

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

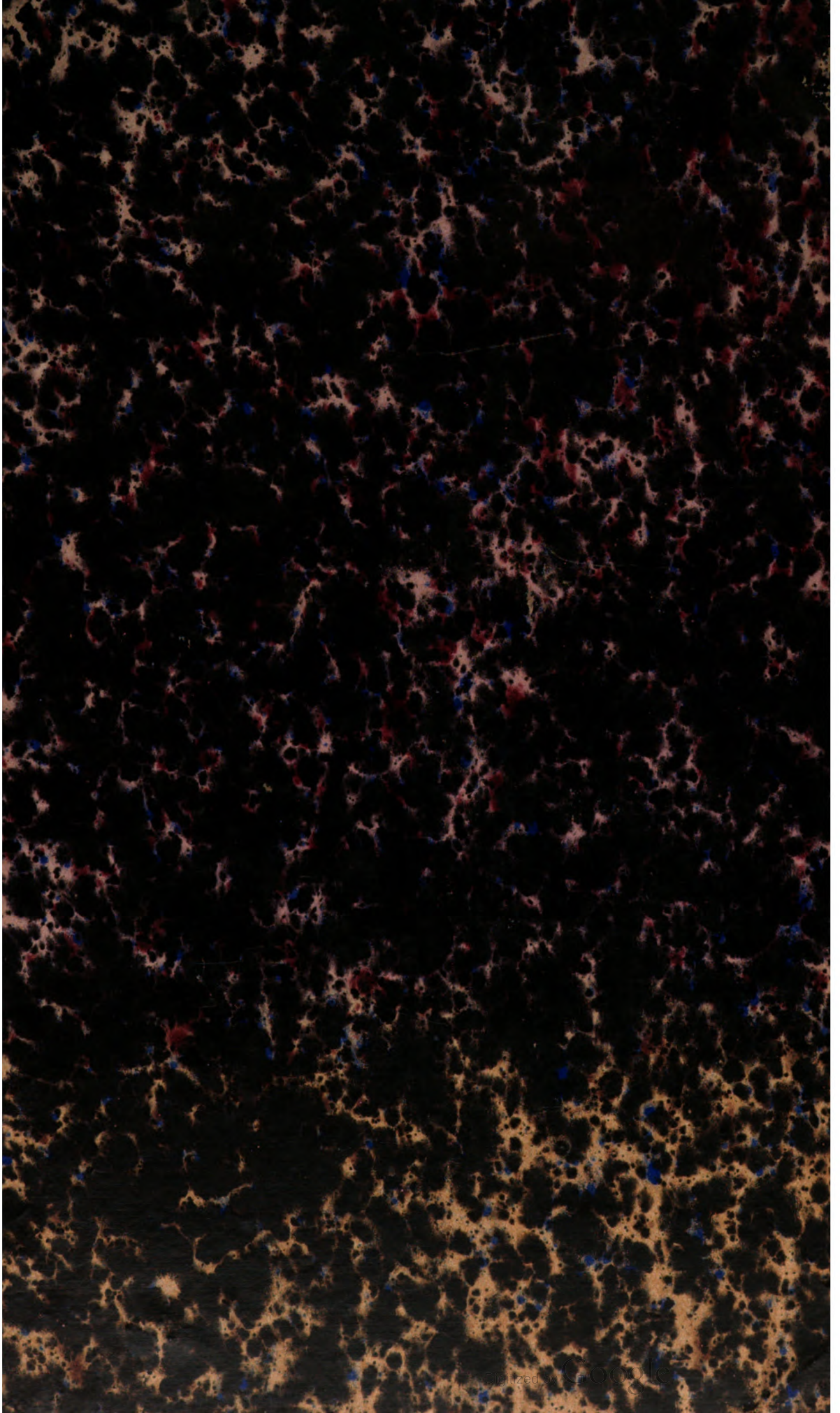

Digitized by Google

2,50 fr. la Feuille.

A Bernus
24 mai 84.

T.H.3002.
col. 127.



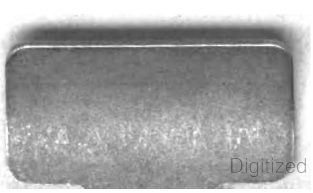

Digitized by Google

ED. STEINER
Buchbinder

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME ET DERNIÈRE

ENCYCLOPÉDIE THÉOLOGIQUE,

OU TROISIÈME ET DERNIÈRE

SÉRIE DE DICTIONNAIRES SUR TOUTES LES PARTIES DE LA SCIENCE RELIGIEUSE,

OFFRANT EN FRANÇAIS, ET PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE,

LA PLUS CLAIRE, LA PLUS FACILE, LA PLUS COMMODE, LA PLUS VARIÉE ET LA PLUS COMPLÈTE DES THÉOLOGIES.

CES DICTIONNAIRES SONT CEUX :

DE PHILOSOPHIE CATHOLIQUE, — D'ANTIPHILOSOPHISME, — DU PARALLÈLE DES DOCTRINES RELIGIEUSES ET PHILOSOPHIQUES AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DU PROTESTANTISME, — DES OBJECTIONS POPULAIRES CONTRE LE CATHOLICISME, — DE CRITIQUE CHRÉTIENNE, — DE SCOLASTIQUE, — DE PHYSIOLOGIE, — DE TRADITION PATRISTIQUE ET CONCILIAIRE, — DE LA CHAIRE CHRÉTIENNE, — D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, — DES MISSIONS CATHOLIQUES, — DES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET DÉCOUVERTES MODERNES, — DES BIENFAITS DU CHRISTIANISME, — D'ESTHÉTIQUE CHRÉTIENNE, — DE DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, — D'ÉRUDITION ECCLÉSIASTIQUE, — DES PAPES, — DES CARDINAUX CÉLÈBRES, — DE BIBLIOGRAPHIE CATHOLIQUE, — DES MUSÉES RELIGIEUX ET PROFANES, — DES ABBAYES ET MONASTÈRES CÉLÈBRES, — D'ORFÉVRERIE CHRÉTIENNE, — DE LÉGENDES CHRÉTIENNES, — DE CANTIQUES CHRÉTIENS, — D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE ET CHARITABLE, — DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES, — DE LÉGISLATION COMPARÉE, — DE LA SAGESSE POPULAIRE, — DES ERREURS ET SUPERSTITIONS POPULAIRES, — DES LIVRES APOCRYPHES, — DE LEÇONS DE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE EN PROSE ET EN VERS, — DE MYTHOLOGIE UNIVERSELLE, — DE TECHNOLOGIE UNIVERSELLE, — DES CONTROVERSES HISTORIQUES, — DES ORIGINES DU CHRISTIANISME, — DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES DANS L'ANTIQUITÉ, — DES HARMONIES DE LA RAISON, DE LA SCIENCE, DE LA LITTÉRATURE ET DE L'ART AVEC LA FOI CATHOLIQUE, — DES PROPOSITIONS CATHOLIQUES. — DE MYSTIQUE CHRÉTIENNE. — DE LINGUISTIQUE. — — DE LA DIVINITÉ ET DE L'HUMANITÉ DU CHRIST, — DES PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST, OUVRAGE SANS LEQUEL ON NE SAURAIT NI PARLER NI LIRE UTILEMENT N'IMPORTE DANS QUELLE SITUATION DE LA VIE.

PUBLIÉE

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

PRIX : 6 FR. LE VOL. POUR LE SOUSCRIPTEUR A LA COLLECTION ENTIÈRE, 7 FR. ET MÊME 8 FR. POUR LE SOUSCRIPTEUR A TEL OU TEL DICTIONNAIRE PARTICULIER.

60 VOLUMES, PRIX : 360 FRANCS.

TOME TRENTE-SIXIÈME.

Vallée.

DICTIONNAIRE DU PROTESTANTISME.

PRIX : 7 FRANCS.

TOME UNIQUE.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1858

Digitized by Google

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DU

PROTESTANTISME,

OU

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA RÉFORME,

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS,

Dans tous les pays où elle a pénétré ou essayé de s'introduire.

COMPRENANT :

1° SES CAUSES GÉNÉRALES,

Ou les divers prétextes mis en avant pour rompre l'unité de l'Eglise ;

2° SES ERREURS ET SES VARIATIONS

Sur chaque point particulier du dogme, de la morale, du culte, de la discipline, avec un abrégé, mis en regard, de l'enseignement catholique, et une appréciation comparée des deux doctrines ;

3° SES DIVERSES SECTES,

Avec un aperçu sur leur origine, leur développement, et un résumé de leur symbole ;

4° SON INFLUENCE

Sur la société, sur la famille, sur la politique, les lettres, les arts, les sciences, l'industrie, l'agriculture et le commerce

5° DES DOCUMENTS SPÉCIAUX

Sur les conférences, les diètes, les synodes, les conciles, les ligues, les traités, les guerres, les révolutions, les massacres, en un mot, sur tous les événements importants qui appartiennent à son développement historique ;

6° LA BIOGRAPHIE

De tous les personnages qui ont joué un rôle marquant, soit pour défendre ou propager les nouvelles erreurs, soit pour les combattre ou en arrêter le cours ;

Précédé d'une Préface et d'une Introduction ;

et

SUIVI D'UNE TABLE MÉTHODIQUE ET D'UNE TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE ;

PAR M. L'ABBÉ LOUIS VALLÉE,

Prêtre du diocèse de Rennes.

PUBLIÉ

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

TOME UNIQUE.

PRIX : 7 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE D'AMBOISE, AU PETIT-MONTROUGE,
BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS.

1858

Digitized by Google

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

Digitized by Google

PRÉFACE.

Quel a été notre but en commençant cet ouvrage ? Quelle utilité espérons-nous procurer au lecteur, en le publiant? Le titre de *Dictionnaire du protestantisme* répond, ce nous semble, à ces deux questions. Ce n'est point une étude nouvelle que nous avons en vue de composer sur le protestantisme; nous n'avons voulu que résumer, sous une forme simple et commode, ce qu'ont écrit, sur le même sujet, nos meilleurs devanciers. Cette prétention nous promettait plus de labeur que de satisfaction pour l'amour-propre; mais convaincu, d'après l'idée qui nous en fut suggérée et la demande que l'on voulut bien y joindre, que son résultat pourrait être utile, nous avons entrepris sans hésiter. C'est, d'ailleurs, un assez grand honneur pour nous et une récompense suffisante de nos fatigues, de pouvoir apporter notre pierre, quelque place obscure que son mérite lui destine au milieu de tant d'autres, au grand édifice élevé par l'infatigable abbé Migne à la science sacrée.

Après tout, qu'eussions-nous pu dire de nouveau sur le protestantisme au profit de la science et dans l'intérêt de la vérité? Depuis son origine, il y a plus de trois siècles, la Réforme luthérienne a exercé le génie et l'érudition des plus illustres écrivains de l'Eglise catholique. Quel est le prêtre, ou le chrétien instruit, qui n'ait lu, dans les immortels monuments qui nous les conservent, les éloquentes et solides controverses d'Eckius, de Cochleus, de Sylvius, de Bossuet, d'Arnauld, de Nicolle, de Fénelon, de Bellarmin, de Scheffmacher, de La Luzerne, de Bergier, etc., etc. Et de nos jours, des savants du premier ordre n'ont-ils pas comme épuisé tout ce qui se rattache à l'histoire, aux erreurs, aux influences du protestantisme? Nous citerons, parmi ceux que nous avons consultés avec plus de fruit : Mœlher (*La symbolique*, traduite par Lachat), Buchmann (*Symbolique populaire*, traduite par Cohen), Döllinger (*La Réforme, son développement intérieur*, traduit par Perret), Hœninghauss (*La Réforme contre la Réforme*, traduit par Audin), Malou (*La lecture de la sainte Bible en langue vulgaire*), Balmès (*Le protestantisme comparé au catholicisme*), Nicolas (*Du protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le socialisme*), Eyzaguirre (*Le catholicisme en présence des sectes dissidentes*), Baron G. de Flotte (*Les sectes protestantes*), P. Ventura (*Lettres à un ministre protestant*), P. Peronne (*Le protestantisme et la règle de foi*), Mgr. Rendu (*Efforts du protestantisme*), Mgr. Charvaz (*Mandements*, édit. Migne), Mgr. Wiseman (*Conférences*), Audin (*Histoires de Léon X, de Luther, de Calvin, d'Henri VIII*), Theiner (*La Suède et le Saint-Siége*), Magnin (*Histoire de l'établissement de la Réforme à Genève*), de Haller (*Histoire de la Réforme protestante dans la Suisse occidentale*), De Chalembert (*Histoire de la Ligue*).

Nous ne nions point que, même après de si excellentes publications et tant d'autres, moins importantes, que nous passons sous silence, il n'y ait place à de nouveaux aperçus sur quelqu'une des questions religieuses, historiques et sociales, que touche le protestantisme : le génie réussit encore à moissonner, là où d'autres ne trouveraient plus à glaner; mais on doit nous accorder, en revanche, que les éléments surabondent assez sur toutes les luttes doctrinales et politiques causées par la grande révolution du XVIe siècle, pour qu'il nous ait été possible d'en faire, dans les proportions qui nous ont été commandées, un exposé complet et méthodique, un examen consciencieux et concluant. Ajoutons que le moment ne pouvait être plus opportun, pour entreprendre ce résumé encyclopédique du protestantisme. L'œuvre enfantée par Luther est arrivée à son dernier terme; il n'est personne aujourd'hui qui, à moins d'ignorance ou de partialité, ne reconnaisse dans son état actuel, sur l'un et l'autre continent, les symptômes évidents d'une prochaine et inévitable dissolution.

Quel plan nous sommes-nous tracé en abordant notre travail? Quelle marche avons-nous suivie, en le composant? Il ne nous paraît point hors de propos de répondre encore à ces deux questions, afin de guider le lecteur, dans l'usage qu'il en voudra faire, et de lui

Digitized by Google

rendre, aussi complète que son exécution le comporte, l'utilité qu'il en pourra retirer.

Il serait évidemment superflu d'apporter ici des preuves, ou commentaires, pour faire admettre, ou même, comprendre que le classement alphabétique de nos articles est le dernier soin qui nous ait occupé. — Mais on pourrait discuter peut-être, si nous avons eu raison ou tort, de nous arrêter, dans la disposition définitive, à cette forme toute matérielle et rien moins que philosophique, plus immédiatement favorable à l'œil qu'à l'intelligence. Sur ce point, notre réponse est très-simple, et par elle-même concluante : il ne nous a point appartenu de choisir. Le *Dictionnaire du protestantisme* est complet sans doute, ou, du moins, a la prétention de l'être par rapport à l'objet qu'il traite; mais, nous l'avons déjà insinué, il n'est point destiné à vivre isolément. Appelé à prendre place dans la collection des travaux que dirige et publie M. l'abbé Migne, pour en former la plus vaste et la meilleure encyclopédie qui existe, sur la science théologique ou sacrée, notre ouvrage avait sa forme commandée d'avance; il a dû se soumettre à la loi de famille, afin de n'être point disparate et, comme un étranger, au milieu de ses frères.—Nous ajouterons que l'ordre alphabétique, en répondant à la pensée directrice de l'éditeur, offre un avantage spécial et, selon nous, de grande valeur. Il rend, aussi prompte et aussi facile que possible, pour celui qui veut éclaircir un doute, acquérir une connaissance, ou se former un jugement, sur un point particulier, la recherche d'un fait, d'un nom, d'une doctrine, d'une question. — Enfin, l'usage de ce Dictionnaire est-il nécessairement réduit à n'offrir d'autre avantage que celui qui correspond naturellement à sa forme alphabétique? Nous ne le pensons point : nous avons eu tout d'abord l'espérance contraire; le temps et la réflexion n'ont réussi qu'à la confirmer. C'est là ce qui nous a permis, dans le principe, d'accepter sans scrupule l'exigence qui nous était imposée et nous permet aujourd'hui de nous y soumettre sans regret. Il nous semble, en effet, qu'en faisant connaître la méthode que nous avons dû nous créer, en commençant notre travail et suivre, en l'exécutant, nous donnerons à ceux qui le désireront le moyen d'étudier, tout aussi sérieusement et avec autant de profit que dans un traité synthétiquement divisé et subdivisé, la suite et l'ensemble des questions si nombreuses et si complexes, qui se rattachent au grand schisme du XVIe siècle. Ainsi notre ouvrage sera-t-il à la fois, suivant les besoins du lecteur, un Dictionnaire alphabétique et un manuel méthodique et complet du protestantisme.

Nous avons disposé nos matériaux et rédigé nos articles, en les rattachant à trois grandes classes : *Questions historiques*, *Questions doctrinales* et *Sectes*. Nous convenons que cette division n'est pas absolument rigoureuse.—Les sectes, par exemple, tiennent à la fois du dogme et de l'histoire; mais cette complexité même et leur importance spéciale nous ont décidé à en faire une catégorie à part. Bien entendu que nous n'avons point négligé de les nommer et de nous y arrêter, autant qu'il était nécessaire, en racontant l'histoire de la Réforme et surtout, en exposant ses errreurs et ses variations. — De même, il eût été possible de comprendre, dans une quatrième catégorie, les *questions appréciatives;* mais la plupart d'entre elles sont inséparables de l'histoire, et les autres trop peu nombreuses pour avoir droit à une catégorie séparée; nous avons donc, dans notre plan, laissé les premières à leur place naturelle et réuni les autres, sous forme d'appendice, aux questions doctrinales. — Cela posé, on nous accordera, et cela suffit, que notre classement est motivé, facile à saisir et d'un usage pratique. Voici maintenant l'ordre que nous avons suivi, pour rédiger, et que le lecteur pourra suivre, pour étudier les détails de chacune de ces trois catégories.

I. *Histoire.* — En abordant successivement chacun des pays où le protestantisme a réussi à s'établir, ou combattu dans ce but, nous avons esquissé son histoire depuis son origine jusqu'à nos jours. Cette esquisse ne s'arrête point aux faits ; elle analyse encore les causes particulières qui ont favorisé, ou arrêté son progrès, et les conséquences spéciales qui sont résultées de son succès ou de sa défaite. Ainsi avons-nous fait pour l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, la Scandinavie et les nations slaves. — Ce résumé historique terminé, nous avons fait à part la biographie de tous les personnages qui ont joué un rôle marquant, pour défendre ou pour repousser le protestantisme, et un

Digitized by Google

article narratif, ou appréciatif, sur tous les faits importants qui se rencontrent dans le développement de chacune de ces histoires et sur toutes les questions graves qui s'y rattachent. Nous renvoyons pour l'indication de ces noms, faits et questions, aux tables méthodiques qui sont placées à la fin de l'ouvrage.

II. *Dogme.* — Sous le nom de *Symbolique*, nous donnons d'abord un exposé rapide et comparé de la doctrine catholique et de la doctrine protestante. —Sans doute, il n'existe point, à vrai dire, dans un sens rigoureux, de symbolique protestante : le principe du libre examen n'en est-il pas la négation *a priori*? Mais il est possible, et c'est là ce que nous nous sommes proposé, de comprendre et d'exposer, sous ce titre, les doctrines qui, ayant été convenues par les réformés, dans leurs principaux synodes et formulées dans leurs *confessions* les plus célèbres, offrent l'apparence de *Credo* officiels, et ont droit à être considérées comme l'expression la plus authentique et la plus universelle de leur croyance. —Puis, nous nous sommes arrêté, pour en faire autant d'articles spéciaux, à tous les points importants du dogme, de la morale, du culte et de la discipline. La table méthodique des *questions théologiques* donne en détail le titre de ces articles. Chacun d'eux se divise ordinairement en trois paragraphes : 1° Exposé de la doctrine catholique ; 2° Variations de la doctrine protestante ; 3° Appréciation comparée des deux doctrines. — Le plan que nous avons suivi dans la composition de cette partie exclusivement théologique de notre Dictionnaire, est celui de tout enseignement religieux, l'ordre indiqué par le catéchisme.

Nous avons dit plus haut, en faisant connaître la classification qui avait présidé à notre travail, que faute de pouvoir en former une catégorie à part, à cause de leur petit nombre, nous avions confondu, avec la partie doctrinale, les questions appréciatives qui ne se rattachaient pas naturellement à l'histoire. Nous indiquons ici les principales ; leur nom suffit pour en faire comprendre le sens. — *Causes* générales de la Réforme. — *Influence* du protestantisme sur les lettres, sur les arts, sur les sciences, sur la politique, sur l'industrie, sur le commerce, sur l'agriculture et sur la société. — *Missions*. — *Conversions*. — Rôle comparé de la *femme* chez les Catholiques et chez les protestants.

III. *Sectes*. — Nous nous trouvons ici en présence d'un véritable chaos. Comment se reconnaître, au milieu d'erreurs, dont la plupart tiennent de la monstruosité et de la folie? Comment coordonner ensemble des variations et des contradictions presque infinies? Nous ne pouvons évidemment avoir la prétention d'apporter la lumière, au sein de pareilles ténèbres, ou de mettre un peu d'harmonie, entre des éléments qui en sont le néant. Le parti auquel nous nous sommes arrêté est le seul qui nous ait paru raisonnable et possible. Plusieurs écoles protestantes doivent à leur priorité historique, à la célébrité de leur fondateur, à l'importance du rôle qu'elles ont joué et, peut-être aussi, au caractère plus saisissable de leurs erreurs, le droit d'être considérées comme sectes mères, ou fondamentales. Nous les avons distinguées, au nombre de quatre : 1° le luthéranisme ; 2° l'anabaptisme ; 3° le calvinisme ; et 4° l'anglicanisme. C'est de ces quatre sectes, comme de leurs souches, que nous avons essayé de faire sortir toutes les autres. Pour former ces groupes, ou familles, nous avons eu recours, autant que la logique ne s'y est point opposée, à la ressemblance des doctrines ; mais le plus souvent, à défaut de ce rapport intime, nous avons dû nous en tenir à la parenté d'origine ou d'enfantement ; un arbre généalogique qui complète les tables méthodiques aidera à saisir cet enchaînement. Aux extrémités de ses branches se rencontrent naturellement les dernières sectes issues du protestantisme ; nous appelons l'attention sur quelques-unes d'entre elles : le puséysme et le rougisme d'une part, et, de l'autre, les rationalistes, les know nothing, les mormons et les saints de la seconde époque. Ne voit-on pas dans ce contraste presque absolu, les deux aboutissants suprêmes et inévitables de l'œuvre de Luther : retour des uns à la foi et à la discipline de l'Eglise romaine, et terme des autres dans l'incrédulité et la corruption du monde païen? N'est-ce pas là une preuve évidente que la Réforme est à son agonie et que l'agitation scandaleuse et impuissante de ses sociétés bibliques n'est que la fièvre du malade qui lutte contre la mort? — Le lecteur ne doit point s'attendre à rencontrer dans ce Dictionnaire le nom de toutes les sectes écloses depuis trois siècles ; une telle prétention n'eût été rien moins qu'une chi-

Digitized by Google

mère : plus de deux cent cinquante y ont trouvé place, et c'est à peine cependant si ce nombre est un quarantième de la totalité de celles dont nous aurions pu constater l'existence, au moins de quelques jours. Combien de milliers d'autres sont absolument mortes-nées ? Or à quoi bon accorder un souvenir à des rêveries qui sont aussi insaisissables dans leur doctrine et n'ont pas laissé plus de traces de leur apparition, ou de leur passage, qu'une bulle d'air ou de savon ? — Dans les articles que nous consacrons à celles qui ont mérité notre préférence, nous racontons leur histoire et nous résumons leurs doctrines avec l'étendue relative qui convient à leur importance.

Nous venons de faire connaître le but que nous nous sommes proposé, en commençant ce Dictionnaire, et le plan que nous avons suivi en le composant. Il ne nous appartient point de parler de son exécution. Nous ne doutons pas que l'on ne puisse nous reprocher des incorrections de style ; peut-être même, pour le fond, quelques inexactitudes ou omissions. Il y aurait plus que de la présomption à croire que la première édition d'un travail aussi considérable, aussi complexe, aussi sérieux, fût peu éloignée d'être parfaite. Nous espérons, au contraire, que de nouvelles études et de nouvelles réflexions, et les observations et critiques que nous attendons et que nous recevrons volontiers des amis et des ennemis, nous permettront, si Dieu nous prête vie, de le reproduire plus tard, corrigé, rectifié, complété. Mais, tel qu'il est, nous avons conscience qu'il remplira un vide et qu'il sera utile à plusieurs, Catholiques ou protestants. C'est dans cette conviction que nous l'offrons au public, avec confiance et avec humilité.

Dans l'examen des erreurs et dans les questions appréciatives, il ne nous a point été possible d'échapper à la nécessité de la controverse ; mais Dieu sait qu'en dévoilant la perversité, la déloyauté et la corruption des chefs de la Réformation et d'un grand nombre de leurs principaux disciples; en faisant ressortir l'inconsistance, l'absurdité et les dangereuses conséquences de leurs doctrines, nous avons toujours conservé dans le cœur un sentiment indicible de respect, de pitié et d'affection pour les protestants de bonne foi. Ce sont des frères égarés que nous ne voulons combattre et que nous ne voulons vaincre que dans l'espérance et dans le but de les éclairer et de les sauver, avec l'aide de la miséricorde divine. Nous serions trop récompensé de nos efforts, si nous apprenions jamais que la lecture de ce livre eût contribué, même de fort loin, à la conversion d'un seul d'entre eux. En général nous avons essayé de raconter et d'exposer plutôt que de commenter et de discuter : « La discussion, » dit un auteur contemporain, « ne fait souvent qu'irriter les esprits sans les convaincre, et aigrir les cœurs sans les ramener. Il n'en est pas ainsi de la logique des faits : elle exerce sur l'esprit et sur le cœur de l'homme une action douce et entraînante, et elle présente des arguments auxquels on ne saurait répondre. »

Avant de terminer cette Préface, nous tenons à remercier plusieurs amis, prêtres et laïques, dont le concours, intelligent et empressé, nous a été grandement précieux pour la recherche et la mise en ordre de nos matériaux et même pour la rédaction de plusieurs articles. Les motifs de discrétion qui nous imposent, à notre regret, de ne les point nommer ici publiquement, ne sauraient rendre que plus vifs et plus durables en nous le souvenir de leur dévouement et le sentiment de notre reconnaissance.

Enfin, nous déclarons soumettre notre *Dictionnaire du protestantisme* au jugement de la sainte Eglise, une, catholique, apostolique et romaine. Tout ce qu'elle croit, nous le croyons; tout ce qu'elle condamne, nous le condamnons, sans réserve, sans hésitation, et de bouche et de cœur. Plutôt mourir mille fois que de cesser d'être, un seul jour, le fils le plus obéissant, le soldat le plus dévoué, quoique indigne et impuissant, de l'immortelle, divine et infaillible Epouse de notre adorable Sauveur.

O cœur sacré de Jésus, ô cœur immaculé de Marie, daignez agréer le très-humble hommage de mes efforts et de mes vœux. Sous vos auspices, j'ai osé entreprendre ce travail, sous vos auspices encore, je veux le terminer, bénissez-le. Bénissez surtout l'auteur qui ne désire rien, que de vous connaître et de vous aimer, toute la vie, toute l'éternité.

Louis-Marie-Etienne VALLÉE, *prêtre*.

Vendredi soir, 11 juin 1857, fête du Très-Sacré-Cœur de Jésus.

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Lorsque, près de devenir homme, l'enfant traverse l'âge de l'adolescence, il sent en lui une lutte dont l'issue sera le présage d'une maturité féconde ou stérile, selon que le combat se terminera par une victoire ou une défaite. Content, hier encore, des croyances et des maximes dues à l'éducation de famille, il sent aujourd'hui qu'un monde nouveau s'ouvre devant ses pas, et qu'il peut laisser, pour une autre, la voie qu'il a suivie jusqu'ici. Inconnue et par conséquent pleine de merveilles fictives, cette voie nouvelle tente beaucoup de jeunes intelligences, lassées de porter le joug, et qui croient à l'indépendance sous un autre drapeau. En vain la raison et l'expérience entreprennent de modérer cette ardeur imprudente : le jeune homme préfère la ruine, dans la voie qu'il choisit, à la sécurité, dans celle qu'on lui trace. De là, tant de vocations avortées, tant d'esprits à demi-éclos, n'arrivant qu'au bouleversement des familles ou des sociétés. Vérité trop peu comprise, parce qu'elle s'adresse le plus souvent à des esprits de ce genre, fourvoyés à la suite de plus hardis qu'eux : mais vérité incontestable, et contre laquelle ne peuvent rien les arguties du parti-pris, ni les entraînements de l'enthousiasme.

Il en est des nations, comme des individus. Elles ont, entre leur enfance et leur maturité, cet âge critique, dans lequel se développe la lutte, entre leurs principes générateurs et les innovations séduisantes, à la suite desquelles elles s'égarent trop souvent.

Pour l'Europe catholique, le moment de transition fut au XVIe siècle. Constituées, à l'abri de la croix, et parvenues, sous son égide, à ce splendide développement, qui immortalise le XIIIe siècle, les nations européennes voyaient, dans l'exubérante vigueur de leur jeunesse, le gage d'une maturité plus belle encore. Malheureusement elles se firent illusion sur le principe même de cette force.

Au commencement du XVIe siècle, un souffle d'inquiétude et d'indépendance passait sur le monde, agitant les cordes les plus sensibles de tous les cœurs, sous la bure des paysans et la pourpre des princes. Chacun se sentait mal à l'aise, comme le jeune homme qui, secouant les livrées de l'enfance, s'épuise en efforts inquiets vers la virilité. Devinant, sans en bien comprendre le pourquoi, que l'heure de la maturité arrivait pour eux, les peuples chrétiens s'obstinaient à trouver, en dehors des langes salutaires de leur enfance, la tutelle de leur âge mûr. Quelques esprits malades, comme en voient toutes les révolutions, avaient pressenti, par suite de cet instinct mystérieux qui est le génie de la destruction, l'agitation prête à bouleverser le monde, et, le devançant dans la voie de l'inconnu, avaient entrepris de le conduire. Enorgueillis par leurs premières découvertes, ils avaient pris les moyens pour la fin, l'aurore pour le grand jour, et assis à l'ombre, les yeux fermés, satisfaits du peu qu'ils croyaient ne devoir qu'à eux-mêmes, ils avaient crié au monde : Secoue la poussière de ta voie première, et suis-nous dans une voie toute nouvelle. Adore ce que tu ignorais hier, et brûle ce que tu adorais. —Le monde ne les crut que trop.

Il n'en fallut pas davantage, pour amener ce cataclysme effroyable dans lequel s'engloutit l'autorité : naufrage dont le monde n'avait pas eu d'exemple, et qui aura ses effets jusqu'à la fin des temps. L'Eglise, cette mère empressée, dont les bras soutenaient encore les pas incertains du monde enfant, et dont le sein était le dépositaire de toutes ses peines, l'Eglise eut beau se plaindre, menacer, prier, montrer l'avenir gros de tempêtes; elle le vit la quitter et demander, à l'inconnu, le bonheur dont elle tenait en ses mains la coupe mystérieuse, pour l'épancher, selon les lois de la sagesse éternelle, à l'heure convenable, sur les lèvres de ses enfants.

Tel est le mot de ce qu'on appelle Renaissance. Parce qu'ils avaient renoncé à la vie chrétienne, pour s'en donner une autre,

Digitized by Google

puisée aux sources du paganisme, les apôtres du progrès crurent avoir arraché le monde à la mort, et ils appelèrent résurrection ce qu'ils eussent dû nommer agonie. Ainsi, pour continuer notre comparaison, le jeune homme, échappé à la loi divine de son développement, se déclare ressuscité du linceul où la main de la religion l'avait couché, et court joyeux à ce tombeau, non plus fictif mais trop réel, qu'il ne voit pas dissimulé sous les fleurs du plaisir. Une fièvre semblable saisit les individus et les peuples soustraits violemment à la règle de leur vie, et leur délire appelle santé le paroxysme de leur malaise.

Depuis longtemps, les esprits judicieux l'ont vu : la prétendue Renaissance n'a été qu'une réaction funeste de la chair contre l'esprit, de l'orgueil contre l'autorité, de la raison bornée contre l'intelligence divine, de l'individu contre la société, de l'homme contre Dieu, c'est-à-dire du néant contre la vie. Il importe de développer cette pensée.

Le progrès s'opère suivant trois voies parallèles, tendant au perfectionnement de la société : le gouvernement, la science, les intérêts matériels. La garantie du premier développement est l'esprit d'obéissance ; — celle du second, la foi ; celle du troisième, la charité. L'inauguration du *moi orgueilleux*, à la place de l'abnégation qui résume les trois garanties précédentes, entraîne forcément la ruine du progrès. Or nous disons, sans crainte de contradiction, que la Renaissance fut la préconisation du *moi* ou de l'égoïsme.

En matière d'autorité, la Renaissance prend son origine dans les schismes et les hérésies des âges précédents. Le protestantisme est fils des erreurs de Wicleff et de Jean Huss. L'insurrection contre l'autorité pontificale date du grand schisme, et celle contre l'autorité temporelle puise ses forces dans l'hérésie séculaire dont les nations païennes furent les adeptes. Si l'on résume, en noms propres, les diverses phases de la Renaissance, depuis son berceau jusqu'à son entier développement, il deviendra impossible de le nier. Or, qu'est-ce que le schisme ? Qu'est-ce que l'hérésie ? Qu'a été le paganisme ? Tous les trois se réduisent à l'exaltation du *moi* représenté avec plus ou moins d'effronterie, au nom de sectes ou de nations dupes, par des orgueilleux. Parée de quelque nom qu'il plaise, leur sagesse n'est que la folie du maniaque, posant en monarque, avec une couronne ridicule, et bravant le fouet du gardien. Notre admiration est petite pour ces dépositaires infidèles des traditions divines, qui défigurent l'héritage céleste, au profit de leurs passions, et s'adressent à des esprits et à des cœurs, aussi viciés que les leurs, pour en obtenir le titre de grands. Ce n'est point le moment de faire le procès aux illustrations de ce genre : la justice a ses hommes et ses heures, et n'a d'action que par ces hommes et dans ces heures. Lorsque l'esprit catholique, dont l'influence recommence à se faire sentir, aura revivifié le monde, — la justice, enfin libre de se montrer avec sa balance inflexible et son glaive inexorable, rejettera dans leur néant ces *divins*, si haut placés pour leur taille, et rendra leur gloire usurpée à d'humbles noms jusqu'ici méconnus.

Qu'ont fait pour le monde ces hommes dont le nom est, à vrai dire, synonyme de fracas et de perturbation, mais dont l'histoire ne renferme ni un trait de génie, ni une action utile ? Pâles interprètes de doctrines plus puissantes qu'eux, ils n'ont pas même le triste mérite d'avoir fait beaucoup de mal. Dieu semble s'être joué d'eux : leur œuvre expire au bord de son berceau, et il faut, pour que la semence jetée par eux au vent fructifie, que des disciples plus logiques ou plus heureux reprennent leur pensée, la modifient, la changent totalement, l'annihilent même. Ils n'ont d'autre titre à l'admiration des mauvais, que d'avoir osé dire : On peut faire le mal. — Ainsi de ces sages de la Grèce dont les conceptions sont un écho affaibli de la corruption de leur époque, et la doctrine un verre d'eau trouble offert à des buveurs d'absinthe. — Ainsi de Julien l'Apostat, le ridicule champion d'un paganisme frappé à mort, et qui n'eût pas voulu revivre au modèle de son apologiste. — Ainsi d'Arius, dont l'intelligence vantée n'alla pas jusqu'à saisir la divinité du Symbole, et qui voulut réformer l'œuvre d'un Dieu, réformé lui-même par cet étrange rêveur. — Ainsi d'Abailard, cette incarnation de la raison orgueilleuse au moyen âge, qui n'eut pas assez d'orgueil pour braver les mépris des bons, et pas assez d'humilité pour se défier de lui-même. — Ainsi d'Arnauld de Brescia, ainsi de Jean Huss, ainsi de Luther.

Digitized by Google

Révoltés contre la loi d'autorité, sous toutes ses formes, ces tristes héros du mal se sont renfermés dans le cercle étroit de leur égoïsme et, par une juste punition, ils y sont morts avec leurs œuvres. Où étaient, dix ans après eux, leurs disciples fidèles? Le mal qu'on date de leur parole, existait avant eux, s'est servi d'eux, se continue sans eux. Un égoïsme égal au leur est le véhicule à l'aide duquel leur esprit, ou plutôt l'esprit de Satan, passe de race en race, continuant ainsi la grande querelle du premier révolté, dont le cri : *Non serviam*, ait osé insulter sur son trône éternel, l'Autorité suprême, source et garant de toutes les autorités. — *Voy.* l'article Causes.

Nulle époque ne se présente à l'étude avec des caractères plus frappants d'égoïsme que celle de la Renaissance. C'est l'âge de Henri VIII d'Angleterre, de Ferdinand d'Espagne, de Ferdinand de Naples, de François Ier de France, de Charles-Quint d'Autriche. C'est l'époque qui vit écrire Machiavel et l'acclama : l'époque à laquelle le Saint-Siége, seul foyer de cet esprit universel, qui réchauffe le monde au feu de sa charité, s'épuisait en vain à dénoncer les progrès de la barbarie, menaçant à l'extrême orient de l'Europe la civilisation catholique; l'époque à laquelle devenaient impossibles toutes les grandes œuvres, et ridicules, toutes les grandes pensées; l'époque à laquelle on se joua de ses serments et de sa foi pour un profit souvent très-mince, où la raison du plus fort, non du plus juste ou du plus généreux, fut la meilleure; en un mot, l'âge de l'égoïsme, puisé aux leçons de ces docteurs *sublimes* qui trouvaient les vertus païennes plus belles que les vertus de l'Evangile, plaçaient Jupiter au-dessus de Jésus, Vénus avant Marie, et la civilisation de Platon avant celle du suprême Civilisateur. Nous lui retrouvons ce même caractère d'égoïsme dans sa continuation, c'est-à-dire dans les siècles formés à son école. Il semble, en effet, que les trois derniers siècles n'aient rien à envier aux plus beaux âges de l'égoïsme païen. Les guerres et les révolutions aussi bien que les traités et la paix, sont autant de traits d'un égoïsme politique qui ne prend même pas la peine de se dissimuler. L'individualité va toujours progressant au détriment de cet esprit catholique, dont les heureux fruits furent, dans les temps passés comme dans les temps modernes, tout ce qu'il y a de bon et de durable dans les institutions politiques de l'Europe. Nous aimons à croire que l'avenir ne confirmera pas cette observation, et que faisant justice de cette prétendue renaissance, il reviendra aux traditions auxquelles nous devons les plus glorieuses pages de notre histoire.

Mais, si l'égoïsme est une source de ruine pour le premier progrès, celui de l'autorité, il est encore la ruine de tout progrès dans l'ordre de la science.

Il est aujourd'hui reçu que de la Renaissance date toute gloire littéraire et artistique au sein des nations chrétiennes. Rien cependant n'est plus faux. Nous ne savons pas bien ce que l'on veut dire, en parlant de la *torpeur du dogmatisme catholique, de l'enseignement routinier d'une lettre morte*, etc., que l'on attribue si généreusement à ce moyen âge, durant lequel le *dogmatisme catholique* eut pour représentants Albert le Grand, Alexandre de Halès, Thomas d'Aquin, Bonaventure, Antonin de Florence; sut ce poétiser dans la divine comédie, et produisit à son déclin les monuments du concile de Trente. Ce que nous savons, c'est que dans l'ordre littéraire et artistique il ne s'est rien fait de vraiment beau qu'en dehors de la Renaissance ou en opposition avec elle. Substituons à notre parole celle d'un homme admis comme juge compétent dans les matières littéraires, M. de Pontmartin. Il s'exprime ainsi dans ses Causeries :

« Ce fonds d'orgueil, de convoitise, de bestialité, d'insoumission, d'impatience, dont la grossièreté encore dominante ne pouvait être domptée ou tempérée que par le christianisme, s'échappant et débordant par ses ouvertures soudaines qui lui viennent du dedans et du dehors : voilà ce qui pousse un cri de gratitude, et ce qui décerne le beau nom de Renaissance à la saison *hâtive* qui lui permet de renaître. Mais dans un sens plus élevé, plus détaché de la partialité humaine, je substituerais volontiers à ce mot de Renaissance celui de crise, une crise violente, pareille à ces maladies dont on guérit, dont on sort même avec une apparence de force renouvelée et rajeunie, mais dont on garde, pour un avenir plus ou moins prochain, un germe délétère et une chance de rechute; une crise qu'il fallut subir, et ce fut là l'histoire des erreurs, des fautes et

Digitized by Google

des malheurs du XVIe siècle; une crise qu'il fallut *vaincre*, et ce fut là la gloire et le triomphe du XVIIe. Remarquez, en effet, que ce grand siècle, dans ce qu'il eut de plus pur et de plus caractéristique, ne fut l'héritier de la Renaissance qu'en réagissant contre elle, et que la grandeur de ses hommes illustres pourrait, pour ainsi dire, s'échelonner par rang de taille, à mesure qu'ils s'éloignent de l'époque de la Renaissance et qu'ils en dépouillent les derniers vestiges. »

Et après avoir suivi sa pensée, en passant de Rabelais à Montaigne, de Montaigne à Descartes, de Descartes à Pascal et de Pascal à Bossuet, il continue :

« Reprenez un à un ces cinq noms qui représentent tout le progrès de la langue, de la prose, de la littérature française. Placez-les comme des jalons sur cette route qui va de l'orageuse moitié du XVIe siècle à la triomphale moitié du XVIIe : votre admiration s'accroîtra, deviendra plus sereine et plus sûre; vous verrez s'amoindrir, par gradations manifestes, le *sens individuel* au profit du *sens universel*, à mesure que se dissiperont les fumées de la Renaissance, jusqu'à ce qu'elles disparaissent pour faire place, dit Bossuet, à l'infaillible certitude du génie, humiliant à la fois et fortifiant la raison humaine par son désarmement volontaire devant les trois choses que la Renaissance a le plus compromises : l'autorité, la tradition et la foi. »

Après cette question de principe, l'auteur étudie les faits :

« Au point de vue purement littéraire et pratique, je ne suis pas plus persuadé. Loin de moi l'envie de méconnaître les services rendus à la poésie moderne par les merveilles de l'art antique restauré et retrouvé !... Mais je crois fermement qu'au moment où ces admirables chefs-d'œuvre furent tout à coup rendus à l'esprit moderne, il n'était pas mûr pour les recevoir, qu'il y eût là pour lui un éblouissement,... un enivrement qui retarda de près d'un siècle et altéra pour toujours l'avénement de la vraie poésie française. Je crois que, pour notre littérature en particulier, il eût mieux valu que l'inspiration originale dominât pendant *cent ans* encore, et que cette débâcle de beautés antiques, beautés merveilleuses, mais étrangères à nos mœurs, à notre sol, à notre foi, n'eût lieu qu'après que notre langue eût été assez formée pour traiter avec l'antiquité d'égale à égale, après surtout qu'elle aurait produit un de ces génies originaux, une de ces œuvres nationales qui font plus pour la gloire d'une littérature que les imitations les plus harmonieuses et les plus habiles. Ce sera l'éternel regret des admirateurs français de Shakespeare et de Dante que notre poésie n'ait pas eu le temps de tirer de son propre fond l'analogue ou l'équivalent de leur œuvre sublime, avant que les Grecs et les Romains soient venus jeter leurs tuniques sur nos pourpoints, et émonder de leurs savants ciseaux les végétations primitives de notre génie. »

Nous ne suivrons pas M. de Pontmartin dans le détail de ses études sur le XVIIe siècle littéraire : nous confirmerons seulement son témoignage par les notes suivantes empruntées à M. Gabourd :

« L'un des pères de la poésie française à sa renaissance fut Villon, misérable perdu de vices et de honte. Si l'on peut surmonter le dégoût que soulève le cynisme de ses expressions, on remarquera sans peine qu'il jeta l'art de versifier dans les voies du plus grossier sensualisme, ne cessant de chanter les satisfactions les plus ignobles de l'appétit, de l'ivrognerie et de la débauche. Les bons esprits de son temps se plaisaient, dit-on, à ces turpitudes. La littérature grande et sublime de nos Livres saints et de nos hymnes catholiques avait perdu tout charme pour ces imaginations corrompues, et déjà la galanterie naïve et monotone des fabliaux du moyen âge ne suffisait plus à leur avidité d'émotions coupables. Villon ne fit que se plier à leurs goûts... La poésie qui se rattachait encore, sinon par la pensée, au moins par la forme, aux traditions chevaleresques du moyen âge, au roman de la Rose, aux trouvères et aux fabliaux, est l'objet des attaques et des mépris d'une école nouvelle qui affecte l'imitation exacte et constante de l'antiquité grecque et latine... »

C'est vraiment chose étrange de voir cet orgueil puéril qui jette au vent la dépouille des vieux âges chrétiens, et cherche à masquer sa faiblesse d'un voile d'admiration pour des œuvres étrangères et païennes. Rien ne montre mieux le profond néant de cet égoïsme, qui n'a d'origine avouable dans aucune œuvre grande, et qui, ne se trouvant pas de taille à continuer le travail des pre-

Digitized by Google

miers ouvriers, le bafoue et le détruit, sous prétexte de réserver son admiration pour de plus habiles hommes et de plus beaux ouvrages. Là encore est le secret de la prodigieuse stérilité de cette prétendue Renaissance. Rien de bon n'en est sorti. Elle réclame Rabelais, Villon, Marot : qu'elle prenne même Ronsard, mais le Ronsard qui est sien, et non celui qui, obéissant aux traditions de son jeune âge, chantait en si doux vers l'éclosion de la rose. Mais les grands noms de notre littérature ne sont point à elle ; et s'ils ont parfois subi son influence, leur infériorité devant eux-mêmes a été flagrante. Le plus grand de tous, Bossuet, est exclusivement chrétien.

L'art et la littérature sont intimement liés : c'est pourquoi l'art qui date de la Renaissance est si peu digne de fixer les regards.

Pour être grand, l'art a besoin de se faire l'interprète d'une idée nationale. Il est la langue que doit comprendre tout un peuple : l'art chrétien doit parler à toute la chrétienté. Successivement dégagé des langes de l'enfance, l'art chrétien s'élevait aux sommités du beau et touchait au faîte, quand la Renaissance brisa son élan et le rejeta dans les fanges du matérialisme païen. Ces deux idées sont des plus vraies. La première a pour fondement les cathédrales gothiques, les peintures d'Orcagna, d'Angélico et de Pérugin, les essais de Michel-Ange et de Raphaël : ces deux derniers ne parvinrent même jamais à se soustraire à l'influence catholique, et c'est par le côté chrétien de leur œuvre qu'ils sont restés célèbres. La Transfiguration et Saint-Pierre de Rome ne sont pas plus des fruits de la Renaissance, que l'idée dont ils sont la traduction n'est une idée païenne. La seconde pensée n'est pas moins vraie. Loin de procurer le développement de l'art, la Renaissance l'a tué. Les études grecques et latines n'ont pas formé Raphaël et Michel-Ange pas plus qu'elles n'ont formé Angélico ou Pérugin. Sans elles, le Sanzio et Buonarotti eussent étudié et connu la nature ; sans elles, ils eussent connu le beau ; sans elles, ils le connaissaient et le manifestaient en maîtres ; sans elles, nous les eussions eus originaux, tout à nous, et non pas gâtés par une imitation stérile d'œuvres étrangères à leur génie et au nôtre. Elle ne put les gâter tout à fait : ils étaient trop Chrétiens. Mais elle enivra complétement ces esprits moins forts, qui, tout en recueillant leurs leçons, ne purent recueillir leur génie, et se perdirent pour avoir laissé se perdre la foi, inspiratrice de leurs maîtres. En récompense, ou en punition de leur intelligence, leurs noms se sont égarés dans la route des âges ; et le peuple chrétien, qui sait encore les noms de leurs maîtres, n'a jamais entendu prononcer les leurs. Quant aux vieux artistes chrétiens, les cœurs fidèles ne cherchent pas leurs noms : il leur suffit de comprendre leurs œuvres et de s'élever par elles vers le beau suprême. Il est vraiment extraordinaire, en présence de l'abâtardissement de notre art (peinture, architecture et statuaire) et de notre littérature, d'entendre les fougueux amis du paganisme attribuer au XVIe siècle une renaissance quelconque. Car, enfin, s'il a fallu, en France, douze siècles pour former le grand siècle littéraire ; si Dante, en Italie, n'est venu qu'au XIVe siècle, Shakespare et Milton aux XVIe et XVIIe, comment se fait-il qu'il faille chercher, au jour même ou au lendemain de la Renaissance païenne, les chefs-d'œuvre enfantés par elle, et que trois cents ans seulement après elle, la littérature n'ait plus de valeur qu'en revenant aux traditions rejetées par les hommes renouvelés des Grecs et des Latins ? Ainsi de l'art.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, les bons esprits reviennent aux vrais principes, et jettent loin d'eux ce bagage païen dont l'éducation de collége a chargé leurs épaules. Préférant l'universalité du dogmatisme catholique à l'égoïsme générateur des folies païennes, l'esprit à la chair, le beau au sensuel, la chasteté des anges et des vierges à l'impudicité des amours et des bacchantes, ils préparent une renaissance plus solide, parce qu'elle aura la vérité pour base. — *Voy.* l'article INFLUENCE.

Cette renaissance qu'appellent nos vœux n'est pas moins nécessaire dans l'ordre des intérêts matériels où l'égoïsme s'est surtout mis à l'aise. Rien de grossier, de vil comme cette recherche du *moi*, qui préside aux relations de la vie, à notre époque, et dont la source est encore dans la Renaissance. A coup sûr, ce n'est pas dans le catholicisme que se retrouvent les germes de cet égoïsme, et pour barbares qu'on les fasse, les âges chrétiens ne l'ont point connu. Les siècles où se bâtirent les cloîtres, les cathédrales et les hôpitaux qui couvraient la France

Digitized by Google

chrétienne, — où furent prêchées les croisades, — où brillèrent, par la charité, les noms les plus chers à la piété chrétienne; — ces siècles-là n'ont rien de commun avec la Renaissance, et, puisqu'il faut l'avouer, nous aimons leur obscurantisme, et regrettons leur esprit.

Une étude plus approfondie de cette époque méconnue nous donnera quelque jour, du moins nous l'espérons, le tableau des grandes choses, méconnues par les siècles derniers, qui s'accomplirent dans ce temps pour le bien des masses et des individus. Il serait incroyable qu'inspiré par les plus pures influences du christianisme, et n'y opposant que peu d'obstacles, ce temps n'eût pas mieux entendu que le nôtre, le progrès même matériel; car, après tout, le progrès n'est pas dans la multiplication des manufactures et la modicité des productions: l'expérience a mille fois prouvé que ces produits de si bon marché ne sont pas plus à la portée des pauvres, que les produits à prix plus élevés des temps passés. Il suffit de se mettre en rapport avec les classes inférieures de la société pour se convaincre de la gêne toujours croissante qui lie, comme d'une chaîne duremment rivée, le pauvre à son travail rendu plus pénible à mesure que le salaire en est plus mince. Les théories à perte de vue, faites de haut par des gens qui ne voient point de près les misères du peuple, ne sauraient illusionner ceux qui ne s'en tiennent pas aux mots. Pour se promener, l'estomac vide et la tête pleine de pensées tristes ou dangereuses, dans des rues mieux pavées et bordées de maisons grecques, le peuple n'en est pas plus heureux qu'au temps où les rues étaient boueuses et les maisons gothiques. Même s'il est permis de le dire, il était plus à son aise, malgré les peines inséparables de la formation progressive de la société : des famines avaient lieu alors tout comme aujourd'hui, mais l'accaparement ne les aggravait pas autant ; les grandes compagnies profitaient de cette détresse pour faire leurs affaires, mais du moins, elle ne menaçait pas, comme nos socialistes, l'ordre établi ; les seigneurs étaient parfois exigeants, les corvées pénibles, les profits petits, mais du moins, le maître était certain et pouvait devenir meilleur; la corvée finie, il ne réclamait plus rien, et le profit restait au manant. Somme toute, paraît-il, on ne se plaignait pas trop, même aux mauvais jours, ce qui prouve qu'on trouvait son sort tolérable : en peut-on dire autant de notre époque?

Mais il faut nous borner, et constater, sans plus dire, que le nouvel ordre de choses date de cet heureux XVIe siècle, à quel des hommes intelligents et enrichis par d'heureuses apostasies et des vols non moins heureux, commencèrent à mieux comprendre leurs intérêts (comme on dit aujourd'hui), et ce pourquoi s'inquiétèrent désormais fort peu de leurs voisins, peuples ou rois. La première période de notre histoire avait été l'âge de l'épée qui fonde, le moyen âge fut la période de la pensée qui solidifie, l'âge moderne est la période de la finance qui achète, à mesure que la pensée et l'épée se retirent, les grands débris des deux âges précédents. Quelque couroux que l'on affecte et de quelque mépris que l'on accueille notre parole, nous avons la conscience d'avoir frappé juste. L'épée eut son rôle dans le moyen âge, c'était l'écho de l'âge précédent: la pensée a créé dans l'âge moderne le XVIIe siècle, comme un adieu à la terre qu'elle se voyait forcée de quitter; mais ces faits n'infirment point la division que nous présentons, ils la confirment au contraire. Au lieu que le XVIIIe et le XIXe siècle avec tout leur étalage littéraire ne sont pas plus les échos de la pensée dominante au moyen âge, que les saturnales de la révolution ne sont la reproduction des luttes créatrices de la première période. La preuve en est, que pour relier notre avenir à ce passé brisé au XVIe siècle, nous devons réagir, et nous réagirons en effet contre le XVIIIe siècle littéraire et politique. Et pour l'observateur qui examine, dans cette réaction, la marche de l'esprit catholique se subtituant, par la charité et l'abnégation, à l'esprit individuel de la Renaissance, notre thèse première ressort avec une force et une portée nouvelles.

Ainsi, en résumé, la Renaissance fut la résurrection de cet égoïsme vieux comme le monde, qui créa le paganisme et le continua par les hérésies, — que le catholicisme avait combattu et presque vaincu au prix de quatorze siècles d'efforts sanglants, — et dont la préconisation fut le signal d'une décadence politique, littéraire, artistique et matérielle, contre laquelle proteste l'âge présent, au nom de l'avenir.

Digitized by Google

Ainsi comprise, la Renaissance s'identifie avec la Réforme, dont elle est la première phase, — et toutes deux deviennent un anneau ajouté à la chaîne des révoltes de l'orgueil humain contre la charité divine.

C'est pourquoi, faire l'histoire du protestantisme, c'est écrire une histoire de l'égoïsme. Bossuet l'a intitulée admirablement : l'*Histoire des variations*. La variation est en effet le caractère propre de l'orgueil, qui, malgré ses dénégations, n'est que l'égoïsme le plus menteur et le plus dangereux. De là l'innombrable multitude des sectes réformées; de là leurs milliers de symboles; de là encore les divisions même politiques qui arment les peuples catholiques, protestantisés malgré eux, contre eux-mêmes et contre les pouvoirs établis.

Cet égoïsme formidable, qui bouleversa l'Allemagne, l'Angleterre, la Suède, la Norwége, le Danemark, la Suisse et la France, eût englouti le christianisme tout entier, si l'Eglise catholique ne lui eût opposé comme barrière son principe générateur à elle-même, la charité.

Le protestantisme et la Renaissance prétendaient réformer. On pourrait se demander d'où leur venait cette prétention, et ce qu'ils voulaient réformer, puisqu'ils étaient eux-mêmes le mal. Mais, toujours soigneuse du progrès des intelligences et des cœurs, l'Eglise sonda son propre sein, pour y découvrir les germes de maladie qui s'y trouvaient, et travailler, comme il convient à une mère, à son renouvellement. Toutefois, quand on parle de réformation catholique, il est important de s'entendre. L'Eglise ne pouvait vouloir et ne voulut pas toucher à ses dogmes : l'œuvre divine ne peut évidemment être retouchée au gré de toutes les raisons malades qui en trouvent le fardeau trop pesant. Au point de vue du dogme, il n'y a pas de réforme possible, quelle que soit la circonstance : tout accommodement sur cet objet est aussi radicalement contraire à la loi divine du développement de l'humanité que le serait la ruine même de l'Eglise. Aussi le concile de Trente ne toucha-t-il en aucune manière à ce symbole, toujours attaqué depuis quinze siècles et toujours vainqueur des colères impuissantes qui en poursuivaient l'inflexible rigueur. Ce fut la gloire de l'Eglise d'avoir laissé au front du monde ce sceau divin qui distingue les peuples vivants des peuples morts, les fils du ciel des enfants de l'enfer. En cédant, elle eût brisé l'œuvre du Calvaire : en résistant, elle éleva plus haut encore, s'il est possible, l'étendard sacré qui attire à lui les cœurs droits. Au sein même de la mort, elle jetait ainsi un germe de résurrection, et chaque jour voit reverdir au soleil de l'esprit catholique un des rameaux jadis desséchés par le souffle de l'orgueil révolté.

Mais en refusant de toucher à son symbole, l'Eglise se réservait de travailler à la restauration des brèches ouvertes dans l'édifice de sa discipline. Là, bien des misères, moins grandes qu'on ne les a faites, réelles néanmoins, défiguraient l'Epouse de Jésus-Christ. Elle-même avouait ces taches à son impérissable beauté et se préparait à les effacer, quand les clameurs des renaissants littéraires et religieux vinrent interrompre ses travaux de réformation. Après le temps d'arrêt que nécessita l'attitude d'expectative, dans laquelle sa tendresse pour des enfants égarés sembla l'immobiliser un instant, elle reprit sa marche, sans se hâter, sans se reposer jamais non plus, poursuivant, avec la sûreté du coup d'œil divin, le but où tendaient ses efforts.

Aussi, quand les Pères de Trente se séparèrent, l'Eglise put s'étonner elle-même de l'éclat nouveau de sa beauté. Jamais, depuis les siècles des catacombes, elle ne s'était offerte aux regards éblouis du monde, avec un assemblage plus magnifique de perfections. Les liens de l'unité se resserraient; l'épiscopat rajeuni retrouvait les traditions des Ambroise et des Chrysostome; le clergé tout entier, purgé par l'apostasie des lâches et la conversion des vaillants, de tout germe délétère, formait autour des évêques une splendide couronne; les ordres monastiques se multipliaient par la fondation de nouvelles congrégations, ou l'établissement de nouveaux monastères revenus à l'esprit des instituteurs; le peuple catholique se ralliait avec un admirable élan autour de ses pasteurs; et pour couronner cet ensemble, la Chaire de Pierre voyait passer les plus glorieux représentants de la papauté.

Mais c'était peu de consolider l'édifice ancien : il fallait de nouvelles constructions pour suppléer aux éboulements qu'avait causés la tempête. La charité de l'Eglise est vaste comme le monde. En circonscrivant,

Digitized by Google

sur l'ancien continent, les ravages de l'égoïsme protestant, elle songeait à ces terres nouvelles que Christophe Colomb venait de lui donner. Providence visible de l'humanité, elle se hâta d'y envoyer ses anges, les missionnaires, pour appeler à la vie de l'amour, ces pauvres âmes assises à l'ombre de l'égoïsme païen. Ce fut un beau triomphe pour elle, que la victoire remportée au Mexique et au Pérou sur le fantôme sanglant de l'enfer égorgeant à sa fureur des victimes humaines par milliers. Leçon formidable donnée par le Très-Haut à ces orgueilleux prôneurs du sens individuel, qui se faisaient, en Europe, les frères des tristes adeptes du fétichisme américain, et livraient comme eux au tranchant du glaive des nations entières, sans autre motif que l'exaltation de leur individualité ! Aussi, pour parler le langage de l'Ecriture, il y eut une grande joie dans le ciel, au jour où l'Eglise planta la croix sur le sol d'Amérique. Plus tard, l'hérésie devait s'asseoir au foyer de ce peuple racheté, et lui imposer des fers : mais au moins le feu sacré était allumé, et semblable à celui qui brûla dans le puits mystérieux de la Judée, pendant la captivité du peuple juif, il jaillira en gerbes vivifiantes à l'heure si vivement désirée du retour. Déjà l'Eglise frappe à la porte et réclame son héritage usurpé : bien des cœurs répondent à son appel, et demain, s'il plaît au Seigneur, les remparts de Jéricho tomberont devant l'arche sainte et les enfants chanteront : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

Lorsque du sein de l'Océan pacifique sortirent les nombreux archipels de la Polynésie, de la Mélanie et de la Micronésie, vite encore y volèrent les messagers de Rome. Aujourd'hui l'Océanie connaît Jésus, et les brises de la mer portent d'une île à l'autre, avec le bruissement des palmiers, le nom de Marie, la mère du bel amour, qui a vaincu l'antique serpent sous toutes les formes dont il a voilé ses replis.

Après avoir ainsi jeté la semence de la parole divine sur ces terres nouvelles, afin d'en fermer le sein à l'ivraie, l'Eglise ne se reposa pas encore. Incessante, comme celle de la Providence, son action ne s'arrête jamais : elle entreprit de reconquérir le terrain perdu en Europe. Nous la voyons aujourd'hui à l'œuvre, et chacun de nous peut dire si sa patience s'est épuisée, si ses espérances ont été vaines. Pour n'être pas terminée, la lutte n'en promet pas moins une issue glorieuse, comme ces grandes batailles dont les chocs les plus effrayants font entrevoir la victoire. Cette entreprise menée à fin, elle aura pour occuper son activité la régénération des contrées schismatiques : puis, quand elle aura passé sur ces têtes altières le niveau de sa foi, elle englobera dans un embrassement immense le monde christianisé. La charité aura son plus beau jour, dans lequel se dissiperont les derniers nuages d'égoïsme qui auront flotté jusque-là dans le ciel : la paix régnera sur tout l'univers, et après une dernière convulsion de l'égoïsme infernal, arrivera la consommation des temps, l'inauguration du règne éternel du Dieu qui est Charité.

Alors aussi tombera le voile qui couvre nos yeux, et nous pourrons opposer l'une à l'autre ces deux réformations, qui nous sont aujourd'hui si mal connues. Comparant l'orgueilleuse renaissance de l'esprit païen à l'humble continuation des traditions catholiques, nous sentirons la différence profonde qui sépare leurs œuvres. Nous secouerons alors, comme une poussière importune, les mensonges de ce que nous appelons l'histoire, et nous rendrons au dogme générateur de la charité les heureux fruits qui consolent les âmes fidèles de la stérilité de tant d'autres âmes vouées au culte des nouvelles divinités.

Mais nous faudra-t-il attendre ce jour pour rendre justice à l'Eglise ? Qu'au sein des nations protestantes on continue de vanter les exploits de Luther, Calvin, Zwingle et consorts, et de se glorifier d'être leurs héritiers, passe encore : mais nous, les fils des martyrs, des croisés et des ligueurs ; nous dont le sang a tant de fois coulé sur les échafauds et les champs de bataille pour le service du Christ ; nous qui n'avons pas, comme ceux-ci, la terre mais le ciel pour héritage, et ne voulons ici-bas que le règne de Dieu ; nous qui avions créé les arts, les lettres, les sociétés ruinés par le protestantisme, et qui souffrons encore de ses ravages ; pourrions plus longtemps souffrir à nos fronts le sceau de ces étranges souverains et à nos bras les anneaux de leurs chaînes

Hélas, il n'est que trop vrai, nous sommes livrés, sinon en apparence, du moins en réalité, à l'action de l'égoïsme protestant caché

Digitized by Google

sous le nom de philosophie et de progrès. Ses succès sans doute ne sauraient être que passagers, puisque les portes de l'enfer ne doivent pas prévaloir contre Dieu. Mais, est-ce donc une raison pour s'endormir au bord de l'abîme? Les hommes doivent s'aider pour que la Providence les aide : si nous refusons de sauvegarder notre vie, Dieu, qui n'a pas besoin de nous, retirera sa main et l'étendra vers d'autres plus intelligents et plus braves.

Qu'il n'en soit pas ainsi, surtout pour les fils de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Ce que nous avons dit de l'Eglise universelle s'applique en particulier à l'Eglise de France, la fille aînée et le bras droit de Rome. Par un privilége tout spécial, Dieu nous a mis au premier rang de la coalition catholique contre l'erreur : nous sommes le cœur de cette alliance, le foyer où s'allument les flambeaux qui éclairent et embrasent le monde. Nos misères ne sauraient égaler nos splendeurs, et, bien que sombre, notre avenir garde sous ses nuages un vaste champ d'azur. L'esprit catholique nous sauva de la ruine au XVIe siècle : rendons-lui donc bienfait pour bienfait. Il a besoin de nous aujourd'hui, et Rome espère en nous : nous avons promis beaucoup et tenu quelque chose. Les lettres catholiques nous doivent le XVIIe siècle : nous avons, en dépit du philosophisme, relevé nos autels au commencement du XIXe, et nous expions nos errements passés par la propagation généreuse de la foi et de la civilisation, en même temps que par l'exercice de l'aumône pratiquée non pas au nom des individus, mais au nom d'un peuple. Nous avons fait plus que tout cela : le patrimoine de saint Pierre nous doit son existence, et nos aigles déploient leurs ailes aux pieds du Souverain Pontife, comme aux jours de Constantin et de Charlemagne..... Pourrions-nous laisser inachevé notre ouvrage? Et dirait-on de nous, dans l'avenir, que vainqueurs par l'Eglise de l'égoïsme révolté, nous avons abdiqué plus tard aux mains de cet odieux maître, la couronne que nous tenions d'elle et sacrifié pour des intérêts équivoques un avenir glorieux?

Le monde, qu'émeut jusqu'aux entrailles le conflit toujours existant entre l'esprit humain et l'action divine, attend notre réponse. Si nous renonçons à la mission que nous tenons de notre passé, il sera longtemps et d'une manière plus effrayante la proie des puissances mauvaises. Si, au contraire, nous tenons à honneur de le conduire vers Dieu, nul obstacle ne pourra résister à l'action catholique. La dette que nous avons contractée envers l'Eglise sera largement payée, sa gloire se reflétera sur nos fronts, et dégagés des entraves qui retardent encore notre élan, nous reprendrons, avec des gages assurés de succès, les voies obstruées par la Réforme. Les peuples rendus à la véritable science de la vie, trouveront enfin cette liberté chrétienne, qu'ils oublient pour le fantôme décevant de la liberté païenne ; les arts, les sciences et les lettres refleuriront autour des autels et des trônes raffermis; la terre, versant dans nos greniers et nos celliers le sang de la vigne et la puissance du froment, payera par l'abondance la paix que nous lui aurons donnée : notre histoire inscrira de nouveau dans ses annales des Charlemagne et des Louis IX, tandis que nos autels fumeront de l'encens offert aux enfants de la France sacrés rois dans le ciel par le martyre du sang ou les renoncements de l'humilité.

Le choix est à faire, et ces espérances ne sont point un rêve; car la loi de la vie est pour le monde comme pour l'individu une loi d'abnégation et de charité, et à ceux qui en procurent l'accomplissement ont été promis ici-bas les biens de la terre avant la jouissance des biens du ciel. *Quærite primum regnum Dei*, disait le Sauveur sollicitant ses apôtres de procurer ce règne de Dieu, *et hæc omnia adjicientur vobis!* (*Matth.* VI, 33.)

Digitized by Google



ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES PRINCIPALES SECTES RÉFORMÉES.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE

DU

PROTESTANTISME.

ABÉCÉDAIRES ou ABÉCÉDARIENS. — Cette secte eut pour auteur *Storch*, l'un des disciples de Luther. Il lui sembla que son maître s'était arrêté trop tôt dans la réforme de la règle de foi. Le docteur de Wittemberg trouvait avoir assez fait de nier l'autorité de l'Eglise, des conciles, de la tradition, pour leur substituer le jugement privé, en vertu duquel chaque particulier décide sans appel du sens de l'Ecriture. Storch, développant le principe, prétendit que les plus ignorants pouvaient connaître le vrai sens de l'Ecriture, aussi bien que les plus instruits, par l'inspiration directe de l'Esprit-Saint; et il ajouta même bientôt que la science ne sert qu'à empêcher la communication de Dieu avec l'homme. Il en vint enfin à cette conséquence, que ceux qui étaient instruits, même ceux qui savaient lire, qui connaissaient leur ABCD, étaient dans un état dangereux pour le salut. C'est, d'après ces principes, que Carlstadt jeta sa robe et son bonnet de docteur, pour se faire garçon boulanger.

Les Abécédaires enseignaient donc que pour être sauvé, il ne faut savoir ni lire ni écrire, pas même connaître les lettres de l'alphabet ABCD, d'où leur est venu leur nom.

ABRAHAMISTES.—On découvrit en 1782, dans les montagnes de la Bohême, une secte nouvelle dont les membres s'intitulaient Abrahamistes, prétendant être de la religion qu'Abraham professait avant d'être circoncis. Ils rejetaient la circoncision, et si quelques-uns avaient été circoncis, c'est qu'ils étaient nés Juifs. Aussi, parmi ces hérétiques, il se trouvait un assez grand nombre d'Israélites; on y comptait surtout beaucoup de protestants et même quelques Catholiques. Leur croyance se réduisait à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses de la vie future. Ils niaient la mission divine de Moïse, la divinité de Jésus-Christ, et, de toute l'Ecriture sainte, ne conservaient que le Décalogue et l'Oraison dominicale. Leur morale était abominable. Ils regardaient comme une horrible tyrannie toutes les lois de la décence. Les femmes étaient communes, et les enfants qui naissaient de ces commerces honteux étaient élevés par la communauté. Joseph II les contraignit de s'incorporer à l'une des religions reconnues par l'Etat, et, sur leur refus, les fit déporter en Transylvanie et dans le bannat de Temeswar. Le retour en Bohême ne fut accordé qu'à ceux qui abjurèrent ou feignirent d'abjurer leur religion pour se faire Catholiques.

ACCIDENTAIRES. — Secte luthérienne qui, tout en admettant la doctrine du maître sur le mode de la présence réelle dans l'Eucharistie, essaye de se rapprocher de la doctrine catholique, en soutenant qu'après les paroles de la consécration il ne reste du pain et du vin que la substance indispensable pour que les apparences ou accidents ne soient pas sans sujet.

ADAMITES. — Pradias, au IIe siècle, et Picard au XVe, avaient prétendu que, pour imiter Adam dans son état d'innocence, les hommes devaient vivre dans un état de nudité complète. Trois cents anabaptistes, ressuscitant cette vieille erreur, montèrent, tout nus, sur une haute montagne, persuadés qu'ils seraient enlevés au ciel en corps et en âme.

De nos jours, cette secte se ressuscite. Nous lisons dans *Le protestantisme et la règle de foi catholique* du P. Perrone : « En Bohême, les principes adamites sont remis en vogue. On dit qu'ils se propagent par degrés dans les vallées de Hohenmauth, de Suze et de Chabzen. Beaucoup de leurs plus riches habitants se sont agrégés à cette société. Les mots que *la foi transporte les montagnes* sont l'article capital de leur croyance; et une de leurs pratiques est de s'étendre à terre le long des fleuves et des torrents, l'oreille appliquée contre le sol, pour écouter le bruit des pieds du Messie qui arrive. S'ils adoptent quelque autre usage de l'ancienne secte de ce nom, c'est ce qu'on ne dit pas; mais tous les fondements de l'enseignement et des croyances religieuses sont minés et ébranlés. »

ADESSENAIRES ou IMPANATEURS. — Secte de luthériens qui enseignent qu'après la consécration, la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang de Jésus-Christ, sans qu'il y ait transsubstantiation; « de même, » disent-ils, « que la divi-

Digitized by Google

nité et l'humanité étaient unies dans la personne de Jésus-Christ. »

ADIAPHORISTES ou INDIFFÉRENTS. — Ils sont encore appelés Mélanchthoniens, du nom de leur chef, Philippe Mélanchthon (*Voy.* ce nom). Ils voulaient conserver les cérémonies de l'Eglise romaine, les fêtes, les leçons, les vêtements sacerdotaux usités dans l'Église catholique, tenant toutes ces choses pour purement indifférentes. Les luthériens rigides leur reprochaient énergiquement cet usage, qu'ils disaient contraire à la liberté de l'Eglise, et renfermant une espèce de profession de papisme.

ADRIANISTES. — Disciples d'Adrien Hamsteld, qui adopta la doctrine des anabaptistes en y joignant quelques erreurs particulières sur Jésus-Christ. Ainsi, il enseignait que la religion chrétienne n'avait été fondée que pour certaines circonstances.

ÆCOLAMPADE. — *Voy.* ÆCOLAMPADIENS.

ÆCOLAMPADIENS. — Jean Hausschien, qui changea son nom en celui d'Ælampade, naquit à Weissemberg, dans la Franconie. Après s'être distingué par son érudition dans les langues grecque et hébraïque, il se fit religieux de Sainte-Brigitte, dans le monastère de Saint-Laurent, qu'il quitta peu de temps après pour se rendre à Bâle, où il fut fait curé; ce fut là qu'il fit connaissance avec Erasme. Quand la Réforme éclata, Ælampade l'embrassa avec ardeur et se conforma aux sentiments de Zwingle, qu'il préférait à Luther. Il publia un traité pour défendre la doctrine de son maître sur l'Eucharistie, contre Luther et Mélanchthon. Il y disait que *Hoc est corpus meum* veut dire : *Ceci est le signe* (le type, la figure, le symbole) *de mon corps*. Il défendit encore Zwingle contre les partisans de la présence réelle au colloque de Marbourg. A l'exemple du coryphée de la Réforme, Ælampade, qui était prêtre aussi, se maria avec une jeune fille dont la beauté l'avait touché, ce qui excita contre lui les sarcasmes de son ancien ami Erasme : « Ælampade, » dit-il, « vient d'épouser une assez belle fille ; apparemment que c'est ainsi qu'il veut mortifier sa chair. On a beau dire que le luthéranisme est une chose tragique, pour moi je suis persuadé que rien n'est plus comique; car le dénoûment de la pièce est toujours quelque mariage, et tout finit en se mariant comme dans les comédies. » Le même Erasme, qui était ami particulier d'Ælampade avant qu'il eût embrassé la Réforme, disait que, depuis son changement de religion, il ne le reconnaissait plus, et qu'au lieu de la douceur de caractère et de la candeur qui le distinguaient d'abord, il ne trouvait plus en lui que dissimulation et artifice. Ælampade mourut à Bâle en 1531.

AGAPEMONE. — Cette secte, qui prit d'abord le nom de Lampeter Brethren, s'établit en Angleterre en 1844. Peu de temps après, ses partisans créèrent un établissement à Charlidge dans un vaste édifice qui fut appelé l'Agapémone ou maison d'amour. Ses membres font profession de n'avoir pas d'autre supérieur que Dieu, à qui ils s'unissent par l'esprit intérieur. Ils rejettent la prière, n'ont point de chapelles, nient la trinité des personnes divines, prétendent que le règne de la grâce est passé et que le jour du jugement est arrivé. Ils vivent ensemble, pêle-mêle, hommes et femmes, coulent leurs jours dans d'*innocents* plaisirs, dans des divertissements continuels, dans toutes les jouissances d'une vie épicurienne. (P. PERRONE. *Le protestantisme et la règle de foi*, I, sect. 1, chap. 1er.)

AGRICOLA, docteur luthérien, né à Eisleben en 1492, mort en 1566. — *Voy.* ANTINOMÉENS.

AGRICOLAITES. — *Voy.* ANTINOMÉENS.

AGRICULTURE. — *Voy.* INFLUENCE, § III.

ALBEMARLE. — *Voy.* MONK.

ALÉANDRO (JÉRÔME), descendait d'une noble famille; il était né le 13 février 1480 à la Motta, sur les confins du Frioul et de l'Istrie. — A treize ans, il étudia sous Benoît Brugnole, puis sous Petronello de Rimini, deux humanistes célèbres. Paul Amalteo florissait alors à Pordenone, et attirait à ses leçons une foule considérable. C'était l'Erasme de l'Italie; il expliquait l'antiquité avec un charme indicible de paroles, et la faisait aimer. Aléandro voulut l'entendre; mais le disciple se prit d'un tel amour pour l'étude, qu'il languit, dessécha, et un moment fut obligé d'abandonner les leçons de son maître. On lui conseille de revoir les bords de la Brenta, et de respirer l'air natal. Il part pour Motta, sa patrie, et, le lendemain même, il vient se mêler parmi les auditeurs de Dominique Priori, qui enseignait les belles-lettres. La leçon finie, Aleandro se met à rire du professeur qui paraît bientôt, essaye de se défendre, et, tout en colère, finit par proposer un duel littéraire à son compatriote. Le duel est accepté de grand cœur, les seconds choisis, et le jour du combat indiqué. Alors on vit accourir de Venise, de Ferrare, de Padoue, de la Polésine, comme à une fête, des juristes, des maîtres en théologie, des docteurs, des écoliers : c'était une joie, un trouble inexprimable; l'élection d'un empereur n'aurait pas remué plus fortement les imaginations. C'est qu'Aléandro, à vingt ans, entendait le grec, l'hébreu, le chaldéen; c'est qu'il était théologien et philosophe, musicien, poëte, mathématicien et rhéteur. La Brenta fut un moment couverte de gondoles, où l'on reconnaissait à leur longue barbe, et à leur robe écarlate, les professeurs de Venise, appelés comme juges du combat. Motta ne put recevoir tous les visiteurs; beaucoup d'entre eux furent obligés de coucher dans les champs. Le jour venu, Priori monta en chaire, et discourut longtemps sans être interrompu. Il s'agissait d'expliquer quelques passages difficiles d'écrivains anciens. Aléandro vint à son tour; il parla pendant deux heures. Il avait à peine fini, que les vieux citoyens des mondes grec et latin, les hôtes de Rome et d'Athènes, les commensaux d'Horace et de Démosthènes, toutes ces intelligences qui avaient quitté l'Olympe pour s'abattre dans la bourgade de

Digitized by Google

Motta, se lèvent à la fois en criant : Fuori Priori, e viva Aleandro !

Depuis cette époque, les distinctions le poursuivirent sans cesse : il fut successivement professeur à Venise, nonce du Pape en Hongrie, professeur et recteur de l'Université à Paris, malgré sa qualité d'étranger. Ce fut lui que choisit Léon X pour le représenter, en 1519, à la fameuse diète de Worms. On y fut émerveillé de son éloquence ; mais Luther n'y trouva qu'une nouvelle occasion de vomir ses injures les plus grossières. Clément VII nomma Aléandro archevêque de Brinde, et nonce en France. François Ier le mena avec lui, en 1525, à la bataille de Pavie, où ils furent faits prisonniers l'un et l'autre. Paul III l'honora de la pourpre. Il mourut à Rome en 1542. Nous avons de lui : 1° *Lexicon Græco-Latinum*, Paris, 1521, in-folio ; 2° *Grammatica Græca*, Argentorati, 1517, in-8°. — *Voy.* WORMS, *Diète de l'Allemagne*. (AUDIN, *Vie de Luther*.)

ALLEGEANCE (SERMENT D'). — *Voy.* ANGLICANISME, § V.

ALLEMAGNE (HISTOIRE DU PROTESTANTISME EN). — L'Allemagne a été le berceau du protestantisme ; c'est de son sein que bientôt s'est répandue, comme de son foyer, l'incendie effrayant qui, sous le nom spécieux de Réforme, menaça au commencement du XVIe siècle de dévorer l'Europe entière. Plus qu'aucune autre des nations catholiques, elle avait subi l'influence des causes malheureuses qui préparèrent cette grande révolution. La lutte du sacerdoce et de l'empire, qui depuis Henri IV de Franconie jusqu'à Louis V de Bavière, s'était à peine interrompue, avait laissé des traces profondes au sein des peuples germaniques, et l'impression qui avait absorbé tous les autres souvenirs, était celle d'un patriotisme profondément irrité. Le peuple oubliant peu à peu qu'il devait au sacerdoce d'avoir été sauvé de l'esclavage, et de conserver encore quelques lambeaux de liberté, avait fini par prendre parti pour ses princes et à reprocher aux Papes et aux évêques de s'immiscer trop souvent dans les affaires de ce monde. De fait, au moment où le protestantisme allait naître, le pouvoir temporel était émancipé, la suzeraineté papale méconnue, et l'influence cléricale presque anéantie. — Qu'on se souvienne des chansons d'Ulrich de Hutten, des pamphlets de Reuchlin, et de la popularité qu'ils obtenaient au détriment des prêtres et des moines, dont un grand nombre par leur ignorance et leur conduite scandaleuse ne méritaient que trop ces sarcasmes et ces injures, et l'on comprendra qu'en Allemagne, surtout, les éléments d'une révolte contre l'Eglise étaient tous préparés et réunis ; il ne fallait plus qu'une main hardie et des circonstances heureuses pour les mettre en œuvre et bouleverser la face de l'Europe. Un homme allait se charger de ce rôle épouvantable : c'était un moine Augustin, nommé Martin Luther.

Malgré sa naissance obscure et l'habit monacal, Luther avait le cœur rempli d'un orgueil excessif ; il était donc facile de prévoir qu'il ne reculerait pas devant les conséquences, quelque épouvantables qu'elles fussent, d'un principe émis inconsidérément. En fallait-il davantage pour doter l'Eglise de Dieu d'un nouveau schisme et d'une nouvelle hérésie, surtout si l'on ajoute que Luther était un esprit ardent, exalté, enthousiaste, en même temps que facile à à égarer, faux, ami des paradoxes et de la nouveauté ? — *Voy.* LUTHER.

Par son éloquence vive et séduisante Luther était éminemment l'homme du peuple ; il exerçait une influence magique sur ses auditeurs ; aussi ses disciples fascinés fléchissaient-ils le genou devant l'idole, et révéraient-ils comme des oracles les paroles qui découlaient de cette autre *bouche d'or*, comme l'appelaient quelques-uns de ses adorateurs. Il était donc impossible que le troupeau du Seigneur, envahi par ce loup dévorant portant la livrée du pasteur légitime, ne fût pas en proie au ravage, à la désolation et à la mort.

La publication des indulgences que fit Léon X devint l'occasion qui fit éclater ce formidable incendie qui se répandit sur l'Europe entière et la dévore encore.

PREMIÈRE ÉPOQUE. — *Lutte avec Tetzel à l'occasion des indulgences, — puis avec les évêques et les docteurs. — Entrevue avec les deux légats Cajétan et Miltitz. — Bulle* EXSURGE. — *Diète de Worms. — Luther excommunié et mis au ban de l'empire.*

La publication des indulgences avait été confiée aux Frères prêcheurs ; de là naquit cette jalousie entre les Augustins et les Frères prêcheurs, qui eut de si terribles conséquences dans la suite. Le célèbre Tetzel chargé de cette mission en Saxe entraînait les populations par son éloquence. Bientôt il arriva à Wittemberg dans les environs du monastère des Augustins. Luther, dont le nom commençait déjà à briller d'un vif éclat dû à sa parole ardente et insinuante tout à la fois, ne put contenir davantage son orgueil irrité et jaloux, quand il vit tout son auditoire habituel déserter sa chaire et son confessionnal, ainsi que celui de ses confrères, pour se grouper autour de son rival. Sur-le-champ il fit annoncer un sermon dans l'église de Wittemberg, dans lequel, disait-il, il devait réfuter, lui Luther, les erreurs qu'avançait Tetzel à propos des indulgences. Luther devait tenir parole. Piqués de la nouveauté du spectacle, ses amis et les habitants de Wittemberg vinrent de nouveau entendre celui dont la parole les avait si souvent ravis et transportés. Son sermon ne fut qu'une attaque continuelle, mais indirecte, dirigée contre les indulgences. Ce commencement d'une lutte dont personne ne pouvait prévoir les tristes résultats, plut à quelques-uns des disciples du moine Augustin, qui, encouragé par l'accueil plus que bienveillant fait à son sermon, et voulant à tout prix voir sa chaire assiégée par un nombreux auditoire, résolut de tenter un second coup d'éclat. Il était, de plus, exaspéré par la réfuta-

Digitized by Google

tion peut-être trop virulente que Tetzel fit de quelques-unes de ses propositions. Aussi le 31 octobre, veille de la fête de Tous les Saints, fête patronale à Wittemberg, il fit afficher aux portes de l'église quatre-vingt-quinze propositions, qu'il se proposait de soutenir envers et contre tous. Ce fut le premier cri de révolte jeté à l'Allemagne et à l'Europe. [31 octobre 1517.]

Parmi ces propositions, beaucoup étaient d'une fausseté évidente, plusieurs hérétiques, et toutes marquées au coin de l'exagération et de l'orgueil. Aussi Luther eut-il bientôt pour adversaires non plus seulement Tetzel, mais les docteurs catholiques, champions de la vérité, et les évêques, défenseurs de l'autorité et chargés de veiller au dépôt de la foi.

Les évêques auxquels il s'était d'abord soumis lui défendirent de continuer ses prédications dangereuses; les docteurs l'accusèrent d'hérésie et lui prouvèrent qu'il rompait avec toute la tradition et l'enseignement constant de l'Eglise catholique. Pour imposer silence à ses ennemis il en appela à Rome, et écrivit à Léon X une lettre d'une soumission vraiment exemplaire : « La voix du Souverain Pontife, » disait-il, « serait pour lui celle de Pierre chargé de confirmer ses frères, celle de Jésus-Christ la vérité même, qui a les paroles de la vie éternelle. »

Léon X, d'un caractère doux et modéré, ne vit au premier abord dans tout cela qu'une jalousie de moines, une dispute ordinaire d'écoles, et se contenta de faire imposer silence au moine audacieux, par son supérieur Staupitz; c'était le nom de ce dernier qui avait un faible pour le frère Martin, dont les brillantes qualités promettaient un nouvel éclat à l'ordre déjà si éclatant des Augustins. Il obéit donc, mais faiblement et en apparence plutôt qu'en réalité, à l'ordre du Pape, et laissa libre carrière à Luther pour prêcher et écrire. Le moine, une fois engagé dans les voies de la révolte, maintint ses thèses, continua de les afficher publiquement et fit bientôt des prosélytes. Ses confrères, ses anciens amis, ses disciples, avides de nouveautés, se rangèrent sous son drapeau. Les doctrines nouvelles prirent faveur autour de Wittemberg, surtout parmi les princes et les chevaliers, qui vivaient pour la plupart de rapines et de brigandages. Qui eût pu prévoir les conséquences immenses et désastreuses qu'entraînerait cette révolte? Ce ne fut que plusieurs mois après que l'empereur Maximilien (*Voir* ce nom), plus clairvoyant que tous les autres, s'aperçut de la gravité de cette affaire, et pria le Pape d'y porter un remède prompt et énergique. Léon X ne crut pouvoir mieux faire que de citer le moine Augustin à comparaître devant lui sous soixante jours. C'en était fait de l'œuvre nouvelle, si cette sentence était exécutée. Luther eût été mis à la raison, ou renfermé dans un monastère, et réduit à l'impossibilité de pouvoir nuire à la société. C'est ce que le novateur et ses amis comprirent, et pour éviter ce danger, ils imaginèrent divers prétextes pour ne pas obéir : « Le *chemin était coûteux, long* et *difficile; Luther jouissait d'une mauvaise santé.* » Enfin il fallait un sauf-conduit de l'électeur de Saxe, qui était déjà imbu des idées nouvelles et qui, d'accord avec Luther, persista à le refuser. Au reste Luther consentait à comparaître, mais dans sa patrie et devant un légat ou une diète.

Léon X, toujours plein de condescendance et de modération surtout envers Luther, qu'il affectionnait et dont il ne connaissait pas tout l'orgueil, obtempéra à la demande faite par le moine Saxon et chargea le cardinal Cajétan de la noble mission de représenter le Saint-Siége dans les conférences qui devraient avoir lieu en Allemagne pour mettre sous leur véritable jour les doctrines du novateur de Wittemberg. A la fois humaniste et théologien distingué, le légat alliait la fermeté à la douceur, savait condescendre sans léser les droits de l'autorité. Luther comparaissant devant lui à Augsbourg cherchait à le payer de beaux mots et de fallacieuses promesses; mais le légat n'était pas homme à se laisser duper : représentant de l'autorité suprême, il ne voulut point jouer d'autre rôle, et somma Luther de lui répondre purement et simplement, s'il condamnait dans ses écrits ce que le Pape y condamnait,— s'il y voulait effacer ce que le Pape y effacerait. Luther tergiversa et répondit captieusement qu'il y condamnait ce qui était condamnable et voulut entrer en discussion. Le légat lui rappela que sa mission n'était pas de faire de la controverse, et le fit supplier par son supérieur Staupitz de se rétracter et de se soumettre, de peur que son obstination ne jetât dans l'Eglise de Dieu un brandon de discorde qui pouvait allumer un vaste incendie. Luther s'y refusa opiniâtrément et quitta Augsbourg après avoir affiché son appel au Pape et aux universités. Dans le même temps, il écrivait dans l'intimité à Spalatin que s'il était condamné il en appellerait au concile général et susciterait de terribles affaires à la cour romaine. — Il se plaignait de Cajétan à cause de son habit de dominicain et de son caractère entêté. Léon X, toujours résolu de terminer la dispute à l'amiable, fit droit aux plaintes de Luther et chargea Militz, évêque saxon, de renouveler les négociations. Celui-ci, vieux soldat et conservant toute la simplicité et la franchise d'un militaire, s'imagina trouver dans Luther la même candeur. Leur première entrevue fut tout amicale; et Luther fut intarissable en promesses : il voulait bien cesser ses prédications pourvu que ses adversaires en fissent autant; — il promit d'écrire au Pape et de comparaître devant son évêque, celui de Saltzbourg. Au même moment, ses lettres intimes étaient remplies d'invectives contre le Pape et les évêques.

L'évêque de Saltzbourg indiqua une conférence à Leipzig; le célèbre Eckius y soutint la dispute contre Luther. Celui-ci y avait conduit Carlostadt, Mélanchthon et une foule d'amis. Son adversaire y prouva la primauté

Digitized by Google

du Pape de droit divin comme vicaire de Jésus-Christ, et renversa les arguments de Luther et de ses séides avec tant d'adresse et de force que tout l'auditoire lui applaudit, pendant que Luther et ses amis se retirèrent confus et mécontents. De là Eckius alla à Rome et fit connaître au Souverain Pontife le novateur de Wittemberg et la noirceur de ses desseins. Il n'eut pas de peine à lui faire comprendre que Miltidz, crédule et confiant, avait été joué par les ruses du moine Augustin. En effet la lettre promise, et que Léon croyait recevoir de son fils dévoué et soumis, finit par arriver, jointe à un exemplaire du livre de *La liberté chrétienne*. Luther y levait le masque presque ouvertement; gardant un reste de pudeur pour la personne du Souverain Pontife, il le comparait à Daniel dans la fosse aux lions. Rome était la Babylone prédite dans l'*Apocalypse*; son siége n'était autre que celui de l'Antechrist. Dans son opuscule, il posait déjà les bases d'une nouvelle profession de foi; il y établissait la justification par la foi sans les œuvres, et étendait le sacerdoce à tous les hommes.

Le pasteur vigilant se hâta de repousser et terrasser le loup ravisseur qui se glissait dans la bergerie. — Le 15 juin 1520 parut la bulle *Exsurge* qui condamnait et anathématisait les erreurs avancées par Luther, et le déclarait excommunié, s'il ne se rétractait pas dans l'espace de soixante jours.

A cette nouvelle, la fureur de celui qui se prétendait l'envoyé de Dieu fut au comble et éclata bientôt en un torrent d'injures plus ou moins grossières, dirigées contre Rome, injures qui ne tardèrent pas à se traduire en acte. Ses disciples et ses amis étant rassemblés sur l'une des places de Wittemberg et un vaste bûcher y étant préparé, Luther y parut en habits de cérémonie tenant d'une main la bulle du Pape, ainsi que les autres bulles et décrétales des Souverains Pontifes, de l'autre une torche enflammée. Le feu allumé par la main même de Luther consumait les bulles et les décrétales, pendant que la foule applaudissait avec frénésie et jetait aux flammes l'effigie de Léon X. Ainsi la révolte était désormais consommée : Luther sortait avec éclat du sein de l'Eglise en refusant l'obéissance aux légitimes représentants de l'autorité. Ce fut aussi à ce moment que l'apôtre de Wittemberg jura de causer tout le mal possible à cette Eglise qui venait de le chasser de son sein par la bouche du successeur de Pierre.

L'Eglise, de son côté, ne négligea rien pour arrêter et paralyser l'influence désastreuse de cet astre sinistre qui menaçait d'éclipser le flambeau divin de la foi. L'unique voie à suivre était de mettre Luther au ban de la société civile comme il était au ban de la société religieuse. Mais pour cette œuvre il fallait l'appui et la coopération de la puissance séculière, et c'est là même que l'hérésiarque trouva son salut et sa force.

Dans les temps de foi du moyen âge, le bannissement civil suivait inévitablement l'excommunication. Au XVIe siècle, ce droit n'avait subi nulle atteinte légale; mais la politique machiavélique des princes n'en tenait nul compte, à moins que son intérêt temporel ne fût joint à l'intérêt spirituel.

L'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, prince sans convictions religieuses, souverain immédiat de Luther, mit toute sa puissance au service de cet hérésiarque, qu'il affectionnait à cause de ses talents, de son éloquence et de sa réputation qui commençaient à jeter un vif éclat sur l'Université de Wittemberg que ce prince venait de fonder tout récemment. A la mort de l'empereur Maximilien [1519] Frédéric gouverna l'empire pendant l'interrègne, et plus tard, lorsqu'il s'agit de doter l'Allemagne d'un nouveau souverain, il contribua beaucoup à l'élection de Charles V. Toutes ces circonstances, favorables pour Luther, permirent à ce dernier de dogmatiser en Saxe et d'y répandre ses erreurs avec une facilité effrayante. Cependant Charles d'Autriche couronné à Aix-la-Chapelle (15 octobre 1520) se hâta de convoquer une diète à Worms pour l'année suivante, afin de ramener la paix et l'ordre dans les pays qu'il avait à gouverner. Luther y fut cité et s'y présenta avec un sauf-conduit. Le Pape de son côté, qui avait hâté de tout son pouvoir la convocation de la diète, y dépêcha pour légat le célèbre Aléandro, l'un des cardinaux les plus distingués par les qualités du cœur et de l'esprit. — La diète réunie, le légat y déclara formellement que toute discussion étant terminée après la bulle *Exsurge*, sa mission était d'obtenir une rétractation pure et simple. Il faut le dire avec franchise, tous les membres de la diète ne convinrent pas de la vérité de cette assertion.

Luther se présenta fièrement devant la foule; son plan était arrêté d'avance; il était sûr, d'ailleurs, que dans les membres qui formaient la brillante réunion de Worms, plus d'un prince et plus d'un chevalier l'abriterait sous sa bannière en cas de besoin. Interrogé s'il reconnaissait pour siens les écrits qu'on lui attribuait et s'il adhérait à la condamnation qui en avait été faite, il répondit affirmativement à la première de ces deux questions; puis, arrivé à la seconde, usant avec adresse de la souplesse et de la subtilité de son génie, il répondit que, si on voulait lui montrer ses erreurs, il était prêt à les rétracter. Il transformait ainsi habilement la question et se préparait les moyens de gagner un délai qui pouvait encore le sauver. En effet, Aléandro ne voulait pas discuter, d'après ses propres paroles prononcées à l'ouverture de la diète, et Luther tenait à son opinion : il en résulta que Luther obtint un délai de trois jours. Le troisième jour, il refusa nettement de se déclarer, avant qu'on lui eût prouvé ses erreurs par des arguments tirés de l'Ecriture sainte ou de l'évidence de la raison. Interrogé s'il consentirait à se soumettre au concile général, il répondit qu'un pareil concile n'était pas infaillible, puisque autrefois il avait anathématisé Jean Huss. — Comme on

Digitized by Google

demandait à Luther ce que deviendrait le monde, puisque tout principe d'autorité était anéanti, il répondit orgueilleusement que sa raison ne lui ferait jamais défaut, et qu'il ne pouvait manquer à une mission reçue du ciel.

A ces mots, il y eut un cri de révolte dans toute l'assemblée : plusieurs membres voulaient que l'on fît arrêter Luther, au mépris du sauf-conduit que lui avait accordé Charles V; cependant, Luther eut permission de rentrer en Saxe, mais à condition de n'exercer aucune prédication; lui-même, ses adhérents et ses protecteurs étaient mis au ban de l'empire et chassés du territoire allemand, si dans l'espace de vingt et un jours ils ne s'étaient rétractés; les ouvrages de Luther étaient défendus et devaient être brûlés.

SECONDE ÉPOQUE. — [1521-1525]. *La Réforme se propage sourdement. — Les grands et les princes n'exécutent pas les décrets de Worms. — Essais inutiles des diètes ou conférences pour opérer une réconciliation.*

L'édit impérial de Worms venant sanctionner la sentence pontificale, était l'arrêt de mort des nouveautés luthériennes; s'il eût été mis à exécution, la Réforme était radicalement anéantie; Luther eût eu le sort de Jean Huss, auquel on le comparait déjà, et ses partisans n'eussent certainement été ni si nombreux, ni si ardents. Pour le malheur de l'Allemagne, il n'en fut pas ainsi.

Par une étrange fatalité, l'empereur Charles-Quint ne put et peut-être ne voulut pas presser l'exécution de ce décret, que lui-même avait sanctionné à Worms. Obligé de concentrer ses forces et les ressources de sa politique contre François Ier et les Turcs, il abandonna trop le soin des provinces de l'empire. D'autres fois, il agit trop mollement avec les protecteurs de la Réforme, dont il désirait l'amitié; enfin, même dans ses efforts pour apaiser les troubles religieux, il voulut faire trop grande la part de la politique, et ne craignit pas d'en exclure presque entièrement l'autorité spirituelle. Quand il mit vigoureusement la main à l'œuvre, il était trop tard; aussi se hâta-t-il de faire la paix en accordant toutes les concessions demandées.

Les Souverains Pontifes, au contraire, n'eurent rien de plus pressé que de hâter l'exécution du décret de Worms, envoyant des légats à toutes les diètes qui se réunissaient. S'apercevant alors que toutes ces diètes et conférences n'aboutissaient à rien en matière religieuse, la papauté songea alors sérieusement à ressusciter une nouvelle voie de conciliation, à réunir un concile œcuménique.

Après la diète de Worms, les princes allemands se partagèrent en deux camps : les uns, fidèles à la religion et à l'Eglise, procurèrent de tout leur pouvoir dans leurs Etats l'exécution des décrets de Worms. Il faut le dire, ce fut le petit nombre : ce parti ne compta guère que l'archiduc Ferdinand d'Autriche, le duc Georges de Saxe et celui de Brunswick; encore le fils de celui-ci se rangea-t-il du côté des réformateurs.

Le grand nombre, sans se déclarer ouvertement pour les nouvelles doctrines (la peur les retenait encore), n'en favorisèrent pas moins efficacement l'extension et la propagation, et firent échouer toutes les nouvelles tentatives de paix qui eurent lieu. — Tel est le résumé appréciatif des faits qui suivent la diète de Worms, au milieu desquels la Réforme gagne un terrain immense.

Entrons dans quelques détails.

Luther, sortant de la diète de Worms, se mit à prêcher publiquement dans les lieux où il passait, au mépris de toutes les défenses. Il se sentait entouré d'appuis forts et puissants; il voulait tout braver pour se faire des partisans. — L'électeur de Saxe, son protecteur, pour le défendre et le mettre à l'abri de toute éventualité, eut la précaution de le faire enlever par des chevaliers masqués, à l'entrée de la Forêt-Noire, de le cacher et tenir enfermé pendant deux ans dans la forteresse de la Wartbourg, asile profond et ignoré de l'Allemagne à cette époque. De là, néanmoins, l'influence de l'astre luthérien s'exerçait avec la même énergie. Les écrits incendiaires du nouvel évangéliste inondèrent bientôt l'Allemagne, surtout la Saxe et la Hesse électorale. Dans sa *Pathmos*, comme il appelle lui-même le lieu de sa réclusion, son imagination exaltée enfanta une foule de libelles odieux contre Babylone et l'Antechrist qui y siégeait; sa bouche vomissait l'injure et le blasphème; des comparaisons que la langue ne saurait répéter venaient en foule se presser sous sa plume. Luther prenait le langage du peuple; le peuple applaudissait et dévorait avec frénésie les pamphlets sarcastiques et les rêveries du moine. La liberté de dogmatiser était pleine et entière; aussi Luther en profitait-il avec une infernale énergie. Joignant leurs efforts aux siens, ses disciples, entre autres Mélanchthon, cherchaient à répandre et à propager ses doctrines. Le parfait accord qui jusqu'ici avait existé entre le novateur et ses adeptes ne tarda pas à se rompre, comme on peut s'en convaincre en voyant Carlostadt, dès 1525, prétendre avoir découvert un nouvel Evangile. Luther ne put retenir sa colère, quand il vit Carlostadt vouloir partager avec lui l'honneur d'annoncer les volontés du ciel, et ce fut l'âme remplie du fiel de la vengeance, qu'avec la permission de son protecteur il osa reparaître publiquement à Wittemberg, pour y confondre l'impie novateur.

Tant d'atteintes portées au décret de Worms excitèrent les plaintes des Catholiques et la sollicitude de ceux qui étaient véritablement attachés aux constitutions de l'empire. — De plus, les Turcs menaçaient les provinces autrichiennes. Pour remédier à tant de maux, une nouvelle diète fut convoquée à Nuremberg, à laquelle le Pape envoya pour légat le célèbre Chérégat. Le moment était critique

Digitized by Google

et favorable en même temps pour étouffer l'hérésie qui n'était encore qu'à son berceau. Mais pour cela il fallait une main ferme et audacieuse, et le légat, quoique homme éminent, ne sut ou ne put pas comprendre le rôle qu'il devait suivre en cette circonstance. Digne représentant d'un Pape faible et ami du bien, il avoua le besoin de la Réforme et confessa même qu'elle devait commencer par la suppression des abus et des mondanités qui s'étaient glissées dans la cour romaine. Ce fut une faute, et une grande faute, car ces aveux semblaient flétrir le règne si glorieux, si brillant, si artistique du grand Léon X. Aussi, forte de ces aveux, la diète se récria sans mesure contre les innombrables abus qui s'étaient introduits dans tous les rangs de la hiérarchie ecclésiastique, fit valoir les cent et un griefs de l'Allemagne contre Rome, et demanda à grands cris que le Pape se réformât lui-même et réformât sa cour avant de vouloir réformer les autres. Tombant de faiblesse en faiblesse, le légat alors se jeta à genoux pour conjurer la diète de remédier aux malheurs de l'Allemagne et d'aviser à l'exécution des décrets de Worms. Ces supplications, loin de produire l'effet que Chérégat en attendait, n'eurent pour résultat que de donner plus de relief à la faiblesse du cardinal. La diète refusa toute exécution avant la convocation d'un concile national en Allemagne, et se sépara sans avoir rien conclu.

C'était une première victoire que le parti réformé venait de remporter; il en profita habilement et, dès 1524, quand une nouvelle diète fut convoquée, la scène était toute changée. Le légat Campeggio fit son entrée sans pompe, et fut même accueilli avec des huées et des cris de mort. Aussi toute son habileté échoua, et le résultat de cette diète fut le même que celui de l'année précédente.

Pour s'opposer du moins autant que possible aux nouveaux progrès de la révolte, il eut la prudence de rattacher à sa cause par des liens plus étroits les quelques princes demeurés fidèles à la foi de leurs pères. Ferdinand d'Autriche, le prince de Bavière, le duc Georges de Saxe, Henri de Brunswick, signèrent à Ratisbonne [1524] un traité d'union par lequel ils s'engageaient à faire exécuter dans leurs Etats le décret impérial de Worms, et à y maintenir la religion catholique. En même temps le légat porta plusieurs décrets disciplinaires pour la réforme du clergé.

Il était temps, la Réforme avait pris des proportions effrayantes. Luther n'était plus seul, ni entouré de quelques rares disciples. Sa voix puissante comme celle de l'innovation avait été entendue de tous ceux qui se sentaient un cœur passionné et qui n'avaient pas la force d'en triompher; son camp s'était grossi d'une troupe d'humanistes, amis de la nouveauté, de prêtres, de religieux et religieuses impatients de secouer le joug du célibat et autres observances monacales. Tous les seigneurs, principalement du nord de l'Allemagne, s'étaient hâtés d'ouvrir libre champ à Luther pour y prêcher le pur Evangile, jaloux de montrer à l'empereur qu'ils étaient les maîtres chez eux en dépit des ordres impériaux. Cependant, dans ce premier instant, ils n'abjurèrent pas leurs croyances religieuses; ce ne fut que plus tard que ce sacrifice fut fait à leurs passions désordonnées. Philippe de Hesse, l'électeur de Saxe, Albert de Brandebourg, furent les premiers qui se déclarèrent partisans ou fauteurs des nouvelles doctrines, et les firent partager à leurs sujets de gré ou de force. L'appât était trop bien tendu pour que les princes ne fussent pas pris au piége. Les réformateurs ouvraient libre carrière à la satisfaction de leurs passions désordonnées. Ils offraient à leur cupidité la dépouille des monastères et des églises, la proie des bénéfices sécularisés et devenus héréditaires. Leur soif de domination et de despotisme y trouvait un nouvel aliment : sous prétexte que les évêques refusaient de coopérer à l'œuvre divine, les princes séculiers furent appelés à prendre en main la cause de Jésus-Christ; jusqu'ici ils n'avaient eu pouvoir que sur les corps et sur la matière; maintenant ils vont s'élever au gouvernement spirituel et dominer les consciences. — Ils ne se le firent pas dire deux fois; sur-le-champ ils envoyèrent dans les diverses villes des prédicateurs, et des surintendants, firent visiter les couvents, réformèrent les abus, organisèrent le culte et la liturgie. Tel est le spectacle que nous présentent la Saxe et la Hesse, le théâtre même où paraît le chef de la Réforme; ainsi en est-il partout, principalement dans le nord. Tel est le rôle qui revient au glaive temporel dans l'établissement de la Réforme.

Dans les provinces méridionales, la révolte contre l'Eglise n'était pas moins active; ici ce n'était plus la voix, ni les enseignements de Luther, c'étaient les enseignements de Zwingle, le réformateur de Zurich; mais les deux camps n'en faisaient qu'un par la haine commune contre Rome. Le grand nombre des villes impériales de cette contrée, Strasbourg, Nuremberg, Ulm, Donawerth, etc., étaient infectées de l'hérésie et la propageaient à l'entour. La forme du culte catholique était changée : les partisans des nouvelles doctrines affectaient de faire des prêches fréquents et publics, de donner solennellement la communion sous les deux espèces.

Luther sentant croître ses forces avec le nombre de ses adeptes, et voyant néanmoins que la plupart des princes hésitaient encore à se déclarer ses partisans, multiplia les libelles et les pamphlets, et appela tout le monde aux armes pour la propagation de l'Evangile : « L'œuvre de Dieu s'accomplira, disait-il, quoique vous fassiez, mais craignez la colère du Seigneur, vous qui êtes infidèles à la mission qu'il vous confie. — Charles-Quint, bien qu'empereur, n'est qu'un simple mortel, ver de terre, qui n'est pas sûr d'une heure de vie et ose s'intituler défenseur de

Digitized by Google

la foi chrétienne qu'il combat de toutes ses forces. »

Les seigneurs du parti avaient assez d'ambition et d'amour du pillage pour voler d'eux-mêmes aux armes, et commencer dès lors les guerres de religion; mais la crainte et le danger commun réunirent les cœurs divisés. Le sultan de Constantinople menaçait toujours l'empire et la chrétienté. D'un autre côté le centre de l'Allemagne était le théâtre de désordres et de ravages dont il importait d'arrêter le cours. Les paysans de la Thuringe, de la Souabe, de la Franconie et des bords du Rhin depuis longtemps supportaient avec impatience le joug de leurs despotiques seigneurs. Aussi accueillirent-ils avec enthousiasme la parole de Munzer et de Storck qui brisait d'un seul coup le glaive spirituel et le glaive temporel, et rendait tous les peuples à la prétendue liberté des enfants de Dieu. Bientôt tous ces paysans se réunirent en corps d'armée, portèrent le fer et le feu dans les châteaux et les églises, promenèrent partout le ravage et la désolation dans le but avoué d'établir en Allemagne la constitution républicaine de la Suisse et d'imposer les dogmes de leurs maîtres comme symbole de l'univers entier. Munzer et Storck étaient deux anciens disciples de Luther. Ils ne faisaient qu'appliquer rigoureusement ses principes dans l'ordre spirituel et temporel. Cette révolte était donc le premier fruit de la Réforme. Les princes catholiques en firent le reproche aux novateurs.

Luther aurait dû avoir pitié de ces malheureux paysans, qu'il avait précipités dans l'erreur; mais son cœur était trop gonflé d'orgueil pour s'avouer à lui-même que cette première et si effroyable révolte n'était qu'une conséquence naturelle, immédiate, nécesaire même de la sienne. Aussi quand il vit ces paysans entêtés et ignorants préférer leurs hérétiques croyances aux oracles de la chaire de Wittemberg, il se hâta de crier aux seigneurs de son parti : « Courez sus à ces enragés, poursuivez ces bêtes fauves, anéantissez-les au plus vite. Tout moyen est bon pour s'en défaire; à l'âne du chardon, au paysan de la paille ou du foin, et s'il se révolte, le fouet ou la carabine. » Catholiques et luthériens s'unissent. Les anabaptistes sont écrases partout. Une dernière bataille se livre à Franckhausen; et il s'y fait une horrible boucherie des révoltés : 150,000 hommes furent égorgés dans cette guerre. C'est ainsi que Luther traite ses enfants. Les anabaptistes durent se réfugier en Suisse et dans d'autres pays pour échapper à sa fureur.

TROISIÈME ÉPOQUE. — *Les princes se déclarent défenseurs de la Réforme* [1525-1532]. — *Seconde diète de Spire.—Ligue défensive des princes protestants. — Confession d'Augsbourg. — Première paix de Nuremberg.*

La paix étant rétablie par l'anéantissement de l'anabaptisme, les luthériens en profitèrent habilement; l'hérésie marcha le front haut partout protégée du bras de l'autorité. C'est alors que fut donné le premier exemple de sécularisation. Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, embrassa la Réforme, épousa une moinesse, et retint les Etats de son ordre à titre de duché de Prusse. Alors aussi Luther fit toutes ses tentatives pour gagner l'archevêque électeur de Mayence. Il souriait à l'idée de compter dans ses rangs un second électorat. Il voulut même donner une femme à ce prince ecclésiastique. Toutes ses diatribes contre le célibat ecclésiastique échouèrent auprès de ce ferme archevêque. Il prêcha alors d'exemple; depuis longtemps il se sentait consumer par un feu dévorant. *Nunquid potest aliquis abscondere ignem in sinu suo, nisi ardeat? Melius est nubere quam uri*, avait dit et répété Luther à satiété. Cependant, tant que vécut Frédéric de Saxe, il craignit d'exciter un trop grand scandale. Mais à sa mort il se hâta de prendre femme, pour réjouir les anges et faire verser des pleurs de rage et de désespoir aux démons, les habitants des sombres abîmes. Luther à cette époque avait quarante-deux ans; celle qu'il choisit, Cathérine Bora, n'en avait que vingt-quatre, et venait d'être délivrée des liens du cloître par la bienveillance de l'apôtre qui devait bientôt l'épouser. Au reste, le mariage était à peine consommé qu'un premier fruit en sortit un peu prématurément.

Le moine Augustin avait désormais triomphé de toute honte et de toute crainte; il comptait que son œuvre triompherait de toutes les résistances. L'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et beaucoup d'autres Etats septentrionaux venaient conclure une alliance secrète par laquelle ils promettaient d'engager leurs biens et leur vie, leurs terres et leurs gens pour le maintien de la parole évangélique et l'abolition des abus dans le culte divin. Cette alliance fut signée à Torgau [1526].

La diète promise à Nuremberg fut convoquée peu après à Spire. Les princes luthériens, forts de leur alliance, y exercèrent publiquement leurs prêches et cérémonies religieuses, refusèrent d'exécuter les décrets de Worms et demandèrent un concile général, ou du moins un synode national, afin de pacifier les différends religieux. Jusque-là chacun était libre d'agir selon sa conscience, pourvu qu'il ne troublât pas la paix publique.

L'état de l'empire explique cette audace des prétendus réformateurs; les circonstances ne pouvaient leur être plus favorables. L'empereur avait besoin de forces nombreuses et de subsides pour faire face aux difficultés de sa position. Son frère Ferdinand venait d'hériter des deux royaumes de Bohême et de Hongrie, mais la possession ne pouvait être acquise que les armes à la main. De plus, une nouvelle guerre venait d'éclater avec François Ier, à propos du traité de Madrid. Ensuite, l'empereur était en mésintelligence avec le Pape, qui venait d'entrer en ligue contre lui pour l'empêcher d'opprimer l'Europe entière. Un tel désac-

Digitized by Google

cord rendait impossible tout concile général. Ce fut sur ces entrefaites que l'empereur annonça son intention de faire convoquer un concile général malgré le Pape, qui, informé de cette témérité impériale, se ligua définitivement contre lui. Charles-Quint envoya alors contre Rome une armée de bandits et d'aventuriers de toute religion, ou plutôt n'ayant aucune religion, commandés par le prince de Bourbon, traître à la France et à son roi. Bourbon fut tué pendant qu'il montait à l'assaut; mais ses soldats, s'étant emparés de la ville, vengèrent sa mort par toutes sortes de crimes et de profanations. La garnison papale fut égorgée ou rançonnée, les femmes violées, les monastères pillés et rasés, les églises dépouillées, et le Pape lui-même fait prisonnier et indignement traité. Pendant ce temps, l'empereur, faisant l'hypocrite, feignait de tout ignorer, et se décida enfin à ordonner des prières publiques pour la liberté du Pape, qu'un mot de sa bouche pouvait rendre libre à l'instant même.

Les luthériens mirent ce moment à profit et s'organisèrent alors hiérarchiquement en pasteurs du premier et du deuxième ordre, surtout dans la Saxe et dans la Hesse. Ils organisèrent aussi leur culte et leur liturgie, afin d'assurer leur existence et de ne céder en rien à l'Eglise romaine. Luther prit alors dans les actes publics le titre modeste d'ecclésiaste de Wittemberg, et s'érigea en véritable Pape. Il n'avait détrôné le Pontife romain que pour se mettre à sa place.

Sur ces entrefaites, la paix fut conclue à Cateau-Cambrésis [1529], et donna un moment de répit à Charles-Quint pour s'occuper des affaires de l'empire. En même temps se réunissait à Spire une diète promise depuis longtemps. Les Catholiques y étaient en majorité. L'empereur avait chargé son frère Ferdinand de presser l'exécution des décrets de Worms. Le recès suivant fut proposé et passa à la majorité : La liberté de conscience est refusée, conformément au décret de Worms; celui-ci sera ponctuellement exécuté dans les Etats catholiques; les Etats réformés où son introduction occasionnerait du soulèvement, pourront conserver leur foi, pourvu que les doctrines catholiques soient librement professées partout. Les abus seront réformés dans un prochain concile général; jusque-là, chacun doit garder le silence sur ces abus.

Les princes luthériens n'eurent qu'une voix pour protester contre ce décret; et c'est cette protestation qui leur a valu le nom de *protestants* [1529]. (*Voy.* ce mot.)

Les réformés étaient encore les plus faibles, et la division qui régnait déjà parmi eux était une nouvelle cause d'affaiblissement. Pour la détruire, des conférences furent tenues à Marbourg et ailleurs, dans le but de réunir sous le même drapeau les sacramentaires et les luthériens. Le landgrave de Hesse ne concevait pas qu'un point aussi *méprisable* que celui de la présence réelle empêchât Luther et Zwingle de s'embrasser comme frères; mais Luther ne voulait pas entendre parler d'accommodement. Son orgueil, irrité de se voir contredit, ne pouvait souffrir que l'on pensât autrement que lui, et n'aurait jamais pu descendre à une rétractation. A vrai dire, il eût bien voulu rejeter ce dogme, dit-il lui-même, pour nuire à la papauté, mais il le trouvait trop bien appuyé. Enfin, c'était le moyen de ne pas rompre brusquement avec le grand nombre des membres de la diète, qui, par une prudence et une politique tout humaines, montraient quelque ménagement pour les luthériens, tandis qu'ils manifestaient le plus grand éloignement pour les impies sacramentaires, détracteurs de la présence réelle. Luther eut gain de cause : ces conférences furent temps et peines perdus; chacun resta dans sa confession respective. Les villes impériales restèrent fidèlement attachées à la doctrine de Zwingle. Philippe de Hesse, bien que mécontent, se rangea du côté des Saxons. Alors venait la question : Comment agir avec l'empereur, s'il opère par force l'exécution du recès de la diète, s'il favorise le papisme? Philippe de Hesse, toujours bouillant et emporté, était d'avis de lui déclarer la guerre. Les théologiens et les prudents du parti virent bien qu'ils auraient infailliblement le dessous; aussi Luther écrivit-il qu'il fallait se soumettre à l'empereur agissant contre la loi de Dieu, dans l'espoir que Dieu le ramènerait de son égarement. Luther ne parlait point ainsi par patriotisme, car par le passé il avait appelé de tous ses vœux l'invasion des Turcs, et avait conseillé de ne pas leur résister; mais la peur et la crainte de succomber nous donnent la raison de ce nouveau langage.

L'empereur était bien décidé à maintenir le recès de la diète, et pleinement en mesure de le faire. La protestation des luthériens au recès de la diète le mit en fureur. Il fit jeter en prison les ambassadeurs qui lui en apportèrent la nouvelle, et annonça son intention de terminer tous ces différends par la force ouverte. Plus que jamais il était à même d'accomplir ce dessein. Il venait de conclure une paix glorieuse avec tous ses ennemis qu'il avait vaincus; tout récemment le Pape venait de le sacrer empereur à Bologne, et de lui ceindre la couronne des Lombards. Le camp réformé dut trembler, car ce n'était pas le moment de lever contre Charles l'étendard de la révolte, comme on venait de le faire à Spire. Pour mettre ordre aux affaires religieuses d'Allemagne, l'empereur s'y rendit lui-même en personne; il crut que la voie de conciliation serait la plus sûre et convoqua une diète à Augsbourg où les divers partis devaient présenter leurs confessions de foi [1530]. — Pour frapper le peuple, l'empereur fit une entrée triomphale dans la ville avec toutes les marques de sa dignité; le légat Campeggio parut à ses côtés, et fut, cette fois, entouré de toutes les marques d'honneur et de vénération dues à un représentant du Saint-Siége : le

Digitized by Google

peuple se précipitait à genoux pour recevoir sa bénédiction.

L'empereur usa de menaces pour intimider les chefs du parti protestant; un grand nombre lui répondirent avec fermeté et audace et refusèrent d'assister à la procession du Saint-Sacrement qui se fit alors. Cependant ils défendirent à leurs prédicateurs de continuer leurs prêches accoutumés et chargèrent Philippe Mélanchthon de rédiger leur profession de foi. Il y mit toute la modération possible ; peut-être son symbole fût-il devenu catholique s'il n'avait pas été sous le poids d'influences extérieures. Les Catholiques n'avaient pas de symbole à présenter; leur symbole n'était autre que celui des Apôtres et celui de Nicée ; c'était l'ancienne doctrine. Le légat aurait voulu que les protestants signassent purement et simplement la profession de foi orthodoxe; mais l'empereur consentit à la discussion publique des points controversés. — Eck et Mélanchthon furent les deux docteurs choisis. Mélanchthon, las des disputes théologiques, se contenta d'énumérer sept griefs ou abus dont il demandait le redressement. C'est à peine s'il y était questions des indulgences et des autres points, première source de tant de querelles. Dans ceci il n'y a rien d'étonnant, car l'erreur est essentiellement variable, elle s'avance toujours et s'écarte sans cesse de son point de départ. Mélanchthon redevint Catholique sur plusieurs points, entre autres, sur la justification par la foi accompagnée des œuvres ; — il reconnut même la juridiction des évêques : ce dernier point devait lui coûter bien des larmes amères.

Luther et le landgrave de Hesse furent exaspérés devant de pareilles concessions et crièrent à la corruption. Luther disait hardiment : « C'est folie de songer maintenant à l'unité de doctrine, il faudrait que le Pape abolît lui-même le papisme. » Comment tant de voluptueux eussent-ils consenti à voir reparaître les austérités, les jeûnes et les mortifications de l'Eglise catholique? Comment le landgrave eût-il consenti à quitter l'une de ses femmes (Luther lui avait permis la bigamie)? Ce prince fut le premier à sortir de la diète; les autres, dociles aux conseils reçus, se retirèrent aussi et défendirent à leurs mandataires de faire d'autres concessions.— Tout espoir d'accommodement était rompu.

L'empereur, malgré ce départ, ne fit pas moins porter à la diète le décret par lequel il condamnait les doctrines de Zwingle et de Luther, défendait de les propager et de les protéger, prohibait toute innovation dans les croyances et le culte, et ordonnait de rendre les biens ecclésiastiques usurpés. Enfin Charles promettait un concile général sous six mois.

Ce décret et l'attitude menaçante de l'empereur auraient dû effrayer les évangélistes; mais la Réforme avait grandi; ce n'était plus un seul homme comme à Worms, c'était un peuple puissant et fort, dont il était difficile de triompher. Il fallait un pouvoir fort et vigoureux sur le théâtre même des désordres pour les comprimer et les éteindre. Charles-Quint, ne pouvant rester en Allemagne à cause de la multiplicité de ses affaires, résolut de faire élire son frère Ferdinand roi des Romains, afin qu'il eût l'autorité plénière, et non plus le pouvoir précaire d'un simple délégué impérial. Cinq électeurs furent gagnés, : Ferdinand fut élu malgré les protestations de l'électeur de Saxe, et jura de maintenir le décret d'Augsbourg. Cette élection mit le comble à l'irritation des réformés; les cris de guerre se faisaient entendre presque ouvertement. Luther de son côté ordonnait, au nom de Dieu et de son saint Evangile, de courir sus aux papistes, n'osant nommer l'empereur. Les Etats évangéliques du nord et du midi, se rappelant que l'union fait la force, formèrent la ligue de Smalkalde, d'abord pour six ans, et plus tard pour dix ans. La ligue était purement défensive : ils y promettaient de se secourir mutuellement dans toutes les affaires religieuses, jusqu'à la conclusion d'une paix définitive. Bientôt les rois de France et de Danemark s'adjoignirent à cette ligue sous prétexte de défendre les droits lésés de l'empire. François Ier était heureux de trouver cette occasion de faire la guerre à son rival. Toutefois il tint cette alliance secrète; mais les révoltés ne craignirent plus de s'avancer, assurés d'un tel protecteur [1531]. — Et la ligue prit alors un caractère offensif. (Robertson.)

Cette ligue inspirait des craintes à l'empereur, surtout dans un moment où les Turcs menaçaient de nouveau les Etats héréditaires. Aussi, après avoir vainement essayé de semer la division parmi les ligués, il convoqua une nouvelle diète à Nuremberg [1532], et y détermina les bases d'un armistice qui ne fit que retarder de quelques instants la guerre religieuse prête à éclater, et montra de plus aux réformés qu'il n'était pas sans craintes sérieuses sur l'issue de cette guerre. Cet armistice fut conclu et signé à Ratisbonne [1532]. Il comportait la liberté de conscience pour tous, et la liberté de prédication jusque à l'ouverture du concile. C'était un véritable triomphe pour la Réforme. Désormais le protestantisme n'était plus considéré comme une révolte, mais comme une Eglise rivale de l'ancienne. Contents de ces concessions, les protestants se prêtèrent volontiers à faire la guerre aux Turcs ; et la victoire ne tarda pas à couronner les vœux et les efforts de l'empereur dont les Etats redevinrent calmes et paisibles grâce au glaive des réformés.

Quatrième époque. — *Ligue offensive des princes réformés. — Reconnaissance publique de la Réforme* [1532-1555]. — *Ligue de Smalckalde. — Première guerre de religion. — Victoire, puis défaite de Charles-Quint. — Trève de Passaw et paix d'Augsbourg, qui assure une existence publique à la Réforme et la met sur le même pied que sa rivale.*

Aux termes de la paix de Nuremberg, la

Digitized by Google

religion réformée étant presque sur le même pied que l'Eglise catholique, la ligue de Smalckalde acquit la puissance d'un corps politique redoutable, et, comme la maison d'Autriche était le boulevard du papisme, elle saisit toutes les occasions de lui faire la guerre et d'affaiblir sa puissance. Philippe de Hesse, toujours belliqueux et entreprenant, prétendit rétablir le duc de Wittemberg dépossédé de ses Etats, en fut magnifiquement loué par Luther et remporta l'avantage sur les Impériaux; mais la réapparition des anabaptistes vint promptement suspendre les hostilités. Les ravages qu'ils causaient firent conclure le traité de Cadorn en Saxe, dans le but de réunir toutes les forces contre l'ennemi commun.

La ville de Munster était le théâtre des plus horribles scènes. Le boulanger Jean Mattys, et le tailleur Jean Rockelson de Leyde s'y étaient établis dogmatiseurs, en proclamant l'égalité des conditions, la communauté des biens et même celle des femmes. Mattys fut tué, et Bockelson, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, survécut et acquit un pouvoir immense dans la ville qui prit le nom de Sion et le proclama roi. Il s'intitulait le prophète du Très-Haut. Toutes les paroles qui sortaient de sa bouche étaient des oracles de l'Esprit-Saint. Lui résister était un crime que la mort punissait à l'instant. Pour que la mort fût plus prompte et plus exacte, il remplit, au nom de la justice, la ville de potences, et la partagea en 12 quartiers, auxquels il préposa 12 juges ou bourreaux dont l'unique occupation était de faire couler le sang.

La ville refusait de se rendre; les troupes catholiques et protestantes durent en faire le siége en règle et ne purent la réduire que par la famine; les plus coupables périrent sur l'échafaud, et les autres se dispersèrent par toute l'Allemagne et en Suisse.

Cela fait, Ferdinand s'occupa de diminuer la puissance de la ligue protestante en en détachant les villes impériales au moyen d'une ligue politique, de laquelle, dans le but unique de sauvegarder les intérêts de la maison d'Autriche, tout motif religieux fut soigneusement écarté. Elle fut signée à Eichsistadt [1536-1537]. — En face de cette ligue politique se dressait la ligue de Smalckalde qui se prorogea pour 10 ans et devint offensive; 10,000 fantassins et 2,000 cavaliers furent mis sur pied. L'électeur de Saxe et le prince de Hesse devaient en prendre le commandement tour à tour. Philippe de Hesse caressait toujours son idée favorite, la fusion des sacramentaires et des Luthériens. — Mélanchthon et Bucer, le caméléon de la Réforme, s'abouchèrent et finirent par se trouver d'accord. Cet accord était plus dans les mots que dans les choses; il n'était que factice.

A la nouvelle de cette ligue protestante, Ferdinand ou plutôt Held, le chancelier impérial, forme, pour y faire contre-poids, une nouvelle ligue, une ligue sainte, entre les évêques de Mayence et de Saltzbourg, les ducs de Bavière, de Brunswick et de Saxe. Ces deux derniers étant venus à mourir, leurs fils ne tardèrent pas à faire défection pour adhérer à la ligue de Smalckalde. Cette défection et les menaces des Turcs firent d'abord chanceler Ferdinand et l'empereur son frère dans leur résolution d'appuyer la ligue catholique; craignant de s'attirer sur les bras la ligue de Smalckalde, ils se rapprochèrent des évangélistes, en proposant pour base d'accommodement l'armistice de Nuremberg. La guerre était inévitable entre les deux ligues sans cette intervention de l'empereur et du roi des Romains.

Une nouvelle révolte venait d'éclater en Hongrie : Jean Zapoli y avait été proclamé roi. Soliman, son protecteur, menaçait les frontières de l'Autriche. D'un autre côté, l'empereur méditait une entreprise gigantesque contre Alger, repaire de pirates, boulevard de la puissance ottomane. La trêve de Nice était chancelante; le Pape Paul III avait cependant mis en jeu tous les ressorts imaginables pour que ses efforts réunis à ceux de l'empereur anéantissent la Réforme. Toutes ces causes faisaient que Charles-Quint désirait non-seulement la paix et la bonne intelligence avec les réformés, mais encore leur concours empressé et puissant. Diverses diètes furent convoquées dans cette intention et n'eurent aucun résultat. Enfin, une dernière se réunit à Ratisbonne [1541]; et des théologiens furent choisis dans les deux partis pour s'entendre sur les points controversés.

La tenue de ces diètes déplaisait fort à Paul III : dans ce moment il pressait de toutes ses forces la convocation d'un concile œcuménique, comme l'unique voie de salut. Cependant pour prouver qu'il désirait sincèrement une réconciliation tant de fois déjà infructueusement tentée, il envoya pour légat Cantarini, homme estimé de tous les partis, avec mission de ménager la paix entre les princes chrétiens, et de faire toutes les concessions compatibles avec la pureté de la foi et l'autorité du Siége apostolique. Il devait, en outre, proposer un concile œcuménique; dissuader de la convocation toujours inutile des diètes et conciles nationaux qui n'aboutissaient à rien. — Le théologien Gropper avait publié un exposé de la dogmatique chrétienne, qui servit de base à la controverse. Dans les premières conférences, l'accord fut si facile et si prompt que les luthériens accusèrent leurs docteurs de trahison. Mais ceux-ci prouvèrent bientôt qu'ils ne trahissaient point la cause de l'hérésie, car quand on en fut venu à l'adorable sacrement de l'Eucharistie, il n'y eut plus moyen de s'entendre.

La majorité de la diète proposa alors de la clore en reconnaissant comme décidés les points sur lesquels il y avait accord; pour les autres points on attendrait un concile œcuménique ou national. Le légat, docile aux instructions de la cour romaine, rejeta la pensée d'un concile national, bon pour réprimer des abus locaux, non pour décider des points de

Digitized by Google

foi, à moins que l'on accorde l'infaillibilité à l'approbation des Souverains Pontifes.

L'empereur termina toutes ces discussions par un décret dont voici la substance : Les articles sur lesquels les parties controversantes étaient d'accord demeurent décidés ; les points sur lesquels on était encore en litige devaient être décidés plus tard ; jusque-là il fallait garder le silence. Au reste, l'exercice du culte protestant était permis dans les lieux qu'il avait conquis à sa foi ; seulement le prosélytisme était défendu. Il était également défendu de s'emparer des biens des églises et des monastères, quoiqu'on laissât intactes les usurpations déjà consommées.

Cette diète, comme toutes les autres, ne produisit encore qu'un simulacre de paix et de bon accord. Loin d'observer les clauses de cette diète, à peine était-elle dissoute que les protestants s'emparèrent de l'évêché de Naumbourg : Amsdorf qui en fut investi, fut sacré et ordonné par le pape même de la Réforme, Martin Luther. Ils chassèrent aussi le duc de Brunswick de ses Etats et y propagèrent la doctrine évangélique. Dans cet état de choses, l'empereur était obligé de faire des concessions au moins tacites. En guerre de tous côtés avec Soliman, la France, Alger, Charles-Quint craignait que les chefs protestants ne grossissent le nombre de ses ennemis. En conséquence, il leur faisait force promesses.

Une nouvelle diète [1544] fut encore convoquée par lui à Spire, et là il eut la faiblesse de satisfaire à toutes les exigences des réformés ; il supprima l'édit de Worms, qui au reste était devenu purement dérisoire, par suite de l'impossibilité de le maintenir ; il maintint la paix de Ratisbonne et suspendit les débats survenus au sujet de la spoliation des biens ecclésiastiques. Il accorda en outre la liberté de religion et l'égalité des droits pour tous. Cependant les Catholiques pouvaient réclamer contre ces derniers articles. Mais les protestants, loin de s'en alarmer, avaient presque l'espérance de voir l'empereur entrer dans leurs rangs. Celui-ci, au reste par sa conduite équivoque méritait qu'on le crût capable de se faire luthérien, si les intérêts de sa politique le lui eussent permis, surtout quand on se rappelle qu'il avait osé promettre de convoquer de sa pleine autorité un concile national ou œcuménique qui devait, dans sa pensée, résoudre tous les débats doctrinaux.

Il n'y eut qu'une voix dans le parti catholique pour réprouver ces concessions arrachées à la peur. Paul III qui, comme nous l'avons vu plus haut, occupait alors le trône pontifical, envoya à l'empereur un bref plein d'onction et de charité en même temps que d'énergie. Nouvel Héli, comme lui il se rendrait coupable s'il ne corrigeait un fils tendrement aimé ; arrière ces concessions presque hérétiques, car tout intérêt politique cesse quand Dieu et la religion parlent. Un concile œcuménique est le seul moyen de rendre à l'Allemagne la paix et la vraie foi. Ce concile doit être convoqué par le Pape et non par l'empereur ; le rôle de celui-ci est seulement de prêter main-forte en rendant la paix au monde et en préparant une voie facile à la convocation de cette assemblée où les intérêts les plus graves de la foi et de la morale devaient être débattus.

Ce bref fit grand bruit en Allemagne et les protestants crurent un instant que l'empereur allait jouer le rôle de Henri VIII. Heureusement Charles-Quint eut assez de religion pour voir dans ce bref les reproches d'un père éclairé et plein d'amour pour ses enfants. A cette époque, il était encore en guerre avec la France, mais cette guerre ne dura pas longtemps. L'empereur et François Ier conclurent une paix à Crespy et s'engagèrent à unir leurs forces contre les Turcs et contre les protestants.

Le concile, tant de fois convoqué par les réformés, tant de fois invoqué par le Saint-Siége, venait enfin de se réunir à Trente. L'empereur réunit successivement plusieurs diètes à Worms et à Ratisbonne pour persuader aux chefs de la Réforme combien ce concile était légitime, comment il viderait toutes les querelles religieuses par une sentence sans appel. Sommés de comparaître au concile pour s'y défendre ou pour être condamnés, la plupart des réformés ne parurent pas même aux diètes, tous en rejetèrent le recès, tous refusèrent énergiquement de se rendre au concile, afin de ne point en accepter les décisions.

Voyant le mépris que l'on faisait de ses décrets et de son autorité, l'empereur humilié dans son orgueil, se repentit amèrement d'avoir laissé passer sous silence l'exécution des décrets de Worms et d'Augsbourg. Aussi résolut-il de s'en venger, D'ailleurs les circonstances le favorisaient. En paix avec la France et avec les Turcs, il venait de conclure avec Paul III un traité dans lequel ce Pontife s'engageait en cas de guerre avec la ligue de Smalkalde à fournir des troupes et donnait à l'empereur, pour en user à la dernière extrémité, la permission d'aliéner les biens ecclésiastiques. Ensuite le camp des réformés s'affaiblissait de jour en jour. Luther venait de mourir (février 1546), et la Réforme perdait en lui non-seulement son père, mais le seul homme qui pût maintenir l'union dans le parti. Aucun ensemble, aucun accord ne régnait plus dans le camp et la mésintelligence commençait déjà à éclater entre les deux chefs. Tout secours extérieur allait désormais manquer à la Réforme, car les deux seules nations sur lesquelles elle eût pu compter, la France et le Danemark venaient de s'unir avec l'empereur. Enfin la défection de Maurice de Saxe et de quelques autres princes achevait de paralyser les efforts de la ligue protestante. Dans cet état de choses, l'empereur, par un édit impérial, mit au ban de l'empire l'électeur de Saxe et Philippe de Hesse, comme parjures et rebelles, et les déclara déchus de leurs dignités et de leurs biens dont il disposerait à son gré. C'était déclarer la guerre à la Réforme ; mais la ligue de Smalkalde ne pouvait manquer de défendre ses deux chefs. Elle le fit en effet, et alors commença la guerre dite de Smalkalde [1547].

Digitized by Google

La ligue protestante, bien qu'incomparablement plus faible, par un coup de main hardi eût pu écraser l'empereur, anéantir ses projets et terminer la guerre dans une première campagne. Charles-Quint n'avait encore aucune troupe que déjà ses ennemis avaient mis sur pied une armée de 75,000 combattants, dont 60,000 fantassins et 15,000 cavaliers, et avaient publié un manifeste virulent dans lequel était formulée en termes énergiques une déclaration de guerre à outrance à l'adresse de Charles V *soi-disant empereur*. Mais le défaut d'union et d'intelligence fit perdre aux réformés tous les avantages qu'aurait pu leur donner l'initiative dans une pareille guerre. Les deux chefs de la ligue étaient d'une humeur tout à fait incompatible. L'électeur de Saxe, tempérament lymphatique, pesant d'esprit et de corps, couvrait ses méticuleuses lenteurs du beau nom de prudence et de circonspection ; — le prince de Hesse, au contraire, bouillant et impétueux, appelait sages ses projets et ses entreprises les plus téméraires. Le commandement passait tous les jours de l'un à l'autre; il n'y avait donc ni ensemble ni activité dans les opérations. Aussi l'empereur, effrayé au premier abord de se voir prévenu et surpris par ses ennemis, quitta facilement Ratisbonne pour se réfugier à Landshat où il rejoignit les renforts d'Italie venus à travers les montagnes du Tyrol mal gardées par les troupes luthériennes. De là il alla camper devant Ingolstadt. Sa position magnifiquement choisie était formidable; aussi craignait-il beaucoup une bataille, surtout en rase campagne. L'électeur de Saxe toujours avec sa puérile réserve, crut presque commettre une témérité en permettant au landgrave d'accepter la bataille si l'empereur l'offrait. Le landgrave fit alors une sortie que Charles repoussa avec vigueur sans sortir de ses lignes qu'il fortifia encore davantage, car il craignait toujours le caractère hardi et entreprenant du bigame. Sur ces entrefaites il arriva à l'empereur un renfort de troupes espagnoles qui arrivaient des Pays-Bas. Ce renfort lui permit de prendre l'offensive. Il refoula ainsi ses ennemis vers le nord, emportant les villes et les places fortes et triomphant partout de la ligue protestante dont un événement inattendu vint précipiter la ruine. Maurice de Saxe venait de se ranger du parti de l'empereur.

Ce prince, simple duc de Misnie, jetait des regards avides sur le bel électorat de Saxe possédé par la branche aînée de la maison de Saxe. N'ayant aucune conviction religieuse, bien que luthérien à l'extérieur, il ne connaissait d'autre religion que son intérêt temporel; du reste il était connu et estimé de l'empereur. Il avait servi dans plusieurs campagnes contre les Turcs et y avait acquis la réputation d'habile général. Quand se forma la ligue de Smalkalde, il s'était abstenu d'en faire partie, quoiqu'il professât les mêmes croyances que les ligueurs. C'est alors que, voyant dans les décrets impériaux un moyen de satisfaire les vues secrètes d'une ambition sans frein, il envahit l'électorat de Saxe, se déclarant l'ennemi de ses coreligionnaires et prétextant des ordres spéciaux reçus de l'empereur. Ce coup fut la dissolution de la ligue; l'électeur n'eut rien de plus pressé que de voler à la défense de ses Etats. Toutes les petites principautés et les villes libres de la haute Allemagne se détachèrent de la ligue pour faire une prompte soumission. Le prince de Hesse restait donc seul contre l'empereur. La fortune sembla pourtant encore un instant chancelante; car l'électeur après avoir chassé Maurice parvint même à envahir ceux de ce prince. Cependant l'empereur avait été obligé de renvoyer une partie de ses troupes ne pouvant ni les payer ni les entretenir. De son côté, le roi de France menaçait d'appuyer la ligne protestante par crainte que l'empereur ne devînt trop puissant. La fortune demeura cependant fidèle à Charles ; car François Ier mourut sur ces entrefaites avant d'avoir pris aucun engagement avec les réformés. Charles poursuivait toujours sa marche victorieuse et arriva sur l'Elbe dont le passage était très-difficile. Pendant que l'électeur, toujours indécis, ne savait s'il devait défendre le passage ou se mettre à couvert sous les murs de sa bonne ville de Wittemberg, Charles-Quint, malgré tous ses généraux, donna le signal et l'exemple. Il passa le premier à la nage; les cavaliers le suivirent ayant chacun un fantassin en croupe. Sans donner à l'ennemi le temps de revenir de sa stupeur, Charles engagea la bataille sous les murs de Mulhberg. La victoire fut complète pour le parti impérial, qui ne compta qu'une centaine de morts, pendant que les Saxons en laissèrent 1,200 sur le champ de bataille, sans compter une foule de prisonniers au milieu desquels se trouvait l'électeur lui-même [1547]. — Profitant habilement de sa victoire, Charles alla mettre sur-le-champ le siége devant Wittemberg, la capitale de l'électorat de Saxe, que défendait Sibylle de Clèves, la femme de l'électeur captif.

Tous les historiens blâment la conduite de Charles-Quint à l'égard de son malheureux prisonnier. Au mépris de sa dignité électorale et de la noblesse de son sang, le duc de Saxe fut cité en jugement au tribunal du duc d'Albe, et condamné à mort. Toutefois, l'empereur n'avait d'autre intention en faisant porter cette sentence que d'humilier l'électeur et d'effrayer les Luthériens. Mais comme la princesse Sibylle défendait héroïquement la place de Wittemberg, Charles-Quint, revenant à la dureté, pour ne rien dire de plus, de son naturel, fit dire à son captif que la sentence serait exécutée s'il ne rendait Wittemberg et ne remettait tous ses biens, même son titre d'électeur, à sa disposition, se contentant d'une modique pension et de quelques villes. Le stoïque électeur eût préféré sacrifier sa vie; mais il se laissa vaincre par les larmes et les supplications de sa femme et de ses enfants, et accepta ces conditions humiliantes.

Digitized by Google

Ainsi, de la fameuse ligue de Smalkalde, il ne restait plus que le bigame de Hesse. Sa soumission ne se fit pas longtemps attendre. Effrayé de son audace et de son isolement, il courut se jeter aux pieds de l'empereur, lui confessa sa félonie et remit son sort à la discrétion de Charles, qui, le voyant dans cette posture humiliante, ne daigna pas même le relever, et le força au contraire d'accepter les mêmes conditions que l'électeur de Saxe. Un moment de clémence, dans cette circonstance où la fortune souriait à l'empereur, eût pu, d'un prince rebelle, lui donner un sujet soumis, en même temps qu'un allié fidèle. Il en fut autrement; et cela devait être. On n'humilie jamais en vain un souverain, et l'empereur pourra s'en apercevoir plus tard.

Victorieux de ses ennemis, Charles ne se hâtait point de mettre ses deux captifs en liberté, quoique la plupart des princes intercédassent pour eux. Au contraire, il semblait insulter à leur malheur, les traînant à sa suite par toute l'Allemagne, comme un trophée de ses victoires et une menace pour les rebelles. Aussi ses ennemis et l'Allemagne tout entière tremblaient et courbaient la tête sous son gantelet de fer. Il crut alors que rien ne pouvait lui résister, et qu'il triompherait facilement des esprits et des intelligences. En conséquence, réunissant une diète à Augsbourg, il se proposait d'y pacifier tous les différends de religion qui bouleversaient l'Allemagne depuis trente ans. Mécontent de ce que le concile avait été transféré à Bologne, il le traita de conciliabule, au mépris des conseils de Paul III; et comme les princes réformés et les villes évangéliques rejetaient tout concile convoqué et présidé par le Pape, il crut, lui empereur et tout-puissant, avoir mission et autorité pour apaiser toutes les controverses religieuses, choisit trois docteurs modérés dans les deux partis, deux catholiques et un protestant, les chargea de dresser sur les points litigieux un symbole avoué des deux camps, et fit de ce travail un décret et une loi de l'empire, sous le nom d'intérim d'Augsbourg. Cet intérim était assez catholique au fond, et ne devait durer que jusqu'au concile; mais il eut le malheur de déplaire aux deux partis : aux Catholiques, parce qu'il accordait trop aux luthériens; aux luthériens, parce qu'il ne leur accordait pas assez. Y adhérer aurait été pour les protestants l'abjuration de la plupart de leurs croyances; les Catholiques, au contraire, reprochaient à l'empereur des concessions honteuses, une dissimulation visible de la vérité, et, par-dessus tout, le défaut d'autorité pour prononcer en pareille matière.

L'empereur, au mépris de toutes ces résistances, prétendit imposer son intérim à toutes les villes de l'Allemagne, et envoya des troupes, à cet effet, dans les villes rebelles. Ici l'empereur outre-passait ses droits, et Dieu l'en punit; car on peut dire que c'est à partir de ce moment que commencèrent pour lui les revers. Jusqu'ici, dans ses guerres contre les protestants, la victoire lui avait été fidèle. La Réforme, exaspérée de cette audace de l'empereur, releva fièrement la tête et redevint plus forte que jamais. Le même homme qui, par sa défection, avait anéanti la ligue de Smalkalde, allait la rétablir dans son ancienne splendeur. Nous voulons parler de Maurice de Saxe.

Ce prince, solennellement investi de l'électorat de Saxe dès 1548, chargé du siége de Magdebourg, le dernier boulevard de la ligue, qui refusait de recevoir l'intérim d'Augsbourg, n'entendit plus la voix de la reconnaissance quand l'ambition lui parla un autre langage, et changea facilement de drapeau quand son intérêt exigea qu'il s'armât contre l'empereur.

Les réformés vaincus gémissaient sous le joug de fer de l'empereur : l'intérim, comme nous l'avons dit plus haut, leur avait fort déplu, et les derniers décrets du concile de Trente sur l'Eucharistie avaient mis leur exaspération au comble. Ils n'attendaient plus qu'une occasion favorable pour se révolter. Ces circonstances favorisaient à merveille Maurice de Saxe; les réformés n'avaient plus de chef : le commandement lui appartenait donc de plein droit, s'il accédait à la ligue dissoute de Smalkalde. Il se rapprocha en secret du camp réformé, fit alliance avec les principaux adeptes, tels que le prince électoral de Hesse et quelques autres, tout en continuant le siége de Magdebourg. Le rusé électeur préparait une vaste conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à renverser l'empereur et à bouleverser l'empire une seconde fois. Il gagna des alliés étrangers. Le roi de France, Henri II, héritier de la couronne et des haines de son père pour la maison d'Autriche, conclut dès 1551 un traité secret avec les princes réformés, sous prétexte de défendre les libertés de l'Eglise et de l'empire. C'était une alliance à la fois offensive et défensive : le roi devait faire une diversion en Lorraine pour diviser les forces de Charles V; il s'engageait en même temps à fournir de nombreux subsides pour l'entretien des troupes réformées : 240,000 livres dans les trois premiers mois de la guerre, et 120,000 dans les trois suivants. Pour récompenser ces services, les confédérés, prétendant représenter tout l'empire, osaient, de leur pleine autorité, adjuger au roi de France les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, à la condition qu'il en fît la conquête.

Tout était prêt, et le succès de tant d'habiles manœuvres était presque assuré; l'électeur tenait toujours ses troupes sur pied, sous divers prétextes, la guerre étant finie. Il était sur le point de lever le masque, tandis que l'empereur, aveuglé par la fumée de sa gloire passée, reposait dans la plus complète sécurité. Tout à coup l'électeur se plaint que l'empereur a manqué de parole, refusant de rendre la liberté au landgrave de Hesse, en vient aux menaces, et finit par publier, avec le prince de Hesse et le duc de Mecklenbourg, un manifeste où il déclare la

Digitized by Google

guerre à l'empereur et énumère ses griefs contre lui. Ces griefs étaient au nombre de trois : 1° les mauvais traitements qu'il avait fait subir au landgrave de Hesse; 2° sa conduite ambiguë dans les débats religieux, cause de la longueur des discussions; 3° la violation des lois de l'empire par la levée arbitraire des impôts et la présence de troupes étrangères en temps de paix.

Le roi de France, honteux de son alliance, voulut couvrir son ambition et sa jalousie du voile de l'équité et de la justice. Son manifeste disait que la conduite illégale de l'empereur devait être réprimée; que l'Allemagne, le boulevard de la chrétienté, lui tendait ses bras, appelait son secours pour échapper à l'oppression. Ces deux manifestes avaient à peine vu le jour, que les troupes réformées se levèrent en masse, tombèrent comme la foudre sur Augsbourg et s'en emparèrent. On ne saurait peindre l'étonnement et la terreur de l'empereur à cette nouvelle. Sans troupes, sans argent, son embarras était terrible. Pour comble de malheur, la goutte le retenait au lit à Inspruck. Sans perdre de temps, l'empereur, qui croyait l'électeur assez bien disposé pour une conciliation pacifique, charge son frère Ferdinand d'entamer avec lui des négociations. Pendant les pourparlers, Maurice ne cessait de faire avancer ses troupes sans donner l'éveil. Enfin les conférences se terminèrent fort amicalement et par la promesse d'une diète pour la paix dont l'ouverture devait avoir lieu dans quinze jours.

Le rusé Maurice prétendait profiter de ce délai pour s'avancer jusqu'à Inspruck et s'emparer de la personne même de l'empereur. Son projet faillit réussir. L'empereur, toujours attaqué de la goutte, reposait tranquillement à Inspruck, plein de sécurité et de confiance après les conférences de Lentz. Tout à coup, il apprend que sa retraite est menacée, le fort d'Ehremberg pris, et tous les défilés du Tyrol occupés par les troupes réformées. Le danger était imminent; le seul mouvement d'une litière le mettait en convulsion; mais il n'y avait pas à balancer. Il partit au moment où les ombres de la nuit commençaient à descendre sur les maisons de la ville, à la lueur de quelques flambeaux, et suivi de quelques domestiques à pied. C'est ainsi que Dieu humiliait dans sa justice celui qui se plaisait à humilier dans son orgueil les autres souverains ses frères. L'empereur se sauva ainsi comme un bandit traqué de toutes parts, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il respira la brise âpre et sauvage des montagnes inaccessibles de la Carinthie. Il s'arrêta à Villeach.

Maurice avait manqué son coup; mais son habileté devait lui faire réparer ce malheur. Des conférences pour la paix s'ouvrirent aussitôt à Passaw [1553], et les deux partis s'ouvrirent facilement à ces ouvertures d'accommodement. Maurice, en homme prudent, ne devait pas songer à une lutte sérieuse et acharnée contre l'empereur, puissant encore dans ses nombreux Etats et qui, mettant en liberté l'ancien électeur de Saxe, opérerait ainsi une diversion fâcheuse pour le nouvel électeur; il proposa donc de licencier ses troupes et de faire la paix pourvu qu'on lui accordât satisfaction sur ses trois griefs. D'un autre côté, l'empereur, bien qu'il n'eût guère envie de donner à la Réforme une existence légale, de légitimer tous ses empiétements et toutes ses révoltes, se voyait pris au dépourvu, sans troupes et sans argent, obligé de faire face à de nombreux et puissants ennemis. Ferdinand et tous les princes de l'empire l'engageaient à faire la paix dans son propre intérêt et celui de l'Allemagne, pour éviter les désordres d'une nouvelle guerre civile. Tant de motifs triomphèrent de ses résistances, et il signa les préliminaires d'une paix durable. Ces préliminaires sont connus dans l'histoire sous le nom de Trêve de Passaw.

Par cette trêve : 1° il mettait en liberté le landgrave de Hesse;

2° Les deux religions catholique et réformée (sous ce nom on entend la confession d'Augsbourg, rédigée par Mélanchthon) obtenaient le libre exercice de leur culte;

3° Les chambres de justice devaient être composées à nombre égal de membres des deux religions;

4° Les biens ecclésiastiques déjà aliénés demeuraient à leurs propriétaires. — Défense à l'avenir de séculariser ceux non aliénés.

De plus une diète devait se tenir dans six mois, pour régler définitivement ce qui n'était que provisoire à Passaw, et indiquer ce qui devait apaiser pour toujours les différends religieux.

Jusqu'ici la Réforme n'avait été que tolérée. Désormais elle possédera une existence légale et marchera de pair avec l'ancienne Eglise universelle. La diète d'Augsbourg [1555] vint encore sanctionner cet état de choses. C'est avec bien de la peine que le Pape Jules III consentit à envoyer un légat à cette diète monstrueuse, qui, composée de laïques et d'ecclésiastiques, de Catholiques et d'hérétiques, prétendait terminer tous les différends religieux. Elle fut présidée par le roi des Romains. Le rôle de cette diète, au reste, fut uniquement de maintenir les conditions de la trêve de Passaw. Quelques clauses furent cependant ajoutées. Il devait y avoir liberté complète de religion quant à la profession de foi et à l'exercice du culte dans les Etats catholiques et protestants.

CINQUIÈME EPOQUE. — *Envahissement de la Réforme. — Les populations lasses des troubles religieux. — Manœuvres des princes pour s'emparer des biens ecclésiastiques. — Faiblesses des empereurs pour arrêter ces usurpations. — Opposition des Catholiques. — Union protestante pour se maintenir dans ce système d'usurpations. — Sainte ligue des Catholiques. — Mort du duc de Juliers. — Premiers essais de guerre à propos de sa succession. — Préludes*

Digitized by Google

de la guerre de trente ans à l'occasion des troubles de Bohême [1555-1618].

La paix d'Augsbourg était le triomphe de la Réforme, qui, devenue l'égale de la religion catholique, allait faire tous ses efforts pour dominer et anéantir celle-ci. Les enfants du siècle, » a dit Notre-Seigneur Jésus-Christ, « sont plus prudents que les fils de la lumière. » Nous avons ici une triste preuve de cette vérité sortie de la bouche même d'un Dieu. Les Catholiques, de guerre lasse, s'endormirent dans une fausse sécurité ; c'était d'ailleurs observer les conditions de la paix. Les populations réformées, au contraire, fatiguées de tant de troubles et de séditions, tombèrent dans l'indifférence religieuse, dans le mépris des divers symboles, ne professant d'autre commune croyance que la haine de Rome et de l'Eglise catholique. Mais les princes allemands, partisans des nouvelles erreurs, les répandirent et les propagèrent par toutes sortes de moyens. Transformant l'arène des disputes religieuses en arène d'intérêts politiques, tous ceux qui avaient embrassé les nouvelles doctrines, les répandirent de gré ou de force dans leurs propres Etats, multipliant ainsi leur influence qui s'étendit à la fois sur les corps et sur les intelligences, et s'emparèrent des biens ecclésiastiques comme biens patrimoniaux. La faiblesse des empereurs qui se succédèrent, enhardirent les princes dans cette voie d'usurpation et d'empiétements journaliers. Pourtant il y avait là deux brèches faites à la fois à la paix signée à Augsbourg : le droit de réforme, c'est-à-dire le droit d'imposer les nouvelles doctrines aux provinces qui n'en avaient point été imbues, et la sécularisation des biens ecclésiastiques. L'introduction du calvinisme fut une nouvelle illégalité. On n'avait pas voulu le reconnaître à la paix d'Augsbourg, et cependant il se propageait déjà avec un succès immense. Le prince électeur de Saxe, luthérien zélé, employa le fer et le feu, la violence, l'emprisonnement, l'échafaud même pour l'expulser de ses Etats. — Tout étant inutile, il eut recours à des procédés plus doux, réunit quelques docteurs luthériens et calvinistes à Bergen [1577], et prétendit imposer comme symbole à ses Etats le concordat qui y fut conclu et qui n'était qu'un amalgame hétérogène des doctrines des deux partis.

Sur d'autres points de l'Allemagne, divers princes tenaient une conduite toute différente, mais également arbitraire et despotique. Par exemple, l'électeur Palatin rendit obligatoire dans ses Etats une profession de foi calvino-zwinglienne sous le nom de communion évangélique. Les évangélistes devinrent bientôt plus nombreux que les luthériens. Qu'était devenu le principe du libre examen, tant vanté par les luthériens? Que reste-t-il de tant de belles protestations en faveur de la liberté des consciences? Le peuple en est réduit à professer la croyance de son prince temporel devenu pape, prêt à changer dès que tel sera le bon plaisir de ce despote. Heureusement pour le parti catholique, l'Allemagne se trouva partagée en deux camps réformés, le camp des évangélistes et celui des luthériens, qui, loin de se prêter un mutuel concours, se haïssaient mortellement et cherchaient à se nuire. Cette division prévint beaucoup d'envahissements.

Les empereurs ne firent presque rien pour prévenir ou arrêter tant d'abus. Ferdinand II, prince doux et modéré, pour ne rien dire de plus, se gardait bien de faire la moindre réclamation, pourvu que le mal ne fût pas trop considérable. Sous lui furent publiés les décrets du concile de Trente; l'Allemagne refusa de les recevoir, et ce prince ne fit rien pour les lui imposer.

Maximilien II [1564], prince protestant, dit-on, au fond de l'âme, ferma les yeux sur la conduite de ceux que l'opinion publique lui donnait comme coreligionnaires, et permit aux novateurs de répandre leurs doctrines dans plusieurs des Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Il permit aussi le libre exercice du culte réformé dans tout l'Empire.

A sa mort, arrivée en 1578, les grands abus qui régnaient dans l'empire demandaient une main ferme et vigoureuse. Rodolphe II n'était pas l'homme des circonstances. Chrétien sincère, ami des sciences et de la philosophie, il eût pu faire un savant distingué, et ne fut qu'un pauvre empereur. Pendant qu'au fond de son palais, en compagnie de Keppler, Tycho-Brahé et Copernic, il s'occupait de sciences et surtout d'astronomie, ceux qui le remplaçaient au timon des affaires abusaient de sa confiance, et promenaient au milieu des écueils, au risque de le briser, le vaisseau gouvernemental. Les plus grands abus régnaient, surtout à propos de la réserve ecclésiastique, sanctionnée à Passaw et a Augsbourg. Bientôt aussi d'autres envahissements appelèrent une répression par les armes.

L'archevêque-prince de Cologne, Gebhard, après s'être marié en embrassant la Réforme, prétendait conserver toujours son bénéfice [1583], bien qu'il eût été excommunié par le Pape et dépossédé de son évêché-fief. Il fallut les forces réunies d'une armée pour mettre à exécution la sentence pontificale. La même chose se renouvela à Strasbourg à propos de chanoines réformés qui prétendaient conserver leur église catholique et la transformer en prêche [1604]. — Enfin une autre armée dut bientôt [1606] être envoyée à Donawerth en pleine révolte. Donawerth était une ville libre de l'empire qui, d'après les constitutions impériales, n'avait pas droit d'*user du bénéfice libre de la Réforme*. Mais, comme la plupart des habitants étaient imbus des nouvelles doctrines, ils voulurent s'emparer d'une église, et y empêcher l'exercice du culte catholique. Pour punir cette ville rebelle, l'empereur, redevenu maître par la force ouverte, la déclara déchue de tous ses droits et priviléges.

Dans toutes ces rencontres, les novateurs n'avaient observé la paix que forcément. Ces

Digitized by Google

défaites successives leur firent comprendre le besoin d'union; ils savaient qu'on résisterait difficilement à leurs forces unies. Les princes protestants, pleins d'ardeur et d'enthousiasme, cherchaient partout des champs de bataille. Les troubles de la France et des Pays-Bas n'avaient été qu'un faible aliment à leur soif des batailles et à leur passion pour nuire à l'Eglise catholique. Inactifs maintenant, ils n'attendaient plus qu'une occasion pour tirer encore une fois l'épée du fourreau.

A cette époque, il se tint diverses diètes où les protestants et les Catholiques s'accusèrent mutuellement d'avoir rompu la paix. Une dernière se tint à Ratisbonne [1608]. Après de longs débats, le duc de Bavière proposa pour récez de la diète, de renouveler la paix d'Augsbourg, mais seulement après avoir déclaré de nul effet tout ce qui avait été fait contre elle depuis [1555]. La discussion fut longue et animée, et se termina à la fin par la sentence du légat impérial.

Les protestants refusèrent d'y accéder, se réunirent à Andhausen, et, mettant de côté les opinions religieuses pour s'établir uniquement sur le champ politique, conclurent une alliance à la fois offensive et défensive pour le succès de la Réforme. Cette alliance va devenir célèbre sous le nom d'Union évangélique (*Voy.* ce mot). Les principaux Etats adhérents à la Confédération étaient le Palatinat, le Brandebourg, la Hesse. L'empereur et l'empire étaient complétement mis de côté. Le chef de cette union devait être l'électeur palatin. L'électeur de Saxe refusa d'accéder à cette ligue, partie par zèle pour le luthéranisme pur, mais surtout parce qu'il n'y aurait occupé que la seconde place.

Les Catholiques se hâtèrent de contre-balancer la puissance de cette union par la formation d'une ligue catholique (*Voy.* ce mot) [1609]. Maximilien de Bavière en fut le principal moteur et en fut nommé le chef. Après lui, les principaux membres furent les trois électeurs ecclésiastiques et le petit nombre de seigneurs catholiques du centre de l'empire. Le but que se proposait la sainte ligue, et qu'elle manifestait publiquement, c'était de conserver et maintenir intacte la paix religieuse, afin de sauver la vraie religion; d'autre part, de sauvegarder les intérêts de l'empire. Le Saint-Siége ne put qu'approuver une telle ligue, formée avec des intentions aussi pures et aussi nobles, et promit de s'y adjoindre. L'Espagne offrit aussi son concours avec le plus grand zèle, et déclara n'avoir fait la paix avec les Provinces-Unies que pour sauver la religion, menacée de périr en Allemagne. D'après les clauses de la ligue, l'empereur pouvait en être membre, non le chef. Dans les guerres qui furent nécessairement la suite de ces deux ligues, et surtout durant la guerre de Trente ans, l'empereur prit parti pour la ligue; mais trop souvent il voulut en avoir la direction suprême et s'en servir comme d'un moyen politique pour arriver à la domination universelle.

D'un autre côté, l'union protestante chercha des alliés extérieurs en France, en Angleterre, en Danemark. Les deux ligues ainsi formées n'attendaient plus qu'une occasion pour éclater et se faire une guerre acharnée. La mort du duc de Juliers faillit devenir cette occasion et avancer de dix années la guerre de Trente ans. Le duc de Juliers était un des rares princes demeurés fidèles à la religion de leurs pères. N'ayant point d'héritiers, directs, ses grands biens furent avidement convoités. L'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg furent reconnus comme ayant les prétentions les mieux fondées. Mais il était difficile d'arranger les deux compétiteurs, parce que la succession devait passer indivise sur une seule tête. L'empereur voulut se prêter comme arbitre, et comme les prétendants ne voulaient point recevoir son arbitre, il mit l'héritage en séquestre entre les mains de l'archiduc Léopold, évêque de Passaw et de Strasbourg. — L'union évangélique prit le parti des compétiteurs et déclara la guerre, sous prétexte que l'empereur avait l'intention secrète de s'emparer des magnifiques domaines du duché de Juliers. Bientôt elle se vit appuyée du concours du roi de France Henri IV, qui roulait alors dans sa tête des projets gigantesques mais impossibles, que le poignard de Ravaillac anéantit en un moment, en enlevant la vie à ce prince. Cependant l'union évangélique triomphait et chassait l'archiduc des domaines de Juliers. Vaincu il se jeta dans les bras de la sainte ligue, qui lui promit concours actif. Au moment d'agir, Maximilien de Bavière, prince sincèrement catholique, et désireux d'anéantir la Réforme, proposa de n'être que le général de l'empereur, afin de ne pas lui porter ombrage, et de ne pas donner gain de cause au camp réformé. Malgré ces démonstrations, l'empereur se défiait du chef de la sainte ligue; les évangélistes triomphaient. Maximilien faisait des levées dans ses Etats, et demandait le concours des troupes impériales; mais c'était vainement. Les deux partis étaient déjà épuisés faute de subsides. L'union évangélique demanda la paix par l'intervention de la France et de la Hollande. Une diète se tint à Cologne; et il fut impossible aux deux partis de s'entendre. La ligue catholique reçut un nouveau renfort, car les deux branches de la maison de Saxe demandaient à en faire partie, et Maximilien les admit non comme membres effectifs, mais comme membres de l'empire, et se proposant la liberté et les constitutions de l'Allemagne. D'un autre côté les troubles qui survinrent dans la maison impériale arrêtèrent pour un moment du moins tous ses projets. Rodolphe II avait un frère ambitieux, qui troubla grandement son repos. Le prince Mathias, brouillon et remuant, après avoir soutenu les rebelles des Pays-Bas contre le roi d'Espagne, revenu dans les Etats héréditaires de la maison d'Autriche, se lassa de son rôle secondaire, noua des intrigues en Bohême et en Hongrie,

Digitized by Google

y excita des révoltes et s'en fit reconnaître gouverneur, puis bientôt roi [1611]. Mais il fallut en même temps accorder à ces Etats divers priviléges, entre autres la liberté de religion. Ces priviléges sont connus dans l'histoire sous le nom de Lettres de majesté.— La mésintelligence régnait toujours entre les deux frères : Mathias avait trop offensé son frère pour croire qu'il pût en obtenir le pardon. La réconciliation opérée par les Catholiques n'était que fictive. Les troupes de l'empereur mal payées, ayant pillé Prague, une nouvelle révolte éclata, et la contagion gagna tous les Etats héréditaires. L'empereur fut chassé et allait être forcé de renoncer à la couronne impériale, quand la mort vint le soustraire à cette ignominie [1612]. — L'empire était dans l'état le plus triste. L'interrègne dura encore cinq mois; enfin Mathias fut élu empereur. Plus habile, plus actif et entreprenant que son frère, il laissa de côté l'intérêt de la religion pour s'occuper des intérêts de la maison d'Autriche. Content de voir l'union protestante et la ligue catholique, perpétuellement en présence, toujours prêtes à se combattre, il flatta les deux partis et chercha à s'en faire des instruments politiques. Les deux ligues s'aperçurent de cette duplicité et finirent par se soustraire à l'influence de Mathias, qui en prononça alors la dissolution. Elles se maintinrent néanmoins, car elles étaient légales. Mathias n'avait pas tort de vouloir établir la maison d'Autriche sur un bon pied, car sa grandeur passée déclinait rapidement, et elle se trouvait alors dans une situation déplorable. Ferdinand Ier avait partagé ses Etats entre ses quatre fils, c'était là une première cause d'affaiblissement. La discorde qui avait désuni les deux frères Rodolphe et Mathias, les troubles de Bohême et de Hongrie devinrent d'autres causes d'abaissements. La Réforme pénétra dans les Etats héréditaires, et en y propageant l'erreur, elle y répandit aussi l'esprit de révolte et d'indépendance. Les soulèvements étaient fréquents, surtout en Bohême et en Hongrie.

Dans cet état de choses, tous les membres de la maison d'Autriche eurent la prudence de reporter tous leurs droits sur la tête de l'archiduc Ferdinand comme le seul homme capable de rendre à leur auguste maison sa splendeur passée. — Il s'agissait de faire passer sur sa tête les couronnes de Bohême et de Hongrie, en même temps que le titre de roi des Romains. L'empereur Mathias s'intrigua à cet effet. L'union protestante ne voulait point de ce prince et cherchait à semer la division parmi les électeurs afin de faire nommer quelqu'un qui, revêtu de la dignité de roi des Romains, fût favorable ou du moins ne fût pas hostile au protestantisme. La couronne de Bohême fut encore plus nettement refusée à l'archiduc, et voici à quelle occasion. La Réforme avait trouvé faveur dans ce royaume parmi les anciens hussites, qui toujours ne respiraient que la haine de Rome et de la papauté. Elle avait été légitimée par les fameuses *Lettres de majesté*, qui permettaient le libre exercice du culte réformé aux seigneurs et aux villes royales. Bientôt les novateurs, toujours avides de conquêtes, s'emparèrent, au mépris des traités, des églises de Braunau et de Clostergrab. — Sommés par l'empereur de rendre raison de cette violence, ils préférèrent se révolter à l'instigation du comte de Thorn, s'en allèrent au château de Prague, en jetèrent le gouverneur par la fenêtre, et déclarèrent ne vouloir plus du gouvernement de Mathias jusqu'à ce qu'il eût fait droit à leurs prétendus griefs. Ils refusèrent en outre opiniâtrément l'archiduc Ferdinand pour roi, alors que celui-ci faisait des tentatives pour se faire reconnaître. Les insurgés adressèrent un manifeste à tous les Etats héréditaires, pour les exciter à la révolte, et demandèrent le secours de l'union protestante. Quelques princes particuliers leur donnèrent des secours, mais l'union proprement dite ne se déclara point ouvertement. La ligue catholique ne prit point non plus parti dès le commencement pour l'empereur. Mathias recourut d'abord aux voies de conciliation; mais l'insurrection gagnait du terrain et menaçait d'anéantir la maison d'Autriche. Tous les Etats héréditaires, la Bohême, la Hongrie, l'Autriche étaient en feu. Les troupes impériales avaient éprouvé déjà deux échecs, et Vienne venait d'être assiégée, quand la mort vint enlever Mathias à ses terreurs et à sa mauvaise fortune. Sans perdre de temps, Ferdinand s'échappa de Vienne, se rendit à la diète de Francfort, réunie à l'effet d'élire un nouvel empereur, noua habilement des intrigues et parvint à faire passer sur sa tête la couronne impériale.

Pendant ce temps les états de Bohême réunis à Prague, le déclaraient déchu de la couronne de ses pères, et offraient cette couronne à l'électeur palatin, chef de l'union protestante. Ce fut peut-être un bonheur pour Ferdinand. La cause des révoltés de Bohême devenant la cause de l'union protestante, la ligue catholique devait prendre en main la défense de Ferdinand, sous peine de forfaire au noble but qu'elle se proposait, et de laisser la religion catholique à la merci de ses adversaires acharnés. C'est en effet ce qui eut lieu : l'union protestante appuya de toutes ses forces le chef qu'elle s'était choisi; la sainte ligue prêta son concours actif et dévoué à l'empereur. Ainsi commença la fameuse guerre de Trente ans, qui, religieuse, au moins en apparence, dans sa première période, devint plus tard une arène où vinrent se vider, au milieu d'un fleuve de sang, tous les débats politiques de l'époque. Entrons dans le détail des faits en les reprenant à leur origine.

SIXIÈME ÉPOQUE. — *Guerre de Trente ans. — Traité de Westphalie.* [1618-1648.]

Il y avait cent ans que Luther avait fait entendre son premier cri de révolte contre l'Eglise : c'était comme le jubilé séculaire de la Réforme. A cette occasion les protestants renouvelèrent avec un redoublement de

Digitized by Google

haine et d'acharnement leurs arguments théologiques et leurs outrages ordinaires contre le catholicisme et la papauté. Leurs attaques eurent pour effet, et c'était assez naturel, de provoquer des répliques et des réfutations de la part de leurs adversaires, et particulièrement des Jésuites. Les *Protestants de Prague* le trouvèrent cependant mauvais. — On comprenait sous ce nom ou sous celui d'*Utraquistes*, communiants sous les deux espèces, les luthériens, les calvinistes, les picards, les anciens hussites, lesquels tous ensemble l'emportaient en nombre sur les Catholiques de Prague. Ces protestants trouvèrent donc fort mauvais que les Catholiques osassent bien se défendre contre leurs outrages. Leur mécontentement s'accrut par une autre cause. Sous les règnes faibles et troublés de Rodolphe et de Mathias, l'opposition dans les Etats et les villes où dominaient les protestants avait acquis la prépondérance sur le gouvernement impérial : ceux de Prague avaient extorqué à Rodolphe une lettre qui leur accordait de nouveaux priviléges. La nécessité força l'empereur et ses conseillers à prendre des mesures pour changer cet état de choses, et pour rendre au gouvernement son influence nécessaire. A l'avénement de Ferdinand à la couronne de Bohême, il y eut plus d'ensemble, de fermeté et de suite dans ces mesures. En novembre 1617, une instruction adressée au juge royal de Prague le nomma président perpétuel du conseil de ville, et établit que, sans sa permission et présence, ni ce conseil ni aucune assemblée civile ou ecclésiastique ne pouvait être convoquée ni tenue. Les comptes de toutes les églises et de tous les hôpitaux devaient être rendus en sa présence ; il devait s'informer de toutes les fondations, et savoir à quoi les revenus étaient employés. Comme dans la ville de Prague, il y avait journellement, principalement sur les ponts, une foule de mendiants, hommes et femmes, jeunes et vieux, dont plusieurs pouvaient gagner leur pain, cette multitude désœuvrée était une matière toujours prête aux émeutes : le juge eut ordre d'aviser, avec le capitaine, à ce que les mendiants valides fussent appliqués au travail, et les autres placés dans des hospices. Le conseil de ville, où les Catholiques romains formaient environ la moitié, publia cette instruction, en ajoutant que désormais on ne devait ni installer ni congédier aucun prêtre sans la connaissance et l'assentiment du conseil. Les chefs des utraquistes protestèrent contre ces règlements, comme attentatoires aux priviléges de Rodolphe : le chef de l'opposition était, nous l'avons dit, le comte de Thorn. L'empereur Mathias, en quittant Prague en décembre 1617, y avait laissé une régence de dix membres, sept Catholiques et trois utraquistes. Après quelques incidents, les chefs ou défenseurs des utraquistes convoquèrent une assemblée de leur parti dans le collége de Charles IV. L'empereur en témoigna son mécontentement ; les utraquistes ajournèrent leur assemblée. Malgré les exhortations des autorités et la défense de la cour, l'assemblée s'ouvrit le 21 mai 1618 : cette défense était conçue dans les termes les plus bienveillants ; les utraquistes en furent toutefois irrités au dernier point.

Le 23 mai, un mercredi, après avoir assisté à la procession des Rogations, le premier bourgrave, Adam de Sternberg et trois membres catholiques de la régence, Dippold de Lobkowitz, Jaroslas de Martinitz et Guillaume Slawata, se rendirent au château, en la grande salle de la chancellerie, quoique la régence ne dût pas s'assembler ce jour-là ; mais on leur avait annoncé qu'une députation des utraquistes voulait y venir. Les utraquistes se présentèrent effectivement, mais en foule et en armes, ayant à leur tête le comte de Thorn. Une contestation violente s'engagea entre les membres de la régence et les chefs des factieux : ceux-ci finirent par crier qu'il fallait les jeter par les fenêtres, et ils en vinrent à l'exécution. On épargna le bourgrave et Lobkowitz, qu'on fit entrer dans une chambre voisine. Les deux autres, Slawata et Martinitz, sont traînés à une fenêtre à vingt-huit aunes ou coudées au-dessus du fossé du château, qui était à sec et parsemé de quelques pierres. Ces infortunés voyant qu'on en voulait non pas simplement à leur liberté, mais à leur vie, demandèrent en grâce le temps de se préparer à la mort. On leur cria, en ricanant, que leurs confesseurs les suivraient bientôt. Et d'abord Martinitz, pendant qu'il recommandait tout haut son âme au Sauveur, fut précipité la tête la première. Après quoi le comte de Thorn poussant Slawata entre les mains des exécuteurs, leur dit : « Nobles seigneurs, voici que vous avez l'autre ! » Dans l'angoisse de la mort, le malheureux empoigna le fer du parapet de la fenêtre ; mais, avec l'épée qu'on lui avait ôtée, on lui taillada la main jusqu'à ce qu'il eût lâché prise. Le secrétaire Fabricius ayant osé dire quelques mots pour les détourner d'un pareil forfait, ces furieux le saisirent et le jetèrent par la fenêtre la plus proche. Non contents de cela, ils tirèrent plusieurs coups de fusil après leurs victimes.

Des historiens modernes, pour diminuer l'atrocité de toute cette action, supposent qu'elle fut commise sans préméditation et dans un mouvement subit de colère. Les utraquistes ou protestants de Bohême ont eu soin de les démentir d'avance dans leurs apologies ; ils y déclarent que c'est un acte de légitime défense, pris par délibération commune ; et ils le justifient par l'exemple de Jézabel, qui fut jetée par les fenêtres, et par l'usage des Romains, qui précipitaient les grands coupables du haut de la roche Tarpéienne. (Menzel, t. VI, c. 14.)

Les trois victimes, précipitées d'au moins soixante pieds de haut, au milieu d'une grêle de balles, furent sauvées de la mort contre toute attente. Les balles ne firent que les effleurer. Martinitz, précipité le premier, tomba tout doucement à terre ; Slawata frappa de la tête contre la corniche d'une fenêtre

Digitized by Google

inférieure, puis contre une pierre qui gisait à terre, et tomba finalement encore quatre aunes plus bas dans le fossé, où il resta étendu sans connaissance, la tête embarrassée dans le manteau; son ami Martinitz, au milieu des coups de fusil, qu'on ne cessait de lui tirer, eut assez de présence d'esprit pour se rouler en bas jusqu'à lui, lui débarrasser la tête, et oignit ses plaies avec un baume qu'il avait l'habitude de porter avec lui. Le secrétaire Fabricius, précipité après eux par une fenêtre, tomba sur le bord du fossé sans aucun mal, vit la porte du château ouverte, et s'enfuit précipitamment sans s'inquiéter de ses supérieurs. Ceux-ci furent secourus par un courageux ecclésiastique, le chanoine Cotwa : de la maison Pernstein, qui était voisine, il fit passer une échelle par la fenêtre, et malgré les balles qui sifflaient encore, descendit dans le jardin avec quelques serviteurs fidèles, releva les deux victimes, fit porter Slawata, grièvement blessé, autour de la muraille, dans la maison, où la comtesse Polyxène, épouse du chancelier Lobkowitz, absent, les reçut et prit soin d'eux. Un instant après parut le comte de Thorn demandant leur extraction; mais il dut s'éloigner, la courageuse dame s'y refusant énergiquement et la suite des événements l'appelant ailleurs. Martinitz abandonna la ville ce soir même sous un déguisement; et, après une marche fugitive de trois jours à travers les forêts de la Bohême, parvint, au milieu de bien des dangers, à Ratisbonne. Quant à Slawata, qui était retenu par de graves blessures à la tête, l'assemblée des utraquistes s'étant mise à délibérer sur son sort, quelqu'un rappela une ancienne coutume d'après laquelle on faisait grâce au pendu dont la corde se rompait. On lui accorda donc la vie, mais il n'eut sa liberté qu'au bout d'un an. Le secrétaire Fabricius, échappé de Prague, se rendit à Vienne, où il porta la nouvelle de ces événements à l'empereur; ce qui le fit anoblir plus tard sous le titre de seigneur de Hohen-Fall, ou de Haute-Chute.

Que trois hommes, précipités avec une intention meurtrière dans une profondeur de vingt-huit aunes, en échappassent sans blessure mortelle, cela parut aux Catholiques une action manifeste de Dieu et des saints, que les malheureux avaient invoqués en tombant : les utraquistes ou protestants de la Bohême, ne pouvant l'expliquer par des causes naturelles, l'attribuèrent aux effets de la magie; c'est ainsi qu'ils s'en expliquèrent, en 1620, à l'ambassadeur turc, qui en témoignait son étonnement sur les lieux : c'était toujours y reconnaître une intervention surhumaine. Des historiens plus modernes et plus philosophiques ont découvert une explication qui répondît mieux à l'esprit du siècle : ils ont inventé après coup un tas de fumier, que les protestants de Prague n'ont ni vu ni senti, sur lequel ils font tomber mollement les membres de la régence impartiale. Toujours y a-t-il quelque chose d'extraordinaire. Maintenant, c'est au lecteur à choisir, de Dieu, de la magie ou de ce fumier posthume : chacun son goût. (Menzel, t. VI, c. 14.)

Telle fut la première scène de la guerre de Trente ans.

Aussitôt après, les protestants de Prague s'emparèrent du gouvernement de la Bohême, nommèrent à cet effet une régence de trente directeurs, levèrent des troupes, exigèrent le serment des anciennes, donnèrent le commandement général au comte de Thorn, l'âme de cette révolution, envoyèrent des ambassadeurs aux princes de l'empire en Hongrie et aux provinces limitrophes. Ils publièrent d'abord une apologie, qu'ils adressèrent à l'empereur même, et dans laquelle ils se justifiaient aux dépens des Jésuites. Un long manifeste du 1er juin 1618, bannissait ces religieux de tout le royaume, comme auteurs de tous les maux qui se voyaient au dedans et au dehors de la Bohême. Les Jésuites se résignèrent à leur sort, et, le jour de la Pentecôte, après un sermon d'adieu, sortirent processionnellement de Prague : un religieux marchait en tête avec une croix noire; suivaient les novices deux à deux, puis quatre chariots avec des chevaux caparaçonnés de noir et des couvertures ornées de croix blanches.

En même temps, ils répondirent à leurs accusateurs par une défense que le protestant Menzel ne peut s'empêcher de trouver singulièrement réfléchie et modérée. Ils observent que les états des utraquistes ne pouvaient être leurs juges, attendu que la juridiction dans le royaume devait s'exercer uniquement par le roi, conjointement avec les trois états, non par le troisième seul, encore moins par la portion utraquiste de ce tiers, surtout contre la défense du roi, dans sa propre cause, et sans ouïr la partie adverse. A l'accusation d'avoir causé tous ces troubles, ils répondent : « Qui donc, au temps du roi Wenceslas, a conseillé de jeter par la fenêtre les sénateurs de Prague ? qui a soulevé les Taborites contre le roi Sigismond ? qui, au temps du roi Ferdinand, a excité les troubles en Bohême ? qui a retenu l'empereur Rodolphe comme captif dans le château de Prague, et lui a extorqué la lettre impériale ? qui, le 20 mai, dans toutes les églises hussites de Prague, a fait lire en chaire un écrit envenimé, qui, sous l'apparence d'exhorter à la prière, n'était qu'un tocsin à la révolte ? qui donc a précipité par la fenêtre les lieutenants et les officiers de l'empereur ? qui donc, pour la défense d'une pareille action, a levé des troupes, confisqué l'argent destiné à payer les dettes du pays, fait prêter un nouveau serment aux capitaines et gouverneurs des terres propres de l'empereur ? » (*Ibid.*, c. 45.)

La maison d'Autriche se trouvait dans un état fort critique. Son chef, l'empereur Mathias, était vieux et malade : les nombreux protestants de l'Autriche, de la Hongrie, de la Moravie, de la Silésie faisaient cause commune avec ceux de Bohême. Le conseil impérial, dirigé par le cardinal Klésel, premier

Digitized by Google

ministre, penchait à dissimuler, à céder encore pour ne pas tout perdre. Le seul roi Ferdinand fut d'un autre avis. Plein de foi et de confiance en Dieu, d'une tendre piété, d'une conscience délicate, d'une vertu exemplaire, d'un caractère ferme dans l'adversité, il resta convaincu que Dieu avait amené le moment de régénérer la Bohême, de la purger de l'hérésie, qui n'avait enfanté que désobéissance, rébellion, mépris de l'autorité. Plus on avait cédé, plus l'insolence des factieux s'était accrue. Par leurs derniers forfaits, qui excitaient l'horreur de tout le monde, ils avaient eux-mêmes anéanti les concessions qu'on leur avait faites. L'empereur devait profiter du moment favorable : il avait pour lui Dieu et tous les princes chrétiens, qui ne pouvaient voir d'un œil indifférent une telle révolte. Après tout, il valait mieux succomber avec honneur que de céder toujours avec infamie. Il fallait donc prendre un parti vigoureux, d'autant que la défection ne s'étendait pas à toute la Bohême, mais seulement à quelques rebelles.

Malgré ces considérations du roi Ferdinand, développées dans un mémoire, les conseils de la peur prévalurent, par l'influence du cardinal Klésel, qui n'osait compter sur des miracles. L'empereur fit une réponse modérée aux états utraquistes de Bohême, discutant leur apologie et leur enjoignant de cesser les levées de troupes. Il envoya même à Prague un ami du comte de Thorn pour négocier la paix. Les factieux n'y eurent aucun égard : tout au contraire, le comte de Thorn commença les hostilités, en faisant marcher les troupes de l'insurrection pour réduire les villes de Krummau et Budweis, les seules, avec Pilsen, qui fussent demeurées fidèles à l'empereur. Les bourgeois de Krummau se rendirent; mais ceux de Budweis repoussèrent les menaces et les attaques du comte, et conservèrent à l'empereur cette importante place d'armes. C'est donc un fait constant, que ce sont les protestants de Bohême qui ont commencé la guerre, et non la cour impériale, comme il est dit dans plus d'une histoire. (*Ibid.*, c. 16, p. 215.)

Le roi Ferdinand, qui dans l'intervalle avait été couronné à Presbourg roi de Hongrie, voyant que la conduite méticuleuse du cardinal Klésel entraverait sans cesse toute mesure de vigueur, résolut, avec l'archiduc Maximilien, de l'éloigner des affaires. Il le fit donc arrêter, transporter dans une forteresse du Tyrol, enfin à Rome. Lorsque Ferdinand fut empereur, il lui permit de revenir à Vienne, gouverner son évêché : il y fut reçu solennellement, et l'empereur se servit même de ses conseils. (*Ibid.*, c. 16.)

Aussitôt après le renvoi de Klésel, deux corps de troupes impériales s'avancèrent en Bohême sous le commandement du Lorrain Dampierre et du Belge Bucquoi, car la défiance envers les indigènes obligeait de recourir à des étrangers. Les insurgés de Bohême demandent à négocier la paix : l'empereur nomme pour médiateur l'électeur de Saxe, et exige que les insurgés déposent les armes. Ceux-ci réclament l'intervention des protestants de Silésie, qui leur envoient du secours, tout en protestant à l'empereur de leur fidélité. L'électeur palatin négocie avec le duc de Savoie, pour attaquer l'Autriche par l'Italie. Le comte de Mansfeld entre au service de l'union protestante, puis des insurgés de Bohême, attaque et prend d'assaut la ville de Pilsen, demeurée fidèle à l'empereur. Les insurgés s'excusent auprès du prince, et demandent un armistice pour négocier la paix. L'empereur Mathias meurt le 20 mars 1619. Ferdinand, son successeur en Autriche, en Hongrie et en Bohême, offre aux insurgés de ce dernier royaume de confirmer toutes les concessions et promesses qui leur avaient été faites, à condition qu'ils observeraient eux-mêmes la fidélité qu'ils avaient jurée : il leur envoie de son propre mouvement la confirmation de leurs priviléges, avec l'offre d'un armistice. Directeurs ou chefs des insurgés repoussent toutes ces offres, et déclarent incapables d'aucune charge les membres de la régence impériale. Ferdinand envoie un commissaire à Breslau, pour rappeler aux états de Silésie la fidélité qu'ils lui doivent : le commissaire est congédié avec froideur. Des états de la haute et basse Autriche, assemblés à Linz et à Vienne, se détachent également de Ferdinand. Le comte de Thorn, avec les troupes insurgées de Bohême, pénètre en Moravie. Le colonel Wallenstein reste fidèle à la cour. Thorn paraît devant Vienne, où il a des intelligences parmi les députés des états. C'était le cinquième de juin. Dans la ville régnait la plus grande confusion : les états et les habitants protestants parlaient de faire cause commune avec ceux de Bohême; les Catholiques étaient abattus par la terreur; le roi Ferdinand, retiré dans la citadelle sans défenseurs, se voyait supplié, importuné par des amis sincères, comme par des amis faux, d'abandonner la ville, pour soustraire à la captivité sa personne, son épouse et ses enfants. Ferdinand considérait que sa présence retenait encore les chefs, et que sa fuite leur donnerait le prétexte qu'ils souhaitaient de livrer aussitôt la ville, et avec elle la monarchie, aux insurgés de Bohême. Dans cette extrémité, il se jette en prières au pied d'un crucifix appendu dans sa chambre, et se relève fortifié avec la résolution de demeurer à son poste, se confiant au secours de Dieu. Le bruit courut dans le peuple que le prince, au milieu de sa prière, entendit le crucifix lui dire ces paroles : « Ferdinand, je ne t'abandonnerai pas ! »

Toujours est-il bien merveilleux, observe le protestant Menzel, que Thorn laissa passer en inutile bavardage le moment fatal qui mettait entre ses mains la destinée de la maison d'Autriche et la destinée des siècles. Au lieu de pénétrer dans la ville, il recevait dans les faubourgs, en son quartier général, les députations des états, d'abord des états catholiques, ensuite des états protestants, pour conclure une confédération entre l'Autriche et la Bohême. Les députés protes-

Digitized by Google

tants pressaient le roi d'y souscrire, sans quoi ils pourvoieraient à leur propre défense. Ferdinand, sans se déconcerter, leur demanda ce qu'ils entendaient par cette défense et cette confédération. Le onzième de juin, ils lui portèrent leur réponse par écrit, et le pressèrent, avec importunité et des paroles très-vives, d'y acquiescer. On dit même qu'un des députés mit la main sur lui, et le secoua par un bouton de son habit pour le déterminer à souscrire. Le moment était des plus critiques, des plus dangereux. Tout d'un coup on entend retentir les trompettes, cinq cents cavaliers s'avancent en armes et se rangent sur la place de la citadelle; ils étaient entrés par une porte que Thorn n'avait pas eu le moyen ou l'attention de fermer : ils étaient commandés par un colonel français, Saint-Hilaire, envoyés au secours du roi par le Lorrain Dampierre, anges du ciel pour Ferdinand, messagers de terreurs pour les députés des états. Ceux-ci sortirent précipitamment du château, mais Ferdinand donna des ordres pour une vigoureuse défense. Il fit garnir les remparts de canons, accepta les offres des bourgeois catholiques et des étudiants, que l'arrivée des troupes avait encouragés à se joindre à elles, en armes, pour la défense de la ville. Les états, au contraire, de qui Thorn avait attendu l'ouverture des portes, demandèrent une escorte au roi pour quitter la ville, et regardèrent comme un bonheur de l'obtenir; car on leur avait appris que l'ambassadeur d'Espagne avait conseillé leur arrestation.

Thorn cependant se maintenait dans ses positions, et signalait sa présence par des canonades contre la ville et la citadelle. Mais après quelques jours, un matin, il avait disparu avec son armée. Ce départ était la suite d'une défaite que le comte Mansfeld avait essuyée le dixième de juin, lorsque, dans le voisinage de Budweis, il fut surpris par le général de Ferdinand, Bucquoi, et battu de telle sorte, que, après avoir perdu toute son armée, son artillerie, sa caisse militaire et tous ses papiers secrets, à peine put-il se sauver lui-même. Douze cents hommes de l'armée vaincue, pour échapper à la mort, se rangèrent sous les drapeaux de l'empereur. Bucquoi, réuni à Dampierre, s'étant avancé dans la Bohême, il y eut à Prague la même terreur que peu auparavant à Vienne, et les chefs des insurgés ordonnèrent à Thorn de revenir promptement les défendre. (Menzel, t. VI, c. 22.)

Ferdinand fit lui-même une démarche qui eut des suites importantes. Il se rendit de sa personne à Francfort, où l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, avait convoqué les électeurs pour le 10 juillet 1619, afin de donner un successeur à l'empereur Mathias. Les conjonctures étaient graves. Des quatre électeurs séculiers, trois étaient protestants : l'électeur palatin, vicaire de l'empire pendant la vacance, l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg; la quatrième voix, celle de Bohême était réclamée par les insurgés de Prague. Il fut question de plusieurs princes pour le trône impérial, principalement de Maximilien, duc de Bavière; mais il déclina cet honneur. Le jour de l'élection, 28 août, toutes les voix se réunirent sur Ferdinand, même celle du palatin. Dans ce moment-là même, la nouvelle se répandit parmi le peuple, réuni à l'église, que les insurgés de Prague avaient prononcé la déchéance de Ferdinand, et nommé le palatin roi de Bohême. Arrivée une heure auparavant, cette nouvelle eût peut-être changé le résultat de cette élection. Les électeurs n'en furent pas moins stupéfaits que le peuple; ils eurent de la peine à pénétrer jusqu'au cœur de l'église pour y proclamer le nouvel empereur. Ferdinand seul était calme et serein comme un jour de fête. Couronné seulement le 9 septembre, il était de retour à Vienne au commencement de novembre, après avoir passé quelques jours à Munich et renouvelé sa vieille amitié avec le duc Maximilien. (*Ibid.*, c. 23.)

La nouvelle était vraie. Le 26 août, les utraquistes, c'est-à-dire les luthériens, les calvinistes et les hussites de Bohême avaient élu roi le palatin Frédéric V, à la place de Ferdinand, déclaré déchu le 19. Frédéric hésita quelque temps; plusieurs de ses conseillers, plusieurs des princes, tous les électeurs, sa propre mère, le détournaient d'accepter; il accepta néanmoins d'après d'autres conseils, en particulier de Scultet, son prédicant de cour, du prince Christian d'Anhalt, son principal ministre, qui le gouvernait en tout, mais principalement d'après les insinuations de sa femme Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Frédéric entre à Prague, y est couronné roi, convoque à Nuremberg une diète de l'union protestante; l'ambassadeur impérial, comte de Hohenzollern, y occupe hardiment le fauteuil de président; la diète se sépare sans résolution importante. La ligue catholique s'assemble au même temps à Wurtzbourg, et prend des mesures plus efficaces. Grands armements en Bavière : l'âme en est le comte Jean de Tilly, né à Bruxelles, qui, vieilli dans les expéditions d'Espagne et de Hongrie, était entré l'an 1609 au service du duc Maximilien, qui le mit bientôt à la tête de tout le département de la guerre. Très-habile, et par talent et par expérience, à former et à conduire des armées, ce capitaine se distinguait en même temps par une piété de religieux et par des mœurs austères. Ce que les affaires du jour enlevaient à la prière était suppléé la nuit. Jamais il n'avait touché de femme ni goûté de boissons enivrantes. C'est le portrait qu'en fait le protestant Menzel. (*Ibid.*, c. 27.)

Tout cela contrastait fort avec la jeunesse et l'insouciance de Frédéric, le roi intrus de Bohême. Revenu à Prague, il y passe l'hiver dans les amusements. Son prédicateur Scultet brise les images dans la cathédrale et y célèbre la liturgie à la calvinienne, ce qui indispose et les Catholiques et les luthériens. Scultet justifie le brisement des ima-

Digitized by Google

ges ; un professeur luthérien de Wittemberg écrit contre sa justification. Frédéric accorde pleine liberté aux calvinistes de Breslau ; les luthériens en sont irrités : ils emploient contre les calvinistes les mêmes arguments que les Catholiques. Mécontentement des citoyens de Prague, à cause des suites pesantes de la révolution ; les soldats de Mansfeld, n'étant pas payés, vivent de pillage. Frédéric fait élire son jeune fils pour son successeur au trône ; il fait alliance avec les protestants de Hongrie, de Transylvanie et d'Autriche. Pour cimenter cette confédération, Scultet enseigne que tous les Chrétiens sont d'accord dans les articles fondamentaux, et qu'ils ne diffèrent que dans des points accessoires. Les théologiens de Tubingue le traitent d'athée ; d'autres concluent de ses principes que la Réforme tout entière est une œuvre coupable et funeste.

L'empereur Ferdinand II, pour se concilier les protestants d'Autriche, obtient du pape Paul V la permission d'accorder la liberté de religion aux luthériens ; ceux-ci, néanmoins, refusent de lui prêter foi et hommage, et veulent qu'il ratifie lui-même leur confédération avec les insurgés de Bohême. Aussi l'archiduc Léopold, lieutenant de l'empereur en Autriche, les déclare-t-il archirebelles. (*Ibid.*, c. 31.) Ferdinand, toutefois, n'est pas abandonné de tout le monde : son beau-frère Sigismond, roi de Pologne, envoie à son secours plusieurs corps de Cosaques. Le pape Paul V lui accorde un subside considérable sur le clergé et les églises d'Italie, et lui prête un million de couronnes contre sa seule parole. Le roi d'Espagne, Philippe III, donne ordre à Spinola, général des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, de marcher contre les ennemis de l'empereur en Allemagne. Le prince de Transylvanie conclut une trêve avec l'empereur, et retire les troupes qu'il avait promises à l'union protestante. L'électeur de Saxe se déclare pour l'empereur contre le palatin, à condition d'avoir la Lusace. Le 30 janvier 1620, Ferdinand II publie un manifeste contre le palatin, comme ayant rompu la paix publique, et lui adresse à lui-même un avertissement, où il menace de le mettre au ban de l'empire. La France même, sur les instances du nonce pontifical Bentivoglio, abandonne le palatin et se prononce pour l'empereur, comme défendant la cause du catholicisme. Un accord se conclut entre la ligue catholique et la ligue protestante, où l'on s'engage réciproquement à ne pas se faire la guerre, mais à la concentrer entre l'empereur et la Bohême. Le duc de Bavière s'avance avec son armée dans la haute Autriche, dont la capitale est Linz ; il réduit les protestants de cette province à se soumettre à l'empereur sans condition. Ceux de la basse Autriche lui refusent toujours leur foi et hommage. A l'arrivée des troupes auxiliaires de Pologne, les uns s'y prêtent, d'autres résistent encore. Cette obstination fait naître à Ferdinand la pensée de profiter de l'occasion pour purger son pays de l'hérésie. Le duc de Bavière s'avance dans la Bohême, s'y réunit à l'armée impériale de Bucquoi. Frédéric, qui voit son armée sans subordination et sans discipline, propose au duc de Bavière de négocier : le duc lui pose pour condition préliminaire de déposer la couronne de Bohême. Les deux armées marchent sur Prague. Le prince Christian d'Anhalt range l'armée bohémienne en bataille près de la ville, sur la Montagne-Blanche. A leur arrivée, le duc Maximilien et le comte Tilly furent d'avis d'attaquer aussitôt ; Bucquoi fut d'un avis différent. Une discussion s'engagea. Alors le P. Dominique, religieux carme en Espagne, en réputation particulière de sainteté, qui était accouru d'Italie à la nouvelle de cette guerre, s'avança au milieu des généraux avec un bâton croisé et une image de la sainte Vierge sur la poitrine, et les exhorta à la concorde et l'attaque. « Regardez, leur dit-il en leur présentant l'image de Marie, cette image que j'ai trouvée dans la maison dévastée d'un pieux Catholique ; les hérétiques lui ont crevé les yeux : c'est à vous de venger cet outrage fait au Seigneur dans sa Mère. Je la porterai devant vous, et elle combattra pour vous et vous donnera la victoire. » Aussitôt les généraux se trouvèrent d'accord et résolurent l'attaque avec ce cri de guerre : Sainte Marie ! C'était à midi, le 8 novembre, un dimanche, dont l'évangile renferme cette sentence. « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Après une heure de combat la victoire était aux Catholiques. Le roi instrus Frédéric, après avoir entendu dans la matinée un prêche de Scultet, était à dîner avec sa femme, quand on lui annonça le commencement de la bataille ; aussitôt il monte à cheval, mais il trouve la porte de la ville fermée. Du haut des remparts il voit son armée en déroute, des chevaux errants sans cavaliers, des officiers grimpant le long des murs pour se sauver. S'il avait eu la tête et le cœur que montra Ferdinand à Vienne dans une conjoncture encore plus critique, il aurait pu facilement rétablir ses affaires, en rassemblant son armée dispersée, en appelant auprès de lui une troupe auxiliaire de huit mille Hongrois, qui n'était qu'à quelques lieues de Prague ; mais il ne donna ordre à rien. Anhalt, son général en chef, qui l'avait poussé à toute cette entreprise, fut le premier à lui conseiller de fuir. Il sortit donc de Prague le lendemain, avec sa femme et ses enfants, y laissant la couronne, les joyaux et les originaux des concessions impériales, dans un fourgon resté au milieu de la place, faute de chevaux pour l'emmener. Le prince d'Anhalt oublia également d'emporter ses papiers les plus secrets, dont la publication dévoila toutes ses intrigues. Le même jour, les vainqueurs entrèrent dans la ville : tout se soumit, sans aucune assurance d'amnistie ni confirmation de priviléges. Le 12 novembre, le duc Maximilien de Bavière écrivit au Pape Paul V : « A la vérité,

Digitized by Google

je suis venu et j'ai vu, mais c'est Dieu qui a vaincu. » (*Ibid.* c. 34.)

Dès avant que Frédéric eût perdu sa couronne élective par la bataille devant Prague, il avait perdu son électorat du Rhin. Le général espagnol Spinola, entré en Allemagne à la tête de vingt-cinq mille hommes, s'était emparé de tout le Palatinat sauf quatre villes. L'armée des Hollandais et celle de l'union protestante le regardèrent faire. Ferdinand acheva la ruine du Palatin en le mettant au ban de l'empire, le 23 janvier 1621, comme criminel de lèse-majesté et violateur de la paix publique. L'union protestante eut si peur, qu'elle s'enterra d'elle-même : le général en chef de cette union écrivit au landgrave de Hesse : Qu'il aimait mieux porter la pique au service de l'empereur que de commander ailleurs. Dès le 18 décembre 1620, les états de Moravie avaient envoyé une députation pour implorer la grâce de l'empereur : il y mit des conditions assez dures, qui furent aussitôt remplies. Les Silésiens réclament la médiation de l'électeur de Saxe, laquelle est agréée par l'empereur et conduit à un accord. A Prague, vers la fin de février 1621, le comte de Tilly ôta les gardes qu'il avait donnés aux chefs de l'insurrection utraquiste, leur fit dire sous main de s'esquiver, pour n'être pas mis en jugement. N'ayant pas profité de cette insinuation bienveillante, ils furent arrêtés au nombre de quarante-huit, jugés dans la même salle d'où ils avaient précipité les conseillers de régence : vingt-huit furent condamnés et exécutés, hormis deux à qui l'on fit grâce. L'exécution se fit sans aucune des circonstances atroces que l'on rencontre si souvent dans l'histoire d'Angleterre.

Pour extirper l'anarchie politique, Ferdinand crut devoir en extirper la cause, l'anarchie religieuse et intellectuelle, l'hérésie. En 1621 et 1622, les plus ardents instigateurs de la dernière révolution, les prédicants calvinistes et picards, sont congédiés de Prague, leurs églises rendues aux Catholiques ; les Jésuites, en récompense de la persécution qu'ils avaient soufferte, reçoivent l'administration et la surveillance exclusive de l'Université de Prague et du collége de Charles IV. Au mois d'octobre 1622, les prédicants luthériens de Prague furent également congédiés; ils étaient au nombre de quatre. L'électeur de Saxe écrivit en leur faveur, mais seulement pour la forme ; car un de ses ministres écrivit à Vienne que son maître n'y tenait guère. Effectivement, il se déclara satisfait quand l'empereur lui eut assuré la possession de la Lusace. Un auteur du temps disait à ce sujet : « Qu'on veuille insister sur la liberté de religion, cela paraît aux gens sensés une chose étrange et ridicule. Pourquoi demander aux princes catholiques qu'ils accordent la liberté de la religion dans leurs principautés et leurs domaines, tandis que, des autres côtés, il n'y en a pas un qui le fasse ou le veuille faire ? Mais tout gentilhomme, n'eût-il que trois paysans, les oblige de danser l'air de son fifre. Est-il luthérien ? les paysans sont contraints de l'être ; devient-il calviniste ? il faut que les paysans le deviennent, comme il est arrivé dans le Palatinat, dans la Hesse et dans d'autres principautés, où l'on trouve des paysans qui ont dû changer quatre fois de religion au gré de leurs maîtres. » (*Prouesses des Mansfeldiens ;* MENZEL, t. VII, p. 86, note.)

La guerre de Bohême paraissait terminée par la victoire de Prague, la fuite de Frédéric, l'occupation du Palatinat par les troupes espagnoles. Le comte de Mansfeld la recommença dans l'est et le nord de l'Allemagne, mais sous une forme nouvelle qui en fit une guerre d'aventuriers, de barbares, de sauvages, et même de cannibales. Son grand principe était que la guerre même nourrît la guerre : il l'avait déjà mis en pratique en Bohême, comme général de Frédéric ; il le justifie même dans l'apologie de ses opérations militaires. « C'est une chose incontestable, » dit-il, « que, si les soldats n'ont pas leur paye, il est impossible de les maintenir dans la discipline. Ni eux ni leurs chevaux ne peuvent vivre de l'air du temps. Tout ce qu'ils portent sur eux, armes et habillements, se consume et se brise. Sont-ils obligés d'en acheter ou d'en faire faire ? il faut de l'argent pour cela. Ne leur en donne-t-on point ? ils en prennent où ils en trouvent, et non en déduction de ce qu'on leur doit ; car ils ne comptent ni ne pèsent. Et quand on leur ouvre ainsi une fois la porte, ils courent toujours plus avant dans la carrière de leur indiscipline. Ils prennent tout, forcent, battent et abattent tout ce qui veut leur faire résistance. En somme, il n'y a point de désordre imaginable qu'ils ne machinent, lorsque par les pratiques et le mélange de diverses nations, ils arrivent au comble dans toutes sortes de méchancetés. Allemand, Néerlandais, Français, Italien, Hongrois, chacun y contribue du sien ; de sorte qu'on ne peut inventer ni ruse ni artifice pour s'emparer de quelque chose, qui leur reste inconnu, qu'ils ne mettent en usage. Alors ils n'épargnent aucune personne, de quelque état ou dignité qu'elle soit. Pour eux, aucun lieu n'est neutre ni sacré. Les églises, les autels, les tombeaux, même les corps morts, ne sont pas à l'abri de leur rapacité et de leur violence. Tout cela, nous le savons, nous l'avouons sans peine, et, à notre grand regret, nous avons été obligé d'en voir bien des exemples. » (*Prouesses des Mansfeldiens ;* MENZEL, t. VII, p. 76.)

Dans la réplique à son apologie, on lui reprocha que, sous tous les princes et dans tous les pays où il avait servi, toujours ses soldats se distinguaient par l'indiscipline, les excès les plus atroces, le vol, le meurtre et l'incendie. Ils continuèrent donc, l'an 1622, dans le haut Palatinat et la Franconie et sur le Rhin. Voici ce qu'on leur vit faire : jeter par tas les pauvres paysans sans défense au milieu des flammes de leurs maisons incendiées, tuer comme des chiens ceux qui voulaient se sauver, forcer et piller les

Digitized by Google

églises, renverser les autels, fouler aux pieds le saint Sacrement et graisser leurs souliers sanglants avec les saintes huiles et le saint chrême, violer publiquement toutes les femmes et les jeter ensuite dans le feu, tourmenter par des débauches abominables de jeunes enfants de neuf à dix ans, jusqu'à les laisser morts le long des grands chemins et dans les granges incendiées. (*Ibid.*, p. 78, note.) D'après un écrit du même temps, ces armées se composaient de princes, comtes, seigneurs perdus de dettes, d'aventuriers, de pillards, de moines défroqués, de bretteurs, de banqueroutiers, de mendiants, de vagabonds et autres gens de cette espèce. (*Ibid.*, t. VI, p. 500, note 3.)

Telle était entre autres l'armée de Mansfeld. On vit s'y joindre inopinément deux princes d'Allemagne, le margrave Georges-Frédéric de Bade, et le duc Christian de Brunswick, évêque luthérien de Halberstadt. Tilly battit complétement le margrave à Wimphen, le 22 mai 1622, et le duc quelques semaines plus tard. Le 17 septembre il s'empara de Heidelberg; le 19 octobre de Manheim; il fit présent au Pape Grégoire XV de la bibliothèque palatine de Heidelberg, qui fut réunie à celle du Vatican. De son côté, l'empereur Ferdinand ayant ôté la dignité électorale au palatin Frédéric, la conféra au duc Maximilien de Bavière dans la diète de Ratisbonne, 6 mars 1623. (*Ibid.*, t. VII, c. 5.)

De Ratisbonne, Ferdinand se rendit à Prague, resolu d'y employer pour le catholicisme le droit de réformation que depuis un siècle les princes protestants employaient chez eux contre le catholicisme. Donc, sans toucher à l'organisation civile de la Bohême, il abolit successivement tous les restes de l'hussitisme, entre autres le monument de Zisca; il supprima l'usage du calice, que Pie IV, à la demande de Ferdinand Ier et de Maximilien, avait accordé aux pays héréditaires d'Autriche; on remit aux églises catholiques et aux monastères toutes les propriétés qui leur avaient été enlevées dans les temps de trouble; comme il n'y avait pas assez d'ecclésiastiques pour remplir les églises vacantes, on fit venir des moines de Pologne. D'autres mesures toujours plus sévères furent ordonnées contre les utraquistes, dans les années 1625 et 1626, et mises à exécution par des commissaires : elles provoquèrent quelques soulèvements partiels, qui furent réprimés par la force armée. Le 31 juillet 1627, jour de saint Ignace, un édit impérial exhorta tous les habitants du royaume à revenir dans six mois à la religion catholique, sous la domination exclusive de laquelle la Bohême avait joui de la plus haute prospérité dans les temps de Charles IV : les membres de la noblesse qui n'acquiesceraient point à cette exhortation auraient encore six mois pour vendre leurs propriétés et quitter le royaume. En la même année 1627, le clergé apostolique fut érigé en ordre de l'Etat, sous la présidence de l'archevêque de Prague, et avec préséance sur les autres ordres. Après les délais écoulés, beaucoup de nobles, et même plusieurs bourgeois et paysans, s'expatrièrent. Il en fut de même en Moravie, d'où se retira la petite secte des frères moraves, qui se rétablit plus tard à Hernhut, dans la haute Lusace. Mais en Moravie comme en Bohême, la masse du peuple demeura et se réunit à l'Eglise catholique. Les Jésuites y contribuèrent particulièrement, en rendant populaire le culte de saint Jean Népomucène, mort en 1393, martyr du secret de la confession. Il fut proclamé le patron de la Bohême : sa statue se trouva bientôt sur toutes les places publiques, principalement sur les ponts. L'amour et la dévotion pour ce patron si national et si populaire inspiraient naturellement de l'aversion pour le tyran Wenceslas, qui l'avait mis à mort, et par contre-coup pour l'hérésie hussite, dont ce tyran avait favorisé la naissance et les progrès. (*Ibid.*, t. VII, c. 6.) Depuis cette expurgation, la Bohême et la Moravie sont restées fidèlement catholiques.

Les protestants de l'Autriche avaient fait cause commune avec ceux de la Bohême dans leur opposition et leur révolte : Ferdinand exerça contre eux le même droit de réformation et avec un succès semblable. Il y eut une guerre de paysans; elle fut étouffée, quelques chefs furent punis, la multitude amnistiée. On congédia les ministres et les maîtres d'école protestants, la plupart calvinistes; les membres protestants de la noblesse eurent l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de quitter l'Autriche. Un bon nombre de familles cependant furent exemptées de cette mesure, par l'intercession du cardinal Klésel, évêque de Vienne, qui n'approuvait pas ces rigueurs. Presque toutes les familles justifièrent les prévisions du cardinal et se convertirent spontanément. Un des premiers fut le baron Louis de Kufstein, qui, en 1620, comme député des protestants réunis auprès du comte de Thorn, avait apporté à Ferdinand des conditions si outrageuses, que celui-ci lui fit répondre de quitter la ville avant le coucher du soleil. Ce qui le convertit fut une exhortation de l'université de Wittemberg à persévérer dans la foi évangélique. On disait dans cet écrit que les prêtres catholiques, étant ordonnés par les évêques, on ne voulait pas déclarer leur vocation tout à fait illégitime, ni révoquer en doute le baptême, l'absolution et choses semblables qu'ils conféraient. Ce passage amena Kufstein à cette conclusion : Si, d'après la propre doctrine des théologiens protestants, on trouve chez les Catholiques le plus essentiel de ce que l'Eglise chrétienne peut administrer, la rémission des péchés, ça ne vaut pas la peine, pour de petits accessoires et au prix de grands sacrifices, de demeurer dans la séparation. Il fut depuis fort avant dans les bonnes grâces de l'empereur. A la naissance de son fils aîné, il avait demandé avec gémissement que Dieu voulût secourir l'Eglise protestante, et lui avait donné au baptême le nom de Gotthelf, ce qui signifie : Que Dieu nous assiste !

Digitized by Google

Vieillard septuagénaire, il servit la première Messe que célébra ce même fils comme prêtre et Jésuite. (MENZEL, t. VII, c. 8. p. 138.)

Quant aux vues intimes qui animaient Ferdinand II dans tout ceci, il nous les a fait connaître lui-même. Il disait un jour : « Les non Catholiques se trompent beaucoup s'ils pensent que je leur suis hostile, quand je leur interdis leur erreur. Je ne les hais pas du tout, je les aime, au contraire, sincèrement; car si je ne les aimais de la sorte, je serais sans aucune inquiétude à leur égard, et les laisserais errer. Dieu m'est témoin que je voudrais procurer leur salut, même aux dépens de ma vie. Si je savais que, par ma mort, ils pussent être amenés à la vraie foi, à l'heure même je présenterais ma tête à l'exécuteur. » Dix ans après, comme il allait à la diète de Ratisbonne, son séjour à Linz concourut avec la Fête-Dieu. Il assista à la procession du Saint-Sacrement avec la noblesse et le peuple, et dit ensuite à un ecclésiastique de son intimité : Le Père imagine-t-il bien quelle grande et cordiale joie j'éprouve ? C'est de voir avant ma mort, dans ce même lieu où naguère on prêchait contre le très-saint Sacrement, c'est d'y voir maintenant de mes yeux une si grande foule de peuple assister à cette procession, et la noblesse aussi bien que la bourgeoisie, rendre à Dieu, dans le sacrement de l'autel, le respect qui lui est dû. En vérité, ce m'est une telle joie au-dessus de toute joie, que je n'ai pu retenir mes larmes. (*Ibid.* t. VII, c. 8, p. 138; LAMORMAIN, *Vertus de l'empereur Ferdinand II.*)

Quant au droit de faire ce qu'il a fait, il usait envers les protestants du droit de réformation que tous les souverains exerçaient envers les Catholiques. Nul protestant ne peut donc y trouver à redire. De plus, il y a cette différence. Le souverain protestant usait et use de ce droit pour imposer à ses peuples son opinion individuelle, variable, capricieuse; pour lui imposer une doctrine qui, par ses principes et ses conséquences, justifie toutes les révoltes, toutes les anarchies, tous les crimes envers Dieu et les hommes : tandis que Ferdinand II n'usait de ce droit que pour ramener ses peuples à la loi commune de tous les temps, de tous les lieux et de tous les peuples chrétiens; au principe divin de tout ordre, de toute paix, de toute subordination, de toute société véritable, à la loi ancienne et fondamentale de l'empire germanique, loi écrite à la tête des lois, qui donnait à l'Allemagne son unité nationale, et qui seule peut la lui rendre.

Cette grande unité préoccupait Ferdinand II. Après avoir rendu à la Bohême, à l'Autriche et à ses autres pays héréditaires, l'union, la paix et le bon ordre qui y règnent encore, il voulait redonner les mêmes biens à l'empire entier. Il fallait d'abord y réprimer le vol et le brigandage, à commencer par les princes; car, comment veut-on que le soldat s'abstienne de voler une vache, une chèvre, lorsqu'il voit le prince, le duc, le margrave voler des évêchés, des églises, des monastères, des hôpitaux? Après en avoir délibéré avec les états de la diète, il statua, le 6 mars 1629, que les évêchés et les monastères, et autres établissements ecclésiastiques qui avaient été enlevés aux Catholiques depuis la pacification religieuse de Passaw, et contre la teneur de cette pacification, leur seraient restitués. Ce n'était que la justice, et, suivant la parole de la Sagesse éternelle : « C'est la justice qui élève une nation, et c'est le péché qui fait le malheur des peuples (1). » En donnant la justice pour base à l'empire d'Allemagne, Ferdinand voulait aussi le rendre indépendant des peuples du Nord, en lui créant une marine dans les villes anséatiques, et en lui assurant le commerce de l'Espagne et du Nouveau-Monde par le Rhin et la mer Baltique. Wallenstein fut nommé amiral de cette mer et de l'Océan.

Albert de Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein, d'une famille noble de Bohême, allemande d'origine et utraquiste de religion, naquit en 1583. Orphelin à l'âge de dix ans, un oncle maternel, qui était Catholique, en prit soin, et confia son éducation aux Jésuites d'Olmutz, qui l'amenèrent à l'Eglise catholique. Il étudia depuis à Padoue et à Bologne, servit l'empereur Rodolphe en Hongrie, plus tard l'archiduc Ferdinand dans une guerre contre la république de Venise, et se fit un nom par l'habileté avec laquelle il fit lever le siége de Gradisca aux ennemis. Son mariage avec une riche comtesse de Moravie lui procura des richesses, qu'il employait à gagner, par des présents et des régals, l'affection des soldats sous ses ordres. Membre des états de Moravie, il avait le commandement et la confiance d'un régiment levé par la diète de ce margraviat. Lors de l'insurrection de la Bohême, il se déclara aussitot et avec une pleine résolution pour la cause de l'empereur; il ne se mit en peine ni des conclusions de la diète morave, ni des ordres des directeurs de Bohême, opposa tous les obstacles qu'il put aux progrès de Thorn, et fit dire pour compliment à ses cousins de Waldstein, qui servaient dans l'armée bohémienne, qu'il serait bien aise de les en récompenser à coups de bâton et de verges. En récompense de sa fidélité, Ferdinand lui donna la terre de Friedland avec le titre de duc. (*Ibid.*, tom., VI, c. 27, p. 294.) L'an 1625, le roi Christian IV de Danemark, soutenu de la Hollande et de l'Angleterre, vint au secours de l'Allemagne protestante. Wallenstein en prit occasion d'offrir à Ferdinand de lever à ses frais une armée de quarante mille hommes pour le service de l'empereur, disant qu'il ne pouvait point, à ses dépens, entretenir dix mille hommes, mais bien quarante mille. Il pensait, comme Mansfeld, que la guerre nourrit la guerre, mais que pour cela il faut une armée nombreuse. Avec ses richesses personnelles, avec le nom et l'au-

(1) *Justitia elevat gentem : miseros autem facit populos peccatum.* (*Prov.* XIV, 34.)

Digitized by Google

torité de l'empereur, il fit les choses bien plus en grand que Mansfeld. Au mois de juillet 1625, il partit de la Bohême pour la Franconie à la tête de trente-deux mille hommes, et quand il arriva dans la basse Saxe, le nombre en montait à trente-huit mille. Le 26 juillet le roi Christian, faisant la ronde sur les remparts de Hameln, tombe avec son cheval dans une fosse de vingt-deux pieds de profondeur; son cheval est tué sur le coup, lui-même reste trois jours sans parole et sans connaissance. Cet accident fait manquer la première campagne. Le duc Georges de Brunswick-Lunebourg quitte le service du roi de Danemark pour celui de l'empereur. Le 27 août 1627, le roi de Danemark, battu à Dessau, est poursuivi par Wallenstein jusqu'en Silésie et en Hongrie, et va mourir à Urakowitz, en Turquie, le 21 novembre 1626. Le duc de Weimar, avec les troupes de Mansfeld et d'autres, est obligé de se réfugier en Hongrie, et y meurt le 4 décembre 1627 : ses troupes se dispersent. Le roi de Danemark est entièrement expulsé de l'Allemagne, par Tilly et Wallenstein ; il fait sa paix avec l'empereur le 22 mai 1629. Wallenstein n'admit point aux négociations les envoyés de Suède, dont le jeune roi, Gustave-Adolphe, commençait à se mêler des affaires d'Allemagne.

Ce fut dans ces conjonctures que Ferdinand II essaya de réunir les membres disloqués de l'Allemagne en un empire réel, fondé sur la justice, uni à l'Eglise de Dieu et digne de marcher à la tête de l'humanité chrétienne. L'essai ne réussit pas, et pour plus d'une cause. D'abord, et c'est la principale, le mot justice, restitution, offensa l'oreille de plus d'un prince. Le moine Luther les avait habitués à un autre langage. Pour les attirer dans son hérésie, leur faire abandonner la société universelle des Chrétiens, leur faire rompre même l'unité nationale de l'Allemagne, il leur avait montré, pour le salaire de leur apostasie, non plus les trente écus de Judas, mais des évêchés, des abbayes, des chapitres, avec leurs seigneuries et terres, à prendre d'un coup de main, et à partager entre leurs enfants et autres. Plus d'un prince mordit à cet appât, et de bon appétit. L'un d'eux, le moine apostat Albert de Brandebourg, vola pour sa part seule tout le duché de Prusse. D'autres volèrent les archevêchés, évêchés, abbayes, que Charlemagne et ses semblables avaient établis pour procurer la civilisation chrétienne de l'Europe septentrionale et même de l'Amérique. L'an 1552, après la trahison de Maurice de Saxe envers son bienfaiteur Charles-Quint, on stipula dans le traité de Passaw que les princes luthériens garderaient ce qu'ils avaient volé jusqu'alors; mais ils donnèrent leur parole de prince qu'ils ne voleraient plus à l'avenir : cela fut écrit et imprimé. Mais l'appétit vient en mangeant; ils volèrent donc encore. Tout récemment, 1629, l'électeur luthérien de Saxe venait de procurer à son fils l'archevêché de Magdebourg. Or, et c'est un axiome connu du plus mince voleur, ce qui est bon à prendre est bon à garder. Lors donc que l'empereur Ferdinand II, avec son édit de restitution du 18 décembre 1629, prétendit faire rendre aux Catholiques tout ce qui leur avait été volé depuis 1552, le bon électeur de Saxe, jusqu'alors son ami, le trouva fort mauvais; les autres princes protestants furent du même avis, et pour la même cause. Qu'on pende un misérable pour avoir pris une bourrique, à la bonne heure! Mais qu'on veuille faire rendre à des princes un évêché, une abbaye, une seigneurie qui est à leur convenance, ah! plutôt noyer l'Allemagne dans le sang et les larmes! On acceptera donc les secours de l'étranger, du roi de Suède, Gustave-Adolphe; on acceptera, on sollicitera même les secours de la France, pour garder ce que l'on a pris, pour empêcher l'empereur de rétablir la justice en Allemagne, et avec elle l'unité nationale. Il y aura des calamités effroyables, des provinces ravagées, des villes ruinées, des peuples égorgés; mais les princes et seigneurs protestants garderont ce qu'ils avaient pris. Telle fut la cause principale de la guerre de Trente ans. Elle en avait déjà duré onze; elle avait commencé en 1617, jubilé séculaire du commencement de la révolution luthérienne; elle reprendra avec une nouvelle fureur en 1630, jubilé séculaire de la confession d'Augsbourg.

Une cause secondaire fut peut-être Wallenstein, que l'empereur chargea d'exécuter l'édit de restauration, et de créer en même temps une flotte nationale sur la mer Baltique. Wallenstein n'avait ni la piété ni les autres vertus chrétiennes de Tilly. On le représente croyant à l'astrologie judiciaire, et n'ayant peut-être pas toujours la tête bien saine. Il n'obéissait aux ordres de l'empereur que quand et comme cela lui plaisait : son obstination fait avorter le projet d'une marine nationale; il ne se trouve pas sur les lieux pour empêcher le roi de Suède de débarquer en Allemagne. Sa conduite excite de violents soupçons : l'empereur lui ôte le commandement de l'armée en 1630, le lui rend en 1631. Bientôt les soupçons se renouvellent, non sans motifs : Wallenstein surpassait en faste la plupart des souverains, son ambition égalait son faste : la France lui offrait son appui pour se faire roi de Bohême. Plus tard, en 1634, il entreprit ouvertement de soulever son armée contre l'empereur, ne réussit pas, et fut tué par des capitaines demeurés fidèles.

D'un autre côté, pour exécuter son édit de restitution, enlever aux protestants les évêchés et les abbayes usurpés sur les Catholiques, Ferdinand travaillait à réunir les plus considérables de ces bénéfices sur la tête de son fils Léopold-Guillaume. Ainsi, l'an 1627, ce jeune prince, déjà évêque de Strasbourg et de Passaw, grand maître de l'ordre Teutonique et abbé de Murbach, fut encore nommé évêque de Halberstadt et abbé de Hirsfeld. Son père lui destinait encore les archevêchés de Brême et de Magdebourg;

Digitized by Google

il fut effectivement nommé pour le premier, mais fut prévenu pour le second par le fils de l'électeur de Saxe. Accumuler ainsi les évêchés, archevêchés et abbayes sur la tête d'un jeune prince, n'était pas le moyen de réformer les abus, mais de les ramener et de les augmenter. Car enfin, la cause profonde et première de tous les malheurs de l'Allemagne, y compris la révolution religieuse et ses suites déplorables qui durent encore, c'est le clergé d'Allemagne. Et ce qui est vrai de ce pays, l'est de tout autre. Si le clergé d'Allemagne avait été ce qu'il doit être, ses évêques des Charles Borromée, ses prêtres des Vincent de Paul; si les uns et les autres n'avaient pas oublié que les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres, la rançon des captifs, la ressource de toutes les bonnes œuvres, en particulier de la propagation de la foi, ces biens n'auraient pas tant provoqué les déclamations des hérésiarques ni la cupidité des princes. L'Allemagne, unie à l'Eglise de Dieu, fût demeurée une avec elle-même, au lieu de se diviser et de se fractionner, et la moitié de sa population s'égarer dans l'hérésie pour des siècles. Puisse cette cause première et profonde des malheurs de l'Allemagne devenir de nos jours une cause de salut et de bénédiction !

Mais revenons à la seconde période de la guerre de Trente ans. Après la destitution de Wallenstein, en 1630, le comte de Tilly, qui eût mieux aimé se retirer dans un cloître, fut chargé du commandement général de l'armée catholique. Le 3 avril 1631, le roi de Suède emporte d'assaut et livre au pillage la ville de Francfort-sur-l'Oder. Tilly, qui avait fait investir Magdebourg dès le mois de décembre 1630, l'assiége dans les formes vers la fin de mars 1631; bien des fois il écrivit de la manière la plus pressante aux habitants et aux magistrats de la ville, au commandant suédois, à l'administrateur instrus de l'archevêché, le margrave Christian-Guillaume de Brandebourg, de se soumettre à l'autorité de l'empereur et de prévenir les horreurs d'un assaut; les assiégés, qui comptaient sur le prochain secours du roi de Suède, répondirent toujours d'une manière évasive : le trompette que Tilly leur avait envoyé le 18 mai, ils ne le renvoyèrent que le 20, dans la persuasion que les assiégeants ne tenteraient pas d'assaut dans l'intervalle. Ce fut précisément le dix-huit que le général bavarois Pappenhein proposa l'assaut dans le conseil de guerre : Tilly, qui souhaitait conserver la ville, n'y consentit qu'à regret. Le 19, pour rassurer les habitants, il fit retirer quelques canons des fossés, comme pour aller au-devant de l'armée suédoise. Le 20, au lieu de donner le signal de l'attaque, il convoque un nouveau conseil de guerre, qui dure deux heures. L'attaque est résolue : Tilly différait encore, espérant que son trompette rapporterait une réponse qui épargnerait la ville, ou qu'à la vue du danger les assiégés hisseraient le drapeau de la soumission. Mais Pappenhein, craignant un nouveau contre-ordre, se met à la tête de ses régiments, monte à l'assaut et pénètre dans la ville avant que le reste de l'armée se soit ébranlé. L'armée impériale n'était pas composée uniquement de Catholiques; il s'y trouvait beaucoup de luthériens de Misnie et d'ailleurs; un corps des assaillants était commandé par un prince luthérien, le duc Adolphe de Holstein : ils ne montrèrent pas moins de fureur que les Wallons et les Croates. Car les habitants se défendirent, tirèrent sur eux du milieu de leurs maisons; on se battit dans les rues pendant deux heures; Pappenhein eut mille hommes tués; la mêlée fut horrible, surtout lorsque le reste de l'armée eut pénétré dans la ville par les trois autres côtés : bientôt le feu éclata dans plusieurs quartiers à la fois, la ville entière ne fut qu'un vaste incendie et puis un amas de ruines. Le feu n'épargna que la cathédrale, le monastère de Notre-Dame et cent trente-neuf cabanes de pêcheurs, sur le bord de l'Elbe; la cathédrale fut préservée par les soldats impériaux. Lorsque Tilly s'avança dans les rues jonchées de cadavres et parmi les débris encore fumants, il fondit en larmes, assura la vie sauve au reste des habitants, leur fit donner à manger, et accabla de reproches la garnison prisonnière, de ce qu'elle ne s'était pas mieux défendue. Car il avait un grand regret de la perte de Magdebourg, dont il comptait faire sa place de guerre sur l'Elbe, et dont, pour cette raison entre autres, il avait tant cherché à prévenir la ruine. (MENZEL, t. VII, ch. 17.)

C'est ainsi que le protestant Menzel nous retrace la conduite du comte de Tilly dans cette circonstance mémorable, d'après les faits et les monuments certains de l'époque. Il prouve en particulier que les sentiments et les paroles atroces que lui prêtent les historiens modernes, à la suite de Schiller, sont démentis par les faits et les monuments, et que cette imputation n'a d'autre source qu'un recueil incertain d'anecdotes militaires, intitulé *le Soldat suédois*, qui encore ajoute ces mots : Si cela est vrai, et que Schiller et autres ont copié, mais en surprenant l'addition dubitative. (*Ibid.*, t. VI, p. 304, note.) En général, le protestant Menzel observe que Schiller a écrit la guerre de Trente ans plus en poëte qu'en historien; qu'il présente les protestants du XVIIe siècle, non tels qu'ils étaient, mais tels qu'il lui plaît de les imaginer, et cela parce qu'il reconnaît complétement le caractère intime des doctrines qui étaient alors en opposition. (*Ibid.*, t. VI, Préface.)

L'électeur luthérien de Saxe, et l'électeur calviniste de Brandebourg, s'étant détachés de l'empire pour se joindre au roi de Suède, il y eut, le 17 septembre 1631, une grande bataille près de Leipsick : Tilly et Pappenheim y furent défaits; les Saxons pénètrent en Bohême, Gustave-Adolphe en Bavière; le 5 avril 1632, il est blessé grièvement d'un boulet de canon sur le Lech, et meurt le 30

Digitized by Google

à Ingolstadt, âgé de soixante-treize ans. D'une vertu austère et plus que monastique, dit le protestant Menzel, il ne fut point marié, ne but jamais de vin, ne toucha jamais de femme, estimait si peu les titres et les dignités, qu'il empêcha lui-même l'expédition du diplôme de prince qu'on lui destinait, et qu'après de si bonnes occasions de s'enrichir, que d'autres surent si bien mettre à profit, il ne laissa qu'une fortune médiocre, qui approchait plus de la pauvreté que de la richesse. (*Ibid.*, p. 387.)

Gustave-Adolphe, après sa victoire de Leipsick, aspirait au titre d'empereur : la plupart des princes protestants passèrent de son côté. A Augsbourg, il se fit prêter serment de fidélité par la ville : il faillit être tué d'un boulet au siége d'Ingolstadt, qu'il fut obligé de lever. A Munich, il entendit l'office protestant au château, et, le jour de l'Ascension, assista à l'office catholique dans la grande église; il s'entretint avec des Jésuites et des Capucins d'une manière si affable, qu'il excita la jalousie des protestants. Wallenstein, rappelé au commandement de l'armée impériale, se réunit au duc de Bavière; Gustave-Adolphe attaque le camp de Wallenstein, mais est repoussé. Le 16 octobre 1632, bataille de Lutzen en Saxe, entre Gustave-Adolphe d'une part, Wallenstein et Pappenhein de l'autre. Gustave est tué au commencement de la bataille. A l'âge de trente-huit ans, Pappenhein meurt de ses blessures. Frédéric V, ancien électeur palatin, cause première de toutes ces guerres et révolutions, meurt le 29 novembre, treize jours après Gustave, à l'âge de trente-six ans, après avoir mené une vie errante et fugitive après sa sortie de Prague; après avoir vu son fils aîné périr sous ses yeux dans un naufrage à Harlem. Sa femme Elisabeth lui survécut trente ans, pendant lesquels elle vit son frère, le roi d'Angleterre, Charles Ier, périr sur l'échafaud.

Après la mort de Gustave-Adolphe, le chancelier de Suède, Oxenstiern, appuyé par la France ou Richelieu, fut l'âme de l'Allemagne protestante; le duc Bernard de Saxe-Weimar en fut le bras, l'électeur de Saxe en fut quelque temps la tête. Les Saxons et les Suédois pénètrent en Silésie; les premiers font éprouver une grande défaite aux impériaux à Lignitz [13 mai 1634]; mais le 4 septembre, le roi Ferdinand de Hongrie, fils de l'empereur, défait encore plus complétement à Nordlingue les deux généraux de l'armée suédoise, Weimar et Horn. Ce dernier, avec trois généraux et six mille hommes, est fait prisonnier; Weimar échappe avec peine au même sort. Plus de douze mille des vaincus jonchent de leurs cadavres les champs de bataille; les débris de l'armée s'enfuient dans une déroute complète, abandonnant quatre mille voitures et quatre-vingts pièces de canon, et ne se rallient qu'à Heilbronn et Francfort. L'électeur de Saxe incline à faire la paix avec l'empereur et à chasser les Suédois d'Allemagne : la paix se conclut définitivement avec l'empereur, à Prague, le 30 mai 1635. Plusieurs princes protestants y accèdent. Ferdinand II, après avoir fait élire roi des Romains, en 1636, son fils, Ferdinand III, déjà roi de Bohême et de Hongrie, tombe malade et meurt le 22 février 1637, en la cinquante-neuvième année de son âge. Il protesta sur son lit de mort que, dans toutes ses actions, il n'avait eu devant les yeux que la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise, et qu'il voulait persévérer jusqu'à la fin dans ses dispositions; mais qu'il savait bien que la grâce de Dieu était nécessaire pour être sauvé, et que malheur à celui qui croirait n'en avoir pas besoin. D'après le tableau de ses vertus, tracé par son confesseur, c'était un des meilleurs hommes qui aient jamais été assis sur un trône : tendre et fidèle époux, bon père et maître indulgent, accessible au dernier de ses sujets, riche en compassion et en secours pour tous les malheureux; infatigable, comme souverain, dans l'accomplissement de ses devoirs, humble et modeste dans la prospérité, constant dans l'adversité, et si peu attaché à son sens, qu'il avait pris pour règle, quand les membres de son conseil d'Etat étaient d'un autre sentiment que lui, de faire conclure d'après leurs voix. On trouva même écrit de sa main : Je hais dans le conseil les chiens muets; ceux-là ne me plaisent point, qui se laissent aller à un avis par considération d'autres personnes : mais j'aime ceux qui exposent leur opinion franchement, ouvertement, cordialement, avec la modestie convenable. Son principe était que le but de la vraie prudence et de la vraie politique est uniquement de conserver la gloire de Dieu et de l'étendre; qu'il faut viser avant tout à ce qu'on n'y porte aucun préjudice, et pourvoir au reste seulement après. (Lamormain, *De virtut. Ferdinandi II;* — Menzel, t. VIII, c. 2.) Il y a des politiques qui pensent différemment; c'est qu'il y a deux esprits et deux sagesses, comme nous avons vu : une sagesse d'en haut et une sagesse d'en bas. Voici la seconde.

Pour empêcher que la paix de Prague ne fût acceptée par toute l'Allemagne, le Suédois Oxenstiern et l'Allemand Bernard, duc de Weimar, concluent, l'an 1635, un traité avec la France ou Richelieu pour perpétuer la guerre. Bernard la continue en Lorraine, et y laisse des ruines que la charité de saint Vincent de Paul peut seule réparer; il comptait s'emparer de la Lorraine et de l'Alsace, et s'en faire un Etat indépendant. Après quelques succès contre les impériaux, il meurt de la peste à Brissac, le 18 juillet 1639, et la France s'empare de ses conquêtes et de son armée.

Les calamités qui avaient d'abord désolé la Lorraine s'étendirent plus ou moins à toute l'Allemagne. Toutes les nations d'Europe semblaient s'y être donné rendez-vous pour y exercer plus de ravages. On espérait d'abord que le vainqueur de Nordlingue, Ferdinand III, chasserait promptement les étrangers de tout le pays : il resta dans l'inaction par suite de la goutte. Les nombreux généraux ne se distinguèrent à peu près que

Digitized by Google

par leurs défaites. Il nomma généralissime son frère Léopold, le même qui cumulait sur sa tête tant d'évêchés et d'abbayes, et qui, dans la réalité, était un excellent ecclésiastique, d'une piété, d'une chasteté, d'une modestie exemplaires. Comme général, il eut d'abord quelques succès, chassa les ennemis de la Bohême, mais fut battu en Saxe l'an 1642, et reprit les fonctions d'évêque. Les avantages militaires furent généralement du côté des Suédois, sous les généraux Bannier, Torstenson, Wrangel et Kœnigsmarck. Outre les armées allemandes d'Autriche, de Bavière, de Saxe, etc., il y avait deux armées étrangères, celle des Suédois et celle des Français, qui eut pour chef en dernier lieu Turenne. « Par là,» dit Menzel (t. VIII, c. 3, p. 33)», la guerre prit pour les Allemands un caractère aussi funeste que honteux. Car, pour comble d'opprobre, ces armées étrangères étaient composées pour la plus grande partie d'officiers et de soldats allemands ; elles parcouraient l'empire dans toutes les directions, rançonnant et maltraitant le peuple, sans autre but que de nourrir et d'occuper la troupe. Ce serait une peine infructueuse de vouloir suivre en détail ces expéditions dévastatrices; elles ressemblaient aux expéditions par lesquelles, deux siècles auparavant, les hussites avaient visité les provinces allemandes, avec la seule différence qu'on ne brûlait plus de prêtres, mais qu'on commettait tous les crimes de la rapacité, de la débauche, de la cruauté et du meurtre sur les hommes, les femmes et les enfants sans défense. Ces crimes montèrent à tel point, que le général suédois Bannier avouait que ce ne serait pas une chose étonnante si, par la permission de Dieu, la terre s'entr'ouvrait pour engloutir de si abominables forfaits. La Poméranie, le Brandebourg, la Saxe, la Thuringe, plus tard et pour la seconde fois la Silésie, la Bohême et la Moravie, furent les principaux théâtres de cette dévastation. »

Cependant, dès 1636, le Pape Urbain VIII, pénétré de douleur à la vue de tant de calamités, surtout depuis que la guerre eut éclaté entre l'Autriche et la France, envoya le cardinal Ginetti à Ratisbonne, en qualité de légat, pour procurer la paix. Grâce aux efforts du légat on désigna la ville de Cologne pour les négociations. Mais quatre ans se passèrent en difficultés préliminaires : au lieu de Cologne et de Lubeck, on se décida pour Asnabruck et Munster. En attendant, les maux de la guerre continuaient, s'accroissaient même. Dans les commencements de Gustave-Adolphe, les Suédois gardaient une exacte discipline; mais bientôt ils devinrent comme les autres, et pires encore. Voici le tableau que retrace Menzel de l'état de l'Allemagne à cette époque:

« Pendant que des années se consumaient dans les seuls préliminaires des négociations, et qu'ensuite les négociations elles-mêmes reculaient plus qu'elles n'avançaient, il régnait une telle famine dans la Saxe, la Hesse, sur le Rhin et en Alsace, qu'on ne dédaignait pas la chair de la voirie, qu'on détachait les pendus de la potence, qu'on bouleversait les cimetières, que le frère mangeait le cadavre de sa sœur, la fille le cadavre de sa mère, que des parents égorgeaient leurs enfants, que des bandes entières se réunissaient pour faire la chasse aux hommes comme à des bêtes fauves. Cette famine était la conséquence naturelle de la dévastation méthodique des pays, que pratiquaient les armées à leur passage, pour ôter à leurs adversaires tout moyen d'y subsister. Main en main avec la famine arrivaient les maladies contagieuses, et les soldats eux-mêmes y succombaient par milliers. Pires que ces calamités étaient les horreurs que les pauvres gens avaient à souffrir lorsque les hordes d'une soldatesque indisciplinée et abrutie dans les expéditions entraient dans les villages ou dans des villes sans défense. Là on rôtissait des gens à des feux allumés ou dans des fours, on leur crevait les yeux, on leur faisait sauter la tête en la serrant avec une vis, on leur taillait des lannières sur le dos, on leur coupait le nez et les oreilles, les bras et les jambes, les mamelles aux mères qui allaitaient leurs enfants ; on leur fourrait de la résine et du soufre sous les ongles et dans les ouvertures du corps, puis on y mettait le feu; on leur faisait couler dans le gosier du jus de fumier et de l'urine ; on entaillait la plante des pieds, on y répandait du sel; on mutilait les hommes, on les attachait à la queue des chevaux, on les faisait servir de but au tir; on arrachait les enfants aux pères et aux mères, on les coupait en lambeaux, on les jetait contre la muraille, on les embrochait à des lances et on les faisait rôtir; on déshonorait, puis bien souvent on mutilait les femmes et les filles sous les yeux de leurs maris et de leurs parents, sur les grands chemins et dans les églises où elles s'étaient réfugiées. L'an 1633, les troupes de Wallenstein ayant livré aux flammes une ville de Silésie, poussèrent devant eux les femmes nobles et bourgeoises comme un troupeau de bêtes, et plusieurs nuits de suite, les forcèrent à danser nues avec leurs officiers. Des contrées entières, s'écrie un auteur contemporain, gisent là comme des cadavres privés de sang; les habitants sont immolés par la faim, la misère et les souffrances de toute espèce; où se pressait autrefois une foule joyeuse, là se trouve une morne solitude; à la place des brillantes moissons, l'œil ne découvre que de chétives mauvaises herbes. Toutes les grandes routes sont assiégées de brigands; le marchand, le voyageur n'osent plus s'avancer d'un lieu à un autre. Et cette misère, cette désolation, cette ruine, c'est nous-mêmes qui les avons attirées sur nous ; ces fléaux de Dieu, nous les avons mérités par l'hypocrisie, qui feint de vouloir l'honorer, mais qui, dans le vrai, cherche à le tromper. C'est ainsi que le tranchant du glaive se tourne contre nous, et que pour nos vices et nos péchés nous sommes poursuivis par les furies, les flammes, les vengeances de

Digitized by Google

toute sorte, les terreurs paniques, et tout ce qu'on peut jamais imaginer et exprimer de malheurs. — Quiconque témoigne de l'inclination pour la paix, passe pour un indifférent ou un traître; et c'est devenu comme un principe fondamental, qu'il faut servir à toujours et comme esclave les Autrichiens ou les étrangers, et même quiconque a la force en main. » (MENZEL, t. VIII, c. 4, p. 51-54.)

Tel est le tableau que le protestant Menzel nous retrace de l'Allemagne d'après les auteurs contemporains. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré dans l'histoire humaine quelque chose de plus effroyable. Cependant, si le luthéranisme, si le calvinisme est vrai; si l'homme n'a plus de libre arbitre, si Dieu fait en nous le mal comme le bien; si, plus on prêche, plus on est saint, pourvu qu'on ait foi à son propre salut; si chacun n'a d'autres règles de sa conscience que soi-même, il n'y a rien à dire à ces hordes incendiaires et anthropophages; leurs actions sont des actions divines, elles se montrent elles-mêmes les parfaits disciples de Luther et de Calvin.

Au milieu des sanglantes atrocités qu'une soldatesque abrutie exerçait sur l'Allemagne divisée, le protestant Menzel signale une atrocité plus grande encore dans les juges, qui, partout où la guerre laissait quelque relâche, livraient aux flammes, avec des formes juridiques, des milliers de personnes, hommes, femmes, enfants, comme sorciers et sorcières. Cette propension à supposer des pactes avec le diable, qu'on ne remarque point dans les pays si catholiques de l'Espagne et de l'Italie, paraît avoir été, de temps immémorial, très-commune en Allemagne. Charlemagne, dans son capitulaire pour la Saxe, défend, sous peine de mort, aux gens du peuple de saisir des prétendues sorcières et de les livrer au feu. La Réformation, avec sa croyance au pouvoir matériel du diable sur les hommes et sur la terre, fortifia dans l'esprit de ses sectateurs la tendance à poursuivre les sorciers et augmenta le nombre des victimes; car les Catholiques ne voulurent pas rester en arrière des protestants dans cette guerre contre le diable. Depuis le commencement de la guerre de Trente ans, le nombre des victimes monta plus haut encore, et les procédures furent dirigées contre les classes supérieures de la société. Presque toutes les provinces d'Allemagne fournissent des documents d'après lesquels, pendant tout le XVIIe siècle, des multitudes d'hommes et de femmes furent brûlés pour sortilége, souvent à si peu d'intervalle, qu'on en compte plusieurs centaines par année. Les accusations générales, ainsi que les aveux extorqués par la torture, portaient que, dans des lieux, des forêts et des montagnes écartées, on avait célébré des fêtes nocturnes de débauche avec le diable et ses ministres. Ni état ni âge n'était épargné; dans plusieurs pays sévèrement catholiques, par exemple à Bamberg et à Wurtzbourg, des ecclésiastiques furent condamnés et exécutés, comme ayant pris part à ces fêtes : non-seulement des garçons et des filles d'un âge mûr, mais des enfants impubères, furent brûlés comme complices de leurs parents, comme progéniture infernale issue d'un commerce avec des diables, ainsi qu'on fit plus tard, en d'autres lieux, à des enfants à la mamelle.

Une croyance et des poursuites si générales et si durables devaient avoir une cause réelle, fût-elle autre que celle qu'on croyait alors. Des savants ont cherché quelle put être naturellement cette cause : voici celle qui leur paraît la plus probable. Chez les anciens peuples de la Germanie, il y avait des fêtes populaires, semblables aux orgies nocturnes des Grecs et des Romains, en l'honneur de Bacchus, dans lesquelles Horace nous dépeint Bacchus, à l'écart dans les montagnes, enseignant ses chants secrets aux nymphes et aux satyres, qui les exécutent par des danses. (OD., l. I, 31, et II, 19.) Ces fêtes s'étaient conservées dans plus d'une province d'Allemagne : une société fort étendue de scélérats, aidés de quelques femmes de perdition, y auront rattaché des dispositions et des mesures pour attirer à ces orgies nocturnes de jeunes femmes et filles, et y abuser d'elles déguisés en diables. Il paraît aussi que les libertins attiraient leurs victimes à des rendez-vous particuliers dans des maisons, où, sous le masque d'un démon élégant et vêtu en cavalier, ils triomphaient aisément de leur vertu chancelante. Menzel souhaite que cette explication puisse s'appliquer à la plupart des cas; mais il pense que le plus grand nombre des aveux faits en justice n'est dû qu'à la violence et à la crainte de la torture.

Cependant les efforts du chef de l'Eglise pour amener la paix ne restèrent pas sans fruit; la paix se fit enfin, mais aux dépens de l'Eglise. Elle fut signée à Munster, le 24 octobre 1648, et mise à exécution le 26 juin 1650, par le licenciement des armées. La grande difficulté fut de satisfaire les princes luthériens et calvinistes pour les biens de l'Eglise catholique. Le plus affamé était le nouvel électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, à qui les Suédois prenaient une partie de la Poméranie; pour le contenter, on lui jeta les évêchés de Magdebourg, Halberstadt et Camin; on eut même la générosité d'y joindre l'évêché de Meiden. Quand on pense qu'un moine apostat de la même famille avait déjà volé le duché ecclésiastique de Prusse, on ne trouvera pas dans l'histoire une maison qui se soit enrichie plus adroitement par des vols d'églises que la maison de Brandebourg; aussi est-elle devenue le chef et le modèle de l'Allemagne protestante. La maison de Brunswick eut l'évêché d'Osnabruck, les abbayes de Wakenried et de Groningue, avec un bien enlevé à l'évêché de Halberstadt. Le petit duc de Mecklembourg eut pour sa part les évêchés de Schwérin et de Ratzembourg, avec quelques baillages dérobés à l'ordre de

Digitized by Google

Saint-Jean. Hesse-Cassel eut la riche abbaye de Hirsfeld, avec quelques autres domaines et une grande somme d'argent. On dirait les soldats de Pilate, au pied de la croix, se partageant les vêtements de celui qu'ils viennent de dépouiller et de crucifier.

Mais les princes luthériens et calvinistes d'Allemagne avaient volé bien autre chose depuis la pacification religieuse de Passaw, 1555, et contre la teneur de cette pacification. C'est même parce que Ferdinand II avait parlé de restituer ces rapines de soixante-dix ans, qu'ils appelèrent les Français et les Suédois à ravager l'Allemagne avec eux. Il fallait donc apaiser leurs scrupules. En conséquence on leur accorda, ou plutôt ils s'accordèrent à eux-mêmes une indulgence plénière pour tous leurs vols jusqu'en 1624, qui fut déclarée année normale, après laquelle ils promirent de ne plus voler, comme ils avaient promis de ne plus voler après 1555. Le Pape protesta contre cette apothéose séculière du vol et du brigandage : on n'eut aucun égard à la protestation du Pape. Cependant il fit toujours bien de la faire; car, supposé qu'un jour les populations allemandes, devenues révolutionnaires et communistes, en usent avec les riches et les princes comme leurs princes en ont usé avec l'Eglise, il y aura toujours sur la terre un homme qui, ayant protesté contre la première injustice, pourra légitimement protester contre la seconde, et rappeler à tous cette sentence : « C'est la justice qui élève une nation, et le péché qui perd les peuples. » Et cet homme, c'est le Pape.

Après plus d'un siècle de révolutions et à la suite de trente ans de guerre civile, voici comme les diplomates de Munster et d'Osnabruck réglèrent la part des bonnes populations allemandes : 1° Les bourgeois et les paysans avaient compté s'enrichir de la dépouille des églises et des monastères : ces biens sont réservés aux enfants des princes et des nobles, le fils du roturier n'a plus rien à y prétendre. 2° Les bonnes gens de luthériens comptaient, sous le nom de Réforme, voir des évêques, des prélats plus zélés, prêchant de parole et d'exemple; ils auront pour prélats des princes, des nobles, des officiers civils et militaires, qui, contents de percevoir les revenus, ne songeront pas même à étudier un mot de théologie. 3° Ces bons Allemands, habitués à leurs diètes provinciales et à leurs assemblées communales, comptaient augmenter leurs libertés civiles et politiques : les unes et les autres seront confisquées au profit du prince. 4° Dans leur bonhomie, luthériens et calvinistes espéraient du moins conserver leur liberté pleine et entière de religion et de conscience; le traité de Westphalie décide, d'après l'usage, que le droit de réformation appartient exclusivement au prince, que c'est à lui seul à régler la créance de ses sujets, quand et comme il lui plaît, et que les sujets n'ont d'autre alternative que d'adopter la religion variable du prince ou de quitter le pays. C'est à quoi se réduit la part que le congrès de Westphalie a faite aux populations protestantes de l'Allemagne. (Menzel, t. VIII, c. 13.) Nous ne croyons pas que l'histoire puisse en offrir qu'on ait dupées d'une manière plus complète, ni qui soient si longtemps à s'en apercevoir.

Il fut statué généralement qu'on ne recevrait et ne tolérerait dans l'empire que les trois religions, le catholicisme, le luthéranisme, et le calvinisme. Mais quelque soin qu'on prît pour les faire vivre en bon voisinage, on sentait bien que c'était un état contre nature. On ne pouvait oublier ces paroles du Sauveur : « Qu'ils soient tous une même chose, comme vous, ô Père, êtes en moi, et moi en vous, afin qu'ils soient un en nous, et que le monde croie que vous m'avez envoyé. » (*Joan.* XVII, 21.) De là, dans les actes mêmes de la pacification, ces clauses remarquables : « Jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, on se soit accordé sur les dissidences de religion. (*Instrument. Osnab.*, art. 25, § 14.) Jusqu'à ce que les controverses de religion soient terminées par une composition amiable et universelle des partis. (§ 25.) Jusqu'à ce qu'on se soit autrement accordé sur la religion chrétienne. (§ 31.) Jusqu'à la conciliation chrétienne du dissentiment de religion. (§ 48.) Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, on ne peut convenir amiablement sur les dissidences religieuses, cette convention ne laissera pas d'être perpétuelle, et cette paix de durer toujours. » (§ 14.)

Ces clauses et ces vœux, auxquels l'on ne fait point assez d'attention, représentent le traité de Westphalie comme n'étant qu'une pacification transitoire et préliminaire à une paix définitive, la paix et l'union des esprits et des cœurs dans la même foi, la même espérance et la même charité. C'est à cela que doivent travailler de part et d'autre tous les hommes de bien. (Menzel, t. VIII, c. 14.)

Quant à l'empire d'Allemagne, les princes allemands, dociles à la politique française, eurent soin d'en diminuer l'unité et la force. L'empereur ne fut plus guère que le chef nominal de l'empire. Il n'en pouvait plus régler aucune des affaires sans l'assentiment des Etats réunis en diète, et à la diète même la majorité des suffrages ne faisait plus loi dans les affaires religieuses. De sorte que l'empire, dans son ensemble, paraissait un char magnifique, mais qui ne pouvait faire un pas, tandis que chaque prince, dans son domaine particulier, était maître absolu de la religion, de la conscience, des libertés politiques et civiles de ses sujets, et qu'il l'a été jusqu'à présent. (*Ibid.*, p. 247 et seqq.)

Quant aux dynasties catholiques d'Autriche et de Bavière, elles gardèrent leurs possessions et y maintinrent la restauration du catholicisme qu'elles y avaient procurée. Aussi depuis cette époque, les possessions des maisons d'Autriche et de Bavière ont-elles été naturellement paisibles, tandis que les principautés protestantes ressentent toujours un ferment de révolution et d'anarchie. Le duc de Bavière fut confirmé dans sa di-

Digitized by Google

gnité d'électeur et dans la possession du Haut-Palatinat. On créa un huitième électorat, dans le Bas-Palatinat, pour le fils de l'ex-électeur palatin Ferdinand V.

L'Eglise de Dieu, en déplorant le sort des évêchés et des monastères de l'Allemagne septentrionale, livrés en proie et en récompense à l'hérésie, pouvait se consoler de voir l'antique foi des SS. Boniface, Kilien, Udalric, Léopold, Etienne, Wenceslas, Jean Népomucène, finalement consolidée dans la Bavière, la Franconie, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, les deux Autriches, la Hongrie, la Silésie, la Moravie, la Bohême.

SEPTIÈME ÉPOQUE. — *Depuis le traité de Westphalie jusqu'à nos jours. — Essais de réunion entre les Catholiques et les protestants. — Dernières conséquences du protestantisme. — Etat actuel de l'Allemagne.*

Peu de temps après la conclusion du traité de Westphalie, une ère nouvelle sembla s'ouvrir pour l'Allemagne. Fatiguée de l'erreur et de la guerre, cette contrée se releva un instant de son affaissement pour essayer de rentrer dans la grande unité catholique, dont elle avait été séparée par la violence de Luther et de ses sectateurs, et par la corruption ou la lâcheté de ses princes. Toutes les circonstances semblaient favoriser cet heureux retour : les écrits des docteurs catholiques Scheffacher, Weislinger, des frères de Wallenbourg, des PP. Gretzer et Vitus Pichler et même du protestant Grotius, avaient déjà porté la lumière dans un grand nombre d'esprits, lorsque la célèbre décision des docteurs protestants de l'université de Helmstadt vint déterminer la conversion au catholicisme de la princesse de Brunswick-Wolfenbuttel et bientôt après d'une partie de sa famille. — *Voy.* HELMSTADT.

Dans le même temps à peu près, en 1712, Charles-Alexandre, depuis duc régnant de Wurtemberg, rentra dans le sein de l'Eglise romaine, et y persévéra jusqu'à sa mort en 1737. Le second de ses fils, Louis-Eugène, suivit son exemple. C'est le même qui demeura longtemps en France, où il était lieutenant général des armées du roi, et qu'on vit à Paris livré aux exercices de la plus haute piété. La maison électorale de Saxe avait aussi renoncé à l'erreur, dont elle avait été dans l'origine un des principaux appuis. Frédéric-Auguste Ier montra sur le trône de Pologne, de l'attachement pour la religion catholique, et la Providence se servit de lui pour rappeler à la foi une famille dont plusieurs membres ont donné depuis de grands exemples de piété et de vertu. Son fils, Frédéric-Auguste II, fit aussi abjuration. Les landgraves de Hesse-Rinfels s'étaient retirés du sein de l'erreur. Le duc Guillaume était mort catholique en 1725, et ses successeurs paraissent avoir continué à professer cette religion. Une princesse de Wurtemberg-Montbéliard fit abjuration à Maubuisson, en 1702. Dans ce même lieu mourut, en 1709, la princesse Louise-Hollandine, fille de Frédéric V, roi de Bohême et comte palatin du Rhin. Elle avait quitté ses parents pour être plus en liberté de renoncer au calvinisme qu'ils professaient. Elle se retira en France où elle vécut dans la pratique des vertus du cloître. Elle était sœur de cette princesse Sophie, qui fut appelée au trône d'Angleterre au préjudice de Jacques II. A deux époques différentes, deux ducs régnants de Deux-Ponts, Gustave-Samuel-Léopold et Chrétien II, se firent catholiques. Le premier alla exprès à Rome pour se réconcilier avec le Saint-Siége. Le second se déclara catholique en 1758. Son frère, le prince Frédéric, avait fait la même démarche en 1746, et la religion catholique s'est conservée dans cette branche, qui a hérité successivement de l'électorat palatin et de celui de Bavière. Deux ducs de Holstein-Beck, Frédéric-Guillaume et Charles-Louis, renoncèrent à la communion de l'Eglise luthérienne. Maurice-Adolphe-Charles, duc de Saxe-Zeits, donna un exemple plus signalé encore. Il abandonna la confession d'Augsbourg, et, quoiqu'il fût l héritier de sa branche, il entra dans l'état ecclésiastique, à l'imitation de son oncle, qui était devenu cardinal et évêque de Javarin, et qui mourut en 1725. Le jeune duc devint aussi par la suite évêque de Konigsgratz, et mourut dans un âge peu avancé, après avoir perdu, par son changement de religion, presque tous les avantages temporels auxquels sa naissance lui donnait droit. On cite encore parmi ceux à qui leur conversion coûta des sacrifices, Ferdinand, duc de Courlande. Il était issu de ce Gothard Kttler, maître des chevaliers teutoniques de Livonie, qui avait embrassé le luthéranisme au XVIe siècle, et avait fait ériger la Courlande en duché. Ferdinand, devenu héritier naturel de cet Etat, ne put s'en mettre en possession, ayant eu à combattre à la fois et l'ambition de la Russie, et les préventions des Courlandais, qui ne voulaient point d'un souverain catholique. Il fut obligé de se retirer à Dantzig, où il mourut en 1737, dans les pratiques de la piété.

Plusieurs autres Allemands, qui n'étaient point de maisons souveraines, mais qui appartenaient à la plus haute noblesse, s'unirent en différents temps à l'Eglise romaine. Dans une classe inférieure, nous ne citerons que deux ou trois savants, dont la conversion fit du bruit. Le premier est Ludolphe Huster, luthérien, critique habile et helléniste distingué, connu surtout par une édition du Nouveau Testament grec de Mill. Il fit son abjuration à Anvers, dans l'église des Jésuites, le 25 juillet 1713, et mourut quelques années après. Il paraît qu'il était venu se fixer en France. L'autre savant est Jean Georges Echkart ou d'Eccard, ami de Leibnitz, et professeur à Helmstadt, puis à Hanovre, versé dans la connaissance des antiquités ecclésiastiques et civiles d'Allemagne, et auteur d'écrits estimés sur ces matières. Il embrassa la religion catholique à Cologne en 1724, et rendit compte de ses motifs dans une lettre au prélat Passionei, depuis cardinal, qui paraît avoir eu part à ce changement. Jean Ot-

Digitized by Google

ter, Suédois et savant orientaliste, se fit catholique en 1727, passa en France et y fut accueilli comme il le méritait. Il y obtint des places avantageuses et mourut à Paris en 1748.

Ce mouvement si extraordinaire et si consolant pour l'Eglise ne devait point s'arrêter là; il fut sérieusement question d'obtenir par des négociations ouvertes une réunion générale des protestants avec l'Eglise. Le promoteur de cette idée fut un Franciscain espagnol, Christophe Royas de Spinola, venu en Allemagne en qualité de confesseur de la fille de Philippe IV, mariée à l'empereur Léopold, et qui reçut du Pape le titre d'évêque de Tina en Croatie, puis de l'empereur l'évêché de Neustadt, près de Vienne. Ayant vu de près les troubles politiques de la Hongrie, qui avaient leurs sources principales dans les dissensions religieuses, il conçut le projet de tarir cette source dans toute l'Allemagne par une réunion pacifique. Ayant fait goûter ses idées à l'empereur Léopold, il se rendit à la cour des protestants. Arrivé l'an 1679 à Hanovre, il fut extrêmement bien reçu du duc Jean-Frédéric, devenu catholique depuis quelque temps, qui lui procura une conférence avec le chef des théologiens de Helmstadt et avec Leibnitz, lequel se montra disposé à seconder l'évêque. Voici en effet ce que ce grand philosophe écrivait cette même année 1679 au célèbre Huet, évêque d'Avranches, qui lui avait envoyé son ouvrage de la *Démonstration évangélique* : « Pour moi, qui n'ai jamais douté que le monde ne fût gouverné par une souveraine Providence, je regarde comme un trait particulier de cette Providence divine, que la religion chrétienne, dont la morale est si sainte, ait été revêtue à nos yeux de tant de caractères admirables, car je ne disconviens pas que cette même Providence se manifeste dans la conservation de l'Eglise catholique. Ainsi, pour en venir à la dernière partie de votre lettre, j'ose dire que moi et beaucoup d'autres avec moi y sommes, attendu qu'il ne tient pas à nous que nous ne communiquions avec les autres. » Il ajoute que les conjonctures lui paraissent favorables pour amener une réunion honorable à l'Eglise romaine, sans être pénible aux protestants. De part et d'autre il y avait beaucoup d'hommes de mérite. Le Pape Innocent XI était renommé pour sa sainteté, sa bonne volonté et sa sagesse, l'empereur pour sa piété fervente, le roi de France pour sa grande vertu, le duc de Brunswick pour sa modération; enfin il prie Huet d'y aider avec Bossuet.

Malheureusement le duc Jean-Frédéric mourut inopinément le 28 décembre de la même année et l'évêque Spinola ne trouva pas de si bonnes dispositions à Berlin; mais il ne se découragea point. A Dessau, le prince Jean-Georges d'Anhalt donnait les mains à l'union avec ses deux principaux surintendants. Retourné à Hanovre en 1683, Spinola y avança beaucoup l'affaire. Le duc Ernest-Auguste, quoiqu'il ne se fût pas déclaré catholique, comme son frère et prédécesseur, s'intéressait néanmoins beaucoup à la réunion par dévouement pour l'empereur. On reprit les conférences. Les opinions conciliantes de l'université de Helmstadt aplanissaient bien des difficultés. L'ecclésiastique le plus considérable du pays, Molanus, abbé luthérien de Lokum, était distingué par sa modération et ses lumières. Il convint, avec l'évêque de Tina, qu'on prendrait pour point de départ l'*Exposition de la foi catholique* par Bossuet, et pour règle de conciliation l'antiquité ecclésiastique et l'autorité de l'Eglise visible. Leibnitz était d'avis qu'on discutât chaque article en détail, et il rédigea même un travail assez considérable, qui paraît être ce qu'on a publié de nos jours sous le titre de son *Système de théologie* et que nous considérons comme son testament religieux, où il justifie l'Eglise romaine sur tous les points. Spinola se rendit à Rome, pour exposer personnellement au Pape cette importante affaire. Innocent XI nomma une commission de cardinaux et d'autres ecclésiastiques, d'après l'avis desquels il autorisa formellement l'évêque de Tina à poursuivre cette affaire, parce que plusieurs théologiens protestants n'avaient pas voulu traiter avec lui, attendu qu'il avait seulement des pleins pouvoirs de l'empereur, mais non du Pape. Quant à la communion sous les deux espèces, et l'ordination d'hommes mariés, comme le concile de Florence l'avait accordé aux Grecs, la congrégation des cardinaux fut d'avis que le Pape pourrait l'accorder aux protestants, encore que cela parût déroger au concile de Trente. (Menzel, t. IX, c. 14 ; Lunig., *Negotiorum publicorum syllog.*, t. I, p. 1091 - 1124; Jean Schlégel, *Hist. de l'Eglise et de la Réformation dans l'Allemagne septentrionale*, t. III, p. 300 et 301.)

De retour en Allemagne, Spinola continua ses négociations dans les cours protestantes. Les événements montraient aux Allemands d'une manière terrible combien il leur importait d'être unis entre eux. C'était l'irruption des Turcs, qui, en 1683, vinrent assiéger Vienne ; c'étaient les guerres incendiaires de Louis XIV dans les provinces rhénanes. Mais ces événements, en montrant combien l'union religieuse était désirable, y mettaient obstacle; car dans le plan concerté entre l'évêque Spinola et l'abbé Molanus, on regardait comme le moyen le plus efficace d'une réconciliation générale, la tenue d'un concile universel. De plus, devenu évêque de Neustadt en 1686, Spinola dut s'occuper des affaires de son diocèse. Cependant l'empereur Léopold, qui avait beaucoup à cœur l'affaire de la réunion, le nomma, au 20 mars 1691, commissaire général de cette affaire dans tout l'empire, avec invitation à toutes les cours et communautés protestantes de s'y entendre amiablement, et d'envoyer des députés à des conférences pacifiques. Le prince Georges d'Anhalt montrait le plus de bonne volonté : mais il mourut en 1693.

Dans l'intervalle, un nouveau personnage avait pris part à la négociation. La princesse Louise-Hollandine, abbesse de Maubuisson, ayant su, par sa sœur Sophie, duchesse de

Digitized by Google

Hanovre, qu'il y avait un plan de réunion concerté entre l'évêque de Neustadt, l'abbé Molanus et Leibnitz, mit tout en œuvre pour qu'il s'établît une correspondance immédiate entre ces deux derniers et Bossuet, alors évêque de Meaux. Molanus envoya donc à Bossuet, vers la fin de 1691, le projet de réunion concerté avec l'évêque de Neustadt, sous ce titre : *Pensées particulières sur le moyen de réunir l'Eglise protestante avec l'Eglise catholique romaine, proposées par un théologien sincèrement attaché à la confession d'Augsbourg, sans préjudice du sentiment des autres, avec le consentement des supérieurs, et communiquées en particulier à M. l'évêque de Meaux, pour être examinées en la crainte de Dieu, à condition de n'être pas encore publiées.* (BOSSUET, t. XXV, p. 314, edition de Versailles.) — L'écrit de Molanus est divisé en deux parties : dans la première, il propose les moyens de parvenir à une réunion, qu'il appelle préliminaire; dans la seconde, il entre dans le fond des matières; et, après avoir concilié les plus importantes, il renvoie les autres à un concile général, dont il marque les conditions. Bossuet fit des réflexions sur cet opuscule pendant l'année 1692. « Je ne vois rien dans cet écrit de plus essentiel, » dit-il, « ni qui facilite plus la réunion, que la conciliation de nos controverses les plus importantes, faites par l'illustre et savant auteur. Je commencerai donc par cet endroit-là, et je démontrerai d'abord que, si l'on suit les sentiments de M. Molanus, la réunion sera faite ou presque faite; en sorte qu'il ne lui reste qu'à faire avouer sa doctrine dans son parti, pour avoir véritablement prouvé que la réunion qu'il propose n'a point de difficulté. » (*Ibid.*, p. 486.) — Bossuet le démontre en détail sur chaque point, et conclut : « Il est donc certain, par les choses qu'on vient de voir, premièrement, que les sentiments du savant auteur ne sont pas des sentiments tout à fait particuliers, comme il a voulu les appeler, mais des sentiments fondés pour la plupart, et pour les points les plus essentiels, sur les actes authentiques du parti, et exprimés le plus souvent par leurs termes équivalents. Secondement, que ces articles étant résolus, il ne peut plus rester de difficultés qui empêchent les luthériens de se réunir à nous. (*Ibid.*, p. 542.)

« Cela étant, il n'y aurait qu'à dresser une confession ou déclaration de foi conforme aux principes et aux sentiments de notre auteur, en faire convenir les luthériens, et la présenter au Pape. — Pour parvenir à cette déclaration, il faudrait que les luthériens s'assemblassent entre eux, ou, comme l'auteur le propose, qu'il se fît, par l'ordre de l'empereur, une conférence amiable des Catholiques et des protestants, où l'on convînt des articles qui entraîneraient, comme on voit, la décision de tous les autres. — L'auteur ne veut pas qu'on parle de rétractation, et l'on peut n'en point exiger; il suffira de reconnaître la vérité par la forme de déclaration et d'explication; à quoi les livres symboliques des luthériens donnent une ouverture manifeste, comme on voit par les passages qui en ont été produits et par beaucoup d'autres qu'on pourrait produire.

« Cela fait, on pourrait disposer le Pape à écouter les demandes des protestants et à leur accorder que, dans les lieux où il n'y a que des luthériens et où il n'y a point d'évêques catholiques, leurs surintendants, qui auraient souscrit à la formule de foi, et qui auraient ramené à l'unité des peuples qui les reconnaissent, soient consacrés pour évêques et les ministres pour curés ou pour prêtres sous leur autorité. Dans les autres lieux, les surintendants, aussi bien que les ministres, pourront aussi être faits prêtres, sous l'autorité des évêques avec les distinctions et les subordinations qu'on aviserait. Dans le premier cas, on érigera de nouveaux évêchés, et on en fera la distraction d'avec les anciens. On soumettra ces évêchés à un métropolitain catholique. On assignera aux évêques, prêtres et curés nouvellement établis, un revenu suffisant par les moyens les plus convenables, et on mettra les consciences en repos sur la possession des biens de l'Eglise, de quelque nature qu'ils soient. Je voudrais en excepter les hôpitaux, qu'il semble qu'on ne peut se dispenser de rendre aux pauvres, s'il y en a qui leur aient été ôtés. Les évêques de la confession d'Augsbourg, dont la succession et l'ordination se trouveront constantes, seront laissés en leur place, après avoir souscrit la confession de foi, et l'on fera le même traitement à leurs prêtres.

« On aura soin de célébrer les Messes des fêtes solennelles avec toute la décence possible : on y fera la prédication ou le prône, selon la coutume; on pourra mêler, dans quelque partie de l'Office, des prières ou quelques cantiques en langue vulgaire; on expliquera soigneusement au peuple ce qui se dira en latin, et l'on pourra en donner des traductions, avec les instructions convenables, selon que les évêques le trouveront à propos. L'Ecriture sainte sera laissée en langue vulgaire entre les mains du peuple : on pourra même se servir de la version de Luther, à cause de son élégance et de la netteté qu'on lui attribue, après qu'on l'aura revue et qu'on en aura retranché ce qui a été ajouté au texte, comme cette proposition : *La seule foi justifie*, et d'autres de cette sorte. La Bible ainsi traduite pourra être lue publiquement aux heures qu'on trouvera bon, avec les explications convenables. On supprimera les notes et apostilles qui sentiront le schisme passé. — Ceux qui voudront communier seront exhortés à le faire dans l'assemblée solennelle, et l'on tournera toutes les instructions de ce côté-là; mais s'il n'y a point de communiants, on ne laissera pas de célébrer la Messe. — On donnera la communion sous les deux espèces à ceux qui auront professé la foi en la forme qui a été dite, sans autre nouvelle précaution : on prendra soigneusement garde à la révérence qui est due au Saint-Sacrement.

Digitized by Google

« On n'obligera point les évêchés et les paroisses nouvellement créés à recevoir des couvents de religieux et religieuses, et l'on se contentera de les y inviter par des exhortations, par la pureté de la vie des moines, et en réformant leurs mœurs selon l'institution primitive de leurs ordres. — On retranchera du culte des saints et des images tout ce qui sent la superstition et un gain sordide; on réglera toutes ces choses suivant le concile de Trente, et les évêques exerceront l'autorité que ce concile leur a donnée sur ce point... Enfin, qu'il se tienne, s'il se peut, un concile œcuménique pour la parfaite réformation de la discipline et l'entière réduction de ceux qui pourraient rester dans le schisme : qu'on repasse sur les articles de réforme qui devaient être proposés à Trente par les ordres concertés de l'empereur Ferdinand et de Charles IX, roi de France, et qu'on y ait tout l'égard que la condition des lieux et des temps pourra permettre. — Ainsi l'on fera la réformation de l'Eglise dans le vrai esprit qu'elle devait être entreprise, en conservant l'unité, sans changer la doctrine des siècles précédents, et en retranchant les abus. » (Bossuet, t. XXV, p. 545 et suiv.).

A ces réflexions de Bossuet, Molanus répondit par une nouvelle explication de la méthode qu'on doit suivre pour parvenir à la réunion des Eglises. Cette explication n'avait de nouveau qu'une insistance inattendue sur une objection de Leibnitz, à laquelle Bossuet avait répondu, et qui tendait à rendre impossible toute réunion. Leibnitz prétendait que, pour condition préliminaire, on suspendît, on mît à l'écart les décrets du concile de Trente, ainsi que de tous les conciles que les protestants ne reconnaissaient pas pour œcuméniques : ce qui était, non pas réunir les protestants à l'Eglise, mais protestantiser l'Eglise elle-même. Bossuet avait répondu à cet égard de la manière suivante :

« Je suppose, en premier lieu, comme constant, que ce concile (de Trente) est reçu dans toute l'Eglise catholique et romaine, en ce qui regarde la foi, ce qu'il est nécessaire d'observer, parce qu'il y en a qui se persuadent que la France n'en reçoit pas les décisions à cet égard, sous prétexte que, pour certaines raisons, elle n'en a pas reçu toute la discipline. Mais, c'est un fait constant et qu'on peut prouver par une infinité d'actes publics, que toutes les protestations que la France a faites contre le concile, et durant la célébration et depuis, ne regardent que les préséances, prérogatives, libertés et coutumes du royaume, sans toucher en aucune sorte aux décisions de la foi, auxquelles les évêques de France ont souscrit sans difficulté dans le concile. Tous les ordres du royaume, toutes les universités, toutes les compagnies et en général et en particulier, y ont toujours adhéré. Il n'en est pas de la foi comme des mœurs; il peut y avoir des lois qu'il soit impossible d'ajuster avec les mœurs et les usages de quelques nations; mais pour la foi, comme elle est de tous les âges, elle est aussi de tous les lieux. Il est de même très-véritable que la discipline du concile de Trente, autorisée dans sa plus grande partie par l'ordonnance appelée de Blois, à cause qu'elle a été faite dans les états tenus dans cette ville, s'affermit de plus en plus dans le royaume, et qu'à peu d'articles près, elle y est universellement suivie. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, parce que la chose est évidente, et que M. l'abbé Pirot, syndic de la faculté de théologie, envoie un mémoire fort instructif sur cette matière.

« A l'égard des protestants modérés, à qui nous avons affaire, l'aversion qu'on a dans leur parti contre le concile de Trente doit être fort diminuée, après qu'on a vu, par l'écrit qu'ils nous ont adressé, que la doctrine de ce concile, bien entendue, est saine et ancienne; en sorte que ce qui reste d'aversion doit être attribué à la chaleur des partis, qui n'est pas encore tout à fait éteinte, et aux préventions où l'on est contre les véritables sentiments de cette sainte assemblée. Il semble donc qu'il est temps plus que jamais d'en revenir sur ce concile à ce que saint Hilaire a dit autrefois sur le concile de Nicée : « Le consubstantiel peut être mal « entendu; travaillons à le faire bien enten- « dre. » Par ce moyen, les protestants qui regardent le concile de Trente comme étranger, se le rendront propre en l'entendant bien et en l'approuvant...

« La principale raison que les protestants ont opposée à ce concile est que le Pape et les évêques de sa communion, qui ont été leurs juges, étaient en même temps leurs parties; et c'est pour remédier à ce prétendu inconvénient qu'ils s'attachent principalement à demander que leurs surintendants soient reconnus juges dans le concile qu'on tiendra. Mais si cette raison a lieu, il n'y aura jamais de jugement contre aucune secte hérétique ou schismatique, n'étant pas possible que ceux qui rompent l'unité soient jugés par d'autres que par ceux qui étaient en place quand ils ont rompu. Le Pape et les évêques catholiques n'ont fait que se tenir dans la foi où les protestants les ont trouvés. Ils ne sont donc point naturellement leurs parties. Ce sont les protestants qui se sont rendus leurs parties contre eux, en les accusant d'idolâtrie, d'impiété et d'anti-christianisme. Ainsi, ils ne pouvaient pas être assis comme juges dans une cause où ils s'étaient rendus accusateurs. Les novatiens et les donatistes, qui avaient rompu avec l'Eglise, ne furent point appelés à ces conciles. Les protestants n'ont point appelé ceux qu'ils appellent réformés aux assemblées où ils ont jugé de leur doctrine et ils n'ont pas laissé de la condamner. Les réformés eux-mêmes n'ont pas fait asseoir les arminiens dans leur synode de Dordrecht, où ils les jugeaient; en un mot, quoi qu'on fasse, on ne peut jamais faire que les hérétiques soient jugés par d'autres que par des Catholiques; et, si l'on appelle cela être partie, il n'y aura plus

Digitized by Google

de jugement ecclésiastique, ainsi qu'il a déjà été remarqué.

« Les anathèmes du concile de Trente, dont les protestants font tant de plaintes, n'ont rien de plus fort que ce qui est si souvent répété par les mêmes protestants dans leurs livres symboliques; ils condamnent, ils improuvent comme impie, etc., telle et telle doctrine. Tout cela, dis-je, est équivalent aux anathèmes de Trente. Il faut donc faire cesser ces reproches, et, en dépouillant tout esprit de contention et d'aigreur, en tirer les éclaircissements qui rendront les décisions du concile recevables aux protestants mêmes. » (Bossuet, t. XXV, p. 565.)

Par ces principes, Bossuet résout une autre question qu'on lui avait faite. « M. de Leibnitz, » dit-il, « peut voir maintenant la résolution de ce qu'il appelle l'essentiel de la question. » Savoir, si ceux qui sont prêts à se soumettre à la décision de l'Eglise, mais qui ont des raisons de ne pas reconnaître un certain concile pour légitime, sont véritablement hérétiques; et si, une telle question n'étant que de fait, les choses ne sont pas à leur égard devant Dieu, ou, comme disent les canonistes, *in fòro poli*, et lorsqu'il s'agit de la doctrine de l'Eglise et du salut, comme si la décision n'avait pas été faite, puisqu'ils ne sont point opiniâtres. La condescendance du concile de Bâle semble appuyée sur ce fondement. « Voilà la question comme il l'a souvent proposée et comme il la propose tout nouvellement dans sa lettre du 3 juillet 1692. Cette question a deux parties : la première, si un homme disposé de cette sorte est opiniâtre et hérétique. Puisqu'il faut trancher le mot, et qu'on le demande, je réponds que oui. La seconde, s'il se peut servir de la condescendance du concile de Bâle. Je réponds que non.

« Quant à la première partie, en voici la démonstration. — J'appelle opiniâtre en matière de foi celui qui est invinciblement attaché à son sentiment et le préfère à celui de toute l'Eglise. J'appelle hérétique celui qui est opiniâtre en cette sorte. — Ce fondement supposé, je dis que ceux dont il s'agit, premièrement sont opiniâtres, parce que, encore qu'ils disent qu'ils sont prêts à se soumettre à la décision de l'Eglise, ils s'y opposent en effet. — Leur excuse est que ce n'est point, en général, à l'autorité et à l'infaillibilité de l'Eglise qu'ils en veulent, mais seulement *qu'ils ont des raisons* pour ne pas reconnaître *un certain concile :* ce qui n'est, à ce qu'ils disent, qu'une *erreur de fait.* — Or, cette excuse est frivole et nulle, parce que la raison qu'ils ont de ne pas reconnaître ce certain concile est une raison qui les met en droit de n'en reconnaître aucun ou de ne les reconnaître qu'autant qu'ils le voudront; car cette raison est que ce concile est tout ensemble juge et partie. C'est ce qu'ils ont dit autrefois; c'est ce qu'ils prétendent encore, comme nous avons vu. Or cette raison conviendra à tout concile, n'étant pas possible de faire autrement, comme on a vu, ni que les hérétiques soient jugés par d'autres que par les Catholiques. Ainsi, l'excuse de ceux dont il s'agit leur est commune avec tout ce qu'il y a eu et ce qu'il y aura jamais d'hérétiques, n'étant pas possible qu'il y en ait jamais qui ne prennent les Catholiques à partie. Il résultera donc qu'on ne pourra jamais prononcer de jugements ecclésiastiques sur la foi, que du consentement des contendants : ce qui leur donne un moyen certain d'éluder tous les jugements de l'Eglise, sans que personne leur puisse ôter cette excuse. Elle n'est donc qu'un prétexte pour autoriser les hommes à demeurer invinciblement attachés à leur propre sens et à le préférer à celui de toute l'Eglise. (*Ibid.*, p. 569.)

« Quand donc M. Leibnitz nous dit que révoquer en doute *ce certain concile* est une question *de fait*, il anéantit tous les jugements ecclésiastiques : de sorte qu'il n'y a point d'erreur plus capitale contre la foi. — Si c'est ici une simple question de fait, l'on dira aussi que c'en est une de savoir s'il y a une vraie Eglise sur la terre, et quelle elle est; car cela, assurément, est un fait. Et si, pour n'être pas opiniâtre, c'en est assez, en général, de dire : Je suis soumis à l'Eglise, mais je ne sais quelle elle est, l'opiniâtre que nous cherchons ne se trouvera jamais et l'indifférence des religions sera inévitable. (*Ibid.*, p. 573.)

« Et, pour enfin nous recueillir et pousser en même temps la démonstration, selon les vœux de M. de Leibnitz, jusqu'aux dernières précisions, si, par exemple, toutes les fois qu'on voit un concile qui, seul et publiquement, porte dans l'Eglise le titre d'œcuménique, en sorte que personne ne s'en sépare, que ceux qui, en même temps, sont visiblement séparés de l'Eglise même, laquelle reconnaît ce concile et en est reconnue; si, dis-je, on prétend le rejeter ou le tenir en suspens, sous quel prétexte que ce soit, et principalement sous celui-ci, que ces séparés le regardent comme leur partie, et refusent, pour cette raison, de s'y soumettre, on détruit également tous les conciles et tous les jugements ecclésiastiques; on met une impossibilité d'en prononcer aucun qui soit tenu pour légitime; on introduit l'anarchie, et chacun peut croire tout ce qu'il veut.

« C'est en cela que consiste l'opiniâtreté qui fait l'hérétique et l'hérésie; car si, pour n'être point opiniâtre, il suffisait d'avoir un air modéré, des paroles honnêtes, des sentiments doux, on ne saurait jamais qui est opiniâtre ou qui ne l'est pas. Mais, afin qu'on puisse connaître cet opiniâtre, qui est hérétique, et l'éviter, selon le précepte de l'Apôtre, voici sa propriété incommunicable et son manifeste caractère : c'est qu'il s'érige lui-même, dans son propre jugement, en un tribunal au-dessus duquel il ne met rien sur la terre, ou, pour parler en termes simples, c'est qu'il est attaché à son propre sens jusqu'à rendre inutiles tous les jugements de l'Eglise. On en vient là manifestement par la méthode qu'on nous propose; on en vient donc manifestement à cette opiniâtreté qui

Digitized by Google

fait l'hérétique, et voilà la résolution de la question dans sa première partie. (*Ibid.*, p. 577.)

« La seconde, qui regarde l'exemple des Pères de Bâle, n'est pas moins aisée ; car il résulte des faits et des principes posés que le cas où se trouvent les protestants est tout à fait différent de celui où nous avons vu les Bohémiens et les calixtins. Les protestants demandent que l'on délibère de nouveau de toutes nos controverses, comme s'il n'y avait rien de décidé dans le concile de Trente et dans les conciles précédents ; mais nous avons vu que le concile de Bâle, en accordant aux Bohémiens la discussion de l'article de la communion sous une espèce, déjà résolue à Constance, déclarait en même temps que cette discussion ne serait pas une nouvelle délibération, comme si la chose était indécise ; mais qu'elle se ferait par manière d'éclaircissement et d'instruction, pour enseigner les errants, confirmer les infirmes et convaincre les opiniâtres ; ce qui est infiniment différent de ce que les protestants nous proposent. (*Ibid.*, p. 579.).

« Il y a une dernière raison qui va être tranchée en un mot, et qui ne laisse aucune excuse à ceux qui sont dans le cas que M. de Leibnitz nous propose : c'est que dans sa lettre du 13 juillet 1692, en se plaignant des décisions qu'on a faites, à ce qu'il prétend sans nécessité, il ajoute que, *si ces décisions se pouvaient sauver par des interprétations modérées, tout irait bien.* Or est-il que, de son aveu, ces décisions se peuvent sauver par les interprétations modérées de M. l'abbé Molanus dans les matières les plus essentielles, par lesquelles on peut juger de toutes les autres ; par conséquent tout va bien, c'est-à-dire qu'il n'y a rien qui puisse empêcher un homme qui aime la paix de retourner à l'unité de l'Église. Si donc il n'y retourne pas, il ne pourra s'excuser d'adhérer au schisme.

« Et remarquez que ces interprétations ou déclarations, sous lesquelles M. l'abbé Molanus reconnaît que les sentiments catholiques sont recevables, ne sont pas des déclarations qu'il faille attendre de l'Eglise, puisque nous avons montré qu'elles sont déjà toutes faites en termes précis dans le concile de Trente ; car tous les éclaircissements que ce savant abbé a proposés, par exemple, sur la justice chrétienne, sur la transsubstantiation, etc., sont précisément ceux que le concile de Trente a donnés de mot à mot dans les décrets que nous en avons rapportés. Si ces articles, de la manière qu'ils sont approuvés parmi nous, sont recevables ou irréprochables, on ne doit pas présumer que les autres moins importants doivent arrêter ; donc tout l'essentiel est déjà fait : on ne peut pas demeurer luthérien sans s'obstiner dans le schisme, ni faire son salut ailleurs que dans notre communion. (*Ibid.*, p. 583.)

« Je soutiens donc que M. de Leibnitz et ceux qui entrent comme lui dans les tempéraments de M. l'abbé Molanus ne sont point excusés par là de l'opiniâtreté qui fait l'hérétique, pour trois raisons qui ne peuvent pas être plus décisives ni plus fortes. La première, que les exceptions qu'ils apportent contre les conciles, auxquels ils ne veulent point qu'on ait égard, détruisent, comme on a vu, tous les jugements ecclésiastiques, tous les fondements de réunion, et même en particulier les fondements de la réunion qu'on propose ; la seconde, qu'ils n'ont trouvé aucun exemple de la condescendance qu'ils nous demandent, puisque celle du concile de Bâle, qu'ils croient avec raison la plus forte, ne leur sert de rien ; la troisième, que les décisions du concile de Trente, tant décriées par les protestants et par eux-mêmes, sont recevables et irréprochables lorsqu'elles sont bien entendues : d'où il s'ensuit que le docte abbé, dont nous avons examiné l'écrit, si l'on change seulement l'ordre de son projet, a ouvert aux siens, comme il se l'était proposé, le chemin de la paix, et comme le port du salut. » (*Ibid.*, p. 185.)

Bossuet ayant ainsi ramené toute l'affaire au point principal et décisif, et y tenant ferme, les négociations furent interrompues. L'évêque Spinola de Neustadt mourut le 12 mars 1695, et l'électeur Ernest-Auguste trois ans plus tard. Mais l'empereur ne laissa pas tomber l'affaire. Le successeur de Spinola dans l'évêché de Neustadt, un comte de Buckheim, muni des pleins-pouvoirs de l'empereur et probablement aussi du Pape Innocent XII, et accompagné de quelques religieux franciscains, se rendit à Hanovre l'an 1698. Le nouvel électeur, Georges-Louis, désigna l'abbé Molanus pour reprendre l'ancienne négociation, assisté de quelques séculiers, entre autres de Leibnitz. Ce dernier, par une lettre du 11 décembre 1699, renoua la correspondance avec Bossuet, en le consultant, de la part du duc de Wolfenbuttel, sur un livre du P. Véron, *De la règle de la foi*, et sur les moyens de reconnaître ce qui est de foi et ce qui n'en est pas, et ce qui est plus ou moins important dans la foi. Bossuet, dans sa réponse du 9 janvier 1700, établit que la perpétuité de la doctrine ou le consentement unanime et perpétuel de l'Eglise forme la règle infaillible des vérités de la foi, et prouve par vingt-quatre faits que les livres de l'Ecriture, regardés comme apocryphes par les protestants, ont toujours été reconnus pour canoniques dans l'Eglise. Leibnitz ramasse ses objections contre cette canonicité jusqu'à dans cinq lettres. Bossuet, dans une lettre du 17 août 1701, justifie le décret du concile de Trente touchant le canon des Ecritures, et répond aux objections de Leibnitz.

Cette dernière lettre de Bossuet est demeurée sans réponse. (Bossuet, t. XXVI.) « Des considérations politiques qui auraient dû disparaître en présence de si hauts intérêts, exercèrent, dit Balmès, une maligne influence sur la grande âme de Leibnitz qui ne conserva pas dans tout le cours de la discus-

Digitized by Google

sion et des négociations la sincérité, la bonne foi et l'élévation dont il avait fait preuve au commencement. » (Balmès, t. I, p. 131.)

Le protestant Menzel lui-même observe qu'on ne saurait méconnaître le changement que, durant ces négociations, les événements extérieurs opérèrent dans les dispositions de Leibnitz, d'abord si favorable au catholicisme. (Menzel, t. IX, c. 15, p. 307.) Parmi ces événements, il y en a surtout deux. Le 1er novembre 1700 mourut le roi d'Espagne, Charles II, dont la succession ralluma la guerre entre la France et l'empire. Peu auparavant, le 20 août de la même année 1700, était mort le jeune duc de Glocester, le dernier des treize enfants de la princesse Anne, depuis reine d'Angleterre, ce qui appelait au trône anglais, d'après les droits du sang, la maison de Savoie. Mais cette maison professait la religion de la vieille Angleterre, la religion catholique. Le parlement de l'Angleterre protestante l'exclut donc de la succession et y appela le duc de Hanovre, Georges-Louis, héritier plus éloigné, mais protestant. Celui-ci ne pouvait donc plus favoriser la réunion des protestants avec l'Eglise catholique sans renoncer au trône d'Angleterre et le renvoyer à son héritier légitime, la maison de Savoie. Or, sacrifier ainsi l'intérêt à la conscience, c'est un péché qu'on n'a pas encore vu commettre à prince calviniste ni luthérien. Leibnitz, philosophe courtisan, comme le qualifie le protestant Menzel (*Ibid*, c. 14, p. 266, note), fit donc en même temps deux personnages.

Appelé à Vienne, en 1701, par l'empereur Léopold pour travailler à la réunion avec l'évêque de Neustadt, il y rédigea un manifeste politique pour soutenir les droits de l'Autriche sur le trône d'Espagne. Dans ce manifeste, écrit en français et publié en Portugal le 9 mars 1704, au nom de l'empereur, Leibnitz reproche à la France de n'être catholique qu'à moitié et à peine chrétienne, de mépriser l'autorité du Saint-Siége et d'avoir fait éprouver mille mortifications à un vrai saint Pape Innocent XI, parce qu'il avait du zèle pour la justice et improuvait les desseins funestes de la France. On y avait opprimé la liberté de l'Eglise par les prétentions mal fondées de la régale, contrairement aux décisions d'un concile œcuménique. Depuis longtemps il s'est formé dans l'Eglise de France un parti considérable qui tend à ruiner complétement l'autorité du Pape et à réformer comme des abus plusieurs dogmes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Ce parti domine par le clergé séculier de France, et on en verra un jour les conséquences, si jamais la maison de Bourbon arrivait à posséder paisiblement les deux monarchies et par suite tenir en son pouvoir le Pape avec Rome. C'est l'ambition de la France qui a maintenu les Turcs en Europe, lorsque l'empereur était sur le point de les en chasser; c'est l'ambition de la France qui depuis trente ans inonde l'Europe du sang des Chrétiens et y favorise l'immoralité et l'incrédulité. (*Ibid.* p. 309.)

Voilà comme le philosophe courtisan Leibnitz, d'un côté, travaillait à exclure du trône d'Espagne la maison de France, parce qu'elle n'était point assez catholique, tandis que, de l'autre, il travaillait à exclure la maison de Savoie du trône d'Angleterre, parce que celle-ci était protestante. Car tel était le vrai mobile de sa conduite dans l'affaire de la réunion; lui-même a eu soin de nous l'apprendre. Les docteurs luthériens de l'univesité de Helmstadt ayant publié en 1707 une déclaration favorable au catholicisme, comme nous avons vu, plusieurs protestants se déchaînèrent contre et demandèrent un désaveu; voici pourquoi Leibnitz écrit, le 17 septembre 1708, à Fabricius, principal rédacteur de la déclaration : « Que plusieurs évêques d'Angleterre, attachés à la cause et aux intérêts de la maison de Hanovre, lui avaient fait entendre que la tolérance et l'indulgence de l'université de Helmstadt pour l'Eglise catholique pouvaient nuire à l'exspectative du trône d'Angleterre qui venait de lui être récemment assurée. » Il dit dans une lettre du 9 octobre : « Qu'on ne doute pas que ce ne soient les ennemis de la maison de Hanovre qui ont donné à la déclaration cette publicité, dans l'intention de traverser son avènement au trône d'Angleterre qui lui était dévolu en en représentant le chef comme un prince assez indifférent sur la religion. » Enfin le 15 du même mois et de la même année 1708, il dit nettement : « L'archevêque de Cantorbéry n'est pas content de la déclaration de l'université de Helmstadt, puisqu'elle ne contient pas qu'elle abhorre le papisme. Sans doute on a tort de se prévaloir de cette déclaration pour chercher à nuire aux droits de la maison de Hanovre; mais vous savez combien le vulgaire ignorant, et c'est toujours le grand nombre, adopte volontiers tout ce qu'il y a de plus absurde. Tous nos droits au trône d'Angleterre sont uniquement fondés sur la haine et l'exclusion de la religion romaine. Nous devons donc éviter avec soin tout ce qui annoncerait de notre part de la mollesse et de la tiédeur contre les papistes. » (Leibnitz, t. V, p. 284 et suiv.)

Ainsi le philosophe courtisan Leibnitz se guidait, non d'après la vérité et la justice, mais d'après l'intérêt et la haine, intérêt d'un prince hanovrien, haine du peuple anglican, haine pour la religion qui a civilisé l'Angleterre et l'Allemagne, religion dont Leibnitz proclame la vérité, la divinité, en plusieurs de ses écrits. Et dans le même temps, ce même Leibnitz annonçait que l'Europe était menacée de révolutions effroyables, par suite des principes d'immoralité qui prévalaient parmi les savants. Hélas! parmi ces savants corrupteurs de l'Europe et du monde, Leibnitz n'aurait-il pas pu se compter lui-même? Car si, à ses yeux, l'intérêt d'un prince de Hanovre doit l'emporter sur la vérité, la justice, la religion, la réconciliation de l'humanité avec elle-même, la réunion des protestants avec les Catholiques, quel reproche d'immoralité peut-il encore faire aux principes d'Epicure, de

Digitized by Google

Machiavel, de Hobbes, de Spinosa ; aux révolutionnaires, aux anarchistes, aux malfaiteurs de tous les pays et de tous les siècles ? (Rohrbacher, t. XXVI p. 583.)

Depuis cette époque jusqu'aux temps qui se rapprochent de nous, c'est-à-dire pendant une durée de plus d'un siècle, l'Allemagne protestante ne présente plus d'alternative entre l'indifférence presque absolue et l'erreur poussée à ses dernières limites. Tantôt elle semble comme épuisée encore de ses vieilles luttes théologiques et des guerres qui l'ont ensanglantée et ruinée ; c'est une léthargie profonde après une fièvre violente. Tantôt elle reprend à dogmatiser, mais c'est pour conduire le principe de Luther à ses dernières conséquences, le rationalisme et le scepticisme.

Entrons dans quelques développements, pour donner une idée de l'état actuel de l'Allemagne réformée. Une transaction a été presque partout conclue entre le luthéranisme et le calvinisme. Les sectaires divers partagent amicalement les mêmes temples, les mêmes ministres, et participent aux mêmes sacrements. Un voyageur anglais, parlant de ce singulier accommodement, s'exprime ainsi : « On dit que cette union a répandu un esprit d'indifférence encore plus absolu pour tout ce qui est sacré. Le dogme distinctif des luthériens, celui qui est contenu dans leurs livres de foi, auquel le clergé déclare adhérer, est la doctrine de la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans le pain et le vin, à la cène. Ce dogme, quoiqu'il ait été toujours la profession extérieure de l'Eglise luthérienne, a, depuis longtemps, été abandonné par la presque totalité de ses ministres. Les ministres réformés ou calvinistes ont, comme les luthériens, à renoncer à peu de chose. Leurs dogmes distinctifs de la prédestination, de l'élection, de la persévérance et de la grâce existante, étaient regardés comme des croyances vieillies, qui n'auraient jamais dû être introduites. On sait généralement que, depuis un siècle, ils sont à peine soutenus par une partie peu notable du clergé ; ainsi il ne faut pas s'imaginer que l'union qui a eu lieu ait eu d'autre effet pratique, que de faire croire au commun du peuple que le culte religieux, sous telle ou telle forme, est chose aussi indifférente que paraissent l'être à leurs docteurs leurs diverses opinions. » — « Qu'est-ce donc que le protestantisme, en Allemagne ? C'est la liberté d'examen, la liberté de croyance, la liberté de culte ; en sorte que tout protestant a le droit inaliénable et sacré de choisir la religion qui convient à son âme, et que ce droit renferme aussi celui de ne se déterminer pour aucune, s'il le veut. » Ces dernières paroles sont extraites textuellement d'un discours prononcé à Genève par un ministre réformé. — « L'Eglise protestante d'Allemagne, » dit un auteur anglican, « n'est plus qu'une ombre. » — Un écrivain allemand parle de même. « Le protestantisme, » dit-il, « est tellement dégénéré, qu'il ne conserve plus guère aujourd'hui que son nom seul. Il faut avouer qu'il a subi tant de changements que, si Luther et Mélanchthon se réveillaient au milieu de nous, ils ne reconnaîtraient pas l'Eglise qui a été l'ouvrage de leur industrie. » — « J'écrirais sur l'ongle de mon pouce, » dit Nicolas Harms, « tout ce qui reste de dogmes généralement crus dans l'Eglise protestante. » Ainsi se confirme, dans la patrie même de la Réforme, cette remarque faite par un habile écrivain protestant : « Le premier pas pour se retirer de l'Eglise de Rome, est le premier pas vers l'infidélité. L'Allemagne protestante est tombée au niveau de l'incrédulité. » (Thomas Moore, *Voyage*, etc., chap. 44).

Il n'est donc pas étonnant que l'Allemagne soit devenue comme la mère-patrie des écoles rationalistes. On y a vu éclore une foule de systèmes disparates, contradictoires, obscurs et d'une stérilité absolue en résultats pratiques et moraux. Kant, Fichte, Schelling, Hégel et bien d'autres philosophes se sont succédé ; mais ils n'ont fait que détruire, sans jamais rien édifier. Tous leurs efforts n'ont abouti qu'à augmenter la confusion et les ténèbres. — Leur doctrine n'est au fond qu'une contrefaçon du panthéisme indien.

A côté du rationialisme et du panthéisme allemands, est né l'hermésianisme. Son auteur, Georges Hermès, vit le jour en 1775, dans une ville de la principauté de Münster. Il nous apprend lui-même que, vers la fin de ses études, son esprit conçut quelques doutes sur Dieu, sur la révélation et la vie éternelle. Il professait une grande estime pour Kant, qui, d'après lui, « a clairement prouvé que la métaphysique des anciens manquait d'un fondement solide. » Il était cependant loin de goûter celle que le philosophe de Kœnigsberg avait voulu inaugurer ; et il louait Fichte qui, disait-il, « avait démontré radicalement que la philosophie de Kant ne pouvait se soutenir. » Elevé au sacerdoce, en 1799, et nommé successivement professeur dans les universités de Münster et de Bonn, Hermès suivit la carrière de l'enseignement jusqu'à sa mort, arrivée en 1831. Voulant concilier la foi catholique avec ce qu'il appelait « les intérêts de la pensée humaine, » il essaya de créer une démonstration rigoureusement philosophique du catholicisme. Le nouveau philosophe fit positivement abstraction de tout ce qu'il croyait, de tout ce qu'il savait ; il supposa que rien n'est certain et vrai dans le monde, non-seulement la religion catholique, mais encore toute autre vérité, telles que l'existence de Dieu, celle du monde, etc. Prenant ainsi, comme point de départ, un doute positif et universel, il entreprit de le vaincre par les seules forces et les seules lumières de la pensée. Il prétendit trouver un premier principe nouveau, sur lequel il pourrait solidement élever successivement, et par une démonstration rigoureuse, la vérité simple, la vérité religieuse, la vérité chrétienne, la vérité catholique, de telle sorte qu'il pût être

Digitized by Google

autorisé à poser à tout homme ce dilemme : Ou il n'y a point de vérité, ou la vérité c'est le catholicisme.

En suivant une marche aussi présomptueuse, le téméraire docteur émit, soit dans ses livres, soit dans son enseignement oral une foule d'erreurs sur divers points de la théologie. Rome en fut avertie; et après un long et sérieux examen de l'hermésianisme, elle le condamna par un Bref du 26 septembre 1835. En voici l'abrégé : « Entre les maîtres de l'erreur, » dit le Pape, « on compte dans l'Allemagne Georges Hermès, qui, s'écartant témérairement de la voie que la tradition universelle et les saints Pères ont tracée pour l'exposition et la défense des vérités de la foi, la méprisant même et la condamnant orgueilleusement, ouvre un chemin ténébreux vers toutes sortes d'erreurs, en établissant le doute positif, comme la base de toutes recherches théologiques, et en exposant comme principe que la raison est l'unique moyen que l'homme possède de parvenir à la connaissance des vérités surnaturelles. Ces choses étant parvenues à nos oreilles par les dénonciations, les réclamations et les plaintes de plusieurs théologiens d'Allemagne et pasteurs de l'Eglise, nous avons d'abord eu soin, pour ne point manquer au devoir de l'apostolat qui nous est confié, et à l'obligation de garder le dépôt sacré de la foi, que les ouvrages d'Hermès fussent envoyés au Saint-Siége, pour être examinés ; ce qui a été fait, d'abord par des théologiens très-versés dans la langue allemande; puis, par nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, inquisiteurs généraux pour toute la chrétienté. Ceux-ci donc, examinant avec soin, comme la gravité de la chose l'exigeait, toutes ces opinions dans leur ensemble, et chacune d'elles en particulier, ont jugé, après une mûre discussion, qui a eu lieu dans une congrégation, en notre présence, que l'auteur se perdait dans ses idées, et qu'il avançait dans ses ouvrages beaucoup de choses absurdes et étrangères à la doctrine de l'Eglise catholique, surtout touchant la nature de la foi et la règle à observer pour les points à croire ; touchant les saintes Ecritures, la tradition, la révélation et la primauté dans l'Eglise ; touchant les motifs de crédibilité; touchant les arguments qui servent d'ordinaire à prouver et à confirmer l'existence de Dieu ; touchant l'essence de Dieu même, sa sainteté, sa justice, sa liberté, et la fin qu'il se propose dans ses œuvres que les théologiens appellent *ad extra;* touchant la nécessité et la distribution de la grâce et des dons, la distribution des récompenses et l'application des peines; touchant l'état de nos premiers parents, le péché originel et les forces de l'homme déchu. Ils ont jugé que ces mêmes ouvrages doivent être prohibés et condamnés, comme contenant des doctrines, des propositions respectivement fausses, téméraires, captieuses, menant au scepticisme et à l'indifférentisme, erronées et scandaleuses, injurieuses pour les écoles catholiques, destructives de la foi divine, sentant l'hérésie, et déjà condamnées par l'Eglise en d'autres circonstances. »

L'autorité diocésaine mit d'abord de la négligence à faire exécuter ce jugement; mais, en 1837, Mgr Clément-Auguste Droste de Wischering, nouvellement monté sur le siége de Cologne, répara la faute de son prédécesseur, et publia un mandement pour l'exécution du Bref pontifical. Bien plus, pour extirper l'erreur jusqu'à la racine, il ordonna que tous les professeurs, les élèves du sanctuaire et les prêtres chargés du soin des âmes, signeraient dix-huit propositions qui condamnaient autant d'erreurs enseignées par Hermès. La malheureuse Eglise d'Allemagne avait le plus grand besoin de la vigilance et de l'énergie du pieux archevêque de Cologne. Car Hermès, avant de mourir, avait établi sa doctrine dans les universités de Bonn, de Münster, de Breslau, et dans beaucoup d'autres endroits. Les premières chaires et les premières cures étaient occupées par ses disciples qui se montraient aussi zélés que leur maître pour le nouvel enseignement. D'autre part, le gouvernement prussien favorisait la résistance à l'Eglise, foulait aux pieds sa discipline dans la question des mariages mixtes, et travaillait de tout son pouvoir à établir et à sceller l'esclavage de l'enseignement catholique en Allemagne. Le zèle et les mesures vigoureuses de l'archevêque de Cologne déconcertèrent les hermésiens et renversèrent les projets du gouvernement. Les premiers cherchèrent des prétextes pour ne pas se soumettre; ils appelèrent de l'autorité de leur archevêque à celle du Pape, et plusieurs fois au pouvoir civil. Enfin, ils écrivirent contre le Bref pontifical, et surtout contre les dix-huit articles rédigés par l'archevêque. Le gouvernement, de son côté, usa de violence. Le 20 novembre, vers sept heures du soir, une chaise de poste, escortée de gendarmes et de dragons, transporta le prélat dans la forteresse de Minden. Après cet acte de tyrannie, on fit élire par le chapitre un administrateur du diocèse; et le choix, fait d'avance, tomba sur un homme vendu au pouvoir. Les hermésiens furent partout rétablis dans leurs places. Le P. Perrone dit avoir entre les mains plusieurs extraits des leçons que les professeurs du séminaire de Cologne ont données, dans le premier semestre de 1836; et tous sont empreints de l'hermésianisme le plus évident. (*Annales philos.*, t. XVII, p. 88, 90, 105, 112).

Le rationalisme allemand a aussi enfanté la théorie du mythe (2), que le docteur Strauss, répétiteur au séminaire évangélique de Tubingue, a appliquée à la vie du Sauveur, dans un ouvrage, en quatre gros volumes, intitulé *Vie de Jésus*, et publié en 1835. Voici l'exposé de son système: Jésus-Christ est un

(2) Le mythe est un fait réel, ordinaire, successivement amplifié par l'imagination, « transfiguré par l'idée, » dit le P. Lacordaire. (45e confer., 1847.)

Digitized by Google

mythe, et l'Evangile n'est qu'un ensemble de mythes. Après avoir été baptisé par saint Jean, Jésus rassembla des disciples, et finit par succomber à la haine des pharisiens; voilà, selon Strauss, toute la vie réelle de Jésus-Christ. C'est l'imagination qui y aurait ajouté toutes les merveilles rapportées dans l'Evangile. Jésus-Christ est donc un fait certain, mais un fait qui a subi, dans la pensée de ses adorateurs, avec le cours du temps et la fascination d'une idée préconçue, des modifications qui le tirent de l'histoire pure, pour le ranger dans l'espèce des mythes. On peut d'autant moins en douter, selon Strauss, que la publication des Evangiles n'est pas contemporaine du Christ. De l'aveu même des Chrétiens, un assez grand nombre d'années de tradition et de prédication a précédé l'ère de l'Ecriture évangélique; et, si l'on s'en rapporte à une critique exacte, ce ne sera pas avant la moitié du IIe siècle, qu'il sera permis de placer le règne assuré du Nouveau Testament. Que d'espace laissé à l'imagination et à la foi, pour transformer Jésus-Christ! Cette transformation était d'autant plus facile, toujours d'après le sophiste, que l'idée messianique préexistait à Jésus-Christ. Bien avant qu'il parût, cette idée était en grande vogue chez le peuple juif; une foule d'hommes, attentifs à la voix des prophètes, s'étaient occupés du Messie à venir; et après que le Christ s'en fut attribué la mission, il était naturel qu'on lui en appliquât tous les traits. L'idée messianique était comme le moule où se formait depuis des siècles le mythe de Jésus-Christ. La critique de Strauss s'attache successivement à chaque instant de la vie du Sauveur. Les circonstances de sa naissance lui semblent fabuleusement imitées de la naissance d'Abraham et de Moïse; Nemrod et Pharaon ont fait imaginer les massacres d'Herode. La crèche n'aurait été supposée dans Bethléem que pour se conformer à un verset du prophète. L'étoile qui conduit les mages ne serait qu'un souvenir de l'étoile de Jacob dont parle la prophétie de Balaam. Les mages n'auraient eu d'existence que dans un passage d'Isaïe et dans le psaume LXXII (3). La présentation au temple ne serait qu'une légende inventée pour glorifier l'homme dans l'enfant; l'action de Jésus-Christ expliquant la Bible à douze ans, une copie des vies de Moïse, de Samuel, de Salomon, etc. Strauss prétend savoir « que le génie étroit de saint Jean-Baptiste, sa tendance moins libérale, son esprit plus rude, le rendaient incapable de comprendre et encore plus de prophétiser la venue du Messie. » Tout au plus Jésus aura suivi dans la foule l'enseignement de saint Jean, et il y aura puisé quelques maximes de la secte des esséniens. Quoique le Sauveur ait affirmé en diverses circonstances que son royaume n'était pas de ce monde, le docteur Strauss n'en soutient pas moins qu'il ne se proposait qu'un règne temporel; il espérait reconquérir le sceptre de David. Ne rejetant que le rituel, la forme extérieure, les abus de l'ancien judaïsme, il en acceptait l'esprit, et ne songeait point à étendre sa forme au delà du peuple juif, dont il partageait d'ailleurs la répugnance pour les nations étrangères. Les discours de Jésus, rapportés par les trois premiers évangélistes, ne sont, aux yeux de Strauss, que des fragments incohérents, et ceux que rapporte saint Jean doivent être regardés comme des compositions libres, mêlées des réminiscences de l'école d'Alexandrie. Le rêveur allemand ne respecte pas plus les miracles que la doctrine. Il ne les regarde que comme des paraboles, prises plus tard pour des histoires réelles, comme des légendes ou des copies des prodiges de l'Ancien Testament. La multiplication des pains lui rappelle la manne dans le désert. L'eau changée en vin est une réminiscence de l'eau jaunâtre que les prophètes convertirent en eau vive. La transfiguration du Christ sur le mont Thabor, n'est qu'un reflet, une copie de celle de Moïse sur le Sinaï, etc. (4). Dans la Passion du Sauveur, Strauss n'admet rien d'historique excepté la croix, qui encore lui rappelle le serpent de Moïse. La scène du jardin des Oliviers, la sueur de sang, le calice apporté par l'ange, ne sont que des plagiats tirés des lamentations de Jérémie. La tunique partagée, les pieds et les mains cloués, le coup de lance dans le côté, l'absinthe et le vinaigre, la soif dévorante sur la croix, les dernières paroles de Jésus expirant, etc., tout cela est emprunté des psaumes XXII et LXIX: Le récit si touchant de la Passion par saint Jean n'arrache au sceptique allemand que cette réflexion froide et impie: « L'exposition de la scène fait honneur à la manière ingénieuse et animée du rapporteur. » Strauss nie la réalité de la mort de Jésus-Christ. Sa résurrection n'est autre chose qu'une vision des disciples, semblable à celle de saint Paul sur le chemin de Damas. Son ascension lui rappelle celle d'Enoch, l'apothéose de Romulus, les chevaux de feu qui emportent Elie au ciel, lesquels, dit-il, avec ironie, « durent être transformés en nuages, pour se conformer à la nature plus douce de Jésus. » Telle est la marche de Strauss; dans quinze cents pages, sans se dérider un seul instant, il attaque tous les fondements de la certitude historique, et dispute tout à Jésus-Christ, jusqu'à son berceau et son sépulcre; il ne lui laisse que sa croix.

A ce long tissu de suppositions gratuites et d'allégations absurdes, opposons quelques-unes des observations graves et solides des docteurs catholiques. « Abordons de front, » dit le P. Lacordaire, « cette grande machine de guerre germanique. Nierai-je l'existence

(3) Suivant d'autres critiques allemands, les mages n'étaient que des marchands forains, et l'étoile n'était qu'un flambeau porté devant eux par un esclave.

(4) D'autres sophistes allemands n'ont vu dans le rayon lumineux de la face de Moïse, qu'un produit de l'électricité, et dans la transfiguration de Jésus, qu'un orage.

Digitized by Google

des mythes? non, le mythe me paraît historiquement la chose du monde la plus véritable. J'admets que l'homme, abandonné à la tradition pendant un long cours de siècles, peut quelquefois finir par ne plus discerner l'encadrement et le texte primitif des événements. Mais là où se lève l'écriture, là où apparaît le récit immobilisé, là où l'airain scriptural est posé en face des générations, à l'instant la puissance mythique de l'homme s'évanouit. Car alors le fait reste devant lui dans ses proportions véridiques; il reste, en commandant à son imagination, et mille ans n'y peuvent pas plus qu'un jour. Jamais, depuis Hérodote et Tacite, nous a-t-on signalé des mythes dans l'histoire? Charlemagne est-il devenu un mythe au bout de mille ans? Clovis au bout de treize cents? Auguste, César, en s'enfonçant dans le passé, ont-ils pris quelque apparence mythique? Non, le point le plus éloigné où l'historien moderne cherche à découvrir le mythe, c'est, par exemple, le commencement de Rome, Romulus et Rémus. Pourquoi? parce que, bien qu'on s'approche de l'écriture, bien qu'elle préexistât dans d'autres pays, elle n'avait pas encore reçu la garde de l'histoire romaine. Mais, une fois l'écriture vivante, une fois qu'elle s'est emparée de la trame générale de l'histoire; à l'instant le moule mythique est brisé. Or, Jésus-Christ n'appartient pas au règne de la tradition, mais au règne de l'écriture. Il est né en pleine écriture, sur un terrain où il est impossible au mythe de prendre racine et de se développer. La Providence avait tout prévu et tout préparé de loin: et si vous vous êtes demandé quelquefois pourquoi Jésus-Christ est venu si tard, vous en voyez maintenant une raison. Il est venu si tard pour n'être pas dans l'antiquité, pour être au centre de l'écriture; car il n'est pas la première écriture, il s'en est bien gardé; il est l'écriture après quinze cents ans; et si vous ne voulez compter que depuis Hérodote, il est encore l'écriture après cinq cents ans. Ainsi il est moderne; et, quand même le monde durerait des siècles sans nombre, comme au moyen de l'écriture tout est présent, Jésus-Christ est à jamais nouveau, assis dans la pleine réalité des événements qui composent la vie connue et certaine du genre humain. Strauss convient lui-même expressément que le mythe n'est pas possible avec l'écriture; aussi cherche-t-il à dépouiller Jésus-Christ du caractère scriptural, en reculant la publication des Evangiles aussi tard qu'il peut. Il est impossible, dit-il, d'établir que la publication des Evangiles ait eu lieu avant l'an 150 de l'ère chrétienne; d'où il suit que le type du Christ a flotté, pendant plus d'un siècle, à la merci de la tradition. » — « Quand j'accorderais, » poursuit le P. Lacordaire, « que nos Evangiles n'ont pas paru avant l'an 150! mais avant 150, l'écriture existait en dehors de l'école chrétienne; elle existait chez les Juifs, chez les Grecs, chez les Romains, sur tous les théâtres où se débattait la question du christianisme; l'histoire est fondée par la publicité et l'immutabilité des monuments. Avant 150, on annonçait Jésus-Christ mort et ressuscité dans toutes les synagogues qui couvraient la surface du monde romain; on l'annonçait publiquement dans le palais des Césars, et au prétoire de tous les proconsuls. Avant 150, j'ai cité Tacite et Pline le Jeune, qui attestent qu'il en était ainsi. Ces prédications, ces témoignages, ces discussions, cette lutte, ce sang, tout cela était public, était écrit; ce n'était pas une tradition morte, livrée aux chances du temps et de l'imagination pendant mille ans d'indifférence et de paix. On donnait au même moment sa parole et sa vie; et trois sociétés ensemble, souverainement intéressées à ce qui se passait, la société chrétienne, la société juive et la société romaine, se rencontraient sur ce champ de bataille, dont Strauss circonscrit à un peu plus d'un siècle la limite traditionnelle. Hé quoi! ces Juifs à qui l'on disait: vous avez tué Jésus-Christ! ces princes et ces présidents dont on foulait aux pieds les ordres au nom de Jésus-Christ; quoi! pas un d'eux ne s'est aperçu qu'il s'agissait d'un mythe à l'état de formation? Non, tout le monde était dans le sang, et par conséquent dans la réalité; tout le monde était dans la discussion, et par conséquent dans la force et la gloire de la publicité, qui est le fondement de toute l'histoire. Peu importe donc la date des Evangiles; car l'histoire porte les Evangiles. S'ils n'ont paru que cent vingt ans après Jésus-Christ, ils vivaient avant d'être écrits, ils vivaient dans la bouche des apôtres, dans le sang des martyrs, dans la haine du monde, dans la poitrine de millions d'hommes qui confessaient Jésus-Christ mort et ressuscité. Quelle pitié! et quelle faiblesse! Comparer une religion dont les origines sont aussi publiques et militantes, et dont la tradition n'aurait précédé l'écriture que de cent vingt ans, à ces cultes sans histoires, plongés pendant deux mille ans dans les eaux mortes d'une tradition qui n'était confiée à personne, et pour laquelle personne n'a jamais donné une goutte de son sang! »

Mais nous n'acceptons pas la date que Strauss assigne à la publication des Evangiles. Ainsi, saint Matthieu, selon tous les manuscrits grecs, a écrit l'an 41 de notre ère, huit ans après la mort de Jésus-Christ. — D'après les manuscrits grecs, saint Marc composa son Evangile, en 41, et suivant plusieurs autres, en 47 ou 48. — Saint Luc, selon les manuscrits grecs, rédigea le sien, en 51, et, selon d'autres, en 53. — Quant à saint Jean, il écrivit en 64, selon quelques manuscrits, en 94 ou 97, suivant plusieurs autres. De cette dernière date, à celle du pyrrhonien allemand, il y a plus d'un demi-siècle de différence.

A sa première argumentation, Strauss en joint une seconde, tirée de l'impossibilité du miracle. L'Evangile, dit-il, est un tissu de miracles; or, le miracle est impossible; donc l'histoire en est impossible; ce n'est qu'un mythe. J.-J. Rousseau avait répondu d'avance à cet argument. « Dieu, » dit le phi-

Digitized by Google

losophe genevois, « peut-il faire des miracles, c'est-à-dire peut-il déroger aux lois qu'il a établies? Cette question, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde; ce serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement, que de le punir; il suffirait de l'enfermer. »

L'Evangile, objecte encore Strauss, n'est qu'un tissu de méprises et de contradictions inconciliables avec la raison et entre elles; donc il n'est pas une histoire réelle, mais bien le résultat de l'imagination et des rêves des sectateurs du Christ. Or, ces milliers de prétendues méprises et contradictions ont toutes été examinées et pesées une à une par les docteurs catholiques; il n'y en a pas une seule qui s'oppose invinciblement à l'autre, et qui ne supporte une, souvent deux, trois, quatre, cinq explications à la fois; et de ces explications, aucune ne sort jamais des limites de la possibilité ni même d'une très-raisonnable probabilité. Tout le monde sait que les quatre évangélistes ont écrit à part sans se consulter. « On voit, » dit le P. Lacordaire, « on sent que saint Matthieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean sont des âmes diverses et qu'ils burinent, chacun de leur côté, la figure de leur Maître bien-aimé, sans prendre le moindre souci de ce que fait leur voisin, ni même ce que demande la suite de la chronologie. De là un choix arbitraire de fragments, un défaut de liaison, des contradictions apparentes, des détails omis dans celui-ci et rapportés dans celui-là, etc. Cela est vrai. Et pourtant c'est bien dans les quatre évangélistes la même figure du Christ, la même sublimité, la même tendresse, la même force, la même parole, le même accent, la même singularité suprême de physionomie. Ouvrez saint Matthieu le publicain ou Jean le jeune homme vierge et contemplatif; choisissez dans l'un ou dans l'autre telle phrase que vous voudrez, aussi différente par l'expression que par le sujet, et prononcez-la devant dix-mille hommes assemblés; tous y reconnaîtront Jésus-Christ. C'est qu'il est devant eux; ils le voient, tel qu'il fut et tel qu'ils n'ont pu l'oublier. Ils le voient avec leurs sens, avec leur cœur, avec l'exactitude d'un amour qui va donner son sang; ils sont à la fois témoins, peintres et martyrs. Pareil événement ne s'est vu qu'une fois, et c'est pourquoi il n'y a qu'un Evangile, bien qu'il y ait quatre évangélistes. » (P. Lacordaire, *Conf.*, 1847.—Thomas Moore. — Tholuck. *Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique.*)

Outre les réfutations sérieuses, critiques et savantes du livre de Strauss, on en a vu plusieurs autres, remplies d'une piquante ironie. Un ancien magistrat a composé un petit écrit sous ce titre : *Preuves sans réplique que Napoléon Bonaparte n'est qu'un être allégorique qui n'a jamais existé.* Le spirituel auteur montre que, en suivant les règles du symbolisme de Strauss, tous les attributs du personnage allégorique, connu sous le nom de Napoléon, sont évidemment empruntés du soleil. En conséquence, l'empereur des Français ne serait qu'un mythe. — Un autre écrivain, appliquant à Strauss lui-même les règles de sa propre critique, montre que l'on peut très-bien douter que ce philosophe soit l'auteur de la *Vie de Jésus*, et même qu'il existe. *Répondez au fou ce qui convient à sa folie*, dit le Saint-Esprit, *de peur qu'il ne se croie sage* (5).

Enfin, de la philosophie le protestantisme passa sur le terrain de la politique; mais ici il fallut se soustraire au pouvoir civil qui n'eût pas souffert la manifestation publique de ses doctrines anarchiques. Des sociétés secrètes furent donc organisées au commencement de notre siècle, mais lorsqu'arriva la fête du troisième anniversaire séculaire de la Réforme [18 octobre 1817] célébrée au château de la Wartbourg, les idées nouvelles furent manifestées dans les discours prononcés par les étudiants des universités allemandes. On attaqua les gouvernements qui « après avoir approuvé la réforme de Luther dans l'Eglise refusaient d'admettre cette réforme dans l'Etat. » Trois siècles auparavant, l'ex-moine augustin avait brûlé les bulles du Pape; à son exemple les étudiants brulèrent les écrits des défenseurs du pouvoir civil. — Au XIXe siècle, l'Antechrist n'est plus le Pape, disaient-ils, mais c'est le despotisme monarchique.— L'année d'après, on vit se réunir à Iéna un congrès d'étudiants, députés par quatorze universités, pour élaborer la constitution d'une vaste association démocratique, et dans le sein de cette association se forma la société particulière des absolus qui ne voulaient, pour atteindre leur but, reculer devant aucun moyen.

Deux assassinats politiques, commis en 1818 par deux jeunes étudiants que l'esprit révolutionnaire avait exaltés, firent ouvrir les yeux sur les dangers de la société germanique. L'année suivante des ministres et diplomates allemands se réunirent à Carlsbad pour prendre des mesures contre l'agitation des esprits qui se manifestait dans la jeunesse des hautes écoles. L'une de ces mesures consista à établir, près des universités, des commissaires pour surveiller autant l'enseignement des professeurs que la conduite des étudiants. Un certain nombre des uns et des autres furent exilés ou mis en prison. La presse fut réprimée, on poursuivit les sociétés secrètes, et le calme se rétablit ainsi pour quelque temps.

Cette crise ouvrit à demi les yeux de plusieurs princes allemands et leur fit comprendre l'importance du principe catholique pour le salut de la société. Aussi se mirent-ils en rapport avec le Saint-Siége pour régler les affaires de leurs sujets catholiques. Déjà la Bavière avait conclu avec Rome un concordat [1817], d'après lequel ce royaume devait avoir deux siéges archiépiscopaux et six évêchés dotés de biens-fonds, ainsi que leurs

(5) *Responde stulto juxta stultitiam suam, ne sibi sapiens esse videatur.* (*Prov.* XXVII, 5.)

Digitized by Google

chapitres. La Prusse, par une bulle du Pape [1821] que le roi approuva, eut aussi deux archevêques et six évêques. Trois ans après, le Hanovre fut divisé en deux diocèses dont l'un devait relever de l'évêché d Osnabruck, et l'autre de celui de Hildesheim. Dans le sud-ouest de l'Allemagne le Souverain Pontife rencontra plus d'obstacles pour régler les affaires de l'Eglise catholique, mais enfin il y parvint, après quelques années, dans les duchés de Nassau, de Wurtemberg, de Hesse et de Bade.

Le protestantisme, de son côté, voulut également s'organiser, mais c'était peu facile, vu la différence des sectes et la divergence des opinions relativement au dogme. Aussi, dans l'impossibilité où il était de formuler un symbole qui pût convenir à tous les prétendus réformés, il se contenta, pour avoir un simulacre d'unité, d'adopter le nom d'Eglise évangélique pour désigner en même temps et les luthériens et les calvinistes. Il fallut treize ans de pourparlers pour obtenir ce mince résultat qui n'est rien dans le fait, puisque les deux sectes ne sont pas plus unies aujourd'hui qu'elles ne l'étaient auparavant sur la question fondamentale. L'acte de cette prétendue union fut signé à la fête séculaire de la confession d'Augsbourg, célébrée le 25 juin 1830. Nous verrons dans le chapitre suivant la part importante que la Prusse prit dans cette affaire.

La révolution qui eut lieu en France à la fin de juillet 1830, réveilla en Allemagne l'espoir des révolutionnaires nombreux de ce pays; il y eut, pendant plusieurs années, des émeutes, des soulèvements partiels qui furent réprimés. Beaucoup de jeunes gens compromis furent forcés de s'expatrier. La plupart se rendirent en France, d'autres en Italie, et c'est avec le secours de ces révolutionnaires exotiques enfantés outre Rhin par le protestantisme que la république a été proclamée en France ainsi qu'à Rome. Il est impossible de se le dissimuler, la prétendue réforme née d'une révolution ne peut guère enfanter que des révolutionnaires : assurément beaucoup de protestants ne le sont pas, mais c'est en reniant en fait le principe de la religion qu'ils pratiquent. Leurs penseurs les plus éminents sont loin d'en disconvenir. C'est ce qui faisait dire à Bayle : « Le protestantisme consiste à protester contre tout ce qui se dit et se fait. » Aussi l'esprit révolutionnaire qui n'est qu'assoupi se réveillera, comme en 1848, toutes les fois que les circonstances pourront paraître favorables au succès d'une révolution.

Dans ces dernières années, l'Allemagne a pris une large part au mouvement religieux qui s'est manifesté en Europe. L'emprisonnement de l'archevêque de Cologne qui, en 1838, protesta contre une mesure du gouvernement prussien, au sujet des mariages mixtes, fut comme le signal de l'éveil des Catholiques. Quelques années plus tard l'exposition de la sainte robe de Notre-Seigneur, conservée à Trèves, remua tellement les populations allemandes qu'on vit les pèlerins arriver par milliers à cette ville. Ce concours prodigieux ranima le zèle des prédicateurs. Ils commencèrent à prêcher des missions dans les principales villes de la province. Les Rédemptoristes et les Jésuites surtout eurent un succès auquel ils étaient loin de s'attendre. Les églises devenant insuffisantes pour huit ou dix mille auditeurs qui se pressaient chaque jour autour de la chaire, il fallut prêcher en plein air. Les conversions furent innombrables même parmi les protestants. On vit des professeurs dans les universités et des ministres abjurer l'hérésie et rentrer dans le sein de l'Eglise. Parmi les villes évangélisées, nous ne citerons que Coblentz, Bonn, Dusseldorf et Clèves. Les Rédemptoristes à eux seuls ont prêché soixante-dix missions en Moravie et en Bohême; ils ont même attaqué le protestantisme au cœur, en prêchant à Osnabruck dans le nord de l'Allemagne. Des communautés religieuses se sont établies en divers endroits. Les associations laïques de Pie IX, de Saint-Boniface, de Saint-François-Xavier, luttent avec courage contre les préjugés protestants, répandent de bons livres, fondent des hôpitaux et des écoles; leurs réunions générales sont des événements pour les villes où elles ont lieu et montrent plus que jamais combien le catholicisme possède encore de vie et de force parmi les populations allemandes.

En présence de ce réveil des Catholiques, les ministres protestants des diverses sectes se sont réunis à Stuttgard, en forme de synode, pour aviser aux moyens les plus propres à réveiller la foi chancelante des prétendus réformés, et à rétablir la sanctification du dimanche. Après plusieurs discours dont l'un avait pour objet d'établir que le dimanche n'étant pas nommé dans l'Evangile, il était inutile de le sanctifier, on s'est séparé sans avoir rien conclu, sinon qu'on s'adresserait au pouvoir civil pour obtenir ce que les ministres n'ont pas osé ordonner eux-mêmes. Cette nécessité de recourir au pouvoir civil pour une obligation purement de conscience, prouve une fois de plus combien la faiblesse du protestantisme est grande.

Deux prêtres rebelles à leurs supérieurs ont tenté en Allemagne, sans plus de succès, ce que l'ex-abbé Chatel avait essayé en France, c'est-à-dire de fonder une religion purement nationale, en conservant cependant la dénomination de catholique. Ronge, ancien curé de Laurahutte, en Silésie, se fit des adhérents auxquels il donna le nom de catholiques allemands. Ses sectateurs, réunis en concile à Leipsick, en 1845, dressèrent une confession de foi dans laquelle ils reconnaissaient un seul Dieu en trois personnes, une sainte Eglise chrétienne, universelle, indivisible, la vie éternelle et le pardon des péchés. Après avoir fait un peu de bruit, il faillit être lapidé par le peuple sur les bords du Rhin, et se trouve maintenant en Prusse sous la surveillance de la police. Czerski, prêtre polonais, fonda la secte des apostoliques, qui n'a laissé aucune

Digitized by Google

trace. Le protestantisme lui-même perd chaque jour du terrain en Allemagne, et nous terminons cet article par un aveu remarquable d'un journal westphalien, organe du piétisme protestant de cette contrée : « Les Catholiques, » dit-il, « n'auraient peut-être pas besoin de missionnaires pour reconquérir, avec le temps, l'unité de l'Eglise universelle. Les événements et l'expérience y ramènent également les populations croyantes. L'impossibilité d'organiser une véritable Eglise réformée, porte de plus en plus à des sentiments catholiques les hommes réfléchis. Il est probable que la seconde moitié du XIXe siècle verra la plus grande des restaurations. » En présence d'un aveu si formel, n'avons-nous pas lieu d'espérer que bientôt, comme l'enfant prodigue, l'Allemagne entière viendra se jeter dans les bras du Père de famille qu'elle avait abandonné sur la parole audacieuse d'un moine apostat? Il est vrai que toutes les sectes se réunissent, que des associations se forment dans le but unique d'empêcher ce résultat; mais ces efforts, dernières convulsions de l'œuvre agonisante de Luther, ne serviront qu'à hâter l'heureux triomphe de la foi sur l'orgueil de la raison humaine (6). — (*Voy.* LUTHER, MÉLANCHTHON, etc., ANABAPTISTES, PIÉTISTES, etc., CHARLES-QUINT, PHILIPPE DE HESSE, etc. DIETES, LIGUE, UNION, etc.

ALLEMANDS. Successeurs des rustauds de Munzer, et des sujets de Jean Bucel, mais plus modérés que leurs ancêtres. D'abord séparés des autres Mennonites, ils firent un traité d'alliance avec les Flamands et les Frisons, à Harlem, en 1649. — *Voy.* MENNONITES.

ALLIANCE EVANGÉLIQUE. *Voy.* ANGLICANISME.

AMBOISE (CONJURATION D'). *Voy.* FRANCE.

AMIONISTES ou AMNISTES. Secte peu connue répandue dans l'Amérique du Nord.

AMIS DE LA LUMIERE. *Voy.* QUAKERS.

AMISCHMOENNERS. — Secte répandue dans l'Amérique septentrionale. Ses dogmes sont inconnus.

AMOUR (MAISON D'). *Voy.* FAMILLE.

AMSDORF (Nicolas), né à Misnie, fut l'un des plus intimes amis et des plus fidèles disciples de Luther. « Il était, dit Audin, (vie de Luther III, ch. VIII) obligeant, serviable, la bourse toujours ouverte, et le docteur (Luther) ne se faisait pas faute d'y puiser. Amsdorf était sa bonne étoile. » Le disciple rivalisa avec le maître dans ses écrits par son fiel et ses injures grossières contre les catholiques et contre le Pape. — Luther, en reconnaissance de ses bons offices l'ordonna pasteur de Magdebourg et bientôt après le sacra évêque de Naümbourg, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre. Cette faveur n'empêcha pas Amsdorf de se séparer sur la fin de son maître et de se créér sa secte à lui. Il mourut à Magdebourg en 1561 d'après Moreri; mais la *Biographie universelle* prolonge sa vie jusqu'au 15 mai 1565, le fait évêque en 1542, et dit qu'il concourut à la fondation de l'université d'Iéna. Ses sectateurs furent appelés amsdorfiens. — *Voy.* ce nom.

AMSDORFIENS ou SOLIFIDIENS. — Disciples Amsdorf. Ils enseignent que les bonnes œuvres sont nuisibles au salut, non pas par elles-mêmes, mais pour ceux qui les regardent comme moyen de salut. Ils adhéraient aussi aux principes des confessionistes rigides. — *Voy.* AMSDORF.

AINSWORTH. *Voy.* BROWNISTES.

ANABAPTISME. *Voy.* l'art. suivant.

ANABAPTISTES (HISTOIRE ET DOCTRINE DES).

§ Ier. — *Origine de l'anabaptisme*

Luther avait posé en principe que l'Ecriture est la seule règle de la foi et que chaque fidèle est juge du sens de ce qu'elle renferme. La conséquence d'une pareille maxime devait être de produire autant d'interprétations de la Bible qu'il y avait d'individus, comme l'expérience le démontra, et par suite autant de sectes différentes. — Toutefois ceux qui avaient été entraînés par la parole du réformateur saxon, se divisèrent surtout en deux partis bien tranchés. — Les uns, ceux qu'on appela luthériens orthodoxes, par une contradiction flagrante avec leurs principes, limitèrent la liberté chrétienne dans l'individu, formulèrent des confessions, des symboles, reconnurent les princes comme chefs de l'Eglise dans leurs Etats et leur accordèrent même en matière de doctrine des prérogatives au moins aussi étendues que celles du pontife de Rome qu'ils avaient combattues avec tant d'acharnement.

Les autres, plus logiques, ne voulurent point laisser imposer ces entraves à la liberté chrétienne. Ils prétendirent user de leur droit et trouver par leur propre interprétation dans la Bible la vraie doctrine du Christ. Et qui pouvait y trouver à redire? Car si le Saint-Esprit vient en aide à tout fidèle qui lit l'Ecriture, pourquoi cette prétention du docteur Martin d'élever son interprétation au-dessus des autres, et d'imposer aux consciences un joug plus insupportable que celui du Pape lui-même?

Ces rebelles à l'autorité de Luther se subdivisèrent en deux classes : les rationalistes, qui poussent jusqu'aux dernières limites, l'œuvre de négation et de destruction commencée par le moine saxon; et les mystiques pour qui l'inspiration et l'illumination privées sont les motifs de la foi et les règles de la conduite.

Les derniers, qui portèrent plus tard le nom d'anabaptistes, prirent naissance à Zwic-

(6) *Voy.* ROHRBACHER, *Histoire de l'Eglise*, t. XXIII, XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXVIII. — AUDIN, *Vie de Luther*. — *Cours d'histoire ecclésiastique* de Grenoble, t. III, dernière période. — *Voy.* aussi tous les auteurs cités dans le cours de l'article.

Digitized by Google

Lau, ville de Saxe. Nicolas Haussman, disciple de Luther y avait introduit la réforme de son maître : mais bientôt il s'éleva dans cette ville plusieurs hommes qui trouvaient insuffisants les changements déjà effectués et voulaient les pousser plus loin. Leur chef était Nicolas Storch, marchand drapier, auquel s'adjoignirent bientôt le prêtre apostat Munzer et l'humaniste Marc Stubner.

Voici le portrait qu'en trace M. Audin. (*Histoire de Luther*, t. II, chap. 13.)

« Marc Stubner était une de ces âmes malades à force d'étude et de méditation; que le monde traite de visionnaires, les médecins, d'hypocondres, et les romanciers, de poëtes. Fous malheureux qui ayant abandonné les voies du salut s'envolent dans des horizons imaginaires pour trouver la vérité qui toujours leur échappe; monomanes, qui, tout éveillés, croient être visités de Dieu et *songer des songes* (*Joel.* II, 28) à la manière des prophètes de l'ancienne loi. Si l'on consent un moment à les suivre dans les mondes fantastiques, produit de leur cerveau halluciné, alors on est émerveillé de toute cette poésie dont leur conversation est empreinte, et l'on risque d'être leur dupe ou leur conquête. Tel était Marc Stubner dont Mélanchthon lui-même a loué le savoir.

« Nicolas Storch, qui avait embrassé la réforme avec l'ardeur d'un néophyte, était né à Zwickau; il changea son nom ineuphonique et qui eût pu prêter à la raillerie en celui de Pélargus..... On chercherait en vain dans sa parole d'artisan quelqu'une de ces flammes que dardait celle de Luther, ou dans ces regards quelqu'un de ces éclairs dont l'œil du réformateur fascinait qui l'écoutait. Sa phrase est maigre, décharnée, incolore: mais cette parole avait aussi ses séductions, car elle était douce, limpide et allait au cœur. La figure sillonnée de rugosités, plissée par le travail et livide comme celle d'un cadavre, saisissait vivement; on eût dit un mort qu'on verrait ressusciter et qui monterait en chaire pour annoncer le Seigneur. Et comme un mort prêté à la lumière se débattrait contre la tombe qui voudrait le ressaisir, ainsi Storch se heurtait contre son auditoire indocile et rarement il manquait d'en triompher. Il avait le vêtement et le mimique d'un lansquenet.

« Munzer, ancien curé d'Alstaedt dans la Thuringe, était tout autre : son organe vibrait à l'instar d'une cloche. Des livres saints, il n'avait étudié que les prophètes pour leur emprunter leurs hypallages. S'apercevait-il que son auditoire s'évanouissait en des pensées étrangères au sujet et se laissait aller à des distractions, il frappait le sol du pied, c'était sa chaire, et donnait à sa voix l'éclat d'une trompette. L'auditoire se réveillait alors de son sommeil, et frémissait comme s'il entendait l'ange du jugement. Ses vêtements noirs et en désordre, ses cheveux flottants en boucles sur ses épaules et autour de sa figure, ses yeux que l'on comparait à deux charbons ardents, et ses lèvres épileptiques lui donnaient l'air d'un possédé. Satan l'eût copié s'il eût prêché. Il aimait à parler en plein air, au milieu des champs, où les merveilles de la création servaient souvent de texte à ses discours. Le ciel était pour lui un livre autrement fécond que la Bible. Quand son regard inspiré se portait sur le firmament pour y montrer l'image de Dieu, l'immense cohue d'hommes et de femmes qu'il entraînait à sa suite et dont les flots se perdaient à travers les arbres de la forêt, éclatait en gémissements et en cris qui donnaient à cette scène quelque chose de sauvage et de fantastique. »

Storch, Munzer et les autres chefs de la secte prétendaient être favorisés de communications du Saint-Esprit qui les instruisait de la vraie doctrine et les chargeait de régénérer le monde. Les extases étaient fréquentes parmi eux, et si l'imagination ou la supercherie produisaient quelquefois ces effets, souvent aussi, de l'aveu même de Mélanchthon, ces effets étaient tellement prodigieux et inexplicables, qu'on ne pouvait les attribuer qu'à l'influence du démon.

Ils avaient aussi le don de prophétie. Selon eux le règne de Dieu allait se faire sur la terre; les impies, c'est-à-dire les seigneurs spirituels et temporels devaient être détruits et il ne resterait plus que les élus qui vivraient heureux sans princes, sans lois, sans autorité. L'Ecriture sainte serait alors inutile à ces hommes parfaits : pour eux plus de propriété, plus de dissensions et de guerres, plus de mariage. Voilà le monde idéal qu'ils annonçaient aux populations crédules, et pour commencer l'accomplissement de leurs prophéties, ils proscrivirent dès le commencement le serment et l'usage des armes, et s'engagèrent à ne jamais exercer de fonctions publiques. Mais bientôt leur système changea complétement, car étant persuadés qu'ils agissaient par l'influence du Saint-Esprit, les obstacles qu'ils rencontrèrent excitèrent la fureur d'un grand nombre et les jetèrent dans les excès les plus déplorables.

« Une secte bâtie, comme celle des anabaptistes, sur le fondement de l'illuminisme, ne pouvait rester longtemps d'accord avec la doctrine de Luther : aussi les voyons-nous s'en écarter sur presque tous les points. » Mais aussi, par la raison même de ce fondement, il leur fut impossible de s'entendre entre eux pour formuler un corps de doctrine. Il est cependant certains articles principaux, communs à tous ces sectaires et qui forment leur caractère distinctif: nous allons les exposer dans le paragraphe suivant.

§ II. — *Doctrine et mœurs des anabaptistes.*

Ce qui frappe tout d'abord dans les anabaptistes, c'est le peu de cas qu'ils faisaient de l'Ecriture sainte. Dans leur origine ils enseignaient que quiconque est marqué du sceau de l'alliance et intérieurement éclairé par l'Esprit-Saint, peut et doit s'élever comme prophète et docteur et faire connaître la volonté de Dieu. Or il arrivait souvent que

Digitized by Google

l'Ecriture était en contradiction avec ces révélations. Les illuminés ne se laissaient pas déconcerter par cet incident, et s'ils ne pouvaient faire plier la parole de Dieu à leurs nouveaux dogmes, ils déclaraient que la Bible avait été falsifiée dans toutes les langues, qu'elle n'existait plus dans sa forme primitive, que le diable y avait mis des interpolations.

Les premiers réformateurs avaient reproché aux Catholiques d'abandonner la doctrine de l'Ecriture pour ne prêcher que les opinions de l'Eglise; mais à présent voici les prophètes qui leur crient : Vous enchaînez l'esprit vivant à la lettre morte, vous repoussez l'impulsion divine et suivez la sagesse humaine. Pharisiens du siècle, vous rejetez le Saint-Esprit pour vous amuser avec l'Ecriture. Et les luthériens avec une impudence inconcevable se servent contre les prophètes des arguments que les Catholiques avaient employés contre eux. Jésus-Christ a fondé un apostolat, disent-ils, le Saint-Esprit a établi des ministres chargés de gouverner l'Eglise; mais vous, qui vous a envoyés ? si vous avez une mission extraordinaire, où sont vos lettres de créance ? par quels miracles prouvez-vous que vous êtes les délégués de Dieu? Les anabaptistes se contentaient de leur faire la même question pour toute réponse, et elle était péremptoire.

Leur doctrine sur la justification était tout opposée à celle de Luther et se rapprochait beaucoup de l'enseignement catholique. Ils ne cessaient d'attaquer la foi morte que le docteur Martin déclarait seule nécessaire au salut. Elle est, disaient-ils, infructueuse et sans force : elle ne peut faire et ne fait que répéter : Crois, crois ; clameur inutile, cri mort et sans effet. Ils proclamaient également nécessaires et la foi et les œuvres, et si dans leur formule d'initiation à la secte ils déclaraient leurs bonnes œuvres comme de vil prix, ce n'était que pour que l'homme apprît à n'avoir pas de confiance en ses mérites, mais à se considérer comme un serviteur inutile. Bien loin de croire les œuvres réellement inutiles au salut, ils ne cessaient de répéter que pour être vraiment le disciple de Jésus-Christ, il faut se renoncer à soi-même, se mortifier et porter sa croix. Mais comme l'homme une fois sorti du droit sentier vogue à tout vent d'erreur, les bonnes intentions des anabaptistes ne les empêchèrent pas de tomber dans les excès les plus déplorables, et souvent, croyant faire le bien, ils se livraient à toutes sortes de péchés et d'abominations, comme on le verra dans l'histoire du royaume de Münster et des petites sectes qui se formèrent au sein de l'anabaptisme.

Une autre cause de séparation entre les deux écoles de Zwickau et de Wittemberg fut la doctrine concernant les sacrements. Il est clair que des hommes en rapport intime et permanent avec Dieu n'avaient guère besoin de signes sensibles et directs de la grâce destinés à nous sanctifier; aussi les considéraient-ils comme des actes purement extérieurs servant à augmenter la foi, ou comme une profession de foi publique donnée par le fidèle. Dans le baptême ils séparaient scrupuleusement l'eau et la grâce, le baptême et l'esprit. La cérémonie, selon eux, sert à rappeler au Chrétien la nécessité des souffrances, c'est une promesse par laquelle il s'engage à souffrir patiemment. Or pour que ce baptême soit profitable, il faut en comprendre la signification, et comme les enfants en sont incapables, le baptême qu'ils ont reçu est nul. Donc tous ceux qui ont été baptisés avant l'âge de raison doivent recevoir un second baptême. Et mettant cette conséquence en pratique, les disciples de Storch commençaient par rebaptiser tous ceux qui voulaient embrasser leurs croyances. De là leur est venu leur nom d'anabaptistes, de ἀνά, de nouveau, et βαπτίζω, baptiser.

Voici comment se pratiquait cette cérémonie du second baptême. On commençait par faire renoncer le catéchumène à sept esprits mauvais : à la crainte, à la sagesse, à l'entendement, à l'art, au conseil, à la force, à l'impiété de l'homme, et il recevait les dons opposés. Melchior Rinck, un des plus fameux chefs d'anabaptistes, employait la formule suivante :

« Es-tu chrétien ? — Oui. — Que crois-tu donc ? — Je crois en Dieu, mon Seigneur Jésus-Christ. — Combien veux-tu avoir de tes œuvres ? — J'en veux un gros. — Pour combien veux-tu me donner tes biens ? aussi pour un gros ? — Non. — Pour combien veux-tu me donner ta vie? aussi pour un gros ? — Non. — Eh ! vois-tu donc, tu n'es pas encore chrétien, car tu n'as pas renoncé à toi-même et à la créature ; c'est que tu n'as pas encore été bien baptisé en Jésus-Christ par le Saint-Esprit, tu ne l'as été qu'en saint Jean et par l'eau. Mais si tu veux être baptisé, il faut que tu renonces véritablement à tes œuvres, à la créature, puis à toi-mêmee; il faut aussi que tu ne croies qu'en Dieu. Je te demande donc : renonces-tu à la créature ? — Oui. — Je te demande encore : renonces-tu à toi-même ? — Oui. — Ne crois-tu qu'en Dieu ? — Oui. — Je te baptise donc au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. »

Par rapport à l'Eucharistie, ils se rapprochaient de l'explication de Zwingle. Boire et manger ensemble, disaient-ils, est un signe d'amitié réciproque entre les hommes : de même en est-il de la Cène du Seigneur. Quant à sa signification mystique, le pain qui se compose de blé réduit en poudre, le vin qui se forme de raisins qu'on a pressés, nous enseignent que pour entrer dans le royaume de Dieu il faut que nous soyons écrasés, pressés par le malheur, et que nous portions notre croix à l'exemple du Sauveur.

Les anabaptistes professaient un mépris souverain pour les sciences, les lettres, les arts ; ils appelaient la théologie une damnable idolâtrie. Du reste, puisque le Saint-Esprit leur enseignait immédiatement toute vérité, il était assez logique à eux de rejeter toutes ces inventions humaines. Ils regardaient les temples comme une invention des faux dieux,

Digitized by Google

de même que la musique et les chants sacrés. Ils conservaient l'excommunication dans toute sa rigueur. Quant à la communauté des biens, quoiqu'ils eussent déclaré qu'on ne l'établirait qu'après la venue du Messie, ils commençaient déjà à l'effectuer dans le discours. « Ils ne disent point, » rapporte Juste Ménius, écrivain contemporain, « je suis dans ma maison, dans mon lit, je me revêts de mon habit; mais, dans notre maison, dans notre lit, je me revêts de notre habit. Ils ne disent pas non plus : Catherinette ma ménagère et moi, mais Catherinette notre sœur et moi, nous faisons ménage ensemble. En un mot, parmi eux personne ne possède rien en propre, mais tout est et s'appelle le bien de nos frères et de nos sœurs. »

Tels étaient les points principaux sur lesquels s'accordaient généralement les rebaptisants, car, comme nous l'avons déjà dit, ils n'eurent point de symbole fixe, et par suite de leur système de l'illumination, les opinions les plus contradictoires se choquaient dans le sein de cette secte. On pourra s'en convaincre en voyant à la table les différentes sectes anabaptistes. Ainsi, parmi eux, les uns niaient le péché originel pour donner plus de fondement à leur doctrine sur le baptême des enfants, les autres, au contraire, par horreur pour la tache du premier péché, déclaraient que le corps de Jésus-Christ a été créé par l'Esprit de Dieu, mais non point formé du sang de la Vierge. Quelques-uns rejetaient la divinité de Jésus-Christ; d'autres croyaient à une restauration de toutes choses, et par conséquent à la conversion de Satan. Ceux-ci disaient que les âmes à partir du moment de la mort restaient endormies jusqu'au dernier jugement. Ceux-là, qu'après la réception du Saint-Esprit, l'homme ne peut plus pécher en aucune manière, même par l'adultère. Enfin un grand nombre crurent, pendant assez longtemps, que le christianisme ne défend pas la polygamie.

§ III. — *Des anabaptistes depuis leur origine jusqu'à la bataille de Franckenhausen.*

Les illuminés travaillèrent bientôt à répandre leur doctrine dans Zwickau et à détruire l'influence qu'avaient dans cette ville les prédicants luthériens. Ils menaient une vie en apparence très-austère et parcouraient souvent les rues de la ville en criant : Faites pénitence, parce que la destruction des impies est proche. Par ces moyens joints à l'énergie et à l'enthousiasme de leurs prédications, ils parvinrent à faire une profonde impression sur les esprits, et dans quelque temps la multitude leur fut gagnée. Jaloux de leurs progrès, Haussman, le pasteur luthérien, ne tarda pas à entrer en lice avec eux : mais impuissant à les convaincre, il eut recours à l'autorité séculière pour leur faire imposer silence. Cette mesure excita une sédition dans la ville, et peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux mains : alors les bourgmestres, pour rétablir la tranquillité publique, firent arrêter une partie des prophètes, les autres prirent la fuite. Munzer se retira en Bohême; Storch et Stubner se rendirent à Wittemberg, au cœur même du luthéranisme, pour y gagner à leur parti l'école orthodoxe.

Luther était encore à la Wartbourg, et en son absence, ses disciples Carlstadt et Mélanchthon tenaient sa place. Carlstadt, toujours flottant à tout vent de nouvelles doctrines, était sur beaucoup de points d'accord avec les illuminés de Zwickau, surtout sur leur haine pour les sciences et les lettres. Mélanchthon, inquiet et indécis, reçut bien les prophètes à leur arrivée et logea même Stubner chez lui. Ainsi, parfaitement libres d'agir, les sectaires continuèrent leurs prédications, prêchèrent surtout contre le baptême des enfants et se firent un grand nombre d'adhérents. Cellarius, l'un de leurs plus ardents adversaires, devint un de leurs plus fervents adeptes. Enfin, quand l'enthousiasme fut à son comble, l'ex-archidiacre Carlstadt, suivi d'une troupe d'ignorants et de forcenés, se rendit dans toutes les églises de la ville où il brisa les statues et les images, et renversa les autels.

On sait quelle fut l'explosion de la colère de Luther quand il apprit cet attentat : non qu'il tînt beaucoup aux images et aux autres objets du culte catholique, mais on avait agi sans le consulter, lui, Luther, qui seul avait le droit de changer et de supprimer. Il revint à l'improviste à Wittemberg; dans huit jours ses rivaux furent écrasés et il se retrouva à la tête d'un troupeau docile et contrit. Les anabaptistes furent obligés d'évacuer la place. Cellarius demanda et obtint à grand'peine une entrevue avec Luther, elle ne servit qu'à accroître leur animosité réciproque. Le docteur Martin eut quelque temps après une conférence avec Munzer pour lequel il se sentait une sympathie secrète et qu'il se fût glorifié d'amener à lui. Mais après quelques inutiles échanges de paroles, dit M. Audin, ils se séparèrent pour ne plus se revoir que dans l'éternité : Luther soutenant que Munzer était un démon incarné, Munzer affirmant que Luther était possédé d'une légion de diables.

Les prophètes exilés de Wittemberg se dispersèrent dans les campagnes de la Thuringe et y répandirent activement leurs doctrines. Leur extérieur simple et austère, leur parole pleine d'énergie et de persuasion en imposaient aux pauvres paysans qui crurent à leur mission divine et entrèrent en foule dans leurs rangs. Sur la fin de 1522, Munzer vint se fixer à Altstett en Thuringe, dont il fit comme son centre d'action. De là il envoyait des émissaires, et répandait ses pamphlets furibonds dans toutes les directions. Il prêchait aux populations le renouvellement de toutes choses, et annonçait clairement qu'il fallait du sang pour fonder l'Eglise nouvelle, et que la prophétie de Marie allait s'accomplir : *que les grands allaient être précipités de leurs trônes et les petits exaltés*

Ces doctrines portèrent bientôt leurs fruits parmi les paysans. Depuis des siècles

Digitized by Google

ces malheureux languissaient dans l'oppression du pouvoir temporel et souvent du pouvoir spirituel. Ils étaient accablés de droits de corvées, de dîmes, de redevances, en butte à des vexations continuelles, à une misère sans fin : en un mot, ils se trouvaient dans un esclavage réel. Quand donc les anabaptistes vinrent leur annoncer l'affranchissement complet de leurs tyrans, la paix, la richesse, l'abondance, ils se soulevèrent en masse, et s'étant réunis en une espèce de confrérie sous le nom d'Alliance évangélique, ils se mirent à piller tout ce qui se rencontra sur leur passage : les églises, les abbayes, les châteaux forts furent dévastés, saccagés, ruinés de fond en comble. En un instant, des bords du Danube, l'insurrection gagne la Souabe et la Franconie, et les princes, surpris dans leurs plaisirs par les Rustauds en armes, sont forcés de souscrire aux conditions que les vainqueurs leur imposent.

Cependant, il leur fallait un chef pour réunir et diriger tous les éléments divers dont se composaient les révoltés; ce chef fut Munzer. Le nouveau baptême fut le signe de ralliement des initiés : leur but fut l'abolition de toute souveraineté et l'établissement de la communauté des biens. A la suite d'une sédition qui éclata à Mulhausen, la ville fut remise entre les mains de Munzer qui en fit le chef-lieu de ses conquêtes; les étroites bornes de Mulhausen ne lui suffisaient pas, aussi montra-t-il une ardeur nouvelle à envoyer de toutes parts des émissaires, à répandre des écrits incendiaires : lui-même parcourait en tous sens la Souabe, la Thuringe et la Franconie, prêchant partout avec fureur la révolte, le meurtre, le ravage. Il annule un traité de paix que les paysans avaient conclu avec leurs maîtres, et proclame que tout homme est libre et qu'aucune loi faite de main d'homme ne doit être obéie. Il descend dans les mines de Mansfeld et excite les mineurs à la sédition : ils sortent à sa suite tout couverts de fumée, armés de pelles et de pioches, et répondant à la voix qui criait au massacre des nobles et des prêtres.

La vue d'un péril si imminent fait enfin sortir les princes de leur apathie. Ils réunissent une armée sous la conduite du landgrave de Hesse et du duc Georges de Saxe, et se hâtent de soumettre les rebelles. C'est alors que Luther, qui jusqu'à ce moment avait soutenu les paysans dans leurs révoltes, furieux d'apprendre que Munzer est à leur tête et que, s'ils triomphent, son œuvre propre est anéantie, excite de toutes ses forces les princes à prendre les armes, à frapper, à percer, à tuer par devant et par derrière. L'armée confédérée fut bientôt arrivée à Franckenhausen où Munzer avait établi son quartier général.

La bataille se livra le 16 mai 1525. Munzer avait établi son camp sur un petit monticule dont la base était entourée de débris d'arbres et d'une masse de chariots pour n'être pas entamé par la cavalerie Son armée était là sans ordre, presque sans armes : on n'y distinguait que des masses inégales séparées par des accidents de terrain, et nombreuses comme le sable de la mer, mais qui n'offraient pas la plus faible image d'une armée.

Munzer placé sur un tertre harangua ses troupes. Après leur avoir dépeint les crimes de ceux qu'ils vont combattre, et excité contre eux toute leur fureur, il les exhorte ainsi à la confiance : « Ne vous abandonnez pas à des craintes charnelles, attendez sans peur l'ennemi : n'allez pas vous laisser effrayer par le canon, chaque boulet ennemi viendra s'enfoncer dans la manche de ma robe. Dieu est avec nous, vous le voyez bien à cet arc-en-ciel qu'il a fait lever au-dessus de nos têtes et que nous portons sur nos étendards : c'est le signe de notre victoire et de la défaite de nos tyrans : courage, ferme sur vos retranchements. »

Puis il donna le signal du combat, et monté sur sa butte il levait les mains au ciel comme Moïse pendant la défaite d'Amalec. Les paysans, confiants en sa parole, combattaient en chantant des cantiques et se croyaient sûrs de la victoire. Mais bientôt les décharges continuelles de l'artillerie des princes et les charges meurtrières de leur cavalerie firent d'énormes brèches dans les rangs des Rustauds. Ces malheureux soutinrent le choc avec vigueur : mais mal armés, sans la moindre idée de la tactique militaire, incommodés par leur multitude même, ils essuyèrent une terrible défaite : 5,000 des leurs restèrent sur le champ de bataille. Ils périrent bravement, sans demander merci et en offrant leur sang pour la gloire de Dieu et la destruction des tyrans.

Franckenhausen est pris et livré au pillage. On y découvre Munzer étendu sur un lit, la poitrine fracassée et la pâleur de la mort déjà sur le visage : amené au camp des vainqueurs et mis à la question, il est condamné à mort. Mais un prêtre catholique s'introduisit auprès de lui et toucha son cœur. Il le réconcilia avec l'Eglise et lui administra les sacrements. A l'heure du supplice, il se rendit avec le prêtre au lieu de l'exécution, récita avec lui sa profession de foi, maudit Luther et la réforme, cause de tous ses crimes, fit aux assistants une exhortation qui leur arracha des larmes, et, après avoir dit adieu à son confesseur, il reçut le coup mortel. Sa tête, séparée du tronc, fut plantée sur une pique avec cette inscription : *Munzer, criminel de lèse-majesté.*

La révolte des paysans avait duré deux ans, et, pendant ce temps, on compte cent mille hommes tués sur les champs de bataille, sept villes démantelées, mille monastères rasés, trois cents églises incendiées. Après cela, vint le tour des princes. Après avoir soumis tout ce qui résistait encore après le désastre de Franckenhausen, ils se vengèrent cruellement des Rustauds révoltés. Ces malheureux furent poursuivis et traqués comme des bêtes fauves dans les forêts de l'Allemagne : un nombre immense fut

Digitized by Google

pendu ou brûlé, et l'atroce Luther ne faisait pendant ce temps qu'activer la fureur des bourreaux et l'œuvre des massacres. *A l'âne*, disait-il, *du chardon, un bât et le fouet; au paysan qui rue, de la paille d'avoine.* Belles paroles, pour celui qu'on nous vante comme le promoteur de la liberté et du progrès des peuples !

§ IV. — *Des anabaptistes depuis la bataille de Franckenhausen jusqu'à leur royaume de Munster.*

Si l'anabaptisme essuya un rude échec à Franckenhausen, il n'y reçut cependant pas le coup de mort; mais, à partir de ce moment, il change complétement de direction, au moins pour un temps. Laissant de côté leurs rêves de domination universelle, les anabaptistes prennent des allures plus pacifiques; mais aussi ils exercent de toutes parts le prosélytisme le plus ardent.

Cellarius répand leurs doctrines dans la Prusse orientale. Rink, admirateur passionné de Munzer, s'adjoint, avant de partir en mission, le pelletier Melchior Hoffmann, qui devait jouer un rôle assez important dans l'histoire de l'anabaptisme. Cet Hoffmann était un homme spirituel, doué d'une conception facile, d'une mémoire prodigieuse, mais aussi d'une imagination dévergondée. Avec des mœurs pures et un extérieur austère, il était hardi, ardent, infatigable; en un mot, il avait tout ce qu'il fallait pour propager ses erreurs. Rink et Hoffmann se rendirent d'abord à Strasbourg, où ils se firent bon nombre de partisans: chassés de cette ville par les magistrats, ils vont prêcher l'anabaptisme en Suède, où le luthéranisme venait d'être établi par Gustave Wasa. Ils profitèrent de l'absence du docteur Olof Petersohn pour répandre leurs doctrines, et le peuple, excité par leurs déclamations furibondes, se livre à Stockholm aux plus grands excès : les églises sont pillées et saccagées; mais, quand le roi revint dans sa capitale, il saisit les auteurs du tumulte, et les força de quitter le pays, sous peine de mort.

En Suisse, les erreurs de Munzer faisaient de rapides progrès. Hubmayer, prêtre apostat et prédicant à Waldshut, d'abord partisan de Zwingle, embrassa l'anabaptisme, qu'il répandit de toutes parts. A Zurich, un nommé George Blauroch prêcha le second baptême et régénéra une grande partie des habitants; mais, de même que Luther, Zwingle déclara aux anabaptistes une guerre à mort. Il commença par leur proposer un colloque en présence des magistrats. La proposition fut acceptée, et bientôt les deux partis en présence firent assaut de citations bibliques et d'injures de toutes sortes; mais Zwingle, craignant d'avoir le dessous, joua le rôle d'offensé et demanda une réparation solennelle. Pour le satisfaire, les magistrats décrétèrent l'expulsion des anabaptistes, et ils furent bientôt exilés à jamais de la république zurichoise.

Nous avons laissé Hoffmann et Rink au moment où Gustave Wasa les force de quitter la Suède. Le rôle de Rink s'obscurcit bientôt et s'effaça entièrement devant celui de Melchior Hoffmann. Ce dernier, à peine débarqué en Livonie, se met à y propager les doctrines anabaptistes, et continue son prosélytisme sur tout son passage jusqu'au Danemark, où il gagna promptement la faveur de la multitude; mais les intrigues des docteurs luthériens le firent chasser du pays. De là il se rend à Strasbourg, où sa secte avait déjà pris pied depuis plusieurs années; mais les magistrats avaient interdit le nouveau culte, qui ne pouvait se maintenir que dans le secret et les ténèbres, et comme Hoffmann proclamait trop hautement ses croyances, il se fit encore exiler. Il dirigea ensuite ses pérégrinations apostoliques vers la Hollande, où Carlstadt et Rink avaient jeté les semences de l'anabaptisme. Là, il eut des succès prodigieux; mais les désordres qu'il excita dans la Frise lui attirèrent l'animadversion du comte Enno, qui publia peine de mort contre tous les Frisons qui suivraient d'autre doctrine que celle de Luther. Il fallut donc revenir à Strasbourg [1531]; mais cette ville fut moins sa résidence habituelle que son centre d'action. De là il allait répandre ses erreurs dans la Westphalie et les Pays-Bas. Ce fut dans les Pays-Bas, à Emden, qu'il rencontra un vieillard de sa secte, lequel lui prédit qu'il resterait six mois prisonnier à Strasbourg; mais qu'après cela la liberté lui serait rendue, et qu'il ferait prêcher sa doctrine par toute la terre. Confiant dans la promesse, Melchior revient droit à Strasbourg, où il se remet à dogmatiser et à publier divers écrits empreints des erreurs dont nous donnons le résumé à l'article Hoffmaniens. — (*Voy.* ce mot.) — Il fut mis en prison, comme il le désirait [1533], et alors, dans son enthousiasme, il publia partout que la prophétie du vieillard d'Emden allait avoir son accomplissement. Mais les six mois se passèrent, un an se passa, et il ne recouvra point sa liberté, et la mort vint le surprendre dans les fers un grand nombre d'années après.

C'est sur ces entrefaites [1533] qu'apparut à Strasbourg Jean Matthisson, qui devait jouer un rôle si fameux dans l'histoire de l'anabaptisme. Fils d'un tisserand, et boulanger lui-même, c'était un esprit exalté, inquiet, orgueilleux, doué de toutes les qualités nécessaires à un hérésiarque. Initié aux doctrines des rebaptisants, il commença par chasser sa femme légitime pour en épouser une seconde; puis il vint à Strasbourg. Mais, contrairement aux prescriptions de Melchior Hoffmann, qui avait défendu de baptiser personne pendant deux ans, il se mit à rebaptiser dès son arrivée. De là contestation entre les deux sectaires, hésitation parmi leurs adeptes réciproques. Cependant, comme on s'ennuyait de voir retarder si longtemps la délivrance de Hoffmann, et que, d'un autre côté, son compétiteur menaçait de la damnation éternelle tous ceux qui ne croiraient pas à sa mission divine, tous les

Digitized by Google

suffrages furent bientôt en faveur du dernier. Or, Matthisson partageait les idées de Munzer sur le règne universel qu'il fallait introduire par les armes, et il disposa tout pour l'exécution de son projet. Profitant du moment de la ferveur populaire, il établit son influence sur les ruines de celle de Melchior; il envoie ses apôtres en Frise, où ils lui gagnent tous les anciens partisans de son rival, en Westphalie, où les anabaptistes étaient déjà nombreux. Jean Bockelson et Bookbinder furent ceux qu'il envoya à Munster; ils arrivèrent dans cette ville en novembre 1533.

§ V. — *Royaume des anabaptistes, à Munster.*

La ville de Munster s'était conservée longtemps à l'abri des fausses doctrines; riche et populeuse, elle vivait libre et paisible sous le gouvernement fraternel de ses évêques. Mais malheureusement le venin de l'erreur parvint à s'y frayer une issue, et après plusieurs années de luttes, le protestantisme était devenu dominant à Munster. Deux hommes surtout contribuèrent à ce malheureux changement, par la funeste influence qu'ils surent exercer sur leur patrie, et dont ils se servirent pour l'entraîner dans un abîme de maux : c'étaient Knipperdolling et Rottmann. Le premier, riche pelletier de Munster, était un homme méprisable sous tous les rapports. Sans instruction, sans morale, en proie aux plus vils instincts, il se donna tout entier à la réforme, pour se délivrer du joug que le catholicisme lui imposait. Rottmann était prédicateur d'une des paroisses de la même ville. Issu d'une famille pauvre, les chanoines de Saint-Maurice lui avaient fait faire ses études et lui avaient obtenu cette place; puis, remarquant sa tendance pour les idées nouvelles, ils l'avaient envoyé achever ses études à Cologne; mais Rottmann alla passer son temps à Wittemberg, où il abjura ce qui lui restait de catholicisme. De retour à Munster, il prêche le luthéranisme. Interdit par l'évêque, il soulève le peuple, préside au pillage des églises, fait expulser violemment les Catholiques de Munster, et fait mettre la ville en état de siége.

Ce fut au moment du triomphe définitif des luthériens et du plus haut degré de la faveur populaire de Rottmann, que les missionnaires de Matthisson arrivèrent à Munster. Parmi eux se trouvait Jean Bockelson, destiné à devenir si tristement célèbre dans l'histoire de cette ville. Bâtard d'un bailli de la Haye, il avait appris le métier de tailleur; son humeur aventureuse l'avait fait s'établir successivement en Angleterre, en Flandre, à Lisbonne, à Lubeck. De retour à Leyde, il épousa la veuve d'un batelier, avec laquelle il tint une petite auberge, rendez-vous de tous les mauvais sujets et des femmes perdues. Puis il alla écouter Rottmann, et ensuite Matthisson, qui le rebaptisa.

Arrivé à Munster, il trouva Rottmann bien disposé en faveur des doctrines anabaptistes, et une partie de la population déjà gagnée. Trouvant la moisson trop abondante, il fit venir Matthisson lui-même. Le prophète vint donc dans cette ville, qu'il appelait déjà la Nouvelle-Sion, d'où le salut devait se répandre par toute la terre. Il s'entendit avec Rottmann et les autres anabaptistes, pour chasser de Munster ou massacrer tous ceux qui ne voudraient pas recevoir le nouveau baptême. Alors les prophéties, les extases commencèrent leur train. Roll, moine apostat de Harlem, se mit à courir dans les rues, les vêtements et les cheveux en désordre, en criant de toutes ses forces : Faites pénitence, parce que le royaume de Dieu approche. Et l'écume à la bouche, il se roulait à terre et exhortait à la pénitence.

Puis ce fut le tour de Knipperdolling et de Bockelson de se mettre à parcourir la ville en criant à tue-tête de faire pénitence; puis une foule d'autres fanatiques se mirent à répéter ces misérables extravagances, et le pauvre peuple, surpris de ces prodiges, s'imaginait simplement voir dans ces énergumènes des prophètes inspirés; aussi, leur parti grossissait de jour en jour. Lorsqu'ils se trouvèrent en majorité, par suite surtout des nouvelles recrues qui leur arrivaient sans cesse du dehors, ils s'emparèrent de la maison commune et des principaux postes, et forcèrent les luthériens et ce qui restait encore de Catholiques, à quitter Munster sans provisions ni effets. Dès lors, Matthisson posséda toute l'autorité; toutes ses paroles étaient considérées comme autant d'oracles, et rien ne se faisait que par ses conseils. Un jour, il s'avise d'établir la communauté des biens, fait apporter tout ce que les exilés avaient laissé dans la ville, le distribue à chacun selon ses besoins; l'or et l'argent sont déposés à la chancellerie, et sept individus, appelés diacres, sont préposés à la garde du trésor. Une autre ordonnance défend de se servir d'aucun autre livre que la Bible, qui seule est nécessaire au salut, et commande d'apporter tous les autres livres déclarés dangereux sur la place publique; on en forme un immense monceau, et on livre aux flammes une multitude de manuscrits rares et de titres les plus précieux. Cependant l'évêque de Munster, François de Waldeck, avait rassemblé une armée et était venu mettre le siége devant sa ville épiscopale; mais la division et l'indiscipline régnaient dans ses troupes, presque toutes composées de mercenaires, et les travaux du siége avançaient fort lentement. Arriva le jour de Pâques de l'année 1534; tous s'attendaient à quelque chose d'extraordinaire pour cette grande fête. En effet, Matthisson eut une extase, se roula par terre, se coucha en croix et déclara que le Père lui avait ordonné de faire une sortie avec dix-huit autres qu'il désigna, lui promettant une victoire complète sur l'armée épiscopale. Le prophète sortit donc de la ville; les dix-huit élus pleins d'enthousiasme le suivirent en chantant des cantiques; mais à peine fut-il en vue des avant-

Digitized by Google

postes de l'armée ennemie, qu'il fut entouré par les soldats et bientôt mis à mort avec ceux qui avaient partagé sa folle confiance. Un tel fait prouve assez que les fanatiques de Munster n'étaient pas seulement de simples hypocrites mus par le désir du pouvoir absolu, mais que le démon jouait certainement son rôle dans leurs extases, car il est évident que si Matthisson n'avait pas cru à sa mission, il ne se serait pas ainsi exposé à une mort certaine.

Un démenti aussi formel donné à la prophétie de Matthisson aurait dû ouvrir les yeux aux habitants de Munster; mais le disciple du défunt, Jean Bockelson, ne leur en laissa pas le temps. Sans perdre un instant, il les convoque sur la montagne de Sion (c'était le nom qu'on donnait à la place de la cathédrale), leur déclare que le Père lui avait révélé, il y avait huit jours, la mort de Matthisson; qu'il avait péri en punition de son manque de confiance en Dieu, et que lui, Jean de Leyde, avait reçu l'ordre d'épouser sa veuve, quoique étant déjà marié. Des acclamations unanimes accueillirent ces paroles, et Bockelson fut regardé comme un grand ami de Dieu, supérieur même à Matthisson.

Quelques jours après, le prophète se mit une nuit à parcourir les rues de la ville en criant de toutes ses forces : O hommes d'Israël, qui habitez Sion la sainte, craignez le Père céleste et faites pénitence de votre vie passée! Pendant plusieurs heures, il jeta l'épouvante dans tous les quartiers de la cité; enfin, fatigué d'avoir tant couru et crié, il revint chez lui. Une foule immense s'assembla à la porte, mais Jean de Leyde leur fit savoir par signes que, par l'ordre du Père, il resterait muet pendant trois jours. Au bout de ce temps, il déclara qu'il fallait changer la constitution d'Israël, et choisit, par ordre du ciel, douze individus tirés de la plus vile lie du peuple, auxquels il donna le nom d'anciens des douze tribus d'Israël, et bientôt après il publia le nouveau code qui devait régir le peuple choisi.

Bockelson avait déjà deux femmes, mais il n'en trouvait pas avoir assez; et, pour pouvoir plus facilement s'en adjoindre un plus grand nombre, il crut ne pouvoir mieux faire que d'établir la polygamie à Munster. Rottmann et les autres prédicants s'accordèrent facilement avec lui sur ce point, et célébrèrent dans leurs sermons la sainteté de la polygamie, en engageant leurs auditeurs à imiter les anciens patriarches, qui avaient tous plusieurs femmes. Tous ceux qui avaient conservé dans leur cœur une étincelle d'honnêteté, furent révoltés d'une pareille atrocité et organisèrent une insurrection qui faillit anéantir l'œuvre des prophètes; mais Jean de Leyde eut le dessus, ses ennemis furent massacrés et la polygamie triompha. Tous s'empressèrent de se conformer à l'ordre de l'interprète des volontés du Père. Bientôt l'immoralité la plus hideuse régna dans la ville, les crimes les plus monstrueux se commettaient à la face du soleil, et c'était à peine si on pouvait trouver une vierge âgée de plus de onze ou douze ans. Un décret condamnait à peine de mort les épouses qui ne céderaient pas aux désirs de leurs maris, et toute femme non mariée qui refuserait de se rendre au premier venu.

Quoique Jean de Leyde fût en réalité le maître absolu de la république, les douze anciens restaient, en apparence du moins, les dépositaires du pouvoir. Mais voilà qu'un jour un orfévre, nommé Dusentchner, eut une extase et déclara que le Père lui avait révélé que le saint prophète Bockelson de Leyde devait être roi de toute la terre, et occuper le trône de David son père, jusqu'à ce que le Seigneur le lui redemandât. Puis prenant une petite fiole remplie d'une huile très-odorante, il la versa sur la tête du nouveau roi en disant : Je te sacre en présence de ton peuple, au nom de Dieu et par son ordre, et je te proclame roi de la Nouvelle-Sion. L'assemblée reçut avec de grands transports de joie la parole de l'Eternel. Dès lors le tailleur bâtard s'établit une maison sur un pied qui correspondît avec la dignité dont il venait d'être investi. Il eut ses ministres, son lieutenant général, son grand maréchal, son chancelier, un dégustateur, un échanson, etc. Il porta couronne d'or et sceptre d'or, se revêtit d'habillements tout étincelants d'or et de pierreries et fit battre monnaie à son effigie. Il profita aussi de son élévation au trône, pour porter à seize le nombre de ses femmes légitimes sans compter une multitude de concubines.

Le nouveau roi se réserva le droit de juger les différends entre ses sujets, ce qu'il faisait toujours en grande cérémonie. C'était encore lui, qui en qualité de pontife suprême, bénissait les mariages, et administrait la cène aux Munstériens assemblés.

Cependant l'armée de l'évêque faisait tous les jours des progrès, et malgré les prodiges de valeur et d'habileté militaire des assiégés et de leur chef, elle resserrait de jour en jour son étreinte. La famine vint se mettre dans la ville, et bientôt on vit se renouveler dans la *Nouvelle-Sion* toutes les horreurs qui rendirent le siége de l'ancienne à jamais mémorable; on déterra les corps des morts pour s'en repaître, une mère mangea ses trois enfants. Et pendant ce temps, le misérable aventurier qui gouvernait ce pauvre peuple vivait dans l'abondance et dans les plaisirs. Tous les jours, c'étaient à la cour des festins, des jeux, des bals, des réjouissances, pendant que les Munstériens mouraient de faim par centaines; et encore il était défendu, sous peine de mort, de quitter la ville. Bockelson, pour faire diversion aux maux de ses sujets, leur promit une délivrance prochaine, et en même temps il envoya dans les provinces voisines vingt-sept apôtres pour soulever les populations et envoyer au secours de Munster tous les anabaptistes des autres pays. Mais presque tous les émissaires du prophète furent arrêtés et exécutés; ceux qui arrivèrent en Hollande organisèrent un complot dont le but

Digitized by Google

était de massacrer les magistrats et de courir en armes à la délivrance de la Nouvelle-Sion : mais tout fut découvert et les principaux conjurés furent mis à mort, et le temps fixé par Jean de Leyde pour la défaite de l'armée des assiégeants se passa sans rien changer à l'état des choses. Enfin, le 24 juin, 400 soldats de l'évêque, guidés par un transfuge, pénètrent de nuit dans la ville et s'emparent de l'arsenal. Les anabaptistes réveillés en sursaut s'arment à la hâte et se disposent à faire une résistance désespérée : mais débordés par toute l'armée épiscopale qui accourt soutenir les 400, ils sont forcés de mettre bas les armes. Alors commença un horrible massacre : les soldats irrités de la longueur et des souffrances du siége massacraient tout ce qui se présentait à leurs coups : femmes, enfants, vieillards, rien n'était épargné. Rottmann périt les armes à la main. Jean Bockelson, Knipperdolling et le prédicant Kretting furent découverts, arrêtés et emmenés dans une forteresse. Après cela le culte catholique fut solennellement rétabli dans tous ses droits à Munster, et les habitants, pénétrés d'horreur pour tous les excès des réformateurs, furent pour toujours profondément catholiques.

Après six mois de captivité, Jean Bockelson et ses deux compagnons furent ramenés à Munster où ils devaient subir leur terrible sentence. Le 21 janvier, veille de l'exécution, Jean de Leyde accepta le secours d'un confesseur, rétracta toutes ses erreurs et confessa ses crimes avec tous les signes d'une vraie contrition. Knipperdolling et Kretting refusèrent l'assistance du prêtre, disant qu'ayant toujours agi par l'inspiration du Père, ils n'avaient rien à se reprocher.

Le 22, eut lieu leur supplice. Les trois coupables furent attachés sur des poteaux. Celui de Bockelson s'élevait sur la place même où quelques mois auparavant il siégeait sur son trône. Il fut tenaillé pendant une heure avec des fers rouges, sa langue fut arrachée et son sein percé d'un couteau rougi au feu. Ses complices souffrirent après lui. Les trois corps enfermés dans une cage de fer furent suspendus au haut de l'église Saint-Lambert comme un objet d'épouvante pour les anabaptistes dans tous les temps à venir.

Ainsi se termina le drame sanglant de Munster et la 2e phase de l'histoire des anabaptistes. A partir de ce moment ils s'agitent encore quelquefois, comme un malade, des convulsions de l'agonie, puis rentrent dans le silence et l'oubli de la mort. Ce qu'il reste de cette secte est complétement transformé; ils renoncent à leurs rêves chimériques de domination universelle et se bornent à réglementer la vie quotidienne dans ses détails les plus petits. Nous donnons leur histoire dans un article à part, sous le nom de Mennonites. (*V.* ce mot.) — *Voy.* ALLEMAGNE.

ANABAPTISTES DE MORAVIE. *Voy.* HUTTÉRISTES.

ANDERSON. *Voy.* SCANDINAVIE.

ANGLETERRE (*Hist du protestantisme en*).

§ Ier. — *Règne de Henri VIII.*

Deux causes particulières pouvaient favoriser l'introduction du protestantisme en Angleterre, d'une part l'hérésie de Wicleff qui, après y avoir causé une agitation profonde et soulevé des masses entières, y avait laissé, malgré l'énergie qui l'avait enfin frappée et comme exilée, des traces profondes, des germes que la première occasion pouvait faire renaître; d'autre part, la guerre civile des Deux-Roses qui, bien qu'étouffée par l'extermination des deux partis qui se l'étaient livrée, avait laissé dans le cœur de la nation plus d'une haine mal assouvie et toujours prête à demander vengeance. Toutefois, l'ordre y avait été rétabli sous le gouvernement despotique, il est vrai, mais salutaire du Louis XI de l'Angleterre, Henri VII, le chef de la maison de Tudor; et au moment où éclata la révolte de Luther, aucun écho sympathique ne lui répondit dans la Grande-Bretagne, la paix la plus parfaite continua à régner.

Bien plus, le jeune roi qui la gouvernait alors, ne crut pas avoir assez fait de ne point accepter les offres du réformateur saxon, il crut qu'il importait à sa dignité royale de protester et de combattre. C'était Henri VIII; depuis la mort de Henri VII son père [1509], et par suite du décès antérieur de son frère aîné Arthur, prince de Galles, il avait été appelé au trône d'Angleterre. Désirant obtenir le titre de roi très-chrétien dont le Souverain Pontife venait de dépouiller François Ier, il publia sous son propre nom, le livre célèbre des *sept sacrements*, *Assertio septem sacramentorum*. (Voir le mot ASSERTIO.) L'apparition de ce livre eut un retentissement qu'explique le nom royal de l'auteur, et que méritait d'ailleurs la composition, par la sûreté et la logique de la doctrine et le mérite littéraire de l'exposition. Ce fut un moment de grande consolation, pour l'Eglise et la papauté, et de frémissement et de rage pour Luther et ses adeptes. Léon X, qui occupait encore le trône pontifical, adressa à Henri VIII un bref de félicitation, où il appelle ce livre, un diamant descendu du ciel, et l'en récompense, en lui offrant la rose d'or et le titre de *défenseur de la foi*. De son côté, Luther écrit au roi d'Angleterre une lettre remplie des termes les plus injurieux et les plus orduriers pour rendre la fureur dont il était animé contre ce livre et contre son auteur.

Tout semblait donc faire espérer que l'Angleterre resterait étrangère aux mouvements religieux qui soulevaient alors l'Europe entière, et Léon X sur ses derniers jours, et après lui Adrien VI et Clément VII lui-même durant les premières années de son règne, pouvaient se reposer un peu de leurs vains efforts pour triompher de Luther et se consoler des pertes que l'Eglise faisait dans l'Allemagne et les pays voisins, en contemplant la paix et la fidélité de l'*Ile des saints*. C'est en 1520 qu'avait paru le livre de l'*Assertio*, et trois années ne s'étaient pas écoulées, qu'un nuage vint subitement assombrir

Digitized by Google

de si belles espérances. Une passion venait de naître dans le cœur du roi, et cette étincelle que le cri de sa conscience et les représentations de l'Eglise ne sauront éteindre, suffira bientôt pour le faire descendre au despotisme le plus atroce et le plus dégoûtant dont il soit fait mention dans l'histoire; en même temps que l'Angleterre foulée aux pieds et avilie se laissera arracher sa foi, sa liberté et son honneur.

Devenu roi l'an 1509, dans sa dix-neuvième année, Henri VIII avait épousé peu à près, avec la dispense du Pape Jules II, Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur qui n'avait pas consommé le mariage avec elle. Pendant bien des années Henri se faisait gloire de posséder une femme si vertueuse et si accomplie. Elle lui donna cinq enfants, deux fils et trois filles; ils moururent dans leur enfance excepté la princesse Marie, qui survécut à ses parents, et monta plus tard sur le trône. Mais Henri était de sept à huit ans plus jeune que Catherine. Avec le temps, il s'abandonna à des amours illicites. Parmi ses concubines temporaires, fut Marie Boleyn ou de Boulen, dont la sœur cadette se nommait Anne. La chronique scandaleuse dit même qu'il eut des relations avec leur mère, et que la jeune Anne était le fruit de cet adultère. Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, après avoir vécu dans le crime avec l'aînée, il s'éprit d'une passion incestueuse pour la plus jeune. Et c'est ici la source immonde de l'apostasie de l'Angleterre.

Anne Boleyn, craignant d'être renvoyée comme sa sœur, se refusait à satisfaire la passion du roi, qu'il ne lui assurât le titre d'épouse et de reine. Dans ce but, elle lui fit suggérer secrètement l'idée de divorcer avec Catherine. Anne penchait pour l'hérésie luthérienne. Après bien des années, Henri eut donc des scrupules sur son mariage. Bossuet résume ainsi cette affaire.

« Le fait est connu. On sait que Henri VII avait obtenu une dispense de Jules II pour faire épouser la veuve d'Arthur, son fils aîné, à Henri son second fils et son successeur. Ce prince, après avoir vu toutes les raisons de douter, avait accompli ce mariage étant roi et majeur, du consentement unanime de tous les ordres de son royaume, le 3 juin 1509, c'est-à-dire six semaines après son avénement à la couronne. Vingt ans se passèrent sans qu'on révoquât en doute un mariage contracté de si bonne foi. Henri, devenu amoureux d'Anne de Boulen, fit venir sa conscience au secours de sa passion; et son mariage lui devenant odieux, lui devint en même temps douteux et suspect. Cependant il en était sorti une princesse qui avait été reconnue dès son enfance l'héritière du royaume; de sorte que le prétexte que prenait Henri de faire casser son mariage, de peur, disait-il, que la succession du royaume ne fût douteuse, n'était qu'une illusion, puisque personne ne songeait à contester son état à Marie, qui en effet fut reconnue reine d'un commun consentement, lorsque l'ordre de la naissance l'eut appelée à la couronne. Au contraire, si quelque chose pouvait causer du trouble à la succession de ce royaume, c'était le doute de Henri; et il paraît que tout ce qu'il publia sur l'embarras de sa succession ne fut qu'une couverture, tant de ses nouvelles amours que du dégoût qu'il avait conçu de la reine, sa femme, à cause des infirmités qui lui étaient survenues, comme le protestant Burnet l'avoue lui-même.

Un prince passionné veut avoir raison; ainsi pour plaire à Henri on attaqua la dispense sur laquelle était fondé son mariage, par divers moyens, dont les uns étaient tirés du fait et les autres du droit. Dans le fait, on soutenait que la dispense était nulle, parce qu'elle avait été accordée sur de fausses allégations. Mais comme ces moyens de faits réduits à ces minuties, étaient emportés par la condition favorable d'un mariage, qui subsistait depuis tant d'années, on s'attacha principalement au moyen de droit; et on soutint la dispense nulle, comme accordée au préjudice de la loi de Dieu, dont le Pape ne pouvait pas dispenser.

Il s'agissait de savoir si la défense de contracter en certains degrés de consanguinité, ou d'affinité, portée par le Lévitique, et entre autres celle d'épouser la veuve de son frère, appartenait tellement à la loi naturelle, qu'on fût obligé de garder cette défense dans la loi évangélique. La raison de douter était qu'on ne lisait point que Dieu eût jamais dispensé de ce qui était purement de la loi naturelle; par exemple, depuis la multiplication du genre humain, il n'y avait pas d'exemple que Dieu eût permis le mariage de frère à sœur, ni les autres de cette nature au premier degré, soit ascendant ou descendant, ou collatéral. Or, il y avait dans le Deutéronome une loi expresse qui ordonnait en certains cas à un frère d'épouser sa belle-sœur et la veuve de son frère. Dieu donc ne détruisant pas la nature, dont il est l'auteur, faisait connaître par là que ce mariage n'était pas de ceux que la nature rejette; et c'était sur ce fondement que la dispense de Jules II était appuyée.

Il faut rendre ce témoignage aux protestants d'Allemagne : Henri ne put obtenir l'approbation de son nouveau mariage ni la condamnation de la dispense de Jules II. Lorsqu'on parla de cette affaire dans une ambassade solennelle que ce prince avait envoyée en Allemagne pour se joindre à la ligue protestante, Mélanchthon décida ainsi: « Nous n'avons pas été de l'avis des ambassadeurs d'Angleterre, car nous croyons que la loi de ne pas épouser la femme de son frère est susceptible de dispense, quoique nous ne croyions pas qu'elle soit abolie. » Et encore plus brièvement dans un autre endroit: « Les ambassadeurs prétendent que la défense d'épouser la femme de son frère est indispensable, et nous soutenons qu'on peut en dispenser. » (Bossuet, *Hist. des variat.*, liv. VIII, n. 51 et seqq.)

Il y a de plus des circonstances qu'on ne connaissait pas encore du temps de Bossuet. Luther dit en propres termes : « Avant d'ap-

Digitized by Google

prouver un tel divorce, je permettrais plûtôt au roi d'épouser une seconde reine, et, à l'exemple des patriarches ou rois, d'avoir ensemble deux épouses ou reines. » Mélanchthon professa la même opinion.

Autre particularité non moins étrange que peu connue. Dans le temps même que Henri VIII demandait au Pape Clément VII de déclarer nul son mariage avec Catherine, par la raison que le Pape Jules II n'avait pu dispenser au premier degré d'affinité, il lui demandait dispense pour épouser ensuite toute autre femme, fût-elle parente du roi au premier degré d'affinité, ou mariée à un autre, mais sans que le mariage eût été consommé. La raison en était qu'Anne de Boulen était parente du roi au premier degré d'affinité, vu qu'il avait connu sa sœur charnellement, et que de plus elle passait pour avoir été secrètement mariée à un autre. Ainsi, dans le même temps, le roi reconnaissait et refusait au Pape le même pouvoir.

L'iniquité se mentait à elle-même.

La position du Pape Clément VII était fort délicate. Catherine d'Aragon, reine d'Angleterre, était tante de l'empereur Charles-Quint, dont les troupes venaient de saccager Rome et d'occuper les Etats de l'Eglise; la répudiation de sa tante paraissait un affront à l'empereur; Clément devait avoir bien garde de le mécontenter pendant qu'il négociait la délivrance de Rome. Henri, jusqu'alors, se montrait dévoué au Saint-Siége et l'ami du Pape; mais sa demande était embarrassante, fâcheuse, et au fond injuste. Comment faire? Le refuser dès le commencement et tout net? Mais il est jeune, passionné; dans son emportement, ne pourrait-il pas se jeter dans les bras de l'hérésie et y entraîner peut-être son royaume? Temporisons; c'est un malade qui a la fièvre : le temps, la réflexion, le calmeront peut-être; quelque incident, ménagé par la Providence, viendra peut-être le guérir. Effectivement, une maladie épidémique, nommée la suette, suspendit pour quelque temps la passion de Henri, et le fit retourner auprès de la reine, et participer à ses actes de piété. En outre, Clément envoya le cardinal Compège, prélat habile, expérimenté, poli, conciliant, très-fin, mais fidèle à son devoir et à sa conscience. Marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique, Compège avait plusieurs fils qui se distinguaient par leurs talents et leurs vertus; l'un d'eux l'accompagna dans sa légation d'Angleterre. Compège y montra une prudence consommée; rien ne fut capable de lui faire commettre la moindre indiscrétion ni un faux pas. Assisté du cardinal Wolsey, que le Pape lui avait donné pour collègue, il entendit le roi et la reine. Catherine les récusa tous deux pour juges, et en appela au Pape, qui finit par évoquer l'affaire à Rome.

Le cardinal Wolsey, jusqu'alors favori du roi, se vit tout à coup renversé par la favorite, pour n'avoir pas fait réussir l'affaire du divorce. L'avocat général l'accusa devant la cour du banc du roi d'avoir, comme légat, transgressé ses statuts, quoiqu'il eût reçu à cet égard la licence royale et qu'il fût autorisé par l'usage immémorial et par la sanction du parlement. Toute défense eût été inutile. Le grand sceau du chancelier lui fut repris. Le roi s'empara du palais de l'archevêque d'York, lui ordonna de se retirer à Asher, maison dépendant de son évêché de Winchester, et tous ces ordres lui furent signifiés par les ducs de Suffolk et de Norfolk, ses deux plus grands ennemis, le dernier oncle de la favorite. — *Voy.* Wolsey.

Henri ne voyait plus que sa passion impure. Pour la satisfaire avec quelque décence, il recourait à tous les moyens. Ses ambassadeurs eurent ordre d'engager les canonistes les plus distingués de Rome à faire partie de ses conciles, et de leur demander discrètement leur opinion sur les trois questions suivantes : 1° Si, lorsqu'une femme faisait vœu de chasteté et entrait au couvent, le Pape ne pouvait, dans la plénitude de sa puissance, autoriser l'époux à se remarier; 2° si, lorsqu'un mari entrait dans un ordre religieux et qu'il avait engagé sa femme à prendre le même parti, il ne pouvait ensuite être relevé de son vœu et se trouver libre de se remarier; 3° et si, pour des raisons d'Etat, le Pape ne pouvait autoriser un prince à avoir, comme les anciens patriarches, deux femmes, dont l'une serait publiquement reconnue et jouirait des honneurs de la royauté. D'autres émissaires du roi parcouraient les diverses parties de l'Europe, pour acheter à prix d'argent les opinions des théologiens et des universités en faveur du divorce; on devait les mettre sous les yeux du Pape comme l'expression du sentiment général. Mais leur nombre était comparativement fort petit, et le Pape n'ignorait pas comment on les avait obtenues. Clément VII répondit qu'en définitive, il était prêt à s'occuper immédiatement de l'affaire, et à user envers le roi de toute l'indulgence, de toute la faveur compatibles avec la justice. Il ne demandait en retour qu'une seule chose, c'est qu'on ne voulût pas le forcer, sous prétexte de reconnaissance envers un homme, à violer les immuables commandements de Dieu. Peu après la réception de cette réponse, les agents du roi l'informèrent que les impériaux redoublaient d'activité dans leurs sollicitations, et que bientôt Clément, quoiqu'il cherchât à y mettre tous les obstacles en son pouvoir, serait forcé de donner un bref, défendant à tous archevêques ou évêques, cours ou tribunaux, de rendre aucun jugement dans l'affaire du mariage de Henri et de Catherine. On observa qu'il devint beaucoup plus pensif qu'à l'ordinaire. Tous ses expédients étaient épuisés; il vit enfin qu'il ne pouvait détruire l'opposition de l'empereur, ni obtenir le consentement du Pontife, et il reconnut qu'après tant d'efforts il s'était jeté dans de plus grandes difficultés qu'auparavant. Il commença à chanceler : il donna à entendre à ses confidents qu'il avait été grossièrement trompé; il n'aurait jamais

Digitized by Google

songé au divorce, s'il ne s'était cru certain d'obtenir aisément l'approbation du Pape; l'assurance qu'on lui avait donnée était fausse, et il voulait abandonner pour toujours cette poursuite Ces mots passèrent bientôt d'une oreille à l'autre : ils arrivèrent promptement à celles d'Anne de Boulen, et l'épouvante se peignit dans la contenance de la nouvelle Hérodiade et de ses avocats, des ministres et de leurs adhérents. On présageait confidemment leur ruine, quand ils échappèrent par la hardiesse et l'astuce de Thomas Cromwell.—*Voy.* CROMWELL.

Cet homme qui était déterminé, pour se servir de ses propres expressions, à faire et à défaire, sollicita et obtint une audience. Il sentait, disait-il, toute son incapacité à donner des avis; mais ni son affection ni son devoir ne lui permettaient de garder le silence quand il apercevait l'inquiétude de son souverain. Il pouvait y avoir quelque présomption à lui de se prononcer; mais il pensait que toutes les difficultés qui embarrassaient le roi ne venaient que de la timidité de ses conseillers, égarés par des apparences extérieures ou par les opinions du vulgaire. Les savants et les universités s'étaient prononcés en faveur du divorce; il ne manquait que l'approbation du Pape. Cette approbation pouvait, à la vérité, exciter le ressentiment de l'empereur; mais si Henri ne l'obtenait pas, devait-il donc ainsi abandonner ses droits? ne devait-il pas plutôt imiter les princes de l'Allemagne qui s'étaient soustraits au joug de Rome? et, de l'autorité du parlement, ne pouvait-il pas se déclarer lui-même chef de l'Eglise dans son royaume? L'Angleterre était actuellement un monstre à deux têtes; mais si le roi n'hésitait pas à prendre en main l'autorité usurpée par le Pontife, toute anomalie se rectifierait, les difficultés présentes s'évanouiraient, et les gens d'Eglise attachés à leur existence et à leur fortune se mettraient à sa disposition, et deviendraient les plus serviles ministres de sa volonté. Henri écouta avec surprise, mais avec plaisir, un discours qui flattait à la fois sa passion impure, sa soif des richesses et son ambition de pouvoir : les trois concupiscences qui forment ensemble l'esprit du monde. Il remercia Cromwell, et lui ordonna de prêter serment comme membre de son conseil privé.

Donc au commencement de 1531, à l'instigation de Thomas Cromwell, tout le clergé d'Angleterre se vit dénoncé et poursuivi tout à coup comme ayant violé les mêmes statuts et encouru les mêmes peines que le cardinal Wolsey, dont il avait reconnu le pouvoir et qui avait passé condamnation là-dessus. La députation du clergé, pour obtenir un plein pardon, offrit un présent de cent mille livres sterling. Le 7 février, Henri refusa cette proposition, à moins qu'on n'introduisît dans le préambule de l'acte d'offrande une clause qui reconnaîtrait le roi « comme le protecteur et le chef suprême de l'Eglise et du clergé d'Angleterre. » La députation vit le nœud coulant, elle eut peur d'être étranglée tout d'abord. On employa trois jours à d'inutiles consultations: il y eut des conférences avec Cromwell et les commissaires royaux; on proposa des moyens qui furent rejetés, et le comte Rochford, père d'Anne Boleyn, fut porteur d'un message positif, par lequel le roi déclarait ne vouloir admettre aucun changement que l'addition des mots « après Dieu. » On ne sait ce qui l'engagea à céder, mais, avec sa permission, l'archevêque Warham de Cantorbéry y introduisit un amandement qui passa, du consentement unanime des deux chambres ou sections du clergé. A ce moyen, la donation se fit à la manière accoutumée, mais on inséra, entre parenthèses, dans l'énumération des motifs sur lesquels on se fondait, la clause suivante : « De laquelle Eglise et duquel clergé nous reconnaissons Sa Majesté comme le premier protecteur, le seul et suprême seigneur, et, autant que le permet la loi du Christ, le chef suprême. »

C'est ici le nœud coulant où va être prise et muselée l'Eglise d'Angleterre. Ces mots, *autant que le permet la loi du Christ*, laissaient encore le nœud assez ample, pour qu'on y pût passer et repasser la tête; on espérait même, au moyen de cette clause, défaire le nœud plus tard, en montrant que la loi du Christ ne permet pas de reconnaître pour chefs de l'Eglise les rois de la terre. Mais le palefrenier qui tenait le bout de la corde ne l'entendait pas ainsi; il prétendait au contraire, à la première occasion, supprimer la clause, mettre sans retour le licou à l'Eglise d'Angleterre, et l'attacher au bas du trône, comme la docile monture de Sa Majesté.

Tunstall, évêque de Durham, s'aperçut du piége, et protesta contre : « Si cette clause ne contient rien de plus, si ce n'est que le roi est chef du temporel, à quoi bon le dire, puisque tout le monde en convient? Si elle tend à établir que le roi est aussi chef du spirituel, elle est contraire à la doctrine de l'Eglise catholique, hors laquelle il n'y a point de salut. Je proteste donc contre ce sens, et soumets tout au jugement de notre sainte mère l'Eglise. Je demande que ma protestation soit écrite sur les registres de l'assemblée, et vous en prends tous à témoin. » (WILKINS, *Conc. Ang.*, t. III, p. 745.)

Guillaume de Warham, archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre, fit une protestation semblable, en son nom et au nom de l'Eglise métropolitaine, contre tout ce que les derniers statuts pouvaient avoir de dérogatoire et de préjudiciable au Souverain Pontife, au Siége apostolique, à la puissance ecclésiastique, en particulier aux droits, priviléges et libertés de l'Eglise de Cantorbéry. (*Ibid.*, t. III, p. 746.)

Guillaume de Warham mourut le 3 août 1532, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après vingt et un ans de pontificat. Il mourut moins encore de vieillesse que de douleur de voir la religion, qui depuis tant de siècles avait fait de l'Angleterre la terre des saints, sur le point d'y être renversée par l'impureté, l'avarice et l'ambition.

Digitized by Google

Henri VIII ne cherchait pas encore précisément à briser avec Rome; il voulait effrayer le Pape, afin d'en obtenir l'approbation de son divorce. Le 25 janvier 1533, le docteur Lée, un de ses chapelains, reçut ordre de célébrer la Messe de très-grand matin dans une chambre du palais. C'était pour marier Henri avec Anne de Boulen, dès lors enceinte. Le chapelain fit quelque difficulté; mais Henri l'assura que le Pape venait de prononcer en sa faveur, et que l'acte s'en trouvait dans son cabinet. Le prétendu mariage resta secret jusque vers Pâques. Dans l'intervalle, Henri nomma Thomas Cranmer à l'archevêché de Cantorbéry. (*Voy.* CRANMER.) Le nouveau prélat avait des antécédents qui lui permettaient de ne reculer devant aucune infamie. Dès le mois d'avril 1533, par son autorité archiépiscopale, il écrivit au roi une grave lettre sur son mariage incestueux avec Catherine; mariage, disait-il, qui scandalisait tout le monde; et il lui déclarait que, pour lui, il n'était pas résolu à souffrir un si grand scandale. En conséquence, il le suppliait, au nom de la nation et du salut de son âme, de lui accorder la permission d'examiner la question du divorce, en lui représentant quel danger il y aurait pour lui de continuer plus longtemps à vivre dans l'inceste. Le roi consentit de la manière la plus *gracieuse* à prendre en considération cet avis du pieux primat de son royaume. Dans la vive inquiétude du salut de *son âme royale*, en sa qualité de *chef de l'Eglise*, il crut devoir sans délai accéder aux prières de son *père spirituel* Cranmer. La reine Catherine, qui avait reçu ordre de quitter la cour, habitait alors un château dans le comté de Berford, non loin de Dunstable. C'est là que Cranmer transporte son tribunal, là qu'il cite le roi et la reine devant lui. On procède. La reine ne comparaît pas : l'archevêque, par contumace, déclare le mariage nul dès le commencement, et n'oublie pas de prendre, dans sa sentence, la qualité de légat du Saint-Siége, selon la coutume des archevêques de Cantorbéry. Cranmer, de retour à Londres, fit part au roi des résultats du procès, et le supplia gravement, avec le ton d'hypocrisie qui le caractérisait, de *se résigner à la volonté de Dieu*, qui lui faisait connaître la décision de sa *cour spirituelle*, rendue conformément aux lois de la sainte Eglise. Henri VIII était déjà, comme on le pense bien, tout résigné d'avance. Cranmer tint ensuite une autre cour à Lambeth, dans laquelle il déclara que le roi était légalement marié à Anne de Boulen, *et où il confirma ce mariage* en vertu de l'autorité qu'il tenait du *successeur des apôtres*. Nous verrons bientôt ce même archevêque déclarer, en vertu de la même autorité, que le second mariage du monarque était *radicalement nul* et de nul effet, et que le fruit en était illégitime. (COBBET, *Histoire de la réforme d'Angleterre;* Burnet rpud Bossuet, *Variat.*, t. VII.)

L'attention du parlement fut appelée de l'établissement de la suprématie du roi à la succession du trône, et, par un autre acte, le mariage entre Henri et Catherine fut déclaré illégal et invalide, et son union avec Anne de Boulen légale et régulière. On exclut de la succession la première descendance du roi, et la seconde fut déclarée habile à profiter de la couronne; on déclara haute trahison toute tentative faite pour diffamer ce mariage ou porter préjudice à la succession des héritiers qui en proviendraient, et l'on ordonna à tous les sujets majeurs du roi de prêter serment d'obéissance à cet acte, sous la peine infligée à la non-révélation.

Les deux hommes les plus recommandables de l'Angleterre s'étaient constamment opposés au divorce : l'évêque de Rochester et le chancelier. La réputation de Fisher et de Morus était grande non-seulement en Angleterre, mais sur le continent; et les plus ardents adversaires du divorce avaient l'habitude de dire qu'ils suivaient l'opinion de ces deux hommes célèbres. (*Voy.* ces deux noms.) Ils furent emprisonnés et mis à mort.

L'emprisonnement et le supplice de Fisher et du chancelier répandirent la terreur : on ne vit pas un seul évêque imiter la constance de celui de Rochester. Tous se montrèrent chiens muets, n'osant aboyer contre les loups et les larrons. Que dis-je? Le grand nombre eut la lâcheté, sur l'ordre de Henri, de monter en chaire pour prêcher l'apostasie tous les dimanches, savoir, que le roi était le véritable chef de l Eglise, et le successeur de Pierre un usurpateur. Ce ne fut guère que dans les ordres religieux qu'on vit en assez grand nombre des hommes fidèles. La plupart de ces derniers furent condamnés à subir la mort la plus cruelle et la plus infâme. (LINGARD, t. VI, p. 313 et seqq.)

Après ces sanglantes exécutions, le clergé d'Angleterre parut ne conserver plus ni cœur ni âme, et avoir oublié complétement l'exemple des saints et des martyrs : l'apostasie fut générale. Chacun jura la suprématie spirituelle du roi, et on n'osa plus s'y opposer. Le clergé d'York ayant représenté timidement que l'Eglise avait au moins reçu de l'Eglise l'administration des sacrements, Henri fit réponse que les sacrements en eux-mêmes ne dépendent que du Christ, et non d'aucun chef mondain et temporel; mais que les hommes qui les administrent, les actes extérieurs qu'ils font pour cela, la manière dont ils doivent les faire, étant choses temporelles, dépendent absolument du roi. (*Ibid.*, p. 313.)

Leur dégradation, toutefois, ne parut pas encore assez profonde. On résolut de mettre à l'épreuve leur servile soumission et de leur arracher la reconnaissance explicite qu'ils ne tenaient pas de l'autorité du Christ, mais qu'ils étaient les délégués accidentels du roi ou de la reine. Il nous reste, à ce sujet, une lettre singulière de Leig et d'Aprice, deux créatures de Cromwell, à leur maître. Sous prétexte que la plénitude de la juridiction ecclésiastique résidait en lui comme vicaire général, ils demandaient que

Digitized by Google

tous les pouvoirs des dignitaires de l'Eglise fussent suspendus pour un temps indéfini. Si les prélats réclamaient leur autorité de droit divin, il fallait les forcer à produire leurs preuves, sinon ils devaient solliciter du roi la restitution de leurs pouvoirs, et reconnaître ainsi que le roi ou la reine était la source réelle de la juridiction spirituelle. (Collier, II, 105.) Cette insinuation fut bien accueillie. Le 18 septembre 1535, l'archevêque Cranmer, successeur apostat de saint Augustin, de saint Dunstan, de saint Thomas de Cantorbéry, informa les autres prélats d'Angleterre, par une circulaire, que le roi, voulant faire une visite générale de toutes les églises, avait suspendu le pouvoir de tous les évêques dans le royaume, et qu'après s'être soumis en toute humilité, durant un mois, ils eussent à présenter une pétition pour être rendus à l'exercice de leur autorité accoutumée. En conséquence, on donna à chaque évêque, séparément, une commission qui l'autorisait, durant le bon plaisir du roi, et comme délégué du roi, à ordonner les personnes nées dans son diocèse, à les admettre aux bénéfices ecclésiastiques, et ainsi de suite pour toutes les fonctions épiscopales. On assigna une singulière raison à la faveur qu'on leur faisait : ce n'était pas que le gouvernement des évêques fût nécessaire à l'Eglise, mais parce que le vicaire général, attendu la multiplicité des affaires dont il était chargé, ne pouvait être présent partout, et qu'il pouvait résulter beaucoup d'inconvénients d'admettre des délais et des interruptions dans l'exercice de son autorité. (Lingard, t. VI, c. 4, p. 332.) On fit une concession pareille à tous les nouveaux évêques avant leur entrée en exercice.

En 1528, le parlement anglais avait rendu une loi qui dispensait le roi de payer les dettes qu'il avait contractées; plus tard, on en fit une autre dans le même but, et des milliers d'individus furent de la sorte complétement ruinés. Cela ne suffisait pas encore. Voici donc ce que l'on fit. Depuis plusieurs siècles, le Pape était suzerain temporel du royaume d'Angleterre, et en cette qualité y percevait quelques redevances : depuis encore plus longtemps, comme chef de l'Eglise universelle, il y percevait le denier de Saint-Pierre, les annates et autres revenus plus ou moins nécessaires au gouvernement de l'univers chrétien. Henri VIII découvrit enfin que c'était un abus, et pour y porter remède se fit adjuger tous les revenus à soi-même. Anne de Boulen eut ainsi une pension annuelle de cent mille livres sterling sur le revenu ecclésiastique de l'évêché de Durham : ce qui fait voir combien il était urgent d'enlever ses anciennes redevances au Pape. Cependant cela ne suffisait pas encore, quoique l'Angleterre payât ses contributions accoutumées, quelquefois de plus fortes. On résolut donc de voler les hôpitaux et les monastères à commencer par les moins considérables comme une proie plus facile et qui regimberait moins; tous furent successivement dépouillés.

Revenons à la cause de tant d'autres crimes. Henri VIII s'était marié avec Anne de Boulen, avant même d'avoir divorcé avec Catherine d'Aragon. *Huit mois* après son mariage, la papesse Anne de Boulen mit au monde une fille, qui fut depuis la reine Elisabeth; le roi-pape qui voulait un fils, fut mécontent de cette naissance et il ne le cacha pas à la mère. Toutefois trois années s'écoulèrent encore pendant lesquelles les époux continuèrent à vivre en paix. Cependant Anne de Boulen avait le plus grand besoin d'être l'objet constant de la vigilance maritale; ses manières libres, pour ne pas dire dissolues, si différentes de celles de la vertueuse reine qui avait été pendant de longues années l'orgueil et le modèle de la cour et de la nation, scandalisaient les personnes sensées, excitaient les railleries et faisaient jaser. Mais son mari, le pape anglican, était occupé à refaire une autre religion, à composer de nouveaux articles de foi, de nouveaux règlements; il employait en outre ses loisirs à faire *décapiter*, *pendre* ou *écarteler* les hommes les plus recommandables du royaume; à piller, confisquer, dévaster les monastères et les hôpitaux : il n'avait donc réellement presque pas de temps à perdre en querelles domestiques.

La reine Catherine mourut au mois de janvier 1537. Cette princesse infortunée avait été bannie d'une cour dont elle avait été si longtemps l'ornement; elle avait vu son mariage annulé par Cranmer, et sa fille, le seul de ses enfants qui eût survécu, déclarée illégitime par acte du parlement. Le roi, auquel elle avait donné cinq enfants, avait eu la barbarie de la retenir loin de sa famille, et de ne pas lui permettre de la voir depuis son bannissement de la cour. Catherine mourut comme elle avait vécu, chérie et révérée par tout ce qu'il y avait de bon et d'honnête dans le royaume. On l'enterra dans l'église de Peterborough, au milieu des sanglots et des larmes d'une foule immense qui était accourue assister à ses funérailles. Henri, dont le cœur d'airain avait été attendri, à ce qu'il paraît, par la lettre touchante qu'elle lui avait adressée de son lit de mort, ordonna aux personnes qui l'entouraient de porter le deuil le jour de son enterrement. Anne de Boulen, au contraire, affecta de se parer ce jour-là de ses vêtements les plus élégants et les plus somptueux, et s'écria, dans l'excès de sa joie, qu'enfin elle était réellement reine d'Angleterre. La malheureuse ne se doutait pas alors qu'elle ne survivrait à Catherine que de trois mois et seize jours ! Mais celle-ci était morte dans son lit vivement regrettée de toutes les âmes droites; tandis qu'elle périt sur un échafaud, sous la triple accusation de *trahison*, *d'adultère et d'inceste*, et en vertu d'un arrêt signé de la main de son propre mari. A un tournoi donné à Greenwich au mois de mai 1536, où elle assistait avec le roi, Anne fit par mégarde un signe d'affection à un des combattants qui était son amant. Cette distraction suffit pour confirmer dans l'esprit de Henri

Digitized by Google

des soupçons qu'il avait déjà conçus. Le roi, sans perdre de temps, part pour Westminster, ordonne que l'on enferme le soir même sa femme à Greenwich, et qu'on la ramène le lendemain à la Tour. Le jour suivant un ordre de la conduire à la Tour survint chemin faisant: et comme par une juste punition de la part si active qu'elle avait prise aux malheurs de la feue reine, Anne de Boulen fut emprisonnée dans l'appartement même où elle avait passé la nuit qui avait précédé son couronnement.

Sa conduite alors fut loin d'être celle d'une femme qui n'avait rien à se reprocher. Accusée d'adultère, de complicité avec *quatre seigneurs* de la maison du roi, *d'inceste* commis avec son frère, et, par suite, de *haute trahison*, tous ses complices furent déclarés coupables et mis à mort; et elle ne vit retarder son supplice que pour donner le temps à l'archevêque Cranmer de remplir une petite formalité que l'on jugea nécessaire dans cette occasion. Henri lui ordonna de nouveau de rassembler le tribunal, dont nous avons déjà parlé, pour prononcer son divorce d'avec Anne; et le même qui, trois ans auparavant, avait déclaré légal le mariage du roi avec Anne, qui l'avait validé, en vertu de l'autorité du *successeur des apôtres*, ne rougit pas de se mettre en contradiction manifeste avec lui-même, et ne balança pas à l'annuler. Cranmer somma le roi et la reine de comparaître devant son tribunal. Cette sommation portait que leur mariage avait été illégal, qu'ils avaient vécu dans l'adultère, et que, pour le salut de leurs âmes, ils eussent à paraître et exposer à la cour les motifs qu'ils pourraient alléguer pour ne pas être séparés. (Notez bien qu'ils allaient l'être, car ceci se passait le 17 mai, et Anne, condamnée le 15, devait être exécutée le 19.) Ils obéirent à cette sommation, et se firent représenter l'un et l'autre par procureur. Cranmer, pour couronner cette scène d'impiété, ne craignit point de déclarer au *nom du Christ, pour l'honneur de Dieu*, que le mariage était et avait toujours été *nul* et *non avenu*. On déclara illégitime l'enfant né de l'union de Henri VIII avec Anne de Boulen. Cette sentence fut rendue par l'homme qui avait prononcé la validité du mariage de sa mère, et qui avait engagé le roi à le contracter.

Anne fut décapitée le 19 dans la Tour. On déposa son corps dans un cercueil d'ormeau et on l'enterra dans le même endroit. Quand l'heure de l'exécution fut arrivée, *elle ne protesta point de son innocence;* et il y a donc lieu de croire qu'elle se reconnaissait coupable de quelques-uns des délits qu'on lui imputait. Cependant, si, comme le disait son jugement, son mariage avec le roi avait toujours été *nul et non avenu*, en se livrant à d'autres hommes, elle n'avait, par suite, jamais pu se rendre coupable de *trahison*. On la condamne le 15, comme *épouse du roi;* le 17 on déclare qu'elle *ne l'a jamais été*, et le 19 elle est exécutée pour avoir été infidèle. Quelle contradiction! On assure que, la veille de sa mort, elle pria la femme du lieutenant de la Tour, d'aller trouver la princesse Marie, et de la supplier de lui pardonner les torts qu'elle avait eus envers elle. L'infortunée en avait aussi de bien grands envers d'autres personnes. C'était elle qui avait causé la mort de la reine Catherine, qui avait fait verser le sang de Fisher et de Morus, qui avait protégé Cranmer auprès du roi, et l'avait aidé dans toutes ses machinations. Pour montrer le peu de cas qu'il faisait d'elle, et peut-être en punition de la conduite qu'elle avait tenue le jour des funérailles de la reine Catherine, Henri s'habilla de *blanc*, le jour de son exécution, et célébra le lendemain ses noces avec Jeanne Seymour. En 1537, la nouvelle reine lui donna un fils qui régna dans la suite sous le nom d'Edouard VI. Sa mère perdit la vie en lui donnant le jour.

Se voyant un fils pour successeur, Henri fit passer dans son parlement une loi qui déclarait d'abord illégitimes ses deux filles, Marie et Elisabeth, et ensuite que, dans le cas où le roi décéderait sans héritier légitime, il pourrait disposer de la couronne en faveur de qui bon lui semblerait, et ce par simples lettres patentes, ou acte de dernière volonté. Peu de temps après, et pour combler la mesure de la tyrannie, il fit rendre une loi par laquelle il fut ordonné que, sauf le cas de droit privé, les ordonnances royales auraient la *même force* que les actes du parlement. Les lois de la justice se trouvèrent donc, conclut Cobbet, à la discrétion d'un homme qui ne les regardait que comme de vains mots.

Avant ce règne de sang, dit le même historien, on comptait à peine, en Angleterre, trois criminels par comté jugés aux assises annuelles, et, à cette époque, il y eut pendant un moment jusqu'à plus de soixante mille personnes emprisonnées à la fois. Pour tout dire en un mot, la cour du roi Henri n'était qu'une véritable boucherie de chair humaine. — *Voy.* l'art. POLUS.

Après la mort de Jeanne Seymour, la seule de toutes les femmes qui eut assez d'esprit ou de bonheur pour *mourir reine* et expirer dans son lit, le roi-pape resta deux années entières à chercher une autre compagne. Il parvint, en l'année 1539, à se faire accorder Anne, sœur de l'électeur de Clèves. Lorsque cette reine arriva en Angleterre, le roi ne se gêna point pour exprimer combien elle lui déplaisait; mais, en attendant, il crut toujours prudent de l'épouser, sauf à *divorcer* ensuite d'avec elle, ce qui arriva effectivement en 1540, après six ou sept mois de mariage, sans qu'il osât toutefois devoir envoyer celle-ci à l'échafaud. Le roi n'aime pas sa femme, il ne la trouve pas assez belle, voilà le seul prétexte allégué pour autoriser ce scandaleux divorce. Cranmer, qui l'avait déjà aidé à divorcer d'avec deux de ses femmes, ne se refusa pas non plus cette fois à briser ses nouvelles chaînes; et le roi et la reine advinrent *libres* par ses soins. Henri avait déjà en vue une fort jolie femme qui était la nièce du duc de Norfolk, et que l'on appelait Catherine Howard.

Digitized by Google

Le duc de Norfolk, ainsi que la plupart des membres de l'ancienne noblesse, portait une haine mortelle à Cromwell. Il saisit donc avidement l'occasion de se venger. C'était Cromwell qui avait négocié le mariage de son maître avec Anne de Clèves, et il était à présumer, observe Cobbet, que ses talents pour le brigandage n'étant plus nécessaires, le tyran trouverait assez *commode* de se débarrasser d'un homme qui, par ses emplois nombreux et lucratifs, ainsi que par le pillage des églises et la spoliation du bien des pauvres, était parvenu à ramasser une fortune immense.

Cromwell s'était adjugé une trentaine de terres magnifiques qui avaient autrefois appartenu aux monastères; sa maison, ou pour mieux dire, son palais, était encombré des produits de ses vols ou de ses brigandages. Il avait été créé comte d'Essex, avec prééminence de rang à la cour sur tous les autres courtisans; souvent même il était chargé par le monarque de le représenter au parlement, de présenter à cette assemblée des lois spoliatrices et attentatoires aux droits de tous et d'en soutenir la discussion. Dans la matinée du 10 juin 1540, son pouvoir était encore sans bornes, et dans la soirée du même jour il languissait disgracié, au fond d'un cachot, sous le poids d'une accusation de haute trahison. Il avait inventé la mode de condamner les accusés sans les entendre : le parlement lui appliqua la même invention. Il flagorna bassement le roi pour sauver sa vie, mais en vain; il fut exécuté le 29 juillet.

Dans le même temps que Henri VIII était occupé à célébrer des noces, ordonner des massacres, voler les églises et les monastères, piller les tombeaux des saints, comme saint Thomas de Cantorbéry, dont nous parlerons à l'instant, il s'occupait encore à réglementer la foi des Anglais, prescrivant aux pasteurs ce qu'ils avaient à enseigner, et aux fidèles ce qu'ils avaient à croire. — *Voy.* ANGLICANISME.

Les protestants qui refusaient d'admettre quelques-uns de ses dogmes parlementaires étaient brûlés comme hérétiques. (LINGARD, t. VI, p. 451.) Il fait aussi livrer aux flammes plusieurs catholiques : ainsi frère de Fonesta, de l'Etroite-Observance, qui avait été confesseur de la reine Catherine et avait écrit contre la suprématie royale, fut suspendu par le milieu du corps et brûlé à petit feu avec le bois d'une croix célèbre, qu'on avait apportée du pays de Galles à Londres,

On n'épargna même pas les morts : ainsi le 24 avril 1538, saint Thomas de Cantorbéry, mort depuis deux siècles et demi, fut cité formellement à comparaître devant la cour du roi, comme accusé de haute trahison. On laissa écouler le délai de trente jours, accordé par les lois canoniques; le saint ne comparaissait pas, il allait être condamné par défaut, lorsque le roi, de sa grâce spéciale, lui nomma un conseil. La cour siégea à Westminster le onzième de juin; l'avocat général et l'avocat de l'accusé furent entendus, et une sentence fut finalement prononcée le 16 août, qui déclarait Thomas, jadis archevêque de Cantorbéry, coupable d'obstination, de rébellion et de trahison; qui ordonnait de brûler publiquement ses reliques et confisquait, au profit de Sa Majesté, les propriétés personnelles du prétendu saint, c'est-à-dire toutes les offrandes faites à son tombeau. On nomma, en conséquence, une commission. La sentence fut exécutée en due forme. On transporta au trésor de Sa Majesté l'or, l'argent, les joyaux dont on dépouilla le tombeau, et qui remplissaient deux coffres très-pesants. Bientôt il y eut ordre à tous les Anglais de ne plus croire ni appeler saint ledit Thomas de Cantorbéry, de détruire toutes les images et peintures qui le représentaient, d'abolir les fêtes en son honneur, et d'effacer de tous les livres son nom et sa mémoire, sous peine d'encourir l'indignation de Sa Majesté et l'emprisonnement selon son bon plaisir. Restait à envoyer un huissier notifier la sentence en paradis, et en faire déguerpir le ci-devant saint et martyr : il ne paraît pas qu'on ait accompli cette formalité.

Henri VIII, qui prétendait ainsi réformer l'Eglise militante sur la terre et même l'Eglise triomphante au ciel, ne savait pas trop bien réformer son propre ménage. Sa cinquième femme, la papesse Catherine Howard, après quelques mois de mariage, fut accusée sinon convaincue, de n'avoir pas été vierge au moment d'épouser le roi. Jusqu'alors aucune loi humaine n'en avait fait un crime. Mais le parlement anglais, pairs et députés des communes, fit une loi rétroactive : que toute femme qui ne serait pas vierge au moment où il serait question de la marier au roi ou à l'un de ses successeurs, devait lui dévoiler sa honte sous peine d'encourir le châtiment infligé à la haute trahison; que, toute autre personne, qui connaissant le fait, ne le déclarait pas, serait sujette à la peine de non-révélation; et que la reine ou la femme d'un prince qui induirait une autre personne à commettre avec elle le crime d'adultère serait punie de la peine des traîtres. En conséquence la reine Catherine Howard, avec plusieurs de ses suivantes et de ses parentes, sans avoir été juridiquement convaincue ni entendue, fut condamnée à mort et exécutée en février 1542. (*Ibid.*, p. 454 et seqq.) Sa sixième femme, qui était une veuve, la papesse Catherine Parr, faillit avoir le même sort en 1546, pour avoir fait le docteur luthérien; déjà l'acte d'accusation se préparait contre elle, lorsque, prévenue à temps, elle sut apaiser son gracieux mari en admirant son infaillibilité souveraine en matière de doctrine.

Dans les dernières années de sa vie, dit le protestant Cobbet, les débauches habituelles de Henri l'avaient rendu d'une corpulence telle, qu'il ne pouvait se mouvoir qu'à l'aide de mécaniques qu'on inventait pour son usage particulier; mais il n'en conserva pas moins son ancienne férocité et sa passion pour le sang. Déjà il était étendu sur son lit de mort que personne n'osait encore l'in-

Digitized by Google

former de son état; car la mort la plus prompte n'eût pas manqué de suivre cet avertissement. Il mourut donc avant d'avoir su qu'il arrivait au terme de sa vie, et laissant une foule de condamnations capitales qu'il n'eut pas le temps de signer.

Ainsi mourut dans la nuit du 28 au 29 janvier 1547, à l'âge de cinquante-six ans, et dans la trente-huitième année de son règne, le plus injuste, le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans qui eussent encore désolé l'Angleterre. Ce pays, qu'à son avénement il avait trouvé paisible, uni et heureux, il le laissa déchiré par les factions et les schismes, et ses habitants en proie à la misère et à la mendicité. Ce fut lui qui introduisit cette immoralité, ces crimes, ces vices et cette misère qui produisirent de si horribles fruits sous le règne de ses enfants, avec lesquels s'éteignirent, quelques années après, son nom et sa maison.

§ II. — *Règne d'Edouard VI.*

A la mort de Henri VIII [1547], le cœur si douloureusement affligé de Paul III semblait pouvoir s'ouvrir à l'espérance. Par son odieuse tyrannie, par sa brutale oppression, Henri avait plutôt comprimé qu'anéanti le catholicisme; il avait plutôt enchaîné que détruit les convictions religieuses; et l'on pouvait croire que sous le jeune roi qui jusque-là avait montré d'heureuses dispositions à la vertu et à l'humanité, la foi reprendrait librement son essor, que l'île des martyrs pourrait encore être l'île des confesseurs. Mais cet espoir devait être de bien courte durée. Henri avait nommé seize conseillers pour veiller à l'administration du gouvernement jusqu'à ce que son fils Edouard, âgé de 9 ans, eût atteint sa vingtième année; et à la tête de ces conseillers se présentaient deux hommes bien dignes et bien capables de continuer son œuvre, de tirer les conséquences de sa révolte contre le Saint-Siége: c'étaient le comte d'Herfort, oncle maternel du jeune roi, et Cranmer, archevêque de Cantorbéry, celui qui avait si puissamment aidé Henri à se défaire de toutes ses femmes, l'un des personnages les plus infâmes dont l'histoire se soit résignée à nous transmettre le souvenir. — *Voy.* l'art. CRANMER. — Ce fut ce dernier qui fut chargé d'adresser la parole au jeune monarque à la cérémonie de son couronnement; et après qu'Edouard eut juré sur le livre des Evangiles de défendre les droits de la vérité, de récompenser la vertu et de punir le vice; de justifier l'innocence, de soulager la pauvreté, etc... Cranmer lui dit: « Les promesses que vous venez de faire ne peuvent affecter en rien le droit que vous avez de manier le sceptre de vos Etats, droit que, comme vos prédécesseurs, vous tenez de Dieu seul. Ni l'*évêque* de *Rome*, ni aucun autre évêque ne peuvent imposer de condition à votre couronnement, ni prétendre jamais vous priver de votre couronne sous prétexte que vous auriez rompu vos serments... » Paroles, dit un historien, qui furent accueillies avec enthousiasme par les partisans des nouvelles doctrines, et par une foule ivre de haine contre le catholicisme, et qui pouvaient déjà faire prévoir quel genre de combats auraient à soutenir ceux qui voudraient rester fidèles à la religion de leurs pères.

Ces combats ne devaient plus être les mêmes que sous le règne précédent. Henri VIII, nous venons de le voir, tout en se révoltant contre le Saint-Siége, avait eu l'inconséquente et chimérique pensée de conserver intacte dans son royaume l'antique croyance; le supplice du médecin Lambert prouva qu'il ne ménageait pas plus les partisans de la Réforme que ceux qui refusaient de reconnaître sa suprématie spirituelle. Mais dès qu'il ne fut plus, Edouard Seymour et Cranmer, qui depuis longtemps étaient, le premier zwinglien et le second calviniste, ne dissimulèrent plus leurs sentiments, et, confondant les querelles dogmatiques de leurs patrons respectifs, ils unirent leurs efforts pour anéantir dans toute l'étendue de l'Angleterre la religion de Jésus-Christ.

Pour y parvenir plus facilement ils voulurent d'abord écarter du pouvoir tous ceux qui, restant attachés au catholicisme, auraient pu s'opposer à leurs projets d'innovation. Henri VIII, il est vrai, avait légué une autorité égale aux seize conseillers du jeune roi; et Seymour et Cranmer avaient juré comme les autres de respecter les dernières volontés de leur maître. Mais ce fut là pour leur zèle réformateur de vaines barrières; et deux mois à peine après la mort de Henri, ses dispositions testamentaires étaient foulées aux pieds, et la forme du gouvernement était complétement changée; le comte d'Herford était nommé le protecteur du royaume, le tuteur du jeune Edouard, duc de Sommerset, etc.; en un mot il avait entre les mains toute l'autorité de la couronne. Tel est le sort ordinaire des despotes après leur mort, on prend plaisir à défaire ce qu'ils ont établi.

Devenus maîtres du pouvoir, le duc de Sommerset et Cranmer travaillaient à étendre la réformation, avec une ardeur que stimulait surtout la perspective des biens de l'Eglise; car leur fortune restait encore à faire. Mais l'immense majorité de la nation était encore catholique, et ils s'aperçurent que sur ce point ils auraient plus de difficultés à vaincre. Ils virent que la foi jette dans les cœurs des racines plus difficiles à extirper que toute opinion politique, et qu'ils devaient par suite procéder avec une grande réserve et une extrême modération. Ils commencèrent donc par faire reconnaître Edouard VI, comme chef souverain de l'Eglise anglicane tant pour le spirituel que pour le temporel. Ils firent afficher sur tous les monuments publics cette maxime professée sous Henri VIII: *Le roi tient la place du Pape en Angleterre*, et quiconque parlerait ou agirait contre elle devait être puni de mort. On donnait même à cette nouvelle

Digitized by Google

papauté de l'enfant roi des prérogatives que n'avait jamais eues le Pontife de Rome. Les évêques durent prendre des mains d'Edouard de nouvelles commissions qu'il pouvait révoquer selon ses caprices: et, dans ces commissions on expliquait longuement «que la puissance épiscopale, aussi bien que celle des magistrats séculiers, émanait de la royauté comme de sa source; que les évêques ne l'exerçaient que précairement, et qu'ils devaient l'abandonner à la volonté du roi, d'où elle leur était communiquée... que c'était au nom du roi et sous son autorité qu'ils avaient le pouvoir d'ordonner et de déposer les ministres, de se servir des censures ecclésiastiques contre les personnes scandaleuses; et, en un mot, de faire tous les devoirs de la charge pastorale.» — On alla encore plus loin: pour imposer silence aux ministres catholiques qui auraient pu détromper le peuple, on déclara que le droit de prédication était au nombre des priviléges de la couronne, et que personne ne pouvait prêcher *dans quelque assemblée que ce fût*, sans en avoir reçu la permission expresse du nouveau Pape. (*Voy.* l'*Histoire des variations*, liv. VIII.)

Avec ce nouveau droit, il était facile au tuteur et à l'archevêque de faire prêcher telle hérésie qu'ils voudraient. Il ne s'agissait que de choisir les prédicateurs; et ils firent aussitôt à l'Allemagne un appel qui ne pouvait manquer d'être entendu. Pierre Martyr et Bernard Ochin, tous deux partisans du zwinglianisme, furent heureux de trouver une occasion d'aller au loin se créer une renommée que leur avait refusée leur patrie. C'étaient deux religieux qui, comme tant d'autres, avaient échangé la vie monastique contre la vie conjugale: et pour légitimer leur conduite ils commencèrent par faire décréter, par le parlement, la légalité, la convenance du mariage pour les prêtres, et condamner la virginité comme essentiellement contraire à la loi naturelle et au précepte divin: *Crescite et multiplicamini* (*Gen.* I, 28.) Ce décret fut généralement applaudi dans presque toute l'étendue du royaume et il n'y trouva qu'un trop fidèle écho: car quelques jours après 278 prêtres avaient renoncé à leurs vœux et choisi des compagnes. Quant à l'archevêque de Cantorbéry, il crut qu'en sa qualité de primat d'Angleterre, il devait y donner une plus haute et plus solennelle sanction. Il abandonna donc publiquement la fille d'Osiander qu'il avait enlevée en Allemagne et avec laquelle il vivait secrètement, pour épouser ensuite une princesse noble d'Angleterre.

Enhardis par ce premier succès, les deux apôtres attaquèrent ensuite le dogme fondamental de la transsubstantiation, et ils firent admettre une formule où ils disaient: «Que le corps de Jésus-Christ n'était qu'au ciel; qu'il ne pouvait pas être réellement présent en divers lieux: qu'ainsi on ne devait établir aucune présence réelle ou corporelle de son corps et de son sang dans l'Eucharistie.» — Ils abordèrent aussi les matières épineuses de la justification, du péché originel, de la cause du mal, etc. Mais ils ne purent produire sur tous ces points que des systèmes tronqués et plus bizarres encore que ceux de Zwingle et de Calvin, qu'ils cherchaient à reproduire, mais qu'ils n'avaient pu comprendre. Quand on leur reprochait leur obscurité et leurs contradictions: «Nous avons jeté la semence,» répondaient-ils, «et elle est maintenant cachée dans la terre; mais d'autres viendront qui verront et recueilleront la moisson.» Paroles qui ne durent que trop bien se réaliser dans la suite.

Pendant que Martyr (P. Vermigli) et Ochin cherchaient ainsi à faire accepter leurs nouvelles doctrines aux théologiens et aux savants, Cranmer travaillait de son côté à les répandre parmi le peuple en modifiant peu à peu le monument conservateur de sa foi, le signe vivant, l'expression animée de ses croyances: la liturgie. Déjà il avait composé le *Livre des homélies* dont la lecture avait été rendue obligatoire dans chaque paroisse, les dimanches et jours de fête, et, après avoir encore publié un catéchisme pour l'avantage et l'instruction particulière des enfants et des jeunes gens, il s'occupa avec un comité d'évêques et de théologiens de la composition plus importante d'une liturgie en langue vulgaire, qui devait, espérait-t-on, consommer la séparation de l'Eglise anglicane de la communion de Rome en détruisant les apparences de similitude qui existaient encore dans le culte des deux Eglises. Elle parut bientôt sous le titre de *Livre des prières publiques de l'administration des sacrements, et autres rites et cérémonies d'Angleterre;* et, en même temps, un bill du parlement abolissait toutes les autres cérémonies. En conséquence le peuple dut renoncer aux pompes de ses fêtes, à toutes les solennités de son culte, à tout ce qui pouvait frapper ses regards, éclairer sa foi et ranimer sa piété; il vit successivement disparaître les images, les autels, tous les ornements de ses temples (7); la prière pour les morts, l'invocation des saints; en un mot, tout ce qui pouvait lui rappeler l'idée de Messe et de sacrifice; on voulait de la sorte le familiariser avec les nouvelles doctrines que du fond du cœur il repoussait avec indignation.

Cependant le duc de Sommerset ne restait pas inactif; chaque jour il usait de sa puissance pour faire disparaître ceux qui voulaient s'opposer aux innovations religieuses. Déjà il avait fait disgracier le comte de Southampton, exiler plus de cent prêtres et emprisonner neuf évêques à la tête desquels étaient Gardiner, évêque de Winchester, et

(7) On sait entre quelles mains passèrent ces ornements; c'est avec ce butin sacrilége que le protecteur se construisit le magnifique palais appelé Sommerset-House, qu'on admire encore aujourd'hui.

Digitized by Google

Bonner, évêque de Londres. Mais sa tyrannie fut impuissante auprès de la princesse Marie. Retirée dans son palais, elle y faisait dire la Messe tous les jours malgré la nouvelle liturgie. Il lui envoya dire de la part du roi son frère qu'elle eût à se conformer aux ordonnances du royaume. « J'ai été élevée, » répondit-elle avec fermeté, « dans la religion catholique par l'ordre de mon père, et comme je sais qu'elle est véritable, rien ne pourra m'empêcher de la pratiquer. Au reste, l'empereur mon cousin est averti de ce qui se passe et il m'a promis le secours de ses armes. » Sommerset quitta aussitôt les menaces pour passer à la plus servile complaisance. Son ombrageuse fierté trouva d'ailleurs l'occasion de se dédommager de cet échec en faisant tomber une autre victime. Thomas Seymour son frère, qui avait autant d'ambition que lui et plus de talents, n'avait pas été satisfait de se voir créé grand amiral d'Angleterre, et jaloux de tous les titres d'Edouard, il cherchait à s'approcher du trône. Etant parvenu à gagner l'affection de son jeune neveu et de plusieurs gentilshommes de la cour, il prétendit, en s'appuyant sur d'anciens précédents, que la charge de protecteur et celle de tuteur ne devaient pas être réunies dans la même personne ; mais que si l'une appartenait à l'aîné des deux oncles, l'autre devait être conférée au plus jeune. Averti à temps de ces menées ambitieuses, Sommerset fit comparaître l'amiral devant un conseil qui décréta que son crime devait être regardé comme renversement du pouvoir établi, et qu'il ne pouvait être expié que par la mort. L'ordre de son exécution fut donc signé à l'unanimité, et parmi les signatures on pouvait remarquer celle de Sommerset qui déclara *qu'il consentait à sacrifier son frère par dévouement pour l'Etat* [1550].

Il devait bientôt être sacrifié lui-même, car l'amiral trouva un digne vengeur. Le peuple, incapable de suivre et de comprendre les arguments théologiques des réformateurs, sentait du moins sa misère personnelle. En se rappelant que les prêtres et les religieux abandonnaient toujours des portions considérables de terre à l'usage commun des laboureurs et des pauvres habitants, il voyait que ces nouveaux propriétaires étaient loin de prendre le même intérêt à ses besoins ; mais qu'ils aimaient mieux au contraire laisser des familles entières se ruiner et s'éteindre, pourvu qu'ils pussent agrandir leurs domaines. A cette cause de mécontentement venait se joindre la suppression de toutes ses cérémonies, de toutes ses anciennes pratiques qui lui étaient si chères, et, à un moment donné, l'insurrection éclata sur plusieurs points du royaume, et spécialement dans les comtés de Devon et de Norfolk. Les réformateurs firent alors venir d'Allemagne des troupes protestantes qui promenèrent le carnage et la dévastation dans les campagnes, et le feu de l'insurrection fut éteint dans le sang des malheureux Anglais fidèles à leur Dieu. Mais ces ravages des troupes allemandes ne firent qu'accroître la misère, et par conséquent achever d'aigrir les esprits ; et un autre ambitieux sut tirer parti de cette situation pour supplanter le protecteur. John Dudley, comte de Warwick, avait à se plaindre du refus d'un palais que lui avait promis Sommerset pour un service qu'il lui avait rendu ; et, pour s'en venger, il avait résolu de se mettre à sa place. Il fit donc entendre au peuple que c'était à sa cupidité et à son gouvernement tyrannique, qu'il devait attribuer toute sa misère ; et un jour il put se dire l'interprète de la nation en demandant au parlement sa condamnation. Toujours prêt à seconder le parti le plus puissant, le parlement cita le protecteur à sa barre et le fit enfermer à la Tour ; et deux ans après, sur la demande de son propre neveu, Sommerset monta sur l'échafaud, en demandant au peuple le pardon de sa tyrannie et le secours de ses prières [1552].

En se révoltant contre Sommerset, le peuple comptait sur les promesses de Warwick, et espérait un meilleur sort ; mais il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait travaillé contre son propre bonheur. Dudley n'avait d'autre Dieu que l'ambition, et, quand, il se vit à la tête du royaume, il montra plus d'orgueil et plus d'exigence encore que son prédécesseur. Ne rêvant que des plans d'agrandissements personnels et de nouveaux progrès pour la Réforme, il se fit donner le titre de duc de Northumberland, fit brûler tous les livres qui pouvaient contenir quelque chose des cérémonies catholiques, bouleversa le cérémonial des ordinations, et commanda de réordonner les ministres suivant une forme toute nouvelle. Sous sa régence et à son instigation, Cranmer, dont l'inqualifiable souplesse savait se maintenir sous toutes les formes de gouvernement, s'occupa de compléter l'organisation de l'Eglise nationale, et de donner aux nouvelles croyances une forme commune et définitive, qui pût leur assurer quelque stabilité et servir à tous de règle de foi. Il publia donc successivement : 1° *Le code de la constitution ecclésiastique*, où il donne de nouveaux règlements de discipline et fait disparaître l'ancien droit canon et toutes les lois de l'Eglise romaine ; 2° *La collection des articles de religion*, où il s'efforce de dresser un symbole que tous pussent professer. Il fut puissamment aidé dans ce travail par Martin Bucer, qui, à la suite de Pierre Martyr et de Bernard Ochin, était venu donner à l'Angleterre un spécimen de son insidieux génie. — *Voy.* Art. Bucer. — Ils rédigèrent de concert les quarante-deux articles qui ont servi de base à l'anglicanisme actuel, et qui devinrent dès lors, après avoir reçu l'approbation royale, l'étendard reconnu de l'orthodoxie anglicane. A l'exception de la suprématie spirituelle donnée au roi et de l'article un peu adouci de la prédestination, c'était une confession de foi toute calviniste. L'Ecriture sainte y est proclamée unique règle de foi ; on y rejette la nécessité des bonnes œuvres, l'infaillibilité des conciles généraux, tous

Digitized by Google

les sacrements, excepté le baptême et la cène; le purgatoire, la prière pour les morts, l'invocation des saints, la présence réelle; on y fait Dieu l'auteur du mal, etc..... C'était un monument dans lequel l'anglicanisme semblait enfin constitué et assis sur des bases solides et durables. Vain échafaudage d'opinions humaines que la mort du jeune monarque était sur le point de renverser [1553].

Edouard VI avait hérité de la constitution faible et délicate de sa mère; et une imprudente exposition au froid lui avait donné une maladie de poitrine à laquelle il allait succomber. Northumberland, qui avait à craindre de voir l'autorité lui échapper avec la vie du prince, voulut mettre à profit ses derniers instants. Son fils Guildfort Dudley avait épousé lady Jane Gray, femme d'une rare beauté et d'une élévation de sentiments remarquable. Elle était petite-nièce de Henri VIII; aussi Warwick essaya-t-il de lui faire donner la couronne. Il fit entendre à Edouard que Marie et Elisabeth ayant été publiquement déclarées illégitimes par le parlement, il convenait, pour l'honneur du royaume, de les exclure du trône; et que, de plus, Marie, qui était opiniâtrément attachée aux anciennes doctrines, ne manquerait pas, si elle venait à lui succéder, d'anéantir la nouvelle religion qui lui était si chère. Le roi goûta ces raisons, et il signa cinq ou six fois le testament qui déshéritait ses sœurs et léguait le trône à lady Jane et au fils de Northumberland. Ce fut son dernier acte d'autorité, car il mourut quelques jours après, le 16 juillet 1553. — Ce prince n'a trouvé parmi les protestants que des panégyristes et des admirateurs : et tous l'ont comblé de louanges, qui ne sont, selon l'historien Lingard, rien moins qu'extravagantes. Il naquit, il est vrai, avec d'assez heureuses dispositions; et à la mort de son père, comme nous l'avons dit, il pouvait donner quelques espérances. Mais l'éducation toute protestante que lui firent soigneusement donner Sommerset et Cranmer, changea de bonne heure son naturel, et bientôt il n'eut de distinctif dans son caractère que la haine qu'il portait aux Catholiques et à tout ce qu'on lui faisait appeler leurs superstitions. « On exalte sa douceur et sa justice, » dit un auteur protestant de bonne foi; « mais quelle douceur que celle d'un prince qui signe l'arrêt de mort de deux de ses oncles, fait brûler tous ses sujets qui ne protestent pas comme lui, et veut intenter un procès à sa propre sœur? Quelle justice que celle d'un roi qui déshérite ses sœurs sur les insinuations d'un ambitieux courtisan? » — Tel est cependant l'un des premiers et des plus illustres saints protestants !

§ III. — *Règne de Marie. — Réaction catholique.*

Northumberland cacha quelques jours la mort d'Edouard VI et envoya annoncer à ses sœurs Marie et Elisabeth, que le jeune prince les mandait auprès de lui avant de mourir. Il espérait par là s'emparer de leurs personnes et les enfermer à la Tour. Mais ses projets furent déjoués par la trahison d'un de ses complices. Marie avait donné dans le piége, et s'avançait vers Londres, non sans quelque défiance cependant, quand elle voit accourir vers elle le comte d'Arundel qui venait, malgré ses serments, lui dévoiler les complots de l'ancien régent. Aussitôt Marie monte à cheval, et digne héritière de Catherine d'Aragon, elle s'en va dans le comté de Norfolk où elle comptait plus d'amis, se fait proclamer reine et fait un appel à toute la noblesse de son royaume. Généreux sujets d'une aussi courageuse princesse! les Anglais arrivent de toutes parts, et d'une commune voix ils jurent de défendre ses droits jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Marie put donc s'avancer vers Londres avec une armée qui grossissait sans cesse. Pendant ce temps-là, le duc de Northumberland avait été se prosterner aux pieds de lady Jane Gray, l'avait acclamée reine d'Angleterre, tandis que par ses ordres le parlement lançait un bill d'exclusion pour les deux sœurs du feu roi. Quand il apprit l'héroïque résolution de Marie, il voulut marcher à sa rencontre; mais ne trouvant autour de lui que froideur et défiance, s'apercevant que tous les cœurs battaient en secret pour la légitime souveraine, il mit bientôt bas les armes, et il s'écria lui-même sur la place de Cambridge en agitant son chapeau au haut de son épée : Vive la reine Marie !...

Marie le fit arrêter, avec Jane Gray et son époux, et les principaux fauteurs de ce nouveau drame. On plaignit le sort de l'infortunée Jane, princesse accomplie, véritablement digne d'intérêt et victime de l'ambition de son beau-père. Marie se contenta d'abord de l'enfermer à la Tour avec son mari Dudley. Peu après, on prétendit qu'ils avaient prêté leurs noms à une seconde révolte. C'était une calomnie inventée par les courtisans de la nouvelle reine, qui, à cette nouvelle, craignant de devenir victime de sa propre clémence, les fit exécuter immédiatement. Quant à Northumberland, il fut exécuté sur-le-champ et mourut sincèrement converti, en maudissant les fruits de la Réforme et en exhortant les Anglais à revenir au catholicisme.

L'exécution de ce tyran, et par-dessus tout, l'avénement d'une reine catholique excitèrent une joie universelle parmi le peuple. A son entrée dans sa capitale, Marie trouva toutes les maisons décorées et les rues jonchées de fleurs; et quand Gardiner, l'évêque destitué de Winchester lui eut adressé quelques paroles pour la féliciter, elle dit en versant des larmes : « Je ne crains qu'une chose, c'est de ne pouvoir rendre à mon peuple toute la prospérité et le bonheur qu'il a perdus. » Elle confirma les Catholiques dans leurs espérances en se faisant sacrer suivant le rituel de Rome et en choisissant Gardiner pour présider à cette imposante cérémonie. Le même jour, elle fit faire une distribution d'argent à tous les pères de famille de Londres que la cupidité des réformateurs avait jetés dans l'indigence : aussi

Digitized by Google

n'avait-on jamais vu de couronnement aussi magnifique, aussi vivement, aussi sincèrement applaudi.

D'autres actes de bienfaisance et de justice eurent bientôt signalé le commencement de son règne. Elle retira de la circulation les monnaies falsifiées qu'y avaient mises son père et son frère, acquitta les dettes de la couronne et réduisit considérablement les impôts. Elle remit à son peuple le subside de deux shellings par livre sur les terres et sur les biens mobiliers que lui avait enlevés le dernier parlement pour en faire un apanage de la couronne. Elle voulut aussi redonner à sa cour l'éclat et la splendeur qu'en avait fait disparaître le fanatisme des réformateurs, et communiqua par là même une nouvelle impulsion à toutes les classes de la société. Tous ses sujets pouvaient s'adresser à elle avec confiance, et jamais leurs plaintes ne restaient sans écho. Elle voulait les entendre elle-même, et tous pouvaient à leur aise puiser dans son trésor des secours pour leurs besoins, et dans son cœur des consolations pour leurs chagrins.

Mais son indulgente bonté faillit lui devenir fatale. Après l'exécution de Northumberland, elle publia une amnistie générale, et Cranmer lui-même s'y trouvait compris. On pouvait croire que cet homme, qui accommodait si facilement sa religion avec celle du pouvoir, aurait encore volontiers suivi celle de la nouvelle princesse et qu'il aurait encore dit la Messe sans y croire, comme il l'avait fait sous Henri VIII, pendant treize années entières. Mais Marie le connaissait trop bien pour se laisser abuser. Trop clémente d'un autre côté pour lui infliger le châtiment que méritait l'énormité de ses crimes, elle le relégua, pour toute punition, dans son palais épiscopal de Lambeth. Cette douceur fut blâmée comme extrêmement impolitique par plusieurs de ses conseillers : l'impunité, disaient-ils, enhardit les factieux ; les hommes doivent apprendre par le châtiment des coupables que, s'ils osent braver l'autorité souveraine, c'est au péril de leur vie et de leur fortune. Marie sentit bientôt toute la justesse de ces représentations quand elle vit une vaste conjuration se tramer contre elle, quand elle vit surtout Cranmer payer sa magnanimité en se mettant à la tête des traîtres pour renverser son gouvernement, et elle se décida alors à signer la mise en jugement de ce monstre. Quand il fut prouvé qu'il avait essayé d'armer le peuple contre sa reine légitime, et qu'il avait fait prêcher en faveur de l'infortunée Jane Gray, quand il eut lui-même avoué qu'il avait professé et publiquement enseigné l'erreur, le parlement le condamna à mort et pour le crime d'Etat et pour le crime d'hérésie. Dans l'espoir d'obtenir sa grâce, il abjura les erreurs de Zwingle et de Calvin, reconnut la présence réelle avec tous les autres points de la foi catholique, en manifestant la plus vive douleur de s'être laissé séduire, et en conjurant le peuple, la reine et le Pape de prier pour sa malheureuse âme. Mais voyant qu'il n'avait pu obtenir son pardon, il revint à ses premières erreurs, qu'une seconde lueur d'espérance d'échapper au supplice lui fit abandonner une seconde fois, et un historien (Cobbet) dit que pendant les six semaines de répit qu'on lui donna, il signa six rétractations différentes. « C'est ainsi, » remarque Bossuet, « que sur le point de mourir, il confessa tout ce qu'on voulut, tant qu'il eut un moment d'espérance ; en sorte que toutes ses feintes abjurations furent une digne fin de la lâche dissimulation de toute sa vie. »

Peu de temps après, Marie, sur une demande du parlement, songea à se choisir un époux afin de donner des héritiers au trône. Comme elle n'avait encore parmi ses conseillers (qui tous avaient été contre elle sous le règne précédent) aucun ami à qui elle pût ouvrir son cœur et donner librement sa confiance, elle eut recours à l'empereur Charles, qui s'était toujours montré sincèrement dévoué à ses intérêts, et sur sa réponse (8), elle se décida à donner sa main à Philippe II d'Espagne. Un pareil choix ne plut pas d'abord à la noblesse anglaise ; sa fierté nationale en fut choquée, et elle essaya de faire entendre qu'une alliance avec un prince étranger était une injure faite à son sang, à l'honneur du royaume tout entier ; que l'esprit dur et tyrannique de Philippe ferait peser un joug cruel sur tous ses sujets.... Mais Marie, douce et clémente à l'égard des coupables, savait aussi, quand il le fallait, déployer l'énergie de ses ancêtres : l'opposition fortifiait plutôt qu'elle n'ébranlait ses résolutions. Et le parlement lui ayant envoyé quelques-uns de ses membres pour lui offrir les représentations de la noblesse, elle se contenta de leur montrer l'anneau qu'elle avait au doigt, en disant : « Je n'ai point oublié que mon royaume est mon premier époux, et nulle considération ne pourra me faire violer la foi que je lui ai engagée au moment de mon couronnement. En faisant mon choix, j'ai voulu assurer, non-seulement mon propre bonheur, mais encore celui de mon peuple qui m'est également précieux. » Après ces paroles que les députés du parlement ne purent s'empêcher d'applaudir, elle fit venir l'ambassadeur de l'empereur, le pria de la suivre dans son oratoire particulier, et là, à genoux, au pied de l'autel et devant le Saint-Sacrement, elle récita l'hymne : *Veni, creator Spiritus*, puis elle engagea sa foi à Philippe, en promettant de ne jamais prendre d'autre homme pour époux. Elle fut fidèle, et le 25 juillet 1554, fête de saint Jacques, le patron de l'Espagne, le mariage fut célébré par Gardiner, dans la cathédrale de Winchester. Et on put voir bientôt, dit Cobbet, que l'avantage et la gloire

(8) « Nous ne voudrions choisir autre parti en ce monde que de nous allier nous-même avec elle. — Mais, au lieu de nous, nous ne saurions proposer un personnage qui nous soit plus cher que notre propre fils. — Les avantages d'une telle union sont d'ailleurs évidents... etc. » (T. III, ch. 8.)

Digitized by Google

de l'Angleterre ne souffriraient pas de cette alliance.

Mais ce que Marie avait surtout à cœur en montant sur le trône, c'était le rétablissement, dans toute l'étendue de son royaume, de la religion de ses pères : et le parlement, dont nous avons déjà indiqué la ligne de conduite, devait infailliblement lui prêter son immuable complaisance. Sous le règne précédent, il avait légalisé le divorce de Catherine d'Aragon prononcé par Cranmer, et commandé l'exercice du culte protestant ; et à la voix de Marie, il fit passer, dès sa première session, deux bills qui anéantissaient ces deux décrets. Dans le premier, il proclamait la légitimité de la nouvelle princesse en disant que : « Henri et Catherine avaient vécu ensemble en légitime mariage pendant l'espace de vingt années, et qu'alors seulement des scrupules sans fondement et des projets de divorce avaient été suggérés au roi par des gens intéressés et d'une réputation infâme. » Et remarquons que cette déclaration rendait Elisabeth bâtarde, et donnait le droit de succession à la cousine de Marie, la fille de Jacques V d'Ecosse, la jeune Marie Stuart, mariée au dauphin de France.

Par le second décret, le parlement ordonnait de remettre la religion catholique dans l'état où Edouard l'avait trouvée à son avénement. La liturgie de Cranmer que *quatre ans* auparavant il avait *attribuée à l'inspiration du Saint-Esprit*, il la déclarait une nouveauté imaginée par des hommes à idées étranges. Tous les articles concernant la nouvelle ordination, l'administration de l'Eucharistie sous les deux espèces ; ceux qui autorisaient le mariage des prêtres, qui abolissaient certains jeûnes de l'Eglise, qui investissaient le monarque du droit de nommer aux évêchés par lettres patentes, et qui réglaient l'exercice de la juridiction épiscopale, furent révoqués et remplacés par l'unique décret qu'à partir du vingtième jour du mois suivant, on fît revivre et l'on remît en pratique toutes les formes du culte catholique qui étaient autrefois en usage dans le royaume.

En vertu de ce second bill, le peuple put voir les tables des réformateurs faire place à ses anciens autels, la majestueuse pompe de ses cérémonies succéder à ce qu'il appelait : « les nouvelles et froides comédies de Noël : » et d'une commune voix il combla de bénédictions le nom de sa nouvelle princesse. De son côté, le Pontife de Rome, Jules III, ne put dissimuler sa joie quand il apprit ces heureux événements : et il appela sur-le-champ plusieurs cardinaux pour en rendre avec eux de solennelles actions de grâces. Il nomma aussi immédiatement le cardinal Polus son légat en Angleterre, pour relever le royaume de ses censures, et résoudre les difficultés que Marie lui avait proposées touchant les concessions à faire aux possesseurs des biens de l'Eglise. C'était ce même cardinal Polus dont Henri VIII avait mis la tête à prix, et qui, pendant vingt années avait dû se tenir éloigné de sa patrie. Illustre par son génie autant que par ses vertus, il avait mérité de présider en sa première période le concile de Trente, et on lui avait même demandé un projet de réforme pour toute l'Eglise. Il partit donc de Rome avec de pleins pouvoirs, et fut reçu en Angleterre avec un enthousiasme extraordinaire. Plus de 2,000 gentilshommes l'escortèrent en triomphe de Douvres à Londres, et plusieurs même étaient allés à sa rencontre jusqu'à Bruxelles : et parmi eux on pouvait remarquer le trop fameux William Cécil, dont nous aurons à parler plus tard.

Deux jours après l'arrivée du cardinal, les deux chambres du parlement présentèrent au roi et à la reine une adresse où elles exprimaient leurs vifs regrets de s'être séparées de la communion du siége apostolique, leur désir d'en obtenir le pardon et de se voir de nouveau dans le sein de l'Eglise catholique. Le lendemain, 30 novembre, la reine était assise sur son trône, ayant le roi à sa droite et le cardinal Polus à sa gauche. Le chancelier Gardiner lut la pétition des deux chambres, et, après une nouvelle supplication de la part du roi et de la reine, le cardinal légat prononça l'absolution « des personnes présentes, de la nation entière et des Etats relevant d'icelle, de toute hérésie et schisme, et de tous jugements, censures et châtiments encourus pour la même cause, et les rendit à la communion de l'Eglise universelle, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* » Tous les assistants répondirent : *Amen*, et entonnèrent en se relevant un solennel *Te Deum*. L'Angleterre était redevenue catholique.

Mais une grave question restait encore : la restitution des biens ecclésiastiques. Presque toutes les familles opulentes du royaume avaient eu part aux dépouilles de l'Église ; et Marie, prévoyant qu'elles ne voudraient jamais consentir au rétablissement de la juridiction papale, si elle devait mettre en doute la légitimité de leurs droits à leurs possessions actuelles, avait eu recours à Jules III pour lui demander une décision dont l'indulgence pût rétablir une unité parfaite parmi tous ses sujets. A sa prière, le Pontife, après avoir consulté ses docteurs et ses théologiens, avait signé une bulle donnant plein pouvoir au légat « *de donner, aliéner et transférer aux possesseurs actuels toutes les propriétés, meubles et immeubles, qui avaient été enlevées à l'Eglise sous les deux règnes précédents.* » Or, c'est en vertu de ce pouvoir que le cardinal Polus, après l'absolution générale du royaume, porta le décret suivant : « Les possesseurs des biens ecclésiastiques ne seront, ni pour le présent, ni pour l'avenir, molestés sous aucun prétexte que ce soit ; et quiconque entreprendra de les troubler dans leur possession sera puni conformément aux lois. » (LINGARD, t. III, chap. 8.) — Plusieurs historiens blâment cette transaction comme l'*acte le plus condamnable du règne de Marie* ; c'est là ne point tenir compte de la gravité des circonstances.

Digitized by Google

Ne condamnent-ils pas par là même la conduite de Jules qui, entouré de ses cardinaux et de ses docteurs, avait pour ainsi dire dicté d'avance la teneur de ce décret? Ne condamnent-ils pas l'illustre Pie VII qui, au commencement de notre siècle, a pris une mesure analogue pour les détenteurs des propriétés de l'Eglise de France? — Observons au reste que la religieuse princesse qui avait demandé cette concession pour ses sujets ne voulut point en faire son profit personnel. Elle restitua à l'Eglise les dixièmes et les premiers fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques, qui produisaient à la couronne un revenu de 25,000,000 de notre monnaie. Elle renonça à la jouissance de toutes les propriétés tombées depuis la révolution dans le domaine de la couronne; rétablit plusieurs abbayes, couvents, hôpitaux et hospices qu'elle dota même avec une largesse digne de sa haute piété. Et c'est ainsi que par sa générosité réparatrice elle complétait son œuvre de réformation catholique.

On le conçoit facilement, si Marie, en tenant une pareille conduite, se faisait vénérer et chérir des Catholiques, elle devait aussi s'attirer la haine des partisans de la Réforme : et sans cesse cette haine se traduisait par des actes non équivoques de sédition et même de révolte ouverte. Pour les tenir dans l'obéissance et surtout pour les empêcher de pervertir de nouveau le royaume confié à sa sollicitude, elle fut obligée d'en venir quelquefois aux bûchers et aux échafauds. Les écrivains protestants se sont plu, on le sait, à faire résonner ces mots dans l'histoire. Ils ne trouvent pas d'assez vives couleurs pour peindre les bûchers de Smithfield (l'une des places de Londres), les persécutions de la sanguinaire Marie; ils n'ont pas assez de bénédictions pour exalter les *martyrs* qui en ont été les victimes. Et d'abord quel est le nombre de ces martyrs? En dressant son martyrologe, Fox compta deux cent soixante-sept individus qui, *à cause de leur attachement à leurs convictions religieuses, périrent par le feu et remportèrent la palme du martyre....* Mais que devient ce nombre quand on le compare à celui des victimes qui périrent par ce supplice ou par de plus cruels encore sous Henri VIII, ou sous le règne de la *bonne* Elisabeth? (On en porte le chiffre à 72,000.) Et faut-il encore tenir compte de l'exagération qu'y a mise le zèle du pieux panégyriste : car on sait que plusieurs de ces prétendus martyrs réclamèrent contre leur insertion dans son martyrologe, lorsqu'il publia son livre.

Et qu'étaient ces glorieux martyrs, si on les met en parallèle avec les victimes des autres règnes, avec la vénérable mère du cardinal Polus, et tant d'autres qui scellèrent de leur sang leur fidélité à la foi de leurs pères? « C'étaient, » dit Cobbet, « d'atroces scélérats, continuellement occupés à machiner la mort de la reine, et qui, sous le spécieux prétexte de la liberté de conscience, cherchaient à amener une nouvelle révolution qui leur permît de recommencer leurs pillages et leurs brigandages. C'étaient tous sans exception ou des *apostats*, ou des *parjures*, ou des *voleurs publics*. Faire une mention particulière de ces divers scélérats, serait une tâche aussi pénible que fastidieuse: je me bornerai à dire que l'on comptait parmi eux deux évêques de la façon de Cranmer, et Cranmer lui-même. Les trois autres personnages les plus marquants étaient Hooper, Latimer et Ridley, inférieurs, il est vrai, en scélératesse à leur digne chef, mais le cédant à bien peu d'autres. »

Que si maintenant nous considérons les circonstances qui accompagnèrent ces exécutions, si nous tenons compte de la législation commune de cette époque, si nous nous rappelons les audacieuses provocations des réformateurs qui ne permettaient pas aux prêtres catholiques de remplir leur ministère, qui tantôt leur lançaient des poignards dans la chaire, à la façon des Espagnols, tantôt déchargeaient leurs carabines contre eux au moment où ils donnaient la sainte communion; si enfin, de ces actes inouïs nous rapprochons les paroles de Marie : « Touchant le châtiment des hérétiques, nous pensons que cela doit être fait sans précipitation.... Quant aux accusés d'hérésie, il faut les corriger par des avertissements, et s'ils persistent dans leur obstination, il faut les renvoyer par-devant l'ordinaire, afin qu'ils puissent, par de charitables instructions, être redressés dans leurs opinions perverses, ou traités selon les lois données sur cette matière: » qu'est-ce qui nous frappera davantage de la clémence, de la longanimité de la reine, ou de l'ignorance et de la mauvaise foi de ceux qui lui ont donné le titre de *sanguinaire*?

Malheureusement pour la religion catholique, le règne de Marie ne fut pas long : et le seul homme qui eût pu continuer sa réaction, le cardinal Polus, nommé archevêque de Cantorbéry, l'avait déjà précédée dans la tombe. La santé de Marie avait toujours été délicate, et les amertumes et les afflictions dont elle fut continuellement abreuvée l'avaient encore affaiblie. Le chagrin que lui causa la perte de Calais, et la crainte qu'elle avait qu'après sa mort la foi catholique ne fût de nouveau anéantie par Elisabeth, vinrent enfin lui porter le coup de la mort [17 novembre 1558]. Voici le portrait que nous a tracé de cette princesse une plume protestante : « Scrupuleusement fidèle à sa parole, sincère dans ses relations, patiente et résignée dans les contrariétés et l'adversité, généreuse et magnifique dans la prospérité, reconnaissante envers tous ceux qui l'obligeaient, elle léguait à sa sœur Elisabeth un admirable exemple de pureté d'actions, d'intentions et de paroles, que celle-ci se garda bien d'imiter.» (Cobbet, lettre 9.) — Et c'est là le langage d'un grand nombre de protestants de nos jours. — Marie était morte sans postérité.

Digitized by Google

§ IV.— *Règne d'Elisabeth. — Réaction protestante.*

Elisabeth, protestante sous Edouard VI, avait été pieuse catholique sous Marie, et avait fait beaucoup plus de communions qu'on ne lui en demandait. Cependant sa sœur avait conservé des doutes sur la sincérité de ses démonstrations extérieures; et sur son lit de mort elle la fit venir pour lui demander comme une grâce qu'elle lui déclarât franchement sa croyance religieuse. Elisabeth se plaignit alors hautement de l'incrédulité de Marie, et ne balança pas à lui jurer d'être fermement et consciencieusement attachée à la foi catholique, en priant Dieu que *la terre s'ouvrît et l'engloutît vivante, si elle n'était pas une vraie catholique romaine.* La suite nous apprendra si elle fut fidèle à son serment.

Nous avons vu cette princesse déshéritée et déclarée illégitime à la mort de sa mère, Anne de Boleyn. Réhabilitée par le testament de Henri VIII, elle fut de nouveau déclarée bâtarde sous Marie, par le parlement. Aux yeux de la loi, sa naissance était donc illégitime. Toutefois, dans la notification que, selon l'usage, elle envoya à toutes les couronnes pour leur faire part de son avénement au trône, elle disait : *qu'elle avait succédé par droit héréditaire, et par le consentement de la nation anglaise.* Paul IV, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, et la chancellerie romaine répondirent en accusant simplement réception de la notification. La cour de Rome, en effet, ne pouvait reconnaître des droits à la couronne d'Angleterre à une princesse née d'un mariage illégitime, surtout lorsqu'il existait une légitime héritière. Or cette héritière la plus proche était Marie Stuart, reine d'Ecosse et de France, qui avait déjà pris le titre de reine d'Angleterre. Mais le peuple anglais ne redoutait rien tant que de voir le sceptre de ses rois passer entre des mains françaises, et c'est cette crainte qui l'attacha à la cause d'Elisabeth : voilà ce qui explique comment il fut si facilement entraîné par elle dans le protestantisme.— C'était sans doute un projet arrêté chez elle de détruire la religion catholique : mais le désir de se venger de Paul IV, qui venait de lui refuser son approbation, ne contribua pas peu à en activer l'accomplissement.

Néanmoins elle se fit couronner par un évêque catholique, après avoir une seconde fois prêté le serment qu'elle donnerait tous ses soins à la conservation de la religion de Jésus-Christ. Il y eut alors un moment solennel pour le catholicisme et le protestantisme ; et cette première démarche de la reine semblait laisser de plus grandes espérances aux Catholiques. Mais les réformateurs n'ignoraient point la réalité de ses sentiments. Déjà elle avait fait secrètement connaître au roi de Danemark, au duc de Holstein, et à tous les princes luthériens d'Allemagne son attachement aux doctrines nouvelles, et son désir de cimenter une union entre tous ceux qui les professaient. Aussi vit-on immédiatement les réformateurs accourir des lieux divers où ils s'étaient réfugiés pendant le règne de Marie, rapportant dans leur patrie le fanatisme des sectes les plus exaltées, flattant la nouvelle reine et se montrant disposés à lui prêter le concours de tous leurs efforts.

Elisabeth jeta elle-même bientôt le masque, et son apostasie parut au grand jour. Withe, le successeur de Gardiner sur le siége de Winchester, se voit tout à coup jeté en prison, *à cause d'un sermon qui avait été trop applaudi* par les Catholiques. — Bonner, évêque de Londres, reçoit l'ordre de comparaître devant des juges à qui il doit rendre un compte exact de sa conduite pendant le dernier règne. — Heath, l'archevêque de Cantorbéry, est obligé de céder les sceaux à Nicolas Bâcon, jurisconsulte, qui, sous Edouard, ne s'était point oublié dans le pillage des églises et des monastères.— Un autre évêque ayant parlé des avantages de la suzeraineté papale sous Grégoire VII et ses successeurs, reçoit de la cour l'ordre de garder le silence et de se montrer plus prudent à l'avenir.

Pendant ce temps-là, le parlement, toujours fidèle à ses habitudes de servilité, sanctionnait invariablement tous les actes du nouveau pouvoir. A la demande de Marie, il avait condamné le livre liturgique de Cranmer comme *une nouveauté imaginée par des hommes à idées étranges* : — à la demande d'Elisabeth, il arrêta que ce même livre, *revu et considérablement augmenté*, serait seul employé par les ministres, sous peine de confiscation, de déposition et de mort. A la demande de Marie, il avait témoigné au cardinal Polus la plus vive douleur de s'être séparé de la communion romaine: — à la demande d'Elisabeth, il enleva énergiquement à Paul IV la suprématie spirituelle de l'Angleterre pour la conférer à une simple femme, en décrétant :

1° Que la juridiction nécessaire pour la correction des erreurs et des schismes serait annexée à la couronne, avec pouvoir de déléguer cette juridiction à toute personne, selon le bon plaisir de la souveraine;

2° Que la pénalité de ceux qui maintiendraient l'autorité du Pape, s'élèverait, en cas de récidive, de la confiscation des propriétés à la prison perpétuelle, et de la prison perpétuelle à la mort;

3° Que tout ecclésiastique prenant les ordres, ou étant en possession d'un bénéfice, tout magistrat et officier inférieur tenant des gages ou appointements de la couronne, tout laïque sollicitant la mise en possession de ses terres, devraient, sous peine de destitution ou d'incapacité de prêter serment, reconnaître Elisabeth comme suprême maîtresse en toutes choses, spirituelles comme temporelles, et renoncer à toute juridiction étrangère, ecclésiastique ou spirituelle dans le royaume. (Lingard, t. IV, chap. 1er.)

En vertu de ces bills Elisabeth pouvait s'appeler la *papesse* de l'Eglise d'Angleterre, et elle voulut immédiatement en exercer les fonctions. Mais pour qu'un chef commande.

Digitized by Google

il faut qu'il ait des sujets; et comme la plupart des évêques et des prêtres aimèrent mieux continuer d'obéir au Vicaire de Jésus-Christ qu'à une femme illégitime et dénuée de pouvoirs, elle dut créer un nouveau clergé, une nouvelle hiérarchie pour sa nouvelle Eglise. Des exilés accourus de Genève, de Bâle, de Francfort, quelques ecclésiastiques qui, durant le dernier règne, s'étaient distingués par leur attachement aux nouvelles croyances, des artisans, des tailleurs, des maçons qui ne comprenaient rien à la liturgie de Cranmer, tels furent les ministres du nouveau culte; et pour leur donner un chef digne d'eux, en même temps que pour honorer la mémoire de sa mère, la reine choisit Matthew Parcker qui avait été chapelain d'Anne de Boleyn, et doyen de l'église de Lincoln sous Edouard VI (9).

Mais quels dogmes devait enseigner ce clergé intrus et schismatique? c'est ce dont s'occupa ensuite la reine papesse. Protestante, trop zélée pour conserver la doctrine et les institutions catholiques, comme Henri VIII, mais aussi trop absolue dans son ambition pour pouvoir admettre les principes de démocratie religieuse adoptés sous Edouard VI. Elle voulut asseoir un système de fusion, une constitution mixte où elle emprunterait au protestantisme tous les points qui pourraient sauvegarder tout à la fois la hiérarchie et le dogme de la suprématie royale. Elle assembla donc à Londres ses ministres improvisés, et, sous son inspiration, ils dressèrent le fameux symbole anglican qui se composait de trente-neuf articles, et avait pour base les quarante-deux articles rédigés par Cranmer et Bucer sous le règne d'Edouard. (*Voy.* ANGLICANISME). — On y donnait l'Ecriture sainte comme règle suffisante de la foi, sans cesser toutefois d'admettre les trois symboles.— Touchant la justification, on y enseignait que la foi seule justifie, mais que les bonnes œuvres sont agréables à Dieu L'Eglise, y était-il dit, est l'assemblée visible des fidèles, dans laquelle on enseigne la pure parole de Dieu, et où les sacrements sont administrés selon l'institution de Jésus-Christ.— L'Eglise romaine s'est trompée sur le dogme et le culte; — sa doctrine du purgatoire, des indulgences, de la vénération des images, des reliques et de l'invocation des saints doit être rejetée comme inutile et sans fondement.— Il n'y a que deux sacrements, le baptême et la cène. La cène est la communion du corps et du sang de Jésus-Christ que l'on mange véritablement, et toutefois d'une manière spirituelle par la foi : tellement que les méchants ne reçoivent point le corps de Jésus-Christ, quoiqu'ils le mangent sacramentalement. Il faut donner la communion sous les deux espèces, mais rejeter la transsubstantiation, ainsi que l'usage d'élever, d'adorer, de garder et de porter le sacrement.— Tous, même les ecclésiastiques, doivent se soumettre, *dans toutes les causes*, au roi d'Angleterre, qui n'est soumis lui-même à aucune juridiction étrangère, le Pape n'en ayant point dans ses Etats [1562].

Telle est sur les points les plus importants la règle de foi que la reine papesse imposa à ses sujets. On y voit sans cesse, remarque M. l'abbé Blanc (*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, t. III), la politique attentive à retenir les dogmes protestants et à les adoucir, à essayer une sorte de milieu entre l'ancienne et la nouvelle doctrine, à se jeter dans un vague d'expressions qui laissât aux différents partis le plaisir d'y trouver tout ce qu'ils voudraient. Ainsi, d'un côté, la foi seule justifie, et, de l'autre, les bonnes œuvres sont agréables à Dieu. — On mange *véritablement* le corps de Jésus-Christ, mais toutefois *d'une manière spirituelle par la foi*, et il faut rejeter la *transsubstantiation*..... et ainsi des autres dogmes.

Hâtons-nous de le dire à la gloire de l'Angleterre, ces innovations sacriléges dans le dogme et dans le culte catholique trouvèrent de la part du plus grand nombre des évêques et des prêtres, ainsi que dans toutes les classes de laïques, une ferme et héroïque opposition. Quand le parlement lança les bills que nous avons rapportés, le clergé anglais, d'une voix presque unanime, protesta énergiquement que ce n'était point à une assemblée de laïques, mais bien aux pasteurs légitimes de l'Eglise, à prononcer sur la doctrine, les sacrements et la discipline : et en même temps il présenta une déclaration de sa croyance à la présence réelle, à la transsubstantiation, au sacrifice de la Messe et à la primauté du Pape; déclaration qui fut reçue et professée avec applaudissements par tous ceux qui voulaient demeurer fidèles à la foi de leurs ancêtres.

Les moyens tyranniques et barbares qu'Elisabeth employa pour vaincre cette noble opposition ne sont que trop connus. On frémit encore en voyant les peintures que nous ont laissées de ses persécutions les historiens les plus modérés. Après avoir prescrit à tous ses sujets le serment de sa suprématie pontificale, en les plaçant dans l'alternative du supplice ou de l'apostasie, elle composa cette fameuse législation pénale qui n'a pu être écrite que par la main d'un bourreau, et qui déclarait coupable non pas seulement celui qui continuait à pratiquer publiquement la religion catholique, mais encore tous ceux qui ne fréquentaient pas avec exactitude les temples de la nouvelle croyance, pour y observer des pratiques qu'ils ne pouvaient regarder que comme un acte public d'apostasie et comme un horrible blasphème. Les vicaires généraux que lui avait donnés le parlement renégat furent mis à la tête de cette sauvage inquisition, et ils se montrèrent éminemment dignes de leur mission. Célébrer la Messe, entendre la Messe, aller à confesse, enseigner la religion catholique,

(9) On sait qu'il ne fut sacré que par des évêques du règne d'Edouard VI, et c'est ici que vient la question de la validité des ordinations anglicanes. — *Voy.* ANGLICANISME.

Digitized by Google

ne pas applaudir à tout acte du pouvoir, étaient autant de crimes qu'ils faisaient expier dans les plus cruels tourments. Ils pénétraient nuitamment et de vive force dans la demeure de ceux qu'ils soupçonnaient de catholicisme : ils brisaient les portes, forçaient les serrures de leurs meubles, furetaient partout, jusque dans les lits, pour découvrir des livres, des croix, des ornements ou tout autre objet nécessaire à la célébration de l'ancien culte : un simple crucifix méritait une amende exorbitante, l'exil ou la torture.

Et quelle était la conduite des Catholiques en face d'une aussi odieuse tyrannie? En rappelant par leur constance héroïque le courage des premiers martyrs, ils donnaient en même temps à tous leurs concitoyens l'exemple d'une fidélité à toute épreuve et d'un dévouement sans bornes, quand il s'agissait des intérêts de la patrie. Ainsi, quand le roi d'Espagne Philippe II s'avança vers l'Angleterre avec sa redoutable flotte, si connue dans l'histoire sous le nom d'Invincible Armada, ils auraient pu sans doute aggraver le danger que couraient leurs persécuteurs; mais, voulant se venger selon le précepte de l'Evangile, ils prirent unanimement la défense de leur souveraine : on vit plusieurs gentilshommes s'engager dans l'armée comme simples volontaires, tandis que d'autres équipaient à leurs frais des vaisseaux dont ils laissaient le commandement à des officiers protestants. Une semblable conduite semblait pouvoir mériter quelque adoucissement à leurs maux; mais quand la tempête eut dispersé la flotte espagnole, on ne se souvint plus de leurs services, et on redoubla encore à leur égard de tyrannie et de cruauté; chaque jour on faisait *éventrer* des hommes et des femmes pour leur arracher des secrets imaginaires, et il a été constaté que, pendant cette seule année, il fut exécuté vingt fois plus de Catholiques qu'il ne périt de misérables durant les cinq années du règne de Marie, pour avoir exploité tour à tour l'apostasie et l'assassinat. Et pourtant la plupart des historiens protestants ont l'audace de décorer cette impitoyable papesse du nom de *la bonne reine Élisabeth!*

Mais jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les événements politiques de son règne : peut-être nous donneront-ils raison de cette glorieuse épithète. Trois actes principaux peuvent résumer ce règne : le meurtre de Marie Stuart, la guerre contre l'Espagne et les massacres d'Irlande.

1° Marie Stuart, née le 7 décembre 1542 de Jacques V, roi d'Ecosse, et de Marie de Lorraine, n'était âgée que de cinq jours quand elle perdit son père. Toute jeune encore, comme si ses premières années eussent dû être le reflet anticipé de la plus grande partie de sa vie, elle fut l'objet de la calomnie et de la persécution, surtout de la part de Henri VIII, qui voulait la fiancer dès le berceau à son fils Edouard. Mais sa mère était trop attachée à la foi catholique pour donner la main de sa fille à un apostat; elle l'envoya en France, où elle fut fiancée au dauphin François, fils de Henri II. Douée de toutes les qualités qui peuvent convenir à son sexe, elle reçut à la cour de France la plus brillante éducation, et devint bientôt la princesse la plus accomplie de son siècle, tant par la variété de ses connaissances que par les grâces de sa personne et de son esprit. Devenue reine de France en 1559, elle perdit l'année suivante sa mère et son époux; et ainsi, à dix-huit ans, elle était tout à la fois orpheline et veuve. Obligée de quitter *le tant beau pays de France*, elle fit les plus touchants adieux à cette seconde patrie, à laquelle elle laissait son cœur, et cingla vers l'Ecosse, où elle n'aborda qu'après avoir échappé comme par miracle aux nombreuses croisières qu'Elisabeth avait disposées sur son passage pour l'enlever. Mais elle n'était échappée à ce péril que pour retomber dans de plus grands. La mort de Marie de Lorraine laissait en effet l'Ecosse livrée aux fanatiques puritains que son énergie avait su comprimer. Ils avaient juré la ruine du catholicisme et l'abolition de la royauté, et ce qui rendait encore leur haine plus puissante, c'étaient l'appui de sa cousine Elisabeth et le nom de l'ambitieux Jacques Murray, frère naturel de l'infortunée princesse.

En face de tant de dangers, Marie crut qu'elle devait chercher un soutien dans la main d'un nouvel époux, et elle choisit, malgré les conseils perfides d'Elisabeth, l'un de ses parents, resté catholique, Henri Stuart, comte de Darnley. Malheureusement Darnley n'était pas digne de ce choix, et la reine d'Angleterre n'eut pas de peine à en faire un nouveau bourreau de sa rivale. Il mourut bientôt lui-même, victime d'un complot tramé contre lui par le comte de Bothwel; et, pour comble d'indignité, le meurtrier de ce second époux contraignit la reine à accepter sa main encore sanglante. Mais Marie, fatiguée de tant de trahisons, se décida à quitter un pays où elle voyait son trône nager dans le sang, et, ne trouvant point de vaisseau pour gagner la France, elle eut le malheur de se confier aux insidieuses promesses d'Elisabeth, qui feignait de plaindre son sort, et invitait sa bien-aimée cousine à venir chercher un asile et des consolations auprès d'elle. Mais à peine avait-elle touché le sol de l'Angleterre qu'elle était indignement arrêtée, enfermée dans un château du nord du royaume, pour être ensuite amenée à la tour de Londres [1568]. — A la nouvelle de cette affreuse violation du droit des gens, saint Pie V, qui alors jetait sur la chaire de saint Pierre un si vif éclat par ses talents et ses vertus, lança, contre celle qui s'en était rendue coupable, une bulle d'excommunication : « Considérant, » disait-il, « que cette princesse a usurpé dans toute l'Angleterre l'autorité du chef suprême de l'Eglise; qu'elle a détruit le culte de la vraie religion, rétabli par les efforts de Marie, la reine légitime; qu'elle a défendu aux pré-

Digitized by Google

lats, au clergé et au peuple de reconnaître l'Église romaine, d'obéir à ses lois et à ses sanctions canoniques; qu'elle a fait emprisonner les évêques et les clercs fidèles, et qu'elle en a fait périr un grand nombre dans les tortures; qu'elle poursuit le cours de ses cruautés et qu'elle refuse d'admettre les nonces apostoliques envoyés par nous en Angleterre, nous la déclarons déchue de toute espèce de droit à ce royaume; nous délions les grands et le peuple de leur serment de fidélité. » Elisabeth, voulant montrer à ses sujets quel cas ils devaient faire des actes du Pontife de Rome, fit peser sur les Catholiques un joug plus pesant encore, et rendit plus dure la captivité de l'infortunée Marie Stuart [1568].

Saint Pie V n'était pas le seul qui s'intéressât au sort de cette innocente victime. Tous les princes, au nom de la justice, réclamaient sa délivrance; et Elisabeth, craignant d'attirer sur sa tête l'indignation de toute l'Europe, n'osait encore consommer son régicide. Elle se contentait de faire languir sa victime dans un horrible cachot en resserrant de plus en plus ses liens avec un raffinement inouï de cruauté. Ce ne fut qu'au bout de dix-huit ans que l'échafaud vint mettre un terme à tous ces tourments. Croyant alors son pouvoir suffisamment affermi, la reine papesse brava toutes les couronnes, nomma une commission de quarante-six membres, pris parmi les pairs du royaume et les conseillers de la couronne, et quelques jours après [1586] Marie était condamnée à mort; et le 18 février de l'année suivante sa tête tomba sous la main du bourreau [1587]. — L'un des drames les plus sanglants de toute l'histoire était accompli : une tache de sang ineffaçable était imprimée sur le front d'Elisabeth et de l'Angleterre protestante. (*Voy.* MARIE-STUART.)

2° Guerre d'Espagne. — Sixte-Quint, à qui la reine d'Ecosse avait écrit, quelques jours avant sa mort, une lettre touchante, où elle déclarait sa ferme volonté de vivre et mourir dans la foi catholique, avait redoublé d'instances en sa faveur auprès d'Elisabeth. Quand il apprit son exécution, il publia contre la papesse usurpatrice une bulle solennelle d'excommunication, engageant en même temps les rois de l'Europe à prendre les armes contre elle; leur promettant de puissants subsides pour cette guerre, et les faveurs spirituelles les plus étendues. Philippe II d'Espagne fut le seul qui entreprit de venger les droits méconnus de l'innocence. Il équipa la plus formidable flotte qui eût encore paru sur l'Océan. Nous avons dit plus haut comment elle fut en grande partie détruite par une horrible tempête, et quelle fut dans cette conjoncture la conduite des Catholiques à l'égard de celle qui les persécutait.

3° Ce n'était pas seulement en Angleterre qu'Elisabeth faisait couler le sang des Catholiques : ses persécutions s'étendirent aussi en Irlande. A son instigation, le comte de Sussex, qui avait le gouvernement de ce pays, convoqua le parlement pour rétablir le culte réformé sur les débris du culte catholique dont il avait lui-même demandé la restauration sous le règne de Marie. Il fut arrêté « que l'Eglise d'Irlande serait réformée sur le modèle de l'Eglise d'Angleterre. » Mais la noblesse, comme le peuple, abhorrait un tel changement, et tous repoussèrent les nouveaux statuts avec l'énergie et l'héroïsme que peuvent seules inspirer les convictions religieuses. Elisabeth y envoya alors quelques-uns de ses *mignons* pour lever les obstacles qui s'opposaient au fanatisme et à l'apostasie : après avoir confisqué les propriétés de l'Eglise et des ordres religieux, ils essayèrent par d'intolérables exactions de pousser le peuple à la révolte, pour préparer ainsi des prétextes à de nouvelles persécutions. Mais, trouvant bientôt trop lente cette *réforme irlandaise*, elle ordonna des massacres en masse, et établit, par les armes « ces prédicants dont les successeurs prélèvent encore de nos jours, à la pointe de la baïonnette, les dîmes exorbitantes qui enrichissent aux dépens des malheureux un clergé sans ouailles; — préludant de la sorte aux mesures tyranniques et atroces qui ont fait de l'Irlande un pays tout à part. » (COBBET, lettre 11.)

Une misère affreuse devait être la suite inévitable de ces bouleversements et de ces cruautés. Le paupérisme régna partout, aussi bien en Angleterre qu'en Irlande : partout la misère enfanta le vagabondage, le brigandage et le vol. On sévit d'une manière atroce contre les pauvres, et en vertu de la loi martiale, le pays fut bientôt jalonné de cadavres. Pour éteindre la mendicité on essaya des dons volontaires qu'on devait déposer à la porte des temples : vaine tentative! le protestantisme avait appris à piller, mais il ne put apprendre à secourir l'indigence; et les trésors restaient vides. Il fallut établir une taxe légale comme ressource générale pour les pauvres : et au besoin la perception de cette taxe était appuyée de la contrainte par corps. Tel fut le moyen odieux et barbare qu'employa la Réforme pour remplacer la charité chrétienne!

Cependant tous ces crimes devaient avoir un terme : Elisabeth sentait sa fin approcher. Les chagrins s'emparèrent alors de son âme, comme si elle eût dû ressentir sur la terre les tourments anticipés du lieu que méritaient ses forfaits. Elle devint sombre et mélancolique, et elle avoua un jour à l'ambassadeur Français : *qu'elle avait vécu trop longtemps et qu'elle était fatiguée de l'existence.* Son irritabilité déjà si grande s'accrut encore pendant ses derniers jours, et la moindre contradiction la mettait dans une colère qui faisait quelquefois craindre pour sa vie.

Tout le monde connaît sa vanité : on sait qu'à cinquante-six ans elle apprit avec plaisir que deux gentilshommes s'étaient battus au sujet de sa beauté, et qu'à sa mort on trouva dans sa garde-robe une nombreuse collection de joyaux et environ trois mille ro-

Digitized by Google

bes. Elle tenait beaucoup aussi à ce qu'elle appelait *sa virginité*, et elle voulait en faire, après sa mort, sa première parure. Elle exprima au parlement le désir que l'on gravât sur sa tombe le titre de *reine-vierge*. Mais, dit Lingard, si elle ne prit point d'époux, ce ne fut que pour se livrer avec plus de liberté à ses habitudes licencieuses, habitudes qui continuèrent même longtemps après que le feu des passions eut été amorti par les glaces de l'âge. La cour imitait la conduite de sa souveraine : c'était un lieu où, selon Faunt, *régnaient toutes les énormités au plus haut degré*.

Elle avait cependant quelque raison de se faire appeler la *reine-vierge*, car elle mourait sans aucune postérité, même naturelle : elle était restée, comme elle le disait elle-même, *un arbre stérile*. Et ainsi devenait inutile la loi immorale qu'elle avait fait rendre pour assurer la couronne à ses enfants naturels, quel que fût leur père. — Une loi du royaume que son despotisme et celui de ses prédécesseurs n'avaient point abrogée, appelait sans contestation à l'héritage de sa couronne, Jacques VI, qui régnait alors sur l'Ecosse. Mais c'était le fils de Marie Stuart, et quand Robert Cécil, son ministre, s'approcha du lit d'Elisabeth mourante pour que le choix de sa volonté dernière servît de confirmation à la loi, elle laissa échapper le nom de Jacques VI; mais ce fut avec une répugnance qui marquait assez que sa haine n'avait point été éteinte dans le sang de sa victime, et qu'elle ne s'arrêtait point à l'approche des jugements de Dieu [1603].

§ V. — *Règne de Jacques Ier.*

Jacques VI d'Ecosse, qui devenait Jacques Ier d'Angleterre, avait grandi au milieu des révolutions qui avaient agité sa première patrie; il avait eu pour présider à son éducation ceux-là mêmes qui avaient persécuté sa mère et anéanti le catholicisme en Ecosse, et ce n'avait été qu'en abdiquant lui-même l'antique croyance et les exigences de la piété filiale, qu'il était parvenu à faire reconnaître son avénement au trône de ses pères.

Il avait vingt et un ans quand le sang de sa mère coula sur l'échafaud. Il avait fait entendre quelques supplications, quelques menaces: mais était-ce par de vaines protestations qu'il pouvait satisfaire la piété filiale, quand il avait une armée pour marcher à sa suite, et, pour le soutenir au besoin, la conscience publique en Angleterre et l'indignation universelle de l'Europe? Il alla jusqu'à feindre de croire aux hypocrites et ridicules démonstrations de douleur qu'affecta Elisabeth, persuadé sans doute que cette nouvelle preuve de lâcheté et d'ingratitude filiale lui attirerait les sympathies de la reine d'Angleterre; mais il put reconnaître que son calcul ne devait pas être plus heureux qu'il n'avait été honorable, quand il se vit sur le point d'être enlevé par l'ambassadeur d'Angleterre, et qu'il eut à lutter contre les entraves sans nombre qu'elle apporta à son mariage avec la princesse Anne de Danemark.

Il fut plus heureux auprès du plus perfide, du plus acharné persécuteur de sa mère et des Catholiques, Robert Cécil, qui, après avoir été le confident intime et le ministre tout-puissant d'Elisabeth, instrument docile de tous les despotismes qui avaient précédé, acceptait volontiers l'occasion qui le mettait en faveur auprès de l'héritier présomptif de la couronne. Ce ne fut qu'avec de grands dangers qu'il parvint à cacher à la reine sa correspondance secrète avec Jacques VI, et ce fut aussi grâce à son habileté qu'Elisabeth mourante, n'ayant plus la force de faire une réflexion ou un choix, prononça comme malgré elle le nom de son successeur légitime. — Ce fut un grand sujet d'étonnement pour les seigneurs et membres du parlement qui s'étaient rendus au-devant du nouveau roi, quand ils s'aperçurent que l'accueil particulier fait à Cécil, et la résidence acceptée de Jacques VI dans un des châteaux du ministre, annonçaient que sa faveur n'avait pas cessé avec le règne d'Elisabeth, et que le bourreau de Marie Stuart allait devenir le confident et le favori de son fils.

L'avénement du nouveau roi d'Angleterre fut salué par d'unanimes acclamations. Jacques VI était jeune, et par conséquent plein d'espérance, et il avait l'avantage de venir après une époque de sang et de malheurs. Il semblait que chacun, en se reportant en arrière, se rappelait avec frémissement les actes tyranniques du règne qui venait de finir, et l'on se sentait soulagé en portant ses regards vers l'Ecosse. C'était une aurore brillante d'espérance après un jour de tempête. Aussi les populations venaient-elles au-devant du cortége royal avec un tel empressement, que Jacques VI, importuné de cette excessive prévenance, essaya de s'y soustraire par une proclamation où il alléguait le singulier prétexte de manquer de vivres, et qu'un Ecossais de sa suite, dont la nature était peu en harmonie avec d'aussi vives démonstrations, s'écria avec humeur : « Juste ciel ! ces nouveaux gens gâteront notre bon roi. » C'est ainsi que, selon la remarque de Hume, jamais la couronne d'Angleterre n'avait passé du père au fils avec plus de tranquillité qu'elle ne passa de la famille des Tudors à celle des Stuarts. Des jours plus sombres, des acclamations funestes viendront, avant moins d'un demi-siècle, contraster d'une manière effroyable avec ces joies et ces ovations qui accueillent l'avénement de la nouvelle dynastie. Les infortunes qui semblaient avoir été héréditaires en Ecosse dans la famille royale des Stuarts, vont avoir un épouvantable terme sur le trône nouveau où elle s'asseoit.

Jacques VI ne tarda point, du reste, à donner des preuves que son caractère étroit, capricieux et pusillanime, ne répondait en rien aux espérances que l'on avait conçues de lui, et que s'il n'avait pas toute la cruauté et toute la perfidie d'Elisabeth, il n'avait rien

Digitized by Google

non plus de sa fermeté et de son habileté. Sa cour fut bientôt remplie de toute une armée de courtisans qui, sans autre mérite qu'un peu d'art pour la flatterie, une certaine beauté de figure ou une toilette élégante, étaient aussitôt comblés de récompenses et de titres, chargés des premières fonctions du royaume. C'est d'abord le fameux philosophe François Bacon qui, en rampant autour des degrés du trône, parvint à gagner les faveurs du jeune monarque, et à se faire créer chancelier d'Angleterre. La grandeur de son talent ne peut pas plus suffire à excuser son ambition, qu'elle n'a suffi à faire oublier la bassesse de son caractère, et l'on sait d'ailleurs qu'autant il avait été vil dans les procédés qui avaient servi à son élévation, autant il fut petit dans les événements qui l'en firent déchoir. — Après Bacon, on peut citer le duc de Buckingham. En passant à l'Université de Cambridge, Jacques VI avait été charmé de la bonne figure et de la tournure heureuse d'un écolier; et ce fut assez pour que ce jeune homme passât successivement par toutes les faveurs royales pour arriver, sans autre droit que celui qui avait commencé sa fortune, aux premières dignités du royaume, au titre de duc de Buckingham, et enfin au rang de premier ministre. — Un autre jour, on lui présenta un jeune Ecossais, Robert Karr, qui, lui aussi, eut le bonheur de lui plaire; il voulut lui-même se charger de son éducation, le fit duc de Somerset et l'éleva bientôt au faîte du pouvoir.

Tels étaient les courtisans auxquels il laissait l'administration de son royaume, pendant qu'au fond de son cabinet il s'occupait de théologie et de littérature : et c'était pour ses sujets une autre cause de mécontentement. Il négligeait la politique et la législation pour s'engager dans de frivoles discussions, ne montrant d'autre prétention que celle de mériter le titre de roi *bel esprit;* et ses plus beaux moments étaient ceux où il lui était permis de faire admirer sa science théologique et son talent oratoire. Et il savait si généreusement récompenser les flatteurs qu'il n'en manquait jamais pour applaudir à ses prétendus succès, pour lui attribuer la *sagesse de Salomon*, et *l'inspiration d'un prophète*. Telle était d'ailleurs sa prodigalité ridicule, sa profusion scandaleuse pour ses courtisans, qu'en moins de trois mois il distribua près de sept cents diplômes de noblesse, et que l'on osa en faire la critique en affichant aux portes de l'église Saint-Paul une méthode pour aider la mémoire à retenir cette interminable liste de comtes, de barons et de chevaliers. Et comme ces promotions extraordinaires étaient faites sans aucun discernement, qu'elles favorisaient surtout les courtisans d'Ecosse dont l'orgueil et l'insolence augmentaient encore la haine qu'on leur portait déjà en qualité d'ennemis et d'étrangers, elles excitèrent de la part des Anglais une indignation qui croissait de jour en jour, et dont on vit bientôt une première manifestation.

Trois seigneurs anglais disgraciés par le roi, comme coupables de conspiration tendant au renversement de la dynastie des Stuarts, essayèrent de nouer avec le cabinet de France une intrigue connue dans l'histoire sous le nom de *grand complot*, et qui n'eut absolument aucun résultat. — Dans le même temps, deux autres seigneurs, Markans et Brooke, formèrent le projet de surprendre Jacques Ier, de se saisir par force de sa personne, et de disposer à leur gré des principaux emplois. Se voyant sans argent et sans influence, ils cherchèrent des soutiens parmi les Catholiques et parmi les puritains qui, bien qu'ennemis les uns des autres, étaient également mécontents des lois sévères qu'Elisabeth avait portées contre eux, et pouvaient facilement être amenés à approuver une entreprise qui avait pour objet la tolérance religieuse. Parmi les presbytériens, ils gagnèrent lord Gray, jeune homme d'un courage déterminé et qui promit d'amener cent cavaliers pour seconder la tentative sur la personne du roi. Dans les rangs des Catholiques ils engagèrent le missionnaire Watson, qui avait fait tous ses efforts pour favoriser l'avénement du monarque écossais au trône d'Angleterre, et qui n'en avait reçu en retour que l'oubli et l'ingratitude. Cette nouvelle conspiration, qu'on a appelée *de second ordre*, n'eut pas d'effet plus important que la première : elle était formée d'éléments trop hétérogènes pour n'être pas facilement et promptement dévoilée; aussi le 24 juin 1603, jour fixé pour l'exécution, les complices furent arrêtés, emprisonnés, et, quelque temps après, condamnés à mort. Jacques Ier fit grâce aux principaux chefs, profitant ainsi de l'occasion, dit un historien, pour se donner une réputation de clémence et de bonté, et goûter le plaisir de quelques applaudissements.

Quelque peu alarmante que parût cette conspiration, elle fit cependant naître quelques craintes dans l'esprit du monarque, et lui fit prendre la résolution de se défier davantage des protestations des puritains et des Catholiques. Pour contenir les deux partis dans l'obéissance, il voulut montrer à l'égard de l'un et de l'autre une égale condescendance, mais il devait bientôt voir les fruits amers d'une semblable combinaison.

Les Catholiques cependant espéraient de sa part une protection spéciale : ils y avaient acquis des droits bien légitimes en se dévouant entièrement pour la cause de son infortunée mère, et il s'y était d'ailleurs engagé lui-même par ses promesses à leurs envoyés, et aux princes de leur communion. Mais pour exécuter ces promesses Jacques était trop disposé à écouter les avis de ses conseillers, et il redoutait trop de s'attirer le mécontentement de ses sujets protestants. Ne voulant pas toutefois paraître violer sa parole, il établit sa fameuse distinction du culte et des personnes, refusant péremptoirement et avec une espèce d'indignation d'autoriser l'exercice du culte catholique,

Digitized by Google

mais invitant en même temps les Catholiques à fréquenter sa cour, leur accordant des honneurs, leur conférant des titres et des dignités, *et s'engageant à les protéger de sa puissance tant qu'ils se conduiraient en loyaux et fidèles sujets.* Ce bienfait, quoique au-dessous de leur attente, fut accepté par eux avec reconnaissance, parce qu'ils y virent le gage de concessions plus importantes; et le Pontife de Rome, Clément VIII, écrivit lui-même à Jacques pour lui en témoigner sa joie, lui exprimer l'horreur que lui avait inspirée la conduite du prêtre Watson, et pour lui assurer qu'il était prêt à rappeler d'Angleterre tout missionnaire qui serait un objet de soupçon pour la tranquillité du royaume.

De leur côté, les puritains, qui se rappelaient encore avec quelque espoir que le roi avait été élevé dans la théologie génevoise et qu'il avait eu pour premier précepteur un de leurs chefs les plus zélés, rédigeaient de nombreuses pétitions, où ils réduisaient leurs demandes à quatre points principaux: la pureté des doctrines, l'instruction des ministres, la réformation des tribunaux ecclésiastiques et la correction du livre des communes prières. Les trois premiers points ne causèrent aucun débat, mais le dernier fut l'objet des plus vives discussions. Jacques voulut y prendre part lui-même : il tenait à sauver les prérogatives de la suprématie royale; et, convaincu que la hiérarchie était le plus ferme appui du trône, que là où il n'y avait pas d'évêques il n'y aurait bientôt plus de roi, il préféra la discipline soumise d'une Eglise qui reconnaissait le souverain pour chef, aux formes indépendantes de l'Eglise républicaine que les puritains voulaient établir. Malgré donc leurs réclamations, le parlement, sur l'ordre du roi, publia un code de lois ecclésiastiques, rédigé par le clergé anglican, qui prononçait l'excommunication contre toutes les personnes qui ne reconnaîtraient pas la suprématie du roi en matière spirituelle, contre tous ceux qui affirmeraient que le livre des communes prières était superstitieux, et contre ceux qui sépareraient l'Eglise ou prétendraient faire des règlements ecclésiastiques sans le consentement du monarque.

La publication de ce code irrita les puritains : ils abandonnèrent la réserve et les convenances qu'ils avaient gardées dans leurs premières pétitions; et devenant de plus en plus hardis, de plus en plus impérieux, ils envoyèrent des adresses et des remontrances de tous côtés, demandant expressément une réforme radicale et complète dans la liturgie et dans le clergé. Mais Jacques se montra inexorable : il punit même les auteurs de ces insolentes réclamations par la destitution et par l'emprisonnement. Ceux-ci crièrent alors à la tyrannie et à la persécution, accusant le roi d'un aveugle papisme. Jacques, croyant être allé trop loin, rappela ses combinaisons du moyen terme, et ordonna, par un édit du 22 février 1604, le bannissement de tous les missionnaires catholiques. Or, parmi les victimes de cette ordonnance, se trouvait Robert Catesby, qui chercha aussitôt à en tirer vengeance. Telle est, d'après le plus grand nombre des historiens, l'origine de la fameuse conspiration des poudres. Cet événement est l'un des plus importants du règne de Jacques Ier, tant à cause du retentissement qu'il eut à cette époque qu'à raison du haut intérêt qu'y ont depuis attaché les protestants dans leurs accusations contre les Catholiques. Racontons d'abord simplement le fait, nous en rechercherons ensuite la cause.

Quelques jours avant l'ouverture du parlement [26 octobre 1604], un membre catholique de la chambre des pairs, lord Monteagh, reçut une lettre anonyme où il lut ces paroles : « Si vous tenez à la vie, ne paraissez pas au parlement; un coup terrible sera frappé, et l'on ne verra point d'où il part... Le danger sera passé en aussi peu de temps que vous en mettrez à brûler cette lettre; et j'espère que Dieu, à la sainte protection de qui je vous recommande, vous fera la grâce de faire un bon usage de ce conseil. » Lord Monteagh avait la juste réputation d'un homme dévoué aux intérêts de sa patrie, et comme il la voyait menacée, il crut qu'il était de son devoir de porter ce papier au comte de Salisbury, Robert Cécil, qui le montra immédiatement au roi. Le conseil paraissait incertain sur l'importance à donner à une pareille révélation. Mais Robert Cécil prit la parole et essaya de persuader que les Catholiques qui restaient encore dans le royaume étaient capables de tout; que les termes de la lettre manifestaient clairement qu'il s'agissait d'une explosion soudaine, d'une explosion qui pouvait mettre en péril le salut de l'Etat tout entier. On en vint donc aux perquisitions, et l'on découvrit en effet des barils de poudre amoncelés sous les deux chambres, et un ancien officier déguisé qui se tenait là prêt à y mettre le feu au moment convenu.

Ce ne fut que la crainte des tortures qui le fit consentir à dénoncer ses complices. Parmi eux se trouvaient deux gentilshommes catholiques, Robert Catesby, d'une ancienne et opulente famille qui possédait des biens considérables dans le comté de Warwick, et Percy, de l'illustre famille des Northumberland. A la nouvelle de la découverte de leur projet, ils étaient allés rejoindre leurs complices dans le comté de Warwick. Mais tout avait été prévu : ils furent poursuivis, cernés et taillés en pièces, malgré une résistance acharnée. Ceux qui survécurent périrent dans les supplices, et on leur adjoignit deux Jésuites accusés d'avoir excité ou tout au moins de ne point avoir révélé la conjuration qu'ils connaissaient par la confession. L'un et l'autre protestèrent de leur innocence sur l'échafaud; et l'ambassadeur de France, qui avait assisté à tous les détails de l'instruction, déclare dans ses lettres au roi qu'il y a eu là une injustice

Digitized by Google

criante, et que l'innocence des religieux *ne peut pas même être mise en doute.*

Voilà les faits tels que tout le monde les admet. Mais quelle en fut la véritable source? Sur cette question, comme sur plusieurs autres points d'histoire, un seul narrateur a été pris pour point de départ, et à sa suite une lignée de copistes n'a qu'un cri pour nous répondre sans aucune vérification que l'exaspération et le fanatisme aigri des Catholiques peuvent seuls nous expliquer ce célèbre complot. Mais des renseignements plus exacts ont été pris, surtout depuis quelques années, et aujourd'hui plusieurs historiens de bonne foi conviennent que la prétendue conspiration des poudres avait été ourdie par le ministre Cécil et quelques courtisans de Jacques, dans le but de décider le roi à poursuivre ceux de ses sujets restés fidèles à la communion romaine. Quand on considère en effet les circonstances qui accompagnent ce fait, les dispositions où était alors Jacques à l'égard des Catholiques; quand on se rappelle que Cécil était l'ennemi le plus acharné du papisme; quand on examine la manière dont il insista au conseil sur le danger que pouvait courir le royaume, et surtout la précision qui fut mise dans la poursuite des complices, malgré leur promptitude à fuir dans le comté de Warwick, n'est-on pas comme forcément amené à croire que le ministre avait une parfaite connaissance des manœuvres, qu'il était lui-même l'auteur de la lettre anonyme (10), l'instigateur du complot tout entier? Telle fut aussi dans le temps l'opinion de presque toute l'Europe. Les cours étrangères, et particulièrement celles de Rome et de France, reconnurent d'une commune voix l'innocence et plaignirent le sort des malheureux Jésuites; d'une commune voix elles flétrirent la conduite du ministre qu'elles ne voulaient pas nommer par respect pour le roi d'Angleterre, mais qu'elles désignaient assez sous le titre d'*instigateur caché.*

Le but que se proposait Cécil en fomentant cette conspiration fut pleinement obtenu. Fidèle à suivre son plan perfide, le parlement porta de nouveaux décrets qui enchérissaient encore sur la rigueur et sur la cruauté des lois précédentes. Ils défendaient aux Catholiques de paraître à la cour, de demeurer dans les barrières ou à dix milles de l'enceinte de la ville; ils les déclaraient incapables d'exercer la chirurgie ou la médecine; d'agir comme jurisconsultes, juges, secrétaires ou officiers dans aucune corporation, administrateurs, exécuteurs testamentaires ou tuteurs. Les biens de ceux qui se mariaient étaient confisqués, à moins qu'ils n'eussent été unis par un ministre protestant. Une amende de cent livres sterling frappait ceux qui oubliaient de faire baptiser leurs enfants par un ministre protestant dans le délai d'un an après sa naissance, ou ceux qui ne faisaient pas enterrer leurs parents morts dans un cimetière protestant. L'enfant qu'on envoyait étudier sur le continent était par là même privé de tout legs, héritage ou donation. Tout chef de famille, quelle que fût sa religion, recevant la visite de Catholiques, ou ayant des domestiques catholiques, était passible de payer pour chaque individu dix livres par mois lunaire. (LINGARD, t. IV, chap. 10.) — A la suite de ces décrets était dressé le fameux *serment d'allégeance*, rendu obligatoire pour tous les Anglais. Il portait que l'on rendrait obéissance au roi, nonobstant toute sentence d'excommunication ou de déposition prononcée par le Pape, auquel on refusait absolument le droit d'intervenir dans le gouvernement de l'Angleterre. Paul V s'empressa d'adresser aux Catholiques anglais deux brefs pour leur défendre, sous les peines les plus rigoureuses, de prêter le serment qu'on exigeait d'eux [1607], et la persécution redoubla en conséquence. Ceux qui restaient fidèles à la voix de leur Pontife étaient soumis à un emprisonnement perpétuel, à la confiscation de leurs propriétés mobilières et à celle des rentes de leurs terres; ou, si c'étaient des femmes mariées, à l'emprisonnement dans la geôle commune, jusqu'à ce qu'elles se repentissent de leur obstination et consentissent à prêter serment. Un très-grand nombre d'entre eux furent contraints d'aller chercher sur la terre étrangère une liberté qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie.

Ces tyranniques ordonnances furent étendues à l'Irlande, et y excitèrent sur tous les points des réclamations et des soulèvements. Jacques essaya encore ses moyens d'accommodement, et, ne pouvant réussir, il adopta un nouveau système qui, ne se bornant pas à l'oppression religieuse, chassait les indigènes du lieu de leur naissance, les dépouillait de toutes leurs possessions mobilières et territoriales pour les réunir à la couronne ou les faire passer entre les mains de quelques seigneurs écossais. L'Irlande parut se soumettre, et garda pour un temps une apparence de tranquillité; Jacques, qui ne tenait pas moins à la réputation d'un sage législateur qu'à celle d'un théologien érudit, aimait à se flatter, dans sa vanité, d'avoir établi un nouvel ordre de choses qui devait nécessairement amener le bonheur et la paix: il se flattait d'avoir *civilisé* l'Irlande, tandis qu'il n'y avait semé que la défiance et l'irritation dont son successeur devait moissonner les déplorables résultats.

Jacques avait espéré gagner par cette conduite les sympathies et l'affection de ses sujets protestants; mais il ne fit qu'accroître leur insolence et leurs prétentions. Il fut continuellement en guerre avec son parle-

(10) Malgré leurs efforts, les protestants n'ont pas encore pu donner à l'auteur de cette lettre un nom qui pût présenter quelque vraisemblance. La plupart l'attribuent à un certain Tresham, qu'ils soupçonnent d'intelligence avec lord Monteagh; mais par là même ils dénaturent l'histoire, qui partout donne à ce dernier un caractère d'intégrité suffisant seul pour démentir une semblable accusation.

Digitized by Google

ment, qui par trois fois lui refusa les subsides dont il avait le besoin le plus urgent; et au mois de janvier 1621, la chambre des communes en vint à lui adresser une pétition pleine d'audace, où elle demandait de nouveaux priviléges pour les communes, le mariage de l'héritier du trône avec une princesse protestante, et l'exécution prompte et absolue des lois portées contre les Catholiques. En recevant cette adresse, le roi ne put contenir son indignation; il s'emporta contre cet envahissement des prérogatives royales, et déclara que la couronne possédait et qu'elle saurait exercer le droit de punir, dans le parlement, comme hors du parlement, les membres qui s'écarteraient de leur devoir. Mais, sans se laisser intimider par ces menaces, les communes se contentèrent de déclarer *que leurs prétentions n'étaient autre chose que les droits imprescriptibles de la nation, et qu'elles devaient faire tous leurs efforts pour les maintenir.*

Dans cet embarras, Jacques n'avait plus qu'une ressource, c'était l'amitié et la médiation du roi d'Espagne; médiation qui pouvait faire aussi concevoir aux Catholiques quelques espérances. Déjà en 1617, le duc de Lerme, le principal ministre de Philippe III, avait offert l'infante à l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre; et Jacques avait commencé avec empressement les négociations nécessaires pour la conclusion de ce mariage. Le 5 janvier 1623, elles paraissaient heureusement terminées; le roi et son fils avaient signé les articles religieux relatifs à l'infante : ils avaient donné une amnistie à tous les catholiques qui réclameraient leur pardon dans le cours de cinq ans, s'engageant de plus à ne pas souffrir qu'on les persécutât, pourvu qu'ils bornassent l'exercice de leur culte aux maisons particulières. Mais, deux mois après, l'imprudente et folle conduite du duc de Buckingham venait tout faire échouer. Il accompagna à la cour de Madrid le prince de Galles qui désirait voir la princesse espagnole; et quelques jours suffirent pour que son arrogance, ses saillies indiscrètes et la licence de ses mœurs le rendissent odieux à tous les Espagnols. Le traité de mariage fut rompu : Philippe IV ne voulut plus donner la main de l'infante à un prince qui avait accordé toutes ses faveurs à un homme aussi méprisable que Buckingham.

Les pensées de Charles se retournèrent alors vers la France. Dans un voyage qu'il avait fait dans ce royaume, il avait vu dans un bal la princesse Henriette, sœur de Louis XIII, et ce fut sur elle que se fixa son choix. Il demanda et obtint que Jacques envoyât à la cour le lord Kensington, qui conduisit adroitement la négociation : et le 12 novembre 1624, le traité fut signé par les deux monarques; mais comme le mariage ne devait être célébré que l'année suivante, le roi d'Angleterre ne put en être témoin : il mourut le 27 mars 1625, âgé de 59 ans, après 23 ans de règne.

Jacques, comme on peut le voir par l'histoire de son règne, manquait de l'énergie et de la résolution nécessaires à un souverain. Il avait de la vivacité dans l'intelligence et de la solidité dans le jugement, mais ses craintes puériles et ses habitudes d'indécision en paralysaient tous les effets. Laissant les rênes du gouvernement à quelques favoris indignes et dépravés, pour s'occuper de littérature et de théologie, il en contracta pour le repos et le bien-être un goût auquel on peut attribuer les anomalies diverses de son caractère. Au reste, avec tout son savoir dans la théologie qu'il considérait dans un prince comme la première des sciences, avec toute son éloquence littéraire, il ne put acquérir l'amour de ses sujets ni l'estime de ses contemporains; et pendant que Sully le nommait *le plus sage fou de l'Europe*, les Anglais l'appelaient un vain pédant, un roi faible et prodigue, et se plaisaient à redire ce dystique bien connu :

Rex fuit Elisabeth, nunc est regina Jacobus ·
Error naturæ sic in utroque fuit.

§ VI. — *Règne de Charles Ier.*

Charles Ier était dans sa vingt-cinquième année lorsqu'il monta sur le trône. Il était doué de tous les charmes extérieurs qui peuvent rehausser la dignité royale : il était de plus bon, candide, et plein d'intelligence. Mais si par ces aimables qualités il se montrait le digne petit-fils de Marie Stuart, il avait aussi hérité d'un des défauts de son père : comme lui, il manquait d'habileté et d'énergie dans le gouvernement des affaires. Et pourtant jamais cette habileté et cette énergie n'avaient été plus nécessaires : jamais prince n'avait hérité de la couronne dans des circonstances plus graves et plus embarrassantes. A la faveur de la faiblesse de son père, les puritains s'étaient de plus en plus enhardis, et maintenant ils menaçaient d'ébranler son trône. Voici la peinture que nous fait M. Guizot de la situation des affaires dans son *Histoire de la révolution d'Angleterre* : « Le peuple n'était pas en Angleterre, comme sur le continent, une coalition mal unie de bourgeois et de paysans lentement affranchis et courbés sous le poids de leur ancienne servitude. Dans les communes anglaises avaient pris place, dès le XIVe siècle, la portion la plus nombreuse de l'aristocratie féodale, tous ces possesseurs de petits fiefs trop peu influents et trop peu riches pour partager avec les barons le pouvoir souverain, mais fiers de la même origine et longtemps en possession des mêmes droits. Devenus les chefs de la nation, ils lui avaient prêté plus d'une fois des forces, et surtout une hardiesse dont la bourgeoisie seule eût été incapable. Affaiblis et abattus comme elle par les longues souffrances des discordes civiles, ils tardèrent peu à reprendre, au sein de la paix, leur importance et leur fierté. Pendant que la haute noblesse, affluant vers la cour pour réparer ses pertes, en recevait des grandeurs empruntées aussi corruptrices que précaires, et qui,

Digitized by Google

sans lui rendre sa fortune passée, la séparaient de plus en plus du pays, les simples gentilshommes, les francs-tenanciers, les bourgeois, uniquement occupés de faire valoir leurs terres ou leurs capitaux, croissaient en richesse, en crédit, s'unissaient chaque jour plus étroitement, attiraient le peuple entier sous leur influence, et, sans éclat, presque à leur propre insu, s'emparèrent en commun de toutes les forces sociales, vraies sources du pouvoir. »

Aussi, quand, le lendemain même de son mariage avec Henriette de France, Charles convoqua pour la première fois son parlement, quand il lui eut soumis l'état de ses finances, et déclaré que pour les subsides qui lui étaient nécessaires il s'en remettait avec confiance à la générosité de ses sujets, il put prévoir, à la froide réserve et aux murmures qui accueillirent son discours, qu'il aurait bientôt à éprouver de sa part la plus opiniâtre opposition. C'était surtout la chambre basse qui lui inspirait de justes craintes. Les *saints* ou *zélés* y formaient une phalange nombreuse et redoutable ; austères et fanatiques dévots qui n'avaient qu'un but et qui le poursuivaient sans cesse : l'extirpation du catholicisme, l'abolition de toute hiérarchie et de toutes les cérémonies de l'Eglise. Ils adressèrent au roi ce qu'ils appelèrent leur *pieuse pétition*, l'y conjurant, puisqu'il désapprouvait l'idolâtrie et la superstition, de faire exécuter sur-le-champ toutes les lois existantes contre les Catholiques. Cette demande blessa vivement le roi, qui venait d'épouser une princesse catholique, à la condition, comme nous l'avons dit, de tolérer tous ceux qui professaient cette religion, et qui voyait encore sa cour remplie de seigneurs catholiques, arrivés de France pour assister aux fêtes de son mariage. Bientôt, indigné et effrayé de cet esprit d'indépendance que manifestait de plus en plus le parlement, il se hâta de le dissoudre, et résolut de gouverner seul. [12 août 1625.]

La principale cause du mécontentement était la conduite de Buckingham qu'on regardait comme la source des maux qui affligeaient le royaume. Plusieurs avaient déjà tenté de lui donner la mort, quand une téméraire entreprise de sa part vint encore mettre le comble à l'indignation publique. Afin de se venger du cardinal de Richelieu qui lui interdisait l'entrée de Paris, il avait déterminé Charles Ier à déclarer la guerre à la France sous le prétexte qu'il ne pouvait rester spectateur tranquille de la ruine de ses frères protestants ; et ayant voulu commander lui-même l'expédition, il dut rentrer quelques semaines après en Angleterre après avoir subi le plus honteux des échecs. Le lendemain on trouvait affiché sur les murs de Londres un placard conçu en ces termes : « Qui gouverne le royaume ? — Le roi. — Qui gouverne le roi ? — Le duc. — Qui gouverne le duc ? — Le diable. — Que le duc y fasse attention, ou il ira bientôt rejoindre son conseiller. » La menace fut bientôt mise à exécution. Le 23 août 1627, il tomba sous le poignard d'un puritain écossais, nommé Felton, fanatique obscur et isolé, qui croyait servir sa patrie et mériter le ciel en ôtant la vie à l'ennemi de son pays et de sa foi. — « Ce ministre, a dit M. de Châteaubriand, a fait plus de bruit dans l'histoire passée qu'il n'en fera dans l'histoire à venir, parce qu'il ne se rattache ni à quelque grand mouvement de l'esprit humain, ni à quelque grand vice, ou à quelque grande vertu dans la chaîne de la morale. »

La mort de l'inhabile favori semblait avoir aplani pour Charles les plus graves difficultés. Après avoir successivement convoqué et dissous trois parlements, il pouvait s'abandonner aux soins du gouvernement intérieur et régner en monarque absolu. Et pour cela il se voyait entouré de ceux-là mêmes qui avaient été les plus formidables de ses adversaires dans le dernier parlement. Le plus célèbre d'entre eux était Thomas Wenworth, plus connu sous le nom du comte de Strafford, l'un des plus beaux caractères que nous présente l'Angleterre pendant cette triste époque. Dans la dernière session du troisième parlement, il s'était montré le plus ardent défenseur de la liberté populaire, et c'était lui qui avait rédigé la fameuse *pétition de droit* que le peuple regardait comme sa plus ferme barrière contre les envahissements de la prérogative royale. Mais ayant bientôt reconnu ses devoirs à l'égard de son prince, il se dévoua tout entier à sa cause, et en devint le plus puissant soutien. En passant ainsi du parti populaire à la défense de la couronne, Strafford ne se montra point, comme l'ont dit plusieurs historiens, courtisan frivole et obséquieux, mais il agit d'après ses propres convictions ; et quand il fut nommé vice-roi d'Irlande, il prit son nouveau pouvoir à cœur, et se livra aux affaires avec une ardeur infatigable. Ses talents, et la vigueur de son administration, purent longtemps en imposer aux ennemis que lui suscita la jalousie, et à ceux que lui attirèrent la fierté et la fermeté de son caractère. « A peine le gouvernement de l'Irlande lui fut-il confié, » dit M. Guizot, « que ce royaume, qui jusque-là n'avait été pour la couronne qu'un embarras et une charge, lui devint une source de richesse et de force. L'armée, que Strafford avait trouvée faible, sans habits, sans discipline, fut recrutée, bien disciplinée, bien payée, et cessa de piller les habitants. A la faveur de l'ordre, le commerce prospéra, des manufactures s'établirent, l'agriculture fit des progrès... Enfin, si l'Irlande fut gouvernée durement, elle le fut du moins dans l'intérêt de la civilisation commune et du pouvoir royal, au lieu d'être, comme autrefois, en proie à l'avidité des employés du fisc, et à la domination d'une aristocratie égoïste et ignorante. » — De son côté Warwick assure dans ses Mémoires « que si cet administrateur plein de sagesse et de justice avait eu le temps de conduire à fin tous ses projets, on en eût certainement

Digitized by Google

recueilli d'excellents résultats. » On sait du reste que Strafford rendit son gouvernement si cher au peuple, qu'ayant convoqué, en 1634, le parlement et le clergé d'Irlande, il en obtint quatorze subsides sans aucune réclamation.

Avec l'appui de ce conseiller et de quelques autres moins illustres, Charles put gouverner seul et tranquille, durant l'espace de douze années. Le peuple oublia ses discussions politiques, et ses prétendus sujets de plainte, pour ne plus s'occuper que de ses intérêts privés. On vit refleurir l'agriculture, le commerce, la paix et l'abondance. Le roi se montrait clément, juste, plein de modération et de probité, sans cesse occupé du bonheur de ses sujets : et il semblait devoir leur assurer le calme et le repos que depuis longtemps ils ne connaissaient plus.

Mais ce calme n'était qu'apparent, et ne devait point être durable. L'irritation que la conduite antérieure de Charles avait excitée dans le cœur des Anglais était loin d'être entièrement éteinte. Elle fut réveillée par de nouvelles dépenses de la cour et les innovations imprudentes de Lawd, archevêque de Cantorbéry : on vit que la révolution, pour avoir été retardée, n'en serait que plus terrible. Partout germaient des symptomes de soulèvement; ce fut l'Ecosse qui en donna le signal.

Le puritanisme, ou presbytérianisme rigide (voir ce mot), avait fait dans ce pays d'immenses progrès; ce furent ses partisans qui donnèrent le premier mouvement à la grande insurrection du peuple anglais contre son prince. Comme ils étaient ennemis déclarés de toute hiérarchie, du culte et de toutes ses manifestations extérieures, le nouvel archevêque de Cantorbéry qui avait à cœur de réunir les trois royaumes sous le joug uniforme du culte anglican, voulut commencer ses innovations religieuses par l'extinction complète de cette secte. Et, au lieu de chercher les moyens d'adoucir les esprits et d'unir les cœurs, il fit exercer contre les sectateurs de Knox les poursuites les plus brutales, et soumit tout le clergé à une liturgie destinée à rendre plus solennelles les cérémonies religieuses, et assez semblable, dans sa forme, à la liturgie romaine.

Ce fut le signal d'une fermentation générale parmi les non-conformistes. (Juillet 1637.) Plus acharnés que jamais contre le droit divin de l'épiscopat, ils redoublèrent d'efforts pour défendre et propager leurs doctrines. Ils écrivirent des pamphlets qu'ils répandirent par milliers dans les rues des villes, dans les campagnes, et jusque dans les églises.

Un jour l'évêque et le doyen d'Edimbourg, accompagnés des principaux magistrats, se rendirent à la cathédrale pour y officier d'après les règles de la nouvelle liturgie. Mais au moment où ils voulurent commencer leurs cérémonies, ils virent tous les assistants se lever contre eux avec imprécation, et lancer contre la chaire et l'autel des livres, des bancs, des pierres : un tabouret qui faillit atteindre l'officiant à la tête, l'obligea de se retirer; et dans sa fuite il fut poursuivi, renversé, foulé aux pieds par un attroupement de femmes; et, sans le secours d'un lord écossais qui le prit dans sa voiture, il aurait infailliblement succombé.

De nouveaux actes d'audace suivirent cette émeute. Les sectaires prirent pour mot de ralliement : *le Presbytérianisme ou la mort.* Soixante mille d'entre eux vinrent un jour répéter ce cri sous les murs d'Edimbourg, pendant que les chefs du parti, voulant donner un fondement plus solide à leur opposition, organisaient cette ligue fameuse qu'ils appelèrent le *Covenant*, par lequel les signataires s'engageaient *au nom de Dieu, leur Seigneur*, à renouveler la confession de foi dressée l'an 1580 contre les doctrines de l'Eglise romaine; à rester fidèles aux ordonnances du parlement d'Ecosse pour le maintien de la réforme; à rejeter les nouvelles manières d'administrer les sacrements, le gouvernement des évêques...; à défendre la personne du roi autant qu'il défendrait la religion; et enfin à se soutenir les uns les autres contre tous ceux qui altéreraient la réformation reçue par leurs pères.

A cette nouvelle, Charles, après quelques hésitations, dut enfin se résoudre à prendre les armes; et, comme il ne pouvait faire face aux dépenses de la guerre, il voulut, pour obtenir des subsides, réunir le grand conseil des pairs du royaume qu'il préférait à un parlement. Mais, avant la réunion de ce conseil, deux pétitions, l'une signée par dix mille habitants de la cité de Londres, l'autre par douze lords des plus considérables du royaume, sollicitèrent avec instance la convocation d'un vrai parlement. Le roi y consentit; et ce fut ce qu'on appela le *long parlement*, qui ne devait se séparer qu'après avoir renversé le trône et envoyé Charles à l'échafaud.

Les membres les plus influents de l'opposition regardaient avec raison le comte de Strafford, qu'ils appelaient le grand apostat de la cause du peuple, et l'archevêque de Cantorbéry, comme les plus puissants obstacles à l'accomplissement de leurs projets. Ils prirent donc la résolution de s'en défaire au plus tôt, en les accusant de haute trahison devant la chambre des lords. Strafford, arrivant de l'armée royale, allait porter au parlement une accusation capitale contre ceux de ses membres qu'il pouvait convaincre d'avoir appelé en Angleterre l'armée rebelle; il se trouva prévenu. Pym parut à la barre de la chambre des pairs, accusant au nom des communes, le comte de Strafford de haute trahison, s'engageant à en spécifier les actes, et requérant son arrestation immédiate. Cette chambre haute, déjà tout infectée de puritanisme et de sédition, n'hésita pas à envoyer à la Tour le ministre principal du roi. (*Voy.* STRAFFORD.) Charles, troublé de l'arrestation de son ministre, s'oublia pour lui. Ce roi, si jaloux de l'extension de ses prérogatives, en abandonna tout à coup les droits les plus essentiels; espérant fléchir, et ne

Digitized by Google

faisant autre chose qu'armer les communes. Ainsi on le vit s'engager, non-seulement à tenir des parlements triennaux, mais à ne pouvoir ni les dissoudre, ni les proroger, ni même les ajourner. Ainsi connaissant la pureté, soit de ses propres sentiments, soit des avis que lui avait donnés Strafford, il consentit que les membres de son conseil fussent interrogés par le parlement sur leurs délibérations secrètes, et il ne prévit pas tout le parti que la noirceur de Pym allait tirer de la perfidie de Vane.

Un plus grand malheur attendait Charles à l'issue de ce procès. L'accusé avait tellement confondu ses accusateurs, que, selon les règles de la justice, la cour des pairs ne pouvait pas ne pas faire triompher l'innocence. Les communes eurent recours à un bill d'attainder, qui les rendait juges en même temps qu'accusatrices, qui leur donnait même l'initiative du jugement; mais qui, comme tous les autres bills, exigeait la réunion de trois autorités législatives. Avant que les pairs eussent opiné, le roi se rendit à leur chambre, manda les communes, et déclara que, sans être vu, il avait entendu toute l'instruction du procès; qu'il ne prétendait pas absoudre en tout son ministre, et ne l'emploierait plus; mais qu'il le déclarait innocent de trahison, et que, prêt à tous les sacrifices pour satisfaire son peuple, il en exceptait celui de sa conscience, contre laquelle, ni respect ni crainte ne le feraient jamais agir. Cette fermeté de Charles devait se démentir. Sa démarche lui avait été inspirée par des conseillers perfides, et fut proclamée avec fureur une violation de tous les priviléges parlementaires. Six mille bandits, armés de glaives et de massues, assiégèrent la chambre des pairs, réduite à quarante-six, de quatre-vingts qui avaient assisté au procès. Sur ces quarante-six, dix-neuf seulement eurent le courage de tout braver pour se refuser au meurtre d'un innocent, et le bill fatal étant muni de l'assentiment des deux chambres, étant escorté de six mille bandits qui, de la salle de Westminster, avaient couru au palais de White-Hall, Charles, après avoir tenté inutilement de faire évader son malheureux ministre, eut à délibérer, au milieu de ses nouveaux conseils, s'il signerait la mort du plus fidèle de ses amis; de celui à qui il avait dit, en l'engageant dans la lutte : « Ils n'arracheront pas un cheveu de ta tête ; » de celui à qui il venait d'écrire dans sa prison : « Je vous donne ma parole de roi que vous ne souffrirez dans votre vie, ni dans votre honneur, ni dans votre fortune. » Conseillers, juges, prélats, par corruption, par ambition, par terreur, tout se réunit pour arracher de l'infortuné roi son assentiment au bill meurtrier. Ces évêques anglicans, qui reprochaient tant à l'Eglise romaine ses distinctions jésuitiques et sa morale perverse, établirent disertement : « qu'il y avait deux consciences; que la conscience publique du roi, non-seulement l'excusait, mais l'obligeait de faire ce qui était contre la conscience privée de l'homme; qu'enfin la question n'était pas si le roi devait sauver ou non le comte de Strafford, mais si le roi devait, ou non, livrer à une ruine certaine sa femme, ses enfants, sa personne et son royaume? » L'archevêque d'York, s'exprimant ainsi, ne trouva dans tout le conseil qu'un seul contradicteur, l'évêque de Londres (Juxon), qui, à son honneur immortel, dit que « si le roi trouvait le bill injuste, il ne devait jamais le signer. » La sédition croissant de minute en minute, les églises retentissant de sermons incendiaires, une députation des lords, les menaces des communes, les clameurs des bandits qui demandaient la tête de Strafford, le fer et le feu qui brillaient dans leurs mains, les larmes, les supplications, le danger de la reine et de ses enfants égarèrent la raison du malheureux roi; il autorisa une commission à signer tous les bills qui étaient à la sanction. Auprès de celui qui assassinait son ministre, en était un autre qui perpétuait le pouvoir des assassins : Charles ne songeait seulement pas à ce dernier. Le meurtre qui allait se commettre, et dont il était désormais le complice, occupait toutes les facultés de son âme. « Strafford est plus heureux que moi ! » s'écriait-il baigné dans ses larmes. Toujours fidèle à sa destinée, dans l'instant même où il se rendait coupable de l'ingratitude et de l'injustice la plus criante, il n'était pas encore indigne d'intérêt ou au moins de pitié. — Dès ce jour tout fut perdu. Il ne resta de l'ancien conseil dans le nouveau que ceux qui trahissaient le roi. Lawd, arrêté presque en même temps que Strafford, devait le suivre sur l'échafaud; le garde des sceaux Finch et le secrétaire d'Etat Windbank n'avaient évité un pareil sort qu'en se réfugiant sur le continent. Le vertueux Juxon donna sa démission de grand trésorier. Les nouveaux ministres, dévoués à la faction puritaine, lui livrèrent journellement le roi. La désorganisation se répandit dans les trois royaumes. En Angleterre, la religion nationale était blasphémée et persécutée par les représentants de la nation; appelés pour réprimer les rebelles d'Ecosse, ils leur donnèrent le nom de frères, et joignirent au traité qu'ils conclurent avec eux, un don de 300.000 livres sterling, levés sur le peuple anglais. En Ecosse, Charles, qui avait osé faire un voyage, s'y vit dépouillé, comme à Londres, des droits les plus inhérents de la royauté. L'Irlande devint le théâtre de ces massacres si justement exécrés. On osa répandre que le roi avait été d'intelligence avec les papistes irlandais pour exterminer les Irlandais protestants, et venir avec les premiers asservir l'Angleterre. Inquiétés des témoignages d'amour qui accueillirent le roi à son retour d'Ecosse, les communes publièrent, sous le nom de Remontrances, le libelle le plus virulent contre son caractère, ses actions, son règne entier. Les évêques défendaient la couronne qui les protégeait : ils furent exclus de la Chambre-Haute. Enfin la reine fut offensée, tourmentée, menacée d'une accusation : c'était blesser le cœur de Charles dans sa partie la plus

Digitized by Google

vive. On voulait le mettre hors de lui, le pousser à une grande imprudence; il n'évita pas le piége. L'accusation la plus inconsidérée fut intentée, par son procureur général, contre un lord et cinq membres des communes. Il alla, en personne, dans cette dernière chambre, pour faire arrêter devant lui les accusés. Avertis par la comtesse de Carlisle, à qui la reine avait parlé indiscrètement, tous avaient disparu. Et ce jour-là, en sortant du parlement, et le lendemain en revenant de l'hôtel de ville, Charles entendit partout sur son passage : Privilége ! privilége ! Un fanatique, mettant la main sur la portière du carrosse royal, cria d'une voix forte : A vos tentes, Israël ! C'était le signal de la rébellion armée.

En effet, après des terreurs hypocrites sur leur propre sûreté; après avoir écarté toutes les pétitions loyales qui pouvaient contredire ces adresses séditieuses; enfin, après s'être entourées d'une populace à leurs ordres, les communes, qui avaient employé quinze mois à dépouiller le roi du pouvoir civil et ecclésiastique, prétendirent qu'il se dépouillât du pouvoir militaire. Soutenues par la chambre haute, elles demandèrent que Charles mit aux ordres du parlement la milice, les places, les arsenaux. Charles résista, elles firent des levées, mirent des impôts, saisirent des villes, nommèrent des gouverneurs et commencèrent la guerre civile en avril 1642. Jusqu'ici le caractère et la conduite de Charles, mélange de vertus et d'erreurs, de droiture et de faiblesse, avait mérité tantôt la louange et tantôt la censure; désormais on eut plus qu'à l'admirer, le plaindre et le révérer. Souverain éclairé par le malheur sur les droits des nations, il eut pour ministre le plus vertueux des patriotes, ce lord Falkland, que l'abus de la prérogative royale avait rangé quelque temps parmi les chefs populaires, et qu'avait rattaché fortement au monarque le dégoût de la démocratie et de ses extravagances. Ils gémirent ensemble sur l'affreuse nécessité de la guerre civile; ils écrivirent ensemble les manifestes qui démontraient la justice de la cause royale; ils combattirent ensemble et avec une égale valeur pour la faire triompher.

A peine assuré d'un peu de repos par le succès de ses armes, Charles appela près de lui tous les membres du parlement restés fidèles à la constitution. On vit siéger à la fois un parlement d'Oxford et un de Westminster. Pendant trois ans la cause royale l'emporta, et le roi soutenu par une noblesse généreuse et des provinces fidèles, goûtait encore la douceur de rapporter une grande partie de ses victoires à sa tendre et magnanime compagne, à cette fille de Henri IV que l'on vit passer et repasser les mers, ayant laissé toutes ses pierreries aux étrangers, et ramenant des soldats à son époux. Toutes les espérances furent détruites par la funeste journée de Naseby (juin 1645). La victoire parut d'abord assurée au roi; l'aile gauche des parlementaires, enfoncée de toutes parts, prenait la fuite; mais alors cet homme s'était rencontré, que son génie et son bras, son hypocrisie et son audace, ses qualités, ses vices, et jusqu'à ses ridicules, conduisaient à la plus monstrueuse des usurpations. Cromwell arracha la victoire des mains de Charles. Menacé de se voir assiéger dans Oxford et traîné à Londres en triomphe, l'héritier de tant de Stuarts crut que ses anciens sujets ne seraient peut-être pas inaccessibles à quelque intérêt pour ses malheurs. Il alla, déguisé, chercher un asile au milieu des drapeaux écossais. L'armée lui rendit des honneurs; le parlement lui témoigna intérêt; l'assemblée ecclésiastique décida qu'un prince ennemi du covenant ne pouvait pas être admis dans le royaume des saints : les saints d'Ecosse vendirent leur roi aux saints d'Angleterre pour 800,000 livres sterling. Une captivité outrageante devint le partage du petit-fils de Marie Stuart. Il n'eut plus près de lui un seul de ses domestiques; il demanda vainement un de ses aumôniers. On le sommait, non-seulement d'abdiquer sa couronne, mais d'abjurer sa religion; alors le parlement de Londres avait aboli l'épiscopat et rendu le covenant d'Eimbourg commun aux deux nations. Tout à coup la tyrannie du parlement fut remplacée par celle de son armée.

Au sein du presbytérianisme était née une secte particulière d'indépendants, qui, enchérissant encore sur le fanatisme puritain, ne voulaient ni synode, ni ministres, ni prêtres, ni rois, et se prétendaient en communication directe avec la Divinité. Fairfax, qui se croyait général en chef, Cromwell, qui se disait son second et qui était son maître, avaient modelé l'armée d'après ce régime d'inspiration. Le parlement prit l'alarme; l'armée se fâcha. Cromwell et son gendre Ireton, chargés à Westminster d'aller éteindre l'incendie dans le camp, vinrent l'irriter. On vit s'établir ce qu'on croit à peine en le lisant : un parlement militaire rival du parlement civil ! Les officiers principaux formaient la chambre haute, des soldats de chaque compagnie, dits agitateurs, composèrent la chambre basse. Les communes militaires accusèrent de haute trahison onze membres des communes civiles, et imitèrent en tout la marche qu'avaient tenue celles-ci contre Laud et Stafford. A travers toutes ces querelles, un Joyce, tailleur, devenu cornette, se mettait à la tête de cinq cents chevaux, venait enlever le roi de la prison du parlement et le conduisait à la prison de l'armée. Cromwell seul avait le secret de cette expédition, qu'il avait commandée, et dont personne ne parut plus surpris que lui. Il courut prodiguer tous ses respects au roi, dont il voulait faire tomber la tête, tandis que le parlement, qui voulait une démocratie royale, avait eu dans son système d'humilier le prince, mais de le conserver. Charles s'évada, se réfugia dans l'île de Wight, et ne fit que changer de prison : le gouverneur de cette île était vendu à Cromwell. Celui-ci n'avait qu'à dire un mot, et c'en était fait du roi; mais le trop habile imposteur avait conçu un autre plan et n'en perdait pas de vue l'exécution. Il eut

Digitized by Google

à combattre tout à la fois et une secte de niveleurs qui, sortie de son armée, voulait lui disputer le commandement; et 40 mille hommes armés par l'Ecosse, qui défendait tardivement son roi, après l'avoir livré; et des troupes anglaises qui tentaient un dernier effort pour la cause royale; et jusqu'au parlement, qui, après avoir envoyé à Charles de nouveaux commissaires, déclarait que les concessions du roi pouvaient servir de fondement à un traité national. Cromwell triompha de toutes ces résistances. Un tailleur cornette avait été chercher le roi pour le lui livrer; un charretier colonel (Pride) purgea le parlement, c'est-à-dire qu'il en arrêta ou chassa cent quatre-vingt-onze membres; un autre colonel, fils d'un boucher, Harisson, conduisit le monarque à Londres. Les communes, réduites à soixante indépendants furieux, passèrent un bill qui accusait de haute trahison Charles Stuart, roi, et décrétait la formation d'une haute cour de justice pour le juger. Les seize pairs, reste de leur chambre, rejetèrent unanimement ce bill avec horreur.—Jamais ce spectacle, digne, a-t-on dit, des regards de la Divinité, le spectacle d'un homme vertueux aux prises avec le malheur et l'injustice, ne se déploya plus solennellement que dans la scène qui s'ouvrit le 20 janvier 1649. Amené au milieu de cette prétendue cour de justice, le monarque s'avança d'un pas ferme, ayant sur son front toute la majesté de son rang et de ses vertus. Sans daigner se découvrir devant ce ramas de meurtriers, il alla tranquillement s'asseoir dans le fauteuil qui lui était préparé, promena en silence un regard imposant sur tous ces visages défigurés par le crime, et attendit que l'œuvre d'iniquité commençât. Le président, un Bradshaw, légiste obscur, qui n'avait de remarquable que son insolence et sa grossièreté, ordonna l'appel de tous les membres de la haute cour. Cent quarante-trois avaient été nommés, il ne s'en trouva de présents que soixante-treize, tant les imaginations et les consciences étaient effrayées d'un pareil attentat! Lorsque le nom de Fairfax, le premier sur la liste, fut appelé, une voix répondit du haut d'une tribune: « Il a trop d'esprit pour être ici; » et lorsque après l'appel on lut l'acte d'accusation au nom du peuple anglais, la même voix s'écria: « Pas la dixième partie du peuple! » Il y eut ordre de faire feu sur la tribune. Cette voix était celle d'une femme, et l'on sut que cette femme était celle de Fairfax. Bon soldat, mauvais politique, honnête homme, il reconnaissait trop tard qu'il avait été le jouet de Cromwell; la cause de la liberté l'avait entraîné, l'assassinat du roi lui faisait horreur. Le monarque prêta une oreille attentive à l'acte d'accusation; il ne put se défendre d'un sourire amer en s'entendant qualifier de tyran, de traître, d'assassin. Interpellé par le président sur ce qu'il avait à dire sur sa défense, il interrogea au lieu de répondre Il demanda qu'avant tout on lui fît savoir par quelle autorité il était amené dans ce lieu. « Naguère, » dit-il, « j'étais dans l'île de Wight; j'y ai conclu avec les deux chambres du parlement un pacte tel que la foi publique n'en a jamais garanti un plus sacré. Je traitais alors convenablement avec les nobles seigneurs de mon royaume et les représentants honorables de mon peuple. Qu'on m'apprenne donc par quelle autorité (légitime s'entend, car je sais qu'il en est d'illégitime dans le monde, telles que celles des voleurs et des larrons), qu'on m'apprenne, dis-je, par quelle autorité légitime j'ai été tiré du lieu où j'étais et conduit à la place où je suis; je me tais sur des circonstances plus graves. Qu'on me satisfasse sur le titre de l'autorité qui a fait tout cela, et je répondrai. Souvenez-vous que je suis votre roi. Songez quel fardeau vous amasseriez sur vos têtes, quels jugements du ciel vous appelleriez sur ce pays; songez-y, vous dis-je, et songez-y bien avant de faire un pas de plus, avant de vous précipiter d'un abîme dans un autre. Quant à moi, Dieu m'a confié un dépôt, Dieu, par une antique et longue succession, m'a transmis un mandat; je ne les violerai ni ne les trahirai. Ce serait déjà y porter atteinte que de répondre à cette nouvelle et illégitime autorité qui m'interroge. Répondez-moi vous-même sur votre titre, et alors je vous en dirai davantage. » Nous empruntons à une traduction authentique ce texte même de la première réponse de Charles, et nous regrettons de ne pouvoir présenter ainsi la suite de toutes les interlocutions qui eurent lieu entre lui et Bradshaw pendant les quatre séances qu'occupa le procès. On n'en peut pas faire un résumé plus juste et plus éloquent que celui de Hume. A la fin de la première séance, le roi passant près du bureau, y vit la hache fatale qui menaçait sa vie. « Elle ne me fait pas peur, » dit-il, en la touchant dédaigneusement d'une baguette qu'il tenait à la main. Comme il descendait les degrés de Westminster, il entendit plusieurs voix répéter: « Dieu sauve le roi! » et l'on vit que son cœur en recevait quelques consolations. Des furieux crièrent: « Justice! exécution! et ses yeux n'exprimèrent que la pitié. Un soldat, saisi d'une émotion involontaire, dit à haute voix: « Dieu bénisse Sa Majesté tombée! » Son capitaine vint l'assommer de coups. « Il me semble, » dit le roi, « que la peine excède le délit. » Un scélérat osa lui cracher au visage; Charles tira son mouchoir et s'essuya sans daigner même se plaindre. Nous passons bien d'autres traits de ce genre qui justifient, du moins, dans la bouche d'un protestant, ce mot de Clarendon, dans son *Histoire des guerres civiles d'Angleterre*: « Le meurtre le plus exécrable qui ait été commis depuis celui de notre adorable Sauveur. » Trois fois Charles fut ramené à ce tribunal de meurtriers, et, toujours avec plus de force, il récusa leur juridiction; mais il forma la demande, qu'il réitéra jusqu'à la fin, d'être entendu par les deux chambres du parlement, dans la salle de conférence. On le refusa non moins persévéramment. La haute cour, diminuée encore de treize membres, prononça la sentence de mort, et trois jours

Digitized by Google

lui furent laissés pour se préparer à son dernier sacrifice. Dans cet intervalle, arrivèrent des supplications de la reine, réfugiée en France, et du prince de Galles, réfugié en Hollande, des remontrances et intercessions du gouvernement français et des états généraux, une protestation menaçante de l'Ecosse. Quatre lords qui avaient été ministres de Charles, Richemont, Herforth, Lindesay, Southampton, se présentèrent devant ce qu'on appelait alors les communes; ils remontrèrent « que s'il y avait en Angleterre une loi fondamentale, c'était celle qui avait prononcé irrévocablement : Le roi ne peut mal faire; que ses ministres et ses conseils étaient seuls responsables; qu'ils avaient été eux, ministres de Charles; qu'ils confessaient lui avoir conseillé tout ce qu'il avait fait, et qu'ils venaient offrir leurs têtes, pour préserver cette tête sacrée, que les communes elles-mêmes étaient si intéressées à défendre. » Cri de la nature, intérêts de la politique, vœux du repentir, dévouement de la générosité, tout fut repoussé; la seule faveur accordée à l'auguste condamné fut la permission de voir les deux enfants qui lui restaient en Angleterre; la princesse Elisabeth, qui était l'aînée, et le duc de Glocester, âgé seulement de dix ans. Il leur parla de Dieu et de leur mère. Il se plut à protester « que, dans tout le cours de sa vie, il n'avait pas été infidèle à la reine, même par une pensée, et que sa tendresse conjugale allait durer encore autant que cette vie. » Il chargea la princesse Elisabeth de répéter ces paroles à sa mère. Passant au duc de Glocester, et le prenant sur ses genoux : « Mon fils, lui dit-il, ils vont couper la tête à ton père... » Il vit l'enfant saisi de cette terrible image, et poursuivit : « Ecoute-moi bien, mon fils, ils vont couper la tête à ton père; peut-être voudront-ils te faire roi; mais, prends-y bien garde, tu ne peux pas être roi, tant que tes frères aînés, Charles et Jacques, seront vivants. Ils couperont la tête à tes frères, s'ils peuvent mettre la main sur eux; peut-être qu'à la fin ils te la couperont aussi. Je t'ordonne donc de ne pas souffrir qu'ils te fassent roi. — Je me laisserai plutôt mettre en pièces, » répondit le généreux enfant, avec une émotion qui fit briller encore quelques larmes de joie dans les yeux de son malheureux père. Charles bénit ses deux enfants, remit à sa fille deux diamants, dont un était pour sa mère; et, séparé désormais de toute la nature, ne conversa plus qu'avec le prélat Juxon, ne s'occupa plus que de ces grandes pensées de religion qui l'avaient soutenu dans ses longues épreuves. Le matin du jour fatal, 30 janvier 1649, il se leva de bonne heure, et ordonna au serviteur qui approchait de sa personne « de soigner sa toilette plus qu'à l'ordinaire pour cette grande et joyeuse solennité. » Il avait passé la dernière nuit dans son palais de Saint-James, et il devait retourner à celui de White-Hall, où son sommeil n'avait point été troublé, dans les deux nuits précédentes, par le bruit des ouvriers qui construisaient son échafaud sous ses fenêtres. Sur les dix heures, après avoir reçu la communion des mains de l'évêque, il se mit en marche, à pied, pour White-Hall. Deux files de soldats l'escortaient, les drapeaux baissés, les tambours murmurant des sons lugubres. Immédiatement devant lui, marchaient, la tête nue, ses principaux satellites. Le roi, seul couvert, vêtu de deuil, le collier de Saint-Georges sur sa poitrine, et un panache noir flottant sur son front, s'avançait d'un pas ferme, ayant à sa droite l'évêque Juxon, à sa gauche le colonel Thomlison, le chef de tous ses geôliers. Trois rangs de soldats fermaient le lugubre cortége, que suivait une troupe de sujets fidèles en silence et en larmes. A la sortie du parc Saint-James, en face de White-Hall, Charles vit contre les murs de son palais et au niveau des croisées de son appartement, un échafaud tendu de noir, le bloc où il allait poser sa tête et le glaive qui devait la trancher. Sa démarche n'en fut point affaiblie. Il entra dans l'intérieur de son palais, prit une légère réfection de pain et de vin, passa trois heures à méditer ou à prier dans la chambre où il avait coutume de dormir, et au coup de deux heures et demie, les croisées fatales furent ouvertes. Deux lignes de soldats bordaient le passage dans toute la longueur des appartements, et l'on vit, à travers cette double haie, l'auguste victime entrer du séjour de sa grandeur sur le théâtre de son martyre. Deux bourreaux masqués l'y attendaient. L'évêque Juxon y parut à ses côtés. Thomlison, avec quelques-uns de ses officiers, l'y suivit, et, comme si toutes les circonstances de ce sacrifice eussent dû en rappeler un autre, dit encore par Clarendon, ce colonel Thomlison, agent et chef de brigands, qui avait cent fois blasphémé le roi et la royauté, se sentait à ce moment converti à l'innocence, aux vertus et à la cause du roi Charles. Ce fut à lui que s'adressa le dernier discours de l'auguste patient. Se voyant séparé, par des légions rebelles, de la foule innombrable qui remplissait la place, Charles leva les yeux au ciel, et les reportant sur ce qui était autour de lui· « Ma voix, » leur dit-il, « ne peut parvenir jusqu'à mon peuple. Je me tairais si, dans ce moment, le dernier et le plus solennel de ma vie, je ne devais à Dieu et à ma patrie de protester devant vous, au monde entier, que j'ai vécu honnête homme, bon roi et vrai Chrétien. » Il déduisit ces trois propositions avec une sérénité, une force et une douceur admirables. Après avoir prouvé qu'il n'avait fait qu'une guerre défensive contre un parlement agresseur et rebelle; après avoir pris Dieu à témoin que, loin d'avoir jamais voulu anéantir la liberté publique, il en mourait aujourd'hui le martyr, il ajouta que sa mort, injuste dans les décrets des hommes, ne l'était cependant pas dans les décrets de Dieu. « J'ai permis, » dit-il, « qu'un jugement inique ôtât la vie au vice-roi d'Irlande, et je

Digitized by Google

la perds aujourd'hui par une sentence non moins injuste que la sienne. » Il finit en priant pour ses bourreaux; en demandant au ciel le salut de son malheureux royaume, et de son malheureux peuple; en indiquant les moyens qu'il croyait les plus capables de l'opérer, un concile national pour les affaires religieuses, et pour l'affaire politique le replacement de tous les pouvoirs dans leurs justes limites. « *Rendez à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.* » (*Matth.* XXII, 21.) Rendez à mes enfants et à mon peuple ce que vous leur devez. » Ce discours fini, il prit des mains de l'évêque le bandeau sous lequel il releva lui-même ses cheveux. « Sire, » lui dit Juxon, « il ne reste plus à Votre Majesté qu'un pas à franchir, il est douloureux, il est difficile; mais il est court, et cette courte douleur vous enlève à la terre pour vous porter dans le ciel à un bonheur sans fin. — Je passe, répondit le roi, d'une couronne caduque et corruptible à celle que ne peut souiller aucune corruption. » En proférant ces paroles Charles déposa son manteau, il détacha son collier de Saint-Georges, et le mit dans les mains de Juxon, avec ce seul mot : « Souvenez-vous. » Il chargea Thomlison de remettre au duc d'York une pierre précieuse gravée aux armes d'Angleterre; fit présent à ce colonel lui-même de son étui d'or, et de sa montre à un autre, se dépouilla de son habit, remit son manteau sur ses épaules, puis posant sa tête sur le bloc, il ordonna qu'on le laissât encore adresser une prière à Dieu, et qu'on attendît, pour le frapper, qu'il en donnât le signal en élevant les bras vers le ciel. Son ordre fut respecté; ses bras s'élevèrent, un des exécuteurs masqués trancha sa tête d'un seul coup; l'autre la montra au peuple, toute ruisselante de sang, et cria : « C'est la tête d'un traître. » (Voy. *Biographie universelle de* MICHAUD, art. *Charles Ier*.)

§ VII. — *Protectorat de Cromwell.*

La nouvelle de l'exécution de Charles Ier (30 janvier 1649) fit sensation en Europe. C'était la première fois qu'une tête couronnée tombait sous le glaive populaire; mais l'indignation fut stérile, on laissa les indépendants continuer paisiblement l'œuvre républicaine. La chambre des représentants vota des remercîments à la haute cour de justice qui avait condamné Charles Ier. La chambre des lords fut abolie comme inutile et dangereuse; puis ce fut le tour de la royauté. L'Angleterre fut érigée en république (17 mars 1649), au moment où la Fronde parodiait en France le drame sanglant de la Grande-Bretagne; le pouvoir législatif fut réservé à la chambre des communes, et le pouvoir exécutif passa aux mains d'un conseil d'Etat de trente-huit membres, parmi lesquels on remarquait Cromwell, Bradshaw, Ludlow, etc., tous républicains exaltés. Le premier acte du nouveau gouverneur fut l'exécution de trois hommes, royalistes à la vie et à la mort, le duc d'Hamilton, le comte d'Holland et lord Capel,

Le prince de Galles était à La Haye quand il apprit la mort de son père : sa petite cour le salua du nom de roi; mais l'Angleterre était loin de lui appartenir. Alors commença pour lui et pour ses fidèles cavaliers cette série bizarre d'expéditions aventureuses que la fortune de Cromwell arrêta toujours au moment du triomphe. Comme pays catholique, l'Irlande n'avait nullement trempé dans le grand complot antiroyal des indépendants, et le marquis d'Ormond la trouva vierge encore des désordres révolutionnaires. Nombre de paysans et de gentilshommes se joignirent au nouveau débarqué; en quelques jours, il eut battu les républicains, enlevé d'assaut Drogheda, Newry, et Dundalk; puis il mit le siége devant Dublin. L'avocat Michel Jones y commandait; un renfort étant arrivé d'Angleterre, le commandant fit une sortie, et les assiégeants, complétement vaincus à leur tour, reculèrent jusqu'à Drogheda (bataille de Rathmines, en 1649).

Nommé lord lieutenant de la république, Cromwell débarqua treize jours après, et sa vengeance fut terrible; le vainqueur fit peser sur l'Irlande une dure réprobation que deux siècles de civilisation et de puissants efforts à la tribune parlementaire n'ont pas encore détruite. D'Ormond avait laissé trois mille hommes à Drogheda, sous les ordres de sir Arthur Asthon : Cromwell se porta rapidement devant cette place, la prit d'assaut, et fit passer ses défenseurs au fil de l'épée; la garnison de Wexford et des bourgeois inoffensifs éprouvèrent le même sort. C'était une guerre d'extermination. Dans l'espace de quelques mois, toute l'Irlande se soumit à l'exception de Connaught. Alors on fit le procès aux conspirateurs de 1641, qui avaient voulu briser par la force les lois d'Henri VIII, et protester les armes à la main contre la spoliation des vieilles familles nationales par les colonies anglaises. Le chef du puissant clan de l'Ulster, Phélim O'Néale, fut pendu avec d'autres nobles irlandais; tout Catholique fut dépouillé de ses biens : cinq millions d'arres de terre, distribués aux partisans de Cromwell, durent former une nouvelle aristocratie protestante, qui écraserait incessamment l'ancienne, et la population ainsi dépouillée fut entassée dans les sauvages comtés de Connaught et de Clare, avec peine de mort si elle se hasardait à en sortir; d'autres Catholiques devinrent esclaves aux colonies.

Une fois l'Irlande purgée des Catholiques, Cromwell repassa en Angleterre, où l'appelait une nouvelle invasion. Le chevaleresque Jam Graham, marquis de Montrose, avait organisé une révolte formidable dans le Highlands. Parti de l'Allemagne avec cinq cents hommes, il débarqua sur les côtes du comté de Caithness, et y déploya l'étendard royal. Quelques clans écossais s'étant joints à lui, il descendit dans la plaine et battit à diverses reprises les presbytériens du parlement d'Edimbourg : mais le colonel Straghan dispersa son corps de troupes à Corbiesdale [29 avril 1650]; les Highlanders

Digitized by Google

s'étaient heurtés contre les Saxons, la plaine avait vaincu la montagne et terrassé le tartan. Montrose, trahi par un des siens, M'Leod, laird d'Assint, fut livré pour 2,000 livres sterling; ses membres figurèrent aux portes des principales villes d'Ecosse. La haine de la royauté retomba tout entière sur un de ses plus chauds partisans, on lui prodigua les outrages : « C'est un de ces hommes, » disait le cardinal de Retz, « qui ne se rencontrent plus que dans Plutarque. »

Cependant, par une politique adroite, Charles II désavoua l'expédition de son malheureux serviteur. L'Ecosse était en traité avec lui; les comtes de Cassilis et de Lothiar, commissaires du parlement d'Edimbourg, étaient venus le trouver à Breda, et Charles devait être reconnu roi d'Ecosse, à la condition d'éloigner tout Catholique de la cour, de jurer le covenant, de confirmer l'Eglise presbytérienne et de sanctionner les actes du parlement.

Le 23 juin 1650, il débarqua dans le détroit de Cromarty, avec Georges Villiers duc de Buckingham, et lord Wilmot; personne de sa suite ne put mettre pied à terre avec lui : on le conduisit de prêche en prêche jusqu'à Edimbourg, où le voluptueux épicurien essuya d'austères sermons et de grossières apostrophes. A ce prix le parlement d'Edimbourg lui donna Lesly avec une armée. Cromwell, à la tête de 16,000 hommes, avait déjà pénétré en Ecosse, et s'avançait vers la capitale, mais sans oser attaquer Lesly, qui avait pris possession auprès de Leith. Sa situation était critique; la famine le forçait à reculer, et le général écossais le suivait à distance, toujours en se retranchant. Le fanatisme des ministres presbytériens, qui voulaient la bataille, força Lesly à descendre dans la plaine, la bataille se donna à Dunbar : l'armée écossaise était de 32,000 hommes; sa défaite fut décidée en un instant par une charge générale des indépendants. 3,000 hommes y périrent, et 9,000 furent faits prisonniers; Leith et Edimbourg tombèrent au pouvoir de Cromwell 3 septembre 1650.

Charles profita de ce désastre pour se donner un peu plus de liberté; Hamilton, Lauderlale et ses autres ministres, purent se rendre auprès de lui; le presbytérien Argyle le couronna à Leone, et les montagnards redescendirent pour la cause des Stuarts. Charles s'était posté entre Edimbourg et Stirling; Cromwell par la prise de Perth, le délogea de sa position et lui fit prendre la route d'Angleterre. Charles s'avança jusqu'à Worcester, à la tête de 14,000 hommes, comptant sur une révolte générale du parti royaliste. Cromwell ne lui en laissa pas le temps; il détacha d'abord le général Lambert avec un corps de cavalerie pour harceler les ennemis; puis, laissant Georges Monck en Ecosse, avec sept mille hommes, il atteignit Charles à Worcester; son armée comptait trente mille combattants. Le roi d'Ecosse fut vaincu 3 septembre 1651, à pareil jour de la défaite de Dunbar, Hamilton fut blessé à mort, Landerlale et Lesly faits prisonniers. Nous n'insisterons pas sur les détails de la fuite du roi, où se trouve le romanesque épisode du chêne royal; après une longue suite de déguisements et d'aventures il arriva à Brightelmstone, dans le comté de Sussex, s'embarqua à Wilmot, dans une chaloupe de charbonnier, et vint débarquer à Fécamp 22 octobre. Le général Monk acheva de soumettre l'Ecosse par la prise de Stirling. L'Ecosse fut réunie à l'Angleterre et érigée en république par un acte du rump, que Cromwell avait dicté, avec la faculté d'avoir au parlement anglais une représentation nationale.

Alors Cromwell, libre de toute inquiétude au dedans, tourna ses vues politiques vers l'extérieur; la Hollande avait donné asile aux Stuarts; elle venait d'insulter les ambassadeurs de la république, Olivier Saint-John et Gauthier Strikland; le général républicain présenta à la sanction du parlement ce fameux acte de navigation qu'on s'accorde partout à regarder comme la source de la prospérité commerciale de l'Angleterre [octobre 1651]. « En vertu de cet acte, aucune marchandise d'Europe ou de quelque autre partie du monde ne peut être introduite dans les ports d'Angleterre, à moins que le vaisseau qui la porte n'ait été construit en Angleterre, ne soit la propriété de sujet anglais et ne soit monté, pour les trois quarts au moins de son équipage, par des Anglais ou des individus naturalisés, excepté le cas où le vaisseau porte des productions de son pays, mais d'Europe seulement. Il est dit aussi qu'on ne peut introduire en Angleterre de poissons qui n'aient été pris par des pêcheurs anglais. Jusqu'alors les Hollandais avaient été les courtiers de l'Europe; cet acte, fruit du ressentiment de Saint-John, détruisit une branche importante et lucrative de leur commerce. » (Schoell, *Histoire moderne.*)

Cette mesure, uniquement dirigée contre les Pays-Bas, fut une déclaration de guerre La Hollande mit en mer une flotte de quatre-vingts vaisseaux, commandée par les amiraux Tromp et Ruyter; les Anglais n'en avaient que soixante : dans une furieuse bataille, Tromp fut tué et Ruyter resta le seul homme de mer des Pays-Bas. Mais les préoccupations d'Olivier Cromwell n'étaient pas là : la guerre maritime n'était qu'un prétexte du parlement pour arrêter les audacieux projets du brasseur de bière; Cromwell ameutait sourdement l'armée contre le rump, qui avait entrevu son but; il l'accusait d'une indulgence coupable contre le clergé et les gens de justice; d'une négligence extrême dans le service de la république, et ces insinuations chatouillaient l'oreille du soldat indépendant qui ne savait que la Bible et le mot de république, et qui se piquait d'une austère probité. Enfin, le mécontentement longtemps préparé éclata par une pétition où les officiers de l'armée demandèrent au parlement sa dissolution immédiate, afin, disaient ils, de laisser le

Digitized by Google

champ libre à de nouvelles élections. Loin d'y souscrire, la majorité parlementaire se mit à discuter un bill pour la prolongation de la session : alors Cromwell entra, l'épée à la main, dans le parlement. Trois cents soldats avaient investi la salle des séances; le général, après avoir vomi contre la chambre un torrent d'injures, dans ce jargon fanatique que les indépendants avaient adopté, frappa violemment du pied; c'était le signal : les soldats entrèrent, le mousquet au bras, pendant que Cromwell s'écriait extatiquement : « Retirez-vous, et faites place à d'autres plus dignes que vous; le Seigneur s'est retiré de vous. » Chaque membre sortit en silence, en butte aux provocations et aux personnalités grossières du vainqueur, qui n'épargna pas même la masse du héraut de la chambre; enfin, il évacua le dernier la salle, mit la clef dans sa poche et retourna paisiblement à White-Hall. Ainsi finit le long parlement [20 avril 1653].

Le sentimentalisme religieux et poétique des écrivains s'est tellement épuisé sur le caractère de Cromwell, que nous nous bornerons purement et simplement à raconter les faits. L'armée fut convoquée pour l'élection de la nouvelle chambre qui se trouva donc entièrement composée d'hommes de Dieu. Le choix était singulier; les officiers avaient élu en général des hommes de basse extraction, sans autre science qu'une prétendue inspiration, sans autre mérite que le changement de leur nom primitif en un nom biblique, Habacuc, Josué, Esdras, Nathaniel, etc. Millénaires, antinomiens, anabaptistes, indépendants, toutes les sectes étaient représentées dans le nouveau parlement, dont les délibérations grotesques prêtèrent à rire à toute l'Angleterre.

Cromwell, malgré toute sa dissimulation, ne put se plier à l'exagération du fanatisme, et la majorité, à laquelle se trouvait le général Halisson, se déclara contre lui. Alors les moins exaltés de la chambre se rendirent auprès de lui, et le supplièrent de reprendre le pouvoir; le général joua la surprise, mais il accepta, et le colonel White, avec un peloton de soldats, déchira la protestation de Harisson et de vingt-six autres membres, qu'il chassa de la chambre. Dans un conseil d'officiers, Cromwell fut nommé lord protecteur à vie de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, et le 16 décembre, accompagné des lords du grand sceau, des juges, du lord maire, des aldermen et d'une députation de l'armée, il alla jurer l'acte du gouvernement à la chancellerie où il fut proclamé. C'était un royaume moins le nom, sauf quelques restrictions au droit de grâce et au droit de guerre et de paix; le nom du parlement marchait de pair avec celui du protecteur; mais Cromwell, après cinq mois de session, avait le droit de dissoudre. Le système électoral fut conçu sur des bases assez larges; l'Angleterre eut quatre cents représentants, l'Ecosse trente, et l'Irlande le même nombre : tout homme possédant un bien de 200 livres sterling, fut déclaré électeur et éligible.

En dehors, le protecteur conclut la paix avec la Hollande [1655] et s'allia étroitement avec la France, qui lui offrait d'enlever, pour l'Angleterre, Dunkerque à la maison d'Espagne [23 mars 1657], et d'expulser les Stuarts du royaume. La guerre était déjà commencée entre l'Angleterre et l'Espagne : l'amiral Blacke avait châtié les pirates d'Alger et de Tunis, puis enlevé aux Espagnols deux galions chargés de 2 millions de piastres, au retour du Mexique [1656]; le vice-amiral Penn fit une descente à Saint-Domingue avec huit mille hommes de débarquement [1655], et s'empara de la Jamaïque; Dunkerque et Mardick allaient être remis à l'Angleterre. Pendant ces moments de gloire extérieure, Cromwell avait de graves démêlés avec le parlement. Aux premières élections, une puissante majorité républicaine se déclara contre la légalité de sa nomination au protectorat; il fut obligé de poster, à l'entrée de la chambre, un corps de soldats, dont la consigne était de ne laisser entrer personne qu'il n'eût signé sur un parchemin déposé dans l'antichambre, l'engagement d'être fidèle au protecteur.

Trois cents membres se laissèrent arracher leur signature, mais on décréta plusieurs bills qui introduisaient plusieurs changements notables dans l'acte du gouvernement. Les cinq mois de rigueur se passèrent en débats animés, puis le lord protecteur prononça solennellement la dissolution du parlement. Le parti royaliste, disséminé dans les provinces, avait, à la faveur du trouble intérieur, organisé une conspiration qui fut découverte [1655]. Cromwell en profita pour diviser l'Angleterre en treize gouvernements militaires, soumis à un état-major général, qui ne relevait que du chef de la nation, et possédait à la fois l'autorité civile et militaire : c'était un état de siége permanent.

Le second parlement [17 septembre 1656], malgré l'influence des amis de Cromwell, ne fut guère plus favorable. Le renouvellement du parchemin de l'antichambre fit reculer une centaine de membres qui refusèrent leur signature et furent exclus. La famille des Stuarts fut alors bannie à perpétuité de l'Angleterre, et tout complot contre le protecteur, déclaré crime de haute trahison. Ses partisans voulaient l'élever au trône; le parlement et l'armée en flétrirent la proposition avec véhémence, et Cromwell se fit un mérite de son refus. Toutefois, il se fit accorder le protectorat sur des bases plus larges [25 mai 1657]. Il obtint un droit qui appartenait au parlement, celui de nommer son successeur; le système des trois pouvoirs prévalut en Angleterre; une chambre haute fut créée à vie, comme l'ancienne chambre des lords, sauf le droit d'hériter et de partager avec les communes le pouvoir législatif. Cromwell espérait ainsi donner un contrôle aux actes de la chambre du peuple, qui venait de rappeler dans son sein les

Digitized by Google

cent républicains exclus au commencement de la session. Ce nouvel essai de gouvernement ne réussit pas mieux que les autres; dès que les cent membres furent rentrés, la majorité se déclara contre lui : on discuta avant tout la légalité de l'humble pétition qui avait changé la forme du gouvernement, et la création de l'autre chambre. Cromwell se hâta de la dissoudre.

Cependant, le lord protecteur se mourait. Dans les dernières années de sa vie, la fréquence des complots, l'opposition constante du parlement, avaient aigri son caractère; les fatigues d'une vie trop active, en usant son corps, avaient altéré peut-être la puissance de son génie : à la fin, il ne marchait dans la rue qu'entouré de gardes, couvert d'une lourde cuirasse, armé d'un poignard et d'une paire de pistolets. Il mourut d'un accès de fièvre, le 3 septembre 1658, le jour de l'anniversaire des victoires de Dunbar et de Worcester. « Cet homme, qui domina par les armes et la parole, n'avait point fait la guerre jusqu'à 42 ans, et semblait incapable de séduire et dépourvu d'éloquence. Mais comme s'il eût caché en lui des forces et des idées pour toutes les chances de sa fortune, il parut successivement théologien, capitaine, politique, législateur, souverain, développant chaque fois le talent ou le vice dont il avait besoin. Il éleva le patriotisme de la nation, l'opprima par sa gloire même, et la fit respecter au dehors pour mieux la subjuguer. » (Villemain, *Hist. de Cromwell.*)

Bossuet, l'historien catholique et providentiel, avait dit : « Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois. Comme il eut aperçu que, dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser, sans être repris ni contraint, était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là, qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom; ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés, allaient toujours sans voir qu'ils allaient à la servitude, et leur subtil conducteur, qui, en prêchant, en dogmatisant, en faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, se vit regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu, commença à s'apercevoir qu'il pouvait pousser ses succès plus loin. Je ne vous raconterai pas la suite trop fortunée de ses entreprises, ni ses fameuses victoires dont la vertu était indignée, ni cette tranquillité qui a étonné l'univers. C'était le conseil de Dieu d'instruire les rois à ne point quitter son Eglise. »

§ VIII. — *Depuis la mort de Cromwell jusqu'à la restauration des Stuarts* [1658-1660].

Cromwell n'avait point usé du droit que lui avait donné l'acte d'humble pétition [26 mai 1657]; il était mort le 3 septembre 1658, sans désigner son successeur. Le conseil d'Etat jeta les yeux sur Fiteewood son gendre, et, sur son refus, proclama chef du gouvernement Richard, fils aîné du protecteur. Fiteewood accepta la lieutenance générale des armées; Henri Cromwell était le lord député d'Irlande; le général Monk commandait en Ecosse. Un parlement fut convoqué pour le 29 janvier 1659. Nommé suivant les anciennes lois électorales, il ne tarda pas à se partager en trois parties : les républicains ou fraction de Wallinford-housse, dirigée par Fiteewood; les officiers subalternes, à la tête desquels était Desborough ou plutôt le major Lambert, quoiqu'il ne fût pas le chef apparent; et les royalistes. Les deux premières fractions étaient ennemies du protecteur, et la dernière travaillait à semer la division en faveur de la royauté. Enfin, le parti des Wallinford, qui était le plus nombreux, força Richard à dissoudre le parlement. Dès lors anarchie complète. Pour y mettre fin, le parlement rappela, le 6 mai, le rump-parliament, c'est-à-dire les soixante ou quatre-vingts membres qui restaient encore du long parlement. Le rump s'empara de l'autorité suprême, et Richard, fatigué du rôle qu'il jouait, et peu fait d'ailleurs pour la vie publique, se hâta d'abdiquer le 22 août. Il vécut encore quarante ans dans sa retraite [1699]. Monk reconnut le nouvel ordre de choses; il y avait intérêt. Henri Cromwell, après avoir déployé un moment l'étendard royal, se soumit et entra dans la vie privée; Ludlow le remplaça dans la lieutenance de l'Irlande. Le rump voulut faire de l'énergie et destituer les généraux qui prétendaient lui dicter la loi; le major Lambert entra dans Londres le 14 octobre, et l'obligea à se dissoudre. L'armée était maîtresse du gouvernement, elle le confia [26 octobre] à un comité de salut public, composé de vingt-trois membres, dont sept généraux. Les circonstances étaient favorables pour une restauration; la nation était lasse de changement. Ce fut alors que Monk conçut et exécuta seul le projet de rétablir les Stuarts sur le trône, sans communiquer ses plans à personne, pas même à Charles II (car c'eût été se perdre, le prince étant entouré d'espions). Il protesta contre l'attentat de l'armée, et après avoir purgé ses troupes des fanatiques et des amis de Lambert, il prit le titre équivoque de défenseur des anciennes libertés du pays, s'empara de Derwik, passa le Tweed [1er janvier 1660], et entra en Angleterre. Fairfax se déclara pour lui dans le comté d'York, et le 3 février, il fut reçu dans Londres, sans qu'on se doutât de ses intentions. Le rump s'était assemblé de nouveau [décembre 1659]. Le 21 février 1660, Monk y rappela les presbytériens et les royalistes mitigés, exclus en 1648. Le parlement, ainsi complété, nomma Monk général en chef, abolit le serment prononcé contre les Stuarts, établit un conseil d'Etat de vingt et une personnes, et se sépara le 17 mars, après avoir convoqué un nouveau parlement pour le 25 avril. Au jour fixé, les

Digitized by Google

deux chambres s'assemblèrent. Monk s'était ouvert à un envoyé de Charles II, Georges Granville; ils avaient concerté leurs mesures. Le 1er mai, Granville présenta au parlement, au nom de Charles, une déclaration datée de Bréda, du 14 avril, promettant amnistie, liberté de conscience, payement de l'arriéré dû aux troupes, et maintien de tous les grades pour les officiers qui entreraient à son service. La chambre des lords prononça la première la restauration de la royauté, et les communes adoptèrent ce bill. Elles allouèrent au roi un don de 50,000 livres sterling, au duc d'York 10,000, au duc de Glocester 5,000. Elles annulèrent ensuite toutes les lois rendues après l'abolition de la royauté. Charles II fut proclamé le 8 mai à Londres et à Westminster. Le 29, il faisait son entrée solennelle dans la capitale, au milieu des acclamations de la multitude.

Pas une goutte de sang n'avait été versée pour l'accomplissement de cette révolution... (Burette, hist. mod.)

§ IX. — *Depuis la restauration des Stuarts jusqu'à leur expulsion définitive en* 1688.

Charles II fit son entrée dans Londres le 29 mai 1660, trentième anniversaire de sa naissance, et mourut le 16 février 1685, dans la cinquante-cinquième année de son âge. Sa grande affaire pendant tout son règne furent ses plaisirs. Il ne laissa pas un enfant légitime, mais une foule de bâtards adultérins, qu'il honora de grands titres. L'exemple du roi fut imité par la cour: l'immoralité devint publique. Les cavaliers ou anciens royalistes, dit Lingard, pour célébrer leur triomphe, se livrèrent à la débauche et à l'ivrognerie; et les nouveaux royalistes, pour prouver la sincérité de leur conversion, s'efforcèrent de surpasser les cavaliers en licence. (Lingard, t. XII, p. 95.) — La débauche était le plus sûr moyen de parvenir, dit la Biographie universelle. On dit que Charles II dit un jour à un de ses ministres, Shaftesbury, dans un moment de gaieté : Je crois que tu es le plus mauvais sujet de mes Etats. — Votre Majesté a raison, répliqua le ministre, si elle entend parler seulement de ses sujets. (*Biog univ.*, t. XLII, Shaftesbury.) — Enfin, Châteaubriand conclut : S'il était possible de supposer que la corruption des mœurs répandue par Charles II en Angleterre fût un calcul de sa politique, il faudrait ranger ce prince au nombre des plus abominables monarques; mais il est probable qu'il ne suivit que le penchant de ses inclinations et la légèreté de son caractère. (*Les Stuarts*, Charles II.)

Dans les premiers jours de la Restauration, on cherchait comment on pourrait être assez esclave pour expier le crime d'indépendance : c'était une émulation domestique qui débarrassait le maître des actes de rigueur; le clergé et le parlement se chargeaient de tout. Les communes passèrent un acte afin d'établir ou de rétablir la doctrine de l'obéissance passive. Le bill des convocation triennales fut aboli; une espèce de long parlement royal dura dix-sept années pour la corruption et la servitude, comme le long parlement en avait duré vingt pour le fanatisme et la liberté. Tout prit le caractère d'une monarchie absolue dans une monarchie représentative; les intérêts publics furent traités comme des intérêts privés; ce ne furent plus les révolutions, mais les intrigues, qui élevèrent les échafauds. (*Les Stuarts*, Charles II.)

Un des premiers actes de Charles II fut de punir les meurtrier de son père. Tous les régicides furent déclarés coupables, et condamnés à mort. Dix furent exécutés aussitôt. Le langage de ces hommes devant la cour et après leur condamnation, dit Lingard, offrit des traits du fanatisme le plus exalté. Pour prouver la justice de leur cause, ils en appelèrent aux victoires que le Seigneur avait données à leurs épées, à leurs Bibles, où il était enjoint de répandre le sang de qui a versé celui de ses semblables; à l'esprit de Dieu qui avait témoigné à leur esprit que le supplice de Charles Stuart était un acte nécessaire de justice, une action glorieuse, dont le bruit s'était répandu parmi la plupart des nations, et une reconnaissance solennelle de la haute suprématie que le Roi du ciel exerce sur les rois de la terre. Des sentiments semblables les animèrent et les soutinrent sur l'échafaud. Lorsqu'on leur dit de se repentir, ils répondirent qu'ils s'étaient déjà repentis de leurs péchés, et qu'ils étaient sûrs du pardon; mais qu'ils n'osaient pas se repentir de la part qu'ils avaient eue à la mort du feu roi, car se repentir d'une bonne action serait offenser Dieu; qu'ils étaient fiers de mourir pour une aussi bonne cause; que leur martyre serait le spectacle le plus glorieux que le monde eût jamais vu depuis la mort du Christ; mais que leurs persécuteurs devaient trembler; que la main du Seigneur était déjà levée pour venger leur sang innocent, et que, dans peu de temps, la cause de la royauté serait abattue devant celle de l'indépendance. Ils prononcèrent cette prédiction avec la confiance des prophètes, et se soumirent à leur sort avec la constance des martyrs. (Lingard, t. XII, p. 21 et 22.) Certainement, aux yeux de tout Catholique, comme aux yeux de l'historien Lingard, ce langage respire le fanatisme le plus exalté. Mais il n'en est pas de même des protestants de toute espèce, qui savent ce qu'ils sont et ce qu'ils disent. Ceux-là, au lieu d'un fanatisme exalté, ne verront dans le langage des régicides anglais que l'application calme et raisonnée des premiers principes du protestantisme, des premiers principes de Luther, Calvin et Wiclef.

Sous le règne de Charles II, la condition des Catholiques anglais continua d'empirer. En 1673, il prescrivit le serment du test ou de protestation contre le catholicisme. Tout individu qui refusait de prêter le serment d'allégeance et de suprématie, et de recevoir la communion selon les rites de l'Eglise anglicane, était déclaré inhabile à occuper au-

Digitized by Google

cune charge, civile ou militaire. On exigea que toutes les personnes en place, non-seulement fissent les serments et reçussent les sacrements à l'anglicane, mais en outre qu'elles signassent une déclaration contre la transsubstantiation, sous peine d'une amende de cinq livres sterling et d'être déclarées incapables de poursuivre dans aucune cour de justice ou d'équité, d'être tuteurs d'un enfant ou exécuteurs testamentaires de qui que ce soit, de recevoir aucun legs ou acte de donation, et de remplir aucune charge publique. (LINGARD, t. XII, p. 336.)

Les Anglais protestants n'étaient point encore satisfaits. Afin d'aggraver la persécution qui pesait sur eux, ils recoururent à la calomnie et accusèrent les Catholiques de vouloir couper la tête à Charles II. Tout le monde convient aujourd'hui que c'est la plus grossière imposture qui se rencontre dans l'histoire. Cependant cette imposture si grossière échauffa tellement l'Angleterre protestante, qu'elle en perdit, pendant cent cinquante ans, toute lueur de raison, de justice et d'humanité à l'égard de la vieille Angleterre, l'Angleterre catholique, et ce n'est que de nos jours que ce délire séculaire commence à se calmer.

Le premier auteur ou instrument de cette longue mystification fut Titus Oates, faiseur de rubans, puis ministre anabaptiste sous Cromwell, puis ministre anglican sous Charles II, mais chassé de tous ces emplois par son inconduite, pour ses inclinations contre nature, pour deux faux témoignages dont il fut convaincu en justice. Sans feu ni lieu, il se mit aux gages d'un ministre anglican, nommé Tonge, pour faire l'espion parmi les Catholiques, et lui fournir matière à des déclamations périodiques contre eux. Oates feignit donc de se convertir au catholicisme, et obtint une place dans un collége sous l'administration de Jésuites anglais, à Valladolid en Espagne. Il en fut chassé, pour indiscipline, au bout de cinq mois. Par l'avis de Tonge, il s'adressa de nouveau aux Jésuites, et obtint, par ses larmes et ses promesses, d'être reçu au collége de Saint-Omer. Comme il ne put dompter son humeur déréglée, ni cacher tout à fait son hypocrisie, il fut encore chassé. Il revint auprès de Tonge, sans pouvoir lui rapporter quelque chose qui en valût la peine. Seulement il avait appris que, le 4 avril 1678, quelques Jésuites s'étaient réunis à Londres pour leur chapitre triennal. D'un fait aussi simple, les deux imposteurs en font une conspiration épouvantable, où ils font entrer tous les Jésuites dont Oates avait retenu les noms, bien ou mal, entre autres le P. Lachaise, confesseur de Louis XIV, qu'il appelait Leshée. Ils fabriquent des lettres, des correspondances ; le roi Charles II devait être assassiné, son frère le duc d'York mis à sa place, la religion protestante abolie ; ils avaient nommé de nouveaux ministres, de nouveaux généraux, de nouveaux gouverneurs dont plusieurs, par leur âge et leurs infirmités, étaient notoirement incapables de remplir les emplois assignés. Aux deux premiers imposteurs s'enjoignit un troisième, Bedloe, puni en divers pays pour escroqueries et inconduite, condamné à mort pour vol en Normandie, sorti récemment de prison à Londres. La déclaration de Bedloe et d'Oates était tellement absurde qu'il est impossible d'imaginer aujourd'hui comment des hommes sensés y ajoutaient la moindre confiance.

Il y avait alors en Angleterre deux factions, celle de la cour et celle des révolutionnaires, l'une et l'autre soudoyées par le roi de France, Louis XIV. Les révolutionnaires, ayant à leur tête le comte de Shaftesbury, ministre du roi, travaillaient à exclure du trône le duc d'York, frère du roi, et porté pour l'ancienne religion, et à lui substituer le duc de Monmouth, un des bâtards de Charles II. L'imposture d'Oates et compagnie leur vint fort à propos. Shaftesbury aida les imposteurs à mettre un peu plus de vraisemblance dans leurs mensonges ; il ameuta la partie révolutionnaire du parlement et du peuple. L'Angleterre protestante devint folle : cinquante mille hommes étaient continuellement sous les armes à Londres, et les chaînes prêtes à être tendues, pour arrêter les papistes qui venaient égorger le roi et la nation. En attendant, les Catholiques étaient mis hors la loi, traqués, emprisonnés, pendus pour une conspiration imaginaire; ils ne purent siéger dans aucune des chambres ni de législature ni de justice sans faire le serment d'apostasie, sans abjurer la suprématie spirituelle du Pape pour la reconnaître au roi, sans déclarer que la religion catholique était une idolâtrie : en un mot, les fidèles héritiers de la vieille Angleterre furent traités par les Anglais renégats et novateurs comme des parias, des ilotes, des esclaves; et ce n'est que de nos jours que les noms si catholiques et si anglais de Norfolk, de Talbot, d'Arundel, de Clifford ont pu rentrer à la chambre des pairs. (LINGARD, t. XIII.)

A la mort de Charles II, qui ne laissa point d'enfants, le sceptre passa aux mains de Jacques II, son frère, second fils de Charles Ier. Jacques II était Catholique avoué. Charles II avait, pendant sa vie, dissimulé ses sentiments réels en faveur de la communion romaine; mais il avait secrètement abjuré l'anglicanisme à son lit de mort. Jacques II ne crut point devoir transiger avec sa conscience : il monta sur le trône d'une nation protestante en professant hautement la foi qu'il avait dans le cœur. Un parti de mécontents commença dès lors à miner sa puissance. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gendre de Jacques II, se mit à la tête des rebelles, détrôna son beau-père [1688], et eut la lâcheté de ceindre sur son front une couronne usurpée. Louis XIV accueillit magnifiquement le monarque fugitif, et prit sa cause en main. Ses nobles efforts pour le rétablir en Angleterre échouèrent tous. Dans une même année, Jacques II, descendu en Irlande avec une armée française, y fut battu sur les bords de la Boyne,

Digitized by Google

en même temps que l'amiral Tourville, obéissant aux ordres de Louis XIV, subissait pour la même cause la terrible défaite navale près de la Hogue, et compromettait pour longtemps la puissance de notre marine. La paix de Ryswick [1698] mit fin à cette guerre glorieuse, mais inutile.

Les protestants ont fait un crime à Jacques II de ses nobles tendances pour rétablir en Angleterre la religion qui avait fait sa gloire, et dont l'avaient dépossédée l'ignoble Henri VIII et Elisabeth la bâtarde. Voici à cet effet ce que dit le protestant Cobbet : « Au moment de récapituler ici toutes les accusations élevées contre le malheureux Jacques, la justice nous fait un devoir de dire également ce qu'il ne fit pas. Ainsi, il n'introduisit pas, à l'instar d'Edouard VI le protestant, des troupes allemandes en Angleterre, pour contraindre son peuple à changer de religion, et n'imita point ce jeune saint couronné qui faisait imprimer sur le front ou sur la poitrine de ses sujets affamés la flétrissure d'un fer rouge, pour les punir d'avoir cherché à soulager leur faim en implorant la pitié publique; il n'eut pas recours, comme la glorieuse et protestante Elisabeth, au fouet, à la torture et au gibet, pour convertir ses peuples à sa croyance; il ne crut pas même nécessaire de leur faire payer pour cela des amendes exorbitantes. Au contraire, il fit tout ce qui dépendait de lui pour mettre fin aux persécutions religieuses. Jamais on ne le vit accorder à ses favoris d'odieux monopoles, comme avait fait la reine-vierge, sous le règne de laquelle le boisseau de sel monta, de 8 sous environ, à plus de 300. Combien un tel prince ne devait-il pas, en vérité, être bigot et fanatique! Combien les doctrines du catholicisme n'avaient-elles pas rétréci l'étendue de ses idées! D'ordinaire, l'accusation précède toujours la mise en cause et le jugement : quand on expulsa Jacques du trône de ses pères, on eut sans doute des motifs pour renverser cette règle générale, en commençant par donner la couronne au Hollandais et à sa femme, et ne disant pourquoi que l'année suivante. » (Cobbet, *Histoire de la Réforme en Angleterre*, lettre 13.)

La révolution politique et religieuse de l'Angleterre est à ce moment définitivement consommée. Jacques II venait d'expier les crimes de sa dynastie. Il ne nous reste plus, pour achever l'histoire de l'Angleterre protestante, qu'à résumer les diverses phases, depuis 1688 jusqu'à nos jours.

§ X. — *Depuis l'avénement de la dynastie de Hanovre jusqu'à nos jours.*

En 1688, il y avait en Angleterre quatre vicaires apostoliques, avec le titre, le caractère et la juridiction épiscopale, et gouvernant les quatre districts du royaume : le nord, le sud, l'ouest et le milieu. La révolution de 1688 ayant expulsé le dernier roi anglais et catholique pour lui substituer un Hollandais calviniste, elle statua tout d'abord qu'aucun Catholique ou époux de Catholique ne pourrait hériter du trône. Les Catholiques ou ceux réputés tels eurent ordre de s'éloigner à dix milles de Londres. On les désarma, on prit leurs chevaux; on ferma quelques écoles qu'ils avaient formées; on les excepta seuls de l'acte de tolérance. Leur droit de patronage fut confié aux universités. On accorda, en 1700, des récompenses à qui ferait prendre un prêtre ou un Jésuite. Il fut défendu, sous peine de 100 livres sterling d'amende, d'envoyer ses enfants hors du royaume pour les faire élever dans la religion catholique. Les Catholiques étaient inhabiles à hériter. Les évêques nouvellement envoyés en Angleterre étaient particulièrement l'objet de la jalousie protestante. Deux des vicaires apostoliques furent arrêtés, emprisonnés, puis relâchés, mais menacés sans cesse; à la moindre alarme, ils étaient obligés de se tenir cachés. Les prêtres furent soigneusement recherchés, et plusieurs accompagnèrent Jacques dans sa fuite; d'autres restèrent en prison. Des laïques eurent le même sort. Walker, président du collége de l'université d'Oxford, qui s'était déclaré Catholique et avait converti plusieurs personnes, fut mis à la Tour, interrogé en plein parlement, et excepté nommément de l'acte d'amnistie. Cependant il faut savoir gré à Guillaume III de n'avoir pas versé le sang et de n'avoir pas renouvelé les scènes atroces de 1679 et des années suivantes. (Picot, *Mémoires*, etc., Introduction.)

Au milieu de ces traverses, la religion catholique se soutint par elle-même, et son état dans ce pays était, en 1701, aussi satisfaisant que possible. Les vicaires apostoliques y gouvernaient leurs districts avec un zèle mêlé de prudence. M. Leyburn, fort âgé, vicaire apostolique du midi, restait à Londres, tandis que M. Giffard gouvernait le district du milieu. Ce dernier faisait de fréquentes visites, établissant des missionnaires, donnant la confirmation, et encourageant les Catholiques dans la foi. Il secondait M. Leyburn dans l'administration du district du sud, et visitait aussi celui de l'ouest, privé d'évêque. Le clergé comptait dans son sein des hommes distingués par leurs talents, desquels deux refusèrent l'épiscopat par modestie. Plusieurs chapelains de Jacques II laissèrent des sermons imprimés. Le Jésuite Pulton publia la relation de sa conférence avec l'anglican Fenison. Son confrère Dorrel est auteur de livres de controverse et de piété. Plusieurs missionnaires trouvaient, au milieu de leurs travaux, le temps de composer de bons écrits, dont quelques-uns sont encore estimés des Catholiques anglais. Quelques laïques donnaient l'exemple d'une haute piété. Les lois sévères qui interdisaient aux Catholiques la faculté de tenir des écoles, les obligeaient d'envoyer leurs enfants sur le continent. Il s'était formé à cet effet différents établissements à Rome, à Paris, à Douai, à Valladolid. Le plus célèbre de ces colléges était celui de Douai, qui était comme la pépinière du clergé séculier en Angleterre. Il avait été

Digitized by Google

crée vers le commencement du XVIIe siècle, et les Papes l'avaient protégé et lui avaient accordé une pension annuelle. Les présidents des colléges étaient choisis par le cardinal, protecteur des Eglises d'Angleterre à Rome. Le collége des Anglais à Lisbonne était le plus considérable après celui de Douai. Il avait été fondé par un seigneur portugais. A Paris, le collége des Anglais avait été fondé par le docteur Betham, chapelain de Jacques II et précepteur du prince de Galles. Parmi les ordres religieux qui fournissaient des sujets aux missions d'Angleterre, les Bénédictins et les Jésuites furent les plus nombreux. Les premiers, qui formaient une congrégation à part sous le nom de Bénédictins anglais, avaient des maisons à Paris, à Douai, à Saint-Malo, à Dieulouard en Lorraine. Ils fournirent plusieurs évêques à la maison, et tenaient tous les quatre ans un chapitre pour nommer leurs supérieurs.

Quant à l'Ecosse, vers la fin du XVIIe siècle, elle comptait un assez grand nombre de Catholiques, et elle en aurait eu davantage sans le manque de prêtres et d'écoles. Ces deux circonstances favorisèrent beaucoup les succès des réformateurs du XVIe siècle. Le Saint-Siége y faisait passer de temps en temps des Franciscains irlandais. Mais la plupart étaient rebutés de la rigueur du climat, au moins dans la partie septentrionale de l'Ecosse, où le froid rend la vie pénible, et ils restaient peu dans cette mission. Un pieux et zélé missionnaire, nommé Wite, fut plus constant. Aidé de la protection de lord Macdonald, il fit revivre la foi dans les montagnes d'Ecosse, et ramena, presque sans difficulté, les familles que le malheur des temps avait éloignées de la religion. Ses travaux, vraiment apostoliques, datent de la fin de Cromwell et du commencement de Charles II. On essaya vers le même temps d'établir quelques écoles pour former des prêtres, et en même temps pour préserver les enfants des Catholiques de la séduction des écoles protestantes. Mais ces établissements avaient peine à se soutenir au milieu des traverses qu'on suscitait aux Catholiques.

La révolution de 1688 n'eut pas des résultats moins fâcheux pour ce pays que pour l'Angleterre, et l'attachement d'un grand nombre d'Ecossais aux Stuarts, leurs anciens maîtres, servit de prétexte à de longues exactions. Les protestants s'y montrèrent presque aussi jacobiques ou partisans de l'ancienne dynastie que les Catholiques, et les premiers comme les seconds parurent profiter de toutes les occasions pour soutenir les droits de leur souverain légitime. On les comprima avec soin. Le gouvernement anglais cessa de protéger les épiscopaux, et les presbytériens devinrent dominants en Ecosse. Les préjugés politiques se mêlant aux préjugés religieux, on poursuivait à la fois les partisans des Stuarts et les adhérents à une foi proscrite. On tint des prêtres catholiques en prison pendant plusieurs années, ensuite on les bannit. On envoya des troupes dans les montagnes, on ravagea les terres des Catholiques, et un capitaine nommé Porringer, devint fameux dans l'ouest par ses dévastations et ses cruautés. En même temps le parlement d'Ecosse statua que les enfants qui ne seraient pas protestants seraient privés de la succession de leurs père et mère.

Cependant la foi se soutint au milieu des efforts faits pour la comprimer. Il paraît que Jacques, dans sa retraite, entretenait des relations étroites avec l'Ecosse. Il y fit passer quelques fonds avec lesquels on établit dans les montagnes une école dirigée par Georges Panton, élève du collége des Ecossais. Ce prince s'unit avec les missionnaires d'Ecosse pour demander l'envoi d'un évêque dans ce pays. Le Saint-Siége accéda à leurs désirs; Thomas Nicolson fut fait, en 1684, évêque de Peristachium et vicaire apostolique en Ecosse, où il se rendit secrètement en 1697. Il n'y trouva que vingt-cinq missionnaires dont il augmenta successivement le nombre. Il commença dès cette année à faire quelques visites dans le nord, où les Catholiques sont plus nombreux. Il en fit également les quatre années suivantes dans les différentes parties de son vicariat. Son activité et son zèle produisirent beaucoup de fruits dans un pays qui n'avait pas vu d'évêques depuis près de cent ans. Il dressa des avis aux pasteurs, qui furent acceptés dans une réunion de missionnaires écossais, et confirmés depuis à Rome. Dans un voyage de plus de quatre cents milles, par des montagnes fort rudes et des mers dangereuses, il confirma, l'an 1700, un grand nombre de personnes, s'instruisit du besoin des peuples, réprima les abus, annonça à ses fidèles Catholiques la parole de Dieu, et les exhorta à la constance dans la foi. Ils étaient assez heureux dans ces quartiers. Plusieurs îles de l'ouest étaient exclusivement peuplées de Catholiques, et dans une seule station le vicaire apostolique confirma plus de sept cents personnes. Il trouva ces bons montagnards réglés dans leurs mœurs, respectueux pour les prêtres, et observant avec exactitude les lois de l'Eglise. Quelques-uns d'entre eux avaient été mis à mort par le cruel Porringer, sur le refus qu'ils avaient fait de renoncer à la foi catholique. L'évêque Nicolson encouragea ses prêtres et nomma deux ses provicaires. Il inspecta aussi l'école d'Arasaick, sur laquelle il fondait ses espérances et qui servait de préparation aux sujets que l'on envoyait ensuite au collége écossais, à Paris ; maison qui était la principale ressource pour l'éducation des prêtres, et la principale pépinière des missionnaires pour l'Ecosse. Outre ce collége, il y en avait encore un à Rome et un à Ratisbonne chez les Bénédictins écossais, qui avaient trois maisons en Allemagne

L'Irlande, ce peuple martyr, a constamment repoussé les innovations religieuses et conservé ses évêques. La succession des pasteurs légitimes s'est maintenue dans ce pays à travers tous les orages. Forcés d'aban-

Digitized by Google

donner aux évêques anglicans leurs églises, leurs maisons et leurs revenus, ces bons pasteurs ont continué de gouverner leurs troupeaux dans une honorable indigence, et dans des retraites où leurs ennemis venaient souvent les troubler. Les Catholiques formaient les trois quarts de la population de l'île, et, malgré cette disproportion, ils étaient exclus de toutes les faveurs et de toutes les places, privés de tout droit politique, inquiétés de ce qu'ils avaient de plus cher, asservis à des lois rigoureuses. Ils voyaient un petit nombre de protestants dominer sur eux, s'arroger tous les avantages.

Le règne de Jacques II fut trop court pour apporter beaucoup d'avantages aux Catholiques, ou du moins ces avantages ne furent guère durables. Les faveurs mêmes que ce prince accorda dans ce pays à ceux de sa communion irritèrent l'envie contre eux, et sa chute les exposa à de nouvelles traverses. Plus ils lui restèrent fidèles dans sa disgrâce, plus on usa de rigueur envers eux, et ils expièrent par toutes sortes de vexations leur courageux dévouement. La capitulation de Limerick avait assuré aux Irlandais quelques allégements. On était convenu que les choses resteraient sur le pied où elles étaient sous le règne de Charles II, et qu'on n'exigerait des Catholiques que le serment général de fidélité qu'il est d'usage de demander aux peuples qui passent sous une autre domination. Ces concessions déplurent aux protestants fanatiques. Guillaume de Hollande se montra plus modéré. Il réprima plus d'une fois les efforts du parlement d'Irlande pour enfreindre les articles de Limerick, et empêcha entre autres un projet de loi qui bannissait à perpétuité tous les archevêques, évêques et religieux. Mais tandis que la cour suivait ce système de modération, la masse des protestants établis en Irlande montrait un tout autre esprit contre les Catholiques, et tous les documents de l'époque font un portrait déplorable de la situation de l'Eglise dans cette île, à la fin du XVIIe siècle et à la fin du XVIIIe. Les Catholiques étaient en butte à toutes sortes de vexations; les protestants, quoique en moindre nombre, appesantissaient sur eux le joug le plus dur.

Le protestant Cobbet résume ainsi le code pénal, ou code de sang de l'Angleterre protestante contre les Catholiques, code composé de plus de deux cents actes du parlement, rendus depuis le règne d'Elisabeth jusqu'à la vingtième année de celui de Georges III. « En Angleterre, il privait les pairs catholiques du droit de siéger au parlement, qu'ils tenaient de leur naissance, et le reste de leurs coreligionnaires, de celui de faire partie de la chambre des communes. Il enlevait à tous les Catholiques le droit de voter aux élections. Bien que d'après la grande charte aucun homme ne doit être taxé sans son consentement, il imposait de doubles taxes aux Catholiques qui refusaient d'abjurer la religion de leurs pères. Il leur refusait l'accès du pouvoir, et les empêchait d'arriver aux plus minces emplois. Il les déclarait inhabiles à présenter des sujets aux bénéfices ecclésiastiques, bien que ce droit fût exercé par des quakers et des Juifs. Il les condamnait à une amende de vingt livres sterling par mois, s'ils ne fréquentaient pas avec exactitude les temples du culte établi par le parlement, fréquentation qu'ils ne pouvaient considérer que comme un véritable acte d'apostasie. Il leur défendait, sous peine de châtiments graves, de garder des armes dans leurs demeures, même pour leur propre sûreté, de plaider en justice, d'être tuteurs ou exécuteurs testamentaires, d'exercer la profession de médecin ou d'avocat, et de s'éloigner de plus de cinq milles de leur domicile. Toute femme mariée qui ne fréquentait pas assidûment le temple de l'Eglise établie perdait les deux tiers de sa dot; elle n'était plus apte à devenir exécutrice testamentaire de son mari, et pouvait être renfermée pendant la vie de celui-ci, à moins qu'il ne payât pour elle dix livres sterling d'amende par mois. Quand un homme était atteint ou convaincu du même crime, les quatre premiers juges de paix venus pouvaient le citer à leur barre, le forcer à abjurer sa foi; et, s'il refusait, le condamner, sans l'avis d'aucun jury, à un bannissement perpétuel, et à mort, s'il remettait les pieds sur le territoire anglais. Les deux premiers juges de paix venus avaient droit de citer devant leur tribunal, et sans aucune information préalable, tout homme âgé de plus de seize ans; s'il refusait d'abjurer la religion catholique, et s'il persistait pendant six mois dans son refus, il devenait incapable de posséder des terres; toutes celles qui lui appartenaient, revenaient de droit à son plus proche héritier protestant, lequel ne lui devait ensuite aucun compte de leur produit. Le Catholique obstiné ne pouvait plus acheter de terres, et tout acte ou contrat souscrit par lui était radicalement nul. Etaient passibles d'une amende de six livres sterling par mois, les personnes qui employaient dans leurs maisons un précepteur catholique, et celui-ci était en outre puni d'une amende de deux livres sterling par jour. Etaient passibles de deux livres sterling ceux qui envoyaient un enfant à une école catholique étrangère; et cet enfant devenait de plus inhabile à hériter, à acheter ou posséder des terres, des revenus, des biens, des dettes, des legs ou des sommes d'argent. Etait punissable de cent vingt livres sterling d'amende, celui qui célébrait la Messe; et de soixante livres seulement celui qui l'entendait. Tout prêtre catholique qui revenait par delà les mers, et qui, dans les trois premiers jours de son arrivée, n'abjurait pas sa religion, ou toute personne qui rentrait dans la foi catholique ou y ramenait un autre individu, était condamnée à être pendue, éventrée et écartelée.

« En Irlande, le code pénal, auquel les Catholiques étaient soumis, était encore plus hideux et plus féroce; car un simple trait de plume avait suffi pour faire appliquer à ce malheureux pays toutes les dispositions

Digitized by Google

cruelles du code anglais, indépendamment des dispositions pénales spécialement destinées à la population irlandaise. Ainsi :

« Tout instituteur catholique, public ou particulier, et même le modeste sous-maître d'une école tenue par un protestant, était puni de l'emprisonnement, du bannissement, et considéré, en un mot, comme un félon, s'il était catholique. Les membres du clergé catholique ne pouvaient demeurer dans le pays sans être enregistrés comme des espèces de prisonniers sur parole; des récompenses faites avec les fonds levés en partie sur les Catholiques, étaient décernées dans les proportions suivantes à ceux qui découvraient des contrevenants à cette disposition de la loi, à savoir : cinquante livres sterling pour un archevêque et évêque; vingt livres sterling pour un prêtre, et dix pour un maître ou sous-maître d'école. Les deux premiers juges de paix venus pouvaient citer tout Catholique à leur barre, et lui ordonner de déclarer sous serment où et quand il avait entendu la Messe, les personnes qui y avaient assisté avec lui, le nom et le domicile des prêtres et maîtres d'école de sa connaissance; que, s'il refusait d'obéir à cet ordre tyrannique, il avait droit de le condamner, sans plus de formalités, à une année de prison ou à vingt livres sterling d'amende; tout protestant qui voyait un Catholique en possession d'un cheval d'une valeur de plus de cinq livres sterling, pouvait s'emparer de ce cheval, en comptant les cinq livres sterling au propriétaire. Pour que, dans pareils cas, les tribunaux ne pussent jamais faire droit à qui il appartenait, on n'admettait sur les listes des jurés que des protestants connus. La succession d'un protestant dont les héritiers directs étaient catholiques, passait à son plus proche héritier protestant, comme si les héritiers catholiques étaient prédécédés. Tout mariage contracté entre protestant et Catholique était nul de plein droit, encore qu'un grand nombre d'enfants en fussent nés. Tout prêtre catholique qui célébrait un mariage entre un Catholique et un protestant, ou entre deux Catholiques était condamné à être pendu. Toute femme, épouse d'un Catholique, qui voulait devenir protestante, sortait par cela même de la puissance de son mari et participait à tous ses biens, quelque répréhensible qu'eût d'ailleurs été sa conduite, soit comme épouse, soit comme mère. Si le fils d'un père catholique se faisait protestant, ce fils devenait maître de tous les biens de son père, lequel ne pouvait plus en vendre, engager ou léguer une partie quelconque, à quelque titre qu'il les possédât, et quand bien même ils étaient le fruit de son travail. »

Après avoir résumé ces articles et d'autres, le protestant Cobbet conclut : « Je le demande à mes lecteurs, y a-t-il un seul d'entre eux qui n'ait gémi du plus profond de son cœur, en entendant rapporter toutes ces horribles cruautés, exercées contre des hommes uniquement coupables d'être restés fidèles à la foi de leurs pères et des nôtres, à la foi d'Alfred le Grand, fondateur de la puissance de notre nation, à la foi des hommes qui établirent la grande charte et créèrent toutes ces vénérables institutions qui font la gloire de notre pays? Et si l'on réfléchit que tant d'horreurs et d'atrocités n'ont été commises que pour assurer la prédominance de l'Eglise anglicane, comment ne pas s'affliger et rougir de ce qui s'est passé, et ne pas ardemment souhaiter que bientôt pleine et entière justice soit enfin rendue aux malheureux qui souffrent depuis si longtemps? » (Cobbet, *Histoire de la réforme d'Angleterre*, lettre 15e.) — Les souhaits du protestant Cobbet ont été accomplis en 1828, par l'émancipation légale des Catholiques dans tout le royaume d'Angleterre.

Depuis vingt-cinq ans, le retour progressif de l'Angleterre à l'unité frappe tous les yeux; son mouvement vers le catholicisme offre un caractère tout à fait significatif.

En 1765, on ne comptait dans l'Angleterre, l'Ecosse et le pays de Galles, que soixante mille Catholiques restés fidèles au culte de leurs ancêtres. Leur nombre commença à s'accroître d'une manière sensible durant l'émigration française, et un recensement officiel a constaté qu'il était de cinq cent mille en 1821. Il était, en 1842, de deux millions cinq cent mille, et, en 1845, leur nombre s'est accru jusqu'à trois millions trois cent quatre-vingt mille. Or, on compte, en outre, en Irlande, plus de sept millions de Catholiques. En 1828, les quatre vicaires apostoliques de l'Angleterre, NN. SS. P. A. Baines, T. Walsh, J. Briggs, et T. Griffiths, adressaient collectivement une lettre aux fidèles pour recommander leurs séminaires à la charité. Dans cette lettre, les vicaires apostoliques parlaient en ces termes du mouvement religieux qui déjà commençait :

« Considérez avec quelle rapidité notre sainte religion étend ses rameaux sur ce royaume, la quantité de personnes qui sont récemment retournées au sein de l'Eglise catholique, combien de nouvelles missions ont été établies. Dans un grand nombre des anciennes, le troupeau s'est accru de manière à rendre l'augmentation des pasteurs nécessaire. Considérez aussi le nombre de Catholiques qui, surtout dans le district occidental, sont laissés sans prêtres, parce qu'ils sont ou trop pauvres pour fournir à ses besoins, ou trop éloignés d'une mission pour être visités par un prêtre voisin. De là, les enfants sont laissés non-seulement sans instruction, mais ils n'ont pas de prêtres pour leur administrer le sacrement de baptême et apporter les consolations de la religion aux mourants. »

Voici quel a été le progrès du catholicisme dans la seule ville de Londres et dans les environs immédiats, depuis 1819 jusqu'en 1826, d'après un rapport officiel, présenté en 1828 à la chambre des communes. En 1819, on comptait soixante-dix-neuf mille cinq cent soixante Catholiques; en 1820, quatre-

Digitized by Google

vingt-trois mille trois cent quarante; en 1821, quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingts; en 1822, quatre-vingt quinze mille cinq cent soixante-dix; en 1823, cent trois mille deux cents; en 1824, cent quinze mille quatre cent dix; en 1825, cent vingt-trois mille neuf cent trente; en 1826, cent trente-trois mille cent dix.

Nos prêtres émigrés n'ont pas peu contribué par leur zèle à ce retour. Le vertueux abbé Carron, pendant son séjour en Angleterre, avait reçu un grand nombre d'abjurations. A Jersey seulement, on comptait quatre-vingts protestants qui s'étaient faits catholiques en dix ans. En 1828, le docteur Herman, évêque de Glegher donnait la confirmation, dans une tournée, à sept mille dix-neuf personnes, sur lesquelles il y avait soixante-dix-neuf protestants convertis. Le 13 septembre 1840, M. Griffiths, évêque catholique du district de Londres, confirma, dans la chapelle Sainte-Marie, à Morfield, quarante protestants convertis. A Stirling (Ecosse), où une chapelle avait été ouverte, on comptait environ trois cents convertis.

M. O'Doherty, qui gouvernait la paroisse de Killowen (Irlande), dans laquelle est renfermée une partie de la ville de Coleraine, annonçait, au début de 1840, que, dans les six dernières années, il avait reçu dans le sein de l'Eglise cent adultes convertis. Précédemment un autre pasteur, M. Greene, avait annoncé la conversion de 40 personnes dans la partie de Coleraine renfermée dans sa paroisse. La lettre de M. O'Doherty rappelle que le rapport des commissaires pour l'instruction publique, en 1834, rapport qui a été imprimé, portait le nombre de Catholiques de Killowen, à cette époque, à 1,223 Catholiques et 726 protestants, tandis que le recensement de la même paroisse, fait par l'autorité civile en 1839, donne 1,144 Catholiques et 456 protestants. Les vicariats apostoliques les plus favorisés étaient celui du centre (Birmingham) et celui de Londres. En 1838 seulement, huit cents conversions eurent lieu dans le district du docteur Walsh; on peut sans crainte avancer qu'elles ne s'élèvent pas, en moyenne, à moins de 1,200 depuis cette époque. Nous avons sous les yeux l'état officiel adressé, en 1842, au cardinal préfet de la Propagande, à Rome, par le vicaire apostolique de Londres. Ce document établit que la moyenne proportionnelle des conversions a été [1837 à 1842] de 600 environ par année. Voici, en effet, ce que nous lisons dans ce Latus districtus Londinensis : *Conversi sunt quotannis ex hæresi ad fidem catholicam circa* 600. Depuis 1842, ce chiffre s'est accru d'une manière assez considérable pour que nous puissions l'élever de 6 à 800, sans craindre d'être taxé d'exagération. Mais on ne saurait énumérer les conversions qui ont lieu annuellement en Angleterre depuis une dizaine d'années. Dès le commencement de l'année 1842, le nombre s'en est si prodigieusement accru que, dans un meeting, de l'Institut de Saint-Jean, tenu à Londres dans Richemond-Street au mois de janvier, un des membres présents, M. Mac-Neil, ne craignit pas de déclarer que le mouvement religieux qui régnait alors dans les esprits en faveur du catholicisme était si prononcé, qu'on aurait de la peine à trouver une famille où il n'y eût quelque Catholique connu ou caché. Si l'on considère ce qui se passe dans ce pays, on comprendra que ces paroles n'ont rien d'exagéré. Le nombre des conversions à la religion catholique, qui va sans cesse croissant sur tous les points de la Grande-Bretagne, est incalculable, et, dans quelques endroits, il va au delà des plus belles espérances qu'on aurait pu concevoir. En voici un exemple digne de remarque. Il y a quelques années, un prêtre catholique non moins recommandable par sa piété que par ses talents, fut prié par les protestants d'une paroisse dénuée de tout secours spirituel, de leur rompre le pain de la parole. La permission nécessaire pour cela ayant été accordée après bien des difficultés, ce digne prêtre alla évangéliser ses nouveaux paroissiens. Dès la première fois qu'il parut dans la chaire de vérité, au milieu de ce troupeau depuis longtemps abandonné et sans pasteur, la grâce agit avec une telle puissance, sur ces pauvres âmes que l'on vit, pour ainsi dire se renouveler le miracle de la conversion des Juifs aux prédications de saint Pierre: l'assemblée presque tout entière abjura les doctrines de l'erreur, et fit profession de la foi catholique.

Un grand nombre d'autres faits non moins remarquables attestent le progrès de l'Angleterre. A Nottingham et aux environs, le nombre des conversions était extraordinaire: on a vu, dans la seule ville de Nottingham, le pasteur catholique recevoir dans le sein de l'Eglise, en moins de onze mois, jusqu'à trois cent quatre-vingt-seize protestants convertis à la foi.

On sait quel bien immense ont produit les conférences de controverse faites par le révérend M. Butler, à Liverpool : ce savant ecclésiastique a souvent baptisé le même jour plus de cinquante adultes ramenés à la vérité. Les conférences faites par un autre pasteur catholique, M. Sonderon, curé de Maryport, n'ont pas produit des fruits moins abondants : on a vu les protestants rentrer en foule dans le sein de l'Eglise. Dans la cathédrale de Saint-Chad, à Birmingham, trente-six abjurations ont eu lieu le même jour entre les mains du vénérable cardinal Wisemann.

Dans la capitale de la Grande-Bretagne, le mouvement qui entraîne les esprits vers le catholicisme n'est pas moins sensible qu'ailleurs. On a vu à Londres, dans la chapelle de King-Leg, Mgr Wisemann conférer le sacrement de confirmation à cinquante-six personnes, dont la plupart avaient embrassé le catholicisme depuis quelques mois seulement. Dans une des principales églises de Londres, dans l'église catholique de Marfield, on voit presque tous les dimanches sept ou huit de nos frères séparés abjurer leurs erreurs; et il a été constaté que, dans

Digitized by Google

l'espace de six mois, cent vingt-sept protestants avaient embrassé le catholicisme dans cette seule église. Depuis l'ouverture de la cathédrale de Saint-Chad, à Birmingham, des conversions fréquentes eurent lieu dans cette église; mais les convertis ont ordinairement pris rang parmi les fidèles, sans qu'aucune cérémonie éclatante fît connaître au public ces heureux changements.

Cependant le dimanche 12 décembre 1842, on a jugé convenable de fournir aux Catholiques un sujet d'édification, et d'encourager les personnes qui manifestent déjà quelque tendance à se rapprocher de nous. Dans ce but, trente-six nouveaux convertis se sont présentés devant l'autel pour faire une profession publique de leur foi. Mgr Wisemann, qui était devant le jubé, leur a adressé une courte et touchante allocution, après laquelle les nouveaux enfants de l'Eglise ont récité le *Credo* de Pie VI. Ils ont ensuite été absous des censures qu'ils pouvaient avoir encourues; puis une Messe a été célébrée, et à la suite on a chanté un *Te Deum* solennel. Cette cérémonie a produit l'effet qu'on en attendait, car, durant la semaine, plusieurs protestants sont venus à la cathédrale demander à être instruits des doctrines catholiques.

Un seul homme, l'abbé Gentilli, convertit en trois ans un nombre considérable de protestants. Ces conversions eurent lieu dans les villages de Belton, d'Osgathorpe et de Sheapeshed. En 1843, il convertit à Sheapeshed, soixante-quinze protestants, et à Loughboro soixante et un. Le temps et l'espace nous manquent pour enregistrer le nombre prodigieux de conversions qui s'opèrent en Angleterre. Un digne prélat, Mgr Walsh, administra le sacrement de confirmation à soixante-douze personnes, dans la chapelle d'Aston-Hall; et sur ce nombre on compte 44 protestants convertis depuis quelques semaines seulement; en même temps un évêque, le docteur Briggs, confère le même sacrement dans la chapelle du Mont-Sainte-Marie-Bradfont, à cent quarante fidèles, au nombre desquels figurent trente nouveaux convertis. A Bilston, dans le Staffordshire, sur cent cinquante-trois personnes qui reçoivent le sacrement de confirmation, on compte soixante-trois nouveaux convertis. Peu après cinquante-six autres anglicans abjurent leurs erreurs dans la même ville. A Derby, vingt personnes adultes font leur profession de foi catholique dans l'église de Sainte-Marie, et elles ont le bonheur de voir leur exemple bientôt suivi par vingt-trois autres protestants. Quelques jours plus tard Derby est encore témoin de la conversion de quarante-neuf anglicans. Ici il est constaté que deux cent cinquante abjurations ont eu lieu dans le même diocèse en une seule année; là, quatre familles très-respectables de Henley sont reçues à la fois dans le sein de la sainte Eglise catholique, et font leur profession publique de foi sous la direction du révérend Heeffe, pasteur de cette mission; ailleurs, dans l'espace d'une semaine, trois mille vingt et une personnes reçoivent le sacrement de confirmation des mains du très-révérend docteur Sharplex, évêque de Samarie et coadjuteur du vicaire apostolique du district de Lancashire, et de ce nombre sont quatre cent cinquante nouveaux convertis, dont plusieurs ont reçu une éducation supérieure, et occupent un rang distingué dans la société. Un jour, c'est un prêtre vénérable, le révérend M. O'Kecle de Hansey-Matwern, qui reçoit sept conversions à la fois; un autre jour, on voit à Barsnley quatorze protestants abjurer ensemble leurs erreurs; et ces conversions sont bientôt suivies d'un grand nombre d'autres dans la même ville. Tantôt c'est un saint missionnaire qui prépare à leur profession de foi des adultes dont le nombre va croissant tous les jours, et qui voit des mères protestantes lui apporter leurs enfants à baptiser; tantôt c'est un pasteur zélé, le révérend M. Daly, qui parcourt en apôtre la petite ville de Saint-Just et les environs, annonçant partout la parole de Dieu, et qui a la consolation de voir une province presque entière revenir à la vérité.

Suivant un journal anglais, le *Liverpool Times*, le nombre des Catholiques, vers le commencement de l'année 1843, s'élevait déjà à 230,000 à Londres et aux environs; on en comptait 26,000 dans le seul comté de Lanscahire; le nombre s'en est considérablement accru en deux ans. Depuis quelques années, on évalue à 3,000 environ les conversions qui ont lieu annuellement en Angleterre; parfois elles ont dépassé ce chiffre.

Dans les premiers jours de l'année 1843, un ministre protestant rentre dans le giron de la sainte Eglise catholique, et peu, de temps après lui, cent soixante-dix de ses coreligionnaires imitent son exemple. Au mois de décembre de cette même année, Mme Lambe et ses deux filles font abjuration publique du protestantisme; quelques temps après, dix-huit protestants de diverses sectes se convertissent et abjurent dans l'église de Jersey, entre les mains du révérend M. Cunningham. Dans le courant de 1844, l'église de Morfields, qui est une des principales de Londres, ne voit pas se passer un seul dimanche sans que six ou sept protestants fassent abjuration; et, en consultant les registres des baptêmes, on a trouvé que durant les six derniers mois de cette même année, cent vingt-sept protestants s'étaient faits Catholiques dans cette même église,

Quant à l'Ecosse, on lisait dans le *Tablet de Dublin*, les lignes suivantes adressées de Glascow: « Quoiqu'il n'y ait eu, pendant ces dernières années, qu'un petit nombre de conversions à l'Eglise catholique parmi la classe élevée et les ministres de l'Eglise d'Ecosse, il ne faut point laisser croire à vos lecteurs que la doctrine catholique reste stationnaire en Ecosse: bien au contraire, elle y fait des pas de géant. Pour le prouver, je dois seulement vous apprendre que quarante-six églises catholiques ont été bâties, et cinquante ecclésiastiques adjoints à la mission,

Digitized by Google

durant les six années qui viennent de s'écouler. Les bonnes sœurs de la Charité et d'autres religieuses se multiplient chaque jour parmi nous. Dans toutes les villes et dans tous les villages, des ouvriers instruits, hommes et femmes, entrent dans le sein de l'Eglise romaine. Le cercle de mes connaissances n'est pas étendu, et cependant je pourrais nommer deux cents personnes que j'ai connues protestantes et qui aujourd'hui sont de très-fervents Catholiques. »

Dans son livre intitulé : *Conversion de cent cinquante ministres anglicans*, etc., M. Jules Gondon résume ainsi les causes principales de ce grand mouvement religieux de l'Angleterre :

« Des causes de deux sortes ont préparé les événements qui se passent sous nos yeux. Les unes sont inhérentes à l'organisation religieuse de l'Angleterre ; les autres, quoique indépendantes des premières, ont agi d'une manière simultanée pour amener la crise actuelle.

« L'Eglise anglicane, tout en se séparant de l'unité, conserva l'organisation ecclésiastique, et maintint la plupart des doctrines qu'elle avait reçues de Rome. Quoique les principes et la discipline se soient émoussés dans les égarements qui suivirent cette mensongère réformation, cependant l'Eglise nationalisée d'Angleterre conserva toujours en elle des éléments de vie qui se développent aujourd'hui. Une des circonstances extérieures qui semble avoir préparé davantage ce travail est, sans contredit, l'émigration du clergé français à la fin du siècle dernier. Lorsque la France ne fut plus digne d'être foulée par les pieds des saints, ses prêtres (11) passèrent en Angleterre, où leur présence eut un double résultat. D'abord le gouvernement qui les accueillit dut, pour être conséquent avec lui-même, cesser de persécuter, conformément aux lois, les sujets britanniques qui professaient un culte dont les martyrs et les confesseurs étaient accueillis par lui avec un sentiment de louable et de généreuse hospitalité. De là le relâchement des lois pénales envers les Catholiques; c'était comme l'aurore de leur émancipation qui se levait pour eux, à mesure qu'ils accueillirent les confesseurs dont la patrie ingrate cherchait à étouffer la foi.

« La seconde conséquence que nous avons à signaler, c'est que ces prêtres profitèrent de la bienveillance dont ils étaient l'objet pour remplir les fonctions d'apôtres, quoiqu'ils n'en eussent pas le nom. Dans leurs rapports avec leurs hôtes protestants, en enseignant leur langue aux fils des grandes familles au sein desquelles ils étaient accueillis, ils ne laissaient échapper aucune des circonstances qui leur permettaient d'expliquer leur foi et de faire connaître leur doctrine. Leur douceur, leur piété, leur vie exemplaire, étaient comme une prédication de tous les instants, devant laquelle se dissipaient les préjugés, s'évanouissaient les erreurs.

« Quelques conversions éclatantes, qui eurent lieu à l'époque où s'exerçait cet apostolat de l'exil, frappèrent les esprits et les portèrent à l'étude sérieuse de la religion catholique. Il serait difficile de contester que l'émigration française ne soit une des nombreuses causes qui ont contribué à préparer de loin la crise religieuse. La présence du clergé français, semble avoir ranimé au sein de l'Angleterre protestante, les étincelles de vie que couvrait la poussière amoncelée par trois siècles d'erreurs. Nous devons aussi tenir compte de l'influence qu'a indubitablement exercée sur la société protestante d'Angleterre, la présence des Irlandais, que la détresse de leur patrie refoule sans cesse dans son sein. La semence du catholicisme a été portée sur les ailes de la misère à travers le détroit qui sépare les îles sœurs.

« Le catholicisme a vu encore l'attention publique s'attacher à lui, quand le plus redoutable fléau de notre époque s'est abattu sur l'Angleterre. L'admirable dévouement du clergé catholique, mis en regard de la conduite des ministres protestants, a offert, en général, un contraste qui a fait soupçonner que le dévouement héroïque du prêtre prend son point d'appui hors de l'étroite sphère de l'humanité.

« L'étude de l'antiquité a produit aussi, au sein des universités, et celle d'Oxford en particulier, ce qu'on a appelé d'abord les tendances catholiques d'un certain nombre d'hommes, qui n'ont pas tardé à former une école. Ces tendances se formulèrent bientôt, et le puséisme (*Voy.* ce mot) imprima à la société anglaise tout entière ce mouvement remarquable qui a agité et agite encore si vivement l'Angleterre. Ce travail de renaissance catholique devait naturellement amener une réaction. La résistance a été vive, opiniâtre; les ennemis du parti anglo-catholique ont fait appel aux passions populaires. Cette réaction a contribué à achever ce que l'étude, la bonne foi et la prière avaient commencé dans un grand nombre d'esprits. » (*Voy.* ANGLICANISME, PUSÉISME, PURITAINS, BASSE-ÉGLISE D'ANGLETERRE, CROMWELL, CRANMER, MARIE STUART, etc., CONSPIRATION DES POUDRES, INSTITUTION, etc., etc.)

ANGLICANISME.

§ Ier. — *Origine de l'anglicanisme. — Schisme de Henri VIII.*

Depuis l'établissement de la dynastie normande en Angleterre, on remarque dans la plupart de ses princes un esprit de défiance envers le Saint-Siége : ils mettent des obstacles aux communications du clergé avec Rome, ils entravent l'exercice du pouvoir des Souverains Pontifes : et le temps ne fit que développer ces semences de division. C'est là comme le premier germe du schisme anglican; mais pour découvrir les premières

(11) On a évalué à huit mille, sans compter les moines et les religieuses, le nombre des prêtres français qui ont émigré en Angleterre.

Digitized by Google

traces de l'hérésie, il faut s'arrêter au règne d'Edouard III. C'est à cette époque que Jean Wiclef ou Wicliffe, professeur de l'université d'Oxford, enseigna sur la justification, sur la grâce et sur les sacrements une doctrine à peu près analogue à celle du réformateur saxon. Son éloquence, et surtout l'appât des biens ecclésiastiques qu'il promettait à ses partisans, en accrut tellement le nombre, qu'en peu de temps ils se virent en force de faire trembler le roi Edouard dans sa propre capitale, et qu'ils excitèrent une guerre civile qui faillit changer la face de l'Angleterre. Mais, comprimés, écrasés par la force, ils cessèrent bientôt d'inquiéter l'autorité ecclésiastique ou séculière ; néanmoins la doctrine de Wiclef, ou lollardisme, conserva des partisans secrets, et, de temps en temps, jusqu'au règne de Henri VIII, nous voyons quelque lollard trop ardent puni de ses erreurs par l'emprisonnement, l'exil ou le bûcher.

Henri VIII, fondateur de l'anglicanisme, commença à régner en 1509. Pendant dix-huit ans il fit le bonheur de ses sujets, la joie et la consolation de l'Eglise. Il publia même pour la défense de la doctrine catholique attaquée par Luther un ouvrage dédié au Souverain Pontife (*V.* Assertio), et qui lui valut de la part de Léon X le glorieux titre de Défenseur de la foi : heureux s'il s'en fût toujours montré digne ! Il avait épousé Catherine d'Aragon, veuve de son frère Arthur. Cette union, cimentée par la naissance de cinq enfants, fut pendant dix-huit ans heureuse et paisible. Mais malheureusement Catherine avait huit ans de plus que son époux : lors donc que ses charmes commencèrent à disparaître, le cœur du roi se détacha d'elle peu à peu, et bientôt il conçut une ardente passion pour Anne de Boleyn, une des dames d'honneur de la reine. Ce fut alors, mais alors seulement, que naquirent dans son esprit des inquiétudes sur la validité de son mariage avec sa belle-sœur, inquiétudes que ne pouvait calmer la dispense accordée par Jules II, parce qu'il prétendait que l'empêchement qui existe entre le beau-frère et la belle-sœur était de droit divin, et qu'ainsi le Pape n'avait pu en dispenser. Henri se mit donc en devoir de faire déclarer nul son premier mariage, afin de pouvoir épouser Anne de Boleyn. Il chargea le cardinal Wolsey, son premier ministre, d'en écrire à Rome. Wolsey se jette à ses pieds, et lui représente toutes les considérations capables de le détourner d'un si funeste projet ; mais le roi était inflexible, et son ministre trahit sa conscience au point d'employer tous ses efforts à obtenir le divorce. Clément VII qui occupait alors la chaire de saint Pierre, en apprenant la demande du roi d'Angleterre, essaya d'abord de le détourner de son dessein : il ne pouvait renoncer à sa conscience, et aux principes perpétuels de l'Eglise pour satisfaire les désirs déréglés d'un prince. Pressé d'examiner la cause et de donner une décision, il crut qu'en employant des délais et des lenteurs, la passion de Henri viendrait à se calmer. Il envoya en Angleterre le cardinal Campegge qui, de concert avec Wolsey, devait examiner l'affaire. Mais Campegge se conforma si bien aux intentions de son maître, qu'il passa plus d'un an à faire le voyage, à examiner la cause, puis il quitta Londres sans donner de décision. Wolsey lui-même fut peu de temps après disgracié, dépouillé de ses biens, exilé de la capitale, et mourut au bout de quelques mois, sous le poids des années et de la douleur [1530].

C'est alors que Henri VIII prit pour conseillers Cranmer et Cromwell. Cranmer, chapelain de la maison de Boleyn, avait pris les ordres à la mort de sa femme ; mais dans un voyage qu'il avait fait en Allemagne, il s'était laissé captiver par les charmes d'une nièce du ministre Osiandre. Malgré ses vœux de célibat, il l'avait épousée secrètement et avait embrassé les doctrines luthériennes. Profondément hypocrite, d'un caractère vil et bas, il dissimula ses opinions protestantes, et s'insinua dans l'intimité du roi, bien déterminé à se servir de la passion de Henri pour entraîner l'Angleterre dans le schisme, puis dans l'hérésie des réformateurs. Cromwell, qui partageait les opinions de Cranmer, l'emportait encore sur lui en adresse et en fourberie : sans conscience ni remords, il semblait né pour être l'instrument de tous les crimes.

Henri s'étant livré aux suggestions de ces deux infâmes ministres, sa passion ne connut plus aucun frein. Il surprit par un mensonge la bonne foi d'un prêtre qui bénit clandestinement son prétendu mariage avec Anne, déjà enceinte de plusieurs mois [1533]. L'archevêque de Cantorbéry, Varam, étant venu à mourir sur ces entrefaites, Cranmer, prêtre concubinaire et luthérien caché, osa solliciter les bulles du Pape pour le remplacer. Il les obtint et ne rougit pas de jurer une obéissance perpétuelle au Vicaire de Jésus-Christ, lorsqu'au fond du cœur il le regardait comme le suppôt de l'enfer ; de promettre une fidélité inviolable aux doctrines catholiques, quand il les croyait fausses et erronées, et qu'il était déterminé à tout tenter pour les anéantir. A peine monté sur son siége archiépiscopal, Cranmer cita sérieusement Henri et Catherine à son tribunal, déclara leur mariage nul et incestueux, et commanda au roi de se séparer au plus tôt de son épouse. Alors Henri VIII exila la reine dans une de ses résidences, et vécut publiquement avec Anne de Boleyn.

En apprenant cette nouvelle, Clément VII lança une bulle qui cassait tout ce qu'avait fait Cranmer, déclarait bon et valide le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, et lui ordonnait, sous peine d'excommunication, de se séparer de sa maîtresse dans un délai déterminé.

Ce décret ne fut point la cause du schisme, car tout était préparé de longue main pour sa consommation ; mais ce fut pour le roi un motif de rompre avec plus d'éclat la communion avec Rome. Il se fit déclarer par le

Digitized by Google

parlement, servile instrument de tous ses caprices, chef suprême et perpétuel de l'Eglise d'Angleterre. Le bill qui lui conférait ce titre lui reconnaissait encore le pouvoir de réviser, autant qu'il le jugerait à propos, les statuts déjà existants non contraires aux lois, interdisait toute communication avec Rome pour les appels, dispenses ou autres grâces spirituelles; le roi seul instituait et confirmait les évêques, ne laissant aux chapitres des cathédrales qu'un droit dérisoire d'élection.

Un autre bill du parlement donna au roi le droit de juger de la doctrine, de prononcer sur les hérésies, de régler la discipline et le culte. Le clergé tout entier de l'Angleterre fut obligé, sous peine de déposition et d'emprisonnement, de reconnaître la suprématie du roi dans l'ordre spirituel, et d'abjurer toute obéissance au Pontife romain. Et on vit alors, depuis les évêques jusqu'aux derniers des clercs, les ecclésiastiques de cette grande nation apostasier lâchement leurs croyances pour se faire les vils esclaves du plus vil des princes. Il y eut cependant quelques exceptions honorables. Le vénérable Jean Fisher, évêque de Rochester, refusa de trahir sa conscience d'une manière si indigne; un certain nombre de prêtres d'un rang inférieur et de religieux de différents ordres, imitèrent son exemple et scellèrent comme lui de leur sang la confession de leur foi. L'illustre chancelier Thomas Morus paya aussi de sa tête son attachement à l'unité catholique.

Henri VIII, déclaré pape, se choisit un vicaire général dans la personne de Cromwell, simple laïque sans aucun grade universitaire; tous les pouvoirs des évêques et des curés furent suspendus, et les titulaires ne purent les recevoir de nouveau que comme délégués du vicaire général. La plus accablante tyrannie pesa sur le corps ecclésiastique : les monastères furent pillés, le tombeau de saint Thomas Becket profané et spolié des richesses que la piété des fidèles y avait amassées depuis des siècles, et tous les ordres du clergé furent en butte à des vexations de tout genre.

Cependant, tout en séparant son royaume de l'unité catholique, Henri VIII n'avait pas abandonné les doctrines orthodoxes : en 1540, il fit porter par le parlement les six fameux articles appelés Statuts du sang, qui condamnaient à la peine de mort ceux qui nieraient la présence réelle, la transsubstantiation, la communion sous une seule espèce, le célibat ecclésiastique, l'inviolabilité des vœux de chasteté, les Messes privées, et la confession auriculaire. Un grand nombre de protestants de toutes les sectes périrent sur l'échafaud : le roi, qui faisait parade de sa science théologique, les défiait dans des discussions publiques, et lorsqu'il ne pouvait les convaincre, il les condamnait à mort sous différents prétextes.

Mais tout en exerçant sa cruauté naturelle sur les réformés, Henri Tudor n'épargna pas les Catholiques : refuser de reconnaître sa suprématie, c'était se rendre coupable du crime de lèse-majesté; aussi, tout ce qu'il pouvait découvrir d'adhérents de l'ancienne Eglise, étaient pendus et éventrés comme traîtres. Il fit mourir, dit le Père Thomassin, pour soutenir sa primauté dans l'Eglise, quoique souvent sous divers prétextes, deux cardinaux, trois archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs, moines ou prêtres, trente diacres, soixante archidiacres, soixante chanoines, plus de cinquante docteurs en théologie, douze ducs, marquis ou comtes, vingt barons ou chevaliers, cent vingt bourgeois, cent dix femmes de qualité, sans compter les autres, que plusieurs auteurs font monter à soixante mille.

Deux partis se disputaient l'empire sur l'esprit du souverain : celui des réformateurs, à la tête desquels se trouvaient Cranmer et Cromwell; et le parti schismatico-catholique, comme l'appelle M. Blanc, que dominaient l'archevêque d'York et Gardiner, l'évêque de Vinchester. Ces deux partis se livraient une lutte continuelle, l'un voulant toujours innover, l'autre s'efforçant de conserver l'intégrité de la doctrine. Les derniers l'emportèrent de beaucoup sur les réformateurs, mais non sans les laisser faire de jour en jour quelque empiétement sur la discipline ou la morale catholique. Ainsi, un grand nombre de fêtes furent abolies, les croix et les images les plus célèbres brisées, la Bible publiée en langue vulgaire, et un exemplaire de cette traduction, avec la paraphrase d'Erasme, déposé dans chaque paroisse.

Aussi impudique que cruel, Henri VIII s'ennuya bientôt d'Anne de Boleyn, et sous prétexte d'adultère la fit mettre à mort. Sa troisième épouse, Jeanne Seymour, mourut en couches. Anne de Clèves, que Cromwell avait fait épouser au roi parce qu'elle était protestante, fut ignominieusement répudiée au bout de quelques mois d'union. Il se maria en cinquièmes noces avec Catherine Howard, instrument de Gardiner et de son parti; mais, poursuivie pour cela même et à toute outrance par Cranmer et les siens, elle fut accusée d'adultère, et, coupable ou non, elle porta sa tête sur l'échafaud. Sa dernière épouse fut Catherine Parr. Condamnée à mort pour crime d'hérésie, elle aurait sans doute subi sa sentence, quand Henri VIII mourut lui-même sous le poids de l'âge et de la débauche, laissant à son fils Edouard l'anglicanisme souillé par tant de crimes, et un nom à jamais abhorré [1548].

§ II. — *Edouard VI. — Etablissement du protestantisme en Angleterre.*

Edouard VI était âgé de neuf ans à la mort de son père. Une commission nommée par Henri VIII, et à la tête de laquelle se trouvait l'archevêque Cranmer, était chargée de la régence; mais Jean Seymour, comte de Hereford et oncle du jeune roi, sut bientôt, grâce surtout à la connivence de Cranmer, s'arroger à lui seul toute l'autorité. Le régent

Digitized by Google

était attaché aux doctrines protestantes; aussi, dès qu'il eut consolidé son autorité et combattu avec succès les armées écossaises, il s'occupa, de concert avec son digne ami Thomas Cranmer, de changer la religion des Anglais.

La grande majorité de la nation était encore attachée aux vieilles croyances; mais le fondement de leur foi avait été renversé par le schisme, et les réformateurs espéraient les ramener par degrés aux idées nouvelles. Ils n'avaient rien à craindre du roi, encore enfant, élevé d'ailleurs dans les doctrines luthériennes, et qui regardait comme une idolâtrie le culte si rigoureusement maintenu par son père. Ils commencèrent par exclure du conseil de régence tous ceux qui auraient pu leur faire opposition; puis le parlement, presque tout composé de créatures du comte de Hereford, appelé encore duc de Sommerset, commença l'œuvre de réforme.

Le redoutable statut des six articles fut aboli. Puis le primat fit déclarer que l'autorité des évêques, émanant du roi, était expirée depuis la mort de Henri VIII, et en conséquence il redemanda pour lui-même de nouveaux pouvoirs, démarche que ses collègues imitèrent, et qui réduisait l'épiscopat à la simple fonction d'officiers spirituels de la couronne.

Bientôt après Crammer publia son *Livre des Homélies* tout empreint des doctrines protestantes, et tous les curés et prédicateurs reçurent l'ordre de s'y conformer. Une nouvelle traduction de la Bible fut mise entre les mains du peuple, et l'œuvre de réforme commença à aller à grand train. Gardiner, qui, tout en souscrivant à la séparation avec Rome, était toujours resté fidèlement attaché à la foi catholique, s'éleva avec force contre les opinions renfermées dans le *Livre des Homélies*, et soutint à ce sujet une lutte très-vive et très-animée avec l'archevêque : mais ce dernier qui se sentait en force fit écrouer son rival à la prison de la Flotte; et les réformés eurent à combattre un adversaire de moins.

Le parlement convoqué vers ce temps décréta la confiscation d'une partie des biens du clergé, qui avaient échappé à l'avidité de Henri VIII, et cela sous le prétexte de les employer en bonnes œuvres : les nobles lords ne s'oublièrent pas dans le partage, et une grande partie des fondations ou revenus confisqués fut ajoutée à leur domaine. Puis on déclara nulles toutes les lois portées autrefois contre les lollards et les protestants, et en général tous les statuts de nature à arrêter la diffusion des nouvelles doctrines. A partir de ce moment l'Angleterre vit affluer dans son sein des apôtres et des zélateurs de toutes les sectes, et en même temps que les luthériens et les calvinistes qui se disaient les orthodoxes, accoururent les unitaires, les ariens, les anabaptistes et un grand nombre d'autres. Cranmer, en voyant ce mouvement et cette confusion qui menaçaient d'entraîner l'Angleterre hors des limites mêmes du christianisme, fut effrayé de son œuvre : de concert avec Ridley et Latimer il établit une espèce de tribunal d'inquisition qui fit mettre à mort un certain nombre des plus fanatiques d'entre les sectaires : mais ces exécutions n'eurent d'autre résultat que de faire reprocher à leurs auteurs leurs variations et leurs inconséquences.

L'assemblée du clergé qui suivit de près ces décrets du parlement décréta que la communion serait administrée sous les deux espèces. Peu de temps après, la langue anglaise fut substituée au latin pour la liturgie : mais néanmoins pour ne pas trop choquer la majorité de la nation qui demeurait encore catholique, on ne fit aux offices aucun changement notable. Et cependant cette liturgie de transition souleva des provinces entières déjà préparées à la révolte par la suppression des aumônes qui se faisaient autrefois aux portes des monastères. Ce mouvement tumultueux aboutit à la chute du duc de Sommerset. A l'avénement du comte de Warwick, rival et successeur de Jean Seymour, les protestants craignirent un instant que leur œuvre ne fût compromise; mais le nouveau régent n'avait d'autre dieu que l'ambition, et quoiqu'au fond il fût plutôt catholique que protestant, il favorisa la Réforme, afin de gagner le cœur du jeune roi. Par son ordre on brûla publiquement tous les livres qui contenaient quelques portions de l'ancien service. Le cérémonial de l'ordination fut bouleversé, et dans celui qui lui fut substitué on ne trouvait que l'imposition et la prière : l'onction, la porrection des instruments, les habillements sacrés furent supprimés. Mais ce changement n'était pas suffisant. La liturgie excitait toujours les clameurs des protestants qui y trouvaient trop de restes du papisme : ils en demandaient à grands cris une nouvelle dans laquelle on détruisît tous les caractères de similitude avec la liturgie catholique et dont l'adoption séparât à jamais l'Angleterre de Rome. Cranmer s'en occupa de concert avec Bucer et Pierre Martyr, qu'il avait appelés auprès de lui; et dans le courant de l'année 1552, parut le nouveau livre de prières communes que l'Église établie a conservé presque intégralement jusqu'à nos jours. Cette fois les réformateurs durent être satisfaits. On n'y parle plus d'ornements, d'autel, de prêtres, de diacres, ni d'aucune chose qui eût pu rappeler l'idée de sacrifice, mais seulement de la cène froide et nue des protestants et de la communion sous deux espèces.

Un nouveau formulaire de croyance rédigé par l'infatigable primat parut en même temps. Les articles au nombre de quarante-deux contenaient, sauf la suprématie du roi, la hiérarchie et quelques adoucissements sur la prédestination, une doctrine toute calviniste. Ils ne reconnaissaient d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte, rejetaient la nécessité des bonnes œuvres, l'infaillibilité des conciles généraux, l'existence des sacrements, excepté le baptême et la cène, le purgatoire, la prière pour les morts, le

Digitized by Google

culte des images, l'invocation des saints, le sacrifice de la Messe, la présence réelle, le célibat des prêtres. Enfin Cranmer publia un nouveau code de lois ecclésiastiques, destiné à abroger les anciens canons, et y substituer de nouveaux statuts concernant l'organisation de l'Eglise établie, la forme des procédures, les peines contre le crime d'hérésie : on y trouve la permission du divorce pour cause d'adultère, de longue absence et d'incompatibilité d'humeur.

La Réforme triomphait : les derniers défenseurs des doctrines catholiques étaient réduits au silence : Gardiner et Bonner, puis Day et Heath, opposés à toutes les innovations de Cranmer, s'étaient vus emprisonnés, condamnés à la confiscation de leurs biens et à la perte de leurs évêchés : les doctrines protestantes pénétraient peu à peu la masse du peuple, lorsque tout ce grand ouvrage s'écroula en un jour par la mort d'Edouard VI.

Ce prince avait toujours eu une santé fort chancelante, et les réformateurs voyaient avec grand regret ses forces décliner de jour en jour. L'ordre de la succession et le testament de Henri VIII portaient au trône la princesse Marie, fille de Henri par Catherine d'Aragon. Mais Marie était fortement attachée à la foi de ses pères, et ni les caresses, ni les menaces, ni les persécutions n'avaient pu l'amener à apostasier. Le duc de Northumberland, craignant de perdre à l'avénement de cette princesse ses biens et ses dignités, fit casser le testament de Henri VIII pendant la dernière maladie du jeune roi et fit reconnaître pour son successeur par le parlement lady Jane Grey, arrière-nièce de Henri, qu'il fit épouser à son fils Robert Dudley. Quelques jours après, le 6 juillet 1553, Edouard VI rendait le dernier soupir.

§ III. — *Règne de Marie. — Rétablissement du catholicisme.*

Northumberland cacha plusieurs jours la mort du roi, pour se donner le temps d'organiser son plan. Il fit avertir Marie et Elisabeth de venir assister aux derniers instants de leur père, dans le but de s'emparer de leur personne : mais son secret avait été trahi. Marie, digne fille de Catherine d'Aragon, montra alors une énergie au-dessus de son sexe : elle parcourut à cheval les comtés de Suffolck et de Norfolck, et réunit bientôt une armée imposante. Pendant ce temps, le ministre du feu roi faisait couronner Jane Grey et proclamer l'exclusion du trône des deux filles de Henri VIII ; mais malgré tous ses efforts et les déclamations des ministres protestants, le peuple accueillait partout le nouveau règne avec froideur et défiance.

L'armée de Marie se grossissait de jour en jour : en peu de temps elle fut aux portes de Londres ; ses ennemis furent obligés de mettre bas les armes, et la jeune reine entra en triomphe dans sa capitale. Une commission condamna à mort Northumberland et ses principaux complices ; mais Marie, qui penchait vers la clémence, fit grâce une première fois à Jane Grey, tout en lui recommandant de se tenir sur ses gardes.

Ce que la reine avait le plus à cœur en montant sur le trône, c'était le rétablissement de l'ancienne croyance et de la juridiction du Souverain Pontife : elle résolut d'y consacrer tous ses efforts. La première tentative était assez facile, car la majorité du peuple était restée catholique ; il regrettait l'ancienne liturgie et n'avait laissé s'établir la nouvelle que par force. Mais le rétablissement de la suprématie papale avait bien plus d'obstacles à vaincre. La nation avait une aversion bien marquée pour cette suprématie ; trente années de schisme en avaient effacé le souvenir dans les esprits. La génération nouvelle n'en savait guère que ce que les réformés lui en avaient appris, et ces derniers pour en empêcher le retour s'efforçaient d'y rattacher les châtiments, les supplices et la restitution des biens de l'Eglise : en sorte que la crainte d'une ruine complète poussait un grand nombre de familles à empêcher de tout leur pouvoir le retour de l'Angleterre à la communion romaine.

Il fallait donc une prudence et une habileté consommées pour mener à bonne fin une entreprise aussi difficile. En arrivant au pouvoir, Marie montra franchement ses sentiments religieux et commença à accorder aux orthodoxes plus de liberté. A la première réunion du parlement, elle fit légitimer sa naissance indignement flétrie par son père, et rétablir la religion et la liturgie dans l'état où elles se trouvaient à la mort de Henri VIII ; mais on ne parla ni des biens ecclésiastiques, ni de la suprématie pontificale. Pour cette grande affaire, la reine voulait attendre son mariage.

Elle s'unit à Philippe, fils de l'empereur Charles-Quint, espérant trouver en lui un ardent défenseur du catholicisme, et cela malgré les murmures des Anglais qui craignaient de tomber sous le joug espagnol. Gardiner, que nous avons vu sous le règne d'Edouard VI, en butte à tant de persécutions à cause de son attachement aux anciennes doctrines, fut chargé de préparer les voies du retour à l'unité. Il savait que l'intérêt était le principal obstacle ; il obtint donc de Jules III une bulle qui transférait la propriété des biens de l'Eglise aux possesseurs actuels. Le célèbre cardinal Pole, parent de la reine et exilé pour la foi, fut nommé par le Pape son légat en Angleterre : et de concert avec Gardiner et aidé par le roi et la reine, il aplanit tous les obstacles qui s'opposaient à la soumission à l'Eglise romaine, et le parlement lui-même la vota à l'unanimité. Ce fut un beau jour que celui où l'Angleterre, séparée depuis plus de trente ans de l'Eglise universelle, rentrait de nouveau dans son sein, où toute une nation repentante, prosternée aux genoux des légats du Saint-Siége dans la personne des membres du parlement, en recevait l'absolution de toutes les censures que son apostasie lui avait fait encourir. Tous les actes du schisme furent abolis, l'Eglise reconstituée dans son ancien état. Des

Digitized by Google

évêques catholiques furent nommés à la place des hérétiques. A leur tête fut placé le pieux et habile cardinal Pole, nommé archevêque de Cantorbéry. Grâce aux efforts de ce digne primat et de ses collaborateurs, l'Eglise d'Angleterre donna bientôt à la chrétienté les plus belles espérances.

C'est à cette époque que se rattache le supplice d'un certain nombre de sectaires, supplice qui a fait donner à Marie, par les protestants, l'épithète de cruelle et de sanguinaire. Mais il faut dire tout d'abord que ces exécutions eurent lieu en vertu d'actes du parlement sous Henri VIII. En second lieu, pour bien juger les actions de Marie il faut les examiner au point de vue de son siècle. C'était un siècle d'intolérance : Henri VIII et Edouard VI avaient persécuté les Catholiques, et nous verrons la fameuse Elisabeth immoler cinquante fois plus de Catholiques que Marie ne fit mourir de protestants. Quoi de si étonnant alors, si Marie céda en cela à l'esprit de son siècle? Fox porte à deux cent soixante-sept le nombre de ses victimes, et encore un certain nombre des prétendus martyrs réclamèrent contre leur insertion dans son Martyrologe, lorsqu'il voulut le publier. Enfin les principaux suppliciés sous le règne de Marie s'étaient presque tous rendus coupables de rébellion ou d'autres crimes qui étaient un motif suffisant de condamnation.

Malheureusement pour le catholicisme, Marie n'occupa le trône que cinq ans. Le chagrin qu'elle ressentait de la prise de Calais par les Français, des dédains de Philippe II son époux, du mécontentement de ses sujets, et de la juste crainte que son œuvre ne fût anéantie par sa sœur Elisabeth, mina insensiblement ses forces et la conduisit au tombeau [1558].

§ IV. — *Elisabeth. — Rétablissement du protestantisme.*

L'avénement d'Elisabeth fut accueilli avec enthousiasme par l'Angleterre. Tout d'abord, les Catholiques comme les protestants se demandèrent pour qui elle se déclarerait; si elle conserverait le catholicisme, ou si elle rétablirait la Réforme. Elevée dans les doctrines protestantes, elle s'était faite Catholique sous Marie : mais cette conversion n'était qu'une dissimulation de ses véritables sentiments. Néanmoins elle ne manifesta rien dans les premiers jours de son règne : son couronnement se fit même suivant le rite romain. Mais les Catholiques remarquèrent avec crainte que la reine s'était entourée de conseillers protestants, et qu'elle avait élargi les prisonniers pour cause de religion. Elle envoya un ambassadeur au Pape pour lui notifier son avénement au trône : mais Paul III influencé par la France contesta ses droits et exigea qu'elle se soumît à son arbitrage : alors la crainte de se voir dépouillée de sa couronne détermina Elisabeth, qui au fond était fort indifférente pour l'un ou l'autre culte, à se déclarer pour la Réforme. Le parlement qui n'était composé que de ses créatures se montra aussi vil et aussi lâche qu'autrefois : pour la quatrième fois depuis vingt-quatre ans, il changea la religion de l'Angleterre et donna lieu de douter si jamais il avait eu des convictions. Tous les statuts du dernier règne furent donc rapportés, la juridiction du Pape sur l'Angleterre entièrement abolie : à sa place on reconnut à la couronne le droit de juger et de punir les schismes, les hérésies et les abus : le livre des prières communes d'Edouard VI fut corrigé, et la déposition et la peine de mort furent décrétées contre tous ceux qui refuseraient de l'employer, de même que contre tous les partisans de la suprématie pontificale.

La nation se trouva alors divisée en deux partis. Ceux qui avaient dissimulé leur croyance sous le règne précédent levèrent le masque, et entraînèrent avec eux les faibles et les ambitieux, mais la majorité de la nation restait attachée à l'ancien culte. La presque unanimité du clergé, si lâche lors du schisme de Henri VIII, protesta courageusement contre des changements opérés par des laïques, sans aucune compétence en matière spirituelle, et refusa constamment le serment de suprématie. Alors Elisabeth fit déposer de leurs siéges tous les évêques catholiques, et les fit jeter en prison, à l'exception du lâche Kitchin qui se soumit à prêter le serment et à qui on laissa en conséquence son évêché de Landoff. Pour remplacer tous ces prélats si recommandables par leur zèle et leur savoir on fit un choix parmi les exilés accourus de Genève, de Bâle, de Francfort, comme aussi des ecclésiastiques anglais qui s'étaient distingués sous le règne précédent par leur attachement au culte réformé. A leur tête fut placé le docteur Matthieu Parker, ancien chapelain d'Anne de Boleyn. On fut assez embarrassé pour trouver les trois évêques requis pour la consécration du nouveau primat et pour savoir quelles seraient les cérémonies employées à son ordination. Après quelque consultation, Barlowe et Hodgkins, évêques sous Edouard VI, déposés pour hérésie, s'associèrent Scorey et Coverdale, évêques sacrés selon l'ordinal réformé, et après avoir confirmé l'élection de Parker, ils le consacrèrent suivant la forme prescrite sous le règne du roi Edouard. Nous dirons tout à l'heure ce qu'il faut penser de la validité de cette ordination et de toutes celles que le nouvel archevêque de Cantorbéry conféra à ses collègues de l'Eglise établie.

Le clergé du second ordre suivit en partie l'exemple du corps épiscopal dans son attachement au catholicisme : cependant un certain nombre de ceux qui occupaient les derniers rangs de la hiérarchie, soit par crainte de la misère ou des persécutions, soit par espoir d'une meilleure position après la réforme, se détermina à reconnaître la suprématie de la reine, mais les vides laissés par les prêtres non assermentés étaient considérables, et pour les combler on fut obligé de créer un nouveau corps de ministres composé d'artisans qui devaient lire le service

Digitized by Google

au peuple dans les églises, mais sans pouvoir lui administrer les sacrements.

Depuis quatre ans le personnel de la nouvelle Eglise était organisé, et la doctrine officielle de l'Angleterre n'était pas encore fixée. Le parlement, en abolissant tout ce qui avait été fait sous le règne de Marie, avait rétabli en même temps tout ce qui avait été fait en faveur du schisme et de l'hérésie sous Henri VIII et Edouard VI. Mais Elisabeth ne voulait ni du schisme de Henri VIII ni de la réforme d'Edouard VI. Le premier, tout en brisant les liens de l'unité avait conservé la doctrine et les institutions catholiques : sous le second cette doctrine et ces institutions furent anéanties : on leur substitua une doctrine presque toute calviniste et un épiscopat qui n'était qu'un vain nom. Elisabeth voulait prendre un milieu entre les deux : elle voulait établir solidement la hiérarchie et en faire la sauvegarde du pouvoir et en même temps prendre au système protestant tous les dogmes conciliables avec le principe hiérarchique. Le clergé d'Angleterre réuni à Londres en 1562, rédigea un symbole conforme aux intentions de sa souveraine, lequel symbole a toujours été et est encore maintenant considéré comme l'expression de la doctrine officielle de l'Eglise d'Angleterre. Il contient 39 articles dont voici le résumé. (*Encyclopédie du* XIXe *siècle*, art. *Anglicanisme.*) — Dieu, être infiniment parfait, existe un dans son essence, et trois dans ses personnes ; Dieu le Fils s'est fait homme pour nous ; il est mort, descendu aux enfers, ressuscité. Il faut reconnaître la divinité du Saint-Esprit (art. 1-5). Les livres de l'Ancien Testament non compris dans le canon des Hébreux, sont apocryphes ; mais on doit recevoir tous ceux du Nouveau et tenir l'Ecriture sainte pour règle suffisante de la foi, sans cesser néanmoins d'admettre les trois symboles, vu qu'ils s'appuient en tout sur l'Ecriture (6-8). L'homme est tombé, et depuis sa chute tous ses actes sans la grâce participent à la nature du péché. La foi seule justifie, mais les bonnes œuvres sont agréables à Dieu, ce qui ne sanctionne nullement la bonté de celles de surérogation (9-15). Nous pouvons recouvrer par la pénitence la justice que nous fait perdre le péché ; et le dogme de la prédestination gratuite, consolant pour les âmes pieuses, n'est dangereux que pour les hommes curieux et charnels (16-18). L'Eglise est l'assemblée visible des fidèles, dans laquelle on enseigne la pure parole de Dieu, et où les sacrements sont administrés selon l'institution de Jésus-Christ. Dépositaire et conservatrice des Livres saints, elle doit les prendre pour règle de ses décisions, lesquelles ne sont pas infaillibles, même celles qui émanent des conciles généraux (19-21). L'Eglise romaine s'est trompée sur le dogme et le culte, et il faut rejeter comme inutile les dogmes du purgatoire, des indulgences, de la vénération et adoration des images, des reliques, de l'invocation des saints (22). Les ministres ne peuvent prêcher ni administrer les sacrements sans vocation ni mission donnée par ceux qui en ont le pouvoir. Ils doivent célébrer la liturgie en langue vulgaire (23-24). Les sacrements sont les signes efficaces de la grâce et de la bonté de Dieu, par lesquels il opère invisiblement en nous et confirme notre foi. Il y en a deux seulement, le baptême et la Cène. Le baptême est le signe de nôtre régénération, et on doit l'administrer même aux enfants. La cène est la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, que l'on mange véritablement, et toutefois d'une manière spirituelle par la foi : tellement que les méchants ne reçoivent point le corps de Jésus-Christ, quoiqu'ils le mangent sacramentalement. Il faut donner la communion sous les deux espèces ; mais rejeter comme une source d'erreurs et de superstitions, la transsubstantiation, ainsi que l'usage d'élever, d'adorer, garder et porter le sacrement. L'Eucharistie n'est point un sacrifice : on ne doit admettre que celui de la croix, et repousser la doctrine romaine sur la Messe comme un blasphème (25-31). Il est permis aux évêques, prêtres et diacres de se marier ; l'Eglise a le droit de lancer des excommunications, et quoiqu'on ne puisse accorder à la tradition l'autorité que les Catholiques lui attribuent, le bon ordre exige cependant que chaque particulier ne puisse s'arroger le droit de changer les cérémonies et le culte établi. Ce droit ne peut appartenir qu'aux Eglises particulières et pour l'édification des fidèles (32-34). Le livre des homélies et le rituel des ordinations publiés sous Edouard, doivent être reçus sans que l'on puisse contester la légitimité des ordinations faites selon ce rituel depuis la mort de ce prince (35-36). Tous, même les ecclésiastiques, doivent être soumis, dans toutes les causes, au roi d'Angleterre, qui n'est soumis lui-même à aucune juridiction étrangère, le Pape n'en ayant point dans ses Etats. Néanmoins on n'attribue point au roi l'administration de la parole de Dieu ni celle des sacrements (37-38). Enfin, il faut repousser la doctrine de ceux (les anabaptistes) qui refusent à la société le droit de punir de mort les criminels et aux Chrétiens celui de porter les armes et faire la guerre, d'avoir des propriétés privées et de prêter serment (39).

En lisant attentivement ces 39 articles, on voit aisément l'idée qui a présidé à leur rédaction ; on y voit les efforts de la politique, pour adoucir les doctrines réformées, et faire comme une espèce de milieu entre les dogmes protestants et les dogmes catholiques. On y remarque surtout une foule d'expressions équivoques au moyen desquelles chaque parti pouvait y retrouver son sentiment propre. L'apologiste de l'anglicanisme, le docteur Burnet, avoue lui-même ce but des législateurs de l'Eglise d'Angleterre et l'artifice employé pour l'atteindre, par rapport à l'Eucharistie, le point fondamental du culte et de la liturgie. Ils avaient à retoucher la liturgie toute calviniste d'Edouard VI et à l'accorder avec le protestantisme mitigé des 39 articles. Ecoutons Burnet nous expliquer dans quel

Digitized by Google

esprit fut opéré le changement : « Le dessein, dit-il, était de dresser un office pour la communion dont les expressions fussent si bien ménagées, qu'en évitant de condamner la présence corporelle, on réunît tous les Anglais dans une seule et même Eglise, la plupart de ces gens étant imbus de ce dogme. Ainsi la reine chargea les théoligiens de ne rien dire qui le censurât absolument, mais de le laisser indécis comme une opinion spéculative que chacun aurait la liberté d'embrasser ou de rejeter. » (*Hist. de la Réforme*, t. II.)

Quant à ce qui concerne l'organisation du clergé anglican, le culte et les cérémonies, nous renvoyons ces détails au dernier § *Etat actuel de l'Eglise anglicane*, page 260.

Ainsi fut définitivement constitué ce bizarre assemblage des éléments les plus disparates et les plus opposés qu'on appelle l'Eglise anglicane, qui prétend à la fois posséder dans toute sa pureté la doctrine évangélique et en même temps se rattacher par sa hiérarchie à l'antiquité catholique, ennemie à la fois des autres sectes protestantes et des Catholiques. Mais cette œuvre de la politique et du despotisme n'a pu se défendre des attaques qu'on lui a livrées des deux côtés. Les dissidents lui ont reproché les inconséquences continuelles de ses dogmes, encore trop imbus de romanisme, son système sans conviction comme sans logique. Les Catholiques ont attaqué les institutions par lesquelles elle prétend se rattacher aux temps apostoliques, en rejetant comme nulles les ordinations anglicanes faites sous Elisabeth, et dont l'illégitimité bien démontrée a entraîné moralement la ruine de la hiérarchie tout entière. Nous allons résumer en quelques mots le fond de cette importante controverse au sujet des ordinations anglicanes.

Tout se réduit à deux questions : 1° la question de droit, c'est-à-dire, la forme employée pour l'ordination des évêques d'Angleterre et tirée de l'ordinal d'Edouard, est-elle valide? 2° La question de fait, c'est-à-dire, Parker, tige de l'épiscopat anglais, a-t-il été lui-même validément consacré?

Quant à la première question, celle de droit, nous observerons tout d'abord, que bien que Jésus-Christ n'ait point déterminé les propres paroles de la forme des ordinations, et que l'Ecriture, en parlant de l'administration de l'ordre, ne parle que de l'imposition des mains avec une prière, tous les théologiens reconnaissent néanmoins qu'une prière quelconque ne suffit pas, mais que la prière employée doit exprimer les fins du sacrement, les fonctions, les devoirs qui s'y rattachent.

Or voici la forme du sacre des évêques dans le rituel d'Edouard VI : L'archevêque consécrateur imposant les mains sur l'élu dit : « Recevez le Saint-Esprit et souvenez-vous de ressusciter en vous la grâce de Dieu qui vous a été donnée par l'imposition des mains. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais de puissance, de charité, et de sobriété. » Puis lui remettant la Bible : « Soyez attentif à la lecture et à la doctrine qui sont contenues dans ce livre, méditez-les sérieusement. » Dans l'ordination du prêtre, l'évêque impose les mains à l'ordinand avec cette forme : « Recevez le Saint-Esprit : les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Soyez fidèle dispensateur des sacrements. Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. »

Dans ces prières où l'on a même écarté avec soin les noms d'évêque et de prêtre, on ne retrouve rien de ce qui constitue l'essence de ces deux ordres, rien qui rappelle l'idée de sacrifice, de sacerdoce. Si on attribue à l'élu le pouvoir de remettre les péchés, d'après les principes anglicans, ce pouvoir est illusoire, puisque la foi seule remet les péchés, et que l'absolution n'est qu'une sentence déclaratoire. Donc une pareille forme est défectueuse, et les ordinations conférées avec elle sont nulles de plein droit. Les anglicans eux-mêmes l'ont senti : sous Charles II, ils ont voulu améliorer cette formule d'ordination en celle-ci : Pour les évêques : Recevez le Saint-Esprit pour faire les fonctions d'*évêque* dans la maison de Dieu; nous vous en donnons le pouvoir par l'imposition des mains, etc. Pour les prêtres : Recevez le Saint-Esprit pour faire l'office et remplir les fonctions de *prêtre* qui vous sont conférées par l'imposition des mains, etc. Mais ces deux formules sont encore défectueuses, car d'après la doctrine anglicane, le terme d'évêque ne signifie que surveillant, administrateur, comme celui de prêtre n'a d'autre sens que d'ancien, de ministre, comme le πρεσβυτέρ du texte grec dans sa signification première, et la juridiction hiérarchique émane de la couronne. En outre, on ne trouve pas encore exprimée dans cette nouvelle forme, la notion fondamentale du sacerdoce chrétien. Mais en supposant même que par ces additions on eût suffisamment réparé le vice de l'ancienne forme, faites quatre-vingts ans après la mort de Parker et des autres évêques ordonnés d'après le rituel d'Edouard, elles n'ont pu revalider leur ordination, et ainsi, ni Parker ni Barlowe n'ayant le caractère épiscopal, tous les évêques qu'ils ont sacrés l'ont été invalidement. Donc, de droit les ordinations anglicanes sont nulles par défaut de forme.

2° Quant à la question de fait, c'est-à-dire, Parker, tige de l'épiscopat anglican, a-t-il été validement ordonné? cette question est inséparable de la question de droit. Puisque la forme de l'ordinal d'Edouard VI, pour le sacre des évêques, est défectueuse, donc Parker, sacré avec cette forme, ne reçut pas le caractère épiscopal. Mais son consécrateur lui-même, Barlowe, quoique nommé évêque sous Henri VIII, ne fut sacré que sous Edouard VI, et d'après la forme défectueuse dont nous avons parlé, et ainsi il ne pouvait conférer un ordre qu'il n'avait pas reçu lui-même. On a même prétendu que l'ordination supposée de Parker par Barlowe n'était qu'une farce d'auberge, et ce qui contribuait

Digitized by Google

à le faire croire, c'est que l'acte de la consécration de Parker à Lambeth a été démontré faux et forgé postérieurement à la date qu'il porte pour répondre aux invectives des Catholiques contre la validité des ordinations anglicanes. Que cette histoire soit vraie ou fausse, elle montre du moins quelle était l'opinion publique sur le point en litige, et le cas que faisaient de l'ordination et Parker et Barlowe. La reine Elisabeth elle-même, pour couper court à toute difficulté, déclara qu'elle suppléait « par sa souveraine autorité à tout ce qui pourrait manquer aux évêques par rapport à leur état, et généralement à toutes les choses nécessairement requises par les statuts du royaume et par les lois ecclésiastiques. »

Une autorité imposante vient s'ajouter à toutes ces raisons, celle de l'Eglise romaine qui a toujours regardé les ordinations anglicanes comme frappées de nullité et soumis à une nouvelle ordination tous les évêques sacrés selon le rituel d'Edouard, avant de les admettre dans sa hiérarchie.

Ainsi, l'établissement anglican attaqué de toutes parts se trouve également faible contre tous ses ennemis. Rien en lui de ce qui caractérise une conviction ferme et solide, rien de ce qui constitue une société religieuse, une doctrine, véritable ou erronée. Il n'a pour principe comme pour appui que la volonté du roi, que les bills du parlement. Pour répondre à ses adversaires, il n'a que le bourreau; la corde et le glaive, les confiscations, les prisons, l'exil, voilà sa défense, et jusqu'à nos jours il n'a pu continuer d'exister que par de semblables moyens.

Quelques jours après que le synode de Londres eut déterminé la croyance officielle de l'Eglise établie, comme complément indispensable, le parlement promulgua des lois pénales d'une sévérité extrême qui avaient pour but d'anéantir le catholicisme en Angleterre. Il décréta qu'aucun individu ne pouvait obtenir de bénéfice dans l'Eglise, ni accepter aucune charge de la couronne, ni devenir membre des deux universités, s'il n'avait fait le serment de suprématie. Cette obligation fut étendue à tous les maîtres d'école ou instituteurs particuliers, aux prêtres qui célébreraient la Messe et à tous les Anglais qui l'entendraient célébrer. Le refus du serment était puni pour la première fois par la confiscation et la prison perpétuelle, pour la seconde fois par la mort des traîtres, ce supplice horrible, qui consistait à ouvrir la poitrine du patient tout vivant et à lui arracher le cœur et les entrailles. Il est vrai que la sévérité excessive de ces arrêts empêcha Elisabeth de les faire mettre constamment à exécution; mais rien n'était comparable au triste état des Catholiques anglais, toujours sous le coup de cette loi de mort et qui voyaient continuellement le glaive suspendu sur leurs têtes et prêts à les frapper au moindre signe de leur souveveraine. Mais de temps en temps, lorsque son instinct de cruauté la poussait plus vivement, Elisabeth envoyait au supplice les Catholiques par milliers. Pendant son trop long règne de quarante ans, le sang des martyrs de la foi inonda l'Angleterre, et on vit se reproduire à cette époque sur l'échafaud comme dans les prisons, ces scènes sublimes d'abnégation et d'héroïsme qui signalèrent l'ère des martyrs.

Plusieurs années après, Elisabeth, qui n'était pas moins avare que cruelle, fit grâce de la peine de mort aux Catholiques réfractaires, moyennant une compensation. Tout Catholique qui s'absentait du service anglican devait payer vingt livres sterling, ce qui équivaut à 500 francs, par mois lunaire. Mais une pareille amende épuisait les facultés des gentilshommes catholiques, ils étaient obligés de vendre une partie de leurs propriétés, et dès qu'ils se trouvaient en arrière, la reine était autorisée à saisir la totalité de leurs biens. Ils étaient de plus passibles d'une amende de cent marcs pour chaque fois qu'ils entendaient la Messe. A chaque nouvelle d'invasion, ils étaient emprisonnés ou gardés à vue et en butte à des vexations de tout genre. Les Catholiques qui n'avaient pas le moyen de payer la compensation furent traités plus cruellement encore. Beaucoup furent fouettés publiquement, d'autres eurent les oreilles percées avec un fer rouge, les autres furent exilés. A toutes ces souffrances se joignaient les visites domiciliaires pour la recherche des prêtres catholiques. Pour le moindre soupçon, on investissait la maison de celui qu'on accusait de recéler un prêtre : qu'on en trouvât ou non, elle était presque toujours pillée, et si on parvenait à en arrêter un chez lui, il était condamné à perdre tous ses biens.

Mais rien n'était comparable aux persécutions dirigées contre les prêtres. Dix évêques étaient morts dans les fers, les prêtres de la reine Marie périssaient peu à peu ou dans les fers ou dans les périlleux exercices de leurs fonctions, et il était facile de prévoir qu'en peu de temps le clergé catholique et l'exercice du culte seraient totalement éteints en Angleterre. Ce fut pour prévenir ce malheur qu'un ecclésiastique anglais, Williams Allen, fonda à Douai un séminaire destiné à fournir des prêtres pour l'Angleterre. Les succès de cet établissement furent complets, mais Elisabeth, pour renverser ce nouvel obstacle qu'elle n'avait pas prévu, usa envers les missionnaires d'une férocité inouïe. Tous ceux qui furent arrêtés furent punis de l'atroce supplice des traîtres, et l'on porte ces victimes au nombre de plus de soixante, depuis la défaite de *l'invincible Armada* jusqu'à la mort d'Elisabeth. La perfide reine envoyait en France, parmi les Anglais exilés pour leur attachement à la foi, des faux frères qui surprenaient leurs secrets et faisaient connaître à la police d'Elisabeth l'arrivée et le séjour des missionnaires en Angleterre, et on les faisait aussitôt saisir et mettre à mort avec ceux qui leur avaient donné asile.

Un tribunal, appelé *Cour de la haute com-*

Digitized by Google

mission, fut chargé de veiller à l'exécution des sanguinaires projets d'Elisabeth. Les membres avaient le droit d'entrer dans les détails des plus intimes de la vie privée des individus pour voir s'ils n'étaient pas en tout conformes aux statuts du parlement sur la religion : ils pouvaient infliger toutes les peines selon leur bon plaisir, à l'exception de la peine de mort. Différentes conjurations tramées contre la vie d'Elisabeth par quelques Catholiques exaspérés, puis l'invasion dont elle fut menacée par *l'invincible Armada;* enfin la solennelle excommunication que saint Pie V fulmina contre elle en punition de tous ses crimes et surtout de l'assassinat juridique de Marie Stuart, reine d'Ecosse, mise à mort par ses ordres, tout cela fournit de nouvelles raisons à ce monstre de cruauté pour redoubler les fureurs de la persécution. Non contente de sévir contre ses sujets catholiques, elle aidait dans tous les royaumes les protestants contre les fidèles orthodoxes : dans les Pays-Bas, les provinces révoltées contre Philippe II ; en France, les huguenots en guerre avec le roi ; en Ecosse, elle excitait la fureur des sombres puritains de ce royaume contre Marie Stuart leur reine, et parvint à y faire abolir la religion catholique. Ses menées infernales furent presque partout couronnées de succès : le nombre des Catholiques d'Angleterre, qui à son avénement formaient au moins la moitié de la population, diminua d'une manière extrême. Beaucoup d'entre eux pour se soustraire aux persécutions dissimulèrent lâchement leur croyance, ou embrassèrent les doctrines de l'Eglise établie.

L'Irlande eut aussi à souffrir de la tyrannie d'Elisabeth. Henri VIII avait déjà voulu y établir son schisme, Edouard sa liturgie en langue vulgaire et en anglais, pour un peuple dont les trois quarts n'en comprenaient pas un mot : tous deux avaient échoué devant l'énergique attachement des Irlandais au catholicisme. Elisabeth employa tous les moyens pour y implanter son hérésie : la force des armes, les massacres, la confiscation, la colonisation territoriale ; mais l'anglicanisme ne s'y maintint que par la violence, et la masse du peuple resta constamment catholique.

Tout en persécutant les Catholiques, Elisabeth n'épargnait pas les différentes sectes dissidentes. Les puritains qui ne voulaient ni hiérarchie, ni culte extérieur, les anabaptistes, les unitariens furent tour à tour l'objet de ses rigueurs. Et ainsi pendant quarante-cinq ans que dura son règne, cette femme sans conviction religieuse et d'une immoralité qui n'était plus un mystère, au milieu d'une cour licencieuse formée sur ses exemples, exerça sur les consciences des Anglais la tyrannie la plus insupportable qui fut jamais.

Sa mort est de 1603.

§ V. — *De l'anglicanisme, depuis le règne de Jacques Ier jusqu'à nos jours.*

Le successeur d'Elisabeth fut Jacques Ier, roi d'Ecosse et fils de l'infortunée Marie Stuart. Héritier naturel du trône, il avait encore été désigné dans le testament de la feue reine. Les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande tressaillirent de joie à ce nom de Stuart, porté auparavant par des princes si profondément catholiques, surtout Marie dont l'orthodoxie avait causé la ruine. Mais ils furent cruellement déçus de leurs espérances.

Elevé dans les principes du calvinisme écossais qu'il proclamait alors la plus pure de toutes les religions chrétiennes, il se hâta, en montant sur le trône d'Angleterre, d'abandonner cette secte pour l'anglicanisme qui offrait une plus grande étendue à son pouvoir. Il promit dans les premiers jours de son règne la paix aux Catholiques, mais il ne tarda pas à mettre en vigueur contre eux tous les statuts d'Elisabeth. Ce n'était pas qu'au fond il haït le catholicisme : mais il n'avait pour mobile que la politique, et il crut que l'intérêt du royaume demandait l'exclusion de toute religion autre que la sienne. Mauvais Chrétien, Jacques s'était montré mauvais fils. Au lieu de délivrer sa mère de sa captivité, c'est à peine s'il fit quelques protestations contre sa condamnation à mort, tandis qu'il avait sous ses ordres une armée imposante. Sans cœur et sans capacité pour le gouvernement, il ne chercha qu'à conserver à tout prix une paix honteuse : et pendant tout son règne il ne s'occupa avec ses vils courtisans, que de bals, de fêtes, de littérature et de théologie, science dans laquelle il se croyait fort habile. Ce fut lui qui ordonna par une bulle aux évêques et aux prêtres d'engager le peuple à danser après les offices, afin, disait-il, de convertir les Catholiques et d'empêcher les protestants de devenir stupides. C'était certes un singulier moyen de faire de la propagande : mais il était du reste en rapport avec la pureté de la doctrine qu'on voulait établir.

L'événement le plus important du règne de Jacques Ier fut la conspiration des poudres. On appelle ainsi un complot formé par plusieurs gentilshommes catholiques pour faire sauter au moyen d'une mine, le roi, la famille royale et le parlement rassemblé. Jacques averti à temps par lord Monteagle aussi bon patriote que bon Catholique, fit arrêter les conjurés, l'un au moment où il allait mettre le feu aux poudres, les autres dans un château où ils s'étaient réfugiés. Ils furent tous mis à mort, et on immola en même temps les Jésuites Garnet et Aldcorn comme faisant partie des conspirateurs, et cela sans aucune preuve, et malgré les protestations de l'ambassadeur français. (*V.* ANGLETERRE, § V.)

Quoique cette conspiration ne fût que l'œuvre de quelques cerveaux égarés et que la grande majorité des Catholiques anglais eussent protesté contre cet attentat, les protestants exaltés en prirent l'occasion de provoquer de nouvelles persécutions. La position des Catholiques fut encore rendue plus insupportable ; les amendes et confiscations

Digitized by Google

multipliées. On les déclara inhabiles à exercer la profession de médecin, de juge, ou d'officiers d'aucune corporation, à présenter des sujets pour les écoles et les hôpitaux. Ils devaient sous peine de grosses amendes se faire baptiser, marier et enterrer par les ministres anglicans : ils ne pouvaient même servir comme domestiques sans faire encourir à leurs maîtres une amende de 10 livres (150 francs) par mois lunaire. Trente missionnaires religieux ou séculiers furent livrés au supplice des traîtres, et en 1622, trois ans avant la mort de Jacques Ier, on en comptait quatre cents dans les prisons de l'Etat.

Peu de temps après la publication de ces nouveaux édits parut le fameux serment d'allégeance que tous les Catholiques devaient prêter sous peine de mort. Il portait qu'on reconnaissait Jacques pour roi légitime d'Angleterre, que le Pape n'avait aucun droit de le déposer ni d'absoudre ses sujets du serment de fidélité. Pris à la lettre ce serment semblait n'obliger qu'à l'obéissance politique et civile : mais il fut regardé avec raison par la plupart des Catholiques comme un piége tendu à leur bonne foi, et le Pape lui-même le condamna. Beaucoup refusèrent donc de le prêter, plusieurs crurent pouvoir le faire, et pour cette raison on traita les insermentés avec plus de sévérité, parce qu'on pensait que la religion n'était pas le seul motif de leur refus.

Un des grands projets de Jacques Ier fut l'établissement de l'épiscopat en Ecosse. La forme républicaine et anarchique de l'Eglise presbytérienne, le sombre enthousiasme de ses membres inquiétaient le souverain, et cette crainte jointe au désir de la suprématie spirituelle de toute la Grande-Bretagne le décida à rétablir les treize évêchés existant autrefois en Ecosse. Au moyen de séductions, d'artifices de tous genres et même de mesures violentes, il parvint à y établir au moins officiellement l'épiscopat, et la liturgie d'Angleterre : mais la majorité de la nation demeura attachée à son pur calvinisme, l'irritation s'accrut de plus en plus dans les esprits, et ainsi furent préparées les guerres civiles du règne suivant.

A l'avénement de Charles Ier, fils et successeur de Jacques Ier [1625], l'état de l'Angleterre était vraiment menaçant. Les communes, que Jacques comme Elisabeth avaient souvent irritées, avaient hâte de secouer le joug du despotisme royal; l'Ecosse, qui venait d'être réunie à l'Angleterre, en voulait aux Stuarts qui la négligeaient et persécutaient la religion nationale, et l'Irlande prenait une attitude menaçante. Les puritains longtemps poursuivis par les statuts des derniers souverains voyaient s'accroître leur nombre de jour en jour et retenaient avec peine leur fureur contre la royauté et l'épiscopat qu'elle soutenait : en un mot l'avenir des trois royaumes était gros de tempêtes. Charles Ier était, il est vrai, doué de grandes qualités; il avait un esprit capable de toutes sortes d'instruction, un cœur simple et candide, mais les circonstances extraordinaires où il se trouva jeté, le firent souvent paraître incertain et flottant dans ses résolutions : il fut destiné à être la victime des funestes conséquences du protestantisme dans son royaume et à payer pour les crimes de ses prédécesseurs.

Marié à Henriette de France, il avait promis par un traité secret de cesser les poursuites contre les Catholiques : mais sans cesse en butte à l'accusation de vouloir rétablir l'idolâtrie papiste, il fut obligé pour se laver de ce reproche, de mettre en vigueur toutes les lois existantes. D'un autre côté, il demeura ferme dans son attachement à l'épiscopat et à la doctrine établie, fidèle à la maxime de son père : sans évêques pas de rois.

Dès le commencement de son règne, il eut à combattre l'opposition du parlement dont les tendances anarchiques se manifestaient plus clairement de jour en jour. Fatigué de cette guerre incessante, il renvoya le parlement et régna seul pendant dix ans. Il remplaça les subsides par des taxes, infligea surtout de nouvelles amendes aux Catholiques et confisqua à son profit les biens ecclésiastiques d'Ecosse que les derniers régents avaient aliénés. D'après les conseils de Laud, archevêque de Cantorbéry, il prit des mesures très-sévères contre les puritains d'Angleterre. Ces sectaires dont le nombre et l'audace croissaient de jour en jour, ne cessaient de déclamer contre l'épiscopat, et la liturgie nationale qu'ils appelaient des restes du papisme : le roi et surtout la reine étaient en butte à leurs attaques les plus violentes. Mais malheureusement la manière dont Charles voulut réprimer ces sectaires était tout à fait impolitique : souvent des châtiments trop rigoureux étaient infligés pour des délits peu graves : la mort, l'amputation des oreilles, l'exil ou la détention perpétuelle étaient quelquefois la peine d'une déclamation trop virulente. Les têtes s'échauffèrent, et les puritains, cachant leurs intentions hostiles, attendaient le moment favorable pour faire éclater leur mécontentement.

Toujours d'après les conseils de son ministre Laud, le roi voulut établir en Ecosse la liturgie anglicane : mais quand il voulut mettre son projet à exécution la révolte éclata de toutes parts : l'épiscopat fut renversé, les réfractaires se réunirent et formulèrent un traité d'alliance appelé *covenant*, par lequel ils s'engageaient à maintenir en Ecosse la pure doctrine au péril de leurs fortunes et de leurs vies. Charles conduisit contre eux une armée : mais ses soldats presque tous puritains refusèrent de combattre contre leurs frères, et l'infortuné roi fut obligé de convoquer un cinquième parlement.

Cette assemblée se montra encore plus exigeante que les précédentes ! Chaque jour on déclamait dans son sein sur la misère publique, et des pétitions affluaient pour exciter les *saints* à purger l'Eglise et à réfor-

Digitized by Google

mer l'Etat. Ceux-ci ne firent pas défaut à leur mission : ils mirent en jugement les deux plus fidèles conseillers du roi, Strafford et Laud, qu'ils regardaient comme les plus grands obstacles à leurs projets, les condamnèrent comme coupables de trahison et le premier perdit la tête sur l'échafaud. Une révolte éclata peu après en Irlande, et les puritains accusèrent la reine elle-même d'en être l'auteur. Alors Charles n'y tenant plus tenta un coup d'Etat en ordonnant l'arrestation de cinq membres du parlement les plus séditieux : il échoua dans son entreprise : le parlement leva une armée pour sa défense, et la guerre civile commença.

Charles avait pour lui le prestige de la royauté, l'épiscopat, la noblesse, et il put réunir 50,000 hommes : mais ses partisans appelés *cavaliers* s'attirèrent le mépris du peuple pour leurs débauches, et leurs excès de tous genres. Le parlement avait pour lui les laboureurs et les artisans : mais ils étaient poussés par un furieux fanatisme qui décuplait leurs forces. On nommait les partisans du parlement *les têtes rondes*, à cause de la forme de leur chevelure coupée ras ; ils avaient un extérieur austère, des habits grossiers et uniformes : mais sous ces formes sévères, ils cachaient la plus honteuse dépravation. Ils se divisèrent bientôt en plusieurs sectes, les indépendants, les millenaires, les antinomiens, les niveleurs. A la tête des premiers se plaçait Ollivier Cromwell, qui devait devenir si tristement célèbre dans l'histoire de cette grande révolution.

Un des premiers actes du parlement lorsqu'il se vit en force de lutter avec l'armée royale fut d'abolir l'épiscopat. Les *saints* avaient eu beaucoup à souffrir de la part des prélats anglicans aux jours de leur prospérité : mais le moment de la rétribution arrivé, ils rendirent la pareille à leurs anciens persécuteurs. Ils les accusèrent d'immoralité ou de malveillance, séquestrèrent leurs bénéfices et en assignèrent les revenus à des ministres presbytériens. Les professeurs des universités et les dignitaires de tous les degrés furent destitués ; le livre de prières communes aboli ; enfin une assemblée formée d'ecclésiastiques et de laïques anglais et écossais se réunit à Westminster et s'occupa à démolir pierre à pierre l'édifice de l'établissement pour en élever sur ses ruines un autre plus conforme aux Ecritures. Tant qu'il ne s'agit que de détruire, on s'entendit assez bien ; mais pour édifier, ce fut autre chose. Les presbytériens d'Angleterre et d'Ecosse voulaient établir des distinctions entre les ministres, constituer des presbytères, des synodes, des assemblées, tandis que les indépendants auxquels se joignaient les antinomiens, les anabaptistes, les millenaires, les érastiens, les niveleurs, et autres, voulaient que toutes les congrégations des fidèles fussent égales et indépendantes. Le premier parti était peu nombreux, le second plus hardi : les sessions de l'assemblée durèrent dix-huit mois sans produire de résultats. On se borna à substituer au livre de prières communes, un *directoire* qui contenait l'ordre des baptêmes, des mariages et enterrements, d'après les principes puritains, l'abolition du surplis, la détermination des jours de jeûnes et d'humiliation : mais dans la plupart des cas on indiquait seulement les sujets de sermons et de prières et on laissait le champ libre au talent ou à l'inspiration du ministre. Ce directoire fut prescrit dans toutes les églises d'Angleterre et d'Ecosse par l'autorité réunie de l'assemblée et du parlement. Quelque temps après [1644], le gouvernement spirituel de l'Angleterre fut divisé en provinces, les provinces en classes, et les classes en presbytérats ou corps des anciens.

Au commencement, le succès fut pour les royalistes ; mais après différentes alternatives de revers et de succès, les deux batailles de Marston-Moor et de Naseby perdues par les troupes du roi détruisirent toutes ses espérances. L'infortuné Charles se fiant à l'attachement des Ecossais pour sa famille se livra entre leurs mains. Ceux-ci essayèrent alors de le convertir au presbytérianisme, et lui ménagèrent plusieurs conférences avec les plus habiles de leurs ministres : mais ne pouvant le convaincre, ils eurent la lâcheté de le livrer aux parlementaires pour 400,000 livres sterling.

Celui dont l'habileté et le courage indomptable avaient causé ces défaites était Ollivier Cromwell. Né dans une basse condition, ses talents et son fanatisme lui avaient fait obtenir un poste considérable dans l'armée : mais ses rêves ambitieux ne se bornèrent pas là, il aspirait au pouvoir suprême. Pour parvenir à son but, il se mit à la tête des indépendants, dont nous avons déjà parlé. Ces sectaires étaient les plus fanatiques de tous, ils ne voulaient ni prêtres, ni culte ; remplis de l'enthousiasme le plus extravagant, ils prétendaient agir en tout d'après l'inspiration divine ; le nom de Dieu était sans cesse dans leur bouche : à l'armée les officiers prêchaient les soldats et tous marchaient au combat en chantant des hymnes fanatiques.

Ce fut au pouvoir de Cromwell et de ses indépendants que l'infortuné Charles Ier fut livré. Après l'avoir fait transférer de prison en prison, Cromwell fit expulser du parlement tous les membres qu'il savait opposés à ses projets criminels, et avec le reste qui se montra si vil que le peuple le flétrit du nom de *rump* (croupion), il fit instruire le procès du roi. Charles parut devant ses ennemis acharnés : il s'y présenta avec dignité et plutôt en roi qu'en accusé ; il répondit avec calme à toutes les charges portées contre lui, et confondit l'insolence de ses juges. Mais c'était pour ceux-ci un parti pris d'envoyer l'infortuné à l'échafaud : Cromwell leur fit donc signer l'arrêt de mort au milieu de violences et de bouffonneries de toutes sortes ; et on annonça au roi sa sentence. Il la reçut avec calme, se prépara par la prière au terrible passage, et après

Digitized by Google

avoir protesté de son innocence et de son attachement à l'Eglise établie, il reçut le coup mortel.

Telle fut la destinée de ce prince véritablement digne d'un meilleur sort. Ce n'était que le prélude de la guerre civile : Cromwell fit peser sur les trois royaumes un despotisme unique dans l'histoire des nations. Le meurtre, le carnage, la dévastation régnèrent pendant onze ans sur ce malheureux pays qui n'offrait plus qu'un spectacle d'horreur, lors de la restauration.

Qui pourrait ne pas voir dans ce triste récit, la conséquence de la Réforme et le châtiment de ses auteurs ? la conséquence de la Réforme, car du moment que le principe du libre examen a été posé, chacun a vu dans l'Ecriture ce qu'il lui a plu d'y voir, et une fièvre d'indépendance saisissant les esprits les a rendus incapables de supporter aucun joug, ni religieux, ni civil : impossible à toutes ces différentes sectes de s'entendre réciproquement, aussi était-ce une confusion épouvantable? La chute de la royauté d'Angleterre est une conséquence de l'anéantissement de la suprématie papale : car ce pouvoir spirituel qu'usurpèrent ces souverains, non-seulement perdit tout prestige entre leurs mains, mais les fit regarder par les dissidents comme chefs de secte et persécuter à ce titre. Enfin, nous voyons dans ces malheurs qui affligèrent à la fois la royauté, le clergé, la noblesse, un juste châtiment de la Providence pour leurs crimes passés. L'infortuné Charles paya par ses adversités et sa mort la révolte de Henri VIII contre l'autorité de l'Eglise, et l'établissement du protestantisme par Elisabeth et Jacques, au milieu de persécutions cruelles des Catholiques : et ce fut cet épiscopat intrus dont ils avaient eu tant à cœur l'établissement et la suprématie, qui causa surtout la perte du dernier Stuart. Le clergé dont la lâche connivence avait si puissamment contribué au triomphe de l'erreur vit ses membres poursuivis, emprisonnés, exilés, mis à mort. La noblesse qui pour s'enrichir des biens du clergé avait soutenu les rois d'Angleterre dans leurs criminelles tentatives contre l'Eglise, fut à son tour dépouillée de ses biens, persécutée, proscrite, et le peuple eut aussi sa part de vexations et de souffrances.

A la mort de Charles Ier [6 janvier 1649], la république fut proclamée en Angleterre. Le parlement continua à tenir ses séances, qu'il commençait par des solennités religieuses et continuait en mêlant à tous les sujets de discussions des textes de l'Ecriture et des déclamations plus ou moins fanatiques. Charles II, fils de l'infortuné Charles Ier, appelé par les Ecossais, vint revendiquer la couronne de ses ancêtres : mais vaincu deux fois par les républicains et Cromwell à Dumbar et à Worcester, il ne parvint qu'avec les plus grandes peines à s'enfuir en vie. Les Irlandais révoltés contre la république furent aussi vaincus, et livrés au massacre par le même Cromwell. Cependant ce scélérat brûlait d'arriver au pouvoir suprême : il fit donc un jour envahir la chambre du parlement et en chassa les membres. Il en nomma 150 autres de son propre choix et se fit déclarer protecteur. Sous ce titre il gouverna pendant six ans l'Angleterre et malgré les factions qui déchiraient l'Etat, malgré les conspirations des royalistes, des républicains, des niveleurs, il sut se maintenir à la tête des affaires, résista aux puissances étrangères et éleva l'Angleterre à un degré de gloire et de prospérité qu'elle n'avait jamais atteint. A sa mort [1658], son fils Richard lui succéda ; mais dépourvu de talents et d'énergie il fut obligé d'abdiquer, et le général Monk gagna l'armée et le parlement et rétablit les Stuarts sur le trône.

Charles II, dont les malheurs et les aventures tragiques avaient intéressé toute l'Europe, était un prince peu estimable. D'une légèreté d'esprit inconcevable, il laissa son royaume à la discrétion de ses courtisans. Passionné pour le plaisir et sans aucun principe de morale, il donna à l'Angleterre l'exemple de l'adultère et de la débauche la plus effrénée. Sans convictions religieuses, il persécuta les Catholiques en faveur desquels il se sentait porté et auxquels il avait les plus grandes obligations et rétablit cet épiscopat bâtard qui avait causé la ruine de son père. Les ministres presbytériens perdirent leurs places et leurs appointements. En Ecosse, malgré les clameurs de tous les religionnaires l'épiscopat fut rétabli, et un serment équivalent à celui d'allégeance demandé à tous les ministres sous peine de destitution. Les puritains au comble de la fureur et ne pouvant combattre l'épiscopat tournèrent toute leur fureur contre les Catholiques. Un incendie fortuit arrivé à Londres en 1666 fut attribué à ces derniers qui eurent à subir pour cette raison de nouvelles rigueurs et de nouvelles proscriptions. Mais les sectaires fanatiques n'étaient pas encore satisfaits. Ils prétendirent qu'un complot avait été ourdi par les Catholiques et par les Jésuites pour assassiner le roi, et rétablir la religion romaine sur les ruines du protestantisme ; ils citaient à l'appui de leurs assertions un scélérat nommé Titus Oates, qui avait subi plusieurs sentences infamantes, et qui, aidé de deux êtres aussi vils que lui, Bedloe et Dangerfield, affirmait sous serment avoir assisté au conseil des Jésuites et reçu leurs ordres pour l'exécution du complot. En vain l'imposture se trahissait de toutes parts, par l'absence de preuves et les contradictions les plus grossières, le peuple mutiné demandait à grands cris la mort des papistes, et pour empêcher une révolte, Strafford et plusieurs illustres victimes furent envoyés à l'échafaud. Une persécution encore plus rigoureuse que les précédentes s'étendit sur tous les Catholiques ; ils furent livrés à la merci de leurs ennemis les plus acharnés et la tête des prêtres et des Jésuites fut mise à prix.

Jacques II, qui succéda à Charles II, son frère [1685], était profondément Catholique :

Digitized by Google

mais plus zélé que prudent, sa précipitation lui fit tout perdre. Il abolit le serment du *test* et étendit à tous les Anglais la liberté de conscience. Mais cette liberté de conscience que les protestants réclamaient à si hauts cris pour eux-mêmes, mit leur fureur à son comble lorsqu'ils la virent accordée aux Catholiques : c'est qu'ils prévoyaient bien que dès que la vraie Eglise serait débarrassée des mille entraves qu'ils avaient mises à son développement, elle ne tarderait pas à se répandre de nouveau dans l'*île des Saints* et à reconquérir le haut rang qu'elle y occupait autrefois. Les évêques et les ministres de l'Eglise établie se crurent donc perdus si le catholicisme était libre, et ils communiquèrent leurs alarmes au peuple anglais déjà rempli depuis si longtemps de préventions et de haine contre l'Eglise romaine. D'autres mesures maladroites prises par le roi accrurent encore le mécontement populaire. Guillaume, stathouder de Hollande et marié à Marie, fille de Jacques, épiait depuis longtemps l'indisposition des esprits : il s'annonça par degré comme le redresseur des torts religieux, et quand il crut le moment arrivé, il débarqua avec une armée en Angleterre et se fit proclamer roi. Jacques, trahi de toutes parts, fut obligé de prendre la fuite, et deux tentatives infructueuses qu'il fit plus tard ne purent lui rendre la couronne qu'il avait perdue.

Guillaume III, porté au trône par les whigs, accorda à tous les cultes une certaine liberté, surtout par la raison que les dissidents étaient en grand nombre dans son parti. Mais les fanatiques sectaires qui voulaient que les Catholiques fussent exclus de toutes les faveurs, accusèrent le roi lui-même de papisme et le forcèrent de renouveler les anciens statuts contre les prêtres, les Jésuites et les papistes insermentés. Anne Stuart qui succéda à Guillaume, puis Georges Ier et Georges II, resserrèrent encore les chaînes des malheureux Catholiques, et une raison politique venait à l'appui de ces nouvelles rigueurs : on accusait les Catholiques de seconder les efforts si légitimes d'ailleurs des Stuarts dépossédés. Ils vécurent donc jusqu'à la fin du XVIIIe siècle comme de véritables parias au milieu d'une nation qui devait à leurs doctrines son élévation et sa civilisation ; privés de tous leurs droits politiques et religieux, frappés dans leurs affections les plus chères, ils ne semblaient plus qu'une classe d'hommes dégradés et morts civilement.

Cependant au sein même de l'Eglise nationale s'élevait un parti qui menaçait de renverser non-seulement cette Eglise, mais encore le christianisme lui-même. Les sociniens sous le nom d'arminiens, répandirent leurs doctrines en Angleterre sous le règne de Guillaume III, et bientôt une partie du clergé et des membres des universités embrassa les opinions antitrinitaires. Whiston Clarke et Newton, et à leur suite un certain nombre d'écrivains moins célèbres, prirent ouvertement la défense de l'arianisme. Les disputes sur ce sujet furent si ardentes, que le roi fut obligé d'interposer son autorité et de défendre de discuter sur la Trinité : néanmoins, les ariens firent de jour en jour de nouveaux progrès. Ils ne s'arrêtèrent pas à nier la consubstantialité du Verbe avec le Père, mais mettant en doute l'une après l'autre les vérités fondamentales de toute religion, ils formèrent la secte des incrédules ou philosophes du XVIIIe siècle. C'est de l'Angleterre que la fausse philosophie se répandit en France et dans le reste de l'Europe : Collins, Bollingbroke, Hume, Gibbon furent les prédécesseurs et les maîtres des Voltaire, des Rousseau, des d'Alembert et des Diderot. Le déisme, puis le scepticisme, ou l'indifférence religieuse gagnèrent le haut comme le bas clergé, et dès 1714 les torys faisaient aux évêques les plus vifs reproches sur leur faiblesse ou leur indifférence pour la doctrine religieuse.

Cependant au milieu de cette fâcheuse disposition des esprits, Dieu qui sait tirer le bien du mal fit tourner un mouvement si funeste à tous les autres égards, au profit des Catholiques. On comprit l'absurdité des reproches d'idolâtrie faits à l'Eglise romaine pour exciter contre elle le fanatisme populaire, en même temps que l'injustice qu'il y avait à priver tant de milliers de bons citoyens de tous leurs droits civils pour le seul motif de leur religion. Le parlement commença donc par abolir les statuts de Guillaume III [1778], puis il accorda aux Catholiques la liberté entière de religion [1791]. En ce moment les horreurs de la révolution française firent chercher un refuge en Angleterre à une multitude de prêtres et de religieux qui avaient à choisir dans leur patrie entre l'apostasie et l'échafaud. Ils donnèrent aux protestants le spectacle de leurs vertus douces et aimables, de leur zèle ardent, de l'étendue de leurs lumières ; et le parallèle qu'on en fit avec le clergé anglican ne contribua pas peu à dissiper les préjugés contre l'Eglise romaine, en même temps que par les savantes controverses qu'ils soutinrent et l'apostolat plein de dévouement auquel un grand nombre se consacra, ils ramenèrent au bercail un grand nombre de brebis égarées. C'est véritablement le clergé français qui a donné en Angleterre l'impulsion aux progrès du catholicisme, comme le fait remarquer l'illustre cardinal Wiseman (dans sa réponse à l'adresse qui lui fut présentée à Vichy au nom du clergé de France), et il aura une large part de la gloire d'avoir ramené au port de la vérité catholique l'île des Saints, comme pour la payer de l'hospitalité qu'il en avait reçue.

Sous le règne de Guillaume IV, en 1828, a été fait un nouveau pas vers l'émancipation totale des Catholiques : le statut du *test*, qui les arrêtait à l'entrée des dignités et des emplois, est tombé devant l'opinion, et à partir de ce moment les fidèles si longtemps persécutés, ont pu bâtir leurs églises, créer des séminaires, des colléges, des hôpitaux, des asiles, et les administrer avec une liberté à

Digitized by Google

faire envie à plus d'une nation catholique. Une nouvelle cause bien inattendue est venue accroître le mouvement vers Rome. Le puséysme (*Voy.* ce mot), qui ne semblait au premier début n'avoir pour fin que de ramener l'anglicanisme à ses principes primitifs, en donnant occasion à ses partisans d'étudier la tradition et les Pères, leur a montré jusqu'à l'évidence l'absurdité du protestantisme et la vérité de l'Eglise romaine, une et invariable, telle aujourd'hui qu'elle était hier, telle sous le pontificat de Pie IX que sous celui des saint Pierre, des saint Clément, des saint Léon, des saint Grégoire. Les plus illustres, les plus véritablement pieux d'entre les puséystes ont embrassé le catholicisme, un grand nombre les ont suivis. Les ennemis les plus acharnés du retour ne se le dissimulent pas. *Tendimus in Latium*, écrivait à l'archevêque de Cantorbéry un membre de la basse Eglise, et il aurait pu ajouter la fin du vers qu'il citait, tel qu'il est dans Virgile :

Tendimus in Latium : *Sedes ubi fata quietas*
Ostendunt. . . . . . .

(*Æneid.*, lib. I, vers. 205-206.)

Oui, c'est dans un retour complet au sein de l'unité catholique que l'Angleterre, si longtemps fatiguée, déchirée par les luttes incessantes de tant de sectes ennemies, retrouvera la paix, le bonheur après lequel elle soupire depuis si longtemps. Oh ! puisse-t-il luire bientôt, ce jour qui nous montrera l'Angleterre convertie, repentante, prosternée aux pieds du Père commun des fidèles. Ce jour viendra, nous l'espérons, mais encore que d'obstacles à vaincre ! Les intérêts temporels qui retiennent dans le schisme et dans l'hérésie tant d'évêques et de ministres à moitié convaincus ; la raison politique qui arrête sur le chemin de Rome le gouvernement et les sujets : quand plaira-t-il au Seigneur de rompre tous ces liens ?

Des chiffres pourront donner une idée plus exacte des progrès du catholicisme en Angleterre. En 1800 on comptait dans toute la Grande-Bretagne 60,000 Catholiques seulement. En 1821 leur nombre montait à 500,000 ; en 1842 il s'élevait à 2,000,000, et aujourd'hui, 24 mars 1857, on l'évalue à 4,000,000. Ils sont 300,000 à Londres et les conversions y sont annuellement de cinq à six mille. Depuis 1852, époque où le Souverain Pontife actuellement régnant a rétabli la hiérarchie en Angleterre, on y compte un archevêque et douze évêques suffragants ; le clergé voit ses membres devenir de plus en plus nombreux, les congrégations religieuses, les Bénédictins, les Dominicains, les Jésuites y sont dignement représentés. Enfin l'Irlande, si longtemps inondée du sang de ses martyrs, a vu luire aussi l'aurore de sa liberté : son émancipation, œuvre glorieuse de son digne fils O' Connell, l'a relevée de l'humiliation où l'hérésie triomphante l'avait plongée. L'Irlande peut à présent se faire représenter au parlement et réclamer une réparation plus complète encore. Ses enfants, autrefois contraints de choisir entre l'ignorance et une éducation imbue des doctrines hérétiques, ont maintenant des écoles catholiques dirigées par des prêtres et des religieux, et au-dessus desquelles plane cette illustre université catholique de Dublin qui ne fait que de naître, mais qui, en si peu d'années, a, sous l'habile direction du docteur Newman, pris de si admirables accroissements et donne de si belles espérances pour l'avenir. Le sang des martyrs de l'île de Saint-Patrice et de l'île de Saint-Augustin s'est élevé jusqu'au trône de la miséricorde divine ; l'aurore d'un beau jour vient de briller sur elles.

§ VI. — *Etat actuel de l'anglicanisme.*

Caractère particulier de cette Eglise. — L'anglicanisme offre, dès le premier coup d'œil, une physionomie toute spéciale et qui le fait distinguer de toutes les autres sociétés protestantes. Espèce de milieu entre le catholicisme et le protestantisme, l'Eglise d'Angleterre prétend éviter les excès des deux : elle tient de l'un et de l'autre, en même temps qu'elle est désavouée et combattue par l'un et par l'autre. Le poëte Dryden a exprimé d'une manière assez originale le caractère ambigu de cette Eglise. « Elle n'est pas sans doute l'épouse légitime, dit-il, mais c'est la maîtresse d'un grand roi ; et quoique fille évidente de Calvin, elle n'a point la mine effrontée de ses sœurs. Levant la tête d'un air majestueux, elle prononce assez distinctement les noms de Pères, de conciles, de chefs de l'Eglise ; sa main porte la crosse avec aisance ; elle parle sérieusement de sa noblesse ; et sous le masque d'une mitre isolée et rebelle, elle a su conserver on ne sait quel reste de grâce antique, vénérable débris d'une dignité qui n'est plus. »

Les docteurs anglicans exaltent bien haut les avantages de ce *juste milieu* qu'ils prétendent tenir entre les Catholiques et les protestants : « Tenant le juste milieu, » dit l'un d'eux, « entre l'Eglise de Rome, cette Eglise corrompue, et cet amas de sectes dispersées qui ne possèdent pas les propriétés distinctives d'une vraie Eglise, l'Eglise réformée d'Angleterre fait profession de tracer et de circonscrire le cercle des oppositions à faire à celle-là et des concessions à faire à celle-ci. Elle est comme un pilote qui navigue entre Charybde et Scylla, et elle donne cet avis à tout navigateur. Voilà la voie de la vérité ; à droite et à gauche il y a risque à courir. »

A côté de ces apologistes de l'Eglise anglicane écoutons l'appréciation qu'en fait un observateur aux vues sûres et profondes, le comte de Maistre : « Pour savoir que la religion anglicane est fausse, il n'est besoin ni de recherches, ni d'argumentation. Elle est jugée par intuition ; elle est fausse comme le soleil est lumineux. Il suffit de regarder. La hiérarchie anglicane est isolée dans le christianisme, elle est donc nulle. Il n'y a rien de sensé à répliquer à cette simple

Digitized by Google

observation. Son épiscopat est également rejeté par l'Eglise catholique et par la protestante : mais s'il n'est ni catholique ni protestant, qu'est-il donc? Rien. C'est un établissement civil et local, diamétralement opposé à l'universalité, signe exclusif de la vérité. » — Et en effet l'anglicanisme a été fondé par le pouvoir temporel, étendu et conservé par le pouvoir temporel, et cela par des moyens et des motifs purement politiques et temporels. Aujourd'hui encore, l'intérêt seul le soutient. Enlevez à l'Angleterre son gouvernement protestant, enlevez au clergé ses immenses richesses, et la religion nationale s'écroule par son propre poids....—Ou cette religion est fausse, » continue M. de Maistre, « ou Dieu s'est incarné pour les Anglais : entre ces deux propositions, il n'y a point de milieu. Souvent leurs théologiens en appellent à l'établissement sans s'apercevoir que ce mot seul annulle leur religion, puisqu'il suppose la nouveauté et l'action humaine, deux grands anathèmes également visibles, décisifs et ineffaçables. »

Doctrine de l'Eglise anglicane. — Nous parlerons d'abord de la doctrine officielle et ensuite de la croyance des individus.

La doctrine officielle de l'anglicanisme est une fidèle expression de ce caractère tout particulier que nous avons essayé de décrire et qui le distingue de toutes les sociétés chrétiennes. Cette doctrine est contenue dans les trente-neuf articles qui furent rédigés sous le règne d'Elisabeth par l'assemblée des évêques d'Angleterre, et dont nous avons donné un résumé dans l'histoire de l'anglicanisme sous cette princesse. Monstrueux mélange du catholicisme, du luthéranisme, du calvinisme, et des autres erreurs existantes alors, ce symbole ne cesse de flotter de l'un à l'autre, ou de se tenir également éloigné des uns et des autres. Les trente-neuf articles embrassent le système de la justification des protestants tout en proclamant l'utilité des bonnes œuvres : ils condamnent le purgatoire, les indulgences, la vénération des reliques et des images, l'invocation des saints; déclarent la Messe une fable de blasphèmes, et réduisent les sacrements à deux : le baptême et la Cène, encore nient-ils la transsubstantiation : quant à la présence réelle, à la prédestination et à la grâce, leur doctrine est obscure et ambiguë et peut se prêter à toutes les interprétations. Ils reconnaissent à l'Eglise le droit de juger dans les questions de dogme et de discipline, mais ils lui refusent l'infaillibilité. Quant à la règle de foi, quoiqu'ils n'admettent pas ouvertement l'examen privé et qu'au contraire ils déclarent que c'est à l'Eglise qu'appartient le droit de décider du sens des controverses, cependant en dernière analyse la règle de foi anglicane revient à l'examen privé. En effet, puisqu'il est dit dans les articles que l'Eglise universelle, que les conciles généraux peuvent errer, quelle confiance l'anglican pourra-t-il avoir dans les décisions de son Eglise, qui n'est qu'une Eglise nationale? ne sera-t-il pas en droit de préférer son opinion à celle de son Eglise, puisqu'aucune Eglise n'est infaillible? — Mais les articles supposent nécessairement l'examen privé quand ils disent d'un côté que l'Eglise a autorité dans les questions de foi, et de l'autre qu'elle ne peut enseigner rien de contraire à la parole de Dieu, et qu'elle ne doit obliger à croire comme nécessaire au salut que ce qui est contenu dans l'Ecriture sainte et prouvé par elle, — car il faudra un juge pour déclarer si l'Eglise n'a pas outre-passé ses devoirs, et ce juge ne saurait être que le jugement particulier de chaque individu.

Les trente-neuf articles contiennent en eux-mêmes leur propre condamnation, et cela pour les raisons que nous venons d'apporter, afin de démontrer que l'interprétation privée de l'Ecriture sainte se déduit des principes posés dans le symbole de foi anglican. — Car si chaque fidèle est juge de sa croyance, pourquoi faire des confessions de foi? — Si l'Eglise n'est pas infaillible dans ses décisions dogmatiques, pourquoi imposer aux particuliers une doctrine qui n'est pas certaine?

Du reste les anglicans ont fait justice de ces articles, et les ont réduits à leur valeur réelle. On les a considérés comme de pieuses opinions propres seulement à maintenir l'unité, que personne n'est tenu de croire vraies, mais qui sont cependant nécessaires pour l'ordre et la paix extérieure. La promesse que font les ecclésiastiques de se conformer à la doctrine de ces articles leur laisse la liberté de prendre l'interprétation qui leur plaira, et les laïques sont simplement tenus à ne pas les combattre, s'ils veulent demeurer membres de l'Eglise d'Angleterre. Rien n'égale l'élasticité de ces trente-neuf articles et le nombre de sens divers qu'on leur donne chaque jour. Que les ministres anglicans soient au fond du cœur, calvinistes, unitaires, puséystes, ils promettent toujours l'adhésion aux articles, parce que leurs émoluments sont attachés à cette adhésion : mais en même temps ils essayent de prouver par les tours de force les plus incroyables que leurs sentiments particuliers sont en tout conformes aux articles. On a même vu, ce qui est plus curieux encore, le révérend Béhersteth, pour se justifier de son union avec les sectaires de l'alliance évangélique, s'appuyer sur les textes mêmes dont Oakeley s'autorisait pour croire tout ce que croit l'Eglise catholique sans cesser d'être anglican.

Etudions maintenant la doctrine non plus officielle, mais réelle des membres de l'Eglise anglicane. On y distingue trois partis, que l'on désigne sous le nom de Haute-Eglise (high church), Basse-Eglise (low church), Large-Eglise, ou parti de l'Eglise et de l'Etat (church and state). On pourrait y joindre les puséystes qui ne sont cependant qu'une nouvelle expression des doctrines de la Haute-Eglise. — *Voy.* HAUTE-EGLISE, BASSE-EGLISE, LARGE-EGLISE, PUSÉYSME.

Digitized by Google

La haute Eglise qui compte principalement ses adhérents parmi les membres du clergé supérieur est la branche qui se rapproche le plus du catholicisme, surtout par ses doctrines sur l'Eglise : elle soutient que l'Eglise est entièrement indépendante de l'Etat ; que celle d'Angleterre est une branche de l'Eglise universelle et qu'elle ne s'est jamais trompée. Elle veut encore expliquer l'Ecriture par la tradition ; enfin sur la plupart des points de dogmes et de discipline ; elle tend toujours à se rapprocher de l'Eglise catholique.—Il n'en est pas ainsi de la basse Eglise, ou parti évangélique, qui prend en tout le contre-pied du catholicisme, et prend Calvin pour modèle. Justification par la foi, inutilité des œuvres, examen privé, rejet de la tradition, telles sont les maximes qui forment le fond de son enseignement. La basse Eglise est de beaucoup le parti dominant en Angleterre. Plusieurs évêques, une grande partie du clergé inférieur et la grande majorité du peuple en suivent les principes, qui, comme nous venons de le dire, se réduisent au protestantisme pur. Ce parti est encore celui en qui réside le plus de vie et d'activité, aussi ses progrès ne font que s'accroître de jour en jour, et bientôt l'anglicanisme n'existera plus que de nom.— Quant à la large Eglise ou parti de *Church and state*, c'est l'élément politique qui y domine : d'après ses défenseurs, l'Eglise doit être considérée comme une institution civile, organisée et gouvernée par l'Etat.— Le puséysme a fait revivre les maximes de la haute Eglise, et travaillé à donner à l'anglicanisme une physionomie plus catholique : mais après dix ans de luttes et de travaux l'école d'Oxford qui représentait le parti puséyste s'est dissoute par la conversion au catholicisme de ses membres les plus illustres, et aujourd'hui ses doctrines ne sont plus guère que les opinions d'individus isolés.

En outre de ces divergences d'opinions qui divisent en trois partis les adhérents de l'Eglise anglicane, la plus grande confusion de doctrine règne parmi ses ministres. En changeant de paroisse, on change de doctrine, et de l'aveu d'un journal anglican (*English churchman*, mars 1846), on pourrait à peine trouver dix paroisses contiguës les unes aux autres dans les campagnes ou dans les villes un peu considérables, où le même enseignement se fasse entendre de toutes les chaires. Et ces contrariétés de doctrine ne concernent pas seulement des points de peu d'importance, mais le plus souvent, les dogmes fondamentaux du christianisme. La trinité des personnes divines, l'union hypostatique des deux natures en Jésus-Christ, la nécessité du baptême, sont à chaque instant combattus en plein jour par les ministres ; et l'Etat choisit quelquefois les évêques parmi des sociniens ou des latitudinaristes déclarés.

Et si tel est l'état des membres du clergé supérieur et inférieur, que devrons-nous penser du commun des laïques, de la masse du peuple de l'Angleterre? Errant à l'aventure comme des troupeaux sans pasteurs, ils ne savent où trouver un guide ; et dans l'incertitude de leurs croyances, ils se voient abandonnés à leur jugement privé, quelque débile, quelque incompétent qu'il soit évidemment. Ils s'en vont dans une église entendre une doctrine ; ils s'en vont dans une autre tout auprès en entendre une autre. S'ils cherchent ensuite à les concilier, ils s'en font un amalgame dont Dieu seul a le secret ; s'ils les rejettent à la fois, ils deviennent critiques, sceptiques, indépendants ; aussi ne croyant plus qu'à eux-mêmes, ils tombent dans l'indifférentisme religieux, et n'ont plus bientôt que des sentiments antichrétiens.

Culte et cérémonies. — Tout ce qui concerne la liturgie et les cérémonies de l'Eglise d'Angleterre se trouve contenu dans le *Livre des prières communes*, qui fut rédigé pour la première fois sous Edouard VI, et pour la seconde sous Elisabeth. Aucune secte protestante ne se rapproche autant du catholicisme sur cet article que l'Eglise anglicane. A travers les retranchements et les altérations que ses fondateurs ont fait subir à l'office romain, on voit cependant qu'encore aujourd'hui il fait tout le fond de leur liturgie. — Nous y retrouvons l'office ecclésiastique du matin et du soir. Chaque ministre doit le dire en son particulier. — Les curés et les chanoines doivent le célébrer en public dans les églises paroissiales et dans les cathédrales. Cet office se compose de psaumes qui changent chaque jour, en sorte que tout le Psautier soit récité dans le mois, du *Gloria Patri*, des cantiques évangéliques, de différentes prières empruntées aux Pères des premiers siècles ou au bréviaire romain, de leçons tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament, et quelquefois même des livres deutéro-canoniques ; enfin de litanies qui ne sont autres que nos litanies des saints, dont tous les noms de saints sont retranchés. Dans l'office de communion, qui ne se célèbre que quand les personnes de l'assemblée doivent participer au sacrement, on retrouve la confession générale des péchés avec l'absolution du prêtre, la Collecte, l'Epître et l'Evangile, qui le plus souvent sont les mêmes que celles de la fête correspondante dans le missel romain, l'Offertoire ou l'offrande des espèces à conserver ainsi que des aumônes pour les pauvres : puis la Préface, le Sanctus, le Canon, et les paroles de la Consécration. Après cela le ministre se communie lui-même et présente l'Eucharistie sous les deux espèces aux communiants agenouillés en leur disant : Que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ immolé pour vous, garde votre âme pour la vie éternelle, etc.

Pour l'administration du baptême, un parrain et une marraine viennent répondre de la foi de l'enfant et promettre de surveiller son éducation. L'enfant est baptisé avec la matière et la forme du rituel romain ; puis le prêtre fait sur son front un signe

Digitized by Google

de croix, en disant : *Je te signe du signe de la croix*, etc.

Quoique les anglicans ne regardent pas la confirmation comme un sacrement, ils l'ont conservée cependant comme une pieuse cérémonie. Les évêques l'administrent comme dans les pays catholiques, dans tout le parcours de leurs diocèses, mais seulement par l'imposition des mains, après avoir interrogé les enfants sur leur foi, et leur avoir fait renouveler les promesses de leur baptême.

Quant à la confession sacramentelle, le rituel anglican la condamne en principe, et cependant il dit ailleurs que si une personne est trop tourmentée par le souvenir de ses fautes, et n'a pas l'entière assurance d'en avoir obtenu le pardon par sa foi, elle doit aller trouver le prêtre, à qui elle fera connaître ses péchés; et celui-ci, après lui avoir enjoint une pénitence, lui donnera l'absolution en ces termes : *Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a légué à son Eglise la puissance d'absoudre tout pécheur qui fait pénitence et croit en lui, par un effet de sa grande miséricorde pardonne vos offenses, et par son autorité remise à moi, je vous absous de tous vos péchés, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

La solennisation du mariage n'est qu'une répétition avec beaucoup de développements de la formule catholique. Le ministre, après avoir rappelé aux fiancés les fins du mariage et les obligations des époux, leur fait exprimer leur consentement mutuel et changer leurs anneaux, puis prononce la formule de bénédiction.

On retrouve encore chez les anglicans des diacres, des prêtres et des évêques : ils regardent ces ordres comme institués de droit divin, et requièrent pour admettre à les recevoir, un âge qui correspond assez exactement à celui qu'exige le pontifical romain. L'archidiacre présente les ordinands à l'évêque, qui lui demande s'ils sont dignes, et sur sa réponse affirmative, il rend grâces à Dieu, rappelle aux ordinands la grandeur et les devoirs du ministère dont ils vont être revêtus, entonne le *Veni, Creator*, et récite les litanies. Enfin il impose les mains aux sujets qui lui sont présentés avec une forme plus ou moins ressemblante à la nôtre. Les ordinations doivent avoir lieu dans les cathédrales, les dimanches ou jours de fêtes, pendant l'office de la communion, et tous ceux qui ont pris part à l'ordination doivent communier à la fin de la cérémonie.

Dans le sacre d'un évêque, l'archevêque consécrateur, assisté de deux autres prélats, demande à l'élu le mandat du roi, l'interroge sur sa doctrine et sur sa vocation, et lui fait jurer de maintenir toutes les croyances, lois et règlements de l'Eglise nationale, et d'exercer consciencieusement tous les devoirs de sa charge. Après cela, tous trois lui imposent les mains, et l'archevêque prononce la formule : *Recevez le Saint-Esprit pour faire les fonctions d'évêque dans la maison de Dieu; nous vous en donnons le pouvoir par l'imposition des mains*, etc.

Une des prérogatives de l'archevêque de Cantorbéry est celle de sacrer les rois et les reines. Pour cet effet, il doit bénir solennellement le saint chrême, avec lequel il oint le roi ou la reine sur la tête, les épaules et le dos en forme de croix; après quoi, la couronne est solennellement placée sur la tête du roi par le métropolitain.

L'Eglise anglicane a conservé presque toutes les fêtes de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge : Pâques, l'Ascension, la Trinité, la Toussaint, Noël, la Circoncision, le saint Nom de Jésus, l'Annonciation, la Purification, la Nativité et la Conception de la sainte Vierge; les fêtes des apôtres et des principaux saints martyrs ou confesseurs des premiers siècles, ainsi qu'un certain nombre de saints nationaux. Elle prescrit aussi l'abstinence des quarante jours de Carême, des Rogations, des Quatre-Temps, des vigiles et de tous les vendredis de l'année. Mais on comprend que les anglicans sont fort peu scrupuleux sur ces observances, et qu'ils ne donnent aux commandements de leur Eglise sur ce point qu'une force purement directive.—Deux nouvelles fêtes ont été ajoutées au livre des prières communes depuis sa rédaction, celle du roi Charles le Martyr ou Charles Stuart, immolé par ordre de Cromwell pendant la grande révolution, et la fête du 5 novembre, qui a pour but de perpétuer le souvenir de deux événements : la délivrance de Jacques Ier, lors de la conspiration des poudres, et l'*heureuse arrivée* de Sa Majesté Guillaume III, en 1688. — Dans la première partie de cette dernière fête, on remercie Dieu d'avoir délivré le roi, la famille royale et le parlement, de la *fureur du Pape, qui voulait les égorger comme un troupeau de brebis;* dans la seconde, on rend encore grâces au Ciel d'avoir envoyé le *gracieux* roi Guillaume, pour délivrer l'Angleterre de la trahison papistique et d'un pouvoir arbitraire.

Les églises d'Angleterre sont, comme dans les temps catholiques, dédiées à des saints. La plupart portent des croix sur leurs frontons et sur leurs flèches. On en construit tous les jours en forme de croix, et surtout dans le style ogival du XIIIe siècle. On ne craint même pas d'y mettre des vitraux coloriés qui représentent les principaux faits de la vie de Notre-Seigneur ou des saints.

Enfin l'habillement du clergé anglican consiste dans une soutane noire avec rabat qu'il porte lorsqu'il prêche; dans un rochet à longues manches, lorsqu'il dit l'office ou administre les sacrements, et dans une écharpe ou camail rouge ou grise, selon qu'il est agrégé aux universités de Cambridge ou d'Oxford.

Hiérarchie. — A la tête de la hiérarchie anglicane, nous devons placer le roi, qui, d'après les trente-neuf articles, jouit de tout pouvoir ecclésiastique et civil, à qui seul appartient le droit de réformer et de corriger toutes les erreurs et toutes les hérésies

Digitized by Google

qui surviennent dans la doctrine, et les abus qui se glissent dans l'administration des sacrements. D'où Bergier conclut que c'est bien à tort qu'il est dit dans le symbole anglican qu'on n'attribue point au roi le pouvoir d'administrer la parole de Dieu et les sacrements; car, si le roi n'a pas ce pouvoir, comment peut-il le donner? On ne donne pas ce qu'on n'a pas, dit le plus simple bon sens. Et d'ailleurs, corriger les erreurs et les hérésies, approuver la liturgie et le rituel, prescrire les formules de prières et d'ordinations, n'est-ce donc pas administrer la parole de Dieu? — Absurdité et contradiction inqualifiable des Anglais, qui ont enlevé ce pouvoir à son légitime possesseur, le Pontife de Rome, pour le donner à un magistrat civil, qui souvent encore est une femme, comme nous le voyons aujourd'hui! — Ils soumettent le gouvernement de leur Eglise à une femme, les insensés! et ils lisent tous les jours dans saint Paul (*I Tim.* II, 11 seq.) que « la femme doit se taire dans l'Eglise, parce qu'il ne lui est pas permis de parler, mais d'être soumise; qu'elle ne doit pas enseigner, ni dominer... mais écouter avec soumission. »

Après le roi ou la reine vient le primat, archevêque de Cantorbéry, puis l'archevêque d'York, puis les évêques. Le primat a vingt et un diocèses suffragants; ce sont ceux de Rochester, Londres, Winchester, Norwich, Lincoln, Ely, Chichester, Salisbury, Exeter, Bath-et-Wells, Worcester, Coventry-et-Lichfield, Héréford, Llandaff, Saint-David, Bangor-et-Saint-Asaph, Glocester, Bristol, Péterborough et Oxford. L'archevêque d'York a pour suffragants les évêchés de Chester, Durham, Carlisle, Sodor-et-Man.

Après les évêques viennent les archidiacres dont les fonctions correspondent à celles de nos vicaires généraux. Chaque évêché est divisé en archidoyennés, chaque archidoyenné en doyennés, et ceux-ci en paroisses, à la tête desquels se trouve le vicar (curé) ou rector (recteur), lequel a sous ses ordres un certain nombre de curates (vicaires). Dans les cathédrales et collégiales, il y a un doyen, un préchantre, un chancelier, un trésorier, un sous-doyen, des chanoines ou prébendiers, des vicaires ou vicar-canons, des chantres et des lecteurs. A certaines prébendes est attachée l'obligation du célibat. Les chapitres nomment les évêques: mais, avant l'élection, le souverain fait connaître le nom du candidat dont il désire la nomination, et son désir a toujours force de loi.

Le clergé anglican est encore à la tête de l'instruction publique. Les deux grandes universités d'Oxford et de Cambridge, avec les colléges qui en dépendent, et les autres colléges et pensions dépendant du gouvernement sont dirigés par des ministres de la religion nationale, et recrutent parmi eux presque tous leurs professeurs.

Les richesses du clergé anglican sont immenses : on a calculé que dans l'Angleterre et dans la principauté de Galles ses revenus montaient au chiffre énorme de **9,439,565** livres sterling (**236,489,125** francs), pour **6,500,000** fidèles, tandis qu'on a trouvé que le clergé de toutes les Eglises chrétiennes du monde ensemble n'avaient que **224,975,000** francs, pour **199,728,000** prosélytes, ce qui donne un revenu de plus de **12,000,000** francs au-dessous de celui de l'Eglise établie.

Ces revenus se composent du produit des dîmes, qu'on lève encore en Angleterre comme dans le moyen âge, des biens attachés aux différents diocèses et chapitres, des bénéfices annexés aux paroisses, des bénéfices non attachés aux paroisses, du casuel, des revenus des colléges et maisons de charité, etc.

Ce qui est plus révoltant encore que l'énormité de ces revenus, c'est la distribution, c'est l'emploi qu'on en fait. On peut s'en faire une idée par le tableau suivant.

RÉPARTITION DU REVENU DU CLERGÉ ÉTABLI ENTRE SES DIFFÉRENTS ORDRES.

Nombre de dignitaires.	*Revenus moyens de chaque individu.*	*Revenu total.*	
2 archevêques, de Cantorbéry et d'York.	26,465	52,930	
24 évêques.	10,174	244,185	
28 doyens.	1,580	44,250	
61 archidiacres.	739	45,126	
26 chanceliers.	494	12,844	
514 prébendiers et vicar-canons.	545	280,130	
330 grands chantres, vicaires généraux et autres membres des églises cathédrales et collégiales.	338	111,650	
		791,115	
Clergé paroissial.			
2,886 pluralistes, c'est-à-dire qui ont plusieurs bénéfices, en tout 7,037 bénéfices; la moyenne de chaque, en comprenant les dîmes, les glèbes, les church-fées, est de 764 livres sterling (19,100 francs) : ce qui donne pour moyenne des bénéficiers pluralistes.	1,863	5,379,430	
4,305 bénéficiers dont chacun jouit d'un bénéfice.	764	3,289,020	
4,254 curates ou vicaires gagés par les bénéficiers non résidents et dont le salaire payé par ces bénéficiers se trouve compris dans leurs revenus.			
		8,668,450	liv. ster.
11,445 membres jouissant d'un revenu de		216,489,125	francs.
Résumé.			
12,430 membres du clergé anglican jouissant d'un revenu de		9,459,565	liv. ster
		236,489,125	francs.

Digitized by Google

En Angleterre et dans le pays de Galles il y a 5,098 cures, 3,687 vicariats, et 2,970 églises qui ne sont ni cléricales ni vicariales, en tout 11,755 églises. Or la totalité de ces bénéfices se trouve entre les mains de 7,191 desservants : bien plus il y a dans ce nombre 2,880 individus qui jouissent de 7,037 bénéfices : 567 en ont 1,071 ; 209 en ont 836, et 64 jouissent de 320. Il en est qui ont jusqu'à trois ou quatre cures à la fois : on cite même plusieurs exemples de six bénéfices dans les mains d'un seul. La richesse et le cumul de ces bénéfices ont donné à la fois la tentation d'aller en consommer les revenus dans les plaisirs de la capitale ou sur le continent. De là un nouvel abus, la non-résidence. Les bénéficiers riches abandonnent leur troupeau et en laissent le soin à un vicaire gagé, appelé curate, moyennant une très-modique somme qu'on évalue en moyenne à 74 livres sterling (1,875 francs). Ils sont au nombre de 4,254, comme on l'a vu par le tableau précédent, et reçoivent ainsi en somme 319,050 livres sterling (7,976,250 francs). On peut leur assimiler les bénéficiers pauvres au nombre de 2,152; ils reçoivent en moyenne 60 liv., ce qui donne un revenu total de 129,080 livres sterling (3,252,810 francs). Cette somme ajoutée aux 319,050 livres sterling, qui est le revenu total des curates, nous aurons celle de 449,130 livres sterling (11,229,016 francs). Ainsi 6,406 individus qui ont de fait à remplir toutes les fonctions spirituelles dans l'Eglise nationale, ne reçoivent que la somme de 11,229,016 francs, sur les 216,711, 250 francs affectés au clergé paroissial, en sorte qu'il reste largement 200,000,000 francs absorbés par un clergé oisif et presque étranger au service de l'Eglise établie, dont l'existence ne se révèle à l'Eglise nationale que par le scandale de leur fortune et d'une vie au moins toute profane.

Si encore le clergé anglican faisait un légitime et pieux emploi de ces revenus, s'il édifiait les masses par des mœurs graves et imposantes, peut-être pourrait-il paralyser l'effet inévitable des réclamations qu'excite de toutes parts l'énormité de ces biens; mais c'est tout le contraire qui arrive. Absorbés par les soins que réclament une famille, leurs femmes et leurs enfants, les ministres anglicans riches s'occupent avant tout de l'administration et de l'extension de leurs revenus, ou du moins de pourvoir à leur insuffisance s'ils sont pauvres. Ces soins les jettent les uns et les autres dans le mouvement des affaires temporelles et les mêlent à tous les chocs des intérêts et des passions qui agitent le monde. Loin d'être retenus par des règlements disciplinaires, on les voit, autorisés par des actes du parlement, exploiter des fermes, faire la banque, brocanter, en un mot se livrer à toutes les spéculations du commerce. De là, par une conséquence inévitable, une vie dissipée et mondaine, des mœurs vulgaires, des habitudes qui les confondent souvent dans les rangs les plus bas de la société. (*Encyclopédie du* XIX*e siècle*, article *Anglicanisme.*) Demandez un acte de dévouement à quelque membre de cet opulent clergé, vous verrez s'il en est capable. Allez lui dire, au milieu d'une rude nuit d'hiver, qu'une âme a besoin de son secours, vous verrez s'il répondra à votre appel, ou s'il ne s'enfoncera pas plutôt dans son lit de duvet, en vous disant qu'il ira le lendemain. Survienne une épidémie dangereuse, survienne le choléra, vous les entendrez refuser d'aller asssister les mourants dans la crainte qu'ils ne leur communiquent leur mal ; vous entendrez les prélats, comme l'archevêque protestant de Dublin, en 1847, recommander au peuple de ne pas appeler les ministres auprès des cholériques, de crainte d'exposer leur vie si précieuse et si utile au salut du troupeau. Les prêtres catholiques étaient utiles, eux, et à plus juste titre que les ministres anglicans; mais, dociles à la voix de l'archevêque catholique de la même ville, ils se rendaient, au premier appel, auprès des malades pour leur porter les derniers secours de la religion, ils périssaient par centaines, mais au moins ils remplissaient leur devoir avec fidélité, avec ardeur. Mais le ministre anglican ne s'inquiète que d'une chose, de mener une vie molle et oisive, et de jouir jusqu'à la fin d'un bon confortable (a good comfortable). Les prêtres catholiques s'embarquent par milliers pour les missions chez les infidèles : les anglicans envoient fort peu de missionnaires. Ils n'en envoient point, tout d'abord, dans les pays où il y aurait péril de la vie, mais bien dans les contrées tributaires de l'Angleterre : ils placent toujours leurs tentes à l'ombre du pavillon britannique. Et encore qu'on ne croie pas que ce soit le désir d'annoncer l'Evangile aux idolâtres qui le plus souvent les pousse à s'exiler de leur patrie; c'est bien plutôt l'appât des 12,000 francs donnés par an au missionnaires avec 1,000 francs pour la femme et 500 francs pour chaque enfant.

On se demande comment ce clergé si inutile, si onéreux au pays, si odieux au peuple, peut vivre encore. La réponse à faire c'est que la plupart des riches dignitaires de ce clergé sont tirés de la noblesse, qu'ils se transmettent leurs bénéfices de génération en génération, et pour cette raison sont soutenus à toute outrance par le parti des torys tout entier. Puis la crainte des bouleversements que pourrait occasionner la chute de cette Eglise a retenu aussi un grand nombre de whigs, qui se bornent à demander une réforme : mais l'expérience a déjà montré bien des fois que l'établissement est inguérissable : c'est le fer et le feu qu'il faudrait employer pour réussir.

Etat des masses. — Nous avons déjà vu quel était l'état du peuple anglais par rapport à la croyance. Voyons quel est cet état par rapport à la moralité. Un passage du *Weckley Dupach* [octobre 1848] porte sur ce point le témoignage suivant : « Sommes-nous plus vertueux que nos voisins? C'est tout le contraire. Les délits commis en An-

Digitized by Google

gleterre surpassent, proportion gardée, au moins de la moitié ceux que présentent les divers pays de l'Europe. Sommes-nous plus intelligents? Il n'est que trop certain que sauf quelques rares exceptions, notre population est celle de toutes les populations civilisées qui offre le moins d'individus qui sachent lire et écrire. » Un autre journal, le *Rambler* [mars 1849], s'exprime en ces termes : « Si nous portons notre examen sur les croyances et les manières de vivre des ouvriers et des manufacturiers de nos grandes cités, nous resterons frappés de tant d'incrédulité et d'immoralités. Manchester et Berlin sont les villes les plus dissolues de l'Europe. A Berlin les enfants illégitimes sont par rapport aux enfants légitimes dans la proportion d'un à deux et demi, et à Manchester comme à Glascow la proportion est à peu près la même. On a mis en parallèles les chiffres des délits commis en Angleterre et en France, et on a trouvé que l'homicide est quatre fois plus fréquent dans les Iles-Britanniques qu'en France; — que l'assassinat y est au moins deux fois plus fréquent, que le vol y est six ou sept fois plus multiplié; — qu'il y a neuf fois autant d'individus condamnés dans le royaume-uni de la Grande-Bretagne qu'il peut y en avoir en France eu égard à la différence de la population. La corruption qui règne en Angleterre est si profonde qu'il n'est pas rare de voir les feuilles publiques de ce pays donner l'adresse des mauvais lieux et de ceux qui exercent cet infâme métier. Tous les soirs, lorsque le jour vient à tomber, les personnes honnêtes qui ont à sortir dans les rues de Londres et des autres grandes villes n'ont pas peu de peine à se garantir des assauts qui mettraient en péril leur vertu. »

Extension de l'anglicanisme. — L'Eglise anglicane qui sous Elisabeth comprenait la grande majorité des habitants du royaume a bien vu se réduire le nombre de ses fidèles depuis ce temps. Le puritanisme est venu sous Charles Ier et l'a culbutée du pouvoir pour se substituer à sa place. Rétablie sous la restauration, elle a vu le quakerisme, puis le méthodisme et les autres sectes dissidentes faire de vastes ravages parmi ses membres. Enfin de nos jours le catholicisme qui renaît de ses cendres au milieu de l'île des saints a fait des progrès qui tiennent du prodige. Les Catholiques qui en 1800 n'étaient que 60,000, sont aujourd'hui environ 4,000,000, et tous les jours leur Eglise ravit à l'anglicanisme les plus purs, et les plus saints de ses enfants, les plus habiles et les plus infatigables de ses défenseurs. Le puséisme, qui semblait devoir réformer cette Eglise et lui donner une nouvelle vie, a échoué dans son but et n'a abouti qu'au triomphe de Rome. Aujourd'hui donc, il n'y a plus en Angleterre que 6 à 7,000,000 de membres de l'Eglise établie, sur 18,000,000 d'habitants. Dans l'Ecosse, toute presbytérienne depuis Guillaume III, c'est à peine si on pourrait trouver 100 à 200,000 anglicans. L'Irlande en compte moins de 600,000, et l'Eglise officielle y a pourtant 2 archevêchés, 12 évêchés (et il y a quelques années seulement elle avait 4 archevêchés et 24 évêchés) 2, 450 paroisses desservies par 1,075 recteurs vicaires ou curés dont un tiers ne résident pas; et ce clergé oisif et désœuvré absorde tous les ans l'énorme revenu de 35,664,675 francs, fruit des sueurs de 6,000,000 de Catholiques que la faim tue, et que la misère dévore. On voit ces ministres de l'Eglise établie d'Irlande, souvent pasteurs sans troupeau, consumer avec leur famille dans les grandes villes, à Londres ou sur le continent leurs monstrueuses richesses, tandis que meurent de faim les habitants du pays auquel on a extorqué ces immenses revenus. L'anglicanisme compte encore un certain nombre de fidèles soumis au pavillon britannique, à Gibraltar, à Malte, dans les Indes, et les divers établissements anglais de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, quoique dans la plupart de ces lieux les Catholiques aient une majorité bien marquée. On voit encore dans les Etats-Unis d'Amérique, une Eglise épiscopale fille aujourd'hui séparée de l'Eglise anglicane et qui compte environ 150,000 à lhérents.

Prosélytisme. — Nous avons dit tout à l'heure que les anglicans envoient fort peu de missionnaires dans les pays idolâtres ou infidèles : mais il n'en est pas ainsi à l'égard des pays catholiques et il n'est aucune autre secte protestante dont le prosélytisme soit si étendu, si varié et si puissant.—Les membres de l'Eglise d'Angleterre, qui appartiennent à la haute ou à la basse Eglise, sont toujours remplis de préventions, de haine et quelquefois même de fureur envers l'Eglise romaine, ne cessent de crier contre ce qu'ils appellent l'idolâtrie papistique et réunissent tous leurs efforts pour diminuer son empire. C'est dans ce but qu'ont été fondées les sociétés bibliques dont une seule a recueilli en une année 21,000,000 de francs, répandu depuis cinquante ans 30,000,000 de bibles et dans l'année 1849 seule 18,245,411 exemplaires d'écrits édifiants. Ces sociétés font distribuer leurs pernicieux ouvrages par des colporteurs qui, pour augmenter l'effet de leurs marchandises, répandent sur leur passage les doctrines les plus hétérodoxes et surtout les calomnies les plus noires sur l'Eglise catholique, ses dogmes, son culte, et ses ministres. Le gouvernement anglais encourage la propagande, car comme l'Eglise officielle est un établissement purement national, il sait que les convertis que ses missionnaires pourront gagner se rallieront tout naturellement autour du pavillon britannique, et qu'ainsi il pourra avoir des amis et des affidés au sein de tous les pays. Mais un autre mobile dirige encore ce gouvernement (qui à vrai dire n'est que l'expression de la nation) : il est juste de reconnaître qu'il est animé d'une haine aveugle contre Rome, qui lui fait chercher en toute occasion les moyens de lui nuire, envers et contre tous, et c'est ainsi que l'Angleterre est devenue la tête et la personnification du protestantisme.

Digitized by Google

C'est surtout depuis que les progrès merveilleux du catholicisme dans la Grande-Bretagne ont fait entrevoir le prochain triomphe du catholicisme dans ce pays, c'est depuis ce moment que sa fureur est montée à son comble. Le cri de *No popery, to hell the Pope* (à bas le papisme, au diable le Pape) a retenti de toutes parts : puis s'est formée la société de *l'alliance évangélique* dont le but est de réunir tous les protestants de sectes diverses par le lien de l'intérêt commun et de diriger tous leurs efforts contre Rome, leur commune ennemie; cette société s'est formée à Londres et l'Angleterre en a été l'âme. Du milieu de cette Babel de toutes les croyances un cri a retenti : Frappons Rome au cœur, et l'avis a été adopté. C'est dès-lors qu'on a mis tout sur pied pour répandre les funestes erreurs du protestantisme dans l'Italie, et à Rome même. Dans cette fin on a semé dans les rangs du peuple et du clergé toutes les calomnies, tous les mensonges dont l'esprit d'erreur est capable, on a décrié les croyances catholiques, semé la division entre le haut et le bas clergé : on a soulevé les plus ardentes passions d'une jeunesse imprudente sous prétexte de la liberté et de la grandeur de l'Italie; on a donné habilement à entendre aux esprits crédules et superficiels que le seul moyen de rendre la liberté à ce pays était de le soustraire à la superstition et à la tyrannie cléricale; — on lui a proposé l'Eglise anglicane comme le modèle de la nouvelle église à constituer, et le gouvernement de la Grande-Bretagne a soutenu, protégé toutes ces honteuses manœuvres et fait promettre son secours aux apostats. Le complot est venu à son terme : l'Italie entière s'est soulevée en 1848. — Le Milanais, la Toscane, les Etats de l'Eglise, la Sicile sont entrés en pleine révolte. Le Souverain Pontife détrôné a été forcé de chercher un refuge sur la terre étrangère, pendant que la propagande anglicane devenue alors plus libre continuait son œuvre destructrice. Mais Dieu a mis un terme aux maux de l'Italie, la paix s'est rétablie ; Pie IX a été replacé sur son trône par le peuple même qui cinquante ans auparavant avait emmené captif un Pontife du même nom. Cependant le protestantisme ne s'est pas avoué vaincu; il trame toujours dans l'ombre; et toujours l'Angleterre est la source, le lien et l'agent de ces odieuses tentatives. Espérons que le Dieu qui veille sur l'Eglise qu'il a fondée et lavée dans son sang, préservera toujours son Epouse bien-aimée des dangers qui la menacent. — *Voy.* Angleterre, Sociétés bibliques, Symbolique, Puritains, Puséisme, Basse-Eglise d'Angleterre, etc.

ANTIDIAPHORISTES. — Ce sont les luthériens rigides qui repoussent toute juridiction épiscopale et toutes les cérémonies de l'Eglise comme trop empreintes de romanisme. — *Voy.* Adiaphoristes.

ANTIMOIENS.—Ces sectaires admettaient comme un point capital de refuser tout culte, tout honneur, toute estime même, à la très-sainte Vierge. Bien des protestants en sont là, et comment les hérétiques pourraient-ils aimer celle que l'Eglise appelle la destructrice des hérésies? Aussi la haine qu'ils lui ont vouée est une haine à mort, une haine vraiment infernale. Pas d'ignominies, pas d'obscénités, pas de blasphèmes qu'ils n'aient proférés contre celle que l'ange Gabriel a dit *Bénie entre toutes les femmes* (*Luc* I, 28); pas de pamphlets odieux, de prédications furibondes, qu'ils ne se soient permis contre l'honneur de la Mère de Dieu.

A Jersey (île de la Manche) un prédicateur méthodiste a dit dernièrement en chaire aux grands applaudissements de sa congrégation, qu'il n'était pas sûr que la sainte Vierge ne fût pas damnée, laissant assez à croire que son opinion à lui était qu'elle était en enfer... Oui, en enfer, celle par la bouche de laquelle le Saint-Esprit a dit : *Voici que désormais toutes les générations m'appelleront bienheureuse, parce que celui qui est puissant a fait en moi de grandes choses.* (*Ibid.*, 48, 49.) Et sans doute quelques instants après avoir prononcé le blasphème, ce ministre et ses auditeurs chantaient sans scrupule, le cantique de Marie, le *Magnificat* qui fait partie de leur office. Lors du rétablissement de la hiérarchie catholique en Angleterre, les plus furieux des protestants se vengèrent de leur défaite, en représentant en effigie Pie IX, le cardinal Wiseman et la sainte Mère de Dieu; et en les brûlant sur un bûcher sur les places publiques de Londres, et de plusieurs grandes villes de l'Angleterre. Au contraire un des caractères les plus frappants du retour au catholicisme parmi les puséistes, c'est cette estime, cette vénération toute particulière qu'ils ont pour la sainte Vierge. Ils célèbrent ses fêtes avec empressement, beaucoup l'ont priée et la prient, et ce sont surtout ceux-là à qui la Vierge immaculée a obtenu la grâce d'une entière conversion. La gloire nouvelle qui vient de rejaillir sur elle par suite de la déclaration du dogme de sa conception immaculée a excité de nouveau les sarcasmes et les blasphèmes de ces sectaires en Prusse, en Angleterre et en Allemagne. — *Voy.* Culte, § III.

ANTINOMIENS ou AGRICOLAITES. — Ces sectaires sont nommés encore anoméens, antinomistes ou nomomaques, et eislebiens. Leur chef, Jean Agricola, était né à Esleben, en 1492. Il fut longtemps ami de Luther, mais se sépara de lui à propos de la justification.

Après mille variations dans sa doctrine et dans sa foi, après mille rétractations et mille rechutes, il renouvela une erreur que son maître avait été obligé d'abandonner et devint chef de la secte des antinomiens. Luther avait enseigné que nous étions justifiés par la foi et que les bonnes œuvres n'étaient pas nécessaires pour le salut. Agricola poussa le principe jusqu'à ses dernières conséquences. Puisque la foi suffit pour justifier, dit-il, il n'y a plus de loi pour celui qui a la foi. La loi est inutile soit pour le corriger, parce que n'étant pas juste il le devient, en faisant un acte de foi, soit pour le diriger, parce que étant justifié

Digitized by Google

par la foi, les œuvres deviennent inutiles. D'après cette doctrine, Agricola ne voulait pas qu'on prêchât la loi évangélique, mais l'Evangile; ni qu'on enseignât les maximes qui règlent notre conduite, mais les principes qui doivent nous porter à croire.

Agricola mourut en 1566. Il paraît assez certain que sur la fin de sa vie il penchait vers le catholicisme, au point qu'on a pu dire sans trop d'invraisemblance qu'il était rentré dans l'Eglise romaine.

Une doctrine si favorable au déréglement des mœurs trouva de nombreux partisans, et dans notre siècle, ils se multiplient de jour en jour, surtout dans les Etats-Unis d'Amérique. — *Voy.* l'article suivant.

ANTINOMIENS D'ANGLETERRE. — Cette secte de puritains tira des principes de Calvin sur la prédestination et la justification, les mêmes conséquences qu'Agricola avait déduites de la doctrine de Luther. Les uns argumentaient sur la prédestination et démontraient qu'il était inutile d'exhorter les Chrétiens à la pratique de la vertu, à l'obéissance, et à la loi de Dieu; car Dieu donne à ceux qu'il veut sauver, un penchant irrésistible pour la piété et pour la vertu; tandis que ceux qu'il destine à l'enfer, ne peuvent devenir vertueux, quelques exhortations qu'on puisse leur faire. D'où ils concluaient qu'il fallait se borner à prêcher la foi en Jésus-Christ et les avantages de la nouvelle alliance. Mais quels sont ces avantages pour ceux qui sont destinés à être damnés? Les autres, raisonnant d'après ce dogme de l'infaillibilité de la justice, disaient que, puisque les élus ne peuvent déchoir de la grâce, il s'ensuit que toutes les mauvaises actions qu'ils font ne sont point des péchés réels et ne peuvent être regardées comme un abandon de la loi, et par conséquent qu'ils n'ont besoin ni de confesser leurs péchés, ni de s'en repentir. Les antinomiens ne sont que les plus conséquents d'entre les réformés. — *Voy.* l'art. précédent.

ANTINOMIENS (Nouveaux). — Sectaires répandus surtout en Amérique. — *Voy.* Withefieldiens, Hillistes.

ANTISCHWENKFELDIENS. — *Voy.* Schwenkfeldiens.

ANTISCRIPTURAIRES. — Secte de luthériens qui ne reconnaissaient pas l'authenticité des saintes Ecritures : ce fut surtout contre eux que le docteur Mayer rédigea son formulaire d'union.

ANTISTANCARIENS. — Secte opposée aux stancariens. Ils voulurent au moyen d'une formule de concorde réunir les différentes sociétés luthériennes. Bien entendu qu'ils n'ont pu y réussir — *Voy.* Stancariens.

ANTITHÉORIQUES. — Les antithéoriques, de même que les théoriques, ne sont pas précisément une secte, mais une fraction bien distincte du parti de la *Large Eglise*. (*Voy.* ce mot.) Leur principe est d'éviter toute dérogation à la doctrine et aux usages actuellement conservés jusqu'à ce jour dans l'Eglise anglicane. Ils répondent à peu près à nos indifférents de France, n'admettant ni soupçons ni jalousie envers toute secte qui se déclare chrétienne et vivant en braves et honnêtes gens, sans donner à personne aucun sujet de plainte. — *Voy.* Large Eglise.

ANTITRINITAIRES. — On donne ce nom en général à tous ceux qui combattent le dogme de la sainte Trinité. Comme ce dogme consiste à admettre un seul Dieu en trois personnes, ses adversaires peuvent être rangés en deux classes, suivant qu'ils attaquent ou l'unité d'existence, ou la trinité des personnes. On appelle trithéistes ceux qui nient l'unité de substance, et unitaires ceux qui nient la trinité des personnes. — *Voy.* Trithéistes, Unitaires, Ariens modernes.

ANTITRITHEISTES. *Voy.* Ariens modernes.

APOSTACTIQUES. — Ce nom vient du grec ἀποτάσσω, *je renonce*, parce que ces sectaires faisaient profession de renoncer, comme les apôtres, à tous les biens de la terre, mais ils y ajoutaient les erreurs communes aux autres anabaptistes.

APOSTOLICITÉ DE L'EGLISE. *Voy.* Eglise.

APOSTOLIQUES. — Un des plus ardents adversaires de Galen fut Samuel Apostool, comme lui docteur en médecine et pasteur d'une congrégation de mennonites à Amsterdam. Apostool croyait à la divinité de Jésus-Christ; aussi regarda-t-il comme une innovation impie la doctrine d'Abraham Galen sur la Trinité, et fit-il tous ses efforts pour la combattre; mais voyant ses tentatives infructueuses et le socinianisme gagner de jour en jour des adhérents parmi ses coreligionnaires, il se détermina à se séparer d'eux et à former une Eglise séparée. Il combattait, comme les autres disciples de Menno, le baptême des enfants, et prétendait qu'on n'était tenu d'obéir ni à l'Eglise, ni aux conciles, soit généraux, soit particuliers. D'après les apostoliques, ni les ministres, ni les diacres n'ont une autorité de droit divin, et par conséquent l'excommunication n'a plus lieu depuis les apôtres, qui seuls ont été institués par Dieu. Malgré la division des mennonites sur un point aussi capital que la divinité de Jésus-Christ, le ministre Formey a dit d'eux que toute la différence qu'on pouvait remarquer entre leurs assemblées, ne consistait pas tant dans le fond même de la doctrine que dans les dispositions extérieures ou pratiques de certains usages, telles que l'excommunication, le lavement des pieds, et aussi dans la manière d'expliquer *le dogme de l'Incarnation*. Ainsi, pour messieurs les réformés, l'incarnation n'est plus qu'une disposition extérieure ou pratique de certains usages, un point qui ne fait point partie du fond même de la doctrine. Que font-ils donc des autres dogmes? — *Voy.* l'article suivant.

APOSTOLIQUES (Premiers). — Sectaires qui voulaient prendre à la lettre l'ordre que Jésus-Christ avait donné de prêcher l'Evangile sur les toits. Ainsi, ils n'avaient pour

Digitized by Google

chaire que le toit des maisons où ils montaient avec agilité, et de là annonçaient aux passants la parole de Dieu. Ils regardaient aussi comme réprouvés ceux qui possédaient des biens. — *Voy.* l'article précédent.

APOSTOOL. *Voy.* APOSTOLIQUES.

ARAGON (CATHERINE D'), reine d'Angleterre, était fille de Ferdinand, roi d'Aragon, et d'Isabelle la Grande, reine de Castille. Elle naquit à Alcala de Henarès, le 15 décembre 1485. Elle avait quinze ans et quelques mois quand elle épousa le prince de Galles, Arthur, héritier présomptif de Henri VII [14 nov. 1501]. Ce mariage ne fut jamais consommé : veuve quatre mois après, la jeune femme fut bientôt recherchée par son beau-frère Henri, duc d'York, auquel, grâce à la dispense de Jules II, elle fut fiancée le 25 juin 1503. Voici le portrait qu'en trace Audin, dans son *Histoire de Henri VIII :* « Elle se lève à minuit pour assister à l'Office divin, s'habille à cinq heures, porte sous sa robe l'habit du tiers ordre de Saint-François, jeûne le vendredi et samedi; et la veille des fêtes consacrées à Marie, ne mange que du pain et de l'eau. Elle se confesse deux fois par semaine, et communie tous les dimanches. Chaque matin elle récite l'office de la Vierge, passe plusieurs heures à l'église, et après son dîner se fait lire la Vie des saints par une de ses dames de compagnie, puis retourne à l'église où elle reste jusqu'à l'heure du souper. A toutes ces vertus chrétiennes, Catherine joint un penchant royal pour les lettres qu'elle cultive dans les rares instants que lui laissent ses exercices de piété. Assurément, c'est un beau témoignage que celui d'Erasme qui vante les doctes instincts de cette jeune femme. » (AUDIN, *Hist. de Henri VIII*, t. Ier, p. 64.) — Ainsi arrivait au trône, parée de beauté, de science et de vertus, la future martyre immolée aux passions de Henri VIII. Le 11 juin 1509, elle fut unie au duc d'York devenu le roi d'Angleterre par la mort de son père Henri VII. Le 29 du même mois, les deux époux furent couronnés à Westminster. Pendant dix-sept ans, cette union, que bientôt le monde ne jugea pas heureuse pour Catherine, parut à la douce fille d'Isabelle capable de remplir tous ses vœux. Ne voyant pas, ou feignant de ne pas voir les infidélités de son époux, elle était heureuse de ses joies, orgueilleuse de ses triomphes, triste de ses chagrins et de ses plus légères indispositions. Elle donna le jour à trois fils et deux filles : un seul de ces enfants survécut, une fille, qui devait plus tard régner sous le nom de Marie. Le roi eût désiré un fils pour porter la couronne des princes de Galles : Catherine résignée à la volonté de Dieu, priait sans relâche pour faire au Ciel une sainte violence au profit non de ses désirs, mais de ceux de Henri. Mais le Ciel était sourd à ses vœux : il réservait à cette femme forte une autre gloire.

En 1523, revint de France à la cour de Londres une fille d'honneur de Marguerite de Valois, Anne de Boleyn, autrefois conduite à Paris par la reine Marie d'Angleterre, épouse de Louis XII. Elle prit place parmi les suivantes de Catherine, qui prit plaisir à l'entourer d'une tendresse toute maternelle. C'était cependant cette jeune fille qui devait causer la ruine et la mort de sa bienfaitrice. Henri la vit et s'en éprit : la posséder fut désormais l'unique objet de ses rêves. Mais elle mettait à ses faveurs un trop haut prix : il lui fallait le titre d'épouse et de reine, et pour l'en revêtir il eût fallu en dépouiller Catherine. Henri chercha d'abord à éluder la condition : il espérait venir autrement à ses fins. Anne de Boleyn tint bon : coquette habile, elle ne rebutait point son royal amant, sans toutefois lui laisser l'espoir de l'obtenir jamais qu'avec une couronne sur le front. Alors un odieux projet prit naissance dans le cœur de Henri et s'en empara tout entier. Flétrir son épouse légitime et la répudier, tel fut son projet : pour y réussir, il gagna nombre de théologiens et d'évêques par lesquels il fit condamner son union avec la femme de son frère, comme incestueuse et défendue par la loi divine. Wolsey son ministre, quoique cardinal, donna son assentiment à une décision qui frappait de nullité la dispense de Jules II. Clément VII vivement pressé de révoquer cette dispense, et ne voulant rien brusquer, envoya le légat Campeggio à Londres avec ordre d'informer et pouvoir de conclure. Campeggio aussi habile que fidèle, temporisa, s'abstint de rien décider et finalement reprit le chemin de Rome, en remettant la cause au tribunal du Souverain Pontife. Aussi bien la reine elle-même refusant de reconnaître l'autorité de juges suspects à ses yeux, en avait appelé de leur sentence, quelle qu'elle, fût au chef suprême de l'Eglise. La pauvre femme n'avait pas encore compris que tout ce qui s'était passé n'avait été pour le roi qu'un jeu sacrilége, et que sa ruine était de longtemps irrévocablement arrêtée ! (*V.* ANGLETERRE, § 1.)

Clément VII refusa d'accorder la rescision si vivement sollicitée, sa conscience ne pouvait se faire à l'idée d'ouvrir le chemin du trône à la maîtresse de Henri VIII : le Vicaire de Jésus-Christ eût préféré la mort au reproche d'avoir touché aux lois de l'Eglise et porté atteinte aux droits sacrés du mariage. Catherine était pour lui l'épouse légitime du roi d'Angleterre : une dispense pontificale reconnue par son époux comme par elle, près de vingt ans d'une union regardée par ses prédécesseurs, de Léon X à Adrien VI, par tous les évêques d'Angleterre, comme valide et inattaquable, lui semblaient rendre sacrés devant tout homme de foi, de sens et de cœur, les droits de Catherine et de sa fille Marie. Et qui, en effet, n'aurait pas ressenti un profond mépris pour ce roi, cet époux, ce père qui poursuivait avec tant d'ardeur la sentence d'où ressortait l'avilissement d'une reine, son épouse, la mère de ses enfants? Et pourquoi? Pour élever sur le trône d'Edouard le Confesseur une maîtresse dont il avait déjà flétri la sœur! Aussi le peuple anglais mur-

Digitized by Google

murait et se pressait autour du palais de Catherine, pour lui témoigner ses sympathies. Mais Henri ne voyait plus qu'Anne de Boleyn, n'entendait que sa voix perfide demandant le trône : il rompit avec le chef de l'Eglise, épousa sa maîtresse, envoya Fisher et Morus à l'échafaud, et fit prononcer son divorce avec Catherine par Cranmer, archevêque apostat de Cantorbéry. La reine reçut alors la défense de prendre le titre d'épouse de Henri. On éloigna d'elle tous ses anciens amis, et, pour comble de misère, elle fut transférée à Kimbolton, séjour nuisible surtout aux phthisiques, dit Audin : encore, dans cette résidence malsaine et solitaire, la fille des rois de Castille et d'Aragon, la tante de Charles-Quint restait-elle souvent sans une pièce de monnaie. On avait éloigné d'elle sa fille Marie, et quand, au moment de mourir, elle demanda la faveur de la voir une dernière fois, elle ne put l'obtenir. Enfin, le 7 janvier 1536, vers deux heures, Dieu termina cette vie pleine d'angoisses, mais aussi pleine de grandeur et de mérites. Les derniers vœux de Catherine ne furent même pas écoutés par Henri VIII. Aucun de ses legs ne fut acquitté : des manœuvres inspirées par la plus méprisable avarice assurèrent au roi la possession du peu que laissait la mourante. Son corps ne fut même pas déposé dans le lieu fixé par elle : on le porta à l'abbaye de Péterborough, et « ce fut le fossoyeur Scarlet qui creusa la terre qu'il devait remuer cinquante ans plus tard pour y cacher le corps de Marie, la reine d'Ecosse. » (Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 193.)

Un service funèbre fut cependant célébré, par ordre du roi, devant la cour en deuil. Anne de Boleyn refusa de s'y montrer, et revêtit ce jour-là une robe d'un jaune éclatant, en signe de joie : *Enfin je suis reine!* s'écria-t-elle. — La vengeance ne devait pas se faire attendre; et, en prêtant l'oreille, la favorite eût déjà pu entendre dans les corridors du palais les pas lointains du lieutenant de la Tour. — *Voy.* Angleterre, § 1.

ARCHONTIQUES. — Anabaptistes qui renouvelèrent une erreur déjà soutenue bien auparavant par des Grecs, à savoir que Dieu a abandonné aux anges la création du monde. Ils niaient tous les sacrements ; mais contrairement à leurs devanciers, ils admettaient la résurrection des morts et n'appelaient pas la débauche en aide à leur doctrine.

ARIENS MODERNES. — On a donné ce nom à la secte d'unitaires qui se forma en Angleterre vers le commencement du XVIIIe siècle.

Dès l'établissement de la Réforme en Angleterre, les doctrines antitrinitaires furent apportées dans ce pays par la multitude des protestants de sectes diverses qui vinrent dogmatiser dans ce pays sous Edouard VI. — On fit contre eux des lois sévères, on condamna au feu tous ceux qui seraient convaincus d'arianisme. Elisabeth et Jacques Ier continuèrent à sévir contre tous les unitariens de leurs Etats; mais quand vint la république, les différentes sectes antitrinitaires commencèrent à paraître et à se multiplier d'une manière étonnante. Jusqu'alors, elles n'avaient guère recruté leurs adhérents que dans les plus basses classes de la société.

Guillaume III, effrayé de l'immense multitude de sectes qu'il trouva à son avénement au trône, résolut de convoquer le clergé d'Angleterre, pour tâcher de réunir tous les dissidents. Le docteur Bury crut que la meilleure voie pour y réussir serait d'exposer nettement les premiers principes de l'Evangile, par lesquels on pourrait juger de l'importance des controverses qui sont entre les protestants, et, pour cela, il distingua les articles qu'il était nécessaire de savoir et de croire, de ceux qu'on peut ignorer ou nier. Il réduisit la croyance nécessaire pour être Chrétien aux points les plus simples, et prétendit que pour être Chrétien il suffisait de croire que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, ajoutant que la consubstantialité du Verbe était un dogme inconnu aux premiers Chrétiens. Bury formula ses doctrines dans un ouvrage qui fut condamné au feu par l'Université d'Oxford. La sévérité de ce jugement fit du bruit en Angleterre, et on y étudia avec une ardeur toute nouvelle la question de la divinité de Jésus-Christ.

Loke, peu satisfait des différents systèmes de théologie qu'il avait suivis jusqu'alors, résolut de ne plus chercher la connaissance de la religion que dans l'Ecriture sainte : le résultat de ses études fut de l'amener au sentiment établi par le docteur Bury contre la consubstantialité du Verbe. Whiston et Clarke combattirent aussi la divinité de Jésus-Christ et prétendirent que cette croyance était inconnue aux premiers siècles. Clarke essaya même de concilier avec le symbole de Nicée la doctrine des ariens sur Jésus-Christ. Tous deux furent condamnés comme hérétiques par le clergé anglican, mais le gouvernement ne sévit point contre eux.

L'arianisme devint aussi une erreur systématique que l'on prétendait appuyer sur l'autorité de l'Ecriture et sur les plus pures lumières de la raison. Il se propagea rapidement dans le clergé et dans la classe savante de l'Eglise d'Angleterre, où il a continué à faire des progrès jusqu'à nos jours. Un certain nombre de ministres anglicans sont connus aujourd'hui pour unitariens déclarés, et un plus grand nombre d'autres le sont au fond du cœur. Mais dans les Etats-Unis d'Amérique, ces doctrines antichrétiennes sont à l'ordre du jour, et l'immense majorité de la population protestante leur est attachée.

ARMINIENS. — Calvin avait nié la liberté de l'homme et soutenu que Dieu ne prédestinait pas moins les hommes au péché et à la damnation qu'à la vertu et au salut; il avait encore ajouté à ces doctrines celles de la certitude du salut et de l'inamissibilité de la justice pour les prédestinés. Les Hollandais qui avaient embrassé le calvinisme

Digitized by Google

avaient aussi embrassé ces opinions de Calvin sur la prédestination et la liberté humaine; mais ils étaient divisés en supra-lapsaires et infra-lapsaires : les premiers disaient que Dieu de toute éternité, et même avant de prévoir le péché d'Adam, avait prédestiné une partie des hommes au bonheur du ciel, et une autre partie aux flammes de l'enfer; les seconds soutenaient, au contraire, que ce décret n'a été porté qu'après la prévision de la chute originelle. Les supra-lapsaires étaient seuls, comme on le voit, fidèles aux principes de Calvin. Les deux partis étaient en lutte depuis bien longtemps, lorsque Martin Lydius, professeur de théologie à Francker, et ardent défenseur des supra-lapsaires, chargea Arminius de réfuter un écrit dans lequel les ministres de Delft combattaient la doctrine de Calvin sur la prédestination.

Jacques Arminius, né à Ondewater en 1560, était un des théologiens les plus distingués de la Hollande. Après avoir étudié dans l'Université de Leyde, il avait été envoyé à Genève en 1582, aux frais des magistrats d'Amsterdam, afin d'y perfectionner ses études théologiques. Il fréquenta encore les Universités de Paris et de Padoue. Son instruction solide et surtout ses principes sur la liberté humaine, lui rendirent bientôt suspecte la croyance de sa communion; mais il est probable qu'il n'aurait point montré ses sentiments, si les circonstances n'avaient fixé son irrésolution et déterminé sa volonté chancelante.

Arminius était ministre à Amsterdam quand il s'occupa de réfuter l'ouvrages des ministres de Delft; mais ses recherches, au lieu de l'affermir dans la croyance pour laquelle il devait combattre, ne firent qu'augmenter ses doutes et finirent par lui faire rejeter complétement la prédestination absolue. Devenu professeur à Leyde, il commença à faire connaître ses sentiments sur cette question si débattue; il enseigna « que Dieu étant un juste juge et un père miséricordieux, il avait fait de toute éternité cette distinction entre les hommes, que ceux qui renonceraient à leurs péchés et mettraient leur confiance en Jésus-Christ, seraient absous de leurs péchés et qu'ils jouiraient d'une vie éternelle; mais que les pécheurs endurcis et impénitents seraient punis; qu'il était agréable à Dieu que tous les hommes renonçassent à leurs péchés, et qu'après être parvenus à la connaissance de la vérité, ils y persévérassent constamment, mais qu'il ne forçait personne. »

Arminius trouva un ardent adversaire dans François Gomar, aussi professeur à Leyde. Gomar prit la défense de Calvin et soutint que Dieu par un décret éternel avait ordonné que parmi les hommes les uns seraient sauvés, et les autres damnés; que les uns portés même malgré eux à la justice ne pouvaient pécher, tandis que les autres restaient par la permission de Dieu dans la corruption de leur nature et de leurs iniquités, sans pouvoir s'en relever.

Une lutte ardente s'engagea entre Arminius et Gomar, et chacun fut défendu par un grand nombre d'adhérents. Gomar surtout montra dans cette querelle un emportement, et même une mauvaise foi inexcusables. Il publia que le sentiment d'Arminius tendait à rendre les hommes orgueilleux et à ôter à Dieu la gloire de leur salut. Arminius répondait que l'opinion contraire faisait de Dieu un tyran et un être injuste, et de l'homme une machine; et autorisait tous les crimes. — Gomar criait au papisme, au jésuitisme! — Arminius au fanatisme. — Toutes les écoles s'intéressèrent dans cette contestation : des écoles elle passa dans les chaires et tout le peuple en fut instruit. La majorité des pasteurs et du bas peuple se rangea dans le parti des Gomaristes. Un grand nombre de pasteurs, de nobles et de bourgeois dans celui des arminiens. Une conférence entre les ministres des deux opinions se tint à la Haye en 1608, mais ne fit qu'accroître l'irritation mutuelle. L'année suivante Arminius mourut sous le double poids de la fatigue et du chagrin que lui avaient occasionnés toutes ces luttes. Après sa mort, sa doctrine trouva d'habiles défenseurs dans Vitenbogart et Simon Episcopius. De nouvelles conférences eurent lieu entre les arminiens et les gomaristes, à Delft en 1612, à Rotterdam en 1615; ils ne purent encore s'accorder. Les deux sectes devinrent deux véritables factions, et comme Gomar qui avait pris le dessus accusait sans cesse ses adversaires de troubler la paix publique, ceux-ci adressèrent aux états une requête ou remontrance d'où leur vint le nom de *remontrants*. Les gomaristes présentèrent une remontrance opposée, et furent appelés pour cela *contre-remontrants*.

Les états imposèrent silence aux deux partis sur les matières controversées et ordonnèrent à chacun de garder pour lui ses sentiments; mais les ministres du parti de Gomar ne cessaient de déclamer dans les chaires contre l'arminianisme et de faire leurs efforts pour rendre ses partisans odieux au peuple. Excitée par ces déclamations fanatiques, la populace se précipita un jour dans le lieu d'assemblée des arminiens d'Amsterdam, brisa la chaire du prédicateur, et dispersa les assistants. Quelques jours après on pilla la maison d'un riche bourgeois de la même ville. Les magistrats crurent de leur devoir d'éteindre le feu de la sédition; ils publièrent un édit qui ordonnait aux deux partis de se tolérer, et pour en assurer l'exécution, Barnevelt, le grand pensionnaire, obtint des états que les magistrats des provinces auraient le pouvoir de lever des troupes pour la sûreté des villes et la répression des séditieux.

Maurice de Nassau capitaine général des Provinces-Unies aspirait au pouvoir suprême, et saisit cette occasion pour se défaire de Barnevelt et de plusieurs membres du parti républicain qui le gênaient dans l'exécution de ses vues; il se déclara donc ouvertement pour les gomaristes, reprocha aux

Digitized by Google

états d'avoir ordonné la levée des troupes sans son consentement, défendit aux soldats d'obéir aux magistrats, et écrivit aux magistrats eux-mêmes, pour leur faire congédier les troupes qu'ils avaient déjà levées. Ceux-ci n'obtempérèrent point à ses ordres, et le prince les traita comme de véritables rebelles. Il marcha contre les magistrats arminiens, les cassa, fit chasser les ministres de leur parti, emprisonna tout ce qui ne ployait pas sous son pouvoir tyrannique, et entre autres le grand pensionnaire Barnevelt, l'illustre théologien Grotius et Googerberths, et mit à leurs places des magistrats et des ministres gomaristes. En attendant la décision du sort de ses prisonniers, Maurice de Nassau convoqua un synode national pour discuter les sentiments d'Arminius et ceux de Calvin sur les questions controversées. Les Eglises étrangères furent invitées à y envoyer des députés. La France, l'Angleterre et la Suisse s'y firent représenter; mais on eut soin d'éloigner les arminiens ou de ne les laisser venir qu'en fort petit nombre, en sorte que leurs adversaires avaient une immense supériorité numérique. Le concile se tint à Dordrecht : on examina la doctrine d'Arminius, ou plutôt on feignit de l'examiner, car les décisions étaient prises à l'avance : cette doctrine fut condamnée; mais à leur grand regret les gomaristes supralapsaires ne purent faire approuver par ce synode leur opinion sur la prédestination; ce fut celle des infra-lapsaires qui fut adoptée. On décréta que le décret de damner a eu pour motif la chute de l'homme et le péché originel; que tous les hommes venant au monde avec le péché originel naissent enfants de colère et par conséquent dignes de l'enfer : mais que Dieu dans sa miséricorde a résolu de retirer les uns de la perdition et de les faire mourir dans la justice, tandis qu'il laisse les autres dans leurs péchés; qu'il reste dans l'homme, depuis sa chute, certaines forces naturelles par lesquelles il pourrait connaître et pratiquer le bien, mais que ses actions sont toujours vicieuses parce qu'elles partent d'une source corrompue; enfin que la grâce tout en opérant nécessairement ne violente point la volonté humaine.

Tous les ministres de Hollande furent obligés sous peine de déposition de souscrire à ces décrets et de condamner cinq articles dans lesquels on avait résumé la doctrine d'Arminius. Tous les arminiens furent poursuivis comme hérétiques et perturbateurs du repos public; ils furent emprisonnés, bannis ou dépouillés de leurs biens. Maurice de Nassau fit décapiter Barnevelt sous prétexte de trahison : Grotius n'échappa que grâce au dévouement de sa femme qui le fit sortir de prison caché dans une caisse de livres.

Après la mort de Maurice arrivée en 1625, on commença à accorder aux arminiens la liberté de suivre leur doctrine. Ils purent avoir des églises dans les principales villes et reprendre une certaine influence dans l'Etat. Néanmoins, les gomaristes sont toujours restés le parti dominant en Hollande, et ont continué à regarder les arminiens comme des schismatiques, du moins quant à la police extérieure de la religion; les décrets de Dordrecht ont fait, depuis leur promulgation, la base de l'enseignement religieux : on les a développés dans les chaires comme dans les écoles, et les ministres ont été obligés de s'y conformer pour parvenir aux emplois ecclésiastiques. Cependant, dans le dernier siècle surtout, les tendances arminiennes ont fait d'immenses progrès au sein de la Hollande même; elles se sont repandues en Angleterre, elles ont prévalu dans les Eglises de Brandebourg, de Brême et même de Genève. On compte plusieurs hommes célèbres dans l'Eglise arminienne des Pays-Bas : outre le savant théologien et exégète Grotius, on cite Episcopius qui rédigea la confession de foi des remontrants, de Tourcelles, de Limborch, le Clerc et d'autres. Malheureusement la plupart se sont rendus suspects de socinianisme : et de fait les maximes unitariennes pénétrèrent assez promptement la société des arminiens, quoiqu'ils ne professassent pas ouvertement leurs sentiments contraires à la divinité de Jésus-Christ; et dès le commencement du XVIIIe siècle, les termes d'arminiens et de sociniens avaient à peu près la même signification.

Après avoir raconté l'histoire de l'arminianisme nous allons donner un résumé de sa doctrine sur les points principaux.

Tout d'abord, comme nous l'avons dit, ils rejetaient la prédestination absolue, parce que, d'après eux, elle fait rejaillir sur Dieu la faute du mal, détruit l'œuvre de la redemption et renverse les mérites de la croix. Ils rejettent la nécessité à laquelle leurs adversaires assujettissent les hommes; et enseignent que l'homme est libre; cette liberté appartient à sa nature et ne peut être mise au néant. La faute primitive ne fut pas seulement un acte spontané, mais le fruit d'une libre détermination. Par suite de cette faute l'humanité entière perdit la vraie justice et mérita les peines de l'enfer, mais elle ne fut pas entièrement dépouillée de ses facultés supérieures. La rédemption de Jésus-Christ a été universelle : tous ceux qui sont éclairés de la lumière évangélique reçoivent une grâce suffisante pour sortir du péché : cette grâce devient efficace quand l'homme se détermine librement à en profiter. Elle n'est jamais nécessitante, car alors il n'y aurait plus de mérite ni de démérite. La grâce est nécessaire à tout bien, non-seulement pour le commencer, mais encore pour le continuer et l'achever. Le pécheur est justifié par la foi, mais non par la foi seule, il lui faut aussi les œuvres, qui sont du reste la conséquence naturelle d'une foi véritable. Quand l'homme a reçu la vérité dans son cœur, Dieu lui accorde cinq faveurs particulières : 1° l'élection, par laquelle il le sépare de ceux qui vont à la mort; 2° l'adoption, par laquelle il le fait son enfant et l'héritier de

Digitized by Google

son royaume; 3° la justification par laquelle il lui donne l'absolution du péché; 4° la sanctification par laquelle il le sépare entièrement des enfants du monde pour qu'il soit uni aux enfants du ciel; 5° enfin par la confirmation par laquelle l'âme du fidèle reçoit l'espérance de la gloire et la certitude de l'amitié de Dieu.

Sur tous ces points les doctrines arminiennes sont presqu'en tout conformes à l'enseignement du concile de Trente, quelles que soient les raisons qu'ils allèguent pour s'en disculper. Toujours est-il qu'ils sont en contradiction flagrante avec le système de Calvin, et qu'ils en renversent les fondements.

Quant à leur doctrine sur les sacrements, elle est obscure et ambiguë. Ils n'en admettent que deux qui sont, nous disent-ils, les signes de la nouvelle alliance, les sceaux des grâces supérieures qui confirment les bienfaits promis dans l'Evangile et les communiquent d'une certaine manière. Et cependant ils assurent ailleurs que les sacrements ne produisent point la grâce et ne sont même pas le sceau des promesses évangéliques; qu'ils ne baptisent les enfants qu'à cause de l'antiquité de cette coutume et du scandale que causerait sa suppression. Quant à la Cène, Episcopius rédacteur du symbole arminien reconnaît qu'il partage les sentiments de Zwingle, ajoutant qu'on ne peut suivre un meilleur maître en cette matière.

Telle était à l'origine la croyance des arminiens; mais, comme nous l'avons déjà dit, elle fut bientôt mêlée de socinianisme et de rationalisme; ses défenseurs attaquèrent les dogmes fondamentaux du christianisme, d'abord l'égalité des personnes divines, puis la divinité de Jésus-Christ même et tombèrent depuis d'abîme en abîme. — (*Voy.* Pays-Bas, Baptistes, Barneveldt (Jean d'Olden), Orange (Guillaume Ier de Nassau, prince d').

ARTS. *Voy.* Culte, Influences.

ARUNDEL (Philippe Howard, comte d'), pair d'Angleterre, était fils du duc Thomas de Norfolk, qui avait failli épouser Marie Stuart, et porté sa tête, comme tant d'autres, au billot de Tower-Hill. — Sa mère, lady Mary Fitz-Allan, comtesse d'Arundel, était morte à dix-sept ans, en lui donnant le jour. Philippe II, roi d'Espagne, l'avait tenu sur les fonts baptismaux. Elevé cependant dans les erreurs de l'anglicanisme, il n'avait que médiocrement subi leur influence, et gardait dans son cœur, pour la religion de ses pères, un amour que la persécution devait porter jusqu'à l'héroïsme. Marié à quatorze ans avec Anne Dacre, dans le temps que son père, prisonnier dans la Tour, ne pouvait déjà plus se faire illusion sur le sort qui l'attendait, il dut à cette funèbre entrée dans la vie une grande force d'âme et une gravité précoce. Des leçons funestes reçues à l'université de Cambridge, où il étudia vers cette époque, ébranlèrent les fondements du bel édifice commencé dans le cœur du noble jeune homme, édifice de foi, d'abnégation, de dévouement, dont les ruines devaient être pour lui plus tard une prédication fructueuse. La cour d'Elisabeth le vit pendant deux ans courir de plaisir en plaisir, d'intrigue en intrigue, oubliant la foi jurée à son épouse, oubliant que ces mêmes salons avaient vu briller son père, dont la reine avait fait tomber la tête! Il osa même briguer la faveur de cette infâme Elisabeth, tant le cœur humain est incompréhensible et renferme de misères! Mais Dieu veillait à la porte de ce cœur. Son aïeul maternel, le comte d'Arundel, vint à mourir [1580]. Le brillant seigneur arrivait alors à sa trentième année. Frappé de cette mort, il se replia sur lui-même. Il se vit, lui, l'héritier des Norfolk et des Arundel, le fils du duc de Norfolk décapité par arrêt d'Elisabeth, le petit-fils du comte de Surrey, décapité par ordre d'Henri VIII, lui, le descendant de saint Edouard le Confesseur, aux pieds de la fille illégitime de ce pourceau couronné que l'on appelle Henri VIII. Le remords pénétra peu à peu dans sa conscience; il eut peur et honte de lui-même. En présence des tortures endurées par les martyrs catholiques, il sentit se ranimer le germe déposé jadis dans son sein par son premier précepteur. « Une voix intérieure, qui devenait chaque jour plus importune, lui disait que sa place était ailleurs, et que le sacrifice était de beaucoup au-dessus de la jouissance. » (Rio, *Les quatre martyrs*, p. 22.) Enfin il se décida. Peu inquiet de la disgrâce royale, il quitta la cour, alla faire son abjuration entre les mains du P. Edmond, et commença de mener une vie semblable à celle d'Augustin converti. Redoutant une persécution, dans laquelle il craignait, lui néophyte à peine régénéré, de succomber tristement, il se résolut à fuir sa patrie. Son projet fut découvert, et lui-même arrêté par trahison. Conduit à la Tour de Londres, cette Bastille autrement redoutable à l'innocence que la citadelle parisienne, il y fut plusieurs fois interrogé par ses ennemis sur son départ projeté et sa conversion. Il avoua tout avec dignité et joie : il fut donc condamné à une énorme amende et à une prison perpétuelle, ou du moins indéfinie. Rien ne fut épargné pour faire de cette captivité un supplice plus cruel que la mort même. L'âme et le corps étaient également torturés par une hiérarchie de bourreaux dont le premier anneau était la reine, digne fille de Henri VIII à ce titre comme à tant d'autres. Il est impossible de détailler ici tout ce qu'on inventa pour briser, sans employer la hache, cette noble existence. Mais les Chrétiens ne fléchissent pas devant l'épreuve : elle les grandit, au contraire. Philippe, heureux d'expier ainsi les fautes de sa vie passée, offrit généreusement à Dieu son sacrifice; puis, tranquille comme les martyrs des premiers siècles, il se reposa sur le bras du Tout-Puissant. Sept ans se passèrent de même, les bourreaux cherchant toujours de nouvelles tortures, la victime

Digitized by Google

priant et souffrant sans se plaindre. La mort de Marie Stuart, en diminuant les craintes d'Elisabeth, procura quelque répit au prisonnier; mais ce repos fut de courte durée. L'année suivante, Philippe II menaça l'Angleterre : les Catholiques, effrayés par la menace d'un massacre général, furent invités à s'unir dans un concert unanime de prières. Le comte avait eu la pensée de cette union : elle suffit pour le perdre. On se souvint qu'il était le filleul de Philippe II; on le traduisit devant des juges gagnés, comme coupable de haute trahison; on suborna des témoins, et une sentence de mort fut rendue contre lui. «On vit, » dit M. Rio (*Les quatre martyrs*, p. 63), « un rayon de joie illuminer le visage du condamné, quand il entendit la sentence qui ordonnait de le faire mourir du supplice des traîtres. — *Puisque c'est à ma foi qu'on en veut*, dit-il d'une voix ferme, *je n'éprouve qu'un regret : c'est de n'avoir qu'une seule vie à sacrifier pour elle.* » Il avait raison : c'était à sa foi qu'on en voulait, parce que, pour obéir aux exigences de ses nouvelles convictions, il avait quitté la cour, et flétri, par son absence, la conduite de ceux qui n'osaient pas l'imiter.

Toutefois, on ne l'envoya pas immédiatement à l'échafaud. Ce n'était pas qu'on reculât devant la pensée de verser le sang d'un Howard, car des fenêtres de sa prison le captif pouvait voir cette colline de Tower-Hill, où la tête de ses aïeux était tombée. Mais, frappé en haine de la foi catholique, martyr et non pas criminel atteint par le glaive des lois, Philippe pouvait remuer par le spectacle de sa mort la foule, avilie, mais pas encore assez pour tout voir sans murmurer. On travailla donc à le rendre odieux au peuple avant de le produire sur l'échafaud. Vains efforts! Il fallut renoncer à la scène sanglante de si longue main préparée, et suppléer au coup du bourreau par l'agonie plus cruelle, parce qu'elle était plus lente, de la tour et de ses horreurs. Résigné à la mort, mais ne la désirant qu'à l'heure fixée par Dieu, le comte d'Arundel s'occupa sans relâche de se rendre digne du martyre, par le renoncement à toutes les choses de la terre, l'exercice de la prière, de la mortification, en un mot par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Ce fut sa vie pendant six ans, au bout desquels, désespérant de terminer, par les moyens employés jusqu'alors, l'existence de leur victime, les bourreaux firent mêler du poison à ses aliments (*Ibid.*, p. 79).—Dès qu'il en ressentit les atteintes, Philippe se prépara d'une manière plus immédiate à paraître devant Dieu. Il demanda un confesseur, on le lui refusa; il désira voir sa femme et ses enfants, il fut encore refusé. Réduit par un affaissement général à se priver de la récitation du bréviaire, sa dernière consolation, il se contenta de la prière mentale et du chapelet. Enfin, le 19 octobre 1595, après avoir pardonné au lieutenant de la Tour sa dureté à son égard et consolé ses serviteurs, il mourut doucement en proférant les noms de Jésus et de Marie. On eut la barbarie de rendre à ses cendres les honneurs dérisoires du culte protestant : un ministre osa proférer en présence de ces restes sacrés un chant de grâces à Dieu qui avait délivré la reine de cet ennemi, et y joindre des malédictions contre le martyr.

« Après Cambdem... » dit M. Rio (*Ibid.*), « les historiens subséquents semblent s'être donné le mot, de génération en génération, pour retrancher de leurs annales tout ce qui aurait pu réveiller le souvenir de cette monstrueuse iniquité; et c'est ainsi que cette figure si suave et si grandiose s'est effacée peu à peu de la mémoire des hommes, et que le caractère le plus noble, le plus pur, le plus éprouvé, le plus idéal, en un mot, qu'ait produit le patriciat britannique, a été pour ainsi dire, renié par les dispensateurs habituels de la gloire humaine. Heureusement nous savons qu'au point de vue providentiel, leur silence n'a pas plus d'importance que leurs éloges. Nous savons aussi que ce n'est pas toujours la même génération qui est appelée à cueillir dans la joie ce qui a été semé dans les larmes, et que dans la magnifique ordonnance de la cité de Dieu, le martyre volontaire subi par les héros chrétiens, porte tôt ou tard ses fruits, et que leurs mérites peuvent encore, après plusieurs siècles, retomber en bénédictions et en lumières sur les esprits involontairement égarés. »

ASSERTIO SEPTEM SACRAMENTORUM ou DEFENSE DES SEPT SACREMENTS. — En 1520, Luther furieux contre Léon X qui venait de le rejeter solennellement du sein de l'Eglise, lançait dans le monde son livre de la *Captivité de Babylone*, pamphlet infâme, véritable torrent d'injures, d'invectives et de calomnies. Aux yeux de l'hérésiarque, Rome est la nouvelle Babylone, et le Pape l'Antechrist qui a osé introduire dans l'Eglise de Dieu une foule d'institutions diaboliques, telles que, par exemple les sacrements, les indulgences, etc. Quelques mois après paraissait en Angleterre, une solide réfutation de tout cet amas d'erreurs, ayant pour titre : *Assertio septem sacramentorum*, et pour auteur, prétendu du moins, Henri VIII. Ce bel ouvrage avait un mérite éminent à tous égards, sous le point de vue littéraire, philosophique et théologique; aussi eut-il une réputation immense et valut à son auteur supposé, le glorieux titre de *Défenseur de la foi* : mais Henri VIII est-il vraiment l'auteur d'un pareil ouvrage? L'Eglise que ce prince esclave de ses passions a tant scandalisée et si cruellement désolée, doit-elle le reconnaître pour un de ses plus habiles apologistes? Nous ne le pensons pas. L'exactitude de la doctrine, la profondeur de l'érudition, l'éclat de la diction qui distinguent cette œuvre, nous paraissent contraster absolument avec l'âge du prince, la médiocrité de science et la barbarie de style qui se remarquent dans ses rares écrits ultérieurs. Nous nous rangeons donc de l'avis de quelques auteurs et particulièrement de Son

Digitized by Google

E. le cardinal de Villecourt et de Mgr Maupoint, évêque de Bourbon, qui pensent que le véritable auteur de l'*Assertio*, fut Jean Fisher, ou Thomas Morus (12). — (*Voy.* ces deux noms). Voici l'analyse sommaire de cet important ouvrage.

Introduction. — Les indulgences. — Primauté du Souverain Pontife.

1° *Sainte Eucharistie.* — Sacrement du *corps* de Jésus-Christ, et non sacrement du pain comme veut Luther. — Légitimité de la communion sous une seule espèce. — *Transsubstantiation!* Après la consécration, il n'y a plus de pain, ni de vin ; mais le corps et le sang de Jésus-Christ. — *Sacrifice de la Messe.* C'est une bonne œuvre, c'est un vrai sacrifice.

2° *Baptême.* — Le baptême ne donne pas seulement la foi, mais nous lave véritablement de nos péchés. Après le baptême les Chrétiens sont soumis aux lois de l'Eglise et de l'Etat.

3° *Pénitence.* — L'Eglise publie les miséricordes de Dieu aussi bien que ses justices et ses vengeances. Trois choses sont requises dans le sacrement de pénitence : *contrition*, *confession* et *satisfaction.* — La *Contrition* imparfaite ou attrition suffit avec le sacrement. La *confession*, prouvée par l'Ecriture, les Pères et la saine raison. Le pouvoir de confesser et d'absoudre n'appartient qu'aux prêtres, non aux laïques, encore moins aux femmes. La *satisfaction* consiste dans le changement de vie et non pas seulement dans la pénitence sacramentelle.

4° *Confirmation.* — C'est un sacrement établi par Dieu lui-même. Si l'Ecriture n'en parle pas explicitement, la tradition en est un sûr garant. — Fruits de la confirmation.

5° *Mariage.* — C'est un sacrement. Preuve véritable en faveur du sacrement de mariage. — Le mariage sanctifie l'union des deux époux ; donc il est sacrement.

6° *Ordre.* — Il y a une différence réelle entre les laïques et les prêtres. L'ordre ne consiste pas dans le choix d'un prédicateur; il n'est pas même essentiel au prêtre d'annoncer la parole de Dieu. — L'ordre est un vrai sacrement qui confère la grâce. — Les trois sacrements de baptême, de confirmation et l'ordre impriment dans l'âme un caractère ineffaçable.

7° *Extrême-Onction.* — L'Epitre de saint Jacques est authentique. Saint Jacques a établi ce sacrement par la volonté de Jésus-Christ, le sacrement n'a pas pour premier effet de guérir le corps, mais de sanctifier l'âme. — Enfin l'Epître de saint Jacques est tout à fait digne d'un apôtre. Si Luther parle tant contre elle, c'est qu'il y rencontre à chaque page la condamnation de ses erreurs et de sa conduite.

Péroraison. — Portrait de l'impie Luther, ses erreurs se multiplient sans cesse, son obstination dans le mal. — Telle est l'analyse sèche et incomplète des matières qui remplissent *La défense des sept sacrements.* La matière des sacrements y est traitée d'une manière presqu'aussi complète que dans les auteurs de théologie : *Existence des divers sacrements, matière et effet des sacrements ;* non-seulement ces sujets y sont développés, mais ils y sont traités de main de maître. — *Voy.* l'art. ANGLETERRE, § 1er : *Henri VIII ;* LUTHER.

AUGSBOURG (DIÈTE ET CONFESSION D'). [1529.] — La protestation des luthériens au récez de Spire mit l'empereur au comble de l'exaspération. Il fit jeter en prison les envoyés de ces princes et jura d'anéantir la Réforme. Redevenu plus calme et content d'avoir intimidé les protestants, il crut plus sage et plus sûr d'user des voies de conciliation. La Réforme n'était plus un seul homme, mais une sorte de nation qu'il n'était pas possible d'anéantir. Réunissant donc une diète à Augsbourg il commanda aux deux partis de présenter leurs confessions de foi, et prétendit, au moyen de la discussion, accommoder à l'amiable les points controversés. Le doux Mélanchthon fut chargé de rédiger et de présenter la profession de foi des novateurs. Les Catholiques n'avaient rien à présenter, leur foi était la foi antique, la foi des apôtres, la foi du symbole de Nicée et de Constantinople. Le légat pontifical voulut bien accéder à la discussion des points controversés pour complaire à l'empereur. Eck pour les Catholiques et Mélanchthon pour les réformés, furent les deux docteurs choisis. Mélanchthon, las des disputes religieuses et théologiques, se contenta d'énumérer sept griefs ou abus dont il demandait le redressement. C'est à peine s'il toucha la question des indulgences et quelques autres points, première source de tant de querelles. Et en cela il n'y a rien d'étonnant, car l'erreur est essentiellement variable; elle s'avance toujours et s'écarte sans cesse de son point de départ. Mélanchthon céda bientôt sur plusieurs points, il accorda même la juridiction des évêques, mais ce point devait lui coûter bien des larmes amères. Luther et le landgrave de Hesse furent exaspérés devant de pareilles concessions et crièrent à la corruption. Luther surtout ne cessait de proclamer que c'était folie de songer à l'unité de doctrines, vu qu'il aurait fallu que le Pape abolît lui-même le papisme. D'ailleurs, comment tant de voluptueux eussent-ils consenti à voir reparaître les austérités, les jeûnes et les mortifications de l'Eglise? Comment le landgrave eût-il consenti à répudier l'une de ses femmes? (On sait que Luther et son conseil théologique avaient permis la bigamie au landgrave.) Ce prince fut le premier à sortir de la diète. Les autres dociles aux conseils reçus se retirèrent et défendirent à leurs mandataires de faire d'autres concessions. Tout espoir d'accommodement était rompu.

L'empereur malgré cette désertion ne fit pas moins porter à la diète un récez par lequel il condamnait les doctrines de Zwingle

(12) Consulter l'Introduction de la traduction de l'*Assertio*, publiée dernièrement par Mgr Maupoint.

Digitized by Google

et de Luther, défendait de les propager et de les protéger, prohibait toute innovation dans les croyances et le culte, et ordonnait de rendre les biens ecclésiastiques usurpés. Enfin il promettait un concile général sous six mois.

Ce décret et l'attitude menaçante de l'empereur auraient dû effrayer les évangélistes, mais la Réforme avait grandi : ce n'était plus un seul homme comme à Worms, c'était un peuple puissant et fort, et il était difficile d'en triompher. Il fallait un pouvoir fort et vigoureux sur le théâtre même des désordres pour les comprimer et les éteindre. C'est alors que Charles-Quint, ne pouvant demeurer en Allemagne à cause de la multiplicité de ses affaires, résolut de faire élire son frère Ferdinand roi des Romains, afin qu'il eût l'autorité plénière et non plus le pouvoir précaire d'un simple délégué impérial. Cinq électeurs furent gagnés, et Ferdinand fut élu malgré les protestations de l'électeur de Saxe. Il jura de maintenir le décret d'Augsbourg.

Cette élection mit le comble à l'irritation des réformés; les cris de guerre se faisaient entendre presque ouvertement, et Luther ordonnait de courir sus aux papistes, n'osant nommer l'empereur.

Sachant que l'union fait la force, les Etats évangélistes du Nord et du Midi forment la ligue de Smalkalde d'abord pour six ans et plus tard pour dix. La ligue n'était pas encore devenue offensive; ils promettaient seulement de se secourir mutuellement dans toutes les affaires religieuses, jusqu'à conclusion d'une paix définitive.

Bientôt le rois de Dannemark et de France s'adjoignirent à cette ligue sous prétexte de défendre les droits lésés de l'empire. François Ier était heureux de trouver cette occasion de faire la guerre à son rival. Toutefois il tint cette alliance secrète; mais les révoltés ne craignirent plus de s'avancer, assurés d'un tel protecteur [1531].

Telle est la diète d'Augsbourg dont les suites inspirèrent de vives craintes à l'empereur. — *Voy.* ALLEMAGNE.

AUGSBOURG (INTÉRIM D'). [1548]—L'empereur en paix avec tous ses ennemis extérieurs, triomphant de la ligue de Smalkalde, prétendit aussi dominer les intelligences et les cœurs aussi bien que les volontés et mettre fin à tous les débats religieux. Comme les réformés rejetaient opiniâtrément tout concile convoqué ou présidé par le Pape, Charles, comme empereur et tout-puissant, crut avoir mission et autorité suffisante pour terminer toutes les controverses religieuses. En conséquence il choisit pour la discussion trois docteurs, dont deux catholiques et un protestant, et les chargea de dresser sur les points en litige un symbole qui fût reconnu par les deux camps. Le résultat de cette mesure impériale fut un décret en vertu duquel fut publié le fameux intérim d'Augsbourg.

Cet intérim était assez catholique au fond et ne devait durer que jusqu'au concile; mais il eut le malheur de déplaire aux deux partis. Y adhérer parut aux protestants abjurer toutes leurs croyances; les Catholiques reprochaient à l'empereur des concessions honteuses, une grande dissimulation de la vérité, et par-dessus tout le défaut d'autorité pour régler le dogme.

L'empereur, au mépris de toutes ces résistances, prétendit imposer son intérim à toutes les villes de l'Allemagne, et envoya des troupes à cet effet dans les villes rebelles. Ce fut le commencement de ses infortunes. Jusqu'ici dans ses guerres avec les protestants la victoire lui avait été fidèle, et ses entreprises toujours couronnées du plus grand succès. — *Voy.* ALLEMAGNE.

AUGUSTINIENS. — Ce sont les disciples d'un certain Augustin qui de sacramentaire se fit anabaptiste. Un des points de leur doctrine portait que les âmes des saints n'entreront pas dans le paradis, avant le jour du jugement. C'est encore une vieillerie réchauffée des Grecs et de certains scolastiques du moyen âge. Le protestantisme n'a rien inventé.

AUMALE (CHARLES DE LORRAINE, DUC D') était fils de Claude d'Aumale, et cousin du Balafré. — Ce prince fut un des plus ardents ligueurs. Nommé gouverneur de Paris, en janvier 1589, il entreprit en juin de s'emparer de Senlis. La ville était près de se rendre quand des renforts amenés par le duc de Longueville forcèrent le duc d'Aumale à lever le siége. Le 21 septembre de la même année, il assista au combat d'Arques que les exagérations des historiens ont depuis rendu si important, et qui, au fond, ne fut qu'un engagement sans importance dont les deux partis s'attribuèrent l'avantage. A la bataille d'Ivry [1590] il commandait le centre avec le duc de Nemours, et quoique souffrant encore d'une blessure reçue devant Meulan, il combattit vaillamment jusqu'à la fin. Vaincu, il rallia les débris du corps qui lui était confié, et pendant que son frère, le chevalier d'Aumale (avec lequel la *Biographie universelle*, t. III, p. 69, l'a confondu) rentrait dans Paris et le défendait contre Henri IV, il rejoignit Mayenne et opéra conjointement avec lui. Le 23 août ces deux princes avaient porté leur quartier général à Meaux et avaient fait leur jonction avec le prince de Parme; à la mi-septembre, le Béarnais levait le siége de Paris et battait en retraite devant l'armée catholique. Après ces événements le duc d'Aumale ne joue plus qu'un rôle assez obscur jusqu'en 1594. A cette époque il était gouverneur d'Amiens, dont les habitants ralliés à Henri IV le forcèrent de quitter leur ville. Le duc fut de ceux qui ne crurent pas devoir se soumettre au roi de Navarre avant qu'il eût obtenu l'absolution du Pape lui-même. Le parlement toujours prêt à prendre les partis extrêmes et qui se ressouvenait que c'était sous le gouvernement du duc qu'il avait été dissous en 1589, le déclara coupable de haute trahison, complice de l'assassinat de Henri III, et en consé-

Digitized by Google

quence le condamna à être écartelé après avoir été dégradé de noblesse tant pour lui que pour sa descendance. La sentence fut exécutée en effigie le 24 juillet 1596. D'Aumale alors quitta la France. Il résidait à Bruxelles, lorsque la mort l'enleva à l'âge de 77 ans, en 1631. Moins heureux que ses cousins de Lorraine, il n'eut point de part aux faveurs de Henri IV : l'exil et une sentence de mort payèrent les services qu'il avait rendus à la cause nationale. Mais il n'en est pas moins digne pour cela de l'estime des Catholiques et de tous les gens d'honneur. Il obéit jusqu'à la fin à ses convictions et préféra mourir loin de sa patrie, plutôt que de terminer dans les antichambres du Béarnais vainqueur une vie passée à le combattre. Le duc d'Aumale était un de ces hommes qui ne savent ni dissimuler, ni plier, il croyait qu'entre Henri de Navarre et le neveu de François de Guise, le cousin du Balafré, il y avait un abîme que rien ne pouvait combler. S'il eut tort, il faut reconnaître que beaucoup d'autres méritèrent à plus juste titre d'être blâmés, dont on a loué la conduite uniquement parce qu'ils se rapprochèrent du parti triomphant. Les opinions sont libres; il serait injuste de condamner absolument la résistance, l'obstination, si l'on veut, d'un homme qui le croit de son devoir, surtout quand les antécédents de cet homme le placent assez haut dans l'estime de l'appréciateur, pour qu'on ne puisse lui dénier le droit sens et la loyauté ?

AUMALE (Claude de Lorraine, chevalier d'), frère du précédent, était membre de l'ordre de Malte. — Il ne fut pas moins ardent ligueur que son frère et se distingua comme lui par sa bravoure et son dévouement à la cause catholique. Mais il n'avait, paraît-il, ni les formes aimables ni la souplesse de caractère des autres princes de la maison de Lorraine. Après s'être distingué aux batailles d'Arques et d'Ivry, il fut adjoint au duc de Nemours dans le gouvernement de Paris, quand Henri IV l'assiégea en 1590. Le siége levé, le chevalier d'Aumale qui ne pouvait demeurer inactif tenta de surprendre Saint-Denis occupé par les troupes royales. C'était dans la nuit du 3 au 4 janvier. Après avoir franchi le fossé sur la glace, le chevalier et les siens escaladèrent les murs, et se répandaient déjà dans la ville, en criant : Victoire ! quand De Vic qui commandait la place parut à la tête d'un corps de troupes dont la faiblesse était dissimulée par l'obscurité. La mêlée fut vive et sanglante : les ligueurs ne pouvant compter leurs ennemis et craignant d'être cernés battirent en retraite. D'Aumale fut alors atteint d'un coup d'épée à la gorge et tomba mort. Il avait 28 ans. — *Voy.* Lorraine.

AUTORITÉ. *Voy.* Causes de la réforme.

B

BACULAIRES ou STEBBERIENS. — Sectaires issus de l'anabaptisme, qui regardaient comme un crime de porter d'autres armes qu'un bâton, de repousser la force par la force. Ils prenaient à la lettre la parole de Notre-Seigneur sur les concessions à faire à nos frères, en cas de disputes, s'interdisaient toutes espèces de procès et ne voulaient jamais citer personne en justice, donnant par là belle prise aux voleurs et aux assassins. Mais, dans le même temps, toujours par l'inspiration du Saint-Esprit, d'autres anabaptistes allaient saccageant les villes et les campagnes, pillant et rasant églises et monastères; mettant à mort des milliers de Catholiques surtout des prêtres et des moines. Au moins si l'erreur des baculaires était une sottise, elle ne faisait de mal à personne.

BAPTÊME.

§ I. — *Du sacrement du baptême. — Doctrine de l'Eglise catholique.*

D'après l'Eglise catholique, le baptême est la régénération dans l'eau par la vertu du Verbe. Telle est l'expression littérale du Catéchisme romain, où nous trouvons admirablement exposé tout ce qui concerne la matière avec laquelle le baptême se fait, la forme dans laquelle il se fait, les effets, la nécessité, le sujet et le ministre de ce sacrement; et les dispositions ou conditions nécessaires pour le recevoir. Nous résumerons brièvement tous ces points, afin de mieux faire ressortir ensuite les variations du protestantisme en opposition avec la doctrine catholique. La *matière* du baptême est de l'eau naturelle, bénite ou non; aucun autre liquide ne peut y suppléer (*Conc. Trid.*, sess. VII, *De bapt.*, can. 2). La *forme* se compose de ces mots : *Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Cette forme est aussi indispensable à la légalité du baptême que l'eau naturelle. L'*effet* se désigne par le mot de *régénération.* Le Catéchisme romain ajoute : « La nature nous fait naître enfants de colère ; mais par le baptême nous renaissons en Jésus-Christ, enfants de miséricorde. » De cette déclaration, il suit que dans le baptême tous les péchés sont remis, tant le péché originel que les péchés actuels, et, quant à ceux-ci, les mortels aussi bien que les véniels, tant pour la coulpe que pour la peine. Le péché originel est arraché de l'homme *radicalement* (*radicitus*), dit le Catéchisme romain, et le concile de Trente a particulièrement insisté sur ce point (sess. 5, *De baptism.*, can. 5) ; il n'est pas seulement *gratté*, comme le prétendent certaines sectes. La concupiscence demeure à la vérité; mais elle a perdu la qualité (*ratio*) de péché; elle n'est plus capable de damner

Digitized by Google

l'homme, puisque, comme dit l'apôtre, Dieu ne hait rien dans l'homme régénéré. Toute peine étant abolie dans le baptême, il n'est permis d'imposer, à ceux qui le reçoivent, aucune œuvre satisfactoire, aucune pénitence. Les souffrances temporelles ne cessent cependant point après le baptême, de sorte que l'homme ne se trouve point dans l'état de félicité où Adam était avant sa chute; la cause en est d'abord que l'homme ne reçoit pas, par le baptême, une dignité plus élevée que le chef du corps dont il est devenu le membre; en outre, il a besoin d'une excitation à l'exercice de la vertu, excitation que ces souffrances lui procurent, tandis que, si le baptême lui assurait la délivrance de toute peine physique, beaucoup de gens le demanderaient plutôt par des motifs terrestres que célestes. Les consolations ne manquent néanmoins pas à l'homme, puisque, après le baptême, il est uni à Jésus-Christ, comme la vigne l'est à l'ormeau. Le baptême ne se borne pas à ôter quelque chose à l'homme, il lui donne aussi quelque chose; car son âme est remplie de la grâce divine par laquelle il devient juste et enfant de Dieu, et par conséquent héritier du salut éternel. Avec cette grâce, dit le Catéchisme romain dans son style simple, mais admirable, un nombreux cortége de vertus entre dans l'âme; l'homme devient un des membres du corps dont Jésus-Christ est la tête, et de cette tête se répand en lui une force vitale, semblable à celle qui du cep se distribue dans chaque grappe de raisin. Le baptême imprime à l'âme une marque qui ne peut plus être effacée. Toutefois, l'homme n'est que guéri, et si Adam, qui avait été créé juste et saint, put tomber, à plus forte raison l'homme le peut-il. L'homme peut perdre la grâce qu'il a reçue et sortir de la relation envers Dieu, dans laquelle le baptême l'avait placé. Mais en la perdant, la marque que le baptême lui avait imprimée n'est point oblitérée; c'est pourquoi il n'est point permis de renouveler le baptême, alors même que le Chrétien aurait apostasié pour embrasser une croyance infidèle.

Les effets que nous venons de décrire ne peuvent s'obtenir que par le baptême de l'eau, qui est par conséquent *nécessaire* au salut. Cependant il existe aussi un *baptême de sang* et un *baptême de désir;* l'un et l'autre, ayant pour condition un amour parfait de Dieu, peuvent remplacer le baptême de l'eau. Mais cela ne peut avoir lieu que chez les adultes, et non chez les enfants. L'Eglise ne s'est pas prononcée sur le sort des enfants qui meurent sans avoir été baptisés. D'après d'autres dogmes, il résulte qu'ils ne peuvent avoir part à la félicité surnaturelle. La justice de Dieu ne permet pourtant pas de croire qu'ils partagent la destinée de ceux qui sortent du monde chargés de péchés actuels. Le concile de Florence dit qu'ils vont dans le même lieu, mais qu'ils ne souffrent pas les mêmes peines. Zwingle et Calvin les font monter au ciel, ce qui équivaut à déclarer que le baptême, dans l'Eglise évangélique, est une cérémonie superflue. *Tout homme vivant est capable de recevoir le baptême; mais seulement tout homme vivant.* Ni les morts, ni les objets inanimés ne peuvent être baptisés. Telle est la doctrine de l'Eglise, que l'on peut vérifier dans tout catéchisme détaillé, dans tout rituel, dans toute liturgie. Ce qui n'a pas empêché les protestants de prétendre que dans l'Eglise catholique on baptise les églises, les autels (13). Cette erreur s'est glissée jusque dans les articles de Smalcalde. Or l'Eglise catholique est si sévère sur la défense de ne baptiser que des êtres humains, que, lorsqu'un prêtre est appelé pour administrer le baptême à un enfant monstrueux, il ne le fait que sous condition, en ajoutant les mots : « Si tu es un homme. » Il est vrai que, dans le langage populaire, on entend parler quelquefois du baptême d'une cloche; mais ce n'est là qu'une expression vulgaire et que l'Eglise réprouve. Dans le rituel, ce prétendu baptême est appelé tout simplement *benedictio.* Mais si l'Eglise exige chez l'homme la vie, elle ne demande point une intelligence développée. Elle accorde le baptême aux enfants nouveau-nés, et elle engage les parents à le leur faire administrer le plus tôt possible, pour ne pas s'exposer à une grave responsabilité.

Voyons maintenant quelles sont les *conditions* que l'homme doit remplir pour avoir part aux bienfaits de ce sacrement. Sous ce rapport, il faut faire une différence entre les adultes et les enfants. Le Catéchisme romain exhorte les premiers à s'y préparer dignement, et ce passage suffit seul pour réfuter toutes les calomnies des protestants au sujet de l'*opus operatum.* En effet, l'Eglise exige, indépendamment de la volonté de recevoir le baptême, la foi, l'espérance, le repentir des péchés, la ferme résolution de n'y plus retomber à l'avenir, et la charité. Les protestants se contentent de la foi, en vertu de laquelle il suffit que l'homme regarde comme vrai que ses péchés lui sont remis. Quant aux enfants ils sont évidemment incapables de remplir ces conditions. Luther enseignait que les enfants aussi ont la foi véritable (*fidem actualem*). L'absurdité de cette supposition étant évidente, il eut recours à un autre expédient et dit que toute foi était inutile. Cette idée était peut-être plus absurde encore que l'autre, puisqu'elle est en contradiction directe avec l'Ecriture. Sans foi, il n'y a point de baptême; les enfants ne peuvent point avoir de foi actuelle; il ne reste donc plus qu'à admettre que celle-ci peut être remplacée par la foi des parents, ou quand les parents n'en ont point, ce qui n'arrive malheureusement que trop souvent, par la foi de l'Eglise. On ne peut combattre cette supposition qu'en se rangeant du côté des sectes qui nient la validité du baptême des enfants. Mais à cela on oppose l'usage

(13) On peut s'en assurer en lisant Lereiter, p. 165, et Bordemann, p. 194.

Digitized by Google

constant de l'Eglise chrétienne, depuis son origine, ce qui n'aurait pas eu lieu si la chose n'avait pas été permise.

Les *ministres* naturels de ce sacrement sont les évêques et les prêtres; mais en cas de nécessité toute personne, homme ou femme, orthodoxe ou hérétique, peut baptiser validement, pourvu qu'elle ait l'intention de faire ce que fait l'Eglise et qu'elle emploie la matière et la forme prescrites. Des motifs particuliers rendirent nécessaire d'établir la doctrine que le baptême administré par les hérétiques est valide, pourvu qu'il se fasse au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et dans l'intention de l'Eglise. (*Conc. Trid.*, sess. 7, *De Baptism.*, can. 4.) Le Catéchisme romain regarde les parrains (*patrini*) comme une espèce particulière de ministres du baptême. Il s'établit entre eux et leur filleul, ainsi que les parents de celui-ci, une affinité spirituelle qui devient un empêchement au mariage. Les père et mère de l'enfant ne peuvent lui servir de parrains; ainsi que ceux de qui on peut croire qu'ils ne voudraient ou ne pourraient pas veiller sur leur filleul. De ce nombre le Catéchisme romain compte (*in primis*) les hérétiques, les juifs et les infidèles. Il est évident qu'un Catholique ne saurait être parrain d'un enfant protestant. En y consentant, il commettrait un grave péché, puisqu'en prononçant le mot *amen*, il se mettrait en communion avec le ministre hérétique.

§ II. — *Doctrine des sectes protestantes.*

Dans les symboles luthériens, il est fréquemment question du baptême, mais ils ne donnent nullement une définition bien claire de ce sacrement. Dans les articles de Smalcalde on lit : « Le baptême n'est rien que la parole de Dieu dans l'eau. » Dans le Petit Catéchisme : « Le baptême n'est pas simplement de l'eau : c'est de l'eau prise dans la parole de Dieu. » Comment voir dans ces paroles une définition du baptême? Et quand on le pourrait, elle serait encore inexacte. Car ce n'est pas l'eau qui est le baptême, mais l'aspersion de l'eau. L'eau est indiquée comme matière; mais, selon la doctrine luthérienne, tout autre liquide, la bière, le lait, l'eau-de-vie, en un mot tout ce qui au besoin représenterait un bain, y pourrait être employé. C'est du moins ainsi que s'en expliquait Luther, comme on le voit dans les *Entretiens de table*, lorsqu'il répond à la question si l'on peut baptiser avec de la bière et du lait. Dans le petit écrit sur le baptême, annexé au Petit Catéchisme, on trouve la forme qui est la même que chez les Catholiques; mais Luther disait qu'il n'était pas nécessaire de s'y tenir très-strictement, puisqu'il suffisait de ne pas baptiser au nom d'un homme. En conséquence les ministres, après avoir abandonné l'ancienne forme, en proposèrent de nouvelles à l'imitation des diverses sectes hérétiques, telles que les gnostiques, les paulins, les cataphrygiens et une partie des ariens. Dans ce relâchement, on n'a que trop souvent lieu de douter de la légalité du baptême protestant.

Les luthériens ne se sont jamais clairement expliqués sur les *effets* du baptême; il n'est pas pourtant impossible de découvrir leur véritable opinion sur ce sujet. D'après la doctrine luthérienne, les hommes reçoivent par le baptême la grâce de Dieu et la rémission des péchés; c'est lui qui sauve les hommes (*homines salvos facit*), c'est-à-dire qu'il les délivre de la tyrannie du péché, de la mort et du diable, et allume en eux la foi. Tout cela l'Eglise catholique l'enseigne aussi; mais elle y ajoute que le baptême déracine le péché originel, et c'est ce que le luthérien nie. Il accorde au démon, ainsi que nous l'avons vu, le pouvoir de détruire en l'homme l'image de Dieu, et il ne peut s'élever jusqu'à l'idée que Jésus-Christ soit plus fort que le diable et que le baptême rétablisse en l'homme ce que le démon y avait détruit. Il enseigne que, par le baptême, le péché originel n'est point détruit dans l'homme, mais qu'il cesse seulement de lui être imputé. Cette doctrine scandaleuse et qui est faite pour révolter tout cœur chrétien n'est du reste exprimée que d'une manière timide par les livres symboliques. Ainsi il est dit, dans le Petit Catéchisme, en réponse à la question de ce que signifie le baptême d'eau : « Il signifie que le vieil Adam *devra être* noyé en nous par un repentir et une pénitence journalière; » c'est-à-dire que ce qui se fait actuellement d'après la doctrine catholique n'a lieu que dans l'avenir, et hypothétiquement d'après les luthériens. Mais Luther lui-même parla plus clairement : il dit que celui qui nie que le péché originel demeure dans l'enfant après le baptême est en contradiction avec Jésus-Christ et saint Paul. Cet article a été condamné par Léon X. Luther écrivit six pages in-folio pour le défendre, et prétendit l'avoir trouvé dans saint Augustin. On lui prouva que saint Augustin n'a jamais rien dit de semblable, ce qui n'empêcha pas Mélanchthon de répéter l'assertion dans l'Apologie. Mais plus tard celui-ci avoua que la citation de saint Augustin était inexacte. Malgré cela les luthériens regardent encore aujourd'hui ce point comme une doctrine purement évangélique.

Les luthériens comptent encore au nombre des effets du baptême d'affranchir l'homme de l'obligation que lui imposait la loi morale et de lui communiquer la faculté d'effacer tous ses péchés par le seul souvenir de son baptême. On trouve cette doctrine dans le Grand Catéchisme rédigé par Luther. (R., p. 543; Schæpff., t. III, p. 311.) Quand l'homme sent sa conscience oppressée par le péché, il n'a qu'à dire : « Je suis baptisé; or, si je suis baptisé, j'ai l'assurance de la vie éternelle en corps et en âme. » Ils enseignent encore comme les Catholiques que le baptême imprime à l'homme un caractère indélébile, et qu'en conséquence il ne peut être réitéré. Le baptême est nécessaire au salut. Les luthériens ne connaissent pas le remplacement du baptême d'eau par le baptême de

Digitized by Google

de sang ou de désir. Quoique le baptême des enfants ne se trouve pas dans l'Ecriture sainte, les luthériens en soutinrent la validité contre les anabaptistes qui ne voulaient pas l'admettre. Quant à la destinée des enfants qui meurent sans avoir reçu le baptême, les symboles ne s'en expliquent pas directement. Par l'article 9 de la confession d'Augsbourg, on condamne les anabaptistes, parce qu'ils croient que ces enfants peuvent être sauvés, et l'article 2 déclare que quiconque n'est pas régénéré par le baptême tombe dans la mort éternelle. On trouve chez Luther des opinions diamétralement opposées sur ce point, mais qui toutes, suivant lui, sont conformes au pur Evangile. C'est surtout dans ses *Entretiens de table* qu'il dit souvent le contraire de ce qu'on lit dans ses catéchismes. Ses partisans, pour bien se distinguer des réformés, se conformèrent à la stricte théorie du luthérianisme sur le péché originel d'après laquelle ce péché est regardé comme un véritable péché actuel.

Il s'agit maintenant de savoir sous quelles conditions l'homme participe aux effets que nous venons de décrire du sacrement de baptême. On sait que Luther posa en principe que la foi seule rend les sacrements efficaces, que sans la vraie foi ils sont non-seulement inutiles, mais même nuisibles ; et cette doctrine passa jusqu'à un certain point dans les livres symboliques, puisqu'on y voit que le baptême sans la foi ne sert à rien. C'est ce qu'on lit dans le Grand Catéchisme : « Voyons maintenant quelle est la personne qui reçoit ce que le baptême donne et produit. Cela est exprimé dans les mots : *Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé*. (*Marc.* XVI, 16.) C'est-à-dire que la foi seule rend la personne digne de recevoir utilement la salutaire et divine eau du baptême... Sans la foi elle ne sert de rien, quoiqu'elle ait par elle-même une utilité immense. » On trouve des assertions semblables aussi dans ses sermons. Dans celui qu'il prêcha le troisième dimanche après l'Epiphanie, il disait : « Le baptême ne sert à personne et ne doit être donné à personne, à moins qu'il ne croie par lui-même ; sans la foi personnelle, nul ne doit être baptisé. » Il n'y aurait eu rien à objecter à cette doctrine, s'il l'avait bornée au baptême des adultes, et si en parlant de la foi, il n'avait exclu la charité. Mais Luther ayant en propres termes exclu la charité, et ayant enseigné qu'il vaut mieux ne point baptiser d'enfant que de baptiser des enfants sans foi, puisque ce serait prendre le saint nom de Dieu en vain, il s'éloignait en cela de la vérité. Tant que ses disciples regardèrent ses idées comme autant d'inspirations du Saint-Esprit, Luther n'en éprouva aucun désavantage ; mais cela ne dura pas longtemps. On se permit de faire contre lui ce qu'il avait fait contre l'Eglise. Il fut attaqué de deux côtés diamétralement opposés, par les réformés de *Zwickau* et par les *sacramentaires*. Les premiers rejetaient le baptême des enfants. Luther les en blâma, et ils lui reprochèrent de l'inconséquence. « Des enfants, disaient-ils, ne peuvent pas croire ; or, si le sacrement de baptême ne doit être administré qu'à ceux qui croient, Luther se trompe en soutenant que des enfants peuvent être validement baptisés : car ils n'ont pas de foi, et en leur refusant le baptême, nous ne faisons que suivre la doctrine qu'il nous a enseignée. » Les sacramentaires raisonnaient autrement. Ils disaient : « Nier que des enfants puissent être baptisés, c'est un blasphème. Mais comme des enfants ne peuvent avoir la foi, Luther se trompe quand il enseigne que le baptême ne doit être administré qu'à ceux qui croient. » La position de Luther était donc fort embarrassante ; devait-il laisser planer sur lui ces reproches qui avaient été publiés dans toute l'Allemagne ? Cela était impossible. On l'avait accusé d'erreur, lui qui se prétendait un prophète envoyé de Dieu. Toute son autorité était compromise. Il était évident aussi qu'il ne pouvait donner raison à l'un des deux partis, puisque c'eût été reconnaître que le Saint-Esprit était avec ce parti et n'était pas avec lui. Il avait d'ailleurs déjà renvoyé les sacramentaires jusque dans les plus profonds abîmes de l'enfer ; et quant aux réformés de Zwickau, il s'était vanté de leur avoir *donné sur le museau*. Il fallait donc qu'il défendît contre ceux-ci le baptême des enfants, et contre ceux-là la nécessité de la foi. Comment faire ? Il n'y avait que deux moyens : ou bien il fallait soutenir que les enfants ont une foi *propre*, ou bien il devait admettre qu'une foi étrangère leur est imputée. Le premier moyen aurait été le meilleur, car il aurait également imposé silence à ses deux adversaires. Mais comment prouver que des enfants ont une foi propre ? Luther savait fort bien que le temps était passé où il pouvait mettre sa volonté au-dessus de tout argument. Forcé donc d'admettre que les enfants ne peuvent pas croire, un nouvel embarras naissait pour Luther ; car s'il soutenait qu'une foi étrangère pouvait leur être imputée, il tombait tout à coup dans la doctrine des papistes qu'il avait si souvent combattue. Cette pensée était horrible pour lui, d'autant plus qu'en prenant ce parti, il n'évitait un embarras que pour tomber dans un autre, puisqu'on l'aurait accusé d'inconstance et que son zèle évangélique aurait paru douteux. Cette position, dans laquelle Luther se trouva subitement placé, était faite pour troubler des esprits encore plus fermes que le sien. Aussi l'on assure que les accès d'égarement périodiques auxquels il était sujet depuis quelque temps devinrent, à compter de ce moment, beaucoup plus fréquents. Quoi qu'il en soit, il fallait bien se défendre d'une manière ou d'une autre. Celle qu'il choisit aurait dû ouvrir les yeux de ses partisans et les convaincre que l'homme dans lequel, en opposition avec le chef légitime de l'Eglise, ils honoraient un prophète, n'était au fond qu'un orgueilleux entêté qui, sous le manteau de l'Evangile, ne cherchait qu'à satisfaire sa vanité et à tromper ses dis-

Digitized by Google

ciples en leur offrant tour à tour, comme doctrine du pur Evangile, les systèmes les plus contradictoires. C'est ce qui nous reste à prouver.

Nous avons vu que Luther faisait dépendre l'effet des sacrements uniquement de la foi, et qu'il avait déclaré qu'il n'est pas convenable de les administrer, toutes les fois que l'on a lieu de douter de l'existence de la foi. Quand les prophètes de Zwickau lui firent remarquer que, dans ce cas, sa doctrine de la nécessité du baptême des enfants devait être fausse, puisque des enfants ne peuvent pas croire, il soutint, comme pur Evangile, le système tout contraire. Il nia tout ce qu'il avait enseigné de la nécessité de la foi, et fit agir les sacrements d'après le système que les protestants attribuent à tort à l'Eglise catholique. Un grand nombre de passages l'attestent. Aussi dans un de ses sermons sur le baptême, où les anabaptistes sont fort maltraités, Luther dit ce qui suit : « Tu peux aussi répondre à ceux qui font, à la vérité, l'éloge du baptême, mais qui ne le comprennent pas bien, qui ne le fondent pas sur le commandement de Dieu, mais le regardent comme un ouvrage des hommes et l'appuient sur notre foi et notre dignité, comme si ce n'était pas assez que Dieu l'eût ordonné et qu'il dût d'abord être confirmé par nous, et *n'avoir d'efficacité que si notre foi s'y joignait*, tu peux, dis-je, leur répondre : *Quoi qu'il en soit de ma foi, que j'en aie ou que je n'en aie pas, cela ne donne ni n'ôte rien au baptême;* quand même je n'aurais jamais eu de foi, le baptême n'en serait pas moins bon et parfait; car il ne dépend pas de ma foi ou de mon incrédulité, mais de l'institution de Dieu. Ainsi, quand un rusé Juif viendrait pour nous tromper et, feignant de vouloir se faire chrétien, demanderait le baptême, si le ministre le plonge dans l'eau....., il serait bien et véritablement baptisé, quoique au fond du cœur il ne crût pas l'être, et que plus tard il s'en moquât et blasphémât : car, qu'est-ce que cela fait à Dieu que tu croies, puisqu'il l'a commandé? (D'après l'Eglise catholique, cela lui fait beaucoup.) Cela peut-il ôter de la force à sa volonté, et l'exécution peut-elle en être entravée par ton abus et ton incrédulité? » Dans un écrit dirigé spécialement contre les anabaptistes, disciples des prophètes de Zwickau, Luther dit : « Ils se fondent sur ces mots : Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé! Ils en concluent que l'on ne doit baptiser personne qui n'ait auparavant la foi. A cela je dis qu'*ils montrent une bien grande audace*.... Celui qui veut fonder le baptême sur la foi du baptisé, ne doit jamais baptiser personne; car tu pourrais baptiser un homme cent fois le même jour, sans jamais savoir s'il croit. Je dis la même chose du baptisé, s'il prétend recevoir le baptême parce qu'il croit; car il n'est pas sûr lui-même de sa foi.... C'est pourquoi ce n'est rien. Ni celui qui donne, ni celui qui reçoit le baptême, ne peuvent fonder avec certitude ce sacrement sur la foi..... Il est vrai que l'on doit croire pour le baptême; mais il ne faut pas se laisser baptiser sur la foi. Celui qui se fait baptiser sur la foi n'est pas seulement incertain, c'est un Chrétien idolâtre et renégat : car il se fie et édifie sur ce qui est à lui, c'est-à-dire sur un don qu'il a reçu de Dieu, et non pas sur la seule parole de Dieu. »

Voyons maintenant comment il se défendait contre les sacramentaires. Ceux-ci soutenaient comme lui la nécessité du baptême des enfants; mais ils niaient la nécessité de la foi admise par Luther. Cette fois Luther rétracta tout ce qu'il avait dit contre les anabaptistes. Après avoir, contre ceux-ci, attaqué la nécessité de la foi, dans sa discussion avec les sacramentaires, il alla jusqu'à dire qu'il valait mieux ne pas baptiser du tout que d'accorder le baptême à une personne de la foi de laquelle on n'était pas sûr. Aussitôt les anabaptistes reprirent leurs anciens arguments, et répétèrent qu'en ce cas il ne fallait pas baptiser les enfants, qui ne pouvaient pas croire. Déjà ils se flattaient de triompher du prophète de Wittemberg, lorsque cet homme inconstant déclara de nouveau qu'ils étaient dans une grande erreur, et réitéra sa précédente assertion que la foi n'était pas nécessaire. Après s'être laissé ainsi pendant quelque temps ballotter, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il finit par déclarer que les enfants ne sont pas baptisés sans croire. Mais comment? Auraient-ils *une foi propre?* Luther n'hésita pas à le soutenir. « Quand ils prétendent, » dit-il, « que les enfants ne peuvent pas croire, comment le prouvent-ils? » Luther sentait bien que c'était à lui à fournir la preuve de ce qu'il disait, et il l'essaya. Voici quelques-unes de ses allégations. L'Ecriture dit que, lorsque les Juifs sacrifiaient leurs fils et leurs filles, ils répandaient le sang *innocent*. Or ce sang ne pouvait être innocent, à moins que ces enfants ne fussent justes et qu'ils n'eussent par conséquent la foi. Luther va plus loin encore; il prétend qu'un enfant peut avoir la foi dans le sein de sa mère, et il cite saint Jean, qui se remua à la visite de la sainte Vierge. « Les enfants, » dit Luther dans son *Sermon pour le 3e dimanche après l'Epiphanie*, « ne sont pas baptisés dans la foi de leurs parrains; mais la foi de leurs parrains et de la chrétienté demande et obtient pour eux *la foi propre*, dans laquelle ils sont baptisés, et ils *croient ainsi pour eux-mêmes*. » En attendant, les absurdités que débitait Luther étaient palpables; on ne trouva pas ses preuves convaincantes; l'affaire commençait à faire du bruit. Luther en fut instruit. Que fit-il alors? « Anes que vous êtes, » s'écria-t-il, « qui vous a dit de croire que les enfants peuvent avoir la foi propre? Comment un enfant au berceau peut-il avoir la foi propre? Certainement les enfants ne sont pas baptisés sans foi. Mais c'est sur la foi de l'Eglise et de leurs parrains qu'ils sont baptisés. » C'est ainsi qu'il dit dans sa contre-bulle, où il exclut le Pape de la communion de l'Eglise qu'il se proposait de fonder, mais dont les commencements étaient encore assez éloignés : « Jésus-Christ

Digitized by Google

a dit : *Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé.* (*Marc.* xvi, 16.) Il place la foi avant le baptême, car où il n'y a point de foi, le baptême ne sert de rien... (C'est pourquoi) nous voyons journellement que partout où l'on baptise, on commence par demander à l'enfant, ou à ses parrains à sa place, s'ils croient, et c'est sur *leur foi* et leur confession que l'on baptise et que l'on administre le sacrement.» C'était là la doctrine catholique; mais pour éloigner de soi le soupçon de céder aux papistes, Luther soutint au contraire que les Catholiques niaient opiniâtrément cette doctrine, et que c'était lui qui l'avait le premier découverte. Il la prêcha plusieurs fois encore après cela.

Si l'on veut savoir ce que les livres symboliques enseignent à ce sujet, ouvrons d'abord le Grand Catéchisme. Nous y trouverons un chapitre sur le baptême des enfants, où Luther conseille à ses disciples de ne pas s'occuper de la question de savoir si les enfants croient. Mais, comme il savait fort bien que son conseil ne serait pas suivi, il traite la question, et commence par décider que la foi n'est pas nécessaire. « Il importe fort peu, » dit-il, « de savoir si celui qui est baptisé croit ou ne croit pas; car, quand même il ne croirait pas, le baptême n'en serait pas pour cela invalide.... Car ce n'est pas ma foi qui fait le baptême. » Ce n'est que par la suite que l'on apprend de quelle manière Luther entendait ce passage, lorsqu'il dit que le baptême n'est pas bien reçu par celui qui ne croit pas. La foi est donc nécessaire pour que les enfants participent aux effets du baptême. Si la foi leur manque le baptême est à la vérité valide; mais ils n'en ressentent pas les effets. *Où la foi manque*, dit Luther en terminant, *le baptême n'est qu'un simple signe sans efficacité.* Il fallut après cela décider de quelle nature est la foi de l'enfant qu'on baptise. Est-ce une foi propre ou une foi étrangère? Qu'en dit Luther? « Nous y portons, dit-il, l'enfant, dans la pensée et l'espérance qu'il croit, et nous prions Dieu de lui donner la foi. » Les luthériens admettent donc que l'enfant croit. Mais ils admettent aussi qu'il ne croit *pas*, puisqu'ils demandent à Dieu de lui donner la foi. Nous voyons par là que les livres symboliques enseignent deux doctrines opposées.

C'est le prédicateur qui, dans l'ordre naturel, doit administrer le baptême : en cas de nécessité, toute personne peut baptiser. Toutefois Luther avait de grandes objections contre ce point. Aujourd'hui on a poussé encore plus loin le scrupule, et dans certains pays, comme par exemple en Bavière, les ministres de la parole se sont formellement déclarés contre l'ondoiement. Or, comme, d'après le système luthérien, toutes les personnes baptisées, même les femmes, sont prêtres et possèdent la même autorité, qu'ils délèguent seulement quelques-uns d'entre eux pour en remplir les fonctions, afin d'éviter le désordre, on ne peut s'empêcher de trouver du moins de l'inconséquence dans une semblable déclaration.

Il est temps de nous occuper des réformés. Chez eux, la matière est de l'eau ; mais les symboles ne s'expliquent pas sur la forme. Zwingle pensait que la formule usitée dans le baptême n'a point été prescrite par Jésus-Christ ; mais il *permettait* que l'on continuât à s'en servir, ce qui ne laissait pas que d'être fort aimable de la part d'un défenseur de la tolérance protestante. Quant aux *effets* du baptême, le Catholique, accoutumé à une exposition de doctrine claire et franche, éprouve une sensation pénible en observant l'ambiguïté des symboles réformés. Rien ne présente une règle de foi nettement exprimée. Tantôt ils disent, comme les Catholiques, que le baptême communique quelque chose à l'homme; tantôt ils soutiennent qu'il n'est que le signe ou le *sceau* d'une communication déjà faite. Le Catéchisme de Genève, répondant à la question : « Quel est le *sens* du baptême? » dit : « Ce sens est double: il représente la rémission des péchés et la génération spirituelle. » Dans une des questions suivantes, le baptême est appelé l'apposition du sceau. D'après le Catéchisme de Heidelberg, le baptême « représente le *gage de la vérité* par lequel Dieu veut assurer aux hommes que leurs péchés sont aussi certainement lavés que le corps l'est avec l'eau naturelle. » On retrouve aussi l'autre système dans les symboles réformés. Il n'est pas même rare de rencontrer les deux dans la même confession. Ainsi dans la seconde confession helvétique on lit : « Etre baptisé au nom de Jésus, signifie être enregistré, initié, admis dans l'alliance et même dans l'héritage des enfants de Dieu, et être en même temps lavé de la souillure des péchés, et doué de toutes les grâces de Dieu nécessaires à une vie innocente. » Ceci est tout à fait catholique. Mais immédiatement après on trouve : « Nous naissons dans la souillure du péché et nous sommes des enfants de la colère ; mais Dieu nous purifie de nos péchés par le sang de son Fils, il nous prend, par ce sang, pour ses enfants, et nous enrichit de toute sorte de dons, afin que nous puissions commencer une nouvelle vie. Tout ceci est *scellé* par le baptême. » D'après ce passage, l'homme possède déjà *avant* le baptême les dons que la première citation disait lui être conférés *par* le baptême. Dans le dernier, le baptême n'est qu'un certificat qui atteste que l'homme a reçu ces dons. Cette même confusion se trouve dans le Catéchisme de Genève. Celui-ci ne regarde non plus le baptême que comme l'apposition d'un sceau; puis, dans une question subséquente, il décrit d'abord les dons qui sont scellés par le baptême, et demande ensuite : « Comment ces bienfaits sont-ils communiqués par le baptême? »

Si nous voulons y voir plus clair, il faut nous adresser aux fondateurs de la doctrine réformée, qui devait être fixée par les livres symboliques. Ces livres se prononcent très-nettement. Zwingle parle d'un double baptême, du baptême de l'esprit, et du baptême de l'eau. Quant à celui ci, il enseigne qu'il

Digitized by Google

ne contribue en rien à la purification de l'âme, et qu'il n'est qu'un *signe* que la personne a été amenée à Jésus-Christ. Les auteurs des livres symboliques s'aperçurent qu'ils ne réussiraient guère, s'ils ne préparaient d'avance le peuple à leur manière de voir; et c'est sans doute au besoin de conjurer son mécontentement, qu'il faut attribuer les passages qui paraissent exprimer un sens catholique. On ne peut donc plus demander quel est l'effet du baptême, mais à quoi il imprime le sceau. C'est ce que nous avons déjà dit. Du reste, il faut remarquer que lorsqu'on dit que par le baptême la rémission des péchés est scellée, ceci ne doit point s'entendre, dans le sens catholique, de l'annulation des péchés. Aucun changement n'a lieu dans l'intérieur de l'homme; le péché reste, mais il est pardonné, parce qu'il n'est pas *imputé*. Il va sans dire que cette apposition de sceau ne pouvant se faire que par le baptême d'eau, il ne saurait être question des baptêmes de sang et de désir. Du reste, les enfants peuvent être baptisés, afin, dit le catéchisme de Heidelberg, que les enfants des Chrétiens soient distingués de ceux des non Chrétiens. La question de savoir s'il y a du désavantage pour les enfants à ne pas être baptisés, se rattache à celle de la nécessité du baptême pour le salut. Celle-ci a été résolue *négativement* par tous les réformateurs suisses. C'est Calvin qui s'est exprimé le plus fortement dans ce sens. Il dit que cette nécessité est un dogme nuisible qui mérite d'être *sifflé*. (*Inst.*, lib. IV, c. 15, § 20, et c. 16, § 26.) Les livres symboliques ne s'accordent pas sur ce point: les uns admettent, les autres nient la nécessité du baptême.

Avec un système aussi mesquin que celui du baptême, la question des conditions que l'homme doit accomplir pour y avoir part offre peu d'intérêt. Les réformateurs ne laissèrent pourtant pas de s'en occuper. Les effets du baptême dépendent de la foi et de la pénitence. « Le véritable usage du baptême, » dit le catéchisme de Genève, « est dans la foi et dans la pénitence, c'est-à-dire que nous devons avoir d'abord la ferme confiance que nous sommes purifiés par le sang de Jésus-Christ, et que nous sommes agréables à Dieu; et puis, que nous sentions que son esprit vit en nous, ce que nous devons constater par nos actions envers les autres. » Si l'homme ne remplit point ces conditions, s'il ne croit pas qu'il est purifié par le sang de Jésus-Christ, et s'il ne sent point en lui le Saint-Esprit, il est à la vérité baptisé, mais son baptême ne peut rien sceller en lui. La confession de Brandebourg dit la même chose; car elle enseigne que le signe de l'alliance de la foi « ne sert de rien aux incrédules. » Ceci ne regarde que les adultes. D'après la doctrine réformée, les enfants n'ont pas besoin de foi. Le catéchisme de Genève répond ainsi à la question: « Si la vraie foi est nécessaire au baptême, comment se fait-il que nous baptisons les enfants? » — « Il n'est pas nécessaire que la foi et la pénitence précèdent toujours le baptême; ces conditions ne sont exigées que de ceux qui, par leur âge, sont en état de comprendre. » Du reste, les symboles réformés, d'accord avec Calvin, s'expriment avec force contre l'ondoiement. On devrait croire cependant que l'entremise d'un ministre ne serait pas nécessaire pour une simple cérémonie.

Les mennonites regardent le baptême comme un sacrement. L'eau est la matière; la forme est celle des Catholiques, et il n'est pas permis de s'en écarter. Ce sacrement n'est pourtant qu'un *signe* qui représente la régénération accomplie par Jésus-Christ. Les adultes seuls peuvent, selon eux, recevoir le baptême; cependant ils ne baptisent pas de nouveau ceux qui entrent dans leur secte et qui ont déjà été baptisés dans leur enfance; ils se distinguent en cela des anabaptistes.

Les arminiens ne reconnaissent pas même que le baptême soit un *sacrement*. Il n'est, selon eux, qu'un rite sacré; ils ne lui attribuent aucun *effet* sacramentel. C'est tout simplement un signe. On peut baptiser les enfants, mais cela n'est pas nécessaire. Le défaut de baptême ne nuit à personne. On n'a pas besoin de se tenir strictement à la formule.

Les sociniens ont poussé plus loin encore l'épurement de l'Eglise; ils soutiennent que le baptême n'est qu'une disposition prise temporairement par Jésus-Christ. On peut l'admettre ou s'en dispenser, et c'est une erreur d'y attacher un effet quelconque. Le baptême des enfants n'est pas ordonné dans l'Ecriture; il faut donc le supprimer; mais on ne doit pas condamner ceux qui baptisent les enfants, quoiqu'ils soient dans l'erreur. En attendant, si les sociniens furent assez tolérants pour *permettre* le baptême, les quakers allèrent plus loin: ils déclarèrent que le baptême par l'eau n'était pas convenable, mais au contraire nuisible. Jésus-Christ, disent-ils, n'a point institué le baptême de l'eau, mais seulement celui du feu ou de l'esprit. Cette doctrine avait déjà été soutenue par Schwenkfeld, contemporain de Luther. Pour les swédenborgiens, le baptême est un sacrement. Il est en même temps le moyen et le signe de la régénération. Quant aux autres questions, les écrits religieux de cette secte ne donnent point d'éclaircissement.

§ III. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.*

L'exposition que nous venons de faire a dû convaincre le lecteur qu'il n'y a pas un seul point de la doctrine du baptême qui n'ait été contredit par une ou plusieurs sectes protestantes. Si nous commençons par celui de la *nécessité du baptême*, nous voyons que l'esprit de contradiction a d'abord jeté un doute sur ce point; et puis, passant d'une négation à l'autre, on est arrivé à soutenir non-seulement que le baptême n'est pas nécessaire, mais encore qu'il est *nuisible*, suivant en ceci la même marche qu'avec les

Digitized by Google

bonnes œuvres. On était parvenu ainsi jusqu'aux dernières limites. L'enfer n'ayant pu empêcher l'œuvre de la rédemption, il inventa l'hérésie pour la déjouer. Celle qui devait lui réussir le mieux, était celle qui niait la nécessité du baptême. A la vérité, dès avant Luther il s'était présenté deux hommes, Pélage et Wiclef, qui soutinrent le même système; mais ce système eut peu de retentissement, parce que, de leur temps, la voix pontificale pénétrait partout. Encore Pélage se bornait-il à dire que le baptême n'effaçait point le péché originel, mais il en admettait pourtant la nécessité. Il n'en fut pas de même à l'époque de la réforme. Tout novateur put alors espérer de voir ses rêveries adoptées comme doctrines évangéliques par une foule de personnes, pourvu qu'il fût assez adroit pour assaisonner ses discours et les rendre agréables à ses auditeurs par des satires contre le Pape, les évêques et les prêtres. Cette doctrine trouva en effet tant de partisans parmi les protestants, que les gouvernements furent obligés de faire des lois pour ordonner le baptême; il fallut souvent que les magistrats amenassent les enfants au baptême, et plusieurs d'entre eux n'avaient été attirés que par l'espérance du présent que les parrains devaient leur donner. C'est ainsi que beaucoup d'enfants, qui succombaient avant l'époque péremptoirement fixée, mouraient sans avoir reçu le baptême. D'ailleurs, la doctrine que le baptême n'est pas nécessaire, est fondée sur celle de Luther au sujet de la justification. On ne saurait nier pourtant que ceux qui attaquèrent cette doctrine allèrent encore plus loin que les autres; mais on doit se demander s'il existerait des quakers et des sociniens dans le cas où il n'y aurait jamais eu de luthériens. Il n'est certes pas nécessaire de démontrer que la doctrine de l'utilité du baptême ne s'accorde pas avec l'antiquité de l'Ecriture sainte. Les ouvrages des Pères de l'Eglise prouvent qu'on a toujours regardé le baptême comme nécessaire au salut. Quant à l'Ecriture, elle s'exprime clairement dans ces mots : *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* (*Joan.* III, 5.)

Cependant plusieurs sectes protestantes reconnaissent qu'il n'est pas possible de rejeter absolument le baptême; mais elles sanctionnent que les enfants des fidèles n'en ont pas besoin. Cette doctrine a été surtout prêchée en Suisse comme pur Evangile, comme de raison cependant avec différentes nuances. Bucer disait que les élus étaient sauvés même sans avoir été baptisés, tandis que les réprouvés étaient damnés quoique baptisés. Calvin enseignait que ceux qui naissent de parents fidèles, au moment où ils viennent au monde, n'ont pas besoin de baptême; et Bellinger allait plus loin encore, puisque, selon lui, il suffisait que les parents eussent cru une fois en leur vie. Ceux qui soutenaient ces divers systèmes s'appuyaient sur les paroles de saint Paul (*I Cor.* VII, 14) : *Autrement vos enfants seraient impurs au lieu qu'ils sont saints.* L'Apôtre parle du mariage entre les fidèles et les infidèles. Puisque, dit-on, l'Apôtre enseigne que les enfants dont les parents étaient païens sont *saints*, combien, à plus forte raison, cela doit-il être vrai d'enfants dont les parents sont chrétiens tous les deux? Mais il s'agit de savoir comment les paroles de l'Apôtre doivent être entendues. Ce qui rend d'abord douteuse l'exactitude de l'interprétation calviniste, c'est qu'elle était inconnue à toute l'antiquité chrétienne. Une seconde circonstance, qui lève toute incertitude à cet égard, se trouve dans le texte même. Saint Paul dit que le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle. Or, si l'expression dont il s'est servi à l'égard des enfants devait s'entendre à la manière des calvinistes, il faudrait aussi interpréter de la même manière ce qu'il dit de l'époux infidèle. On dirait donc que l'homme infidèle, par la seule raison qu'il a épousé une femme chrétienne, a été placé dans un état de sainteté. Le seul mariage ferait donc autant et plus que le sacrement du baptême d'après la doctrine catholique. Tous les hommes qui auraient épousé des chrétiennes ou les femmes qui auraient pris un époux chrétien seraient saints. Comment supposer que l'Apôtre aurait émis une assertion aussi absurde? D'ailleurs le vrai sens de ce passage est facile à trouver. L'Apôtre exhorte les fidèles à ne point se séparer de ceux qui ne le sont pas, et cela parce que, s'ils restent ensemble, leurs enfants *pourront être gagnés* au christianisme. Jamais l'Apôtre n'a songé à dire que les enfants d'une mère ou d'un père chrétien fussent nés dans la sainteté. De tout temps au contraire on a cru et enseigné dans l'Eglise que le baptême était nécessaire même aux enfants des Chrétiens. Quand Jésus-Christ dit : *Si un homme ne renaît de l'eau et de l'esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (*Joan.* III, 5), il parle en général et n'excepte point les enfants. D'ailleurs la chose est claire. Pour que les enfants des Chrétiens n'eussent pas besoin du baptême, il faudrait commencer par prouver qu'ils ne naissent pas chargés du péché originel. Mais cela n'est pas possible.

A la question de la nécessité du baptême se rattache celle de ses *effets*. En ceci le contraste est plus frappant encore. Quelques sectes protestantes refusent au baptême le nom de sacrement, et par conséquent aussi ses effets. D'autres, qui le regardent comme sacrement, n'admettent point qu'il puisse en avoir les effets. Sous ce dernier rapport, les réformés et les luthériens s'accordent. Les uns et les autres disent que le baptême ne cause aucun changement dans l'intérieur de l'homme et ne lui procure pas la rémission de ses péchés. L'homme est justifié, parce qu'il croit que ses péchés lui sont remis. Dès qu'il a cette foi, ils lui sont effectivement remis, tant pour la coulpe que pour la peine, en vertu des mérites de Jésus-Christ qu'il s'approprie par cette foi, pour parler le langage des partisans de l'imputation. Le baptême ne fait que rendre sensible à l'homme l'acte

Digitized by Google

de la justification, accompli par Dieu d'une manière qui échappe aux sens. La différence entre la doctrine des luthériens et celle des réformés consiste seulement en ce que la première se couvre d'expressions catholiques, tandis que l'autre se montre avec plus de franchise. Outre cela l'une et l'autre doctrine accordent au baptême le pouvoir de dispenser l'homme de l'obligation de suivre la loi morale et d'effacer ses péchés par le seul souvenir du baptême qu'il a reçu. La doctrine catholique dit au contraire que le baptême ne donne point à l'homme carte blanche, en vertu de laquelle il peut, sans rien craindre, se mettre au-dessus de toutes les lois. La doctrine d'après laquelle les péchés commis après le baptême sont remis par le seul souvenir du baptême, se rattache au dogme de la justification. Si l'homme, pour être considéré par Dieu comme juste, n'a besoin que d'être convaincu que ses péchés lui seront remis, on conçoit que le souvenir de l'acte par lequel la déclaration de justice lui est devenue sensible puisse suffire pour le placer dans un état de justification. Mais nous avons également démontré que toute cette doctrine de la justification est une théorie qui ne repose sur rien. Dans la doctrine que le baptême ne cause aucun changement dans l'homme, nous retrouvons celle qui se rapporte aux sacrements en général. — (*Voy.* cet article.) — Là nous faisons voir que les sacrements ne sont pas seulement des signes, mais encore des moyens de grâce. Pour ce qui regarde le baptême en particulier, les noms qui lui furent donnés dans l'Eglise primitive font connaître qu'on le regardait comme la *cause* même, et non pas uniquement comme le signe d'un effet produit par une autre cause. Si la doctrine protestante est véritable, tous les évêques, tous les Papes, tous les conciles se sont trompés jusqu'à la venue de Luther; dans ce cas, l'Eglise a abandonné la vérité dès le IIe siècle, et dès lors les portes de l'enfer ont prévalu contre elle; dans ce cas Jésus-Christ n'a point tenu sa parole. Pas une seule des anciennes hérésies n'admet la doctrine protestante, d'après laquelle les sacrements ne sont que des signes de grâce.

Les idées protestantes sur la *matière* et la *forme* du sacrement de baptême, lorsqu'elles ne se rapprochent pas des idées catholiques, sont purement imaginaires. Il n'a jamais été question que d'un baptême d'eau, et les baptêmes de bière, de vin et de lait, dont parle Luther, ont de tout temps été inconnus dans l'Eglise. L'eau est désignée partout comme indispensable. Saint Paul (*Ephes.* v, 26; *I Cor.* x, 1) ne parle que d'un bain d'eau. Quant à la forme, l'Eglise s'y est toujours strictement attachée; elle était persuadée que la validité du baptême en dépendait. Enfin, pour ce qui regarde les personnes autorisées à administrer ce sacrement, nous avons remarqué que quelques sectes protestantes n'admettent point que le baptême puisse être donné par d'autres que des prédicateurs. En ceci, ils se sont mis en opposition avec toute l'antiquité chrétienne. (*Dogmatique populaire* de BUCKMANN, trad. de l'allemand par J. Cohen.) — *Voy.* SACREMENTS, JUSTIFICATION, DOGMATIQUE, LUTHÉRANISME, ANABAPTISME, et autres sectes dont il est question dans l'article du baptême, telles que MENNONITES, etc.

BAPTISTE (EGLISE). — Cette église s'était d'abord formée à Massachussets; mais ses adhérents, en ayant été chassés, allèrent s'établir à Rhode-Island, où ils fondèrent une colonie et sont encore dominants.

BAPTISTES. — On désigne sous ce nom une secte de puritains d'Angleterre qui embrassa les erreurs des anabaptistes sur le baptême des enfants. Ils commencèrent à former une communauté particulière en 1633; depuis ce temps ils ont fait de grands progrès, surtout dans la classe pauvre. Ils sont répandus en Angleterre et surtout en Amérique, où des districts entiers professent leurs erreurs. Leur principale pratique consiste dans le baptême donné par immersion aux personnes adultes : pour cela, ils conduisent le néophyte sur le bord d'un fleuve ou d'une rivière, et après l'avoir suffisamment interrogé sur sa foi, ils le plongent trois fois dans l'eau en prononçant les paroles sacramentelles. Au milieu des absurdités et des extravagances communes à tous les sectaires de leur espèce, on remarque parmi les baptistes plusieurs qualités particulières : leur charité mutuelle, le zèle avec lequel ils travaillent à procurer la liberté aux noirs, et à les instruire des principes du christianisme, la simplicité de leurs manières, leur piété profonde et sincère, quoiqu'elle aille trop souvent jusqu'à l'enthousiasme ou l'illuminisme : tout cela les rend recommandables aux yeux de l'observateur non prévenu, et en même temps fait déplorer la stérilité de leurs efforts, qui ne peuvent que demeurer infructueux, tant que les baptistes resteront en dehors de l'unité catholique (14).

La règle de foi de ces sectaires, qui est à peu près semblable à celle des quakers et des méthodistes, a engendré une multitude de sociétés séparées dont nous nommons à leur place alphabétique les principales, sans connaître en quoi elles diffèrent les unes des autres.

(14) L'illustre auteur de l'ouvrage : *La Case de l'oncle Tom* (Uncle Tom's caban), Mme Harriett Beecher Stove, fait partie de l'Eglise baptiste. Dans cet ouvrage dont la renommée est universelle, on remarque, à côté d'extravagances et d'erreurs condamnables, une conviction forte, une sensibilité touchante, une charité ardente. Il y a des pages écrites sur l'amour de Dieu et des hommes, que nos plus sublimes mystiques n'eussent pas désavouées. Le but de l'auteur est l'abolition de l'esclavage et de ses horreurs, but véritablement louable. Mais on reproche à bon droit à Mme Stove ses préventions envers l'Eglise romaine et le Pontife actuel (Pie IX).

Digitized by Google

BAPTISTES DE DIEU. *Voy.* l'article précédent.

BAPTISTES DE LA LIBRE COMMUNION. *Voy. ibid.*

BAPTISTES DU LIBRE ARBITRE. *Voy. ibid.*

BAPTISTES DU SEPTIEME JOUR. — Ces sectaires ont cette particularité, qu'à l'exemple des Juifs et des anabaptistes sabbataires, ils observent le sabbat au lieu du dimanche. Ils sont aux Etats-Unis au nombre de trente mille. Chaque samedi, ils ferment boutique et vont au temple, et le dimanche, au contraire, ils vaquent à leurs affaires comme un autre jour de la semaine.

BAPTISTES DES SIX PRINCIPES. *Voy.* BAPTISTES.

BAPTISTES REGULIERS. *Voy.* BAPTISTES.

BARHRD. *Voy.* RATIONALISTES.

BARNEVELDT (JEAN D'OLDEN-), grand pensionnaire de Hollande, s'opposa aux desseins de Maurice d'Orange, et s'attira sa haine par sa fermeté à maintenir les droits de la république. — C'est à son influence que fut dû l'armistice conclu en 1609 avec l'Espagne, et auquel Maurice s'était constamment montré défavorable. La querelle des arminiens et des gomaristes fournit au prince d'Orange l'occasion de se venger : Barneveldt prit parti pour les premiers, et le stathouder se rangea parmi leurs adversaires. Le grand pensionnaire, ayant refusé d'abandonner sa croyance, alors même que les siens étaient persécutés, fut arrêté, condamné comme destructeur de la religion et décapité [1617]. C'était un homme d'un caractère modéré, d'un talent plus qu'ordinaire, et d'un zèle sincère pour les intérêts de sa patrie. Ses deux fils René et Guillaume entreprirent de venger sa mort; leur complot fut découvert, et René monta sur l'échafaud : Guillaume avait pris la fuite. L'opinion publique s'éleva contre l'auteur de ces actes sanglants; en vain le synode de Dordrecht [1618-1619] essaya de calmer l'effervescence qui grandissait de jour en jour : la popularité de Maurice ne se rétablit pas. — *Voy.* l'article PAYS-BAS.

BARTHELEMY (LA SAINT-). — [24 août 1572.] Bien que souvent traitées, les questions relatives à la Saint-Barthélemy sont de celles qui fixent toujours l'attention des historiens. La vérité, dite depuis longtemps sur ce point comme sur beaucoup d'autres, n'en a pas moins besoin d'être sans cesse répétée, à cause des attaques toujours renaissantes que l'ignorance et la mauvaise foi dirigent contre l'Eglise catholique, au sujet de cet événement. Ce qui suit n'a pas la prétention d'être nouveau. Une méthode autre, une forme plus résumée, et peut-être quelques appréciations nouvelles, dues aux travaux des derniers écrivains qui ont traité la question, voilà tout ce qui distingue cet article. Venu le dernier, il n'a pas sur ses devanciers d'autre avantage, et ne les remplace ici qu'en raison de leur développement peu en rapport avec le cadre de cet ouvrage.

Les fêtes du mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois avaient attiré à Paris un grand nombre de calvinistes, parmi lesquels se trouvaient les chefs les plus influents du parti : Condé, Coligny, le Rochefoucauld, Rohan, Montgommery, et beaucoup d'autres. Tous étaient sans défiance, et, enorgueillis par les priviléges que leur concédait la cour, et par la faveur dont Coligny jouissait près de Charles IX, ils bravaient la colère du peuple, qui ne voyait en eux que des traîtres à la patrie, rebelles à Dieu et au roi. Coligny surtout, aveuglé par l'intimité de ses relations avec le roi, et par l'attention que Charles prêtait à ses discours sur la guerre de Flandre, se croyait tout-puissant à la cour, et songeait déjà à écarter du pouvoir la reine mère et le duc d'Anjou. La chose semblait facile. Les principaux chefs catholiques étaient ou morts ou éloignés de la cour. Le duc et le cardinal de Guise avaient abandonné le Louvre envahi par les calvinistes; le cardinal de Lorraine assistait à Rome au conclave qui devait élire Grégoire XIII, et le duc de Mayenne guerroyait contre les Turcs. Avec les princes lorrains, l'esprit catholique et français s'était retiré de la cour, livrée aux seules intrigues de Catherine et des siens, maîtres absolus de Charles IX.

Coligny crut arriver à son but en rendant odieux au roi le joug que lui imposait sa mère, et en lui montrant dans son frère Henri un ambitieux qui aspirait à le supplanter. Il ne réussit que trop bien. Charles souffrait de se voir gouverner comme un enfant par sa mère Catherine, et il souhaitait de voir briser pour lui un joug qu'il n'osait secouer de lui-même. D'autre part, les succès de Henri à Jarnac et à Moncontour avaient excité sa jalousie, d'autant que la faveur populaire avait été la récompense de ces exploits. Catherine avait, sans le vouloir, ouvert la voie aux insinuations de l'amiral, et son imprévoyance devait, semblait-il, amener le succès des menées calvinistes. Privée du concours des seigneurs catholiques, entourée de protestants qui ne dissimulaient guère leurs projets de domination et de vengeance, elle se sentait entraînée, malgré elle, vers l'abîme où elle avait voulu pousser ses ennemis. Les conseillers étaient indécis : son fils, le duc d'Alençon, se donnait aux calvinistes; le duc d'Anjou redoutait le ressentiment du roi, et Charles lui-même, oubliant sa haine contre les protestants, allait se jeter entre leurs bras pour échapper à sa mère. Déjà l'influence de Coligny se faisait sentir dans les conseils royaux : la guerre contre l'Espagne en Flandre paraissait imminente, et cette guerre devait être le commencement du triomphe des dévoyés. Catherine comprit l'étendue du péril. Les Français vainqueurs en Flandre, ce pays recouvrait son indépendance et se constituait en république. (CRÉTINEAU-JOLY, *Hist. des Jésuites*, II, 98.--CANTU, *Hist. univers.*, Dissert. sur la Saint-Barth. — *Mémoires de Sully*, t. I, liv. 1, p. 42, notes.) Dès lors il devenait pour les calvinistes un lieu de ravi-

Digitized by Google

taillement et de ralliement en cas de défaite; en tout cas, un foyer de troubles continuels dont la France devait ressentir les effets.

Charles penchait à cette guerre, et toute tentative pour l'en détourner, de la part de Catherine, n'eût fait que hâter une détermination funeste. La reine mère se crut perdue, et résolut de tenter un dernier effort pour ressaisir l'autorité qui lui échappait.

Dans une entrevue qu'elle eut avec Charles, elle épuisa toutes les ressources que put lui inspirer son caractère de femme, d'Italienne et de reine ambitieuse. Elle prodigua au roi les caresses les plus tendres; elle se plaignit de la froideur qu'il lui témoignait depuis quelque temps et de la hauteur des seigneurs calvinistes; elle feignit d'être alarmée du péril que couraient sa vie et celle du duc d'Anjou, ouvertement menacées par les nouveaux amis de son fils; enfin elle sollicita la permission de se retirer à Florence. (Saint-Victor, *Tableau historique de Paris.*)

Charles fut ébranlé, et Catherine profita de son trouble pour lui rappeler tous les crimes des protestants : la tentative de Monceaux, l'assassinat du duc de Guise, etc.; elle exposa les manœuvres passées et les projets criminels des dévoyés, et se complut à faire ressortir le danger que le monarque courait lui-même au milieu de cette foule séditieuse. La perplexité de Charles fut alors à son comble. La reine avait fait un grand pas : elle ne crut pas cependant que ce fût assez, et se décida à frapper un grand coup, afin de brouiller définitivement le roi et les calvinistes.

D'accord avec le duc d'Anjou et la duchesse de Nemours, veuve de François de Guise, elle résolut d'abattre l'auteur de toutes ces cabales, l'amiral de Coligny : on fit appeler un capitaine gascon, Nicolas de Louviers, sire de Maurevert, déjà coupable de l'assassinat de Mouï, l'ami intime de l'amiral. Les princesses et le duc lui proposèrent d'assassiner Coligny, et, moitié par crainte, moitié par séduction, il fut amené à promettre son concours.

Aussitôt après cette résolution, la reine appela les Guise à la cour. Le duc et le cardinal revinrent, accompagnés des ducs de Nevers et de Montpensier et d'un grand nombre de gentilshommes. La présence des princes lorrains était nécessaire à Catherine. La haine bien connue de Henri de Guise contre Coligny (réputé l'instigateur du meurtre de François de Lorraine) faisait espérer à la reine que l'assassinat de l'amiral ne lui déplairait pas trop, et qu'il serait facile de détourner sur lui les soupçons que ferait naître la mort du chef protestant. Les Guise ignoraient ce qui se tramait, à part leur mère, la duchesse de Nemours. On eût pu craindre que ces princes ne repoussassent avec mépris toute coopération à une vengeance de bas étage : il s'en fût peut-être suivi un éclat dangereux; ce que Catherine avait intérêt à empêcher avant tout. On comptait seulement que le fait accompli leur serait agréable, et qu'ils en accepteraient, en silence, la responsabilité. C'était encore beaucoup demander.

Quoi qu'il en soit, le vendredi 22 août, vers onze heures du matin, Maurevert se posta dans la maison de Vilaine, l'un des gens de la duchesse de Nemours. (*Mémoires du duc d'Anjou.*) Lorsque l'amiral passa, se rendant à son hôtel, rue Béthisy, Maurevert lui tira, de derrière un rideau, un coup d'arquebuse chargée de deux balles. L'un des projectiles emporta l'index de la main droite; l'autre alla se loger dans le côté gauche, à la hauteur du coude. (Saint-Victor, d'après le P. Daniel.) L'amiral, affectant un calme, facile du reste à un vieux soldat, après de si légères blessures, s'écria : « Voilà donc le fruit de ma réconciliation avec le duc de Guise! » Puis il indiqua la maison d'où le coup avait été tiré. Ses gens la visitèrent sans y trouver le meurtrier, déjà bien loin. Un cheval lui avait été préparé près d'une porte dérobée, et il avait quitté Paris à toute bride.

Les calvinistes tombèrent dans la plus grande perplexité à la nouvelle de cet événement : les uns étaient atterrés, les autres criaient trahison, et demandaient justice. Beaucoup se portèrent au Louvre pour y obtenir vengeance, et la requête fut présentée par Henri de Navarre et le prince de Condé. Charles IX jouait alors à la paume; en apprenant l'attentat, il jeta l'instrument de jeu, et dit avec colère : « Ne serai-je donc jamais à l'abri des troubles, et verrai-je tous les jours de nouveaux attentats? » Et il jura de punir les coupables. Catherine enchérit encore sur l'indignation de son fils, et détourna les soupçons sur le duc de Guise. C'était chose d'autant plus facile, que le meurtrier avait appartenu à la maison de Lorraine; que le coup était parti de l'hôtel d'un autre serviteur de cette maison; que Coligny avait implicitement accusé le duc de Guise par les paroles rapportées plus haut; et qu'enfin ce prince, justement alarmé des menaces des protestants, s'était retiré chez lui pour laisser passer l'orage.

Le roi fit fermer les portes de Paris, et, suivi de Catherine, du duc d'Anjou et de presque toute la cour, il se rendit à l'hôtel de l'amiral, qu'il trouva couché et ne respirant que vengeance. Comme il affectionnait sincèrement Coligny, et qu'il ne se doutait point de la trame dont son ami était victime, il lui témoigna le plus grand intérêt et s'entretint avec lui de la guerre méditée contre l'Espagne. Enfin, faisant écarter la reine (*Mémoires du duc d'Anjou*) et le duc d'Anjou, il prêta une oreille attentive à ce que Coligny lui présentait comme les derniers conseils d'un mourant. De retour au Louvre, Catherine pressa le roi de lui révéler ce qu'avait dit l'amiral dans cette conversation secrète. Après bien des refus, le roi dit brusquement que Coligny lui avait conseillé de se défier de sa mère et de son

Digitized by Google

frère, de ressaisir une autorité qui n'appartenait qu'à lui, et qu'on lui avait trop longtemps enlevée, au grand détriment du royaume et de lui-même.

Bien que, d'après ces paroles, il ne parût pas que Coligny eût jeté de soupçons sur Catherine, elle comprit à l'air et au ton de son fils que les conseils de l'amiral avaient produit l'effet attendu. Son ressentiment s'accrut de toute la grandeur du péril qu'elle courait. Elle continua de présenter le duc de Guise comme l'auteur de l'assassinat, en expliquant le crime par la haine qui devait naturellement exister entre le duc et l'amiral. (Saint-Victor, *Tableau historique de Paris*, III, 176.) En même temps, elle rappelait au roi l'assassinat commis par Coligny sur la personne de Charry, officier de sa garde, et justement aimé de lui pour les services qu'il lui avait rendus pendant sa minorité. Le roi n'avait pas oublié ce crime, et il le fit voir; mais cette colère passagère ne put faire sortir de son esprit le désir de venger la mort présumée de l'amiral, qu'il croyait devoir lui être si utile dans la suite. Il ordonna donc d'arrêter le duc de Guise et de le mettre en jugement. (Gabourd, *Hist. de France*, II, 352.)

Catherine commença à croire qu'elle avait trop présumé des princes lorrains, et que sans doute le duc repousserait la responsabilité d'un tel crime. Elle sentit que la situation était trop grave pour durer plus longtemps, et qu'il fallait enfin brusquer les choses, en avouant tout. Le maréchal de Retz (qu'il ne faut pas confondre avec le cardinal de Retz, comme on l'a fait pour les besoins d'une thèse que nous réfuterons plus loin), le maréchal de Retz, Italien au service de Catherine, et non moins habile qu'elle, fut chargé de faire les premières ouvertures. Il s'acquitta de cette épineuse commission avec une grande dextérité, et fit entendre au roi que la nécessité seule avait déterminé la reine et le duc d'Anjou à cette mesure, qui déjouait les projets de Coligny contre eux [23 août 1572]. — Pendant que le roi cherchait à recueillir ses esprits troublés, la reine, les ducs d'Anjou et de Nevers, le chancelier Birague et le maréchal de Tavannes, entrèrent et répétèrent ce que Retz venait d'exposer. Puis (*Ibid.*), les larmes aux yeux, et d'une voix tremblante, Catherine supplia Charles de pourvoir à sa sûreté compromise, rappela de nouveau les entreprises des protestants, et lui fit un tableau effrayant de la colère des sectaires, résolus à frapper, non plus seulement le duc de Guise, mais aussi le duc d'Anjou, elle, et le roi lui-même.

Les huguenots, en effet (*Mémoires de Tavannes*), s'étaient répandus depuis longtemps en paroles blessantes pour le roi, en sa présence même. Charles avait avoué à ses confidents que ces paroles lui faisaient dresser les cheveux sur la tête. (Bellièvre, *Harangue devant le parlement.*) Le soir du 22, Pardaillan avait encore eu l'imprudence de dire au souper de la reine, que si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Le seigneur de Piles avait accompagné des paroles semblables de gestes menaçants en présence de Charles IX. (Dupleix, III, 514. — Apud Saint-Victor, III, 178.) Toutes ces fautes furent rappelées et commentées. Enfin, l'on montra sous leur vrai jour les desseins des protestants, qui ne tendaient à rien moins qu'à substituer à l'ordre monarchique une sorte de république féodale (Cantu. — Crétineau-Joly, citant les *Mémoires de Sully*. Vy. *Hist. des Jésuites*, II, 98 et suiv.), c'est-à-dire à renverser la maison de Valois. Déjà les huguenots armaient et envoyaient des capitaines dans les provinces pour y organiser des levées, et des courriers en Suisse ainsi qu'en Allemagne pour y demander des secours. Pour comble de malheur (*Mémoires* du duc d'Anjou.—Mézeray, *Hist. de France*, t. V, p. 167), ajoutait-on, les Catholiques, lassés de tant de guerres inutiles à leur cause, pouvaient bien s'armer pour leur compte et se faire justice sans le concours du roi (15). Charles n'avait donc qu'un moyen de conjurer l'orage : c'était de frapper un grand coup en se débarrassant des principaux chefs du parti. Le roi entra dans une extrême colère; mais, bien qu'effrayé du danger, il ne voulut pas consentir à la mesure sanglante qu'on lui proposait et qui devait frapper d'abord son ami l'amiral (loc. cit.). Ne pouvant, par lui-même, sortir de l'embarras où l'avait jeté la découverte de tant d'intrigues, il sollicita l'avis de chacun des membres du conseil. Tous, hormis le maréchal de Retz, opinèrent pour la mort des chefs calvinistes. En vain, Retz (par conviction, nous le croyons à son honneur) représenta ce que cette décision aurait de déloyal, d'infamant pour le roi et de funeste pour le royaume : l'accord unanime des autres conseillers l'emporta. Les massacres de Nîmes (16), de Navarreins, de la Roche-Abeille, et surtout cette autre Saint-Barthélémy, accomplie, trois ans auparavant, à Pau, par les calvinistes, au mépris des traités, se présentèrent vivement à l'esprit du faible monarque, et semblèrent excuser la mesure qu'il allait prendre. Transporté de fureur, il s'écria en jurant : « Puisque vous trouvez bon que l'on tue l'amiral, je le veux ainsi; mais aussi, tuez tous les huguenots de France, pour qu'il n'en reste pas un qui puisse me le reprocher après. Et donnez-y ordre promptement. » (Loc. cit.) — Tel fut ce conseil qui prit sur lui la responsabilité du massacre du 24 août, et dans lequel le roi joua le rôle de complice plus malheureux que coupable.

A peine le consentement de Charles eut-il

(15) Ce que la Ligue fit en effet quelque temps après.

(16) [29-30 sept.—1er octob. 1569]. Ce massacre, digne préliminaire de la Saint-Barthélemy, est connu sous le nom de Michelades.

Digitized by Google

été obtenu, qu'on se hâta de pourvoir à la réalisation du projet. Le massacre fut fixé au lendemain dimanche, fête de saint Barthélemy; il devait commencer au point du jour. Séance tenante on avait décidé que la responsabilité de l'exécution serait rejetée sur les Guise, et qu'en conséquence, ces princes seraient avertis de se retirer dans leurs maisons, aussitôt après le massacre des principaux chefs (17). — Le reste du jour fut employé à faire les préparatifs nécessaires. — L'amiral ayant témoigné quelques craintes pour sa sûreté personnelle, on lui envoya une compagnie de gardes, en même temps qu'on permit à tous les gentilshommes protestants qui le voulurent de transporter leur domicile aux environs de la maison de Coligny.

Ensuite les gardes du roi furent disposés dans les coins du Louvre : les ducs de Nevers, de Montpensier et d'Angoulême, armés de pied en cap, restèrent dans les appartements royaux, prêts à agir. Pendant ce temps on avait mandé le duc de Guise, qu'on voulait charger de diriger l'exécution. Le duc, plus habitué à la logique des camps qu'à celle des cours de théologie, ne vit là qu'une occasion de venger son père, en exécutant une sentence royale, qui, tout extraordinaire qu'elle fût, lui paraissait justifiée par les circonstances.

La suite prouva que c'était ainsi qu'il avait compris la mission dont on le chargeait.

Le seul massacre de Coligny et de quelques principaux chefs fut confié au duc de Guise. On lui préparait pour assesseurs dans cette exécution, outre ses gens et ceux du roi, les milices aux ordres du prévôt des marchands. Ce magistrat fut mandé avec son prédécesseur Marcel, qui jouissait d'une haute considération. (Tavannes. — Hénault. — Saint-Victor, III, 182.) Le maréchal de Tavannes, en présence de Charles IX, leur ordonna d'armer les compagnies bourgeoises et de les tenir prêtes à marcher au signal donné par la cloche du palais. Les instructions qui leur furent données étaient, sans doute, plus étendues que celles concernant le duc de Guise. En effet (*Voy.* La *Lettre de Charles IX à M. de Joyeuse*), le dessein du roi et de Catherine était d'attribuer le massacre des principaux huguenots à une rixe entre eux et les Guise, et le massacre du reste des protestants aux passions populaires excitées par cette première effusion de sang. Il avait donc suffi de donner au prince lorrain des instructions relatives à la première partie de l'exécution. Et ce qui prouve qu'on s'en tint là, c'est que le duc se retira suivi de ses gens à l'hôtel de Lorraine, après la mort de l'amiral.

Quoi qu'il en soit, les deux prévôts frémirent à la pensée du rôle odieux dont on voulait les charger, et ils protestèrent énergiquement contre cette iniquité. Mais Tavannes et le roi lui-même insistèrent sur la nécessité de prévenir par ce coup l'explosion des complots protestants. Quand on eut fait entrevoir aux deux magistrats les conséquences de ces manœuvres et le danger que courait le trône, ils pensèrent comme le duc de Guise, qu'ils ne seraient que les exécuteurs d'une justice insolite, mais nécessaire, et ils répondirent : « Vous le voulez ainsi, vous, Sire, et vous, Monsieur le maréchal? Eh bien, vous en aurez bon compte! Nous y mettrons si chaudement les mains à tort et à travers qu'il en sera longtemps fait mention. » (*Mémoires de Tavannes.*)

On leur donna pour signe de ralliement une croix blanche au chapeau et une écharpe de même couleur au bras; et il fut décidé que le tocsin donnerait au matin du 24 le signal de l'exécution. Plus le moment fatal approchait, et plus le roi sentait s'accroître ses anxiétés et ses remords. Quelques heures de sommeil ne servirent qu'à l'agiter davantage, et au point du jour il était sur pied, se promenant à grands pas avec sa mère et le duc d'Anjou, en attendant le signal convenu. (*Mémoires du duc d'Anjou.*) Penché sur un balcon du côté de la ville, il semblait désirer et craindre à la fois le son du tocsin, quand un coup de pistolet se fit entendre. Tout frémissant il se précipita dans ses appartements, et manda au duc de Guise de surseoir à l'exécution de ses ordres.

Mais il était trop tard. Le duc, accompagné du duc d'Aumale et du duc d'Angoulême, frère naturel du roi, s'était rendu à l'hôtel de Coligny. Celui-ci dormait, quand les gens de Lorraine entrèrent dans sa chambre. Il comprit bien vite ce dont il s'agissait et se leva précipitamment. Quelques historiens le font alors apostropher les meurtriers; d'autres le font se défendre. L'âge et le trouble de l'amiral, la fureur des assassins ne permettent guère de croire, qu'il se soit alors passé d'autre scène que celle d'un meurtre obscur et rapide. Quand l'amiral fut mort, le duc d'Angoulême témoigna le désir de voir le cadavre. Guise transmit cet ordre à ses gens, et le corps fut jeté dans la cour. Alors le duc d'Angoulême s'approcha de lui, lui essuya le visage pour le reconnaître et s'oublia, dit-on, jusqu'à lui donner des coups de pied. (Bérault-Bercastel, tom. VIII, 61.) Quant à Guise, il ne montra aucune joie, ni sur son visage, ni dans ses paroles, et après avoir donné quelques ordres, pour l'exécution de ceux qui résidaient près de l'amiral, il rentra à son hôtel, laissant le duc d'Angoulême exécuter des ordres dont lui n'avait point été chargé. Le duc d'Aumale ne tarda pas à suivre cet exemple, et tous deux contribuèrent puissamment au salut d'un grand nombre de calvinistes réfugiés dans leurs demeures.

Au signal donné par la cloche et les coups de feu, les milices bourgeoises s'étaient ras-

(17) Mézeray, *Hist. de France*, V. — On sait que les Guise rejetèrent avec horreur la responsabilité qu'on voulait leur imposer, et que le roi fut obligé de déclarer devant le parlement que tout était fait à Paris par son ordre.

Digitized by Google

semblées et mises en mouvement; la multitude attirée par le tumulte, et instruite de ce qui se passait, se joignit à eux, et heureuse de trouver une occasion si favorable de venger sur ces ennemis de sa foi et de son roi, les meurtres, les pillages et les vexations de toute sorte qu'elle en avait souffertes, elle se rua sur les protestants sans distinction de rang, de sexe ou d'âge. Le duc de Nevers, le duc de Montpensier et le maréchal de Tavannes, excitaient encore cette multitude furieuse, en criant qu'on faisait justice des conspirateurs rebelles au roi, et qui avaient formé le dessein de tuer Charles IX et sa famille. Les soldats, eux-mêmes, disaient aux passants, en montrant les morts : « Voilà ceux qui ont voulu nous forcer, afin de tuer le roi. » (*Martyrologe protestant.*)

Pauvre peuple qui croyait bien faire, en frappant ces ennemis de la religion et de la patrie! Erreur bien concevable chez des gens que les excès des calvinistes n'avaient que trop disposés à croire tout ce qu'on disait d'eux. D'ailleurs que ne pouvait-on pas penser de gens qui avaient professé qu'il était loisible de tuer un roi et une reine qui s'opposaient au progrès de l'Evangile inventé par Calvin?

Quelques seigneurs catholiques s'efforcèrent d'arrêter cette rage sanguinaire. Plusieurs Italiens même, dit le Martyrologe protestant, couraient à cheval et en armes par la ville (sans doute pour arracher quelques victimes à la mort), et ouvraient leurs maisons à la seule retraite des plus heureux. (*Martyrol. protest.* — La Popelinière.)

Malgré ces efforts, la ville fut ensanglantée non-seulement par la haine publique contre les calvinistes, mais encore par les haines privées qui trouvèrent occasion de s'exercer dans l'ombre à la faveur du désordre. Nombre de Catholiques tombèrent sous les coups des meurtriers. C'était être huguenot, dit Mézeray, que d'avoir de l'argent ou des charges enviées ou des ennemis vindicatifs, ou des héritiers affamés. (Mézeray, *Hist. de France*, t. V, p. 170.) — Et l'on sait combien d'ennemis ou de jaloux cette funeste époque pouvait produire.

Le Louvre même ne fut pas à l'abri de ces excès : et bien que la majesté royale protégeât ceux qui s'étaient réfugiés dans le palais, le sang rougit les cours et les appartements. En vain la clémence tardive de Charles IX sauva quelques-uns des condamnés; le nombre des victimes fut encore considérable. Un de ces malheureux qui avait voulu se faire un asile de la chambre de la reine de Navarre y fut poursuivi par les assassins, et il fallut les instances réitérées de Marguerite pour sauver cette victime et quelques-uns de ses serviteurs. (*Mémoires de la reine Marguerite.*) — Le gouverneur du prince de Conti prit entre ses bras son auguste élève dont les petites mains ne purent cependant arrêter les coups portés au vieillard.

Tout ce tumulte avait averti les huguenots des faubourgs qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire auprès d'eux, et la plupart eurent le temps de s'enfuir. Rohan, Montgommery et le vidame de Chartres furent les plus distingués de ces fugitifs assez heureux pour échapper à la mort. (Bérault-Bercastel, VIII, 65.)

Cependant Charles qui avait ordonné d'épargner le roi de Navarre et le prince de Condé, les avait fait enfermer pour les soustraire à la fureur des meurtriers. Quand le calme parut se rétablir, il se les fit amener, et après d'amers reproches il leur dit qu'il ne les avait sauvés de la mort qu'à la condition qu'ils abjureraient leurs erreurs et rentreraient sous son obéissance. (Mathieu, liv. VI.) — Henri ne s'y refusait pas trop, mais Condé s'obstinait. Charles irrité le chassa de sa présence en lui donnant trois jours pour opter entre la mort et l'abjuration. Il se montra alors plus traitable. Mais comme les tergiversations des princes béarnais ne paraissaient devoir prendre fin de sitôt, Charles irrité s'écria : « Messe, mort, bastille; choisissez à l'instant! » Louis et Henri n'enviaient pas plus que leurs confrères en religion la palme du martyre, et tous deux abjurèrent. Cependant le soir du 24, le roi avait ordonné de cesser le massacre : les excès qui suivirent à Paris ne furent que l'effet des rancunes particulières. La cour y demeura étrangère. Tout rentra bientôt dans le calme et on s'occupa d'enlever les cadavres dont le plus grand nombre fut jeté dans la Seine. (Cantu, XV. — Saint-Victor, *Tabl. histor. de Paris*, liv. IX, p. 67. — III, 192. — Rohrbacher, XXIV, 63.)

Aussitôt après la tentative de Maurevert, Charles avait écrit aux gouverneurs des provinces pour leur faire part de l'événement et leur annoncer qu'il ferait sur ce point bonne et brève justice. (Caveyrac. — *Voy.* Bérault Bercastel, t. VIII.) — Le prince ignorant encore quels étaient les vrais auteurs de l'assassinat, craignait de la part des huguenots contre les Catholiques un soulèvement qu'il voulait prévenir par ses promesses de justice. Quand la funeste journée du 24 se fut écoulée et que tout fut apaisé dans Paris, le roi dont la conscience réclamait avec plus de force contre ce sang répandu, écrivit une seconde lettre aux gouverneurs. Il s'y justifiait du massacre qu'il attribuait à une rixe entre les gens de Guise et ceux de Châtillon, ainsi qu'il l'avait concerté avec sa mère avant l'exécution. Il recommandait aux gouverneurs de maintenir l'ordre, de punir avec sévérité ceux qui le troubleraient, et demandait un compte exact de tout ce qui se passerait dans leurs gouvernements. (*Voy.* la *Lettre à M. de Joyeuse.*)

Mais il n'était plus au pouvoir de personne, roi ou ministre, d'arrêter l'élan des passions populaires déchaînées à Paris. La sinistre nouvelle parcourut la France et l'embrasa tout entière. Chaque ville avait à venger les injures reçues des calvinistes. Navarreins, la Roche-Abeille, Nîmes et Pau n'étaient pas les seules dont les rues eussent été ensanglantées par des massacres organisés avec une froide cruauté et contre toute foi ju-

Digitized by Google

rée. (Crétineau-Joly, II, 92 citant *l'Histoire de Navarre*, liv. XIV. — *Hist. des Jésuites*, loc. cit. — Gabourd, *Histoire de France*, II, 345. — Drioux, *Histoire moderne*. — *Foi et lumières*, II, 63. — *Annales de philosophie chrétienne*, par Bonnetty, 3e série, t. I.) — Les églises avaient été pillées, les prêtres et les moines assassinés, les religieuses insultées, et les peuples opprimés. L'incendie, le viol, le meurtre, la rapine mis à l'ordre du jour, pour ainsi dire, criaient vengeance et ne l'obtinrent que trop. Déjà, de terribles représailles avaient été exercées par les troupes catholiques contre les bandes calvinistes. Mais ce n'étaient là que des exécutions partielles assez rares, et qui ne portaient aucun caractère de vengeance populaire. Les peuples saisirent avec empressement l'occasion qu'on leur présentait d'offrir ce sacrifice expiatoire à leurs affections froissées, à leur honneur flétri, à leurs droits méconnus. Le coup fut terrible.

A mesure que la nouvelle de la réaction du 24 août se propageait, grossie du bruit de toutes les vengeances exercées de ville en ville, le peuple se soulevait, courait aux huguenots et assouvissait sa colère. En vain les gouverneurs et le clergé s'interposaient au nom de Dieu et du roi, le peuple *acharné*, selon l'expression de Tavannes, n'entendait plus rien. Trop d'agents subalternes d'ailleurs, poussés par leurs propres passions, aidaient ce mouvement pour que l'action de l'autorité supérieure ne fût pas annulée. A Meaux on massacra le lundi 25 août; à la Charité le 26; le 27 à Orléans; à Saumur et à Angers le 29; à Lyon le 30. Le 2 septembre, Troyes eut sa Saint-Barthélemy; Bourges, le 11; Rouen le 17, Toulouse le 23 et Romans le 30. — Le 3 octobre on massacrait encore à Bordeaux. Les circonstances furent les mêmes qu'à Paris. Les passions particulières s'assouvirent dans l'ombre à l'abri du mouvement national. Comme à Paris aussi, les dévoyés trouvèrent de généreux défenseurs. Outre que les gouverneurs avaient pourvu, chacun selon la mesure de ses dispositions, à la sûreté des religionnaires, un grand nombre de prêtres, de seigneurs et d'hommes du peuple secoururent les proscrits. A Bordeaux, le clergé et d'autres personnes les aidèrent puissamment. (Caveyrac, *Dissert. sur la Saint-Barthélemy.*) A Nîmes, si maltraité par eux, ils furent épargnés et même protégés; et cependant dans cette dernière ville, les protestants avaient égorgé les Catholiques pendant trois jours avec un sang-froid et des raffinements de barbarie dont les massacres de septembre seuls ont pu depuis donner des exemples. A Toulouse, les couvents leur servirent d'asile; à Bourges et à Troyes, ils furent encore épargnés par les Catholiques. On connaît les traits à l'honneur de l'archevêque de Paris, de l'archevêque de Lyon, de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Lisieux, du vicomte d'Orthez, du comte de Tude; de Gorde en Dauphiné, de Saint-Hérem en Auvergne, de Chabot-Charni en Bourgogne, de la Guiche à Mâcon, etc. Bien que l'histoire conteste la parfaite véracité de plusieurs, ils n'en prouvent pas moins qu'il était de notoriété publique que les protestants avaient reçu, en beaucoup d'endroits, aide et protection (*Foi et lumières*. — Gabourd, *Histoire de France*, II.)

Néanmoins il est vrai de dire qu'en général les protestants furent traités selon leurs œuvres. Nîmes seul pardonna : Partout ailleurs la vengeance fut en raison de l'injure, et les efforts des citoyens généreux et vraiment chrétiens ne purent sauver la vie à toutes les victimes.

Après deux mois, l'horrible tempête s'apaisa; et quand les flots calmés permirent de rechercher les victimes de ce naufrage, il manquait deux mille défenseurs à la cause protestante (18).

Cependant, après avoir rétabli l'ordre à Paris, Charles, forcé de prendre sur lui la responsabilité d'un crime que les Guise ne voulaient aucunement patronner, écrivit à ses ambassadeurs près les diverses cours de l'Europe pour leur notifier une conjuration calviniste à laquelle il n'avait échappé que par le coup du 24 août. Les ambassadeurs firent connaître ces nouvelles aux puissances près desquelles ils étaient accrédités. Toutes y furent trompées : l'Angleterre elle-même se contenta des raisons que présenta l'envoyé français. A Rome Grégoire XIII ordonna des réjouissances publiques et des actions de grâces au Seigneur, tout en versant des larmes sur le sort des innocents que le châtiment précipité des coupables avait dû atteindre.

De fait, il était impossible à ces cours de savoir autre chose que ce qu'on leur donnait pour la vérité. Le roi avait déclaré prendre sur lui la responsabilité des vengeances exercées sur l'amiral et les siens; il les avait fait accuser et condamner en cour de parlement comme coupables de haute trahison; le corps de Coligny avait dû être exposé aux fourches de Montfaucon, sa mémoire flétrie, et sa maison rasée. Les fautes des protestants étaient notoires. Les auteurs du funeste dessein du 23 août se taisaient, les uns par remords, les autres par crainte. Rien ne transpirait, et, pendant ce temps, le cours des réactions populaires se poursuivait. En présence de ces actes revêtus de la sanction royale et nationale, pour ainsi dire, et que rien ne pouvait encore faire voir sous leur véritable jour, les cours étrangères ne durent rien croire de plus que ce que leur donnaient à penser les dépêches de Charles IX. Plus tard, quand la vérité se produisit, Grégoire XIII protesta, un long cri d'horreur se fit entendre en Europe : mais il n'était plus temps. L'erreur était irréparable.

Tel est le récit, aussi fidèle que possible, de la Saint-Barthélemy : toutes les parties en sont empruntées aux relations les plus dignes de considération. Il reste à faire à

(18) Nous justifierons ce chiffre plus loin.

Digitized by Google

chacun des acteurs vrais ou supposés de ce grand drame, la part qui lui revient. La tâche est facile après cet exposé des faits dont la simple étude suppléera à ce qui pourrait manquer à la critique.

Les questions posées le plus ordinairement au sujet de la Saint-Barthélemy sont celles-ci : Ce coup d'Etat fut-il prémédité ? — Quelle part y prirent la religion, les Guise, la famille royale ? Quel fut le nombre des victimes ? Les faits pourraient répondre : mais il importe de ne pas se borner à ce simple exposé des preuves. Leur développement doit donner aux questions proposées tout le jour dont elles sont susceptibles. Bien entendu que nous ne nous arrêtons qu'aux objections vraiment sérieuses et non à celles qui n'ont de fondement que dans l'esprit des contradicteurs.

La première question est celle-ci : Le massacre du 24 août 1572 a-t-il été prémédité ? Les protestants l'affirment et ils en font remonter la première idée à l'entrevue de Catherine avec le duc d'Albe à Bayonne. Le caractère violent du duc, celui plus odieux de Catherine de Médicis ; la coïncidence de la tentative d'enlèvement de Charles IX, avec cette entrevue, quelques paroles attribuées à Charles, seraient en effet des présomptions favorables aux assertions calvinistes, si l'histoire ne leur donnait un démenti formel.

Supposons un instant que la décision prise au 23 août n'ait pas été le résultat des événements, et qu'elle doive dater de l'entrevue de Bayonne. Alors, sans doute, les protestants, s'ils ont connu cette décision, peuvent être excusés au sujet de la tentative de Monceaux. C'était là le but où tendaient les écrivains calvinistes : mais pour l'atteindre, que d'invraisemblances il leur a fallu subir ! D'abord rien ne prouve que les protestants aient eu connaissance de ce dessein : les propos insultants qu'ils tinrent après le crime de Maurevert, n'y firent aucune allusion ; et, bien qu'avertis de se tenir sur leurs gardes, par cet assassinat, ils se défièrent si peu qu'ils laissèrent leur chef à la merci des gardes envoyés par la cour. Mais si les protestants n'en ont rien su, il nous faut supposer six ans d'inviolable silence de la part des auteurs du complot. A-t-on réfléchi à ce que ce silence a d'inconcevable ?

Ce roi qui se livre aux calvinistes, qui se fait l'esclave de Coligny, qui se brouille avec sa mère et son frère sur les conseils de ce chef de parti, ce roi a pu garder six ans avec le plus abominable sang-froid et la plus monstrueuse hypocrisie, le secret de tant de crimes ! Et même après le massacre, il a pu continuer à dire qu'il n'y eût jamais donné les mains, si on ne lui eût représenté sa vie et son royaume en danger, lors du conseil du 24 août ! Enfin ce monarque que la mort enlève à 24 ans au milieu des angoisses, souffre deux ans les plus affreuses tortures, sans rejeter une seule fois sur les conseillers qui l'entourent, un crime résolu à une époque où il n'avait que 16 ans !

Que dira-t-on de la complicité du duc d'Anjou encore plus jeune que son frère lors du voyage à Bayonne ? Lui supposerons-nous plus de scélératesse qu'à Charles IX ? — Fils favori de sa mère, instruit de ses desseins, comme lui-même l'a dit à Miron, et mêlé à toutes les intrigues de la cour, il n'a pu ignorer longtemps le projet de massacre. Si donc nous ne pouvons prétexter son ignorance, chercherons-nous la raison de son silence dans une conception trop précoce et trop profonde pour un enfant, et pour un prince que l'histoire nous représente doué de qualités aimables, bon ami, excellent maître, adoré de ceux qui entraient dans son commerce ? (BÉRAULT-BERCASTEL, *Hist. de l'Eglise*, t. VIII.) Le héros de Jarnac et de Moncontour put bien, dans un moment de haine et de colère, ordonner le meurtre de ceux qu'il regardait comme ses rivaux (19). Mais le secret gardé six ans sur le complot du 24 août 1572, ne peut se comparer à l'arrêt de mort du Balafré et du cardinal de Guise. Nous nous refusons à faire des monstres de ces deux princes, qui tous deux s'accordent à dire que la mort des protestants ne fut résolue que dans le conseil du 23 août ; qui ont pour eux le récit de leur sœur Marguerite, et les mémoires du fils d'un de leurs complices, Tavannes, trop intéressé à rejeter sur eux le crime qui souillait la mémoire de son père pour être soupçonné de partialité, et placé trop près des événements pour être taxé d'ignorance ou d'erreur.

Rejetterons-nous sur Catherine l'odieux d'un tel dessein ? Cette femme était capable de tout, c'est vrai : mais c'est une raison de plus pour ne pas lui attribuer un crime dont nous n'avons pas de preuves. Elle en a trop commis de certains pour lui en reprocher de simplement possibles. Qu'elle eût dès longtemps comploté la ruine de Coligny et des chefs du parti protestant, c'est très-probable. Et la preuve en est qu'elle n'attendit pas le 24 août pour frapper l'amiral. Cette haine se conçoit. Les chefs calvinistes pouvaient lui faire ombrage, et quand ils parurent à la cour, ils ne justifièrent que trop ses craintes. Mais comment croire qu'elle eût résolu le massacre de tous les protestants ? Le grand nombre était plus méprisé que redoutable : les chefs atteints, le reste serait facilement rentré dans l'ordre, au moins pour longtemps ; il était inutile d'attirer sur sa tête tant de haines, lorsque l'assassinat dans l'ombre suffisait à sa politique. Et dès lors comment croire qu'elle ait attendu six ans à se défaire de ses ennemis : six ans pendant lesquels les calvinistes entassaient les fautes ; six ans dont chaque jour pouvait être marqué par une indiscrétion qui eût tout perdu ; six ans de guerres et de discordes si propres à cacher les vengeances !

(19) Le duc et le cardinal de Guise assassinés à Blois, 1589.

Digitized by Google

De ce retard il ressort évidemment ceci : Catherine haïssait les chefs du parti calviniste : elle voulait leur ruine, mais elle voulait surtout dominer. Leur parti pouvait lui être nécessaire ; elle les ménagea pour s'en servir dans l'occasion. Du jour où elle les vit contre elle sans espoir de retour, elle les voua à la mort. Sa haine invétérée n'était pas plus un complot organisé contre les calvinistes que le souvenir gardé par Charles IX de la tentative de Monceaux.

Ajoutez à cela que si Catherine avait prémédité le coup d'Etat du 24 août et qu'elle eût obtenu de ses deux fils et de ses autres complices le secret nécessaire, l'exécution n'eût pas eu ce caractère d'indécision que nous lui avons vu. Car dans cette hypothèse, les caresses du roi à Coligny étaient un piége, et Charles ne pouvait hésiter devant ses conseillers à donner son consentement au massacre. L'exécution eût été plus uniforme et plus générale à Paris et dans les provinces : les gouverneurs eussent été des gens affidés, et l'on ne se fût pas exposé aux résistances courageuses dont nous avons parlé plus haut. Enfin, les protestants eussent retrouvé dans ce massacre, ce qu'on y devait retrouver en ce cas, le caractère d'une justice royale, et non d'un mouvement populaire dont l'existence n'a pu être niée par eux.

Après tout ce qu'on vient de dire, qu'importe que le duc d'Albe ait, ou non, donné un conseil sans réalisation possible? La préméditation ne peut être prouvée dans ceux qui condamnèrent les calvinistes, le 23 août : elle n'est même pas probable. Cela suffit pour conclure qu'avant le jour du conseil suprême, il n'existait pas de complot tendant à anéantir d'un seul coup le protestantisme français. On a prétendu qu'après le conseil du 23, au moins, la cour avait expédié dans les provinces, des courriers porteurs de lettres pour les gouverneurs. Ces lettres auraient fait part du dessein formé au Louvre, et ordonné de le mettre à exécution. Examinons la valeur de l'imputation, en remarquant toutefois qu'admise même l'existence de ces lettres, on n'en pourrait rien conclure pour une préméditation antérieure à la date de leur expédition.

Il existe, à la vérité, deux lettres du roi aux gouverneurs : l'une précède et l'autre suit la Saint-Barthélemy. La première écrite après l'attentat de Maurevert a pour but de prévenir les mouvements séditieux des calvinistes irrités de la blessure de Coligny. Rien n'y fait pressentir l'exécution du 24. — La seconde est datée du 24 au soir, et parle du massacre comme des suites d'une rixe survenue entre les gens de Lorraine et ceux de Châtillon. Elle recommande aux gouverneurs de veiller à la tranquillité de leurs gouvernements et de rendre au roi un compte exact de ce qui s'y passera. On a conservé un exemplaire de cette lettre adressée à M. de Joyeuse gouverneur de Languedoc, telle que Charles l'expédia. On ne peut se méprendre sur le sens des paroles royales; elles sont claires, et ne demandent que la conservation de la bonne intelligence entre les Catholiques et les calvinistes. On n'en peut donc rien conclure contre Charles IX. S'il y a d'autres lettres, qu'on les produise : jusqu'à présent on ne l'a pas fait, et il n'est guère probable qu'on puisse le faire.

Outre ces lettres de Charles, on a produit deux autres missives : l'une adressée au roi par le vicomte d'Orthez, gouverneur de Bayonne, en réponse à un ordre de massacre ; l'autre adressée par Catherine à Strozzi, plusieurs mois avant la Saint-Barthélemy, selon les uns; et, selon d'autres, le jour même du massacre, vraisemblablement.

Remarquons au sujet de la première que l'autorité de d'Aubigné seule l'appuie ; que nul autre contemporain n'en a parlé : que d'Aubigné est justement suspect de partialité, et qu'enfin elle est trop en désaccord avec les événements pour être authentique.

Nulle trace n'existe de l'ordre écrit par Charles et adressé au vicomte. Si cet ordre a été transmis, il n'a donc pu être que verbal ; et s'il a été tel, qui pourra prouver qu'il n'est pas sorti du cœur de quelque scélérat plutôt que de la bouche de Charles IX? D'ailleurs la lettre du gouverneur ne parle que du massacre des prisonniers renfermés à Bayonne, et à qui le laps de temps écoulé depuis la Saint-Barthélemy avait, pour ainsi dire, garanti la vie sauve. Si donc cette lettre n'est pas controuvée, elle prouve tout au plus, qu'après la Saint-Barthélemy, on a pu songer à cette exécution ; mais qu'à la date du 24, il n'y avait rien d'organisé. Mais ce n'est pas assez : l'histoire en peut nier absolument l'existence. Car il n'est pas possible que Montluc, bien plus en relation avec la cour que d'Orthez, et gouverneur le plus voisin de Bayonne, n'ait pas reçu d'ordre semblable à celui qu'on suppose adressé au vicomte. S'il en a reçu, il a désobéi noblement, et pourquoi alors n'a-t-on pas placé son nom à côté de ceux du comte de Tende et de l'évêque de Lisieux? La modération de l'ennemi déclaré des protestants n'eût pas manqué d'être mise, par eux, en opposition avec la cruauté du roi qui les avait caressés pour les perdre. Montluc n'a donc pas eu le mérite qu'on lui suppose ; et tout simplement parce qu'il n'avait pas reçu d'ordre. D'où il est permis de conclure à la non-authenticité de la lettre du vicomte d'Orthez.

Quant à celle adressée à Strozzi, si elle a été écrite plusieurs mois d'avance, elle devient un phénomène inexplicable (20). Catherine a prévu, six mois avant le 24 août, le mariage de Henri IV, c'est-à-dire la paix avec les calvinistes, le consentement de Jeanne d'Albret au mariage de son fils, la

(20) Cette lettre, dit-on, portait l'ordre de massacrer les protestants le 24 août 1572. — Strozzi, qui la recevait plusieurs mois d'avance, ne devait l'ouvrir qu'au jour fixé pour l'exécution des dévoyés, c'est-à-dire le jour de la Saint-Barthélemy.

Digitized by Google

mort de Pie V, le consentement de Grégoire XIII, etc. Est-ce assez d'invraisemblances ou plutôt d'absurdités? Si elle a été écrite en date du 24 août, que prouve-t-elle, sinon qu'écrite après le massacre elle fut l'œuvre du moment et non d'une préméditation de longue durée? Ajoutons que nul historien français contemporain n'en a parlé, et que Brantôme, qui se trouvait près de Strozzi à l'époque dont nous parlons, n'en a pas eu connaissance. S'en occuper plus longtemps serait inutile.

Nulle autre pièce écrite n'a été présentée. De plus nul ordre verbal n'est émané de Charles ou de ses conseillers. On voit bien les gouverneurs envoyer à la cour des agents chargés de prendre les ordres du roi : mais on n'en voit aucun en apporter des ordres de massacre. Ceux qui transmettent de tels commandements aux gouverneurs n'en peuvent justifier l'origine, et ne paraissent avoir puisé le triste courage de les fabriquer que dans leur méchanceté ou l'exaltation populaire dont ils avaient vu les effets. Mais si l'on ne peut prouver l'existence d'aucun ordre verbal ou ecrit, émané du roi ou de ses conseillers, non-seulement avant, mais encore après le 24 août, que devient la préméditation? Une chimère à laquelle il n'est plus permis de s'arrêter.

Un mot encore, cependant. Une preuve bien capable de frapper des esprits sincères, c'est le peu d'uniformité d'exécution de ce prétendu complot. Les dates du massacre se suivent à des distances proportionnées au temps qu'il a fallu pour que la funeste nouvelle parvînt aux diverses villes du royaume. Qui ne voit dès lors dans ces réactions sanglantes les suites de l'exaspération populaire et non d'un ordre expédié aux gouverneurs? Nul motif, en effet, ne pourrait expliquer le peu de soin que prirent les gouverneurs d'exécuter le mandat royal. On ne voit pas, du moins, quelle raison eurent ceux qui ne sont pas supposés avoir désobéi de retarder l'heure d'une vengeance à laquelle il devenait si facile aux protestants de se soustraire.

Conclusion : le massacre de la Saint-Barthélemy n'a pas été prémédité.

La seconde question posée au sujet de la Saint-Barthélemy est celle-ci : La religion y eut-elle quelque part? La réponse *a priori* serait : non! quand même les preuves n'abonderaient pas en faveur de cette négation.

La religion ne pouvait s'associer à ce forfait que par ses enseignements ou ses ministres. Or il est absolument faux qu'elle y ait pris part à ce double point de vue.

Quant à ses enseignements, il faut faire aux ennemis de la religion l'honneur de croire qu'ils ont lu la première page des catéchismes et des théologies catholiques. Ils y ont trouvé cette défense : *Non occides!* « *Vous ne tuerez pas.* » (*Exod.* xx, 13.) — Ils y ont vu cette défense longuement commentée, et ils ont pu se convaincre que jamais l'Eglise catholique n'a conseillé, permis ou pallié un attentat, si petit qu'il fût, à la vie de nos semblables. Ce que l'Eglise enseignait à son origine et au moyen âge; ce qu'elle enseigne de nos jours, elle l'enseignait également au temps de Charles IX. Sous quelque couleur que se présentât le meurtre, elle le réprouvait. C'est là un fait éclatant comme le soleil! Coupable qui ne le voit pas : sa cécité est volontaire. — Les conseillers de Charles le comprenaient si bien qu'ils n'appelèrent point l'Eglise, je ne dis pas à préconiser, mais à excuser leur crime : et en adressant *diplomatiquement* au Souverain Pontife la nouvelle *falsifiée* du massacre, ils n'osèrent en faire voir ni l'étendue ni les motifs.

Les ministres de la religion furent-ils plus coupables? Les principaux représentants de la foi catholique près de Charles IX étaient le cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine, et le cardinal de Guise. Chacun sait combien nul était le rôle joué dans les événements de cette époque par le cardinal de Bourbon, et combien peu l'on s'inquiétait de son avis. — *Voy.* l'article Ligue, et la biographie du cardinal Charles de Bourbon.

Le cardinal de Lorraine, protégé contre les soupçons par la noblesse de son caractère et ses vertus, l'est encore par son absence au moment du conseil du 23 et de l'exécution du 24. Il était à Rome, au conclave chargé de donner un successeur à Pie V.

Quant au cardinal de Guise, personne n'a songé à le placer au nombre des conseillers de Charles, quand ils résolurent le massacre. Eloigné récemment de la cour, et de plus rendu, malgré lui, avec son père, solidaire de la tentative de Maurevert, il devait se tenir à distance d'une cour où le duc de Guise, lui-même, ne fut appelé que pour recevoir l'ordre de mettre Coligny à mort. — De fait, qu'auraient eu à faire à la cour, les princes de Lorraine-Guise? Fils et frère de celui qui mourait en pardonnant à ses assassins, princes de l'Eglise et de l'Etat, illustres à plus d'un titre, et désignés par l'opinion publique comme les chefs du parti national et orthodoxe, ils comprenaient assez la grandeur de leur mission pour ne pas la compromettre par des manœuvres indignes de leur caractère. Leur place n'était pas au milieu de cette cour vouée à toutes les intrigues et faisant si bon marché d'une foi dont l'inflexibilité ne pouvait se plier aux menées de la politique. On en jugea si bien ainsi qu'on les en écarta, et quand ils y reparurent, ils montrèrent qu'on ne les avait pas mal jugés. Le cardinal de Guise parlait au nom de son oncle, en rejetant avec mépris la coopération qu'on demandait des princes de Lorraine à l'assassinat de Coligny. De tels hommes pouvaient être des ambitieux; mais ils ne furent jamais des lâches. Le duc de Guise lui-même, que le caractère ecclésiastique ne protégeait pas contre les écarts d'un esprit ardent et avide de domination, ne frappa jamais un ennemi dans l'ombre, — surtout quand cet ennemi reposait à l'abri d'une parole donnée.

Digitized by Google

Tout donc s'oppose à l'opinion que les cardinaux de Lorraine-Guise aient pris part à un dessein qui ne pouvait servir qu'à déshonorer la religion dont ils voulurent toujours sincèrement le triomphe.

Quant aux autres membres du clergé que leur dignité pouvait mettre en rapport avec la cour, on n'en trouve aucun d'incriminé avec quelque apparence de raison. Aucun ne figure parmi les conseillers du 23 août. L'histoire nous en a conservé les noms : ce sont des hommes de guerre ou de diplomatie, mais il n'y a point parmi eux de religieux ou de prêtres. François de Borgia, général des Jésuites et le cardinal légat Alexandrini s'étaient trouvés à la cour de France peu avant le massacre de la Saint-Barthélemy. Mais le premier a été lavé de toute accusation par un écrivain protestant, Mac-Aulay. (Crétineau-Joly., *Hist. des Jésuites*, II, 91.) Pour le second, il n'y a point de raisons suffisantes de croire à sa complicité, encore moins à son instigation. Légat et neveu de Pie V, il ne peut être raisonnablement inculpé d'un tel crime. Rien, en effet, ne prouve qu'il doive porter ce reproche comme particulier : comme légat, il répugne de croire qu'il ait reçu de saint Pie V d'abord, puis de Grégoire XIII, de telles instructions. Le pontife dont la justice fut toujours la règle, et la mansuétude le caractère le plus saillant, et celui qui pleurait en songeant aux innocents enveloppés dans le châtiment des coupables, ne peuvent être soupçonnés de ces manœuvres, à moins qu'on ne leur suppose une hypocrisie que nul n'a droit de leur reprocher sans fondement.

On a fait conseiller le massacre par les cardinaux de Retz et de Birague, sans songer que ces deux hommes ne furent revêtus de la pourpre que longtemps après cette époque : Birague, par Grégoire XIII en 1578, et Retz, par Sixte V en 1587. (Caveyrac, *Dissertation sur la Saint-Barthélemy.*)

Le clergé français n'a jamais craint cette discussion. Tous ses membres sont purs de souillure, et si l'on vit paraître au milieu des poignards les robes rouges ou violettes de ses prélats, ce ne fut que pour la clémence. Les protestants se sont souvenus des évêques de Lizieux, de Paris, de Rouen, de Lyon et de Toulouse, des moines et des prêtres de tant de villes où la fureur populaire se satisfit dans le sang calviniste; mais ce souvenir n'a rien que d'honorable. La journée de la Saint-Barthélemy est un jour de gloire de plus dans les fastes de l'Eglise de France.

Mais, dira-t-on, la religion fut le motif ou du moins le prétexte de ce massacre : pas plus qu'elle n'en fut l'inspiratrice. Les protestants furent frappés parce qu'ils étaient dangereux pour l'État, ou plutôt pour ceux qui gouvernaient. (Tavannes ;— Bellièvre.) Catherine les craignait; elle les fit craindre à son fils, et ce fut le motif de leur perte. On dit qu'ils avaient conspiré contre le roi et la famille royale, que même ils avaient forcé les gardes du Louvre pour arriver jusqu'au monarque. (La Popelinière, *Histoire de France*, p. 67 [1583]), et ce fut là le prétexte. Si la religion fut mise en avant, ce ne fut que plus tard et par des agitateurs subalternes que personne n'avait envoyés et que personne ne patronna ni n'approuva.

On sait comment l'Eglise protesta, par ses actes surtout, contre les crimes de la Saint-Barthélemy : preuve qu'elle n'acceptait pas le rôle qu'on lui eût fait jouer comme prétexte. On sait aussi ce qu'étaient les membres de la cour de Charles IX, et quelle impression eût pu produire sur eux une considération religieuse. Depuis trop longtemps ils en faisaient si bon marché, que le peuple ne les regardait plus comme les organes du parti catholique : les espérances étaient tournées d'un autre côté. La cour comprenait sa situation : elle avait accepté librement cette position tierce entre la vérité et l'erreur, et avait montré tant par ses mœurs que par sa politique qu'elle se souciait peu de se prononcer. Ce sont là des raisons qui ne permettent pas de croire que Charles IX et Catherine aient songé à faire de la religion un manteau pour leurs fautes : ils ne l'invoquèrent même pas auprès de la cour romaine.

Ces derniers mots amènent à parler du *Te Deum* chanté par Grégoire XIII. Il n'y a rien à ajouter à ce qu'on a dit des communications faites par les ambassades françaises aux cours près desquelles elles étaient accréditées. Grégoire XIII ne pouvait se douter de la fourberie dont il était dupe : il ne pouvait contrôler les récits de l'ambassadeur, et s'il se réjouit d'abord de la découverte de cette prétendue conspiration à laquelle il avait tant de raisons de croire, il donna bientôt des regrets à la mémoire des innocents que le châtiment des coupables avait enveloppés.

Il est donc permis de le dire : si l'on eût appelé la religion au conseil de Charles IX, l'Histoire de France n'offrirait pas cette page sanglante..... « A la place de cette cour pleine d'intrigues et d'adultères, supposez une cour où règne l'Evangile, où la loi de Dieu soit puissante sur les puissants; au lieu de Catherine ou de Charles IX, mettez sur le trône Blanche et saint Louis; et puis, je le demande maintenant... au premier aperçu de votre jugement propre, au premier cri de votre conscience, dites si la Saint-Barthélemy était possible!... » (*Discours* de M. de Falloux *au congrès scientifique d'Angers*, 1843.)

La troisième question posée est celle-ci : Quelle part les Guise prirent-ils à la Saint-Barthélemy ?

Qu'on ne s'étonne pas de voir ici s'enquérir de la part prise à la Saint-Barthélemy par une famille qui ne tenait que de loin à celle de nos rois, et que son origine demi-étrangère, non moins que son éloignement des affaires à ce moment, semblait reléguer au second rang des acteurs de ce grand drame. Cette famille a fourni à la France trop d'hommes illustres, et à la religion trop de défenseurs pour qu'on ne s'occupe pas d'elle. Trop de vertus aussi ont brillé dans ses

Digitized by Google

membres pour qu'on ne tienne pas à s'assurer si l'éclat n'en a point été terni par la complicité d'un des plus atroces forfaits enregistrés par l'histoire.

Les Guise qui parurent à la cour de Charles IX furent le duc François de Guise, le duc Henri surnommé le Balafré, le cardinal de Lorraine, frère de François, le cardinal de Guise, frère de Henri et de Charles, duc de Mayenne. Or la question à résoudre est celle-ci : L'histoire a-t-elle à reprocher à quelqu'un de ces princes la coopération à la Saint-Barthélemy, en quelque manière que ce soit ? Non.

De ce qu'il a été dit qu'il n'y eut point de préméditation dans le coup d'Etat du 24 août 1572, il suit que François de Guise ne put y avoir part. Tombé sous les coups de Poltrot le 23 février 1563, deux ans avant l'entrevue de Bayonne, il est par là même hors de cause. D'ailleurs le héros qui pardonna si noblement à ses deux meurtriers et qui mourut en proférant des paroles de miséricorde et de paix, ne pouvait être l'objet même d'un soupçon; il est de ces vertus que l'envie n'ose attaquer. François de Guise était un de ces hommes que l'on peut ne pas aimer, mais que l'on n'ose pas calomnier. — François avait un frère, le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims. Le duc n'avait pas gardé pour lui seul le trésor de vertus que se léguait cette famille, et le cardinal-archevêque en avait sa part. Les pauvres se souvinrent longtemps de sa générosité; ses amis de sa munificence; les Catholiques, des grands desseins qu'il forma pour la gloire de la religion. Si son neveu fut l'âme de la Ligue, le cardinal de Lorraine en fut l'inspirateur; c'est à lui qu'est due la pensée de réunir en une seule ligue ces associations vraiment patriotiques qui sauvèrent l'autel et le trône en France. C'est sous sa tutelle que grandirent ses trois neveux, le duc de Guise, le duc de Mayenne et le cardinal de Guise. Le duc Henri, d'une bravoure à toute épreuve, doué de toutes les qualités aimables, vraiment né pour un trône, était l'idole du peuple. Le cardinal de Guise, moins connu que son frère, en suivait l'impulsion. Le duc de Mayenne, prince brave, mais peu envieux de la popularité de son frère, passait son temps à guerroyer tour à tour contre les calvinistes et les mahométans. Au jour de la Saint-Barthélemy, le cardinal de Lorraine était à Rome, au conclave. Mayenne faisait la guerre aux Sarrasins. Le duc et le cardinal de Guise étaient à la cour, où Catherine les avait rappelés lorsqu'elle avait résolu de faire assassiner Coligny par Maurevert.

Par ce simple exposé, les accusations dirigées contre le cardinal de Lorraine tombent d'elles-mêmes, ainsi que celles qui eussent pu avoir pour objet le duc de Mayenne. Le cardinal de Guise, ainsi que nous l'avons dit plus haut, n'a pas été attaqué. Personne n'a placé son nom à côté des noms des conseillers qui décidèrent la mort des protestants. Il n'en est pas ainsi de son frère, le duc Henri. Des historiens l'ont montré conseillant le massacre; d'autres le prévoyant et rassemblant à cet effet les gens de sa maison en armes; d'autres, enfin, l'organisant avec Charles IX.

Sur quoi sont fondées ces accusations ? Sur la haine que le Balafré devait porter au meurtrier de son père et (conclut-on par analogie) à tous les calvinistes. Que Henri de Guise ait haï le meurtrier de son père, cela se conçoit bien; qu'il désirât une vengeance, cela se conçoit encore : le cœur humain n'est jamais exempt de faiblesses : mais qu'il ait conseillé d'envelopper dans le châtiment d'un assassin tous ses coreligionnaires, qu'il ait préparé ses gens et offert son concours pour l'exécution de tels desseins, c'est ce qui n'est pas croyable. Guise est trop grand pour qu'on le rapetisse à la taille d'un scélérat. Celui qui n'avait pas voulu porter la responsabilité de l'attentat de Maurevert aurait accepté celle de tant de crimes inutiles ! Le prince qui, d'après les protestants mêmes, ouvrit sa maison aux proscrits, les cacha, les défendit et les sauva, aurait conseillé leur mort ! Si le Balafré consentit à frapper Coligny, c'est qu'il croyait exécuter un ordre justifié par les circonstances. Il importe peu, dès lors, à l'histoire, que cet ordre ait coïncidé avec ses désirs de vengeance. Le duc, éloigné de la cour, ne parut pas au conseil du 23 août : il se borna, le 24, à exécuter les ordres du roi au sujet de Coligny; puis il se retira dans sa maison, où les protestants trouvèrent asile : ce sont là des faits que l'histoire établit. Tout le reste n'est que faussetés.

La voix publique qui désigna le roi, le duc d'Anjou et Catherine de Médicis pour les auteurs de la Saint-Barthélemy, n'a jamais attaqué le duc de Guise. Les Catholiques en firent leur chef : les protestants le craignirent et l'admirèrent; et quand le poignard des quarante-cinq eut frappé à Blois le chef de la Ligue, il ne se trouva personne pour reprocher à sa mémoire le forfait dont on veut la flétrir.

Mais si les Guise n'ont point à porter la responsabilité des crimes du 24 août 1572, en peut-on dire autant des membres de la famille royale ? Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis peuvent-ils être lavés de la souillure que l'histoire leur a imprimée ? On désirerait sans doute répondre que la réhabilitation est possible. Malheureusement cela n'est pas, et puisque le nom de ces princes se trouve inscrit au bas de l'arrêt de mort des calvinistes, nul ne peut l'en effacer. Mais à chacun selon ses œuvres ! Tous trois ne furent pas coupables au même degré. Il doit y avoir une distinction entre Catherine qui prépara le cœur de ses fils à goûter de tels projets, et ces pauvres jeunes princes qui n'eurent pas la force de se soustraire à cette funeste influence; entre Henri d'Anjou qui prêta son concours à l'assassinat de Coligny et qui fut l'un des conseillers du massacre, alors même que le roi en ignorait le projet, et ce malheureux Charles IX,

Digitized by Google

donnant comme malgré lui un consentement qu'il voulut plus tard rétracter.

Catherine ne mérite pas d'indulgence. Elle n'a reçu de la postérité que le mépris et la haine : ce n'est pas nous qui essayerons de la justifier. Henri III et Charles IX font pitié quand on songe aux qualités aimables que leur mère gâta par ses enseignements, et à la mort funeste qu'ils se préparèrent. Mais si quelqu'un des complices de Catherine a droit au pardon, c'est Charles, qui fut de tous, sans contredit, le moins coupable et le plus malheureux. Il est inutile de s'arrêter à discuter le plus ou moins de vraisemblance du récit qui le montre tirant sur ses sujets du haut d'un balcon du Louvre. La saine critique a depuis trop longtemps fait justice de ces contes, pour qu'il ne soit pas hors de propos de s'en occuper.

Pour terminer, il reste à parler du nombre des protestants mis à mort depuis le 24 août 1572 jusqu'au 3 octobre de la même année.

Les historiens calvinistes et leurs sectateurs ont porté bien haut ce chiffre. Papirius Masson le fixe à 10,000; La Popelinière, à 20,000 ; le Martyrologe des protestants et de Thou, à 30,000 ; Sully, à 70,000 ; Péréfixe, à 100,000. Voltaire compte 60,000 morts. Les historiens modernes descendent, au contraire, jusqu'à 4,000, comme M. Gabourd dans son *Histoire de France;* et à 2,000, comme l'abbé de Caveyrac, suivi par Saint-Victor (*Tableau historique de Paris*) et Bérault-Bercastel. (*Histoire générale de l'Eglise*, tome VIII)

De ces appréciations, celles qui portent à 60, 70 et 100,000 le nombre des morts, paraissent à tous exagérées. Le caractère de ceux qui ont fixé ce chiffre, l'intérêt qu'ils avaient à grossir le nombre des prétendus martyrs de la Réforme ou de la philosophie, les rendent justement suspects. Les protestants et les libres penseurs nous ont trop habitués à douter de leur bonne foi pour qu'ils aient le droit de s'offenser du doute qu'on émet ici; surtout lorsqu'on voit La Popelinière, écrivain voisin des événements, et de plus protestant, évaluer la perte de son parti à 20,000 hommes seulement ; et lorsque Papirius Masson, qui exprime formellement son regret de n'avoir pas à enregistrer plus de victimes, n'en porte le nombre qu'à 10,000.

Le martyrologe protestant ne peut pas être suspect. Il a été écrit pour la plus grande gloire du parti et la confusion de l'Eglise catholique, sans compter la satisfaction à donner aux amours-propres des partisans de Calvin. Or, en parlant en général des victimes, il en trouve 30,000 : puis, en détail, il n'en trouve plus que 15,138, et enfin, en les désignant nommément, il n'en peut trouver que 786. (*Voy.* l'abbé de Caveyrac, *Dissert. sur la Saint-Barthélemy.* — Bérault-Bercastel, tom. VIII.)

D'autre part, en parlant des protestants tués à Paris, il en compte en bloc 10,000, et finalement il n'en désigne nommément que 152. Ce serait donc lui faire bien de la faveur que d'ôter un zéro à son premier chiffre et de compter 1,000 victimes à Paris. Ceci s'accorde avec le récit de La Popelinière qui met 1,000 morts à Paris, et avec un acte de l'Hôtel-de-Ville, où l'on voit que le prévôt des marchands et les échevins avaient fait enterrer 1,100 corps aux environs de Saint-Cloud, d'Auteuil et de Chaillot. C'était au moins le chiffre accusé par les fossoyeurs, au nombre de *huit*, qui recueillirent les corps et les enterrèrent huit jours durant.

Il faut noter que les cadavres avaient été jetés à la rivière, et qu'en s'arrêtant aux îles de la Seine, ils avaient compromis la salubrité de l'air. Or, est-il croyable que chacun de ces huit fossoyeurs ait, en huit jours, pour sa part, retiré de l'eau 137 corps, et qu'il les ait enterrés dans des fosses qu'il fallait faire assez profondes et creuser avec peine dans un sol souvent pierreux? La conclusion qui se présente tout de suite à l'esprit, c'est que les fossoyeurs ont voulu se faire payer largement un ouvrage que personne ne se souciait de faire; et qu'ils ont, sans crainte de se voir démentir, porté haut un chiffre en raison duquel augmentait leur salaire. Il ne faut pas oublier non plus que le martyrologe, qui hasarde 10,000 morts à Paris, en bloc, n'en peut donner en détail que 458, et nommément que 152. Cependant les renseignements ne lui manquaient pas plus que le désir de prouver que le protestantisme n'avait rien à envier au catholicisme, si fier de ses douze millions de martyrs.

D'après ceci, qu'on juge de ce que les provinces ont pu perdre de monde. Le massacre n'y fut pas inopiné comme à Paris : les protestants purent se garantir de la fureur populaire; d'autant que les ordres reçus par les gouverneurs avaient dû les faire tenir sur leurs gardes. De ceux qui restèrent exposés à la colère de la multitude, beaucoup encore furent arrachés à la mort par le dévouement des vrais Catholiques. Ce sont là des raisons qui, jointes aux récits de Thou lui-même (si hostile aux Catholiques), portent à prendre pour règle d'appréciation les chiffres donnés par le martyrologe protestant dans son énumération nominative. En doublant ce nombre, il semble que c'est faire la part bien large, et couper court à toute réclamation. Car, en supposant que les noms de toutes les victimes ne soient pas parvenus à l'auteur du martyrologe, c'est beaucoup faire que de considérer le nombre des inconnus comme égal à celui des nommés, surtout quand on songe que, d'après de Thou, à Toulouse, par exemple, le massacre *fut exécuté par huit écoliers, batteurs de pavé, et autres garnements.* (Page 730 f° vers.) — De Thou n'est pas un historien sur lequel on doive faire grand fond, sans doute : mais si l'ennemi des Catholiques parle ainsi, que penser des exagérations commises par les adeptes du protestantisme et de la philosophie?

Pour finir, il n'est pas hors de propos de citer quelques lignes de l'abbé de Caveyrac, auquel cet article a fait de nombreux emprunts : « Les calvinistes, dit-il, remplirent

Digitized by Google

l'Europe de leurs malheurs, et personne n'osa répondre en détail à leurs déclamations, parce que tout le monde craignait de passer pour l'apologiste d'une action que chacun avait en exécration. Ainsi, l'erreur s'accrut d'âge en âge, faute d'avoir été réfutée à sa naissance. C'est aujourd'hui plus que jamais le moment de la détruire..... Eloignés de trois siècles de cet affreux événement, nos âmes sont assez rassises pour le contempler non sans horreur, mais sans partialité : et il n'est pas à craindre que le nuage des passions vienne obscurcir la lumière. On peut répandre des clartés sur les motifs et les effets de cette scène tragique sans être l'approbateur tacite des uns, ou le contemplateur insensible des autres. Et quand on enlèverait à la journée de la Saint-Barthelémy les trois quarts des horribles excès qui l'ont accompagnée, elle serait encore assez affreuse pour être détestée de ceux en qui tout sentiment d'humanité n'est pas entièrement éteint... »

BASSE EGLISE D'ANGLETERRE. — On entend par ce parti, appelé indifféremment parti évangélique, puritain, ou low church (basse Eglise), celui qui ne voit dans l'Eglise anglicane qu'une manifestation de la foi chrétienne, une institution qui veille à la célébration des offices publics et facilite l'exercice des pratiques religieuses. Il n'accepte l'établissement national que parce qu'il craindrait, en le renversant, de voir s'élever sur ses débris quelque nouvelle forme de hiérarchie ecclésiastique dont l'autorité viendrait troubler sa quiétude et faire violence à l'indépendance dont il fait la base de son système théologique. William Wilberforce, enterré à Westminster, fut, vers la fin du XVIIIe siècle, le représentant de la basse Eglise. Voici à quoi se résume sa doctrine : la tradition, les Pères de l'Eglise, les autorités du moyen âge, et la réforme anglicane même ne sont que des institutions sociales, qui varient avec le temps et n'ont aucune espèce d'autorité. La Bible seule, livrée à l'interprétation de chacun, est règle de foi. La foi seule suffit pour le salut; cette foi, même purement spéculative, lave l'âme de ses souillures et lui obtient grâce devant Dieu. Ces maximes si opposées aux enseignements de l'Eglise anglicane sont crues et professées par la moitié des personnes qui se disent membres de cet établissement, principalement dans le bas clergé et la classe moyenne. Les membres de la basse Eglise sont toujours pleins de ce fanatisme aveugle qui caractérise les partisans du système puritain. Ils soutiennent avec chaleur, dans la chaire comme dans leurs écrits et journaux, que l'Eglise de Rome est vraiment la grande prostituée de l'Apocalypse, et le Pape l'Antechrist; que l'idolâtrie romaine est aussi abominable, sinon plus, que l'idolâtrie des païens. Ils ne se bornent pas à parler; ils veulent agir. C'est surtout quand ils ont vu l'émancipation des Catholiques et ses résultats que leur fureur n'a plus connu de bornes : les Catholiques romains doivent être exclus du parlement, disaient-ils, ou la reine doit être détrônée. La religion papiste doit devenir un objet de moquerie et d'exécration; » et ailleurs : « Le gouvernement devrait exposer à la risée du public les reliques, et vouer à l'exécration les idoles de Rome. Il devrait faire donner au peuple une éducation publique, et si les prêtres empêchaient les Catholiques d'envoyer leurs enfants à ces écoles, le gouvernement devrait les excommunier et publier dans de larges placards leurs noms avec ces mots : *Prêtres blasphémateurs.* » Ensuite est venu le puséisme : les plus éminents et les plus pieux d'entre les docteurs anglicans se sont rapprochés de plus en plus des doctrines et du culte romain, et un grand nombre d'entre eux sont rentrés complétement dans le sein de l'Eglise : c'est alors que la rage de la basse Eglise est montée à son paroxysme, ils ont crié que l'Eglise anglicane était perdue, que l'hydre romaine ressaisissait sa proie. Ils ont poursuivi devant les évêques et devant les tribunaux les champions des doctrines puséistes, et ce qu'ils ont fait à Newman, à Pusey, à Wilberforce et à tant d'autres, ils le font aujourd'hui à Denison : mais sans doute l'issue de leurs efforts sera la même. Insensés, qui veulent arrêter le char de la vérité dans sa course rapide à travers leur patrie; ils seront entraînés eux-mêmes ou seront écrasés sous ses roues. — (*Voy.* ANGLETERRE, PUSÉISME.)

BASSE EGLISE LUTHERIENNE. — Les luthériens d'Amérique sont au nombre de plus de 500,000; ils ont près de 600 ministres qui, en général, se servent de la langue allemande pour les prédications et pour la liturgie. Ils se divisent, comme l'Eglise anglicane, en haute et basse Eglise; mais la basse est beaucoup plus nombreuse. — Si Luther revenait aujourd'hui au monde, il serait bien loin de reconnaître ses doctrines parmi ces sectaires qui portent encore son nom. Il avait foi, lui, en la présence réelle, qu'il trouvait si fortement prouvée par l'Ecriture, que, malgré son envie de la combattre, il était obligé de se rendre à l'évidence : or le pasteur Schmückler, l'oracle des luthériens de la basse Eglise, formule ainsi sa croyance sur ce point : « Actuellement, l'opinion la plus générale dans les Eglises luthériennes est qu'il n'y a pas dans le pain et le vin de présence substantielle de la nature humaine du Sauveur, et qu'il n'y a rien de mystérieux ni de surnaturel dans l'Eucharistie; que les espèces sont seulement des représentations symboliques du corps du Sauveur absent, par lesquelles ses souffrances nous sont rappelées. » Joignez à cette doctrine de l'Eucharistie celle de la justification par la foi seule, et de l'unique autorité de la Bible en matière de controverse, vous aurez le caractère distinctif de la basse Eglise luthérienne.

BATTEMBURG. *Voy.* l'art. suiv.

BATTEMBURGISTES.—Secte qui tire son d'un nommé Battemburg. Ce novateur réunit un certain nombre d'anabaptistes dis-

Digitized by Google

persés après la prise de Munster pour en former une nouvelle secte qui renouvela un grand nombre des excès de ses devanciers. — *Voy.* ANABAPTISTES.

BAUME (PIERRE DE LA), mort en 1544, fut le dernier évêque qui résida dans la ville de Genève. — C'était un homme fort, remarquable par ses mœurs douces, sa piété sincère et ses capacités remarquables, surtout comme administrateur. Les dignités ecclésiastiques ne lui manquèrent pas pour couronner tous ces mérites. Déjà il était abbé de plusieurs monastères, quand, en 1521, il fut nommé d'abord coadjuteur de Genève, puis, en 1522, prince-évêque de cette ville. Ce fut pour son malheur.

A cette époque, la ville, autrefois florissante et heureuse, était partagée en deux partis : les uns, c'étaient les eidgnots, sous prétexte de défendre les libertés et franchises du pays, voulaient ostensiblement renverser la puissance ducale, et secrètement rêvaient au fond du cœur la destruction de la puissance épiscopale. Ceux qui avaient de pareils sentiments ne pouvaient voir dans la Réforme qu'une bonne fortune, puisque c'était la révolte contre l'autorité existante. L'autre parti était le parti conservateur, fidèle au duc de Savoie et à l'évêque. Pierre de la Baume, mû par son bon cœur et par là abusé, crut que le bien de ses peuples demandait qu'il prît le parti des eidgnots, sans se prononcer ouvertement contre le duc. Les eidgnots ne se tirent point défaut cependant de lui donner des marques de leur mauvais vouloir : plusieurs fois ils le forcèrent à prendre la route de l'exil; en 1523, Berthelier, le chef du parti eidgnot, tenta de l'assassiner; en 1526, ils conclurent le traité de combourgeoisie contre sa volonté expresse. Malgré cela l'évêque abusé ne cessait pas de favoriser leurs manœuvres; il ne pouvait s'imaginer que les eidgnots tramassent sa propre ruine. Dès qu'il rentrait dans Genève après un exil momentané, c'était pour se rapprocher des eidgnots; et en 1526, pour plaire aux partisans des libertés génevoises, il en vint à adhérer entièrement au traité de combourgeoisie. L'illusion du prélat était telle qu'en 1533, après que les eidgnots eurent fait mille manœuvres pour l'effrayer et lui faire prendre la route de l'exil, il ne voulait pas encore les combattre à outrance. Enfin, lorsqu'il vit la Réforme pénétrer dans Genève, ses ordonnances épiscopales violées, son autorité foulée aux pieds, il comprit que le mal était grand, lança l'excommunication contre les chefs du parti eidgnot, se rapprocha des mameluks, fit alliance avec le duc de Savoie et les cantons suisses, afin de rentrer à main armée dans sa capitale et y sauver d'un triste naufrage sa propre autorité méconnue, et surtout le catholicisme menacé [1535]. Il était trop tard; les eidgnots avaient imploré l'influence de Berne pour se soutenir contre le duc de Savoie. Berne avait protestantisé toute la ville ou au moins les magistrats. Genève se mit en état de soutenir la guerre; des négociations sans fin intervinrent, et lui permirent de réparer ses remparts et de se faire de puissants alliés, entre autres, le roi de France. Au jour du combat, la victoire appartint à Genève, et le catholicisme fut solennellement banni de ses murs [1536].

Pierre de la Baume, depuis lors, fit de vaines tentatives. Sur sa demande, et d'après les conseils de Paul III, le cardinal Sadolet écrivit une lettre touchante à la ville de Genève [1539], afin de la ramener, s'il était temps encore, dans le sein de la vraie Eglise et de la vraie foi. Elle n'obtint aucun effet. En 1541, Pierre de la Baume échangea son siége de Genève pour le siége archiépiscopal de Besançon. C'était la récompense de ses mérites et de ses travaux. Celui qui lui succéda à Genève dut fixer son siége épiscopal à Annecy. C'est là que nous retrouvons plus tard l'illustre apôtre que Dieu suscita, pour réparer une partie des maux de cette contrée désolée, le doux et infatigable saint François de Sales. — *Voy.* GENÈVE.

BAXTER (RICHARD). *Voy.* l'art. suiv.

BAXTERIENS. — Disciples d'un ministre non conformiste nommé Richard Baxter, né en 1615, mort en 1691. D'un caractère doux et modéré, il prit un milieu entre les différentes sectes qui dominaient alors dans l'Angleterre, et composa plusieurs ouvrages qui lui acquirent une assez grande réputation. On cite, entre autres, *La famille des pauvres*, la *Paraphrase du Nouveau Testament* et la *Sainte république*. Il se déclara d'abord pour le parlement, se réservant de ne pas combattre Charles Ier; mais, voyant les excès auxquels se laissaient aller les parlementaires, il les combattit de tout son pouvoir dans ses prédications; plus tard Charles II lui proposa l'évêché de Hereford qu'il refusa pour retourner à sa cure... Ses disciples furent peu nombreux.

BEAUX-ARTS. *Voy.* INFLUENCES.

BECKER (BALTHASAR). *Voy.* l'art. suiv.

BECKERIENS. — Balthasar Becker, né en 1634 et pasteur d'Amsterdam, embrassa avec ardeur les opinions cartésiennes, et, pour les concilier avec la théologie, tomba dans plusieurs opinions erronées. Ainsi il enseignait qu'il n'y avait jamais eu de possédés, que les démons ne peuvent rien sur nous; car, ou ils n'existent pas, ou ils ne peuvent sortir des enfers, et ainsi les opérations que la Bible leur attribue doivent être prises dans un sens allégorique. On lui reprochait encore d'avoir des opinions trop larges sur la nature et la mitigation des peines de l'enfer. Ces doctrines entraînèrent leur auteur dans des luttes animées contre les théologiens hollandais; il fut condamné par plusieurs synodes, et perdit sa place de prédicateur d'Amsterdam. Il mourut en 1698, laissant après lui un assez grand nombre de disciples.

BÈZE (THÉODORE DE) naquit à Vézelai, en Bourgogne, l'an 1519. — Il fit ses premières études à Paris auprès d'un de ses oncles, conseiller au parlement. On l'envoya ensuite à Orléans, puis à Bourges, où Melchior Wolmar le perfectionna dans le grec et le

Digitized by Google

latin, et lui communiqua son goût pour les nouvelles erreurs. De retour à Paris, il se fit rechercher par les agréments de sa figure et de son esprit, et par ses talents pour la poésie. Ses épigrammes et ses pièces latines lui firent un nom parmi les jeunes libertins. Il chanta la volupté, avec la licence de Pétrone Ses poésies étaient l'image de ses mœurs. S'étant défait de son prieuré de Longjumeau, qu'il posséda quelque temps, malgré ses liaisons publiques avec une femme, il se retira à Genève et ensuite à Lausanne, pour y professer le grec. Neuf ans après, Calvin son maître le rappela à Genève, et l'employa dans le ministère. En 1561, il se trouva à la tête de treize ministres de la Réforme, au colloque de Poissy. Ce fut lui qui porta la parole dans cette assemblée où Charles IX, la reine mère et les princes du sang se trouvaient; mais ayant avancé « que Jésus-Christ était aussi éloigné de l'Eucharistie que le ciel l'est de la terre, » ces paroles scandalisèrent l'auditoire et irritèrent la cour. Bèze eut honte de son peu de retenue, et adoucit ses expressions dans une lettre qu'il adressa à la reine. La guerre civile n'ayant pas été éteinte par ce colloque, Bèze s'arrêta auprès du prince de Condé, et se trouva avec lui à la bataille de Dreux en 1562. L'année d'après il se retira à Genève, et fut le chef de cette Eglise, après la mort de Calvin, dont il avait été le coadjuteur le plus zélé et le disciple le plus fidèle. La qualité de chef de parti enfla son orgueil et aigrit son caractère. Il traita les rois comme il traitait les controversistes; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, était un *Julien;* Marie Stuart, une *Médée*, etc. Il fut la trompette de la discorde durant les guerres civiles. De Genève, il animait tous ses disciples répandus dans l'Europe. On l'accusa d'avoir excité la Renaudie à la conspiration d'Amboise en 1560, d'avoir engagé Poltrot à tuer le duc de Guise en 1563, etc. Il tâcha de se défendre de ces accusations ; mais ses raisons ne purent le justifier. En 1569, il vint en France pour pervertir une de ses sœurs qui était religieuse ; mais elle lui reprocha son impiété, et refusa de l'écouter. Il avait travaillé aussi inutilement auprès de son père, auquel il avait envoyé sa confession de foi en français. Il fut appelé plusieurs fois pour assister à des conférences à Berne et ailleurs. En 1571, il présida à un synode tenu à la Rochelle. Il mourut à Genève en 1605, à l'âge de 86 ans, avec la réputation d'un poëte licencieux et d'un théologien emporté. Il épousa dans sa vieillesse une jeune fille, et se trouva dans une telle pauvreté, qu'il ne subsistait que des libéralités qu'on lui faisait en secret. Il a achevé la traduction des *Psaumes*, que Marot avait entreprise; mais le continuateur est moins heureux dans le tour et dans l'expression. Ses poésies latines furent publiées sous le titre de *Juvenilia Bezæ*, 1548, in-4°, dont Barbou a donné une nouvelle édition, in-12, 1757, avec les poésies de Muret et de Jean Second. Dans un âge plus avancé, il en supprima plusieurs endroits licencieux, et publia ses poésies sous le titre de *Poemata varia*, dont la meilleure édition est de Henri-Etienne, 1597, in-4°. Ce trait peut faire penser que ses mœurs ne furent pas toujours dépravées, ou du moins qu'il cessa de vouloir dépraver celles des autres. Ses principaux ouvrages en prose sont : 1° Une *Traduction* latine du Nouveau Testament, avec des notes ; 2° un *Traité du droit que les magistrats ont de punir les hérétiques*, traduit en français par Colladon, Genève, 1560, in-8°. Ce livre, fait au sujet du supplice de Servet, est plus rare en français qu'en latin. Bèze y soutient que les magistrats ont droit de punir les hérétiques ; 3° *Confessio Christianæ fidei*, 1560, in-8° ; 4° la *Mappemonde papistique*, 1567, in-4° ; 5° *Histoire des Eglises réformées*, 1580, 3 vol. in-8° ; 6° le *Reveil-Matin des Français*, 1574, in-8° ; 7° *Icones virorum illustrium*, 1580, in-4° ; 8° *Vie de Calvin*, Genève, 1563, année de la mort de cet hérésiarque. On a de lui, en vers français, très-inférieurs à ses poésies latines, la comédie du *Pape malade*, la tragédie du *Sacrifice d'Abraham*, *Caton le Censeur*, etc. Les biographes omettent presque tous, même Feller, dans l'article qu'ils consacrent à Bèze, un fait dont l'authenticité n'est point contestée et que l'on pourra voir avec intérêt dans l'excellente Vie de saint François de Sales, par M. Hamon. Ce saint évêque pénétra jusqu'à la demeure du patriarche de Genève, en s'exposant aux plus grands dangers, et eut avec lui une conférence qui pouvait faire espérer les plus heureux résultats. Mais la passion, le respect humain paralysèrent l'effet de cette entrevue, qui ne put, malgré les efforts de saint François de Sales pour y parvenir, se renouveler plus tard. Peut-être la Providence permit-elle toutes ces difficultés, pour punir un homme qui avait abusé de tant de grâces et causé tant de mal à l'Eglise ! Toujours est-il qu'il n'y eut point de conversion extérieure et que s'il y eut abjuration et repentir, ce ne fut qu'au fond du cœur.

BIBLE (Lecture de la sainte) en langue vulgaire. — *Existe-t-il une loi qui oblige tous les Chrétiens à lire eux-mêmes toute la Bible, ou une de ses parties?* — Cette question est une de celles dont la solution dans un sens opposé aux prétentions de nos adversaires suffit pour renverser le protestantisme par la base. Si, en effet, l'interprétation individuelle de la parole écrite et révélée est pour tout fidèle le moyen unique de découvrir la vérité, ce doit être pour lui la première de toutes les obligations de lire et de méditer les Livres saints. Or, que nous arrivions à prouver que cette loi n'a jamais existé depuis les temps apostoliques jusqu'à l'époque de la Réforme, et que depuis la révolte de Luther jusqu'à nos jours, elle est restée irréalisable dans la pratique, il y a droit de conclure que le libre examen proclamé par ce fameux novateur et conservé par ses disciples comme la seule apparence d'union entre les doctrines les plus mons-

Digitized by Google

trueuses et les plus contradictoires, n'est qu'un mensonge et une chimère. La règle de foi qui est l'âme et le fondement de tout le protestantisme perd sa raison d'être, et l'édifice lui-même tombe en ruines.

Aussi, du jour où Luther, se voyant acculé sur tous les points et par les arguments de ses adversaires et par ses propres palinodies, eut rencontré dans le libre examen un retranchement capable de protéger toutes les erreurs et toutes les variations, il y eut de la part des réformés autant de zèle et d'animosité pour s'y maintenir que pour attaquer l'autorité de l'Eglise et la suprématie du Pape. Cette ardeur ne s'est ralentie que par moments; et dans ce siècle, où nous assistons à la dissolution du protestantisme, nous le voyons, par un dernier effort d'agonie, essayer de rallumer dans son sein une étincelle de vie par l'entreprise chimérique de fournir des Bibles à la race humaine tout entière. » (OWEN, *Hist. de la société biblique, anglaise et étrangère*, tom. I, p. 23, Paris, 1820.)

Nous ne pouvons craindre de donner trop d'importance à cette question. Démontrer la non existence et l'impossibilité de cette loi, ce n'est pas seulement venger la pratique de l'Eglise sur ce point, c'est encore conclure à la nécessité rigoureuse de son enseignement et de son autorité (21).

La controverse peut se renfermer dans ces cinq articles :

1° De l'origine et du développement du principe protestant sur la lecture de la Bible;

2° Condamnation de ce principe par l'Ecriture sainte elle-même;

3° Sa contradiction avec l'autorité constante et unanime de la tradition;

4° Son absurdité prouvée par la raison et le bon sens;

5° Exposé et justification de la doctrine catholique sur la lecture de la Bible.

ARTICLE Ier. — *Origine et développement du principe protestant sur la lecture de la sainte Bible.*

I. — Origine du principe protestant, antérieure à la Réforme.

On ne rencontre avant Luther que trois sectes qui aient prétendu au droit absolu de lire la Bible en langue vulgaire. Encore offrent-elles entre elles une parenté si intime dans leurs principes pervers et leurs pratiques déplorables, qu'on peut, sans crainte d'erreur, les faire descendre d'une même source et leur attribuer directement à leur tour l'enfantement de Luther et de sa réforme.

1° La première contestation qui fut soulevée dans l'Eglise au sujet de la lecture des Livres saints en langue vulgaire, date de la fin du XIIe siècle. L'an 1199, l'évêque de Metz dénonça à Innocent III les fidèles de son diocèse qui, poussés par un désir immodéré de lire les saintes Ecritures, avaient fait traduire en français les Evangiles, les Epîtres de saint Paul, le Psautier, les Morales de saint Grégoire, et se livraient à la lecture de ces versions dans des assemblées clandestines, où des laïques et des femmes usurpaient hardiment le ministère de la prédication. Dès le principe, ils avaient dépouillé tout esprit de subordination envers l'Eglise; ils résistaient aux avis de leurs pasteurs, et lorsque ceux-ci les rappelaient aux devoirs de l'obéissance chrétienne, ils s'efforçaient de prouver, par des passages des livres saints, qu'ils pouvaient sans crime se séparer de leurs frères et se soustraire à la direction de leurs chefs spirituels.

Nous n'avons point ici à rappeler les mesures de sagesse et de douceur que cette dénonciation inspira à l'illustre pontife Innocent III, et que le saint et vigilant évêque de Metz prit soin d'exécuter; mais ce que nous devons remarquer, c'est qu'il est impossible de ne pas rattacher la source de ces contestations aux controverses sérieuses qui s'élevèrent vers cette époque avec les albigeois et les vaudois. Un des caractères distinctifs de ces sectaires était un respect affecté pour les Livres saints, joint à un profond mépris pour l'autorité de l'Eglise. On ne peut guère douter que les Chrétiens de Metz, s'ils n'ont pas cédé aux instances de leur évêque, n'aient été entraînés par l'esprit de schisme dans le labyrinthe de l'hérésie, et ne se soient réunis aux sectes dont ils professaient déjà les principes et imitaient la conduite.

2° Renier, qui avait partagé longtemps les erreurs des vaudois, nous en a mieux que personne fait connaître les principales causes. D'après lui, cette hérésie prit sa source d'abord dans la vaine gloire et dans le désir d'être honorés comme docteurs; et ensuite dans l'empressement et la témérité avec lesquels les hommes et les femmes du peuple, les grands et les petits, apprenaient et enseignaient jour et nuit sans se livrer à la prière. La troisième cause de leurs erreurs, ajoute-t-il, est la traduction de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont ils se servent pour apprendre et pour enseigner. J'ai connu, dit-il, un paysan ignorant, qui récitait mot à mot le livre de Job. J'en ai connu d'autres qui savaient par cœur tout le Nouveau Testament; mais comme ils sont laïques et ignorants, ils expliquent l'Ecriture dans un sens faux et erroné.

3° Enfin, vers la fin du XIVe siècle, la doctrine des albigeois trouva un chaud défenseur dans Wiclef, qui la propagea en Angleterre, où elle fut vivement combattue par les hommes les plus éclairés de ce pays. Wiclef n'en publia pas moins une paraphrase grossière de la Bible, qu'il offrit à

(21) Nous nous servirons principalement dans cette discussion de l'excellent ouvrage publié sur cette matière par J.-B. Malou, chanoine de Bruges, docteur en théologie et professeur à la Faculté de Louvain. (A Louvain, chez Fonteyn, libraire; 2 vol. in-8°, 1846.)

Digitized by Google

ses partisans comme la traduction fidèle des Livres saints, et dont la lecture fut défendue en 1408 par les évêques d'Angleterre, réunis au concile d'Oxford. Wiclef s'armait des prétextes que les protestants font valoir de nos jours; il prétendait que l'Ecriture sainte pouvait être lue sans danger par tous les fidèles, parce qu'elle devait être prêchée à tous; il ajoutait qu'on ne pouvait défendre la lecture de la Bible en langue vulgaire, sans étouffer la voix du Sauveur; que l'Ecriture est une source de grâces et de bénédictions; que Dieu a ordonné aux fidèles de lire la Bible; que cette lecture n'est dans aucun cas une cause de désunion et de désordre, mais qu'elle est toujours un principe de salut.

L'Espagne, par le voisinage des contrées méridionales de la France, avait elle-même subi quelques influences à cet égard, et l'on vit s'élever dans son sein quelques prétentions à la lecture de la Bible en langue vulgaire. Mais le danger fut peu grave, parce que ces sectaires espagnols ne sortirent guère de l'obscurité, et que l'autorité intervint à temps pour les réduire au silence.

L'Eglise n'était point restée muette et inactive, en présence de ces orages précurseurs du protestantisme. Le concile de Toulouse, en 1229, et le concile d'Oxford, au commencement du XVe siècle, portèrent des décrets sévères contre les nouveautés proclamées par les albigeois et les wiclefistes.

II. — Comment Luther est amené à invoquer son principe.

Le parti que les sectes manichéennes du XIIIe siècle avaient su tirer de la lecture de la Bible en langue vulgaire, était trop fécond en fruits de désunion et de discorde, pour que les réformateurs du XVIe ne s'empressassent point de la prôner et d'en faire une arme de destruction. Cependant, ni Luther, ni ses premiers disciples, n'attachèrent dès le principe à cette lecture le prix qu'ils y attachèrent plus tard, lorsque le besoin de soutenir leurs rêves les eut obligés à y recourir comme à leur dernière défense. La nécessité de lire la Bible en langue vulgaire les préoccupait si peu pendant les années qui suivirent immédiatement leur révolte, que la Confession d'Augsbourg, offerte à Charles V en 1530, plus de dix ans après que Luther se fut déclaré rebelle à l'Eglise, ne fait aucune mention ni de ce principe fondamental de la Réforme que l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, ni de cette autre doctrine que la lecture de la Bible en langue vulgaire est ordonnée de Dieu même (22). Ils ne songèrent à établir ces principes qu'au moment où il devint nécessaire de substituer à l'autorité vivante et active de l'Eglise une autorité impassible et illusoire, dont chacun pût éluder les décrets sans paraître obéir à ses propres idées. Ce ne fut donc que plus tard, et quand Luther se vit poussé de retranchement en retranchement et d'erreur en erreur, qu'il parvint après bien des détours au principe fondamental de la Réforme. Encore ne prit-il ce parti extrême que pour échapper aux coups de ses adversaires. Lorsqu'on lui opposa les témoignages éclatants des saints Pères, qui attestaient la croyance des plus beaux siècles de l'Eglise, il répudiait dédaigneusement la tradition apostolique qui le condamnait, et en appelait à la pure parole de Dieu, qui ne lui était pas plus favorable; et lorsqu'on lui opposait la pure parole de Dieu, il en corrompait le sens; lorsqu'on lui montrait le sens de la parole de Dieu dans l'interprétation de l'Eglise, il osait en appeler à sa propre raison et à son jugement personnel; il vint ainsi de conséquence en conséquence à soutenir que l'Ecriture sainte contient seule les vérités révélées, et qu'elle les contient toutes; que Jésus-Christ n'a pas établi sur la terre d'autorité visible pour interpréter la loi divine; que tous les fidèles sont individuellement juges infaillibles, non-seulement de leur foi, mais encore du système entier des doctrines chrétiennes. Ce principe, adopté par Calvin, fut bientôt le principe de tous les réformateurs et de tous les réformés. Le motif qui lui mérita cette faveur est facile à saisir : il suffisait à lui seul pour autoriser leur révolte et pour justifier toutes les doctrines qu'il leur plairait de substituer aux anciennes croyances; il contient réellement et la Réforme prétendue, et toutes les hérésies que des esprits égarés pourront inventer jusqu'à la fin du monde. Cette remarque n'est pas nouvelle; nos adversaires mêmes l'ont faite, et un de leurs écrivains des plus célèbres de ce temps la constate en ces termes, comme un des titres de gloire de la Réforme : « La réformation, » dit-il, « est tout entière dans ce principe... qu'un Chrétien peut et doit lire la Bible lui-même, en implorant les lumières du Saint-Esprit (23). »

III. — Application du principe par les traductions de la Bible en langue vulgaire.

Dès que le principe fut posé, il fallut songer aux moyens de rendre la lecture possible; les idiots et les simples, que Luther invitait à lire et à juger la pure parole de Dieu, ne pouvaient se servir des versions antiques auxquelles un long usage avait donné une grande autorité; ils pouvaient bien moins encore recourir au texte primitif : il fallait donc pour initier le peuple

(22) Ce fait embarrasse singulièrement les protestants. Voy. *Harmonia sive concordantia confessionum fidei per articulos digesta*, art. 1, à la tête du *Corpus et syntagma confessionum fidei*, etc., Genève, 1654, et BRETSCHNEIDER, *Handbuch der Dogmatik*, tom. I, p. 143, éd. 1838.

(23) A. MONOD, *Lucile*, p. 286. — Un écrivain anglais, Chillingworth, a dit : « La Bible est la religion des protestants. » C'est la même vérité en moins de mots. — Voy. *The Dublin Review*, July, 1836, p. 370

Digitized by Google

aux mystères de la Bible, lui offrir la pure parole de Dieu en langue vulgaire, et abaisser ainsi à sa portée, au moins pour le langage, les divins oracles du Saint-Esprit.

Luther accepta cette tâche en Allemagne; il entreprit la traduction de la Bible en 1522, et l'acheva environ dix ans plus tard. Il est inutile de dire que le père de la Réforme profita audacieusement de cette occasion pour adapter la pure parole de Dieu à son nouvel évangile, et altérer sciemment le dépôt de la révélation; personne n'ignore qu'il ne répondit que par des injures aux critiques méritées dont sa version fut l'objet. Le mot d'ordre étant donné, les versions de la sainte Bible se multiplièrent à l'envi et tinrent lieu presque partout d'avant-coureur et de drapeau à la Réforme. L'éclair n'annonce pas plus fidèlement la foudre, que ces versions répandues dans le peuple n'annonçaient le protestantisme.

IV. — Causes qui favorisent l'acceptation du principe protestant.

L'esprit de vertige qui régnait alors, préparait aux nouveaux apôtres des disciples d'une aveugle docilité, et l'entraînement des passions était tel que la Bible faisait à peu près autant de protestants qu'elle avait de lecteurs. Les apologistes de la Réforme ont vu dans ce fait la justification de leur œuvre, et même une preuve de leur divine mission. Ils se sont imaginé que ces conversions subites étaient le résultat spontané de la lecture de la Bible, et la conséquence naturelle des lumières que cette lecture avait répandues parmi les Chrétiens.

Ne faut-il point y voir au contraire la suite naturelle des artifices mis en jeu par les premiers réformateurs, au milieu d'une désorganisation complète de la société politique et religieuse? A l'époque où Luther se sépara de l'Eglise, la discipline ecclésiastique était énervée; le désordre et la corruption s'étaient glissés jusque dans le clergé, l'ignorance du peuple était profonde, et les mœurs étaient corrompues. Qu'il était facile, dans ces conjonctures, de séduire les peuples par l'appât de la nouveauté, et d'ajouter à tant de ruines amoncelées par les malheurs des temps, les ruines des croyances antiques!

Bossuet en a fait la remarque dans sa réponse à l'historien du protestantisme anglais : « Quand M. Burnet, » dit-il, « a prétendu que le progrès de la nouvelle réformation estoit deû à la lecture des livres divins qu'on permit au peuple, il devoit dire que cette lecture estoit précédée de prédications artificieuses, par où l'on avoit rempli l'esprit des peuples de nouvelles interprétations. Ainsi un peuple ignorant et passionné, ne trouvoit en effet dans l'Ecriture que les erreurs dont il estoit prévenu, et la témérité qu'on lui inspiroit de juger par son propre esprit du vray sens de l'Ecriture, et de former sa foy lui-mesme, achevoit de le perdre. Voilà comme les peuples ignorants et prévenus trouvaient la réformation prétendue dans l'Ecriture; mais il n'y a point d'homme de bonne foy qui ne m'avoue que par les mêmes moyens les peuples y auroient trouvé l'arianisme aussi clair qu'ils se sont imaginez y trouver le luthéranisme et le calvinisme. » (*Hist. des Variat.*, liv. VII, n. 65, p. 408, tom. I, éd. de Paris, 1688.)

V. — Résultats de la lecture de la Bible en langue vulgaire.

L'expérience a complétement justifié cette remarque : dans l'espace de trois siècles écoulés depuis Luther, les peuples soumis à la Réforme ont trouvé successivement dans la Bible les erreurs d'Arius, de Sabellius, des anabaptistes, des adamites, des quakers, des méthodistes et des rationalistes; il en est qui ont prétendu y trouver jusqu'à la négation du christianisme comme religion révélée et positive!

Du reste, trois siècles n'étaient pas nécessaires au développement du principe dont nous pleurons les dernières conséquences. Dès l'origine, la lecture de la Bible produisit des phénomènes si désolants qu'elle effraya l'Eglise. Grâce à cette lecture, les liens de l'obéissance furent bientôt rompus; les ouailles abandonnèrent leurs pasteurs; les ignorants se crurent remplis tout à coup d'une science infuse; des artisans sans éducation et sans études dogmatisèrent publiquement sur des doctrines qu'ils n'avaient jamais apprises; des femmes même, infatuées de leur savoir et de leur présomption, défièrent des théologiens consommés dans des disputes publiques, et se promirent une facile victoire à l'aide de quelques versets, qu'elles avaient appris par cœur. (Cochlæus, *Comment. de actis et scriptis Lutheri*, p. 55.) L'excès du mal en vint au point que Mélanchthon en versa des larmes, et qu'Erasme le couvrit de plaisanteries poignantes pour les réformateurs.

La contagion ne tarda guère à les affliger eux-mêmes; bientôt des divisions profondes, des schismes manifestes, des anathèmes solennels les divisèrent entre eux, et vengèrent l'unité qu'ils venaient de rompre. Carlostadt déclara la guerre à Luther, la secte des anabaptistes, formée par les plus zélés de ses disciples, causa à l'hérésiarque plus d'insomnies et de chagrins que les menaces de l'empereur et les foudres du Pape. (Cochlæus, *Comm. de act. et script. Lutheri*. p. 105, 168, 174, 177 et seq. — Staphylus, *Theol. M. Lutheri trimembris epitome*, part. III; *De successione et concordia discipulorum Lutheri in Augustana confessione*, p. 53 et seq., Oper. ed. Ingolst., 1613. — L'abbé Polge, *De la Réforme et du Catholicisme*, chap. 4, p. 115 et suiv., Brux., 1842.) Il se trouva en guerre ouverte avec les sacramentaires de Suisse, qu'il accabla d'injures et de malédictions; Calvin entra en lice à son tour; Bucer lui fit aussi la guerre : les réformateurs pullulaient de toutes parts; c'était à qui inventerait les plus beaux dogmes; chacun tournait contre ses adversaires les armes que l'Ecriture sainte semblait lui fournir. Dans cette cohue réfor-

Digitized by Google

matrice, personne n'était juge; tout le monde était partie, et le camp de la Réforme, grâce à la lecture de la Bible, sans règle et sans direction, était devenu dès lors un royaume de ténèbres, une nouvelle tour de Babel.

VI. — Le jansénisme favorise le principe protestant.

Vers le milieu du XVIIe siècle, des discussions vives s'élevèrent au sujet de la lecture de la Bible en langue vulgaire. Depuis que les chefs du jansénisme aspiraient à la gloire de doter l'Église de France d'une traduction élégante des Livres saints, ils ne cessaient d'inculquer dans leurs écrits la nécessité de lire la Bible. Arnaud, qui avait pris une part active à l'édition du Nouveau Testament de Mons, fut très-sensible aux justes attaques dont elle devint l'objet; il prit la défense de son œuvre avec tant de chaleur qu'il souleva contre lui de nouveaux adversaires dont il soutint les attaques avec un faible succès mêlé de grands revers. (*De la lecture de l'Ecriture sainte, contre les paradoxes extravagants et impies de M. Mallet*, Anvers, 1682.) L'abbé Mallet avait soutenu que la lecture de la sainte Bible était défendue aux Hébreux (*De la lecture de l'Ecriture sainte en langue vulgaire*, par Ch. MALLET, in-12, Rouen, 1679) : Arnaud s'efforça de prouver qu'aucune entrave n'avait été mise à cette lecture avant la venue du Sauveur. Ainsi les deux champions débattaient la question sur un terrain où elle ne devait pas être placée, puisqu'en définitive, les usages de la loi mosaïque n'ont aucune force obligatoire sous la loi nouvelle. Quelle qu'ait été la discipline de l'Eglise judaïque, l'Eglise chrétienne peut avoir de justes motifs pour engager ou restreindre l'usage des Livres saints, et permettre ou défendre ce qui n'était pas permis ou défendu sous l'empire de la loi ancienne. Arnaud rencontra ensuite des adversaires plus redoutables dans la personne de Richard Simon (*Voy.* surtout ses *Nouvelles observations sur le texte et les versions du Nouveau Testament*, chap. XXII, p. 465 et suiv., in-4°, Paris, 1695); et du P. Martin Harney (*De S. Scriptura linguis vulgaribus legenda, rationabile obsequium Belgii catholici*, in-18, Lovanii, 1693.)

La guerre fut poursuivie bientôt après par le P. Quesnel (*Réflexions morales sur le Nouveau Testament*), qui succéda à Arnaud dans le patriarcat du jansénisme; mais cet écrivain bouillant poussa ses doctrines jusqu'à l'erreur. Il osa dire hardiment que tous les fidèles sont obligés de lire la Bible, et que personne au monde ne peut les dispenser de ce devoir. Les évêques de France protestèrent contre ces principes évidemment erronés, et Clément XI les condamna dans la bulle *Unigenitus*. Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, et le P. Fontana les réfutèrent d'une manière triomphante, le premier, dans sa célèbre Instruction pastorale (*Traité théologique sur les 101 propositions du P. Quesnel*, 2 vol. in 4°, Paris, 1722.) le second dans sa défense de la constitution *Unigenitus*. (*Constit.* Unigenitus *theologice propugnata*, prop. 79, tom. III, p. 584.)

Les opinions erronées du P. Quesnel ne se relevèrent point du double coup que leur avaient porté l'autorité et la science. Des écrivains obscurs s'efforcèrent, il est vrai, de les raviver sous le règne de Joseph II; mais ils obtinrent peu d'écho à une époque où des questions plus graves préoccupaient les esprits.

VII. — Des sociétés bibliques. — Efforts du protestantisme moderne pour expliquer son principe erroné.

La controverse fut reprise avec une nouvelle ardeur, lorsqu'en 1804, les protestants, effrayés des progrès du catholicisme et de leur dissolution croissante, jetèrent à Londres les bases d'une grande confédération qui prit le nom de *Société biblique*. A dater de cette époque, cette machine infernale lancée contre l'Eglise a fonctionné avec une étonnante régularité. « On est presque obligé d'épuiser les signes de la numération pour indiquer la quantité des Bibles qui ont été distribuées dans tous les pays, dans toutes les langues et même dans les idiomes les moins connus. » (*Des efforts du protestantisme*, par Mgr RENDU, évêque d'Annecy, in-12, à Paris, p. IX et suiv.)

Nous renvoyons à un article spécial sur les *Sociétés bibliques* pour faire connaître en détail leur origine, leurs progrès et leurs résultats. Qu'il nous suffise ici de dire en un mot que cette nouvelle tentative de la propagande protestante n'eut pas plus de succès que tous les autres moyens inventés jusque-là pour singer le dévouement de nos missionnaires et revendiquer le privilége d'Eglise apostolique. La Bible, jetée avec profusion entre les mains de l'ignorance et au milieu des hommes les moins préparés à la comprendre, n'a pas réussi à faire un seul Chrétien.

Il y a quelque chose de bien surprenant dans cette impuissance de la parole de Dieu quand elle est morte et privée de la voix des envoyés du Seigneur; mais c'est un fait reconnu par tous les protestants de bonne foi, un fait qu'il faut répéter et répéter souvent, parce qu'il contient une instruction profonde : les deux milliards employés depuis quarante-cinq ans pour distribuer des Bibles n'ont pas fait un seul Chrétien. Au contraire, la distribution des Bibles a fait naître dans les sociétés chrétiennes une foule de sectes nouvelles, qui ont fait du protestantisme un chaos religieux impossible à décrire. Ainsi, entre les deux alliées, l'avantage a été tout entier pour la philosophie qui a recruté des indifférents, des incrédules et souvent des impies, tandis que le protestantisme se trouve après aussi pauvre et plus pauvre qu'avant.

Dans tous ces efforts de l'erreur contre la vérité, l'hérésie se cache derrière les armées qu'elle déploie contre l'Eglise de Jésus-

Digitized by Google

Christ. Honteuse de sa nudité, elle n'ose parler ni de ses doctrines ni de ses droits à un enseignement quelconque. Ses prédications se bornent à un seul mot : la Bible ! rien que la Bible ! Mais qu'arrive-t-il ? Les esprits sérieux portés à la réflexion par l'agitation même qu'on leur fait subir, se mettent à examiner les Ecritures, l'histoire, et ensuite toutes les accusations portées contre le catholicisme. Conduits jusqu'à la lumière, ils se retournent et sont stupéfaits de ne trouver que les ténèbres et l'erreur sur les voies qu'ils avaient jusque-là parcourues. Encouragés par un premier succès, ils avancent et ne tardent pas à se trouver aux portes de l'Eglise. Les plus brillants génies de l'Angleterre et de l'Allemagne se réfugient dans le catholicisme, pour trouver le repos de l'esprit dans ses enseignements, et les joies du cœur dans les pratiques de la piété chrétienne.

Entrons maintenant dans le fond même de la controverse, afin de juger d'après l'Ecriture sainte, la tradition et la raison elle-même, la valeur d'un principe que les protestants invoquèrent en désespoir de cause, et qu'ils défendent avec tant d'acharnement, comme le dernier refuge à leurs erreurs, et la seule arme capable de les défendre.

Article II. — *Examen du principe protestant sur la lecture de la sainte Bible d'après l'Ecriture sainte.*

La Réforme soutient que Dieu a donné à tous les fidèles l'ordre positif de lire la sainte Bible, et qu'il a consigné dans le corps des Ecritures la loi qui oblige tous les hommes à puiser dans les Livres saints la connaissance des vérités révélées; la Réforme est donc obligée à produire cette loi, et à en placer l'existence au-dessus de toute contestation. Le précepte divin doit nous être démontré d'une manière si claire, si précise, si péremptoire, que personne ne puisse raisonnablement élever un doute sur sa réalité. Si les arguments des ministres étaient faibles, équivoques, contestables, l'existence de cette loi divine serait au moins problématique, et les principes de la Réforme seraient évidemment compromis; car il est impossible qu'une loi divine, fondamentale, essentielle, ne soit contenue dans les Ecritures qu'en termes équivoques et obscurs. Ici il n'y a pas de milieu possible entre une victoire éclatante et une déconfiture complète.

Le rôle de l'Eglise est plus facile. Nous croyons que Dieu n'a jamais porté de loi qui oblige tous les fidèles à lire la sainte Bible; nous ne trouvons dans les Ecritures aucune trace de ce précepte. Notre doctrine est négative; elle doit être reconnue vraie, si la doctrine contraire n'est pas établie d'une manière péremptoire. Si nos adversaires ne parviennent pas à prouver l'existence du précepte divin de lire la Bible, le protestantisme perd sa cause, et par une conséquence inévitable l'Eglise gagne la sienne. Le silence des Ecritures suffit pour nous assurer la victoire.

L'état de la controverse nous autorise donc à nous tenir sur la défensive et à repousser seulement les attaques dont notre croyance est l'objet; cependant nous n'userons pas du droit qui nous est laissé. Il nous est trop facile de porter la guerre sur le territoire ennemi pour nous borner à repousser nos adversaires du nôtre. Nous nous proposons donc :

1° De réfuter par quelques principes généraux les textes de l'Ecriture sainte que nos adversaires allèguent à l'appui de leur doctrine;

2° De démontrer d'une manière directe que l'Ecriture sainte, loin de leur être favorable, les condamne absolument.

§ Ier. — Examen des passages de l'Ecriture sainte que les protestants allèguent en faveur de leur principe.

La discussion des passages allégués par les ministres serait d'une longueur accablante, si nous nous livrions au pénible travail de les examiner les uns après les autres, pour appliquer à chacun d'eux une réponse spéciale. Il faut nécessairement choisir une voie plus courte et moins fastidieuse que cet examen pénible et minutieux qui nous exposerait à mille redites ennuyeuses et inutiles. Les ministres nous opposent vingt et trente passages qui ont tous la même valeur et la même portée; pourquoi répéter vingt et trente fois la même réponse ? N'est-il pas plus simple de grouper ces arguments en quelque sorte identiques, et de les résoudre en masse à l'aide de quelques règles générales qui s'appliqueront à tous indistinctement (24) ?

(24) Le docteur J.-B. Malou réfute en détail dans son ouvrage important sur la lecture de la sainte Bible, chacun des textes empruntés par les ministres protestants à l'Ancien et au Nouveau Testament pour prouver leur prétention. Nous nous contentons d'indiquer ici chacun des passages, dans l'ordre où il les examine et les réfute, et d'indiquer sommairement ses principes de solution.

I. *Passages de l'Ancien Testament cités par les ministres.* — *Deutéronome* VI, 6 : Moïse ordonne aux peuples de conserver le souvenir des commandements de Dieu et de les enseigner aux enfants. — *Deutéronome* XXXI, 11 : Moïse ne s'adresse pas au peuple, mais à Josué et aux anciens, et il leur ordonne de faire lire la loi, et non toute la Bible, tous les sept ans. — *Deutéronome* XXXII, 45 : Moïse ordonne aux Hébreux d'appliquer leur cœur aux paroles qu'ils venaient d'entendre, et non de lire l'Ecriture sainte. — *Deutéronome* XVII, 18 : Dieu impose au roi d'Israël le devoir de lire la Bible, après son avénement au trône; il n'y était donc pas obligé avant de prendre le sceptre. — *Isaïe* VIII, 20 : La prophétie décrite au commencement de ce chapitre est la loi et le témoignage auquel le prophète veut qu'on ait recours; il ne parle pas du texte de la Bible. — *Isaïe* XXXIV, 16 Le livre de l'Eternel est la prophétie prononcée contre l'Idumée; le prophète invite les incrédules à comparer plus tard les événements à sa prédiction, pour se convaincre de la colère du Seigneur — *Isaïe* XXVIII, 14 : Le prophète

Digitized by Google

I. Tout passage de la sainte Ecriture qui ne renferme pas un *précepte formel* ne prouve rien en faveur de la Réforme.

Les protestants sont obligés d'accepter ce premier principe, car la distinction essentielle qui existe entre un conseil divin et une loi divine n'est pas d'invention humaine : elle est basée sur l'Ecriture. *Si vous voulez être parfait*, dit le Sauveur, *allez vendre ce que vous avez et donnez-le aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel. Après cela, venez et suivez-moi.* (*Matth.* XIX, 21.) C'est là un conseil du Sauveur; voici au contraire une loi divine : *Nul ne peut entrer dans le royaume des cieux s'il ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint.* (*Joan.* III, 5.) Or, jamais l'Esprit-Saint n'a conseillé la lecture de la Bible en termes aussi formels que le Sauveur et l'Apôtre des nations (*I Cor.* VII, 25, 26, 38) ont conseillé la chasteté perpétuelle et la pauvreté volontaire; et cependant il est inouï que les réformés aient considéré ces conseils comme autant de lois universelles, obligeant tous les Chrétiens à l'exercice de ces héroïques vertus. Que dis-je? Les protestants ont souffert que l'observation de ces conseils disparût du sein de leurs Eglises, et que leurs communions fussent privées ainsi de l'un des signes les plus frappants de la véritable Eglise. Ils ont été plus loin encore : ils ont fait un crime à l'Eglise catholique de prendre ces conseils au sérieux et de favoriser les âmes choisies qui se sentent appelées à les suivre. Leur appartient-il maintenant de transformer en loi positive et universelle les conseils que le Saint-Esprit semble donner de lire la sainte Bible? Ont-ils bonne grâce à nous imposer comme une obligation certaine une pratique qui dans l'Ecriture est l'objet d'un simple conseil?

En vertu du principe posé, j'écarte encore tous les passages où l'Esprit-Saint comble d'éloges les serviteurs de Dieu qui se sont appliqués à l'étude des Livres saints. Un exemple n'est pas un précepte; les saints ont porté l'exercice de la vertu à un degré que la multitude ne saurait atteindre. Les actes héroïques qu'ils ont pu faire à l'aide des grâces extraordinaires dont Dieu les comblait ne peuvent servir de règle au peuple chrétien tout entier. Le Seigneur impose ses préceptes à tous ses disciples; mais il ne fait comprendre ses conseils qu'aux âmes généreuses et saintes qu'il appelle à un degré de perfection que la multitude des fidèles peut admirer sans doute, mais qu'elle ne saurait jamais atteindre. La conduite des saints ne fait donc pas loi en toutes choses.

Quel est donc le but que l'Esprit-Saint se propose en nous rappelant l'exemple des hommes de Dieu qui ont médité l'Ecriture?

ordonne aux hommes moqueurs d'écouter la parole annoncée de vive voix. — *Isaïe* XLVIII, 17 : Dieu recommande à Israël l'observation des commandements. — *Isaïe* LV, 18 : La parole qui sort de la bouche du Très-Haut est sa promesse d'envoyer le Messie. — *Jérémie* XXXI, 33 : Le prophète annonce la nouvelle alliance et la grâce du Nouveau Testament. — *Ezéchiel* II, 7 : Le précepte donné ne concerne que la personne du prophète. — Sous l'Ancien Testament le peuple ne pouvait lire, faute de livres. — Si l'obligation exista, elle appartenait à la loi cérémonielle qui a été abrogée.

II. *Passages du Nouveau Testament cités par les ministres.* — *Jean* V, 39 : On peut traduire le texte par l'indicatif : Vous sondez les Ecritures; alors il y a affirmation et non précepte. — En traduisant par l'impératif : *Sondez les Ecritures*, on ne doit pas admettre le précepte de lire les Ecritures, mais le précepte de ne pas les lire légèrement lorsqu'on les lit. — Ce précepte ne s'adresse pas aux disciples qui représentaient les fidèles du Nouveau Testament, mais aux pharisiens et aux scribes. — *Jean* XX, 30 : L'Ecriture nous a été donnée pour aider notre foi par les vérités qu'elle contient. Le peuple connaît ces vérités par l'instruction orale. — Aux *Actes* XVII, 11, nous trouvons l'exemple des Juifs, nous ne voyons pas un précepte imposé aux Chrétiens. — Dans l'*Epître aux Romains*, XV, 4, et dans la *Ire aux Corinthiens*, X, 10, il est dit que l'Ecriture nous a été donnée pour notre instruction : l'Eglise catholique fait servir l'Ecriture à l'instruction de tous; la Réforme seulement à l'instruction de ceux qui savent lire. — La parole dont parle saint Paul *Epître aux Colos.*, III, 16, et *de saint Jacques*, I, 21, est la parole intérieure créée dans le cœur par la grâce. — Les éloges donnés à Timothée (*II Tim.* III, 15) s'appliquent à la plupart des enfants catholiques. — Timothée n'avait pas appris les saintes lettres en lisant. — Saint Pierre (*II Petr.* I, 16) conseille aux Juifs convertis la lecture des prophètes comme un moyen surabondant d'instruction. — Il condamne l'interprétation particulière admise par la Réforme. — Raisonnements basés sur l'Ecriture. — Le Sauveur a répondu trois fois au tentateur : *Il est écrit;* à son exemple les fidèles doivent repousser chaque tentation spéciale par un texte spécial. — La plupart des fidèles sont incapables de repousser ainsi les tentations. — Moyens plus faciles et plus assurés d'imiter le Sauveur. — *Luc* X, 26 : Si le Sauveur vous demandait comme aux pharisiens : *Que lis-tu?* Que répondriez-vous, si vous ne lisez pas?— Ce raisonnement est tout à fait ridicule. — *Matthieu* XXII, 29 : Le Sauveur blâme ceux qui lisent la Bible sans la comprendre; pour lui obéir, l'Eglise refuse la Bible aux Chrétiens mal disposés. — *Luc* XVI, 29 : *Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent.* Voilà tout l'enseignement de la religion d'après les ministres. — Dans la parabole du mauvais riche, les paroles sont accessoires et n'indiquent pas la forme de l'enseignement de la foi solennellement institué. *Matthieu* XXVIII, 18, *Marc* XVI, 15, etc. — La loi et les prophètes sont les lois pratiques de l'Eglise judaïque, et non le texte de la Bible. — Saint Paul dans l'*Epître aux Colosses*, IV, 6, et dans la *Ire Epître aux Thessaloniciens*, V, 27, ordonne de lire son épître dans l'Eglise parmi les saints frères. — L'Eglise s'est toujours conformée à ce vœu. — L'inscription des épîtres n'indique pas que tous les fidèles sont obligés à les lire. — Cependant tous en connaissent la doctrine dans l'Eglise catholique. — Dans la *Ire Epître de saint Jean*, IV, 1, et dans l'*Epître aux Galates*, I, 8, les fidèles sont invités à éprouver les esprits et à contrôler l'enseignement d'un ange, et à plus forte raison d'un évêque, d'un Pape, d'un concile. — Saint Jean et saint Paul invitent les fidèles à repousser les hérétiques qui soutenaient des doctrines contraires aux dogmes de foi déjà connus par l'enseignement infaillible de l'Eglise; ils n'ordonnent pas aux fidèles de contrôler le jugement de l'Eglise d'après l'Ecriture, mais la doctrine des hérétiques d'après le jugement de l'Eglise.

Digitized by Google

Il a voulu exciter dans nos cœurs un amour ardent de la vérité révélée et un vif désir de pratiquer les vertus qu'elle commande; mais il n'a pas voulu imposer à tous les Chrétiens le devoir de lire la sainte Bible. En s'efforçant de prouver ce devoir, les ministres tirent de l'Ecriture des conséquences qui n'y sont pas contenues; leur zèle les expose même à des conséquences ridicules. N'est-il pas évident, en effet, que si tous les fidèles sont astreints à l'obligation pénible et difficile de lire la sainte Bible, parce qu'il est écrit : *Heureux celui qui médite la loi du Seigneur!* (*Psal.* I, 1. — M. Ostervald, p. 23), ils seront tous obligés à souffrir persécution au moins une fois dans leur vie, parce qu'il est écrit : *Heureux ceux qui souffrent persécution!* (*Matth.* V, 10.)

II. Tout passage de la sainte Ecriture qui n'a pas un rapport clair et formel à la lecture de la sainte Bible ne prouve rien en faveur des protestants.

Par ce principe, j'écarte de la discussion tous les passages où le Saint-Esprit conseille ou ordonne de méditer la loi du Seigneur, c'est-à-dire de considérer les vérités révélées dans l'Ecriture, afin de les mettre en pratique. Méditer n'est pas lire. On a vu, dans le désert de la Thébaïde, une foule de saints solitaires qui méditaient les Ecritures et qui ne les lisaient jamais : ils écoutaient les vérités révélées que leur proposaient les directeurs de leurs âmes, et ils entretenaient dans leur esprit les saintes et consolantes pensées que les promesses magnifiques du Seigneur suggèrent naturellement aux cœurs fervents.

Les passages où Dieu ordonne aux hommes de connaître sa parole et de s'instruire dans la foi ne prouveraient l'obligation de lire la Bible que dans le cas où la lecture serait le seul moyen d'instruction possible. Or les ministres ont avoué qu'on peut *connaître* la loi du Seigneur sans lire les Ecritures : il est donc certain que l'obligation de connaître la vérité révélée n'implique pas celle de lire la Bible.

III. Les passages qui énumèrent les heureux fruits que l'âme peut retirer de la lecture et de la méditation des saintes Ecritures ne peuvent démontrer l'obligation rigoureuse et universelle de lire la sainte Bible.

Ce principe ne doit pas moins être reconnu que les deux précédents par les protestants de bonne foi; car si tous les disciples de Jésus-Christ étaient obligés à accomplir les œuvres salutaires auxquelles Dieu a attaché ses promesses, le joug de l'Evangile deviendrait insupportable, et les voies du salut, déjà si étroites, seraient encore rétrécies. Aujourd'hui que l'on compte parmi les disciples du Sauveur tant d'âmes faibles, tièdes, languissantes, que deviendrait le peuple de Dieu si toutes les œuvres de salut indiquées dans la sainte Bible devenaient tout à coup des œuvres obligatoires? Les ministres n'ont pas songé d'ailleurs que dans leurs communions on néglige, on méprise les œuvres que le Saint-Esprit a louées en termes bien plus pompeux que la lecture de la Bible. Le Sauveur promet le royaume des cieux aux vierges; il le promet encore aux pauvres volontaires; il ne l'a point promis aux Chrétiens qui liraient la Bible, et cependant les ministres, qui attachent tant de prix à la lecture des saints Livres, ne comptent pas dans leurs communions un seul Chrétien qui ait embrassé volontairement et par choix la pratique de ces deux vertus. Il est donc impossible qu'ils nous obligent désormais à lire la Bible, parce que l'Esprit-Saint a déclaré qu'elle pouvait opérer en nous des fruits de salut.

IV. Tout passage de la sainte Ecriture qui n'a pas un rapport immédiat au texte même de la sainte Bible ne prouve rien en faveur de la Réforme.

Ce principe est incontestable, puisque nous recherchons ici l'obligation de lire le texte ou une version de la sainte Bible. Par ce principe, nous répondons aux nombreux passages que les ministres invoquent, parce qu'ils contiennent les mots parole, parole de Dieu, loi, loi de Dieu, etc., quoiqu'ils n'aient aucun rapport à la parole écrite ni à la loi écrite. Nous ferons donc observer à nos adversaires que ces mots parole, loi, sont employés dans l'Ecriture en vingt sens différents, qui s'écartent tous du sens qu'ils devraient avoir pour prêter appui à leur thèse. *Parole* signifie dans l'Ecriture un simple fait, tel que le meurtre d'un Egyptien commis par Moïse (25); un signe quelconque non exprimé de vive voix, tel que les prodiges opérés par Moïse pour prouver sa mission (26); ou bien une vision prophétique (27), la parole de Dieu non écrite (28), un acte de la toute-puissance de Dieu (29), une promesse de Dieu (30), une loi pratique imposée par le Seigneur (31), la révélation divine en général ou les vérités contenues dans les Livres saints (32), la prédication des apôtres (33); enfin le Verbe éternel, la seconde personne de la sainte Trinité (*Joan.* I et alibi). Appliquer ces passages ou d'autres semblables à la lettre écrite des Livres saints, c'est donner à la Bible un sens au moins absurde. Supposons, en effet, que le Prophète-Roi ait fait allusion au texte écrit de la Bible,

(25) *Exod.* II, 14 : *Palam factum est Verbum istud.*

(26) *Exod.* IV, 8 : *Si non crediderint tibi... credent verbo signi sequentis.*

(27) *Isa.* II, 1 : *Verbum quod vidit Isaias.*

(28) *Exod.* IV, 15 : *Loquere ad eum* (*Aaron*), *et pone verba mea in ore ejus.* — Cette acception est très-commune dans les écrits des prophètes.

(29) *Ps.* XXXII, 6 : *Verbo Domini cœli firmati sunt.*

(30) *Psal.* CXVIII, 25 : *Vivifica me secundum verbum tuum.*

(31) *Psal.* CXLVIII, 8 : *Qui faciunt verbum ejus.*

(32) *Psal.* XXXII, 4 : *Quia rectum est verbum Domini.* — *Psal.* CXVIII, 105 : *Lucerna pedibus meis verbum tuum.*

(33) *Psal.* XVIII, 5 : *In fines orbis terræ verba eorum.* — *Rom.* X, 18. — *Luc.* XXIV, 46.

Digitized by Google

lorsqu'il s'écria devant le Seigneur : *Rendez-moi la vie selon votre parole!* il aurait voulu dire : Seigneur, rendez-moi la vie selon les lettres écrites que j'ai sous les yeux. C'est ainsi que *faire la parole du Seigneur* ne serait plus observer ses préceptes, mais reproduire les mots de l'Ecriture; c'est ainsi que les mots de la sainte Bible deviendraient la lumière qui guide ses pas et l'objet de toutes ses espérances. Les ministres nous forcent à raisonner de cette manière, puisqu'ils allèguent indistinctement, pour prouver l'obligation de lire la Bible, tous les passages où leur œil aperçoit le mot *parole* ou *parole de Dieu*, comme si les mots prouvaient indépendamment de la pensée qu'ils expriment.

La même observation s'applique au mot loi et loi de Dieu, qui signifie presque toujours autre chose dans les Ecritures que la loi écrite, que le volume de la Bible. Les écrivains sacrés l'emploient pour indiquer le corps des lois mosaïques, les préceptes de la religion positive promulguée par Moïse (34), la loi cérémonielle des Juifs (35), les préceptes contenus dans le Deutéronome (36), le Décalogue (37), les vérités révélées (38), l'Ancien Testament tout entier (*Matth.* v, 17 et alibi), et dans tous ces passages, comme dans une foule d'autres semblables, les écrivains sacrés ne font aucune allusion au texte écrit de la Bible. Je doute que les ministres puissent recueillir dans le corps des Ecritures dix passages où les mots *parole* et *loi* signifient clairement et évidemment *la lettre écrite*, le texte des Livres saints; et cependant leurs écrits fourmillent de citations où ces mots abondent, comme s'ils signifiaient toujours ce qu'ils ne signifient presque jamais.

Ces quatre principes généraux suffisent, nous le pensons, non-seulement pour réfuter tous les passages qui n'ont aucun rapport à la lecture de la Bible, mais pour expliquer ceux qui, au premier abord, paraîtraient favorables à la doctrine de nos adversaires. Nous engageons, pour le détail, à parcourir la note que nous donnons au commencement de ce paragraphe premier.

§ II. — Les Livres saints condamnent le principe protestant en nous montrant que la lecture de la Bible n'est point le mode choisi par Dieu pour faire connaître ses enseignements.

Nous trouvons dans la Bible quatre considérations distinctes et concluantes pour démontrer notre thèse :

1° L'origine ou institution de l'enseignement de la foi;

2° L'exemple que nous ont laissé Jésus-Christ et les apôtres;

3° L'époque à laquelle les Livres saints ont été rédigés, promulgués et reçus dans les Eglises;

4° Enfin, la forme elle-même des Livres saints, c'est-à-dire le style, l'ordre dans lesquels sont présentées les vérités de la foi.

I. *Origine et institution de l'enseignement des vérités de la foi.* — Que nous apprend la sainte Bible touchant la première institution de l'enseignement de la foi? Elle nous montre le divin Sauveur apparaissant à ses apôtres, après sa résurrection glorieuse, pour leur confier la mission apostolique, et leur disant : *Allez et enseignez toutes les nations; apprenez-leur à faire tout ce que je vous ai ordonné, prêchez l'Evangile à toute créature; ceux qui croiront à votre parole seront sauvés, ceux qui refuseront de croire seront condamnés; tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre, tout ce que vous délierez ici-bas sera délié dans le ciel, tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans les cieux; comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* (*Matth.* XXVIII, 18 seq.; XVIII, 18; *Marc.* XVI, 15; *Joan.* XX, 20 - 23.) Fidèles à la voix du divin Maître, les apôtres parcourent toutes les régions du monde, et le Seigneur confirme partout leur prédication par des prodiges. (*Marc.* XVI, 20.) Prêcher la foi avec autorité à l'exemple du Sauveur, annoncer l'Evangile de vive voix, enseigner tout ce que le Sauveur a ordonné à ses disciples, voilà le devoir des pasteurs, voilà la mission de l'Eglise.

Que nous apprennent les Livres saints, touchant le devoir du troupeau fidèle? Prêtons une oreille attentive aux discours de Jésus-Christ : *Celui qui vous écoute m'écoute*, dit-il à ses apôtres et à leurs successeurs (*Luc.* X, 16); *celui qui ne croira pas à votre parole sera condamné* (*Marc.* XVI, 16); ainsi, en écoutant l'Eglise, on écoute le Sauveur. *Obéissez à vos supérieurs*, écrit l'Apôtre, *parce qu'ils rendront compte de vos âmes, qui leur sont confiées ...* (*Hebr.* XIII, 17.) *Comment pourront-ils croire, si personne ne leur prêche la vérité? La foi s'engendre par l'ouïe, et l'ouïe s'obtient par la parole de Dieu.* (*Rom.* X, 17.) Le premier devoir des fidèles est donc d'écouter avec docilité l'enseignement de leurs pasteurs, et d'accepter les doctrines qui ont été suffisamment annoncées; ce devoir est le seul que le Sauveur et les apôtres imposent aux fidèles, en matière d'instruction chrétienne : l'avoir accompli, c'est avoir satisfait à la loi de Dieu.

D'après les Ecritures, l'enseignement de la foi a été insinué par le Sauveur lui-même sous le double rapport des devoirs imposés aux personnes qui le donnent et aux per-

(34) *Exod.* XVI, 4 : *Utrum ambulet in lege mea?*

(35) *Levit.* VI, 9 : *Hæc est lex holocausti.*

(36) *Josue* VIII, 31 : *Sicut scriptum est in volumine legis Moysi.* — Ici le volume de la loi est bien positivement distingué de la loi elle-même.

(37) *II Paral.* V, 10 : *Nihilque erat aliud in arca, nisi duæ tabulæ, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israel egredientibus ex Ægypto.* — *Act.* VII, 53 : *Qui accepistis legem in dispositione angelorum.*

(38) *Psal.* CXVIII, 174 : *Lex tua meditatio mea est.* — David méditait les vérités saintes; il ne se faisait pas ici un mérite de ses études bibliques.

Digitized by Google

sonnes qui le reçoivent. Les premières, comme successeurs des apôtres, sont obligées d'annoncer l'Evangile à tous les hommes; les secondes sont obligées de les écouter et de croire. Voilà, en deux mots, la description de l'enseignement de la foi tel que Jésus-Christ l'a institué; voilà le moyen ordinaire qu'il a choisi pour propager et conserver pure la doctrine qu'il apporta sur la terre.

Remarquons maintenant la solennité, l'éclat dont Notre-Seigneur Jésus-Christ entoure cette institution, afin de ne laisser aucune place à une objection sérieuse contre un dogme si fondamental pour la constitution et la durée de son Eglise. Il venait de sortir glorieux du tombeau; il avait triomphé de la mort; la rédemption était consommée; l'empire du démon était renversé; les voies du ciel étaient ouvertes. Vainqueur de l'enfer et du péché, le Fils de Dieu n'avait plus qu'à communiquer à ses apôtres ses dernières volontés, et à leur promettre les lumières du Saint-Esprit. Il aurait pu, sans blesser sa sagesse, abandonner à cet Esprit de vérité le soin d'éclairer les apôtres sur la forme de l'enseignement chrétien, et monter sans délai au séjour de la gloire. Celui qui devait enseigner toute vérité à ses disciples pouvait sans doute leur apprendre la manière dont ils devaient l'enseigner eux-mêmes aux fidèles; mais le divin Sauveur préféra se réserver l'institution solennelle à l'enseignement oral de la foi, afin que cet enseignement fût identifié en quelque sorte avec l'institution de l'Eglise, et reçût de sa bouche les garanties solennelles qui devaient nécessairement environner l'enseignement religieux de son peuple. Il apparut à ses disciples, et leur communiquant la mission qu'il avait reçue de son Père, il leur dit: *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie... Allez et prêchez l'Evangile à toutes les nations.* (*Joan.* xx, 21. — *Matth.*, ult.; *Marc.*, ult.)

Dès ce moment l'enseignement oral de la foi fut institué comme la base de l'instruction religieuse et comme le moyen ordinaire de communiquer aux hommes les croyances nécessaires au salut. Les grâces célestes furent attachées pour toujours à cet enseignement, et les promesses de fécondité que le Sauveur avait faites à son Eglise ne pouvaient plus se réaliser que par lui.

On chercherait en vain dans les Livres sacrés une institution semblable, soit de la lecture de la Bible, soit de tout autre moyen d'enseignement. Jamais le Sauveur n'a dit à ses apôtres assemblés: Allez et faites lire la Bible, celui qui la lit m'écoute; celui qui ne la lit pas ne m'écoute pas! Jamais il n'a fait à ses disciples un précepte de propager la lecture des Livres saints et d'obliger les fidèles à s'instruire des vérités de la foi en méditant la parole écrite. Les ministres, pour justifier le précepte qu'ils nous imposent, ont été contraints d'emprunter à la Bible des paroles isolées du Sauveur, des phrases incidentes et des détails accidentels des paroles qu'il proposait aux ennemis de sa doctrine; l'histoire évangélique tout entière ne leur a pas fourni une seule circonstance où le Sauveur ait proposé à ses disciples la lecture de la Bible comme un moyen ordinaire d'instruction; et cependant d'autre part l'enseignement oral a été institué de la manière la plus solennelle et la plus éclatante. N'est-il donc pas évident, d'après les Livres saints eux-mêmes, que cet enseignement oral est le seul enseignement essentiel et fondamental dans l'Eglise, et que l'enseignement qui résulte de la lecture de la Bible, si utile aux pasteurs, doit être envisagé comme un moyen subsidiaire et surabondant d'instruction pour leur troupeau? Ne suffit-il pas au peuple fidèle d'écouter ceux à qui le Sauveur a dit: *Celui qui vous écoute m'écoute?* (*Luc.* x, 16.) La parole de Jésus-Christ fidèlement exposée ne suffit-elle pas au salut? La foi qui s'engendre par l'ouïe n'est-elle pas la foi que les apôtres ont propagée dans l'univers entier?

II. *Exemple de Jésus-Christ et des apôtres, dans l'enseignement de la foi.* — 1° *Exemple de Jésus-Christ.* — Le Sauveur cite, dans quelques occasions bien rares, l'Ecriture sainte à l'appui de sa doctrine; mais aussitôt il l'explique, de crainte qu'on ne la comprenne dans un faux sens, ou qu'on ne s'imagine pouvoir la comprendre sans commentaire.

Dans le temple à douze ans, sur la route d'Emmaüs après sa passion, il ne lit pas l'Ecriture, mais il l'explique. Pendant les trois années de sa prédication, il passe de ville en ville, de bourgade en bourgade, pour annoncer de vive voix le royaume de Dieu; il rassemble autour de lui la foule éparse, et lui enseigne la vérité; il interroge ses disciples; il développe devant eux les paraboles qu'ils n'avaient pas comprises; il parcourt la Judée et la Galilée; il se rend aux rives du Jourdain; il visite Béthanie, Samarie, Capharnaüm, Corozaïm, Bethsaïda, et partout il interroge, il exhorte, il enseigne, sans recourir aux Ecritures, mais en invoquant l'autorité souveraine qu'il avait reçue de son Père. Il faut en quelque sorte que les pharisiens et les scribes abusent des Livres saints en sa présence, pour qu'il l'emploie à son tour, et qu'il confonde ces hypocrites par l'autorité qu'ils osaient invoquer contre lui.

Si sa conduite devait nous servir d'exemple dans l'enseignement de la foi, pourquoi ses divines leçons ne sont-elles pas tissues de textes sacrés? Pourquoi n'en appelle-t-il pas sans cesse à la loi et aux prophètes, puisqu'il s'adresse au peuple juif, dont la vénération pour les Livres saints était extrême? Pourquoi invoque-t-il plus souvent les témoignages non écrits de son Père céleste? Pourquoi rappelle-t-il si souvent ses miracles? Pourquoi n'enseigne-t-il pas à ses disciples et à la foule qui l'entoure la nécessité absolue de lire la Bible? Pourquoi n'offre-t-il pas à tous ses disciples le volume sacré? Aurait-il oublié peut-être de nous indiquer la seule source de l'enseignement de la foi, le seul moyen d'acquérir la connaissance de

Digitized by Google

la parole de Dieu? Les ministres doivent le supposer, puisqu'ils prétendent que la lecture de la Bible, que le Sauveur n'a jamais commandée à ses disciples, est le moyen unique qu'il a choisi pour propager l'Evangile; mais nous, qui reculons devant une hypothèse aussi injurieuse à la sagesse du divin Sauveur, nous croyons que dans le cours de sa vie active il a inauguré l'enseignement oral de la foi, qui fut institué positivement après sa résurrection, enseignement qui depuis dix-huit siècles guide les fidèles dans les sentiers de la vérité, et qui en vertu des promesses divines les y guidera jusqu'à la fin des temps.

2° *Exemple des apôtres.* Les apôtres ont imité le Sauveur. Au jour de la Pentecôte la loi évangélique fut promulguée de vive voix par saint Pierre, et elle parvint ensuite de la même manière aux extrémités du monde. Les apôtres partirent de Jérusalem pour prêcher partout; leur voix retentit dans toutes les contrées du globe; la foi ne pouvait se propager que par l'ouïe; la prédication fut générale. Saint Paul en particulier passait de synagogue en synagogue, pour annoncer le Sauveur; il pénétra dans l'Aréopage; il prêcha à Corinthe, il expliqua l'Evangile devant les préfets romains. Comme lui ses confrères et leurs disciples employaient l'enseignement oral toujours et partout, pour annoncer le salut et propager la foi.

Il n'est que deux circonstances dans l'histoire de leurs Actes où la lecture des saintes lettres fut directement employée à l'enseignement de l'Evangile. La première se présenta à saint Philippe diacre sur la route de Gaza, lorsqu'il fut interrogé par l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie, sur le sens du prophète Isaïe; la seconde se présenta à saint Paul pendant son sejour à Bérée; et encore dans ces deux circonstances la lecture de la Bible n'avait pas été choisie par les ministres de la parole comme un moyen nécessaire d'instruction, mais proposée pour des âmes sincères et pieuses, qui acceptaient avec joie et reconnaissance les explications que le Ciel leur envoyait par la bouche des apôtres.

C'était pour annoncer la parole sainte et non pour la traduire que les apôtres avaient reçu du Saint-Esprit le don des langues; au moins devons-nous le croire, puisqu'ils n'ont employé ce don merveilleux qu'au ministère de la prédication, alors qu'il leur eut été facile de multiplier à l'infini les versions de la Bible et de leur conférer le degré le plus élevé d'autorité qu'une version puisse obtenir dans l'Eglise. Si la volonté positive de Dieu a été la règle de toute leur conduite, qu'on nous dise pourquoi ils n'ont jamais exercé l'apostolat biblique; pourquoi, depuis le jour de la Pentecôte jusqu'à l'heure de leur martyre, ils n'ont exercé que le ministère de la parole inauguré par le Sauveur?

Si Dieu leur avait ordonné de propager l'Evangile par la lecture de la Bible, ils n'auraient pas manqué de remplir la mission qui leur eût été confiée; les obstacles qui arrêtent aujourd'hui l'apostolat biblique de la Réforme n'eussent pas été insurmontables pour eux. Ils étaient remplis d'une sagesse surnaturelle; tous leurs pas étaient marqués par des miracles; Dieu même était leur guide et leur soutien; il eût dû faciliter l'apostolat qu'il avait institué lui-même. La lecture de la Bible considéré comme institution divine, n'offrait pas plus de difficulté aux apôtres que la prédication orale, si Dieu par un effet de sa toute-puissance avait attaché à la lecture de la Bible la force de persuasion et les grâces qu'il a attachées à l'enseignement oral de l'Eglise. On ne peut attribuer qu'à sa volonté positive la conduite que les apôtres ont tenue et que leurs successeurs ont gardée jusqu'à nos jours. C'est en vertu d'une loi divine que les apôtres ont propagé l'Evangile par la prédication; ils avaient reçu de Jésus-Christ l'ordre de prêcher partout, et de se choisir avant leur mort des successeurs qui pussent continuer l'œuvre de leur apostolat. Saint Clément, disciple de saint Pierre, atteste que cet ordre leur fut donné (39), et saint Ignace d'Antioche, qui versa son sang pour la foi dans les premières années du second siècle, nous atteste qu'il fut exécuté (40). Saint Irénée, dis-

(39) « Apostoli nobis evangelizarunt a Domino Jesu Christo; Jesus Christus a Deo... et factum est utrumque ordinatim ex voluntate Dei. Itaque acceptis mandatis... egressi sunt annuntiantes adventurum esse regnum Dei. Prædicantes igitur per regiones et urbes, primitias earum spiritu cum probassent, in episcopos et diaconos eorum qui crediturі erant, constituerunt... Et quid mirum, si quibus in Christo commissum est a Deo hoc munus prædictos constituerint? Quandoquidem et beatus Moyses omnia quæ ipsi *mandata erant*, in sacris libris annotavit?... Ille namque, cum æmulatio pro sacerdotio incidisset..., jussit ut duodecim principes tribuum afferrent sibi virgas, quibus uniuscujusque tribus nomen esset superscriptum... et dixit illis : « Viri fratres, cujus tribus virga germinaverit, hanc elegit Deus, ut sacerdotio fungatur eique ministret. » (*Num.* xvii, 2 seqq.) Inventa est virga Aaron non tantum germinasse, sed et fructum habere... An non id prævideral (Moyses)? Maxime noverat... Et apostoli nostri cognoverunt per Dominum nostrum Jesum Christum quod futura esset contentio de nomine episcopatus; ob eam ergo causam, perfectam præcognitionem adepti constituerunt prædictos, et deinceps futuræ successionis regulam tradiderunt, ut cum illi decessissent ministerium eorum ac munus alii viri probati exciperent. » (*Epist.* I *ad Cor.*, c. 42, 43, 44. *Patrolog. Græc.*, edit. Migne, t. I.)

(40) « Cuncti revereantur diaconos ut mandatum Jesu Christi, et episcopos ut eum qui est figura Patris; presbyteros autem ut consessum Dei... Sine his Ecclesia non vocatur. » (*Ad Trall.*, n. 3, ap. Migne, tom. III, col. 715.) — « Ignatius Ecclesiæ... quæ est Philadelphiæ... quam saluto... maxime si in unum sint cum episcopo et presbyteris et diaconis designatis per sententiam Jesu Christi... quos secundum propriam voluntatem suam formavit in stabilitate per sanctum suum Spiritum. » (*Ad Philad.*, initio; *ibid.*, col. 679.) — « Sine episcopo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant... Ubi comparuerit episcopus, ibi et multitudo sit; quemadmodum ubi fuerit Christus Jesus, ibi catholica est Ecclesia. » (*Ad Smyrn.*, n. 8; *ibid.*, col. 690.)

Digitized by Google

ciple de saint Polycarpe, qui avait connu l'apôtre saint Jean, assure que les fidèles doivent recevoir de la bouche des prêtres, qui gouvernent l'Eglise, les vérités de la foi et la règle de leur croyance (41). Au second siècle la hiérarchie ecclésiastique existait telle qu'elle existe aujourd'hui; l'enseignement apostolique, institué par le Sauveur, propagé par les apôtres et par les évêques, a été conservé dans le cours des siècles jusqu'à l'époque où nous vivons.

L'enseignement oral de la foi par l'autorité de l'Eglise a donc été institué indépendamment des Livres sacrés; l'histoire apostolique nous l'atteste, et il doit subsister tel qu'il a été institué, jusqu'à la fin des siècles; l'enseignement de la foi par la lecture de la Bible ne fit pas partie des institutions primitives du christianisme, il ne fut point choisi comme un moyen secondaire d'instruction, dont l'Eglise dispose conformément aux règles de la charité et de la prudence chrétienne.

III. *Epoque à laquelle les Livres saints ont été publiés, promulgués, reçus dans les Eglises.* — L'époque à laquelle les Livres saints ont été rédigés, promulgués et reçus, confirme notre doctrine de la manière la plus frappante. Non-seulement les apôtres n'ont pas employé la lecture de la Bible comme un moyen ordinaire d'instruction; mais ils n'ont pas pu songer à l'employer dès le principe. Le Sauveur ne leur a pas donné l'ordre d'écrire les Livres du Nouveau Testament; il n'a rien écrit lui-même; il n'a pas pourvu à ce qu'un seul livre fût écrit pendant les huit ou dix années qui ont suivi sa mort; le dernier livre du Nouveau Testament ne fut rédigé que vers la fin du premier siècle, et vers la fin du ve plusieurs Eglises ne l'avaient pas reçu. Les Livres saints ne furent pas promulgués, comme parties essentielles d'un seul corps de doctrine, proposé à l'Eglise universelle et sanctionné par l'autorité des apôtres; ils furent distribués successivement aux Eglises, aux évêques et même aux simples fidèles, comme s'ils n'avaient été destinés qu'à eux seuls. Saint Matthieu écrivit pour les Chrétiens de Palestine, saint Marc pour ceux de Rome, saint Luc pour les gentils; saint Jean écrivit pour satisfaire aux prières de ses amis; saint Pierre adressa ses Lettres aux Eglises du Pont, de la Cappadoce, de l'Asie et de la Bithynie; saint Paul répondit aux questions proposées par les fidèles de Corinthe et de Thessalonique; il enseigna à Timothée et à Tite les devoirs de l'épiscopat; il écrivit à Philémon, laïque, en faveur d'Onésyme, esclave converti; saint Jean adressa ses Lettres à Electe et à Gaïus, qui n'occupaient aucun rang dans la hiérarchie de l'Eglise. Ces documents épars pouvaient-ils à cet âge constituer pour tous les fidèles le code complet des croyances chrétiennes? On les réunit plus tard; mais que les ministres se rappellent les discussions soulevées au sujet du canon des Ecritures! qu'ils se souviennent de ce fait indubitable, que certains livres, aujourd'hui reçus par la Réforme, ont été rejetés par un grand nombre d'Eglises jusqu'à la fin du ve siècle; et qu'ils nous expliquent comment il a pu se faire que des livres dans lesquels l'*Eglise universelle devait nécessairement puiser sa foi, s'il faut en croire les ministres, n'ont pas été écrits à l'époque où cette Eglise fut fondée, ni promulgués en corps, ni reçus, dès qu'ils furent écrits, dans toutes les Eglises particulières, comme la source unique de l'enseignement chrétien?*

Première conséquence. — Remarquons en terminant combien tous les faits se concilient admirablement avec la doctrine de l'Eglise. Dès que l'on admet l'existence primitive de l'enseignement oral et traditionnel, qui suffisait à lui seul pour répandre la connaissance de toute vérité, on n'est point étonné que l'Esprit-Saint ait répandu successivement et par parties le trésor des Ecritures, qui formaient un moyen en quelque sorte subsidiaire de l'enseignement oral. D'après cette croyance l'Eglise chrétienne n'a jamais été privée des sources essentielles de la foi chrétienne; elle possédait la révélation d'une manière authentique et complète dans la tradition orale, gardée par les apôtres et par leurs disciples avant que nos Livres saints fussent écrits. Au jour de la Pentecôte le Saint-Esprit fut donné aux pasteurs; quoiqu'il n'ait plus manifesté depuis lors par des signes sensibles et matériels sa présence au milieu d'eux, il n'a pas cessé de les diriger par ses lumières et de les guider par ses conseils. Un Catholique n'est pas obligé d'admettre que pendant cinq siècles le peuple chrétien a douté des bases mêmes de sa croyance, et que pendant cette époque les monuments essentiels de la révélation n'ont pas été généralement reçus partout. A l'origine même de l'Eglise il voit fleurir l'enseignement oral des apôtres et de leurs successeurs, qui reçoivent les livres dictés par le Saint-Esprit et qui les adoptent pour les répandre dans le monde, comme autant de documents écrits des vérités déjà enseignées de vive voix et crues par tous les peuples. Les Livres saints dans notre croyance n'ont pas comblé une affreuse lacune dans l'enseignement de la foi; mais ils ont affermi et consolidé l'enseignement oral de l'Eglise, qui avait converti le monde entier sans leur secours.

Seconde conséquence. — Dans le système de la Réforme, au contraire, cette publication

(41) « Presbyteris obaudire oportet; his nimirum qui successionem habent ab apostolis; qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum secundum placitum Patris acceperunt. » (*Contra hæreses*, l. IV, c. 26, n. 2, p. 262.) — « Hac ordinatione et successione (Romanorum Pontificum) ea quæ est ab apostolis in Ecclesia traditio et veritatis præconatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio, unam et eamdem vivificatricem fidem esse, quæ in Ecclesia ab apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate. » (*Lib.* III, c. 3, n. 3, p. 176.)

Digitized by Google

tardive constitue un incroyable mystère dont la sagacité des ministres ne pourra jamais lever le voile. Quoi! la divine providence aurait privé l'Eglise pendant huit à dix ans de la source unique de son enseignement! Elle lui aurait accordé plus tard cette source de vérités par parties et successivement! Elle l'aurait donnée incomplète et contestée! Le peuple de Dieu n'aurait pas été constitué dès le principe dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance des bienfaits du Sauveur! Il aurait été privé pendant des siècles d'un moyen essentiel de salut! Qui pourrait le croire? Qui oserait à ce point faire injure au divin fondateur de l'Eglise, et accuser la sagesse de Dieu? Le système dont ces conséquences découlent, n'implique pas seulement un mystère incroyable, il contient une véritable insulte à la sagesse et à la bonté divines!

IV. *Forme matérielle de la Bible.* — Pour conduire tous les fidèles à la connaissance de la vérité révélée par la lecture de la Bible sans recourir aux miracles et aux prodiges, l'Esprit-Saint a dû adapter les Livres saints au mode d'enseignement qu'il avait choisi, et en rendre la lecture si facile que les hommes les moins instruits ne fussent jamais rebutés. A cette fin, il devait introduire dans le corps des Ecritures l'unité la plus parfaite, y proposer les vérités saintes dans un ordre méthodique et naturel, y ménager des transitions faciles, y faire sentir la liaison des dogmes, et les énoncer comme des oracles en termes clairs et précis; il devait éviter les répétitions fastidieuses, conserver une grande uniformité de style, parler toujours un langage simple et populaire, résumer le symbole de la foi dans un cadre étroit, et réduire le corps à un volume assez mince pour que les enfants et les infidèles, à qui les protestants donnent la Bible, pussent y saisir avec facilité les règles de la piété et les principes de la foi chrétienne.

Tout ce que l'Esprit-Saint eût dû faire pour employer la lecture de la Bible à l'enseignement de la foi, il l'a totalement omis.

La sainte Bible se compose aujourd'hui de soixante livres différents, composés à deux mille ans de distance, par des auteurs dont le caractère, le style et les idées diffèrent du tout au tout. Comme le Saint-Esprit n'a pas transformé les facultés naturelles des écrivains sacrés, leur langage revêt autant de formes que l'on compte d'écrits; les répétitions y sont fréquentes, les transitions brusques. En parcourant le Pentateuque, on passe du récit magnifique de la création et de l'histoire touchante des patriarches aux détails épineux de la législation mosaïque. Le récit parallèle des livres des Rois et des Paralipomènes est hérissé de difficultés historiques, dont la solution exige beaucoup de recherches et d'explications. Les écrits des prophètes qui font allusion aux événements du peuple juif se rattachent aux livres historiques par des liens presque imperceptibles, qu'il faut saisir néanmoins pour comprendre la valeur des prophéties. Que d'obscurités, que de mystères impénétrables dans les livres prophétiques! Que de passages d'une profondeur effrayante dans un Jérémie, dans un Ezéchiel! Les livres sapientiaux si instructifs, si pleins d'une céleste sagesse, ne contiennent-ils pas des expressions qui pourraient troubler l'imagination du jeune âge, et des maximes qui, prises à la lettre, autoriseraient tous les vices?

Dans le Nouveau Testament, que de difficultés, que d'épines pour le lecteur peu instruit! Qui pourrait sans longues études réduire à l'unité historique les faits racontés par les quatre évangélistes? Qui pourrait ramener à un ordre méthodique les dogmes épars dans le volume entier? Qui pourrait saisir à la simple lecture la liaison qui existe entre eux et les vérités qu'ils supposent ou qu'ils renferment? Qui s'élèvera avec le disciple bien-aimé jusqu'au sein de la nature divine? Qui descendra avec l'Apôtre dans les profondeurs des destinées humaines?

A ces difficultés qui naissent du fond même des Livres sacrés, ajoutez les difficultés extrinsèques que leur style fait naître; ajoutez-y les proverbes antiques, les idiotismes hébreux, les figures orientales, qui arrêtent, qui fatiguent, qui font pâlir nos savants; ajoutez-y des allusions nombreuses à des faits, à des mœurs, à des coutumes, à des usages totalement inconnus; ajoutez-y enfin des obscurités impénétrables, des antilogies apparentes, des discours prophétiques, et vous avouerez que la multitude n'a jamais eu et n'aura jamais ni assez de moyens intellectuels, ni assez de temps, ni assez de courage pour surmonter les difficultés que la Bible fait naître de toutes parts. Il vous sera démontré que sans un effet prodigieux de la grâce la connaissance de l'Evangile ne peut pénétrer dans les âmes par la lecture de ce volume, et qu'il ne faudrait rien moins qu'un miracle perpétuel pour que les Livres saints, dans la forme où la Providence nous les a donnés, pussent devenir la seule source de la vérité révélée et le moyen unique de l'instruction chrétienne.

Il n'est pas inutile de remarquer ici que les protestants ont rangé les effets produits par la lecture de la sainte Bible, parmi les grâces ordinaires de la bonté de Dieu et non parmi les prodiges de sa toute-puissance. Le don merveilleux du Saint-Esprit dont les ministres se glorifient, est, d'après leurs propres aveux, une grâce ordinaire semblable à la pensée salutaire, ou au pieux sentiment que le ciel nous inspire lorsque nous fixons notre esprit sur les choses de Dieu (42).

(42) « Par le Saint-Esprit, promis à tous les Chrétiens, je n'entends pas l'inspiration. Nous ne tenons pour inspirés que les prophètes et les apôtres; mais le don du Saint-Esprit enfin qui est nécessaire pour recevoir à salut les Ecritures inspirées, nous est promis aussi bien qu'à ces hommes de Dieu. » (M. Monod, p. 239.) Le même ministre appelle ensuite l'inspiration une grâce spéciale et le don du

Digitized by Google

Concluons. Les ministres n'ont pu produire un seul passage des Livres saints qui prouvât d'une manière incontestable l'obligation de lire la Bible; la loi divine dont ils devaient constater l'existence n'existe donc pas, et la Réforme a perdu sa cause.

Nous avons prouvé, d'après les Ecritures, que le Sauveur a solennellement institué l'enseignement de la foi, avant que les écritures du Nouveau Testament existassent, et que les apôtres, à l'exemple du Sauveur, ont annoncé l'Evangile de vive voix et transmis à leurs successeurs le devoir de l'annoncer de la même manière. Nous avons prouvé encore que, si l'enseignement de la foi dépendait essentiellement de la lecture de la Bible, cet enseignement eût été impossible pendant plusieurs années, et incomplet pendant plusieurs siècles; enfin nous avons montré que le Saint-Esprit n'a pas choisi la sainte Bible comme source immédiate et nécessaire de l'enseignement de la foi. Il est donc bien constaté que la discipline de l'Eglise est autorisée par l'institution divine de l'apostolat, par la pratique des apôtres, et par le caractère et la forme des Livres saints.

Article III. — *Examen du principe protestant d'après l'autorité de la tradition.*

§ Ier. — Comment les protestants osent-ils nous objecter l'autorité des saints Pères.

Les ministres protestants engagent la controverse sur le terrain de la tradition catholique avec une assurance et une fierté qui étonne. « Nous sommes heureux, » disent-ils, « de compter pour nous le docteur de la grâce (saint Augustin)... Les Pères apostoliques sont pour nous et contre vous (43). » — « Il est heureux, » s'écrie un autre ministre (M. Girod, p. 8), « que les lecteurs catholiques ne connaissent, la plupart, ni la Bible, ni les Pères! Nous saurions gré aux écrivains catholiques, » ajoute-t-il, « s'ils voulaient s'engager à démontrer que toute l'antiquité a interprété l'Ecriture, comme le fait maintenant l'Eglise romaine, sur la lecture de la Bible! » Il semble à les entendre que la cause de l'Eglise est déjà jugée au tribunal des Pères, et qu'une sentence irrévocable de condamnation pèse sur elle.

Avant de discuter la valeur de cette sentence, nous demanderons aux ministres par quel singulier retour nous rencontrons aujourd'hui sur le terrain de la tradition catholique des adversaires qui méprisent souverainement les jugements de l'Eglise et l'autorité des anciens docteurs. Les protestants ont coutume de signaler leur zèle pour la foi, en accusant sérieusement les Pères d'avoir corrompu la pureté de l'Evangile et d'avoir introduit dans l'Eglise un grand nombre de traditions contraires à la parole de Dieu. Ils prétendent que les Pères sont tombés dans l'erreur sur des questions de la plus haute importance, et que leur autorité est toujours contestable. Tous s'accordent à dire que le témoignage des Pères ne peut dans aucun cas résoudre définitivement les controverses, ou imposer aux fidèles des devoirs que la loi de Dieu n'impose pas. D'après leurs principes, chaque fidèle peut rejeter, en vertu de son jugement individuel, la doctrine commune à tous les Pères. D'où naît tout à coup le zèle improvisé des ministres pour l'autorité des Pères et pour la tradition catholique? Pourquoi changent-ils soudain et d'armes et d'allure? Pourquoi en appellent-ils dans cette controverse à l'autorité de l'Eglise primitive? — Ils ont cru embarrasser les théologiens catholiques en leur opposant la doctrine des anciens, et l'espoir d'une facile victoire leur a fait oublier tout à coup et leurs antécédents et leurs principes.

Puisqu'ils cèdent aussi aveuglément aux transports d'un zèle outré, rappelons-leur brièvement les conditions auxquelles il leur est permis de nous objecter l'autorité des Pères, et de se poser en champions de la tradition catholique.

I. Pour nous opposer la doctrine des saints Pères, les ministres devraient d'abord la connaître, et peut-être aussi l'avoir étudiée. On a mauvaise grâce, dans une controverse aussi sérieuse que la nôtre, à citer au hasard quelques phrases détachées des écrits des saints Pères, qu'on n'a pas lus et que l'on ne comprend pas, pour en tirer des conséquences arbitraires auxquelles les auteurs qu'on invoque n'ont jamais songé. C'est ordinairement ainsi que les ministres emploient l'autorité des Pères. Ils recueillent dans les écrits des anciens théologiens calvinistes quelques citations ou infidèles ou mal comprises, qu'ils entassent sans choix dans leurs nouvelles brochures, et sans étude personnelle, sans examen, sans discussion, ils déclarent de leur autorité privée que *la tradition catholique* condamne irrévocablement la discipline de l'Eglise. Leurs écrits nous attestent une extrême légèreté à cet égard. Un d'eux, après avoir copié de nombreuses citations des Pères, avoue avec candeur *qu'elles lui ont été fournies par un ami versé dans ces matières* (M. Monod, p. 183); un autre allègue l'autorité de saint Grégoire le Grand en termes qui pourraient faire douter s'il a jamais vu les œuvres du saint pontife (44); ils rangent Théophylacte, écrivain schismatique du XIIe siècle, parmi les saints évêques du IXe (M. Panchaud, lettr. 3, p. 24; M. Oster, p. 144); presque tous citent har-

Saint-Esprit une grâce générale; mais par une inconséquence palpable, il décrit les propriétés de ce don en des termes qui ne peuvent s'appliquer qu'à l'inspiration prophétique.

(43) M. Panchaud, lettr. 3, p. 19 et 20, et 11e lettr., p. 9 : « Vous convenez qu'au moins pendant quatre cents ans les Pères n'ont pas tenu votre langage, et qu'au contraire l'Eglise a permis ce que vous interdisez, à cette époque. Donc la tradition catholique est pour nous. »

(44) M. Panchaud, lettre 2, p. 24, cite les *Morales* de saint Grégoire de cette manière : « § 19, *Morales sur Job.* » Ces commentaires sont divisés en trente-cinq livres, dont plusieurs ont jusqu'à quatre-vingts paragraphes.

Digitized by Google

dimment les livres de saint Augustin contre les donatistes, sans se douter que le saint docteur prouve dans ses ouvrages, que l'Eglise catholique est visible, qu'elle est une, qu'elle est apostolique et romaine. Est-ce avec des armes d'emprunt, et qu'ils ne peuvent manier sans se blesser eux-mêmes, qu'ils prétendent nous vaincre et triompher de l'Eglise ?

II. Pour nous opposer ces témoignages, les ministres devraient, en second lieu, estimer les saints Pères et accepter leur autorité. Or, nos adversaires, malgré certaines protestations incidentes de respect, méprisent l'autorité des anciens et leur refusent même le nom de Pères (*Ibid.*, p. 24) que l'Eglise leur a donné dès les premiers siècles et qu'elle leur a toujours conservé, malgré les vaines chicanes des donatistes (*Collat. cum Donat.*, die 2, t. XI, p. 63, App.) que saint Augustin a victorieusement réfutées. Ils répudient l'enseignement des Pères en matière de doctrine (M. Panchaud, lettr. 3, p. 18) et ne parlent de leurs écrits qu'avec dégoût (45) ; devraient-ils dès lors attacher beaucoup de prix à ce que nous fussions d'accord avec les Pères ?

III. Pour nous opposer ces passages, les ministres devraient en troisième lieu concilier leurs doctrines avec celle des Pères et prouver que la Réforme n'est pas condamnée dans les écrits qu'ils nous vantent aujourd'hui comme la règle certaine de nos devoirs et l'expression authentique de nos croyances ; qu'ils admettent avec les grands docteurs l'unité visible d'une Eglise indéfectible, une hiérarchie sacrée, placée à la tête du peuple de Dieu pour le guider vers le ciel, une doctrine traditionnelle transmise de bouche en bouche depuis les apôtres jusqu'à nos jours, la primauté du successeur de saint Pierre, l'autorité suprême des conciles, et ils pourront alors envisager la doctrine des saints Pères avec une certaine confiance et la discuter avec nous sans compromettre leurs principes. Mais partisans de la Réforme, ennemis de la tradition et de l'Eglise, ils n'invoquèrent jamais l'autorité des saints Pères sans appeler sur leur tête la plus terrible des condamnations. Les protestants habiles l'ont reconnu et ils ont même accusé de trahison les écrivains qui osaient parmi eux rendre hommage à l'autorité des Pères. (Socin. *Epist. ad Radecium*, et Jean Leclerc, cités par D. Cellier dans son *Apologie de la morale des Pères.*) Si nos adversaires actuels ne s'aperçoivent pas du danger auquel ils s'exposent en invoquant le témoignage de l'antiquité, c'est qu'ils ont embrassé un système d'attaque mesquin et puéril qui consiste à choisir dans les écrits des anciens des mots détachés, des phrases incidentes, présentées dans un isolement complet, sans égard à la pensée des auteurs et aux grands principes qui dominaient les controverses chrétiennes à cet âge. Les ministres ont semblé croire que ces lambeaux rapprochés offraient dans leur bizarre assemblage l'expression véritable de la pensée des Pères et la doctrine proposée de leur temps, mais ils se sont gravement trompés. Une étude plus approfondie des monuments de la tradition catholique les convaincrait que le parti le plus sûr pour un protestant obstiné est d'abandonner sans regret à l'Eglise catholique l'autorité des Pères en renonçant avec joie aux avantages momentanés que leurs écrits sembleraient pouvoir assurer à la Réforme.

Oublions pour un moment ces vérités que nos adversaires ne devraient jamais oublier, et supposons que les ministres nous opposent la doctrine des Pères en vertu de l'argument que l'on appelle *ad hominem*. Supposons qu'ils ne disent plus : ***Les Pères sont pour nous***, mais : ***Les Pères sont contre vous.***

§ II. — Quelle est l'autorité des saints Pères d'après la doctrine catholique.

Dès que la controverse a pris cette forme, elle doit être traitée du point de vue de l'Eglise ; c'est-à-dire que les ministres n'ont plus le droit de substituer leurs pensées aux nôtres et de se former, soit des Pères, soit de leur autorité, une idée tout à fait différente de l'idée que nous en avons nous-mêmes. Pour nous jeter dans une contradiction évidente avec les saints Pères, ils sont obligés de prouver que nous acceptons et que nous rejetons tout à la fois d'après nos principes leur autorité et leurs doctrines. Il ne leur est plus permis d'attribuer aux Pères une autorité que l'Eglise catholique elle-même ne leur accorde pas ; ils doivent en toutes choses conformer leurs idées aux nôtres. Qu'ils se fassent donc d'abord une idée juste de l'autorité des saints Pères telle que nous l'entendons ; qu'ils se gardent de leur attribuer une autorité absolue en toutes choses ; qu'ils ne confondent jamais dans leurs écrits des matières aussi essentiellement distinctes que le dogme et la discipline, les lois de Dieu et les conseils des docteurs, les devoirs impérieux et les pratiques utiles ; qu'ils distinguent surtout le témoignage unanime des Pères de leur opinion et de leur enseignement privé ; qu'ils n'appliquent pas d'une manière absolue aux temps modernes des avis fort utiles dans les temps anciens ; qu'ils tiennent compte enfin des hommes, des choses et des circonstances et dès lors ils pourront reconnaître avec nous que l'autorité des Pères, au lieu de condamner la discipline actuelle de l'Eglise, lui prête au contraire un solide appui.

I. *Autorité des saints Pères en général.* — Les saints Pères sont à nos yeux des docteurs éminents par leur sainteté, leur antiquité et leur savoir, qui ont édifié l'Eglise par leurs vertus et par leurs écrits. Nous les distinguons des écrivains ecclésiastiques qui ont défendu la foi avec érudition et succès,

(45) *Ibid.*, p. 22 : « Pourquoi quitter le volume sacré dont le Seigneur m'a fait le ministre, pour compulser et consulter les in-folios sans nombre d'Origène, d'Augustin, de Cyprien, de Grégoire de Nazianze, etc. ? J'en ai déjà vingt-huit à ma portée... »

Digitized by Google

mais que l'antiquité n'a pas honorés du nom de Pères. Il appartient à l'Eglise d'assigner aux saints docteurs le rang qu'ils doivent occuper dans l'estime des fidèles et de sanctionner leurs doctrines par une approbation solennelle ou tacite. L'autorité des Pères n'est pas indépendante du jugement de l'Eglise, mais elle lui est subordonnée: elle a toujours crû, à mesure de la fidélité et de l'éclat avec lesquels les saints Pères ont défendu la foi et confondu l'hérésie. La sanction donnée à leurs écrits, par les Souverains Pontifes ou par les conciles, a toujours été le sceau de leur doctrine et la base essentielle de leur autorité.

Comme témoins éclairés et incorruptibles, ils attestent les dogmes qu'ils ont reçus de leurs prédécesseurs par une tradition constante, qui descend des apôtres. Comme docteurs, ils expliquent, développent, confirment les dogmes qu'ils ont reçus. Comme pasteurs, la plupart (46) ont enseigné à leur troupeau les lois de l'Evangile et les principes de la morale, afin que les fidèles confiés à leur sollicitude persévérassent dans l'accomplissement de leurs devoirs sociaux et religieux.

II. *Autorité des saints Pères relativement aux dogmes.* — En matière de dogme leur consentement unanime fait loi dans l'Eglise. Il n'est pas permis à un Catholique de nier une vérité que tous les saints Pères enseignent de commun accord. La raison de ce principe est facile à saisir. Dieu a confié à l'Eglise les vérités salutaires pour les transmettre d'âge en âge avec les Ecritures aux générations à venir; et il lui a promis l'assistance continuelle du Saint-Esprit pour les conserver pures de toute hérésie. L'Eglise enseignante qui a reçu ce dépôt, se compose du Souverain Pontife et des évêques du monde chrétien. Les saints Pères ont consigné dans leurs écrits la foi de l'Eglise enseignante à laquelle ils appartiennent presque tous; de sorte que leur croyance est réellement identique avec celle de l'Eglise universelle. Ce n'est pas en vertu d'une faveur céleste que les Pères ont acquis à nos yeux une autorité infaillible, mais c'est en vertu de l'accord indubitable et parfait qui existe entre leur doctrine unanime et la doctrine de l'Eglise catholique, à laquelle Dieu a promis l'infaillibilité.

Par conséquent l'autorité des Pères n'est pas absolue, même en matière de foi, lorsque leur accord est douteux ou incomplet. Il n'est pas censé tel, lorsque la plupart d'entre eux enseignent, comme un point de la doctrine révélée, un dogme sur lequel d'autres gardent le silence; une vérité attestée par un grand nombre de Pères, auquel aucun autre ne s'oppose, est reçue comme incontestable, parce que, dans ces circonstances encore, l'enseignement des Pères est considéré comme parfaitement conforme à la doctrine apostolique et à la foi de l'Eglise. Mais lorsque les Pères diffèrent de doctrine sur un point de nos croyances, leur autorité perd sa force décisive, et leur témoignage est déféré au tribunal de l'Eglise, qui examine avec maturité les éléments de la controverse et prononce, lorsqu'elle le juge utile ou nécessaire, une sentence définitive, que tous les Catholiques reçoivent comme le jugement de l'Esprit-Saint. Aussi longtemps que l'Eglise n'a pas prononcé sur la valeur du témoignage des Pères, leur autorité n'est pas absolue, et personne n'est obligé de l'accepter comme une autorité placée au-dessus de toute contestation.

Voilà ce que la théologie catholique enseigne touchant l'autorité des saints Pères en matière de foi.

III. *Autorité des saints Pères relativement à la discipline.* — En matière de discipline leur autorité est grande, sans doute, mais elle ne fait pas loi par elle-même. Leur doctrine, si pleine d'une divine sagesse, fournit aux fidèles de puissants motifs, de sublimes leçons. L'Eglise aime à suivre leurs conseils comme leurs exemples; mais elle ne se croit pas astreinte à transformer tous leurs conseils en lois invariables. Epouse du Saint-Esprit, Eglise vivante du Dieu vivant, elle possède elle-même l'autorité législative dont émanent les lois disciplinaires du peuple chrétien, et c'est en vertu de cette autorité qu'elle détermine, selon l'exigence des temps et les besoins des fidèles, l'emploi des moyens de salut dont aucune loi divine n'a déterminé l'usage spécial. Ainsi, pour expliquer notre pensée, Dieu même a imposé à son peuple l'obligation de la pénitence et du jeûne, mais il n'a pas fixé l'époque où cette loi devient obligatoire. Autrefois les saints Pères conseillaient aux fidèles de jeûner jusqu'à trois jours par semaine; aujourd'hui l'Eglise n'impose ce devoir que pendant le saint temps du Carême et pendant quelques jours de l'année. En s'écartant ici de la doctrine des Pères, l'Eglise ne se met pas en opposition avec eux; mais elle interprète leurs principes dans un sens conforme aux règles de la prudence chrétienne. Comme les évêques du IVe siècle ne déterminaient pas les lois de la pénitence publique d'après les conseils des Pères du second siècle, mais d'après les besoins des fidèles de leur temps, ainsi l'Eglise de nos jours ne détermine pas les lois du jeûne et de l'abstinence d'après les conseils des Pères du IVe siècle, mais d'après l'exigence des temps où nous vivons. Elle a adouci son antique rigueur, lorsqu'elle a craint qu'une sévérité trop grande ne devînt pour le peuple une pierre de scandale, comme elle avait appesanti le joug de la pénitence, lorsqu'elle avait craint que l'indulgence trop grande n'eût autorisé les chutes ou le relâchement. Depuis l'âge des Pères les besoins des fidèles ont changé; la discipline ecclésiastique a varié, des pratiques salutaires ont été abrogées, et d'autres pratiques, auto-

(46) Saint Jérôme n'a pas été revêtu de la dignité épiscopale. Aucun troupeau n'a été confié à ses soins.

Digitized by Google

risées par la piété la plus pure et la plus éclairée, ont pris leur place; des lois importantes ont été abrogées, des lois nouvelles ont été décrétées : rejeter ces dernières, introduire violemment les premières, parce que les Pères les ont approuvées, ce serait commettre un anachronisme impardonnable et causer aux fidèles un dommage certain.

IV. *Application des principes précédents à la lecture de la Bible.* — Appliquons à la lecture de la Bible les principes que nous venons d'appliquer à la loi du jeûne, et nous verrons que les lois de l'Eglise ont pu varier sur ce sujet, sans blesser l'autorité des saints Pères. Cette lecture est évidemment un objet de discipline ecclésiastique, un moyen matériel d'instruction chrétienne dont l'emploi n'est pas nécessaire à tous les fidèles, et dont l'usage est impossible à plusieurs. Dieu n'en a pas fait l'objet d'un commandement spécial écrit dans nos Livres saints; aucune loi positive n'oblige les fidèles à lire la sainte Bible; il appartient donc à l'Eglise de déterminer les circonstances dans lesquelles la lecture de la Bible deviendra obligatoire, permise, prohibée. Cette lecture est excellente en elle-même; plût au Ciel que tous les fidèles pussent s'y livrer dans tous les temps ! La parole de Dieu est pleine de la doctrine céleste qui élève l'esprit et agrandit le cœur. Mais quel est le don de Dieu dont la malice de l'homme ne puisse abuser? Quelle est la doctrine céleste qui ne puisse accabler sa faiblesse et éblouir ses regards ? Si l'Apôtre écarte du divin sacrement de l'amour celui qui ne s'est pas éprouvé lui-même, de crainte qu'il ne mange et ne boive sa propre condamnation, pourquoi l'Eglise ne pourrait-elle pas refuser à des Chrétiens mal disposés l'usage de la parole écrite, dans laquelle ils ne chercheraient que leur perdition? Le don de Dieu devrait-il devenir, par l'autorisation des pasteurs, une pierre de scandale, un instrument de péché ? Non, l'Eglise doit prévenir ce malheur et empêcher que la parole de vie ne devienne pour plusieurs une parole de mort. Il vaut mieux mille fois négliger un moyen d'instruction surabondant, que de s'exposer à perdre la foi en y cherchant la vérité.

Si les saints Pères ont conseillé la lecture de la Bible aux fidèles de leur temps, avec autant d'instances que les ministres le prétendent, ils n'ont pu cependant lui ôter son caractère disciplinaire, qui la soumet au jugement des pasteurs. La pratique reçue à leur âge n'a pas lié l'Eglise de nos jours; investie de l'autorité dont étaient revêtus les saints évêques des temps passés, l'Eglise peut maintenant autoriser ou restreindre l'usage de la Bible en langue vulgaire, sans blesser aucun des principes que les saints Pères ont enseignés. Les anciens docteurs ont eu des motifs légitimes pour propager la lecture de la sainte Bible; l'Eglise a des motifs non moins légitimes pour la restreindre. Où est ici la contradiction ? Au temps de saint Jean Chrysostome, le concile de Trente eût encouragé la lecture de la Bible; au temps du concile de Trente, saint Jean Chrysostome l'eût restreinte. Les principes qui déterminaient la discipline antique servent encore de base à la discipline qui nous régit; l'application de ces principes a exigé à des époques différentes des mesures opposées; et c'est dans ces mesures contraires que la foi des fidèles a trouvé jadis un appui et qu'elle trouve maintenant une sauvegarde.

V. *Que reste-t-il à faire aux protestants pour pouvoir nous opposer avec avantage l'autorité des saints Pères.* — Que les ministres nous prouvent que les saints Pères ont encouragé la lecture de la sainte Bible dans des circonstances analogues à celles où se trouve l'Eglise de nos jours, ou bien que l'Eglise de nos jours a restreint la lecture de la Bible à l'égard de personnes aussi bien disposées que celles dont les saints Pères excitaient le zèle pour la parole de Dieu, et alors ils pourront à bon droit accuser l'Eglise de rejeter la doctrine des Pères et d'abandonner l'antiquité. Mais aussi longtemps qu'il se borneront à nous objecter l'opposition matérielle qui existe entre la discipline ancienne et moderne, leur accusation pécherа par sa base. Nous pourrons toujours leur répondre que, si des dispositions matériellement contraires en fait de discipline ecclésiastique ont été autorisées par les circonstances à des époques différentes, il n'y a point de contradiction réelle entre la doctrine des Pères et celle de l'Eglise, mais harmonie et accord, parce que toutes deux concourent au même but, la sanctification des fidèles et l'emploi utile des moyens de salut.

Pour trancher la question par l'autorité des Pères, les ministres devraient prouver que les Pères ont imposé aux fidèles le devoir de lire la Bible, en vertu d'une loi divine qui ordonne à tous les Chrétiens de puiser eux-mêmes les vérités de la foi dans la parole écrite, afin de contrôler la doctrine de leurs pasteurs. Les ministres n'auront rien fait pour leur cause, aussi longtemps qu'ils se borneront à citer les passages où les Pères conseillent la lecture des Livres saints comme une pratique utile et salutaire, sans l'imposer comme un devoir essentiel; car, à une époque où la discipline de l'Eglise autorisait cette lecture, les Pères ont pu la recommander aux fidèles, sans rien préjuger contre la discipline des temps modernes

§ III. — De la doctrine des saints Peres sur la lecture de la Bible

Nous nous abstiendrons de citer en détail les passages invoqués par les protestants pour nous écraser de l'autorité des saints Pères. Il faudrait des volumes pour reproduire et discuter les monceaux de textes qu'ils ont vainement accumulés pour prouver leur thèse. — Les principes que nous venons de donner dans le second paragraphe suffisent pour résoudre presque toutes leurs objections. Nous renvoyons pour le reste aux ouvrages spéciaux, et particulièrement à celui que nous avons cité du savant docteur et doyen de la Faculté de Louvain.

Digitized by Google

Nous nous contenterons donc de donner ici un simple et rapide exposé de la doctrine des principaux Pères de l'Eglise sur cette matière. En examinant la question d'après l'Ecriture sainte, nous avons parlé de l'exemple des apôtres et de la pratique de la primitive Eglise; reprenons la tradition, pour qu'elle n'offre point d'interruption, jusqu'aux temps qui suivent immédiatement les apôtres.

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui entendit l'apôtre saint Jean, assure que, si les apôtres ne nous avaient point laissé les Ecritures, nous eussions trouvé le dépôt complet de la révélation dans l'enseignement de l'Eglise. — « Si les apôtres, » dit-il, « ne nous avaient point laissé les Ecritures, ne faudrait-il pas suivre l'ordre de la tradition qu'ils ont communiquée à ceux auxquels ils confiaient les Eglises? Un grand nombre de nations barbares, qui croient en Jésus-Christ sans le secours de l'encre et du papier, n'ont point d'autre base de leur foi; elles conservent cependant dans leurs cœurs l'ancienne et salutaire tradition que l'Esprit-Saint y a gravée. Ceux qui ont reçu la foi sans livres sont barbares, quant au langage; mais, par leur foi, ils sont remplis d'une divine sagesse, et plaisent à Dieu par leur croyance, leurs coutumes et leur manière de vivre, avançant toujours dans la justice, dans la chasteté et dans la vraie sagesse. » (Lib. III, cap. 4, n. 1 et 2, p. 178.)

« Il n'est pas nécessaire de savoir lire, » écrit Clément d'Alexandrie, « pour connaître la divine doctrine; il suffit de l'écouter. La foi est la propriété des hommes qui sont sages selon Dieu, et non pas de ceux qui sont philosophes selon le monde. On apprend cette philosophie sans livres. » (*Pædag.*, lib. III, cap. 11, p. 299.)

« Pour montrer que l'étude des Ecritures n'est pas nécessaire, » observe Tertullien, « le Sauveur a dit au paralytique : *Ta foi t'a sauvé* (*Matth.* IX, 22 et alibi), et il n'a dit à personne : *La lecture des Livres saints t'a sauvé.* » (*De præscript.*, n. 14.)

« L'homme qui s'appuie sur la foi, sur l'espérance et sur la charité, » écrit saint Augustin, dont nous devons rappeler ici la doctrine, « n'a pas besoin des Ecritures, si ce n'est pour instruire les autres. Beaucoup de saints religieux, soutenus par ces trois vertus, ont vécu au milieu des déserts sans livres et sans Ecritures. » (*De doct. Christ.*, lib. I, c. 39, t. III, col. 18, supra, p. 287.)

Ainsi, un infidèle peut recevoir la vraie foi, sans le secours des Ecritures; un Chrétien peut, sans elles, arriver à un degré de perfection sublime; un peuple entier peut, sans elles, mériter le salut.

Nous venons de voir que la lecture de la Bible n'est pas nécessaire à tous; écoutons les Pères, qui la croyaient moralement impossible à la plupart des Chrétiens. « La plupart de ceux qui sont assemblés ici, » disait saint Jean Chrysostome, « ayant à nourrir leurs femmes et leurs enfants, ne peuvent s'adonner tout entiers à l'étude des Livres saints (hom. 1 *in Epist. ad Rom.*, t. IX, p. 426, supra, p. 252), ni acquérir les connaissances qui leur sont nécessaires; qu'ils écoutent donc avec assiduité nos instructions. »

« Il est impossible, » dit saint Cyrille de Jérusalem, « que tous les Chrétiens lisent les Ecritures. L'ignorance des uns, les occupations des autres, les empêchent de les connaître; de crainte que les âmes ne périssent parce qu'elles les ignorent, nous résumons en peu de mots toute la doctrine de la foi. » (Catech. 5, n. 12, p. 78.)

Si tous les Pères n'ont pas énoncé d'une manière aussi explicite la vérité que nous défendons ici, tous lui ont rendu hommage en proposant aux fidèles des doctrines qui la supposent ou la prouvent. Ainsi la lecture de la sainte Bible n'a jamais pu paraître nécessaire aux saints docteurs qui enseignaient que la tradition seule suffit dans une foule de circonstances pour établir les dogmes de la foi. Or, presque tous les Pères ont professé cette doctrine. Nous avons déjà cité saint Irénée, saint Clément, saint Chrysostome, saint Augustin, qui n'hésitent pas à dire que personne ne peut révoquer en doute un dogme basé sur la tradition apostolique, quand même on ne pourrait le prouver que par la parole écrite. Saint Athanase a vivement blâmé les hérétiques qui rejetaient les vérités de la foi, parce qu'elles n'étaient pas contenues dans les Ecritures. A ces témoignages formels, j'ajouterai la doctrine de saint Basile, qui place l'autorité de la tradition dogmatique au-dessus de toute contestation.

« Parmi les dogmes et les vérités qui nous sont annoncés, » écrit saint Basile, « il en est qui nous sont communiqués par écrit, il en est d'autres que nous recevons par la tradition des apôtres. Tous ont la même autorité, tous contribuent également à notre édification. Quiconque connaît, même imparfaitement, les lois de l'Eglise, ne révoque pas ce fait en doute... Si l'on rejetait les coutumes qui ne sont pas autorisées par les Ecritures, si on les négligeait comme indifférentes, on blesserait l'Evangile dans les choses essentielles, ou plutôt on réduirait l'enseignement de la foi à un vain nom. » (*De Spiritu sancto*, n. 66, cap. 27, t. III, p. 54.)

« Les apôtres, » dit saint Clément, disciple de saint Pierre, « ont constitué les premiers évêques, et ils ont établi l'ordre de la succession future, afin qu'après leur mort des hommes saints et éprouvés leur succédassent dans le saint ministère et dans les fonctions épiscopales. »

« Il faut obéir, » écrit saint Irénée, « aux évêques qui sont dans l'Eglise, qui forment la succession apostolique et qui ont reçu, avec la succession épiscopale, le don infaillible de la vérité. » (Lib. IV, cap. 26, n. 2, p. 262.) — « Il est facile, » écrit-il encore, « d'énumérer les successeurs des apôtres dans les Eglises qu'ils ont fondées; et nous pouvons

Digitized by Google

nous fier à leur enseignement, parce que les apôtres n'ont cédé leur autorité et leurs pouvoirs (*locum magisterii*) qu'à des hommes parfaits et irrépréhensibles en toutes choses. » (Lib. III, cap. 3, n. 1, p. 175.) — « Jamais il ne faut chercher hors de l'Eglise la vérité que l'Eglise est toujours prête à indiquer, puisque les apôtres ont déposé abondamment dans son sein, comme dans un riche réservoir, toute vérité (*omnia quæ sunt veritatis*), afin que tous les hommes pussent y puiser le breuvage de vie. » (Lib. III, cap. 4, p. 178.) — « Il faut apprendre la vérité de la bouche des évêques, qui conservent la succession apostolique de l'Eglise. Ce sont eux qui gardent notre foi en Dieu le Père, qui fit toutes choses; ce sont eux qui augmentent notre amour en Jésus-Christ. Ce sont eux qui nous expliquent les Ecritures, sans danger d'erreur. Ceux qui se sont séparés de cette succession essentielle, quel que soit le lieu où ils se réunissent, seront traités comme suspects ou comme hérétiques; ils sont schismatiques, pleins d'eux-mêmes, hypocrites, et tous se sont écartés du chemin de la vérité. » (Lib. IV, cap. 26, n. 1, p. 262.)

« La doctrine de la foi, » dit saint Athanase, « n'est pas née de nos jours; elle nous est venue de Jésus-Christ, par l'intermédiaire de ses disciples. » (*Epist. encyclica*, t. I, p. 111.)

L'enseignement de la foi a donc été confié à la succession des évêques, qui occupent la place des apôtres, et qui ont reçu de Dieu même le dépôt de toutes les vérités révélées. Les évêques constituent l'Eglise enseignante, qui préserve notre foi de l'atteinte de l'hérésie, en interprétant sans erreur la parole de Dieu. Tous ceux qui se sont séparés de la communion des évêques, qui forment la succession apostolique, sont tombés nécessairement dans l'erreur; tous se sont écartés du sentier de la vérité.

C'est donc à l'Eglise catholique seule qu'il faut demander la lumière dans le doute, et la vérité lorsqu'on est égaré. « Avant toutes choses, » dit saint Ambroise, « Dieu nous ordonne de rechercher quelle est la foi de l'Eglise dans laquelle Jésus-Christ habite, afin de la choisir et de l'embrasser. Si un peuple perfide ou un maître hérétique a violé la sacrée demeure du Sauveur, évitez sa communion et fuyez-le comme la synagogue de l'erreur. Ainsi, il faut abandonner l'Eglise qui repousse la vraie foi et qui n'appuie plus son enseignement sur le fondement de l'enseignement apostolique, de crainte qu'elle ne vous entraîne dans sa perfidie. L'Apôtre nous donne ce précepte en termes formels. » (*Exp. in Luc.*, lib. VI, n. 68, t. I, col. 1399.) — « Que l'Eglise, » ajoute-t-il, « vous montre la voie dans la nuit de ce siècle! que le soleil de justice vous illumine, afin que vous ne tombiez jamais! » (*In Psal.* XXXV, n. 26, t. I, col. 776.) — « Si le doigt de Dieu, » dit-il encore, « a chassé les démons, le doigt de l'Eglise nous montre la vraie foi. » (*Expos. in Luc.*, lib. V, n. 97, t. I, col. 1378.)

« Il n'est pas permis, » enseigne saint Léon le Grand, « de s'écarter en quoi que ce soit de la doctrine évangélique et apostolique, ou d'entendre les saintes Ecritures dans un sens contraire à celui que les apôtres et les saints Pères ont appris et enseigné. » (Epist. 82, cap. 1, col. 1044, ed. Baller.)

« C'est dans l'Eglise catholique seule, » dit saint Grégoire le Grand, » que l'on connaît la vérité. » (*Moral. in Job*, lib. XXXV, n. 14, col. 1149.)

« Ceux qui abandonnent l'Eglise catholique, » dit saint Ambroise, « dissipent leur patrimoine spirituel (*Expos. in Evang. Luc.*, lib. VII, n. 213, col. 1462); » ils ne possèdent plus la parole de Dieu. « L'Evangile de Dieu, » selon l'expression de saint Jérôme, « devient dans leurs mains l'évangile d'un homme, et, ce qui est pire encore, l'évangile de Satan. » — « Les hérétiques qui sont séparés de l'Eglise, conservent encore la lettre de l'Ecriture, mais ils n'en possèdent plus le sens. La parole de Dieu est tout entière dans le sens des Ecritures, et non dans la lettre qui l'exprime : ce n'est pas la lecture, mais la connaissance de la vérité qui rend la sainte Bible utile. » (S. Hilar., *Ad Constant.*, lib. II, n. 9, t. II, col. 548.) Hors de l'Eglise on ne possède point le sens de la parole de Dieu, parce qu'il est l'héritage exclusif des fidèles.

Les Pères assurent que la lettre même des Ecritures n'appartient pas aux Chrétiens séparés de l'Eglise, et que les hérétiques n'ont pas droit de la citer. Tertullien ne permet pas aux hérétiques de discuter le sens des Ecritures, avant qu'ils aient prouvé que les Ecritures appartiennent à leur Eglise. « La communion, » dit-il, « qui a reçu les Livres saints de la main des apôtres, non-seulement en possède la lettre, mais elle en conserve le sens, et seule elle a le droit de les interpréter; or, toutes les sectes ont abandonné l'Eglise fondée par les apôtres, et toutes ont perdu le droit de citer la parole de Dieu à l'appui de leur croyance. Leur audace à s'armer des Ecritures, » dit Tertullien, « en impose d'abord à quelques personnes; dans le combat, ils fatiguent les plus forts.... C'est pourquoi nous les arrêtons dès le premier pas, en soutenant qu'ils ne sont pas du tout recevables à disputer sur les Ecritures; c'est là leur arsenal; mais avant qu'ils puissent en tirer des armes, il faut examiner à qui appartiennent les Ecritures, pour ne pas les laisser usurper à ceux qui n'y ont aucun droit. — A qui appartiennent les Ecritures, et la foi de qui est-elle émanée, par qui, quand, et à qui a été donnée la doctrine qui fait les Chrétiens? Car, où nous verrons la vraie foi, la vraie doctrine du christianisme, là indubitablement se trouvent aussi les vraies Ecritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes. — C'est des Eglises fondées par les apôtres que les autres ont emprunté la semence de la doctrine et qu'elles l'empruntent encore

Digitized by Google

tous les jours à mesure qu'elles se forment. Par cette raison, on les compte aussi parmi les Eglises apostoliques dont elles sont filles. Tout se rapporte nécessairement à son origine; c'est pourquoi un si grand nombre d'Eglises si considérables sont censées la même Eglise, la première de toutes fondée par les apôtres et la mère de toutes les autres. — Si Notre-Seigneur Jésus-Christ a envoyé ses apôtres pour prêcher, il ne faut donc pas recevoir d'autres prédicateurs.... Mais qu'ont prêché les apôtres; c'est-à-dire que leur a révélé Jésus-Christ? — Je prétends qu'on ne peut le savoir que par les Eglises que les apôtres ont fondées, et qu'ils ont instruites de vive voix et ensuite par leurs lettres. — Si cela est, il est incontestable que toute doctrine qui s'accorde avec la doctrine de ces Eglises apostoliques et mères, aussi anciennes que la foi, est la véritable, puisque c'est celle que les Eglises ont reçue des apôtres, les apôtres de Jésus-Christ, Jésus-Christ de Dieu; et que toute autre doctrine par conséquent ne peut être que fausse.... Nous communiquons avec les Eglises apostoliques, parce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur: voilà notre démonstration. » (*De præscript.*, n. 15, 19, 20, 21, de la traduction de l'abbé de Gourcy, p. 333 et suiv., Paris 1828.)

« Les hérétiques, » dit saint Ambroise, « sont des voleurs qui dérobent la parole de Dieu pour autoriser leurs mensonges sans en retirer aucune utilité; ils abusent ensuite des Ecritures pour légitimer leur vol. » (*In psal.* CXVIII, serm. 11, n. 20, t. I, col. 1110.)

Hors de l'Eglise catholique, on ne comprend pas les Ecritures. « Il est impossible aux hérétiques, » écrit saint Irénée, « de comprendre les Ecritures, parce qu'ils ignorent la tradition apostolique. » (Lib. III, cap. 2, n. 1, p. 174.) L'hérésie n'a pas d'autre origine, d'après saint Hilaire et d'autres saints docteurs, que la fausse interprétation des Ecritures. (*De Trinit.*, lib. II, cap. 3, t. I, p. 27). « Tous les hérétiques sans exception, » écrit ce saint évêque, « prétendent prouver par les Ecritures les erreurs qu'ils soutiennent; mais tous allèguent les Ecritures, sans en alléguer le sens; tous enseignent la foi, sans avoir la foi. » (*Ad. Constant.*, lib. II, n. 9, t. II, col. 548.)

« Dans l'Eglise, » dit saint Ambroise, « tous les fidèles comprennent les Ecritures; hors de l'Eglise personne ne les comprend. » (*Expos. in Luc.*, lib. X, n. 69, t. I. col. 1519.)

« Les hérétiques, » dit saint Augustin, « sont forcés d'interpréter les Ecritures dans un sens erroné. » (*In psal.* VII, n. 15, t. IV, col. 37.)

Saint Grégoire le Grand assure « que par leur hérésie ils sont devenus étrangers à la connaissance de la vérité. Les descendants des hérétiques, » ajoute-t-il, « ne sont jamais nourris du pain de vie, parce qu'ils cherchent dans la parole sainte ce qu'ils ne peuvent jamais y trouver. Ainsi, les hérétiques errent toujours dans la connaissance de la vérité, et la doctrine qu'ils étudient, pour en faire l'objet de leurs disputes, ne nourrit jamais leur cœur. » (*Mor. in Job*, lib. XVIII, n. 20 et 21, col. 565.)

D'où vient que les Chrétiens séparés de l'Eglise ne comprennent plus les Livres saints? Tous les Pères s'accordent à dire que la folle prétention de mieux comprendre les Ecritures que les chefs de l'Eglise, est la première cause de leur égarement. L'orgueil les aveugle d'abord, et la folle confiance qu'ils ont conçue dans leurs lumières personnelles les précipite ensuite d'abîme en abîme. C'est par la vanité, enseigne saint Ambroise, que le démon fait les hérétiques. « Satan, » dit-il, « se transforme en ange de lumière, et il emprunte aux divines Ecritures le piége qu'il tend aux fidèles. C'est par les Ecritures qu'il fait les hérétiques, qu'il éteint la foi, qu'il étouffe la piété. Que jamais un hérétique ne vous séduise, parce qu'il a l'art de citer les Ecritures, et qu'il se glorifie d'un grand savoir. Le démon lui-même emprunte des témoignages aux Livres saints, non pour instruire, mais pour circonvenir et tromper les fidèles. Voici comment il les emploie : Il connaît un homme pieux et adonné à l'exercice de la vertu, qui se distingue par ses bonnes œuvres et par des marques de sainteté frappantes : il lui tend le piége de l'orgueil, il le remplit de vanité, afin qu'il ne se fie plus à la piété, mais à lui-même » (*Expos. in Luc.*, lib. IV, n. 26, t. I, col. 1340), et il le précipite ainsi dans le gouffre de l'hérésie.

« Les hérétiques, en s'attribuant avec orgueil l'intelligence des Ecritures, » dit saint Grégoire le Grand, « donnent pour certaines des choses qu'ils ignorent; et de là vient que la vanité, qui leur inspire intérieurement cette folle confiance en eux-mêmes, les prive extérieurement de la connaissance de la vraie foi, et leur cache les choses les plus vulgaires, alors qu'ils se vantent de pénétrer les mystères et l'esprit des Ecritures. » (*Mor. in Job*, lib. XX, epist. 8, t. I, col. 643). « La parole de Dieu, » ajoute-t-il, « réchauffe l'âme des fidèles, mais elle répand un froid glacial dans le cœur des hérétiques. » (*Moral. in Job*, lib. XXIX, n. 60, t. I, col. 945.) « Cette vanité cesse lorsque, touchés par la grâce, ils abjurent leurs prétentions en rentrant dans le sein de l'Eglise, et qu'ils reçoivent la grâce du Saint-Esprit, qui les orne du don de la soumission chrétienne, et chasse de leur âme l'orgueil qui la corrompait. » (*Moral. in Job*, lib. XXXV, n. 14, col. 1419).

Les saints Pères n'ont jamais cessé de prémunir les fidèles contre la témérité du jugement individuel. Saint Grégoire de Nazianze fit un discours sur la modération nécessaire dans les disputes de religion, et il s'y éleva avec force contre les fidèles qui osent interpréter les saintes Ecritures sans égard à la tradition des Pères et à l'enseignement de l'Eglise « Je blâme tout excès, » dit-il, « et moi-même j'aime mieux, si je ne puis éviter les extrêmes, être négligent que curieux. J'aime mieux être timide qu'auda-

Digitized by Google

cieux et téméraire. » (Orat. 32, *De moderat. in disputationibus servanda*, n. 20, t. I, p. 593, ed. Bened.) Cet avis est d'autant plus remarquable que saint Grégoire s'adresse ici aux ministres de la religion, qui sont exposés comme les simples fidèles à une vaine confiance dans leurs propres lumières et à une chute terrible.

« Tâchons de saisir le sens des saintes Ecritures, » dit saint Epiphane, « de crainte que la lettre ne nous donne la mort. L'apôtre a dit : *La lettre tue et l'esprit vivifie.* (*II Cor.* III, 6.) Il n'a pas voulu dire que la lettre tue par elle-même, car elle contient la vie; mais qu'elle donne la mort à celui qui la lit témérairement et sans savoir. » (*Ancorat.*, n. 22, t. II, p. 27.)

« Lisez les saintes Ecritures avec prudence, » écrit saint Isidore de Péluse, « mais ne scrutez pas *témérairement* les mystères que l'esprit humain ne peut comprendre, et gardez-vous de les confier à des mains indignes. » (Lib. I, epist. 24, *Crispo*, p. 8, ed. Paris, 1638.)

C'est pour combattre cette témérité funeste que tous les Pères insistent sur l'obligation rigoureuse de recevoir les vérités de la foi, de la bouche des évêques, et de ne jamais abandonner l'Eglise catholique, qui seule interprète les Ecritures sans erreur. Ils enseignent que la parole de Dieu n'a pas été écrite pour tous les hommes, mais pour ceux qui se sont préparés à l'entendre par une vie intérieure (S. Basil., *Hom. in psal.* XLIV, n. 2, t. I, p. 159); ils exigent donc, du Chrétien qui lit la sainte Bible, une foi vive déjà formée par l'enseignement de l'Eglise (Vinc. Lirin., *Commonit*, cap. 38, p. 82, ed. Salinas, Romæ, 1731), une humilité profonde (S. Aug., *Confess.*, lib. III, c. 5, n. 9, t. I, col. 91), un esprit de prière fervent (S. Aug. *De doct. Christiana*, lib. III, cap. ult., n. 56, t. III, col. 64), un attachement sincère à l'Eglise (S. Hieron., epist. 119, *Ad Minervium et Alexand.*, n. 11, t. I, col. 816), une vie pure et vraiment chrétienne (S. Basil. *Prologo in Isa.*, t. I, p. 382.— *Voy.* Cassien, collat. 14, c. 4, p. 647, ed. Atrebat., 1628), une certaine science. (Clemens Alex., *Cohort. ad gentes.*, n. 8, p. 72; S. Greg. Naz., *Oratio quod non licet semper et publice de Deo contendere*, cité par Lemaire, *La sainte Bible défendue au vulgaire*, p. 168.) Il ne faut rien moins que ces dispositions intérieures pour éloigner les dangers que la présomption naturelle fait naître dans la lecture de la sainte Bible. A ces avis salutaires ils ajoutaient de sages précautions que l'Eglise catholique emploie encore de nos jours; ils ne proposaient point aux fidèles la lecture de tous les Livres saints indistinctement; saint Basile déconseillait même à de jeunes religieux la lecture de l'Ancien Testament, qui est souvent nuisible, dit-il, non point par lui-même, mais à cause de la faiblesse de ceux qui le lisent (47.)

Saint Jean Chrysostome recommandait la lecture du Nouveau Testament, des Psaumes, et des parties de l'Ecriture qu'il se proposait d'expliquer dans l'Eglise, pour ne pas effrayer les fidèles en leur proposant la lecture du volume entier de la sainte Bible. (Hom. 9 *in Epist. ad Coloss.*, t. XI, p. 391; Hom. 3 *de Lazaro*, t. I, p. 737.) Nous rappellerons encore les synopses, les concordances, les résumés de l'Ecriture, les histoires des patriarches, les recueils d'extraits, les paraphrases, que les saints Pères mettaient entre les mains des fidèles pour leur faciliter l'étude de la religion sans le secours du texte sacré. Saint Cyprien écrivit à cet effet ses trois livres des *Témoignages* (Opera, ed. Baluz., p. 276) dans lesquels il réunit sous un certain nombre de titres les passages de l'Ecriture qui ont rapport au même objet. Saint Basile et saint Jean Damascène ont suivi la même méthode, l'un dans ses *Règles abrégées* (Oper., t. II, p. 401), l'autre dans ses *Parallèles.* (Oper. t. II, p. 278.) Tout le monde connaît l'*Harmonie* ou *Concordance* d'Ammonius (48), et l'explication de l'ouvrage des six jours de la création qui nous a été donnée par saint Eustathe d'Antioche, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Augustin, etc. (*Eustathii archiep. Antiocheni et martyr. in hexaemeron Commentarius*, ed. Allatius, Lugdun. 1629.— S. Basil., S. Greg. Nyss., et S. Ambros., initio Operum; S. Aug., *Confes.* lib. XI, XIII, t. I, col. 195 et seq.; *De Genesi ad litter.* t. III, col. 117 et seq. etc.) Saint Jean Chrysostome résuma succinctement et substantiellement l'Ecriture sainte dans ses *Sermons* et ses *Homélies*; il rédigea en outre un abrégé de l'Ecriture qui tenait lieu des Livres saints eux-mêmes (49); on conserve un abrégé semblable qui est attribué à saint Athanase. (*Brevis divinæ Scripturæ V. ac N. Testamenti synopsis*, t. II, p. 126.) Parmi les œuvres de saint Augustin on trouve un Miroir de l'Ecriture formé d'extraits des Livres saints (50). Saint Ambroise, à l'exemple de Philon, écrivit l'histoire de Caïn et d'Abel, de Noé et du déluge, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Joseph, d'Elie, de Tobie, de Job et de David. (Oper. t. I.) Saint Epiphane nous a laissé une *Vie des*

(47) S. Basil., epist. 42, *Ad Chilonem*, n. 3, t. III, p. 127. — Chilon avait embrassé la vie solitaire.

(48) *Biblioth. Patrum*, Galland., t. II, p, 531, et Proleg. Gallandi, cap. 18, p. 4, et alibi.—*Voy.* aussi Lelong, *Biblioth. sacra*, t. I, p. 448, qui énumère les concordances grecques et latines, anciennes et modernes, imprimées ou manuscrites, qui existent encore.

(49) *Synopsis V. et N. Testamenti, quasi commonitorii more*, t. VI, p. 314. — Un abrégé analogue a été publié par J.-A. Fabricius, sous ce titre : *Josephi veteris Christiani scriptoris Hypomnesticon, sive liber sacer memorialis, nunc primum in lucem edit.*, Hamburgi, 1723. On le trouve à la suite du *Codex pseudepigraphus V. T.*, de 1723, t. II, et dans Galland, t. XIV, p. 3.

(50) Tom. III, part. I, col. 681. — Plusieurs recueils semblables existent inédits. La bibliothèque sessonienne de Sainte-Croix de Jérusalem possède le manuscrit remarquable d'un miroir que Mgr Wiseimann attribue à saint Augustin. — *Voy.* P. Perrone, *Præl. theol.*, t. II, p. 297 et 311, ed. Lovan.

Digitized by Google

patriarches, dont Eusèbe de Césarée avait esquissé l'histoire avant lui. (*De vitis prophetarum*, t. II, p. 235. ed. Colon. — Euseb. Cæsar., *De vitis prophetarum*, placé à la tête des *Commentaires* de Procope *sur Isaïe*, in-fol., Paris, 1580.) Saint Isidore de Séville imita ces écrivains dans la notice des personnages de l'Ancien Testament, qu'il publia au commencement du VIIe siècle. (*De ortu et obitu Patrum qui in Scriptura laudibus efferuntur*, t. V, p. 152 ed. Arevali, Romæ, 1802.) L'*Histoire scolastique* de Comestor, qui fut si répandue au moyen âge, n'était qu'une paraphrase de l'Ecriture dégagée des passages difficiles qui arrêtent souvent le lecteur.

Ainsi depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'époque où l'on publia les premières versions de la sainte Bible en langue vulgaire, l'étude des Livres saints fut bornée pour le peuple à la lecture des extraits, des résumés et des parties historiques qui n'offrent aucune difficulté. Malgré tant de précautions et de soins, on ne put obvier aux abus que la témérité des lecteurs de la Bible faisait naître dans les Eglises. Les excès en vinrent à tel point que les saints Pères eussent voulu soumettre la lecture des Livres saints aux réserves légales dont elle était l'objet parmi les Hébreux. Origène (*In Cant.*, Prolog., t. III, p. 26) assure, d'après une ancienne tradition, qu'il n'était pas permis aux Juifs de lire, ni même de tenir en main, avant d'avoir atteint l'âge mûr, les premiers chapitres de la *Genèse*, le commencement et la fin des prophéties d'*Ezéchiel* et le *Cantique des cantiques*. Saint Jérôme assure que cette défense obligeait les Juifs jusqu'à l'âge de trente ans. (Prolog. *in Jerem.*, t. V, p. 3. — Epist. 53, *ad Paulin.*, t. I, p. 279.) Julien Pomère dit qu'elle préservait la jeunesse du danger d'entendre selon la chair les expressions qui doivent être comprises selon l'esprit, et de trouver la mort de l'âme dans des livres qui étaient destinés à leur donner la vie. (*De vita contempl.*, l. III, c. 6, inter. Opera S. Prosperi, t. II, p. 38.)

Saint Grégoire de Nazianze s'exprime sur l'utilité de cette loi en termes si remarquables que je ne puis me dispenser de les citer dans toute leur étendue. — « Il eût fallu, » dit-il, « établir parmi nous une loi semblable à celle qui fut portée autrefois par les sages des Hébreux; ils interdisaient à la jeunesse la lecture de plusieurs livres sacrés dont l'étude était nuisible à leurs âmes encore tendres et peu affermies. De même il n'eût pas fallu accorder indifféremment à tous, et dans tous les temps, la permission de discuter le sens des Ecritures, mais à certaines personnes intelligentes et instruites, et à certains moments. Il eût fallu la refuser à ceux qui sont animés d'une curiosité insatiable et entraînés par un vain désir de gloire ou qui se livrent à la piété avec un zèle indiscret... Alors la foule eût pu être guérie de la maladie de la dispute, et exercée à une œuvre moins périlleuse, où la paresse apporte moins de dommage, et où l'insatiable avidité ne mérite que des éloges. » (S. Greg. Naz., orat. 32, n. 32, p. 600, t. I, ed. Bened., Paris 1778, p. 35. — *Voy.* aussi Orat. 2, n. 48, p. 35.)

Ainsi saint Grégoire de Nazianze, dès le IVe siècle de l'Eglise, appelait de tous ses vœux la discipline établie par le concile de Trente, afin de mettre un frein à la témérité des fidèles qui lisaient la sainte Bible avec un zèle indiscret et une vaine curiosité! Qu'eût-il pensé de nos jours? Si à cet âge de vertu et de piété il jugeait ces réserves nécessaires à l'édification de son troupeau, qu'en eût-il jugé maintenant que la Réforme a doté jusqu'aux enfants et aux vieilles femmes, du droit suprême de juger, comme l'avoue un ministre, les évêques, les conciles et les anges?

Les paroles de ce grand docteur couronnent dignement la série de nos preuves. Il nous serait facile d'invoquer encore le témoignage des écrivains qui ont perpétué dans l'Eglise le souvenir de la tradition antique; d'illustres témoins de l'ancienne croyance ont défendu au moyen âge les principes que les Pères nous enseignent. Gerson, dont les ministres vantent le savoir et l'autorité, proposa au concile de Constance la suppression de la Bible en langue vulgaire, jusqu'à ce que l'Eglise eût publié une version fidèle, qu'on pût confier aux personnes pieuses et instruites. (*Contra hæres., De communione laic. sub utraque specie*, regul. 8, t. I, col. 459, ed. Dupin.) — Une des choses les plus dangereuses que l'on puisse faire, écrivait-il, est d'accorder les livres saints traduits en français aux hommes simples qui ne sont pas en état d'en profiter, parce qu'ils peuvent tomber à chaque instant dans l'erreur par une fausse interprétation. Les simples doivent apprendre l'Ecriture de la bouche des prédicateurs, dont le ministère serait inutile, s'il ne servait à cet objet. (*Sermo de Nativ. Domini*, t. III, col. 940.) Presque toutes ces hérésies sont nées d'une lecture présomptueuse de la Bible... Si l'on peut espérer quelque bien d'une version exacte et sincère des Livres saints en français, lorsqu'elle est lue et comprise avec sobriété, il faut craindre au contraire des erreurs innombrables et d'autres maux si elle est mal traduite, ou si l'on interprète avec présomption, en réfutant les doctrines et les interprétations des saints docteurs. Il vaut donc mieux se passer de la lecture de la Bible que de la faire; comme il vaut mieux ignorer complétement la médecine et d'autres sciences que d'en savoir peu de chose ou de les connaître mal, tout en se croyant maître passé. (Considerat. 10; *Contra adulatores principum*, consid. 5, t. IV, col. 623.)

Mais pourquoi nous étendre encore sur un sujet épuisé? Notre tâche n'est-elle point terminée, maintenant que les Pères viennent de nous enseigner les vérités suivantes :

La lecture de la sainte Bible n'est pas nécessaire à tous les fidèles;

Cette lecture est impossible à la plupart des Chrétiens

Digitized by Google

Dieu a pourvu à l'instruction du peuple en fondant son Eglise;

L'Eglise catholique qui a reçu le dépôt des Ecritures est visible à tous les hommes; elle brille dans le monde comme le soleil dans le firmament;

L'infidèle qui désire embrasser la foi chrétienne doit chercher d'abord la véritable Eglise de Jésus-Christ, qui lui remettra les Ecritures, et lui enseignera le vrai sens de la parole de Dieu;

L'Eglise a reçu de Dieu le dépôt de toutes les vérités révélées;

Elle seule explique les Ecritures sans danger d'erreur, elle seule est infaillible;

Avant toutes choses, il faut rester dans le sein de l'Eglise catholique;

Dans cette Eglise tous les fidèles comprennent les Ecritures;

Hors de cette Eglise personne ne les comprend;

Hors de l'Eglise catholique la foi chrétienne n'existe pas;

Les hérétiques citent la Bible comme le démon, pour séduire et tromper;

Ils n'ont pas le droit de citer les Ecritures, qui sont le patrimoine de l'Eglise;

Ils ont volé les Ecritures à l'Eglise pour défendre leurs blasphèmes;

L'hérésie naît de l'orgueil et de la prétention de mieux comprendre les Ecritures que l'Eglise;

Cette prétention rend les hérétiques étrangers à la vérité et les force à mal comprendre les Ecritures;

La témérité et la présomption dans l'interprétation des Ecritures est le piége que le démon tend aux Chrétiens pieux pour les précipiter dans l'hérésie;

On ne peut se dépouiller de cet orgueil qu'en rentrant dans le sein de l'Eglise, où l'on reçoit les lumières du Saint-Esprit;

Dans l'Eglise il faut lire la sainte Bible avec foi, avec soumission et avec une intention droite;

La lecture n'est utile qu'à l'homme pieux et vertueux, qui mène une vie sans tache;

Il est utile d'interdire la lecture des livres saints aux fidèles qui ne réunissent pas ces qualités; car cette lecture leur est funeste.

Telle est la doctrine des Pères touchant la lecture de la sainte Bible. Nous l'acceptons sans réserve; mais les ministres l'acceptent-ils?

ARTICLE IV. — *Absurdité du principe protestant sur la lecture de la Bible, au point de vue de la raison et du bon sens.*

§ Ier. — Difficulté des versions de la Bible et du nombre d'exemplaires.

I. Les ministres accusent l'Eglise catholique d'avoir supprimé, en dépit de la loi divine, pendant quinze siècles, la lecture de la Bible, et d'avoir amené, dans un pur intérêt de caste, l'état de choses que nous venons de signaler. Ils ne songent pas d'abord qu'en lançant contre elle cette grave accusation, ils accusent directement la divine Providence et notre Sauveur Jésus-Christ. S'il faut les en croire, la lecture de la Bible est la base de la religion, le principe du salut, l'unique moyen que Dieu ait choisi pour répandre sa loi et conduire tous les hommes au bonheur; et cependant ils osent dire que l'épiscopat catholique est parvenu à supprimer cette lecture, et à se jouer ainsi pendant plusieurs siècles des conseils de la miséricorde divine sur le genre humain. N'est-ce pas dire en d'autres termes que le Sauveur n'a pas efficacement pourvu à notre salut, que les hommes ont triomphé de lui, et que les passions ont prévalu contre sa toute-puissance? L'accusation lancée contre l'Eglise retombe donc évidemment sur le Sauveur, elle atteint aussi les sectes dont les ministres réclament l'héritage et invoquent l'autorité.

Les antiques réformateurs n'ont jamais songé à proclamer au sein du peuple de Dieu, le *droit imprescriptible de lire la Bible en n'écoutant que son jugement individuel.* Les uns se sont perdus dans les profondeurs des mystères divins, les autres ont attaqué les lois les plus pures de la morale chrétienne; tous ont oublié d'élever le principe protestant au-dessus des autres croyances et d'en faire le fondement de leur symbole. Cet oubli est vraiment étrange, il est coupable, si, comme les ministres l'assurent, tous les hommes sont *obligés, sous peine de damnation,* à lire la Bible. On ne conçoit pas qu'une doctrine aussi essentielle, un droit aussi précieux ait été perdu de vue, jusqu'à ce que les sectes manichéennes au XIe siècle et les protestants à leur suite, se fissent de la lecture de la Bible une arme contre l'Eglise et un moyen de séduction parmi les ignorants. La cause de l'Eglise est donc ici celle du divin Sauveur et celle des sectes dont les ministres se glorifient de descendre; son apologie est donc toute faite.

II. Venons au cœur de la difficulté. Qu'eût-il fallu autrefois, que faut-il encore de nos jours pour répandre l'instruction chrétienne par le moyen de la Bible? d'abord un nombre effrayant de versions en langue vulgaire, et un nombre plus effrayant encore d'exemplaires de la Bible. Or quelles difficultés ne soulèvent pas la composition de ces versions et la multiplication de ces exemplaires?

La composition d'une *seule version* entraîne des embarras énormes. Un traducteur de la parole de Dieu rencontre d'abord des difficultés philologiques qu'il est bien difficile de surmonter. Il doit parfaitement connaître la langue de son texte et celle qu'il emploie. L'obstacle est redoutable; car le génie de la langue hébraïque, personne ne l'ignore, diffère essentiellement du génie des langues modernes; elle est sententieuse, confuse, et quelquefois énigmatique. Les expressions figurées y abondent; les termes de comparaison manquent; parce que la sainte Bible est le seul monument antique qui en ait été conservé. Nos langues modernes, au contraire, sont molles, flasques, diffuses, bavar-

Digitized by Google

des et ne rendent que par des circonlocutions traînantes, les courtes mais lumineuses expressions du texte. — (*Voy.* ci-dessus, art. 2, n. 4.)

Que dire des difficultés critiques, archéologiques, théologiques? Combien trouverait-on, parmi la plupart des nations chrétiennes, d'hommes capables de surmonter ces difficultés, et de composer une version, je ne dis pas irréprochable, mais fidèle, exacte, vraiment utile? Que penser maintenant du système protestant, lorsqu'on songe qu'il nous force à multiplier ces difficultés *par le chiffre des langues qui existent dans le monde?* Les partisans de la société biblique déclarent que l'enseignement chrétien ne sera complet qu'au moment où toutes les nations posséderont une version fidèle, et toutes les maisons une Bible. Il faut donc surmonter plus de mille fois les obstacles que nous venons d'énumérer, avant que le monde entier puisse recevoir l'Evangile. Combien de temps réclamera un aussi pénible travail (51)?

Mais ces versions faites, l'embarras cesse-t-il? Il renaît au moins tous les cent ans pour toutes les versions existantes. Les langues éprouvent des changements continuels; les expressions les plus nobles et les plus élégantes deviennent en peu d'années triviales et basses; les passions gâtent les mots les plus purs et salissent les termes les plus irréprochables. A peine un demi-siècle est-il écoulé qu'une version exacte et fidèle à son origine, devient équivoque, surannée, inintelligible; elle doit même être abandonnée de crainte qu'elle n'excite le rire des fidèles et ne rejette du ridicule sur la parole de Dieu. Lisez aujourd'hui la Bible de Calvin, les Psaumes de Marot et de Bèze, prenez même la Bible de Martin retouchée il y a environ un siècle, et vous trouverez leur langage obscur, embarrassé, burlesque; peut-être en certains passages ne les comprendrez-vous plus. Quant au peuple, il y a longtemps qu'il ne pourrait comprendre les premières versions protestantes, tant elles sont devenues étranges et surannées; il faut donc de toute nécessité retoucher les versions de la sainte Bible en langues vulgaires, au moins tous les cent ans. D'où il suit qu'il faut multiplier les difficultés déjà énumérées, *par le nombre des siècles*, qui mesurent l'existence de l'Eglise. Voilà les premières conditions de l'enseignement protestant; elles ne sont pas uniques.

III. Continuons : Avant de lancer sur le globe des milliers de colporteurs, richement soudoyés, et de leur confier le volume sacré, il est essentiel d'en multiplier les exemplaires par millions.

Grâce aux merveilles de l'industrie moderne, cette multiplication est aujourd'hui prodigieuse; mais, pour apprécier la difficulté de l'enseignement biblique, il faut se porter par la pensée aux siècles où l'on ne pouvait reproduire le volume sacré que par l'écriture. La transcription, personne ne l'ignore, est un moyen de reproduction excessivement lent et dispendieux; un copiste habile transcrirait à peine trois exemplaires de la Bible dans le cours de l'année, et il en fallait autrefois comme aujourd'hui des milliers et des millions. Comment nos pères eussent-ils pu atteindre ce chiffre? Aujourd'hui que la Société biblique de Londres déploie le zèle le plus ardent et fait les plus généreux efforts, elle ne l'a pas atteint. Secondée par plus de mille sociétés affiliées, aidée de la sympathie générale des sectes, puissamment secourue par les hommes les plus doctes et les plus opulents, elle travaille depuis plus de quarante ans à rendre l'enseignement protestant possible, et elle est encore à une distance énorme de son but. Déjà elle a répandu *plus de vingt-cinq millions de volumes*. Elle a dépensé à elle seule plus de 80,000,000 de francs, et cependant elle avoue avec une louable naïveté que son œuvre commence. (*Voy.* le rapport de 1843.)

Dans un royaume florissant, au milieu des sympathies les plus vives, cette société impuissante invoque à la fois le génie de la mécanique et la force de la vapeur, pour faire couler un torrent de feuilles de ses presses merveilleuses; elle entasse des montagnes de Bibles dans de somptueux édifices; elle charge des navires de ses innombrables volumes; elle répand ses publications dans les cinq parties du monde; elle trouve parmi toutes les sectes des agents zélés, des promoteurs ardents; dans les glaces des pôles, sous les ardeurs des tropiques, elle a ses comptoirs et ses adeptes... Et cependant, elle le reconnaît, *son œuvre commence*.

Que pouvaient nos pères, privés des ressources de l'industrie moderne? La presse leur manquait, la vapeur n'était pas appliquée aux arts; l'esprit d'association n'avait pas réuni les ressources pécuniaires indispensables pour une pareille entreprise; ils n'auraient pu songer sans folie à convertir le monde par la lecture de la Bible; le vœu même d'instruire les Chrétiens de cette manière eût été insensé, parce qu'il impliquait une impossibilité réelle.

L'enseignement de la foi par la lecture de la Bible n'est devenu possible sous certains rapports qu'après l'invention de l'imprimerie, c'est-à dire quinze siècles après que le Sauveur eût fondé son Eglise. C'est alors seulement que l'on a pu multiplier avec une prodigieuse rapidité les volumes nécessai-

(51) Depuis quarante ans la Société biblique a publié les Ecritures, au moins en partie, dans environ 160 idiomes. Les versions nouvelles, faites ou publiées à ses frais, atteignent environ le chiffre de 110. Si l'on doublait, si l'on triplait même le nombre des versions connues, l'enseignement chrétien ne serait pas encore complet; toutes les nations n'auraient pas encore le moyen de lire les Ecritures. Supposons néanmoins que 350 versions suffisent pour instruire le monde entier, je le demande aux ministres, combien faudra-t-il d'années pour surmonter 350 fois les difficultés que soulève la composition d'une seule version de la Bible

Digitized by Google

res pour entreprendre un apostolat biblique. C'est alors que l'on s'est aperçu que le christianisme manquait de base, et attendait d'une invention humaine et toute fortuite ses premiers fondements. Dans le système de la Réforme, la presse est une partie intégrante et essentielle du christianisme, et la propagation de la foi n'était pas possible avant qu'elle fût inventée. N'accusons donc plus nos pères d'avoir propagé la foi par l'enseignement oral comme avaient fait les apôtres et le Sauveur; plaignons plutôt les ministres qui se glorifient aveuglément des rapports intimes qui existent entre l'enseignement de la Réforme et l'invention de la presse. Car ils ne comprennent pas combien leur système est injurieux à Dieu et humiliant pour eux-mêmes. Ils ignorent que Dieu n'est pas assez mauvais architecte pour faire reposer l'édifice de la vérité religieuse sur une invention mécanique de l'homme. « Que l'Evangile soit la règle de foi, » dit un savant apologiste de l'Eglise, « ce fait ne doit pas dépendre de telle circonstance purement matérielle, de l'invention de la presse, qui, aidée par les puissances les plus énergiques de la mécanique, a multiplié dans une proportion infinie le nombre des exemplaires de la Bible. Dieu n'a pu vouloir laisser pendant quatorze siècles l'homme sans guide; il n'a pu entrer dans ses desseins que le monde attendît que le génie de l'homme vînt, par ses découvertes, au secours de la religion. La règle de foi imposée par Dieu doit être une pour tous les temps et pour tous les lieux; elle doit pouvoir être comprise et appliquée aussitôt que proposée; elle doit subsister jusqu'à la fin des âges. » (Mgr Wiseman.) Telle n'est pas la règle de foi protestante confondue avec la lecture de la Bible; car son application a été impossible pendant plus de quatorze siècles, et trois cents ans d'efforts constants n'ont pas pu la rendre encore universelle. Son origine est postérieure à l'établissement de la religion; ses auteurs sont des hommes connus; c'est assez dire qu'elle n'appartient pas aux instructions primitives, au christianisme, mais aux inventions éphémères de l'esprit humain.

§ II. — Impopularité d'une telle méthode pour instruire les fidèles et les infidèles.

La première condition de l'enseignement chrétien est de répondre au but de la religion et de concourir efficacement aux desseins de la divine Providence sur le salut des hommes. Comme Dieu a promis de bénir tous les peuples en Abraham, et comme le Sauveur a envoyé ses apôtres à toutes les nations pour les réunir dans une même foi, une même espérance et une même charité, l'enseignement de la doctrine sainte doit être en quelque sorte universel et répondre au but de l'Eglise qui appelle tous les hommes au salut. Or n'est-il pas évident que la plupart des hommes sont incapables de recourir efficacement au mode d'enseignement protestant?

I. Les enfants peuvent connaître Dieu, l'aimer et le servir, dès que leur raison est éclose, lorsqu'on leur enseigne les premières vérités de la foi; mais ils sont incapables de connaître Dieu et leurs devoirs par la lecture de la Bible. Des idiots qui croupissent dans une longue enfance s'élèvent jusqu'à la connaissance de leur fin dernière, lorsqu'elle leur est inculquée de vive voix; jamais ils ne sauront lire. Les aveugles, les infirmes, les vieillards, ne pourront jamais s'appliquer à la lecture de la Bible. Les infidèles qui ignorent nos langues d'Europe, sont incapables de profiter de l'enseignement que la Réforme leur propose. Toutes ces classes de personnes sont condamnées à une perpétuelle ignorance, si la lecture est l'unique voie qui mène à la vérité, et Dieu semble leur avoir refusé jusqu'aux moyens essentiels de salut. Dans le système de la Réforme, la religion est impuissante à les secourir; elle est obligée de les abandonner à leurs ténèbres et de déplorer leur sort sans pouvoir les soulager.

Je me trompe : les ministres ont découvert le moyen de convier ces personnes au banquet commun. Une impuissance physique ou mentale abroge la loi générale; les hommes que l'on ne peut convertir directement par la lecture, arrivent indirectement à la foi, par la prédication des vérités que la Bible renferme; alors le précepte divin, absolu et universel de lire la Bible, cesse; alors au moyen essentiel, que Dieu nous impose sous peine de damnation, on substitue sans crime un moyen catholique; au lieu de lire la Bible, on écoute ceux qui la lisent, et l'on se fie à leur bonne foi, quant au choix de la version, à leur exactitude dans la lecture et à toutes les autres conditions requises pour être assuré d'entendre la pure parole de Dieu. Ainsi les ministres reconnaissent que la lecture personnelle de la Bible ne suffit pas pour donner l'instruction chrétienne à toutes les personnes capables de la recevoir; ainsi donc leur enseignement, loin d'être universel, n'est pas même un moyen populaire de propager la foi. L'impossibilité morale de lire, qu'ils admettent dans certains cas, s'étend en vérité à la multitude tout entière

II. Combien d'obstacles le peuple est obligé de surmonter pour lire la Bible! Il doit d'abord acquérir le volume sacré; cette obligation, quoique moins onéreuse qu'elle ne le fut au moyen âge (Horne, *An Introduct.*, t. II, p. 64), peut cependant devenir lourde aux familles indigentes; — il doit acquérir encore l'art de lire; il doit trouver le temps de lire et se donner la peine de lire. Il faut de plus au lecteur protestant de la Bible une grande justesse de jugement, une connaissance positive de la religion et des principaux faits de l'histoire sacrée, parce qu'il est contraint de ne prendre conseil que de lui-même, quelles que soient les difficultés qu'il éprouve à puiser dans un volume très-étendu les vérités nécessaires au salut; le langage des livres sacrés n'est pas celui que nous parlons; les vérités

Digitized by Google

qu'ils renferment y sont présentées sans ordre; son étendue est surtout effrayante. On pourrait faciliter cette étude par des notes et des commentaires, mais la Réforme en interdit aujourd'hui l'usage.

Le peuple n'aura jamais le courage de surmonter ces difficultés, ni même assez de zèle pour les aborder. Le soin d'une famille nombreuse, les soucis d'une fortune précaire, des occupations suivies, incessantes, les fatigues du travail, le dégoût des choses spéculatives, l'ennui d'une lecture, arrêteront la plupart des hommes dans les voies de l'enseignement protestant, et les priveront toute leur vie des lumières de l'instruction chrétienne; l'enseignement écrit n'est pas même acceptable dans le domaine des sciences profanes, comment le serait-il dans l'étude de la religion, que ses mystères profonds et ses doctrines abstraites rendent bien plus ardue pour le peuple que celle des sciences profanes pour une jeunesse studieuse dont l'intelligence est cultivée dès l'âge le plus tendre?

La Réforme a imposé ce fardeau insupportable à ses frères, afin de pousser jusqu'aux dernières extrémités l'application de ses principes; mais la plupart ont secoué le joug, en dépit des menaces qui sanctionnaient cette nouvelle loi. Les protestants ne lisent pas la Bible avec l'assiduité et l'empressement nécessaires dans leur système. Les plaintes à cet égard sont générales.

L'Eglise anglicane épiscopale n'a jamais dévié du principe de l'Eglise catholique, quoiqu'elle l'ait soutenu mollement et sans succès, et elle s'oppose encore, au moins en principe, à la lecture de la Bible parmi le peuple. On peut écouter les plaintes des protestants avancés, qui accusent cette Eglise de sympathiser sous ce rapport avec le papisme. D'autres protestants acceptent le principe de la lecture, pourvu que la Bible soit éclaircie et expliquée; mais ils ne souffrent pas les Livres saints au peuple sans notes et sans commentaires. Ces opinions doivent nécessairement refroidir le zèle des protestants pour la lecture de la Bible et les faire douter de l'obligation de lire la parole de Dieu sous peine de damnation; elles attestent au moins que l'étude des Ecritures n'est pas un moyen populaire de propager la foi, et que le Sauveur n'aurait été ni sage ni généreux, s'il en avait fait dépendre le salut des hommes.

III. L'enseignement protestant est atteint d'un vice plus funeste encore; en effet, son autorité dépend tout entière de l'exactitude et de la fidélité des versions dont le peuple fait usage. Les versions empruntent leur autorité à ceux qui les ont faites, c'est-à-dire, à des hommes, à des littérateurs plus ou moins distingués, qui n'ont ni autorité, ni mission, ni promesses pour traduire la parole de Dieu.

La plupart des protestants sont incapables de juger par eux-mêmes de la fidélité des versions qu'ils lisent; quoiqu'il leur soit défendu par le principe du libre examen de se fier, sur une question aussi grave, au jugement d'un homme, ils sont contraints de se rapporter à autrui, et de se rapporter à l'opinion souvent contestée de leurs ministres. On les a dotés, il est vrai, d'un don prophétique et miraculeux, qui les éclaire à leur insu sur la vérité des versions de la Bible; mais la nature prodigieuse de ce don céleste ne prouve qu'une chose à nos yeux : c'est que, dans l'esprit même de nos adversaires, le mal que nous signalons est profond. L'existence de ce don prophétique n'est qu'une fable; son efficacité est un secours sur lequel les protestants sensés ne comptent pas. Les ministres cherchent ailleurs les garanties nécessaires à leur enseignement : pour rassurer le peuple, ils lui vantent la fidélité des versions protestantes, ils louent l'exactitude et les soins des traducteurs, ils rappellent surtout l'approbation des Eglises qui l'acceptent. Le peuple ne trouve donc ordinairement les garanties de sa foi que dans la fidélité des versions qu'on lui donne, et il n'est pas plus certain de la vérité de sa croyance et de la justesse de son jugement individuel qu'il n'est certain de l'orthodoxie et de l'exactitude de ces versions. Depuis 1535, année où d'Olivétan publia à Neufchâtel la première Bible calviniste, tant louée par Calvin lui-même, et qui tomba bientôt dans le discrédit, les versions se multiplièrent avec rapidité, les secondes corrigeant toujours ce que les premières avaient de défectueux; mais ces changements multipliés n'avaient pas encore donné à la pure parole de Dieu sa forme définitive. Une révision générale fut ordonnée par les chefs de la Réforme, et confiée aux théologiens et aux philologues les plus renommés de la secte. Théodore de Bèze, Antoine Fayet, etc., joignirent leurs efforts pour adapter définitivement la version française de la Bible à toutes les exigences du symbole protestant. Cette version, publiée l'an 1588, devint la version authentique des réformés, et fut reproduite fréquemment dans les années suivantes, en subissant, toutefois, les changements que les nouveaux éditeurs jugèrent utiles ou nécessaires. Les modifications en vinrent au point d'altérer notablement le sens des Ecritures, et de provoquer des mesures énergiques de la part des synodes protestants de France. Les modifications de la pure parole de Dieu n'eurent plus aucun terme dans la Réforme; elles ont commencé avec la première édition de Calvin : elles se manifestent encore dans la dernière édition de la Société biblique.

Le peuple protestant, en voyant corriger chaque jour des versions qu'on lui donnait comme la pure parole de Dieu, doit perdre toute confiance dans la Bible, et se demander avec frayeur à quelle autorité il pourra désormais se fier!

§ III. — Conséquences fatales de ce principe par rapport à l'Ecriture sainte, qu'elle expose à la profanation, et par rapport à la foi, qu'elle renverse par la base.

1. La parole de Dieu est une chose sainte

Digitized by Google

qui doit être environnée de respect et même d'une espèce de culte. Son origine divine, la sublimité de sa doctrine, le but que Dieu s'est proposé en nous la donnant, tout fait à l'Eglise un devoir sacré de lui concilier le respect des fidèles et de la placer au-dessus du mépris et des profanations du vulgaire.

Ici les protestants sont d'accord avec nous. Mais sont-ils conséquents à leurs principes lorsqu'ils emploient l'Ecriture sainte de la manière la plus propre à inspirer le dégoût, à exciter le mépris, à provoquer les insultes? En faisant de la lecture de la Bible une condition essentielle du salut, en jetant le volume sacré sur la place publique, n'avilissent-ils point la parole de Dieu aux yeux des fidèles, des incrédules, de tous les hommes?

Supposons que le peuple parvienne à surmonter les obstacles qui pour lui rendent la lecture de la Bible moralement impossible; qu'il parvienne à percer le voile de la parole écrite; a-t-il saisi quelque lueur des vérités que l'Eglise enseigne, il n'est point encore à l'abri du scandale. Son ignorance lui fait découvrir des monstres et des fantômes dans les doctrines les plus sublimes et les plus vraies. Les contradictions apparentes passent, dans son esprit, pour des contradictions réelles; les miracles, pour des impossibilités; le récit d'un crime, pour une exhortation au mal; les reproches adressés à une classe de personnes, pour une injure personnelle. L'expérience a prouvé à quels misérables écarts l'ignorance jointe à l'orgueil peut entraîner une âme chrétienne. La lecture de la sainte Bible faite à la manière des protestants ne scandalise pas moins les infidèles que les âmes faibles du peuple de Dieu. Etrangers aux doctrines, aux mœurs, aux coutumes qui y sont exposées, ils ne trouvent dans la parole de Dieu que des choses extraordinaires et choquantes, qui blessent leurs préjugés et irritent leur esprit; ils repoussent avec dédain les doctrines qu'ils ne sauraient saisir; ils méprisent un livre qui les transporte tout à coup dans un monde inconnu. La sainte Bible a été faite pour les fidèles initiés à la foi, et non pour les hommes ensevelis dans les ténèbres du paganisme. Les infidèles n'y trouvent pas les considérations salutaires qui doivent les faire passer de la nuit de l'incrédulité à la lumière de l'Evangile : ils mépriseront donc toujours un livre qui, loin d'avoir pour eux des attraits séduisants, les blesse dans leurs croyances les plus vénérées et dans leurs affections les plus chères.

Ce sentiment de mépris deviendra universel lorsque les infidèles et les incrédules auront remarqué les effets de la lecture de la Bible parmi les sectes protestantes. Toutes les sectes prétendent conformer leurs croyances à la pure parole de Dieu, et toutes se contredisent sur les vérités fondamentales de la foi. Si la Bible autorise ces contradictions manifestes, comme les ministres l'assurent, elle n'est en réalité qu'un recueil de fables, ou tout au moins un dédale dont les esprits ne trouvent jamais l'issue. Elle ressemble à ces oracles ambigus de l'antiquité païenne, qu'on expliquait sans efforts dans deux sens contraires; elle revêt toutes les formes que le caprice humain lui donne : elle ne mérite donc que mépris et dédain. Ainsi raisonne un infidèle témoin des discordes de la Réforme. Un libertin fera pis encore : il emploiera la Bible comme le jouet de ses passions. La Société biblique jette le volume sacré dans la boue de la place publique; elle l'abandonne au milieu du tumulte des affaires, des jeux et des ris; dans l'élan de son zèle, elle ne distingue ni temps, ni lieux, ni personnes. Une main immonde s'étend, saisit la Bible et l'expose à la risée publique. Le protestantisme ne peut se plaindre : il est complice de ce crime; il l'a provoqué.

II. La lecture de la Bible, telle qu'elle est faite par les protestants, est une source d'interprétations erronées. Nous avons garde de nier que les hérésies anciennes soient nées de l'abus des Ecritures. Les Pères qui nous ont laissé l'histoire des égarements de l'esprit humain, durant les premiers siècles de l'Eglise, s'accordent à dire que toutes les hérésies ont eu pour base une fausse interprétation de la parole de Dieu et pour principe l'orgueil et la témérité. Mais nous soutenons que ces abus n'ont jamais été aussi criants qu'ils le furent à l'origine de la Réforme, et que jamais ils n'ont exigé de la part de l'Eglise plus de zèle pour les réfuter, plus d'autorité pour les prévenir. A notre âge l'hérésie a dépassé tout ce qu'on avait osé dans les temps anciens. Les protestants ont renversé toutes les barrières, franchi les limites et ouvert un champ immense à la témérité de l'ignorance et à la présomption de l'orgueil. Tout ce que les sectes ont pu imaginer de faux, d'erroné et de monstrueux en fait de croyance; tout ce qu'elles ont adopté de ridicule, de bizarre et d'immoral en fait de discipline, tout a été autorisé par la pure parole de Dieu. Les Ecritures abandonnées au libre examen sont devenues dans les mains des protestants un vaste recueil de fables, un amas informe d'affreuses et pitoyables contradictions.

III. La lecture de la Bible, sous l'influence du jugement individuel, conduit à la négation de tous les dogmes, ou au doute le plus accablant et le plus cruel que l'esprit humain puisse subir. Plus de foi, plus de vie religieuse, plus de consistance ecclésiastique dans la Réforme; tout y est indifférence, froideur, désordre, ruine.

Il n'est guère étonnant que les protestants de nos jours aient perdu la foi. Du moment que la sainte Bible était devenue entre leurs mains un livre profane que chacun a interprété d'après ses lumières et son caprice, sa divine autorité était abolie, et l'enseignement de la foi flottait à tout vent de doctrine. Que dis-je, les protestants étaient placés dès l'origine sur une pente qui les entraînait en quelque sorte malgré eux dans l'apostasie. Leur croyance était fondée sur

Digitized by Google

la négation du dogme catholique; elle ne pouvait donc se perfectionner que par des négations ultérieures : plus un protestant protestait, plus il devenait en quelque sorte lui-même; perfectionner la Réforme, c'était évidemment nier davantage, protester plus souvent, jusqu'à ce que tous les dogmes catholiques fussent niés et qu'il ne restât plus une vérité à combattre. Dans cet état de chose, le rationalisme ne pouvait rencontrer de résistance sérieuse au sein de la Réforme. Toutes les voies lui étaient préparées, il n'avait qu'à renverser les dernières bases que la coutume lui opposait, pour rester définitivement maître de l'enseignement protestant et créer un christianisme nouveau. Et, en effet, dès qu'il se montra décidé à vaincre, tout céda à la terreur de ses armes. Au lieu de résister, les défenseurs de l'antique croyance reculèrent devant lui.

Dès que l'impulsion fut donnée, l'esprit de nouveauté étendit ses ravages sur le corps entier des doctrines protestantes, et ne rencontra plus d'obstacles sérieux; au contraire, plus il renversait, plus il était applaudi. Pour acquérir de la réputation, pour obtenir de l'avancement, il fallait au XVIIe siècle se signaler par quelque combinaison ingénieuse, quelque assertion hardie qui ébranlât une des données ou l'authenticité d'un des écrits sur lesquels s'appuyaient les défenseurs de l'ancienne foi. Aucun moyen aussi sûr et aussi expéditif de l'obtenir que de se hâter de prendre rang parmi les novateurs et de se signaler par une opinion hasardée, par un point devenu insolite, qui ouvrît une séduisante perspective des changements doctrinaires.

Cette disposition des esprits qui fit que les systèmes les plus ridicules furent accueillis avec enthousiasme, est certes un symptôme bien évident de la mort des croyances religieuses dans la Réforme; mais l'aversion que les protestants témoignent aujourd'hui pour les symboles ou confessions de foi n'est pas moins significatif. Ces formules servirent longtemps de défense aux vérités chrétiennes que les premiers réformateurs avaient respectées; elles formaient en quelque sorte une digue contre laquelle l'esprit de novation venait se briser; mais les symboles étaient l'œuvre de l'homme, et les protestants se faisaient gloire de n'obéir qu'à Dieu.

La liberté d'examen, qui les avait autorisés à rejeter la foi de l'Église, les autorisait aussi à rejeter les symboles. Ils ont usé de leur droit. Aujourd'hui les confessions de foi sont généralement abandonnées, ou sont devenues, dans les communions qui les conservent encore, de vains simulacres, de vaines formules qui n'ont aucune autorité dogmatique, qui n'imposent aucune obligation; bien plus, que la majorité des protestants méprise, repousse, condamne; et remarquons bien, rejeter les confessions avec dégoût et mépris, c'est faire un grand pas dans les voies de la Réforme; mais les déclarer impossibles, absurdes, c'est accepter le protestantisme avec toutes ses conséquences. Les ministres sont arrivés à ce point.

La liberté chrétienne entendue dans le sens de la Réforme, suffit sans doute pour abolir les confessions de foi; mais il est aujourd'hui un motif plus pressant de les proscrire; c'est l'état pitoyable des croyances protestantes. De quoi se composerait maintenant un symbole? Révélation, immortalité de l'âme, personnalité de Dieu, tous les dogmes sont niés et la négation de ces dogmes a conduit à l'*autolâtrie*, le culte de soi, dernier degré que l'impiété puisse atteindre; et c'est celui que les protestants ont atteint sous l'influence et par un effet incontestable du libre examen. Prouver maintenant que la piété est éteinte dans la Réforme et que la vie religieuse ne s'y manifeste plus, c'est en quelque sorte défendre une thèse inutile. Comment la piété pourrait-elle régner dans les âmes qui sont parvenues aux derniers excès de l'incrédulité?

Les chefs de la Réforme en ont tari la plupart des sources, en renversant les dogmes sur lesquels elle repose; ils lui ont refusé ses principaux aliments en supprimant le culte public et les sacrements de l'Église. Le culte extérieur, l'invocation des saints, les pèlerinages, toutes les pratiques chrétiennes étant abolies, le culte intérieur a subi une atteinte dont il ne s'est jamais relevé. Si l'on jugeait la piété des protestants d'après les hommages qu'ils rendent à Dieu, on en aurait une bien faible idée.

Parlerai-je du jeûne? Les protestants ne jeûnent plus; l'abstinence est abhorrée chez eux; dès lors la chair n'étant plus jamais humiliée, la grâce étant rarement demandée, l'âme se dessèche sous l'ardeur des passions, et s'abandonne à toute la convoitise de la nature corrompue.

Avec la foi, l'Église protestante tombe, se débat contre un mal invisible qui la dévore, et en attendant le remède qui ne viendra pas, expire dans une lente et cruelle agonie. Le protestantisme est arrivé au terme de son existence! Il a commencé par nier la primauté du Pape, il a fini par nier la personnalité de Dieu; il a commencé par abroger le sacrifice, il a proclamé ensuite l'autolâtrie; on suit de l'œil l'espace qu'il a parcouru dans sa course destructive, et l'on voit que son point de départ a été la lecture de la Bible sous l'inspiration du libre examen, et que son terme fatal a été la négation de toute vérité, et la profession publique de l'impiété la plus cynique. Il y a ici relation évidente de cause et d'effet : la cruelle agonie des communions protestantes s'explique donc sans difficulté par ces maximes que les ministres proclament sans cesse : *La Bible est la religion des protestants; tout homme doit lire la Bible en n'écoutant que son jugement individuel.* Sans doute il existe au sein du protestantisme quelques âmes privilégiées qui résistent aux effets du principe du libre examen; mais elles font exception au milieu de leurs coreligionnaires et c'est parmi elles que le catholicisme réa-

Digitized by Google

lise aujourd'hui ces conquêtes qui font sa gloire, en même temps que la désolation des protestants. — Voy. *Dictionnaire des Conversions*, t. IV, in-4°, édit. Migne.

ARTICLE V. — *Exposé et justification de la doctrine catholique sur la lecture de la Bible.*

Le reproche principal que le protestantisme n'a cessé depuis son origine d'adresser à l'Eglise en le renouvelant sous toutes les formes est de ne point permettre à ses enfants la lecture de la Bible. Expliquons sur ce point la véritable doctrine de l'Eglise romaine.

Nous croyons que les saintes Ecritures ont été données à l'Eglise pour l'instruction de tous les fidèles, et qu'elles ont été spécialement confiées aux pasteurs, afin qu'ils les conservent intactes et pures au milieu des vicissitudes et des révolutions des sociétés humaines, et qu'ils en fassent d'habitude la base de leur enseignement. Nous croyons que la plupart des vérités révélées y sont contenues, et que l'Eglise enseignante, c'est-à-dire le corps des pasteurs, dont le successeur de saint Pierre est le chef, a reçu la mission de les interpréter d'une manière authentique, au milieu de la tradition vivante qu'elle conserve dans son sein et en vertu de l'autorité dont elle a été revêtue par le Sauveur. Nous croyons que les saintes Ecritures suffisent à elles seules dans une foule de circonstances pour confondre l'hérésie ; lorsqu'on les entend dans le sens des saints Pères et conformément aux décisions antérieures de l'Eglise ; mais nous croyons ici avec Tertullien qu'elles ne sont aptes à résoudre définitivement et absolument aucune controverse ; lorsqu'on les sépare du principe d'autorité et qu'on en détermine le sens d'après des opinions préconçues ou d'après des systèmes humains ; alors, pour nous servir de l'expression énergique du docteur africain, elles ne sont propres qu'à troubler et l'estomac et le cerveau. Nous croyons que les Ecritures ne contiennent pas toutes les vérités révélées. Nous croyons que la lecture en est nécessaire aux pasteurs des âmes, et qu'elle peut être utile à tous les fidèles qui sont préparés à la faire ; mais nous croyons que jamais Dieu n'a ordonné à tous les Chrétiens de lire la sainte Bible, et d'y puiser par leurs efforts la connaissance de la révélation ; nous croyons que les fidèles profitent des Ecritures, lorsqu'ils prêtent une oreille attentive et docile à l'enseignement des pasteurs, et que l'Eglise a eu des motifs légitimes pour établir et modifier les lois disciplinaires ou les coutumes locales qui ont restreint ou encouragé, à différentes époques, l'usage des Livres saints parmi les laïques.

Voilà le résumé fidèle de nos croyances, voilà la doctrine avouée de l'Eglise. Pour la saisir dans ses principes, il faut tenir compte de cette série importante et capitale de faits que nous avons rapportés ci-dessus (art. 2, n. 2, 3, etc.), et que les protestants ignorent ou perdent de vue. Il nous est permis d'en tirer cette conséquence que nous avons déjà insinuée en les exposant, que le Sauveur et les apôtres n'ont jamais imposé aux fidèles l'obligation de lire la sainte Bible. Par quelle étrange révolution la prédication de la foi à laquelle Dieu attache le salut du monde serait-elle devenue insuffisante pour apprendre aux fidèles les voies du salut et les règles de la vie chrétienne ?

Mais maintenant, l'Eglise a-t-elle porté une loi qui défend aux Catholiques la lecture de la Bible ?

Le concile de Trente a dicté la quatrième règle de l'Index dans le but unique de prévenir les abus qui résultaient de la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire. Ces abus prenaient leur source dans la témérité des hommes qui lisaient, sans études préalables et avec des dispositions dangereuses, les versions inexactes, faites par des novateurs, et qui dogmatisaient ensuite sur les dogmes de la religion, avec cette aveugle audace qui est la fille de l'ignorance. Le moyen le plus sûr de remédier à ce mal était de réserver d'une manière spéciale à l'autorité ecclésiastique le pouvoir de diriger la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire, et de ne plus souffrir que tout le monde la fît indifféremment ; il fallait veiller à ce que les versions de la Bible employées par les fidèles fussent exactes, et ne tombassent plus entre les mains des personnes ignorantes et présomptueuses qui avaient coutume d'en abuser. Le concile de Trente l'avait compris ; témoin des maux que la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire entraînait à sa suite dans certaines contrées ; il résolut de la défendre partout où elle serait nuisible, sans l'entraver dans les Eglises où elle serait utile. A cette fin il porta une loi, dont les termes conditionnels laissent aux évêques la faculté de permettre cette lecture, lorsqu'elle peut se faire sans danger, et leur enjoignent de la défendre sous les peines les plus graves, lorsqu'elle est devenue par les mauvaises dispositions des fidèles, une occasion de scandale et de péché.

Par cette loi l'ancienne discipline de l'Eglise ne fut modifiée que dans une de ses dispositions accessoires. L'index laissa intacte, la liberté de lire et d'étudier la parole sainte dans ses textes originaux et dans les versions anciennes ; il n'est d'autre effet que de restreindre *conditionnellement* la liberté illimitée de lire la sainte Bible en langue vulgaire.

Cette loi n'abandonne pas au caprice des hommes la lecture des Livres saints, elle n'en interdit pas non plus l'abord aux laïques ; mais basée sur l'intérêt bien entendu des fidèles, elle pose d'une part une restriction qui atteint toutes les personnes trop peu instruites pour lire la sainte Bible dans le texte original ou dans les versions anciennes, et d'autre part elle permet la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire à toutes les personnes qui peuvent la faire avec fruit.

Digitized by Google

BIDDELLIENS.—Disciples de John Biddle né à Wolton, en 1615, mort en 1662. Il publia plusieurs ouvrages ; entre autres les deux *catéchismes* dans lesquels il attaquait la Trinité et soutenait que le Saint-Esprit n'est que le premier des anges. Il fut jeté plusieurs fois en prison pendant les guerres civiles, pour ses opinions ariennes. On voulut même lui appliquer la loi de 1648, qui punissait de mort les antitrinitaires; mais Cromwell le délivra des embûches que les puritains lui avaient tendues; et mis en complète liberté sous le règne de Charles II, il devint prédicateur de la communauté unitaire en Angleterre. Wiston et Emlyn furent les plus célèbres d'entre ses disciples.

BIDDLE (JOHN). *Voy.* l'art. précédent.

BISACRAMENTELS. — Les partisans de cette secte n'admettent que deux sacrements, le Baptême et la Cène.

BLANDRADA. *Voy.* l'art. suivant.

BLANDRATIENS. — Disciples de Georges Blandrada, médecin italien qui fut appelé, en 1563, dans la principauté de Transylvanie par Jean Sigismond. Il y avait déjà longtemps que Blandrada professait les dogmes des unitaires; aussi travailla-t-il à les répandre dans la Transylvanie : comme il avait encore un certain nombre de contradicteurs, il fit venir de Bâle, Faust Socin pour qu'il l'aidât à les combattre. Avec son secours il convertit à ses doctrines le prince Sigismond lui-même et un grand nombre de ses adversaires.

BOECHEL. *Voy.* l'art. suivant.

BOECHELISTES. — Secte fondée par Bœchel. Leur symbole est une réforme de la profession de foi des sacramentaires. Ils firent peu de prosélytes et eurent assez peu de durée.

BOEHM. *Voy.* l'art. suivant.

BOEHMISTES. — Jacques Bœhm, cordonnier de Gorlitz, s'avisa un jour de quitter son échoppe et ses souliers, pour annoncer aux peuples la vraie doctrine qu'ils ne connaissaient pas. C'était une espèce d'enthousiaste qui tombait souvent en extase; il publia sa doctrine dans un livre intitulé l'*Aurore naissante*. Le contenu de cet ouvrage est fort obscur, et on a bien de la peine à comprendre ce que l'auteur a voulu dire. Il paraît que ces mystères et ces ténèbres qui enveloppaient la croyance de Bœhm parurent à un certain nombre le cachet de son inspiration. Toujours est-il que le cordonnier-prophète se fit un bon nombre de partisans, parmi lesquels Gichtel et Kuhlmann, dont nous parlons ailleurs. — *Voy.* GICHTELIENS et KUHLMANISTES.

BOHEME (RÉVOLTE DE). — La révolte de la Bohême fut le signal de la guerre de Trente ans. Le pays était rempli d'une foule de sectaires de toute espèce, anciens hussites, etc., ou pour mieux dire partisans de toute doctrine pourvu qu'elle proclamât la haine contre Rome. Les gens remuants ne supportaient pas moins impatiemment le joug de l'autorité civile que celui de l'autorité religieuse. Sous Rodolphe, ils excitèrent d'immenses troubles sous prétexte d'obtenir la liberté religieuse, et l'empereur sanctionna leurs exigences par les fameuses lettres dites de Majesté, ce qui ne les empêcha pas de se révolter bientôt de nouveau à l'instigation de Mathias. Les lettres de Majesté faisaient de grandes concessions aux réformés, mais cependant ne légitimaient pas tous les envahissements qu'il leur plairait d'opérer. Sous l'empire de Mathias ils s'avisèrent de s'emparer de deux églises catholiques à Braunow et à Clostergrab, toutes les deux situées sur le territoire de princes catholiques, et de les transformer en temples du culte protestant. Les lettres de Majesté le défendaient formellement. Mathias ne faisait donc qu'un simble acte de justice, en ordonnant de rendre les églises à leurs possesseurs primitifs. Il n'en fallut pas davantage pour occasionner un soulèvement. Une bande de mécontents se rend au palais du gouverneur impérial et le précipite par les fenêtres du château. Le comte de Thorn se met à la tête des révoltés. Ils s'organisent sur tout le territoire de Bohême, déclarent ne plus vouloir de la maison d'Autriche pour les gouverner et convoquent tous les États héréditaires à l'insurrection contre cette famille.

Cet appel fut entendu. La Hongrie se souleva aussi et se donna un roi particulier. Les paysans de la Carniole et de la Carinthie se révoltèrent de leur côté. Les Bohémiens allèrent même plus loin. Ils réunirent les états à Prague, reprirent la couronne qu'ils venaient d'offrir à Ferdinand d'Autriche [1617] et l'offrirent ou plutôt voulurent la donner au chef de l'Union évangélique comme pouvant leur fournir un moyen plus efficace contre la maison d'Autriche. L'électeur palatin hésita d'abord et finit par accepter, grâce aux sollicitations de son épouse. Par là il déclarait la guerre à la maison d'Autriche; l'Union évangélique ne manqua pas de l'appuyer. D'un autre côté Ferdinand, le représentant de la maison d'Autriche qui venait de se faire nommer empereur, implora le secours de la sainte Ligue. Elle ne pouvait le refuser. Il ne s'agissait pas ici de seconder les desseins d'une ambition privée, mais bien de sauver la religion catholique que l'on se proposait d'anéantir par la ruine de la maison autrichienne. — Ainsi commença la fameuse guerre de Trente ans, comme on le voit, toute religieuse dans son principe [1618]. — *Voy.* ALLEMAGNE.

BOLEYN (ANNE DE), était fille de Thomas Boleyn et d'Elisabeth Howard de Surrey. — Ses premières années s'écoulèrent dans la douce paix de la famille : son éducation fut très-soignée, et la rendit bientôt supérieure aux jeunes filles de son âge. Son père était en grande faveur à la cour, et son crédit valut à sa fille l'honneur d'accompagner en France, comme demoiselle d'honneur, la princesse Marie d'Angleterre fiancée à Louis XII. Jusqu'à ce jour rien que de pur n'avait signalé cette jeune existence : mais la cour de François Ier ne devait pas rendre exempte de toute souillure la blanche fleur que lui

Digitized by Google

confirt l'Angleterre. Grandissant sous les yeux de Marguerite de Valois, au milieu de la licence et de l'indifférence religieuse, trop remarquée pour son honneur par le roi-chevalier, la pauvre enfant apprit de bonne heure qu'elle était destinée à une fortune brillante sinon toujours basée sur la pudeur et la vertu. La cour de Henri VIII la revit, en 1523, parée d'une beauté éblouissante et d'une feinte modestie qui rehaussait encore l'éclat de ses charmes. Elle ne tarda pas à recevoir les hommages du noble seigneur Thomas Percy, fils du duc de Northumberland. Malheureusement pour elle, pour sa patrie et pour l'Eglise, l'amour du roi empêcha l'union qu'elle projetait avec Percy. Henri VIII dégoûté de Marie Boleyn, la sœur de la jeune fille d'honneur, tourna vers celle-ci ses impudiques regards. Pour mieux gagner ce cœur qu'il supposait naïf, il créa le père vicomte de Rochford, et envoya, le même jour, une splendide parure de diamants à l'enfant. Rochford pouvait bien vendre une seconde fois, sans résister, l'honneur de ses filles : mais Anne, instruite au manége de la coquetterie par Marguerite de Valois, ne se rendit pas de même. Elle refusa d'être la maîtresse du roi; en vain le monarque conjura, protesta de son amour, fit des présents, composa des sonnets, donna des fêtes dont Anne était l'âme, il obtint toujours la même réponse : « Je serai à vous comme votre femme, et non point comme votre maîtresse ! » — Alors Henri conçut sur la validité de son union avec Catherine d'Aragon des scrupules étranges. Après dix-sept ans, d'une union réputée jusque-là légitime, il prétendit avoir vécu dans le péché avec la femme de son frère, et résolut de se séparer d'elle. Des théologiens serviles rendirent des décisions conformes à ses désirs : Wolsey trompé d'abord se conforma à leur avis, mais apprenant le nom de la future reine, il se jeta en pleurant aux pieds du roi, pour le détourner de ce fatal projet. Il était trop tard. Henri décidé à se passer de ceux qui lui refuseraient leur appui, envoya son ministre en France sous prétexte d'y poursuivre l'affaire de son mariage avec Marguerite de Valois, ou Renée de France; puis, maître de ses actes, il promit à sa maîtresse pour prix des faveurs obtenues la couronne de saint Edouard. Mais pour cela, il fallait obtenir du Pape la rescision du premier mariage. Or c'est ce que Clément VII ne voulut jamais faire; nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de toute cette affaire : qu'il suffise de dire que la cour de Rome, espérant tout du temps et des circonstances, refusa de brusquer l'affaire. Le roi s'en irrita : ne pouvant se venger sur le légat Campeggio, il fit porter tout le poids de sa colère sur Wolsey, que la favorite poursuivait de sa haine. Clément VII n'en donna pas davantage les satisfactions demandées.

Cependant il fallait se hâter : à la suite de l'entrevue de Boulogne entre Henri et François Ier, « les courtisans, » dit Audin (*Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 56), « remarquèrent sur la figure et dans la taille d'Anne Boleyn un changement qui témoignait assez que la jeune femme avait violé le serment qu'elle avait fait quand Henri pour la première fois avait essayé de la séduire. » — « Anne était enceinte. Rien n'était plus important que de mettre la légitimité de l'enfant à venir hors de toute discussion. » — Un mariage secret fut donc célébré, le 25 janvier 1533, par un prêtre que Henri trompa en lui faisant croire qu'il avait reçu du Pape la permission de s'unir à sa maîtresse. Puis pour couvrir cet odieux manége, l'infâme Cranmer, prêtre apostat, marié secrètement, fut élevé à l'archevêché de Cantorbéry, afin qu'il prononçât le divorce avec Catherine. Ce qui fut fait peu après, au grand étonnement et un peu aux rires du peuple qui bafouait les auteurs de cette ridicule intrigue. En vain Catherine protesta avec l'énergie d'une reine, d'une épouse et d'une mère : sa rivale fut couronnée aux yeux de toute l'Angleterre, muette de stupéfaction. Une protestation plus solennelle encore s'éleva bientôt, celle de Clément VII : mais Henri s'était fait la conscience. Cromwell, jadis serviteur de Wolsey, et en ce temps-là tout dévoué à son royal maître, lui avait conseillé de se faire aussi chef de l'Eglise en son royaume, comme faisaient les princes allemands. L'idée plut au tyran : la concevoir et l'exécuter étaient pour lui une seule chose : la scission fut opérée, et l'île des Saints, l'Eglise chérie de la papauté entre les Eglises du monde, devint l'Eglise anglicane, « une prostituée, selon la parole d'un de ses fidèles, portant encore avec une certaine aisance la crosse et la mître, » mais dépouillée de sa gloire et de sa grandeur d'épouse légitime de Jésus-Christ. Les têtes de l'évêque de Rochester, de l'héroïque Fisher et du chancelier Thomas More furent les prémisses des sacrifices sanglants dont le mariage incestueux de Henri fut le signal. Cependant Catherine était morte en 1536, et Anne se félicitait d'être désormais sans rivale. Pauvre insensée, qui croyait à la constance du roi ! Déjà il avait été déçu dans son attente, en voyant naître d'elle une fille au lieu du prince qui devait succéder à sa couronne. Puis les charmes de l'infortunée avaient perdu leur éclat, crime impardonnable aux yeux de Henri VIII, dont le cœur avait cessé de lui appartenir pour s'offrir à l'une de ses filles d'honneur, Jeanne Seymour. Dieu est juste, et ses jugements sont incompréhensibles ! Anne expiait ses fautes par la peine du talion. Une accusation, ou plutôt plusieurs accusations d'adultère et d'inceste furent portées contre elle. Vraies ou fausses, elles parurent au roi suffisamment prouvées. Anne fut arrêtée et conduite à la Tour, où la rejoignirent bientôt ses prétendus complices. Le 12 mai 1536, Norris, Weston, Dreyton et Smeaton furent condamnés à mort. Le 15 du même mois, Anne comparut à son tour devant la cour des pairs d'Angleterre : son oncle le duc de Norfolk présidait,

Digitized by Google

et, le croirait-on? son père, le comte de Wiltshire, était assis au banc des juges! Ces deux hommes ne se récusèrent pas, et cependant Percy, comte de Northumberland, l'ancien fiancé de la reine, leur avait donné l'exemple en quittant ce lieu funèbre! La reine fut déclarée coupable, condamnée à mourir sur l'échafaud, et dépouillée séance tenante des attributs de la royauté. Elle sortait à peine du tribunal, que son frère le vicomte de Rochford entra, et subit le même jugement, devant les mêmes juges!

Le 17, Rochford, Weston, Norris, Drevton et Smeaton reçurent le coup fatal. Cependant la vengeance de Henri n'était pas satisfaite : avant de faire tomber la tête de son épouse, il voulait l'avilir. Un nouveau divorce fut prononcé par Cranmer. Ainsi dépouillée de son titre d'épouse et de reine, réduite à l'infime condition de maîtresse abandonnée, Anne monta sur l'échafaud. Le bourreau lui banda les yeux, posa sur le billot cette tête jadis couronnée de la double auréole de la beauté et du rang suprême, et d'un seul coup de hache trancha la vie de la seconde victime de Henri VIII. Les dernières paroles d'Anne furent : « Seigneur Jésus, ayez pitié de moi! » — Puisse le Dieu qui pardonna au repentir de la femme adultère, avoir reçu dans le sein de sa miséricorde cette âme qui se présentait à lui en invoquant son nom!

« En ce moment, » dit Audin (*Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 223 et suiv.), « un chasseur de forte stature, assis sous les branches d'un chêne de la forêt d'Epping, et entouré d'une meute de chiens et de nombre de piqueurs, penchait la tête, prêtant l'oreille au moindre bruit du vent, quand l'air fut ébranlé par le son d'un coup de canon tiré dans le lointain. « A cheval, » dit-il en faisant effort pour se lever, « c'est fini; attachez les chiens, et partons. » — « A Wolf-Hall, dans le Wiltshire, une femme arrangeait sa parure de fête, sa robe blanche, son chapeau, son voile et son bouquet, car elle devait se marier le lendemain même. Le chasseur, c'était Henri; la femme, c'était Jeanne Seymour. Le 20 mai, le lendemain du supplice d'Anne Boleyn! Henri conduisit la belle Seymour à l'autel, en présence de quelques membres de son conseil privé, entre autres de sir John Russell, qui vanta les charmes de la nouvelle mariée et les grâces de l'époux royal. » — (*Voy.* ANGLETERRE, § Ier, *Catherine d'Aragon.*)

BONNES OEUVRES. *Voy.* SYMBOLIQUE, § II.

BORREL ou BOREL. *Voy.* l'art. suivant.

BORRÉLISTES ou BORÉLISTES. — Disciples d'Adam Borrel ou Borel, né en Zélande vers 1670. De bonne heure il se mit dans la tête que ses coreligionnaires n'étaient pas dans le vrai chemin et qu'il était destiné à les y faire rentrer. Malheureusement on ne voulut point croire à sa mission, ce qui ne déconcerta point Borel; mais il employa toute sa vie à se faire des prosélytes, il essaya de tous les métiers pour avoir occasion de persuader quelques imbéciles, essuya les mésaventures les plus décourageantes, attaqua avec le même insuccès les Catholiques et les protestants et parvint, mais avec bien des peines, à réunir un petit nombre de prosélytes. Les borrélistes, c'est le nom qu'on leur donne, ne vont pas dans les assemblées des autres protestants; ils reçoivent tous ceux qui lisent la Bible sans commentaires, condamnent tout culte extérieur, même les prières publiques, et soutiennent que depuis les apôtres il n'y a pas eu de véritable Eglise. Leur secte offre beaucoup d'analogie avec celle des mennonistes. — *Voy.* ce nom.

BOSSUET. *Voy.* ALLEMAGNE, § VI.

BOTHWELL (JACQUES HESBURN COMTE DE) s'est rendu célèbre par ses crimes. Le premier fut l'assassinat de Henri Stuart de Darnley, époux de la reine d'Ecosse, Marie Stuart [9-10 février 1567] — *Voy.* ces noms. — La même année vit consommer le second de ses forfaits. Accusé devant la haute-cour de justice d'Edimbourg, il parvint à se faire absoudre. Enhardi par cette indulgence, il enleva la reine pendant le voyage qu'elle faisait d'Edimbourg à Wirhrig pour y visiter son fils le prince Jacques. Il la conduisit à Dumbar, osa demander sa main, et appuya ses prétentions d'actes signés par un certain nombre de grands seigneurs. On dit même qu'il employa envers elle les dernières violences : imputation que supposent certaines lettres de Marie et de ses serviteurs. (*Voy.* Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. VII de l'édit. de 1826.) Quelle que soit la nature de ces outrages, ils agirent tellement sur l'esprit de la malheureuse princesse qu'elle consentit à épouser le comte. Le mariage fut célébré selon le rite calviniste : car Bothwell avait apostasié la foi de ses pères. Il était déjà marié; il répudia sa femme, grâce à la complaisance de quelques prélats catholiques et du consistoire réformé. Pour pallier la disproportion de cette alliance, la reine créa son mari duc d'Orkney : mais en le couvrant d'un manteau ducal, elle ne put donner à son âme vile la dignité et la grandeur nécessaires à ceux qui gouvernent.

Une révolte éclata bientôt, et la reine fut assiégée avec Bothwell dans le château de Dorthwick. Tous deux parvinrent à s'enfuir : mais pendant que Marie se retirait à Dumbar, dans l'espoir d'y retrouver sa liberté d'action, l'infâme assassin de Damley se réfugiait dans une île des Orcades. De là il passa en Norwége, et y exerça quelque temps la piraterie, métier bien digne de lui. La justice des hommes l'atteignit alors : jeté en prison, il y mourut, laissant dans l'histoire une mémoire détestée. Il était d'une laideur repoussante, que ne faisaient pas oublier, tant s'en faut, son langage ignoble et ses vices de toute espèce. Apostat et traître, il dut sa renommée d'un instant à son audace dans le crime : abandonné de ses complices, dès qu'il ne leur fut plus utile, il fut ce que sont toujours les scélérats, un lâche. Rien ne l'absout : il faut qu'il soit bien vil, puis-

Digitized by Google

qu'il le parut même aux siens, et qu'il ne s'est trouvé dans l'histoire personne qui osât réclamer pour lui. Et l'on sait cependant quels grands coupables on a tenté de la faire amnistier ! — *Voy.* Marie Stuart.

BOURBON (Antoine de). *Voy.* Barthelemy (La Saint-).

BOURBON (Charles de), duc de Vendôme, cardinal-archevêque de Rouen, frère d'Antoine, roi de Navarre, mort au siége de Rouen, et de Louis prince de Condé, tué à Jarnac, était né en 1523 de Charles de Bourbon-Vendôme, dont il était le second fils. — Prélat de mœurs douces, d'un caractère faible et que rien ne pouvait faire remarquer, le cardinal n'avait joué aucun rôle dans les événements accomplis sous les règnes de François II et de Charles IX. Lorsqu'en 1584 les ducs de Mayence et de Guise, chefs de la Ligue formée en France pour la défense de la foi nationale, avisèrent à opposer aux prétentions de Henri de Navarre un représentant de la maison de Bourbon, le cardinal fut choisi par eux, moins comme chef que comme centre de ralliement du parti catholique. La mort du duc François d'Anjou, en rapprochant le Béarnais du trône, hâta la manifestation des sentiments des ligueurs. Le cardinal acquiesça aux mesures prises par les princes de Lorraine, et après le traité de Joinville conclu avec l'Espagne, le 15 février 1585, il publia un manifeste en date du 31 mars, dans lequel il constatait officiellement, pour ainsi dire, l'existence de la Ligue et le but qu'elle se proposait d'atteindre. Ce fut là le seul acte à peu près, auquel le cardinal prêta son concours actif. Oublié pendant les trois années qui suivent, nous le retrouvons aux états de Blois, où il fut arrêté après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise. Enfermé à Amboise, il ne recouvra point sa liberté à la mort de Henri III. Proclamé roi cependant, le 21 novembre 1589 par le duc de Mayenne et reconnu par toute la France catholique sous le nom de Charles X, ce pauvre prince n'eut de la royauté que les épines et les souffrances. Vieux et infirme, sentant sa fin s'approcher, il sut cependant conserver une assez grande fermeté de caractère pour ne pas faiblir sous le poids des épreuves de sa captivité, et entretenir des relations avec la Ligue. On dit qu'il avait envoyé à Henri IV, son neveu, une reconnaissance de ses droits au trône de France. Mais n'ayant pu trouver aucune preuve à l'appui de cette assertion, nous n'avons pas cru devoir en tenir compte. Elle est d'ailleurs trop en désaccord avec ce que les historiens nous apprennent du cardinal, pour qu'on s'y arrête. Quoi qu'il en soit, il était encore prisonnier à Fontenay-le-Comte, quand la gravelle l'emporta à l'âge de 67 ans, le 9 mai 1590, dans le temps que les ligueurs s'occupaient de le délivrer. Honnête homme, mais prince sans valeur, Charles X n'était pas né pour régner. Porté au trône par des circonstances exceptionnelles, il n'eut pour palais royal qu'une prison, pour couronne que des fers, et souverain du plus beau royaume du monde, il n'eut pas même la chétive liberté dont jouissait le dernier de ses sujets. Du reste, ce qui fut un malheur pour lui, fut un avantage pour la Ligue, dont la marche était bien mieux réglée par le duc de Mayenne laissé à lui-même, que s'il eût fallu prendre les ordres ou simplement les conseils d'un roi dont le nom seul était nécessaire. Prisonnier et presque aveugle, le royal vieillard n'en était pas moins une barrière puissante opposée aux prétentions de Philippe II d'Espagne, et un centre de ralliement pour les Catholiques contre Henri IV protestant. En entendant résonner à leurs oreilles le nom d'un roi catholique et français, les vrais enfants de la France se sentaient plus de force et d'espérance et supportaient avec plus de courage les épreuves par lesquelles ils achetaient le triomphe de la foi et de l'indépendance nationale. — *Voy.* Ligue et France.

BOURBON CONDÉ (Charles de), neveu de Charles X, porta d'abord le nom de cardinal de Vendôme puis celui de cardinal de Bourbon, après la mort de son oncle. — Bien que fils du fameux Louis de Condé, il avait été élevé dans la religion catholique, et voyant après la mort de Charles X que la nation continuait de repousser Henri IV protestant, il se crut appelé à le remplacer sur le trône de France. Prince intrigant et ambitieux, mais sans aucune des grandes qualités nécessaires à cette époque pour fixer les regards, il échoua dans une entreprise au-dessus de ses forces. Il avait cru pouvoir arriver à se faire reconnaître roi d'un peuple essentiellement catholique, par des moyens purement politiques. Les moyens n'étaient pas à la hauteur de la fin : les aides que s'adjoignit Charles ne comprenaient pas plus que lui le peuple qu'ils aspiraient à gouverner. Esprits étroits qui croyaient pouvoir substituer à une conviction, le prestige de noms illustres et d'une habitude tout humaine ! Dieu employa contre eux des moyens semblables à ceux dont ils se servaient. Leur secret fut livré par un confident infidèle, à Henri de Navarre : les négociations de Davy du Perron, près la cour de Rome, échouèrent. La division se mit dans le parti, et au lieu de la couronne de saint Louis, Charles ne recueillit que les railleries et les défiances du Béarnais. La Ligue ne le vit pas de meilleur œil. Réduit dès lors au rôle d'ambitieux démasqué, il vécut dans l'obscurité, au milieu d'une cour où on le surveillait comme un homme dangereux. Lorsque la mort l'atteignit le 30 juillet 1594, le cardinal de Bourbon n'avait pas encore renoncé à ses intrigues, quelque impossible qu'il fût d'atteindre le but désiré. On a dit de lui, que ses mœurs n'étaient pas plus dignes de son caractère ecclésiastique. Cette assertion peut être vraie : mais la source dont elle émane (Mézeray, t. VI) nous paraît un peu suspecte, d'autant que l'historien en question ne cite pas ses autorités. Nous aimons à croire qu'il était bien informé,

Digitized by Google

mais nous nous défions aussi des Mémoires secrets, quel que soit l'esprit qui les dicte.— *Voy.* LIGUE ET FRANCE.

BOURIGNANISTES. — C'est le nom qu'on donne dans les Pays-Bas protestants aux disciples d'Antoinette Bourignon, née à Lille en 1616, morte à Francher en 1680. Imbue des doctrines quiétistes, cette jeune fille se retira dans une solitude du diocèse de Cambrai, habillée en ermite, puis dans une chambre où elle vécut quatre ans seule. Enfin, quand elle eut rassemblé les éléments d'une nouvelle doctrine, elle parcourut une partie de la Belgique et de la Hollande, distribuant partout les lumières nouvelles de la perfection chrétienne, et publia vingt et un volumes remplis de ses rêveries et de ses extravagances. Sa secte ressemble assez à celle des quakers et des labadistes. On ne sait trop distinguer ce qu'elle enseigne, mais ce qui est clair, c'est que selon elle la vraie Eglise est éteinte, et qu'il faut renoncer aux exercices liturgiques.

BRENTIENS ou UBIQUITAIRES. — Leur auteur fut Jean Brentius, né à Weil en 1499, mort à Fubingue en 1570. Il était, lors de la Réforme, chanoine de Wittemberg, et abandonna la foi romaine pour embrasser les nouvelles doctrines ; toutefois il n'en prit qu'une partie. Il disait que dans l'Eucharistie le corps de Jésus-Christ est avec le pain, parce que depuis son ascension, il est partout comme sa divinité. Un grand nombre de luthériens se rangèrent à son avis. Parmi eux, Osiander, Masculus, Themnitz, furent les plus célèbres. En 1577, ils formèrent une espèce de synode dans le monastère de Berg, pour établir comme dogme la doctrine de l'ubiquité. Son auteur Brentius était mort depuis sept ans, laissant douze enfants de sa seconde femme.

BROWN (ROBERT). *Voy.* l'art. suivant.

BROWNISTES. — Secte issue du puritanisme, et nommée ainsi de Robert Brown, son chef.

Brown était d'une assez bonne famille du Butlandshire. Il fit ses études à Cambridge et devint ministre de l'Eglise d'Angleterre. Il manifesta de bonne heure ses tendances hostiles à l'Eglise établie, prêcha et écrivit contre la hiérarchie ecclésiastique vers 1580. Les évêques le dénoncèrent à la cour et le firent mettre en jugement pour ses opinions puritaines. Il se vanta lui-même d'avoir été pour cette cause mis en trente-deux prisons différentes si obscures, qu'il n'y pouvait pas distinguer sa main, même en plein midi. Obligé de sortir du royaume avec une partie de ses sectateurs, il se retira à Middelbourg en Zélande, où il bâtit une église. Brown allait encore plus loin que les autres puritains. Comme eux, il rejetait toute espèce d'autorité ecclésiastique : dans sa secte, le ministère évangélique n'était qu'une simple commission révocable; et chacun des membres de la société avait le droit de faire des exhortations et des questions sur ce qui avait été prêché. Il condamnait aussi le baptême des enfants, et la bénédiction des mariages qui, selon lui, n'étaient que des contrats civils et ne requéraient que la présence du magistrat. De plus, il accusait les puritains de donner encore trop aux sens dans le culte qu'ils rendaient à Dieu, et soutenait que pour l'honorer véritablement, et en esprit, il fallait retrancher toute la prière vocale, même l'Oraison dominicale, qui, disait-il, ne nous a été enseignée par le Sauveur que comme modèle de toutes les autres prières.

Cependant la division se mit bientôt parmi les brownistes. Jean Robinson se plaça à la tête des mécontents, et ce fut une lutte entre lui et son ancien maître. Dégoûté de toutes ces traverses, Brown retourna en Angleterre en 1589, et abjura une partie de ses erreurs : en récompense, on l'éleva à la place de recteur dans une église du comté de Northampton, où il mourut en 1630.

Le changement de Brown ruina l'Eglise de Middelbourg ; mais ne détruisit pas sa secte en Angleterre. Dès 1592, on comptait 20,000 personnes imbues de ses erreurs. Elisabeth persécuta vivement les brownistes, les condamna à la prison, à l'exil et même à la mort. Un grand nombre se réfugia en Hollande, et ils fondèrent à Amsterdam une église qui eut pour pasteurs Johnson et Amsworth, qui ont joui d'une certaine réputation.

BUCER, naquit en 1491, à Strasbourg. — Son nom était Kuhorn (corne de vache), qu'il changea, comme Mélanchthon, pour le rendre plus gracieux, en le traduisant en grec. — Il était entré dans l'ordre des Dominicains, mais après avoir lu le sermon de Luther sur la nécessité du mariage, il se trouva profondément touché, laissa le froc, et sans doute, afin d'ajouter la charité à la vertu, il pénétra dans un couvent de religieuses pour s'y choisir une femme. Comme écrivain, il est pesant et diffus; mais comme orateur il eut du succès, à cause de sa taille gigantesque et de sa voix sonore.

Les obscurités de son style et son amour pour la néologie, lui permettaient de voiler sa pensée sous un tel galimatias, que chacun pouvait y reconnaître tout ce qu'il désirait. Il en profita, comme Mélanchthon, pour remplir un rôle de conciliateur, mais avec un tout autre caractère que celui-ci. Mélanchthon s'occupait beaucoup de rétablir l'unité en réconciliant les protestants avec les Catholiques; Bucer, comprenant mieux l'esprit du maître, s'occupait peu des Catholiques, mais beaucoup des dissidents, pour empêcher la désunion autour de Luther. L'un voulait rétablir l'unité; l'autre en consolider la rupture. D'autre part, Mélanchthon dans ses œuvres de conciliation était sincère, jusqu'à la simplicité la plus ridicule, accordant en concurrence, ce que chacun demandait, quelque contradictoire que cela fût ; Bucer était adroit, rusé jusqu'à la dissimulation la plus étrange, cachant sa doctrine, si doctrine il avait, sous une forme qui se prêtait à toutes les interprétations. Mais ses œuvres n'étaient pas plus durables que

Digitized by Google

sincères; ses projets de confession furent tout aussi éphémères, que la forme en était hypocrite. Il payait de mots, peu lui importait le fond. Aussi Luther l'appelait l'*architecte des subtilités*. Calvin, rencontrant un écrit plein d'obscurité, disait que *Bucer n'aurait pu être plus tortueux ni plus ambigu.* — *Ce fut un vrai renard, dans toutes nos conférences*, dit Juste Jonas. Son caractère machiavéliste ne l'empêchait pas d'être cruel : *Je voudrais*, disait-il, *voir déchirer les entrailles à Servet.* — Il resta fidèle à Luther dans sa conduite; quant aux doctrines, il est difficile, on le comprend, d'y voir un caractère quelconque. Mélanchthon parût comme la colombe de Luther, Bucer en fut le serpent. Bossuet le caractérise ainsi : « C'était un homme assez docte, d'un esprit pliant et plus fertile en distinctions que les scolastiques les plus raffinés, agréable prédicateur, un peu pesant dans son style, mais il imposait par sa taille et par le son de sa voix. Il avait été jacobin et s'était marié comme les autres, et pour ainsi parler, plus que les autres, puisque sa femme étant morte, il passa à un second et à un troisième mariage. Les saints Pères ne recevaient point au sacerdoce ceux qui avaient été mariés deux fois étant laïques : celui-ci prêtre et religieux se marie trois fois sans scrupule durant son nouveau ministère » (*Hist. des Variations*, liv. III). « C'était, » dit M. Aubin (*Hist. de Luther*, t. III, chap. 21), « un théologien de savoir, à la parole fleurie et au ton mielleux, un véritable serpent qui changeait de croyance comme l'animal de peau à chaque printemps. Bucer avait trahi le couvent où il avait sucé ce qu'il savait de théologie; trahi les pauvres prêtres qui l'avaient nourri et habillé à leurs frais pendant son enfance; trahi le catholicisme qui l'avait fait prêtre; trahi Luther qui l'avait recueilli, vanté et produit dans le monde; trahi Tarestadt dont il avait embrassé la foi; trahi les sacramentaires dont il avait colporté les doctrines. Revenu à Luther, il venait récemment de le renier pour passer aux Strasbourgeois. Cette bouche souillée de tant de parjures prononcera le vœu le plus épouvantable qui soit sorti des lèvres du prêtre : de voir déchirer et disperser les entrailles de Servet qui ne pensait pas comme lui sur la Trinité. »

Bucer eut la gloire de signer la fameuse consultation qui permettait au landgrave de Hesse de prendre deux femmes.

Il fut aussi le rédacteur de la profession de foi de Strasbourg ou tétrapolitaine. Il embrassa les idées de Calvin sur l'Eucharistie, puis revint à Luther, et enfin embarrassa le dogme de la présence réelle de tant d'obscurité et de distinctions subtiles qu'on ne put savoir au fond, s'il était luthérien ou zwinglien. Telle fut la foi qu'embrassèrent ses adeptes. — Sur la demande de l'infâme Cranmer, qui était en train de protestantiser l'Angleterre, il alla dans ce pays occuper une chaire de théologie à Oxfort; on a pu dire sans trop d'invraisemblance qu'il était mort Juif. Sa mort est de l'année 1551; il avait soixante ans.

BUCÉRIENS, partisans de Bucer. — On les appelle aussi luthero-zwingliens, à cause de la conciliation que leur chef avait prétendu obtenir entre la croyance de Luther et la croyance de Zwingle sur l'Eucharistie.

BUCKINGHAM (GEORGES-VILLIERS, duc de) naquit le 20 août 1592, à Brokesby dans le comté de Leicester. Son instruction fut fort négligée; mais en revanche il travailla avec succès à développer les grâces dont la nature l'avait doué. Remarqué dans une fête par Jacques Ier [1615], il fut admis à la cour, honoré de l'intimité du roi et accablé d'honneurs. Le duc de Sommerset avait cessé d'être en faveur : Villiers le remplaça si bien qu'il fut bientôt le canal obligé de toutes les concessions royales. Il fut lui-même créé marquis puis duc de Buckingham, et grand amiral d'Angleterre. Ses fautes, plus encore que sa rapide élévation, ne tardèrent pas à le signaler à l'attention de l'Europe. Ambassadeur près la cour d'Espagne, lorsqu'il s'agit de marier le prince de Galles à l'une des infantes, il ne réussit qu'à faire rompre les négociations. Pour se venger, il détermine le roi à déclarer la guerre aux Espagnols. Il fut de nouveau envoyé à Paris pour y traiter du mariage du prince avec Henriette de France, et s'éprit d'un ridicule amour pour la reine douairière. Ce fut pour lui la source d'avanies dont il entreprit de tirer vengeance en favorisant les protestants français révoltés. A ce moment Charles Ier avait remplacé son père, et le ministre plus puissant, s'il est possible, que par le passé, était aussi devenu plus audacieux. Il se mit lui-même en mer pour secourir les rebelles de France [1627]; l'entreprise échoua complétement, et il s'en revint couvert de honte en place de lauriers. Il fut accueilli en Angleterre comme il le méritait : peu populaire d'avance, il ne grandit pas par cet exploit dans l'estime publique. La haine et le mépris étaient déversés à pleines mains sur son nom, et pour comble de malheur, le roi son maître commençait à secouer son joug. Une nouvelle expédition se préparait contre la France, le roi l'obligea d'en prendre la direction. Il se rendit à Portsmouth, s'y occupa de tout disposer, avec un zèle qui témoignait d'une bonne volonté peu ordinaire, et promettait, semblait-il, quelque succès pour la campagne projetée. Mais son heure était arrivée; le 23 août 1628, il fut assassiné. Il laissait ses titres à un fils du même nom, et dont la vie fut en tout point digne de la sienne.

Ces deux hommes n'avaient rien de commun que leur titre ducal avec Edouard Svalford, duc de Buckingham, comte de Hereford et de Northampthon, du sang royal d'Angleterre, et que Henri VIII fit décapiter en 1521. (*Voy.* au sujet de ce Buckingham, AUBIN, *Hist. de Henri VIII*, t. V, p. 212-221, 3e édit., 1850, Paris.) — *Voy.* ANGLETERRE.

BUGEN-HAGEN, disciple de Luther. —

Digitized by Google

Il s'était indigné à la lecture du Livre de la captivité de Babylone; mais il fut enchanté du sermon sur la nécessité du mariage et s'attacha depuis lors au novateur. — *Voy.* l'art. suivant.

BUGENHAGENIENS. — Jean Bugen-hagen, né à Wallin, en Poméranie, en 1485, mort à Wittemberg, renia comme tant d'autres son caractère sacré de prêtre pour se marier. Il se sépara d'abord de Luther et forma une secte à part. Il inventa différentes erreurs sur l'Eucharistie, soutint que les paroles sacramentelles: *Tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel*, etc. (*Matth.* xvi, 19.) ne doivent s'entendre que du pouvoir de prêcher l'Evangile ou de communiquer aux hommes la foi qui efface tous les péchés. Plus tard il se raccommoda avec Luther et devint un de ses plus fervents disciples et de ses plus ardents missionnaires. Il fut installé par son maître ministre de Wittemberg, et mourut dans cette dernière ville en 1558.

BURLEIGH. *Voy.* Cérille.

BURNET. *Voy* Latitudinaires.

BURY. *Voy.* Ariens modernes.

BYLDERDYK. *Voy.* Scholténiens.

C

CAJETAN (Thomas de Vio) était né en 1469, sur les bords de la mer Thyrrénienne, dans le petit bourg de Cajétan (Gaëte), et descendait de l'illustre famille de Vio. — Sa mère, quand elle était enceinte, vit, dit-on, en songe, saint Thomas, qui prenait le nouveau-né dans ses bras et l'emportait au ciel. Son père voulait en faire un homme du monde; mais l'enfant entra volontairement dans l'ordre des Frères prêcheurs en 1484. Bien jeune encore, Cajétan s'était pris d'un véritable amour pour ce beau génie qu'on a surnommé l'Ange de l'école. Il passait la nuit à lire la Somme de saint Thomas; aussi, disait-on que si l'œuvre du saint s'était perdue, on l'eût trouvée tout entière dans le cerveau de son disciple. Cajétan avait eu de beaux succès en chaire: cardinaux, évêques, prêtres, légistes, écoliers, tout le monde voulait l'entendre. Sa parole était douce et allait au cœur. Après l'avoir écouté, il était impossible de ne pas l'aimer. Le peuple surtout le chérissait, depuis que Cajétan avait pris la défense des ouvriers contre les usuriers italiens, qui leur enlevaient la nourriture quotidienne. Sa charité égalait son zèle évangélique, c'était l'homme du pauvre. On savait qu'il dédaignait la gloire et la richesse; sa chambre était aussi modeste que ses vêtements. Aussi l'Italie fit-elle éclater sa joie quand Léon X, écoutant la voix populaire, décerna la pourpre au Frère prêcheur. Cajétan rehaussait ses vertus par une science profonde de l'Ecriture; c'était un des premiers exégètes de son siècle; ses principes hardis en matière d'herméneutique ont été quelquefois blâmés. Il dit au commencement de son commentaire sur la *Genèse: Non alligavit Deus expositionem Scripturarum sacrarum priscorum doctorum sensibus, sed scripturæ ipsi integræ sub catholicæ Ecclesiæ censura; alioqui spes nobis et posteris tolleretur exponendi Scripturam sacram, nisi, ut aiunt, de libro in quinternum.*

Le cardinal pensait que l'exégète peut s'écarter dans les détails de l'interprétation des saints Pères sans être infidèle au dogme universel.

Melchior Canus s'était déclaré contre l'opinion de Cajétan. Mais Pallavicini en prend au contraire la défense. On voit que la cour de Rome était noblement représentée par Cajétan, dans la célèbre diète d'Augsbourg. Sa douceur, son éloquence, son érudition échouèrent en face de l'opiniâtreté, et de la fureur de Luther. Il mourut à Rome, en 1534, à soixante-sept ans. — *Voy.* les articles Augsbourg (Diète d'), Allemagne.

CALIXTE (Georges). *Voy.* l'article suiv.

CALIXTINS ou SYNCRETISTES. — Georges Calixte, né à Medelley (Holstein) en 1586, vit avec douleur la multitude innombrable de sectes protestantes qui se contredisaient toutes et fournissaient par là aux Catholiques une arme invincible contre la Réforme. Il commença donc dans l'Université de Helmstadt des controverses pour réunir ensemble ces différentes sectes.

Il fit le premier cette distinction d'articles fondamentaux et non fondamentaux que Bossuet réfuta plus tard si victorieusement. Il admettait dans la communion de l'Eglise universelle, toutes les Eglises qui auraient conservé les articles fondamentaux, même l'Eglise romaine; mais en traitant les questions de la prédestination, de la grâce et du libre arbitre, il tomba dans le semi-pélagianisme. Tous ses efforts furent stériles. Chacune des sectes réformées avait trop d'attache à ses erreurs, trop de haine contre ses rivales pour que la conciliation fût possible. On accusa Calixte et ses disciples de sacrifier lâchement la vérité à l'amour de la tranquillité. Les piétistes surtout montrèrent à les combattre un acharnement extrême.

Les rois de Prusse, Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV ont tenté dans ces dernières années une entreprise à peu près analogue. Nous en parlerons à l'article: Eglise-basse, évangélique chrétienne.

CALVIN ou CAUVIN (Jean) [le premier nom vient de la manière dont il signait ses lettres (*Calvinus*)], né à Noyon, en 1509, de parents peu favorisés des biens de la fortune, ne dut son éducation qu'à la protection de la famille des Mommor, qui depuis longtemps donnait des évêques au siége pontifical de Noyon. Les mêmes bienfaiteurs, par la suite, l'ayant pourvu de plusieurs bénéfi-

Digitized by Google

ces ecclésiastiques tels que la chapelle de la Gésine, la cure de Pont-l'Evêque, dans l'espoir que plus tard il pourrait devenir un bon et saint ministre du Seigneur, le jeune Calvin profita de ces revenus pour se faire donner une brillante éducation. Quant à la reconnaissance qu'il devait naturellement à une famille qui l'avait tiré de la condition obscure où il était né, l'histoire ne nous révèle rien qui puisse nous en donner quelque preuve. Parcourez la longue série de ses lettres, parcourez ses volumineux ouvrages, consultez sa vie, ses relations, vous ne trouverez aucun récit des joies de son enfance; pas un souvenir, pas une larme, pas une pensée, pas une réflexion sur ces jours si beaux et si vite écoulés de l'âge d'innocence que le vieillard même ne peut se rappeler sans attendrissement. Jamais Calvin ne parle ni de son père, ni de sa mère qui l'avaient entouré de tant de soins, qui avaient fait pour lui de si grands sacrifices. Comment après cela eût-il pu garder un souvenir pour les Mommor, eux qui étaient prêtres et Catholiques? Le souvenir d'un bienfait, la reconnaisance, cette première vertu de toute âme bien née, devait être inconnue à ce cœur froid comme le marbre. Cependant une activité extraordinaire, au service de puissantes facultés, résidait en cet homme étrange. Mais cette activité, ces facultés puissantes que lui avaient données la nature et un travail opiniâtre, Calvin ne les employait que pour réussir dans l'invention d'une nouvelle dogmatique et d'un nouveau système politique; plus tard ce sera pour inventer des moyens prompts et efficaces de se débarrasser de tout ce qui pouvait être susceptible de lui faire obstacle en religion comme en politique. Quelques biographes affirment que Calvin embrassa la vie ecclésiastique : le contraire paraît plus probable; il est évident au moins qu'il ne reçut point les ordres sacrés.

Après avoir fait ses premières études sous les yeux et avec les deniers de la famille Mommor, Jean Calvin alla en poursuivre le cours à l'Université de Paris, et là y puisa les premiers germes des doctrines luthériennes, dans la compagnie de Tarel et sous les yeux de son maître, Matthieu Cordier, luthérien ardent.

Calvin de retour à Noyon, ses études achevées, se rendit coupable, selon quelques historiens, du crime de sodomie, ce pourquoi il fut marqué à l'épaule d'un fer rouge. Encore n'agit-on ainsi que par compassion pour sa jeunesse, car, selon les lois de la jurisprudence d'alors, il devait être brûlé vif. C'est alors qu'il quitta son pays soit pour cacher sa honte, soit pour se livrer à la carrière qu'il voulait embrasser et s'en alla étudier le droit d'abord à Orléans, puis à Bourges. — Il y eut pour maîtres Melchior, Wolmar et Alciate beaucoup plus zélés pour répandre les enseignements de Luther que pour enseigner la jurisprudence à leurs élèves. A ce titre Calvin mérita leur estime et leur affection spéciales. A cette école aussi il eut pour condisciple Théodore de Bèze et s'y lia avec lui d'une amitié que le temps devait rendre plus étroite [1531].

L'étude du droit achevée, Calvin revint à Paris, fréquenta tous les partisans des nouvelles doctrines et ne craignit pas de se montrer l'apôtre de ces doctrines et d'en prendre la défense auprès de François Ier. C'est dans ce but qu'il traduisit et dédia à ce roi le *Traité de la clémence* par Sénèque. Quoique Calvin dans cette traduction, qui est assez pauvre, ait poussé l'ignorance jusqu'à confondre Sénèque le philosophe avec Sénèque l'Ancien, il faut reconnaître cependant qu'il a semé son livre de commentaires qui révèlent une certaine érudition. Comme le roi de France, indocile à de tels enseignements, ne se montrait pas mieux disposé à l'égard des réformés, Calvin osa composer un nouveau discours en faveur de la même cause et le faire débiter à l'Université par le docteur Copp [1533]. Cette démarche ne fit qu'amener de nouvelles persécutions sur la tête des novateurs, principalement sur Calvin qui fut proscrit. Il prit la fuite et se réfugia à Pau, auprès de la reine Marguerite de Navarre protestante zélée. Il n'y passa que deux ans, tantôt occupé à faire des prédications dans le pays, mais plus souvent à compulser des matériaux pour un grand ouvrage qu'il méditait depuis longtemps et qu'il fit imprimer sous le titre d'*Institution chrétienne*, en 1535, à Bâle, où il avait trouvé un nouvel asile. Cet ouvrage était dédié au roi très-chrétien, François Ier.

En France, les doctrines nouvelles inventées par Luther, Zwingle et autres apôtres de l'erreur, prenaient grande faveur dans une certaine classe de la société, parmi les nobles, les gentilshommes et les lettrés. L'esprit d'opposition contre la cour romaine, la protestation contre tout ce qui en émanait, était leur caractère distinctif, c'était leur doctrine hautement avouée. Célébrer la Messe en français, lire l'Ecriture sainte en langue vulgaire, etc., étaient leurs principales pratiques de discipline; d'ailleurs ils n'avaient point de croyances arrêtées. Calvin voulut devenir le père de la nouvelle Eglise de France. L'espoir d'imposer à sa patrie un nouveau symbole de croyances faisait tressaillir de joie son cœur orgueilleux. Aussi, est-ce dans ce but qu'il travailla à son ouvrage de l'*Institution chrétienne* et qu'il le dédia à François Ier; afin que, sous la protection de ce puissant monarque, il circulât librement dans tous les Etats et passât entre les mains de tous. Toujours mû par la même pensée, il ne tarda pas à en publier une seconde édition en français (la première était en latin), afin qu'il fût à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

Cet ouvrage résume toutes les doctrines religieuses de Calvin. Quant aux idées politico-religieuses qui servirent de base au gouvernement théocratique qu'il fonda à Genève, elles demeurèrent à l'état d'élaboration dans son cerveau jusqu'à ce qu'il pût les mettre à exécution.

Digitized by Google

Le livre de Calvin a été célébré par les bouches protestantes et surtout par Théodore de Bèze comme le plus beau livre sorti de la main des hommes, le chef-d'œuvre que rien ne peut surpasser. A le juger sainement, cet ouvrage n'a rien d'extraordinaire : l'argumentation en est quelquefois serrée, mais souvent elle s'appuie sur des subtilités et ne craint pas de fausser les faits et les témoignages des saints Pères. Le style en est clair et correct, mais souvent diffus et lâche, toujours froid, sans chaleur et sans entraînement. L'ouvrage est divisé en quatre parties qui correspondent aux quatre parties du Symbole : 1° Dieu créateur; 2° Dieu rédempteur; 3° l'Esprit-Saint et ses dons sanctifiants; 4° l'Eglise.

Calvin professe dans son ouvrage la plupart des doctrines de ses devanciers. Révolté comme eux contre Rome, il devait suivre à peu près la même marche dans la voie de l'erreur. — L'Ecriture sainte, seule règle de foi, la justification par la foi seule, l'inutilité des bonnes œuvres, sont les principales erreurs. Calvin nie la présence réelle, admet une certaine présence virtuelle de Notre-Seigneur dans le pain et le vin, système qui est une espèce de compromis entre la doctrine de Luther et celle des sacramentaires et dont le principal mérite est d'être incompréhensible; mais le dogme qui distingue Calvin de tous les autres novateurs c'est le fatalisme de la prédestination : c'est ici le dogme que l'on peut appeler calvinien. Dieu est l'unique cause déterminante de tout ce qui se fait dans ce monde : sa volonté, son bon plaisir, voilà l'unique règle de tout; ce qui est péché, vertu, damnation, salut éternel tout est l'œuvre de Dieu. Rien n'arrive sans que Dieu l'ait voulu de toute éternité. — Dieu prédestine également tous les hommes, tous les enfants d'Adam, les uns au péché et à la damnation, les autres à la vertu et au bonheur céleste. Cependant Dieu n'est point l'auteur du péché proprement dit, car l'homme pèche avec volonté, bien qu'il pèche nécessairement. Telle est en abrégé la dogmatique calvinienne. (*Voy.* Calvinisme.)

Après quelque séjour à Bâle, Calvin sous le pseudonyme de Charles Despeville dirigea ses pas vers l'Italie non pour jouir de la beauté de son ciel et des douceurs de son climat, mais pour essayer d'étancher, au sein même des sources les plus vives du catholicisme, sa soif de prosélytisme. Nature froide et atrabilaire, Calvin ignorait le bonheur de la vie. Il ne se fixa donc à Ferrare, à la cour de Renée de France, que parce que cette princesse était zélée protestante, qu'il espérait pouvoir seconder ses efforts et gagner à la Réforme de nouveaux partisans. Malheureusement pour Calvin, sa protectrice, fille de Louis XII, héritière de sa haine contre la tiare, protestante uniquement dans le but de satisfaire cette haine, ne tarda pas à faire sa paix avec le Souverain Pontife, en même temps qu'elle promit de ne plus favoriser les nouvelles doctrines.

Par suite de ce traité, Calvin dut bientôt reprendre le chemin de l'exil et continuer sa vie errante. C'est alors qu'il passa à Genève avec l'intention de n'y demeurer que quelques jours; mais il était à peine arrivé que Guillaume Farel venait frapper à la porte de son hôtel, et le supplier d'accepter le ministère de Genève. Calvin hésitait beaucoup; Farel redoubla ses arguments, et finit par lui prouver qu'il désobéissait formellement à la volonté du Tout-Puissant en refusant plus longtemps. « Je cédai, » disait Calvin plus tard, « crainte de déplaire à Dieu. » C'est ainsi que les historiens protestants racontent le fait; c'est ainsi qu'ils présentent Calvin comme un nouveau Décius qui se dévoue corps et âme afin d'obéir à la voix de Dieu. Lorsqu'on connaît l'histoire de Calvin, il est difficile de croire qu'il accepta le ministère par dévouement [1536]. S'il hésita tant, c'est qu'il craignait *d'être torturé dans cette chambre ardente;* comme il le dit quelque part dans ses lettres, c'est qu'il prévoyait les luttes et les combats qui l'attendaient.

Calvin fixé à Genève, fut aussitôt reconnu ministre de la parole évangélique dans cette ville, en compagnie de Guillaume Farel et de Pierre Viret. Bientôt les trois ministres composèrent et publièrent, à l'usage du peuple génevois, un symbole de croyances, un catéchisme et des canons de discipline. Ces décrets disciplinaires étaient d'une sévérité effrayante. Aussi de toutes parts des plaintes se firent entendre; les libertins murmurèrent bien haut, disant qu'ils n'avaient pas opéré la révolution politique et religieuse pour se forger des chaînes plus lourdes que les anciennes, et se donner de nouveaux maîtres. La lutte commença dès lors entre les libertins ou partisans de la liberté et le parti des ministres. La discipline génevoise différait en beaucoup de points de celle de Berne; ce fut une nouvelle source de discordes.

Nous ne ferons pas l'histoire de cette lutte; elle se lie à l'histoire générale de la Réforme à Genève. (*Voy.* l'art. Genève.) Calvin, Farel et Viret, n'ayant pas voulu céder, furent solennellement bannis de la ville. A peine sur la terre d'exil, leurs prétentions s'évanouirent, et ils n'eurent rien de plus pressé que de se rendre devant le grand conseil de Berne pour témoigner de leur adhésion formelle aux cérémonies bernoises. Mais comme, malgré cela, Genève ne semblait pas disposée à leur rendre sa première hospitalité, ils furent obligés d'aller demander ailleurs un asile temporaire.

Calvin alla se fixer à Strasbourg, où Bucer l'appelait de tous ses vœux. Il y professa la théologie, fit diverses prédications, et réunit autour de lui un petit troupeau sur lequel il fit l'essai des théories gouvernementales qu'il devait plus tard transporter à Genève; enfin il s'y attira tant de renommée, que, de toutes parts, il recevait des félicitations et des consultations. Les protestants d'Allemagne l'appelaient à leurs diètes afin de combattre les

Digitized by Google

Catholiques, ou de ramener l'unité et la paix dans leur propre camp.

Calvin s'y occupa aussi de trouver une femme, et fut trop heureux de rencontrer une veuve nommée Idelette de Bures, qui lui apporta en dot cinq enfants. De ce mariage, il n'eut lui-même qu'un fils qui mourut jeune.

Le malheur avait grandi Calvin. Genève commençait à le regretter. D'ailleurs, elle avait été fort mal partagée sous le rapport des ministres qui l'avaient remplacé. C'étaient des gens corrompus, hypocrites, esclaves de leurs vices, perdus dans l'estime publique, de la main desquels le peuple rougissait de recevoir la cène. Dans ces circonstances, les amis des exilés osèrent parler de leur rappel : les anciens ministres opinèrent eux-mêmes pour rappeler Calvin; enfin les conseillers de Genève prirent l'arrêté suivant : *Pour l'augmentation et l'avancement de la parole de Dieu, a été ordonné d'envoyer quérir ès Strasbourg maître Calvin, lequiel est bien savant, pour être notre évangélique en cette ville* [1540]. (MAGNIN, pag. 28.)

Calvin ne se rendit point à une première proposition : peut-être était-ce parce qu'il se trouvait bien dans sa position; peut-être aussi voulait-il se faire prier, comme un homme important : Farel, Viret, les Eglises de Zurick et de Bâle et bien d'autres le supplièrent ardemment d'obtempérer aux désirs de Genève, qui réclamait son ministère. Calvin, cédant à tant de supplications, vint reprendre ses fonctions de pasteur de l'Eglise de Genève [septembre 1541].

Cette fois il était seul et bien décidé à dominer sans partage de pouvoir, et surtout sans contrôle. Son orgueil avait rêvé d'enchaîner au char de son propre caprice les intelligences, les consciences et les volontés. Faire et défaire à son gré le symbole de la foi et des croyances antiques, donner la loi aux volontés, quel beau rêve pour l'orgueil d'un homme ! C'était celui de Calvin ; mais avant de le voir réalisé, que de difficultés, que d'épreuves, et aussi que d'exils, de bûchers et d'échafauds ! Calvin, avec la perspicacité de son regard froid mais sûr, prévit tout et ne fut point épouvanté.

A peine rentré à Genève, l'auteur de l'*Institution chrétienne* commença l'essai de son pouvoir en opérant une réforme générale dans la constitution religieuse de la ville qui venait de se livrer à son despotisme. Une commission nommée à cet effet n'eut besoin que d'un mois pour déterminer le symbole des croyances, la règle des mœurs et la discipline, preuve évidente que tout avait été préparé d'avance et de longue main. Le travail de la commission se réduisait à approuver l'œuvre antérieure de Calvin. Le pasteur de Genève donna bientôt aussi une nouvelle édition de son catéchisme, afin de prévenir toute dissidence dans la foi.

En 1542, la peste visita Genève. Comme les ministres déclaraient qu'ils aimeraient mieux aller au diable que de rendre visite aux pestiférés, Calvin eut le courage de se proposer; mais il est bon d'ajouter que, secrètement, il se fit défendre par le conseil d'aller dans les lazarets, sous prétexte que sa vie était trop nécessaire pour l'exposer ainsi au fléau qui sévissait avec tant de fureur sur la ville.

Calvin ne pouvait dominer paisiblement avant d'avoir anéanti ses ennemis. Ils étaient nombreux dans Genève : d'une part, les libertins étaient bien décidés à défendre les libertés de leur patrie au prix de leur sang et de leur fortune; d'autre part, plusieurs lettrés et humanistes, qui étaient venus chercher un refuge au sein de Genève comme l'asile et le sanctuaire de la liberté de conscience, avaient l'audace de lire l'Ecriture sainte autrement que Calvin, de penser autrement que lui, d'avoir une autre foi que la sienne. Tous ces gens, aux yeux du maître, étaient de grands coupables auxquels il se garda bien de faire jamais grâce. « Son âme de boue avait soif de sang, » dit M. Galisse. « Ce n'était pas assez pour lui d'avoir écrit son code non avec de l'encre, mais avec du sang; il fallait que le sang versé réjouît encore ses regards; il ne voulait pas qu'aucun de ses adversaires fût épargné. » Sa première victime fut Castalion : il le fit chasser successivement de Genève [1545], puis de Berne, et enfin le força à mourir de faim. En 1547, Jacques Gruet porta sa tête sur l'échafaud pour avoir insulté maître Calvin par libelles et placards imprimés. Cette mort fut un premier échec pour les libertins, une première victoire et un encouragement pour Calvin. Il pouvait espérer désormais que, dans la lutte qui s'était engagée, le triomphe finirait par lui appartenir; car si les anciens Génevois ne devaient pas favoriser un étranger, les réfugiés nombreux, qui reçurent le droit de bourgeoisie et furent admis dans les conseils, ne pouvaient que prendre parti pour leur protecteur; d'un autre côté, si le peuple montrait quelque sympathie pour les libertins, les pouvoirs de la ville étaient gagnés au nouveau maître que Genève s'était donné. Le consistoire était entièrement entre les mains de Calvin; les autres conseils se remplissaient journellement de ses partisans. Les libertins n'avaient donc d'espoir que dans le peuple; mais le peuple n'avait presque plus d'influence, parce que les conseils se renouvelaient mutuellement; puis le peuple lui-même ne tarda pas à devenir calvinien, c'est-à-dire qu'il fut renouvelé presque entièrement par l'admission des réfugiés au titre de citoyens.

Avant de succomber, le parti défenseur des libertés génevoises livra des combats acharnés. La lutte eut même des péripéties, de 1548 à 1553 : le succès fut souvent incertain. Berne prit parti en faveur des libertins.

La dispute de Bolsec [mai 1551], interrompit un moment ces luttes : Bolsec fut exilé parce qu'il pensait autrement que Calvin sur la prédestination. Puis le combat re-

Digitized by Google

commença. Calvin néanmoins eut encore de légères défaites à essuyer : Trollier son ennemi fut nommé censeur des livres, et il fut vivement question d'enlever au consistoire le droit d'excommunication.

L'incarcération, le jugement, la condamnation et le supplice de Michel Servet fut une nouvelle scène de ce drame qui devenait de plus en plus tragique. L'antitrinitaire Servet fut livré au bûcher pour avoir outragé Calvin [août, octob. 1553]. Le supplice de cet infortuné fut le signe précurseur de la chute des libertins. Ils avaient vainement essayé de le délivrer; mais gardé à vue dans une étroite et humide prison, il lui était impossible de communiquer avec ses amis qui durent l'abandonner à son sort. Bientôt la question de l'excommunication toujours pendante fut résolue dans un sens favorable au consistoire. Calvin dominait dans tous les conseils; il ne cessait d'obtenir l'admission d'étrangers au titre de citoyens. Cette nouvelle création irritait les libertins; c'était pour eux une question de vie ou de mort. En conséquence, n'ayant plus d'autre moyen de salut, ils résolurent d'exciter un mouvement populaire et y parvinrent. Le peuple se souleva et courut au conseil protester contre l'admission de nouveaux citoyens. [16 mai 1555.] Le soir, nouveau tumulte; la ville retentissait des cris : « A bas les Français! à bas les traîtres! » — Les syndics furent insultés. C'est alors que les chefs du parti libertin se montrèrent, arrachèrent le bâton syndical des mains qui le portaient et s'en servirent pour remettre l'ordre et la tranquillité dans la ville. Ce fut l'affaire d'un instant, le lendemain matin la ville ne s'apercevait pas qu'elle avait été le théâtre d'une émeute.

De ces faits, il résulte clairement que les libertins n'avaient voulu qu'effrayer leurs ennemis et montrer leur popularité. La vengeance de Calvin devait être terrible. Son premier soin fut de faire comprendre que cette émeute était une conspiration longuement préméditée contre l'Etat et contre sa personne; en conséquence, les auteurs furent aussitôt décrétés d'accusation et poursuivis. Beaucoup avaient eu la précaution de prendre la fuite. Trois seulement furent saisis, auxquels on adjoignit comme complice secret Daniel Berthelier, quoiqu'il fût absent pour affaires de commerce au moment du complot. Le procès de ces coupables fut bientôt instruit. Quoique Berne eût pris leur défense, leurs biens furent confisqués, eux-mêmes condamnés à la potence. Ceux qui avaient pris la fuite furent brûlés en effigie et les autres exécutés solennellement sur la place publique [1555]. La vengeance de Calvin n'était encore qu'à demi satisfaite. D'autres victimes tombèrent bientôt sous ses coups, pour avoir osé penser autrement que lui; Bernard Ochius, Gentilis, Alciati et d'autres, furent bannis de Genève, à cause de leurs opinions hétérodoxes [1558].

Après toutes ces proscriptions, Calvin ne compta plus que des esclaves dans Genève : l'exil, le glaive et le bûcher l'avaient bien servi et avaient fait bonne justice de tous ses ennemis. Mais il ne devait pas jouir longtemps de la tyrannie qu'il s'était créée. Il était à peine âgé de cinquante ans, et déjà il ressemblait à un vieillard par son aspect cadavérique et ses infirmités. Ce n'était pas sans avoir essuyé bien des traverses, bien des humiliations, sans avoir accompli des prodiges de travail et de patience, que Calvin était enfin parvenu à assurer son triomphe. De cuisants remords avaient dû, au reste, pénétrer ce cœur si coupable envers Dieu et les hommes. De douloureuses maladies avaient gangrené son corps dans plusieurs de ses parties. Dieu n'accorde point sa paix aux impies : *Non est pax impiis.* (*Isa.* XLVIII, 22.)

Au mois de mars 1564, Calvin se sentit frappé à mort; il s'éteignit sans regret apparent et même assez doucement, au rapport de son fidèle disciple Théodore de Bèze, le 27 mai 1564. (AUDIN, *Hist. de Calvin.*) — *Voy.* GENÈVE, SUISSE, FRANCE, LUTHER, ZWINGLE, BÈZE, SERVET, etc.

CALVINISME. — Doctrine de Calvin et de ses sectateurs en matière de religion.

On peut réduire à six chefs principaux les dogmes essentiels du calvinisme : 1° que Jésus Christ n'est pas réellement présent dans le sacrement de l'Eucharistie, que nous l'y recevons seulement par la foi; 2° que la prédestination et la réprobation sont absolues, indépendantes de la prescience que Dieu a des actions bonnes ou mauvaises de chaque particulier; que l'un et l'autre de ces deux décrets dépendent de la pure volonté de Dieu, sans égard au mérite ou au démérite des hommes; 3° que Dieu donne aux prédestinés une foi et une justice inamissibles et ne leur impute point leurs péchés; 4° qu'en conséquence du péché originel, la volonté de l'homme est tellement affaiblie, qu'elle est incapable de faire aucune action, qui soit méritoire du salut, même aucune action qui ne soit vicieuse et imputable à péché; 5° qu'il lui est impossible de résister à la concupiscence vicieuse, que tout libre arbitre consiste à être exempt de coaction et non de nécessité; 6° que les hommes sont justifiés par la foi seule, conséquemment, que les bonnes œuvres ne contribuent en rien au salut, que les sacrements n'ont point d'autre efficacité que d'exciter la foi. Calvin n'admet que deux sacrements : le baptême et la Cène; il rejette absolument tout le culte extérieur et la discipline de l'Eglise catholique.

On voit, que pour former son système, cet hérésiarque a rassemblé les erreurs de presque toutes les sectes connues, celle des prédestinatiens, de Vigilance, des donatistes, des iconoclastes, de Bérenger; qu'il a répété ce qu'avaient dit les albigeois, les vaudois, les beggards, les fraticelles, les wiclefistes, les hussites, Luther et les anabaptistes.

Sur l'Eucharistie, il n'enseigne pas, comme

Digitized by Google

Zwingle, que c'est un simple signe du corps et du sang de Jésus-Christ; il dit que nous y recevons véritablement l'un et l'autre, mais seulement par la foi; mais le corps et le sang de Jésus-Christ n'y sont cependant pas avec le pain et le vin, ou par impanation, comme le veulent les luthériens, ni par transsubstantiation, comme le soutiennent les Catholiques. — *Voy.* Eucharistie.

Ainsi, depuis la naissance de la Réforme en 1517, jusqu'en 1532, voilà déjà trois systèmes, qui s'étaient formés sur ce que l'Ecriture dit du sacrement d'Eucharistie. Selon Zwingle, les paroles de Jésus-Christ: *Ceci est mon corps*, signifient seulement, ceci est le signe de mon corps; Calvin soutient qu'elles expriment quelque chose de plus, puisque Jésus-Christ avait promis de nous donner sa chair à manger. (*Joan.* VI, 52.) Donc, répond Luther, le corps de Jésus-Christ y est véritablement avec le pain et le vin. Point du tout, dit Calvin; si l'on admettait la présence réelle, il faudrait admettre la transsubstantiation, comme les Catholiques, et le sacrifice de la Messe. Voilà comme s'accordaient ces docteurs, tous suscités de Dieu, pour réformer l'Eglise, et tous inspirés par le Saint-Esprit.

Si l'on compare ce que Calvin enseigne sur la prédestination avec ce qu'il dit sur le défaut de liberté dans l'homme, on sentira que Bolsec avait raison de lui reprocher qu'il faisait Dieu auteur du péché; blasphème qui fait horreur. Toute la différence entre les prédestinés et les réprouvés, consiste en ce que Dieu n'impute pas les péchés aux premiers, et qu'il les impute aux autres. Un Dieu juste peut-il imputer aux hommes des péchés qui ne sont pas libres; damner les uns et sauver les autres, précisément parce qu'il lui plaît ainsi? L'abus que Calvin faisait de plusieurs passages de l'Ecriture sainte, pour établir cette doctrine odieuse, était une démonstration de l'absurdité de sa prétention, de vouloir que l'Ecriture seule fût la règle de notre croyance.

Aussi le prétendu décret absolu de prédestination et de réprobation, causa-t-il, parmi les protestants, les disputes les plus animées; il donna la naissance à deux sectes, l'une des infralapsaires, l'autre des supralapsaires, et donna lieu à une infinité d'écrits de part et d'autre. (*Voy.* Arminiens.)

Pour esquiver le sens des paroles de Jésus-Christ, qui nous assure de la présence réelle dans l'Eucharistie, Calvin opposait d'autres passages où il faut recourir au sens figuré; et pour expliquer les passages qui semblent supposer que Dieu est l'auteur du péché, il ne voulait pas faire usage de ceux dans lesquels il est dit que Dieu hait, déteste, défend le péché, qu'il le permet seulement, mais qu'il n'en est pas l'auteur.

L'inamissibilité de la justice dans les prédestinés, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, étaient deux autres dogmes, qui entraînaient les plus pernicieuses conséquences. Calvin avait beau les pallier par toutes les subtilités possibles, les simples fidèles ne sont pas en état de saisir cette obscure théologie; elle est d'ailleurs directement opposée aux passages les plus formels de l'Ecriture sainte; elle n'est bonne qu'à nourrir une folle présomption et à détourner le Chrétien de faire de bonnes œuvres.

Une nouvelle contradiction était de soutenir que Dieu seul peut instituer des sacrements, que, selon l'Ecriture, il n'en a point institué d'autres que le Baptême et la Cène, et de prétendre que ces sacrements n'ont point d'autres effets que d'exciter la foi. L'institution de Dieu est-elle nécessaire pour établir un signe capable d'exciter la foi?

C'était évidemment par nécessité de système, que Calvin niait la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. S'il avait avoué qu'en vertu de l'institution du Sauveur, les paroles qu'il a prononcées ont le pouvoir de rendre présents son corps et son sang, comment disconvenir qu'en vertu de la même institution, d'autres paroles ont la force de produire la grâce dans l'âme d'un fidèle disposé à la recevoir?

Mosheim et son traducteur conviennent que sur ce point la doctrine de Calvin n'est pas intelligible.

Dans la suite les calvinistes ont senti les inconvénients du système de leur maître, à peine ont-ils conservé un seul de ses dogmes en son entier; ils ont changé les uns, adouci et modifié les autres. Presque tous ont pris le sentiment de Zwingle sur l'Eucharistie, ils ne l'envisagent que comme un signe. Un très-grand nombre ont rejeté les décrets absolus de prédestination et sont devenus pélagiens.

Les théologiens catholiques ont attaqué en détail tous les dogmes forgés par Calvin, même avec les palliatifs que ses disciples y ont apportés. Ils ont démontré l'opposition formelle de ces dogmes prétendus avec l'Ecriture sainte, avec la tradition ancienne et constante de l'Eglise, avec les vérités que tout Chrétien est obligé d'admettre. Ce réformateur accusait l'Eglise romaine, d'avoir changé la doctrine de Jésus-Christ, établie par les apôtres, on a prouvé jusqu'à l'évidence, que c'est lui-même qui a innové, qu'il n'y a dans l'univers entier aucune secte qui ait professé le calvinisme; qu'il est proscrit et détesté dans des sociétés qui se sont séparées de l'Eglise romaine, depuis plus de quatorze cents ans. Ce qui forme déjà un préjugé terrible contre ce système, c'est qu'il a donné naissance au socianisme et au déisme.

Depuis son établissement, ils s'est toujours maintenu à Genève, où il a pris naissance; des treize cantons suisses, il y en a six qui le professent. Jusqu'en 1572, il a été la religion dominante en Hollande; quoique dès lors cette république ait toléré toutes les sectes par raison de politique, le calvinisme rigide y est cependant toujours la religion de l'État. En Angleterre, il est allé en décadence, depuis le règne d'Elisabeth, malgré les efforts qu'ont faits les puritains ou les presbyté-

Digitized by Google

riens pour le soutenir. Depuis que l'Eglise anglicane a pris des formes plus modérées, les calvinistes sont au nombre des sectes non conformistes et simplement tolérées. En Ecosse et en Prusse, il est encore dans toute sa vigueur. Dans quelques parties de l'Allemagne, il est mélangé avec le luthéranisme; il a été souffert en France jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

On demandera sans doute comment un système, si mal conçu et si mal raisonné, capable de désespérer les âmes vertueuses et d'affermir les pécheurs dans le crime, de faire envisager Dieu plutôt comme un tyran que comme un maître aimable, a pu trouver des sectateurs dans presque toutes les parties de l'Europe. Nous tâcherons d'expliquer ce phénomène dans l'article suivant. Parmi nos controversistes qui ont réfuté le calvinisme, Bossuet, Arnaud, Nicole, Papin, Pélisson tiennent le premier rang, et sont les plus estimés.

Mosheim réduit à trois ou quatre chefs les points de doctrine qui divisent les calvinistes d'avec les luthériens. 1° Touchant la Cène, ceux-ci disent que le corps et le sang de Jésus-Christ y sont véritablement donnés aux justes et aux impies d'une manière inexplicable; selon les calvinistes, ce corps et ce sang n'y sont qu'en figure, ou présents seulement par la foi; mais tous ne l'entendent pas de même.

Le traducteur de Mosheim a très-mal rendu ce point de la croyance des luthériens, en disant qu'ils assurent que le corps et le sang de Jésus-Christ sont *matériellement présents* dans le sacrement; jamais les luthériens n'avoueront cette *présence matérielle;* ils disent que le corps et le sang du Sauveur y sont donnés et reçus par la communion, sans avouer qu'ils y sont présents, indépendamment de l'action de communier. 2° Selon les calvinistes, le décret par lequel Dieu, de toute éternité, a prédestiné tel homme au bonheur éternel, tel autre à la damnation, est absolu, arbitraire, indépendant de la prévision des mérites ou démérites futurs de l'homme. Selon les luthériens ce décret est conditionnel et dirigé par la prescience. 3° Les calvinistes rejettent toutes les cérémonies comme des superstitions; les luthériens croient qu'il y en a d'indifférentes et que l'on peut conserver, comme des peintures dans les Eglises, des habits sacerdotaux, les hosties pour consacrer l'Eucharistie, la confession auriculaire des péchés, les exorcismes dans le baptême, plusieurs fêtes, etc. Mais Mosheim convient que ces divers articles de croyance fournissent matière à un grand nombre de questions subsidiaires. 4° Ni l'une ni l'autre de ces deux sectes n'a aucun principe certain dans le gouvernement de l'Eglise; dans plusieurs endroits les luthériens ont conservé des évêques sous le nom de surintendants; ailleurs ils n'ont qu'un simple consistoire comme les calvininistes; chez les uns et les autres le pouvoir civil des souverains et des magistrats a plus ou moins d'influence dans les affaires ecclésiastiques, suivant les lieux et les circonstances. A proprement parler, leur seul point de réunion est leur haine et leur animosité constante contre l'Eglise romaine. (*Dict. de Bergier.*) — *Voy.* CALVIN; LUTHÉRANISME; JUSTIFICATION; EUCHARISTIE; SYMBOLIQUE.

CALVINISTES METHODISTES. — Nous ne savons en quoi consistent leurs doctrines. Ce sont probablement les mêmes que les Whitefeldiens. — *Voy.* ce nom.

CAMERONIENS. — Pendant que Charles II faisait ses efforts pour établir en Ecosse l'épiscopat anglican, un nommé Archibald Caméron, ministre presbytérien se mit à la tête d'une secte mixte qui protestait à la fois contre l'Eglise nationale presbytérienne, et contre les épiscopaux. Cameron poussa le fanatisme jusqu'à déclarer Charles II déchu de la couronne pour avoir persécuté l'Eglise de Dieu, et il organisa une révolte : mais il périt lui-même les armes à la main et sous le règne de Guillaume III, ses disciples se réunirent aux autres presbytériens. En 1706, ils se soulevèrent de nouveau et prirent les armes auprès d'Edimbourg, mais ils furent dispersés par les troupes que l'on envoya contre eux, et depuis on n'en a plus entendu parler. — *Voy.* ANGLETERRE, § VIII.

CAMISARDS. — On donne ce nom aux réformés fanatiques qui se révoltèrent, dans les montagnes des Cévennes, lors de la révocation de l'édit de Nantes. Leur nom de camisards vient de ce qu'ils portaient sur leurs habits une chemise de toile, que dans le patois du pays on appelle une camise.

Ce n'est point ici le lieu de parler du droit qu'avait Louis XIV de révoquer l'édit de Nantes que les circonstances avaient arraché à son aïeul, de l'avantage qu'il y avait pour la monarchie de détruire une organisation républicaine toujours prête à la révolte, toujours en relation avec les ennemis de la France. — *Voy.* NANTES. (Edit et révocation de l'édit de). — Nous ne nous occupons que du fait. Louis XIV sur la fin de son règne retira donc aux protestants la liberté de conscience que leur avait accordée Henri IV; il fit démolir ou fermer leurs temples, condamna leurs ministres à l'exil, leur défendit de se réunir pour pratiquer leur religion : en un mot, il interdit complétement l'exercice du culte calviniste. Les réformés dispersés dans toutes les provinces et obligés de se cacher ne voyaient aucune ressource humaine qui pût les remettre en état de forcer Louis XIV à leur rendre les priviléges et la liberté de conscience qu'il leur avait ravis. Il fallait pour soutenir leur foi, exciter leur courage abattu, des secours extraordinaires, des prodiges célestes. Les chefs du parti le comprirent et on entendit parler bientôt d'événements surprenants, de véritables miracles. On entendait dans les airs, aux lieux où étaient jadis les assemblées des protestants, des voix qui chantaient comme eux les psaumes de Marot et de Bèze, des ministres furent escortés par ces voix jusqu'à ce qu'ils fussent en lieu de sû-

Digitized by Google

reté. Jurieu et les autres ministres recueillirent ces faits miraculeux et les donnèrent comme un signe de la prochaine destruction du papisme. Jurieu ajoutait à cela sa paraphrase du XVIe chapitre de l'*Apocalypse*, où il voyait prédits, l'extinction de la religion romaine, et le rétablissement glorieux du calvinisme. Au moyen de ses émissaires et de ses pastorales, il échauffait le fanatisme des huguenots; particulièrement de ceux du Dauphiné et du Vivarais et les préparait par tous les moyens à la guerre civile.

Un autre moyen d'action fut mis en jeu par les prophètes des Cévennes. On entendait par ce nom dans l'origine, quinze jeunes garçons et quinze jeunes filles qu'un vieux calviniste nommé Du Serre avait préparés au ministère prophétique. Ces enfants avaient été élevés dans les sentiments de la haine la plus vive, de l'aversion la plus violente pour l'Eglise romaine. Du Serre que les habitants de la montagne vénéraient comme le héros du parti protestant, les prépara à la prophétie par des jeûnes, des exhortations, des peintures effrayantes. Il leur faisait apprendre par cœur les passages de l'Apocalypse où il est parlé de l'Antechrist et de la destruction de son empire, et leur disait que le Pape était cet Antechrist, et l'Eglise de Rome son empire. Il leur apprenait aussi à accompagner leurs discours de postures extravagantes, de mouvements convulsifs, propres à en imposer aux masses. Quand leur maître jugeait que quelqu'un des aspirants, était en état de bien jouer son rôle, il le baisait, lui soufflait dans la bouche en lui disant qu'il avait reçu le don de prophétie, et qu'il pourrait le communiquer à ceux qu'il en trouverait dignes; alors celui-ci se mettait à prophétiser, il tremblait, se roulait, écumait. Les autres élèves stupéfaits attendaient avec impatience le moment où ils recevraient la même faveur. Bientôt les prophètes pullulèrent de toutes parts, on les comptait par centaines. C'était non-seulement des personnes d'un âge mûr, mais des bergers et des bergères de quinze et seize ans; quelquefois, de sept ou de huit. Ils prêchaient la conversion des pécheurs, le retour des apostats, c'est-à-dire de ceux qui s'étaient faits Catholiques et annonçaient dans leurs discours avec tous les signes de l'inspiration, les extases et les convulsions, la ruine de la grande prostituée de Rome et la délivrance de l'Eglise évangélique.

L'esprit de ces montagnards naturellement sombres et farouches, et surexcités par les rigueurs qu'on exerçait contre eux et par les pastorales de Jurieu, était tout disposé à recevoir avec enthousiasme la parole des nouveaux prophètes qui ne tarda pas à porter ses fruits. La révolte éclata de toutes parts; des bandes armées se levèrent ayant des prophètes à leur tête, et on commença par les assassinats. Les camisards faisaient profession d'être ennemis jurés de tout ce qui portait le nom et le caractère de Catholique. Ils croyaient se faire un mérite devant Dieu en massacrant les prêtres, en pillant et en brûlant les églises. Ils débutèrent par le meurtre de l'abbé de l'Anglade du Chayla, en mission à Pont-de-Montvert : puis, organisant une guerre régulière, ils mirent à leur tête un garçon boulanger nommé Jean Cavalier, homme de bravoure et d'habileté, d'un caractère doux, mais fanatisé. Sous ses ordres les camisards incendièrent l'église et le village des Souls, dont ils massacrèrent les habitants. A Aubais, ils coupèrent en morceaux un jeune enfant de trois ans. A Saturargue, ils éventrèrent des femmes enceintes, brûlèrent leurs fruits, et firent manger leurs chevaux dans leur sein tout fumant. Ils traînèrent un homme, sa femme et trois enfants dans un même lit, les accablèrent de coups et jetèrent de l'huile bouillante sur leurs blessures. Ils écorchèrent tout vif à Vernède le commandeur de Castellane âgé de quatre-vingt-dix ans. Ils précipitèrent du haut de son clocher le curé de Saint-André de Lancise. Dans la seule année 1704, quatre mille Catholiques et quatre-vingts prêtres furent égorgés par les sectaires. Il fallut que des généraux comme Villars et Berwick vinssent mettre un terme à ces horreurs. Les représailles furent terribles, on répondit aux massacres par les massacres, à l'incendie par l'incendie. Les rebelles taillés en pièces par Montrevel sur les hauteurs de Nage furent obligés de se disperser. Cavalier se sauva déguisé en paysan; mais sa fuite ne mit pas fin à la révolte. Ce ne fut qu'en 1709 que Villars eut la gloire d'éteindre complétement la guerre civile dans les Cévennes.

Cavalier passa en Angleterre, et, après avoir combattu à Almanza au service de cette nation, il fut fait par la reine Anne gouverneur de l'île de Jersey. Il mourut à Chelsea en 1740.

En 1706, beaucoup de prophètes des Cévennes, parmi lesquels se distinguaient Marion et Fage, se rendirent en Angleterre, et continuèrent leurs prédications, leurs convulsions et leurs prophéties. Marion imprima un recueil de ses révélations; mais elles ne contenaient que des invectives contre la corruption de l'Eglise et de ses ministres, et des menaces contre l'Angleterre. Ces fanatiques communiquèrent leur maladie même à des savants, à des hommes d'une condition élevée, entre autres à Nicolas Fatia de la société royale de Londres et mathématicien célèbre. Comme preuve de leur mission divine, ils promirent de rappeler à la vie le médecin Thomas Emes, dont le corps était en terre depuis cinq mois. Le riche chevalier Jean de Lacy devait, en 1708, opérer ce miracle. Mais au jour fixé la foule accourue n'ayant vu ni chevalier, ni mort ressuscité, les inspirés perdirent bientôt leur crédit. Le gouvernement anglais fit même arrêter Marion, Fage et leur disciple Fatia. On les soumit à plusieurs interrogatoires dans lesquels Fage déclara qu'il avait tué plusieurs hommes par l'inspiration de l'Esprit-Saint, et que s'il en avait reçu l'ordre, il ne se serait fait aucun scrupule de

Digitized by Google

tuer son propre père. — Les prophètes et leur disciple furent condamnés à une amende de vingt marcs, et attachés au carcan sur une estrade élevée au milieu de la place de Charing-Crass. Les autres camisards effrayés quittèrent l'Angleterre peu de temps après. — *Voy.* FRANCE, NANTES (Edit et révocation de l'édit de).

CANONUNTERS. — Secte peu connue, répanque dans l'Amérique du Nord.

CARLSTADT, ou CARLOSTADT, ou CAROLSTADT (ANDRÉ-RODOLPHE), et dont le véritable nom était Bodenstein, chanoine, archidiacre et professeur de théologie à Wittemberg, avait donné le bonnet de docteur à Luther. C'était, au rapport de Mélanchthon, homme modéré et naturellement sincère, un être brutal, ignorant, artificieux pourtant et brouillon, sans pitié, sans humanité et plutôt Juif que Chrétien. Ses amis eux-mêmes conviennent que c'était l'homme du monde le plus impie, en même temps que le plus impertinent. Il embrassa avec ardeur la réforme de Luther, et se lia avec lui dans le commencement d'une étroite amitié. Le réformateur l'appelait son père et le prit pour second dans sa lutte contre Eckius. Carlstadt de son côté le soutint dans sa lutte contre le célibat des prêtres, et joignit l'exemple aux préceptes en épousant Anna Mosch. Il commença à se brouiller avec Luther à propos des images qu'il fit briser sans avoir demandé le consentement de l'hérésiarque, et fut par son ordre chassé de Wittemberg. Bientôt après, autant pour susciter un embarras à Luther que par propre conviction, il résolut d'écrire contre la présence réelle. Luther, dans l'entrevue qu'il eut avec lui à Iéna, lui promit un florin d'or, s'il l'entreprenait, et le tira de sa poche. Carlstadt le mit dans la sienne; ils se touchèrent la main en se promettant mutuellement de se faire bonne guerre et tous deux tinrent parole. Carlstadt exposa bientôt sa nouvelle doctrine, dans laquelle il enseigna que, par ces paroles : « Ceci est mon corps, » Jésus-Christ ne voulait pas parler de ce qu'il donna, mais seulement *se montrer lui-même* assis avec ses disciples. Imagination si ridicule, dit Bossuet, qu'on a peine à croire qu'elle ait pu entrer dans l'esprit d'un homme; et cependant une pareille absurdité trouva des partisans. Carlstadt eut des disciples. Il enseignait encore que l'homme, depuis sa chute, a perdu toute liberté, que toutes ses œuvres bonnes ou mauvaises sont une offense à Dieu, etc., etc.

Luther lui avait promis de lui faire bonne guerre; il la lui fit jusqu'à la mort. Il le dénonça comme hérétique à l'électeur de Saxe, et le malheureux archidiacre fut chassé de ville en ville, obligé de mendier sa nourriture et toujours inventant de nouvelles doctrines. Il embrassa une partie des croyances des anabaptistes. Enfin, ayant lu dans l'Ecriture que l'homme mangera son pain à la sueur de son front, il jeta là la robe et le bonnet de docteur pour prendre le tablier de garçon boulanger sous le nom de Frère André. Il mourut à Bâle de faim et de misère en 1541. — *Voy.* LUTHER, ANABAPTISTES, ALLEMAGNE.

CARLSTADTIENS. *Voy.* l'art. précédent.

CATHERINE DE MÉDICIS, née à Florence, en 1519, était fille unique de Laurent de Médicis, duc d'Urbin.—Elle avait quatorze ans, quand François Ier la demanda pour son fils Henri, dauphin de France. Le mariage se fit le 28 octobre 1533. Depuis cette époque jusqu'à la mort du roi-chevalier, la jeune dauphine vécut dans une obscurité complète, entre la duchesse d'Etampes, maîtresse de son beau-père, et Diane de Poitiers, maîtresse de son mari, qu'elle semblait voir sans trop de dépit attirer à elles, avec les adorations des princes, les hommages de la cour. Mais cette apparente résignation cachait une haine profonde pour les deux royales courtisanes, et une ambition sans bornes qui attendait son heure. Cette heure fut celle où l'on annonça que le roi Henri II, frappé mortellement, onze jours avant dans un tournoi, par la lance de Montgommery, venait d'expirer. Dans l'isolement forcé où elle avait jusqu'alors vécu, Catherine avait longuement médité les principes de Machiavel, si soigneusement recueillis dans les palais des Médicis. L'inexpérience du roi qui montait sur le trône de Charlemagne, à 16 ans, semblait lui promettre une occasion d'en faire une application aussi large que possible. Toutefois son rôle ne fut encore que secondaire. L'influence principale appartenait aux Guises, oncles du roi par leur nièce Marie Stuart, son épouse. Catherine sut attendre. La santé chétive de François II ne lui promettait pas une longue vie, et avec son règne devait finir la prépondérance de ses redoutables conseillers. Elle avait bien prévu. Le 5 décembre 1560, François mourait presque subitement et une réaction violente s'opérait. Les Bourbons sauvés, l'un de la prison, l'autre de l'échafaud, par cette mort inattendue, s'unirent à la reine mère pour éloigner des affaires ces terribles princes lorrains, qui n'avaient pas reculé devant la pensée de faire monter un prince du sang sur l'échafaud. Avec des hommes de cette trempe, Catherine n'avait rien à faire. Le duc de Guise et le cardinal de Lorraine furent donc écartés, et avec eux disparut l'esprit catholique qui avait régné à la cour de François II. Le protestantisme triompha; Antoine de Bourbon, roi de Navarre, fut nommé lieutenant général du royaume.

En admettant ainsi à prendre part au gouvernement de la France les représentants de la Réforme, Catherine posait, sans le savoir, le principe de guerres civiles qui désolèrent la France pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Ce n'est pas là le seul reproche que l'histoire ait à faire à l'ambition de Catherine de Médicis. Il en est même un plus grave, car il ne s'adresse plus à la reine, quelque grands que soient ses torts, mais à la femme et à la mère. Pour régner, il lui fallait écarter du pou-

Digitized by Google

voir celui-là auquel il appartenait de droit, le roi, son frère le duc d'Anjou, ses fils. Mais pour étouffer dans ces jeunes âmes l'amour des grandes choses, il fallait avilir dans d'ignobles voluptés les descendants de saint Louis. Catherine osa en concevoir la pensée et la mettre à exécution. Ce ne furent pas seulement ses enfants qu'elle endormit ainsi dans les plaisirs, elle s'entoura d'une troupe de jeunes filles, choisies dans les plus nobles familles et dont les attraits furent employés à séduire ceux que Catherine voulait gagner à sa cause, ou éloigner des affaires par la débauche. Ainsi se changea en école de corruption, cette cour que la noble reine Anne de Bretagne avait composée de filles d'honneur. Et c'était bien le mot, car la fière bretonne avait à cœur la devise de ses pères : *Potius mori quam fœdari*, et elle entendait qu'elle fût celle de ses filles. Catherine, au contraire, ne se fit pas faute de donner elle-même l'exemple de la licence à ses suivantes; et bientôt la cour du roi très-chrétien ne fut plus qu'un mauvais lieu.

Nous ne répéterons point ici le récit des événements accomplis, sous Charles IX et Henri III, la St-Barthélemy, la Ligue. Catherine est trop intimement mêlée à tous ces grands faits, pour qu'il soit possible d'écrire l'histoire de sa vie, sans recommencer celle des dix-huit années écoulées depuis l'avénement de Charles IX jusqu'au drame de Blois en 1588. Quelques mots suffiront pour résumer ce qu'il y a à dire du rôle de Catherine de Médicis durant cette période si remplie. Après avoir vicié le cœur de ses fils, elle les opposa l'un à l'autre, afin d'étayer son pouvoir sur leur jalousie. Favorisant tour à tour protestants et Catholiques, selon que l'intérêt de sa politique le demandait, Catherine, sans plan préconçu, mais fluctuant au gré des événements, ne poursuivit d'autre but que son exaltation personnelle. Foi, loi, intérêts nationaux étaient pour elle autant de mots vides de sens, auxquels l'intérêt du moment pouvait seul donner une valeur arbitraire, incapable de rien baser pour l'avenir. Ainsi sortit de ce chaos d'idées machiavéliques, l'assassinat de Coligny, puis la Saint-Barthélemy, ce dénoûment imprévu et forcé d'une intrigue, aussi maladroite que perfide, heureusement unique dans nos annales. De ces grands crimes la responsabilité doit retourner à Catherine seule; car elle seule avait conçu l'infernal dessein dont ils furent la conséquence. Ses agents mêmes, tout méprisables qu'ils sont, semblent dignes d'excuses quand on les compare à cette femme, qui osa faire servir de marchepied à son aveugle ambition trois rois et une nation tout entière, et compromettre, pour assurer son triomphe, l'avenir de l'Eglise et du royaume de France.

Quand l'horrible complicité dont elle l'avait chargé eut précipité Charles IX au tombeau, Catherine gouverna comme régente jusqu'au retour de Henri III, alors roi de Pologne. Sous ce prince, la Ligue [1576] restreignit le rôle qu'avait joué la reine mère : bornée aux partis politique et protestant, sa funeste influence n'en continua pas moins à entretenir le feu de la guerre civile. Elle était l'âme du conseil de son fils, et le malheureux roi ne s'affranchit qu'une fois de sa tutelle; nous voulons parler du meurtre du Balafré et de son frère : ce n'est pas cependant que Catherine n'ait à se reprocher une part considérable dans la préparation de cet attentat, comme paraît l'indiquer le reproche amer que lui adressa le cardinal de Bourbon arrêté en même temps que les princes lorrains. Ce reproche, dit-on, l'impressionna tellement qu'elle fut saisie d'une fièvre violente; sa santé, déjà altérée, déclina rapidement. Douze jours après [7 janvier 1589], Dieu demandait compte à cette femme des crimes qu'elle avait commis ou fait commettre. Cette vie, si funeste à la France, s'éteignit sans bruit, personne n'y fit attention. Leçon effrayante pour ceux qui aspirent à rendre leur mémoire éternelle : ils ne peuvent arriver à préserver de l'oubli leurs derniers jours. La postérité s'est ressouvenue de Catherine de Médicis, mais pour la flétrir. Les qualités de son esprit, son amour éclairé pour les sciences et les arts n'ont pu faire oublier que, comme femme et comme reine, elle foula aux pieds les plus sacrés devoirs. Bien des mémoires livrées à l'opprobre ont été réhabilitées : celle-là ne le sera jamais. — *Voy.* FRANCE, BARTHÉLEMY (La SAINT-).

CATHOLICITÉ DE L'EGLISE. *Voy.* EGLISE.

CAUSES DE LA REFORME. — I. « Le protestantisme, » dit Balmès (*Le protestantisme comparé au catholicisme*, 2e édit, t. Ier, p. 18 et suiv.), « n'est qu'un fait commun à tous les siècles de l'histoire de l'Eglise; mais son importance et ses caractères particuliers lui viennent de l'époque où il prit naissance. Cette seule considération, appuyée sur le témoignage constant de l'histoire, aplanit tout, éclaircit tout. Dès lors il n'est plus question de chercher dans les doctrines du protestantisme, ou chez ses fondateurs, quelque chose d'extraordinaire et de singulier; tout ce qu'il a de caractéristique provient de ce qu'il est né en Europe et dans le XVIe siècle...

« Il est indubitable que le principe de la soumission à l'autorité, en matière de foi, a toujours rencontré dans l'esprit humain une vive résistance. Je ne signalerai pas ici les causes de cette résistance..; il suffit en ce moment d'établir ce fait, et de rappeler à quiconque le mettrait en doute, que l'histoire de l'Eglise marche toujours accompagnée de l'histoire des hérésies. Ce fait a présenté, selon la variété des temps et des pays, différentes phases. Tantôt faisant entrer dans un grossier mélange le judaïsme et le christianisme, tantôt combinant avec la doctrine de Jésus-Christ les rêves des Orientaux, ou altérant la pureté du dogme par les subtilités et les chicanes du sophiste grec, ce fait nous présente autant d'aspects qu'il y a eu pour l'esprit humain d'états divers. Mais nous y trouvons constamment deux caractères généraux qui montrent bien qu'il a toujours

Digitized by Google

la même origine, malgré une si grande variété dans son objet et la nature de ses résultats : ces deux caractères sont la haine de l'autorité de l'Eglise, et l'esprit de secte.

« Tous les siècles avaient vu des sectes s'opposer à l'autorité de l'Eglise, et ériger en dogmes les erreurs de leurs fondateurs ; il était naturel que la même chose arrivât dans le XVIe siècle. Or, si ce siècle eût fait exception à la règle générale, il me semble, vu la nature de l'esprit humain, que nous aurions maintenant à résoudre une question fort difficile. *Comment est-il possible qu'aucune secte n'ait paru dans ce temps-là?* Je le dis donc : dès qu'une erreur quelconque est née au XVIe siècle, quels qu'en soient l'origine, l'occasion et le prétexte; dès qu'un certain nombre de prosélytes s'est rallié autour d'une bannière rebelle, aussitôt le protestantisme m'apparaît, dans toute son étendue, avec son importance transcendante, ses divisions, ses subdivisions; je le vois, avec son audace et son énergie, déployer une attaque générale contre tous les points du dogme et de la discipline qu'enseigne et qu'observe l'Eglise. A la place de Luther, de Zwingle, de Calvin, supposez Arius, Nestorius, Pélage; au lieu des erreurs des premiers, enseignez les erreurs des seconds; tout amènera le même résultat. L'erreur excitera des sympathies, trouvera des défenseurs, échauffera des enthousiastes; elle s'étendra, se propagera avec la rapidité d'un incendie, se divisera bientôt, et jettera ses étincelles dans des directions différentes ; tout sera défendu avec l'appareil de l'érudition et du savoir; les croyances varieront sans cesse; mille professions de foi seront formulées ; on changera, on anéantira la liturgie; les liens de la discipline seront mis en pièces; pour tout dire en un mot, on aura le protestantisme. »

« Comment se fait-il que le mal, dans le XVIe siècle, soit en quelque sorte tenu de prendre une telle extension, une telle importance, une telle gravité? C'est que la société de ce temps-là est toute différente de celles qui l'ont précédée. Ce qui, à d'autres époques, n'aurait produit qu'un incendie partiel, devait, au XVIe siècle, causer une conflagration effroyable. L'Europe se composait alors d'un assemblage de sociétés immenses, fondues, pour ainsi dire, dans le même moule, ayant entre elles similitude d'idées, de mœurs, de lois, d'institutions, et rapprochées sans cesse par une vive communication, qu'excitaient tour à tour et la rivalité et la communauté d'intérêts. Les connaissances de toute espèce trouvaient dans la langue latine, devenue universelle, un moyen facile de communication. Enfin, ce qui surpassait tout, on venait de voir se généraliser dans toute l'Europe un véhicule rapide, un moyen d'explication, de multiplication et d'expansion pour toutes les idées, pour tous les sentiments; création sortie de la tête d'un homme comme un éclair miraculeux, présage de colossales destinées, l'imprimerie.....

« Du point de vue où nous venons de nous placer, l'observateur découvre le protestantisme tel qu'il est. Du haut de cette position supérieure, il voit chaque chose à sa place, et il lui devient possible d'apprécier les dimensions, d'apercevoir les rapports, de calculer l'influence, d'expliquer les anomalies. Les individualités humaines prennent alors leur véritable place; comme elles se trouvent rapprochées du vaste ensemble des faits, elles ne paraissent plus, dans le tableau, que comme de petites figures, auxquelles on en pourrait substituer d'autres sans inconvénient, que l'on peut éloigner ou rapprocher, et dont la couleur ou la physionomie n'ont plus la moindre importance. Qu'importent alors l'énergie, la fougue, l'audace de Luther, la politesse littéraire de Mélanchthon et le talent sophistique de Calvin? Il saute aux yeux qu'insister sur tout cela, c'est perdre le temps et ne rien expliquer. »

Pour réels qu'ils aient été, les abus n'expliquent pas plus que les individualités la naissance et la rapide expansion du protestantisme. Outre qu'exagérés par le zèle brûlant des prédicateurs fidèles, et par la mauvaise foi interprète de leurs paroles, ils ont été, à toutes les époques, le prétexte de toutes les révoltes contre l'Eglise. Et l'on sait combien fut pur le zèle des prétendus réformateurs, combien surtout leurs doctrines et leurs exemples contribuèrent à rendre leur éclat à la discipline et à la morale, partout où leur règne s'établit! Au temps où l'Eglise toute jeune encore et toute radieuse de cette pure beauté que les siècles actuels se complaisent à exalter et à regretter, non sans dessein mauvais, s'offrait au monde enchanté comme l'épouse nouvelle parée de ses charmes et de ses bijoux, il se trouvait déjà des hommes soi-disant jaloux de son honneur pour crier à l'abus et solliciter une réforme. Tous n'obtinrent pas le succès d'Arius : tous cependant partaient du même point que lui, prétendaient poursuivre le même but que lui. Mais leur époque ne se trouva pas disposée aussi favorablement que celle d'Arius. Il en fut de même pour Luther. Les hérésiarques moins connus du moyen âge avaient travaillé pour lui : il recueillit sans avoir semé. Il fut le héraut de la révolution, voilà tout. (*Voy.* BALMÈS, loc. cit.)

La réforme des abus n'est donc point le principe du protestantisme, et l'historien le doit chercher ailleurs. « La Réforme, » dit M. Guizot, « fut une grande tentative d'affranchissement de la pensée humaine, une insurrection de l'esprit humain .» Il faut s'entendre : « Ce qui comprime la liberté de penser entendue à la manière de M. Guizot et à la manière des protestants, c'est l'autorité en matière de foi; c'est donc contre cette autorité que le soulèvement de l'intelligence a dû se faire.» (BALMÈS, loc. cit.) —Nous voici sur la trace de la véritable cause de l'insurrection protestante. Sans nous arrêter à la réfutation de cette objection vieillie que l'Eglise stationnaire imposait l'inertie à l'intelligence humaine au XVe siècle, remontons jusqu'au trône pon-

Digitized by Google

tifical. Là siége dans la majesté séculaire de la vertu, de la science et de l'activité la plus féconde, le principe d'autorité représenté par ces hommes que le monde chrétien appelle les Pères de la grande famille fondée par Jésus-Christ, la suprême puissance et l'infaillible vérité. De la chaire pontificale a jailli, à toutes les époques, la lumière qui a illuminé le monde : de là aussi s'est élancée la foudre qui dissipait les nuages amoncelés par l'erreur devant la vérité. Vers ce trône ont donc aussi dû remonter toutes les colères soulevées dans les bas-fonds de l'ignorance et de l'orgueil : au pied de cette chaire ont dû toujours se briser les flots de la tempête excitée par le souffle de l'esprit mauvais. Et à mesure que la papauté grandissant dans l'ordre temporel a donné d'une manière plus efficace à son action spirituelle l'appui de son sceptre matériel, la rage de l'enfer a dû grandir aussi. La révolte de Luther fut la consommation du complot tramé contre la papauté : *No popery!* Pas de papauté! est encore aujourd'hui le cri de ralliement du protestantisme; c'est là ce signe mis au front de Caïn, par Dieu même, afin qu'on ne se méprît point sur le caractère du fratricide et du séditieux. Comme l'assassin d'Abel refusant de rendre compte au Seigneur de sa conduite envers son frère, le protestantisme a refusé de soumettre la sienne au tribunal du vicaire de Dieu. L'un et l'autre devaient, du reste, avoir ce caractère commun : assassin du corps ou assassin de l'âme, tous deux appartenaient à la race de l'orgueilleux qui osa dire dans le ciel : *Non serviam!*

II. Revenons un instant sur nos pas. La lutte du sacerdoce et de l'empire n'était pas terminée, alors que les empereurs d'Allemagne humiliés se prosternaient aux pieds de Grégoire VII et d'Alexandre III. La cour d'honneur de Canosse et le palais ducal de Venise avaient vu la fin de la première phase de cette lutte : mais alors que la couronne des Césars se courbait sous le double glaive des pontifes, une seconde période commençait. L'épée moins que la parole allait servir à ce nouveau combat. Amoindrie aux yeux des peuples par la captivité d'Avignon et le schisme d'Occident, la papauté se trouva, grande encore mais affaiblie, en présence des rois plus puissants et plus irrités; plus puissants parce que, à l'encontre de leurs devanciers, ils faisaient ligue contre Rome : plus irrités parce qu'ils avaient espéré mettre à leur tour, à l'aide des circonstances pénibles que traversait l'Eglise, le pied sur la tiare, et avaient été déçus. Une guerre d'arguties politiques et théologiques remplaçait les luttes des champs de bataille : l'habileté de l'enfer avait compris que telle était l'arme convenable à des temps fatigués de combattre, émerveillés de la science nouvelle que l'empire grec leur envoyait, à des temps prêts à s'enthousiasmer pour le paganisme de Rome et d'Athènes au détriment du christianisme. La foi s'en allait des classes supérieures, et faisait place à la licence et à l'insubordination : on était à la veille des royales débauches de Louis XII, et du concile de Pise, aux jours de la pragmatique sanction et du règne d'Agnès Sorel. Les fils des croisés ne se souvenaient plus de leurs pères : les pontifes solitaires au Vatican jetaient sur la France de tristes regards, pleuraient la décadence de l'esprit chrétien au sein même des fils aînés de l'Eglise, et mouraient de douleur à la pensée des maux réservés à l'avenir.

Mais au fond de l'Allemagne, Luther s'agite : qu'est alors l'Europe? Le trône des empereurs ne porte plus Rodolphe de Hapsbourg, qui suivait à pied l'humble ministre du Dieu caché dans l'Eucharistie. En Angleterre, la couronne d'Edouard-le-Confesseur, traînée dans la boue et le sang par les partisans des deux Roses, et relevée par Richemont dans les pleines de Bosworth, ceignait le front du voluptueux Henri VIII. Le sceptre de saint Louis était entre les mains de François Ier, prince voluptueux autant que chevaleresque. Les Etats Scandinaves gémissaient sous le sceptre de fer de Christiern II le cruel. Il n'était pas jusqu'au grand-maître des chevaliers Teutoniques, Albert de Brandebourg, dont le cœur ne battît sous la cotte d'armes du religieux militaire pour la funeste gloire de s'isoler de la papauté.

Que s'ouvre alors l'année 1521, et que se consomme la révolte du moine saxon! La moisson est mûre : l'ouvrier peut faucher. Charles-Quint s'occupera plus de ses querelles avec son frère le roi très-chrétien que des réclamations des Souverains Pontifes. François Ier oubliera entre les bras de ses maîtresses, les fureurs de l'hérésie contre laquelle il faisait hier dresser des bûchers, et quand Rome prêchera la concorde nécessaire à la répression de l'erreur, le monde verra les lis unis au croissant pour abaisser l'aigle impériale. Henri Tudor enverra de Londres, en un jour de foi, l'*Assertio septem sacramentorum*, protester aux pieds de Léon X de son dévouement à l'Eglise : mais quand les yeux d'Anne Boleyn auront percé son cœur, il oubliera la doctrine catholique et ses serments de fidélité au pontife. Gustave Wasa jurera dans les plaines de la Dalécarlie de déposer son épée victorieuse aux pieds du trône de saint Pierre, mais quand de cette épée il aura fait un sceptre et qu'il régnera dans Stockholm, il confiera à Olaüs Petit le soin de réformer le dogme et la morale, comme Luther faisait à Wittemberg. Enfin, Albert de Brandebourg lassé de servir voudra, lui aussi, être maître et, fripon heureux en même temps qu'apostat applaudi, s'intitulera malgré les réclamations de Rome trahie et des chevaliers spoliés, prince héréditaire de Brandebourg, de Poméranie, de Schwerin, de Mecklembourg, etc., électeur du saint empire romain, en attendant qu'il devienne roi, par la grâce de Dieu, de Prusse et de Pologne.

A l'exemple des princes, la noblesse secouera le joug de l'autorité : en vain les évêques lutteront, les uns avec vigueur, les autres mollement pour la conservation de leur ancienne prépondérance. Leurs réclamations

Digitized by Google

seront réputées non avenues. Quelquefois, comme en Allemagne, on s'emparera de leurs biens ; ailleurs, comme en Suède et en Danemark, on les enverra sur l'échafaud ou en prison. Mais quelle que soit la part qu'on leur fasse, ils perdront partout leur influence et se verront réduits, témoins impuissants, à voir la décadence de l'Eglise et (pourquoi ne pas le dire ?) à l'aider quelquefois. Pour plusieurs, cette ruine fut une punition : héritiers des doctrines de Bâle, de Constance et de Pise, enorgueillis par leurs richesses et leur puissance, ils avaient demandé à la mère Eglise leur part d'héritage pour vivre à l'écart comme l'enfant prodigue, et n'osant encore prendre de vive force ce qu'on était obligé de leur refuser, ils avaient boudé !... Le mot peut sembler étrange, mais l'idée qu'il représente n'en est pas moins vraie et sérieuse. Car, se tenir à l'écart du centre de l'Eglise, c'est ouvrir la porte à tous les abus, et les misères de tout genre qui faisaient alors gémir les zélateurs de l'ordre clérical avaient là leur principe.

Descendons jusqu'au peuple. Là aussi la révolte avait germé, les longs scandales du grand schisme et l'hérésie de Jean Huss avaient affaibli en Allemagne le sentiment du respect pour l'autorité. Je dis en Allemagne, car il est à remarquer que partout ailleurs le peuple n'accepta qu'à contre-cœur la prétendue Réforme. En Suède, il fallut le dompter par la force et la ruse pour lui imposer ce joug : en France, il mit à le repousser tant de vigueur et de persévérance qu'il ne le subit pas ; en Angleterre, il garda longtemps après l'apostasie de ses maîtres un cœur catholique, et le martyrologe du règne d'Elisabeth s'honore des noms des victimes les plus obscures, joints aux grands noms du patriciat et de l'Eglise. Mais là où Luther sema, le terrain était bien préparé. A ce peuple agité de je ne sais quel frisson d'indépendance il jeta, grâce à l'imprimerie, ses enseignements en langue vulgaire : par son langage il se mit de suite à son niveau, et descendu de sa chaire de Wittemberg pour monter sur la borne de l'agitateur public, il fut récompensé par la sympathie frénétique de la foule. Souvent, il est vrai, il eut peur de ses adorateurs : ils étaient plus logiques que lui, et lancés dans la voie par lui, ils ne comprenaient pas qu'il refusât d'y marcher d'un pas égal au leur.

Ainsi partout, en haut comme en bas, l'autorité de l'Eglise perdait son prestige. Les rênes du char social, violemment arrachées de ses mains, laissaient à la fougue des coursiers le choix de la route. Il suffisait d'un cri pour les pousser dans un abîme : Martin Luther fit entendre ce cri.

III. Que si l'on considère la révolte accomplie, l'évidence du fait que nous signalons ressort davantage. Supposez, à l'époque où cette révolte se produit, Rodolphe de Habsbourg sur le trône impérial, saint Louis sur le trône des rois très-chrétiens, Edouard le Confesseur sur celui de l'Angleteterre, et à la place de Wasa, saint Eric régnant dans Stockholm. Un cri part de Wittemberg, un cri d'insulte à l'Eglise. Le Pontife, gardien de la foi, retranche de la communion des fidèles l'hérésiarque et ceux qu'il a séduits. Où donc maintenant porteront-ils leur doctrine ? Quel sera leur refuge ? Des bûchers ne s'allumeront pas : mais si la voix du rebelle s'obstine à retentir sur les places publiques, il sera renfermé et privé de tout rapport avec l'extérieur. Au lieu de Patmos, Luther trouvera une prison à la Wartbourg : Calvin, sorti de France en fugitif, ne rencontrera pas dans Genève cet exil fortuné qui lui vaut un royaume. Non ! quelques coupables payeront de leur liberté, et peut-être de leur vie, le crime d'avoir excité à la rébellion des sujets fidèles, et personne ne songera à les plaindre, sinon quelques esprits peu sains qui ont des louanges et oraisons funèbres pour quiconque s'acquiert la triste célébrité du scandale.

Mais je veux supposer plus encore. Le travail de l'hérésie a secrètement gangrené toute une région, une province. Ce n'est plus à un homme ou à quelques hommes que s'adresse l'anathème du Vatican et du palais des Césars, mais c'est presque à un peuple. Alors que se passera-t-il ? Sans se soucier de ce qu'en pourra dire plus tard un libre penseur en son cabinet, Eric, Rodolphe, Louis ou Edouard attacheront sur leur épaule le signe du croisé : ils convoqueront leurs barons, et l'épée à la main, mais précédés du légat portant une croix, symbole du pardon, ils marcheront à l'ennemi et puniront ceux qui ne voudront pas mériter merci. Quelques milliers d'hommes périront, c'est vrai, mais le monde catholique sera sauvé. Sans doute il se trouva des penseurs pour plaindre Sodome, Gomorrhe et leurs complices, par la raison solide qu'elles contenaient un nombre considérable de prévaricateurs : mais Abraham, qui avait intercédé cependant pour elles, rendit grâces à Dieu d'avoir purgé la terre de ces hideux repaires.

Voilà comment les siècles de foi eussent compris la conduite à tenir en présence de Luther. Mais il n'en pouvait plus être de même au XVIe siècle. Aussi l'erreur eut libre carrière et se développa avec rapidité. Je reprends la pensée de Balmès : « L'importance du protestantisme lui vient de l'époque où il prit naissance... Tout ce qu'il a de caractéristique provient de ce qu'il est né en Europe et dans le XVIe siècle. » Voilà, je crois, le point capital suffisamment élucidé. Mais il faut aussi jeter un coup d'œil sur le prétexte de la Réforme et les causes secondaires qui en favorisèrent le développement.

IV. Les indulgences, que Léon X accordait à ceux qui contribueraient à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre et à la guerre contre les Turcs, furent prêchées en Allemagne par les Dominicains. Les religieux Augustins, qui se croyaient des droits à cette mission, furent vivement piqués de la préférence accordée aux disciples de saint Dominique. Luther, l'un d'eux, se fit le hé-

Digitized by Google

raut de leur querelle, et déplaçant bientôt le terrain de la lutte engagée contre les prédicateurs, il en vint à combattre leur doctrine, la doctrine catholique touchant les indulgences. Les disciples du novateur, c'est-à-dire les écoliers, qui admiraient à l'université de Wittemberg sa parole brillante et passionnée, prirent pour lui fait et cause contre les Dominicains et les indulgences. Appuyé de leurs sympathies bruyantes, Luther osa se jouer de Léon X : les bulles, qui frappaient d'anathème le révolté et ses erreurs, furent publiquement brûlées par les écoliers de Wittemberg, en présence d'une foule indécise et déjà infidèle.. Il fallut peu d'efforts pour la gagner au tribun qui lui parlait d'affranchissement et de liberté : mots magiques qui ont toujours fasciné les multitudes, sans que les déceptions aient jamais pu les corriger de ce fatal engouement. Une fois lancé sur cette pente, Luther alla jusqu'au fond de l'abîme. Des disciples, hardis autant que le maître, se firent aussi leur symbole et leur église : les adhérents ne manquèrent à aucun, soit qu'il s'adressât aux grands en leur livrant les biens de l'Eglise, soit qu'il conduisît la plèbe au pillage et à l'incendie des châteaux, soit qu'il entreprît dans Munster la restauration du royaume de Sion. Olaüs Petri, en Suède, Bugen-Ha en Danemark, Calvin en France, puis à Genève, Cranmer en Angleterre, les uns sur le promier plan, les autres soumis à une plus haute influence, entreprirent de leur côté la même œuvre et réussirent. C'est le propre de toute folie de trouver écho dans ce monde : il y a tant d'esprits faux et de cœurs gâtés, qu'il n'y a pas d'absurdité ou de turpitude qui n'ait une sympathie acquise d'avance, ou pour mieux dire, des milliers de sympathies assurées dans une certaine mesure. Car, de même que le même battant frappant plusieurs cloches, tire de toutes un son, mais un son différent, l'erreur doctrinale ou morale frappant sur les âmes, ne les fait pas toutes retentir également. C'est ce qui explique l'incroyable multiplicité des sectes protestantes et la vitalité si longue pour une hérésie de la prétendue Réforme.

Quoi qu'il en soit, la prédication du Dominicain Tetzel fut la cause occasionnelle de cette révolte; la réforme des prétendus abus auxquels elle avait donné lieu en fut le prétexte. Car la réforme ne devait d'abord atteindre que les publicateurs du Jubilé en Allemagne : mais, comme tout en matière d'insubordination s'enchaîne fatalement, Luther ne put s'arrêter sur le bord du précipice et s'y lança les yeux fermés. Voyons maintenant quelles causes aidèrent le mouvement. Je les réduis à deux : l'une propre aux grands, l'autre commune à toutes les classes, mais plus spéciale aux classes inférieures.

V. Pour les grands, ils furent jetés en dehors de la voie droite par l'avarice et la luxure. L'histoire de l'humanité n'est que le récit des péripéties de la lutte engagée entre l'esprit qui tend au ciel et la matière qui veut jouir ici-bas. Posséder ! voilà le cri de ralliement de tous les instincts mauvais qui entravent la marche de l'homme vers Dieu, qu'il soit isolé ou constitué dans la société. Mais c'est surtout les richesses et les plaisirs que l'homme perverti demande : les honneurs ne peuvent être et ne sont de fait que le partage d'un petit nombre, et on ne trouve pas encore dans toutes les âmes dévoyées assez d'orgueil pour aspirer au premier rang des grandeurs terrestres. Dans toutes au contraire, l'or et la volupté font vibrer une corde toujours frémissante. Or le protestantisme promettait satisfaction à ces deux appétits. Aux puissants il inspira la pensée de mettre la main sur les biens de cette Eglise dont ils secouaient le joug ; les abbayes et les cathédrales avaient de riches dotations en terres et en redevances : leurs sacristies gardaient de riches trésors sous la forme de calices, de ciboires, d'ostensoirs et d'ornements sacerdotaux. Rarement les puissants fermèrent l'oreille à ces suggestions, et jusque dans notre France restée catholique quand même, grâce à Dieu, il ne tint pas aux seigneurs que les richesses ecclésiastiques n'eussent la même destinée qu'en Angleterre ou en Allemagne. Mais ce n'était pas assez de s'enrichir, il fallait jouir de la vie. Le protestantisme, doctrine d'autant plus commode en morale que ses dogmes étaient plus décourageants, laissait le champ libre à tous les désirs. Aussi nul ne s'en fit faute : sous la mître des archevêques de Cologne, sous le bonnet doré des électeurs de Hesse, sous la couronne des rois d'Angleterre, aussi bien que sous la barette ou le capuchon des plus infimes apostats de l'Eglise ou du cloître, tous ceux que gênait l'austère chasteté des vieux Chrétiens, passèrent au camp de la Réforme. Ce qui leur valut ce coup de fouet du malin Érasme : « La Réforme, à ce qu'il paraît, vient aboutir à la sécularisation de quelques moines et aux mariages de quelques prêtres, et cette grande tragédie se termine par un événement tout à fait comique, puisque tout se dénoue comme dans les comédies, par un mariage. »

Triste comédie que celle qui valait au monde chrétien les scandales du landgrave de Hesse et les boucheries de Henri VIII, pour ne citer que deux exemples de ces événements si comiques aux yeux du frivole railleur.

Il y avait sans doute quelque chose d'analogue dans le principe de la révolte des petits : chacun pillait autant qu'il pouvait, dans ce naufrage de la fortune ecclésiastique, et, chacun aussi prenait sa part de l'orgie générale. Mais il y avait un autre intérêt pour les classes inférieures : la liberté ! c'est-à-dire, (car il importe de ne pas s'y méprendre) la licence. Qu'il y ait eu quelques âmes égarées de bonne foi, dans la voie de la Réforme, à la poursuite de la liberté vraie, je le veux: tout faiseur d'utopie loyale ou menteuse est sûr de trouver de sincères admirateurs, car le nombre des cerveaux faibles est grand, même parmi ce qu'on est convenu d'appeler

Digitized by Google

les grandes intelligences. Mais pour le grand nombre jeter bas le joug pour n'en pas reprendre, pour n'avoir d'autre règle que le caprice du moment, tel fut le motif d'adhésion à la réforme. Et rendons grâces à Dieu, qui, par l'Eglise, a gardé notre peuple français, je dis le peuple, assez généreux et assez éclairé pour refuser au XVIe siècle de s'engager au service de la prétendue réforme. Jamais, à aucune époque de notre histoire, la France n'a été plus grande, même aux jours des croisades, n'en déplaise à certains critiques, et la pensée qui unit les Français contre l'invasion dont nous menaçait l'erreur fut éminemment populaire. Il y aurait à ce propos de magnifiques tableaux à dérouler : les plus vastes horizons s'ouvrent aux yeux de l'observateur, quand il étudie à fond la préparation du mouvement catholique en France à cette époque. Malheureusement, ce n'est pas ici le lieu et ce travail serait au-dessus de nos forces. Passons donc.

Activer le feu secret qui couvait au sein de la multitude, tel était le but à atteindre pour la pousser dans la route de la révolution. La parole des novateurs devait avoir cet effet : mais elle ne pouvait frapper qu'un petit nombre d'oreilles, et ne dépassait pas les limites étroites du temple ou de la place publique. L'imprimerie offrit alors son concours : des milliers d'exemplaires, mis à vil prix à la disposition du peuple, reproduisaient pour le lecteur, éloigné du théâtre des événements, les émotions de l'auditoire qui avait acclamé le novateur. Inspiré par la lecture de ce chef-d'œuvre satanique, quelque nouveau sectaire se levait, et, à l'imitation du maître, se faisait une école, dont chaque membre devenait à son tour un propagandiste fervent. Rien ne me semble devoir frapper davantage l'historien que l'action d'un mauvais livre sur l'esprit public. Depuis que Guttenberg a doté le monde de ce mystérieux présent, le démon a centuplé ses forces : chacun de ses agents s'appelle maintenant légion. Pauvre humanité ! dont chaque progrès ouvre une nouvelle voie au vice et tend un nouveau piége à la vertu ! Et comme les petits et les simples sont par là même les moins en garde contre l'erreur, c'est à eux que le progrès apporte le plus de maux. Loin de moi la pensée de condamner l'esprit humain à l'inertie : mais puisque depuis le XVIe siècle on a cherché à isoler cet esprit de son régulateur nécessaire, l'Eglise, il faut bien se dire, quoi qu'il en coûte, que chaque progrès aide au mal et précipite la décadence des sociétés.

VI. Je m'arrête : j'ai signalé, d'une manière incomplète, il est vrai, mais en rapport avec le cadre restreint de cet ouvrage, la cause principale de la Réforme, son occasion, son prétexte et les raisons secondaires de son développement. J'ajoute, en terminant, qu'elle était inévitable : si elle fut pour l'Eglise une épreuve qui la délivra de tout ce qu'il y avait en elle de souillé et de corrompu, elle fut aussi un châtiment pour ceux-là mêmes qui la firent ou l'aidèrent. Il fallait à ce monde, devenu insouciant des lois divines, la rude secousse qui l'ébranla de fond en comble et lui montra la ruine au terme de la route qu'il suivait. Beaucoup périrent dans la tourmente ; mais ceux qui échappèrent au naufrage comprirent la leçon. Le XVIe siècle inaugura pour l'Eglise une ère féconde en saints et en œuvres sublimes. La lutte s'est continuée jusqu'à nos jours, sans que personne ait le droit de s'en étonner : c'est la destinée de la barque de Pierre de voguer sans cesse sur des flots agités. Mais à travers ces combats, l'Eglise a toujours marché d'un pas égal et sûr vers le but promis : les métamorphoses de l'erreur ne lui ont servi de rien. Déjà vaincue sous plusieurs de ses formes, agonisante sous plusieurs autres, elle ne relèvera la tête en quelque temps et sous quelque masque que ce soit que pour être de nouveau humiliée et rejetée dans l'ombre. Car l'édifice catholique est assis sur la pierre, contre laquelle l'enfer ne prévaudra jamais. — *Voy.* l'Introduction.

CAVALIER (JEAN). *Voy.* CAMISARDS.

CECILL (GUILLAUME, BARON DE BURLEIGH), né le 13 septembre 1520, à Bourn, dans le comté de Lincoln, se fit remarquer dès sa jeunesse par le roi Henri VIII, et fut par lui recommandé au régent Somerset, qui devait gouverner l'Angleterre pendant la minorité d'Edouard VI. — Ce qui lui avait valu cette protection, c'était une défense très-vive de la suprématie spirituelle du roi, contre deux docteurs catholiques : la discussion, venue à la connaissance de Henri VIII, lui avait fait entrevoir dans le jeune homme un futur appui pour l'édifice religieux qu'il venait de fonder. Cecill ne fit pas mentir l'espérance du roi. Secrétaire d'État en 1548, grâce au duc de Somerset, il fut comme lui arrêté et conduit à la Tour, quand une révolution mit le pouvoir aux mains des Warwick. — *Voy.* l'art. SOMERSET. — Plus heureux que son patron, il sortit de prison et resta en faveur : toutefois il refusa de concourir à l'usurpation de Jane Grey, et prit ses précautions pour parer aux fâcheuses éventualités qu'il prévoyait. L'avénement de Marie le délivra de ses craintes, mais lui ôta le crédit dont il avait jouit sous Edouard VI. Dans l'obscurité à laquelle il se trouvait condamné, il entretenait des relations secrètes avec Elisabeth : aussi, quand cette princesse monta sur le trône, fut-il appelé au conseil privé et nommé Secrétaire d'État [1558]. Il se hâta de proposer la réunion d'un Parlement, et dès sa première séance il s'occupa de la seconde réforme d'Angleterre : il eut une grande part à la publication des trente-neuf articles qui constituèrent la base de l'Eglise établie.

Ces services lui valurent le titre de baron de Burleigh, en 1571. Son zèle pour les intérêts de sa maîtresse ne fit que s'accroître, et Marie Stuart en fit la triste expérience. La main de Cecill se retrouve dans toutes les intrigues qui amenèrent la ruine de la reine d'Ecosse, sa captivité et son supplice. (*Voy.* l'art. MARIE STUART.) Ce fut à lui que

Digitized by Google

Davison remit l'ordre d'exécution signé par Elisabeth ; on a dit ailleurs comment il prit sur lui de le faire transmettre à Amyas Pawlet, gouverneur de Fortheringay. Il savait bien ce qu'il faisait, et la disgrâce apparente qui le frappa à la suite de l'assassinat de Marie Stuart, ne fut qu'un jeu pour cacher au public la conspiration dont la reine d'Ecosse était la victime. Revenu presqu'aussitôt après à la cour, il continua d'y servir, en digne ministre, sa bonne maîtresse, la reine-vierge, jusqu'au moment où Dieu la cita devant son tribunal. Il avait pris ses mesures pour rester en faveur auprès de Jacques Ier, successeur d'Elisabeth. Sa mort est de l'année 1598.

Cecill avait des talents politiques incontestables, de la science et de la littérature, des manières polies et gracieuses ; cela ne suffit point pour motiver l'estime en faveur d'un homme qui fut l'assassin de Marie Stuart et le lieutenant d'Elisabeth. — *Voy.* Edouard, Elisabeth, Jacques I, Conspiration des poudres, Marie Stuart.

CÉLIBAT. *Voy.* Mariage et Symbolique.

CELLARIUS, disciple de Luther, ne jurait que par son maître. Dans les discussions, comme dans sa croyance personnelle, il n'avait d'autre argument pour affirmer et pour croire que l'adage de l'école pythagoricienne : *Magister dixit, ergo.*

CÉRÉMONIES. *Voy.* Liturgie et Culte.

CHABLAIS. *Voy.* Suisse, IIe partie, § 5.

CHANT. *Voy* Culte et Liturgie.

CHARLES V (Charles-Quint) semblait destiné par la Providence à ruiner la Réforme dès son origine. Rien ne lui avait été refusé pour y réussir : ni le génie, ni la puissance, ni les titres. Déjà possesseur des Pays-Bas, roi d'Espagne et du Nouveau-Monde, Charles d'Autriche (c'était son premier nom) se vit, en 1519, appelé encore à ceindre la couronne impériale, et il n'avait alors que vingt ans. C'était le moment où Luther commençait à dogmatiser sur le territoire même de l'empire ; c'était donc à l'empereur de fermer la bouche au novateur, de brûler ses écrits et d'apaiser ses partisans. Charles-Quint a-t-il fait tout ce qui était en son pouvoir pour anéantir la Réforme ? Essayons de répondre à cette question.

On ne peut nier que l'empereur ait voulu l'extinction de l'hérésie. Ce qu'il fit à Worms, à Augsbourg et dans la guerre de Smalkalde le prouve surabondamment. Mais l'a-t-il voulu efficacement ? La réponse ne peut être que négative. Que l'empereur soit resté catholique par conviction ou par politique, c'est un problème diversement résolu par les historiens. Les protestants disaient hautement qu'ils ne désespéraient pas de le voir entrer dans leurs rangs ; ses concessions n'étaient pas toujours très-orthodoxes. — *Voy.* Trente (Concile de). — Toujours est-il certain qu'il combattit la Réforme plus par politique que par conviction religieuse. La Réforme était un élément de discorde en politique comme en religion. Les princes protestants étaient avides d'indépendance. Après s'être soustraits à l'autorité du Pape, il ne leur aurait guère coûté de se soustraire à celle de l'empereur. Les intérêts politiques et temporels de l'empereur exigeaient donc qu'il comprimât ces innovations et disputes religieuses : ce furent ses vrais et seuls mobiles. Ainsi s'expliquent tant d'hésitations dans sa conduite : il fait, il est vrai, des décrets contre les protestants ; mais il défend de les exécuter, quand ses guerres avec la France, ou avec les Turcs, le mettent dans la nécessité de rechercher l'amitié des princes réformés. Les catholiques forment une sainte ligue en 1537 ; Charles-Quint la dissout, de peur de soulever la ligue de Smalkalde. Il importe surtout de remarquer que, dans ses transactions avec les protestants, l'empereur prétendit maintes fois agir de sa pleine autorité, sans consulter le Pape. (*Voy. ibid.*) Il est bien vrai que le pontife de Rome était un épouvantail pour les novateurs ; mais pour l'Eglise, il n'est pas possible de poser d'autre fondement que Pierre : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* Toute conciliation devait donc en première ligne être le retour à Rome, la soumission filiale au successeur de Pierre. Peut-être que l'empereur trouvait plus commode et plus glorieux de terminer seul cette grande querelle ; mais une pareille excuse est évidemment inacceptable. La conduite de l'empereur fut surtout fort blâmable à l'intérim d'Augsbourg. (*Voy.* ce mot). Cet intérim, solennellement improuvé par Paul III, qui venait de réunir le concile de Trente, était rejeté par tous les partis, et cependant l'empereur y tint, et voulut, à tout prix, l'imposer à l'Allemagne, comme symbole de ses croyances.

On le voit, Charles-Quint pouvait avoir des convictions religieuses, comme particulier ; mais comme empereur, il n'en tint guère compte : la politique, nous le répétons, et on peut l'affirmer sans crainte de se tromper, fut sa seule règle de foi. Le simple exposé chronologique de son rôle dans l'histoire de l'établissement du protestantisme confirme notre assertion. En 1521, il convoque Luther à la diète de Worms, et le met au ban de l'empire. Mais plusieurs années s'écoulent sans que ce décret, toujours cité, soit mis à exécution. Charles-Quint avait trop d'affaires sur les bras pour s'occuper de l'Allemagne. En 1530, se trouvant en paix avec ses ennemis, et revenu dans son empire, il convoque une diète à Augsbourg, entend les diverses confessions de foi des protestants, fait discuter les points controversés, et enfin publie un décret à peu près semblable à celui de Worms. Mais de nouveaux embarras surviennent ; et l'empereur suspend son décret par l'armistice de Nuremberg [1532]. Charles-Quint s'engage dans des guerres continuelles ; les protestants se multiplient et se fortifient par leur union à Smalkalde. Charles fait tenir de nouvelles diètes à Ratisbonne et à Spire [1541 et 1544], pour opérer la pacification des troubles religieux et l'accommodement des disputes

Digitized by Google

théologiques; et il finit par accorder aux princes protestants, dont il avait un besoin immense, des concessions exorbitantes. Le Pape Paul III lui commande de rétracter de pareilles concessions: Charles-Quint rougit de sa conduite, et la paix qui règne alors lui permettant de réparer sa faute, il déclare la guerre à la Réforme et triomphe sur tous les points. Son triomphe l'enfle d'orgueil; il croit que tout doit céder devant ses armes, les croyances comme les corps, et publie son malheureux intérim d'Augsbourg. Maurice de Saxe le trahit et le surprend; Charles alors ne voit d'autre moyen de se tirer de ce mauvais pas que d'accorder la trêve de Passaw, cimentée par la paix d'Augsbourg. C'était suspendre les débats politiques, mais donner gain de cause à la Réforme. Au reste cette paix fut solennellement improuvée par le Pape. Après cette paix, Charles-Quint abdiqua ses couronnes et alla s'ensevelir dans la retraite à Saint-Just, pour s'y reposer du tracas des affaires, et penser un peu au compte terrible qu'il devait rendre bientôt au juge suprême des empereurs comme des sujets. Il mourut en 1558.—*Voy.* TRENTE (Concile de).

CHARLES Ier D'ANGLETERRE. *Voy.* ANGLETERRE, § VI, Presbytériens d'Ecosse et d'Angleterre.

CHARLES II D'ANGLETERRE. *Voy.* ANGLETERRE, § IX, *id.*

CHARLES IX, de Valois, roi de France, était fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Il naquit en 1550, et reçut au baptême le nom de Maximilien, qu'il changea depuis en celui de Charles. Appelé au trône en 1560, par la mort de son frère François II, il fit concevoir d'abord les plus belles espérances, « Elève d'Amyot,» dit M. Gabourd, « il aurait pu devenir un roi utile à la France. Entre tous les princes du sang de Valois, Charles se faisait remarquer par son intelligence, ses talents précoces, son courage et son énergie; mais ces qualités naissantes effrayaient Catherine de Médicis. Pour retenir en ses mains le gouvernement et l'influence, cette marâtre ne recula pas devant l'idée de détruire en son fils toutes les dispositions heureuses qu'il manifestait déjà : elle plaça auprès de lui un nommé Gondi, aventurier florentin (depuis le maréchal de Retz), qui eut la détestable mission de détourner le jeune roi de toute pensée grande et généreuse, et de corrompre sa jeunesse dans les plaisirs. Il ne réussit que trop à justifier cette infâme confiance. »

Bientôt, en effet, l'héritier de saint Louis ne fut plus qu'un débauché *sans dignité, sans grandeur d'âme et sans intelligence.* Le pouvoir que la jeunesse du monarque avait d'abord confié à Catherine, lui resta donc, même après que Charles eût atteint sa majorité. Elle en profita pour appliquer au gouvernement du royaume les principes renfermés par Machiavel dans le livre du *Prince*, dont Henri II prit sans doute le goût près de sa mère. Les Guises étaient odieux à Catherine : pour contrebalancer leur influence, elle favorisa les protestants. Lorsque la coalition sanglante de Vassy eut amené la guerre civile, elle n'en continua pas moins à faire pencher la balance de leur côté. Enhardis par tant de faiblesse, les calvinistes tentèrent de s'emparer de la personne du roi. Le projet découvert échoua, mais la guerre n'en continua pas moins avec fureur. Orléans, Blois, Tours, Angers, Lyon, tombèrent au pouvoir de Condé et de Coligny. Le Havre fut livré aux Anglais, et le sol de la France fut une seconde fois envahi par ces étrangers. Le meurtre, l'incendie, le pillage, marquèrent chacun des pas des amis de Catherine. Les temples ruinés, les reliques dispersées, les autels profanés, les moines et les prêtres massacrés, les vierges déshonorées, tels furent les trophées de cette épouvantable guerre. Justement effrayés, les chefs du parti catholique, réunis en triumvirat, s'efforcèrent de refouler ce torrent. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, revenu à la foi de ses pères, se joignit à eux. Le siége fut mis devant Rouen, et la place ne tarda pas à succomber. Mais Antoine y reçut une blessure mortelle. Le poignard d'un sicaire protestant faillit aussi priver le parti catholique de son chef, le duc de Guise. Mais l'heure n'était pas encore venue, la Providence détourna le coup.

La Normandie soumise, les triumvirs poursuivirent Condé et l'atteignirent à Dreux, où ils le battirent complétement, et le firent prisonnier. De leur côté, les Catholiques perdirent Montmorency, fait prisonnier, et Saint-André, assassiné. Sans s'arrêter, Guise courut à Orléans, et l'investit : un crime sauva la ville assiégée. Le 23 février 1563, le duc, qui avait évité à Rouen le poignard d'un réformé, tombait devant Orléans sous la balle que lui avait tirée Poltrot de Méré, un autre protestant.

Délivrée de la crainte que lui inspirait ce prince, Catherine conclut avec les protestants la paix d'Amboise [1563]. Les Catholiques, indignés des concessions faites aux calvinistes, protestèrent, et la reine se vit peu à peu forcée de violer ce traité. D'ailleurs, Coligny n'était guère plus fidèle aux conventions jurées. Il n'attendait qu'une occasion de recommencer la guerre. Elle ne tarda pas à se présenter, et bientôt la France fut de nouveau en feu. Le Hâvre fut repris par Brissac, sous les yeux de Charles IX, qui retrouvait par instant dans son cœur les généreux instincts que Catherine s'était efforcée d'y étouffer. La ville reprise, Charles parcourut avec sa mère les provinces méridionales pour s'assurer par lui-même de la disposition des esprits. A Bayonne, le duc d'Albe eut avec le roi et Catherine une conférence qui alarma les réformés (52). Pour

(52) C'est à cette conférence qu'on a voulu faire remonter la première idée de la Saint-Barthélemy. On peut voir à l'article spécial SAINT-BARTHÉLEMY ce qu'il faut penser de cette opinion.

Digitized by Google

parer aux funestes conséquences qu'ils croyaient devoir suivre de cette entrevue, ils essayèrent une seconde fois de s'emparer de Charles, qui était alors à Monceaux en Brie. [29 septembre 1567.] Le roi fut forcé de battre en retraite devant ces factieux sujets, et il fût devenu leur captif sans le dévouement des Suisses de sa garde. Après seize heures d'une marche sans cesse contrariée par les charges des protestants, et pendant laquelle le roi resta constamment à cheval et l'épée à la main, il entra dans Paris, épuisé de fatigue et de faim, et ne respirant que vengeance. Ce souvenir ne sortit jamais de sa mémoire, et ne fut pas étranger à la détermination du 23 août 1572.

Cependant la guerre civile recommença, et, après avoir remporté d'assaut et pillé Orléans, les protestants s'avancèrent vers Paris. Montmorency les arrêta à Saint-Denis. La bataille s'engagea, et la victoire, longtemps indécise, se rangea enfin du côté des Catholiques. Le connétable paya de sa vie son triomphe. [25 octobre 1567.] Cette victoire, chèrement achetée, ne profita point à la cause catholique. Les calvinistes, ayant reçu des renforts d'Allemagne, rétablirent leurs affaires et forcèrent la cour à leur accorder la paix. Elle fut signée à Longjumeau [1568]. Six mois après, les réformés reprirent les armes et ouvrirent la campagne par la prise de la Rochelle. Outre les secours que leur envoyèrent l'Angleterre et l'Allemagne, ils s'adjoignirent le jeune roi de Navarre et quatre mille Béarnais. Ce renfort leur permit d'étendre le cercle de leurs opérations, et ils envahirent l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Poitou. Le 13 mars 1569, ils étaient campés à Jarnac sous les ordres de Condé. L'armée catholique, sous les ordres de Henri duc d'Anjou, frère du roi, leur offrit la bataille. Leur déroute fut complète. Condé fut fait prisonnier et tué d'un coup de pistolet par le capitaine des gardes de Henri : « honteuse revanche de l'assassinat de Guise. » Coligny rallia les débris de l'armée protestante, dont Henri de Navarre prit le commandement. Il alla mettre le siége devant Poitiers, que défendait Henri de Guise. Après de longs et pénibles efforts, il fallut lever le siége. La bataille de Moncontour, gagnée par le duc d'Anjou, acheva de ruiner les espérances des calvinistes, qui demandèrent la paix. Elle fut conclue à Saint-Germain-en-Laye, le 15 août 1570. Tant de sang répandu, tant de sacrifices et de victoires aboutirent à la reconnaissance légale de l'existence religieuse du protestantisme ! Les protestations du Pape furent inutiles. La nièce de Léon X et de Clément VII n'avait plus de catholique que le nom, et le roi très-chrétien oubliait dans les plaisirs qu'il était le fils aîné de l'Eglise.

Cependant Catherine se lassait des protestants, comme elle s'était lassée des Catholiques. Mais il n'était pas aussi facile de se défaire d'eux qu'il l'avait été d'éloigner les Catholiques. Maîtres partout où on leur permettait de poser le pied, les sectaires n'en étaient plus à demander protection. Ils menaçaient, professaient qu'on pouvait tuer les princes qui s'opposaient au progrès de leur évangile, et parlaient de diviser la France en provinces confédérées, à l'exemple de la Hollande ou de l'Allemagne protestante. Alors Catherine, ne sachant plus comment écarter ces dangereux amis qui sapaient le trône de son fils, et livraient la France à l'étranger, « conçut la détestable idée de rendre meurtre pour meurtre, trahison pour trahison. » L'assassinat de Coligny fut le prélude de ce grand coup qui allait frapper le parti calviniste. L'amiral était seul voué à la mort; mais le coup ayant manqué, il parut nécessaire à Catherine d'envelopper dans un même sort tous les réformés de Paris. Le roi, circonvenu et frappé à la vue des dangers vrais ou supposés que la reine dévoilait à ses yeux, hésita d'abord, et finit par régler l'ordre du massacre. La nuit suivante [24 août 1572], Coligny et ses principaux lieutenants tombèrent sous le poignard des soldats royaux. La foule, excitée par la vue du sang et les cris de mort des soldats, se rua sur les autres réformés, et les massacra sans distinction de rang, de sexe ou d'âge. Quoique le nombre des victimes ait été fort exagéré, cette journée n'en est pas moins une des plus lamentables de notre histoire. On sait comment elle fut le signal d'une réaction sanglante qui s'étendit par toute la France avec une rapidité effrayante. Les protestants avaient semé : ils récoltaient. Quelque digne d'horreur que soit cette vengeance populaire, il faut le reconnaître, elle ne fut que la conséquence forcée des excès sans nombre dont les protestants avaient fatigué la patience de la nation.

Quoi qu'il en soit, Charles ne tarda pas à sentir les remords les plus cuisants. En vain il chercha à se tromper lui-même en trompant les autres par des explications diplomatiques de son crime. Il lui semblait toujours voir se dresser devant lui les fantômes sanglants de ses victimes. Une tristesse profonde s'empara de lui ; une maladie affreuse l'atteignit. « Le sang coulait par tous ses pores, et souvent le matin on le trouvait inondé de cette horrible sueur. » Après avoir traîné pendant deux ans une vie misérable et pleine d'angoisses, il expira le 30 mai 1574, à l'âge de 24 ans.

« Ainsi finit ce prince malheureux autant que coupable, et dont la mémoire restera toujours entachée des stigmates de la Saint-Barthélemy. Si les conseils de sa mère n'eussent point égaré sa jeunesse, il se serait montré plus digne du trône, et son nom eût peut-être été inscrit sur la liste des bons rois. Il était sobre, courageux, vigilant, libéral, ami des lettres, et cultivait avec succès la poésie. Il nous reste de lui des vers harmonieux et faciles, bien supérieurs à ceux des poëtes de son temps, sans en excepter Ronsard lui-même, auquel ce prince écrivait un jour :

Digitized by Google

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes :
Mais roi je les reçois, poëte tu les donnes.
Tout esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par lui-même, et moi par ma grandeur.

« Certes, en considérant la tombe de ce malheureux roi, sitôt ouverte; en se rappelant ses remords et les piéges qui furent tendus à son inexpérience, il est permis de donner à son souvenir plus de pitié peut-être que d'opprobre. » (Gabourd, *Hist. de France.*) — *Voy.* Barthélemy (La Saint-), France, Catherine de Médicis.

CHARLES IX (Wasa), roi de Suède, était le plus jeune des fils de Gustave Ier. — Après la mort de son père, il reçut avec le titre de duc de Sudermanie, sa part d'administration. Il se lassa bientôt du rôle secondaire qu'il jouait, et crut arriver à ses fins en s'alliant avec son frère Jean pour renverser le roi Eric XIV. Mais ses projets ne se réalisèrent pas aussitôt qu'il l'avait pensé. Jean III régna seul, et, après sa mort, la couronne de Suède passa à son fils Sigismond, roi de Pologne. Pendant la vie de Jean, Charles ne cessa d'intriguer, se faisant le champion du luthéranisme attaqué par son frère, et sollicitant du secours contre lui auprès des princes allemands : il paraît que le roi n'avait pas une connaissance complète de ces menées, ou bien n'en redoutait pas l'issue, puisqu'en mourant il laissa aux mains de ce conspirateur dangereux les rênes de l'Etat avec le pouvoir de régent. Il était facile de prévoir quel usage il ferait de cette puissance. Un congrès réuni par ses ordres à Upsal abolit tout ce qui restait encore debout de la restauration religieuse entreprise par Jean III. La confession d'Augsbourg fut adoptée à l'exclusion de tout autre symbole. Quelque inquiétantes que dussent paraître ces mesures, elles n'étaient que le prélude d'attentats autrement détestables. Sigismond n'arriva dans sa capitale que pour s'y voir refuser l'exercice du culte catholique qu'il professait. Le nonce Malaspina venu avec lui fut insulté : lui-même dut, bon gré mal gré, se faire couronner par un prélat luthérien, et accorder la liberté de conscience. Découragé par ces outrages, et dénigré devant son peuple par son oncle et les partisans de celui-ci, Sigismond se hâta de regagner la Pologne, laissant encore la régence à Charles. Son départ fut le signal d'attaques plus vives que jamais contre la religion catholique et même contre la personne du roi. Charles alla jusqu'à le dénoncer aux Etats comme un traître à son pays et à sa religion; on défendit d'en appeler à lui, pendant qu'il serait absent de la Suède : les fonctionnaires devaient être institués, non par lui, mais par le duc de Sudermanie [1595]. Celui-ci ne tarda pas à faire exécuter contre les Catholiques les décrets qu'il avait inspirés aux Etats : il leur fut enjoint de quitter la Suède sous six semaines, les biens des églises et des monastères furent confisqués, les opposants réduits au silence par l'emprisonnement ou le supplice. Sigismond espéra rétablir l'ordre par sa présence : mais son voyage fut inutile. Craignant de tremper ses mains dans le sang de son oncle, il quitta brusquement la Suède. Ce fut sa perte : enhardi par tant d'irrésolution et de faiblesse, Charles réunit les Etats à Joukœping [1599] et y accusa Sigismond de vouloir ramener la Suède aux erreurs de l'Antechrist. Au mois de mai de la même année, la diète de Stockholm délia les sujets du roi de leur serment de fidélité, dans le cas où il refuserait de satisfaire à leurs demandes. Clause dérisoire que l'on savait bien n'avoir aucune signification! Toutefois ce ne fut qu'en 1600, que les Etats réunis à Joukœping déclarèrent Sigismond déchu du trône : déposition répétée quatre ans après, et confirmée par l'élévation de Charles au souverain pouvoir. Ses vœux étaient enfin comblés : mais il affecta de ne pas se faire tout d'abord couronner. Il avait fait serment de ruiner complétement la religion catholique dans ses Etats, avant de ceindre le diadème sanglant tombé du front de son neveu. Le glaive du bourreau, l'exil, la confiscation des biens, lui servirent à mener promptement à bonne fin son œuvre de réformation. Le 18 février 1608, il se crut tout à fait maître de la position; il se fit donc couronner, après avoir obtenu du prince Jean, fils du second mariage de Jean III, la renonciation de ses prétendus droits au trône de Suède. Plaisanterie digne de l'usurpateur qui sacrifiait à son ambition les droits de son roi légitime, la vie de ses sujets fidèles, les prérogatives du clergé, la foi de ses ancêtres! Tous les grands scélérats, dont l'histoire s'occupe, gardent en réserve pour les occasions éclatantes quelqu'une de ces moqueries, qu'admirent les courtisans et les esclaves, et que répètent plus tard avec la même stupidité intéressée les héritiers de leurs idées ou de leurs biens mal acquis.

Quoi qu'il en soit, Charles IX ne jouit pas longtemps du fruit de ses crimes. La mort l'enleva, le 13 oct. 1611, à l'âge de 60 ans. Mais ces trois années, si courtes en apparence, durent lui paraître bien longues, car elles lui firent largement expier les manœuvres qui lui avaient donné sa couronne. Ce trône qu'il avait tant désiré ne fut pas pour lui un lit de roses; les nobles prétendaient se faire payer de leur connivence trop mal récompensée, à leur avis, par les mesquines générosités de Charles : le clergé luthérien, engraissé de la substance des Catholiques, osait élever la voix contre lui, calviniste secret, faux frère, dont le zèle pour l'Evangile de Luther n'avait été qu'un masque. Il opposait des pamphlets aux invectives des prêtres, des menaces aux réclamations des nobles. Irrité plutôt que découragé, il n'en continuait pas moins sa route, comptant sur son fils Gustave-Adolphe pour achever ce qu'il n'aurait pu qu'ébaucher.

Quand il mourut, la Suède était complétement protestantisée : sous Gustave II, elle disputa, dans la guerre de trente ans, au Danemark et aux principautés protestantes

Digitized by Google

d'Allemagne, le titre de fille aînée de la Réforme. Non pas qu'elle fût la première née à la vie nouvelle, mais parce que son ardeur pour la pure doctrine, et sa prépondérance politique lui donnaient bien le droit de tenir le premier rang dans l'Eglise reconstituée. Ainsi Clovis et Charlemagne, offrant l'appui de leurs glaives victorieux au Saint-Siége, recevaient pour prix de leur zèle et de leurs services le titre de fils aînés de l'Eglise romaine. Mais qu'il y avait loin de Clovis à Gustave Wasa, de Charlemagne à Gustave-Adolphe! Qu'il y avait loin surtout de la France catholique à la Suède protestante ou plutôt indifférente, datant désormais ses annales, non plus de la prédication d'Anschaire, mais de celle d'Olaüs Petri! Si c'est une gloire de fouler aux pieds une nation, de la forcer, le poignard à la main, d'abjurer sa foi pour adopter les rêveries commodes d'un sectaire, Charles IX est glorieux: il peut prendre cette part, elle lui appartient. Elle fera, je crois, peu d'envieux, et il en jouira toujours sans contestation. — *Voy.* SCANDINAVIE.

CHARLES X, roi de Suède. Voy. *ibid.*

CHARLES XI, id. Voy. *ibid.*

CHARLES XII, id. Voy. *ibid.*

CHARLES XIII, id. Voy. *ibid.*

CHARLES-GUSTAVE, id. Voy. *ibid.*

CHEMNITZIENS. — Martin Chemnitz, né à Brixen en Brandebourg en 1522 et mort en 1586, prit parti pour la doctrine de l'ubiquité et l'expliqua, ainsi que la communication des idiomes, suivant la teneur que la plupart des luthériens ont conservée depuis. Il y joignit d'autres erreurs et fut chef de la secte qui porte son nom.

CHENEVIÈRE (DE). *Voy.* RATIONALISTES.

CHERCHEURS. — Secte issue du presbytérianisme. Les chercheurs attendent et cherchent une révélation plus complète et plus satisfaisante que celle dont ils ont connaissance. Dans ce but, ils lisent avec soin l'Ecriture et prient Dieu de leur faire connaître ces révélations si désirées. Les premiers chercheurs parurent au temps de la grande révolution d'Angleterre; de nos jours ils sont encore assez répandus dans ce pays, mais surtout dans les Etats-Unis.

CHRÉTIENS-CHARTISTES. — Cette nouvelle secte, dont le nom en anglais est *chartist-christians*, s'est formée, en 1842, à Birmingham. Elle a pour but, disent ses auteurs, dans leur programme, d'éclairer le peuple (*enlightening the people*) sur les matières spirituelles et temporelles.

CHRISTIANISME RATIONNEL. — Secte fondée en Angleterre au commencement de ce siècle, et qui avait pour but d'accommoder à la raison humaine les dogmes du christianisme. Kippis, Pringle, Hopkins, Enfield et Taulmin en furent les fauteurs principaux. Ils essayèrent de donner une apparence de culte à cette nouvelle religion, ou plutôt à cette absence de toute religion. David Williams en fut le pontife sous le nom de prêtre de la nature, et pendant tout le temps de son sacerdoce, il déblatéra avec chaleur contre toutes les sociétés chrétiennes. Mais la nouvelle église ne dura que quatre ans; ses membres passèrent promptement du déisme à l'athéisme complet, et on fut obligé de fermer leurs temples, faute de sectateurs. Le christianisme rationnel est une copie de la théophilanthropie de Lareveillère-Lépaux, il eut à peu près le même succès. — *Voy.* RATIONALISTES.

CHRISTIANS. — Issus de la famille Baptiste, ils ont pris naissance, vers 1804, à Portsmouth, dans le New-Hampshire, aux Etats-Unis, par suite des prédications du ministre Baptiste, Elias Smith. Ils rejettent toute appellation de nom de sectes ou d'hommes, et ne veulent prendre d'autre titre que celui de Chrétiens (christians). Pour faire partie de cette secte, il suffit de déclarer qu'on adhère à la religion chrétienne. Les christians rejettent la Trinité et la plupart des dogmes chrétiens, en sorte que le nom qu'ils prennent leur convient moins qu'à tout autre. De même que les autres baptistes, ils n'administrent le baptême qu'aux adultes. En outre ils rejettent l'autorité des synodes et des consistoires, et n'admettent que la juridiction officieuse d'une assemblée centrale. — *Voy.* BAPTISTES.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN II (LE CRUEL), roi de Danemark, de Norwége et d'Islande, naquit en 1480. — Lorsqu'il arriva au trône en 1513, la Suède avait depuis douze ans proclamé son indépendance et reconnaissait comme administrateur Sténon II Sture, le jeune. Jean, père de Christian, avait travaillé de toutes ses forces à rétablir l'union de Calmar, déjà brisée une première fois, lors de son avénement, et avait réussi à soumettre momentanément la Suède. Christian l'imita: en 1518, il débarqua près de Stockolm avec une armée qui fut complétement battue par l'administrateur. Après la bataille, le roi demanda une entrevue à Sture, reçut des otages, et aussitôt qu'il les eut entre les mains, mit à la voile pour retourner dans ses Etats. Grâce à ses artifices, Rome trompée lança contre Stenon, qui avait fait déposer l'archevêque Erosse par le nonce et les Etats, un interdit dont il fut chargé d'assurer l'exécution. En 1520, il rentra en Suède, battit deux fois les Suédois et se dirigea vers Stockolm. Sture, blessé à mort à la bataille du lac Tsunder, ne pouvait plus s'opposer à ses progrès: l'anarchie dans laquelle le royaume fut plongé, permit aux seigneurs réunis à Upsal de déférer la couronne au vainqueur, sous la condition qu'il respecterait les droits assurés à la noblesse et les formes gouvernementales statuées par le recez de Calmar, en 1483. Christian promit tout ce qu'on voulut, et publia une amnistie générale. Au mois de novembre suivant, il revint en Suède pour se faire couronner: il n'avait jamais été plus affable. Des fêtes et des festins se succédaient rapidement: la noblesse attirée au château de Stockolm par ces réjouissances, oubliait sa résistance passée et son abaissement actuel, quand elle y fut brusquement rappelée par

Digitized by Google

un coup imprévu. Quatre-vingt-quatorze membres de l'illustre assemblée sont arrêtés brusquement, au milieu d'une réception, royale : le lendemain, un échafaud était dressé sur la grande place, et les inculpés jugés sommairement par un tribunal vendu à Christian, y portèrent leurs têtes. Pendant trois jours le sang coula. Les condamnés ne purent obtenir de confesseurs ; leurs femmes, leurs enfants, leurs serviteurs mêmes éprouvèrent le même sort. Quand les exécutions furent terminées à Stockolm, Christian parcourut les provinces, y faisant terrible justice de ses ennemis. Gorgé d'or et de sang, il retourna enfin dans ses Etats héréditaires pour y continuer son œuvre de nivellement des grands pouvoirs et l'élévation de la royauté sur leurs débris. Car il avait aussi rêvé l'indépendance de la puissance royale, et l'échafaud de Stockolm était le premier degré franchi pour arriver à l'absolutisme.

La réforme de Luther souriait trop à ses desseins pour qu'il ne s'en fît pas une arme contre le clergé d'abord, contre la noblesse et le peuple ensuite. Depuis quelque temps il caressait la pensée de protestantiser son peuple ; mais il fallait savoir attendre le bon moment, car la cour de Rome pouvait intervenir, et il en avait peur. Quand il crut le terrain suffisamment préparé, il livra l'église de Copenhague au luthérien Martin, et éleva au trône archiépiscopal de Lund son complice, l'infâme Dietrich Schlagoek, qu'il fit brûler deux ans après. Rome protesta : Christian fit semblant de se soumettre, s'humilia même d'une façon indigne, mais recommença presque aussitôt sa guerre contre l'Eglise catholique.

Malheureusement pour lui, il avait affaire à un peuple profondément uni au Saint-Siége, et à une noblesse trop fière pour souffrir longtemps le joug qu'on lui imposait. Dominé par Sieghrit, mère de sa concubine, il prétendait traiter les seigneurs danois comme ceux de Suède. Mais on ne le laissa pas faire tranquillement : le 20 janvier 1523, le sénat lui fit signifier qu'il avait cessé de régner, et que la couronne passait au duc Frédéric de Holstein. Christian fut accablé du coup ; il lui restait bien quelques partisans dans les provinces : mais n'osant se fier à eux non plus qu'à ses adversaires, il rassembla vingt navires, y fit placer sa femme, ses enfants, Siegbrit, ses bijoux, les archives du royaume, et quitta sa capitale le 20 avril 1523.

Il se retira en Allemagne, attendant une occasion favorable de remonter sur le trône. Il crut l'avoir trouvée lorsque les manœuvres de Frédéric pour l'établissement du protestantisme en Danemark eurent amené une sédition dans ce royaume. Il débarqua en Norwége et reprit le titre de roi : mais sa tentative ne fut pas heureuse. Pris à Christiana [1532], il fut jeté dans une prison pour le reste de ses jours : il mourut en 1549, après dix-sept ans de captivité. Puisse Dieu avoir accordé à ce grand coupable un pardon qu'il sollicita peut-être à sa dernière heure ! La leçon avait été assez rude pour qu'il en profitât. Dépouillé de deux couronnes par sa propre faute, il dut songer plus d'une fois à celle du ciel qu'assure un acte de repentir. Heureux s'il retira du moins cette instruction des revers que Dieu lui ménagea !

On l'a surnommé *le Cruel*, *le Néron du Nord*, et sa mémoire est restée en horreur. Les scandales de sa vie privée répondirent aux crimes de sa vie publique : méprisable autant qu'exécrable, il est peut-être le seul prince déchu auquel l'histoire ne trouve aucune qualité. Il fallait qu'il fût bien peu digne d'estime, pour que les siècles qui préconisèrent Gustave Wasa, Henri VIII, Elisabeth, Philippe de Hesse (53), l'aient voué à la haine de la postérité. A moins qu'on n'en doive chercher la raison dans le succès des entreprises par lesquelles ces princes s'illustrèrent et dans l'insuccès constant des desseins de Christian. Car, que de fois on a été proclamé grand parmi les hommes, pour avoir fondé un trône sur le meurtre, la rapine, le parjure, l'immoralité et l'apotasie : *Filii hominum, usquequo gravi corde, ut quid diligitis vanitatem et quæritis mendacium ?* (*Psal.* IV, 3.)

CHRISTIERN ou CHRISTIAN III, roi de Danemark, de Norwége et d'Islande, fils de Frédéric Ier, était âgé de vingt ans quand son père mourut. — Les évêques et le peuple refusèrent d'abord de le reconnaître, parce qu'il était personnellement lié avec Luther, ce qui faisait craindre, à bon droit, qu'il ne fût, comme son prédécesseur, le fauteur de la Réforme. Il résulta de cette opposition un interrègne de trois ans, pendant lequel le sang inonda le Danemark [1533-1536]. Enfin Christian parvint à se concilier la faveur des états, emprisonna les évêques, et leur demanda, comme condition de leur mise en liberté, la résignation de leur dignité. L'évêque de Roeskild osa refuser : il mourut en prison après une dure captivité, récompense de son courage [1544]. Cependant le roi avait appelé à Copenhague le ministre Bugenhagen qui, après l'avoir couronné, sacra, sans être évêque, les nouveaux prélats ou surintendants évangéliques, substitués aux évêques de l'ancienne Eglise. Ce fut à ce Bugenhagen que furent dues aussi les constitutions de la nouvelle. On sait l'histoire de cet apos-

(53) Gustave le Grand, Philippe le Magnanime, Elisabeth la Grande, etc. — Aussi coupable, mais plus heureux qu'eux, Christian sollicita, suivant Cheiner, la faveur de rentrer dans le sein de l'Eglise romaine, dont il s'était si tristement retranché. Sa demande fut accueillie avec bonté par le Saint-Siége ; mais il ne paraît pas que Dieu lui ait fait la grâce de recevoir l'absolution de ses fautes avant de mourir. Puisse-t-il au moins avoir expié ses crimes dans cette lente agonie de dix-sept ans qui le conduisit au tombeau, abandonné, captif, en butte à toutes les insultes et à tous les mauvais traitement. De telles souffrances expieraient bien d'autres erreurs, et le pardon est souvent au prix d'une larme.

Digitized by Google

tat effronté, comblé de bienfaits par Christiern, et s'écriant avec une joie délirante, à la vue des frontières danoises qu'il venait de franchir : Adieu bon pays! garde mon Evangile, je garderai tes écus!

Christiern fit confirmer ces arrangements par la diète d'Odensée [1537], abolit tous les droits politiques de l'Eglise catholique, et partagea ses biens avec les nobles. « Les Catholiques, » dit Alzog, « furent déclarés incapables de toutes charges et de tout droit de succession. Les ecclésiastiques ne purent séjourner en Danemark, sous peine de mort; la même peine fut portée contre ceux qui leur donneraient asile : les Catholiques n'eurent plus à choisir qu'entre l'abjuration et l'exil. » Le peuple indigné protesta : on le fit taire en employant la hache, cet *ultima ratio* des réformateurs religieux. La Norwége et l'Islande reçurent de la même manière que le Danemark la lumière du pur Evangile : tous ceux qui osaient fermer les yeux, portaient leur tête sur l'échafaud. Les missionnaires marchaient, précédés et suivis de soldats, l'arquebuse au poing, traînant du canon pour humilier dans la poussière les fronts rebelles au joug du seigneur-roi. A Christian était réservé l'honneur de consommer dans ses Etats la réformation tentée par ses deux glorieux prédécesseurs Christian le Cruel et Frédéric le Pacifique. Le 1er janvier 1559 il alla rendre compte à Dieu de son gouvernement. Il avait assez de grandes qualités pour prendre place au rang des rois honorés et aimés de leur siècle et de la postérité : mais il se rendit odieux par ses cruautés, son ambition et son avarice. Peu de princes ont laissé un nom plus méprisable avec le souvenir d'aussi heureuses qualités. Heureux sont les souverains dont on peut dire que les dons de Dieu n'ont pas été stériles entre leurs mains : malheureux au contraire ceux qui n'emploient ces dons que pour la satisfaction de leurs caprices et la ruine de leurs peuples. Plus haut placés que les autres hommes, leurs actions sont exposées à plus de regards : leur exemple agit sur des multitudes, dont ils répondent au Roi des rois. La postérité a le droit, comme Dieu lui-même, de leur demander compte de chacune de ces vies développées sous leur influence, de chacune de ces âmes dont ils aident, entravent ou empêchent absolument la marche dans la carrière tracée par le Seigneur. Pasteurs des peuples, ils sont dignes d'estime ou de blâme, selon que leur troupeau a, sous leur conduite, trouvé les pâturages abondants et salutaires, ou suivi la route du désert dans lequel ne croissent que des plantes vénéneuses ou des ronces stériles. — *Voy.* SCANDINAVIE.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN IV. *Voy.* SCANDINAVIE.

CHRISTIERN ou CHRISTIAN V. Voy. *ibid.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN VI. Voy. *ibid.*

CHRISTIERN ou CHRISTIAN VII. Voy. *ibid.*

CHRISTINE, reine de Suède. Voy. *ibid.*

CHRISTO-SACRUM. — Un mennonite, Jacob Hendrick, ancien bourgmestre de Delft, voyant avec peine l'immense fractionnement des Eglises protestantes de Hollande, forma le projet de les réunir en une société à laquelle il donna le nom de *Christo-Sacrum*. Pour en faire partie, il suffisait de croire à la divinité de Jésus-Christ et à la redemption du genre humain par les mérites du Sauveur. Les membres de cette association rejettent avec horreur le terme de secte et de sectateur, et veulent ne constituer qu'une société dans toute la force du terme. Leur culte se divise en deux parties, l'une d'adoration, l'autre d'instruction. Leurs réunions ont lieu tous les dimanches : on y expose les grandeurs de Dieu manifestées, et on y développe les principes de la religion révélée. Ils donnent la Cène six fois par an et, pour cette cérémonie, les assistants restent prosternés pendant la prière et la bénédiction. Cette société, fondée en 1797, atteignit bientôt le chiffre de trois à quatre mille, mais jamais elle n'a pris beaucoup de développements, et aujourd'hui elle dépérit faute d'adhérents. — *Voy.* ARMINIENS.

CLANCULAIRES. — Anabaptistes qui, contrairement aux manifestaires, — *Voy.* ce mot, — enseignaient qu'en public, il faut parler sur les matières de religion comme le commun des hommes et ne dire qu'en secret sa véritable pensée ; en sorte qu'on n'est jamais obligé de faire profession extérieure de sa foi, et qu'il suffit d'y rester attaché au fond du cœur, système qui s'accorde assez peu avec les paroles de Notre-Seigneur : *Celui qui me confessera devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père, et celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai devant mon Père.* (*Luc.* XII, 8, 9.)

CLARKE. *Voy.* ARIENS MODERNES.

CLÈVES (ANNE DE), quatrième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, avait vingt-quatre ans quand ce prince la demanda en mariage. — Il avait été séduit par certaine peinture d'Holbein d'après laquelle Audin (*Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 324) nous fait le portrait de la princesse : « La peau blanche, les cheveux dorés, les lèvres épaisses et rosées, un air de vie dans tous les traits, des chairs riches de coloris et de santé. » Malheureusement le portrait était par trop flatté. La princesse, arrivée à Douvres, le 31 décembre 1539, ne plut nullement à son royal époux. Il chercha dès ce moment à rompre son mariage. Le moyen ne se présentant pas tout d'abord, il fallut bien attendre. Il ne se contraignit pas longtemps : l'amour de Catherine Howard le pressa de terminer cette affaire, et la triste Anne de Clèves apprit bientôt le dessein de son mari. Au mois de juillet 1540, la reine, étant reléguée à Richmond, Henri fit les premières ouvertures relatives au divorce devant la chambre des lords. Il va sans dire qu'il agissait par autrui et se cachait soigneusement derrière le rideau de ce théâtre tragi-comique. Le 9 juillet, la commission ecclésiasti-

Digitized by Google

que de Westminster prononçait le divorce, après douze heures au plus d'audition des témoins de discussion et de délibération. Le 11 cet acte fut signifié à la reine : elle se soumit sans murmurer, trop heureuse sans doute de ne pas porter sur l'échafaud sa tête découronnée par un caprice semblable à celui qui avait perdu Anne de Boleyn, et devait perdre Catherine Howard. « Un revenu annuel de 3.000 livres avec la jouissance du palais de Richmond la dédommagea amplement de la perte d'un mari capricieux et féroce. » (LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, t. VI, p. 459.) — *Voy.* l'art. ANGLETERRE, § 1er.

COCCÉIUS. *Voy.* l'art. suivant.

COCCÉIENS. — Disciples de Jean Cox ou Coccéius, né à Brême en 1603, mort à Leyde en 1669.

Professeur à l'université de Leyde, Coccéius fit grand bruit en Hollande par ses interprétations de l'Ecriture sainte. Il voyait dans tout l'Ancien Testament des figures plus ou moins claires de la vie de Jésus-Christ ou de l'histoire de l'Eglise, et remplit dix volumes in-folio de ses extravagances. Il enseignait qu'avant la fin du monde Jésus-Christ détruirait le royaume de l'Antechrist, régnerait lui-même visiblement avec ses élus sur la terre, et convertirait alors les Juifs et toutes les nations. Il eut un grand nombre de sectateurs; on croit même qu'il y en a encore un bon nombre en Hollande. Il fut surtout combattu par Voët et Desmarets.

COCHLÉE, en latin *COCHLÆUS* (JEAN), né à Wendelstein, près de Nuremberg, en 1479, doyen de Francfort sur le Mein, fut chassé de cette ville par les luthériens; il devint ensuite chanoine de Breslau. — Il disputa vivement contre Luther, Osiander, Bucer, Mélanchthon, Calvin et les autres auteurs des nouvelles opinions. Ses invectives contre les hérésiarques sont un peu fortes; mais ses intentions étaient droites. Il ne fut pourtant pas aussi estimé qu'Eckius parmi les Catholiques, ni aussi redouté parmi les protestants. Il se tenait ordinairement aux principes généraux, sans approfondir les questions particulières, et s'attachait plutôt à réfuter les erreurs qu'à établir solidement les vérités contestées. Son style est assez facile, mais négligé. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Historia Hussitarum*, Mayence, 1549, in-fol.; livre rare et curieux, l'un des meilleurs de cet auteur. 2° *Commentaria de Actis et scriptis Lutheri*, ab anno 1517 ad 1546, in-fol.; 1549. Cochlée avait beaucoup lu les écrits de ce patriarche de la Réforme et ceux des autres protestants; il s'en servait utilement pour les convaincre de variations et de contradictions. 3° *Speculum circa Missam*, in-8°. 4° *Vita Theodorici regis, quondam Ostrogothorum et Italiæ*, Ingolstadt, 1544, in-4°; Stockholm, 1699, in-4°. On a joint dans cette dernière édition ce qui se trouve dans plusieurs auteurs anciens sur ce prince, et c'est ce qui la fait rechercher. 5° *Concilium cardinalium de emendanda Ecclesia conscriptum et exhibitum*, anno 1538 : *Accessit discussio*, e c., *ad tollendam*, etc., *in religione discordiam*, 1539, in-8°, rare. Pour faire voir que les luthériens, ne reconnaissant point l'autorité de l'Eglise, pouvaient abuser de l'Ecriture sainte, il fit paraître, en 1527, un livre exprès, tissu de passages sacrés, pour prouver que Jésus-Christ n'est pas Dieu; et un autre, en 1528, pour prouver qu'on doit obéir au diable et que la sainte Vierge avait perdu sa virginité. Effectivement, dès que l'explication de l'Ecriture devient arbitraire, elle peut servir à toutes sortes d'erreurs. Il mourut à Breslau en 1557, à soixante-douze ans.

COLLÉGIANTS. — C'est à l'époque des troubles qu'occasionna dans les Eglises de Hollande l'adoption du cartésianisme dans la théologie que se forma le parti des reinsburges ou collégiants. Il se composait d'un certain nombre de communautés qui subsistèrent pendant plus d'un demi-siècle, sans vouloir plus tard se réunir aux remontrants. — *Voy.* ce mot. — Les collégiants renfermaient parmi eux des membres qui regardaient le baptême des enfants, et même des adultes, comme parfaitement inutile, bien qu'il fût considéré comme nécessaire par les mennonites; d'autres admettaient le sacrement, mais se bornaient au simple acte de l'immersion. Ils s'assemblaient les premiers dimanches de chaque mois; et là chacun avait la liberté de chanter, de parler, d'expliquer l'Ecriture. Le principal siége de la secte était Reinsburg, près de Leyde, où les collégiants se réunissaient deux fois par an pour célébrer la Cène. Là, le premier arrivé à table distribuait la communion à tous les assistants. Des querelles éclatèrent parmi ces sectaires en 1676, et depuis ce moment ils se sont divisés en deux partis irréconciliables.

COMBOURGEOISIE (TRAITÉ DE), en 1526. *Voy.* GENÈVE.

COMMERCE. *Voy.* INFLUENCE, § III.

COMMUNICANTS. — Secte d'anabaptistes. Comme les anciens nicolaïtes, et comme le voudraient les communistes de nos jours, ils mettaient tout en commun, femmes et enfants.

COMMUNION SOUS LES DEUX ESPÈCES. *Voy.* EUCHARISTIE.

COMMUNISTES. — Secte moderne, plus politique que religieuse; elle ressemble beaucoup, dans ses dogmes, à la secte des mormons. *Voy.* MORMONS et COMMUNICANTS.

CONCILE DE TRENTE. *Voy.* TRENTE.

CONDÉ. *Voy.* BARTHÉLEMY (LA SAINT).

CONDORMANTS. — Ces détestables sectaires avaient pour pratique de coucher pêle-mêle et de se livrer aux plus hideuses passions.

CONFESSION. *Voy.* PÉNITENCE.

CONFESSION D'AUGSBOURG. *Voy.* AUGSBOURG et EUCHARISTIE.

CONFESSION DE FOI HELVETIQUE. — Cette confession de foi, rédigée principalement par Bucer et Capiton, fut publiée à Bâle en 1536, où s'étaient réunis des députés et des théologiens de toute la Suisse. Le but proposé était de paralyser l'influence du

Digitized by Google

concile œcuménique qui était convoqué à cette époque par le Souverain Pontife, en affichant dans une confession de foi officielle une unité de croyance que le principe même de la Réforme rend absolument impossible. Elle parut en vingt-huit articles, sous le titre de *Confession de foi des Eglises de la Suisse qui ont embrassé l'Evangile de Jésus-Christ, adressée à tous les gens de bien et à tous les fidèles pour l'examiner et la juger.* Titre curieux, qui suppose que l'Evangile n'a été connu que depuis peu d'années, et que le peuple est souverain en matière de foi : proposition contredite d'ailleurs par la conduite tyrannique de Calvin, Luther et autres. Voici quelques-uns de ces articles :

« Art. 1 et 2. L'Ecriture sainte est la plus sublime, la plus ancienne et parfaite doctrine; *elle est interprétée et expliquée par elle-même*, selon la règle de foi de la charité. »

Pourquoi donc les ministres et les magistrats donnent-ils force de loi à leur manière de voir?

« Art. 3 et 4. Il faut rejeter toutes les doctrines et les traditions des hommes, même des saints Pères.

« Art. 13. L'Eglise est invisible et connue de Dieu seul; cependant elle a des marques extérieures. »

Elle doit donc être visible. Les protestants ne craignent pas de se contredire.

« Art. 16 et 17. Le pouvoir des chefs ne consiste que dans le pouvoir de prêcher la parole de Dieu. Or, tout homme peut avoir le pouvoir de prêcher la parole de Dieu, pourvu qu'il soit reconnu apte par le magistrat chrétien. »

Art. 20, 21, 22. Il y est traité des sacrements d'une manière ambiguë, afin de rallier les luthériens et les sacramentaires.

« Art. 26. Le magistrat civil est soumis au chef spirituel; il n'a que le pouvoir exécutif : c'est-à-dire qu'il doit punir et exterminer tout blasphème, mettre à exécution ce que le ministre de l'Eglise lui propose pour la parole de Dieu.

« Art. 27 et 28. L'état du mariage est non-seulement permis, mais ordonné et proposé à tout homme qui y est propre. Il faut condamner le célibat des prêtres et la chasteté des religieux et religieuses. » (Haller, chap. 19, *Histoire de la Réforme en Suisse.*) — *Voy.* Suisse et Symbolique.

CONFESSIONISTES OPINIATRES.—Nommés aussi récalcitrants et regimbants. Secte de luthériens. Leur nom seul fait assez connaître leur pensée.

CONFESSIONISTES RIGIDES. — On appelle ainsi les luthériens qui, fidèles en tout aux sentiments de Luther, embrassèrent la doctrine d'Amsdorf sur la Cène. — *Voy.* Amsdorfiens

CONFIRMATION (Du sacrement de la). — I. *Doctrine de l'Eglise catholique.* — Le sacrement de confirmation est un acte par lequel le Chrétien baptisé, étant oint par l'évêque d'un chrême bénit, est raffermi dans la foi et dans la grâce de Dieu. Le chrême, qui est un mélange d'huile et de baume, forme la matière de ce sacrement. Par ce mélange de deux substances différentes, on a voulu représenter les différentes propriétés de la grâce du Saint-Esprit. On se sert d'huile pour indiquer par sa qualité grasse et fluide que la grâce du Saint-Esprit, partant de Jésus-Christ, qui est la tête, se répand dans les membres et les lubrifie. Le baume exhale un parfum agréable, et son emploi doit rappeler aux Chrétiens qu'il est de leur devoir de répandre autour d'eux une bonne odeur. (*II Cor.* II, 15.) La baume est aussi un préservatif contre la corruption. C'est là ce qui exprime l'effet de ce sacrement. Le chrême doit être consacré, et il n'y a que l'évêque qui puisse le bénir. Avec ce chrême on fait le signe de la croix sur la tête de celui que l'on confirme. La forme de ce sacrement est contenue dans les paroles que l'évêque prononce en l'administrant. Les voici : *Je te marque du signe de la sainte croix, et je te confirme avec le chrême du salut au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Avant de commencer à administrer ce sacrement, l'évêque fait une prière pendant laquelle il tient les mains sur celui qu'il confirme. Pendant la confirmation les mains sont imposées à chacun. L'Eglise n'a pas encore décidé si ces cérémonies tiennent à l'essence de ce sacrement, mais cela est fort probable.

L'évêque seul a le droit ordinaire d'administrer ce sacrement. On en donne cependant quelquefois, par exception, l'autorisation à de simples prêtres. Les effets de ce sacrement sont exprimés par la matière dont il se compose. Il complète la grâce reçue dans le baptême. Les nouveaux baptisés sont comme les enfants nouveau-nés. La confirmation leur donne la force de résister aux attaques du monde, de la chair et du démon; leur esprit est raffermi dans la foi et armé de la vertu nécessaire pour confesser et glorifier le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme nous l'avons vu par l'exemple des apôtres. Ce sacrement ne peut être reçu qu'une fois. Il n'est pas absolument nécessaire au salut, mais ce serait la marque d'une coupable légèreté que de laisser passer, sans en profiter, l'occasion de le recevoir. L'époque où la confirmation doit être donnée n'est pas fixée. Le Catéchisme romain dit qu'il est bon de ne la donner qu'aux personnes qui ont atteint l'âge de raison. En tout cas ce ne doit pas être avant la septième année accomplie. Chez les Grecs il est d'usage de donner la confirmation aux enfants immédiatement après le baptême, et cette coutume semble s'être conservée dans le comté de Glatz qui dépend de l'archevêché de Prague; mais le Catéchisme romain la désapprouve. Cette coutume, aujourd'hui improuvée, sinon abolie, dans l'Eglise, y était autrefois assez généralement en usage, parce que l'on ne baptisait guère alors que les adultes. Lorsque ceux-ci se font confirmer, il faut que ce sacrement soit efficace, qu'ils y apportent la foi, des sentiments de piété

Digitized by Google

et qu'ils soient en état de grâce. Il leur est en conséquence enjoint de recevoir auparavant le sacrement de la pénitence et de s'y préparer par le jeûne et d'autres exercices pieux.

II. *Doctrine des sectes protestantes.* — Luther a quelquefois regardé la confirmation comme un sacrement. Dans son *Sermon sur le Nouveau-Testament*, il dit que l'Eucharistie n'est pas plus un sacrifice que les autres sacrements, le baptême, la *confirmation*, la pénitence et l'extrême-onction. Mais, à la fin, l'influence des autres sectes hérétiques, qui niaient le caractère sacramentel de la confirmation, triompha en lui. Après s'être attaché aux donatistes, aux novatiens et aux vaudois, il exprime ainsi sa nouvelle conviction : « *Evitez la singerie de la confirmation, qui est un véritable mensonge.* Je permets que l'on confirme, pourvu qu'on sache que Dieu n'en a rien dit, qu'il n'en sait rien, et que tout ce que les évêques en rapportent sont autant de mensonges. Ils se moquent de Dieu, quand ils disent que c'est un sacrement, tandis que ce n'est qu'une invention des hommes. » La *confession* d'Augsbourg n'avait pas jugé convenable de faire part à la diète de cette doctrine du chef du parti luthérien. L'apologie fut obligée de s'occuper de ce point; mais, là encore, Mélanchthon n'osa pas proclamer librement, comme il convient à un homme qui a une conscience pure, la doctrine que professait le parti de Luther. Il dit : « La confirmation est une coutume adoptée par les Pères, que l'Eglise elle-même ne regarde pas comme indispensable au salut. Il est donc convenable de distinguer ces coutumes des précédentes, qui ont pour elles l'ordre positif de Dieu et la promesse certaine de la grâce. » Quelque prudence que Mélanchthon ait mise dans ses expressions, il est évident qu'il refuse à la confirmation la promesse de la grâce, et par conséquent le caractère sacramentel; car un acte extérieur qui ne donne pas la grâce, peut être une cérémonie, mais n'est point un sacrement. La nouvelle secte, qui, dans son aveugle amour de la liberté, s'élevait contre l'ancienne Eglise, devait naturellement adopter le système qu'il fallait avoir le moins de sacrements possible, et elle fut en conséquence charmée de s'être débarrassée d'un de plus. Plus tard, on adopta chez les luthériens l'usage d'imposer les mains, avec une prière, à ceux qui recevaient pour la première fois la communion. C'est ce qu'on appela confirmation ou bénédiction. Ceux que l'on soumettait à cette cérémonie s'appelaient des confirmants, et l'enseignement qu'on leur donnait d'avance était l'instruction pour la confirmation. C'est là l'expression officielle en Prusse, et c'est celle dont se servent les administrations royales dans leurs rapports avec les Catholiques. Mais elle ne convient nullement à ceux-ci, et les ecclésiastiques sont dignes de reproches lorsque, au lieu de l'instruction pour la confession et la communion, ils donnent celle de la confirmation; de sorte qu'ils n'ont plus de premiers communiants, mais seulement des *confirmants*. Une fois que l'on a consenti à adopter le langage protestant, les idées protestantes ne tardent pas à suivre.

Les réformés s'accordent avec les luthériens, pour ce qui regarde la confirmation. Calvin traite les évêques du concile de Trente d'*ânes* et de *cochons*, parce qu'ils n'ont pas voulu la rejeter avec Luther. Ce sont les expressions dont il aime à se servir, quand il ne lui reste plus aucun argument à présenter. Il s'occupe beaucoup de cette doctrine dans ses instructions; mais il ne réussit pas à justifier celle des protestants. Aussi épuise-t-il tout le magasin d'injures que le pur évangile avait mis en vogue. En finissant, il dit « qu'il ne donnerait pas une obole de l'huile. » Encore, nous l'avons traduit un peu honnêtement, car il dit : « *Ne unius quidem stercoris.* » Les symboles s'abstiennent au moins de grossièretés. La deuxième confession suisse se borne à dire que la confirmation est une invention humaine.

III. *Appréciation de la doctrine des protestants.* — Nous commencerons par remarquer que, dans les premiers siècles de la chrétienté, le système protestant n'était adopté que par quelques sectes hérétiques, telles que les donatistes et les novatiens; il était absolument inconnu à l'Eglise. A la vérité quelques écrivains protestants disent, pour dire quelque chose, que c'est Othon de Bamberg qui fut le premier à compter la confirmation parmi les sacrements, et que le concile célébré à Lyon en 1247 érigea son opinion en dogme. A cet égard, il en est exactement de même que pour le conte par lequel les protestants font passer Paschase Radbert pour l'inventeur du dogme de la transsubstantiation. Il faut en effet demander d'où les Grecs schismatiques tiennent ce sacrement. Il aurait suffi qu'une institution fût approuvée par l'Eglise catholique, pour que ceux-ci crussent devoir la rejeter. Comment croire, d'après cela, qu'un seul évêque ait eu le pouvoir d'imposer à toutes ces sectes un nouveau sacrement? Ne faut-il pas plutôt avouer que ces sectes séparées de l'Eglise catholique ne connaissaient pas le sacrement de confirmation, si elles ne le possédaient pas déjà avant la séparation? Or, la première scission eut lieu vers le commencement du ve siècle. Il s'ensuit que la confirmation devait être généralement regardée comme un sacrement dès le IVe siècle. Mais nous possédons des preuves que l'Eglise la regardait comme telle à une époque plus reculée encore. Saint Augustin dit (*contra litt. Petil.*, lib. II, c. 104) que le sacrement du chrême est un *sacrement* comme le sacrement de baptême. Cyrille de Jérusalem a écrit plusieurs catéchèses : les deux premières traitent du baptême, la troisième de la confirmation, la quatrième et la cinquième de l'Eucharistie. Cyrille compte donc la confirmation au nombre des sacrements. Voici ce qu'il en dit : « Le corps est oint

Digitized by Google

par l'onction d'huile, mais l'âme est sanctifiée par le véritable Esprit vivifiant. » Ces paroles prouvent que Cyrille attachait à l'onction une vertu sacramentelle. « Il faut, dit Cyprien, que le baptisé soit oint, *pour qu'il puisse avoir en lui la grâce de Jésus-Christ.* » L'onction communique donc la grâce de Jésus-Christ. Mais Cyprien ne la regardait-il pas comme le complément du baptême? Nullement. En parlant du baptême et de la confirmation, il dit (*Epist.* lib. II, epist. 1) : « Ils ne peuvent être complétement sanctifiés et devenir enfants de Dieu que lorsqu'ils ont été régénérés par les *deux* sacrements. » Si les protestants sont dans le vrai, Cyprien était un hérétique. Mais, en ce cas, comment se fait-il qu'on n'ait pas condamné sa proposition? On ne peut l'expliquer qu'en soutenant que l'Eglise entière partageait sa manière de voir. Mais serait-il possible qu'à cette époque déjà elle se fût tellement éloignée de la vérité, et que l'enfer eût déjà remporté sur elle une victoire si complète que, dans le IIIe siècle, il n'y eût plus un seul évêque qui sût combien le Seigneur avait institué de sacrements? Du reste, on lit dans les *Actes des apôtres* (XIX, 6) que saint Paul imposa les mains à plusieurs personnes après qu'elles eurent été baptisées, et qu'elles reçurent le Saint-Esprit. Plusieurs apôtres se rendirent auprès des serviteurs nouvellement convertis (*Act.* VIII, 16), *car ils avaient été seulement baptisés au nom du Seigneur Jésus; alors les apôtres leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit.* Dans les premiers temps, cette réception se manifestait souvent par des phénomènes merveilleux. Les apôtres se seraient-ils permis d'imposer les mains aux personnes *pour leur communiquer le Saint-Esprit*, s'ils n'en avaient pas reçu l'ordre du Seigneur? En adoptant le système protestant, n'est-on pas obligé de regarder les apôtres comme des hommes qui s'arrogeaient le droit d'entreprendre une chose qui ne leur avait pas été commandée? Et comment expliquer que ce qu'ils entreprenaient dans un esprit d'usurpation leur réussît? Aucun écrivain protestant n'a encore répondu à ces objections. — *Voy.* SACREMENTS et SYMBOLIQUE.

CONGRÉGALA CASUALISTE. — Secte peu connue répandue dans l'Amérique du Nord.

CONGRÉGATION DU SEIGNEUR. — *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE.

CONGRÉGATIONALISTES. — Nom donné aux presbytériens d'Ecosse vers la fin du XVIe siècle. — *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE.

CONGREGATIONALISTES ORTHODOXES. — Cette secte est une des plus puissantes et des plus nombreuses des Etats-Unis. Elle se compose des descendants des anciens puritains anglais qui, chassés de leur patrie, vinrent fonder des établissements dans la Nouvelle-Angleterre. A l'exception de Rhode-Island, occupé par les baptistes, tous les Etats du centre suivent les doctrines puritaines, mais rejettent la discipline synodale de Calvin. On porte le nombre de ces sectaires à plus de 1,300,000 âmes. Leur principe est l'indépendance absolue de chaque Eglise particulière. Il n'y a, d'après eux, qu'un lien qui doive les unir, celui de la charité.

CONSPIRATION DES POUDRES. — La conspiration des poudres mérite d'autant plus de fixer l'attention de l'homme réfléchi, que la plupart des écrivains qui l'ont rapportée et de ceux mêmes qui auraient le plus de droits à la confiance de leurs lecteurs, n'ont fait que se copier servilement les uns les autres. Les bornes de cet article n'admettent point une discussion approfondie; mais il offrira du moins le rapprochement des faits et des opinions, omis par la mauvaise foi des historiens, ou négligés par l'incurie des compilateurs. Dix jours avant celui qui avait été fixé pour l'ouverture du parlement, un pair catholique, lord Monteagle, reçut une lettre anonyme dans laquelle on lui disait : « Si vous tenez à la vie, ne paraissez point au parlement : un coup terrible sera frappé, et l'on ne saura point d'où il part.... Le danger sera passé en aussi peu de temps que vous mettrez à brûler cette lettre (54). » Lord Monteagle porta le papier au comte de Salisbury (Robert Cécil), qui le mit sous les yeux du roi. Le conseil voulait mépriser cet avis mystérieux : Jacques seul réfléchit sur le sens des paroles, et devina qu'il s'agissait d'une explosion soudaine. Par son ordre, le grand chambellan visita les caves situées sous les deux chambres. Dans la nuit même qui précéda la séance royale [5 novembre 1605], il trouva au-dessous de la chambre haute, dans un magasin de charbon, trente-six barils de poudre recouverts de bûches et de fagots. Un ancien officier déguisé se tenait auprès de cette mine : il avait sur lui tout ce qui était nécessaire pour la faire jouer au premier signal. Fawkes (c'était le nom de cet homme) ne témoigna d'abord que le regret d'avoir manqué son coup et refusa opiniâtrément de déclarer ses complices. La crainte de la torture les lui fit nommer : les principaux étaient deux catholiques, Catesby, gentilhomme d'une ancienne famille, et Percy, de l'illustre maison de Northumberland. A la nouvelle de l'arrestation de Fawkes, ils coururent avec leurs affidés dans le comté de Warwick pour y rejoindre Digby, un des chefs de la conspiration. Ils furent poursuivis; et la plupart périrent les armes à la main, après la plus vive résistance. Ceux qui furent pris vivants terminèrent leurs jours dans les supplices. On fit partager leur sort aux deux Jésuites Garnet et Oldecorn, accusés, selon quelques auteurs, de leur avoir

(54) Tel était le véritable sens de la phrase anglaise; mais elle offrait une ambiguïté qui pouvait rendre l'avis inutile : *Ar soon as you have burned the letter.* Ces mots signifient littéralement : *Aussitôt que vous aurez brûlé ma lettre :* le péril était censé passé ou imaginaire.

Digitized by Google

donné d'avance l'absolution de leur crime, et simplement, selon d'autres, de ne pas avoir révélé la conjuration.

Voilà le précis des faits rendus publics dans le temps, et répétés depuis sans examen par une foule d'écrivains totalement dépourvus de critique. Voici maintenant des particularités beaucoup moins connues, qui peuvent jeter du jour sur leur relation. Au moment même où le premier ministre Salisbury faisait le plus de bruit en Europe de l'importante découverte qui, disait-il, venait de sauver d'une entière destruction la famille royale et les deux chambres du parlement, le bruit se répandit que Salisbury lui-même avait suggéré cette effroyable idée à quelques têtes ardentes, afin de se ménager un prétexte d'anéantir le parti catholique. On prétendit qu'il avait formé ce projet dès le règne d'Elisabeth, et que la mort seule de cette princesse en avait fait différer l'exécution. Il est généralement reconnu, du moins, que ce fut ce courtisan artificieux qui mit Jacques Ier sur la voie de conjecturer la nature du complot, afin de lui procurer le plaisir d'admirer lui-même sa prodigieuse pénétration. On a soutenu enfin que la lettre anonyme adressée à lord Monteagle n'avait été forgée que par le ministre. La plupart des conjurés, et Digby entre autres, déclarèrent en mourant qu'ils ignoraient l'étendue de la conspiration. Les Jésuites protestèrent de leur innocence jusque sur l'échafaud : l'ambassadeur de France, homme digne de foi, prit sur les lieux les renseignements les plus précis, et n'hésita pas à justifier pleinement les condamnés (Voy. *Lettres et Négociations d'Antoine Lefèvre de la Boderie*.). Quoi qu'il en soit, au reste, du plus ou moins de réalité de la conspiration des poudres, rien ne fut négligé pour donner à cet événement la plus haute importance possible. Le roi se rendit au parlement, et y prononça un long discours. Tandis que la populace ameutée demandait vengeance contre les Catholiques, Jacques crut devoir déployer une grande générosité en les défendant; mais soupçonnerait-on quelle fut cette apologie ? Le royal orateur dit en substance, « qu'il ne fallait pas croire que tout catholique fût nécessairement un scélérat; qu'il existait même des individus assez malheureux pour croire à la présence réelle et aux sacrements, sans être pour cela de la religion du Pape, qui est un véritable mystère d'iniquité. » Enfin le fils de Marie Stuart poussa la tolérance jusqu'à déclarer que, parmi ses ancêtres et ceux de ses sujets, c'est-à-dire *pendant les dix siècles où la religion catholique avait été la seule régnante dans la Grande-Bretagne, il n'était pas impossible que Dieu eût sauvé un certain nombre de papistes*. Et voilà le prince que des écrivains protestants n'ont pas rougi d'accuser d'une partialité manifeste pour les Catholiques ! Il est vrai que, dans le même discours, Jacques lança quelques traits fort amers contre les puritains, comme s'il eût prévu que, de cette secte atrabilaire, devaient sortir un jour les assassins de son fils Charles Ier. Immédiatement après avoir parlé, le roi prorogea le parlement. Ce corps ne se rassembla que trois mois plus tard : son premier soin fut de consacrer par une fête à perpétuité l'anniversaire de la conspiration des poudres, fête qui se célèbre encore tous les ans, le 5 novembre.

CONTRE-REMONTRANTS. *Voy.* ARMINIENS.

CONTRITION. *Voy.* PÉNITENCE.

CONVERSIONS. — Le XVIe siècle est le triomphe du protestantisme ; mais dès son début et malgré la sorte de vertige qui s'est emparé de presque toutes les têtes, la plupart des esprits d'élite et des hommes vraiment savants, se détachent déjà du protestantisme dont ils commencent à voir les débordements, l'impuissance radicale et les effroyables conséquences. La multitude aveugle suit, les esprits d'élite reviennent au catholicisme : tel est le caractère du XVIe siècle. Dans le XVIIe l'expérience du protestantisme est faite pour les masses elles-mêmes, du moins en France, où le jugement est vif et prompt. La foule et les esprits éminents, tout revient en masse au catholicisme. L'Allemagne et l'Angleterre restent seules en arrière; encore l'Angleterre offre-t-elle l'exemple d'un grand nombre de conversions : tel est le XVIIe siècle. Dans le XVIIIe siècle le protestantisme recommence sous sa forme vraie, dernière et définitive, qui est le rationalisme, et ses ravages sont alors moins étendus, mais plus profonds qu'au XVIe siècle. Destiné à fermer toutes ces plaies, en démontrant par la pratique les épouvantables conséquences du principe protestant, notre siècle enfin résume en fait de conversions les trois siècles antérieurs.

Cet immense retour au catholicisme commença sur une échelle gigantesque dès la fin du XVIe siècle. On assure que le P. Edmond Auger, mort le 19 janvier 1591, à l'âge de soixante et un ans seulement, avait converti jusqu'à 40,000 protestants. Saint François de Sales ramena à l'Eglise plus de 70,000 âmes (zwingliens et calvinistes) depuis 1592 jusqu'en 1602, où il fut évêque, c'est-à-dire en dix années : qu'on juge par ce nombre de celui des conversions qu'il opéra depuis 1602 jusqu'à sa mort arrivée le 28 décembre 1622. Aussi était-ce avec raison que le cardinal du Perron disait : « qu'il n'y avait point d'hérétique qu'il ne pût convaincre, mais qu'il fallait s'adresser à l'évêque de Genève pour les convertir. »

L'on assure qu'en Bavière, dès l'an 1628, 14,258 protestants embrassèrent le catholicisme par les efforts et les soins de Maximilien, dit le Grand, duc de Bavière.

Les directeurs de la maison de la Propagation de la foi, établie à Marseille, avaient, en 1670, ramené en six ans plus de 360 protestants. De semblables maisons avaient été formées en divers lieux et une s'établit à Livourne vers 1675. Au bruit de l'arrivée de M. de Bérulle, les ministres protestants se sauvaient comme à celle de Véron, à ce point qu'il était obligé de changer de nom.

Digitized by Google

Véron convertit à Caen, seulement, plus de 600 protestants, ou la moitié de ce qu'en renfermait alors la ville.

L'appendice qui suit son traité *de controverse* nous a conservé le nom de plus de 300 de ces convertis, sous la forme la plus authentique et la plus officielle, avec les attestations précises et l'indication des qualités et domicile de chacun de ces convertis. Nous avons relevé, dans les procès-verbaux du clergé, du XVIIe siècle seulement, le nom de 180 ministres protestants convertis.

On vit bientôt, en France, un nombre de conversions qui semblaient tenir du prodige. Le mouvement commença dans le Poitou en 1681. Dans les villages de Chenay et de Chey 200 protestants abjurèrent à la fois. En avril 1681, on écrivait au *Mercure* : « Depuis deux mois on compte plus de 7,000 personnes de la religion prétendue réformée qui ont abjuré, dans le diocèse de Poitiers. » L'évêque étant arrivé à Niort à cette époque, son logement fut assiégé par plus de 2,000 personnes qui lui demandaient l'absolution de l'hérésie. Il la leur donna après les instructions nécessaires ; et sa visite dans son diocèse fut aussi marquée par plusieurs conversions en masse. Dans le mois de juin suivant on écrivait : « Vous aurez appris par les nouvelles publiques les fruits merveilleux qu'on fait tous les jours dans le Poitou. Les missions que l'évêque de Poitiers y a établies et les soins qu'il prend de faire donner partout les instructions dont on a besoin, ont un succès si avantageux, que plus de 12,000 personnes se sont converties depuis quatre mois. » Il y en eut à peu près de semblables dans le diocèse de la Rochelle. Elles ne furent d'abord ni si heureuses ni si promptes, mais elles éclatèrent un peu plus tard avec une telle unanimité que, vers le mois d'avril 1684, presque toute la ville de la Rochelle passa du protestantisme au catholicisme. De nombreuses conversions eurent lieu en Normandie. Dès 1682, le même mouvement se faisait sentir en Alsace. La ville de Weissembourg ne comptait depuis longtemps que 7 catholiques, bientôt le nombre s'accrut au point qu'il fallut lui assigner une église. L'abbé Menercq, chanoine de Weissembourg et depuis doyen de Landau, ramena tout le village de Munchousen. La ville de Seltz et les villages de Belheim, de Linerheim, de Kurt, de Hert et de Poltz, tous calvinistes, rentrèrent dans l'Eglise par les soins du P. Dez, recteur des Jésuites de Strasbourg ; et il y eut à ce sujet une cérémonie importante le 6 août 1684. Un grand nombre d'autres lieux suivirent cet exemple ; tels furent, entre autres, la ville d'Hagembach et les villages de Werdt, de Neubourg, d'Atentadt, de Schweighossen, de Scheital, de Seybach, tous les villages de la vallée de Scheltembach, Steinviller, Achenwiller, Linaenfeld, Sultz et une infinité d'autres dont on peut voir la liste dans l'état présenté à la diète de Ratisbonne après la paix de Ryswick et rapporté dans les œuvres d'Adam Cortréiur. D'autres localités se convertirent en partie seulement et alors les églises furent partagées. On n'usa d'aucune violence pour obtenir ces conversions, et le gouvernement ne les favorisa que par l'envoi de missionnaires et l'établissement de curés diocésains. Dans la seule année 1685, il y eut à Strasbourg et dans les environs 4,060 conversions faites publiquement, sans compter celles qui ont eu lieu sans éclat. Les habitants des villages de Belem examinèrent, conférèrent et après deux mois de discussion se rendirent tous catholiques.

Dans le Béarn, il s'opéra également des conversions rapides ; des paroisses, des villes entières renonçaient à l'erreur, et les missionnaires ne pouvaient répondre aux désirs de ceux qui réclamaient leur secours. Depuis le commencement de mars jusqu'à la fin de mai 1684, plus de 4,500 personnes abjurèrent le calvinisme dans cette contrée. Ces conversions continuèrent et les dix premiers jours de juin produisirent plus de 3,000 abjurations de plusieurs villes, bourgs et villages où avaient passé les missionnaires catholiques. Mais ce qui donna une grande impulsion à ce mouvement, ce fut la conversion de la ville de Salies tout entière, dans laquelle, parmi 500 familles protestantes, il n'y avait pas 20 catholiques. Cette ville, autrefois si opiniâtre contre le catholicisme, soutint du temps de la reine Jeanne un long siége: mais les plus considérables d'entre les bourgeois et les gentilshommes ayant abjuré, le peuple les imita ; et en moins de trois jours il se convertit plus de 2,000 personnes. Le président de Gassion, alors à Salies, contribua extrêmement à toutes ces conversions et comme les autres villes avaient les yeux ouverts sur ce que ferait celle de Salies, ce changement général de tous les habitants les ébranla.

La ville de Maslac, du diocèse de Lescar, marcha la première sur les traces de Salies ; en trois jours 60 familles de la ville et des environs se convertirent. Les soins de l'abbé d'Arboucave, archiprêtre de Merlac, y contribuèrent beaucoup ; soixante familles se convertirent ensuite, de sorte qu'il ne resta plus que huit protestants. Au bourg de Garlin un capucin ayant monté en chaire fit aux habitants l'exposition de la foi catholique, en expliqua les mystères et réfuta les erreurs du protestantisme. L'évêque de Lescar leur ayant ensuite demandé si quelqu'un d'eux avait des doutes à lui proposer, un des principaux entra en discussion, et après qu'il eut indiqué tout ce qu'il repoussait dans l'Eglise catholique, ce prélat le satisfit si pleinement qu'il prit le chemin de l'Eglise. A Pontac se convertirent 70 familles, entre lesquelles M. de Castelnau gentilhomme d'une naissance considérable ; le bourg de Pardies où il y avait 80 familles protestantes changea entièrement en moins de deux jours : et toutes ces conversions se firent sans violence ; enfin on n'en finirait pas s'il fallait détailler le nombre immense de protestants qui renoncèrent à cette époque à l'erreur dans toutes les villes de France.

Digitized by Google

L'Angleterre nous offre le même spectacle consolant : depuis vingt cinq ans, son retour à l'unité frappe tous les yeux. Son mouvement vers le Catholicisme offre un caractère tout à fait significatif. En 1765 on ne comptait dans l'Angleterre, l'Ecosse et le pays de Galles que 60,000 Catholiques restés fidèles au culte de leurs ancêtres. Leur nombre commença à s'accroître d'une manière sensible durant l'émigration française et un recensement officiel a constaté qu'il était de cinq cent mille en 1821. Il était en 1842 de deux millions cinq cent mille, et en 1845 leur nombre s'est accru jusqu'à 3,380.000. Or, on compte en outre en Irlande plus de 7 millions de Catholiques. En 1828, les 4 vicaires apostoliques de l'Angleterre N.N. S.S. P. A. Baines, T. Walsh, J. Briggs et T. Griffiths, adressaient collectivement une lettre aux fidèles pour recommander leurs séminaires à la charité. Dans ces lettres, ces vicaires apostoliques parlaient en ces termes du mouvement religieux qui déjà commençait :

« Considérez avec quelle rapidité notre religion étend ses rameaux sur ce royaume, la quantité de personnes qui sont récemment retournées au sein de l'Eglise catholique, combien de nouvelles missions ont été établies. Dans un grand nombre des anciennes, le troupeau s'est accru de manière à rendre l'augmentation des pasteurs nécessaire. Considérez aussi le nombre des Catholiques qui, surtout dans le district occidental, sont laissés sans prêtre, parce qu'ils sont ou trop pauvres pour fournir à ses besoins ou trop éloignés d'une mission pour être visités par un prêtre voisin. De là, les enfants sont laissés non-seulement sans instruction, mais ils n'ont pas de prêtres pour leur administrer le sacrement de baptême, et apporter les consolations de la religion aux mourants.

Voici quel a été le progrès du Catholicisme dans la ville de Londres et dans les environs immédiats, depuis 1819 jusqu'en 1826, d'après un rapport officiel présenté en 1828 à la chambre des communes. En 1819 on comptait 79,560 Catholiques, en 1820, 83,640; en 1821, 86,280; en 1822, 95,570; en 1823, 103,200; en 1824, 115,410; en 1825, 123,930; en 1826, 133,110. Nos prêtres émigrés n'ont pas peu contribué par leur instruction et par leur zèle à ce retour; le vertueux abbé Caron pendant son séjour en Angleterre avait reçu un grand nombre d'abjurations. A Jersey seulement on comptait plus de quatre-vingts protestants qui s'étaient faits Catholiques en dix ans. En 1828, le docteur Kernan, évêque de Glegher, donnait la confirmation dans une tournée, à 7,019 personnes sur lesquelles il y avait 79 protestants convertis. Le 13 septembre 1826, M. Grifystris, évêque catholique du district de Londres, confirma, dans la chapelle Sainte-Marie à Morpetde, 40 protestants convertis. A Striling, en Ecosse, où une chapelle avait été ouverte, on comptait 300 convertis.

Un grand nombre d'autres faits non moins remarquables, attestent le progrès de l'Angleterre. A Nottingham et aux environs, le nombre des conversions était extraordinaire : on a vu dans la seule ville de Nottingham, le pasteur catholique recevoir dans le sein de l'Eglise, en moins de 11 mois, jusqu'à quatre-vingt-seize protestants convertis à la foi. On sait quel bien immense ont produit les conférences de controverse faites par le révérend M. Butler, à Liverpool; ce savant ecclésiastique a souvent baptisé en un seul jour plus de cinquante adultes amenés à la vérité. Les conférences faites par un autre pasteur catholique M. Ponderon, curé de Maryport, n'ont pas produit des fruits moins abondants : on a vu les protestants rentrer en foule dans le sein de l'Eglise. Dans la cathédrale de Saint-Chod, à Birmingham, trente-six abjurations ont eu lieu le même jour entre les mains d'un vénérable évêque, Mgr Wiseman.

Dans la capitale de la Grande-Bretagne le mouvement qui entraîne les esprits vers le Catholicisme n'est pas moins sensible qu'ailleurs. On a vu, à Londres, dans la chapelle de Ringley, Mgr Wiseman conférer le sacrement de confirmation à 56 personnes dont la plupart avaient embrassé la religion catholique depuis quelques mois seulement. Dans une des principales églises de Londres, dans l'église de Monfield, on voit presque tous les dimanches 7 ou 8 de nos frères séparés abjurer leurs erreurs; et il a été constaté que dans l'espace de six mois, cent vingt protestants avaient embrassé le Catholicisme dans cette seule église. Depuis l'ouverture de la cathédrale de Saint-Chod à Birmingham, des conversions fréquentes eurent lieu dans cette église; mais les convertis ont ordinairement pris rang parmi les fidèles, sans qu'aucune cérémonie éclatante fît connaître au public ces heureux changements.

Cependant, le dimanche 12 décembre 1842, on a jugé convenable de fournir aux Catholiques un sujet d'édification et d'encourager les personnnes qui manifestent déjà quelque tendance à se rapprocher de nous. Dans ce but trente-six nouveaux convertis se sont présentés devant l'autel pour faire une profession publique de foi. Mgr Wiseman, qui était debout devant le jubé leur a adressé une courte et touchante allocution, après laquelle les nouveaux enfants de l'Eglise ont récité le *Credo* de Pie VI. Ils ont été ensuite absous des censures qu'ils pouvaient avoir encourues, puis une messe a été célébrée et à la suite on a chanté un *Te Deum* solennel. Cette cérémonie a produit l'effet qu'on attendait, car, durant la semaine, plusieurs protestants sont venus à la cathédrale demander à être instruits des doctrines catholiques.

Nous ne pouvons signaler qu'un très-petit nombre de cette multitude prodigieuse de conversions opérées en Angleterre surtout dans ces vingt-cinq dernières années. Des causes de deux sortes ont préparé les événements qui se passent sous nos yeux. Les unes sont inhérentes à l'organisation religieuse de l'Angleterre; les autres, quoiqu'in-

Digitized by Google

dépendantes des premières, ont agi d'une manière simultanée pour amener la crise actuelle.

L'Eglise anglicane, tout en se séparant de l'unité, conserva l'organisation ecclésiastique, et maintint la plupart des doctrines qu'elle avait reçues de Rome. Quoique les principes et la discipline se soient émoussés dans les égarements qui suivirent cette dernière réformation, cependant l'Eglise nationalisée d'Angleterre, conserva toujours en elle des éléments de vie qui se développent aujourd'hui. Une des circonstances extérieures qui semblent avoir préparé davantage ce travail, est, sans contredit, l'émigration du clergé français à la fin du siècle dernier. Lorsque la France ne fut plus digne d'être foulée par les pieds des saints, ses prêtres passèrent en Angleterre, où leur présence eut un double résultat. D'abord le gouvernement qui les accueillit dut pour être conséquent avec lui-même, cesser de persécuter conformément aux lois, les sujets britanniques qui professaient un culte dont les martyrs et les confesseurs étaient accueillis par lui avec un sentiment de généreuse et louable hospitalité. De là le relâchement des lois pénales contre les Catholiques. C'était comme l'aurore de leur émancipation qui se levait sur eux, à mesure qu'ils accueillaient les confesseurs dont la patrie ingrate cherchait à étouffer la foi.

La seconde conséquence qui nous reste à signaler, c'est que ces prêtres profitaient de la bienveillance dont ils étaient l'objet pour remplir les fonctions d'apôtres quoiqu'ils n'en eussent pas le nom. Leur douceur, leur piété, leur vie exemplaire, était comme une prédication de tous les instants, devant laquelle se dissipaient les préjugés, s'évanouissaient les erreurs. Quelques conversions éclatantes qui eurent lieu à l'époque où s'exerçait cet apostolat de l'exil, frappèrent les esprits et les portèrent à l'étude sérieuse du catholicisme. Il serait difficile de contester que l'émigration française ne soit une des nombreuses causes qui ont contribué à préparer de loin la crise religieuse.

Nous devons aussi tenir compte de l'influence qu'a exercée indubitablement sur la société protestante d'Angleterre, la présence des Irlandais que la détresse de leur patrie refoule sans cesse dans son sein. La semence du catholicisme a été portée sur les ailes de la misère à travers le détroit qui sépare les îles sœurs.

Le catholicisme a vu encore l'attention publique s'attacher à lui quand le plus redoutable fléau de notre époque s'est abattu sur l'Angleterre. L'admirable dévouement du clergé catholique, mis en regard de la conduite des ministres protestants, a offert en général un contraste qui a fait soupçonner que le dévouement héroïque du prêtre prend son point d'appui hors de l'étroite sphère de l'humanité. (Voy. *Dictionn des Conversions*, édit. Migne.)

CORNHERISTES ou CORNARISTES. — Théodore Cornhert, secrétaire des Etats de Hollande, vers la fin du XVIe siècle, était un hérétique enthousiaste, qui attaquait indistinctement toutes les religions, alors existantes, les Catholiques, les luthériens, et surtout les calvinistes, prétendant qu'aucune d'elle n'enseignait la véritable doctrine. Une réforme était indispensable : mais personne n'avait le droit de la faire, s'il ne prouvait par des miracles sa mission divine. Il n'en fit pas lui-même, mais il enseigna qu'en attendant l'homme aux miracles, il fallait qu'on se contentât de lire la parole de Dieu, pure et simple, en laissant à chacun la liberté d'en donner l'interprétation qui lui plairait, et qu'ainsi on pouvait faire son salut sans être membre d'aucune Eglise visible. Cornhert fut en butte aux attaques les plus violentes de la part des calvinistes, et sans la protection du prince d'Orange qui le mit à l'abri de leurs poursuites, il est plus que probable qu'ils ne se seraient pas bornés à lui dire des injures. Cornhert mourut en 1560, laissant après lui un certain nombre de disciples.

COVENANT D'EDIMBOURG.—*Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE.

CRANMER (THOMAS) naquit à Aslacton, dans le comté de Nottingham, le 27 juillet 1489. — Il fit ses études à Cambridge avec assez de succès pour obtenir dans la même université une charge de professeur, à la fin de son cours. — Il fréquentait, paraît-il, certain cabaret dans lequel servait une femme de charge connue de toute la ville. Elle s'appelait Jacqueline la Noire : Cranmer, bien que de famille noble et par sa charge même éloigné de toute intrigue matrimoniale, s'éprit de la servante et l'épousa. Forcé de quitter l'université, il fut nommé lecteur à Buckingham, position très-peu sortable, dont le délivra bientôt la mort de Jacqueline. Rentré à l'université de Cambridge, il essaya de faire oublier ses aventures par ses succès pédagogiques, et pour y arriver, il s'en prit aux moines de la ville. Que ce fût ou non dans ses attributions, le procédé fut très-goûté de la jeunesse turbulente qui l'écoutait. Les doctrines de Luther commençaient à se répandre et à fermenter parmi les jeunes gens surtout : esprits inquiets auxquels plaisaient la nouveauté, l'ironie, la guerre à tout ce qui existait, en faveur d'un avenir d'autant plus désiré qu'il était plus incertain. En 1526, Cranmer prit ses grades en théologie : nommé examinateur, il quitta de nouveau Cambridge, en 1528, pour aller faire l'éducation des fils de M. Cressy. Ce fut là le principe de sa fortune. Chez son patron, il rencontra plusieurs conseillers du roi Henri VIII, alors en train de répudier Catherine d'Aragon pour épouser Anne de Boleyn. Un jour les nobles commensaux de Cressy, fort embarrassés de l'opposition du Pape, consultèrent Cranmer, qui conseilla de prendre l'avis des universités. L'avis plut et fut communiqué au roi qui manda Cranmer et le chargea de composer un livre en faveur du divorce : on le logea pour cela dans la maison même d'Anne

Digitized by Google

de Boleyn. Le livre s'en ressentit : il fut tellement agréable au roi, que Cranmer fut envoyé par lui à Rome avec le bienheureux traité, destiné à convaincre les théologiens de la ville éternelle, le Sacré-Collége et au besoin le Pape lui-même. L'ambassade anglaise n'obtint rien pour le monarque; mais Cranmer, quoiqu'il eût en Angleterre nié la suprématie pontificale (en secret bien entendu), revêtit sans scrupule la charge de pénitencier des Trois-Royaumes dont l'honora Clément VII, trompé par ses protestations de fidélité. Il s'en retourna par l'Allemagne, dans le dessein d'y faire des partisans à son maître. En fait de séductions, il ne gagna que le cœur de la nièce d'Osiander, l'épousa secrètement, après s'être converti à l'Osiandrisme, et rentra dans sa patrie.

Le début promettait une carrière digne d'attention : prêtre, hostile au Saint-Siége en Angleterre, s'humiliant à Rome plus bas que les Catholiques, apostat à Nuremberg et marié au mépris de ses vœux, un tel homme devait aller loin. Mais c'était peu d'être audacieux, il fallait être habile : Henri peu soucieux de se voir entouré d'un clergé luthérien et marié pouvait quelque jour envoyer à Tyburn le favori de la veille. Heureusement pour lui, Cranmer était habile; personne ne soupçonna son apostasie et son mariage : il sut même se concilier si bien la faveur royale qu'il fut élevé au siége archiépiscopal de Cantorbéry. Le but de cette nomination était moins de récompenser les services rendus par Cranmer que de mettre sur le trône primatial d'Angleterre un homme qui voulût bien prononcer le divorce, au mépris des foudres du Vatican. Doublement parjure au serment d'obéissance prêté à son sacre, et à son vœu de chasteté, hérétique et schismatique à la fois, le primat était l'homme qui convenait à de tels desseins : il ne recula pas et après un procès dérisoire ou plutôt ridicule il déclara déliés devant Dieu et devant les hommes Henri Tudor et Catherine d'Aragon. Le Pape irrité excommunia le roi et sa maîtresse, s'ils ne se séparaient, et cassa l'arrêt du primat. Sentence inutile! Les révoltés n'étaient plus disposés à se soumettre : Cranmer surtout voulait à tout prix rompre avec le Saint-Siége. Ses désirs ne furent que trop exaucés. Le schisme se consomma et à force de bassesse et d'abnégation il put, sous la suprême direction de Henri, gouverner l'Eglise d'Angleterre. Il usa largement du pouvoir à lui concédé : nous n'avons pas ici à faire le relevé des crimes dont il se souilla, le compte serait trop long pour les bornes de cet article. Son plus bel exploit fut l'appel de sa femme en Angleterre : il la fit loger en son palais archiépiscopal et vécut maritalement avec elle. Plusieurs enfants furent les fruits de cette cohabitation édifiante. Un jour cependant, Henri VIII troubla la paix de ce saint ménage : il n'aimait pas les prêtres mariés et n'avait sans doute aucune donnée exacte (si toutefois il en avait) sur la conduite de son favori. Pour mettre fin aux dissensions religieuses de son royaume, le monarque Pontife imagina six articles de discipline et de foi, dont le troisième défend le mariage aux prêtres. Bien que profondément blessé de ce coup, Cranmer ne sut que s'incliner en souriant devant l'ordre de son gracieux souverain : il savait qu'il en coûtait cher pour résister aux volontés du maître, et il tenait quelque peu à sa tête. Il renvoya donc sa bien-aimée femme en Allemagne. On ne pouvait surprendre un seul instant Cranmer en opposition sérieuse avec son roi : une seule fois, il parut vouloir défendre un des mille coupables de trahison que Henri envoyait à l'échafaud sans forme de procès. Le 14 juin 1540, Cromwel, accusé de lèse-majesté, fut défendu par le primat avec quelque chaleur : mais le roi montra bientôt que cette conduite ne lui était point agréable, et cinq jours après [19 juin], Cranmer votait la mort de son ami.

Cranmer était l'homme des divorces : après avoir prononcé celui de Catherine d'Aragon, il prononça celui d'Anne de Boleyn, et encore : celui d'Anne de Clèves : par contre-coup, il était l'homme des mariages, attendu que la reine pouvait plus ou moins servir la cause de la réforme que lui, Cranmer, serviteur docile et trembleur, n'osait propager qu'en secret. Le parti catholique l'emporta sur lui, après le divorce d'Anne de Clèves : mais il ne tarda pas à s'en venger sur la personne même de la reine Catherine Howard, dont il dénonça les fautes.

Sans doute, il ne voulait pas la mort de la reine; il ne demandait qu'une répudiation, il faut le croire. Le crime serait grand encore : mais la mort de Catherine lui est imputable; il a, suivant l'énergique expression d'Audin, il a livré le sang, Henri l'a répandu.

Quand la tête de la jeune femme fut tombée sous la hache du bourreau, il fallut bien la remplacer : Cranmer proposa Catherine Paw, imbue des idées nouvelles et très-propre à servir ses desseins. Le mariage se fit : cependant l'espoir du primat fut déçu, non pas que la reine eût cessé de servir la réforme, mais parce que le roi s'obstinait à fermer son oreille et son cœur aux prédications de Kate. Même on sait qu'un jour il faillit faire payer cher à sa moitié son zèle pour les théories nouvelles. Le primat fut aussi plusieurs fois compromis auprès du roi, et ses ennemis se crurent sur le point de chanter victoire : insensés, qui ne savaient pas la souplesse de cet histrion mitré, prenant tous les visages et parlant toutes les langues, au gré du monarque. Cranmer profita de toutes ces attaques pour affermir son crédit et travailler à ruiner ce qui restait de l'ancien culte. Il ne put obtenir qu'assez peu de chose; le service divin en langage vulgaire ne plaisait pas à Henri qui tenait au latin : à peine concéda-t-il la permission de chanter les litanies en anglais. Cranmer savait attendre : il se promettait bien davantage si Dieu l'aidait, suivant l'expression favorite

Digitized by Google

des siens. Dieu prit Henri, et fit monter sur le trône un enfant, Edouard VI.

Il est inutile de chercher à peindre le prélat sous les différentes formes qu'il revêtit alors pour rester au pouvoir. Luthérien ou calviniste selon le bon plaisir d'Edouard ou du régent Sommerset, il professe, quitte, anathématise, reprend et rejette tour à tour la même doctrine : caméléon dont les couleurs varient suivant les regards des assistants, et dont personne ne peut saisir la véritable couleur!

Cependant toute chose ici-bas a un terme : la faveur de Cranmer pouvait durer tant que le trône serait occupé par des princes amis de l'hérésie et du schisme. Du jour où ceindrait la couronne un prince dévoué à l'ancienne foi, il était évident pour tous que Cranmer serait perdu. Ce courtisan si fin, si perspicace, avait compté sans l'avenir. Edouard VI mort, le sceptre fut remis aux mains de Marie Tudor, nonobstant les prétentions de Jane Grey. Cranmer avait été l'un des signataires du testament arraché au jeune roi en faveur de Jane, et de plus il avait sacré cette princesse. Il fut donc arrêté, comme coupable de haute trahison, condamné à mort et anmistié : mais jugé également comme coupable d'hérésie, il fut aussi condamné à périr par le feu (55). La crainte de la mort lui arracha une rétractation de ses erreurs : mais il était trop coupable pour qu'une seconde grâce fût possible. Il rétracta donc sa rétractation et monta sur le bûcher avec une affreuse assurance. L'auteur de l'article *Cranmer*, dans la *Biographie universelle*, raconte qu'il étendit la main pour qu'elle fût brûlée la première, comme coupable d'avoir signé la première rétractation. Le fait est démenti par Feller. Quoi qu'il en soit, l'archevêque apostat de Cantorbéry n'en restera pas moins en exécration à quiconque sent au fond de son cœur quelque sentiment de justice et de loyauté. Il est des hommes que rien ne peut réhabiliter dans l'opinion : c'est pour eux qu'a été écrit le vers :

Que fait l'excuse au crime et le fard à la boue?

Rien, sans doute. Or la vie de Cranmer se passa dans le crime, et l'on peut dire à juste titre que son âme était un composé de boue et de sang. Il importe de flétrir de tels scélérats; les tolérer pendant leur vie, c'est une grande faute; les laisser louer, après leur mort, est aussi condamnable. Leur mémoire ressemble à la dent du serpent qui blesse mortellement même après que le reptile a cessé d'exister : mieux vaudrait l'ensevelir dans l'oubli, mais, puisqu'on ne le peut pas, il faut au moins l'attacher au pilori de l'histoire. — (*Voy.* ANGLETERRE, §§ I et II.)

CROMWELL (MICHEL) (56), vicaire-général de Henri VIII, chambellan et comte d'Essex, avait d'abord servi Wolsey et l'avait défendu avec une habileté assez grande pour faire rejeter devant les communes le bill d'impeachment lancé contre lui. — Mais il se lassa bientôt de cette fidélité intempestive et se tourna du côté de la favorite. Fils d'un foulon, ou selon d'autres d'un forgeron, il lui fallait des titres, une couronne, des pages et des valets; né dans la misère, il lui fallait des richesses, un palais; jadis condottiere au service du traître Bourbon, en Italie, il aspirait à continuer dans le champclos des cours cette guerre de ruse et de trahison dont il avait puisé le goût dans la vie aventureuse des camps. « C'était, » dit Audin, « un de ces hommes qui, pour faire leur chemin, consentiraient même à se servir de la vertu, si la vertu donnait des dignités ou de la fortune, et qui, placés entre le bien et le mal, ne se décident qu'après une étude réfléchie; instruments passifs du pouvoir auquel ils se sont vendus, car ils ne se prêtent jamais; véritables muets de sérail, qui, au premier signe de leur maître, prennent un cordon et un couteau, et rapportent sans se tromper, la tête qu'on leur a désignée. Il arrive souvent qu'un de ces esclaves reçoit d'un mauvais ange une affreuse inspiration. Comme rien ne leur appartient dans leur individualité, ni la pensée, ni le bras, ils disent tout à leur dieu, jusqu'au rêve nocturne, si le rêve peut leur être utile. » (AUDIN, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 30.) Le dieu de Cromwell fut Henri VIII et le premier de ses rêves fut la rupture avec Rome : puisque Clément VII refusait son consentement au divorce, il fallait s'en passer et rejeter son joug. Henri ne prêta que trop l'oreille à cette suggestion perfide, et à toutes celles du même genre que glissa dans le cœur du prince le conseiller courtisan. La faveur royale le paya de ces services éminents rendus aux passions de son maître : il fut créé chancelier de l'Echiquier, premier secrétaire du roi, baron d'Ouckam et vicaire-général. Grâce à ce dernier titre, il disposait en maître de la conscience des sujets du roi, du symbole, de la discipline et surtout des biens de l'Eglise. Il usa largement de son pouvoir; il commença par suspendre, de par le roi, tous les prélats et prêtres de leurs fonctions, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de Sa Majesté une nouvelle consécration sacerdotale par patente : après quoi, il proposa la suppression des monastères dont les trésors prétendus tentaient sa cupidité. Il retira de cette mesure d'assez beaux profits qui le mirent en goût de continuer, comme on le pense bien. Après avoir fait la guerre aux vivants, il eut la pensée de la faire aux morts, et il trouva l'idée, sacrilége autant qu'absurde, d'intenter un procès de haute trahison contre saint Thomas de Cantorbéry. Le saint fut cité à comparaître, condamné par contumace, et spolié des riches ornements qui décoraient son tombeau. Cepen-

(55) Nous suivons ici le récit de la *Biographie universelle*.

(56) Il portait aussi le prénom de Thomas.

Digitized by Google

dant Dieu sembla trouver la mesure comblée, et le crédit de Cromwell baissa : le parti catholique reprenait l'influence. Il n'y avait qu'un moyen de se tirer d'embarras : une reine luthérienne rendrait à la réforme, en Angleterre, l'espoir sinon la vie. Il proposa donc au roi Anne de Clèves, pour remplacer Jeanne Seymour morte en donnant naissance à Edouard l'héritier de la couronne. Le roi n'ayant pas trouvé à son goût la femme qu'il lui avait procurée, on crut que sa disgrâce était prochaine : il parut néanmoins triompher de ses ennemis.

Il fut créé chambellan et comte d'Essex : le roi l'appelait son cher et bien-aimé cousin, et la tour s'ouvrait encore au moindre mot du favori : une femme le perdit. Catherine Howard avait touché le cœur du roi : elle était l'ennemie déclarée de Cromwell, que le roi commença dès lors à soupçonner de contrecarrer ses projets de divorce avec Anne de Clèves. Du soupçon à la certitude, chez Henri VIII, il n'y avait qu'un pas : le cousin de la veille fut donc déclaré coupable de haute trahison. Le duc de Norfolk l'arrêta au nom du roi, et il fut écroué à la tour. Par une juste punition du ciel, on le condamna sans l'entendre, lui qui avait demandé au parlement s'il n'était pas possible de frapper un accusé sans les formes ordinaires de la justice. — Le 19 juin 1540, l'arrêt du parlement fut rendu : le 24 juillet, le roi confirma la sentence, et le 28 Cromwell monta sur l'échafaud : sa tête ne tomba qu'au deuxième coup de hache.

Ainsi périt l'un des plus grands scélérats dont l'histoire fasse mention. « Cet homme, » dit Audin, « devait appartenir au bourreau, mais non pas à celui qui avait abattu les têtes de More, de Fischer, de la comtesse de Salisbury et de tant d'autres saintes et nobles victimes dont le ministre avait offert le sang en holocauste au tyran d'Angleterre (57). » — L'échafaud avait été inondé de trop de sang généreux pour que celui de l'infâme Cromwell y fût répandu : à de si grands coupables il n'y a point de punition applicable, car tous les genres de tourments ont été par leur ordre le partage des innocents. Dieu seul tient en réserve des châtiments dignes d'eux : loin de nous la pensée d'y vouer qui que ce soit nominativement, car la miséricorde divine a d'insondables secrets, et la mort nous dérobe souvent celui d'un suprême repentir! Mais si les émules de Judas, ce réprouvé dont la perte est certaine, méritent de périr comme lui dans le temps et l'éternité, qui eût plus que Cromwell de droits à ce funeste héritage? — *Voy.* ANGLETERRE, § Ier.

CROMWELL (OLIVIER), protecteur de la république d'Angleterre, naquit à Huntington en 1599, d'une famille distinguée du comté. — Il fit ses études à Cambridge avec assez peu de succès. Envoyé à Londres, pour y étudier le droit, il s'y livra à la débauche : dès lors aussi se manifesta chez lui une tendance à l'exaltation religieuse. Ainsi débutait dans la vie, celui qui devait dominer un peuple par le moyen du fanatisme et faire tomber sur un échafaud la tête de son roi. Complétement ruiné à vingt-un ans, il épousa Elisabeth Bourchier : ce mariage et ses relations avec les puritains réglèrent ses mœurs, en développant ses tendances mystiques dont nous avons parlé. Membre du troisième parlement en 1628, il se fit remarquer par ses déclamations contre le catholicisme. A la séparation de l'assemblée, il voulut partir pour l'Amérique : une proclamation du roi qui défendait les émigrations, le retint en Angleterre. Député au long parlement par l'université de Cambridge, il s'y distingua par ses allures grossières qui fixèrent sur lui l'attention. La guerre entre le roi et le parlement étant déclarée, Cromwell leva un régiment de cavalerie avec lequel il se distingua à Marston-Moor et à Newbury [1644-1645]. Dès lors, son ambition n'eut plus de bornes : las de servir le parlement, il voulut travailler pour lui-même. Après avoir, en 1649, fait condamner à mort Charles Ier, par cet indigne ramassis de lâches et de fanatiques, il s'en débarrassa en 1653. Il reconstitua immédiatement une chambre disposée à se faire toute à lui, et reçut d'elle le titre de protecteur de la république d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. Ce titre ne suffisait pas à son orgueil; mais les temps n'étaient pas favorables aux prétentions du protecteur : il se contenta donc de ce qu'il avait obtenu.

Son règne fut, du reste, aussi absolu que celui d'un monarque. Reconnu par toute l'Europe, il gouverna avec gloire l'empire qu'il s'était soumis par des crimes. La Hollande vaincue abandonna les intérêts des Stuarts; la France sollicita l'alliance du protecteur : des acquisitions et des conquêtes accrurent sa puissance; enfin, sous sa direction, la prépondérance maritime et commerciale de l'Angleterre fut assurée. Cependant au milieu de cette grandeur, le protecteur ne goûtait pas un instant de paix : toujours occupé d'imposer silence à l'envie, de déjouer les complots que la haine formait autour de lui, toujours menacé par les partisans des Stuarts et les fanatiques dont il ne suivait pas assez les idées, cet homme que redoutait l'Europe, tremblait dans White-Hall à la seule pensée du poignard ou du poison qui pouvait trancher ses jours. Il ne sortait que couvert d'une cotte de mailles, et soigneusement armé. Une fièvre lente l'emporta le 3 septembre 1658, à l'âge de cinquante-neuf ans. Sa fin fut digne de sa vie : comédien jusqu'au bout, il tenta d'éblouir ceux qui entouraient son lit de mort par le récit de feintes communications de la part de Dieu. Quel homme et quelle

(57) AUDIN, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 351. — *Voy.*, au sujet de Cromwell, le récit de ses derniers moments dans LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, t. VI, p. 461, où il est moins affirmatif que Brunet, cité par Audin, t. II, p. 351.

Digitized by Google

audace! Jouer jusque sur le bord de la tombe avec le nom sacré du juge devant lequel il va paraître! Heureusement de tels exemples sont rares, le ciel ne permettant pas que cet indigne spectacle répété devant les peuples compromette à leurs yeux l'autorité qui les régit. Le court résumé qui précède suffit : la vie de Cromwell ne peut être bien appréciée qu'en présence des faits liés par une histoire générale de l'époque. C'est ce que ne peut faire cet article : on peut donc se reporter, pour ce qui manque ici, à l'article sur l'histoire générale du protestantisme en Angleterre.

En disant que la vie de Cromwell ne saurait être ici convenablement appréciée, on n'a pas prétendu que toute considération à ce sujet dût être ôtée de cette étude. Au contraire : l'histoire résumée du protestantisme anglais ne peut entrer, sur chaque homme, dans les développements que nécessite sa connaissance pleine et entière. Aussi est-ce afin de compléter un aperçu par un autre, qu'on a joint, dans ce livre, des biographies aux esquisses d'histoire générale.

Mais au sujet de Cromwell, quelle autorité plus compétente que celle de Bossuet pourrait-elle être apportée? « Un homme s'est rencontré, » dit l'évêque de Meaux, dans son *Oraison funèbre d'Henriette de France* (t. VII, édit. Migne), « un homme s'est rencontré d'une profondeur d'esprit incroyable, hypocrite raffiné autant qu'habile politique, capable de tout entreprendre et de tout cacher, également actif et infatigable dans la paix et dans la guerre, qui ne laissait rien à la fortune de ce qu'il pouvait lui ôter par conseil et par prévoyance, mais, au reste, si vigilant et si prêt à tout, qu'il n'a jamais manqué les occasions qu'elle lui a présentées; enfin, un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde. Que le sort de tels esprits est hasardeux et qu'il en paraît dans l'histoire à qui leur audace a été funeste! mais aussi que ne font-ils pas, quand il plaît à Dieu de s'en servir! Il fut donné à celui-ci de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois. Car, comme il eut aperçu que, dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser sans être repris ni contraint par aucune autorité ecclésiastique ni séculière était le charme qui possédait les esprits, il sut si bien les concilier par là qu'il fit un corps redoutable de cet assemblage monstrueux. Quand une fois on a trouvé le moyen de prendre la multitude par l'appât de la liberté, elle suit en aveugle, pourvu qu'elle en entende seulement le nom. Ceux-ci, occupés du premier objet qui les avait transportés allaient toujours, sans regarder qu'ils allaient à la servitude : et leur subtil conducteur qui, en combattant, en dogmatisant, en mêlant mille personnages divers, en faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, qu'il était regardé de toute l'armée comme un chef envoyé de Dieu pour la protection de l'indépendance, commença à s'apercevoir qu'il pouvait encore les pousser plus loin. »

Si à ces traits nous en joignons quelques autres empruntés, en particulier, à la *Biographie universelle* (article signé *Suard*), nous aurons le portrait complet de Cromwell. Son extérieur n'avait rien d'agréable ni de digne, sa voix était aigre et discordante, son élocution animée et énergique, mais vulgaire et souvent incohérente. Il avait des hommes une connaissance approfondie, un grand talent à manier les passions, beaucoup de sagacité ; ses plans étaient audacieux et leur exécution s'opérait avec une promptitude digne de leur grandeur. A ces défauts et ces qualités il joignait l'immoralité, un fanatisme hypocrite, et l'emploi des moyens mis en honneur par Machiavel. Son ambition se montra dès sa jeunesse, mais le plan qui en favorisa le développement fut l'ouvrage des circonstances : poussé au premier rang par les événements, Cromwell aida sa fortune, mais ne la produisit pas. Il n'avait probablement pas songé à s'asseoir sur le trône des Stuarts, avant de se voir l'arbitre de leur destinée : on prétend même qu'il eût remis aux mains de Charles II la couronne ravie à Charles Ier, s'il eût trouvé en ce prince les garanties qu'il désirait. Il faut dire aussi que le sceptre lui dut être souvent bien lourd : s'il ne pouvait dormir dans le lit royal de White-Hall, c'est qu'en effet, ce n'était pas pour lui un lit de roses. Porté au pouvoir par une révolution, un revirement subit pouvait l'en faire descendre : le capitole a toujours été voisin de la roche tarpéienne, et Cromwell ne pouvait traverser les galeries de son palais sans penser que l'une d'elles aboutissait à la fatale fenêtre près de laquelle s'était appuyé l'échafaud du dernier roi. Au défaut de la hache du bourreau, le couteau d'un fanatique pouvait l'atteindre : la cotte de mailles dont il était revêtu ne le défendait pas du poison, et certes ! il devait assez connaître les siens pour se défier d'eux. Malgré le nom de saints dont ils se paraient, on pouvait à bon droit ne pas compter sur leurs vertus: d'ailleurs, il faut se hâter de l'ajouter, Cromwell était trop profond scélérat pour qu'il se reposât sur la foi d'autrui. C'est un juste châtiment de Dieu que ceux dont les crimes troublent la société, ne puissent goûter eux-mêmes la paix qu'ils interdisent aux autres. Sans doute la conscience peut s'endormir d'un sommeil si profond que la proximité même de l'éternité ne l'en puisse tirer: mais quand cette terrible indifférence a garanti l'âme contre la crainte des peines éternelles, il reste (et cette terreur ne se dépouille pas comme l'autre), il reste la peur des hommes. Et, ceci vaut la peine d'être remarqué, cette peur grandit en raison directe des progrès de l'indifférence à l'endroit des jugements éternels. Ceux-là savaient mieux que le reste des hommes, la puissance du principe mauvais, qui lui ont sacrifié toutes les facultés de leur être : et ne se trou-

Digitized by Google

vant plus garantis contre les épouvantements nocturnes dont parle le Prophète (*Psal.* xc, 5)' par les salutaires influences de la foi, ils restent sans courage et sans force au milieu des dangers qui les entourent. Dernier effort d'une Providence qui ne peut se résigner à délaisser l'homme ingrat! Mais aussi effort le plus souvent stérile, car il suppose une âme tombée à ce degré d'abaissement où l'impie méprise tout.

Quelque admiration que l'on accorde au génie de Cromwell, son nom n'en doit pas moins rester en exécration, parmi les Catholiques surtout. L'expédition d'Irlande suffirait seule pour faire maudire par eux la mémoire de l'assassin de Charles Ier. Il n'y a pas dans l'histoire un criminel que l'on puisse placer à côté de lui : il les surpasse ou en scélératesse ou en génie. Il fait classe à part et mérite une chaîne toute particulière. Il n'est pas moins condamnable comme homme politique: il fit de grandes choses, mais il mourut en laissant des libertés anéanties, des taxes énormes, une armée disproportionnée, les esprits divisés, et aux portes du gouvernement l'anarchie, qui ne tarda pas à reparaître sous son successeur, Richard Cromwell, pour conduire le pays à la restauration des Stuarts, l'an 1660, en la personne de Charles II. » (*Résumé d'histoire générale.* Manuel du Baccalauréat, par E. Lefranc, 1856, p. 929.)

Ainsi, homme sans foi, sans mœurs dans la vie privée, sujet rebelle, criminel de haute trahison, régicide, politique déloyal dans la vie publique, coupable devant Dieu et les hommes, Cromwell condamné, suivant une énergique expression, à une éternelle renommée, mérite aussi un mépris immortel. Sa mémoire doit vivre, mais de la vie qui appartient aux ennemis de l'humanité. — *Voy.* les articles Angleterre, Pays-Bas, etc.

CROMWELL (Richard), fils d'Olivier Cromwell, revêtit, après la mort de son père, le titre de protecteur de la république d'Angleterre. — Il fut proclamé à Edimbourg par ce même Monk qui devait bientôt favoriser le retour des Stuarts [1658]. Trop faible pour une si grande tâche, Richard ne tarda pas à se dégoûter d'un pouvoir qui lui valait plus de tribulations que de plaisirs. La dissolution du parlement amena sa ruine. Fitewood et Desborough, son beau-frère et son oncle, s'étant concilié l'armée, prirent en main le pouvoir. Ainsi, quelques mois après son avénement, Richard était dépouillé de la puissance souveraine : il la reprit un instant, lorsque ses parents l'y rappelèrent, après avoir indisposé le peuple par leurs formes soldatesques. Il en profita pour s'enrichir des trésors renfermés à White-Hall. Le mouvement royaliste s'accomplissait sous l'impulsion de Monk. Retiré à la campagne, où il vivait dans l'oubli, Cromwell ne songea pas à remonter au trône. Il mourut le 24 juillet 1702, à l'âge de quatre-vingts ans. — *Voy.* Angleterre.

CULTE. — Le culte de l'Eglise catholique n'a pas été, plus que ses principaux dogmes, les points essentiels de sa morale et ses plus salutaires institutions, à l'abri des calomnies et des insultes de la plupart des sectes protestantes. Nous avons donc à examiner comment Luther, Calvin et tous ceux qui les ont suivis dans leur révolte contre l'Eglise ont été successivement amenés à amoindrir, à défigurer et à anéantir, l'un après l'autre, les éléments de notre culte, à mesure qu'ils ébranlaient, qu'ils dénaturaient et arrivaient à nier les vérités qui en sont le centre et dont il est l'expression majestueuse et populaire. Mais, comme il importe de mettre la vérité en face de l'erreur, afin de la venger par ce contraste même, nous commencerons par rappeler, aussi brièvement que possible, ce que nous enseigne notre foi sur ce point indispensable de notre religion, et nous verrons que le culte catholique n'est pas seulement appuyé sur la révélation, mais qu'il est encore inspiré par les plus saines lumières de la raison et les besoins les plus pressants de notre nature; qu'il est enfin la source de précieux avantages pour l'âme et d'heureuses influences sur la société et sur les arts. Nous diviserons cet article en trois paragraphes :

§ I. Fondements du culte catholique, en général.

§ II. Variations des Eglises luthériennes et calvinistes sur le culte en général.

§ III. Exposé de l'enseignement catholique et réponse aux reproches des protestants sur le culte relatif rendu à la sainte Vierge, aux anges et aux saints, et sur la dévotion aux images, reliques et pèlerinages.

§ I. *Fondements du culte catholique en général* (58).

I. *Le culte extérieur est tout à la fois pour l'homme un devoir rigoureux et comme une exigence de sa nature.* — L'homme doit hommage à la Divinité : c'est là une vérité que personne ne peut révoquer en doute. Dieu, nous le savons, n'a pas besoin de l'hommage de ses créatures : leurs adorations ne sauraient rien ajouter à sa gloire essentielle, rien apporter à son bonheur infini. Mais n'est-il pas conforme au bon ordre établi par sa sagesse que sa créature, qui a tout reçu de ses mains bienfaisantes, lui en rapporte l'honneur et lui en témoigne sa gratitude? Aussi tout dans la nature a un langage pour exalter son saint nom : *Cœli enarrant gloriam Dei et opera manuum ejus annuntiat firmamentum... Dies diei eructat Verbum et nox nocti indicat scientiam.* (*Psal.* II, 3.) Le soleil et les astres qui l'entourent, en exécutant la course qui leur est tracée, publient

(58) Nous ne rappelons point ici ce qu'il faut entendre par les divisions du culte en intérieur et extérieur, absolu et relatif, religieux et civil. Nous supposons ces notions élémentaires suffisamment connues, et nous renvoyons pour ces détails au *Dictionnaire de théologie dogmatique*, t. Ier, p. 1195, édit. Migne, 4 vol. in-4°.

Digitized by Google

l'infinité de sa puissance. Et au milieu de ces hommages que tous les êtres rendent à leur souverain, l'homme seul garderait le silence ! L'homme, établi par son Dieu, le roi de la création, racheté au prix son sang, destiné par sa bonté, à jouir d'un bonheur immortel, l'homme seul se montrerait ingrat envers ce Dieu si plein de miséricorde ! Ne doit-il pas plutôt sans cesse l'adorer du fond de son néant ? Ne doit-il pas sans cesse reporter vers ce Maître généreux son esprit, pour lui en offrir toutes les pensées, son cœur, pour lui en conserver tous les battements.

Mais ce culte de l'esprit ne suffit pas à lui seul. Si nous étions dépouillés de toute enveloppe corporelle, si nous étions de pures intelligences, nous pourrions continuellement rendre à Dieu ce culte d'*esprit* et de *vérité* qu'invoquent si haut les protestants. Mais notre âme est unie à un corps, à un corps qui doit être son compagnon de joies et d'épreuves, tant qu'elle sera sur la terre : et ce corps doit donc à son tour rendre des hommages à son Créateur : il doit le glorifier à sa manière, c'est-à-dire par un culte extérieur et sensible qui manifeste au dehors le sentiment et les impressions de l'âme qu'il recouvre.

Ce culte sensible, on le voit, est la conséquence nécessaire du premier. Car l'âme est naturellement portée à manifester extérieurement les émotions tristes ou heureuses qu'elle ressent au dedans d'elle-même. « Celui qui aime ne peut pas s'empêcher de le dire et de l'exprimer, et non-seulement de le dire et de l'exprimer, mais encore de le faire dire à tout ce qui est autour de lui. La Madeleine, embrassant les pieds du Sauveur, ne les adorait pas seulement de tout son esprit et de tout son cœur, mais de tout son corps ; et tandis que les pharisiens se scandalisaient de ces démonstrations qu'ils appelaient exagérées et idolâtriques, le Sauveur les approuva hautement : *Il lui sera beaucoup remis*, dit-il (*Luc.* VII, 47), *parce qu'elle a beaucoup aime.* » (A. NICOLAS, *Etud. sur le christian.* t. III.) — Quand Noé sortit de l'arche, il ne se contenta pas de reporter intérieurement ses sentiments de reconnaissance vers Celui qui l'avait sauvé du déluge, son premier soin fut d'élever un autel et d'y faire couler le sang des victimes. De même, quand les patriarches avaient reçu quelque nouveau bienfait de la miséricorde divine, ils dressaient un monument pour en perpétuer la mémoire. De même aussi les annales de tous les peuples nous les montrent avec cette tendance universelle et invincible à célébrer des fêtes, à élever des arcs de triomphe, etc., en l'honneur de leurs dieux, quand ils croyaient en avoir obtenu quelque victoire ou quelque autre protection signalée.

II. *Le culte extérieur soutient et vivifie le culte intérieur.* — Ces manifestations extérieures sont encore le mobile le plus puissant de l'hommage que notre esprit et notre cœur doivent à l'Eternel : disons mieux, elles sont l'aliment qui lui donne la vie et l'entretiennent parmi les hommes. « Il est de la nature de l'homme, » dit saint Thomas, « de ne pouvoir s'élever à la connaissance et à la contemplation des choses invisibles que par le moyen d'objets sensibles, d'objets qui frappent ses sens et fixent ainsi son attention. » *Nihil est in intellectu quod non fuerit prius in sensu*, a dit l'école. *Si incorporeus esses, o homo, incorporea haberes dona*, a dit saint Jean Chrysostome, en montrant l'admirable convenance de l'institution des sacrements. C'est pour satisfaire à ce besoin, à ces exigences de notre nature que le *Verbe s'est fait chair, qu'il a voulu habiter parmi nous* (*Joan.* I, 14) sous une forme sensible pour tous, nous donnant ainsi, le premier, l'exemple du culte que nous devons à son Père.

Que tous ces philosophes qui voudraient contempler et faire contempler la splendeur de la vérité dégagée de toute enveloppe et de tout symbole, viennent exposer leurs sublimes théories devant une assemblée de pieux fidèles disposés à rendre leurs hommages à Dieu. Qu'ils leur parlent longuement de toutes les perfections divines ; qu'ils leur montrent un *être* infiniment puissant, infiniment sage, infiniment miséricordieux : si ce Dieu est purement métaphysique ; si, comme dit le protestant Vinet, ce Dieu n'a pas des pieds qu'ils puissent baigner de leurs larmes, des genoux qu'ils puissent embrasser, des yeux où ils puissent lire leur grâce, une bouche qui puisse la prononcer... ce Dieu devient pour eux insaisissable, leurs harangues les laisseront froids et insensibles, n'éveilleront dans leur cœur aucun sentiment généreux, n'y allumeront aucune flamme de l'amour divin. Et si ces fidèles veulent satisfaire le besoin d'adorer qu'ils ressentent en eux, on les verra s'attacher au premier objet qui frappera leurs regards et lui rendre ce culte extérieur qui ne convient plus à cet être abstrait dont on vient de leur parler et qu'ils ne peuvent comprendre. C'est ce que constate l'expérience de tous les siècles. Il ne faut qu'une connaissance superficielle de l'histoire pour savoir que toutes les fois que chez un peuple la religion a cessé de se revêtir de ces formes extérieures et sensibles qui constituent le culte et qui servent à réunir les hommes entre eux, ce peuple est tombé dans un mysticisme glacial et absurde, ou bien dans le fétichisme le plus grossier.

Que si, au contraire, la religion vient à déployer aux regards de ces mêmes hommes la pompe de ses cérémonies augustes, si elle fait entendre ses chants d'enthousiasme pour célébrer la naissance de l'Emmanuel, ou la glorieuse résurrection du Rédempteur des hommes, quelles salutaires et profondes impressions ne produira-t-elle pas sur leurs âmes ; quelle conviction dans leurs esprits, quelle fermeté dans leurs espérances ; quelle chaleureuse affection dans leurs cœurs ! Ecoutons ce qu'en dit le trop fameux Diderot ; son témoignage ne paraîtra pas suspect : « Les absurdes rigoristes en religion, » dit-

Digitized by Google

il, « ne connaissent pas l'effet des cérémonies extérieures sur le peuple. Ils n'ont jamais vu notre adoration de la croix, le vendredi saint, l'enthousiasme de la multitude à la procession de la Fête-Dieu, enthousiasme qui me gagne moi-même quelquefois. Je n'ai jamais vu cette longue file de prêtres en habits saderdotaux, ces jeunes acolythes vêtus de leurs aubes blanches, ceints de leurs larges ceintures bleues, et jetant des fleurs devant le Saint Sacrement ; cette foule qui les précède et qui les suit dans un silence religieux : je n'ai jamais entendu ce chant grave et pathétique, entonné par les prêtres, et répondu affectueusement par une infinité de voix d'hommes, de femmes et d'enfants, sans que mes entrailles s'en soient émues, en aient tressailli, et que les larmes m'en soient venues aux yeux. » (NICOLAS, *Etude sur le christian.*, t. III. chap. 18.)

Le protestant Schiller, le prince de la tragédie allemande, confirme éloquemment ce que nous venons de dire de la puissance irrésistible du culte extérieur sur l'imagination et sur les sens, par les sentiments et les paroles qu'il prête à Mortimer au moment où le néophyte raconte à la reine Marie Stuart les détails de sa conversion au catholicisme : « J'avais vingt ans, Madame; j'avais été élevé dans des principes sévères, j'avais sucé la haine de la papauté, lorsqu'un désir invincible m'entraîna sur le continent. Je laissai la sombre prédication des puritains, je traversai rapidement la France, et je courus avec ardeur visiter la célèbre Italie. C'était dans le temps d'une grande fête de l'Eglise : les routes étaient couvertes de pèlerins et les saintes images couronnées de fleurs. On eût dit que dans ce pèlerinage, l'humanité s'en allait vers le ciel. Le torrent de cette foule fidèle m'entraîna moi-même et me conduisit à Rome. Que devins-je, Madame, quand je vis s'élever devant moi les plus magnifiques colonnes et les arcs de triomphe les plus pompeux? Je reconnus avec étonnement la magnificence de cette ville grandiose, et l'imagination m'emporta vers un monde merveilleux. Je n'avais jamais éprouvé le pouvoir des arts ; l'Eglise où j'avais été élevé les hait; elle ne tolère rien de ce qui parle aux sens, aucune image : elle n'aime que la parole sèche et nue. Quelle fut mon émotion lorsque j'entrai dans l'intérieur de l'église, et que j'entendis cette musique qui semblait descendre du ciel, lorsque je vis sur les murailles et sur les voûtes cette foule d'images qui représentaient le Tout-Puissant, et qui paraissaient se mouvoir aux regards enchantés; lorsque moi-même je contemplai ces tableaux divins, la salutation de l'ange, la naissance de notre Sauveur, la sainte Mère de Dieu, la divine Trinité et l'éclatante transfiguration ; lorsque je vis le Pape célébrer le saint Office dans toute sa splendeur et bénir le peuple? Ah! Qu'est-ce que l'or et les bijoux dont se parent les rois de la terre? Lui seul est entouré d'un éclat divin : son palais est comme le royaume du ciel, car ce qu'on y voit n'est pas de ce monde..... J'étais captif, Madame, et ma prison s'ouvrit, et mon esprit, affranchi tout d'un coup, rendit hommage aux charmes de la vie. Je jurai une haine profonde à l'étroite et sombre interprétation de l'Ecriture. Je promis de me parer la tête de fleurs et de m'associer gaiement aux hommes joyeux..... » (*Marie Stuart*, tragédie de SCHILLER, acte I, scène VI.)

III. *Le culte extérieur est une source de lumière pour l'intelligence et de consolation pour le cœur.* — Un autre avantage du culte sensible, c'est d'offrir aux simples fidèles un cours d'enseignement tout à la fois facile et complet, c'est de leur présenter un tableau où, sans efforts, ils peuvent lire sans cesse les vérités les plus importantes de la religion, celles surtout dont la connaissance est exigée pour entrer au ciel. Les études, les recherches, les raisonnements ne sont pas à la portée de tout le monde : mais tous, ignorants comme savants, peuvent suivre l'enchaînement des mystères catholiques par l'aspect seul de nos cérémonies. Ainsi, depuis l'Avent où l'Eglise par ses accents plaintifs et ses vêtements de deuil montre qu'elle soupire après la venue de son divin Epoux, le désiré des nations, jusqu'à l'Ascension où elle célèbre son entrée triomphante dans les cieux, le Chrétien peut de fête en fête suivre pas à pas Jésus-Christ, et relire ainsi continuellement l'histoire de son Sauveur. Le mystère de la sainte Trinité a sa solemnité : les grandes vérités de l'immortalité de l'âme, de la justice divine, du purgatoire, de la communion des saints, de la vie éternelle, ont leurs symboles dans la fête des saints et surtout dans celle de la commémoration des morts. Et ainsi des autres.

Et quelle abondance de consolations nos cérémonies n'apportent-elles pas chaque jour aux âmes malheureuses? Elles leur présentent dans cette foule immense de Chrétiens accourus pour chanter ensemble les louanges du Très-Haut, autant de frères qui s'associent à leurs douleurs, qui unissent leurs prières pour les âmes affligées, pour les cœurs souffrants, qui unissent aussi leurs prières pour le repos éternel de l'être si cher dont elles pleurent la mort. C'est une mère qui a perdu son enfant : qu'elle vienne à l'église : elle y trouvera Marie au pied de la croix, sacrifiant son divin fils pour le salut du genre humain; et ce spectacle lui donnera des forces pour supporter sa douleur. C'est un Chrétien que la pauvreté condamne aux sueurs et aux fatigues du jour : qu'il vienne à l'église : il verra l'enfant divin couché sur un peu de paille, et il sera fier de ce trait de ressemblance avec son Sauveur. C'est un autre Chrétien dont les passions ont triomphé, qui regrette amèrement les gras pâturages où il a goûté tant de délices, et qui au milieu de ses tourments ne se sent pas le courage d'en reprendre la route : qu'il se rappelle ces paroles de saint Augustin, pendant qu'il était

Digitized by Google

encore lui aussi dans les liens du péché : « Que de fois, le cœur vivement ému, j'ai pleuré au chant de vos hymnes et de vos cantiques, ô mon Dieu, lorsque rétentissait la voix doucement mélodieuse de votre Eglise! Les paroles s'insinuaient dans mes oreilles ; la vérité pénétrait doucement dans mon cœur; le sentiment de la piété s'enflammait en moi : mes larmes coulaient, et mon bonheur était en elles..... » — Comme lui, qu'ils viennent à nos cérémonies, et comme lui ils en seront émus, et comme lui ils pourront y retrouver la paix et le bonheur. Ecoutons du reste les protestants exprimer eux-mêmes la vérité de ce sentiment : « Il y a dans le catholicisme, je ne sais quoi de poétique et d'entraînant, je dirais presque de *maternel*, qui nous touchera toujours. L'âme trouve un doux repos dans les silentieuses chapelles, devant les cierges allumés, dans cette suave atmosphère d'encens, dans les sons harmonieux de la musique et dans les bras de cette mère céleste qui plonge l'homme dans un sentiment d'humilité, d'amour filial pour porter ensuite ses pensées vers le Rédempteur. L'Eglise catholique, avec ses portes toujours ouvertes, ses cierges toujours allumés, ses mille voix toujours parlantes, ses hymnes, sa messe, ses anniversaires et ses fêtes, nous avertit avec une sollicitude véritablement touchante, qu'ici-bas les bras d'une mère sont toujours ouverts, toujours prêts à soulager celui qui gémit sous le fardeau ; qu'ici-bas est préparé pour chacun le doux banquet de l'amour; qu'ici-bas enfin est un refuge le jour et la nuit. A voir cette activité incessante de prêtres qui rentrent et sortent le Saint-Sacrement, la richesse de la parure qui change chaque jour comme un printemps de fleurs, l'Eglise catholique paraît alors à nos yeux comme une source profonde et abondante au milieu d'une ville qu'elle rafraîchit, soulage et purifie. » (Isidorus [Graf von Löben] *Lotosblätter*, 1817. T. I.)

« Lorsqu'au bout de son pénible pèlerinage le voyageur, agenouillé sur les marches de l'église, adresse dans sa pieuse joie des actions de grâce à celui qui aplanit sa route et guide ses pas; lorsque la mère, tombée au pied de l'autel, dans les silencieux espaces d'un temple, remet son jeune enfant à la mamelle, à la garde du saint patron qu'elle lui a choisi; lorsque le soleil couchant, à travers les hautes fenêtres gothiques, envoie dans un magique coloris ses derniers rayons à celui qui, revenant de sa pénible besogne, a choisi pour prier les dernières heures du jour; lorsque, pendant les vêpres, les cierges de l'autel jettent leurs lueurs sur les sombres voûtes, et que les sons de l'orgue retentissent au milieu des chants sacrés du chœur; lorsqu'enfin l'heure de minuit et le lever du soleil sont annoncés par le son des cloches qui appellent de leurs cellules les moines pour glorifier celui qui commande au jour et à la nuit, et pour prier pour ceux qui souffrent; alors il devient évident, et l'Eglise catholique a le mérite de rendre cette vérité plus palpable encore, il devient évident, dis-je, que la vie doit être une adoration continue, incessante de Dieu et que l'art et la nature possèdent une langue éternelle et universelle pour exprimer, pour réveiller dans le cœur de l'homme les sentiments les plus élevés. Et ne devons-nous pas estimer heureuse l'Eglise qui est en état de s'approprier cette langue dans toute son étendue. » (Clausen, *Kirchenverfassung*, etc. t. III, p. 790.

IV. *Influence du culte extérieur sur les arts dont il est la source.* — N'est-ce pas enfin le culte catholique qui nourrit tous les beaux-arts, qui leur donne toutes leurs beautés et toutes leurs richesses? C'est à lui que tous les génies de l'architecture, de la musique, de la peinture, de la poésie et de l'éloquence sont redevables de leurs brillantes renommées; car c'est à son école qu'ils ont puisé leurs plus grandes idées, leurs plus sublimes inspirations. Raphaël, Michel-Ange, Palestrina, Mozart et tant d'autres seraient des noms qui maintenant peut-être languiraient dans l'oubli si leur génie n'avait été protégé et développé par la religion chrétienne, si ce génie n'avait eu la vie d'un Dieu pour en tirer ces créations grandioses qui excitent l'admiration des siècles. Qu'on examine chacun des beaux arts en particulier, l'on verra que tous sont nés, que tous ont grandi, à l'ombre de nos temples, dans les chœurs de nos cathédrales ; on verra que l'époque de leurs chefs-d'œuvre et de leur plus haut développement a été une époque de foi, une époque où le Christianisme et son culte étaient en vigueur ; on verra que les pays les plus religieux ont été les plus féconds en grands hommes, et que si l'Italie a enfanté tant de génies, elle l'a dû à la résidence du vicaire de Jésus-Christ, qui comme chef suprême de l'Eglise, doit être l'âme et le directeur du culte des Chrétiens, et qui par suite s'est toujours montré le père des arts et le protecteur de ceux qui les ont cultivés. — Ainsi pour ne parler que de l'architecture, à quelle époque remontent ces beaux monuments qui font encore la gloire de la France, ces imposantes basiliques dont l'aspect seul, après tant de siècles, suffit encore pour écraser les constructions modernes qui les entourent; ces cathédrales gothiques dont la hardiesse s'harmonise si bien avec la foi, l'espérance et la charité de l'âme chrétienne? Elles remontent au moyen âge; c'est-à-dire, à l'âge d'or de la foi de nos pères; à ces siècles où partout se faisait sentir l'heureuse influence du catholicisme.

« Aussi y sent-on circuler comme une séve mystique puisée dans les entrailles de la foi catholique. On dirait que ce sont des idées qui les ont bâties, des cœurs qui les ont cimentées; on dirait que ces pierres se sont animées au souffle de la foi de tout un peuple et ont été s'arranger d'elles-mêmes au chant des cantiques qu'elles se plaisent à répéter. » (Nicolas, *Etud. sur le christian.* t. III.) — Mais descendons quelques siècles et jetons un regard sur cette triste époque où

Digitized by Google

la philosophie a tout envahi, et a fait chanceler les convictions les mieux affermies; quel contraste n'y découvrons-nous pas? Ce ne sont plus les élancements du gothique vers les cieux; ce n'est plus la vie, l'expression de l'art chrétien avec ses mystérieux symboles : c'est une architecture lourde et grossière qui ne s'allie qu'avec les idées de la terre, ces idées matérialistes ou athées que les philosophes ont essayé de répandre dans tout l'univers.

Ce serait ici le lieu de parler des beautés sans nombre du culte catholique : de montrer comment l'heureux mélange du fini et de l'infini, de la grandeur et de la simplicité si merveilleusement unis dans la personne du Verbe, relève la splendeur de ses chants et de ses cérémonies. Mais nous ne faisons pas une apologie de notre culte : nous avons seulement voulu montrer, en face des reproches et souvent des insultes du protestantisme, sur quel fondement s'appuyait, sur quelles raisons de haute convenance et d'immenses avantages reposait l'enseignement de l'Eglise. Voyons donc maintenant en peu de mots les différents points de cette doctrine.

§ II. — *Variations des principales sectes protestantes sur le culte en général.*

I. *Comment les protestants, en dénaturant ou niant le dogme eucharistique qui est le fondement du culte catholique, ont été amenés à défigurer, à anéantir le culte.* — La présence réelle de Jésus-Christ sur nos autels constitue le fond et la substance de tout notre culte; c'est elle qui sanctifie nos temples, qui préside à leurs gigantesques constructions et leur donne leurs titres à notre respect et à notre recueillement; c'est elle qui allume l'amour divin dans les cœurs, qui anime et entretient la dévotion dans les âmes, qui fait éclater nos chants de joie et de triomphe; qui rend raison des pompes majestueuses de nos fêtes, des magnificences et des splendeurs de nos solennités. Retranchez la *transsubstantiation*, et vous n'aurez plus de sacrifice, plus de sacrificateur, plus d'autel, plus de culte. Que Dieu cesse de séjourner dans nos tabernacles, et que deviennent aussitôt nos plus belles, nos plus touchantes cérémonies? Des représentations trop grandioses et trop voisines du sublime pour n'être pas ridicules, des scènes de théâtre dont les acteurs ont le triste mérite d'en imposer à tout un peuple, en contrefaisant la réalité là où tout n'est que figure. Que deviennent tous nos temples, toutes nos imposantes basiliques? Des maisons publiques où dans certains jours de convention les Chrétiens se rendent pour chanter quelques psaumes et pour juger de l'éloquence d'un de leurs semblables. Que deviennent ces génuflexions,... tous ces signes de respect et d'adorations qui constituent notre sacrifice? Des actes d'idolâtrie et de l'idolâtrie la plus grossière, puisque nous nous prosternons devant un morceau de pain, de bois ou de marbre.

Telles sont aussi les conséquences qu'ont tirées les protestants de la négation du dogme de la sainte Eucharistie. Après avoir aboli la Messe partie par partie, pour ne pas trop choquer les convictions du peuple, ils ont proclamé l'hommage d'esprit et de vérité seul digne du Très-Haut. Passant de là au culte des saints et de leurs images, ils n'y ont vu que des pratiques superstitieuses ou idolâtriques, de ces pratiques dont parlait le grand Apôtre quand il disait aux Corinthiens (*I Cor.* x, 14) : *Fugite ab idolorum cultura.* Et après bien des efforts signalés par leurs interminables variations, ils ont fait disparaître tout le culte catholique, comme on peut s'en convaincre en jetant un regard sur leurs cérémonies, si elles méritent ce nom, où l'on ne découvre qu'indifférence, froideur et aridité. — Ce sont ces efforts destructeurs et ces progressifs changements que nous nous proposons d'esquisser.

La présence réelle, avons-nous dit, est le fondement sur lequel repose tout le culte catholique, la raison qui motive ses cérémonies, le principe qui anime toutes ses solennités. Or, sur ce dogme (*Voy.* EUCHARISTIE), le protestantisme nous offre deux grandes sectes opposées l'une à l'autre, les luthériens et les sacramentaires. Nous adopterons donc naturellement cette division dans l'exposition de leur dogmatique sur le point qui nous occupe. Nous parcourrons leurs différentes confessions de foi, et après les avoir suivis de symboles en symboles, de transformations en transformations, nous les verrons venir sur cet article, comme sur les autres, se confondre dans une négation universelle, s'endormir pêle-mêle dans une commune indifférence.

II. *Du culte en général chez les sectes luthériennes.* — Luther n'ignorait pas les heureux effets du culte catholique : il savait que ses innovations ne pourraient se répandre parmi le peuple, tant que les cérémonies papales lui remettraient si efficacement sous les yeux les vérités qu'il devait croire et les préceptes qu'il devait observer. Aussi chercha-t-il de bonne heure à en ébranler la base : et tout en se voyant forcé, dans son livre *De la captivité de Babylone*, d'admettre la présence réelle, il tenta d'abolir la Messe qui en est la conséquence. Mais d'un autre côté, il connaissait aussi l'attachement des fidèles à leurs fêtes et à leurs pratiques extérieures; il avait vu dans l'histoire ecclésiastique combien de fois le peuple s'était montré jaloux de conserver sa liturgie dans sa plus rigoureuse intégrité, et il comprit que dans son œuvre de destruction il devait procéder avec une réserve et une prudence extrêmes. Détruire peu à peu la substance en sauvegardant les apparences le plus longtemps possible, ne point choquer les idées du peuple, ne point froisser ses convictions, le préparer insensiblement par des injures et des calomnies à voir disparaître une à une les pratiques romaines; telle fut donc la marche que se prescrivit le novateur saxon.

Ainsi quand en 1523 il voulut réformer la

Digitized by Google

Messe, il n'enleva presque rien de ce qui tombait sous les yeux des fidèles. Il conserva l'Introït, le Kyrie, la Collecte, l'Epître, l'Evangile avec les cierges et l'encens, le Credo, la prédication, les prières, la Préface, le Sanctus, les paroles de la consécration, l'Elévation, l'Oraison dominicale, l'Agnus Dei, la Communion et l'action de grâces. Et sept ans après, « Mélanchthon dressant le premier symbole des luthériens, la confession d'Augsbourg, passe si doucement sur l'article de la Messe, » dit Bossuet, « qu'à peine s'aperçoit-on que les protestants y aient voulu apporter quelque changement. » Il se plaint d'abord du reproche injuste qu'on leur fait d'avoir aboli la Messe. « On la célèbre parmi nous, » dit-il, « avec une extrême révérence, et on y conserve presque toutes les cérémonies ordinaires : on y conserve les paremens et les habits sacerdotaux, ainsi que le chant latin. On mêle seulement à ce chant des prières en langue allemande pour l'instruction du peuple. » Après avoir ainsi contenté les yeux des fidèles, et pendant que dans la pratique ses coreligionnaires retranchaient du canon de la Messe les paroles où il est parlé de l'oblation qu'on faisait à Dieu, des dons proposés et des prières pour les morts, le prudent disciple de Luther se gardait bien d'attaquer directement cette partie importante dans sa confession publique; il se bornait à insinuer que le canon n'était pas le même dans toutes les Eglises; que celui des Grecs différait de celui des Latins, et même parmi les Latins celui de Milan d'avec celui de Rome; — que les Catholiques attribuaient faussement à l'oblation de la Messe le mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter ni la foi, ni aucun bon mouvement; — qu'enfin plusieurs saints Pères avaient enseigné que les prières pour les morts leur étaient inutiles; préparant ainsi les esprits à trouver plus tard ce changement supportable, quand *les temps et les circonstances* amèneraient un second symbole.

Aussi grossièrement trompés par ces diaboliques calomnies, les fidèles pouvaient voir tranquillement progresser la réforme. Leur attachement à leur ancien culte diminuait sans cesse, et quand, à Smalckalde, Luther formula sa seconde confession de foi, il put se montrer plus hardiment destructeur. Dans l'intervalle, au reste, ses théories sur le culte et surtout sa pratique furent loin de demeurer immuables. Dans le livre qu'il publia deux ans après (*De abroganda Missa privata*) il raconte la discussion qu'il avait eue avec Satan sur le sacrifice des Catholiques. Connaissant la passion des paysans saxons pour tout ce qui touche au merveilleux, Luther met en scène l'esprit de ténèbres, et convaincu que le personnage seul fixerait plus leur attention que la valeur de ses raisons, il met dans sa bouche une foule d'arguments tendant à prouver que la Messe papale est un acte d'idolâtrie. « Tu as d'abord abusé de la Messe, » lui dit le démon, « contre son institution et contre la pensée et le dessein de Jésus-Christ qui l'a instituée; car Jésus-Christ a voulu que le sacrement fût distribué entre les fidèles qui communient, et qu'il fût donné à l'Eglise pour être mangé et pour être bu. Et toi, pendant 15 ans entiers tu t'es toujours appliqué à toi seul ce sacrement, lorsque tu as dit la Messe, et tu n'y as pas fait participer les autres. — En second lieu, le dessein de Jésus-Christ est qu'en prenant le sacrement nous annoncions et nous confessions sa mort. Mais toi, diseur de Messes privées, tu n'as pas seulement une fois prêché ou confessé Jésus-Christ dans toutes tes Messes : tu as marmotté entre tes dents, et comme en sifflant, les paroles de la Cène pour toi seul. — De plus Jésus-Christ a institué la Cène comme une viande et comme un breuvage pour toute l'Eglise, et toi tu en as fait un sacrifice propitiatoire devant Dieu! etc., etc. »

Après tous ces raisonnements de la part d'un personnage qui devait être cru sur parole, la conclusion était facile à tirer; et Luther, qui déjà s'y conformait pour la pratique, se chargea de la proclamer publiquement dans les articles de Smalckalde. Les luthériens, on le sait, pour faire face au concile convoqué par Paul III, s'assemblèrent dans cette ville en 1537, et le moine allemand y dressa leur seconde confession de foi; afin, disait-il, « qu'on sût quels étaient les points dont il ne se voulait jamais départir. » — D'après donc ce nouveau symbole, la Messe privée des papistes est un acte d'idolâtrie, et doit être universellement abrogée. L'offertoire, l'oblation et le canon qui ne sont propres qu'à éteindre la piété doivent être retranchés de la Messe solennelle qui, après tout, n'est qu'une cérémonie indifférente. Luther voulut ensuite changer les hymnes et les proses d'un culte qui renfermait tant d'abus, et pour le remplacer il en composa lui-même de nouvelles en langue vulgaire afin de mieux gagner les sympathies du peuple. La comparaison de ses cantiques avec les hymnes et les psaumes de l'Eglise catholique, valut au novateur une foule d'épigrammes, et entre autres celle-ci de Hanz Hasenberg : Savez-vous quelle différence existe entre Luther et David? — « C'est que David chante sur sa harpe, et que Luther joue sur sa nonne. »

Mais ni épigrammes, ni pamphlets, ne pouvaient intimider l'hérésiarque, ni l'arrêter dans ses destructives variations. Et bientôt après, à une simple prière du landgrave de Hesse, il apportait un nouveau changement dans ce qui restait des cérémonies de la Messe publique... Il est dans le sacrifice un moment plus solennel que tous les autres : c'est celui où tous les fidèles se prosternent sur le pavé de nos temples pour adorer l'hostie que le prêtre élève entre ses mains tremblantes, et où le son grave des cloches annonce au loin que le Roi du ciel vient de descendre sur la terre, pour dire à tous les Chrétiens d'alentour d'unir à ceux de leurs frères, leurs hommages et leurs adorations. Luther qui se rappelait toujours

Digitized by Google

avec émotion ces instants où tout jeune encore il entendait dire à sa mère : *A genoux, enfants, le bon Dieu vient parmi nous*, et qui devinait par les siennes, les impressions que devait produire sur les fidèles une semblable cérémonie, l'avait retenue jusque-là dans ses apparences de solennités. Mais le landgrave, qui s'inquiétait fort peu du fond des doctrines pourvu qu'elles fussent *protestantes*, et qui n'avait rien tant à cœur que de concilier les partis, pria un jour le moine saxon de retrancher cette *élévation. parce que*, lui avait-on dit, *elle ne pouvait être tolérée par les principes des sacramentaires.* — Luther qui pour cause ne pouvait rien lui refuser, dut laisser cette coutume s'abolir dans les différentes Eglises de son parti, et il l'ôta lui-même dans l'Eglise de Wittemberg dont il était le chef. Ce fut là le principal changement que Luther apporta, sur la question qui nous occupe, dans les deux catéchismes qu'il publia cette même année, et que les protestants admettent pour la troisième formule authentique de leur croyance. Cette nouvelle variation se produisit au reste d'une manière digne d'un chef de secte ; car après avoir retranché l'élévation du saint Sacrement, il disait encore : « On peut conserver cette cérémonie comme un témoignage de la présence réelle et corporelle ; » et comme on lui demandait la raison de ces paroles : « Si j'ai attaqué l'élévation, » répondait-il, « c'est en dépit de la papauté; si je l'ai retenue si longtemps, c'est en dépit de Carlostadt. »

Quelque temps après mourut Luther ; et aussitôt l'on vit de nouvelles divisions surgir dans le bercail évangélique. Par son audacieuse tyrannie l'inflexible Saxon avait pendant toute sa vie réduit au silence plusieurs de ses disciples qui voulurent s'en venger dès qu'il ne fut plus. Cette redoutable barrière une fois brisée, on les vit donc se précipiter dans l'arène des innovations, comme on voit de petits animaux s'élancer sur la place où vient de succomber le lion dont un seul regard les faisait reculer d'épouvante. Une de leurs premières disputes eut pour sujet les cérémonies, ou, comme ils disaient alors, *les choses indifférentes*. Les universités de Leipzig et de Wittemberg soutenaient par la bouche de Mélanchthon, leur plus puissant organe, qu'il ne fallait changer que le moins possible dans le culte extérieur; qu'après avoir montré aux fidèles ce qu'il y avait de superstitieux et d'idolâtrique dans leur culte, il fallait les laisser libres sur ces pratiques si indifférentes en elles-mêmes ; qu'enfin pour un surplis, pour quelques fêtes, ou pour l'ordre de certaines leçons, ils ne croyaient pas devoir mécontenter tout le peuple et attirer la persécution. — Mais tous les autres luthériens crièrent qu'une semblable opinion était toute papiste; que l'usage de ces cérémonies était contraire à la liberté des Chrétiens, que Jésus-Christ était venu pour apporter sur la terre; que s'il avait craint lui-même de mécontenter le peuple, il n'aurait pas accompli sa divine mission; qu'il avait dit à ses apôtres qu'il fallait se réjouir quand ils souffriraient persécution : *Beati estis cum persecuti vos fuerint...et maledixerint vobis...,et dixerint omne malum adversum vos... gaudete, et exsultate...* etc. (*Matth.* v, 11, 12.) Il fut donc décidé qu'on rejetterait *les choses indifférentes!* et Mélanchthon, par amour pour la paix, se vit réduit à en publier l'abolition de sa propre main dans la *Confession saxonique* qu'il dressa en 1551, et où il avait soin de prévenir le lecteur, de peur qu'il ne pût s'en apercevoir, qu'il ne faisait que répéter la confession d'Augsbourg. — L'année suivante, dans le cinquième symbole évangélique, la confession de Wittemberg, Brentius l'exigeait d'une manière plus universelle encore et beaucoup plus absolue. Dans un an, une doctrine qui n'est pas immuable a le temps de faire bien des progrès.

Là ne devait pas s'arrêter le cours si rapide des confessions de foi luthériennes. Les *Explications de l'Eglise de Wittemberg*, les *Confessions du livre de la Concorde*, les *Explications répétées*, sont autant de symboles qui nous montrent le protestantisme subissant de nouvelles transformations. Mais la question du culte y est peu débattue : son abolition, nous venons de le voir, avait été définitivement proclamée, et nous pouvons remarquer que les réformateurs aboutirent sur ce point, plus tôt que sur la plupart des autres, à cette liberté de pensée, d'examen et de pratique, qui fait aujourd'hui le fond de leur prétendue religion.

III. *Du culte en général chez les sectes calvinistes.* — Pour satisfaire leur haine contre le culte catholique, les défenseurs du sens figuré avaient une grande difficulté de moins que les luthériens à vaincre. Une fois rejeté le principe fondamental de la présence réelle, les conséquences pouvaient se tirer d'elles-mêmes. Ainsi, à peine Carlostadt eût-il mis au jour la brochure qu'il avait gagée à l'*Ours noir*, qu'il renversa les images, ôta l'élévation du saint Sacrement, et même les Messes basses, etc. Luther qui trouvait ces changements faits à contre-temps prouva que son ancien précepteur agissait sans mission, que bientôt cette *plante que Dieu n'avait pas plantée serait déracinée...* et d'autres apôtres durent paraître pour faire mûrir ces fruits trop précoces de sa grossière et ridicule interprétation : *Ceci est mon corps.* (*Matth.* xxvi, 26.) — Ce fut Zwingle, — *Voy.* ce nom, — qui le premier se chargea de cette noble mission. Déjà, en 1518, devant les nombreux pèlerins qu'une pieuse tradition attirait dans cette petite ville, il avait attaqué l'objet de la dévotion à Notre-Dame des Ermites, sous prétexte d'en corriger les abus. Mais la foi y était encore trop vive pour que ses discours téméraires et licencieux pussent y prendre racine. Promu à la cure de Zurich, il fit de nouveau entendre ses plaintes contre la corruption romaine, et cette fois elles trouvèrent un plus fidèle écho. Bientôt, à son instigation, le conseil de Zu-

Digitized by Google

rich, heureux de pouvoir trancher la question religieuse, à l'instar d'un concile, tout fier de posséder un homme à qui un esprit *blanc ou noir* révélait l'interprétation des saintes Ecritures, abolit carrément la Messe papale avec ses cérémonies, et la remplaça, le jour de Pâques 1525, par la Cène, « insignifiante mémoire de la pâque réelle, qui précéda la Passion du Sauveur. » (Ed. Dumont.) — C'est ce qu'il chercha à justifier lui-même dans les deux confessions de foi qu'il rédigea en 1530, l'une pour la diète d'Augsbourg, l'autre pour François Ier, et où il expose en ces termes sa doctrine sur l'Eucharistie : « ..... il ne faut point manger Jésus-Christ de cette manière charnelle et grossière ; une âme fidèle et religieuse mange son vrai corps sacramentellement et spirituellement ; » — voulant surtout par ce dernier mot frapper d'inutilité et d'inconvenance les diverses parties du sacrifice de nos autels, et par suite tout le culte catholique. Ce sont là les seuls symboles que nous ayons du novateur suisse ; l'année suivante, il mourait en fuyant le champ de bataille de Cappel ; mais d'autres vinrent à sa place en multiplier le nombre : et le parti des sacramentaires s'est montré encore plus fécond en confessions de foi que celui des luthériens.

C'est d'abord Bucer qui rédigea pour la diète d'Augsbourg la confession des quatre villes de Strasbourg, Méningue, Lindau et Constance, connue sous le nom de Confession de Strasbourg ou des quatre villes. Beaucoup plus prudent que le réformateur de Zurich, il se garde bien d'y attaquer directement aucune des cérémonies catholiques : « Quand les Chrétiens, » dit-il, « répètent la Cène que Jésus-Christ fit avant sa mort en la manière qu'il l'a instituée, il leur donne par les sacrements son vrai corps et son vrai sang, pour être la nourriture et le breuvage de leurs âmes. » — Bien plus, à la conférence de Ratisbonne, en 1546, il poussa la prudence jusqu'à prendre la défense des prières que l'Eglise adresse aux saints : « Pour ce qui regarde, » disait-il, « ces prières de l'Eglise qu'on appelle Collectes, où l'on fait mention des prières et des mérites des saints ; puisque dans ces mêmes prières tout ce qu'on demande en cette sorte est demandé à Dieu et non pas aux saints, et encore qu'il est demandé par Jésus-Christ ; de là tous ceux qui font cette prière, reconnaissent que tous les mérites des saints sont des dons de Dieu gratuitement accordés. Car, d'ailleurs, nous confessons avec joie que Dieu récompense les bonnes œuvres de ses serviteurs, non-seulement en eux-mêmes, mais encore en ceux pour qui ils prient...(59)» — Mais il devait se dédommager de toutes ces concessions dans les innombrables confessions de foi qu'il composa dans la suite, et tout en marchant par des voies encore plus obliques que les autres, il n'en devait pas moins aboutir au même terme. Notre intention ne saurait être de nous engager dans ce labyrinthe de symboles où les variations indéfinies, où les formes si diverses de ce nouveau Protée ne permettent de formuler aucune doctrine d'une manière claire et précise ; et nous arrivons à Calvin, le principal représentant des sacramentaires.

Venant après les autres réformateurs, il put tirer les conséquences de leurs doctrines, profiter de leurs fautes et de leurs variations pour se faire un corps de dogmatique qui parût mieux raisonné et plus uniforme : c'est ce qui servit à accroître si rapidement son autorité parmi les défenseurs du sens figuré. Mais selon la remarque de Bossuet, ce qui lui attira surtout les sympathies de ceux qui se piquaient d'avoir un esprit supérieur (et le nombre n'en a jamais été petit), ce fut la hardiesse qu'il montra à rejeter les cérémonies catholiques d'une manière beaucoup plus tranchée que les luthériens. Nous avons vu quelle avait été sur ce point la prudence du moine saxon et de son fidèle disciple qui ne craignaient pas de se mettre en contradiction avec eux-mêmes pour conserver aux yeux du peuple une apparence de culte extérieur. Mais Calvin fut sans pitié. Il déclara que la Bible, et la Bible seule, était la lumière qui devait l'éclairer en ce monde ; et comme les apôtres n'ont presque rien écrit touchant les cérémonies qu'ils se contentaient d'établir par la pratique dans les différentes Eglises à mesure qu'ils les fondaient (*Cætera, cum venero, disponam*, disait saint Paul, *1 Cor.* xi, 34), il conclut qu'il fallait se hâter d'abolir ces signes par lesquels les Chrétiens manifestaient leurs sentiments. Et aussitôt, avons-nous dit, il vit se déclarer ses disciples tous les beaux esprits du temps, tous ceux qui voulaient s'élever au-dessus du peuple, qui prétendaient n'avoir aucun besoin du secours des sens et de la matière pour rendre dignement leurs hommages à l'Etre souverain *qui est essentiellement esprit*. — Ce fut surtout à Genève qu'on put voir quelles pouvaient être en pratique les théories de Calvin sur le culte. Après avoir fait publier par le conseil des Soixante un édit ordonnant *de servir Dieu selon l'Evangile et défendant de faire aucun acte d'idolâtrie papistique*, Farel et les siens, dit l'historien de l'établissement de la Réforme à Genève, parcoururent un matin successivement en armes, tambour en tête, toutes les églises et chapelles, les pillèrent, les dévastèrent, y célébrèrent le prêche, chassèrent, accablèrent de coups les prêtres qui voulurent opposer résistance. Le sac de la cathédrale fut, entre autres, signalé par des excès affreux. Après une première invasion, les chanoines entreprennent d'y chanter encore les Vêpres comme à l'ordinaire ; les sectaires furieux arrivent, vont droit à l'autel, brisent, renversent, détruisent tout. Parmi les prêtres, les uns fuyaient

(59) On peut juger par cet extrait et les autres que nous donnons, des obscurités ordinaires et systématiques du style de Bucer — *Voy.* ce nom.

Digitized by Google

épouvantés; d'autres couraient chercher le syndic; quelques-uns disputaient les objets sacrés du culte aux nouveaux iconoclastes, pendant qu'ils continuaient de les mettre en pièces, et que les enfants ameutés en jetaient les débris aux passants. Les reliques des saints furent jetées aux vents, les objets sacrés foulés aux pieds et livrés aux plus insolentes dérisions. L'infâme Maigret jeta environ cinquante hosties à son chien Barbet : « Si ce sont des dieux, » dit-il, « ils ne se laisseront pas manger par un chien. (Audin, *hist. de Calvin.*) Mais rien n'égale les infâmes cruautés que ces vandales exercèrent sur les religieuses de Sainte-Claire. Il faut lire la relation que nous en a laissée l'une d'entre elles, la sœur Jussie, pour savoir combien hideuse et dégoûtante fut leur œuvre de destruction. C'est qu'en pénétrant dans ce sanctuaire ils ne se proposaient pas seulement de détruire l'idolâtrie romaine, mais encore et surtout, selon la remarque de Froment l'un des plus acharnés, de s'emparer des reliquaires et autres bijoux du couvent pour *en faire des dots à de jeunes et belles filles qu'ils ne pouvaient avoir autrement.*

Aussi décisifs et aussi absolus, quand il s'agissait de renverser des autels et de briser des statues, Calvin et ses adeptes le furent beaucoup moins quand il fallut dresser un formulaire de foi; tant il est difficile de contrefaire le langage de la vérité que Jésus-Christ est venu nous apporter sur la terre. Ainsi les trois confessions que rédigea en moins de cinq ou six ans le tyran genévois expliquent toutes de diverses manières les différents articles qui concernent le culte. Parlons seulement du point fondamental de la Cène : on pourra par là juger des autres. « Or il dit dans la première que ces paroles, *Ceci est mon corps* (*Matth.* xxvi, 26), ne doivent pas être prises précisément à la lettre, mais figurément, en sorte que le nom de corps et de sang soit donné par métonymie, au pain et au vin qui les signifient; et que si Jésus-Christ nous nourrit par la viande de son corps et le breuvage de son sang, cela se fait par la foi et par la vertu du Saint-Esprit, sans aucune transfusion ni aucun mélange de substance. » Et dans la troisième : « qu'on reçoit dans la Cène non-seulement les bienfaits de Jésus-Christ, *mais sa substance même et sa propre chair;* que le corps du Fils de Dieu ne nous y est pas proposé en figure seulement, mais qu'il est vraiment et certainement rendu présent avec les symboles qui ne sont pas de simples signes. » — Ce qui est à peu près, ni plus, ni moins, le contre-pied des paroles de l'autre.

IV. *Du culte en général chez quelques autres sectes protestantes.* — De nouveaux changements, de nouvelles contradictions se manifesteraient à nous, si nous étudiions les autres symboles sacramentaires qui furent dressés en dehors de Genève : ceux des Suisses qui sont aux nombre de quatre, ceux de l'Eglise anglicane au nombre de deux, ceux des Eglises d'Ecosse, celui de l'électeur palatin Frédéric III; celui des habitants de la Belgique, ceux des Polonais (au nombre de deux), celui des habitants de la Bohême, et quelques autres. Mais après ce que nous avons dit, il serait plus que superflu d'entrer dans le détail de toutes ces variations; plus que superflu aussi de suivre dans leurs développements si bizarres les innombrables sectes qui sont sorties de la Réforme : gomaristes, arminiens, sociniens, memnonites, méthodistes, briennistes, etc., etc. On en compte jusqu'à vingt dans une petite île voisine qui ne renferme que quelques milliers d'habitants (Jersey); qu'il nous suffise de remarquer que toutes ces familles partant d'un même principe sont venues, par des routes diverses, mais aussi, par une conséquence inévitable, comme le prédisait Bossuet, aboutir au même terme, à une indifférence stupide, à un tolérantisme doctrinal aussi méprisable qu'absurde.

Ce qui peut nous donner la plus juste idée de cette indifférence universelle des réformés sur le culte et toutes les cérémonies, c'est l'Agenda ou Rituel qu'a publié de nos jours le roi de Prusse, Frédéric Guillaume III. (*Voy.* Eucharistie, Union évangélique.) Ce prince, passionné pour la gloire du protestantisme si conforme à ses goûts, a voulu opérer une fusion complète entre ses différentes parties; et il s'est mis à l'œuvre avec un zèle qui méritait meilleur succès. Edits royaux, ordonnances du jour, statuts de la cour, circulaires importantes, instructions pastorales, rien n'a été épargné par son énergique et princière activité; et voyant qu'après cela les sectes ne venaient pas encore se ranger sous son drapeau, il a enfin publié, en 1820, un rituel (aussi nommé *Agenda*) où il règle le service du nouveau culte qu'il décore du nom de culte universel, et où son intelligence a fait un tour de force admirable, qui à lui seul vaut tous les autres. Mû pour les dissidents, par une complaisance qu'on aurait crue jusqu'alors hyperbolique, il concède aux luthériens la présence réelle de Jésus-Christ dans la Cène, et aux calvinistes la présence en figure; de sorte que le ministre qui distribue le pain et le vin doit dire au communiant luthérien : *Reçois la chair et le sang de Jésus-Christ:* et au sacramentaire placé à côté : *Reçois la figure de la chair et du sang de Jésus-Christ!* — Une aussi indulgente concession parle assez haut d'elle-même et n'a besoin d'aucun commentaire.

§ III. — *De l'enseignement catholique et de la doctrine des sectes protestantes sur le culte rendu à la sainte Vierge, aux anges et aux saints, et sur la dévotion aux images, reliques et pèlerinages.*

I. — Doctrine catholique.

Culte des saints. — Après avoir rendu à l'Etre suprême les hommages et l'adoration qui ne sont dus qu'à lui, nous, Catholiques, nous portons nos regards sur les anges qui nous annoncent ses volontés, sur les saints

Digitized by Google

qui ont pratiqué sa loi, et qu'il a introduits dans sa gloire, ces saints qui après avoir été les disciples courageux de son divin Fils, sont devenus ses héritiers, qui après avoir été ses membres souffrants sont devenus ses membres glorieux; nous célébrons dans nos fêtes leurs combats et leur triomphe, leurs vertus et la grandeur qui en a été la récompense. Profitant aussi des nombreux avantages que nous offre l'Eglise dans le dogme si consolant de la communion des saints, nous les prions de se faire nos intercesseurs auprès de l'Eternel, nous leur demandons de nous obtenir par Notre-Seigneur Jésus-Christ, les secours qui nous sont nécessaires pour pratiquer les vertus dont ils nous ont donné l'exemple, afin qu'un jour nous puissions aussi partager leur bonheur. Voilà le *culte et l'invocation des saints*.

C'est sur ce point surtout que se dirigent les attaques des réformateurs. Le culte des saints, de leur image et de leurs reliques, disent-ils, est de l'idolâtrie ; un acte qui détourne du Très-Haut une partie de la gloire qui n'est due qu'à sa majesté suprême. Les prières que vous leur adressez renversent la confiance que les Chrétiens doivent avoir en leur médiateur Jésus-Christ. Le simple exposé que nous venons de faire suffit déjà pour prouver que ce culte que nous rendons aux bienheureux n'est qu'un culte inférieur et subordonné, qui loin d'être injurieux à Dieu, se rapporte tout entier à lui, et tourne directement à sa gloire, puisque nous ne les honorons que parce qu'ils ont observé ses commandements, que parce qu'il les a glorifiés lui-même. « Nous honorons les serviteurs, dit saint Jérôme, afin que l'honneur que nous rendons aux serviteurs, retourne au Seigneur, qui dit : *Celui qui vous reçoit me reçoit.* (*Matth.* x, 40.) De même les prières que nous leur adressons sont loin de porter préjudice à l'entière confiance que nous devons avoir dans les mérites infinis de notre divin Médiateur : car l'Eglise en nous enseignant qu'il est bon et utile d'invoquer les saints, nous enseigne en même temps l'extrême différence qu'il y a entre la manière dont nous implorons leur secours, et celle dont nous implorons le secours de Dieu : « Nous ne prions pas Dieu et les saints de la même manière, » dit le Catéchisme du concile de Trente. « Nous demandons à Dieu qu'il nous donne lui-même les biens et qu'il nous délivre des maux; et nous demandons aux saints, parce qu'ils jouissent de l'amitié de Dieu, de nous prendre sous leur protection et de nous obtenir de Dieu les choses dont nous avons besoin. Ainsi, nous avons deux formes de prières bien différentes : à Dieu, nous disons : *Ayez pitié de nous; exaucez-nous* ; aux saints : *Priez pour nous.* Pour le sacrifice de la Messe, l'acte sans contredit le plus important et le plus sublime de notre culte, voici la parole du concile de Trente : « Quoique l'Eglise ait coutume de célébrer quelquefois des Messes en l'honneur et mémoire des saints, elle enseigne que ce n'est point à eux que le sacrifice est offert, mais bien à Dieu seul qui les a couronnés. Aussi le prêtre ne dit pas : *Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice;* mais rendant grâces à Dieu de leur victoire, il implore leur protection, afin qu'ils daignent intercéder pour nous dans le ciel, quand nous en faisons mémoire sur la terre. » (Sess. 20, ch. 3.) Quant à l'accusation qu'on nous fait de donner aux saints une immensité idolâtrique en leur attribuant la connaissance du secret de nos cœurs, qu'il nous suffise de dire que l'Eglise n'a rien défini sur les différents moyens dont ils peuvent entendre nos prières. « L'Eglise, » dit Bossuet, « se contente d'enseigner avec toute l'antiquité que ces prières sont très-profitables à ceux qui les font, soit que les saints les apprennent par le commerce et le ministère des anges, soit que Dieu même leur fasse connaître nos désirs par une révélation particulière, soit enfin qu'il leur en découvre le secret dans son essence infinie où toute vérité est comprise. »

Culte de la sainte Vierge. — C'est sur le même fondement que repose le culte que nous rendons à Marie. Mais les glorieuses prérogatives qui ornent et distinguent sa couronne parmi les autres bienheureux, lui donnent autant de nouveaux titres à notre amour et à notre reconnaissance, lui acquièrent autant de droits à ce culte spécial dont l'Eglise l'honore sous le nom de culte d'*hyperdulie*. Marie, en effet, est la Mère de Dieu, puisqu'elle a mis au monde Jésus-Christ qui est véritablement Dieu : *De qua natus est Jesus qui vocatur*, etc. (*Matth.* I, 16); « et en consentant à prendre ce beau titre, elle est devenue, » dit saint Irénée, « la cause de son salut et de celui de tout le genre humain. » *Maria virgo obediens et sibi et universo generi humano causa facta est salutis.* En devenant miraculeusement mère de Dieu, Marie a conservé la fleur de sa virginité. Je ne connais point d'homme, dit-elle à l'ange qui lui annonça le glorieux mystère qui devait s'opérer dans son sein ; et l'ange lui répondit : *Le Saint-Esprit descendra en vous, et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son ombre* (*Luc.* I, 35). *Ecce virgo concipiet et pariet filium*, disait Isaïe (VII, 14) en entrevoyant son miraculeux enfantement. *Maria virgo concipiet*, dit saint Augustin, *Virgo peperit, post partum illibata permansit.* D'après la pieuse croyance des fidèles, fondée sur une constante tradition, le corps de Marie n'a jamais éprouvé la corruption du tombeau. Elle est ressuscitée immédiatement après sa mort, et maintenant elle est en corps et en âme sur son trône de gloire. L'exemption de tout péché, même véniel, est un autre privilége reconnu à la sainte Vierge. « Si quelqu'un dit que l'homme une fois justifié peut pendant toute sa vie éviter tous les péchés, même véniels, sans un privilége spécial de Dieu comme celui que l'Eglise reconnaît à la sainte Vierge, qu'il soit anathème. » (*Concile de Trente*, sess. 6.) Enfin nous venons d'entendre le successeur de

Digitized by Google

saint Pierre déclarer au nombre des dogmes catholiques son exemption de toute tache originelle.

C'est donc sur toutes ces prérogatives et sur plusieurs autres qu'il serait trop long d'énumérer, que repose le culte particulier que nous rendons à Marie. Quel respect et quel honneur ne devons-nous pas à celle qui nous a donné notre Sauveur! Quelle confiance aussi ne devons-nous pas avoir dans la mère de celui par qui nous devons recevoir toutes les grâces de la rédemption! Un fils peut-il refuser quelque chose à celle qu'il nomme sa mère?..... Et n'est-elle pas notre mère à nous-mêmes? Ne lui a-t-il pas été dit du haut de la croix : *Mulier, ecce filius tuus.* (*Joan.* XIX, 26.) Et que peut-elle refuser à ses enfants? Aussi les Chrétiens se plaisent-ils à l'exalter partout dans leurs chants, et à l'implorer dans leurs prières. Toutes les nations la proclament bienheureuse, comme elle l'avait prédit elle-même : *Beatam me dicent omnes generationes.* (*Luc.* I, 48.) Partout où se dresse un autel à son divin Fils, elle en voit s'élever un autre en son honneur.

Et si de fête en fête nous pouvons suivre les différentes phases de l'existence terrestre de notre Sauveur, l'Eglise nous met aussi à même de parcourir de la même manière la vie si obscure et si cachée de Marie la plus humble des vierges. Ainsi depuis sa conception immaculée jusqu'à son assomption glorieuse, nous chantons, nous glorifions ses vertus, et nous nous excitons à marcher sur ses traces. « Le culte de Marie, » dit un grand écrivain de nos jours, « n'est rien moins que le christianisme repris sous un aspect plus sympathique pour les âmes délicates. » — A tous ces titres, les réformateurs ne pouvaient manquer d'insulter ce beau culte. Aussi ils n'y ont pas fait défaut, comme nous le verrons bientôt.

Culte des images et des reliques. — L'homme, avons-nous dit, a besoin de signes sensibles pour tenir son esprit élevé vers le ciel. Pour célébrer les mystères de Notre-Seigneur et de la sainte Vierge, connaître et imiter les vertus des saints, il faut qu'il les entende, qu'il les voie, qu'il les touche de ses propres mains, pour ainsi parler. Il faut qu'il voie son Sauveur expirer sur la croix; saint Laurent sur les charbons à demi éteints; saint Vincent de Paul recueillant dans la neige ses enfants transis de froid... et tel est le fondement bien naturel de l'honneur que nous rendons aux images et aux reliques. Pour le premier, voici ce qu'enseigne le concile de Trente : « On doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge, Mère de Dieu, et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus; non que l'on croie qu'il y ait en eux quelque divinité ou quelque vertu pour laquelle on doive les honorer, ni qu'on puisse arrêter sa confiance en elles, comme faisaient autrefois les gentils, qui mettaient leur espérance dans les idoles; mais parce que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent; de sorte qu'en baisant les images, en nous découvrant et en nous prosternant devant elles, nous adorons Jésus-Christ, et nous honorons les saints dont elles portent la ressemblance. » (Sess. 25.) — C'est donc un culte purement relatif, et aux réformés qui veulent y voir de l'idolâtrie, le protestant Leibnitz répond lui-même : « Au moment où il est établi qu'on ne reconnaît d'autre vénération des images que celle de l'original en présence de l'image, il n'y a pas plus d'idolâtrie dans ce culte, que dans celui qu'on rend à Dieu et au Christ en prononçant son saint nom. »

Il en est de même du culte que nous rendons aux reliques des saints, à l'exemple des premiers fidèles qui recueillaient avec respect les corps et les cendres des martyrs pour les déposer dans un lieu convenable, et les honorer avec les évêques et les prêtres qui célébraient le sacrifice sur leurs tombeaux. « Les fidèles, » dit le concile de Trente (sess. 25), « doivent vénérer les corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus Christ; ces corps ayant été autrefois les membres vivants de Jésus-Christ, et le temple du Saint-Esprit, et devant être un jour ressuscités à la vie éternelle, et revêtus de la gloire, Dieu accorde par eux un grand nombre de bienfaits aux hommes. Ceux qui soutiennent qu'on ne doit ni honneur, ni vénération aux reliques des saints, ou que ces reliques et les autres monuments sacrés sont inutilement honorés par les fidèles, et que c'est en vain qu'on fréquente les lieux consacrés à leur mémoire, pour en obtenir des secours, doivent être absolument condamnés, comme l'Eglise les a autrefois condamnés, et comme elle les condamne encore aujourd'hui. »

Pèlerinages, pratiques religieuses, etc. — A la question du culte se rattachent intimement certaines pratiques religieuses qui entretiennent et perfectionnent son action. Après, en effet, que le culte catholique avec ses pompes et ses grandeurs a disposé notre esprit et notre cœur à mieux comprendre et à pratiquer plus courageusement les divins enseignements du Sauveur, la religion nous offre des moyens de nourrir ces saintes et généreuses inspirations dans ces *pratiques de dévotion*, qui sont de tous les lieux et de tous les moments, qui sans cesse peuvent arracher notre âme aux dissipations du siècle, pour la reporter aux choses spirituelles et célestes, qui sans cesse lui rappellent sa propre faiblesse, et lui montrent où puiser la force et le courage; dans ces pratiques, en un mot, que les prétendus *grands esprits*, se font gloire de reléguer dans le partage des *humbles* et des *dévots*. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes ces pieuses pratiques. Pour nous borner, selon notre habitude, aux points culminants de la controverse des deux symboliques, nous ne parlerons que d'une seule; l'une des plus belles et des plus intéressantes, qui les résumera toutes, ce que nous disons d'elle pouvant se dire de toutes les autres : les pèlerinages.

Digitized by Google

Nous trouvons la doctrine catholique sur ce point dans les dernières paroles du décret du concile de Trente que nous venons de citer : « Ceux qui soutiennent que c'est en vain qu'on fréquente les lieux consacrés à leur mémoire (des saints), pour en obtenir du secours, doivent être absolument condamnés ! » Aussi dans tous les siècles retrouve-t-on parmi les fidèles cette pieuse coutume d'aller implorer le secours des saints sur le théâtre même de leurs combats et de leurs triomphes ; d'aller visiter en détail les lieux sanctifiés par leur présence, comme pour rendre plus vif encore le souvenir de leurs vertus, et mieux s'exciter à marcher sur leurs traces. De tout temps, depuis l'établissement du christianisme jusqu'aux croisades qui, après tout, n'étaient que de grands pèlerinages, depuis les croisades jusqu'à nous, on a vu une courageuse piété conduire à travers les dangers des mers, des Chrétiens désireux de contempler les lieux où le Verbe fait chair est né, où il a vécu, où il a souffert, où il est mort pour leurs péchés. Et toujours aussi on a vu ces hommes en revenir meilleurs, plus fermes dans leur foi, plus tranquilles dans leurs espérances, plus généreux dans leur amour. Qui ne connaît l'histoire de ce gentilhomme provençal qui, après avoir visité avec la piété la plus tendre et la dévotion la plus touchante les lieux consacrés par la vie, la mort et la résurrection de Jésus-Christ, mourut victime du divin amour, les lèvres collées sur le roc où le Sauveur avait laissé l'empreinte de ses pieds? De tout temps on a vu les tombeaux de saint Pierre et de saint Paul, à Rome; de saint Jacques, en Espagne, etc., fréquentés par de nombreux pèlerins. Et la Mère de Dieu, sans parler des archiconfréries et des congrégations sans nombre qui chaque jour s'érigent en son honneur, n'a-t-elle pas dans toutes les parties de l'univers des sanctuaires qui s'élèvent sous le vocable de quelqu'un de ses mystères ou de ses priviléges, qui sont comme autant de témoignages des bienfaits qui découlent sans cesse de son amour maternel, et où accourent sans cesse des Chrétiens de tout âge et de toute condition pour la remercier de quelque protection signalée, pour solliciter quelques faveurs nouvelles, pour y puiser de nouvelles consolations ? Ainsi Notre-Dame de Bonne-Nouvelle à Rennes, Notre-Dame d'Espérance à Toulouse, Notre-Dame des Dons à Avignon, Notre-Dame de l'Osier à Grenoble, Notre-Dame du Vœu dans le diocèse de Gap, Notre-Dame du Port à Clermont, Notre-Dame de Lorrette à Fribourg, Notre-Dame de Folgoat dans le diocèse de Quimper, etc. Ici, nous le savons, les incrédules et tous les protestants font résonner bien haut les mots d'*abus* et de *superstition*, comme si l'on devait condamner toutes les institutions dont les insensés abusent, c'est-à-dire les plus sages ; comme si l'on devait rejeter tous les instruments nuisibles à la maladresse, c'est-à-dire les meilleurs. L'Eglise, d'ailleurs, gouvernée par le Dieu de toute vérité, n'a-t-elle pas toujours su opposer une infranchissable barrière à toutes les pratiques puériles ou mauvaises, à toutes les superstitions qui ont essayé d'envahir son culte ? Qu'on examine les faits et surtout les résultats de ces pèlerinages, et ils donneront à cette assertion un témoignage plus éclatant que toute autre espèce de considération. Si quelques idées grossières se mêlent parfois à ces pratiques extérieures, disent les auteurs de l'Encyclopédie universelle du XIXe siècle, un zèle sincère peut parfaitement éclairer une foi si simple, et la seule religion qui ait détruit le règne de la superstition sur la terre, ne manque ni d'enseignement ni d'exemple pour ramener doucement à l'exacte vérité les esprits qui s'en écartent... Au reste, en dépit de Zwingle, du protestantisme et de ses dévastations, le pèlerinage de Notre-Dame des *Ermites* (nous pouvons en dire autant des autres) subsiste encore aujourd'hui ; et le laboureur qui revient plus résigné à son travail de chaque jour, après avoir demandé à la Reine du ciel de bénir ses fatigues; la jeune fille qui pour prix de la santé rendue à sa mère, a fait vœu devant l'autel de Marie de servir les pauvres ; le guerrier qui, en rendant grâces à Marie d'avoir été préservé d'une atteinte meurtrière, se montre chaste et humain sous les armes, justifient encore aujourd'hui, par la droiture de leur foi, la piété des pèlerinages, — tout en montrant leurs incontestables avantages, — et leurs vertus répondent aussi bien que tous les raisonnements à la fausse hérédité de l'hérésie. (*Encyclopédie universelle du XIXe siècle*, L^e^ volume, ZWINGLE.)

II. — Variations de la doctrine des sectes protestantes.

Les protestants ne reconnaissent pas l'Eglise *triomphante*, dans le sens catholique, puisque, d'après eux, les saints n'arrivent à la félicité qu'au jugement dernier. Les luthériens ont à la vérité conservé le dogme de la communion des saints ; mais ils en ont retranché tout ce qui pouvait lui donner une signification quelconque. Luther enseignait pourtant encore que les saints priaient pour nous, et l'Apologie paraît s'accorder avec lui à cet égard ; mais ce même Luther n'osait pas décider s'il fallait ou non invoquer les saints. Il disait tantôt oui, tantôt non. Dans son enseignement (t. VII, Witt. A. VII, 6) il écrit : « Quant à l'invocation des chers saints, je dis et je maintiens, avec toute la chrétienté, qu'il faut les honorer et les invoquer ; car qui oserait nier que de nos jours encore Dieu fait visiblement, au nom de ses saints, des miracles auprès des corps, et tombeaux des chers saints. » Luther assure qu'il *maintient* ce système, mais on connaît la fermeté du prophète de Wittemberg. Il ne faut donc pas s'étonner, si bientôt après, dans son commentaire sur l'Evangile de saint Jean, il déclare que l'invocation de Marie est une « tromperie du démon du mensonge. » C'était donc là une question que les livres symboliques devaient

Digitized by Google

décider. L'Apologie assure qu'on ne peut rien dire de positif à cet égard. En revanche, dans les articles de Smalcalde, Luther enseigne que l'invocation des saints doit être *rejetée*. L'invocation des saints, dit-il, est un des abus de l'Antechrist; elle est en contradiction avec le premier article fondamental, et détruit la connaissance du Christ..... Et quand les anges du ciel et peut-être aussi les saints prieraient pour nous, il ne s'ensuit pas que nous devions adorer et invoquer les anges et les saints. » On pourrait croire que si les saints ne regardent au-dessous de leur dignité de prier pour nous, le Chrétien ne se compromettrait guère en sollicitant d'eux ces mêmes prières. Mais Luther n'était pas de cet avis. « Rien ne t'empêche, dit-il, en qualité de saint, de prier pour moi, mais ce n'est pas une raison pour que je t'invoque, je puis bien t'honorer sans cela. Si l'apôtre saint Paul avait pensé de même, il n'aurait certainement pas dit aux Chrétiens : *Priez pour moi, comme nous invoquons les saints*. (*Ephes.* VI, 18.)

Voici ce que dit la Confession d'Augsbourg (art. 21) au sujet des honneurs à rendre aux saints : « Quant au culte des saints, les nôtres enseignent que l'on doit faire mémoire des saints afin d'obtenir notre foi en songeant qu'ils ont obtenu la grâce, de prendre exemple de leurs bonnes œuvres, chacun selon sa profession, de même que Sa Majesté l'empereur fait bien de suivre l'exemple de David, en faisant la guerre aux Turcs. » Cette dernière phrase était une indigne flagornerie; car, dans un ouvrage publié en 1524, Luther disait : « J'engage tous nos Chrétiens à prier pour que nous ne soyions pas obligés de suivre nos misérables princes dans la guerre contre les Turcs, ou de leur donner de l'argent; car les Turcs sont dix fois plus pieux et plus sages que nos princes. »

Images et reliques. — Les luthériens permettent les images, sur l'autorité, si ce n'est des livres symboliques, du moins de Luther; ils regardent leur emploi comme un usage utile; mais ils défendent de les honorer. Quant aux reliques, les articles de Smalcalde disent qu'elles ont donné lieu à beaucoup de mensonges et de sottises. Dans son dernier sermon, prononcé à Halle, Luther disait : « Que l'on prenne un morceau d'un voleur ou d'une potence, et que l'on dise que c'est une particule du corps de saint Pierre ou de saint Paul, c'est la même chose, l'un ne vaut pas mieux que l'autre. » Les images sont aussi, suivant les articles de Smalcalde, des coutumes superstitieuses.

Ce que nous venons de dire des reliques se rapporte naturellement à celles des saints catholiques qui se sont distingués par leur vertus. Il n'en est pas de même de celles de Luther. Non-seulement sa Bible, mais encore sa montre, sa chaise et le lit où il couchait avec sa femme, furent honorés comme des objets sacrés. On enlevait des morceaux à son lit, dont on se servait comme de remède contre le mal de dents; et cette folie s'est prolongée jusqu'à nos jours. On lisait dans un journal allemand du 5 avril 1841, l'annonce suivante : « Le fameux hêtre de Luther, généralement regardé comme sacré, et qui se voit entre Alsanstein et Steinbach, a été brisé par un coup de vent, le 18 juillet, pendant l'éclipse de soleil. Il n'en reste plus qu'un tronc de huit pieds de haut, avec une seule branche. Le bois et les branches abattues ont été donnés à l'église de Steinbach où ils se conservent avec le respect dû à des choses *saintes*. Les amis et les *admirateurs de ce saint homme*, pourront, moyennant une *rétribution*, au profit de l'église, obtenir des morceaux de ces bois, en s'adressant, par lettres affranchies, au soussigné qui s'empressera de satisfaire le vœu de chacun. Steinbach, près des bains de Bieberstein, le 27 juillet 1841. Signé : J. C. Artmann, curé. »

Chez les réformés, les idées protestantes se montrent sous une forme plus tranchée. Entre les fidèles sur la terre et les saints dans le parvis céleste, il n'y aucune liaison quelconque. Les saints ne s'embarrassent nullement des affaires ou de la destinée des hommes. Dans la Confession française (art. 24), la doctrine de l'intercession des saints est traitée de *supercherie de Satan*. En effet, à quoi servirait de s'adresser aux saints, s'il leur est indifférent que les fidèles de la terre aillent au ciel ou en enfer? La confession helvétique et la confession anglicane s'expliquent dans le même sens. Il n'est pas permis de placer des images dans les temples, et à plus forte raison de les honorer. On lit dans le Catéchisme de Heidelberg la question suivante : « Les images peuvent-elles être souffertes dans les églises pour tenir lieu de livres à la foule illettrée? » Et la réponse est : « Non; car il ne nous convient pas d'être plus sages que Dieu, qui ne veut pas que son Eglise soit instruite par des idoles muettes. » On agit donc conformément à cette maxime, et, à la lumière des torches genévoises, on vit se renouveler les fureurs des anciens iconoclastes.

Les autres sectes protestantes adoptèrent le même système. Les têtes les plus conséquentes parmi elles ont renchéri sur ces idées, et veulent maintenant détruire le culte de Jésus-Christ, comme leurs ancêtres ont aboli celui des saints. Les esprits clairvoyants annoncèrent d'avance ce résultat. Puisse ce qui se passe aujourd'hui chez les réformés ouvrir les yeux de ceux qui croient qu'ils ont encore une âme à perdre.

La question si les saints prient pour nous est demeurée indécise pour les luthériens; elle est décidée, au contraire, pour les réformés, d'après lesquels les saints ne s'occupent pas de nous, mais restent ensevelis dans leur froid égoïsme, en attendant le jour du jugement qui doit les faire entrer dans le ciel. Ce sont d'étranges saints, vraiment! Les protestants disent qu'il est inutile de prier les saints de demander pour nous, puisqu'ils ne peuvent avoir aucune connaissance de nos prières. En vérité? Mais comment le

Digitized by Google

prouver? Elisée ne savait-il pas ce qui s'était passé entre Giezi et Naaman? (*IV Reg.* v, 26, 27.) Pierre ne connaissait-il pas la supercherie qu'avait commise Ananie et Saphire? Or si Dieu a communiqué à ses serviteurs sur la terre, ce qui s'est passé en leur absence, qui oserait dire que les saints dans le ciel n'en ont point connaissance? N'est-il pas certain au contraire que leur connaissance s'étend plus loin que celle des habitants de la terre? *Ce que nous avons de science et de prophétie*, dit l'Apôtre (*I Cor.* XIII, 9, 10), *est très-imparfait; mais, lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.* D'après cela, si Dieu a jugé convenable de communiquer à des serviteurs favorisés sur la terre ce qui pouvait être important pour le royaume de Dieu, pourquoi leur refuserait-il cette connaissance, lorsqu'ils seront arrivés à l'état parfait? Le riche cria du fond de l'enfer à Abraham. La preuve qu'Abraham l'entendit, c'est qu'il lui répondit. Or, si un cri de l'enfer a pu parvenir jusqu'aux oreilles des élus, comment les saints n'entendraient-ils pas les prières de la terre? Saint Luc nous apprend qu'il y a de la joie dans le ciel pour la conversion d'un pécheur. Mais comment peut-on se réjouir d'une chose que l'on ne sait pas? Et si l'on est instruit de la victoire, pourquoi ne le serait-on pas du combat? A la vérité le Seigneur dit plus bas que ce sont les anges qui se réjouissent; mais n'a-t-il pas dit autre part que les saints promus à la gloire, sont *semblables* aux anges?

Les protestants objectent encore qu'en invoquant les saints on en fait des *médiateurs*. Donc on ne doit pas les invoquer, puisqu'il ne doit y avoir qu'un seul médiateur. Si les Catholiques attribuaient aux saints ce qui n'appartient qu'au Rédempteur, cette objection serait fondée. Mais en nous adressant aux saints, nous ne leur demandons que leurs prières, et nous reconnaissons par là qu'ils ne peuvent rien nous donner de leur propre puissance. Des rationalistes abstraits ont soutenu que le Rédempteur lui-même ne peut rien donner de sa propre puissance, mais l'Eglise ne l'a jamais enseigné. Quand elle dit aux saints, en les invoquant: *Protégez-nous!* elle ajoute *toujours*: Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Si d'après cela on prétend que les saints sont des médiateurs, parce qu'on demande leurs prières, il est du moins certain qu'ils le sont dans un tout autre sens que Jésus-Christ, à qui l'on ne dit pas: *Priez pour nous*, mais *exaucez-nous!* Et si en demandant leurs prières, on porte atteinte à l'honneur de Jésus-Christ, pourquoi les prédicateurs sollicitent-ils en chaire les prières de leurs auditeurs? Que ceux-ci vivent encore dans la chair, ne change rien au fond de la chose. Ils deviennent des médiateurs tout aussi bien que les saints qu'on invoque.

Il est encore plus inconcevable que l'on ait pu prétendre qu'il fallait s'abstenir d'invoquer les saints, pour ne pas tomber dans l'*idolâtrie*. Certes on n'accusera pas les premiers Chrétiens d'idolâtrie, puisqu'ils se laissaient brûler vifs plutôt que de répandre quelques grains d'encens en l'honneur des idoles. Et pourtant ils n'hésitaient pas à invoquer les prières des saints. Saint Athanase nous a laissé, dans son ouvrage sur l'Evangile, la prière suivante adressée à la sainte Vierge: *Ecoutez-nous maintenant fille de David; prêtez l'oreille à notre prière. Souvenez-vous de nous, très sainte Vierge; et, pour prix de la faible louange que nous vous offrons, faites-nous participer à vos précieuses richesses et au trésor de vos grâces. Je vous salue, Marie, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous; reine et mère de Dieu, priez pour nous.* Saint Irénée plus ancien encore que saint Athanase, appelle la sainte Vierge une patronne tutélaire (*Adv. hæres.*, lib. v, c. 19.) Accusera-t-on aussi saint Paul d'avoir du penchant pour l'idolâtrie? Ses plus grands ennemis n'oseraient le soutenir. Et pourtant il demande des prières à des hommes qui peu de temps auparavant sacrifiaient eux-mêmes aux idoles, sans craindre d'entraîner par là les esprits à une autre espèce d'idolâtrie. Le seul vrai motif des protestants, en insistant si fort sur ce reproche, est de justifier, s'il se peut, leur scission d'avec l'Eglise. Or cela n'était possible qu'en représentant les Catholiques, comme une engeance diabolique enfoncée dans l'idolâtrie, et leur Eglise, comme la prostituée de Babylone.

La question du culte des saints se rattache à celle de savoir si des hommes vertueux méritent d'être honorés; alors même qu'ils ne sont plus sur la terre. Il semblerait qu'aucune discussion ne peut s'élever sur ce point. Et pourtant les protestants ont rejeté le culte des saints. Ils avaient raison, s'ils le trouvaient incompatible avec leurs notions du prix de la vertu; mais ils devaient laisser en paix les Catholiques, qui pensent différemment et qui regardent la vertu comme le plus grand de tous les biens, le seul fondement de la vraie gloire. Ceux-ci pouvaient l'exiger à d'autant plus juste titre que la vénération des luthériens pour Luther touche vraiment de près à l'idolâtrie. On l'appelait le saint, le divin Luther, l'ange le plus cher au cœur de Dieu, l'apôtre envoyé par la sainte Trinité; tandis que les apôtres ne le furent que par la seconde personne. Nous comprenons que les luthériens ne peuvent pas honorer les saints de l'Eglise catholique qui étaient tous des papistes; mais, puisque les protestants honorent leurs saints, pourquoi ne pas permettre aux Catholiques d'en faire autant pour les leurs? Quant aux reliques, nous voyons dans l'éloge de saint Ignace par saint Jean Chrysostome, que les fidèles d'Antioche redemandèrent à Rome les restes mortels de leur évêque Ignace, et le portèrent en triomphe de ville en ville sur leurs épaules. Les fidèles de Smyrne écrivirent à ceux de Perse, au sujet des reliques de saint Polycarpe (EUSÈBE, *Hist. eccl.*, lib. IV, cap. 15): « Quand l'ennemi de la foi chrétienne vit le zèle ardent que nous mettions

Digitized by Google

d'obtenir la possession du saint corps, et à demeurer en communion avec lui, il excita Nicétas à persuader au proconsul de ne pas remettre aux Chrétiens le corps du saint..... Cédant aux importunités des Juifs, le commandant fit brûler le corps; mais nous avons ramassé tous les os que le feu n'a pas consumés, et nous les avons déposés dans un lieu convenable. *Ils sont plus précieux à nos yeux que l'or et les diamants.* »

La croyance que Dieu se sert des reliques pour opérer les miracles est fort ancienne. Nous la retrouvons chez les docteurs les plus célèbres de l'époque que les protestants représentent comme celle de la pureté primitive. Saint Grégoire de Nazianze dit dans un de ses sermons que des miracles s'opéraient près des cendres de saint Cyprien. Plusieurs autres écrivains disent la même chose. Des malades à qui l'on appliquait des linges ou des ceintures portées par saint Paul guérirent. Les Actes des apôtres en font foi. Le mort qui fut jeté dans le sépulcre d'Elisée, ressuscita en touchant ses os. (*IV Reg.* XII, 21.) Le catéchisme romain cite ces deux exemples et ajoute : « Qui oserait nier après cela que Dieu puisse agir d'une manière miraculeuse par les cendres et les restes des saints? » Dire que Dieu ne le peut pas, ce serait lui disputer la toute-puissance.

Pour ce qui regarde les images, les réformateurs n'étaient pas d'accord. Les luthériens les supportaient, mais ils chassaient des églises celles des saints. A la place de la sainte Vierge on mit l'étoile du matin de Wittemberg, c'était le surnom que Luther avait donné à Catherine, et les apôtres devaient céder le pas à Luther. On ne conserva que le crucifix, mais on défendit toute expression de respect pour le signe de la rédemption. Aux deux côtés de la croix on plaça Luther et Mélanchthon (sans doute pour représenter les deux voleurs.) Les réformés ne souffrent aucune image. Dans le commencement les Anglais firent à cet égard une exception. Elisabeth avait un crucifix dans sa chapelle, mais ceux de la stricte observance le firent briser par un nommé Patch. Jacques Ier fit placer dans sa chapelle des statues; les prélats de la haute Eglise s'émurent à cette horreur papistique et engagèrent le roi à les faire enlever. Mais Jacques leur écrivit : « Vous souffrez que l'on peigne dans vos églises des lions, des dragons et des diables, (allusion aux léopards des armes d'Angleterre et au griffon de la reine Elisabeth) et vous n'y voulez pas accorder une place aux patriarches et aux apôtres? » Malgré cela, les fausses idées finirent par triompher. Toute marque de souvenir accordée à l'héroïsme chrétien disparut entièrement des temples évangéliques. On en donna pour raison le commandement : « Tu ne te feras point d'images taillées; » mais les défenseurs du protestantisme supprimèrent la phrase qui suit : « Pour les adorer; » car il suit de là qu'il est permis de faire des images, pourvu que ce ne soit pas pour les adorer. En attendant, les prédicateurs protestants, s'étant aperçus que les Catholiques se découvraient ou s'agenouillaient même devant les images, ne manquèrent pas de s'en prévaloir dans leurs sermons comme d'une preuve qu'elles sont adorées. Mais ce ne sont là que des cérémonies extérieures qui ne tirent d'importance que de l'intention de celui qui les fait. D'ailleurs on ne peut honorer les images, sans réveiller ou nourrir en soi le respect pour la vertu, et proclamer la gloire de Jésus-Christ; car l'Eglise catholique enseigne que ce n'est que par Jésus-Christ seul qu'on peut arriver à la sainteté.

CYPTO-CALVINISTES. — Mélanchthon fut le premier auteur de cette secte, qui professait sur plusieurs points la doctrine de Calvin, sans oser l'avouer. Mélanchthon, toujours changeant et timide, prit cette teinte à la suite de ses correspondances avec les sacramentaires Bucer et Bullinger. Ces doctrines se répandirent dans Wittemberg, Leipsik et toute la Saxe. Mais quand l'électeur Auguste de Saxe fut monté sur le trône, prévenu contre les calvinistes, il employa les moyens qu'il jugea les plus efficaces pour détruire ces erreurs. Il déposa, emprisonna, ou exila tous ceux qui s'attachaient aux croyances calvinistes; alors, pour éviter la persécution, il fallut cacher ses sentiments, et professer extérieurement le luthéranisme, tout en admettant intérieurement le calvinisme. De là le cypto-calvinisme.

D

DACOSTA. *Voy.* SCHOLTÉNIENS.

DANTZICOIS, ou SUPERFINS. — Secte de mennonites qui se prétendent plus parfaits et plus épurés que les autres. Les clerchers ou clarches en sont une subdivision, ainsi que les janjacobsiens, qui tirent leur nom du prédicateur Johan Jacob.

DARBISME. *Voy.* PLYMOUTHISME.

DARNLEY (HENRY STUART COMTE DE) naquit en 1541, en Angleterre. — Il appartenait à la famille royale des Stuarts d'Ecosse, par son père, le comte de Lennox, et à la famille royale des Tudor d'Angleterre par sa mère, Marguerite de Douglas, la fille de Marguerite d'Angleterre, sœur de Henri VIII. Lorsqu'en 1561, les conseillers de Marie Stuart, veuve de François II, roi de France, songèrent à lui donner un mari, pour assurer un héritier au trône d'Ecosse, ils jetèrent les yeux sur le descendant des Stuarts et des Tudor. Malgré les intrigues d'Elisabeth d'Angleterre, le mariage fut conclu, le 25 juillet 1565. Malgré l'affection que Marie témoignait à son époux, cette union fut loin d'être heureuse : Darnley, emporté par ses passions fougueuses, se livrait au libertinage le plus

Digitized by Google

abject, et souillait ainsi d'avance la couronne que Marie voulait déposer sur son front. Il s'ensuivit entre la reine et son mari un refroidissement dont celui-ci s'offensa : il prêta l'oreille à des suggestions perfides, et pénétrant, un soir, dans l'appartement de sa femme, il fit assassiner sous ses yeux le musicien Rizzio, pauvre Italien disgracié de la nature, qu'il accusait de chercher à séduire sa souveraine [1566]. Malgré ces fautes impardonnables, il regagna la faveur de Marie Stuart, désavoua la conduite de ses complices et parut s'efforcer de faire oublier le passé. Une maladie l'ayant forcé de se retirer à Glasgow, Marie alla l'y prendre et le ramena à Edimbourg, où le prince continua d'habiter une maison séparée, en dehors de la ville, eu égard à sa lente convalescence. Marie l'y visitait souvent, le soir : mais le 9 février 1567, elle fut retenue à la ville par la fête donnée à l'occasion du mariage d'une de ses filles d'honneur. Cette nuit même, la maison de Darnley sauta, et le corps du comte fut trouvé le lendemain dans les environs, portant des traces de violence, selon quelques auteurs dont l'opinion est contestée. On a voulu accuser Marie Stuart de complicité dans cet attentat; aucune preuve n'a pu en être donnée.— Prince avili par ses propres excès, Darnley n'occupe qui recommande les grands au souvenir nom n'était intimement lié à celui de sa malheureuse épouse. — *Voy.* MARIE STUART.

DAVIDIQUES ou GEORGIENS. — Sectateurs de David Georges ou Joris, vitrier de Gand, qui d'abord disciple d'Hoffmann, institua à son tour une nouvelle secte. Il publia qu'il était le vrai Messie, le troisième David, né de Dieu, non par la chair mais par l'esprit, que le ciel était vide faute de gens qui fussent dignes d'y entrer, et que la mission lui avait été donnée de réparer les ruines d'Israël : non par la mort, comme Jésus-Christ; mais par la grâce. D'après lui, point de résurrection des corps, de jugement dernier, de mariage. — Il fallait établir la communauté des femmes, et regarder comme une absurdité l'abnégation de soi-même, car si le corps peut être souillé, l'âme ne l'est jamais. — David Joris chassé de Gand se retira en Frise, puis à Bâle, où il changea son nom en celui de Jean Bruch, et il y mourut en 1556. Il avait prédit à ses disciples qu'il ressusciterait trois ans après sa mort; mais au bout de ces trois ans, les magistrats de Bâle le firent déterrer et brûler par la main du bourreau. Les sectateurs de ce fanatique se répandirent dans le Holstein, où ils ont fini par se confondre avec les arminiens. — *Voy.* FAMILLE ou MAISON D'AMOUR.

DEFENSE DES SEPT SACREMENTS. *Voy.* ASSERTIO.

DELFT (CONFÉRENCES DE) en 1612. *Voy.* ARMINIENS.

DEMI-OSIANDRIENS. — Appelés encore médiosiandriens ou luthériens-osiandriens. Ils prétendaient que l'opinion d'Osiandre sur la justification n'est vraie que pour l'autre vie, mais que dans celle-ci l'homme n'est juste que par imputation

DÉMONIAQUES. — Anabaptistes appelés ainsi, parce qu'ils enseignaient que les démons se convertiraient à la fin du monde et partageraient le bonheur des anges fidèles.

DÉRACINEURS. — On appelait ainsi ceux qui, dans les jours de Cromwell, s'emparaient violemment des terres en friche. Ils avaient à peu près les mêmes principes que les niveleurs. — *Voy.* ce mot.

DIÈTES IMPÉRIALES D'AUGSBOURG, DE NUREMBERG, DE SPIRE, DE WORMS, etc. *Voy.* chacun de ces mots.

DIEU. — Mœlher fait remarquer dans sa symbolique que les hérésies du XVIe siècle prirent *l'homme* pour point de départ, son état avant et après le péché, sa liberté, les conditions de la justification; tandis que les hérésies des premiers siècles remontèrent d'abord jusqu'à Dieu, à ses attributs, à sa nature une et triple. Cette différence est fort exacte; mais comme l'erreur engendre l'erreur, le protestantisme après avoir fait de l'homme une sorte de machine, a dû être conduit à juger Dieu comme un tyran; et après avoir erré sur ses attributs, il a dû errer sur sa nature elle-même.

§ I. — *Doctrine catholique sur Dieu.*

1° Dans les confessions de foi générales on ne parle, parmi les propriétés de Dieu, que de sa toute-puissance; mais on se tromperait fort si l'on croyait que l'Eglise catholique ne lui en connaît pas d'autres. Le Symbole des apôtres et celui de Nicée n'ayant en vue que le dogme de la Trinité, ne pouvaient, à côté du Fils comme rédempteur et sanctificateur, placer le Père que comme créateur tout-puissant. L'occasion manquait d'établir symboliquement les autres propriétés divines. Seulement le concile de Trente, pour réfuter les réformateurs qui faisaient Dieu l'auteur du péché et qui enseignaient que la trahison de Judas était l'ouvrage de Dieu, aussi bien que la conversion de saint Paul, crut devoir (sess. 6, can. 6) lancer l'anathème contre ceux qui soutenaient que Dieu est l'auteur du mal comme du bien. Le but du catéchisme romain l'obligeait de s'occuper de dogme de propriétés de Dieu, et nous les y trouvons en effet énumérées. On y enseigne donc que Dieu est éternel, présent partout, un, inaltérable, omniscient, infiniment sage, infiniment saint, équitable et vrai, souverainement bon, miséricordieux et clément. Il est inutile de citer le passage; on n'a jamais nié que telle ne fût la doctrine de l'Eglise catholique. Aussi est-elle la seule que les protestants n'aient point dénaturée

2° L'Eglise catholique enseigne en outre que Dieu existe en trois personnes. Ce dogme est exprimé dans le Symbole des apôtres et dans celui de Nicée. Le dogme de la Trinité forme le principal sujet de celui d'Athanase. Il l'avait composé contre certai-

Digitized by Google

nes hérésies qui niaient ce dogme. Voici le passage qui s'y rapporte : *Or la foi catholique nous oblige à adorer un seul Dieu en trois personnes, et trois personnes en un seul Dieu, sans confusion de personnes ni divisions de substance. Car autre est la personne du Père, autre la personne du Fils, autre la personne du Saint-Esprit. Mais la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit est une, leur gloire est égale et leur majesté est éternelle. Tel qu'est le Père, tel est le Fils, tel est le Saint-Esprit. Le Père est incréé, le Fils est incréé, le Saint-Esprit est incréé Le Père est immense, le Fils est immense, le Saint-Esprit est immense. Le Père est éternel, le Fils est éternel, le Saint-Esprit est éternel. Cependant ce ne sont pas trois éternels, mais un éternel; comme ce ne sont pas trois incréés, ni trois immenses, mais un seul incréé et un seul immense. Ainsi le Père est tout-puissant, le Fils est tout-puissant, le Saint-Esprit est tout-puissant; et cependant ce ne sont pas trois tout-puissants, mais un seul tout-puissant. De même le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu; et cependant ce ne sont pas trois Dieux, mais un seul Dieu. De même le Père est Seigneur, le Fils est Seigneur, le Saint-Esprit est Seigneur; et cependant ce ne sont pas trois Seigneurs, mais un seul Seigneur. Car comme la vérité de la religion chrétienne nous oblige de professer que chacune des trois personnes est Dieu et Seigneur, aussi la foi catholique nous défend de dire que ce sont trois Dieux ou trois Seigneurs. Nul homme n'est en état d'approfondir ce mystère; il doit l'accepter en foi et humilité, et le garder jusqu'à ce que l'objet de sa foi devienne visible pour lui.*

§ II. — *Doctrine des sectes protestantes sur Dieu.*

1° Quant aux propriétés de Dieu, les protestants ne sont d'accord, ni avec l'Eglise catholique, ni avec eux-mêmes Luther refuse à Dieu la sagesse, disant que Dieu était fou, sot et imbécile puisqu'il avait donné aux papistes le moyen de boire du vin, tandis que les luthériens, ses enfants, étaient obligés de se contenter d'eau. (*Dernières lettres de Luther*, publiées par Schutze, lettre 22, p. 162. — Cette lettre est de l'an 1541.) Luther, il est vrai, accordait à Dieu, en théorie, ses autres propriétés; mais, dans la pratique, il lui refusait la sainteté, la justice, et la véracité. Ainsi, à la suite d'anciens sectaires, tels que Simon le Magicien, Marcion, Manès et autres, auxquels se joignirent plus tard les albigeois, Luther enseignait que c'était Dieu qui péchait dans les méchants, et qui condamnait aussi les innocents : *Et mala opera in impiis Deus operatur.* (*Assert.*, art. 36, Bâle, 1521.) Dans l'édition latine de Wittemberg (t. II, f. 112, B) on a modifié un peu ce passage en remplaçant le mot *operatur* par celui de *regit*. Du reste Luther soutint avec force cette même doctrine dans son ouvrage contre Erasme; il serait trop long d'en citer les preuves, nous y renvoyons nos lecteurs. Mélanchthon défend le même système dans les premières éditions de ses *Loci* et dans son commentaire sur l'Epître aux Romains. Dans ce dernier ouvrage il dit que l'adultère de David et la trahison de Judas sont l'ouvrage de Dieu, aussi bien que la conversion de saint Paul. Il est évident que par de semblables doctrines on refuse à Dieu la sainteté et la justice. A la vérité Luther ne voulait point admettre cette conclusion; mais un Dieu qui pèche et qui condamne les innocents ne peut être juste et saint d'après les idées que les hommes raisonnables se font de la justice et de la sainteté. Luther termine l'écrit dans lequel il expose cette doctrine en déclarant qu'il n'est pas disposé à laisser à qui que ce soit le droit de juger son ouvrage, parce qu'il faut qu'il veille à ce que chacun obéisse à la volonté de Dieu. Cela n'empêcha pourtant pas que cette doctrine ne fût déclarée erronée dans les livres symboliques des luthériens. Quant à la véracité, Luther soutint que dans l'Ecriture, Dieu dit souvent le contraire de ce qu'il aurait dû dire, s'il avait voulu être sincère. Dans les livres symboliques cette doctrine n'est pas répétée textuellement; mais elle découle de celle de la justification que ces livres établissent. Du reste, afin de ne jamais avancer un fait que nous ne puissions prouver, nous renvoyons au commentaire sur le v° psaume, où Luther dit : « Prenez ceci pour règle certaine : quand l'Ecriture ordonne de faire de bonnes œuvres, il faut entendre seulement qu'elle défend de ne pas faire de bonnes œuvres. »

Les symboles réformés s'accordent avec ceux des Catholiques par rapport à la doctrine des propriétés de Dieu, et ne s'en éloignent qu'en ce qui regarde la sainteté. Presque tous affirment, à la vérité, qu'ils considèrent Dieu comme un être saint; mais comme ils se montrent aussi attachés à la doctrine de la prédestination que Luther à celle de non-existence du libre arbitre, ils rendent par le fait Dieu l'auteur du péché, ce qui lui enlève sa sainteté. On trouve dans les confessions la même doctrine que nous avons signalée dans les fondateurs de la secte réformée. Zwingle, Calvin, de Bèze, soutiennent qu'ils n'attaquent pas la sainteté de Dieu, quoique dans leur idée, c'est, à proprement dire, Dieu qui vole dans le voleur, qui pèche contre la pureté dans l'adultère, qui se parjure dans celui qui prête un faux serment. (*Voy.* entre autres Calvin, *De act. Dei prædest.*) Cet abominable système a été adopté par les protestants, et s'ils ne l'exposent pas aussi clairement au monde dans leur symbole, cela vient sans doute de ce qu'ils croyaient que personne ne les jugerait capables de s'écarter du système d'hommes qu'ils regardaient comme des envoyés de Dieu. Il faut donc, si l'on veut bien connaître ce système, avoir recours aux ouvrages des réformateurs. Ce n'est point sans frémir que nous allons entreprendre cette tâche, car nous serons forcés de mettre sous les yeux de nos lecteurs les plus épouvantables blas-

Digitized by Google

phèmes qui soient jamais sortis de la bouche des hommes. Et pourtant ce qu'ils vont lire fait partie d'une doctrine vantée comme étant le pur Evangile.

La doctrine de Zwingle est renfermée dans une dissertation sur la Providence (cap. 5 et 6), écrite en 1530 pour l'usage du landgrave, Philippe de Hesse. « Dieu, » dit-il, « ne pouvant pas nous montrer l'injustice, puisque tout ce qui l'entoure est juste, il produisit dans la créature un exemple de l'injustice (*injustitiæ exemplum*), car la créature ne pouvait pas la produire d'elle-même, n'étant capable de rien sans Dieu; Dieu est lui-même l'auteur de l'injustice qui se trouve en nous (*Numen ipsum auctor est ejus quod in nobis est, injustitiæ*). Dieu a fait l'ange et l'homme violateurs de la loi. Un péché quelconque, comme, par exemple, l'adultère, n'est point un péché, en tant que Dieu en est l'auteur, qui l'excite et le complète. » — « Quand Dieu, » dit Zwingle plus loin, « pousse un acte quelconque, nuisible à l'instrument qui l'accomplit, cet acte ne fait cependant aucun tort à Dieu ; car l'incitation a lieu avec une libre volonté. Quant à l'instrument, il ne peut se plaindre d'aucune injustice, toutes choses étant la propriété de Dieu, dans un sens bien plus absolu que les outils n'appartiennent à l'ouvrier, qui ne commet aucune injustice envers ses outils, si parfois il se sert de la lime en place du marteau. C'est ainsi que Dieu pousse (*movet*) le brigand à assassiner un innocent. » Calvin expose la même doctrine impie. D'après lui (*Inst.*, lib I, cap. 17, § 11), « le démon et la famille des impies ne peuvent commettre aucun crime, à moins que Dieu le leur ordonne (*mandarit*), et lorsqu'il l'a ordonné, il faut lui obéir, attendu que les impies sont conduits, comme par la bride, par Dieu, à qui leur fureur est agréable. » — « Il y a des gens, » dit Calvin (*Ibid.*, cap. 18, § 1), « qui ne peuvent pas se persuader que c'est par l'ordre de Dieu que l'homme est aveugle, afin de recevoir l'instant d'après la punition de son aveuglement; ces hommes saisissent en conséquence un subterfuge, et disent que le mal ne se fait que par la permission de Dieu, et non pas par son ordre; mais cela ne signifie rien : car il est prouvé par l'Ecriture que l'homme ne peut rien faire par sa propre volonté, mais qu'il fait tout par l'ordre de Dieu. » — « L'homme (*Ibid.*, § 2) fait par la juste excitation de Dieu ce qui ne lui est pas permis. » — « A proprement dire (lib. II, c. 4, § 2), c'est Satan qui agit dans le méchant; mais, sous un certain rapport, Dieu aussi agit en lui, puisqu'il est l'instrument de sa colère, et, par son ordre, (*nutu ac imperio*) se penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, et exécute ses décrets. Je ne parle pas ici de l'action de Dieu qui se manifeste dans la conservation de l'univers, mais je parle de l'action particulière de Dieu, qui est le fondement de tous les crimes. » — « L'homme tombe (lib. III, c. 23, § 8) parce que la providence de Dieu l'ordonne ainsi. »

De Bèze est de la même opinion que Calvin, sauf qu'il se rattache plus strictement aux idées de Luther. Il a exposé sa doctrine en phrases laconiques dans ses Aphorismes. Voici l'aphorisme 22 : « Dieu agit par les instruments pervers, non pas en les abandonnant à eux-mêmes, mais en les excitant, en les dirigeant, en les mettant en mouvement, en les créant même. » Les assertions les plus scandaleuses, les plus blessantes, pour toute âme chrétienne, sont faites par les réformateurs, toutes les fois qu'ils veulent repousser les conséquences naturelles qui résultent de leur système, savoir que c'est Dieu qui pèche. « Ce que Dieu fait, » dit Zwingle (*De provid.*, cap. 6,) « ne sont point des péchés, car il ne viole aucune loi, attendu qu'il n'y a point de loi pour lui; il est juste, et Paul a dit qu'il n'y a point de loi pour les justes. D'après cela, quand Dieu excite à l'adultère, cet acte, en tant qu'acte de Dieu, n'est point un péché et un crime. » Mais Zwingle ne se borne point à cela. Il donne une autre explication encore. « Quand Dieu excite l'homme au mal, » dit-il, « son intention est bonne ; dès lors il ne saurait être question de péché. C'est là précisément la maxime que l'on a si vivement et si à tort reprochée aux Jésuites. » D'après Zwingle, Dieu aurait été le premier Jesuite. Mais opposons à ces paroles celles d'un véritable membre de la Compagnie de Jésus. Bellarmin (*De amiss. grat.*, lib. II, cap. 4), après avoir cité la phrase de Zwingle, ajoute : « L'Apôtre enseigne (*Rom.* III, 8) qu'il n'est pas permis de faire le mal dans une bonne intention. Il n'est donc pas permis de commettre, dans une bonne intention, des actes qui par eux-mêmes sont des péchés. Sans cela on ne pourrait blâmer un homme qui volerait pour faire l'aumône, ni celui qui commettrait un adultère pour avoir un héritier. Si l'assassinat et l'adultère sont des péchés dans l'homme et sont punis comme tels, même quand ils les auraient commis dans une bonne intention, comment Dieu ne pécherait-il pas s'il s'en rendait coupable? » — « Ce que Dieu fait, » ajoute Zwingle, « étant exempt de toute mauvaise intention, on ne peut dire que Dieu pèche. L'adultère de David est l'ouvrage de Dieu ; mais par là Dieu n'a pas plus péché qu'un taureau *cum totum armentum inscendit et implet.* » Telle est la décente comparaison que fait l'homme de Dieu si révéré en Suisse. Calvin et de Bèze se servent des mêmes arguments pour écarter les conséquences de leurs impiétés. Mais il est évident que ce n'est pas par de semblables sophismes que l'on peut y parvenir. L'assertion n'en demeure pas moins entière que c'est Dieu qui fait tous les péchés qui se commettent, et que par conséquent il ne peut être saint.

Les sociniens laissent à Dieu la sainteté, mais ils lui refusent l'omniscience; car ils disent qu'il est impossible de savoir d'avance ce que fera un être libre Les partisans de cette secte refusent aussi à Dieu la miséricorde. Les swedenborgiens n'accordent à Dieu ni la justice ni la sainteté, se bornant à

Digitized by Google

le représenter comme « Etre d'un amour, d'une sagesse et d'une puissance infinie. »

2° Quant au dogme de la Trinité, les luthériens et les réformés s'accordent avec les Catholiques. Les autres sectes protestantes ont toutes adopté l'une ou l'autre hérésie de l'antiquité. Un disciple de Luther, Servet, réchauffa le sabellianisme, d'après lequel les désignations de Père, Fils et Saint-Esprit ne sont que trois noms différents pour la même personne. Servet s'étonnait de ce que les protestants, qui disaient que le Pape était l'Antechrist, eussent conservé la doctrine papistique de la Trinité. Plein de zèle pour rendre la Réforme aussi complète que possible, il se posa en prophète et attaqua, dans plusieurs ouvrages, le dogme de la Trinité; et, comme pour faire voir à quel point le langage de son maître lui était familier, il appelle ce dogme un *trium rerum monstrum, tres chimæras*, une *impostura diaboli*, un cerbère à trois têtes. Il fut poursuivi et se sauva à Genève. Mais il ne reconnaissait pas plus l'autorité de Calvin que Calvin celle de l'Eglise; il fut mis en prison et brûlé vif en 1555, à l'instigation de Calvin. Il eut peu d'amis pendant sa vie, et sa mort cruelle étouffa dans son germe la nouvelle hérésie. L'arianisme, qui nie la divinité du Fils et du Saint-Esprit, trouva un défenseur dans Valentina Gentilis, Napolitain d'origine, qui avait sucé à Genève la doctrine de Calvin. Il aimait beaucoup Servet; mais il ne voulut point être son disciple, et chercha en conséquence une hérésie qui lui fût propre. L'arianisme lui plut davantage. Accusé d'hérésie par des magistrats hérétiques eux-mêmes, et craignant le sort de Servet, il offrit telle satisfaction que l'on exigerait de lui. Il fut donc condamné à traverser la ville nu-pieds, en chemise, à jeter lui-même son livre au feu, à demander pardon à genoux aux magistrats calvinistes, et à jurer de ne pas sortir de la ville sans une permission spéciale. Il ne demanda pas mieux que de prendre cet engagement, mais il s'enfuit et se rendit d'abord en France et de là en Pologne, où il trouva l'occasion de faire encore quelques faux serments qui lui attirèrent des poursuites de la part de la justice; plus tard il revint en Suisse, où il fut exécuté à l'instigation de Calvin. Il laissa après lui quelques partisans, entre autres : Gribaldus, qui mourut de la peste en 1565; Paul Alciat, Georges Blandrata, qui fut étranglé par un de ses parents à qui il avait légué toute sa vaste fortune; Lisimannus, Capucin défroqué qui se jeta dans un précipice; François David qui fut mis en prison, devint fou et périt misérablement; mais du reste Gentilis ne put point fonder de secte proprement dite. Dans le dernier siècle son extravagance reprit faveur en Angleterre, et fut soutenue par Wiston, Samuel Clarke, Waterlan et Witby; mais cette fois encore la tentative échoua de ressusciter la secte des ariens. On vit reparaître aussi les anciens trithéistes, qui regardaient les trois personnes comme trois dieux. Henri Nicolaï, né à Dantzig et mort en 1660, et William Sherlock, doyen de Saint-Paul à Londres, mort en 1707, essayèrent de donner de la consistance à cette hérésie, mais n'y réussirent pas. L'hérésie des samosatiens, qui ne voulaient pas de distinctions de personnes dans la Divinité, fut renouvelée par Lelio et Fauste Socin, et s'est conservée jusqu'à ce jour chez les sociniens. Mais ces deux sectaires, ayant ajouté quelques détails nouveaux à l'ancien système, peuvent être regardés comme fondateurs d'une hérésie nouvelle. Voici comment Fauste Socin s'exprime dans un de ses ouvrages (*Brevissima Instit.* Oper. t. I) : « Il n'est pas nécessaire de croire ou de savoir qu'il y a plusieurs personnes dans la Divinité; il suffit que vous croyiez qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Il y a aujourd'hui, parmi les Chrétiens, des gens qui sont assez insensés pour dire qu'il n'y a qu'un Dieu, et qui croient pourtant que, dans ce Dieu, il y a plusieurs personnes. Rien ne saurait être plus sot qu'une pareille assertion. » Dans le Catéchisme de Rachau, on déclare (quest. 71) qu'il n'y a qu'une seule personne dans la Divinité, et (quest. 72) qu'il ne peut y avoir plusieurs personnes dans la Divinité, parce que personne est l'équivalent de substance. Par la soixante-treizième question on demande quelle est cette personne, et la réponse est : « Cette personne est ce Dieu qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » « Cependant (quest. 75) on a coutume de dire que non-seulement le Père, mais encore le Fils et le Saint-Esprit, sont une personne dans la Divinité. — Je le sais, mais ce n'est là qu'une grossière erreur, et ceux qui la soutiennent n'entendent pas bien l'Ecriture. » Plus loin (quest. 367) on enseigne que Jésus-Christ n'est qu'un simple homme, et que le Saint-Esprit, dont il est question dans l'Ecriture, n'est autre chose que l'Evangile de Jésus-Christ.

Les arminiens si l'on s'en rapporte aux mots, croient à la doctrine de la Trinité, mais il n'en est rien en réalité, puisqu'ils subordonnent la seconde personne à la première. Ils n'osèrent pas dans le commencement exprimer franchement leur pensée; mais leurs docteurs Episcopius (*Inst. th. Chr.*, lib. IV, ap. 32) et Limborch (*Theol. Chr.*, lib. II, cap. 17.) ne montrèrent pas la même timidité. Les quakers aussi ont rejeté le dogme de la Trinité; il n'en est pas dit un mot dans l'Apologie de Barklay, et Caton, dans sa défense, dit expressément : « Nous ne voyons pas que l'Ecriture fasse mention d'un Dieu composé de trois personnes. » Les swedenborgiens combattent également le dogme catholique de la Trinité. Swedenborg, en attaquant le dogme luthérien de la justification qui conduit à l'immoralité, dirigea ses armes contre celui de la Trinité qu'il regardait comme le soutien de l'autre, et dans son raisonnement il va jusqu'à comparer un homme qui professe sincèrement le dogme de la Trinité à une statue dont les membres seraient mobiles et qui aurait Satan dans son intérieur. Swedenborg invente après cela un dogme qu'il appelle dogme de la Tri-

Digitized by Google

nité, mais qui n'a aucun rapport avec celui de l'Eglise catholique.

Telles sont les doctrines des plus considérables d'entre les sectes protestantes. Il est impossible d'imaginer un plus grand contraste que celui qu'elles offrent avec la doctrine catholique, et lorsque, d'après cela, Bodemann soutient (p. 75) qu'il règne entre eux un accord parfait quant à la substance de Dieu, il prouve seulement qu'il ignore les doctrines du protestantisme qu'il professe.

§ III. — *Appprécialion des doctrines protestantes sur les propriétés de Dieu et sur le saint mystère de la Trinité.*

1° Parmi les objections faites par les diverses sectes protestantes à la doctrine catholique des propriétés de Dieu se présente naturellement, sur le premier rang, celle qui tombe sur la sainteté de Dieu. Le cœur de tout Chrétien ne peut manquer de se sentir profondément blessé par l'assertion que c'est Dieu qui non-seulement pousse au péché, mais encore qui le commet, et rien ne fait voir plus clairement à quel point une partie des Chrétiens s'étaient égarés, principalement par la faute de leurs directeurs spirituels, que de voir un système qui renfermait une aussi abominable doctrine acceptée comme pur Evangile. Les Catholiques n'ont certes pas besoin d'une appréciation particulière de cette doctrine ; à leurs yeux elle n'est qu'un blasphème; mais notre ouvrage est destiné aussi aux protestants. Quiconque accorde sincèrement sa confiance aux paroles de l'Ecriture ne pourra point nier que cette doctrine ne soit fausse: on n'y trouve nulle part exprimé que ce soit Dieu qui pèche; elle nous apprend au contraire que les péchés ne viennent pas de lui, que ce n'est pas lui qui pousse au péché. Ainsi on lit (*Deut.* XXXII, 4) : *Les œuvres de Dieu sont parfaites, et toutes ses voies sont pleines d'équités; Dieu est fidèle il est éloigné de toute iniquité.* — (*Psal.* V, 4) : *Vous n'êtes pas un Dieu qui approuve l'iniquité.*— (*Ezech.* XVIII, 23) : *Est-ce que je veux la mort de l'impie, dit le Seigneur? et ne veux-je pas plutôt qu'il se convertisse et qu'il se retire de sa mauvaise voie?* (*Ibid.*, 32) : *Je ne veux point de celui qui meurt, dit le Seigneur Dieu; retournez à moi et vivez.* — (*Ezech.* XXXIII, 11) : *Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que je ne veux point la mort de l'impie, mais que je veux que l'impie se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie et qu'il vive.* — (*Jerem.* XIX, 5) : *Ils ont bâti un temple à Baal, ce que je ne leur ai point ordonné, ni ne leur en ai point parlé, et ce qui ne m'est jamais venu dans l'esprit.*—(*Osee* XIII, 9) : *Votre perte, ô Israël, ne vient que de vous, et vous ne pouvez attendre de secours que de moi seul.* — (*Habac*, I, 13) : *Vos yeux sont purs, et vous ne pouvez regarder l'iniquité.*—(*Sap.* XIV, 9) : *Dieu a également en horreur l'impie et son impiété.* — (*Eccl.* XV. 21) : *Il n'a commandé à personne de faire le mal, et n'a donné à personne la permission de pécher.*— (*Ibid.*, 11) : *Ne dites point : Dieu est cause que je n'ai point la sagesse; car c'est à vous à ne pas faire ce qu'il déteste. Ne dites point : C'est lui qui m'a jeté dans l'égarement; car les méchants ne lui sont point nécessaires.* — (*Joan.* VIII, 44) : *Toutes fois que le diable dit le mensonge, il parle de son propre fonds.* — (*Rom.* IX, 14) : *Que dirons-nous donc? Y a-t-il de l'injustice en Dieu? Nullement.* — (*I Cor.* X, 13) : *Dieu qui est fidèle, ne permettra point que vous soyez tenté au delà de vos forces.* — (*Jac.* I, 13) : *Que personne ne dise lorsqu'il est tenté : C'est Dieu qui me tente; car comme Dieu ne peut être tenté par aucun mal, aussi ne tente-t-il personne.*

Après avoir lu ces déclarations si positives, le protestant réformé serait-il encore capable de préférer les fantaisies des fondateurs de sa religion à l'Eglise catholique, et de soutenir que celle-ci est dans l'erreur quand elle regarde Dieu comme le plus saint de tous les êtres? La doctrine socinienne qui laisse, à la vérité, à Dieu la sainteté, mais lui retire l'omniscience et la miséricorde, est tout aussi insoutenable; sous le point de vue chrétien, elle ne peut être regardée que comme un blasphème.

2° Quant aux attaques portées au dogme de la Trinité, une partie d'entre elles, c'est-à-dire celles qui, niant l'unité de substance, enseignent trois dieux au lieu d'un, n'ont trouvé aucun accès, même chez les ennemis de l'Eglise catholique. En revanche le socianisme et les doctrines de Swedenborg ont acquis beaucoup de partisans; les rationalistes ont adopté le premier de ces deux systèmes. En effet, il faut dépouiller les Livres saints de leur caractère divin, pour pouvoir accéder au socianisme, qui nie la Trinité. Dans les paroles que Jésus-Christ adressa à ses apôtres, au moment de monter au ciel, la distinction des personnes est clairement exprimée : *Allez*, leur dit-il, *baptisez tous les peuples, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.* (*Matth.* XXVIII, 19.) Les PP. d'Hermas attestent que jamais l'Eglise catholique n'a eu d'autre croyance. Il faudrait donc supposer que l'Eglise catholique aurait été dans l'erreur dès l'origine, et que Jésus-Christ n'aurait pas tenu sa promesse. Cette supposition peut paraître naturelle à un socinien ou à un swedenborgien; mais un Catholique la regardera toujours comme un blasphème. La plupart des objections contre le dogme de la Trinité viennent de ce que les autres trinitaires regardent Jésus-Christ comme un simple homme. (Voy. *Symbolique populaire* de Buchmann, traduit de Cohen.) —Consulter les articles SYMBOLIQUE, CULTE.

DOMINÉS. — Secte toute récente qui vient de paraître en Hollande. Ses adeptes rejettent l'autorité des synodes, pour faire revivre, disent-ils, l'ancienne doctrine réformée. De cent vingt-trois qu'ils étaient au commencement, leur nombre est monté en quelques mois à treize cents. D'après ce qu'ont déclaré les membres influents de cette secte nouvelle, il paraîtrait que leur croyance se réduit a un pur déisme. L'un d'eux disait du haut de la chaire : « La transfigu-

Digitized by Google

ration de Notre-Seigneur n'est qu'une illusion des sens, causée par la neige et les nuages du matin. » Cet exemple peut suffire : *Ab uno disce omnes.*

DOMPLERS ou IMMERGENTS.—On donne ce nom à ceux des partisans de Uck Walls, qui pour le baptême ne se contentaient pas de l'aspersion, mais voulaient l'immersion complète. Chassés de la Hollande, ils formèrent une communauté à Altona. — (*Voy.* UCKWALLISTES.)

DORDRECHT (SYNODE DE). — On connaît sous ce nom deux assemblées protestantes tenues en Hollande, la première en 1574; la seconde en 1618. La plus célèbre, et celle qui fait l'objet de cet article, est la dernière, convoquée par le stathouder Maurice de Nassau contre les arminiens. Il importe, en étudiant l'histoire de ce synode, de séparer la raison du prétexte de sa convocation. Le prétexte se retrouve dans la querelle théologique élevée entre Arminius, professeur à l'université de Leyde, depuis 1603, et Gomar, professeur dans la même université. Le premier rejetait la prédestination absolue de Calvin, comme inconciliable avec la sagesse et la bonté de Dieu, et se posait ainsi en hérétique au sein du calvinisme. Gomar soutenait au contraire la prédestination absolue, comme conforme à l'enseignement du maître. De nombreux partisans se rallièrent autour des deux champions, en moins grand nombre cependant autour d'Arminius qui avait le double tort d'innover, et de se rapprocher tant soit peu du catholicisme.

Arminius étant mort en 1609, Episcopius devint chef du parti, qui présenta, l'année suivante, aux états de Hollande, une justification de son opinion, sous le nom de Remontrance; d'où celui de Remontrants leur fut donné. Cette défense leur valut l'assentiment de plusieurs personnages éminents, entre autres de Grotius, syndic de Rotterdam, et de Jean d'Olden-Barneveldt, grand-pensionnaire de la république. Ici nous retrouvons la véritable raison du synode. Une antipathie profonde divisait Barneveldt et Maurice d'Orange, alors stathouder : la paix de 1609 avait été conclue avec l'Espagne sur l'avis du grand-pensionnaire, nonobstant les réclamations de Maurice. D'autre part les prétentions de ce dernier au trône étaient sans cesse déjouées par Barneveldt, qui veillait avec une scrupuleuse intégrité à la conservation de l'indépendance de son pays. L'ambitieux froissé jura de se venger et de monter au trône sur le corps de son ennemi. Il se jeta dans le parti gomariste et travailla de toutes ces forces à l'abaissement des arminiens : ceux-ci cependant obtinrent une loi de tolérance, en 1614, grâce à l'influence du grand-pensionnaire. Cette tolérance ne fut pas de longue durée : Maurice fit tant qu'il rendit odieux les partisans d'Arminius, et trois ans après, se croyant sûr de l'opinion publique, il fit arrêter Grotius et Barneveldt Le grand-pensionnaire fut traduit devant un tribunal qui le jugea coupable d'avoir travaillé à détruire la religion, et le condamna à perdre la tête [1617]. La sentence fut exécutée. Pareil sort attendait Grotius : mais le dévouement de sa femme le sauva. Sorti de prison dans un coffre, il s'enfuit et passa les frontières.

L'horreur et le mépris accueillirent ces scènes de mort : l'effervescence populaire alla croissant de jour en jour, et les fils du grand-pensionnaire complotèrent la ruine du stathouder. Leur conjuration fut découverte : Guillaume Barneveldt parvint à s'échapper, mais son frère René fut pris et décapité — Pour calmer les passions soulevées, les états généraux ne trouvèrent rien de mieux, que de faire frapper d'anathème par un concile *sui generis* les arminiens proscrits. Une assemblée fut donc convoquée à Dordrecht, et l'ouverture s'en fit en novembre 1618 : des théologiens protestants de tous les pays, hormis la France, s'y étaient rendus. Il va sans dire que les arminiens n'y avaient point été admis : ils étaient condamnés d'avance. Toutefois pour conserver une apparence d'équité, on ne prononça le rejet de leur système qu'à la 57e session. « Les théologiens réunis à Dordrecht, » dit Alzog, « en appelèrent à la promesse faite par le Christ d'être avec son Eglise jusqu'à la fin des siècles, quoique ces mêmes théologiens, avec tous les protestants, eussent prétendu et soutinssent encore que, durant mille ans, l'Eglise avait été plongée dans les plus grossières erreurs. Episcopius et treize prédicateurs furent excommuniés, les assemblées des remontrants dispersées, deux cents prédicateurs de leur parti destitués. »

Après cette parodie des conciles, le synode se sépara, en mai 1619. Le résultat de ses décrets fut une persécution contre les remontrants : comme ils s'obstinaient à méconnaître l'autorité de la sainte assemblée, Maurice se chargea d'en faire exécuter les ordres l'épée à la main. Quarante prédicateurs arminiens passèrent alors aux gomaristes, quelques autres au catholicisme. Les Eglises réformées d'Angleterre et du Bandebourg refusèrent de reconnaître les conclusions du synode : c'était logique, puisque la liberté de penser existait pleine et entière au sein du protestantisme.

Quant à Maurice, il ne put recueillir le fruit de tant de crimes et d'intrigues. Les gomaristes mêmes se tournèrent contre lui : l'orgueil froissé, la haine publique, l'inquiétude, que lui inspiraient ses ennemis et ses espérances déçues, mirent au tombeau, en 1625, cet ambitieux qui s'était joué de la vie et de la conscience du peuple confié à ses soins. Sa mort rendit plus tolérable le sort des remontrants, et en 1636 ils obtinrent la liberté du culte. — (*Voy.* ARMINIENS et GOMARISTES, PAYS-BAS.)

DRAGONNADES. *Voy.* NANTES (Edit et révocation de l'édit de). *Voy.* aussi FRANCE.

DUNKERS. — Leur nom vient de l'allemand *Dunker* qui signifie *tremper, plonger*, parce qu'ils baptisent les adultes par immersion totale, de même que les autres sectes baptistes. Leur fondateur est Conrad Peysel

Digitized by Google

qui, en 1724, se retira dans une solitude de l'Amérique septentrionnale et avec ses quelques prosélytes fonda la petite ville d'Euphrata, à vingt lieues de Philadelphie. Elevée sur un site pittoresque, elle est ombragée aujourd'hui par des mûriers gigantesques qui protégent une multitude de petites cabanes habitées par les dunkers. Leur colonie compte maintenant 30,000 membres. Ils professent la communauté de biens, ne mangent presque jamais de viande, portent une longue robe traînante avec ceinture et capuchon, et laissent croître leurs cheveux et leur barbe, ce qui au premier abord les ferait prendre pour de véritables moines. De plus ils sont célibataires, et ceux qui veulent se marier sont séparés de la communauté, mais lui sont toujours unis spirituellement. Quant à la doctrine : ils ne baptisent que les adultes, nient la transmission du péché originel et l'éternité des peines de l'enfer et prétendent que la récompense des âmes des justes après la mort consistera à annoncer l'Evangile dans le ciel à ceux qui n'ont pu l'entendre sur la terre. De même que les quakers, ils s'interdisent toute participation à la guerre, aux procès, à la défense personnelle et à toute propriété d'esclaves.

DUSERRE. *Voy.* CAMISARDS

E

ECKIUS (JEAN), né en Souabe, l'an 1486, professeur de théologie dans l'université d'Ingolstad, signala son savoir et son zèle dans ses conférences contre Luther, Carlostadt, Mélanchthon, etc. — Il se trouva, en 1538, à la diète d'Ausgbourg, et, en 1541, à la conférence de Ratisbonne, et brilla dans l'une et dans l'autre. Il joua le rôle principal dans toutes les disputes publiques des Catholiques avec les luthériens. Il avait de l'érudition, de la mémoire, de la facilité, de la pénétration, une logique précise et vigoureuse. Ce savant théologien mourut à Ingolstadt, en 1543, à cinquante-sept ans. On a de lui deux traités *sur le sacrifice de la Messe ;* un commentaire *sur le prophète Aggée*, 1638, in-8° ; des *Homélies*, 4 vol. in-8°, et des ouvrages de controverse. On conserve avec une sorte de respect, dans le muséum du collége d'Ingolstadt, la chaire où il était assis, en donnant ses leçons. — *Voy.* ALLEMAGNE.

ECOSSE. *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE, MARIE STUART, ANGLETERRE.

ECOSSE (L'EGLISE LIBRE D'), appelée dans le langage du pays *Free Kirh of Scotland*, est une secte dissidente issue du presbytérianisme écossais. (*Voy.* PRESBYTÉRIENS.) Ses adeptes rejettent le Symbole d'Athanase, et plusieurs autres restes de la foi catholique conservés par l'Eglise nationale, et tendent de plus en plus au rationalisme.

EDIMBOURG (COVENANT D'). *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE.

EDIT DE BLOIS, DE ROMORANTIN. *Voy.* FRANCE.

EDIT DE NANTES et sa révocation. — On connaît sous ce nom l'édit donné à Nantes, au mois d'avril 1598. Ses dispositions principales étaient que la religion catholique aurait son libre exercice dans tout le royaume, et que les biens ravis à l'Eglise lui seraient rendus ; ce nonobstant, les protestants auraient en France l'exercice public de leur culte, dans tous les lieux où il devait être établi d'après l'édit de Henri III [1577] (60). — Ils devaient jouir de tous les droits de citoyens : ils étaient capables de tous emplois et charges ; ils auraient dans chaque parlement une chambre mi-partie, c'est-à-dire également composée de Catholiques et de calvinistes ; les Eglises calvinistes pourraient élire des députés à l'effet de constituer des assemblées générales, sorte de conciles réformés qui se tiendraient selon le bon plaisir du roi ; les réformés pourraient lever des impôts parmi eux pour les besoins de leur parti ; ils devaient néanmoins rester soumis à la police de l'Eglise catholique, payer les dîmes, chômer les dimanches et fêtes et s'abstenir de troubler, en quelque sorte que ce fût, les cérémonies.

Des articles secrets, ajoutés à l'édit, accordaient pourtant aux religionnaires une centaine de places de sûreté dont les gouverneurs seraient présentés par eux et pourvus par le roi sur cette présentation. De plus il était assigné une rente annuelle de 180,000 écus pour l'entretien des garnisons de ces places. Les ministres calvinistes avaient une dotation annuelle de 45,000 écus sans préjudice des gratifications personnelles accordées aux représentants de l'assemblée de Châtellerault, alors présents à Nantes, où ils étaient venus exposer au roi les griefs de leur parti.

L'édit, qui non-seulement mettait sur un pied d'égalité les Catholiques et les protestants, mais encore constituait dans la France catholique et monarchique un Etat au profit des institutions hétérodoxes et républicaines, était signé par Henri IV, roi de France et de Navarre, rentré dans le sein de l'Eglise le 25 juillet 1593 et sacré à Chartres le 27 février 1594, à condition de pratiquer et de défendre exclusivement la religion catholique. Il avait été fait, en ces deux jours, un pacte entre le roi et son peuple. La nation, liguée pour la défense de sa foi, s'était engagée à reconnaître pour son chef Henri de Navarre, converti et absous : le roi avait promis de servir désormais la religion catholique

(60) Cet édit donné le 17 septembre 1577, reconnaissait pour l'avenir l'exercice public du calvinisme dans les lieux où il existait à ce moment. De plus il accordait 8 places de sûreté, et des chambres mi-partie.

Digitized by Google

seule et de ne tolérer dans son royaume la présence d'aucun hérétique dénoncé par l'Eglise.

Le Souverain Pontife avait ratifié ce traité le 17 septembre 1595 et l'Eglise de France avait cru voir renaître les beaux jours de Constantin et de Clovis. Le protestantisme, comme le culte des idoles, comme l'hérésie d'Arius, ne devait plus s'attendre qu'à une guerre incessante : tout au plus avait-il droit d'espérer que, sans privilége et sans prétention, il lui fût permis d'expirer sur le sol qu'il avait envahi. Il n'en fut rien. Le vaincu de saint Denys avait une revanche à prendre sur la Ligue catholique.

« L'édit de Nantes fut à la fois une vengeance tirée de la coalition de 1585, et l'annulation de tous les actes accomplis sous son influence. D'un trait de plume, on effaçait de l'histoire de France vingt années de luttes et de souffrances dont le résultat se trouvait ainsi amoindri au point d'être presque réduit au néant. Les calvinistes prenaient en dépit d'elle-même place au foyer de la nation. Jadis, reniés et proscrits, ils devenaient participants à tous les droits des vrais fils de France. L'erreur et l'esprit de révolte recevaient le droit de se produire et de se propager auprès de la vérité et de l'esprit de soumission aux puissances établies de Dieu. « C'était pour préserver la France d'un « tel danger que les Guise, les Montmorency, « les Saint-André et tant d'autres avaient pro« digué leur vie sur quarante champs de ba« taille, et que plus d'un million de martyrs « avaient versé leur sang sous trois règnes. « L'édit de Nantes rendait inutiles tant de gé« néreux sacrifices et en condamnait la mé« moire. » (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 12.)

« Il était devenu nécessaire sans doute de faire aux protestants certaines concessions; on ne pouvait désormais leur refuser la *tolérance* du nouveau culte, *dans les villes du moins où il était depuis longtemps établi*; mais il ne fallait pas aller au delà, ni surtout accorder à l'hérésie des priviléges dont la religion catholique elle-même ne jouissait pas. » (Chalambert, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 466.)

« Ce n'est pas que le motif de cet édit fût l'affection de Henri pour les protestants. Il les avait vus de trop près pour les aimer; mais ils l'avaient servi, ils le lui rappelaient avec amertume, et menaçaient de punir par la révolte l'oubli de leurs services. Le roi se croyait peut-être assez fort pour maintenir dans la soumission ces esprits inquiets : mais il redoutait l'avenir. Il voyait *bien que les huguenots étaient les ennemis de l'Etat, qu'ils feraient un jour du mal à son fils, s'il ne leur en faisait, et que, s'il venait à mourir, tôt ou tard la régente serait obligée d'en venir aux mains avec eux.* » (*Bibliographie cathol.*, octob. 1855, p. 172.)

Au moment même où il donna l'édit, des mouvements séditieux attestaient l'existence d'une fermentation qui devait amener tôt ou tard une explosion terrible. Une assemblée de protestants, réunis à Châtellerault et représentée à Nantes près du roi par les sieurs de Cazes, de Constans, de la Motte et Chamier, semblait élever trône contre trône, en prétendant gouverner ceux du parti, sans que le roi y mît la main. C'était au moins ce qui ressortait de l'étrange négociation par laquelle ces sujets audacieux marchandaient au roi leur soumission, saisissant ses deniers, quand les concessions n'arrivaient pas assez tôt, et menaçant de se choisir un chef, si les conditions de leur obéissance ne lui agréaient pas. Depuis deux ans cette assemblée, tour à tour siégeant à Niort, à Loudun, à Vendôme, à Saumur, à Châtellerault, sans souci du placet royal, faisait entendre de continuelles demandes, menaçait, protestait contre les actes royaux en faveur des Catholiques, sollicitait l'intervention de l'Angleterre et de la Hollande, et finalement refusait au nom du parti calviniste de prêter son concours au monarque dans la guerre contre l'Espagne. Heureuse même des contretemps et des épreuves de la guerre, elle choisissait des jours, tels que ceux de la surprise d'Amiens, pour élever ses prétentions. Puis, quand fatigué de ces importunités, le roi députait vers elle quelqu'un des grands de sa cour, il fallait que le représentant du prince, le grand officier de la couronne, allât lui-même exposer sa mission au sein d'une assemblée de sujets dont la surprenante tolérance du gouvernement faisait seule la puissance Et alors encore il lui fallait endurer en silence d'amers reproches, écouter, sans murmure, les assertions les plus folles, entendre sans protester, des insultes sans nombre à la royauté, à l'esprit national, à la foi de la France, et finir par proposer au roi d'apaiser ces *esprits malades* par des concessions, dont il n'était pas encore très-sûr que les protestants se contenteraient, quand elles seraient accordées. (*Hist. des édits de pacification*, p. 206-234.)

Henri crut tout sauver en donnant l'édit dont on vient de lire la teneur. Les variations de doctrine et le débordement des mœurs avaient affaibli le sens religieux de ce prince. Les vues d'une politique étroite ne lui laissèrent pas comprendre qu'au lieu d'arrêter le torrent qui l'effrayait, il ne faisait que lui opposer une barrière de roseaux. Lui qui avait vu la Ligue à l'œuvre eût dû moins douter de la France. Pouvait-il craindre de se trouver à la merci des protestants, au milieu d'un peuple que vingt années de luttes sanglantes n'avaient pas découragé, et qui avait préféré se faire un linceul de sa bannière catholique, plutôt que de laisser l'hérésie y imprimer sa souillure? Avait-il donc déjà oublié qu'il avait été forcé de lever le siége de Rouen et celui de Paris? Pouvait-il avoir perdu de vue tout ce que la France avait fait pour la défense de sa foi? Ou croyait-il que l'esprit catholique s'était épuisé dans ce suprême effort? Il connaissait bien peu le royaume très-chrétien, le prince qui avait peur de marcher courageusement dans la voie ouverte par la Li-

Digitized by Google

gue. Mais il ne faut pas trop s'en étonner. Le protestant converti, *autant par politique que par conviction* (*Bibliographie catholique*, octob. 1855, p. 172), ne pouvait comprendre ce qu'avait de force d'action le principe catholique. *L'ancien chef du parti anglo-germanique* (*Foi et lumières*, 1846. — Appendice sur la Ligue), le *capitaine général* (CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 489), comme il s'appelait, *de sa bonne sœur Elisabeth*, ne pouvait apprécier à sa juste valeur l'esprit patriotique qui animait la nation française. Etranger de naissance et de sympathies, protestant d'éducation, indifférent au fond en fait de doctrine et de morale, il avait perdu, sous l'action de l'hérésie, l'esprit de saint Louis, dont le sang coulait dans ses veines. Il eût fallu, dans ces circonstances pénibles, le bras de Clovis, la tête de Charlemagne et le cœur de Louis IX, au prince qui inaugurait une nouvelle phase de notre histoire. Mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, voulut qu'au lieu du fils de Blanche de Castille, la France eût alors pour chef le fils de Jeanne d'Albret (61).

Quoi qu'il en soit, s'il avait douté de son peuple, le roi put bientôt s'en repentir. Une protestation unanime accueillit l'édit de Nantes. Le parlement refusa de l'enregistrer. La Sorbonne et l'Université élevèrent la voix. Le Souverain Pontife se plaignit amèrement de cet édit, *le plus maudit qui se pouvait imaginer* (62), et il alla jusqu'à regretter devant l'ambassadeur de Henri l'absolution qu'il lui avait donnée. L'Eglise de France avait suivi les traces de son chef, et il n'y eut qu'un cri dans le clergé pour réclamer « contre une mesure qui accordait à l'hérésie, non pas la tolérance seulement, mais une position officielle et privilégiée, meilleure, à certains égards, que celle faite à la religion catholique.» (CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 470-471.) Toutes ces protestations furent inutiles. Le parlement, violenté, enregistra l'édit. La paix suivit : paix d'un instant, et qui sembla d'abord donner raison au roi. « Mais, plus tard, les funestes principes déposés dans l'édit portèrent leurs fruits, et l'expérience ne montra que trop que, si Henri IV avait pacifié le présent, il ne l'avait fait qu'en léguant à l'avenir la discorde et la guerre. » (CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 470-471.)

Quatre-vingt-sept ans se passèrent en discordes civiles, dont les deux tiers furent dues aux manœuvres protestantes. Un instant apaisés par les concessions de Henri IV, les turbulents sectateurs de Calvin avaient trouvé trop étroite la place qu'on avait bien voulu leur accorder, et ils avaient cherché, selon l'expression de Duplessis-Mornay, à se faire majeurs pendant la minorité de Louis XIII. Ils n'avaient pas trop mal réussi d'abord : on leur avait fait des concessions; on avait confirmé « ce déplorable édit de Nantes qui, en organisant publiquement et légalement l'hérésie, créait une république au sein d'une monarchie. » (GABOURD, t. III, p. 28.)

Enhardis par la faiblesse de la cour, ils n'avaient plus mis de bornes à leur ambition. Changer la constitution de la France, et substituer au régime monarchique l'organisation républicaine de la Hollande ou fédérative de l'Allemagne protestante; tel était le dessein formé par ces partisans, jadis si ardents, de la fidélité quand même. Partout, grâce à l'assoupissement de la cour, des assemblées séditieuses se tenaient, des manifestes appelaient le parti à la défense des principes; et l'on fut effrayé quand l'édit de réunion du Béarn à la couronne, en amenant une prise d'armes, montra ce qu'était devenu le parti protestant. En 1621, une déclaration parut qui partageait en huit cercles les sept cents églises calvinistes de France, réglait les recrutements et la perception des impôts, en un mot, établissait, à côté du gouvernement royal, un gouvernement républicain, dont le siége était la Rochelle, et les lieutenants généraux les ducs de Rohan, de la Force et de Soubise. Vaincu devant Montauban, Louis XIII, malgré ses succès devant Saumur, Nérac, Saint-Jean-d'Angély, etc., fit une paix peu honorable, et confirma encore l'édit de Nantes. Richelieu, qui entra vers ce temps au ministère [1624] ne se montra pas d'abord plus énergique : il avait en tête d'autres ennemis. Lorsque la hache du bourreau eut renversé dans la poussière quelques-unes de ces têtes orgueilleuses qui ne se courbaient pas devant le cardinal (63), il songea à écraser les calvinistes qui venaient de lui jeter le défi en leur nom et au nom de l'Angleterre, leur alliée fidèle.

Le siége de la Rochelle fut la conclusion de ce dernier acte du déplorable drame dont la France était le théâtre depuis plus d'un siècle. La chute de l'*ancien parti protestant* fut consommée; mais Richelieu se contenta d'abattre les calvinistes comme parti politique. Il leur laissa leurs libertés religieuses.

Le cardinal était le digne héritier de Henri IV. Formé, comme lui, à l'école de Machiavel, ce prince de l'Eglise ne craignait pas de faire la guerre au Pape et de donner

(61) Tout ceci peut paraître bien dur : mais qu'importe? L'histoire a, comme la conscience, ses règles inflexibles, dont la première est de dire, quoi qu'il en coûte, la vérité!

(62) Paroles du Souverain Pontife, d'après la *Lettre du cardinal d'Ossat à Henri IV.*

(63) La lutte de Richelieu contre la noblesse n'était sans doute pas terminée; mais déjà le comte de Chalais, le comte de Chapelle et le duc de Bouteville avaient porté leurs têtes sur l'échafaud; les princes de Vendôme et le maréchal d'Ornano avaient expié, par un humiliant emprisonnement, leur rébellion contre le ministre. Déjà son influence était établie sur des bases inébranlables : on obéissait, ne pouvant faire autrement. Au siége de la Rochelle, le maréchal de Bassompierre disait, en voyant la noblesse s'empresser à hâter ce qu'il regardait comme le triomple de Richelieu : « Vous verrez que nous serons assez fous pour prendre la Rochelle. »

Digitized by Google

la main aux protestants d'Allemagne. Poursuivant, au prix de tous les sacrifices, l'abaissement de la féodalité et de l'Autriche, il se contenta de renverser une puissance contre laquelle il lui fallait faire une guerre en règle. Richelieu ne craignait pas les idées, il ne redoutait que les hommes. Erreur profonde, qui nous a valu, en religion, l'indifférentisme moderne, et en politique, la révolution de 89.

Le parti protestant, vaincu dans la Rochelle, ne devait plus reparaître dans l'histoire comme tel. Mais il ne faut pas croire que, le terrain des armes lui étant interdit, il se tint aussi pour battu dans la carrière des idées. Le protestantisme continua, sous la haute protection (64) d'une cour d'autant plus tolérante qu'elle était moins religieuse, à faire entrer dans les cœurs cet esprit de libre pensée et de révolte dont le siècle suivant put recueillir les fruits. Pendant que la Fronde dépensait les finances et le sang de la France dans des querelles mesquines, et que Louis XIV rêvait la conquête du monde ou le déshonneur d'une femme, l'hérésie poursuivait dans l'ombre son travail de désorganisation. Sans doute, le grand roi n'avait pas complétement fermé les yeux sur les progrès du mal : plusieurs fois même, inquiet de cet esprit turbulent et antinational qui se manifestait de toutes parts (Voy. *Hist. des édits de pacification*, passim), il avait songé à ruiner ce qui restait debout de l'édifice protestant, moins par la violence que par la douceur. Des mesures avaient été prises pour hâter la rentrée dans le sein de l'Eglise de ceux qui croyaient à Calvin de bonne foi, et pour dépouiller de leurs priviléges ceux que des considérations humaines attachaient au parti de l'erreur. Mais ce n'était pas là un travail d'ensemble. Le soin de prendre et de faire exécuter les mesures convenables était laissé aux gouverneurs des provinces. Comprenant plus ou moins la manière de convertir les protestants, chacun de ces officiers s'inspirait de son caractère et des idées préconçues relativement à la question, et traitait les protestants de son ressort avec sévérité ou douceur, sans qu'il eût à répondre d'autre chose que des excès dont ses agents se rendraient coupables. De là, dans le Poitou, les logements militaires de l'intendant Marillac, et tous les autres abus dont on a tant profité pour criailler contre l'Eglise, comme si elle en était responsable. La cour savait à peine ce qui se faisait à cet égard, et la sévérité de Louvois autorisait seule ces moyens nouveaux de conversion (65).

Tout favorisait donc l'erreur. Les guerres extérieures, les scandales de la vie privée du roi, ses tentatives anti-catholiques donnaient beau jeu à la secte excitée d'ailleurs à bien faire par le spectacle de l'Angleterre. Pendant que la paix de Nimègue terminait une suite de guerres où le droit du grand roi était souvent contestable, pendant qu'il érigeait l'*adultère en coutume royale* (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 104), et menaçait l'Eglise d'un schisme par la déclaration de 1682, un nouvel ordre de choses se substituait à l'ancien. Dans la politique, l'élément catholique brisé par le traité de Westphalie disparaissait au milieu de combinaisons prétendues grandes, parce qu'elles voilaient sous le sang et les larmes la désorganisation de l'Europe. Dans la religion, les liens qui unissaient les évêques à leur chef se relâchaient et le schisme avorté des quatre articles préparait la voie à la constitution civile du clergé. Les grands se consolaient de leur puissance anéantie en rivalisant de dissolution avec le roi, comme autrefois leurs aïeux rivalisaient avec lui de bravoure et d'abnégation. Le peuple, insensiblement atteint par ces principes corrupteurs tombés d'en haut, avait hérité des idées démocratiques dont les seigneurs calvinistes de 1576, de 1593 et de 1621 faisaient parade. Ce n'était plus cette démocratie du moyen âge, ou même de la Ligue, qui, en stipulant les droits du peuple, leur donnait pour base les droits du roi. Frein respecté à ces époques, la royauté devenait, à celle qui nous occupe, un obstable à écarter. Si le siècle de Louis XIV consomma la préparation de la révolution religieuse du XVIIIe siècle, il faut dire aussi qu'il acheva la révolution dans l'ordre social. Le peuple resta, semble-t-il, religieux jusqu'à la seconde moitié du XVIIIe siècle : mais il n'avait pas attendu cette époque pour protester les armes à la main contre la royauté.

Quel remède étaient à ces maux les mesures dont nous avons parlé? N'est-il pas plus juste de dire que le mal laissé sans remèdes allait gangrenant chaque jour une nouvelle partie de la société? Et quand même ces mesures sans unité eussent été le fruit d'une direction une et puissante au point de vue matériel, quels résultats en pouvait-on attendre? La révocation des privileges protestants, des moyens coercitifs empruntés si souvent aux codes anglais et suédois, en matière religieuse, n'eussent été que des efforts inutiles contre un mal dont la source échappait aux recherches, tant qu'on la cherchait en dehors des intelligences. Les idées ne se combattent pas avec des baïonnettes et

(64) « ... Quand Louis XIV prit en main les rênes du gouvernement, leur religion (celle des protestants), sans partager les droits de la religion dominante, était plus que tolérée : elle était permise et autorisée. » (*Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes*, p. 20.) — Louis XIV lui-même ne regardait pas comme *bien important* ce qui avait trait au protestantisme (*Voy.* ses *Mémoires* cités *ibid.*, p. 51); et il proposait à la gestion des affaires relatives aux réformés de France un homme *sans lumières* et *sans génie*, qui devait suffire à la tâche. (*Ibid.*)

(65) *Eclaircissements sur la révocation de l'Edit de Nantes*, p. 201 et suiv.; p. 215; p. 239, 280. — Il est bon de noter ici que nous n'entendons pas accepter au sujet de ces dragonnades tous les contes que cet auteur en fait. Nous renvoyons, pour ce sujet, à l'histoire des édits de pacification, vers la fin.

Digitized by Google

des décrets de proscriptions : tout au plus en comprime-t-on la manifestation. Encore le le sang répandu est-il, pour la cause qui en occasionne l'effusion, une semence de nouveaux adeptes. C'est par les idées qu'il faut combattre les idées : et en matière religieuse, aux attaques dirigées contre l'erreur par la prédication écrite ou parlée, il faut joindre l'arme toute-puissante de l'exemple. L'exemple est tout-puissant sur les masses : elles ont de tout temps suivi les traces d'un petit nombre d'hommes auxquels la naissance, la science, le pouvoir ou la richesse ont fait donner le nom de grands. Les rois sont les premiers parmi ces grands, et leur cour est à leur majesté ce que sont aux grandes planètes leurs satellites. De ce groupe lumineux descend sur le peuple une lumière vivifiante comme celle du soleil, ou blafarde et nuisible comme celle des feux nocturnes qui brillent sur les marais. Phares de salut ou feux follets malfaisants, ils conduisent au port ou à l'abîme et c'est ce qui a fait dire à M. de Maistre (*Livre du Pape*, Introduction), que, quand le baronnage (dont le roi est le premier représentant) apostasie, il devient impossible d'éviter un bouleversement social. Aussi longtemps donc que le scandale des mœurs et l'insubordination à l'égard du Saint-Siége régnèrent à la cour de Louis XIV il fut impossible de tenter rien d'efficace contre le protestantisme. Bien qu'égaré dans une fausse voie, Louis le comprenait (66); mais retenu par son orgueil dans la route qu'il suivait, et privé de cette illumination supérieure qui n'appartient qu'aux rois en union avec la chaire de Pierre, il se crut, lui, le dominateur de l'Europe, le moteur de l'Eglise gallicane, capable de niveler par la force ces dissidences de croyance et de pratiques qui menaçaient son absolutisme et le reste de foi catholique dont son cœur gardait encore le dépôt. L'erreur n'est pas nouvelle, et elle doit être commise par quiconque s'isole de cet unique foyer de lumières qui réside dans le Saint-Siége. Louis XIV eut peur des protestants. Richelieu et Mazarin s'étaient chargés d'humilier la féodalité, et lui-même avait mis la dernière main à cette grande œuvre, par la mise en pratique de la fameuse théorie : *l'Etat c'est moi !* Les grands seigneurs s'étaient tenus pour battus, et au lieu de se disputer comme autrefois les lambeaux de la France redevenue féodale, ils se disputaient le bougeoir au coucher du roi, ou l'honneur de lui présenter la chemise à son petit lever. Mais il y avait dans la nation une partie qui n'avait pas ainsi courbé la tête. Cette partie se scindait elle-même en deux sections bien tranchées qui n'avaient de commun qu'une propension de plus en plus inquiétante à fronder les actes de la cour. La portion catholique du peuple avait emprunté au protestantisme ses idées de libre pensée et commençait à les formuler dans des réclamations et des murmures que la cour éludait, mais qui n'en étaient pas moins un avertissement pour l'avenir. Du reste essentiellement hostile aux protestants, cette portion catholique de la nation ne cessait de réclamer la suppression de leurs priviléges, et de les poursuivre de ses malédictions et de ses mépris. Il y a dans les nations comme dans les individus ce sentiment indéfinissable de répulsion pour ce qui doit amener leur ruine : sentiment qui se manifeste d'autant plus vivement que le principe mauvais est plus près de triompher. C'est l'agonie où un dernier effort convulsif essaye de soustraire un reste de vie aux étreintes de la mort. Prête à se dissoudre sous l'action des principes calvinistes et des mauvais exemples de la cour, la nation qui avait fait la Ligue luttait une dernière fois avec l'énergie du désespoir contre l'orage qui allait disperser ses débris.

La portion protestante essayait, elle aussi, de réagir contre l'action catholique, et rendait à ses antagonistes malédiction pour malédiction et mépris pour mépris. L'erreur se savait protégée : les concessions que l'on faisait contre elle à l'épiscopat n'avaient jamais qu'un effet restreint à tout propos par des contre-ordres ou des modifications. Elle voyait la royauté entreprendre d'abaisser la papauté et de s'en arroger les prérogatives, en un mot faire du protestantisme à la façon du landgrave de Hesse, de Henri VIII et de Gustave Wasa. C'était assez pour elle : elle comptait pour braver les fureurs populaires, sur la royauté qui la servait si bien depuis 1598, quitte à briser cet instrument incomplet par le peuple, quand le travail désorganisateur qui le corrompait, aurait amené un résultat satisfaisant. La trame était habile, et l'on sait si elle a réussi : 93 est là pour répondre, et nous récoltons les fruits amers dont les semences se jetèrent alors au sein du peuple français. Sauvegardée contre les fautes de ses moteurs par on ne sait quelles infernales protections, l'erreur arriva bientôt à s'asseoir non plus sur les degrés du trône, mais sur le trône même, avec le masque de la philosophie. A ce moment, le peuple était assez corrompu et la royauté assez avilie. Jetant son masque, la fausse sagesse arma la nation contre son chef, rougit l'échafaud du sang d'un roi, puis épura à sa manière ce peuple où, selon elle, il ne devait rester que ses coryphées et une génération neuve façonnée sur son hideux modèle.

Ce que Louis XVI vit, Louis XIV ne le prévit pas; car déjà Dieu avait répandu sur lui

> Ce esprit de vertige et d'erreur
> De la chute des rois funeste avant-coureur.
>
> (Racine, *Athalie*, acte Ier, scène 2.)

(66) « Le roi (Louis XIV).... consacra le tiers des économats à la conversion des hérétiques [1677]. Cette destination fut assez longtemps secrète, soit parce qu'on eût craint de jeter du décri sur les conversions, et de rendre suspecte la sincérité de ceux à qui l'intérêt allait tenir lieu de conviction, soit plutôt par ce sentiment de bienséance qui dominait dans toutes les actions de Louis XIV, et qui ne lui permettait pas de montrer ce zèle d'apôtre, quand toute sa conduite y répondait si mal. » (*Eclaircissements sur la révocation l'édit de Nantes*, p. 142-143.)

Digitized by Google

Mais Louis XIV, averti par cet instinct secret qui annonce l'approche d'une grande catastrophe, tenta d'arrêter la marche du torrent qu'il avait cependant contribué à déchaîner. Ce suprême effort fut la révocation de l'édit de Nantes [22 octobre 1685] (67).

L'arrêt abolissait tous les priviléges obtenus par les protestants sous les prédécesseurs de Louis XIV. Il interdisait l'exercice public du culte protestant et ordonnait aux ministres de quitter le royaume sous peine des galères. Il défendait également aux réformés de tenir des écoles et leur prescrivait de faire élever leurs enfants dans la religion catholique. C'était le couronnement d'un grand nombre de mesures prises coup sur coup, dans les deux années précédentes, et parmi lesquelles il importe de remarquer les dragonnades autorisées par Louvois, dans le gouvernement de Marillac, dès 1681 [16 mars], et étendues à tous les pays protestants, le 31 juillet 1685, deux mois avant la publication de l'édit (68).

Depuis quelque temps [1680] Louis avait songé, comme nous l'avons dit, à ruiner ce qui restait debout de l'édifice protestant, et les gouverneurs des provinces avaient reçu de Louvois des instructions et des pouvoirs plus amples, à l'effet de convertir les calvinistes. Comme on l'a vu plus haut, les moyens employés furent dignes des convertisseurs : ce qui n'empêcha pas les intendants d'adresser au roi des Mémoires signalant les plus heureux résultats, et chantant sur le ton du triomphe les nombreuses conversions obtenues par les profusions royales et les logements militaires. Hâtons-nous de dire qu'il y avait sans doute un grand nombre de conversions opérées par les voies de douceur : le zèle apostolique de l'Eglise ne s'était point ralenti, et ses prédicateurs couraient toujours à la poursuite des brebis égarées, pour éclairer leurs intelligences et toucher leurs cœurs. Mais ces conversions, Dieu les savait : les missionnaires s'en réjouissaient et invitaient toute l'Eglise à se réjouir avec eux, sans emboucher la trompette dans des rapports pompeux dont l'unique fin était de faire rémunérer un zèle sans pureté et sans sagesse.

Dans les années 1684 et 1685, les conversions se multiplièrent. Les rapports favorables pleuvaient à Versailles, et Louis XIV put croire que le protestantisme n'attendait plus que le souffle royal pour disparaître, comme la poussière que le vent chasse devant lui. Aussi les mesures s'étaient-elles succédé sans interruption, et des enquêtes, faites à la hâte, avaient-elles apporté au pied du trône la connaissance prétendue exacte de l'effet produit. Mais plus il semblait au monarque que le protestantisme s'en allait, et plus il avait hâte d'obtenir sa ruine. Au point de vue religieux, subissant depuis peu l'influence de Mme de Maintenon, et jaloux de racheter par la conversion de ses sujets hétérodoxes, les scandales de la vie qu'il abandonnait : au point de vue politique, irrité des sympathies du protestantisme français pour la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre (69), et justement effrayé des germes de révolte qu'il déposait au sein de la nation, Louis aspirait au moment de frapper un coup dont son orgueil, et les flatteries de son entourage lui représentaient l'effet comme infaillible. Ce qui hâta le coup, ce fut la découverte (fort peu étonnante d'ailleurs), faite en plus d'un endroit, que les protestants, après avoir abjuré pour recevoir l'argent du roi, ou être délivrés des logements, revenaient à la pratique de leur ancienne religion.

Aussitôt l'édit de révocation fut porté, avec la même précipitation qu'on avait mise à prendre les informations. « On était pressé d'agir. » (*Bibliographie catholique*, octob. 1855, p. 174.) Louis fut poussé par ses ministres, qui avaient intérêt à ce que l'arrêt intervînt avant plus ample informé. C'est pourquoi il faut renvoyer à eux plus qu'au roi la responsabilité de l'acte et de ses conséquences, si toutefois elles furent aussi déplorables qu'on a bien voulu les faire. Nous allons y revenir.

Les sentiments qui avaient dicté l'édit du 18 octobre étaient à l'unisson des sympathies populaires, et un cri de triomphe accueillit par toute la France la proscription qui frappait les protestants. « A cette époque, » dit Michelet (*Précis de l'histoire moderne*), « il y avait une grande exaspération contre les protestants. » La plus oublieuse des nations, qui ne se souvenait plus de la Ligue qu'en se trompant sur son véritable caractère (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 106), avait cependant gardé d'elle une haine instinctive pour l'hérésie qui faisait regarder comme très-naturelles et très-légitimes les mesures de rigueur décrétées contre les prétendus réformés. La cour fit comme le peuple, par d'autres raisons peut-être : mais elle n'en applaudit pas avec moins de chaleur, et les lettres de Mme de Sévigné nous en fournissent la preuve.

Toutefois, il ne faudrait pas se méprendre sur la portée des approbations données à la révocation de l'édit de Nantes. Le monde léger et insouciant de la cour de Louis XIV put applaudir sans réserve à l'acte du 18 octobre. Mais de ceux-là même qui louaient le plus haut l'édit, parmi les esprits sérieux, beaucoup laissaient voir qu'ils n'étaient pas sans crainte pour l'avenir. Dans l'*Oraison de Le Tellier*, après avoir demandé, pour l'E-

(67) L'auteur des Eclaircissements, cité plus haut, fixe cette date au 18 octobre, 1685.

(68) Il est également important de remarquer que les émigrations avaient commencé longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes et n'en furent point la conséquence, comme le prouve l'édit contre les émigrations, qui date de 1667. (*Note de l'auteur.*)

(69) « La France bornée dans ses succès par la Hollande sentait une autre Hollande dans son sein, qui se réjouissait des succès de l'autre. » (Michelet, *Précis de l'histoire moderne.*

Digitized by Google

glise de France, des prêtres et des évêques remplis de l'esprit apostolique, Bossuet s'écrie : « Ah ! si nous ne sommes infatigables à instruire, à reprendre, à consoler, à donner le lait aux infirmes, et le pain aux forts ; enfin à cultiver ces nouvelles plantes, et à expliquer à ce nouveau peuple la sainte parole dont, hélas ! on s'est tant servi pour le séduire, le fort armé chassé de sa demeure y reviendra plus furieux que jamais, avec sept esprits plus méchants que lui, et notre état deviendra pire que le précédent. » (*Œuvres compl.*, t. VII, édition Migne.)

Qui ne voit dans ce passage l'indice d'un esprit inquiet pour l'avenir ? Et malgré les louanges hyperboliques qui placent Louis XIV à côté de Constantin et de Théodore, n'est-il pas permis de croire que Bossuet n'approuvait pas l'édit de révocation aussi complétement qu'il le voulait faire paraître.

Fléchier paraît aussi incertain que Bossuet dans l'appréciation de cet édit : « Je vois, » dit-il, « la droite du Très-Haut (70), changer *ou du moins frapper* les cœurs... ; l'hérésie mise dans le concours de tant d'intérêts et d'intrigues, accrue par tant de factions et de cabales, fortifiée par tant de guerres et de révoltes, *tomber tout d'un coup* comme une autre Jéricho, au bruit des trompettes évangéliques *et de la puissance souveraine* qui l'invite *ou qui la menace.* » (*Oraison funèbre de Le Tellier.*)

Le clergé ne protestait pas seul (autant qu'il était permis de protester du temps de Louis XIV, et surtout au clergé, après la déclaration de 1682). Plus d'un blâme fut infligé aux auteurs de l'édit, de la part des gens du monde, et pour n'en citer qu'un exemple, emprunté à l'auteur des éclaircissements, cité déjà plusieurs fois, Bâville, « un des hommes les plus sages, et une des plus fortes têtes qu'il y eût dans le royaume, » écrivait le 13 avril 1708 : « Je n'ai jamais été d'avis de révoquer l'édit de Nantes. » Et treize ans après, il appelait, dans un rapport au roi, l'édit de Nantes *une mesure imprudente* (71).

Et de fait, si l'édit de Nantes avait été un grand mal, qu'était l'édit de révocation ? Mesure hâtive et inconsidérée, avons-nous dit, il eût été néanmoins acceptable tel quel, s'il n'eût été que l'abolition des priviléges calvinistes. Tôt ou tard cette suppression eût dû se faire. Il ne pouvait y avoir en France deux nations, deux formes de gouvernement, et l'édit qui avait créé cette situation anormale devait être révoqué. « L'esprit républicain et même l'esprit démocratique qui a toujours dominé chez les calvinistes, » dit saint Lambert, « était aussi contraire à la monarchie que la religion catholique lui est favorable, » et l'on conçoit que Louis XIV ait eu hâte de couper court aux difficultés nées ou à naître de cet état de choses.

Mais ne valait-il pas mieux se contenter de supprimer les priviléges du calvinisme et attendre du temps les conversions qui devaient ruiner l'édifice religieux. « Les calvinistes, » dit le même saint Lambert, « étaient restés tranquilles dans les guerres de la France ; ceux qui s'étaient enrichis par le commerce ou la finance voulaient être nobles, parvenir aux emplois, aux honneurs ; et ils prenaient peu à peu l'usage de se convertir. Le peuple les aurait imités. »

Le malheur fut qu'on voulut hâter le moment de cette réunion complète des dévoyés à l'Eglise, par des moyens qui n'étaient conformes qu'aux idées des courtisans et d'un peuple irrité. Si l'on avait consulté les évêques et les docteurs, comme il convenait, c'est-à-dire en leur laissant leur pleine liberté d'avis et d'action, et en se montrant soi-même fils soumis de l'Eglise, il en eût été tout autrement. Puisqu'on tenait tant à rappeler Constantin et Théodose, il fallait les imiter, et ne pas avoir, pour la forme, des conseillers d'Etat évêques, toujours absents en ces circonstances. Mais il était difficile, trois ans après la déclaration des 4 articles, de se faire l'humble disciple des évêques, comme Constantin ; et la colonne expiatoire élevée à Rome, prouvait assez que le moderne Théodose n'était pas disposé à s'humilier comme l'ancien devant les Ambroise de son royaume.

Peut-être aussi eût-on pu prendre l'avis de ces vieux ligueurs qui comprenaient assez bien les intérêts catholiques et qui avaient, après le triomphe de Henri IV, continué à servir l'Eglise dans une carrière moins sanglante (72). Sans doute les antagonistes de Henri n'étaient plus de ce monde : mais ils vivaient par leurs idées et aussi par leurs disciples, car ils en avaient. Mais on avait écarté et les hommes et les idées de

(70) Ou selon une variante, le doigt du Très-Haut.

(71) Les paroles de Bâville prouvent deux choses : beaucoup de gens protestaient tout bas contre l'édit, et se gardaient bien de le laisser paraître. D'où il suit qu'en mettant de côté, ou en ne gardant que pour ce qu'elles valent, les louanges données *au nouveau Constantin*, il est permis de conclure que l'édit de révocation n'avait d'approbation que parmi les esprits frivoles et les esprits prévenus.

(72) « Délivrés du soin de combattre les armes à la main, pour la cause de leur foi, les hommes de l'Union ne se crurent pas quittes cependant envers elle, et ils se mirent à élaborer, en commun, le grand œuvre de la restauration religieuse de la France que la première moitié du XVIIe siècle vit s'accomplir et dont la seconde devait recueillir le bénéfice et l'honneur, « si peu, » dit Lézean, « si peu « que nous avons vu depuis refleurir de piété en ce « royaume, il se trouva avoir été fondé et institué « par ceux qui sont restés de ce parti (du parti de « l'Union) ; » génération puissante et forte qui sut suffire à deux tâches ; qui après avoir donné son sang pour la défense de l'Eglise, trouva encore en elle assez de séve et de vie pour travailler de concert avec les Bérulle, les Olier, les Vincent de Paul et les François de Sales, à la régénération morales des âmes. Celle qui suivit et fut élevée à son école, la génération des Descartes, des Bossuet et des Fénelon, resplendit de plus de gloire et de

Digitized by Google

cette époque, dont *on ne se souvenait plus*, en haut lieu, *que pour la détester*, comme l'a dit assez maladroitement l'auteur de l'*Esprit de la Ligue*.

On préfera consulter quels hommes? Un mot sur leur caractère est nécessaire pour faire comprendre quel rôle jouèrent en tout ceci les idées religieuses.

Inutile de revenir sur ce qui a été dit de Louis XIV. Qu'il ait plu à Bossuet de le comparer aux plus grands monarques chrétiens, et de nos jours à M. de Maistre (*Livre du Pape*), de confirmer du poids de sa parole la flatterie du grand orateur, il n'y a rien à dire. L'un et l'autre avaient des raisons pour faire ce qu'ils ont fait: bonnes peut-être hier, ces raisons ne semblent plus suffire aujourd'hui. Et tout en conservant le respect dû au génie de ces grands hommes, il est permis de ne pas penser comme eux.

Après Louis XIV qui signa l'édit, vient Louvois qui l'inspira. A la vérité Mme de Maintenon n'eut rien tant à cœur que de disposer Louis à prendre des mesures pour la conversion des protestants français. Mais l'auteur de l'édit, celui qui fit mouvoir tous les ressorts contre les réformés, c'est Louvois. Or veut-on savoir jusqu'à quel point les considérations de religion pouvaient agir sur son âme?

On connaît l'homme politique, l'auteur de l'incendie du Palatinat; voici l'homme moral: « Louvois qui avait tant contribué aux prodiges de ce règne (du règne de Louis XIV), voyait avec douleur changer tout l'aspect de la cour. Il paraissait redouter les autres changements que faisait prévoir cette dévotion naissante (73).... Il commença par ne rien négliger pour détourner le roi de ces tristes soins. L'amour des conquêtes, le goût de la magnificence et de tous les plaisirs de l'esprit étaient autant de nœuds qui attachaient ce prince à Mme de Montespan; et tout le temps que cette femme altière, mais séduisante, eut quelque part dans le gouvernement, Louis régna avec orgueil, mais avec gloire; son nom fut la terreur de l'Europe, mais sa cour en fut le modèle (74). Louvois s'efforçait de le ramener vers ces passions brillantes. Dans les fréquentes ruptures des deux amants tourmentés l'un et l'autre par des scrupules qui renaissaient sans cesse; ce n'était point leur dévotion, c'était leur amour qu'il s'attachait à favoriser. Les deux enfants nés pendant ces alternatives d'amour et de dévotion, et qui ne pouvaient plus être confiés à la complaisance de Mme de Maintenon, furent confiés à celle de Louvois et de son intendant. Les deux amants étaient-ils séparés, il cherchait à leur procurer quelque occasion de se revoir, au risque même de déplaire au roi, autant qu'un soin pareil peut déplaire à un homme qui aime encore. Ecoutons Mme de Maintenon elle-même: « M. de Louvois a « ménagé à Mme de Montespan un tête-à-tête « avec le roi. On le soupçonnait depuis quel- « que temps de ce dessein; on étudiait ses dé- « marches; on se précautionnait contre les oc- « casions; on voulait rompre les mesures; « mais elles étaient si bien prises qu'on a enfin « donné dans le piége.» ... C'était le temps où Louvois parvenait à une puissance presque absolue. » (*Eclaircissements hist. sur la révoc. de l'édit de Nantes*, p. 193-197.)

Quand il reconnut dans le cœur du roi le désir de convertir, à tout prix, ses sujets protestants, et vit les affaires de religion confiées à Seignelay et à Châteauneux, il en conçut un vif dépit. Mais ce dépit n'était pas du découragement. « Dès qu'il reconnut l'impossibilité de s'opposer à ce nouveau penchant, il sut non-seulement trouver moyen de s'immiscer dans les conversions, mais il parvint à s'emparer de la conversion générale du royaume. » (*Ibid.*, p. 198.)

Et que l'on vienne dire encore que la religion fût le mobile des auteurs de l'édit de révocation! Que l'on s'étonne encore des vexations qui accompagnèrent cet édit et qui devaient en être la conséquence inévitable, puisque les exécuteurs de la loi étaient dignes des législateurs! Madame, mère du régent, nous semble avoir bien exprimé ce qu'il faut penser du mobile qui dicta l'édit de révocation et les violences qui suivirent: « C'est ne se montrer nullement Chrétien, » écrivait-elle, « que de tourmenter les gens pour des motifs de religion, et je trouve cela affreux. Mais lorsqu'on examine la chose au fond, on trouve que la religion n'est là que comme un prétexte; tout se fait par politique, par intérêt; chacun sert Mammon et non le Seigneur (75). »

De plus longs développements sont inutiles. Ici la parole: *Ab uno disce omnes*, a son application la plus large et la plus vraie. Louvois donne la mesure de ses coopérateurs. Le lecteur reste juge de l'action exercée sur eux par les considérations de l'ordre spirituel.

Que si, cependant, l'on veut donner un cachet religieux à l'édit de révocation, il faut sans doute que l'on y fasse intervenir l'Eglise. Or, à quel titre serait-elle intervenue? — Rome, doublement aliénée au roi et

génie; mais elle ne fut assurément, ni plus méritante, ni plus dévouée. » (CHALAMBERT. *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 496.)

(73) Allusion au changement de vie de Louis XIV qui venait d'éloigner Mme de Montespan (1676).

(74) Ne serait-ce pas le cas, s'il était permis de parodier d'aussi vénérables paroles, de citer après ces lignes inconcevables, le verset du Psalmiste, dont Bossuet a fait une si belle application: *Et nunc reges intelligite: erudimini qui judicatis terram.. (Psal.* II, 10).

(75) Il est juste de remarquer que la mère du régent, princesse allemande, avait d'abord été protestante. Mais l'excès de douleur qu'elle ressent à ce titre n'ôte rien à la justesse de son appréciation.

Digitized by Google

par les insultes politiques et les menaces du schisme dont il l'affligeait, n'avait plus aucune part aux conseils du fils aîné de l'Eglise. Le clergé de France avait sans doute émis bien des fois le vœu de voir les Français former un seul troupeau sous un seul pasteur. Tous ses membres avaient donc travaillé à ce grand œuvre avec un zèle pas toujours assez éclairé, a-t-on dit, mais au moins en rapport avec les idées de l'époque. Les hommes d'élite avaient multiplié les efforts pour procurer la conversion des hérétiques : Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Fléchier avaient mis au service de cette cause les talents dont le Ciel les avait doués. Mais on ne les vit point figurer dans les conseils qui préparèrent l'édit de révocation. Ils se contentèrent d'approuver la résolution prise, mais non les abus qu'elle occasionna. Cette approbation, venue après coup, fut souvent adulatrice, mais ne peut donner à l'édit du 22 octobre 1685 un caractère religieux.

Ceci nous amène à parler des *violences* qui suivirent l'édit de révocation. Nous avons parlé d'ailleurs de celles qui précédèrent. Il serait inutile d'y revenir s'il n'était à craindre qu'on n'en inférât une persécution contre les réformés. « Avant la révocation, » dit M. Maynard, « la contrainte n'avait rien d'excessif et que ne pussent soutenir des âmes d'une force très-ordinaire. Et on ose transformer en martyrs de si faibles Chrétiens ! Fénelon a répondu : « Au lieu « que les martyrs étaient humbles, dociles, « intrépides et incapables de dissimulation, « ceux-ci sont lâches contre la vérité et prêts « à toutes sortes d'hypocrisies. Si on voulait « leur faire abjurer le christianisme et suivre « l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer « des dragons (76). »

Nul ne sera tenté de voir là une persécution. Mais après la révocation qu'arriva-t-il ? — « On ignore généralement, » dit encore M. Maynard, « que l'édit de révocation était un terme aux mesures sévères employées jusqu'à ce jour contre les protestants; car il renfermait le principe, non de la liberté des cultes, mais de la liberté de conscience. Louis XIV y disait qu'en attendant *qu'il plût à Dieu d'éclairer, comme les autres, ses sujets protestants*, ils pourraient rester dans le royaume, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens, *sans pouvoir être troublés ni empêchés* sous prétexte de religion. Aussi les conversions s'arrêtèrent, les convertis retournèrent à leurs temples, et les intendants des provinces adressèrent à la cour d'unanimes réclamations. On comprend dès lors le dépit du gouvernement qui voyait anéantie tout à coup une œuvre poursuivie si longtemps avec tant de patience. Il fallait d'un côté, avouer qu'on s'était trompé en croyant toucher au terme; et de l'autre renoncer aux espérances fondées sur tant d'efforts. Louvois ne put s'y résigner. Malgré le roi, et à son insu, il lança dans les provinces des ordres sévères, et de ce moment seul a commencé la persécution. » (*Bibliog. cathol.*, octob. 1855, p. 175.)

Mais il faut bien s'entendre sur ce mot *persécution*. Les dragonnades ou logements militaires, et les peines décernées contre les relaps, celles portées contre les teneurs de conventicules contrairement à l'édit et différentes mesures prises pour arrêter l'émigration : voilà ce qui constitue la prétendue persécution. Etre persécuté, c'est souffrir pour la justice : sinon, il y a châtiment, mais non pas persécution. Or les protestants souffraient-ils pour la justice ? Il n'est pas ici question des dragonnades qui précédèrent l'édit : on a vu plus haut ce qu'il en fallait penser, et d'ailleurs elles n'ont pas été taxées de persécutions : le mot *vexations* suffisait.

Les peines portées tombèrent d'abord sur les relaps assimilés aux apostats. Toutes les législations anciennes ont eu des châtiments pour ceux qui apostasiaient et il nous semble qu'on ne se trompait pas beaucoup en assimilant les hérétiques relaps aux apostats; d'autant qu'outre la malice de la faute considérée en elle-même, ils avaient à répondre de l'hypocrisie d'une feinte conversion. Ajoutons à cela que les hérétiques relaps avaient presque tous profité, lors de leur retour simulé, des faveurs ou des gratifications accordées par le roi. Il y avait donc un vol et un sacrilége à punir. Peut-il être maintenant permis d'assimiler aux martyrs, les protestants poursuivis?

D'autres peines furent décernées contre les ministres exilés qui rentraient et tenaient secrètement des assemblées, où la prédication du *pur Evangile* n'était pas la seule préoccupation du pasteur et du troupeau. L'arrêt d'exil qui frappait le prétendu clergé réformé n'avait rien que de juste : semeurs de zizanie dans le champ de l'Eglise de France, prêcheurs de principes antisociaux, ils avaient droit au châtiment qui les atteignit. Des lors, rentrés dans le royaume ils étaient mis par là même hors la loi : ils devenaient ennemis publics, auxquels il fallait courir sus. Et les imprudents (pour ne pas dire les coupables), qui prêtaient l'oreille à leur perfide parole, n'étaient-ils pas aussi passibles des peines dont toute société qui veut vivre frappe ses membres pervertis?

D'autres peines furent portées contre les émigrés, ou pour mieux dire, des mesures furent prises pour empêcher les émigrations. Les biens des protestants sortis du royaume furent confisqués : mais, par arrêt du 12 novembre 1685, ils devaient leur être rendus, à la seule condition de rentrer dans leurs foyers : plus tard, à cette condition, on ajouta celle d'abjurer. C'était bien, à coup sûr, le

(76) *Bibliog. cathol.*, octob. 1855, p. 125. — La lettre citée de Fénelon est postérieure à la révocation, et peut, par conséquent, donner la mesure de la sévérité déployée contre les protestants, jusqu'au moment où leurs révoltes nécessitèrent de plus énergiques répressions.

Digitized by Google

droit du roi de mettre à telles conditions qu'il lui plairait, la grâce accordée à ses sujets rebelles : surtout, c'était son droit, même son devoir de ne rouvrir les portes de ses Etats, à ces mêmes sujets, qu'après s'être assuré qu'ils ne pourraient plus nuire.

Quant à ceux qui, récemment convertis, laissaient douter de leur sincérité, ils furent privés de la libre disposition de leurs biens. On entendait ainsi prévenir l'émigration : la mesure était nécessaire; rien ne prouve qu'elle fut illégitime. Elle ne portait point le caractère de la spoliation : elle n'était que l'acte d'une autorité légitime mettant en tutelle des citoyens jugés incapables pour le moment, de gérer leurs affaires. Qu'y a-t-il en cela qui ne soit conforme aux plus strictes notions du droit?

Telle est cette prétendue persécution. — Cependant, il faut l'avouer, ces mesures furent mises à exécution d'une manière vexatoire, on peut dire même, barbare. Plus d'une fois aussi, outrepassant les intentions du roi, Louvois ordonna, contrairement aux édits, des logements militaires, des perquisions et d'autres mesures inquisitoriales, dont la raison se trouvait dans le dépit causé par le retour d'un grand nombre de protestants prétendus convertis, à leurs anciennes erreurs. A lui seul doit donc revenir la responsabilité des excès commis en vertu de ses ordres. Encore est-il juste de dire qu'on a beaucoup grossi le mal, et que le caractère orgueilleux et dur du ministre n'était pas le seul motif de ces mesures rigoureuses.

« Cet édit, auquel les nouveaux convertis ne s'attendaient pas (écrivait l'intendant du Languedoc peu après le 22 octobre), et surtout la clause qui défend d'inquiéter les religionnaires, *les a mis dans un mouvement* qui ne peut être apaisé de quelques temps. Ils s'étaient convertis la plupart, dans l'opinion que le roi ne voulait plus qu'une religion dans son royaume. Quand ils ont vu le contraire (77), le chagrin les a pris de s'être si fort pressés; cela les éloigne, quant à présent, des exercices de notre religion. » (*Eclaircissements*, p. 341 et suiv.)

« Les protestants, » est-il dit dans un mémoire du maréchal de Noailles, « étaient persuadés que le roi ne voulait qu'une religion dans ses Etats, et cette seule opinion, qui avait fait des conversions innombrables, déterminait tous les plus opiniâtres, croyant qu'il n'y avait plus d'espérances... Il est certain que la dernière clause de l'édit, qui défend d'inquiéter les gens de la religion prétendue réformée *va faire un grand désordre*, en arrêtant les conversions, ou en obligeant le roi de manquer à la parole qu'il vient de donner par l'édit le plus solennel qu'il put faire. »

A ces deux écrits qui appréciaient si justement la situation, Louvois répondit par les ordres que l'on sait. Inutile de rester plus longtemps sur ce sujet. Il ne faut cependant point passer outre sans constater que le clergé français éleva la voix pour réclamer en faveur des protestants. « Bossuet, Fénelon, Fléchier, Fleury et plusieurs autres.... intervinrent pour la clémence et la paix. » (GABOURD, *Hist. de France*, t. III, p. 86.) Nonobstant ces réclamations, « on poursuivit l'œuvre commencée, mais les inspirations de la douceur finirent par l'emporter dans les conseils de Louis XIV, et la gloire en revint à l'Eglise, représentée par Bossuet et le cardinal de Noailles. C'est un point qu'établit à merveille M. Auguste Nicolas dans l'*Appendice* sur l'édit de Nantes, ajouté à son chapitre *De la Tolérance*, dans son remarquable ouvrage *du Protestantisme....* » (*Bibliog. cathol.* octob. 1855, p. 177. — *Voy.* NICOLAS, loc. cit.)

Cependant un très-grand nombre de protestants étaient déjà sortis de France. Dès 1667 un édit avait été rendu pour arrêter les émigrations qui ne pouvaient encore avoir le prétexte des persécutions, puisque le protestantisme avait alors droit de cité incontesté dans le royaume. Les dragonnades ne firent qu'accélérer ce mouvement un instant suspendu après la promulgation de l'*édit* de révocation (78). Les mesures rigoureuses ordonnées par Louvois à la suite de cet édit

(77) Preuve de ce qui a été dit plus haut, que l'édit du 22 octobre contenait le principe de la liberté de conscience.

(78) On a paru douter que cet édit eut en vue les protestants. Mais alors contre qui donc serait-il dirigé? Le peuple français n'était pas plus alors qu'aujourd'hui d'humeur émigrante. On était en guerre avec la Hollande, l'Angleterre, la Suède; l'Allemagne s'abstenait; mais il était évident qu'elle nous était hostile. L'Espagne faisait cause commune avec la Hollande, et pour de bonnes raisons. Il n'était pas jusqu'à l'électeur de Brandebourg qui n'apportât sa coopération à la coalition contre la France. Ce n'était donc pas, à coup sûr, les besoins du moment qui réclamaient contre la France catholique un arrêt sur les émigrations. Et la paix eût-elle régné, il y a toujours eu assez peu de sympathies dans les cœurs français, à l'endroit de l'Angleterre et de l'Allemagne, pour qu'on réponde à coup sûr de la parfaite inutilité de l'édit. D'ailleurs, *si la plus oublieuse des nations* avait déjà perdu le souvenir du vrai caractère de la Ligue, elle n'avait pas mis ainsi de côté la mémoire des affronts reçus des Anglais et des Allemands. Quel eût donc été le motif de l'émigration française, puisque dans ce temps nous tenions la tête de l'Europe sous le rapport commercial et industriel?

Pour les protestants, c'est différent. Sans cesse en butte à la haine publique, depuis longtemps en relation avec les étrangers, imbus d'une doctrine dont le caractère est un esprit inquiet et remuant, comprenant d'ailleurs qu'ils n'étaient que campés et non pas établis sur la terre de France, il n'est pas étonnant qu'ils aient cherché à transporter ailleurs leurs fortunes et leurs croyances.

L'Angleterre est aujourd'hui la plus haute expression du protestantisme : elle est aussi le symbole de l'esprit voyageur. L'Anglais qui possède quelques ressources, abandonne le sol natal pour courir le monde. Ce que fait l'individu le peuple le fait et nous retrouvons à toutes les extrémités du globe le pavillon anglais heureux de se déployer sous un ciel plus riant que le ciel gris de Londres. Rien ne fixe ces esprits amoureux du changement. L'amou-

Digitized by Google

déterminèrent de nouveau les protestants à se retirer dans les pays limitrophes. Suivant les évaluations les plus motivées, le nombre des émigrés fut de 67,732 personnes. C'est le chiffre donné par le duc de Bourgogne qui avait en main les moyens de vérifier les calculs officiels, et qui appelle exagérée cette évaluation même. M. de Noailles, dans son histoire de Mme de Maintenon, arrive à peu près au même résultat; et la plupart des historiens s'y tiennent. Il va sans dire que les protestants ont porté bien plus haut ce nombre fixé par eux entre 300 et 800 mille. S'il en était ainsi, aurions-nous cette observation du duc de Bourgogne : « Il est certain que le vide ne dut jamais être plus sensible qu'au moment où il se fit. Cependant on ne l'aperçut point alors, et on s'en plaint aujourd'hui ! Il faut donc chercher une autre cause ; elle existe en effet, et si on veut le savoir, c'est la guerre. Quant à la retraite des huguenots, elle coûta moins d'hommes utiles à l'Etat que ne lui en enlevait une seule année de guerre civile. »

Rien de plus juste. Quoi qu'on en ait pu dire, cette émigration ne pouvait être mise en balance avec les pertes éprouvées par la France dans les guerres civiles dont le protestantisme était l'auteur. Eloigner un danger toujours imminent de discordes et de révolutions, au prix de quelques sujets turbulents, n'était-ce pas le meilleur parti à prendre? Heureux Louis XIV, s'il avait pu, au prix de sacrifices plus grands encore, extirper ces semences d'indifférence et de scepticisme religieux et social qui furent, sous Louis XVI, le fruit des doctrines protestantes.

Et enfin, à tout prendre, quelles furent les pertes éprouvées par la France au point de vue industriel et commercial?

L'industrie n'était pas tout entière aux mains des protestants. Tout au contraire, il y avait, selon M. de Noailles, des corporations d'arts et métiers dont ils étaient exclus, et d'autres où ils n'étaient admis qu'en minorité. Il semblerait cependant, à entendre même des hommes de grande autorité, qu'ils emportèrent avec eux *les secrets de notre industrie*, et que la France, *cessa d'être à la tête de l'Europe* sous le rapport de la propriété commerciale. (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 83.) Cependant, « la vérité est que l'émigration ne fit pas à la France le tort de lui enlever ses industries, mais de les introduire ailleurs, *ce qui serait arrivé tôt ou tard*, et de la priver ainsi du tribut que lui payaient les nations étrangères. L'appauvrissement de la France à cette époque est dû à de toutes autres causes qu'à l'émigration. La principale est la guerre... » (*Bibliographie catholique*, octob. 1855, pag. 176.)

Quant à ce qui est des richesses qu'ils auraient emportées avec eux, « les collectes faites pour eux en Angleterre et en Allemagne prouvent assez qu'ils n'emportèrent pas de grandes sommes. » (*Bibliograph. cath.*, octobre 1855, p. 176.)

Voilà la vérité sur les faits. En droit, voici ce que pense le cardinal de Beausset, l'historien de l'évêque de Meaux : « Ces grandes émigrations forment toujours une époque désastreuse dans l'histoire d'une nation, et laissent de longs et douloureux souvenirs..... Il eût été certainement plus digne d'un prince qui était fait pour donner l'exemple, et non pour le recevoir, de s'élever au-dessus de l'inquiétude que pouvait occasionner la présence de quelques ministres protestants. On était sans doute en droit de leur interdire les fonctions publiques d'un ministère que l'Etat ne voulait pas reconnaître; mais il ne fallait pas les arracher à leur patrie, à leurs familles, à toutes les douceurs et à toutes les habitudes de leur vie, pour s'être engagés dans une profession que les lois autorisaient lorsqu'ils l'avaient embrassée. Donner un effet rétroactif à des lois de rigueur est toujours une grande injustice. Elle devient dans la suite un titre pour autoriser de plus grandes injustices encore contre ceux mêmes qui en ont donné l'exemple. L'histoire de tous les siècles et de tous les pays n'en offre que de trop déplorables témoignages. » (Mgr de Beausset, *Hist. de Bossuet.*)

De quelque poids que soit l'autorité de l'éminentissime cardinal, il nous paraît permis de ne pas penser absolument comme lui. Il nous semble difficile de voir ce qu'aurait gagné en dignité le gouvernement qui aurait continué à tolérer la prédication d'une doctrine subversive de la religion et de la société. Prédication publique et privilégiée, ou bien secrète et simplement tolérée, qu'importe? Dès que l'édit reconnaissait la liberté de conscience (ce dont il ne paraît pas qu'on ait cherché à lui faire reproche), ne reconnaissait-il pas aux protestants le droit de s'instruire; et aux ministres le droit d'enseigner? Et c'était précisément dans cet enseignement pris en lui-même qu'était le danger : la protection accordée au calvinisme en favorisait le développement ; mais ce n'était là que l'acces-

de la famille, l'amour du toit qui a vu mourir le père et grandir les enfants, l'amour du temple où toutes les joies ont reçu la consécration de la religion, l'amour du pays, où chaque arbre, chaque buisson, chaque rocher, chaque ruisseau a une voix pour l'âme; tout cela a été vicié par le protestantisme. C'est un arbre piqué au cœur par un ver; un arbre qui sèche et que les oiseaux se hâtent d'abandonner. Le catholicisme au contraire fixe le cœur, parce que lui seul a une foi, un culte, un Dieu; et et que, selon l'expression d'un poëte breton :

Sans Dieu point de patrie

Et si dans notre France l'instinct voyageur a paru se développer, ce n'a été qu'après une époque d'affaiblissement de la foi catholique. Nos pères voyageaient aussi : mais ils faisaient des pèlerinages et ne cherchaient point ailleurs une autre patrie, ou un asile temporaire contre leurs ennemis. Ce sont là des inductions qui, rapprochées des mouvements postérieurs des réformés français, portent à croire que l'édit le savait et les avait seuls en vue.

Digitized by Google

soire. La doctrine avec ou sans priviléges restait ce qu'elle était : la révolution française et l'indifférentisme religieux en germe, en attendant qu'elle en fût la réalisation.

Et de ce qu'autrefois l'état de choses anéanti par l'édit du 22 octobre 1685, avait été imprudemment favorisé, s'ensuivait-il qu'on n'eût pas le droit de le faire cesser? De ce que les ministres protestants avaient pu, sous la haute tolérance du gouvernement, s'arroger le droit de conduire dans les sentiers de l'erreur des populations entières, s'ensuivait-il qu'ils n'étaient point passibles des peines réservées aux séducteurs? Ils avaient embrassé cette profession dans un temps où les lois l'autorisaient; c'est vrai. Mais suit-il de là qu'on ne pût la leur interdire, et se précautionner contre leur mauvais vouloir à bon droit supposé, en mettant les frontières entre eux et leur prétendu troupeau?

L'éminentissime cardinal s'apitoie sur ces joies de la famille brisées, sur ces douceurs de la vie enlevées aux ministres. Mais leur interdisait-on les joies de la famille? Et pour ce qui est de l'exil, a-t-on jamais mis en balance les intérêts des Etats et les affections patriotiques d'un perturbateur dont la récompense eût pu être l'échafaud? Non que nous invoquions contre les *ministres du pur Evangile*, les bûchers ou les potences, bien au contraire; les dragonnades mêmes nous paraissent condamnables. Mais il nous semble que c'est porter trop d'intérêt à ses gens dont la mansuétude faisait bon marché de la vie, de l'honneur et des biens des Catholiques.

Donc en droit, la révocation de l'édit de Nantes fut légitime : en fait, elle fut inopportune, inhabilement préparée, arbitrairement mise à exécution. « Dans toute cette affaire, dit Saint-Lambert, Louis XIV fut trompé par ses ministres, et céda trop facilement au vœu général de la nation. »

La révocation de l'édit de Nantes fut un acte accompli trop tôt et trop tard. Trop tôt, parce que le protestantisme, comme société s'en allait dépérissant tous les jours. « Les calvinistes, » dit encore Saint-Lambert, « étaient restés tranquilles dans les guerres de la Fronde; ceux qui s'étaient enrichis par le commerce ou la finance voulaient être nobles, parvenir aux emplois, aux honneurs; et ils prenaient peu à peu l'usage de se convertir. Le peuple les aurait imités. » Trop tard : parce que la protection dont avaient joui les protestants avait favorisé la diffusion de leurs doctrines : le temps n'avait fait qu'inoculer plus profondément dans les cœurs ces funestes principes d'où sortaient ou devaient sortir en religion le jansénisme, le gallicanisme, le septicisme et l'indifférentisme; en politique, l'esprit de nouveauté, de libre pensée et de révolte, avec tous les maux qu'il produit. Il n'y a qu'un moment pour faire le bien : fait en deçà ou en delà du moment où Dieu a fixé sa place, il perd son action salutaire et peut même devenir un mal relatif. Venu après la chute de la Rochelle, l'édit du 22 octobre eût obtenu tous les résultats qu'en attendait Louis XIV et que les circonstances empêchèrent. Venu au moment où il se produisit, il n'était plus qu'une mesure anormale, d'apparence arbitraire, privée d'action et propre seulement à soulever d'une part la révolte et de l'autre des représailles rigoureuses. C'est ce qui arriva. Mais l'histoire de ces jours mauvais n'appartient point à cet article. (*Voy. l'Histoire générale du protestantisme en France.*)

EDOUARD VI. *Voy.* ANGLETERRE, § 2, et ANGLICANISME.

EGLISE (NOTES DE L').

§ I. — *Contrariétés dogmatiques entre les protestants et les Catholiques sur la véritable notion de l'Eglise.*

Qu'est-ce que l'Eglise? Catholiques et protestants n'ont qu'une voix pour répondre : L'Eglise est la société des adorateurs de Dieu en esprit et en vérité, c'est-à-dire cette société fondée sur la terre par Jésus-Christ lui-même et où les fidèles professent unanimement la véritable doctrine qu'il nous a enseignée. Jusqu'ici tout le monde est d'accord : mais pour peu qu'on aille plus loin, il devient impossible de s'entendre. Cette société est-elle quelque chose de purement passif? n'a-t-elle aucune action directe ou immédiate sur les hommes? En ce cas quelle est sa mission sur la terre? N'existe-t-il pas au moins pour tous quelque moyen facile de la reconnaître? Autant de problèmes résolus différemment par les deux doctrines. Et cependant combien n'importe-t-il pas de savoir à quoi s'en tenir pour se former une juste idée de l'Eglise et de sa véritable notion! D'après le dogme catholique, l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ avec mission spéciale de continuer à travers les siècles jusqu'à la fin du monde les œuvres de sa vie mortelle. Elle doit donc, par le ministère d'un apostolat perpétuel dirigé par son esprit, présenter à toutes les générations qui se succèdent sur la face du globe, le flambeau régénérateur de la révélation chrétienne, leur ouvrir à toutes, les canaux de la grâce divine, afin que toutes puissent marcher avec assurance dans les voies du salut et puiser dans leur intarissable source ces eaux vivifiantes de la vérité et de la vie qui jaillissent jusqu'à l'éternité. Telle est la notion catholique de l'Eglise, notion évidemment basée sur le symbole même des apôtres, premier fondement de toute croyance. Comment, en effet, expliquer autrement ces mots de leur symbole : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam?* Le fidèle est obligé de croire l'Eglise : elle enseigne donc toujours la vérité; mais la vérité ne peut pas se contredire, autrement elle serait le mensonge : comment donc l'Eglise pourra-t-elle l'enseigner sûrement à moins d'être une et invariable dans sa foi? *sanctam Ecclesiam*, l'Eglise est donc sainte, non-seulement dans son divin auteur; mais encore dans sa

Digitized by Google

doctrine toute céleste et dans les membres qui la composent : *Ecclesiam catholicam*, l'Eglise est encore catholique, parce qu'elle remplit l'univers entier et que tous les peuples dans la suite des temps doivent être par elle ramenés à Dieu. Ainsi la foi des fidèles est la foi même des apôtres, leurs pasteurs sont les successeurs légitimes de ces mêmes apôtres, puisqu'ils ont reçu d'eux par une transmission immédiate et continue le pouvoir d'administrer la doctrine et les sacrements : L'Eglise est donc apostolique puisqu'elle implique une ordination permanente remontant de siècle en siècle jusqu'à Jésus-Christ lui-même. Mais qu'y a-t-il de plus visible que cette continuation des œuvres du Sauveur par le ministère d'un apostolat indéfectible? N'est-ce pas Jésus-Christ se renouvelant sans cesse, reparaissant continuellement sous une forme humaine, en un mot n'est-ce pas une incarnation permanente du Fils de Dieu? Aussi voit-on l'Ecriture appeler les fidèles, le corps de Jésus-Christ. Ce n'est donc pas seulement la société des fidèles qui subsistera à jamais; c'est aussi le corps dans lequel ils sont renfermés, ce corps qui les régénère, qui les enseigne, qui les nourrit, qui les administre et sans lequel ils ne peuvent pas vivre : voilà l'Eglise ! Mais encore une fois est-ce qu'un corps pareil n'est pas essentiellement visible? L'Eglise se présente donc dans la doctrine catholique avec des traits indélébiles et essentiellement caractéristiques : c'est l'unité, la sainteté, la catholicité, l'apostolicité, et la visibilité. Certes ces cinq notes sont plus que suffisantes pour reconnaître au premier coup d'œil la véritable Eglise et pour la distinguer de toute société religieuse qui ne serait pas elle.

Comment les protestants auraient-ils admis une pareille doctrine? Ils avaient posé comme principe essentiel et fondamental de leur réformation les libres investigations de l'examen privé! Dès lors, en effet, qu'on ne reconnaît d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte, d'autre autorité vivante que la raison individuelle, l'Eglise n'a plus de mission, et partant plus de raison d'être : elle devient aussitôt un véritable hors-d'œuvre dans ce grand ouvrage de réparation et de salut consommé par l'Homme-Dieu. Ainsi donc la négation de l'Eglise, sa destruction, son anéantissement, telle était la conséquence, effrayante sans doute, mais inévitable, implicitement renfermée dans la règle de foi protestante; et si les réformateurs eussent voulu être parfaitement logiques, ils eussent nié absolument la nécessité de quelque note extérieure que ce fût, car, du moment que l'Eglise est une société purement passive, sans mission ni autorité, pourquoi Dieu l'aurait-il établie, visible, sainte, catholique, apostolique? Mais il y avait là un abîme épouvantable : comment accorder toutes ces négatives avec le Symbole des apôtres, avec l'Ecriture elle-même, qui professent hautement ces notions dogmatiques? Les premiers réformateurs aperçurent bien vite cette capitale alternative, et, comme on le pense bien, ils préférèrent l'inconséquence à l'annihilation. On vit les ennemis déclarés de la tradition recourir à un passé qu'ils avaient honni et ridiculisé; on les vit, eux qui ne dataient que d'hier, revendiquer avec une inconcevable audace le bénéfice de l'indéfectibilité de la perpétuité! C'était là une chose un peu difficile; il est difficile en effet de changer sa nature, son essence; de montrer des caractères qu'on n'a pas, qu'on ne peut pas avoir à moins de perdre sa personnalité, à moins de s'abjurer soi-même. Toutefois, avec une rare habileté à feindre, avec une énorme puissance d'hypocrisie, on peut faire illusion à la multitude et même tromper pour un temps des yeux exercés. Les premiers réformateurs le savaient bien : aussi n'est-il pas de stratagème qu'ils n'aient inventé, pas d'expédient auquel ils n'aient eu recours pour se donner un vernis d'orthodoxie. Il leur fallait l'Eglise avec son unité, sa sainteté, sa catholicité, son apostolicité, sa visibilité, sous peine de rompre avec le Symbole des apôtres qu'ils retiennent et où nous avons vu ces doctrines formellement exprimées, sous peine de rompre avec l'Ecriture elle-même dont ils se déclarent les partisans exclusifs. Mais comment revendiquer des caractères qui sont antipathiques à sa nature, à son origine, à ses destinées? Pour cela, il faut mentir : « Eh bien ! mentons, » se sont dit les réformateurs. En effet, ils ont menti : aucune falsification, aucune absurdité ne les a fait reculer, et, comme les novateurs de tous les siècles, ils ont mieux aimé intervertir toutes les notions et rompre en visière avec le sens commun, que de faire un aveu non moins compromettant pour leur avenir que pénible pour leur orgueil. Reste à savoir maintenant s'ils y ont réussi.

I. Et tout d'abord que n'ont-ils pas imaginé pour feindre une *unité* de doctrine, une invariabilité de foi qu'ils sentaient chaque jour échapper de plus en plus de leurs mains impuissantes à les retenir? « Ces terres, trop remuées et devenues incapables de consistance, dit Bossuet, tombaient de toutes parts et ne laissaient voir que d'effroyables précipices. C'était une fureur de changer et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple. » Comment en aurait-il été autrement? Luther avait proclamé comme tribunal suprême et infaillible l'autorité privée de la raison individuelle. Dès lors chacun se crut justement en droit de ne plus en appeler qu'à lui-même, et de consacrer comme des dogmes les rêveries les plus bizarres de son imagination et de ses caprices. La foi variait de jour en jour; bientôt il y eut autant de Symboles que de docteurs. Alors que fit-on pour sauver du moins les apparences? On imagina une distinction plus que subtile entre les articles fondamentaux de christianisme, ou l'unité est strictement nécessaire, et les articles non fondamentaux que chacun peut interpréter à son gré; comme si cette distinction se trou-

Digitized by Google

vait dans l'Ecriture dont ils se disent pourtant les scrupuleux observateurs! D'ailleurs, les protestants n'ont pas encore pu jusqu'à ce jour s'entendre sur un sujet si important; on les a toujours vus dans une impuissance vraiment risible de définir ces articles, et de distinguer les fondamentaux de ceux qui ne le sont pas. — *Voy.* UNION ÉVANGÉLIQUE.

II. Et leur *sainteté*, où donc est-elle? Serait-ce dans leurs chefs, dans Luther, Zwingle, Calvin, dans cette tourbe de prêtres et de moines apostats et défroqués, qui n'ont pas honte de forfaire à l'honneur, aux serments les plus sacrés, pour corrompre des religieuses et scandaliser toute la chrétienté? Si ce sont là des saints, il faut avouer que les protestants ne sont pas difficiles. D'ailleurs, ils se sont toujours montrés fort larges en pareille matière. Aussi cherchez partout où vous voudrez dans le protestantisme, vous n'y trouverez pas un seul saint; même dans cette classe de pasteurs qui, commis à la garde spirituelle de leurs frères, devraient, ce semble, marcher devant eux comme des flambeaux ardents pour leur montrer la voie et leur donner l'exemple de toutes les vertus. Rappelez vos souvenirs, et voyez si jamais vous avez ouï-dire qu'un ministre, aucun missionnaire protestant, ait été révéré comme un saint par les populations qu'il avait évangélisées. Et comment les membres eussent-ils été saints, la doctrine ne l'étant pas? Comment un arbre mort eût-il pu produire des fruits de vie? Notre-Seigneur l'a dit: On ne cueille pas des figues sur les épines ni des raisins sur les ronces. Quelle doctrine, en effet, que celle qui non-seulement enseigne l'inutilité des bonnes œuvres, mais encore qui encourage au mal sans aucun scrupule! « Pèche fièrement, » disait Luther, « pèche tant que tu voudras; que tes fornications soient grandes, mais que plus grande encore soit ta confiance au Christ vainqueur de la mort et du péché. » Peut-on prêcher plus ouvertement la subversion de tout ordre et de toute morale? Ni dans son chef donc, ni dans ses membres, ni dans sa doctrine, le protestantisme n'est saint; il n'est donc pas la vraie Eglise, car l'Epouse de Jésus-Christ doit être sainte et immaculée: *Credo sanctam!* Ce manque de sainteté suffit bien à lui seul pour convaincre le protestantisme de fausseté. Toutefois cette sainteté tout intérieure pourrait bien par exception se rencontrer dans le domaine même du schisme et de l'erreur. Mais il est une autre espèce de sainteté tout extérieure, toute visible, qui se traduit par des miracles, par des prodiges de la toute-puissance divine: celle-là ne peut convenir qu'à la vérité, et elle l'atteste d'une manière irréfragable partout où on la rencontre, car il est impossible que Dieu se déclare pour le mensonge et fasse des miracles pour nous induire en erreur. Aussi Notre-Seigneur donne-t-il toujours ses miracles comme la principale preuve de sa mission divine, et il n'a pas manqué d'en opérer en faveur de son Eglise chaque fois qu'il lui a plu ou que le besoin s'en est fait sentir; c'est par milliers qu'on les y compte. Les réformateurs qui venaient quinze siècles après pour tout changer, pour tout innover, et cela sans antécédents aucuns, sans mission apparente, auraient dû, ce semble, faire quelque chose de semblable pour attester un pouvoir que personne alors ne leur reconnaissait, car ils venaient un peu tard; et puis, de bonne foi, qui était obligé de croire ces docteurs sur leur simple parole? Certes, si jamais miracles pouvaient être opportuns, c'eût été alors. Pourtant on ne voit pas que les réformateurs aient jamais cherché à en exhiber aucun. D'où vient cela? Ils craignaient le ridicule, et ils avaient raison, car il n'y a rien qui tue comme le ridicule.

III. Si nous envisageons à présent la *catholicité* indispensable à l'Eglise, nous trouvons également le protestantisme en défaut. Il est vrai qu'il a été accueilli dès son origine avec une faveur scandaleuse, et cela ne doit pas nous étonner, si l'on considère combien il caressait les grands, combien il flattait les passions de la multitude. Il faisait une religion comme l'homme est capable d'en faire une, c'est-à-dire une religion parfaitement complaisante pour tous les penchants mauvais. Comment cette religion commode n'eût-elle pas souri à la pauvre nature humaine si étrangement débilitée par le péché d'origine? Mais là n'est pas la question: il s'agit de savoir si cette religion protestante a été perpétuellement catholique, c'est-à-dire universelle; car, sans cela, elle ne peut aspirer raisonnablement à l'honneur d'être la véritable Eglise de Dieu. *Credo Ecclesiam catholicam* est-il dit dans le Symbole: le fidèle est donc obligé de croire l'Eglise catholique; il la croit dans tous les temps depuis les apôtres; elle est donc toujours catholique, c'est-à-dire universelle. Mais, je le demande, où est, pour les protestants, cette perpétuelle universalité? Avant l'apparition de Luther en Europe, jamais personne n'avait pensé, écrit, enseigné comme eux; ils n'ont donc pas cette perpétuité de catholicisme indispensable à l'Eglise. On les voit, il est vrai, se cramponner de toutes leurs forces à la tradition, et revendiquer, comme leurs ancêtres, les hussites, les wicléfistes, les vaudois, les albigeois, les bérengariens; mais quand même cette filiation prétendue ne serait pas illégitime et dénuée de tout fondement, comme elle l'est en effet, que prouverait-elle? Tous ces hérétiques dont le protestantisme invoque le patronage ont à peine réuni quelques milliers d'adeptes obscurément enfouis dans quelque coin de l'Angleterre et de l'Allemagne. Est-ce là cette magnifique universalité que Jésus-Christ promettait à son Eglise? Si nous prenons le protestantisme dans son état actuel d'accroissement et de prospérité, nous arrivons encore au même résultat. D'après les calculs statistiques effectués tout récemment par un célèbre voyageur, on compte actuellement sur la surface du globe plus de cent cinquante millions de Catholiques, tandis qu'on ne trouve

Digitized by Google

que cinquante millions de protestants. On le voit, c'est à peine le tiers ! Mais pourquoi entrer dans tous ces détails pour prouver la catholicité d'une Eglise qui a toujours porté ce nom? La meilleure preuve que les protestants ne sont pas catholiques, c'est qu'ils ne s'appellent pas ainsi eux-mêmes, et réservent ce nom pour les papistes, pour ceux qui suivent la communion de Rome.

IV. Quant à l'*apostolicité* et à la *visibilité*, il y a scission complète parmi les protestants; car pendant que les uns prétendent trouver pour eux dans le sein même de l'Eglise romaine cette suite continue de légitimes pasteurs qui est nécessaire pour la visibilité de ministère, les autres la damnent sans rémission et adhèrent de préférence à toutes les sectes dissidentes qui se sont séparées d'elle depuis son origine. Nous laissons aux protestants le soin d'accorder, s'ils le peuvent, cette contradiction manifeste. Pour nous, nous nous bornons à la constater. Deux contradictoires ne peuvent pas être vraies en même temps, dit la logique : ainsi voilà déjà à coup sûr une de ces deux hypothèses écartées *a priori*, resterait à savoir laquelle. Mais voyons plutôt *a posteriori* si elles ne seraient pas fausses toutes les deux en même temps. Pour que les protestants puissent prétendre à une apostolicité et à une visibilité perpétuelle, il faut qu'ils nous montrent chez eux dans le ministère une succession non interrompue et une mission authentique, c'est-à-dire une suite non interrompue de légitimes pasteurs. D'après quelques-uns, l'Eglise romaine était la véritable Eglise de Dieu jusqu'à la réformation de Luther et Calvin ; mais cette réforme était absolument nécessaire à cause qu'il s'était glissé dans l'Eglise beaucoup de traditions humaines par lesquelles la saine doctrine et la droite administration des sacrements avaient été altérées. Toujours est-il que l'Eglise romaine et la prétendue église réformée sont actuellement en contradiction sur presque tous les points; elles ne peuvent donc pas être vraies en même temps. De deux choses l'une par conséquent : ou l'Eglise romaine est la véritable Eglise, ou bien elle ne l'est pas; si elle ne l'est pas, cela ne prouve en rien l'orthodoxie de la religion protestante; que si au contraire elle l'est, comment le protestantisme pourrait-il aspirer au même honneur, lui qui la contredit dans presque tous les points? Mais les calvinistes avouent formellement que l'Eglise romaine a encore, quant à la substance, la vraie doctrine de Jésus-Christ et le ministère apostolique. On connaît la décision solennelle donnée à Henri IV par Duplessis-Mornay et par les protestants de France, où ils déclarent formellement à Sa Majesté qu'elle peut se sauver dans le sein du catholicisme. Si on peut se sauver dans l'Eglise catholique, elle est donc la véritable Eglise, car hors de la véritable Eglise il n'y a point de salut; et si l'Eglise catholique est la véritable, l'Eglise protestante ne l'est pas : cela est évident. Les protestants n'ont donc pas emporté avec eux la véritable Eglise, ils l'avouent eux-mêmes; par conséquent ils se sont séparés d'elle, mais en se séparant d'elle ils se sont séparés de son ministère, comment osent-ils donc revendiquer dans son sein la succession continue de leurs pasteurs? Dès lors que devient leur mission? L'Eglise romaine leur en avait confié une légitime, sans doute, mais conforme à son origine, à sa nature, à son but, et non une mission contradictoire à la sienne comme celle qu'ont exercée les novateurs protestants. D'ailleurs la mission qu'elle leur avait confiée pendant qu'ils étaient dans son sein, elle la leur a enlevée en les frappant d'anathème. Pour échapper à cet argument victorieux les protestants ont eu recours à la mission extraordinaire, mais la grande difficulté a toujours été de prouver cette mission. Quand Dieu envoie ainsi par lui-même il donne des preuves particulières de sa volonté, c'est-à-dire qu'il opère des miracles, comme il l'a fait en faveur de son fils, car un prince n'envoie jamais un ambassadeur sans lui délivrer des lettres de créance; personne ne croirait en lui. Mais ces lettres de créance, c'est-à-dire ces prodiges indispensables pour toute mission extraordinaire, où sont-ils? Les protestants sont encore à les trouver. Pressés sur tous les points, les protestants vont chercher un refuge dans la corruption où, selon eux était alors plongée l'Eglise romaine. « Puisque, » disent-ils, « l'Eglise romaine était alors infectée de vices et d'erreurs, non-seulement c'était un droit de se séparer d'elle, c'était un devoir. » Nous nions d'abord que cette corruption de l'Eglise ait été jamais si grande que les protestants le disent; d'ailleurs quels qu'aient été les abus, ils ne peuvent en aucune hypothèse être attribués à l'Eglise, puisque, loin d'en être complice, elle les a solennellement condamnés. Et puis surtout ce n'était pas à quelques moines apostats, à quelques prêtres obscurs, à quelques misérables ignorants qu'appartenait le droit de tenter cette grande réformation, elle ne pouvait convenir qu'au corps enseignant préposé par Jésus-Christ à la garde de son Eglise. Ajoutons que les protestants ne peuvent alléguer cette corruption de l'Eglise sans tomber en contradiction flagrante avec eux-mêmes : car dans ce cas on peut toujours leur dire avec Bossuet: « Si la vraie Eglise est toujours visible, si la marque pour la reconnaître, selon tous vos catéchismes et toutes vos professions de foi est la pure prédication de l'Evangile et la droite administration des sacrements : ou l'Eglise romaine avait ces deux marques et en vain veniez-vous la réformer, ou elle ne les avait pas, et alors comment pouvez-vous dire sans contradiction, qu'elle est le corps où est renfermée la véritable Eglise? » Qu'on cherche après cela des adoucissements tant qu'on voudra pour éviter de dire que l'Eglise soit tombée en ruines ; qu'on dise qu'elle était seulement sur son penchant, que la foi n'était pas absolument éteinte, mais qu'elle

Digitized by Google

était obscurcie, que les vérités de l'Evangile souffraient, mais qu'elles n'étaient pas anéanties, tout ce beau langage ne sauvera pas les promesses de Jésus-Christ. Car enfin, ou l'Eglise a enseigné des erreurs, ou elle n'en a pas enseigné; ou les erreurs qu'elles a enseignées étaient préjudiciables au salut ou elles ne l'étaient pas : si l'Eglise n'a pas enseigné d'erreurs préjudiciables au salut, il ne fallait donc pas s'en séparer; cette séparation ne peut être qu'injuste, insoutenable, criminelle et damnable; que si l'Eglise a enseigné des erreurs préjudiciables au salut, la voilà donc tombée en ruines! De quoi lui ont servi alors les promesses si formelles de Jésus-Christ? Qui pourra après cela se former l'idée d'une Eglise bâtie sur le roc, invincible à toutes les puissances de l'enfer, s'il est vrai de dire qu'il n'a fallu que quelques folles imaginations d'hommes pour en triompher? — Concluons. La réforme se condamne elle-même lorsque, forcée de reconnaître la visibilité de l'Eglise dans l'indéfectibilité du ministère, elle ne peut se soutenir sans reconnaître d'ailleurs dans le ministère une corruption universelle et sans autoriser les particuliers contre toute la succession de l'ordre apostolique.

Mais n'existerait-il pas une Eglise visible, autre que l'Eglise romaine, et par le moyen de laquelle on peut remonter de siècle en siècle jusqu'au temps des apôtres? Telle est la seconde hypothèse que les protestants ont imaginée, quand ils ont vu le peu de succès de la première. En effet, il n'y avait pas d'autre alternative : l'Eglise romaine les frappait d'anathème et les rejetait avec indignation, il fallait bien aller chercher un refuge ailleurs. Aussitôt le protestantisme de revendiquer comme siennes toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, wiclé-fistes, hussites, vaudois, henriciens, albigeois, berengariens, etc... Mais, quand bien même on ne lui contesterait pas la légitimité de cette filiation, qu'est-ce que cela prouverait en sa faveur? Les divers hérétiques sont des sectes, comme le protestantisme lui-même est une secte; ils ne peuvent donc pas plus que lui revendiquer une perpétuelle indéfectibilité; car toute secte a un commencement, tandis que la vérité n'en a point. Quand donc, à une époque ou à une autre, on vit Jean Hus, Wiclef, Pierre de Bruys, Bérenger et tant d'autres, s'insurger contre l'Eglise alors existante, ce jour-là, dans notre hypothèse, le protestantisme naquit; mais auparavant, où était-il? On le voit, le système, quelque fondé qu'il pût être, ne lèverait pas la difficulté, il ne ferait que la reculer. Mais est-il réellement fondé? Est-il vrai que les protestants tiennent de ces sectes leur doctrine et leur communion? Alors, ou bien ils revendiquent simultanément toutes ces sectes pour mères, ou bien ils ne s'attachent qu'à une seule d'entre elles. S'ils prétendent tirer leur origine de toutes à la fois, ils doivent, en fils respectueux, reconnaître pour leurs et révérer également toutes les doctrines qu'elles ont professées. Alors que d'inconséquences, que de contradictions dans ce monstrueux chaos d'éléments hétérogènes! On y trouvera le culte des reliques et l'invocation des saints condamnés par Vigilance et approuvés par Wiclef; la présence réelle sera attaquée par Bérenger et défendue solennellement par les vaudois; les sept sacrements sont reconnus par les sectateurs de Pierre Valdo : seulement ils les font dépendre de la sainteté de leurs ministres, et en attribuent l'administration aux laïques honnêtes. Au contraire, ils sont totalement réprouvés par les albigeois, véritables manichéens, partisans des deux principes, ennemis déclarés de l'incarnation de Jésus-Christ et surtout du mariage, qu'ils abhorrent spécialement. La Messe, la confession, le purgatoire et plusieurs autres articles de ce genre sont en honneur chez les hussites, tandis qu'ils sont l'objet le plus ordinaire des sarcasmes de la Réforme. Telles sont pourtant les monstrueuses contradictions que les protestants seront obligés de consigner dans leur symbole, s'ils s'obstinent à invoquer le patronage de toutes ces communions. Que si, pour échapper à la contradiction, ils veulent ne s'attacher qu'à une seule d'entre elles, une énorme difficulté les attend ici : laquelle choisiront-ils? S'ils veulent descendre des albigeois, nous leur concéderons volontiers cet honneur, si toutefois c'est un honneur de rétrograder jusqu'à l'abjection païenne, jusqu'au dualisme panthéistique, et de revendiquer pour pères les ennemis les plus déclarés de Jésus-Christ et de son Eglise. Mais si, abhorrant cette infâme origine, les protestants réclament pour devancier quelqu'une des autres sectes que nous venons d'énumérer, nous leur dirons : Chacune de ces communions a bien, il est vrai, quelque chose de commun avec vous; mais, pour le reste, ils en diffèrent et se rapprochent de l'Eglise romaine; en sorte que, s'ils étaient véritablement, comme vous le dites, les témoins de la vérité, ils témoigneraient beaucoup plus en faveur de Rome, qu'en faveur de Luther, de Calvin ou de Henri VIII. En effet, Vigilance, par exemple, ne s'oppose qu'aux honneurs des saints et au culte de leurs reliques. Bérenger n'attaqua jamais que la présence réelle, et laissa tout le reste dans son entier; les hussites n'ont jamais rien eu de commun avec les protestants que leur aversion pour le Pape, et l'idée de la nécessité du calice. Pour ce qui est du reste, Jean Hus, disciple de Wiclef, consentait, comme lui, à l'invocation des saints. Il honorait leurs images, reconnaissait le mérite des œuvres, et croyait le purgatoire; il enseignait aussi très-positivement le sacrifice propitiatoire, la transsubstantiation et l'obligation de confesser ses péchés : rien n'a été plus commun parmi ses disciples que de porter à toute occasion le saint Sacrement par les rues, et de prodiguer les bénédictions. Il est vrai que les vaudois, comme les albigeois, ont formé des Eglises séparées de Rome, ce que les autres

Digitized by Google

n'ont point fait, et c'est principalement pourquoi les protestants semblent pencher vers eux. Mais les vaudois ont cru, eux aussi, la transsubstantiation, la confession et l'absolution sacramentale, en un mot, les sept sacrements. Seulement, comme nous l'avons dit déjà, ils les font dépendre de la sainteté de leurs ministres, et en attribuent l'administration aux laïques honnêtes; de sorte que leur erreur, loin d'être le protestantisme, serait plutôt une espèce de donatisme. Sauf les infâmes albigeois, qui ne sont, à vrai dire, que des manichéens déguisés, nous aurions donc, beaucoup plus que les protestants, le droit de réclamer le suffrage de ces sectes, puisque, hormis quelques rares exceptions, elles professent les mêmes vérités que nous. Mais pourquoi se consumer ainsi en efforts inutiles pour trouver à la Réforme une généalogie, lorsque son patriarche a déclaré avec une candeur parfaite les doutes, les perplexités et les remords qui bourrelaient sa conscience chaque fois que cette importune pensée venait se présenter à lui? « Combien de fois ma conscience n'a-t-elle pas été alarmée? dit Luther dans son Traité de l'abus des Messes privées. Combien de fois me suis-je dit à moi-même : Prétends-tu donc être le seul des hommes qui soit sage? Prétends-tu que tous les autres se soient trompés? que serait-ce si tu étais toi-même dans l'erreur, et qu'en séduisant les autres, tu fusses la cause de la damnation de tant d'âmes pendant une si longue suite d'années?... » Pense-t-on que Luther eût jamais parlé de la sorte, s'il avait été réellement persuadé que, de son temps et avant lui, il y avait des sociétés entières attachées à sa doctrine? Ainsi, soit que les protestants veuillent se rattacher à l'Eglise romaine, soit qu'ils recourent aux sectes qui s'en sont séparées, pas plus dans l'une que dans l'autre de ces deux hypothèses, ils ne peuvent prouver leur perpétuelle indéfectibilité, ni de visibilité, ni de ministère.

V. Il est donc clair comme le jour, que les protestants ne pouvaient retenir la notion catholique de l'Eglise sans se condamner eux-mêmes; car ils n'avaient ni son unité, ni sa sainteté, ni sa catholicité, ni son apostolicité, ni sa visibilité, en un mot, aucune des notes qui la constituent essentiellement. D'un autre côté, ils ne pouvaient nier l'existence de l'Eglise. Le symbole des apôtres, qu'ils retiennent, professe hautement ce dogme : *Credo Ecclesiam!* Il y avait toutefois un moyen facile de trancher toutes les difficultés, de résoudre toutes les objections: c'était de nier, non l'Eglise, mais sa visibilité. En effet, quels caractères extérieurs et sensibles peuvent être indispensables à une société qui n'est pas nécessairement visible? Aussi les protestants ont-ils saisi avec empressement ce bienfaisant échappatoire qui les mettait à couvert de toutes les objurgations, et ils n'ont pas tardé à substituer à la notion catholique de l'Eglise cette prétendue doctrine d'invisibilité. Il n'en avait point été ainsi dans les commencements de la réforme, puisque les réformateurs avaient d'abord pris à tâche de revendiquer toutes les notes de l'Eglise catholique. Tant il est vrai que cette doctrine d'invisibilité, malheureuse enfant de la nécessité, répugnait d'abord aux protestants, et qu'elle n'a dû le jour qu'au besoin impérieux de soutenir leurs innovations dans les extrémités fâcheuses où la logique des principes et la force même des choses les poussait de plus en plus chaque jour. En effet, Luther avait d'abord défini l'Eglise : l'assemblée des saints, où la vraie doctrine de l'Eglise est prêchée et ses sacrements dûment administrés. Cette définition se retrouve à chaque pas sous la plume des dogmatiseurs protestants. Ecoutons la Confession d'Augsbourg : « Nous n'avons pas pensé que l'Eglise soit la cité de Platon qu'on ne trouve pas sur la terre; nous disons que l'Eglise existe, qu'il y a de vrais croyants et de vrais justes répandus par tout l'univers; nous y ajoutons les marques, l'Evangile pur et les sacrements, et c'est une telle Eglise qui est proprement la colonne de la vérité. » « Certainement, fait observer ici Bossuet, voilà une Eglise très-réellement visible, où l'on prêche très-réellement la saine doctrine, et où très-réellement on administre comme il faut les sacrements. » (*Hist. des variations*, liv. xv.) — Et en effet, à prendre les termes dans leur simple acception, cette définition emporte la visibilité de l'Eglise, car enfin, la bonne prédication et la due administration sont des témoignages extérieurs qui tombent sous les sens. D'ailleurs, comme le dit très-bien l'évêque de Meaux, le mot d'*Eglise* emporte naturellement cette visibilité, et le mot de *catholique*, bien loin d'y déroger, la suppose. Et ce n'est pas seulement dans les œuvres de Luther et dans la Confession d'Augsbourg qu'on lit cette définition, c'est dans la Confession helvétique, dans celle de Strasbourg, dans celle de Saxe et dans une foule d'autres symboles protestants. Ainsi, à l'origine, les protestants, frappés de la véritable idée que le mot d'*Eglise* emporte nécessairement avec lui, s'étaient unanimement accordés à reconnaître la visibilité comme essentielle à sa nature. Mais comment jamais parvenir à prouver que ce caractère de perpétuelle indéfectibilité appartenait à quelques innovations mensongères, forgées à peine depuis hier, et sorties tout armées du cerveau malade d'un moine apostat longtemps tourmenté par les suggestions du diable? Nous l'avons vu, c'était chose impossible et illusoire autant que ridicule. Cette impossibilité était si manifeste, que Luther s'en aperçut tout le premier et, par une contradiction que l'esprit d'erreur seul peut expliquer, et qui prouve son embarras non moins que sa mauvaise foi, on le vit hasarder en maints endroits de ses écrits ce dogme de l'invisibilité. Luther avait raison; les malfaiteurs habiles cherchent toujours l'invisibilité. Toutefois, ce ne fut que timidement d'abord, et non sans de nombreuses tergiversations, que les ré-

Digitized by Google

formateurs émirent une notion dogmatique dont on n'avait jamais ouï mention avant eux. Dans son Catéchisme, lorsque cette question de l'Eglise se présente sous sa plume, à propos du Symbole des apôtres, voici ce que dit Calvin : « Il y a bien l'Eglise de Dieu visible, selon qu'il nous a donné des enseignes pour la connaître; mais ici, dans le Symbole, il est parlé proprement de la compagnie de ceux que Dieu a élus pour les sauver, laquelle ne se peut pas voir pleinement à l'œil. »

Quelle tactique ! quelle subtilité ! On le voit, Calvin professe manifestement ici l'invisibilité de l'Eglise, mais il a soin de déguiser cette nouveauté sous des formes spécieuses et il se garde bien surtout de trancher ouvertement la question de peur d'offenser des oreilles encore trop orthodoxes. La confession belge est plus hardie. « Dieu, » y est-il dit, « a eu des amis hors du peuple d'Israël; durant la captivité de Babylone le peuple a été privé de sacrifices pendant soixante ans. De même, par un juste jugement de Dieu, la vérité de sa parole et son culte sont quelquefois tellement obscurcis qu'il semble presque qu'ils soient éteints, et qu'il ne reste plus d'Eglise, comme il est arrivé du temps d'Héli et en d'autres temps; de sorte qu'on peut appeler l'Eglise invisible, non que les hommes dont elle est composée le soient, mais qu'elle est souvent cachée à nos yeux, et que, connue de Dieu seul, elle échappe à la vue des hommes. » — Mais si le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Eglise, est visible, comme ils l'ont reconnu dans leur confession de foi, puisque d'après eux l'Eglise visible cesse quelquefois d'être sur la terre, il s'ensuit rigoureusement que le corps de Jésus-Christ n'est pas toujours; ils font donc mourir Jésus-Christ une seconde fois. C'était la conséquence naturelle des principes qu'ils avaient admis. Les protestants ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'abîme dans lequel ils étaient tombés, et aussitôt ils cherchèrent à s'en tirer en niant que le corps de Jésus-Christ tant recommandé dans l'Ecriture pût être l'Eglise visible. En effet en suivant leurs divers systèmes de visibilité ils ne peuvent, quoi qu'ils fassent, montrer une Eglise qui ait toujours été depuis que Jésus-Christ est venu la bâtir sur la pierre; pour sauver sa parole, ils sont obligés d'avoir recours à une Eglise de prédestinés qu'eux ni personne ne peuvent montrer. La confession d'Ecosse n'hésite pas à proclamer cette nouvelle découverte des réformateurs. « L'Eglise catholique, » dit-elle, « est la société de tous les élus : elle est invisible et connue de Dieu seulement qui seul connaît ses élus. » — On ne peut rien dire de plus formel et le dogme de l'invisibilité se trouve aussi clairement établi maintenant que l'avait été d'abord celui de la visibilité.

Les mille petites sectes qui pullulent dans le protestantisme ont toutes leur fondement et leur raison d'être dans ce dogme de l'invisibilité de l'Eglise. En effet à la faveur de ce dogme, toutes ont le droit de prétendre être la société des fidèles disciples de Jésus-Christ, comme de fait elles le prétendent. En vain leur objecterait-on la nouveauté de leur communion et de leur doctrine : qu'importe cette nouveauté ? L'Esprit-Saint se révèle à qui il lui plaît et parle en temps opportun au cœur des prédestinés. Dès lors n'est-on pas obligé d'avouer quiconque s'érige en docteur et se proclame l'oint du Très-Haut? C'est ainsi, en particulier, que raisonnent les quakers et, en vérité, ils ne raisonnent pas trop mal. Aussi ces sectes de confrères et d'illuminés ne gardent aucune mesure et ne mettent plus même en avant le nom d'Eglise que les protestants ont eu la pudeur, sinon l'inconséquence de conserver encore. A vrai dire donc la doctrine protestante sur l'Eglise est celle de l'invisibilité. Bien qu'admise à regret, elle se trouve consignée dans la plupart de leurs écrits, de leurs symboles et de leurs professions de foi. Voyons bien en quoi consiste cette doctrine, étudions son essence, mesurons l'abîme qui la sépare de la communion catholique : ensuite nous traiterons la question de droit, afin de pouvoir juger définitivement à qui appartient l'erreur, à qui la vérité.

D'après les novateurs, l'Eglise n'est point une société complète, telle que la société temporelle : c'est l'assemblage des saints, la réunion fortuite des fidèles qui professent la véritable doctrine de Jésus-Christ. Ces saints, ces élus, ces fidèles sont ceux auxquels le Saint-Esprit donne intérieurement l'intelligence des saintes Ecritures et qu'il fait participer aux mérites de Jésus-Christ; ce sont eux et eux seuls qui composent l'Eglise; mais, comme on le pense bien, ces prédestinés ne peuvent être vus et connus que de Dieu, car Dieu seul sonde les reins, seul il a la clef des consciences et le secret des cœurs. Voilà donc l'Eglise parfaitement invisible ! Il est vrai que si ces prédestinés se réunissent et s'assemblent, soit pour une cause soit pour une autre, l'Eglise alors deviendra visible, mais en tout cas cette visibilité n'est qu'un pur accident, nullement une nécessité doctrinale ou providentielle. L'Eglise invisible précède l'Eglise visible comme la cause précède l'effet; c'est elle qui donne naissance à l'Eglise visible. Et ici gît la différence fondamentale entre les protestants et les Catholiques sur l'objet de cette controverse. Dans le dogme catholique, en effet, la visibilité de l'Eglise est nécessaire, indispensable, essentielle; la joie et l'espoir du Catholique, c'est de se reconnaître membre de cette société visible hors de laquelle il n'y a pas de salut. Sa foi lui apprend que l'Eglise est l'épouse immaculée du Très-Haut; par elle seule il peut devenir enfant de Dieu, car qui n'a pas l'Eglise pour mère n'a pas Dieu pour père; la grâce donc, la sainteté, la justice intérieure ne peuvent venir que par l'Eglise et se réparer que par elle si on vient à les perdre. En un mot l'Eglise visible précède l'Eglise invisible, elle la produit, elle la fait. C'est tout justement l'opposé de la doctrine protestante. Quoi qu'il en soit, nous observerons ici avec Mœhler,

Digitized by Google

que le système protestant d'invisibilité inventé par les réformateurs dans un moment de trouble et d'embarras, a du moins le mérite d'être en rapport avec leurs principes doctrinaux. Le protestantisme avait solennellement renoncé à l'ordination sacerdotale en rompant avec le ministère existant, il avait nié l'un après l'autre, le baptême, l'Eucharistie, le sacrifice de l'autel. Comment accorder toutes ces négations avec la notion d'une Eglise visible? Au contraire pour entrer dans une Eglise invisible, il n'est besoin que d'un baptême spirituel; de même que pour y vivre il ne faut qu'un aliment intérieur. L'Eglise intérieure ne demande non plus qu'un sacrifice spirituel, qu'un sacerdoce intérieur. Selon eux encore l'homme est instruit par Dieu seul intérieurement; il est purement passif dans la perception de la vérité. Donc chaque fidèle est infaillible, puisqu'il n'est mû que par l'Esprit divin; donc l'autorité de l'Eglise est inutile, car de quel droit viendrait-elle s'interposer entre Dieu et le croyant si la voix du Ciel, par le moyen des Ecritures, parle immédiatement à nos cœurs? Ainsi le système d'invisibilité de l'Eglise est une conséquence rigoureuse des principes de la Réforme. Est-ce à dire pour cela qu'il soit réellement fondé? Il le serait par le fait même si leurs principes étaient vrais puisqu'il en découle naturellement. Nous n'avons pas ici à discuter ces principes, mais si, par hasard, nous venions à prouver que ce système est faux ne prouverait-on pas indirectement la fausseté de toute la doctrine protestante? En effet, si on est arrivé à une conséquence mauvaise et insoutenable, il faut de deux choses l'une, ou bien qu'on soit parti d'un faux supposé, ou bien qu'on ait argumenté d'une manière vicieuse; mais on a raisonné parfaitement juste : reste donc que les principes sur lesquels on s'était appuyé sont faux.

La perpétuelle visibilité de l'Eglise est le grand théorème qu'il s'agit de prouver dans la controverse avec les protestants : c'est le point capital, je dirais presque le point unique; car toute la question de l'Eglise s'y rattache. Concédez-leur en effet pour un moment et par pure hypothèse l'invisibilité de l'Eglise, dès lors ils peuvent faire fi de toutes vos objections. Leur Eglise étant invisible, ils peuvent légitimer toutes leurs innovations, sans décliner aucun titre, aucune mission, sans montrer aucun des caractères authentiques que doit avoir nécessairement la véritable Eglise de Jésus-Christ. Dans cette hypothèse l'unité, n'ayant plus aucune marque extérieure, aucune règle déterminante, peut dès lors être revendiquée par le premier venu; la sainteté n'est connue que de Dieu; maintenant, que ces fidèles soient catholiques ou non, c'est encore le secret de Dieu qui seul peut sonder les consciences; quant à l'apostolicité c'est absolument la même chose, puisque alors elle consiste, non pas dans une succession non interrompue de légitimes pasteurs, mais dans la profession de la véritable doctrine et dans la pratique fidèle des commandements. Le protestantisme ne fut constitué à l'état de schisme et d'hérésie que par sa révolte contre l'Eglise, et c'est évidemment cette prétendue invisibilité de l'Eglise qui contribue le plus à l'y maintenir, car de bonne foi quelle autorité peut-on reconnaître à une institution qui n'est qu'une ombre, une espèce de fantôme? Et quelle soumission prêter à une autorité qui ne se voit point? Ce dogme de l'invisibilité de l'Eglise a donc en lui-même une importance très-grande : c'est à vrai dire la question de vie ou de mort pour le protestantisme. Il importe extrêmement par conséquent de faire voir combien il est erroné. C'est ce que nous allons essayer dans un second paragraphe; en prouvant que cette prétendue invisibilité de l'Eglise est en opposition formelle avec les textes les plus clairs de l'Ecriture sainte, avec l'enseignement unanime de toute la tradition, enfin qu'elle heurte le sens commun des fidèles et qu'elle est évidemment réprouvée par les lumières de la simple raison

§ II. — *Réfutation des doctrines protestantes.*

I. Le protestantisme, partisan exclusif des saintes Ecritures, a beau invoquer leur témoignage en sa faveur, il n'en demeure pas moins vrai que la plupart des doctrines qu'il professe y sont condamnées, sinon toujours d'une manière directe, du moins implicitement, comme il est facile de s'en convaincre par une lecture attentive et approfondie. Mais il ne s'y trouve guère de point aussi formellement condamné que celui qui fait l'objet de cette controverse. La Bible entière, en effet, est imprégnée pour ainsi dire de la visibilité de l'Eglise; car tout ce qui dans l'Ecriture a trait à l'Eglise, à son établissement, à son mode, à son action, suppose la visibilité, l'établit ou la nécessite. Ecoutons à ce sujet l'illustre Mœlher, « L'Eglise sur la terre est la société des fidèles, fondée par Jésus-Christ, société où par le ministère d'un apostolat perpétuel dirigé par son Esprit, toutes les œuvres du Sauveur, durant sa vie mortelle, sont continuées jusqu'à la fin du monde et où tous les peuples dans la suite des temps sont ramenés à Dieu. C'est donc à une société humaine visible, tombant sous les sens, qu'a été confiée cette mission sublime. Bien plus, la dernière raison de la visibilité de l'Eglise se trouve dans l'incarnation du Verbe divin. En effet si le Très-Haut fût descendu dans le cœur de l'homme, sans prendre la figure de l'esclave, sans paraître sous une forme corporelle, on conçoit qu'il eût fondé une Eglise invisible, purement intérieure. Mais le Verbe s'étant fait chair, parla à ses disciples un langage extérieur et sensible... Enlevé aux regards des hommes, le Sauveur dut encore agir dans le monde et pour le monde. Sa doctrine devait continuer de prendre une forme visible; il fallait qu'elle fût confiée à des envoyés parlant et enseignant d'une manière ordinaire; l'homme enfin devait parler à l'homme pour lui appor-

Digitized by Google

ter la parole de Dieu..... Les temps étant accomplis, l'Esprit-Saint se communiqua aux apôtres et aux disciples du Sauveur. Il ne voulut point venir d'une manière seulement intérieure, comme pour affermir une société invisible; mais de même que le Verbe s'était fait chair, l'Esprit vint à son tour d'une manière accessible aux sens, accompagné d'un grand vent impétueux..... Le but même de la révélation chrétienne implique une Eglise visible telle que la conçoit le Catholique. Comme l'homme ne pouvait atteindre par ses propres efforts à la connaissance certaine ni de Dieu, ni de lui-même; comme d'ailleurs les traditions antiques étaient obscurcies et altérées, l'Incarnation du Verbe eut pour but d'apporter la certitude sur la terre et de faire rayonner les vérités religieuses d'une vive lumière. Mais il fallait pour cela que la vérité s'incarnât dans Jésus-Christ, qu'elle parût sous une forme extérieure et vivante pour qu'elle devînt une autorité décisive. Courbé vers la terre, subjugué par les objets sensibles, l'homme ne peut embrasser le monde intérieur, le monde des idées, s'il ne lui est présenté sous un symbole. Bien plus il faut que le symbole soit permanent, toujours présent à l'esprit humain, afin de lui rappeler sans cesse la chose figurée. Le Sauveur, fit des miracles (et toute sa vie ne fut qu'un miracle continuel), non-seulement pour confirmer sa doctrine, mais encore pour figurer les plus hautes vérités, telles que la toute-puissance, la sagesse, la justice infinies, l'immortalité de l'âme, etc. Les miracles de Jésus-Christ non plus que sa manifestation dans la chair ne peuvent être conçus sans la visibilité de l'Eglise; car que sont-ils autre chose que des preuves extérieures d'autorité et des figures sensibles d'idées éternelles? Aussi par une conséquence nécessaire les miracles sont-ils repoussés partout où l'on n'admet qu'une Eglise invisible. Et qui n'en voit la raison? C'est que dans une telle Eglise, le fidèle ne doit avoir besoin pour parvenir à la certitude que de preuves purement intérieures. »

II. Non-seulement la visibilité de l'Eglise est impliquée dans le but de la révélation et dans l'Incarnation du Verbe, ainsi que Mœlher vient de le prouver avec tant d'éloquence, mais encore cette visibilité est explicitement définie en cent endroits tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Les prophètes, de l'aveu même des protestants, ont annoncé et dépeint l'Eglise sous diverses figures. Tantôt c'est une pierre très-petite, à son origine, mais qui doit bientôt grandir, ébranler les fondements du grand empire romain, le renverser pour devenir elle-même sur ses ruines une grande montagne et enfin remplir toute la terre. (*Dan.* II, 34, 35). Tantôt c'est un royaume qui doit renverser tous les royaumes et subsister éternellement. (*Ibid.*, 44.) Ailleurs, c'est la nouvelle Jérusalem qui doit s'élever du désert brillante de clarté, brillante d'une immortelle clarté; ou bien encore la sainte montagne de Sion, autour de laquelle tous les peuples de la terre doivent venir se ranger à l'envi. (*Isa.* III, passim.) — Dans le saint Evangile, Notre-Seigneur parle de l'Eglise comme d'un édifice qu'il doit bâtir sur un roc inébranlable à tous les efforts de l'enfer, il l'appelle sa bergerie, la salle de son festin, l'aire du père de famille, etc. —Les promesses de Dieu ne peuvent pas être trompeuses, et cependant comment ces figures seraient-elles vraies, comment ces paroles seraient-elles fondées dans l'hypothèse de l'invisibilité de l'Eglise? Cela ne se conçoit pas. Non, les protestants sont forcés de l'avouer, ce n'est qu'à une Eglise visible que Jésus-Christ a fait toutes ses promesses. Lisez plutôt saint Matthieu (XVI, 18 et seq.), Notre-Seigneur, après avoir dit: *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*, ajoute aussitôt après: *Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* N'est-ce pas là évidemment une Eglise où il y a des pasteurs et des ouailles, où l'on absout et où l'on condamne, où on lie les pécheurs obstinés et où on délie les pécheurs contrits, où, par conséquent, le ministère s'exerce visiblement? Mais le ministère n'était-il que pour le temps de Pierre? Ne devait-il pas passer aux siècles futurs et se continuer par les successeurs des apôtres? Il s'agit donc ici d'une société visible et perpétuellement visible, et c'est à cette Eglise qu'il a été promis que les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Nous lisons encore en saint Matthieu (XXVIII, 18-20) cette autre promesse du Sauveur: *Allez, enseignez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* N'est-ce pas comme si le Sauveur eût dit: « Allez prêcher, je serai avec vous lorsque vous prêcherez; allez baptiser, je serai avec vous lorsque vous baptiserez? » On ne peut méconnaître ici une Eglise visible par la prédication de l'Evangile et par l'administration des sacrements, une Eglise qui doit s'étendre par toute la terre et durer toujours, puisque Jésus-Christ promet de rester avec eux jusqu'à la fin du monde dans la personne de leurs successeurs. Quoi de plus fort que les paroles de l'apôtre saint-Paul pour prouver que la visibilité de l'Eglise est inséparablement unie à sa perpétuité? Cet Apôtre ne la nomme-t-il pas *la colonne et le soutien de la vérité?* (*I Tim.* III, 15.) Mais de quelle Eglise parle-t-il en cet endroit? Est-ce d'une société de gens épars, inconnus les uns aux autres, unis par les seuls liens d'une foi intérieure dont ils ne donnent aucun témoignage au dehors? Ne parle-t-il pas de la maison de Dieu, parfaitement coordonnée dans toutes ses parties? D'une société visible gouvernée par les évêques et les diacres dont il a soin de tracer lui-même jusqu'aux plus petits devoirs, jusqu'aux plus minces obligations? Oui, plus

Digitized by Google

on médite les endroits de l'Ecriture où il est parlé de la durée de l'Eglise, et plus on se convainc que cette durée est intimement liée à un état de visibilité. Et certes, si nous voulions prendre l'offensive sur cette importante matière, il nous serait facile d'embarrasser les protestants et de leur faire quelques questions très-simples qu'ils auraient pourtant bien de la peine à résoudre avec leur ridicule fantôme d'invisibilité. Par exemple, comment fallait-il s'y prendre dans ces temps d'éclipse pour l'Eglise dont ils aiment tant à parler, comment, dis-je, fallait-il s'y prendre pour satisfaire au précepte formel de Jésus-Christ qui nous ordonne expressément de soumettre tous nos doutes à l'Eglise, d'écouter ses décisions et d'observer fidèlement tout ce qu'elle nous enjoint? (*Matth.* XVIII, 17.) A qui donc se plaindre, à qui donc en appeler, lorsqu'il n'y a plus de tribunal pour instruire les causes et trancher les contestations? Ce n'est pas tout: à qui ont dû s'adresser, dans ces temps nébuleux, les idolâtres, les mahométans, les Juifs, pour embrasser la foi orthodoxe et entrer dans cette voie unique hors de laquelle il n'y a point de salut? Et puis, dans l'hypothèse de cette Eglise invisible, qui donc jamais a pu dispenser les âmes de la manifestation extérieure de leur foi, lorsque Jésus-Christ lui-même nous fait un précepte rigoureux de le confesser devant les hommes sous peine d'être renoncés devant son Père (*Matth.* x, 32); lorsque l'Apôtre déclare en termes si formels qu'il est nécessaire de confesser la foi de bouche pour obtenir le salut? (*Rom.* x, 10.)

III. On voit toute l'absurdité des conséquences qu'entraîne avec lui le prétendu système d'invisibité de l'Eglise, tant prôné pourtant par les réformateurs. Aussi a-t-il contre lui toute la sainte antiquité. « Depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, » s'écrie Origène, « l'Eglise resplendit de clarté. » Elle est donc visible? Saint Cyprien, en parlant de l'unité de l'Eglise, dit « que cette Eglise, pénétrée de la lumière du Seigneur, étend ses rayons dans tout l'univers. » Saint Jean Chysostome exprime encore la même pensée en des termes différents, en commentant Isaïe : « La lumière du soleil, » dit-il, « s'éteindrait plutôt que celle de l'Eglise. » Et saint Ambroise, ne rend-il pas aussi temoignage à la visibibilité de l'Eglise, quand il dit : « Cette Jérusalem céleste dans laquelle milite notre foi, placée sur la plus haute montagne, c'est-à-dire sur Jésus-Christ, ne peut pas être cachée par les ténèbres et les ruines de ce monde; mais brillante de l'éclat du soleil éternel, elle nous illumine de toute la lumière de la grâce céleste. » (*Luc.* I, 79.) Ecoutons maintenant saint Augustin: « Quand un homme veut voir la nouvelle lune, » dit-il quelque part, en commentant *saint Jean*, « cet homme regarde au ciel et dit : Voilà la lune! et s'il y a là quelqu'un qui ne la voit pas et qui dise : Où donc est-elle? il la lui montre du doigt, afin qu'il la voie. N'est-ce pas ainsi que nous vous avons montré l'Eglise, mes frères? Est-ce qu'elle n'est pas visible? est-ce qu'elle n'a pas embrassé toutes les nations? Oui, c'est bien là cette montagne qui doit couvrir la face de la terre; c'est bien cette cité qui ne peut se dérober aux regards, parce qu'elle est assise sur le sommet d'une montagne. » — Voilà certes des paroles qui tombent de bien haut sur les protestants! Peut-on trouver quelque chose de plus clair et de plus sérieux? Non sans doute, et les protestants eux-mêmes en demeurent d'accord; aussi, pour se soustraire à la force de ces témoignages, cherchent-ils à en récuser l'autorité doctrinale. S'il fallait en venir là, on pourrait peut-être prouver qu'en matière de doctrine, l'autorité d'un Origène, d'un saint Cyprien, d'un saint Chrysostome, d'un saint Ambroise, d'un saint Augustin, vaut bien, à tout le moins celle des Luther, des Calvin, des Mélanchthon ou des Zwingle. Mais quoiqu'il en soit de cette question de la science, du génie et de la vertu, les protestants ne peuvent toujours pas nier que ces Pères ne soient les témoins de la foi des peuples et les organes des croyances antiques : c'est ce qui fait leur plus grand désespoir. Quelle voix importune pour des novateurs que celle de quinze siècles de foi qui se lèvent tous ensemble pour déposer contre eux! Ainsi, il est bien prouvé qu'avant la Réforme, jamais cette idée d'invisibilité n'avait existé, même en germe, dans le cerveau d'aucun vivant. Quoi! il fallait donc qu'après quinze siècles d'erreur, Luther parût à l'horizon pour que la vérité pût enfin se faire jour dans le monde? En vérité cela est un peu difficile à croire, si toutefois il est possible d'y penser sans folie.

IV. Si le prétendu dogme d'invisibilité est en contradiction avec les vérités révélées, en opposition avec la croyance formelle de quinze siècles, il n'est pas moins réprouvé par les simples lumières de la raison. En effet, il est contraire à la nature de l'homme, il répugne à celle de l'Eglise et blesse la souveraine bonté de Dieu; il n'est pas son ouvrage et il ne peut pas l'être. D'abord, ce prétendu dogme d'invisibilité est contraire à la nature de l'homme. Si nous étions de ces pures intelligences célestes qui, dégagées de toute matière, vivent d'une perpétuelle contemplation, on concevrait encore pourquoi il n'était pas nécessaire de nous unir autrement qu'en esprit; mais, puisque nous sommes à la fois spirituels et corporels, concevra-t-on comment la divine Providence, qui proportionne si bien les moyens à la fin, ait dérogé à notre essence en nous liant sans aucun signe sensible dans une communion purement spirituelle? Le système protestant ne répugne pas moins à la nature de l'Eglise qu'à celle de l'homme. En effet, quel a été le but de Notre-Seigneur Jésus-Christ en fondant son Eglise, sinon d'y être glorifié comme dans son temple, devant Dieu et devant les hommes? Mais, pour cela, ne faut-il pas que sa doctrine y soit professée? Jésus-Christ a donc dû mettre son Eglise sur la montagne, pour attirer

Digitized by Google

les infidèles ou pour les confondre; il a dû la revêtir de signes externes qui ne permettent pas qu'elle soit cachée. Il a dû lui donner ses saints sacrements, qui sont les sceaux sacrés de la communion des fidèles, les livrées mêmes de Jésus-Christ. Il a dû encore y établir des pasteurs et une forme de gouvernement qui unit tout le corps de l'Eglise, afin que l'assemblée des fidèles, confirmée dans l'unité, pût confesser unanimement son nom et son Evangile. Voilà ce qu'enseigne la raison.

V. Nous ajoutons que cette prétendue invisibilité de l'Eglise blesse la souveraine bonté de Dieu, qu'elle n'est pas son ouvrage et qu'elle ne peut pas l'être. Elle n'est pas l'œuvre de Dieu, mais bien celle du hasard et des circonstances. Plusieurs hommes se groupent : qu'y a-t-il là de surnaturel et qui sorte du cours ordinaire des choses? Dieu permet cette union, sans doute; il permet bien le mal; mais est-ce à dire pour cela qu'il la produise? Et pourquoi la produirait-il? Elle ne doit porter aucun fruit, puisque la sainteté est purement intérieure, et par conséquent l'œuvre du Saint-Esprit, qui seul peut conduire et illuminer les âmes. L'Eglise, dans cette hypothèse, n'a donc pas de raison d'être; or, Dieu ne fait rien sans motif. Non-seulement la prétendue invisibilité des protestants n'est pas l'œuvre de Dieu, mais elle ne peut pas l'être, car, avons-nous dit, elle répugne à la bonté divine. En effet, le Verbe éternel, plein d'une immense compassion pour l'infortune des hommes, a daigné prendre un corps, revêtir une forme sensible et descendre sur la terre, pour lui apporter le salut. On le voit, pour accomplir sa mission dans le temps, parcourir les villes et les campagnes de la Judée, ayant un pain pour les intelligences, un aliment pour le corps, une lumière pour les ténèbres, une solution pour les doutes, un adoucissement pour tous les maux. Quand l'heure est venue pour lui de quitter le monde, et de retourner à son Père, va-t-il laisser ce monde dans l'état déplorable où il l'a trouvé, privé de consolation et d'appui, sans remède pour ses infirmités et ses langueurs, sans fanal pour diriger dans la voie du salut ses pas chancelants et mal assurés? Non, cela n'était pas digne de son cœur, pas digne de son incompréhensible bonté. Il les quitte sans doute parce qu'il le faut, parce que son Père l'appelle, mais il ne veut point pour cela les abandonner; il veut vivre perpétuellement avec eux, car ses délices à lui sont d'être avec les enfants des hommes; et, afin de réaliser ce mystère d'amour autant que de bonté, il leur laisse l'Eglise, son épouse bien-aimée, la chargeant de continuer son œuvre. Désormais donc, l'Eglise, dépositaire de tous les trésors divins, distribuera à tous les vérités divines, sous la forme perceptible du langage humain, comme elle leur communiquera, par le canal des sacrements, et la grâce et les mérites de l'Homme-Dieu. Epouse de Jésus-Christ, elle ne doit pas être stérile, mais sans cesse enfanter pour son Epoux : convertir le monde, faire germer la vérité dans toutes les intelligences, la sainteté dans tous les cœurs, voilà sa mission! Voilà aussi sa gloire! C'est assez dire que l'Eglise doit être visible; sans cela, en effet, elle ne pourrait donner naissance à l'Eglise invisible; elle doit être sensible, accessible à tous, afin que tous puissent devenir par elle de véritables enfants de Dieu. Le Seigneur a fait des prodiges d'amour : ceux qui périssent auront donc fermé volontairement les yeux à la lumière. Telle est la notion catholique, et à vrai dire la seule notion que l'on puisse se former de la bonté divine. Cependant, il n'en est point ainsi dans le dogme protestant. Grâce à leur système d'invisibilité, l'immense bonté de Dieu fait place à la plus froide indifférence. Quand Jésus quitte ce monde, il le laisse orphelin; les grâces et les mérites de sa divine incarnation perdent aussitôt tout leur efficace. Mais où donc l'homme trouvera-t-il désormais le pain de la vérité, le remède aux maladies de son âme? Attendez, les protestants en ont un qui est infaillible : Prenez et lisez, vous diront-ils en vous présentant la lettre morte des saintes Ecritures, voilà le remède à tous les maux, la source de toute vérité comme de toute vie! S'il plaît à Dieu de vous prédestiner, il vous en donnera l'intelligence. Quoi! est-ce donc ainsi que Dieu a accompli les promesses tant de fois répétées dans les saintes Ecritures, d'établir son royaume sur la terre, de se créer un peuple à part, une nation sainte, de le laver dans les eaux de la régénération, de veiller sur tous ses pas, comme la mère la plus aimante veille sur l'enfant de sa tendresse? Après de si magnifiques promesses, n'est-ce pas se jouer des malheureux humains que de les laisser ainsi avec leur intelligence appauvrie et leur cœur débilité, en présence d'une lettre morte qui tue bien souvent ceux qui s'attachent à la scruter, et dont les plus savants sont inhabiles à saisir le sens? La conséquence naturelle, immédiate, inévitable de cette invisibilité de l'Eglise, est donc le fatalisme, le désespoir le plus absolu. Le fidèle reçoit bien sans doute dans ses mains le dépôt de la révélation; mais s'il n'est pas appelé, il n'en aura jamais l'intelligence et sera inévitablement damné. Qui lui dira qu'il est appelé? A quels signes, à quels caractères le reconnaître? Autant de questions qui restent sans solution aucune; et cependant peuvent-elles demeurer indécises? Comment ne pas dire, après cela, qu'une pareille doctrine répugne à l'incommensurable bonté de Dieu?

Il est temps de conclure. Rien de mieux prouvé que la visibilité de l'Eglise. Les protestants n'ont pu la rejeter sans contredire formellement l'Ecriture sainte et toute la tradition, sans nier implicitement la bonté divine et les bienfaits de l'Incarnation; enfin, sans précipiter l'homme dans la plus terrible anxiété, dans le plus affreux désespoir. De pareilles conséquences les eussent effrayés sans doute, s'ils n'avaient eu besoin

Digitized by Google

de ce dogme pour vivre; mais leurs adversaires les pressaient, il fallait échapper ou s'avouer vaincu : on préféra la honte à la défaite. (Consulter : cardinal DE LA LUZERNE, *Eglise catholique et protestante;* MOELHER, *Symbolique;* BOSSUET, *Variations et Avertissements.*) — *Voy.* les art. PAPAUTÉ, SYMBOLIQUE.

EGLISE. — BASSE, ÉVANGÉLIQUE-CHRÉTIENNE, HAUTE, LARGE, etc. — *Voy.* ces mots.

EGLISE CONGREGATIONALISTE INDEPENDANTE. — Peu différente pour le dogme comme pour la discipline, des congrégationalistes orthodoxes; elle comptait, en 1851, 1,971 églises, 1,627 pasteurs, 177,196 membres communiants.

EGLISE EPISCOPALE D'AMERIQUE. — Fille de l'Eglise épiscopale d'Angleterre, cette secte a été fondée en 1607. Elle compte à présent une vingtaine d'archevêques et d'évêques, 1,504 pasteurs, 1,500 églises, 73,000 membres. Quoique séparés de leurs frères d'Angleterre, ils en ont conservé à peu près intégralement les doctrines et la liturgie. Il y en a parmi eux qui adhèrent aux opinions calvinistes de la basse église, d'autres qui sympatisent avec les doctrines puseystes. Un évêque du nombre de ces derniers, le docteur Ives, évêque de la Caroline du Nord, a résigné sa charge et fait abjuration, entre les mains du Souverain Pontife, en 1852 (*Voy.* sur les détails de ce fait EYZAGUIRE, *Sectes dissidentes en face du protestantisme*, t. I, Amérique.)

EGLISE (HORS DE L'EGLISE, POINT DE SALUT). *Voy.* SYMBOLIQUE, § 7.

EICHORN. *Voy.* RATIONALISTES.

EIDGNOTS ou HUGUENOTS. *Voy.* GENÈVE, § 1.

EINSIELDEN (N.-D. D'). *Voy.* PÈLERINAGE, ZWINGLE et SUISSE.

ELISABETH. *Voy.* ANGLETERRE, § 4, ANGLICANISME et MARIE STUART.

ELISABETH-CHRISTINE DE WOLFENBUTTEL. *Voy.* HELMSTATDT.

EMANCIPATION. *Voy.* ANGLETERRE et BASSE ÉGLISE D'ANGLETERRE.

EMIGRATION DES CALVINISTES DE FRANCE. *Voy.* EDIT DE NANTES.

EMLYNIENS. — Les disciples de Thomas Emlyn, prédicant unitarien sous le règne de Guillaume III, suivaient un milieu entre la doctrine de Socin et celle de Biddle. (*V.* ces noms.)

EMSER (JÉRÔME), théologien catholique allemand, naquit à Ulm, en 1477. Après avoir commencé ses études à Tubingen, il alla les continuer à Bâle, où il s'appliqua au droit, à la théologie et à l'hébreu. Il accompagna ensuite, en Allemagne et en Italie, le cardinal Raymond de Curti, dont il avait été chapelain et secrétaire. Quelques temps après, il professa les humanités à Erfurth, qu'il quitta bientôt pour passer à l'université de Leipzig, dont il fut reçu membre, et où il enseigna le droit canonique. Vers le même temps, le duc George de Saxe le prit pour son secrétaire et son orateur dans la ville de Dresde, et l'engagea à écrire contre le luthéranisme qui commençait à s'étendre en Allemagne. Emser avait été jusque-là l'ami de Luther; il eut avec ce réformateur quelques conférences, espérant le ramener du sentier de l'erreur par des conseils d'ami; mais voyant qu'il ne gagnait rien sur l'esprit de ce sectaire obstiné, il se déclara son adversaire et le combattit vigoureusement. Les ouvrages qu'il publia, sont : 1° *Motifs pour lesquels la traduction du Nouveau Testament par Luther doit être défendue au commun des fidèles*, Leipzig, 1623, in-4°, réimprimés avec augmentation sous le titre d'*Annotations sur la traduction du Nouveau Testament*, etc., Dresde, 1524, in-4°. 2° *Traduction allemande du Nouveau Testament pour être opposée à celle de Luther*, Dresde, 1527; Paris, 1530. 3° *Assertio missæ*. 4° *De canone missæ*. Ces deux ouvrages sont une défense de la Messe. 5° *Histoire de la vie et des miracles de saint Benno*, Leipzig, 1512, Dresde, 1594, in-4°; et un grand nombre d'autres écrits de controverse.

ENJEDIN. *Voy.* l'art. suivant.

ENJEDIMISTES. — Ils tirent leur nom de Georges Enjedim, qui succéda à Davidi dans la surintendance des Eglises réformées de la Transylvanie. Enjedim corrigea quelques données de la doctrine unitaire et se fit remarquer surtout par ses subtilités.

ENSEIGNEMENT. *Voy.* BIBLE (Lecture de), § 5.

ENTHOUSIASTES. *Voy.* SCHWENKFELDIENS.

EPERNON (LE DUC D'). *Voy.* FRANCE.

EPISCOPAUX. — C'est le nom qu'on donne aux membres de l'Eglise d'Angleterre qui a conservé les archevêques, évêques, prêtres et diacres comme l'Eglise romaine. — *Voy.* ANGLICANISME.

EPISCOPIUS (SIMON). *Voy.* ARMINIENS.

ERASME (DIDIER) était né à Rotterdam, en 1467, du commerce illégitime d'un bourgeois de Couda, nommé Gérard, avec la fille d'un médecin. — Il fut enfant de chœur jusqu'à l'âge de neuf ans, dans la cathédrale d'Utrecht. A quatorze ans, il perdit son père et sa mère; à dix-sept, il se fit chanoine régulier de Saint-Augustin, à Stein, près de Gouta; à vingt-cinq, il fut élevé au sacerdoce par l'évêque d'Utrecht. Sa pénétration était très-vive, et sa mémoire très-heureuse. Il vint successivement étudier à Paris, où il reçut les ordres; à Oxford, où il connut Thomas Morus; en Italie, à Bologne, où il fut témoin des guerres de Jules II. Il fut le protégé de François Ier, de Henri VIII, de Charles-Quint et d'autres princes moins importants. Abusant de son esprit et de si hautes protections, il attaqua avec un ton sarcastique, qui prépara les voies à Luther et fut le type du style voltairien, tout ce qu'il y avait de plus élevé et de plus saint, non-seulement les ministres, les courtisans, les rois, mais les moines, les évêques, les cardinaux, les Papes. Ce qui le rend en cela plus méprisable aux yeux de la raison, c'est qu'on sent dans toutes ses diatribes, non point l'inspiration et la conviction, mais le besoin de faire parades de ses mérites littéraires, et de sa fine causticité, et peut-être la prétention d'afficher

Digitized by Google

les vertus en dépeignant, et attaquant de prétendus vices. Voici ce qu'il écrivait dans son *Eloge de la folie*, sur les Papes : « Il n'y a pas d'espèces d'hommes au monde qui vivent plus doucement et avec moins de soucis que ces vicaires de Jésus-Christ. Ils croient avoir assez fait pour le Seigneur lorsqu'au milieu des plus fastueuses cérémonies, dans un appareil mystique et presque théâtral, Leur Sainteté vient de prodiguer des bénédictions ou de lancer des anathèmes. Faire des miracles, le temps en est passé; instruire le peuple, cela donne trop de mal; expliquer l'Ecriture sainte, c'est l'affaire de l'école; prier, c'est bon quand on n'a rien à faire; verser des larmes, cela ne convient qu'aux femmes; vivre dans la pauvreté, c'est une honte; céder, c'est une lâcheté, indigne assurément de celui qui admet, par grâce, les plus grands rois à baiser ses heureux pieds; mourir, c'est bien triste; être crucifié, c'est infâme. »

Il attaqua de même les indulgences, le culte des saints, et bien qu'en général il ne veuille attaquer que des abus vrais ou supposés par son imagination, il est évident que le sarcasme retombe sur le dogme et le culte lui-même. Plusieurs de ses ouvrages ont été censurés par les Facultés de Paris et de Louvain, et mis à l'index du concile de Trente. *Damnatus in plerisque*, dit un auteur, *suspectus in multis, caute legendus ab omnibus.*

On dit fort justement d'Erasme *qu'il avait pondu l'œuf de la Réforme, et que Luther n'avait eu qu'à le faire éclore.* Plusieurs lettres qu'il écrivit au novateur de 1517 à 1520 excitaient celui-ci à persévérer dans la voie de la révolte contre l'autorité. Aussi Luther le compte-t-il longtemps au nombre de ses adhérents. Mais Erasme qui aimait la littérature polie et la paix des académies, se sépara peu à peu du moine saxon, en voyant la grossièreté de ses écrits pamphlétaires et les tempêtes excitées par son œuvre, se contentant d'abord de lui reprocher son défaut de modération et enfin blâmant sa réforme elle-même. Luther s'en vengea en le traitant à peu près dans les mêmes termes que tous ses autres ennemis.

Erasme, bien désabusé de la Réforme, après en avoir été trop engoué, aurait dû réparer ses imprudences, en se dévouant d'autant plus généreusement à la défense de la vérité catholique, qu'il avait plus aidé à faire naître et grandir la lutte qui venait de se déchaîner contre elle. Il n'en fit rien. « Vous connaissez tous Erasme, Messieurs, » dit quelque part le R. P. Lacordaire; « c'était en ce temps-là le premier académicien du monde : à la veille des tempêtes qui devaient ébranler l'Europe et l'Eglise, il faisait de la prose avec l'élasticité la plus consommée; on se disputait dans l'univers un de ses billets. Mais quand la foudre eut grondé, quand il fallut se dévouer à l'erreur ou à la vérité, donner à l'un ou à l'autre sa parole, sa gloire et son sang, ce bonhomme eut le courage de demeurer académicien, et s'éteignit dans Rotterdam, au bout d'une phrase élégante encore, mais méprisée. » Voilà l'appréciation la plus juste et la plus éloquente qui puisse se donner des dernières années du fameux Erasme. Il faut cependant avouer que quelques-uns ont poussé la critique trop loin contre Erasme. Il est certain qu'il a vécu et qu'il est mort dans le sein de l'Eglise catholique comme l'a montré Jacques Marsolier dans son *Apologie d'Erasme*, Paris 1713, ouvrage d'ailleurs trop favorable à Erasme et contre lequel le P. Tournemine s'éleva avec force. Peu de jours avant sa mort, Erasme écrivit à Gonrad Goslenier, son intime ami, qu'il voudrait finir ses jours ailleurs qu'à Bâle, à raison des divisions que les nouvelles sectes avaient produites dans cette ville : *Ob dogmatum dissensionem malim alibi finire vitam.* Cet homme célèbre essuya plusieurs orages qu'il ne supporta pas avec trop de patience. Naturellement sensible à l'éloge et à la critique, il traitait ses adversaires avec dédain et avec rigueur. Toutes ses œuvres furent recueillies à Bâle par le célèbre Froben, son ami, en 9 vol. in-fol. — *Voy.* LUTHER.

ÉRASTIENS.—Disciples du médecin suisse Erastus, que l'on retrouve au nombre des sectes, qui déchirèrent l'Angleterre pendant la grande révolution. Erastus enseignait que l'Eglise n'avait aucune autorité régulière pour censurer ou excommunier, mais qu'elle était subordonnée au pouvoir civil ou dans sa dépendance.

ERICK. XIV. *Voy.* SCANDINAVIE

ERSKINE. *Voy.* l'art. suivant.

ERSKINIENS. — Disciples de l'Ecossais Thomas Erskine auteur de la doctrine du *Réveil des pouvoirs miraculeux* et des *langues inconnues*. Pont-Glascow fut le siége de la secte, et on y vit des ministres prêcher et des auditeurs leur répondre dans une langue incompréhensible. Mais Irwing qui professait le même principe supplanta Erskine et éleva sa religion sur les débris de la secte d'Erkine.

ETAT PRIMITIF DE L'HOMME. *Voy.* SYMBOLIQUE, § III.

ETATS-UNIS. — Il faudrait un long travail pour établir la nomenclature complète de toutes les divisions du protestantisme américain. On y compte non-seulement les premières sectes qui parurent en Europe, comme les filles aînées de Luther et de Calvin, mais beaucoup d'autres presque ignorées et dont les noms ne méritent même pas d'être inscrits dans le *Dictionnaire des hérésies*. — La secte des épiscopaux se nomme la religion des riches, bien que celle des presbytériens et des méthodistes se disputent entre elles cette triste préférence. Les quakers comptent leurs prosélytes parmi les femmes; les évangéliques, les universalistes, les réformistes, les anabaptistes, et tous, reproduits sous mille noms différents et séparés aussi par des croyances distinctes ont eux-mêmes leurs prosélytes, dont le nombre diminue chaque jour. Aux offices du dimanche, on voit parfois dans les tem-

Digitized by Google

ples de quelques-unes de ces sectes, et spécialement de celles qui réunissent la partie la moins instruite de la population, des scènes d'une absurdité vraiment incroyable. « J'ai vu un jour, » dit M. Eyzaguine (*Voy.* note 81 ci-après), à qui nous empruntons les meilleurs détails de cet article, « une vieille femme se croyant illuminée par l'Esprit-Saint monter un jour en chaire dans un temple de quakers à Philadelphie, et y débiter pendant un fort long espace de temps, des rêveries inimaginables. Je ne sais quels effets produisirent ses aberrations dans le cœur des auditeurs; mais je ne pense pas qu'elles y aient pu exciter de bien vifs sentiments de foi. La scène était ridicule à l'excès, et il fallait réellement être dépourvu du bon sens le plus vulgaire pour pouvoir la supporter sans dégoût. » [31 Mai 1852.]

La divergence d'opinions qui règne parmi les ministres de toutes ces sectes, sur les points les plus essentiels du christianisme, saute aux yeux de ceux qui entendent les sermons que le clergé adresse aux paroissiens, dans les Offices du dimanche. Chacun y explique l'Evangile à sa manière, et chacun contredit ce qu'un autre vient d'affirmer à plusieurs reprises dans la même chaire. Quelle foi peut-il y avoir dans le cœur d'un peuple qui remarque le dissentiment de ses pasteurs sur les points essentiels de son symbole? Celle qui est la conséquence nécessaire d'un tel état de dislocation religieuse, et nous allons bientôt la constater.

Le clergé protestant a senti le besoin de faire cesser une division qui met en évidence la fausseté de son système. Les uns ont cru que par le moyen des synodes ils pourraient arriver à l'unité, en se mettant d'accord contre eux sur les points substantiels. C'est pour cela que les membres de diverses communions en assemblèrent plusieurs en 1852. « Le hasard, » dit M. Eyzaguine, « voulut que je fusse présent à une session de celui des presbytériens, à Saint-Paul de Baltimore. Les statues de saint Pierre et de saint Paul, placées sur le portail de cette église, m'avaient fait croire qu'elle appartenait au culte catholique; j'y entrai et je vis une douzaine d'hommes qui discutaient, en présence d'un auditoire composé de quelques femmes et de quelques petits garçons. Un jeune homme rédigeait les décisions et les lisait ensuite aux auditeurs, qui par un mouvement de tête exprimaient leur approbation. Ceci me parut absurde au dernier point. Jamais les femmes, jamais les enfants, jamais le peuple même, n'ont été appelés à prendre part aux décisions de l'Eglise. Mais ne serait-ce point, me demandai-je à moi-même, l'esprit de démocratie porté jusqu'au sanctuaire, qui aurait inspiré cette nouvelle réforme aux ministres des Eglises protestantes de l'Amérique du Nord?

« Si de semblables réunions eussent été dirigées par un esprit convenable; si leur objet avait été ce qu'il devait être, la recherche de la vérité, elles auraient bien certainement une autre forme, et les siéges des votants auraient été occupés par un autre genre de personnages. Mais ces réunions ont-elles atteint le but que s'étaient proposé leurs promoteurs? Non, certainement. Nous avons remarqué le petit nombre d'assistants qu'avait attiré le plus célèbre de ces synodes, celui de Saint-Paul, et cela n'est pas étonnant, car les opinions de ceux qui y étaient appelés se trouvant partagées à l'avance, et personne d'entre eux n'étant disposé à renoncer à la sienne, ils se virent obligés, en se retirant, d'abandonner la discussion à une douzaine d'hommes et d'en laisser la sanction aux femmes et aux enfants.

« Les hommes qui conservent le sentiment de la foi, » continue M. Eyzaguine, « et à qui l'affaire du salut paraît encore mériter un moment de réflexion, ne peuvent s'accoutumer à flotter sur une mer où l'entendement et la conscience agités par les vents d'opinions contraires ne sauraient trouver une place pour jeter l'ancre en sûreté. Dans ce cas, deux extrêmes se présentent: il faut chercher la fixité dans ses croyances ou ne croire absolument à rien. La première chose ne peut se trouver que dans le catholicisme; la seconde entraîne la société à sa ruine. La conscience de l'homme ne saurait rester longtemps dans cet état de fluctuation; elle trouve en elle-même un aiguillon qui la tourmente, elle s'efforce de l'apaiser, et sa résolution aboutit à l'une de ces deux extrémités; celle de ne croire à rien est très-fréquente aujourd'hui dans l'Amérique du Nord, où la majorité se compose d'hommes qui n'ont aucune croyance, aucune espèce de religion, tandis que la première a valu des triomphes éclatants au catholicisme, dans ces derniers temps surtout.

« Je n'en citerai qu'un seul, et je le choisis de préférence entre tous, parce qu'il nous révèle l'intelligence d'un homme éminent de l'épiscopat anglican, qui, s'arrêtant au milieu de cette confusion de doctrines et se dégageant de tout préjugé qui puisse le faire pencher d'un côté plutôt que l'autre, se dit un jour : « Je vais chercher par moi-même la vérité. » Il entreprend le voyage d'Allemagne, il se livre à l'étude de la patrologie, il expose ses doutes aux notabilités des Eglises réformées, il discute et, au milieu de ses discussions, il rencontre enfin la solution du problème qui l'occupait. Il suit pas à pas la marche de la doctrine de Jésus-Christ dans la doctrine des Pères de la primitive Eglise qui en sont les témoins irrécusables; il voit et reconnaît que cette doctrine, puisée par les apôtres à la source céleste du Sauveur du monde, est cette doctrine même que saint Irénée et saint Justin ont recueillie dans toute sa pureté, que défendent saint Jérôme et saint Augustin, que saint Thomas lègue aux écoles chrétiennes sous la forme scolastique, et qu'expliquent contre les dissidents tous les docteurs catholiques jusqu'à Bossuet. Cette même foi que les

Digitized by Google

apôtres ont définie au concile de Jérusalem, il la retrouve trois cents ans après confirmée par quatre cents évêques réunis au concile de Nicée tenu contre Arius; il la voit soutenue, sans altération, par dix-sept conciles généraux assemblés dans la suite des temps contre toutes les hérésies successives, et enfin par celui de Trente contre le protestantisme. Son esprit, sa conscience et sa raison, qui avaient si ardemment cherché la vérité, ne peuvent chanceler après une étude si scrupuleuse, accompagnée des plus sérieuses méditations. Il vole à Rome, et, déposant son anneau pastoral aux pieds du Souverain Pontife Pie IX : *Voilà*, dit-il, *Très-Saint Père, le signe de la rébellion contre la véritable Eglise, que j'ai porté en ma qualité d'évêque anglican; je le laisse à vos pieds comme le gage de la soumission que dès aujourd'hui je voue envers cette même Eglise, au sein de laquelle je viens de rentrer par la bonté de Dieu.* (Décembre 1852.) Noble témoignage d'une âme généreuse en faveur de la plus noble cause qui fut jamais!

« Mais quelle longue série de persécutions n'ont pas attirées au docteur Ive ses manifestations si sincères et si conformes à la ligne de conduite que la conscience trace à l'homme en pareil cas!

« Ses anciens collègues reconnaissant l'impossibilité de tenir cachée la résolution de l'évêque de la Caroline du Nord, et voyant démenti par un ministre de leur congrégation même ce qu'ils avaient publié sur la prétendue démence où le prélat serait tombé, s'assemblent à New-York, le déclarent excommunié et dégradé de sa dignité, par une sentence qui est lue dans tous les temples épiscopaux de la même cité. Chacun comprend la notable inconséquence d'une semblable mesure.

« L'évêque de la Caroline du Nord, qui avait abjuré le protestantisme et envoyé sa démission d'évêque à ses collègues est séparé de ce qu'il avait abjuré depuis longtemps déjà et il est dégradé d'une dignité à laquelle il avait renoncé parce que sa conscience ne lui permettait point de la conserver; c'est ainsi que les pharisiens chassèrent jadis de la Synagogue l'aveugle-né qui croyait en Jésus-Christ, de qui il avait reçu l'usage de la vue.

« Et que fait cependant le clergé, dont la conscience est rongée et consumée par la division, tandis qu'il porte sur son front la marque de rébellion que lui impriment le schisme de Henri VIII et l'apostasie de Luther? Sans grâce ni mission pour faire le bien, ses membres végètent, comme partout ailleurs, entretenus par les cotisations de leurs croyants et par les rentes affectées de leurs Eglises. Il y en a, parmi ces Eglises, qui possèdent des revenus immenses, au point qu'après avoir rétribué le clergé des paroisses avec le produit annuel, le consistoire se trouve embarrassé pour l'emploi des fonds. Nous citerons une de ces Eglises; c'est celle de la Trinité (*Trinity Church*), la plus grande de New-York, qui appartient aux épiscopaux et dont les biens se composent de plusieurs millions de livres. Mais l'emploi du produit de ces millions, qui, dans les mains de la piété et de la charité véritable, suffiraient pour entreprendre et mener à bonne fin des œuvres colossales de bienfaisance, n'a réalisé autre chose que la propagande de l'Amérique du Nord, et la distribution des Bibles qu'elle met en circulation. Cependant, cette même propagande américaine, au sein de laquelle vient se fondre une partie de cet immense revenu, ne fait rien et ne pourra jamais rien faire. Elle ne fait rien, parce que, ne participant point à cet esprit que le catholicisme inspire à ses propagateurs, ses missionnaires manquent de vocation à l'apostolat, d'abnégation pour supporter les privations de ce ministère, et de cette générosité de cœur qui offre et donne sa vie pour sauver celle du prochain; elle ne pourra non plus jamais rien faire, parce que les mêmes difficultés subsisteront toujours; elles sont d'une nature telle que, loin de disparaître ou de s'affaiblir, le temps, les idées, les pratiques et les intérêts leur fournissent un aliment incessant

« Qu'il me soit permis de relever ici une contradiction flagrante qui nous conduit à porter un jugement plus exact sur la tolérance religieuse des Américains du Nord. Comme elle se rattache à un fait que nous venons de signaler, c'est ici le lieu que nous avons jugé le plus opportun pour la relater. Quand une armée d'invasion quittait le territoire de l'Union pour pénétrer dans le Mexique, la presse des Etats-Unis, considérant la guerre comme favorable à ses intérêts, faisait figurer parmi les dépouilles réservées, dans le Mexique, au triomphe du pavillon étoilé, quatre-vingt millions d'écus, somme à laquelle, d'après son calcul, s'élevait la totalité des biens de l'Eglise dans ce pays. Que de réflexions injurieuses au clergé catholique mexicain ne fit-elle pas à cette occasion! De quel outrageant mépris ne le couvrit-elle pas! Et pourtant, dans ce vaste empire du Mexique autrefois le plus riche et le plus opulent de l'Amérique catholique, il n'existe pas et il n'a jamais existé d'institutions religieuses qui, dans ses livres de comptes, ait vu figuré autant de millions qu'il s'en trouve dans ceux de l'Amérique protestante. Ces biens ont toujours été dans l'occurrence employés en première ligne pour faire face aux nécessités publiques, pour adoucir les rigueurs de l'indigence, et pour sauver la patrie au jour de danger. Les millions de livres qui forment le revenu de *Trinity Church* ne lui ont jamais acquis jusqu'à ce jour la moindre de ces gloires!...

« Jetons maintenant un coup d'œil sur les établissements où la philanthropie américaine, si prodigue pour elle-même des plus pompeux éloges, a voulu déployer la bienfaisance, dans les grandes capitales des Etats de l'Union, et nous verrons de même si ces

Digitized by Google

établissements remplissent complétement leur objet.

« Entrons dans l'institution des Aveugles et dans celle des Sourds-Muets de New-York, où la grandeur matérielle des édifices est proportionnée à l'importance de l'œuvre pour laquelle ils furent construits en 1831. Une jeune aveugle, qui remplit les fonctions de surveillante dans la première, laissant là l'ouvrage auquel elle était occupée parmi ses compagnes, et qui consistait dans un tissage de dentelles, nous introduisit dans la maison. Des cours spacieuses, de superbes jardins, des dortoirs bien aérés, des lits soigneusement arrangés, tout ce qui peut, en un mot, contribuer au bien-être matériel, frappent d'abord les regards de ceux qui visitent l'intérieur de ces établissements. Cette jeune fille, qui me servait de guide, me fit parcourir les différentes salles où étaient occupées les personnes de son sexe, et dans toutes je fus à même d'admirer jusqu'à quel point l'art et la patience peuvent dans l'homme suppléer aux dons que la nature lui a refusés. Je vis tisser des dentelles très-fines, broder avec des soies de différentes nuances, dessiner des figures très-délicates avec des perles de couleur, chanter et toucher des morceaux d'opéras italiens, et lire avec une admirable facilité dans les Actes des apôtres et dans les Epîtres de saint Paul.

« A l'institution des Sourds-Muets, un professeur nous procura la satisfaction d'assister aux conversations que les élèves entretenaient entre eux aux moyens de signes de mains qui suppléent au défaut de la parole. En vérité, on est touché de compassion quand on voit le désir violent que manifestent ces pauvres créatures de s'exprimer et de se faire comprendre des autres. Tous les élèves sont occupés d'une manière proportionnée à leur capacité, et, au sortir de l'établissement, ils sont à même d'exercer une profession quelconque qui leur assure un honorable avenir. L'Etat de New-York paie l'éducation d'un nombre considérable d'individus dans chacun de ces colléges; mais celle du plus grand nombre se fait au moyen des contributions des particuliers. Quelques-uns sont entretenus aux frais de leur propre famille; mais aucun n'y est à la charge des établissements eux-mêmes.

« Tout cet extérieur présente sans doute une très-belle perspective; néanmoins, sans me laisser éblouir par ces brillants dehors, je tiens à constater qu'au milieu de cette profusion d'avantages matériels et de ce soin à procurer des connaissances intellectuelles, dont quelques-unes sont assez inutiles aux personnes qui les acquièrent, certains vides se font incontestablement sentir. On y remarque, par exemple, une souveraine négligence de l'instruction qui élève l'âme et qui apprend à l'être raisonnable à supporter les disgrâces de la vie; une omission totale des moyens propres à procurer au cœur les inspirations qui le préservent de la corruption et du vice, au milieu de l'air infect du pernicieux exemple qu'il respire : nous pourrions encore bien ajouter que l'intime communication qui s'y fait entre les jeunes gens de sexes différents paraît peut propre à calmer les passions qui travaillent incessamment le cœur humain. Les instructions froides et abstraites des pasteurs, faites aux offices du dimanche, ne peuvent produire aucun effet salutaire, parce que les individus auxquels elles s'adressent manquent de ces dispositions préliminaires qui ne peuvent être que le résultat du travail de la charité. C'est seulement au zèle ardent de cette admirable vertu qu'il est donné de voir, dans le cœur des jeunes gens, une terre inculte hérissée de ronces, et de diriger ses efforts pour la tranformer en un jardin fruitier au moyen de l'exemple, du conseil et de la pratique des vertus. Tout cela, pour le protestantisme, est une chose inconnue, tandis que le catholicisme le reconnaît et le révère comme sa pratique constante. A ses yeux, ce ne sont point les avantages matériels qui donnent à l'homme le bonheur sur la terre; c'est la vertu seule qui le rend supérieur à la mauvaise fortune et heureux au sein même de l'adversité. Quelques personnes pourront bien se dire suffisamment heureuses tant qu'elles jouissent des avantages de leur sort présent; mais qu'ils viennent à changer, alors leur félicité disparaît comme une de ces douces illusions qui n'ont d'autres effets que d'aggraver encore les horreurs d'une situation désespérée.

« Il n'en est point ainsi pour celles dont la meilleure éducation prend sa source dans les qualités du cœur; chez celle-ci la charité trouvera toujours le secret d'une félicité permanente dans la paix de l'âme, dans la résignation chrétienne, et dans la foi vive au bien d'une vie meilleure au delà du tombeau.

« Les vides dont il s'agit se font sentir encore de plus près dans les maisons des Madeleines. La conversation que nous eûmes dans celle de New-York pourra donner une idée de l'esprit de ces sortes d'établissements, mieux que toutes les observations que l'on y recueillerait par soi-même. Un vieillard m'introduisit dans le salon du service (79) à l'intérieur de la maison en compagnie de M. Cehaurren et d'une autre personne.

« En attendant l'arrivée de la directrice, qui se trouvait absente pour le moment, je m'occupai à examiner la Bible du pasteur. Cette personne arriva peu après, chargée de provisions de bouche. Pendant qu'elle nous faisait voir les diverses parties de la maison, j'entamai avec elle la conversation suivante :

« *Quel est le nombre actuel des pensionnaires de votre établissement?*

« *De cinquante à soixante; c'est ici la principale maison de New-York.*

« *Sont-elles forcées d'y venir?*

(79) Nom que les protestants donnent à la chapelle de l'établissement.

Digitized by Google

« *Oui, communément, et par leur famille. Quelquefois aussi elles y sont amenées spontanément par le repentir, mais ce cas est très rare.*

« *A quoi s'occupent-elles ordinairement ?*

« *Comme leur pension est payée, soit par elles-mêmes, soit par d'autres personnes, le travail n'est pas obligatoire; aussi elles s'occupent de ce qui leur plaît davantage.*

« *Pourrais-je savoir quels sont les moyens que l'on emploie ici pour la réforme de ces jeunes personnes ?*

« *Il n'y a aucun inconvénient à vous le dire : elles travaillent de temps à autre, elles lisent aussi la Bible, et quelques bons livres; puis la sous-maîtresse et moi les aidons de nos conseils, et le pasteur les prêche, au service qu'il fait tous les dimanches dans le salon.*

« *Se voient-elles souvent entre elles ?*

« *Oui, elles passent toute la journée ensemble. Elles reçoivent aussi des visites du dehors... Je tâche d'adoucir leur sort autant que possible.*

« Je désirais connaître les livres dont la directrice se servait outre la Bible, comme moyens de procurer la réforme des mœurs de ces repenties, mais je n'osai pas le lui demander. Apercevant quelques livres qui étaient sur la table de réception, je cherchai à en voir les titres, et je lus avec assez d'étonnement Chester Field, Walter Scott et lord Byron !!! Pensant que je me trompais, je le pris dans mes mains, et je vérifiai le fait. Ma liberté déplut sans doute à la directrice, et je m'en aperçus à ses manières; mais je me procurai du moins une donnée certaine pour affermir le jugement que j'avais porté, dès le premier abord, sur sa direction. Pauvre insensée, qui pensait convertir ses Madeleines en femmes vertueuses par la lecture des poésies et des drames de lord Byron ! Mais pourquoi m'en prendre à elle? Cette entreprise n'est point la sienne, car la directrice n'est qu'un instrument passif entre les mains de la commission de bienfaisance de New-York, dont elle dépend aussi. Je ne fus point surpris du résultat de ses travaux, lorsque j'eus occasion de le reconnaître plus tard. Les élèves sortent de cette maison aussi corrompues qu'elles l'étaient en y entrant. Obligées d'obtenir de la directrice un certificat qui constate leur amendement, elles savent lui épargner ce travail en trompant la vigilance du portier, et cherchent dans la fuite le moyen de retourner à des habitudes criminelles, auxquelles elles n'ont jamais renoncé bien sincèrement.

« En déroulant maintenant le tableau que présente la marche du catholicisme aux États-Unis, pour le mettre en regard de celui que nous venons d'esquisser, il nous semble voir quelqu'une de ces colonnes grandioses qui, respectées par trente siècles, s'élèvent encore majestueusement dans les vastes solitudes de la Thébaïde et de Palmyre, comme si elles voulaient contempler les amas de ruines qui les environnent; ou bien ce beau promontoire du Carmel, qui, s'avançant l'espace de plusieurs milles dans le sein d'une mer agitée, voit expirer à ses pieds les vagues soulevées par les ouragans furieux de l'Orient, sans qu'elles puissent flétrir même la plus petite des fleurs qui lui servent comme de vêtement. Ainsi le catholicisme, qui, persécuté en Irlande, a cherché un asile sur le territoire de l'Union, et s'élève aujourd'hui au sein de la république, malgré les terribles secousses qui mettent chaque jour sa fermeté à l'épreuve, contemple la dispersion de ses ennemis ; et, tel que l'arbre touffu créé par une seule parole du Verbe, il étend ses rameaux sur le territoire de tous les Etats de l'Union, avec la plus merveilleuse rapidité.

« Deux siècles se sont écoulés à peine depuis qu'un petit nombre de Catholiques, précédés de trois missionnaires, qui s'étaient soumis aux rigueurs de l'exil pour conserver la foi persécutée dans leur patrie, arrivèrent à Maryland et y jetèrent les fondements d'une église pour y rendre à Dieu le culte véritable; et il y a un peu moins d'un demi-siècle que Pie VII fit ériger leur première métropole à Baltimore, où leur nombre s'était considérablement accru. Ils augmentent encore et se multiplient avec une rapidité sans exemple dans l'histoire, si ce n'est aux siècles primitifs du christianisme. « Cette Eglise s'étend comme la vigne de l'Evangile, et le Ciel répand sur elle de si abondantes bénédictions que ceux qui la plantèrent, comme ceux qui l'ont arrosée, ceux qui la cultivent comme ceux qui en recueillent les fruits, sont forcés de s'écrier, dans les transports de leur admiration : *Le doigt de Dieu est ici ! (Exod.* VIII, 19.) En vérité, je ne trouve pas d'autre moyen d'expliquer le phénomène de l'existence de trente-sept diocèses érigés dans un demi-siècle, et qui comptent dans leur sein plus de deux millions de fidèles, dirigés par sept archevêques, vingt évêques et quatorze cents prêtres ; dix-neuf séminaires ecclésiastiques, espérance d'un heureux avenir pour ces Eglises, trois universités, un nombre considérable de colléges et plus de cent monastères, au sein desquels et dans le silence des cloîtres, une foule de pieuses vierges, portées sur les ailes de leur ferveur, se proposent pour modèles les Thérèses et les Catherines de Ricci, tandis que d'autres, au milieu des exercices de la vie active, reproduisent l'esprit laborieux de saint Vincent de Paul dans les hôpitaux, dans les asiles pour les orphelins et dans les maisons consacrées à l'éducation.

« Depuis les plages de la Californie, baignées par les eaux de la mer Pacifique, jusqu'à la côte des Carolines, battues par les vagues de l'Atlantique, à l'ombre des gouvernements protestants et sous l'influence de personnes qui disposent de ressources nombreuses qu'elles savent mettre en œuvre quand il s'agit de manifester leur intolérance, ce mouvement est le même; tous les efforts tentés pour le comprimer deviennent inutiles, et il triomphe de tous les éléments qui lui font une guerre incessante.

Digitized by Google

Deux millions de Catholiques, instruits à l'école des contradictions, surpassent sans doute les calculs de la puissance humaine, et l'intelligence qui contemple le spectacle admirable d'abnégation et de constance qu'ils présentent, est forcée de chercher dans une cause supérieure l'explication d'un tel phénomène. Revêtu de toute sa magnificence et de toute sa splendeur, tel qu'on le vit aux premiers siècles de l'Église, le catholicisme paraît dans huit conciles nationaux, célébrés pour établir l'uniformité dans la discipline de si vastes diocèses; et la presse protestante, contemplant le spectacle offert au public par la dernière de ces augustes assemblées, s'écrie : *Jamais on n'a vu dans les Etats-Unis quelque chose de si imposant et d'aussi majestueux !!!*

« Le catholicisme, qui, fidèle à ses inspirations célestes, fait sentir son action bienfaisante admirablement étendue à toutes les classes et à tous les besoins de la société, a rempli cette mission dans les Etats-Unis avec non moins de zèle et de liberté que sur les autres points du globe. Depuis l'enfant qui doit son existence à une faute et son abandon à un nouveau crime, jusqu'au malheureux qui exhale son dernier soupir, abandonné de tous, excepté de la religion, tous les êtres que le monde connaît et qu'il appelle malheureux, trouvent un asile au sein des institutions catholiques des Etats-Unis. A Charlestown, à Richemond, à Pittsbourg, à Baltimore, à Buffalo, à Philadelphie et à New-York, j'ai visité ces établissements, et chaque fois ma vue a été frappée de quelqu'un de ces spectacles grandioses que la charité présente au sein du catholicisme : la Sœur de saint Vincent de Paul et celle de saint Joseph, soignant de leurs propres mains les ulcères dégoûtants des maladies secrètes, changeant le linge et les vêtements des malades avec un amour que Dieu seul inspire, et, dans le temps qu'elles répandent le beaume et la médecine sur les plaies de leurs corps, purifiant d'un beaume tout céleste, plus salutaire et plus important, le cœur où tant de fois, hélas! toutes ces infirmités ont pris naissance.

« Chaque fois que je traversais les grandes salles des hôpitaux publics de New-York, ornées de marbres et de statues précieuses érigées à la mémoire de leurs fondateurs et de leurs bienfaiteurs, je constatais l'absence de toute affection dans le service des malades; je remarquais à sa place un air insouciant et froid comme le marbre et aussi inanimé que le bronze de ces statues.

« Les Sœurs du Cœur-de-Jésus et les Salésiennes, entourées de petits enfants, qu'elles caressent et qu'elles embrassent avec une tendresse vraiment maternelle, me rappelaient vivement l'esprit de celui qui a dit : *Laissez venir à moi les petits enfants, car le royaume des cieux est à eux* (*Matth.* XIX, 14). Oh ! me disais-je à moi-même, ces créatures n'ont peut-être jamais connu d'autres parents, et quand leurs tendres cœurs ont pu palpiter, leurs premiers mouvements se sont portés sur ces êtres qui ont changé en une source de joie les larmes de leur enfance. D'autres religieuses, vouées à la mission de rétablir dans sa grâce et sa beauté primitive l'âme qu'avaient corrompue les excès de ses passions, sondent avec habileté les plaies du cœur de leurs élèves, se livrent avec elles à la méditation, au travail des mains, et par des réflexions faites à propos, elles arrivent à leur inspirer l'horreur du vice, ouvrant ainsi, dans leur cœur, le passage à l'innocence et à la grâce, qu'elles ont le bonheur de recouvrer.

« Je ne cherche ici à éveiller les susceptibilités d'aucune espèce, et je ne serai point sans doute suspect de partialité, lorsqu'en présence d'effets aussi manifestes, j'affirmerai que tous les établissements dirigés dans les Etats-Unis par diverses institutions catholiques l'emportent de beaucoup sur ceux qui vivent sous l'influence de l'esprit et de la morale du protestantisme.

« Les ordres religieux ont droit à une large part dans les glorieux travaux du catholicisme aux Etats-Unis, et le premier concile de Baltimore faisait déjà l'éloge du zèle des Dominicains, des Jésuites, des Lazaristes, et des Sulpiciens. Ces divers instituts, qui se sont propagés rapidement, exercent leur ministère, non-seulement dans les missions, mais encore dans l'éducation de la jeunesse, au sein des colléges et des universités; ils ont déjà fourni plus d'un évêque aux divers diocèses, et la régularité de leur discipline, comme cette admirable fidélité aux lois de l'institut, qui caractérise généralement ces religieux, les rend respectables même aux yeux de ceux qui ne professent point le même symbole de foi.

« La plus nombreuse de toutes ces congrégations est la Compagnie de Jésus, et une réflexion s'offrait à moi constamment, à la vue de leurs colléges, de leurs noviciats et de leurs nombreux établissements d'éducation. Les républiques hispano-américaines, qui ont proclamé le plus haut la liberté, celles qui, par leurs programmes ultra-libéraux, semblaient se proposer d'épouvanter l'univers entier, n'ont pu supporter les Jésuites, qu'elles supposaient ennemis-nés de leurs institutions; pendant ce temps, les Etats-Unis, qu'elles se proposaient pour modèle, les conservent dans leur sein, en leur accordant une liberté sans restriction, avec les mêmes garanties qu'aux autres citoyens. La Nouvelle-Grenade, Vénézuéla, l'Equateur, les rejettent comme hostiles à la liberté, tandis que la république qui, dans l'excès de son enthousiasme, promet la liberté à l'Europe entière, autorise leurs colléges et leurs universités, dans lesquels se forment un nombre considérable de ses futurs citoyens.

« Que la société entière devienne juge d'une contradiction aussi flagrante, et que l'arrêt sévère de la conscience publique pèse sur des nations intolérantes qui osent invoquer le nom de la liberté pour sanctionner

Digitized by Google

les actes du despotisme le plus exorbitant (80-81). »

EUCHARISTIE. — De tous les dogmes du christianisme contre lesquels les novateurs du XVIe siècle élevèrent la voix, l'un des plus importants est sans aucun doute celui du Saint-Sacrement de nos autels. On y voit se réfléter en ce seul point comme un foyer lumineux, dit Mœhler, toutes les contrariétés doctrinales qui divisent si profondément l'Europe depuis trois siècles. L'Eucharistie, en effet, est de tout les sacrements que nous a légués l'amour de Jésus-Christ, le plus saint et le plus auguste. C'est lui qui par excellence est le canal par lequel nous arrivent les fruits abondants de la rédemption: disons mieux, non-seulement il contient la grâce, mais l'auteur même de ce don divin, non-seulement l'écoulement, mais la plénitude de la source. Il est comme la continuation, comme l'extension et le complément du mystère de l'Incarnation, puisque par cette invention de sa tendresse, Jésus, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes (*Prov.* VIII, 31), vient chaque jour s'incarner dans nos cœurs. Et, n'en doutons point, c'est cette communication de Dieu à sa créature qui seule peut nous expliquer le *feu central* qui anime et vivifie le monde catholique, qui y fait croître des moissons si abondantes de vertus. C'est là le foyer où le cœur des fidèles puise avec une ardeur toujours nouvelle pour les grandes entreprises et les sublimes dévouements. L'Eucharistie est encore le symbole de l'unité catholique: Jésus y invite tous ses enfants à venir sans distinction de rang ni d'âge, unis de cœur et d'espérance, s'asseoir à ce banquet de la fraternité chrétienne. En un mot, c'est un admirable abrégé de toute la religion chrétienne, *mirabile religionis Christianæ compendium:* — et à raison de cette importance, à raison de son influence immense sur la société des enfants de Dieu, cette divine institution ne pouvait manquer d'être de bonne heure le but des traits des réformateurs. Leurs mains sacriléges qui auraient voulu renverser l'édifice de fond en comble, devaient bientôt se porter sur cette pierre angulaire. Aussi quand [en 1520] Luther composa le premier ouvrage où il se déclare ouvertement contre l'Eglise romaine (*La captivité de Babylone*), parmi les dogmes dont il essaie d'ébranler les fondements, celui de la *transsubstantiation* fut un des premiers.

Une fois l'élan donné par le chef de la Réforme, la doctrine nouvelle ne devait pas remonter vers sa source. Sur ce point comme sur tous les autres, le fanatisme abusant du texte sacré, multiplia les religions au gré de ses folles rêveries, et la Réforme se peupla bientôt de mille sectes bizarres qui ne se disputaient que les absurdités et les contradictions. C'est cette multiplicité de sentiments, cette succession de variations que nous nous proposons d'esquisser. Mais disons avant tout que notre dessein n'est pas de suivre la Réforme dans tous ses écarts, de rappeler toutes les opinions insensées qu'elle enfanta. On compterait plus facilement les nuages qui, dans un jour de tempête, roulent au-dessus de nos têtes, ou cette multitude d'insectes qui rampent sur les monuments antiques et semblent vouloir concourir avec le temps pour les détruire. Nous donnerons seulement comme variations protestantes celles qui ont reçu une sanction publique et formelle, celles qui sont consignées dans leurs confessions de foi, dans leurs livres symboliques; c'est-à-dire que nous n'étudierons que les opinions particulières élevées au rang de *vérités universelles*, comme disent les protestants: nous tâcherons de suivre les transformations de ces étranges vérités, jusqu'au moment où les protestants viennent se soustraire à ces prétendus articles de foi, et proclamer comme règle unique de croyances, l'*individualisme religieux*, *l'indépendance absolue de toute autorité spirituelle;* car, tel est le principe actuel des réformés.

Nous commencerons par exposer brièvement la doctrine de l'Église sur cette matière. Et après avoir précisé le dogme catholique, nous partirons de là comme d'un point fixe pour étudier les innovations protestantes, en y suivant le même ordre que dans l'exposé du dogme, si toutefois on peut se tracer une marche dans ce chaos de confessions, dans ce labyrinthe d'opinions et de doctrines. Et, quoique notre but ne soit pas de défendre directement la croyance catholique, quand nous aurons vu ces perpétuels changements dans le sein de l'Eglise réformée, ne serons-nous pas en droit de conclure que cette œuvre vient des hommes, *ex hominibus concilium hoc* (*Act.* V, 38); puisque la vérité est immuable comme Dieu dont elle émane; puisque, comme dit Bossuet, la foi parle simplement, que le Saint-Esprit répand des lumières toujours pures, et que la vérité qu'il enseigne a un langage toujours uniforme.

Avant d'exposer la doctrine catholique, faisons d'abord une distinction essentielle. L'Eucharistie renferme deux parties bien distinctes: l'une qui se rapporte directement à l'homme qui lui communique la grâce, qui est pour lui une nourriture dans le désert, une consolation dans l'exil, c'est le sacrement; l'autre qui de sa nature remonte vers Dieu, tourne à sa gloire, proclame sa toute-puissance, c'est le sacrifice. Quand Jésus-Christ disait à ses apôtres : *Accipite et manducate* (*Matth.* XXVI, 26; *I Cor.* XI, 24), il instituait le sacrement. Quand il leur disait: *Quod pro vobis datur* (*Luc.* XXII, 19), *quod pro vobis offertur*, c'était le sacrifice. Une troisième partie suivra ces deux premières : ce sera la communion sous les

(80-81) *Le catholicisme en présence des sectes dissidentes*, par Joseph-Ignace-Victor EYZAGUIRE, doyen de la Faculté de théologie et vice président de la chambre des députés du Midi. — Traduit de l'espagnol par P.-G. Verdo, ch. hon., curé de la paroisse de Sainte-Marie de Besançon. 2 vol. in-12, chez Vernot, libraire à Paris.

Digitized by Google

deux espèces. Elle se lie d'une manière essentielle au sacrement : mais les attaques des réformés et l'importance de la matière méritent qu'on en fasse l'objet d'une étude à part. Ainsi trois parties se partageront cet abrégé et nous donneront l'avantage de toucher le protestantisme dans les trois principales branches où il a essayé de corrompre la séve du christianisme : le sacrement de l'Eucharistie, c'est pour le dogme; le sacrifice de la Messe c'est pour la liturgie; la communion sous les deux espèces, c'est pour la discipline.

§ I. — *Doctrine catholique sur l'Eucharistie.*

I. *Le sacrement.* — L'Eglise enseigne par l'organe du concile de Trente, que le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par conséquent Jésus-Christ tout entier, est véritablement, réellement et substantiellement dans la très-sainte Eucharistie; et elle a frappé d'anathème ceux qui oseraient dire qu'il y est seulement comme en signe, en figure, ou en vertu. Et ce qu'il est important de remarquer, telle n'était pas seulement au XVIe siècle la foi de l'Eglise romaine; c'était aussi la croyance des sectes orientales et des Grecs schismatiques. Les ennemis de la présence réelle ayant cherché à se faire des partisans chez les Grecs, Jérémie, patriarche de Constantinople, leur fit cette réponse devenue célèbre : «..... C'est une chose décidée par le jugement de l'Eglise que dans la Cène, après la consécration et la bénédiction, le pain se trouve changé au corps même de Jésus-Christ, et le vin en son sang, par la vertu du Saint-Esprit. »

Nous ne devons point ici entrer dans la discussion des paroles de Jésus-Christ sur lesquelles repose cette croyance universelle. Ce serait entrer dans le domaine de la théologie. Que si on nous demande pourquoi nous nous attachons à leur sens littéral, nous demanderons à notre tour, avec Bossuet, pourquoi le voyageur suit le grand chemin. C'est à ceux qui prennent le sens figuré, c'est à ceux qui suivent des sentiers détournés à rendre raison de leurs voies. Au reste ce que l'Eglise universelle croit, ce qu'elle croyait au XVIe siècle, elle l'a toujours cru : son enseignement ne varie point, pas plus que la vérité qui lui a dit : *Ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi.* (*Matth.* XXVIII, 20.) Ainsi quand l'aigle de Meaux défendait avec tant d'éloquence le sens littéral des paroles de la Cène, il enseignait la même doctrine que saint Ignace d'Antioche qui, en l'an 68, disait des hérétiques qui niaient la réalité du corps de Notre-Seigneur : « Ils s'éloignent de l'Eucharistie parce qu'ils ne confessent pas qu'elle est la chair de Jésus-Christ, celle qui a souffert pour nous.... » Quand l'un des beaux génies de notre siècle écrivait il y a quelques années ses pages d'onction sur ce sacrement d'amour, il n'en parlait pas autrement que Tertullien qui disait à la fin du IIe siècle : « La chair est nourrie du corps et du sang de Jésus-Christ, de sorte que notre âme s'engraisse de la substance de Dieu même. » Aussi quand Béranger, le père des sacramentaires, se mit à parler contre la présence réelle, il entendit s'élever contre lui mille voix, tant des rangs du peuple qui le traitait d'impie; que des rangs des docteurs qui réfutèrent aussitôt ses erreurs, et surtout de la part des évêques, des Papes et des conciles qui le condamnèrent lui et ses innovations. Oui, ce dogme que l'Eglise enseigne aujourd'hui, elle l'enseignait hier, elle l'a enseigné de tous les temps.

Quand le prêtre en prononçant les paroles solennelles de la consécration, a fait descendre Jésus-Christ du plus haut des cieux, les sens n'aperçoivent aucun changement sur l'autel. Le pain et le vin y paraissent encore, mais ce ne sont que leurs apparences, comme la forme, la couleur le goût..... La substance du pain et du vin est changée au corps et au sang de Jésus-Christ, et l'Eglise enseigne cette singulière et admirable conversion sous le nom de *transsubstantiation.* Ça toujours été la foi de l'Eglise : les nestoriens, les jacobites, les arméniens, et la plupart des autres sectes grecques qui se sont séparées de l'Eglise à des temps isolés, ont toujours reconnu ce dogme. Dans toutes les liturgies, le ministre des choses saintes offrant l'auguste sacrifice, conjure l'Esprit-Saint de descendre sur le don eucharistique, et de le changer par sa vertu toute-puissante, au corps et au sang du Sauveur. Au moyen âge nous voyons l'interprète des vérités divines formuler cette croyance dans une définition solennelle contre Amaury de Chartres et ses disciples. Enfin les saints Pères ont toujours enseigné qu'il y avait dans l'Eucharistie *changement de substance* et *conversion d'éléments.*

Enfin, du dogme de la présence réelle se tire une conséquence bien immédiate : c'est le culte et la vénération que nous devons à Jésus-Christ dans ce sacrement adorable. Puisque ce bon Sauveur veut bien descendre parmi nous pour nous nourrir de sa chair et de son sang, ne devons-nous pas lui en témoigner notre reconnaissance, en lui offrant nos hommages et nos adorations sous ces signes qui nous certifient sa présence? Oui, sans doute, et c'est aussi la croyance de l'Eglise, qui vénère cet auguste sacrement par une fête solennelle où Jésus-Christ est porté en grande pompe et solennité au milieu des chants de triomphe par lesquels ses enfants exaltent à l'envi sa bonté, son amour et son infinie miséricorde.

II. *Le sacrifice.* — C'est sur cette croyance à la présence réelle que repose le saint sacrifice de la Messe. Quand Jésus-Christ, en expirant sur le Calvaire, eut surabondamment satisfait pour toutes les iniquités humaines, il voulut encore, nous l'avons dit, demeurer avec ceux qu'il avait aimés *jusqu'à la fin.* « Il voulut, » dit un profond théologien, « que son immolation, d'objective qu'elle nous était sur la croix, nous devînt subjective, propre à chacun de nous en particulier; il voulut devenir notre bien propre, notre victime, et c'est ce que chaque jour il réalise sur nos autels. — Après avoir

Digitized by Google

présenté sa chair et son sang à ses apôtres, il leur dit : *Hoc facite in meam commemorationem* (*Luc.* XXII, 19; *I Cor.* XI, 25); et, en vertu de ces paroles, ce bon Pasteur vient chaque jour dans la sainte Messe s'immoler pour ses brebis, s'offrir pour elles en holocauste à son Père. Et cet acte de la Messe portant en lui-même la reconnaissance du souverain domaine de Dieu, en tant que Jésus-Christ y renouvelle et perpétue la mémoire de son obéissance jusqu'à la mort de la croix, a tout ce qu'il faut pour être un véritable sacrifice, un sacrifice qui, loin d'être injurieux à l'oblation du Calvaire, en est la représentation la plus animée, la continuation à travers les siècles; en est surtout l'application la plus efficace. Là il se donna pour tous, ici il se donne à chacun de nous. »

Jésus-Christ étant donc sur l'autel, s'y offre à son Père entre les mains de son ministre, et par cette généreuse oblation, il nous fournit le moyen d'accomplir parfaitement le devoir de l'adoration, de rendre au Très-Haut autant de gloire que nos crimes lui en ont enlevé, de lui témoigner autant de reconnaissance que ses bienfaits en méritent, et c'est en ce sens que nous appelons la Messe un sacrifice de *louanges* et d'*actions de grâces*. — De plus, le Sauveur s'immolant à Dieu dans ce sacrifice, représentant continuellement à son Père la mort qu'il a soufferte pour son Eglise, apaise son courroux, expie nos fautes, guérit nos faiblesses, répare nos offenses, prévient nos souillures sans cesse renaissantes; et ainsi, il est essentiellement un sacrifice de *propitiation*. — Enfin, nous offrons ce divin sacrifice pour les vivants et pour les morts, priant Dieu de nous accorder les grâces que nos besoins demandent, de donner la lumière, la justice et la douceur à ceux qui commandent, la soumission et l'amour à ceux qui obéissent; de secourir les pauvres et les opprimés, d'alléger pour ceux qui souffrent le fardeau de l'épreuve, le priant de donner le lieu du repos et du bonheur à ceux qui reposent dans le sommeil de la mort; et voilà pourquoi nous l'appelons un sacrifice *impétratoire*. — Ce dogme, proclamé par le dernier concile œcuménique, est aussi ancien que le christianisme. Nous trouvons la forme du sacrifice de la Messe dès le IIe ou IIIe siècle. Figuré par le sacrifice des anciens patriarches, annoncé par les prophètes, ce sacrifice a été institué par Jésus-Christ, transmis par l'enseignement des apôtres et des Pères, et perpétué par la croyance constante de l'Eglise universelle.

III. *Communion sous les deux espèces.* — Mais non-seulement le Chrétien voit chaque jour son Sauveur s'incarner sur l'autel à la voix du ministre sacré ; mais il peut dire après saint Paul : *Tradidit semetipsum pro me* (*Galat.* II, 20) : il peut voir Jésus entrer dans son cœur, venir s'unir à lui par la communion. Il peut voir son Rédempteur incorporer sa chair à sa chair, assimiler son âme à son âme; il peut aller boire à longs traits à cette source dont les eaux jaillissent pour l'éternité. Mais remarquons ici que l'Eglise ne donne l'Eucharistie aux simples fidèles que sous une seule espèce. Il n'en est pas de la discipline de l'Eglise comme de ses dogmes. Etant une société parfaite, elle peut changer et modifier ses règlements disciplinaires selon que les circonstances ou ses propres besoins l'exigent. Ainsi l'on a vu l'usage du calice général jusqu'au XIIe siècle. Il a été conservé chez les Grecs, et aujourd'hui encore ils donnent quelques gouttes du précieux sang à l'enfant qu'ils ont régénéré dans les eaux du baptême. Mais l'Eglise romaine sachant que celui qui communie sous une seule espèce reçoit Jésus-Christ tout entier, puisqu'il est *tout entier sous chacune des espèces et sous chaque partie de l'une et l'autre espèce du pain et du vin;* craignant que le sang adorable du Sauveur ne fût répandu dans la communion, que les enfants habitués dès leur bas âge à cet auguste sacrement perdissent le respect qui lui est dû, et pour plusieurs autres motifs, a interdit l'usage du calice aux laïques s'en réservant le rétablissement, suivant que cela sera plus utile pour ramener la paix et l'unité. Et le concile de Trente a frappé d'anathème quiconque prétend que la sainte Eglise catholique n'a pas été amenée par de justes raisons à ne donner la communion que sous l'espèce du pain aux laïques et aux ecclésiastiques qui ne consacrent pas.

§ II. — *Variations des Eglises protestantes sur le dogme eucharistique.*

Telles donc étaient la croyance et la pratique de l'Eglise universelle quand le moine d'Erfurth ayant fait un jour dresser un énorme bûcher sur la place de Wittemberg, y jeta avec la bulle de Léon tous les monuments de la tradition, et montra à ceux qui l'entouraient un exemplaire de la Bible en leur disant : « Voilà la règle parfaite de foi pour les vrais enfants de Dieu. » Un tel principe, nous l'avons vu ailleurs, devrait briser essentiellement l'unité catholique. Il la brisa aussi bientôt sur la doctrine que nous venons d'exposer. On l'a remarqué, la croyance à la présence réelle est la base de toute cette doctrine. C'est aussi de ce point fondamental que part la grande division des réformés en deux branches. Dès la naissance du protestantisme en effet nous voyons deux sectes se présenter sur les paroles de la Cène, et dire : l'une, *qu'il n'y a rien de plus hardi, rien de plus impie que le sens figuré;* c'est la secte des luthériens ; l'autre, *qu'il n'y a rien de plus absurde, rien de plus grossier que le sens littéral;* c'est celle des sacramentaires. On le conçoit, avec deux principes aussi absolument opposés, ces deux sectes ne pouvaient suivre la même marche, s'engager dans le même *ordre* de variations, et par suite si nous voulions les étudier simultanément dans leur développement, dans les phases qu'elles ont parcourues, dans les modifications qu'elles ont subies, il en résulterait inévitablement une confusion générale, quelques graves omissions, des

Digitized by Google

répétitions fatigantes. Nous les étudierons donc séparément : nous les envisagerons sous le rapport de l'idée première et fondamentale de leur système, pour en mieux voir les conséquences, en mieux saisir la filiation logique, mieux découvrir les diverses influences qui les ont amenées à leur forme actuelle, qui est à peu près la même : l'individualisme religieux.

I. *Secte des luthériens.* — Luther, nous le savons, aurait bien désiré pouvoir nier le dogme fondamental de la présence réelle : « Je compterais au nombre de mes meilleurs amis, » disait-il, « celui qui me fournirait le moyen d'échapper au sens littéral. » — Mais il resta toujours invinciblement frappé de la simplicité et de la force de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Dieu, qui, pour éprouver son Eglise, pour séparer le bon grain de la paille: *Permundabit aream suam, et congregabit triticum in horreum* (*Matth.* III 12), avait permis que ce moine audacieux attaquât tous les dogmes de la religion, avait sans doute voulu qu'il y eût une exception pour le sacrement de son amour.

Entraîné toutefois par l'appât de la nouveauté, aveuglé par sa haine pour la papauté, il ne devait pas, sur un point d'une aussi grande importance, rester longtemps dans la saine doctrine. Tout en reconnaissant que Jésus-Christ est présent dans la Cène, il nia qu'il change les aliments terrestres en sa divine substance : c'est-à-dire que par une inconséquence de novateur, il admettait un dogme dont il rejetait la conséquence immédiate et nécessaire. Un jour ses disciples lui demandant quelle était sa manière d'expliquer les paroles de l'institution, il prit un verre, le remplit de vin et dit : « Cette liqueur était *dans* et *sous* le tonneau; présentement elle est *dans* et *avec* le flacon; de même Notre-Seigneur dans l'Eucharistie est dans le pain, sous le pain, avec le pain ; *in, sub, cum,* choisissez, » — et ce disant, il choisissait le verre de vin pour son estomac. — Cependant cette grossière et burlesque interprétation ne levait pas les difficultés; et Osiander crut les surmonter toutes en disant que le pain était fait dans la Cène le corps de Jésus-Christ; et le vin son sang précieux comme le Verbe divin a été fait homme : c'était le système de l'*impanation* qui voulait une union hypostatique entre le pain et le corps du Sauveur. Il tomba bientôt dans la poussière de l'oubli; Luther d'un regard réduisit son auteur au silence, et la consubstantiation prévalut.

Mais le moine d'Erfurth ne devait pas longtemps s'arrêter là. Sur ce dogme comme sur tous les autres, tout est lié, nous l'avons vu, tout s'enchaîne dans la croyance et la pratique de l'Eglise. En rejetant le changement de substance, il enlevait un anneau ; les autres devaient nécessairement tomber. Et comme si sa fureur et ses emportements n'avaient pas suffi, Satan vint encore hâter son œuvre de destruction. Nous savons déjà qu'il avait de fréquentes entrevues avec cet esprit de ténèbres. Ici, écoutons-le parler lui-même. — « Une nuit je réfléchissais aux moyens de combattre le papisme, quand soudain l'ange infernal est venu se dresser devant moi et m'a dit : *Courage, Martin. Ton livre* De la captivité de Babylone *a fait pâlir le tyran de Rome sur son beau siége ; mais si tu veux l'en faire descendre poursuis ta marche. Vois-tu ces peuples accourir en foule auprès de leurs pasteurs, se prosterner dans leurs temples au pied des autels, chantant d'une voix les louanges de Dieu, lui offrant la même hostie pour la rémission de leurs péchés? Tant qu'ils auront ce symbole d'unité, ce lien commun d'union, ce signe de concorde universelle, ta voix n'aura pas un fidèle écho parmi eux. Et toi-même, savant docteur, n'as-tu pas depuis quinze ans célébré presque tous les jours le sacrifice de la Messe? Et qu'as-tu fait? Un acte d'idolâtrie : tu as adoré du pain, tu t'es prosterné devant des éléments purement terrestres..... Ouvre donc les yeux : que sur ce point la raison reprenne son empire. Périsse le sacrifice, périsse la Messe privée, si tu veux te montrer digne de ton entreprise.* — Une sueur froide couvrait mon front : mon cœur tremblait et s'agitait violemment..... le spectre disparut. »

Quelques heures après cette vision nocturne le moine saxon, encore sous l'impression de la voix infernale, écrivait contre l'oblation. Tout à coup il ouvre sa fenêtre pour suivre les progrès d'une effrayante tempête. Sa conscience se trouve envahie par quelques remords; il songe à cette autre tempête qu'il vient de déchaîner dans l'Eglise.... Au même moment les chants d'une église voisine viennent frapper son oreille : c'étaient les Catholiques, qui, tranquilles au milieu de la tempête comme dans les jours sereins, chantaient *Hosanna* au Très-Haut. Les souvenirs de sa jeunesse se réveillèrent dans l'âme du moine saxon : le bonheur qu'il avait goûté au service de Dieu, les larmes qu'il avait tant de fois répandues sur l'autel de son couvent, passèrent devant ses regards troublés. Il était presque attendri : mais, la voix de Satan fut plus forte. Il ferma précipitamment sa fenêtre, passa et repassa sur son front sa main tremblante : « Il faut en finir avec ces scrupules, » dit-il, et il se remit à son travail de ruines.

Il abolit donc ce qu'il appelait la *Messe papale :* mais ici la prudence vint tempérer sa fureur satanique. N'ignorant pas l'effet que peut avoir sur l'esprit des peuples tout ce qui frappe leurs yeux, connaissant leur attachement à leurs liturgies, il ne voulut dans ce moment que préparer le terrain, disposer les esprits et les cœurs à recevoir ses innovations futures. Il effaça l'oblation, changea les prières : et pour rendre l'Eglise et sa liturgie odieuses aux fidèles, il la chargea des erreurs les plus grossières, disant qu'elle attribuait à l'oblation *un mérite de remettre les péchés, sans qu'il fût besoin d'y apporter la foi, ni aucun bon mouvement.* — Et en changeant ainsi le dedans, l'essence du sacrifice de l'autel, il ne touchait presque pas

Digitized by Google

au dehors. Il conservait le chant, les décorations des autels, les ornements sacerdotaux; garda dans sa formule l'Introït, le *Kyrie*, la Collecte, l'Epître, l'Evangile, le *Credo*, la prédication, le *Sanctus*, les paroles de la Consécration, l'Elévation, l'Oraison dominicale, l'*Agnus Dei*, la communion et l'action de grâces. Et ainsi dans cette forme primitive la Messe luthérienne était fort peu différente de la nôtre.

Quant à la communion sous les deux espèces, Luther à cette époque la tenait pour indifférente, et il reprochait à Carlostadt, qui l'avait rétablie de son autorité privée, d'*avoir mis le christianisme dans ces choses de néant, à communier sous les deux espèces.* — Dans la formule de sa nouvelle Messe on lisait ces paroles : *Si un concile ordonnait ou permettait de prendre les deux espèces, en dépit du concile, nous n'en prendrions qu'une, ou ne prendrions ni l'une ni l'autre.*

Tel se présentait donc en 1523 le luthéranisme dans les trois branches que nous avons à étudier. Il était alors à sa première phase. La consubstantiation, la Messe luthérienne, la communion, ce n'était encore que l'opinion particulière de Luther. La raison, le *moi* du moine Augustin était alors le centre autour duquel venaient se ranger tous ses disciples. Il pouvait dire : *Ego, Martinus Luther, sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* Bientôt cette raison privée devait être universalisée, pour ainsi parler : cette opinion particulière devait être élevée au rang de vérité générale : elle devait être proclamée article de foi; elle le fut à la confession d'Augsbourg, mais avec des variations qu'il importe de signaler.

On sait que cette diète d'Augsbourg avait été convoquée par Charles-Quint qui voulait mettre un terme aux troubles religieux qui désolaient l'Allemagne. Les protestants devaient en présence des catholiques exposer leurs doctrines, et faire connaître ce qu'ils trouvaient de blâmable dans la discipline et les usages de l'Eglise romaine. Nous parlerons bientôt de l'exposition de foi des sacramentaires. C'est Mélanchthon, le plus doux, le plus modéré des réformés, qui fut chargé de rédiger la confession de foi des séides de Luther : dans ce travail il apporta des soins et des ménagements qui montrèrent combien sincèrement il désirait la réconciliation. Le dogme de l'Eucharistie y fut surtout l'objet de l'attention générale. Il est certain, dit Bossuet, que l'intention de la confession d'Augsbourg était d'établir la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ : mais tant s'en faut que les luthériens tiennent un langage uniforme sur cette matière, qu'au contraire nous trouvons rédigé de quatre manières différentes l'article où ils ont dessein d'établir la réalité, sans compter les 52 manières dont Mélanchthon expliqua ce dogme dans l'apologie de son symbole : et de toutes ces manières on ne peut discerner quelle est la plus authentique, puisqu'elles ont toutes paru dans des éditions revêtues de l'autorité publique : tant est pauvre l'intelligence humaine quand il s'agit d'enseigner précisément ce qu'il faut croire, et qu'elle n'a plus la lumière céleste pour guide. Prenons seulement la seconde manière, qui est aussi la plus généralement suivie : elle est conçue en ces termes : *Les églises protestantes croient que le corps et le sang sont vraiment distribués à ceux qui mangent, et improuvent ceux qui enseignent le contraire.* — Il y a loin de la doctrine de Luther à ces paroles, qui peuvent s'accorder avec le dogme du changement de substance : Mélanchthon va bientôt nous en donner la raison.

En variant sur leur principe, les luthériens devaient aussi varier sur ses conséquences. Mais craignant, comme Luther en 1523, que les esprits ne fussent pas encore suffisamment préparés, ils usèrent de circonspection. Ils se donnèrent aux yeux si crédules du peuple comme de simples réformateurs d'abus : se plaignant hautement du reproche injuste *qu'on leur faisait d'avoir aboli la Messe*, « — personne, mieux que nous ne vénère ce sacrifice, » criaient-ils. Ils conservèrent donc à peu près le même extérieur que le hiérarque saxon : « Le peuple, disait sans cesse Mélanchthon, le peuple n'est pas encore assez mûr pour de plus amples suppressions. » Mais dans la doctrine, dans les prières de la Messe, dans ses parties les plus essentielles, ils s'avancèrent plus hardiment. On ôta dans le canon de la Messe les paroles où il était parlé de l'oblation qu'on faisait à Dieu des dons proposés, ce à quoi le peuple ne pouvait prendre garde. Un autre point important du sacrifice de nos autels, c'est la prière et l'oblation pour les morts. C'est, nous l'avons dit, la doctrine de l'Eglise que la Messe peut être offerte au Tout-Puissant pour les âmes de nos frères qui expient le reste de leurs fautes dans les flammes du purgatoire, pour leur obtenir quelque adoucissement dans leurs maux, et hâter le moment de leur délivrance. De tout temps, ce sont saint Clément, Tertullien qui nous l'apprennent, les fidèles ont professé ce dogme consolant, et les luthériens ne voulaient pas dans leur confession paraître ignorer ou dissimuler une chose si connue. « Quant à ce qu'on nous objecte de l'oblation pour les morts, » y est-il dit, « nous avouons que les Pères ont prié pour les morts, et nous n'empêchons pas qu'on le fasse ; mais nous n'approuvons pas l'application de la Cène de Notre-Seigneur pour les morts, en vertu de l'action *ex opere operato.* » Ils parlaient encore ici pour le peuple, car cette oblation n'était déjà plus dans leur canon. Mais remarquons leurs paroles : « Nous n'empêchons pas une pratique que nous ne saurions approuver; » c'est-à-dire, nous permettons une pratique qui repose sur une fausse croyance. — Jamais l'Eglise n'avait fait entendre un pareil langage : elle était en voie de *réforme.*

Ce langage, d'incalculable tolérance devait encore se faire entendre sur la communion sous les deux espèces. Les luthériens auraient voulu rejeter hautement ce

Digitized by Google

point de la discipline romaine : mais la seule pensée de condamner toute l'Eglise devait faire horreur au peuple : voici donc ce qu'ils en disent dans leur symbole : « Nous excusons l'Eglise qui, ne pouvant recevoir les deux espèces, a souffert cette injure : mais nous n'excusons pas les auteurs de cette défense. » Quelques jours plus tard, Luther écrivait à Mélanchthon : « Ils crient que nous condamnons toute l'Eglise; mais nous disons que l'Eglise oppressée et privée par violence d'une des espèces, doit être excusée, comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé les cérémonies de la loi, dans la captivité de Babylone, où elle n'en avait plus le pouvoir. » — Ainsi, voilà encore l'Eglise complaisamment tolérée sur une erreur. Un peu plus haut, les réformés avaient dit dans leur confession que dans l'Eglise *qui demeurera éternellement, l'Evangile était enseigné et les sacrements administrés comme il fallait :* ce n'était qu'une contradiction de plus dans la Réforme.

Voilà une partie des incertitudes et des contradictions dans lesquelles tombèrent les luthériens sur ce qui regarde l'institution de la Cène, aussitôt qu'ils entreprirent de donner par une confession de foi une forme constante à leur Eglise. Vont-ils du moins rester désormais plus fermes dans cette foi dont ils viennent avec tant de tergiversation de dresser un symbole? Non, sans doute. Une confession de foi, nous l'avons vu ailleurs, n'était avec leur principe qu'un mot illusoire. Le protestantisme ne saurait rester ce qu'il est; une pente irrésistible l'entraîne vers des variations d'autant plus grandes que ses progrès deviennent plus rapides. Mélanchthon, le plus sage des apôtres de la Réforme, n'a-t-il pas écrit lui-même : Les articles de foi doivent être souvent changés, et *être calqués* sur les *temps* et les *circonstances?*

Ce fut en 1537 que les temps et les circonstances amenèrent un nouveau symbole. Au milieu des troubles et des déchirements de l'Allemagne, Paul III, qui avait reçu la pénible mission de paître, dans ces temps malheureux, les agneaux et les brebis, crut qu'en convoquant un concile général à Mantoue, il pourrait faire renaître la paix dans le bercail évangélique. A la nouvelle de cette convocation, les protestants prirent le chemin de Smalckalde, pour s'y concerter entre eux. Luther, qui ne trouvait pas la confession d'Augsbourg irréprochable sous tous les rapports, voulut y faire un exposé de la doctrine dont il ne voulait pas, disait-il, se départir; et cet exposé a obtenu place parmi les symboles de ses sectateurs sous le nom d'articles de Smalckalde. Il avait déjà, il est vrai, composé son petit et son grand cathéchisme qui sont regardés par les protestants comme des actes authentiques de leur religion; mais comme il n'apporte pas de changement aux articles qui nous occupent, nous le passons sous silence. — A Smalckalde, il fut plus formel qu'auparavant, en donnant une nouvelle manière d'expliquer les paroles de l'institution ; il dit à propos du Saint-Sacrement de l'autel : *Nous croyons que le pain et le vin sont le vrai corps et le vrai sang de Jésus-Christ, et qu'ils ne sont pas seulement reçus par les justes, mais aussi par les indignes.* Il n'y touchait pas le sacrifice et la communion, et il se chargea d'exposer sa nouvelle doctrine sur ces matières dans son cinquième symbole, sa petite confession de foi. Plus hardi qu'en 1523, plus hardi qu'en 1531, plus hardi qu'en 1537, il montra alors une haine aveugle contre l'oblation et le canon de la Messe, et décria hautement les paroles les plus saintes de ce canon. Il y trouvait du venin partout, dit l'évêque de Meaux, même dans cette prière que nous adressons à Dieu un peu avant la communion : *Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu vivant, qui avez donné la vie au monde par votre mort, délivrez-moi de mes péchés par votre corps et par votre sang.* — Pressé souvent par les raisonnements des Catholiques, il avait habitude de conclure en criant qu'il fallait *avoir autant d'horreur du canon que du diable même.* Dans cette confession de foi il abolit aussi l'élévation de l'hostie au son des cloches, cette élévation qui, aux jours de sa ferveur, lui inspirait une si tendre piété, le plongeait dans un si profond recueillement. Mais tout en l'abolissant, il écrivait qu'on *pouvait* la conserver comme un témoignage de la présence réelle et corporelle: puisque la faire, c'est dire au peuple : *Voyez, chrétiens, c'est le corps de Jésus-Christ qui a été livré pour nous,* Que si on désire savoir pourquoi il l'a ôtée, écoutons-le nous répondre : « Si je l'ai attaquée, c'est en dépit de la papauté; si je l'ai retenue si longtemps, c'est en dépit de Carlostadt. » C'est ainsi qu'on se jouait des pratiques de la religion.

Cependant Mélanchton et les autres théologiens du sens littéral voyaient qu'en admettant, comme Luther, la permanence de la présence réelle, on ne pouvait sans inconséquence rejeter la Messe, la transsubstantiation et l'adoration. Aussi, dans la haine qu'ils avaient conçue de tout le culte du papisme, ils voulurent en saper le fondement. Et aussitôt après la mort du réformateur en chef, ils dirent entre eux : Si par les paroles sacramentales on rend Jésus-Christ présent sur l'autel d'une manière permanente, cette présence de Jésus-Christ n'est-elle pas elle-même agréable à son Père? Et peut-on sanctifier ses prières par une offrande plus sainte que par celle de Jésus-Christ présent?.... Or, tel est le sacrifice des Catholiques. Appuyés sur d'aussi solides raisons, ils mirent en avant, par l'organe de Mélanchthon, ce dogme qui est devenu un de leurs principaux : Jésus-Christ n'est pas présent dans l'Eucharistie d'une manière permanente et hors de la réception. Dans la confession saxonique et dans celle de Wittemberg, qui, en 1551 et 1552, devinrent leurs 7e et 8e symboles, ils confirmèrent cette innovation en ces termes : « Les sacrements

Digitized by Google

sont des actions instituées de Dieu; et les choses ne sont sacrements que dans le temps de l'usage ainsi établi. Mais, dans l'usage établi de cette communion, Jésus-Christ est véritablement et substantiellement présent..... » Avec de semblables principes on pouvait plus tranquillement délabrer la liturgie romaine, déchiqueter la messe papale. Les *temps* et les *circonstances* avaient amené de grands progrès.

Leur marche ne devait pas se ralentir: et quelques années plus tard leurs besoins ne devaient plus être les mêmes. En 1577, André, chancelier de l'université de Tubingue, voyant avec douleur que depuis la mort de Luther les innovations naissaient de toutes parts et amenaient des divisions dans l'évangélisme primitif, voulut leur opposer une formule orthodoxe, ne se proposant, disait-il, que de répéter la confession d'Augsbourg. Après y avoir établi l'ubiquité, en disant que la droite de Dieu est partout et que Jésus-Christ y est vraiment et en effet selon son humanité, il expliqua la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie de la manière suivante : « Jésus-Christ est donné dans l'usage du sacrement vraiment et substantiellement et d'une manière vivifiante. Ce sacrement contient deux choses, c'est-à-dire le pain et le corps; et c'est une invention des moines, ignorée par toute l'antiquité, de dire que le corps nous soit donné dans l'espèce du pain. » Ainsi dans cette formule on condamnait cette expression *que le corps fût présent sous les espèces*, qui se trouve dans une des éditions de la confession d'Augsbourg, que l'on ne se proposait cependant que de répéter. Avouons que les besoins des diverses circonstances sont quelquefois bien bizarres. — C'est là le fameux formulaire de la concorde, qui, dans le dernier symbole de foi que les luthériens aient fait en corps, fut acclamé comme un des plus beaux actes de la Réforme.— Ainsi pour expliquer un dogme qui jusque-là n'avait eu besoin que d'une confession de foi, qui s'était toujours montré pendant 15 siècles pur et inaltérable au milieu des vicissitudes des opinions humaines, on vit paraître en moins d'un siècle plus de dix formulaires différents, aussitôt qu'il fut tombé entre les mains des hommes: tant il est vrai que tout se confond quand on sort du droit sentier pour suivre ses propres idées, quand on refuse de placer son cœur et son intelligence sous le rayon bienfaisant dont la Vérité suprême veut bien éclairer tout homme venant en ce monde: « *Omnem hominem venientem in hunc mundum* (*Joan.* I). Le Psalmiste n'avait-il pas raison de dire : *Dirige, Domine, gressus meos....*(*Psal.* CXVIII, 133). *Notam fac mihi viam in qua ambulem...* (*Psal.* CXLII, 8)?

En présence d'un si grand nombre de symboles, les Catholiques sommaient les novateurs de déclarer enfin nettement à quel terme ils s'arrêteraient, de montrer dans cette multitude de confessions de foi contradictoires le caractère d'unité distinctif de la vraie foi : *una fides*. Et les luthériens, comme effrayés de leurs progrès, honteux de leurs continuels changements, fatigués de tant d'efforts et de travaux superflus, confessèrent les variations qu'on leur reprochait, et parurent même étonnés de n'avoir point varié davantage. Après un semblable aveu, il ne restait pour eux, on le conçoit, qu'une voie de défense, c'était de soutenir que les dogmes sur lesquels ils avaient tant varié n'appartenaient pas à l'essence du christianisme; et qu'on pouvait les admettre ou les nier sans cesser d'être chrétiens et amis de Dieu. Ils se précipitèrent dans cette voie, et de là naquit le système des points fondamentaux, défendu et développé par le célèbre Jurieu. C'est alors aussi que, pour soutenir cette distinction chimérique, on vit pendant le XVIIe siècle des théologiens, comme Georges Calixt, Jean-Henri Scott, etc., expliquer, commenter les saintes Ecritures, désireux de mettre un terme aux affreuses querelles suscitées par les subtilités du livre *De la concorde*, et cherchant à réaliser la réunion des Eglises. Mais en vain s'efforcèrent-ils de maintenir leurs coreligionnaires dans l'orthodoxie luthérienne.: on devait bientôt voir les résultats du système des articles fondamentaux : « Il conduit inévitablement à la tolérance universelle, ou à l'indifférence absolue des religions; doctrine, culte, morale, tout s'écroule, et l'athéisme reste seul au milieu de l'entendement en ruine. » (LA MENNAIS, *Essai sur l'Indifférence*, t. I.) — La philosophie rationnelle du XVIIIe siècle devait encore venir hâter ces inévitables conséquences. On commença à élever en doute l'obligation de s'attacher aux dogmes des livres symboliques. Ces livres, disait-on, ont été conçus et rédigés par l'esprit de l'homme; et cet esprit, borné dans ses connaissances, est nécessairement exposé à l'erreur. Après nous avoir appris à nier l'infaillibilité des évêques de tous les siècles et de l'Eglise, nous déciderait-on facilement à reconnaître l'infaillibilité personnelle de quelques théologiens privés? Nous forcerait-on de mettre notre pensée et notre conscience à la merci d'un homme?.... Forts de ces raisons, les réformés rejetèrent toute autorité visible en fait de croyances : Et alors, dit un savant, pour connaître la religion des protestants, il ne faut prendre ni la doctrine de Luther, ni celle de Mélanchthon, ni la confession d'Augsbourg, ni même l'harmonie de toutes les confessions : mais ce à quoi ils souscrivent tous, comme à une règle parfaite de leur foi et de leurs actions, c'est la Bible. « Ainsi », disent les protestants du XVIIIe siècle, « nous nous moquons de Luther et de toutes nos confessions de foi; la Bible, au nom de la saine raison, peut seule être notre religion. » Voulant ainsi rétablir la raison et la liberté humaines dans leurs droits imprescriptibles, ils ébranlèrent la base même de la théologie naturelle. Tout reposait désormais sur des raisonnements hypothétiques, si bien que l'un des plus célèbres luthériens de cette époque, dans un traité *De l'existence de Dieu*, ne donne le

Digitized by Google

théisme que comme la meilleure hypothèse soutenue à ce sujet.

Transformée ainsi en une science de pur raisonnement, la religion réformée, arrivée dans notre siècle, a pris autant de formes qu'il y a de têtes. On a vu des sectes naître des sectes, sans fin et sans repos, et toutes ces opinions sont fondées, dit-on, sur la *pure parole de Dieu*. Tel est donc le protestantisme actuel : c'est le principe de l'individualité appliqué aux choses religieuses, le principe de l'indépendance absolue de toute autorité spirituelle; et l'on conçoit facilement qu'un semblable principe ne permet entre les réformés aucune croyance commune, et c'est ce qui a fait dire il y a quelques années à Nicolas : « J'écrirai sur l'ongle de mon pouce tout ce qui reste de dogme *généralement* reçu dans l'Eglise protestante. » — C'est assez dire que nous ne pourrions suivre le dogme qui nous occupe dans ses innombrables transformations : il faudrait interroger chaque réformé, car l'individualisme religieux doit donner autant d'opinions que de têtes; et en montrant la succession de ces différentes phases du luthéranisme, notre intention n'était pas autre que de manifester par là même les variations qu'y a subies ce dogme que nous avons montré d'une si grande importance. La politique, il est vrai, a toujours fait et fait encore des efforts pour opérer quelque union entre ces différentes sectes de toutes nuances, si opposées de principes, si divergentes de pratiques. Quand un danger commun les menace, ils tâchent d'allier tous ces principes pour opposer une plus efficace résistance. Ainsi naguère encore, quand Mœlher, dans son immortelle Symbolique, est venu les faire rougir d'eux-mêmes et trembler pour leur existence, on les a vus courir précipitamment se ranger sous un drapeau commun, unissant leurs efforts pour mieux justifier leurs chefs, pour maintenir au dehors l'orthodoxie primitive, renouvelant leurs objections contre la transsubstantiation, etc. Mais, nous le répétons, cette union ne peut être qu'apparente : s'ils lisent encore leurs symboles, ce n'est pas pour leur foi, c'est pour régler avec ensemble leurs paroles et leurs actions extérieures. Que si nous voulons savoir où en est l'article de l'Eucharistie dans le fond des croyances, interrogeons ce professeur qui du haut de sa chaire commente le texte sacré à ses disciples. Interrogeons les disciples eux-mêmes, et nous aurons des réponses diverses. Interrogeons cette femme qui vit dans la pompe et les grandeurs; elle nous montrera un magnifique exemplaire d'une Bible qu'elle n'a pas lue : son cœur et les passions qui l'agitent, voilà son dogme. Interrogeons sa servante; elle cherchera un livre vermoulu où elle ne sait pas lire : son instinct, ses intérêts, voilà son guide, etc. Pour ce qui est de l'auguste sacrifice, voyez leurs temples, dit l'auteur de la Symbolique; voyez ces formes mesquines, ces quatre murailles dénudées; voyez quel lourd prosaïsme dans leur chant vulgaire, quelle aridité dans leur liturgie, quelle indifférence léthargique dans tous les esprits, quelle froideur mortelle dans tous les cœurs, et vous confesserez que Bossuet avait assez bien prévu les *différentes phases des temps et des circonstances* de Mélanchthon.

II. *Les sacramentaires.* — Au terme que nous venons de signaler, doivent aussi aboutir les sacramentaires, mais par des voies un peu différentes. Partant, dans leur système, d'un principe essentiellement opposé, les influences devaient aussi en être variées; mais ici les confessions de foi sont encore plus diverses, les variations plus multipliées; sans doute parce que la secte obtint dans les différents pays de l'Europe une extension plus grande, des partisans plus nombreux. Voyons d'abord comment s'établit l'idée fondamentale de leur système, la négation de la présence réelle. Pour nier un dogme aussi magnifiquement prouvé par les saintes Ecritures, aussi solidement appuyé sur les colonnes de la tradition, il fallait une ignorance profonde servie par une impertinence à toute épreuve. Et, à ce double titre, Carlostadt pouvait en revendiquer le triste honneur. Ce fut lui en effet qui, le premier, osa dire : « Quand Jésus-Christ prononça ces paroles : *Ceci est mon corps* (*Matth.* xxvi, 26), il voulait seulement se montrer lui-même assis à table, comme il était avec ses disciples. » Une interprétation si ridicule et si monstrueuse avait encore le désavantage de contredire l'opinion de Luther, et celui-ci ne put lui pardonner d'avoir ainsi méprisé son autorité, de s'être érigé en nouveau docteur. Il fallait une déclaration de guerre décisive : elle se fit à Iéna, près d'Orlemonde, de la manière que tout le monde sait. On vit un soir, au cabaret de l'Ourse-Noire, deux hommes se jetant à la face, en choquant rudement leurs verres, les injures les plus basses et les plus grossières. C'était la manière et le langage des portefaix : on n'y prit pas garde. « Puissé-je te voir sur la roue ! » dit l'un en sortant. — « Puisses-tu te rompre le cou avant de sortir de la ville ! » telle fut la réponse de l'autre. C'étaient Luther et Carlostadt. Luthériens et sacramentaires, voilà le prélude de vos combats. O divine religion ! faut-il donc descendre aussi bas pour te combattre ?

Dans les jours qui suivirent cette entrevue, Carlostadt se tint soigneusement renfermé, et, sous ces heureuses impressions, il composa, sans emprunt pour la première fois de sa vie, le petit ouvrage où il attaquait la présence réelle. Se voyant bientôt chassé de la Saxe par le maître qu'il avait tant aimé, il alla se réfugier en Suisse; et, assez intelligent encore pour prévoir que son livre ne verrait pas longtemps la lumière s'il n'avait le secours d'une plume plus habile, il alla demander cet appui à Zwingle et à son disciple OEcolampade. Ces deux novateurs saisirent cette occasion avec l'avidité de l'animal des forêts, quand, pressé par la faim, il se jette sur sa proie; et c'est ici que la

Digitized by Google

doctrine des sacramentaires commence à prendre un développement rapide. Il fallait cependant donner aux paroles sacrées une interprétation plus vraisemblable que celle de Carlostadt ; et Zwingle, qui disait que le vieux docteur avait bien vu que le texte renfermait quelque chose de caché, mais sans pouvoir le découvrir, y travaillait lui-même jour et nuit, et ne pouvait surmonter les difficultés. Un soir enfin, jetant un dernier regard de dédain sur le système de Carlostadt : « Il faut, » dit-il, « que demain j'aie quelque chose de plus soutenable. » On entendait dire le lendemain qu'un fantôme noir ou blanc (ses souvenirs ne lui redonnaient pas la couleur) était venu pendant la nuit apporter à Zwingle la doctrine suivante : « Il ne s'agit dans l'Eucharistie que d'un manger mystique. Le pain de la Cène nous représente le corps immolé du Sauveur, et le vin son sang répandu. En instituant ces signes sacrés, Jésus-Christ leur donna le nom de la chose, comme dans plusieurs endroits de son Evangile : *Ego sum vinea, vos palmites...* (*Joan.* xv, 5.) *Petra autem erat Christus...* (*I Cor.* x, 4.) Comme surtout l'Esprit-Saint a dit dans l'*Exode* que *l'Agneau est la Pâque*, pour dire qu'il en est le signe. Nous ne devons point voir au reste, dans ce sacrement béni, une simple et vaine représentation : à la vue de ces signes, la mémoire du corps qui a tant souffert pour nous, du sang qui a coulé sur la croix, fait impression sur nos âmes, et les prépare à recevoir le Saint-Esprit qui vient y opérer la rémission des péchés et leur conférer les dons du Très-Haut. » Il en était beaucoup que cette doctrine était loin de satisfaire : ils voyaient que, dans les paroles si absolues de l'institution, il ne s'agissait nullement d'une parabole ou d'une allégorie ; ils voyaient que Zwingle détournait le sens du passage de l'Exode ; mais elle ne renfermait rien de mystérieux, rien d'incompréhensible, et c'était trop flatter la raison et le sens humain pour n'être pas rapidement admise. Aussi vit-elle bientôt Bucer, Capiton et plusieurs autres réformateurs secondaires se ranger sous ses drapeaux. OEcolampade, sous une forme différente, avait donné, pour le fond, la même interprétation que son maître. La forme retomba bientôt dans l'oubli, et il dut lui-même l'abandonner : lui n'avait pas eu de révélation.

Au reste, l'ange de Zwingle ne devait pas lui-même rester sans contradicteurs. En attendant que le fils d'un tonnelier vînt l'insulter, il trouva dans le réformateur en chef le plus violent de ses adversaires. Luther, en effet, qui méprisait les inspirations divines quand elles ne venaient pas de lui, jeta encore à celle-ci le sarcasme et l'outrage. Mais il eut beau réfuter les nouveaux réformés en leur criant avec sa véhémence accoutumée que Jésus-Christ n'avait pas dit : « Ceci est la figure de mon corps, » mais : « Ceci est mon corps ; » il eut beau les affubler du nom de *sacramentaires libertins*, déclarer qu'il fallait être endiablé, pérendiablé, superendiablé, transsubstandiablé, pour soutenir d'aussi horribles mensonges, sa voix ne fut point entendue : son écho alla s'éteindre dans les mille détours de l'abîme déjà si profond, et la division se maintint parmi les apôtres du nouvel Evangile.

Ce n'est pas cependant que les sacramentaires ne désirassent la réconciliation. Ils voyaient que leurs violentes disputes étaient une pierre de scandale pour les simples du nouveau troupeau qui avaient lu dans l'Evangile : *Voilà que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups* (*Matth.* x, 16.) De plus la guerre civile allait s'allumer en Allemagne, et quatre villes seulement leur donnaient quelques rares adeptes pour les défendre ; aussi appelaient-ils la paix de tous leurs vœux : et ce fut avec de grandes espérances qu'ils se rendirent à la conférence de Marpourg, ménagée par Philippe, landgrave de Hesse, qui, trouvant toutes les opinions bonnes, pourvu qu'elles fussent du nouvel évangile, travaillait à la réunion des deux camps. Mais en exposant leurs doctrines, ils virent qu'ils ne pouvaient demeurer d'accord ni sur le péché originel, ni sur la justification,... qu'ils ne pouvaient surtout confondre une présence réelle avec une présence en figure. L'assemblée allait donc se dissoudre quand Zwingle, sentant sa faiblesse et voulant à tout prix éviter une guerre civile, tenta une dernière ressource, et voulut du moins unir les cœurs, puisqu'il ne pouvait marier les doctrines. Tendant la main vers Luther, il le supplia de vouloir bien compter les sacramentaires au nombre de ses frères, et proposa, pour sceller l'union, un baiser général ; mais quand le moine saxon eut repoussé sa main avec ces étourdissantes paroles : « Vous voulez la paix avec les ennemis de vos doctrines, parce que vous tremblez pour elles, » les zwingliens se rappelèrent l'Ourse-Noire, et la salle fut bientôt évacuée. Bucer dit à OEcolampade : « Si j'avais eu la parole, nos affaires iraient mieux. »

Comprenant alors qu'une simple exposition de leur doctrine ne pouvait les faire admettre sous la houlette épineuse de l'inflexible saxon, les sacramentaires résolurent d'entrer dans la voie des concessions ; et il ne leur en coûta guère : ils étaient assez peu attachés à leurs croyances pour pouvoir les sacrifier sans peine. On les vit donc jouer et négocier avec les dogmes, comme un prince qui veut éviter une guerre ruineuse négocie avec les rois voisins au moyen de quelques sommes d'argent ou de quelques misérables morceaux de terre. Ce fut à Augsbourg, quand ils eurent refusé de signer la confession des luthériens sur l'article de l'Eucharistie, qu'ils entamèrent leurs négociations ; et Bucer fut choisi pour être leur premier ambassadeur. Il était digne du choix. Nous venons de l'entendre se vanter de pouvoir tout concilier, et nous connaissons assez son talent proverbial d'entremêler les mots et d'embrouiller les choses pour savoir que ses paroles n'étaient pas sans fondement. Aussi

Digitized by Google

en rédigeant sa confession de foi, sa plume habile parvint sans peine par ses circuits de paroles à montrer sur le salut des païens, sur la justification, une identité presque parfaite entre deux doctrines qui jusque-là s'étaient crues à peu près contradictoires. Toutefois, quand il en vint à l'Eucharistie, tous ses efforts furent superflus. En vain il harmonisa ses subtilités, ménagea ses jeux de mots, équilibra ses équivoques. En vain, pour plus de tranquillité, il congédia par trois jours sa femme et sa cuisinière; en vain il poussa la concession jusqu'à la complaisance de dire : que *dans la Cène Jésus-Christ nous donne son vrai corps à manger et son vrai sang à boire véritablement, pour être la nourriture et le breuvage de nos âmes.* En contrefaisant si bien le langage des luthériens, il eut la douleur de voir trois des villes dont il était l'organe, se ranger sous la crosse du pape saxon : mais il ne put obtenir la réconciliation, et le bercail apostolique resta encore divisé.

Le parti des sacramentaires devait bientôt l'être lui-même. Un soir, épuisé de fatigue, Zwingle disait à son disciple OEcolampade : « J'ai fait bien des efforts pour conserver et répandre ma doctrine que j'ai donnée comme descendue du ciel : mais je crains qu'après ma mort il n'en soit d'elle comme de l'empire d'Alexandre. » — Les craintes étaient fondées, car quelques jours après il tombait *l'épée à la main* sur le champ de bataille de Cappel, et l'on vit ensuite successivement neuf branches se séparer de ce tronc desséché. Dans cette première phase plus bouleversée, plus pleine encore d'incertitudes et de variations que celle des luthériens, il a posé les principes : Calvin et les autres apôtres de Prusse, de Pologne, d'Angleterre, etc., devaient pour le culte et la discipline en tirer les conséquences.

Il serait plus que fatigant de les suivre dans toutes leurs voies compliquées et ténébreuses; dans tous les détails de leurs divisions intestines, des transformations si variées de leurs doctrines. Parcourons-les sommairement en mentionnant uniquement leurs confessions symboliques, et signalant les principales différences qui s'y rencontrent : 1° En tête se présentent les zwingliens, ou ceux qui prétendaient défendre dans toute sa pureté la doctrine du héros de Cappel. Pour expliquer leurs sentiments ils font paraître successivement quatre confessions de foi, et dans chacune nous trouvons pour l'exposition de l'Eucharistie des variations nouvelles, des expressions différentes. « C'est de quoi il y a sujet de s'étonner, » dit Bossuet; « car il semble qu'une doctrine aussi aisée à entendre, selon la raison humaine, ne devait faire aucun embarras à ceux qui entreprenaient de la proposer. Mais, ajoute-t-il aussitôt, c'est qu'ayant quitté l'idée véritable de la présence réelle que l'Eglise leur avait apprise, ils ont eu bien de la peine à se contenter des termes qu'ils avaient choisis pour en conserver quelque image. » — C'est ainsi qu'après nous avoir dit formellement dans une première confession que *comme l'eau demeure dans le baptême, ainsi le pain et le vin demeurent dans la Cène*, ils avouent dans une seconde que *le pain et le vin sont des symboles par lesquels Jésus-Christ lui-même nous donne une véritable communication de son corps et de son sang.* — Dans une troisième ils déclarèrent qu'ils ne veulent dans l'Eucharistie d'autre présence que celle qui s'y fait par la contemplation de la foi; et enfin dans une quatrième, ils détruisirent à peu près ces paroles en disant que ceux-là mêmes qui sont indignes reçoivent néanmoins véritablement le corps du Sauveur. — Si les ministres suisses étaient aussi chancelants dans l'exposition de leur doctrine, il n'en fut pas ainsi quand il fut question du culte et de la discipline. Il y eut même sur ce point un accord trop parfait, et qui hâta trop les révolutions. De bonne heure Bullinger voulant soutenir le personnage inspiré de son maître, abolit la messe privée, fit disparaître la pompe des temples catholiques, en prêchant contre les superstitions papistiques. C'était une imprudence de froisser ainsi les profondes convictions du peuple, et l'on devait en voir les résultats. C'était un dimanche, une femme entrait avec son jeune enfant dans une église catholique récemment convertie en un temple zwinglien. Grande fut sa surprise, et encore plus grande sa douleur, quand elle vit qu'on avait enlevé les statues, les images et tous les ornements qui jadis soutenaient sa foi, nourrissaient son cœur et animaient sa piété. Tout à coup elle éclate en sanglots : « Viens, mon fils, » disait-elle, « sortons de ces lieux. Vois, ils ont aussi enlevé ta protectrice, ta bonne mère. Tu n'étais pas encore et ton père mourant sur son lit de douleur, me disait : Que Marie veille sur mon enfant que je n'ai pu recevoir dans mes bras. Et moi je vins me prosterner aux pieds de cette bonne mère; je mis sous sa protection les jours de la veuve et les jours de l'orphelin, et depuis nous n'avons pas connu la misère. Viens, mon enfant, nous la retrouverons ailleurs cette bonne mère ! » Et elle prenait le chemin d'une autre église catholique. Plusieurs, touchés de ses larmes, imitèrent son exemple, retirant le pied qu'ils avaient déjà dans l'abîme.

2° Ce n'était point la prudence qui manquait à Bucer. Ne comptant dans la seule ville de Strasbourg que quelques sectateurs qui ne le comprenaient pas, il forma à peu près à lui seul son *parti*, qui, pour être le moins nombreux, ne fut certes pas le moins fécond en symboles. Comme cet orateur dont parlent les pages sanglantes de la révolution française qui, à chaque assemblée, portait trois discours différents, l'un pour l'affirmative, l'autre pour la négative, et un troisième indifférent à la question, Bucer avait soin de dresser autant de confessions qu'il pouvait y avoir d'opinions sur l'Eucharistie à heurter la sienne. Semblable à l'enfant qui, voulant imiter le plus bel édifice d'une cité, entrecroise quelques branches auprès de ses murs, superpose quelques pierres, et qui le soir, murmurant de n'avoir pu atteindre les gigantesques proportions du monument, dé-

Digitized by Google

truit le fruit de ses puérils travaux au milieu des railleries des enfants de son âge ; Bucer entremêlait les termes et les expressions, rédigeait symbole sur symbole pour expliquer les majestueuses paroles de la Cène, quitte lui aussi à le déchirer le soir. Un jour sa seconde femme lui demandait de vouloir bien l'accompagner aux champs. « Cela m'est impossible, » répondit-il, « j'ai aujourd'hui trois confessions de foi à faire : une pour Luther, une pour Bullinger et une autre pour Strasbourg. — Et votre épouse n'en aura donc point encore, » dit la dame, qui ne savait ce que c'était qu'un symbole. Nous n'essaierons pas de signaler les variations de toutes ses confessions. Entrer dans le détail de ses jeux de mots, ce serait vouloir porter ses regards sur ces vers qui se mêlent et s'entrecroisent sans cesse au fond des tombeaux. En voulant paraître tout croire, il était trop évident qu'il ne croyait à rien. Aussi méprisait-on, dans tous les rangs, ses circuits de paroles, ses prodiges de subtilités. On avait tort toutefois de le mépriser : c'était le plus logique, le plus avancé selon les principes des réformés. C'était le modèle précoce des protestants de nos jours.

3° Bien des doctrines, bien des interprétations se sont déjà succédé sur les paroles si claires et si précises de la Cène : voici venir Calvin qui va encore en apporter une autre. Voulant réunir les zwingliens et les luthériens dans la même foi, ce novateur louvoya longtemps entre les deux opinions ; puis il adopta un système qui ne contredisait ouvertement ni l'un ni l'autre, qui les rejetait cependant l'un et l'autre, tenant le milieu entre la réalité du moine saxon et le symbolisme du curé de Zurich : système tout à la fois figuré et sensible, où se jouaient la matière et l'esprit, où l'homme changeait par sa foi les apparences visibles du pain et du vin, opérant le même miracle que le prêtre catholique par les paroles de la consécration : et c'est ce qu'il appela sa *présence virtuelle*. Venant après les autres chefs de la Réforme, écrivant sur des matières qui déjà avaient été tant de fois débattues, il put facilement se former un nouveau plan de doctrine, et il semblait qu'il eût dû le conserver d'une manière plus uniforme ; mais par la nécessité commune de ceux qui tombent dans l'erreur, il ne laisse pas d'avoir beaucoup varié non-seulement dans ses écrits privés, mais encore dans les actes publics qu'il a dressés au nom de la science ; et c'est là seulement, avons-nous dit, que nous devons l'étudier. Ainsi, après avoir dit, dans une première confession de foi destinée aux calvinistes de France que *pendant qu'on présente le pain, on présente en même temps le corps*, après y avoir parlé de la propre substance du corps et du sang reçus dans la Cène, des merveilles incompréhensibles de ce sacrement, il dit dans un deuxième symbole composé pour s'accommoder avec les Suisses que si Jésus-Christ nous nourrit par la viande de son corps, cela se fait par la foi et par la vertu du Saint-Esprit, sans aucun mélange de substance ; et enfin dans un troisième qu'il rédigea en faveur des protestants d'Allemagne, que dans la Cène le corps de Jésus-Christ ne nous est pas proposé seulement en figure et par signification, symboliquement ou typiquement, mais qu'il est vraiment et certainement présent avec les symboles qui ne sont pas de simples signes. — Une exposition semblable n'a pas besoin de commentaires.

Quant à la liturgie, voici comment Calvin avait réglé le sacrifice de la Messe : Dans un temple resté sans parure, le peuple s'assemble comme le jour du prêche. La prédication finie, le ministre descend de la chaire et se place devant une table recouverte d'une nappe : sur la table est un bassin rempli de morceaux de pain. Le ministre, assisté des diacres, et sans se laver les mains, comme dans la vieille Eglise, prend le pain, le rompt et le distribue aux fidèles. Calvin a supprimé l'oraison que dit trois fois le prêtre catholique avant de prendre l'hostie, et celle qu'il dit avant de donner la communion à chaque fidèle. Dans la cène calviniste, celui qui prend le pain baise en signe de respect et d'hommage la main du célébrant qui le présente, et si quelque grand du monde s'approche pour communier, le ministre porte le pain à ses lèvres en signe de vénération (Audin). — Pour la discipline, Calvin a repoussé l'usage du calice, contre les paroles mêmes de Jésus-Christ, contre toutes les traditions historiques. Il a institué quatre communions annuelles, et a fait un précepte de la communion pascale.

4° L'électeur palatin Frédéric III embrassa de bonne heure le calvinisme et le fit embrasser à ses sujets : mais il voulut faire sa confession de foi particulière, et forma ainsi une nouvelle branche du parti des sacramentaires. Tout en déclarant qu'il ne veut pas se départir de la confession d'Augsbourg, il dit sur l'article de la Cène : que *Jésus-Christ n'y est en aucune sorte, ni visible, ni invisible, ni incompréhensible, ni compréhensible, mais qu'il est seulement dans le Ciel.* — Ce n'est certes pourtant pas là, nous l'avons vu, le langage de Mélanchthon.

5° Cependant une branche plus considérable croissait en Angleterre. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, était revenu d'Allemagne, nous le savons, apportant avec lui le luthéranisme, et dans ses bagages, la fille du ministre Osiander. Longtemps il dut cacher et sa femme et sa doctrine ; car, tout schismatique qu'il était, Henri VIII faisait conduire à l'échafaud ceux qui niaient la transsubstantiation ou tout autre dogme catholique. Devenu libre par la mort du redoutable despote, cet hypocrite, avec le duc de Sommerset et quelques autres, cessa de feindre une foi qu'il n'avait pas, et entraîna le jeune prince Edouard dans l'hérésie. Durant tout ce règne, on ne cessa de changer les liturgies et les confessions de foi. Ce n'étaient qu'ordonnances du parlement ou du roi pour obliger tantôt à croire, tantôt à ne pas croire tel ou tel point de doctrine. La dernière de

Digitized by Google

ces confessions rejetait la présence réelle, et retranchait dans la liturgie les autels, les ornements sacrés, le crucifix et les images. — Marie, qui succéda au jeune Edouard, suspendit pendant quelque temps les progrès et le triomphe de la réforme. Mais bientôt Elisabeth, après s'être fait couronner selon le rit romain, après avoir prêté le serment de maintenir la foi et la liberté de l'Eglise catholique dans toute l'étendue de son royaume, venait faire ratifier et proclamer ses sacriléges innovations, venait y consommer le schisme et l'hérésie. Le nouveau clergé anglican dressa en 39 articles sa profession de foi, qui tient une sorte de milieu entre le catholicisme et le calvinisme. Sur le dogme de l'Eucharistie il y est dit que Jésus-Christ n'est point corporellement dans la Cène, mais spirituellement et par la foi; et un peu plus loin : que le corps de Jésus-Christ n'est que dans le ciel, et non pas sous les espèces du pain. — Pour ce qui est de la liturgie et de la discipline, voici le dispositif qu'ils adoptèrent : On autorise une croix sans Christ, et deux chandeliers sur la table qui remplace l'autel : le clergé portera le surplis dans les cérémonies religieuses. L'office rédigé en langue vulgaire, ainsi que les prières de la Cène substituée à la messe, conserveront quelques rapports de ressemblance avec l'office papal, avec plusieurs parties du sacrifice de l'Eglise catholique. Pour ce qui regarde la communion, voici comment se fera cette cérémonie : A la fin de l'office du matin, tous les assistants se retireront, hormis ceux qui veulent participer à la Cène. Alors les portes de l'église se fermeront, et les communiants après avoir entendu une courte instruction, s'approcheront de la table où chacun d'eux recevra un petit morceau de pain des mains du ministre.

6° Pendant que la reine Elisabeth et ses dignes collaborateurs formulaient de la sorte leurs innovations doctrinales et liturgiques, l'Ecosse ne restait pas étrangère au mouvement général qui troublait toute l'Europe. C'est à Jean Knox que la Réforme y dut ses principaux progrès. De bonne heure il avait embrassé la doctrine nouvelle, et ayant été obligé de fuir sous le règne de Marie Tudor, il alla se réfugier à Genève, où il adopta le système de Calvin, pour venir ensuite en faire présent à sa patrie. Ses adeptes, sous le nom de presbytériens, et qui attaquaient spécialement la hiérarchie ecclésiastique, rédigèrent successivement en son nom deux symboles : et quoique sur l'Eucharistie comme sur les autres points ils se déclarassent les disciples de Calvin, ils voulurent à l'exemple de leurs voisins se donner les airs de libres penseurs. Ils disaient donc qu'*il y a deux choses distinctes dans le sacrement de l'Eucharistie : le pain matériel et le vin que nous voyons à l'œil, et Jésus-Christ, dont nos âmes sont intérieurement nourries;* paroles qui plusieurs fois étaient sorties de la bouche du réformateur de Genève, mais qui conservaient le privilége de n'avoir pas été consignées dans aucune confession publique. — Sur le sacrifice de la Messe et la communion, Knox se montra encore plus furieux que tous ses devanciers : prétendant que l'Ancien Testament prononçait la peine de mort contre les adorateurs des idoles, il ne se faisait aucun scrupule d'envoyer à l'échafaud, au nom de l'Evangile, les sectateurs d'un culte aussi idolâtrique que celui des Catholiques. Il disait qu'il aurait préféré voir en face de lui dix mille ennemis que de savoir qu'on célébrât une seule Messe en Ecosse.

7° Les Hollandais avaient vu bien des confessions de foi se dresser sous leurs yeux; mais nous connaissons assez leur amour de l'indépendance pour croire qu'ils ne se soumettront pas à ces opinions d'autrui. Ils rédigèrent donc leur symbole particulier, qui fut approuvé au synode de Dordrecht, en 1618.

8° Les Polonais, qui d'abord avaient accepté la dernière confession de foi des zwingliens, et qui plus tard s'étaient mieux accommodés de la doctrine de Calvin, voulurent enfin, à leur concile national de Pétrikaw, en formuler un qui leur fût propre. Au lieu de réunir les opinions, ce symbole ne fit que donner naissance aux luttes les plus vives entre les divers partis religieux, luttes qui brisaient l'unité de la nationalité polonaise, et menaçaient le royaume dans son existence. Pour prévenir ce danger, luthériens, calvinistes, etc., se réunirent à Sandomir [1570]; et là, se faisant mutuellement de dérisoires concessions de doctrines, ils purent formuler ensemble, de la manière la plus générale et la plus vague, le symbole suivant : « La présence de Jésus-Christ dans la Cène n'est pas seulement signifiée, mais vraiment rendue présente, distribuée et donnée à ceux qui mangent; le signe n'étant pas nu, mais joint à la chose même, selon la nature même des sacrements. »

9° Enfin, nous donnerons comme neuvième branche du parti du sens figuré les Frères de Bohême, qui, sortis des doctrines de Jean Huss et de Wiclef, essayèrent plus tard de se mêler aux sacramentaires, en embrassant leur opinion sur la présence réelle. Leurs variations, d'ailleurs, devaient les rendre dignes d'entrer dans leurs rangs. Dans leur confession de foi de 1604, ils disaient : « Quand un prêtre prononce ces paroles : *Ceci est mon corps*,... le pain présent est le corps de Jésus-Christ, et le vin présent son sang répandu. » Et plus tard, par une bizarre contradiction, ils déclaraient que Jésus-Christ n'est pas dans la Cène avec son corps naturel, ni corporellement, mais spirituellement, par manière de bénédiction et en vertu. Ils rejetaient formellement l'adoration, et voulaient la communion sous les deux espèces.

Nous l'avons dit, après tant de symboles, les sacramentaires, en passant par les mêmes phases que les luthériens, devaient aboutir au même terme : à la proclamation de l'indépendance absolue en matière religieuse.

Digitized by Google

De toutes ces confessions, ils n'ont retenu que l'esprit qui les a produites : le libre examen. Après mille concessions faites aux temps et aux circonstances, ils sont arrivés, de changements en changements, à ce plain-pied de la raison qui nivelle toutes les hauteurs, et de là à l'indifférence commune, à la tolérance universelle de toutes les opinions. Rien ne peut mieux nous donner une idée de l'opinion actuelle des réformés sur l'Eucharistie, ou plutôt de leur incrédule indifférence sur cet article comme sur tous les autres, que le fait suivant, que nous empruntons aux annales de la Prusse. — En 1834, Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, voulant, au nom de la politique, renouveler les tentatives si multipliées et si infructueuses faites depuis trois siècles pour rassembler sous le même drapeau les familles si éparses de la Réforme, publia son agenda ou rituel où il réglait le service divin du nouveau culte. Il y prescrivait une façon de Messe, avec le crucifix, les cierges, l'encens, le chant des *Kyrie eleison*, une espèce de *Gloria*, de *Credo*, de Préface, de *Dominus vobiscum* allemand, l'*Amen*, l'*Alleluia*. Bref, c'était une réintégration, en grande partie, de ce qu'on avait appelé jusque-là les superstitions de l'Eglise romaine. Par bonté, ou pour trouver moins de résistance, il conservait aux luthériens le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans la Cène, et il laissait aux calvinistes le dogme de la présence en figure. De sorte que le ministre qui distribuait la Cène devait dire au communiant luthérien : *Reçois la chair et le sang de Jésus-Christ;* et au calviniste placé à côté : *Reçois la figure de la chair et du sang.* (Martinet.) Voilà où en sont les dogmes protestants! Laissons, au reste, parler un sacramentaire lui-même : « Nous sommes aujourd'hui, » écrivait-il il y a peu d'années, « bien éloignés du chemin que nous ont ouvert nos ancêtres au commencement du XVIe siècle. Calvin n'a plus parmi nous que peu de sectateurs. Notre parti, actuellement haché en mille pelotons différents, n'est nulle part reconnaissable; nous avons nos enfants mêmes pour adversaires : puritains, arminiens, gomaristes, unitaires, rationaux, supralapsaires, non-conformistes, en un mot une foule de sectes sorties de notre sein, a jeté parmi nous une telle confusion, que la multitude même des chefs nous rend acéphales. Nous ne savons plus à qui nous appartenons ni sous quelle bannière nous marchons. Aujourd'hui théistes, demain Chrétiens, nous sommes tantôt pour la religion naturelle, tantôt pour la révélée. A l'esprit de parti qui nous animait autrefois a succédé une telle indifférence pour tous les partis, que je croirais volontiers le pyrrhonisme, le système dominant. » C'est aussi le plus logique dans leurs principes.

Ainsi, pour nous résumer, nous disons avec l'auteur des *Etudes philosophiques sur le christianisme :* « Les protestants ont donné au monde le spectacle de leurs variations et de leurs déchirements sur l'Eucharistie et sur tous les autres dogmes, tant qu'ils ont eu quelque chose à dissiper du patrimoine de leur foi. Aujourd'hui qu'ils l'ont épuisé, ils vivent en paix dans une indifférence commune, dans une tolérance dès lors réciproque de toute façon de penser. Autrefois, les sectes se heurtaient comme des eaux échappées du plateau de la montagne, et resserrées dans les anfractuosités du versant. Aujourd'hui, elles dorment pêle-mêle comme ces mêmes eaux arrivées dans la plaine, et qui coulent sans bruit, mais sans bord. Et tandis que tout est dispersion, variations, confusion et ruines dans ces sectes diverses, tout reste immuable dans l'Eglise catholique. Voyant, en parcourant les âges, mille ennemis tomber à sa gauche, dix mille à sa droite, *cadent a latere tuo mille, et decem millia a dextris tuis* (*Psal.* XC, 7), elle n'a jamais cessé de présenter le phénomène vraiment surnaturel de l'unité, de la concorde, de la successibilité la plus invariable. Sur tous les points de l'espace et des temps, partout où vous trouverez des Catholiques, interrogez-les, vous verrez sortir de leur bouche le même symbole, la même foi, la même espérance, le même amour. Spectacle bien imposant et bien consolant pour les Catholiques, que cette religion divine qui, forte de son antiquité de dix-huit siècles, de ses preuves victorieuses sur toutes les hérésies, et de ses innombrables bienfaits, semble régner sur l'esprit humain par droit de naissance, de conquête et d'amour! » — *Voy.* Symbolique, Sacrements, Culte § II, Liturgie.

ÉVANGÉLIQUE CHRÉTIENNE (Eglise).— C'est une contradiction évidente avec leur principe fondamental du libre examen que commettent les protestants, quand ils formulent des symboles, rassemblent des synodes, essaient de former une société chrétienne. Aussi, tous leurs efforts à cet effet sont restés frappés d'une complète stérilité. En Prusse, où les sectes pullulent, le gouvernement, voyant d'une part les dissensions dont toutes ces différentes communions sont la source, et d'un autre, l'avantage immense qu'il y aurait pour un Etat à ramener en un seul corps toutes les sectes divisées, tenta, en 1817, un effort suprême pour établir dans ce pays l'unité religieuse.

Déjà le duc de Nassau, après avoir convoqué les ministres des cultes dissidents de son duché, leur avait présenté un symbole tellement large, que tout le monde pouvait l'accepter, tout en se réservant d'ajouter en son particulier tout ce qu'il jugerait convenable. Il voulait établir un rite extérieur acceptable pour tout le monde : il réussit. Tous les protestants présents, luthériens et calvinistes, firent la Cène ensemble, malgré la diversité de leurs croyances sur la présence réelle. Les politiques crurent avoir remporté une victoire complète. Le roi de Prusse, trouvant donc la mesure excellente, s'empressa de l'appliquer à ses Etats. Le 27 septembre 1817, il réunit les ministres de toutes les sectes, et forma une Eglise natio-

Digitized by Google

nale, qu'il appela *Eglise évangélique chrétienne*. Puis il s'appliqua à lui donner une liturgie. L'office du matin était une espèce de messe des catéchumènes, à laquelle il ajouta le *Sanctus*, le *Memento* des vivants et le *Pater*. Dès lors l'union fut consommée, et on s'efforça, par des menaces et des récompenses, de ramener dans le giron de l'Eglise évangélique les sectes ou les individus qui voulaient faire Eglise à part.

Mais ce néo-protestantisme, établi contrairement à ses principes, était destiné à tomber sous le poids de l'inconséquence. Malgré les circulaires ministérielles, les synodes, et l'appui turbulent des sectes piétistes, l'union n'a pu longtemps durer. Le rongisme, dont on voulait se faire un levier contre le catholicisme, porta, au contraire, les plus rudes coups à l'évangélisme; c'est dans son sein que les doctrines romaines ont converti le plus grand nombre de partisans. Lorsque éclata le mouvement révolutionnaire de 1848, cette misérable Eglise était en pleine dissolution : les tentatives récentes des rois de Prusse ne rendront pas la vie à ce cadavre. Tous ces vains efforts de la politique n'ont fait qu'activer les progrès du catholicisme en Prusse, où, malgré les tracasseries et les persécutions de toutes sortes, il est près de former la moitié de la population. — *Voy.* PRUSSE, PIÉTISTES.

EXAMEN (LIBRE), *Voy.* RÈGLE DE FOI, BIBLE (Lecture de la).

EXTREME-ONCTION (DU SACREMENT D').

I. — *Doctrine de l'Eglise catholique.*

L'Eglise enseigne que la matière de ce sacrement est de l'huile consacrée par l'évêque. L'apôtre saint Jacques en parle; mais il n'en indique pas exactement la forme. Il ne parle que de la prière. L'Eglise se sert de la formule qui a été transmise d'un siècle à l'autre. Ce sacrement ne peut être administré que par un évêque ou un prêtre, et seulement aux malades. D'après la forme prescrite, les yeux, le nez, la bouche, les mains et les pieds (le catéchisme romain ne parle pas des pieds) sont oints. Il peut être réitéré, mais non pas deux fois dans la même maladie.

Quant aux *effets* de ce sacrement, l'Eglise enseigne que la grâce qu'il communique consiste en ce qu'il remet au malade ses péchés véniels, qu'il efface les restes (*reliquiæ*) des péchés, que le malade est délivré de la faiblesse causée par le péché, que la crainte de la mort est diminuée en lui, qu'il reçoit la grâce de vaincre les tentations de l'impatience, et que le retour à la santé en est facilité si ce retour est jugé utile au salut de son âme. Afin que l'homme puisse recevoir ces divines grâces, il faut qu'il soit en état de grâce, et par conséquent que ce sacrement ait été précédé de celui de la pénitence; il faut aussi que le malade ait dans ce sacrement une entière confiance. On l'appelle extrême-onction parce qu'elle est la dernière que l'Eglise administre.

II. — *Doctrine des sectes protestantes.*

Dans son livre *De la captivité de Babylone*, Luther ne rejette pas absolument l'extrême-onction; seulement il ne veut pas que cet usage soit regardé comme un sacrement. Dans d'autres endroits, il se moque de *ce graissage*. Dans l'*Apologie*, Mélanchthon exprime aussi son opinion sur le même sujet. Il s'y montre le plus doucereux du monde; mais dans son écrit dogmatique intitulé : *Lieux communs*, il se répand en fades jeux d'esprit contre ce sacrement. Calvin combat de même pour son pur Evangile. On nous épargnera sans doute la peine de faire connaître plus en détail les armes dont se sert ce guerrier. Il va sans dire que sa doctrine a été reçue avec une humble confiance par ses sectateurs.

III. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.*

Les protestants disent que l'extrême-onction a été introduite par fraude au nombre des sacrements, mais ils n'en peuvent préciser l'époque. Si leur doctrine s'accordait avec celle de Jésus-Christ, il devrait, ce semble, être facile de découvrir le moment de cette innovation ainsi que son auteur. Ou bien cette aliénation de la doctrine aurait-elle eu lieu en silence et sans qu'on la remarquât? Bodemann dit que les plus anciennes traces de l'administration de l'extrême-onction comme sacrement ne remontent pas au delà du moyen âge. C'est donc dans le moyen âge que vivait l'homme qui est parvenu à rendre cette Eglise si opiniâtrement attachée à la tradition assez condescendante pour suivre son caprice et mettre une simple cérémonie au rang des sacrements. Mais comment s'appelait cet homme qui put accomplir ce qui ne réussit ni à Luther, ni à Calvin, ni à Huss, ni à Wiclef, ni à Photius, ni à Eutychès, ni à Nestorius, ni à Macédonius, ni à Arius, ni à Novatius, ni à aucun des plus célèbres hérétiques des anciens temps? Un profond silence répond à cette question. Il faut encore remarquer ici que toutes les sectes orientales regardent l'extrême-onction comme un sacrement. Comment cela a-t-il pu se faire, puisqu'elles étaient séparées de l'Eglise catholique longtemps avant le commencement du moyen âge? Comment ce sacrement se trouve-t-il dans le sacramentaire de Grégoire s'il n'a été imaginé que dans le moyen âge? Innocent Ier dit, en parlant de l'extrême-onction : « Comment peut-on administrer ce sacrement à ceux à qui on refuse les autres ? » Saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, Chrysostome et Origène attribuent des effets sacramentels à l'onction des malades. Bodemann a donc tort de dire que lorsqu'on en appelle à l'accord des Pères de l'Eglise à ce sujet, si ce n'est pas un *impudent mensonge*, c'est du moins une erreur patente. D'ailleurs l'apôtre saint Jacques exprime très-clairement la doctrine catholique. *Quelqu'un est-il malade parmi vous? qu'il appelle les pasteurs de l'Eglise,*

Digitized by Google

et qu'ils prient pour lui et l'oignent d'huile au nom du Seigneur. Et la prière faite avec foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés. (*Jac.* IV, 14, 15.) Tout ce qui est nécessaire pour composer ce sacrement est indiqué dans ce passage, un signe extérieur et une grâce qui se rattache au signe. Il n'y a ici que deux suppositions possibles : ou l'on avoue que saint Jacques a dit la vérité en assurant que la prière unie à l'onction communique une grâce, ou bien on le nie. Si on l'avoue, l'extrême-onction doit être un sacrement. Les protestants objectent que l'Ecriture ne parle pas de l'institution par Jésus-Christ. Mais elle dit qu'une grâce divine se rattache au signe extérieur. Est-il donc au pouvoir d'un homme d'effectuer une pareille union? Et ces mots *au nom du Seigneur* ne signifient-ils rien? Que veut dire : *qu'ils l'oignent* d'huile au nom du Seigneur? Les protestants, préférant le système de Luther à la doctrine de l'Eglise, refusent à l'extrême-onction le caractère sacramentel. Il faut donc qu'ils soutiennent que saint Jacques n'a pas dit la vérité en assurant qu'une grâce se rattache au signe extérieur; et il faut qu'un apôtre soit un menteur, pour que Luther ne soit pas un hérétique. Tout ce que nous venons de dire est tellement concluant contre les protestants, que Luther, qui le sentait fort bien et qui ne savait comment répondre, prit le parti de rejeter totalement le canon de l'Epître saint Jacques, et de l'appeler une *épître de paille*.

Voici comment s'exprime au sujet de l'extrême-onction un homme (Leibnitz) dont la réputation était européenne. « Il n'est pas nécessaire de beaucoup s'étendre sur l'extrême-onction : elle a en sa faveur l'Ecriture sainte et l'interprétation de l'Eglise à laquelle les Chrétiens pieux et les Catholiques accordent toute confiance. Aussi ne vois-je pas ce qu'il y a de blamable dans cet usage adopté par l'Eglise. Nous voyons qu'autrefois il procurait le don de la guérison, lequel, aujourd'hui que l'Eglise est fermement établie, l'accompagne moins fréquemment, ainsi qu'il arrive de plusieurs autres bienfaits extraordinaires. Il ne faudrait pourtant pas croire que, même jadis, tous ceux qui recevaient l'onction en sortissent guéris, tandis qu'à présent encore elle continue à avoir, pour les âmes bien préparées, la même efficacité pour guérir, qui ne trompe jamais, et que l'apôtre saint Jacques lui attribue, la plaçant dans le pardon des péchés et dans l'affermissement de la foi et de la vertu. Elle n'est jamais plus nécessaire qu'au moment où la vie est en danger, et où la mort se présente avec ses terreurs afin de repousser les traits enflammés avec lesquels Satan nous poursuit alors plus que jamais. » C'est ainsi que parlait Leibnitz. (*Symbolique* de Buchmann et de Moehler.) — *Voy.* Symbolique, Sacrements.

F

FAMILLE ou MAISON D'AMOUR. — Les membres de *Famille d'amour*, appelés aussi *familistes* et *Nicolaïstes*, reçurent leur doctrine d'un nommé Henri Nicolaï, né à Munster et disciple de David Joris (*Voy.* Davidiques). Cet hérétique se prétendit d'abord inspiré et se donna ensuite pour un homme déifié, plus grand que Jésus-Christ qui n'était que son type et son image. Il soutenait que Moïse, les prophètes et Jésus-Christ lui-même avaient enseigné un culte incapable de conduire les hommes au bonheur éternel : mais que ce privilége lui était réservé. Selon lui, l'essence de la religion consiste dans la charité, dans l'amour : la foi et l'espérance sont complétement inutiles au salut. Les chrétiens peuvent croire telle doctrine qu'ils voudront, pourvu que leur cœur soit enflammé d'amour de Dieu et des hommes; ils ne peuvent plus offenser Dieu, ils sont impeccables.

Nicolaï fit tous ses efforts pour gagner Théodore Volkarts Kornheert, et soutint avec lui de longues discussions; mais Kornheert avait d'autres vues, et prétendait, lui aussi, à l'honneur d'être chef de secte (*Voy.* Cornheristes); il combattit donc les doctrines de Nicolaï; mais quand celui-ci ne savait plus que répondre aux objections de son adversaire, il s'écriait que l'esprit lui ordonnait de se taire : moyen commode et à la portée de tout le monde. Malgré toutes ses extravagances, ce fanatique sectaire eut un assez grand nombre de disciples en Hollande d'abord, puis en Angleterre, où nous les voyons présenter à Jacques Ier leur profession de foi, dans laquelle ils posent comme un article fondamental l'obligation d'obéir aux princes et aux magistrats, quelle que soit leur religion.

FAREL (Guillaume), né dans le Dauphiné en 1489, mort en 1565, joue un très-grand rôle dans l'histoire de la naissance du protestantisme. — Il n'est remarquable ni par son érudition comme lettré et humaniste, ni par sa science théologique. Tout ce qui le distingue, c'est le prosélytisme ardent qu'il mit au service des magistrats de Berne et de la Réforme; c'est la haine implacable qu'il avait vouée à l'Eglise romaine et à ses institutions, la fureur avec laquelle il poursuivit les Catholiques, enfin l'enthousiasme fébrile qu'il déploya dans la prédication des nouvelles doctrines. Comment expliquer une pareille conviction mise au service de l'erreur? Tête méridionale, imagination exaltée, Farel avait en partage de violentes passions. Au lieu de les réprimer, il s'abandonna à toute la licence de son cœur corrompu : tellement qu'à l'âge de soixante-dix ans il

Digitized by Google

épousait en secondes noces une servante qu'il tenait depuis longtemps chez lui, ne pouvant trouver meilleur parti. (*Voy.* AUDIN, *Hist. de Calvin.*) Voilà l'explication du phénomène : c'est pour faire taire les remords de sa conscience et donner libre cours à ses passions que Farel embrassa les nouvelles doctrines et les défendit avec tant d'acharnement.

Guillaume Farel connut Calvin à Paris, dans le temps qu'il y faisait ses études, vers 1530, se lia avec lui d'une amitié étroite, l'initia aux doctrines nouvelles, et le trouva si docile, qu'il se promit bien de mettre plus tard ses talents à profit.

Avant cette époque, Farel avait déjà fait d'autres conquêtes à l'esprit d'erreur et de révolte. En 1526, il implore la protection de Berne, afin de prêcher la Réforme dans le canton d'Aigle et les environs; il y exerce son apostolat sous l'extérieur d'un maître d'école, malgré l'opposition des habitants. (HALLER, p. 38.) En 1529 et 1530, il parcourt tout le pays de Vaud, Morat, Lausanne, Bienne, Neuchâtel, prêchant avec un zèle furieux, quoiqu'il ne rencontrât partout que mépris et huées. (*Ibid.*, p. 70.) En 1531, probablement après la paix de Zurich, comme son zèle était inactif, il parut pour la première fois dans les murs de Genève; mais il ne semble pas qu'il y ait obtenu grand succès. Au mois de septembre 1532, il s'y présenta de nouveau, en compagnie de Saulnier, dauphinois comme lui, réunit bientôt autour de sa chaire un grand nombre d'eidgnots attachés de cœur aux doctrines réformées, et fit grand bruit dans la ville. Cependant le grand vicaire de l'évêque, favorisé par le vœu du peuple, eut assez d'influence pour faire prononcer contre le nouveau prédicant une sentence solennelle de proscription. Alors Farel, comprenant que Genève n'était pas encore mûre pour la profession ouverte de la Réforme, se contenta d'y envoyer Froment, son fidèle compagnon, avec mission de propager les nouvelles doctrines, sous l'extérieur d'un simple maître d'école, en novembre 1532. (MAGNIN, p. 102 et suiv.)

Au commencement de 1533, Guillaume Farel, secrètement appuyé par les libertins, était rentré dans la ville qui l'avait banni, les magistrats de Berne réclamant d'autre part contre le mépris fait à ses envoyés. (*Ibid.*, p. 107.) Après la paix du 30 mars même année, Farel rentra publiquement dans les murs de Genève, comme domestique de la députation bernoise, et y fit ses prédications en toute liberté. Les conseils de Genève eurent la lâcheté de souffrir cette insulte faite à leur propre autorité. (*Ibid.*, p. 113.)

Depuis lors, Farel fut l'âme de tous les troubles et de toutes les disputes qui désolèrent Genève jusqu'à l'arrivée de Calvin, et ne cessa d'y exercer son zèle dévorant, afin de multiplier le nombre des adeptes de sa doctrine et de doubler leur audace.

En 1535, après la fameuse dispute de Jacques Bernard, il se mit à la tête du parti audacieux qui alla successivement promener le ravage, la désolation et la profanation dans l'église de la Madeleine (22 juillet), de Saint-Gervais (28 juillet), dans la cathédrale de Saint-Pierre (7 août), etc. C'est lui qui, le 9 août de la même année, plaida en furibond la cause de la Réforme devant le conseil des Deux-Cents, ne craignit pas d'accuser les faibles magistrats d'impiété et de prévarication, s'ils ne voulaient pas proscrire la religion catholique. Ces efforts diaboliques furent couronnés de succès : le 27 août, ordre fut donné *de servir Dieu purement selon l'Evangile*, et défense fut portée de faire désormais aucun acte d'idolâtrie papistique. (*Ibid.*, p. 184 et suiv., 192.)

Ce décret n'était pas encore une proscription formelle du catholicisme : cette proscription ne fut légalement proclamée qu'en 1536, après la victoire de Berne sur le duc de Savoie et ses alliés, et la conquête du pays de Vaud. Farel n'en agit pas moins comme si elle avait déjà été arrêtée : par ses instigations et ses manœuvres, les religieuses de Sainte-Claire furent chassées de la manière la plus barbare de leur saint asile; les chanoines de Genève se hâtèrent de prendre la fuite; les églises, les hôpitaux et autres établissements religieux furent saisis et pillés. (*Ibid.*, p. 193 et suiv.)

Quand le catholicisme eut été solennellement proscrit, Farel, resté en compagnie de Viret, à la tête du ministère réformé, ne tarda pas à s'apercevoir que, par son enthousiasme fiévreux, il irritait plus les Génevois qu'il n'avait d'influence réelle sur eux. Ses prédications étaient déjà écoutées avec indifférence, quand Jean Calvin, chassé de l'Italie, s'en vint demander pour quelques jours l'hospitalité à la ville de Genève. Farel, qui connaissait depuis longtemps ses talents et son attachement aux doctrines réformées, vit en lui l'homme nécessaire, alla le trouver à son hôtel, et l'attacha au ministère de Genève. Depuis ce moment, Farel ne joua plus qu'un rôle secondaire.

A l'époque où les ministres réformés de Berne essayèrent de formuler dans le concile de Lausanne un symbole de croyances et une règle de discipline, Farel et Calvin se décidèrent, par esprit de rivalité, à rédiger aussi de concert leur symbole génevois, où ils proposaient des cérémonies différentes de celles que Berne avait adoptées. Cette mésintelligence fut l'occasion de rixes nombreuses au sein de la ville de Genève, entre les ennemis de Calvin et ses partisans. Le résultat de tous ces désordres fut l'exil des trois ministres. [1538.]

Farel, ainsi exilé, fut trop heureux de rencontrer le ministère de Neufchâtel; il s'y maria avec sa servante, et se promit bien de ne plus sortir de son repos, quand Genève le rappela en 1540. Il renvoya cet honneur à Calvin, et lui écrivit de sa propre main pour l'engager à accepter l'offre des conseils de Genève. Depuis cette époque, il ne cessa d'entretenir de bons rapports avec Calvin, et revint fréquemment dans les murs de Ge-

Digitized by Google

nève, à l'époque où Calvin voyait son influence dominée par les libertins, afin de rallumer la popularité de celui qu'il présentait aux Génevois comme l'*élu de la droite de Dieu, la plus grande lumière qui fût au monde*. Plusieurs fois il plaida contre les libertins, et pour revendiquer en faveur du consistoire le droit d'excommunication. Calvin voulut le récompenser sans doute d'un si grand dévouement à sa personne, en le déléguant, comme ministre, pour assister aux derniers moments de Servet, en 1553. Il vivait encore quand mourut Calvin; mais son grand âge l'empêcha de venir recevoir son dernier soupir. — *Voy.* SUISSE, GENÈVE, CALVIN.

FELMIS (JOGGILI DE). *Voy.* JOGGILI DE FELMIS.

FEMME. — Je ne rappellerai pas ce qu'était la femme chez les anciens, ni ce qu'elle est encore chez les peuples qui ne sont pas Chrétiens : l'histoire et plus encore la littérature de la Grèce et de Rome nous apporteraient sur ce sujet des témoignages bien tristes, ou, pour mieux dire, bien honteux; et tous les peuples de la terre nous offriraient des preuves trop abondantes de la vérité et de l'exactitude d'une observation de Buchanan, savoir, que, partout où ne règne pas le christianisme, il y a une tendance à la dégradation de la femme.

Peut-être le protestantisme, sur ce point, ne voudra-t-il pas céder le terrain au catholicisme : il prétendra qu'en ce qui touche la femme, la Réforme n'a préjudicié en rien à la civilisation européenne. Nous n'examinerons pas en ce moment si le protestantisme a causé quelques maux sous ce rapport (cette question est touchée dans un autre article : *V.* INFLUENCES); mais ce qu'il est impossible de mettre en doute, c'est que, lorsque le protestantisme apparut, la religion catholique avait déjà terminé sa tâche en ce qui concerne la femme. Personne n'ignore, en effet, que le respect et la considération que l'on accorde aux femmes, et l'influence qu'elles exercent sur la société, datent de plus loin que du premier tiers du XVIe siècle : d'où il suit que le catholicisme n'a eu et n'a pu avoir le protestantisme pour coopérateur. Il agit entièrement seul par rapport à ce point, l'un des plus importants de toute vraie civilisation; et si l'on avoue généralement que le christianisme a placé la femme dans le rang qui lui appartient proprement, et qui convient le mieux au bien de la famille et de la société, c'est un hommage rendu au catholicisme; car, à l'époque où la femme se relevait de l'abjection, à l'époque où l'on travaillait à la replacer au rang de compagne de l'homme, digne de l'homme, ces sectes dissidentes, qui s'appellent aussi chrétiennes, n'existaient pas, et il n'y avait d'autre christianisme que l'Eglise catholique.

Point de vagues généralités : procédons avec ordre et prouvons par des faits. Pour commencer, et avant de descendre aux détails, il faut faire observer que les grandes idées du christianisme touchant l'humanité durent contribuer d'une manière extraordinaire à l'amélioration de l'état de la femme. Ces idées, qui s'appliquaient sans aucune différence à la femme aussi bien qu'à l'homme, étaient une protestation énergique contre l'état d'avilissement où se trouvait toute une moitié du genre humain. La doctrine faisait évanouir à jamais les préjugés qui existaient contre la femme; elle l'égalait dans l'unité de l'origine et de la destinée, et dans la participation aux dons célestes; elle la plaçait dans la fraternité universelle des hommes entre eux et avec Jésus-Christ; elle la considérait aussi comme fille de Dieu, cohéritière de Jésus-Christ, comme la compagne de l'homme, et non plus comme une esclave ou un vil instrument de plaisir. Dès lors, cette philosophie qui s'était attachée à la dégrader devait se taire; cette littérature effrontée qui s'en prenait aux femmes avec tant d'insolence trouvait un frein dans les préceptes chrétiens et une condamnation non moins éloquente que sévère dans la manière pleine de dignité dont tous les écrivains ecclésiastiques, à l'imitation de l'Ecriture, s'exprimaient sur la femme.

Toutefois, et malgré la bienfaisante influence que les doctrines chrétiennes durent exercer par elles-mêmes, le but désiré n'aurait pas été atteint d'une manière complète, si l'Eglise n'avait entrepris, avec la plus ardente énergie, de mener à bout l'œuvre la plus nécessaire, la plus indispensable, pour la bonne organisation de la famille et de la société : je veux dire la réforme des mariages. La doctrine chrétienne sur ce point est très-simple : un seul avec une seule, et pour toujours. Mais la doctrine aurait été impuissante, si l'Eglise ne s'était chargée d'en faire l'application, et si elle n'avait soutenu cette tâche avec une inébranlable fermeté; car les passions, et surtout celles de l'homme, se soulèvent contre une doctrine semblable, et elles l'auraient indubitablement foulée aux pieds, si elles n'étaient venues se briser contre une insurmontable barrière qui ne leur laissait pas même entrevoir la plus lointaine espérance du triomphe. Le protestantisme voudra-t-il se vanter d'avoir contribué aussi à affermir cette barrière, lui qui applaudit avec une joie si insensée au scandale de Henri VIII, et se plia si lâchement aux exigences du landgrave de Hesse-Cassel ? Quelle étonnante différence pendant plusieurs siècles, au milieu des circonstances les plus diverses, et parfois les plus terribles! L'Eglise catholique lutte avec intrépidité contre les passions des potentats, pour maintenir sans tache la sainteté du mariage. Ni les promesses, ni les menaces ne peuvent ébranler Rome; rien n'est capable d'obtenir d'elle la moindre chose contraire à l'enseignement du divin Maître; et le protestantisme, au premier choc, ou, pour mieux dire, à la première ombre du plus léger embarras, à la seule pensée de se mettre mal avec un prince qui, certes n'est pas trop puissant, cède, s'humi-

Digitized by Google

lie, consent à la polygamie, trahit sa propre conscience, ouvre une large porte aux passions et leur livre la sainteté du mariage, ce premier gage du bien de la famille, cette première pierre sur laquelle doit se cimenter la vraie civilisation.

La société protestante, plus sage sur ce point que les faux réformateurs qui s'efforçaient de la diriger, repoussa avec un admirable bon sens les conséquences de la conduite de ses chefs; bien qu'elle ne conservât point les doctrines du catholicisme, elle suivit du moins la salutaire impulsion que celui-ci lui avait imprimée, et la polygamie ne s'établit point en Europe. Mais l'histoire conserve les faits qui démontrent la faiblesse de la prétendue réforme, et la puissance vivifiante du catholicisme. Elle dit à qui la loi du mariage, ce palladium de la société, a dû de n'être point faussée, pervertie, mise en pièces au milieu des siècles barbares, au milieu de la plus épouvantable corruption, de la violence et de la férocité qui dominaient partout, tant à l'époque où les peuples envahisseurs flottaient pêle-mêle au sein de l'Europe, que dans celle de la féodalité, et dans ces temps où la puissance des rois était déjà devenue prépondérante; l'histoire dira quelle force tutélaire empêcha le torrent de la sensualité de se déchaîner avec toute sa violence, avec tous ses caprices, d'amener la désorganisation la plus profonde, de corrompre le caractère de la civilisation européenne, et de la précipiter dans cet effrayant abîme où gisent, depuis tant de siècles, les peuples de l'Asie.

Les écrivains passionnés ont beau fouiller dans les annales de l'histoire ecclésiastique pour y trouver des différends entre les Papes et les rois, et en prendre occasion pour reprocher à la cour de Rome son entêtement d'intolérance en ce qui touche la sainteté du mariage; si l'esprit de parti ne les aveuglait point, ils comprendraient que, si cet entêtement d'intolérance s'était relâché un seul instant, si le Pontife de Rome avait reculé d'un seul pas devant l'impétuosité des passions, ce premier pas une fois fait, on se trouvait sur une pente rapide au terme de laquelle était un abîme; ils admireraient l'esprit de vérité, la conviction profonde, la vive foi dont cette chaire auguste est animée; nulle considération, nulle crainte n'a pu la faire taire, lorsqu'il s'est agi de rappeler à tous, et particulièrement aux potentats et aux rois, ce commandement : *Ils seront deux en une seule chair* (*Ephes.* v, 31); *l'homme ne séparera point ce que Dieu a uni.* (*Matth.* xix, 6.) En se montrant inflexible sur ce point, au risque même d'encourir la colère des rois, non-seulement les Papes ont rempli le devoir sacré que leur imposait l'auguste carrière de chefs du christianisme, mais encore ils ont réalisé un chef-d'œuvre de politique, et contribué grandement au repos et au bien-être des peuples. « Car, » dit Voltaire, « les mariages des princes font dans l'Europe les destins des peuples; et jamais il n'y a eu de cour entièrement livrée à la débauche sans qu'il y ait eu des revoluions, et même des séditions. » (*Essai sur l'histoire générale*, t. III, c. 101.)

Cette observation si exacte de Voltaire suffirait pour venger les Papes, et avec eux, le catholicisme des calomnies de leurs misérables détracteurs; elle prend encore plus de valeur et acquiert une importance immense si on l'étend, par de là les bornes de l'ordre public, à l'ordre social. L'imagination s'épouvante à la pensée de ce qui serait arrivé, si ces rois barbares, en qui la splendeur de la pourpre déguisait mal le fils des forêts, si ces fiers seigneurs, fortifiés dans leurs châteaux, couverts de fer, et environnés de vassaux timides, n'avaient trouvé une digue dans l'autorité de l'Eglise; si, au premier regard jeté sur une beauté nouvelle, à la première ardeur qui se serait réveillée dans leur cœur et leur aurait inspiré le dégoût de leur légitime épouse, ils n'avaient rencontré le souvenir toujours présent d'une autorité inflexible ! Ils pouvaient, il est vrai, accabler un évêque de vexations, le faire taire par la crainte ou les promesses; ils pouvaient arracher par la violence les votes d'un concile particulier, ou se faire un parti par les menaces, par l'intrigue, par la subornation; mais, dans un obscur lointain, le faîte du Vatican, l'ombre du Souverain Pontife leur apparaissait comme une vision terrassante; ils perdaient alors toute espérance, tout combat devenait inutile; la lutte la plus acharnée ne leur aurait jamais donné la victoire, les intrigues les plus astucieuses, les prières les plus humbles, n'auraient jamais obtenu que la même réponse : Un seul avec une seule et pour toujours.

Qu'on lise simplement l'histoire du moyen âge, de cette scène immense de violence, où se peint, avec tant de vivacité, l'homme barbare s'efforçant de briser les liens que la civilisation veut lui imposer; qu'on se rappelle que l'Eglise dut faire une garde incessante et vigilante, non-seulement pour empêcher qu'on ne mît en pièces les liens du mariage, mais même pour préserver du rapt et de la violence les vierges et jusqu'à celles qui s'étaient consacrées au Seigneur, et l'on verra clairement que, si l'Eglise catholique ne s'était opposée, comme un mur d'airain, au débordement de la sensualité, les palais des princes et les châteaux des seigneurs n'auraient pas tardé à avoir leur sérail et leur harem. Que se serait-il passé dans les autres classes de la société? Elles auraient suivi le même courant, et la femme européenne serait restée dans l'état d'avilissement où se trouve encore la femme musulmane. Puisque je viens de rappeler les sectaires de Mahomet, je veux répondre en passant à ceux qui prétendent expliquer la monogamie et la polygamie par la seule raison des climats. Les Chrétiens et les mahométans se sont longtemps trouvés sous le même ciel, et leurs religions respectives ont été établies par les vicissitudes des deux peuples, tantôt dans des climats rigides, tantôt sous des zones douces et tempérées; et ce-

Digitized by Google

pendant on n'a point vu que leurs religions s'accommodassent au climat, mais bien plutôt le climat a été, pour ainsi dire, forcé de se plier aux religions.

Les peuples européens doivent une reconnaissance éternelle au catholicisme qui leur a conservé la monogamie, l'une des causes qui, sans aucun doute, ont le plus contribué à la bonne organisation de la famille, et à l'ennoblissement de la femme. Quelle serait aujourd'hui la situation de l'Europe, de quelle considération y jouirait la femme, si Luther, le fondateur du protestantisme, fût parvenu à inspirer à la société l'indifférence qu'il manifeste, sur ce point, dans son commentaire *sur la Genèse?* « En ce qui est de savoir, » dit Luther, « si l'on peut avoir plusieurs femmes, l'autorité des patriarches nous laisse dans une complète liberté. » Il ajoute ensuite que c'est là une chose qui n'est ni permise ni prohibée, et que, quant à lui, il ne décide rien. Malheureuse Europe! si de semblables paroles sorties de la bouche d'un homme qui n'avait rien moins que des peuples entiers pour sectateurs, avaient été prononcées quelques siècles auparavant, au temps où la civilisation n'avait pas encore reçu une impulsion assez forte pour lui faire suivre, malgré les mauvaises doctrines, une direction assurée sur les points les plus importants! Malheureuse Europe! si, à l'époque où écrivait Luther, les mœurs n'avaient pas été déjà formées, si la bonne organisation donnée à la famille par le catholicisme n'avait eu des racines trop profondes pour être arrachées par la main de l'homme! Certainement le scandale du landgrave de Hesse-Cassel ne serait pas resté dans ces temps-là un exemple isolé, et la coupable condescendance des docteurs luthériens aurait eu des fruits bien amers. De quoi aurait servi, pour contenir l'impétuosité féroce des peuples barbares et corrompus, cette foi vacillante, cette incertitude, cette lâcheté avec laquelle on voyait trembler l'Eglise protestante, à la seule exigence d'un prince tel que le landgrave? Comment une lutte qui se mesure par siècles aurait-elle été soutenue par ceux qui, à la première menace de combat, se rendent, et qui sont brisés avant le choc?

A côté de la monogamie, on peut dire qu'il n'y a rien de plus important que l'indissolubilité du mariage. Ceux qui, s'écartant de la doctrine de l'Eglise, pensent qu'il est utile en certains cas de permettre le divorce, de manière que le lien conjugal reste dissous, et que chacun des conjoints ait la liberté de passer à de secondes noces, ne nieront point cependant qu'ils regardent le divorce comme un remède, remède dangereux dont le législateur ne se sert qu'à regret, et seulement par égard pour la malice ou la faiblesse; ils comprendront aussi qu'un grand nombre de divorces amèneraient les maux les plus graves et que, pour prévenir ces maux dans les pays où les lois civiles permettent l'abus du divorce, il est nécessaire d'entourer cette permission de toutes les précautions imaginables; ils accorderont, par conséquent, que la manière la plus efficace de se préserver de la corruption des mœurs, de garantir la tranquillité de la famille et d'opposer un ferme rempart à ce torrent de maux prêt à inonder la société, c'est d'établir l'indissolubilité du mariage comme principe moral, de lui donner pour fondements des motifs qui exercent un ascendant puissant sur le cœur, et de tenir constamment en bride les passions, pour les empêcher de glisser sur une pente si dangereuse. Il est clair qu'il n'est point d'œuvre plus digne d'être l'objet des soins et du zèle de la véritable religion. Or, quelle religion, si ce n'est la religion catholique, a accompli ce devoir? Quelle autre religion a plus parfaitement rempli une tâche si salutaire et si difficile? Certes, ce n'est point le protestantisme, lequel ne sut pas même pénétrer la profondeur des raisons qui dirigeaient sur ce point la conduite de l'Eglise catholique.

Les doctrines protestantes ont eu, dans les pays soi-disant réformés, des suites lamentables. Qu'on lise ce que dit à cet égard une femme protestante, parlant d'un pays qu'elle aime et qu'elle admire, Mme de Staël, dans son livre sur l'*Allemagne*:

« L'amour, » dit-elle, « est une religion en Allemagne, mais une religion poétique qui tolère trop volontiers tout ce que la sensibilité peut excuser. On ne saurait le nier, la facilité du divorce dans les provinces protestantes porte atteinte à la sainteté du mariage. On y change aussi paisiblement d'époux que s'il s'agisssit d'arranger les incidents d'un drame; le bon naturel des hommes et des femmes fait qu'on ne mêle point d'amertume à ces faciles ruptures; et comme il y a chez les Allemands plus d'imagination que de vraie passion, les événements les plus bizarres s'y passent avec une tranquillité singulière; cependant, c'est ainsi que les mœurs et le caractère perdent toute consistance; l'esprit paradoxal ébranle les institutions les plus sacrées, et l'on n'y a sur aucun objet des règles assez fixes. » (*De l'Allemagne*, 1re part., c. 3.)

Entraînés par leur haine contre l'Eglise romaine, et excités par la fureur d'innover en tout, les protestants crurent avoir fait une grande réforme en sécularisant, pour ainsi dire, le mariage, et en s'élevant contre la religion catholique qui le déclarait un véritable sacrement. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une controverse dogmatique sur cette question; il me suffit de faire observer qu'en dépouillant le mariage du sceau auguste du sacrement, le protestantisme montra qu'il connaissait bien peu le cœur de l'homme. Considérer le mariage, non comme un simple contrat civil, mais comme un véritable sacrement, c'était le placer sous l'ombre auguste de la religion, l'élever au-dessus de l'atmosphère agitée par les passions; et qui peut douter que cela ne soit absolument nécessaire, quand il s'agit de mettre un frein à la passion la plus

Digitized by Google

vive, la plus capricieuse, la plus terrible du cœur de l'homme? Les lois civiles sont insuffisantes à reproduire un pareil effet; il faut des motifs qui, puisés à une source plus haute, exercent une influence plus efficace.

La doctrine protestante renversait la puissance de l'Eglise en matière de mariage, et livrait exclusivement cette sorte d'affaires aux mains de la puissance civile. Quelqu'un pensera peut-être que l'extension donnée en ce point à la puissance séculière ne pouvait que servir à la cause de la civilisation, et que ce fut un magnifique triomphe remporté sur des préjugés surannés, une conquête précieuse sur des usurpations injustes, que de chasser d'un pareil terrain l'autorité ecclésiastique. Malheureux! si votre esprit renfermait quelques hautes pensées, si votre cœur sentait vibrer ces cordes harmonieuses qui révèlent, avec tant de délicatesse et tant d'exactitude les passions de l'homme, et inspirent les moyens les plus propres à les bien diriger, vous verriez, vous sentiriez que placer le mariage sous le manteau de la religion, et le soustraire autant que possible à l'intervention profane, c'était le purifier, l'embellir, l'environner de la beauté la plus enchanteresse; car c'était déposer sous une inviolable sauvegarde ce trésor précieux qu'un seul regard ternit et qui est flétri par le plus léger souffle. Quoi! n'aimez-vous point un voile épais tiré à l'entrée du lit nuptial, et la religion en gardant les approches avec un maintien sévère? (Balmès, *Du protestantisme comparé au catholicisme*, trad. de l'espagnol; chez Debecourt, à Paris.)

FERDINAND de Styrie. Voy. Slaves (Peuples).

FERDINAND Ier. — Ce prince né en 1503, frère de l'empereur Charles V, fut appelé à continuer son œuvre, sa lutte avec la réforme. Plus faible encore que son frère, sa politique fut de faire des concessions. Il n'avait ni le génie, ni les hautes qualités de Charles, mais il ne manquait pas de talents politiques et administratifs. Plein de finesse et d'habileté dans les diètes, doux et modéré en toutes circonstances, il rendit d'éminents services à son frère, en modérant ses emportements et ses écarts, et le tirant des mauvais pas où il s'était engagé, principalement lors de la révolte de Maurice de Saxe. Malheureusement dans ses rapports avec les protestants il se montra trop ami de la paix et de la concorde; les concessions qu'il leur fit furent telles que beaucoup d'historiens l'ont accusé de n'être pas très-ferme dans ses principes religieux. Il nous paraît plus vrai de dire que Ferdinand, tout en restant sincèrement catholique au fond de l'âme, crut ces concessions nécessaires au bonheur temporel de ses peuples et à son intérêt politique, et vit là des motifs suffisants de sacrifier extérieurement ses convictions religieuses. C'est Ferdinand qui agit au nom de l'empereur dans un grand nombre de diètes tenues à l'effet d'apaiser les troubles religieux. Après le traité d'Augsbourg, Charles-Quint le fit nommer roi des Romains, afin que son autorité comme tenant la place de l'empereur fût plus directe. Il eut la plus grande part aux recèz des deux diètes de Ratisbonne et de Spire, si favorables aux protestants. Enfin c'est lui qui détermina les bases de la trêve de Passaw, fondement de la paix d'Augsbourg. Dans ces concessions de Passaw, le Pape Paul III vit une trahison de tous les intérêts catholiques. Aussi plus tard refusa-t-il de reconnaître Ferdinand comme empereur, avec d'autant plus de raison que Charles-Quint avait abdiqué sans le consulter.

Elevé à la dignité impériale, Ferdinand continua son système de modération et de douceur. Le protestantisme gagna du terrain, et finit par envahir les Etats héréditaires de la maison d'Autriche. Le concile œcuménique de Trente finit aussi par clore ses sessions; ses décrets furent publiés; mais Ferdinand ne fit rien pour les imposer à l'Allemagne, et les reçut même en Autriche qu'avec beaucoup de restrictions. Il mourut l'année même de la publication du concile de Trente. [1564.]

FICHTE. *Voy.* Rationalistes et Allemagne.

FIGHTING-QUAKERS; secte de Quakers aux Etats-Unis. — *Voy.* Quakers.

FIRN, disciple de Luther. — Il était curé de Saint-Thomas de Strasbourg, lorsqu'il fit son apostasie. Montant en chaire, il prêcha sur le texte de la *Genèse* (I, 28) : *Crescite et multiplicamini.* Afin d'ajouter l'exemple à la leçon, il donna comme péroraison sa promesse de mariage avec une femme avec laquelle il avait commerce depuis quatre ans.

FISHER (Jean) était né à Beverley, au diocèse d'York, en 1455. — Nommé successivement chancelier de l'université de Cambridge, puis évêque de Rochester, il fut chargé par Henri VII de l'éducation du prince Henri duc d'York, plus tard prince de Galles, et enfin roi d'Angleterre. Au lit de mort, la duchesse de Richemond, grand'mère du royal enfant, le recommanda aux soins du prélat, qui s'acquitta de sa double charge de précepteur et de tuteur avec la sollicitude d'un père. Aussi le roi aimait-il à dire plus tard qu'il ne savait pas de monarque gratifié par le ciel d'un plus fidèle serviteur : Fisher était son ami, son confident et son conseiller intime. Lorsque Henri VIII eut écrit l'*Assertio septem sacramentorum*, Fisher en prit la défense contre les attaques de Luther : dans la cour, il usait de son influence pour faire entendre parfois de ces graves et sages paroles que les rois n'entendent pas assez souvent retentir à leur oreille. Noble familiarité du maître et du disciple. Que ne dura-t-elle toujours! L'Angleterre n'eût peut-être pas abandonné la foi de ses pères : Henri, grand devant la postérité, serait proposé pour modèle aux princes, et l'histoire le proclamerait heureux d'avoir eu à ses côtés, sous

Digitized by Google

la mitre d'un évêque, la sagesse pour conseillère et pour amie.

L'amour d'Anne de Boleyn fut la cause qui ruina ce bel édifice. Fisher ne put sans indignation voir mettre en doute les droits de l'épouse légitime pour faire asseoir à sa place la courtisane effrontée. Il osa rappeler l'ordre divin qui rend le mariage indissoluble : c'était signer son arrêt de mort : mais l'illustre vieillard comptait pour rien la vie quand il s'agissait d'un devoir. Un instant menacé d'emprisonnement et de mort, il échappa pour quelques jours aux poursuites de ses ennemis. Mais trop de gens avaient intérêt à le perdre pour qu'il restât longtemps en paix : le 13 avril 1534, il dut comparaître de nouveau devant les lords pour y reconnaître l'illégalité du mariage de Henri avec Catherine et la légimité des enfants à naître d'Anne de Boleyn. Il refusa de prêter le serment demandé et fut reconduit à Lambeth, où il reçut l'ordre de se rendre à la Tour. Ses biens furent aussitôt confisqués, et son titre d'évêque lui fut ravi. Après un long séjour dans la prison d'Etat, séjour que le délaissement le plus absolu lui rendit plus douloureux que les tortures, il parut une troisième et dernière fois devant les lords. Il avait refusé jadis de reconnaître Anne de Boleyn comme reine d'Angleterre, il refusait présentement de reconnaître le roi pour chef suprême de l'Eglise : tel était le double crime dont il avait à répondre. Le jugement ne fut pas long : Fisher se reconnaissait coupable et ne pouvait descendre à implorer la pitié de ses bourreaux. La sentence fut donc prononcée, c'était, comme toujours en pareil cas, la mort!.... Le 22 juin 1535, il quitta la Tour pour se rendre à Eyburn, dans une chaise à porteur, car le trajet était long, et le prélat ne pouvait plus marcher. Arrivé au lieu du supplice, il se tourna vers le peuple et dit : « Je meurs pour notre sainte foi, priez pour moi ; mon Dieu, prenez nom âme et sauvez le roi et son peuple. » — Alors il s'agenouilla, entonna le *Te Deum*, et courba la tête. Pendant 5 jours, cette tête blanchie au service du roi, et ensanglantée par son ordre, fut exposée sur le pont de Londres. Le peuple la vénérait comme celle d'un martyr, et Henri VIII ordonna de la jeter dans la Tamise. — Fisher avait 80 ans, quand le glaive du bourreau lui ouvrit le ciel. Le Souverain Pontife lui avait envoyé le chapeau de cardinal : mais à la pourpre romaine, Henri VIII substitua celle du martyre.

FLAMANDS. *Voy.* Raffinés.

FOI. *Voy.* Justification, Symbolique, Pénitence § Ier, n°1, Règle de foi et Bible (Lecture de la).

FOI (Georges). *Voy.* Quakers.

FOI (Soeurs). *Voy.* Spiritualistes.

FOUILLEURS. — Sectaires issus du puritanisme sous Cromwell ; ce sont peut-être les mêmes que les Déracineurs. — *Voy.* ce mot.

FRANCE (Histoire générale du protestantisme en). — L'Histoire générale du protestantisme en France peut se diviser en quatre époques d'inégale durée ; mais qui répondent assez exactement aux quatre phases de son existence. La première s'étend de son introduction en France à sa reconnaissance légale par l'édit de Nantes. [1521-1598.] La seconde s'étend de l'édit de Nantes à la ruine du protestantisme comme parti politique par la prise de la Rochelle. [1598-1628.] La troisième comprend les années écoulées de 1628 à 1685, époque de transition durant laquelle se prépare la ruine complète du protestantisme et qui se termine par la révocation de l'édit de Nantes. La quatrième dure encore : un double ordre de fait la signale : d'un côté le protestantisme achève de mourir dans les agitations d'une laborieuse agonie ; de l'autre, les germes qu'il a déposés au sein de la société française y fermentent, s'y développent et produisent leurs fruits.

On ne présente ici qu'un résumé succinct des principaux faits de cette histoire. Les grandes questions sont traitées en leur lieu sous le titre qui leur est propre. Les hommes qui ont joué un rôle éminent dans ces révolutions ont aussi leur biographie particulière. On peut rechercher à ces articles le complément de nos études sur la Réforme en France. — *Voy.* Barthélemy (La Saint-) Ligue, Edit de Nantes, Charles IX, Henri IV, Guise, etc.

Première période. [De 1521 à 1598.] — *Règnes de François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III et Henri IV.*

Luther commençait à peine à dogmatiser en Allemagne que déjà ses doctrines pénétraient en France. En 1521, nous voyons Guillaume Farel et le cardeur de laine Jean Leclerc assembler tumultueusement à Meaux les premiers adeptes du moine saxon (Alzog., *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 155). L'hérésie qui devait bouleverser la nation très-chrétienne, commençait de bonne heure, on le voit, son rôle perturbateur. Trois ans après, un moine apostat osait la prêcher publiquement à Metz (Gabourd, *Histoire de France*, t. II, p. 314). Mais les temps n'étaient pas encore mûrs : on saisit l'apôtre et il expie sur un bûcher la faute de n'avoir pas compris son époque. Paris ne se prêtait guère mieux au zèle des nouveaux prédicants : leurs rares disciples ayant osé porter une main sacrilége sur une statuette de la Vierge, placée au coin de la rue des Rosiers, le roi lança contre eux un mandat d'amener, et, en attendant que la découverte des coupables permît de sévir contre eux, il ordonna une procession expiatoire qu'il présida lui-même. [1528.] (Berault-Bercastel, t. VII, p. 115.) Ce n'était pas par de tels actes que le protestantisme pouvait se gagner les cœurs ; aussi n'était-il nullement populaire. Dans les régions élevées de la société, la Sorbonne et le parlement le poursuivaient de leurs sentences : les évêques rendus attentifs par les cris de révolte retentissant aux portes de leurs diocèses, veillaient

Digitized by Google

activement. Le roi aidait: sa politique ne lui avait pas encore demandé d'alliance avec les protestants, et il se tenait en garde contre ces sectaires, ennemis de l'autorité autant que de la foi. Mais déjà autour de lui les passions s'agitaient; ce n'était pas en vain qu'il donnait l'exemple de la licence. Sa sœur et ses courtisans ne se bornaient pas à écouter les contes licencieux dont les régalaient les poëtes en faveur. A Nérac comme à Paris, les mœurs étaient à l'avenant du langage et les croyances à l'avenant des mœurs. Rien d'étonnant donc à ce que les doctrines nouvelles fussent bien reçues de ces royales courtisanes et de ces nobles débauchés. Aussi faisait-on là bon marché des vieilles croyances des aïeux. Marguerite de Valois mêlait une discussion hardie sur les dogmes catholiques au récit d'impudiques amours racontés à la duchesse d'Etampes, et la Messe à sept points, d'invention nouvelle, était sous le haut patronage des dames de Coni et de Pineleu. (Audin, *Histoire de Calvin*, t. Ier, p. 7 et 87.) On traduisait à cette cour le livre de prières en français, puis on le commentait, on l'expliquait, on le torturait, et il n'est pas difficile de deviner ce qu'y voyaient ces théologiens de nouvelle espèce. Mais ce n'étaient pas seulement les cours qui servaient la cause de l'hérésie. A côté de la Sorbonne, et en contradiction avec elle, les légistes, les linguistes et les philosophes enthousiastes de tout ce qui était nouveau, parce que c'était progrès à leurs yeux, se jetaient tête baissée dans la voie de l'émancipation de la pensée (81). Plus païens que chrétiens, adorateurs de Jupiter plus que de Jéhovah et souvent plus fidèles (que la Vierge immaculée nous pardonne ce parallèle) au culte de la mère des amours qu'à celui de la très-pure Marie, les orgueilleux savants de la Renaissance n'avaient d'autre désir que de ramener le monde chrétien aux folies de la Rome des Césars. Parce que toutes les turpitudes de la mythologie se cachaient sous des fables harmonieusement exposées, il semblait que l'Evangile, dont la forme était si simple, si peu en rapport avec la perfection littéraire des Horace et des Ovide, dût céder le pas, ou du moins partager le terrain avec les théogonies de la Grèce ou de l'Italie. Las du joug austère que le Sauveur fait peser sur les intelligences et sur les cœurs, ils se plaisaient à répéter qu'il fallait une autre doctrine à des siècles plus éclairés, et cachaient sous le manteau (hélas! trop transparent) de la poésie le besoin qu'avait leur cœur de se livrer aux créatures. A Dieu ne plaise que nous calomniions le XVIe siècle et la renaissance des lettres! Des noms nobles et purs les dominent et attirent nos hommages: mais dès lors il y avait des intelligences folles, enivrées de leurs connaissances nouvelles et qui parlaient déjà de substituer à la doctrine de l'Eglise les théories de la raison affranchie. Ce sont elles qui ont jeté au sein de notre patrie les semences du XVIIIe siècle. Voltaire et Rousseau ne sont que les héritiers de ces orgueilleux dévoyés. Tous ceux qui ont marqué au commencement de la Réforme avaient aspiré à charger leurs têtes de couronnes littéraires, et leurs noms n'étaient pas obscurs. Bucer, Mélanchthon, OEcolampade, Hutten, Castellion, Carlstadt, Capito et bien d'autres plus ou moins connus étaient littérateurs, philologues, théologiens, etc. En France il en fut de même: Ramus, les Etienne, Bèze, Farel, Scaliger, l'italien Alciati, l'allemand Wolmar, Calvin lui-même notaient dans les lettres, et groupaient autour d'eux un certain nombre d'adeptes, admirateurs de l'antiquité, mais surtout enthousiastes de l'avenir. Les cours savaient leurs noms, et on les unissait, étrange alliance! avec ceux de Marot, Rabelais, etc. Société énigmatique qui prêtait une oreille attentive au sec et froid Calvin et au licencieux traducteur des *Psaumes*, qui parlait théologie et poésie, religion et plaisirs, tout naturellement et sans penser qu'on pût s'en étonner.

Savants ou grands seigneurs, femmes de cour ou professeurs de l'Université, roués des antichambres royales ou sophistes du quartier-latin, tout cela était la récolte promise à ce faucheur terrible envoyé par Dieu pour purifier la société, et qui s'appelait l'hérésie.

Lorsque Calvin arriva à Paris [1532], et qu'il fit de la boutique d'Etienne de la Forge le cénacle où venaient se réchauffer les prosélytes de la Réforme, il n'eut qu'à réunir

(81) « François Ier qui faisait, comme tous les princes de son temps, profession d'aimer les belles-lettres, avait appelé d'Allemagne bon nombre de soi-disant docteurs, frottés de grec et d'hébreu. Ces professeurs, la plupart d'une science assez contestable, mais savants de l'ignorance commune, étaient tous, pour nous servir d'une expression énergique et vraie, infectés d'hérésie. C'était cela surtout, non les bonnes études, qu'ils voulaient propager: ils n'y travaillaient que trop bien. Un étalage de faux savoir les mit à la mode; et, comme on avait plus aise de croire au salut sans les œuvres que d'apprendre le syriaque ou le chaldéen, les adeptes ne tardèrent pas à devenir nombreux. Leurs premières conquêtes furent quelques centaines d'individus dans le plus bas peuple; à la cour quelques femmes perdues: Marguerite de Navarre, d'abord, ensuite la duchesse d'Etampes, puis Clément Marot; puis dans le même ordre d'esprit, de conscience et de cœur, ils se virent bientôt à la tête d'une armée d'ignorants et d'une ligue de débauchés. Tout ce qui ne pouvait raisonner et tout ce qui raisonnait trop venait à eux; les uns par un entraînement stupide ou par de vagues espérances de liberté, les autres pour s'affranchir des inquiétudes que la foi si puissante dans ces temps-là faisait toujours naître d'une mauvaise vie. La foi ne manquait pas alors, on ne saurait trop le répéter; le clergé ne l'avait point laissé s'éteindre. Ce qui manquait, c'était le courage; ce qui séduisait, c'était cette funeste doctrine que la foi suffit sans les œuvres. On voulait se sauver, mais par une route facile, et c'est pourquoi les novateurs éblouirent tant de malheureux. Aujourd'hui on ne change pas de croyance, on perd celle qu'on a, mais pour mener les hommes à l'athéisme, il a fallu les faire passer par l'hérésie. » (L. Veuillot, *Pèlerinage de Suisse*, Tours 1847, p. 27 et suiv.)

Digitized by Google

les éléments épars préparés par la culture de Luther et de Zwingle. Ses succès furent rapides, mais non pas étonnants. Ces âmes *faciles aux séductions, amoureuses de changement*, étaient par lui *facilement enivrées de ce vin de nouveauté si doux aux lèvres et si funeste au cœur. Elles venaient se prendre à sa parole de sirène, qui avait le don d'endormir ceux dont elle ne troublait pas la raison.* (Audin, *Vie de Calvin*, t. Ier, p. 44.) Bientôt ces raisons troublées produisirent leurs songes au grand jour, et la magistrature dut sévir. Calvin n'était pas trempé pour le martyre. Il quitta donc clandestinement Paris, déclinant même le dangereux honneur de confesser sa foi devant les juges, et se réfugia à Nérac près de Marguerite de Valois.

Moins heureux que lui, nombre d'initiés à la Réforme furent arrêtés. « Le pouvoir, » dit M. Audin, « avait eu recours d'abord aux menaces : les menaces avaient été inutiles; il employa la prison : la prison ne convertit personne. Les luthériens vouaient dans des pamphlets répandus nuitamment les magistrats à l'indignation des hommes, leurs juges à l'exécration de la postérité, le prince à la vengeance du Seigneur, les papistes aux flammes éternelles. »

Bientôt on ne s'en tint pas aux injures : les libelles sont une arme puissante, mais dans les mains des faibles. Quand les protestants se virent plus nombreux, ils couvrirent d'abord les murs de placards séditieux et poussèrent l'audace jusqu'à les afficher aux portes de la demeure royale. Les moines et les prêtres étaient insultés dans les rues : la propagande hérétique prenait des développements effrayants; les églises étaient attaquées; les images brisées et les reliques profanées. Tout cela promettait pour l'avenir.

« Le pouvoir averti par les murmures du peuple, et par la voix éloquente de Budé, s'émut enfin. Le peuple voulait vivre et mourir catholique. On crut qu'une procession solennelle devait d'abord expier de nombreuses profanations. Le roi assista à cette procession, la tête nue, une torche à la main et suivi de toute sa cour, des ambassadeurs étrangers et de flots de peuple..... Ce jour même ou le lendemain, on dressa dans Paris des bûchers où montèrent en chantant Barthélemy Milo, cordonnier, Nicolas Valeton, Jehan du Bourg, revendeur, Henri Poille, maçon, Etienne de la Forge, marchand. Si l'on eût arrêté ces pauvres âmes sur le chemin de l'éternité, pour leur demander de réciter leur *Credo*, pas un ne l'aurait dit dans les mêmes termes. » (Audin, *Vie de Calvin*, t. Ier, p. 99-101.)

« Plaignons, ajoute le même écrivain, les malheureuses victimes qu'on poussait au supplice comme à un martyre qu'elles acceptaient sur la foi de quelque apostat qui, la veille, avait renoncé à ses vœux de continence, et chantait le bûcher, mais n'aurait pas voulu y monter. » Calvin en est la preuve.

Alors commença un système de répression que l'arbitraire convertit en persécution. Plus occupé de ses entreprises contre la maison d'Autriche que de la fermentation religieuse qui travaillait ses Etats, François Ier ne paraissait songer aux protestants qu'à de longs intervalles. Forts de l'assentiment tacite de la cour, les sectaires redoublaient d'ardeur; et leur audace croissait avec le nombre des prosélytes qu'ils recrutaient. Quand ils devenaient trop inquiétants, des mesures sévères étaient décrétées contre eux. L'exécution en était laissée à la discrétion des agents particuliers contre lesquels la cour devait souvent sévir après, en raison des excès commis. Ainsi il fallut faire le procès à d'Oppède, à Guérin avocat général, et au baron de la Garde, dont les noms étaient devenus la terreur des réformés de Provence, qu'ils poursuivaient comme des bêtes fauves. [1545.] Deux ans après ces réactions sanglantes, François Ier mourait d'une maladie causée par des débauches. [1547]. Il sembla vouloir préserver son peuple des atteintes de l'hérésie, mais, roi de politique étroite et de mœurs corrompues, il sacrifia à ses desseins la défense de la foi catholique et contribua par ses exemples à l'éteindre dans les cœurs. Pendant qu'en France il livrait au feu les sectateurs de Luther et de Calvin, il les protégeait en Allemagne contre l'empereur : et lorsqu'il eût fallu opposer l'exemple d'une vie de foi et de chasteté aux attaques des puritains de la Réforme, il outrageait la pudeur et la majesté royale par ses débordements (82).

Henri II ne comprit pas mieux que son père la mission qu'il avait à remplir. Il publia bien contre les protestants, de plus en plus audacieux, l'édit de Châteaubriand (1551), remettant à la justice séculière la recherche des hérétiques autrefois attribuée aux tribunaux ecclésiastiques qui ne pouvaient condamner à mort. (Alzog., *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 156.) « Malgré cela, continue Alzog, il se forma des communautés protestantes à Paris, Orléans, Rouen, Lyon, Angers : elles se réunirent toutes dans un synode général tenu à Paris [1559], adoptèrent un symbole calviniste, une organisation presbytérienne, les lois disciplinaires les plus austères de Calvin; et firent même une loi qui condamnait les hérétiques à mort, comme si elles avaient voulu d'avance prescrire la conduite qu'on tint bientôt à leur égard. »

Le prince de Condé et son frère Antoine de Bourbon, roi de Navarre, prirent parti pour l'hérésie, qui ne tarda pas à voir au nombre de ses adhérents l'illustre famille des

(82) Il y aurait bien des secrets pénibles à révéler sur le compte du roi chevalier. Mais c'est déjà bien assez d'avoir, en racontant la vie d'Henri IV, exquissé le tableau de ces vies royales si pleines de honteux mystères. Il est des choses qu'un écrivain, quand il se résigne à les dire, ne doit dire qu'une fois : c'est ici le cas.

Digitized by Google

Chatillon, Coligny, d'Andelot, et, chose triste à dire! le cardinal Odet de Chatillon se mirent à la tête du parti qui s'organisait dans l'ombre : le parlement même compta dans son sein des magistrats infectés de l'erreur. Aussi les protestants levaient-ils la tête, et, en dépit des ordonnances rendues contre eux, ils s'assemblaient publiquement. Aux portes mêmes de Paris, ils firent une procession publique dans le Pré-aux-Clercs, en chantant les *Psaumes* traduits par Bèze et Marot. [1558.]

Cependant Henri II, après avoir conclu la paix avec l'Espagne et l'empire, rendit contre ces insolents sectaires l'édit d'Ecouen où la peine de mort était décrétée contre tout hérétique convaincu. Sur ces entrefaites, les magistrats catholiques du parlement de Paris lui déférèrent leurs collègues calvinistes. Sur cet avis, Henri se rendit lui-même au parlement, fit connaître en termes énergiques sa résolution de sévir contre les fauteurs de la Réforme, et finit par ordonner l'arrestation des conseillers du Bourg, du Faur, Fumée, de Foix et La Porte. Ils furent écroués à la Bastille et leur procès s'instruisit. [1559.]

Après ce coup d'éclat, Henri allait peut-être entrer dans une nouvelle voie : mais la mort ne lui en laissa pas le loisir. Le 10 juillet 1559, il mourait des suites d'une blessure reçue onze jours auparavant dans un tournoi. Pas plus que son père, ce roi ne respecta les lois de pudeur; la licence des mœurs alla toujours croissant à sa cour, et déborda sur les classes inférieures. Comme son père aussi, Henri II rechercha l'alliance des protestants d'Allemagne, offrant ainsi le singulier spectacle d'un prince protégeant à l'extérieur des idées et des hommes qu'il poursuivait chez lui de sentences de mort.

La mort du roi ne sauva pas du Bourg. Il fut condamné à être brûlé. Ses collègues, arrêtés avec lui, furent rendus à la liberté.

Le prince qui arrivait au trône, le faible François II, laissa le pouvoir aux mains de ses oncles les princes de la maison de Lorraine. Ardents catholiques, ces princes s'unirent à la reine mère pour écarter de la cour les Chatillon et les Bourbons, puis ils se posèrent franchement en appuis et défenseurs de la foi nationale. Frustrés de leurs espérances ambitieuses, Coligny et Condé s'unirent contre les Guise et invoquèrent l'appui de l'Angleterre. (Gabourd, *Hist. de France*, t. II, p. 327.) Cependant sans s'arrêter aux craintes que pouvaient inspirer ces manœuvres, les oncles du roi faisaient exécuter avec rigueur les édits portés contre les sectaires. Leur ruine fut résolue.

Le parti protestant n'était plus un noyau d'agitateurs qui travaillaient dans l'ombre à s'agréger des adeptes : c'était presque un peuple gouverné par des princes alliés de l'Angleterre, et rêvant de modifier la constitution de la France. Il semblait donc que ce n'était pas témérité à eux d'engager une lutte contre les ministres du roi. C'est au moins ce que leur persuada La Renaudie homme de génie et d'audace, et qui avait toutes les qualités d'un chef de parti (*Ibid.*) La conspiration eut bientôt de nombreux initiés à Paris et dans les provinces, même parmi les Catholiques. Réunis à Nantes [1560], les conjurés se lièrent par serment, et convinrent de réclamer d'abord la liberté de conscience. Mais le complot fut révélé aux princes de Lorraine. Découverts, les conjurés résolurent de tenter un coup de main sur Amboise, où la cour résidait. Déjà les environs de la ville étaient occupés en secret par les agents de La Renaudie; le succès paraissait certain, quand des corps de troupe aux ordres du duc de Guise fondirent sur eux, les taillèrent en pièces ou les firent prisonniers. La Renaudie périt les armes à la main : ses complices arrêtés furent pendus, et le prince de Condé fut cité devant la cour pour rendre compte de sa conduite : tiré à grand'peine de ce mauvais pas, à force d'audace, il s'enfuit près de son frère Antoine, et abjura définitivement la foi catholique. [1560.]

L'édit de Romorantin ne tarda pas à confirmer les précédents : mais ce n'était pas par des édits qu'il fallait agir contre des sujets assez puissants pour faire la guerre à leur roi. Le chancelier de l'Hôpital, à demi calviniste, temporisa néanmoins et se contenta de demander la convocation d'un concile national et des états généraux. La cour se rangea à son avis, et les états furent convoqués à Orléans. Les Bourbons ne manquèrent pas d'y venir, comptant prendre leur revanche d'Amboise. Leurs projets furent révélés par le vidame de Chartres et La Sague, leurs affidés. Le 30 octobre, ils furent arrêtés par ordre du roi, et on instruisit leur procès. Antoine en fut quitte pour la peur. Mais Louis de Condé plus coupable, fut aussi plus sévèrement traité. Les Guise ne reculèrent pas devant la pensée de faire monter à l'échafaud un prince du sang. Condé fut condamné à mort et son exécution fut fixée au 10 octobre, jour de l'ouverture des états généraux. « L'instrument du supplice devait être dressé dans la salle même des séances pour épouvanter les calvinistes par un terrible exemple. » (*Ibid.*, p. 329.)

La mort du roi arriva fort heureusement pour sauver Condé de l'échafaud : le 5 décembre 1560, François II mourut des suites d'un abcès. Avec son règne finit la prépondérance des Guise; une ère de malheur s'ouvrait pour la France.

Pendant cette première partie de la période que nous étudions, le protestantisme s'était surtout propagé par la prédication; les armes n'étaient pas encore intervenues : la conjuration d'Amboise est le signal d'une nouvelle marche suivie par la réforme française. Les Guise tentèrent de couper court au mal qu'ils prévoyaient : la tête tranchée de Condé eût été le trophée de leur triomphe. En renversant l'échafaud du prince, Catherine lui donna les moyens de

Digitized by Google

venger l'affront qu'il avait reçu : la guerre civile suivait naturellement.

Elle ne tarda pas à éclater. L'audace des sectaires n'avait plus de bornes. En 1561, ils sommaient le roi et la reine de proscrire dans le royaume les images des saints. Favorisés par les édits de la cour, ils voyaient encore leurs chefs élevés au pouvoir, et la lieutenance générale aux mains d'Antoine de Bourbon. Le colloque de Poissy [août 1561] le détachait d'eux à la vérité, mais sans affaiblir leur parti, toujours de plus en plus redoutable. Effrayés de cet état de choses, le duc de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André formèrent pour la défense de la religion catholique une alliance offensive et défensive que les protestants appelèrent le triumvirat. A la veille du grand combat qui allait se livrer, ces trois hommes étaient, comme Philippe de Valois, après la bataille de Crécy, la fortune de la France. Aussi furent-ils l'objet de toutes les haines et le but désigné à tous les poignards des sectaires.

Le prétendu massacre de Vassy [1er mars 1562] fut le prétexte d'une rupture ouverte. Les triumvirs avaient le roi de leur côté : les protestants résolurent de se saisir de sa personne, et, forts de l'assentiment de Catherine, ils tentèrent de le surprendre à Fontainebleau. Mais les triumvirs, instruits du complot, les devancèrent, et, en dépit de la reine, ils prirent en main la défense du roi.

Condé ne songea pas à reculer. Il s'avança vers Orléans, s'en empara, envahit la Normandie et livra le Havre aux Anglais. Blois, Tours, Angers, Bourges, Lyon, Grenoble, Rouen furent successivement pris de force ou par coups de main : le fer et le feu se promenaient sur la face de la France trahie, spoliée, inondée de sang par ses propres enfants. Les prêtres et les moines furent égorgés, les vierges violées, les autels renversés, les églises brûlées, les reliques jetées au vent, les trésors pillés, et les ornements sacrés servirent à d'ignobles mascarades, suivies d'orgies éclairées souvent par les flambeaux de l'autel ! « Pendant le cours de ces affreuses guerres, vingt mille églises furent détruites. Dans la seule province du Dauphiné, les Huguenots égorgèrent 256 prêtres et 112 moines : ils brûlèrent 900 villes ou villages. » (*Ibid.*, p. 335.)

Pour repousser cette horde barbare, qui menaçait en même temps la religion et la société, les triumvirs se mirent en campagne. Ils assiégèrent Rouen, qui succomba après trois assauts : la vie d'Antoine de Bourbon fut le prix de ce succès. Quelque temps après les Catholiques battaient Condé à Dreux et le maréchal de Saint-André tombait sous les coups d'un assassin. [19 décembre 1562.] Le connétable de Montmorency fut aussi fait prisonnier.

Guise resté seul ne se découragea pas. Il courut investir Orléans : déjà la place était vigoureusement pressée et le succès allait couronner l'entreprise, quand le duc fut atteint d'une balle empoisonnée que lui tira l'assassin Poltrot de Méré. [18 février 1563.] Cinq jours après, le prince Lorrain était mort.

Catherine délivrée de la crainte que lui inspirait le triumvirat catholique, se hâta de conclure la paix. [Amboise, 19 mars 1569.] L'indignation des Catholiques ne tarda pas à la forcer de violer ce traité (83), et la guerre recommença. Le roi se mit lui-même à la tête de son armée, et reprit le Havre ; après quoi il fit avec sa mère dans le midi de la France ce fameux voyage qui se termina par l'entrevue de Bayonne. Alarmés de la présence du duc d'Albe à cette entrevue, ou du moins donnant cette crainte pour raison de leur conduite, les protestants se portèrent sur Monceaux en Brie, où se trouvait le roi. Charles IX n'eut que le temps de monter à cheval et de gagner Meaux. Il marcha durant seize heures toujours à cheval à jeun, et l'épée à la main pour repousser les attaques de Condé. Le souvenir de cette aventure ne s'était pas encore effacé de sa mémoire, cinq ans après : la Saint-Barthélemy le fit voir.

Cependant la guerre continuait. Orléans avait été repris par les Calvinistes et ils marchaient sur Paris. Montmorency alla leur offrir la bataille à Saint-Denis. [25 octobre 1567.] La victoire, longtemps indécise se déclara enfin pour les Catholiques ; mais Montmorency périt enveloppé dans son triomphe. La cause catholique n'avait plus de représentant.

Plus heureux en Lorraine, les Calvinistes purent négocier sans trop de désavantage, et la paix fut signée à Lonjumeau. [27 mars 1568.] Cette paix mal assise, comme l'appela le peuple mécontent, ne fut pas de longue durée. Une tentative de la cour pour s'assurer de Condé et de Coligny ralluma la guerre. Outre Condé et l'amiral, les protestants comptèrent alors dans leurs rangs le prince de Béarn, Henri de Bourbon, que sa mère Jeanne d'Albret leur avait amené, et qui faisait ainsi ses premières armes contre ses futurs sujets. Comme toujours on avait imploré le secours de l'étranger, et, grâce à ces renforts, la Rochelle avait été prise. L'Aunis, la Saintonge, l'Angumois et le Poitou furent envahis. Le 10 mars 1569, l'armée de Condé rencontrait celle du duc d'Anjou à Jarnac et se faisait tailler en pièces : Condé lui-même y périt misérablement, comme Saint-André était mort à Dreux. Coligny se replia sur la Bourgogne, et, à la faveur des secours étrangers, il fut bientôt en état de recommencer la guerre. Vainqueurs à la Roche-Abeille, les calvinistes changèrent leur victoire en un massacre hideux dont le souvenir devait amener de terribles représailles trois ans plus tard. Ils ne purent

(83) Les protestants au reste n'avaient guère moins hâte de le voir annulé : leurs manœuvres à l'étranger le prouvaient assez.

Digitized by Google

cependant s'emparer de Poitiers que défendait Henri de Guise, et perdirent encore la même année la bataille de Moncontour. Malgré leurs succès, les Catholiques virent la cour concéder aux vaincus la paix de Saint-Germain en Laye [15 août 1570] qui reconnaissait l'existence légale des protestants en France. Justement irrités, ils protestèrent énergiquement contre ce pacte d'iniquité, que le chef de l'Eglise saint Pie V réprouvait : ce fut en vain. La cour s'en tint à sa convention, mais le peuple, forcé de remettre l'épée au fourreau, amassa dans son cœur un trésor de haines qui devait, un jour, payer tristement ces connivences du pouvoir.

La Saint-Barthélemy fut ce jour. [24 août 1572.] Nous n'en referons pas l'histoire : on peut la lire en détail à l'article qui lui est consacré. Disons seulement qu'après cette sanglante réaction, le parti protestant se retrouva debout en présence de la cour, inspirant les mêmes craintes et faisant les mêmes menaces pour l'avenir. Le siége de la Rochelle par le duc d'Anjou montre quelle énergie avaient puisée dans leur malheur ces gens qui se croyaient voués désormais au poignard. Vingt-quatre mille hommes tués devant cette ville payèrent de leur vie la faute de leur roi et celle de tous ses aveugles prédécesseurs. « Lorsque cette population affamée consentit à se rendre, il fallut lui accorder la liberté de conscience. » (Gabourd, *Hist. de France*, t. II, p. 346.) [1573.]

L'année suivante [1574], Charles IX mourut d'une maladie affreuse dont ses remords paraissent la cause. Cet infortuné prince, qui avait ordonné le massacre de la Saint-Barthélemy, perdait le sang par tous ses pores, et le matin on le trouvait souvent inondé de cette horrible sueur. Triste victime d'une ambition effrénée, prince plus digne de pitié que de blâme et qui eût pu être un grand roi si l'on n'avait étouffé en lui le germe des grandes qualités dont son enfance fit preuve.

Sa mort appelait au trône Henri duc d'Anjou, roi de Pologne, le vainqueur de Jarnac, de Moncontour et de la Rochelle. La nation catholique crut voir renaître les beaux jours des âges de foi : peu de princes arrivèrent au trône entourés de plus d'hommages, d'affection et d'espérance. Beau, affable, intelligent et brave, le duc d'Anjou avait été populaire. Le roi de France détruisit tous ces beaux rêves dès les premiers jours de son avénement. Echappé de Varsovie comme un prisonnier qui s'évade, au lieu d'accourir à Paris faire face aux circonstances, il perdit en chemin, dans la débauche et la folie, un temps irréparable. Bientôt le petit-fils de saint Louis, l'héritier du trône de Charlemagne, ne fut plus qu'un bouffon, courant les rues et les places publiques, bafouant ses sujets, insultant leurs femmes, et largement payé en avanies et en coups de bâton. La cour valait le monarque : les chefs de la noblesse, le duc d'Alençon, frère du roi, et le roi de Navarre, son cousin, rivalisaient avec lui de folie et de cynisme. La pudeur n'était plus qu'une vertu surannée, la religion une vieillerie hors de mode, la bonne foi un préjugé bon pour les siècles passés. L'adultère, la magie, les philtres, et l'art des empoisonnements ou des spadassins étaient les passe-temps de cette cohue dorée. Ce qui n'empêchait pas aux jours de fêtes le roi *très-Chrétien* et ses Catholiques courtisans, d'assister à l'Office divin, et aux processions en habits de pénitents, un cierge et une discipline à la main. Edifiante compensation de désordres qui ne prenaient pas même soin de se cacher!

Ce règne s'ouvrit par la guerre des malcontents que dirigeaient Alençon et Bourbon. Battus à Château-Thierry par le duc Henri de Guise, ils recoururent à l'étranger, leur ressource ordinaire, et Catherine effrayée signa la paix. [1575.] L'édit de Blois suivit, reconnaissant légalement l'existence du protestantisme, accordant aux huguenots des chambres mi-parties, des places de sûreté, la réhabilitation de Coligny et autres apostats, la reconnaissance des enfants nés des mariages sacriléges des prêtres et moines défroqués; enfin, pour couronner l'œuvre, le payement de la solde due aux soldats appelés d'Allemagne par les révoltés. [1576.] Il n'était pas possible de descendre plus bas.

La Ligue naquit alors : son histoire est écrite ailleurs. On ne la recommencera pas ici : un résumé rapide suffit.

En 1584, la mort du duc d'Alençon, unique héritier d'Henri III, rompit le lien qui unissait encore le roi à son peuple. Refusant de reconnaître pour maître futur le Béarnais hérétique, la nation inaugura auprès du pouvoir royal cet autre pouvoir dont nous avons ailleurs étudié la naissance et les développements. Placé ainsi à l'état de tiers parti entre les protestants et les Catholiques, Henri alla de l'un à l'autre parti et finit par se mettre à la tête de la Ligue pour la modérer et bientôt la dissoudre. La Sainte-Union refusa d'obéir au décret du monarque et continua d'exister sans lui et contre lui. Le 12 mai 1588, Henri fuyait devant l'insurrection : le 23 décembre suivant, le poignard des quarante-cinq vengeait sur le duc de Guise la honte du roi et le triomphe de la Ligue. Meurtre inutile qui donnait à la Sainte-Union une nouvelle force et ruinait les espérances du monarque. Déchu par décret de la Sorbonne, Henri se rapproche du roi de Navarre, et, d'accord avec lui, marche sur la capitale. Dieu l'attendait là : Le fanatique Jacques Clément l'assassina à Saint-Cloud le 2 août 1589. Henri III, le dernier de la race des Valois, était âgé de 39 ans : il en avait régné 15.

Comme il ne laissait pas d'enfant, le trône était vacant. Les protestants et les politiques y portèrent Henri de Bourbon, roi de Navarre; les Catholiques y élevèrent Charles cardinal-duc de Bourbon. Ce dernier étant mort en 1590, la Ligue, alors présidée par Mayenne, ne le remplaça point : de trop graves conflits d'une part empêchaient une élection; d'autre part les événements faisaient une loi d'attendre une solution pacifique.

Digitized by Google

Le 25 juillet 1593, l'abjuration du roi de Navarre tranchait la difficulté. Entré à Paris par la trahison du gouverneur, le 21 mars 1594, Henri marchait de succès en succès, se fit absoudre à Rome le 17 septembre 1595, et reçut la soumission du duc de Mayenne au mois de janvier de l'année suivante. La Ligue avait cessé d'exister : son but était atteint. La concession du roi en consacrant son principe, assurait l'avenir de la religion catholique en France : jamais plus beau succès n'avait payé de plus héroïques efforts.

Il semblait qu'après ce triomphe du Catholicisme, l'hérésie n'eût plus qu'à s'éteindre dans une agonie obscure. On pouvait accorder la liberté de conscience à ces insensés qui avaient quitté, pour les folies de la prétendue Réforme, la foi de l'Eglise de Jésus-Christ. Mais c'était assez : sans privilége, sans considération, sans appui près du pouvoir, l'erreur n'eût pas tardé à céder le terrain à la vérité.

Il n'en fut rien. Vaincu par la Ligue à Saint-Denis, Henri IV, qui avait abjuré plus par politique que par conviction, voulut prendre sa revanche. Pauvre prince, qui a reçu d'admirateurs intéressés le surnom de *Grand*, et qui ne sut jamais comprendre ce qu'avait d'étroit sa politique à l'égard de la nation catholique : chef de parti, il était arrivé au trône par les moyens ordinaires aux hommes de parti ; sur le trône, il en avait gardé l'esprit. Après avoir, par le peu d'élévation de ses vues, compromis le succès de ses desseins avant son arrivée au pouvoir, il compromit encore l'avenir de la cause qu'il avait embrassée pour y parvenir, par son désir inepte d'humilier ses vainqueurs.

L'édit de Nantes [avril 1598] donna aux protestants une existence à part dans l'Etat. Ce n'était plus seulement la reconnaissance de l'édit de Blois, reconnaissance contre laquelle avaient protesté les armes à la main, pendant seize ans, tous les vrais français, reconnaissance par conséquent aussi illusoire qu'illégale : c'était la création d'un Etat protestant et républicain dans un Etat catholique et monarchique ; c'était l'érection d'un trône et d'un autel illégitimes contre l'autel et le trône qu'avaient vénérés les siècles passés ; c'était la reconnaissance du droit qu'avaient de se produire au grand jour, à la face de la France insultée, sous la haute tutelle du pouvoir, l'erreur et l'indifférentisme en matière religieuse, le mépris de l'autorité et l'esprit de révolte en matière politique. C'était en un mot, pour le présent, l'affront le plus sanglant fait à la nation, le démenti le plus formel donné à toutes les protestations de Saint-Denis et de Chartres ; et pour l'avenir, le gage certain d'une longue suite de bouleversements dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux.

Ainsi soixante-douze ans de lutte contre la Réforme n'avaient abouti qu'à préparer et consolider son établissement sur le sol français. Des milliers de martyrs avaient versé leur sang ; l'incendie, le pillage, le viol, la famine s'étaient promenés du nord au midi et de l'est à l'ouest sur la surface du royaume très-chrétien : et tant de sang répandu, tant de souffrances endurées, tant d'efforts héroïques n'avaient eu pour résultat que d'implanter au sein du plus croyant et du plus généreux peuple du monde l'égoïsme et l'incrédulité ! Ah ! Clovis, Charlemagne, Philippe-Auguste et saint Louis durent gémir dans leurs tombes de l'abaissement où s'éteignait cette France qu'ils avaient travaillé à faire si grande !

Mais si Dieu permettait que l'hérésie semblât victorieuse, il ne voulait pas qu'elle pût s'applaudir d'un triomphe durable. Quelques années encore, et le protestantisme d'abord frappé à mort comme parti politique, allait perdre, comme institution religieuse, les priviléges dont Henri IV l'avait gratifié.

DEUXIÈME PÉRIODE. [De 1598 à 1628.] — *Fin du règne de Henri IV. — Règne de Louis XIII.*

Bien que l'on puisse dire que la paix fut rendue pour un temps au royaume par l'édit de Nantes, il importe cependant d'observer que les protestants n'en continuèrent pas moins à se tenir à l'écart du pouvoir, et à lui susciter des embarras. Après avoir fait reconnaître par le roi la légalité de leur existence, ils ne pouvaient logiquement abandonner aussitôt que gagnés, les priviléges qu'ils s'étaient arrogés et avaient enfin fait sanctionner. Parce qu'on étouffa bien des réclamations de leur part, et que des plaintes de la part des Catholiques ne sont pas parvenues, il ne faut pas en conclure que les calvinistes n'étaient plus persécuteurs là où ils étaient forts, et que les Catholiques étaient à l'abri de leurs vexations. Il fallut nombre d'ordonnances royales pour dissoudre les assemblées de Chatellerault et de Saumur, nombre de représentations pour en prévenir d'autres non moins séditieuses et intempestives. [1606.] Il fallut faire montre d'autorité pour empêcher les synodes de Gap et de la Rochelle [1603-1607] de déclarer à la face de la France que le Pape était l'Antechrist, etc. ; pour rendre à l'évêque de Montauban la possession de son Eglise cathédrale [1606], et aux Catholiques de Montpellier leurs droits politiques. [1601.] Encore fallut-il concéder plusieurs faveurs à ces sujets indisciplinés et fermer les yeux sur plusieurs actes qui auraient constitué de la part des Catholiques un crime de rébellion. (*Hist. des édits de pacification*, p. 236-249.)

Le 14 mai 1610, le couteau de Ravaillac dénoua la situation. Louis XIII arrivait au trône à neuf ans, et Duplessis-Mornay se hâtait d'inviter ses frères en Calvin à se faire majeurs pendant la minorité du roi. (*Bibliographie catholique*, octobre 1855, p. 172.) L'invitation était pour le moins inutile : tant que l'anéantissement de la religion catholique n'était pas obtenu, les protestants croyaient n'avoir rien fait. Non pas que les désirs de plusieurs ne fussent accomplis :

Digitized by Google

ils avaient de la tolérance, des honneurs, de la richesse, de l'influence ; il leur importait peu dès lors d'être romains, génevois ou serviteurs du prophète. Mais en revêtant l'indifférentisme religieux, ils n'avaient pas dépouillé cet esprit inquiet et turbulent qui les caractérisait depuis leur origine. Aux grands, il fallait une féodalité indécise, où le plus clair était que chacun y devrait trouver son intérêt ; aux ministres il fallait l'anéantissement de l'Eglise de France, n'importe par quelle voie et à quel prix ; au peuple, il fallait la république, le pillage, du sang et de l'or, la satisfaction de tous les instincts brutaux si merveilleusement développés par la doctrine de Luther et de Calvin : à tous il fallait le renversement du joug, quelque léger qu'il leur eût été fait. *Non serviam* (*Jerem.* II, 20), la devise de Lucifer, le patron des hérétiques, était au fond de toutes les aspirations de cette tourbe menaçante qui s'agitait autour du trône et de l'autel.

Le conseil du roi parut d'abord craindre que ces passions effrénées ne secouassent le joug avant qu'on ne fût en mesure de les réprimer, et on se hâta de confirmer l'édit de Nantes. On ajouta à cette faveur l'autorisation de garder cinq ans encore les places de sûreté que Henri IV avait concédées pour huit ans d'abord, puis pour douze. L'assemblée protestante de Saumur obtint même une augmentation à la somme allouée pour le traitement des ministres et la solde des garnisons des places de sûreté. [1610-1611.]

Cette assemblée s'était à peine dissoute, qu'au mépris des ordonnances royales chaque province créa son assemblée particulière pour assurer la parfaite observation des édits. [1612.] On eut encore l'indulgence de fermer les yeux sur ces conventicules, à la seule condition qu'ils se dissoudraient. [13 avril 1612.] Cette indulgence ne servit qu'à centupler l'audace des sectaires, et l'assemblée de Privas osa protester contre l'amnistie royale, qui semblait refuser aux religionnaires le droit de se réunir en conseil quand bon leur paraîtrait.

Ce n'est pas tout. Le mariage du roi avec l'infante Anne d'Autriche portait ombrage aux Réformés : l'assemblée de Grenoble prit la résolution d'empêcher cette alliance. On fit appel au duc de Lesdiguières et au duc de Rohan. Le premier refusa net son concours à cette entreprise insensée ; le second, au contraire, prit les armes et se posta dans Castillon, pour barrer le passage au roi, qui se rendait à Bordeaux. Ne pouvant s'ouvrir un chemin de vive force, le monarque dut prendre un détour. [1615.] Malgré ces intrigues, le mariage fut conclu et la cour ferma encore les yeux sur ces audacieuses manœuvres. Une amnistie fut accordée l'année suivante [1616], et l'on eut même la faiblesse d'augmenter le traitement des ministres et la paye des garnisons calvinistes.

C'était exhorter les rebelles à recommencer. Ils n'y manquèrent pas. Quand le roi entreprit de rétablir en Béarn le culte catholique et de réintégrer dans leurs biens les ecclésiastiques dépossédés, les calvinistes commencèrent par protester à l'assemblée d'Orthez. L'envoyé du roi, chargé de faire enregistrer l'édit à Pau, n'échappa à la mort que par une prompte fuite, et une nouvelle assemblée à Loudun fit entendre les mêmes protestations que celle d'Orthez. Cependant comme Louis menaçait de traiter en criminels de lèse-majesté les membres de l'assemblée s'ils ne se séparaient, les députés, peu friands du martyre, se hâtèrent de quitter la place. Mais on se refusait toujours de vérifier l'édit à Pau. Le roi s'y rendit donc avec une escorte imposante et fit lui-même enregistrer l'arrêt.

A cette nouvelle la France fut en feu. Des assemblées se réunirent à la Rochelle, à Milhau, à Nîmes : des manifestes appelèrent aux armes tous les disciples de Calvin, et La Force souleva le Béarn. [1620-1621.] La Guienne et le Languedoc se révoltèrent également.

Le duc d'Epernon fut envoyé contre la Force, et le chassa du Béarn. Le roi lui-même partit le 28 avril pour le Poitou, et fut accueilli à son arrivée par une déclaration de guerre lancée de la Rochelle. La campagne s'ouvrit aussitôt et partout le monarque triompha. Duplessis-Mornay livra Saumur : Châtellerault, Parthenay, Fontenay, Saint-Maixent et Niort capitulèrent. Lesdiguières emporta d'assaut Saint-Jean d'Angély ; Condé s'empara d'Argenton et de Sancerre ; Mayenne soumit Caumont ; Pons, Nérac et Clérac ouvrirent également leurs portes.

Louis ne fut pas aussi heureux devant Montauban. Forcé de lever le siége, il alla prendre Monheur pendant que les protestants enflés de leurs succès ravageaient le pays de Foix. Les scènes d'horreur que les règnes précédents avaient vues, se renouvelèrent alors partout où les calvinistes étaient en force. Montpellier surtout se distingua par son ardeur au pillage et à la destruction des églises. Des considérations dont l'heureux résultat fait excuser les peu louables motifs sauvèrent la vie aux prêtres catholiques de Nîmes et de Montpellier. [1622.]

Lesdiguières après avoir pacifié le Dauphiné, envoya dans cette dernière ville comme ambassadeur le président Du Cros. Au mépris du droit des gens, il fut massacré dans son hôtel par une populace en délire. Tant d'audace demandait un châtiment exemplaire. Après avoir fait démanteler Saumur, battu Soubise à l'île de Ré, et réduit Angoulême, Louis XIII se présenta devant Montpellier. Aussi lâches que cruels, les révoltés se hâtèrent d'implorer la clémence du roi, et une paix signée le 18 octobre mit en oubli tous les forfaits commis depuis deux ans. [1620-1622.] Soubise et Rohan reprirent bientôt les armes, et la Rochelle lança de nouveau ses manifestes incendiaires. Battus encore une fois à l'île de Ré, les Rochellois demandèrent et obtinrent la paix. [1623-1626.]

Cette indulgence touchait à son terme.

Digitized by Google

Le terrible Richelieu venait d'entrer au conseil [1624] et les protestants allaient avoir un rude adversaire à combattre. Entre lui et eux, ce fut un duel à mort : ne pouvant plus espérer de concession pour l'avenir, les sectaires résolurent de garder au moins intacts les priviléges dont ils jouissaient, et, pour se mettre en mesure de lutter avec avantage contre l'ennemi qu'ils avaient en tête, ils implorèrent le secours de l'Angleterre. [1627.] De son côté le cardinal, qui voyait ses grands desseins sans cesse contrariés par les intrigues des réformés, n'avait plus qu'une pensée : écraser sur son rocher cette nichée de vautours toujours prêts au meurtre et au pillage.

Rohan n'eut pas plutôt appelé ses coreligionnaires, que Louis XIII et son ministre se mirent en campagne; pendant que Condé envoyé contre les rebelles du Languedoc, les tenait en échec, le roi et le cardinal vinrent poser leur camp devant la Rochelle, et le siége commença.

Par ordre de Richelieu, Thoiras s'établit à l'île de Ré, et, pour couper toute communication avec la haute mer, une digue d'environ 4,500 pieds ferma le port de la ville assiégée. La discipline la plus austère régnait dans le camp royal d'où les blasphèmes, les duels et les plaisirs étaient exclus. Une précision admirable et une obéissance passive présidaient à tous les mouvements de l'armée, sous la haute direction du cardinal. Les grands seigneurs, ses ennemis, exécutaient eux-mêmes sans murmurer le moindre de ses ordres. Son génie se déployait à l'aise sur un nouveau théâtre : aussi grand comme général que comme administrateur, il était partout, pourvoyait à tout ; et semblait avoir toujours vécu dans les camps et porté l'épée des maréchaux de France.

Les assiégés résistaient aussi avec toute l'énergie du désespoir. Privés des secours de l'Angleterre et ne pouvant plus compter que sur eux-mêmes, ils jurèrent de ne finir la lutte que par la victoire ou la mort. Pendant quatre mois la famine et la guerre décimèrent ces malheureux, sans qu'ils songeassent à ouvrir leurs portes. Mais tant d'efforts devaient être inutiles : l'heure marquée par la Providence, pour la ruine du protestantisme politique, était sonnée. La ville se rendit, et le 1er novembre 1628 Louis XIII et le cardinal y entraient en grande pompe. « Les Rochellois eurent la vie sauve et obtinrent le libre exercice de leur culte : mais leurs remparts furent rasés et leurs priviléges abolis.... La Rochelle s'était révoltée successivement sous Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François Ier, Charles IX, Henri III, et enfin sous Louis XIII. Le siége que dirigea Richelieu coûta 40 millions; mais le cardinal ne crut pas avoir payé trop cher l'occasion de frapper d'un même coup la féodalité, la république et le calvinisme. » (Garoubu, *Hist. de France*, t. III, p. 38-39.)

Cependant la guerre continuait dans le Languedoc. Profitant des embarras que suscitait au roi la guerre de Savoie, les calvinistes intriguaient à Londres et à Madrid pour obtenir des secours. Aussitôt que la prise de Cazal eut laissé Louis libre de marcher contre les révoltés, il fondit avec impétuosité sur Privas, s'en empara et reçut la soumission des villes de Valon, La Gorse et Saint-Ambroise. Les sectaires effrayés demandèrent la paix : leurs conditions ayant été rejetées, ils se rendirent à discrétion. Une amnistie leur fut accordée, et ils gardèrent la liberté de conscience : mais toutes leurs places fortes furent démantelées. Montauban essaya vainement de résister : il fallait se soumettre. Le cardinal y entra le 21 août 1629, et les fortifications furent rasées par son ordre. (*Hist. des édits de pacification.*)

Le protestantisme avait cessé d'exister comme parti politique.

Il semble que Richelieu eût dû faire davantage. « C'eût été peut-être, en effet, le vrai moment non-seulement de mettre fin à l'existence politique des calvinistes en France, mais de leur arracher tous leurs priviléges et de les réduire à une simple tolérance. » (*Bibliographie catholique*, octobre 1855, p. 172.)

Quoi qu'il en soit, Richelieu ne le fit pas, et laissa à d'autres le soin de le faire. Pouvait-il se présenter un moment aussi favorable? Dieu le sait. On a dit ailleurs que celui où fut révoqué l'édit de Nantes ne l'était pas. — *Voy.* l'art. Edit de Nantes.

Ici commence une époque de transition durant laquelle le protestantisme perd peu à peu son influence et les priviléges qui lui restent. Elle a été étudiée ailleurs (*V.* ibid.) : quelques notes suffiront ici pour satisfaire aux exigences de cet aperçu.

Troisième période. [De 1628 à 1685.] — *Fin du règne de Louis XIII. — Commencement du règne de Louis XIV.*

Les développements donnés à l'étude de cette époque, à l'article Edit de Nantes, dispensent d'entrer ici dans les détails. D'ailleurs, cette période, toute de transition, offre peu de faits notoires. C'est la désorganisation du parti protestant, qui, sans être exempte de convulsions, amène cependant en silence, pour ainsi dire, la ruine totale de l'édifice religieux, comme les agitations de la minorité de Louis XIII avaient amené celle de l'édifice politique.

Restés paisibles jusqu'à la mort de Louis XIII, les calvinistes profitèrent de l'avénement de Louis XIV pour élever la voix. Craignant de les avoir à combattre en même temps que les partisans de la Fronde, le conseil royal leur accorda confirmation « de tous les arrêts, déclarations, articles et brevets » par eux obtenus précédemment, à la charge de vivre en repos. [1643-1652.]

Mais, en 1656, la cour, voyant la guerre civile éteinte et les dangers qu'elle avait craints éloignés, sinon pour toujours, au moins pour bien longtemps, révoqua l'arrêt de 1652. Bien que cet acte ait dû n'être guère agréable aux protestants, on ne voit

Digitized by Google

pas cependant qu'ils aient autrement protesté que par leurs réclamations habituelles. Toutefois, en 1659, lorsque le mariage du roi avec Marie-Thérèse d'Espagne fut décidé, ils entreprirent d'y faire opposition, et le synode de Montpellier se mit en relation avec l'Angleterre, leur alliée ordinaire. La cour ne goûta nullement l'entreprise, et des mesures sévères prouvèrent aux agitateurs que le temps était passé où ils pouvaient remuer impunément l'Etat.

N'espérant plus rien dans un royaume où leur position, pour être exceptionnelle et anormale, ne leur conférait plus les droits dont ils avaient tant abusé, les calvinistes commencèrent à quitter leur patrie, allant chercher ailleurs un asile qu'on ne leur accorda pas toujours sans contestation. L'édit de 1667, rendu contre les émigrants, prouve que déjà le nombre en était devenu assez grand pour attirer l'attention du pouvoir.

La guerre de Louis contre la Hollande fournit aux protestants l'occasion de relever la tête. [1672.] Ils crurent le moment favorable pour rouvrir les temples fermés par ordre du roi, et rebâtir ceux que le conseil d'Etat avait fait démolir. Mais Louis XIV n'était pas d'humeur à voir sans émotion ses ordres méconnus. Il sévit avec rigueur : plusieurs ministres furent arrêtés, condamnés à l'amende honorable par arrêt rendu à Lisbonne, et bannis de la province de Guienne. Tout rentra dans l'ordre.

Depuis ce moment jusqu'à 1682, rien de marquant ne signala la désorganisation de plus en plus rapide du parti protestant. Les émigrations, les conversions vraies ou simulées, les mesures prises par les gouverneurs des provinces, tout concourt à désunir ces éléments d'ailleurs disparates, et dont l'unique lien était l'espoir de modifier à leur profit l'ordre établi. La seule marque de vie donnée par les calvinistes à cette époque sont les nombreux pamphlets et libelles diffamatoires répandus avec profusion contre les prédicateurs et les gouverneurs qui les favorisent. Contre ceux qui vexent et oppriment, on n'a pas d'armes, ou du moins on n'en a qu'à distance : les ministres, si virulents contre les missionnaires pacifiques et les gouverneurs tolérants, n'ont nul désir de se jouer aux convertisseurs éperonnés de Louvois. L'Histoire des édits de pacification, si riche en détails sur la matière, n'enregistre, après les requêtes et libelles de 1685, qu'une protestation imprimée à l'abri de toute poursuite, à Amsterdam, et dont les raisons ne reposent que sur des faits controuvés. Sans doute ce ne fut pas la seule, mais elle donne la mesure des autres. Plus occupée des querelles soulevées par le jansénisme, le gallicanisme et le quiétisme, la France prenait peu garde aux derniers moments du protestantisme proprement dit. On observait les sectaires, mais sans les craindre : le mépris et la haine les payaient seuls de leur sympathie traditionnelle pour l'étranger. C'était comme un tigre muselé près duquel la foule passe avec indifférence, parce qu'elle n'a plus rien à en redouter. Le pouvoir lui-même semblait peu s'en inquiéter : la cour laissait à Louvois le soin de pourvoir à tout, avec la coopération très-subalterne de Seignelay et Châteauneuf. On a dit ailleurs comment il y pourvoyait. — *Voy.* l'art. Edit de Nantes.

Voilà pour la vie politique : au point de vue religieux, le protestantisme, comme société, avait subi les mêmes vicissitudes. Quant aux idées protestantes, il n'en était pas de même. Elles s'étaient peu à peu glissées dans toutes les intelligences : la théologie, l'histoire, la philosophie avaient subi l'influence de la Réforme. Pendant que le jansénisme, le gallicanisme et le quiétisme battaient en brèche l'Eglise, l'Etat était sourdement miné par les idées démocratiques et révolutionnaires qui s'infiltraient dans les masses. Entre ces deux écueils, sur lesquels devait venir échouer la monarchie des Bourbons un siècle plus tard, la royauté, la cour, la noblesse se laissaient bercer par les flots paisibles encore, mais dont l'aspect pouvait déjà faire prévoir l'orage; ce frémissement, précurseur des tempêtes qui agitent les peuples aussi bien que l'Océan à l'approche d'une catastrophe, aurait dû avertir les dépositaires du pouvoir. Aveugles volontaires, ils ne virent pas. Le flot dévastateur, après avoir inondé par le schisme le clergé, par la licence la noblesse, par l'esprit d'indépendance et le mépris de l'autorité les classes inférieures, se rua sur le trône et l'autel, autour desquels les barons et les prélats ne se pressaient plus, et la révolution s'accomplit...

Mais revenons. On a dit ailleurs comment, trompé par les rapports de ses ministres et les sympathies populaires, Louis XIV crut le moment arrivé où il devait ruiner jusqu'aux fondements les restes de l'édifice protestant. L'édit de révocation, porté à Paris le 22 octobre 1685, supprima tous les priviléges accordés aux réformés par l'édit de Nantes, exila leurs ministres, leur ôta le droit d'avoir des écoles spéciales, et ne leur laissa que la liberté de conscience.

Cette mesure arbitraire, intempestive, trop souvent exécutée avec une sévérité voisine de la barbarie, excita des révoltes sanglantes. « Ceux d'entre les huguenots, » dit M. Gabourd, « qui ne voulaient se décider ni pour la conversion, ni pour l'exil, se cantonnèrent dans les Cévennes, et il fallut envoyer des armées pour les réduire. Les insurgés, auxquels on donna le nom de Camisards, tinrent en échec dans leurs roches les troupes de Montrevel, de Villars, de Derwick, trois maréchaux de France; mais leur résistance fut une occasion de déplorables massacres. Désobéi pour la première fois, le gouvernement montra une violence farouche. La licence des soldats, aux prises avec une population fanatique, amena d'ailleurs d'affreux excès et de terribles représailles. »

« Louis XIV, trompé par l'impitoyable Louvois, qui présida à ces exécutions, igno-

Digitized by Google

ra, au moins en partie, l'abus qu'on faisait de son nom et de ses ordres. Dans les guerres religieuses des Cévennes, il n'entrevoyait qu'une rébellion de paysans, dont il fallait venir à bout par la force. Autour de lui, personne ne songeait à l'éclairer. Ce n'était pas que les membres du clergé de France, au moins (84) leurs chefs et leurs modèles, consentissent à approuver le zèle implacable de la cour : loin de là, il est de grands noms parmi nos gloires ecclésiastiques qui récusèrent toute solidarité avec les persécuteurs, et nous pourrions au besoin citer Bossuet, Fénelon, Fléchier, Fleury et plusieurs autres, qui intervinrent pour la clémence et la paix. » (GABOURD, *Hist. de France*, t. III, n. 86.)

« Après la paix de Riswick [30 octobre 1697], on reprit le travail des conversions, sans songer à revenir sur le passé. On ne le pouvait pas, comme l'observe si bien le duc de Bourgogne; car c'eût été rappeler en France un vieil ennemi plus exaspéré que jamais par sa défaite et ses malheurs. D'ailleurs, on n'avait aucun repentir du passé, malgré les tristes conséquences qu'avait entraînées la révocation. Sans doute la manœuvre avait été mal concertée, appuyée sur des moyens que la charité et la liberté de conscience bien entendue réprouvent également; elle était surtout trop tardive, car déjà le protestantisme avait déposé en France ces germes de tolérance universelle et d'indifférence religieuse qui s'y développèrent au XVIIIe siècle, et que Jurieu lui-même remarquait avec horreur parmi les émigrés; mais il serait difficile de prouver qu'elle ne retarda pas le règne de l'impiété et de l'anarchie, et même qu'elle n'empêcha pas la Réforme de s'étendre en France aux dépens du catholicisme, à la faveur de la décadence du siècle suivant. Quoi qu'il en soit, on poursuivit l'œuvre commencée; mais les inspirations de la douceur finirent par l'emporter dans les conseils de Louis XIV, et la gloire en revint à l'Eglise représentée par Bossuet et le cardinal de Noailles. » (*Bibliographie catholique*, oct. 1855, p. 177.)

En 1702, la révolte des Cévennes était étouffée. Cette dernière et sanglante convulsion de la société protestante à l'agonie ferma dignement la longue période de malheur, inaugurée en 1521. Amie de la révolte et de la dévastation, dès ses premiers jours, la Réforme en France ne grandit que pour l'inonder de sang et de larmes. La fin devait répondre aux commencements : l'insurrection et le massacre signalèrent ses derniers comme ses premiers jours, après quoi, tout fut fini

QUATRIÈME PÉRIODE. [De 1685 à nos jours.] — *Règnes de Louis XV, Louis XVI, la Révolution, l'Empire*, etc.

Nous avons dépassé de 17 ans la date qui, d'après notre préambule, devait borner la troisième époque de cette histoire. Mais il importe de remarquer que l'édit de 1685 était le fait culminant autour duquel se groupent l'émigration et la révolte des Cévennes. Il ne fallait donc pas les en séparer. C'est pourquoi, considérant plus la division logique des époques que leur distinction chronologique, nous avons étendu les précédents jusqu'à 1702, tout en maintenant notre répartition première des temps, parce que 1685 est une date plus propre à fixer l'attention de celui qui étudie. Cela noté, achevons.

Quand on dit que tout était fini pour le protestantisme après 1702, il ne faut pas entendre que le travail des idées protestantes s'arrête là. Ce n'est pas au commencement du XVIIIe siècle qu'on peut le penser. Tout ce siècle n'est que l'écho de la révolte de Wittemberg : le moine saxon revit dans Voltaire; le seigneur de Ferney reproduit Luther, moins le cœur. Avant que l'orgueil de l'hérésiarque eût flétri en lui la sensibilité du poëte, et substitué à l'amour de son Dieu et de sa vieille Germanie l'ardeur brutale des jouissances des sens, Luther se distinguait par un sentiment vrai des belles choses, une aspiration naturelle vers le bien, que Voltaire ne ressentit jamais. Gâté dès son enfance, il ne développa en lui que l'esprit; le cœur resta serré, sans battement pour ce qui est noble et pur. Il n'eut pour tout ce que les hommes admirent qu'un regard envieux, et pour tout ce qu'ils vénèrent qu'un sourire de mépris. Semblable au ver, qui ne touche à la rose que pour la souiller, Voltaire, le plus grand des coupables après Judas, n'aima et ne respecta rien. Il travailla à tout renverser et tout flétrir. Luther fait souvent pitié, Voltaire n'inspire jamais que le mépris : on peut lire la vie du moine saxon sans haine; on n'a qu'à détester dans les actes d'Arouet. On ne peut rester impassible au récit de ces félonies à l'égard de la religion, de la patrie, de l'honneur, de la plus simple probité : son génie ne le rend que plus abominable. S'il a pu passionner les âmes aveuglées ou dégradées, il ne pourra jamais avoir les suffrages d'un cœur droit et chaste. Il a fallu à cet homme le XVIIIe siècle pour écho; ou plutôt il a fallu au XVIIIe siècle l'héritier de toutes les incrédulités, de toutes les indifférences, de toutes les corruptions antérieures, Voltaire pour apôtre, puisqu'il avait Satan pour Dieu.

Remise en de telles mains, la cause des idées protestantes n'était pas perdue : loin de là, son plus beau temps était arrivé, et l'apothéose de Voltaire devait consacrer son triomphe.

Le jansénisme fut le trait d'union entre le protestantisme proprement dit et le philosophisme du XVIIIe siècle. Né de la Réforme, il attaqua comme elle (bien qu'il la reniât pour sa mère) le principe de foi et le principe d'autorité. Pas plus qu'à l'origine du protestantisme, le gouvernement ne fut

(84) Pourquoi cet *au moins*.

Digitized by Google

attentif à ses propres intérêts. Sous Louis XIV, en détruisant Port-Royal, contempteur des droits pontificaux et royaux, on consacrait sa révolte par le schisme gallican. Sous le règne de Louis XV, le pouvoir, plus occupé d'abaisser l'Eglise que de pourvoir aux besoins de l'Etat, laissa se développer, pour ainsi dire, à l'aise, des principes dont on s'effraya trop tard. Les répressions furent, comme au temps des Valois, arbitraires et sans portée, parce qu'elles étaient privées de la sanction de l'Eglise. Non que le clergé n'approuvât pas ce que l'on faisait pour écraser l'hérésie : tout au contraire, il était la seule sentinelle vigilante qui dénonçât l'approche du danger, et qui appelât aux armes. Mais toutes ces mesures étaient prises sans lui, souvent même contre lui. En même temps qu'on sévissait contre les sectaires, on exilait le saint archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, parce que son zèle portait ombrage à ces prudents du siècle, dont la sagesse ne conduit qu'à la mort.

Ainsi, chaque jour arrachait une perle à la couronne de l'Eglise de France; chaque jour un rayon de son auréole s'éteignait. Le mépris de la religion allait toujours grandissant; les rangs du sacerdoce lui-même comptaient un nombre sans cesse croissant de faux frères; les ordres monastiques, ébranlés par ce souffle d'indépendance et d'incrédulité, se dissolvaient et s'éteignaient dans le crime et la licence. « Le sel de la terre, » comme l'a dit magnifiquement Massillon, « s'était affadi; les lampes du Seigneur s'étaient éteintes, et les pierres du sanctuaire se traînaient sur les places publiques. »

Alors nous arriva de l'Angleterre et de l'Allemagne protestantes (ceci est à remarquer) ce faux esprit qui fut la vie du XVIIIe siècle, et dont Voltaire est le type. Une haine fiévreuse pour toute croyance révélée, la lassitude de tout frein, envahirent la société polie, et descendirent sur les masses comme une pluie trop féconde en misères de toute sorte. Il ne nous appartient pas de faire ici le tableau, même abrégé, de cette époque sans nom, où l'esprit du mal prit Dieu à partie, et sembla le défier d'empêcher son règne sur la terre; où la foi, la soumission aux puissances légitimes, la loyauté, la charité et la pudeur, bannies de tous les cœurs, semblèrent n'avoir plus d'asile dans le monde. Il nous suffit d'avoir signalé cette dernière transformation de la Réforme.

Partie de la négation du principe d'autorité en matière de foi, elle arrivait à la négation absolue de toute croyance; c'était logique : le lendemain, elle enfantait l'indifférentisme absolu, le nihilisme, c'était encore nécessaire. Mais, ayant atteint son but dans l'ordre religieux, elle recommençait sa lutte contre l'ordre politique établi, et la révolution allait éclore.

Le dernier acte de la consommation de ce grand œuvre fut la décision arrachée à Louis XVI en faveur des protestants. Leurs droits civils leur furent rendus par l'édit du 24 novembre 1787, à l'instigation de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse (85).

« Tout annonce, » dit Gabourd, « une crise sociale; et cette dernière mesure précipitait encore le moment où devait avoir lieu, dans l'ordre des faits politiques, une révolution déjà accomplie dans les idées. » (*Hist. de France*, t. I, p. 65.)

L'année suivante, on convoquait les états généraux, et l'insurrection préludait aux grands bouleversements qui signalèrent les quinze dernières années du siècle, par les émeutes de Paris et de Grenoble. Le 5 mai 1789, les états s'assemblaient; le 2 juin, le tiers prêtait le serment du Jeu de Paume, et le 23, Mirabeau adressait au marquis de Brezé cette apostrophe célèbre : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes! » La révolution était consommée.

Loin de se montrer reconnaissants à l'égard du roi qui leur avait rendu la jouissance de l'état civil, les protestants devinrent, au dire de Malesherbes lui-même, ses plus mortels ennemis. La royauté allait recueillir les fruits de la longue connivence à l'abri de laquelle les principes antisociaux de la Réforme s'étaient développés. Ce même Rabaud-Saint-Etienne, qui avait tant intrigué pour préparer l'édit de 1787, devait être l'un des membres les plus ardents de la Convention. Dès 1791, le midi avait vu s'accomplir de sanglantes réactions contre les Catholiques, et ces hideux excès étaient restés impunis. A une époque où la mort planait sur la surface de la France, où la royauté et l'Eglise semblaient s'engloutir dans le gouffre de la révolution, il était difficile que ces crimes attirassent plus que d'autres l'attention du pouvoir et des peuples. Mais le midi était un trop petit théâtre pour la Réforme, et le cadavre des Catholiques, égorgés à Nîmes, n'était pas un sacrifice suffisant pour apaiser sa soif de sang. La constitution civile du clergé, l'abolition de la royauté, le jugement de Louis XVI, la persécution des prêtres restés fidèles, sont des conséquences trop évidentes des principes de libre pensée et d'indépendance absolue pour qu'on puisse se méprendre sur leur cause. Sans donc vouloir prétendre qu'à la révolte de Wittemberg se rattachent immédiatement les crimes de la Convention, il est permis de dire que des germes, déposés par Luther et Calvin dans le sein de la nation française, sont nés tous les malheurs de cette époque funèbre.

Et nous les petits-fils des ligueurs, nous les fils des victimes de la Réforme, nous avons pu voir sans réclamations placer, sur

(85) Malesherbes, Condorcet, Rulhières, Necker, Raynal, Clavière et le ministre Rabaut-Saint-Etienne avaient g andement travaillé à préparer cet édit. (*Mémoires pour servir à l'hist. ecclés. du* XVIIIe *siècle.*)

Digitized by Google

la même ligne, la religion de Clovis, de Charlemagne, de Philippe-Auguste, de saint Louis, et le burlesque symbole de Luther et de Calvin! Nous avons pu reconnaître les mêmes droits au culte pour lequel nos ancêtres ont versé leur sang sur les champs de bataille, et à la doctrine qui a fait verser le sang de nos pères sur les échafauds! Nous avons souffert qu'on inscrivît les noms des François de Lorraine, des Henri de Guise, des Charles de Mayenne à côté de ceux des Rousseau et des Rabaut-Saint-Etienne! Il y a vraiment de quoi se vanter, et notre esprit de tolérance pour toutes les folies de la raison humaine est un admirable progrès!

Ce n'était pas ainsi que l'entendaient nos pères. Eux aussi s'armaient contre la royauté, mais pour la forcer à sauvegarder sa propre gloire : ils repoussaient un prince du trône, mais parce qu'il était félon à l'égard de Dieu, ce suzerain suprême devant lequel se courbaient leurs têtes si fières et à juste titre! Eux aussi voulaient la liberté et le progrès : mais leur liberté ne signifiait pas licence, et leurs progrès ne se séparaient pas de la marche de l'Eglise : ils alliaient intimement la foi et la liberté. Avaient-ils tort? Beaucoup l'ont dit sans arriver à autre chose qu'à démontrer le contraire. « Nous ne blâmons si souvent les idées de nos pères, » a dit l'abbé Rorhbacher, « que pour la raison toute simple que nous en avons seulement la moitié. » A force de faire progresser notre intelligence, nous sommes arrivés à la rétrécir : pour le cœur, il est resté à l'entrée du XVIIe siècle, jusqu'où rétrogradent ceux qui croient avoir besoin de Dieu pour le comprendre et admirer ses œuvres.

Et cependant le danger n'est pas tellement éloigné qu'il ne doive encore exciter nos alarmes. Dans l'ordre politique la révolution continue, et Dieu sait quand elle finira. Dans l'ordre religieux, le protestantisme vaincu en 1805 sut néanmoins se ménager cette tolérance qui le met sur le même pied que le culte catholique, autorise la construction de ses temples, la célébration de ses fêtes, subventionne ses ministres, ne permet contre sa doctrine que des attaques édulcorées, et souffre enfin sa propagande antisociale par les sociétés secrètes, et anticatholiques, par les sociétés bibliques. Ces dernières datent de 1804, ce qui prouve qu'on trouvait satisfaisante la position faite aux sectateurs de Luther, Calvin et autres. Après avoir été réduit au second rang par le décret qui déclarait le Catholicisme religion d'Etat, le protestantisme a su en 1830 reconquérir ses priviléges. Il a même su placer près du trône des rois très-chrétiens une de ses filles, épouse du prince royal : il a confié à cette mère luthérienne l'éducation des petits-neveux de saint-Louis! Que pouvait-il demander de plus? quoi? L'anéantissement complet du catholicisme, le renversement du trône pontifical. Appuyée sur une armée (c'est le mot) de prédicateurs, de journalistes, d'hommes d'Etat, de libellistes, de financiers, de colporteurs, de corrupteurs de toute sorte agissant à découvert ou en secret, il travaille sans relâche pour arriver à son but (*Des efforts du protestantisme en Europe*, Introduction.)

« Après la révolution de 1848, » dit Mgr Rendu, « le protestantisme, espérant sans doute arriver à ses fins, n'a pas dédaigné de se mettre au service des socialistes (86). »

« A dater de cette époque, ces deux puissances n'en font qu'une, quand il s'agit d'attaquer l'Eglise. Dans les livres, dans les journaux, dans les intrigues politiques, elles se donnent constamment un mutuel secours. Ce n'est pas cependant que les socialistes veuillent du protestantisme de Calvin, ni que les protestants puissent vouloir du socialisme de Proudhon; mais ils veulent d'abord se servir les uns des autres pour détruire la foi, bien décidés à s'entre-déchirer plus tard. »

« Jamais, » continue le prélat « l'agitation religieuse n'avait été aussi universelle. Au XVIe siècle, il y avait eu des guerres civiles, des guerres nationales, qui avaient la religion pour cause; mais il n'est pas sûr qu'il y ait jamais eu tant d'accord pour combattre la vraie religion. C'est bien aujourd'hui que les nations sont réunies contre le Seigneur et contre son Christ. Il avait été dit dans l'Ecriture : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle* (*Matth.* XVI, 18) : l'enfer, qui l'a entendu, a accepté le défi, s'est mis en campagne, et voilà qu'il ose espérer la victoire. »

Si cette dernière partie de la citation faite par nous semble n'avoir pas son application absolue en France, il ne faut pas oublier ce que le protestantisme entreprend contre Rome. Au point de vue politique, nous sommes attaqués à Rome dans la personne du Souverain Pontife : au point de vue religieux nous sommes en cause, puisque notre influence est basée, à Rome surtout, sur notre dévouement à la chaire de Saint Pierre. Qui touche à la tiare touche à la couronne de Charlemagne, et nous devons dire, comme Napoléon Ier : « Gare à qui la touche! » Fils aînés de l'Eglise de Rome, nous ne saurions souffrir qu'on insulte notre Mère et qu'on machine sa ruine, sans souffrir par là même qu'on attente à notre foi et à notre gloire. Il y a entre le Saint-Siége et la France des relations intimes qui ne sauraient échapper à l'observateur. Aussi les ennemis de la papauté sont-ils les nôtres, les envieux de no-

(86) « Ecrasé par le sentiment de sa faiblesse, » dit plus haut l'illustre prélat, « le protestantisme a dans tous les temps cherché des appuis en dehors de la doctrine. Il a successivement fait alliance avec tous les ennemis de la révolution. Au XVIIIe siècle, il s'est ligué avec la philosophie et rangé aux côtés des encyclopédistes pour aider la révolution de 89, qui, dans la pensée des uns et des autres, devait renverser l'Eglise, ses augustes chefs et toutes ses institutions. » Les temps sont-ils changés?

Digitized by Google

tre gloire et de notre prospérité : aussi, toutes les fois que nous avons laissé insulter la papauté, avons-nous vu nos ennemis battre des mains à la vue de notre abaissement devant Dieu et les hommes. Rome est le cœur de l'Eglise, dont nous sommes le bras droit. Il importe d'y penser.

Cet accord contre la papauté qui anime les libellistes les plus séparés d'ailleurs de sympathies, cette haine forcenée qui s'aide de l'ignorance, de la mauvaise foi contre l'Eglise, tout cela ne prouve-t-il pas que le protestantisme, non plus de Calvin, non plus de Socin même (c'est trop peu dire), mais le protestantisme de Voltaire vit encore parmi nous?

« Nous sommes forcés de reconnaître, » s'écrie, avec douleur, Mgr l'évêque d'Annecy, « que s'il n'y a pas de vitalité dans le monstre de l'hérésie qui lutte avec tant de violence contre la mort et qui se dresse avec fureur contre l'Eglise de Jésus-Christ, il s'y trouve malheureusement une force ignorante, une puissance brutale capable de renverser bien de consciences mal affermies. Elle se reconnaît trop faible pour essayer de faire des hérétiques ; mais nous reconnaissons, nous, qu'elle peut faire des indifférents, des incrédules et des impies ; c'est encore trop. » (*Des efforts du protestantisme en Europe*, Introduction.)

Si le protestantisme, proprement dit, a fini son temps, il semble donc qu'on en peut dire autant du scepticisme, en matière de foi et de la haine contre l'Eglise, auxquels il a donné naissance. En constatant l'agonie et la mort du protestantisme de Luther et de Calvin, nous devons aussi constater l'ouverture d'une nouvelle période de luttes pénibles dont l'issue, pour n'être pas douteuse, peut être fort éloignée. La guerre par l'épée n'est plus possible, c'est (pour employer un mot déjà célèbre) la plume à la main qu'il faut escorter la vérité et la liberté catholiques, ces deux divines voyageuses, dont l'enfer veut entraver la marche. Il faut une Sainte-Union, une Ligue comme au XVIe siècle, sainte union de prières d'abord, et d'efforts généreux contre l'ennemi commun de la société et de la religion.

Contre le voltairianisme se sont coalisés les fils des croisés : au protestantisme nouveau opposons les fils des ligueurs. Le combat sera rude : bien des champions succomberont à la tâche. Mais qu'importe ? Le Catholique sait user sa vie dans les luttes de la pensée, comme il sait la briser dans les luttes des champs de bataille : la foi et la patrie ont des droits égaux au sacrifice de ses jours. Et, plus heureux sur le terrain des controverses religieuses, que sur celui des querelles politiques, il ne saurait douter du succès. Il a Dieu pour lui : qui craindrait-il ? Le Christ divin n'est-il pas le vainqueur, le dominateur par excellence, et son règne ne doit-il pas s'établir en dépit de tous les efforts de l'enfer. — *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.*

Voy. les art. BALTHÉLEMY (la SAINT-), UNION ÉVANGÉLIQUE, EDIT DE NANTES, CHARLES IX, HENRI III, HENRI IV, GUISE, MAYENNE (Charles de Lorraine, duc DE), CATHERINE DE MÉDICIS, BOURBON (Charles DE), etc., etc., etc. (87)

FRANCK. *Voy.* l'art. suivant.

FRANCKIENS. — Franck était disciple de Daniel Hoffmann : à son époque l'anabaptisme était alors divisé en quarante-quatre branches différentes, il en ajouta une quarante-cinquième qui prétend que les sacrements et tout le culte extérieur de la nouvelle loi sont inutiles, et que l'homme ne doit puiser qu'en lui-même les règles de sa croyance comme de sa conduite. Il est fameux par ses blasphèmes contre la sainte Ecriture. — *Voy.* ANABAPTISME.

FRA-PAOLO. *Voy.* TRENTE (Histoire du concile de).

FRÉDÉRIC Ier (DE SLESWIG-HOLSTEIN), surnommé le Pacifique, roi de Danemark, Norwége et Islande, fut choisi, en 1523, pour remplacer Christian II que le sénat de Copenhague avait déclaré indigne de régner. — Le choix n'était pas heureux, car Frédéric était digne en tout de son prédécesseur. Imbu comme lui des idées luthériennes, il commença néanmoins par jurer solennellement de défendre la religion catholique. Il ne dissimula pas longtemps. Il favorisa le prédicant Hans Tausen, et souffrit même qu'il ameutât la populace contre l'évêque de Wilbourg [1524]. Deux ans après Frédéric se déclara ouvertement pour les nouvelles doctrines, allégua, devant la diète d'Odensée, que son serment ne l'obligeait nullement à souffrir les abus dont l'Eglise catholique était souillée. Pour réformer ces abus, il permit aux prêtres et aux moines de se marier, et défendit aux évêques de recourir à Rome pour le pallium et les pouvoirs qu'il se réservait d'accorder. Les luthériens reçurent la jouissance du droit de citoyens jusqu'au premier concile général. Après ces préliminaires, Frédéric rompit absolument avec Rome. Une conférence, tenue par ses ordres à Copenhague, entre les Catholiques et les protestants, se termina, grâce à son arbitrage, au profit des derniers. On devait s'y attendre : ces sortes de colloques n'étaient partout qu'une dérision sacrilége dont l'issue certaine devait être l'exaltation de l'hérésie. La noblesse, gagnée par les concessions et

(87) Ouvrages consultés : *Histoire de la Ligue*, CHALAMBERT ; — *Histoire des édits de pacification ; — Eclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes ; — Histoire de l'Eglise*, de RORHBACHER ; — *Histoire de Bossuet*, de BAUSSET ; — *Histoire de Calvin*, AUDIN ; —*Bibliographie catholique*, octobre 1855 ; — *Des efforts du protestantisme en Europe*, Mgr RENDU ; — *Mémoire pour servir à l'histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle ; — Foi et lumières*, de NANCY. 1846 ; — *Histoire de France*, de MÉZERAY ; — *Lettres* de FÉNELON ; — *Histoire de l'Eglise*, par BÉRAUD-BERCASTEL ; — *Histoire de France*, par GABOURD ; — *Histoire de l'Eglise*, par ALZOG.

Digitized by Google

promesses du roi, consentit à l'aider dans son œuvre de spoliation. Les luthériens obtinrent donc pleine liberté de conscience, ou, selon leur explication pratique, de piller et brûler les couvents, de chasser, de maltraiter, de tuer les moines et les religieuses, en un mot de promener sur toute la surface du Danemark le fer et le feu. Ils s'en acquittèrent à merveille, et un écrivain protestant, Geyer, assure que, nulle part ailleurs, les moines n'eurent plus à souffrir : mais les moines n'étaient pas les seuls Catholiques danois, il n'y a donc pas de raison de croire qu'on les traitât mieux. Le peuple se lassa de souffrir : des troubles éclatèrent. Christian II, que le repentir n'empêchait pas de songer à reprendre sa couronne, s'il le pouvait, en profita pour faire une descente en Norwége. Mais sa tentative échoua : pris à Christiania, il expia, par dix-sept ans de réclusion, les fautes de sa vie passée. Ainsi délivré de ce compétiteur, Frédéric consomma son triomphe, en employant contre les opposants les armes ordinaires des princes réformés de l'époque. Toutefois il ne put jouir longtemps du fruit de ses peines : Il mourut en 1533, laissant le Danemark plongé dans l'anarchie.

Son fils Christian III devait, en héritant de son trône, mettre la dernière main à l'évangélisation nouvelle du Danemark. Quelques essais avaient aussi été tentés en Norwége, mais à peu près inutilement : il appartenait à Christian, instruit par les exemples de ses deux prédécesseurs, de consommer ce grand œuvre. — *Voy.* CHRISTIAN III, et SCANDINAVIE.

FRÉDÉRIC IV. *Voy.* SLAVES (Peuples).

FRÉDÉRIC V. — Frédéric V, électeur palatin, était le chef de l'UNION ÉVANGÉLIQUE. (*Voy.* ce mot.) Quand Maximilien de Bavière eut organisé la sainte Ligue pour lui tenir tête, les deux camps furent dirigés par les deux représentants des deux branches de l'ancienne maison de Wittelsbach.

Frédéric n'avait rien des hautes qualités du duc de Bavière. Si l'Union évangélique avait fixé sur lui son choix, c'est qu'elle comptait sur ses immenses ressources et sur les alliances puissantes qu'il devait offrir, étant gendre du roi d'Angleterre, et proche parent de celui de Danemark. Quand la couronne de Bohême lui fut proposée, il vit les embarras que lui susciterait cette couronne, et, par amour du repos, hésita longtemps à l'accepter : il n'y fut décidé que par l'ambition de sa femme. Aussi ce fut pour son malheur. A peine avait-il ceint sa nouvelle couronne que l'empereur Ferdinand fondant sur ses nouveaux Etats, l'en eut bientôt chassé. Dans sa détresse il ne trouva aucun appui près des souverains ses parents, et fut obligé même de fuir de ses Etats héréditaires que ses ennemis se partagèrent. Il mourut [1652], proscrit, fugitif sur une terre étrangère.

FRÉDÉRIC DE HESSE. *Voy.* SCANDINAVIE.

FRÉDÉRIC-GUILLAUME II. *Voy.* SLAVES (Peuples).

FRÉDÉRIC-GUILLAUME III. Voy. *ibid.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV. Voy. *ibid.*

FRÉDÉRIC-GUILLAUME V. Voy. *ibid.*

FREE THINKERS. *Voy.* LIBRES PENSEURS.

FRÈRES. *Voy.* QUAKERS.

FRÈRES MORAVES. *Voy.* HERRNHUTERS.

FRISONS. — Les Frisons tenaient, comme nous l'avons dit, une espèce de milieu entre les Waterlanders et les Flamands. Ils se réunirent à ces derniers vers 1632 et on ne voit pas que depuis ils aient fait secte à part.

G

GABRIEL SCHERDING. *Voy.* l'art. suivant.

GABRIÉLISTES. — On donne ce nom aux anabaptistes moraves qui se séparèrent de Hutter pour se joindre à Gabriel Scherding; ils tenaient qu'il faut se soumettre aux lois des pays qu'on habite. Devenus très-nombreux par leur réunion avec les huttéristes, le désordre s'introduisit bientôt parmi eux : bientôt tout esprit de foi disparut. Vainement les archimandrites employèrent toute leur adresse pour arrêter la décadence de la secte : l'immoralité en vint à son comble; on tolérait publiquement les sectes les plus immondes. Gabriel Scherding voulant, mais en vain, s'opposer à cette démoralisation générale, s'attira la haine de ses anciens disciples, qui le chassèrent de la Moravie, et après avoir consacré toute sa vie aux intérêts de la secte, il alla mourir de misère en Pologne.

Un nommé Feldhaller le remplaça comme chef des anabaptistes moraves; il ne travailla qu'à leur prospérité matérielle qu'il parvint à accroître considérablement : mais il ne put rétablir l'ordre et la pureté primitive des mœurs. Dès lors ces sectaires ne cessèrent de s'attirer le mépris des peuples, et en 1620 ils furent dispersés par l'autorité. Un grand nombre de quakers vinrent s'établir dans ces pays et absorbèrent ce qui restait des anciens HUTTÉRISTES. *Voy.* ce mot.

GALEN. *Voy.* l'art. suivant.

GALENISTES. — Les mennonistes avaient, dès le principe, pris une direction purement pratique et placé toujours le dogme sur le dernier plan; de là vint leur indifférence pour la doctrine révélée. Vers 1660 Galenus, ou Galen, médecin d'Amsterdam et pasteur des menonnistes dans cette ville, déclara qu'on devait admettre à la communion toutes sortes de sectaires, même les sociniens. Lui-même bientôt après se mit à prêcher les doctrines des unitaires. Il nia la divinité éternelle du Fils de Dieu, la justification et la sanctification par le sang de Jésus-Christ et

Digitized by Google

l'existence d'une Eglise chrétienne visible sur la terre. En 1664, l'État fut obligé d'intervenir pour défendre aux disciples de Galen de disputer sur la divinité de Jésus-Christ. Mais, malgré ces précautions du pouvoir civil, les idées sociniennes s'infiltrèrent insensiblement dans une grande partie des mennonistes. — *Voy.* MENNONISTES.

GARDINER (ETIENNE), évêque de Winchester, né vers 1483, à Saint-Edmondsbury, dans le comté de Suffolk, était fils d'un domestique de Lionel Woodvill, frère d'Edouard IV et évêque de Salisbury. — Il étudia à Cambridge et mérita, par ses succès, la protection du duc de Norfolk. Créé secrétaire de Wolsey, il fut remarqué par Henri VIII qui l'employa dans plusieurs missions importantes. Dans l'affaire du divorce, il se montra favorable au roi, qui le récompensa de ses services par l'archidiaconé de Norfolk, la place de secrétaire d'Etat au conseil privé, et enfin par l'évêché de Winchester. [1521.] — Ce fut en cette qualité qu'il alla notifier à Clément VII, dans la ville de Marseille, l'appel du roi au futur concile.

Malgré cette manière de penser et d'agir, Gardiner se montra d'abord peu disposé à reconnaître la suprématie spirituelle de Henri VIII. Il finit cependant par s'y ranger et même la défendre dans son traité *De vera et falsa obedientia*. [1534 ou 1535.] Il s'en repentit bientôt, et on le vit à la tête du parti catholique travailler à rétablir l'ancienne religion, avec cette même ardeur qu'il avait jadis déployée pour la combattre. Cranmer était son ennemi personnel et n'épargnait rien pour le perdre : Henri VIII le fit rayer de la liste de ses exécuteurs testamentaires. C'était une disgrâce, et peut-être la mort du tyran sauva-t-elle Gardiner de l'échafaud. Oublié quelque temps, sous Edouard VI, il attira l'attention par ses luttes contre Cranmer et fut enfermé à la Fleet, pendant la session parlementaire de 1547, de peur qu'il n'empêchât la réussite des projets de réformation que cherchaient à faire triompher le régent et le primat. Une amnistie générale le rendit à la liberté, qu'il perdit de nouveau peu après et pour les mêmes raisons. Marie le tira de la Tour, et se fit même couronner par lui : il était redevenu tout à fait catholique. Il ne songea plus qu'à faire renaître les beaux jours de l'Angleterre orthodoxe, et reçut les sceaux pour travailler avec plus d'efficacité à cette grande affaire. Il déploya dans cette charge de grands talents, et cette activité prodigieuse que les ans n'avaient pu refroidir : il usa de son pouvoir avec modération. Il fit amnistier Jane Grey et ses complices : il ne tint pas à lui que la même grâce fût accordée au duc de Northumberland. Ce fut à lui que fut confié le soin de faire annuler par le parlement les actes relatifs au divorce de Henri VIII et les décrets de réformation rendus sous Edouard VI : la tâche était délicate pour un homme qui avait pris une part si active à l'affaire du divorce et combattu la réformation avec tant d'ardeur. Son habileté le tira d'affaire à la satisfaction de la reine. Son dernier acte politique fut sa négociation du mariage de Marie avec Philippe II d'Espagne. Il mourut le 12 novembre 1555.

Jété par son ambition dans le parti schismatique, Gardiner se rendit odieux à l'Eglise, par ses emportements contre Clément VIII, et ses faiblesses à l'encontre de Henri VIII. Effrayé de l'abîme où il avait poussé, sans s'en apercevoir, la société et son chef, il recula et tenta d'arrêter le mouvement : il y mit de l'habileté et du courage, mais il était trop tard. « Il avait, » dit Audin, « les passions d'un enfant » : imprévoyant et fougueux, généreux et se dévouant tout entier. Le secret de ses fautes est là, le secret de son retour s'y retrouve aussi : quoi qu'on en pense, il faudra bien lui accorder quelque courage, pour avoir osé sous Henri VIII tenter de refouler le torrent qui engloutissait l'Eglise et les libertés anglaises.

GARNET (HENRI), Jésuite, né à Nottingham en Angleterre l'an 1555, après avoir enseigné les mathématiques à Rome avec une réputation égale à celle du célèbre Clavius, devint provincial de sa compagnie en Angleterre, et travailla jusqu'en 1606, avec autant de zèle que de succès, à y soutenir la foi catholique. La conjuration des poudres donna l'occasion aux ennemis de cette religion de se défaire d'un adversaire redoutable. Ils l'accusèrent d'avoir eu connaissance de cette odieuse entreprise; il l'avait eue effectivement, mais par la voie de la confession, et avait employé tous les moyens de persuasion, pour détourner les conjurés de leur dessein. Le ministre Cécile lui fit faire son procès; le P. Garnet fut pendu et écartelé le 3 mai, en présence d'une multitude incroyable de peuple, qui voulait voir mourir le grand Jésuite; c'est ainsi qu'on l'appelait communément, même parmi les protestants. Les Catholiques le révérèrent comme un martyr. — *Voy.* CONSPIRATION DES POUDRES.

GENEVE, admirablement située sur le bord du lac Léman, confin de la France, de la Savoie, de l'Italie et de la Suisse, ancienne capitale du royaume de Bourgogne; depuis ville impériale, libre et florissante, compte parmi les plus déplorables conquêtes que fit au XVIe siècle l'esprit d'erreur, et devint elle-même le centre du schisme et de l'hérésie, la Rome du protestantisme, l'asile de tous les ennemis de l'Eglise.

Il y a deux périodes bien distinctes dans l'histoire de l'établissement de la Réforme à Genève : la première jusqu'à l'arrivée de Calvin, c'est la proscription du catholicisme sous l'influence des magistrats de Berne, sans qu'il soit remplacé par aucun symbole de croyances claires et précises. La seconde, c'est le règne du despotique Calvin, qui impose au peuple de Genève le symbole des croyances qu'il a formulé, et la législation sanglante qu'il a tracée. Depuis la mort de Calvin, l'histoire de Genève se confond avec l'histoire de la Suisse.

Digitized by Google

PREMIÈRE PÉRIODE. — *Le protestantisme introduit à Genève. — Proscription du catholicisme par l'influence de Berne* [1510-1536].

§ Ier. — Deux partis à Genève. — Premiers troubles. — Avénement de Pierre de la Baume. [1510-1522.]

L'évêque de Genève, à la fois prince temporel et spirituel, juge suprême de toutes les cours civiles et ecclésiastiques, avait permis à la ville plus tard de nommer des syndics pour juger les causes civiles, puis au duc de Savoie d'exercer un haut patronage sur la ville et le territoire, à la condition de se séserver le dernier appel et le jugement en dernier ressort. Genève fut prospère tant que ces trois pouvoirs se contrebalancèrent et se tinrent dans un mutuel équilibre; mais l'ambition méconnaît tout droit et toute franchise. Les ducs de Savoie, pour avoir toute l'autorité, firent passer successivement la dignité épiscopale sur la tête de plusieurs membres de leur famille, la plupart jeunes, quelquefois sans capacité, ou n'ayant pas reçu le sacerdoce. De là vint la nécessité d'avoir des coadjuteurs pour le spirituel ; il en résulta que les deux pouvoirs, spirituel et temporel, n'étant plus sur la tête de l'évêque, le même respect ne s'attachait plus à sa personne; tandis que le pouvoir transmis de main en main aux princes de Savoie, pouvait se transformer en patrimoine héréditaire. C'est ce que craignaient les Génevois; quelques-uns en profitèrent pour organiser un parti qui devint bientôt populaire et nombreux. Ce fut une bonne occasion pour une foule de mécontents, gens sans aveu, amis de nouveautés et de révolutions. Sous prétexte qu'ils ne voulaient que sauver la liberté et la franchise du pays, ils agitèrent les villes et se rendirent redoutables. Eidgnots (88) est le nom qu'on leur donna. C'est de là que les réformés, qui comptaient parmi eux leurs adeptes, furent appelés Huguenots, à Genève d'abord, et ensuite en France. En même temps ils stigmatisèrent leurs adversaires du nom déshonorant de Mamelucks. A la tête de cette faction étaient Berthelier, Pecolat, Bonnivard qui a laissé des Mémoires. Tous, intimement liés entre eux, avaient pour symbole ces mots : *Qui touche l'un, touche l'autre.* Le danger d'une telle organisation effraya; Berthelier et quelques autres furent arrêtés. Mais comme ils connaissaient la faiblesse des syndics et leur jalousie contre l'autorité du duc de Savoie, ils parvinrent à se faire acquitter, et leur persuadèrent même de faire avec les Fribourgeois une alliance qui suffirait pour conquérir une entière indépendance. L'alliance fut en effet signée le 6 février 1519: mais la diète générale des cantons suisses refusa de la sanctionner, et les Génevois réduits à se défendre seuls durent après une faible résistance faire leur soumission et ouvrir les portes de leur ville au duc de Savoie qui y entra en vainqueur.

Peu après, l'évêque Jean de Savoie rentra aussi dans sa ville épiscopale qu'il avait été obligé de quitter pendant la durée des troubles. La présence du prélat était nécessaire pour rétablir l'ordre et réunir les cœurs divisés; il s'annonça comme un homme qui ne voulait pas transiger avec les Eidgnots. Le représentant du duc, appelé vidame (*vices domini gerens*), commença par reprendre ses fonctions; puis Berthelier le boute-feu de tous ces complots, fut de nouveau mis en accusation. Il était auteur de crimes énormes : il avait attenté à la vie de l'évêque; avec cela il ne craignait pas de répondre avec insolence à ses juges. La sentence fut inexorable; condamné à la peine capitale, il fut livré au bras séculier, et exécuté pour servir d'exemple [1519]. « Il fut décapité en face du château de l'Ile, en présence de quelques soldats, sans que le peuple fît rien pour le sauver. Ses restes furent promenés dans une charrette à travers la ville; le bourreau tenait sa tête à la main et criait en la montrant : Ceci est la tête du traître Berthelier. » (AUDIN, t. I, p. 163.)

La ville de Genève devenait peu à peu docile. Peu après il se tint un conseil général; les plaintes de l'évêque furent entendues; des syndics à son choix furent nommés, et beaucoup de gens introduits dans les conseils par les Eidgnots perdirent ce titre; le duc de Savoie se rendit aussi populaire; il venait de nommer vidame, Sologine, qui n'était pas odieux aux Eidgnots, et de rendre la liberté à Bonnivard, prieur de Saint-Victor, arrêté comme partisan de ces derniers. Tel était l'état des choses au commencement de 1521, au moment où Jean de Savoie sentant sa fin approcher et voulant prendre un peu de repos se retira dans son abbaye de Grignerol, après avoir choisi Pierre de la Baume pour coadjuteur de l'Eglise de Genève.

§ II. — De l'avénement de Pierre de la Baume au traité de combourgeoisie entre Genève, Berne et Fribourg. [1521-1526.]

Pierre de la Baume était un homme connu par son caractère doux et conciliant, autant que distingué par ses qualités administratives et les dignités ecclésiastiques dont il était revêtu. Il fut sacré solennellement à Saint-Pierre de Genève, au milieu des cris de joie de tout le peuple. Un tel avénement et son mérite personnel lui promettaient plus de bonheur que son long règne ne lui en fournit. Il fut le dernier évêque de Genève qui résidât dans cette ville.

Le duc de Savoie tendait à se rendre de jour en jour plus puissant à Genève; il n'en fallut pas plus pour réveiller les factions. Dans une assemblée générale présidée par le prince lui-même, au mois de février 1524, Anne Levrier, grand juge des excès, se leva sous prétexte de défendre les droits de l'é-

(88) Confédérés, liés par serment.

Digitized by Google

vêque, et avança hautement « que le duc de Savoie n'avait rien à Genève. » Outré d'une pareille outrecuidance, le duc lui donna trois jours pour réfléchir, sinon il devait prendre garde à lui. Levrier affecta de braver ses menaces: trois jours après il était saisi, conduit dans un château hors de Genève et exécuté. « Cet acte blessa profondément la population génevoise et ranima la haine des partis. Bientôt le trésorier Boulet fut mis en jugement comme coupable d'avoir dilapidé les fonds en faveur du duc de Savoie. Condamné et destitué de sa place, il alla à Chambéry se plaindre auprès du duc qui respecta assez l'indépendance génevoise pour ne citer les auteurs de ce jugement à comparaître que sur ses propres terres, sous peine de perdre les biens qu'ils possédaient en Savoie. Le conseil de Genève et l'évêque lui-même sollicitèrent néanmoins contre ces actes arbitraires. La ville était effrayée des prétentions du duc. Mameluks et Eidgnots furent d'accord pour en appeler à Rome. En présence d'une pareille opposition, le duc Charles III envoya des députés proposer divers accommodements que les Eidgnots refusèrent d'accepter sous prétexte de sauvegarder les droits de leur évêque, qu'ils appelaient leur bon prince. Lorsque l'évêque eut accédé à ces mesures, ils n'en persistèrent pas moins dans leur révolte, quoique bien inférieurs en nombre. Enfin, pour échapper aux mains du duc, qui avait donné ordre de saisir les principaux chefs de cette faction, Resançon, Hugues, Ami Gérard, etc., ils s'en allèrent demander refuge à la ville de Fribourg. Cette ville les reçut avec empressement, envoya des députés à Berne et à Soleure pour intéresser ces cantons en leur faveur, et même plaida leur cause auprès du duc de Savoie. Charles III craignant que cette affaire ne tournât encore à l'avantage des Eidgnots, réunit le peuple qu'il laissa présider par l'évêque, et parut ensuite au milieu de l'assemblée pour déclarer que son seul dessein était de ramener la paix et le bon ordre tout en sauvegardant les droits de l'évêque et les franchises de la ville, et, pour preuve de ses bonnes intentions, il remit toutes les dettes, pardonna les offenses, excusa les torts les plus graves. Cette conduite avait gagné tout le peuple à sa cause; tous criaient qu'ils voulaient vivre sous la domination du prince-évêque et la protection de monseigneur le duc. Restait toujours cependant un petit noyau de séditieux qui prétendaient conclure une alliance au nom de la ville, qui les désavouait hautement. Au milieu de ces intrigues, des amis imprudents du duc eurent le tort d'exagérer les droits de leur seigneur; enfin Charles III eut le malheur de quitter la ville au milieu de ces circonstances. Ce départ fut la ruine de son parti : les Eidgnots, toujours audacieux, signèrent le traité de combourgeoisie, extorquèrent l'adhésion des syndics, et parcoururent toute la ville pour obtenir des signatures. Quoiqu'ils n'eussent pu en obtenir que 116, ils déclarèrent avoir agi au nom de la ville [décembre 1525]. » (Magnin, page 53.)

Au mois de février 1526, l'évêque fit une nouvelle entrée dans sa ville épiscopale afin d'y rétablir le calme. Il était vivement attendu et fut reçu avec acclamations, surtout par les Eidgnots qui le croyaient gagné à leur cause; mais il eut la prudence de tenir un juste milieu entre eux et les Mameluks. Au moment d'élire de nouveaux syndics, il désigna, comme hommes de son choix, quatre membres pris en nombre égal dans les deux partis, tout en laissant libre d'en choisir d'autres. Les Eidgnots firent tant de menées et d'intrigues qu'à la place des deux candidats convenus fut choisi Jean-Philippe, l'un des principaux réfugiés, et l'évêque ratifia ce choix, au grand déplaisir des représentants et amis de Charles III. C'était le moment d'agir; les Eidgnots surent le mettre à profit. A peine les syndics furent-ils nommés, qu'ils bouleversèrent toute la constitution : le conseil des Vingt-Cinq et celui des Cinquante furent remplis de réfugiés ; un nouveau conseil, celui des Deux-Cents, fut fondé comme moyen de déplacer le pouvoir et le faire passer aux mains des Eidgnots. Enfin ils publièrent bien haut que l'alliance allait enfin être conclue. L'évêque, dont l'autorité était suprême en cette matière, déclara s'opposer formellement à cette alliance comme contraire à son autorité. Grande fut alors l'indignation des Eidgnots. Ils essayèrent de lui faire comprendre que c'était là s'opposer aux libertés et franchises anticipées de Genève. En présence de ces murmures, le trop indulgent Pierre de la Baume déclara qu'on se méprenait sur ses sentiments et qu'il n'avait point l'intention d'entraver le règne des libertés et franchises. Forts de cette prétendue concession, les Eidgnots se hâtèrent de signer la paix, et les députés suisses la confirmèrent par serment dans l'assemblée générale des cantons de Fribourg et de Berne [12 mars 1526.] L'évêque et le duc protestèrent vainement contre cette alliance et firent d'inutiles efforts pour en obtenir la rupture dans les diverses diètes réunies de tous les cantons suisses. Fribourg, Berne et Genève tenaient trop à cette alliance pour accéder à sa rupture; d'ailleurs les Eidgnots mirent tout en œuvre pour avoir des partisans ; ressources de l'éloquence, festins et banquets, honneurs et trésors, rien ne fut ménagé. Tant de mesures obtinrent un plein succès. « Une première diète à Lucerne laissa intacte la question de l'alliance ; deux autres tenues successivement à Berne en avril et à Bienne au mois d'août firent plus encore, elles la confirmèrent. Les députés génevois ne furent point ingrats ; ils firent à messieurs de Berne un don de huit cents écus. » (Magnin, p. 60.)

Ainsi fut conclue et ratifiée cette alliance tant désirée par les Eidgnots. Nous en verrons bientôt les terribles résultats qui, probablement, échappèrent à la perspicacité de la plupart des auteurs de ces troubles. Ces

Digitized by Google

résultats ne sont rien moins qu'une révolution politique et religieuse, le renversement du pouvoir épiscopal et ducal et la ruine de la religion catholique, tout cela par l'influence de messieurs de Berne, qui prétendirent sauver les libertés et franchises du pays de Genève.

§ III. — Depuis le traité de combourgeoisie jusqu'à la rupture de l'alliance avec Fribourg. [1534.]

Cependant les gentilshommes et les bourgeois, émigrés et proscrits, exclus des trèves qui se concluaient de temps à autre, voyant leurs métairies pillées et incendiées, prirent enfin les armes pour défendre leurs droits et ceux du duc. Des collisions s'ensuivirent où les révolutionnaires de Genève n'avaient pas toujours l'avantage. (MAGNIN, p. 70 et seqq.) En 1532, ils réclamèrent, et obtinrent enfin le secours de leurs alliés de Berne. En traversant les pays de Vaud ou de Lausanne, les milices bernoises mirent les villes à contribution, brûlèrent les châteaux, ravagèrent les campagnes et n'épargnèrent même pas les environs de Genève, qu'elles venaient secourir. Arrivés dans cette ville encore toute catholique, les soldats bernois y commirent toutes sortes de profanations, abattant les croix, brisant les images, insultant les cérémonies sacrées, et se chauffant avec le bois des statues et des tableaux. Dans le même temps, Guillaume Farel, accompagné d'un autre Dauphinois nommé Saunier, se présente à Genève, où il débite ses sermons dans un cabaret, et se fait quelques prosélytes parmi la jeunesse, qui trouvait son nouvel évangile fort commode. Ayant été mandé devant le conseil de Genève et censuré comme perturbateur du repos public, Farel répondit que la patente dont leurs Excellences municipales de Berne l'avaient muni, était une preuve suffisante de son innocence et de la *bonté de sa doctrine*. Appelé devant le conseil épiscopal, il osa se donner pour un *envoyé de Dieu* et un *ambassadeur du Christ;* mais le conseil ne trouvant pas sa mission bien constatée, attendu qu'il n'était même pas ecclésiastique, lui ordonna de quitter la ville.

Un de ses élèves nommé Froment, Dauphinois comme lui, le remplaça au mois de novembre, et, pour mieux tromper le public, il s'annonça, à l'exemple de son maître, comme régent d'école, qui pouvait apprendre aux personnes de tout âge et de tout sexe, à lire et à écrire dans l'espace d'un mois. Ce stratagème lui procura quelques disciples, dont le nombre s'augmenta peu à peu. Vers le nouvel an 1533, il prêcha au marché sur le banc d'une poissonnière, et refusa d'obtempérer aux ordres du conseil, qui lui défendait ces sortes de prédications. On décréta son arrestation, mais ses amis le sauvèrent en favorisant sa fuite. Depuis cette époque, les sectaires s'assemblaient la nuit dans leurs maisons où de simples artisans se mêlaient de prêcher, et où un bonnetier, nommé Guérin, leur distribuait la communion. Ce nouvel apôtre fut à son tour exilé de Genève, et devint, sans aucune ordination préalable, ministre à Montbéliard, puis à Neufchâtel. Bientôt après on afficha des placards hérétiques aux portes de l'église de Genève. Un chanoine nommé Werli, qui était de Fribourg, fut assassiné par les protestants.

A cette époque, le conseil de Genève était encore si peu disposé pour la nouvelle Réforme, que, dans une réponse aux Bernois qui menaçaient de rompre l'alliance, si l'on ne se faisait luthérien, il déclara formellement que son intention était de vivre comme ses prédécesseurs, et que, malgré les ménagements qu'il devait avoir pour des alliés, il ferait tout son possible pour empêcher les progrès de la nouvelle doctrine. Il renvoya pareillement de Genève un certain Olivéton, parent de Calvin, qui avait causé du scandale à l'église en interrompant un prédicateur catholique par des injures et des vociférations. Enfin un autre étranger, qui avait publiquement appelé idolâtres tous ceux qui allaient à la Messe, reçut aussi l'ordre de quitter Genève. Alors quelques protestants coururent à Berne solliciter du secours contre cette prétendue persécution. Aussitôt les Bernois écrivirent une lettre sèche et hautaine au conseil de Genève, leur reprochant le renvoi de Farel et de Guérin, et menaçant de rompre l'alliance si l'on ne permettait de prêcher librement la nouvelle doctrine; c'est-à-dire d'outrager et de persécuter impunément les Catholiques.

Cette lettre, arrivée à Genève le 24 mars 1533, y causa une indignation générale et mit toute la ville en désordre. Les Catholiques, au nombre de six cents, prirent les armes pour tirer vengeance de ceux qui l'avaient mendiée, et qui n'étaient pas plus de soixante. Ils firent ensuite sonner le tocsin, fermer les portes et dresser de l'artillerie contre la maison d'un certain Baudichon, où les protestants s'étaient réfugiés et où ils menaçaient de se défendre quoiqu'ils fussent dans l'impossibilité de le faire. C'en était fini pour toujours, comme à Soleure, si l'on eût profité de ce moment d'ardeur et de juste indignation; les protestants auraient cédé sans résistance et Genève serait encore aujourd'hui Catholique; mais on eut l'imprudence de négocier un arrangement équivoque, qui, dans le fond, donnait gain de cause aux novateurs; car il était défendu de les combattre ou de les réprimer, tandis que de leur côté ils attaquaient sans cesse les Catholiques, et ne respectaient pas plus les ordres des syndics que les commandements de Dieu et de son Eglise.

Cependant on ne pensait pas encore à se détacher de la religion Catholique; au contraire, le conseil envoya une députation de quatre de ses membres en Franche-Comté, pour inviter l'évêque à revenir dans sa ville épiscopale. Il y rentra effectivement comme en triomphe, le 1er juillet 1533, et le conseil général lui déclara qu'il le reconnaissait pour son prince. Néanmoins, on s'opposa à

Digitized by Google

ce qu'il fît juger par ses officiers les meurtriers du chanoine Werli. Les Bernois vinrent encore se mêler de cette querelle de juridiction; en sorte que l'évêque, ne trouvant plus aucune sûreté à Genève, quitta de nouveau la ville, le 15 juillet, pour s'établir à Gex; et quand son procureur général voulut intervenir dans le procès du meurtre, les conseils de Genève lui répondirent qu'ils ne reconnaissaient plus aucun supérieur, faisant un acte formel de désobéissance à l'évêque qu'ils avaient, quinze jours auparavant, salué comme leur prince légitime. Alors les Génevois furent obsédés et travaillés en sens contraire par des députations de Fribourg et de Berne: la première les sollicitait de rester fidèles à la religion Catholique, et la seconde les pressait de l'abandonner. L'une et l'autre menaçaient, en cas de refus, de rompre l'alliance, et Berne ajoutait qu'elle insisterait sur le paiement prompt et intégral des sommes qui lui étaient dues par les Génevois. Le conseil de Genève voulant ménager les deux partis, chercha son salut dans des réponses dilatoires, et crut tout gagner en gagnant du temps. La révolution marchait plus vite et plus décidée. Un docteur de Sorbonne, Furbity, prêchant l'Avent à Genève en 1533, compara les hérétiques anciens et modernes aux bourreaux qui se partagèrent la robe du Sauveur. Les municipaux de Berne prirent la chose pour eux, et exigèrent que le prédicateur fût arrêté et jugé sur-le-champ : le conseil de Genève différa trois semaines, mais enfin, n'osant résister aux municipaux de Berne, il condamna le prédicateur à la prison. Pour le Carême de 1534, un Cordelier se présenta au conseil, annonçant qu'il prêcherait de manière à plaire à tout le monde. Il produisit même le canevas qui devait faire l'objet de ses sermons, priant le conseil de lui en dire son sentiment. Ce conseil, exerçant déjà l'autorité épiscopale, retrancha trois articles qui tenaient encore à la foi catholique, et l'exhorta à ne prêcher que ce que l'on appelait alors le *pur Evangile*, c'est-à-dire la doctrine de Luther et de Farel. Ses prédications, quoique excessivement modérées, ne parurent pas cependant assez protestantes aux quatre députés de Berne, qui s'en plaignirent au conseil, demandèrent avec instance et obtinrent enfin la permission, sinon formelle, du moins tacite que l'impétueux Farel, précédemment expulsé de Genève, pût prêcher publiquement dans l'église des Cordeliers.

§ IV. — Depuis la rupture de l'alliance avec Fribourg jusqu'au triomphe définitif de la Réforme.

Le 28 avril 1534, les Fribourgeois, lassés de l'inutilité de leurs efforts pour rétablir la paix et maintenir l'ancienne religion, rompirent leur traité d'alliance avec Genève, et se montrèrent inexorables à toutes les sollicitations contraires.

Dès ce moment, les novateurs, n'ayant plus à ménager aucun allié politique, et enhardis par la protection des Bernois, se moquèrent ouvertement de l'accommodement qu'ils avaient eux-mêmes réclamé et solennellement juré; ils en violèrent tous les articles, et loin de laisser les Catholiques libres, sans les attaquer de fait ni de paroles, ils se livrèrent contre eux à tous les excès. Dans la nuit qui précéda la Pentecôte [24 mai], neuf statues de pierre qui décoraient le portail de l'église des Cordeliers, à Rive, où prêchaient Farel et Viret, furent abattues, mutilées, jetées dans la fontaine, et le conseil ne put ou ne voulut pas punir les auteurs de ces profanations. Vers la fin de juillet, quelques protestants brisèrent, dans la même église, toutes les images de l'intérieur, et démolirent les autels; mais ils furent cependant obligés de les relever, *avec la permission des Messieurs de Berne.*

Pour le Carême de 1535, le conseil de Genève, tout en se disant encore catholique, chercha un prédicateur *qui fût au gré des protestants*, et lui ordonna de prêcher à Saint-Gervais, quoique l'évêque le lui eût défendu, et que, selon le traité de paix, nul ne dût prêcher sans la permission des supérieurs spirituels. Ses sermons excitèrent à leur tour l'indignation des auditeurs catholiques; mais ceux qui eurent le courage de l'interrompre furent punis par la prison, par le bannissement et par la perte du droit de cité, tandis que les protestants avaient été laissés libres de vociférer contre les Catholiques, de les maltraiter, de les emprisonner et même de leur faire intenter des procès criminels par des étrangers. Il n'y avait pas de crime, pas d'accident qui ne fût calomnieusement imputé aux prêtres et aux catholiques paisibles. En même temps, on leur ôta la liberté de se retirer ou de fuir, dernière ressource de l'innocence persécutée. On confisqua les biens de ceux qui avaient émigré, et on travailla à leur procès; d'autres, qui s'étaient réunis au duc de Savoie, ou bien à l'évêque, leur prince légitime, et qui avaient été faits prisonniers de guerre dans de légères escarmouches, furent écartelés ou condamnés à une amende de cent mille écus.

Il y eut un semblant de conférence publique sur la religion entre des apostats déclarés, tels que Viret, Farel et un moine défroqué, nommé Bernard, d'un côté, et d'autres apostats, mais encore secrets, qui firent mine de défendre la foi catholique, et finirent par se déclarer vaincus. Pendant et après cette comédie, les hérétiques devenaient toujours plus audacieux. Le 5 août, de simples particuliers commencèrent à abattre les images de la cathédrale; le 9 août, les hérétiques armés se rendirent tumultueusement dans diverses églises, y renversèrent les autels, brisèrent les images, et commirent toutes sortes de sacriléges. Alors le conseil de Genève, intimidé, divisé dans son propre sein, et perdant l'autorité parce qu'il en abandonnait les rênes, crut devoir céder à une cinquantaine de factieux. En conséquence, il convoqua pour le lendemain, 10 août 1535, une assemblée du con-

Digitized by Google

seil des Deux-cents pour décider sur les dogmes de la religion et la discipline de l'Église, comme il décidait sur le prix des carottes et de la piquette. Farel harangua le conseil municipal, qui se borna toutefois à suspendre la Messe jusqu'à nouvel ordre, et *à donner avis de cette résolution aux Messieurs de Berne. Il faut attendre la volonté de Messieurs de Berne*, disait-on; et le conseil docile *ordonna d'attendre des nouvelles de Berne, afin de voir tout ce qu'il y aurait à faire*, si l'on continuerait à être Catholique comme ses ancêtres, ou si, par une bontense lâcheté, on deviendrait apostat. Le 27 août, ayant reçu les ordres des municipaux de Berne, les syndics de Genève, *sans assembler ni le conseil des Deux-cents, ni le conseil général*, publièrent un édit qui portait *que chacun devait vivre selon les règles de l'Evangile*, ce qui signifiait selon l'Evangile de Farel, *et que toutes les cérémonies catholiques*, que le décret appelait *papistiques, seraient abolies*. Malgré leurs vives sollicitations, les Catholiques génevois, qui naguère avaient accordé des églises aux protestants, n'en purent pas même obtenir une seule. Les hérétiques même, après être devenus les maîtres, ne prêchaient cependant que dans deux églises, parce que, comme l'avoue le protestant Ruchot, « ils manquaient de ministres et surtout d'auditeurs. »

Bientôt on ne respecta pas plus les propriétés des Catholiques que leur liberté. Plusieurs couvents furent démolis, d'autres reçurent une destination arbitraire et tout à fait opposée à l'intention de leurs fondateurs. On s'empara des meubles, vases, linges et joyaux des églises, et leur produit fut principalement employé à récompenser l'apostasie des prêtres et des moines défroqués. Le 30 août, trois jours après l'apostasie de la ville, les religieuses de Sainte-Claire, déjà dépouillées de tout et ayant résisté avec un courage héroïque à toutes les séductions, promesses, menaces et violences, se retirèrent à pied à Annecy, emportant les regrets de tout Genève. L'une de ces religieuses, la sœur de Gussie raconte les causes et les circonstances de ce départ, dans un petit livre très-remarquable, intitulé le *Commencement de l'hérésie de Genève*, et dont les protestants eux-mêmes admirent la touchante naïveté. A la même époque, un grand nombre de citoyens de distinction quittèrent Genève, et furent pour ce seul fait privés de leur droit de bourgeoisie.

« Genève, dépeuplée par l'émigration de plus de la moitié de ses anciens habitants, » observe Charles de Haller, « se repeupla en partie par l'affluence des religionnaires fugitifs, français et autres, qui y apportèrent cette fatuité spirituelle, cet esprit remuant, turbulent et présomptueux qui, durant trois siècles, enfanta tant de troubles et de désordres dans cette république. » (Haller, *Hist. de la révolution relig. dans la Suisse occidentale*, c. 16. — Magnin, *Hist. de l'établiss. de la Réforme à Genève*, liv. 1er.)

D'après certains témoignages contemporains, on pourrait conclure qu'une bonne partie de la population protestante de Genève étaient des enfants bâtards, des moines défroqués et des prêtres apostats. Voici, en effet, ce que dit Froment, l'un des apôtres de l'apostasie génevoise : « Tu trouveras des gens de bien à Genève qui ont été prêtres ou moines, autant et plus qu'il y en avait au temps des messes, qui sont mariés, vivent honnêtement en travaillant de leurs mains; mais il y est venu et il y vient encore journellement un tas de moines cafards, séduisant de pauvres filles et servantes, en les prenant et les plantant là, elles et leurs pauvres enfants. — D'autres, » ajoute-t-il, « le premier et principal Evangile qu'ils demandent, c'est une femme, et pendant que durent les calices et les reliquaires qu'ils ont dérobés, ils font grande chère avec la femme, se donnent pour des gens de bonne maison, des gentilshommes, dissimulant soigneusement leur qualité de moine et de prêtre, et, après s'être livrés à tous les désordres, s'en retournent, laissant femmes et enfants, au grand détriment et charges de l'hôpital. D'autres amènent des concubines qu'ils donnent pour leurs femmes légitimes, et après avoir tout consumé, les laissent là comme les premières, et s'enfuient secrètement. Il y en a aussi d'autres qui, sortis des mêmes ordres religieux, achètent leur silence entre eux par des ménagements mutuels, et ceux-là ont été cause, dans la Réforme, de grands scandales et de violentes divisions. Enfin d'autres, encore plus rusés, après avoir ruiné par la banqueroute beaucoup d'honnêtes ménages et de bons marchands, se promettent de tout pouvoir faire sous la couleur de l'Evangile; de quoi Genève a été blâmée sans raison, comme si c'était le retrait de toute méchanceté, où larrons, faux monnayeurs, meurtriers, hareiges, sorciers, puissent être ici assurés; mais quand la seigneurie est sûrement informée, justice y est administrée à chacun. » (Froment, *Des actes et gestes merveilleux de la cité de Genève.*) Voilà ce que dit un des premiers réformateurs de Genève. Mais, ajoute un historien, les faits néanmoins démentent cette dernière assertion de Froment, et attestent qu'en se réfugiant à Genève, les prévenus échappaient aux poursuites de leurs créanciers et à la vindicte des lois de leur pays. On se croirait, à ce tableau, transporté dans ces villes réformées d'Allemagne où se réfugiaient aussi des prêtres mariés et des transfuges de couvents. « Là aussi, » dit Erasme, « on ne fait que danser, manger, boire et se vautrer dans la débauche. Adieu l'étude, l'instruction, la pureté de la conduite, la retenue; partout où ils se montrent, aussitôt disparaît l'esprit de discipline et de piété. » (Erasme, lib. II, epist. 17.) Genève, ayant ainsi consommé son apostasie par la peur de Berne, aida Berne à l'introduire par les armes, la violence, le parjure, le violement de tous les droits et traités, la spoliation des églises, la persécution ouverte dans le canton de Vaud, ou le diocèse de Lau-

Digitized by Google

savoie, dont l'évêque était prince temporel, et qui se réfugia dès lors à Fribourg, où il demeurait encore dans ces derniers temps, et d'où l'hérésie, devenue la révolution, vient de le chasser. » (MAGNIN, liv. I, c. 9.) Pour récompenser Genève, Berne s'arrogea sur elle plus de droits que n'en avaient eu ni l'évêque ni le duc de Savoie. Dans ses efforts pour pervertir Genève et ses alentours, malgré son évêque Pierre de la Baume et le duc de Savoie, l'hérésie se vit singulièrement secondée par le propre neveu du duc de Savoie, le roi de France, le roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, François Ier : non-seulement il envoya des troupes au secours de Genève apostasiant, mais pour empêcher son oncle de la ramener à la foi catholique, il envahit lui-même la Savoie et le Piémont, et appela en même temps les Turcs pour leur livrer l'Italie et Rome.

Genève, pervertie par des apostats français, Farel, Viret, Froment, excitée et soutenue dans son apostasie par François Ier, deviendra pour la France et ses rois une source non encore tarie de calamités spirituelles et temporelles, de révolutions sanglantes, de guerres civiles et étrangères, de crimes et d'impiétés inouïes dans son histoire. Deux apostats français, Calvin et Bèze, vont arriver à Genève non pour en consommer l'apostasie, c'était chose faite, mais pour l'organiser.

SECONDE PÉRIODE. — *La Réforme à Genève depuis la proscription du Catholicisme jusqu'à la mort de Calvin* [1536-1564].

Genève avait proscrit le catholicisme et toutes les idolâtries papistiques. Il lui restait à former un symbole de croyances nouvelles, car elle n'était pas même mûre encore pour l'incrédulité. Pendant que Berne proposait un synode à Lausanne afin de donner un corps de doctrines à ses états, Farel et Viret préparaient aussi en secret le symbole génevois et continuaient leur œuvre de prosélytisme. C'est alors que Calvin s'en vint de France pour les aider dans ces œuvres : « homme de la droite de Dieu, au dire de ses disciples, envoyé pour achever l'œuvre du saint Evangile au milieu de Genève. » Il est plus juste de dire que Dieu voulant punir les coupables auteurs de tant de troubles, permit que ce nouveau suppôt de Satan vînt s'établir dans la ville de Genève. Continuons cette histoire; tout semble changer après l'arrivée de Calvin; les amis des libertés génevoises, c'est à-dire, les persécuteurs de la veille, combattent péniblement contre le nouveau maître que leur patrie s'est donné; ils sont presque toujours vaincus et finissent enfin par succomber dans des flots de sang; et, en même temps qu'ils périssent, périt aussi toute liberté religieuse et politique. C'est ainsi que Dieu se venge de ceux qui ont prétendu renverser son Eglise.

C'est Farel qui dote Genève de ce nouveau tyran, le même Farel qui avait tant contribué à l'établissement de la Réforme; mais il est nécessaire, avant de retracer les luttes et le triomphe de Calvin, de faire connaître ce personnage.

§ Ier. — Calvin, son appel et son exil. [1536-1538.]

Jean Caulvin, ou Calvin, arriva pour la première fois à Genève au mois d'août 1536. Il comptait seulement y passer; Farel le retint, et lui céda, dit-on, la première place. Au mois d'octobre, assistés de Viret, ils eurent une conférence publique avec quelques prêtres catholiques de Lausanne, par les ordres et sous la présidence des municipaux de Berne, qui, voyant le peuple attaché à la foi de ses pères, envoyaient dans les campagnes raser les chapelles, renverser les autels et abattre les croix, et publier les actes de foi municipale qu'on devait croire (MAGNIN, p. 245). Dans l'intervalle, deux anabaptistes étant arrivés à Genève, y gagnèrent un assez grand nombre de prosélytes à leur doctrine : Calvin et Farel soutinrent entre eux une dispute dont on ne connaît que ce résultat : les municipaux de Genève n'ayant pu faire rétracter les deux anabaptistes, les bannirent de la ville avec défense d'y remettre les pieds sous peine de la vie. Berne avait son *Credo* municipal; Genève n'avait pas encore le sien : Calvin et Farel lui en improvisèrent un en vingt-un articles; il ne fut pas du goût de tout le monde. Les Eidgnots ou indépendants, qui, pour être plus libres, avaient fait la révolution, secoué l'autorité du duc de Savoie, et même l'autorité si douce de leur prince-évêque, n'entendaient pas se soumettre aux caprices de deux vagabonds de France, qui prétendaient règlementer souverainement et ce que les hommes devaient croire, et de quelle manière les femmes devaient se coiffer; car, à leur symbole, ils avaient ajouté un règlement de discipline, avec des peines sévères. Les deux prédicants ou ministres réclamaient en chaire contre les Eidgnots, qu'ils nommaient libertins : ceux-ci se moquaient des ministres dans les cabarets. Les ministres eurent toutefois assez de crédit pour faire exiler les Eidgnots; mais il n'y eut pas moyen d'exécuter la sentence. Les têtes s'échauffèrent, et on en vint aux mains : les municipaux de Berne se mêlèrent dans la querelle, approuvant le *Credo* des deux ministres, mais non leur rituel. Les deux ministres Calvin et Farel, n'ayant voulu céder sur rien furent exilés de Genève, et ne purent y rentrer malgré les municipaux de Berne, auxquels ils s'étaient soumis sans réserve. C'était en 1538 : Farel devint ministre de Neufchâtel, où, à l'âge de soixante-dix ans, il se maria avec sa servante, qui l'avait suivi de Normandie; ce qui fit jaser les mauvaises langues. Calvin, devenu professeur de théologie à Strasbourg, y épousa la veuve d'un anabaptiste; elle lui apporta en dot plusieurs enfants, en eut lui-même un fils qui naquit mort. (MAGNIN et AUDIN.)

Calvin et Farel furent remplacés à Genève par des ministres dont ils font le portrait que voici : « C'est d'abord le gardien

Digitized by Google

des Franciscains, qui, à l'aurore de l'Evangile, rejetait obstinément la vérité, jusqu'à ce qu'il eut découvert le Christ sous la forme d'une jeune fille, qu'il souilla et corrompit : moine fétide, qui ne prend même pas le soin de cacher ses infamies.... C'est ensuite cet autre prêtre confit en hypocrisie, et qui se pavane dans sa lèpre de péché; tous deux prédicants ignares, brailleurs et marchands de sottises. Voici le troisième, débauché connu, qui n'a dû son absolution qu'à la faveur de quelques mauvais garnements. Oh ! bel office qu'ils ont volé, et qu'ils administrent comme ils l'ont usurpé ! Il ne se passe pas de jours qu'ils ne soient convaincus de quelque félonie par des hommes, des femmes et jusque par des enfants. » (*Lettre de* CALVIN *à Bullinger.*) Quant au caractère de Calvin lui-même, Bucer lui disait à Strasbourg : « Vous jugez d'après votre haine ou votre amour, et vous haïssez et vous aimez sans raison. »

§ II. — Rappel de Calvin. — Organisation du consistoire. — Despotisme [1540-1546].

Calvin fut rappelé à Genève en 1540, et y revint l'année suivante. On lui assigna cinq cents florins par an, douze coupes de blé et deux tonneaux de vin; paye assez considérable pour le temps, surtout si on la compare à celle des syndics, qui n'était que de cent vingt-cinq florins.

On avait détruit l'ancien gouvernement ecclésiastique; il fallut en fabriquer un autre. Calvin fut chargé de la besogne : il ne trouva rien de mieux que l'inquisition d'Espagne, mais plus mesquine et plus tracassière. De par la municipalité génevoise, il établit donc un tribunal d'inquisition et de police, sous le nom de consistoire. Le consistoire se compose de six pasteurs ou prédicants, et de douze anciens; il s'assemble tous les jeudis, et mande à sa barre tous les pécheurs. Si la faute est restée cachée, le coupable est admonesté; s'il retombe, il est banni de la table sainte; si le scandale a été public, le pécheur est réprimandé, excommunié s'il ne se repent, puis interdit; s'il refuse de reconnaître le droit de malédiction, dénoncé à l'autorité civile et banni pour un an du territoire. Le nom du coupable est proclamé et affiché; il faut que le pécheur soit marqué au front du signe de la révolte, afin que toute relation cesse avec l'âme qui a péché. (AUDIN, t. II, p. 28.)

Les six prédicants ou ministres étaient les théologues ou censeurs de la doctrine; les douze anciens étaient à la fois juges spirituels dans le consistoire, et juges séculiers dans le conseil ou tribunal criminel. Il y a plus : comme membres du consistoire, ils sont à la fois inquisiteurs et délateurs. En entrant en charge, ils jurent de rapporter au consistoire « toute chose digne d'être récitée. » Chaque année, en compagnie d'un ministre, ils s'introduisent dans les familles pour exiger les formulaires de foi.

Calvin créa des délateurs subalternes, payés ou par l'Etat ou le coupable. Il y avait des gardiens de ville et des gardiens de campagne, dont tout l'emploi consistait à prendre note de tous les péchés commis contre Dieu et contre la république, pour les dénoncer à l'autorité. Le tarif avait été dressé d'avance : Qui blasphémait en jurant par le corps et le sang de Jésus-Christ était condamné à baiser la terre, à être exposé au poteau pendant une heure, et à payer cinq sous d'amende. Qui s'enivrait était blâmé par le consistoire et obligé de donner trois sous. Qui excitait son camarade ou son ami à venir au cabaret était condamné à la même peine; dans la campagne, qui n'assistait pas à la Messe payait trois sous; qui arrivait après le commencement du prêche, admonesté d'abord, puis mis à l'amende. Mais il restait de l'argent en caisse, car les délateurs faisaient leur métier en conscience. Alors un membre du conseil demanda : « Quels gages les seigneurs assistant au consistoire auront-ils pour leur peine? » On avisa, et il fut décidé qu'on mettrait toutes les amendes dans une boîte, où l'on prendrait de quoi leur donner deux sous par jour. (*Registres de l'Etat*, 12 décembre 1545.)

Derrière ce tribunal d'inquisition, dont il faisait partie, manœuvrait Calvin, pour gouverner tout en despote. Il impose à Genève une confession de foi; il lui impose un code législatif écrit avec du sang et du feu. L'idolâtrie et le blasphème sont des crimes capitaux punis de la peine capitale; on n'entend, on ne dit qu'un mot : mort. Mort à tout criminel de lèse-majesté divine; mort à tout criminel de lèse-majesté humaine; mort au fils qui maudit ou frappe son père; mort à l'adultère; mort aux hérétiques. Quelquefois on se croit à Constantinople, en voyant à Genève jeter les femmes adultères au Rhône. Seulement, à Constantinople, le bourreau les coud dans un sac, afin de leur dérober la lumière; tandis qu'à Genève on les précipite dans le fleuve les yeux ouverts. Il y a des enfants qu'on fouette en public et que l'on pend pour avoir appelé leur mère diablesse ou larrone. Quand l'enfant n'a pas l'usage de raison, on le hisse à un poteau sous les aisselles pour montrer qu'il a mérité la mort. (AUDIN, p. 125-128.)

Avant la prétendue réforme à Genève, la sorcellerie n'était pas punie de mort, on poursuivait le sorcier devant les tribunaux, et on le bannissait de la ville. En 1503, le conseil déclara à un magicien, que, s'il ne quittait le canton, on le chasserait à coups de bâton. (PICOT, *Histoire de Genève*, p. 270.) Calvin établit contre la sorcellerie le supplice du feu; il la qualifiait de crime de lèse-majesté divine au dernier degré. Dans l'espace de soixante ans, d'après les registres de la ville, cent cinquante individus furent brûlés pour crime de magie. (AUDIN, t. II, p. 133.) L'inquisition calvinienne s'étendait à tout. Une ordonnance du consistoire porte, « que nul ne demeurera trois jours entiers gisant au lit, qu'il ne le fasse savoir au ministre de son quartier, afin de recevoir les conso-

Digitized by Google

lations ou admonitions, lesquelles sont alors plus nécessaires que jamais. » Le malade récalcitrant qui recouvrait la santé, et ses gardes, en cas de désobéissance, étaient réprimandés et mis à l'amende. Les sermons étaient fréquents, et il fallait y assister sous peine de punition corporelle. Trois enfants qui avaient quitté le prêche pour aller manger des gâteaux furent fustigés publiquement.

Calvin et ses coopérateurs, dit le protestant Galiffe, traitaient les libéraux de l'époque, *de pendards, de bélîtres, de baloufres, et de chiens;* leurs femmes et leurs sœurs de *prostituées;* l'empereur, leur souverain, *de vermine;* leur père et mère *de suppots de Satan.* (Galiffe, *Notices générales*, etc., Préface, t. I, p. 19.) Tandis que Calvin insultait à ses ennemis dans la langue des corps de garde, il n'était pas permis, ajoute le même écrivain, aux paysans de parler impoliment à leurs bœufs. Un fermier qui avait juré contre les siens à la charrue, parce qu'ils n'avançaient pas, fut aussitôt traîné en ville, par deux réfugiés qui l'avaient entendu, cachés derrière une haie. (*Ibid.*, p. 25 et 26). La ville était peuplée d'espions qui allaient rapporter au consistoire les blasphèmes, les paroles impies, les propos libertins qu'ils avaient ouïs. Un jour, un maçon qui tombait de lassitude s'écria : « Au diable l'ouvrage et le maître. » Il fut appelé au consistoire et condamné à trois jours de cachot. Au nombre des blasphèmes, Calvin avait mis les railleries contre les réfugiés français qu'il voulait faire regarder comme des martyrs de l'Evangile. Les jeux de cartes, de dés, de quilles étaient prohibés ; on mettait au carcan le joueur de profession. Le consistoire faisait un crime des amusements les plus innocents, et interdisait la cène à quelques jeunes gens, qui, le jour de l'Epiphanie, avaient tiré les rois. (Audin, t. II, c. 6.)

On désignait à l'habitant de Genève le nombre de ses plats, la forme des souliers dont il devait se chausser, la coiffure de sa femme. On lit dans les registres de l'Etat, 13 février 1558 : « Trois compagnons tanneurs mis trois jours en prison et à l'eau, pour avoir mangé à déjeûner trois douzaines de pâtés: ce qui est une grande dissolution. »

Les délateurs tendaient des piéges aux pauvres âmes assez sottes pour les écouter. Ils demandaient à un normand, qui se proposait d'aller étudier à Montpellier, s'il quitterait l'Eglise. Le normand répondit : « Il ne faut pas croire que l'Eglise soit si étroitement bornée, qu'elle soit pendue à la ceinture de M. Calvin. » Il fut dénoncé et banni. Un jour, la ville, à son réveil, fut tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques, et surmontées d'un écriteau où on lisait : *Pour qui dira du mal de M. Calvin.*

La législation calvinienne admettait le divorce pour adultère et absence prolongée de l'un des époux. Cette législation causa des désordres dans les populations savoisienne et lyonnaise. On vit des femmes gagner Genève pour épouser leurs séducteurs. Des maris qui ne pouvaient briser des liens indissolubles, se réfugiaient en Suisse, pour embrasser ce qu'on nommait alors la liberté de la chair. Genève était comme l'égout de l'Europe chrétienne. Aussi un protestant Génevois n'a-t-il pas craint de dire : « Je montrerai à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a fait que du bien, nos registres couverts d'enfants illégitimes (on en exposait dans tous les coins de la ville et de la campagne), des procès hideux d'obscénité; des testaments où les père et mère accusent leurs enfants non-seulement d'erreurs, mais de crimes ; des transactions par-devant notaires entre des demoiselles et leurs amants, qui leur donnaient, en présence de leurs parents, de quoi élever leurs bâtards, des multitudes de mariages forcés, où les délinquants étaient conduits de la prison au temple ; des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hôpital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec leur second mari ; des liasses de procès entre frères, des tas de dénonciations secrètes, tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin. » (Galiffe, *Notices générales*, t. III, p. 15.)

Cependant Calvin avait des ennemis qui épiaient toute sa vie ; c'étaient les libéraux qu'il appelait libertins. C'est par eux que Bolsec a connu comment le prétendu réformateur prenait des imprimeurs de Genève deux sous par feuillet ou feuille entière; les sommes que lui envoyaient, pour être distribuées aux pauvres, la reine de Navarre, la duchesse de Ferrare, et d'autres riches étrangers; l'héritage de deux mille écus que David de Hainault lui laissa en mourant, et qu'il distribua à ses amis et à ses parents; le mariage d'argent qu'il fit contracter à son frère Antoine avec la fille d'un banqueroutier d'Anvers, réfugié à Genève pour mettre ses vols à couvert; la lettre qu'il écrivit à Farel au sujet de Servet, et son petit billet au marquis de Pouet : « Ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent le peuple par leurs discours à se roidir contre nous, noircissent notre conduite, et veulent faire passer pour rêverie notre croyance : pareils monstres doivent être étouffés. » (Bolsec, *Vie de Calvin*, p. 29 et suiv.)

Et ces paroles n'étaient pas une vaine menace. Le poëte Gruet fut mis à la torture et décapité pour avoir dit du mal de Calvin. Bolsec, médecin apostat et réfugié lyonnais, fut banni à perpétuité du territoire de Genève pour la même raison. Daniel Berthelier, maître de la monnaie à Genève, fut mis à des tortures incroyables et décapité par la main du bourreau : il avait appris à Noyon des faits peu honorables de la vie de Calvin, et en gardait les preuves authentiques. Plusieurs autres périrent également sur l'échafaud. Philibert Berthelier, frère de Daniel et capitaine général, fut condamné à

Digitized by Google

mort, ainsi que d'autres patriotes ; mais ils s'échappèrent et coururent à Berne, où Calvin les poursuivit. Il voulait qu'on les chassât de Suisse. Berne refusa de s'associer aux vengeances du réformateur, et ne craignit pas de témoigner hautement son admiration pour le courage malheureux. La haine de Calvin contre les patriotes s'accrut de cette protection. Il obtint du conseil le bannissement des femmes des libertins, le sequestre et la confiscation de leurs biens, la suppression de la place de capitaine général, et *la peine de mort contre tous les citoyens qui parleraient de rappeler les exilés.*

§ III. — Condamnation et supplice de Servet. — Conséquence de la doctrine des Eglises protestantes.

Mais rien n'est fameux comme le supplice de Servet, prémédité par Calvin pendant sept années entières. Le 13 février 1546, Calvin disait à Farel : « Servet m'a écrit dernièrement, et a joint à sa lettre un gros livre de ses rêveries, avec des vanteries arrogantes que j'y verrais des choses jusqu'à présent inouïes et charmantes. Il promet de venir ici, si je l'agrée : mais je ne veux point engager ma parole; car, s'il vient, et si mon autorité est considérée, je ne permettrai pas qu'il en échappe sans qu'il perde la vie. » L'original de cette lettre, écrite en latin tout entière de Calvin, se trouve encore dans la Bibliothèque royale de Paris, d'où Audin l'a transcrite et publiée textuellement. (Audin, t. I, c. 13.)

Michel Servet, né à Tudèle en Arragon, âgé de quarante ans, latiniste, helléniste, hébraïsant, juriste, médecin, astrologue, alchimiste, se mêlant de théologie; d'une vie et d'une imagination vagabondes, se disputant et se brouillant avec les théologiens protestants, OEcolampade à Bâle, Capiton et Bucer à Strasbourg, comme avec les médecins de Paris; enfin correcteur d'imprimerie; avait publié plusieurs ouvrages, la plupart anonymes ou pseudonymes.

En 1541, recueilli généreusement par Pierre Palmier, archevêque de Vienne en Dauphiné, qui le logea dans son propre palais, il y publia une seconde édition de son *Ptolémée* latin, avec une dédicace à l'archevêque, et qui lui fit honneur parmi les savants. Dans cette position tranquille, où il exerçait la médecine, il aurait pu passer heureusement ses derniers jours; mais il voulait du bruit. Il avait publié des ouvrages pseudonymes contre le dogme de la Trinité et de la consubstantialité du Verbe; entré en correspondance avec Calvin, ils finirent tous deux par des injures et des invectives, et se vouèrent une haine implacable. Servet, voulant humilier son antagoniste, lui envoya un manuscrit où il relevait quantité de bévues et d'erreurs qu'il avait remarquées dans ses ouvrages, surtout dans l'*Institution chrétienne*. Calvin en fut tellement irrité, qu'il écrivit en 1546 la lettre à Farel, que nous avons vue. Il écrivit encore à Viret, alors prédicant de Lausanne : « Si jamais Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant; c'est pour moi un parti pris. » En 1553, Servet fait imprimer clandestinement à Vienne un ouvrage anti-trinitaire, sans nom de lieu ni d'auteur, où il réfutait vivement le fatalisme calviniste. Son argumentation se terminait par cette phrase méprisante : « Oui, dans Caïn même et dans les géants, de ce souffle qu'inspira la Divinité dans l'origine, il reste une certaine puissance libre, capable de maîtriser le péché, suivant que l'atteste Dieu même. Donc elle reste aussi en toi, à moins que tu ne sois une pierre ou un tronc. » Tous les exemplaires de l'ouvrage furent expédiés en ballots sur Lyon, pour Francfort-sur-le-Mein, ce vaste dépôt de livres hérétiques au XVIe siècle. A Lyon, un imprimeur-libraire dont Servet avait été correcteur, ouvrit un des ballots et envoya quelques exemplaires à Calvin, qui en sut bientôt l'auteur et l'imprimeur. Calvin le dénonça clandestinement au cardinal-archevêque à Lyon, qui fit agir le gouverneur du Dauphiné, le vicaire général de Vienne et l'inquisiteur de la foi. Une première perquisition n'amène aucun résultat. Calvin fournit par des voies occultes de nouvelles preuves. Servet est arrêté et mis dans la prison ecclésiastique de Vienne. Mais le médecin Servet avait sauvé la vie à la fille unique du bailli de cette ville; elle intercède pour le prisonnier : le geôlier reçoit ordre de fermer les yeux, le prisonnier s'échappe et s'enfuit à Genève pour passer en Italie. A Genève, il est arrêté par les espions de Calvin, mis en prison et traduit devant le tribunal de l'inquisition génevoise. Au dire de Calvin, il soutint opiniâtrément le panthéisme et l'arianisme, niant la personnalité de Dieu et la trinité des personnes. Emprisonné le 13 août, il écrivit le 15 septembre à ses juges, les suppliant de lui accorder une chemise et du linge, attendu que les poux le mangeaient tout vivant. Le tribunal voulait qu'on lui donnât tout ce qu'il demandait; mais Calvin s'y opposa, et il fut obéi. Le 26 octobre 1523, on vint annoncer à Servet qu'il était condamné à être brûlé vif, et que l'arrêt serait exécuté le lendemain. Il eut une dernière entrevue avec Calvin, fut assisté à la mort par Farel, qui finit par le maudire. Son dernier mot sur le bûcher fut : « Jésus, Fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi ! » Calvin, qui contemplait son supplice de sa chambre, ferma sa fenêtre. Farel s'en retourna à Neufchâtel, dont il était ministre. Quelques jours auparavant, il avait écrit à Calvin : « Je ne comprends pas que vous hésitiez à tuer dans le corps le scélérat qui a tué dans leur âme tant de Chrétiens! Je ne puis croire qu'il se trouve des juges assez iniques pour épargner le sang de cet infâme hérétique. »

Les églises protestantes avaient été consultées avant la condamnation de Servet. — *Zurich* avait répondu : « La Providence divine vous a donné une belle occasion de prouver au monde que ni votre Eglise ni la nôtre ne favorise l'hérésie : vigilance et activité. Que

Digitized by Google

la contagion soit arrêtée et que le Christ vous illumine de sa sagesse. » — *Schaffouse :* « Nous sommes certains que vous emploierez tous vos efforts pour que l'hérésie ne ronge pas comme un chancre les chairs du corps chrétien. Point de disputes. Disputer avec un insensé, c'est faire de la folie avec des fous. » — *Bâle :* « Vous emploierez pour guérir l'âme du malheureux, tout ce que Dieu vous a donné de sagesse ; s'il est inguérissable, vous aurez recours à ce pouvoir dont Dieu vous arma, afin que l'Eglise du Christ cesse de souffrir et que de nouveaux crimes ne soient pas ajoutés aux anciens. » — *Berne :* « Que Dieu vous donne l'esprit de prudence et de force, à l'aide duquel vous puissiez délivrer d'une peste semblable et votre Eglise et la nôtre. »

Servet brûlé, Bucer écrit à Calvin : « Servet méritait d'avoir les entrailles arrachées et déchirées. » Et Mélanchton : « Révérend personnage et mon très-cher frère, je rends grâce au Fils de Dieu qui a été le spectateur et le juge de votre combat, et qui en sera le rémunérateur : l'Eglise aussi vous en devra sa gratitude, à maintenant et à la postérité. Je suis entièrement de votre avis, et je tiens pour certain que les choses ayant été dans l'ordre, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en faisant mourir ce blasphémateur. »

De tout cela résultent des conséquences très-graves. D'abord, d'après toutes les Eglises protestantes, principalement Genève, il est juste de punir les hérétiques, et de les punir par le feu. Donc, lorsque les puissances catholiques-romaines appliquent cette loi aux hérétiques opiniâtres de leur temps et de leurs pays, nul protestant raisonnable ou qui veut être conséquent avec soi-même ne peut leur en faire de reproche. Il y a, au reste, une différence remarquable : les protestants de Suisse brûlent tel individu comme hérétique, parce qu'il rejette en tout ou en partie le *Credo* cantonal et variable, de Genève, Bâle, de Zurich ou de Berne : d'où il peut arriver que le même homme soit brulé dans un lieu ou dans un temps comme hérétique, et récompensé, glorifié dans un autre comme docteur de l'Eglise, et cela pour la même chose. Et de fait, si Calvin reparaissait à Genève avec son tribunal d'inquisition, il aurait à brûler toute la vénérable compagnie des pasteurs et tous les membres du consistoire : car nul ne croit plus à la trinité ni à la divinité du Christ : en 1817, ils ont défendu, sous peine d'excommunication et de déposition, de soutenir ces dogmes en chaire ; tous en sont aujourd'hui où en était Servet quand leurs prédécesseurs le brûlèrent en 1553. Tandis que l'Eglise catholique, apostolique et romaine ne traite d'hérétique que le Chrétien qui rejette en tout ou en partie, non pas le *Credo* particulier et variable de telle ville ou de tel pays, mais le *Credo* universel, perpétuel et universel de toute la chrétienté.

Il y a plus : les protestants posent en principe que c'est à chacun à se faire sa croyance et sa religion. Lors donc qu'ils punissent quelqu'un parce qu'il ne veut pas accepter la leur, mais garder la sienne, c'est une inconséquence tyrannique qui les condamne, et eux et leur principe. Les Catholiques sont au moins conséquents ; car ils disent et pensent que ce n'est pas à chacun à se faire sa religion, mais à la recevoir telle que Dieu nous la transmet par son Eglise, avec laquelle il a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.

Enfin, d'après Luther et Calvin, d'après les luthériens et les calvinistes, l'homme n'a point de libre arbitre, il fait nécessairement tout ce qu'il fait. Dieu opère en nous le mal comme le bien. Comment peuvent-ils donc alors, sans la plus cruelle injustice, punir qui que ce soit de quoi qu'il dise et de quoi qu'il fasse ? Ne serait-ce pas ressembler à cet être pire que Satan, qui nous punirait, non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais encore du bien que nous aurions fait de notre mieux ; en un mot, ne serait-ce pas ressembler au dieu, plus qu'infernal, de Luther et de Calvin ? *Voy.* Suisse, Calvin, Bèze, Baume (Pierre de la).

GEORGIENS. *Voy.* Davidiques.

GICHTEL. *Voy.* l'art. suivant.

GICHTELIENS. — Georges Gichtel, ex-disciple du mystique Boehm, fonda une secte constituée d'après ses principes, à Ratisbonne, sur la fin du XVIIe siècle. On dit qu'il prescrivait le célibat et une contemplation perpétuelle. Il préférait les ouvrages de son maître à l'Ecriture Sainte elle-même.

GLASS (John). *Voy.* l'art. suivant.

GLASSISTES ou SANDEMANIENS. — Secte fondée en Ecosse dans le comté de Dife, par un presbytérien nommé John Glass. Il déclamait avec vigueur contre le presbytérianisme et soutenait que tout établissement civil en faveur d'une religion est contraire à l'Ecriture Sainte. Ses sectateurs vivent sous une espèce de régime conventuel, qui se rapproche de la vie des anciens esséniens.

GLOGLOVIENS. *Voy.* Schwenkfeldiens.

GOMARISTES. *Voy.* Arméniens, Supra-lapsaires, Infra-lapsaires, Pays-Bas, Barneweldt (Jean d'Olden), Orange (d').

GRACE. *Voy.* Pénitence, Symbolique, Sacrements.

GROANERS. — Secte fort peu connue. En anglais, le verbe *to groan*, dont *groaners* semble dériver, signifie *sangloter*, *gémir*.

GROTIUS. *Voy.* Pays-Bas, Arminiens.

GUERRE DE TRENTE ANS. *Voy.* Allemagne.

GUERRIERS. — Espèce de secte dans le genre des Niveleurs (*Voy.* ce mot). Ils parurent en Angleterre du temps de Cromwell, et se rendirent fameux par leurs brigandages.

GUEUX (Les). — Après le compromis de Bréda signé par les mécontents des Pays-Bas, en 1565, une pétition pour le redressement des torts reprochés à la maison d'Espagne fut par eux présentée à Marguerite de Parme, alors gouvernante pour Philippe II. Le grand nombre des pétitionnaires, leurs allures al-

Digitized by Google

tières, leur mise négligée effrayèrent la régente : ce que voyant, le comte de Barleymont lui dit pour la rassurer : Ce sont des gueux, Madame! Le mot fut recueilli et devint le nom du parti orangiste. Les confédérés l'adoptèrent et prirent pour signe de ralliement une besace et une écuelle, insignes de la gueuserie ou de la mendicité. Ils se divisèrent bientôt en gueux simples ou mécontents, en général luthériens et calvinistes; en gueux de mer, pirates dignes des anciens normands; et en gueux des bois, véritables voleurs de grands chemins qui ne sortaient de leurs repaires que pour piller et assassiner. Les premiers se rendirent célèbres par leurs exploits contre les églises et les monastères; les seconds changèrent par leurs expéditions la face des affaires, et procurèrent l'établissement de la république; quant aux troisièmes, leurs faits et gestes n'eurent rien d'assez remarquables pour se faire inscrire dans l'histoire, à une époque où le pillage, le meurtre, le viol et l'incendie étaient l'objet ordinaire des conversations en Hollande. On ne transmet à la postérité que ce qui est capable de frapper l'imagination et de servir d'exemple. — Nous parlons ailleurs en détail des gueux et de leurs actions mémorables. — *Voy.* l'art. PAYS-BAS.

GUILLAUME III, roi d'Angleterre. *Voy.* ANGLICANISME et ANGLETERRE.

GUILLAUME IV, roi d'Angleterre. *Voy. ibid.*

GUISE (FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC DE). *Voy.* LORRAINE.

GUISE (CHARLES DE), connu dans l'histoire sous le nom de CARDINAL DE LORRAINE, était frère du grand François de Guise. Il naquit le 17 février 1525, à Joinville, de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon. — Doué des qualités brillantes qui distinguaient tous les membres de sa famille, ce prince se fit remarquer de bonne heure par son ardeur pour l'étude et les succès qu'il y obtint. Archevêque de Reims, possesseur de riches bénéfices, il brilla à la cour de Henri II, et s'y fit de nombreux partisans par son affabilité et ses largesses. Il fut envoyé près de Paul IV en 1555, en qualité d'ambassadeur pour l'engager à entrer dans une alliance contre l'Autriche. Sa faveur ne fit que s'accroître avec le temps, et se fortifier de celle de son frère François dont la popularité allait toujours grandissant. Après la mort de Henri II, le royaume se divisa en trois partis : les Catholiques qui suivirent les Guise, les protestants que dirigeaient les Châtillon, et le tiers-parti ou les politiques, qui obéissait aux Montmorency sous la haute influence de la cour. Catherine de Médicis crut devoir s'appuyer sur les Guise dont la popularité, lui semblait-il, rejaillirait sur le jeune roi dont ils étaient les oncles, les conseillers et les ministres. Le pouvoir dont jouirent alors le cardinal et son frère, non moins que l'énergie avec laquelle ils se prononcèrent contre les protestants, leur attirèrent la haine des grands seigneurs calvinistes. La conjuration d'Amboise se trama contre eux [1560] : il ne s'agissait de rien moins que de leur enlever le roi leur neveu, et de s'emparer de leurs propres personnes. L'activité des princes Lorrains déjoua le complot. La plupart des conjurés périrent les armes à la main ou sur l'échafaud. Le prince de Condé fut cité devant la cour, pour rendre compte de sa conduite et évita à grand' peine le châtiment qu'il méritait. Le duc de Guise fut surnommé conservateur de la patrie, et gouverna en qualité de lieutenant-général du royaume, conjointement avec le cardinal. Les états généraux d'Orléans [1560] semblèrent aux princes de la maison de Bourbon et à leurs adhérents une occasion favorable de perdre les Guise. Mais ceux-ci les prévinrent. Convaincus de manœuvres coupables (et certes les preuves ne manquaient pas), le roi de Navarre et le prince de Condé furent arrêtés. Antoine fut bientôt remis en liberté : mais Louis, que des charges trop graves pour être éludées, firent juger coupable de haute trahison, fut condamné à avoir la tête tranchée. Cette mesure énergique eût eu son exécution, si la mort de François II survenue tout à coup [5 décembre 1560] n'eût sauvé la tête du prince rebelle.

A l'avénement de Charles IX, le duc et le cardinal s'effacèrent volontairement pour laisser toute l'autorité à la régente Catherine de Médicis. Elle ne leur sut aucun gré de cette modération, et fidèle à son principe de diviser pour régner, elle créa Antoine de Bourbon lieutenant-général du royaume, remplaça à la cour les Guise par les Bourbons et les Châtillon. Retirés de la cour, les Guise n'en continuaient pas moins à servir activement la cause catholique, abandonnée par la régente. Après le triumvirat formé entre le duc, Montmorency et Saint-André, le cardinal de Lorraine se donna tout entier à la nouvelle union, et en poursuivit le triomphe de toutes ses forces. Au colloque de Poissy convoqué sur les instances du chancelier de l'Hôpital, il parut avec éclat et soutint avec honneur la foi orthodoxe contre Théodore de Bèze. Cette assemblée eut néanmoins peu d'heureux résultats. Antoine de Bourbon revint à la cause catholique; mais les protestants n'en devinrent que plus obstinés et plus entreprenants. Le cardinal de Lorraine quitta alors la France et se rendit au concile de Trente, où il avait déjà paru en 1546. Il y fut reçu comme un ange de paix, et il répondit aux espérances que son arrivée avait fait concevoir. Plus d'une fois, il mit fin à des discussions orageuses et sans portée, soulevées hors de propos au milieu des Pères. Il est vrai qu'il sembla se faire le champion des principes gallicans de la supériorité des conciles sur les Papes. Mais notons que ce n'était là qu'une opinion émise par lui au milieu d'une discussion libre, et abandonnée, dès qu'il crut qu'il était de son devoir de le faire. Le cardinal de Lorraine n'aurait jamais signé les articles de 1682. Revenu en France, il fut envoyé en qualité d'ambassadeur près la cour d'Espagne. A la fin de sa mission il se retira à Reims, et

Digitized by Google

s'occupa de l'administration de son diocèse. Ardent à poursuivre l'hérésie et à défendre son troupeau de ses envahissements, il se fit haïr des sectaires : c'était juste, et le cardinal ne s'en plaignait pas. Il se dédommageait par l'affection des Catholiques, que son zèle, son affabilité, sa munificence vraiment royale lui attachaient de plus en plus. Ramené sur le terrain brûlant de la cour, par un de ces revirements politiques, si fréquents alors, il s'y montra toujours ce qu'il avait été, le défenseur ardent de la foi nationale contre les manœuvres des protestants et les connivences du parti politique. Quoi qu'il en soit de la part qu'on lui prête au mouvement de réaction qui se préparait contre les huguenots, il est certain qu'il ne fut ni l'instigateur ni l'approbateur de la Saint-Barthélemy. Lors de ce coup d'état, il était à Rome, au conclave qui devait élire Grégoire XIII. S'il prit part aux réjouissances faites à Rome, à cette occasion, c'est qu'il fut trompé par les messages de Charles IX, qui ne présentaient le massacre du 24 août 1572 que comme une mesure, dont le résultat avait été le salut du roi et de la France. Qui pourrait blâmer le cardinal, prince français, de s'être réjoui du triomphe de l'ordre et de la patrie sur une poignée de factieux capables de tous les crimes?

Le cardinal de Lorraine, à son retour en France, comprit bien que la réaction du 24 août n'était que le prélude d'un mouvement catholique et national cette fois, contre les anglo-protestants. Il vit se former les ligues partielles qui formèrent plus tard la Sainte-Union, et longtemps avant la coalition catholique il en eut l'idée qu'il confia à son neveu le duc Henri de Guise. Il n'eut pas le temps de voir se réaliser le désir qu'il avait de voir la nation prendre en main la cause de la foi et de son indépendance. Lorsque Henri III échappé de Pologne arriva en France, le cardinal alla le recevoir à Avignon. A la suite d'une procession faite la tête et les pieds nuds, il fut pris d'une fièvre violente qui l'emporta en quelques jours. [26 décembre 1574.] Ce prince n'avait pas tout à fait 50 ans : il pouvait encore rendre de grands services. Ministre, il avait fait adopter plusieurs lois utiles, favorisé les arts et les sciences et fondé des universités. Evêque, il avait établi des séminaires dans son diocèse, défendu avec courage et persévérance la foi confiée à ses soins et préservé ses brebis de la rage de ces loups couverts de peaux de brebis, qu'on appelait hérétiques. Français, il défendit jusqu'à son dernier soupir les droits et l'indépendance de la nation. Prince, il se fit aimer par son abord facile, par sa magnificence et ses largesses. N'est-ce pas assez pour avoir droit à une place éminente dans l'histoire? *Voy.* FRANCE, LIGUE.

GUISE. (HENRI DE LORRAINE, DUC DE). *Voy.* LORRAINE.

GUISE (CHARLES DE LORRAINE, DUC DE), fils du Balafré et de Catherine de Clèves, naquit le 20 août 1571. — Il avait hérité de la bravoure de son père, mais il n'en avait pas les convictions profondes et le dévouement à la cause catholique. Son nom ne figurerait point ici, s'il n'eût été pendant quelque temps le porte-étendard d'une faction formée au sein de la Ligue. Arrêté à Blois, après l'assassinat de son père et enfermé au château de Tours, il s'en échappa le 15 août 1591. Il se rendit à Paris où il fut reçu avec acclamations par le peuple qui saluait en lui l'héritier du Balafré, avec défiance par son oncle, le duc de Mayenne, qui craignait à juste titre qu'il ne lui suscitât des embarras. La mort de Charles faisait depuis quelque temps agiter la question de la succession au trône; et pour en écarter l'infante Claire-Eugénie que le roi d'Espagne y portait malgré les répugnances de la nation, Mayenne avait mis en avant plusieurs moyens termes, entre autres la candidature de son neveu, quoique d'une manière implicite, et dans le cas seulement d'un mariage avec la reine proposée. Le duc savait bien que le but de la Ligue serait atteint lorsque Henri IV se convertirait; il voyait le peuple se porter par désir de la paix, vers ce prince dont on prédisait partout la prochaine abjuration. Il lui importait donc de ne pas brusquer l'élection d'un roi, ce qui eût divisé de nouveau les Français prêts à se réunir. Si Henri ne revenait pas à la foi catholique, il serait toujours temps de faire ce choix. Aussi refusa-t-il nettement de se prononcer sur ce point, lorsque les députés Espagnols impatients de voir couronner l'infante, le pressèrent de donner un concours efficace à la candidature de Charles. Celui-ci heureusement ne prit pas trop au sérieux une candidature acceptée par le roi d'Espagne comme un pis aller. Les événements délivrèrent Mayenne de cet embarras. Les espérances des partisans de Charles s'évanouirent. A partir de ce moment, le duc de Guise n'appartient plus à l'histoire de la Ligue que d'une manière indirecte. Lorsque Henri IV se fut emparé de Paris, Charles fit sa soumission à des conditions avantageuses. Il obtint le gouvernement de la Provence avec beaucoup d'autres avantages. Il eût désiré le gouvernement de la Champagne : mais Henri l'avait déjà donné au duc de Nevers trop bien méritant pour qu'il l'affligeât par une disgrâce au moins apparente. La part faite à Guise était belle néanmoins; mais elle n'équivalait pas au sacrifice de la popularité que lui valait son nom et surtout celui des traditions de famille dont Mayenne gardait encore noblement le dépôt. Venue trop tôt, la soumission de Charles peut n'être pas blâmée; mais elle ne peut être approuvée. On avait droit d'attendre du fils de Balafré, du neveu de Mayenne, qu'il abandonnât avec moins de précipitation et plus d'opportunité, un parti dont il avait rêvé le commandement suprême et dont le nom de sa famille était le mot de ralliement.

Depuis cette soumission, Guise servit activement Henri contre la Sainte-Union, et reprit aux seigneurs plusieurs places im-

Digitized by Google

portantes, entre autres Marseille. La coalition catholique dissoute, Guise ne fit plus rien qui doive attirer notre attention. Il fut plusieurs fois employé dans les armées, et s'acquitta de ses fonctions avec succès. Disgracié sous Louis XIII par le cardinal de Richelieu, à qui sa conduite et son influence faisaient ombrage, il quitta la France et se retira à Florence en 1631. Il mourut à Cuna en 1640, à l'âge de 69 ans. — *Voy.* LORRAINE.

GUSTAVE Ier WASA, roi de Suède, naquit le 12 mai 1496 d'une noble famille alliée aux Sture et depuis longtemps connue pour la part qu'elle avait prise aux différentes guerres nationales contre les Danois. — A l'âge de 18 ans, il fut envoyé à la cour de Sténon Sture le Jeune, et ne se distingua pas moins dès lors par ses manières agréables que par sa bravoure. Arrêté par ordre de Christiern II et transporté en Danemarck, il ne tarda pas à s'enfuir à Lubeck d'où il se rendit déguisé en marchand d'abord à Colmar, puis à Stockholm, et enfin dans les terres de son père. La nouvelle des massacres de Stockholm [1520] lui parvint dans cet asile : il se réfugia dans la Dalécarlie. Il n'eut plus alors qu'une pensée, délivrer son pays. Le 24 août 1521 il recevait le commandement d'une petite armée recrutée parmi les Dalécarliens. Dieu seconda ses efforts : les Danois battus en plusieurs rencontres par l'heureux Gustave lui cédèrent enfin la couronne de Suède qu'il ceignit, à la diète de Strengnaës, le 5 juin 1523. Jusqu'ici rien que de grand n'apparaît dans l'histoire de cet héroïque aventurier. L'avenir s'ouvrait devant lui plein d'espérances qu'il ne tenait qu'à lui de réaliser : libérateur de son peuple, il en pouvait être le père et l'idole. Il aima mieux en être le pervertisseur et le bourreau. Préoccupé de la pensée d'élever la dignité royale en Suède au rang où la plaçaient les autres nations européennes, il ne vit rien de mieux que d'embrasser la Réforme de Luther. Elle lui offrait, en effet, le moyen de dépouiller l'Eglise, de s'ériger en maître absolu des consciences aussi bien que des corps. Que lui fallait-il de plus? Il se mit aussitôt à l'œuvre, mentant au Souverain Pontife, aux évêques, au peuple pour gagner du temps : promettant à la noblesse les dépouilles de l'Eglise, et aux paysans l'exemption des redevances ecclésiastiques. Le moment venu, il se démasqua. Le glaive du bourreau remplaça la plume du diplomate : la ruse n'était plus de saison, la force inaugurait le règne de la terreur. On a longuement raconté, à l'article SCANDINAVIE, cette série d'insultes et de cruautés dont la Suède catholique fut la victime. Tout ce que Rome païenne, Wittemberg luthérienne, Genève calviniste, ont rêvé de plus atroce et de plus insultant s'étale dans les pages de cette sanglante histoire. Les évêques furent les premiers frappés : les prêtres, les moines, les religieuses vinrent ensuite payer leur tribut à l'échafaud, quand ils ne préféraient pas l'exil ou (ce qui fut heureusement fort rare) l'apostasie. Le peuple osa se plaindre, menacer même : on l'amusa par de fallacieuses promesses, par des comédies savantes, on l'attira dans des piéges préparés de longue main, puis quand le lion enfermé dans les rêts se fut endormi sans défiance, on se jeta sur lui, on l'enchaîna, on fit parade de sa captivité, et finalement on le mit à mort. Gustave Wasa laisse bien loin derrière lui Henri VIII : à peine Christiern II mérite-t-il place à ses côtés. La Saint-Barthélémy eût été pour lui une plaisanterie : Charles IX ne savait pas donner à l'assassinat cette savante tournure qui en faisait un acte digne de figurer dans le livre de Machiavel. Le bravo italien, le guérillero catalan, le brigand albanais, qui guettent leur victime derrière un mur, un buisson, un rocher, ne mettent pas plus de sang-froid et d'habileté dans leur coup de poignard ou d'escopette. Il y a dans la marche de Gustave quelque chose du tigre qui rampe vers sa proie, du vautour qui la fascine, du serpent qui l'enlace et de l'hyène qui la dévore avec une joie féroce dans les ténèbres de la nuit. Cet homme est aussi digne que Christiern du nom de Néron : pour lui donner celui de Grand, il a fallu que toutes les passions protestantes eussent couvé longtemps au sein des populations et complètement miné l'édifice élevé par la foi du moyen âge, cette foi dont l'analyse donne pour éléments, intelligence et vertu, la plus haute expression de l'homme. L'ignorance et le vice, voilà les deux bases sur lesquelles s'étale la gloire des Gustave de Suède, des Elisabeth d'Angleterre, des Catherine de Russie, et de beaucoup d'autres dont on affecte de ne prononcer les noms qu'en se découvrant la tête. Que d'hommes se verraient arracher la dénomination de Grands qui les distingue, si leurs œuvres étaient traduites au tribunal de la raison catholique et de la vertu. Un jour justice en sera faite; si ce jour ne doit pas venir de sitôt, c'est un malheur, quoiqu'on en pense : car jusqu'à ce moment le triomphe de la cause de Dieu parmi les peuples ne sera pas assuré.

Jusqu'à sa dernière heure, Gustave se montra fidèle au plan de conduite qu'il s'était tracé. Le 29 septembre 1560, Dieu le cita devant son tribunal : sa fin fut digne de sa vie. Comédien sur le trône il le fut encore sur son lit de mort; il l'avoua lui-même, et dit à ses fils : « Un homme est un homme et la comédie finie nous sommes tous égaux. » —Il l'avait souvent oublié, lui, qu'un homme est un homme, c'est-à-dire, un être à la conscience duquel on doit du respect, et dont la vie n'appartient qu'à Dieu. Après cet enseignement hypocrite, la comédie n'était pas encore finie pour lui. S'il faut en croire certains auteurs qui l'exaltent, il expira avec le calme qui n'appartient qu'aux justes. Je me trompe, ce calme peut aussi appartenir aux grands scélérats. Quand un homme a méprisé longtemps la voix de sa conscience, quand il s'est fait un jeu de la foi, de la justice, de la pudeur, il arrive à l'indifférence, le plus effrayant châtiment dont Dieu puisse frapper un coupable. Alors

Digitized by Google

la mort peut venir : la voix de la grâce sera étouffée, l'éternité n'effraiera plus des yeux aveuglés, et le pécheur s'étudiera, comme le gladiateur antique, à descendre théâtralement au cercueil. *Impius, cum in profundum venerit, contemnit!*.... (*Prov.* XVIII, 3.) — *Voy.* l'art. SCANDINAVIE.

GUSTAVE II (ADOLPHE), roi de Suède, fils du trop fameux Charles IX, naquit le 17 décembre 1594. — Il monta sur le trône à 17 ans, mûri par la dure vie qu'on lui avait fait mener dans son enfance, et tout dévoué à la cause protestante, dont son père avait été le formidable champion. Il commença son règne par des traités de paix avec les différentes puissances alors en guerre avec la Suède. En 1629, la Pologne qui s'était obstinée à combattre déposa les armes. Mais Gustave ne pouvait rester longtemps oisif : jeté par les manœuvres de Richelieu dans l'alliance des princes protestants d'Allemagne, il fut déclaré chef de leur ligue et se précipita comme un tourbillon sur l'empire. Il n'aspirait à rien moins qu'à poser sur sa tête la couronne des Césars, espérant, dit-on, consommer ainsi le triomphe de la Réforme. Il se croyait appelé par Dieu à ruiner le catholicisme allemand. Pauvre prince, qui ne s'apercevait pas qu'on le jouait! Résolu d'abaisser la maison d'Autriche, Richelieu n'était nullement d'avis qu'elle descendît du trône, surtout pour que le luthérien Gustave s'y assît. L'habile cardinal ne voyait dans le roi de Suède qu'une des marionnettes dont il tenait les fils, et qui jouaient sur la scène du monde la comédie au profit de la France. Quant à l'appel divin, dont se prévalait Gustave, rêve d'illuminé, suggestion de courtisan ou prétexte diplomatique, il ne devait pas mener loin le prétendu vengeur de l'Evangile de Wittemberg. Cependant tout sembla d'abord réussir au monarque suédois. Maître de la Poméranie, il se dirigea vers le Brandebourg. Pendant ce temps le général autrichien Tilly prenait Magdebourg [1631], envahissait l'électorat de Saxe et s'emparait de Leipsick. Ce fut là qu'il rencontra Gustave. [sept. 1631.] Vainqueur dans cette bataille, le roi se met à la poursuite de son adversaire, le chasse en Souabe d'abord, en Bavière ensuite, le bat une seconde fois au passage de Lech, et va mettre le siége devant Munich dont il s'empare.

Walsvein alors remplace Tilly mort à la suite de blessures reçues dans la dernière campagne. Gustave plie à son tour : le général autrichien reprend la Bavière, repousse le roi en Saxe, l'atteint à Lutzen [nov. 1632] et lui présente la bataille. Dès le commencement du combat Gustave tombe frappé à mort. Une stérile victoire jette sur sa tombe une moisson de lauriers sanglants qui paient bien mal tant de sacrifices. Pensée vraiment effrayante! Pendant que sur la terre, les partisans de la Suède battaient des mains à son triomphe, et chantaient les louanges de leur héros moissonné, Dieu, là haut, mettait dans son inflexible balance les fautes de cet homme et ses victoires. Effrayant secret que celui de son jugement! Il avait rêvé l'empire du monde, et son âme..... Que pèsent dans la main du Très-Haut la gloire humaine et le sceptre impérial? A quoi servent au tribunal du souverain juge l'épée de grand capitaine et les lauriers de la victoire? Hochets futiles, jetés au feu éternel comme une paille vile, récompense vaine de vaines vertus accordée ici-bas à ceux qui n'élèvent pas leurs yeux vers la céleste patrie. Heureux ceux qui savent s'en faire des titres à l'héritage éternel, en en faisant hommage au principe de toute gloire! mais le sceptre de Gustave n'était plus celui de saint Eric, et l'épée de Hénon Sture ne reposait plus en ses mains : les héros de la Suède catholique avaient emporté dans leur tombe avec leur foi, le secret de leurs héroïques vertus.

Gustave mourut à 38 ans : il laissait pour héritière une fille âgée seulement de 7 ans, Christine, si étrangement célèbre dans l'histoire de sa nation. Ainsi dans la personne d'Adolphe, s'éteignait après deux générations seulement la race des Wasa, dont l'élévation avait coûté tant de sang et de pleurs à la Suède réformée. — *Voy.* SCANDINAVIE.

GUSTAVE III. *Voy.* SCANDINAVIE.

GUSTAVE IV. *Voy. Ibid.*

H

HALDANE. *Voy.* l'art. suivant.

HALDANITES. — Les deux frères Robert et James Haldane formèrent cette secte en Ecosse, vers la fin du XVIIIe siècle. Elle est peu nombreuse et peu connue.

HAMSTEDT. *Voy.* ADRIANISTES.

HATTEM (PONTIEN VAN-). *Voy.* l'art. suivant.

HATTEMISTES. — Sectaires ainsi appelés de Pontien Van-Hattem, ministre calviniste dans la province de Zélande, fortement attaché aux sentiments de Spinosa et qui, pour cette raison, fut dégradé de sa charge.

Hattem admettait une nécessité fatale insurmontable, niait la différence du bien et du mal, ainsi que la transmission du péché d'origine, et comme conséquence, prétendait qu'il n'était pas nécessaire de travailler à s'amender pourvu qu'on s'appliquât à avoir toujours la paix de l'esprit et de l'âme; et que la morale de Jésus-Christ se bornait à souffrir patiemment ce qui nous arrive, sans perdre cette tranquillité. Il ajoutait que Jésus-Christ n'a pas expié nos péchés par ses souffrances et par sa mort, mais qu'il a seulement voulu nous faire comprendre par sa médiation qu'aucune de nos actions ne pouvait offenser Dieu; qu'aussi Dieu ne nous

Digitized by Google

punit pas pour nos péchés, mais par nos péchés, c'est-à-dire, que ceux que Dieu prédestine à l'enfer doivent souffrir de leurs péchés en ce monde et dans l'autre. Une pareille doctrine, subversive de toute religion et de toute morale, a pourtant eu des partisans qui subsistaient encore, mais sous un nom différent, à la fin du XVIIIe siècle.

HAUSSMANN. *Voy.* l'art. suiv.

HAUSSMANIENS. — On appelle ainsi les disciples d'un luthérien nommé Haussmann; qui avait imaginé une ordination par insufflation, sans aucune autre cérémonie.

HAUTE-EGLISE D'AMÉRIQUE. — L'école de cette fraction des luthériens d'Amérique proteste avec énergie contre les tendances calvinistes de la Basse-Eglise. Leur représentant le plus distingué est M. Névin professeur de théologie au séminaire luthérien de Mercersburgh. Le savant ministre a publié longtemps une revue mensuelle dans laquelle il développe ses croyances; et ses efforts constants tendent à ramener la vie dans la secte, dont il fait encore partie, par l'introduction des vérités et des cérémonies catholiques. M. Névin a surtout appuyé sur le christianisme des premiers âges. Il demande : quel était ce christianisme primitif? Etait-ce le protestantisme ou le Catholicisme? La foi de Nicée était-elle celle de Rome, ou de Genève, ou de Canterbury. — Et le docteur répond : « Le christianisme de Nicée, le système dont le IVe siècle hérita du IIIe, et qu'il a transmis au Ve siècle, n'était pas le protestantisme, et encore moins le puritanisme : il ne leur ressemblait en rien; mais dans tous ses principes et caractères essentiels, il n'était ni plus ni moins que le *romanisme* lui-même. Si le grand Athanase se trouvait maintenant à Londres ou à New-Yorck, on ne le verrait qu'au pied des autels catholiques; saint Augustin ne reconnaîtrait aucune secte évangélique; saint Chrysostome trouverait le puritanisme de la nouvelle-Angleterre plus inhospitalier et plus aride que les déserts de l'Egypte. »

Ainsi de même que les Puseystes d'Angleterre, la Haute-Eglise d'Amérique se rapproche peu à peu des croyances catholiques, et bientôt il n'y aura plus à les retenir que la soumission au Souverain Pontife. Ah! puissent-ils bientôt, surmontant tous les obstacles, rentrer dans le sein maternel de cette Eglise où il n'y a qu'un troupeau et qu'un pasteur!

Cependant la franchise avec laquelle le docteur Névin exprimait ses sympathies pour l'Eglise romaine ne tarda pas à exciter l'indignation de tous les protestants de l'école anti-papiste, qui n'admettent pas qu'il y ait rien de bon dans les doctrines des Catholiques. Ils dénoncèrent M. Névin à leur synode, comme entaché d'hérésie, et de romanisme, ce qui pis est. Mais, à leur grande fureur, le synode des luthériens d'Amérique, appelé à juger les écrits du professeur de théologie, n'y a rien vu de blâmable, et l'a maintenu dans sa chaire.

HAUTE-EGLISE D'ANGLETERRE. — On désigne ordinairement sous le nom de membres de la Haute-Eglise (*high church*) ceux qui, pour le dogme comme pour la discipline, se rapprochent plus ou moins de l'Eglise romaine. Les maximes caractéristiques de la Haute-Eglise, sont la justification par la foi accompagnée des œuvres, la régénération baptismale, la succession des pasteurs, mais aussi l'autorité de l'Eglise anglicane.

L'auteur des *Mouvements religieux en Angleterre* (Mgr J. Gondon, chap. 8), distingue dans le parti de la Haute-Eglise deux éléments distincts : l'élément politique et l'élément religieux. « Le premier, » dit-il, « consiste à faire de l'Eglise l'esclave de l'Etat, une espèce de charte établie dans le but spécial de satisfaire aux désirs et aux besoins religieux des masses. L'homme politique de la Haute-Eglise, ne croit pas qu'il y ait à élever la moindre objection contre ce système. L'Etat, qu'il soit représenté par le roi ou le parlement, est la seule source de l'autorité, toute résistance de la part de l'Eglise est signalée par lui comme une usurpation cléricale. La Réforme anglaise est à ses yeux le triomphe des justes droits que l'Eglise avait usurpés sur l'Etat. Le parlement peut dans ce système détruire aujourd'hui ce qu'il a créé hier; il peut, avec la même autorité, altérer, mutiler et même annihiler l'Eglise qui est son ouvrage. L'établissement anglican est, comparativement aux autres communautés chrétiennes, la forme la plus pure du Christianisme, et les doctrines exposées dans ses articles sont la plus fidèle expression de foi chrétienne. Les partisans de ce système qu'on appelle *chiurch anstate* admirent Elisabeth pour avoir brûlé les Catholiques, absolument comme les empereurs romains faisaient brûler les Chrétiens qui refusaient d'offrir de l'encens devant leurs statues. Ce sont les deux cas des sujets qui se soumettent à l'autorité temporelle, en refusant de reconnaître la suprématie spirituelle. »

On indique souvent sous le nom de Haute-Eglise un parti que M. Gondon, dans l'ouvrage déjà cité, désigne sous le nom de parti anglo-catholique. Les rites diffèrent essentiellement de *lowchurch* et de *churchant state.* Il reconnaît dans l'Eglise une institution établie par Jésus-Christ et ses apôtres, indépendante des temps, des lieux et des personnes, et libre de tout contrôle de la part des gouvernements.

Toute tentative de l'Etat de s'immiscer dans les affaires de juridiction ecclésiastique, est, d'après les membres de ce parti, une usurpation contre laquelle l'Eglise doit protester. A l'Eglise seule a été confié le dépôt de la vérité religieuse, et le soin de tout ce qui regarde le salut des Chrétiens. — Pour les Anglo-catholiques, l'Eglise anglicane ne date pas de Henri VIII, mais elle est une branche de l'Eglise de Jésus-Christ, et la Réforme n'est qu'une phase de son histoire. L'œuvre de Henri VIII ne fut que la réforme d'abus qui demandaient un remède, et depuis ce moment, l'Eglise d'Angleterre n'est

Digitized by Google

jamais tombée dans les erreurs où s'abîma le protestantisme sur le continent : par suite de ces sages précautions de tenir un juste milieu entre le Catholicisme et le protestantisme, elle a pu se tirer du danger, sans perdre aucun des vieux joyaux de sa couronne, et le moment de l'épreuve passé, se trouver debout avec ses doctrines catholiques, et ses droits à entrer dans l'universalité de l'Eglise de Jésus-Christ. Ces membres de la Haute-Eglise conservent sur la plupart des points une secrète tendance vers les dogmes et les institutions du Catholicisme, quoiqu' ils ne cessent de protester de leur aversion pour l'Eglise de Rome et le Souverain Pontife. Ces opinions semi-catholiques trouvèrent toujours des défenseurs au sein de l'anglicanisme depuis son institution ; mais ils furent débordés par les envahissements successifs du puritanisme, et leur influence se fit peu sentir. Cette influence s'est réveillée dans ce siècle, surtout depuis 1820. L'illustre Université d'Oxford s'est mise presque tout entière à la tête du mouvement, que du nom de son principal instigateur, on a appelé Puseysme. — *Voy.* ce mot.

HEGEL. *V.* Allemagne VI, et Rationalistes.

HELMSTADT, ville appartenant au duché de Brunswick, et située à peu de distance de la ville du même nom. — Elle est restée célèbre par une décision toute favorable à la religion Catholique qui fut donnée le 28 avril 1707 par les docteurs protestants de son université. Il était question du mariage d'Elisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbuttel avec l'archiduc d'Autriche, compétiteur de Philippe V pour la couronne d'Espagne, et depuis empereur sous le nom de Charles VI. Cette princesse était luthérienne. Le duc Louis-Rodolphe, son père, crut devoir consulter sur son mariage les théologiens du duché de Brunswick. Les docteurs de l'université de Helmstadt furent donc assemblés à ce sujet, et, après avoir examiné cette affaire suivant les principes de leur communion, ils signèrent la consultation suivante :

« Sur la demande faite si une princesse protestante peut, en conscience, se faire catholique à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique, on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions : 1° Si les Catholiques sont dans l'erreur quant au fond, ou principe de la foi ; 2° si la doctrine catholique est telle que, en faisant profession de cette religion, on n'a point la vraie foi et qu'on ne peut faire son salut. — On répond à cela : 1° que les Catholiques ne sont pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine et qu'on peut se sauver dans cette religion, parce que les Catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chrétienne consiste en ce que nous croyons à Dieu le Père, qui nous a créés, au Fils de Dieu, Messie et Sauveur, qui nous avait été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort, du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit, qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandements de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous apprend comment nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir du baptême et de la sainte Cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donne à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitents le pardon de leurs péchés, et aux impénitents la colère de Dieu et son châtiment, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci et de les remettre aux autres ; et c'est pour cela que, voulant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessionnal pour déclarer ou confesser nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chrétienne, tirée des saints Pères et des apôtres. Le catéchisme, qui est commun aux Catholiques et aux protestants, renferme tous les principes du Décalogue, le *Pater noster*, les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, touchant le baptême et la Cène. Dans la Préface de la *Confession d'Augsbourg*, nous lisons que les Catholiques et les protestants combattent tous sous un même Jésus-Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise Romaine. Nous savons même que parmi les Catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent pas les additions humaines, et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent.

« Nous répondons 2°, que l'Eglise catholique est véritable Eglise, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu et qui reçoit les sacrements institués par Jésus-Christ, de même que les protestants. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement, il faudrait dire que tous ceux qui ont été et qui sont encore dans l'Eglise catholique seraient damnés, ce que jamais nous n'avons dit ou écrit. Au contraire, Philippe Mélanchton, dans son abrégé de l'examen, veut montrer que l'Eglise catholique a toujours été la vraie Eglise, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les commandements de Dieu, le Symbole des apôtres, l'Oraison dominicale, le baptême, les Evangiles et les Epîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi. L'Eglise catholique enseigne, aussi bien que nous, dans les écrits, dans les sermons de leurs docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, et que Dieu n'a pas donné un autre nom aux hommes par lequel ils puissent être sauvés, que le nom de Jésus-Christ (*Act.* IV, 12) ; que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandements, mais aussi par la miséricorde de Dieu et la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Car l'Eglise catholique croit, comme nous, et a toujours enseigné, que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé que par Jésus-Christ, médiateur entre Dieu

Digitized by Google

et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg enseignent également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et les souffrances de Jésus-Christ. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestants et les Catholiques conviennent de toutes ces choses, et toute la différence qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans l'expression et la manière de parler.

« Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que, dans l'Eglise catholique romaine, il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ; que, par conséquent, la sérénissime princesse de Wolfenbuttel peut l'embrasser et se marier avec l'archiduc, principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage, directement ni indirectement, mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine Providence ; et, en second lieu, parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché et peut-être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il faut pourtant considérer qu'on ne doit point la contraindre d'abjurer la religion protestante ; qu'on ne lui fasse point de controverse, qu'on ne lui propose point d'articles de foi contraires à la sienne. Mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut, par exemple de l'anéantissement de soi-même, de la pénitence continuelle, de l'humilité devant Dieu, des misères de la vie humaine, de la charité envers les pauvres, de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont de bonnes œuvres qu'enseignent aussi les Catholiques. »

Telle est cette décision fameuse que les docteurs luthériens de l'université de Helmstadt donnèrent le 28 avril 1707. En conséquence, la princesse de Brunswick-Wolfenbuttel embrassa la communion catholique, qu'on lui assurait être bonne. Elle fit son abjuration solennelle le 1er mai de la même année, dans la cathédrale de Bamberg, entre les mains de l'archevêque de Mayence, et se rendit ensuite en Espagne auprès de l'archiduc. Elle eut la satisfaction de voir plusieurs membres de sa famille prendre le même parti qu'elle. Son grand-père, Antoine-Ulric, duc régnant de Brunswick-Wolfenbuttel, abandonna le luthéranisme en 1710 et mourut Catholique le 27 mars 1714. Il publia un écrit intitulé : *Cinquante raisons pourquoi la religion catholique-romaine doit être préférée à toutes les autres, et pourquoi en effet le duc Antoine-Ulric de Brunswick-Wolfenbuttel abjura le luthéranisme en* 1710. Une fille du même prince, Henriette-Christine de Brunswick, abbesse luthérienne de Gandersheim, fit aussi abjuration. Il paraît que sa sœur, Augusta-Dorothée, mariée au comte de Schwartzbourg-Arnstadt, se signala par la même démarche. Du moins, c'est à cette princesse que semble adressé un bref de Clément XI, où il la félicite d'avoir renoncé à l'erreur. On a du même Pontife plusieurs brefs au duc Antoine-Ulric, qui attestent le zèle de ce prince pour la croyance qu'il avait embrassée. Il fit bâtir une église à Brunswick pour les Catholiques. — *Voy.* ALLEMAGNE.

HENRI III, roi de France. *Voy.* LIGUE et FRANCE.

HENRI IV, roi de France. *Voy.* LIGUE et FRANCE.

HENRI VIII, roi d'Angleterre. *Voy* ANGLETERRE, § 1er.

HERMANN. *Voy.* l'art. suivant.

HERMANNIENS. — Disciples d'un nommé Hermann qui se donnait pour le Messie ; mais c'était un Messie conquérant, et pour prouver sa mission il faisait la guerre aux prêtres et aux magistrats.

HERMÉSIANISME. *Voy.* ALLEMAGNE, § VIII.

HERRNHUTERS ou FRÈRES MORAVES. — Parmi ceux qui avaient suivi les doctrines de Spener (*Voy.* PIÉTISTES) se trouvaient le comte Nicolas-Louis de Zinzendorf, Watteville et Spangenberg. Tous trois également indifférents sous le rapport du dogme et amateurs de la célébrité et du commandement, formèrent le projet de renchérir encore sur Spener et de fonder, d'après ses principes, une société plus stable. Zinzendorf était riche ; il possédait des terres à Bertholdorf dans la Haute Lusace ; ce fut là que se réunirent les premiers adeptes en 1721. Zinzendorf fit appel aux luthériens, mennonites et calvinistes des alentours, et peu après, s'étant lié avec un charpentier de Moravie, Christian David, celui-ci fit venir un certain nombre de familles de son pays dans les propriétés du comte, en sorte que, en 1732, la colonie se composait déjà de 600 habitants.

Ils étaient tous d'opinions bien diverses ; mais grâce à leur indifférence commune, Zinzendorf put facilement les réunir. D'après lui il n'était pas besoin de changer de religion pour entrer dans sa secte : « Pour parvenir au salut, dit-il, il suffit de croire qu'un *Autre* nous a rachetés et a souffert pour nous des tourments incroyables. » Et ailleurs : « Nous sommes tous réunis dans le principal article ; pourquoi tarder plus longtemps à nous donner la main ? » Cependant, en 1748, Zinzendorf reconnut la confession d'Augsbourg comme base de sa croyance. Ses adeptes prirent le nom de Herrnhuters, du mot allemand *herrnhut*, qui signifie *garde* ou *protection du Seigneur*, et qu'on imposa à la colonie. Ils s'appelèrent aussi *frères Moraves*, à cause d'un certain nombre de leurs membres qui étaient de la Moravie.

Les herrnhuters se divisent en morts, réveillés, ignorants, disciples de bonne volonté, disciples avancés, suivant leur degré d'avancement dans la vie spirituelle. Des exercices spirituels gradués sont mis à la portée de chacune de ces classes. Dans leurs écrits comme dans leurs prédications, ils ne parlent presque rien que de la mort du Sauveur. Pour émouvoir et toucher les cœurs, ils décrivent avec énergie les différentes circonstances de ce drame tragique. Ils contemplent chaque plaie de Notre-Seigneur ;

Digitized by Google

mais non pas suivant leur volonté : chaque méditation, chaque exercice leur est prescrit. C'est cette théologie de la croix et du sang, comme on l'appelait, qui mit au milieu de ces âmes les plus beaux sentiments religieux, et leur donna surtout au commencement cette force morale qui se manifesta dans leur zèle pour les missions. Outre les classes dont nous avons parlé, il y a encore des communautés partielles dont font partie les divers membres des familles : ils ne peuvent se réunir qu'à des heures réglées et l'individualité est tellement absorbée que c'est la société même qui choisit l'épouse à l'époux. L'excommunication et le lavement des pieds sont aussi en usage parmi les Moraves. La volonté de Dieu pour le choix des pasteurs se connaît par le sort, ce qui rappelle les ordalies du moyen-âge. La propriété individuelle est reconnue ; mais chacun doit verser à la caisse commune une partie de ses revenus ou bénéfices.

Zinzendorf mourut en 1760 : le comte Dohna lui succéda dans la suprématie de la secte. Depuis ce temps, les herrnhuters ont fait de grands progrès, surtout dans l'Allemagne. Ils ont envoyé dans les Etats-Unis, le Labrador et quelques îles de l'Océanie des missionnaires, qui leur ont fait dans ces pays un nombre assez considérable de prosélytes.

HESHUSIUS (TILLMANN). *Voy.* l'art. suivant.

HESHUSIENS. — Tillmann Heshusius, né à Wesel en 1526, mort en 1588, se créa un système philosophique à lui, et se fit quelques disciples. Il publia un Traité de la Cène et de la justification, où il combat avec vigueur la doctrine calviniste. « Les calvinistes, » dit-il, « non-seulement transforment Dieu en démon, ce dont la pensée seule fait horreur, mais ils anéantissent les mérites de Jésus-Christ, à tel point qu'ils sont dignes pour cela d'être relégués au fond des enfers. »

HEYNE (DE). *Voy.* ALLEMAGNE, § VII, et RATIONALISTES.

HICKES. *Voy.* l'art. suivant.

HICKSISTES. — Branche de quakers qui se sont séparés des quakers orthodoxes à la suite d'Elias Hickes. Ils sont, dit-on, au nombre de deux cents congrégations : ce qui représente de vingt à trente mille sectaires.

HIERARCHIE ANGLICANE. *Voy.* ANGLICANISME, § VI.

HIÉRARCHIE DE L'ÉGLISE. — Le ministère ecclésiastique, la dispensation de la parole comme celle des sacrements, exige une vocation intérieure, une mission donnée du Ciel. Mais comme, dans l'Eglise, l'humain s'associe nécessairement au divin, il faut que cette vocation d'en haut, que cette céleste mission s'annonce à l'homme, se révèle sous un signe accessible aux sens ; il faut, en un mot, que le caractère sacerdotal se confère par un symbole signifiant et produisant la grâce surnaturelle, c'est-à-dire par un sacrement.

Pour entrer dans une Eglise invisible, il n'est besoin que d'un baptême spirituel ; de même que pour y vivre il ne faut qu'un aliment intérieur. Là, le fidèle doit se nourrir du Verbe de Dieu, mais non point du corps de Jésus-Christ ; car le mot *corps* rappelle déjà quelque chose de sensible, de palpable. L'Eglise invisible ne demande donc qu'un sacrifice spirituel, qu'un sacerdoce intérieur. Mais il n'en est pas ainsi de l'Eglise visible : sa notion veut que le baptême de feu soit en même temps un baptême d'eau, que la nourriture spirituelle des âmes soit tout ensemble un aliment matériel pour le corps ; sa notion veut que le sacrifice soit un acte tombant sous les sens (89).

Cette observation s'applique à l'ordination des prêtres ; la consécration intérieure et la consécration extérieure sont inséparables ; l'onction céleste et l'onction terrestre sont liées l'une à l'autre. Puisque l'Eglise est la dépositaire de la parole chrétienne, et qu'elle est commise à la dispensation des mystères de Dieu, elle n'est point tenue d'avouer quiconque s'érige en docteur et se proclame l'oint du Très-Haut ; mais c'est elle qui doit instruire ses pasteurs et les revêtir du sacerdoce, leur conférer le pouvoir d'annoncer la parole et d'administrer les sacrements. Ainsi, la visibilité de l'Eglise, et avec elle son indéfectibilité, implique une ordination permanente, remontant de siècle en siècle jusqu'à Jésus-Christ. Et de fait, comme le divin Sauveur avait envoyé les apôtres, de même les apôtres établirent des évêques, qui, par une chaîne non interrompue, se sont perpétués jusqu'à nos jours. Cette succession continue de l'épiscopat forme une des marques extérieures auxquelles on reconnaît la véritable Eglise (90).

Mais si les évêques sont les successeurs

89) *Conc. Trid.*, sess. 23, c. 1 : « Sacrificium et sacerdotium ita Dei ordinatione conjuncta sunt, ut utrumque in omni lege exstiterit. Cum igitur in Novo Testamento sanctum Eucharistiæ sacrificium visibile ex Domini institutione catholica Ecclesia acceperit ; fateri etiam oportet, in ea novum esse visibile, et externum sacerdotium, in quod vetus translatum est. Hoc autem ab eodem Domino Salvatore nostro institutum esse, atque apostolis, eorumque successoribus in sacerdotio potestatem traditam consecrandi, offerendi et ministrandi corpus et sanguinem ejus, necnon et peccata dimittendi et retinendi, sacræ Litteræ ostendunt, et Ecclesiæ catholicæ traditio semper docuit. »

On voit aussi qu'une Eglise intérieure ne réclame qu'une absolution invisible et que la confession devant Dieu.

(90) Saint IRÉNÉE (*Adv. hæres.*, lib. III, c. 3) dit aux hérétiques de son temps :

« Hac ordinatione et successione, ea quæ est ab apostolis in Ecclesia traditio, et veritatis præconisatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio, unam et eamdem vivificatricem fidem esse, quæ in Ecclesia ab apostolis usque nunc sit conservata, et tradita in veritate. » — Lib. IV, c. 43 : « Quapropter eis, qui in Ecclesia sunt, presbyteris obaudire oportet, his qui successionem habent ab apostolis ; qui cum episcopatus successione charissima veritatis certum, secundum placitum Patris acceperunt. » Tertullien dit aussi : « Edant ergo ori-

Digitized by Google

des apôtres, il s'ensuit que cet ordre hiérarchique est d'institution divine, et que le Souverain Pontife en est le chef. Si les évêques doivent rassembler tous les fidèles en un seul troupeau, il faut qu'ils aient eux-mêmes un centre d'unité, qu'ils soient tous enchaînés autour du même point (91).

Otez le Pasteur suprême, le Pontife partout révéré, aussitôt l'harmonie disparaît, l'ordre est renversé, l'Eglise dispersée au milieu du monde; ses membres sont isolés, relégués à eux-mêmes. Si un lien puissant n'eût entouré tout le corps, si le Successeur de Pierre n'eût affermi tout dans l'unité, vous auriez vu la société des fidèles divisée, morcelée en une foule de corporations particulières, et l'autorité de l'Eglise s'écrouler avec ses fondements; bientôt, toutes les communautés divergentes de sentiments, d'intérêts et de passions n'auraient plus formé un témoignage uniforme, mais on les aurait entendues déposer les unes contre les autres. Le Chrétien aurait-il pu reconnaître encore, dans cette société divisée contre elle-même, une institution divine, fondée pour continuer Jésus-Christ? Ainsi donc, point d'Eglise visible sans un chef investi de l'autorité. Supposez, pour un moment, que l'Eglise Mère n'a pas la primauté d'honneur et de juridiction sur toutes les autres Eglises; défendez-lui d'exercer aucune influence dans l'institution des évêques; dépouillez-la du droit de les confirmer et de les déposer, qu'arrivera-t-il? Bientôt vous verrez sur le siége épiscopal des hommes qui porteront une main sacrilége sur la doctrine, ou qui du moins ne veilleront pas à la conservation de ce dépôt sacré. Que pourrait l'Eglise sans organe? Et cet organe, que pourrait-il lui-même, si les évêques, les prêtres et les simples fidèles ne devaient obéissance à son autorité?

Ainsi, la visibilité de l'Eglise, la notion de ministère, les rapports des fidèles entre eux, tout nécessite l'existence d'un chef visible, jouissant de droits souverains. Cependant il est clair que l'autorité des Papes ne comprend que les choses spirituelles; et si, dans le moyen âge, ils dépassèrent cette limite, la raison en est dans les besoins de cette époque et dans la nature de l'autorité spirituelle. Outre leurs droits essentiels, ils acquirent encore, par la force des circonstances, des droits accessoires et sujets à beaucoup de modifications : en sorte que cette partie de leur autorité semble varier avec les temps (92).

Tout le monde sait que, relativement aux rapports du Pape avec les évêques, deux systèmes dominent dans les écoles : le système papal et le système épiscopal. Sans nier l'institution divine de l'épiscopat, le premier fait principalement ressortir les prérogatives du centre; le second, tout en reconnaissant que Jésus-Christ lui-même a fondé le pontificat suprême, cherche à ramener le pouvoir à la périphérie (93). Ces deux sentiments exercent une influence salutaire sur la vie ecclésiastique. Par ce qu'ils ont de contraire, ils se font en quelque sorte contre-poids : l'un assure l'activité propre, le libre développement de toutes les parties; l'autre tend à les réunir, à n'en former qu'un tout compact, un vivant faisceau.

Lorsque l'épiscopat, réuni à son centre, porte un jugement en matière de foi, il ne

ginem Ecclesiarum suarum; evolvant ordinem episcoporum suorum ita per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis, vel apostolicis viris, qui tamen cum apostolis perseveraverint, habuerit auctorem et antecessorem... Hoc enim modo Ecclesiæ apostolicæ census suos deferunt. Sicut Smyrnæorum Ecclesia habens Polycarpum a Joanne collocatum refert; sicut Romanorum Clementem a Petro ordinatum edit; proinde utique et cætera exhibent. Confingant tale aliquid hæretici. »

(91) Concilium Florentinum (Hard. *Acta concil.*, t. IX, p. 423) : « Item definimus, sanctam apostolicam sedem, et Romanum pontificem, in universum orbem tenere primatum, et ipsum pontificem Romanum successorem esse beati Petri principis apostolorum, et verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput, et omnium Christianorum patrem et doctorem exsistere; et ipsi in beato Petro pascendi, regendi et gubernandi universalem Ecclesiam a Domino nostro Jesu Christo plenam potestatem traditam esse, quemadmodum etiam in gestis œcumenicorum conciliorum, et in sacris canonibus continetur. »

(92) Un protestant justement célèbre en Allemagne, Herder, écrit ces paroles : « Le joug de la hiérarchie romaine était peut-être nécessaire pour tenir en bride les peuples grossiers du moyen âge. Sans ce frein indispensable, l'Europe serait devenue très-vraisemblablement la proie des despotes, le théâtre d'une éternelle discorde qui eût fini par en faire un désert mogolien. Comme contre-poids, cette hiérarchie mérite nos éloges. » Un autre protestant, philosophe esprit fort, Hume, n'est pas moins favorable à la Papauté dans le moyen âge ; il dit : « L'union de toutes les Eglises occidentales, sous un Pontife romain, facilitait le commerce des nations, et tendait à faire de l'Europe une vaste république. La pompe et la splendeur du culte qui appartenait à un établissement si riche, contribuait en quelque sorte à l'encouragement des beaux-arts, et commençait à répandre une élégance générale du goût, en la conciliant avec la religion. » (*Histoire de la maison de Tudor*, t. II, p. 9.) Un ministre de Schaffhouse, M. Hurter, a publié récemment une *Histoire d'Innocent III*. Cet ouvrage, qui a placé l'auteur à côté de son illustre compatriote, Jean de Muller, est proprement l'apologie de la conduite des Papes du moyen âge.

(93) Le synode de Constance, en 1414, et celui de Bâle, et 1431, ont posé les principes du système épiscopal ultramontain gallican; ils disent que le Pape est tenu d'obéir au concile général légitimement assemblé, et représentant l'Eglise militante. Cette doctrine étroite, qu'on peut regarder comme usée depuis longtemps, menacerait l'Eglise d'une ruine prochaine, si on la développait dans toutes ses conséquences. — *Conc. Const.*, sess. 4. (Hard., loc. cit., t. VIII, p. 252) : « Ipsa synodus in Spiritu sancto congregata legitime generale concilium faciens, Ecclesiam catholicam militantem repræsentans potestatem a Christo immediate habet, cui quilibet cujuscunque status vel dignitatis, etiamsi papalis existat, obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem et exstirpationem dicti schismatis, et reformationem generalem Ecclesiæ Dei in capite et in membris. » — Cela est répété et expliqué dans la 5e session. — *Voy.* Hard. loc. cit., p. 1221.

Digitized by Google

peut enseigner une fausse doctrine; car autrement il serait possible que toute la société des fidèles tombât dans l'hérésie. Commise à la garde de la vérité, l'Eglise est à l'abri de toute erreur : l'organe qui intime sa croyance a donc aussi le privilége de l'infaillibilité.

Les métropolitains et les patriarches ne forment point un intermédiaire nécessaire entre le Pape et les évêques. Cependant leurs droits ont été reconnus par plusieurs conciles œcuméniques. Ils resserrent les liens qui unissent la milice sainte; ils exercent une surveillance salutaire sur ceux qui les suivent dans l'ordre hiérarchique.

Les simples prêtres sont unis au Pontife Souverain par l'épiscopat, qu'ils honorent comme la source visible de leur juridiction; ils portent jusqu'aux extrémités du corps la chaleur et la vie, qui ont leur foyer dans le cœur, dans le centre unique.

Ainsi tout se tient, tout s'enchaîne, tout forme un ensemble organique, dans la hiérarchie sacerdotale; et plus ses liens se resserrent, plus cette unité devient intime, plus cette tribu sacrée s'affermit sur sa base féconde, plus les fidèles croissent en grâce et en vertu : tel un arbre, planté sur le bord des eaux, pousse des branches d'autant plus saines et plus vigoureuses qu'il est plus profondément enraciné dans le sol.

Encore un mot sur les ordres inférieurs. Les diacres, dont l'origine remonte aux temps apostoliques, étaient préposés à certaines fonctions qui n'exigent pas le caractère sacerdotal; et les sous-diacres, de même que les minorés, exerçaient des charges moins importantes encore, mais indispensables. Autrefois, tous ces ordres formaient une école où les élèves du sanctuaire étaient formés au saint ministère; car, dans l'ancienne Eglise, l'éducation cléricale se faisait surtout par la pratique : le diacre et le minoré suivaient l'évêque à l'autel, se préparant à devenir ses successeurs. Ainsi l'on ne montait que par degrés dans les ordres, et chaque promotion était une récompense tout ensemble et un nouveau temps d'épreuve.

Le P. Buchman résume assez nettement dans sa symbolique populaire les différents degrés de la hiérarchie catholique. Il existe une différence notable entre les membres de l'Eglise militante; c'est celle des *laïques* et des *ecclésiastiques*. Le devoir des ecclésiastiques est d'annoncer les dogmes, d'administrer les sacrements et de diriger le troupeau. Jésus n'en a pas donné le pouvoir à tous les fidèles, mais à quelques-uns seulement, c'est-à-dire aux apôtres. L'acte par lequel ce pouvoir leur est conféré s'appelle l'ordre. Par lui le fidèle qui y entre reçoit en même temps la *grâce* nécessaire pour remplir sa mission, et pour cette raison l'ordre est un sacrement. Celui-ci diffère des autres sacrements en ce qu'il se compose d'une suite d'actes différents, séparés par des espaces de temps plus ou moins longs. Il commence par la *tonsure*, qui se porte en mémoire de la couronne d'épines de Jésus-Christ. C'est elle qui fait sortir le fidèle du nombre des laïques. L'acte par lequel l'ecclésiastique reçoit le pouvoir d'offrir le sacrifice s'appelle *l'ordination sacerdotale*. Celui qui l'a reçue est prêtre; c'est elle qui termine le sacrement. Ces actes sont en tout au nombre de six dont aucun ne peut être supprimé. L'évêque seul peut conférer les trois ordres majeurs, qui sont le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. Il ne doit les accorder qu'à des fidèles en état de remplir l'emploi qui leur est confié. Ceux qui veulent être ordonnés ne doivent se laisser guider par aucune considération mondaine, et surtout pas par l'ambition ou l'avarice. Il y a deux espèces de prêtres. Les premiers sont les prêtres proprement dits, *presbyteri*, dans le langage de l'Eglise. Les autres sont les évêques. La différence qui les distingue est divine. Les évêques sont les successeurs des apôtres. Les prêtres remplacent l'évêque et lui doivent obéissance. Il peut leur interdire l'exercice de leurs fonctions spirituelles. Cela s'appelle *une suspension*. Toutefois cette suspension ne peut avoir lieu sans motifs suffisants. Tant qu'un prêtre remplit son devoir, l'évêque doit, autant qu'il le peut, le protéger contre les désagréments que l'accomplissement de son devoir peut lui attirer. Il y a aussi une sorte de classification parmi les évêques; quelques-uns d'entre eux étant des archevêques, d'autres des patriarches. Et de même que Jésus-Christ reconnut par le fait la nécessité de donner un chef aux apôtres, en accordant à Pierre des priviléges dont ne jouissaient point les autres apôtres, de même l'Eglise nous enseigne qu'aujourd'hui encore un des évêques est le chef des autres et par conséquent de l'Eglise tout entière. Cet évêque ne pouvait être que le successeur de Pierre, c'est-à-dire l'évêque de Rome. La position qu'il occupe s'appelle la primauté. Le titre qu'on lui donne est celui de *pape*. Jésus-Christ a dit aux apôtres : *Comme le Père m'a envoyé, je vous envoie* (*Joan.* xx, 21); *qui vous entend, m'entend* (*Luc.* x, 16); *ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel.* (*Matth.* xviii, 18.) En parlant ainsi, il les avait désignés pour être ses représentants sur la terre; et le pouvoir et l'autorité qu'il leur délégua ayant passé jusqu'à un certain point aux évêques et aux prêtres, ceux-ci prennent à leur tour la place de Jésus-Christ dans l'Eglise. Et c'est surtout par rapport au Pape qu'il en est ainsi. On dit de lui qu'il est le chef *visible* de l'Eglise, pour le distinguer de celui dont il prend la place, et qui est le chef invisible de l'Eglise. (*Conc. Trid.*, sess. 23, c. 1, seq., et can. 1.)

§ I. — *Doctrines des sectes protestantes sur la hiérarchie.*

Le protestantisme ne connaît aucune différence entre les ecclésiastiques et les laïques. Luther enseigna que tous les hommes, enfants et adultes, de l'un et l'autre sexe, sont non-seulement des ecclésiastiques, mais même des prêtres. L'Eglise catholique le dit

Digitized by Google

à la vérité aussi; mais elle distingue deux espèces de prêtrises; l'intérieure, qui appartient à tous les baptisés, et l'extérieure, qui n'est le partage que de certaines personnes. (*Cath. Rom.*, p. II, *De sacr. ord.*) Luther repoussa cette distinction et traita les prêtres catholiques de voleurs et de brigands. On peut lire à ce sujet son ouvrage sur l'abus des Messes. Il prétend que les prêtres catholiques se sont arrogé un privilége qui appartient à tous les hommes, ce qui prouve qu'il accorde à tous même le sacerdoce extérieur. Luther trouva bon néanmoins de conserver des ministres de l'Eglise. D'après sa doctrine tout fidèle est capable d'en remplir les fonctions; mais, afin de prévenir le désordre, certaines personnes doivent en être plus spécialement chargées. « Il faut, » disait-il, « qu'il y ait des évêques, des curés et des prédicateurs; la multitude ne peut pas en tenir lieu; les uns doivent commander et les autres obéir. Qu'en arriverait-il si chacun voulait parler ou distribuer, et si personne ne voulait céder? » L'acte par lequel on devient ministre de l'Eglise n'est donc pas l'ordination, puisque, selon Luther, l'homme reçoit dans le baptême tous les pouvoirs nécessaires. Luther s'est exprimé fort clairement à ce sujet. « Je ne dirai pas comme les papistes, qu'un ange ou Marie ne seraient pas capables de transsubstantier; mais je dis que quand le diable lui-même viendrait et que j'apprisse plus tard qu'il aurait usurpé les fonctions sacerdotales, qu'il aurait été fait curé, aurait prêché et administré les sacrements, je serai forcé de convenir que ces sacrements étaient valables : car notre foi et nos sacrements sont indépendants de la personne, *qu'elle soit pieuse ou impie, consacrée ou profane, appelée ou intruse, que ce soit le diable ou sa mère.* » Plus tard Luther perfectionna encore cette doctrine, et déclara au conseil de Prague qu'une truie pouvait être tonsurée, et qu'une bûche pouvait revêtir une soutane. Il voulait que tous ceux qui avaient été sacrés par le *bétail*, c'est ainsi qu'il appelait les évêques catholiques, fussent irrévocablement repoussés. « Mais, » ajoutait-il, « pour qu'il ne survienne pas de désordre, le conseil fera bien de chercher des personnes capables de remplir les fonctions de ministres de l'Eglise. Il les chargera d'annoncer la parole de Dieu, et pour preuve que cela s'est fait, il leur fera imposer les mains par certaines personnes. » C'est aussi dans ce sens qu'il faut entendre l'article 14 de la confession d'Augsbourg. « Il n'est permis à personne d'enseigner dans l'Eglise ou d'administrer les sacrements sans vocation régulière. » Or d'après les idées protestantes, la vocation régulière consiste à recevoir de la communauté le droit d'exercer ces fonctions. Malgré cela, Luther enseignait que ce ministère est d'institution divine, et la confession d'Augsbourg le dit aussi (art. 5). Mais l'individu ne l'exerce que par une institution humaine, puisque ce sont des hommes qui le lui confient. Il va vous dire qu'il n'y existe point d'hiérarchie. Le mot d'évêque se trouve à la vérité dans les livres symboliques; mais il n'y a point conservé la signification catholique. Il est regardé comme synonyme de prédicateur, ou ministre de la parole. Plus tard on se vit pourtant dans la nécessité d'adopter une classification hiérarchique. Il y eut alors des diacres, des prédicateurs, des premiers prédicateurs, des prédicateurs de cour. Ceux des grandes villes eurent l'inspection sur ceux des campagnes environnantes. Dans certains pays, on conserva la dénomination d'évêques; en Allemagne elle est tombée en désuétude, si ce n'est en Prusse, où il y en a encore quelques-uns.

La doctrine luthérienne fut adoptée par les autres sectes protestantes qui se bornèrent à la modifier selon leur manière de voir. Les plus conséquents furent les Quakers. Ils n'ont point de sacerdoce. L'Eglise anglicane est au contraire la plus inconséquente. Ses croyances sont calvinistes, et sa hiérarchie est toute catholique, à l'exception toutefois du Pape, qui est représenté par le souverain régnant, fût-ce même une femme.

Nous n'avons pas besoin de dire que le protestantisme tout entier s'élève contre la doctrine catholique de la primauté du Pape. Afin de bien connaître la position intellectuelle que le protestantisme occupe parmi les religions de la terre, il est nécessaire de considérer sa doctrine sur la primauté. Luther eut souvent l'occasion d'exprimer ses idées à cet égard, et, quand cette occasion ne se présentait pas, il la faisait naître. C'est surtout dans son écrit intitulé : « La papauté de Rome instituée par le diable, » qu'il les a déposées avec le plus grand détail. Il le composa à l'âge de soixante-quatre ans, un an avant sa mort, en 1545. Le titre seul peut faire juger du contenu. Voici un passage de l'Introduction : « Je suis trop peu de chose pour pouvoir traiter le Pape comme il le mérite. Nul ne peut se faire une idée de l'horreur que doit inspirer la papauté. Si j'élève contre elle ma faible voix, c'est afin que les personnes qui existent aujourd'hui, et celles qui viendront après nous, sachent ce que j'ai pensé du Pape, de ce *maudit Antechrist*. Nous avons dû croire jusqu'à présent que le Pape était le chef de l'Eglise; maintenant nous voyons que lui et tous ses cardinaux romains ne sont que d'abominables *coquins*, les ennemis de Dieu et des hommes, les destructeurs de la chrétienté, *la demeure vivante de Satan*, qui ne fait par lui que du mal; qui, semblable à un *loup-garou*, rit et se moque intérieurement toutes les fois qu'il se présente une occasion de nuire à Dieu ou aux hommes. Il est certain que le Pape et son école de *coquins* ne croient à rien et se moquent de tout.... C'est pourquoi il serait bon que l'empereur et les Etats laissassent aller au diable tous ces *coquins impies et scandaleux, maudits excréments de Satan;* car on ne peut en espérer rien de bon. Ah! mon cher petit *dnon papal*, chère petite ânesse, ne t'y fie pas; la glace est fort

Digitized by Google

glissante cette année, tu pourrais tomber, te casser la jambe, et dans ta chute... (ce qui suit est trop grossier pour le citer). Comment pouvez-vous croire que vous soyez autre chose que *de grands ânes, grossiers et ignorants, des sots* qui ne savez point ce que c'est que des conciles, des évêques ou même la parole de Dieu; *oui, âne papal, tu es un gros âne et tu resteras toujours âne.* » — « Veux-tu croire », dit Luther plus loin, « que le siége de Rome, le Pape et les cardinaux sont possédés du diable, et que tout leur argot de fripon ne signifie rien? Celui qui ne veut pas croire que la papauté est la propriété du diable et son empire, n'a qu'à la suivre.... Ces maudits scélérats veulent persuader au monde qu'ils sont les chefs de l'Eglise, tandis que, quand même nous serions des pierres, nous pourrions reconnaître à leurs œuvres que ce sont d'exécrables rejetons du diable, et en outre de *gros ânes* qui n'entendent rien à l'Ecriture. On serait tenté de souhaiter que la foudre les écrase, que le feu de l'enfer les brûle, que la peste, la v...., le feu Saint-Antoine, le charbon et toutes les plaies réunies les dévorent. Mais ce ne sont là que de vaines paroles... Les lois de l'empire nous enseignent comment on doit se conduire avec des fous. Combien plus nécessaire ne serait-ce pas d'enfermer dans des cabanons, d'enchaîner le Pape, les cardinaux et toute la cour de Rome, puisqu'ils ne sont pas devenus fous de la manière ordinaire, mais qu'ils se démènent épouvantablement.... Le Pape est l'horreur de toute idolâtrie, engendré par tous les diables dans les plus profonds abîmes de l'enfer. »

Avec de semblables opinions sur la papauté, il ne faut pas s'étonner si Luther formule ainsi son avis: « Nous pouvons en toute conscience prendre ses armoiries, ravoir les clefs surmontées d'une couronne, les porter aux lieux d'aisance, là en faire l'usage ordinaire et puis les jeter au feu, en regrettant que ce ne soit pas le Pape lui-même. Tout Chrétien, en voyant les armes du Pape, doit cracher dessus et les couvrir de boue. » Cette instruction pastorale était destinée au peuple. Voici comment Luther parle aux grands: « Maintenant, ô empereur, roi, princes et seigneurs, courez tous sus, à l'envi les uns des autres. Ici Dieu ne favorisera point les paresseux. Que l'on commence par enlever au Pape Rome, la Romagne, Urbin, et tout ce qu'il possède en qualité de Pape. Il ne l'a acquis que par des mensonges et des fourberies. Il l'a indignement volé à l'empereur par ses blasphèmes. Puis on prendra le Pape lui-même, ses cardinaux... et toute sa clique idolâtre, et on leur arrachera la langue, comme on fait aux blasphémateurs, pour l'attacher à la potence. Si j'étais empereur, » dit encore Luther, « je sais bien ce que je ferais. J'attacherais ensemble, deux par deux, tous ces sacriléges coquins, le Pape, les cardinaux et leur séquelle, et je les ferais conduire à Ostie. Là se trouve un petit étang qui s'appelle la mer Tyrrhénienne, où je leur ferais prendre un bain pour les rafraîchir. »

En attendant, par malheur pour le pur Evangile, Luther n'était point empereur, et celui qui l'était ne partageait point ses idées sur la charité chrétienne. Aussi le Pape ne fut ni noyé ni pendu. C'est ainsi que de grandes entreprises échouent souvent par de petites circonstances. On trouve la même doctrine dans les livres symboliques. « Le Pape, » disent les articles de Smalcalde, « n'est pas de droit divin le chef de la chrétienté, mais seulement l'évêque ou le curé de Rome. Plus loin, on voit que le Pape est l'Antechrist, que les Turcs et les Tartares valent mieux que le Pape; » et puis on lit : « De même que nous ne devons pas adorer le diable comme Notre-Seigneur et notre Dieu, de même nous ne devons pas non plus reconnaître son apôtre, le Pape ou l'Antechrist comme notre maître; car son gouvernement ne se compose que de mensonges et d'assassinats, conduisant à la perte éternelle du corps et de l'âme. » Le supplément aux articles de Smalcalde développe encore davantage cette doctrine. A la fin on lit : « *Quand même le Pape aurait la primauté de droit divin*, encore ne faudrait-il pas lui obéir, car il oppose à l'Evangile un culte faux et un culte contraire. Il est même indispensable de se mettre en opposition avec le véritable Antechrist.. Ceux qui tiennent pour le Pape et qui défendent sa doctrine et son faux culte se souillent d'idolâtrie et de sacrilége. » Ces principes furent, comme de raison, adoptés par toutes les sectes protestantes. Les réformés les confirmèrent dans deux synodes. Des milliers d'écrits enseignèrent que le Pape était l'Antechrist, et de tous les articles de foi évangélique celui-là est le seul qui ait pu braver toutes les tempêtes. Il conserve encore aujourd'hui son ancienne force. On peut mépriser Jésus-Christ, nier sa divinité, regarder les auteurs sacrés comme des fabulistes; il n'y a pas de mal à cela. Mais il n'est point permis de nier que le Pape soit l'Antechrist.

En attendant il n'était guère possible de se passer d'un chef visible. On rejetait le Pape, par qui le remplacer dans la nouvelle Eglise? En Angleterre, la révolution religieuse était partie du roi : on observe comme dogme de l'Eglise que le roi en est le chef (art. 37); à la vérité sa juridiction ne s'étend pas plus loin que son sceptre. En Allemagne, ce furent d'abord des moines, impatients de prendre femme, qui se mirent à la tête du mouvement. Ils jouèrent les Papes. Luther s'y entendait mieux encore que les autres. Après sa mort, des théologiens se disputèrent la préséance. Puis, pour mettre un terme au scandale, les princes s'emparèrent de la tiare évangélique. Ce protestantisme, naguère si orgueilleux, tomba dès lors dans le plus triste esclavage. Les cabinets décidèrent de l'orthodoxie et de l'hétérodoxie, comme de la paix et de la guerre. Celui qui ne se soumettait pas à ces arrêts dogmatiques était cassé, exilé, parfois même

Digitized by Google

pendu ou écartelé. Dans les premiers temps ce nouvel ordre de choses ne plut pas fort aux pasteurs, mais ils finirent par s'y soumettre. A la vérité le nouveau système ne fut pas établi symboliquement. Ce ne fut que dans la nouvelle confession de foi de Bade, rédigée à l'occasion de l'apostasie des communes de Mülhausen et de Lehningen, que cette doctrine est enseignée. On y lit : « Elle (L'Eglise évangélique protestante du grand-duché de Bade) reconnaît encore à côté de lui (à côté du divin fondateur du christianisme), dans son souverain évangélique, en qualité d'*évêque national*, la seule *dignité* ecclésiastique dans l'Etat, chargée de surveiller, de diriger et de protéger, pour le bien de l'Etat, toutes les affaires extérieures et *intérieures* de l'Eglise nationale évangélique. » Il est bon de remarquer que jamais les plus ardents ultramontains n'ont osé placer le Pape *à côté* de Jésus-Christ.

Dans le nord de l'Europe les princes s'étaient aussi placés à la tête de l'Eglise. Pour prix de leurs pénibles combats contre la superstition papistique, ils s'emparaient de tous les évêchés à mesure qu'ils venaient à vaquer; et lorsque les légitimes possesseurs ne pouvaient se décider à se faire évangéliques, on se débarrassait d'eux, soit en les pendant, soit de toute autre manière. Toutefois, depuis quelque temps, les protestants commencent à se lasser de cet état de choses, et ils font pour se délivrer du joug de l'Etat les mêmes efforts que leurs maîtres spirituels firent dans le XVIe siècle pour secouer celui de l'Eglise. Il n'est pas possible de prévoir quel sera le succès de ces efforts; ce qui est certain, c'est que nous approchons d'une crise, qui ne peut que tourner au profit de l'Eglise, si ses ministres et surtout ses évêques remplissent leurs devoirs en conscience. Nous souhaitons aux protestants de parvenir au but qu'ils se proposent par leur émancipation. Nous verrons alors de quoi l'Eglise évangélique sera capable. Jusqu'à présent nous ne l'avons pas encore vue dans une complète indépendance; dès son origine elle fut contenue par le pouvoir temporel.

§ II. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.*

La doctrine que les saints seuls sont membres de l'Eglise entraîne des contradictions inévitables, en même temps qu'elle est contraire à l'Ecriture. Aussi paraît-il que les plus zélés luthériens l'ont abandonnée pour se rapprocher de la doctrine catholique. Mais au lieu de convenir franchement que les fondateurs de leur secte se sont trompés, ils cherchent par des interprétations forcées de certains passages de leurs symboles, à persuader à leurs lecteurs que les réformateurs n'en ont jamais eu l'idée. On peut en voir un exemple dans la *Symbolique* de Guerike (§ 67).

Quant aux autres différences, nous trouvons d'abord la doctrine que tous les hommes sont prêtres et qu'ils ont reçu par le baptême tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice des fonctions sacerdotales. L'Eglise catholique enseigne au contraire que, pour devenir prêtre, il faut recevoir un sacrement particulier, et que les enfants ainsi que les femmes en sont incapables.

Les protestants s'appuient sur deux passages de l'Ecriture. D'abord saint Pierre (*I Petr.* II, 9) dit aux fidèles qu'ils forment *l'ordre des prêtres-rois;* et saint Jean (*Apoc.*, I, 6) dit que Jésus-Christ nous a fait *rois et prêtres du Dieu son Père.* Cela suffisait aux protestants. Mais c'est une bien mauvaise théologie qui se contente de semblables preuves! Sous l'ancienne alliance, tous les Israélites, hommes et femmes étaient-ils prêtres? Personne n'osera le soutenir. Et pourtant ce même Dieu qui avait confié le sacerdoce à une seule tribu ordonne à Moïse de dire aux Israélites (*Exod.*, XIX, 6) : *Vous serez mon royaume consacré par la prêtrise.* Or, si de ces paroles on ne doit pas conclure que par la volonté de Dieu tous les Israélites devaient être prêtres, comment ose-t-on soutenir, d'après ces paroles : *Vous formez l'ordre des prêtres-rois*, que tous les fidèles sont prêtres dans la nouvelle alliance? Le passage de l'*Apocalypse* est moins concluant encore. Jésus-Christ, dit l'apôtre, nous a fait rois et prêtres de Dieu. Or, si l'on conclut de là que tous les hommes sont prêtres, ne faut-il pas dire aussi qu'ils sont tous rois? et pourtant sous le point de vue chrétien, nul d'entre nous ne trouvera mauvais que le roi Frédéric Guillaume IV, par exemple, soutienne qu'il est roi dans un autre sens que ses sujets. Par conséquent s'il y a dans le monde des hommes qui ont le droit de dire qu'ils sont rois dans un sens différent des autres hommes, pourquoi reprocher à l'Eglise catholique de soutenir que tous les hommes ne sont pas prêtres dans le même sens? C'est donc une prétention mal fondée de la part des protestants, quand ils se regardent tous, sans exception, comme prêtres dans le même sens que les prêtres catholiques. C'est là une supposition sans aucun fondement, un rêve. Nul n'est consacré prêtre par le baptême. Nul ne reçoit par le baptême la mission du sacerdoce; le pouvoir d'administrer les sacrements à l'exception du baptême, que chacun peut donner, mais seulement en cas de nécessité. Pour mettre l'homme, en possession de cette mission et de ces pouvoirs, il faut au contraire un acte particulier, exécuté par une personne déjà chargée de cette mission et de ces pouvoirs, et qui les lui transmet. Cet acte est considéré par l'Eglise catholique comme un sacrement. Saint Paul aussi, le regardait comme tel. Il exhorte Timothée (*I Tim.* IV, 12) à ne pas négliger la grâce qui lui a été donnée par l'imposition des mains des anciens (prêtres et évêques). Dans un autre endroit (*II Tim.* I, 6) il écrit au même Timothée : *Je vous avertis de renouveler la grâce que vous avez reçue par l'imposition des mains.* Que manque-t-il à cela pour en faire un sacrement? l'imposi-

Digitized by Google

tion des mains, par laquelle le fidèle reçoit la mission et les pouvoirs apostoliques, se lie à une *grâce* communiquée.

La doctrine protestante d'après laquelle le Pape est l'Antechrist a été maintenue par les gardiens du protestantisme avec un grand zèle et une singulière opiniâtreté. Il est permis à tout le monde d'attaquer librement la divinité de Jésus-Christ, quoique l'apôtre saint Jean ait déclaré que c'était à cela surtout que l'on reconnaîtrait l'Antechrist. Mais celui qui, dans un pays protestant, oserait dire que le Pape n'est pas l'Antechrist ne sortirait pas sans mutilation des mains de la censure. L'argument le plus fort que l'on emploie pour le prouver est le passage de l'*Apocalypse* (XIII, 18) au sujet du nombre 666. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de réfuter sérieusement une semblable preuve. Quiconque, dans notre siècle éclairé, croit réellement encore que le Pape est l'Antechrist, serait incapable de comprendre notre critique. Ce sont surtout les piétistes qui soutiennent avec le plus de force cette absurde doctrine; mais ils se consolent en pensant avec leur prophète Kelber, que l'Antechrist et tous ses serviteurs, seront, au plus tard en 1846, précipités dans l'abîme de l'enfer. En attendant, les partisans de ce système ne devraient pas oublier que d'après une antique tradition, l'Antechrist devra faire partie d'une secte, remplir à Jérusalem des fonctions ecclésiastiques, et être un Juif baptisé, qualités qui manquent au Pape, mais qui se retrouvent toutes aujourd'hui dans l'évêque anglican de Jérusalem.

Cette autre doctrine protestante qui fait autant d'évêques des souverains temporels n'a pas non plus en sa faveur le plus léger fondement. Avons-nous vu dans l'Ecriture que Jésus-Christ ait dit à Hérode ou à Pilate : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis?* C'est au contraire à l'apôtre Pierre que ces paroles furent adressées. (*Joan.* XXI, 15-18.) En effet aucun prince n'a encore soutenu qu'il était l'évêque supérieur en qualité de successeur de saint Pierre. Au lieu de la Bible, on cita la constitution de l'Etat, et les Catholiques durent naturellement s'étonner quand les protestants voulurent leur faire regarder une loi temporelle comme un livre inspiré par le Saint-Esprit. Mais on n'en combattit qu'avec plus d'ardeur la doctrine catholique. La tempête se déchaîna d'abord contre la primauté de saint Pierre; car c'est sur elle que se fonde la doctrine de la primauté de l'évêque de Rome. On commença par soutenir que Jésus-Christ regardait tous les apôtres comme égaux entre eux, et qu'il n'avait accordé de privilége à aucun. A cet effet, on cita d'abord les paroles de Jésus-Christ (*Matth.* XX, 25 - 27, et *Luc.* XXII, 26) : *Vous savez que les princes des nations les dominent. Il n'en doit pas être de même parmi vous.... Que celui qui voudra être le premier soit votre esclave.* Et celle-ci (*Matth.* XXIII, 8) : *Ne désirez pas qu'on vous appelle maître.* Mais on oublie, en citant ces passages, que, s'il fallait les entendre dans le sens des protestants, Jésus-Christ aurait interdit toute espèce d'hiérarchie, et pourtant les protestants eux-mêmes ont des diacres, des prédicateurs, des prévôts, des surintendants généraux! Cette organisation est sans doute nécessaire; ce qui n'empêche pas que si, dans les paroles que nous venons de citer, Jésus a réellement voulu dire ce que les protestants lui attribuent, chaque prédicateur aurait non-seulement le droit, mais ce serait encore pour lui un devoir de refuser l'obéissance au surintendant en lui rappelant les paroles de Jésus : *Que celui qui veut être le premier soit votre esclave.*

Quoique Jésus-Christ ait dit : *Ne désirez pas qu'on vous appelle maître*, saint Paul se donne ce titre à lui-même (*II Tim.* I, 11), et dans son *Epître aux Ephésiens* (IV, 11). Il dit que *Jésus-Christ a donné quelques-uns pour être pasteurs et docteurs ou maîtres*, ce qui prouve que les paroles de Jésus-Christ ne doivent pas être interprétées à la manière des protestants : Jésus-Christ dit encore à Pierre (*Matth.* XVIII, 18) : *Ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.* Il adresse ensuite les mêmes paroles aux autres apôtres; mais s'il n'a pas voulu charger Pierre d'une mission *particulière*, pourquoi les dit-il d'abord à lui? Pourquoi l'appelle-t-il une pierre sur laquelle il veut bâtir son Eglise? (*Matth.* XVI, 18.) Pourquoi lui dit-il : *Paissez mes agneaux, paissez mes brebis* (*Joan.* XXI, 15 - 18), ce qu'il ne dit à aucun des autres apôtres?

Avant de continuer nos questions, nous ferons remarquer que dans plusieurs endroits de la Bible le mot *paître* est pris dans le sens de *gouverner*, comme dans *Isaïe*, XL, 11, et dans *Michée*, VII, 14.

Poursuivons. Pourquoi Jésus-Christ dit-il à Pierre qu'il lui donnera les clefs du ciel, les marques de la suprême autorité? Comment se fait-il que quand les autres apôtres sont énumérés, on ne suit aucun ordre régulier, tandis que Pierre est toujours nommé le premier? Comment se fait-il que dans toutes les occasions c'est lui qui commence? C'est lui qui parle le premier le jour de la Pentecôte; c'est lui qui fait le premier miracle; c'est lui qui convertit le premier gentil. Comment se fait-il que saint Paul croit devoir aller à Jérusalem exprès pour visiter saint Pierre, et qu'il demeure quinze jours avec lui? (*Galat.* I, 18). Forcés dans leurs retranchements les protestants finirent par avouer que Pierre avait eu certains priviléges au-dessus des autres apôtres; mais ils crurent se sauver en soutenant qu'il n'est jamais allé à Rome. Il n'en faut pas davantage pour apprécier la doctrine protestante, puisque nous venons de faire voir qu'elle ne s'appuie que sur la négation de faits dont aucune personne raisonnable ne doute. (LA LUZERNE, *Eglise catholique et protestante.*) *Voy.* l'article SYMBOLIQUE.

HILL (RICHARD) *Voy.* l'article suivant.

HILLISTES — Disciples de Richard Hi

Digitized by Google

fameux prédicateur méthodiste aux Etats-Unis. Ils enseignent que l'homme justifié n'est plus souillé par le péché ; il peut commettre l'adultère, l'inceste et le meurtre, il n'en deviendra que plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel. « L'être infiniment bon, » disait Hill, « ne voit point de péché dans le fidèle... Quand je pécherais plus grièvement que Manassès, je serais encore un enfant de la grâce, car Dieu me regarde toujours en Christ. Es-tu plongée, mon âme, dans l'adultère, dans l'inceste? Es-tu rougie d'un sang homicide? n'importe : tu es toujours belle, mon amante, ma fidèle épouse; tu es sans tache. Les théologiens de l'école sont tombés dans une erreur bien funeste, quand ils ont distingué les péchés d'après l'action, et non d'après la personne. — Je ne suis pas de ceux qui disent : Péchons, afin que la grâce surabonde ; mais il n'en est pas moins certain que l'adultère, l'inceste et le meurtre me rendront plus saint sur la terre et plus joyeux dans le ciel. » (FLETCHER, *Checks to Antinom.* v, 11, p. 22, 201. 215.) Plus j'aurai besoin de la miséricorde divine, plus ma foi sera vive, plus je serai plein de mérite par conséquent.

HISTOIRE GÉNÉRALE DU PROTESTANTISME, en ALLEMAGNE, en ANGLETERRE, en FRANCE, à GENÈVE et en SUISSE, etc. *Voy.* ces mots.

HOFFMANN (DANIEL). *Voy.* HOFFMANNIENS SECONDS.

HOFFMANN (MELCHIOR). *Voy.* l'art. suivant.

HOFFMANNIENS PREMIERS.—On appelle ainsi les disciples de Melchior Hoffmann, un de ces fanatiques sectaires qui firent de Münster le théâtre de leurs extravagances. Il fut conseiller intime et secrétaire de Jean Bockelson, et se rendit fameux par ses extases, ses révélations, ses propnéties. Il avait surtout déclaré une guerre à mort à tous les vestiges de l'ancienne religion, Il voulait anéantir tout ce qu'il y avait d'églises, de monastères, de vœux sacrés. Il prenait aussi le titre de prophète Elie. Après la débâcle de son digne souverain, il fut fait prisonnier et mourut en prison à Strasbourg.

HOFFMANNIENS SECONDS. — Daniel Hoffmann, né en 1539, forma, vers la fin du XVIe siècle, une secte nouvelle parmi les anabaptistes. Sa doctrine donne beaucoup dans l'illuminisme; il condamne la philosophie, parce que, disait-il, la raison est naturellement en opposition avec Dieu, et qu'à l'égard des choses divines, c'est une inimitié contre Dieu et la source de toutes les hérésies. Il enseigne que Notre-Seigneur Jésus-Christ, en s'incarnant, n'avait point pris sa chair dans le sein de la Vierge, mais s'en était révêtu lui-même, et ajoute encore à cela, qu'on doit refuser l'absolution à ceux qui retombent dans leurs péchés.

HOPKINS (SAMUEL). *Voy.* l'art. suivant.

HOPKINSIENS. — Ils tirent leur nom de Samuel Hopkins, né en 1724 à Waterbury dans le Connecticut, mort en 1803, Les Hopkinsiens existent encore aujourd'hui et ont un collége à Andover. Ils enseignent que la loi divine est la règle de toute vertu et de toute sainteté; que cette loi consiste à aimer Dieu, le prochain et nous-mêmes, tout ce qui est bon se réduit à cela; tout ce qui est mauvais se réduit à l'amour-propre qui a soi-même pour dernière fin. Selon eux l'introduction des péchés dans le monde aboutit au bien général, parce qu'ils servent à faire connaître la sagesse de Dieu, sa sainteté et sa miséricorde. Le péché d'Adam ne nous est pas transféré. Adam n'a causé notre chute qu'en ce qu'il nous a donné l'occasion d'imiter la sienne. De même la justice de Jésus-Christ ne nous est pas transférée, car nous l'égalerions en sainteté ; mais par l'application de ses mérites nous obtenons le pardon de nos péchés. Pour les autres points de la doctrine de la justification, ainsi que pour celle de la prédestination, ils s'accordent avec les calvinistes.

HORTICULAIRES ou JARDINAIRES. — Secte d'anabaptiste. Leur nom leur vint de ce qu'ils ne s'assemblaient jamais dans une église ni dans un lieu public, mais dans les jardins isolés. Ils avaient de commun avec les clanculaires de prétendre qu'on peut, sans aucun crime, déguiser sa croyance.

HOWARD. *Voy.* ANGLETERRE et ARUNDEL.

HOWARD (CATHERINE), de l'illustre famille de ce nom, était la cousine germaine de la fameuse Anne de Boleyn, et fut comme elle appelée au trône d'Angleterre par son mariage avec Henri VIII. [8 août 1540.]—Elle était jeune, belle, empressée : le roi croyait enfin toucher au bonheur tant de fois rêvé et tant de fois disparu. Tout à coup il apprend que son épouse, déjà souillée par des amours coupables avant son union avec le roi, a depuis fait entrer l'adultère dans le lit nuptial. Henri, atterré, refuse d'abord d'y croire, puis il ordonne une enquête, puis un jugement. Il ne nous appartient pas de reproduire ici les ignobles accusations entassées contre cette pauvre jeune reine de dix-neuf ans : leur exagération prouve leur néant. Mais Catherine avait favorisé un parti dont Gardiner, évêque de Winchester, était l'âme, et dont le dessein avoué était de ramener l'Angleterre à l'obéissance du Souverain Pontife. A ce titre elle devait périr : Henri sanctionna la sentence de mort, non parce que sa femme avait été adultère, mais parce qu'elle n'était pas entrée vierge dans la couche royale. Le 13 février 1542 la reine monta sur l'échafaud : ses prétendus complices l'y avaient précédée, et deux jours avant, elle eût pu, en descendant la Tamise pour entrer à la Tour, voir les têtes de Durham, son séducteur et de Culpepper, son cousin, exposées sur le pont de Londres. Elle protesta au moment de sa mort contre l'accusation d'adultère, et demanda pardon à Dieu de ses fautes de jeune fille. Sa tête tomba sur le même billot qui avait appuyé les têtes proscrites d'Anne de Boleyn, de son frère le vicomte de Rochford, de la marquise d'Exeter et de la comtesse de Salisbury.

Digitized by Google

Ainsi se trouvait confondu le sang des coupables avec celui des martyrs!

«Catherine Howard fut-elle adultère?» se demande Audin, «personne n'oserait l'affirmer quand on a lu cet acte d'attainder qui l'a condamnée sur de *simples présomptions*, la correspondance officielle des papiers d'Etat, l'enquête de Cranmer, le rapport de Suffolk. Dans tous les aveux de cette femme, il n'est pas un mot qui puisse faire soupçonner qu'elle ait été épouse infidèle. Qu'avant son mariage, elle ait cédé à Durham, c'est ce qu'il est impossible de nier. C'est pour n'être pas entrée vierge dans le lit du prince qu'elle mourut de la main du bourreau. Tous les historiens s'accordent à reconnaître l'ascendant que Catherine avait acquise sur l'esprit de son royal époux; cet ascendant menaçait la Réforme, car la jeune femme, par ses croyances et ses alliances de famille appartenait au parti de la résistance : le parti du mouvement, dirigé par Cranmer avait intérêt à perdre la reine. Les révélations d'un misérable servirent au primat pour briser un dernier obstacle aux projets qu'il nourrissait. On peut croire que Cranmer ne voulait pas acheter le triomphe de ses doctrines par la mort de Catherine : aussi chercha-t-il d'abord à la sauver de l'échafaud, en lui insinuant l'idée d'un précontrat qu'elle repoussa avec une fierté digne du beau nom qu'elle portait. Puis il vint avec la promesse d'un pardon que le roi avait faite peut-être, mais que ne devait pas tenir le mari offensé dans son amour-propre. Cranmer, qui aspirait au rôle de chef de secte, comptait, en dénonçant la reine, sur une disgrâce et non pas sur un échafaud. Mais il connaissait son maître, et il aurait dû savoir que le prince ne pardonnerait pas plus à la fiancée déshonorée qu'à la femme adultère : il a livré le sang, Henri l'a répandu.» (Audin, *Henri VIII*, t. II, p. 373-374.)

HUBER (Samuel). *Voy.* l'art. suivant.

HUBERIENS. — Cette secte doit son nom à Samuel Huber de Berne. Il se sépara de Luther au sujet de la justification. Luther avait enseigné que Dieu déterminait les hommes au mal comme au bien, par conséquent que de toute éternité il les prédestinait au salut ou à la damnation : que dans les uns il produisait la justice et qu'il excitait les autres au péché et à l'impénitence finale.

Une telle doctrine parut à Huber contraire à la justice et à la bonté de Dieu. Il était alors professeur à l'université de Wittemberg, et il montra, par l'Ecriture, comme il est bien facile de le faire, que Dieu veut le salut de tous les hommes, que comme tous les hommes sont morts en Adam, tous ont été vivifiés en Jésus-Christ, ainsi que le dit saint Paul. Huber, donnant à ces passages toute leur étendue, soutint que non-seulement Dieu voulait le salut de tous les hommes, mais que Jésus-Christ les a véritablement rachetés tous; et que ceux qui se damnent ne le font qu'en abusant de leur liberté, et en tombant par leur propre volonté de l'état de justice où Dieu les avait mis. Une doctrine si libérale ne plut pas aux luthériens rigides qui firent chasser Huber de son université, et bientôt après le firent exiler de la Saxe.

HUGUENOTS ou EIGDNOTS. *Voy.* Genève §1er.

HUNTINGDON. (Comtesse) *Voy.* l'art. suivant.

HUNTINGDONIENS. — On les appelle aussi : méthodistes de la connexion de la comtesse de Huntingdon. Ils suivent les doctrines particulières de cette comtesse; mais nous ne savons en quoi consistent ces doctrines.

HUTTEN (Ulrich de) naquit en 1448 dans le château de Stakelberg, d'une famille noble de Franconie. — Il s'échappa à seize ans d'un couvent où il était retenu de force, alla étudier le droit à Pavie, et, se voyant sans ressources, s'engagea en Italie dans l'armée de l'empereur Maximilien. Les poésies qu'il composait en même temps lui acquirent bientôt une grande réputation, et l'empereur lui fit décerner la couronne poétique. Entraîné par un caractère ardent et impétueux, Ulrich de Hutten se joignit ensuite à Luther, et trouva d'abord de puissants protecteurs qui ne tardèrent pas à l'abandonner. Il se mit alors à errer de ville en ville, prêchant partout la Réforme. Il n'avait encore que trente-cinq ans, lorsqu'il mourut à Zurich [1523]. Ses *œuvres* ont été publiées à Berlin, par E. Münch, 1821-1825, 5 vol. in-8. On y distingue l'*Ars versificandi*, qu'il avait publié en 1511; les *Epistolæ obscurorum virorum* [1516], satire pleine de sel et de finesse mordante, dans laquelle il défend Reuchlin contre les théologiens de Cologne, qui l'avaient attaqué; *Super interfectione propinqui sui deplorationes* [1519]; ce sont quatre harangues destinées à armer l'Allemagne contre le duc de Wurtemberg qui avait tué un des cousins d'Ulrich. Ces discours ont été comparés aux *Catilinaires* et aux *Philippiques* — *Dialogi* [1520], ouvrage dans lequel l'Eglise romaine est attaquée avec une violence extrême. — (*Voy.* Allemagne, Luther, Causes de la Réforme.

HUTTERISTES ou ANABAPTISTES DE MORAVIE. — Au moment même où les anabaptistes de la Franconie et de la Souabe dispersés après la défaite de Frankenhausen donnaient partout au monde le spectacle de leurs extravagances et de leur fanatisme, Hutter, disciple de Storck, forma le dessein de réunir tous ces sectaires éparpillés dans les différentes parties de l'Allemagne, et laissant de côté leurs rêves futiles de domination universelle, il voulut en former une société purement religieuse, et préservée de tous les excès qui avaient causé la ruine des premiers anabaptistes.

De concert avec Gabriel Scherding, comme lui disciple de Storck, il se mit à parcourir la Silésie, la Bohême, la Styrie et la Suisse, annonçant à tout ses coreligionnaires que Dieu s'était choisi en eux un peuple selon son cœur et que, semblables à Israël, il leur faudrait au moment marqué par le Seigneur,

Digitized by Google

abandonner une terre souillée d'idolâtrie et s'arracher des mains de leurs persécuteurs pour se rendre dans la terre promise.

Cette terre de promission était un terrain assez étendu dans un canton fertile mais inculte de la Moravie. Lorsque Hutter eut réuni un assez grand nombre d'anabaptistes pour réaliser son projet, il leur dicta un code de lois. (PLUQUET, *Dictionnaire des sectes.*)

Ce symbole portait : 1° que Dieu dans tous les siècles s'était choisi une nation sainte, qu'il l'avait faite dépositaire du vrai culte; que la difficulté était d'en connaître les membres dispersés parmi les enfants de perdition, et de les réunir en corps pour les conduire à la terre promise : que ce peuple était sans doute celui que Hutter rassemblait pour le fixer en Moravie; enfin que se séparer du chef ou négliger les lois du conducteur d'Israël, c'était le signe d'une damnation certaine;

2° Qu'il faudrait regarder comme impies toutes les sociétés qui ne mettent pas leurs biens en communs, qu'on ne peut être riche en particulier et Chrétien tout ensemble;

3° Que Jésus-Christ n'est pas Dieu, mais seulement un grand prophète;

4° Que les Chrétiens ne doivent pas reconnaître d'autres magistrats que les pasteurs ecclésiastiques;

5° Que presque toutes les marques extérieures de religion sont contraires à la pureté du christianisme dont le culte doit être dans le cœur et qu'on ne doit point conserver d'images, puisque Dieu l'a défendu;

6° Que tous ceux qui ne sont pas rebaptisés sont de véritables infidèles, et que les mariages contractés avant la nouvelle régénération sont annulés par l'engagement que l'on prend avec Jésus;

7° Que le baptême n'efface point le péché originel et ne confère point la grâce; qu'il n'est qu'un signe par lequel tout Chrétien se livre à l'Eglise;

8° Que la Messe est une invention de Satan, le purgatoire une rêverie et l'invocation des saints, une injure faite à Dieu; que le corps de Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie.

Tel était le symbole de la foi des anabaptistes de Moravie. Quant à leurs coutumes, on cite quelques particularités assez curieuses.

Lorsqu'ils administraient le baptême, comme le prosélyte devait être d'un âge mûr, on lui demandait d'abord s'il n'avait jamais exercé de magistrature, s'il renonçait à toutes les pompes de Satan qui les accompagnent. On examinait ses mœurs devant l'assemblée des frères, et, chacun d'eux était appelé, à se prononcer sur sa dignité. Il n'était admis au baptême que quand tous s'écriaient d'une voix unanime : *qu'on le baptise!* Alors le pasteur prenait de l'eau qu'il répandait sur le prosélyte en disant : *Je te baptise, au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.*

Ils célébraient la scène deux fois l'an au temps fixé par le chef suprême; pour cela, ils se réunissaient ordinairement dans la salle commune qui leur servait de refectoire.

On commençait la cérémonie par une lecture de l'Evangile, en langue vulgaire, laquelle langue était employée dans toutes les prières publiques, puis on faisait un sermon sur les paroles qui venaient d'être lues. A la fin du sermon, l'ancien présentait à chacun des frères, un morceau de pain ordinaire qu'ils recevaient dans leurs mains étendues, et qu'ils tenaient ainsi pendant que le prédicateur leur expliquait le mystère. Il prononçait à la fin ces paroles : *Prenez, mes frères, et mangez et annoncez la mort du Seigneur.*

Alors tous mangeaient le pain qu'ils tenaient entre leurs mains. Puis l'ancien faisait le tour de l'assemblée, avec une coupe remplie de vin qu'il présentait à chacun pendant que le prédicateur disait : *buvez au nom du Christ, en mémoire de sa mort.* Lorsqu'ils avaient bu ce calice; ils restaient quelque temps en silence, et comme dans une espèce d'extase, dont ils n'étaient tirés que par les exhortations du ministre, qui leur rappelait les fruits que devait produire le mystère auquel ils venaient de participer.

Ils se réunissaient par petites troupes, tous les mercredis et tous les dimanches dans des maisons particulières, où ils écoutaient un sermon fait sans art et sans préparation.

Les mariages n'étaient point laissés au libre choix de chacun : mais le supérieur de chaque canton avait une liste des jeunes gens et des jeunes personnes à marier, ils étaient placés sur cette liste par rang d'âge et le plus âgé des garçons devait épouser la plus âgée des filles et réciproquement; si l'un ou l'autre refusait, ils étaient placés les derniers de leur catégorie respective, et ils attendaient que le hasard vînt les assortir.

Les enfants à peine nés étaient enlevés à leurs parents et transportés dans un appartement commun où ils étaient élevés par les veuves, et sans qu'il fût possible à chacun de reconnaître ses enfants. Tout à côté était une école publique pour ceux qui avaient atteint l'âge de raison; ils étaient tous habillés de la même étoffe et gardaient dans les écoles un silence qui les eût fait prendre pour des statues.

En général, on ne voyait point parmi les huttéristes, ces désordres honteux qu'on reprochait aux autres anabaptistes. Ils punissaient les infractions aux lois par des peines spirituelles et renvoyaient de leurs colonies les incorrigibles. Mais s'il arrivait que quelqu'un se rendît coupable d'homicide, on le condamnait à mort, mais par horreur pour l'effusion du sang, on le chatouillait jusqu'à ce qu'il mourût.

Chaque communauté était dirigée par un archimandrite, qui présidait à la discipline et à la distribution des biens, un prédicateur pour annoncer la parole de Dieu et un économe qu'on nommait tous les ans et qui percevait les revenus de la colonie. Il n'en

Digitized by Google

rendait compte qu'au chef général de toutes les sectes qui n'était connu que des frères.

Les huttéristes, menant une vie sobre et frugale, étaient loin d'absorber tous leurs bénéfices, aussi tous les ans ils accumulaient des sommes immenses qui les rendirent très-puissants et fixèrent l'attention du souverain. Ferdinand d'Autriche voyait aussi avec assez d'inquiétude dans ses Etats, cette espèce de république indépendante des magistrats séculiers. Il ordonna donc aux anabaptistes de Moravie d'abandonner leurs colonies. Des soldats furent envoyés contre eux et les chassèrent jusque dans un pays inculte et inhabité de la Moravie.

Les seigneurs, qui trouvaient un bénéfice à faire exploiter leurs fermes par ces travailleurs actifs et intelligente, obtinrent leur rappel qui leur fut accordé, mais à condition qu'ils se soumettraient aux lois du pays. A peine de retour dans leurs anciennes colonies, les deux chefs se brouillèrent. Hutter oubliant ses promesses ne cessait de déclamer contre l'autorité des magistrats et prêchait dans toute sa rigueur l'égalité des hommes. Gabriel, au contraire, d'un caractère plus doux et plus modéré, voulait qu'on se conformât aux lois du pays dans lequel on vivait. Chacun attira à son parti un grand nombre de frères, en sorte que les anabaptistes moraves se trouvèrent divisés en deux sectes ennemies. Les huttéristes et les gabrielistes se détestaient et s'anathématisaient mutuellement. Hutter trouvant son parti le plus faible se mit à parcourir l'Autriche en prêchant ses doctrines dans les villes et dans les campagnes. Pour grossir la secte des nouveaux prosélytes, il visait surtout aux meilleurs agriculteurs pour les entraîner dans ses colonies. Mais il fut saisi par ordre de Ferdinand comme perturbateur de la société et brûlé comme hérétique. A sa mort, tous ses partisans se réunirent à ceux de Gabriel Scherding pour former les gabrielistes. — *Voy.* GABRIELISTES.

HUTTISTES. — Ces sectaires tirent leur nom de Jean Huttus, leur chef, qui leur faisait croire qu'ils étaient et de nom et de fait, le véritable peuple d'Israël; que le jugement était proche, et qu'il fallait l'attendre tranquillement en se livrant au plaisir et à la bonne chère.

I

IMAGES. *Voy.* CULTE, SYMBOLIQUE.

IMMERGENTS. *Voy.* DOMPLERS.

IMPANATEURS. *Voy.* ADESSÉNAIRES.

IMPECCABLES, secte d'anabaptistes. — Un point principal de leur doctrine était qu'après la régénération, on peut facilement se préserver de tout péché, et pour leur part ils s'imaginaient qu'ils n'en commettaient plus, aussi avaient-ils effacé de l'Oraison dominicale ces paroles : *pardonnez-nous nos offenses;* parce qu'ils n'étaient coupables d'aucune offense. De même ils n'invitaient personne à prier pour eux, comme n'en ayant aucun besoin.

IMPERIAUX. — Les impériaux qu'on nomme aussi intérimaires ou luthériens relâchés, étaient ceux qui adoptèrent l'intérim de Charles-Quint. Ils trouvaient que la doctrine de Luther y était suffisamment à couvert et regardaient l'intérim comme ne contenant rien que d'indifférent.

IMPOSEURS DE MAINS. — Secte de luthériens dont un des principaux points de doctrine était comme le nom l'indique l'imposition des mains.

IMPRIMERIE. *Voy.* CAUSES DE LA RÉFORME.

INDÉPENDANTS D'ANGLETERRE. — Ces sectaires issus du presbytérianisme se rendirent fameux pendant la grande révolution d'Angleterre et même assez longtemps après. Sur le dogme ils s'accordaient avec les presbytériens et n'en différaient guère que pour la discipline. Ils prétendaient que chaque église ou société religieuse particulière a par elle-même tout ce qui est nécessaire pour sa conduite et son gouvernement; qu'elle a sur ce point toute-puissance ecclésiastique et toute juridiction; qu'elle n'est point sujette à une ou à plusieurs églises, ni à leurs députés, ni à leurs synodes non plus qu'à aucun évêque.

Ces indépendants à la tête desquels, s'était mis Cromwell, devinrent bientôt le parti dominant en Angleterre : ils remplacèrent les presbytériens au parlement, et gardèrent leur prééminence jusqu'à la mort du protecteur.

On désigne sous le nom de faux indépendants, un amas de sectaires obscurs, de baptistes, de sociniens, de familistes, et autres qui méritent à peine le nom de Chrétiens.

INDÉPENDANTS D'ECOSSE et DE HOLLANDE. — Appuyés sur les même principes que les Indépendants d'Angleterre, ils rejetaient l'autorité des synodes. Un nommé Morel voulut introduire l'indépendantisme parmi les protestants de France au XVIe siècle : mais le synode de la Rochelle auquel présidait Bèze, et celui de Charenton, tenu en 1644 condamnèrent cette erreur. On pourrait leur demander de quel droit, car les indépendants avaient puisés leur doctrine dans l'Ecriture et ne manquaient pas de passages pour soutenir leur prétention.

INDIFFERENTISME. — Cette secte reçoit indifféremment tous les symboles, toutes les confessions de foi. Ils prétendent qu'on se sauve dans toutes les religions et prennent pour devise ces paroles du psaume II, ℣ 3 : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus a nobis jugum ipsorum.*

INDIFFÉRENTS, sectes d'anabaptistes. — Cette secte n'avait point de parti pris, en fait de religion. Ils rebaptisaient les enfants comme les autres anabaptistes, mais ils te-

Digitized by Google

naient toutes les religions comme également bonnes. — *Voy.* ADIAPHORITES.

INDULGENCES. — Les prédicateurs protestants ont épuisé sur le sujet des indulgences toutes les ruses du sophisme, toutes les faussetés de la calomnie. Ils avaient besoin de prouver, par toutes les armes que la passion mettait à leur disposition, la légitimité de cette lutte fameuse, qui fut, non point, comme on l'a dit quelquefois, la cause première, mais seulement la cause accidentelle, c'est-à-dire, l'occasion de la révolte de Luther. Voici leur principale objection : « Les Catholiques ont un moyen sûr et facile d'obtenir le pardon de leurs péchés : il leur suffit de gagner une indulgence. Or, pour mériter une si grande faveur, pour s'appliquer la vertu de cette sorte de talisman, il n'est pas nécessaire qu'ils se décident à quitter le mal, à revenir au bien, à se donner à Dieu. Non; il leur suffit d'accomplir une bonne œuvre, d'observer une pratique extérieure de dévotion; souvent même, il leur suffit d'une aumône, d'une contribution pécuniaire. Par conséquent, que le papiste récite une prière, visite une église, suive une procession, porte un chapelet, une médaille, un morceau d'étoffe, il est pardonné; bien mieux, qu'il continue d'offenser Dieu toute sa vie, mais qu'il n'oublie pas de donner pieusement une pièce de monnaie avant de rendre l'âme, et il est sûr d'obtenir le bonheur éternel. » Voilà ce que disent les protestants dans leurs écoles comme dans leurs temples, dans leurs prêches comme dans leurs livres; voilà ce qu'ils donnent à l'ignorance comme la fidèle expression de la doctrine catholique ! Voyons ce qu'il faut en croire d'après la tradition et nos symboles.

I. L'indulgence n'est point *la rémission des péchés;* c'est *la rémission des peines que l'Eglise a attachées aux péchés.* Se rappelant sa mission, l'Eglise imposa aux péchés une peine proportionnée à la gravité de leur péché. Son but était d'exciter en eux l'esprit de pénitence et de mettre sur leur garde ceux qui n'étaient pas coupables. Les décisions de l'Eglise à ce sujet furent rassemblées, et il en résulta une espèce de code pénal, intitulé *Libri pœnitentiales.* Que l'on nous permette de citer quelques exemples de ces peines, pour faire connaître l'esprit qui animait l'Eglise antique. Celui qui avait encouru la pénitence ecclésiastique devait, à l'église, se tenir à la porte, dans une place réservée pour les pénitents; en voyage, il fallait qu'il marchât toujours à pied; des jeûnes sévères lui étaient imposés. Telle était la pénitence que devait accomplir pendant sept années quiconque reniait la foi catholique, prédisait l'avenir ou prêtait un faux serment. Celui qui causait, durant le service divin, devait jeûner au pain et à l'eau pendant dix jours. Le meurtre et l'adultère encouraient vingt ans de pénitence ecclésiastique. Quiconque avait tué un de ses parents ou son époux devait, pendant tout le reste de sa vie, jeûner au pain et à l'eau, trois jours par semaine, ne jamais manger de la viande, ni boire de vin. Le roi Eric XIV de Suède se soumit volontairement à cette pénitence pour avoir fait mourir son frère, et l'accomplit strictement. De légers mensonges étaient punis d'un jeûne de dix jours au pain et à l'eau. Cela peut suffire pour faire connaître l'esprit de l'Eglise. Il était prescrit, chaque fois qu'une indulgence était accordée, de lire à haute voix au peuple le *liber pœnitentialis*, afin que ceux qui ne comprenaient pas, par le sentiment intérieur, la gravité des peines qu'ils commettaient, la devinassent au moins par la sévérité des peines qui y étaient attachées.

Lorsqu'on croyait pouvoir être sûr que le pécheur était corrigé, quoique le temps de la pénitence ne fût pas encore achevé, on lui en remettait le reste, et c'est ce qui s'appelait *indulgence.* Mais lorsque, dans des siècles plus rapprochés de nous, des peuples barbares eurent embrassé le christianisme, les péchés devinrent si communs, que souvent des diocèses tout entiers furent assujettis à la pénitence ecclésiastique. Il fallut donc nécessairement changer la discipline de l'Eglise. Cela était d'autant plus indispensable, que le nombre des individus qui, d'après les lois en vigueur depuis plusieurs siècles, auraient dû faire de sévères pénitences était très-considérable. Les changements qui eurent lieu ne se rapportèrent du reste qu'aux œuvres pénitentielles. Ainsi on substitua par exemple un pèlerinage vers un lieu saint à une année de jeûne au pain et à l'eau ; celui qui se croisait, obtenait la rémission de toutes les peines de l'Eglise. Au XIIIe siècle, les Papes commencèrent à accorder des indulgences à ceux qui contribuaient à des œuvres de charité ou d'utilité publique, et ce fut là peut-être ce qui donna lieu à quelques abus qui eurent lieu par la suite. Le concile de Vienne, célébré sous Clément V, les signala avec force en 1312 : « Nous avons appris que plusieurs collecteurs de ce genre ont eu l'imprudence de séduire et de ruiner des âmes, en s'arrogeant le droit d'accorder arbitrairement des indulgences aux peuples, en donnant l'absolution pour le parjure, le meurtre et autres crimes, en tranquillisant, moyennant une somme d'argent, la conscience des détenteurs de bien mal acquis, en remettant aux coupables le tiers ou le quart de leur pénitence, en se vantant mensongèrement de pouvoir délivrer les âmes de ceux qui leur font des aumônes des feux du purgatoire, pour les transporter dans les joies du paradis, en accordant aux bienfaiteurs des lieux pour lesquels ils font leur collecte, indulgence plénière pour tous leurs péchés, les délivrant, comme ils disent, de la peine et de la coulpe. En conséquence nous voulons que tous ces abus qui avilissent la pénalité ecclésiastique soient abolis, et nous défendons strictement à toute personne de se rendre à l'avenir coupable d'une semblable impiété. » Voilà donc un concile tout entier qui, plus de deux cents ans avant Luther, a traité d'*abus* et d'*impiété,* et interdit strictement, ces mêmes

Digitized by Google

choses que, selon les protestants, l'Eglise catholique enseigne et encourage. Les défenses ne furent pas observées comme elles auraient dû l'être; mais quel pouvoir au monde est assez fort pour empêcher les hommes de violer ses lois les plus sages? Du reste, si Luther ne s'était élevé que contre le charlatanisme de quelques prédicateurs d'indulgences, il aurait rendu un éminent service à l'Eglise. Il aurait pu devenir le saint Bernard de son siècle; mais il préféra en être l'Erostrate, et détruire l'édifice tout entier pour un défaut facile à réparer. Il a ressemblé à un médecin qui couperait la tête à son malade pour le guérir de la migraine.

Il est donc maintenant bien entendu qu'une indulgence n'est point la rémission des péchés, mais seulement de la peine encourue. Et comme les peines ecclésiastiques remplacent les peines temporelles que Dieu s'est réservées après la rémission des péchés, il est évident que celles-ci peuvent aussi être remises par des indulgences. Il va sans dire que ceci ne regarde les peines qu'en tant que *punitions;* mais non comme moyens d'amélioration morale, ceux-ci ne peuvent point être remis.

II. Voyons maintenant quelles sont les conditions que l'homme doit remplir pour obtenir l'indulgence. Si l'on en croyait les protestants, l'Eglise catholique n'exigerait que le paiement d'une faible somme d'argent. Rien ne saurait être plus loin de la vérité, Nous allons, pour répondre à cette question, emprunter les paroles de l'abbé de Trevern: « Il en est de l'indulgence comme de l'absolution; leur validité dépend de la préparation du pécheur. L'indulgence ne peut véritablement profiter qu'à celui qui se repent sincèrement de ses péchés, qui a confessé tous ses péchés mortels avec une profonde humilité, qui, pénétré du désir de satisfaire à la justice de Dieu, n'a rien négligé de tout ce qui jusqu'ici lui a été prescrit pour cette justification. » Jamais l'Eglise catholique n'a enseigné autre chose; on en voit la preuve dans les décisions suivantes: « Quoique les indulgences, » disait Innocent IV en 1243, « prescrivent en général des travaux, des dangers ou des exercices pieux, tout le monde n'en tire pas le même avantage, parce que tout le monde ne les exécute pas avec la même piété. » Urbain VIII, en proclamant le Jubilé de 1624, s'adressa en ces termes aux évêques: « Enseignez à vos ouailles que c'est *en vain* que l'on espère tirer quelque profit du trésor des indulgences, si l'on ne s'y prépare par un cœur *contrit* et *humble*, et si l'on ne s'exerce pas à des œuvres de piété chrétienne. » Indépendamment de la conversion véritable et fructueuse, il faut que ce qui a été mis à la place des peines ecclésiastiques fixées par les livres pénitentiels, c'est-à-dire les œuvres pies, soit exécuté d'une manière régulière. L'aumône ne fait partie de ces œuvres que dans la confrérie de Saint-François-Xavier. Les statuts de cette confrérie prescrivent en outre aux membres de recevoir, à certains jours fixés, avec une piété convenable les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Ce n'est donc point l'argent donné pour l'entretien des missionnaires qui procure l'indulgence; mais les sentiments de contrition. Sans le repentir du péché, des millions dépensés pour les missionnaires ne procureraient pas vingt-quatre heures d'indulgence.

III. Dans les écrits des protestants, on parle beaucoup d'un *trésor des mérites*. S'il faut les en croire, grâce à ce trésor, les hommes sont dispensés de la peine d'être vertueux. Selon Clausen (*Constit. et doct. de l'Egl.*, t. II, p. 567), l'Eglise se prétend en possession d'un trésor inépuisable, « au moyen duquel elle peut venir au secours de ceux *qui sont pauvres en bonnes œuvres* » *Bretschneider* nous assure (*Henri et Antonio*, p. 223) que, d'après l'enseignement catholique, « le Pape peut, en faveur de tous les hommes qui ont manqué aux lois de la morale, et qui, en conséquence, au lieu d'avoir des mérites, ont commis des péchés, tirer de son trésor tous les mérites dont ils ont besoin pour effacer leurs péchés aux yeux de Dieu, c'est-à-dire pour leur donner une indulgence. » Puis, s'adressant aux Catholiques, il ajoute: « Que la vertu est facile à l'homme dans votre Eglise! quel besoin a-t-il d'accomplir avec zèle la loi morale et de gagner des mérites, puisque la masse des saints a accumulé un trésor inépuisable de mérites qu'il n'a qu'à se laisser imputer. » Bretschneider ne dit pas comment on acquiert la possession de ces mérites étrangers; mais Otto a été assez heureux pour découvrir que c'est moyennant finance. (*Le cath. et le protest.*, p. 208.) « Pourrait-on croire encore aujourd'hui, » demande-t-il, « que *la probité, la vertu, l'honneur, la piété*, sont autant d'objets matériels dont on peut retirer, comme d'une somme d'argent, une partie à la personne qui est *trop sainte*, pour la donner à celle qui *ne l'est pas assez?*... Dans quel endroit Dieu, qui sait tout, a-t-il déclaré qu'il acceptait ainsi le transport d'un compte sur un autre? »

D'après cela la doctrine de l'Eglise catholique serait donc que, parce que saint Dominique, par exemple, a été un homme éminemment vertueux, personne n'a plus besoin de s'inquiéter de la vertu. Si le mérite lui manque, il n'aura qu'à acheter une portion de celui de saint Dominique. — Il faut convenir qu'un tel reproche fait à l'Eglise catholique est bien mal placé dans la bouche des protestants. Ne prétendent-ils pas en effet que, le mérite de Jésus-Christ est à tel point imputé à l'homme, qu'il peut commettre les plus grands péchés, se vautrer dans la fange du vice, pourvu qu'il croie à cette imputation? Quand les Catholiques refusèrent d'enseigner que les péchés actuels des hommes étaient couverts d'avance par les mérites de Jésus-Christ, déclarant au contraire, que ces mérites ne pouvaient leur profiter que s'ils s'en rendaient dignes, on les traita d'*ânes*, de papistes, qui s'arrogeaient une justice à eux-mêmes. Or c'est cette Eglise qui n'a pas même voulu admet-

Digitized by Google

tre que les fidèles fussent dispensés d'obéir à la loi, parce que Jésus-Christ a obéi pour eux, que l'on accuse aujourd'hui d'imputer aux hommes les mérites des saints et de prétendre que, parce qu'un homme a été vertueux, les autres sont dispensés de l'être. Dans tout le système de l'Eglise catholique il n'y a pas une phrase qui confirme la doctrine qu'on lui prête. Voici ce qu'on lit dans le Catéchisme romain : « Pour ce qui regarde la *contrition* et la *confesssion*, nul ne peut se repentir ni se confesser des péchés d'un autre. Quant aux œuvres satisfactoires, il faut remarquer que ce sont aussi des remèdes prescrits afin de guérir l'âme des pénitents des mauvais désirs qui la tourmentent. Ces œuvres doivent être accomplies par chacun en personne, quiconque ne les fait pas, n'en ressentira jamais les effets salutaires. » Il est impossible de repousser plus clairement la doctrine que les protestants attribuent à l'Eglise catholique. La doctrine du trésor des mérites est très-différente de ce que l'on prétend. Les membres de l'Eglise de Jésus-Christ forment un corps dont Jésus est la tête. Or, comme c'est par leur union avec le tête que les hommes participent aux fruits de la rédemption, de même il y a aussi une correspondance entre les membres par rapport aux biens spirituels. Quand un membre souffre, tous souffrent avec lui : par la même raison un membre peut prendre sur lui les peines *temporelles* pour un autre. Les saints ont beaucoup plus souffert qu'il n'était nécessaire pour expier, dans le temps, leurs péchés. Grâce à cet excès, nous croyons qu'il est possible de convertir les pénitences ecclésiastiques en des œuvres plus faciles à exécuter. C'est là ce qu'on appelle le trésor des mérites. Cette croyance découle naturellement du dogme de la communion des saints. Si l'on ne veut point admettre une certaine communauté d'intérêts entre les membres du corps, on finira par nier leur union avec la tête. En effet tous les arguments que les protestants emploient contre la doctrine catholique peuvent leur être rétorqués pour combattre la satisfaction accomplie par Jésus-Christ pour les hommes, ce qui détruirait complétement le christianisme dans le monde. (*Voy. Symboliq. popul.* de Bucmann, traduite de Jean Cohen.) — *Voy.* Symbolique, § 6.

INDUSTRIE. *Voy.* Influence, § III.

INERTES. — Nom donné à une fraction peu nombreuse de la *basse* et de la *haute Eglise*. — *Voy.* ces mots.

INFAILLIBILITE. *Voy.* Symbolique, § VII.

INFERNAUX.—Sectaires qui prétendaient que Jésus-Christ, lors de sa descente aux enfers, y souffrit les tourments des damnés et que c'est surtout à ces souffrances qu'est due notre rédemption.

INFLUENCE DU PROTESTANTISME SUR LA CIVILISATION. — « *On juge de l'arbre par ses fruits* (*Matth.* xii, 33), disait Notre-Seigneur aux Juifs pour les précautionner contre les erreurs spécieuses des pharisiens qui cherchaient à les séduire; il les avertissait par là de prendre garde à la doctrine de ces imposteurs aussi pauvres en pratique qu'ils étaient féconds et captieux en théorie. Pourtant si dans ces jours d'orage du xvie siècle où l'erreur était aux prises avec la vérité, cette même parole s'était fait entendre, elle n'aurait pu produire grand résultat, parce que en appeler aux effets d'une doctrine sociale et politique autant que religieuse c'est en appeler aux siècles. D'ailleurs les circonstances étaient trop critiques, les passions trop vives et trop engagées pour qu'un œil non exercé pût, au milieu de ce chaos ténébreux, distinguer facilement le soleil vivifiant des intelligences, de la lumière artificielle de l'erreur. Mais depuis lors le temps a fait un pas : trois siècles déjà passés sur la cendre des réformateurs ont refroidi toutes les passions politiques et enregistré le long de leur cours dans leurs volumineuses archives la longue série des événements qui se sont succédé depuis l'apparition de Luther en Europe. Résultats scientifiques, littéraires, artistiques, moraux sociaux, politiques : tout est là. Pour se rendre compte des effets de la réformation protestante, il n'y a qu'à ouvrir, à lire et à comparer. Voyons donc ce que le protestantisme a produit dans les sciences, les lettres, les arts, la morale, la société, la politique. Ce sont là ses fruits : leur seule inspection nous donnera, selon la parole divine, la valeur de l'arbre qui les a portés. Ainsi, connaissant la Réformation à ses effets, nous pourrons la juger en connaissance de cause ; alors nous lui rendrons selon ses œuvres : hommage et remercîment, si elle a contribué à rendre l'homme meilleur et plus heureux; opprobre et infamie, si elle n'a rien fait que pour l'abjection et le malheur des peuples.

I. *Sciences.*—Les limites assignées ici-bas à l'intelligence humaine, la resserrent, la confinent, pour ainsi parler, dans une sphère qui paraît bien étroite à l'immensité de ses insatiables désirs. Aussi s'exerce-t-elle avec énergie dans ce domaine tout humain qu'il a plu à Dieu de lui laisser. Elle voudrait au moins sonder tous les mystères de ce monde subalterne abandonné à ses libres investigations. Telle est la véritable notion de la science proprement dite. On peut donc la définir : *l'explication aussi complète que possible de tout ce qui constitue l'ordre humain.* A mesure que les générations se succèdent, leurs connaissances s'ajoutent, en sorte que la science va toujours progressant de siècle en siècle. Mais comme le *moi* humain se compose d'un corps et d'une âme, qu'il est à la fois intelligence et matière, on distingue deux espèces de sciences : les sciences *physiques* qui servent aux besoins matériels de l'homme telles que les mathématiques, l'histoire naturelle et leurs innombrables ramifications; puis les sciences *morales* qui sont, à proprement parler, la science du pouvoir et des devoirs ; telles sont la théologie, l'histoire, la philosophie, la politique. Nous nous arrêterons peu à ce qui concerne les sciences physiques et mathématiques, nous

Digitized by Google

réservant de donner plus d'importance et d'étendue aux autres parties, à cause de la relation plus directe et plus intime qu'elles ont avec le principal objet du protestantisme. De tout temps, il a existé une géométrie, une botanique, une zoologie, une médecine, une astronomie qu'on pourrait appeler naturelles ou domestiques. Bien élémentaires à leur origine, surtout si on les compare aux nôtres, ces connaissances primordiales n'en ont pas moins suffi à l'homme; elles étaient appropriées aux exigences de chaque âge et elles progressaient insensiblement à mesure que les temps, les lieux les circonstances enfantant de nouveaux besoins, nécessitaient de nouvelles recherches et de nouveaux développements. Partout on retrouve ces connaissances primitives, fondamentales sous tous les climats, chez tous les peuples, quelque disparates, quelque bizarres même souvent que soient les formes sous lesquelles le génie des diverses nations les a conçues et enfantées. Ouvrez les fables païennes, cet amas indigeste de vérités défigurées, vous y verrez les dieux célébrés en prose et en vers comme les auteurs de tous les arts nécessaires aux hommes : tantôt c'est Vulcain et tantôt Apollon; ici c'est Mercure et là Jupiter, mais toujours une divinité; et la raison toute seule est forcée de reconnaître que Celui qui a créé le genre humain a dû lui donner au premier instant de son existence les moyens de l'entretenir et de la conserver. Aussi, cherchez partout où il vous plaira, jamais vous ne rencontrerez de peuple même barbare, à qui cette connaissance ait manqué, de société enfin qui ait péri faute de l'avoir. Sans doute cette connaissance a varié immensément de siècle à siècle, d'une nation à une autre, et, s'il fallait d'échelon en échelon gravir tout entière cette vaste échelle des sciences, nous aurions à constater des progrès gigantesques; mais, nous le répétons, le cercle des sciences physiques, plus ou moins étendu suivant l'âge des diverses sociétés, s'est toujours développé en proportion de leurs besoins et, lorsqu'il l'a fait, ç'a été ordinairement par des progrès lents et comme mesurés plutôt que par des découvertes instantanées.

Mais en est-il des sciences morales comme des sciences physiques? Et si les dernières ont toujours pleinement suffi à la conservation matérielle des sociétés, peut-on dire que la religion et la morale naturelles aient suffi aussi à leur perfection? De même, en effet, que les connaissances premières des sciences physiques, les principes fondamentaux de la religion naturelle sont parvenus aux oreilles de chaque nation par le canal de cette même tradition immémoriale qui remonte à travers la nuit des temps jusqu'au berceau du genre humain, c'est-à-dire jusqu'à Dieu. Sans doute, mais il eût fallu que cette voix salutaire n'eût pas été étouffée par le fracas des passions, par les bruits tumultueux de la terre; il eût fallu que l'esprit de mensonge et d'erreur ne fût pas venu obscurcir, effacer même ces principes de religion et de morale que Dieu lui-même avait pris soin de graver dans le cœur de ses enfants.

C'est ainsi que le catholicisme naissant eut à combattre ces grandes perturbations intellectuelles dont le monde païen offrait le triste et lugubre spectacle. Le sensualisme et le scepticisme avaient formé comme un vaste linceul pour ensevelir à jamais le monde de la science dans les abîmes de la matière et du doute. C'était à se voiler la face de deuil et de désespoir, quand enfin il plut à Dieu de faire briller son soleil au milieu de toutes ces ténèbres. Qui se lève aujourd'hui pour contester au catholicisme sa victoire sur l'idolâtrie et sur les superstitions païennes? Il n'y a en Europe qu'une seule voix de reconnaissance et d'amour pour avouer que si les antiques traditions sur Dieu et sur l'Univers ont recouvré leur pureté première, si elles ont repris une nouvelle vie c'est au catholicisme qu'on le doit. Aussi à peine son action eut-elle commencé à se faire sentir au monde, que la célèbre école d'Alexandrie se sentit agoniser. En vain Celse, Porphyre, Jamblique, Julien l'Apostat lui prêtèrent à l'envi les secours d'un zèle frénétique; on vit le panthéisme idéaliste, théurgique et dualiste de l'école Alexandrine rendre le dernier soupir en dépit de tous ces efforts presque surhumains tentés pour sa résurrection. A l'occident, les républiques tant vantées de la Grèce n'avaient laissé pour héritage à leurs tristes descendants que la servitude et le désespoir. Le doute avait été le dernier mot de tous leurs systèmes philosophiques. Ce scepticisme qui seul avait survécu au naufrage de la philosophie grecque, chercha alors un appui: pour rajeunir sa décrépitude, il donna la main aux spéculations græco-orientales de la philosophie alexandrine et de ce commerce monstrueux, naquirent les grandes hérésies des six premiers siècles de l'Église. On sait si le catholicisme en vint à bout et si sa victoire fut glorieuse. Alors nous apparaît le moyen âge avec sa raison catholique si sûre, si puissante, avec sa foi simple comme celle d'un enfant, intuitive et raisonnée comme celle du génie. Quelle époque que celle où un seul homme composait une Encyclopédie où se trouve la réfutation de toutes les erreurs, le développement de toutes les vérités, l'éclaircissement de tous les mystères de l'ordre théologique, philosophique, moral, social, naturel même! Quels siècles que ceux où un Albert le Grand, un Bonaventure, un Thomas d'Aquin enseignaient en plein air à des milliers d'élèves accourus de tous les points du globe pour les entendre! Non; jamais à aucune époque le génie de l'homme ne s'était élevé à une si grande hauteur; il faut l'avouer, au delà des efforts d'un pareil raisonnement il n'y a plus que la claire vision des choses du Ciel. Quels travaux ces géants de la pensée n'ont-ils pas accomplis pour développer les germes de la civilisation et du véritable savoir? La poudre à canon, la boussole, l'imprimerie appa-

Digitized by Google

rurent simultanément comme de brillants météores pour dominer désormais le monde de la matière et celui de l'intelligence. Les sciences physiques en reçurent une impulsion immense pendant que les sciences théologiques, philosophiques, morales, politiques se développèrent dans la même proportion. Qui aujourd'hui connaît le moyen âge? Qui dans ce dix-neuvième siècle consent à lui rendre justice? En est-il beaucoup qui pensent à lui faire hommage des magnifiques lumières qu'il nous a léguées et dont nous nous prévalons avec autant d'orgueil que d'ingratitude? Car c'est dans ces siècles de foi traités de barbares par l'ignorance, que la doctrine, la morale, la société, la littérature, l'art, en un mot la civilisation catholique furent définitivement constitués sur leurs véritables bases. On peut à cette glorieuse époque constater de toutes parts un immense effort pour catholiciser toutes les sciences.

A peine le protestantisme eut-il fait son apparition en Europe, que cette impulsion régénératrice communiquée à la science par le moyen âge s'arrêta tout à coup. C'est que la foi ardente du catholicisme n'était plus là pour couvrir la science de son ombre protectrice et pour diriger ses pas chancelants à travers les âpres sentiers de la vie. Luther avait proclamé la liberté absolue et le principe de l'examen privé. Et qu'ont produit tous ces examens, toutes ces libertés? On a vu, depuis, le dogmatisme de Descartes, le rationalisme de Leibnitz, le sensualisme anglais de Bacon et de Locke, l'idéalisme allemand de Kant et de Hegel, tenter tour à tour de ressusciter le matérialisme, le panthéisme et le scepticisme de la philosophie orientale et de la philosophie grecque. Il est bien facile de rétrograder ainsi jusqu'au paganisme plus ou moins mitigé et de répéter sous des formes nouvelles les vieilleries des philosophes grecs. Mais tous les penseurs protestants qu'ont-ils enfanté? Rien: pas une vérité qui ne fût déjà émise, pas même une démonstration nouvelle de vérités connues antérieurement. S'ils ont quelque chose de vrai et de solide, ils l'ont puisé tout entier dans les philosophes catholiques, surtout dans saint Augustin, dans saint Thomas et dans saint Anselme. Et cependant que d'étalage, que d'investigations, pour n'aboutir qu'à cette triste stérilité! Malheureusement le mal ne s'est pas arrêté là: le doute philosophique et conditionnel du XVIIe siècle se transforma au XVIIIe en scepticisme universel et absolu; et le principe négatif de Luther atteignit ses dernières conséquences. Jamais on n'avait vu de spectacle plus navrant. Dieu fut nié, puis la religion, puis l'âme; vint ensuite le tour de la science de la vérité, de la justice, de la société. On enseigna qu'il n'y avait d'autre certitude que le doute, d'autre vertu que le crime, d'autre sentiment que l'instinct, d'autre religion que l'athéisme, d'autre ordre que l'anarchie, d'autre but que le plaisir, d'autre fin que le néant. C'en était fait: la science s'était suicidée, et la raison après avoir tout nié finit par se renier elle-même. Elle ne pouvait aller plus avant, car il n'y a rien par delà l'abîme du néant; alors elle a cherché à revenir sur ses pas au XIXe siècle, mais sans abandonner ses principes protestants. Aussi combien trompeurs ont été ses résultats! Elle a prétendu être originale; sans doute, comme un arlequin est original; c'est-à-dire que les absurdités de l'idéalisme allemand sont habillées à la française, et puis voilà tout. On dit encore qu'elle a fait une réaction spiritualiste, mais son spiritualisme, qu'est-ce autre chose que l'idolâtrie de l'homme? Son éclectisme n'a rien donné de vrai, de solide, d'incontestable. Son école écossaise a fini par s'avouer incapable d'aborder de sitôt la question de l'immortalité l'âme, pendant que, d'autre part, les doctrines saint-simoniennes aboutissaient au panthéisme et à l'anarchie. Donc, philosophie athée du XVIIIe siècle, habilement déguisée sous les voiles de l'hypocrisie, voilà comment on peut résumer la philosophie protestante de nos jours.

Ce mouvement rétrograde et anticatholique, communiqué à l'Europe par le protestantisme, s'est fait sentir universellement dans toutes les branches et jusque dans les plus petites ramifications de l'arbre de la science. Dignes fils de la réformation, les siècles suivants n'ont pas manqué, trop souvent, hélas! de conspirer contre le catholicisme, en consacrant le rationalisme absolu en matière de dogmes, la négation impie et licencieuse pour la morale, l'anarchie, que dis-je? le nihilisme même en société, le despotisme et la servitude en politique, le culte païen de la matière et de la forme dans les arts, enfin, dans la littérature, un fatalisme aussi sensuel que décourageant; l'histoire elle-même, n'a plus été qu'une sempiternelle négation, « une audacieuse conspiration contre la vérité, » pour nous servir de l'énergique expression du comte de Maistre. On peut le dire, la science s'est faite athée depuis cette époque de dégénération; elle voulait, elle aussi, jouir de cette liberté indépendante que Luther avait proclamée, et pour s'affranchir, elle commença par rompre avec le dogme catholique qui, disait-elle, empêchait ses progrès, en la retenant captive. Désormais libre, elle a cheminé à sa guise et suivi tous ses caprices; elle s'est montrée arrogante et difficile; elle a nié pour le plaisir de nier, disputé pour montrer qu'elle en avait le pouvoir, comme on peut faire voir qu'on est fou quand on l'est en effet. Mais après tant de négations et de disputes, après tant d'orgueil et d'extravagances, où a-t-elle abouti ailleurs qu'à la plus amère déception?

Tels ont été les fruits qu'a produits l'affranchissement de la raison humaine au XVIe siècle, et ces trompeuses lumières sont, de fait, tout ce que le moine de Wittemberg a légué pour héritage aux âges suivants! Certes si quelques insensés ont encore aujourd'hui le front de les prôner, les hommes

Digitized by Google

de goût et de jugement les compareront plutôt à ces lampes funèbres que les anciens plaçaient dans les tombeaux pour n'éclairer que de tristes ossements.

II. *Littérature.* — Cette science délétère, implantée en Europe par le protestantisme, ne pouvait produire que corruption ou frivolité. Elle ne tarda pas en effet à se manifester dans l'esprit public sous ce double résultat, et les ravages qu'elle y causa offrirent bientôt d'effrayants symptômes. Tous les principes avaient été ébranlés par la Réforme; comment les mœurs pouvaient-elles conserver leur stabilité? Et, alors que les mœurs mêmes variaient, comment le goût n'eût-il pas varié? « La littérature est l'expression de la société, » a dit M. de Bonald : et voilà pourquoi le protestantisme lui porta un coup mortel, parce qu'après avoir obstinément nié les dogmes catholiques, il ne pouvait manquer de saper les bases de la société et partant de la littérature. C'est ainsi que tout s'enchaîne et que chaque partie est solidaire de l'autre dans le vaste domaine de la vérité : la littérature subit les influences de la société, la société à son tour repose tout entière sur le dogme religieux; et la raison le conçoit sans peine : si vous empoisonnez une source, tous ceux qui s'y désaltèrent en ressentiront les mortels effets; eh bien! la vérité est cette source unique où s'alimentent toutes les connaissances humaines : si vous l'altérez, comment voulez-vous qu'elles n'en subissent pas toutes plus ou moins les funestes conséquences? quelle littérature pouvait donc enfanter une société où tous les principes de l'ordre avaient été bouleversés? Triste société assurément que celle où la dignité faisait défaut aux supérieurs, où le respect s'oubliait dans les rangs inférieurs, où la convenance manquait partout! Aussi quel désordre, quelle anarchie dans la littérature! On vit la théologie devenue bouffonne argumenter sur le dogme et sur la morale avec l'arme de la plaisanterie, pendant que la philosophie tout enflée d'orgueil se perdait dans les obscurités d'un langage déclamatoire et prétentieux; la digne et calme impartialité de l'historien disparut pour faire place aux mouvements passionnés de la prévention ou de la haine; au lieu de l'analyse toujours consciencieuse, on eut la turbulente invective; ou pour mieux dire, désormais on n'eut plus, à proprement parler, d'histoire, mais des pamphlets; plus d'analyse, mais des libelles; de même que sur le théâtre on ne vit plus apparaître la comédie avec sa fine raillerie et son langage moral, mais la satire virulente qui ne sait qu'envenimer les plaies. Faut-il s'en étonner? Luther en brisant avec l'Eglise avait substitué à l'amoureuse foi du catholicisme le principe critique et haineux du rationalisme individuel. Aussi voyez la prédominance désastreuse de ce fâcheux élément dans la littérature protestante! Elle est extrêmement pâle, pour ne pas dire impuissante, dans l'histoire, l'analyse, la comédie; mais elle brille, elle étincelle dans le genre libelliste, le pamphlet, la satire, l'invective; voilà son triomphe! C'est que l'histoire, l'analyse, la comédie étudient les passions de l'homme et leurs inconséquences; pour y réussir il faut de la patience, du jugement et de l'impartialité, pendant que le pamphlet, la satire, l'invective ne s'en prennent qu'aux hommes, à leurs travers, à leurs faiblesses, et pour cela il suffit de savoir médire. Ce mauvais genre est très-sensible dans Shéridan et Kotzebue, les deux comiques les plus renommés du protestantisme. L'Anglais Shéridan excelle sans doute, mais c'est dans la raillerie, il penche toujours vers l'épigramme, et son beau talent dégénère ainsi en personnalités bouffonnes et triviales indignes de trouver place sur un théâtre chrétien. L'Allemand Kotzebue ne s'inquiète pas de sonder le cœur de l'homme et d'étudier ses passions, de les mettre en relief pour les améliorer. Non, son but à lui c'est la satire, et, pourvu qu'il médise, qu'il insulte à son aise, il est content! S'il considère un instant les dehors de l'homme, c'est afin de saisir en passant quelque attitude ridicule, pour avoir occasion d'exercer, sans compassion comme sans ménagements aucuns, sa verve calomnieuse et passionnée. Si le pur protestant est trop violent pour écrire l'histoire, pour faire une analyse, pour composer une vraie comédie, il est trop froid aussi pour l'ode. Comment le rationalisme protestant chanterait-il? Le chant est l'expression spontanée de la foi humble, naïve, brûlante, et lui il ne sait pas croire, il n'a jamais cru, il doute! Comment s'élèverait-il à la hauteur de l'ode, aux transports tout divins qu'elle exige, puisqu'il ne connaît pas l'enthousiasme? Il excelle à médire, à critiquer, à rire, à discuter, voire même à calomnier; mais tout cela n'est guère compatible avec l'enthousiasme ardent et créateur que nécessite ce genre sublime. Aussi, à part quelques belles inspirations évidemment puisées à des sources toutes catholiques, le protestantisme n'est pas seulement médiocre en fait de poésie lyrique, il est mesquin. Triompher de sa nature est chose difficile : l'esprit réformé, sceptique et révolutionnaire par essence, s'accorde mal avec le sérieux des grandes œuvres littéraires qui toutes demandent un esprit humble et croyant, un cœur calme et reposé. Non, si la littérature protestante a une vocation, c'est pour le genre incisif et malin, léger et vagabond, satirique et burlesque; c'est là, mais là seulement qu'elle s'abandonne à elle-même, qu'elle est spontanée, originale. Maintenant ce genre épigrammatique mis en honneur par l'esprit protestant est-il un progrès dans la littérature chrétienne ou bien un pas rétrograde vers le scepticisme païen? Cette question grave mérite l'attention des esprits sérieux. Qu'ils consultent l'histoire, ils verront si ce n'est pas le patriarche de la Réforme lui-même qui a donné le branle à cette véritable débâcle littéraire. Luther en paraissant sur la brèche attaqua tout avec le même ton railleur et satirique, traitant en épigrammes

Digitized by Google

les objets les plus importants de la morale et de la religion. Luther est manifestement le type du pamphlétaire audacieux et violent; il n'a eu qu'un rival en ce genre, c'est Voltaire. Son style pétulant, enjoué, pittoresque excite quelquefois le rire, mais c'est un rire qui fait mal : car qui rirait avec plaisir d'un méchant ou d'un fou? Et puis la plupart du temps ce sont des plaisanteries, des sarcasmes, des turlupinades, des grossièretés à faire rougir un portefaix. Aussi désormais cette observation des convenances et des bienséances oratoires relatives aux choses que l'on traite, ce rapport du ton au sujet, fondement de l'art de bien penser et de bien écrire, tout cela fut entièrement perdu de vue. Chacun n'écouta plus que sa passion, et les esprits, une fois écartés de la règle commune, se jetèrent dans les excès les plus opposés. Nous avons vu où ils ont abouti.

Quand on compare cette littérature sceptique et railleuse à celle du moyen âge, quel contraste! Sans doute, si on s'embarrasse dans les préjugés de l'école, si on ne voit dans la littérature qu'une affaire de rhythme et de formes déterminées par les prescriptions de la rhétorique, on trouvera le moyen âge bien inculte, bien lourd, bien incorrect, et il ne pouvait en être autrement puisqu'il n'avait à sa disposition que des langues mourantes auxquelles il ne pouvait rendre la vie, ou des idiomes barbares qu'il ne lui était pas donné d'assouplir avant le temps. Aussi sa littérature ne ressemble-t-elle en rien à celle des siècles policés, qui a ses divisions tracées d'avance, une marche à elle, un vocabulaire spécial. Certes, si on ne juge des œuvres littéraires que d'après ces habitudes de collége, on ne verra guère dans le moyen âge qu'un amas informe de productions barbares, dénuées d'élégance et de régularité. Nous avouons jusqu'à un certain point son infériorité sous ce point de vue. Assurément s'il n'y a de poésie que dans le rhythme du langage, dans une élocution d'apparat, dans certains tours, dans certaines formules déterminées, nous le répétons, le moyen âge est fort peu poétique. Mais si la poésie est plutôt cet élan de l'âme qui se dégage des perceptions muettes, lourdes et ternes, qui l'embarrassent et l'appesantissent ici-bas, pour s'envoler au delà de la réalité terrestre et vivre de la vie d'en haut; si, comme le cygne qui sort des eaux, elle doit secouer ses ailes chargées de gouttes froides et pesantes pour planer dans une région où tout lui parle, tout lui répond, où tout est vie pour elle; s'il est vrai que le beau idéal qu'elle poursuit, réside dans cette existence fortunée de l'homme primitif telle qu'elle lui apparaît dans l'inspiration, et si le poëte a pour mission essentielle de rappeler l'humanité à ce type ineffaçable loin duquel l'entraîne le poids de sa déchéance : s'il en est ainsi, qu'y a-t-il de plus éminemment poétique que le moyen âge? Où jamais ces éléments nouveaux déposés par le catholicisme dans le cœur et l'imagination de l'homme remportèrent-ils un plus noble triomphe; et où trouvera-t-on ailleurs autant de spontanéité, autant d'inspiration, de pureté, d'enthousiasme? La poésie au moyen âge est en tout, elle est tout, c'est la vie même. Jamais cette fraternité des hommes devant Dieu que la religion produit dans l'ordre des devoirs et des croyances n'avait été mieux réalisée dans la littérature. Depuis saint Louis, qui ne dédaigne pas d'admettre des ménétriers à sa table, depuis les rois de la péninsule ibérique qui guident eux-mêmes les pas de la poésie méridionale, jusqu'aux ménestrels et aux trouvères, jusqu'à saint François d'Assise et à frère Pacifique, jusqu'aux musiciens de Dieu qui s'en vont le long des grands chemins, essayant des hymnes nouveaux, tous chantent, tous mettent en commun les trésors de la pensée et de l'imagination, tous s'inclinent devant Dieu dans un commun amour et dans une commune espérance. Sans doute il y avait encore à reprendre, il y avait encore des adorateurs de la beauté matérielle, des épopées romanesques et amoureuses où la religion en lutte avec les passions humaines n'a que trop souvent le dessous. Mais ces taches sont des exceptions qui n'influent en rien sur la couleur générale de l'époque. Elle est personnifiée surtout dans un genre de productions littéraires qui la résume complétement. Ce genre est la poésie légendaire. La légende est par excellence la source poétique du catholicisme. Sortie du pied de la croix, on la voit s'épanouir dans les cycles évangéliques, hagiologiques, symboliques, consacrés à célébrer par des légendes des personnages évangéliques, des saints, des êtres imaginaires même. C'est le genre catholique et populaire par excellence, parce que seul il peut faire descendre la poésie jusqu'aux derniers rangs de la société, seul il peut la pénétrer tout entière, s'imprégner de ces sentiments de fraternité et d'espérance que Jésus-Christ est venu nous recommander. On vit ce genre littéraire se développer magnifiquement pendant tout le moyen âge et atteindre aux gigantesques proportions dont il était susceptible. La légende revêt tour à tour et selon le besoin, les couleurs de l'épopée, de la poésie lyrique ou du drame. La religion a ses épopées légendaires, la nation a les siennes, la chevalerie les siennes, le peuple de même. Ce sont le cycle du Saint-Graal, le cycle des Carlowingiens, celui de la Table-Ronde, l'Heldenbuch, les romances du Cid, les Niebelungen. Les confréries dramatiques s'organisent de toutes parts et l'on joue, sur des théâtres, à la grande satisfaction d'un pieux et innombrable auditoire, les mystères de la Passion ou de la Résurrection, véritables drames aux larges contours dans lesquels viennent se fondre avec un rare bonheur les éléments épars de toutes les légendes isolées et où on ne sait trop qu'admirer le plus, de l'immense popularité dont ils ont joui à cette époque ou du superbe dédain avec lequel ils ont été ignorés et méconnus depuis. Pendant ce temps la lyre catholique se prend d'un bel

Digitized by Google

enthousiasme pour Dieu, pour la nature, pour l'amour, la gloire, la patrie, l'humanité, pour tout ce qu'il y a de grand et d'admirable ici-bas. Pas une joie de l'imagination, pas une émotion de l'âme, pas un secret du cœur n'échappent à ses pieuses et ravissantes inspirations. On voit qu'elle aime les illustrations patriotiques, les cérémonies pompeuses, les choses en un mot qui ont un parfum de spiritualité et comme un avant-goût du ciel ; elle idolâtre les croisades; elle s'arrête avec amour au sein de cet éclat, de ce prestige immortel qu'ont réfléchi sur le catholicisme la vaillance et la foi de leurs magnanimes héros ! Mais elle se complaît par-dessus tout dans le culte éminemment poétique de Marie, de cette Vierge immaculée, patronne de toutes les âmes tendres et ardentes, véritable arc-en-ciel de salut qui réunit en lui tous les rayons de grâce et de magnificence dont est susceptible le fonds sérieux et austère de la vérité catholique.

Cette haleine si chaude, si vivifiante de l'inspiration catholique s'est bien refroidie depuis lors. Qui pourrait calculer aujourd'hui l'appauvrissement de vie qui s'est fait dans notre société européenne? Que dis-je? il n'y a plus maintenant de société européenne : le protestantisme a brisé cette unité harmonique de la pensée humaine pour y substituer le règne de l'égoïsme national et des individualités littéraires. Désormais il n'y aura plus cette communauté d'idées qui ne peut exister que dans la communauté des croyances et des institutions; il n'y aura plus cette confédération des imaginations et des cœurs dans le sanctuaire d'un pieux et fraternel enthousiasme; il n'y aura plus à proprement parler de littérature populaire, sociale, catholique. L'histoire est là pour l'attester. Depuis cette fatale scission qui a tout glacé, tout localisé, qui songe au cœur des ignorants, à l'imagination des pauvres? qui s'inquiète de ces petits qu'on ne croit plus, paraît-il, destinés qu'à faire nombre? Il y a en revanche force poésies intimes, force aspirations individuelles, force productions de commande pour ceux-là qui ont le moyen de les payer et le loisir de les lire, mais cette littérature populaire du moyen âge qui se fait pour le peuple et avec le peuple, cette littérature à laquelle tous participent chacun à sa manière, où est-elle? C'est que pour créer une pareille littérature il faut dans la société une immense effusion de tendresse et de compassion pour les hommes; or, la prétendue réforme a ruiné la simplicité et la foi dans le cœur de nos pères. On ne peut pas aimer alors qu'on doute, alors qu'on ne croit plus qu'à soi, qu'on ne vit plus que pour soi, alors que la défiance et la haine ont étouffé tous les sentiments du cœur pour trôner à leur place. Cet esprit d'individualisme a pris de si fortes racines dans les pays protestants, qu'ils n'ont plus, à vrai dire, de mœurs publiques ; leurs constitutions politiques accusent de toutes parts une excessive faiblesse. Aussi voyez leur littérature du genre noble, comme elle a peine à se soutenir! La tragédie chez les Anglais flotte encore indécise entre le sublime et le trivial, entre le pathétique et l'horrible. Cette unité de rapports entre les parties, cette exacte proportion, cette bienséance parfaite, ce juste-milieu enfin qui est le cachet de la perfection, le caractère distinctif de Sophocle, de Racine, de tous les tragiques accomplis, jamais la tragédie anglaise n'a pu encore l'atteindre. Voyez Shakspeare! Il y a dans ses productions dramatiques la même disproportion, le même trouble, la même bizarrerie que dans les lois, les mœurs, la constitution de sa protestante patrie. La tragédie allemande a subi le même sort que la tragédie anglaise; cette unité harmonique, cet ensemble de proportions qui est la forme, l'essence même de la beauté, y fait totalement défaut. C'est toujours l'esprit protestant, ennemi irréconciliable de l'unité. En revanche les tragiques allemands excellent à analyser les petites choses, à peindre les détails, à raconter les événements, à buriner les caractères; leur force est plutôt dans les parties que dans le tout ; ils ne peuvent, quoi qu'ils fassent, saisir les ensembles. Protestants malgré eux dans le domaine de la littérature, par cela seul qu'ils le sont en matière de religion, ils n'ont jamais pu, en dépit de leurs efforts, se tracer de marche fixe ni allier ensemble les deux éléments essentiels du beau, l'unité et la variété. Voilà pourquoi ils n'ont pas encore fait une seule tragédie régulière! Aussi n'en ont-ils aucune qui puisse servir de modèle, sans en excepter Gœthe ni Schiller, malgré tout leur mérite dramatique, d'ailleurs incontestable.

Si les peuples protestants excellent quelque part en littérature c'est dans le drame ou le roman, genres familiers qui choisissent ordinairement leurs sujets dans les événements de la vie commune et domestique. Et cela se conçoit, car la famille étant partout constituée, là même où l'Etat ne l'est pas ou l'est mal, il en est résulté que dans les pays protestants les principes moraux et constitutifs de la famille ont survécu et à la ruine des mœurs publiques et à l'instabilité des constitutions politiques. Les Anglais par exemple, d'ailleurs comme tous les peuples réformés, vivent principalement dans ces habitudes de la famille, dans ce cercle étroit des affections domestiques; aussi leur littérature cultive-t-elle de préférence les genres familiers comme la comédie et le roman. On voit que c'est là son élément, tant elle s'y complaît, tant elle s'y attache! Son Walter Scott est un type en cette matière. Il se plaît à décrire, à raconter, et c'est toujours de main de maître, mais il affectionne par-dessus tout les nuances de caractères, les peintures de mœurs, les portraits de famille. Ce genre familier si commun chez les Anglais mérite les éloges de la critique pour son tour varié, son expression pittoresque; mais elle regrette de ne pas y trouver toujours plus de bienséance, plus de régularité. Ce sont des expressions basses ou triviales, des détails fastidieux, quelquefois révoltants, un amour du

Digitized by Google

merveilleux poussé jusqu'à l'invraisemblance, enfin un tel abus du comique et de la plaisanterie qu'ils dégénèrent en bouffonneries aussi grossières que ridicules. Ces défauts déparent singulièrement le *Paradis perdu* de Milton. C'est ainsi que dans la littérature anglaise tout se ressent d'une société mixte et mal assise, louvoyant encore entre l'ordre monarchique et le désordre populaire ; la langue même n'est pas fixée. Tristes fruits du protestantisme qui ne laisse à la société d'autre alternative que le despotisme et l'anarchie, la domination d'un côté, la licence de l'autre. Le système littéraire n'est pas plus arrêté en Allemagne qu'en Angleterre ; seulement on peut encore y constater une prédominance sensible du genre naïf et familier. Tout entiers dans la vie commune et domestique, par la raison toute simple qu'ils n'ont pas de société politique proprement dite, les Allemands s'élèvent avec peine aux grandes conceptions littéraires, et en général ils réussissent très-faiblement dans l'invention ; aussi se plaisent-ils infiniment dans les paysages, les narrations, les peintures de mœurs, les scènes champêtres et patriarcales. Leur verve originale et consciencieuse n'a pas manqué de répandre beaucoup de grâces et d'attraits sur ce genre familier ; mais par malheur ils ne savent pas plus que les Anglais où il faut s'arrêter. Il semble qu'ils n'ont pas le sentiment de la convenance et de l'ordre : et comment l'auraient-ils puisqu'ils ont renoncé à cette unité harmonique du catholicisme, base et fondement de toute autre harmonie, de toute autre unité? On les voit, eux aussi, bizarres, inégaux, alambiqués, descendre jusqu'au trivial, tourmenter les sentiments, délayer les couleurs, analyser le vrai jusqu'au niais, jusqu'au puéril. Un autre grand défaut des Allemands, c'est leur teinte mystique et idéale qui les rend si vagues et si obscurs. Klopstock serait sublime dans sa *Messiade*, s'il n'était que sublime; mais il veut aller au delà, il s'enveloppe de nuages pour s'élancer dans les régions du vide où on le perd de vue; et il devient ainsi totalement illisible, car on ne lit guère ce qu'on ne comprend pas. L'esprit protestant de Luther est resté empreint sur cette terre d'Allemagne jusque dans la langue dont elle se sert. De même que l'autorité religieuse y est nulle, pendant que chaque particulier a le droit de croire à toutes les fantaisies qui lui passent par la tête ; de même encore que le corps politique n'y présente que désunion et inertie, quoique les fractions dont il se compose soient très-florissantes ; de même aussi la langue y pèche par défaut d'harmonie; elle n'a pas d'expression morale. Riche et verbeuse d'ailleurs, elle ne fait que végéter au milieu d'une stérile abondance de mots. C'est toujours l'infinie variété produite par la scission protestante, mais il n'y a point d'unité, et le principe de liberté proclamé par Luther dégénère en anarchie, parce que l'ordre essentiel n'est pas là pour lui servir de régulateur et de contre-poids !

Voyez tous les autres peuples réformés : ils en sont encore aux études préliminaires en matière de goût ; leurs compositions littéraires sont indécises, mal assurées; ce n'est encore que tâtonnements et qu'essais. Si la Réforme a été hostile à la langue, au goût, à la conception, à la mise en œuvre, à tous les principes enfin qui forment véritablement le fond de la littérature, elle n'a pas moins maltraité le style qui en est l'expression : quel style plus sec, plus froid, plus monotone que celui qu'on découvre dans la plupart des écrivains anglais ! Nous ne disons pas assurément qu'il faille hérisser toujours son style de métaphores et de pathétique; mais nous prétendons que tous les sujets sont plus ou moins susceptibles de vie et de mouvement, de sentiments et d'images, et s'il en est où il faille se montrer plus sobre d'ornements, il n'est pas nécessaire pour cela que ces sujets en soient tout à fait dépourvus : la modestie ne fut jamais la nudité. Quels reproches le style germanique ne mérite-t-il pas sous ce rapport? Nos sophistes du XVIIIe siècle qui voyaient toujours superficiellement, quand ils ne voyaient pas à faux, ont conclu de cette absence de couleur et d'effets qui se manifeste assez généralement chez les protestants, la haute portée métaphysique de leur intelligence; comme si Fénelon et Bossuet n'étaient pas philosophes aussi, parce qu'ils n'écrivent pas tout à fait de la même manière que Locke et que Hegel! Non, la métaphysique, pas plus qu'aucun autre sujet, n'exclut la sympathie, le mouvement, l'onction, mais c'est que le protestantisme a tué l'imagination et le sentiment en leur enlevant leurs aliments les plus doux, l'aveu des fautes, le culte de la Vierge, la pompe des cérémonies, le sacrement des autels; on dirait avec vérité qu'en bannissant les images de leurs temples les protestants les ont bannies aussi de leur style. Maintenant il serait curieux d'étudier l'influence mortelle que le protestantisme a exercée sur notre littérature catholique à l'époque de la prétendue renaissance, de voir le XVIIe siècle parvenir en Espagne et en France à se dégager enfin de ce sensualisme abject pour s'élever sous l'inspiration de la foi au plus haut degré de perfection qu'ait encore atteint la littérature. Nous aimerions à analyser les hautes pensées, les nobles sentiments de ce siècle majestueux; nous aimerions à nous délasser au milieu des ces sublimes expressions du génie catholique, comme on se délasse dans une verte oasis après les longues fatigues du désert; mais cette halte délicieuse nous entraînerait trop loin, nous préférons la réserver pour un article spécial destiné au développement de tous ces aperçus.

III. *Beaux-arts.* — Le siècle des belles-lettres en France, en Espagne, en Italie, fut aussi le siècle des beaux-arts; car c'était, avons-nous dit, l'époque du catholicisme, c'est-à-dire de la vérité : or, comme l'a répété Platon, *le beau est la splendeur du vrai*, c'est-à-dire de l'Etre infini, son Verbe, son

Digitized by Google

image, sa forme : *Splendor gloriæ et figura substantiæ ejus.* (*Hebr.* 1, 13.) — L'essence du beau réside donc en Dieu ; mais, pour se manifester à nous, il a besoin de revêtir des formes extérieures, contingentes, finies, et ces formes sont inépuisables. Le Verbe de Dieu pouvait seul, en s'incarnant, dévoiler aux hommes cette plénitude de la vérité et de l'amour, nœud mystérieux qui rattache la créature au Créateur, et sans lequel le beau ne saurait ni exister, ni être conçu. Il est venu en effet réaliser au plus haut degré, dans sa divine personne, l'union de l'infini et du fini, et nous offrir ainsi le type créé le plus excellent et le plus complet du beau absolu, primitif, essentiel ; et voilà pourquoi le Fils de Marie est appelé *le plus beau des enfants des hommes.* Dépositaire et interprète d'une révélation aussi sublime, aussi complète, aussi féconde, le catholicisme devait nécessairement donner une nouvelle impulsion aux arts et les faire entrer dans des voies plus larges, plus raisonnables, plus civilisatrices que celles qu'ils avaient suivies jusqu'alors, dominés qu'ils étaient par l'influence puérile et corruptrice du vieux monde païen. C'est en effet ce que le catholicisme a opéré. Tout entier aux réalités sensuelles, le paganisme les avait pour ainsi dire intronisées dans le monde artistique. En Orient, c'était une prépondérance de la matière aussi honteuse que choquante, et si la Grèce avait essayé de réhabiliter l'esprit, ce ne fut jamais que fort incomplétement ; car, certes, il n'est pas difficile de saisir sa prédilection marquée pour la forme. L'art catholique, au contraire, ne se contenta pas de ramener l'équilibre entre la matière et l'esprit ; il chercha toujours à faire prédominer le principe immatériel, à substituer au culte de la forme le culte de l'idéal, révélé aux hommes par l'incarnation et devenu simple, populaire comme elle. Cette révolution, opérée par le catholicisme dans le monde des arts, est visible dès les catacombes. Dans les chapelles souterraines de ces religieux asiles, on dirait qu'il n'y avait alors que paix et que bonheur pour ces Chrétiens journellement immolés ; tous les monuments artistiques qu'on y rencontre respirent le calme et l'espérance, tant ils ont un parfum et comme un avant-goût du ciel ! Aucun aspect lugubre, aucune image de torture n'y affligent les regards : murs, autels, lampes, tableaux, sarcophages n'ont point de voix, ce semble, pour se plaindre ou pour redire les supplices horribles dont ils ont été témoins. Mais ils excellent à raconter les miracles de Jésus et de ses apôtres, à peindre les emblèmes de résurrection, les choses relatives aux joies d'une vie meilleure. Ce ne sont que lis, que palmes, que lauriers ; partout la prière humble, pieuse, résignée ; partout l'attitude extatique de l'âme qui, désormais triomphante, repose avec sécurité sur les ruines de ses passions vaincues. Ces peintures, ces sculptures, ces monuments se ressentent beaucoup sans doute de la décadence d'une époque où l'adulation et la volupté étaient les seuls mobiles de l'art ; mais cette infériorité de formes traditionnelles ne fait que mieux ressortir par le contraste la supériorité des sujets, la sublimité du génie catholique qui a pu inspirer de telles œuvres. Lorsque la religion catholique sortit des catacombes pour monter avec Constantin sur le trône des Césars, les beaux-arts semblèrent respirer plus à l'aise, et prendre comme un nouvel essor au sein des basiliques où ils eurent désormais à se développer.

Mais c'est au moyen âge surtout que leur génie créateur se manifeste dans toute sa majestueuse puissance ; c'est alors qu'ils revêtirent ces hautes tendances, ces formes grandioses, ce style magnifique si en rapport avec la religion dont ils étaient les interprètes. Dans ces siècles doués au suprême degré d'une foi si vive, si ardente, si populaire, les types du style roman ou byzantin devaient paraître bien tristes, bien appesantis ; il fallait quelque nouvelle forme artistique qui pût correspondre aux brûlantes inspirations qui jaillissaient de toutes les âmes. Cette nouvelle forme artistique ne se fait pas longtemps attendre. Bientôt les colonnes des temples catholiques s'élancent comme des sœurs guidées par une commune espérance ; mais ce n'est plus pour supporter un toit aplati comme dans le style grec, ou pour se confondre ensemble comme dans le style roman : c'est pour s'incliner devant Dieu dans l'ardeur de leur foi, afin de s'embrasser ensuite et de demeurer unies pour toujours, sans jamais se confondre. C'est cette nouvelle combinaison de foi, d'espérance et d'amour qu'on appelle l'ogive ; elle sera désormais la base d'une architecture toute de soupirs, toute d'élans. Aujourd'hui, quand on voit la tour ou la flèche catholique s'élancer si svelte et si aisée vers ces nuages aériens où elles aiment à cacher mystérieusement leurs têtes, ne dirait-on pas que la pierre a perdu sa pesanteur naturelle entre les mains du génie catholique, ou qu'impatiente de retrouver son céleste Epoux, l'Eglise cherche, elle aussi, à faire son ascension dans les cieux ? Non, soit pour la multitude et l'ornementation des détails, soit pour la hardiesse de l'ensemble, jamais rien n'approcha de ce style tout catholique qu'on appelle ogival. Que comparer, par exemple, en Angleterre, à la nef de Durham, à l'église de Salisbury, à l'abbaye de Westminster ? Y a-t-il en France quelque chose de plus beau que les cathédrales d'Amiens, de Beauvais, de Chartres, de Strasbourg, que la Sainte-Chapelle de Paris ? Et que dire encore des cathédrales de Fribourg, de Cologne, de Sienne, de Burgos, de Tolède, et de tant d'autres œuvres du moyen âge non moins grandioses, non moins gigantesques ? En sculpture, c'est un mouvement analogue : toujours la lutte acharnée de l'esprit contre la matière ; toujours l'âme qui cherche à triompher, à se débarrasser par l'expression de ce lourd vêtement de pierre dont elle est forcément enveloppée. Au lieu que l'artiste païen comprimait l'âme sous la

Digitized by Google

matière et la pétrifiait, pour ainsi parler, dans les sens; au lieu qu'il bornait sa perfection à exprimer la vie physique dans toute sa réalité, dans toute son énergie; le sculpteur catholique, lui, tend à quelque chose de plus haut. Il place le beau, non dans l'éclat de la chair, mais dans celui de l'esprit; la vraie force, pour lui, n'est pas dans la négation stoïque des souffrances, mais dans la patience à les supporter; en un mot, il n'aime ce présent passager qu'autant qu'il reflète un avenir immortel. Aussi la peinture est-elle l'art catholique par excellence, parce qu'il a quelque chose de plus idéal, de plus éthéré, de plus aérien; ce n'est plus, comme dans l'architecture et la sculpture, un art plastique, quelque chose de palpable, on dirait presque de matériel; non, ce sont des formes, des lumières, des couleurs, des ombres, mais sans corps, sans relief, et partant bien plus propres à représenter cette vie de l'âme qui doit prédominer dans une religion toute divine. La peinture catholique, en brisant avec l'antique, ne pouvait espérer de sitôt une nouvelle peinture qui fût originale : c'était des siècles d'ardeur et de patience qu'il fallait pour arriver là. Aussi le nouvel art commença-t-il par la mosaïque, espèce de transition entre le bas-relief dont il voulait se débarrasser à tout prix, et la peinture à fresque où il ne put guère atteindre avant le moyen âge. La mosaïque fut désormais l'ornement des basiliques chrétiennes, et elle y domina comme la sculpture dominait dans les temples païens. Ce n'est ni par la pureté des lignes, ni par la grâce du contour, ni par la symétrie des formes que se distinguent ces mosaïques primitives; c'est par quelque chose de supérieur à tout cela. Il semble que la nature y soit comptée pour rien; mais, en revanche, une vie toute nouvelle circule dans ces figures colossales, et il y a comme un triomphe de l'esprit et de l'âme dans cette austérité monotone, dans ce mystique symbolisme. La peinture catholique, impatiente d'atteindre l'idéal qu'elle poursuit, manifeste une prédominance évidente de coloris; elle néglige même quelquefois la pureté du dessin, et passe par-dessus les règles pour mieux réaliser l'expression que son génie a devinée. Giotto, par exemple, celui peut-être de tous les peintres catholiques où le dessin prédomine le plus, est souvent pris pour un ancien par ceux qui ne font pas assez attention à cette touche expressive qui caractérise ses religieuses inspirations. Cette école si grave et si mystique de Cimabué et de son disciple Giotto atteint son apogée dans Fra Angelico, le bienheureux moine de Fiesole. On peut dire que jamais la physionomie humaine n'avait respiré avec autant d'harmonie et de variété que sous le pinceau de ce maître célèbre; jamais surtout l'expression n'avait eu autant d'amour, autant de nuances, autant de ravissement. Pur de toute imitation païenne, l'art catholique se développe alors avec un accord admirable sous l'influence vivifiante de la foi et de la liberté, et ce mouvement sublime d'ascension dure pendant trois siècles. On voit successivement Ghirlandajo, Francia, le Pérugin, Pinturrichio, remplir le monde catholique de chefs-d'œuvre avec une continuité de progrès et une originalité de création qui étonne autant qu'elle transporte; et certes on eût pu croire à cette heure que le dernier mot de l'art était dit, si le catholicisme n'avait enfanté depuis un Léonard de Vinci, un Fra Bartholomeo et un Raphaël. Tous trois ils ont su ajouter encore à la fécondité, à l'expression sans exemple des précédents, et arracher de nouveaux cris à l'admiration alors même que l'idéal humain paraissait rempli, et que les goûts les plus exigeants osaient à peine hasarder quelques mots de critique.

Il n'y avait que le catholicisme qui pouvait ainsi arriver au *nec plus ultra* de l'art, car seul il possède la vérité sans mélange d'erreur ou d'incertitude; seul il connaît cette juste limite, ces justes tempéraments en dehors desquels s'agitent l'excès ou le défaut. Aussi, à peine le protestantisme paraît-il à l'horizon du monde que cet art sublime du moyen âge, inspiré par la plus ardente, la plus divine passion, perd soudain cette magnifique harmonie qui en faisait la beauté. Le protestantisme brisait l'harmonie religieuse; comment n'eût-il pas brisé l'harmonie artistique, qui en est le reflet? La régularité disparaît tout à coup de la peinture pour faire place à une véritable anarchie, fruit naturel de ces doctrines subversives qui avaient ébranlé tous les principes d'ordre et de sécurité sur lesquels la société repose. Voyez plutôt Albert Dürer, ce célèbre peintre allemand, contemporain de la réformation! C'est un géant qu'Albert Dürer, mais à la manière de Shakspeare, c'est-à-dire qu'il n'a pas le sentiment de l'ordre ni des convenances. On dirait que son goût est inaccessible aux beautés harmoniques de l'art comme son âme l'est à celles de la religion. Protestant à sa manière dans le domaine des arts, il méprise ces types sacrés que l'Eglise a protégés par des décrets exprès contre les ignorantes innovations des Barbares : lui aussi il nie les conciles, il nie la tradition; aussi qu'arrive-t-il? C'est qu'il mêle tous les genres; il confond le profane et le sacré, il tombe souvent dans le trivial, voire même dans l'ignoble, et, malgré toutes leurs beautés de détail, ses compositions n'aboutissent en dernière analyse qu'à ce genre bizarre et forcé qu'on a affublé du nom de style baroque. Le signal de la décadence artistique était donné; l'on vit de toutes parts le caprice succéder à la règle, et les bizarreries de la mode individuelle remplacer ces enseignements solennels consacrés par l'expérience des siècles. On ne visa plus à la vérité, mais à l'effet; on ne chercha plus à exciter l'admiration, mais l'étonnement. Ce style singulier, baroque, désordonné, est comme la transition entre l'orthodoxie du moyen âge et les deux grandes hérésies artistiques des temps modernes.

Digitized by Google

Car, il ne faut pas s'y tromper, il y a des hérésies dans l'art comme il y en a dans la religion, comme il y en a en toutes choses; et cela doit être, puisque la vérité est une et que le beau n'est que sa splendeur. Le beau doit donc, comme le vrai, se conserver pur de tout excès ou de tout défaut. Il doit, par conséquent, se tenir dans un juste et parfait milieu, également éloigné de cet idéal vaporeux qui se perd dans les nuages et de ce matérialisme grossier qui ne connaît que la terre. Idéalisme et matérialisme, tels sont les deux poisons mortels que l'artiste doit éviter avec soin, s'il ne veut pas tuer sa verve et anéantir son génie. Il est vrai qu'on a cherché de nos jours à réhabiliter ces deux hérésies en leur donnant une couleur de fraternité; on a voulu en faire deux styles analogues : l'un sacré, toujours grave et sévère; l'autre profane, c'est-à-dire léger et voluptueux. Quelle contradiction ! Qu'y a-t-il de plus antipathique, de plus essentiellement opposé que le culte de l'idéal et celui de la matière ? Mais s'il y avait ainsi deux espèces de beau, le beau ne serait plus la splendeur du vrai! Non, le beau est nécessairement un : saint Augustin l'a dit. Il varie sans doute dans sa forme, non dans son essence, et, quelque variés, quelque multipliés que soient ses divers aspects, il est toujours le même.

La réformation avait commencé, nous l'avons vu, par altérer la vérité : comment n'aurait-elle pas altéré le beau ? Le fatalisme, le rationalisme, l'idéalisme, le matérialisme avaient pénétré les croyances et les mœurs; ces doctrines erronées réagirent sur le monde des arts et y exercèrent une influence mortelle qui ne faisait qu'activer les perturbations auxquelles la religion et la société étaient alors en proie. Voyez plutôt! Le fatalisme décourageant que Luther avait émis en dogme et en axiome philosophique, se traduit tout naturellement dans l'ordre social par le despotisme politique, tandis que dans les beaux-arts il enfante le classicisme. Les classiques sont fatalistes comme Luther; eux aussi ils doutent de l'homme, ils doutent de son avenir, ils n'ont foi que dans ce qui fut; et se renfermant exclusivement dans les limites tyranniques d'une unité arbitraire, ils anéantissent par le fait tout progrès ultérieur. Les romantiques, au contraire, veulent marcher selon leurs caprices, leurs fantaisies, sans contrôle aucun; ils brisent ainsi l'unité harmonique de l'art, comme Luther avait brisé celle de l'Eglise, comme les rationalistes protestants brisèrent le lien mystérieux de la foi et de la raison, comme leurs disciples enfin brisèrent celui de la société, pour y substituer le trouble et l'anarchie. Ces hérésies artistiques introduites par l'esprit protestant ne tardèrent pas à produire leurs fruits de mort; ainsi le XVIe siècle, placé par les circonstances entre le surnaturalisme chrétien et le matérialisme grec, ne rougit pas d'opter pour ce dernier, de sacrifier ainsi l'amour à la jouissance, et la beauté morale à la forme physique. Le génie catholique lui-même ressentit ces atteintes païennes : on voit dans le grand Michel-Ange quelque chose de fabuleux, de gigantesque, comme si la matière profane voulait prendre le dessus et cherchait déjà à effacer l'élément sacré; il n'est pas jusqu'au divin Raphaël lui-même qui n'ait fois ou l'autre sacrifié à l'idole, ne fût-ce que quelques grains d'encens. Mais ce fut surtout au sein de l'Allemagne, berceau de la Réformation, que l'on put constater une triste décadence. L'art fit comme avait fait le culte, comme avaient fait la littérature, la philosophie, les sciences, il devint absolu, exclusif, protestant en un mot; c'est-à-dire qu'il nia ou le corps ou l'esprit, tantôt s'égarant dans un idéalisme sans rivages et tantôt s'enfonçant dans les abîmes ténébreux de la matière. Au lieu de cette école si pure et si mystique du Bas-Rhin qui ne se distinguait pas moins au moyen âge par l'éclat du coloris que par le charme de l'expression, on vit d'abord dominer en Allemagne le froid idéalisme byzantin, la toile fut dessinée, sculptée même, la forme abonda, mais la vie disparut avec le coloris : on dirait que Luther avait glacé l'amour dans le cœur de cette pauvre Allemagne. Lassée bientôt de ces momies symboliques, elle s'en débarrassa soudain pour se jeter dans un matérialisme grossier, aussi inconséquente dans ses principes de goût qu'elle l'était dans ses principes religieux. Alors ce fut le tour de la forme avec Holbein et Lucas Cranach. Tous deux méritent de graves reproches sous ce point de vue, cependant ils surent conserver à l'art une certaine décence; mais après eux, tout alla en empirant et on ne tarda guère à descendre jusqu'au culte dégoûtant de la matière. L'Allemagne honteuse de s'être perdue dans le vague de l'idéalisme sentait le besoin de revenir à cette réalité qu'elle avait négligée, il n'y avait pas d'autre voie pour y arriver que celle de l'art catholique, seul véritable milieu entre les deux extrêmes. Mais elle était trop orgueilleuse pour s'incliner devant le catholicisme, elle ne voulut compter que sur son esprit, sur sa patiente énergie; aussi qu'arriva-t-il ? C'est que voulant fuir un extrême elle tomba dans l'extrême opposé; au lieu de la réalité qu'elle cherchait elle ne trouva que le matérialisme. L'art n'eut bientôt plus pour expression que des ustensiles de cuisine hollandaise et prussienne; on se plut désormais à creuser une pensée unique, à travailler un objet quelconque, un chat, un singe pendant des années entières; à parfinir, à animer pour ainsi dire un plat, une casserole. Les peintres allemands donnaient, il est vrai, à tout cela un caractère de ressemblance vraiment désespérant; mais est-ce donc en cela que consiste la beauté? Est-ce donc que l'art n'a pas une fin plus morale, plus haute, que celle de flatter nos sens et de satisfaire notre vaine curiosité? Cette plate imitation de la nature ne pouvait guère faire illusion à un goût épuré; aussi la réaction ne tarda-t-elle pas à se manifester.

Digitized by Google

Winckelmann en fut le champion et l'interprète. Mais au lieu de revenir à la réalité catholique il aima mieux rétrograder jusqu'au paganisme des Grecs et des Romains et il n'aboutit qu'à un énorme contre-sens. Car enfin, que l'antiquité païenne soit admirable chez elle, ce n'est pas nous qui le nierons; mais comment oser ressusciter son influence au milieu de nos mœurs et de notre société chrétienne? Comment oser emprunter à ses doctrines abjectes les types de nos constructions, de nos sujets, de nos peintures? Est-ce donc que le Verbe s'est incarné pour rien, et faudra-t-il donc dire que l'humanité n'a pas fait un seul pas depuis qu'il est venu lui enseigner la *voie*, la *vérité*, et la *vie?* (*Joan.* XIV, 6.) Non, jamais on ne vit une profanation plus sacrilége, une plus monstrueuse inconséquence! Aussi ce hideux classicisme a-t-il véritablement tué l'art. En effet l'imitation de la nature, quelque plate que vous la supposiez, est toujours une imitation, et il y a encore de la vie sous cette grossière écorce, mais quand on en vient à copier l'antique, à s'attacher servilement au passé, alors c'est la mort, la pétrification de l'art. On se lassa vite de cet asservissement où languissait l'art sous le joug uniforme du classicisme païen; on voulut donner plus de liberté à l'imagination et on créa le romantisme. Au lieu de se borner à l'art grec ou romain comme l'avait fait Winckelmann, le romantisme multiplia les types; il ne tendit à rien moins qu'à fondre toutes les écoles en une seule; il croyait par ce moyen posséder tous les secrets de l'art et atteindre ainsi le sommet de la perfection; mais cet éclectisme artistique a eu le même sort que notre éclectisme philosophique, il n'a abouti qu'à la confusion, à l'anarchie, au chaos! Mengs est le héros de cette indépendance éclectique aussi dangereuse qu'illusoire; il réunit en lui tous les styles, le Guide, l'Albane, le Corrège, Raphaël, Bernini, les trois Carrache, il résume tout, il embrasse tout; au milieu de cette stérile abondance il ne lui manque qu'une chose! L'originalité, sans laquelle il n'y a point de vie et partant point d'unité. Mengs est habile: il sait farder ses figures et simuler une apparence de vie, mais c'est en vain, il a beau faire, le désordre manifeste de ce bizarre accoutrement ne tarde guère à dévoiler sa honteuse origine. En Prusse, Philippe Weit marche fâcheusement sur ses traces, et pendant que le Catholique Overbeck s'efforce de régénérer l'art, Schnorr et Cornélius continuent à s'inspirer des chants glacés du protestantisme, aussi n'aboutissent-ils trop souvent qu'à un romantique lugubre et nuageux.

Cette foideur, cette sécheresse, cette austérité qui est le caractère propre de la réformation est manifeste jusque dans leur architecture. Les châteaux et les cathédrales d'Allemagne par exemple ont tous un aplomb terrestre et despotique, une espèce de roideur orgueilleuse qu'on ne rencontre point au même degré chez les peuples catholiques. Qu'y a-t-il de plus monotone que l'architecture anglaise? Voyez Saint-Paul de Londres, le chef-d'œuvre de Christophe Wren! On a voulu comparer cette cathédrale avec nos églises catholiques, mais qu'il y a loin de cette grandeur triste et sèche à la richesse et à l'élégance de l'art ogival! Et d'ailleurs combien ces monuments sont rares dans les pays protestants! A une religion essentiellement ennemie du cœur et de l'imagination de l'homme, il faut pour temples des granges aussi nues et aussi froides qu'elle.

Si maintenant nous arrêtons un instant nos regards sur la musique, ce ne sera encore que pour y constater la plus triste et la plus manifeste décadence. La musique, ce langage du cœur, ce rhythme favori d'espérance et d'amour, est devenue depuis trois siècles pour tous les esprits élevés et sérieux un objet de dédain, souvent même de mépris. Et cependant lorsqu'on étudie l'antiquité, on voit la musique étroitement liée chez tous les peuples du monde à l'élément religieux et civilisateur. En Grèce il n'est pas de merveilles qu'on ne lui attribue entre les mains de Linus et d'Orphée. Dans l'Inde, l'Egypte, la Chine, c'est la même chose; partout on voit les grands hommes de tous les temps, de tous les siècles, la célébrer et l'étudier à l'envi. Et maintenant on passe outre, on la laisse aux gens frivoles ou désœuvrés, on ne veut plus s'en occuper. D'où vient cet étrange contraste? Pourquoi la musique, après avoir été exaltée sur la foi du genre humain par la voix de tous les siècles, est-elle en proie aujourd'hui à l'indifférence et à l'oubli? C'est qu'elle a failli à sa mission. La musique avait été donnée par Dieu lui-même à l'homme pour célébrer sa gloire et raconter ses bienfaits; mode nouveau destiné à révéler à l'âme ce quelque chose de divin et d'enthousiaste que la parole est impuissante à exprimer, la musique devait donc être sur cette terre comme un doux écho des éternels concerts du ciel. Longtemps elle resta fidèle à cette mission sublime : aussi atteignit-elle une haute puissance sociale dans l'antiquité païenne, partout où le sentiment religieux tenait encore bon contre les attaques multipliées de la matière et du doute. Les sublimes doctrines du Verbe incarné en la purifiant des souillures qu'elle avait contractées, lui communiquèrent avec une vie nouvelle, une impulsion meilleure, et elle devint un véritable élément de civilisation sous l'influence si catholique du moyen âge. Mais bientôt elle protesta, elle aussi, contre ces inspirations nobles et saintes du catholicisme où elle avait puisé toute sa gloire et toute sa puissance; lassé d'un joug importun, avide d'indépendance, elle ferma l'oreille à la voix grave mais salutaire de l'Eglise pour n'écouter plus que ces vices et ces passions qui bouillonnent dans le cœur de l'homme. Où aboutit cette réformation? A priver la musique de sa céleste auréole, de sa puissance sociale et civilisatrice, à l'arracher du trône qu'elle occupait pour la faire descendre de degré en degré jus-

Digitized by Google

qu'aux derniers échelons de la société, jusqu'aux futilités de la vie individuelle, jusqu'à l'abjection des plus mauvais penchants. Faut-il s'étonner après une apostasie pareille si l'anathème semble encore aujourd'hui peser comme un lourd cauchemar sur la musique et sur ses destinées? Expliquons-nous mieux.

La musique est comme la littérature, comme tous les autres arts, l'expression de la société. Aussi au moyen âge où la foi était si ferme, la charité si ardente, où la société en un mot était catholique avant tout, la musique nous apparaît religieuse et catholique comme elle. C'est toujours la tonalité austère et l'harmonie consonnante du plain-chant; toujours la douce et calme satisfaction de l'âme qui se joue avec délices dans la contemplation des choses d'en haut, dans le sein de l'infinie majesté de Dieu. Mais à peine le protestantisme est-il venu briser le lien de la société religieuse que le contre-coup de cette rupture, après s'être fait sentir dans toutes les branches de la civilisation, se manifeste aussi dans l'art musical. A l'harmonie consonnante du plaint-chant Monteverde substitua, vers la fin du XVIe siècle, les dissonances de la tonalité dramatique et dès lors la musique entra comme tout le reste dans des voies toutes protestantes, tout autres que celles qu'elle avait jusqu'alors suivies. Luther en protestant contre la pureté spiritualiste du catholicisme avait éteint cette vie de foi, cette fraternité ardente qui régnaient au moyen âge, pour y substituer le rationalisme individuel et les jouissances d'un égoïsme tout païen : ces nouveaux sentiments introduits dans la vie sociale ne pouvaient manquer d'avoir leur expression dans l'art musical comme ils l'avaient dans tous les autres arts. C'est ce qui arriva en effet, et Monteverde fut, sans le savoir, l'instrument de cette révolution. Grâce à cette nouvelle direction la musique perdit le caractère religieux dont elle était profondément empreinte au moyen âge; ou plutôt désormais il n'y eut plus à proprement parler de musique religieuse, mais une musique passionnée, matérielle, en un mot toute profane. Lulli, Méhul, Boïeldieu, Auber, en France; Rossini, Cherubini, Caraffa, Donizetti pour l'Italie; Haydn, Glück, Mozart, Beethoven, Meyerbeer pour l'Allemagne : voilà certes des noms illustres qui ont réfléchi une grande gloire sur leurs patries respectives. Où jamais trouva-t-on des combinaisons plus neuves, plus savantes, plus remplies d'éclat? Où jamais y eut-il une si grande richesse d'harmonie et d'orchestration que dans les compositions célèbres de cette magnifique pléïade? Non; il faut l'avouer, jamais cette partie technique de l'art qui consiste dans les rapports matériels de sons et d'accords n'avait été portée à une si haute perfection. Mais cette autre partie de l'art qu'on appelle esthétique et par laquelle on subordonne les moyens matériels à la pensée morale et religieuse qui doit tout dominer, cette partie si essentielle, si supérieure a-t-elle progressé dans la même proportion? Nous sommes forcés de répondre négativement; bien loin de progresser sous ce rapport, l'art musical a rétrogradé jusqu'au paganisme. Désordonnée, lascive et voluptueuse avec Lulli, Rossini, Caraffa; terrestre et efféminée avec Haydn, Mozart, Méhul, Cherubini; en proie aux angoisses de la fatalité ou du scepticisme dans Beethoven, Berlioz, Meyerbeer, il semble que la musique n'ait eu pour inspiration depuis le XVIe siècle que ces doctrines impies et désorganisatrices, inaugurées par la prétendue réformation; sirène perfide elle n'a plus cherché qu'à chatouiller l'oreille, à enivrer les sens, et l'on peut dire qu'elle a eu sa large part de complicité dans ce grand œuvre de destruction dont Luther donna le signal. Passe encore pour cette musique profane si elle ne s'affichait que sur ces théâtres d'opéras où les gens honnêtes peuvent se dispenser de l'aller chercher; mais non, c'est au sein même des sanctuaires de Dieu qu'elle vient faire étalage de ses passions et de sa mondanité. Quel est le pieux fidèle qui n'ait été douloureusement affecté d'entendre parodier des romances ou des airs d'opéras au milieu de nos églises et cela dans ce moment solennel de l'auguste sacrifice où l'âme des fidèles, dégagée de la terre, devrait, ce semble, être tout entière aux cieux? Oui, il n'est que trop vrai, depuis trois siècles, la musique dramatique s'est introduite dans les saints temples pour en profaner la majesté, et chose étrange, les plus habiles compositeurs n'ont pas pu se garantir de cet engouement général, ils ont été entraînés comme malgré eux par le courant de la réforme dans une voie excentrique dont leur génie avait aisément deviné la fausseté; c'est que pour avoir la vogue, il faut plaire, et pour plaire il faut s'accommoder aux circonstances! On cite, il est vrai, comme des chefs-d'œuvre les Messes et les motets de Haydn: les Messes, les motets, le *Requiem* et l'*Ave verum* de Mozart; les Messes de Beethoven et le fameux *Stabat* de Pergolèse. Sans doute, ces productions sont des chefs-d'œuvre, mais des chefs-d'œuvre scandaleux, car elles sont écrites d'après le même système, avec le même style et dans la même tonalité que leurs autres compositions les plus mondaines. Or qui, pourrait croire de bonne foi qu'une musique qui se prête si bien à exprimer les passions de l'homme ou à peindre les ridicules de la société, puisse convenir également à la dévotion, à l'action de grâces, à l'humilité, à la prière? N'y a t-il pas entre ces sentiments divers quelque chose d'antipathique et de diamétralement opposé? Comment donc la même musique pourra-t-elle les exprimer également bien? Pour n'en citer que quelques exemples, comparez seulement le *Requiem* et l'*Ave verum* de Mozart avec *Don Juan* et les *Noces de Figaro;* rapprochez aussi le *Stabat* de Pergolèse de la *Servante maîtresse* du même auteur, et vous verrez s'il n'y a pas entre ces différentes pièces une similitude

Digitized by Google

d'accent, une identité d'expression vraiment scandaleuses!

Grâce à Dieu, cette triste décadence de l'art, si manifeste depuis trois siècles, n'a pas été sans de glorieuses exceptions, et la musique sacrée a pu compter encore de nombreux chefs-d'œuvre d'harmonie et de convenance. On a vu Palestrina comprendre avec un rare bonheur ce style mystérieux qui convient à l'Eglise, et le porter du premier coup jusqu'à la plus haute perfection. Aussi avec quelle paternelle sollicitude les Pontifes de Rome ont veillé sur ses œuvres chéries, pour les préserver des homicides atteintes de la prévention ou de l'orgueil! Allegri, Durante, Marcello, Haendel, Leo, Jomelli, marchèrent à l'envi, avec non moins de patience que de supériorité, dans cette magnifique carrière que leur avait ouverte Palestrina. Comme lui, ils comprirent que le caractère sérieux et grave des solennités religieuses n'est pas de nature à se plier aux capricieuses variations de la mode : aussi, comme la sienne, leur musique a quelque chose de prophétique et d'inspiré; elle calme, elle élève, elle transporte; on dirait un écho du ciel, et comme un avant-goût de cette céleste harmonie que nous entendrons là-haut. Les organistes catholiques ont su de même conserver à la musique sacrée le caractère qui lui convient. Marchand, Rameau, Balbâtre, ont déployé successivement dans ce genre solennel et grandiose les ressources d'un admirable génie. Qu'y a-t-il de plus grave, de plus éclatant, de plus majestueusement beau que les grandes pièces, les fugues savantes de ces célèbres organistes? Aujourd'hui, il est vrai, nous avons à leur place des Messes à fracas et à prétentions, parfaitement propres à devenir des opéras, si déjà elles ne l'ont été; mais, hélas! qu'il y a loin de ces mesquines parodies de nos pianistes modernes à cette harmonie si féconde et si grandiose de la musique sacrée! On a senti, à la fin, que cette décadence entraînerait la mort de l'art, si l'on ne s'y opposait, et l'on a réagi dans ce but. Déjà de nombreuses tentatives ont été faites pour rendre la musique actuelle plus morale, plus religieuse, plus vraie, en un mot. Mais le moyen de donner un caractère vraiment religieux à la musique, sans en revenir à l'harmonie consonante, à la tonalité austère du plain-chant? Aussi, toutes les tentatives de ce genre ont-elles complétement échoué. Grâce à ces fâcheuses expériences, on est venu à reconnaître aujourd'hui qu'il n'y a de salut possible pour la musique religieuse que dans un retour définitif à cette brillante école romaine inaugurée par Palestrina; c'est-à-dire au style sacré du chant grégorien. Les hommes d'un goût sûr et délicat sont d'accord là-dessus avec les théoriciens les plus distingués. Espérons que ce temps n'est pas loin où la musique religieuse doit recouvrer, avec sa gloire première, sa puissance éminemment sociale et civilisatrice! C'est ainsi, encore une fois, que Rome est la pensée unitaire, l'unique source de toute beauté; c'est ainsi que le progrès ou la décomposition se manifeste, dans l'art comme dans la société, selon qu'on s'approche d'elle ou que l'on s'en éloigne.

IV. *Industrie, commerce, agriculture.* — Le protestantisme, en abordant le domaine de l'intelligence, n'a fait, nous l'avons vu, que communiquer à l'esprit humain une impulsion rétrograde vers l'abjection païenne. Et comment eût-il pu en être autrement, puisqu'il protestait contre la pureté spiritualiste de la vérité catholique? Désertant ainsi le ciel, la réformation ne pouvait manquer de s'attacher à la terre; car l'homme a toujours soif d'une proie, pour rassasier la brûlante activité qui le dévore. C'est en effet ce qui est arrivé : tout entier aux sens et à la matière, le protestantisme n'a pour ainsi dire spéculé que sur les produits physiques du sol et de l'industrie. Notre-Seigneur avait dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît. » Il semble que les sectes réformées n'aient pas compris ces paroles du Sauveur; car, loin de regarder le bien-être matériel comme le fruit des vertus sociales, comme le surcroît de la vérité, elles en ont fait le terme unique de leur dévorante cupidité. Elles semblent dire à leurs adeptes : « Cherchez d'abord la terre et ses jouissances, et le ciel, avec ses biens éternels, vous sera donné comme par surcroît. » Quel est le voyageur qui, en visitant l'Angleterre, n'ait été comme effrayé de ce délire d'action, de cette fureur matérielle qui semblent la travailler? Quelle prodigieuse infusion de vie! quelle gigantesque puissance de main! quelle fièvre d'industrie exagérée, dans cet ébranlement universel où tourbillonne perpétuellement l'Angleterre! Le protestantisme ne pouvait manquer d'aboutir à ce culte de l'or, à cette prédominance idolâtrique de la matière; car tout s'enchaîne dans un système religieux, et, quoi qu'on fasse, on est entraîné, par la force irrésistible des choses, à subir toutes les conséquences qui peuvent résulter logiquement des prémisses que l'on a posées. Or, Luther les avait posées, ces prémisses, en proclamant le rationalisme individuel sur les ruines de l'unité catholique; c'est-à-dire en mettant l'égoïsme à la place de la charité, l'esprit de cupidité et d'intérêt à la place de l'abnégation et du sacrifice. Le protestantisme s'aperçut bien vite de l'infériorité évidente de ses doctrines; il sentit que ses grossiers mensonges ne pouvaient faire illusion qu'à quelques esprits superficiels ou prévenus. L'appel fait par lui aux mauvaises passions ne pouvait séduire pareillement que les cœurs les plus vils, les plus corrompus; et, Dieu merci, ces deux classes de gens sont en faible minorité au sein de notre société européenne. Le protestantisme avisa alors un troisième moyen, plus puissant peut-être encore que les deux premiers : ce fut un appel général au bien-être matériel. On crut avoir trouvé dans les développements de l'agriculture, du commerce et de l'industrie nationale, le secret de la prospérité publique : et alors fut inventée l'économie politi-

Digitized by Google

que, espèce de physiologie agricole, industrielle et financière, bornée aux seules combinaisons matérielles, et totalement étrangère à toute espèce de morale ou de croyances religieuses. A peine cette science fut-elle éventée, qu'elle acquit une vogue immense; un élan prodigieux vers les questions pécuniaires se manifesta soudain au sein des sociétés, et les mille industries nouvelles créées par cette activité fiévreuse ne tardèrent pas à intervertir l'ordre entier des anciennes relations sociales. L'Angleterre, qui avait été le berceau de cette législation financière, manifestait déjà d'une manière non équivoque la prétention de soumettre le monde à sa suprématie manufacturière et commerciale; et cependant nos sophistes athées du XVIIIe siècle, qui avaient été puiser dans cette papauté bruyante du protestantisme leurs principes d'incrédulité, y puisèrent en même temps les nouvelles doctrines économiques, et se chargèrent de les colporter par toute l'Europe. Comme les savants catholiques ne regardaient cette théologie des intérêts matériels qu'avec mépris, dédaignant de s'en occuper, le protestantisme et l'incrédulité profitèrent admirablement de cette incurie pour miner sourdement la religion catholique. N'ayant plus désormais à craindre les contradicteurs, nos nouveaux alchimistes s'occupèrent donc seuls des moyens propres à engendrer la richesse et la prospérité des nations; et ils ne manquèrent pas d'en tirer contre le catholicisme les inductions les plus frivoles et les plus mensongères. Par exemple, la division du travail, un des axiomes principaux de la nouvelle science, fournit à leur haine anticatholique les arguments les plus déclamatoires et les plus furibonds contre le repos des fêtes, contre la pompe des solennités, contre le célibat ecclésiastique. Bientôt la discipline entière de l'Eglise fut regardée comme entièrement incompatible avec la fortune publique; et le tout une fois bien estimé en livres, sous et deniers par MM. les économistes, somme toute, il fut définitivement prouvé par eux que la religion catholique occasionnait à l'Etat une perte immense d'hommes et de capitaux. C'est ainsi que le protestantisme et l'incrédulité s'efforçaient d'établir entre le catholicisme et la prospérité des peuples un antagonisme aussi désastreux qu'inévitable. Ils n'y parvinrent que trop bien, car ils n'étaient contredits par personne; et bientôt l'on s'imagina, sur la foi des nouveaux dogmatiseurs, que la religion de Jésus-Christ était fatalement l'ennemie irréconciliable de l'industrie, du commerce, de l'agriculture. Alors ce fut de toutes parts une immense insurrection contre elle. Tous les intérêts, même les plus innocents, les plus légitimes, étaient évidemment lésés par la croyance catholique; l'individu, la famille, la patrie, n'y trouvaient plus leur compte. Que fit-on pour sortir d'une position si critique? On transigea entre la terre et le ciel : il y eut une espèce de compromis entre le bien-être présent, dont on désirait jouir, et l'espérance de la vie future, qu'on ne voulait point abandonner pour cela; c'est-à-dire qu'en matière de finances on ne reconnut plus d'autre Dieu que l'argent, sans cesser pour tout le reste de demeurer Chrétien, du moins croyait-on. Il faut voir la catholique Espagne elle-même, avec son Charles III, sacrifier au veau d'or. Ses ministres, d'Aranda, Campomanès, Florida Blanca, comme tous les hommes d'Etat de ce siècle protestant, faisaient déjà très-peu de cas des lois morales; mais, en revanche, ils avaient de vastes connaissances administratives : aussi introduisirent-ils en Espagne de grandes améliorations matérielles. Centralisation, restauration financière, embellissements, organisation de la marine et de l'armée, sociétés patriotiques de commerce, d'industrie, d'agriculture, rien ne manqua plus à la gloire espagnole, excepté cet élément moral et civilisateur sur lequel toute politique doit nécessairement reposer. Ces réformes matérielles, utiles sans doute, mais purement bureaucratiques, ne purent modifier la masse de la nation. Comment s'y fût-elle associée? Elle ne les comprenait pas. Aussi, qu'ont produit en Espagne toutes ces règles, tous ces changements, toutes ces améliorations? Les faits contemporains sont là pour répondre, et ils parlent bien haut. Mais c'est principalement dans les pays protestants, où ces doctrines anticatholiques ont été plus largement acceptées, que l'observation a pu constater les résultats les plus tristes et les plus désastreux. Certes, il y avait quelque chose de bien habile dans cette tactique toute protestante; car la puissance de l'or ou du bien-être est, pour la faible nature humaine, une tentation si délicate, que fort peu de personnes sont assez maîtresses d'elles-mêmes pour y résister. Les nouveaux dogmatiseurs connaissaient parfaitement ces cupidités, ces convoitises du cœur humain; ils savaient que, du moment où ils parviendraient à persuader à la société que le catholicisme la condamne à végéter sans cesse dans les tourments de la pauvreté, rois, peuples, individus, ne manqueraient pas de manifester aussitôt une invincible répugnance pour une religion aussi austère, aussi exigeante : c'est pourquoi ils ont dirigé tous leurs efforts de ce côté. L'on ne sait trop, vraiment, ce qui en serait résulté si l'expérience, cette maîtresse impérieuse, comme parle Bossuet, n'était venue déjouer leurs mensongères promesses; et certes, il ne fallait rien moins que la plus amère déception, que le démenti le plus formel, pour désenchanter les populations de ce rêve d'or et de jouissances, pour les désabuser d'un système qui, en promettant de satisfaire la cupidité, ouvrait la porte à toutes les autres passions. Entrons dans quelques détails sur cet important sujet.

L'économie politique, c'est-à-dire la science des lois qui président à la création, à la distribution et à la consommation des richesses matérielles, remonte à la plus haute antiquité; nous en voyons des preuves non

Digitized by Google

équivoques dans Aristote et dans Xénophon. Le Stagyrite en a même fait une des branches de son arbre scientifique sous le nom spécial de chrématistique ou science des richesses. Mais l'activité maritime, agricole, industrielle ne put jamais atteindre de grands développements dans l'antiquité païenne, attendu que l'égoïsme des institutions nationales et une inégalité de conditions sociales poussée jusqu'à l'esclavage arrêtait son essor en subordonnant trop la vie privée au despotisme de l'Etat. Dans les siècles catholiques du moyen âge, on chercherait vainement une théorie économique proprement dite, c'est-à-dire un système de connaissances pratiques distinct des autres rameaux de la science sociale : jamais ces siècles n'eurent seulement la pensée de séparer ainsi l'amélioration matérielle des sociétés de leur perfectionnement moral. Il faut venir jusqu'au protestantisme radical du XVIIIe siècle pour voir opérer cette fatale scission. Adam Smith est le premier qui, dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, ait osé étudier abstractivement les lois de la production, de la répartition et de la destruction des valeurs échangeables, sans s'inquiéter beaucoup de ces principes moraux et religieux sur lesquels repose cependant tout le système social. Dès lors chacun chez soi, chacun pour soi : c'était le principe égoïste et individuel de Luther qui triomphait encore une fois par l'organe du protestantisme anglais. Aussi à quoi aboutit cette théorie matérielle ? A ériger l'esprit de monopole et de cupidité sur les ruines de la charité catholique. Smith sans doute ne prévit pas les terribles excès où ses doctrines anticatholiques précipiteraient la science, mais il avait posé des principes subversifs de tout ordre social ; des hommes se trouvaient là pour en tirer toutes les conséquences, et, le branle une fois donné, il ne fut plus possible de s'arrêter ; la force même des choses entraîna les économistes, et leurs théories les conduisirent à un abîme auquel ils n'avaient seulement pas pensé. Les disciples de Smith prirent surtout bien soin de renfermer, de resserrer même l'économie politique dans les limites déjà bien étroites qu'il lui avait assignées. Désormais il ne fut plus question de cet accord tant vanté de la morale et de la législation avec les développements agricoles, commerciaux et industriels ; tout ce qui ne se rapportait pas d'une manière exclusive et immédiate à la matière, tout ce qui ne pouvait pas se résoudre en écus dut rentrer au plus tôt dans le domaine de la théologie, de la politique ou de la philosophie. Mac-Culloc définit l'économie politique, *la science des valeurs*. Qu'y a-t-il de plus matériel que cette définition ? D'ailleurs elle est parfaitement en rapport avec la théorie de Mac-Culloc. Sans égard aucun pour les travailleurs, il fait consister l'apogée de la civilisation dans la plus grande richesse sociale ; et, pour y arriver, il transforme les nations en manufactures il fait de l'homme une machine de travail : comme si ce n'était pas uniquement pour améliorer la condition humaine que l'on tend sans cesse à augmenter les produits ! Qu'importe que le corps social soit riche et prospère si les individus qui le composent sont condamnés à vivre misérablement ? Et cependant ce système manufacturier si inflexible, si absolutiste, est universellement répandu chez les économistes protestants ; David Ricardo les adopte sans aucune restriction. Au lieu de chercher à satisfaire les besoins actuels du peuple qui travaille et qui souffre, lui, il affirme *ex professo* qu'il faut encore les accroître, et pourquoi ? Parce que, dit-il, un peuple modéré dans ses désirs est trop peu productif ! Ainsi il faut produire, produire sans cesse, produire à tout prix ; ce sera sans doute pour que les particuliers soient plus heureux ? Pas le moins du monde, mais seulement pour qu'ils aient le droit de dire : ma nation est riche ! ma nation est prospère ! Belle théorie en vérité ! De l'Angleterre où elles avaient pris naissance, ces doctrines matérialistes et subversives ne tardèrent pas à se répandre dans toute l'Europe. C'était alors l'Angleterre qui donnait le ton ; et c'était justice, car elle avait pour aveugler les esprits le prestige de l'or et de la puissance : c'était plus qu'il n'en fallait au XVIIIe siècle. Kluit et Quetelet pour la Hollande ; Naville pour la Suisse ; pour l'Espagne, Estrada, Prebrer, Ulloa, acceptèrent les données protestantes des économistes anglais et résolurent dans le même sens le grand problème de la richesse et de la prospérité des nations. En France, Jean-Baptiste Say descendit jusqu'aux plus petits détails de la science, et dans ses admirables investigations il n'oublia qu'une chose, les pauvres ! par malheur c'était la plus importante de toutes. Il s'en aperçut, et se rétractant, il avoua ingénument que l'économie politique ne devait pas être ainsi restreinte à la production des richesses, mais embrasser tout le système social. Il ne laissa pas cependant d'agir tout autrement dans la pratique. Il s'extasie devant les richesses industrielles de l'Angleterre, et comme ces richesses sont le produit de l'industrie de l'homme combinée avec les agents naturels et avec les capitaux, Say élève jusqu'aux nues l'entrepreneur et le capitaliste, car il est clair que la nation la plus riche sera celle qui aura le plus de machines. Dès lors le travailleur n'est plus rien. Aussi, M. Say ne s'en inquiète même pas. En Italie, Melchior Gioia proclama la tyrannie administrative et sacrifia, lui aussi, les petites propriétés aux grandes, les petites fabriques aux grosses manufactures.

Quel contraste quand on compare ces doctrines protestantes avec les doctrines catholiques sur la même matière ! Eux ils établissent la cupidité comme point de départ, comme dogme fondamental, comme principe générateur de la richesse ; notre religion, au contraire, classe la soif désordonnée de l'or parmi les plus grands vices ; d'un côté c'est le principe individuel, rationaliste de Luther, ne reconnaissant en matière de finances comme en matière de dogmes que l'égoïste

Digitized by Google

autocratie du moi : de l'autre, c'est la foi simple et naïve du Catholique, toujours prêt à obéir, à se dévouer, à subordonner son intérêt personnel à celui de son prochain, à celui de la société. Qu'y a-t-il en apparence de plus contraire au bien être individuel, de plus antipathique avec la fortune publique que cette modération des désirs, que cette continuelle abnégation de soi tant recommandées par notre sainte religion ? Il semblerait vraiment que la croyance catholique exigeât de tous ses fidèles, en échange de la vie future qu'elle leur promet, une vie présente de souffrance et de pauvreté. Du moins les protestants le crurent, et sentant combien un pareil sacrifice coûte à la faiblesse et à la cupidité de la pauvre nature humaine, ils s'empressèrent d'accréditer cette dangereuse objection. Bien des Catholiques y furent trompés : ils se prirent à regarder, eux aussi, le catholicisme comme l'ennemi naturel de tout bien être, de toute prospérité temporelle et ils ne virent pas que c'était lui porter un coup mortel ; car enfin Notre-Seigneur a promis ce surcroît de jouissances et de bonheur à ceux qui chercheraient d'abord le règne de Dieu et sa justice ; si donc notre religion est impuissante à le procurer, elle n'est pas divine puisqu'elle dément la parole expresse de Jésus-Christ ; elle n'est pas même catholique dans le sens strict du mot, puisqu'elle n'embrasse pas la vie humaine dans tous ses détails. Non, on ne peut, sans la plus monstrueuse inconséquence, dire que la religion catholique est vraie, qu'elle est divine, si d'un autre côté l'on prétend qu'elle est incompatible avec les progrès de l'industrie, de l'agriculture et du commerce. Fort heureusement pour nous cet étrange antagonisme n'existe que dans le cerveau des gens les plus superficiels ou les plus prévenus ; et bien loin que le catholicisme soit l'ennemi du progrès national, il est manifeste pour tous ceux qui ont des yeux et qui veulent voir, il est manifeste, dis-je, que le catholicisme est plus favorable que tous les autres cultes au développement et à la répartition des richesses nationales parce que seul il réalise les conditions essentielles de toute société parfaitement constituée.

Nous disons tout d'abord que la religion catholique est plus favorable qu'aucune autre au développement des richesses ; c'est-à-dire à l'agriculture qui produit les matières premières, à l'industrie qui les façonne et au commerce qui les rend échangeables. Le catholicisme est plus favorable que le protestantisme à l'agriculture, à cause de l'austérité de ses préceptes et de ses conseils ; à cause qu'il recommande par-dessus tout la simplicité du cœur, l'innocence de la vie, la modération des désirs, et qu'il faut être simple, pur, modéré pour se plaire au milieu des champs ; au lieu que le protestantisme, en flattant la cupidité, en caressant toutes les passions ne peut aboutir, et n'a abouti, en effet, qu'à dégoûter les populations des campagnes de leurs pénibles labeurs, à les faire refluer vers les villes pour y chercher un morceau de pain plus facile et surtout mieux assaisonné de jouissances, d'ivresse et de crapule ! Protecteur de l'agriculture, le catholicisme ne l'est pas moins de l'industrie et du commerce. Il protége l'industrie parce que son action régénératrice s'accomplit toujours en faveur de ce qu'il y a de plus opprimé, de plus souffrant, de plus malheureux dans le monde, selon cette belle parole écrite au Livre des livres : *Venez à moi, vous tous qui souffrez et que le travail du besoin accable, et je vous soulagerai.* (*Matth.* xi, 28.) Ennemi déclaré du despotisme industriel, il ne cesse de combattre l'esprit de monopole et de prohibitions pour établir à sa place la libre concurrence ; or, en faisant ainsi prévaloir le principe de la division du travail, il simplifie l'œuvre du producteur, décuple son action et multiplie le nombre des consommateurs par le bas prix des denrées : c'est le meilleur moyen de stimuler l'activité des fabricants et de donner libre carrière à leur génie. La religion catholique n'est pas moins favorable au commerce : en effet, le commerce repose tout entier sur la confiance réciproque, car la confiance seule peut opérer cet immense développement de crédit sans lequel les opérations commerciales ne sont plus possibles : or, qu'y a-t-il de plus éminemment propre à engendrer cette confiance mutuelle qu'une religion austère dans ses préceptes, plus austère encore dans ses conseils, qu'une religion qui, toute de dévouement, toute de sacrifice, commande expressément à ses enfants de subordonner toujours leur intérêt personnel à celui de leur prochain, à celui de la société ? Mais si cet esprit de dévouement et de sacrifice, est éminemment favorable au développement des richesses, il l'est encore plus peut-être à leur répartition. En effet, la charité, le désintéressement, la bonne foi du catholique ne manquent pas de profiter à ceux qui ont avec lui des relations d'affaires ; si les sacrifices, si les privations qu'il s'impose l'appauvrissent, en revanche ils enrichissent son prochain : or, tous les membres de la société sont prochains à leur tour, en sorte que chacun d'eux se trouve largement dédommagé de ses sacrifices par les sacrifices d'autrui ; d'où il résulte manifestement que la masse des avantages sociaux est toujours proportionnelle à cet esprit de dévouement. C'est ainsi que le catholicisme cherche la richesse de chacun dans la richesse de tous ; au contraire, les économistes protestants cherchèrent la richesse de tous dans la richesse de chacun ; ils n'étaient que trop fidèles en cela aux principes égoïstes d'une religion qui ramène tout à l'individu. Dès lors, au lieu de s'appauvrir volontairement au profit de son prochain, on trouva très-naturel et surtout très-avantageux de s'enrichir à ses dépens ; au lieu que le catholicisme combat toujours l'égoïsme et l'intérêt privé et prend plus soin du pauvre que du riche, les économistes protestants firent cause commune avec les marchands de travail et conjurèrent avec eux contre le pain du prolétaire, après avoir spé-

Digitized by Google

culé sur ses sueurs. L'Eglise catholique, en conseillant le célibat, en prescrivant d'observer les fêtes, prévenait autant que possible par ces deux moyens la surabondance de la population et l'avilissement de la main-d'œuvre : c'était accroître les salaires, procurer le bien-être du pauvre; les nouveaux dogmatiseurs le savaient bien, aussi se déchaînèrent-ils avec violence contre ces salutaires prescriptions. Peut-on douter que la réduction des salaires ait été la première cause de la prospérité des pays protestants?

Il y a quelque chose de bien étrange dans ce prestige de l'or et du bien-être que promettaient à chacun les doctrines anticatholiques des économistes modernes; c'est une épreuve périlleuse à laquelle bien peu de têtes sont assez solides pour résister; aussi furent-elles universellement acceptées; mais le temps, ce grand justicier de la Providence au département de ce monde, a dévoilé enfin le vice capital de leurs mensongères inductions. Tout entier à l'amour du gain, le protestantisme lui subordonna tout le reste : le bonheur des individus, l'aisance même du prolétaire, il sacrifia tout pour augmenter la puissance productrice afin d'accroître, d'accroître sans cesse, sans mesure, les richesses matérielles de la nation. Il n'y réussit que trop. Il ne se demanda pas si la répartition de la fortune publique n'a pas autant d'importance que son accroissement; non, il y aurait eu dans ce partage trop de dévouement, trop de fraternité, trop de catholicisme en un mot. Aussi à quel abîme a-t-il abouti! L'Angleterre est le type du genre; elle est parvenue pour ainsi dire à animer la matière, à en faire son trésor, son idole, son Dieu.... La prétendue réforme ne fut chez elle qu'un prétexte pour se substituer à ces moines qu'elle appelait oisifs, et qui pourtant nourrissaient le peuple. Depuis lors elle est restée admirablement fidèle à cette honorable vocation. On l'a vue successivement s'enrichir aux dépens de l'Amérique, puis conquérir l'Inde pour se transformer en nabab; sous Napoléon le Grand elle fit la guerre en véritable contrebandier; maintenant elle spécule sur les actions et sur l'agiotage. N'allez pas lui parler de morale, d'honneur ou de probité : toute sa politique, à elle, consiste à accroître les produits, à leur ouvrir de nouveaux marchés, et pour peu qu'elle puisse entrevoir à l'issue d'une guerre quelque conquête industrielle, quelque traité de commerce, elle ne demande pas d'autre raison pour l'entreprendre. Aussi est-elle devenue la plus riche de toutes les nations. Qu'elle est riche, en effet, cette nation où un simple duc de Bedfort laisse une fortune de200,000,000; où un duc de Rutland a 2,500,000 francs de revenu; un duc de Devonshire 3,000,000; duc de Northumberland 3,500,000! mais avec sa fortune vraiment fabuleuse, l'Angleterre au lieu d'être aujourd'hui un objet d'envie pour les autres nations n'excite que leur pitié ou plutôt leur effroi, parce qu'elle porte dans son sein un ulcère horrible qui la ronge. On peut dire avec vérité que l'excès de sa richesse indique l'excès de sa misère. Et cela se conçoit facilement, car ne visant qu'à accroître la puissance productrice de la nation, sans égard pour le bien-être des sujets, elle a entassé richesses sur richesses, elle a mis Ossa sur Pélion, et qu'est-il résulté en dernière analyse de toutes ces accumulations financières? Que *cinq cents* familles se partagent actuellement la totalité du territoire anglais, qu'un seul fermier absorbe par conséquent ce qui était jadis réparti entre trente métayers, d'où il suit que le paysan qui naguère possédait quelques champs, quelque bétail, est réduit aujourd'hui à n'avoir plus rien. C'est ainsi qu'en Angleterre la fièvre des richesses a fini par séparer le capital du travail et par amener entre ces deux éléments essentiels de reproduction une scission désastreuse et toujours grandissante. Après cela que reste-t-il au peuple sinon à mourir de faim? Tel est en effet l'état extrême où se trouve souvent réduite la plèbe anglaise. Entassée dans de misérables bouges, elle gît dans l'ordure et dans la plus affreuse pauvreté; le jour on la voit s'attirer hâve et décharnée, quêtant çà et là une pâture pour rassasier sa faim, et souvent elle n'en a d'autre que quelques os qu'elle parvient à ramasser à la porte des hôtels: on la voit, le soir, refluer vers ses caves, vers ses hangars, asiles enviés où des malheureux de tout âge et de tout sexe, viennent par douzaines se disputer un coucher dégoûtant; et puis le lendemain elle se lève encore pour continuer à vivre sa longue agonie, et puis les jours suivants, et toujours de même, jusqu'au moment où quelque maladie pestilentielle, quelque fièvre pernicieuse vienne la décimer et terminer enfin ces douloureuses existences, dénuées de tout espoir comme de toute consolation. On s'imagine peut-être que cette tourbe indigente devrait trouver un refuge contre la faim dans les ateliers de cette Angleterre si industrielle, si commerçante! Eh bien! non : c'est tout justement le contraire; et, quoique le sol fournisse très-peu de ressources alimentaires à la classe agricole, cependant nulle part la plaie dévorante de la mendicité n'apparaît aussi hideuse que dans les régions où dominent le crédit et les manufactures. En effet, les machines suppléent les bras et même la tête de l'ouvrier; de sorte que là où il fallait jadis cent personnes, il n'en est besoin aujourd'hui que de deux ou trois pour faire manœuvrer une immense machine; et comme les moins habiles suffisent à exécuter ces travaux tout matériels, on les préfère naturellement aux autres, parce que leurs services sont payés moins cher. Il en résulte que les ouvriers n'ont plus d'état régulier et se trouvent bientôt réduits à l'inaction, à la misère, à la mendicité. Sans doute nous ne voulons pas proscrire les machines : en économisant le temps, elles épargnent à l'homme les travaux pénibles de la brute et en exécutent d'autres qui sans elles seraient impossibles; mais l'avidité les rend désastreuses. C'est ainsi qu'en confisquant au profit

Digitized by Google

d'une aristocratie financière toute la prospérité industrielle, l'Angleterre a abattu sur le reste de sa population le plus terrible fléau qu'on ait encore vu depuis l'esclavage du vieux monde païen. La faute a porté avec elle son châtiment. Les populations désespérées en ont appelé à l'insurrection : des milliers d'ouvriers, de femmes, de jeunes garçons ont souvent conjuré au milieu de l'ivresse et de la débauche contre ces richesses homicides dont ils sont les artisans et les victimes. Qu'importe à des infortunés condamnés au labeur, au désespoir et à la faim, que leur importe, dis-je, la gloire ou la prospérité de leur patrie? Aussi les a-t-on vus réduire en cendres l'industrieuse ville de Sheffield aux cris mille fois répétés : « Mieux vaut la mort que la faim ! » Ces désastreuses jacqueries menacèrent bientôt tous les pays de grandes fabriques. L'Angleterre avait-elle le droit de s'en plaindre, elle qui, selon l'énergique expression d'O' Connel, graisse les roues du riche avec les larmes du pauvre? Toutefois elle fut effrayée et chercha des remèdes. La taxe des pauvres, qui au milieu du siècle dernier ne dépassait pas 700,000 livres sterling, s'éleva en 1817 jusqu'à 9,300,000 . L'aumône légale vint aggraver cette taxe; mais 400,000,000 de francs s'engouffrèrent successivement dans l'abîme sans pouvoir le combler. On s'aperçut alors de l'inutilité de tous ces sacrifices et au lieu de chercher à diminuer les causes de la misère, on songea à réduire le nombre de ceux qui recevaient des subsides publics; il fut donc décidé que ceux-là seuls y participeraient désormais qui, se renfermant dans les maisons de travail à la manière des forçats, consentiraient à y peiner comme des bêtes de somme, loin de leurs femmes et de leurs enfants. Donner du pain, c'est-à-dire du travail à cette population indigente qui ondoie autour de lui, telle est depuis un demi-siècle la grande affaire du gouvernement anglais ; et malheur à lui le jour où il ne trouverait plus de débouchés pour les produits toujours croissants de ses innombrables manufactures !

Cette fièvre d'industrialisme qui travaille l'Angleterre a gagné toutes les autres nations, et les maux innombrables d'une concurrence exagérée n'ont pas tardé à s'y faire sentir. Depuis qu'un petit nombre de mains accaparent l'industrie, le peuple peut être réduit au pain pour toute nourriture ou jeté du jour au lendemain sur la voie publique, et l'abîme se creuse de plus en plus entre les entrepreneurs millionnaires et les ouvriers indigents. Le protestantisme s'est déchaîné avec violence contre les couvents et les congrégations religieuses du moyen âge; il a détruit toutes ces maîtrises, dissous toutes ces corporations d'arts et de métiers, pour ramener l'homme à l'isolement qui décharge le riche de l'obligation de donner et le pauvre de la nécessité humiliante de lui demander assistance; il appelait cela briser les liens du servage et rendre à l'homme sa dignité; mais qu'ont produit toutes ces réhabilitations, toutes ces libertés reconquises aux peuples par le protestantisme, sinon un surcroît d'abjection et de calamités? Tant que l'homme avait eu un maître, il n'avait pas souffert de la faim. Lorsque l'indépendance se fut accrue, la pauvreté augmenta : les indigents de la campagne qui autrefois trouvaient un asile à l'ombre protectrice des couvents, durent, lorsqu'ils furent abattus, refluer dans les villes où l'ivresse, la débauche et l'inaction, fruits naturels d'une concurrence tumultueuse, ne tardèrent pas à les précipiter dans la misère. Dans les pays agricoles le système de fermages a amélioré les campagnes, simplifié les administrations publiques et privées, mais il a réduit les basses classes à la misère. En effet elles sont obligées de tout donner à un fermier avide qui, dégagé de toute clientèle d'affection envers les propriétaires traditionnels, ne s'occupe qu'à spéculer sur l'indigence des travailleurs qu'il occupe, afin de tirer le plus grand parti possible de son exploitation. Qu'est devenu ce temps heureux où les corporations religieuses comptaient au nombre des fruits de revient la vie de leurs paysans et de leurs ouvriers? C'est ainsi que le catholicisme avait trouvé le moyen de procurer à tous les prolétaires leur pain de chaque jour; mais il semble que la Providence ait caché cet important secret aux orgueilleuses investigations de nos économistes modernes. Après avoir démontré que l'espèce humaine multiplie en raison géométrique et les moyens de l'entretenir en raison arithmétique seulement, Malthus s'effraye de ses propres calculs, il ne voit de salut possible que dans les guerres et les maladies qui, en décimant la société, la débarrassent d'un fardeau qu'elle ne peut plus supporter; il réprouve la charité qui recueille les enfants trouvés, qui multiplie les malheureux en encourageant l'oisiveté, et, pour prévenir tout excès de population il conseille paternellement le célibat aux deux tiers du genre humain ! Le véritable remède à tous les maux était encore à trouver; les écoles socialistes et communistes s'occupèrent de le chercher. Saint-Simon et Fourrier, touchés du sort infortuné de la classe pauvre, comprirent parfaitement que l'économie ne sert à rien si elle ne se fonde sur le système social tout entier; mais au lieu d'accepter ce système social tel qu'il existe effectivement, ils voulurent le refaire et repétrir le monde à leur manière; aussi n'aboutirent-ils qu'à des théories d'égalité et de bien-être universel, magnifiques à la vérité, mais illusoires et totalement impossibles dans la pratique. Car enfin l'homme est autre chose que de la matière, les biens temporels sont le moyen de son existence sans doute, mais ils n'en sont pas le but : c'est ce que nos utopistes modernes semblent avoir perdu de vue. Aussi voyez dans quel abîme ils tombent ! Au lieu que les théoriciens économistes avaient pris pour base la concurrence sans limites, les socialistes proclament l'association universelle; pour la réaliser ils créent un gouvernement responsable, infaillible, omnipotent, et constituent

Digitized by Google

ainsi un despotisme mille fois plus monstrueux que celui des économistes protestants. Pendant que le socialisme se répandait dans tous les pays d'Europe, le communisme y faisait aussi de nombreux adeptes : égalité absolue, communauté des biens, des femmes, des enfants, tel était leur mot d'ordre. Mais comme la diffusion de leurs principes n'était pas proportionnée à leur impatiente audace, ils eurent bien vite recours à l'insurrection. On les a vus plusieurs fois déjà en France, en Suisse, en Pologne, arborer leur drapeau rouge et appeler la multitude à reconquérir ses droits : comme si l'égalité absolue qu'ils rêvent pourrait seulement durer vingt-quatre heures! L'anarchie a donc été le dernier mot de l'économie protestante. Après avoir longtemps cherché dans l'absolutisme industriel ou gouvernemental le moyen de satisfaire la cupidité humaine, voyant qu'elle ne pouvait y réussir, elle a voulu, pour empêcher les murmures, niveler toutes les conditions, égaliser toutes les fortunes. En définitive, elle n'a donc pu réaliser que despotisme ou anarchie; et si elle a évité parfois l'un de ces deux abîmes, ce n'a été que pour se précipiter dans l'autre.

V. *Morale.* — Economie, beaux-arts, littérature, sciences : tel est le vaste domaine où l'homme exerce ses nobles facultés! C'est là qu'il recherche l'utile, le beau, le bon, le vrai. Mais dans l'état de nature tombée où il se trouve présentement, comment l'homme atteindra-t-il ces fins par les seules forces de sa raison? Il ne le peut : son intelligence et sa volonté, étrangement débilitées par le péché d'origine, ont besoin d'un appui pour soutenir leur faiblesse, d'une lumière pour guider leurs pas chancelants et incertains. Et cet appui, et cette lumière, indispensables pour sa faible nature, de qui donc l'homme peut-il les attendre, sinon de Celui-là qui est par excellence la lumière du monde; de Celui qui a daigné s'abaisser jusqu'à notre néant, et marcher lui-même devant nous comme une tendre mère devant son enfant, pour nous donner l'exemple, pour nous enseigner *la voie, la vérité et la vie?* (*Joan.* XIV, 6.) La révélation! voilà donc cette source féconde mais unique où l'homme puisera les lumières dont il a besoin pour découvrir l'utile, le beau, le bon, le vrai. Mais la religion catholique possède intégralement cette sublime révélation, tandis que le protestantisme s'est attaché à la défigurer, à n'en accepter que certaines parties, à en rejeter d'autres selon ses besoins ou ses caprices; on conçoit facilement dès lors pourquoi le catholicisme est si favorable au mouvement progressif et civilisateur de l'esprit humain, pendant que le protestantisme non-seulement n'avance pas, mais rétrograde honteusement, chaque fois qu'il a le triste courage de demeurer d'accord avec lui-même, avec les principes qu'il a solennellement posés.

Nous venons d'esquisser l'énorme contraste qui se manifeste à ce sujet dans le domaine de l'économie, des beaux-arts, de la littérature, des sciences, et nous avons essayé de montrer avec quelle admirable sagesse la religion catholique sait y diriger les pas de l'homme dans cette grande recherche de l'utile, du bon, du beau, du vrai. Mais l'homme n'a pas seulement un corps qui l'attache aux nécessités matérielles de la vie; il n'a pas seulement une imagination désireuse d'admirer, une intelligence impatiente de connaître, il a aussi un cœur, et ce cœur a besoin d'aimer, car aucune faculté n'existe sans son activité propre. Maintenant cette activité doit à son tour avoir un objet, un motif, un but : quel est cet objet, ce motif, ce but? Autant de questions qui ne peuvent se résoudre que par la révélation, c'est-à-dire par le catholicisme. La solution de ces importants problèmes constitue la morale, qui n'est à proprement parler que l'observation des lois fondamentales qui doivent diriger le cœur humain dans ses affections. Ces lois, Jésus-Christ est venu lui-même les apporter au monde. Il a proclamé la victoire de l'esprit sur la chair, et accordé à l'homme régénéré par sa grâce le pouvoir de s'affranchir de la sensation, de l'ordre matériel, de l'ordre présent, en un mot, pour tendre par un progrès sans fin à s'unir au bien suprême, c'est-à-dire à Dieu. Ainsi immolation de la chair à l'esprit, affranchissement de la loi des sens pour se placer sous la loi des intelligences : telle est la véritable et la seule notion de la morale chrétienne. Par conséquent, plus l'homme s'éloigne de l'égoïsme, de la luxure, des amours dépravés, c'est-à-dire de la tyrannie, de la servitude et de la licence, plus il prend pour type de l'union conjugale l'union mystique de Jésus-Christ avec l'Eglise, plus la morale est pure; et elle atteint son apogée quand ce penchant matériel, ce charme de sentir qui nous entraînent, se trouvent enfin domptés; quand ils sont soumis, autant que cela est possible dans des êtres organisés, à l'empire de cet amour tout spirituel, tout divin, dont Jésus-Christ a jeté dans le monde la première étincelle.

Avant Jésus-Christ, l'homme tout entier aux jouissances matérielles semblait n'avoir plus de place dans son intelligence ni dans son cœur pour s'occuper d'autres choses. Bien souvent, il est vrai, la voix de la conscience murmurait à son oreille les bruits d'un passé plus glorieux, et ce souvenir du bonheur perdu venait empoisonner les plaisirs du moment; mais au lieu de chercher dans les espérances de l'avenir une consolation à ses regrets, l'homme s'enfonçait plutôt dans l'abîme, afin d'étouffer les remords et de s'étourdir lui-même. Aussi ce fut de toutes parts un horrible spectacle. On vit la famille en proie à la servitude, au despotisme, à la honte, cruellement oppressée par le divorce, l'adultère, la polygamie, le meurtre même, et quel meurtre! lorsqu'un père ne se faisait pas scrupule d'exposer ses propres enfants.... L'homme n'aima plus que soi. Mais malheur au faible, malheur à l'innocent, du moment fatal où l'égoïsme parvient à dominer la société! Voyez plutôt le sort que la femme l'enfant, le serviteur en-

Digitized by Google

rent à subir dans l'antiquité païenne! Peut-on imaginer un esclavage plus abrutissant, une violence plus aveugle, une tyrannie plus impitoyable? Et cependant on vante encore parmi nous ces fameuses républiques de la Grèce et de Rome; on parle de leur liberté, comme si la liberté chez elles avait jamais été autre chose qu'un mot! Dieu eut enfin pitié de ces excès d'opprobre, et le catholicisme vint dans la personne de Jésus-Christ tirer le monde de son abjection. Il enseigna à l'homme cette pratique du dévouement et du sacrifice, qui coûte tant à la pauvre nature humaine; il lui apprit à se dégager de l'amour aveugle des choses créées, à tendre de plus en plus vers ce bien suprême pour lequel il a été fait. Dès lors l'esclave vit briser ses fers; l'enfant fut efficacement protégé contre la tyrannie ou la licence des parents; la femme épouse, la femme mère, la femme veuve se trouva affranchie des capricieuses brutalités de l'homme, par la proscription de l'adultère, du divorce, de la polygamie; et la virginité, qui avait été un opprobre chez les païens, devint l'objet de tous les hommages dans le monde civilisé. Bien plus, notre Seigneur Jésus-Christ avait spiritualisé, sanctifié même la société domestique, en élevant le mariage à la dignité de sacrement. Ce fut à cet auguste caractère que la Réforme s'attaqua tout d'abord; Luther avait à peine levé contre Rome l'étendard de la révolte, qu'on l'entendit crier: *Le mariage n'est pas un sacrement!* C'était porter un coup mortel à la famille; car enfin l'acte matrimonial une fois réduit à la nature d'un simple contrat, qui peut empêcher le sensualisme de se glisser dans l'habitude de la vie conjugale? Dès lors la société domestique rétrograde jusqu'au paganisme. Ce n'est pas tout: Luther, en dépouillant le mariage chrétien de son sublime caractère, avait posé un principe subversif de toute morale; ce principe était fécond en conséquences, car tout principe a les siennes; il fallut les tirer, et la force logique des choses entraîna le réformateur dans de nouveaux abîmes. On le consulte sur la polygamie, et il répond: « Je ne vois pas comment j'empêcherais la polygamie; il n'y a pas dans les Lettres saintes le plus petit mot contre ceux qui prennent plusieurs femmes à la fois!... » Nous avons vu la sainteté conjugale détruite par Luther; maintenant son unité n'est d'après lui qu'une chose de pure convenance. De là à la polygamie il n'y a qu'un pas: le patriarche de la Réforme ne tarda pas à le franchir. Qui ne sait le mariage adultère du landgrave de Hesse, et la solennelle autorisation qu'il obtint à cet effet des docteurs protestants? Jamais depuis le Christ on n'avait encore vu s'établir une si monstrueuse infamie. Jamais on n'avait caressé de la sorte les mauvais penchants de l'homme, et ouvert ainsi la porte à toutes les passions brutales. Les empêchements que l'Eglise avait mis au mariage, pour protéger l'être faible, furent totalement niés par les réformateurs. La virginité, cette couronne de pureté qui glorifie la femme et la rapproche de l'ange, n'échappa point à leur impitoyable flétrissure. Il n'y eut pas jusqu'aux vœux monastiques, barrières sacrées de l'innocence et de la vertu, qui ne devinrent l'objet de leur haine et de leur fureur. C'en était fait; les prétendus réformateurs avaient sapé tous les fondements de la morale publique et privée. La sainteté, l'unité, l'indissolubilité du mariage chrétien; la virginité, l'innocence, la vertu, la liberté, rien n'avait pu échapper aux attaques multipliées de la négation, du sarcasme et de l'impiété. Que restait-il encore debout?

Cependant cette scandaleuse dégradation morale n'avait encore atteint que l'individu: les mœurs publiques généralement pures opposaient une digue puissante à ce torrent bourbeux qui menaçait de couvrir l'Europe de ses souillures; mais des hommes se rencontrèrent à point nommé pour rompre la digue, ce furent les hommes du XVIIIe siècle. Digne fille du protestantisme, la philosophie anglo-française du siècle impur s'acharna avec une sorte de rage à dégrader chacun des membres de la famille. Elle chercha surtout à souiller la femme, qui en est l'âme et la gloire, à la replonger dans l'abjection païenne: aussi déclame-t-elle avec une violence inouïe contre toutes ces lois protectrices que l'Eglise dans son admirable sollicitude a inventées pour sauvegarder la faiblesse du sexe. Comme les chefs de la Réforme, les philosophes sont étrangement importunés par cette pureté virginale qui impose silence à leurs passions désordonnées et leur commande le respect, en même temps qu'elle est une censure pour leur criminelle conduite. Pour la flétrir, pour la ruiner à tout jamais dans l'esprit des populations, est-il un stratagème, un mensonge, une calomnie qu'ils n'aient pas inventés? Au milieu de ces scandaleuses machinations, le coryphée de cette tourbe satanique en est venu à des excès vraiment inouïs, jusqu'à oser flétrir sur le front de l'héroïne de France, la triple auréole de la virginité, du patriotisme et de la sainteté!!! Après avoir aussi brutalement découronné la femme, ces ouvriers d'impiété attaquent avec non moins de fureur les autres membres de la société domestique; ils sapent toutes les bases de la famille, et proclament ouvertement l'état de nature comme l'état normal de l'homme, c'est-à-dire qu'ils préfèrent la vie sauvage à la vie civilisée. Dès lors donc plus de droits pour le père, plus de devoirs pour l'enfant; car du moment où il devient capable de se conduire, l'autorité paternelle est une oppression, et l'obéissance filiale une niaiserie. Peut-on briser plus violemment les liens sacrés de la famille, et plonger la société dans un égoïsme plus révoltant, dans une plus sombre anarchie? Voilà cependant où conduisaient les principes *évangéliques* de Luther, et voilà aussi ce que les sophistes immoraux du XVIIIe siècle ne se lassèrent pas de répéter sur tous les tons, sous toutes les formes. « Men-

Digitized by Google

tons, mentons sans cesse, » avait dit le coryphée, « il en restera toujours quelque chose. » Voltaire avait raison : le monde, à force d'entendre répéter ces principes destructeurs, finit par les croire; le mal une fois adopté dans le domaine des idées, il ne restait plus qu'à le faire passer dans l'ordre des faits, dans l'habitude de la vie; les poëtes et les romanciers s'en chargèrent : et leur tâche était devenue facile, car le mal passe rapidement des livres dans les mœurs, et l'exemple universellement donné par les classes supérieures ne tarde guère à réagir sur la multitude. Il tombe, de si haut! Depuis lors, en effet, la poésie n'a cessé de faire retentir sur la scène ses refrains captieux et immoraux, mille fois plus dangereux que toutes les arguties des sophistes, par la raison toute simple qu'ils sont plus intelligibles. Mais il n'y a pas de théâtres partout, et puis d'ailleurs tout le monde n'est pas en état d'y assister. Il fallait donc un auxiliaire à la poésie : elle l'a trouvé dans le roman. Quand on pense au déluge de romans impies ou licencieux qui ont inondé la société depuis seulement un demi-siècle, on reste véritablement effrayé. Et cependant ces infâmes productions ont été colportées de la capitale dans la province, de la province à la petite ville, de la petite ville à la bourgade et jusqu'au plus simple hameau! Où n'ont-elles pas pénétré? Y a-t-il seulement un petit coin de terre, si retiré qu'on le suppose, qui ait pu échapper au venin de leur prosélytisme contagieux? L'immoralité était descendue des hautes classes dans le peuple : désormais passée à l'état de fait, elle tendait naturellement à devenir un droit, un principe; et cela ne pouvait manquer d'arriver, car les mœurs font les lois bien plus que les lois ne font les mœurs. Entraînés par la force des choses et par l'inflexibilité de la logique, les nations protestantes se virent obligées de consacrer le divorce : bientôt il fut inscrit dans tous leurs codes!

Quand on cherche aujourd'hui cette vieille société domestique que le catholicisme avait faite, c'est à peine si on en trouve encore en Europe quelques rares et précieux vestiges. La réformation a fait rétrograder la famille vers l'abjection païenne, vers cet égoïsme sensuel et despotique qui finit jadis par la dévorer, et partout on la voit plus ou moins défigurée par cette hideuse plaie. L'affaiblissement du pouvoir paternel n'a pas tardé à produire dans le sanctuaire domestique une étrange diminution de piété filiale. Ce n'était point assez, ce semble, que l'autorité paternelle eût été outragée par la réforme et la philosophie; livrée sur le théâtre à tous les ridicules, elle devait encore se voir en butte aux attaques multipliées de la législation. Désormais tous les codes ont semblé se conjurer pour l'affaiblir graduellement; et cette triste légalité a réagi de la manière la plus défavorable sur les mœurs publiques et privées. Qu'est, à présent, parmi la jeunesse et même parmi l'enfance, ce respect religieux pour les parents que le catholicisme avait réalisé à un si éminent degré? qui demande aujourd'hui la bénédiction paternelle avant d'entreprendre une affaire d'importance? C'est une chose triste à dire; mais, hélas! il n'est que trop vrai, tous ces précieux usages ont presque entièrement disparu pour faire place à cette familiarité indécente du tutoiement, reste d'une anarchie épouvantable dont il demeure encore parmi nous le fatal symptôme. Le catholicisme avait tiré la femme du bourbier immonde où elle languissait dans l'antiquité païenne; il l'avait, elle aussi, entourée de respect en faisant resplendir sur son front pudique les gloires de la virginité ou de la chasteté conjugale. Mais depuis que le souffle empesté du protestantisme et de la philosophie est venu les ternir, depuis que le mariage chrétien a été l'objet ordinaire de leurs attaques les plus virulentes, dans quel misérable état la femme est tombée! Si elle a su résister, Dieu merci, assez souvent, à cet excès de licence qui serait son tombeau, n'est-il pas vrai que ce n'a guère été que pour ramper sous le joug de fer du despotisme marital? N'est-il pas vrai encore que ces humiliations et ces chagrins auxquels elle a été en butte au foyer conjugal l'ont ordinairement plongée dans l'abîme du vice, quand ils n'ont pas été jusqu'à lui faire sentir l'aiguillon de la faim, jusqu'à la réduire au plus triste dénûment? Il paraît qu'on a senti cette oppression et cet avilissement de la femme, car jamais on n'avait autant que nos jours revendiqué pour elle l'émancipation, la liberté, la gloire : c'est qu'en effet, jamais, depuis le Christ, la céleste auréole qui fait son indépendance n'avait été aussi indignement foulée aux pieds qu'elle l'a été par le protestantisme et la philosophie; jamais on ne l'avait vue livrée avec autant de brutalité au despotisme du plus fort. Que si la femme a perdu sa dignité, celle de l'homme n'a pas été moins souvent compromise. Voient-ils en effet dans leur enfant autre chose qu'un petit de l'espèce humaine, ces parents dénaturés qui n'ont pas horreur de recourir à l'infanticide ou à l'exposition pour se décharger d'un importun fardeau? Et cependant, depuis que la philosophie, cette fille aînée de la Réforme, a colporté partout ses doctrines subversives, de pareilles infamies sont à l'ordre du jour, même dans nos campagnes. Pourtant les lois et la police sont là pour protéger la vie physique de l'enfant! Si elle est si souvent compromise malgré la vigilance des gouvernants, que sera-ce de sa vie morale, dont les lois et la police ne s'occupent pas? A peine a-t-elle commencé à poindre qu'elle s'éteint le plus souvent aux premières lueurs de la raison, étouffée sous le poids de l'atmosphère corrompue qui l'environne. L'enfant, en effet, n'entend guère dans sa famille que des paroles licencieuses ou blasphématoires; exposé sans cesse à des exemples de colère et d'impiété, il souffre difficilement la réprimande; son cœur s'aigrit par les mauvais traitements, et bientôt il prend en aversion

Digitized by Google

le foyer domestique. Alors il cherche des consolations au dehors ; il lit les journaux, dévore les romans, fréquente les théâtres, et grâce à ces *moralités*, il ne fait que s'abrutir de plus en plus ; livré de la sorte sans aucun secours à l'entraînement de ses passions, le jeune homme a bientôt dépouillé au milieu des mauvaises compagnies tout sentiment du devoir et de la vertu. Ainsi donc, moins de fidélité, moins d'esprit de famille, moins d'autorité, moins d'obéissance et de soumission, moins de piété filiale, moins de dévouement réciproque ; mais en revanche, l'adultère, le divorce, l'infanticide, l'insubordination, l'indifférence, l'esprit d'égoïsme : voilà en résumé ce que le protestantisme nous a valu dans l'ordre moral. Comment eût-il pu en être autrement ? Luther avait solennellement déclaré que la justice originelle était due nécessairement à l'homme. Une fois ce principe admis, il faut dire que la nature de l'homme a été viciée dans son essence par la première chute, en sorte que depuis lors il est invinciblement porté vers le mal. C'est aussi la conséquence qu'en a tirée Luther, et après lui tous ses adeptes : selon eux, c'est la grâce de Dieu qui opère tout en nous ; l'homme sous l'action nécessitante de cette grâce est aussi passif que l'est un morceau de bois sous la main de l'artisan. Dès lors, si un homme, lâchant la bride à ses convoitises, se plonge dans tous les désordres de l'esprit et du cœur, que pourront lui reprocher les moralistes protestants ? que lui diront-ils ? qu'il fait le mal ! « Sans doute, » leur répondrait-il, « je fais le mal : eh ! que puis-je autre chose avec une nature comme la mienne ? Ne m'avez-vous pas enseigné que la grâce est toujours efficace ? si je l'avais reçue, il est évident que je n'agirais pas de la sorte. Ainsi donc, chers moralistes, plaignez-moi, mais ne me blâmez pas ; accusez plutôt celui qui m'a donné une pareille nature. » Voilà où conduit nécessairement la doctrine protestante sur la justification ! Luther le sentit, et il ne rougit pas d'encourager l'homme dans la perpétration de ses crimes : « Pèche audacieusement, » lui cria-t-il, « pèche tant que tu voudras, pour peu que ta confiance au Christ soit plus grande encore que tes fornications. » En effet, selon les protestants, Dieu est auteur du mal comme du bien, il prédestine nécessairement les uns au paradis et les autres à l'enfer ; par conséquent le purgatoire est une absurdité, les indulgences une illusion, le célibat et les vœux monastiques une invention de Satan, les sacrements sont inutiles et les bonnes œuvres impossibles. Qui n'aperçoit de suite les désastreuses conséquences de pareils principes ? qui ne voit là un appel à toutes les passions, une apologie des plus monstrueux excès ? Et qu'est-ce qui arrêtera donc l'homme dans la voie du crime ? qu'est-ce qui sauvera la société ? La crainte des lois civiles ? Mais d'abord le protestant ne doit voir dans toute cette pénalité qu'une infâme tyrannie, une injustice flagrante. D'ailleurs si les lois civiles atteignent quelques crimes des plus manifestes, ne leur en échappe-t-il pas bien davantage ? Et puis elles s'attachent aux faits matériels sans s'inquiéter d'attaquer le mal dans sa racine : elles ne peuvent donc pas l'empêcher de se développer. C'est le cœur qui est cette racine féconde d'où partent toutes les affections de l'homme, mais le moyen de sonder ses replis, le moyen de démêler ses projets ? La confession seule le pouvait. Semblable en effet, dans sa vigilance, à une sentinelle morale, l'oreille toujours penchée sur l'abîme du cœur, elle écoute attentivement tout ce qui s'en exhale : les bruits de l'erreur pour la confondre, les aspirations à la vérité pour y satisfaire. En arrachant ainsi à la conscience ses plus intimes secrets, la confession prévient même jusqu'au plus petit germe des mauvais principes ; elle est donc véritablement le plus puissant auxiliaire de la morale et le boulevard de la société. Eh bien, Luther l'a violemment proscrite ! Ce dernier moyen de répression une fois anéanti, on devine si les crimes ont dû se multiplier, et dans quelles proportions effrayantes.

Mais si ces principes subversifs de la morale ont imbibé toute l'Europe de leur poison, grâce au colportage philosophique du XVIIIe siècle, pourtant c'est dans les pays protestants qu'ils ont causé plus de ruines, à cause qu'ils y ont été acceptés plus largement. Le dogme de l'inutilité des bonnes œuvres y a frayé la route à un égoïsme impitoyable : la nature avec sa cupidité est restée, mais on y chercherait en vain l'héroïsme chrétien et cette sainte folie du dévouement qui fait entreprendre les grandes choses. Le clergé y est marié et par là infécond pour le bien, car cette affection qui devait se répandre sur le troupeau se concentrera sur la famille et l'empêchera de se sacrifier comme il le devrait pour les brebis qui lui sont confiées. « On ne voit pas nos aumôniers, » disait dernièrement un protestant, « là où l'on trouve les prêtres français, au milieu des pestiférés et sous le feu de l'ennemi. » Comment le ministre de la Réforme pourrait-il s'exposer ? Il a une femme et des enfants ! s'il va dans les missions lointaines ce n'est que pour enrichir sa famille par des spéculations commerciales ; tout son ministère évangélique se réduit à distribuer quelques bibles, et il a bien soin surtout de ne jamais s'aventurer au delà de la portée du canon qui le protége. Aussi n'a-t-on jamais trouvé un Vincent de Paul, un François Xavier, parmi les missionnaires protestants ! A-t-on jamais ouï-dire qu'un seul d'entre eux ait été révéré comme un saint parmi les peuplades qu'il avait converties ? Lors de la guerre d'Orient le protestantisme n'a pu s'empêcher d'admirer l'héroïque dévouement des vierges catholiques ; lui aussi il a voulu créer des sœurs de charité pour soigner ses malades et ses blessés sur les champs de bataille ; mais il n'est parvenu qu'à exciter la risée de toute l'Europe. Les tentatives du gouvernement anglais, dans ce but, ont eu le dénoûment ordinaire des

Digitized by Google

comédies protestantes dont parle Erasme : tout s'est terminé par des mariages. Non, le protestantisme n'a point l'esprit de charité, de dévouement, de sacrifice ; aussi est-il impuissant à créer ces établissements de bienfaisance publique où tous les maux trouvent un baume salutaire, les larmes une main qui les essuie, les cœurs ulcérés un tendre ami qui les conseille, une mère qui les encourage et les console. Sans doute il a ses infirmiers rétribués, ses superbes édifices légaux, où s'étalent les opulents intendants de la pauvreté ; mais tout a pour mobile l'argent, souvent même la plus sordide avarice. Qu'y a-t-il de plus pénible à lire que ces relations où des protestants eux-mêmes nous dépeignent les services rendus aux malades, dans les hôpitaux, par ces mercenaires officiers de la charité légale ? Il faut lire aussi les statistiques annuelles des crimes et des délits, pour avoir une idée des progrès que la Réforme a fait faire à la morale chrétienne. Vous y verrez, entre autres belles choses, que la traite des enfants est à l'ordre du jour dans la capitale d'Angleterre, et qu'on y trouve tel marché public où le mari, conduisant sa femme liée par le cou avec une corde, l'attache au lieu où se vend le bétail et l'y vend publiquement en présence de témoins ! Mais c'est principalement sur l'article de la chasteté que le protestantime a produit ses plus tristes résultats. On se rappelle avec quel luxe de cynisme, Luther, Calvin, Zwingle et consorts, avaient inauguré en Europe l'ère de l'impudence et des plus révoltantes obscénités. Sans doute leurs sectateurs n'ont pas suivi à la lettre ces professeurs d'immoralité, car il reste au fond du cœur, même le plus corrompu, un sentiment d'honneur naturel qui fait que l'homme vaut toujours mieux que ses principes. Cependant, à quel degré d'infamie et d'abrutissement le protestantisme n'est-il pas descendu ! Si les détails étaient permis dans une pareille matière, nous pourrions trouver à ce sujet d'étranges révélations ; mais comment toucher à la boue sans en être souillé ? Nous nous contenterons donc de citer à l'appui de notre assertion deux témoignages irrécusables. Il n'y a pas encore longtemps un voyageur français, après avoir visité l'Angleterre, disait dans un compte rendu : « Il faut l'avouer, le sentiment de la dignité humaine n'existe pas, même en germe, dans les bouges de la capitale du Royaume-Uni. » Laissons parler maintenant une feuille anglaise. « Oui, » dit quelque part le *Tablet*, « le protestantisme est essentiellement une religion de non-chasteté et d'incontinence, qui a pris son origine dans les penchants brutaux du plus immonde des rois d'Angleterre..... » « Le public protestant est, et a toujours été jaloux du droit théologique qu'ont les célibataires d'enfreindre pour le moins deux commandements de Dieu sur dix... Il tient que les célibataires, qui prétendent les observer sont fourbes, hypocrites et nécessairement impurs. »

VI. *Société.* — Nous venons d'étudier l'individu tel que le fait le protestantisme, nous allons à présent étudier le citoyen. Après avoir vu combien la prétendue réformation a été hostile à la famille, il est curieux de voir si elle a mieux réussi dans l'ordre civil, et si du moins elle a rendu à l'homme en avantages sociaux ce qu'elle lui a ôté en bonheur domestique. Emettons auparavant quelques préliminaires indispensables pour l'intelligence de cette importante question. On définit ordinairement la société : *l'ordre des rapports naturels entre les personnes sociales.* Maintenant les personnes sociales peuvent être considérées sous le double rapport de volonté et d'action. L'autorité veut avec le conseil de ses ministres ; le ministère agit sous la direction de l'autorité. Cette volonté et cette action doivent avoir pour terme commun le bien du sujet. Ainsi, pour que la société existe, deux choses sont indispensables : une loi qui unisse ses membres entre eux et un pouvoir supérieur qui maintienne l'observation de cette loi. Donc il y a une loi divine, fondement de toute société, loi immuable, imprescriptible, « contre laquelle tout ce qui se fait, dit Bossuet, est nul de soi ; » loi universelle, perpétuelle comme la société même. Donc aussi le pouvoir ordonnateur sans lequel il n'y a pas de société possible, est divin par son origine. L'Ecriture dit formellement que toute souveraineté est de Dieu. Mais remarquons qu'elle ne dit pas : *tout souverain est de Dieu.* Pourquoi cela, sinon parce que la puissance est établie par Dieu, pour une fin d'ordre et de conservation, de telle sorte que les souverains qui s'en servent pour contenter leurs passions s'attaquent à Dieu lui-même, puisqu'ils s'insurgent contre sa divine volonté ? Aussi saint Paul appelle-t-il un prince, *le ministre de Dieu pour le bien.* (*Rom.* XIII, 4.)

Si l'on se refuse à admettre cette mission conservatrice de la société comme l'essence même du pouvoir, si l'on s'obstine à dire qu'un souverain peut ne reconnaître d'autre règle que lui-même, d'autre satisfaction que celle de sa volonté, d'autres limites que celles de son pouvoir, alors ce sera la force aveugle et matérielle qui s'impose brutalement par la loi du sabre ; mais que devient le droit, la puissance légitime, la vraie souveraineté enfin ? Donc en ôtant au pouvoir, quel qu'il soit, sa céleste origine, sa sanction supérieure et divine, vous emprisonnez la liberté sociale dans un cercle vicieux dont il lui est impossible de sortir. Dans ce cas, en effet, la puissance ne peut venir originairement que du peuple ou du souverain. Si vous dites que c'est le peuple qui la donne, vous le faites par là même auteur de la loi, arbitre suprême du juste et de l'injuste ; et alors quelles contradictions, quelles barbaries, quel horrible chaos ! Que si au contraire vous placez dans le souverain lui-même la source de la souveraineté, vous n'évitez un abîme que pour vous jeter dans un autre ; car vous ne faites rien moins que mettre un homme à la place de Dieu. Au lieu que dans

Digitized by Google

le droit divin c'est Dieu qui est l'ordre essentiel auquel les souverains doivent se conformer ; ici c'est le prince qui ne reconnaît d'autre justice, d'autres règles que sa volonté propre. Malheur à qui aurait l'audace de lui résister! Il n'y a point d'autre droit que lui. Si la souveraineté du peuple enfante des révolutions, à quel excès de despotisme ne conduit pas cette *basiléolâtrie!* Les peuples de l'antiquité comprirent eux-mêmes que le pouvoir ne pouvait tirer son origine que de Dieu ; un ancien poëte grec va jusqu'à nommer les rois *une image vivante de Dieu.* D'où ils concluaient que le souverain est assujetti aux lois essentielles d'ordre et de conservation qui font la vie des sociétés, car il serait absurde que Dieu eût établi un pouvoir pour combattre le sien. Ainsi donc, grâce à la tradition, les anciens étaient instruits non-seulement de l'origine du pouvoir, mais encore de sa nature et de ses destinées. Cette loi supérieure, unique fondement des droits et des devoirs, est basée sur l'essence même des rapports naturels qu'ont entre eux les êtres sociaux. Notre-Seigneur en venant au monde ne pouvait donc l'intervertir ou la supprimer ; car, et c'est lui-même qui nous le dit, il n'était point venu pour détruire la loi, mais plutôt pour l'accomplir. (*Matth.* v, 17.) — Il la perfectionna en effet, en instituant un tribunal chargé de l'enseigner à tous, et de veiller soigneusement à son exécution. Ce tribunal suprême, ce fut l'Eglise, ce fut la papauté. Jésus-Christ, en fondant son royaume spirituel sur cette terre, avait choisi un vicaire pour le suppléer, c'est-à-dire un véritable monarque qui devait dominer dans toutes les autres monarchies, parce qu'il était le représentant même de Dieu et doué en conséquence de la plus haute indépendance qui soit sous le soleil. A lui donc désormais de conserver et de défendre la loi divine dont il est le dépositaire suprême ; à lui et à lui seul de résoudre tous les problèmes qui peuvent s'élever sur les sociétés, les gouvernements, les droits et les devoirs, parce qu'à lui seul il a été donné de *confirmer ses frères* (*Luc.* xxii, 32); à lui seul il a été dit : Tu seras infaillible! « Quel autre que le Pape, » dit Pascal, « est connu de tous? Quel autre a comme lui le pouvoir d'influer par tout le corps, parce qu'il tient à la maîtresse branche qui influe partout? » Cette puissance illimitée des Papes dans l'ordre du salut n'a pas tardé à produire dans toute la société européenne les résultats les plus heureux. Tout d'abord elle a prolongé la durée des empires chrétiens en prévenant bien souvent d'imminentes révolutions ; et, seule au monde, la puissance pontificale, pouvait atteindre ce but difficile et périlleux, car seule elle pouvait ménager avec une égale impartialité les intérêts des deux partis, tempérant admirablement par sa sagesse l'orgueil du pouvoir, sans toutefois l'abandonner aux caprices d'une multitude souvent haineuse et toujours passionnée. Bossuet lui-même a été forcé de le reconnaître : « On montre plus clair que le jour,» dit-il, dans sa *Défense des Variations*, « que s'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains aux Papes et celui qui le soumet aux peuples, ce dernier parti, où la fureur, où le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominent le plus, serait aussi sans hésiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment, et notre âge seul a montré parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude plus d'exemples et plus tragiques contre la personne et la puissance des rois, qu'on n'en trouve durant six à sept cents ans parmi les peuples qui en ce point ont reconnu le pouvoir de Rome. »

Certes, voilà un aveu bien concluant et surtout qu'on ne récusera pas, je pense, comme suspect dans une pareille bouche. Bossuet rendait donc justice à la papauté ; seulement il s'imaginait qu'il y avait un milieu entre la souveraineté de l'Eglise et celle du peuple, et en cela il se trompait ; car l'autorité temporelle, du moment où elle n'est plus contrôlée par l'autorité spirituelle, tend par son propre poids au despotisme ; alors le peuple victime d'une injuste oppression revendique ses droits et brise les sceptres à sa fantaisie. Pour éviter ces abus de la force il faut un pouvoir suprême qui, médiateur entre les deux partis, prévienne également leurs excès communs. Eh bien, l'Eglise catholique remplit admirablement ce rôle de conciliation et de paix. Elle dit aux peuples : « Il y a deux puissances, divines toutes deux par leur origine, car toute puissance vient de Dieu (*Rom.* xiii, 1); mais à raison même de leur nature et de leur fin il existe entre elles une subordination nécessaire, et autant l'âme est au-dessus du corps, autant le sacerdoce est au-dessus de l'empire. L'obéissance est due à chacune dans son ordre : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* (*Matth.* xxii, 21.) Que s'il s'élève des doutes sur l'usage que César fait de son autorité et sur son autorité même, vous n'êtes pas juges : adressez-vous à la plus haute puissance, et obéissez à ce qu'elle ordonne. » Voilà ce que dit l'Eglise aux peuples. Elle dit aux rois : « Il est écrit (*Rom.* xiii, 1) que nous devons être soumis à toute puissance. Ainsi nous sommes soumis aux puissances humaines en ce qui est de leur ressort, tant qu'elles ne s'élèvent pas contre Dieu. Mais si toute-puissance vient de Dieu, bien plus donc la puissance préposée aux choses divines. Obéissez à Dieu en nous, et nous lui obéirons en vous ; que si vous refusez d'obéir à Dieu, vous ne pouvez user du privilége de celui dont vous méprisez les commandements. » *Lettre* du Pape Symmaque *à l'empereur Anastase.*) C'est ainsi que l'Eglise catholique enseigne aux rois à avoir toujours en vue le bien de leurs peuples ; en même temps elle avertit les peuples de se soumettre aux rois ; de sorte que les rois peuvent régner sans crainte, et les peuples obéir avec sécurité. Elle apprend à tous avec une sollicitude que rien

Digitized by Google

ne lasse, à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'exhortation, à qui la discipline, à qui la réprimande, à qui le supplice (*Ibid.*, 7, 8), montrant comment toutes ces choses ne sont pas dues à tous, mais qu'à tous est due la charité et à personne l'injustice. Les meilleures lois empêchent le mal, mais leur influence ne va pas au delà ; elles sont répressives, rien de plus. Le catholicisme opère le bien; il travaille à soulager toutes les misères de l'homme, il vient au secours de toutes ses faiblesses, il adoucit lui-même les maux qu'il lui commande de supporter. A raison même de la civilisation qu'il a développée, la condition de la masse du peuple serait sans lui intolérable dans les sociétés modernes, et l'expérience le montre assez. Partout où l'on n'enchaîne pas son action, le catholicisme rattache à l'ordre les classes inférieures par les prodiges d'une charité qui, créant, pour ainsi dire, dans le monde présent un autre monde, oppose à la hiérarchie des richesses et des grandeurs la hiérarchie des souffrances et du dénûment. Au lieu donc de se sentir délaissé, le peuple voit, grâce à lui, qu'il est aussi de la famille, et que Dieu lui a réservé sa portion d'héritage sur la terre. Combien ces sublimes idées qui, sans flatter les passions de l'homme, l'élèvent à une si grande hauteur, ne prêtaient-elles pas de force aux lois et de solidité à l'ordre public chez les nations catholiques!

Comment la réformation eût-elle pu produire rien de pareil? Elle commença par briser le lien social, et par inaugurer le règne du désordre, en proclamant sous le nom de liberté la démocratie des opinions. Laissons plutôt parler une feuille protestante. « Si on considère la Réforme sous un point de vue abstrait, » lit-on dans le *Producteur*, IX, 410, « on trouve que c'est pour chaque individu le droit ou plutôt le devoir de juger d'après sa raison personnelle et sans être obligé par les travaux, par les jugements, par l'autorité d'autres individus, de la nature des choses, de leur relation avec l'humanité, des rapports des hommes entre eux, c'est-à-dire enfin de tout élément de science. D'où il résulte, en considérant ce principe dans ses rapports avec l'organisation sociale, que l'état de choses où il existerait dans toute son étendue serait celui où la société n'aurait point de but déterminé, et où, par conséquent, l'éducation comme les lois n'auraient dans leur action aucune tendance particulière; d'où il résulte encore que, si dans le passé la tâche de la liberté de conscience a été de détruire, elle doit être dans l'avenir d'empêcher que rien ne s'établisse. » Voilà bien en effet l'esprit essentiellement rationaliste du protestantisme : mais en abandonnant ainsi le principe fondamental de la foi chrétienne pour proclamer l'indépendance universelle, dans quel abîme il a plongé la société! Affranchir les souverains de toute règle et de toute loi extérieurement obligatoire, n'était-ce pas consacrer le despotisme le plus complet, le plus illimité? Sans doute; mais les réformateurs avaient besoin de la protection des puissants pour arriver à leurs fins, et afin de l'obtenir plus sûrement ils ne balancèrent pas à flatter toutes leurs passions les plus avides, les plus désordonnées. On les vit enseigner à ciel ouvert que ni la tyrannie, ni l'impiété, ni la persécution, à quelque excès qu'elles pussent être portées, ne préjudiciaient, selon l'ordre établi de Dieu, à la souveraineté, et n'altéraient ce que ses droits avaient originairement de sacré et d'inviolable; que les sujets, quelque injustice qu'ils éprouvassent de la part du prince, n'avaient ni le droit de lui résister ni le droit de recourir à aucune autre puissance, et que Dieu même leur commandait une obéissance éternelle sous une éternelle oppression. Peut-on fouler aux pieds avec plus d'audace la sainte liberté de l'homme et du Chrétien? Eh bien! pourtant cette monstrueuse tyrannie est une conséquence directe et immédiate de la doctrine protestante. L'Eglise catholique en effet a une hiérarchie, une autorité, une puissance spirituelle parfaitement indépendante des gouvernements civils : elle est là perpétuellement debout vis-à vis d'eux pour leur rappeler que leur pouvoir est limité et qu'il y a des objets auxquels il ne saurait atteindre; elle est donc aussi la plus puissante garantie de liberté pour les peuples, puisqu'elle empêche qu'ils ne soient subjugués par un pouvoir unique, illimité, qui les aurait à sa merci. Que fit donc le protestantisme en brisant avec Rome, en brisant avec l'Eglise catholique, pour placer aux mains des princes la suprématie spirituelle? Il égara la civilisation européenne et la fit rétrograder jusqu'au paganisme, car il faut aller là en effet pour trouver réunis dans une même main le sacerdoce et l'empire. C'était précisément cette séparation des deux pouvoirs temporel et spirituel qui avait été l'une des plus puissantes causes de la liberté européenne, et le grand œuvre de la politique était de séparer ces deux attributions, de maintenir l'indépendance du spirituel par rapport au temporel, enfin de distinguer parfaitement les personnes aux mains desquelles l'un et l'autre résident. Le protestantisme était trop passionné et surtout trop faux pour comprendre rien à cette profonde sagesse de la doctrine catholique. Dans son aveuglement il ne vit pas qu'en réunissant la suprématie religieuse à la suprématie temporelle, on constitue un pouvoir monstrueux nécessairement arbitraire et toujours tyrannique, par la raison bien simple qu'il n'y a plus de contre-poids pour le maintenir dans un juste équilibre. C'est ce que l'expérience n'a pas tardé à montrer. En se séparant du grand corps de l'Eglise, en se soustrayant au pouvoir paternel de Rome, l'Angleterre reconnut successivement Henri VIII pour pape et Elisabeth pour papesse. Mais vit-on jamais despotisme plus atroce que sous ces pontificats royaux? C'est que et Henri VIII et Elisabeth ne reconnaissaient plus d'autre loi que

Digitized by Google

leur propre volonté; c'est qu'ils étaient débarrassés de cette chaîne salutaire, dont parle Montesquieu, qui laisse aboyer les princes, mais qui les empêche de mordre, et sans laquelle Rousseau aimerait mieux être la victime des monstres infernaux que le sujet de l'homme. Si l'Angleterre a conquis dans ces derniers temps un plus grand degré de liberté, c'est uniquement parce que l'action prépondérante du catholicisme en Europe a réagi contre ce monstrueux envahissement du temporel sur le spirituel : le gouvernement a dû céder à la force des choses et laisser affaiblir peu à peu la funeste suprématie qu'il avait usurpée. Et ce n'est pas seulement en Angleterre qu'on a pu constater de pareils résultats; partout où le système protestant a prévalu le même phénomène s'est identiquement reproduit. Depuis Christian III et Gustave Wasa, rois de Danemark et de Suède, jusqu'à l'autocrate Nicolas, empereur de toutes les Russies, on a toujours vu l'autorité civile, avare de domination, combattre cette religion catholique qui ne cesse de mettre des obstacles à son absolutisme gouvernemental. Pourquoi tous ces princes ont-ils persécuté les consciences avec tant d'acharnement? Pourquoi ont-ils plutôt pris ombrage des Catholiques que des révolutionnaires? Parce qu'ils voyaient en eux des défenseurs de l'indépendance spirituelle. C'est là ce qui explique l'attitude hostile et souvent menaçante qu'ont prise vis-à-vis de Rome bien des gouvernements. Lorsque Louis XIV s'efforçait de briser avec la suprématie papale, il s'appuyait sur les libertés de l'Eglise gallicane; — Joseph II parlait, lui, de ses droits légitimes; — plus tard, la Constituante invoqua les principes de la philosophie; mais au fond il ne s'agissait que d'une seule chose : le pouvoir civil reconnaîtrait-il des limites oui ou non? Telle est en effet la question capitale de la société, question que le protestantisme résout négativement, à la grande différence de l'Eglise catholique qui a toujours embrassé généreusement la cause du peuple et cherché par tous les moyens possibles à le mettre à couvert des excès et des vexations du pouvoir. Au moyen âge où tout fermentait, où tout s'élaborait, où les chocs étaient si vifs, l'ardeur si continuelle, les intérêts si souvent compromis, la lutte enfin si terrible et si inquiétante, il était plus que jamais besoin d'un pouvoir central, fort, énergique, pour dominer les prétentions individuelles et prévenir cette conflagration, ce chaos toujours menaçant. Aussi vit-on dans tous les pays d'Europe une tendance irrésistible vers la monarchie. L'Eglise catholique favorisa ce pouvoir, sans doute parce qu'il était indispensable à la vie et à la conservation des sociétés; mais que ne fit-elle point pour le concilier avec la liberté? Que ne fit-elle point pour introduire en Europe la monarchie représentative? Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les siècles qui ont précédé le XVIe, on ne voit de tous côtés que fueros, priviléges, liberté, cortès, états généraux, municipalités, jurys. Tout cela est encore bien grossier, bien confus, bien irrégulier : comment eût-il pu en être autrement? la société nouvelle ne faisait que se dégager alors des langes de l'enfance. Mais enfin quel que fût le mode de ces institutions protectrices, toujours est-il qu'elles existaient. Il est certain, par exemple, que des assemblées, représentant les diverses classes de la nation, prenaient part à la formation des lois, et le prince ne devait terminer aucune affaire grave et importante sans les avoir consultées. Alors, de l'aveu même de Voltaire, les Papes contenaient les souverains, protégeaient les peuples, mettaient fin aux querelles du temps par une sage intervention, rappelaient aux rois et aux peuples leurs devoirs, et lançaient des anathèmes contre les grands attentats qu'ils n'avaient pu prévenir. Comment oser dire, après cela, que c'est le protestantisme qui a introduit en Europe les formes représentatives, les plus puissantes garanties de la liberté des peuples? Bien loin d'être l'auteur de cette œuvre éminemment catholique, la Réformation lui a été constamment hostile, elle a tendu non-seulement à la restreindre, mais encore à l'annihiler : nous avons dit comment. « Certes », dit Balmès, « s'il y a quelque chose qui mérite d'attirer l'attention des observateurs, c'est cette coïncidence vraiment remarquable de l'accroissement du pouvoir royal en Europe avec l'apparition du protestantisme. En Angleterre, à partir d'Henri VIII, ce ne fut pas seulement la monarchie qui prévalut, mais le despotisme le plus inique et le plus féroce. En France, après la guerre des huguenots, le pouvoir se montre plus absolu que jamais; en Suède Gustave Wasa monte sur le trône, et dès cet instant les rois exercent un pouvoir presque illimité; en Danemark la monarchie continue et se fortifie; en Allemagne on voit se former le royaume de Prusse et prévaloir généralement les formes absolues; en Autriche l'empire de Charles-Quint s'élève avec sa puissance et sa splendeur; en Italie les petites républiques disparaissent peu à peu, et les peuples, sous un titre quelconque, se rangent à la domination des princes; en Espagne enfin les antiques cortès de Castille, d'Aragon, de Valence et de Catalogne tombent en désuétude. » Ainsi donc, à dater du protestantisme, les formes représentatives et toutes ces garanties de liberté enfantées par la religion catholique disparaissent de plus en plus sous l'ascendant du trône; et cela devait être, car la réformation en brisant avec Rome avait jeté en Europe un germe perpétuel d'anarchie; pour prévenir l'action funeste de ce principe dissolvant il fallut boucher soigneusement toutes les issues par lesquelles il pouvait se faire jour : de là l'agrandissement du pouvoir royal, la centralisation, l'absolutisme.

Mais c'était en vain que les princes s'efforçaient d'opposer une digue au torrent qui devait bientôt les emporter eux-mêmes. En sonnant le tocsin sur le Pape et sur Rome,

Digitized by Google

et en tournant les esprits des hommes vers la discussion des dogmes religieux, les réformateurs les avaient préparés à discuter aussi les principes de la souveraineté. Dès lors en effet que les particuliers, dont la collection forme le peuple, pouvaient être juges et législateurs dans l'état religieux, à plus forte raison pouvaient-ils être législateurs et juges dans l'état civil. Le principe était le même, la conséquence devenait inévitable. Aussi ce fut de l'école réformée que sortit le principe fondamental de toutes les démocraties passées, présentes et futures; ce principe proclamé par Jurieu et répété dans les mêmes termes à l'assemblée constituante : « Le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. » Wiclef, le premier, avait mis dans les esprits ce germe désastreux de la souveraineté du peuple, quand il ne craignit pas de dire : « Une femmelette en état de grâce a plus de droit au gouvernement qu'un roi pécheur. » Ces principes anarchiques et subversifs de tout ordre social ne tardèrent pas à produire leurs fruits de mort. De toutes parts les peuples coururent aux armes : alors ce furent des débats interminables, des récriminations sans fin, des troubles, des rébellions, des guerres intestines, des batailles sanglantes, des supplices atroces. L'Allemagne, berceau de la réformation, fut effroyablement mutilée par ce fléau dévastateur : bientôt le ferment de la révolte s'étendit à toute l'Europe; il gagna successivement la Suède, le Danemark, la Hollande, et les satura d'anarchie pendant deux siècles entiers. L'Angleterre devint un théâtre d'horreur, et l'on vit, en France même, le feu de la révolte, comprimé à grand'peine sous les règnes vigoureux de François Ier et de Henri II, éclater enfin par la main des réformés dans la conjuration d'Amboise : il ne devait pas s'y éteindre de sitôt. Le cratère des révolutions une fois ouvert, les royaumes roulèrent de précipice en précipice jusqu'à ces grandes catastrophes qu'on appelle des bouleversements sociaux, et où viennent s'engloutir en un instant les laborieuses institutions de tant de siècles. Mais à qui la faute? N'est-ce pas au protestantisme? N'est-ce pas lui en effet qui, en brisant le pouvoir des Papes, détruisit l'espérance d'obtenir désormais justice par des moyens de douceur, et par là força les peuples de recourir à la violence pour reconquérir leurs libertés? Personne n'a mieux saisi que Bossuet cette similitude de rapports entre les principes religieux et les principes politiques ainsi que cette connexion secrète qui rattache la souveraineté du peuple à l'examen privé du rationalisme protestant. Ecoutons ce grand homme : « Ceux qui sont instruits des affaires, étant obligés d'avouer que le roi d'Angleterre (Charles Ier) n'avait point donné d'ouverture ni de prétexte aux excès sacriléges dont nous abhorrons la mémoire, en accusent la fierté indomptable de la nation: et je confesse que la haine des parricides pouvait jeter les esprits dans ce sentiment. Mais quand on considère de plus près l'histoire de ce grand royaume, on ne trouve ni la nation si rebelle, ni ses parlements si fiers et si factieux; au contraire on est obligé de reprocher à ces peuples d'avoir été trop soumis, puisqu'ils ont mis sous le joug leur foi même et leur conscience. Qu'est-ce donc qui les a poussés? Quelle force, quel transport, quelle intempérie a causé ces agitations et ces violences? N'en doutons pas, Chrétiens; la fausse religion, le libertinage d'esprit, la fureur de disputer des choses divines sans frein, sans règle, sans soumission, a emporté les courages... Que si cet esprit d'indocilité et d'indépendance s'est montré tout entier à l'Angleterre et si sa malignité s'y est déclarée sans reserve, les rois en ont souffert; mais aussi les rois en ont été cause. Ils ont trop fait sentir aux peuples que l'ancienne religion se pouvait changer. Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes quand ils les ont vues céder aux passions et aux calculs de leurs princes... Mais toutes ces disputes n'étaient encore que de faibles commencements par où les esprits turbulents faisaient comme un essai de leur liberté. Quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs : c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple. » Concluons : la Réformation, en brisant avec Rome, a consacré l'absolutisme illimité des princes; d'un autre côté, elle a posé le germe de la souveraineté du peuple en proclamant l'examen privé de la raison individuelle comme règle unique de foi, comme tribunal suprême de toutes les questions litigieuses. Cette fausse doctrine d'indépendance universelle tant prônée par le protestantisme a donc été au fond également fatale et aux peuples et aux rois. Elle a été fatale aux rois, parce qu'en les débarrassant de cet arbitrage spirituel qui les maintenait dans les bornes de la modération, et faisait ainsi le plus ferme appui de leur trône, elle les a livrés, sans garantie aucune, à la fureur d'une multitude ignorante, capricieuse et toujours emportée : ils ont pu voir alors laquelle de ces deux tutelles est plus à craindre pour eux : depuis l'exécution de Charles Ier jusqu'aux saturnales de 93, et même plus près de nous les instructions ne leur ont pas manqué. Et en 1830 et en 1848 on pouvait s'écrier encore à bien juste titre : *Et nunc reges, intelligite, erudimini qui judicatis terram!* (*Psal.* II, 10.) Si l'indépendance universelle, prêchée par le protestantisme, a été fatale aux princes, elle ne l'a pas moins été aux peuples : en effet, en diminuant dans les masses l'esprit de foi et de subordination, elle a contraint le pouvoir de recourir à l'emploi de la force, comme le seul moyen efficace pour arracher une obéissance, au moins extérieure, à cette multitude de volontés devenues orgueilleuses, revêches et opiniâtres : de là ce joug de fer qui a pesé et qui pèse encore aujourd'hui sur la plus grande partie des nations européennes. Ainsi, anarchie et despotisme,

Digitized by Google

tels ont été les résultats sociaux de la religion protestante : mais qu'est-ce qu'une doctrine religieuse qui ne peut trouver d'autre alternative pour la société que le despotisme ou l'anarchie, l'oppression ou la révolte, la domination ou la licence?

VII. *Politique.* — Ces sociétés particulières et localisées qu'on appelle la France, l'Angleterre, l'Autriche, l'Allemagne, l'Italie, ne sont pas plus indépendantes vis-à-vis les unes des autres que les individus qui les composent ne le sont entre eux. Sans doute il fallait, pour le bien des hommes, que cette division sociale existât; c'est là cette variété sans laquelle il n'y a point de libre développement, point de cette spontanéité, de cette noble émulation qui est pour la société comme pour l'individu le moyen de la perfection. Oui, mais encore une fois, la variété doit toujours résider dans l'unité, sans cela il n'y a plus d'ordre, plus de vérité, plus de beauté, : le Dieu trine et un est le type, le modèle des sociétés comme il l'est de l'âme humaine, comme il l'est de tout ce qui existe. Aussi les nations, avant de s'appartenir, appartiennent-elles au genre humain et forment toutes ensemble une société universelle sous le pouvoir suprême de Dieu et les lois générales de l'humanité. Comment pourrait-il en être autrement? Avant d'être Français, Anglais, Russes, Tartares, Chinois, Américains, Arabes, Malais ou Australiens, avant tout cela, dis-je, nous sommes hommes, nous sortons tous de la même souche et tendons tous au même but: conséquemment nous devons tendre aussi à n'avoir qu'une même âme, qu'un même cœur, qu'une même pensée, et nous embrasser tous en Dieu, dans les liens d'une vaste et unique fraternité. Ce sont ces rapports naturels et nécessaires de peuple à peuple, de nation à nation qui constituent, à proprement parler, ce qu'on est convenu d'appeler la science politique, d'un mot grec qui signifie citoyen, et, en effet, l'homme étant par excellence le citoyen du monde, on ne pouvait mieux désigner ces rapports naturels qui unissent entre elles toutes les parties du monde, qu'en les nommant la science du citoyen. Mais, à raison même de leur religion plus parfaite, les nations chrétiennes ont entre elles des rapports politiques plus intimes, et forment, sous les lois spéciales du christianisme, une société particulière dont il est la sanction et la règle. Ce sont ces lois de vérité et de justice, connues sous le nom de lois du droit des gens, *jus gentium*, qui ont été, à vrai dire, la source de la civilisation européenne. Mais qu'est-ce qui a travaillé à y soumettre les rois et les peuples? Qu'est-ce qui a combattu en faveur de la liberté? Qu'est-ce enfin qui a lutté contre ce farouche amour de la patrie, éternel obstacle à la grande unité de la famille humaine? La papauté seule : elle y a réussi, et toute autre puissance que la sienne eût échoué dans une pareille entreprise. Il faut entendre là-dessus le plus grand génie politique des temps modernes : « L'institution qui maintient l'unité de la foi, c'est-à-dire le Pape, gardien de l'unité catholique, est une institution admirable, » disait Napoléon. « On reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est un étranger en effet, et il faut en remercier le Ciel. Quoi! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille à côté du gouvernement de l'Etat? Réunie au gouvernement, cette autorité deviendrait le despotisme du sultan ; séparée, hostile peut-être, elle produirait une rivalité affreuse, intolérable. Le Pape est hors de Paris, et cela est bien. Il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux; qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France ou des rois d'Espagne, tenant la balance entre tous les souverains catholiques, penchant toujours vers le plus fort, et se relevant bientôt, si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait: c'est la meilleure, la plus bienfaisante des institutions qu'on puisse imaginer. » Un pareil aveu a une grande force dans une pareille bouche : n'oublions pas que c'est Napoléon Ier qui parlait de la sorte. Jamais le grand homme ne parla un langage plus impartial, plus sincère, plus conforme aux données de la saine raison et aux enseignements de l'histoire. En effet, que nous dit la raison en matière d'éducation politique, en matière de civilisation? Elle nous dit que, loin d'unir leurs peuples respectifs dans les liens de la fraternité, les gouvernements tendent, par leur propre poids, à les diviser, par la raison toute simple qu'ils sont les défenseurs de la nationalité et non ceux de l'humanité. Or, dans ces innombrables conflits qui sont le résultat perpétuel, inévitable de tous ces intérêts divers, pour ne pas dire opposés, peut-on ne pas souhaiter à la grande famille humaine un élément assez vaste, assez fécond pour harmoniser tous les membres épars qui la composent dans le sein d'une seule et même unité? Eh bien, cet élément unitaire, il existe! C'est le Pape, c'est Rome, c'est la société spirituelle! On dit, il est vrai, que cette société spirituelle est l'ennemie jurée du patriotisme : mais rien n'est plus faux que cette assertion. Quoi! la société spirituelle serait hostile à la patrie, parce qu'elle montre à ses membres une seconde patrie, meilleure encore que la première! Alors il faut dire aussi que cet amour même de la patrie est incompatible avec l'amour de la famille. On voit de suite l'absurdité d'une pareille déduction. Non, la société spirituelle n'est point le tombeau du patriotisme ; sans doute elle empêche l'homme de s'y confiner trop exclusivement, mais elle ne l'en fait pas sortir pour cela.

Digitized by Google

Que si la raison de l'homme réclame cette société spirituelle du catholicisme, l'histoire ne témoigne pas moins haut en sa faveur. Jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'antiquité païenne, nuit profonde où n'a point lui ce soleil bienfaisant : qu'y voyons-nous ? Partout l'égoïsme avec ses muettes et étroites profondeurs, partout ce hideux *moi* si ombrageux, si avide, si solitaire, et puis rien, rien ! La cité était pour la cité, et tout étranger n'apparaissait à ses regards impitoyables que comme un ennemi naturel ; tant elle était jalouse de ses propres droits, tant son avarice sordide redoutait de les perdre en les communiquant, ou seulement en les partageant avec d'autres ! Et puis, si la guerre venait à s'allumer entre cité et cité, peuple et peuple, oh ! alors, malheur, trois fois malheur aux vaincus ! car s'ils échappaient à l'extermination ce n'était que pour languir tristement dans les cruelles étreintes du plus lamentable esclavage. Telle fut en résumé l'antiquité païenne; faute d'un droit universel immuablement fixé, l'homme y était l'ennemi de l'homme, et avec tout leur prétendu patriotisme ces nations païennes ne furent jamais qu'un théâtre d'inhumanité qui nous glacerait d'épouvante si seulement nous pouvions nous en faire une idée. Voilà la vérité historique, et ses graves enseignements sont bien propres à nous éclairer dans cette importante question. Il est donc bien prouvé par l'expérience autant que par la raison, qu'il n'y a pas de liberté politique possible pour les peuples sans un droit immuable et universellement reconnu comme tel. Mais qu'est-ce qu'un pareil droit sans une autorité extérieure qui le détermine et qui l'applique ? Cette autorité suprême existe effectivement depuis Jésus-Christ : il a pris soin lui-même de la confier à l'Eglise, au Souverain Pontife, son vicaire, son représentant sur cette terre. Maintenant cette autorité spirituelle a besoin, pour s'exercer librement, d'être indépendante; en d'autres termes, elle suppose nécessairement la suprématie temporelle, car sans cela il est de toute évidence que son action conciliatrice et unitive serait paralysée dans sa source même. Quel n'est donc pas le crime ou plutôt l'aveuglement de ces diplomates modernes qui ont cru pouvoir séparer la puissance spirituelle du Pape de sa puissance temporelle, sans pour cela léser la civilisation chrétienne et la liberté politique des peuples ! Bien plus grand encore est celui des protestants qui n'ont pas craint de saper l'une et l'autre à la fois. Ils ont voulu émanciper l'Europe, et ils n'ont fait que la trahir, la livrer sans garantie aucune aux chances périlleuses d'une conflagration universelle. Le premier effet de la réformation fut de briser du même coup l'unité politique et l'unité religieuse. Du moment en effet où l'union de la foi et des croyances vient à cesser dans les âmes, la défiance et la haine lui succèdent aussitôt ; c'est là en définitive ce qui rapproche ou ce qui divise les hommes, parce que c'est là ce qu'il y a de plus intime au fond de tous les cœurs. Voyez plutôt ! Il y a une cinquantaine d'années que la politique moderne s'est évertuée à unir l'Irlande à l'Angleterre : on se tuera les yeux pour trouver de l'union entre ces deux contrées, mais on n'en trouvera pas le plus mince vestige. Jadis des troupes anglaises ont volé au secours de l'Espagne opprimée : c'était le temps, ou jamais, de se donner le baiser de paix et de réconciliation, de se jurer une fraternité à toute épreuve; eh bien ! non, les deux peuples ont été d'une froideur glaciale ; l'Espagne a loué la discipline de ses alliés, admiré leur sang-froid, et puis tout a été dit ! Plus près de nous enfin, dans cette guerre gigantesque, plus étonnante peut-être encore par la singularité des alliances que par celle des événements, qu'a-t-on vu ?.... Mais n'anticipons pas sur des faits qui, pour être du domaine, de l'histoire, ont besoin d'être consacrés par le temps.

Il est donc hors de doute qu'en rompant l'unité religieuse entre les Chrétiens, la prétendue Réformation a singulièrement affaibli l'union politique qui doit, ce semble, toujours exister entre les enfants d'une même famille. Ce funeste résultat est si évident, si incontestable, que Schiller lui-même, quoique protestant, n'a pu s'empêcher de l'avouer. « Les intérêts qui jusqu'à la Réformation avaient été nationaux cessèrent, » dit-il, « de l'être à cette époque..... Un sentiment plus puissant sur le cœur de l'homme que l'amour même de la patrie le rendit capable de voir et de sentir hors des limites de cette patrie. Le réformé français se trouva plus en contact avec le réformé anglais, allemand, hollandais, génevois, qu'avec son compatriote catholique..... On prodigua avec zèle à un compagnon de sa croyance des secours qu'on n'eût accordés qu'avec répugnance à un simple voisin. » Par la même raison chaque peuple s'est trouvé, suivant l'expression de Rousseau, dans un état naturel de guerre avec tous les autres, et le souverain dans un état naturel de guerre avec les sujets. Tout cela devait arriver immanquablement, du moment où s'écroulèrent les bases de ce droit public universel et inaltérable, auquel le monde chrétien devait sa civilisation. Ainsi affranchie du pouvoir spirituel défenseur suprême de la justice et du droit, la souveraineté n'eut désormais dans tous ses actes d'autre règle de conduite qu'elle-même; c'est-à-dire que les souverains se laissèrent dominer par leurs passions. A l'Evangile de Dieu interprété par le Pontife de Rome, on les vit préférer le *Livre du prince*, l'œuvre de l'homme, et de quel homme ? Qu'était Machiavel en effet, sinon un scélérat, sinon l'apôtre de la trahison, de la perfidie, de l'assassinat, du brigandage ? Et cependant son infâme politique a fait fortune, disons mieux : elle a fait fureur ! oui, à la honte de l'humanité, le machiavélisme a trouvé dans notre Europe une foule de disciples, d'admirateurs, d'enthousiastes ; il a trouvé une foule de souverains

Digitized by Google

assez criminels ou assez lâches pour mettre en pratique ses détestables théories ; pour substituer la force au droit, pour mettre la ruse et la violence au-dessus de l'équité. Dès lors l'Europe fut ouverte à toutes les ambitions, et devint une espèce de champ-clos où vinrent se mesurer tour à tour et princes et nations. Pendant que les Espagnols combattaient pour la *prépondérance politique* et les Anglais pour la *souveraineté des mers*, la Prusse parlait *d'arrondissement* et la France *d'équilibre :* chacun eut son idole pour laquelle il tuait ou se faisait tuer. La politique put donc se définir rigoureusement : *la force dirigée par l'intérêt*. On ne se demanda plus dans les conseils des rois : « Cela est-il juste ? » Mais : « Cela est-il utile ? » Une fois engagés dans cette voie désastreuse, on devait de toute nécessité aboutir à des abîmes. Ou bien en effet l'Europe se morcellerait indéfiniment comme une proie dont on cherche à s'arracher les lambeaux, ou bien la prépondérance d'un seul finirait par lui imposer le joug si honteux et si pesant de la servitude orientale. L'expérience ne tarda pas à venir confirmer les déductions de la logique, et plusieurs fois on put constater en ce sens des tentatives ambitieuses dont la tendance n'était rien moins qu'équivoque. On chercha une barrière contre ces envahissements, un remède à ces maux, c'est-à-dire qu'on chercha à se cramponner sur cette pente glissante de l'intérêt, afin de ne pas rouler jusqu'au fond de l'abîme, et alors fut inventé ce fameux système d'équilibre qui demandait ni plus ni moins à la force elle-même une garantie contre la force. En conséquence il fut ordonné de par les rois et les diplomates, de ne plus désormais considérer les nations que comme des masses inertes qu'il fallait dégrossir, afin que toutes elles pesassent le même poids. Les rose-croix de la politique crurent fixer définitivement cette chimérique balance par le traité de Westphalie ; mais ils n'aboutirent en dernière analyse qu'à ruiner la maison d'Autriche, ce boulevard du catholicisme, et à exposer l'Europe ainsi démantelée aux projets ambitieux de l'autocratie et du schisme. Pie VII en témoigna sa douleur au congrès de Vienne par la bouche du cardinal Consalvi, son plénipotentiaire. Il déplorait la perte de « cet ouvrage antique et vénérable, consacré par l'auguste caractère de la religion ; » et tous les penseurs un peu profonds ont vu avec lui dans ce saint empire romain le seul et véritable « centre de l'unité politique, » tous ont reconnu avec lui que la chute de cet « ouvrage vénérable » a été un des renversements les plus funestes de la révolution. Aussi n'y eut-il peut-être jamais en Europe des guerres plus nombreuses, plus sanglantes, plus téméraires, plus injustes que depuis l'invention de cet équilibre destiné pourtant à les prévenir toutes.

Le traité de Westphalie fut sans doute un grand scandale et une grande ineptie ; mais du moins il ne fut pas un brigandage, un crime de lèse-nation, de lèse-humanité. Il fallut venir jusqu'à ce XVIIIe siècle, où toutes les infamies semblaient s'être donné rendez-vous, pour voir s'étaler à la face du ciel ce hideux spectacle. On vit alors ce qui ne s'était encore jamais vu depuis le Christ ; on vit trois rois s'unir par un pacte satanique pour dépecer une nation et s'en adjuger réciproquement les lambeaux. C'était fouler indignement aux pieds non-seulement l'humanité, le droit, l'honneur international, mais encore la foi et la liberté dont la catholique Pologne était le martyr comme elle en avait été l'apôtre. N'importe ! Frédéric, Catherine et Marie-Thérèse n'en poursuivirent qu'avec plus d'acharnement leur infernal complot. Que dis-je ? L'Europe entière assista avec froideur à cet assassinat d'un peuple ; la France elle-même laissa faire, et comme autrefois Pilate, se lava les mains. C'est ainsi que la dissolution de la chrétienté, ébauchée dans le XVIIe siècle par le traité de Westphalie, se consomma au XVIIIe par le partage de l'infortunée Pologne. Le congrès de Vienne en 1815 fit germer de toutes parts des espérances bien nombreuses et bien vastes : du moins avait-on droit d'espérer de lui la restauration des nationalités et de leurs imprescriptibles droits. Mais que l'on fut cruellement déçu ! Certes on était bien éloigné de penser que des hommes d'Etat, organes de la légitimité, eussent marché sur les traces de ces démagogues violents dont ils n'ignoraient ni les bévues ni les crimes ; on était bien éloigné de penser qu'ils eussent contribué eux-mêmes à démolir cette souveraineté du droit dont ils étaient avant tout les représentants. Et cependant c'est ce qui arriva. Tant il est vrai que la loi de justice elle-même n'est rien sans un tribunal qui l'applique ! Il s'agissait, au congrès de Vienne, d'arracher à la France les conquêtes de la République et de l'Empire : comment arriver là ? Rien de plus simple, n'est-ce pas ? Il suffisait de restituer ces conquêtes à leurs souverains légitimes. Sans doute ! Mais c'est ce qu'on ne fit pas : on aima mieux les donner arbitrairement à d'autres, et bouleverser ainsi toutes les idées de droit public, en usant ouvertement soi-même d'un droit de conquête que l'on venait de refuser à la France. Ainsi la Belgique fut donnée aux Pays-Bas, les principautés catholiques du Rhin à la Prusse et à la Hesse protestantes ; la Russie eut le duché de Varsovie ; l'Autriche la Lombardie et la Vénétie ; une moitié de la Saxe échut à la Prusse, Gênes au Piémont, et Malte à l'Angleterre. Qu'est-ce que ce partage, sinon une adjudication internationale de souverains et de peuples, un renouvellement de ces grandes confiscations territoriales que la révolution française avait imaginées pour son usage particulier ? On dirait véritablement que les Etats *secondaires*, comme on les appelle, n'ont eu d'autre fin dans les conseils de la Providence que de servir humblement de jouets à l'ambition des grandes puissances. Encore si toutes ces muta-

Digitized by Google

tions, tous ces arrondissements avaient pu établir enfin définitivement entre tous les Etats cette balance que l'on rêvait! Mais non : depuis Charlemagne jusqu'à Napoléon ces systèmes d'équilibre ont toujours été de la plus notoire insuffisance, voire même celui de Henri IV.

Toutefois nous aimons à constater dans la politique européenne une réaction profonde et sincère depuis 1815. A peine en effet le congrès de Vienne venait-il de se terminer que les cabinets se ressouvinrent des principes de morale et de droit auxquels ils avaient traîtreusement forfait par cette œuvre de ténèbres. On vit avec édification les trois souverains d'Autriche, de Russie et de Prusse signer cette année même à Paris une *alliance* qu'ils appelèrent *sainte* et qui l'était en effet, parce qu'elle reposait uniquement sur les règles immuables du droit public et sur ces principes féconds de fraternité et d'amour hors desquels les nations, comme les individus, ne trouvent ni bonheur ni sécurité. Tous les princes du continent applaudirent à cette généreuse initiative. Mais l'esprit protestant ne trouvait pas son compte à cette œuvre de réconciliation et d'unité. Aussi se hata-t-il de protester contre elle par la bouche de cette Angleterre, qui fut toujour son plus fidèle organe : n'osant toutefois refuser ouvertement d'y adhérer, de crainte d'être mise au banc de l'opinion publique, elle eut recours à un de ces bienheureux échappatoires qui ne lui font jamais défaut en pareille circonstance. Le prince régent fit donc intervenir dans l'affaire les lois constitutionnelles de son pays, qui exigent le contre-seing d'un ministre responsable, et grâce à ce prétexte spécieux, il déclara ne pouvoir signer la *sainte alliance*. Cependant les puissances continentales ne se laissèrent pas décourager par ce premier échec; elles se réunirent de nouveau à Vérone, en 1823, pour restaurer ce congrès européen, qui seul pouvait faire prévaloir dans les questions internationales les principes immuables du droit et de l'équité. Mais, par une révolution aussi impossible à prévoir qu'à empêcher, cette seconde tentative échoua plus complétement encore que la première, et il fallut, bon gré malgré, renoncer à ce système amphyctionique, vainement invoqué par l'expérience autant que par la raison. Eh! qui donc imprima à la politique moderne ce mouvement rétrograde? Qui? je le demande, sinon l'esprit protestant, c'est-à-dire l'Angleterre? n'est-ce pas cette même Angleterre qui déconcerta encore par ses prétentions et sa mauvaise foi toutes les meilleures initiatives du congrès de Vérone, et le força enfin à se séparer sans avoir rien conclu, sous prétexte qu'elle n'était pas suffisamment informée de l'état des choses? C'est que les intérêts commerciaux de l'Angleterre et son influence sur le continent eussent été menacés par ce concert des puissances européennes, concert qui ne tendait à rien moins qu'à soumettre les intérêts généraux des peuples aux décisions d'un véritable conseil amphyctionique. Quand on pense qu'on était à la veille de réussir à fixer définitivement les bases immuables d'un droit public européen, on ne peut s'empêcher de regarder l'échec de Vérone comme un juste châtiment infligé par Dieu à tous ces souverains pour les punir de leur antique défection. Ils s'étaient déclarés indépendants de Dieu et de son autorité visiblement représentée par le Pape; et Dieu s'est plu à leur faire sentir leur dépendance et leur néant, en les laissant rouler depuis lors dans un cercle perpétuel de guerres et de discordes, en faisant échouer toutes les tentatives qu'ils ont imaginées pour en sortir.

Depuis cette fatale époque l'Angleterre a su, grâce aux menées souterraines de son hideux machiavélisme, confisquer à son seul profit tous les intérêts politiques de l'Europe. Elle a poussé à ses dernières conséquences ce détestable système de bascule qui met la force ou plutôt la ruse à la place du droit et promet un équilibre aussi précaire qu'illusoire en se portant pour arbitre des rivalités qu'il a lui-même suscitées. C'est ainsi que l'Europe s'est vue en proie à toutes les révolutions qu'il a plu à l'Angleterre de fomenter sur le continent. S'il est une chose avérée en politique, c'est que, comme l'a fort impartialement reconnu un de ses derniers ministres, l'Angleterre a vu de tout temps se ranger sous sa bannière tous les mécontents et tous les esprits inquiets du siècle, tous les hommes qui, justement ou injustement, ne sont pas satisfaits de la condition actuelle de leur patrie. Ce sont les expressions mêmes du ministre d'Etat anglais, et certes elles sont bien évidentes pour quiconque a seulement effleuré l'histoire contemporaine. Non, il n'est pas de ressources illégitimes, pas d'expédients scandaleux que l'Angleterre n'ait mis à contribution pour soutenir son influence sur le continent. Elle ne s'est pas contentée d'accueillir les mécontents de tous les pays, elle les a appelés à son aide, elle a fomenté par son or et par ses conseils leurs tentatives révolutionnaires ou anarchiques. Il n'est pas possible d'en donner ici les preuves, elles sont innombrables : aussi bien serait-ce prendre une peine inutile, car la chose est de notoriété publique. Qui ne sait, par exemple, qu'en 1847, la veille même de notre dernière révolution, on vit l'Angleterre provoquer elle-même ce volcan démagogique qui bientôt allait menacer toute l'Europe de ses laves dévastatrices? Ce ne fut pas seulement en Sicile, où l'explosion commença, que ses sbires jetèrent leurs incendiaires proclamations, ce fut encore à Naples, en Toscane, en Piémont, en Lombardie, dans les Etats Romains, en un mot dans l'Italie tout entière. Sans doute ces alliances de l'Angleterre avec la révolution ont été dissimulées avec toute l'habileté possible, mais l'adresse inimaginable du cabinet britannique n'a pu cependant empêcher le secret de transpirer au dehors, en sorte que si l'on a pu alors révoquer en doute ses honteuses menées, on ne saurait le faire aujourd'hui en face des révé-

Digitized by Google

lations publiques et privées qui les attestent de toutes parts. Mais ce qu'il y a d'odieux par-dessus tout dans cette politique toute égoïste et toute païenne de la *protestante* Angleterre, c'est la fourberie insigne avec laquelle elle cache sous des semblants d'équité, de modération, de bienveillance même, sa main parjure et audacieuse. Nous n'en citerons qu'un exemple entre mille : En 1847, pendant les troubles qui agitèrent alors la Suisse, l'Angleterre, au lieu de prendre place à côté de l'Autriche et de la Prusse, se déclara, au contraire, pour les fauteurs de l'anarchie. Toutefois, comme elle ne voulait point heurter de front les puissances continentales, elle consentit sans peine à un *memorandum* qui devait suspendre les hostilités en Suisse. Or, pendant que lord Palmerston signait ce *memorandum*, M. Peel disait confidemment au général des insurgés suisses d'en finir au plus vite avec le parti conservateur! Quelles intrigues et quelle mauvaise foi! Heureusement l'Europe commence à se lasser de cette politique protestante, elle commence à se lasser du joug de cette jalouse Angleterre, qui ne peut se soutenir qu'en fomentant des antagonismes et des haines. Déjà plusieurs tentatives ont été faites pour s'y soustraire définitivement, mais les révolutions de 1830 et de 1848 les ont fait échouer. Les puissances continentales ne se sont pas découragées pour cela, nous en avons des preuves récentes et bien capables de nous rassurer. Espérons que le temps n'est pas éloigné où elles parviendront à triompher enfin de la révolution, en triomphant de la politique protestante qui en est le foyer.

Hic tandem Sistimus nobis ubi defuit orbis.
(REGNARD.)

Notre tâche est achevée. Nous avons parcouru, au flambeau de l'histoire, le champ si tristement désert de la civilisation protestante; et maintenant nous nous demandons, en achevant cette rapide esquisse, pourquoi tant d'écrivains se sont extasiés devant cette prétendue réforme, pourquoi ils l'ont appelée, avec tant de pompe, *l'ère définitive de la civilisation moderne?* Est-ce ignorance, prévention, mauvaise foi? Nous n'osons le penser. Non, il y a parmi ces publicistes trop d'esprits élevés, d'âmes droites, de cœurs sincères, pour que nous n'écartions pas aussitôt de pareils reproches. Mais l'erreur se glisse partout. Peut-être a-t-on confondu ensemble deux mots qu'il importe extrêmement de distinguer, la *politesse* et la *civilisation*. La politesse, considérée dans les nations, paraît être la perfection ou plutôt le progrès des arts, et la civilisation, la perfection des lois. Les magnifiques développements qu'ont pris les arts depuis trois siècles ont absorbé toute l'attention; et comme ces résultats vraiment gigantesques ont coïncidé avec l'apparition du protestantisme, on s'est empressé de lui en attribuer l'honneur : *post hoc, ergo propter hoc*. La logique a pu réclamer contre cette argumentation vicieuse, l'histoire l'a dû, et elle l'a fait, elle nous a dit ce qu'il faut penser des effets de la Réformation dans le monde des arts. Quant à cette perfection de l'ordre qui seule constitue la véritable civilisation, les écrivains s'en sont en général fort peu occupés. Cependant pour apprécier l'influence civilisatrice de cette révolution religieuse du XVIe siècle, il n'était pas besoin de compulser les registres des tribunaux criminels de tous les pays, ni de comparer un à un ces immenses dossiers; non, il suffisait d'écouter le bruit des siècles et la voix de l'histoire. Et que dit cette voix, que disent les événements littéraires, politiques et sociaux des trois derniers siècles? Qu'il y a eu en Europe depuis cette époque, plus d'argent, plus de commerce, plus d'arts, plus de livres, plus de systèmes, plus de jouissances, plus d'éclat, en un mot, plus de politesse. Cela est incontestable : mais la civilisation a-t-elle marché du même pas? Voilà le problème qu'il s'agit de résoudre. Or, si l'on veut être vrai, si l'on veut être impartial, n'est-on pas contraint d'avouer que, loin d'avoir progressé de la sorte, l'Europe au contraire, a perdu en civilisation ce qu'elle a gagné en politesse? Jamais il n'y a eu autant de besoins, de cupidité, de passions, d'erreurs, d'incertitudes, de calamités, d'agitation, que depuis cette prétendue réforme, qui pourtant avait promis de ramener l'âge d'or. Quelle anarchie dans la société! quel manque de subordination! quel esprit de critique et de sarcasme! que d'égoïsme dans les cœurs! que d'animosité dans les esprits! que de misères dans la famille! que de révolutions dans l'Etat! Si les écrivains dont nous parlons avaient voulu suivre jusqu'au bout par la réflexion tous ces résultats du protestantisme, peut-être n'auraient-ils pas hésité plus que nous à regarder sa malencontreuse réformation comme le plus terrible fléau qui jamais ait pesé sur le genre humain.

INFRALAPSAIRES ou POSTLAPSAIRES — Ce sont ceux qui prétendent que Dieu a créé un certain nombre d'hommes pour les damner sans leur donner les grâces nécessaires pour éviter cette damnation, mais qu'il n'a pris cette résolution qu'en prévision de la chute d'Adam.—*Voy.* LAPSAIRES, ARMINIENS.

INSTITUTIONS CHRETIENNES. *Voy.* CALVIN.

INVISIBLES. —Secte qui n'admettait pas l'Eglise visible. Elle se composait principalement des disciples d'Osiander, de Flaccus Illyricus et de Schwenckfeld.

IRWINGIENS. — Secte sortie du méthodisme. Son instituteur est le révérend Irwing. Les irwingiens sont la dernière expression de l'illuminisme. Ils pratiquent avec plus ou moins de succès l'extase, la convulsion et le miracle : mais il leur faut, pour opérer, la prédication, le chant et la foule; alors ils reçoivent, comme au temps des apôtres, le don des langues inconnues et barbares, et font sortir de leur poitrine des bruits étranges et confus. *L'Univers* du 18 mai 1837 raconte ainsi une des séances du docteur Irwing :

Digitized by Google

« Le dimanche 16 octobre 1837, le révérend Irwing prêcha deux fois. Le matin, Mlle Hall se sentit saisie du don des langues; mais cette jeune sainte, timide encore, lutta longtemps contre l'esprit; enfin, ne pouvant plus retenir sa langue, elle se leva brusquement, alla s'enfermer dans la sacristie, et là, en secret, elle donna cours à l'inspiration qui l'animait. Ce fait annonçait de plus grandes choses. Le révérend Irwing s'étant mis à expliquer le chapitre XIIIe de la *Ire Epître aux Corinthiens*, un assistant, M. Taplin, maître de pension dans Castle-Street-Holborn, se leva et entama une violente harangue en langue inconnue. Il s'ensuivit un désordre extrême : l'assemblée entière se mit debout en tumulte; les dames poussèrent des cris déchirants, quelques-unes se précipitèrent vers les portes. Bon nombre s'imaginèrent, dans cet épouvantable fracas, que la voûte de la chapelle s'écroulait, que quelque assassinat s'était commis. Des voix crièrent : *Arrêtez! arrêtez! saisissez-le!* Et cependant, au-dessus de ce tumulte retentissait la voix surhumaine et sépulcrale du régénéré, tandis que, du haut de la chaire, le révérend Irwing, tenant étendus ses bras décharnés, semblait tour à tour suivre et seconder les mouvements de l'inspiré, et calmer par des gestes expressifs l'épouvante générale. Le désordre s'apaisa enfin, et l'assemblée apprit avec édification qu'elle venait d'être témoin d'un miracle : M. Taplin avait parlé une langue inconnue. »

J

JACQUES Ier, d'Angleterre (VIe d'Ecosse). *Voy.* ANGLETERRE, § V.

JACQUES II, d'Angleterre. *Voy.* ANGLETERRE, § VIII.

JANSÉNISME. *Voy.* BIBLE (Lecture de la), art. I et II.

JANSENISTES. *Voy.* PARTICULARISTES.

JARDINAIRES. *Voy.* HORTICULAIRES.

JEAN III WASA, roi de Suède, fils de Gustave Ier et de Marguerite, fille d'un seigneur suédois, son épouse chérie, naquit en 1537. — Fils cadet du roi, il n'était point destiné au trône, et semblait par conséquent devoir jouer un rôle secondaire. Le testament de son père lui fit la part plus belle qu'il ne pouvait s'attendre : sous le titre de duc, il partagea le gouvernement de la Suède avec ses frères le roi Eric XIV et le duc Charles de Sudermanie. La discorde régnait dans cette famille royale. Jean avait fait arrêter les ambassadeurs de son frère Eric, qui le fit en revanche condamner à mort. Il fut forcé de capituler le 12 août 1563, au château d'Abo, qu'il défendait contre les agents du roi. Il resta prisonnier à Gripsholm jusqu'en 1567, époque à laquelle les instances des ducs de Sudermanie et de Saxe lui firent rendre la liberté.

L'année suivante, une guerre ouverte éclata entre Eric et les ducs. Jean avait épousé la princesse Catherine Jagellon, du sang royal de Pologne, que le duc Ivan de Moscovie avait autrefois demandée en mariage. Un traité avait été conclu, prétend-on, entre Eric et Ivan, d'après lequel le roi de Suède devait livrer au Russe l'épouse de son frère, pendant les fêtes du mariage qui devait être célébré entre le fils des Wasa, le successeur de saint Eric, et la vivandière Catherine Maens. Les ducs apprirent le complot et refusèrent de paraître aux noces. Puis, ayant fait alliance, ils réunirent leurs troupes, marchèrent sur Stockholm, qu'ils prirent, déposèrent Eric et le reléguèrent dans une prison.

Jean fut reconnu roi, nonobstant la convention faite avec Charles, qui devait partager le trône avec son frère. [1568.] Maître du sceptre, Jean III, qui n'éprouvait que du dégoût pour le protestantisme, s'occupa de ramener ses peuples à l'orthodoxie. Il commença par faire des réformes dans la liturgie, en publia une nouvelle qu'il rendit obligatoire; puis, quand il crut le moment arrivé, il traita directement avec Rome. Malheureusement ce réformateur n'avait

Ni le cœur assez droit ni les mains assez pures.

Il voulait apporter à la discipline de l'Eglise catholique des modifications graves que le Saint-Siége ne pouvait autoriser. D'ailleurs, il avait trempé ses mains dans le sang de son frère Eric, mis à mort par son ordre le 26 février 1577. Dieu ne lui permit pas d'être en Suède le restaurateur de la foi : néanmoins il eut le bonheur de rentrer lui-même dans le sein de l'Eglise par une abjuration faite entre les mains du nonce Possevin [1578]. Cette conversion faisait concevoir les plus belles espérances, malgré les prétentions du roi, quand la reine Catherine mourut [1583]. Elle était le bon ange de la famille royale : avec elle s'évanouit l'espoir si amoureusement caressé de voir se relever en Suède l'Eglise catholique. Un an après, Jean épousa une jeune fille de seize ans, Guneila Bjelke, protestante fanatique qui changea complétement les dispositions du roi. Il rompit avec Rome, traita les Catholiques avec froideur, les vexa même, et finit par ne plus s'occuper des affaires religieuses. Cependant, en 1587, il sollicita pour son fils Sigismond la couronne de Pologne. Ce prince avait été élevé dans la foi orthodoxe par sa pieuse mère, la reine Catherine. Il fut élu et prit possession de son trône le 27 décembre de la même année. Ce fut le dernier acte religieux de Jean III dont nous ayons à nous occuper. Les dernières années de ce prince furent empoisonnées par des querelles de famille, des luttes avec la noblesse et des chicanes très-vives au sujet de sa liturgie, qu'il voulait toujours imposer au clergé luthérien. La mort le prit au milieu de ces

Digitized by Google

agitations le 17 novembre 1592 : il avait régné 23 ans. Il laissait le trône à son fils Sigismond, déjà roi de Pologne : la régence devait être exercée jusqu'à son arrivée par le duc Charles de Sudermanie. On peut voir à l'article SCANDINAVIE comment le régent s'acquitta de ses fonctions en digne fils de Gustave Wasa.

« Jean III, avons-nous dit (art. SCANDINAVIE), eût pu prendre place auprès de saint Eric; il préféra se mettre lui-même au niveau de son père. Car, qu'on ne se fasse pas illusion, faire le mal ou le laisser subsister quand on peut en arrêter les progrès, c'est la même chose. Si Jean n'a pas rendu devant Dieu le compte sévère que rendit Gustave, c'est qu'il n'avait pas, comme lui, joint à sa fatale connivence avec l'erreur la perfidie, la cruauté, la soif de l'or et des plaisirs qui distinguèrent l'auteur de la réforme suédoise. » Nous n'avons rien à dire de plus : tout sévère que paraisse ce jugement, il n'est que juste. Jean eût pu être un grand roi par ses services rendus au catholicisme; jamais, quoi qu'on fasse, il ne tiendra rang que parmi les princes, hélas! trop nombreux, dont l'histoire s'occupe pour constater le bien qu'ils auraient dû faire et qu'ils n'ont pas fait.

JERUSALEMITES (Nouveaux). *Voy.* SWEDENBORGIENS.

JOANNISTES.—Disciples de Jeanne Southcott, visionnaire extravagante, née dans le Devonshire en Angleterre, en 1750. Simple servante à Exeter, Jeanne Southcott lisait l'Ecriture avec une grande assiduité, et entra bientôt en communication avec le monde invisible. Courtisée par beaucoup d'amants, elle consulta le Ciel, d'où elle reçut, dit-elle, des inspirations pour fuir leurs aguets. Ce fut en 1792 qu'elle commença sa carrière prophétique, par un écrit où elle annonçait la destruction de Satan et le commencement du règne de Jésus-Christ. En 1813, déjà plus que sexagénaire, elle prétendit être enceinte par un influx divin, pour donner bientôt au monde un nouveau Messie. Mais la prophétesse mourut et le nouveau Schiloh ne vint point au monde. De pareilles absurdités ne l'empêchèrent point d'avoir des partisans en grand nombre; ils avaient fait préparer par souscription un magnifique berceau orné d'une inscription poétique en hébreu pour l'enfant qui devait naître. On comptait parmi ses disciples des ministres anglicans et des médecins, qui, durant quatre jours entiers, entretinrent chaud le corps de la défunte, dans l'espérance qu'elle ressusciterait et qu'elle mettrait au monde l'enfant promis. On trouve encore aujourd'hui, à Liverpool et ailleurs, des joannistes qui se laissent croître la barbe et pratiquent la circoncision. De là naquit un schisme parmi les partisans de la Southcott, dont les uns se font circoncire, les autres s'y refusent : il n'en manque pas parmi eux qui attendent toujours le grand enfantement. (*Voy.* PERRONE, *Le protestantisme est la règle de foi*, II, 1re sect., chap. 1er, n. 11.)

JOGGILI DE FELMIS (DISCIPLES DE). — Sectaires qui parurent à Zurich vers le commencement du XIXe siècle : ils désertaient le culte public, rejetaient le mariage et soutenaient que la chute du premier homme avait été provoquée par des désirs sexuels. Leur chef Joggili de Felmis mourut en 1819; mais la secte se maintint encore sans que la mort de leur chef changeât en rien leur manière de voir et de penser : elle s'étendit même dans une partie de la Suisse. Parmi les membres de cette secte, jeunes filles en partie, le fanatisme dégénérait souvent en une sorte de frénésie violente; ainsi on rapporte que quand le bailli de Rapperschwyl voulut s'opposer aux désordres de la doctrine, des jeunes filles dans un accès de rage le maltraitèrent tellement que le vieillard mourut de ses blessures.

JOHNSON. *Voy.* BROWNISTES.

JONAS (JUSTE), théologien luthérien, né dans la Thuringe en 1493, mort en 1555, laissa quelques ouvrages remplis des erreurs de Luther, dont il était un des plus ardents disciples.

JUIFS-CHRÉTIENS. — Secte fondée en Angleterre par le cordonnier William Cornhill qui essaya de réformer le protestantisme en ressuscitant les pratiques judaïques. Cornhil se déclarait Israélite et Chrétien tout à la fois, dans ce sens qu'il professait la religion protestante tout en s'abstenant de ce qui était interdit aux Juifs par la loi cérémonielle, et en particulier de la chair de porc. Du vivant de leur fondateur, les juifs-chrétiens étaient établis au nombre de quatre ou cinq cents à Ashton-sous-Lapre.

JULIERS. *Voy.* SUCCESSION.

JUMPERS. — Les jumpers (jumpers en anglais signifie sauteurs) sont des sectaires répandus dans le pays de la Nouvelle-Galle (Etats-Unis). Ils sont assez peu connus, et semblent avoir assez d'analogie avec les QUAKERS. — *Voy.* ce mot.

JURIEU. *Voy.* CAMISARDS.

JUSTIFICATION. — En abordant le dogme de la justification, nous nous trouvons au point de départ des négations de la Réforme; c'est le premier anneau qu'elle détacha de la chaîne des vérités éternelles. Nous touchons en même temps à l'un des articles les plus importants de la controverse. Comment l'homme dépouillé de la justice et de la sainteté recouvre-t-il ces dons précieux, et redevient-il héritier du royaume céleste? C'est là en effet, nous le disons ailleurs (*Voy.* SYMBOLIQUE), une question fondamentale dans le christianisme; une question qui résume à elle seule la doctrine catholique tout entière et qui en fait admirablement ressortir la merveilleuse économie. Aussi souleva-t-elle les querelles les plus acharnées et les plus opiniâtres dès la première apparition de l'hérésie naissante. Les novateurs donnaient leur opinion sur cette matière comme le palladium de toute leur Réforme; et, dans toutes les discussions, ils s'y retranchaient comme dernière leur plus sûr boulevard. « Si nous perdons cette position, » disait Lu-

Digitized by Google

ther dans les articles de Smalkalde, « c'en est fait de nous. » — « Ceux qui savent tant soit peu l'histoire de la réformation prétendue, » dit Bossuet, « n'ignorent pas que ceux qui en ont été les premiers auteurs ont proposé cet article à tout le monde comme le principal de tous, et comme le fondement le plus essentiel de leur rupture, si bien que c'est celui qu'il est le plus nécessaire de bien entendre. » (*Exposit. de la doctrine cathol.*, p. 10.)

Nous commencerons par exposer l'enseignement de l'Eglise catholique sur cette importante matière. Nous suivrons ensuite dans leurs variations les deux principales sectes protestantes considérées séparément, — les luthériens et les calvinistes, — et, dans un quatrième paragraphe, nous jetterons un coup d'œil sur celles des autres sectes moins importantes qui, à diverses époques, sont sorties du sein de la Réforme.

§ I. — *Doctrine catholique sur la justification.*

Il y a trois choses à considérer dans cet acte par lequel l'homme, passant de l'état de péché à l'état de grâce, se trouve régénéré au fond de son être, redevient enfant de Dieu, membre de Jésus-Christ et citoyen de la Jérusalem nouvelle : 1° sa nature ou son essence; 2° ses conditions, c'est-à-dire les dispositions que nous devons y apporter; 3° ses propriétés.

I. *Son essence ou sa nature.* — D'après les propres paroles du concile de Trente (sess. 6, chap. 5) la justification est *la translation ou le passage de l'état de péché à l'état de grâce, et l'association, l'union intime de l'homme avec le second Adam, Jésus-Christ notre Sauveur.* De là deux choses constituent son essence. Prise dans un sens négatif, elle donne la mort au vieil homme : elle détruit le péché dans notre âme, non-seulement quant à la *coulpe*, mais encore quant au péché lui-même, non-seulement en le couvrant de la justice de Dieu, en le remettant extrinsèquement, mais en l'enlevant et en l'effaçant réellement. « Si quelqu'un nie que par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous est conférée dans le baptême, la coulpe du péché originel nous soit remise, si même il affirme qu'alors n'est pas entièrement enlevé tout ce qui constitue le péché, mais que le péché est seulement raturé ou qu'il cesse d'être imputé, qu'il soit anathème. » (Sess. 5, can. 5.) — Considérée dans un sens positif, la justification n'est autre chose que la sanctification de nos âmes; c'est notre régénération spirituelle, un complet renouvellement de notre être qui, en éclairant notre intelligence, en ranimant notre cœur et en donnant à notre volonté l'impulsion de la justice, nous fait participer à une vie nouvelle, et qui, par suite, ne consiste pas seulement dans l'imputation extérieure de la justice de Jésus-Christ, mais dans la grâce sanctifiante elle-même, qui est un don de Dieu intrinsèque et inhérent à l'âme : « Si quelqu'un dit que les hommes sont justifiés, ou par la seule imputation de la justice de Dieu, ou par la seule rémission des péchés, sans la grâce et la charité, répandues dans leurs cœurs par le Saint-Esprit, et qui s'attachent à eux; ou même que la grâce par laquelle nous sommes justifiés est seulement une faveur de Dieu.....; qu'il soit anathème ! » (Sess. 6, can. 11.)

« Ainsi, » dit Bossuet, « la justice de Jésus-Christ est, non-seulement imputée, mais actuellement communiquée à ses fidèles par l'opération du Saint-Esprit, en sorte que non-seulement ils sont réputés, mais faits justes par sa grâce. Si la justice qui est en nous n'était justice qu'aux yeux des hommes, ce ne serait pas l'ouvrage du Saint-Esprit. Elle est donc justice même devant Dieu, puisque c'est Dieu même qui la fait en nous, en répandant la charité dans nos cœurs. » — « Toutefois, » ajoute-t-il, « il n'est que trop certain que la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair, et que nous manquons tous en beaucoup de choses. Ainsi quoique notre justice soit véritable par l'infusion de la charité, elle n'est point justice parfaite à cause du combat de la convoitise, si bien que le continuel gémissement d'une âme repentante de ses fautes, fait le devoir le plus nécessaire de la justice chrétienne. Ce qui nous oblige de confesser humblement avec saint Augustin, que notre justice en cette vie consiste plutôt dans la rémission des péchés que dans la perfection des vertus. » (*Exposit. de la doctr. cathol.*, p. 10.)

II. *Conditions ou dispositions requises pour participer à la justification.* — Deux choses sont nécessaires pour la justification : la grâce prévenante de Dieu et le concours de notre propre volonté. Par lui-même, l'homme pécheur ne saurait mériter le don surnaturel de la justification. Plongé dans les ténèbres du péché et captif sous le poids du mal, il n'a pas sans doute perdu ses facultés religieuses, mais il est néanmoins incapable de rien faire qui puisse mériter sa réhabilitation. De sorte qu'abandonné à ses propres forces il serait condamné à subir à jamais les tristes conséquences de sa faute. Mais Dieu, dans sa paternelle bonté, va au-devant de lui, et le rappelle au bercail en lui donnant sa grâce prévenante. Or cet appel miséricordieux de notre Créateur n'agit pas infailliblement : il respecte les lois de notre libre arbitre et exige son concours. Pour être justifiés, il faut que par la foi, l'espérance, la charité, des œuvres de pénitence, en un mot par une sincère conversion de notre cœur, nous correspondions généreusement à cette impulsion de sa grâce. C'est ce que donnent à conclure les commandements, les promesses, les menaces, les reproches que nous trouvons si souvent dans le livre des vérités : *Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de la même manière.* (*Luc.* XIII, 3.) — *Si l'impie fait pénitence de ses péchés et qu'il garde mes préceptes, il vivra et ne mourra pas.* (*Ezech.* XVIII, 21.) — *Faites pénitence, et recevez le baptême au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés*, disait le prince des apôtres aux Juifs que sa parole inspirée avait excités au repentir. (*Act.* II,

Digitized by Google

38.) Et qui ne connaît ces paroles mémorables de saint Augustin : *Qui fecit te sine te, non te justificabit sine te.... fecit nescientem, justificabit volentem.* (Serm. 15, cap. 11, n. 13.) — Que si l'apôtre saint Paul enseigne que *l'homme est justifié par la foi et gratuitement* (*Rom.* III, 24), le concile de Trente va lui-même nous expliquer dans quel sens nous devons prendre ces paroles : « Elles doivent être entendues en ce sens..... que nous sommes dits être justifiés par la foi, parce qu'en effet la foi est le commencement du salut de l'homme, le fondement et la racine de toute justification sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu et d'arriver à l'association de ses enfants. Et de même nous sommes dits être justifiés gratuitement, parce que, en effet, rien de ce qui précède la justification, soit la foi, soit les œuvres, ne mérite la grâce même de la justification : car si c'est une grâce, elle ne vient pas des œuvres : autrement comme dit l'Apôtre (*Rom.* XI, 6) : *La grâce ne serait pas grâce.* » (Sess. 6, cap. 8.)

III. *Propriétés de la justification.* — Pour cette dernière partie, la doctrine catholique peut se ramener aux trois points suivants :

1° L'homme, sans une révélation spéciale, ne peut pas avoir la certitude entière de son salut. Il ne doute pas de la miséricorde de Dieu, du mérite de Jésus-Christ, de la vertu et de l'efficacité des sacrements ; mais aussi, en tournant les yeux sur lui-même, en considérant son indisposition et ses propres faiblesses, il a lieu de craindre pour sa grâce. Si la justification l'a purifié de ses souillures, il n'ignore pas le terrible combat que doit lui livrer la concupiscence dont il porte encore le germe dans son cœur. Se rappelant qu'il est écrit que *Personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine* (*Eccle.* IX, 1) ; qu'il ne faut pas être sans crainte au sujet du péché pardonné (*Eccli.* V, 5) ; que celui qui est debout doit prendre garde de tomber (*I Cor.* X, 12) ; il n'opère son salut, selon la recommandation de l'Apôtre, qu'avec crainte et tremblement. (*Philip.* II, 12.)

2° La grâce sanctifiante n'est pas égale dans tous ceux qui l'ont reçue, et elle est dans chacun de nous susceptible d'accroissements. *Le sentier des justes*, est-il écrit au *Livre des Proverbes* (IV, 18), *est comme une lumière éclatante ; il s'allonge, il s'accroît jusqu'au jour parfait.* — Et dans l'*Apocalypse* (XXII, 11) : *Que celui qui est juste soit encore justifié ; que celui qui est saint se sanctifie encore.* C'est aussi la doctrine expresse du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que la justice reçue ne se conserve pas et même ne s'augmente pas devant Dieu par les bonnes œuvres..... ; qu'il soit anathème. » (Sess. 6, can. 24.)

3° La justification n'est pas *inamissible ;* mais nous la perdons par le péché mortel. — La chute des anges, du premier homme, de David, de Salomon, de Judas et de tant d'autres en sont des exemples bien frappants. C'est d'ailleurs ce que nous trouvons consigné à chaque page de l'Ancien et du Nouveau Testament : *Lorsque le juste se détournera de la justice et qu'il commettra l'iniquité, il y mourra.* (*Ezech.* XVIII, 26.)—*Ils croient pour un temps, et ils tombent au moment de la tentation.* (*Luc.* VIII, 13.) — *Vous n'avez plus de part à Jésus-Christ, vous qui cherchez votre justification dans la loi, vous avez perdu la grâce, vous êtes déchus de la grâce* [*a gratia excidistis*]. (*Galat.* V, 4.) — Aussi le concile de Trente frappe-t-il d'anathème celui qui dit que l'homme une fois justifié ne peut plus pécher, ni perdre la grâce. (Sess. 6, can. 23.)

Prédestination.— Comme en étudiant les variations des calvinistes nous devrons nécessairement parler de leur système sur la prédestination, puisque c'est surtout par ce côté que se distinguent leurs erreurs, nous allons donner dès maintenant l'enseignement catholique sur cette matière. Or voici comment le docteur de la grâce définit ce point mystérieux de notre Symbole : « Cette prédestination n'est rien autre chose qu'une prescience, une préparation des bienfaits de Dieu, qui assure infailliblement le salut de tous ceux qui parviennent au salut. »—Qu'il y ait de la part de Dieu une véritable prédestination, c'est ce que plusieurs passages des Livres sacrés ne permettent pas au Catholique de révoquer en doute. *Ceux qu'il a prédestinés*, dit saint Paul (*Rom.* VIII, 30), *sont aussi ceux qu'il a appelés, et ceux qu'il a appelés il les a justifiés ; or ceux qu'il a justifiés, il les a admis dans sa gloire.—Il nous a choisis en lui, avant la création du monde, pour que nous fussions saints, selon la décision de sa volonté.* (*Ephes.* I, 4, 5.) Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que dans son unique et éternel regard le Tout-Puissant embrasse toutes nos actions, et que dès lors cette prédestination n'a lieu qu'en conséquence des mérites de nos bonnes œuvres, en conséquence du bon usage que nous ferons de notre liberté. *Venez, les bénis de mon Père*, dira Jésus-Christ aux prédestinés, *possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde.* (*Matth.* XXV, 34.) « Et quelle en est la cause ? » demande saint Chrysostome ; « c'est que *j'ai eu faim et que vous m'avez donné à manger.* (*Ibid.*, 35.) Car avant que vous fussiez nés, je savais que vous seriez ce que vous êtes, et tout cela dès lors vous a été préparé. » (Hom. 8, *in Matth.* XXV.) — De même l'Eglise enseigne que la réprobation est une conséquence des péchés de quelques hommes prévus par Dieu, et non pas un décret absolu de sa part, puisqu'il veut le salut de toutes ses créatures et qu'il donne à toutes les grâces suffisantes pour l'opérer. — « Dieu, » dit saint Augustin, « ne peut condamner personne qu'il n'ait *démérité*, parce qu'il est juste. »— Observons donc aux réformateurs que cette doctrine conserve à l'homme sa propre liberté, et que si, par conséquent, il pèche, c'est à l'abus de cette liberté qu'il faut en attribuer la faute et non pas à la volonté de Dieu, selon ces paroles du Prophète-roi : *Non Deus volens iniquitatem tu es* (*Psal.* V, 5), et celles de saint Jacques : *Deus intenta-*

Digitized by Google

tor malorum est, ipse autem neminem tentat. (*Jac.* I, 13.) — Observons encore qu'elle ne contredit point la nécessité de bonnes œuvres, puisque ce sont ces œuvres elles-mêmes qui doivent être le motif de notre prédestination. — *Vous m'avez donné à manger.....* Aussi le concile de Trente enseigne-t-il: « que personne, quelque justifié qu'il soit, ne doit s'estimer exempt de l'observation des commandements de Dieu...; qu'il ne faut point avoir de présomption téméraire de sa prédestination, puisque sans une révélation spéciale de Dieu, on ne peut savoir ceux qu'il s'est choisis...; mais qu'il faut travailler à son salut dans les travaux, dans les veilles, dans les aumônes, dans les prières, dans les offrandes, dans les jeûnes et dans la pureté... » (Sess. 6, chap. 11, 12 et 13.)

§ II. — *Variations des luthériens sur la justification.*

Troublé par la mort subite de son ami, Luther s'était précipité dans le couvent d'Erfurth pour y trouver le calme et le repos, et il n'y avait trouvé que terreurs et qu'angoisses. Prenant pour des réalités les rêves de son cerveau malade, pour des menaces du ciel les fantômes de son imagination fiévreuse et délirante, il avait sans cesse à lutter contre le désespoir, tremblant, nous dit-il lui-même, que la terre ne s'ouvrît sous ses pas, et qu'il ne tombât soudain dans les feux éternels des vengeances divines.—Un jour qu'il se promenait en proie à sa mélancolie ordinaire, il trouva sur son passage un vieux moine qu'il interrogea douloureusement. « Mon frère, » dit le religieux, « je sais un remède aux maux qui vous tourmentent. » — « Et lequel, » reprit Martin avec une voix tremblante. — « La foi, » dit le moine. — « La foi, » reprit Luther que ce mot avait bouleversé, « la foi. » — « Oui, mon frère, la foi gratuite: croire c'est aimer, et qui aime sera sauvé. » Les yeux du malade brillèrent d'un feu nouveau. « La foi, » répétait-il, « croire, aimer! » comme une âme qui sort d'un long rêve. — « Oui, » continua le frère, « n'avez-vous pas lu ce passage de saint Bernard : « Crois que par Jé« sus tes péchés te seront remis, » c'est le témoignage que l'Esprit-Saint met dans le cœur de l'homme; car il dit : « Crois, et tes « péchés te seront pardonnés. » (Audin, *Histoire de Luther*, chap. 2e.) Ces paroles le calmèrent instantanément. « Ce fut, » dit-il, « comme un éclair qui m'illumina soudain : je ne rencontrai plus aucun nuage ni dans les Pères ni dans les saintes Ecritures. » Plus d'obsessions nocturnes, plus de distractions dans ses études, plus de frayeurs dans ses prières. Mais d'un excès passant à l'autre, son esprit extravagant et paradoxal exagéra les paroles du moine. Il en conclut que *la foi seule justifie*, et c'est de là que part tout son système sur la justification.

Mais qu'entendait-il donc par cette foi justifiante? Il va lui-même nous l'apprendre, et nous faire par là même pénétrer plus avant dans sa doctrine sur toute cette matière. « ... La foi qui justifie, c'est la foi qui saisit Jésus-Christ par la parole, la foi qui est parée, ornée de Jésus-Christ, mais non pas celle qui renferme la charité. Pour être ferme, inébranlable, la foi doit s'attacher à Jésus-Christ; car lorsqu'elle ne repose pas sur ce fondement, les angoisses et les alarmes de la conscience viennent bientôt la renverser et la détruire. Mais quand elle a saisi Jésus-Christ, qu'elle s'est édifiée sur cette pierre angulaire, la loi fait vainement retentir ses préceptes et ses menaces, l'homme peut encore croire à sa justice au milieu de l'iniquité. Comment cela? Comment est-il juste de cette manière? Il l'est ainsi par le noble trésor, par la noble perle, par Jésus-Christ. » (Moehler, *Symb.*, tom. I, p. 187.)

Ainsi donc : 1° nous sommes justifiés par la foi seule : d'où il suit que les œuvres sont complétement étrangères à notre justification : « La loi fait vainement retentir ses préceptes et ses menaces. » — « Ni la contrition, » dit-il ailleurs, « ni aucune autre vertu ne peuvent nous servir d'instrument pour saisir la grâce de Dieu : il n'y a que la foi. »

2° Notre justification n'est plus la sanctification de nos âmes ; elle ne s'opère plus par une justice intrinsèque et inhérente, mais par la justice de Jésus-Christ que Dieu veut bien nous imputer comme si elle était la nôtre propre et que nous pouvons en effet nous approprier par la foi : « La foi qui saisit Jésus-Christ, qui est parée de Jésus-Christ. » — Elle n'est plus la rémission de nos péchés puisqu'elle n'est rien d'interne à l'âme; mais elle met un voile sur ces péchés sans les détruire : elle les couvre de la justice de Jésus-Christ, et les dérobe aux yeux de Dieu qui cesse de nous les imputer. « L'homme peut croire à sa justice au milieu de l'iniquité. »

3° Comme notre justice n'est autre chose que la justice même de Jésus-Christ et qu'elle ne dépend en aucune manière des dispositions de l'homme, elle doit être identique et égale dans tous ; comme de plus cette justice divine ne saurait nous faire défaut, chacun doit être certain de sa justification, non pas seulement d'une certitude morale, mais d'une certitude absolue et infaillible par laquelle le pécheur doit croire qu'il est justifié de la même foi dont il croit le reste de la révélation.

Tel fut donc, sur les trois points que nous avons distingué dans la justification, le système que les paroles défigurées du vieux moine d'Erfurth firent rêver à l'imagination de Luther. Et à peine l'eut-il mis au jour qu'il souleva les plus vives discussions. De célèbres docteurs catholiques, Eck, Emser, Prierias....., comprenant la funeste importance d'une semblable innovation, prirent en main la cause de la saine doctrine et réfutèrent avec une noble ardeur l'hérésie naissante. Poursuivis par leurs éloquentes démonstrations, Luther et ses séides devaient inévitablement, ainsi que les hérétiques de tous les temps, s'engager dans la voie des variations. Aussi les vit-on donner successivement à leur doctrine mille formes diverses,

Digitized by Google

recourir pour la défendre aux détours et aux équivoques du langage, dresser sans cesse de nouvelles confessions de foi, avancer dans ces symboles des propositions essentiellement contradictoires, faire parfois d'importantes concessions pour s'enfoncer ensuite plus loin dans l'erreur, donnant ainsi eux-mêmes le contraste de leurs perpétuels changements et de leurs interminables subterfuges, avec l'immuable simplicité de la symbolique que défendaient les théologiens de l'Eglise.

C'est d'abord la confession d'Augsbourg qui vient apporter au songe de Luther une première et bien notable modification. L'universel conciliateur Mélanchthon, chargé, comme on le sait, de rédiger ce premier symbole, travailla avec tout le soin qu'on pouvait exiger de son talent à expliquer l'article qui nous occupe, comme le témoignent plusieurs de ses lettres, et la demande qu'il fit par deux fois à l'empereur de donner une attention particulière à ce point, comme étant le plus important de tout l'Evangile, et celui aussi sur lequel il avait le plus réfléchi. Or sur la nature de la justification, nous trouvons dans différents endroits de ce symbole et de son apologie « que la foi nous justifie et nous régénère et nous apporte le Saint-Esprit..... qu'elle régénère les cœurs et qu'elle enfante la vie nouvelle..... qu'être justifié, c'est d'injuste être fait juste; et qu'être régénéré, c'est aussi être déclaré et réputé juste. » — « Ce qui montre, » ajoute Bossuet, « que ces deux choses concourent ensemble. » (*Hist. des variat.*, liv. III.) — Sur les conditions à remplir pour participer à la grâce sanctifiante, il n'enseigne pas moins expressément la nécessité du concours de notre volonté, la nécessité et le mérite des bonnes œuvres : « Les bonnes œuvres sont dignes de grandes louanges, elles sont nécessaires et elles méritent des récompenses... Il y a des récompenses proposées et promises aux bonnes œuvres des fidèles, et elles sont méritoires, non de la rémission des péchés ou de la justification, mais d'autres récompenses corporelles ou spirituelles, selon ce que dit saint Paul (*I Cor.* III, 8), que *chacun recevra sa récompense selon son travail :* car l'accomplissement de la loi qui vient en conséquence de la foi, est occupé autour de la loi même, et là, la récompense est offerte, non pas gratuitement, mais selon les œuvres, et elle est due; et aussi ceux qui méritent cette récompense sont justifiés devant que d'accomplir la loi. » — Enfin, quant au troisième point, c'est-à-dire, aux propriétés de la justification, il admet la certitude infaillible de la rémission des péchés que Luther lui faisait produire dans les consciences, mais il nie qu'elle soit égale et identique dans tous les cœurs, et il proclame la possibilité de l'augmentation de la grâce, en disant « que notre action doit être jointe aux dons de Dieu, qu'elle nous conserve, et qu'elle en mérite l'accroissement; » et en louant cette parole de saint Augustin : « Que la charité, quand on l'exerce, mérite l'accroissement de la charité. » (Bossuet, *Hist. des variat.* liv. III.)

De cette profession de foi au système primitif de Luther, la distance, on le voit, était bien grande. Et même, si l'on en retranche la certitude de la rémission des péchés et l'exclusion de la vie éternelle dans le mérite de notre coopération, elle se rapproche de bien près de la doctrine catholique, ou plutôt elle pourrait se confondre avec elle. Aussi quelques années plus tard, les luthériens voulaient-ils effacer ces articles de la confession d'Augsbourg. Mais que seraient donc devenus tous leurs symboles, si à diverses époques les disciples du moine augustin avaient voulu en enlever tous les dogmes qu'ils ne professaient plus?

Cette seconde phase de la justification luthérienne ne devait pas au reste être elle-même de longue durée. D'aussi importantes concessions sur le *point essentiel de la rupture avec l'Eglise romaine* pesaient au génie brouillon de Luther. « Tu nous a mis trop près des papistes, » écrivait-il à Mélanchthon; « je ne saurais rester en la compagnie de ces papelards; » et il cherchait en même temps de nouvelles combinaisons sur la foi et sur les œuvres. Il y était d'ailleurs obligé sous peine de voir se refroidir le dévouement que lui avait assuré, de la part de personnages influents, la morale exprimée dans cette lettre fameuse écrite par lui de Wartbourg à Mélanchthon : « Sois pécheur, et pèche fortement; mais plus fortement encore crois et te réjouis en Jésus-Christ..... Nous devons pécher tant que nous sommes ici-bas... » — Ils n'avaient pas vu d'un aussi bon œil la nécessité des bonnes œuvres professée dans la confession d'Augsbourg et dans son apologie. Un jour donc, au milieu d'un grand festin *où l'on s'en donnait à la Luther* (ces paroles étaient proverbiales en Allemagne pour désigner de grandes débauches), l'un d'eux se plaignit hautement au novateur de ce qu'il semblait vouloir retenir de vieux restes de la discipline romaine : « Nous devons prendre garde, » ajouta-t-il, « à ne pas nous laisser ravir la liberté que nous avons recouvrée; autrement on nous replongerait dans une nouvelle servitude; et déjà Mélanchthon renouvelle peu à peu les anciennes traditions. » — Luther, qui bientôt après devait accorder une seconde femme à la demande du landgrave de Hesse, voulut faire à ce seigneur une tout aussi prompte justice sur le sujet de ses plaintes; et c'est alors qu'il établit sa subtile distinction entre la vie éternelle et les choses que Dieu demande quelquefois à l'homme sur cette terre. « Or, » disait-il, « si l'on a enseigné à Augsbourg que les bonnes œuvres sont nécessaires, on a voulu seulement faire entendre qu'elles étaient nécessaires comme des choses que Dieu exige de l'homme, mais non pas comme une condition indispensable pour opérer son salut... Au reste, » ajoutait-il, « c'est un don si précieux de croire, que si l'on pouvait commettre un adultère dans la foi, ce ne serait pas un péché..... Les âmes pieuses qui font le bien

Digitized by Google

pour obtenir le royaume des cieux n'y parviendront jamais; je les regarde comme des impies : il est plus urgent de se prémunir contre les œuvres que contre le péché. » (Audin, *Hist. de Luther*, t. I, p. 290.) Telle fut l'indulgente doctrine que Luther enseigna dans les articles de Smalkalde, qu'il composa pour être présentés au concile de Mantoue convoqué par Paul III, et qui, avec la confession d'Augsbourg et son apologie, forment le troisième symbole de la secte.

A la suite de ces articles on vit successivement paraître en 1544 et en 1545 deux autres confessions de foi publiques, qui ne se distinguent que par la grossièreté des injures et l'indécence du langage et qu'à ce titre nous croyons devoir passer sous silence. Toutes deux étaient de Luther qui, dans son grand et son petit Catéchisme (conservés sous le nom de Bible des laïques), voulait expliquer aux simples fidèles comment s'opérait leur réconciliation avec Dieu. Et il est vraisemblable que la fécondité de sa plume était loin encore d'être épuisée quand la mort vint l'enlever [1546] à la suite d'un festin de réconciliation où pour la dernière fois il *s'en donna à la Luther*.

Quelques jours seulement après sa mort, un de ses disciples publiait un nouveau système sur le dogme de la justification. C'était Osiander, qui depuis longtemps avait rêvé et combiné sa doctrine, mais qui, craignant à si juste titre les emportements de l'inflexible saxon, n'avait pas encore osé la produire. En lisant et en méditant ces paroles du prophète Jérémie, chap. xxiii, 5, 6 : *Un temps vient où un roi régnera selon la justice..... Israël habitera ses maisons sans rien craindre; et voici le nom qu'il donnera à ce roi : Le Seigneur qui est notre juste par excellence, la source de notre justice et le principe de notre bonheur.....*; il avait vu soudain se développer à ses yeux un plan tout achevé sur l'article en question. « De même, » dit-il, « que c'est la vie substantielle de Dieu qui nous fait vivre, que c'est l'amour essentiel de Dieu pour lui-même qui donne l'amour à nos cœurs; de même c'est la communication de sa justice essentielle qui nous rend justes; à quoi il faut ajouter la substance du Verbe incarné : qui est en nous par la foi, par la parole et par les sacrements. » — Une semblable théorie avait à coup sûr le mérite de la nouveauté et, par suite, des droits bien solides à un grand nombre de partisans parmi des hommes que l'appât de l'erreur avait entraînés hors des sentiers de la vérité. Toutefois l'insolence de son auteur lui attira des ennemis, et plusieurs luthériens, sous prétexte de fidélité à la *justice imputative* de leur premier maître, demandèrent à grands cris sa condamnation. Mais, plus sage et plus modéré, Mélanchthon fit tous ses efforts pour éteindre ces divisions intestines, craignant que la Réforme, à force de se diviser, ne finît par s'en aller en lambeaux.

C'était aussi pour éviter ces querelles domestiques et si scandaleuses pour les brebis du nouveau bercail évangélique que depuis quelque temps il ne parlait plus qu'en termes si vagues et si généraux, que chacun y pouvait voir ce qui lui semblait le plus conforme à ses pensées. Ainsi, dans la *Confession saxonique* qu'il rédigea en 1551 par ordre de l'électeur Maurice, il consacra plusieurs pages remplies de phrases obscures et ambiguës, à l'exposition d'une doctrine qu'il aurait pu expliquer en quelques lignes, comme il l'avoue lui-même dans une lettre à un de ses amis. Il avait depuis longtemps quitté sa première et sa seconde opinion sur le libre arbitre, sur la nature et les propriétés de la justification; mais pour ne pas paraître contredire ouvertement son symbole d'Augsbourg, pour ne point froisser les zwingliens ni mécontenter Osiander, il se lança dans une longue discussion sur la distinction des péchés mortels et des péchés véniels, tâchant de la rendre pour chacun complétement inoffensive. Son parti toutefois ne lui sut pas gré de toutes ses hyperboliques précautions. Les luthériens furent choqués de ce qu'il eut pour *ainsi dire* rejeté la justice imputative du moine augustin; et, trouvant d'ailleurs qu'il avait trop explicitement insinué l'exercice du libre arbitre dans les opérations de la grâce, en disant que la *volonté n'est pas oisive, ni sans action*, ils condamnèrent formellement cette expression dans deux de leurs assemblées synodales. — Un jour qu'on lui reprochait d'avoir dit si peu de choses en tant de mots : « Puis-je, » répondit-il, « expliquer la vérité tout entière dans le pays où je suis, et la cour le souffrirait-elle?.... Je dirai la vérité quand les cours ne m'en empêcheront point. » Il faut avouer que bien différents étaient le langage et la conduite des premiers prédicateurs de l'Evangile qu'on voulait réformer, quand ils bravaient la fureur des tyrans et leur répondaient : *Qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*. (*Act.* v, 29.)

Les efforts de Mélanchthon ne firent donc que rendre plus vives encore et plus opiniâtres les querelles de la secte luthérienne. Chaque système avait ses défenseurs, tous ennemis déclarés les uns des autres, se prodiguant tous les insultes et les outrages. C'étaient tous ceux de Luther, ceux de Mélanchthon, celui d'Osiander, celui de Brentius, et tant d'autres, dont les auteurs, moins connus, voulaient tirer les conséquences du libre examen, et se donner le plaisir de se faire à eux-mêmes leur propre doctrine. Pour apaiser ces tempêtes et mettre un terme à tous ces déchirements, André, chancelier de l'université de Tubingue, composa son *Abrégé des articles controversés parmi les théologiens de la confession d'Augsbourg*, se proposant, comme il s'en vantait lui-même, de décider tous ces articles, et de les concilier selon la règle et l'analogie de la parole de Dieu, et la brièvе formule de la doctrine chrétienne. C'est le huitième symbole luthérien, plus connu sous le nom de *Livre de la concorde*. Nous avons omis la confession de Wittemberg, dressée par Brentius en 1552, et qui roule presque ex-

Digitized by Google

clusivement sur l'article de l'EUCHARISTIE. (*Voy.* cet article.) Sur ce qui concerne la justification, le chancelier, dans sa nouvelle formule, s'occupait surtout de la certitude du salut et de la coopération de notre volonté avec la grâce de Dieu. Pour le premier point, il enseigne que les fidèles, au milieu des luttes et des misères de cette vie, ne doivent nullement douter ni de la justice qui leur est imputée par la foi, ni de leur salut éternel. Mais il a soin d'ajouter lui-même que cette certitude n'est plus la même que celle que voulait Luther; que ce n'est pas une certitude absolue, mais une certitude conditionnelle, et supposé que le fidèle ne s'éloigne pas de Dieu par une malice volontaire. — « La conversion de l'homme, » dit-il sur la seconde question, « est une opération et un don du Saint-Esprit qui agit en nous comme dans un sujet qui souffre : l'homme demeurant sans action et ne faisant que souffrir. » Et pour répondre à l'objection qu'on lui faisait touchant l'inutilité dont cette doctrine frappait la prédication et les sacrements, il formula huit propositions différentes, pour en démontrer l'efficace. — Or, voici par quelle comparaison un autre luthérien cherchait, quelques années plus tard, à faire comprendre cette nouvelle théorie : « Les hommes sont abîmés dans un lac profond, sur la surface duquel Dieu fait nager une huile salutaire, qui délivrera par sa seule force tous ces malheureux, pourvu qu'ils veuillent se servir des forces naturelles qui leur sont laissées pour s'approcher de cette huile, et en avaler quelques gouttes. » — « Or, cette huile, » remarque Bossuet, « c'est la parole annoncée par les prédicateurs. Les hommes peuvent d'eux-mêmes s'y rendre attentifs; mais aussitôt qu'ils s'approchent par leurs propres forces pour l'écouter, d'elle-même, sans qu'ils s'en mêlent davantage, elle répand dans leurs cœurs une vertu qui les guérit. — Ainsi, tous les vains scrupules par où les luthériens, sous prétexte d'honorer Dieu, détruisent premièrement le libre arbitre, et craignent du moins dans la suite de lui donner trop, aboutissent enfin à lui donner tant de force, que tout soit attaché à son action et à son exercice le plus naturel. Ainsi on marche sans règle, quand on abandonne la règle de la tradition. On croit éviter l'erreur des pélagiens : on y revient par un autre endroit, et le circuit qu'on fait ramène au semi-pélagianisme. » (*Hist. des variat.*, liv. x.)

Ici se termine la liste des symboles des luthériens, mais non celle de leurs variations : le cours n'en devient, au contraire, que plus rapide. Sans cesse s'élèvent de nouvelles sectes, qui se divisent aussitôt et se subdivisent à l'infini. Et après tous ces changements, leur principe devait infailliblement, sur le dogme de la justification comme sur tous les autres, les conduire à la tolérance universelle de toutes les opinions, à l'individualisme religieux, forme actuelle du protestantisme. Quand on abolit la vérité, en tant que loi des intelligences, on proclame la liberté absolue de croyance, et l'on établit autant de religions qu'il peut monter de pensées dans l'esprit de l'homme. — C'est d'abord le ministre Jurieu, qui, pour excuser les diverses transformations des dogmes réformés, met au jour son absurde système des articles fondamentaux. (*Voy.* l'art. EUCHARISTIE.) — Ce sont ensuite les théologiens des universités d'Allemagne, qui, pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, s'engagent dans de vaines discussions, dans de puériles distinctions, dans d'insaisissables subtilités, tantôt sur la coopération de notre libre arbitre avec l'opération du Saint-Esprit, tantôt sur la certitude absolue et relative de notre justification, et qui, à l'aide de ce qu'on appelle l'exégèse biblique, c'est-à-dire d'une critique sans frein, nient les prophéties, les miracles, et ne voient plus dans la plupart des faits de l'Ancien Testament qu'une succession de mythes, de simples allégories. — Ce sont enfin les indifférents de nos jours, qui donnent une si juste idée de ce que pouvait devenir le protestantisme poussé à ses dernières conséquences. Ils ont cependant encore une sorte de drapeau commun pour maintenir parmi eux une apparence d'unité doctrinale; et s'ils ne savent pas tous s'y rallier quand ils voient leurs anciens symboles attaqués, tous du moins savent retrouver le style de leurs premiers pères quand il s'agit de calomnier la *doctrine des papistes*, d'injurier les *idolâtres*, les *adorateurs de la bête*. — Ils ont encore des chaires, des professeurs pour les remplir, et des disciples pour recueillir leur doctrine. Mais quelle est cette doctrine? Mœhler va nous l'apprendre (94). « Les protestants du jour, même les plus rigides, rejettent bien loin la doctrine du XVIe siècle concernant la justification; mais comme les réformateurs sont, après tout, les pères de la secte, pour sauver l'honneur de l'infaillibilité luthérienne, ils mettent l'enseignement catholique dans la bouche de ces dévots personnages, et nous attribuent charitablement leurs erreurs. Il faut voir cela pour y croire. Le docteur Hahn, professeur à Leipsig, dit ce qui suit dans son écrit sur l'état actuel du christianisme : « Mélanchthon a rectifié dans l'*Apologie* l'idée catholique de la justification, en enseignant la nécessité des bonnes œuvres. Il a prouvé que l'Evangile a complété la doctrine de l'Ancien Testament sur la grâce de Dieu en Jésus-Christ; grâce qui s'étend à tous ceux qui, avec des sentiments de pénitence, ont une foi vive, animée, active par la charité. » Vous l'avez entendu, les Catholiques nient la nécessité des bonnes œuvres, et les réformateurs enseignent que la foi doit remplir les préceptes, marcher de justice en justice et produire la sainteté dans les âmes! C'est un fait incontestable : les protestants ont totalement perdu de vue le véritable

(94) *Symbol.* de *Mœhler*; trad. Lachat, en 3 vol. in-8°, Paris, chez Vivès, édit. 1852.

Digitized by Google

protestantisme. Qu'est-ce donc que la chose qu'on appelle encore de ce nom? »

§ III. — *Variations des calvinistes sur la justification.*

Ce furent les discussions sur le dogme du sacrement de nos autels qui, on le sait (*Voy.* l'art. Eucharistie), allumèrent la discorde dans le nouveau bercail évangélique, et amenèrent la séparation des deux grandes sectes des *luthériens* et des *sacramentaires*. Mais la lutte ne devait pas se borner longtemps à cet article : elle s'engagea bientôt sur les autres points, et notamment sur celui de la justification. Zwingle avait débuté par produire son système sur le péché originel, en disant « que ce n'est pas un péché, mais un malheur, un vice, une maladie; et qu'il n'y a rien de plus faible ni de plus éloigné de l'Ecriture que de dire que le péché originel soit non-seulement une maladie, mais encore un crime. » Et encouragé plus tard par les rapides progrès que faisait sa doctrine du sens figuré sur les paroles de la Cène, il crut qu'il pouvait dogmatiser *de omni re scibili*, tout aussi hardiment que son confrère le Saxon. Mais, comme il l'avoua lui-même, la matière de la *grâce sanctifiante* était difficile et compliquée, et ses innovations furent loin d'y avoir le même succès. Il subit même la honte de s'entendre publiquement reprocher, à la conférence de Marpourg, de n'avoir rien pu comprendre à la foi justifiante et à la justice imputative de Luther; et dès lors il se condamna, du moins dans ses actes publics, à une plus sage modération, et même à un mutisme presque absolu. Nous savons, toutefois, qu'il n'était pas très-sévère sur les dispositions que le Chrétien devait avoir pour se réconcilier avec son Dieu et parvenir au royaume céleste. C'est du moins ce que donne à conclure la confession de foi qu'il adressa, quelque temps avant sa mort, à François Ier, et que Bullinger appelle le chef-d'œuvre, le dernier chant de ce cygne mélodieux. «Vous y verrez,» lui disait-il (il s'agit du ciel), « vous y verrez les deux Adam, le racheté et le Rédempteur, un Abel, un Enoch, un Abraham... Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, Antigonus, Numa, Romulus, les Platon, les Scipions... Vous y verrez vos prédécesseurs et tous vos ancêtres, qui sont sortis de ce monde dans la foi... » En vérité, une semblable indulgence était digne d'un meilleur sort.

Quant à Bucer (*Voy.* ce nom), on connaît son talent pour subtiliser les choses les plus simples, pour rendre obscures les idées les plus claires, pour combiner des phrases à double et triple entente; talent unique dans l'histoire même des hérétiques. A la diète d'Augsbourg, il s'en servit si admirablement sur la matière de l'Eucharistie que dans sa *Confession tétrapolitaine* il fit croire aux quatre villes dont il était l'organe qu'il professait formellement la présence réelle. Aussi, sur le point qui nous occupe, le vit-on défendre les unes après les autres toutes les opinions qui se combattaient dans la Réforme, La foi sans les œuvres, la foi avec les œuvres; la rémission des péchés, leur non-imputation; la justice inhérente à l'âme, la justice extérieure; la certitude du salut, le doute relatif... Tous ces symboles, et bien d'autres, trouvèrent successivement place, selon les nécessités des temps, dans les longues colonnes de ses innombrables confessions de foi. C'est ainsi qu'après avoir à Augsbourg défini la justification ce par quoi d'injustes nous devenons justes, et de mauvais, bons et droits, il accordait à Luther, dans un autre symbole dressé en 1543, qu'elle n'était qu'un jugement de Dieu qui nous imputait la justice de son Fils, et qui nous remettait la peine de nos péchés, sans détruire ces péchés eux-mêmes. C'est ainsi encore qu'après avoir dit formellement dans la dispute de Leipsig [1539] « qu'il ne faut pas nier que les bonnes œuvres faites par la grâce de Jésus-Christ, et qu'il opère lui-même dans ses serviteurs, ne méritent la vie éternelle, puisque c'est à de telles œuvres que l'Ecriture promet la récompense de la vie éternelle, qui pour cela n'en est pas moins une grâce à un autre égard, parce que ces bonnes œuvres auxquelles on donne une si grande récompense sont elles-mêmes des dons de Dieu; » il proclamait en 1547, que la foi seule justifie, la foi comme simple confiance en la miséricorde de Dieu. De même sur toutes les autres parties de la doctrine que nous étudions. Mais il ne saurait entrer dans notre dessein de nous engager dans le circuit ténébreux de tous ces vains symboles, dans les détails fastidieux de toutes ces théories contradictoires, et nous arrivons aussitôt au principal représentant de cette secte, à celui dont elle porte le nom.

Calvin voyait comme Luther, dans le dogme de la justification, le fondement commun de la nouvelle réforme. Aussi s'y attacha-t-il dès le principe avec une attention toute spéciale. Il partit du même principe que le réformateur en chef, mais il devait en étendre beaucoup plus loin les conséquences et s'en faire un système à part. Un jour qu'il lisait un de ses symboles, il dit en parlant de sa *justice imputative :* « Voilà un principe bien établi, mais où sont ses conséquences?... On voit que Luther a lu saint Paul, mais il n'en a pas compris toute la doctrine. » Et de ce moment il résolut d'approfondir lui-même la théologie de l'Apôtre et d'en développer les hautes conceptions. — Parcourant peu de temps après la théorie de la *justice essentielle* d'Osiander dont nous avons déjà parlé, son zèle pour le nouvel évangélisme en fut effrayé. « Si la Réforme, » s'écria-t-il, « n'avait eu que de semblables représentants, les papistes eussent été facilement les vainqueurs. » — Il se crut donc obligé de réfuter ce dangereux système, et ce fut pour lui l'occasion de produire ses idées sur la nature de la justification. — Pour confondre un protestant, un autre protestant commençait à dogmatiser. Comparant la foi qui nous

Digitized by Google

justifie en nous imputant la justice du Sauveur. à une urne d'argile qui renfermerait un trésor, il disait : « Bien que cette foi n'ait par elle-même aucun prix, elle ne laisse pas de nous enrichir de la même manière que l'urne remplie d'or enrichit celui qui la possède. Mais comme le vase et le trésor ne deviennent pas une seule et même chose, comme l'un reste de l'argile, et l'autre de l'or, de même la foi n'unit pas l'homme intimement à Jésus-Christ, de même entre le Christ et le fidèle il n'existe que des rapports purement extérieurs. Jésus-Christ est la pureté même, et le Chrétien reste impur, reste argile dans son esprit et dans son cœur; le Christ s'offre à Dieu pour les péchés de son disciple, et ce disciple ne peut devenir lui-même un sacrifice d'agréable odeur. » *Neque tortuosas hujus sophistæ figuras admitto, cum dicit fidem esse Christum. Quasi vero olla fictilis sit thesaurus, quod in ea reconditum sit aurum. Neque enim diversa ratio est, quia fides etiamsi nullius per se sit pretii, nos justificat, Christum offerendo, sicut olla pecuniis plena hominem locupletat.* (Calv., *Inst.*, lib. III, dans Perrone, t. I, p. 1415, note. (Edit. Migne.)

De la nature de la justification passant aux dispositions que nous devons apporter pour y prendre part, il dit comme Luther que la coopération de notre volonté n'y est nullement nécessaire; que les bonnes œuvres des fidèles ne sont jamais assez pures pour supporter les regards du Saint des saints, que même elles sont toujours entachées de quelque souillure : *imo etiam quodammodo inquinata esse.* Mais il s'éloigna du patriarche allemand en enseignant que ce n'est pas seulement la foi qui réveille l'homme de l'état du péché, mais que l'Evangile y a aussi sa part; que la foi engendre la pénitence, et ensuite la *sanctification.* Or nous savons qu'entre la justification et la sanctification, ils mettent, ainsi que les luthériens, la même distance qu'entre le ciel et la vertu, c'est-à-dire une distance infinie, comme nous le ferons remarquer plus loin, en parlant de la morale protestante. — *Proximus autem a fide ad pœnitentiam nobis erit transitus, quia hoc capite bene cognito, melius patebit quo modo sola fide et mera venia justificetur homo, neque tamen a gratuita justitiæ imputatione separetur realis, ut ita loquar, vitæ sanctitas.* (Perrone, t. I, p. 1405, note.)

Mais c'est surtout sur le troisième point, c'est-à-dire sur les propriétés de la justification, que Calvin se montra essentiellement novateur, et capable de *comprendre l'enseignement de saint Paul et d'en tirer les conséquences.* Il avait lu dans les Epîtres de cet Apôtre : *Je suis certain que ni la mort, ni la vie ne pourra nous séparer de la charité divine.* (*Rom.* VIII, 38) — *La charité ne peut jamais se perdre.* (*I Cor.* XIII, 8.) — *Ceux qu'il a justifiés, il les a glorifiés.* (*Rom.* VIII, 30.) Et il en conclut immédiatement que la grâce une fois reçue ne pouvait plus se perdre; que le Saint-Esprit une fois reçu l'était pour toujours, qu'il ne pouvait plus abandonner l'âme qu'il avait une fois enrichie de ses dons, et que par conséquent les péchés que commet l'homme justifié ne devaient point souiller son âme ni mériter aucun châtiment aux yeux du Très-Haut : *Quamvis enormia quæque scelera... non macula aliqua inquinant, nec ad pœnam imputantur.* — Tel est le dogme calvinistique que l'on appelle l'inamissibilité de la justice.

Puisque l'homme justifié ne peut plus perdre le Saint-Esprit, il ne peut donc pas non plus douter de son salut; il doit au contraire en avoir une certitude absolue, une certitude aussi infaillible que le témoignage de l'Esprit-Saint lui-même : c'est là la seconde propriété que le réformateur de Genève attribuait à la grâce justifiante. En vertu donc de ce nouveau principe, chacun de ses disciples, appuyé encore sur des paroles mal interprétées de saint Paul : *L'Esprit de Dieu rend lui-même témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu* (*Rom.* VIII, 16); *Notre gloire est le témoignage de notre conscience* (*II Cor.* I, 12), etc., peut dire, comme le prince Frédéric III dans sa confession de foi : « Dieu me veut donner gratuitement la justice de Jésus-Christ, en sorte que je n'ai point à appréhender les jugements de Dieu. Enfin je sais très-certainement que je serai sauvé, et que je comparaîtrai avec un visage gai devant le tribunal de Jésus-Christ. » — Il y a bien du progrès de la doctrine de Luther qui ne reconnaissait cette certitude que pour la justification à celle qui dictait un pareil symbole.

Tous les hommes cependant, d'après Calvin, ne peuvent professer un pareil *Credo.* Il n'y a que les élus, que les prédestinés de Dieu, qui puissent parler avec une semblable sécurité; car eux seuls ont la véritable foi, eux seuls reçoivent les dons célestes; et c'est ainsi que nous arrivons au système de la prédestination absolue, autre progrès important de la Réforme, bien digne d'être déduit du principe de la justification luthérienne. — « L'homme, » avait dit Luther, et après lui les autres réformateurs, « est purement passif dans l'acte de sa réhabilitation. Privé de toutes ses facultés que le péché originel a détruites, il ne peut en rien coopérer à la grâce, et il demeure sous son action *comme une statue privée de vie, comme une scie qui subit tous les mouvements de la main du charpentier.* » Or, partant de ce principe, Calvin se demanda pourquoi tous les hommes n'étaient pas justifiés, puisque la grâce est toute-puissante au gré de celui qui la donne. A cette question, une seule réponse était possible, parce que Dieu ne donne pas sa grâce à tous. Et pourquoi ne donne-t-il pas sa grâce à tous? Parce qu'en vertu d'un décret éternel et absolu il a prédestiné les uns au bonheur du ciel, et les autres aux peines de l'enfer; et c'est là le dogme désolant de la prédestination et de la réprobation exclusives que Calvin formula lui-même en ces termes : « Le décret éternel

Digitized by Google

par lequel Dieu a fixé dans ses immuables desseins le sort de chaque homme. Car il ne les a pas tous créés pour partager la même condition, mais il a réservé les uns à la gloire et les autres à la damnation éternelle : et selon qu'il leur a donné l'existence pour la première ou pour la dernière fin, ils sont prédestinés à la vie ou à la mort. » (*Inst.*, lib. III, cap. 21.) — *Clamat alta voce Christus*, dit-il au chapitre 14 du même livre, *quotquot Pater salvos esse velit, eos sibi in protectionem tradidisse. Nec inficior quin reprobi similia habeant vocationis cum electis signa, sed illud certum electionis stabilimentum, quod fideles a verbo Evangelii petere jubeo, illis minime concedo.* (PERRONE, t. I, p. 1429, note.) C'est-à-dire, que Dieu a créé tous les crimes qui désolent le monde, et qu'ensuite, sans avoir égard aux mérites et aux démérites, il a choisi certains hommes pour leur en faire subir la peine pendant toute l'éternité : de la même manière que le potier (et ici encore il abusait des paroles sacrées), *comme le potier, maître de la boue qu'il a travaillée, fait indistinctement de la même masse des vases d'honneur et des vases de honte.* (*Rom.* IX, 21.)

Venant après les autres réformateurs, instruit par leur expérience et par le spectacle de leurs variations, Calvin aurait pu, semble-t-il, combiner un système mieux enchaîné et lui donner quelque chose de plus stable : c'est aussi ce qu'il aurait désiré : et le supplice de Michel Servet prouve qu'il n'aimait guère qu'on professât un autre symbole que le sien. Mais il était hérétique, et il devait infailliblement être entraîné par le même courant que ses prédécesseurs; sa dogmatique devait subir le sort de celles de tous les novateurs; et il est même remarquable que sa secte compte encore un plus grand nombre de confessions de foi que celle des luthériens. — C'est d'abord Calvin lui-même qui en rédigea deux de sa propre main, dont l'une était pour la France, et l'autre pour s'accommoder avec les Suisses, et auxquelles on en ajouta, pendant qu'il vivait encore, une troisième en faveur des protestants d'Allemagne. C'est ensuite l'électeur palatin, Frédéric III, qui voulait se procurer la jouissance de se composer un *Credo* tout personnel, et dont nous venons de reproduire le passage si édifiant de la certitude du salut. Ce sont les anglicans qui, à la suite des six articles de Henri VIII, et des 39 articles de la déclaration du clergé, dressent, en 1562, une troisième formule de croyance où ils rejettent, en dépit de Calvin, l'inamissibilité de la justice et la certitude de la prédestination. « Après avoir reçu le Saint-Esprit, » disent-ils sur le premier point, « nous pouvons nous éloigner de la grâce donnée, et ensuite nous relever et nous corriger. » — Et sur la prédestination : « Cette doctrine précipite les hommes charnels ou dans le désespoir, ou dans une *pernicieuse* sécurité, malgré leur mauvaise vie... Il faut embrasser les promesses divines comme elles nous sont proposées en *termes généraux* dans l'Ecriture, et suivre dans nos actions la volonté de Dieu comme elle est expressément révélée dans sa parole. » Ce sont les Suisses qui, après avoir dans quatre symboles successifs professé la justification réformée, sans avoir rien pu connaître à la *justice imputative* le fondement même de la Réforme, finissent enfin, dans un cinquième dressé en 1566, par comprendre la théorie de Calvin, condamnent le mérite des bonnes œuvres, et n'attribuent la vraie foi, c'est-à-dire la foi justifiante, qu'aux seuls prédestinés. « Chacun doit tenir pour indubitable que, s'il croit, et qu'il soit en Jésus-Christ, il est prédestiné... Si nous communiquons avec Jésus-Christ, et qu'il soit à nous et nous à lui par la vraie foi, ce nous est un témoignage assez clair et assez ferme que nous sommes écrits au livre de vie. » (*Hist. des variat.*, liv. X.) — Ce sont encore les Eglises réformées d'Ecosse, celles des Pays-Bas, celles de Pologne, de Bohême... qui toutes se composent des confessions de foi particulières, qui toutes assignent au pécheur des manières différentes de parvenir à sa justification ; trop heureuses assurément si tant de voies diverses peuvent aboutir au même terme !

Pour concilier tous ces symboles, et pour prévenir toute nouvelle division dans la secte, une tentative mémorable fut faite en 1618 par les calvinistes des Provinces-Unies; et voici à quelle occasion. Une vive dispute s'était élevée à l'académie de Leyde entre Arminius et Gomar touchant l'inamissibilité de la justice et la prédestination absolue. Une guerre civile était imminente parmi les disciples de Calvin : et ce fut pour en prévenir les désastreux résultats que les Etats généraux convoquèrent un synode général national à Dordrecht, où ils invitèrent tous ceux de leur religion en quelque pays qu'ils fussent, « afin, » disaient-ils, « de corriger d'un commun accord les erreurs que le temps avait pu glisser dans la doctrine du grand maître. » (Il était mort depuis 40 ans!) — Toutes les Eglises calvinistes, excepté celle de France, se rendirent à cette invitation : celles d'Angleterre, d'Ecosse, du Palatinat, de la Hesse, de la Suisse, des républiques de Genève, de Brême, d'Embden..., toutes y envoyèrent leurs représentants, qui, après avoir entendu les débats entre les remontrants et les contre-remontrants, c'est-à-dire entre les arminiens et les gomaristes, portèrent les décrets suivants sur les trois propriétés de la justification que nous avons vu figurer dans la doctrine du novateur de Genève :

1° Sur l'inamissibilité de la justice : « Dans certaines actions particulières, les vrais fidèles peuvent quelquefois se retirer et se retirent en effet, par leurs vices, de la conduite de la grâce, pour suivre la concupiscence, jusqu'à tomber dans des crimes atroces; que, par ces péchés énormes, ils offensent Dieu, se rendent coupables de mort, et quelquefois perdent pour un temps le sentiment de la grâce. »

Digitized by Google

2° Sur la certitude : « Les vrais fidèles peuvent être certains, et le sont, de leur salut et de leur persévérance, selon la mesure de la foi par laquelle ils croient avec certitude qu'ils sont et demeurent membres vivants de l'Eglise. »

3° Sur la prédestination : « Le décret en est absolu et immuable; Dieu donne la vraie et vive foi à tous ceux qu'il veut retirer de la damnation commune et à eux seuls.... Tous ces élus sont assurés dans leur temps de leur élection. Ceux qui n'ont pas encore cette certaine confiance *la doivent désirer.* Cette doctrine ne doit faire peur qu'à ceux qui sont attachés au monde, et qui *ne se convertissent pas sérieusement.* » (*Hist. des variat.*, liv. XIV.)

C'est ainsi que, pour ménager tous les intérêts et étouffer les discordes, les membres du synode crurent devoir apporter de grandes modifications à l'évangélisme de Calvin. Mais, vains efforts! pas plus que les précédentes, cette nouvelle décision de foi n'était capable d'opposer une digue assez puissante au torrent des variations. Partis du même principe que les luthériens, les réformés devaient finalement aboutir au même point, à un latitudinarisme sans limites, à cette religion de *plain-pied* qui fait le caractère distinctif du protestantisme de nos jours. Aussi tous les bons calvinistes souscrivent-ils à ces paroles de l'un d'entre eux : « Je me moque de Luther, de Calvin, de Mélanchthon, de toutes nos confessions de foi, et même de leur harmonie : une foi implicite en Jésus-Christ et en sa parole, voilà ma religion. » C'est-à-dire : Je crois ce que je veux, je crois ce qu'il me plaît d'attribuer à Jésus-Christ et à sa parole; je nie les dogmes qu'il me plaît de rejeter.... C'est le christianisme rationnel, c'est l'individualisme religieux.

Tolérant ainsi toutes les doctrines, les protestants tolèrent également toutes les morales. Libres de tout croire et de tout nier, ils sont libres aussi de tout faire, car les devoirs dépendent des croyances. Cette extinction de toute règle de mœurs découle d'ailleurs trop directement de leurs principes sur la justification pour que nous puissions la passer complétement sous silence; et nous n'avons pas cru devoir séparer sur ce point les luthériens et les calvinistes, car leurs luttes et leurs variations disparaissent ici pour faire place à un accord parfait, à une complète uniformité. La foi justifie indépendamment des bonnes œuvres; pas plus que la statue qui n'a ni cœur, ni yeux, ni oreilles, l'homme ne peut coopérer à l'action divine. Une fois l'âme enrichie des dons du Saint-Esprit, elle ne saurait les perdre. L'homme, quoi qu'il fasse, ne peut devenir agréable à Dieu, si, par un décret immuable et absolu, il ne l'a prédestiné à la gloire... Il suffit d'énoncer de semblables principes pour voir à quelles déplorables conséquences pratiques ils conduisent. Aussi, entendez les premiers réformateurs : ils rejettent tout à la fois la possibilité, l'existence et le mérite des bonnes œuvres. « Toutes les prétendues bonnes œuvres (c'est Luther qui parle), c'est-à-dire toutes les actions du fidèle justifié, sont autant de péchés mortels, mais qui lui sont remis à cause de la foi. » — « Vois combien est riche le Chrétien : il ne pourrait se damner quand il le voudrait, pourvu qu'il ne refuse pas de croire... Mais, hors de cette foi, point de repos, point de paix pour la conscience; le repentir et la confession des péchés, la satisfaction et toutes les œuvres inventées par les hommes t'abandonneront sans ressource au milieu des angoisses et des alarmes, si, oubliant la véracité divine, tu te reposes sur ces vaines pratiques de la superstition. » — « Quoi que tu fasses, » dit à son tour Mélanchthon, « que tu boives, que tu manges, que tu travailles, ferme les yeux sur tes actions pour considérer les promesses divines, et crois avec confiance que tu n'as plus de juge dans le ciel, mais un Père qui a pour toi le plus tendre amour. » — « La justice de la loi, » dit encore Luther, « est ténèbres et nuit.... Est-il donc question des œuvres? allume le flambeau qui convient aux œuvres, à la justice de la loi, c'est-à-dire à la nuit.... Que la loi reste donc hors du ciel, c'est-à-dire hors du cœur et de la conscience. » — « Nous devons pécher tant que nous sommes ici-bas, car cette terre n'est pas l'habitation de la justice... Pèche donc, mais pèche pour tout de bon, car Dieu ne sauve pas les demi-pécheurs. » — Qu'on lise après cela l'histoire, et chacune de ses pages nous montrera que ces coryphées de la Réforme ne se bornaient pas à enseigner ces belles maximes, mais qu'ils savaient surtout les mettre en pratique. Depuis cette consultation fameuse par laquelle ils permirent au landgrave de Hesse d'épouser une seconde femme, tout en conservant la première, jusqu'à l'orgie qui causa la mort du moine apostat d'Erfurth, l'espace est rempli de faits qui prouvent irrécusablement que ces novateurs et leurs séides faisaient admirablement concorder la pratique avec leurs théories. On verra aussi que de tout temps les brebis du nouveau bercail ont été fidèles sur ce point unique à la voix de leurs pasteurs, fidèles à marcher sur leurs traces. Au milieu de leurs contrariétés doctrinales, ils ont toujours su, en effet, se rallier sous ce drapeau commun; comme au XVIe siècle, ils disent encore dans le XIXe que la doctrine des mœurs ne repose que sur une foi aveugle (*Magasin* de feu M. Henecke de Elmstadt); que la religion n'a rien à faire avec les devoirs. (*Investigateur biblique* par M. Shérer.) — Et il suffit de parcourir certains pays pour se convaincre que si les protestants de nos jours ont abandonné ou dénaturé la plupart des dogmes de leurs pères, ils ont du moins conservé avec eux ce grand trait de ressemblance.

§ IV. — *Variations des autres sectes protestantes sur la justification.*

En rejetant l'autorité infaillible de l'Eglise pour proclamer l'interprétation individuelle de la Bible comme règle unique de foi, Luther avait donné libre carrière à l'imagina-

Digitized by Google

tion de quiconque désirait se créer un système. Aussi a-t-on vu naître dans le sein du protestantisme une foule innombrable de sectes, qui, sous le nom d'anabaptistes, de quakers, de sociniens, etc., sont venus aussi hardiment que possible tirer les dernières conséquences des principes réformés, en développant leurs absurdes théories de l'*inspiration intérieure*, de l'*illumination personnelle*, de la *religion de sentiment*, etc. — Or, ce sont ces sectes qui se sont elles-mêmes chargées de combattre les innovations des luthériens et des calvinistes sur la grâce justifiante, et d'en désavouer hautement les conséquences immorales : ce que va nous faire voir l'exposé des doctrines des principales d'entre elles sur cette matière.

I. *Secte des anabaptistes.* — En premier lieu viennent les anabaptistes qui, secouant le joug de toute autorité comme Luther avait secoué celui du Pontife romain, voulurent, d'après la sainte Ecriture, faire disparaître tous les pouvoirs de la terre devant la justice et la vertu, et publièrent qu'ils étaient suscités de Dieu pour exterminer tous les tyrans et faire lever l'aurore de la liberté sur le monde. On connaît les guerres chargées de crimes et d'horreurs qu'ils allumèrent en Allemagne pour accomplir en Allemagne aussi cette prétendue mission. (*Voy.* l'art. ANABAPTISTES.) En présence de tous leurs brigandages et de leurs atrocités révoltantes, on serait tenté de croire que, comme les deux sectes que nous venons d'étudier, ils professaient l'impossibilité ou l'inutilité des bonnes œuvres : mais ils en proclament au contraire la nécessité, et rejettent avec indignation la *justice imputative du moine de Wittemberg*. C'est ce que va nous apprendre un fidèle disciple de Luther, Justus-Mœnius, en cherchant à réfuter leur doctrine : « Les anabaptistes, » dit-il, « répètent à tort et à travers qu'ils ont la force de Dieu dans leur doctrine, mais que la nôtre est infructueuse et sans force; qu'au lieu de ramener les hommes dans la voie droite, elle ne peut faire et ne fait que crier : *Crois, crois!* Vaine clameur qui n'a jamais empêché un seul crime, ni produit un seul acte de vertu. Les fanatiques répètent à satiété qu'on ne doit point élever la foi au-dessus des œuvres et des souffrances, mais considérer ces deux choses comme également nécessaires au salut. » — Mais tout en enseignant le mérite et la nécessité des bonnes œuvres, les anabaptistes devaient faire l'abnégation des leurs et se regarder toujours comme des serviteurs inutiles. Après avoir promené partout le ravage et la dévastation pour affranchir les *fidèles* et *régénérer la terre*, ces nouveaux prophètes devaient encore, *par humilité*, renoncer à leurs propres mérites, et se considérer comme de vils instruments entre les mains de Dieu qui les faisait ainsi correspondre à leur vocation. Et quand quelqu'un demandait à être introduit parmi eux (c'est encore Mœnius qui nous l'apprend), on exigeait de lui qu'il renonçât véritablement à ses œuvres, à la créature et à lui-même; et ce n'était que quand il avait déclaré formellement qu'il voulait bien donner le tout *pour deux liards* qu'on lui confiait le signe et la confirmation de la sainte alliance. (Voy. MOELHER, *Symbolique*, t. II, p. 155-188.)

II. *Mennonites.* — La secte des anabaptistes allait se dissoudre, quand Memno ou Menno Simonis, ancien curé de la Frise, en rassembla les restes épars et forma ainsi un nouveau bercail qui porte son nom. Désavouant tous les excès des premiers anabaptistes, les désavouant même pour leurs ancêtres, les mennonites se montrèrent moins sauvages dans leurs pratiques, plus doux, plus modérés dans leurs inspirations. Ils dressèrent différents symboles qui combattent sur la plupart des points les théories luthériennes et sacramentaires, et spécialement sur celui de la justification, où ils ne s'éloignent guère du langage des Catholiques eux-mêmes. C'est ainsi que, dans le plus important de ces symboles, publié en 1680, ils déclarent exclu du troupeau quiconque professera l'*inamissibilité* de la justice et la prédestination exclusive de Calvin, et enseignent ensuite explicitement la rénovation de l'homme par la grâce justifiante, la possibilité et le mérite des bonnes œuvres. « Le fondement, » disent-ils, « et le critérium du salut éternel des enfants de Dieu et des membres de Jésus-Christ est la véritable foi, la foi qui agit par la charité... Par cette foi vive, nous recevons la véritable justice, c'est-à-dire le pardon ou la rémission de nos péchés passés et présents, en vertu du sang de Jésus-Christ répandu sur la croix; de sorte que, par la grâce du Saint-Esprit ainsi répandu dans nos cœurs, nous sommes changés et renouvelés au fond de notre être, dépouillant le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau, la méchanceté pour la bonté, l'orgueil pour l'humilité, l'avarice pour le désintéressement, la colère pour la douceur; en un mot, des pécheurs devenant justes devant Dieu... Ainsi réconcilié avec son Dieu, l'homme marche de justice en justice, et parvient à la consommation de la sainteté. Il est cependant encore libre de consentir aux suggestions de l'esprit de ténèbres; il peut recevoir ou rejeter la grâce du Saint-Esprit, et peut aussi la perdre quand il l'a reçue. »

III. *Piétistes.* — Plus vive encore fut l'attaque que Spener et ses disciples dirigèrent contre la justification luthérienne. Né vers le milieu du XVIIe siècle, ce Spener trouva, comme il le dit lui-même, que la Réforme, la religion de ses pères, était corrompue, *pourrie jusqu'au fond des entrailles*; que ses principes étaient un obstacle à la pratique de toute vertu, et la source de la plus profonde immoralité; et il résolut de l'ébranler jusque dans ses fondements, c'est-à-dire dans sa doctrine sur la foi justifiante. Pour mieux flétrir ses théories il emprunta les dogmes de l'Eglise catholique qu'il se réservait de combattre sur un autre point. Il enseigna donc la coopération de l'homme dans l'œuvre de sa réhabilitation, la réno-

Digitized by Google

vation de son être par la grâce de l'Esprit-Saint, l'obligation d'accomplir les préceptes, etc., et pour en opposer les conséquences à la dépravation des mœurs protestantes, il commandait en même temps à ses sectateurs les dehors d'une rigidité sans exemple, d'une austérité affectée, ce qui les a fait nommer les *Pharisiens modernes*. Mais cette sévère morale ne s'est pas maintenue dans la secte dans toute son intégrité : et de nos jours les piétistes ajoutent au symbole de leur maître sur la justification un nouveau dogme qui leur laisse une plus grande liberté. Tout homme, disent-ils, peut et doit connaître le moment de sa réhabilitation. Il est dans la vie de chacun un moment où la voix de sa conscience se fait entendre, et lui fait ressentir les peines et les amertumes du péché. Mais bientôt la foi ou le souvenir des bontés infinies de Dieu vient relever son cœur abattu, et aux jours de terreurs et d'angoisses succèdent la paix et les douceurs de l'innocence : c'est le signe de sa justification. Ainsi cet homme, qui ne vit que de meurtres et de brigandages, a d'abord senti les remords de sa conscience et les amertumes de ses iniquités. Mais maintenant qu'il commet le crime avec un imperturbable sang-froid, il goûte le repos et la tranquillité que donnent la justice et la vertu : il est juste à la manière des piétistes.

IV. *Méthodistes*. — Ce dogme qui, comme on le voit, se rapproche beaucoup de la doctrine de Luther surtout dans les funestes conséquences qui en découlent pour la morale, est aussi prêché par les méthodistes. Rien n'égale la force avec laquelle les premiers fondateurs de cette secte cherchaient à répandre ce principe; et rien de plus merveilleux que les conversions qu'opérait souvent leur éloquence. Au milieu d'un sermon on voyait tout à coup les auditeurs tomber sous la terreur de la loi, s'agiter au milieu d'horribles convulsions, lutter contre les horreurs du désespoir, et quelques moments après redevenir calmes et tranquilles, remplis de douces espérances et des ineffables consolations de la vertu : c'est ce qu'on appelait les *signes extérieurs de la grâce*. — A la suite de ce rêve Charles Wesley, le chef des méthodistes, enseignait la nécessité d'éviter le mal et de faire le bien: et, pour mieux faire ressortir l'efficacité de la grâce et le mérite de la vertu, il prétendait que la justification étouffe en nous jusqu'au germe du péché ; que le véritable fidèle ne conserve dans son cœur aucun ferment d'iniquité, et qu'il n'y éprouve aucun mouvement de concupiscence. Si telle est encore la doctrine des méthodistes de nos jours, ils devront avouer qu'ils ne comptent dans leurs rangs que bien peu de vrais fidèles, car, si l'on en croit l'un d'entre eux, Hechter, la plupart succombent chaque jour aux efforts de la nature corrompue, « Semblable à un feu dévorant, » nous dit-il, « l'immoralité a fait d'affreux ravages dans notre société. Tel qui parle au milieu de nous du divin Sauveur avec les plus beaux sentiments, s'abandonne aux désordres les plus criminels. Combien avons-nous d'églises où la fraude, l'injustice, le parjure et l'adultère ne marchent la tête haute et ne règnent souverainement? ..... Au lieu de flétrir et de combattre le vice, les ministres de l'Evangile en font plutôt l'apologie du haut de la chaire et l'insinuent goutte à goutte dans les cœurs..... » (Mœhler, *ibid.*)

V. *Quakers*. — On sait que ces nouveaux sectaires avaient trouvé la source et la règle de leur foi dans une *révélation intérieure* qui ne contredit jamais l'Evangile, et n'enseigne que la vérité pure. Que va-t-elle donc leur enseigner sur la justification? Ils commencent par flétrir la prédestination de Calvin, comme injurieuse à Dieu qu'elle fait auteur du péché (*maxime Deo injuriosa quem peccati auctorem facit*), et ils disent que Dieu, qui ne fait acception de personne, donne à chaque homme une mesure de grâce, un degré de manifestation de son divin Esprit en rapport avec la fin dernière, et que, dans sa miséricorde, il l'invite, il l'appelle, il l'exhorte, il le presse... pour le faire plus efficacement parvenir à cette fin. Puis abordant la nature de la justification ils disent qu'elle est la formation de Jésus-Christ dans nos âmes, de Jésus-Christ d'où procèdent naturellement en nous les bonnes œuvres, comme les bons fruits naissent des bons arbres ; formation surnaturelle qui produit en nous la justice et la sainteté, qui nous justifie, nous fait devenir les amis de Dieu, et nous donne des forces pour triompher de la nature corrompue. Quant aux conditions de la justification, ils admettent que les bonnes œuvres sont nécessaires, et aussi méritoires de quelque manière, puisqu'elles nous obtiennent des récompenses (*cum bona opera:.. ideo absolute necessaria sunt ad justificationem, quasi causa sine qua non... Et meritoria quia Deus remuneratur ea.....*). — Une semblable doctrine ne diffère guère que dans la forme de celle du concile de Trente : aussi écoutez les partisans de la *révélation intérieure* se défendre de cet emprunt : à défaut d'autres armes ils prennent la calomnie : « Qu'est-ce que les papistes, » disent-ils, « exigent pour la justification? Des mortifications, des jeûnes, des prières, des pèlerinages, la fréquentation de certaines églises, la pratique de telle et telle dévotion, le gain d'une indulgence plénière, et d'autres choses pareilles ; en un mot, des œuvres extérieures, voilà tout ce qu'il leur faut pour effacer leurs crimes et mériter le bonheur éternel. » Il faut que la vérité soit *naturellement* bien odieuse aux hérétiques pour qu'ils la repoussent aussi énergiquement, quand ils ont eu le malheur et la lâcheté de la toucher sur quelque point!

VI. *Swédenborgiens*. — L'histoire et la doctrine des swédenborgiens sur la justification nous donnent encore une preuve bien frappante de ce que nous avancions au commencement de ce dernier paragraphe : que ce sont les sectes protestantes qui ont elles-mêmes clairement réfuté les théories luthé-

Digitized by Google

riennes et calvinistes sur ce dogme fondamental. Swédenborg leur chef avait souvent, on le sait, des rapports intimes avec la Divinité; or, comme il le dit lui-même, de chacune de ces apparitions, de chacun de ces entretiens célestes il rapportait quelque nouveau sujet d'indignation contre la justification luthérienne. « Les anges parlant à sa personne, lui dirent mille fois pour une que la foi sans les œuvres est... *un emplâtre sur une jambe de bois.* » — Un jour qu'il était allé selon sa coutume se promener dans l'autre monde, il vit juger plusieurs protestants. A toutes les questions qui leur étaient adressées, les disciples de Luther répondaient que la foi devait leur tenir lieu de tout. On leur demandait : « Avez-vous été justes, bienfaisants, charitables? » — « Non, » disaient-ils; « mais nous avons eu la foi. » — « Avez-vous combattu l'orgueil, la haine, la cupidité? » — « Non, mais nous avons eu la foi. » — « Avez-vous gardé le trésor de la pureté dans un corps pétri de boue? » — « Non, mais..... » — « Allez, repartit un ange indigné; vous ressemblez à des musiciens qui ne sauraient tirer qu'une note de leur instrument; vous êtes indignes d'habiter le séjour de la vertu, retirez-vous. »—Une autre fois, il entendit de ses propres oreilles le dialogue suivant entre un habitant du ciel et un vrai Chrétien : — « Qu'est-ce qu'avoir la foi? » demanda l'ange. — « C'est donner sa croyance à la parole de Dieu, » répondit le disciple du Christ. — « Qu'est-ce qu'avoir la charité? » — « C'est conformer sa conduite à la parole de Dieu.»—« Je te demande donc : T'es-tu contenté de donner ta croyance à la parole de Dieu, ou as-tu conformé ta conduite à ses enseignements? » — « J'ai conformé ma conduite à ses enseignements. » — « Viens donc, notre ami, viens fixer ta demeure dans le séjour de l'éternelle félicité. » (Moehler, t. II, p. 324-325.) Ces passages n'ont pas besoin de commentaires, et l'on voit que si le visionnaire suédois ne s'était pas plus éloigné de la doctrine catholique sur les autres dogmes que sur celui de la justification, l'Eglise aurait sans doute condamné ses excentricités, mais il n'y aurait apparemment plus de secte swédenborgienne.

Nous sommes loin encore d'avoir complété la liste des sectes protestantes. Mais notre intention n'est pas de reproduire ici tous les systèmes qu'elles ont enfantés : de semblables détails seraient aussi fatigants que superflus. On peut d'ailleurs juger des autres par le petit nombre de celles que nous venons d'esquisser quant à la doctrine. — Ainsi donc pendant que d'un côté l'Eglise catholique professe sur la justification comme sur les autres points une croyance toujours uniforme, enseignant aujourd'hui par la voix de ses théologiens ce qu'elle a défini au concile de Trente, ce qu'elle avait défini contre les pélagiens au concile de Carthage en disant : « Que les enfants sont baptisés en la rémission des péchés, afin que la régénération purifiât en eux le péché qu'ils ont contracté par la génération..... que la grâce justifiante est celle qui non-seulement nous remet nos péchés, mais nous aide encore à ne plus en commettre, etc..... » on voit sans cesse naître au sein de la Réforme de nouvelles sectes qui se combattent et s'entrechoquent avec violence, opposant symboles à symboles, contradictions à contradictions, outrages à outrages; et cela en vertu du même principe, en s'appuyant sur le même fondement. Que les protestants se placent un moment sans préjugés en présence de ces innovations incessantes, de ces divisions infinies, de ces déchirements perpétuels; et s'ils veulent encore admettre que la vérité est essentiellement *une* et *immuable*, que le Saint-Esprit ne peut avoir deux langages, qu'ils tirent eux-mêmes la conclusion. *Voy.* Pénitence Symbolique.

K

KANT (Emmanuel). *Voy.* Allemagne, § VII, et Rationalistes.

KILAMITES. — Secte fort peu connue, qui pour la doctrine et la discipline semble se rapprocher du méthodisme.

KNOX (John). *Voy.* Presbytériens d'Ecosse et Marie Stuart.

KNOW-NOTHINGS. — Cette secte, dont l'existence ne remonte guère à plus de trois ou quatre ans du moment où nous écrivons [octobre 1857], s'est étendue avec une rapidité bien plus étonnante encore que le mormonisme. Son nom (Know-Nothing, qui ne connaît rien), exprime bien sa tendance. Elle ne reconnaît absolument rien : ni autorité civile, ni autorité spirituelle, ni révélation. Ses premiers partisans se sont recrutés dans les bas-fonds de la démagogie des Etats-Unis; et cette démagogie presque tout entière adhère à présent à la secte. La secte est à la fois politique et religieuse. Politique, elle veut établir une démocratie complète, exclure du gouvernement tous ceux qui ne sont pas nés sur le sol de l'Union, et en particulier les Irlandais. Religieuse, elle ne reconnaît aux Catholiques, ni le titre ni le droit de citoyens, elle nie absolument l'existence de toute révélation, la mission divine du Christ, l'authenticité et la véracité de l'Ecriture sainte. Cette association, composée de tout ce qu'il y a de vil et de dépravé dans la société américaine, épouvante les masses par son nombre et son audace, et la peur seule lui a gagné un grand nombre d'adhérents. Si cet infâme parti venait à triompher, les Etats-Unis descendraient assurément au dernier degré des sociétés humaines.

KNOW-SOMETHINGS — Les Know-Somethings, dont le nom signifie connaître

Digitized by Google

quelque chose, ont fait schisme avec les Know-Nothings, et se montrent moins impies et moins exclusifs. Leur but est surtout politique. Ils réclament en première ligne l'abolition de l'esclavage, et admettent à faire partie des citoyens de l'Union, ceux qui sont nés sur territoire étranger : mais imbus de tous les préjugés protestants contre l'Eglise romaine, ils se montrent très-intolérants envers les Catholiques.

KOUENKEIM (SECTE DE). — Il vient de se fonder tout récemment, disait l'*Univers* du 16 octobre 1844, à Kouenkeim, petite commune située à douze kilomètres de Colmar, une secte religieuse, une société de convulsionnaires sur laquelle nous avons recueilli des détails assez curieux. Cette société, issue du piétisme, comme le piétisme procède du protestantisme, se compose de trente à quarante membres, hommes, femmes et enfants, presque tous journaliers et assez misérables. Ils se réunissent trois fois par semaine. Le chef lit la Bible d'abord en allemand, puis dans une langue inconnue qu'il ne comprend pas plus que les assistants. A mesure que le jargon devient plus rapide, plus fort, l'assemblée murmure, s'agite, parle haut; et enfin tous se mettent à rugir, à hurler d'une manière si terrible, qu'on les entend de la forêt voisine à plus d'un kilomètre de là. Puis des filles se mettent à tourner sur les talons en jetant des cris perçants, puis tombent de fatigue et se remettent à danser, à chanter et à rire comme dans l'ivresse et la folie. L'orateur conserve son calme de chef inspiré : il s'avance au milieu ; tous s'empressent de le toucher. Il tourne et fait tourner les autres avec lui. Il recommence son jargon et ses convulsions emphatiques, et les convulsions reprennent.

KUHLMAN (QUIRINUS) et KUHLMANISTES. — Quirinus Kuhlman, chef de cette secte, né à Breslau en 1651, mort en 1689, était un pauvre homme dont une maladie avait à dix-huit ans dérangé les organes, et qui resta fou toute sa vie. Il prétendit avoir des visions célestes : il vivait dans un rond de lumière, où il ne recevait aucune leçon parce que le Saint-Esprit l'instruisait; aussi se prodiguait-il à lui-même les plus magnifiques louanges, parce que tout ce qu'il savait venait de la Sagesse incarnée. En plein midi et bien éveillé, il voyait Dieu et Jésus-Christ entourés de tous les saints, puis tous les diables de l'enfer. Il débita ses rêveries et se fit un grand nombre de disciples en France, en Angleterre, en Allemagne, en Orient, où il faisait des courses fréquentes. Il travaillait à répandre ses doctrines en Russie, lorsqu'on l'arrêta à Moscou où il fut brûlé comme hérétique

L

LABADIE (JEAN) et LABADISTES. — Jean Labadie, né dans la Guyenne en 1610, entra chez les Jésuites et y resta pendant quinze ans, mais s'en fit chasser à cause de ses rêveries et de ses extravagances. Ensuite il passa plusieurs années dans différents ministères laissant partout d'affreux scandales, donnant partout le spectacle de la plus honteuse dépravation. Obligé de se réfugier chez les Carmes pour échapper aux poursuites de la justice, il en sortit pour se faire calviniste, fut pendant huit ans ministre à Montauban, s'en fit chasser et passa à Orange où il s'établit comme prédicateur en 1657, puis à Genève en 1659, et enfin à Middelbourg en 1666. Ce fut là surtout qu'il répandit ses nouvelles doctrines et que ses sermons fanatiques mirent la discorde dans la communauté wallone. Poursuivi par les calvinistes et les luthériens à cause de ses erreurs, il fut congédié de Middelbourg et continua à tenir des assemblées dans des maisons particulières à Weer, puis à Amsterdam, séduisit une jeune fille de 16 ans, Anne-Marie de Schurnian dont il fit sa femme, et enfin forcé de s'exiler, en Danemark, il mourut à Altona en 1674.

Bergier (*Dictionnaire de théologie dogmatique*, art. *Labadistes*) donne ainsi le résumé des principales erreurs de Labadie et de ses partisans. « 1° Ils croyaient que Dieu peut et veut tromper les hommes, et les trompe effectivement quelquefois; ils alléguaient en faveur de cette opinion monstrueuse des exemples tirés de l'Ecriture sainte qu'ils entendaient mal, comme celui d'Achab, de qui il est dit que Dieu lui envoya un esprit de mensonge pour le séduire. 2° Selon eux le Saint-Esprit agit immédiatement sur les âmes et leur donne divers degrés de révélation tels qu'il les faut pour qu'elles puissent se décider et se conduire elles-mêmes dans les voies du salut. 3° Ils convenaient que le baptême est un sceau de l'alliance de Dieu avec les hommes, et ils trouvaient bon qu'on le donnât aux enfants naissants ; mais ils conseillaient de le différer jusqu'à un âge avancé, parce que, disaient-ils, c'est une marque qu'on est mort au monde et ressuscité en Dieu. 4° Ils prétendaient que la nouvelle alliance n'admet que des hommes spirituels, et qu'elle les met dans une liberté si parfaite qu'ils n'ont plus besoin de lois ni de cérémonies; que c'est un joug dont Jésus-Christ a délivré les vrais fidèles. 5° Ils soutenaient que Dieu n'a pas préféré un jour à l'autre ; que l'observation du jour de repos est une pratique indifférente, que Jésus-Christ n'a pas défendu de travailler ce jour-là, plus que pendant le reste de la semaine; qu'il est permis de le faire pourvu qu'on travaille dévotement. 6° Ils distinguaient deux Eglises, l'une dans laquelle le christianisme a dégénéré et s'est corrompu, l'autre qui n'est composée que de fidèles régénérés et dé-

Digitized by Google

tachés du monde. Ils admettaient aussi le règne des mille ans, pendant lequel Jésus-Christ doit venir dominer sur la terre, convertir les Juifs, les païens, et les mauvais Chrétiens. 7° Ils ne croyaient point à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie; selon eux ce sacrement n'est que la commémoration de la mort de Jésus-Christ: on l'y reçoit seulement spirituellement quand on communie avec les dispositions nécessaires. 8° La vie contemplative selon leur idée est un état de grâce et d'union divine, le parfait bonheur de cette vie, et le comble de la perfection. Ils avaient, sur ce point, un jargon de spiritualité, que la tradition n'a point enseigné, et que les meilleurs maîtres de la vie spirituelle ont ignoré. »

La doctrine de Labadie ne périt pas avec lui. Il laissa un assez grand nombre de disciples; et en 1777 on en trouvait encore dans le pays de Clèves.

LAFORCE (Duc de). *Voy.* France, Nantes (Edit et révocation de l'édit de).

LA RENAUDIE. *Voy.* France, 1re période.

LARGE-EGLISE. — Les partisans de la large-Eglise que leurs adversaires flétrissent des épithètes de latitudinaires, sont des anglicans qui sur la plupart des points sont d'accord avec les Catholiques et qui néanmoins, à l'aide d'expressions ambiguës et d'autres détours, veulent se faire passer pour protestants. Ils reconnaissent l'existence d'une Eglise visible, que nient obstinément les partisans de la basse-Eglise.

LARMOYANTS ou PLEUREURS. — Secte issue de l'anabaptisme. Les larmoyants croyaient que rien n'était agréable à Dieu comme les larmes; aussi toute leur occupation était-elle de s'exercer à acquérir le don des larmes. Dans leurs prières, ils ne faisaient que pleurer et se lamenter : ils mêlaient toujours leurs pleurs avec leur pain, et on ne les rencontrait jamais sans qu'ils poussassent des soupirs.

LATIMER (Hugh), né à Thorcaston, dans le comté de Leicester, vers 1470, d'un fermier, fit ses études à Cambridge, et ne tarda pas à se distinguer par son zèle pour la Réforme. — Les prédications en faveur des nouvelles doctrines lui valurent d'être dénoncé à Wolsey : mais il plaida sa cause avec tant d'habileté qu'il échappa au châtiment qui le menaçait comme hérétique. Il ne profita pas de la leçon et poursuivit ses prédications : les circonstances du reste changèrent, à son avantage. Henri VIII rompit avec Rome, et Latimer ne pouvait que se montrer favorable à ses desseins. Toutefois le monarque avait sur l'orthodoxie des idées que ne partageait pas Latimer; aussi le prédicant figura-t-il une seconde fois comme accusé devant la nouvelle cour ecclésiastique. Cromwell, son protecteur, le tira momentanément d'affaire; mais dès 1531, il se trouva encore compromis, et n'évita l'échafaud que par une prompte rétractation. Il devint, paraît-il, plus prudent : car il obtint la charge d'aumônier de Cromwell, et en 1535 l'évêché de Worcester. Après le statut des 6 articles, il résigna son titre : ne pouvant se résigner à se faire orthodoxe à la façon du roi, il paya son zèle pour Luther par un emprisonnement qui dura jusqu'à la mort de Henri. [1547.] Mis en liberté à l'avénement d'Edouard VI, il refusa de reprendre sa mitre, et recommença ses prédications interrompues si malencontreusement. Mandé à Londres pour y rendre compte de sa conduite passée, lors de l'arrivée au trône de Marie, il fut enfermé à la Tour, dans la chambre qui renfermait aussi Cranmer et Ridley, évêque apostat de Londres. [1553.] Le même jugement, rendu à Oxford, les condamna au feu : ce qui fut exécuté le 16 octobre 1555. — *Voy.* Angleterre, § Ier.

LATITUDINAIRES. — Cette secte se forma dans l'université de Cambridge vers la fin du XVIIe siècle, se répandit dans l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne. Suivant les latitudinaires, il ne faut s'attacher qu'à l'essence de la religion et ne point s'imposer de gêne dans les dogmes ni dans la morale : toutes les sectes, même les sociniens, contiennent ce qui est indispensable au salut. Cependant la plupart des latitudinaires étaient plus ou moins partisans des doctrines arminiennes. Par une étrange contradiction, ils fermaient aux Catholiques le ciel qu'ils ouvraient à toutes les hérésies. Tillotson, le *Chrysostome* de l'Angleterre, comme ses coreligionnaires l'ont appelé, et Burnet, l'historien de l'Eglise anglicane, furent les principaux champions du latitudinarisme dont Bayle lui-même démontra les absurdes conséquences, et que Bossuet réfuta dans son sixième *Avertissement aux protestants*.

LAWD (Guillaume), archevêque de Cantorbéry, naquit à Reading, en 1573. — Il fit ses études avec succès et obtint la chaire de théologie à Oxford. Il manifesta dès lors un penchant décidé vers l'Eglise romaine : sa lecture favorite était celle des saints Pères. Ces goûts, si peu en harmonie avec ceux de son entourage, ne l'empêchèrent pas d'arriver au rang de chapelain du roi, et même aux siéges épiscopaux de Saint-David, de Bath et de Londres. C'est en qualité de chapelain royal qu'il sacra Charles Ier : ce prince lui conféra peu après l'archevêché de Cantorbéry et le créa premier ministre après la mort de Buckingham.

Les réformes qu'entreprit Lawd et son antipathie très-connue pour les puritains lui valurent la haine des partisans des idées nouvelles. L'archevêque voulait imposer aux trois royaumes la constitution de l'Eglise anglicane, dont il eût été le primat : ses efforts pour atteindre ce but, en Ecosse, ne firent que hâter sa perte. On lui reprochait de donner à l'Eglise romaine, dans ses lettres pastorales, le nom d'Eglise mère, et d'imiter dans le culte les cérémonies papistes. Cependant il ne se montrait que médiocrement favorable aux Catholiques. Mais son grand crime consistait dans son

Digitized by Google

attachement à Charles Ier, autour duquel grondait déjà l'orage dont il fut plus tard victime.

L'exaspération était montée à son comble quand s'ouvrit le parlement de 1640, celui qui devait mettre à mort Strafford et Charles Stuart. Lawd fut arrêté et conduit à la Tour : après une captivité de trois ans, il en sortit pour s'entendre condamner à mort, comme coupable de haute trahison. Le 16 janvier 1645, il eut la tête tranchée.

Ses mœurs étaient pures, et il ne manquait pas de science : mais il était prompt et vindicatif. Son zèle pour les intérêts du roi dégénérait en servilité, abaissement qui lui semblait devoir sauvegarder son avenir : il fut en effet, sous Charles Ier, honoré d'une faveur particulière. Quant à son désir de faire revenir l'Angleterre à la foi catholique, Lingard l'explique en disant « qu'il voulait conserver plusieurs cérémonies religieuses consacrées, d'après son opinion, par la pratique de l'antiquité chrétienne; mais sous tout autre rapport, sa conduite, autant que ses écrits, réfutent complétement cette imputation. » (Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. X, p. 299, 2e édition, Paris, 1834.) Quoi qu'il en soit, sa condamnation porta surtout sur son ardeur pour l'établissement de l'Eglise épiscopale en Ecosse : il était le représentant d'une cause proscrite, en haine de laquelle il fut frappé. Charles Ier périt victime du même zèle : l'échafaud de Strafford et de Lawd avait servi de base au sien. — *Voy.* Angleterre, § VI.

LECTEURS. — Secte protestante qui s'éleva en Suède dans le XVIIIe siècle. Cette secte ressemble beaucoup au presbytérianisme écossais. Ceux qui y appartiennent se réunissent pour lire la Bible en commun et pour l'expliquer, ils repoussent la liturgie officielle, la hiérarchie ecclésiastique, et s'abstiennent de la communion pour organiser ce qu'ils appellent des *repas d'amour*.

Cette association libre, qui se vante de ressusciter la ferveur des temps évangéliques, est pleine d'activité, d'ardeur et d'enthousiasme. On prétend qu'un quart de la population y est déjà affilié. C'est un feu qui grandit et qui dévore l'espace, malgré les efforts des partisans de la religion luthérienne pour s'opposer à sa marche. La persécution même n'a fait que l'attiser et lui donner de nouvelles extensions.

Plus tenaces que les anabaptistes que les poursuites judiciaires avaient découragés et fait fuir en Amérique, les lecteurs ont résisté avec audace et leur prosélytisme de plus en plus excité a pris un immense développement. — *Voy.* Scandinaves (peuples).

LÉE (Anne). *Voy.* Schaken.

LEIBNITZ. *Voy.* Allemagne, § VI.

LESDIGUIÈRES. *Voy.* France, 2e période.

LEYDE (Jean de). *Voy.* Anabaptistes, Allemagne.

LIBERTÉ DE L'HOMME. *Voy.* Symbolique, § II, *Justification*

LIBERTINS. — Anabaptistes qui regardaient toute dépendance dans l'ordre temporel, de même que dans l'ordre spirituel, comme contraire à l'esprit du christianisme.

LIBRE EXAMEN. *Voy.* Rationalisme, Règle de foi, Bible (Lecture de la).

LIBRES PENSEURS ou FREE THINKERS. — Les fondateurs de cette secte, membres d'abord d'une Eglise universaliste et ensuite trinitaires, se proposaient, ainsi que Walker, de restaurer l'Eglise dans sa forme primitive ainsi qu'elle existait du temps des apôtres. Leur scission date de 1799. Ils ne reconnaissent ni la divinité de Jésus-Christ, ni la chute originelle, ni l'élection et la réprobation, ni l'existence des bons et des mauvais anges. Jésus-Christ est, d'après eux, un homme d'une sainteté toute particulière, et chargé d'une mission divine pour instruire les hommes et les réunir en une seule société. Pour être sauvé, il suffit d'adorer le Dieu juste et bon et d'obéir aux commandements de Jésus-Christ son messager. Ils n'ont ni baptême, ni cène, ni prières publiques, ni aucune cérémonie religieuse : le mariage n'est à leurs yeux qu'un contrat civil ; aussi font-ils des remontrances à l'autorité pour n'être pas obligés de se marier devant les ministres anglicans. Un ancien qui a sous ses ordres deux diacres préside leurs assemblées : chacun a le droit d'enseigner et de discuter. Depuis leur institution, leur doctrine a beaucoup varié, mais ils ne le dissimulent pas et disent que c'est une preuve de leurs progrès dans l'investigation de la vérité. Les libres penseurs ou free thinkers existent encore en Angleterre comme association religieuse.

LIGUE. — On connaît sous ce nom la grande association catholique, qui, de 1576 à 1596, défendit contre le protestantisme les institutions religieuses et politiques de la France. Son histoire se divise en quatre périodes bien tranchées.

La première comprend la formation des ligues particulières et leur marche vers l'unité, jusqu'en 1585, à la mort de François d'Anjou. — La deuxième s'étend depuis la réunion des ligues particulières en une seule union, sous la direction du duc de Guise, jusqu'à la mort de Henri III. [1585-1589.] — La troisième va jusqu'à l'abjuration de Henri IV à Saint-Denis. [1589-1593.] — La quatrième présente les derniers efforts et la dissolution du parti catholique. Elle se termine à l'absolution de Henri IV, par le Souverain Pontife, suivie de la soumission de Mayenne. [1593-1596.]

Première période. — *Origines de la Ligue.* [1576-1585.]

La Saint-Barthélemy n'avait rien ôté aux protestants de leurs prétentions, parce qu'elle ne les avait pas notablement affaiblis, et que leur puissance n'avait pas été sensiblement diminuée. Il est vrai qu'ils avaient perdu quelques-uns de leurs principaux chefs. Mais ce qui manque aux partis, ce n'est jamais un chef, et pour un qui succombe,

Digitized by Google

il s'en présente dix qui réclament son héritage.

Aussi avaient-ils deux fois repris les armes, et deux fois obtenu de Henri III une paix avantageuse: le sentiment public avait plus d'une fois protesté inutilement contre les concessions de la cour. Mais, après le traité du 6 mai 1576, qui garantissait aux calvinistes le libre exercice de leur culte, la réhabilitation des victimes de 1572, et l'exemption d'impôts pour six ans, l'indignation populaire empêcha de chanter à Notre-Dame le *Te Deum* de la paix. L'abîme, que Henri III devait désormais creuser davantage de jour en jour, venait de s'ouvrir entre lui et son peuple.

Le protestantisme devait provoquer une réaction. Un peuple attaqué dans sa conscience, dans sa foi, dans ses droits les plus inaliénables, se doit à lui-même et à la postérité l'exemple d'une résistance désespérée. Cette résistance n'est plus seulement un droit, mais un devoir.

La nation française attendit longtemps avant de le remplir, et l'on peut s'étonner avec raison de la patience qu'elle mit à supporter les outrages des sectaires et les connivences de ses rois. On respectait alors le pouvoir d'une manière que nous ne pouvons guère plus comprendre. Mais on demandait aussi de lui qu'il eût la conscience de sa mission et la volonté de la remplir. Les rois de France n'eurent ni cette intelligence ni ce bon vouloir : ils laissèrent grandir le mal, y portèrent remède trop tard, sans discernement et sans efficace, et finalement essayèrent de tenir balance exacte entre la vérité et l'erreur. Ils ne virent pas que la neutralité n'était pas possible, et que leur intérêt non moins que leur devoir les appelait à la tête du parti catholique; quelque semblant de concours de la part du protestantisme au profit de leur autorité motiva de leur part un acquiescement tacite aux manœuvres hérétiques, alors même qu'elles compromettaient la sécurité du présent.

La nation catholique versait son sang, dépensait ses richesses, non pour le triomphe de sa cause, mais bien pour assurer à des étrangers et à des rebelles les droits qu'elle perdait. La royauté, loin de l'aider, jouait près d'elle le rôle d'une sangsue qui lui arrachait le plus pur de sa substance, et l'hérésie confiante en la patience du peuple et la faiblesse du maître, portait la tête haute, se promettant déjà pour héritage la terre de Clovis et de saint Louis. La France se lassa de leur audace et de son abaissement.

Lorsqu'en 1574 Henri III, alors roi de Pologne, fut appelé au trône de France par la mort de Charles IX, cette résolution était déjà urgente. Si en effet ce prince était resté à Varsovie, le royaume très-chrétien fût tombé au pouvoir des grands presque tous protestants, et les projets républicains du parti qui ne s'en cachait pas, donnaient beaucoup à redouter pour l'avenir. En supposant que le principe monarchique eût triomphé, la couronne fût passée aux mains du duc d'Anjou, prince sans portée et sans conviction, ou à celles du roi de Navarre, jeune, léger, hérétique deux fois relaps, au fond indifférent. Qu'allait donc devenir la religion catholique et l'édifice social qu'elle basait?

La réponse à cette question était facile : elle effraya les catholiques. Forts de l'exemple des calvinistes, ils opposèrent ligue à ligue, et chaque province eut bientôt la sienne. Telle fut l'origine de la Sainte-Union, mouvement national par excellence, le plus grand dont fasse mention notre histoire. Elle correspond au soulèvement de la Vendée : sortie comme lui du peuple, elle se présente aux grands pour en recevoir une organisation et un mot d'ordre. Il lui fallait en effet des chefs habitués à porter l'épée et à donner leur avis dans les conseils de l'Etat; elle les trouva dans les évêques et les seigneurs que n'avaient pas encore atteints les idées nouvelles. Car, nous ne faisons nulle difficulté de l'avouer, la noblesse et l'épiscopat n'étaient pas en majorité favorables aux idées catholiques. Mais à chacun selon son mérite: l'intelligence et la vertu n'étaient pas du côté de ces prudents, qui préférèrent le service du roi à celui de Dieu, et, sous prétexte de légitimité quand même, firent bon marché de leur foi et de leur avenir.

Toutefois une remarque est ici nécessaire. Par noblesse, il faut ici entendre les grands seigneurs au profit desquels on voulait faire revivre la féodalité. La noblesse de second ordre, dont l'action était, comme ses domaines, assez bornée, se fit peuple, et c'est elle que nous retrouverons combattant, sur les champs de bataille aussi bien que dans les assemblées parlementaires, aux côtés des représentants de l'Eglise et du tiers état.

C'est avec ces éléments que se forma la ligue de Picardie. Péronne, assignée par le traité du 6 mai 1576, aux protestants comme place de sûreté, refusa de subir cette humiliation. Son gouverneur, le maréchal d'Humières, s'associa à ce mouvement généreux : appelant donc à lui le clergé, les gentilshommes et les bourgeois de sa province, il forma la première ligue qui ait existé régulièrement. (MÉZERAY, t. V, p. 234; ROHRBACHER, t. XXIV, p. 646; CHALAMBERT, t. Ier, Introduction, p. LXXVII.)

Les confédérés prêtèrent le serment suivant, où se révèlent le caractère de la Sainte-Union et le principe de sa persévérance.

« Je jure Dieu le créateur; et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ai entré en cette sainte association catholique, selon la forme du traité qui m'y a été lu présentement, loyaument et sincèrement, soit pour y commander ou pour y obéir et servir, et promets sous ma vie et mon honneur de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ni occasion que ce soit. » (CRÉTINEAU-JOLY; *Hist. des Jésuites*,

Digitized by Google

II, p. 302; ROHRBACHER, t. XXIV; CHALAMBERT, t. I, Introduction.)

Les hommes qui prêtèrent ce serment et le tinrent pendant quinze ans sans faiblir, malgré les obstacles sans nombre qu'ils eurent à vaincre, ressemblent-ils à ces conjurés vulgaires, dont la caricature s'appelle, depuis Henri IV, le portrait historique?

Cependant une ligue s'était aussi formée à Paris, par les soins de Pierre Hennequin, président au parlement, et de deux hommes du peuple, Pierre Labruyère, parfumeur, et son fils Mathieu, conseiller au Châtelet. [1576] Les ligueurs parisiens prêtèrent le même serment que ceux de Picardie, et, à l'exemple de ceux-ci, qui s'étaient divisés en douze cantons pour faciliter leurs relations, ils se divisèrent en autant de sections que la ville avait de quartiers. Les chefs de ces sections formaient une espèce de conseil qui donnait le mot d'ordre aux ligués: plus tard, un conseil composé d'hommes choisis parmi les principaux ligueurs de France remplaça celui des seize, qui n'en garda pas moins une influence réelle sur les associés de Paris.

Dans une ville où résidait le roi, et où tout semblait devoir entraver la marche de l'union catholique, le besoin d'unité se faisait sentir plus qu'ailleurs; il fallait un chef, dont l'action pût se substituer à celle du roi, s'il fallait un jour s'isoler de lui. Les yeux des coalisés se portaient naturellement sur l'illustre maison de Lorraine, dont les services et le dévouement à la foi étaient si connus. L'aîné des fils du grand François de Guise, Henri le Balafré, fut l'homme auquel ils offrirent leur obéissance; il l'accepta. Mais, comprenant que sa position ne serait jamais que difficile, s'il n'avait derrière lui la France catholique tout entière, il s'occupa de rallier à la ligue parisienne les confédérations des provinces. Cette tâche lui fut facile: la Champagne, la Bourgogne, et la Picardie lui étaient dévouées, et il n'était pas de ville en France, où ne fussent renommées sa bravoure, son affabilité, sa magnificence et son habileté. De toutes parts on répondit à son appel, et il se trouva bientôt à la tête d'une association formidable, capable de lutter avec succès contre l'hérésie. Bien que toutes ces mesures eussent été tenues secrètes, Henri III les connut: effrayé de cette coalition et des tendances manifestées par les états de Blois [décembre 1576], où les ligueurs étaient en majorité, il se déclara le chef de la Sainte-Union. La mesure eût été habile, et ses fruits eussent été heureux pour le roi, s'il avait bien compris le mouvement auquel il s'associait. Mais il n'y vit que l'œuvre d'un parti, qu'il devait s'efforcer de dissoudre; il en résulta qu'il ne tarda pas à mécontenter les ligueurs, en s'efforçant de regagner par des concessions la faveur compromise des protestants. En 1577, il signait, après une courte guerre entreprise à contre-cœur, un traité qui rendait aux huguenots vaincus tous leurs priviléges, et prononçait la dissolution de la double ligue protestante et catholique. (ROHRBACHER, t. XXIV, p. 647.) Henri se vengeait ainsi du refus des états de lui fournir les subsides qu'il avait demandés. Sa vengeance retomba sur lui. Un arrêt ne désunit pas un peuple comme une compagnie de gens d'armes. Les protestants n'ayant pas obéi, les Catholiques restèrent unis, obéissant à la direction de Guise, observant le présent et se réservant l'avenir. (*Ibid.*, citant Sismondi, t. XIX.)

La situation devenait de jour en jour plus pénible. Les demi-mesures du roi, tout en ne satisfaisant pas les Catholiques, irritaient les protestants, et les révoltes se succédaient avec rapidité dans le sein du parti calviniste: chaque révolte apaisée était suivie d'un traité favorable aux vaincus. Ainsi des traités de Nérac et de Fleix qui confirmèrent ceux de Poitiers, après beaucoup de sang répandu et d'argent dépensé. (CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue*, Introduction.)

Les cinq années qui suivirent ne firent qu'accroître le mal. Les Catholiques et les protestants, toujours en armes malgré les traités de paix, s'observaient et s'apprêtaient à combattre: le roi achevait de perdre, par l'oubli de sa dignité personnelle, le peu de prestige resté à l'autorité souveraine; chaque chef de parti dictait des lois à la province qu'il occupait; la misère publique allait croissant en raison de la tension des esprits, et les ménées de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Espagne augmentaient encore l'une et l'autre.

En pensant à cet état de choses, il est facile de comprendre comment, se voyant réduit à ne prendre conseil que de lui-même, le peuple français se résolut à lever l'étendard de la Sainte-Union, pour sauver, s'il était possible, sa liberté et sa foi. Le jour où fut prise cette grande résolution fut celui où le héraut d'armes de France vêtu de deuil, proclama que venait de mourir François de Valois, duc d'Alençon et d'Anjou, frère du roi et dernier héritier de la couronne. Par cette mort Henri de Navarre et l'hérésie franchissaient le dernier degré du trône: la ligue les empêcha de s'y asseoir.

DEUXIÈME PÉRIODE. — *De la mort de François d'Anjou à l'assassinat de Henri III.* [1584-1589.]

La mort du duc d'Anjou plaçait les Catholiques français dans une condition toute différente de celle où ils étaient précédemment. La couronne n'avait plus d'héritier. Parent du roi régnant à un degré trop éloigné pour que sa naissance fût un titre incontestable à l'héritage royal, Henri de Navarre avait envers la France des torts trop graves pour être admis à le réclamer. Léger, brave, à la vérité, mais plus connu pour ses aventures scandaleuses que pour ses exploits, rebelle et allié de l'étranger, il avait encore contre lui le souvenir récent de la trahison de son aïeul, le connétable de Bourbon, mort en combattant sous des bannières ennemies contre sa patrie, ses serments et son roi. Il est vrai que Henri III voyait dans Bourbon son successeur nécessaire. Mais sa volonté, eût-

Digitized by Google

il été moins odieux, suffisait-elle pour imposer un tel maître à la France? Ses aieux avaient, quand le trône vaquait, laissé aux barons le soin d'y pourvoir : et le droit politique n'avait pas encore enregistré, dans ses annales, d'acte semblable à celui qui conférait le pouvoir souverain au Béarnais. Mais une raison plus péremptoire, c'était que le roi de France devait être fils aîné de l'Eglise, et partant catholique: loi fondamentale de l'Etat, en vertu de laquelle Henri de Navarre, hérétique relaps et excommunié, se trouvait exclu sans retour du trône de saint Louis.

La situation était donc grave et les instants précieux. La Ligue prit résolûment son parti. Ne voulant point accepter le choix fait par Henri III, puisqu'il compromettait la vie même de la France catholique, elle comprit qu'elle allait avoir à combattre. Elle reparut donc sur la scène politique, au grand jour, constituée en corps social, sous la direction avouée du duc de Guise.

Ainsi établie dans une position nettement tranchée, elle proposa aussi son candidat au trône, et, chose étonnante pour ceux qui voient dans Guise l'ambitieux vulgaire des romans historiques, ce ne fut pas lui qu'elle mit en avant. On disait cependant de lui que le sang de Charlemagne coulait dans ses veines, et son nom ne parlait aux âmes françaises que de gloire et de dévouement. Mais Guise voulait sincèrement (Sismondi l'avoue) le triomphe de la foi, non le sien propre, et, trop intelligent pour ne pas chercher la solution régulière de la difficulté présente, il offrit à la Ligue le cardinal Charles de Bourbon, l'oncle du roi de Navarre, prince sans qualités brillantes, mais dont le nom servait l'action normale de la Sainte-Union. La foule l'accueillit comme l'élu de son chef, peut-être comme une transition à l'exaltation de ce même chef : car Charles était vieux et infirme.

Quoi qu'il en soit, pour assurer le succès de cette combinaison, les deux princes demandèrent le concours du Pape Grégoire XIII et de Philippe II roi d'Espagne, les seuls représentants à cette époque, du catholicisme en Europe. Grégoire attendit pour juger; Philippe se décida plus vite et le 31 décembre 1584, il signa un traité secret, par lequel il s'engageait à aider de tous ses moyens les projets de la Sainte-Union. Tout étant ainsi disposé pour la lutte, Guise et Charles de Bourbon firent appel à la noblesse catholique en lui notifiant les actes accomplis.

Henri répondit à ce manifeste par une justification pénible et indigne de son caractère royal. Le mépris public n'ayant fait que croître, il en appela à son épée, et se mit en campagne : d'abord vainqueur, il se vit bientôt débordé par le mouvement qui jetait la France au sein de la ligue, et il fut forcé de revenir en toute hâte couvrir Paris que Guise menaçait. La capitale était presque toute liguée : le succès du Balafré n'était donc pas douteux : Henri III para le coup, en ouvrant à Epernay des conférences qui se terminèrent par le traité de Nemours, 7 juillet 1585. Les conditions faites au roi étaient dures : sa mauvaise humeur, augmentée encore par les clameurs des protestants et les manifestes du Béarnais, se traduisit en actes de plus en plus maladroits à l'encontre des ligueurs, de ses alliés, et du Pape lui-même.

Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, ne s'était pourtant pas jusque-là montré favorable à la Ligue, et il semblait encore facile de le gagner à la cause royale. Mais la bulle d'excommunication qu'il lança contre les fauteurs de l'hérésie en France, et nommément contre le roi de Navarre et le prince de Condé [5-10 septembre], fut mal reçue de Henri III : il protesta contre elle et laissa le parlement en refuser l'enregistrement. Cette faute acheva d'isoler le triste monarque. Se voyant abandonné de tous, il se résigna à subir la direction de la Ligue et à combattre les calvinistes. Bien qu'assez heureux dans cette campagne, les huguenots ne purent tirer de leurs succès aucun avantage réel : aussi l'année 1586 s'ouvrit-elle par de nouveaux appels faits à l'étranger par Henri de Navarre, et par de nouveaux manifestes où il protestait de son dévouement au roi qu'il combattait, et à la France qu'il trahissait. Ces belles protestations ne trompèrent personne : la France catholique ne demandait qu'à en finir avec lui et les siens, et Valois, bien qu'il eût mieux aimé temporiser, dut mettre quatre armées sur le pied de guerre. On s'attendait à voir le protestantisme recevoir un coup décisif : il n'en fut rien. Les fautes des officiers royaux et la négligence d'Henri rendirent ces déploiements de force inutiles: la colère populaire en augmenta d'autant. Car personne ne s'était mépris sur les causes du non-succès de cette campagne. Du reste Henri paraissait se soucier fort peu de cette agitation sourde, et machinait en secret avec le Béarnais la ruine de la Ligue. Il était venu à Paris pour y contenir cette effervescence par sa présence au milieu des mécontents quand une nouvelle inattendue vint presser le dénoûment de cette situation forcée.

Marie Stuart, la reine française et catholique, qui avait quitté avec tant de regret le *plaisant* et *tant beau pays des lys*, pour aller porter sa tête sur l'échafaud de Fotheringay, venait de consommer son martyre [8 février 1587]. Un cri d'horreur s'échappa de toutes les bouches, et le service solennel célébré, sur la demande du peuple, en l'honneur de Marie, fut à la fois un hommage à sa mémoire et une protestation nationale contre l'hérésie qui avait demandé son sang. On se plut à exalter cette famille de Lorraine à laquelle la victime avait appartenu : on alla plus loin, et le faible monarque, dont le dépit mal dissimulé contrastait avec l'enthousiasme de la foule, fut menacé par une conjuration dans sa personne et son pouvoir. Le complot avorta par l'indiscrétion d'un conjuré : Henri négligea de sévir, et autorisa par là les mécontents à recommencer. Toutefois, Guise ayant désapprouvé ce dessein, tout parut oublié, et l'on ne s'occupa plus,

Digitized by Google

en apparence, que de repousser les Allemands venus au secours du Béarnais.

La guerre recommença donc, mais avec peu de vivacité. Après quelques opérations de peu d'importance, les partis semblèrent vouloir se reposer, et Joyeuse, l'un des généraux catholiques, étant revenu à la cour pour repousser quelques accusations, Guise y vint aussi pour demander des renforts. On lui promit ce qu'il voulut : mais, instruit par l'expérience, il jugea prudent de faire appel au sentiment national pour la défense du sol envahi. La proclamation que, d'accord avec les Seize, il adressa aux villes de France, eut un effet incroyable : bientôt chaque cité fut mise en état de repousser l'ennemi, et les esprits, surexcités par la gravité des circonstances, s'enflammèrent d'un nouveau zèle pour la défense de la foi nationale.

Cependant Joyeuse retourné à l'armée s'était fait battre à Coutras, et si Henri de Navarre eût obéi à la prudence plutôt qu'à ses passions, il eût eu beau jeu. Mais il perdit son temps dans des amours coupables, et les succès de Guise à Vimori, à Aulneau et à Gien, contre les Allemands, amenèrent le traité du 8 décembre qui les enleva à l'alliance des calvinistes français. La gloire du Balafré s'accrut de tous les succès de cette campagne, sans que l'opinion voulût tenir compte au roi des services réels qu'il avait rendus en cette occasion. Le roi avait si peu habitué son peuple à ces preuves de bon vouloir, qu'on ne le croyait plus capable de bien faire par un motif pur et désintéressé.

Henri vit tout d'abord cette disposition à la froideur qui l'accueillit lorsqu'il rentra dans Paris; et quand il eût voulu se faire illusion, il eût bientôt été détrompé par l'arrêt de la Sorbonne qui avait, en son absence, déclaré qu'*on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration au tuteur qu'on avait pour suspect.*

Henri comprit cette menace de déchéance, et, lorsqu'en janvier 1588 il eut reçu des seigneurs ligués réunis à Nancy sommation de publier le concile de Trente, d'établir l'inquisition et de remettre aux Catholiques plusieurs places de sûreté, il eut peur que sa couronne ne chancelât, et il prit des mesures extraordinaires. Il fit compléter les compagnies des gardes et le corps des archers; puis il appela à Paris les régiments suisses et français qui tenaient garnison aux environs. En même temps il envoya au duc de Guise défense d'entrer dans la capitale, où sa présence lui semblait plus dangereuse encore depuis les victoires de Vimori et d'Aulneau. Ces précautions furent inutiles. Pressentant le coup d'État qu'elles annonçaient et craignant d'en être les premières victimes, les Seize firent savoir leur position au duc avec prière de se ressouvenir du serment d'union.

Guise hésita. La résolution qu'il allait prendre devait le poser devant l'avenir en rebelle contre son roi ou en déserteur de la cause catholique. Quelque parti qu'il embrassât, un compte sévère lui en serait demandé. Il avait promis de ne pas venir à Paris, mais il avait aussi juré de servir jusqu'à la mort l'Union dont il était le chef.....

Le 9 mai il entrait à Paris, au milieu des acclamations de la foule, et paraissait devant Henri III frémissant de colère. Aux reproches du roi, il répondit qu'il n'avait pas reçu les derniers ordres du roi (ce qui était vrai), et que les premiers ne lui avaient pas semblé si formels qu'il ne crût pouvoir les outre-passer pour venir repousser les calomnies des envieux. Après cette explication, les deux princes se séparèrent irrités et défiants. Henri songeait à prendre sa revanche; Guise se concerta, sans perdre de temps, avec les Seize, et il lui fut proposé de s'assurer de la personne du roi. C'était là, au sens des Seize, la conclusion nécessaire de la collision inévitable qui aurait lieu, à l'entrée des troupes dans Paris, entre les soldats royaux et les bourgeois. Mais rien ne pouvait vaincre la répugnance que le duc éprouvait pour cette mesure extrême.

Les choses en étaient là quand, le 12 mai à quatre heures du matin, la ville étant encore dans le sommeil, les troupes royales y entrèrent sans bruit et en occupèrent les points les plus importants. Quand Paris se réveilla, il se reconnut prisonnier. Cependant les écoliers, debout au premier son des fifres et des tambours, avaient occupé la place Maubert que Biron avait négligé de garder : Crillon, qui se présenta plus tard à ce poste, dut se retirer. Les bourgeois descendirent peu à peu dans la rue, d'abord étonnés et supportant avec apathie les railleries indécentes des soldats. Mais vers midi la face des choses changea : une escarmouche engagée, au pont Saint-Michel, entre les soldats et les Parisiens, amena un conflit général qui se termina bientôt par la capitulation des premiers. Les Catholiques se montrèrent aussi nobles dans le triomphe que vaillants dans la lutte : ils s'étaient le matin préparés à secouer le joug qui les menaçait, par les sacrements, et ils couronnèrent leur victoire par l'exercice le plus actif de la charité envers leurs ennemis.

Pendant que s'accomplissait cette révolution, Valois se consumait en incertitudes et en colères dans son palais du Louvre, et Guise, dans son hôtel, attendait avec inquiétude le succès sur lequel il devait régler son rôle. Débordé par l'élan populaire, il ne pouvait faire rien de plus : se montrer à découvert eût été inutile; essayer une pacification l'eût été également. D'ailleurs, puisque ce mouvement n'était que la protestation de l'idée catholique contre les sentiments hostiles du roi, il fallait laisser les événements se consommer pour qu'ils fussent fructueux. Toutefois, à la prière répétée de Valois, il sortit sans armes et apaisa la foule qui le salua de ses acclamations les plus enthousiastes.

Sentant bien qu'il ne pouvait plus com-

Digitized by Google

battre, et comprenant d'ailleurs où aboutirait ce mouvement, Henri ne songea plus qu'à fuir. Pendant que sa mère, Catherine de Médicis, négociait avec Guise, il partit au galop, par une porte dérobée du Louvre, et ne s'arrêta qu'à Trappes.

Le duc ne put dissimuler sa surprise et son chagrin à cette nouvelle. Tout, en effet, était à recommencer. La fuite du roi déconcertait les plans des ligueurs : en s'assurant de sa personne, on eût pu obtenir de lui les concessions nécessaires au repos de la France. L'appui moral, que Guise espérait de la présence du roi en son camp, lui faisait défaut, et il se voyait frustré du fruit de tant de peines et de combats. Il tira toutefois le parti qu'il put de sa victoire : il destitua les magistrats suspects, s'assura des forteresses voisines de la capitale, et rendit compte de sa conduite et de ses desseins à la France tout entière. Le mouvement du 12 mai, en menaçant la liberté personnelle du roi, n'avait point été un attentat à sa dignité souveraine. Menacée par lui, dans sa vie même, la nation avait dû lui ôter les moyens de nuire; mais elle avait compris le besoin où elle était de conserver à sa cause le prestige de la suprême autorité, sans lequel elle fût devenue un parti. Elle voulait donc garder au roi l'obéissance due à sa dignité en lui ôtant à lui-même le pouvoir d'en abuser. Nous avons dit ailleurs que ce fut aussi la pensée de Guise. — *Voy.* l'art. Guise (Henri de Lorraine duc de).

La colère du roi s'apaisa facilement devant les considérations qui précèdent : la leçon lui profita et le disposa à recevoir favorablement les avances des ligueurs. Il promit tout ce qu'on voulut, oublia le passé et notamment l'insurrection du 12 mai, *attendu que les Catholiques avaient agi par zèle pour la conservation et manutention de la religion*, et non par mauvais vouloir contre le monarque et son autorité. (Chalambert, *Hist. de la Ligue*, t. 1er, p. 172.)

Un *Te Deum* fut chanté : Charles de Bourbon fut reconnu premier prince du sang, et Guise créé lieutenant général du royaume. Tant de concessions ne purent se faire sans ulcérer à la longue le cœur changeant du roi : il ne tarda pas à se repentir. Il continua de guerroyer contre les calvinistes, mais en déplorant la nécessité qui le forçait à combattre son héritier de choix. Les Etats qu'il avait promis de convoquer à Blois, devaient, croyait-il, servir ses projets et assurer sa vengeance. La vigilance de Guise déjoua ses espérances.

Les Etats s'ouvrirent en septembre 1588. Les députés, ligueurs en grande majorité, s'y présentèrent avec l'intention bien arrêtée de servir la cause de l'Union. Leur premier décret exclut Henri de Bourbon du trône, et un second proposa l'adoption du concile de Trente. D'autres mesures moins importantes furent prises pour apporter remède aux maux du temps, et dans ces mesures souvent pénibles pour son amour-propre, Henri s'obstina à reconnaître la main du Balafré. Il voyait Guise trop grand pour ne pas le craindre; d'ailleurs il n'avait pas oublié la journée des barricades et le danger qu'y avait couru sa liberté. A la vue des principes hardis posés par les députés ligueurs dans leurs mémoires sur les réformes à faire, il crut que sa couronne allait passer au front de son cousin. En vain la prudence du duc avait-elle écarté tout ce qui pouvait porter ombrage au roi : en vain Henri savait-il que, s'il eût voulu le perdre, le Balafré n'eût manqué ni de moyens efficaces, ni de résolution persévérante; en vain les plus zélés royalistes représentèrent-ils à leur maître qu'en croyant frapper la Ligue dans la personne de Guise, il ne faisait que rompre le dernier lien qui la lui gardât fidèle : la mort du duc était jurée.

Le 22 décembre, au soir, Guise, méprisant les avis qui l'exhortaient à se tenir en garde, alla proposer au roi de résigner sa charge de lieutenant général. Henri refusa et congédia le prince lorrain par ces paroles : *A demain, la nuit porte conseil.*

Le lendemain, à 8 heures, Guise, appelé au conseil, soulevait la portière de l'appartement royal, quand il se sentit frappé à la gorge d'un coup de poignard. « Mon Dieu, » s'écria-t-il, « ayez pitié de moi! je suis mort... » Puis se débarrassant par un suprême effort des assassins qui l'entouraient, il fit quelques pas les bras tendus, et alla tomber un peu plus loin atteint d'un coup d'épée qui l'acheva.

Le lendemain, Louis de Lorraine cardinal de Guise était également mis à mort, et l'on arrêtait le prince de Joinville, le cardinal de Bourbon, et l'archevêque de Lyon, qui se reprochait amèrement d'avoir fait partager au duc, son ami, sa funeste sécurité.

« Je suis roi maintenant! » s'était écrié Henri, à la vue de Guise assassiné. Et en réponse à cette exclamation triomphante, un cri d'indignation sortait de tous les cœurs catholiques : la Sorbonne déliait les Français de leur serment de fidélité; les ligueurs se hâtaient de reconnaître Charles de Mayenne pour leur chef; les Etats étaient convoqués pour le 15 juillet suivant, à l'effet d'élire un nouveau roi, et pour qu'il fût bien constant que le trône était vacant, on gravait un nouveau sceau de l'Etat, avec cette exergue : *Sceau du royaume de France*, tandis que les actes publics commençaient par ces mots : *Charles, duc de Mayenne, lieutenant général du royaume*, etc., et que le nom de Henri III était effacé des prières publiques pour faire place à ceux des princes catholiques.

Ainsi tombait victime de sa propre folie l'homme le plus aveugle qui ait jamais porté un sceptre. Il n'eût tenu qu'à lui d'être un grand roi, un prince aimé de son peuple. Il aima mieux violer les serments de son sacre, mainte fois ratifiés depuis : il préféra d'être le chef d'un parti à la gloire d'être le chef d'une nation : il succomba comme succombent les hommes de parti, sans dignité et sans retour.

Rome accueillit froidement ses ambassa-

Digitized by Google

deurs ; Mayenne les repoussa avec mépris. Ne trouvant donc plus autour de lui que vide et colère, le malheureux prince se tourna du côté des protestants. Le Béarnais l'accueillit avec empressement, trop heureux de cette bonne fortune qui faisait de lui, le rebelle et le proscrit, un défenseur de la royauté chancelante. Un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu, après lequel les deux rois, réunissant leurs forces, marchèrent sur Paris, en soumettant sur leur passage Jargeau, Gien, La Charité et Pluviers. Valois triomphait quand un coup de foudre l'arrêta. Sixte V venait de le citer à Rome, dans soixante jours, pour s'y justifier de l'assassinat du cardinal de Lorraine. Il ressentit vivement le coup : mais les railleries de Bourbon le rassérénèrent un peu. Il marcha donc, s'inquiétant désormais surtout de soumettre la capitale. Dourdan, Poissy, Etampes et Pontoise furent rapidement conquises, et le 31 juillet 1589, les deux rois portaient leur quartier général à Saint-Cloud.

Le soir même de ce jour, un moine Jacobin se présentait au camp demandant à parler au roi, qui ne respirait que vengeance. Le lendemain, 1er août, il était introduit dans l'appartement royal, et quelques minutes après Henri III tombait sous le poignard du fanatique Clément.

La mort trouva grand ce pauvre prince qui avait pris à tâche de déshonorer sa vie. Il déclara Bourbon son héritier, l'exhorta à se convertir, pardonna noblement à son meurtrier et à ceux qui avaient armé son bras, puis, après avoir rempli ses devoirs de chrétien, il expira doucement vers trois heures du matin. Il avait trente-neuf ans et en avait régné quinze ; avec lui s'éteignait la race royale des Valois.

TROISIÈME PÉRIODE.—*De la mort de Henri III* [1589] *à l'abjuration de Henri IV* [1593].

La mort de Henri III fut regardée par les ligueurs parisiens comme un coup du ciel. Ils s'en réjouirent, et ils en avaient bien le droit, car elle les tirait du plus mauvais pas où ils eussent encore été engagés : mais il est faux qu'ils aient applaudi au meurtrier. Ces acclamations barbares furent le fait de quelques esprits faussés, et non des ligueurs considérés comme société.

Cependant, pendant que Bourbon, abandonné de la plupart des seigneurs catholiques, prenait à Saint-Cloud le titre de roi de France, Mayenne portait au trône le cardinal de Vendôme, sous le nom de Charles X. Bien que ce prince n'eût rien de brillant, son élection était une œuvre de sage politique. Elle coupait court aux prétentions des nombreux compétiteurs français ou étrangers qui aspiraient à la couronne. On a suspecté les intentions de Mayenne, parce que le cardinal était trop infirme et trop âgé pour porter longtemps le sceptre. Les événements subséquents prouvèrent que le duc avait noblement agi : d'ailleurs il n'y avait pas d'autre parti à prendre. Mayenne ambitieux eût pu sans doute se faire couronner ; qui s'y fût opposé ? Mais il eût réduit la cause catholique aux proportions d'un parti. Or, les fils de François de Guise eurent jusqu'à la fin la connaissance profonde de l'esprit national, et une sorte d'instinct sublime qui les préserva contre les atteintes de leur ambition personnelle. Là est le secret de leur action : ambitieux, ils n'eussent eu qu'une influence bornée, et leur mission n'eût pas été remplie. Le trône où ils se seraient assis se fût peut-être soutenu par la violence, mais il eût eu pour base l'esprit catholique foulé aux pieds. C'est-à-dire qu'ils eussent répété le rôle de Valois et Bourbon à leur manière ; et il ne pouvait pas être dans les desseins de la Providence que le mouvement de 1576 n'arrivât qu'à l'exaltation de tels hommes et de telles idées. Les Guise mirent leur gloire à le comprendre : l'histoire eût dû leur en tenir compte.

Il y avait donc en France deux rois. Mais Charles X avait derrière lui un peuple, tandis que Henri IV n'avait à sa suite qu'une armée. La partie n'était pas égale : le Béarnais le comprit. Il leva son camp et le porta devant Rouen, après avoir soumis Pont-Saint-Pierre, Dieppe et Caen. Menacé dans la position qu'il avait choisie, par le duc de Mayenne, il se replia devant lui jusque sous le canon du château d'Arques, où il ne tarda pas à être attaqué. [20 sept. 1589.] Ce combat, qui ne dura qu'une heure (CHALAMBERT, t. Ier, p. 310 citant le duc d'Angoulême), eut pour résultat de tirer le Béarnais d'une position aussi dangereuse que possible. Bien qu'il n'eût pas été battu, Mayenne avait eu le désavantage de perdre l'occasion de terminer la guerre d'un coup, en s'emparant du roi de Navarre et en détruisant son armée, bien inférieure en nombre. Après avoir vainement tenté un accommodement, que les prétentions des deux partis rendaient impossible, Bourbon opéra sa jonction avec le duc de Longueville, et laissant derrière lui les ligueurs, il vint de nouveau camper devant Paris, dont il attaqua les faubourgs le 1er novembre. Il les emporta d'assaut et les pilla, sauf les églises : toutefois ses succès se bornèrent là. Il se replia devant Mayenne, et se dirigea vers Tours, où il reçut l'adhésion des magistrats exclus du parlement de Paris et constitués de nouveau en corps judiciaire dans la capitale de la Touraine. Sorti bientôt de Tours, Henri acheva l'année dans des conquêtes aussi rapides que peu profitables : car en soumettant les populations il ne gagnait pas leurs sympathies. Il se sentait haï : le présent ne lui appartenait pas, et l'avenir ne lui promettait rien. Aussi voyait-il avec dépit la Ligue se fortifier de plus en plus, grâce à l'adhésion de Sixte-Quint, quand le roi d'Espagne vint jeter au sein de la Sainte-Union un ferment de discorde, en portant sa fille Claire-Eugénie comme héritière de la couronne de France. Philippe II se fit des partisans, et il ne fallut rien moins qu'un coup d'Etat pour arrêter ses progrès :

Digitized by Google

Mayenne repoussa toutes les combinaisons à l'aide desquelles Claire, seule ou mariée à un prince français, devait arriver au trône; et trouvant le conseil des Seize trop favorable aux desseins du roi catholique, il en prononça la dissolution. Enfin, pour écarter toute idée d'ambition personnelle, il convoqua, pour le 3 février 1590, les états généraux à Melun. Après ces dispositions, il quitta Paris et se remit en campagne.

Le 13 mars, il rencontra Bourbon à Ivry, et lui livra bataille. La fortune trahit son courage: mais du moins il opéra tranquillement sa retraite, et les lenteurs de son adversaire lui permirent de réparer son échec.

Les circonstances étaient peu favorables pour la Ligue: les succès de Henri et de ses lieutenants se multipliaient. Le découragement gagnait la capitale, que Mayenne ne pouvait soutenir de sa présence. Le moment eût été bien choisi pour offrir des conditions honorables et abjurer: le roi de Navarre aima mieux parler un langage hautain et dur qui rendit aux ligueurs toute leur énergie. L'abattement avait fait place au courage le plus indomptable dans tous les cœurs, lorsque le Béarnais vint pour la troisième fois asseoir son camp sous les murs de Paris, (25 avril 1590).

Les Parisiens ne s effrayèrent pas. Charles de Bourbon venait de mourir, dans la prison où il avait langui depuis l'assassinat de Guise, sans avoir jamais eu du roi que le titre et la dignité sereine. A la nouvelle de sa mort, la Sorbonne rendit un nouveau décret pour exclure Henri de la succession au trône et le parlement défendit de parler d'accommodement avec lui. Les actes répondirent à ces fières paroles: il faudrait un livre pour raconter la sublime histoire de ce siége, où brillèrent le courage et le dévouement des ligueurs d'un éclat que les passions politiques ont essayé de ternir, mais sans pouvoir en éteindre le rayonnement. « Le temps de la justice doit enfin venir pour des hommes qui surent se sacrifier jusqu'à la famine et jusqu'à la mort pour demeurer fidèles à leur culte. » (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 5.) Trois mois se passèrent dans d'incroyables souffrances qui ne purent abattre le courage de nos pères. Pour ne pas faiblir dans leurs misères, nous dit le ligueur Cornéo, ils recouraient à la prière, et ils allaient apprendre la patience aux pieds du Dieu crucifié. Nobles cœurs auxquels la vie aurait fait défaut avant la constance! Mais les grands et les prélats pensèrent que cet état ne pouvait durer longtemps encore, et ils firent à Henri des ouvertures qu'il accueillit avec empressement. Elles n'eurent pas de suite: le 22 août Mayenne rejoint par le général espagnol Farnèse, arrivait devant Paris, et Henri s'éloignait de la ville, où le délire de la joie faisait place à la tristesse de la souffrance.

En vain Bourbon tenta de prendre sa revanche dans une bataille rangée. Farnèse, peu soucieux de combats que ne motivait pas l'intérêt de l'Union, le laissa s'épuiser en manœuvres inutiles, lui reprit presque toutes ses conquêtes, et regagna tranquillement la Flandre.

L'année 1591 s'ouvrit par une tentative avortée des calvinistes sur Paris: ils s'en dédommagèrent en s'emparant de Chartres. Ce succès ne mit pas cependant leurs affaires sur un meilleur pied: Henri avait à combattre dans le même temps que les ligueurs, son cousin Charles de Bourbon-Vendôme qui lui disputait la couronne, et pour comble de malheur, Grégoire XIV fulminait contre lui une nouvelle excommunication, en enjoignant à tous les ecclésiastiques de son parti de se séparer de lui. Le parlement de Tours supprima ce double monitoire: mais l'effet n'en fut pas moins grand parmi les Catholiques, dont l'appui du Saint-Siége doublait les forces.

Malheureusement Paris était travaillé par les Espagnols et quelques-uns des Seize gagnés à leur cause. Profitant de l'absence de Mayenne, ces esprits turbulents l'accusèrent de lenteur et de faiblesse; puis, comme pour lancer la Ligue dans une nouvelle voie, ils firent arrêter et mettre à mort le président Brisson et les conseillers Larcher et Tardif, dont ils redoutaient l'opposition. Effrayés du silence désapprobateur qui accueillit cette démonstration sanglante, ils n'osèrent passer outre. Le duc, qui était alors à Laon, se hâta d'accourir: conciliant la justice avec la prudence, il fit arrêter, dans la nuit du 4 décembre, quatre des coupables auxquels fut réservé le sort des magistrats victimes de leur criminelle audace. Plusieurs autres furent emprisonnés, et les autres s'enfuirent. Le conseil des Seize fut aboli; des peines sévères furent prononcées contre toute tentative ayant pour but de le reconstituer: enfin une amnistie effaça les traces de ce funeste dissentiment entre les membres de la Sainte Union.

Cependant Bourbon, dont les entreprises étaient loin d'avoir toujours été heureuses depuis que la présence de Farnèse au camp catholique l'avait forcé de lever le siége de Paris et celui de Rouen, désirait la paix et ne négligeait rien pour l'obtenir. De son côté, Mayenne, que la tentative des Seize avait vivement ému, désirait une solution à ces alternatives sans cesse repétées de succès et de revers. L'élection d'un roi, et la restauration complète du pouvoir, étaient l'objet de ses vœux: Grégoire XIV avait émis le désir de voir les états généraux de France convoqués à Paris déférer la couronne au prince le plus digne de la porter. Rien ne s'opposait à la réalisation de ce désir: le duc de Parme venait de mourir, et la mort de ce grand capitaine avait ôté à Philippe II une partie de ses velléités guerrières. On pouvait donc négocier une trêve, et débattre en paix, au sein d'une assemblée régulière l'élection d'un souverain.

Des ouvertures furent donc faites au roi de Navarre qui les accueillit favorablement: cette première disposition faite, Mayenne publia, le 5 janvier 1593, un édit qui ap-

Digitized by Google

pelait à Paris, pour le 17 du même mois, les députés aux états, auxquels une lettre du légat notifia peu après leur mission de choisir un roi catholique.

Henri crut devoir protester contre tout ce qui se ferait à son préjudice dans cette assemblée : mais sa protestation, dont on tint peu de compte, n'eut aucun effet. Lui-même l'annihila en traitant bientôt après avec les Etats pour l'ouverture des conférences de Suresnes.

Les états généraux ouverts le 26 janvier 1593, furent véritablement pour Mayenne un champ de bataille, où il déploya tout ce qu'il y avait dans son intelligence et son cœur d'habileté et de noblesse. Placé entre des gens trop amis de la paix et pressés d'en finir, et des exaltés qui ne pouvaient entendre parler de trêve avec le roi de Navarre, il sut admirablement concilier ce qu'avait de légitime la répulsion de ces derniers avec ce qu'avait de motivé le désir de repos des premiers. Ayant de plus à combattre les menées de l'Espagne, et ne voulant à aucun prix voir la couronne de France au front d'une princesse d'Autriche, il sut avec autant de dignité que de prudence éviter de donner trop tôt une réponse qui eût ôté à la Ligue l'appui de Philippe II, sans toutefois lui laisser jamais espérer la prochaine réalisation de son rêve. Enfin pressentant déjà, ce qui devait arriver, la conversion de Henri IV, il sut diriger lentement les actes de l'assemblée, sans paraître attendre et portant toujours haute la bannière de la Sainte-Union. Noble rôle, auquel n'eurent part ni le dépit ni le remords (95), et dont on n'a pas assez tenu compte au duc de Mayenne. Il est juste d'ajouter que l'assemblée se montra digne aussi de sa mission, et qu'à part les dissentiments inévitables dans toute réunion d'hommes, elle eut constamment devant les yeux le bien de la nation, sa dignité et la conservation de sa foi. Elle repoussa l'une après l'autre, sans précipitation, et en motivant sa conduite, les propositions sans cesse répétées et mitigées des agents espagnols. Puis, quand le parlement, outre-passant ses droits et saisissant mal l'occasion, eut intempestivement lancé son décret du 27 juin, qui proclamait la loi salique loi fondamentale du royaume, pour couper court aux demandes de Philippe II, l'assemblée par l'organe de Mayenne infligea aux magistrats la leçon sévère de son silence, et notifia aux ambassadeurs d'Espagne son dessein de surseoir pour le moment à toute élection.

Cette décision était la plus sage qui se pût prendre. Le roi de Navarre, après plusieurs négociations interrompues et reprises, appelait près de lui les évêques de son parti, afin de s'instruire et de préparer son abjuration. Il avait enfin compris, quoiqu'un peu tard, qu'il n'arriverait jamais au trône par une autre voie.

« Une seule chose, il faut bien le dire, semblait jusqu'ici l'avoir peu préoccupé, et c'était la principale, à savoir, de mettre ordre à sa conscience et de s'instruire, du moins, des motifs qui seuls pouvaient justifier à ses propres yeux le changement qu'il méditait. Il avait bien eu çà et là des entretiens avec plusieurs docteurs catholiques, particulièrement avec Duperron, évêque nommé d'Evreux, dont le savoir avait pu jeter quelque lumière dans son esprit. Mais il y avait mis peu de suite, et on ne trouve, dans sa correspondance de cette époque, aucune trace de préoccupations de ce genre, rien qui dénonce le travail intérieur d'une âme en quête de la vérité, et qui, près de l'étreindre, livre à l'erreur son dernier combat (96). »

Quoi qu'il en soit, entré en conférences avec les évêques, le 23 juillet 1593, il ne tarda pas à se déclarer convaincu et à signer une profession de foi dressée par eux; puis, le 25, qui était un dimanche, il abjura solennellement entre les mains de l'archevêque de Bourges, reçut de lui l'absolution de l'hérésie et se confessa. Une grande foule que grossissaient de nombreux Parisiens assistait à cette cérémonie.

« Ainsi s'accomplit, » dit M. de Chalambert, « dans la petite ville de Saint-Denis, l'abjuration solennelle du chef de la maison de Bourbon, tant de fois promise et si souvent différée. Ce grave événement causa dans toute la France une joie universelle, quand il y fut connu ; car il semblait le gage assuré d'une prochaine pacification. Il donnait également raison aux Catholiques des deux partis : aux royalistes dont il justifiait la confiance en la parole du prince; à ceux de l'Union, puisqu'en se décidant enfin à confesser leur symbole, le roi venait de rendre à la légitimité de leur résistance la plus haute sanction qu'elle pût recevoir.

« Cependant il importait de ne rien précipiter; car, pour que cette conversion eût les effets qu'on était en droit d'en attendre, il fallait avant tout qu'elle fût sincère et durable : et c'est sur quoi il était permis encore d'élever des doutes.

« Le fils de Jeanne d'Albret n'était assurément ni un fourbe hypocrite, ni un impie contempteur des choses saintes; mais ses croyances avaient toujours été aussi légères que ses mœurs. On l'avait vu passer tour à tour de la Messe au prêche et du prêche à la Messe, sans que sa conscience en parût fort inquiétée. On le savait préoccupé avant tout du soir de mettre la couronne de France sur sa tête et chacun avait de lui l'opinion que Chicot, son bouffon, lui avait, un jour, exprimée en ces termes : Monsieur mon ami, de moi je tiens pour assuré qu'au besoin tu donnerais huguenots et papistes aux protonotaires de Lucifer, et que tu fusses paisible roi de France. Les circonstances de sa conversion n'étaient pas de nature à dissiper les appréhensions sur ce point. D'abord, officiellement annoncée sous le coup de la menace,

(95) Comme le dit M. Gabourd, *Hist de France* t. III, p. 8.

(96) Chalambert, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 182. — Consulter les lettres missives de Henri IV.

Digitized by Google

dès les premiers jours de son avénement elle avait été ensuite indéfiniment ajournée, puis reprise et accordée comme de guerre lasse. Les motifs que le prince avait publiquement fait valoir ne devaient pas rassurer davantage. Il avait beaucoup parlé du désir de donner la paix à son peuple, fort peu des dispositions de son propre cœur. Enfin, si on pénétrait dans sa vie intime, ses mœurs licencieuses, dont il avait porté le scandale jusqu'aux lieux de son abjuration, achevaient de dénoncer en lui un politique qui transige et fait acte de conciliation beaucoup plus qu'un néophyte convaincu et repentant.

« En outre, et ceci était de sérieuse conséquence, l'absolution donnée par l'archevêque de Bourges ne pouvait être considérée comme suffisante. Sans parler de la protestation que le cardinal-légat avait faite à Paris, dès le 24 juillet, il était évident, quoi qu'en eussent décidé les évêques et docteurs réunis à Saint-Denis, qu'un hérétique relaps, excommunié par une bulle spéciale du Saint-Siége, ne pouvait être relevé de la peine portée contre lui que par l'autorité même qui l'avait prononcée.

« Par tous ces motifs, il y avait donc lieu, pour les Catholiques de l'Union, de maintenir leur position et de ne pas se hâter de déposer les armes; l'intérêt sacré de leur cause et le respect dû au Souverain Pontife leur en faisaient également un devoir. » (Chalambert, *Hist. de la Ligue*, t. II p. 287 et suiv.) Mayenne se borna donc à négocier une trêve, qui fut conclue, comme parle l'acte, *entre les chefs des deux partis*, sans opposition du légat et des Espagnols.

Quatrième période. — *De l'abjuration de Henri IV* [1593] *à son absolution par le Souverain Pontife* [17 septembre 1595].

Les états généraux de Paris avaient rempli leur mission : le but de la Sainte-Union était atteint. Ils se séparèrent donc, mais seulement après avoir couronné leurs travaux, par la promulgation du concile de Trente : acte de foi, que la consommation du triomphe du Béarnais devait bientôt rendre inutile. Mayenne, resté seul, se trouva dans une position plus difficile que jamais. Son rôle était près de finir, mais les écueils les plus nombreux étaient à l'entrée du port. Aux amis de la paix, il fallait imposer l'attente : aux amis de la guerre, il fallait montrer que son heure était passée. Aux partisans trop peu éclairés et trop peu prudents des idées nationales, il fallait montrer dans Henri de Navarre un souverain pour l'avenir, mais non encore pour le présent : à ceux que l'Espagne avait séduits et aux ambassadeurs de Philippe II, il fallait opposer cette politique calme et digne, qui permet de sourire sans paraître flatter, et de refuser sans blesser ni se compromettre. En même temps il avait à tenir tête aux menées du Béarnais, qui, jetant les armes, recourait aux pamphlets pour discréditer la Ligue, et aux séductions pour la priver de ses défenseurs. La satire Ménippée fut chargée d'avilir la Sainte-Union et de préconiser les hommes et les idées du parti royal : l'argent et les honneurs achevèrent l'œuvre qu'elle avait trouvée commencée par ce désir de la paix dont beaucoup de Catholiques subissaient l'entraînement.

Pour mettre le sceau à son élévation, qu'il regardait enfin comme définitive, le roi de Navarre se fit couronner, le 27 février 1594, dans la cathédrale de Chartres; mais tant que l'absolution du Pape n'était pas obtenue, tant que Paris restait aux mains des ligueurs, cette cérémonie devait rester une parodie de la véritable consécration des rois, et le Béarnais poursuivit activement l'accomplissement de ces deux grands actes. La trahison lui livra la capitale.

Fatigué des obstacles qui se multipliaient sous ses pas, Mayenne avait quité Paris et cherché dans les rangs de son armée un peu de calme et de repos. Brissac, à qui la garde de la ville avait été remise, se laissa séduire par les promesses du roi de Navarre, et, déployant pour le succès de sa perfidie autant d'adresse qu'il avait autrefois montré de courage à défendre la cause de la Ligue, il parvint, sans éveiller les soupçons, jusqu'à la nuit du 22 mars. A quatre heures les portes s'ouvrirent devant le roi de Navarre ; à six heures il fit son entrée solennelle et alla droit à Notre-Dame, où il fit chanter un *Te Deum*. Les Espagnols consentirent à ne point tenter un combat inutile, et Henri parcourut la ville pour exciter les acclamations, lentes à se produire, du peuple stupéfait. Sa vue produisit bon effet : d'ailleurs il ne parlait que de paix, après tant de souffrances: quel peuple ne se fût porté vers lui?

Maître de la capitale, il se sentit véritablement roi, et son premier soin fut d'anéantir tout ce qui pouvait rappeler le passé. Les pamphlets de la Ligue furent saisis et brûlés, ses actes biffés des registres publics, ses plus zélés partisans proscrits. Une amnistie couvrit le reste de sa protection inévitable : car, pour faire justice rigoureuse, il eût fallu frapper toute la nation.

Cependant Mayenne tenait encore la campagne, et portait haute la bannière de la Sainte-Union. Il était du sang de François de Guise, et ne voulait pas joindre, au moment du danger, sa défection à celles qui se multipliaient autour de lui. Mais il n'était plus en son pouvoir d'arrêter la chute de la Ligue catholique. Après avoir, par un nouveau traité avec l'Espagne, constaté les droits et les espérances des ligués restés fidèles à leur serment, il les joua une dernière fois au jeu des batailles, auprès de Fontaine-Française. Quelque insignifiant que fût ce combat, il n'en eut pas moins pour les royalistes et les Catholiques chancelants l'effet d'une victoire. Dès le lendemain, le connétable de Castille refusa de suivre Mayenne plus loin. Irrité de cet abandon au moment le plus périlleux, le duc fit livrer au roi les châteaux de Dijon et de Talon, et quitta le camp espagnol. Dé-

Digitized by Google

gagé ainsi de son union avec Philippe II, il ne se considéra pas comme délié de ses serments au Souverain Pontife, et il stipula dans ses négociations avec Henri IV qu'il lui serait loisible d'attendre la décision de Rome. Ce qui lui fut accordé.

Ainsi terminait-il, par une action digne de sa gloire, la mission qu'il avait reçue de mener la Ligue à son but. Ce but était atteint; le tier héritier des Bourbons avait, à Saint-Denis, reconnu le droit des ligueurs : il avait, dans chacune des capitulations particulières accordées aux villes, sauvegardé les priviléges des communes, et concédé tacitement que la nation s'appartenait à elle-même, et n'était pas, comme un vil bétail, l'héritage forcé de quiconque, muni de parchemins généalogiques, en réclame la possession. (*Foi et Lumières* [1846], Appendice sur la Ligue.) Désormais les intérêts catholiques étaient aux mains du roi : c'était à lui qu'il appartenait de les défendre. Telle avait été du moins l'intention des ligueurs sincères en remettant leur épée : et Henri ne devait son titre de roi très-chrétien qu'à ce contrat implicite, en vertu duquel l'obéissance lui était promise en échange d'un concours loyal et persévérant.

Le 17 septembre 1595, Clément VIII dégagea enfin Mayenne de son serment. Après de longues délibérations et des stipulations capables de garantir l'avenir du catholicisme en France, le Pontife avait donné l'absolution au fils aîné de l'Eglise rentré au giron maternel. A partir de ce moment la Ligue cessait d'être, et il ne restait plus qu'à régler les conditions auxquelles ses chefs encore sous les armes opéreraient leur soumission.

Mayenne donna l'exemple en janvier 1596. L'édit qui le réconciliait avec le roi lui reconnaissait la qualité de chef d'un parti légitime, louait sa conduite durant les sept années écoulées, et rendait aux siens l'hommage qui leur était dû. Il était rétabli dans tous ses biens et charges, et la faveur s'étendait à tous ses partisans. Il recevait le gouvernement de l'Ile de France, trois places de sureté et 377 mille écus pour payer ses dettes et celles de ses amis : car cet ambitieux, qu'on a dit avoir aspiré au trône, n'avait même pas songé à sauvegarder sa propre fortune.

Les ducs de Nemours, de Joyeuse et de Mercœur firent leur soumission, les deux premiers avec Mayenne, le dernier peu de temps après. Le duc d'Aumale préféra rester proscrit et exilé que de se soumettre à un roi dont il suspectait les intentions. Mais tous les princes de Lorraine cessèrent à ce moment de se montrer opposés à Henri IV, et plusieurs allèrent continuer à l'extérieur leur vie de combats et de gloire. Nobles cœurs, auxquels il fallait à tout prix l'occasion de verser leur sang pour une cause digne d'eux-mêmes!

Le récit qui précède est sans contredit la meilleure apologie de la Ligue : les faits sont ici une louange. « Légitime dans son principe, » dit M. de Chalambert, « énergique et sage dans ses actes, désintéressée dans sa fin, » la Sainte-Union est le plus grand mouvement national dont notre histoire fasse mention. Non-seulement elle sauva la foi catholique et la nationalité en France, mais elle donna à cette foi un nouveau lustre, et à l'esprit de nationalité une nouvelle force, en retrempant les peuples par le dévouement et l'enthousiasme. L'exemple de son abnégation persévérante refoula dans les ténèbres l'égoïsme protestant : les sacrifices faits à sa croyance lui rendirent son action, et lui valurent les illustrations catholiques de la période suivante. Comme œuvre politique elle n'est point l'objet de nos appréciations, parce que la question politique fut toujours secondaire et subordonnée à la question religieuse. Qu'il suffise donc de dire que plusieurs des idées émises aux Etats de Blois et de Paris, bien qu'elles aient choqué depuis les oreilles de plusieurs, n'étaient au XVIe siècle ni nouvelles ni extraordinaires. Elles n'effrayèrent personne, et je ne pense pas que depuis personne les ait invoquées, telles qu'elles furent alors émises, pour motiver une rébellion quelconque. Elles étaient au contraire tellement unies à l'idée de soumission aux pouvoirs légitimes, qu'elles n'avaient aucun cours parmi les protestants et les politiques si amis du droit en paroles, mais si peu conséquents en action, tandis qu'elles étaient acceptées au sein de la Ligue dont le principe vital était l'unité, c'est-à-dire, l'obéissance.

A ceux qui reprocheraient à l'Union de s'être unie aux Espagnols, il faut répondre qu'elle ne les employa qu'en désespoir de cause, et contre les pillards anglais et allemands soudoyés par les protestants; que ces troupes espagnoles catholiques et soumises à une discipline sévère et respectée, ne se permirent nulle déprédation sur le sol français; qu'elles n'y occupèrent jamais aucun point important, et qu'enfin leurs services ne furent jamais payés par un sacrifice quelconque de la dignité nationale. Les amis du Béarnais, qui s'intitulait le capitaine général d'Elisabeth, et qui promettait aux Suisses mercenaires le pillage des villes conquises, ont mauvaise grâce à parler de ce prétendu tort de la Ligue.

Si la France est restée catholique et indépendante, c'est à l'Union qu'elle le doit: et si l'œuvre de sa régénération n'a pas été complétée au XVIe siècle, si des germes de mort sont restés en son sein, à qui faut-il s'en prendre, sinon au signataire de l'édit de Nantes, au roi qui pourtant avait juré à Chartres de ne servir et de ne tojérer que la religion catholique (97) ?

LIGUE DE SMALKADE. *Voy.* SMALKADE.

(97) Consulter DAVILA, le *Journal de l'Estoile: Lettres missives de Henri IV; Hist. de la Ligue* par CHALAMBERT, *Hist. de la Ligue en Bretagne, Esprit de la Ligue* d'ANQUETIL, *Hist. de France* de MÉZERAY, *Hist. universelle de l'Eglise* par ROHRBACHER; *Biographie universelle,— Hist. de Henri IV* par Hardouin DE PÉRÉFIXE, *Hist. des Français* DE LAVALLÉE, *Tableau historique de Paris* par *Saint Victor*, etc.

Digitized by Google

LIGUE SAINTE DES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE.

I. *Projets de ligue catholique.* — Les Catholiques d'Allemagne tentèrent plusieurs fois de s'unir pour arrêter les envahissements de la Réforme. Le légat Campeggio eut aussi l'idée d'une ligue et voulut l'organiser dès 1524, après la seconde diète de Nuremberg. Si cette ligue eût été établie sur un pied durable, elle eût pu peut-être anéantir la Réforme; mais elle resta toujours défensive, et par conséquent ne fit rien qui pût sérieusement inquiéter les réformés.

En 1537, après la formation de la Ligue de Smalkalde, les princes catholiques, entre autres le duc de Bavière, les électeurs ecclésiastiques, et les quelques princes demeurés fidèles à la religion de leurs pères, formèrent sous les auspices de l'Empereur et de Ferdinand une ligue connue sous le nom de Sainte-Union, dans le but avoué de faire contre-poids à la ligue protestante. L'empereur désavoua ensuite cette ligue, de peur de porter ombrage aux réformés; il avait besoin de leur concours, et ne voulait pas commencer de suite les guerres de religion. Il ramena la paix ou du moins une ombre de paix par les concessions exorbitantes qu'il fit à la Réforme dans les diètes de Spire et de Ratisbonne.

Plus tard, quand l'audace des ligués de Smalkalde et la hauteur de leurs demandes furent telles que la guerre fut inévitable, l'Empereur la fit par lui-même, et ne créa point une union catholique qui eût peut-être pu entraver son despotisme et devenir une source d'embarras pour son gouvernement arbitraire. La ligue catholique resta donc à peu près à l'état de projet pendant toute cette période; elle ne devait se former que bien plus tard en [1609].

II. *Sainte ligue des Catholiques.* — L'union évangélique, formée l'année précédente en 1608, était une menace continuelle pour les Catholiques: aussi vit-on bientôt l'alarme se répandre dans leur camp. Mal appuyés par des empereurs soi-disant catholiques, ils pourvurent à leur propre sûreté par la création d'une ligue destinée à tenir tête à l'union évangélique. Elle est connue dans l'histoire sous le nom de sainte ligue. Maximilien de Bavière, l'organisateur de cette ligue, présenta aux princes catholiques son projet de former une association armée dans le but avoué de maintenir intègre et intacte la paix religieuse, afin de conserver la seule vraie religion capable d'assurer le bonheur de l'homme, dans l'intention formelle aussi de sauvegarder les intérêts de l'empereur et de l'empire.

Telles furent les bases de cette union. Y a-t-il rien de plus digne et de plus honorable? Les trois électeurs ecclésiastiques, les autres princes de l'Eglise et quelques petits seigneurs du centre de l'empire, demeurèrent fidèles à la religion de leurs pères, et adhérèrent à cette union. Maximilien de Bavière en fut à bon droit reconnu chef et directeur. D'après les clauses de cette alliance, l'empereur pouvait en devenir membre, mais non le chef. Reconnaître l'empereur pour directeur c'eût été la transformer en ligue politique au service de la maison d'Autriche. Les empereurs, néanmoins, essayèrent souvent d'en avoir la grande maîtrise et favorisèrent la ligue pour la dominer. Mais son chef Maximilien de Bavière ne se laissa point corrompre. Il tint ferme contre la volonté du maître, et jamais il ne consentit à ce que la sainte ligue devînt un instrument politique, alors même que Mathias menaçait de la dissoudre.

Jaloux de lui conserver son caractère éminemment religieux, il refusa d'admettre l'électeur de Saxe parmi les membres actifs. Il ne le reçut qu'à titre d'auxiliaire et défenseur des droits de l'empire. Aussi la sainte ligue fut-elle approuvée des Souverains Pontifes. A l'exemple de l'Union évangélique, elle chercha des secours auprès des cours catholiques. Le Souverain Pontife lui envoya des subsides. L'Espagne lui prêta le concours le plus actif, et fit les plus grands sacrifices pour assurer son succès. C'est dans ce but qu'elle déclara avoir signé la paix si ruineuse avec les Provinces-Unies. L'existence de la religion catholique en Allemagne dépendait du triomphe de la sainte ligue, et la catholique Espagne ne croyait pas trop faire pour assurer ce succès. D'autres historiens rejettent cette pureté d'intention comme une chimère, et trouvent au contraire la conduite de l'Espagne toute machiavélique. Selon eux les deux branches de la maison d'Autriche prêtaient main-forte à la sainte ligue dans le but de l'absorber et de la transformer en moyen de domination universelle, sous prétexte de triompher de la Réforme.

Cette opinion paraît très-vraisemblable. La sainte ligue en effet au commencement de la guerre de trente ans vivante et ferme dans ses sentiments religieux demeura telle pendant tout le cours de la première période, mais après il n'en est plus question; elle est complétement absorbée par la maison d'Autriche : la guerre devient toute politique, et les intérêts de la Réforme et de la religion catholique ne sont plus que secondaires.

LITTERATURE. (*Voy.* INFLUENCE.)

LITURGIE. — La liturgie catholique en présence du protestantisme eut inévitablement le sort de la doctrine et des institutions dont elle est la forme et le symbole. Les prédécesseurs de la Réforme avaient commencé l'attaque; à la suite de Pierre Valdo et de Jean Wiclef, Jean Hus n'avait pas seulement prêché la lecture de l'Ecriture sainte aux dépens de la tradition, humilié le sacerdoce devant le laïcisme, il avait encore, par esprit d'opposition à l'autorité souveraine en matière liturgique, réclamé avec opiniâtreté pour l'usage du calice dans la communion laïque (98).

(98) On peut consulter pour de plus amples détails les *Institutions liturgiques* de dom Guéranger,

Digitized by Google

héritier de tous les novateurs qui l'avaient précédé, Luther ne devait s'arrêter devant aucune barrière : il prétendit affranchir en même temps l'homme de la servitude de la pensée à l'égard du pouvoir enseignant, et de la servitude du corps à l'égard du pouvoir liturgique. Calvin, Zwingle le suivirent, traînant après eux Socin, dont le naturalisme pur était la conséquence immédiate des doctrines préparées depuis tant de siècles. Mais à Socin toute erreur liturgique s'arrête; la liturgie, toujours de plus en plus réduite, n'arrive pas jusqu'à lui. Résumons maintenant la marche des prétendus réformateurs du christianisme depuis trois siècles, afin de présenter l'ensemble de leurs actes et de leur doctrine sur l'épuration du culte divin. Il n'est pas de spectacle plus instructif et plus propre à faire comprendre les causes de la propagation rapide du protestantisme. On y verra l'œuvre d'une sagesse diabolique agissant à coup sûr, et devant infailliblement amener de vastes résultats.

1° Le premier caractère de l'hérésie antiliturgiste est la haine de la tradition dans les formules du culte divin. On ne saurait contester ce caractère spécial dans tous les hérétiques, depuis Vigilance jusqu'à Calvin, et la raison en est facile à expliquer. Tout sectaire voulant introduire une doctrine nouvelle, se trouve infailliblement en présence de la liturgie, qui est la tradition à sa plus haute puissance, et il ne saurait avoir de repos qu'il n'ait fait taire cette voix, qu'il n'ait déchiré ces pages qui recèlent la foi des siècles passés. En effet, comment le luthéranisme, le calvinisme, l'anglicanisme se sont-ils établis et maintenus dans les masses? Il n'a fallu pour cela que la substitution de livres nouveaux et de formules nouvelles, aux livres et aux formules anciennes, et tout a été consommé. Rien ne gênait plus les nouveaux docteurs; ils pouvaient prêcher tout à leur aise : la foi des peuples était désormais sans défense. Luther comprit cette doctrine avec une sagacité digne de nos jansénistes, lorsque dans la première période de ses innovations, à l'époque où il se voyait obligé de garder encore une partie des formes extérieures du culte latin, il établit le règlement suivant pour la Messe réformée :

« Nous approuvons et nous conservons les Introïts des dimanches et des fêtes de Jésus-Christ, savoir de Pâques, de la Pentecôte et de Noël. Nous préférerions volontiers les psaumes entiers d'où ces Introïts sont tirés, comme on faisait autrefois ; mais nous voulons bien nous conformer à l'usage présent. Nous ne blâmons pas même ceux qui voudront retenir les Introïts des apôtres, de la Vierge et des autres saints, lorsque ces trois Introïts sont tirés des *Psaumes* et d'autres endroits de l'Ecriture. » (Lebrun, *Explication de la Messe*, tom. IV, p. 13.) Il avait trop en horreur les cantiques sacrés composés par l'Eglise elle-même pour l'expression publique de sa foi. Il sentait trop en eux la vigueur de la tradition qu'il voulait bannir. En reconnaissant à l'Eglise le droit de mêler sa voix dans les assemblées saintes aux oracles des Ecritures, il s'exposait par là même à entendre des millions de bouches anathématiser ses nouveaux dogmes. Donc, haine à tout ce qui, dans la liturgie, n'est pas exclusivement extrait des Ecritures saintes.

2° C'est en effet le second principe de la secte anti-liturgiste, de remplacer les formules de style ecclésiastique par les lectures de l'Ecriture sainte. Elle y trouve deux avantages: d'abord, celui de faire taire la voix de la tradition qu'elle craint toujours; ensuite un moyen de propager et d'appuyer ses dogmes, par voix de négation, ou d'affirmation. Par voie de négation en passant sous silence, au moyen d'un choix adroit, les textes qui expriment la doctrine opposée aux erreurs qu'on veut faire prévaloir; par voie d'affirmation, en mettant en lumière des passages tronqués qui, ne montrant qu'un des côtés de la vérité, cachent l'autre aux yeux du vulgaire. On sait depuis bien des siècles que la préférence donnée par tous les hérétiques aux Ecritures saintes sur les définitions ecclésiastiques, n'a pas d'autre raison que la facilité qu'ils ont de faire dire à la parole de Dieu tout ce qu'ils veulent, en la laissant paraître ou l'arrêtant à propos. On sait ce qu'ont fait en ce genre les jansénistes, obligés, d'après leur système, à garder le lien extérieur avec l'Eglise. Les protestants ont presque réduit la liturgie tout entière à la lecture de l'Ecriture, accompagnée de discours dans lesquels on l'interprète par la raison. Quant au choix et à la détermination des livres canoniques, ils ont fini par tomber au caprice de ces réformateurs qui, en dernier ressort, décident non plus seulement du sens de la parole de Dieu, mais du fait de cette parole. Ainsi, Martin Luther trouve que, dans son système de panthéisme, l'inutilité des œuvres et la suffisance de la foi sont dogmes à établir, et dès lors il déclarera que l'*Epître de saint Jacques* est une épître de paille, et non une épître canonique, par cela seul qu'on y enseigne la nécessité des œuvres pour le salut. Dans tous les temps, et sous toutes les formes, il en sera de même; point de formules ecclésiastiques; l'Ecriture seule, mais interprétée, mais choisie, mais présentée par celui ou ceux qui trouvent leur profit à l'innovation. Le piége est dangereux pour les simples, et ce n'est que longtemps après que l'on s'aperçoit qu'on a été trompé, et que la parole de Dieu, ce glaive à deux tranchants, comme parle l'apôtre, a fait de grandes blessures, parce qu'elle était maniée par des fils de perdition

(t. I. chap. 14); nous lui empruntons, d'ailleurs, toute la suite de cet article. Après le savant abbé de Solesme, il est inutile et imprudent d'essayer du nouveau sur une question liturgique. Nous l'avons déjà dit dans notre Préface; notre but dans la composition de ce *Dictionnaire* n'est point de faire avancer la science, mais d'en résumer l'état actuel, et de la présenter sous une forme commode.

Digitized by Google

3° Le troisième principe des hérétiques sur la Réforme de la liturgie est, après avoir expulsé les formules ecclésiastiques et proclamé la nécessité absolue de n'employer que les paroles de l'Ecriture dans le service divin, voyant ensuite que l'Ecriture ne se plie pas toujours, comme ils le voudraient, à toutes leurs volontés; leur troisième principe, disons-nous, est de fabriquer et d'introduire des formules nouvelles, pleines de perfidies par lesquelles les peuples sont plus solidement encore enchaînés à l'erreur, et tout l'édifice de la réforme impie consolidé par des siècles.

On ne doit pas s'étonner de la contradiction que l'hérésie présente ainsi dans ses œuvres, quand on saura que le quatrième principe, ou, si l'on veut, la quatrième nécessité imposée aux sectaires par la nature même de leur état de révolte, est une habituelle contradiction avec leur propre principe. Il en doit être ainsi pour leur confusion dans ce grand jour, qui vient tôt ou tard, où Dieu révèle leur nudité à la vue des peuples qu'ils ont séduits, et aussi parce qu'il ne tient pas à l'homme d'être conséquent: la vérité seule peut l'être. Ainsi tous les sectaires, sans exceptions, commencent par revendiquer les droits de l'antiquité; ils veulent dégager le christianisme de tout ce que l'erreur et la passion des hommes y ont mêlé de faux et d'indigne de Dieu; ils ne veulent rien que de primitif, et prétendent répandre au berceau l'institution chrétienne. A cet effet, ils élaguent, ils effacent, ils retranchent; tout tombe sous leurs coups, et lorsqu'on s'attend à voir reparaître dans sa première pureté le culte divin, il se trouve qu'on est encombré de formules nouvelles, qui ne datent que de la veille, qui sont incontestablement humaines, puisque celui qui les a rédigées vit encore. Toute secte subit cette nécessité; nous l'avons vu chez les monophysites, chez les nestoriens; nous retrouvons la même chose dans toutes les branches de protestants. Leur affectation à prêcher l'antiquité n'a abouti qu'à les mettre en mesure de battre en brèche tout le passé, et puis ils se sont posés en face des peuples séduits, et leur ont juré que tout était bien, que les superfétations papistes avaient disparu, que le culte divin était remonté à sa sainteté primitive. Remarquons encore une chose caractéristique dans le changement de la liturgie par les hérétiques : c'est que, dans leur rage d'innovation, ils ne se contentent pas d'élaguer les formules de style ecclésiastique, qu'ils flétrissent du nom de parole humaine; mais ils étendent leur réprobation aux lectures, aux prières mêmes que l'Eglise a empruntées à l'Ecriture; ils changent, ils substituent, ne voulant pas prier avec l'Eglise, s'excommuniant ainsi eux-mêmes, et aussi craignant jusqu'à la moindre parcelle de l'orthodoxie qui a présidé au choix de ces passages.

4° La réforme de la liturgie étant entreprise par les sectaires dans le même but que la réforme du dogme dont elle est la conséquence, il s'ensuit que, de même que les protestants se sont séparés de l'unité afin de croire moins, ils se sont trouvés amenés à retrancher dans le culte toutes les cérémonies, toutes les formules qui expriment des mystères. Ils ont taxé de superstition, d'idolâtrie, tout ce qui ne leur semblait pas purement rationnel, restreignant ainsi les expressions de la foi; obstruant, par le doute et même la négation, toutes les voies qui ouvrent sur le monde surnaturel. Ainsi plus de sacrements, hors le baptême, en attendant le socianisme qui en affranchira ses adeptes; plus de sacramentaux, de bénédictions, d'images, des reliques des saints, de processions, de pèlerinages, etc. Il n'y a plus d'autel, mais seulement une table; plus de sacrifice, comme dans toute religion, mais seulement une cène; plus d'église, mais seulement un temple, comme chez les Grecs et les Romains; plus d'architecture religieuse, puisqu'il n'y a plus de mystères; plus de peinture et de sculpture chrétiennes, puisqu'il n'y a plus de religion sensible; enfin, plus de poésie dans un culte qui n'est fécondé ni par l'amour, ni par la foi.

5° La suppression des choses mystérieuses dans la liturgie protestante devait produire infailliblement l'extinction totale de cet esprit de prière qu'on appelle *Onction* dans le catholicisme. Un cœur révolté n'a pas d'amour, et un cœur sans amour pourra tout au plus produire des expressions passables de respect ou de crainte avec la froideur superbe du Pharisien : telle est la liturgie protestante. On sent que celui qui la récite s'applaudit de n'être pas du nombre de ces Chrétiens papistes qui rabaissent Dieu jusqu'à eux par la familiarité de leur langage vulgaire.

6° Traitant noblement avec Dieu, la liturgie protestante n'a point besoin d'intermédiaires créés. Elle croirait manquer au respect dû à l'Etre souverain, en invoquant l'intercession de la sainte Vierge, la protection des saints. Elle exclut toute cette idolâtrie papiste qui demande à la créature ce qu'on ne doit demander qu'à Dieu seul; elle débarrasse le calendrier de tous ces noms d'hommes que l'Eglise romaine inscrit si témérairement à côté du nom de Dieu; elle a surtout en horreur ceux des Moines et autres personnages des derniers temps qu'on y voit figurer à côté des noms révérés des apôtres que Jésus-Christ a choisis, et par lesquels fut fondée cette Eglise primitive qui seule fut pure dans la foi et franche de toute superstition dans le culte, et de tout relâchement dans la morale.

7° La réforme liturgique, ayant pour une de ses fins principales l'abolition des actes et des formules mystiques, il s'ensuit nécessairement que ses auteurs devaient revendiquer l'usage de la langue vulgaire dans le service divin. Aussi est-ce là un des points les plus importants aux yeux des sectaires. Le culte n'est pas une chose secrète, disent-ils; il faut que le peuple entende ce qu'il

Digitized by Google

chante. La haine de la langue latine est innée au cœur de tous les ennemis de Rome; ils voient en elle le lien des Catholiques dans l'univers, l'arsenal de l'orthodoxie contre toutes les subtilités de l'esprit de secte, l'arme la plus puissante de la papauté. L'esprit de révolte qui les pousse à confier à l'idiome de chaque peuple, de chaque province, de chaque siècle, la prière universelle, a, du reste, produit ses fruits, et les réformés sont à même tous les jours de s'apercevoir que les peuples catholiques, en dépit de leurs prières latines, goûtent mieux et accomplissent avec plus de zèle les devoirs du culte que les prêtres protestants. A chaque heure du jour, le service divin a lieu dans les églises catholiques; le fidèle qui y assiste laisse sa langue maternelle sur le seuil; hors les heures de la prédication, il n'entend que des accents mystérieux qui même cessent de retentir dans le moment le plus solennel, au canon de la Messe; et cependant ce mystère le charme tellement qu'il n'envie pas le sort du protestant dont l'oreille n'entend jamais que des sons dont elle perçoit la signification. Tandis que le temple réformé réunit à grand'peine, une fois la semaine, les Chrétiens puristes, l'Eglise papiste voit sans cesse ses nombreux autels assiégés par ses nombreux enfants, qui s'arrachent à leurs travaux pour venir entendre ces paroles mystérieuses qui doivent être de Dieu, car elles nourrissent la foi et charment les douleurs. Avouons-le, c'est un coup de maître du protestantisme d'avoir déclaré la guerre à la langue sainte; s'il pouvait réussir à la détruire, son triomphe serait bien avancé. Offerte aux regards profanes comme une vierge déshonorée, la liturgie, dès ce moment, a perdu son caractère sacré, et le peuple trouvera bientôt que ce n'est pas trop la peine qu'il se dérange de ses travaux ou de ses plaisirs pour aller entendre parler comme on parle sur la place publique. Otez à l'Eglise française ses déclamations radicales et ses diatribes contre la prétendue vénalité du clergé, et allez voir si le peuple ira longtemps écouter le soi-disant primat des Gaules crier: *Le Seigneur soit avec vous*, et d'autres lui répondre: *Et avec votre esprit.*

8° En ôtant de la liturgie le mystère qui abaisse la raison, le protestantisme n'avait garde d'oublier la conséquence pratique, savoir: l'affranchissement de la fatigue et de la gêne qu'imposent au corps les pratiques de la liturgie papiste. D'abord, plus de jeûne, plus d'abstinence, plus de génuflexion dans la prière; pour le ministre du temple, plus d'offices journaliers à accomplir, plus même de prières canoniales à réciter au nom de l'Eglise. Telle est une des formes principales de la grande émancipation protestante: diminuer la somme des prières publiques et particulières. L'événement a montré bientôt que la foi et la charité qui s'alimentent par la prière s'étaient éteintes dans la Réforme, tandis qu'elles ne cessent, chez les Catholiques, d'alimenter tous les actes de dévouement à Dieu et aux hommes, fécondées qu'elles sont par les ineffables ressources de la prière liturgique, accomplies par le clergé séculier et régulier, auquel s'unit la communauté des fidèles.

9° Comme il fallait au protestantisme une règle pour discerner parmi les institutions papistes celles qui pouvaient être les plus hostiles à son principe, il lui a fallu fouiller dans les fondements de l'édifice catholique, et trouver la pierre fondamentale qui porte tout. Son instinct lui a fait découvrir tout d'abord ce dogme inconciliable avec toute innovation: la puissance papale. Lorsque Luther écrivit sur sa bannière: *Haine à Rome et à ses lois*, il ne faisait que promulguer une fois de plus le grand principe de toutes les branches de la secte antiliturgiste. Dès lors, il a fallu abroger en masse le culte et les cérémonies, comme l'idolâtrie de Rome; la langue latine, l'office divin, le calendrier, le bréviaire, toutes abominations de la grande prostituée de Babylone. Le Pontife romain pèse sur la raison par ses dogmes, sur les sens par ses pratiques rituelles; il faut donc proclamer que ses dogmes ne sont que blasphèmes et erreurs, et ses observances liturgiques qu'un moyen d'asseoir plus fortement une domination usurpée et tyrannique. C'est pourquoi, dans ses litanies émancipées, l'Eglise luthérienne continue de chanter naïvement: *De l'homicide fureur, calomnie, rage et férocité du Turc et du Pape, délivrez-nous, Seigneur.* (*Lutherisches Gesanghuch*, Leipzig, pag. 667.) C'est ici le lieu de rappeler les admirables considérations de Joseph de Maistre dans son livre *Du Pape*, où il montre, avec tant de sagacité et de profondeur, qu'en dépit des dissonances qui devraient isoler les unes des autres les diverses sectes séparées, il est une qualité dans laquelle elles se réunissent toutes, celle de non Romaines. Imaginez une innovation quelconque, soit en matière de dogme, soit en matière de discipline, et voyez s'il est possible de l'entreprendre sans encourir, bon gré mal gré, la note de non Romain, ou, si vous voulez, de moins Romain, si on manque d'audace. Reste à savoir quel genre de repos pourrait trouver un Catholique dans la première, ou même dans la seconde de ces deux situations.

10° L'hérésie anti-liturgiste, pour établir à jamais son règne, avait besoin de détruire en fait et en principe tout sacerdoce dans le christianisme; car elle sentait que là où il y a un Pontife, il y a un autel, et que là où il y a un autel, il y a un sacrifice, et partant un cérémonial mystérieux. Après donc avoir aboli la qualité du Pontife suprême, il fallait anéantir le caractère de l'évêque, duquel émane la mystique imposition des mains qui perpétue la hiérarchie sacrée. De là un vaste presbytérianisme, qui n'est que la conséquence immédiate de la suppression du Pontife souverain. Dès lors, il n'y a plus de prêtre proprement dit; comment la simple élection, sans consécration,

Digitized by Google

ferait-elle un homme sacré? La Réforme de Luther et de Calvin ne connaîtra donc plus que des ministres de Dieu, ou des hommes, comme on voudra. Mais il est impossible d'en rester là. Choisi, installé par les laïques, portant dans le temple la robe d'une certaine magistrature bâtarde, le ministre n'est qu'un laïque revêtu de fonctions accidentelles; il n'y a donc plus que des laïques dans le protestantisme; et cela devait être, puisqu'il n'y a plus de liturgie, puisqu'il n'y a plus que des laïques.

11° Enfin, et c'est là le dernier degré de l'abrutissement, le sacerdoce n'existant plus, puisque la hiérarchie est morte, le prince, seule autorité possible entre laïques, se proclamera chef de la religion, et l'on verra les plus fiers réformateurs, après avoir secoué le joug spirituel de Rome, reconnaître le souverain temporel pour pontife suprême, et placer le pouvoir sur la liturgie parmi les attributions du droit majestatique. Il n'y aura donc plus de dogmes, de morale, de sacrements, de culte, de christianisme, qu'autant qu'il plaira au prince, puisque le pouvoir absolu lui est dévolu sur la liturgie par laquelle toutes ces choses ont leur expression et leur application dans la communauté des fidèles. Tel est pourtant l'axiome fondamental de la Réforme, et dans la pratique et dans les écrits des docteurs protestants. Ce dernier trait achèvera le tableau, et mettra le lecteur à même de juger de la nature de ce prétendu affranchissement, opéré avec tant de violence, à l'égard de la papauté, pour faire place ensuite, mais nécessairement, à une domination destructive de la nature même du christianisme. Il est vrai que, dans les commencements, la secte anti-liturgiste n'avait pas coutume de frapper ainsi les puissants : albigeois, vaudois, wicléfistes, hussites, tous enseignaient qu'il fallait résister et même courir sus à tous princes et magistrats qui se trouvaient en état de péché, prétendant qu'un prince était déchu de son droit, du moment qu'il n'était pas en grâce avec Dieu. La raison de ceci est que ces sectaires, craignant le glaive des princes catholiques, évêques du dehors, avaient tout à gagner en minant leur autorité. Mais du moment que les souverains, associés à la révolte contre l'Eglise, voulaient faire de la religion une chose nationale, un moyen de gouvernement; la liturgie, réduite aussi bien que le dogme aux limites d'un pays, ressortait naturellement de la plus haute autorité de ce pays, et les réformateurs ne pouvaient s'empêcher d'éprouver une vive reconnaissance envers ceux qui prêtaient ainsi le secours d'un bras puissant à l'établissement et au maintien de leurs théories. Il est vrai qu'il y a toute une apostasie dans cette préférence donnée au temporel sur le spirituel, en matière de religion; mais il s'agit ici du besoin même de la conservation. Il ne faut pas seulement être conséquent, il faut vivre. C'est pour cela que Luther, qui s'est séparé avec éclat du Pontife de Rome, comme fauteur de toutes les abominations de Babylone, ne rougit pas lui-même de déclarer théologiquement la légitimité d'un double mariage pour le landgrave de Hesse; et c'est pour cela aussi que l'abbé Grégoire trouve dans ses principes le moyen de s'associer tout à la fois au vote de mort contre Louis XVI à la Convention, et de se faire le champion de Louis XIV et de Joseph II contre les Pontifes romains.

Telles sont les principales maximes de la secte anti-liturgiste. Nous n'avons certes rien exagéré, nous n'avons fait que relever la doctrine cent fois professée dans les écrits de Luther, de Calvin, des Centuriateurs de Magdebourg, de Hospinien, de Kemnitz, etc. Ces livres sont faciles à consulter, ou plutôt l'œuvre qui en est sortie est sous les yeux de tout le monde. Nous avons cru qu'il était utile d'en mettre en lumière les principaux traits. Il y a toujours du profit à connaître l'erreur, l'enseignement direct est quelquefois moins avantageux et moins facile. C'est maintenant au logicien catholique de tirer la contradictoire. (*Institutions liturg.*, par D. Guéranger, t. I, chap. 24.)—*Voy.* Culte.

LOCKE. *Voy.* Ariens modernes.

LORRAINE (François de), duc de Guise. — Ce prince était né à Bar, en 1519, de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon. De bonne heure il se distingua par la bravoure et les qualités aimables qui devaient plus tard en faire l'idole de la France. A 33 ans il défendit Metz assiégé par l'empereur Charles-Quint, le força à se retirer laissant devant la place près de 30,000 morts [1554]. Cette action d'éclat inaugura sa popularité. La foule, qui aime d'instinct les hommes supérieurs, se laissa fasciner par les qualités du prince qui faisait à la fois admirer en lui l'homme, le politique et le héros. D'ailleurs Catholique ardent et d'une sévérité de mœurs justement admirée à une époque où la licence débordait à la cour, il ne tarda pas à devenir un centre de ralliement pour les Catholiques effrayés des progrès de l'hérésie. Le temps ne fit qu'accroître la faveur dont il était entouré. Envoyé en Italie en 1557, il sut, au milieu des fatigues, des alternatives de la guerre et des trahisons même, préserver son armée qu'il ramena « plus forte encore et plus nombreuse qu'il ne l'avait conduite au delà des monts. » (*Biographie universelle*, art. *Guise.*) Ce fut avec ces troupes aguerries qu'il se mit en devoir de venger la défaite que la France avait subie à Saint-Quentin.

L'hiver ne l'arrêta point : sans hésiter il marcha droit à Calais, et s'en empara par un coup de main : puis, sans laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître, il assiégea et prit par lui-même, ou par ses lieutenants, Thionville, Guines, Dunkerque, Saint-Omer, et plusieurs autres places. Trois mois après l'ouverture de la campagne, le sol de la France était délivré de la présence des étrangers. [1558.] Malheureusement, Henri II ne sut pas profiter des succès de son lieutenant général, et le traité de Cateau-Cambresis rendit inutiles tous ces travaux qui avaient jeté l'Europe dans l'étonnement.

Digitized by Google

L'influence des Montmorency balançait à la cour de Henri II celle des princes lorrains. Sous François II, au contraire, la maison de Lorraine fut toute-puissante. La reine régnante était la nièce des Guise, et leur avait fait obtenir la suprême direction des affaires. Un instant menacés par la conspiration d'Amboise [1560], ils déjouèrent le complot, et n'en devinrent que plus influents. Le prince de Condé lui-même faillit payer bien cher sa folle tentative, et il ne se tira qu'à force d'audace de ce mauvais pas. Salué par le parlement, conservateur de la patrie, maître presque absolu du royaume sous le nom du roi, Guise n'employa son pouvoir qu'au profit de la cause nationale et catholique. Loin de s'enrichir, il augmenta ses dettes; son affabilité ne s'altéra point au milieu de tant d'éclat : l'âme du duc était trop grande pour n'être pas à l'abri de ces petitesses. Uniquement occupé des intérêts de la France, il leur sacrifia les siens, et ces considérations de rang et de priviléges qui protégaient tant de grands coupables. La tête du prince de Condé serait tombée sur un échafaud si la mort inopinée de François II ne l'eût sauvée de la hache. Monté au faîte sous François II, Guise en descendit sous Charles IX. La reine mère se rapprocha des Bourbons et les opposa aux princes lorrains dont la popularité lui déplaisait. Guise n'en continua pas moins à servir la cause à laquelle il avait voué sa vie. Oubliant les dissentiments qui l'avaient séparé du connétable de Montmorency, il lui proposa de former avec le maréchal de Saint-André un triumvirat catholique dont la mission serait de veiller aux intérêts de la religion menacés par les calvinistes. Les querelles passées furent mises de côté, et l'alliance scellée par la réception de l'Eucharistie. Cette coalition religieuse n'était pas sans raison.

Vigoureusement comprimés sous l'administration des Guise, les protestants relevaient la tête et menaçaient de substituer à l'ancienne religion de la France le culte inventé par Calvin. Leurs prétentions allaient même plus loin, et il n'était ignoré de personne qu'ils avaient formé le dessein de renverser en France l'ordre établi pour y substituer une république fédérative, ou l'organisation féodale. Une circonstance peu importante mit en présence les Catholiques et les protestants. François de Lorraine, passant à Vassy, s'y arrêta pour entendre la Messe, pendant laquelle les huguenots réunis près de l'église affectèrent de chanter à haute voix des psaumes et des cantiques. Le duc ayant député vers eux pour les engager à cesser ces manifestations indécentes, son envoyé fut maltraité. Il s'ensuivit une rixe : le prince fut blessé en tentant de l'apaiser, et la vue de son sang exaspéra ses gens. Une soixantaine de huguenots furent tués et beaucoup blessés.

Cette coalition que les protestants nommèrent le massacre de Vassy, fut le signal d'une guerre acharnée. Le prince de Condé et l'amiral de Coligny firent alliance avec les luthériens d'Allemagne et les Anglais. Le triumvirat, de son côté, songea à pourvoir aux éventualités, en s'appuyant sur l'Espagne. Catherine de Médicis prit parti pour Condé. Les protestants la payèrent de cette faveur en s'emparant d'Orléans, Tours, Poitiers, Lyon, Rouen, et en livrant le Havre aux Anglais. La France catholique sembla un pays conquis livré à toutes les horreurs de la guerre, non de la guerre comme la comprennent les nations civilisées, mais de la guerre comme la faisaient les Francs idolâtres au temps de Childéric, ou les Saxons au temps de Charlemagne. Le meurtre, le viol, le pillage, l'incendie marquaient chacun des pas des armées protestantes sur le sol de la patrie. Tous les regards se tournaient avec douleur vers les princes catholiques. « Ils ne firent point défaut aux espérances de leurs frères. » (Gabourd, *Hist. de France*, t. II.) Profitant de l'influence qu'ils avaient en partie reconquise, les triumvirs, aidés du roi de Navarre redevenu catholique, se mirent en devoir de réprimer les nouveaux vandales. Le siége fut mis devant Rouen, qui succomba après trois assauts meurtriers. Cette victoire coûta la vie au roi de Navarre, mortellement blessé quelques jours avant la prise de la ville [1562.]

Le duc de Guise faillit lui-même payer de la vie son triomphe sur l'hérésie. Un assassin aposté par les calvinistes tenta de le tuer. Il fut arrêté et conduit au prince, qui lui adressa ces sublimes paroles : « Je veux vous montrer combien la religion que je tiens est plus douce que celle dont vous faites profession : la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, n'ayant reçu de moi aucune offense; et la mienne me commande que je vous pardonne, tout convaincu que vous êtes de m'avoir voulu donner la mort. »

Vaincus à Rouen, les calvinistes tentèrent de surprendre Paris. Le projet n'ayant pas réussi, ils se réplièrent sur Dreux, où Guise les atteignit le 19 décembre 1562. La bataille se termina par le triomphe des Catholiques; le prince de Condé fut fait prisonnier, et traité avec distinction par le duc de Guise, qui dormit avec lui dans le même lit d'un sommeil calme et paisible, tandis que tremblant de crainte le vaincu ne pouvait fermer l'œil. Le maréchal de Saint-André, pris par les calvinistes, eut un tout autre sort : il fut lâchement assassiné. Le connétable de Montmorency était aussi tombé entre les mains des ennemis. Créé une troisième fois lieutenant général du royaume après cette victoire (99), Guise comptait terminer la guerre par un coup d'éclat. Il alla mettre le siége devant Orléans. C'était là que l'attendait la mort, qu'il avait déjà évitée à Rouen. Odieux à la reine mère, que sa popularité effrayait, il ne l'était pas moins aux calvinistes, qui

(99) Il avait été déjà proclamé lieutenant général, d'abord à son retour d'Italie, puis après la conspiration d'Amboise.

Digitized by Google

voyaient en lui le porte-étendard du parti catholique. Il était nécessaire qu'il succombât : la chance des combats n'ayant pas semblé assez sûre, on eut recours au meurtre. La tactique des sectateurs de Calvin a toujours été de frapper dans l'ombre et par derrière l'ennemi dont on redoutait l'épée au grand jour. Arrivé le 4 février 1563 devant Orléans, il en pressait vivement le siége, nul doute qu'il ne l'eût pris, lorsque le 18 au soir il fut atteint d'un coup de pistolet à bout portant. La blessure était mortelle, et le duc expira six jours après, en pardonnant à son meurtrier.

Ainsi périt, victime du plus lâche attentat, l'homme le plus grand, peut-être, de la France au XVIe siècle. Chrétien fervent, politique habile, brave soldat, grand capitaine, prince libéral et magnifique, doué de toutes les qualités qui font l'homme aimable, François de Guise est resté le type le plus parfait de la chevalerie française. En lui on vit revivre Godefroi de Bouillon, Duguesclin et Bayard. Sa loyauté et sa grandeur d'âme en ont fait un des plus grands caractères de l'histoire. Auprès de lui paraissent bien petits ces héros de l'antiquité, dont les hauts faits, consignés dans nos livres classiques, ont inutilement occupé notre enfance. Qu'il serait bien plus avantageux, pour la jeunesse, d'étudier cette histoire, féconde en traits admirables et en saisissantes leçons! Citons quelques exemples. Lors de l'assemblée de Fontainebleau [1560], Coligny osa, en présence même du roi, se déclarer chef des calvinistes : « La supplique que je présente pour mes coreligionnaires, » dit-il, « sera bientôt signée par dix mille personnes. — Eh bien! » répondit aussitôt le duc de Guise, « j'en présenterai une autre que cent mille hommes, dont je suis le chef, signeront de leur sang! » Apostrophe, dit Gabourd, qui rappelait à la fois l'audace de Pépin et le zèle de Simon de Montfort.

Au siége de Metz, l'esclave d'un officier espagnol se sauva dans la ville avec le cheval de son maître. Le duc s'empressa de racheter le cheval et de le renvoyer; mais il refusa de rendre l'esclave. « Cet homme, » dit-il, « est devenu libre en mettant le pied sur les terres de France! le rendre pour qu'il retrouve ses fers, ce serait violer le droit du royaume. »

A la bataille de Renty, un de ses lieutenants, Saint-Phal, s'avançant imprudemment, le duc l'arrêta en lui donnant sur le casque un coup de son épée. Ayant ensuite appris que cet officier était vivement affecté de ce qu'il croyait une offense, il le fit appeler, et lui dit dans la tente même du roi : « Vous êtes offensé du coup que vous avez reçu; mais il vaut mieux que je vous l'aie donné pour vous arrêter que pour vous faire avancer. Ce coup, loin d'être humiliant, est glorieux pour vous. »

Comme il passait, un jour, la revue de son camp, le baron de Lunebourg, chef des reîtres, s'emporta jusqu'à le menacer d'un pistolet. Le duc tira froidement son épée, écarta le pistolet et le fit tomber. Puis, voyant que son lieutenant Montpezat allait faire justice de l'insolence du baron : « Arrêtez! » lui cria-t-il, « vous ne savez pas mieux tuer un homme que moi. » Puis, s'adressant au baron, il lui dit : « Je vous pardonne l'injure que vous m'avez faite; il n'a tenu qu'à moi de me venger; mais pour celle dont vous vous êtes rendu coupable envers le roi, dont je représente ici la personne, c'est à lui d'en faire justice. » Alors il l'envoya en prison, et continua la revue des reîtres, qui n'osèrent pas murmurer.

Nous avons déjà cité les paroles qu'il adressa à l'assassin de Rouen. Il mourut en pardonnant de même à celui qui eut, à Orléans, le triste honneur de lui ôter la vie. François de Guise avait alors quarante-quatre ans. Il avait épousé Anne d'Este, princesse de Ferrare, et en avait eu le cardinal de Guise, qui fut assassiné à Blois [1588]; le duc Henri de Guise, surnommé le Balafré, qui eut le même sort, et le duc Charles de Mayenne, dont l'histoire est aussi intimement liée à celle de la Sainte-Union. — *Voy.* FRANCE et LIGUE.

LORRAINE (HENRI DE), duc de Guise, surnommé le Balafré, était né le 31 décembre 1550 de François de Guise et d'Anne d'Este. — Lorsque son père fut assassiné devant Orléans, Henri faisait près de lui ses premières armes, sous le nom de prince de Joinville. Le meurtre de son père mit entre lui et Coligny une barrière qu'il ne devait franchir qu'au jour de la Saint-Barthélemy pour accomplir sa vengeance.

A seize ans il alla guerroyer en Hongrie contre les Turcs, et rentra en France pour prendre part aux batailles de Massignac et de Jarnac. A 19 ans, il défendait Poitiers contre Coligny, le forçait à lever le siége, et contribuait à la victoire de Moncontour. A Dormans, il reçut au visage cette blessure qui, sans lui rien ôter de sa bonne mine, lui valut le glorieux surnom de Balafré. A cette bravoure chevaleresque, Henri joignait des manières polies et insinuantes, le talent rare de faire valoir ses succès sans forfanterie, l'esprit du commandement, la discrétion sous l'air de la franchise. Tous ces dons étaient encore relevés par cette grandeur d'âme qui semblait chez lui une portion de l'héritage de son père, par une prudence que les événements ne déconcertèrent jamais, un coup d'œil de maître dans les affaires, et la facilité de se déterminer promptement, quoique l'étendue de son génie lui montrât toutes les difficultés de l'entreprise. (*Biographie universelle*, art. *Guise*.) Sa taille était haute, ses traits réguliers, son regard doux mais vif, sa démarche majestueuse : son affabilité et sa magnificence rappelaient celles de son père. De plus, il était chrétien sincère et convaincu, ardent défenseur de la foi nationale, et prêt à répandre, s'il le fallait, son sang pour une si belle cause. Si à ces qualités brillantes il avait joint des mœurs pures, Henri de Guise, produit sur un plus grand théâ-

Digitized by Google

tre que son père, et mêlé à des événements plus remarquables, eût laissé un nom plus glorieux encore. Mais c'était la plaie des cœurs de cette époque. Elevé près de Charles IX, de Henri III et de Henri IV, Guise avait subi la même influence que ses cousins. Heureux si, devant Dieu, son dévouement à la cause catholique a pu lui mériter le pardon de ses faiblesses, et le poignard de Blois les laver dans son sang.

Quoi qu'il en soit, le peuple qui ne voyait en lui que le digne héritier de François de Guise, se porta vers lui, et lui voua une sorte de culte. « La France, » a-t-on dit, « était folle de cet homme-là; car c'est trop peu dire amoureuse. » Aussi bien prétendait-on qu'il était impossible de lui vouloir du mal en sa présence, et que les huguenots étaient de la ligue, quand ils regardaient le duc de Guise.

Ardent ennemi des prétendus réformés, il ne prêta cependant point son concours aux manœuvres de la cour contre ces sectaires. Quand Coligny eut été blessé par Maurevert, il refusa énergiquement de couvrir de son nom cet assassinat. Si au jour de la Saint-Barthélemy, il présida au meurtre de l'amiral, il importe de se rappeler qu'il n'avait point été appelé au conseil, et qu'il ne fit qu'obéir à un ordre du roi. Qu'on se reporte à l'article sur la Saint-Barthélemy, et l'on y verra ce qu'il faut penser de la part prise par le duc à cette justice arbitraire. Qu'importe que ses désirs de vengeance aient concordé avec les ordres du roi, puisqu'ils n'avaient point déterminé ces ordres, et qu'ils ne les modifièrent point.

Du reste, cette exécution achevée, Guise rentra à son hôtel et ne s'occupa plus que de sauver les protestants poursuivis. Un grand nombre lui durent leur salut, et des écrivains réformés l'ont eux-mêmes reconnu. — *Voy.* art. Barthélemy (La Saint-).

La réaction sanglante commencée le 24 août 1572 n'arrêta pas la marche du protestantisme. La cour se hâta de regagner par des concessions la faveur des sectaires, et bientôt leur orgueil menaça de nouveau les institutions nationales religieuses de la France. Tout ce qu'on entreprenait contre eux tournait à leur profit. Les armées catholiques ne semblaient vaincre que pour assurer le triomphe des calvinistes. Les traités leur accordaient chaque fois de nouveaux priviléges. Enfin le traité de Blois [1576] leur concéda des chambres mi-parties, des places de sûreté, la réhabilitation des victimes de 1572, la légitimation des mariages sacriléges contractés par les prêtres et les moines apostats; la cour achetait à prix d'argent la retraite des étrangers introduits en France par les protestants, et souffrait sans mot dire le pillage des provinces qu'ils traversaient en se retirant. « Jamais, » dit M. Gabourd, « l'hérésie n'avait si hautement triomphé, jamais la cour ne s'était si profondément abaissée. »

On sait comment la nation se lassa de voir traîner dans la boue la couronne du fils aîné de l'Eglise; comment, désespérant de trouver un défenseur pour sa foi dans une cour où les folies les plus honteuses régnaient sans partage, elle se rappela à elle-même, et prit en main le soin de sauver son indépendance avec la croyance de ses pères.

Ce n'est pas ici le lieu de refaire l'histoire de la Ligue déjà faite ailleurs (*Voy.* Ligue sainte), non plus que de recommencer le récit déjà présenté des travaux entrepris par Guise pour le service de cette cause. Qu'il suffise de rappeler qu'élu chef de la Sainte-Union, il organisa, en réunissant en corps les membres épars de la coalition catholique, la journée des barricades [12 mai 1588]. Il eut le malheur de vaincre son roi, non pas en sujet rebelle qui détrône son maître, mais en chef d'une nation qui revendique ses droits méprisés. Que l'on ait prêté au président de Harlay des paroles fort belles, en vérité, si elles ne portaient à faux, cela se conçoit de la part d'historiens, dont l'unique préoccupation était l'abaissement de la Ligue. Mais il est bien permis de retrouver dans ce magistrat, si dédaigneux à l'endroit du prince ligueur, le politique aveugle qui alléguait contre la cause de la foi nationale celle de je ne sais quelles préventions réprouvées par le chef de l'Eglise, et qui trouvait encore moyen, lorsque la Ligue vaincue succombait sous le coup des trahisons achetées, de lui adresser une insulte en face même du légat de ce Pontife qui l'avait tant favorisée. La valeur de l'homme donne la mesure de la valeur des paroles : nobles tant qu'on voudra, celles-ci avaient besoin de sortir d'une autre bouche pour être à la honte du Balafré.

Quoi qu'il en soit, Henri III ne pardonna pas à l'audacieux sujet qui l'avait tenu assiégé dans le Louvre. Le 23 décembre 1588, le duc de Guise expiait à Blois, sous le poignard des quarante-cinq, sa victoire du 12 mai. En vain, la veille, les avis s'étaient multipliés autour de lui; un billet placé sous son couvert le conjurait de prendre garde. « C'est le neuvième de la journée, » dit-il froidement en le jetant sous la table. « On n'oserait pas, » répétait-il. Cousin du roi, son lieutenant général, venu à Blois sous la sauvegarde de sa parole royale, il ne pouvait croire à la possibilité de l'attentat qu'on lui dénonçait : il y avait, lui semblait-il, dans Henri trop de grandeur et trop de faiblesse à la fois pour qu'il voulût se souiller d'un tel crime, dont il n'était même pas capable d'arrêter le dessein. Il se trompa : le faible monarque eut le courage de ce crime; il osa.

Le duc avait la veille proposé au roi de résigner entre ses mains son pouvoir de lieutenant général. C'était un défi. Le duc, compromis par sa trop grande popularité, devait savoir que le roi ne consentirait pas à dépouiller de ses titres l'idole de la nation. Henri refusa, et comme Guise insistait :

Digitized by Google

« A demain, » interrompit le monarque; « la nuit porte conseil : à demain ! » Le duc venait d'entendre son arrêt de mort.

Le lendemain, il se présenta au palais sans autre arme que son épée, et il se laissa séparer de son escorte sans témoigner de défiance. Toutefois une vague inquiétude l'agitait : il éprouva une défaillance dont il se remettait à peine quand un secrétaire d'Etat l'appela près du roi. Il se leva, entra seul dans la chambre royale, et, au moment où il soulevait la portière du cabinet de Henri III, il reçut un coup de poignard dans la gorge. Il chancela, se débattit un instant sous les coups multipliés des quarante-cinq, fit quelques pas les bras tendus, et alla tomber près de la porte en s'écriant : « Ah ! mon Dieu, ayez pitié de moi ! » Le duc Henri de Guise avait cessé de vivre !.... Il était âgé de 38 ans.

Longtemps ce prince a été représenté comme un ambitieux, couvrant du manteau de la religion ses rêves d'ambition, et n'aspirant, sous prétexte de servir la France et l'Eglise, qu'à faire descendre Valois du trône pour s'y mettre à sa place. Rien ne nous semble plus injuste que ce jugement. Catholique sincère, le prince lorrain avait embrassé le parti de l'Union avec autant de désintéressement que d'ardeur. Rien, du moins dans sa conduite, ne peut faire penser le contraire jusqu'à la journée des barricades. La religion et l'indépendance nationales avaient dû être jusque-là la passion d'un cœur formé par les leçons de François de Guise. L'ambition ne pouvait encore y faire entendre sa voix. Le trône n'était pas vacant, et le roi qui l'occupait n'avait pas encore dit son dernier mot sur la question débattue. Il pouvait, par des concessions opportunes, recouvrer la faveur de son peuple, et rendre au temps ce calme qui raffermit les couronnes, et en permet la transmission incontestée. Henri de Navarre pouvait ouvrir les yeux à la lumière, et abattre ainsi l'obstacle qui lui interdisait le pouvoir souverain. L'avenir n'offrait donc rien de certain aux regards du Balafré, et au milieu de cet inextricable cahos d'intérêts divers et de passions contradictoires, il lui eût été difficile de se frayer un chemin vers le trône. Du moins est-il certain que ses paroles et ses actions restèrent pures de toute apparence ambitieuse, et que, s'il chercha la faveur populaire, il dédaigna de l'employer au profit de sa propre élévation. Et cependant ce n'eussent pas été les circonstances qui lui eussent fait défaut. S'il se fût posé en chef de parti, il eût eu pour lui le plus grand nombre. Et qu'on ne dise pas que la résolution lui manqua au 12 mai, ou à toute autre époque qu'il plaira : l'homme qui, criminel en apparence de haute trahison, osa braver au Louvre la colère du roi; l'homme qui, à Blois, dédaigna de dissimuler sa prééminence sur Henri III, et d'en craindre les funestes conséquences; qui, averti d'un complot tramé contre lui, répondit : « Il n'oserait, » et tomba sous le poignard des quarante-cinq sans avoir rien fait pour l'éviter, ne peut être taxé d'irrésolution et de faiblesse. Le courage des champs de bataille (et l'on sait que Henri n'en manquait pas), n'est rien auprès de cette intrépidité froide, qui, forte seulement de l'ascendant qu'elle se sent exercer, méprise les embûches de la perfidie, et triomphe même en mourant de la force qui l'accable. Mais le courage n'est pas toujours exempt de faiblesse, et l'ambition a ses éblouissements et ses fautes inconcevables. C'est vrai. Mais, homme de résolution, aussi prompt à prendre une décision qu'à l'exécuter, le duc de Guise ne peut être soupçonné de ces hésitations. Le secret n'en serait pas plus dans la résolution d'attendre des temps plus favorables, puisque, chef avoué de la Ligue catholique, traitant de puissance à puissance avec le roi, et bientôt lieutenant général, plus maître de la nation que Henri III lui-même, il ne pouvait espérer qu'en s'emparant du trône. Conspirateur, celui qui avait dit : « En tirant l'épée contre son souverain, il faut en jeter le fourreau, » n'aurait pas hésité, lorsque le trône s'offrait à ses désirs supposés.

Peut-être à Blois, Henri de Guise osa-t-il conserver des espérances que motivait sa popularité. Non qu'il ait aspiré à faire descendre Henri III du trône pour s'y placer ou y faire asseoir son fils. Mais prévoyant déjà la mort du roi, et se voyant l'objet de la faveur populaire, Guise put croire, qu'à sa maison revenait la gloire de régner sur la France, et qu'il lui importait de disposer toutes choses pour cette grande fin. Se trompait-il? Dieu le sait. L'historien ne peut ici que conjecturer, mais si ses espérances s'étaient réalisées, qui pourrait regretter de voir substituée sur le trône des rois très-chrétiens la famille du catholique François de Guise à celle du Béarnais dont l'esprit protestant s'est tant de fois manifesté dans ses enfants?

Quoi qu'il en soit, Dieu ne l'a pas voulu. Il peut bien faire servir à ses desseins l'ambition des hommes, mais il ne veut pas que ses agents fassent de la mission par lui confiée, un moyen d'établir leur fortune. On ne substitue pas impunément sa cause à celle de Dieu. Quelque légitime que fût le désir du Balafré, s'il l'eut (ce que Dieu sait), il était en dehors du plan divin et pouvait un jour l'entraîner hors de la voie qu'il avait ouverte. A ce titre, Guise devait être écarté : la Ligue n'avait plus besoin de lui. Il avait présidé à son organisation, après quoi il en était devenu le porte-étendard plus que le directeur. Le mouvement, né sans lui, marchait sans lui.

La mort funeste qui l'arrêta au milieu de sa carrière, fut utile à l'Union et à sa propre gloire. A l'Union, dont elle montra la force et dégagea la cause de tout ce qui eût pu lui donner l'apparence d'un parti travaillant à l'élévation de son chef, à la gloire du duc lui-même, car le malheur

Digitized by Google

épure et grandit la mémoire des hommes supérieurs dont la vie n'est pas exempte de reproche. L'expiation fait oublier la faute, et les services rendus, brillant de tout leur éclat, effacent les quelques taches inséparables de la nature humaine.

Moins grand que son père, le Balafré n'en est pas moins un des hommes les plus éminents de cette période féconde en grands hommes. Par sa grandeur d'âme, sa foi sincère, sa bravoure, ses qualités aimables et sa magnificence, Henri de Guise mérite le nom du dernier des chevaliers français. Après lui on ne retrouva plus le secret de cette grandeur, dont la parodie nous a valu l'histoire romanesque de cet autre duc de Guise, qui tenta de se créer un royaume au sein de Naples révoltée. Pour ambitieux qu'on le suppose, le Balafré eût dédaigné de chercher à recueillir la succession du pêcheur Aniello. — *Voy.* FRANCE, LIGUE.

LORRAINE (CHARLES DE), duc de Guise. *Voy.* GUISE.

LORRAINE (MARIE DE) *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE et MARIE-STUART.

LOUIS XIII. *Voy.* FRANCE.

LOUIS XIV. *Voy.* NANTES (Edit et révocation de l'édit de), et FRANCE.

LOUVOIS. *Voy.* NANTES (Edit et révocation de l'édit de).

LUMIERE (AMIS DE). *Voy.* QUAKERS.

LUTHER naquit l'an 1483, à Islèbe, comté de Mansfeld dans la Saxe. Il vint au monde le 10 novembre, et fut baptisé le jour suivant, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre: comme c'était la fête de saint-Martin, on le lui donna pour patron. Son père s'appelait Jean, de son nom de baptême. Quant à son nom de famille, le fils l'écrivait d'abord Luder; mais comme, en allemand, ce mot signifie *charogne*, tant au physique qu'au moral, il lui substitua celui de Luther, qu'on suppose le même que Lothaire. Ses parents étaient pauvres, son père bêchait la terre, et sa mère portait du bois sur ses épaules; son père, devenu dans la suite ouvrier mineur, amassa quelque petite fortune. Son père et sa mère étaient catholiques-romains, ainsi que son grand-père, avec tous ses ancêtres. Du reste, on croyait dans toute l'Europe, comme les Catholiques d'aujourd'hui. (BOHRBACHER, *Hist. de l'Eglise.*)

A l'âge de quatorze ans, Martin Luther commença des études, à Magdebourg, auprès de certains frères d'école. Comme il était pauvre, il mendiait son pain deux fois par semaine, en chantant aux fenêtres des maisons. Les habitants de Magdebourg se montrant peu charitables, il se rendit à Eisenach, où une veuve le prit en pitié, et lui acheta même une flûte et une guitare. Dans ses intervalles d'études, il essayait sur l'un de ses instruments quelque vieux cantique comme : *Bénissons le petit enfant qui nous est né;* ou *Bonne Marie, étoile du pèlerin!* L'année 1501, il vint achever ses études à l'université d'Erfurth ; son père put alors venir à son aide. En 1503, il fut reçu bachelier, et en 1505 maître ès arts. Bientôt après, il commença d'enseigner lui-même, et d'expliquer la *Physique* et les *Morales* d'Aristote; il s'appliquait en même temps à l'étude du droit, parce que tel était l'avis de ses parents. (*Hist. de Luther*, par AUDIN, t. I.)

Quand il pensait à la colère de Dieu et aux punitions terribles qu'il exerce de temps à autre, il en était tellement épouvanté qu'il était près de rendre l'âme. Cette terreur fut à son comble, lorsqu'en 1505, un de ses amis intimes fut tué à ses côtés par le tonnerre. Craignant d'être foudroyé lui-même, il invoqua le secours de sainte Anne, et résolut d'embrasser la vie monastique. Le 16 juillet il réunit une dernière fois ses amis pour faire de la musique ensemble. La nuit suivante, sans rien dire à personne, il se rendit chez les ermites de Saint-Augustin d'Erfurth, demanda et obtint d'y être reçu comme novice. Il n'emportait avec soi qu'un Plaute et un Virgile. Le lendemain, il écrivit à ses amis et à ses parents ce qu'il venait de faire. Bien surpris, ils accoururent au monastère pour l'en tirer; mais, pendant un mois, il ne se laissa voir de personne. Son père surtout était mécontent. Quand le fils lui représentait l'apparition effrayante qui l'avait appelé du ciel, le père répétait : « Dieu veuille que ce ne soit pas une illusion, ni un fantôme du diable! » C'est le fils lui-même qui nous apprend cette particularité. (WALCH, t. I, p. 79.)

La sollicitude du père était juste. Mais le fils était en âge d'homme, il avait vingt-deux ans, était maître ès arts; de plus, il avait une année entière pour éprouver sa vocation. Ce fut l'année 1506, à l'âge de vingt-trois ans, qu'il fit vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Dès lors, il était obligé de garder ces vœux, puisqu'il ne les fit qu'après y avoir mûrement pensé, et avec pleine liberté. L'Esprit-Saint nous dit par le prophète David : *Accomplissez les vœux que vous faites au Seigneur.* (*Psal.* XLIX, 14.) Et le Seigneur lui-même dit au *Livre des Nombres* (XXX, 3) : *Si quelqu'un a fait un vœu il ne rendra pas vaine sa parole, mais il accomplira tout ce qu'il a promis.* Enfin, l'année suivante 1507, le quatrième dimanche après Pâques, il fut ordonné prêtre, et son père vint à sa première Messe avec vingt chevaux et lui fit présent de vingt florins d'or. Le fils profita de la circonstance pour l'apaiser tout à fait sur son entrée en religion. (WALCH, t. II, p. 83.)

Avec l'habit religieux, Martin Luther reçut le nom de frère Augustin. Son noviciat fut d'abord pénible : les moines, qui peut-être s'étaient aperçus de son penchant à l'orgueil, le soumirent à diverses épreuves : Luther était obligé de nettoyer les immondices de la maison, de balayer les dortoirs, d'ouvrir et de fermer les portes de l'Eglise, de monter l'horloge, et d'aller, un sac sur le dos, mendier publiquement; il trouvait cela dur, mais il le faisait par obéissance. Le provincial des Augustins, Jean de Staupitz, étant survenu, recommanda de le traiter plus dou-

Digitized by Google

cement, et de lui laisser du temps pour l'étude. Voici donc quelle fut la vie de frère Augustin au monastère d'Erfurth : « Je jeûnais, » dit-il, « je veillais, je me mortifiais, et je pratiquais les rigueurs cénobitiques, jusqu'à compromettre ma santé ; ce ne sont pas nos ennemis qui croiront à mon récit, eux qui ne parlent que des douceurs de la vie monacale, et qui n'ont jamais aucune tentation spirituelle. » (MATHES, in *Vita Lutheri.*) Mais surtout il étudiait ; il étudiait l'Ecriture sainte, les ouvrages de saint Augustin et les théologiens scolastiques. Il savait presque par cœur Gabriel Biel et Pierre d'Ailly ; il avait beaucoup lu Guillaume Ockam, et en préférait la pénétration à Thomas d'Aquin et à Scot. Il avait aussi lu assidûment Gerson. Mais, pour les ouvrages de saint Augustin, ils les avait tous lus plusieurs fois, et se les était imprimés dans la mémoire. Voilà ce que nous apprend un de ses amis (Mélanchthon). — (WALCH, t. XIV, p. 509.)

Cependant cette inquiétude de conscience, cette terreur d'esprit, qui l'avait poussé dans le monastère, ne le quittait pas ; partout il cherchait à se rassurer contre elle : c'était même le but de ses études. Un vieux moine du couvent d'Erfurth, auquel il raconta souvent son état et ses craintes, le consola beaucoup, en lui recommandant la foi, et en le ramenant à cet article du symbole : *Je crois la rémission des péchés.* « D'après cet article, » disait-il, « ce n'est point assez de croire en général que les péchés sont remis à quelques-uns, comme à David et à Pierre ; mais Dieu veut que chacun de nous croie que ses péchés lui sont pardonnés. » — « Cette explication, » disait Luther à Mélanchthon, qui le rapporte, « non-seulement me consola, mais me fit comprendre toute la pensée de saint Paul, qui ne cesse de dire : *Nous sommes justifiés par la foi.* Je reconnus que les interprétations ordinaires ne signifient rien. Je vis de plus en plus clair dans l'Ecriture, les Pères et la théologie. » (*Ibid.*, p. 508.)

Hélas ! cette clarté était un faux jour ; cette explication lumineuse est une grande erreur et une illusion. Saint Paul dit bien que nous sommes justifiés par la foi en Jésus-Christ, sans la loi de Moïse ; mais il ne parle pas du tout de la foi à notre justification personnelle. Il enseigne même le contraire, quand il dit aux Corinthiens : *Encore que je ne me sente coupable de rien, je ne suis pas néanmoins justifié pour cela, mais c'est le Seigneur qui doit me juger.* (*I Cor.* IV, 4.) Et aux Philippiens : *Travaillez à votre salut avec crainte et tremblement.* (*Philipp.* II, 12.) Frère Augustin Luther, avec sa consolation, était dans une illusion déplorable.

Tels furent ses premiers égarements sur la doctrine. Ce qui épouvante surtout pour ce pauvre frère, c'est le mépris qu'il conçut dès lors pour l'interprétation commune des Pères et des docteurs.

Un autre trait saillant dans la vie de Luther, c'est que cette vie entière n'est qu'une suite de combats avec le diable, dont il nous a conservé le récit, et où le moine reste toujours vainqueur. Le diable ne se rebute pas, il revient à la charge ; le combat recommence, et il finit toujours de même. Le démon ne lui laisse pas un moment de repos, il apparaît et vient le tourmenter le jour, la nuit, à table, dans son sommeil, à l'Eglise, au milieu de ses livres, dans son ménage et jusque dans sa cave. Luther a noté toutes ces visions et tenu registre de ces assauts, afin, dit-il, d'apprendre comment on peut déjouer *ce grand pipeur.*

Au couvent de Wittemberg, où il alla d'Erfurth, quand il commençait à lire la Bible, ou qu'il était à son pupitre traduisant les *Psaumes*, le diable venait à petit bruit et en traître, et lui soufflait toutes sortes de mauvaises pensées. S'il avait l'air de ne pas comprendre, alors Satan entrait en fureur, bouleversait les papiers, fermait et déchirait les livres, puis éteignait la chandelle. Quand Luther se mettait au lit, le diable y était déjà.

C'était au réveil de Luther qu'il apparaissait surtout. — « Pécheur, » lui dit-il un jour, « pécheur entêté ! » — « Tu n'as rien de plus nouveau à me dire ? » répondit Luther : « je le sais aussi bien que toi que j'ai péché ; mais Dieu m'a pardonné. Son Fils a pris mes iniquités, elles ne m'appartiennent plus, elles sont au Christ, et je ne suis pas assez fou, pour ne pas reconnaître cette grâce de mon Sauveur. N'as-tu plus rien à me demander ? Tiens (et il prenait son vase de nuit) voici mon drôle, de quoi te savonner la figure. »

Un jour que l'on parlait à souper du sorcier Faust, Luther dit sérieusement : « Le diable n'emploie pas contre moi le secours des enchanteurs. S'il pouvait me nuire par là, il l'aurait fait depuis longtemps. Il m'a déjà souvent tenu par la tête ; mais il a pourtant fallu qu'il me laissât aller. J'ai bien éprouvé quel compagnon c'est que le diable ; il m'a souvent serré de si près que je ne savais si j'étais mort ou vivant. Quelquefois il m'a jeté dans le désespoir au point que j'ignorais même s'il y avait un Dieu, et que je doutais complétement de notre cher Seigneur. » (MICHELET, *Mémoires de Luther*, t. II, p. 186 ; AUDIN, *Hist. de Luther*, t. II, c. 22. LUTHER, *Propos de table.*)

Maintenant, comment expliquer d'une manière satisfaisante ce fait irrécusable, qui remplit toute la vie de Luther. Il est évident que Luther y croyait. Cependant ce n'était pas un esprit médiocre, ni un caractère pusillanime. La manière la plus rationnelle de l'expliquer, ou plutôt la seule, n'est-ce pas d'y reconnaître une action incessante, une espèce d'obsession de celui que l'Evangile appelle l'esprit de ténèbres, le prince de ce monde, le dieu de ce siècle ; qui séduit d'abord nos premiers parents, qui séduit le monde entier par les idoles, qui séduit l'Orient par le mahométisme, qui séduit les Grecs et d'autres peuples par le schisme et l'hérésie ? Il se laissera vaincre par Luther dans quelques détails ridicules, mais c'est pour le mieux tromper sur le fond, mais c'est pour fausser plus irrémédiablement son es-

Digitized by Google

prit enflé d'orgueil, mais c'est pour le pousser plus sûrement à la révolte et à l'apostasie, pour le précipiter finalement dans l'abîme, lui et bien des millions d'âmes. (Rohrbacher.)

En 1502, l'électeur de Saxe, Frédéric le Sage, à la persuasion de son frère Ernest, archevêque de Magdebourg, avait fondé une université à Wittemberg, et donné commission à Jean de Staupitz, provincial des Augustins en Misnie et en Thuringe, d'y amener des hommes savants et habiles. Staupitz proposa, entre autres, frère Augustin Luther, qui vint à Wittemberg en 1508, âgé de vingt-six ans, y enseigna la dialectique et la physique d'Aristote, fut reçu bachelier en théologie et employé à la prédication. Vers l'an 1510, comme le vicaire général de l'ordre des Augustins, voulait faire une nouvelle distribution des provinces d'Allemagne, et que sept couvents s'y opposaient, frère Augustin fut envoyé pour cette affaire à Rome. Il y arriva plein d'enthousiasme, et, tombant à genoux, il leva les mains au ciel, et s'écria : « Salut, sainte Rome, vraiment sanctifiée par les saints martyrs et par leur sang, qui y a été versé. » Il courut toutes les églises et les Catacombes, et y offrit la sainte Messe une dizaine de fois. Il aurait bien voulu la dire le samedi à Saint-Jean de Latran, pour sa mère; mais il n'y avait pas moyen, tant la presse y était grande. Il regrettait presque que ses parents ne fussent pas morts, afin de pouvoir les délivrer du purgatoire par ses Messes, ses bonnes œuvres et ses prières. C'est Luther lui-même qui nous apprend ces choses, et cela dans un temps où il s'en moquait. (Walch, t. V, p. 1646; t. XXII, p. 2374.)

De retour à Wittemberg, frère Augustin Luther continua d'enseigner et de prêcher. Le 19 octobre 1512, il fut reçu docteur en théologie, sous la présidence d'André Carlostadt, archidiacre de l'église de Tous-les-Saints. L'électeur de Saxe fit les frais de la cérémonie. Comme docteur, frère Augustin Luther prêta serment d'enseigner la foi catholique et de la défendre contre toutes les hérésies, même jusqu'à l'effusion de son sang.

Frère Augustin Luther ne fut pas longtemps fidèle à son serment de docteur, si jamais il le fut. On suppose généralement qu'il ne commença d'innover que sur la fin de 1517, à propos des indulgences. C'est une erreur. En 1517, le volcan commença d'éclater; mais dès auparavant il fermentait. On peut s'en convaincre en lisant quelques lettres ou écrits publiés en 1516, et rapportés dans une édition de ses Œuvres, publiée par lui de concert avec Mélanchthon. [Edit. Wittemberg, 1560.] (Consult. : Reynald, 1517, n° 72; Sandérus, *De visib. monarch.*, l. VII; Walch, t. XII, p. 15.)

La prédication d'une indulgence en forme de Jubilé, ordonnée par le Pape Léon X, afin d'obtenir une aumône pour l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, devint l'occasion, pour Luther, de manifester ses sentiments d'orgueil et ses excentricités hétérodoxales. Le Dominicain Tetzel, ayant reçu mission de l'archevêque de Magdebourg et du nonce Arceinbold de prêcher l'indulgence en Allemagne, vint à Juttenbach, non loin de Wittemberg. Les confessionnaux des Augustins de cette ville furent bientôt déserts : on courait entendre Tetzel. Luther, jaloux et irrité déjà de la préférence donnée à un ordre rival pour la prédication de l'indulgence, fut exaspéré par le succès des Dominicains, par l'isolement auquel il était réduit à Wittemberg. Voici comment il se vengea. La veille de la Toussaint 1517, comme il y avait indulgence particulière à cette église, Luther afficha aux portes de l'église du château quatre-vingt-quinze thèses contre les indulgences; et, pour en détourner les fidèles, il envoya ces thèses au cardinal-archevêque de Mayence, avec une lettre contre une Instruction pastorale que ce prélat avait publiée sur l'affaire des indulgences. Il confesse n'avoir pas entendu les prédicateurs, mais prétend que le simple peuple a pris dans ces prédications bien des idées fausses, comme de croire qu'avec des lettres d'indulgence ils étaient sûrs de leur salut, etc. Ces premières thèses de Luther, et le sermon dont il les accompagnait, renfermaient bien des vérités qui sont une condamnation de ce qu'il avança plus tard; mais on y reconnaît déjà en germe, dans plusieurs propositions manifestement erronées, et dans le ton insultant et orgueilleux qui y règne, toutes les hérésies qui se succédèrent peu à peu dans son esprit extravagant, dans ses discussions et ses écrits. Ainsi, d'une part, on lit : « Quiconque parle contre la vérité de l'indulgence papale, qu'il soit anathème et maudit. » Et plus loin il ajoute : « On nous dit que l'indulgence appliquée aux âmes du purgatoire leur compte pour la rémission du châtiment qui leur est dû : c'est une opinion sans fondement. » Et encore : « Celui qui dit que je suis hérétique, parce que je fais tort à sa bourse (allusion à l'objet de l'aumône indulgentielle), n'a jamais compris la Bible. » (Walch, t. XV, p. 479 et seq.) Ces thèses excitèrent aussitôt une grande indignation; Tetzel les réfuta article par article. D'autres docteurs intervinrent à leur tour; les plus célèbres sont : Priérias, Emser, et surtout Jean Eck (*Voy.* chacun de ces noms), chancelier de l'université d'Ingolstadt, le dialecticien le plus célèbre de l'Allemagne, et naguère l'ami de Luther. Ce dernier écrivit contre lui les *Obélasques*, avec beaucoup de science et de subtilité. Luther, de son côté, lui opposa les *Astérisques*. Des conférences publiques eurent lieu. Ainsi, le 28 avril 1518, Luther soutint, dans le monastère des Augustins de cette ville, ses quatre-vingt-dix-neuf thèses contre la doctrine de l'Eglise romaine sur le libre arbitre, sur la grâce, la foi, la justification et les bonnes œuvres. En même temps il écrivait à Spalatin que les docteurs de Heidelberg trouvaient sa théologie nouvelle; que ceux d'Erfurth la regardaient comme un venin doublement mortel;

Digitized by Google

que, particulièrement, le docteur d'Eisenach condamnait toutes ses propositions dans une lettre qu'il venait d'en recevoir ; que le docteur Using, lui-même, était demeuré stupéfait, tant c'est une grande affaire quand on s'est endurci dans de vieilles opinions. « Mais l'esprit des jeunes docteurs et de toute la jeunesse studieuse est tout autrement disposé, et j'ai un magnifique espoir que, comme le Christ a passé aux gentils après avoir été rejeté par les Juifs, ainsi maintenant la vraie théologie, rejetée par ces vieux entêtés, passera à la jeunesse. » (*Ibid.*, t. XV, Append., p. 20 et 21, n. 3, 4 et 5.) Déjà tout était bouleversé, et la chrétienté partagée en deux camps, que Rome gardait encore le silence. Elle se tut neuf mois, croyant qu'il s'agissait encore d'une de ces querelles engendrées dans l'oisiveté babillarde des monastères, et destinées à y mourir comme les autres. Les gens instruits d'Italie pouvaient difficilement se persuader qu'un *barbare* fût capable de réussir à rien d'extraordinaire. Léon X, ami des hommes d'esprit, se complaisait à ces subtilités : il disait « que le frère Martin avait un très-beau talent, et que tout cela n'était que jalousie de moines. » Quand il était moins bien disposé, il le traitait d'Allemand ivre, à qui il fallait laisser cuver son vin. D'autre part, Luther lui avait écrit : « Très-Saint-Père, je me prosterne à tes pieds et me remets en ta sainteté avec tout ce que je possède et ce que je suis. Vivifie, tue, appelle, rappelle, approuve, réprouve, comme il te plaira, je reconnaîtrai ta voix comme celle du Christ, qui parle et réside en toi, sachant que ta voix est la voix du Christ, qui parle par ton organe. Si j'ai mérité la mort, je ne la refuserai pas, attendu que la terre et tout ce qu'elle contient est à Dieu, dont le nom soit béni ! »

Il est vrai que cet homme loyal écrivait en même temps à Spalatin : *Je ne saurais bien décider si le Pape est l'Antechrist ou l'apôtre de l'Antechrist.*

L'empereur Maximilien, plus voisin du tumulte, en reconnut la gravité ; et il songea un moment à s'en faire une arme contre Rome. Dès qu'il eut besoin du Saint-Siége, il dénonça Luther à Léon X, qui le cita à comparaître devant son trône dans le délai de soixante jours. Tout en protestant de sa soumission envers le Pontife, le frère Martin s'était assuré d'appuis terrestres ; et, grâce à l'électeur de Saxe, il obtint d'être entendu en Allemagne par un délégué. Le choix tomba sur Thomas de Vio, cardinal de Gaëte (plus connu sous le nom de cardinal Caiétan ou Cajétan (*Voy.* ce mot) ; l'entrevue fut fixée pour le 12 octobre 1518, à Augsbourg. Bien que les amis de Luther l'en détournassent, en lui citant l'exemple de Jean Huss, il sentit que, puissamment recommandé qu'il était et soutenu par les patriciens de cette république, il serait impossible d'user de violence envers lui, lors même qu'on en aurait l'intention, et il accepta la lutte.

Luther eut trois audiences du cardinal, qui lui notifia que le Pape exigeait trois choses : 1° Rétracter les erreurs qu'il avait répandues jusqu'alors dans ses écrits et ses sermons ; 2° promettre de les abandonner entièrement et de ne plus les reproduire ; 3° s'abstenir dorénavant de tout ce qui pourrait mettre le trouble dans l'Eglise. Le moine s'y refusa, prétendant qu'il n'était venu que pour argumenter, comme dans une dispute d'école ; les jours suivants, il présenta plusieurs protestations, où il annonçait devoir se soumettre au jugement de l'Eglise, puis des universités de Paris et d'Allemagne. Enfin dans un dernier écrit, et sur une nouvelle sommation, il déclare ne pouvoir se soumettre qu'autant qu'il sera convaincu du contraire par la sainte Ecriture.

Le cardinal voyant que toute insistance était inutile, le congédia ; puis il manda Staupitz et Wenceslas-Linck, et les chargea d'essayer sur l'esprit de Luther quelques paroles plus efficaces que les siennes. Il les pressa si vivement, au nom de Léon X, de la paix publique, du repos de la Saxe, qu'ils lui promirent d'aller sur-le-champ trouver Luther ; ils tinrent parole.

Luther fut ému jusqu'aux larmes de cette mission de charité, et il écrivit au légat une lettre pleine de sentiments affectueux, mais où il termine ainsi : « Quant à la rétractation, mon révérend et doux frère, que vous et notre vicaire demandez avec tant d'insistance, ma conscience ne me permet en aucune manière de la donner, et rien au monde, ni des ordres, ni des conseils, ni la voix de l'amitié ne pourraient me faire parler ou agir contre ma conscience. Il reste une voix à entendre, qui vaut toutes les autres, c'est celle de l'Epouse, qui n'est que la voix même de l'Epoux.

« Je vous supplie donc, en toute humilité de porter cette affaire sous les yeux de N. T.-S. P. le Pape, Léon X, afin que l'Eglise prononce sur ce qu'il faut croire ou rejeter ; car je ne demande que d'entendre le jugement de l'Eglise et de m'y soumettre. » (Walch. t. XV, p. 714 et seqq. ; Aubin, t. I, p. 147.)

Cette lettre est du 17 octobre, mais dès la veille il avait rédigé par-devant notaire une longue protestation, où, déclarant suspects les juges qu'on lui avait donnés jusqu'alors, et l'évêque d'Ascoli et son assesseur, Priérias, et le cardinal Cajétan, il appelle du Pape mal informé, au Pape mieux informé. (*Ibid.*, p. 720 et seqq.)

Le Pape ne renonça pas toutefois aux moyens conciliatoires. Il envoya même à Frédéric de Saxe la rose d'or par l'entremise du chanoine Charles de Miltitz (*Voy.* ce nom), noble de l'empire et ancien soldat, qui, dégagé d'obstination théologique, paraissait propre à amener une conciliation. Mais l'envoyé, reçu froidement par l'électeur, ne tarda pas à s'apercevoir combien le mal avait fait de progrès, car sur trois personnes qu'il rencontrait, trois au moins étaient pour Luther. Frère Martin écouta le conciliateur, qui, avec des caresses à l'italienne,

Digitized by Google

l'invitait à garder le silence, mais sans en rien obtenir. Par son conseil toutefois, Luther écrivit au Pape en ces termes : « Votre colère me pèse par trop, Père, je ne vois pas cependant le moyen de m'y soustraire. Je rétracterais bien ma thèse, si cela suffisait à vos vues; mais, par suite des réfutations, mes écrits s'étant répandus bien plus que je ne l'aurais espéré, ils ont fait une telle impression, que nulle rétractation ne parviendrait à les détruire. Tout le mal est venu de ceux contre qui je me suis élevé. J'atteste Dieu et les créatures, que je n'ai jamais voulu détruire la puissance de l'Eglise ni la vôtre, que je reconnais supérieure à tout autre, sauf celle de Jésus-Christ. Je promettrais à Votre Sainteté de ne pas m'occuper des indulgences, et de me taire sur tout cela, pour peu que mes adversaires voulussent cesser de se vanter, et de me maltraiter en paroles. J'exhorterai le peuple à honorer l'Eglise romaine; je tempérerai la violence avec laquelle j'ai parlé d'elle, sentant bien qu'en m'attaquant à ces conteurs de sornettes j'ai nui à l'Eglise, quand mon unique intention était d'empêcher que l'avidité de quelques étrangers ne vînt tacher notre sainte mère l'Eglise. »

En effet, il publia un écrit dans lequel il soutint la vénération envers les saints et la doctrine du purgatoire; disant que l'Eglise romaine a été sanctifiée par un grand nombre de martyrs, et que les abus ne donnent pas le droit de s'en séparer; qu'on doit, au contraire, se serrer plus fortement contre elle, attendu que l'amour et l'union peuvent remédier à beaucoup de maux, et qu'aux doctes seuls appartient d'examiner la puissance du Saint-Siége, attendu que cela n'importe point au salut. D'autres lettres qu'il écrivait presque à la même date à ses amis, prouvent toute la déloyauté du novateur. Le mal allait croissant. Eck provoqua Luther à une discussion publique, qu'il accepta à Leipsick. Carlostadt lui servit de second dans ce qui concerne la doctrine du libre arbitre. Après lui Luther discuta sur l'origine divine de la puissance papale. Il fut vaincu dans cette lutte (100); mais ses raisonnements se répandirent au loin, et, dès qu'il eut une fois nié l'infaillibilité de l'Eglise, il ne voulut plus se rétracter. Il se mit donc exclusivement en quête d'arguments favorables à sa cause, ne laissant subsister que les vérités littéralement exposées dans l'Evangile et dans les quatre premiers conciles œcuméniques, et repoussant du reste la transsubstantiation, les sacrements, le purgatoire, les vœux monastiques, l'invocation des saints. Il écrivit ensuite au Pape d'un ton ironique, en lui témoignant de la compassion comme à un agneau au milieu des loups, et en répétant toutes les abominations qui se répétaient sur Rome (101).

Ces dernières insultes poussèrent à bout la magnanimité de Léon X, et lorsqu'il fulmina l'excommunication, déjà presque toutes les universités de l'univers avaient condamné la doctrine du moine augustin. Le 17 novembre 1520, il appela du Pape Léon X, comme d'un juge inique, hérétique, opiniâtre et apostat, ennemi de toute l'Ecriture sainte, blasphémateur de la sainte Eglise catholique et des conciles, il en appela dis-je, au concile universel, dont il fera bientôt autant de cas que du Pape. Mais il ne s'en tint pas aux paroles. Le 10 septembre suivant, sur la place de Wittemberg, en présence des écoliers et du peuple, il brûla dans un vaste bûcher les livres du droit canon, les diverses collections des décrétales des Papes, la nouvelle bulle de Léon X, la *Somme* de saint Thomas avec les écrits d'Eckius, d'Emser et d'autres Catholiques qui avaient écrit contre son hérésie. Le lendemain, il s'écria du haut de sa chaire : « J'ai fait brûler hier, en place publique, les œuvres sataniques des Papes. Il vaudrait mieux que ce fût lui-même qui eût rôti ainsi, je veux dire le siége pontifical. Si vous ne rompez avec Rome, point de salut pour vos âmes... Que tout Chrétien réfléchisse bien, qu'en communiquant avec les papistes, il renonce à la vie éternelle. Abomination sur Babylone! Tant que j'aurai un souffle dans ma poitrine, je dirai : Abomination! (*Assert. art. per bull. damn.*, Walch, t. XV, p. 320.) C'est alors que Luther publia l'*Eglise esclave de Babylone*, où il proclame Rome pire que Sodome, que Gomorrhe, que les Turcs, type ici-bas de tout vice, de toute iniquité; Après avoir déclaré qu'il se repent d'avoir été jusque-là si modéré, il expie cette faute par toutes les injures que le délire le plus emporté peut fournir à un frénétique. Il y exhorte les princes à secouer le joug de la papauté, qui était selon lui le royaume de Babylone. Il supprima tout d'un coup quatre sacrements, ne reconnaissant plus que le baptême, la pénitence et le pain. C'est l'Eucharistie qu'il désigne sous le nom de pain. Il met à la place de la *transsubstantiation* qui s'opère dans cet adorable sacrement, une *consubstantiation* qu'il tirait de son cerveau échauffé. Le pain et le vin demeurent dans l'Eucharistie; mais le vrai corps et le vrai sang y sont aussi, *comme le feu se mêle dans un fer chaud avec le métal*, ou, *comme le vin est dans et sous le tonneau*. Il termine ainsi : « Ni Pape, ni évêque, ni qui que ce

(100) Luther ne voulait pas passer pour hussite. Eck lui ayant montré qu'une de ses propositions était condamnée par le concile de Constance, il en vint à dire que pour croire une proposition hérétique, il ne suffisait pas qu'elle eût été condamnée par un concile. Eck avait cité le passage évangélique : *Tu es Pierre*, etc. (*Matth.* xvi, 18.) Or Luther soutenait qu'en prononçant ces paroles le Christ montra Pierre, et qu'en se touchant ensuite lui-même, il ajouta : *Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. Ces deux arguments firent grande pitié aux gens dégagés de toute passion.

(101) Sa lettre est du 6 avril, date qu'il est important de fixer. Merle d'Aubigné, son panégyriste, s'exprime ainsi : « Avant que Rome ait eu même le temps de publier sa redoutable bulle, c'est lui qui lance la déclaration de guerre... Il montrait une humilité et une simplicité étonnantes. »

Digitized by Google

soit, n'a pouvoir d'imposer la moindre chose à un Chrétien, si ce n'est de son consentement; autrement il y a esprit tyrannique. Nous sommes libres, le vœu du baptême suffit, et l'emporte sur tout ce que nous pouvons jamais accomplir. Les autres vœux peuvent donc être abolis. Que ceux qui entrent dans le sacerdoce, sachent que leurs œuvres ne diffèrent point devant Dieu de celles d'un cultivateur ou d'une ménagère, Dieu apprécie les choses selon la foi. »

A partir de ce moment la guerre était ouvertement déclarée. Les fauteurs de Luther passèrent toutes les bornes dans leurs écrits et dans leurs actes. Quiconque voulait passer pour docte et libéral devait comme signe de son mérite et de son aptitude blasphémer contre le Pape et contre les papistes. La presse répandait à profusion leurs pamphlets, et les beaux-arts en se profanant venaient aussi à leur aide en multipliant, pour pervertir plus facilement la multitude ignorante, des caricatures en dessin, en peinture et en relief; il y en a quelques-unes composées par Luther lui-même, ou par son cher disciple Mélanchthon : le Pape y est représenté tantôt sous la figure d'un âne, tantôt sous le symbole d'une truie, etc... Léon opposa aux nouvelles extravagances du novateur une autre bulle qui fut lancée le 3 janvier 1531 et fut accueillie avec les mêmes outrages aussi indécents et grossiers qu'impies et scandaleux. L'empereur Charles-Quint convoque en même temps une diète à Worms (*Voy.* ce mot), où Luther se rend sous un sauf-conduit, et refuse de se rétracter. A son retour il se fit enlever, par le duc de Saxe, son protecteur, qui le fit enfermer dans un château désert, pour qu'il eût un prétexte de ne plus obéir. Cependant la faculté de théologie de Paris se joint au Pape, et anathématise le nouvel hérétique. Luther fut d'autant plus sensible à ce coup, qu'il avait toujours témoigné une grande estime pour cette faculté, jusqu'à la prendre pour juge. Henri VIII, roi d'Angleterre, publia en même temps contre lui un écrit, qu'il dédia au Pape Léon X. (*Voy.* HENRI VIII.) L'hérésiarque eut recours à sa réponse ordinaire, aux injures. « Je ne sais si la folie elle-même, » disait-il à ce monarque, « peut être aussi insensée que la tête de ce pauvre Henri. Oh! que je voudrais bien couvrir cette majesté anglaise de boue et d'ordures! J'en ai bien le droit... Venez, » disait-il encore, « monsieur Henri, je vous apprendrai : *Veniatis, domine Henrice, ego docebo vos.* » Sur quoi Erasme, n'a pu s'empêcher d'observer que Luther aurait au moins dû parler latin, puisque le roi d'Angleterre lui en donnait l'exemple, et ne pas joindre des solécismes aux grossièretés : *Quid invitabat Lutherum ut diceret: « Veniatis. domine Henrice, ego docebo vos?» Saltem regis liber Latine loquebatur.* Ce fougueux apôtre appelait le château où il était enfermé, *son île de Pathmos.* Sans doute que pour mieux ressembler à l'évangéliste saint Jean, dit M. Macquer, il crut ne pouvoir se dispenser d'avoir des révélations dans son île. Il eut une conférence avec le diable, qui lui révéla que s'il voulait pourvoir à son salut, il fallait qu'il s'abstînt des Messes privées. Luther suivit exactement ce conseil de l'ange des ténèbres. Il fit plus; il écrivit contre les Messes basses et les fit abolir à Wittemberg. Luther était trop resserré dans son île de Pathmos, pour qu'il voulût y rester plus longtemps. Il se répandit en Allemagne, et pour avoir plus de sectateurs, il dispensa les prêtres et les religieux du vœu et de la vertu de continence, dans un ouvrage ou la pudeur est offensée en mille endroits. Ce fut cette même année 1523, qu'il écrivit son *Traité du fisc commun.* Il le nommait ainsi, parce qu'il y donnait l'idée d'un fisc ou trésor public, dans lequel on ferait entrer les revenus de tous les monastères rentés, des évêchés, des abbayes et en général de tous les bénéfices qu'il voulait enlever à l'Eglise. L'espérance de recueillir les dépouilles ecclésiastiques engagea beaucoup de princes dans sa secte, et lui fit plus de prosélytes que tous ses livres.

Le parti se fortifiait de jour en jour dans le Nord, où l'ignorance était plus grande, et l'attachement à la religion dès lors plus faible et la séduction plus facile. De la Haute-Saxe, il s'étendit dans les duchés de Lunebourg, de Brunswick, de Meckelmbourg et de Poméranie, dans les archevêchés de Magdebourg et de Brême; dans les villes de Wismar et de Rostock, et tout le long de la mer Baltique. Il passa même dans la Livonie et dans la Prusse, où le grand-maître de l'ordre Teutonique se fit luthérien. Le fondateur de ce nouvel évangile quitta vers ce temps-là le froc d'Augustin pour prendre l'habit de docteur. Il renonça à la qualité de *Révérend Père* qu'il avait reçue jusqu'alors et n'en voulut pas d'autre que celle de *docteur Martin Luther.* L'année suivante, 1525 il épousa Catherine de Bore, jeune religieuse d'une grande beauté, qu'il avait fait sortir de son couvent deux ans auparavant pour la catéchiser et la séduire. Le réformateur Luther avait déclaré dans un de ses sermons qu'il lui *était aussi impossible de vivre sans femme, que de vivre sans manger.* Mais il n'avait pas osé en prendre une pendant la vie de l'électeur Frédéric, qui blâmait ces sortes d'alliances. Dès qu'il fut mort, il voulut profiter d'une commodité que sa doctrine accordait à tout le monde, et dont il prétendait avoir plus de besoin que personne. Cette conduite de Luther et des autres chefs des nouvelles sectes, faisait dire à Erasme, « que les tragédies que jouaient les réformateurs, étaient de vraies comédies, puisque le mariage en était le dénoûment. » Quelques années après Luther donna au monde chrétien, un spectacle encore plus étrange. Philippe Landgrave de Hesse (*Voy.* PHILIPPE DE HESSE, et l'art. MARIAGE), le second protecteur du Luthéranisme, voulut, du vivant de sa femme Christine de Saxe, épouser sa maîtresse. Il crut pouvoir être dispensé de la loi de n'avoir qu'une femme: loi formelle de l'Evangile et sur laquelle est fondé le repos des Etats et des familles. Il s'adressa pour cela à Luther :

Digitized by Google

le patriarche de la Réforme assemble les docteurs de Wittemberg, en 1539, et lui donne une permission d'épouser deux femmes. Rien de plus ridicule que le discours que les docteurs du nouvellisme adressèrent au landgrave à cette occasion. Après avoir avoué que le Fils de Dieu a aboli la polygamie, ils prétendent que la *loi qui permettait à un Juif la pluralité des femmes à cause de la dureté de leur cœur, n'a pas été expressément révoquée*. Ils se croient donc obligés d'user de la même indulgence envers le landgrave, qui avait besoin d'une femme de moindre qualité que sa première épouse, afin de la pouvoir mener avec lui aux diètes de l'empire, où la bonne chère lui rendait la continence impossible.

L'empereur Charles-Quint, touché de ces scènes scandaleuses, avait tâché, dès le commencement, d'arrêter les progrès de l'hérésie. Il convoqua plusieurs diètes : à Spire, en 1529, où les luthériens acquirent le nom de *protestants* (*Voy.* ce mot), pour avoir protesté contre le décret qui ordonnait de suivre la religion de l'Eglise romaine; à Augsbourg, en 1530, où les protestants présentèrent leur *confession de foi*, et où il fut ordonné de suivre la croyance catholique. Ces différents décrets produisirent la ligue offensive et défensive de Smalkalde entre les princes protestants. Charles-Quint, hors d'état de résister à la fois aux princes confédérés et aux armes ottomanes, leur accorda la liberté de conscience, à Nuremberg, en 1532, jusqu'à la convocation d'un concile général. Luther, se voyant à la tête d'un parti redoutable, n'en fut que plus fier et plus emporté. C'était chaque année quelque nouvel écrit contre le Souverain Pontife, ou contre les princes et les théologiens catholiques. Rome n'était plus, selon lui, que la *racaille de Sodome, la prostituée de Babylone*; le Pape n'était qu'un *scélérat qui crachait* des *diables*; les cardinaux des *malheureux qu'il fallait exterminer*.

« Si j'étais le maître de l'empire, » écrivait-il, « je ferais un même paquet du Pape et des cardinaux pour les jeter tous ensemble dans la mer : ces bains les guériraient, j'en donne ma parole, j'en donne Jésus-Christ pour garant. »

L'impétueuse ardeur de son imagination éclata surtout dans le dernier ouvrage qu'il publia, en 1545, contre les théologiens de Louvain et contre le Pape. Il y prétend que la papauté romaine a été établie par Satan, et, faute d'autre preuve, il mit à la tête de son livre une estampe, où le Pontife de Rome était représenté entraîné en enfer par une légion de diables. Quant aux théologiens de Louvain, il leur parle avec la même douceur; les injures les plus légères sont : *bête, pourceau, épicurien, athée*, etc. Il était avec ses propres sectateurs aussi emporté qu'avec les Catholiques; il les menaçait, s'ils continuaient à le contredire, de rétracter tout ce qu'il avait enseigné : menace digne d'un apôtre du mensonge. Cet homme, trop fameux, mourut à Eisleben, en 1546, à soixante-trois ans, après avoir vaqué, à son ordinaire, à un bon repas. Luther laissa un grand nombre d'ouvrages à ses disciples, imprimés à Iéna, en 1556, 4 vol. in-folio; à Wittemberg, en 7 vol. in-folio, 1572. On préfère les éditions de son vivant, parce qu'à celles, qui ont vu le jour après sa mort, ses sectateurs ont fait des changements très-considérables. On voit, par ses écrits, que Luther avait du savoir et beaucoup de feu dans l'imagination; mais il n'avait ni douceur dans le caractère, ni goût dans la manière de penser et d'écrire. Il donnait dans les grossièretés les plus impudentes et dans les bouffonneries les plus basses. Jean Aurifaber, disciple de Luther, a mis en latin et publié, en 1566, in-8°, les discours que cet hérésiarque tenait à table, sous ce titre, *Sermones mensales*, ou *Colloquia mensalia*. C'est une espèce d'*Ana* dont la lecture prouve la véracité du portrait que nous avons tracé du réformateur d'Allemagne. On conserve, dans la bibliothèque du Vatican, un exemplaire de la Bible, à la fin duquel on voit une prière en vers allemands, écrite de la main de Luther, dont le sens est : « Mon Dieu, par votre bonté, pourvoyez-nous d'habits, de chapeaux, de capotes et de manteaux; de veaux bien gras, de cabris, de bœufs, de moutons et de génisses, de beaucoup de femmes et de peu d'enfants. Bien boire et bien manger est le vrai moyen de ne pas s'ennuyer. » Cette prière, où l'indécence, l'impiété, la luxure, la gourmandise disputent qui aura le dessus, est très-certainement de la main de Luther. En vain Misson a-t-il voulu en faire douter. Christian Junker, son historien, en convient et les rapporte mot à mot.

« Moine apostat, et corrupteur d'une religieuse apostate, ami de la table et de la taverne, insipide et grossier, plaisant, ou plutôt impie et sale bouffon, qui n'épargna ni Pape ni monarque; d'un tempérament d'énergumène contre ceux qui osaient le contredire; muni, pour tout avantage, d'une érudition et d'une littérature qui pouvaient imposer à son siècle et à sa nation; d'une voix foudroyante, d'un air altier et tranchant, tel fut Luther, le nouvel évangéliste, ou, comme il se nommait, le nouvel ecclésiaste, qui mit le premier l'Eglise en feu, sous prétexte de la réformer, et qui, pour preuve de son étrange mission, laquelle demandait certainement des miracles du premier ordre, allégua les miracles dont se prévalait l'Alcoran, c'est-à-dire le succès du cimeterre et les progrès des armes, les excès de la discorde, de la révolte, de la cruauté, du sacrilége et du brigandage » (*Voy.* ALLEMAGNE, etc.)

LUTHÉRANISME. — Sentiments de Luther et de ses sectateurs, touchant la religion.

Lorsque ce novateur déclama contre l'abus des indulgences, il ne prévoyait pas à quels excès il serait conduit par la fougue de son caractère; s'il l'avait pressenti, il est à présumer qu'il aurait reculé à la vue du chaos d'erreurs dans lesquelles il allait se

Digitized by Google

plonger : rien n'est plus propre que sa conduite à effrayer ceux qui seraient tentés d'innover en fait de religion. Comme nous réfutons ses opinions dans les divers articles de ce Dictionnaire qui y ont rapport, nous nous contenterons d'y renvoyer le lecteur.

Pour savoir si l'usage des indulgences était légitime en lui-même, il fallait examiner si l'Eglise a le pouvoir d'absoudre le pécheur de la peine éternelle qu'il a méritée ; si, après la rémission de cette peine, il est encore obligé de satisfaire à la justice divine par une peine temporelle ; si l'Eglise peut l'en dispenser, du moins en partie, en lui appliquant, par l'indulgence, les mérites surabondants de Jésus-Christ et des saints.

Luther ne nia pas d'abord l'efficacité de l'absolution ; mais il nia la nécessité de la satisfaction ; il dit qu'à la vérité l'Eglise aurait pu imposer, par les canons pénitentiaux, des peines médicinales ou des bonnes œuvres, capables de préserver le pécheur de la rechute ; que cette peine était une précaution contre les péchés futurs, mais non un remède pour les péchés passés ; que toute l'indulgence de l'Eglise consistait à dispenser le pécheur de la rigueur de cette ancienne discipline, purement ecclésiastique, et non à le décharger devant Dieu d'aucune obligation. — *Voy.* INDULGENCES et PÉNITENCE.

Poussé sur cet article, il prétendit que l'Eglise n'avait même pas le pouvoir de remettre les péchés par l'absolution, mais seulement de déclarer que le péché était remis.

Par quel moyen le péché est-il donc remis, si l'absolution n'a point cette vertu ? « Par la foi, » répond Luther, « non par cette foi générale par laquelle nous croyons tout ce que Dieu a révélé, mais par une foi spéciale par laquelle nous croyons fermement que Jésus-Christ est mort pour nous, et que les mérites de sa mort nous sont appliqués ou imputés. »

C'est à cette prétendue foi que Luther applique ce qu'a dit saint Paul, que nous sommes justifiés par la foi (*Rom.* III, 28), que le juste vit de la foi (*Rom.* I, 17), etc. ; mais il est évident que saint Paul n'a jamais entendu la foi de la manière dont il a plu à Luther de l'expliquer. — *Voy.* BAPTÊME.

Si c'est par la foi seulement que les péchés nous sont remis, ce n'est donc pas par la contrition : aussi Luther décida que la contrition, loin de rendre l'homme moins pécheur, le rend plus hypocrite et plus coupable. Il fut néanmoins d'avis de conserver la confession, à cause des salutaires effets qu'elle peut produire : c'est un des articles de la confession d'Augsbourg ; mais dans la suite les luthériens l'ont supprimée. En effet, qui pourrait se résoudre à une pratique aussi humiliante et aussi pénible, dès qu'il serait persuadé qu'elle ne contribuerait en rien à la rémission du péché, et que, sans elle, les péchés nous sont remis par la foi ? — *Voy.* PÉNITENCE.

Conséquemment tout ce que nous nommons *œuvres satisfactoires*, le jeûne, la pénitence, la continence, les macérations, l'aumône, etc., sont très-superflues ; Luther n'hésita point de l'affirmer et de condamner ainsi les saints de tous les siècles, saint Paul et tous les apôtres. Les vœux monastiques par lesquels on s'oblige à toutes ces pratiques sont, selon lui, un abus. Il donna l'exemple d'en secouer le joug en épousant une religieuse, et il déclama contre le célibat des prêtres.

On doit faire, sans doute, des œuvres de charité et de religion, des aumônes, des prières, puisque Jésus-Christ le commande ; mais, selon Luther, elles ne contribuent ni à effacer les péchés, ni à nous rendre agréables à Dieu, ni à nous mériter une récompense ; et l'on ne sait pas trop pourquoi Dieu nous les commande. Luther soutint même absolument que nous ne pouvons rien mériter, que tous nos mérites consistent en ce que ceux de Jésus-Christ nous sont imputés par la foi. Il poussa l'entêtement jusqu'à enseigner, d'un côté, que l'homme pèche dans toutes ses œuvres, et de l'autre, que l'homme, justifié par la foi, ne peut commettre des péchés, parce que Dieu ne les lui impute point.

Mais si l'homme pèche nécessairement dans toutes ses œuvres, en quoi consiste donc le libre arbitre ? Luther prétendit que le libre arbitre est nul, que Dieu fait tout dans l'homme, le péché aussi bien que la vertu ; que le libre arbitre, tel que les théologiens l'admettent, est incompatible avec la corruption de l'homme et avec la certitude de la présence divine. Cette doctrine scandaleuse fut adoucie dans la confession d'Augsbourg, et aucun luthérien n'oserait aujourd'hui la soutenir dans les termes révoltants dont se servait Luther.

Dès que les péchés ne nous sont point remis par les sacrements, mais par la foi, il s'ensuit que toute l'efficacité des sacrements consiste en ce que ce sont des signes capables d'exciter la foi : telle fut aussi l'opinion de Luther. Comme il jugea que les deux seules cérémonies capables de produire cet effet sont le baptême et l'Eucharistie ou la Cène, il ne retint que ces deux sacrements ; la confession d'Augsbourg y ajouta la pénitence ; mais il ne paraît pas que les luthériens soient demeurés fermes dans ce dernier article de leur confession.

Du principe de Luther, touchant les sacrements, les anabaptistes et les sociniens ont conclu que les enfants étaient incapables d'avoir la foi : il ne faut pas les baptiser après leur naissance, mais il faut attendre qu'ils soient parvenus à l'âge de raison

Il y avait dans la doctrine de ce novateur une difficulté par rapport à l'Eucharistie. Si les paroles sacramentelles prononcées par le prêtre ne produisent rien, quel peut être l'effet de la consécration ? Ici Luther, peu d'accord avec lui-même, a soutenu constamment qu'en vertu des paroles de la consécration, Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, mais que la substance du

Digitized by Google

pain et celle du vin y demeurent : il rejeta donc la transsubstantiation. Mais Carlostadt, son collègue dans l'université, soutint, contre lui, que la substance du corps de Jésus-Christ ne pouvait pas subsister avec celle du pain et du vin; que, s'il fallait admettre la présence réelle, il fallait aussi admettre la transsubstantiation comme les Catholiques. Carlostadt eut des sectateurs, qui furent nommés *Sacramentaires;* leur sentiment sur l'Eucharistie a été suivi par Zwingle et par Calvin. Luther ne recula point; il persista jusqu'à sa mort à enseigner le dogme de la présence réelle, mais il le fit plutôt par esprit de contradiction contre les sacramentaires que par respect pour les paroles de Jésus-Christ ou par habitude de raisonner conséquemment, et l'on ne sait pas trop ce qu'il entendait par cette *présence réelle.* Après lui, lorsqu'il fallut expliquer comment le corps de Jésus-Christ peut être dans une hostie avec le pain, quelques luthériens dirent que c'était par *impanation*, d'autres par *ubiquité*, d'autres par *concomitance*, ou par une *union sacramentelle.*

Si Jésus-Christ est réellement présent dans l'Eucharistie, il doit y être adoré. Luther hésita sur ce point : il avait d'abord conservé l'élévation de l'hostie à la Messe, en dépit de Carlostadt qui la désapprouvait; ensuite il la supprima, et ne voulut plus que Jésus-Christ, présent sur l'autel, y fût adoré : conséquemment il défendit de garder du pain consacré, et il exigea la communion sous les deux espèces.

Pourquoi, Jésus-Christ, présent sur l'autel, ne pourrait-il pas être offert en sacrifice à son Père? Luther y aurait peut-être consenti; mais comme les mérites de Jésus-Christ pourraient aussi nous être appliqués par le sacrifice, cet hérésiarque, qui ne voulait point admettre d'autre application de ces mérites que par la foi, nia que la Messe fût un sacrifice. Il n'avait blâmé d'abord que les Messes privées, mais bientôt après il retrancha l'oblation, l'élévation et l'adoration de l'Eucharistie. — *Voy.* Eucharistie.

De tout temps cependant ce sacrifice a été offert pour les vivants et pour les morts; mais selon la doctrine de Luther, le péché, une fois remis par la foi, n'a plus besoin d'être expié ni en ce monde, ni en l'autre; il n'y a donc point de purgatoire; la prière pour les morts est superflue. Dans toutes les liturgies chrétiennes, on a fait mémoire des saints; mais l'invocation des saints, selon Luther, leur suppose des mérites indépendants de ceux de Jésus-Christ. En vertu de cette fausse conséquence qu'il prêtait malicieusement aux théologiens, il rejeta l'invocation et l'intercession des saints. — *Voy.* Culte.

Puisque, selon lui, les sacrements et toutes les cérémonies n'ont point d'autre effet que d'exciter la foi, l'ordination des prêtres ne peut leur donner aucun caractère, aucun pouvoir surnaturel; il n'y a point de vrai sacerdoce ni de hiérarchie, c'est aussi le sentiment de Luther. Dès qu'il ôtait au mariage la dignité de sacrement, on ne doit pas être surpris de ce qu'il a donné atteinte à l'indissolubilité de ce lien, de ce qu'il a permis la polygamie au landgrave de Hesse, et de ce qu'il a été très-relâché sur l'adultère, on le lui a reproché plus d'une fois.

Furieux d'avoir été condamné et excommunié par le Pape, il décida que le Pape était l'Antechrist; il nia que l'Eglise eût le pouvoir de porter des censures et de condamner des erreurs; il soutint que la seule règle de foi des fidèles est l'Ecriture sainte. Mais par une contradiction révoltante, lui-même condamnait les sacramentaires et les anabaptistes, et s'attribuait parmi ses sectateurs toute l'autorité d'un Souverain Pontife; il ne voulut pas que l'on fît usage d'une autre version de l'Ecriture sainte que de la sienne, et excommuniait et aurait voulu exterminer tous ceux qui ne pensaient pas comme lui. Il avait rejeté du canon des Ecritures l'*Epître de saint Jacques*, parce qu'elle enseigne trop clairement la nécessité des bonnes œuvres; mais les luthériens ont adouci sur ce point la doctrine de leur patriarche, et ont remis cette épître dans le canon, de même que l'*Apocalypse* qui n'est pas reçu par les calvinistes. *Voy.* Bible (Lect. de la), Règle de foi.

Le même principe sur lequel il rejetait toutes les lois et les institutions de l'Eglise, comme autant d'inventions humaines, le conduisit à soutenir qu'en vertu de la liberté des enfants de Dieu, acquise par le baptême, un Chrétien n'était assujetti à aucune loi humaine. Aussi, lorsqu'il eut fait paraître son livre *De la liberté chrétienne*, les paysans d'une partie de l'Allemagne se révoltèrent contre les seigneurs, l'an 1525, prirent les armes et se livrèrent aux plus grands excès.

Il est donc évident que le luthéranisme ne s'est formé que peu à peu et par pièces; ç'a été l'ouvrage des circonstances, du hasard, de l'intérêt du moment, mais surtout des passions, plutôt que de la force du génie de son auteur. La multitude des disputes qu'il a causées, des erreurs et des désordres auxquels il a donné lieu, des sectes qui en sont sorties du vivant même de Luther, ont dû convaincre ce novateur de l'énormité du crime qu'il avait commis, en levant le premier l'étendard de la révolte. Il a vécu dans le trouble, dans la crainte, dans les fureurs de la haine, à moins qu'il n'ait été frappé d'un aveuglement stupide, il n'a pas pu mourir sans remords.

Vainement ses sectateurs font de lui les éloges les plus outrés, et le peignent comme un apôtre suscité de Dieu pour réformer l'Eglise. Ce n'était dans le fond qu'un moine brutal et grossier, qui n'avait d'autre mérite que d'avoir passé sa vie dans une université. Ses panégyristes mêmes sont forcés de convenir que, quand il rompit avec l'Eglise romaine, en 1520, il n'avait point encore formé de système théologique, et qu'il ne savait encore ce qu'il devait enseigner ou rejeter dans la croyance catholique. Ce n'est point en tâtonnant ainsi que les apôtres ont

Digitized by Google

dressé le Symbole de la foi chrétienne. C'est qu'ils n'avaient qu'à formuler, sous l'inspiration de Jésus-Christ, l'enseignement qu'ils avaient reçu de la bouche même de l'unique docteur et maître, Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Voy.* chaque point particulier du dogme, et les art. SYMBOLIQUE et LUTHÉRIENS.

LUTHERIENS. — On a donné ce nom à ceux qui ont suivi le sentiment de Luther; mais, à proprement parler, ils n'ont entre eux rien de commun que le nom; il ne s'est trouvé parmi eux aucun théologien de réputation qui n'ait embrassé des sentiments particuliers, qui n'ait formé des disciples et n'ait eu des adversaires; la plupart des dogmes du luthéranisme ont fourni matière à la dispute. Il serait impossible de nommer toutes les sectes sorties du luthéranisme; nous ne citerons que les plus connues, et nous parlerons plus amplement de chacune dans son article particulier. La plupart prennent le nom commun d'évangéliques.

On a distingué d'abord les luthériens rigides et les luthériens mitigés; les premiers eurent pour chef Mathias Francowitz, plus connu sous le nom de Flaccius Illyricus, l'un des Centuriateurs de Magdebourg; il ne voulait pas souffrir que l'on changeât rien à la doctrine de Luther. Quelques-uns ont nommé flacciens ses disciples à cause de leur chef. Les luthériens mitigés sont ceux qui ont adouci les sentiments de Luther, et leur ont préféré les opinions plus modérées de Philippe Mélanchthon. Suivant l'opinion de ce dernier, Dieu attire à lui et convertit les pécheurs, de manière que l'action toute-puissante de sa grâce est accompagnée de la coopération de la volonté. Expression de laquelle Luther et Flaccius son fidèle disciple avaient horreur. L'un et l'autre soutenaient la servitude absolue de la volonté mue par la grâce et l'impuissance entière de l'homme de faire une bonne action. Quelques auteurs ont pensé qu'aujourd'hui les luthériens ne suivent plus ce sentiment de Luther; mais il y a lieu d'en douter, puisque Mosheim taxe de semi-pélagianisme le sentiment de Mélanchthon, dont les sectateurs étaient nommés synergistes et philippistes.

Mélanchthon aurait encore voulu que l'on conservât les cérémonies de l'Eglise romaine et que l'on ne rompît pas avec elle pour des objets de si peu de conséquence; d'autre part, il désirait que l'on eût plus de ménagement pour Calvin et ses disciples; de là ses partisans furent appelés luthéro-calvinistes, et crypto-calvinistes, ou calvinistes cachés. Ils furent poursuivis à outrance par les antiadiaphoristes ou luthériens rigides: Auguste, électeur de Saxe, employa la violence et les emprisonnements pour les extirper de ses Etats.

L'on nomma luthériens relâchés ceux qui suivirent l'intérim proposé par Charles-Quint, et l'on distingua parmi eux trois partis, celui de Mélanchthon, celui de Pacius ou Psessinger et de l'université de Leipsick, celui des théologiens de Franconie. Ils furent encore nommés intérimistes et adiaphoristes, ou indifférents.

On appela luthéro-zwingliens ceux qui mêlaient ensemble les opinions de Luther et de Zwingle; mais comme elles sont inconciliables sur l'article de l'Eucharistie, cette secte était une société de luthériens et de zwingliens qui se toléraient mutuellement et qui étaient convenus ensemble de supporter les dogmes les uns des autres. Ils eurent pour chef Martin Bucer, de Schélestadt en Alsace, qui de Dominicain qu'il était se fit, par une double apostasie, luthérien. Dans le fond, il raisonnait plus conséquemment que les autres réformateurs, qui, en refusant à l'Eglise romaine l'autorité de condamner des opinions, se l'attribuaient à eux-mêmes.

Aussi ces luthériens tolérants nommaient luthéro-papistes ceux qui lançaient des excommunications contre les sacramentaires. On doit encore mettre au nombre des sectateurs de Mélanchthon les synergistes, qui soutenaient, contre Luther que l'homme peut contribuer en quelque chose à sa conversion, qu'il est véritablement actif, et non passif sous l'impression de la grâce.

Les osiandriens sont les disciples d'André Osiander, qui prétendait que nous vivons par la vie substantielle de Dieu, que nous aimons par l'amour essentiel qu'il a de lui-même; que nous sommes justes par sa justice essentielle qui nous est communiquée, que la substance du Verbe incarné est en nous par la foi, par la parole et par les sacrements. Cette doctrine absurde partagea l'université de Kœnigsberg; il y eut des demi-osiandriens et des antiosiandriens ou des stancariens, parce que Stancar, professeur dans cette même université, attaqua le sentiment d'Osiander; il embrassa lui-même une opinion singulière, en soutenant que Jésus-Christ n'est notre médiateur qu'en tant qu'homme.

Quelques auteurs ont nommé confessionnistes ceux des luthériens qui s'en tenaient à la confession d'Augsbourg, mais ils étaient divisés en deux partis, l'un de méricains, l'autre d'opiniâtres et récalcitrants.

Dans l'académie de Vurtemberg, George Major, en 1556, renouvela l'erreur des semi-pélagiens et trouva des partisans. Huber en 1592, pour avoir soutenu l'universalité de la rédemption fut chassé de l'université.

La doctrine de Luther sur l'Eucharistie forma encore deux sectes, l'une d'impanateurs, l'autre d'ubiquitaires: parmi les premiers, les uns disaient que Jésus-Christ est dans le pain de l'Eucharistie, les autres sous le pain, d'autres qu'il est avec le pain, *in, sub, cum;* ceux qui furent nommés pâteliers dirent qu'il y est comme un lièvre dans un pâté. Toutes ces absurdités eurent des défenseurs.

Quelques-uns de leurs plus célèbres écrivains, comme Leibnitz, Pfaff, etc., ne veulent admettre ni l'impanation, ni l'ubiquité, mais la concomitance du corps de Jésus-Christ avec le pain, et seulement dans l'usage,

Digitized by Google

parce que selon leur opinion, l'essence du sacrement consiste dans l'usage; Calvin prétend aussi que dans l'usage le fidèle reçoit le corps de Jésus-Christ, mais seulement par la foi, c'est-à-dire que la foi produit en lui le même effet que produirait le corps de Jésus-Christ s'il le recevait réellement.

Parmi ceux qui se nommaient luthériens, il s'est trouvé des anomiens ou antinomiens, des origénistes, des millénaires, des inférins ou infernaux, des davidiques. On y a distingué des bisacramentaux, des imposiseurs des mains, etc. On sait que les mennonites ou anabaptistes sont sortis de l'école de Luther, et l'on ne peut pas douter que l'esprit de sa secte n'ait contribué à faire éclore celle des libertins qui se répandirent dans le Brabant en Hollande, vers l'an 1528, puisqu'ils avaient adopté le principe fondamental des erreurs de Luther.

Quelques-uns, honteux des divisions scandaleuses nées parmi des hommes qui disaient être éclairés du ciel et faisaient tous profession de s'en tenir à l'Ecriture sainte, firent leurs efforts pour rapprocher et concilier les différents partis, on les nomma syncrétistes, conciliateurs ou pacificateurs. George Callixte fut un des principaux; mais ils ne purent réussir : chaque secte les regarda comme des lâches qui trahissaient la vérité par amour de la paix.

D'autres, non moins confus du relâchement des mœurs introduites parmi les luthériens, soutinrent qu'il était besoin d'une nouvelle réforme; ils firent profession d'une piété exemplaire, se crurent illuminés et formèrent des assemblées particulières; on les a nommés piétistes.

Dès que Carlostadt eut donne naissance à l'erreur des sacramentaires, il eut des sectateurs appelés carlostadiens; Zwingle eut les siens, dont les uns appelés zwingliens simples, les autres zwingliens significatifs. Calvin à son tour dogmatisa de son chef, et fit profession de ne suivre aucun maître. Parmi ces sectaires on a distingué des tropistes ou tropites, des énergiques, des arrhabonaires, etc. Les disputes sur la prédestination et la grâce ont divisé les gomaristes et les arminiens, et la plupart de ces derniers sont devenus pélagiens.

Luther vivait encore lorsque Servet commença d'écrire contre le mystère de la sainte Trinité; celui-ci avait voyagé en Allemagne et avait vu le progrès du luthéranisme, Blandatra, Gentilis et les deux Socin le suivirent de près : ils furent joints en Pologne par plusieurs anabaptistes. On a reproché à Luther lui-même d'avoir dit, dans un sermon sur le dimanche de la Trinité, que ce mot ne se trouve pas dans l'Ecriture sainte, qui est la seule règle de notre foi, que le mot consubstantiel a déplu à saint Jérôme, qu'il y a de la peine à le supporter. Dans sa version allemande du Nouveau Testament, il a supprimé comme les sociniens, le célèbre passage de saint Jean : *Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel*, etc. (*I Joan.* v, 7.) Et quatre ans avant sa mort il avait ôté des litanies la prière : *Sainte Trinité, un seul Dieu, ayez pitié de nous.*

Calvin n'a pas été plus orthodoxe dans les livres même qu'il a faits contre Servet; aussi les sociniens font-ils profession de reconnaître ces hérésiarques pour leurs premiers auteurs. Ce n'est donc pas leur faire tort que de les regarder comme les pères du socinnisme et de ses diverses branches.

Si nous ajoutons à toutes ces sectes la religion anglicane, formée par deux zwingliens ou calvinistes, et toutes celles qui divisent l'Angleterre, on conviendra que jamais hérésiarque n'a pu se flatter d'avoir une postérité aussi nombreuse qu'est celle de Luther, mais il n'a pas eu le talent de faire régner la paix entre les différentes familles dont il est le père.

Pour pallier ce scandale, les protestants nous reprochent les disputes qui règnent entre les théologiens catholiques. Mais peut-on comparer la diversité d'opinions sur des questions qui ne tiennent en rien à la foi, avec les contestations sur les dogmes dont la croyance est nécessaire au salut? Aucun théologien catholique n'a la témérité d'attaquer un point de doctrine sur lequel l'Eglise a prononcé, aucun ne regarde comme excommunié et comme hors de la voie du salut ceux qui ont des sentiments différents des siens sur des matières problématiques, aucun ne refuse d'être en société religieuse avec eux. Leur dispute ne cause donc pas de schisme, puisque tous ont la même profession de foi, sont soumis d'esprit et de cœur à ce que l'Eglise a décidé. En est-il de même des protestants. Dès qu'un visionnaire croit trouver dans l'Ecriture sainte une opinion quelconque, il a droit de la soutenir et de la prêcher, et aucune puissance humaine n'a celui de lui imposer silence. S'il trouve des prosélytes, ils ont droit de former une société particulière, de suivre telle croyance et d'établir telle discipline qu'il leur plaît. Toutes les fois que les protestants se conduisent autrement, ils contredisent le principe fondamental de la Réforme.

Comment un système si mal conçu, si inconséquent, si opposé à l'esprit de l'Evangile a-t-il pu durer si longtemps, être suivi et défendu par des hommes recommandables d'ailleurs par leurs talents et leurs connaissances? Deux causes y contribuent : la haine toujours subsistante contre l'Eglise romaine et un fond d'indifférence pour les dogmes de foi. Un homme né dans le protestantisme se fait un point d'honneur d'y persévérer; il se persuade que Dieu n'exige pas de lui un examen profond de sa croyance, que ce n'est pas à lui de juger si Luther et Calvin ont eu raison ou tort; que s'il se trompe, son erreur, que sa naissance a rendu inévitable, ne lui sera point imputée à crime. Les premiers réformateurs posaient pour principe que tout homme doit examiner sa croyance; à présent leurs descendants jugent que cela n'est plus nécessaire, et qu'au défaut d'autres preuves une prescription de plus de deux siècles doit en tenir lieu. Mais rien ne peut pres-

Digitized by Google

crire contre la vérité une fois révélée de Dieu, ni contre la loi qu'il nous impose de l'embrasser.

Le P. Lebrun, *Explication des cérémonies de la Messe*, t. VII, p. 4, rapporte la liturgie des luthériens, telle qu'elle fut arrangée par Luther lui-même. Il observe que toutes les anciennes liturgies de l'Eglise chrétienne sont uniformes dans le fond, et quant aux parties principales, toutes renferment l'oblation ou l'offrande faite à Dieu du pain et du vin, l'invocation du Saint-Esprit par laquelle on prie Dieu de changer ces dons et d'en faire le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'adoration de ces symboles ou plutôt de Jésus-Christ présent après la consécration et avant la communion.

Jusqu'au XVIe siècle on ne connaît aucune secte qui, en se séparant de l'Eglise catholique, ait osé toucher à cette forme essentielle de la liturgie, toutes l'ont emportée avec elle et l'ont gardée telle qu'elle était avant leur séparation. Donatistes, ariens, macédoniens, nestoriens, eutychéens ou jacobites, Grecs schismatiques, tous ont gardé la liturgie comme ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, après l'Evangile. Quelques-uns, comme les nestoriens et les jacobites, y ont glissé quelques mots conformes à leurs erreurs; mais ils n'ont pas osé toucher au fond.

Luther plus hardi, commença par décider que les Messes privées, dans lesquelles le prêtre seul communie, sont une abomination. Dans la nouvelle formule qu'il dressa, il retrancha l'offertoire et l'oblation, parce que cette cérémonie atteste que la Messe est un sacrifice; il supprima toutes les paroles du canon qui précèdent la consécration, il conserva d'abord l'élévation de l'hostie et du calice, qui est un signe d'adoration, de peur, disait-il, de scandaliser les faibles, mais dans la suite il la supprima. Il condamna les signes de croix sur l'hostie et sur le calice consacrés, la fraction des hosties, le mélange des deux espèces, la communion sous une seule : il décida que le sacrement consistait principalement dans la communion. Il fit ainsi disparaître tous les rites anciens et respectables qui démontraient l'impiété et la fausseté de ses opinions. Il est certain que ce novateur n'avait aucune connaissance des liturgies orientales, non plus que les théologiens de son temps. Mais depuis qu'elles ont été mises au jour et qu'on en a démontré la conformité avec la Messe latine, les luthériens n'ont pas moins continué à déclamer contre la Messe des Catholiques, et de la regarder comme une invention nouvelle.

On sait qu'au sujet de la Messe, Luther prétendit avoir eu une conférence et une dispute avec le diable; le P. Lebrun l'a rapportée dans les propres termes de Luther. Plus d'une fois les luthériens se sont récriés contre les conséquences odieuses que les controversistes catholiques en ont tirées contre eux, les zwingliens et les calvinistes n'en ont pas moins été scandalisés que les Catholiques, et, quoi que l'on en puisse dire, ce trait ne sera jamais honneur au patriarche de la Réforme. Quand il serait vrai que cette conférence aurait été postérieure aux ouvrages que Luther avait écrits contre la Messe, et à l'abolition qu'il avait faite des Messes privées, il résulte toujours, 1° que Luther, de son aveu, avait célébré des Messes privées pendant quinze ans, c'est-à-dire jusqu'en 1522, puisqu'il avait été fait prêtre l'an 1507. Si donc il avait déjà écrit contre la Messe en 1520 et 1521, comme le soutiennent les luthériens, il est clair qu'il a célébré pendant deux ans contre sa conscience, et bien persuadé qu'il commettait une abomination. 2° Il est bien étonnant, dans cette supposition, que Luther n'ait pas répondu au démon : « Ce que tu me dis contre la Messe n'est pas nouveau pour moi, puisque je l'ai combattu et aboli depuis longtemps. » 3° Luther se justifie, en disant qu'il a célébré selon la foi et les intentions de l'Eglise, foi et intention qui ne peuvent être mauvaises : cette même raison ne disculpe-t-elle pas tous les prêtres catholiques, non-seulement à l'égard de la Messe, mais à l'égard de toutes leurs autres fonctions? 4° Quand on supposerait que cette prétendue conférence n'a été qu'un rêve de Luther, il est certain qu'un homme vraiment apostolique n'aurait jamais rêvé de cette manière, ou que s'il l'avait fait, il n'aurait pas été assez insensé pour le publier.

Voilà des réflexions qui n'auraient pas dû échapper à Bayle, lorsqu'il a rendu compte des réponses que les luthériens ont opposées aux reproches des controversistes catholiques. Ceux-ci, faute d'avoir vérifié les dates, ont peut-être poussé trop loin les conséquences qu'ils ont tirées de la narration de Luther; mais il en reste encore d'assez fâcheuses pour rendre inexcusable la prévention des luthériens.

En 1559, Mélanchthon et les théologiens de Wirtemberg; en 1574, ceux de l'université de Tubinge firent tous leurs efforts pour engager Jérémie, patriarche grec de Constantinople, à approuver la confession d'Augsbourg; ils ne purent y réussir. Jérémie désapprouva constamment leurs opinions sur l'Eucharistie, sur les autres sacrements, et sur les autres points controversés entre les luthériens et l'Eglise romaine. (BERGIER.)

LUTHERIENS MITIGÉS. — Ceux qui adoucissaient certains points de la doctrine de Luther; mais sans offrir en cela beaucoup d'entente et de précision. — *Voy.* LUTHÉRIENS.

LUTHERIENS RIGIDES. — Ils sont encore appelés flacciens, illyriciens. Ce sont les disciples de Mathias Flach Francowitz, né en Illyrie et connu sous le nom de Flaccius Illyricus, élève de Luther; il se montra un des plus acharnés contre l'Eglise romaine, et des plus opposés à tout projet de réunion. Il enseignait que la papauté est une invention du diable, et le Pape, le diable lui-même. Il prétendait que le péché originel était la substance même de l'homme, et bien d'au-

Digitized by Google

tres erreurs que l'on peut voir dans ses ouvrages : *Missa Latina antiqua, Catalogue des témoins de la vérité*, etc. Flaccius Illyricus fut soutenu par les comtes de Mansfeld, et se fit un grand nombre de partisans.— *Voy.* LUTHÉRIENS.

LUTHERO-ZWINGLIENS. *Voy.* BUCÉRIENS.

M

MAGGLETON et MAGGLETONISTES. — Disciples d'un tailleur, nommé Louis Maggleton, qui, en 1650, se donna pour prophète. Une lumière intérieure l'éclairait, disait-il, sur toutes les questions qu'il se posait, et ceux qui refusaient de croire à ses révélations devaient être damnés impitoyablement. Maggleton enseignait que Dieu avait laissé le gouvernement du ciel à Elie, pendant que le Père lui-même et non le Fils revêtait sur la terre la nature humaine.

Dénoncé comme blasphémateur, ce sectaire vit brûler ses écrits par la main du bourreau, et fut lui-même condamné au pilori et à la réclusion.

MAISON D'AMOUR *Voy.* FAMILLE D'AMOUR.

MAJOR et MAJORITES. — Disciples de Georges Major, né à Nuremberg, en 1502, professeur de l'académie de Wittemberg, en 1556.

Contrairement à l'enseignement de Luther sur le libre arbitre, les synergites, parmi lesquels se trouvaient Melanchthon et Strigelius, avaient laissé quelque force à la nature humaine et enseigné que l'homme dans sa conversion coopérait avec le Saint-Esprit. Major alla plus loin. « Pour qu'un infidèle se convertisse, » disait-il, « il faut qu'il prête l'oreille à la parole de Dieu, qu'il la comprenne, qu'il la reçoive : tout ceci est l'œuvre de sa volonté ; mais, après avoir reconnu la vérité de la religion, il faut, pour qu'il y conforme sa vie, qu'il demande les grâces du Saint-Esprit que Dieu accordera à ses prières. » D'après lui, les bonnes œuvres sont nécessaires pour être sauvé; doctrine contraire à l'enseignement de Luther, qui prétend que c'est la foi qui justifie, et que les œuvres ne sont que les preuves de la conversion, mais non pas les moyens de l'obtenir ni d'y persévérer. — *Voy.* LUTHÉRIENS.

MAMELUCKS. *Voy.* GENÈVE, § Ier.

MAMILLAIRES. — Un jeune mennonite de Harlem avait porté la main sur le sein d'une jeune fille : le consistoire des anabaptistes instruisit la cause ; mais, parmi les juges, les uns voulaient absoudre le coupable, les autres l'excommunier. Les premiers et leurs partisans furent flétris du nom de mamillaires.

MANIFESTAIRES. — Anabaptistes qui soutenaient qu'on était dans l'obligation absolue de manifester sa foi, sa doctrine et ses péchés. Et ils mettaient eux-mêmes cette doctrine en pratique.

MARIAGE.

§ I. — *Doctrine de l'Eglise catholique sur le sacrement de mariage.*

L'union matrimoniale a été établie par Dieu dans le paradis terrestre ; mais personne n'est obligé, par devoir, de se marier. Quand le Seigneur a dit : *Croissez et multipliez* (*Gen.* I, 28), il a voulu seulement indiquer le motif pour lequel il avait institué le mariage, mais il n'a nullement prétendu prescrire une loi inviolable en tout temps. L'Eglise a toujours honoré la virginité. Quelques-uns d'entre les apôtres ne se contentèrent pas de la recommander; ils gardèrent eux-mêmes le célibat. Si c'était un devoir imposé par Dieu aux hommes de se marier, il faudrait en conclure que ces apôtres sont allés dans l'enfer. Dieu a institué le mariage afin que les époux s'aidassent réciproquement, qu'ils allégeassent l'un pour l'autre les peines de la vie et le poids des années, et qu'ils élevassent des adorateurs du vrai Dieu. Le mariage doit servir encore (*I Cor.* VII, 2) de remède contre la concupiscence de la chair. Pour que le mariage soit valable, il faut qu'il y ait consentement des deux côtés, exprimé, soit par des paroles, soit par des signes. Le mariage une fois valablement contracté est indissoluble. En cas d'adultère, on a recours à la séparation de lit et de table. Lorsque de deux époux non chrétiens l'un embrasse le christianisme, il peut se remarier, si l'autre refuse de vivre en paix avec lui. Ceci ne regarde pourtant pas les hérétiques. (*Conc. Trid.*, sess. 24, can. 5.)

C'est là ce qu'enseignait l'Eglise, par rapport au mariage, en tant qu'union naturelle. C'est ce qu'il fut jusqu'à l'établissement de l'Eglise chrétienne ; mais alors Jésus-Christ l'éleva à la dignité de sacrement. La grâce qu'il communique consiste en ce que l'inclination naturelle est perfectionnée, le lien indissoluble est affermi, les époux sont sanctifiés. Quelques réformateurs ayant permis au mari d'avoir plusieurs femmes à la fois, le concile renouvela la loi chrétienne par laquelle la polygamie était défendue. (*Ibid.*, can. 2.) Une seule femme est légitime, les autres ne sont que des concubines. Les personnes qui vivent dans le concubinage sont excommuniées. (*Ibid.*, can. 4.) Ceci se rapporte naturellement à ceux qui, étant séparés de leur femme, contractent, du vivant de celle-ci, un prétendu mariage avec une autre. Une semblable union n'est point une union; elle n'est qu'un concubinage. La personne qui s'y prête n'est point une femme légitime. Les concubines sont

Digitized by Google

aussi excommuniées. Indépendamment du mariage subsistant, il y a encore plusieurs autres empêchements qui rendent l'union impossible. Les plus importants sont: la parenté, l'alliance, la clandestinité, la différence des cultes, les vœux solennels, la consécration sacerdotale. La parenté peut être spirituelle, légale ou naturelle. La parenté spirituelle provient du baptême et de la confirmation. Sont parents entre eux: celui qui baptise, celui qui est baptisé, le père et la mère du baptisé; pour les parrains, le baptisé, son père et sa mère. Les mêmes rapports s'observent pour la confirmation. La parenté légale s'établit par l'adoption; elle existe entre l'adoptant et l'adopté et les descendants de celui-ci, entre l'adoptant et la femme de l'adopté et réciproquement; entre les enfants de l'adoptant tant qu'ils se trouvent sous la puissance paternelle, et l'adopté. La parenté naturelle est celle du sang. En ligne directe, elle est infinie. En ligne collatérale, les quatre premiers degrés sont défendus. L'alliance se fonde sur les rapports de la chair, soit légitimes, soit illégitimes; dans le premier cas, les degrés défendus sont au nombre de quatre, dans le second de deux. (*Conc. Trid.*, sess. 24, cap. 4.) La clandestinité a lieu quand le mariage n'a pas été célébré devant témoins, et par le propre curé d'un des conjoints. Quand un des deux époux ne professe pas la religion chrétienne, il y a différence de culte. Les vœux solennels sont ceux qui se font en présence d'un supérieur ecclésiastique, comme les vœux de religion. Enfin l'ordination est aussi un empêchement. Les devoirs d'un prêtre sont tels, qu'ils ne peuvent être complétement remplis que par un homme détaché de tout lien terrestre. C'est pour cela que l'Eglise déclare qu'elle ne veut avoir que des célibataires pour ministres, mais elle ne force personne d'embrasser l'état ecclésiastique. Celui qui a une fois reçu le premier ordre majeur, qui est le sous-diaconat, ne peut se marier. Là où existe un des empêchements que nous venons d'énumérer, aucun mariage ne peut se conclure. S'il s'en est pourtant fait un, il est nul; c'est un concubinage. Ceux qui contractent sciemment une semblable union, sont, comme de raison, excommuniés. Ils ressemblent à des grappes de raisins que le jardinier a coupées du cep. L'Eglise a rendu ces lois pour prévenir de grands inconvénients; quand il n'y en a point à craindre, elle accorde des dispenses. Ces dispenses se délivrent gratuitement, il n'y a à payer que les frais de transcription et autres déboursés. Pour les pauvres on n'exige pas même ceux-là. Tous empêchements ne sont pas susceptibles de dispenses. Celui de la clandestinité rendrait nuls tous mariages contractés devant des ministres protestants; mais le siége apostolique a publié à ce sujet des dispositions spéciales en faveur des Catholiques établis dans les pays où l'une des sectes protestantes domine.

Pour que les mariés puissent participer à la grâce que procure ce sacrement, il ne suffit pas qu'aucun de ces empêchements n'existe: il faut encore que les conjoints soient en état de grâce, et par conséquent qu'ils aient reçu le sacrement de pénitence et de l'autel. (*Ibid.*) L'Eglise n'a point encore décidé si c'est le prêtre qui donne la bénédiction, ou si ce sont les mariés eux-mêmes, par qui le sacrement du mariage est administré. Selon toute apparence, c'est le premier. Les évêques et les prêtres, sont, d'après ce que dit saint Paul, les ministres des mystères de Dieu, parmi lesquels l'Apôtre compte le mariage, qu'il appelle même un *grand mystère*.

Il nous reste encore à parler du *mariage mixte*. On appelle ainsi les mariages contractés entre un époux catholique et une personne appartenant à une des sectes protestantes. Les mariages avec les Juifs, les païens et les mahométans sont absolument prohibés. Un Chrétien ne peut sous aucun prétexte contracter mariage avec un infidèle. En rendant cette loi, l'Eglise agit dans le sens des paroles de saint Jean: *Si quelqu'un vient à vous et n'apporte point cette doctrine, ne le recevez point dans votre maison et ne le saluez point.* (*II Joan.* 10). Quand l'apôtre défend de recevoir, même pour commensal, une personne d'une autre religion, comment l'Eglise aurait-elle pu permettre de l'épouser? Du reste, ces paroles de l'apôtre doivent s'appliquer aussi aux hérétiques. En conséquence l'Eglise a, dès le commencement, défendu le mariage avec les personnes qui ne lui appartiennent pas; elle le regarde comme une *infraction impie* des lois divines et naturelles. Ces lois sont en vigueur aujourd'hui, mais il existe des cas où des dispenses peuvent être accordées pour la conclusion d'un semblable mariage. Cela ne peut avoir lieu toutefois que lorsqu'on est sûr que les dangers que la loi cherche à éviter n'existent pas. En conséquence, pour que les dispenses soient accordées, il faut pouvoir donner les garanties les plus complètes que l'époux catholique ne sera point excité à l'apostasie, qu'il pourra remplir en liberté les devoirs de sa religion, qu'il s'efforcera d'arracher la partie protestante à l'erreur, et que tous les enfants des deux sexes qui naîtront de ce mariage seront élevés dans la foi catholique. Une personne qui épouse un protestant sans donner ces garanties, se rend très-coupable, et fait voir qu'elle ne respecte pas sa religion, mais qu'elle la subordonne à un amour charnel. L'Eglise ne saurait bénir une pareille union; elle en publie les bans, et voilà tout. Cette conduite de la part d'un Catholique équivaut presque à une apostasie, car il manque *sciemment* à l'obéissance qu'il doit à l'Eglise. Le prêtre n'a le pouvoir de donner l'absolution qu'aux personnes qui ont résolu de fuir le mal, mais non à celles qui sont décidées à violer les lois de l'Eglise. Alors même que les garanties exigées existent, ces mariages mixtes sont toujours des unions qu'il vaut mieux éviter. Car la foi qui devrait unir les cœurs, est précisément ce qui

Digitized by Google

les sépare. L'éducation des enfants devient plus difficile, et réussit même fort rarement.

§. II. — *Doctrine des sectes protestantes sur le sacrement de mariage.*

Le chapitre du mariage est celui sur lequel les réformateurs ont épuisé toute la force de leur raisonnement. Il s'y trouvait un grand nombre d'abus papistes, qui selon eux devaient être abolis avant que l'Evangile pût obtenir une autorité quelconque. Les principes de la Réforme se sont en effet si complétement développés à cet égard, qu'il ne reste presque plus rien à réformer. Les digues que l'Eglise oppose aux penchants des sens, se sont abaissées à la lumière de l'Evangile que Luther a tirée de dessous le boisseau, et partout où le protestantisme s'est établi, elles ont en grande partie disparu à la fois des mœurs et de la législation. Les efforts des réformateurs tendaient surtout à attirer les passions charnelles dans leurs intérêts.

Nous allons maintenant exposer leurs doctrines, ce que nous ferons avec autant d'exactitude que les convenances nous le permettront.

Toutes les sectes protestantes reconnaissent que le mariage a été institué par Dieu. Mais comme nous l'avons vu plus haut, l'Eglise n'enseigne pas que tous les hommes doivent se marier. Or les moines apostats qui prétendaient être les réformateurs de l'Eglise, ne pouvaient naturellement pas admettre un semblable principe; car il fallait par-dessus tout qu'ils justifiassent leurs soi-disant mariages, ce qu'ils ne pouvaient faire qu'en disant que tous les hommes sont obligés de se marier. C'est aussi ce que fit Luther. « Quand Dieu eut créé l'homme et la femme, » dit-il (*De la vie matrimoniale*, Wittemberg, édit. allem., t. VI, p. 167-9), « il les bénit, et il dit : *Croissez et multipliez.* (*Gen.* I, 28.) Ces paroles nous démontrent avec certitude que l'homme et la femme doivent s'aimer..... C'est pourquoi, *s'il n'est pas en mon pouvoir de ne pas être un homme, il ne l'est pas non plus que je sois sans femme.* Et de même, s'il n'est pas en ton pouvoir de ne pas être une femme, il ne l'est pas non plus que tu restes sans mari; car en cela il ne s'agit pas de vouloir ou de *raisonner* : c'est une chose naturelle et *nécessaire*, que tout ce qui est homme ait une femme, et que tout ce qui est femme ait un homme. Quand Dieu a dit : Croissez et multipliez, ce n'est pas un commandement qu'il a exprimé, c'est *plus qu'un commandement*, c'est une œuvre divine qu'il ne dépend pas de nous d'empêcher ou de négliger; cela est tout aussi indispensable pour moi que d'être homme, et *plus nécessaire que de manger et de boire*..... de dormir et de veiller..... Quand on veut s'y dérober, cela arrive pourtant par le concubinage, l'adultère et des péchés muets; car en cela il y a nature et non pas volonté. » Cette doctrine devient celle de son Eglise. « De tout temps, » dit Luther dans son grand catéchisme, « j'ai enseigné que l'on doit considérer cet état selon la parole de Dieu, qui en fait l'ornement, de sorte *qu'il est non-seulement égal* à tous les autres états, *mais encore infiniment au-dessus*, fût-ce des empereurs, des princes, des évêques et de qui que ce soit. » Ce mépris de la virginité a été poussé, dans les temps modernes, jusqu'aux dernières extrémités.

Ceci nous fait voir quel est le but du mariage, d'après les idées protestantes. En réunissant les diverses décisions des réformateurs, on voit que cet état qu'ils regardent comme le plus sublime de tous, n'a été institué selon eux, que pour la satisfaction des penchants charnels. Nous possédons une riche collection de décisions de tout genre, mais la grossièreté avec laquelle elles sont exprimées, surtout celles qui émanent du prophète de Wittemberg, est si grande que nous n'osons les mettre sous les yeux de nos lecteurs. Les paroles suivantes du grand réformateur ne laissent aucun doute sur la vérité de notre assertion. « Sachez, » dit le réformateur dans l'ouvrage cité ci-dessus, « que le mariage est une chose extérieure, comme tout autre *métier* temporel. De même qu'il m'est permis de boire, de manger, de dormir, de marcher, de monter à cheval, d'acheter, de parler et de trafiquer avec un païen, un turc ou un hérétique, il m'est également permis de l'épouser.... Un païen ou une païenne sont un homme ou une femme, beaux et bien créés par Dieu, non moins que saint Pierre et saint Paul, et sainte Lucie. » Cette découverte fut regardée comme si heureuse, que Calvin compara l'état du mariage à l'état de tailleur. (*Inst.*, lib. IV, c. 19, § 34.) Quand on se forme une si misérable idée du mariage, il est impossible de le regarder comme un sacrement, puisqu'il est déjà par lui-même un ordre sacré. Calvin a mieux rendu le sentiment de Luther en disant que le mariage ne peut pas plus être un sacrement que l'agriculture ou l'état de barbier. (*Inst.*, lib. II, *Conf. Hel.*, 19.)

Une fois que l'on eut donné à la satisfaction des appétits sexuels une importance dont elle jouissait à peine chez les païens, il fallut naturellement combattre aussi la doctrine catholique, qui rend la dissolution du lien impossible, et permettre par conséquent aux époux séparés de se remarier. Dans les commencements cette permission se borna aux cas d'adultère, et ne fut accordée qu'à la partie innocente. Mais on ne tarda pas à reconnaître que cette morale facile s'accommodai fort bien avec l'Evangile, et l'on songea par conséquent à l'étendre. La partie coupable obtint aussi le droit de se remarier, et les causes de divorce furent multipliées. A l'adultère, que du reste Luther avait voulu punir de mort, ce Luther ajouta l'impuissance, l'abandon coupable, et l'incompatibilité. La sévérité de Luther pour l'adultère paraîtra beaucoup moins grande quand on réfléchira aux restrictions qu'il y mettait. Ainsi un mari ne commettait point d'adultère quand il avait des rapports avec sa servante, s'il pouvait prouver que sa femme s'é-

Digitized by Google

tait refusée à ses caresses, fût-ce même pour cause de maladie, et Luther permettait à la femme de se livrer au frère de son mari, ce qui serait un inceste aux yeux des Catholiques, lorsqu'elle pouvait assurer que celui-ci n'était pas assez fort pour elle, et quand d'ailleurs elle l'en avait averti d'avance. Toutes ces belles choses se trouvent dans l'ouvrage sur la vie matrimoniale. Ces idées se développèrent de plus en plus dans le pays que le protestantisme regarde comme son principal soutien, en Allemagne. Les quatre causes de divorce admises par Luther ont été augmentées de *neuf autres*. On a depuis peu exprimé vaguement le désir de revenir à des idées plus saines ; mais la mauvaise presse s'est si fortement soulevée contre toute tentative de ce genre, que l'on a été forcé, pour le moment du moins, d'y renoncer.

La notion mesquine que les réformateurs s'étaient faite du mariage n'exerça pas seulement sa funeste influence sur la stabilité de cette union ; elle eut encore d'un autre côté un effet très-fâcheux, en écartant presque tous les obstacles qui s'opposaient à sa conclusion. On diminua considérablement les empêchements résultant de la parenté et de l'alliance. On ne reconnut aucune parenté spirituelle ou légale. Un fait rapporté dans la *Pastorale* de Luther fait voir où l'on en était arrivé, peu d'années après l'établissement du protestantisme, quant aux mariages dans les degrés de parenté naturelle. Une veuve devint grosse des œuvres de son propre fils, elle accoucha d'une fille, qu'elle fit élever par des personnes étrangères, et qu'elle reprit ensuite chez elle comme un enfant étranger. Cette jeune personne plut au fils et il l'épousa avec le consentement de sa mère. Plus tard on découvrit qu'elle était en même temps sa fille et sa sœur. L'université ayant été consultée sur cette affaire, décida *que le mariage pouvait subsister, attendu que la chose était restée secrète, et que du reste elle était bonne.* L'empêchement résultant du crime fut aussi écarté par Luther, et il fut permis, après la mort du mari, d'épouser sa veuve avec laquelle on avait commis un adultère. Après avoir énuméré fort exactement les cas d'empêchements pour cause de crime, il dit : *Ici il pleut des fous et des imbéciles ;* ne crois pas un mot de ce qu'ils te disent, et ne te laisse pas induire en erreur ; *que le diable monte à califourchon sur eux.* Il faut punir le vice et le péché, mais par des punitions particulières, et non pas leur défendre le mariage ; ni le vice ni le péché ne doit empêcher de se marier. » En attendant, cette doctrine amena une si grande immoralité que la loi fut obligée d'intervenir.

L'empêchement provenant des vœux solennels et de l'ordination ne pouvait pas exister dans le protestantisme qui rejette les vœux monastiques et confond l'ordination avec le baptême, en sorte que toute personne baptisée, homme ou femme, est prêtre ou prêtresse. Il s'y trouve à la vérité aussi une espèce de consécration des ministres de la parole ; mais ce n'est qu'une *inauguration* de l'ecclésiastique dans ses fonctions. Celui qui reçoit cette inauguration est déjà prêtre, il l'est devenu le jour où il a été baptisé. Les fonctions du ministre de la parole sont bien différentes de celles du prêtre catholique : l'un n'a pas les mêmes devoirs à remplir que l'autre : ceux du dernier sont de nature à ne pouvoir être convenablement remplis par un homme marié. Il était donc naturel que le mariage fût permis au premier. Quant aux vœux, Luther les déclare invalides. « Le huitième empêchement, » dit-il, « est le vœu de chasteté, soit dans un couvent, soit dehors. A cet égard je te conseille, si tu veux promettre une chose sage et que tu puisses tenir, fais le vœu de ne point t'enlever le nez avec les dents. Mais si tu as juré, tu as entendu que tu dois t'examiner pour voir si tu appartiens à l'une des trois classes d'eunuques (*Matth.* XIX, 12) que Dieu lui-même a désignées. Si tu jures que tu ne fais partie d'aucune des trois, envoie promener ton vœu et ton couvent ; mais unis-toi le plus tôt possible à une de tes semblables, et contracte mariage : car ton vœu est contraire à Dieu, et ne doit compter pour rien. » Ce qui veut dire, en d'autres termes, qu'il ne faut jamais livrer de combat à aucune de ses passions. Voici comment Luther répondait à l'objection du scandale qui en résultait (*Motifs pour sortir du couvent*, édit. allem., t. VI, p. 238, b.) : « Que me parle-t-on de scandale ? Nécessité n'a point de loi et ne connaît point de scandale. Je veux tranquilliser les consciences timorées, dût le monde entier ou la moitié du monde s'en scandaliser. » Cette doctrine trouva de nombreux approbateurs ; cependant tous les moines et toutes les religieuses ne quittèrent pas leurs couvents. Ils prouvaient bien par là que Luther n'était pas, à leurs yeux, un envoyé de Dieu. Luther s'en fâcha. Il conseilla alors de *déraciner* les couvents. Aussitôt des milliers de paysans se mirent à l'ouvrage, et ce ne fut pas sans peine qu'on pût les arrêter dans leur ardeur pour le pillage. Il fallut pourtant attendre jusque dans le XIXe siècle pour exécuter complétement l'ordre de Luther. Nous avons vu plus haut ce que Luther pensait de l'empêchement pour différence de culte. Mais il faut avouer que ses principes relâchés ne furent admis nulle part. Quant aux mariages mixtes, on se montra fort sévère en beaucoup de pays, au point même de déclarer invalides les mariages avec les Catholiques, attendu que Jésus-Christ ne pouvait avoir rien de commun avec Bélial. Cela changea plus tard, car on crut remarquer que c'était un moyen de protestantiser les pays catholiques. On se rappelle ce que souffrirent pour cette cause les deux dignes archevêques de Posen et de Cologne. Nous ne retracerons donc pas des événements qui sont frais encore dans la mémoire de toute l'Europe.

Cependant il fallut aussi écarter l'empêchement du mariage encore subsistant. Une fois qu'on eut accordé, dans le nouveau

Digitized by Google

système, une place considérable aux penchants sensuels, il était naturel de favoriser la polygamie, qui les flatte bien plus que le système opposé. On enseigna en conséquence que l'existence d'un lien déjà contracté n'empêchait pas d'en former un autre, et qu'un homme marié pouvait légalement épouser une seconde femme. Dans son sermon sur la vie matrimoniale, Luther déduit tous les empêchements, mais il passe entièrement sous silence celui du lien préexistant. Il n'en parle pas même, comme des autres, pour réfuter les papistes, comme s'il allait sans dire qu'un homme qui professait l'Evangile possédât le droit d'avoir à la fois plusieurs femmes. Du reste Luther exprime clairement ses idées à ce sujet dans son explication de la *Genèse*, c. VI : « Il est vrai, » dit-il, « que tout ce que nous voyons dans l'Ancien Testament avoir été pratiqué par les patriarches doit être libre et non défendu. Ainsi la circoncision est supprimée, mais ce n'est point un péché de s'y soumettre. Chacun est libre de se faire circoncire ou non. Il en est de même quant à l'exemple que les patriarches ont donné en prenant plusieurs femmes.... Il n'est pas défendu à un homme d'avoir plus d'une femme; je ne pourrais pas l'empêcher, mais je ne voudrais pas prendre sur moi de le conseiller. » Cela suffisait amplement : aussi, quand certain prince, protecteur de la réforme de Luther, demanda la permission de prendre une seconde femme pendant que la première vivait, l'apôtre fit bien voir qu'il n'était nullement disposé à interdire la polygamie. Ses principes sur ce point ne tardèrent point à passer dans les mœurs, et lui assurèrent une grande approbation et un parti nombreux dans les basses classes. On retrouva cette doctrine dans toute sa pureté chez les anabaptistes. Ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre, ou qui allaient même jusqu'à combattre la polygamie, étaient fusillés, pendus ou décapités par les prophètes. La chair remporta une victoire si complète, que les nouveaux *amants et protecteurs de la parole de Dieu*, comme ils s'appelaient, se jetaient sur les femmes et les violaient. Des jeunes filles de onze à douze ans devinrent leurs victimes, et l'on fut obligé de fonder un hôpital spécialement destiné aux enfants qui avaient perdu la santé par suite de ces excès. Toute jeune fille qui se refusait aux désirs de ces protecteurs de la parole de Dieu était mise à mort. Les femmes qui se permettaient de railler la polygamie et de la trouver contraire à l'Evangile étaient condamnées à mourir. Le prophète qui s'intitulait roi de Sion avait un harem composé de seize femmes les plus belles de Munster. Une d'elles, lasse de la vie ignominieuse qu'elle menait, sollicita sa liberté. Le roi de Sion la conduisit sur la place du marché et lui trancha la tête de sa propre main; après quoi il se mit à danser autour de son corps sanglant. C'est donc là le dernier terme de la décadence de l'Eglise.

§ III. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes sur le sacrement de mariage.*

1° La doctrine du protestantisme sur le mariage est un tissu d'erreurs, mais qui ne sont que la suite naturelle de ses autres hérésies. Celle qui déclare que l'homme est aussi incapable de s'abstenir des plaisirs du mariage que de créer des étoiles, n'est autre chose que l'application à un côté particulier de la sensualité de la doctrine qui refuse à l'homme son libre arbitre. La satisfaction de ce penchant paraît à Luther aussi nécessaire que le boire et le manger, et il ne craint pas de soutenir que tous les hommes éprouvent autant que lui la puissance irrésistible de la volupté. A cette idée aura peut-être contribué encore celle que Luther s'était formée, que personne n'était meilleur que lui; mais il n'en est pas moins certain qu'elle renferme aussi la conviction de la complète corruption de l'homme. Comment, avec de semblables idées, Luther aurait-il pu attacher quelque prix à la virginité? Selon lui, la continence n'était pas même possible. Il le dit positivement dans son ouvrage sur les vœux monastiques, puisqu'il soutient que ceux qui ne contractent point de mariage tombent de nécessité dans le désordre. Il est inutile de soumettre une pareille doctrine à un examen; elle avilit l'homme de la manière la plus indigne, puisqu'elle le place au même rang que la bête. Toutes les conséquences qu'on a voulu en tirer tombent avec elle. Tel est entre autres le système de Luther, d'après lequel le mariage est un devoir et le célibat un mal. Les protestants regardent la loi du célibat des prêtres comme une usurpation. Mais tout pouvoir n'a-t-il pas le droit de déclarer qu'il ne veut que des serviteurs qui ne soient pas mariés? Pourquoi l'Eglise ne l'aurait-elle pas aussi bien que les puissances temporelles? La circonstance que ce sont les protestants les plus acharnés qui attaquent le plus le célibat prouve que l'Eglise agit très-sagement en l'imposant. Les protestants s'appuient sur ce que Jésus a dit : *Que celui qui peut comprendre ceci le comprenne.* (*Matth.* XIX, 12.) Mais l'Eglise a-t-elle donc tort de déclarer que ceux qui ne le comprennent pas sont indignes d'être ses ministres? Bodeman cite un passage d'une Epître de saint Paul (*I Tim.* IV, 1-3), où il dit que les doctrines qui prohibent le mariage sont celles des démons. C'est aussi ce qu'enseigne l'Eglise catholique; et, longtemps avant qu'il existât des protestants, elle défendait cette vérité contre les hérétiques anciens. Mais le même Apôtre dit aussi (*I Cor.* VII, 1) qu'il est bon de ne pas toucher une femme. Comment concilier cette apparente contradiction? Bodeman attache encore une grande importance à un autre passage (*I Tim.* III, 2) dans lequel l'Apôtre dit que l'évêque doit être mari d'une seule femme. Les protestants tirent de là la conclusion que nul ne peut être évêque s'il n'est marié! Mais est-il possible que le même Apôtre qui recom-

Digitized by Google

mande la virginité (*I Cor.* VII) ait déclaré que ceux qui suivent son conseil sont indignes de devenir les successeurs des apôtres? Si l'on examine la question, on voit que l'Apôtre a seulement voulu dire que l'homme qui a épousé une *seconde* femme ne peut pas être évêque.

2° Pour ce qui regarde le caractère sacramentel du mariage, il est évident que les protestants ne doivent pas le reconnaître. A leurs yeux, le mariage et l'agriculture sont sur le même rang. La résolution de se marier ne leur paraît pas mériter plus de réflexion que celle de louer une ferme. Le but de cette union n'a rien de commun avec la sanctification, laquelle du reste est impossible dans les idées protestantes; elle se borne à la sanctification des penchants sensuels. Cette doctrine est inconnue à l'Eglise catholique. Aussi n'a-t-elle jamais enseigné que le mariage n'est pas un sacrement. Saint Ambroise dit en parlant d'un homme qui abandonnerait sa femme pour en épouser une autre : « Celui qui agit ainsi pèche contre Dieu, dont il dissout la grâce, et perd en conséquence le droit de participer aux sacrements célestes. » Saint Augustin dit en plusieurs endroits, « que le mariage est un sacrement. Dans le mariage (*De bono conj.*, c. 18), la sainteté du sacrement importe plus que le nombre des enfants. » Si le mariage devait être placé, comme le prétendait Luther, sur le même rang que l'agriculture ou tout autre métier, comment saint Paul aurait-il pu dire que c'est un grand mystère? L'Apôtre fait entendre (*Ephes.* V, 22 seqq.) que l'union matrimoniale est une image de l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise. En quoi consiste donc cette ressemblance, si l'acte qui constate l'union matrimoniale ne communique point de grâce, ou en d'autres termes si le mariage n'est pas un sacrement? On voit que l'Apôtre avait une bien plus haute idée du mariage que Luther. Les époux doivent s'aimer réciproquement comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise, pour laquelle il s'est sacrifié. (*Ibid.*, 25.) L'idée que l'Eglise catholique se forme du mariage est intimement liée à sa qualité de *sacrement*, de sorte que l'on ne peut renoncer à l'un sans nier l'autre, comme l'a fait le protestantisme.

3° Le système protestant est également incompatible avec la doctrine de l'*indissolubilité* du lien matrimonial. Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de démontrer que le système, qui a la polygamie pour dernier terme, était inconnu à l'Eglise primitive. On trouve cette preuve dans le *Droit matrimonial des Chrétiens*, par Moy. C'est le meilleur ouvrage qui ait été publié sur cette matière. Les protestants allèguent à la vérité, à l'appui de leur opinion, quelques paroles de Jésus-Christ: mais elles ne disent point ce qu'on veut leur faire dire. Elles se trouvent dans saint Matthieu (XIX, 9). Les voici : *Quiconque répudiera sa femme, si ce n'est pour cause d'adultère, et en épousera une autre, commet un adultère, et celui qui épousera celle qui a été répudiée, commet aussi un adultère.* Les protestants croient que l'adultère dissout le mariage. Mais ce n'est pas là ce que le Seigneur a voulu dire. Il est facile de s'en convaincre. On avait demandé au Seigneur s'il était permis de donner à sa femme des lettres de divorce, pour quelque sujet que ce fût. Il commença par répondre (*Ibid.*, 4-6) que le mariage est indissoluble. C'est ainsi que les pharisiens le comprirent. Aussi lui demandèrent-ils pourquoi Moïse avait commandé de donner une lettre de divorce quand on veut répudier sa femme. C'est comme s'ils avaient dit : Il faut qu'il y ait des cas où la répudiation soit permise, puisque Moïse ordonne au mari de donner à sa femme une lettre de répudiation. Alors le Seigneur répond : *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes, mais il n'en était pas ainsi au commencement.* (*Ibid.*, 8). Et c'est après cela que le Seigneur prononce les paroles citées par les protestants. On voit que le Seigneur se serait contredit si, en parlant ainsi, il avait permis de se remarier en cas d'adultère. Il dit clairement que celui qui épousera celle qui a été répudiée commet un adultère, à moins qu'elle n'ait été répudiée pour cause d'adultère; d'où il résulterait que la femme criminelle pourrait se remarier, tandis que celle qui aurait été répudiée sans motif ne le pourrait pas, ce qui donnerait un avantage à la première. Mais il n'en est pas ainsi, car les apôtres furent surpris de la décision de Jésus-Christ et lui dirent : *Si telle est la condition de l'homme avec la femme, il ne convient pas de se marier.* (*Ibid.*, 10.) Si les paroles de Jésus-Christ devaient être prises dans le sens protestant, il n'y avait pas de quoi s'étonner. Leur doctrine est celle de Schammaï que les apôtres devaient connaître. Il s'ensuit que les principes établis par Jésus-Christ devaient être encore plus sévères que ceux de Schammaï. Il est donc évident qu'il voulait dire que même dans le cas d'un divorce pour cause d'adultère, on ne pouvait point se remarier. Jésus répond donc à la question des Pharisiens, qu'il n'est permis de répudier sa femme que pour cause d'adultère; mais qu'alors même ni le mari ni la femme ne peuvent se remarier. La preuve que c'est là la véritable interprétation, c'est que dans tous les passages où il n'est pas question de la doctrine relâchée d'Hillel, il est dit nettement qu'après la séparation on ne peut pas se remarier. Ainsi on lit dans *saint Marc* (X, 10) que les disciples de Jésus lui ayant demandé s'il était permis de répudier sa femme, il leur répondit : *Quiconque quittera sa femme et en épousera une autre commet adultère à l'égard d'elle, et si la femme quitte son mari et en épouse un autre, elle commet adultère.* Le Seigneur s'exprime de même dans *saint Luc* (XVI, 18) : *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet adultère, et quiconque épouse celle que son mari a répudiée commet adultère.* Voyons maintenant comment les apôtres avaient

Digitized by Google

compris la décision de Jésus-Christ : *Une femme*, dit saint Paul (*Rom.* VII, 2-3), *qui est sous la puissance d'un mari, est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari. Si donc durant la vie de son mari elle épouse un autre homme, elle sera appelée adultère ; mais si son mari meurt, elle est affranchie de cette loi; en sorte qu'alors elle n'est point adultère si elle épouse un autre mari.* Il dit encore (*I Cor.* VII, 10 seqq.) : *Quant à ceux qui sont mariés, ce que je leur ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, c'est que la femme ne soit point séparée de son mari; et si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari de même ne quitte point sa femme.* Nous le demandons : est-ce là la doctrine protestante ?

4° Luther rejeta tous les empêchements que l'Eglise a opposés au mariage, et il alla jusqu'à supprimer ceux qui ont été établis par Dieu lui-même. Il n'est pourtant pas douteux qu'il faille obéir à Dieu. Du reste, la doctrine de Luther n'est que l'application aux rapports matrimoniaux de celle qu'il professait sur la loi morale, qu'il prétendait n'être point obligatoire pour les Chrétiens. (*Voy. Symbolique populaire* de BUCHMANN, trad. de l'allem. par J. COHEN.) — *Voy.* SACREMENTS, BAPTÊME, PÉNITENCE, JUSTIFICATION

MARIE (Ste Vierge). *Voy.* VIERGE (Sainte).

MARIE, reine d'Angleterre. *Voy.* ANGLETERRE, § III.

MARIE STUART. *Voy.* STUART.

MARIE DE LORRAINE. *Voy.* STUART et PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE.

MARION et MARIONISTES. — Ces sectaires sont peut-être les disciples d'un camisard nommé Marion, qui, en 1706, se réfugia en Angleterre, y prophétisa, mais se fit mettre au carcan, en punition de ses invectives contre l'Eglise et le gouvernement de l'Angleterre. Quelle que soit leur origine, ils étaient aux Etat-Unis en 1823, au nombre de 20,000 dont 200 pasteurs.

MATHIAS. [1612-1617.]— Frère puîné de Rodolphe, il parvint à se faire nommer son successeur sur le trône impérial. Ce ne fut pas sans peine ; il n'avait la confiance d'aucun des deux partis et ne la méritait nullement. Prince orgueilleux et plein d'ambition, pendant tout le règne de son frère, irrité de son repos et de sa nullité, il tenta la fortune pour acquérir un nom et de la gloire; les moyens lui importaient peu, pourvu qu'il arrivât à son but. Sa première tentative fut dans les Pays-Bas; il se mit à la tête des hérétiques révoltés contre l'Espagne, espérant y régner en maître. Mais comme les talents militaires chez lui étaient loin de répondre à son ambition effrénée, il ne tarda pas de se voir la risée de ceux qu'il regardait déjà comme ses sujets, et fut bientôt supplanté. Revenu dans les Etats d'Autriche, il suscita mille entraves au gouvernement de Rodolphe, appuya toutes les révoltes et finit par enlever à son frère les couronnes de Bohême et de Hongrie. Peut-être même l'empereur, grâce aux infâmes menées de Mathias, eût-il été bientôt obligé de se dessaisir de la couronne impériale lorsque la mort vint le soustraire à tant d'ignominie. Quelques auteurs croient que le malheureux Rodolphe a été la victime d'un empoisonnement ; et Mathias à cet égard est loin d'être lavé de tout soupçon.

C'était donc à juste titre que l'Union évangélique et la sainte Ligue ne mettaient point leurs intérêts entre les mains d'un homme capable de les trahir à la première circonstance. Mathias, devenu empereur, caressa cependant l'idée de transformer ces ligues en instrument politique de la domination impériale. Nayant pu réussir auprès d'aucune, il les déclara toutes deux dissoutes ; mais elles se maintinrent malgré ses ordonnances comme constituées légalement. La domination échappait à la maison d'Autriche; son pouvoir faiblissait chaque jour; les Etats de cette maison étaient disséminés sur beaucoup de têtes. Alors les membres de cette famille, la branche d'Espagne même, convinrent d'un commun accord de remettre la défense de ces intérêts et la réhabilitation de cette maison entre les mains d'un seul. L'archiduc Ferdinand fut choisi à cet effet ; Mathias ne l'affectionnait pas, mais ici il fit céder les sentiments de son cœur à la voix de la politique ; il s'intrigua donc pour le faire couronner roi de Bohême et de Hongrie, en même temps le faire élire roi des Romains et par là lui assurer la couronne impériale. Ferdinand fut d'abord reconnu assez facilement roi de Bohême et de Hongrie en 1616. Mais bientôt les réformés de Bohême auquels Mathias et ses prédécesseurs avaient fait d'énormes concessions, s'emparèrent injustement de deux églises catholiques. Mathias ordonna que justice fût faite. Plutôt que d'obéir, les coupables se révoltèrent et appelèrent la populace aux armes. En un clin d'œil tout le royaume fut en feu. De nouvelles insurrections s'organisèrent dans la Hongrie et les autres Etats héréditaires. Pour consommer leur œuvre, les révoltés rejetèrent Ferdinand et choisirent pour roi, l'électeur palatin Frédéric V. C'est dans ces circonstances désastreuses que mourut Mathias, laissant l'empire dans le plus triste état, la fortune de Ferdinand ruinée et reconnaissant dans la révolte de Bohême, la main de Dieu qui le punissait par où il avait péché.

MAXIMILIEN DE BAVIÈRE. — Né en 1573, ce prince fut le chef et le moteur de la sainte Ligue. C'est lui qui lui imprima son esprit et ses tendances, et l'on doit dire qu'il méritait à tous égards de représenter les intérêts de la religion catholique. Il ne désirait que l'anéantissement de la Réforme et le triomphe de la vraie religion. Ses intentions étaient pures et droites et il ne cherchait nullement son propre intérêt. S'il eût été

Digitized by Google

ambitieux, il aurait pu ceindre la couronne impériale, à la mort de Rodolphe et de Mathias. Chef de la Ligue catholique, toutes les voix de ce parti lui étaient par avance assurées ; en outre, l'Union évangélique était pleine d'estime pour ses hautes qualités, sa valeur, sa prudence et sa probité incorruptible. Plusieurs électeurs protestants lui offrirent leurs voix. (*Voy.* PFEFFER.) Il refusa, car devenu empereur, il n'eût pu prendre aussi exclusivement en main les intérêts de l'Eglise catholique. La pureté de ses intentions parut encore dans d'autres circonstances. Quand l'empereur Rodolphe voulut s'appuyer de la sainte Ligue en 1609, Maximilien proposa de n'être plus que le chef de ses armées, pour éviter une foule d'embarras et parce qu'alors il n'y avait pas à craindre que la Ligue devînt un instrument politique de domination universelle. Mais quand l'intrigant et rusé Mathias voulut obtenir la direction de la sainte Ligue, Maximilien y mit une opposition formelle.

C'est aussi pour conserver à la Ligue son caractère éminemment religieux que Maximilien de Bavière refusa d'admettre l'électeur de Saxe comme membre actif. Il consentit seulement à s'aider de son concours comme défenseur des intérêts de l'empire.

Tel nous apparaît le caractère de Maximilien de Bavière, par rapport à la Ligue, jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans. La *Biographie universelle* dit que ce prince, joignait la dévotion à l'ambition, jaloux tout à la fois de convertir ses sujets ou les rendre fervents, de fonder des églises et des monastères, et d'augmenter ses domaines. Il vit toute la guerre de Trente ans.

MAXIMILIEN II. — Ce prince, fils et successeur de Ferdinand II, occupa le trône impérial de 1564 à 1578. Son règne n'offre rien de remarquable. Il continua la conduite de son père ; mais sa modération prenait sa source dans un secret penchant pour l'hérésie. Elevé par un chaud partisan de Luther, de bonne heure il manifesta une certaine tendance vers les doctrines nouvelles, fit, lorsqu'il fallut ceindre la couronne impériale, le serment de demeurer fidèle à la religion catholique, et le tint, en ce sens qu'il ne renia pas la foi de ses pères, mais, par ailleurs, se conduisit comme n'ayant ni foi ni croyance. Sous prétexte de tolérance et de douceur, il favorisa la Réforme en Allemagne et dans les Etats héréditaires. En Allemagne, les chefs du protestantisme agirent comme bon leur sembla, sécularisèrent les biens ecclésiastiques, envahirent les églises, etc. ; la Réforme envahit les Etats héréditaires, avec l'agrément de Maximilien qui y toléra l'exercice du culte réformé pour les membres de l'ordre équestre. Les remontrances de Rome et de l'Espagne ne purent le faire sortir de ce système de concessions.

Sous d'autres rapports, Maximilien était un prince remarquable. Il s'est acquis la réputation d'homme instruit, de guerrier habile, de politique consommé. Maximilien mourut en 1578, laissant huit enfants dont deux lui succédèrent sur le trône impérial.

MAYENNE (CHARLES DE LORRAINE, duc DE), fils de François de Guise et d'Anne d'Este, princesse de Ferrare, naquit en 1554. — Dès sa jeunesse il se fit remarquer par sa bravoure et sa loyauté. Après avoir guerroyé contre les Turcs il revint en France combattre auprès de son aîné à la bataille de Moncontour contre les protestants, ces autres ennemis de l'Eglise et de la civilisation. Le siége de Bruges lui fit encore plus d'honneur que ses premiers exploits. Il prit dès lors rang parmi les officiers dont les armées de France citaient les noms avec estime. La popularité de son frère ne tarda pas à rejaillir sur lui, et, bien qu'il eût moins de ces qualités brillantes qui fascinent la multitude, il n'en fut pas moins considéré comme le digne lieutenant du Balafré. Ses succès contre les protestants du Dauphiné lui avaient valu le surnom de *preneur de villes*, et les échecs que lui fit éprouver Henri de Navarre en Guyenne n'affaiblirent point sa renommée. Dès la formation de la Ligue, ce prince s'était dévoué à la cause catholique et la servait avec chaleur. Cette ardeur lui valut l'animadversion du roi, et il fut enveloppé dans la proscription de sa famille au 23 décembre 1588. Heureusement il fut averti à temps, et parvint à fuir les poursuites des envoyés royaux. Il accepta l'héritage du Balafré, quelque lourd qu'il pût paraître, et le 12 février suivant, il entrait à Paris comme lieutenant général du royaume pour la Sainte-Union. Son histoire dès lors est intimement liée à celle de la coalition catholique. On peut la suivre à l'article spécial sur la Ligue. Il suffit de rappeler ici que, parvenu au plus haut degré de puissance qu'un chef de parti puisse rêver, Mayenne ne pensa jamais à poser sur sa tête la couronne vacante. Arrivé au pouvoir à une époque où il n'y avait qu'à modérer la marche du mouvement national, il n'avait à espérer ni la gloire d'opérer ce mouvement, ni la fortune qui couronne les efforts d'un parti triomphant. Tant que Henri III vécut, il ne put songer à créer, à côté de sa royauté, une autre royauté à son profit ou à celui d'un autre. Le fils de François de Guise comprenait trop ce que lui imposait la grandeur de son rôle pour s'écarter de la modération et du désintéressement commandés par la cause même du mouvement et sa propre élévation au pouvoir. Henri III mort, il plaça la couronne sur le front du cardinal de Bourbon. Charles X était vieux, sans qualités supérieures, aveugle et de plus captif. Ce choix pouvait donc paraître étrange, et c'est ce qui a fait soupçonner Mayenne d'arrière-pensée. Cependant, en y réfléchissant, la sagesse plus que l'ambition du duc se manifeste dans cette politique. Le couronnement du cardinal coupait court aux prétentions du roi d'Espagne, du duc de Savoie, du duc de Lorraine, sans les offenser, au point de se priver de leur concours. D'autre part, l'obstacle qui empêchait l'avénement au trône de

Digitized by Google

Henri de Béarn pouvait tomber et le peuple, las de la guerre et des maux qu'elle entraîne, se porterait alors vers lui. Mayenne le prévoyait : l'élection de Charles satisfaisait aux besoins du moment, et ne compromettait pas l'avenir.

Y avait-il un autre parti possible ? Mayenne ambitieux eût pu sans doute se faire couronner ; au moins est-il fort difficile de voir ce qui s'y serait opposé. Le trône était vide ; le lieutenant général était populaire ; la nation sentait le besoin d'un chef ; il n'y avait pas de coup d'État à faire : dans ces conditions, était-il nécessaire d'une résolution plus qu'ordinaire pour oser ceindre la couronne ? Mais, en faisant de la Sainte-Union le marchepied de son ambition, il l'eût réduite aux proportions d'un parti. Or, nous l'avons dit ailleurs, les fils de François de Guise eurent jusqu'à la fin une connaissance profonde de l'esprit national, une sorte d'instinct sublime qui les préserva de l'enivrement de leur ambition personnelle. Là est le secret de leur influence sur les événements contemporains. Ambitieux, ils n'auraient eu qu'une action bornée. On ne fait pas un parti d'une nation tout entière ; à moins que le succès n'ait couronné les prétentions élevées et que le pouvoir obtenu ne fasse courber toutes les têtes, celles qui acceptent comme celles qui refusent le joug. Mais la nation ne suivait pas les princes lorrains, ils avaient été choisis par elle, ils n'en étaient ni les moteurs, ni les maîtres, mais bien les modérateurs et les représentants, rôle à la vérité plus difficile, parce qu'il est bien plus aisé de lancer une nation dans une fausse voie que d'empêcher les abus nés inévitablement de tout grand mouvement, même légitime. Rôle qui fut constamment celui des princes lorrains, et qu'ils remplirent avec dignité : les faits en sont la démonstration irrécusable.

Avec un peu de réflexion, on verra que l'élection de Charles X fut un acte de haute sagesse et non d'ambition vulgaire.

Quand, plus tard, les états généraux de 1595 s'occupèrent de la succession au trône devenu vacant par la mort de Charles, Mayenne n'eut rien plus à cœur que d'en écarter les étrangers. Il sacrifia à l'inviolabilité du trône les intérêts de sa famille, de son neveu, de son propre fils. Au lieu d'insulter sa mémoire par un reproche inconsidéré d'ambition, la postérité lui devrait des statues pour avoir conservé à notre patrie son indépendance et sa foi. Au lieu de déclamer stupidement contre le loyal adversaire du Béarnais, ne serait-il pas plus juste de reconnaître que l'avénement de ce prince au trône ne fut dû qu'à Mayenne ? Lui seul, en effet, sut prévoir la fin de ce bouleversement et enfin assurer l'œuvre de tant d'années par l'abjuration du roi et sa réconciliation avec l'Église. Ennemi de Henri IV, Mayenne ne lui ferma le chemin du pouvoir que pour le forcer à s'en rendre digne. Allié des Espagnols, il ne les laissa jamais mettre les mains aux rênes de l'État. Il ne leur livra aucune portion du territoire, il ne leur fit aucune concession désavantageuse aux intérêts ou à la gloire de la France. Il se servit d'eux avec défiance, comme contre-poids aux politiques, de même qu'il se servit des seize comme contre-poids aux désirs prématurés de paix des ligueurs modérés. L'abjuration de Saint-Denys ne fut pas pour lui une raison de mettre bas les armes : le but de la coalition n'était atteint qu'à demi, tant que Bourbon n'était pas réconcilié avec le Saint-Siége. Mais, du jour où cette réconciliation s'opéra, Mayenne ne s'occupa plus que de négocier sa soumission. Il la fit en janvier 1597, non en sujet rebelle qu'on amnistie, mais en chef d'une nation, vaincu, mais l'égal du vainqueur, aussi grand que lui dans sa défaite même. Jusqu'à ce dernier acte, le duc faisait reconnaître que le mobile de la Ligue avait été généreux et pur, ses intentions droites, et son zèle sincère. C'était finir en digne fils du grand Guise.

La soumission de Mayenne fut sincère. Quelques mois après on le vit devant Amiens servant en sujet fidèle celui qu'il avait si vigoureusement combattu. Créé gouverneur de l'Ile-de-France, il se renferma dans son gouvernement, sans que l'histoire ait plus rien de saillant à enregistrer à son sujet. Il mourut en 1611, à Soissons, âgé de cinquante-sept ans.

Peu de princes ont exercé sur leur époque une plus grande influence. Mayenne dut sans doute en partie son élévation au nom qu'il portait. Il n'avait pas les dehors brillants de son frère : il était de bonne mine, mais fort replet ; loyal, mais promettant peu : brave, mais circonspect ; prudent, mais lent à agir. La foule ne trouvait donc pas en lui ce qui l'avait fascinée dans le Balafré. Appelé au pouvoir comme prince de la maison de Lorraine, surtout comme frère du duc de Guise, Mayenne prouva bientôt qu'il y avait d'autres titres. Sa prudence, sa fermeté, sa modération, son dévouement aux intérêts de la Sainte-Union lui valurent l'estime générale. Le duc savait se faire obéir sans dureté, et céder sans faiblir. Toujours à la hauteur des circonstances, il ne se laissa jamais prendre au dépourvu par elles. Vainqueur, il n'annula point sa victoire par des prétentions insoutenables ; vaincu, il ne désespéra point de l'avenir. Plus grand peut-être que Guise, il a laissé cependant dans l'histoire un nom moins éclatant, parce qu'il n'eut rien à créer, et qu'il eut, aux yeux des historiens des siècles derniers, le malheur d'avoir été réduit à déposer les armes. Ce malheur, si c'en est un, ne peut lui être imputé : c'est la faute des circonstances. Mais peut-on bien dire que le prince qui força Henri à abjurer et à s'humilier devant le Saint-Siége, avant de se soumettre, et qui, en capitulant, traitait avec le roi de puissance à puissance, peut-on bien dire que ce prince a été vaincu ? Et le roi est-il bien ici le vainqueur ?

MAYER (Frédéric), MAYERISTES. — Frédéric Mayer, né à Leipsick, homme sa-

Digitized by Google

vant, luthérien zélé, écrivain sec et lourd, proposa, en 1690, un formulaire d'union, contre les antiscripturaires et les théologiens relâchés, et donna son nom à quelques disciples qui embrassèrent son système.

MÉLANCHTHON (PHILIPPE) était né le 16 février 1497, douze ans après Luther, à Bretten, dans le Bas-Palatinat. Son véritable premier nom (de famille) était Schwartz-Erde, mot allemand qui signifie *terre noire* et que, suivant l'engouement de la renaissance et le conseil particulier de son oncle maternel, le célèbre Reuchlin, il changea de bonne heure en sa signification grecque Μέλανχθων, d'où Mélanchthon. — Il se fit remarquer dans son enfance par une extraordinaire facilité. A treize ans, il avait dédié à Reuchlin une comédie allemande de sa composition; et sa réputation d'écolier à Phorzhein d'abord, à Heidelberg ensuite, avaient tellement attiré l'attention publique que le comte de Lœvenstein lui confia si jeune encore l'éducation de son fils. Aussi son nom est-il inscrit dans le Dictionnaire des enfants célèbres de Baillet et dans le livre des érudits précoces de Klefesser. En 1518, il fut appelé sur la recommandation d'Erasme qui le connaissait déjà, à remplir la chaire de grec à l'université de Wittemberg.

Dans son discours d'introduction, il excita des applaudissements qui durent être d'autant plus mérités, qu'il n'y avait été accueilli qu'avec des préjugés à cause de sa petite taille et de son aspect chétif. Bientôt il compta jusqu'à deux mille cinq cents auditeurs, et malgré les fatigues de son cours, il réussissait encore à composer des ouvrages de littérature, de grammaire et d'éducation.

C'est à Wittemberg, et presqu'au moment même de son entrée dans l'université de cette ville qu'il se lia d'intimité avec Luther. Ce dernier dont la révolte, quoique sourde encore, était déjà bien décidée, avait deviné d'un regard tout le parti qu'il pourrait tirer de Mélanchthon. (AUDIN, *Vie de Luther*, t. I, p. 161; t. III, p. 272.) Luther le gagna par l'ascendant qu'il exerça toujours sur lui, par ses prévenances, ses flatteries, auxquelles s'ajoutaient les liens de confraternité dans la même université. Enfin Luther en vint à lui promettre de l'initier à une science nouvelle, la théologie: on comprend de quelle théologie il parlait. Toutefois, Mélanchthon prit à peine part aux premiers démêlés de Luther avec Léon X. Ami de la paix, il se montra longtemps assez peu passionné pour la Réforme. Envoyé plus tard en Saxe pour y prêcher sur la nouvelle doctrine, il parut oublier la mission apostolique que lui avait confiée Luther, pour se livrer à ses attraits littéraires et à ses goûts pour l'enseignement. On ne le vit s'occuper que d'organisation d'écoles. L'inquiétude et l'effroi s'emparèrent de lui à la vue des progrès de la Réforme; il essaya d'arrêter le maître et l'œuvre, il fut tenté de reculer en arrière; mais l'ascendant de Luther devint irrésistible; il fallut céder. Il se résolut alors à concilier son dévouement pour Luther et son penchant pour la tranquillité, en essayant dès lors le rôle qu'il continua de remplir toute sa vie et toujours en vain, de conciliateur. Il espérait encore rétablir l'unité, alors que Luther l'avait depuis longtemps rendue absolument impossible.

Pendant quelque temps, ses vertus le firent admirer de tous; Catholiques et protestants vantaient à l'envi ses lumières, sa douceur, ses efforts pour ramener l'unité et la paix. Mais quand on reconnut enfin que telle était la faiblesse de son caractère, qu'il était successivement catholique avec les Catholiques, zwinglien avec les zwingliens, etc., pour rentrer dans le luthéranisme en retrouvant Luther, on se lassa de toutes ses palinodies. Les uns et les autres le rejetèrent comme traître et transfuge. Ainsi fut-il un instant repoussé par tous les partis après avoir été accueilli par tous. « Je changeais, » nous dit-il, « tous les jours, et rechangeais quelque chose et j'aurais changé beaucoup plus encore si nos compagnons l'avaient permis. » Il n'est pas jusqu'à Luther dont il semblait avant tout vouloir conserver l'estime et la doctrine, qui n'eût dans ces circonstances à lui adresser des reproches, dont la forme était comme d'ordinaire plus que sévère, pour ne pas dire brutale.

Mais Mélanchthon n'en conservait point rancune, et continuait à défendre son maître *opportune et importune*. Il excuse les plus grossières invectives du novateur en le qualifiant de prophète. (*Biog. univ.* de MICHAUD, art. *Luther*.) Voici ce qu'il pense de la fameuse lettre de Luther à Henri VIII « Prenez garde, mon ami, » écrivait-il à Cajétan, qui blâmait la grossièreté de cette lettre, « rejeter Luther c'est rejeter l'Evangile. Vous vous effrayez de ses colères; et si c'est le zèle qui le dévore? Vous ne comprenez donc pas l'état des esprits; vous ne voyez pas le sel qu'il faut employer contre ces grasses natures de maîtres et seigneurs? Saint Paul ne veut pas qu'on éteigne l'esprit. » Erasme, au lieu d'inspiration divine, ne trouvait dans la réponse de Luther que des signes de démence et de grossièreté.

En apprenant le mariage de Luther, il fut un instant déconcerté; mais il n'en écrivit pas moins : « Luther s'est marié inopinément. Ce n'est pas moi, en vérité, qui oserais condamner ce mariage subit, comme une chute et un scandale, bien que Dieu nous montre dans la conduite de ses élus des fautes qu'on ne pourrait approuver. Malheur, toutefois, à celui qui rejetterait la doctrine à cause des péchés du docteur! »

Rien ne saurait peindre l'état de lassitude et de consternation où le réduisirent bientôt tant d'efforts inutiles pour rétablir l'unité ou maintenir la paix, tant de contradictions sur tous points dans son esprit. Il n'en pouvait plus de fatigue, à force de lutter dans les conférences et dans ses écrits. « Les combats théologiques sont plus cruels que les com-

Digitized by Google

bats de vautours, » disait-il. Il aurait désiré abandonner ce champ de combat, pour s'enfuir en Palestine, et y chercher dans la grotte de saint Jérôme la paix et la vérité.

En mourant, il disait à ceux qui l'entouraient qu'une de ses consolations « était d'être à jamais délivré des discussions théologiques. » La pensée des désordres auxquels l'Allemagne était livrée le consternait. (*Biograph. univ.* de MICHAUD, art. *Mélanchthon.*) « Mais le plus grand des maux, » s'écriait-il, « n'est-ce pas l'anarchie? » Aussi avait-il toujours été porté à conserver la hiérarchie catholique, que renversait Luther; car il voyait dans sa conservation un principe d'ordre, qui, une fois détruit, ne laisserait plus que la tyrannie la plus insupportable. « Les flots de l'Elbe, » écrivait-il un jour, « ne suffiraient pas à pleurer tous les maux causés dans l'Eglise et dans l'Etat par la Réforme. »

Et de tant de douleurs et de travaux inutiles, que resta-t-il dans son esprit? L'incertitude la plus complète, en fait de croyance. Il aimait la vérité, il ne lui en resta pas un lambeau. On a dit de lui qu'il chercha toute sa vie sa religion, sans pouvoir la trouver. Aussi, appelé près de sa mère malade, il lui disait, en 1529 : « Continuez de croire et de prier, comme vous avez fait jusqu'à présent, et ne vous laissez point troubler par le conflit des controverses. » L'entraînement des circonstances le fit tour à tour, nous l'avons vu, luthérien, zwinglien, Catholique, quoiqu'il fût luthérien toujours de cœur et de volonté. Il n'est pas de doctrine dont il n'ait eu à traverser l'influence, et dont on ne retrouve dans ses écrits la trace chronologique. Quatorze fois il avait changé d'avis sur le péché originel. A juste titre on l'a surnommé le Protée de la Réforme, lorsqu'il eût désiré en être le Neptune. (*Ibid.*)

Un dernier trait, qui étonne et afflige dans Mélanchthon, c'est sa crédulité : il croyait à toutes les superstitions. Il apprend que le Tibre déborde : *C'est la chute de Rome.* — Il est heureux de voir les conférences d'Augsbourg se prolonger, parce que l'automne est plus favorable à la circonstance. — Ayant découvert dans la planète Mars une lueur un peu trop rougeâtre, il en conclut que sa fille, malade, est désespérée, etc., etc.

Tel fut donc Mélanchthon, esprit distingué, brillant, plein d'érudition, littérateur, âme tendre et presque débonnaire, mais en même temps d'une faiblesse de caractère et d'esprit qui se révèle en lui par l'absence de bon sens et de volonté. Sa mort est de l'année 1560; il fut enterré à Wittemberg, à côté de Luther. — *Voy.* LUTHER, ALLEMAGNE, ADIAPHORISTES, AUGSBOURG.

MÉLANCHTHONIENS. *Voy.* ADIAPHORISTES et MÉLANCHTHON.

MENNO et MENNONITES. — L'année même où Jean de Leyde expiait par un affreux supplice ses turpitudes et ses cruautés, où les anabaptistes, persécutés partout avec la dernière rigueur, semblaient condamnés à périr entièrement, Menno (Simonis) conçut le projet de réformer les exagérations de ces sectaires et de les réunir dans une seule croyance. Ce Menno était un curé de Wiltmaarsum en Frise. D'après ses disciples, ce serait par la lecture et la méditation de l'Ecriture sainte, aidées de l'illumination du Saint-Esprit, qu'il se serait convaincu de la fausseté de l'Eglise romaine; de même que ce serait dans la Bible seule qu'il aurait puisé sa doctrine. Mais nous savons de source certaine que, plusieurs années avant son apostasie, Menno était en rapport avec les anabaptistes. Deux frères, nommés Ubbo et Théodore Philippes, qui avaient embrassé cette secte tout en détestant et condamnant les excès des anabaptistes de Munster et leurs prétentions au royaume temporel, avaient été élus chefs ou évêques d'une partie des anabaptistes de Hollande. Lorsque Munster fut pris et ses défenseurs dispersés, ils conçurent le projet de reconstituer la secte sur de nouvelles bases; mais se sentant incapables d'une si grande entreprise, ils communiquèrent leur dessein à Menno, qui, quoique gagné depuis longtemps à leurs projets, continuait à remplir toutes les fonctions d'un prêtre catholique. Ils l'engagèrent donc à quitter sa cure pour se faire chef des anabaptistes.

Menno consentit. Sa tâche était difficile : il y avait des passions si désordonnées à calmer, tant de haines à apaiser! Il fallait tant d'art et de ménagements pour réunir en une seule société tant de sectaires insubordonnés! Mais Menno pouvait effectuer son projet : quoique assez peu instruit pour mériter partout ailleurs que chez ses disciples le reproche d'ignorance, il avait assez de connaissances pour se rendre fameux parmi eux. Il était animé d'un grand zèle, et montrait ordinairement, sans qu'il en ait jamais fait preuve envers les Catholiques, une certaine modération, qui lui concilia la confiance de ses fanatiques coreligionnaires.

Menno se mit aussitôt à l'œuvre. Il prêcha sa doctrine avec ardeur, et bientôt elle fut embrassée par un grand nombre de personnes, dans la Frise, la Hollande, le Brabant, la Westphalie. Mais comme la plupart de ces provinces étaient soumises à la domination de l'Espagne, Menno et ses adeptes furent en butte à de violentes persécutions. Des édits sévères furent publiés contre les mennonites; ils furent arrêtés, bannis, brûlés de toutes parts. Un habitant de Harlinger en Frise fut mis à mort pour avoir donné l'hospitalité à Menno Simonis. Cette sévérité ne fit, comme d'ordinaire, qu'activer les progrès de la secte. Mais bientôt un ennemi plus terrible vint l'assaillir : ce fut la division, qui, malgré tout l'art et les précautions de son chef, ne tarda pas à s'introduire dans son sein. Les premières contestations eurent lieu au sujet de l'excommunication et de ses effets. Pour y couper court, les mennonites tinrent un synode à Wismar, lieu de la résidence ordinaire de Menno. Là, on agit avec force contre les récalcitrants : on ordonna que le mari abandonnât sa femme si elle

Digitized by Google

était excommuniée, et la femme son mari s'il encourait l'excommunication; que les parents des excommuniés n'eussent plus aucun rapport avec eux.

Les opposants tinrent, de leur côté, une assemblée à Mecklembourg, où ils cassèrent tout ce qu'avait décidé le synode de Wismar, et décrétèrent qu'on ne procéderait pas si rigoureusement à l'égard des personnes atteintes d'excommunication. Menno, qui trouvait leurs raisons assez plausibles, était près de se ranger à leurs sentiments; mais les anabaptistes rigides le menacèrent de l'excommunier lui-même, et dès lors il fut obligé de soutenir leur parti. Il mourut au milieu de toutes ces dissensions et de toutes ces luttes, en 1561.

Examinons maintenant la doctrine et les mœurs des mennonites. D'après les symboles les plus accrédités parmi eux, le péché primitif passe à tous les hommes; mais il ne leur est pas imputé, parce que Dieu le remet, dans son infinie miséricorde; et quoique, avant la régénération, ils ne puissent produire aucun acte agréable à Dieu, ils possèdent cependant encore la liberté. Ils admettent une prédestination absolue, sans que Dieu soit auteur du péché. — Nous ne nous chargeons point d'expliquer les contradictions de leur symbole.

Ils s'éloignent encore du système protestant, par rapport à la justification. Selon eux, la foi est active par l'amour, et nous justifie devant Dieu. Or, la justice est non-seulement le pardon des péchés, mais encore la transformation de tout l'homme : ses défauts se changent en vertus; il devient juste aux yeux de Dieu; toute sa vie est consacrée à remplir la loi divine, et il attend, plein de désir et d'espérance, le bonheur des élus.

L'Eglise ne se compose que de justes régénérés. Dieu a institué, dans ce troupeau, des pasteurs chargés de l'enseigner et de le gouverner. Ces prédicateurs sont choisis par les ministres du culte; les anciens les confirment par l'imposition des mains, et ils promettent de ne prêcher que le pur Evangile.

Jésus-Christ a institué deux sacrements, le baptême et la Cène, que les pasteurs légitimes peuvent seuls administrer. Ils sont le symbole extérieur qui figure la grâce, qui nous vivifie, sanctifie, nourrit l'homme, pendant qu'en le recevant il professe sa foi; mais ces sacrements ne communiquent point la grâce : ils ne font que représenter ce qui se passe dans les âmes. Les mennonites ne baptisent que les adultes, parce que, disent-ils, Notre-Seigneur exige positivement, pour la réception de ce sacrement, la foi et la repentance dans le sujet; et les enfants ne peuvent avoir ces dispositions avant l'âge de discrétion.

Il y a obligation pour les mennonites de laver les pieds à leurs frères en voyage. Ils font aussi un fréquent usage de l'excommunication. Ils donnent aux pécheurs quelques avertissements fraternels, et s'ils ne s'amendent pas, on les retranche de la communauté.

Contrairement aux autres anabaptistes, ils font de l'obéissance à l'autorité temporelle un devoir religieux, mais défendent à leurs membres d'occuper des magistratures. Ils s'interdisent encore la guerre, le serment, et, pour la plupart aussi, la polygamie.

Ils exercent même rarement des professions, sauf l'agriculture. En général ils sont très-sobres et habitent de préférence les hameaux, les fermes isolées de la campagne. Ils ne se marient qu'avec ceux de leur secte et les femmes ne peuvent porter ni bagues, ni colliers, ni bijoux.

Les partisans de Menno renient généralement les anabaptistes pour ancêtres. Quelques années seulement après s'être réunis à Menno, ils avaient oublié leurs anciens frères et disaient les uns, qu'ils remontaient aux premiers Chrétiens, les autres, que leur fondateur avait puisé immédiatement sa doctrine dans l'Ecriture.

Il nous resterait à tracer l'histoire des différentes divisions qui sont survenues parmi les mennonites; nous renvoyons à chacune de ces sectes en particulier. — *Voy.* RAFFINÉS, FULÉNISTES, BAPTISTES, WATERLANDERS, etc.

MENNONITES MITIGÉS. *Voy.* WATERLANDERS.

MENTZERIENS. — Ce sont les disciples de Balthazar Mentzer, né à Allendorf en 1565.

Il soutint vers 1616 des disputes fort animées sur la manière dont Jésus-Christ est tant qu'homme est présent partout. Selon lui, Notre-Seigneur, tout le temps de son incarnation, s'était dépouillé de l'usage des perfections divines qui cependant avaient été communiquées à la nature humaine en vertu de l'union hypostatique. D'autres au contraire soutenaient que Jésus-Christ avait bien cet usage des perfections divines, mais qu'il l'avait caché. Les universités de Giessen et de Tubingue s'emparèrent de la matière. La première se déclara contre Mentzer, la seconde pour lui, et comme il n'y avait aucune autorité pour les mettre d'accord, chacun garda son sentiment.

MESSE. *Voy.* EUCHARISTIE.

METAMORPHISTES. — Secte protestante qui renouvela l'erreur déjà condamnée des métamorphistes du XIIe siècle, à savoir que le corps de Jésus-Christ s'était métamorphosé en Dieu dans le ciel.

METHODISME. — La révolution d'Angleterre avait laissé dans ce pays des traces profondes qui ne faisaient que s'aggraver avec le temps. On avait vu pendant ces jours de révolte le fanatisme dans toute sa fureur. Un parlement usurpateur qui, après avoir foulé aux pieds les droits les plus sacrés, prétendait agir en tout d'après l'inspiration de Dieu. Le régicide Cromwell faisait du Saint-Esprit l'auteur de toutes ses actions. L'armée surtout se remplit de visionnaires et de frénétiques. Tout soldat devint prédicant et souvent prophète. Cependant cette fureur eut son temps; ces milliers

Digitized by Google

d'imposteurs furent démasqués; mais, comme il arrive souvent, le peuple, fatigué de ces excès, se précipita dans un autre. Au fanatisme succéda une froide indifférence ; on rejeta tout frein, toute loi, toute croyance, et la corruption à laquelle on s'abandonna fut des plus hideuses. Jamais on n'avait vu autant de forfaits et d'ignominies. L'épiscopat anglais, que le malheur aurait dû purifier, retremper, ne fit aucun effort pour arrêter ce torrent d'immoralité. Il se montra comme toujours sans vigueur, sans énergie, sans autre soin que celui de ses propres intérêts ; et le mal n'étant point comprimé gagnait de proche en proche le cœur de la société.

John Wesley était alors étudiant à Oxford. Touché de la profonde misère de ses concitoyens, il conçut le généreux projet de les ramener à la foi, à la morale. Ce mot de foi qu'il prononça en face de ce rationalisme désespérant, de l'insuffisance si bien démontrée des doctrines de l'établissement, fut comme une nouveauté, mais il trouva de l'écho. L'Angleterre ressentait le besoin de cette foi. Wesley s'associa son frère Charles et l'éloquent Georges Whitefield. Wesley avait tous les talents d'un habile organisateur; il était propre à fonder la secte. White-Field, par son éloquence toute de feu, par la fougue de ses mouvements, avait ce qu'il fallait pour étendre et propager l'œuvre de Wesley. L'origine du méthodisme est de 1729. C'est alors, dit-on, qu'on donna le nom de méthodistes à Wesley et à ses adeptes, parce qu'ils s'étaient tracé, pour arriver plus sûrement à la perfection, un règlement sévère qu'ils appelaient *méthode*. Suivant d'autres, ce nom leur fut donné parce qu'ils affectaient un extérieur et des manières réglées et méthodiques.

Depuis cette année 1729 jusqu'à 1735, les méthodistes ne firent qu'un avec l'Eglise anglicane; ils n'en différaient ni pour les dogmes ni pour la discipline. Leur but était alors de ramener le peuple à la foi, et de lui faire pratiquer les vertus évangéliques, de le faire parvenir, en un mot, à la perfection chrétienne. Ils exhortaient le peuple à la prière, aux jeûnes, à la lecture de la Bible, à la communion fréquente; ils faisaient ces exhortations avec une ardeur, une force de conviction qui ébranlait tous les auditeurs. Ils s'adressaient surtout au peuple. Ils le rassemblaient dans les rues, les carrefours, les champs, les prisons et tous les réduits où le vice régnait sans rival. Des milliers d'Anglais assistaient à leurs prédications et leur nombre augmentait de jour en jour.

En 1735, John Wesley passa dans l'Amérique du Nord avec ses trois frères pour catéchiser les habitants de ce pays, et pendant son absence il laissa le soin de continuer son œuvre en Angleterre à son ami Georges Whitefield. Ce fut dans la Nouvelle-Bretagne qu'il eut occasion de voir des hernnhuters, et de s'informer du fond de leur doctrine. Il lia surtout connaissance avec Spangenberg, leur chef. Revenu sur le continent, il visita encore quelques communautés de moraves en Hollande et en Allemagne. Dès lors un profond changement se fit dans ses idées. Ce fut chez les hernnhuters qu'il puisa cette doctrine, base de tout son enseignement, que chaque homme, un peu plus tôt, un peu plus tard, tombe dans le désespoir et sous la terreur de la loi; mais que l'infinie miséricorde ne tarde pas à le remplir d'espérance et d'ineffable douceur; en un mot, que le fidèle peut et doit connaître le moment de la justification, et, une fois justifié, il ne peut plus perdre sa justice. Cette doctrine n'était pas communément reçue en Angleterre : aussi, pour l'enseigner, Wesley voulait quelque chose de surnaturel en sa faveur; il voulait sentir lui-même les signes de son adoption divine. Pendant quatre ans, il attendit en vain cette manifestation céleste; enfin, un matin, le 29 mai 1739, à huit heures et quart, il se trouvait à Londres dans la rue de l'Alger-Gale. Ce fut là qu'après les angoisses les plus cruelles, il sentit enfin le royaume de Dieu descendre dans son cœur. Il ressentit à la fois les sentiments les plus contraires : la frayeur des préceptes et les plus douces consolations de la grâce. Il reçut alors la force d'en haut pour accomplir sa divine mission. A partir de ce moment, tout changea chez Wesley; à ses peines, à ses doutes intérieurs succéda un enthousiasme extraordinaire, une ardeur mêlée de reconnaissance. Il communiqua à tous ses adeptes l'impulsion qu'il avait reçue lui-même, et la doctrine hernnhutiste fut prêchée avec plus de force que jamais. L'éloquent Whitefield surtout fit retentir sa fougueuse parole et produisit les effets les plus merveilleux. On voyait au milieu de ses instructions plusieurs auditeurs tomber par terre, se rouler, s'agiter, grimacer convulsivement, rire, pleurer; en un mot, donner tous les symptômes d'une véritable folie ou d'une comédie ridicule, et cet état durait jusqu'à ce que le Saint-Esprit vînt faire succéder à leurs terreurs les consolations de la grâce et l'assurance de leur justification.

Jusqu'à ce moment, Wesley semblait encore attaché à l'Eglise anglicane. L'enthousiaste Whitefield brûlait du désir de s'en séparer; mais son ami, plus prudent, craignait de compromettre l'avenir de la secte par cette brusque séparation. Puis, les 39 articles de l'Eglise d'Angleterre étaient fort faciles à transformer dans leur sens, si même ils ne contenaient pas plus ou moins explicitement les principes de leur doctrine. Puis encore les priviléges et les bénéfices du clergé anglican avaient un certain avantage qui contribua pour sa part à la détermination. On se conforma donc aux règles et à la liturgie de l'Eglise établie.

Cependant les accroissements de la secte tenaient presque du miracle; elle se propageait avec une incroyable rapidité en Angleterre et en Amérique. C'est qu'il y avait dans tous les membres une force de prosélytisme, un zèle ardent qui ne se trouvait

Digitized by Google

point ailleurs. Whitefield, infatigable dans ses travaux, traversa six fois coup sur coup l'Atlantique, catéchisant à la fois l'Angleterre et la Nouvelle-Bretagne, reçu comme un apôtre par ces pauvres populations qui, toujours à la recherche de la vraie doctrine, s'imaginaient l'avoir enfin trouvée.

L'Angleterre n'était pas aussi favorable que l'Amérique à la propagation de la nouvelle secte, surtout la haute Eglise. On attribuait à la folie et au charlatanisme les ignobles convulsions des illuminés, et on ferma bientôt entièrement les chaires à ceux qu'on appelait enthousiastes et fanatiques. Réduits à cet état critique, et n'ayant plus d'espoir de ramener, à force de concessions, leurs frères égarés, les méthodistes se décidèrent à une rupture ouverte. John Wesley, fondateur de la secte, fut aussi la source d'où découla la mission de ses confrères dans l'apostolat. Soit seul, soit avec le concours d'un prétendu évêque grec, il administra les ordres à plusieurs sectaires, et le schisme avec l'Eglise établie fut consommé sans retour.

Mais il fallait donner un symbole, une constitution à cette nouvelle société. Ce fut là que se trahit l'esprit d'erreur qui ne peut jamais s'entendre avec lui-même. Jusqu'à ce moment-ci c'étaient les mêmes doctrines que les moraves; mais voilà que Wesley se sépare de son ami Spangenberg sur un point capital. Spangenberg disait que la foi seule non-seulement suffisait, mais encore était utile au salut; bien plus, que les bonnes œuvres ne servent qu'à enfler le cœur et à tuer l'âme en lui faisant s'attribuer le mérite de son salut. Wesley disait que, pour être uni à Jésus-Christ comme on l'est par la justification, il faut pratiquer la sainteté, parce que Jésus-Christ ne voudrait jamais s'unir au vice, lui, source de toute sainteté, et, d'ailleurs, que la loi divine serait par là même anéantie, si les hommes n'étaient pas astreints à l'observer. En ceci, la raison et la morale étaient du côté de Wesley. Une autre dissension éclata bientôt après entre les deux adversaires. Wesley prétendait que, par la justification, le fidèle, développant la grâce dans son cœur, étouffe entièrement en lui jusqu'au dernier germe du péché, de manière à détruire, à prévenir tout mouvement de concupiscence. Spangenberg soutenait au contraire que si, par la justification, nous renaissons et revêtons l'homme nouveau, le vieil homme reste toujours en nous néanmoins jusqu'à la mort, et s'efforce sans cesse de se révolter contre l'homme nouveau; c'est un combat de la chair contre l'esprit, et, pour le salut, il faut incessamment lutter contre les tentations, lutte qui toujours sera victorieuse, si nous avons confiance en Notre-Seigneur. Cette doctrine se rapprochait plus du catholicisme, et, dès ce moment, Wesley vit un certain nombre de ses premiers adeptes se séparer de lui pour s'attacher exclusivement à la secte des hernnuters.

Une épreuve plus cruelle encore fut sa querelle avec son ami Whitefield au sujet de la prédestination. Wesley prétendit que, de toute éternité, Dieu fixe irrévocablement, en vertu de sa puissance irrésistible, le sort de tous les hommes, leur salut ou leur réprobation éternelle. C'était le pur fanatisme de Calvin. Whitefield, de son côté, admettait le libre arbitre, qu'il poussait même jusqu'à une exagération pélagienne. Une grande partie des méthodistes se rangèrent de son sentiment, et s'efforcèrent, par leurs raisonnements, leurs prières, leurs menaces, de ramener Wesley d'une erreur que Whitefield appelait la plus monstrueuse qui puisse entrer dans l'esprit humain. Mais ce fut en vain; et dès lors [1740] ce fut une scission entre ceux qui partageaient les opinions de Wesley et ceux qui embrassaient celles de Whitefield, comme jadis entre les gomaristes et les arminiens. Whitefield donnait pour dernière preuve qu'il avait reçu le don du Saint-Esprit, et appris de lui qu'il n'y avait pas de prédestination absolue. Mais Wesley prétendait, lui aussi, être inspiré du Saint-Esprit quand il enseignait son désespérant système. « Jamais, » disait-il, « je n'ai lu une ligne des écrits de Calvin; je tiens ma doctrine de Jésus-Christ et des apôtres; c'est le Seigneur qui l'a mise dans ma bouche et dans mon cœur. N'est-ce pas moi qu'il a envoyé le premier, moi qu'il a éclairé, inspiré le premier? Ne dois-je pas croire qu'il continue de m'accorder sa céleste lumière et de me conduire par le divin Esprit? »

Wesley s'était proposé de ramener aux bonnes mœurs les populations corrompues de l'Angleterre et de l'Amérique : voyons donc comment son système conduisait à ce but. Ne séparant pas la justification de la sanctification, il enseignait qu'il était nécessaire, pour plaire à Dieu, de faire le bien et d'éviter le mal. Mais, par une contradiction comme tous les sectaires en commettent, il disait que ce n'était que la foi seule et non pas les bonnes œuvres qui nous obtenaient l'amitié de Dieu. De ce principe on tira pour conséquence que l'homme peut mériter la justification, et par suite le bonheur éternel sans pratiquer aucune vertu. Une grande partie des méthodistes accepta cette doctrine commode et y confirma sa doctrine : l'immoralité se montra plus hideuse que jamais. Un wesleyen fidèle, Fletcher, s'en plaignait amèrement : « Semblable à un feu dévorant, » dit-il, l'immoralité a fait d'affreux ravages dans notre société; tel qui parle au milieu de nous du divin Sauveur avec les plus beaux sentiments, s'abandonne aux désordres les plus criminels. Combien avons-nous d'églises où la fraude, l'injustice, le parjure et l'adultère ne marchent la tête haute et ne règnent souverainement... J'ai vu des hommes, qui passent pour croyants, se livrer à tous les désordres de la nature corrompue; j'ai entendu des pasteurs se plaindre de l'empire que la loi conservait sur leur conscience : Nos mœurs dépravées, disent-ils, nous suggèrent

Digitized by Google

sans cesse de faire quelque chose pour notre salut. Au lieu de flétrir et de combattre le vice, les ministres de l'Evangile en font l'apologie du haut de la chaire, et l'insinuent goutte à goutte dans les cœurs. » Le même Fletcher cite un docteur Hill qui prétendait que l'adultère et l'infanticide, loin d'affaiblir la grâce, l'augmentent devant Dieu; que, vautrée dans la fange du vice, l'âme est encore toute belle et la bien-aimée du Seigneur, et, par un monstrueux abus des paroles, *ubi abundavit peccatum ibi superabundavit gratia* (*Rom.* v, 20), il disait qu'il fallait faire abonder le péché pour que la grâce abondât davantage.

Wesley fut pénétré de douleur à la vue des terribles conséquences de son œuvre; de ces maux qu'il avait voulu détruire et qui semblaient plus grands que jamais. En 1770, il fit un suprême effort pour arrêter la décadence du méthodisme. Il réunit comme une assemblée générale, un synode de sa secte, et là il s'efforça de réprimer les abus, en expliquant surtout sa doctrine sur les bonnes œuvres. Là il déclare formellement que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut : elles ne sont pourtant pas la cause efficace de la justification, mais la condition indispensable pour l'obtenir. Cependant ces efforts furent vains, et, comme toutes les œuvres humaines, le méthodisme se montre impuissant à fermer les plaies de l'humanité. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas rendu des services. En Amérique principalement, il a un peu spiritualisé la population nègre qui ne vivait auparavant que comme un troupeau de brutes, occupées seulement des besoins matériels. De même dans quelques parties de l'Angleterre, les méthodistes ont quelque peu moralisé les ouvriers des mines, mais on peut dire en général que les résultats ont été bien au-dessous de l'espérance.

John Wesley mourut en 1791. Il ne laissa pas à ses disciples de symbole de foi : c'est pourquoi les nombreuses sectes qui se disputent aujourd'hui l'honneur de conserver sa doctrine, lui prêtent toutes les extravagances de leur cerveau malade.

Quant à la morale, les méthodistes *primitifs* affectent une grande rigidité de mœurs. Toute joie, toute expression du cœur est bannie, proscrite par eux. Le bal, le jeu, les spectacles, la parure, les liqueurs et même le tabac sont interdits. Leur doctrine ébranle les esprits à ce point que souvent elle en fait tomber dans la démence.

La discipline est variée pour l'Angleterre et l'Amérique du Nord. En général ils se réunissent matin et soir dans leurs tabernacles, partagés en communautés divisées en classes de 10 à 20 membres réparties elles-mêmes en groupes avec un directeur particulier. Sous le rapport de la perfection religieuse, ils sont divisés en persévérants et en déchus. Les premiers obtiennent ce titre par la persévérance dans la piété et les bonnes œuvres, et, à la fin de chaque trimestre, ils doivent faire renouveler leur certificat par les supérieurs. Les déchus sont ceux qui, après la résurrection, seront condamnés à travailler, à périr et à mourir de nouveau. Toute l'association est sous l'autorité d'évêques ou surveillants qui donnent les pouvoirs aux pasteurs. L'administration de chaque communauté est confiée aux pasteurs conjointement avec sept elders ou anciens, choisis parmi les chefs de groupes. Souvent même il n'y a en tête des congrégations que des prédicateurs laïques qui se succèdent les uns aux autres dans la chaire. Jusqu'à la mort de Wesley chaque congrégation élisait ses pasteurs, mais, depuis cette époque, un certain nombre de méthodistes ont adopté le mode d'élection, et faisant scission avec le reste de leurs frères, ils ont formé une nouvelle secte sous le nom de nouveaux méthodistes.

Une particularité des méthodistes d'Amérique concerne la préparation des ministres. Le premier venu qui se sent de la disposition à prêcher s'adresse à son elder, qui le nomme prédicateur ambulant : c'est le noviciat, le temps de l'épreuve. Ce temps est de deux ans. Si le succès a accompagné ses courses apostoliques, il est promu aux fonctions de diacre, et après l'interstice de deux autres années, il devient elder. Les évêques ou surveillants sont réélus tous les quatre ans par une assemblée générale de ministres. Ils sont au nombre de six. Ils ont la charge de déterminer à chaque prédicateur le champ où doit combattre son zèle, de les surveiller dans leur conduite, de régler leurs honoraires. Pour tout le reste, ils ressemblent aux méthodistes d'Angleterre.

Quant à l'état actuel de la secte, on comptait en 1840 630,000 méthodistes en Angleterre et 3,000,000 en Amérique. Les uns et les autres sont encore les sectaires dans lesquels on trouve le plus de vie active et de prosélytisme. Ils sont à peu près les seuls à faire concurrence à l'Eglise catholique pour les missions, chez les peuples infidèles. Ils ont des missions en Turquie d'Asie, dans l'Inde, la Chine, la plupart des archipels de l'Océanie et même sur diverses côtes de l'Afrique. Les méthodistes anglais seuls envoient 300 missionnaires; ceux d'Amérique en soutiennent bien davantage. Les ressources des sociétés qui soutiennent ces missionnaires sont immenses et cependant leurs fruits sont presque nuls, et, principalement dans quelques îles de l'Océanie, ils semblent n'avoir conduit les naturels qu'à de plus grands désordres et de plus grands excès qu'avant leur conversion à ce prétendu christianisme primitif.

Les méthodistes se divisent actuellement en neuf principales sectes, qui sont ainsi nommées : méthodistes de l'association Wesleyenne,—méthodistes calvinistes, — méthodistes chrétiens de la Bible,—méthodistes de la connexion de la comtesse Huntingdon, — méthodistes de la connexion nouvelle,— méthodistes de la connexion primitive, — méthodistes gallois-wesleyens, — méthodistes

Digitized by Google

réformateurs, — méthodistes wesleyens; — *et alibi aliorum plurimorum.*

METHODISTES GALLOIS-WESLEYENS.— Secte méthodiste dissidente; composée presque entièrement d'habitants de la principauté de Galles. — *Voy.* l'art. MÉTHODISTES.

METHODISTES-WESLEYENS. — Méthodistes qui prétendent s'attacher plus fidèlement aux doctrines du fondateur de la secte John Wesley. Ils croient en particulier que les bonnes œuvres sont nécessaires au salut, et ne cessent dans leurs exhortations d'engager le peuple à la pratique des vertus chrétiennes. Ils sont très-répandus en Angleterre, tandis que les whitefieldiens sont en majorité en Amérique.

Du reste comme Wesley n'a pas laissé de symbole écrit, ses disciples lui font dire tout ce qu'ils veulent en extrayant et peut-être en altérant des idées émises dans ses ouvrages.

MIDDELBOURG (EGLISE DE). *Voy.* BROWNISTES.

MILLENAIRES. — On avait déjà vu dans les premiers siècles de l'Eglise des sectaires de ce nom. Ils se fondaient sur les mille ans dont il est parlé dans l'*Apocalypse* et prétendaient que Jésus-Christ et les saints viendront régner sur la terre pendant ces mille années. — Au XVIe siècle une secte d'anabaptistes adopta cette ancienne erreur.

MILLENAIRES d'ANGLETERRE. — Secte de puritains qui joignait aux erreurs de ces derniers que le règne du Christ, qu'ils appelaient cinquième monarchie, allait se faire sur la terre et que ses élus y régneraient mille ans avec lui, au milieu de toute espèce de jouissances.

MINISTERE. *Voy.* PLYMOUTHISME.

MISSIONS (DES) PROTESTANTES ET DES MISSIONS CATHOLIQUES. — Le propre de la vérité est de chercher à se répandre : semblable au soleil, dont parle le Psalmiste, et dont nul ne peut éviter la chaleur, la vérité fait luire sur tout ce qui vit sa féconde lumière. Quelque épais que soit le nuage, ses rayons finissent par le percer : il arrive un moment où, victorieuse de tous les obstacles, elle apparaît dans toute sa splendeur à quiconque ne ferme pas volontairement les yeux. Dépositaire de la vérité, le christianisme a donc été, dès son origine, une religion essentiellement apostolique ; et l'histoire nous montre qu'en effet il n'a cessé, depuis la dispersion des premiers disciples du Sauveur, d'obéir à ce besoin de sa nature. Le récit de ses vicissitudes dans le monde à travers les temps n'est que le tableau des contrées qu'il a successivement conquises, perdues et reconquises, ou qu'il s'apprête à reconquérir. Il a mis le pied partout, planté partout sa bannière : et nulle part, il n'a cédé le terrain dont il avait une fois pris possession. On a beau le proscrire : les échafauds, les prisons, l'exil ne peuvent rien contre lui. De la carte de ses possessions, le Pontife suprême n'efface jamais les pays où l'on persécute les siens; et s'il arrive qu'un jour les martyrs fassent défaut aux bourreaux, il se hâte d'envoyer de nouveaux apôtres susciter d'autres martyrs.

A l'exemple de la vérité, l'erreur veut avoir ses missionnaires. Mais féconde tant qu'il s'agit d'arracher des sujets au parti de la vérité, elle devient stérile quand il faut conquérir à sa cause des âmes encore assises à l'ombre de la mort. En un mot, elle peut tuer, mais non vivifier : puissante à l'instar de l'exécuteur des hautes œuvres, elle ne peut aller plus loin que le potier quand il faut créer : entre ses mains, les âmes sont des statues d'argile auxquelles manquera toujours le souffle de la vie. C'est ce qui explique ce phénomène étrange que le protestantisme, aidé de toutes les ressources humaines, n'a jamais pu faire un Chrétien; tandis que le catholicisme, dénué de ces mêmes ressources, marche chaque jour de conquête en conquête.

Pour prêcher il faut des apôtres : or qu'est-ce qu'un apôtre? Ne trouvant aucune définition dans le protestantisme, j'apporte ici la notion qu'en donne l'Eglise. L'apôtre est un prêtre. Un jour, un pontife, au nom de Jésus-Christ, a demandé à un jeune homme le sacrifice des penchants les plus vifs de la nature. En échange de sa promesse de rester toujours chaste, il a donné une consécration en vertu de laquelle lui ont été appliquées les paroles divines : *Allez et enseignez toutes les nations.* (*Matth.* XXVIII, 19.) Dès lors il est devenu apôtre, le monde a été ouvert à son zèle, et selon que la voix du Pasteur des pasteurs, soit directement, soit par ses frères dans l'épiscopat, lui a confié telle ou telle portion du champ divin à cultiver, le nouveau prêtre s'en va vers le pôle ou vers la zone torride, parlant, avec autorité, de Jésus et de sa doctrine.

Or je le demande, où le protestantisme trouvera-t-il en son sein un apôtre? Il donne le nom de prêtre à quelque bachelier en théologie, marié et père de famille, sans s'apercevoir de l'étrange abus de mots qui fait de l'homme voué au Saint des saints et à ses mystères sacrés (*sacerdos, id est sacris datus aut devotus*), l'homme d'une femme et d'une famille! Si les anciens augures ne pouvaient se regarder sans rire, de quel air doivent se considérer entre eux ces parodistes sacriléges du sacerdoce? Pour être, comme l'Apôtre, *tout aux autres, omnia omnibus* (*I Cor.* IX, 22) il faut n'être qu'à Dieu : Quiconque touche à une femme et veut être prêtre s'abuse. « Le grand esprit n'a pas de femme, » disent les Hurons, « ses ministres doivent faire comme lui. » Ainsi commentent, sans la connaître, la sublime parole : *Sacerdos alter Christus*, ces pauvres sauvages dont l'humble raison a si bien compris le caractère du prêtre. Que l'on n'oublie pas la maxime : *On ne peut servir deux maîtres.* (*Matth.* VI, 24.) Occupé de gagner du pain à sa femme et à ses enfants, le ministre protestant ne peut s'occuper de gagner des âmes à Dieu. Nul n'a le droit de lui reprocher sa stérilité spirituelle : il est époux et père, il ne peut être apôtre. Et

Digitized by Google

quand bien même, transportant vers les contrées lointaines sa famille et son ménage, il consentirait à prêcher dans cet étrange attirail la doctrine qui l'autorise à vivre ainsi, de qui recevrait-il part de la mission divine : *Allez et enseignez toutes les nations?* Car apôtre signifie *envoyé*, et pas plus d'envoyé sans mission que de mission sans autorité. Or, où est l'autorité dans le protestantisme?

Il y a trois cents ans le monde chrétien, tranquille sur la parole de Jésus à Pierre : *Sur toi je bâtirai mon Eglise* (*Matth.* xvi, 18); *pais mes brebis et mes agneaux* (*Joan.* xxi, 15-17), suivait la route où le guidait le successeur du chef des apôtres, sans se douter même qu'il en pût suivre une autre. Le sceptre du Pontife-roi était partout vénéré; quand sa parole s'élevait, le monde inclinait la tête et obéissait, parce qu'il savait que dans le Pontife revivait sur la terre Dieu, la suprême, ou pour mieux dire, la seule autorité.

Mais un jour, un révolté crie que le Pape n'a qu'une autorité usurpée et qu'il faut secouer son joug. Il entraîne après lui bon nombre d'adeptes auxquels il donne leur propre raison pour règle de foi, détruisant ainsi d'un seul coup l'Eglise. Dès qu'il n'y avait plus de société, il n'était plus nécessaire d'avoir un chef: car autorité et société sont deux mots absolument corrélatifs. Mais les protestants ne furent point conséquents avec eux-mêmes : ils voulurent, envers et contre tous, former une société, qui ne tarda pas à se morceler en un grand nombre de sociétés moins importantes mais toutes également privées d'autorité. Voyant fluctuer à tout vent de doctrine ces aggrégations incertaines, les rois, dont après tout c'était l'intérêt, j'allais dire le devoir, s'imposèrent, de gré ou de force, à ces fiers émancipés du joug papal : et pour déguiser cet escamotage, qu'on me pardonne l'expression, ils laissèrent subsister au-dessous d'eux, soit un consistoire, soit un primat, qui semblât diriger la prétendue Eglise, mais auquel en réalité, la jussion d'un aide de camp royal devait tenir lieu de l'inspiration céleste revendiquée par les pontifes romains. Et c'était juste, puisque consistoires et prélats n'avaient de vie (notez bien que je ne dis pas d'*autorité*), si ce n'est par le bon plaisir du maître.

Mais dès lors d'où partira l'ordre qui doit envoyer par delà les monts et les mers le missionnaire protestant? Evidemment il devra venir du chef invisible de l'Eglise, de celui qui a dit aux apôtres: *Allez et enseignez.* (*Matth.* xxviii, 19.) Mais cette révélation de la mission divine ne pourra se faire à chaque individu que par l'organe du vicaire de Jésus-Christ, et où donc est, dans le protestantisme, le vicaire ou l'institution qui le supplée? Poser cette question, c'est la résoudre. Ceux qui ont fait la Réforme n'ont point été envoyés, donc ils ne peuvent envoyer : cette vérité est incontestable.

Les ministres protestants le voient bien eux-mêmes, et cette persuasion leur donne un air de gaucherie bien propre à réjouir les railleurs de tous les partis. « Tous ces prétendus ouvriers évangéliques, » dit de Maistre (*Du Pape*, liv. iii, chap. 1er) « séparés du Chef de l'Eglise, ressemblent à ces animaux que l'art instruit à marcher sur deux pieds et à contrefaire quelques attitudes humaines. Jusqu'à un certain point ils peuvent réussir; on les admire même à cause de la difficulté vaincue; cependant on s'aperçoit que tout est forcé, et qu'ils ne demandent qu'à retomber sur leurs quatre pieds. »

De même quand un missionnaire protestant s'embarque avec sa famille pour une contrée lointaine qu'il va, dit-il, évangéliser, on se sent quelque peu ému, et peu s'en faut qu'en présence de ce dévouement, l'émotion ne devienne de l'admiration. Mais quand l'on vient à savoir que cet homme si admiré ne va que dans les colonies de son gouvernement et à l'abri de son canon, planter non pas la tente du voyageur apostolique, mais bien le jardin qui doit entourer sa demeure; quand on vient à découvrir que ses travaux se bornent à la distribution de la Bible et des petits traités (distribution qui n'est pas toujours gratuite); quand à la vie de fatigues et de souffrances du vrai missionnaire on oppose le tableau de la vie commode et lucrative de ce prêcheur sycophante; quand surtout une main maligne déchire le voile qui couvre les pratiques secrètes, les petits commerces, et parfois les clandestines débauches, le rire monte involontairement aux lèvres et les épaules se lèvent de pitié.

Les nations barbares elles-mêmes ne s'y trompent pas : elles savent distinguer le prêtre catholique héritier des apôtres, de ces hérauts abusés ou déloyaux du mensonge qu'ils ne savent même pas présenter à deux sous la même figure. Ainsi, tout récemment encore, en Palestine, les musulmans qui maltraitent mais admirent les humbles prêtres gardiens des lieux saints, se pressaient avec des huées autour de la voiture où s'étalait fastueux, comme un héros de carnaval, je ne sais plus quel évêque protestant avec son évêchesse et ses petits évêchons, pour parler le langage des Turcs eux-mêmes (102). — Mais à côté du rire se trouvent ici les larmes, quand on songe aux nations qui restent par là couchées à l'ombre de la mort, et aux menaces que Dieu proféra jadis par la bouche d'Ezéchiel contre les faux prophètes : *Væ prophetis insipientibus, qui sequuntur spiritum suum..... Vident vana et divinant mendacium, dicentes : Ait Dominus, cum Dominus non miserit eos!* (*Ezech.* xiii, 3, 6.)

(102) « O una vescova! piccoli vescovum! » (*Considérations sur les rapports actuels de la science et de la religion révélée*, 1846.)

Digitized by Google

Mais c'est assez discuter le droit : venons aux faits, ils parleront plus haut que la plus éloquente théorie. *A fructibus eorum cognoscetis eos* (*Matth.* VII, 16) c'est toujours la règle la plus sûre et la démonstration la plus concluante.

Nous ne prétendons point recommencer ici l'histoire, tant de fois et si bien faite, des missions catholiques. Un coup d'œil seulement sur la situation actuelle de l'œuvre de la propagande.

L'Europe (et qu'on ne s'étonne pas de nous voir commencer par elle, car elle est le plus aride terrain confié aux laboureurs évangéliques), l'Europe, sous des apparences moins frappantes, n'offre pas de moins grands résultats que l'Amérique ou l'Asie. Pour marcher plus lentement en présence de la barbarie civilisée des pays protestants, qu'en présence de la barbarie inculte des Iroquois ou des Polynésiens, l'œuvre catholique n'en va pas moins de succès en succès. Il suffit de lire les publications périodiques où se consignent les conversions éclatantes dont l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse sont le théâtre. La force vitale de la propagande catholique se montre bien mieux dans cette lutte avec l'hérésie et l'indifférentisme que dans la conquête des nations barbares à la foi. Déjà les Catholiques n'en sont plus à se compter au sein des cités protestantes, comme se comptent les proscrits dispersés parmi les nations étrangères. Ils lèvent le front, se réunissent, et si les mesures vexatoires dont on les a jadis accablés n'ont pas partout cessé, du moins leur effet s'affaiblit en présence d'un revirement dans l'opinion publique. S'ils n'ont pas encore le droit de s'asseoir aux premières places, ils ne sont plus du moins des parias : l'air libre et la lumière leur appartiennent comme à leurs anciens persécuteurs. La Suède et le Danemark semblent faire exception : le mouvement y est moins sensible et la persécution continue de peser sur les quelques âmes attirées par l'appel de Dieu vers la vraie foi. Mais cette persécution même est une preuve que le feu sacré n'est pas éteint, et quand le souffle de Dieu voudra ranimer ces étincelles cachées sous la cendre, un incendie immense embrasera ces nobles peuples auxquels il a fallu ravir par la violence la foi de leurs pères.

L'action du catholicisme est donc partout évidente en Europe. Elle l'est bien davantage par delà les mers.

Prenez un numéro quelconque des *Annales de la Propagation de la Foi*, et voyez-y les noms des contrées évangélisées depuis le pôle nord jusqu'à la terre de feu. Il n'est pas un point du globe où vous ne retrouviez le missionnaire catholique ; sous la hutte de l'Esquimau et sous la cabane de branchage du Huron, aussi bien que dans la case de l'Indien ou de l'habitant de la Mélanésie ; dans les déserts peuplés d'hommes de l'Amérique anglaise et des Etats-Unis, nations vieilles sans avoir été jeunes, aussi bien que dans ceux de la Chine et de l'Indoustan décrépits à force de vétusté ; aux portes du Japon et du Thibet prêtes à s'ouvrir devant les opiniâtres efforts des missionnaires, qui y veulent reconquérir à la foi le terrain jadis possédé par elle, aussi bien qu'à Gambier où se renouvellent les prodiges du Paraguay ; dans les sables de l'Abyssinie, comme sur les côtes désolées des Patagons ; au milieu des Cafres, et des Yolofs africains aussi bien qu'au milieu des Australiens, bêtes féroces à figure humaine, qui ne semblent exister que pour montrer la puissance de l'Evangile. Versant leur sang, ou s'épuisant en fatigues, traités en amis ou s'efforçant à force d'abnégation d'arriver jusqu'à ces cœurs sauvages, mais nulle part dans l'abondance et le repos, on retrouve partout les envoyés catholiques semant ou moissonnant. Maladies, solitude, ennuis, dégoûts, privations, mépris, railleries, persécutions, rien ne les arrête : chassés aujourd'hui, ils reviendront demain ; négligés, ils attendront ; mis à mort ils feront de leur martyre le gage le plus certain de la conversion des bourreaux. Admirable spectacle et que ne saurait effacer celui pourtant si beau des résultats obtenus ! Car si l'Eglise peut être fière des travaux de ses fils, elle peut aussi s'enorgueillir de leurs succès. Nulle part son drapeau n'est solitaire : partout son nom fait battre les cœurs. Le Christ, son époux règne, vainc et commande partout : et partout le présent garantit l'avenir, hier assure demain : *Christus heri, hodie et in sæcula.* (*Hebr.* XIII, 8.)

Que ce pâle résumé donne une idée juste de ce qu'entreprennent et obtiennent les missionnaires catholiques, c'est impossible. Mais il suffit pour établir les bases d'un parallèle avec les missions protestantes, sur lesquelles nous allons entrer dans de plus longs développements, parce qu'elles sont moins connues.

Tout au nord de l'Europe se trouve un pauvre peuple, dont le nom est presque ridicule parmi nous : les Lapons étaient encore au XIIIe siècle ensevelis dans les ténèbres de l'idolâtrie. Alors les rois catholiques de Suède songèrent à les faire entrer dans le giron de l'Eglise, et les missions commencèrent parmi eux. Quand la Suède abandonna elle-même le sein de cette Eglise, à laquelle elle avait voulu conquérir la Laponie, elle s'empressa de faire jouir ce pauvre pays de la nouvelle lumière apportée par Olaüs Petri. Gustave Wasa, le premier roi apostat de Suède, Charles IX, qui consomma le schisme, et Gustave Adolphe, qui tenta de soumettre l'Europe catholique à son sceptre, furent les grands promoteurs de ce nouveau genre de missions. La foi, paraît-il, ne fit pas de bien rapides progrès dans ces contrées, si l'on en juge du moins par la visite que le roi de Danemark et de Norwége, Christiern IV, fit, en 1602, au cap Nord. Trouvant encore les Lapons idolâtres « l'impérieux voyageur, » dit un recueil périodique moderne, « déclara par un édit que quiconque d'entre eux,

Digitized by Google

étant convaincu de sorcellerie, ne voudrait pas renoncer à ses folles pratiques, serait condamné à mort. » Le moyen était expéditif et il est incontestable que, si les moyens proposés par le royal convertisseur eussent été employés, le sol de la Laponie eut été promptement purgé des païens qui l'exploitaient. Heureusement pour eux un évêque norwégien jugea plus à propos de prêcher que d'égorger les récalcitrants. En 1707, Frédéric IV compléta l'œuvre du prélat, dont l'avenir fut assuré par la fondation, en 1715, d'un séminaire de prédicants à Drontheim.

« Maintenant l'œuvre de conversion est accomplie, » dit l'auteur anonyme de l'article que nous citons : la Laponie tant suédoise que norwégienne est pourvue de ministres et de catéchistes, moins peut-être qu'il serait nécessaire, mais assez, paraît-il, pour entretenir dans le cœur de ces pauvres gens quelques notions de la foi chrétienne. L'écrivain vante beaucoup le zèle de ces missionnaires et le respect qui les entoure. Je me plais à croire au charmant tableau qu'il trace de ces pauvres chrétientés : mais quand je jette les yeux sur le dessin joint à l'article que j'analyse, je ne puis partager toutes les illusions de l'habile narrateur. Ce dessin reproduit un tableau envoyé de Suède, à l'exposition universelle de 1855; qu'on me permette de le mettre sous les yeux du lecteur.

Dans une chaire rustique, qui fait pendant au tableau pour les opérations de calcul, et à la table de communion probablement (car ce meuble supporte un vase qui peut être un ciboire ?), un homme de bonne figure et revêtu d'un costume presque ecclésiastique commente la Bible. Autour de lui se comptent bien dix-huit auditeurs, en y comprenant, deux marmots à la mamelle : du reste le local ne semble guère pouvoir contenir un plus nombreux auditoire. Les hommes couverts, et le fusil de chasse en bandoulière, se tiennent assis ou debout dans un coin, à la droite de l'orateur, des enfants et des femmes écoutent, ceux-ci en tournant le dos, celles-là en allaitant ou berçant leurs poupons dans des bercelonnettes accrochées à un appareil que je ne puis décrire. Somme toute deux assitants (deux enfants) semblent venus là pour écouter l'orateur: encore l'un d'eux, une petite fille qui tient son jeune frère par la main semble ne faire là qu'une station de courte durée, comme en font devant les orgues de barbarie, ou les marchands de savon à détacher les enfants de notre pays. Que je plains ce pauvre homme qui là haut semble parler fort éloquemment: mais surtout que je plains (et ici je parle bien sérieusement) cette pauvre petite Eglise qui n'a recu, à la place de la vraie foi, qu'une doctrine bâtarde, sans chaleur et sans vie. Infortuné royaume, qui compta jadis au nombre de ses rois, des saints et des apôtres, et qui s'est vu arracher par la force du glaive la croyance de ses pères! que pouvait donner de plus aux Lapons cette nation généreuse indignement foulée aux pieds par le grand Wasa et les siens, parce qu'elle voulait rester fidèle à Dieu et à son vicaire? Ah! que vienne pour elle le jour où la lumière percera les ténèbres amoncelées sur sa tête par l'esprit pervers, et puisse entendre notre prière, afin de l'exaucer. Celui qui envoyait devant lui Jean-Baptiste avec ces paroles: *Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes... in viam pacis.* (*Luc.* 1, 79.)

Après la Suède, l'Angleterre s'offre naturellement à notre étude. C'est surtout en elle que se personnifie cette propagande protestante que l'on décore du nom de missions. Et c'est pourquoi nous allons entrer dans quelques détails.

Quelques années avant que Frédéric IV régularisât l'œuvre de l'évêque de Drontheim pour les missions de Laponie, l'Angleterre songeait aussi à créer des missions. En 1701 fut fondée une société pour la diffusion de la science chrétienne: une charte royale légalisa l'existence de la société, qui ne tarda pas à voir s'élever auprès d'elle la société pour la propagation de l'Evangile dans les pays étrangers. D'autres associations du même genre se formèrent avec des ressources très-considérables, à des époques différentes. Mais de toutes, celle qui a obtenu le plus de sympathies dans le sein du protestantisme et qui a réuni en ses mains le plus de moyens d'action, c'est la société biblique, qui sert comme de base à toutes les autres institutions mentionnées et leur fournit les Bibles à l'aide desquelles se fait l'évangélisation. Sans nous arrêter au calcul des sommes fabuleuses dont elle dispose, non plus qu'à celui plus fabuleux encore des Bibles qu'elle expédie annuellement dans toutes les parties du monde, nous allons suivre ses agents dans leurs fonctions évangéliques d'abord en Europe, puis par delà les mers.

Convertir l'Europe à ses doctrines, tel a toujours été le rêve de l'Angleterre protestante, et tout récemment encore l'illustre évêque d'Annecy dénonçait les manœuvres à l'aide desquelles les agents de la Grande-Bretagne essayent de séduire les fidèles de son diocèse. « Deux moyens sont pratiqués par ces prédicants déguisés sous tous les costumes, là où ils ne peuvent paraître sous le leur propre. Le premier, que j'ai vu moi-même pratiquer par des missionnaires en jupons, consiste à semer sur les routes, les places ou les quais les livres qu'ils ne peuvent offrir directement : le passant relève, examine et lit l'opuscule. Les titres sont alléchants, le format des plus commodes, l'étendue des plus restreintes: nul prétexte ne se présente pour détourner de cette triste lecture. Des millions de Bibles et de petits traités sont ainsi vendus à bas prix, distribués gratis ou semés par vaux et chemins. Je n'ai pas encore entendu dire que tout dangereux qu'il fût pour la foi et la morale

Digitized by Google

catholiques, cet étrange moyen eût fait beaucoup de protestants.»

« Mais il y a des procédés plus actifs, dont la multiplicité constitue l'unité du second mode de prédication. C'est de préférence dans les campagnes qu'ils se pratiquent. Le prédicant s'introduit dans les familles sous un prétexte quelconque, soit en passant, soit pour faire séjour: il affecte des dehors réguliers, même sévères; il parle de Dieu aussi bien que le curé de céans, chante de très-beaux cantiques, et parle admirablement de charité. Quelquefois (et grâce à Dieu, dans nos contrées, ces résultats sont rarement obtenus), il se constitue un cercle, auquel il ne tarde pas à parler plus clairement. Et je sais telle paroisse où, si le ministre n'a pas fait de protestants, le curé a pu constater que les gens n'allaient plus aux Offices, mais en passaient le temps, les uns à boire et à jouer, les autres à danser: ce qui ne tardait pas à amener de tels résultats que la police avait souvent besoin d'intervenir, et que les tribunaux s'enquéraient parfois des misères nées des prédications protestantes. »

Voici une autre variété signalée par Monseigneur: « Il y a dans un village... une pauvre famille qui a des dettes et dont on est sur le point de vendre la chaumière qui lui reste pour l'abriter; aussitôt se présente un de ces brocanteurs d'âmes qui sont à l'affût du malheur, afin d'en profiter pour leur commerce. Avec cet air de bonhomie que savent si bien prendre les escrocs, il dit au chef de la famille: « Pauvre homme! vous êtes bien mal logé dans cette cabane si mal fermée; vous devez avoir bien froid! comment le curé de l'endroit ne vous donne-t-il pas de quoi réparer votre maison et vous bien habiller !... Tenez! moi, je suis ministre protestant; quand il y a des pauvres dans ma paroisse, je les assiste. Venez demain chez moi, je vous remettrai une couverture pour mettre sur votre lit et quelques vêtements pour vos enfants.» Il s'en va et laisse ces pauvres gens tout ébahis d'une si belle charité.

« La couverture arrive, et le ministre protestant ne tarde pas à la suivre. Cette fois il parle de refaire la maison et assure que la somme nécessaire pour cela se trouverait, si seulement cette pauvre famille était protestante au lieu d'être catholique. A ces mots, la femme se révolte, et le prédicateur s'en va sans laisser dans la chaumière autre chose qu'un mauvais livre. »

Après nous avoir montré ces prédicants, « qui subodorent le malheur », à la piste de toute souffrance, pour en faire un moyen de perversion, Mgr Rendu continue : « Les acheteurs de consciences s'adressent de préférence et avec assez de succès aux ivrognes, qui ont toujours besoin d'argent; aux banqueroutiers, qui ne demandent pas mieux que de trouver une planche dans leur naufrage; aux femme perdues, qui n'ont à vendre qu'une âme déjà bien gâtée; et surtout aux simples et aux ignorants. On en trouve partout. Dans les hôtels, dans les cabarets, sur les bateaux à vapeur, dans les voitures publiques, le long des grands chemins, on rencontre des prédicants, des catéchistes, des colporteurs, qui semblent disposés à convertir tout le monde au culte de la Bible. »

« Ils se glissent dans un magasin, dans un café, dans une fabrique, dans une auberge, et n'en sortent pas sans y avoir vendu ou donné une Bible, accompagnée, pour l'ordinaire, d'une petite brochure toute gonflée d'infamies contre les Catholiques, leurs prêtres et leurs croyances. Si l'on repousse le présent, ils le font rentrer dans la maison en le donnant au premier domestique ou au premier enfant qu'ils rencontrent. » (*Des efforts du protestantisme en Europe.*)

Il y a des moyens plus grandioses que ces pratiques individuelles : le journalisme et l'éducation. Par le journalisme, on infecte les esprits et les cœurs des personnes âgées; par l'éducation, on corrompt les enfants. Sans parler de l'Angleterre et de de l'Irlande, où les pauvres familles catholiques ne peuvent échapper à la mort par la faim, qu'en envoyant leurs enfants à ces écoles infâmes, nous pouvons citer dans notre France des pratiques identiques. C'est à la condition de confier l'espoir de leur famille à ces tristes docteurs, que les pauvres ouvriers obtiennent les secours que l'orgueilleuse philanthropie du protestantisme reproche à la pauvreté du clergé catholique de ne pas leur fournir. Et, avec un instinct infernal, ils établissent leur demeure au milieu des grands centres où l'agglomération, en entravant la charité, multiplie les misères. Et, si parfois on saisit leur main dans une manœuvre perfide, ils s'esquivent ou triomphent à force d'effronterie. Sûrs de trouver dans l'indifférentisme qui nous ronge un auxiliaire tacite, ils sont encore assurés d'en trouver un avoué et plus efficace dans ceux qui les ont envoyés. Je ne veux pas ici rappeler ce que tout le monde sait, mais il importe de le dire très-haut pour qu'on s'en méfie et qu'on juge mieux ce que peut la divinité de l'Eglise contre ces prôneurs du mensonge : Ils sont puissants, il sont riches, ils sont audacieux.

Toutefois, en voyant combien peu de prosélytes ils ont ralliés avec d'aussi puissants moyens, on est tenté de se rassurer. Ils ont fait des indifférents; de leurs efforts, « il est résulté beaucoup de souffrances, beaucoup d'inquiétudes morales, beaucoup d'hypocrisie, beaucoup de démoralisation morale; mais pas un protestant n'en est sorti. » (*Des efforts du protestantisme en Europe*, Préface.)

Sans doute, le génie du mal ne rend pas les armes en présence de ces déceptions. Au contraire, il multiplie ses efforts, et ses ressources semblent aller croissant. Mais attendons : l'insuccès d'hier peut faire augurer sans témérité celui de demain, et la pierre qui porte l'Eglise a vu dans le cours des siècles de plus rudes assauts. Quand

Digitized by Google

bien même il arriverait un jour, où le monde aurait à s'étonner de se trouver protestant, comme jadis il s'étonna un instant de se trouver arien, il ne faudrait pas encore perdre courage. Mais ce jour-là nous semble loin encore, si tant est qu'il doive jamais arriver, et, vive Dieu! comme criaient nos ancêtres, aux champs de Tibériade et d'Ascalon, il y aura plus d'un combat livré avant que le protestantisme puisse se flatter d'avoir ainsi humilié l'Eglise!

Après avoir jeté ce coup d'œil rapide sur l'Europe, passons aux contrées étrangères : mais avant, une observation est nécessaire. Nous n'ignorons pas que l'Angleterre n'est point la seule contrée protestante où fermente le zèle du prosélytisme, et cependant nous lui avons attribué sans restriction tout ce qui se fait parmi nous contre le catholicisme. La raison en est simple : « La société biblique anglaise et étrangère de Londres, » dit Alzog, « est le centre auquel se rattachent les ramifications étendues dans les pays protestants. » (*Hist. univ. de l'Eglise*, t. III, p. 592.) Et ce qui était vrai en 1847 l'est encore en 1857, comme le dit Mgr Rendu, en parlant des prédicants anti-catholiques : « Cette grande armée, dont chaque soldat est largement rétribué par la société biblique, a reçu son organisation, ses instructions et ses mots d'ordre en Angleterre. » (*Op. cit.*)

C'est pourquoi, sans nous arrêter plus longtemps à considérer ce qu'ont fait, ou plutôt ce qu'ont pu faire les missions secondaires du protestantisme en Europe, nous passons à l'étude des travaux entrepris par la Réforme dans les contrées païennes.

Mais ici nous ne saurions nous refuser à signaler en passant les efforts, sinon fructueux, au moins généreux des sectes étrangères à l'anglicanisme et consorts. Les Hernhutters et les Méthodistes ont autrefois essayé, à l'écart de l'Eglise officielle, la conversion des Indiens de l'Amérique septentrionale. Le Danemark a fait évangéliser le Groënland et ses possessions de l'Inde. La Suède a de même envoyé dans ses possessions groënlandaises des missionnaires, dont le zèle pieux n'a pas été absolument stérile. Enfin, en 1728, le professeur Callemberg fonda un institut à Halle pour la conversion des Juifs et des musulmans. Il nous serait doux d'avoir à enregistrer à côté de cette nomenclature, un nombre de succès égal, proportion gardée, à ceux des missionnaires catholiques; car nous y verrions la main de Celui qui se sert de tout instrument pour labourer la terre qu'il se réserve d'ensemencer. Mais, à part quelques conquêtes dans les Indes occidentales et le Groënland, ces missions ont produit peu de fruits, et nul aujourd'hui ne soupçonnerait leur existence sans les recherches faites par des Catholiques au sein des pays protestants qui les ont produites.

Cherchant, avec plus de ressources et de gages apparents de succès, à imiter la vraie Eglise, la prétendue Eglise anglicane a envoyé ses ministres dans l'Amérique du Nord, à Taïti, dans les Indes, sur les côtes d'Afrique, et (faut-il le dire?) jusque dans cette ville d'Alger, la conquête de la nation catholique par excellence, la fille aînée de l'Eglise! Il est vrai que le prince, qui portait alors le sceptre des rois très-chrétiens, n'avait pas fait, lui, cette conquête, et que ses soldats ne représentaient pas, sur le sol africain, ses idées sur la grandeur de la France!.. Sous tout autre règne que le sien, une telle injure n'eût pas été infligée à l'empire où avaient régné Philippe-Auguste et saint Louis. Mais revenons.

Par cette extension presque universelle, l'anglicanisme espérait faire illusion : illusion rapide, si jamais elle exista! Il était facile d'établir une comparaison instructive entre les missionnaires catholiques, et les agents patentés de l'Angleterre, ne posant le pied que sur une terre conquise sinon amie, et ne s'éloignant guère au delà de la portée des canons. Si parfois leur propagande n'avait revêtu un caractère aussi abject que cruel, nous nous bornerions à rire de ces missionnaires de contrebande. mais ils ont parfois, comme aux îles Sandwich, fait proscrire le catholicisme dont le voisinage les gênait; et leur domination, à Taïti, par exemple, n'a pas toujours été exempte de barbarie à l'égard de leurs ouailles et de mépris pour les étrangers: sans parler de certaines misères morales qui ont appris au monde, mieux qu'un traité sur la matière, pourquoi l'Eglise exige de ses prêtres le vœu de chasteté, et pourquoi, sans ce vœu, la mission de l'apôtre n'est qu'un mot vide de sens.

Je ne veux pas parler ici des missions anglaises de l'Afrique, qui font fort peu de bruit dans le monde, non plus que de celles de l'Amérique septentrionale, dont chacun peut juger. Si les premières n'ont pas été fécondes, les secondes l'ont trop été. Le protestantisme a fait des siennes sur cette pauvre terre, donnée par Colomb à l'Eglise catholique cependant, autant qu'il l'a voulu, et certes, il ne s'en est pas fait faute. Aujourd'hui, au milieu de ces populations plus logiques que leurs maîtres, il a atteint sa dernière et en définitive seule expression, le nihilisme. Quant à la civilisation, aux bonnes mœurs, et aux garanties d'avenir qu'il a procurées à ces nations fortunées, je laisse au lecteur, s'il parcourt quelquefois un journal, le soin de prononcer.

S'il m'était permis de sortir des bornes prescrites à l'écrivain catholique par le respect qu'il se doit et qu'il doit aux autres, je pourrais présenter sur la situation morale de Taïti protestante des considérations qui ne feraient pas honneur au prosélytisme anglican. Je me bornerai à désirer pour l'avenir, à l'ombre de ce drapeau français qui devrait toujours être une croix, une régénération complète de ceux que l'erreur a touchés. Puissent ces pauvres âmes, qu'est allé frapper par delà les mers, le souffle desséchant de ces tristes doctrines, revenir aux douces

Digitized by Google

retraites de la vraie foi. Puissent-elles entendre la voix qui les appelle, colombes égarées, sous les palmiers, au bord de la fontaine d'eau vive coulant dans les jardins fermés où le divin Consolateur se tient. Nous formons le même vœu pour toutes ces pauvres contrées, l'Australie, entre autres, auxquelles l'Angleterre n'asu donner qu'une civilisation bâtarde digne au plus de ses commerçants et des détenus qu'elle y envoie mourir. Puisse le catholicisme poser le pied sur ces îles, où Jésus n'est connu que par les blasphèmes de ses ennemis, et le faire enfin connaître, lui, le Dieu des ignorants, des simples, des pauvres, à ces infortunés restés sauvages par la faute de leurs prétendus civilisateurs.

Mais c'est dans l'Inde qu'il faut voir l'Angleterre à l'œuvre. Là rien ne gêne son action; elle est maîtresse absolue, je veux dire, elle était hier maîtresse, car aujourd'hui ses léopards héraldiques moins heureux que les tigres de l'Hindoustan, ont peine à trouver un asile là où jadis ils rugissaient avec orgueil. (1858.)

Notre but n'est pas de faire ici l'histoire de la conquête des Indes, ni d'apprécier les moyens mis en œuvre pour établir en ce pays la domination britannique. Dieu là-haut a vu ce qui s'est passé : il a jugé les vainqueurs et les vaincus. Sans sonder les secrets adorables de sa Providence, ni anticiper sur la sentence qu'il portera, nous pouvons cependant prévoir que même dans le temps, il rendra à chacun selon ses œuvres. Le drame qui se déroule sous nos yeux à cette heure, est une grande leçon : il prouve que le droit du plus fort n'est pas toujours le meilleur, et que s'il peut un instant terrifier, il n'est pas pour cela plus durable. Mais en reconnaissant d'autres causes à l'insurrection de l'Inde, nous ne pouvons oublier que la principale, celle qui a conduit le bras de Dieu et qu'il nous importe d'étudier, c'est la négligence que les Anglais ont mise à civiliser par la foi leur conquête.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que cette négligence a frappé l'esprit des observateurs attentifs. Voici un passage emprunté par M. de Maistre au ministre Buchanan : « Vingt régiments anglais, » dit-il, « n'ont pas en Asie un seul aumônier. Les soldats vivent et meurent sans aucun acte de religion (p. 80). — Les gouverneurs de Bengale et de Madras n'accordent aucune protection aux Chrétiens du pays; ils accordent les emplois préférablement aux Hindous et aux mahométans. — Un prêtre catholique lui disait (à Buchanan) : Comment voulez-vous que votre nation s'occupe de la conversion au christianisme de ses sujets païens, tandis qu'elle refuse l'instruction chrétienne à ses propres sujets chrétiens. » — Jamais peut-être la religion du Christ ne s'est vue, à aucune époque du christianisme, humiliée au point où elle l'a été dans l'île de Ceylan, par la négligence officielle que nous avons fait éprouver à l'Eglise protestante. » (De Maistre, Du *Pape*.)

Que l'on juge par là du soin que prenait dès lors l'Angleterre de propager l'Evangile parmi ses sujets de l'Inde. Cependant un certain zèle parut animer, en 1815, l'Eglise anglicane, et un évêque fut établi à Calcutta : en 1833, deux suffragants lui furent donnés, l'un à Bombay et l'autre à Madras. Alzog, auquel nous empruntons ces dates, ajoute que l'Inde dut alors beaucoup au zèle du lord-évêque Héber, mort en 1826. (*Hist. univ. de l'Eglise*, t. III, p. 593.) Or voici, d'après ce même évêque, l'état de l'Inde à son époque. Dans un récit qu'il fait d'une course pastorale, il affirme avoir confirmé quatorze personnes appartenant à une communauté de cent Chrétiens perdus au milieu de cinq cent quatre-vingt-deux mille infidèles. Encore dit-il : « Les travaux des missionnaires protestants ont presque uniquement pour objet les femmes des soldats anglais, qui étaient déjà sorties de leur caste par leur mariage. » Et plus loin : « Je dois dire, quant aux personnes actuellement converties, que si l'on en excepte les femmes des soldats, je n'en ai rencontré qu'un très-petit nombre. » — Au Bengale, suivant le même Héber, il n'y avait pas plus de cinq cents protestants, dont les femmes des soldats anglais formaient encore le plus grand nombre. Il espérait que le midi de l'Inde serait moins rebelle que le nord aux efforts des ministres, et cependant au dire de Kohloff, en 1823, le nombre des convertis n'était, dans cent onze villages, que de treize cents. Encore le missionnaire catholique Desbois affirmait-il qu'il n'y avait pas de ces conversions sur lesquelles on pût compter, ce qu'avait déjà remarqué Buchanan : « Il ne fut pas surpris d'apprendre, » dit-il lui-même, « que chaque année un grand nombre de protestants retournaient à l'idolâtrie. »

Et comment en eût-il été autrement? Couvrant de sa protection, et entourant de ses hommages le culte impie des indigènes, l'Angleterre pouvait-elle espérer que ses sujets païens se convertiraient à la foi dont elle se souciait si peu? Il est pénible de faire des reproches à ceux qui souffrent : mais il faut le dire, l'Angleterre, non-seulement n'a rien fait pour la diffusion de l'Evangile, mais a tout fait au contraire pour le rendre, comme elle-même, méprisé et haï. Les derniers événements nous ont fait connaître de navrants détails sur cette dégoûtante apathie, ou plutôt sur cette connivence avec toutes les turpitudes et les folies à l'aide desquelles la Compagnie prétendait gouverner l'Inde. Dès le temps de Buchanan, il était permis de dire ce qu'on a répété de nos jours : s'il plaît à Dieu d'ôter l'Inde aux Anglais, il restera à peine sur cette terre quelques preuves qu'elle a été gouvernée par une nation qui a reçu la lumière évangélique. Encore aujourd'hui les fils mêmes de cette orgueilleuse reine des mers en sont-ils à se demander quelles seraient ces quelques preuves de leur passage parmi les Indous. Cependant partout autour d'eux, le catholicisme multipliait ses prodiges, et

Digitized by Google

lorsqu'ils déclaraient par la bouche de l'un d'eux, Hough, que l'Inde était inconvertissable, il rangeait à sa loi des milliers d'infidèles. Mais ils avaient des yeux pour ne point voir; ou plutôt, ils voyaient les progrès du catholicisme et s'en irritaient. Jusqu'aux rives du Gange, ils ont porté cet esprit tracassier et persécuteur qui s'ingénie à torturer les pauvres Irlandais sous le ciel d'Erin et d'Albion. Ne pouvant faire le bien par eux-mêmes, ils n'ont pas voulu qu'il fût fait par d'autres, et c'est là surtout leur crime. S'ils ont parfois semblé tolérer auprès d'eux le catholicisme, ce n'a été que pour l'entourer de mille barrières, que son action divine a renversées, mais qui n'en sont pas moins des titres à la vengeance céleste. Ils n'ont eu qu'un but, tirer de cette mine féconde tout l'or qu'elle pouvait donner. Car enfin, « qu'est-ce que la conquête et la domination des Indes par les Anglais? Ce merveilleux empire, incohérente agglomération de plus de deux cents millions d'hommes, après avoir été envahi, terrifié et subjugué par une poignée de soldats, avec une incroyable facilité, a été ensuite livré pendant plus d'un siècle à une compagnie de marchands, qui n'ont cessé de tourmenter impitoyablement le sol et les individus pour en tirer sans relâche le plus pur de leur substance et de leur travail. On n'a rien fait pour civiliser, pour s'assimiler ces nombreuses populations : on s'est peu soucié de pénétrer ces âmes des principes du christianisme. D'un côté, il y a eu des maîtres pleins d'arrogance et de dureté; de l'autre, une multitude d'esclaves, ou plutôt de machines à produire; car le gouvernement de la Compagnie n'a voulu voir dans ce beau pays qu'une immense fabrique destinée à l'enrichir, à la gorger des biens de la terre. — Est-ce qu'une conquête, à laquelle on a donné pour unique base le mercantilisme, peut être de longue durée? » (Huc, *Le christianisme en Chine;* Préface; l'*Inde et la Chine.*)

Non; et c'est pourquoi l'Inde échappe aujourd'hui au joug britannique. Que réserve l'avenir à cette colonie jadis si vantée, maintenant réduite à l'état de ruines sanglantes? Que sortira-t-il de ce cahos dans lequel ont péri tant de victimes innocentes? Hélas! si ces malheureux étaient des martyrs, leur sang intercéderait devant Dieu, et retomberait en pluie de grâces sur cette terre merveilleuse promise aux descendants de Japheth, mais à la condition d'y porter la foi et la civilisation! *Dilatet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem!* (*Gen.* IX, 27.) Quoi qu'il en soit, Dieu, qui conduit le monde, saura faire sortir de ces perturbations sa gloire et le salut des âmes. Il soufflera sur ces vains édifices, il brisera ces orgueilleux instruments; il en a d'autres plus utiles et plus humbles en sa main. Par eux, il régénère la Chine; par eux, il régénerera le Japon, où le protestantisme avait aussi voulu planter son étendard. Il en sera de même pour l'Inde, n'en doutons pas. Il faut, c'est lui qui l'a dit par la bouche de son serviteur Noë, que Japheth se dilate et habite dans les tentes de Sem. « Inscrite à la première page de notre Voyage au Thibet, » dit M. Huc, dans l'endroit déjà cité, « rappelée par nous avec insistance, cette prophétie ne peut tarder à recevoir son entier accomplissement. Oui, Japhet habitera bientôt dans les tabernacles de Sem; c'est-à dire que l'Evangile remplacera bientôt en Asie le philosophisme de Confucius, les traditions bouddhiques et les interminables légendes des *Védas;* que Brahma, Bouddha et Mahomet disparaîtront pour faire place au vrai Dieu; que les races sémitiques, excitées de leur long sommeil, délivrées de leurs énervantes doctrines, seront appelées à jouir des bienfaits de cette civilisation dont le christianisme a doté l'Europe; qu'en un mot, l'unité se fera. »

MODÉRÉS RIGIDES DE WITTEMBERG. — Secte de luthériens qui voulaient tenir un juste milieu entre les luthériens rigides et les latitudinaires. (*Voy.* ces deux noms.)

MOEURS. *Voy.* INFLUENCE.

MOLANUS (GÉRARD-WALTER), dont le nom de famille était originairement Van der Muelen, théologien luthérien, abbé de Lockum, mort en 1722 à l'âge de 45 ans, a été quelque temps en correspondance avec Bossuet, relativement à la réunion des luthériens et des Catholiques. (*Voy.* les œuvres posthumes de Bossuet.) — Il a laissé plusieurs ouvrages de théologie et de mathématiques. C'était le célèbre Leibnitz qui avait lié cette correspondance; mais il ne paraît pas qu'il se soit sérieusement occupé à en favoriser le résultat. C'est au moins ce que l'évêque de Meaux semblait croire, d'après les incidents ou tergiversations qui empêchèrent qu'on en vînt à une conclusion satisfaisante. D'autres prétendent que Leibnitz fut lui-même contrarié dans son dessein, et que, sans des obstacles supérieurs qui ne dépendaient pas de lui, la chose aurait pu réussir. Sans nous arrêter à discuter les causes qui firent échouer une si louable entreprise, adorons la Providence, et respectons les moments qu'elle a mis dans sa puissance pour consommer des ouvrages auxquels les hommes, abandonnés à leurs efforts et à leurs lumières, travailleront toujours inutilement. « Quelle médiation ou conciliation, » dit un théologien modéré et impartial, « peuvent reconnaître ou admettre des gens pour qui toute l'autorité de l'Eglise catholique est de nulle considération? Où est le particulier, de quel savoir et de quelle vertu qu'il soit, qui puisse se flatter de jouir de plus de confiance ou d'avoir plus de force convaincante que la grande et féconde Mère des Chrétiens? » — *Voy.* ALLEMAGNE, § VI.

MOMIERS. — L'épithète de momiers a été donnée par dérision à une secte nombreuse de protestants qui contestent aux pasteurs de Genève le droit d'abandonner les doctrines de Calvin, en particulier sur la divinité de Jésus-Christ.

Digitized by Google

Il y avait déjà plusieurs années que Genève, la métropole du calvinisme, était divisée en deux principaux partis : les uns voulaient que la théologie suivît le progrès des lumières comme les autres sciences, et les autres voulaient s'en tenir à l'enseignement des premiers réformateurs. Le point capital sur lequel roulaient les discussions était la divinité de Jésus-Christ. Il y avait longtemps qu'on accusait les ministres de Genève d'être sociniens au fond du cœur, tout en prêchant le calvinisme. On se souvient qu'à l'article *Genève*, dans l'*Encyclopédie*, Voltaire félicite d'Alembert d'avoir trahi le secret de Genève... « Vous n'avez dit que ce que savent toutes les communions protestantes. » Rousseau, dans les *Lettres de la Montagne*, disait : « On demande aux ministres de Genève si Jésus-Christ est Dieu ; ils n'osent répondre... Un philosophe jette sur eux un coup d'œil rapide ; il les pénètre, ils les voit ariens sociniens... » Et surtout au commencement du XIXe siècle, cette tendance socinienne paraissait moins douteuse que jamais. Cependant il se trouvait encore, au milieu de la vénérable compagnie des pasteurs de Genève, des hommes qui avaient conservé la foi en la divinité du Sauveur, et qui gémissaient de voir le christianisme s'évanouir entièrement de leur patrie. Ils firent entendre d'éloquentes acclamations contre l'abandon que l'on faisait de l'ancienne foi. La compagnie des pasteurs, sollicitée de tous côtés de répondre aux reproches qu'on lui adressait, évita de donner une déclaration précise ; elle prescrivait au contraire, par un arrêté du 3 mai 1817, le silence sur trois ou quatre questions importantes, et fit promettre aux jeunes ministres de ne pas combattre l'opinion des autres pasteurs sur cette matière. Trois d'entre eux, ayant refusé de faire cette promesse, furent exclus du ministère. En 1818, la lutte continua plus vive que jamais ; c'est alors que les ministres, ne voyant que des momeries dans le zèle des opposants pour le protestantisme primitif, et en particulier pour le dogme de la divinité de Jésus-Christ, leur donnèrent le sobriquet de momiers pour attirer sur eux le ridicule. Ils confièrent une chaire de théologie à un ministre socinien, et réclamèrent le concours de l'autorité civile pour faire chasser de Genève les momiers, et en particulier M. Méjanel, un de leurs ministres. Dans les ouvrages que publia M. Méjanel pour se justifier et réclamer contre son exclusion, et dans ceux que les pasteurs firent paraître en réponse, on vit clair comme le jour que le déisme et le socinianisme étaient toute la religion de la vénérable compagnie. Un grand nombre de ministres exclus firent schisme avec l'Eglise établie, élevèrent des églises, s'efforcèrent d'attirer les populations à leurs sentiments, et firent de grands progrès en Suisse. Aussi zélés qu'infidèles aux principes du protestantisme, ils renversent totalement la doctrine du libre examen et de l'interprétation de la Bible par la raison. Les maximes qu'ils lui opposent les obligeraient, s'ils étaient conséquents, à rentrer dans le sein du catholicisme, et de fait un certain nombre des plus distingués d'entre les ministres momiers ont embrassé les doctrines catholiques. On cite entre autres Pierre de Joux, chassé de Genève pour sa croyance à la divinité de Jésus-Christ, et R.-A. Bernay, un des plus ardents défenseurs des principes des momiers et de leurs plus zélés propagateurs.

MONCK (GEORGES), duc d'Albemarle, naquit le 6 décembre 1608, d'une famille noble. — Il servit d'abord dans les troupes de Charles Ier, roi d'Angleterre. Fait prisonnier par Fairfax, il fut conduit à Londres et enfermé dans la Tour. Il en sortit quelques années après, et reçut le commandement d'un régiment destiné à combattre les Irlandais catholiques. Après la mort de Charles Ier, il prit la direction de l'expédition d'Ecosse et soumit ce pays. Dans la guerre de Hollande, il remporta sur l'amiral Tromp une victoire signalée. [1658.] Ce fut aussi lui qui fit proclamer Richard Cromwell à Edimbourg, après la mort d'Olivier. Vers le même temps, il reçut de Charles Stuart des lettres qui l'engageaient à se ranger au parti royaliste ; il y consentit et forma dès lors le dessein de remettre Charles sur le trône. Après avoir quelque temps dissimulé, comme il convenait en cette grave affaire, le général déclara son projet à l'armée qu'il commandait, et, après s'être assuré de ses sympathies, il la conduisit à Londres. Sa présence fixa la détermination des chambres qui hésitaient encore, et Charles II fut proclamé le 8 mars 1660. Monck alla aussitôt recevoir Charles à Douvres. Le roi s'empressa de lui témoigner sa reconnaissance en le créant général des armées d'Angleterre, grand écuyer, conseiller d'Etat, trésorier des finances, et duc d'Albemarle.

Monck continua de servir utilement Charles II jusqu'à sa mort arrivée le 3 janvier 1679. « C'était, » dit Ladvocat, « un homme d'un air grave et majestueux. Il avait l'esprit peu brillant, mais solide, ferme et égal. » Il aimait la justice et faisait observer à ses soldats une exacte discipline.

MONTMORENCY (ANNE DE). *Voy.* TRIUMVIRAT et FRANCE.

MORALE. *Voy.* INFLUENCE, § IV.

MORMONS. — Cette secte a eu pour auteur un nommé Joseph Smith, qui l'institua à la suite d'une vision qu'il eut il y a environ trente ans et qu'il raconte ainsi : « Retiré un jour dans l'asile secret d'un petit bois, à peu de distance de la maison de son père, il s'agenouilla et invoqua le Seigneur. D'abord il fut rudement tenté par les puissances des ténèbres, mais il continua de lutter pour sa délivrance, jusqu'à ce que les ténèbres se fussent écartées et qu'il pût prier avec la ferveur de la foi. Tandis qu'il répandait ainsi son âme, attendant avec anxiété une réponse d'en haut, il vit luire au-dessus de sa tête, une brillante et glorieuse lumière, qui semblait d'abord à une distance considérable. Par degrés, la lu-

Digitized by Google

mière descendit vers lui, et en approchant elle augmenta d'éclat et de grandeur, en sorte qu'au moment où elle atteignit la cime des arbres, la solitude entière autour de Joseph, fut splendidement illuminée. Il s'attendait à voir les feuilles et les branches des arbres consumées par le contact d'une si vive et si ardente lumière; mais, rassuré peu à peu, pour les arbres et pour lui-même, il conçut l'espoir de supporter la présence de cet éclat céleste, qui finit par descendre jusqu'à terre, et l'enveloppa tout entier. Au même instant, deux êtres surnaturels, qui avaient exactement les mêmes traits et le même visage, l'informèrent que ses péchés lui étaient remis; ils calmèrent également les doutes qui depuis si longtemps agitaient son esprit, en lui déclarant qu'aucune des sectes religieuses actuelles ne possédait la vraie doctrine et n'était en conséquence reconnue par Dieu pour son Eglise et son royaume. Il reçut enfin la promesse que la vraie doctrine lui serait révélée un jour. Alors la vision se retira, laissant son esprit dans un état de calme et de paix indescriptible.»

La promesse faite à Joseph Smith fut bientôt accomplie. A quelques jours de sa première apparition, un ange lui apparut, lui révéla que les Indiens d'Amérique étaient un antique débris d'Israël, et lui indiqua le lieu où il trouverait ses annales déposées. C'était dans l'état de New-York, à trois ou quatre mille de Palmyre, sur le sommet d'une colline. Docile à la parole de l'ange, Joseph Smith se rendit au lieu indiqué, et y creusa un trou assez profond. Après quelques heures de travail, il rencontra une pierre dont la surface était polie, et étant parvenu à la soulever, il vit qu'elle servait de couvercle à un coffre de pierre, dans lequel se trouvait une cuirasse antique. Il enleva cette cuirasse et trouva dans l'intérieur, trois espèces de petits piliers recouverts de lames d'or, sur lesquelles les annales étaient gravées en caractères hébraïques. Smith en traduisit une partie, celle que l'ange lui avait permis de révéler aux hommes, et il la publia sous le nom de livre des Mormons : livre qui est devenu leur écriture sacrée, leur code de lois et leur signe de ralliement. Onze témoins rassemblés par l'homme de Dieu, virent les lames d'or; ils entendirent la parole de Dieu qui les expliquait, et s'assurèrent que le livre de Smith leur était exactement conforme ; ils signèrent leur déclaration de conformité, puis tous ces objets sacrés furent remis en lieu sûr jusqu'au jour où il plaira au Seigneur de les manifester de nouveau.

Smith ne tarda pas à faire part au public de ses révélations et à réunir autour de lui des disciples ; qui n'en trouverait pas en Amérique, où on voit le premier fou venu, qu'en France on enfermerait dans les petites maisons, faire croire ses lubies à des milliers de personnes. Cependant les protestants reprochent depuis trois cents ans à l'Eglise romaine, de s'appuyer sur la tradition, prétendant qu'elle est formellement contraire au texte de saint Paul : *Quand même un ange vous annoncerait un nouvel Evangile ne le croyez pas* (*Galat.* I, 8), et les voilà qui se persuadent, qu'un nouvel Evangile, lequel est le contre-pied de celui de Jésus-Christ, vient d'être donné aux hommes en la personne de Joseph Smith. La raison des progrès effrayants du sectaire, était la facilité de sa morale; il permettait et recommandait même la polygamie, et tous les plaisirs sensuels, et se montrait tout à fait large, sous le rapport de la croyance. En outre il confirmait sa prédication par des miracles, et les récits qu'on en trouve dans l'histoire de sa vie prouvent que c'était un jongleur et un escamoteur du premier calibre ; on cite entre autres merveilles, la résurrection d'une jeune fille. Vingt ans après la première vision de Smith, les mormons, ses disciples, étaient en Amérique seulement au nombre de vingt-cinq mille; ils ne se contentèrent pas de leurs progrès dans les Etats-Unis; ils organisèrent sur un haut pied une propagande universelle. Smith envoya ses apôtres en Angleterre, en France, en Allemagne, en Suède, en Italie, dans les Indes-Orientales, dans les archipels de l'Océanie, et, à l'exception de la France et de l'Italie, presque tous ces pays ont pris une large part au développement du Mormonisme. Un nommé Jean Taylor, séjourna assez long-temps à Boulogne-sur-Mer, et y fonda un journal; mais comme les Français paraissaient peu engoués de ses doctrines et de sa morale, il se décida à évacuer la place. Un autre apôtre, l'elder Laurent Snow, s'est établi à Turin d'où il fait vibrer les rayons de sa bonne nouvelle et de son pur Evangile; lui aussi a été favorisé de visions célestes ; un ange l'a visité et l'a éclairé, et il l'annonce par ces paroles : « Je confesse le nom de Jésus-Christ, que le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob m'a envoyé. » Il a adressé aux habitants de Turin, un livre intitulé : *Rétablissement de l'ancien Evangile, ou exposition des premiers principes de la doctrine de l'Eglise de Jésus-Christ, des saints des derniers jours ;* par l'elder Lorenzo Snow, venant de la ville du Grand-Salso (Haute-Californie, Etats-Unis d'Amérique.)

Saints des derniers jours (*latter doys saints*) voilà le nom que portent les mormons; nous allons voir tout à l'heure quelle est la sainteté de leur doctrine et de leur conduite, commençons par leur organisation religieuse et civile.

Toute la société mormonne est sous la direction d'un chef qu'ils appellent grand prophète ou pontife suprême, et qui aujourd'hui (octobre 1857) se nomme Bringham-Young; il a sous ses ordres douze apôtres. Les saints des derniers jours persécutés d'abord par l'Union américaine, se sont établis dans une vallée immense, située dans la haute Californie, et au pied de laquelle se trouve le lac Salé. Ils ont déclaré tout le territoire propriété du Seigneur; mais chacun cependant y possède son lot.

Digitized by Google

Ils ont défriché des terres, bâti des maisons, et se trouvent actuellement dans le territoire d'Utah au nombre de trente-cinq à quarante mille. C'est vers ce point qu'affluent les mormons de toutes les extrémités de la terre, comme vers la terre promise où coulent le lait et le miel. Dans les cinq dernières années [1852-1857] plus de dix mille mormons se sont embarqués à Liverpool pour le lac Salé, sans compter ceux qui sont partis des autres ports de l'Angleterre et du continent. Un bill du gouvernement central des Etats-Unis a reconnu officiellement leur existence; leurs membres sont représentés au congrès de l'Union, etc., etc.

Quant à la croyance, l'elder Laurent Snow qui s'efforce de la bien faire comprendre dans son ouvrage déjà cité, enseigne que le Saint-Esprit est l'intelligence du Père, que le baptême ne remet pas les péchés, mais qu'il doit précéder la rémission des péchés, laquelle est un don du Saint-Esprit : que le baptême des enfants est inutile et opposé à l'Ecriture, que pour que le baptême ait quelque valeur, il doit s'administrer par immersion, d'après les expressions de l'Evangile. Les mormons s'avisent encore quelquefois de donner le baptême à leurs amis ou à leurs parents morts qu'ils désirent retrouver dans le paradis. D'après quelques passages d'un catéchisme mormon, cité par l'Edimburgh Review, il paraît qu'ils ont les plus étranges idées sur la nature de Dieu. — Par exemple : *D.* Qu'est-ce que Dieu? — *R.* C'est un être matériel et intelligent qui a un corps et des membres. — *D.* A-t-il aussi des passions? — *R.* Oui, il mange, il boit, il aime, il hait. — La même idée se trouve reproduite dans une de leurs hymnes dont voici la première strophe :

Adorez-le ce Dieu sans membres et sans vie!
Pour nous, c'est un Dieu mort, suivez votre folie.
Adorez le néant.

Bringham-Young, le grand propnète actuel, recommande à tous ses disciples la pluralité des femmes; lui-même n'en compte pas moins de vingt-cinq, qui vivent avec lui fort dévotement, et s'acquittent de tous les devoirs de la religion mormonne. On raconte à ce sujet qu'un négociant américain se permit de dire un jour aux dames du harem de Bringham-Young : « Soyez vertueuses. » Sur quoi les dames se levèrent et le chassèrent en lui disant : « Nous sommes très-vertueuses. » — Les simples membres de la secte suivent l'exemple du chef et s'en font comme un point de religion; ils considèrent encore cette satisfaction comme la récompense de l'abandon qu'ils ont fait du monde, pour embrasser la nouvelle doctrine. — Un de leurs catéchismes s'exprime ainsi sur ce chapitre : — *D.* Si vous abandonnez vos femmes rebelles et mécréantes, celles qui préfèrent le mariage chrétien à la polygamie, quelle sera votre récompense assurée? — *R.* Cent femmes dans ce monde et la vie éternelle dans l'autre. — Cependant les mormons ne prennent pas ordinairement autant de femmes; la plupart se bornent à sept. Le *Désert-News* publiait en 1854 une lettre écrite par une mormonne à sa sœur habitante de New-Hampshire, et dans laquelle on remarquait ce passage : « Je suis très-heureuse, et je vis selon le Seigneur. Mon mari a six autres femmes qu'il aime également et que j'affectionne comme des sœurs. Nos enfants réunis sont au nombre de vingt-quatre. La paix est à la maison, et chacun fait pour le mieux. »

Ce recueil d'absurdités, d'immoralités, de monstruosités de toutes sortes acquiert cependant de jour en jour des partisans; ses ramifications s'étendent partout, d'autres sectes seront absorbées dans le sein de celle de Joseph Smith. Il n'est presque pas une ville des Etats-Unis et de l'Angleterre qui n'ait un ou plusieurs lieux de réunion pour les mormons, sans parler de leurs affiliés de Suisse, de Hollande, d'Allemagne, de Danemark, de Suède et de Norwége. Ils ont trois journaux en Amérique et trois en Europe, un à Copenhague, un à Merthyr, et le dernier à Lausanne, imprimé en français, sous le nom de *Réflecteur*.

Il en est qui sont étonnés des succès immenses et si rapides d'une imposture aussi flagrante que le mormonisme, et qui croient qu'il s'arrêtera bientôt dans le chemin de ses progrès. Tel n'est pas notre sentiment. Le protestantisme, en détruisant le principe d'autorité qui fait l'unité et la force de l'Eglise catholique, a ouvert la porte à toutes les erreurs, à toutes les extravagances, et il en subira les conséquences. Sa dernière expression dans ce siècle nous est manifestée par trois sectes nouvelles, les mormons, les spiritualistes et les know-nothing qui enchérissent les unes sur les autres en impiété comme en absurdité, et l'incroyable rapidité avec laquelle elles ont envahi les Etats-Unis d'Amérique fait justement présumer que ces sectes, ou au moins la tendance qu'elles expriment finiront par envahir le protestantisme tout entier.

MORTON (Duc de). *Voy.* Stuart (Marie).

MORTS (Prière pour les). *Voy.* Purgatoire, § II.

MORUS ou MORE (Thomas) naquit à Londres vers 1480 : sa famille appartenait à la petite noblesse du pays et son père avait été juge à la cour du banc du roi. — Il entra fort jeune dans la maison du cardinal Morton chancelier de Henri VII, et ne tarda pas à se faire remarquer par sa gaieté malicieuse et ses vives allures. Le cardinal l'aimait et lui prédisait un brillant avenir. Forcé de quitter le palais du chancelier pour l'université d'Oxford, le jeune page y employa dignement son temps à l'étude des sciences alors en faveur. Deux ans après son entrée à Oxford, il vint à Londres étudier le droit auquel il acheva de s'initier à Lincolu's-Inn. Sair' Au-

Digitized by Google

gustin était son auteur favori, et dans la lecture de la *Cité de Dieu*, il puisa l'idée de se retirer dans un couvent de Franciscains. Son directeur l'en dissuada : fidèle à l'ordre divin qui le condamnait à vivre dans le monde, il renonça à son beau rêve de vie religieuse, et demanda la main de Jeanne de Newhall, douce et pieuse femme qui fit son bonheur. Nommé sous-schérif il remplit ses fonctions avec une intégrité et un désintéressement admirables. Ayant fait quelque opposition aux mesures financières de Henri VII, il se trouvait constitué dans un grand embarras, quand la mort du roi lui rendit la sécurité et l'espoir. Un procès qu'il soutint en faveur du nonce pontifical à Londres, fixa sur lui l'attention de Henri VIII, qui le fit successivement maître des requêtes, membre du conseil privé, et chevalier. Il vint alors se fixer à Chelsea, maison de campagne qu'il s'était fait bâtir sur la Tamise : il y perdit sa femme Jeanne, après la mort de laquelle il épousa Alice Midleton, « bonne ménagère, mais vaine et d'humeur acariâtre, épargnant, comme disait son mari, un bout de chandelle, et gaspillant des robes de velours. » (Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. Ier, p. 457.) Le 25 oct. 1529, Thomas reçut les sceaux de l'Etat enlevés à Wolsey ; Anne de Boleyn triomphait alors et ses créatures étaient au pouvoir. On peut donc s'étonner de voir figurer au premier rang le sévère Morus, hostile, on n'en peut douter, à l'esprit de la cour. « Il vit, » dit Audin, « dans la charge de chancelier une occasion toute providentielle d'être utile à son pays : il se dévoua. Ses ennemis mêmes n'ont jamais osé l'accuser d'ambition. » (*Ibid.*, p. 458.) — « Le chancelier, » continue le même auteur, « ne changea rien à ses habitudes ordinaires. Il garda le cilice qu'il portait depuis son enfance, et le lit de sangle sur lequel il couchait, la tête appuyée sur un traversin rembourré de paille. Comme autrefois, c'est à peine s'il donnait au sommeil quatre ou cinq heures. Aussitôt qu'il était levé, il passait dans l'appartement de son père, sir John More, et s'agenouillait, en attendant pour se relever qu'il eût reçu la bénédiction du vieillard. » (*Ibid.*, p. 460.) « Jamais il ne manquait un seul jour d'entendre la Messe. Il avait coutume de servir le prêtre à l'autel... Aux processions de la paroisse, More portait ordinairement la croix ; aux fêtes du Saint-Sacrement, il tenait les coins du dais, et dans les lointains pèlerinages, à quelque chapelle de la Vierge, il marchait à pied, psalmodiant avec les fidèles. » (*Ibid.*, p. 465-466.) Tel était l'homme que Henri VIII allait bientôt voir se dresser devant lui, aussi ferme et inébranlable qu'il était humble et doux devant Dieu. En l'appelant au poste de chancelier, le roi avait cru le rendre favorable au divorce, il se trompa. More refusa de se prononcer, mais il était évident qu'il désapprouvait. Dès lors il eût pu prévoir sa disgrâce prochaine, et se retirer au sein de sa famille. Il préféra rester au poste dangereux où Dieu l'avait appelé, convaincu qu'il pouvait encore être utile aux autres alors même que pour lui il n'avait plus rien à espérer. Cependant Henri VIII rompit avec Rome : More ne pouvait plus rester au conseil ; il ne voulut pas consacrer par sa présence les crimes qu'il prévoyait, il se démit donc le 16 mai 1532, et se retira dans sa chère solitude de Chelsea. Le 13 avril 1534, il fût sommé de comparaître devant les lords pour prêter le serment qui déclarait nulle l'union de Catherine avec Henri, et valide celle du même Henri avec Anne de Boleyn. Ce serment prit le nom de serment de succession, parce qu'il établissait le droit des enfants d'Anne de succéder à la couronne. More voulut bien reconnaître ce dernier point, mais refusa de se prononcer sur le premier. Il fut donc arrêté, avec Fisher, évêque de Rochester, qui avait fait la même réponse que lui, et tous deux furent conduits à la Tour. Le 22 juin 1535, Fisher en sortit pour monter à l'échafaud ; le 1er du même mois, More avait comparu devant la haute cour de justice comme coupable de haute trahison. Il avait en effet refusé de reconnaître la légitimité du divorce prononcé par Cranmer, et la suprématie spirituelle du roi ; double crime que la mort seule pouvait expier. Quand la sentence eût été prononcée, l'un des juges lui demanda : « N'avez-vous plus rien à ajouter? » — « Plus rien, » répondit More avec une voix dont il serait impossible de rendre l'expression : « un mot encore pourtant. Saint Paul, vous le savez, mylords, était parmi ceux qui se partagèrent les vêtements de saint Etienne, le premier martyr, et tous deux jouissent dans l'éternité de la vue de Dieu ; ainsi j'espère, et c'est mon ardente prière, que vos seigneuries, mes juges sur la terre, seront avec moi réunies au ciel, dans les mêmes félicités. Que Dieu soit avec vous et avec mon seigneur et maître le roi, et qu'il lui accorde de fidèles conseillers. » (Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 149; Lingard, *Hist. d'Angleterre*, t. VI, p. 530.) — Quelques jours auparavant sa femme essayant de vaincre sa courageuse résistance, le pressait d'obéir au roi : « Combien pensez-vous qu'il me reste de temps à vivre, » lui dit-il? — « Au moins 20 ans, » répondit Alice étonnée. — « Vraiment? Et quand vous auriez dit cent, je m'entends trop en affaires pour risquer l'éternité au prix d'un siècle. »

Le 6 juillet à 9 heures du matin, More se rendit à l'échafaud un crucifix à la main : arrivé sur la fatale plate-forme, il se mit à genoux, récita le *Miserere*, embrassa le bourreau et se banda lui-même les yeux. Un instant après le ciel comptait un saint de plus. Sa tête fut exposée au bout d'une pique, sur le pont de Londres, comme celle d'un traître.

« Au récit des derniers moments du chancelier, on dit que Henri, épouvanté, se leva de table en criant à Anne de Boleyn : « C'est vous qui l'avez tué. » (Audin., *ibid.*, p. 5.) Mais ce stérile repentir fut de courte durée et bientôt il essaya de noircir devant l'Eu-

Digitized by Google

rope celui qu'il avait assassiné. Vains efforts! Henri pouvait ôter la vie à More, mais il ne pouvait le flétrir : la postérité a fait justice.

MOZZOLINO (Silvestre), Dominicain, plus connu sous le nom de Silvestre Prierio, parce qu'il était natif de Prierio, village près de Savone, dans l'état de Gênes, est le premier qui écrivit avec quelque étendue contre Luther. Ses premiers ouvrages, sont : 1° *De strigiis magorum dæmonumque præstigiis*, Rome, 1521, in 4°. (*Voy.* Molitor Ubricus). 2° *La somme des cas de conscience* appelée *Silvestrine*, in-fol. 3°. *La rose d'or* ou *Exposition des Evangiles de toute l'année*, Hagueneau, 1508, in-4°. Ses vertus le distinguèrent autant que ses ouvrages. Il mourut de la peste à Rome, 1523, après avoir été élevé à la place de maître du sacré palais, et à celle de général de son ordre, et avoir enseigné la théologie à Padoue et à Rome. Il était né vers l'an 1460. Son écrit contre Luther est dans la *Bibliotheca Rocaberti*.

MULHBERG (Bataille de). — La guerre de Smalkalde venait enfin d'éclater. Le parti protestant rempli de divisions et d'oppositions systématiques, ne mettant aucun ensemble dans ses opérations, n'avait point su profiter des avantages que lui offrait la fortune et avait laissé l'empereur recevoir des renforts de l'Italie et des Pays-Bas, ce qui lui avait permis de devenir agresseur à son tour. La défection de Maurice de Saxe qui d'abord avait jeté Charles dans le plus grand désespoir, tournait enfin à sa gloire. Comptant sur la lenteur et la timidité vraie ou prétendue de son adversaire, il poursuivait avec audace le cours de ses succès. Arrivé sur les bords de l'Elbe dont le passage était extrêmement difficile, il ordonne de le traverser immédiatement, malgré l'avis de tous ses généraux, passe le premier à la nage, et se trouve sur l'autre bord avec son armée, sans que l'électeur lui eût presque opposé aucune résistance. Toujours prudent et circonspect, l'électeur ne savait s'il devait défendre ce passage ou se mettre à l'abri sous les murs fortifiés de sa bonne ville de Wittemberg. Pendant qu'il flottait ainsi dans l'irrésolution, Charles-Quint avait passé le fleuve, et venait lui présenter bataille. L'électeur eut le malheur de l'accepter, et la victoire couronna les efforts de l'empereur qui fit une foule de prisonniers entre lesquels était l'électeur lui-même qui, entouré de soldats et ne pouvant plus se servir de son épée fut obligé de la rendre. L'empereur n'avait perdu que 50 hommes, tandis que les Saxons en laissèrent 1,200 sur le champ de bataille. Cette victoire impériale fut le coup de mort de la ligue de Smalkade, et Wittemberg, la capitale de la Saxe tomba bientôt au pouvoir de l'empereur. Les autres membres de la ligue s'en détachèrent, et le prince de Hesse son dernier représentant vint lui-même se jeter aux pieds de l'empereur, et avouer sa félonie. On sait comment il fut traité par l'empereur. *Voy.* Allemagne.

MULTIPLIANTS. — On a donné ce nom à des sectaires sortis des nouveaux adamites et qui prétendaient que la multiplication des hommes est nécessaire et ordonnée : ils se confondirent avec les anabaptistes.

Les multipliants reparurent sous ce nom, mais toujours avec quelques différences à Montpellier au commencement du XVIIIe siècle. Ils se réunissaient dans une maison le samedi et n'en sortaient que le lundi. Leur réunion se prolongeait fort avant dans la nuit et à un moment donné, on éteignait les lumières, chacun se dépouillait de tous ses vêtements et se couchait où il se trouvait : notre plume se refuse à décrire le reste. Dispersés par l'autorité, les multipliants se perdirent peu à peu, en sorte qu'en 1745 on aurait pu à peine en trouver quelques-uns.

MUNZER. *Voy.* Anabaptistes et Allemagne.

MURRAY (Jacques). *Voy.* Ppesbytériens d'Ecosse et Stuart (Marie).

MUSCULURIENS. — Musculus enseignait que Jésus-Christ était justificateur suivant les deux natures et que la nature divine était morte sur la croix comme la nature humaine. Il était aussi grand défenseur de l'ubiquité et prétendait que Jésus-Christ n'était point monté au ciel, mais qu'il avait laissé son corps dans la nuée qui l'environnait.

N

NANTES. (Edit et révocation de l'édit de). *Voy.* Edit.

NASSAU. *Voy.* Orange.

NATURALISTES. *Voy.* Rationalistes.

NAYLOR et NAYLORIENS. — Les nayloriens appelés à tort bayloriens tirent leur nom de leur fondateur James Naylor. D'abord disciple de Fox et principal prédicateur des quakers à Londres, Naylor réprimandé par son maître « méprisa le pouvoir de Dieu » et écouta les trompeuses flatteries de ses auditeurs femelles, que son débit extérieur avait captivées au point qu'elles s'étaient persuadées que le Christ était dans le nouvel apôtre. (Lingard, t. V, chap. 8.) Ce n'était pas à lui de contredire ce que l'Esprit leur avait révélé. Il crut lui-même être un signe de la venue du Christ et il accepta le culte qu'on lui rendait comme offert, non à James Naylor, mais au Christ habitant en James Naylor. Pendant une partie de sa route vers Bristol [oct. 1656] et à son entrée dans cette ville il alla à cheval, précédé d'un homme à pied et tête nue, ayant de chaque côté une femme dont l'une prétendait qu'il l'avait ressuscitée au bout de deux jours. Elles jetaient de temps en temps des écharpes et des mouchoirs devant lui et chantaient : « *Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées! Hosanna au plus haut*

Digitized by Google

des cieux; saint, saint, saint est le Seigneur Dieu d'Israël. Le maire le fit arrêter et on le condamna à être marqué au front, et à être fouetté comme un blasphémateur. Il supporta son supplice avec courage et ses admirateurs ne rougirent pas de lui : ils baisaient et suçaient ses blessures, et chantaient avec lui des passages des Ecritures. Enfin mis au secret à Londres sans lumière, ni plume, ni encre, sans autre subsistance que ce qu'il pouvait gagner par son travail, Naylor ne tarda pas à revenir de son illusion; il reconnut son erreur et obtint sa grâce: mais il mourut de la suite de ses souffrances en 1660.

NÉCESSARIENS. — Les nécessariens physiques ou matérialistes ont été institués par l'anglais Priestley. Ce sectaire soutenait que l'homme est un être purement matériel, et dont l'organisation lui donne le pouvoir de penser et de juger : ces facultés s'accroissent et diminuent avec le corps et périssent avec lui ; mais elles renaîtront à la résurrection que la révélation nous promet ; de ce système il suit que tous les motifs d'agir de l'homme sont soumis aux lois de la matière, que toute détermination est un effet nécessaire et que de même que la gravité nécessite la chute d'une pierre lancée en l'air, le motif qui n'est que la matière mis en mouvement doit nécessiter la volonté, à moins qu'il ne rencontre un obstacle. De cet enchaînement de causes et d'effets résulte le bien général : le mal est une partie constituée du plan de Dieu sur le monde et concourt à son exécution. Le vice produit aussi un mal partiel, mais il contribue au bien général.

Priéstley niait encore la transmission du péché originel, la divinité de Jésus-Christ et la nécessité de ses souffrances pour expier nos péchés, et enfin l'éternité des peines.

NEVIN, *voy.* HAUTE-EGLISE D'AMÉRIQUE.

NICODÉMITES. — Espèce de catholico-calvinistes qui voulaient tout en professant la foi évangélique, continuer d'observer les cérémonies romaines. Calvin les combattit dans son livre *De vitandis superstitionibus.*

NICOLAI. *Voy* FAMILLE D'AMOUR.

NIVELEURS. — Les niveleurs ou aplanisseurs, en anglais *levellers* prirent naissance pendant la grande révolution d'Angleterre. Leurs chefs étaient quelques fanatiques de l'armée parlementaire, qui jouissaient d'une réputation de sainteté supérieure. Ils ne prétendaient ni au savoir ni au talent; ils n'étaient, disaient-ils, que d'humbles individus à qui Dieu avait donné la raison pour guide et dont le devoir était d'agir comme cette raison le dictait. C'est de là qu'ils s'appelèrent rationalistes, nom qu'ils changèrent bientôt en celui plus expressif de niveleurs. En religion ils rejetaient toute autorité coërcitive ; on pouvait établir un culte public à son gré ; mais s'il était obligatoire, il devenait illégitime en forçant la conscience, et en conduisant à un péché volontaire. En politique, ils enseignaient que le devoir du peuple était de revendiquer ses droits et de se faire justice lui-même. Ces doctrines se répandirent rapidement; elles convertirent sans peine les gens dissolus, les aventuriers et les mécontents. Les niveleurs furent des plus acharnés à poursuivre jusque sur l'échafaud l'infortuné roi Charles Ier : mais ils ne se bornèrent pas là. Sous la république, ils voulurent organiser une révolte pour renverser Cromwell qui leur avait toujours été opposé et qui d'ailleurs, disaient-ils, avait ressuscité tous les abus de la royauté à l'exception du nom. Leur plan fut découvert, Cromwell fit mourir les plus mutins d'entre les sectaires, les autres obtinrent leur grâce, sous promesse de repentir, et la secte des niveleurs finit par disparaître complétement.

NORFOLK (THOMAS HOWARD, duc DE), né vers 1474, se rendit célèbre en Angleterre par ses exploits à Flodden et fut nommé, en 1521, lord-lieutenant d'Irlande. Ce fut à lui que fut confié, le 9 octobre 1529, le soin de retirer des mains de Wolsey les sceaux de l'Etat. — Oncle d'Anne Boleyn, il dut à la faveur de sa nièce une certaine influence à la cour, et le rang de comte maréchal d'Angleterre. Jusque-là son nom n'était prononcé qu'avec respect par les Anglais; mais ici commence une nouvelle période qui est loin de répondre à la première. Le 19 mai 1536, Norfolk n'eut pas honte de présider au jugement de sa nièce Anne Boleyn et de prononcer contre elle la sentence de mort. Du reste, il avait pour assesseur le père même de la victime!... Le Brutus romain était égalé!

On doit encore à Norfolk la dispersion des rassemblements connus sous le nom de pèlerinage de grâce, et l'adoption du bill des six articles auquel il prêta l'appui de son influence auprès des lords. [1539.] Le supplice de Catherine Howard, sa nièce, n'ébranla nullement son crédit. Cependant il s'était servi de l'élévation de l'infortunée reine pour aider le mouvement catholique qui ramenait l'Angleterre vers Rome. Il s'était efforcé de perdre Cranmer : battu dans la personne de Catherine, il devait lui-même éprouver un sensible échec. Arrêté le 12 décembre 1546, avec son fils, le comte de Surrey (*Voy.* ce nom), il fut jugé et condamné comme coupable de haute trahison : c'était le crime ordinaire des accusés, à cette époque. Le 28 janvier 1547, ordre fut donné au gouverneur de la Tour de le décapiter..... « Tout était prêt pour le sanglant sacrifice, le prêtre averti, la hache aiguisée, le bourreau à son poste, la victime en prières, quand on apprit à la Tour que le roi venait de paraître devant Dieu : Norfolk était sauvé. » (AUDIN, *Hist. de Henri VIII*, t. III, p. 434.)

Il resta enfermé dans la Tour jusqu'à l'avénement de Marie, qui l'en fit sortir au mois d'août 1553. On lui rendit ses biens, et il resta à la cour avec une influence due à son ancien titre de chef du parti catholique. Il fut un des conseillers qui engagèrent Marie

Digitized by Google

à épouser Philippe II d'Espagne. A partir de ce moment, il n'appartient plus à l'histoire religieuse. Il mourut le 25 août 1554.

Cet homme eut de grandes qualités, et conserva toujours, assure-t-on, sa fidélité à la religion catholique : mais il n'en mérite pas moins le blâme le plus sévère, je n'ose dire du mépris, pour le rôle à double face qu'on le voit jouer dans toute cette histoire. « Parent sans cœur, juge sans pitié pour le malheur et souvent pour l'innocence, » (*Ibid.*) Norfolk ne saurait d'ailleurs se concilier aucune estime.

Il était le grand-père de ce Thomas Howard duc de Norfolk, qui voulut épouser Marie Stuart. — *Voy.* STUART (Marie).

NUDIPÉDALES. — Secte d'anabaptistes qui voulaient imiter les apôtres en marchant sans chaussures : du reste fort inoffensifs. Ils vivaient dans les champs, regardant comme des abominations l'étude, les armes, l'usage de l'argent. C'est surtout dans la Moravie que s'étendaient ces sectaires.

NUREMBERG (Iʳᵉ ET IIᵉ DIÈTE DE.) [1522.] — Si l'édit de Worms avait été exécuté, c'en était fait de Luther et de ses adhérents; l'empereur avait bonne volonté; sa religion lui commandait de ne pas laisser l'erreur pénétrer dans ses Etats ; sa politique demandait la paix et l'union, la fidélité chez ses sujets. Les quelques seigneurs demeurés fidèles en pressèrent l'exécution. Souvent aussi des diètes étaient convoquées pour le même effet ; et les Souverains Pontifes y envoyaient sans cesse des légats pour que leur influence fît toujours pencher la balance du côté du catholicisme. Mais les seigneurs partisans de Luther rendirent vaines toutes ces démonstrations et toutes les tentatives de conciliations, en se rejetant sur les abus qui régnaient dans l'empire, sur les cent et un griefs reprochés au Saint-Siége.

La première diète tenue fut celle de Nuremberg. L'empire péréclitait et tremblait sous les menaces incessantes des farouches enfants des Osmanlis. Les partisans de Luther n'osaient encore lever la tête. Mais le légat Chérégat perdit tout par l'attitude d'abaissement et d'humiliation dont il revêtit sa dignité représentative. Il fallait un maître, qui parlât et agît en maître ; Chérégat au contraire, loin de prendre le ton qui convenait au représentant du Saint-Siége, commença par reconnaître les fautes du trône apostolique, par promettre une réforme, et finit par demander la prompte exécution des décrets de Worms. On lui répondit de réformer préalablement les abus de Rome, avant de songer à ceux de l'Allemagne. Le légat fut donc éconduit. — Tel fut le résultat de sa mission.

La seconde diète [1524] n'amena pas de meilleur résultat que la première. Les réformés y furent extrêmement audacieux. Ils étaient animés par leur première victoire et savaient l'empereur fort occupé dans sa guerre avec François Iᵉʳ. Le légat Campeggio fut reçu avec des huées, bien qu'il ne s'avançât pas revêtu des insignes de sa dignité. Alors pour faire face à la réforme, il forma la ligue de Ratisbonne qui fut le noyau de toutes les ligues catholiques.

NUREMBERG (DIÈTE ET ARMISTICE DE). — Après avoir fait montre de desseins hostiles à la Réforme par le décret d'Ausgbourg, et l'élection de Ferdinand comme roi des Romains, Charles-Quint, effrayé par la ligue de Smalkalde, craignit que les réformés ne fissent cause commune avec les Turcs et autres ennemis de l'empire, et songea à s'attirer la bienveillance des réformés. Dans ce but, il invoqua une diète à Nuremberg et y détermina les bases d'un armistice qui retarda la guerre de Smalkalde de 1546. — Cet armistice accordait la liberté de conscience et de prédication jusqu'au concile, dans les pays réformés. Cette concession fatale était un véritable triomphe pour l'Eglise réformée qui devenait presque ainsi l'égale de l'Eglise catholique.

O.

OCHIN, ou OKIN, OCHINIENS, ou OKINIENS. — Les *okiniens* ou *polygamistes* sont les disciples de Bernardin Okin né à Sienne en 1487. C'était un homme d'un caractère sans fixité, d'une ambition demesurée et d'un esprit d'indépendance qui contrastait étrangement avec la vocation sainte qu'il avait embrassée. Il avait d'abord été Cordelier, s'était fait ensuite Capucin; puis était devenu général de son ordre. Sa vie extérieure et une prédication entraînante lui avaient attiré une réputation immense d'éloquence et de sainteté. Voici le portrait que fait de lui l'évêque dAmelia : « Religieux de l'observance de Saint-François, sa vie austère, son habit rude de capucin, sa barbe qui descendait jusqu'au dessous de sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pâle et décharné.... l'opinion qui s'était répandue partout de sa sainteté le faisaient regarder comme un homme extraordinaire. Il allait toujours à pied dans ses voyages, et, quoiqu'il fût d'un âge avancé et d'une complexion très-faible, on ne le vit jamais monter à cheval. Lorsque les princes le forçaient de loger chez eux, la magnificence des palais, le luxe des habits et toute la pompe du siècle ne lui faisaient rien perdre de la pauvreté ni des austérités de sa profession. Dans les festins il ne mangeait jamais qu'une sorte de viande, la plus simple et la plus commune, et ne buvait presque point de vin. On le priait de coucher dans de fort bons lits et fort richement parés, pour se délasser plus commodément des fatigues du voyage, mais il se contentait d'étendre son manteau et de se coucher sur la terre. On ne saurait croire la réputation qu'il s'acquit

Digitized by Google

et les honneurs qu'il s'attira par toute l'Italie. » Sa réputation comme prédicateur était immense : Les villes entières se pressaient autour de lui pour entendre sa parole, et Charles-Quint disait de lui qu'il aurait fait pleurer des pierres. Mais voilà que tout d'un coup, au milieu des succès de ses prédications il quitte le généralat des Capucins, se fait luthérien et épouse une fille de Lucques qu'il avait séduite. La lumière du nouvel Evangile lui apparut donc sous la forme d'une jeune fille et le convainquit ainsi de la fausseté du romanisme, de la surabondance des satisfactions de Jésus-Christ pour expier nos péchés et nous mériter le ciel, et, de l'absurdité et de l'impiété des vœux religieux.

Chassé de l'Italie, Okin se retira quelque temps auprès de Calvin, mais il se lassa bientôt de sa tutelle. Il se rendit à Zurick et y publia son *Dialogue sur la polygamie* que Castalion traduisit de l'italien en latin. C'est ce traité qui fit donner à ses disciples, le nom de polygamistes. Okin ne faisait que développer et étendre les doctrines dont Luther avait posé le principe dans la fameuse consultation relative au second mariage du landgrave de Hesse; toutefois cette doctrine ne plut pas aux Zurichois qui firent exiler l'ex-capucin. Bèze dit de lui que c'était un scélérat paillard, fauteur des ariens, moqueur de Christ et de son Eglise. Okin se retira en Pologne en 1543, où il y embrassa les erreurs des anabaptistes et des antitrinitaires; chassé encore de ce pays il alla mourir de misère en Moravie, avec sa femme, et ses deux enfants. [1564.]

L'apostasie d'Okin fut une des plus vives douleurs de Paul III, dans les circonstances si difficiles de son pontificat. Ce saint Pape songea même à prononcer l'abolition de l'ordre des Capucins, dans la crainte qu'il n'eut été infecté des erreurs de son chef. Un consistoire secret fut tenu, dans l'intention de délibérer sur cette grande question. Le sacré collége était sur le point d'embrasser l'avis du Saint-Père, lorsque le cardinal Antoine San-Severino prit la parole, et représenta dans un discours éloquent et généreux qu'il fallait agir avec une entière justice dans cette affaire. Il vanta les services rendus par les Capucins, leur science, leur zèle pour la prédication, le courage avec lequel ils souffraient la pauvreté et s'en faisaient gloire. Le cardinal de Carpie fut chargé d'examiner la conduite et la foi, de l'ordre; d'après une enquête qui tourna complétement à leur justification, ces religieux si utiles, si aimés du peuple, si simples et si soumis, furent maintenus dans leurs priviléges. Paul III, convaincu désormais que la faute d'Okin était toute personnelle, leur rendit ses bonnes grâces et combla leur institut des faveurs spirituelles les plus étendues.

ŒUVRES. *Voy.* PÉNITENCE et JUSTIFICATION.

OINGTS. — Secte issue du calvinisme en Angleterre, et qui par ses dogmes se rapproche des millénaires; elle prétendait que tout ce qui est renfermé dans le Nouveau Testament n'est qu'une figure de ce qui doit arriver quand Jésus-Christ viendra après le jugement régner avec les élus sur la terre ; que celui à qui ses péchés ont été, une fois remis, ne peut plus pécher; et que le plus grand de tous les péchés était de ne pas embrasser leur doctrine. Ils se répandirent en Ecosse et en Angleterre : dans ce dernier pays leur chef fut un nommé Writ.

OLAUS PETRI, ou OLAF PETERSON, fils d'un forgeron d'Arche, naquit en 1497. — Dans sa jeunesse il fit preuve de quelques talents, fut ordonné diacre et envoyé à Wittemberg pour y compléter ses études. Il devint bientôt l'un des disciples favoris de Luther dont les doctrines lui plurent singulièrement. Reçu docteur en philosophie il revint la même année [1518] dans sa patrie pour y être ordonné prêtre. Il reçut le sacerdoce des mains de l'infortuné Mathias, évêque de Strangnaes, qui devait être bientôt la victime des fureurs de Christiern II.

Olaüs ne tarda pas à être nommé chanoine et chancelier de Strangnaes : tant que Mathias vécut, il se contint. Mais à peine eut-il fermé les yeux qu'il commença son apostolat d'erreur : il ne réussit que trop bien. L'archidiacre Laurent Anderson fut par lui gagné à la cause nouvelle, et devint son plus ardent protecteur. Grâce à sa faveur, Olaüs devint président de l'école théologique de Strengnaes et premier prédicateur de la cathédrale. C'était lui donner pleine licence de corrompre la jeunesse cléricale et le peuple : « Olaf fit bientôt voir, » dit Theiner, « qu'il n'était indigne ni de sa nouvelle position ni de son grand protecteur. » — « Il entra, » continue le même auteur, « dans la carrière de l'apostolat exactement de la même manière que son maître, avec le même aveuglement, la même haine pour l'Eglise et ses chefs, le même refus malveillant de reconnaître les doctrines et les institutions saintes de l'Eglise, et enfin pour ne céder en rien au complice de sa nouvelle doctrine, à Luther, avec la même impiété et la même impudence. » Il alla loin: dans un colloque tenu en 1522, il accabla suivant la logique du parti, son adversaire d'injures et de basses plaisanteries, et se fit enfin décerner la palme du combat par son digne maître Gustave Wasa. Cette victoire et le crédit dont Anderson, son protecteur, jouissait auprès de Gustave l'enhardirent au point qu'il osa se dire un second Moïse qui avait retiré les Suédois de la captivité d'Egypte ou de Rome, ce qui était selon lui la même chose. Il se donna des armes où brillait une lampe, symbolique emblème de la pure lumière qu'il avait fait luire aux yeux des Suédois. Non moins avide de richesses et de plaisirs que des distinctions nobiliaires, il menait une vie digne de sa doctrine, et travaillait activement à la ruine du clergé pour avoir part à ses dépouilles. Cité devant le tribunal du nonce Jean Magnus, il se moqua de ses me-

Digitized by Google

naces, trop sûr de l'impunité sous un roi dont il était l'un des favoris et des ministres les plus puissants. Toutefois il ne resta pas complétement impuni : les Catholiques de Stockholm lassés de ses attaques contre l'Eglise l'assaillirent un jour à coups de pierre, et le chassèrent du temple et de la ville. Cette déconfiture, si elle ne le rendit pas plus sage, le rendit en revanche moins confiant dans son influence sur les peuples. Aussi les anabaptistes purent-ils, à quelque temps de là, s'introduire dans Stockholm, y commettre toute sorte d'excès, sans qu'il y trouvât rien à redire. Les protestations des Catholiques amenèrent bien l'arrestation de quelqes séditieux : mais, la cupidité de Gustave trouvant son compte à leur élargissement, ils furent mis en liberté.

Cependant Olaüs solennellement rétabli dans ses charges et qualités à Stockholm songeait à braver la haine populaire par un coup d'éclat. Il commença par déclarer et publier des libelles contre le célibat : puis pour imiter Carlstadt déjà marié et Luther qui préparait son union avec Catherine de Bore, il prit solennellement femme, dans la cathédrale, au commencement de l'année 1525. A cette nouvelle tout l'épiscopat protesta : Gustave répondit ironiquement à ces réclamations qu'il avait été convaincu du droit d'Olaüs par des preuves de l'Ecriture sainte, et qu'en conséquence il ne pouvait rien faire contre lui. Olaüs cependant entreprit de se justifier, ce à quoi il ne parvint guère, et ce dont au fond, il s'inquiétait peu. Mais ainsi favorisé par la *Providence*, il voulut faire jouir tout le peuple, bon gré mal gré, des bienfaits de son Evangile. C'est pourquoi, d'accord avec Gustave, il traduisit à sa manière le Nouveau Testament en suédois : moyen infaillible, à son avis, de gagner la nation tout entière à la foi luthérienne. Ses efforts ne furent pas couronnés de succès : le peuple refusa nettement de renoncer au culte de ses pères, pour celui des réformateurs apostats et sacriléges. Peterson se dédommagea de cette froideur par le pillage de quelques riches couvents, par plusieurs triomphes assurés d'avance dans des colloques avec les Catholiques, enfin par la rédaction d'une liturgie destinée à servir de fondement à la nouvelle Eglise. Ainsi le fils du forgeron d'Orebro n'était plus seulement le prédicateur d'un nouvel Evangile, le collaborateur du moine saxon Luther, il était le fondateur d'une société religieuse, l'émule de ses maîtres. Son frère Laurent Peterson devint un des piliers de l'édifice, ou pour mieux dire sa clef de voûte : il reçut la mitre des archevêques d'Upsal, le 24 juin 1531. « Gustave, » dit Theiner, « crut devoir récompenser les services du réformateur dans la personne du frère, ne jugeant pas prudent d'en offrir le prix à Olaf lui-même. » — « Gustave qui n'ignorait pas combien il serait difficile au fils d'un pauvre forgeron, comme l'était Laurent Peterson, petit maître d'école lui-même, de se maintenir sur le premier siége de la Suède, où la noblesse et le peuple étaient accoutumés à ne voir placés que les membres des plus illustres maisons; Gustave, disons-nous, ne négligea rien pour revêtir le nouvel archevêque du plus grand éclat possible. Il lui assigna des revenus considérables, et lui accorda une garde d'honneur de 50 hommes pour remplacer la naissance qu'il ne pouvait lui procurer; il lui donna en mariage une de ses très-proches parentes. L'archevêque eut d'elle deux filles, qui s'unirent à des ministres du nouvel Evangile, et procurèrent par là à leurs maris le droit de succéder à leur père sur le siége archiépiscopal. Le nouvel archevêque ne négligea rien pour se maintenir dans la faveur du roi. A peine eut-il pris possession de sa dignité, qu'il enleva aux chanoines la part d'influence dont ils jouissaient, chassa tous ceux qui lui étaient contraires et les remplaça par des partisans des nouvelles doctrines. Il se servit principalement pour cela du crédit de son frère Olaf. » (Theiner : *La Suède et le Saint-Siége*, t. Ier.)

Ce crédit ne tarda pas à diminuer. Gustave se lassait vite des instruments de son despotisme; dès qu'il n'avait plus besoin d'eux, il les reléguait dans l'oubli. Conspirateurs dès 1536, les deux Péterson n'avaient dû leur grâce qu'à la nécessité où se trouvait le roi de les garder près de lui jusqu'à la consommation de son triomphe sur le clergé et ses adhérents. Mais, en 1539, Luther lui ayant envoyé Normann, il put se passer d'eux, et les traduisit, comme coupables de lèse-majesté, devant la diète d'Ærebro. Le sénat les condamna tous deux à mort pour participation au complot tramé contre la vie du roi, et pour plusieurs autres crimes. Heureusement pour eux, ils s'étaient enrichis par le pillage des biens d'Eglise : 500 florins d'or que chacun d'eux paya touchèrent le cœur de Gustave et leur sauvèrent la vie. Mais ils demeurèrent disgraciés. Cependant, quatre ans après [1543], l'archevêque, rentré en faveur, fit rendre à Olaüs sa cure de Stockholm.

Enfin arriva l'heure de la justice divine. Le 14 avril 1552, Olaüs alla rendre ses comptes à Dieu, quatre jours avant son complice Laurent Anderson. Ce dernier mourut méprisé, abandonné de tous, dans cette même ville de Strangnaes qui l'avait vu jadis fidèle et honoré. Olaüs reçut aussi son châtiment dès cette vie. « en attendant, » dit Theiner, « l'arrêt éternel qu'il allait subir, il perdit toute considération, et ne put jamais recouvrer la faveur du roi ni celle de la nation. Il descendit du théâtre de l'histoire où il avait fait tant de bruit et joué un rôle si brillant. » Ainsi Dieu se joue des ambitieux du monde : pauvres vers de terre qui se croient redoutables, parce qu'ils dressent fièrement la tête, et que le pied divin renverse et broie dans la poussière, sans que personne s'intéresse à leur sort, Laurent Péterson traîna jusqu'en 1573 sa misérable existence : il put voir en mourant son œuvre compro-

Digitized by Google

mise par les tentatives de Jean III, en faveur du catholicisme. Punition qui lui devait être d'autant plus sensible, qu'à la conservation du luthérianisme en Suède était attachée la fortune de sa famille.

Ainsi finirent ces orgueilleux dont la vie avait été une suite non interrompue d'outrages au Dieu qui a dit : *In interitu vestro ridebo et subsannabo.* (*Prov.* I, 26.) Eux qui scrutaient les Ecritures, qui les invoquaient sans cesse et ne voulaient reconnaître d'autorité que la leur, n'y avaient-ils donc pas vu cette menace? ou, s'ils l'avaient vue, croyaient-ils donc que la parole divine demeurerait pour eux sans effets? Mais ils avaient dû lire aussi dans les mêmes Ecritures : *Le ciel et la terre passeront, ma parole ne passera point.* (*Matth.* XXIV, 35.)

ORANGE (GUILLAUME Ier DE NASSAU, prince D'), premier stathouder des Provinces-Unies, né en 1553, mort assassiné en 1584. — Il fut l'auteur principal de la révolution des Pays-Bas, et quand l'Etat fut définitivement constitué, il en fut proclamé chef en 1583. — On lui doit aussi l'abolition de la religion catholique dans la Hollande. Les actions par lesquelles il appartient à l'histoire sont intimement liées à celle du stathoudérat, et l'on peut les rechercher à l'article Pays-Bas. Guillaume Ier est connu sous le nom de Taciturne que lui avait donné le cardinal de Granvelle.

ORANGE (MAURICE Ier DE NASSAU prince D'), fils du précédent, second stathouder de Hollande, né en 1567, et mort à la Haye en 1625.. — Capitaine habile, mais ambitieux, capable de tout oser pour parvenir à son but, il nuisit plus à la république qu'il ne lui fut utile. C'est par ses soins que fut tenu le fameux synode de Dordrecht, dans lequel furent anathématisés les arminiens, et dont les décisions lui servirent à perdre les partisans de son ennemi Barneveldt. Le chagrin de n'avoir pu se faire décerner la couronne de Hollande, et l'inquiétude que lui inspiraient les menées de ses adversaires le menèrent au tombeau. — *Voy.* le récit de ses actes à l'article PAYS-BAS.

ORANGE (HENRI-FRÉDÉRIC DE NASSAU, prince D'), frère du précédent et après lui stathouder de Hollande, en 1625, mort en 1647. — Grand capitaine et ambitieux comme son frère, il n'en eut pas cependant la dangereuse activité. Il partagea sa haine contre la France malgré son origine française, puisqu'il était fils de Louise de Coligny, épouse de Guillaume Ier après la mort de son premier mari Téligny, assassiné a Paris, le 24 août 1572. Comme Maurice, il aspira au trône sans pouvoir y parvenir. Sa femme exerçait sur lui une grande influence et le décida à traiter à part aux conférences de Westphalie : sa vie, d'abord si pleine d'éclat, s'éteignit dans l'obscurité. — *Voy.* l'article PAYS-BAS, où l'histoire des stathouders est traitée avec détail.

ORANGE (GUILLAME II DE NASSAU, PRINCE D'), fils de Henri Frédéric, né en 1626 arriva au pouvoir en 1647, à l'âge de vingt et un ans. — Prince actif et brave, mais sourtout ambitieux, il se perdit lui-même en tentant d'enlever de force un trône où ses devanciers avaient essayé vainement de s'asseoir, Ses tentatives ayant échoué, il mourut de chagrin en 1650 : après sa mort le stathoudérat fut laissé sans titulaire pendant vingt-deux ans.

ORANGE (GUILLAUME III DE NASSAU, prince D'), cinquième stathouder de Hollande. — Il était né en 1650 : proclamé stathouder en 1672, il sauva la Hollande en l'inondant. Plus soucieux de ses intérêts que de ceux du pays, il se fit reconnaître stathouder héréditaire : puis il entreprit de monter plus haut. Malheureusement les provinces ne se prêtèrent pas toutes à ses vues. Déconcerté par cette opposition, il se tourna vers l'Angleterre, dont le roi lui avait autrefois donné, bien qu'à contre cœur, sa fille Marie d'York. Les fautes de Jacques favorisèrent les desseins de son gendre : quand le roi, renversé du trône quitta Londres, le stathouder y accourut, sur l'invitation du parlement, et avant même que son beau-père eut quitté son royaume, il s'installa dans son palais de White-Hall. Mais cette couronne, acquise au prix d'une usurpation, se changea en couronne d'épines ; et plus d'une fois, abreuvé d'outrages, l'ambitieux monarque eut besoin de repasser la mer pour demander aux lagunes hollandaises le repos qu'il ne pouvait trouver dans le palais des Stuarts. Il ne s'obstina pas moins à vivre dans la pourpre, et pour la garder, il combattit son beau-père, le vainquit à la bataille de la Boyne et le chassa pour jamais de l'Angleterre. Une chute de cheval emporta, en 1702, ce conspirateur méprisable, qui fit sa vie de l'intrigue, ne se concilia nulle part l'estime des peuples, se fit battre sur presque tous les champs de bataille, et n'eut pas même la consolation de léguer à son fils le trône sanglant où l'usurpation l'avait fait monter. Après sa mort, la couronne passa à sa belle-sœur Anne Stuart, et le stathoudérat de Hollande fut supprimé.

ORANGE-DIETZ (GUILLAUME IV DE NASSAU, prince D'), d'une branche cadette de la maison d'Orange, arriva au pouvoir en 1747, alors que Louis XV entrait en Hollande à la tête d'une armée victorieuse. — Une émeute le créa stathouder, une autre émeute, ou plutôt la continuation des premiers troubles rendit cette dignité héréditaire dans sa famille. Ce prince n'avait rien perdu de la haine traditionnelle que sa maison portait à la France. La guerre qu'il fit à cette puissance ne fut pas heureuse : battu sur tous les points, il se vit forcé d'accéder à la paix d'Aix-la-Chapelle. [1748.] Depuis ce moment rien de bien remarquable ne le signala à l'attention de l'histoire. Il mourut le 22 octobre 1751, après quatre ans de gouvernement. Il avait épousé la princesse Anne d'Angleterre, fille du roi Georges II. Son fils Guillaume lui succéda en vertu de la déclaration des états, sous la tutelle de sa mère : cette déclaration avait beaucoup exercé les

Digitized by Google

esprits, et de fait, la minorité orageuse du jeune prince donna quelque raison à ceux qui avaient craint pour l'avenir.

ORANGE-DIETZ (Guillaume V de Nassau prince d') fils du précédent lui succéda en 1751, sous la tutelle de sa mère. — Il prit parti, en 1776, pour les Américains révoltés contre l'Angleterre, et ne déposa les armes que deux ans après la reconnaissance par l'empire britannique de l'indépendance de ses colonies. [1784.] Ce fut sous son gouvernement que furent reconnus valides les donations et testaments faits en faveur des églises et des hospices catholiques. [1776.] Vers la même époque le cardinal Brancadoro et le prélat Ciamberlani donnèrent aux missions hollandaises des soins qui ne furent point infructueux. La révolution française ayant éclaté, Guillaume entra dans la coalition formée contre elle. On sait comment la Convention répondit à ces déclarations de guerre : ses armées sous la conduite de Pichegru envahirent la Hollande. En 1795, les Nassau partirent pour l'exil, et les Provinces-Unies devinrent la république batave. Après plusieurs tentatives pour obtenir une compensation à la perte de ses Etats, Guillaume V mourut à Brunswich en 1806, possesseur d'une petite souveraineté concédée par la république française.

ORANGE-DIETZ (Guillaume de Nassau prince d'), fils du stathouder Guillaume V, né à la Haye, en 1772, fut créé par le traité de Vienne [1815] roi des Pays-Bas, (Hollande et Belgique réunies). Il prit le nom de Guillaume 1er : une révolution que ses fautes amenèrent, lui enleva la Belgique, en 1830. Il est mort à Berlin, après avoir abdiqué, en 1843, à l'âge de 71 ans. — *Voy.* l'art. Pays-Bas.

ORIGENISTES. — Disciples de Pétersin qui eut en même temps que sa femme, une révélation dans laquelle Dieu lui fit connaître que les damnés et les démons seraient un jour amenés par la grandeur et la durée de leurs peines à demander pardon à Dieu; qu'ils l'obtiendraient, et rentreraient en grâce auprès de lui, en vertu de la mort et de la satisfaction de Jésus-Christ. Cette doctrine avait déjà été enseignée par l'illustre docteur d'Alexandrie Origène dont elle a pris le nom.

OSIANDER (André), né en Bavière ou en Franconie l'an 1498, apprit les langues et la théologie à Wittemberg et à Nuremberg, et fut un des premiers disciples de Luther. Il devint ensuite professeur et ministre de l'université de Kœnigsberg. — Il se signala parmi les luthériens par une opinion nouvelle sur la justification. Il ne voulait pas comme les autres protestants qu'elle se fît par l'imputation de la justice de Jésus-Christ, mais par l'intime union de la justice substantielle de Dieu avec nos âmes. Il se fondait sur ces paroles, souvent répétées dans Isaïe et dans Jérémie : *Le Seigneur est votre justice.* Car telle est la suite des explications arbitraires de l'Ecriture sainte, et de l'esprit privé qui les dicte, qu'on y voit tout ce que l'on imagine. Selon Osiander, de même que nous vivons par la vie consubstantielle de Dieu, et que nous aimons par l'amour essentiel qu'il a pour lui-même : nous sommes justes par la justice essentielle qui nous est communiquée, et par la substance du Verbe incarné, qui est en nous par la foi, par la parole et par les sacrements. Dès le temps qu'on dressa la confession d'Augsbourg, il avait fait les derniers efforts pour faire embrasser cette doctrine par tout le parti et il la soutint à la face de Luther, dans l'assemblée de Smalkalde. On fut étonné de sa hardiesse (comme si un sectaire n'avait pas le droit d'opposer ses opinions à celles d'un autre sectaire), mais comme on craignait de faire éclater de nouvelles divisions dans le parti où il tenait un rang considérable par son savoir, on le toléra.

Osiander est aussi l'inventeur de l'impanation et de l'invination, suivant laquelle, après la consécration; la substance du pain et du vin demeure avec le corps et le sang, sans qu'il y ait de transsubstantiation.

Il avait un talent particulier pour divertir Luther. Il faisait le plaisant à table, et y disait de bons mots souvent très-indécents et même impies. Calvin dit que, toutes les fois qu'il trouvait le vin bon, il en faisait l'éloge en lui appliquant cette parole que Dieu disait de lui-même : *Je suis celui qui suis : « Ego sum qui sum (Exod. III, 14), »* ou ces autres mots : *Voici le Fils du Dieu vivant?* Il ne fut pas plus tôt en Prusse qu'il mit en feu l'université de Kœnigsberg, par sa nouvelle doctrine sur la justification. Cet homme turbulent, que Calvin représente comme un athée, mourut en 1552, à 54 ans. Son caractère emporté ressemblait à celui de Luther, auquel il plaisait beaucoup. Il traitait d'ânes tous les théologiens qui n'étaient pas de son avis, et il disait orgueilleusement qu'ils n'étaient pas dignes de porter ses souliers.

On rapporte qu'il était grand amateur du faste, du luxe et des bijoux, et qu'il ne montait jamais en chaire sans avoir les doigts couverts de bagues et de diamants.

Voilà les fondateurs du nouvel Evangile. Ses principaux ouvrages sont 1° : *Harmonia evangelica*, in-fol.; 2° *Epistola ad Zwinglium de Eucharistia;* 3° *Dissertationes duæ, de lege et Evangelio et justificatione;* 4° *Liber de imagine Dei, quid sit.* Il est inutile de donner une idée de ces ouvrages, après avoir donné celle de l'auteur.

OSIANDER (André), petit-fils du disciple de Luther, fut ministre et professeur de théologie à Wittemberg. — On a de lui : 1° une édition de la Bible avec des observations qui se ressentent de l'esprit de sa secte; 2° *Assertiones de conciliis;* 3° *Disputat. in lib. concordiæ;* 4° *Papa non papa, seu papæ et papicolarum Lutherana confessio*, Tubingen,

Digitized by Google

1599, in-8°; 5° *Responsa ad Analysin Gregorii de Valentia, de Ecclesia*, etc. Tristes fruits du fanatisme qui troublait alors les têtes en Allemagne. Il mourut en 1617, à 54 ans.

OSIANDER (Luc), fils du précédent, né en 1524; fut comme lui ministre luthérien, et hérita de son savoir et de son orgueil. — Ses principaux ouvrages sont: 1° Des Commentaires sur la Bible, en latin; 2° des *Institutions de la religion chrétienne;* 3° un abrégé en latin des Centuriateurs de Magdebourg, en 1592 et 1604, in-4°; 4° *Enchiridia controversiarum religionis cum pontificiis, Calvinianis, et Anabaptistis*, Tubingen, 1605, in-8°. Il mourut en 1604. — Il ne faut pas le confondre avec Luc Osiander, chancelier de l'université de Tubingen, mort en 1638 à 68 ans. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, entre autres : 1° *Justa defensio de quatuor quæstionibus quoad omnipræsentiam humanæ Christi naturæ.* C'est une défense de l'ubiquisme, une des plus extravagantes erreurs des luthériens; 2° *Disputatio de omnipræsentia Christi hominis;* ouvrage qui a le même but; 3° des Oraisons funèbres en latin; 4° *De baptismo;* 5° *De regimine ecclesiastico;* 6° *De viribus liberi arbitrii*, etc.

OSIANDRIENS. *Voy.* Osiander.

P

PACIFICATEURS. — C'est un titre que prenaient certains anabaptistes qui parcouraient les campagnes et promettaient aux pauvres paysans qu'ils séduisaient que leur doctrine allait procurer bientôt une paix universelle.

PACIUSIENS. — Disciples de Pacius, qui rédigea le second intérim.

PAJON (Claude) et PAJONITES. — Disciples de Claude Pajon, né à Romorantin en 1626, mort en 1685, après avoir professé la théologie à l'académie de Saumur. Quoique soumis extérieurement aux décisions du synode de Dordrecht, Pajon penchait beaucoup du côté des arminiens et même des pélagiens, si on en croit ses adversaires. Il prétendait que la chute originelle avait beaucoup plus influé sur l'entendement de l'homme que sur sa volonté, et que lorsque celle-ci connaissait le bien, elle avait encore assez de force pour s'y porter sans avoir besoin d'une opération immédiate du Saint-Esprit. Cette doctrine fut fortement combattue par les calvinistes de Hollande; elle fut condamnée dans le synode de Wallon, en 1687, et on exigea de tous les prédicateurs venus de France une renonciation au pajonisme, comme condition de leur admission au ministère. — Isaac Papin, neveu de Pajon, prit la défense de son oncle contre les accusations de Jurieu; mais, fatigué de toutes les vexations auxquelles il fut en butte, et dégoûté du calvinisme à cause des contradictions qu'il y trouvait, il vint se placer sous le drapeau de Bossuet, embrassa sincèrement le catholicisme, et écrivit avec succès contre les protestants.

PALLAVICINI. *Voy.* Trente (*Histoire du concile de*).

PANARIENS. — Sorte de luthériens qui interprétaient les paroles de la consécration d'une manière différente des impanateurs, des ubiquitaires, etc., mais que nous ne saurions trop déterminer.

PANTHÉISME. *Voy.* Allemagne, § VI.

PAPAUTÉ. — Avant la révolte de Luther, l'Eglise avait déjà vu bien d'autres sectaires attaquer sa doctrine. Depuis Arius jusqu'à Bérenger et Wicleff, elle avait entendu bien des blasphèmes, souffert bien des calomnies, terrassé bien des erreurs; mais son autorité suprême n'avait pas encore été révoquée en doute. Parmi les novateurs qui avaient refusé de se soumettre à ses décisions, les uns avaient allégué la forme *inadmissible* de ses jugements; les autres, la *non-légitimité* des conciles qui les condamnaient; d'autres, la *mauvaise information* de ceux qui prononçaient les sentences... Mais pas un n'avait osé dire : L'Eglise n'a pas le droit de me juger; elle n'est pas infaillible dans ses décisions; pas un n'avait voulu *être regardé comme un païen et un publicain : « Sit tibi sicut ethnicus et publicanus.»* (*Matth.* xviii, 17.) Luther lui-même était déjà bien avancé dans son drame scandaleux, qu'il reconnaissait encore, du moins en apparence, cette autorité suprême; qu'il protestait à grands cris de sa soumission au chef qui en est le dépositaire. On connaît les lettres qu'il écrivait à Léon X, et où il se montrait si humblement disposé à obéir à sa voix. « Pardonnez, » lui disait-il, « si moi, ver de terre, j'ose élever les yeux jusqu'à mon souverain seigneur... Parlez; donnez la vie ou la mort; appelez ou rappelez; approuvez ou réprouvez, comme il vous plaira, j'écouterai votre voix comme celle de Jésus-Christ même, puisqu'il vous a placé sur le sommet de la montagne pour éloigner tout danger de la saine doctrine. » Mais quand ce même Pontife eut proscrit ses erreurs, quand il eut lancé contre elles les foudres de l'excommunication, son orgueil le porta aux plus horribles excès, et il ne mit plus de bornes aux

Digitized by Google

emportements de sa fureur. Arborant l'étendard d'une audacieuse rébellion, il rejeta ouvertement l'autorité de l'Eglise, et naturellement sa haine se déchaîna contre celui qui était chargé de la représenter et de la maintenir. « Si l'on ne met le Pape à la raison, » criait-il, « c'est fait de la chrétienté... Fuie qui peut dans les montagnes, ou qu'on ôte la vie à cet homicide Romain. Jésus-Christ le détruira par son glorieux avénement : ce sera lui et non pas un autre. » A la suite de ce digne patriarche se sont réunis tous les autres réformateurs, ceux-là mêmes dont les doctrines sont le plus directement opposées. Luthériens, calvinistes, anglicans, méthodistes, etc., tous oublient leurs querelles et leurs divisions quand il s'agit d'attaquer la papauté; tous mêlent leurs injures, tous confondent leurs efforts, pour lui arracher sa tiare et renverser son trône.

Mais avant d'exposer ces attaques et d'en examiner la valeur, il importe de reconnaître deux aspects bien distincts dans la souveraineté pontificale. Au premier point de vue, elle s'offre à nous comme une autorité purement spirituelle et ecclésiastique, instituée par Jésus-Christ lui-même en même temps que l'Eglise a été fondée. Ainsi considérée, la suprématie romaine est de l'essence même de la papauté. Dépouillé des droits et priviléges qui en sont la conséquence, le Souverain Pontife ne serait plus le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le successeur du prince des apôtres, le chef de l'Eglise *une, universelle*. Nous les appellerons *prérogatives théologiques de la papauté*. Il est un autre côté de l'autorité des Papes, qui, sans être d'institution divine, sans être essentiel à la dignité pontificale, a dû néanmoins, suivant les vues de la Providence divine, exercer sur elle une grande influence, soit pour favoriser son action civilisatrice, soit pour maintenir son indépendance ecclésiastique : c'est leur suzeraineté européenne au moyen âge; c'est leur souveraineté temporelle en Italie; c'est encore la sainteté, la sagesse et autres éminentes qualités que Dieu s'est plu à faire briller dans la plupart de ceux qui ont représenté son Fils parmi les hommes. Nous les nommerons *ses grandeurs historiques ou accidentelles*. C'est surtout contre la puissance ecclésiastique que se sont dirigées les attaques de Luther et de ses adeptes; car c'est d'elle que partit leur excommunication : et ce n'est que pour plus facilement la flétrir et la renverser qu'ils ont insulté et calomnié la seconde. Pour procéder donc avec plus d'ordre, nous suivrons dans cet article la même marche qu'ils ont prise dans leurs négations : nous commencerons par examiner la dignité pontificale dans ses prérogatives essentielles, et nous nous proposerons, dans une seconde partie, de l'apprécier dans ses grandeurs historiques.

PREMIÈRE PARTIE. — *Prérogatives théologiques de la papauté.*

« Le Pape n'est pas de droit divin, » disait Luther dans les articles de Smalkade. « La puissance qu'il a usurpée est pleine d'arrogance et de blasphème. Tout ce qu'il a fait et fait encore en vertu de cette puissance est diabolique. L'Eglise peut et doit subsister sans avoir un chef. Quand le Pape aurait avoué qu'il n'est pas de droit divin, mais qu'on l'a établi seulement pour entretenir plus commodément l'unité des Chrétiens parmi les sectaires, il n'arriverait jamais rien de bon d'une telle autorité... Enfin, le Pape est le vrai Antechrist. » Ces paroles sont claires et précises, et elles marquent elles-mêmes le but et les limites de cette première partie. C'est aussi ce que répètent plusieurs protestants de nos jours, qui, à la suite de M. Guizot, distinguent trois époques dans le gouvernement de l'Eglise : une première, où il était *démocratique*, alors que chaque Eglise était indépendante des autres et se régissait par ses propres lois; une seconde, où les évêques, s'emparant peu à peu de l'autorité ecclésiastique, se firent respecter et obéir des fidèles, et finirent par exercer sur eux un pouvoir *aristocratique;* et enfin une dernière, où les Pontifes de Rome, marchant sur les pas de *l'ambitieux Grégoire VII*, profitèrent de l'ignorance des fidèles et de la faiblesse de ceux qui les gouvernaient, pour se faire reconnaître comme les représentants de Jésus-Christ sur la terre, pour donner des ordres aux peuples, aux évêques et aux rois : en un mot, pour fonder dans l'Eglise une puissance *monarchique*, dont ils se disent de droit divin les dépositaires. — Examinons donc si cette autorité du Pape vient des hommes; si elle n'est *qu'une arrogante et blasphématoire usurpation.*

« La suprématie spirituelle du Souverain Pontife, » dit le R. P. Lacordaire (*Conférences de N.-D. de Paris*, t. 1er, p. 79), « avait été fondée par Jésus-Christ avec trois paroles célèbres et dans trois mémorables circonstances. Se promenant un jour en Galilée avec ses disciples, il s'arrêta et leur dit : *Qu'est-ce que les hommes disent de moi? Et les disciples répondirent : Les uns disent que vous êtes Jean-Baptiste; les autres, que vous êtes Elie; d'autres, Jérémie ou l'un des prophètes. Alors il leur dit : Et vous, que dites-vous de moi? Et Pierre, répondant, lui dit : Vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Et Jésus lui dit : Tu es bienheureux, Simon, fils de Jean, parce que ce n'est point la chair ni le sang qui te l'ont révélé, mais mon Père qui est au ciel. Et moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je te donnerai les clefs du royaume des cieux : tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* (*Matth.* XVI, 13-19.) Et dans la dernière cène, se tournant tout à coup vers Pierre, il lui dit : *Simon, Simon, voici que Satan a demandé de vous cribler comme le froment, et moi j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; et quand un jour tu seras converti, confirme tes frères.* (*Luc.* XXII,

Digitized by Google

31, 32.) Enfin, après sa résurrection, Jésus dit un jour à Pierre : *Simon, fils de Jean, est-ce que tu m'aimes plus que ceux-ci? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui dit une seconde fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Il répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui dit pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre s'affligea de ce que Jésus lui demandait pour la troisième fois : M'aimes-tu? Et il lui répondit : Seigneur, vous connaissez toutes choses, vous savez que je vous aime. Et Jésus lui dit : Pais mes brebis.* (*Joan.* XXI, 15-18.) Voilà les trois paroles sacrées sur lesquelles était fondée la suprématie de Pierre. »

De semblables paroles devraient être de quelque poids pour les protestants, qui voient dans la Bible leur suprême et unique oracle. Mais quand cette Bible les condamne, ils en changent et en dénaturent le sens. Ils disent donc que saint Pierre a été le fondement de l'Eglise, parce qu'il a prêché le *premier* l'Evangile et a fait les premières conversions, ouvrant ainsi aux Juifs et aux gentils le royaume des cieux. Ils disent que *lier* et *délier*, c'est déclarer ce qui est permis ou défendu : pouvoir que saint Pierre exerça au concile de Jérusalem. (BERGIER, t. III, p. 1229.) Sans nous arrêter, avec les théologiens, à discuter le véritable sens de ces paroles, à leur montrer les passages de l'Ecriture où le pouvoir des clefs signifie l'autorité du gouvernement, etc., nous examinerons dans trois paragraphes quel a été ce pouvoir pontifical, dans son objet, dans son étendue et dans sa durée; et nous pourrons ensuite en tirer comme conséquence la divinité de son institution, ce qui fera le sujet d'un quatrième paragraphe.

§ I.— Souveraineté pontificale considérée dans son objet.

C'est un pouvoir essentiellement spirituel; un pouvoir qui agit sur les intelligences, porte la conviction dans les esprits et dirige les cœurs. Dieu a établi deux puissances sur cette terre : l'une, qui est chargée des besoins temporels de l'homme, qui règle ses relations avec ses semblables, qui surveille ses actions extérieures, et les soumet à ses lois civiles et criminelles. Cette autorité, c'est celle des princes temporels, que Dieu nous a ordonné de respecter par ces paroles : *Per me reges regnant, et legum conditores justa decernunt; per me principes imperant.* (*Prov.* VIII, 15, 16.) *Subditi estote, sive regi quasi præcellenti, sive ducibus tanquam ab eo missis.* (*I Petr.* II, 13, 14.) Mais au-dessus de ce pouvoir, qui s'arrête aux rapports extérieurs, qui s'arrête, pour ainsi parler, au monde des corps, à la combinaison des intérêts matériels, il en est un autre, plus noble et plus auguste : c'est le pouvoir qui gouverne la société des intelligences, qui commande aux esprits, pourtant si libres de leur nature et si jaloux de leur liberté, qui ose dire à ces esprits, souvent si fiers d'eux-mêmes : Vous croirez à ce dogme sans le comprendre, ou vous serez anathèmes; ou bien : Vous vous êtes trompés; vous ne semez pas dans le champ de Jésus-Christ, c'est-à-dire, de la vérité, et vous ne faites que disperser. C'est le pouvoir qui, pénétrant jusque dans le cœur de l'homme, établit l'ordre dans ses actions les plus secrètes et les plus indépendantes de la justice humaine, dans ses pensées et ses affections, le principe et le mobile de toutes les actions des hommes. Ce pouvoir, c'est celui qui a été donné au chef de l'Eglise.

Mais en quoi doit consister cette puissance spirituelle? Quels sont les droits, quelles sont les fonctions qui y sont attachées? Ainsi que l'Eglise dont il est le principal représentant et le premier organe, le Pontife Romain doit avoir deux principales prérogatives: celles d'enseigner et de gouverner. Eclairer et conduire: répandre partout la lumière et donner à tous la direction, tels sont les devoirs, telles sont les fonctions du successeur de Pierre.

I. *Pouvoir enseignant.* — L'exercice de ce pouvoir suppose deux choses: faire connaître la vérité et préserver de l'erreur : donner la nourriture à nos âmes, et en écarter le poison qui pourrait leur donner la mort.

Or, 1° que les Pontifes de Rome aient dans tous les siècles répandu la lumière de la vérité parmi les hommes, qu'ils aient toujours animé et dirigé la propagation du christianisme, c'est là un fait que personne, pas même les protestants, ne saurait révoquer en doute; un fait qui ne peut manquer de frapper les regards et de fixer l'attention de quiconque veut sérieusement parcourir les annales de l'histoire de l'Eglise. « Quand nous voyons, » dit Schérer, « l'arbre gigantesque du christianisme, qui étend ses branches sur toutes les régions de la terre, nous remarquons d'abord que le Siége apostolique n'est pas seulement le roc et le fond dans lequel cet arbre est enraciné, mais qu'il est encore l'instrument dont la Providence s'est servie pour déployer les rameaux de cet arbre sur toutes les parties du globe. » (*Le Saint-Père*, p. 236.)

Et en effet, c'est d'abord saint Pierre qui, en tranférant le siége de la papauté à Rome, la capitale du monde païen, fait le premier acte pour la propagation du christianisme; qui le premier, après la descente du Saint-Esprit, annonce la parole sainte aux Juifs; qui le premier appelle les nations à la foi dans le centurion Corneille. C'est ensuite saint Clément, son successeur, qui envoie saint Denis porter la bonne nouvelle dans les Gaules. Au IIIe siècle, c'est le Pape Célestin qui envoie saint Pallade en Ecosse et saint Patrice en Irlande. Au Ve, c'est Innocent Ier qui envoie saint Séverin dans la Norique, et un grand nombre d'autres ouvriers apostoliques dans les Espagnes: c'est en-

Digitized by Google

core le Pape Hormisdas, qui, par les mains de saint Remi, fait couler l'eau sainte sur la tête du roi des Francs. Au VIe, c'est saint Grégoire le Grand, qui, après avoir rempli lui-même l'office de missionnaire, charge l'illustre saint Augustin d'aller arracher les Anglo-Saxons aux fers du paganisme et de l'esclavage. Au VIIe, le Pape Konon consacre saint Kilian d'Irlande comme apôtre de la Franconie, et Sergius consacre saint Willebrod missionnaire des Frisons. Au VIIIe, saint Wilfrid, par ordre du Saint-Père, parcourt l'Allemagne et remplit ce pays du bruit de ses travaux et de ses succès. Au IXe, le Pape Adrien achève de convertir l'Allemagne au christianisme; saint Siffroi est envoyé aux Suédois; saint Anschaire de Hambourg prêche à ces mêmes Suédois, aux Vandales et aux Esclavons; Rembert de Brême, les frères Cyrille et Méthodius, aux Bulgares, aux Khasares, ou Turcs du Danube, aux Moraves, aux Bohémiens, et à l'immense famille des Slaves. Plus tard le Pape Sylvestre II voit le pieux duc de Hongrie, Etienne, amener ses sujets sous sa houlette pastorale; Jean XVIII, par la voix du Saxon Boniface, et de saint Romuald, abbé de Saint-Emmeran à Ratisbonne, fait connaître l'Evangile aux Prussiens et aux Russes.

Au XVIe siècle les Pontifes eurent la douleur de voir les protestants leur ravir quelques-unes de leurs brebis : mais la Providence sait aussi leur ménager de puissantes consolations. Car de même que dans les premiers siècles le sang des martyrs était, selon l'expression de Tertullien, *une semence de Chrétiens* « *semen est sanguis Christianorum* (TERTUL. *Apologet.*, cap. 48); » de même les attaques et les conquêtes des réformateurs semblaient être pour l'Eglise la source de conquêtes plus grandes encore. Alors de nouveaux moyens de propagation favorisaient les missions : la découverte d'un monde immense, celle de routes nouvelles pour pénétrer en Asie, devaient donner une ample carrière au zèle des apôtres catholiques, que stimulaient d'ailleurs les pertes que la Réforme faisait subir à l'Eglise. Aussi n'a-t-on jamais vu une plus remarquable expansion vitale ; jamais un zèle plus généreux, un apostolat plus nombreux et plus actif.

A la voix du Souverain Pontife, saint François Xavier, prenant, selon ses propres paroles, l'univers entier pour sa famille, prend bientôt le chemin des Indes, champ digne de son grand cœur. L'ignorance de la langue, la conduite scandaleuse des Portugais, l'incroyable attachement des idolâtres à leur religion, et plusieurs autres obstacles qui semblent insurmontables, sont pour lui de vaines barrières. Sa charité, qu'on ne peut comparer qu'à celle de saint Vincent de Paul, a bientôt gagné la bienveillance de tous les sauvages; et quelques années se sont à peine écoulées que déjà il a versé l'eau de la régénération sur la tête de deux mille Indiens. Mais l'Inde est encore trop étroite pour apaiser sa soif insatiable des âmes, cette soif qui rappelle celle de Jésus-Christ sur le Calvaire. Il pénètre dans le Japon, y renouvelle les merveilles des premiers apôtres, y apparaît doué du don des langues et des prophéties, guérissant les malades et ressuscitant les morts; et en moins de trois ans le pays entier est converti au christianisme. — La Chine languit encore dans le paganisme, et à ce titre elle doit avoir sa place dans le cœur du grand apôtre: aussi ses vœux s'y reportent toujours, et il est sur le point d'y entrer quand Dieu, content du travail de son serviteur l'appelle à partager la gloire et le bonheur de son maître : *Intra in gaudium Domini tui.* (*Matth.* XXV, 21.)

Le saint apôtre laissait sur le champ de ses victoires des soldats dignes de continuer ses travaux et de poursuivre ses triomphes. Le P. Ricci et tant d'autres Jésuites si connus renouvelèrent, sous la direction des Papes, dans le Paraguay et dans la Chine, ses éclatants prodiges, gagnèrent chaque jour à l'Eglise de nouveaux enfants; et, grâce à leurs généreux efforts et à ceux des missionnaires qui jusqu'à nos jours se sont succédé dans ces contrées lointaines, les Pontifes romains peuvent tous les ans ériger de nouveaux siéges épiscopaux dans ces vastes régions : tous les ans ils voient de nouveaux troupeaux entrer dans le bercail évangélique.

Et c'est ainsi qu'en parcourant tous les siècles, nous voyons Rome apparaître comme le centre d'activité du christianisme; comme un foyer de lumière dont les rayons, devenant de plus en plus intenses, vont par degrés éclairer toutes les contrées de l'univers : de sorte qu'on pourrait intituler l'histoire de la papauté : *Histoire de la propagation du christianisme.* — Et c'est là une vérité historique si palpable que les protestants eux-mêmes n'ont pu lui refuser leurs témoignages. « Voilà, » disait le grand Leibnitz avec un noble sentiment d'envie digne de lui, « voilà la Chine ouverte aux Jésuites; le Pape y envoie nombre de missionnaires... *Notre peu d'union ne nous permet pas d'entreprendre ces grandes conversions.* » (DE MAISTRE; *Du Pape*, p. 296.) — « S'il y a du mérite à propager la doctrine chrétienne, dit à son tour le savant Herder, les Pontifes de Rome ont acquis ce mérite au plus haut degré. »

2° Mais là ne se borne pas, nous l'avons dit, la mission du Souverain Pontife. Après avoir donné la vérité aux hommes, il doit encore veiller à ce qu'ils la conservent pure et intacte. Il doit déjouer les efforts du prince des ténèbres qui sans cesse ici-bas cherche à répandre l'erreur. « Placé sur le sommet de la montagne, » comme le disait plus haut Luther, « il doit éloigner tout danger de la saine doctrine. » *Simon, Simon*, dit Jésus à Pierre, *voici que Satan a demandé de vous cribler comme le froment; et moi j'ai*

Digitized by Google

prié pour toi afin que ta foi ne défaille point, et quand un jour tu seras converti, confirme tes frères. (*Luc.* XXII, 31, 32.) C'est-à-dire que la foi du Pape ne doit jamais chanceler; c'est-à-dire que le Saint-Siége, comme veulent bien l'avouer les gallicans eux-mêmes, doit toujours être *indéfectible*. Aussi a-t-on toujours vu les Papes montrer pour la conservation de l'unité et de la pureté de la foi le même zèle et la même activité que pour sa propagation. On les a toujours vus arrêter les discussions inopportunes, condamner les hérétiques, poursuivre l'erreur jusque dans ses derniers retranchements, terminer les controverses... Qui ne connaît ce passage célèbre de saint Augustin : *Jam enim de hac causa duo concilia* (Carthaginense et Milevitanum) *missa sunt ad sedem apostolicam; inde etiam rescripta venerunt, causa finita est; utinam aliquando finiatur error?* (Serm. 131, *in Joan.* X.)

Depuis saint Pierre qui repousse avec une sainte indignation Simon le Magicien, et qui par ses Epîtres prémunit les Chrétiens contre les faux prophètes, jusqu'à saint Léon le Grand qui pendant tout son pontificat lutta contre le pélagianisme et le nestorianisme ; depuis le Pape Martin qui préféra être envoyé en exil plutôt que de ne pas condamner le monothélisme jusqu'à Léon X, Paul IV et saint Pie V qui firent de si généreux efforts pour favoriser le développement de la réforme catholique contre la Réforme protestante; depuis Urbain VIII, Innocent X, Clément XI, Innocent XI et Pie VI, qui par leurs bulles *In eminenti, Cum occasione, Ad sacram, Vineam Domini, Unigenitus, Auctorem fidei*, surent poursuivre dans ses interminables sinuosités le jansénisme qu'on a si bien nommé le *serpent des hérésies*, jusqu'à Grégoire XVI qui naguère brisait la plume du plus dangereux écrivain de nos jours .., tous se sont montrés les gardiens fidèles de la divine croyance. « On peut avancer sans la moindre exagération, dit l'impartial Kastner, que si l'activité et l'énergie des Papes n'avaient pas de temps en temps opposé une puissante digue aux fausses doctrines, le vrai, le divin christianisme positif, aurait probablement disparu en Orient et ensuite dans l'Occident, pour faire place à je ne sais à quel christianisme tronqué, flattant l'orgueil humain et l'esprit du monde, tel que l'arianisme, le nestorianisme ou le rationalisme. »

Ici encore l'évidence des faits nous donne les témoignages des plumes protestantes les plus célèbres. « Les Papes ont toujours été, » dit Werner, « les gardiens des dogmes de la foi, et ils ont toujours conservé la doctrine catholique pure et sans altération. » — « Jamais Rome, » dit encore Herder, « n'a fléchi devant l'hérésie, alors même que celle-ci était puissante et oppressive. Les empereurs d'Orient, les Wisigoths et les Ostrogoths, les Bourguignons et les Lombards étaient hérétiques, et quelques-uns régnèrent sur Rome; mais Rome demeura cathotholique. » (*Le Saint-Père*, p. 258.)

II. *Pouvoir du gouvernement.* — En donnant à saint Pierre les clefs du royaume des cieux, et le pouvoir de lier et de délier ; en lui confiant le soin de son troupeau tout entier et la mission de paître des agneaux et des brebis (*Joan.* XXI), Jésus-Christ lui conférait le second pouvoir qu'il nous reste à examiner, le pouvoir gouvernemental. Or ce pouvoir exige essentiellement le droit de commander et le droit de punir; le droit de faire des lois et celui de les sanctionner.

1° Le droit de commandement. Deux primautés sont les conséquences nécessaires et immédiates de ce droit: la primauté d'honneur et la primauté de juridiction: aussi ont-elles toujours été l'apanage incontesté des Souverains Pontifes.—Jésus-Christ désigne toujours Pierre comme le premier des apôtres; c'est de sa barque qu'il instruit le peuple; quand il parle à ses apôtres, c'est à lui qu'il s'adresse particulièrement; c'est lui qu'il appelle nommément à la pêche des hommes: *Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere; ex hoc jam homines eris capiens.* (*Luc.* V, 10.) Ce sont ses pieds qu'il lave en premier lieu; quand il prie avant sa Passion, c'est Pierre qui est l'objet spécial de sa prière, c'est à lui qu'il apparaît de préférence après sa résurrection. Cette primauté d'honneur est aussi reconnue à Pierre par les autres apôtres. C'est toujours sa maison qui est choisie pour le lieu de leurs réunions après la mort du Sauveur; c'est lui qui toujours y occupe la première place et qui porte la parole au nom de tous. Dans l'Evangile ses paroles et ses actions sont toujours mentionnées à part, citées de préférence à celle des autres: son nom apparaît toujours à la tête de l'énumération des autres disciples: *Et prosecutus est eum Simon, et qui cum illo erant.* (*Marc.* I, 36.) *Et elegit duodecim..... Simonem quem cognominavit Petrum.* (*Luc.* VI, 13.) *Duodecim apostolorum nomina sunt hæc : Primus Simon qui dicitur Petrus.* (*Matth.* X, 2.) C'est ce qui faisait dire à Bossuet: « Pierre paraît le *premier* en toutes manières..., le *premier* partout. » (*Sermon sur l'unité de l'Eglise.*) Et ainsi en a-t-il été de tous ses successeurs.

Quant à la primauté de juridiction qui ressort si évidemment du passage de saint Jean (ch. XXI) déjà cité, elle n'apparaît pas d'une manière moins claire et moins solennelle dans les monuments de l'Ecriture et de l'histoire. Aussitôt après l'ascension du Sauveur, c'est Pierre qui se lève dans le cénacle pour faire élire un apôtre à la place de Judas: *Et surgens Petrus in medio fratrum dixit...* (*Act.* I, 15.) C'est lui qui le premier confirme la foi par un miracle en frappant de mort Ananie et Saphire, pour avoir menti à l'Esprit-Saint: *Audiens autem Ananias...,.. cecidit et exspiravit.* (*Act.* V, 5.) C'est lui qui défend l'Evangile devant la Synagogue: *Stans autem Petrus, levavit vocem suam, et*

Digitized by Google

locutus est eis. (*Act.* II, 14.) C'est lui qui prend la parole dans le concile de Jérusalem, et se prononce avec autorité au sujet des observances de la loi mosaïque.

C'est en conséquence de cette juridiction suprême qu'on a toujours vu les successeurs du Prince des apôtres donner des décisions sur le dogme, sur la morale, sur la discipline et sur la décence du culte ; convoquer les conciles généraux, les présider et les confirmer ; faire des lois obligatoires pour toute l'Eglise ; se réserver le jugement de certaines affaires, prononcer sur toutes celles qui leur ont été déférées ; établir de nouvelles Eglises, y instituer des pasteurs ; se montrer partout, en un mot, les chefs du gouvernement ecclésiastique. Voici comment le R. P. Lacordaire fait ressortir la manière admirable dont s'est manifestée cette suprématie spirituelle :

« Une hérésie formidable était née ; les évêques s'assemblent en Orient, dans cet Orient où le christianisme avait pris naissance, et où Jésus-Christ l'avait consommé par son sacrifice ; dans cet Orient où était le centre des affaires humaines par la translation du siége impérial à Constantinople. Eh bien ! qui présidera ce premier concile œcuménique, où l'Eglise universelle se trouve représentée par des martyrs portant des cicatrices de leurs combats ? Qui ? Le successeur de saint Pierre, non pas même par lui, mais par ses légats, par un évêque d'Espagne et deux simples prêtres. Est-ce assez ? Non : Le concile envoie ses Actes au Saint-Siége, pour en obtenir la confirmation, abaissant ainsi, devant sa suprématie, la première et la plus auguste assemblée chrétienne. Ainsi en sera-t-il à Ephèse, à Chalcédoine, à Constantinople. On ne cessera de voir les hérésies naître en Orient, et l'Orient recourir au Pontife de Rome pour les extirper. Constantinople devenue la ville impériale, loin de prétendre à la première place, fera de vains efforts pour obtenir la seconde ; deux fois, dans le premier concile de Constantinople, et dans celui de Chalcédoine, elle essayera d'obtenir cette seconde place ; la papauté sera inflexible ; elle maintiendra les droits de l'Eglise d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, et tout l'univers catholique avec elle n'assignera que la cinquième place au siége de Constantinople. Ces faits plus manifestes que le soleil, étaient ménagés par la Providence, afin que tout œil pût distinguer la suréminence incontestée du Siége apostolique. » (*Confér. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 86.)

2° Parallèlement à ce pouvoir législatif, les Papes ont dû en exercer un autre, celui de punir les Chrétiens rebelles à leur voix, celui d'exclure du bercail les brebis qui pourraient être dangereuses pour le reste du troupeau. Ce droit ne saurait être séparé du premier : que deviendrait la puissance de faire des décrets chez celui qui ne pourrait y apposer une sanction suffisante pour en assurer l'observation ? Elle serait vaine et illusoire, ou plutôt elle n'aurait plus d'existence. Quant aux objections que font les protestants et tous les incrédules au sujet des résultats prétendus funestes et désastreux des excommunications des Papes, nous allons y répondre dans la seconde partie, en parlant de la suzeraineté des Papes au moyen âge, et en montrant que, loin d'avoir fait tort à la souveraineté dans l'esprit des peuples, le pouvoir pontifical en a toujours été la meilleure sauvegarde et le plus invincible rempart.

C'est ce pouvoir suprême du Pontif romain, il importe de le remarquer, qui contribue le plus puissamment à la conservation de cette admirable unité qui fait un des caractères distinctifs de l'Eglise de Jésus-Christ. Car cette unité suppose, non-seulement la profession d'une même foi, d'un même baptême, *una fides, unum baptisma*, mais encore la soumission à des pasteurs unis entre eux et en communion avec *un chef suprême :* autrement il n'y aurait plus que des Eglises particulières et indépendantes, qui, sans aucun lien commun, ne formeraient plus *la seule Eglise de Jésus-Christ.* L'empereur Justinien écrivait au Pape Hormisdas : « L'unité de l'Eglise est maintenue par l'autorité et par la doctrine de votre apostolat, dans lequel vous avez succédé à saint Pierre. » — « L'autorité ecclésiastique, dit Bossuet, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité, et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire. C'est cette chaire romaine tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté comme à l'envi la principauté de la chaire apostolique, la principauté principale, *la source de l'unité*..... la chaire principale, la *chaire unique en laquelle seule tous gardent l'unité.* Vous entendez dans ces mots saint Optat, saint Augustin, saint Cyprien, saint Irénée, saint Prosper, saint Avit, le concile de Chalcédoine et les autres, l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble. » (*Sermon de l'unité de l'Eglise*, part. II.)

Les témoignages que les protestants ont rendus à cet avantage du pouvoir monarchique du chef de l'Eglise sont innombrables : Nous n'en citerons que quelques-uns. « Il faut à l'Eglise, » dit Mélanchthon, « des conducteurs pour maintenir l'ordre, pour avoir l'œil sur ceux qui sont appelés au ministère ecclésiastique et sur la doctrine des prêtres, et pour exercer les jugements ecclésiastiques : de sorte que s'il n'y avait point de tels évêques, il en faudrait faire. La monarchie du Pape servirait aussi beaucoup à conserver entre plusieurs nations le consentement dans la doctrine. » (*Histoire des variations*, livre V, § 24.) — Grotius avoue ingénument « que, sans la primauté du Pape, il n'y aurait plus moyen de terminer les disputes et de fixer la foi. » (CALV. *Inst.*, VI, § 11.) — « Si la suprématie d'un archevêque (il s'agit de

Digitized by Google

celui de Cantorbéry) est nécessaire pour maintenir l'unité de l'Eglise anglicane, comment la suprématie du Souverain Pontife ne le serait-elle pas pour maintenir l'unité de l'Eglise universelle? » Ce raisonnement appartient à un docteur anglais.

Qu'avons-nous besoin au reste de leurs paroles? Leur propre expérience ne donne-t-elle pas de cette vérité une preuve plus éclatante encore? Aussitôt qu'ils eurent rejeté l'autorité pontificale, on vit les uns se soumettre aux décisions tyranniques d'un hérésiarque sans pudeur; les autres, comme en Angleterre, aux lois cruelles, aux féroces caprices d'un prince adultère; d'autres s'engager dans d'interminables disputes, former des sectes qui ne semblaient destinées qu'à se combattre mutuellement, et, selon l'expression de Puffendorf lui-même, de leurs propres mains déchirer leurs entrailles.

§ II.—Souveraineté pontificale considérée dans son étendue.

Le pouvoir d'un chef doit être aussi étendu que la société à laquelle il commande; et, comme la société des Chrétiens est répandue dans le monde entier (*Voy.* Eglise), l'autorité du Souverain Pontife, son chef, doit aussi embrasser tout l'univers; sa souveraineté doit être une souveraineté *universelle;* et à ce titre, comme à tant d'autres, elle se montre distincte de toutes les autres puissances dont l'histoire nous a transmis le souvenir. Alexandre, le plus renommé et le plus illustre conquérant qui fut jamais, avait vaincu Darius et conquis son vaste empire; et, après avoir fait son entrée dans la fameuse Babylone avec un éclat qui surpassait tout ce que l'univers avait jamais vu, il forma l'ambitieux projet de mettre la terre entière à ses pieds. Il s'avança dans les Indes, étendit d'abord rapidement ses conquêtes; mais elles eurent bientôt une limite, et il ne commandait encore qu'à une *petite partie du monde* quand la mort vint le surprendre à l'âge de trente-trois ans. Les empereurs romains se disaient les maîtres du monde: ils ne pouvaient, en effet, excepter l'immense portion dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence. Charles-Quint forma plus tard les desseins du roi de Macédoine, mais le jour où il devait les mettre à exécution, il se couchait dans un cercueil et il se faisait réciter les prières des morts. Nous avons vu Napoléon rêver dans notre siècle la conquête de l'Europe, et nous avons vu aussi cette Europe se tourner contre lui et l'envoyer mourir dans un douloureux exil. Seul donc le Pontife de Rome peut faire entendre et respecter sa voix dans toutes les parties de l'univers. Seul aussi il a entre les mains une puissance perpétuelle dans sa durée, et c'est là un troisième caractère qu'il importe d'examiner.

§ III.— Perpétuité du pouvoir pontifical.

Que le Prince des apôtres soit venu à Rome, qu'il y ait établi son siége et qu'il y ait souffert le martyre, c'est ce que nous devons prouver ailleurs, car, de la part des protestants, il faut s'attendre à des objections même en présence des faits les plus évidents. Ce que nous voulons donc constater ici, c'est que la primauté d'honneur et de juridiction accordée par Jésus-Christ à saint Pierre a été transmise à ses successeurs, et qu'elle s'est transmise de Pape en Pape jusqu'à nos jours : et c'est là un fait aussi capital qu'il est incontestable; c'est de plus un phénomène *unique*.

Quand Jésus-Christ choisit Simon pour être la pierre fondamentale de son Eglise, quand il lui donna la mission de confirmer ses frères dans la foi, il ne lui conférait point une prérogative purement personnelle, et qui dût disparaître avec lui. Cette suprématie, avons-nous dit, était destinée à maintenir et à perpétuer l'unité de l'Eglise. Elle devait donc durer aussi longtemps que cette Eglise elle-même, c'est-à-dire, jusqu'à la fin des siècles. *Ecce ego vobiscum usque ad consummationem sæculi.* (*Matth.* xxviii, 20.) Aussi longtemps existera le troupeau de Jésus-Christ, aussi longtemps devra exister la charge du pasteur. La mission du Prince des apôtres, du premier Pape, renfermait donc la mission de tous ses successeurs jusqu'au Pape qui régnera à la fin des temps : et, selon les paroles de saint Augustin, les portes de l'enfer ne doivent pas plus prévaloir contre cette mission que contre l'Eglise elle-même : *Neque adversus petram super quam Christus ædificavit Ecclesiam, neque adversus Ecclesiam portæ inferi prævalebunt.*

Et n'est-ce pas en vertu de cette primauté pontificale que l'on a vu de nos jours Pie IX, le 256e successeur de Pierre, proclamer à la face de l'univers entier le dogme de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu? Quand deux fois chaque année ce même Pontife monte sur les degrés de Saint-Pierre de Rome et qu'il élève la voix pour bénir la ville éternelle, pour bénir le monde entier, ne se donne-t-il pas comme l'héritier de la dignité du Prince des apôtres, comme le continuateur de sa sublime mission? Les évêques qui multiplient jusqu'aux extrémités de l'univers les échos de sa voix bénie; les cent cinquante-six millions de Catholiques qui s'inclinent avec respect pour recevoir sa bénédiction paternelle, ne témoignent-ils pas hautement qu'ils reconnaissent en lui le vicaire de Jésus-Christ, le légitime dépositaire de sa divine autorité?

A côté de ce témoignage si authentique et si solennel de tous les peuples chrétiens, l'histoire vient apporter celui de tous les siècles. Si nous remontons, en effet, de Pie IX au pêcheur de Galilée, nous trouverons toujours la continuité de sa mission dans la personne de ses successeurs, reconnue par l'Eglise tout entière. Au xve siècle le dix-huitième concile général, tenu à Florence en 1459, pour opérer la réunion définitive des Grecs avec l'Eglise catholique, proclamait « l'évêque actuel de Rome le successeur de

Digitized by Google

Pierre, le prince des apôtres, le véritable vicaire de Jésus-Christ, le père et le docteur de tous les Chrétiens, le Souverain Pontife de tout le globe. Dieu lui-même, disait-il encore, lui a donné en la personne de saint Pierre le pouvoir de garder, de conduire, et de gouverner l'Eglise universelle : c'est ce qui a toujours été enseigné et décidé par les conciles généraux et les lois de l'Eglise. » (Hard., t. IX, c. 414, 423, 1087.)

Un siècle plus loin les chefs des Maronites, des Arméniens, des Grecs, des Latins, et des autres habitants de Chypre, réunis à Nicosie, déclaraient d'une voix unanime « que l'Eglise romaine est la mère de tous les fidèles; qu'elle tient sa prééminence de Pierre, dont *l'évêque de Rome* est le successeur ainsi que les fidèles l'ont reconnu de tout temps. » (*Ibid.* t. I, c. 1753.) Quelques années auparavant on lisait dans la lettre de convocation du quinzième concile œcuménique : « Comme mère et institutrice de tous les fidèles, l'Eglise romaine est la source qui transmet la vraie foi aux autres Eglises. L'évêque qui la gouverne a été établi par la grâce de Jésus-Christ, son représentant sur la terre, afin que tous ceux qui ont été régénérés par le baptême et qui écoutent la parole de cet évêque reçoivent et conservent la doctrine évangélique. » (Baruel, I, 211.)

Au XIIe siècle, c'est le Pape Innocent II qui, en sa qualité de *successeur du Prince des apôtres*, préside en personne le dixième concile général, en présence de plus de mille évêques, et y exerce sans contradiction *le souverain pouvoir ecclésiastique*. — Au VIIe siècle, le sixième concile général tenu à Constantinople écrivait au Pape Agathon : « Vous occupez le premier siége de l'Eglise universelle; vous êtes debout sur le rocher de la foi; nous avons confiance dans vos institutions. » Deux siècles auparavant les évêques réunis à Chalcédoine disaient en parlant de saint Léon : « Ce que le Pape croit, nous le croyons aussi... C'est Pierre qui a parlé par la voix du Pape, le Pape est l'interprète de la parole de Pierre... C'est au Pape que Notre-Seigneur et Sauveur a confié la surveillance et la garde de sa vigne : il préside à l'Eglise comme la tête préside au corps. » (Rothensée, I, 334.)

Et c'est ainsi que la succession des Papes apparaît toujours, à quelque siècle qu'on la considère, comme une chaîne admirable dont le premier anneau est entre les mains de saint Pierre, et qui s'en va se déroulant à travers les âges jusqu'à l'illustre Pontife qui maintenant occupe sa chaire. « Quelle consolation aux enfants de Dieu ! » disait Bossuet; « mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI, qui occupe aujourd'hui si dignement le premier siége de l'Eglise, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre établi par Jésus-Christ prince des apôtres... » (*Discours sur l'hist. univ.*, IIe partie, chap. 31e.)

Cette perpétuité de la primauté apostolique est aussi, avons-nous ajouté, un fait extraordinaire, un phénomène unique. On a vu bien d'autres puissances surgir dans ce monde, et toutes, anciennes et modernes, ont bientôt disparu dans le tourbillon des siècles. Autorités doctrinales, autorités matérielles, toutes n'ont jeté qu'un éclat bien éphémère.

L'histoire nous montre à différentes époques des hommes qui ont étonné le monde par la grandeur de leur génie ou par la vaste étendue de leur érudition. Elle nous parle d'illustres philosophes, de puissants orateurs, de docteurs célèbres... qui ont réuni autour de leurs chaires des disciples dociles à leur voix, d'enthousiastes admirateurs : elle nous parle d'un Pythagore, d'un Platon, d'un Aristote, d'un Socrate, d'un Cicéron... etc., qui ont créé des systèmes, trouvé de nouvelles combinaisons, organisé des sociétés, fondé des écoles. Et que sont devenus tous ces grands noms ? où sont maintenant leurs chaires ? *Elles ont passé.* La plupart de ces hommes célèbres ont vu, même de leur vivant, leurs disciples les abandonner et fonder de nouvelles écoles qui devaient les combattre. Que sont maintenant tous ces ambitieux qui ont voulu se faire quelque renommée en propageant de nouvelles doctrines en dehors du christianisme ? Leurs noms languissent dans la poussière de l'oubli, s'ils ne sont pas voués à l'indignation de la postérité; et leurs sectes, privées de la véritable séve, ne sont plus que de ces branches mortes que le Père de famille jette au feu et que le passant foule aux pieds.

Et que sont devenus tous ces grands empires qui ont fait trembler l'univers ? que sont devenus les rois et les empereurs qui les ont gouvernés ? Ils ont passé les uns après les autres. « Ils sont tombés, » dit Bossuet, « les uns sur les autres, et l'histoire n'a pu en conserver que le nom. » Ninive, Babylone, Nabuchodonosor, Cyrus, Alexandre..., etc. Voilà des noms fameux, et à ces noms nous ne voyons attachés que quelques souvenirs de faits glorieux, quelques lambeaux de pourpre, des chutes d'empire, des ruines de palais, des tronçons de sceptres, et des débris de couronnes. — L'empire romain, après avoir englouti tous les empires du monde, se promettait l'immortalité, et déjà il portait dans son propre sein la cause de sa ruine, la jalousie perpétuelle du peuple contre le sénat, la haine des plébéiens contre les patriciens. Les Barbares, profitant de l'affaiblissement qui en fut la conséquence, se jetèrent sur lui comme des animaux sauvages sur leur proie, et il eut bientôt éprouvé le sort des autres puissances. Les empires de Charlemagne, de Charles-Quint et de Napoléon dont nous parlions tout à l'heure, ont jeté un vif éclat dans des temps plus rapprochés de nous, et ils ont tous disparu. Et de combien de catastrophes, de combien de déplacements de couronnes ne peut pas être témoin un seul homme qui cependant ne peut fournir qu'une si rapide carrière ? tant il est vrai qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes ; que l'inconstance

Digitized by Google

et l'instabilité sont le partage des puissances de la terre.

Et au milieu de ces ruines et de ces successions de pouvoirs, un seul reste immuable et permanent, celui de l'évêque de Rome. C'est ce qui faisait dire au protestant Macaulcy : « Il n'existe point, il n'a jamais existé sur cette terre une œuvre de la *politique humaine* aussi digne d'examen et d'étude que l'Eglise catholique romaine. — L'histoire de cette Eglise relie ensemble les deux grandes époques de la civilisation. Aucune autre institution encore debout ne reporte la pensée à ces temps où la fumée des sacrifices s'échappait du Panthéon, pendant que les léopards et les tigres bondissaient dans l'amphithéâtre Flavien. Les plus fières maisons royales ne datent que d'hier, comparées à cette succession des Souverains Pontifes, qui, par une série non interrompue, remonte au Pape qui a sacré Napoléon dans le XIXe siècle, au Pape qui sacra Pépin dans le VIIIe. Mais bien au delà de Pépin, l'auguste dynastie apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses. La république de Venise, qui venait après la papauté en fait d'origine antique, était moderne comparativement. La république de Venise n'est plus, et la papauté subsiste. La papauté subsiste, non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse... Une fable des Arabes raconte que la grande pyramide fut bâtie par des rois antédiluviens, et que seule, parmi les œuvres de l'homme, elle a survécu au déluge : tel a été le sort de la papauté. » C'est aussi ce qui faisait dire à M. Eugène Robin, avant qu'il eût embrassé la vraie foi : « Aujourd'hui il n'y a rien au monde de fixe et de stable à quoi l'on puisse rattacher sa vie. Les idées et les rois passent; tout se déplace, tout s'use, avec une dévorante rapidité. En vérité, au milieu de cette versatilité des choses, il n'y a qu'une ville et qu'un homme qui, par leur immobilité dans l'océan du temps, présentent à notre esprit une image de suite et de perpétuité; Rome et le Pape. » (NICOLAS, *Etudes phil. sur le christianisme;* tom. IV, p. 514.)

Il demeure donc constant que tandis que tout passe en ce monde, que tandis que les trônes, les dynasties, les nations, les monarques et les sujets vont se confondre dans la tombe et dans l'oubli des âges, un seul trône reste debout, une seule couronne et un seul sceptre restent intacts ; c'est le trône, c'est la tiare, c'est la crosse du successeur de saint Pierre. Or, qui pourra maintenant nous expliquer ce fait unique et phénoménal ? La réponse à cette question doit nous conduire à la conclusion de cette première partie.

§ IV. — *Conclusion : La souveraineté papale est d'institution divine.*

Deux causes favorisent la durée d'une puissance humaine quelconque, l'absence d'ennemis pour la combattre, la grandeur et la force des moyens pour résister aux attaques dirigées contre elle. Or aucune puissance n'a eu autant d'ennemis à combattre que la souveraineté pontificale, aucune puissance n'a eu d'aussi faibles moyens à employer pour résister à leurs efforts : telle est en deux mots l'histoire de la papauté. C'est ce qui doit faire conclure qu'elle ne vient pas des hommes à quiconque veut admettre l'axiome *qui proportionne l'effet à la cause.*

La vérité, pas plus que l'homme, ne doit jamais jouir ici-bas d'un repos parfait; et dès lors la papauté ne saurait y prétendre. Aussi n'est-il pas de page dans son histoire qui ne soit marquée par quelque nouveau combat. Persécutions, schismes, hérésies, despotisme, philosophie.. .. tout est venu menacer son existence. A peine eut-elle paru aux milieu des hommes qu'elle vit se dresser contre elle une violence aveugle, une cruauté ingénieuse, la voix tyrannique et toute puissante des Césars, la hache et le fer des bourreaux. A la persécution du glaive succède bientôt la persécution des sophistes. Ce sont des philosophes, Celse, Porphyre, Julien l'Apostat,... etc., qui ne négligent contre elle aucune objection; ce sont des antipapes et des hérétiques, Novatien, Donat, Arius,... etc. qui trament sourdement sa ruine. *Sæpe expugnaverunt me a juventute mea.* (*Psal.* CXXVIII, 2.)

Au XIIe siècle un nouveau soulèvement vient s'organiser contre elle. Il part de la secte des albigeois, qui renouvellent dans le midi de la France les absurdes et extravagantes erreurs des manichéens, et qui tendent surtout à renverser la hiérarchie ecclésiastique en soufflant dans tous les cœurs un mépris profond ou une haine acharnée pour l'autorité des évêques, et spécialement pour celle du successeur de Pierre. — Un siècle plus tard l'implacable Philippe le Bel arrache Boniface VIII de son palais, l'abreuve d'insultes et d'outrages, et ouvre ainsi la déplorable période du grand schisme d'Occident; alors que l'on voit deux et même trois pontifes se disputer la tiare, et se lancer les uns aux autres des sentences d'excommunication; alors que les adversaires de la papauté chantent déjà sa ruine en lui expliquant les paroles du livre des oracles : *Tout royaume divisé contre lui-même doit périr* (103).

Cette terrible épreuve est à peine passée que l'on entend le novateur d'Erfurth s'écrier dans son grossier langage : « Le Pape est un loup possédé du malin esprit; il faut s'assembler de tous les bourgs et de tous les villages pour détruire ce dangereux ennemi du Christ. » Et à ce cri tous les réformateurs viennent se ranger sous sa bannière, semblables à ces sauvages qui, fatigués des rayons du soleil, s'assemblèrent un jour pour lancer de la boue et des pierres contre cet astre bienfaisant, espérant obscurcir sa lumière et diminuer sa chaleur. — A cette guerre brutale en succède une autre plus douce dans sa forme, mais peut-être plus dangereuse encore. Moins ouverts dans leurs

(103) *Omne regnum in seipsum divisum, desolabitur.* (*Luc.* XI, 17.)

Digitized by Google

démarches, moins cyniques dans leurs paroles, moins sauvages dans leurs allures, plus polis dans leurs procédés, les jansénistes poursuivirent le même but, et dans leur fameux complot de Bourgfontaine ils dressent un quatrième article ainsi conçu : « Détruire par des dénégations successives le pouvoir des Souverains Pontifes, parce que, la papauté anéantie, l'Eglise ne peut tarder à l'être.

La philosophie est ensuite venue à son tour nouer les fils d'une vaste conjuration contre la ville éternelle. Au milieu de la terrible catastrophe qui, à la fin du siècle dernier, est venue ébranler l'Europe tout entière, elle a proclamé la souveraineté absolue de l'homme, et lui a montré dans toute autorité, surtout dans celle des Pontifes romains, un sacrilége attentat aux droits de sa raison. « Son rêve, » dit Eugène Robin, dont nous avons déjà cité quelques paroles, « était d'abattre la papauté : pour détruire la religion catholique elle visait au cœur. » Le vicaire de Jésus-Christ est ignominieusement traîné dans l'exil; il y endure des outrages qui rappellent les souffrances de son divin Maître; et il se voit entre les mains d'un souverain qui déjà s'est emparé de ses domaines temporels et qui veut disposer de sa tiare comme de toutes les autres couronnes européennes. — N'a-t-on pas entendu s'élever contre Grégoire XVI, dans de violents pamphlets, la voix du plus brillant génie de notre siècle, de celui-là même qui quelques années auparavant consacrait à la défense de ses prérogatives les pages les plus éloquentes? — Et n'a-t-on pas vu de nos jours le Pape Pie IX exilé à Gaëte, alors que dans une mémorable assemblée tenue à Londres, les anglicans et quelques réfugiés italiens croyaient pouvoir proclamer *officiellement* la chute du papisme?

Et à quoi ont servi tous ces combats, si ce n'est à rendre plus saisissant et plus palpable le phénomène de la permanence du pouvoir pontifical? N'y-a-il pas un Pape aujourd'hui comme il y en avait un au grand schisme d'Occident, comme il y en avait un sous Néron, alors que des bêtes féroces déchiraient le christianisme naissant?

On l'avouera sans peine, pour sortir victorieuse de tant de luttes et d'épreuves, il a fallu à la papauté, humainement parlant, une force de résistance peu commune; disons mieux, il lui a fallu une force *unique*, puisque le fait de sa perpétuité est *unique* lui-même. Or quelle est l'étendue du génie, quelle est la force de caractère des hommes qui ont représenté et défendu cette puissance? — Il y a dix-huit cents ans vivait parmi les Juifs un homme ignoré de sa nation : jeter quelques filets à la mer, c'était là tout son savoir ; prendre quelques poissons pour nourrir sa famille, telle était toute son ambition : et cet homme s'appelait Simon. Il devait plus tard prendre celui de Pierre, et devenir le représentant de l'autorité phénoménale que nous étudions : *Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.* (*Matth.* XVI, 18.) — Un jour les disciples de Jésus, étant passés au delà du lac de Génésareth, avaient oublié de prendre des pains, et Jésus leur dit : *Ayez soin de vous garder du levain des pharisiens et des sadducéens. Et ils disaient entre eux : C'est pourquoi nous n'avons point pris de pains; et Jésus, lisant au fond de leurs cœurs : Hommes de peu de foi, dit-il, pourquoi vous inquiétez-vous de n'avoir pas pris de pains? Ne vous rappelez-vous donc plus que cinq pains ont suffi pour cinq mille hommes? Pourquoi n'avez-vous donc pu comprendre qu'il ne s'agissait pas du pain matériel mais plutôt de la doctrine des pharisiens et des sadducéens*, qui, étant corrompus, pourraient aussi vous corrompre? (*Matth.* XVI, 6-12.) Un autre jour *Jésus annonça à ses disciples qu'il fallait qu'il allât à Jérusalem, qu'il y souffrît beaucoup de la part des sénateurs, des princes des prêtres et des docteurs de la loi, qu'il y fût mis à mort et qu'il ressuscitât le troisième jour. Pierre l'ayant pris à part commença à le reprendre en lui disant : Ah! Seigneur, à Dieu ne plaise! cela ne vous arrivera pas; et Jésus se retournant, lui dit : Retirez-vous de moi, Satan; vous m'êtes un sujet de scandale; parce que vous ne goûtez pas les choses de Dieu, mais celles des hommes.* (*Ibid.*, 21-23.) Telle était l'intelligence de celui qui devait quelques années plus tard commander aux plus nobles facultés de l'homme, aux premiers génies de l'univers. — Pierre disait un jour à son Maître : *Quand il me faudrait mourir avec vous, jamais je ne renoncerai votre nom.* (*Matth.* XXVI, 35.) Et quelques heures après, à la voix d'une simple servante, il jurait par trois fois : *Je ne connais point cet homme : « Quia non novi hominem. »* (*Ibid.*, 72.) — Telle était l'énergie, la fermeté, la force d'âme de celui qui était destiné à être le premier défenseur du pouvoir qui de tous a rencontré, nous l'avons vu, les plus grands obstacles, les plus opiniâtres résistances.

Après un semblable fondateur, que seront les Pontifes appelés à continuer son œuvre? Des hommes pour la plupart obscurs et sans ressources; des vieillards infirmes auxquels l'âge a enlevé toute énergie; des enfants que la cupidité sordide d'une famille a portés sur ce trône; de pauvres moines qu'une élection inattendue vient surprendre dans leurs cloîtres, au milieu de leur solitude, pour les revêtir d'une puissance qu'ils redoutent, pour remettre en leurs mains les rênes du gouvernement le plus difficile et le plus compliqué qui fût jamais. Voici la peinture que Châteaubriant fait de la demeure de l'un de ces Pontifes : « Parmi les hommes qui..... était Marcellin, évêque de Rome, chef de l'Eglise universelle. Il habitait le cimetière des Chrétiens, de l'autre côté du Tibre, dans un lieu désert, au tombeau de saint Pierre et de saint Paul. Sa demeure, composée de deux cellules, était appuyée contre le mur de la chapelle du cimetière. Une sonnette, suspendue à l'entrée de l'asile du repos, annonçait à Marcellin l'arrivée des vivants et des morts. On voyait à sa porte,

Digitized by Google

qu'il ouvrait lui-même aux voyageurs, les bâtons et les sandales des évêques qui venaient de toutes les parties de la terre lui rendre compte du troupeau de Jésus-Christ..... » Et si parfois on a vu briller sur la chaire de saint Pierre un Léon le Grand, un Grégoire VII, un Innocent III, un saint Pie V, un Benoît XIV,.... il semble qu'ils n'ont jeté cet éclat que pour mieux faire ressortir la pâleur et la faiblesse des noms qui les entourent.

Attaques incessantes, nullité de moyens de défense, voilà donc encore une fois ce qui résume toute l'histoire de la souveraineté pontificale ; voilà tout ce que les hommes peuvent nous fournir pour nous donner l'explication de sa permanence phénoménale à travers les siècles. C'est cette considération qui force ses propres ennemis à s'écrier, comme autrefois les magiciens de Pharaon : *Digitus Dei est hic.* (*Exod.* VIII, 19.) Laissons-les donc, pour terminer, tirer eux-mêmes cette conclusion : Il entre dans la destinée de la vérité de pouvoir, sur tous ses points, se prouver par les aveux de ses adversaires... « L'origine de la papauté, dit l'anglican Roscoé, aussi bien que sa longue et continuelle durée, peut certainement être considérée comme un phénomène *unique* dans l'histoire de l'humanité. Elle est en effet, pour le Catholique, la preuve la plus évidente de la vérité de sa religion, le miracle incessant par lequel la divine Providence se déclare la constante protectrice d'une Eglise que les puissances mêmes de l'enfer ne pourront renverser. Mais ceux qui prétendent expliquer ce phénomène, comme tant d'autres phénomènes du monde moral, d'après le cours ordinaire de la nature, s'appuieront de préférence sur la souplesse du cœur humain. Tandis que d'autres princes ont fondé leurs trônes sur l'hérédité, sur l'élection, ou bien même sur le droit du plus fort, le Pape a justifié sa puissance par le titre de représentant visible du Christ, et l'expérience d'une longue série de siècles a démontré que son droit a été reconnu comme le plus assuré. » (*Vie et gouvernement du Pape Léon X*, t. II, p. 6.)

« Comme Dieu est le Dieu de l'ordre, » dit à son tour Leibnitz, dont la sincérité s'est chargée de réfuter sur ce point comme sur tant d'autres les calomnies de ses frères réformés, « comme Dieu est le Dieu de l'ordre, et comme il est *de droit divin* que le corps d'une seule Eglise catholique et apostolique soit contenu par un seul gouvernement hiérarchique et universel, il s'ensuit qu'un magistrat suprême spirituel, qui se renferme dans de justes bornes, y soit également *en vertu du même droit*, et qu'il se trouve investi de toute la puissance et force dictatoriales nécessaires à l'exercice de sa charge pour le salut de l'Eglise. »

DEUXIÈME PARTIE. — *Grandeurs historiques de la papauté*

La suprématie perpétuelle et universelle que Notre-Seigneur avait donnée à Pierre et à ses successeurs dans le gouvernement de son Eglise a dû nécessairement avoir son reflet dans le gouvernement des affaires purement humaines et politiques, à cause de l'union aussi inévitable que salutaire qui a toujours existé et se maintiendra toujours, quoi qu'on fasse, entre l'action du pouvoir spirituel et celle du pouvoir temporel. De plus, l'Eglise étant, comme toute autre société, extérieure et visible, est soumise, pour ce qui regarde son chef aussi bien que les membres de sa hiérarchie, à des nécessités temporelles qui sont une des conditions de son existence et de l'indépendance de son autorité. Enfin, les représentants de l'autorité suprême dans cette société, étant choisis parmi les hommes, offrent, dans leur caractère personnel et dans leur conduite privée, des tendances et des actions qui peuvent être appréciées et jugées comme celles de tout autre prince ou individu.

Il est vrai que cette action de l'Eglise et de la papauté dans les affaires de ce monde est secondaire et accidentelle, que la jouissance des biens temporels qui lui sont nécessaires n'a rien de fixe dans sa forme, et peut, suivant les circonstances, se restreindre ou s'étendre ; il est vrai enfin que la conduite privée des Papes n'a point de solidarité nécessaire avec leurs devoirs de chefs de la chrétienté ; mais cependant il devait convenir à la sagesse de Dieu, et il était utile, pour l'édification et le salut des peuples, que l'influence des Souverains Pontifes dans l'ordre temporel eût pour résultat le progrès de la civilisation morale et intellectuelle ; que la possession du patrimoine nécessaire à leur existence parût entourée d'une protection particulière et toute providentielle, et que le plus grand nombre d'entre eux se montrassent dignes de leur privilége éminent par des vertus éclatantes, qu'ils fussent presque toujours les modèles en même temps que les chefs de l'Eglise, et qu'ainsi enfin on pût dire du souverain pontificat, considéré dans son aspect accidentel et humain, presque autant que dans les attributions essentielles et inamissibles : *Le doigt de Dieu est là.* (*Exod.* VIII, 19.)

Les protestants, en essayant d'ébranler l'autorité des Pontifes de Rome, s'aperçurent qu'ils ne pouvait suffire de combattre par leurs injures et d'anéantir par leurs négations leurs prérogatives théologiques et divines, mais qu'il n'importait pas moins de défigurer et d'effacer par les armes de la calomnie, du sarcasme et des insultes les plus outrageantes, leur action bienfaisante au milieu des peuples et leurs gloires historiques. Ils avaient commencé par faire taire la voix de Jésus-Christ, disant à Pierre et à ses successeurs qu'ils seraient les chefs de son Eglise, et que leur trône resterait inébranlable contre les fureurs de l'enfer ; il fallait consommer l'œuvre en étouffant la voix des siècles qui proclamait l'institution de la papauté comme la plus belle, la plus salutaire et la plus merveilleuse qui eût jamais paru au milieu du monde.

Digitized by Google

Il nous reste donc à compléter nous-même la défense de la papauté contre les accusations protestantes, en la vengeant dans ses œuvres, dans ses possessions et dans les actes privés de ses représentants. Nous diviserons cette deuxième partie en trois paragraphes qui résument les attaques que la papauté a eues à subir, à ce deuxième point de vue, de la part des protestants, et qui renferment en même temps les principaux titres de gloire historique qui imposent au monde et à l'Europe en particulier un respect et une reconnaissance incomparables, alors même que la papauté n'eût été qu'une œuvre humaine, politique et temporaire. 1° De la suzeraineté des Papes au moyen âge; 2° de leur souveraineté temporelle en Italie.

§ I.—Puissance temporelle exercée par les Papes à titre de suzeraineté.

Cette question est grave, tant à cause des magnifiques résultats qu'a produits cette puissance au moyen âge, qu'à cause des ridicules et scandaleuses attaques dont elle a été l'objet depuis deux siècles, non-seulement de la part des protestants et des incrédules, mais aussi de la part de certains Catholiques qui se sont laissé trop facilement aveugler sur ce point. Elle peut se considérer sous un triple point de vue: le point de vue théologique, le point de vue historique, et le point de vue philosophico-politique, sous lequel nous l'examinerons en étudiant ses résultats.

I. *Point de vue théologique.* — Considérant la question sur le point de vue théologique, nous nous contenterons d'exposer la solution qu'en a donnée Bellarmin, et qui a été partout et toujours le plus généralement adoptée, si l'on excepte les gallicans des deux derniers siècles. Cette question peut se poser comme il suit: Les Papes avaient-ils de droit divin, au nom de la révélation, le pouvoir de déposer les souverains? On répond affirmativement avec une double restriction: 1° Ils n'avaient ce droit de suzeraineté que sur les Etats déclarés catholiques; 2° ils ne pouvaient l'exercer que d'une manière indirecte.

1° Ils n'ont pu avoir ce droit que sur les Etats déclarés catholiques: il serait absolument ridicule de dire que le Pape a le droit de déposer l'empereur de la Chine ou du Japon.

2° Ce pouvoir ne peut etre entendu que d'une manière indirecte; mais alors, dans ce sens, il est certain et même nécessaire. Du moment, en effet, qu'un peuple s'est déclaré peuple catholique, c'est un devoir pour le Souverain Pontife, en sa qualité de père commun des fidèles, de veiller à tout ce qui regarde le salut de ce peuple. Lorsque le prince ne s'occupe que d'affaires purement temporelles, ou que, touchant aux affaires spirituelles, il ne blesse en rien la religion, le Pape évidemment n'a point à s'occuper de ses actes. Aussi les monuments de l'histoire font-ils foi que jamais l'Eglise ni les Papes ne se sont mêlés de telles affaires, sinon autant que l'autorité temporelle a réclamé leur concours.

Mais dès que le prince, voulant s'occuper d'affaires spirituelles, blessera, par ses actes ou par ses décrets, l'intégrité du dogme, de la morale ou de la discipline catholique, c'est alors un devoir pour l'Eglise, parlant par l'organe de son chef suprême, d'avertir les fidèles que la conduite de leur prince met leur salut en danger, de menacer ce souverain infidèle à ses obligations, et de le frapper enfin de l'excommunication si son obstination persévère. Peu importera, du reste, que le Pape dépose alors directement le prince, ou qu'il déclare simplement que ce souverain est indigne de gouverner un peuple catholique; car, dès lors que le peuple aura eu connaissance de cette déclaration du chef suprême de la religion, ce sera un devoir de conscience pour lui d'oublier le serment qu'il a fait au mauvais prince, et de se choisir un nouveau souverain. Ce droit, ainsi entendu, est tellement nécessaire qu'il s'est exercé encore de nos jours sur les Etats déclarés catholiques.

II. *Point de vue historique.* — Sous ce second point de vue, la question qui nous occupe prend une étendue plus grande, et se présente sous son véritable jour. Car peu importerait que ce droit de suzeraineté des Papes sur les princes fût de droit divin ou non, si, eu égard aux besoins du temps, et, en vertu du droit public de l'époque, ils ne l'ont exercée que d'une manière louable et légitime.

Le monde, à l'époque où saint Grégoire VII arrivait au trône pontifical, était, dit saint Pierre Damien, un abîme de maux. Des désordres de toute sorte remplissaient la société et pouvaient faire craindre sérieusement qu'elle ne retombât dans la dernière barbarie.

Ainsi, en considérant quel était à cette époque l'état de corruption et d'anarchie qui menaçait d'envahir et de perdre la société tout entière, on peut conclure que la conduite des Papes au moyen âge était véritablement louable, et que, alors même que le droit positif leur eût manqué, c'eût été encore pour eux un devoir d'agir comme ils ont agi.

Or non-seulement leur conduite était louable, mais encore elle était toute conforme à la législation d'alors: leur droit était véritablement légitime. La royauté en effet, au XI° et au XII° siècle, avait encore un caractère tout électif, et ce ne fut même que par l'usage que l'on vit se conserver dans quelques pays le droit d'hérédité. Or toute élection suppose un contrat entre celui qui est élu et ceux qui le choisissent; et, en effet, il n'était presque aucun souverain qui, à son avénement au trône, et surtout aucun empereur qui, en recevant la couronne impériale, ne fît le serment solennel d'être toujours soumis à la religion et de s'en montrer constamment le plus cou-

Digitized by Google

rageux défenseur. Dès lors donc qu'un prince se montrait hostile à la religion catholique, la condition de son élection ou de son sacre se trouvait par là même effacée, et il devenait aussitôt indigne de la royauté ou de l'empire. Ce droit était si universellement reconnu au moyen âge, que Henri IV lui-même, dans sa lettre à saint Grégoire VII, se plaint de ce qu'*il l'avait déposé sans raison suffisante, puisqu'il n'était pas hérétique*. Il reconnaissait donc que l'hérésie entraînait l'incapacité de gouverner l'empire; et, comme il appartenait au Souverain Pontife avant tout de définir quels sont les fauteurs de l'hérésie, le Pape possédait par là même le droit de déposition contre les princes qui mettaient en péril l'intégrité de la foi.

Un second droit, non moins généralement admis au moyen âge, était celui qui déclarait déchu de toute fonction civile quiconque ne se faisait pas absoudre d'une excommunication portée contre lui, dans l'année qui en suivrait la sentence, droit si bien reconnu encore qu'il fût solennellement déclaré à la diète de Trèves, quand les princes saxons et les seigneurs allemands accordèrent un sursis à l'élection d'un nouvel empereur, mais en ajoutant aussitôt que, si dans cette année qu'on voulait bien lui donner, Henri ne prenait pas soin de se faire absoudre de l'excommunication portée contre lui, c'en était fait de ses droits à l'empire. Et, à Kanossa, l'empereur lui-même demanda son pardon au nom de la loi de l'empire qui déclare déchu de toute fonction civile et politique *celui qui ne se fait pas absoudre dans l'année d'une sentence d'excommunication*. Aussi ses partisans ne niaient point que le Pape pût validement déposer un empereur : ils niaient seulement que Henri méritât cette justice sévère.

III. *Point de vue philosophico-politique.* — L'homme naît avec un triple besoin d'être dirigé, protégé, en un seul mot, gouverné, car il fait partie de trois sociétés, et toute société a besoin d'un gouvernement. L'homme naît en effet membre d'une famille particulière, membre de la grande famille du genre humain, et membre d'une famille intermédiaire entre les deux autres, que l'on nomme *nation*. Dieu a pourvu au gouvernement de la famille proprement dite en établissant et en sanctionnant l'autorité paternelle. Lui-même, sous le nom de *Providence* du monde, gouverne le genre humain. La société politique est la seule à laquelle il n'ait pas pourvu, laissant aux différents peuples le soin de se choisir à leur gré une forme de gouvernement. Car il est rare que Dieu vienne prendre un homme par la main comme Saül et David, et, l'établissant sur un peuple, lui dise : *Tu seras roi*. La liberté a donc été laissée aux peuples de se choisir selon leurs besoins telle ou telle forme de gouvernement politique. C'est sur ce point que s'exercent depuis longtemps les philosophes, sans pouvoir se fixer à un choix bien satisfaisant. Nous dirons ici quelques mots de ces différents systèmes de gouvernement.

Toute la difficulté consiste à réunir dans de justes proportions l'autorité des princes et la liberté des peuples. Il faut trouver une constitution qui laisse aux princes tout le pouvoir dont ils ont besoin, mais qui en même temps sauvegarde les libertés morales et religieuses des peuples : quel est le régime le plus propre, en un mot, à maintenir l'autorité des princes dans de justes limites, sans l'anéantir.

Le premier système qui se présente pour donner au pouvoir toute l'autorité dont il a besoin est le système dit de *monarchie absolue*, où le roi agit sans avoir à craindre aucun juge, aucune sentence. Le pouvoir absolu a donné au monde plusieurs bons rois et beaucoup plus de mauvais. Bossuet, qu'on sait être partisan de ce système, dit que « pour aucune raison il ne faut désobéir aux princes. Que s'ils sont bons, l'intérêt même des peuples est de leur obéir; que, s'ils sont mauvais, il faut attendre que le temps, ce grand réparateur des torts, en fasse justice. » Mais si ce prince est un oppresseur de son peuple, s'il répand pour son plaisir le sang de ses sujets, s'il détruit leur honneur, compromet leurs intérêts les plus chers, si c'est un Henri VIII qui fait de l'île des Saints la place forte du protestantisme, faudra-t-il encore attendre que le temps en fasse justice?

Cet inconvénient une fois senti, on a établi en principe la souveraineté du peuple, qui attribue au peuple non-seulement le pouvoir radical de donner l'autorité, mais celui de l'enlever quand il veut à son mandataire, et de le citer quand il lui plaît à son tribunal, pour l'envoyer ensuite sur l'échafaud ou en exil. — Quand même on n'en aurait pas fait la triste expérience, on pourrait voir du premier coup d'œil les terribles inconvénients de ce second système. En proclamant ainsi le droit qu'a le peuple de résister à toute heure et en face à son souverain, il serait bon de préciser les cas où il pourra exercer ce droit qu'on lui attribue, autrement quelle stabilité pourra-t-il y avoir dans un tel gouvernement? On répond que la tyrannie des gouvernants doit seule attirer sur eux la colère du peuple. Mais qu'entend-on d'abord par tyrannie? Est-elle suffisamment constituée par un seul acte, ou bien doit-elle se traduire par des actes répétés? Et qui jugera, qui précisera le moment où tel gouvernant devient tyrannique? La question ainsi posée est effrayante, car qui ne voit qu'elle laisse au premier factieux qui se présentera le droit de soulever à tout propos la vile populace contre un gouvernement juste, mais trop faible?

Il a fallu chercher alors un système mixte entre le pouvoir absolu et la souveraineté du peuple qui avait ensanglanté la fin du dernier siècle, et l'on a pris comme conclusion le *gouvernement constitutionnel*. Mais, comme on l'a bien vu depuis, l'équilibre qu'on se proposait d'établir par ce moyen

Digitized by Google

est un équilibre sans stabilité : tôt ou tard ou l'autorité doit devenir despotique, ou la liberté doit dégénérer en anarchie, et ramener l'un ou l'autre des extrêmes dont nous avons parlé. Voilà pourquoi depuis un siècle nous avons vu se succéder en France toutes les formes possibles de gouvernement. Ainsi les hommes, réduits à leurs propres lumières, n'ont pu trouver de milieu entre l'extrême liberté et le pouvoir excessif.

Reste le système usité au moyen âge : la suzeraineté temporelle des Papes ; et il n'y a point de forme gouvernementale qui soit plus exempte des défauts inhérents aux conceptions humaines. C'est qu'en effet il y a en elle quelque chose de divin. Ce Pontife, médiateur entre le peuple et le roi, se portant tour à tour le zélé défenseur de la liberté méconnue, est un vieillard, un prêtre exempt de passions, car, dans cette grande question, il n'est pas à la fois comme le roi ou le peuple juge et partie. Et non-seulement il est désintéressé, mais encore il a reçu de Dieu dans les choses spirituelles la promesse d'infaillibilité. Qu'il vienne donc à déclarer hérétique un prince chrétien, le peuple, appuyé sur une décision infaillible du vicaire de Jésus-Christ, peut procéder en sûreté contre un souverain qui met sa foi en péril, ou remettre tacitement au Souverain Pontife son droit de déposition, comme cela se fit au moyen âge.

Ceux qui attaquent cette suzeraineté toute paternelle ont prétendu enfin que si elle était avantageuse pour les peuples, elle était humiliante pour les rois, et avilissait leur dignité. La dignité royale était-elle donc moins respectée en France au moyen âge que de nos jours, où depuis un siècle pas un monarque n'a pu régner paisiblement? Oui, les rois en se soulevant contre les Papes n'ont fait que soulever les peuples contre eux-mêmes, et la révolution fut autant préparée par Philippe le Bel, Henri IV et Louis XIV que par la corruption de Louis XV et la faiblesse de Louis XVI. Loin d'être humiliante pour les rois, la suzeraineté papale n'avait-elle pas pour eux toutes sortes d'égards? Qui ne connaît la condescendance et la longanimité de saint Grégoire VII envers Henri IV, le contempteur scandaleux de la morale et de la religion? Il a fallu dans les princes les plus grands excès pour provoquer enfin les redoutables sentences de Rome. Qu'ont gagné les rois à se soustraire à cette douce souveraineté des Pontifes romains pour tomber sous la légèreté inexorable du peuple souverain? En moins de cinquante ans nous avons vu plus de princes immolés, exilés ou avilis, que n'en avaient frappé les Souverains Pontifes pendant les trois siècles de leur suzeraineté temporelle; et tandis que les Papes écrasaient des monstres de cruauté, de luxure et d'ambition, comme Henri IV et Frédéric II, nous avons vu des saints monter sur l'échafaud.

En résumé, pendant la période de leur souveraineté temporelle, les Souverains Pontifes ont été ce qu'ils seraient encore aujourd'hui : les instigateurs et les protecteurs de tout bien, au point que des protestants tels que Leibnitz, Ranke, Woigt, Hurter avant l'époque de sa conversion, et des rationalistes comme Voltaire et bien d'autres, ont eux-mêmes proclamé l'excellence de la forme gouvernementale du moyen âge si glorieusement inaugurée par saint Grégoire VII. Bossuet qui, on le sait, déclarait dans l'assemblée de 1682, que les *Papes ne pouvaient rien sur le temporel des rois*, dit lui-même dans la *Défense de l'Histoire des variations* (n. 55) : « S'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains aux Papes, et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti où la fureur, où le caprice, où l'ignorance et l'empiétement dominent le plus, serait aussi sans hésiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment, et notre âge seul a montré, parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude plus d'exemples et de plus tragiques contre la personne et la puissance des rois, qu'on n'en trouve pendant six ou sept cents ans parmi les peuples qui, en ce point, ont reconnu la puissance de Rome. »

§ II. — Souveraineté temporelle des Papes en Italie.

Ce ne sont pas seulement les protestants qui attaquent la souveraineté temporelle des Papes en Italie : elle est aujourd'hui regardée par tous les démocrates comme un attentat à la liberté des peuples : et de plus, quelques Catholiques illusionnés se persuadent que les Pontifes romains n'auraient qu'à gagner à l'abnégation de leur pouvoir temporel. Pour répondre aux accusations des uns et éclairer les autres, nous avons à montrer 1° que la souveraineté temporelle des Papes en Italie a toujours été légitime ; 2° qu'elle est encore aujourd'hui moralement nécessaire.

I. *La souveraineté temporelle des Papes a été légitime dans son origine, dans ses progrès, et conséquemment dans sa durée tout entière.* — Il en est qui ont voulu montrer l'origine de cette souveraineté temporelle dans le désintéressement dont faisaient preuve les premiers Chrétiens quand ils venaient déposer tous leurs biens aux pieds de saint Pierre et des autres Pontifes ses successeurs. Quoique cette opinion ne soit pas entièrement sans fondement, il paraît cependant plus simple d'attribuer la cause des possessions pontificales au départ des Césars quittant cette Rome où ils étaient fixés depuis tant de siècles, pour la laisser tout entière au chef de la chrétienté.

Il est étonnant que depuis le jour où Constantin se retira de Rome, sentant que son autorité ne pourrait être que faible et pâle, tant qu'elle resterait près de celle des Souverains Pontifes, il est étonnant que tous les Barbares qui ont ensuite pénétré dans l'Italie, les Hérules, les Ostrogoths, les Lombards..., au lieu de venir, comme ils sem-

Digitized by Google

blaient devoir le faire tout naturellement, fixer à Rome le siége de leur empire, aient préféré pour capitales Milan ou Ravenne, quoique moins centrales et moins célèbres : c'est qu'ils en ont toujeurs été éloignés par cette même Providence qui en avait éloigné Constantin lui-même.

Mais jusqu'ici nous ne voyons encore que la ville de Rome comme possession des Souverains Pontifes. Il s'agit de montrer comment leur pouvoir, sortant des limites où il avait été longtemps renfermé, se crée dans un rayonnement assez considérable une vraie souveraineté, une vraie royauté. On ne pourrait exprimer quel était l'état de désolation où se trouvaient, à l'époque des invasions des Barbares, les cités et les campagnes qui environnent la ville de Rome. L'absence d'un gouvernement protecteur, les envahissements incessants des Barbares, réduisaient ces peuples à la plus extrême misère et à une sorte de désespoir. Sans cesse ils députaient aux empereurs d'Orient, les conjurant de leur envoyer une défense et de les protéger. Mais toutes leurs supplications restaient inutiles. Ces misérables empereurs, n'usant de leur reste de souveraineté sur l'Italie que pour lever de nouveaux impôts, refusèrent toujours de secourir et de défendre leurs sujets malheureux. Plusieurs fois, au contraire, ils signèrent des actes officiels par lesquels, pour se délivrer eux-mêmes et leur ville de Constantinople des invasions des Barbares, ils livraient à leur fureur l'Italie tout entière.

Or, pendant plusieurs siècles, les Papes qui essayaient selon leur pouvoir de défendre et de protéger ces peuples, ne cessaient, en même temps qu'ils imploraient le secours des empereurs, d'exciter les exarques et les peuples à remplir leur devoir de soumission envers ces misérables princes. Mais il vint un moment où les peuples de l'Italie, délaissés des empereurs, et pillés par les Barbares, durent enfin abandonner un maître qui les trahissait, qui les vendait, et se tourner vers les Pontifes qui n'avaient jamais cessé de les encourager et de les soutenir. Ils se donnèrent donc à l'évêque de Rome, se jetèrent entre ses bras, semblant lui dire : *Vous qui êtes notre père, soyez aussi notre roi.*

Telle fut, à notre avis, la véritable origine de cette souveraineté temporelle. Les circonstances, une sorte de nécessité, la reconnaissance des peuples, voilà ce qui l'a véritablement fondée. Il n'existe donc pas de souveraineté plus légitime, plus pacifique, plus populaire à son origine que celle des Souverains Pontifes. Plus tard, il est vrai, Pépin et Charlemagne vinrent y ajouter de nouveaux droits et de nouveaux domaines ; mais il importe de le remarquer, ils ne vinrent pas fonder un pouvoir, mais bien plutôt ou le protéger ou le délivrer.

La souveraineté temporelle des Papes, en même temps qu'elle est la plus légitime dans son origine et sa formation, ne l'est pas moins évidemment dans son développement et sa conservation. Il est remarquable, en effet que les Papes, à l'époque de leur plus grande influence, de leur toute-puissance sur la chrétienté, n'usèrent jamais de leur suzeraineté pour ajouter aucune possession à leur royaume temporel. Plusieurs fois on les a vus disposer des trônes et des couronnes, mais toujours pour les donner, jamais pour les conserver. La légitimité de leur pouvoir temporel est donc à l'abri de tout reproche dans sa fondation et dans toute sa durée.

II. *La souveraineté temporelle des Papes est aujourd'hui encore moralement nécessaire.* — En d'autres termes : La restauration du pouvoir pontifical faite par la France en ces derniers temps a-t-elle été légitime ? Etait-elle nécessaire ? On s'est plu longtemps à répéter que la république française allant combattre la république romaine se rendait coupable d'une contradiction, d'une iniquité, d'un infanticide. Il serait d'abord facile de répondre que mille fois dans l'histoire du monde on a vu des républiques attaquer d'autres républiques, des monarchies combattre d'autres monarchies, sans que l'on ait pour cela crié à l'inconséquence, à l'iniquité. Mais il est plus juste et plus logique de répondre que c'est, au contraire, au nom et avec le drapeau de la liberté qu'on est allé protéger, défendre la liberté. — Il est certain en effet que le peuple romain était attaché au gouvernement temporel du Souverain Pontife, et qu'il repoussait l'idée d'un gouvernement républicain. En voici les preuves :

1° A la veille même de la révolution qui enleva à Pie IX sa couronne temporelle, ce pontife était non-seulement entouré de l'attachement de ses peuples, mais il voyait de plus son gouvernement si paternel et si libéral, entouré d'un concert d'applaudissements, et, selon l'expression d'un historien, *d'une sorte de conjuration de louanges.* Aussi à la nouvelle qui se répandit en Europe de la révolution romaine, on s'écria tout d'abord et avec raison que ce n'étaient pas les Romains qui avaient fait cette révolution. Un peuple ne passe pas ainsi de l'exaltation de la reconnaissance à la rage de l'ingratitude.

2° De plus, il devint bientôt certain qu'il n'y avait pour défendre la ville révoltée et son gouvernement improvisé, que des étrangers Génois, Suisses, Parisiens même, avec quelques poignées de Romains, scélérats méprisables comme on en trouve nécessairement dans toute cité. Il demeura donc prouvé que la révolution romaine était l'œuvre, non des habitants de la ville, mais des réfugiés de tous les autres pays, qui crurent ne pouvoir trouver un meilleur asile à leur triste sort que dans un Etat où le gouvernement n'avait d'autre défense que la force morale.

3° En outre, la même chose n'est-elle pas prouvée par la joie que fit éclater la majorité des Romains à l'approche de l'armée française à laquelle on allait ouvrir les por-

Digitized by Google

tes de la ville, sans l'arrivée d'un général étranger conduisant une troupe de brigands, et qui obligea la ville à résister?

4° Enfin on peut donner pour preuve les crimes atroces qui furent commis à Rome par ces étrangers qui y dominaient, et qui ont fait appeler par un historien républicain lui-même du nom de *Néron moderne* le chef de la république romaine. Les brigands n'auraient pas eu besoin d'exercer toutes ces cruautés qui font frémir s'ils avaient eu pour eux l'assentiment libre des Romains. — L'expédition de Rome, loin d'être une atteinte à la liberté des Romains, a donc été plutôt une protection pour cette liberté, une véritable délivrance : et elle a eu en même temps pour but d'assurer pour l'avenir cette liberté et cette indépendance. Si, en effet, la prétendue république romaine eût subsisté, quelle eût été sa défense, entourée qu'elle était d'Etats qui la repoussaient : le royaume de Naples, la Toscane, la Sardaigne et l'Autriche qui ne cesse de diriger contre elle ses tentatives et ses prétentions? L'Etat romain eût perdu sa nationalité : le gouvernement républicain eût été pour lui la source de son asservissement définitif à l'étranger. Car ce qui fait vraiment la sauvegarde de Rome, c'est le pouvoir pontifical, qui, par le respect dont il est environné, écarte et déconcerte toutes les vues d'ambition des Etats voisins. Il n'y a donc point eu d'atteinte à la liberté de Rome : rien par conséquent de plus légitime que cette expédition.

Mais, en outre, elle a été nécessaire. Rome, en effet, est une ville à part : elle n'est point seulement le centre, la capitale du territoire romain, elle est le centre, la capitale de la catholicité tout entière. Alors même que le principe de la souveraineté du peuple serait universellement admis, Rome ferait une solennelle et perpétuelle exception. Qu'on suppose le Souverain Pontife résidant dans une capitale autre que Rome, ou même à Rome auprès d'une autre autorité temporelle. Son bras n'est plus libre : il devient nécessairement dépendant. On revient ainsi au temps de la *captivité de Babylone*, où le pouvoir pontifical, n'étant plus que l'instrument d'une nation particulière, est par suite frappé d'impuissance à l'égard des autres peuples. Le maître qui se trouverait appelé à le protéger deviendrait de plus en plus exigeant et tyrannique, et les autres puissances de plus en plus insolentes. Il faut donc que le Pontife suprême soit indépendant : les intérêts de la catholicité l'exigent, et il n'est pas possible de retrouver cette indépendance ailleurs qu'à Rome, à Rome avec son gouvernement établi par la Providence et consacré par les siècles. Aussi, un homme dont le génie était capable de comprendre toute l'importance du gouvernement temporel des Papes, Napoléon Ier disait, avant que ses passions personnelles l'eussent aveuglé : « Cette souveraineté est dans l'ordre temporel des âmes la plus puissante et la plus bienfaisante que je connaisse; et si je le dis, » ajoutait-il, « ce n'est point par entêtement de dévot, mais par raison. »

Rome donc ne dépend point seulement de la volonté de ceux qui l'habitent : elle appartient au monde entier. Elle est, selon l'expression de Fénelon, la seconde patrie de tout le monde. Mais si Rome perd ainsi au point de vue politique et humain l'un des priviléges auxquels prétendent la plupart des autres nations, au nom de la souveraineté du peuple, elle trouve, en compensation, des avantages et des priviléges qui surpassent infiniment ce qu'elle perd en liberté. Si elle dépend du monde entier, c'est précisément parce que le monde entier dépend d'elle. C'est à ce titre seulement que Rome est la première ville du monde, la ville éternelle.

Que l'on détruise à Rome le gouvernement temporel des Papes, et Rome perd immédiatement sa splendeur et sa glorieuse destinée. Elle devient une ville commune, et, s'il lui reste encore quelques beaux souvenirs, elle n'offre à ceux qui la viennent visiter que l'aspect d'une ville morte, d'un magnifique tombeau. — Il est remarquable qu'à Rome, où chaque siècle, chaque année, pour ainsi dire, a laissé des traces immortelles, il y a une interruption presque séculaire dans laquelle on n'y trouve aucun nouveau monument, mais seulement des débris et des ruines. Et cette époque est précisément celle de la captivité d'Avignon. Il n'y a pas un siècle encore qu'un Pontife ayant été arraché de Rome pendant quelques années, on put s'apercevoir à la veille de son retour, que la ville éternelle avait, dans l'intervalle, perdu plus de la moitié de ses habitants. Chacun sait quel triste aspect offrait Rome, il y a quelques années, pendant le douloureux exil de Pie IX. Rome sans les Papes n'est plus rien : avec eux elle est la reine du monde. Il ne doit pas lui coûter de ne pouvoir être la capitale d'une petite république obscure et éphémère, quand il lui est donné d'être le centre de la seule république universelle et durable : la chrétienté.

Nous pouvons dire en concluant que le souverain pontificat n'a point encore passé par sa dernière épreuve. Son pouvoir a toujours été et sera probablement encore souvent attaqué. Mais, quelque raison qu'il puisse y avoir de craindre, on peut toujours espérer que pour le pouvoir pontifical temporel, comme pour le pouvoir spirituel dont il sauvegarde l'indépendance, s'accompliront les paroles du livre des oracles : *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* (*Matth.* XVI, 18.) — *Voy.* ÉGLISE, SYMBOLIQUE, PROTESTANTISME.

PAPIN (ISAAC). *Voy.* PAJONITES.

PARFAITS. — Secte d'anabaptistes. Afin d'accomplir à la lettre le précepte de ne point se conformer au monde, ils s'en étaient séparés et vivaient comme des anachorètes, sans vouloir avoir aucune communication avec la société. Ils affectaient une grande

Digitized by Google

tristesse, et s'ils voyaient quelqu'un avoir un air de sérénité et de satisfaction, s'ils surprenaient sur son visage le moindre sourire, ils lui faisaient entendre cette malédiction de Notre-Seigneur : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez.* (*Luc.* VI, 25.)

PARKER, primat d'Angleterre. *Voy.* ANGLICANISME.

PARR (CATHERINE), dernière femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, avait épousé en premières noces Nevill lord Latimer. — « Jeune encore, » dit Audin, « Catherine avait séduit le cœur du vieux monarque, moins par cette chaude carnation que lui donnent certains peintres de l'époque, que par une science théologique bien rare chez une femme..... Adroite et rusée, elle avait eu plus d'une dispute avec son amant sur des matières religieuses, s'était défendue fort adroitement, et forcée de succomber sous les arguments scolastiques de son adversaire, s'était avouée vaincue avec une grâce qui relevait encore le prix de la défaite. L'âge n'avait point amorti dans Henri cet amour des disputes dont il était possédé depuis son enfance.... Ce mariage était l'œuvre du parti réformé. Cranmer avait jeté les yeux sur une femme qui ne cachait pas ses sympathies pour les idées nouvelles, afin de ruiner l'influence que le catholicisme commençait à reprendre dans les conseils du souverain...»

Cette science théologique qui avait valu un trône à Catherine Parr, faillit aussi un jour lui coûter la vie. Elle était loin d'être aussi orthodoxe que son époux, dont la colère poursuivait aussi bien les hérétiques que les Catholiques : imbue des erreurs des sacramentaires, elle avait travaillé à les propager, et avait été assez peu prudente pour laisser voir ses affections et ses projets. Un jour une discussion assez vive s'engagea entre Henri et Catherine: la reine s'obstinait à défendre son avis, nonobstant les arguments de son mari. Celui-ci furieux de cette résistance, et entretenu dans cette disposition hostile par les ennemis de Catherine, lança contre elle un mandat d'arrêter. L'échafaud allait faire taire à tout jamais la royale obstinée; déjà les opposants triomphaient, et Catherine, effrayée de son audace, faisait retentir le palais de ses gémissements. Son médecin Wendy, instruit par le roi des circonstances dont sa cliente redoutait la conséquence, lui sauva la vie par un bon conseil. Sur son avis, elle se rendit auprès du roi, souriante et empressée comme de coutume, provoquant une discussion pour avoir l'occasion de la refuser, parce qu'il ne pouvait être du ressort d'une femme de traiter de si grandes questions devant un théologien aussi profond que Sa Majesté. Elle ajouta qu'elle n'avait jamais entrepris de discuter avec son royal époux que pour s'éclairer, et lui faire oublier à lui-même les souffrances qu'il éprouvait; que la contradiction lui avait paru le seul moyen de donner du piquant à la conversation, et que telle était la raison de l'opposition qu'elle avait paru faire à Sa Majesté. Henri, touché et persuadé, lui rendit toute son affection. L'acte d'accusation fut mis à néant, et Catherine s'efforça par tous les moyens possibles de faire oublier le passé. La mort du roi [28 janvier 1547] la délivra de ses inquiétudes. Rentrée dans la vie privée, elle épousa le lord amiral Thomas Seymour, et mourut peu après. [1548.] — *Voy.* ANGLETERRE, § 1er.

PARTICULARISTES. — On donne ce nom aux partisans de la grâce particulière, hérétiques qui soutiennent que Jésus-Christ n'a répandu son sang que pour les seuls élus et non pour tous les hommes en général, et par conséquent que la grâce est réservée aux élus seuls. Rien n'est aussi formellement opposé à la sainte Ecriture qui répète en cent passages que Jésus-Christ est la victime de propitiation pour les péchés du monde entier, qu'il est le Sauveur du monde, l'Agneau envoyé pour effacer les péchés du monde. Il faut en vérité bien de l'audace pour restreindre le monde aux élus seuls.— Il est facile de reconnaître la ressemblance de la doctrine des particularistes avec celle des jansénistes.

PASTILLIERS. *Voy.* PATELIERS.

PASTORICIDES. — Anabaptistes qui avaient cela de particulier, qu'ils en voulaient surtout aux prêtres, aux pasteurs, et qu'ils mettaient à mort tous ceux qui tombaient entre leurs mains.

PATELIERS ou PASTILLIERS. — On nommait ainsi les luthériens de Souabe qui soutenaient que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ était présent dans l'Eucharistie et qu'il était au pain ou sous le pain, comme la viande dans un pâté.

PAUL III. *Voy.* TRENTE (Concile de).

PAULICIENS. *Voy.* SAMOSATÉENS.

PAULUS. *Voy.* RATIONALISTES.

PAYS-BAS (LA RÉFORME DANS LES). — Au moment où la révolte de Luther se consomma, on donnait le nom de Pays-Bas à une contrée bornée au sud par la France et l'Allemagne, et riveraine de la mer du Nord, depuis les bouches de l'Ems jusqu'à la ville de Calais. C'était un terrain bas et marécageux, conquis pied à pied sur l'Océan dont les inondations menaçaient sans cesse, nonobstant les puissantes digues qui le contenaient, de détruire l'œuvre si laborieusement poursuivie et consommée par les hardis habitants de ces bords. La population de ce petit pays, bien qu'homogène à un certain point de vue, vivait cependant divisée en un assez grand nombre de souverainetés indépendantes l'une de l'autre à l'origine, et qui, pour être devenues les provinces d'un même Etat, n'en avaient pas moins gardé leurs idées et leurs franchises particulières. Menant, en face de ces flots menaçants sur lesquels ils avaient conquis leurs demeures, une vie aussi agitée que leur mer, les habitants des Pays-Bas se distinguaient par des allures altières, impatientes de tout joug, et souvent peu rassurantes pour leurs maîtres. « D'un naturel fort doux et fort traitable, pourvu qu'on ne les fasche point, » dit Bentivoglio, « ils sont aussi mutins et difficiles

Digitized by Google

à mânier quand on les offense, et qu'ils ont dessein de s'en ressentir. » (*Histoire de la guerre de Flandre*, p. 9.) Nombre de leurs princes avaient eu occasion d'en faire l'expérience, et la popularité chez eux ne s'acquérait pas facilement. La maison de Bourgogne, qui était parvenue à réunir entre ses mains toutes ces principautés indépendantes, les avait légnées à Maximilien Ier, empereur d'Allemagne, époux de la dernière héritière de Philippe le Bon, de Jean-sans-Peur et de Charles le Téméraire. Philippe Ier d'Espagne, leur fils, avait tranquillement gouverné les Pays-Bas, et son fils Charles-Quint étendait aussi sur eux, à ce moment, une domination populaire. Ce prince était né dans les Pays-Bas, il y avait été élevé, et connaissant à fond l'esprit de ces peuples, il avait habilement plié le sien à leurs coutumes et à leurs susceptibilités. Cette connaissance du génie propre à chacune des nations soumises à son sceptre était le trait le plus saillant de son caractère. « Il ne paraissait pas, » dit Raynal (*Histoire du stathoudérat*, t. I, p. 18 et suiv.), « le même homme en Espagne et en Flandre, en Italie et en Allemagne. Il n'avait dans ces divers pays ni les mêmes manières d'agir ni les mêmes principes de gouvernement; c'est par là qu'il était devenu l'idole de tous ses peuples. Il était surtout adoré des Flamands qu'il distinguait lui-même. Bruxelles était le lieu de tous ses Etats où la cour était plus belle, plus libre, plus nombreuse : et c'était le centre de sa puissance, où les Allemands, les Espagnols et les Italiens se trouvaient en égale considération et sans aucune prééminence. Charles avait senti de bonne heure que les Flamands étaient incapables de s'accommoder au génie de leurs maîtres, et il avait trouvé l'art de s'accommoder au leur. »

Aussi la paix n'avait-elle cessé de régner dans les Pays-Bas sous le gouvernement de Charles. « En contres change, » dit encore Bentivoglio (loc. cit., p. 11), « excepté cette petite altération de Gand qui fut presqu'assoupie avant que d'estre née, ils lui avoient toujours fait paraistre une très-grande obéyssance et constante résolution à le bien servir. On avoit éprouvé en Flandre une entière félicité pendant qu'il y estoit jusqu'à la fin : car horsmis les frontières du costé de la France qui avoient souffert de quelques secousses, tout le reste de ces provinces avoient fleury dans une paix et dans un perpétuel repos. »

Mais les soins que se donnait Charles pour le bien de sa chère Flandre n'avaient pu empêcher les idées protestantes de s'y introduire. Dès 1523, époque où l'empereur fit publier dans les Pays-Bas l'édit de Worms, nous trouvons des sectaires établis dans ces provinces, et l'histoire a retenu les noms de Voes et d'Esch qui montèrent alors sur l'échafaud pour cause d'hérésie. Les anabaptistes s'y glissèrent en 1525, et cette même année fut signalée par la traduction de la Bible en langue vulgaire. (Alzog, *Hist. de l'Eglise*, t. III.) Il était, en effet, presque impossible que la Flandre, en rapports continuels avec l'Allemagne, la France et l'Angleterre, ne reçût pas quelque atteinte de l'esprit novateur qui commençait à agiter ces contrées. Les progrès du mal furent donc assez rapides pour déterminer en 1530 des ordres plus sévères de la part de l'empereur, ordres que Marguerite, sa tante, adoucit. Condescendance nécessaire peut-être, mais fatale au bien de la religion et de la société. Le travail de décomposition s'opéra sourdement, il est vrai, mais sûrement, et quand, en 1555, Charles-Quint abdiqua, le mal était sans remède.

Le gouvernement de la Flandre passait à Philippe II, héritier de l'Espagne. Les Pays-Bas comprenaient alors la Hollande et la Belgique actuelles, plus l'Artois, et moins l'évêché de Liége qui relevait de l'empire. Le siége du gouvernement était à Bruxelles, dans le Brabant; c'était là que sous Charles V avaient résidé Marguerite de Parme et Marie de Hongrie, gouvernantes pour l'empereur. Les autres provinces avaient des gouverneurs particuliers qui relevaient du gouverneur général. Or, au moment où Philippe II, Espagnol de naissance, d'éducation et de caractère, arrivait au pouvoir, redouté et détesté, un homme, déjà célèbre par ses actions et la faveur dont Charles-Quint l'avait honoré, travaillait à soulever les Pays-Bas. C'était Guillaume de Nassau, prince d'Orange, gouverneur de Hollande et de Zélande. Ardent champion de l'indépendance flamande (au moins il cherchait à le paraître), il mêlait à ces idées de patriotisme des idées d'ambition personnelle dont il ne laissait voir à personne ni l'étendue ni la portée. Le cardinal de Granvelle, alors évêque d'Arras et conseiller d'Etat, l'avait surnommé le Taciturne, et se défiait de lui comme d'un homme dangereux. « Il était souple et dissimulé, adroit et insinuant, éloquent et fin, d'une ambition extrême et d'une modération feinte, aussi propre à lever des armées qu'à former des ligues, hardi dans le conseil et prompt dans l'exécution, estimé dans son pays et accrédité chez les étrangers, trouvant aisément des expédients dans les affaires difficiles et des ressources dans les désespérées, chaud dans la bonne fortune et constant dans la mauvaise, espérant beaucoup et ne craignant rien, regardant la religion comme une chose indifférente et la guerre comme un talent qui lui manquait et qu'il ne pouvait remplacer que par la politique la plus raffinée. » (Raynal, *Histoire du stathoudérat*, t. Ier, p. 27.) On voit que Granvelle n'avait pas tort. C'était cependant cet homme qui briguait le gouvernement des Pays-Bas, Philippe II ne voulant pas rester en Flandre où trop peu de sympathies lui étaient acquises, et croyant d'ailleurs sa présence nécessaire dans les provinces espagnoles.

Deux compétiteurs pouvaient disputer à Guillaume le poste important auquel il aspirait. Le premier était le comte d'Egmont, honnête homme qui s'était distingué à la guerre, conseiller intègre, mais esprit irrésolu. Le second était le comte de Horn,

Digitized by Google

brave, hardi, même téméraire, esprit faux, turbulent et agité; il ne respirait que troubles, que factions, que révoltes, pour y trouver son élévation. « Il fut jaloux de ses supérieurs, fier envers ses égaux, superbe avec ses inférieurs, inégal avec tout le monde. » (RAYNAL, *Histoire du stathoudérat*, t. Ier, p. 28.) « Le comte d'Egmont était célèbre par ses victoires, le prince d'Orange admiré par sa sagesse, le comte de Horn redouté pour son crédit. Le premier avait plus de réputation, le second plus d'autorité, le troisième plus de richesses. » (*Ibid.*, p. 29.)

De ces trois hommes, Philippe ne choisit ni l'un ni l'autre. Il appela au gouvernement des Pays-Bas Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, et il lui donna comme conseiller le cardinal de Granvelle. Ce fut ce dernier qui gouverna en réalité, et son autorité devint odieuse. Les charges furent données à des Espagnols, et l'orgueil national des Flamands fut choqué; le 14 mai 1559, quatorze nouveaux siéges épiscopaux furent érigés, et cette nouvelle organisation de l'Eglise blessa vivement les abbés, dont les prérogatives étaient diminuées. (*Ibid.*, p. 33. — BENTIVOGLIO, *Histoire de la guerre de Flandre.*) Orange sut mettre habilement en œuvre ces éléments de discorde, et les rigueurs de Granvelle contre les opposants ne firent qu'accroître le mal. D'autre part, les princes voisins trouvant leur intérêt à susciter des embarras à la maison d'Autriche dans les Pays-Bas, entretenaient autant qu'ils le pouvaient ces semences de division et de révolte. (*Ibid.*, p. 18.) Aussi l'hérésie faisait-elle à la faveur de ces désordres des progrès effrayants. En vain les nouveaux évêques, investis des pouvoirs inquisitoriaux, veillaient-ils avec ardeur à la garde de leurs troupeaux, les protestants se trouvaient assez forts, en 1561, pour formuler leurs croyances dans le *Symbole des Pays-Bas*, pour tenir des assemblées, et commencer ces scènes de dévastation dont le souvenir seul effraye. Du reste, nous devons le dire, ce furent des calvinistes français bannis qui commencèrent cette guerre de spoliations contre les églises et les monastères. (ALZOG, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 165-166.) Philippe comprit que le pouvoir ne pouvait plus rester aux mains désarmées d'une femme et d'un prêtre, et il envoya en Flandre le terrible Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe [1567]. Quand ce prince arriva, le parti protestant déjà constitué par le compromis de 1565, sous le nom de *Gueux*, que le hasard leur avait fait donner, avait levé l'étendard de la révolte sous la conduite des trois agitateurs dont nous avons parlé plus haut. Mis en déroute, ils s'étaient divisés : Guillaume, après avoir vainement essayé de retenir dans le parti le comte d'Egmont, avait gagné l'Allemagne, et le comte, trop confiant dans ce qu'il appelait son innocence, se tenait prêt à comparaître devant le duc avec son ami de Horn. Albe convoqua les seigneurs des Pays-Bas à une conférence : Egmont et Horn ne craignirent pas de s'y présenter. Ils ne connaissaient pas le gouverneur : ils furent arrêtés, jugés sommairement, déclarés coupables de haute trahison, et leurs têtes tombèrent le 6 juin 1568, à Bruxelles. Inauguré sous de tels auspices, le gouvernement du duc ne pouvait manquer de soulever bien des colères : c'est ce qui eut lieu. Le nord de la Flandre se révolta : la Hollande et la Zélande s'agitèrent, et Orange, qui se trouvait toujours prêt, entra à la tête d'une armée sur les terres espagnoles. Battu et sans ressources, il se réfugia en France, où ses relations avec Coligny ne contribuèrent pas peu à mûrir cet esprit intrigant dont il avait déjà donné tant de preuves. De cet exil il continuait à diriger les menées de ses partisans, presque tous protestants, mais auxquels s'étaient aussi adjoints quelques Catholiques séduits par ses promesses de servir la religion orthodoxe. Sur l'avis de Coligny, il fit attaquer par mer les côtes de Flandre, et son lieutenant Lumay surprit la Brille. [1er avril 1572.] Ce succès reconforta les rebelles un instant découragés par les revers de leur chef. La Hollande et la Zélande se révoltèrent ouvertement, à l'exception de Middelbourg et d'Amsterdam; Louis d'Orange, frère de Guillaume, surprit Mons. Le duc d'Albe se mit en campagne, reprit Mons, soumit les villes voisines révoltées, et se disposait à envahir la Hollande, quand une maladie le força de résigner le commandement aux mains de son fils Frédéric. Celui-ci marcha droit à Haarlem qu'il força à capituler après un siége long et pénible. Les deux capitaines eussent sans doute poussé plus loin leurs succès, mais comme ils ne recevaient pas de secours d'Espagne, ils durent s'arrêter. Le duc donna sa démission; le commandeur de Castille, Louis de Requesens, le remplaça.

C'était un homme plein de modération et de talent (ALZOG, *Hist. de l'Eglise*), mais d'un caractère faible et qui n'était pas à la hauteur de sa tâche. (RAYNAL, *Hist. du stathoudérat.*) Il commença par faire abattre la statue du duc d'Albe à Anvers, mais sans pouvoir se concilier les esprits. Les troupes espagnoles mal payées se mutinèrent et commirent de nombreuses exactions : la haine du nom espagnol s'accrut d'autant. L'orage apaisé par le payement des troupes, Requesens ne put rien faire de plus. La mort le frappa [1576], et les Pays-Bas se trouvèrent sans gouverneur. Les agitateurs profitèrent des circonstances, et travaillèrent à rendre plus profonds les abîmes qui séparaient le parti royal des deux partis d'Orange et des Etats. Bien que ne pactisant pas absolument avec les rebelles, les Etats n'en penchaient pas moins vers les idées nouvelles, et ne demandaient que la ruine de la domination espagnole. L'année 1576 ne s'était pas écoulée que les représentants de toutes les provinces flamandes réunis à Gand en conseil général, sous l'inspiration de Guillaume, ju-

Digitized by Google

rèrent le traité d'alliance connu sous le nom de pacification de Gand. Le Luxembourg seul, et la ville de Namur restèrent fidèles au roi d'Espagne. Il avait été décidé qu'on poursuivrait par tous les moyens l'expulsion des Espagnols : sauf à régler plus tard les conditions essentielles de l'ordre de choses qui naîtrait de là.

La révolte était ainsi consommée quand l'archiduc Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, entra dans le Luxembourg avec le titre de gouverneur. La terreur précédait ses pas : il fit ce qu'il put pour dissiper ces alarmes et gagner les rebelles. Il suspendit les hostilités, notifia son arrivée aux Etats, et réclama leur concours. Guillaume se jeta à la traverse : les députés ne voulurent recevoir le nouveau gouverneur qu'après la ratification de la pacification de Gand. L'archiduc, sur l'avis du roi, céda, et les Espagnols évacuèrent les Pays-Bas. L'orgueil des Flamands n'eut plus alors de bornes ; les choses allèrent si loin que le prince irrité recommença la guerre, enleva le château de Namur, et manda au reste de son armée de l'y venir rejoindre. Ses succès multipliés allaient bientôt assurer la soumission complète de la Flandre, quand une mort, que l'on dit hâtée par le poison, vint replonger ce malheureux pays dans ses divisions passées ; non que son successeur ne fût digne de lui, mais parce que l'obéissance, sans cesse remise en question par ces changements répétés, ne pouvait acquérir de stabilité.

Celui qui remplaçait l'archiduc à la tête des armées espagnoles, était Alexandre Farnèse, duc de Parme, l'un des plus grands capitaines du XVIe siècle. En arrivant au pouvoir, il trouvait les possessions de son maître réduites aux pays de Namur, Luxembourg et Limbourg. Profitant des dissidences religieuses qui séparaient les confédérés, il ramena sous l'obéissance de Philippe, l'Artois, le Hainaut et la Flandre française. Puis il se mit avec une nouvelle ardeur à la poursuite des rebelles.

Ceux-ci, embarrassés d'eux-mêmes, se donnèrent successivement à l'archiduc Mathias, frère de l'empereur Rodolphe, au prince Palatin Casimir, et enfin au duc d'Alençon, François de Valois, frère du roi de France, « lequel, » dit Raynal, « après avoir fait le personnage de rebelle en France, celui de dupe en Angleterre, finit par celui de tyran en Flandre. »

Les fautes de ce prince servirent en effet la cause espagnole autant et plus que les succès de Farnèse. Car Philippe entravait la marche du gouverneur, et finalement ordonnait la retraite de ses troupes, dans l'espoir d'apaiser la sédition. Mais pendant que François d'Anjou perdait le peu de popularité dont il jouissait, et que Farnèse réduit à l'inaction regardait passer le torrent, Guillaume continuait ses manœuvres. Par ses soins les députés des provinces liguées avaient, à Utrecht, le 29 janvier 1579, juré l'acte de liberté, qui les constituait en république, et consommait leur séparation de l'Espagne. Il va sans dire qu'Orange recueillit la plus large part de ces fruits de révolte : il fut élu stathouder, et bien que la constitution de la république restreignît notablement son pouvoir, il sut l'étendre et le rendre presque absolu, même sous l'apparente prépondérance du faible François d'Anjou. L'élévation de ce prince au trône de Brabant avait eu pour raison l'ambition même de Guillaume : son but était de se procurer ainsi le concours de la France pour asseoir sur des bases solides l'ordre de choses qu'il établissait. Après quoi, il éloignerait ce fantôme et prendrait pour lui-même le sceptre. Les fausses manœuvres de François amenèrent un dénoûment imprévu : découragé par les haines que sa conduite soulevait, le duc quitta de lui-même son royaume factice et alla mourir en France. [1585.]

Guillaume arrivait ainsi au pouvoir sans partage : depuis 1583, il avait achevé de rompre les liens qui l'unissaient à l'Eglise, de peur que la ressemblance des cultes ne portât les Flamands à se rapprocher de l'Espagne. Aussi bien que lui importait? Tour à tour luthérien, catholique, calviniste, il ne voyait dans la religion qu'un manteau de circonstance qu'il dépouillait aussitôt que son but était atteint. Ainsi doublement auteur de la révolution politique consommée en 1579, et de la révolution religieuse opérée en 1583, Guillaume allait recueillir le fruit de ses intrigues. Mais Dieu l'attendait là. Le poignard de Gérard trancha les jours de cet homme qui avait vécu dans le sang ; on se joua de sa vie comme il s'était joué des vies de ses concitoyens et de ses ennemis ; après avoir fait de la révolte contre les hommes son occupation habituelle, il mourut dans la révolte contre Dieu!

Ici arrêtons-nous et jetons un coup d'œil rétrospectif sur les événements. Entraînés par les bouleversements politiques, nous n'avons pu donner une attention suffisante au mouvement antireligieux dans ses détails. Cependant là, comme partout ailleurs, la vraie foi eut ses martyrs, et l'hérésie ses bourreaux. Là où le christianisme s'établit, il commence par verser son sang : puis quand il faut quitter la place, il ne cède qu'après avoir répandu tout ce qui en reste dans ses veines. Telle fut son histoire en Flandre. Mais il faut ajouter que nulle part il n'eut à souffrir plus d'insultes et de tourments.

Depuis 1535, où, pour se garer des fureurs des anabaptistes, les magistrats d'Amsterdam avaient dû susciter contre eux une croisade (*Solution de grands problèmes*, t. IV, p. 303), jusqu'à la consommation du schisme, que de sang répandu, que de souffrances endurées! Plus de 200 martyrs connus périrent sous les coups des orangistes en 1566-1567 : on les enterrait jusqu'au cou dans le sable, et leurs têtes servaient de but au jeu de boules. (MÉZERAY, t. III, p. 182 ; *Solution de grands problèmes*, loc. cit.) La même année les gueux pillaient et souillaient les églises de Saint-Omer, Ypres, Lille, Anvers, Tournay, Valenciennes, Malines, Bois-

Digitized by Google

le-Duc, Amsterdam, Leyde, Utrecht, et beaucoup d'autres, sans compter les chapelles et monastères. Partout, les prêtres, les moines et les religieuses s'enfuyaient et se cachaient pour éviter la mort la plus cruelle. A Gorcum, le 9 juillet 1572, La Marck de Lumay, lieutenant de Guillaume, versait le sang de 72 martyrs, et le 10 décembre suivant, il immolait, à Leyde, le savant et vertueux Musius. Cependant Sonoy, autre lieutenant orangiste, sut encore le surpasser dans l'art des persécuteurs. Rome païenne n'avait rien rêvé de pareil : il faut lire dans un écrivain protestant et hollandais le récit de ces abominations pour les croire. « Les tourments ordinaires de la question la plus cruelle ne furent que les moindres des maux qu'on fit souffrir à ces innocents. Leurs membres disloqués, leurs corps déchirés de verges étaient ensuite enveloppés dans des linges trempés dans de l'eau-de-vie : on y mettait le feu, et on les laissait dans cet état jusqu'à ce que leur peau noircie et retirée découvrit les nerfs dans différentes parties de leurs corps. On employait le soufre, souvent même jusqu'à une demi-livre de chandelles pour leur brûler les aisselles et les plantes des pieds. Ainsi martyrisés, on les laissait quelques nuits couchés par terre sans couverture, et à force de coups, on chassait le sommeil loin d'eux. Du hareng sec et autres aliments salés étaient la nourriture qu'on leur donnait, pour allumer dans leurs entrailles tous les feux d'une soif dévorante, sans leur permettre l'usage d'un verre d'eau, quelques supplications qu'ils fissent. On posait des fréions sur le nombril des patients, et l'on en retirait l'aiguillon qu'ils y avaient fiché de la longueur de l'articulation d'un doigt. Sonoy lui-même avait envoyé à cet affreux tribunal un certain nombre de rats que l'on plaçait sur la poitrine et sur le ventre de ces infortunés, sous un instrument de pierre ou de bois fait exprès et recouvert d'une plaque de fer. Le feu posé sur cette plaque forçait ces animaux à ronger les chairs et à se faire un passage jusqu'au cœur et aux entrailles. » (*Abrégé de l'hist. de Hollande*, par Kerroux, t. II; apud Feller, art. *Tolède*.)

Tels furent les commencements du protestantisme hollandais. Faut-il s'étonner après cela que le duc d'Albe ait cru devoir frapper tant de coupables? Le nombre de ceux qui comparurent devant le sinistre Conseil de Troubles et montèrent à l'échafaud, est sans doute effrayant, et l'on peut trouver, avec Raynal, cette sévérité outrée. (Raynal, *Hist. du stathoudérat*, t. Ier, p. 38.) Mais quand on songe que les scènes d'horreur, dont nous venons de parler, se renouvelaient partout où les orangistes étaient les plus forts, ces supplices qui ne frappent que des rebelles et des scélérats ne sont plus aux yeux de l'historien que des représailles et des répressions regrettables peut-être et cependant nécessaires.

La mort de Guillaume pouvait, d'une certaine manière, paraître un événement heureux pour les Espagnols. Cependant le duc de Parme défendit que l'on se réjouit dans son camp de ce forfait. A cette conduite si digne, il joignit les propositions les plus propres à ramener la paix, si les rebelles eussent eu envie de rentrer dans le devoir. Les négociations n'aboutissant à rien, il continua le cours de ses succès et força les révoltés à implorer le secours de la France. Ils offrirent même à Henri III de reconnaître sa domination. Sur son refus, ils se tournèrent du côté de l'Angleterre et sollicitèrent le joug d'Elisabeth. C'était vraiment bien la peine de secouer celui de Philippe II pour essuyer les dédains de la méprisable fille d'Anne Boleyn. Mais c'est là la logique des révolutions, et la dignité des hérésies! Elisabeth refusa la couronne qu'on lui offrait, et se contenta d'envoyer des secours payés par l'occupation de trois ports à sa convenance. On accepta les conditions, et Leicester, le favori de la *Reine-vierge*, entra en Flandre à la tête d'une armée. Revêtu du titre de gouverneur général avec une autorité supérieure à celle des stathouders, il ne tarda pas à se rendre odieux, et à quitter comme François d'Anjou un pays où son orgueil était devenue insupportable.

Maurice, fils de Guillaume, alors âgé de vingt ans, cher aux confédérés à cause des services de son père, le remplaça dans l'emploi de stathouder, et fit oublier sa jeunesse par ses victoires. Tour à tour en présence du duc de Parme, de l'archiduc Albert, et du général Spinola, il se montra digne de figurer à côté des plus grands capitaines, reconquit la plus grande partie du Brabant et de la Flandre, et mérita d'être proclamé le plus remarquable officier d'infanterie que l'on eut vu depuis les Romains. Du reste, plus que médiocre à tout autre point de vue, il n'eut pas moins d'ambition que son père. Au lieu de travailler pour sa patrie, il travailla pour lui-même : les yeux toujours fixés sur cette couronne que les états de Dolf avaient refusée à son père, il marchait à son but avec la persévérance qu'ont seuls les grands ambitieux et les grands criminels. Il fut l'un et l'autre, et ne garda pas longtemps le secret de ses desseins. En 1607, l'Espagne découragée et n'espérant plus ressaisir le sceptre des Pays-Bas, offrit de reconnaître l'indépendance de la république, et des négociations furent entamées. Le grand-pensionnaire Olden-Barneveldt était disposé à faire la paix, et les peuples la désiraient. Maurice craignit de voir affaiblir son influence; prenant conseil de son ambition plus que du bien public, il entreprit de faire échouer les négociations. Il alla même jusqu'à menacer dans des lettres anonymes Barneveldt d'une mort violente : mais toutes ses intrigues échouèrent, grâce à l'énergie du grand-pensionnaire et à l'intervention des ambassadeurs de France et d'Angleterre. En vain, profitant de la constitution d'Utrecht, Maurice s'assura le concours des Zélandais, les Etats, menacés de voir retirer les secours de la France et de la Grande-Bretagne, passèrent outre, et les ba-

Digitized by Google

ses de la pacification furent bientôt posées. Un armistice fut signé pour douze ans, et l'Espagne reconnut pour indépendante la confédération des Provinces-Unies. (Pour tous ces faits, *Voy.* Raynal et Alzog, etc.)

En présence de ce résultat qui, après tant d'efforts et de sacrifices, prive l'Espagne d'un des plus beaux joyaux de sa couronne, on est porté à se demander si quelques concessions de Philippe II n'eussent pas tout sauvé. Nous ne le pensons pas. Sans doute il y avait entre lui et son père un contraste trop frappant pour n'être pas remarqué à son désavantage : mais pour des concessions, il ne pouvait en faire sans danger. « S'il eût fait des concessions aux Néerlandais, » dit Ranke (*Hist. de la papauté*, t. III), « on en eut également demandé en Espagne, où il n'aurait jamais pu les donner. Une nécessité inévitable, nous ne devons pas le méconnaître, lui imposait cette politique. » Du moment où le protestantisme mettait le pied en Flandre, une révolution était inévitable : et ce n'étaient pas les armées espagnoles qui pouvaient la comprimer. Catholique, la nation se fut liguée comme la France, à pareille époque, et fut demeurée sous l'obéissance de ses maîtres. Mais depuis longtemps travaillée par l'esprit de révolte dissimulé sous des dehors patriotiques et fomenté par les nouvelles théories religieuses, elle ne put trouver en elle-même assez de droit sens et de vigueur pour ne pas dévier du bon chemin et briser les obstacles qui l'entravaient dans sa marche. Ce qui lui manqua surtout, ce fut un chef sincèrement dévoué au bien du pays et à la foi ancienne, un chef non pas étranger, mais sorti du sein de la nation. Peut-être Philippe eût-il pu lui donner ce chef; nous n'entendons point excuser ses fautes : mais nous devons aussi reconnaître ici l'effet des desseins de Dieu. Cette population turbulente dont les souverains n'avaient pas eu d'occupation plus importante que de réprimer ces révoltes, ne devait-elle pas devenir, au jour du bouleversement général de l'Europe, un exemple de ce que peut produire le mépris de l'obéissance? Ce qui sauva la France, c'est qu'on n'y avait pas perdu le respect de l'autorité : il appartenait à l'Angleterre, à la Hollande et à l'Allemagne protestantes de donner au monde une grande leçon de subordination aux puissances établies.

La paix ainsi conclue, Maurice se retrouva en présence de Barneveldt et ne songea plus qu'à procurer sa ruine. Ce n'était pas chose facile, car le grand-pensionnaire était généralement aimé. Mais le fanatisme protestant allait bientôt lui fournir une occasion favorable. Deux docteurs de l'université de Leyde, Gomar et Arminius, tous deux libres-penseurs au sein de la Réforme, avaient rallié à des systèmes théologiques opposés un certain nombre de partisans. Arminius rejetait la prédestination absolue de Calvin comme inconciliable avec la sagesse et la bonté de Dieu, tandis que son collègue Gomar la soutenait. De là naquirent les sectes des arminiens, parmi lesquels se rangea Barneveldt, et des gomaristes, se prétendant les vrais fils de Calvin et ralliant à eux les orangistes sous la conduite de Maurice. Ce dernier n'avait pris parti pour Gomar que par haine de Barneveldt, car, à lui comme à son père, la religion ne paraissait qu'un moyen. (Alzog, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 195-196.)

Il intéressa dans la querelle Jacques Ier d'Angleterre, plaisamment nommé maître Jacques par notre Henri IV, à cause de ses prétentions à la science théologique. Sur la demande du docteur couronné, un synode, 2e de Dordrecht, fut assemblé en 1618. Plaisant concile qui invoquait la promesse de Jésus-Christ d'être avec son Eglise, et interprétait l'Ecriture contre Arminius, après avoir secoué le joug du vicaire du Sauveur et proclamé l'absolue liberté de penser !

Le synode commencé en novembre 1618 se termina en mai 1619. Il va sans dire que les arminiens n'y furent point admis : condamnés d'avance, ils avaient été repoussés du saint lieu où leurs impiétés eussent souillé les dévotes oreilles de Maurice et des pieux sectateurs de Calvin. Toutefois on ne les anathématisa qu'à la 57e session. Après ce beau travail, l'assemblée se sépara; et comme les arminiens prétendaient, en dépit de ses foudres, garder leurs croyances, Maurice se chargea, l'épée à la main, de faire observer les décrets du très-saint concile. Mais avant même ces décrets, dans le courant de 1617, Barneveldt avait été arrêté avec son ami Grotius, jugé et reconnu destructeur de la religion : en raison de quoi, il monta sur l'échafaud. Grotius, sauvé par le dévouement de sa femme, évita la hache et s'enfuit. (Alzog, *Hist. de l'Eglise;* Raynal, *Hist. du stathoudérat.*) Cependant René et Guillaume de Barneveldt, fils du grand-pensionnaire, conspirèrent contre Maurice : leur imprudence fit découvrir la conspiration. Guillaume parvint à se soustraire aux poursuites; mais René fut arrêté et décapité. (Raynal, loc. cit.)

Le prince d'Orange avait cru que ces cadavres seraient le marchepied à l'aide duquel il s'élèverait au trône. Il se trompa : la nation ne vit plus en lui qu'un ambitieux, et les gomaristes mêmes lui refusèrent leur appui. Louis XIII de France menaça d'aider contre lui la république; ses alliés d'Allemagne, plus occupés de leurs intérêts que des siens, l'abandonnèrent. En 1621, la trêve conclue avec l'Espagne expira, et Spinosa se remit en campagne : la guerre qui recommençait ainsi n'était plus un fait isolé. Le triomphe des rebelles flamands se rattachait d'une manière trop étroite à celui des protestants d'Allemagne, pour qu'il n'y eût pas entre Vienne et Madrid un rapprochement et une alliance en vue de recouvrer dans les Pays-Bas et l'Empire la prépondérance qui échappait à la maison d'Autriche. L'intervention de la France, de la Suède et de l'Angleterre dans ce conflit allait élever ces querelles intestines à la hauteur d'une question européenne. Aussi en Flandre la guerre ne fut-elle plus

Digitized by Google

simplement une guerre civile, mais une guerre régulière et savante, poursuivie avec une alternative à peu près égale d'abord, de succès et de revers.

Cependant Maurice avait été trop vivement froissé par la perte de ses espérances, et le coup qui l'avait atteint était mortel. L'orgueil, le dépit et la haine usèrent vite cette âme qui pouvait porter sans faillir le remords de tant de crimes, et n'était pas assez forte pour essuyer une déception. La mort enleva cet ambitieux l'année 1625, à la Haye : il était âgé de 58 ans, et depuis 38 il occupait le stathoudérat.

Il eut pour successeur Frédéric-Henri de Nassau son frère, « né sans beaucoup de penchant au vice, sans beaucoup d'inclination à la vertu..... Maurice avait fait l'impossible pour donner l'essor à cette âme ; il n'y avait réussi qu'imparfaitement. » (Raynal, loc. cit., p. 157.) Ambitieux du reste, mais à sa manière, « il souhaitait de monter sur le trône, mais il voulait y être placé par les occasions. Il ne perdait pas de vue les projets de sa maison, mais il n'était pas d'humeur à leur sacrifier sa tranquillité. Il était trop prudent ou trop paresseux pour sacrifier à une souveraineté incertaine, une vie agréable et une fortune toute faite dont il jouissait. Il n'avait qu'une passion, et peut-être qu'un talent, c'était celui de la guerre..... Rival assez longtemps de Maurice, il fut enfin son successeur, et fit douter aux ennemis de la république s'ils n'avaient pas perdu à la mort de ce grand capitaine. » (Raynal, *Hist. du stathoudérat*, t. Ier, p. 158.)

Quelque talent que Frédéric Henri eut pour la guerre, les débuts de son administration ne furent pas heureux. Le général de Spinola reprit Bréda enlevée par Maurice aux Espagnols, et se porta en avant avec une vivacité qui étonna le stathouder. Toutefois ses succès s'arrêtèrent là, et il se contenta de se tenir sur la défensive jusqu'au moment où il fut rappelé par son maître Philippe IV.

L'influence hollandaise reprit alors le dessus. Allié de la France et de la Suède, Frédéric ne se contenta pas de combattre la maison d'Autriche dans les Pays-Bas, il alla l'attaquer jusqu'aux cœur de ses Etats héréditaires d'Allemagne. En même temps, il faisait ruiner par ses flottes les colonies espagnoles du Brésil, et les établissements portugais des Indes orientales : il fondait Batavia, et faisait d'un état précaire une nation riche par le commerce, redoutable par sa marine, et qui pouvait prétendre dans l'avenir à un rôle brillant en Europe.

Mais des divisions intestines minaient cet édifice dont les dehors étaient si brillants. Du droit qu'avait eu la confédération de se soustraire au joug espagnol, un certain nombre de seigneurs flamands, blâmant à juste titre sa vicieuse constitution rêvèrent l'indépendance pour leur province de Flandre. Frédéric se tourna contre eux, les anéantit, et profitant du trouble occasionné par ces intrigues, il enleva aux Espagnols Bois-le-Duc, Maëstricht et Bréda, nonobstant les efforts des Impériaux unis aux soldats de Philippe. [1632 et suiv.]

Cependant un nouveau traité avec Richelieu amenait une nouvelle déclaration de guerre au cardinal-infant qui gouvernait les Pays-Bas espagnols. Des propositions de paix avaient été faites aux Provinces-Unies : mais l'orgueil de tant de succès n'avait pas permis d'y accéder : tant qu'il restait un Castillan aux portes de la Hollande, les confédérés croyaient n'avoir rien fait. Les commencements de la campagne ne furent pas à l'avantage des Franco-Hollandais : le cardinal-archiduc put même franchir les frontières de la France et envahir le nord du royaume Très-Chrétien. Mais ces succès furent de courte durée. Richelieu un instant déconcerté reprit courage, et força à son tour les Espagnols à reculer. Pendant ce temps, la guerre maritime se continuait avec succès pour les Hollandais. L'amiral Tromp détruisait sur les côtes d'Angleterre la flotte qu'Olivarès envoyait contre la Suède, et Malacca dans les Indes tombait au pouvoir des soldats de l'Union.

Ainsi tout semblait réussir aux Flamands révoltés. Mais outre cette prospérité apparente, il y en a une autre fondée sur le respect de l'autorité, et la conservation des mœurs, la seule au fond qui assure aux peuples le bonheur. Or celle-là manquait aux Provinces-Unies. La tentative de 1632 avait prouvé combien étaient faibles les liens qui reliaient entre elles les provinces de Hollande. D'autre part, l'ambition bien connue du stathouder le faisait mettre en continuel suspicion par tous ceux qui n'avaient pas à gagner à son élévation. Quant aux mœurs, il suffit de remarquer qu'on ne remue jamais en vain les passions de la foule. Une fois leurs digues rompues, elles inondent et détruisent tout ce qui se trouve sur leur passage : et quand on parvient à le comprimer, ce torrent ne se retire qu'en laissant sur les terres qu'il a inondées un limon infect d'où sortiront des miasmes putrides, causes d'épidémies meurtrières. C'est là l'histoire de l'Allemagne protestante, de l'Angleterre, de la Suisse : c'est aussi celle de la Hollande. Le symbole de Luther avait vicié l'œuvre du catholicisme dans l'empire : celui de Calvin glaça en Hollande comme à Genève tous les instincts généreux du cœur. Population mercantile, n'ayant d'autre désir, d'autre besoin, d'autre Dieu que la richesse, abandonnant bientôt à des mains mercenaires pour se livrer au commerce, la défense même de ce sol sanglant si péniblement conquis, la nation qu'avaient gouvernée les Baudoin, les Charles le Hardi, les Charles-Quint ne fut plus que l'ombre d'elle-même. Du reste toujours remuante, impatiente du joug, déposant et massacrant ses maîtres, en un mot, le peuple protestant selon toute l'étendue de l'idée ; pas de dignité en haut, pas de soumission en bas. L'ambition et la révolte, voilà le terme où étaient comme fatalement arrivés ces conspirateurs titrés et ces gueux si fiers de leur besace.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, des conférences s'étaient ouvertes en 1644 pour la paix. Les Catholiques, à Munster, et les protestants, à Osnabruck, préparaient le traité qui devait mettre fin aux guerres qui désolaient l'Allemagne depuis trente ans. La Hollande devait y prendre part, puisque l'Espagne et l'empire y étaient intéressés. Mais elle ne désirait guère la paix : la guerre avait trop bien servi ses desseins; et derrière les propositions pacifiques de Madrid, elle entrevoyait une protestation contre les faits accomplis. Une trêve lui paraissait suffire à ses besoins, et le stathouder inclinait aussi à ce parti, qui servait mieux que celui de la paix ses desseins ambitieux. La France ne s'opposait point à ce que la Hollande se contentât d'une trêve : il lui suffisait que son alliée ne traitât point sans elle, et c'est ce qui fut convenu. Un incident imprévu changea la face des choses. Mazarin, qui remplaçait Richelieu, avait entrepris, de concert avec Frédéric-Henri, de soumettre les Pays-Bas espagnols, s'engageant à les partager ensuite avec la république. Les armes n'y réussissant guère, le rusé cardinal négocia avec l'Espagne la cession de ces provinces à la France, moyennant compensation du côté des frontières méridionales du royaume. Les états goûtèrent peu ce projet, qui les frustrait du fruit de leurs travaux, et la défiance se mit entre les deux pays. Le bruit qui se répandit alors d'un mariage entre Louis XIV et une infante d'Espagne acheva d'alarmer les Hollandais, et les intrigues de la princesse d'Orange déterminèrent son mari à se détacher de la France, pour faire sa paix à part. C'était ce que désirait Philippe IV : il avait assez d'embarras à surmonter, sans perdre encore son temps, le sang de ses soldats et ses finances dans une guerre désormais sans profit pour lui. Les ouvertures des états furent donc favorablement accueillies. Mais la mort frappa le stathouder avant la conclusion de la paix : il mourut, comme son père et son frère, sans avoir pu réaliser son rêve de royauté. Son fils Guillaume II, alors âgé de vingt et un ans, hérita de son pouvoir et de son ambition.

Plus résolu que ses devanciers, et pressé d'en finir, ce prince était décidé à franchir, et plus tôt que plus tard, les degrés de ce trône vide, où personne n'osait s'asseoir. Telle avait été la pensée des précédents stathouders, nous l'avons vu. Mais Guillaume II comprenait autrement qu'eux les moyens d'arriver à son but : la paix lui semblait nécessaire, il se hâta de la faire. Le 24 octobre 1648, elle fut signée à Osnabruck en Westphalie. L'indépendance des Provinces-Unies était définitivement reconnue; toute guerre cessait avec l'Espagne et l'empire, et l'ambitieux stathouder, libre de toute crainte relativement à l'extérieur, pouvait se donner tout entier à la poursuite de ses projets. Le moment était favorable : la faveur populaire lui était conciliée; les mouvements du parti arminien fournissaient prétexte à un coup d'Etat. Une occasion se présenta. Les états prétendirent réformer les troupes, dont l'entretien leur paraissait dispendieux et dont les services ne paraissaient plus nécessaires : un édit fut rendu, et les troupes murmurèrent. Guillaume s'était vainement opposé à cet édit, et il avait donné à sa protestation tout l'éclat possible. Quelques députés intimidés quittèrent la Haye : ceux qui y restèrent subirent l'influence du stathouder, et pouvoir lui fut donné de conserver les vieux corps en licenciant les nouvelles recrues. Mais les villes refusèrent de sanctionner cette concession des états, et reçurent froidement Guillaume, quand il les visita pour les gagner à son avis : Amsterdam même lui ferma ses portes. Irrité de cette injure, il porta plainte devant les députés, et fit arrêter ceux des villes qui l'avaient si mal reçu. Les citoyens s'effrayèrent, et les troupes enhardies offrirent leurs services au stathouder pour telle entreprise qu'il lui plairait.

Aussitôt il commanda des mouvements de troupes considérables autour d'Amsterdam, dans le but de s'en emparer par surprise. Mais son projet fut découvert, et le bourgmestre fit lâcher les écluses. Forcé de se retirer devant l'inondation, Guillaume sut néanmoins profiter de l'irrésolution du magistrat pour traiter. Il mit en liberté les députés arrêtés, les dépouilla de leur office, et fit déposer le bourgmestre Bicker, auteur de la proposition de réforme : c'était se tirer heureusement d'un mauvais pas. Néanmoins, le dépit de voir ses desseins ruinés, et la haine publique soulevée contre lui, le conduisirent au tombeau à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mort fut un sujet de déclamations furibondes pour les ministres; des poésies satiriques comparèrent l'ambitieux frustré à Icare, et les magistrats firent frapper une médaille commémorative de son échec devant Amsterdam, et de sa mort, avec les deux inscriptions suivantes :

CRIMINE AB UNO DISCE OMNES.
et
MAGNIS EXCIDIT AUSIS. [1650.]

(Raynal : *Hist. du stathoud.*, t. Ier.)

Guillaume de Nassau laissait un fils en bas âge, et que les fautes de son père exclurent, du reste, du haut rang occupé depuis longtemps par sa famille. Redoutant à juste titre l'ambition des princes d'Orange, et ne trouvant nul intérêt à confier le stathoudérat à un enfant, les états aimèrent mieux se réserver les pouvoirs de capitaine et amiral général, et confier la suprême administration au grand-pensionnaire Jean de Witt.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre l'Angleterre et les Provinces-Unies. Dans ce dernier pays, les Stuarts proscrits avaient trouvé un asile sous le gouvernement des stathouders; et pour s'en venger, Cromwell avait fermé ses ports aux vaisseaux hollandais. Puis, rêvant la réunion de la Flandre à l'Angleterre, et ne pouvant y arriver par négociations, il éleva si haut ses prétentions, que les états irrités ordonnèrent une prise

Digitized by Google

d'armes. La partie n'était pas égale, et, malgré les efforts des amiraux Tromp et Ruyter, l'influence hollandaise s'éclipsa, sur les mers, devant l'influence britannique. Profitant de leur humiliation et de leur découragement, Cromwell offrit la paix aux états, à la condition qu'ils excluraient, dans le présent et dans l'avenir, les princes d'Orange de toute charge et dignité de stathouder, capitaine général, amiral, etc. Quelque insultante que fût la proposition, il fallut bien s'y soumettre; et après mille tergiversations, l'acte d'exclusion fut dressé et envoyé à Londres. On murmura; les ministres, jadis si ardents contre l'Icare foudroyé, protestèrent contre l'ostracisme qui frappait son fils, et il fallut, de la part des magistrats, des mesures sévères pour imposer silence à ces perturbateurs. (Raynal, loc. cit.)

Cependant, le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre fit revivre les prétentions des orangistes. Des mécontentements fomentés par la France, entre les cabinets de White-Hall et de la Haye, annonçaient une guerre, et il se forma un complot ayant pour but de favoriser les armes anglaises au détriment du régime établi, et en faveur des Nassau. La découverte de ce complot amena un édit qui abolissait le stathoudérat, et en excluait, par conséquent, le prince d'Orange, qui dut lui-même jurer l'observation de l'arrêt. (*Ibid.*)

A ce moment intervint Louis XIV : sous prétexte de revendiquer les droits de sa femme, Marie-Thérèse, sur les Pays-Bas espagnols, il les envahit, en même temps que la Franche-Comté. Ses projets allaient plus loin : du moins la Hollande le craignit. Elle s'allia avec la Suède et se rapprocha de l'Angleterre, pour s'opposer aux progrès du redoutable monarque. Louis XIV, craignant d'avoir trop d'ennemis à la fois sur les bras, accéda aux offres de l'Espagne et fit la paix. La Hollande triompha; on fit frapper des médailles injurieuses; des satires mordantes attaquèrent l'orgueil du prince français, et les ambassadeurs flamands tinrent sur son compte des discours insolents. « La puissance de ces marchands, » dit M. Gabourd (*Hist. de France*, t. III, p. 73), « s'étendait d'ailleurs au delà de leurs marais : à force d'industrie, de persévérance et d'avarice, ils en étaient venus à équiper de vastes flottes et à dominer sur une partie des mers; puis ils avaient enlevé à l'Espagne la domination des Indes orientales, ruiné Anvers, et interdit à la Flandre espagnole les débouchés maritimes de l'Escaut. Maintenant unie à l'Angleterre et appuyée sur la Suède, la Hollande se croyait assez forte pour outrager le roi de France... Le roi employa plusieurs années à préparer sa vengeance. »

Il détacha, par des promesses, la Suède de l'alliance contractée avec les Pays-Bas et l'Angleterre : cette dernière puissance fut également gagnée. L'empereur s'engagea à demeurer neutre. Enfin, au mois de mai 1672, Louis entra en Flandre. La république n'avait point cédé : alliée à l'Espagne et au Brandebourg, elle se tenait prête à repousser la force par la force. Cependant le début de la campagne fut pour elle un échec : le roi de France passa le Rhin sans obstacle, envahit la Gueldre, Utrecht, l'Over-Yssel et la Hollande, et vint poser son camp à Minden, à quatre lieues d'Amsterdam. Les habitants de cette dernière ville crurent tout perdu, et parlaient déjà d'émigrer par mer à Batavia. Les orangistes s'agitaient, et Jean de Witt, réduit à subir leur triomphe ou celui de la France, préféra demander la paix à Louis XIV à des conditions honorables. Louvois fit rejeter ces offres. Louis, d'après Millot (Raynal, *Hist. du stathoudérat*, t. Ier, p. 277), demandait le rétablissement de la religion catholique en Flandre, et la reconnaissance de sa propre suzeraineté. Witt refusa à son tour d'entendre ces propositions : ce fut sa perte. La populace, furieuse, oubliant ses services, se rua sur son palais, le massacra, et proclama stathouder Guillaume III d'Orange, âgé alors de vingt-trois ans. Ainsi parvenu au pouvoir par une révolution et un meurtre dont l'histoire ne l'a pas complétement absous (*Ibid.*), le stathouder se le fit pardonner par une des plus magnanimes résolutions dont l'histoire ait gardé le souvenir (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 75) : il fit percer les digues de l'Océan, et la Hollande fut inondée. Louis, obligé de se retirer, laissa Condé et Turenne en Flandre, et rentra à Paris. Vers le même temps, Ruyter battait la flotte anglo-française, et l'Europe, trouvant l'occasion favorable pour abaisser l'orgueil du grand roi, formait une ligue formidable contre lui. Condé et Turenne se replièrent donc en deçà du Rhin, et Guillaume les suivit. Battu à Senef, il dut à son tour se retirer et se borner à la défensive. Les années suivantes ne furent pas aussi heureuses pour lui et ses alliés : les armées françaises rentrèrent dans les Pays-Bas espagnols et les Provinces-Unies, et s'emparèrent de Gand et Ypres, dans les Flandres. [1676] Ruyter livrait dans le même temps, à Duquesne, une bataille navale qu'il perdit, et dans laquelle il succomba. L'année suivante, Guillaume se faisait battre de nouveau, par le duc d'Orléans, à Cassel. Las, enfin, de tant de défaites, les alliés demandèrent la paix. Contrairement au vœu des états, Guillaume seul s'y opposa, et mit tout en œuvre pour entretenir la guerre. (Raynal, *Hist. du stathoudérat*, t. Ier.) Ses intrigues ne purent cependant empêcher la signature du traité de Nimègue [16 août 1678], duquel Louis dicta les conditions. Mais Guillaume ne put ainsi se résoudre à descendre de la haute position que la guerre lui avait faite en Europe. Bien qu'il eût connaissance du traité, il se porta à marches forcées vers Mons, près de laquelle Luxembourg avait établi son quartier général, et parvint à le surprendre. Les commencements du combat furent naturellement à son avantage; mais ses espérances furent bientôt détruites : il fut battu, et ne recueillit de sa tentative que le mépris de l'Europe et les moqueries de ses ennemis.

Digitized by Google

Réduit ainsi au rang de magistrat à puissance équivoque, Guillaume ne put se résigner à cette position mitoyenne entre le trône et la vie privée. Fidèle à la ligne de conduite que lui avaient tracée ses pères, il travailla les provinces afin d'obtenir d'elles un accroissement de dignité. Déjà il s'était fait déclarer duc de Gueldre et reconnaître stathouder héréditaire : ce n'était pas assez ; il eût voulu davantage. Malheureusement on ne se prêta pas à ses vues, et, comprenant que le temps n'était pas encore venu, il se désista de ses prétentions. (*Ibid.*) Mais, en renonçant à la couronne de Hollande, il tourna les yeux vers celle d'Angleterre. En 1677, il était allé à Londres solliciter la main de Marie Stuart, fille du duc d'York et nièce de Charles II. Nonobstant les répugnances de son père, la jeune princesse fut fiancée à Guillaume. La pauvre enfant (104) était sacrifiée à l'esprit protestant, impatient de voir assurer au trône de Henri VIII un héritier digne de lui : Charles II n'ayant point d'enfants et son frère le duc d'York étant Catholique, et n'ayant d'ailleurs que des filles. (*Ibid.*) Ce mariage, fait en deux heures par le frivole Charles II, était la base des espérances du stathouder : espérances qui ne semblaient pas devoir être couronnées de sitôt ; car les Catholiques anglais d'une part, et de l'autre les Hollandais qui se défiaient de Guillaume, n'avaient pas vu cette union de bon œil. Il attendit donc. En 1685, Jacques II monta sur le trône, et commença son œuvre de réparation en Catholique zélé, mais imprudent. Ses tentatives en faveur de la religion qu'il professait ne tardèrent pas à lui valoir la haine des protestants, et ils se tournèrent vers ce prince d'Orange, époux de Marie d'York et protestant, c'est-à-dire Anglais presque à leurs yeux, et digne de monter au trône. L'histoire des intrigues qui en frayèrent le chemin au stathouder n'est pas notre affaire : qu'il suffise de savoir qu'après avoir bouleversé l'Europe pour y susciter des ennemis à la France, et avoir formé contre elle une ligue formidable, Guillaume ouvrit la lutte en ceignant la couronne des Stuarts, que le parlement lui décernait. Son beau-père n'avait pas encore quitté l'Angleterre quand il y entra. Le monarque déchu se réfugia en France, et Louis XIV prit sa cause en main [1688]. La guerre commença aussitôt.

En acceptant la royauté en Angleterre, Guillaume n'avait point abdiqué le stathoudérat en Hollande, et médiocrement estimé à Londres, il venait souvent se consoler à la Haye des ennuis d'un trône où il regretta plus d'une fois d'être monté. Prince indolent et sans grands talents, il dut tout aux circonstances, ne se montra vraiment grand nulle part, et ne se concilia jamais les sympathies des peuples qu'il gouverna. Une haine implacable contre la France le soutenait seul au milieu des revers sans nombre qu'il essuya. Toujours battu, toujours frustré dans ses espérances, il se relevait avec une persévérance digne d'une meilleure cause. Il était le représentant du protestantisme contre la France catholique :

Entre ces ennemis il n'est point de traité.

Et c'est pourquoi Guillaume III travailla sans cesse à l'abaissement de la France. La Hollande était devenue le foyer du protestantisme, endormi en Allemagne, et ne s'y réveillant que pour s'y agiter sous des formes mesquines. Dans les Pays-Bas, l'esprit protestant existait, au contraire, vivace et plein d'avenir, vainqueur de l'Espagne et ne redoutant plus l'empire, il s'attaquait au royaume Très-Chrétien, par suite de ce besoin qu'il a de dominer et de détruire toute influence opposée. Qu'il s'en rendît compte ou qu'il obéît sans le savoir à cette impulsion étrange, Guillaume ne monta sur le trône d'Angleterre que pour servir cette cause. C'était là la manifestation matérielle d'une puissance qui, après avoir sous sa vraie forme combattu Philippe II et ses successeurs, se cachait sous le manteau du jansénisme pour atteindre le cœur de la France, où la Ligue l'avait autrefois démasquée et vaincue. Et c'est à ce titre que l'historien catholique doit prêter une attention spéciale à l'histoire toute politique en apparence de la Hollande. Vaincue une dernière fois sur les champs de bataille par Louis XIV, elle n'abandonnera pas la partie pour cela : convulsionnaire, philosophe, incrédule, révolutionnaire, elle soufflera sur la France le feu des discordes religieuses et civiles. C'est dans son sein que seront couvés les principes qui battront en brèche l'édifice social dans notre patrie ; c'est à l'abri de ses frontières que s'imprimeront tant d'œuvres immorales et impies qui prépareront ces bouleversements. Qui ne reconnaîtrait là autre chose qu'une succession ordinaire d'événements politiques ? — Mais revenons.

La guerre s'ouvrit, sous le commandement du Dauphin, par la prise de Philipsbourg, et les armées françaises marchèrent de triomphe en triomphe. Enhardi par les succès de ses alliés, Jacques II tenta la fortune. L'amiral de Tourville lui ouvrit les voies en dispersant les vaisseaux de Guillaume III, et Jacques alla débarquer en Irlande. Ses espérances ne furent pas réalisées. L'usurpateur, assisté du maréchal de Schomberg et d'autres calvinistes français réfugiés, le battit près de la Boyne. [1690]. Le vieux roi, désespéré, revint en France, pendant que ses alliés continuaient à vaincre dans les Pays-Bas qui étaient alors le principal théâtre de la guerre. Waldeck fut battu à Fleurus par Luxembourg. [1690.] Les victoires de Steinkerque [1692] et de Nerwinde [1695] compensèrent la prise de Bonn et de Mayence par le duc de Lorraine. Malheureusement pour la France, Tourville perdit la bataille de la Hogue et Luxembourg mourut. La guerre alors demeura comme stationnaire : cependant Guillaume reprit

(104) Elle avait alors 15 ans.

Digitized by Google

Namur, les Hollandais enlevèrent Pondichéry à la France, et les Anglais ravagèrent Saint-Domingue. La France, épuisée par ses propres victoires, offrit la paix : Innocent XII négocia celle avec le duc de Savoie ; des conférences ouvertes à Ryswich, près la Haye, procurèrent un traité qui s'étendait à toutes les parties belligérantes. [30 oct. 1697.] La France garda tout ce qu'elle possédait en deçà du Rhin et Orange fut reconnu roi d'Angleterre.

La succession d'Espagne ralluma la guerre. Bien que Guillaume fût intervenu dans le partage et que ses vues eussent été trompées, il n'en reconnut pas moins Philippe V roi d'Espagne ; mais il travailla de concert avec l'empereur à détacher de ce royaume les provinces italiennes qui lui appartenaient. L'empereur commença immédiatement la guerre : l'Angleterre et la Hollande attendirent une occasion qui se présenta bientôt. Jacques II étant venu à mourir [1701], Louis XIV salua son fils Jacques-Edouard du titre de roi, contrairement aux stipulations de Ryswick. Aussitôt Guillaume éclata : la nation, pour la première fois peut-être, se trouva d'accord avec lui, et il allait se mettre en campagne quand une chute de cheval lui causa une fièvre dont il mourut. [1702.] Il n'avait point d'enfant, et sa couronne d'Angleterre passa à sa belle-sœur Anne Stuart, reine de Danemark. Comme stathouder, il n'eut point non plus de successeur ; mais la Hollande continua la guerre contre la France. Les victoires de Marlborough et du prince Eugène amenèrent le traité d'Utrecht, auquel les Provinces-Unies s'opposèrent avec une fierté déplacée, qui leur valut ce mot si connu du cardinal de Polignac : « Nous traiterons chez vous, sans vous et de vous. » Les Hollandais ne s'apercevaient point encore du rôle de dupes qu'ils jouaient dans la coalition dont ils supportaient les épreuves sans participer à ses avantages. La paix, en leur rendant le loisir d'examiner l'état de leurs affaires leur ouvrit les yeux. « Ils virent alors, » dit Raynal, « ce qu'ils n'avaient presque pas soupçonné : des finances si dérangées que trente ans de paix et d'économie n'ont pas réussi à les rétablir (105) ; une dépopulation si excessive qu'on manquait de bras pour les travaux les plus essentiels ; une marine si affaiblie qu'il a été impossible de la ranimer ; un commerce si resserré qu'on n'a pas réussi depuis à lui rendre son étendue. Une réflexion qu'il paraît qu'on n'avait pas faite jusqu'alors éclaira subitement les esprits : on s'aperçut que ce qui ne faisait que suspendre le commerce de la France ruinait pour toujours celui des Provinces-Unies. » (*Hist. du stathoudérat*, t. V, p. 8-9.) Ainsi un fol orgueil avait causé la décadence presqu'irrémédiable de cet édifice si péniblement élevé au prix de tant de sang répandu, de trahisons et de révoltes. Et en se détruisant elle-même, la république n'avait pas même eu la consolation stérile d'abaisser la France : bien plus, sans le savoir, elle avait travaillé à l'exaltation de l'Angleterre : « Elle s'aperçut, » dit encore Raynal, « que ses trésors, ses soldats, ses flottes, tout avait été prodigué pour le peuple dont elle doit le plus craindre l'élévation, et pour celui dont elle souhaitait davantage l'abaissement ; je veux dire l'Angleterre et la France. En effet, par le contrat de l'Assiento, l'acquisition de Gibraltar et de Port-Mahon, le commerce anglais a pris sur celui des Provinces-Unies un ascendant qui paraît incroyable. Les Français, d'un autre côté, ont acquis en quelque sorte les forces qu'on n'a pas enlevées à Philippe V ; car l'Espagne, qui se serait sans doute conduite selon ses anciens intérêts, si on ne l'eût pas affaiblie, s'est vue forcée de se lier à la France, et il y a apparence que c'est pour toujours. » (*Hist. du stathoudérat*, t. II, p. 10-12.) Il est vrai qu'ils avaient obtenu un certain nombre de places de sûreté comme barrière entre eux et la maison d'Autriche ou la France ; mais après avoir parlé si haut qu'ils semblaient vouloir mettre le grand roi à leurs pieds, ils n'avaient obtenu cette paix qu'en s'humiliant et en essuyant les dures paroles citées plus haut : châtiment mérité pour cette politique tortueuse, à double face et sans franche expression qui les caractérisait alors. A partir de ce moment, la Hollande se tint tranquille ; elle avait assez à faire de réparer ses désastres, sans porter la guerre chez ses voisins. D'ailleurs, les partisans de la maison d'Orange s'agitaient, et l'ambition tant de fois réprimée des Nassau compromettait encore l'indépendance de la république. Toutefois ce ne fut qu'en 1722 que le prince Guillaume-Charles, de la branche cadette d'Orange, jeta le masque en se faisant reconnaître comme stathouder par les provinces de Frise, de Groningue et de Gueldre. Heureusement pour la république, les autres provinces refusèrent de se prêter à ses projets, et son influence demeura fort restreinte. La mort de Charles VI, empereur d'Allemagne, changea la face de l'Europe, et jeta de nouveau la Hollande sur les champs de batailles.

Les malheurs passés semblaient cependant devoir la prémunir contre la tentation de redescendre dans l'arène : ses intérêts s'y opposaient également. Les Français, il est vrai, avaient envahi les Pays-Bas autrichiens, mais rien ne pouvait faire suspecter leur bon vouloir : les Provinces-Unies pouvaient donc goûter les douceurs de la paix, sans que rien s'y opposât. Mais la vieille haine contre la France se ranima : les intrigues de l'Angleterre et de l'Autriche firent le reste. Nonobstant les protestations de la province d'Utrech, les états « qui avaient abandonné la reine de Hongrie lorsqu'on croyait ses affaires désespérées, méditèrent de la secourir, lorsqu'ils eurent la circonstance favorable pour accabler la France. » (*Ibid.*,

(105) Ceci était écrit en 1750.

Digitized by Google

p. 25.) Des armements considérables furent faits, on soudoya même des troupes étrangères; et la Hollande jeta son épée dans la balance des destinées de l'Europe.

Les troupes anglaises battues à Fontenoy se réfugièrent en Flandre : Louis XV essaya vainement d'obtenir de la république une conduite plus conforme aux intérêts des deux pays; tout fut inutile, et le roi entra en Hollande à la tête de son armée. Cette démonstration remua profondément la population ; comme au temps où Louis XIV campait devant Amsterdam, on crut tout perdu. Les partisans de la maison d'Orange profitèrent de ce bouleversement pour faire valoir les prétentions de leur chef : ils étaient nombreux, mais leurs opposants l'étaient aussi, et avaient de plus pour eux les magistrats peu soucieux de se donner un maître. On eut recours à la révolte : elle commença par la Zélande, à Veere, et gagna bientôt les sept provinces. Une confusion horrible régnait partout : la populace ameutée hurlait contre les magistrats, et ceux-ci tremblaient sans oser rien faire. Le torrent à la fin entraîna tout le monde, et la sanction des états généraux ne fut plus qu'une vaine formalité qui ne pouvait rien pour la validation ou la révision du choix populaire. Mais ce n'était pas encore assez : il fallait que la dignité de stathouder fût rendue héréditaire dans la maison d'Orange Dietz, qu'elle dût être ou non représentée plus tard par des enfants mâles. La noblesse proposa la motion, les magistrats tremblants l'adoptèrent, et les intrigues des ambassadeurs de Londres et de Vienne en assurèrent le succès. Il semblait que l'on tînt à tout faire ce qui était possible pour insulter à la France.

Arrêtons-nous ici un instant, et en présence de cet empressement à se donner un maître rendons-nous compte de la situation des Provinces-Unies. Ce besoin de servir, mais surtout celui de changer d'état est le propre d'un peuple en décadence : tant qu'une nation n'a pas été dévoyée, elle ne sent pas la nécessité de donner à son gouvernement une autre forme. Elle se contente sagement de jouir en paix des bienfaits qu'il lui procure, ou supporte sans se plaindre les inconvénients qui naissent de l'ordre de choses établi, et qui, après tout, ne sauraient être aussi grands que ceux d'une révolution. Mais quand, sortie de sa voie, une nation s'est usée dans la vie énervante des révolutions; quand, à force de chercher en vain la liberté, elle revient malgré elle vers le joug, il lui faut, même pour obtenir ce repos qu'elle prévoit et désire, changer une dernière fois d'état. Il est un cas seulement où cette théorie se trouve démentie : les nations catholiques, non d'après leur charte, mais dans le fond de leurs cœurs, modifient leur constitution sans secousses, si ce ne sont celles causées par les esprits pervers dont l'intérêt s'oppose à ces mutations salutaires. Encore ces changements sont-ils extrêmement rares, et n'ont-ils de raison que dans des besoins exceptionnels qui ne ressortent point des vices de la constitution première. Le temps est le modificateur insensible qui transforme, comme en secret, ce qui doit par sa nature changer d'aspect. Ainsi passa le moyen âge : ainsi la France se ligua contre Henri IV. Grandes leçons qui ne sont pas suffisamment comprises, bien que les temps modernes en aient plus besoin que d'autres, à raison même de leur indifférence ou de leur dédain pour les idées des anciens âges.

La Hollande n'était point catholique. Au contraire, elle avait été arrachée du sein de l'Eglise par une révolution accomplie au profit d'ambitions personnelles, nonobstant les grands mots d'indépendance et de patrie dont se servaient les agitateurs. Depuis ce jour, elle n'avait fait que s'enfoncer davantage dans cette route funeste, et avec le progrès des idées protestantes avait eu lieu le progrès de la dépravation publique. Les nations ont comme les particuliers leur immoralité : l'étude de l'histoire de la Hollande le prouve, et pour les Provinces-Unies elle consista dans l'amour de l'or et la mauvaise foi. Les stathouders ne furent jamais remarquables par leur loyauté, et dans plus d'une circonstance les états firent assez peu de cas de la parole jurée et de ce que l'on commençait à appeler le droit des gens. C'était cependant un Hollandais, Grotius, qui avait promulgué ce droit nouveau substitué au droit de Dieu, pour l'usage d'une société qui s'isolait de lui de plus en plus. Rien d'ailleurs d'étonnant dans ce manque de bonne foi : la Hollande avait ouvert son sein aux proscrits de tous les pays. Perturbateurs de l'ordre social, novateurs dans l'ordre religieux, criminels de lèse-majesté divine et humaine, tous ces gens avaient trouvé là un asile; et l'on devine sans peine de quelle manière ils avaient payé cette hospitalité. A des réfugiés français étaient dues les premières spoliations d'églises et de monastères : dignes en tout de leurs devanciers, ceux qui suivirent n'apportèrent pas plus de vertus qu'eux dans les Provinces-Unies. En revanche ils y développèrent beaucoup de vices familiers à la Réforme, parmi lesquels la déloyauté et le parjure tiennent le premier rang.

Quant à cette soif de l'or que nous avons déjà signalée, elle a, du moins en partie, la même cause. La population de la Hollande devenue triple par l'hospitalité accordée aux réfugiés français, anglais, allemands, il fallut donner à l'industrie une extension capable de subvenir aux besoins de cette masse d'hommes. Ne pouvant d'ailleurs prétendre à jouer un rôle brillant sur les champs de bataille, la Hollande demanda au commerce de la rendre prospère et respectable. Enfin je prie qu'on n'oublie pas que ces Flamands si remuants, si taquins avaient pris de la Réforme, la prudente habitude de se peu commettre dans ces arènes sanglantes, où des convictions ardentes sont de première nécessité, et qu'ils avaient préféré soudoyer des troupes mercenaires; vaincus ainsi sans opprobre dans la personne de leurs soldats,

Digitized by Google

mais aussi par eux vainqueurs avec éclat. La Suisse protestante, à plus d'un point de vue, donne l'idée de la Hollande réformée, et l'on peut, pour la connaissance de la première, lire le piquant tableau qu'en trace M. Veuillot dans ses *Pèlerinages*. Lorsque les stathouders (j'entends parler des guerroyeurs), se donnèrent la peine de conduire leurs troupes, ils obéirent moins à l'inspiration de leur foi religieuse, qu'à certaines traditions chevaleresques dont leur sang ne s'était pas encore débarrassé, et aussi à une haine profonde des Catholiques inséparable de leur ambition. Celui qui rêva et acquit le plus de grandeur apparente, Guillaume III, ne livra pas une bataille qu'il ne perdit, ne forma pas un siége qu'il ne lui fallut lever. Si les princes aimèrent la guerre qui servait leurs desseins, les états opinèrent presque toujours pour la paix. Rarement élevèrent-ils haut la voix, et quand ils le firent, ils se trouvèrent bientôt obligés d'expier par de dures humiliations leur fierté insolite et insolente. En revanche le commerce prit chez eux une extension immense : il était la source des richesses qui donnaient la considération, et ouvraient plus que la naissance et pour le moins autant que le mérite la porte des honneurs. D'où, ce besoin d'amasser; d'où, aussi cet orgueil de parvenus qui portait un échevin d'Amsterdam à braver Louis XIV. Raynal nous assure que l'immoralité était inconnue du peuple hollandais : je le veux croire (bien que la Réforme ne se soit jamais montrée bien digne sous ce rapport), cependant on pourrait soutenir le contraire : ces âmes plus occupées des biens de la terre que des soins religieux, ces buveurs de bière que leurs peintres ont livrés, si pleins de vie et de vérité, au rire des siècles à venir, ne devaient guère être délicats sur l'article des jouissances charnelles. Ils sont, nous dit-on, phlegmatiques : leur tempérament froid n'est pas susceptible des émotions des sens : plaisant raisonnement ! Les Anglais, si proches parents des Hollandais réformés, amoureux de l'or comme eux, phlegmatiques comme eux, gourmands et buveurs de bière comme eux, n'ont jamais été renommés pour leur chasteté. Mais après tout qu'importe ? Le portrait que nous en avons fait n'est pas, à coup sûr, brillant, et si d'après le même Raynal, peu suspect en pareille matière, nous ajoutons que les Hollandais se montrèrent aussi peu scrupuleux que leurs maîtres, au point de vue des croyances religieuses, nous n'aurons pas, que je sache, offert à l'admiration des lecteurs un peuple modèle, ni même estimable. Si l'Allemagne protestante peut être appelée le Bas-Empire, quel nom donner à la Hollande des gueux et de leurs héritiers ?

On comprend dès lors dans ce peuple l'absence de dignité et le besoin de servir. J'aurais dû dire, d'être esclave : car servir, c'est ce que font les Catholiques, mais avec des sentiments bien différents. Ceux-ci obéissent, les autres s'avilissent : les Catholiques se tiennent devant leurs maîtres comme les nobles écuyers des anciens chevaliers; tandis que les protestants se font petits comme les modernes laquais. Ce qui n'exclue pas chez ces derniers l'orgueil même le plus intolérable, dans la nation à l'égard des peuples plus faibles, dans les particuliers à l'égard de leurs inférieurs (106). Les nations catholiques que l'on s'est efforcé de protestantiser ont eu souvent à se plaindre de cet esprit tyrannique et servile à la fois, dont les révolutions de notre France sont de curieux échantillons. L'élévation de la maison d'Orange n'en est pas un moins curieux exemple, et c'est un spectacle assez intéressant que celui des états si fiers à l'égard du peuple (pourvu qu'il ne se fasse pas seigneur par droit d'émeute) et si humbles à l'égard des Orange. On avait vraiment beaucoup gagné à secouer le joug de l'Espagne, et l'on avait bien le droit de vanter l'indépendance si bien acquise !

Cela dit, continuons. — Le stathoudérat rétabli, il s'agissait de repousser Louis XV qui venait d'entrer en Hollande. [1747.] La leçon reçue à Fontenoy ne découragea pas la république : mais elle ne tint pas longtemps. Berg-op-Zoom et Maëstricht ayant cédé aux armes françaises, il fallut bien implorer la paix. Elle fut conclue à Aix-la-Chapelle, à des conditions moins onéreuses qu'on n'eût dû l'attendre : ce qui n'humilia pas moins profondément la Hollande encore une fois forcée de subir la loi qu'elle avait voulu donner.

Une œuvre que la Hollande ne poursuivait pas avec moins d'ardeur que l'abaissement de la France, c'était sa perversion. Nous ne ferons que rappeler ici le jansénisme et ses fureurs suivies de l'affaiblissement de l'esprit religieux dans notre patrie, et qui, parti d'Ypres, retourna demander à Utrecht un asile. C'était la première métamorphose de ce protestantisme qui devait bientôt se changer en déisme et en athéisme pour achever de ruiner l'édifice catholique dans le royaume de Saint-Louis. La Hollande peut réclamer autant que l'Angleterre le triste honneur d'avoir empoisonné les esprits et les cœurs au XVIIIe siècle. Spinosa y était né :

(106) C'est ce qui explique aussi, à notre avis, la différence qui existait alors et existe encore entre la politique catholique et la protestante. Il y a entre elles toute la distance qu'il y avait entre le chevalier du moyen âge et son serf. Le premier portait haut la lance ou l'épée et frappait par-devant : le serf dissimulait sa dague et s'efforçait de frapper par derrière : le chevalier se contentait de la victoire, le serf voulait des dépouilles. En un mot, le premier voulait de l'honneur et consentait à tout perdre pour le sauver : le second pillait, fort peu inquiet de la gloire. Il y a en Europe deux puissances que l'on peut mettre en parallèle : la première c'est la France avec son chevaleresque dévouement aux intérêts du faible et son amour de l'honneur. Nous ne nommerons pas la seconde, mais on pourra, sans chercher beaucoup, deviner son nom : on ne la retrouve guère sur ce chemin où Henri IV voulait qu'on retrouvât toujours son panache blanc.

Digitized by Google

Bayle y alla mourir : Helvétius avait du sang néerlandais dans les veines; et ce fut chez des libraires d'Amsterdam que presque tous les mauvais livres du XVIIIe siècle parurent. Asile ouvert à tous les proscrits, à ce rebut des nations mis au ban de l'opinion publique, elle déversait sur l'Europe et spécialement sur la France le trop plein de son impiété. « Ce peuple, de marchands qui, dans cette guerre contre la société ne voyait qu'une spéculation mercantile, vendait en Europe sa religion pour un peu d'or, comme un siècle auparavant il l'a trahissait au Japon pour un vil intérêt de commerce. Voilà l'esprit du protestantisme : et l'on s'étonne qu'il y ait plus de richesses là où il domine ! mais les richesses ne sont pas la force, comme l'ont prouvé les événements. La secrète conformité qui existait entre la Réforme et la philosophie nous est révélée par l'accueil que cette dernière reçut non-seulement en Hollande, mais dans tous les pays protestants : elle fut pour ainsi dire *reconnue et fêtée dans sa famille.* » (BÉRAULT BERCASTEL, *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 166.)

La Hollande, a t'on dit, a fait beaucoup de grandes choses sans grandeur. (E. LEFRANC, *Résumé d'histoire des temps modernes.*) Cela est vrai au point de vue catholique : mais avouons qu'à des yeux protestants la Hollande ne doit pas manquer de grandeur, et qu'elle doit même paraître avoir atteint le sublime en ce genre : et notre philosophie peut bien ratifier l'arrêt, car à la Hollande elle doit son triomphe momentanée.

Est-il besoin maintenant de se demander ce que pouvait être, à l'intérieur, cette nation dont la manifestation était si pernicieuse pour la société et l'Eglise ? Laissant donc de côté le tableau affligeant des misères intimes de la république, nous arrivons au moment où les colonies anglaises d'Amérique soulevées contre la métropole [1776] implorent le secours des puissances européennes. Il y avait entre les Provinces-Unies d'Amérique et celles de Hollande trop d'affinité pour que ses dernières ne portassent pas secours aux révoltés. La France et l'Espagne qui avaient pris parti pour les Américains s'allièrent à elles, et leurs armées réunies se mirent en campagne. L'histoire de cette guerre n'appartient point à cet article : il suffit de dire qu'à la suite des négociations ouvertes à Versailles, l'indépendance des Etats-Unis fut reconnue [1782] : l'Espagne et la France firent leur paix l'année suivante [1783] : enfin la Hollande déposa les armes en 1784. La république était alors puissante : elle possédait en Europe outre les sept Provinces-Unies, une partie du Brabant, de la Flandre, du Limbourg et de l'évêché de Liége. En Amérique, elle possédait une partie de la Guyane ; Curaçao, Saint-Eustache, etc., dans les Antilles ; en Afrique, Saint-Georges de la Mine, en Guinée, et la colonie du cap de Bonne-Espérance ; en Asie, Malacca, l'île de Ceylan, etc. ; dans l'Océanie, Sumatra, Java, Celèbes et les Moluques.

Tout semblait donc prospérer au gré des désirs du peuple batave. Mais la mesure était comble : la révolution française se préparait, et, si la France pouvait s'attendre au plus rigoureux châtiment, la Hollande pouvait aussi prévoir que sa punition était proche. Elle ne se fit pas longtemps attendre. [1791].

L'Europe, effrayée des progrès de la révolution française qui lui jetait comme un défi ses actes et ses doctrines (GABOURD, *Hist. de France*, t. III, p. 205), se préparait à réprimer par la force l'invasion inévitable dont elle était menacée. L'Angleterre, la Suède, la Prusse, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, s'unirent dans une formidable alliance. La Hollande, que gouvernait alors Guillaume V, y entra. Ce n'était pas que toutes ces puissances voulussent, comme elles affectaient de le dire, sauver la France de ses propres excès : bien plutôt espéraient-elles morceler ce beau royaume et s'en partager les lambeaux. La république batave, véritable oiseau de proie toujours rôdant en quête de pillage, n'eut pas d'autre but en s'alliant aux puissances coalisées. Il lui tardait de voir expirante la France catholique et de battre des mains à son agonie.

La France répondit à ces menaces d'invasion par de fabuleuses conquêtes. Le 20 septembre 1792 Kellermann battait les Prussiens à Valmy et les refoulait vers le nord. Peu après Nice succombait, la Savoie était conquise et Mayence ouvrait ses portes. Le 6 novembre, Dumouriez remportait la victoire de Jemmapes, et la Belgique était organisée en république par les Français triomphants. La Hollande n'était pas encore entrée dans l'arène, et les commencements de la guerre n'étaient pas de nature à l'y engager. Cependant le 21 janvier 1793, la tête de Louis XVI tombait sur un échafaud, et les puissances alliées se préparaient à une plus vigoureuse démonstration. La Hollande entra en lice. Dumouriez vaincu à Nerwinden battit en retraite, et les alliés se portèrent en avant. Ils franchirent le Rhin et envahirent le territoire de l'Est. Des revers devant Mayence et sur les Alpes avaient forcé Custine à battre en retraite, et ouvert nos frontières du côté de la Savoie; les Espagnols étaient entrés dans le Roussillon, les Anglais s'étaient fait livrer Toulon. La Convention avait encore à faire face à l'insurrection de l'Ouest : elle ne se découragea pourtant pas. Dieu, qui la destinait à châtier l'Europe, lui conservait cette confiance en elle-même qui fit sa force et la rendit victorieuse de tous les obstacles.

La victoire revint caresser nos drapeaux : pendant que des manœuvres savantes délivraient nos frontières au midi, les victoires de Hondschoote et de Fleurus nous ouvraient de nouveau le chemin de la Belgique. Rien ne résistait à cette furie française que produisait l'*amour de la patrie en danger*. Jourdan et Hoche repoussaient bien loin les alliés, et la Belgique était réunie à la France. Pichegru envahissait le Brabant et la Flandre autrichienne : les portes de la

Digitized by Google

Hollande lui étaient ouvertes. La conquête se fit avec une rapidité qui tenait du prodige: les glaces de l'hiver n'arrêtèrent pas les soldats de la Convention, et l'on vit des hussards prendre à l'abordage la flotte hollandaise enchaînée par le froid dans le port d'Amsterdam. [1795]. Les Provinces-Unies devinrent la République batave, et il fallut souffrir en silence les résultats d'une conquête dont la cause première se retrouvait dans les fautes mêmes des vaincus. Mais la Convention avait fait place au Directoire, le Directoire au Consulat, le Consulat à l'Empire. Sous la main du conquérant qui dictait alors la loi à l'Europe, la Hollande ne pouvait être qu'un jouet dont il userait à sa fantaisie. En 1806, il en fit un royaume : mais les stathouders n'étaient plus là pour en porter la couronne. Les Nassau expiaient dans l'exil les crimes de leurs pères. Le sceptre des Pays-Bas fut donc remis à Louis Bonaparte, frère de Napoléon. Quatre ans après, un caprice du maître brisait cette monarchie : Louis descendait du trône, et la Hollande effacée du rang des nations n'était plus qu'une petite partie du grand empire dont elle constituait sept départements. Il y avait loin de cet état à celui qu'elle avait rêvé : mais la punition devait être complète, et l'on se jouait d'elle comme elle avait voulu se jouer des autres. Toutefois, comme rien ne dure longtemps ici-bas, la liberté revint pour elle comme pour les autres vassalités improvisées de l'empire français. Le 24 novembre 1813 le général prussien Bulow entra dans Amsterdam; la Hollande délivrée du joug impérial rappela les princes d'Orange, et le 24 décembre les Français achevèrent de l'évacuer. Tout cependant ne pouvait être fini : pour être vaincu, Napoléon n'était pas à bout de force et de volonté, il pouvait revenir, et n'avait pas encore abandonné la Belgique. Peu à peu ses troupes se retirèrent, et la Hollande put respirer plus à l'aise. [février 1814.] La lutte se prolongea encore deux mois : le colosse frappé au cœur agonisait dans de formidables convulsions; enfin, le 31 mars, Paris ouvrit ses portes; le 11 avril Napoléon Ier abdiqua, et le 20 il prit la route de l'exil. La première phase de l'empire était déterminée : la Hollande se félicitait d'avoir échappé à l'esclavage, et la maison d'Orange s'apprêtait à monter au trône. La Belgique réunie aux provinces néerlandaises allait dédommager amplement les Nassau de leurs déceptions et de leur exil.....

Mais tout à coup on apprend que l'aigle a brisé sa chaîne, et que de clocher en clocher son vol victorieux l'a conduit jusqu'aux tours de Notre-Dame. Le 20 mars 1815 Napoléon est rentré dans Paris d'où s'est enfui Louis XVIII, et bientôt Gand reçoit dans ses murs la maison de Bourbon une seconde fois déchue de la royauté. Une coalition se forme aussitôt contre l'empereur : la Hollande toujours tremblant au souvenir de sa récente servitude y entre, et le 18 juin ses troupes réunies à celles du Hanovre et de l'Angleterre se rangent en face des troupes françaises près du village de Mont-Saint-Jean. Un duel formidable s'engage, on combat tout le jour avec un acharnement sans exemple : la nuit qui s'approche va séparer les combattants et sauver d'une déroute complète l'armée alliée, quand le prussien Blücher apparaît sur le champ de bataille. La fortune alors abandonne pour toujours les aigles impériales : Napoléon fuit loin de ces plaines funestes et va de nouveau abdiquer à Paris. Une seconde invasion humilie la France, et le traité de Vienne consacre cet abaissement : une nouvelle ère commence pour la Hollande.

La Belgique et le Luxembourg sont réunis aux anciennes provinces de l'Union, pour former le royaume des Pays-Bas, en vertu du traité de Vienne. La maison de Nassau est appelée à y régner et le fils du dernier stathouder, Guillaume Ier établit la capitale de ses Etats à Bruxelles. Même en s'élevant au rang des royaumes qui comptent en Europe, la Hollande tient encore un rang subalterne et ne donne même pas au nouvel empire sa capitale et son nom. Quelle leçon!

Cependant dans une nation composée de Catholiques et de protestants, il est impossible, lorsque ces éléments divers sont à peu près d'égale force, qu'une lutte ne s'engage pas. Or, en 1815, le royaume que constituait le traité de Vienne était précisément dans ces conditions : les Pays-Bas belges étaient catholiques, tandis que leurs voisins de Néerlande étaient protestants. L'alliance n'était donc guère que nominale : d'ailleurs des antipathies trop profondes divisaient les deux peuples, pour que la fusion s'opérât. Les Belges étaient restés fidèles à la maison d'Autriche que les Hollandais avaient reniée : ceux-ci devaient donc paraître, nonobstant la réunion, des rebelles, heureux à vrai dire, mais toujours condamnables, et le temps n'avait pas encore pu effacer les traces de la haine qui avait autrefois divisé les deux peuples. Pour les faire disparaître, il eût fallu que le gouvernement gardât entre eux la balance la plus égale que possible. Malheureusement il n'en fut rien : Guillaume Ier était protestant et débuta par faire arrêter, à Malines, le prélat Ciamberlani, administrateur de la mission catholique hollandaise. [1815]. L'indignation des Catholiques eût dû ouvrir les yeux du roi : au lieu de céder il continua ses entreprises. S'il rappela Ciamberlani en 1823, il imagina, en 1825, le collége philosophique de Louvain qui souleva contre lui les Catholiques de Belgique. Les expériences nombreuses, mais aussi infructueuses, dont ce collége fut l'objet, amenèrent la fondation de l'université catholique de Malines, en 1831 : mais alors la Belgique était libre.

Cédant enfin aux vœux de son peuple, Guillaume conclut, le 18 juin 1827, un concordat avec le Souverain Pontife Léon XII. Ce concordat erigeait deux siéges épiscopaux à Amsterdam, et à Bois-le-Duc. (Alzog, *Histoire de l'Eglise*, t. III.)

Digitized by Google

Après cette concession à l'esprit catholique, le roi se crut quitte et reprit son système de taquineries à l'égard de l'Eglise. L'année 1830 trouva les esprits agités et disposés à secouer le joug devenu trop pesant des Nassau. La France donna l'exemple des révolutions, et des mesures imprudentes, ajoutées aux précédentes, déterminèrent un soulèvement dans les Pay-Bas belges. Après trois journées meurtrières, les Catholiques, réunis aux libéraux, renversèrent la dynastie des Orange. « La Prusse eut un instant la pensée d'intervenir, mais elle s'arrêta devant les menaces de la France. Dès ce moment la Belgique forma un royaume indépendant. » [Septembre 1830.] (Gabourd, *Hist. de France*, t. III, p. 378.)

Le congrès national de Bruxelles élut pour roi le duc de Nemours, deuxième fils du roi de France, qui refusa. Alors le congrès appela au trône Léopold de Saxe-Cobourg qui règne encore aujourd'hui. [1831.] Furieux, les Hollandais entrèrent en Belgique pour la soumettre sous leur domination ; mais cinquante mille Français se mirent en devoir de la secourir, et l'armée de Guillaume se hâta de repasser le Rhin. « Le sérieux avertissement qui ressortait de cette catastrophe pour le gouvernement ne valut point à l'Eglise catholique de Hollande sa pleine liberté, quoique, depuis l'avénement de Guillaume II [7 octobre 1840], on ait pu fonder quelque espoir sur les négociations entamées par le nonce Capuccini. Les plaintes que l'intolérance des calvinistes hollandais a si longtemps portées contre les Catholiques ne sont plus accueillies avec autant de faveur. » Tel était, en 1845, d'après Alsog (loc. cit.) l'état de l'Eglise en Hollande. Nous nous arrêterons ici comme lui, et en terminant cette étude sur les Pays-Bas protestants, nous jetterons un coup d'œil sur leurs possessions actuelles. Ce tableau n'est point ici déplacé : il servira de point de comparaison entre les différents Etats de la Hollande à son origine, à son plus haut point de prospérité, et à l'époque actuelle. Bornée, à sa naissance, aux sept provinces confédérées, la république ou plutôt le royaume des Pays-Bas possède maintenant en Europe, outre ses premières terres, une partie du Limbourg, une partie de l'évêché de Liége et une partie du Luxembourg. En Amérique, elle possède Saint-Eustache, Curaçao, Bon-Aire, le sud de l'île Saint-Martin, dans les Antilles, et la Guyane hollandaise. Dans l'Afrique, elle a conservé quelques établissements sur les côtes de Guinée. Enfin, dans l'Océanie, elle possède Java, une partie de Sumatra, de Bornéo, de Celèbes, Sumbava, Timor dans l'archipel de la Sonde, et les Moluques. Elle a de plus un établissement dans la Nouvelle-Guinée. D'où il résulte que, de ses possessions de 1789, elle a perdu la Flandre, en Europe ; la colonie du cap de Bonne-Espérance, en Afrique; Malacca et Ceylan, en Asie. Une remarque se présente naturellement à ce sujet : alliée des Anglais, elle n'a retiré de son union avec eux que la perte de ses colonies africaines et asiatiques ; et, ce qui frappe surtout, dans cette Asie témoin de l'apostasie permanente qui lui ouvrait le Japon, elle n'a pas conservé un seul établissement. Ainsi Dieu se joue des hommes ; ainsi sa justice atteint tous les coupables, peuples ou individus. Aujourd'hui cette Hollande, si fière, si remuante, n'est plus qu'un petit Etat perdu, sur la carte d'Europe, au milieu des grandes puissances : son rôle est nul, son nom n'est plus prononcé que dans les ports de commerce où l'on voit encore ses vaisseaux. Personne ne songe plus à elle, que pour s'étonner de la part active prise autrefois par elle aux mouvements de l'Europe. Cette position, elle se l'est faite elle-même : ses propres mains ont arraché une à une les pierreries de sa couronne. On dirait un de ces gladiateurs anciens sorti des fers pour livrer devant la foule un combat violent, mais de courte durée : après des efforts multipliés, vainqueur ou vaincu, il s'affaissait dans l'arène, expirant ou épuisé de fatigue, et la multitude, indifférente détournait de lui ses yeux avides d'un autre spectacle. Fasse le ciel qu'un jour le souffle mystérieux, qu'Ezéchiel fit passer sur les ossements de ses pères, vienne aussi ranimer ce cadavre ! Que la foi des Colomban, des Willibrod et des Boniface se réveille dans cette terre arrosée de tant de sueurs et de tant de sang par les apôtres et les martyrs ! Puisse la papauté étendre de nouveau sa main régénératrice sur ces contrées dont la perte lui fut si sensible, et que sa voix n'a cessé de rappeler au pied des autels catholiques ! Sera-ce bientôt? Dieu le sait, et il est le maître de l'avenir. Quand son heure sera venue, les barrières tomberont d'elles-mêmes, les yeux de ce peuple s'ouvriront à la lumière, et une grande joie réjouira le cœur du vicaire de Jésus-Christ. *Fiat.* — *Voy.* Arminiens, Gomarites.

PAYSEL (Conrad). *Voy.* Dunkers.

PÉCHÉ ORIGINEL. *Voy.* Symbolique, § III.

PÈLERINAGES. *Voy.* Culte.

PÉNITENCE (Sacrement de).

§ Ier. — *Doctrine de l'Eglise catholique sur le sacrement de Pénitence.*

En recevant le sacrement du baptême, l'homme reçoit la grâce de la justification ; il est non-seulement délivré de ses péchés, mais encore sanctifié, et il obtient la grâce dont il a besoin pour soutenir la lutte et en sortir avec succès. Toutefois, la grâce n'agit pas avec tant de puissance, que par elle le libre arbitre lui soit enlevé et qu'il lui devienne impossible de pécher. L'homme peut perdre de nouveau la grâce de la justification qu'il a reçue dans le baptême. Cela peut avoir lieu, soit qu'il perde la vraie foi, soit qu'il commette un péché mortel. (*Conc. Trid.*, sess. 6, cap. 15.) Existe-t-il donc un moyen de recouvrer ce que l'on avait reçu dans le baptême? « Si l'on considère, » dit Charles Fray de Neuville (*Neuvaine spirituelle*), « l'ingratitude et l'infidélité que montre le pé-

Digitized by Google

cheur, le crime qu'il commet et la grandeur de Dieu qu'il offense, on serait tenté de prendre à la rigueur ce que l'apôtre saint Paul dit que le terrain inutilement arrosé du sang du Rédempteur est maudit; que l'homme qui a foulé aux pieds ce sang sacré n'est plus digne de trouver un médiateur, et que, s'il pèche de nouveau, après avoir été justifié par le baptême, il lui devient impossible de retourner à Dieu par la pénitence.' (*Hebr.* VI, 4 seqq.) Mais l'apparente sévérité de l'Apôtre est modérée en mille endroits par ses propres paroles. Dieu est grand, et il l'est surtout dans sa miséricorde. La vie du pécheur n'est souvent autre chose qu'ingratitude et infidélité; mais la bonté de Dieu est encore plus grande que la méchanceté de l'homme. Dans sa miséricorde, il nous a préparé une planche pour nous sauver quand nous faisons naufrage. » Cette planche est le sacrement de pénitence.

Le sacrement du baptême est administré au moment où le néophyte est arrosé d'eau pendant que le prêtre prononce les paroles : *Je te baptise au nom du Père*, etc. Le sacrement de la pénitence est administré au moment où la formule d'absolution est prononcée sur le pécheur. Si l'on demande quels sont les effets qui se rattachent à la réception du sacrement de pénitence, il faut se rappeler que la réponse a déjà en grande partie été faite. L'effet de ce sacrement consiste à procurer à l'homme la rémission de ses péchés et à lui rendre la grâce de la justification, reçue par lui dans le baptême, mais perdue depuis. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 3.) Souvent l'âme obtient avec ce sacrement la paix de la conscience et la consolation spirituelle. Du reste, il n'y a pas de péché si grand qui ne puisse être remis par le sacrement de pénitence. Sous ce rapport, les effets de ce sacrement sont semblables à ceux du baptême. La différence entre eux a rapport aux peines *temporelles*. Dans le sacrement du baptême, *toutes* les peines sont remises, tant les peines temporelles que les éternelles. Dans celui de la pénitence, les peines éternelles sont toujours remises en vertu des mérites de Jésus-Christ, mais les temporelles ne le sont pas toujours. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 8, can. 12.) Le concile de Trente dit en outre dans ce chapitre : « La peine temporelle n'est pas toujours remise, parce que la nature de la justice de Dieu paraît exiger que ceux qui, avant le baptême, ont péché par ignorance, soient admis en grâce auprès de lui, d'une manière *différente* de ceux qui, ayant reçu une fois l'affranchissement du péché et du diable, ainsi que le don du Saint-Esprit, n'ont pourtant pas craint de souiller le temple du Saint-Esprit et d'affliger le Saint-Esprit lui-même. »

« Il convient aussi à la miséricorde de Dieu, dit plus loin le concile, d'exiger de l'homme quelque satisfaction, afin que, si celle-ci lui était aussi remise, il ne soit pas induit à penser que le péché est sans conséquence, ce qui l'entraînerait à commettre de nouveaux péchés, plus grands que les premiers. » Il va sans dire du reste qu'un acte par lequel la grâce reçue par l'homme dans le baptême lui est rendue, doit être regardé comme un *sacrement*. Les protestants refusaient presque unanimement à la pénitence le caractère sacramentel, et c'est pour cela que le concile de Trente jugea nécessaire de leur opposer la doctrine catholique qui le lui accorde. (*Ibid.*, can. 1.) Si l'homme qui a péché après le baptême ne reçoit pas ce sacrement, sa réconciliation avec Dieu est impossible.

Il est par conséquent nécessaire au salut de tous ceux qui ont perdu la grâce de la justification reçue dans le baptême. Si l'on n'est pas dans la possibilité de le recevoir, il suffit de l'ardent désir joint à la ferme résolution de s'y présenter aussitôt que l'occasion s'offrira. (*Ibid.*, cap. 2, can. 6, 7.) Ce sacrement peut se réitérer aussi souvent que l'homme tombe dans le péché. (*Conc. Trid.*, sess. 14, can. 1.) Il ne peut être administré que par des évêques et des prêtres, eux seuls ayant reçu de Jésus-Christ le pouvoir de lier et de délier. (*Ibid.*, cap. 6, can. 10.) Des écrivains protestants, et entre autres Marheineke, prétendent que, d'après la doctrine catholique, Dieu aurait renoncé au droit de remettre les péchés et en aurait confié le soin aux prêtres, en les investissant d'un pouvoir absolu. Mais il leur aurait suffi d'une connaissance superficielle des livres symboliques de l'Eglise catholique, pour les empêcher de tomber dans cette erreur : car le concile de Trente dit que les prêtres remettent les péchés *par la vertu du Saint-Esprit*, qui leur a été communiquée à leur ordination comme *ministres* de Jésus-Christ. Quant au pouvoir absolu dont le prêtre serait investi, ces auteurs ne paraissent pas même soupçonner les formes qu'il est obligé d'observer. Indépendamment de la consécration, il faut encore que le prêtre ait reçu juridiction de son évêque; car l'absolution étant un acte judiciaire ne peut être exécutée qu'à l'égard d'inférieurs. Ainsi l'absolution donnée par un prêtre suspendu, excommunié, dégradé, n'est pas valable. En accordant la juridiction, les évêques ont coutume de désigner certains péchés d'une gravité particulière dont eux seuls, et non les simples prêtres, peuvent absoudre (*Ibid.*, can. 7) : on les appelle *cas réservés*. Ce droit ne saurait être contesté aux évêques. S'ils ont le droit de retirer à un prêtre la juridiction, comment n'auraient-ils pas celui de la restreindre? Quiconque le leur refuse est anathème. (*Ibid.*, can. 11.) En attendant, pour que le salut des âmes ne soit pas exposé par cette disposition très-salutaire, la restriction est levée, à l'égard de pécheurs en danger de mort. (*Ibid.*, cap. 7.) Dans des diocèses fort étendus, les évêques ont coutume de déléguer à un certain nombre de prêtres le droit d'absoudre les cas réservés.

Il nous reste à examiner quelles sont les conditions que l'homme doit remplir pour avoir part aux fruits de ce sacrement. L'Eglise catholique en exige trois : la *contrition*,

Digitized by Google

la *confession* et la *satisfaction*. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 3, can. 4.) Nous allons nous occuper successivement de chacune. Cela est d'autant plus nécessaire que les protestants ont, selon leur coutume, attribué au catholicisme une foule de doctrines insensées rejetées par l'Eglise.

1° Commençons par la *contrition*. D'après la définition du concile (*Ibid.*, cap. 4), la contrition est une *douleur de l'âme* jointe à l'horreur pour le péché commis et à la résolution de ne plus pécher à l'avenir. Le concile dit *animi dolor*, ce qui n'a pas empêché les écrivains protestants de dire que, selon la doctrine catholique, la contrition n'est qu'une chose extérieure et visible dans laquelle le *cœur* n'entre pour rien. (*Voy.* MARHEINEKE, t. III, p. 375, BRETSCHNEIDER, HENRI et ANTONIO, p. 54, et SCHREITER.) La contrition, continue le concile, ne consiste donc pas seulement dans la cessation du péché et le commencement d'une nouvelle vie, mais encore dans l'horreur pour les péchés passés. Bretschneider (loc. cit., p. 81) attribue à l'Eglise catholique une doctrine tout opposée, en supprimant de la phrase employée par le concile le mot *tantum*. C'est là un exemple des escamotages protestants. Le fait est que le repentir doit être aussi grand que possible, s'étendre sur tous les péchés, et être joint, comme de raison, au désir de confesser ses péchés et d'y satisfaire. Sans cette contrition, la rémission des péchés est impossible. Cette contrition parfaite, étant un entier retour vers Dieu, a le pouvoir de réconcilier l'homme avec Dieu, même avant la réception effective du sacrement de la pénitence, pourvu qu'il y joigne le désir de recevoir ce sacrement. (*Conc. Trid.*, sess. 14, cap. 3, 4.)

Comment l'homme parvient-il à cette contrition? En répondant à cette question, nous ne pouvons que rappeler les principes que nous avons posés sur la justification (*Voy.* l'art. JUSTIFICATION), mais avec cette différence qu'ils se modifient d'après la position où se trouve l'homme qui a péché après le baptême, position qui n'est pas exactement la même que celle du pécheur avant le baptême. Nous renvoyons donc le lecteur à cet article, en nous bornant à repousser les calomnies par lesquelles les protestants se sont efforcés de défigurer cette doctrine. Ces calomnies roulent sur deux points : sur la *grâce* et sur la *foi*. La Réforme commença par supposer, contrairement à la vérité, que l'Eglise catholique exclut à tel point la grâce de l'œuvre de la conversion, qu'elle enseigne que la contrition est l'acte propre du pécheur, et que l'homme n'a pas besoin du secours de la grâce de Dieu pour y arriver. Cette erreur passa d'une génération à l'autre, comme la tradition divine de l'Eglise catholique, et Chemnitz eut l'audace de dire à ses lecteurs que cette doctrine était celle du concile de Trente. Tout ennemis que sont, en général, les protestants de la stabilité, ils sont restés fermes dans cette fausse opinion. On les a vus, par degrés, venir à traiter les dogmes de la Trinité et de la divinité de Jésus-Christ comme des illusions du moyen âge; mais ils n'ont jamais cessé d'enseigner que l'Eglise exclut la grâce de l'œuvre de conversion. Ceux qui se servent de pareilles armes pour défendre le pur Evangile supposent dans leurs lecteurs une crédulité extraordinaire ou une incroyable stupidité. L'histoire seule suffit pour prouver la fausseté de cette assertion. Ce n'étaient certes pas les luthériens qui, dans le ve siècle, soutinrent contre les pélagiens la nécessité de la grâce pour la contrition : à cette époque, le luthéranisme n'existait point. Ce furent les papistes, ayant le Pape à leur tête, qui luttèrent contre les pélagiens. Mais peut-être cette doctrine était-elle tombée dans l'oubli? Qu'on lise les scolastiques. Saint Thomas, saint Bonaventure, Scot, l'enseignent et la défendent. (BELLARMIN, *De pœnit.*, lib. II, c. 3, § 5.) Cependant, si l'Eglise catholique professe cette doctrine, il faut qu'elle ait été reconnue par le concile de Trente, qui était appelé à s'expliquer sur ce sujet. Nous compulsons ses décrets, et nous trouvons que le concile *rejette* la doctrine que les protestants disent avoir été *soutenue* par lui. « Le saint concile déclare (sess. 6, cap. 5) que chez les adultes la justification doit commencer par la grâce *prévenante* de Dieu par Jésus-Christ. » Et plus loin, dans le chapitre suivant : « Les hommes sont préparés à la justice lorsqu'ils comprennent la foi, *excités et soutenus par la grâce divine*. » Et dans le chapitre 14 : « Ceux qui ont perdu par le péché la grâce de la justification peuvent être justifiés de nouveau, lorsque, *avec le secours de la grâce divine*, ils s'efforcent, par le sacrement de la pénitence, de recevoir la grâce perdue. » Et dans le troisième canon de la même session : « Quiconque prétend que l'homme peut croire, espérer, aimer et faire pénitence sans la lumière et le secours du Saint-Esprit, qu'il soit anathème! » Le concile parle aussi de la contrition imparfaite, ou *attrition*, et dit (sess. 14, *De pœnit.*, cap. 4) qu'elle est *un don de Dieu, une impulsion du Saint-Esprit*. N'est-ce donc pas une véritable impudence de soutenir, en présence de déclarations si positives, que l'Eglise catholique exclut la grâce de l'œuvre de la pénitence? Nous conseillons à ces opiniâtres adversaires d'ouvrir le premier catéchisme venu, et ils y trouveront que cinq points font partie de la pénitence. Le premier est l'*Invocation du Saint-Esprit*. Pourquoi invoquez-vous le Saint-Esprit? demande le catéchisme; et la réponse est : *Afin de m'éclairer pour que je puisse connaître mes péchés et me pousser à m'en repentir et m'en confesser; car, sans sa grâce et sans son secours, je ne pourrais y parvenir*. L'Eglise enseigne donc que, sans la grâce et sans le secours du Saint-Esprit, l'homme ne peut ni connaître ses péchés, ni s'en confesser, ni s'en repentir; et cependant, s'il faut en croire les prédicateurs, elle enseigne que l'homme n'a pas besoin du

Digitized by Google

secours du Saint-Esprit! Quelle admirable bonne foi!

Il en est de même pour ce qui regarde la *foi*. Le prophète de Wittemberg, voyant bien qu'il ne triompherait pas du papisme s'il restait dans les bornes de la vérité, déclara que, d'après la doctrine de l'Antechrist romain, la foi n'est pas nécessaire à la pénitence. (*De captiv. Babyl.*) Ce mensonge parut si bien imaginé aux chefs de l'Eglise de Wittemberg, qu'ils résolurent de l'insérer dans la profession de foi qu'ils devaient présenter à l'empereur. Ils ne voulaient pas nommer en propres termes la prostituée de Babylone, mais la désigner néanmoins si clairement, que, d'une part, on ne pût point avoir de doute sur ce que l'on voulait dire, et que, de l'autre, on s'assurât une retraite honorable en cas de circonstances imprévues. Ils agirent en conséquence. Dans l'article 12, ils disaient : « Nous rejetons ceux qui n'enseignent pas que l'on obtient la rémission des péchés *par la foi*, mais bien par notre satisfaction. » Dans un autre article (*De abus.*, art. 4, R., p. 27), on lit : « Autrefois, on élevait outre mesure la satisfaction, et l'on ne disait pas un mot de la foi et des mérites de Jésus-Christ. » Dans l'*Apologie*, Mélanchthon continua à parler sur le même ton. Il lui était impossible de dissimuler l'embarras dans lequel les théologiens catholiques l'avaient placé. Il chercha à se justifier en disant qu'avant Luther la plus grande confusion régnait dans la doctrine de la pénitence, et il en appelle aux sentenciers. C'est de cette manière que l'on s'y est continuellement pris pour faire goûter le protestantisme; et aujourd'hui encore on enseigne que, selon la doctrine catholique, la foi n'est pas nécessaire. Il suffit de jeter un regard sur le concile de Trente pour dissiper tous ces mensonges; car on y voit que l'Eglise catholique fait commencer toute justification par la foi. « La grâce de Dieu, » y est-il dit (sess. 6, cap. 6), « excite les hommes, qui, soutenus par elle, arrivent d'abord à la foi, et de la foi à la crainte. » Dans un autre passage (*loc. cit.*, c. 8), on lit que « la foi est le *commencement*, le *fondement* et la *racine* du salut de l'homme. » Et, s'il faut citer un fait, nous renverrons au cardinal Bellarmin, qui, dans son livre de la pénitence, prouve la nécessité de la foi.

Après avoir réfuté ces calomnies, il est nécessaire d'ajouter encore quelques mots sur l'*attrition* ou contrition imparfaite. On appelle imparfaite, la contrition qui n'a pour fondement que la crainte du châtiment. Si la résolution de ne plus pécher s'y joint, il ne faut pas la rejeter. Elle ne peut pas à la vérité, conduire, sans le sacrement les hommes à la justice, mais elle prépare l'homme à recevoir la grâce de Dieu, dans le sacrement de la pénitence. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De pœnit.*, cap. 4, can. 5.)

2° — La seconde condition exigée est la *confession*. D'après le commandement de Dieu, la confession est nécessaire à tous ceux qui sont tombés dans le péché après le baptême. (*Loc. cit.*, c. 5 et can. 6 et 7.) Elle doit s'étendre sur tous les péchés mortels, sans excepter ceux qui n'auraient été commis qu'en pensée, dont l'homme se sentira coupable, après un examen scrupuleux et impartial, ainsi que sur les circonstances qui les ont accompagnés. Il n'est pas défendu de confesser les péchés véniels; on le conseille même, puisqu'il est très-facile à l'homme de se tromper sur la nature de ses péchés. Quiconque garde sciemment le silence sur un péché grave, n'en obtient pas le pardon. Si cela est arrivé sans intention et nonobstant la volonté de confesser tous ses péchés, alors ceux dont on n'a point parlé doivent pourtant être considérés comme ayant été confessés. Tout fidèle est obligé d'approcher au moins une fois par an, dans la quinzaine de Pâques, du tribunal de la pénitence. Celui qui néglige ce devoir est exclu de la communion de l'Eglise, et s'il meurt en cet état, il est privé de la sépulture ecclésiastique et des prières de l'Eglise. Quant au prêtre, l'Eglise lui impose l'obligation d'observer le plus profond silence sur tout ce qui a été dit dans la confession, sous peine d'être interdit. La Providence semble avoir veillé elle-même à l'exécution de cette loi. On a vu des prêtres, aveuglés par des passions charnelles, abandonner l'état ecclésiastique, et se mettre au-dessus de toutes les lois; mais on a jamais entendu dire qu'ils aient abusé de la confiance dont ils avaient précédemment joui, quoiqu'ils eussent peut-être pu s'attirer par là les bonnes grâces d'incrédules de haut et de bas étage. Luther lui-même est resté pur à cet égard, ce qui doit étonner, vu sa loquacité naturelle. En revanche, l'histoire cite une foule de prêtres qui ont souffert le martyre plutôt que de violer le sceau de la confession.

3° — La troisième condition exigée pour recevoir le sacrement de pénitence est la *satisfaction*. Nous avons déjà dit qu'après la rémission de la coulpe des péchés, la peine temporelle n'était pas toujours remise. l'Ecriture en offre plusieurs exemples. Cela est d'ailleurs nécessaire au salut du pécheur, afin qu'il se surveille mieux à l'avenir et qu'il détruise dans son cœur le penchant au mal que l'habitude du péché y a placé. Les peines qui lui restent à souffrir sont d'après cela en même temps des moyens de se corriger. Pour détourner de soi ces peines, l'Eglise enseigne qu'il n'y a pas de meilleurs moyens que d'entreprendre et d'exécuter avec contrition des œuvres de pénitence. Ces œuvres, qu'on appelle aussi satisfactoires, consistent en prières, jeûnes, aumônes. Outre celles-là, l'Eglise compte encore parmi les œuvres de pénitence, les chagrins supportés avec patience. (*Conc. Trid.*, sess. 14, *De pœnit.*, can. 13.) Celui qui est doué d'un véritable esprit de pénitence, d'une véritable contrition, sera certainement prêt à faire tout ce qui sera nécessaire pour effacer ses péchés; il se soumettra aux plus grandes et aux plus pénibles humiliations pour rendre à son Dieu l'honneur qu'il a

Digitized by Google

entaché par son péché. Il entreprendra donc avec plaisir, de lui-même, ces exercices de pénitence, ou il les supportera du moins avec patience, s'ils lui sont imposés par Dieu. Si cet empressement n'existe pas, la contrition n'a pas été parfaite. Le devoir du prêtre est alors d'y exhorter le fidèle, et de lui prescrire les œuvres qu'il doit faire, il les proportionne à la nature des péchés, et à la position particulière du pénitent.

A ceci se rattache la *Doctrine des indulgences*, sujet ordinaire des attaques des prédicateurs protestants; mais nous préférons traiter ce sujet dans un article spécial, à cause de l'importance que lui ont donnée les attaques violentes et monstrueuses de Luther et après lui de tous les docteurs protestants. —*Voy.* INDULGENCES.

§ II. — *Doctrines des sectes protestantes.*

La plus grande partie des fragments de la doctrine du rétablissement des laps est demeurée dans le luthérianisme; mais la doctrine de la pénitence a été elle-même si fort modifiée qu'on a de la peine à y reconnaître l'empreinte de l'Eglise. Les luthériens ne nient pas qu'un Chrétien justifié puisse perdre la justice; mais, d'après leurs idées, cela ne peut pas arriver souvent. Luther posait en principe que le Chrétien est très-riche, puisqu'il ne peut perdre la grâce par des péchés, quelque grands qu'ils soient, *pourvu qu'il ne perde pas la foi*. L'infraction des commandements de Dieu n'est donc pas, d'après le système luthérien, capable de rompre le lien d'amitié entre Dieu et l'homme, puisque ces commandements ne sont point obligatoires pour celui qui a été justifié. Il peut les suivre, si cela lui fait plaisir; mais il peut aussi les transgresser sans cesser d'être enfant de Dieu. Tant que l'homme conserve la foi, c'est-à-dire qu'il demeure convaincu que ses péchés lui sont remis, il reste justifié, alors même qu'il commettrait des actes que dans le langage papistique on appelle des péchés, ces actes ne lui étant point imputés, à cause de sa confiance. C'est seulement quand l'homme perd cette confiance qu'il cesse d'être justifié, qu'il retourne sous l'empire de la loi; dès lors la loi l'oblige; s'il l'enfreint il commet des péchés et doit s'attendre à des punitions. Il est tombé. Comment rentrera-t-il après cela dans l'état de justification? C'est là une question à laquelle Luther n'a jamais clairement répondu. S'il avait voulu être conséquent il aurait dû dire qu'il suffisait que l'homme cherchât à recouvrer la confiance perdue, ou plutôt, comme d'après la doctrine de Luther l'homme ne peut rien faire, qu'il attendît tranquillement que Dieu réveillât en lui cette confiance. En effet il a laissé échapper des assertions qui devaient être interprétées en ce sens: si on lui objectait que, dans ce cas, il déclarait que la contrition, la confession et la satisfaction devenaient inutiles, il ne voulait point en convenir. « Le docteur Eck, » dit-il, « écrit que j'anéantis la contrition et la regarde comme inutile, que je mutile la confession et que je rejette la satisfaction, mais c'est à tort qu'il me l'attribue. » On doit croire d'après cela que Luther regardait la contrition, la confession et la satisfaction comme nécessaires; mais plus tard, il déclare qu'il n'en est rien. Voici ce qu'il dit dans le commentaire sur le LIe psaume : « Ils ont enseigné au monde que chacun doit examiner tous les péchés qu'il a faits dans le cours de l'année, qu'il doit s'en repentir, s'en confesser, en faire pénitence et satisfaction. Mais, mes amis, le juge épargne-t-il le voleur qui avoue son crime, même quand il en témoignerait un vif repentir? En sera-t-il moins pendu? Et ces imbéciles s'imaginent qu'ils ont satisfait pour leurs péchés, aux yeux de Dieu, quand ils s'en repentent ainsi, avec une douleur factice et en prenant un visage sombre. » — « Il n'y a, » dit-il dans son ouvrage *Sur les vœux de religion*, « ni pénitence ni satisfaction pour le péché; il n'y a aucun autre moyen d'obtenir la grâce et *de se sauver* que de croire en Jésus-Christ; puisque lui seul a satisfait pour nos péchés, il a gagné la grâce et assuré notre salut. » D'après cela, Luther paraît regarder la contrition, la confession et la satisfaction en quelque sorte comme des crimes qui rendent l'homme digne de l'enfer. La même incertitude se montre à l'égard de chacun de ces trois points. Ainsi il dit en réfutant Eck : « J'enseignerais qu'il suffit que le pécheur cesse de pécher sans éprouver de *contrition!* Mais, cher lecteur, comment pourriez-vous croire un tel menteur qui, en face de livres publiés, ose répandre sur mon compte ses mensonges empoisonnés. » Ici Luther déclare donc que c'est un mensonge empoisonné de soutenir qu'il rejette la contrition, et pourtant il dit autre part que la foi suffit. Il en est de même de la *confession*. Dans son livre *De la digne préparation*, il dit : « Il est nécessaire que l'homme confesse tous les péchés mortels qu'il a commis et qu'il s'en repente. » — « La confession secrète, » dit-il, plus loin (*sur la puissance du Pape*), « est à mes yeux comme la virginité et la chasteté, une chose très-précieuse et très-salutaire. Tous les Chrétiens devraient éprouver de grands regrets si la confession secrète n'existait pas. » Mais dans le même ouvrage il dit au contraire : « Il ne faut pas condamner ceux qui confessent leurs péchés secrets à Dieu seul et non au prêtre. » Dans sa *Lettre aux habitants de Francfort*, il dit que la confession est « une cruelle invention du Pape, » et se vante de ce que la religion inventée par lui a mis fin à cette tyrannie; puis, il continue : « Nous conservons cet usage, qu'un pénitent raconte quelques-uns de ses péchés, ceux qui pèsent le plus sur sa conscience; mais nous ne disons pas cela pour les gens instruits; *car à nos curés, à nos chapelains, à M. Philipps et aux personnes comme eux, qui savent fort bien ce que c'est qu'un péché, nous ne leur demandons rien.* » D'après cela la confession ne serait que pour les ignorants; messieurs les prédicateurs en seraient dispensés. Quant à la *satisfaction*, Luther la rejeta complétement. On voit, par

Digitized by Google

ce que nous venons de dire, combien Luther hésitait sur un dogme si important. La Confession d'Augsbourg désigne (art. 12) le *repentir* et la *foi* comme faisant partie de la pénitence. Par le repentir, elle entend la frayeur dans laquelle la conscience est jetée par suite de ses fautes ; et par la foi, la conviction, née dans l'homme par l'Evangile ou par l'absolution que ses péchés lui sont remis pour l'amour de Jésus-Christ. Tout cela abrégerait singulièrement l'acte de la pénitence ; l'homme n'a qu'à avoir peur, et si à la peur se joint la foi, la justification est complète : car la confession n'est pas nécessaire et les œuvres satisfactoires sont rejetées. Il est dit en outre que l'absolution individuelle est nécessaire ; mais cette absolution est fort différente de celle des Catholiques. Le prêtre catholique remet véritablement les péchés, en vertu des pleins pouvoirs qui lui ont été conférés, tandis que le ministre luthérien se borne à déclarer que les péchés du pénitent lui sont remis. On ne dit pas quel est le but de cette déclaration ; car si le pénitent n'a point la frayeur et la foi, elle ne peut lui être d'aucune utilité. Si au contraire il les possède, la déclaration devient superflue ; car ses péchés lui sont, par cela seul, déjà remis. D'après la doctrine catholique, l'absolution ne sert de rien non plus au pénitent à qui la contrition manque ; mais elle lui est pourtant nécessaire ; car cette contrition et la confession ne suffisent point pour lui assurer la rémission de ses péchés ; il ne l'obtient que par l'absolution. Dans le système luthérien, la justification n'étant qu'un *acquittement*, l'absolution protestante ne saurait être non plus qu'une *déclaration*. Les luthériens n'ont point décidé si la pénitence est un sacrement ou non. Dans un sermon sur la pénitence, Luther dit qu'elle est un « sacrement très-auguste, riche en grâce et saint. » Dans son ouvrage sur la captivité de Baby one, la pénitence est tantôt un sacrement et tantôt ne l'est pas. Mélanchthon, en 1522, ne la comptait pas parmi les sacrements ; mais dans la confession d'Augsbourg et dans l'*Apologie*, elle est de nouveau traitée de sacrement, et, dans les éditions subséquentes des lieux communs, Mélanchthon regarde comme évangélique cette opinion qu'il avait condamnée auparavant. Mais si la pénitence est regardée comme un sacrement, il faut convenir que chacun s'administre ce sacrement à soi-même. Il paraît qu'on s'en est aperçu et que, pour prévenir la conclusion que, dans ce cas, on n'avait pas besoin non plus de ministre pour administrer les autres sacrements, on s'est décidé à soutenir en définitive que la pénitence n'est point un sacrement.

Quant aux autres sectes protestantes, il va sans dire que celles qui enseignent l'inamissibilité de la grâce et, par conséquent, l'impossibilité de la chute, ne peuvent rien avoir à observer sur la pénitence. C'est en effet le cas des réformés. Et pourtant le mot de pénitence se trouve, on ne sait pourquoi, dans leurs écrits symboliques. Elle se compose de *mortification* et de *vivification*. Il n est sans doute pas nécessaire de remarquer qu'ils n'attachent pas au mot de mortification la même idée que les Catholiques, savoir une suite d'actes d'abnégation. La mortification chez les réformés est le dépouillement du vieil homme, et la vivification le revêtement du nouveau. La confession est pour eux une invention humaine. Ils ont conservé une prétendue absolution, mais qui a moins de sens encore que celle des luthériens. Les élus n'en ont pas besoin, et ceux qui ne sont pas élus ne peuvent en retirer aucun avantage. La pénitence a presque entièrement disparu des systèmes des autres sectes protestantes ; aucune d'elles n'y reconnaît le caractère d'un sacrement. La foi fait tout ; elle remplace la contrition, la confession et la satisfaction.

§ III. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.*

1° La doctrine du sacrement de la pénitence a eu, comme on devait s'y attendre, le même sort que celle du baptême. Il n'en est pas un seul point qui n'ait été attaqué. Il s'agit en cela de ceux qui tombent après le baptême. D'après la doctrine catholique, leur rentrée au nombre des enfants de Dieu s'opère par l'absolution que le prêtre peut donner. C'est ce que nient toutes les sectes protestantes. Elles disent que le prêtre ne possède pas ce pouvoir et ne peut tout au plus que *déclarer* que les fidèles sont *absous*. Il y en a quelques-uns qui disent que cette déclaration même est inutile. Des doctrines semblables avaient déjà été prêchées même par d'autres sectes hérétiques ; mais ce ne fut que sous le protestantisme qu'elles purent acquérir de la consistance. Les outrages les plus terribles furent vomis contre l'Eglise catholique, parce qu'elle ne voulait pas abandonner sa position, et reconnaître qu'elle ne possédait pas le pouvoir de remettre les péchés plus que les sectes protestantes, qui, du reste, savaient fort bien s'en passer. Le protestantisme prétend que l'Eglise primitive des apôtres a reparu avec lui, telle qu'elle existait dans les premiers siècles. Mais, dans les premiers siècles de l'Eglise, personne ne connaissait la doctrine protestante. Rien n'est plus facile que de se convaincre de la justesse de cette observation alors même qu'il n'existerait aucun autre ouvrage que les six livres de saint Jean Chrysostome sur le sacerdoce. Il y compare les prêtres avec les rois, et dit que les maîtres de la terre ont aussi le pouvoir de lier, mais que leur pouvoir ne regarde que les corps, tandis que celui des prêtres s'étend sur les âmes. Or les souverains de la terre ne se bornent pas à déclarer que les personnes qui ne sont pas en prison sont libres, mais ils ont le pouvoir de délivrer celles qui sont dans les fers et d'emprisonner celles qui sont libres. Donc si Chrysostome dit que le pouvoir du prêtre est en cela semblable à celui du prince, n'enseigne-t-il pas qu'il ne se borne pas à proclamer seulement une rémission déjà obte-

Digitized by Google

nue, mais qu'il peut encore la donner? Plus loin Chrysostome ajoute : « Qu'est-ce que le Seigneur a donné au prêtre si ce n'est un pouvoir céleste? *Celui*, a-t-il dit, *à qui vous remettrez les péchés, ils lui seront remis, et celui à qui vous les retiendrez, ils lui seront retenus.* (*Matth.* XVIII, 18.) Quelle puissance peut donc être plus grande? » Ces paroles ne s'accordent point avec la doctrine protestante; car le pouvoir de déclarer que les péchés seront remis à celui à qui ils l'ont effectivement été est un pouvoir si insignifiant, qu'un insensé seul pourrait dire avec Chrysostome qu'il est le plus grand de tous. Ce Père continue ainsi : « Le Père a confié au Fils toute la juridiction, et je vois que le Fils l'a confiée à son tour tout entière au prêtre. » Jésus-Christ n'avait-il pas véritablement le pouvoir de remettre les péchés? Or ce pouvoir qu'avait le Fils, Chrysostome dit qu'il l'a confié au prêtre; puis il ajoute : « Si un roi confiait un tel pouvoir à l'un de ses sujets, qu'il pût à son gré *jeter en prison et en faire sortir*, chacun le regarderait comme un homme distingué et digne d'envie. Et pourtant celui qui a reçu de Dieu un pouvoir d'autant plus grand que le ciel surpasse la terre et l'âme le corps, obtiendrait, selon quelques-uns, une si faible autorité?... Les prêtres juifs avaient le pouvoir de délivrer de la lèpre du corps, que dis-je? ils n'avaient pas le pouvoir d'en délivrer, mais celui de juger si l'on en était délivré, et on sait cependant combien leur emploi était désiré. Les nôtres ont reçu le pouvoir, non pas de délivrer le corps de la lèpre, non pas seulement de déclarer que l'âme *est* purifiée de ses souillures, mais de l'en délivrer complétement eux-mêmes. » Chrysostome enseigne donc que, par l'absolution du prêtre, l'homme est absolument délivré de ses péchés, et qu'il n'est pas seulement déclaré l'être. Or, si ce n'avait pas été là la doctrine de l'Eglise, Chrysostome aurait été fort mal mené, d'autant plus que, par son zèle, il avait soulevé contre lui tous les mauvais prêtres, évêques et patriarches, qui étaient à l'affût de ses moindres paroles. Quand personne autre n'aurait rien dit, le patriarche Théophile ne l'aurait certainement pas laissé tranquille. D'ailleurs saint Ambroise et saint Augustin s'expriment dans le même sens. D'après cela, si les protestants sont dans le vrai, la « pure lumière » s'était déjà éteinte dans le monde dès le IVe siècle : car il n'y avait pas même une secte qui se fût déclarée en faveur de la doctrine protestante. Mais il y a plus, la même idée du pouvoir sacerdotal développée par Chrysostome se trouve déjà dans le *Pasteur* d'Hermas. L'enfer aurait donc été, dès le IIe siècle, assez heureux pour triompher de l'Eglise, et y introduire une doctrine que les auteurs protestants, et notamment Bodemann, déclarent tourner à sa honte. Mais il y n'aurait rien d'étonnant à cela; car cette doctrine remonte jusqu'au Nouveau Testament : car Jésus-Christ dit (*Joan.* XX, 23) : *Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés, et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus.* — « Par ces paroles, » dit Bodemann (*Exp. Comp.*, p. 264), « il n'est point accordé aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés, sans réserve et comme ils le jugeront convenable (l'Eglise catholique a-t-elle jamais prétendu cela?); mais ils sont chargés par la prédication de l'Evangile, d'*annoncer* aux fidèles la rémission des péchés, et aux impénitents que leurs péchés ne leur seront point remis, tant qu'ils demeureront dans l'opiniâtreté. D'ailleurs, si nous voulions absolument prendre ces mots dans le sens catholique, il ne faudrait pas perdre de vue qu'ils n'ont été adressés qu'aux apôtres, et que la seule condition qui pourrait rendre un tel pouvoir explicable et en prévenir l'abus, se trouve dans la pleine possession du Saint-Esprit, dont les apôtres avaient le privilége. Mais l'Eglise catholique n'a pas encore prouvé que ce pouvoir ait été transmis à d'autres et qu'il soit même transmissible par sa nature. » Quant au dernier point, c'est un axiome en justice que celui qui est en possession d'une chose n'est pas tenu de prouver qu'elle lui appartient, mais que c'est à celui qui en dispute la propriété à prouver qu'elle ne lui appartient pas. Il est certain que l'Eglise possède aujourd'hui ce droit; c'est donc aux protestants à prouver qu'il ne lui a pas été transmis et qu'il n'est pas même transmissible. Et nous croyons que cette preuve serait assez difficile à fournir : car les apôtres regardaient incontestablement le pouvoir qui leur avait été donné, comme transmissible, puisqu'ils l'ont transmis à d'autres. Les prédicateurs avouent eux-mêmes qu'il ne leur a point été transmis à eux. Pour savoir s'il l'a été au clergé catholique, il s'agit de savoir si ce clergé est descendu dans une succession non interrompue des apôtres. Or, les ministres protestants ne l'étant point, si les prêtres catholiques ne le sont pas non plus, il s'ensuit que les apôtres n'ont point eu de successeurs. Pour ce qui regarde le pouvoir donné aux apôtres, il faut être doué d'une perspicacité interprétative toute particulière pour expliquer les paroles de Jésus-Christ, dans ce sens, qu'il aurait simplement chargé les apôtres de dire aux impénitents que leurs péchés ne leur seraient point remis tant qu'ils persévéreraient dans leur opiniâtreté. Qui avait jamais entendu dire avant Luther que « remettre et retenir les péchés » peut avoir cette signification? Mais, examinons le fait dans son ensemble. Le Seigneur dit aux apôtres : *Prenez le Saint-Esprit.* (*Joan.* XX, 22.) Le pouvoir qu'il leur donnait en était donc un, que l'homme ne possède pas par lui-même et pour l'emploi duquel il a besoin du Saint-Esprit. Dire aux fidèles que leurs péchés leur sont remis, et aux incrédules qu'ils ne le sont pas, est si facile, que tout enfant peut en dire autant; et cela est si vrai, que Luther enseignait qu'un enfant au berceau peut valablement absoudre. Le pouvoir de remettre les péchés en est un, au contraire, que l'homme ne pos-

Digitized by Google

sède pas, qui n'appartient qu'à Dieu, et qui doit être donné à l'homme avant qu'il puisse l'exercer. Aussi le Seigneur dit-il : *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie.* (*Joan.* xx, 21.) Donc si les protestants soutiennent que Jésus-Christ n'a point transmis aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés, il faut qu'ils prouvent que Jésus-Christ ne possédait pas lui-même ce pouvoir. Pour cela il faut soutenir qu'il n'était qu'un simple homme. Superbe Réforme, qui ramène directement au paganisme! Ce qui fait voir en outre comment l'Eglise catholique des premiers siècles entendait ces paroles, c'est que l'on donnait l'absolution aux sourds, aux malades qui avaient perdu connaissance. Si l'Eglise primitive avait partagé la croyance des protestants, d'après laquelle l'absolution n'est qu'une annonce ou une déclaration que les péchés sont remis aux fidèles et non aux incrédules, cette coutume aurait été absurde et n'aurait pas été recommandée par plusieurs conciles, et entre autres par le IVe de Carthage, sess. 76.

2° Le second point à examiner est de savoir *si, avec l'absolution, on reçoit un sacrement.* Ceux d'entre les protestants qui n'admettent point de sacrements du tout, ou bien qui regardent l'absolution comme superflue, ne peuvent naturellement considérer la pénitence comme un sacrement. Les luthériens ont conservé quelque chose, à quoi ils ont donné le nom d'absolution; mais, de même que la justification, elle ne consiste que dans une déclaration de justice. Selon eux, quand l'homme se regarde lui-même comme justifié, Dieu *déclare* qu'il est juste. Le baptême est le sacrement par lequel cette déclaration de Dieu devient sensible à l'homme. Pour les laps, il faut, de la part de Dieu, une déclaration semblable, et elle leur est annoncée par l'absolution, comme ayant déjà eu lieu pour les fidèles. Mais, si les luthériens regardent le baptême comme un sacrement, pourquoi la pénitence n'en serait-elle pas un? Aussi l'est-elle dans quelques pays, mais non pas dans d'autres. D'ailleurs, comment pourrait-il être nécessaire de démontrer que, par l'absolution, un sacrement est administré? Si par elle la grâce de la justification est rendue à l'homme, il est évident qu'elle est un *sacrement :* car un signe visible attaché à une grâce n'est autre chose qu'un sacrement.

3° En indiquant les conditions nécessaires pour recevoir le sacrement de pénitence, le protestantisme s'éloigne, s'il est possible, plus fortement encore de l'Eglise. L'Eglise demande la *contrition*, la *confession* et la *satisfaction.* Le protestantisme interdit à ses partisans la satisfaction; il remplace la confession par la foi, et il ne se montre pas non plus fort difficile pour la contrition : car il se contente des terreurs de conscience que l'Eglise regarde seulement comme le commencement de l'attrition. Beaucoup de protestants vont plus loin encore; ils enlèvent à l'homme jusqu'à ce léger fardeau, en lui enseignant que la foi suffit. En attendant, pour nous borner au dernier point, à la contrition, il est évident que les terreurs de conscience ne suffisent pas. Dieu est saint, et, premièrement, parce qu'il l'est, il ne peut pas avoir pour agréable un homme qui ne déteste point le péché. Or celui qui n'en est qu'aux terreurs de conscience, craint à la vérité la *peine* du péché, mais il ne déteste pas le péché lui-même; il le commettrait sans cesse, malgré la défense de Dieu, si elle n'entraînait pas pour l'homme des suites désagréables.

4° Les réformateurs attaquèrent surtout avec vigueur la monstrueuse confession; ils nièrent son institution divine, et par suite sa nécessité. Luther commença par laisser à chacun la liberté de s'y soumettre ou non, en déclarant que l'on pouvait obtenir la rémission de ses péchés, sans s'être confessé. D'ailleurs, la confession aurait perdu tout crédit dès l'origine de la réformation, quand même elle n'eût pas été combattue avec autant d'acharnement : car dès lors que l'absolution n'était plus que la simple déclaration d'une rémission déjà obtenue, son avilissement devait faire sentir à tout le monde qu'elle était trop chèrement achetée au prix d'une confession, puisqu'elle ne pouvait rien donner au pénitent que ce qu'il avait déjà. L'Eglise catholique ne se laissa point effrayer par les outrages dont on l'accablait; elle n'imita point Wittemberg et Genève. Il paraît en effet que les réformateurs eurent beaucoup de peine à déraciner la conviction de la nécessité de la confession ; car ils ne se lassèrent point de répéter que c'est une épouvantable chose que la confession, *carnificina conscientiarum.* Mais, en niant la nécessité de la confession, les réformateurs se mirent en opposition avec l'antiquité chrétienne. Ils prétendaient, à la vérité, être d'accord avec elle, et pour le prouver, ils en appelèrent au droit canon. « Il n'est pas nécessaire, » dit la Confession d'Augsbourg (*des abus*, art. 4), « de rapporter les péchés nominativement. » C'est aussi l'opinion des Pères, ainsi qu'on le voit dans dist. 1, *De pœnit.*, où sont citées les paroles de Chrysostome : « Je ne dis pas que tu doives te livrer publiquement, ni t'accuser toi-même auprès d'un autre; mais obéis plutôt au prophète, qui dit : Découvre au Seigneur tes vices; confesse-toi donc à Dieu ton Seigneur, à ton vrai juge dans ta prière : et ne redis pas tes péchés avec ta langue, mais dans la conscience. » La confession d'Augsbourg dit après cela qu'elle maintient aussi ce qui est dit dans le *Decretum de pœnit.*, dist. 4; que la confession n'a point été ordonnée par l'Ecriture, mais instituée par l'Eglise. Des ignorants pouvaient se laisser tromper par la fermeté avec laquelle on en appelait au code de l'Eglise. Mais, quoique l'erreur, commise à ce sujet par Mélanchthon, ait été plus d'une fois réfutée, on continue toujours à raisonner d'après les mêmes prémisses. Voici du reste ce qui en est. Les paroles citées comme étant de saint Chrysostome sont réellement de lui. Elles se trouvent dans l'homé-

Digitized by Google

lie 31e sur le chap. XII de l'*Epître aux Hébreux*. Mais, en parlant ainsi, Chrysostome s'est-il effectivement déclaré contre la confession ? Il faut remarquer d'abord que des passages de ce genre sont assez fréquents chez ce Père. Si on les lit dans leur ensemble, on reconnaît qu'il ne parle point de la confession des péchés, en tant que condition de l'absolution, mais de celle qui est nécessaire comme préparation. Il arrivait souvent que des personnes publiaient leurs péchés, ce qui donnait lieu à une foule de désagréments. C'est donc cette espèce de confession que Chrysostome désapprouve. Tout prêtre catholique parlerait comme lui, si l'occasion se présentait, sans compromettre son orthodoxie. Nous trouvons d'ailleurs dans d'autres ouvrages de saint Chrysostome la preuve qu'il regardait comme *nécessaire* la confession des péchés qui précède l'absolution (*Voy.*, entre autres, l'homélie 20e *sur la Genèse*) : « Si le Chrétien confesse sans retard ses péchés, s'il découvre sa plaie au médecin qui le traite..., s'il consent à lui parler seul, et à lui révéler, avec exactitude, *tous* ses péchés, il parviendra facilement à la guérison. » — « Ne craignons personne, » dit-il dans l'homélie 33e *sur saint Jean*, « quand il s'agit de confesser nos péchés; c'est Dieu seul, qui voit nos actions, que nous devons craindre... Que fais-tu ? As-tu commis ou voulu commettre quelque péché. Tu peux le cacher aux yeux des hommes, mais tu ne le cacheras jamais à Dieu. *Comment restes-tu dans cette insouciance et hésites-tu à le révéler aux hommes?... Je vous exhorte, mes bien-aimés, à confesser vos péchés, si vous ne voulez pas que dans ce terrible jour, ils soient révélés au monde entier.* » Dans son ouvrage sur le sacerdoce, Chrysostome dit que le prêtre est la personne à qui il faut confesser ses péchés. Quand on prétend que la glose ci-dessus enseigne que la confession a été instituée par l'Eglise, cela n'est pas exact. Gratien se prononce sur la nécessité de la confession. Il cite ensuite le passage de saint Chrysostome allégué par les protestants, et ajoute : « Il ne faut pas croire pour cela que les péchés puissent être remis sans confession; Chrysostome ne parle que de la confession publique. » Toute la citation de la confession d'Augsbourg n'est donc qu'une supercherie employée au profit du pur Evangile.

Voilà les seules preuves que les protestants aient alléguées pour faire voir que, dans les premiers siècles de l'Eglise, on était libre de se confesser ou non; et l'on voit qu'elles se réduisent à fort peu de chose. En revanche, rien n'est plus facile que de démontrer la fausseté de cette assertion. Jamais on n'a cru dans l'Eglise que l'on pût obtenir l'absolution sans s'être confessé, à moins que l'on ne fût dans l'impossibilité de s'adresser à un prêtre. Nous nous bornerons aux témoignages suivants : Saint Jérôme, docteur distingué de l'Eglise, qui florissait dans le Ve siècle, dit : « Lorsque le serpent infernal a fait à un homme une morsure mortelle et introduit dans la plaie le poison du péché, si le blessé persiste à se taire, ne fait point pénitence et ne découvre point sa blessure à son frère et maître, le maître, au pouvoir de qui sont les paroles de guérison, ne pourra pas lui être plus utile que le médecin au malade qui, par honte, ne veut pas lui faire connaître son mal. » — « Le prêtre, » dit saint Jérôme dans un autre endroit (*Comm. in cap.* XVI *Matth.*), « ne peut savoir qui il doit délier ou lier que quand il connaît les péchés de chacun. » Cette même doctrine de la nécessité de la confession des péchés se trouve déjà dans le IVe siècle. « Si tu veux être justifié, » dit saint Ambroise (*De Pœnit.*, lib. II, cap. 6), « confesse tes péchés. » On voit que par ce que saint Ambroise dit dans le chapitre suivant, qu'il ne s'agit point d'une simple confession, mais d'un aveu de ses fautes fait au prêtre. « Comment? tu rougis de t'humilier devant Dieu à qui tu ne peux rien cacher, et tu ne crains pas de confesser tes péchés à un homme qui ne peut voir ce qui se passe en toi ! » Du temps de saint Ambroise, il y avait déjà des personnes qui croyaient, comme les protestants, qu'il suffit de confesser ses péchés devant Dieu. Mais ce Père avait des opinions si papistes, que cette manière de voir, loin de lui paraître évangélique, présente selon lui un acte de résistance aux commandements de Dieu. (*Loc. cit.*, lib. I, cap. 2.) Saint Basile professa la même doctrine quand il dit : « Les péchés doivent nécessairement être dévoilés à ceux à qui est confiée l'administration des mystères de Dieu : car dans la confession on doit agir, de la même manière que lorsqu'on découvre une maladie corporelle. Comme dans ce dernier cas, nous ne confions pas nos souffrances au premier venu, mais à celui qui est capable de les guérir, de même nous ne devons confesser nos péchés qu'à celui qui peut nous offrir le remède. » Reculons d'un siècle encore. En nous plaçant au IIIe, nous trouvons saint Cyprien, qui dit dans son ouvrage *De laps.*, au sujet de ceux qui n'ont point sacrifié aux idoles : « Ils ont, à la vérité, moins péché que les autres; mais ils ne sont pourtant pas sans faute. Il faut donc qu'ils aillent tous à confesse, tandis qu'ils vivent et respirent encore, tant que la satisfaction et l'absolution donnée par le prêtre peuvent encore être agréables à Dieu. » Origène professa la même doctrine dans beaucoup d'endroits. Ainsi il dit (Hom. 2 *in Levit.*) : « Nous ne devons pas garder nos péchés cachés dans notre intérieur : car de même qu'un homme, dont l'estomac est chargé d'aliments indigestes, éprouve un grand soulagement quand il s'en est débarrassé en les vomissant, de même le pécheur sent une oppression intérieure, tant qu'il conserve en lui le poids de ses péchés; mais, dès qu'il s'est décidé à s'accuser lui-même et à confesser sa position, il se débarrasse en même temps de son péché et des matières corrompues qui causaient sa maladie morale. » Dans son homélie 17 *sur l'Evangile de saint Luc*, le même

Digitized by Google

Père dit : « Si nous confessons nos péchés, non-seulement à Dieu, mais encore à celui qui peut guérir nos plaies et nos péchés, alors nos péchés seront effacés. » Plus anciennement encore, dans le IIe siècle, nous savons que la confession était en usage. (*Voy.* IREN., *Advers. hæres.*, lib. I, c. 9.) S'y serait-on soumis si on ne l'avait pas jugée nécessaire. Tertullien recommande avec beaucoup d'instance la confession ; il exhorte les Chrétiens à mettre de côté la fausse honte, puisque Dieu sait déjà ce que l'on va dire aux hommes. De ce que nous venons de dire il résulte que, dès l'origine du christianisme, on regardait la confession comme nécessaire. Et l'aurait-on regardée comme telle si Jésus-Christ ne l'avait pas commandée? Il ne reste en effet aux protestants qu'à soutenir que les fondateurs de leur religion ou bien les Chrétiens des premiers siècles étaient dans l'erreur. Si la doctrine des Catholiques est celle de l'Antechrist, il faut admettre que l'Antechrist a régné dès le commencement. Quant à nous, il nous semble que l'Antechrist aurait dû plutôt abolir la confession où elle était établie que de l'introduire où elle ne l'était pas : car elle est sans contredit un puissant moyen de faire échouer ses projets.

Mais laissons de côté le témoignage de l'Eglise primitive, qui regardait la confession comme nécessaire à la rémission des péchés, et bornons-nous au fait que les réformateurs ont trouvé la confession établie partout, quand ils commencèrent à prêcher le pur Evangile. Partout on enseignait que la confession était nécessaire. Mais, d'après leur doctrine évangélique c'était une hérésie. Nous leur demanderons qui était l'auteur de cette hérésie. Toutes celles qui ont paru ont eu des chefs connus. On a prétendu que c'est le concile de Latran, tenu en 1215. Mais ce concile n'a point introduit la confession, il a seulement fixé l'époque où elle devait se faire. D'ailleurs la preuve que cela n'est pas, c'est que les Grecs schismatiques et d'autres sectes de l'Orient ont la confession, quoiqu'elles se soient séparées de l'Eglise catholique plusieurs siècles avant le concile de Latran. Comment la confession s'est-elle introduite chez elles? Les auteurs de cette hérésie seraient donc demeurés inconnus? Hé quoi! On sait que toutes les fois qu'un hérésiarque venait prêcher des doctrines nouvelles, toute l'Eglise se mettait en mouvement, et quand un insensé s'est tout à coup imaginé à faire accroire aux Chrétiens qu'ils ne pouvaient obtenir la rémission de leurs péchés qu'après les avoir découverts à leurs prêtres, tous les Chrétiens, tous les prêtres, les évêques et les Papes se seraient immédiatement soumis sans murmurer, à cet insensé, et aujourd'hui le monde ne saurait pas même le nom de l'homme qui lui a imposé une si pénible obligation! Il reste encore à savoir s'il eût été possible d'introduire la confession si Jésus-Christ ne l'avait pas instituée. Il ne faut pas nous étonner si les réformateurs ont réussi à abolir la confession, mais supposons un instant que Jésus-Christ ne l'eût point commandée. Les Chrétiens des premiers siècles ne devaient donc pas se confesser; pour obtenir la rémission de leurs péchés, il leur suffisait de s'accuser devant Dieu qu'ils sont pécheurs, d'écouter un sermon sur la pénitence et de jeter à l'orateur une pièce d'argent. Après avoir fait cela, leurs péchés leur étaient remis. Voilà qu'un jour une personne, dont le nom est demeuré inconnu, se lève et dit : « Malheureux! à quoi pensez-vous? Vous vous imaginez que vos péchés vous sont remis, vous vous trompez! Vous pouvez garder votre argent; mais il faut que vous confessiez vos péchés en détail à un prêtre, sans quoi ils ne vous seront point remis. » Il parle, et qu'arrive-t-il? Sa parole parcourt le monde entier; les Chrétiens de tous les rangs, de tous les pays lui obéissent ; les laïques, les prêtres, les évêques, les Papes, les princes, les empereurs sont sur-le-champ convaincus qu'il ne suffit plus de confesser leurs péchés à Dieu, mais qu'il faut encore les découvrir à un de leurs semblables, pour être sauvé. C'est ainsi que les choses ont dû se passer, si les protestants ont raison. Or qui pourrait croire que, sur la parole d'un homme, toute la chrétienté se serait imposé cette torture de la conscience, comme les protestants l'appellent? N'aurait-on pas répondu à l'audacieux qui aurait voulu prescrire, pour arriver au salut, des conditions inconnues jusqu'alors, cet audacieux fût-il même un Pape : Que nous demandes-tu? Nos aïeux n'ont confessé leurs péchés qu'à Dieu, et il ne leur est jamais entré dans la pensée que, pour se sauver, ils dussent s'agenouiller devant un homme et lui avouer ce qu'ils auraient voulu se cacher à eux-mêmes? L'absolution est donc devenue maintenant plus difficile à obtenir qu'elle ne l'était jadis? S'il en est ainsi, nous consentons à donner dix fois plus d'argent, mais nous ne consentons pas à l'acheter au prix de la confession, de cette torture de la conscience. Supposons qu'aujourd'hui un ministre protestant montât en chaire et dit à ses coreligionnaires qu'ils ne peuvent point se sauver sans confesser leurs péchés, est-il probable que tous les protestants consentissent à faire ce qu'ils ont regardé jusqu'à présent comme inutile? Nous ne le pensons pas : Charles-Quint était un puissant monarque; et pourtant il n'osa pas rétablir la confession dans la seule ville de Nuremberg, dont tous les habitants se confessaient avant que la réforme s'y fût introduite. L'existence de la confession ne devient compréhensible que si l'on admet que sa nécessité pour la rémission des péchés était crue par les premiers Chrétiens par suite d'un commandement de Jésus-Christ. On sait d'ailleurs que la confession publique existait dans les premiers siècles. Comment aurait-il été possible de l'introduire si les Chrétiens avaient su que Jésus-Christ professait la doctrine protestante, d'a-

Digitized by Google

près laquelle il suffit de confesser ses péchés devant Dieu.

On trouve aussi dans l'Ecriture sainte des allusions à la confession. Saint Jean dit (I, 9) : *Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous les pardonner.* On prétend que dans ce passage il ne s'agit que de la confession devant Dieu; mais les paroles, Dieu est *fidèle*, se rapportent à une promesse, par laquelle le pardon est assuré à la confession des péchés. Or on ne trouve nulle part dans l'Ecriture la promesse du pardon des péchés à ceux qui les confessent à Dieu seul. Celle à laquelle l'Apôtre fait allusion dans ce passage ne peut donc être que celle qui est contenue dans ces paroles : *Celui auquel vous remettrez les péchés, ils lui seront remis, et celui à qui vous les retiendrez, ils lui seront retenus.* (*Joan.* XX, 23.) Cela est d'autant plus vraisemblable, que c'est précisément saint Jean qui a consigné ces paroles de Jésus-Christ à la fin de son Evangile et que l'Epître en question accompagnait l'envoi de cet Evangile. Or ces paroles, ainsi que nous le ferons voir bientôt, supposaient une confession faite devant des hommes. Si l'on admettait que saint Jean n'a attribué la rémission des péchés qu'à l'aveu fait devant Dieu seul, il faudrait convenir que ce serait fort inutilement que le pouvoir de remettre et de retenir les péchés a été accordé aux apôtres. Saint Jacques dit (V, 16) : *Confessez vos fautes les uns aux autres... afin que vous soyez guéris.* Ici l'apôtre déclare que la confession des péchés est nécessaire à la guérison. Or cette confession dont il parle doit être adressée à des hommes; il ne suffit donc pas de l'adresser à Dieu seul. Les protestants prétendent qu'en s'exprimant ainsi, saint Jacques n'avait pour but que d'exhorter les hommes au pardon réciproque. Etonnante exégèse! Ainsi l'apôtre pour dire : Soyez indulgents, a dit : *Confessez vos fautes les uns aux autres.*

Nous trouvons aussi la confession des péchés mise en pratique dès le temps des apôtres. Il est dit dans les *Actes des apôtres* (XIX, 18), que plusieurs de ceux qui avaient cru venaient *confesser* et déclarer ce qu'ils avaient fait. L'institution de la confession par Jésus-Christ se prouve par les paroles par lesquelles il accorde aux apôtres le pouvoir de remettre et de retenir les péchés. Car il n'y avait que deux moyens par lesquels les apôtres pouvaient faire usage de ce pouvoir; il fallait ou qu'ils eussent l'omniscience ou que les fidèles fussent obligés de leur confesser leurs péchés. Or, il est certain que l'omniscience ne leur fut point accordée; le second moyen était donc indispensable, à moins que l'on admette que Jésus-Christ n'a rien voulu dire en parlant ainsi, et qu'il n'a en réalité accordé aucun pouvoir aux apôtres.

Nous venons maintenant d'examiner la doctrine protestante sur la confession. Si les réformateurs avaient eu le pouvoir de placer les hommes dans une position où ils ne fussent pas assujettis au péché, ils auraient eu le droit d'abolir la confession. Mais, comme ce pouvoir ne leur avait point été donné, leur entreprise a été un crime commis contre le genre humain. Ils effacèrent la confession du nombre des conditions imposées par Dieu à la rémission des péchés et la déclarèrent superflue. Par là ils enlevèrent aux hommes un remède indispensable. Ce que nous avons dit plus haut, démontre que la confession a été instituée par Jésus-Christ. Quand même des lecteurs protestants ne se sentiraient pas convaincus de ce fait, ils devraient néanmoins avouer qu'il est très-peu vraisemblable que la confession ait été, comme le disent les réformateurs, une invention humaine. Si après cela, on admet qu'il est seulement probable qu'elle ait été instituée par Jésus-Christ, nous demanderons : Qui, du Catholique ou du protestant, se trouve dans une position plus *sûre?* Il ne s'agit de rien moins que du salut de l'âme, et quand il n'y aurait qu'une probabilité en faveur de l'institution de la confession par Jésus-Christ, ne serait-il pas bien prudent de s'en tenir à la doctrine de l'Eglise catholique? Mais en ce cas nous ne conseillerons pas aux protestants de s'adresser à leurs propres ministres, puisque ceux-ci avouent eux-mêmes, ce qui est très-vrai, qu'ils ne possèdent pas le pouvoir de remettre les péchés, accordé par Jésus-Christ aux apôtres, et qu'ils renvoient leurs pénitents avec une déclaration dont le contenu est connu d'avance de ces pénitents, déclaration qui ne vaut guère l'humiliation, compagne inévitable de toute confession. Notre but a été d'engager les protestants à réfléchir profondément à ce sujet et à juger eux-mêmes des conclusions que naturellement il inspire.

5° La *satisfaction* est aussi rejetée par les protestants, comme nous l'avons vu. Cela se conçoit de la part de ceux qui nient le libre arbitre et l'autorité de la loi morale sur les hommes rachetés : car la doctrine qui dit que l'homme est obligé de donner satisfaction, présuppose le libre arbitre et l'autorité de la loi morale. Mais ce rejet est moins répréhensible de la part de celles d'entre les sectes protestantes qui ont conservé ces deux dogmes. Cependant il n'est pas impossible de comprendre aussi les motifs de celles-ci. Au premier rang il faut placer l'opposition à l'Eglise. D'ailleurs les fondateurs des sectes protestantes comprennent fort bien qu'ils trouveraient peu de partisans, s'ils n'abolissaient tout ce que le catholicisme offre de difficile et de pénible à la nonchalance de l'homme. Une fois la doctrine catholique de la satisfaction rejetée, il fallut établir celle du protestantisme. L'apologie de la confession d'Augsbourg contient à ce sujet un fort long article dans lequel Mélanchthon s'est surpassé lui-même en fait d'impudence. Il pose en principe que la satisfaction n'est pas nécessaire; il dit que les humiliations des pénitents sont des *comédies*, dont la vue peut facilement induire les ignorants en erreur, et il ajoute que ceux qui regardent la satisfaction comme nécessaire ont une foi *judai-*

Digitized by Google

que et *païenne*. « Car les païens aussi, » dit-il, « avaient certains moyens de racheter leurs fautes. » Il est vrai que de pareils moyens étaient connus des juifs et des païens. Mais qu'est-ce que cela prouve? Que les moyens de réconciliation doivent être rejetés parce qu'ils existaient dans le paganisme? Non, certes. En lisant les livres *De officiis* de Cicéron, on sera forcé de convenir que les païens attachaient beaucoup de prix à la sobriété et à la fidélité; qu'eux aussi voulaient que les hommes fussent probes et équitables. Il faudrait donc, d'après le raisonnement de Mélanchthon, que les Chrétiens, pour ne ressembler en rien aux païens et pour donner à l'ensemble de leur vie une teinte évangélique, se livrassent à l'ivrognerie, au parjure, à l'improbité et à l'injustice.

En attendant, il paraît que Mélanchthon avait compris lui-même la faiblesse de ses preuves, car il se met à la recherche d'autres arguments. Et quels sont-ils? Il cherche à faire croire que, d'après l'enseignement de l'Eglise, l'homme doit satisfaire par les peines *éternelles*. En conséquence, il se met en quatre pour démontrer, ce que personne ne lui dispute, que Jésus-Christ a satisfait pour les peines éternelles, et il en conclut que c'est une négligence mal fondée que de vouloir que l'homme donne satisfaction. Mélanchthon s'est créé là un embarras fort inutile; car l'Eglise catholique a de tout temps enseigné que l'homme ne pouvait satisfaire pour les peines éternelles, et que Jésus-Christ l'avait déjà fait. Mais elle a enseigné aussi que, lorsque les peines éternelles sont remises par le sacrement de la pénitence, les *temporelles* ne le sont pas toujours; et que l'homme doit les supporter, soit en cette vie soit en l'autre, dans le lieu de purification. C'est sur cette doctrine qu'est fondée la nécessité de la satisfaction. Mélanchthon dit encore que par la satisfaction, la gloire de Jésus-Christ est obscurcie et le repos de la conscience troublé. Calvin est d'accord sur ce point avec lui; et l'on paraît regarder cette objection comme si grave, qu'aujourd'hui encore on s'en sert pour attaquer les Catholiques. Ainsi Bodemann dit (*Exp. Comp.*, p. 272) : « Si ces pénitences doivent avoir le caractère de véritables punitions, devenues nécessaires parce que Jésus-Christ n'a effacé que la coulpe, et si l'on espère par là solder la crainte de l'enfer et le compte des peines éternelles, il est évident que l'on rabaisse excessivement les mérites de Jésus-Christ qu'on regarde comme insuffisants, puisqu'il est nécessaire d'y attacher notre propre satisfaction. »

Cette argumentation suppose que c'est pour les peines *éternelles* qu'il faut donner satisfaction. Si c'était en effet là la doctrine catholique, il faudrait avouer que les protestants auraient raison, quand ils accusent les Catholiques de rabaisser les mérites de Jésus-Christ. Mais comme l'Eglise catholique rejette elle-même cette doctrine, et qu'elle enseigne seulement que l'homme doit satisfaire pour la peine *temporelle*, et que ce n'est même que par les mérites de Jésus-Christ qu'il obtient la force nécessaire pour donner cette satisfaction, le reproche qu'on lui fait de rabaisser les mérites de Jésus-Christ tombe de lui-même. Certes, ce n'est point les rabaisser que d'enseigner qu'eux seuls ont été en état de nous délivrer d'une éternité de malheur, que nos actes de pénitence sont par eux-mêmes des œuvres mortes, qu'ils ne reçoivent de la force et du prix que par leur union avec le Rédempteur et ses mérites, qu'ils sont offerts par Jésus-Christ au Père, et qu'ils ne sont acceptés que par l'amour de Jésus-Christ. Ce n'est pas non plus rabaisser les mérites de Jésus-Christ que de recevoir les coups les plus sévères dont il plaît à Dieu de nous frapper, comme de justes châtiments de nos péchés; d'obéir à l'Eglise, qu'il nous a ordonné d'écouter; d'accepter les pénitences qu'elle nous inflige; de mettre un frein à notre sensualité en nous refusant même les jouissances permises, et ne pouvant donner une satisfaction complète, de chercher au moins à faire tout ce qu'il nous est possible pour lui ressembler. Comment? Ce même Jésus-Christ qui a dit : *Faites donc de dignes fruits de pénitence... Si quelqu'un veut venir à moi... qu'il se charge de sa croix et me suive*, regarderait comme un outrage et punirait des flammes éternelles les hommes qui feraient des œuvres de pénitence? En ce cas saint Paul brûle en enfer, car il a dit (*Col.* I, 24) : *Je me réjouis dans les souffrances que j'endure pour vous, et j'achève de souffrir en ma chair le reste des afflictions de Jésus-Christ pour son corps qui est l'Eglise.* Qu'est-ce que Jésus-Christ peut gagner à ce que l'on soutienne que, par sa Passion, il a délivré les hommes de toute peine et leur a procuré la certitude qu'ils ne seront jamais punis, quelque graves que soient les péchés qu'ils commettent, assertion dont le regard le plus superficiel jeté sur sa vie prouve la fausseté? Or, si l'on ne peut pas soutenir que Jésus-Christ ait aussi aboli les peines *temporelles*, l'honore-t-on en cherchant à persuader aux hommes qu'elles leur sont aussi remises comme les peines éternelles? Il ne saurait exister de doute pour reconnaître quelle est la doctrine qui rend les hommes plus prudents et les met plus fortement en garde contre le péché, celle des protestants ou celle des Catholiques. Est-ce montrer du respect pour Jésus-Christ que de prêcher aux hommes une doctrine qui diminue la crainte du péché, détruit le rempart qui s'oppose aux rechutes et rend par conséquent le péché plus facile? Pense-t-on que le Rédempteur soit honoré par le péché, avili par la vertu? Tout cela serait pourtant vrai, si la doctrine catholique rabaissait les mérites de Jésus-Christ. Quant au reproche qu'on fait à l'Eglise catholique de ne point tranquilliser la conscience, nous y avons répondu en traitant la doctrine de la *justification*. Il est vrai que le protestant, lorsqu'il se sent capable de croire la doctrine qu'on

Digitized by Google

lui a enseignée comme évangélique, donne beaucoup moins d'importance au péché et doit par conséquent avoir la conscience beaucoup plus tranquille que le Catholique, mais il est également certain que cette tranquillité ne lui sert de rien pour le salut. A tout prendre, il ne paraît pas que la tranquillité de la conscience soit le dernier but de la rédemption, mais qu'au contraire il peut être souvent fort utile de l'inquiéter. Du reste, il est facile de voir le motif des réformateurs en se donnant tant de peine pour endormir les consciences, car celui chez qui, malgré tous leurs artifices, elle finit par réveiller après avoir vainement cherché dans le protestantisme le moyen de lui procurer un repos véritable, implore généralement le secours de l'Eglise catholique, dont les ministres sont les successeurs des hommes à qui Jésus-Christ disait: « Celui de qui vous remettrez les péchés, ils lui seront remis dans le ciel; » tandis que les pasteurs ne le sont pas et n'ont par conséquent pas eu part à l'héritage du pouvoir que Jésus-Christ a laissé sur la terre.

Ce sont donc là les preuves les plus convaincantes des protestants Leur doctrine, qui suppose une égalité parfaite entre les péchés commis avant le baptême, et ceux qui se commettent après, offre déjà par elle-même beaucoup d'invraisemblance. Des calomnies ne suffisent pas pour la démontrer, et pourtant une partie de la chrétienté s'en contenta. Ce fait prouve jusqu'à quel point les troupeaux furent abandonnés par leurs guides spirituels. Le protestantisme regarde le rejet de la satisfaction comme un des points les plus brillants de sa doctrine. Il faut donc que nous l'examinions de plus près. La question de laquelle dépend d'abord l'appréciation de la doctrine protestante, est de savoir si jamais la peine temporelle est remise en même temps que l'éternelle ; si la réponse est négative, la doctrine protestante qui la soutient est nécessairement fausse, et la réponse ne peut manquer d'être négative. L'histoire seule nous le prouve. David obtint la rémission de ses péchés; mais la peine ne lui fut pas épargnée. Il ne fut pas puni par la mort de son fils. Calvin ne put le nier; car de son temps on n'avait pas encore inventé la méthode de tirer le protestantisme d'embarras en changeant en mythes les faits les plus avérés; mais pour se tirer d'affaire, il soutint que cette pénitence, n'avait pas été infligée à David pour son péché, mais afin de le rendre plus prudent à l'avenir. On avouait donc que Dieu met en usage, comme l'Eglise catholique, des remèdes, même après la rémission des péchés. Qui donc a pu donner au protestantisme le droit de s'écarter d'un mode de traitement observé par Dieu? Du reste, l'Ecriture elle-même, attache le caractère de *peine* à l'épreuve infligée à David (*II Reg.* XII, 14): *Parce que vous avez été cause, par votre péché, que les ennemis du Seigneur ont blasphémé contre lui, le fils qui vous est né va certainement perdre la vie.* Outre cela, l'Ecriture nous fait connaître plusieurs cas où les hommes ont été punis de *mort*, après que leurs péchés leurs eurent été remis. Il serait absurde de dire que cela s'est fait pour qu'ils *vécussent* plus prudemment à l'avenir. Le péché d'Adam lui avait été remis, et il fallait pourtant qu'il mourût. Plusieurs milliers de personnes moururent pour avoir adoré le veau d'or, et pourtant l'Ecriture nous apprend que ce péché leur avait été remis à la prière de Moïse. Ceux qui avaient murmuré dans le désert, obtinrent leur pardon ; tous pourtant moururent dans le désert, à l'exception de Caleb et de Josué, qui n'avaient pas murmuré. Moïse lui-même n'eut pas le bonheur d'entrer dans la terre promise quoique ses péchés lui eussent été remis. Luther et les autres réformateurs ont donc tort de prétendre que l'homme n'a d'autre pénitence à faire qu'à s'efforcer de mener une nouvelle vie. Les protestants reconnaissent à la vérité que sous l'ancienne alliance, les péchés étaient punis même après avoir été pardonnés, mais ils ajoutent que, sous la nouvelle, toutes les peines ont été supprimées. En attendant ils n'ont apporté aucune preuve de leur assertion. Il n'en est rien dit dans l'Ecriture. On voit par là que dès qu'une opinion de leurs chefs est de nature à flatter la sensualité, ils s'y attachent, alors que rien dans l'Ecriture ne l'appuie, et même quand elle dit tout le contraire. Jésus-Christ ne désigne-t-il pas (*Matth.* XII, 41) les Ninivites comme un exemple à suivre, eux qui se couvrirent de sacs et de cendre à la prédication de Jonas? Saint Paul n'écrit-il pas aux Colossiens (I, 24) qu'il manque encore quelque chose aux souffrances de Jésus-Christ? A quoi cela se rapporte-t-il? Ce ne saurait être aux peines éternelles; car à leur égard il ne manque rien. Dieu ne semble-t-il pas de temps à autre rappeler la vérité à l'homme, en lui apprenant par l'histoire que les temps les plus riches en corruptions morales ont été aussi les plus féconds en désastres physiques? Que l'on songe à la guerre de Trente ans, à la peste noire, survenue précisément au moment où les évêques étaient les plus insouciants et où la plus grande corruption régnait dans le bas clergé? Est-ce là un effet du hasard? En réfléchissant au but de l'œuvre toute entière de la rédemption, nous sommes forcés de reconnaître que les doctrines protestantes sont en opposition directe avec elle. « Si Dieu, » dit l'abbé de Trévern, « nous avait dispensés de toute espèce de satisfaction personnelle, nous aurions moins senti la laideur du péché, nous aurions moins pris à cœur ses tristes résultats, nous aurions eu moins occasion de réfléchir sur le malheur de déplaire à Dieu et de devenir des objets de sa disgrâce et de ses châtiments. A la vérité l'image de l'éternité se serait bien souvent présentée à nos yeux et aurait troublé notre conscience; mais l'espérance de pouvoir obtenir un pardon sans réserve, au moyen du repentir, nous aurait bientôt ramenés dans l'ancienne voie du péché;

Digitized by Google

nous aurions cédé à nos passions sans crainte, sans reproche, et nous aurions continué notre carrière d'imprudence. Mais Dieu nous ayant assujettis à des peines temporelles, il nous fournit par là l'occasion de considérer, avant même que nous fassions le mal, combien il nous sera difficile ensuite d'en faire convenablement pénitence, et, comme il menace en outre de nous faire subir ces peines dans l'autre monde, si nous négligeons les pénitences qui nous sont imposées dans celui-ci, cette pensée nous fait mieux sentir encore les suites douloureuses du péché; nous nous hâtons d'achever notre œuvre de satisfaction ou du moins d'y avancer, de peur que le temps ne nous manque ici-bas. Pendant que ce temps de pénitence dure, l'horreur et la haine que le péché nous inspire augmente, car nous en ressentons le châtiment dans toute son amertume..... En conséquence lorsque Dieu, en nous remettant les peines éternelles, se réserve de nous en faire souffrir de passagères, il élève une digue de plus à la fougue de nos vices, et l'on ne saurait dire qu'en nous envoyant des souffrances temporelles, Dieu ait mis des bornes à ses bienfaits; il a au contraire épuisé par là les preuves de sa bonté, il a soutenu notre faiblesse, il a limité plus étroitement notre corruption naturelle, il nous a procuré une double défense contre les rechutes, et de plus grands obstacles au torrent de nos penchants vicieux. » Les protestants, qui regardent comme un devoir *évangélique* de ne point donner de satisfaction, sont obligés de nier tout cela. Il leur est impossible de croire que le but de la rédemption ait été de sanctifier les hommes, lorsqu'ils enseignent que Jésus-Christ a supprimé aussi les peines temporelles; ils sont forcés de soutenir que la rédemption n'a apporté aux hommes que la liberté de pécher impunément, doctrine soutenue par Luther dans toute sa rigueur, puisqu'il disait que la loi morale n'avait plus le pouvoir de damner les baptisés. Cette seule conséquence devrait suffire pour ouvrir les yeux sur la doctrine protestante, sur le rejet de la satisfaction, à tous ceux qui sont capables de comprendre des observations raisonnables.

Pour bien juger la doctrine protestante, il reste encore à examiner la question, si les peines temporelles peuvent, du moins en partie, être remplacées par des bonnes œuvres. Les protestants le nient. Sur quelle autorité? Ce n'est pas sur celle de l'Ecriture, car celle-ci dit tout le contraire. Ne voyons-nous pas, dans le prophète Jonas, que les châtiments imposés aux Ninivites leur furent remis à cause des œuvres de pénitence auxquelles ils se soumirent? Dans le *IIe Livre des Paralipomènes* (VII, 13) il est question de plaies dont Dieu menace le peuple, et dans le verset suivant on lit que s'il fait pénitence de sa mauvaise vie, Dieu l'exaucera et purifiera la terre où il fait sa demeure. Le prophète Daniel (IV, 24) annonce au roi les châtiments qu'il mérite pour ses péchés, et ajoute : *C'est pourquoi suivez, ô roi, le conseil que je vous donne. Rachetez vos péchés par les aumônes et vos iniquités par les œuvres de miséricorde envers les pauvres.* Les bonnes œuvres qu'il faut faire sont la prière, le jeûne et l'aumône. C'est l'aumône que le prophète conseille au roi. Ce fut par des prières que Manassé détourna la peine dont il était menacé (*II Paral.* XXXIII, 12), et David avait employé le jeûne avec le même avantage. (*II Reg.* XII, 16.)

Pour ce qui regarde la doctrine de l'Eglise, Mélanchthon a soutenu dans l'*Apologie* qu'elle ne se trouve dans aucun ancien écrivain, et que Lombard lui-même n'en avait point connaissance. On ne sait vraiment s'il faut plus s'étonner ou, de l'impudence de celui qui a émis cette assertion, ou de l'ignorance de ceux qui l'ont crue sans vérifier le fait. La seizième distinction tout entière (lib. IV *Sent.*) chez Pierre Lombard roule sur cette doctrine : il cite en sa faveur une foule de témoignages des anciens écrivains, et termine sa longue déduction par ces mots tirés de saint Augustin : « Pour faire pénitence, il ne suffit pas de changer de vie et de renoncer au mal, il faut encore que l'on fasse satisfaction au Seigneur pour ce que l'on a fait, par la douleur de la pénitence, par d'humbles soupirs, par le sacrifice d'un cœur contrit et par des aumônes. » Est-ce comme un papiste ou comme un luthérien que Pierre Lombard s'est exprimé en parlant ainsi? Quant aux témoignages des anciens écrivains, le nombre serait grand en se bornant à citer les plus remarquables. Nous n'avons pas besoin d'entrer dans ce détail, puisque Mélanchthon a été convaincu de mensonge par les réformateurs eux-mêmes. Calvin, en parlant des œuvres de pénitence dit (*Inst.*, lib. III, cap. 3, § 16; cap. 4, § 38; lib. IV, c. 12, § 8) : « Les anciens écrivains, lorsqu'ils parlent des fruits de la pénitence, font *souvent* allusion à des œuvres de ce genre; mais ils n'y placent point la vertu de la pénitence (Calvin aurait dû dire la *seule* vertu). Je ne me laisse pourtant pas égarer par ce que je lis dans les anciens au sujet de la satisfaction. Je m'aperçois que la plupart, ou, pour parler plus nettement presque tous ceux dont les ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, se sont trompés complétement sur ce sujet ou du moins s'en sont exprimés d'une manière trop rigoureuse. » Bodemann dit (*Exp. Comp.*, p. 276) : « Beaucoup de Pères, dont les papistes s'appuient, parlent dans un tout autre sens de ces pénitences; mais il est certain qu'ils ont aussi quelques cautions d'une grande renommée, *car il y a en effet une nombreuse légion d'absurdes interprètes qui défendent ces fables des mérites des bonnes œuvres, et un plus grand nombre encore de copistes sans esprit qui opinent du bonnet aux erreurs et aux sottises de leurs chefs, de sorte qu'ici.... si le nombre des témoignages devait décider, ils se pourrait bien faire qu'ils gagnassent leur cause.* » D'après cela l'antiquité chrétienne serait donc pour les papistes et contre les protestants! Ecoutez, lecteurs protestants, vos propres docteurs

Digitized by Google

vous le disent, vous auriez tort si la décision en était remise à l'antiquité chrétienne, alors que, comme on vous l'a dit, la religion était encore telle que Jésus-Christ l'avait enseignée. Donc, si vous voulez l'avoir dans sa pureté primitive, il faut renoncer à votre système protestant et devenir catholiques. Ce qui communique une importance particulière aux docteurs de l'Eglise primitive qui ont laissé des écrits, et ce qui nous donne la certitude de jeter sur eux seuls la doctrine enseignée par Jésus-Christ, c'est la circonstance que ceux qui enseignent la doctrine des papistes sont des *copistes*. Cette expression de Bodemann est fort juste; car tous les évêques catholiques ont eu pour principe qu'il ne fallait que copier, et nous avons une foule de gens qui, comme Athanase et Chrysostome, se laissaient exiler, mettre en pièces ou brûler plutôt que de renoncer à copier. Lorsque de temps à autre il se présentait un évêque qui se glorifiait d'avoir découvert des vérités religieuses inconnues à ses prédécesseurs, et qui par conséquent ne voulait pas être un *copiste*, il était traité d'hérétique. D'après cela, si ceux qui soutiennent la doctrine catholique sont, comme le dit Bodemann, des copistes, on peut être assuré que cette doctrine leur vient de Jésus-Christ lui-même. Si des Pères du IIIe siècle l'enseignent, ils ne font qu'opiner du bonnet à l'avis de leurs chefs, les Pères du IIe. Ceux-ci à leur tour ne font que copier les disciples des apôtres, ces disciples leurs maîtres, et ceux-ci copiaient Jésus-Christ. On comprend du reste que Bodemann, tout en avouant que les Pères de l'Eglise n'ont été que des copistes en soutenant la doctrine catholique, range néanmoins cette doctrine au nombre des fables, des erreurs et des sottises. Puisque le protestantisme en est venu à regarder Jésus-Christ lui-même comme un être *fabuleux*, faut-il s'étonner qu'il voie des *fables* dans quelques-unes de ses doctrines, arrivées jusqu'à nous au moyen d'une répétition servile et insensée? Le christianisme est aux yeux des Juifs un scandale, à ceux des païens une folie, à ceux de beaucoup d'évangéliques une fable, mais il est une vertu qui conduit au salut tous ceux qui ne s'arrêtent point à ce scandale, qui regardent cette folie comme une sagesse et qui croient à cette fable. Ceux qui la rejettent, cette fable, pour se livrer à quelqu'une des sectes protestantes, mènent à la vérité une vie plus facile. Ils sont dispensés de la contrition, de la confession et de la satisfaction; les doctrines papistes sur ces divers points sont à leurs yeux des *fables*. Les papistes ont des devoirs plus pénibles à remplir. Pour obtenir la remission de leurs péchés, il ne leur suffit pas d'écouter un sermon sur la pénitence; il faut qu'ils se confessent, il faut qu'ils fassent des œuvres de pénitence; il faut qu'ils s'exercent à remporter la victoire sur eux-mêmes; mais si la vie est dure dans la religion catholique, la mort y est douce. Quand vient l'heure suprême nul ne se repent d'avoir cru à ces *fables*, de les avoir fidèlement et exactement suivies, tandis que ceux qui ne l'ont pas fait sont livrés à d'horribles tourments de conscience. (*Symbolique populaire* de BUCHMANN, trad. par J. Cohen; *Symboliq.* de MŒHLER. — *Voy.* SACREMENTS, INDULGENCES, JUSTIFICATION, SYMBOLIQUES.)

PENN (WILLIAM). *Voy.* QUAKERS.

PERFECTIONNISTES. — Ces sectaires prêchent la communauté des femmes et la mettent en pratique dans leur phalanstère d'Onéida, situé dans l'Etat de New-York.

PETERSON. *Voy.* SCANDINAVIE.

PEYRÈRE (ISAAC DE) et PEYRERIENS ou PERREYRIENS. — Ce dernier nom a été donné à ceux qui embrassèrent les opinions d'Isaac de la Peyrère. Né à Bordeaux dans la religion protestante, La Peyrère fit imprimer, en 1665, un livre intitulé *Præadamitæ*, dans lequel il prétendait prouver qu'il y a eu des hommes avant Adam. Il distinguait deux créations, faites, disait-il, dans des temps fort éloignés les uns des autres. Dans la première, qui est la création générale, Dieu créa le monde tel qu'il est et produisit, dans chacune de ses parties, des hommes et des femmes. Dans la seconde, voulant se former un peuple particulier, il forma Adam, pour qu'il en fût le père et le chef. Il disait aussi que le déluge de Noé n'avait pas été universel; que les hommes de la première création, qui n'avaient pas reçu de Dieu des lois positives ne péchaient pas, et que la mort n'était point la punition de leurs péchés, mais l'effet de la constitution de leur corps. Convaincu que l'Ecriture sainte était contraire à son système, il essaya de s'appuyer sur les traditions fabuleuses des Egyptiens, des Chaldéens, des Chinois, que ces peuples ont inventées pour se donner sur les autres hommes un droit d'antiquité. De pareilles absurdités trouvèrent cependant, au commencement, un certain nombre de partisans; elles furent réfutées par Desmarais, professeur de théologie à Groningue; son livre fut brûlé en Flandre par ordre de l'inquisition, et lui, emprisonné à Bruxelles. Il parvint à s'élargir et il se rendit à Rome en 1656, où il abjura, entre les mains du Pape Alexandre VII, le calvinisme et le préadamisme; il y fit aussi imprimer une rétractation de son livre, et s'étant retiré à Notre-Dame des Vertus, il y mourut en 1676. Mais on raconte qu'à son lit de mort, pressé par le P. Sirmond de rétracter de nouveau son erreur de préadamisme, il répondit : *Hi quæcunque ignorant blasphemant*, ce qui ferait douter de la sincérité de sa conversion.

On a fait pour lui l'épitaphe suivante, rapportée dans Moréri :

La Peyrère ici gît, ce bon Israélite,
Huguenot, catholique, enfin préadamite;
Quatre religions lui plurent à la fois.
Et son indifférence était si peu commune,
Qu'après quatre-vingts ans qu'il eut à faire un choix,
Le bon homme partit et n'en choisit aucune.

PHILADELPHIENS. *Voy.* QUAKERS.

PHILALETHES. — Une société s'est formée, il y a quelques années, à Kiel, sous le

Digitized by Google

nom de philalèthes ou amis de la vérité : elle réclamait une liberté absolue en matière de religion, et professait un déisme pur. Elle voulut cependant avoir un culte. Un discours, des cantiques sur les principales vertus naturelles en forment tout le fond. Les Philalèthes se réunissent dans un temple sans images, ni ornements, tous les septièmes jours, et à certaines fêtes qui sont, la fête de la conscience, ou de la pénitence, les fêtes de la nature au commencement des saisons, le premier jour de l'an, et aux fêtes publiques ordonnées par l'Etat. La direction de la société est confiée à un chef spirituel et à deux anciens, assistés d'une commission de dix membres; ils ont encore des actes particuliers pour l'admission dans la communauté, l'imposition d'un nom au nouveau-né, le mariage, le divorce, l'inhumation et le serment.

PHILIPPE DE HESSE. — Le landgrave de Hesse, Philippe fut un des premiers et des plus chauds partisans de Luther; son rôle est immense dans les commencements de la Réforme. Il importe donc de faire connaissance avec ce personnage. Le connaître et quelques-uns de ses pareils, c'est connaître la Réforme dans son véritable esprit.

Si les historiens Robertson, Pfiffer, Pallavicini, gardent le silence sur ses goûts voluptueux et ses passions dégradantes, le fait de sa bigamie et les raisons dont il l'appuya, mettent cette vérité hors de toute contestation. A cela, le landgrave joignait un caractère léger et inconstant. De plus il s'inquiétait assez peu des convictions religieuses. S'il s'immisça dans les affaires de religion, c'est qu'il vit un prétexte pour assouvir ses passions, guerroyer et faire du bruit. Il n'y cherchait pas autre chose. En 1529, alors qu'on intriguait pour unir les novateurs dans une même croyance, il ne comprenait pas qu'une argutie telle que le dogme de la présence réelle empêchât Luther et Zwingle de s'embrasser comme deux frères, et d'assurer par là le triomphe de leur cause. Tête exaltée, partisan des entreprises hasardeuses et téméraires, plein de présomption, Philippe de Hesse, dès 1529, voulait déclarer la guerre aux Catholiques, et à l'empereur, s'il se mêlait de prendre leur défense. Le tumulte des armes était son élément; en 1532, il entra en campagne pour le rétablissement du duc de Witteruberg. Il fut l'un des plus ardents moteurs de la ligue toute politique de Smalkalde. Peu lui importaient les croyances religieuses, la présence réelle ou figurée, pourvu que ses passions fussent à l'aise, et qu'il pût librement exercer sa témérité et acquérir de la gloire.

Quand éclata la guerre de Smalkalde, il dut entrer en lutte avec l'empereur : son audace et sa témérité firent, dans les commencements du moins, tourner les chances de cette guerre en faveur de la Réforme. C'était une véritable marche à suivre que traçait le landgrave. Si les autres princes, fauteurs de l'hérésie, l'eussent suivie, l'empereur se fût trouvé dans de terribles embarras, privé de troupes et ne pouvant recevoir des renforts ni d'Italie, ni des Pays-Bas, et obligé de livrer bataille. Ces belles occasions étant perdues, la fortune changea de face, Charles V devint agresseur; Maurice de Saxe se jeta sur l'électorat du même nom; l'électeur courut défendre ses Etats. Alors Philippe de Hesse, resté seul en face de l'empereur, n'essuya que des revers. Quand l'électeur de Saxe eut fait sa soumission, ainsi que les autres membres de la ligue de Smalkalde, le landgrave crut sauver sa fortune et ses Etats en s'humiliant devant l'empereur. Charles V le reçut froidement, lui imposa les conditions les plus dures, le retint en captivité avec l'électeur de Saxe, et, pour comble d'ignominie, promena ses deux captifs à travers l'Allemagne, comme trophées de ses victoires et menace pour les rebelles. De ces mauvais traitements, infligés au landgrave, Maurice tira prétexte pour ourdir contre son bienfaiteur la conspiration la plus habile, le surprendre et l'obliger à conclure la paix d'Augsbourg, si favorable aux protestants. Le premier article de cette paix était la mise en liberté de Philippe de Hesse.

Tel est le personnage que la Réforme peut revendiquer comme l'un de ses principaux adeptes et apôtres; il en est peu qui aient autant contribué à son succès. S'il n'avait point rendu de si grands services, Luther ne lui eût jamais accordé la bigamie; mais ce fait seul caractérise ces deux hommes au point de vue moral. Luther méprise la parole formelle de Dieu quand l'intérêt de sa cause semble l'exiger. Philippe est un voluptueux, ami des plaisirs, du bien-vivre : *Epicuri de grege porcum.* Peu lui importent les croyances religieuses, pourvu qu'elles donnent libre carrière à tous les désirs dépravés de son cœur corrompu.

A ces traits, peut-on reconnaître la doctrine que le Fils de Dieu est venu apporter au monde, pour laquelle il a souffert tant de tourments, les souffrances de la Passion, les ignominies du Calvaire? — *Voy.* MARIAGE, LUTHER, ALLEMAGNE.

PIERRE (SAINT) est-il venu à Rome? — Jusqu'à l'époque de la Réforme, cette question n'avait jamais été sérieusement posée. La tradition la plus constante rapportait que le prince des apôtres, après avoir établi son premier siége à Antioche, était venu asseoir sa chaire pontificale à Rome, en face même de la tyrannie païenne et au sein du règne de l'erreur et de la corruption, afin de mieux montrer par là qu'il ne craignait ni l'enfer, ni le monde et qu'il avait toute confiance dans l'infaillibilité de la parole du divin Maître : *Ne craignez rien, j'ai vaincu le monde* (*Confidite, ego vici mundum*). La même tradition rapportait que saint Pierre avait été condamné à Rome même, sous le règne de Néron, à mourir du supplice de la croix, en même temps que saint Paul, comme citoyen romain, à avoir la tête tranchée d'un coup de glaive. L'office de la fête de ces deux apôtres nous fait connaître un grand nombre

Digitized by Google

d'autres détails sur les circonstances de leur martyre et leur exécution sur l'une des places de la ville éternelle.

La Réforme qui avait intérêt à nier la primauté romaine et qui voyait l'importance qu'il y aurait pour arriver à cette fin à prouver que saint Pierre n'était jamais venu à Rome, a essayé d'ébranler l'authenticité de la tradition à cet égard. Il y a quelques années un ministre protestant revenant à cette question a accumulé dans un même ouvrage tout ce que ses coreligionnaires avaient inutilement dit avant lui. Le célèbre Théatin R. P. Ventura l'a réfuté, lui et tous ceux qu'il répétait, dans quatre lettres pleines d'éloquence et de solidité auxquelles nous empruntons quelques extraits en résumant le reste (107).

PREMIÈRE PREUVE. — *Lettre que saint Pierre a écrite de Rome.*

La première preuve que saint Pierre a été vraiment à Rome, c'est qu'il a écrit de Rome ces paroles avec lesquelles il termine sa lettre aux Chrétiens du Pont, de Galatie, de Cappadoce, d'Asie et de Bythinie : *Je vous rapporte les salutations de l'Eglise qui s'est formée en Babylone, et de Marc, mon fils.* (108).

Or ces paroles indiquent que cette lettre a été écrite de Rome, et n'a pu être écrite que de Rome.

La correspondance (109) prétend que le mot Babylone, dont saint Pierre a fait usage dans cette lettre, n'a aucun rapport à Rome. Mais, avant elle, les docteurs protestants Scaliger, Saumaise, Basnage, et Cave avaient prétendu la même chose. La correspondance n'a fait donc que reproduire une ancienne erreur, mais avec moins de talent et avec plus de légèreté et d'impertinences. Voici ces paroles : « Nous avons bien une lettre écrite de saint Pierre à la fin de sa vie; mais cette lettre dit qu'il se trouvait à Babylone, c'est-à-dire à neuf cents lieues de Rome. Et voilà sans doute le premier germe de l'erreur développé par des traditions successives. Plus d'un Chrétien s'est trompé en croyant sur un si léger indice, que, dans ce passage, Babylone pourrait, comme dans l'*Apocalypse*, désigner Rome. En publiant ces conjectures il a trompé l'Eglise. » [Page 19.] (110)

Quel raisonnement, grand Dieu! Quel langage! Je veux bien admettre, pour un instant, qu'on s'est trompé en croyant que, par le mot Babylone, saint Pierre a désigné Rome. Mais est-il possible de concevoir qu'à l'aide de cette fausse interprétation, sur un indice si léger, on soit parvenu à tromper le peuple romain, l'Eglise, le monde, en leur faisant croire, comme un fait réel, la fable de l'arrivée, du séjour, du martyre, du tombeau de saint Pierre à Rome ? Au lieu d'admettre cette grossière, cette immense absurdité, que la fausse interprétation d'un mot a pu persuader un si grand fait; n'est-il pas plus raisonnable, plus simple, plus naturel, d'admettre que c'est la vérité du fait, si public, si solennel et si certain, qui a donné lieu à la fausse interprétation du mot ? Mais vous allez voir encore mieux, tout à l'heure, ce qu'il y a d'absurde et d'insolent dans cette assertion : Que quelque Chrétien, en se trompant lui-même, sur un léger indice, a pu tromper l'Eglise. Pour le moment, j'ai l'honneur de vous rappeler que, du temps de Caïus Auguste, tous les Juifs qui se trouvaient à Babylone et dans toute l'Assyrie, en avaient été expulsés ou y avaient été tués. C'est l'historien Josèphe qui nous l'atteste (*Antiquit.*, lib. XVIII, c. 12); son le témoignage est aussi certain pour vous que celui de l'Ecriture sainte; car, je vous le rappelle encore une fois, c'est vous qui avez dit : « Je vous préviens que les données de l'Ecriture et de l'histoire ont une bien autre valeur à mes yeux que celle de la tradition (page 9). »

Diodore aussi nous assure qu'au temps de Claude et de Néron, Babylone était presque sans habitants (*Bibliot.*, lib. II). Pline nous dit qu'elle était devenue un désert (*Hist. natur.*, tome I, lib. LX); et Strabon ajoute qu'elle n'était plus qu'un monceau de ruines. (*Geogr.* lib. 17.)

Il n'y avait donc pas, et il ne pouvait pas y avoir d'Eglise formée dans la véritable Babylone, dans la Babylone d'Assyrie, au temps où saint Pierre a dû avoir écrit sa lettre.

En Egypte, il y avait un endroit qui s'appelait aussi Babylone, où quelques réfugiés de la grande Babylone s'étaient réunis. Mais Strabon nous dit que ce n'était qu'une petite bourgade, un château, et pas du tout une ville. Il n'y avait pas donc là non plus une Eglise formée au temps de saint Pierre, puisqu'il n'y eut d'Eglise, avec un évêque que cinq siècles plus tard.

Or, s'il n'est pas possible d'admettre que, dans le passage en question, saint Pierre a parlé dans un sens littéral, et qu'il a voulu désigner la ville de Babylone proprement dite, il est de toute nécessité de conclure qu'il a parlé dans un sens métaphorique et figuré, et qu'il a voulu désigner une ville qui, sans s'appeler Babylone, était cependant une Babylone véritable, et où, cependant, malgré sa corruption et son impiété, il s'était formé une Eglise florissante : *Ecclesia quæ est in Babylone collecta.* Ces caractères ne convenaient qu'à Rome qui, par la multitude des individus des différents peuples qui s'y étaient réunis, des différentes langues qu'on y parlait, des différentes

(107) *Lettre du R. P. Ventura à M. L. T. ministre protestant*, chez Pagnerre, à Paris, et chez Séguin à Montpellier.

(108) *Salutat vos Ecclesia quæ est in Babylone collecta et Marcus filius meus.* (*I Petr.* v, 13.)

(109) *Ce mot correspondance* signifie dans tout cet article le volume écrit sous forme de lettres par le ministre protestant auquel répond le P. Ventura.

(110) Ces pages reportent ici et dans tout le cours de l'article à l'ouvrage du ministre protestant.

Digitized by Google

erreurs qu'on y avait accueillies, des différentes religions qu'on y pratiquait, des différents usages qu'on y suivait, était une véritable confusion ; et où cependant s'était déjà formée cette grande, cette belle, cette sainte Eglise chrétienne, dont la constance et la ferveur de la foi, au témoignage de saint Paul, faisait l'admiration du monde entier.

Il faut bien dire qu'il fut convenu parmi les premiers Chrétiens d'appeler Babylone la ville des Césars, puisque saint Jean, toutes les fois qu'il parle de Rome dans son *Apocalypse*, ne la désigne, ainsi que tous les interprètes mêmes protestants en conviennent, que par le mot de Babylone.

D'ailleurs saint Pierre ne pouvait pas dire clairement : « L'Eglise qui s'est formée à Rome » sans faire connaître à ses persécuteurs le lieu de sa résidence, au moment où il venait d'échapper miraculeusement de la prison de Jérusalem ; sans réveiller la haine et la jalousie du gouvernement romain contre cette même Eglise de Rome ; sans exciter une persécution contre elle dans le cas, très-probable alors, où la lettre de l'Apôtre tombât entre les mains des gentils.

Au lieu donc de désigner Rome par son propre nom, il l'a désigné par le mot Babylone qui était compris, qui était clair pour les Chrétiens, et auquel les gentils ne pouvaient rien comprendre ; et ainsi il a agi avec prudence sans trahir la vérité. C'est par ces mêmes raisons que saint Paul a dit : *J'ai été retiré de la bouche du lion* (*II Tim.* IV, 17) ; en entendant par là que, lors de son premier procès, il avait été acquitté par les tribunaux de Néron. Car rien n'était plus en usage chez les apôtres et les anciens Chrétiens, que ce langage figuré et symbolique.

Ce n'est pas donc sur un léger indice ainsi que la correspondance l'affirme, mais sur les raisons les plus justes et les plus solides qu'on a cru, que saint Pierre, dans sa lettre, par le mot *Babylone*, a désigné Rome et n'a pu désigner que Rome.

Voulez-vous savoir, enfin, quels ont été ces quelques Chrétiens, si simples, si stupides, qui, sur un léger indice, se sont trompés en croyant que saint Pierre a parlé de Rome sous le nom de Babylone, et ont ensuite trompé l'Eglise ? Ce sont Papias, disciple des apôtres (111), saint Jérôme, Eusèbe, saint Jean Chrysostome, Æcumène, Beda, et tous les Pères et tous les interprètes anciens qui ont écrit des commentaires sur cette lettre de saint Pierre. Ce sont des savants docteurs protestants qui, eux aussi, ont interprété le mot de saint Pierre, dans le même sens que les auteurs anciens. Je vous citerai seulement l'illustre Grotius, en particulier ; voici ses paroles : « Les anciens et les modernes interprètes ne sont pas d'accord sur la signification du mot Babylone (qui se trouve dans cette lettre). Les anciens croient qu'on doit l'entendre de Rome ; car aucun Chrétien n'osera jamais douter que saint Pierre est venu réellement à Rome. Les nouveaux interprètes, au contraire, pensent que le même mot désigne la ville de Babylone, dans la Chaldée. Quant à moi, je me mets du côté des anciens (112). »

Saint Pierre a donc été vraiment à Rome ; si, comme la majorité des théologiens et des interprètes protestants en convient elle-même, il a écrit de Rome sa première lettre aux Chrétiens de l'Asie, qu'il avait lui-même évangélisés, pendant qu'il était évêque d'Antioche.

Et c'est assez pour la première des preuves de la vérité que je défends.

DEUXIÈME PREUVE. — *La croyance ancienne et constante du peuple romain.*

La seconde de ces preuves est la croyance ancienne, constante, unanime du peuple romain : Que saint Pierre est personnellement venu à Rome ; qu'il y a le premier prêché l'Evangile ; qu'il a exercé l'apostolat en compagnie de saint Paul ; qu'il y a fondé une Eglise ; qu'il y a établi son siége : qu'il y a subi le martyre de la croix sous Néron, et que son saint corps repose au Vatican.

On chante toujours à Rome cette antienne : *Seigneur, c'est Pierre l'apôtre, et Paul le docteur des gentils, qui nous ont instruits dans votre loi* (113). Or, cette prière est très-ancienne, et elle est l'expression de la croyance antique des Romains, touchant l'origine de leur foi et de leur Eglise. Les premiers écrivains qui ont parlé de ce même fait, et qui remontent aux disciples des apôtres, n'ont puisé leur récit (saint Clément excepté qui l'a vu de ses propres yeux), que sur le témoignage de cette croyance du peuple romain, et cette croyance remonte, elle aussi, à l'époque même des apôtres. Or, il est possible de tromper un peuple sur un fait caché, ancien et éloigné ; mais il n'est pas possible de le tromper sur un fait public, récent et local. Il n'était donc pas possible de faire croire aux Romains, à la fin du premier siècle, trente ou quarante ans après la mort du Sauveur, que saint Pierre était venu à Rome, y avait séjourné vingt-cinq ans, y était mort, en présence d'un peuple immense, sur une croix, et y avait été enterré, si ces faits n'étaient pas vrais. On aurait répondu à l'imposteur : « Que nous dites-vous donc ? Nos propres pères, qui auraient dû avoir vu tout cela, ne nous en ont pas dit un mot. Si saint Pierre est venu à Rome, et y est mort, où est donc la maison qu'il a ha-

(111) « Constat Petrum hujus Marci mentionem facere in priore epistola quam *Romæ* texuisse dicitur : quam quidem epistolam ibi perscriptam ostendit, dum *civitatem illam*, verbi translatione, *Babylonem* appellat. » (PAPIAS apud Euseb., lib. II *Hist. eccles.*, cap. 14.)

(112) « De Babylone dissident veteres et novi interpretes. Veteres Romam interpretantur, ubi Petrum fuisse nemo vetus Christianus dubitabit ; novi Babylonem in Chaldæa. Ego veteribus assentio. » (Comment. *in I Petr.*)

(113) *Petrus apostolus et Paulus doctor gentium ipsi nos docuerunt legem tuam, Domine.*

Digitized by Google

bitée, le tombeau où il a été enterré ? Serait-il possible que, de tout ce que vous voulez nous persuader, il ne soit resté aucune trace dans le souvenir de nos pères qui ont dû le voir; aucun vestige dans ce sol où il a dû arriver? » et ils l'auraient réduit au silence.

Mais c'est peu de chose, la correspondance ne s'en effraye pas. Elle ne dira pas moins (p. 18 et 19) : « Qu'on ne saurait pas indiquer au juste, si c'est saint Pierre lui-même, ou bien les Papes qui ont donné le mot d'ordre qui, du chef au soldat, a parcouru l'armée catholique et trompé l'Eglise.»

Je ne veux pas m'arrêter à relever tout ce qu'il y a de souverainement absurde et ridicule dans les mots qu'on vient de lire; car, d'après ces mots, saint Pierre, sans avoir été à Rome, et étant mort déjà et enterré hors de Rome, à huit cents lieues de Rome, avait été évêque de Rome et y était mort et enseveli; et d'après les mêmes mots, les Romains auraient cru tout cela avec une docilité d'enfant, parce que le mot d'ordre venait de saint Pierre, et c'est ainsi que cette fraude, cette erreur se serait répandue et établie dans le monde!!!

Quant aux Papes qui, à défaut de saint Pierre, ont pu imaginer la fraude et donner aux soldats le mot d'ordre qui a consacré la croyance d'une semblable erreur, il faut se rappeler que cette croyance remonte au temps des disciples des apôtres, et que les Papes des trois premiers siècles furent tous des saints et des martyrs, de l'aveu même des théologiens que je combats. Or, peut-on admettre, peut-on croire que des Papes saints et martyrs de la vérité aient voulu, aient pu penser seulement à fabriquer une si grande erreur? peut-on admettre, peut-on croire que des hommes qui ont donné tout leur sang et leur vie pour sauver leurs âmes, aient voulu se perdre en inventant une si grande imposture dans l'intérêt de leurs successeurs? Non, je le répète, cela est tout à fait inadmissible, tout à fait incroyable.

« Cependant nos frères séparés sur l'autorité d'un homme, d'un livre, voire même d'une brochure, n'admettront pas moins, ne croiront pas moins tout cela, avec la même facilité, avec le même courage, avec lesquels on l'a dit et on l'a écrit. Car leur raison si fière, si jalouse de ses droits, qui se roidit, qui se révolte vis-à-vis des croyances catholiques, quand il s'agit d'opinions qui peuvent faire tort aux pontifes romains, elle oublie sa subtilité et sa grandeur, elle s'abaisse, elle se plie d'une manière merveilleuse ; et il n'y a pas de paradoxe qu'elle ne trouve raisonnable ; il n'y a pas de fable qu'elle ne regarde comme un fait réel ; il n'y pas d'absurdité, d'insolence, d'infamie, qu'elle n'avale avec la stupidité des sots, avec la crédulité des enfants ! N'avez-vous pas dit, par exemple, dans votre brochure (p. 20), Monsieur, que, même de nos jours, on honore à Rome, comme le véritable siége de saint Pierre, un monument mahométan? C'est à dire vrai, une énormité, une extravagance qui dépasse toutes les bornes. Cependant elle n'en sera pas moins crue, chez vous, avec la même franchise, avec la même intrépidité avec lesquelles vous l'avez dite à la face du monde. Admire qui veut ce phénomène, ce prodige de la raison protestante ; pour moi, je n'y vois autre chose qu'un juste châtiment de Dieu ; que la raison qui ose se révolter contre d'augustes vérités, devienne le jouet des plus grossières erreurs et qu'en cessant d'être croyante elle devienne crédule! » (P. VENTURA, p. 90.)

TROISIÈME PREUVE. — *Les monuments*

Le troisième fondement sur lequel repose la croyance catholique, par rapport au séjour et à la mort de saint Pierre à Rome, ce sont les monuments qu'on rencontre partout dans cette même ville. Car, même à présent, on y voit la maison du sénateur Pudent, où saint Pierre habita ; la prison Mamertine, où il fut cloué ; le cachot de la Via-Lata, où il fit rejaillir de l'eau miraculeuse pour baptiser ses nouveaux convertis ; le lieu du Janicule, qui a recueilli ses os sacrés. Ces monuments ne sont pas d'hier. Les écrivains anciens en font mention. Saint Jérôme assure que, pendant son premier séjour à Rome, étant jeune encore, il les visitait tous les dimanches, ainsi que les catacombes des martyrs. Eusèbe en parle comme de choses de la plus grande célébrité dans le monde chrétien. Il croyait qu'à la vue de ces monuments, avec leurs anciennes inscriptions, que tout le monde pouvait lire, tout raisonnement était superflu pour établir la vérité du martyre de saint Pierre. Voici ses paroles : « Néron s'étant déclaré ouvertement l'ennemi de Dieu et de la piété, il voulut avant tout, la mort de ces mêmes apôtres, parce qu'ils étaient les chefs et les porte-étendards du peuple de Dieu. En effet, il condamna Paul à avoir la tête coupée à Rome, et Pierre au supplice de la croix. Je crois une chose superflue de chercher ailleurs les témoignages de ce fait, puisqu'il est prouvé par les monuments les plus magnifiques et les plus splendides qu'on voit jusqu'à nos jours. (114).»

Et à l'égard des inscriptions qu'on voyait encore de son temps sur les sépultures des deux apôtres, Eusèbe affirme que la vérité en était aussi bien constatée que l'antiquité (115). Enfin, il nous rapporte les pa-

(114) « Nero Paulum capite in ipsa urbe Roma, Petrum vero crucis patibulo condemnat. Horum testimonium quærere extrinsecus superfluum puto, cum rem gestam insignia usque in hodiernum et splendissima eorum monumenta testentur! » (*Hist. eccles.*, lib. II, cap. 25.)

(115) Nerone regnante, Paulum Romæ securi percussum et Petrum etiam subfixum cruci historiarum monumentis proditum est. Quin etiam, insignis ac testata et Petri et Pauli inscriptio quæ in urbe Romæ ad hoc usque tempus manet, hujus rei gestæ fidem facit. » (Lib. II.)

Digitized by Google

roles de Caïus, dans lesquelles cet ancien martyr du IIe siècle assure : « Que les deux rues d'Ostie et du Vatican étaient remplies des trophées de saint Pierre et de saint Paul, fondateurs de l'Eglise de Rome (116). »

Vous savez aussi, Monsieur, que les anciens avaient l'usage de peindre les images de leurs divinités, de leurs héros et de leurs ancêtres dans les vases sacrés et même dans ceux dont ils se servaient à leurs tables. Les premiers Chrétiens de Rome conservèrent cet usage; et les images sacrées, dont ils décoraient plus fréquemment leur vaisselle d'argile ou de verre, c'étaient celles de saint Pierre et de saint Paul, et ils y écrivaient à côté leurs noms pour prévenir toute équivoque.

Saint Jérôme parle comme d'une chose ancienne et très-commune, même en son temps, de cet usage des Chrétiens, de peindre les princes des apôtres même dans leurs vases à boire (117).

On a découvert une grande quantité de ces vases de verres aux images de saint Pierre et de saint Paul, dans les cimetières de Calixte, de Prétextat et de Priscille. On en découvre encore tous les jours dans les autres cimetières. Ils portent pour la plupart des taches de sang. On les trouve placés à côté des ossements des martyrs. Vous pouvez voir chez Foggini (Exercitat. 20) les gravures et les illustrations de plusieurs de ces ustensiles, aux figures précitées.

Il n'y a donc pas le moindre doute que tous ces vaisseaux, ainsi que les cimetières où on les trouve, ne remontent au second siècle de l'Eglise. Or, qu'est-ce que cela prouve? Cela prouve que, tout immédiatement après leur mort précieuse, saint Pierre et saint Paul ont été honorés par les Chrétiens et par les martyrs romains avec un culte particulier, parce qu'ils les croyaient leurs principaux héros, leurs pères dans la foi, et les fondateurs de l'Eglise de Rome.

Est-ce, par hasard, que ces Chrétiens et ces martyrs n'ont cru cela que parce qu'ils ont été trompés par d'autres Chrétiens et par d'autres martyrs? Est-ce qu'à cette époque-là il pouvait seulement passer par la tête de ces saints hommes l'idée de se rendre coupable d'une fraude ou d'une imposture?

C'est ce fait historique qu'attestent aussi les peintures, les mosaïques, les médailles, les sarcophages aux figures des princes des apôtres, qu'on retrouve dans les mêmes cimetières et dans les églises de Rome souterraine, dont l'origine se confond avec celle du christianisme dans cette ville.

Presque tous ces monuments sont visibles dans le Musée chrétien du Vatican, où l'on en a réuni une grande quantité. Et il est bien étonnant, Monsieur, que vous ayez pu découvrir que la sainte chaire de saint Pierre, qui ne se voit pas, n'est qu'une relique mahométane, et que vous n'avez pu vous apercevoir des monuments qui attestent le jour et la mort de saint Pierre à Rome, et qui sont cependant exposés à la vue de tout le monde

Mais, je vais vous citer un témoin auquel vous ne ferez pas certainement l'impolitesse de le récuser : c'est... Julien l'Apostat. « Ce qui a trompé Jean, dit-il, et lui a fait dire que Jésus était Dieu, c'est qu'il avait appris que beaucoup de villes grecques et latines croyaient cela, et que les tombeaux de Pierre et de Paul étaient secrètement honorés avec un culte religieux (118). »

Ainsi, de l'avis de Julien l'Apostat, saint Pierre était mort et enterré à Rome, et son tombeau a été vénéré comme un monument religieux du temps de saint Jean l'Evangéliste. Eh bien! avez-vous quelque chose à opposer à ce témoignage en faveur d'une croyance chrétienne de la part de l'ennemi le plus acharné du christianisme? Oh! s'il avait pu concevoir le soupçon seulement que l'histoire de saint Pierre à Rome n'avait été qu'une fable, inventée et répandue par une impudente imposture, et adoptée par une stupide crédulité, qu'il aurait été heureux de cette trouvaille! Quel dommage qu'il n'ait pas vécu douze ou quinze siècles plus tard! Le protestantisme lui aura fait part de ses découvertes, et il aurait eu des arguments tout nouveaux pour mieux arranger les Galiléens!

Or, si saint Pierre n'a jamais été à Rome, s'il n'est pas mort à Rome, tous ces monuments si magnifiques, si splendides, sont faux, sont trompeurs; ils n'ont été inventés et élevés que par un imposteur—qui dut être un Pape, cela s'entend—dans l'intention de donner de l'appui et de l'authenticité à une imposture. Mais cela était-il possible? Etait-il possible d'élever tant de monoments pour consacrer un mensonge, un fait supposé d'une date récente, mais entièrement faux, et qui, par conséquent, n'avait aucune trace dans les souvenirs du peuple romain? Et ce peuple si zélé pour la vérité, si plein de bon sens et de courage, aurait-il souffert en silence de se voir dupé, trompé par un homme, fût-il encore un Pape, d'une manière si scandaleuse et si insolente ? Et parmi tant de Chrétiens fervents, de saints, de martyrs de Rome chrétienne des premiers siècles, ne se serait-il pas trouvé un seul homme zélé, qui eût osé signaler à l'Eglise cette horrible fraude, avec laquelle on allait la tromper et lui imposer une fable comme un fait, une erreur comme une vérité? Vous pouvez bien

(116) « Ego vero apostolorum tropæa possum ostendere. Sive in Vaticanum, sive ad Ostiensem viam pergere libet occurrunt tibi tropæa eorum qui ecclesiam illam fundarunt. » (Euseb., lib. II, c. 22. Verba Caji Mediol.)

(117) « In ipsis cucurbitis vasculorum, quas vulgo saucomarias vocant, solent apostolorum imagines adumbrari. » (S. Hieronymus, *in caput* IV *Joannis.*)

(118) « Joannem primum Jesum dixisse Deum, cum sensisset magnam multitudinem in plerisque urbibus Græcis et Latinis jam id credere, audiretque monumenta Petri et Pauli et clam quidem, sed tamen excoli. » (Apud S. Cyrill. Alex., lib. X.)

Digitized by Google

croire tout cela; vous le croyez même, puisque vous l'affirmez avec la plus grande simplicité. Mais pour nous, c'est trop fort, c'est trop grossir; et vous ne trouverez pas mal que nous n'y croyions pas.

QUATRIÈME PREUVE. — *L'impossibilité d'admettre que saint Pierre soit mort ailleurs qu'à Rome.*

Mais ce n'est pas tout. Si saint Pierre n'a jamais été à Rome, et, par conséquent, s'il n'est pas mort dans cette ville, sauriez-vous donc par hasard nous dire où il est mort, et où il a été enterré? Vous n'en dites rien. Donc vous ne le savez pas. Car autrement, dans la générosité de votre zèle, vous ne nous auriez pas fait le tort de nous priver de cette découverte, à la suite de tant d'autres dont vous avez bien voulu nous faire part. Mais vous n'êtes pas le seul à ignorer cette petite particularité. Le monde entier l'a toujours ignorée et l'ignore encore avec vous et comme vous. Il est vrai que le docteur Velenus a affirmé que saint Pierre et saint Paul sont morts à Jérusalem. Mais il ne le prouve pas, parce qu'il ne pouvait le prouver. Ainsi, les docteurs protestants eux-mêmes qui applaudirent son livre, où il nie le séjour et la mort de saint Pierre à Rome, ont passé outre sur la conclusion : que saint Pierre était mort dans la ville capitale de la Judée. Et vous-même, Monsieur, avec la même sagesse et la même discrétion en avez fait autant dans votre brochure. Que vous soyez béni!

Admettons donc, pour un instant, que le peuple romain, trompé lui-même par les saints Papes des premiers siècles, ait voulu tromper tous les premiers peuples chrétiens, en leur faisant croire que saint Pierre est venu chez lui, est mort chez lui, et que c'est lui qui en possède les restes précieux dans les caveaux du Vatican. Comment s'est-il fait que la ville dans laquelle saint Pierre serait effectivement mort et qui en conserverait les os, n'ait jamais élevé la voix, n'ait jamais dit un mot pour réclamer contre la fraude des Papes, voire encore de saint Pierre lui-même, contre l'injuste prétention du peuple romain, qui eût osé ravir à cette ville la gloire d'avoir fourni le tombeau au prince des apôtres? Car, aucun peuple, aucune ville du monde, que je sache, n'a jamais rien dit, aucun auteur ecclésiastique n'a rien écrit pour revendiquer cette gloire à toute autre ville qu'à Rome. Il n'y a que la ville de Rome qui, dès les premiers siècles, a dit toujours et dit encore au monde : « Pierre est venu chez moi, est mort chez moi, et moi seule j'en conserve les cendres vénérées. » Et personne, avant le XVIe siècle ne l'a contredit; aucune autre ville ne lui a dit : « Vous mentez, ville de Rome, cette gloire est à moi. » Or, cette possession pacifique de seize siècles, cette possession que personne au monde, pendant tout ce temps, n'a osé lui contester, n'est-elle pas à elle seule une preuve éclatante, une preuve sans réplique, que Rome, en affirmant ce qu'elle affirme, par rapport à saint Pierre, est dans son droit, est dans le vrai, qu'elle ne ment pas, ne se trompe pas, et qu'elle n'a été nullement trompée?

Connaisseur profond de l'histoire ecclésiastique, des antiquités chrétiennes, dans votre qualité de ministre de votre sainte Evangile, vous ne pouvez pas ignorer, Monsieur, avec quel empressement religieux, avec quel soin diligent, avec quel transport de dévotion, les premiers Chrétiens recueillaient, déposaient dans les cimetières et honoraient les corps des apôtres et des martyrs, enregistraient leurs actes; et que c'est à ses sentiments d'une piété aussi fervente qu'éclairée, que nous devons de connaître les détails édifiants de leur vie et de leur martyre, le lieu de leur mort et de leur tombeau. Or s'il n'est pas vrai que saint Pierre a été martyrisé à Rome par Néron; si le récit de son crucifiement et de sa mort dans cette ville n'est qu'une fable, il serait donc mort ailleurs; ses reliques auraient été déposées et devraient se trouver ailleurs. Comment s'est-il donc fait, comment expliquez-vous donc, qu'il n'existe pas, ailleurs qu'à Rome, le plus léger souvenir, le monument le plus petit, de cette mort et de cette sépulture? Comment expliquez-vous qu'aucun écrivain n'en parle; qu'aucune histoire, aucune légende même n'en fait mention? Est-il possible d'admettre que ces mêmes premiers Chrétiens, si jaloux, si attentifs, si diligents à conserver les corps, le souvenir et la gloire des autres apôtres et des martyrs même les plus obscurs, aient négligé seulement saint Pierre et saint Paul, les plus grands des apôtres, l'un par sa dignité, l'autre par son génie, son zèle et son courage? Est-il possible de croire que les princes des apôtres, les deux plus grandes gloires de l'apostolat, aient été les seuls négligés, les seuls laissés dans l'oubli?

C'est, dira-t-on, que morts à Jérusalem ou ailleurs, ces deux champions du christianisme, on en a ensuite transporté et déposé à Rome les restes précieux; et de là on a inventé la fable qu'ils étaient venus et étaient morts dans cette ville!

Mais, encore une fois, comment s'est-il fait que l'histoire ecclésiastique, qui nous a conservé le souvenir des translations à Rome, des corps de saint André, de saint Barthélemy, des saints Simon et Juda, de saint Marc, de saint Luc, de saint Clément, de saint Etienne et d'une infinité de martyrs et de saints, ne disent rien, absolument rien de cette prétendue translation des principaux apôtres? C'est, vous dis-je, parce que cette translation n'a jamais eu lieu que dans l'imagination intrépide, dans l'esprit audacieusement inventeur des fabricateurs éhontés des suppositions les plus absurdes, des récits les plus ridicules, depuis le XVIe siècle.

CINQUIÈME PREUVE. — *Le nombre et les qualités des écrivains qui attestent le séjour et la mort de saint Pierre à Rome.*

La dernière et la plus brillante preuve de la croyance des Catholiques, touchant le voyage et la mort de saint Pierre à Rome,

Digitized by Google

c'est dans le nombre prodigieux et dans les qualités des écrivains qui l'attestent.

Vous avez, pour le premier siècle, saint Clément le martyr, disciple lui-même de saint Pierre, et qui lui succéda, en troisième lieu, dans l'épiscopat de Rome. Ce saint, dans sa *Ire Lettre aux Corinthiens*, au nom de l'Eglise de Rome, après avoir fait le récit du martyre du prince des apôtres, qu'il put lui-même avoir vu de ses yeux, ajoute ces paroles : « A ces grands hommes qui ont donné l'institution de la vie sainte, s'est associé, dans la suite, une grande multitude d'élus, qui, excités par leur exemple, ont souffert beaucoup de supplices et de tourments, et sont devenus, à leur tour, les plus excellents modèles parmi nous (119). » Qu'importe donc que le saint Pontife n'ait pas nommé dans son récit la ville de Rome? Ecrivant de Rome, d'un fait que tous les Chrétiens de ce temps savaient bien s'être passé à Rome, il eût été ridicule d'ajouter : Tout cela est arrivé à Rome. Et, d'ailleurs, les mots « parmi nous » ne disent-ils pas assez que c'est à Rome qu'avait eu lieu ce martyre qui avait fait une impression si profonde et si heureuse parmi les Chrétiens de Rome?

Ailleurs, ce même saint disciple de saint Pierre (lib. VII *Constitut. Apostolic.*) affirme qu'il avait été ordonné évêque de Rome par cet apôtre, qui, en attendant que sa fin s'approchât, lui laissa l'épiscopat de Rome. D'après saint Clément, Pierre a donc été à Rome, y a fondé l'Eglise, y a établi son siége qu'en mourant il légua à un de ses disciples.

Vous avez encore le témoignage de saint Ignace, martyr, et disciple lui aussi, des apôtres. Dans une des sept lettres qui nous restent, adressée de Smyrne à Rome, il prie les Romains de ne pas s'opposer à son martyre, en ajoutant : « Je vous le demande seulement en grâce; je ne vous l'ordonne pas comme le firent Pierre et Paul (120). » Or n'est-ce pas clair par ces simples mots que, d'après saint Ignace, les Romains voulurent entraver aussi le martyre de saint Pierre et de saint Paul, et que ces apôtres leur ordonnèrent de ne pas faire cela? Ce témoignagne est si concluant que les docteurs protestants n'ont trouvé d'autre moyen de s'en débarrasser, que celui de nier l'authenticité de la lettre, de laquelle est tiré ce passage. Mais en vain; rien n'est plus authentique que cette lettre de saint Ignace. Ainsi, ces docteurs ont été réfutés et battus par d'autres docteurs protestants aussi, en particulier par Hommande, par Péarsons et par Usser, trois flambeaux du protestantisme.

Vous avez, enfin, pour ce même siecle, le saint martyr Papias, disciple de saint Jean et évêque d'Hiéropolis de Phrygie. Dans les fragments des ouvrages de cet homme apostolique, qu'Eusèbe nous a conservé, il est dit : que saint Marc a écrit son Evangile à Rome, comme il l'avait entendu annoncer et prêcher par saint Pierre (*Hist.*, lib. II, cap. 15.)

Au IIe siècle, vous voilà Hégésyppe (*De excid. Hierosolym.* c. 1), et Caïus qui vécut au temps de saint Zéphirin, Pape et martyr (In disput., cum Proclo apud Euseb.)

Mais rien n'est plus explicite et plus magnifique que le témoignage de saint Irénée, instruit dans la religion par un disciple des apôtres, saint Polycarpe, et qui était venu voir de lui-même à Rome ce qu'il a écrit de Rome. Voici le beau passage de ce grand docteur. « Ce serait trop long, si je voulais enregistrer ici la succession épiscopale de toutes les Eglises, et principalement de la plus ancienne de toutes et la plus connue par tout le monde, je veux dire l'Eglise que les très-glorieux apôtres Pierre et Paul ont constituée et établie à Rome. J'indique seulement sa tradition, qu'elle a reçue par les apôtres, et sa foi qui a été annoncée aux hommes, et qui, par la succession des évêques, est parvenue jusqu'à nous. Par ce moyen, nous confondons tous ceux qui recueillent au hasard (la doctrine chrétienne), par effet de leur amour-propre, de leur vanité ou de leur aveuglement (121). Car il faut se persuader que toute autre Eglise doit s'en rapporter à celle-ci, à cause de sa plus puissante principalité, c'est-à-dire : que tous les fidèles répandus dans le monde doivent convenir avec elle, parce que c'est chez elle que tous ceux qui y sont venus de toutes parts ont conservé intacte la tradition qui a eu son origine par les apôtres (122). »

Eh bien! avez-vous entendu? D'après saint Irénée, non-seulement Pierre est venu à Rome et il y a établi une Eglise, ainsi que les autres apôtres l'ont fait dans d'autres villes; mais une Eglise aussi la seule infaillible, et dont la doctrine doit être la règle de foi de toutes les autres Eglises, à cause des traditions qu'elles a reçues de Pierre et de Paul, et à cause que, par cela même, elle est la première et principale Eglise du monde. J'avoue que de pareilles expressions vous doivent faire beaucoup de peine; que dans votre manière d'opiner, à l'égard de l'Eglise, elles devront vous paraître exorbitantes, fanatiques même. Mais que voulez-vous que nous y fassions? C'est saint Irénée qui a parlé ainsi, au second siècle, et il n'y

(119) « Viris istis sancti vitam instituentibus magna electorum multitudo aggregata est, qui supplicia multa et tormenta propter emulationem passi, exemplar optimum inter nos exstiterunt. »

(120) « Non ut Petrus et Paulus præcipio vobis. »

(121) « Quoniam valde longum est omnium Ecclesiarum annuntiare successiones; maximæ et antiquissimæ et a gloriossissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ, et constitutæ ecclesiæ eam quam habet ab apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum venientes usque ad nos judicantes, confundimus eos qui per sui placentiam malam vel vanam gloriam, vel vanitatem præter quam oportet, colligunt. » (Lib. III *Adversus hæres.*, c. 3.)

(122) « Ad hanc Ecclesiam, propter potentiorum principalitatem, necesse est convenire Ecclesiam; id est, eos qui undique sunt fideles, in qua semper consecrata est quæ est ab apostolis traditio. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

a pas moyen d'en douter. Cherchez donc querelle, s'il vous plaît, à saint Irénée.

Je laisse de côté Denys, évêque de Corinthe, qui vécut à peine cent ans après le martyre de saint Pierre, et qui, dans son Epître aux Romains, qu'Eusèbe nous a conservée (*Hist. eccl.*, lib. II, c. 25), affirme que l'Eglise de Rome a été implantée par saint Pierre et saint Paul. Je veux bien oublier aussi le célèbre Clément d'Alexandrie qui eut le non moins célèbre saint Pantère et d'autres disciples des apôtres pour maîtres, et qui, dans ses livres des Hypothèses, chez le même Eusèbe (lib. III), atteste que saint Marc n'a écrit dans son Evangile que ce que Pierre lui en avait dit à Rome. J'ai quelque chose de plus embarrassant à vous jeter sur le chemin. A la fin de ce même IIe siècle et au commencement du IIIe, vous rencontrerez ce terrible Tertullien, ce génie vaste et profond, ce caractère indomptable, ce critique sévère, ce frondeur sanglant des prétendus abus de Rome, et plus tard cet ennemi implacable de toutes ses gloires. Cependant cet homme difficile n'a pu s'empêcher de rendre un éclatant hommage à la vérité attestée par les monuments et par la croyance universelle, dans la question qui nous occupe. Voici ce qu'il dit : « Si vous voulez y ajouter l'Italie, vous avez Rome, d'où nous vient l'autorité ; Rome, cette Eglise si bienheureuse, à laquelle les apôtres transmirent leur doctrine et leur sang, et où Pierre fut assimilé au Seigneur dans sa mort (sur une croix), et où Paul eut la même couronne que Jean (123); » et plus haut, dans le même ouvrage, Tertullien affirme qu'à Rome, la succession des évêques n'a jamais été interrompue depuis saint Pierre qui a ordonné saint Clément (124).

Dans le livre *Du Baptême*, il dit aussi : « Est-ce qu'il n'y a aucune différence entre ceux que Jean a lavés avec les eaux du Jourdain et ceux que saint Pierre a teint avec les eaux du Tibre? » Et dans le *Scorpiac*, et dans la *Confutation de Marcion*, et ailleurs, il parle toujours dans le même sens. Ainsi, en voilà plus qu'il ne nous en faut pour certain que, d'après Tertullien, Pierre a prêché, a été crucifié à Rome, et qu'il y a implanté le centre de la doctrine et de l'autorité.

Origène, cet autre grand génie du christianisme qui vient à Rome sous le pontificat de saint Zéphirin et le martyr Pierre d'Alexandrie, tous les deux chez Eusèbe (lib. IX, cap. 2), parlent de la même manière et attestent la même vérité. Mais je consens que vous n'y fassiez pas la moindre attention, pour aller entendre ce grand docteur, ce martyr célèbre, cette ancienne gloire de l'Eglise, saint Cyprien. Vous savez sans doute que sa profonde piété n'a pas empêché ce grand homme de se mettre, avec trop de vivacité et d'entêtement en opposition directe avec le Pape, sur la validité du baptême des hérétiques. Je ne rappelle cette tache, qu'il a lavée dans son sang, que pour constater qu'il n'était rien moins qu'un homme crédule. Or, voici comment il s'exprime au sujet du Pape et de l'Eglise de Rome : « Après cela, et avec un faux évêque, que les hérétiques leur ont imposé les voilà qui osent se mettre à la mer, et apporter des lettres qu'ils ont reçues des schismatiques et des profanes, à la chaire de Pierre et à la principale Eglise, de laquelle est dérivée l'unité du sacerdoce; et ils ne se rappellent pas que les Romains sont de ces Chrétiens dont la foi a été louée par l'Apôtre prédicateur (saint Paul, et chez lesquels la perfidie ne peut avoir d'accès (125). » Et ailleurs il dit aussi : « La place de Fabien, Pape et martyr, étant restée vacante, c'est-à-dire, la place de Pierre et le grade de la chaire sacerdotale, Cornelius y a été élu pour évêque, par le jugement de Dieu et de son Christ, par le témoignage de presque tous les clercs, et par le suffrage du peuple qui assistait à cette élection, et il fut pris du collége des anciens prêtres et des hommes les plus vertueux (126). »

Il est bien entendu donc, qu'au IIIe siècle, à une époque où les Papes pauvres, vexés, persécutés, méprisés, maudits par les princes séculiers, ne trouvaient que des bourreaux pour en faire des martyrs, et non pas des adulateurs pour les flatter; à une époque où le souvenir de saint Pierre était encore si récent; les plus grands hommes du christianisme, et même du monde, car le monde païen n'avait rien alors qui pût disputer aux Irénée, aux Tertullien, aux Origène, aux Cyprien, aux Clément d'Alexandrie, la principauté de la science, de l'érudition, du talent et du génie; à une pareille époque; dis-je, on croyait que saint Pierre avait vraiment fondé l'Eglise de Rome; que ce siége des évêques de Rome était toujours le siége de Pierre, le principe et le lien de l'unité, et la chaire de la vérité.

Vous pouvez, sans scrupule, mettre en-

(123) « Habes Romam, ubi nobis quoque auctoritas præsto est. Ista quam felix Ecclesia cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt; ubi Petrus Passioni Dominicæ adæquatur; ubi Paulus Joannis exitu coronatur. » (*De præscript.*, c. 36.)

(124) « Edant hæretici origines Ecclesiarum; evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successionem ab initio decurrentem, et primus ille episcopus aliquem ex apostolis viris habuerit auctorem et antecessorem. Hoc enim modo Romanorum Ecclesia Clementem a Petro ordinatum refert. » (*Ibid.*, c. 32.)

(125) « Post ista adhuc insuper pseudoepiscopo sibi ab hæreticis constituto navigare audent et ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem, unde unitas sacerdotalis exorta est, a schismaticis profanis litteras ferre, nec cogitare eos Romanos esse (quorum fides, Apostolo prædicanti laudata est) ad quos perfidia habere non possit accessum. » (Epist. 55 *Ad S. Cornel. Pont.*)

(126) « Factus est Cornelius episcopus de Dei et Christi ejus judicio, de clericorum fere omnium testimonio, de plebis quæ tunc adfuit, suffragio et de sacerdotum antiquorum et bonorum virorum collegio cum Fabiani locus, id est cum locus Petri et gradus cathedræ sacerdotalis vacaret. » (Epist. 52.)

Digitized by Google

core dans le nombre des adulateurs des Papes, ainsi que l'hérésie ose les appeler, des écrivains qui n'étaient pas les amis des Papes, qui n'étaient pas même connus par les Papes, comme Arnobe (*Advers. gentes*, lib. II), Lactance (*Institut.*, lib. IV, cap. 11, et cap. 2 *De mortibus persec.*), et Eusèbe lui-même (lib. II, cap. 13, 14, 15), et qui n'en attestent pas moins : Que saint Pierre est venu à Rome, y a fondé une Eglise et y est mort sur la croix par ordre de Néron.

Je ne puis passer outre, sans rappeler ici la critique éclairée et le parfait aplomb avec lesquels la correspondance a fait justice de cette poignée de témoins que je viens de citer : « Alors, dit-elle, on me cite quelques petites phrases puisées dans les volumineux écrits des Pères du IIIe et du IVe siècle. C'est bien peu. Et qui m'a dit que ces quelques phrases ne sont pas des légères additions faites à des anciens manuscrits par ces bons moines latins, qui fabriquèrent tant de fausses décrétales, sous les noms vénérés des plus anciens Papes ?... Allons, tout cela ne me suffit pas. « Il me faut des preuves et des témoins (pag. 7). » Ainsi, il est bien entendu que les textes magnifiques des grands hommes qu'on vient de lire, ne sont que des petites phrases, et que ces petites phrases ont pu être ajoutées à des anciens manuscrits et par des moines latins qui, d'un commun accord, ont visité toutes les bibliothèques et corrompu tous les codes du monde !..... Est-ce de l'ignorance ? Est-ce de la stupidité ? Est-ce de la mauvaise foi ? C'est à vous, Monsieur, à le décider.

Mais, puisqu'on veut encore des témoins et des preuves, voici une autre immense phalange de Pères et de docteurs qui, rien que par leur nom, ont fait trembler les hérétiques de tous les temps.

Cependant, pour ce qui regarde les Pères du IVe et du Ve siècle, je n'oserai pas vous dire qu'ils n'étaient point du tout les amis des Papes, qu'ils n'aimaient pas, ne respectaient pas profondément les Papes ; car, d'après leur manière d'écrire aux Papes et sur les Papes, il y a raison de croire le contraire. Ce dont je puis vous assurer, sans crainte d'être démenti, c'est que ces bons Pères, pour la plus grande partie au moins, étaient des véritables génies, et qu'ils valaient bien, par rapport à la science ecclésiastique, et à la critique sacrée, les Velenus, les Illiric, les Valès, les Saumaise, les Basnage, voire les auteurs de la correspondance et tous ceux qui les admirent et les suivent.

Or, ces génies, du IVe et du Ve siècle, paraissent avoir tous bu à la même source, ou, pour parler le langage de la correspondance, avoir écouté le même imposteur. Car tous sont d'accord à affirmer que saint Pierre a implanté à Rome la foi de Jésus-Christ et l'y a scellée de son sang.

Mais voulez-vous que je vous rappelle au moins le nom de ces Pères, de ces docteurs du IVe et du Ve siècle, dont cependant votre école ne paraît faire beaucoup de cas ? Je le ferai très-volontiers pour votre édification, et pour celle des autres. J'y ajouterai aussi les endroits de leurs ouvrages où ils ont affirmé, et je dirai mieux, confirmé et constaté la croyance catholique par rapport à saint Pierre. Je veux par là abréger votre besogne, dans le cas très-possible où vous fussiez inspiré de vous renfermer une autre fois dans une bibliothèque catholique et de comparer votre ouvrage consciencieux avec les écrits des défenseurs de l'Eglise romaine.

Ecoutez donc : Les Pères et les docteurs, que nous avons de notre côté, au IVe et au Ve siècles, sont : saint Athanase (*Apolog de sua fug.*, c 12), saint Ambroise (*de Basilic. non reddend.*), saint Jérôme (In *Petro* et *Epist. ad Damas. Pap.*), saint Augustin (Epist. 132 et 226), saint Jean Chrysostome (Hom. 3 *in Epist. ad Rom. et in psal.* XLVIII), saint Paulin (*In nat. ap.*, 3), saint Prosper (*De ingrat.*), saint Epiphane (hæres. 21), saint Cyrille de Jérusalem (Catech. 6), saint Pierre Chrysologue (*Epist. ad Eutyches.*), Optat de Miclet (lib. II *Contr. Parmenid.*), saint Maxime de Turin (hom. 5), saint Gaudence, évêque de Brescia (*Serm. de Petr.*), saint Astère, évêque d'Amasée (*Serm. de ap.*), saint Grégoire de Tours (*Hist.* lib. I, n. 23), saint Isidore de Séville (*Vita Petr.*), Théodoret, (*Epist. ad Leon. Magn.*), Paul Orose (*Hist.*, lib. VII, c. 6), Sulpice Sévère (lib. II), Prudence (*Hymn. S. Steph.*), Phylastrius (*De Hæres.*, hæres. 29), Isidore Pelusiote (lib. I, 13), Sozomène (lib. IV, c. 4.), Arator (*Act. Apost.*) Eutrope (lib. VII), et Hilère, Lucifer et Panarchius, légats du Pape saint Libère (Apud Bar., ann. 355).

Or, qu'en dites-vous, mon cher Monsieur ? Avez-vous rien de pareil à nous exposer du côté des vôtres ? Pour moi j'avoue ma faiblesse : leur nombre m'effraye, leur sainteté m'en impose, leur science me reduit au néant, le poids de leur autorité m'écrase. Et si vous n'éprouvez pas des sentiments semblables, il faut dire que vous avez un esprit bien solide, une conscience bien robuste et un courage à toute épreuve.

Je n'ose pas vous citer saint Marcel I (*Epist. ad Antioch.*), ni saint Damase (*Pontific.* in *Petro*), ni saint Innocent I (*Epist. ad concil. Milevit.*), ni saint Léon (*Serm. in nat. apost.*), ni saint Gelase (*Epist, ad episc. Lucan.*), ni Jean III (*Epist. ad episc. Germ.*), ni saint Grégoire le Grand (lib. VII, epist. 33), ni saint Agathon (*Epist. ad Constantin. imp.*), ni Adrien (*Epist. ad Tharas.*), ni Nicolas I (*Epist. ad Michael.*) ; car c'étaient des Papes ; ceux-là, et l'on se ferait mettre en pièce chez vous, je crois, avant de recevoir des témoignagnes des Papes dans une cause qui touche de si près les Papes. Il est vrai que c'étaient des martyrs et des saints. Il est vrai que pas un seul des anciens Pères, des anciens écrivains ne les a accusés, ne les a réprimandés d'inventer des fables, d'avoir dit des sottises ou des blasphèmes, quand ils ont affirmé que Pierre est le fondateur de l'Eglise de Rome, et que leur siège est le siège de Pierre, leur doctrine sa doctrine, et leur autorité son autorité. Mais ce

Digitized by Google

sont toujours ces Papes. N'en parlons donc pas, mettons hors la loi du témoignage, les Papes, quoique de tels Papes.

Mais vous ne rejetterez pas au moins, je l'espère, le témoignage des anciens conciles, que vos premiers maîtres et docteurs (de la libre foi) ont reçus comme légitimes et comme orthodoxes. Écoutez donc.

Dans le concile de Sardique, les trois cents Pères qui le composaient dirent : « Rendons honneur à la mémoire de saint Pierre. » Par conséquent, que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à Jules, évêque de Rome, et s'ils croient nécessaire que le jugement se renouvelle, qu'il soit renouvelé, et que Jules en désigne lui-même les juges (127).

Dans le premier concile d'Ephèse, le Pape Célestin est appelé le successeur ordinaire et le vicaire du bienheureux Pierre, prince des apôtres (128). Dans celui de Chalcédoine, après la lecture de la *Lettre* du Pape saint Léon, les Pères se levant de leurs siéges, s'écrièrent tous : « C'est assez ; c'est Pierre lui-même qui a parlé par la bouche de Léon (129). » Et dans l'épître que ce même concile adressa au même Pape, il lui dit : « Votre voix a été l'interprète fidèle de la voix de Pierre. » Et je vous en rappelle, en passant, que pas moins que six cents évêques se trouvaient réunis dans cette assemblée mémorable, et que ces évêques, pour la plus grande partie, étaient des Grecs, qui n'ont jamais aimé aveuglément Rome.

Au cinquième concile, le patriarche Menas, qui le présidait, en prononçant, au nom de l'assemblée, l'arrêt rédigé contre Anthime et d'autres hérétiques, s'exprima ainsi : « Ils ont méprisé l'Eglise romaine, dans laquelle est la succession des apôtres, parce qu'elle les avait condamnés (130). »

Enfin au bas des actes du sixième concile, on lit, entre autres, cette souscription, d'un fanatisme insupportable : « Je reçois et j'accueille les insinuations qui nous ont été adressées par notre Père Agathon, archevêque de l'ancien, apostolique et principal siége de Rome, comme des choses dictées par le Saint-Esprit, passées par la bouche du très-bienheureux prince des apôtres, saint Pierre, et écrites seulement par le doigt du très-bienheureux Pape Agathon (131). »

Voilà donc plus de douze cents évêques, la lumière du monde qui ont composé ces conciles à jamais célèbres, et qui tous ont déclaré que Pierre a fondé l'Eglise de Rome ; que c'est lui qui parle toujours par la bouche de ses successeurs ; que le pontife romain est le suprême siége dans les causes ecclésiastiques, et que l'Eglise de Rome, fondée, par saint Pierre, est la première et la principale église, assistée d'une manière toute particulière par le Saint-Esprit

Je n'en appellerai pas aux grands docteurs de toutes les Eglises, aux innumérables écrivains de toutes les nuances, aux savants de toutes les écoles, aux hommes distingués de toutes les communions, qui dans les siècles postérieurs ont soutenu la croyance romaine par rapport au pontificat de saint Pierre à Rome, et l'ont vengée pour toujours, depuis qu'elle a commencé à être attaquée. Ce serait trop long. Et d'ailleurs, les quelques centaines d'auteurs que je viens de citer suffisent, je crois, pour vous signaler tout ce qu'il y a de téméraire et d'odieux dans ces paroles de la correspondance, citées plus haut : « Sur un si léger indice ; plus d'un Chrétien s'est trompé, et, en publiant ses conjectures, il a trompé l'Eglise. »

Non, Monsieur, l'Eglise n'est pas si facile à tromper, saint Paul l'ayant appelée la colonne et l'appui de la vérité (132). Et quand même il eût été possible de tromper les peuples, était-il possible de tromper aussi tous leurs surveillants, les évêques, et tous leurs docteurs ?

Comment ! Monsieur, des hommes extraordinaires tels que la terre n'en a vu de plus grands, que l'humanité n'en a produit de plus glorieux, qui ont rehaussé le mérite de leurs écrits par l'éclat de leur éloquence, par le prodige de leur érudition, et, ce qui plus est, par l'austérité de leurs mœurs, par la sainteté de leur vie et par l'héroïsme de leur mort ; des hommes qui ont étonné et fait courber à leurs pieds tout ce qui était encore resté de grand dans le monde païen, des hommes, que l'esprit de Dieu a éclairés, que sa grâce a formés, que sa puissance a soutenus pour en faire des Pères de l'Eglise, capables de l'élever et de l'instruire ; des hommes qui, moins par leur génie que par la lumière d'en haut, moins par la variété de leurs études que par la ferveur de leurs prières, ayant sondé les saintes écritures, sont entrés dans les puissances du Seigneur, ont pénétré dans les profondeurs les plus reculées du dogme chrétien, et l'ont développé, défendu, et vengé d'une manière si solide et si magnifique ; des hommes animés d'un zèle si grand pour la pureté de la foi, qu'ils ont osé s'expliquer avec une franchise respectueuse avec les Papes mêmes, toutes les fois qu'ils crurent voir que Rome, dans sa conduite, paraissait s'écarter des maximes des apôtres et des traditions ; ces hommes-là ne se seraient pas donné la peine d'examiner si l'histoire de saint Pierre était véridique ou controuvée, c'est-à-dire, si l'Eglise avait à sa tête un pouvoir légitime ou un pouvoir usurpateur ;

(127) « S. Petri memoriam honoremus, ut scribatur ab his qui causam examinarunt Julio Romano episcopo et, si judicaverit renovandum esse judicium, renovetur et det judices. » (Can. 3.)

(128) « Ordinarius successor et vicarius B. Petri, principis apostolorum. » (Tom. II, cap. 16.)

(129) « Petrus per Leonem locutus est. » (Act. 2.)

(130) « Contempserunt Romanam Ecclesiam in qua successio est apostolorum, quia sententiam contra ipsos tulit. » (Act. 1.)

(131) « Suggestiones directas a Patre nostro Agathone sanctissimo archiepiscopo apostolicæ et principalis sedis antiquæ Romæ, tanquam a Spiritu sancto dictatas, per os sancti ac beatissimi principis apostolorum Petri, et digito beatissimi papæ Agathonis scriptas, suscipio et amplector. » (Act. 8.)

(132) *Columna et firmamentum veritatis.* (*I Tim.* III, 15.)

Digitized by Google

si l'Eglise de Rome a été vraiment une église exceptionnelle et unique, ou bien une église comme toute autre église ; si Rome était le centre de l'unité et la base de la vérité apostolique, ou bien le siége du despotisme religieux et la source de l'erreur? Ces hommes-là, dans les siècles des plus grandes lumières en fait de sciences sacrées, dans l'âge d'or de l'Eglise, si près des sources de la tradition, ayant à leur disposition tous les livres anciens que nous n'avons pas, ayant sous leurs yeux des documents encore vivants, que le temps a emportés, ces hommes-là n'ont pas vu, n'ont pas compris que le voyage de saint Pierre, son séjour, sa prédication, son épiscopat, sa mort à Rome, n'étaient qu'un tissu de fables, que l'histoire dément, que l'Ecriture condamne! Ces hommes-là ne se sont pas même doutés que quelque Chrétien ayant mal interprété un mot d'une lettre de saint Pierre, jeta le premier germe de l'erreur, et, se trompant lui-même sûr un si léger indice, en publiant ses conjectures, a trompé l'Eglise! Ces hommes-là se sont laissés tromper par un Chrétien abusé, sur un fait si important et dont les conséquences sont si graves, et l'ont accueilli sans examen, l'ont avalé sans difficulté, l'ont propagé sans remords, l'ont défendu sans pudeur! Ces hommes-là n'étaient donc, au fond, que des menteurs, des hypocrites, ou bien des imbéciles, des sots, des stupides, à l'esprit trop petit, au cœur trop servile!

Comment donc! Dieu aurait, au contraire, réservé aux novateurs du XVIe siècle, dont on connaît l'esprit et les mœurs, la gloire de découvrir cette grande erreur, cette erreur capitale, et d'en détromper le monde? Des hommes de tous les crimes auraient été mieux inspirés que des hommes de toutes les vertus? Des derniers venus auraient mieux connu que les contemporains un fait ancien de quinze siècles? Des écrivains, dominés par l'esprit de secte, égarés par l'orgueil, aveuglés par la haine, auraient donc mieux senti l'intérêt chrétien que les hommes de l'Eglise, charitables et humbles de cœur? Des profanateurs sacriléges de la parole de Dieu auraient mieux compris les saintes Ecritures que ceux qui ne les ont étudiées, pendant toute leur vie, que dans un esprit de frayeur respectueuse, de docilité et d'amour? Ah! mon cher Monsieur, tout cela est trop répugnant aux principes du simple bon sens pour pouvoir être admis, est trop grossier pour pouvoir passer. Et penser tout cela et le dire, croire tout cela et faire des livres, des brochures pour le soutenir et le propager, c'est plus que de la franchise, c'est de l'insolence; c'est plus que de la simplicité, c'est de l'idiotisme; c'est plus que de la sottise, c'est de la folie.

Mais écoutons encore pour une dernière fois la correspondance : « Non, » dit-elle, « saint Pierre n'est jamais venu à Rome; si ce fait est vrai, en raison de son importance, Dieu en eût protégé l'évidence contre toutes les altérations humaines. » (P. 21.)

Or, je ne veux pas voir de la mauvaise foi dans ces paroles, mais seulement de la légèreté et de l'ignorance. Car je ne saurais pas m'expliquer autrement qu'un inconnu du XIXe siècle eût osé donner un démenti si solennel à tant de docteurs et de savants des quinze premiers siècles de l'Eglise, qu'en lui supposant une ignorance profonde des grands auteurs chrétiens et de l'histoire ecclésiastique. Or, puisque c'est un acte de miséricorde évangélique que d'éclairer l'ignorance, j'oserai dire, à mon tour, à celui qui a écrit les lignes qu'on vient de lire : « Eh! oui, mon ami, saint Pierre est réellement venu à Rome, et parce que ce fait est vrai, et en raison de son importance, Dieu en a protégé l'évidence contre toutes les altérations humaines; de sorte qu'il n'y a pas de faits de l'histoire ecclésiastique plus certain et plus évident que celui-ci que vous niez avec tant d'assurance. »

Que, depuis le XVIe siècle, il se soit trouvé des écrivains qui aient voulu le combattre en raison de son importance, cela nous prouve seulement que la licence de la raison, excitée par l'intérêt des passions, ne respecte aucune certitude, ne s'arrête devant aucune espèce d'évidence; qu'elle ose tout attaquer, tout nier, ce qui la gêne et ce qu'elle lui demande des sacrifices qu'elle n'a pas le courage de lui offrir. Mais ces négations hardies, téméraires, impertinentes, ne prouvent nullement que Dieu a négligé de protéger l'évidence du fait en question contre toutes les altérations humaines.

On a osé nier dernièrement non-seulement que Jésus-Christ est Dieu, mais aussi qu'il ait jamais paru dans ce monde. Oseriez-vous dire pour cela : « Non, Jésus-Christ n'a jamais paru sur cette terre. Si ce fait est vrai, en raison de son importance, Dieu en eût protégé l'évidence contre toutes les altérations humaines? » Hélas! si cette manière d'argumenter n'était solennellement absurde, on pourrait même en conclure que Dieu n'a pas protégé l'évidence du fait de son existence même contre toutes les altérations humaines, puisqu'on trouve des hommes qui le nient, et qui font des discours et des livres pour vous prouver que Dieu n'est qu'un mot qu'on a inventé pour en imposer aux hommes et les asservir.

Je ne veux pas dire par là que le fait dont nous parlons a la même évidence que celui de l'incarnation et celui de l'existence de Dieu. Je prétends seulement que les négations de certains auteurs, que certaines altérations humaines ne prouvent rien contre son évidente vérité; qu'il a pour lui en abondance tous les arguments et toutes les preuves qui placent un fait historique hors de toute contestation raisonnable, et qui le rend souverainement certain et pleinement évident. « De sorte que celui qui oserait le nier, » dit le docteur Salmeron, « se déclarerait, par cela même, ou grossièrement ignorant, ou profondément malin, et, dans l'un

Digitized by Google

et l'autre cas, il mentirait de la manière la plus effrontée » (132*).

Cela est si vrai, que Calvin lui-même, dans sa haine furibonde contre l'Eglise catholique, ayant combattu à outrance et avec un acharnement aveugle l'épiscopat de Pierre à Rome, déclare, pour ce qui regarde la mort de ce même apôtre dans cette ville, qu'il n'ose pas la nier à cause du consentement des auteurs qui l'attestent (133.)

Cela est si vrai, que d'autres docteurs célèbres du protestantisme n'ont pu s'empêcher de réfuter leurs confrères qui ont voulu nier le séjour de saint Pierre à Rome, et ont placé dans sa plus grande lumière cette vérité historique. Ce sont, parmi tant d'autres, Guillaume Cave (*Hist. litt.*, part. I, p. 11, et part. II, p. 2), Hammande (dissert. 5, *De episcop.*), Pearsons (*Opp.*, p. 27, 32, 43), Usser (*ad ann. Christ.* 65), Daniel Chamier (*Panstrat.*, t. II, lib. XIII, c. 4), Blondell (*De primatu*, etc., p. 14), Patrice Junius (*Not. ad Epist. S. Clem.*), Joseph Scaliger (in *Not. ad Chronic. Euseb.*), Jean Pappius (*Hist. eccl.*), Henry Kipping (in *Not. ad epist. pap.*), Balthasar Bebel (*Antiquit. eccl.*), Thomas Itgius (*Hist. eccl.*, c. 4), Jean le Clerc (*Hist. eccl.*, sect. 1), Samuel Basnage (*Ad ann. Christ.* 64), Isaac Newton (*Observat. in Apocal.*)

Cela est si vrai, que le fameux Grotius, docteur protestant, lui aussi, dans le passage que j'ai cité plus haut, déclare nettement que celui qui nie que saint Pierre a été à Rome n'est vraiment pas Chrétien. (*Petrum Romæ fuisse nemo verus Christianus dubitabit.*)

N'est-il donc pas très-clair que saint Pierre est venu à Rome, et que Dieu, en raison de l'importance de ce fait, en a protégé l'évidence contre toutes les altérations humaines; puisque nous voyons ce même fait admis comme vrai, depuis XVIII siècles, par toutes les Eglises, par tous les peuples; puisque nous le voyons avoué, constaté, non-seulement par les défenseurs de l'Eglise Romaine, mais aussi par ses ennemis les plus acharnés; non-seulement par tous les grands docteurs catholiques, mais aussi par toutes les notabilités de la science protestante?

« Je vous permets donc, » dit le P. Ventura en concluant, « de compter pour rien la grande et imposante autorité de nos auteurs. Oseriez-vous mépriser aussi l'autorité des vôtres? Vous pouvez fuir encore cela Je sais qu'une raison, libre du joug du Pape, jalouse de son indépendance, ne plie devant aucune autorité, et peut tout nier, et ne se gêne de rien. Mais je veux croire que vous soyez du nombre de ces protestants qui, heureusement inconséquents, ne prennent pas, dans tout son sérieux, dans toute son horrible extension, le principe du protestantisme, du libre examen, de la souveraineté absolue, de la raison individuelle; je veux croire que vous conservez un reste de respect pour l'autorité du témoignage des grands hommes de l'Eglise catholique et de la vôtre.

« Ainsi, ces observations, que j'ai pris la liberté de vous soumettre, pourront bien, au premier abord, ne pas vous être trop agréables; mais, dans la suite, elles pourront peut-être vous devenir en quelque manière utiles. Elles pourront vous faire soupçonner au moins que la thèse que vous avez soutenue dans votre livre et dans votre brochure : « que saint Pierre n'a jamais été à Rome, » est un paradoxe historique, une erreur grossière, au lieu d'être une découverte et une vérité. Elles pourront vous convaincre que votre travail sur ce grave sujet a bien pu avoir été exécuté avec beaucoup de conscience, d'après ce que vous en assurez vous-même, mais non pas avec assez de diligence : car, autrement, vous vous seriez persuadé par vous-même que les assertions des écrivains de votre école, que vous avez reproduites pour combattre le séjour et la mort de saint Pierre à Rome, ne s'appuient que sur des passages de l'Ecriture sainte mal interprétés, sur des citations d'auteurs qui ont dit tout le contraire de ce qu'on leur fait dire, sur des légendes, sur des livres apocryphes ou sans autorité que la critique des savants de toutes les communions a mis hors de ligne depuis longtemps, et que, par conséquent, votre bonne foi a été surprise, votre zèle pour la vérité a été trompé (134). » (*Voy.* PAPAUTÉ.)

PIÉTISTES. — Le piétisme eut pour auteur Philippe-Jacques Spéner, né à Ribeauvilliers en Alsace, en 1635. C'était un assez bon théologien, d'une science universelle, mais superficielle, de mœurs douces, avec une tendance ardente vers le mysticisme. Il vit de bonne heure les funestes conséquences des principes posés par Luther, et se proposa de réédifier de fond en comble le protestantisme. « Le père de la Réforme, » disait-il, « heurte de front l'Ecriture sainte, ébranle le christianisme jusque dans ses fondements; sans vie, sans chaleur, sa doctrine remplit l'âme de formules glacées, favorise le vice, et tarit la source de la vertu. Et que sont la plupart de nos prédications? L'écho fidèle des discours académiques : l'ignorance, la sécheresse, l'aigreur, le ton dogmatique, voilà tout ce qui distingue les apôtres de nos jours. Ils ignorent le don céleste : dites-leur que la rosée divine peut seule féconder la

(132*) « Romanum D. Petri iter negare impudentissimum mendacium est, ex summa et affectata ignoratione depromptum, sive potius ex insigni malitia. » (Tom. IV Opp., p. 429.)

(133) « Propter scriptorum conensum non pugno quin Romæ mortuus fuerit Petrus; sed episcopum fuisse, præsertim longo tempore, persuaderi nequeo. » (*Institut.*, lib. IV, c. 6, § 15.)

(134) *Lettres du R. P. Ventura à M. T. L., ministre protestant.* 1 broch. in-12, chez Pagnerre à Paris; chez Séguin à Montpellier.

Digitized by Google

semence évangélique, c'est un langage qu'ils ne peuvent comprendre; car jamais ils n'ont éprouvé la force de Dieu. Aussi ne sort-il de leur bouche aucune parole de vie capable de mouvoir les cœurs et les volontés. »

Spener voyait fort bien que les dogmes fondamentaux du luthéranisme étaient la cause de tous ces maux; mais au lieu de retourner franchement à l'Eglise catholique, seule source de vérité, en qui seule est le principe de la vie intellectuelle et morale, il voulut conserver l'œuvre de la Réforme en l'essayant sur de nouvelles bases. Il soutenait surtout, contre l'enseignement des réformateurs, la nécessité des bonnes œuvres, la possibilité d'accomplir la loi, la liberté de l'homme sous l'influence de la grâce, la nécessité de la perfection pour le Chrétien.

Il prêcha ses doctrines à Strasbourg, à Francfort, à Dresde, à Berlin; puis il publia son ouvrage *Pia desideria*, où il faisait publiquement connaître sa croyance. Partout ses succès furent immenses; partout on l'accueillit comme le restaurateur de la véritable piété, comme le second père de la Réforme. En vain les docteurs luthériens s'élevèrent de toutes leurs forces contre ces nouveautés, ces hérésies, comme ils les appelaient. Spener n'en réussit pas moins à gagner les cœurs et à ébranler jusque dans ses fondements l'Eglise de la réformation.

En 1670, pendant son séjour à Francfort, il établit, d'abord dans sa maison, puis dans l'église dont il était pasteur, ses colléges de piété, *Collegia pietatis*, où toutes sortes de gens, hommes et femmes, étaient admis à se réunir pour leur édification. Spener leur faisait un discours édifiant sur quelque passage de l'Ecriture; après quoi les assistants pouvaient communiquer leurs impressions sur le sujet qu'on avait traité. En 1690, devenu pasteur à Saint-Nicolas de Berlin, il y donna une nouvelle extension à ses *colléges*, et cette ville devint comme le centre du piétisme. En même temps, ses disciples formaient ailleurs des sociétés copiées sur celles qu'il avait instituées. Toute la Prusse, la Silésie, la Saxe, le canton de Berne, eurent leurs colléges de piété, et la secte s'étendit plus loin encore. Le fanatisme s'introduisit promptement dans ces assemblées d'hommes et de femmes de tout âge, de tout état, parmi lesquels surtout il y avait force tempéraments bilieux et mélancoliques : d'où résulta une multitude d'enthousiastes et de visionnaires qui allaient prêcher partout leurs erreurs et leurs folies.

Les piétistes se montrèrent dès l'origine, très-indifférents pour le dogme. Aussi admettaient-ils, comme ils le font encore, dans leurs assemblées, des gens de toutes les croyances, pourvu qu'*ils eussent de la charité* et qu'*ils fussent bienfaisants*. Cependant leur tolérance ne put éviter les divisions. Dès l'origine, la secte fut décomposée en différents partis : les uns voulaient détruire la plupart des vérités chrétiennes, les autres ne voulaient du spénérisme, que ses pratiques de piété, et en rejetaient les rêveries extravagantes. Les premiers, entre un grand nombre d'erreurs, enseignent que l'état de grâce est une possession réelle des attributs divins; qu'on peut avoir la foi sans secours surnaturels. Quant à l'Eglise, Spener, n'a pas même l'idée de sa nature et de sa constitution: il nie l'existence de toute autorité en matière de religion. Ce n'est pas l'Eglise, mais l'Ecriture, qui est chargée de conserver la parole de Dieu; tout fidèle est prêtre. La parole de Dieu ne saurait être bien entendue sans l'illumination du Saint-Esprit, et, comme le Saint-Esprit n'habite pas dans l'âme d'un méchant homme, aucun méchant ou impie n'est capable d'apercevoir la lumière divine. Le fidèle doit être assuré du moment de sa justification. Il sera saisi de frayeur à la vue du jugement de Dieu, puis rempli de consolations spirituelles, de joies toutes célestes qui sont le gage de son adoption.

Spener, auteur de la secte, mourut à Berlin en 1715.

A partir de sa mort, les piétistes firent de jour en jour de nouveaux progrès; ils forment aujourd'hui un parti puissant en Allemagne. Un article de l'*Univers*, du 30 mai 1852, les caractérise ainsi : « Au moment où la majorité de l'Allemagne, revient en foule aux doctrines catholiques, il est un parti intolérant et fanatique, chez lequel on voudrait ne pas avoir à constater toutes les apparences de la mauvaise foi ; c'est le piétisme. Cette secte est comme une fourmilière de petites passions et de préjugés : elle intrigue, imprime, colporte, harcèle, polémise, falsifie : elle se courbe aujourd'hui pour se pavaner demain : remplie de fiel et de haine, elle ne parle que d'amour et de charité. . . . . » A force de ruse, le piétisme parvint à s'insinuer jusque dans les hautes régions de la société protestante. Il monta au pouvoir avec Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse, qui, pendant son règne, s'entoura d'hommes appartenant à ce parti. Ce furent leurs conseils qui firent de ce monarque, le persécuteur d'une religion, dont l'invariable doctrine et les pontifes inébranlables mettaient obstacle à la création si souvent rêvée d'une église nationale évangélique. — *Voy.* EGLISE ÉVANGÉLIQUE CHRÉTIENNE.

« Aujourd'hui plus que jamais, le piétisme travaille à la sourdine pour reconquérir son ancienne omnipotence et pour neutraliser les efforts du catholicisme dans son mouvement ascensionnel. Le foyer de ses opérations est dans la vallée de la Wupper, à Elberfeld surtout, où cette faction possède un grand nombre d'adhérents, Ne nous imaginons pas cependant que le nom de piétisme représente, surtout de nos jours, une idée positive quelconque. Le fond même posé par Spener s'est éventé; de là des divisions à l'infini. Il ne reste de commun que les haines. L'imagination de l'un se repaît de doucereuses sensations, à la piste de quelques visions béatifiques et chasse au quiétisme; un autre laisse paître son intelligence dans les régions de l'Empirée

Digitized by Google

et vogue à pleines voiles dans le panthéisme. Bon nombre de prédicants sont nihilistes dans leur cabinet et piétistes dans la chaire, ainsi que dans leurs pamphlets qu'ils assaisonnent d'une forte odeur apocalyptique. Quant à la parole de Dieu, elle est exilée sur le dos du colporteur, ou transformée en paraboles sentimentales destinées à faire sanglotter d'office les femmes de l'un et de l'autre sexe, qui viennent une fois par an, tuer leur temps au prêche, ou qui sont attirées par quelque actualité scandaleuse. » — *Voy.* HERRNHUTTERS, ou FRÈRES MORAVES.

PLEUREURS. *Voy.* LARMOYANTS.

PLYMOUTHISME ou DARBYSME (SECTES DU) ; — Les frères de Plymouth sont une secte fort peu nombreuse, qui a paru depuis quelques années dans l'Eglise d'Angleterre. Son fondateur est John Darby, issu d'une famille anglaise riche, avocat avant d'être ministre anglican. Plymouth, Londres, Exeter, Genève, Lausanne, furent les premiers théâtres de son zèle. Il y a eu propagation successivement à Berne, Lyon, Bruxelles, dans l'Ardèche, et même dans les Indes orientales. Les pensées mères de John Darby sont celles-ci : L'Eglise est dissoute jusqu'au prochain retour de Jésus-Christ ; — tout pastorat doit être rejeté ; — l'Eglise anglicane n'a pas de succession apostolique certaine ; — il ne faut que des réunions *de petits groupes* ; — le méthodisme wesleyen est faux ; — la prophétie n'est pas seulement une preuve, elle est une lumière et une règle de la foi et des mœurs ; — le peuple juif a apostasié : — la papauté est l'apostasie ecclésiastique ; — les Eglises d'Etat, l'Etat sont l'apostasie civile ; — l'apostasie est fatale et sans remède ; l'Eglise, à la mort des apôtres, a apostasié ; — le fait qu'il existe des croyants sur la terre ne fait pas l'Eglise (*L'Eglise d'après la Parole*, par DARBY) ; — la liberté de prêcher Jésus est possédée par tous les Chrétiens ; — tout individu qui refuse de prendre part aux *groupes* darbystes est schismatique. — Le nationalisme, qui est la formule de la réformation du XVIe siècle, a été un grand pas de plus dans l'apostasie ; — les Eglises nationales sont de hideuses monstruosités ; — les Eglises dissidentes nourrissent l'orgueil ; l'homme, la chair, ses droits y sont constamment mis à la place du Saint-Esprit ; — l'Eglise mère ne se relèvera jamais, Dieu l'a retranchée, il lui manque le lien apostolique ; le ministère n'est en principe qu'un fruit de l'esprit de ténèbres ; les croyants, voilà la sacrificature royale ; — des pasteurs, des docteurs, c'est entraver l'esprit ; — la Cène consiste à mettre sur une table une bouteille, quelques verres et du pain, et à chacun de s'administrer la communion ; — l'Eglise, c'est l'assemblée des élus ; — l'Eglise est indestructible ; — l'Eglise est une ; — l'Eglise est visible.

Les publications de Darby (*Les frères de Plymouth*, par HERZOG), aussi fréquentes que ses excursions, répandirent bientôt sa doctrine hors de Lausanne. Elle alla troubler pour quelque temps, à Genève, l'Eglise dissidente du bourg de Four, dont les pasteurs durent subir la plus humiliante proposition. Darby écrivit à l'un d'eux une longue lettre par laquelle il le sommait de renoncer au titre et à la charge de pasteur, lui promettant, à cette condition, de le regarder comme un vrai pasteur, tenant de Dieu seul sa vocation et son poste ; c'était dire : « Humiliez-vous, rentrez dans votre néant devant moi, et c'est moi qui vous relèverai. » C'est bien là le langage d'un chef de secte ! Cette crise d'invasion est enfin arrivée à son terme, laissant l'Eglise du bourg de Four raffermie sous la conduite de ses anciens pasteurs, mais diminuée d'une quarantaine de membres qui ont tourné au darbysme. L'épidémie religieuse a pareillement ravagé dans le canton de Vaud bon nombre, si ce n'est même la plupart des congrégations dissidentes. Bien plus, les prédicateurs de Darby sont allés se poser dans un assez grand nombre de paroisses de l'Eglise nationale, où il y avait un réveil religieux. Aussi, peut-on entendre le cri plaintif de leurs pasteurs, qui se voient ravir l'élite de leurs troupeaux. Les âmes qu'ils croyaient les plus avancées, ces âmes dont ils possédaient la confiance, n'ont pas plutôt écouté les discours de l'étranger, que leur ancien ami se voit accueilli par des airs d'orgueil et de défiance. Les pasteurs n'ont que trop à se plaindre de l'audace et de l'astuce de ces émissaires de Derby. Leur effronterie et leur jactance masquent pour l'ordinaire une honteuse ignorance du sens des Ecritures ; mais ils montrent une certaine connaissance de la lettre, et ils manient avec assez d'adresse le texte biblique. C'est par là qu'ils en imposent aux gens et leur jettent de la poudre aux yeux.

Ce qui caractérise pratiquement le système ecclésiastique de Darby, c'est, d'un côté, la destruction de tout ministère pastoral et le rétablissement d'une sorte d'apostolat, et, d'un autre côté, la détermination de la nature même de l'Eglise prise dans le Saint-Esprit.

Voici comment, dans la brochure intitulée : *Examen de quelques passages de la Parole*, il s'adresse aux ministres de Genève et autres lieux :

« Vous, mes frères, qui vous êtes entendus avec d'autres qui vous suivent pour vous donner ce titre d'anciens (ministres), vous n'éviterez pas la discussion de la validité de ce que vous vous êtes donné. Nous vous demandons les preuves de votre autorité officielle, les pièces justificatives. Qui est-ce qui vous a nommés ? qui est-ce qui vous a autorisés à prendre ce titre ? qui a discerné vos qualités ? d'où découle l'autorité à laquelle vous prétendez dans la maison de Dieu ? comment l'exerceriez-vous sur quelqu'un qui la contesterait ? Lorsque les Paul, les Timothée (si cela a eu lieu dans son cas) et les Tite avaient établi avec autorité apostolique des anciens dans les Eglises, en contestant l'autorité de ceux-ci, on contes-

Digitized by Google

tait l'autorité apostolique qui les avait placés là. Et vous, qui vous a fait anciens? A moins d'être révolutionnaires, l'autorité découle de l'autorité. Il en était ainsi dans l'Eglise. Christ a nommé des apôtres. Les apôtres ont nommé des anciens. Qu'est-ce qui vous a nommés? qu'est-ce qui vous a communiqué votre autorité? Vous savez et vous ne pouvez nier que les apôtres et leurs envoyés extraordinaires ont établi les anciens au commencement. Vous demandez qu'on trouve « qu'il soit défendu à tout autre : » est-ce ainsi qu'on s'attribue l'autorité? Si le droit de nommer des fonctionnaires était exercé par le roi dans un Etat dont il serait souverain, est-ce que chacun pourrait en nommer comme il voudrait, sur une petite portion des citoyens, parce qu'il n'y aurait rien dans les lois qui dirait que personne d'autre ne doit le faire? Est-ce qu'on écouterait un non-sens pareil? Eh bien, il est plus sérieux et plus mauvais de le faire dans les choses de Dieu. On n'oserait pas dire ni faire des choses semblables dans la société humaine. Hélas! on ose tout dans l'Eglise de Dieu.

« Avez-vous une véritable autorité de la part de Dieu sur son troupeau? Sinon, vous êtes les chefs d'une secte. Vous n'êtes pas les anciens du troupeau de Dieu; mais vous en portez le titre seulement de la part de ceux qui vous veulent. C'est absolument et exclusivement la volonté de l'homme, qui est la source de votre autorité; sans elle, vous ne prétendez pas l'exercer, ni la posséder: dès qu'on ne la veut pas, elle est impuissante. En l'abandonnant, l'on n'abandonne que ce qu'on a créé soi-même. On dit que je cherche la succession apostolique; il n'en est rien. Je cherche l'existence de l'autorité qui vous a conféré la vôtre. Où est-elle? Vous me dites que l'institution subsiste. Où? Dans la parole, me dites-vous.— Il y avait des anciens alors, sans doute; mais vous avez beau dire, vous n'êtes pas, vous, une institution. Qui est-ce qui vous a placés dans la position à laquelle vous prétendez? C'est là la question. »

Nous ne prolongerons pas cet extrait de la brochure de John Darby; ces lignes suffisent pour constater une fois de plus les progrès que fait, au sein même du protestantisme, l'idée de l'absence de droit, de mission et d'autorité chez les pasteurs protestants.

Ce n'est point, du reste, parmi les darbystes ou plymouthistes seulement que le pastorat protestant est ébranlé. (*Voy.* Missions.)—A Genève, depuis que l'élément politique est venu se surajouter aux éléments de discorde religieuse, il y a une multitude de protestants génevois antidarbystes qui, voyant leurs ennemis à la tête du parti qui leur est contraire, entonnent publiquement comme un refrain de guerre : « A quoi bon les ministres protestants? » Mais ce que nous devons remarquer de plus, à l'occasion du plymouthisme, c'est que le fondateur de cette nouvelle secte ne se contente pas de nier l'utilité du ministère protestant. « Je le proclame de plus « contraire à la *parole* et même *dangereux*; » et, pour rendre ses assertions plus incontestables, il ne se sert, pour les appuyer, que de la Bible et des caractères de l'Eglise qu'il y trouve à sa manière.

Du reste, il faut bien le reconnaître, M. Darby n'est guère moins inconséquent dans son système que les adversaires qu'il combat; il est vague, incomplet, par la raison que s'il voyait clair et qu'il fût logique, il serait Catholique. L'Eglise n'est plus, hélas! pour lui que l'assemblée de ces petits *groupes* d'élus qui suivent les inspirations du Saint-Esprit. « Là, » dit-il, « où le Saint-Esprit est descendu et où il demeure, là est la manifestation de l'Eglise, tandis que son chef est assis à la droite du Père. » — « L'Eglise qui est le corps du Christ, est formée en unité ici-bas sur la terre par le Saint-Esprit, qui est descendu du ciel et qui se manifeste par des dons dans ses membres. » — « Ce qui reste des rachetés rassemblés ici-bas, où le Saint-Esprit consolateur demeure, forme toujours l'Eglise. » (*L'Eglise d'après la Parole*, par Darby.)

Ce qui égare et satisfait M. Darby, c'est qu'il s'accroche à quelques vérités essentiellement catholiques : celle de l'Eglise corps de Jésus-Christ, celle de l'assistance du Saint-Esprit dans l'Eglise, celle de l'union des âmes avec la grâce et des opérations mystérieuses de Jésus-Christ sur ses disciples fidèles. Mais comme ces sublimes et magnifiques éléments de la vie surnaturelle, s'ils étaient complétement compris et exposés, conduiraient à l'Eglise catholique, où ils résident dans toute leur splendeur et d'où ils se répandent dans le monde pour l'éclairer et le sauver, M. Darby n'a ni la volonté, ni l'énergie, ni même la liberté d'esprit nécessaires pour franchir l'abîme qui sépare son protestantisme mystique et circonscrit du catholicisme; il prend quelques rayons qui lui suffisent pour se faire illusion et faire illusion à quelques autres.

PNEUMATIQUES. — Disciples d'un nommé Ambroise qui prétendait avoir des révélations. Ils rejetaient l'Ancien et le Nouveau Testament qui devaient être remplacés par des inspirations immédiates du Saint-Esprit en grec πνεῦμα ἅγιον, d'où est venu le nom de *pneumatiques*.

POISSY (Colloque de). *Voy.* France.

POLE (Réginald de), cardinal-archevêque de Cantorbéry, naquit en 1500, du chevalier Richard de la Pole et de Marguerite comtesse de Salisbury, fille de Georges duc de Clarence. — Après avoir étudié dans la chartreuse de Shène et dans l'université d'Oxford, il alla se perfectionner dans les lettres et les sciences en Italie où il vécut en grand seigneur. Son palais de Padoue était le lieu de réunions savantes où paraissaient les humanistes les plus célèbres. Après avoir visité Florence et Rome, il revint en Angleterre, et vécut loin de la cour, dans cette chartreuse de Shène où il avait reçu ses premiè-

Digitized by Google

res leçons. Henri VIII tenta de l'en faire sortir pour le produire à Greenwich parmi ses courtisans alors tous occupés de l'affaire du divorce : mais Pole refusa de s'en mêler. Force lui fut cependant de quitter sa chère solitude, peu après, pour chercher à Paris un repos qu'il ne trouvait plus en Angleterre. Rappelé dans sa patrie par son cousin mécontent du peu de zèle qu'il montrait pour le service de sa passion, il ne tarda pas à reprendre la route de l'exil. Son inflexible opposition était la cause de cette nouvelle disgrâce : à la vérité, Henri semblait peu s'en soucier, mais Pole savait à quoi s'en tenir sur ce calme apparent. Il se retira en Italie, où le vinrent trouver les envoyés du roi dont la suprématie spirituelle venait d'être décrétée à Londres. [1534.] Fisher et More avaient déjà payé de leur tête le refus de reconnaître cette suprématie : Pole n'hésita pas cependant, et répondit au roi par une lettre aussi rémarquable par l'énergie de l'expression que par la solidité du fonds. C'était s'interdire tout espoir de revoir le sol natal : aussi le Souverain Pontife voulut-il le récompenser de son courage en l'élevant au cardinalat et en lui confiant la légation de Flandre. Cependant Pole avait été déclaré traître par Henri, et lorsqu'il traversa la France pour se rendre à son poste, François Ier fut supplié de le livrer. Le roi-chevalier refusa : le danger n'était pas passé, car il fallait pour arriver à Cambray traverser des terres occupées par les Anglais. Cinquante mille couronnes avaient été promises à qui rapporterait la tête du cardinal : ses gens effrayés n'osaient porter devant lui la croix des légats. Il la prit donc lui-même et traversa sans être arrêté les pays infestés. Cependant Paul III craignant pour la vie de son envoyé, se hâta de le rappeler : le cardinal revint en Italie. Furieux de voir sa victime lui échapper, Henri se vengea sur sa famille et sur sa mère, la comtesse de Salisbury du sang royal d'Angleterre. Loin de faiblir, l'âme de Pole se retrempait dans ces épreuves, et la douleur qu'il éprouvait d'avoir perdu sa mère était adoucie et surpassée par la joie qu'il ressentait d'être le fils d'une martyre. Les grandes âmes ne bornent pas leurs pensées aux choses de la terre et ne voient dans la mort qu'une séparation passagère dont le rendez-vous certain est aux cieux.

Après avoir été employé par Paul III dans plusieurs missions importantes, Pole fut désigné pour présider avec deux de ses collègues au concile œcuménique de Trente. A la mort du Pontife, le sacré collége voulut élever sur la chaire de saint Pierre, le fils des Plantagenets que son humilité empêcha seule d'y monter. Retiré dans un couvent de Bénédictins, près de Vérone, il ne s'occupait plus des affaires du siècle, quand l'avénement de Marie Tudor le força de quitter sa retraite pour aller, en qualité de légat, pourvoir au rétablissement de la foi catholique en Angleterre. Après avoir, chemin faisant, négocié la paix entre Charles-Quint et François Ier, le cardinal entra dans Londres au mois de novembre 1554. Tout prospéra au gré de ses désirs, et dans la connaissance qu'il avait des hommes, il eût pu croire que les beaux jours de la Bretagne catholique allaient renaître. Mais il ne pouvait s'abuser à ce sujet : le mal devait reprendre le dessus aussitôt que Marie aurait fermé les yeux. Pole essaya néanmoins de garantir l'avenir à force de patience, de douceur et de zèle. Sacré archevêque de Cantorbéry, il fit oublier à son diocèse les scandales de l'apostat Cranmer, dont la présence avait souillé le trône de saint Thomas. Révoqué de ses fonctions de légat par Paul IV, il fut bientôt réintégré dans le même titre par le même Pontife, et continua de servir l'Eglise jusqu'à sa mort arrivée le 18 novembre 1558. On lui apprit sur son lit de mort, le dernier soupir de Marie rappelée par Dieu, la veille : à cette nouvelle, il s'écria : *Domine, salva nos, perimus! Salvator mundi, salva Ecclesiam tuam!...* Il expira peu après.

Ses craintes ne se justifièrent que trop, et les premiers instants de son funèbre sommeil furent troublés par les cris des démolisseurs d'Elisabeth reprenant l'œuvre de Henri VIII. Encore fut-il heureux de ne pas survivre à l'œuvre si pieusement fécondée de ses sueurs : car qui sait si l'échafaud de Tower-Hill n'eût pas vu tomber sa tête comme celle de sa mère, la comtesse de Salisbury ?

Né dans la pourpre, élevé dans les palais, appelé, s'il l'eût voulu, à ceindre la triple couronne, Pole préféra l'obscurité au faste dont semblait vouloir l'entourer la fortune. Cardinal, il refusa la tiare; comme écolier, il avait refusé la mître, ne se jugeant pas plus capable de gouverner le monde qu'il ne s'était cru digne de siéger à Winchester. Prince et cousin d'un roi, il préféra l'oubli et même l'exil à la faveur qu'il eût fallu payer par une complaisance servile. Son éloge est tout entier dans ces quelques mots, et quel que soit le jugement des hommes, il est permis de croire qu'il est grand devant Dieu. — *Voy.* ANGLETERRE, § Ier et § III.

POLITIQUE. *Voy.* INFLUENCE, § V.

POSTLAPSAIRES. *Voy.* INFRA-LAPSAIRES.

POUDRES (CONSPIRATION DES). *Voy.* CONSPIRATION DES POUDRES.

PREDESTINATION. *Voy.* SYMBOLIQUE, § II.

PRESBYTERIENS D'ECOSSE. — « De toutes les Eglises d'Europe, » dit Lingard, « il n'y en avait peut-être pas une qui fut mieux préparée que celle d'Ecosse à recevoir la semence du nouvel Evangile. Durant une longue suite d'années, les plus hautes dignités avaient été à peu d'exception près entre les mains des bâtards royaux ou des cadets des plus puissantes familles. La plupart d'entre eux, hommes sans mœurs, et sans savoir par eux-mêmes, s'inquiétaient fort peu des mœurs et du savoir de leurs inférieurs. L'orgueil du clergé, sa négligence à remplir ses devoirs, et la rigueur avec laquelle il perce-

Digitized by Google

vait ses revenus étaient devenus les sujets favoris de la censure populaire, et quand les nouveaux prédicateurs parurent, ils profitèrent adroitement des dispositions existantes, et assaisonnèrent leurs discours contre les doctrines romaines d'invectives, contre les vices des hommes d'église. Les premiers progrès sensibles de la Réforme en Ecosse eurent lieu pendant la minorité de Marie Stuart : le comte d'Arran, régent du royaume et alors défenseur avoué du catholicisme, rassembla les prélats pour qu'ils prissent des mesures, afin d'arrêter la diffusion de l'erreur. Un concile national fut convoqué et les évêques publièrent différents canons ayant pour but de ramener dans la règle les mœurs du clergé, de forcer les pasteurs à donner au peuple l'instruction qu'ils lui devaient, et de réprimer les abus dans la levée des droits ecclésiastiques. C'était apporter au mal le véritable remède. Le régent de son côté fit remettre en vigueur les anciens statuts contre les hérétiques et les appuya de nouvelles peines. Au moyen de ces sages mesures, l'erreur allait diminuant et on espérait la détruire complétement : quand la régence passa des mains du comte d'Arran, dans celles de la reine mère, Marie de Lorraine. Le gouvernement trop faible de cette princesse donna à l'erreur le temps de se relever. Puis, des puritains chassés d'Angleterre vinrent se joindre aux prédicateurs de la Réforme et leurs doctrines commencèrent à gagner l'aristocratie elle-même. Ce fut dans ces circonstances qu'arriva en Ecosse le fameux John Knox. — Ce fougueux apôtre du protestantisme en Ecosse était un moine apostat disciple de Calvin dont il avait puisé toutes les erreurs dans un long séjour à Genève. C'était une nature brutale et féroce. Enflammé par les furibondes déclamations des ministres de la Réforme, il avait juré contre Rome une haine implacable. — Il voulait anéantir dans sa patrie jusqu'au dernier vestige de l'idolâtrie papistique, comme il l'appelait, jusqu'à la dernière trace du règne de l'Antechrist. La sévérité de sa tenue, son maintien ferme sous ses habits grossiers, son éloquence rude mais vive et entraînante faisaient passer dans l'âme de ses auditeurs le feu qui l'enflammait. Son enthousiasme était tel qu'un jour, au rapport de Robertson, expliquant un passage de Daniel qui lui servait de texte contre l'Eglise romaine, il se mit dans une telle fureur, et frappa sur la chaire de si vigoureux coups de poing qu'il la brisa par morceaux, et tomba au milieu de ses auditeurs. Caractère féroce et implacable, tous les crimes lui semblaient permis pourvu qu'il arrivât à son but.

Knox fut bientôt à la tête du mouvement protestant en Ecosse. Il commença par réunir tous les chefs des convertis à Mearns et leur fit souscrire un acte par lequel ils s'engageaient à renoncer pour jamais à la communion de l'Eglise établie et à maintenir ce qu'ils regardaient comme la vraie doctrine de l'Evangile. Mais poursuivi par l'autorité pour ce coup hardi, John Knox, fort peu ambitieux de la gloire du martyre, s'enfuit devant l'orage et se retira à Genève. De là il dirigeait par ses lettres ses chers néophytes, résolvait leurs doutes, réprimandait leur timidité et enflammait leur zèle. Il eut soin surtout de leur inculquer la distinction qu'il fallait faire entre l'obéissance civile et l'obéissance religieuse. La première, on la devait, disait-il, au magistrat civil, la seconde à Dieu seul, d'où il fallait conclure que leur devoir était, malgré la défense du souverain, d'établir l'Evangile et d'extirper l'idolâtrie partout où ils la rencontreraient. Dociles à cette maxime judicieuse, les réformés d'Ecosse prirent les armes, et en comparant leur mission contre l'Eglise romaine à celle des Israélites contre les chananéens, ils détruisaient partout où ils pouvaient, le culte établi, brisaient et brûlaient les tableaux, les statues et les ornements et souvent livraient aux flammes les monastères et les églises elles-mêmes : toutefois ce n'était encore que le prélude de ce qu'ils devaient faire plus tard.

Ce fut sur ces entrefaites que la jeune reine Marie fut mariée à François, dauphin de France : les religionnaires prévoyant bien l'avantage que donnerait aux Catholiques l'union de leur souveraine avec l'héritier présomptif de la couronne de France, formèrent, le 3 décembre 1557, une association religieuse dont les membres, ayant à leur tête les comtes d'Argyla, Morton et Glencairn, prirent le titre de : *Congrégation du Seigneur*. Ils s'engagèrent par serment à servir avec ardeur et jusqu'à la mort, la cause de leur maître, à obtenir et à entretenir de fidèles ministres de l'Evangile, à les défendre de tout leur pouvoir, et au péril de leur vie, à renoncer à la congrégation de Satan (c'était le nom qu'ils donnaient à l'Eglise romaine) et à s'en déclarer les ennemis manifestes, ainsi que de ses abominations et de son idolâtrie.

De son côté l'archevêque de saint André fit mettre à exécution les lois portées contre les hérétiques et fit périr sur le bûcher quelques-uns des prédicateurs des nouvelles doctrines : mais leur supplice au lieu d'intimider les sectaires, ne fit qu'accroître leur enthousiasme, et bientôt l'irritation des deux partis fut extrême. L'archevêque provoqua un nouveau concile national, qui confirma les canons récemment faits, et publia un petit ouvrage qui avait pour but d'expliquer les dogmes mal interprétés par les novateurs. Pendant que les évêques étaient encore à délibérer, les lords de la congrégation établirent solennellement à Perth l'office réformé. Marie de Lorraine réclama contre cette violation du droit et condamna les prédicateurs. Mais Knox venait d'arriver de Genève : il se rendit à Perth, et sur la nouvelle de la condamnation des prédicateurs, il s'élança dans la chaire et communiqua si bien à ses auditeurs l'indignation qui échauffait son sein, que la foule exaspérée arracha les ornements de l'église, détruisit le magnifique bâtiment de la

Digitized by Google

Chartreuse avec plusieurs autres couvents, livra aux flammes tous les objets qui avaient servi au culte établi, et dès lors dans le langage des saints, Perth fut déclarée « réformée. »

La régente avec les troupes qui lui étaient restées fidèles, vint pour faire le siége de Perth et dès lors la guerre civile commença. L'armée des congréganistes refoula celle de la reine jusqu'à Dumber, et s'empara de toutes les villes jusqu'à Edimbourg qui leur ouvrit ses portes. Partout ils démolissaient les églises et les couvents, détruisaient ou brûlaient les objets du culte, et forçaient les moines à quitter leurs habits; cependant les Catholiques reprirent bientôt le dessus, et les saints tremblants devant la congrégation de Satan furent obligés pour se soutenir de demander des secours à Elisabeth qui ne tarda pas à leur envoyer des troupes et de l'argent : Mais l'armée royale soutenue par les renforts venus de France fut supérieure dans toutes les rencontres, et Elisabeth fut forcée de rappeler ses soldats en Angleterre.

Peu après [11 juin 1560] mourut la vertueuse Marie de Lorraine, emportant le regret des Catholiques et l'estime des réformés eux-mêmes. Le fanatique Knox fut le seul à répandre le poison de la calomnie sur sa mémoire.

Avant l'arrivée de Marie Stuart, les états se rassemblèrent pour établir la forme du gouvernement jusqu'à sa venue. Ils prétendirent aussi fixer la croyance nationale, malgré leur incompétence à prononcer sur ces matières en l'absence de leur souveraine. Les congréganistes avaient la majorité dans l'assemblée, grâce à la présence d'un grand nombre de petits barons. Ils décrétèrent donc 1° que l'autorité du Pape était abolie en Ecosse, et que des châtiments seraient infligés contre quiconque oserait la reconnaître par ses actes; 2° que l'administration du baptême, d'après le rite catholique, et la célébration de la Messe, en public ou en particulier, seraient prohibés sous peine, pour le ministre officiant et pour les personnes présentes, de confiscation la première fois, de bannissement la seconde, et de mort la troisième; 3° une profession de foi formulée par Knox et ses associés, d'après celle de Genève, fut approuvée, et toutes les lois qui y étaient contraires rapportées; 4° les membres de la convention qui refusaient de souscrire à la nouvelle doctrine furent instantanément expulsés.

La profession de foi rédigée par Jean Knox était calquée sur celle de Calvin : il y enseignait que le libre arbitre n'existe pas, que la grâce est nécessitante, que la foi seule justifie, que les bonnes œuvres sont inutiles au salut, que le baptême n'est pas nécessaire pour les fils des fidèles, qu'il n'y a que deux sacrements le baptême et la Cène, et que Jésus-Christ n'est pas réellement présent dans l'Eucharistie. Knox déclarait surtout guerre à mort aux deux institutions catholiques conservées par l'Angleterre, l'épiscopat et la liturgie : il les appelait des restes de l'Eglise papiste, des institutions sataniques. Pour remplacer les évêques, il divisa l'Ecosse en classes, en presbytères, en assemblées; il n'y eut plus entre les ministres de ce pays d'autre supériorité que celle de l'âge. Les cérémonies furent rejetées; la communion dut être donnée aux assistants assis, et le ministre fut obligé de prendre, au lieu de surplis, la robe noire appelée robe de Genève.

Quand Marie Stuart apprit que ses Etats avaient aboli la religion catholique, elle se hâta de protester contre cet empiétement fait sur ses droits, et d'annuler tous les règlements qui venaient d'être promulgués. François II, son époux, étant venu à mourir sur ces entrefaites, Marie s'embarqua pour l'Ecosse, et, malgré tous les obstacles que lui suscita Elisabeth, elle arriva sans encombre à Edimbourg. Dès son arrivée dans cette ville, elle fut à même de voir le fâcheux état des esprits par rapport à la religion, et les progrès de la réforme dans ce royaume. Le soir même de son entrée dans son palais, elle fut obligée d'entendre les cantiques protestants qu'une foule de fanatiques vinrent chanter sous ses fenêtres, et les exhortations des ministres qui l'engageaient à quitter le papisme pour ouvrir les yeux à la lumière du pur Evangile. Le lendemain, quand elle voulut entendre la Messe, selon sa coutume, la foule envahit sa chapelle et faillit massacrer son aumônier sous ses yeux. Pendant tout son règne, elle fut en butte aux attaques de tout le parti protestant, qui ne cessait d'épier ses moindres démarches et de l'accuser de tramer la ruine de la Réforme en Ecosse : Knox et ses adhérents faisaient retentir les chaires de leurs déclamations furibondes contre la reine, qu'ils qualifiaient des dénominations les plus outrageantes, et ils continuaient sous ses yeux leur œuvre de destruction, séduisant les populations, maltraitant et chassant les prêtres et les moines.

Lorsqu'après la mort tragique de son époux, Marie Stuart eût été enfermée dans le château de Lochbren, Murray, fils naturel de Jacques V et l'un des chefs du parti protestant, se fit déclarer régent du royaume, convoqua les Etats et, avec leur concours, consomma l'œuvre de Jean Knox. Une seconde fois le presbytérianisme fut déclaré la seule religion de l'Etat et le catholicisme proscrit sous les peines les plus sévères. Tous les débris de l'ancienne Eglise échappés aux premiers orages et conservés pendant le règne de Marie, furent tour à tour anéantis par le protestantisme. Enfin un synode, composé de représentants de toutes les Eglises d'Ecosse, fixa une seconde fois la croyance et donna au pays l'organisation religieuse qu'il a conservée en grande partie jusqu'à nos jours. L'Eglise d'Ecosse ainsi constituée fut en réalité une république religieuse qui présenta le singulier spectacle d'une gradation de judicature élective, composée en partie de laïques et en partie de ministres,

Digitized by Google

possédant avec un pouvoir despotique toute espèce de juridiction ecclésiastique. L'autorité la plus basse était celle du bénéficier et des anciens laïques qui formaient l'assemblée paroissiale. Un certain nombre de ces assemblées, classées ensemble à cause de leur proximité, constituaient le presbytère, qui entendait les appels, confirmait, annulait, ou prononçait les censures et décidait de l'admission, de la suspension ou de la destitution des ministres. Cependant le presbytère, quoique armé de pouvoirs étendus, était subordonné au synode provincial, et celui-ci, à son tour, soumis à la juridiction supérieure de l'assemblée générale, qui était suprême sur la terre, et ne relevait en matière de foi ou de discipline que du Christ, son souverain spirituel.

Jacques VI, fils de Marie Stuart, fut élevé dans les principes presbytériens, et reçut une instruction religieuse plus soignée que celle que l'on donnait aux princes de cette époque, ce qui lui valut le titre de roi théologien. Dans sa jeunesse, tout plein d'enthousiasme pour l'Eglise d'Ecosse, il la proclamait la plus pure de toutes les communions chrétiennes. Mais quand plus tard, à la mort d'Elisabeth, il fut appelé au trône d'Angleterre, ses convictions religieuses furent entièrement changées. Il vit d'un côté tous les inconvénients de ce sombre fanatisme et de ces tendances anarchiques qui caractérisaient ses coreligionnaires d'Ecosse, et de l'autre l'avantage qu'il y avait à être comme les rois d'Angleterre chef suprême de l'Eglise et pour le dogme et pour l'administration. Aussi en ceignant le diadème d'Elisabeth, il abjura le presbytérianisme et embrassa l'anglicanisme, après avoir exposé dans une longue lettre à ses compatriotes les motifs de sa cenversion. Il ne se contenta pas de cette première démarche et pour avoir en Ecosse toute la plénitude de pouvoir qu'il possédait en Angleterre, il entreprit d'y établir la liturgie et la hiérarchie anglicane: Il commença par nommer des ministres qui lui étaient dévoués aux treize anciens évêchés d'Ecosse, sans toutefois leur donner le titre d'évêques; puis fit rétablir l'épiscopat par un bill du parlement, et constitua les prélats élus arbitres des synodes et des presbytères où ils officiaient. Cette mesure causa une grande agitation en Ecosse : la plus grande partie du clergé et du peuple refusèrent de se soumettre aux évêques; mais à force de ruses, de corruptions et même de violences ouvertes, Jacques parvint à renverser toutes les résistances. L'établissement de la liturgie ne lui fut pas aussi facile que celui de l'épiscopat : toute la nation protesta contre l'empiétement du papisme, et l'irritation devint si grande que le roi, craignant de tout perdre par trop d'opiniâtreté, fit un compromis avec les mécontents et s'en tint à quelques concessions peu importantes qu'ils consentirent à lui faire.

Charles Ier voulut achever l'œuvre de son père et, après avoir fait composer une liturgie par les évêques d'Ecosse, il ordonna de s'y conformer dans toutes les églises de ce royaume. Le parlement se prêta à ses volontés mais le peuple, en qui résidait la vie du protestantisme, accueillit cette réforme avec un sombre silence. Quand le doyen d'Edimbourg voulut pour la première fois commencer l'Office en surplis, les femmes dont l'Eglise était remplie s'écrièrent : *La Messe est adoptée, Baal est dans l'Eglise*, et une grêle de tabourets et de Bibles à fermoirs plut sur lui. L'évêque qui vint le remplacer faillit périr et fut poursuivi dans les rues par la masse du peuple qui criait : *Le Pape, le Pape, l'Antechrist, qu'on le lapide.* Cette explosion se prolongea et devint une véritable insurrection. La noblesse, le clergé et le peuple formèrent ensemble à Edimbourg une ligue appelée *covenant* et jurèrent « par le grand nom du Seigneur leur Dieu » qu'ils défendraient la vraie religion, et résisteraient à toutes les erreurs et corruptions contraires. Toute l'Ecosse donna en masse son adhésion au covenant, et, pour le défendre, ils commencèrent à rassembler et à armer des soldats et à organiser une résistance formidable contre les troupes du roi. La plupart des villes et places fortes du royaume tombèrent en leur pouvoir. Charles, après avoir longtemps hésité, se décida à réduire les révoltés par la force. Après avoir remporté sur eux d'inutiles succès, il demanda des subsides au parlement pour continuer la guerre : le parlement les lui refusa et ainsi commença la grande révolution.

Charles eut bientôt assez à faire avec les révoltés d'Angleterre, et il fut forcé de laisser les Ecossais tranquilles. Depuis ce moment jusqu'à l'avénement de Charles II, le presbytérianisme domina exclusivement en Ecosse.

Charles II, en montant sur le trône, reprit en main l'œuvre qu'avaient vainement essayé de faire triompher son père et son aïeul, il voulut aussi établir l'épiscopat et la liturgie anglicane parmi les Ecossais. Il fit ramener en triomphe parmi eux les évêques soutenus par la force armée et installer la nouvelle liturgie : mais il ne put réussir ni à gagner, ni à intimider le peuple. Jacques II établit en Ecosse la liberté de conscience, mais tout en laissant aux ecclésiastiques anglicans leurs bénéfices et leurs prérogatives. Enfin, en 1690, sous le règne de Guillaume III, l'épiscopat et la suprématie du roi furent entièrement abolis, et la charte presbytérienne fut élevée au rang d'Eglise de l'Etat. Depuis ce temps, l'Angleterre est parvenue à y installer quelques évêques qui, à la vérité, n'ont pas une grande autorité, mais qui gouvernent néanmoins leurs petits diocèses.

L'Eglise d'Ecosse a promptement donné naissance à une multitude de sectes qui cependant, grâce à l'influence du clergé presbytérien et à la constitution même de leur Eglise, ont été moins nombreuses qu'ailleurs. Elle contient surtout deux partis principaux : celui des *orthodoxes*, qui conserve religieusement la doctrine des anciens

Digitized by Google

théologiens de Genève, et celui des *prédicateurs de la morale*, qui fait de jour en jour de nouveaux progrès. Une secte de dissidents appelée *Eglise libre d'Ecosse* (*free Kirh of Scotland*) a aussi réuni un grand nombre d'adhérents : nous en disons un mot dans un article à part. (*Voy.* EGLISE LIBRE D'ECOSSE.) On voit en outre en Ecosse presque toutes les sectes religieuses qu'on retrouve en Angleterre, comme les indépendants, les baptistes, les quakers, les unitariens, les méthodistes, etc.

Quant au caractère particulier des presbytériens d'Ecosse, ils se distinguèrent dès l'origine, entre toutes les sectes protestantes, par leur sombre enthousiasme pour les doctrines réformées, par leur haine sauvage contre le catholicisme et par l'austérité apparente de leurs mœurs. Ils avaient un extérieur sévère, ne se servaient pour se faire entendre que d'expressions de l'Ecriture, et affectaient une vie toute biblique; aussi s'appelaient-ils les saints, la congrégation des saints. Rarement un sourire venait dérider leur front. Ils vouaient guerre à mort aux jeux, aux danses, et aux divertissements qu'ils reprochaient amèrement aux Catholiques, et surpassaient en minutie, pour l'observation des fêtes, les scribes et les pharisiens de l'Evangile. Depuis trois siècles, leur physionomie a peu changé à l'extérieur; quant à l'intérieur, il faut croire, malgré le peu de confiance que nous inspire l'hypocrisie sauvage des presbytériens, que les mœurs furent, au XVIe siècle, moins corrompues que nous les voyons aujourd'hui. Pendant que les Ecossais regardent comme un crime affreux et digne de mort de tenir sa boutique ouverte un dimanche, ou de faire ce jour-là une partie de jeu, comme de dames ou d'échecs, ils n'ont pas honte de tenir ouvertes un nombre énorme de maisons de prostitution, de vendre à fausse mesure, de ruiner des familles entières par des banqueroutes frauduleuses. Edimbourg, capitale de l'Ecosse, est une des plus dégradées de la Grande-Bretagne; elle est aussi renommée pour sa grande consommation de liqueurs qui s'y fait les jours de fête.

Cependant le catholicisme est entré en Ecosse dans la voie de ses conquêtes. Les fidèles voient leur nombre s'accroître de plus en plus, même dans les classes opulentes : ils ont à leur tête trois évêques. — *Voy.* MARIE STUART, ANGLETERRE.

PRIÈRES POUR LES MORTS. *Voy.* PURGATOIRE, § II.

PRINCES. *Voy.* CAUSES DE LA RÉFORME, § II, n. 3.

PROTESTANTS, PROTESTANTISME. — Telle est, depuis deux siècles, la dénomination commune et comme le nom générique des milliers de sectes qu'a enfantées la réforme religieuse du XVIe siècle. Deux questions, auxquelles nous allons répondre brièvement, résument ce qu'il importe de connaître et de remarquer sur ce mot : 1° quelle en est l'origine historique, 2° quelle est la convenance de son application aux descendants du grand réformateur de Wittemberg, et de tous ceux qui, à son exemple, sous son patronage, et appuyés sur sa règle de foi, se sont eux-mêmes annoncés comme les chefs de nouvelles Eglises.

1° Le décret impérial de Worms [1521] avait mis Luther au ban de l'empire. Ses écrits devaient être anéantis et l'ordre était donné de lui refuser tout asile et de le livrer à la justice séculière aussitôt que serait expiré le sauf-conduit qui lui était accordé pour 21 jours.

La sévérité de l'édit de Charles-Quint faisait espérer au nonce Aléandro et à quelques autres que la révolte du novateur était frappée à mort, et que l'Eglise et la société européenne étaient délivrées des menaces d'un schisme et des dangers d'une révolution. Mais le plus grand nombre, en jugeant la disposition des esprits et les difficultés des circonstances, partageaient le sentiment de l'espagnol Alphonse Valdez qui disait : « Ce n'est pas la fin, mais au contraire le commencement d'une grande lutte. »

Les dissensions civiles de l'Espagne, les rivalités toujours renaissantes de François Ier, les menaces de Barberousse sur les côtes de la Méditerranée, de Soliman II sur les frontières de la Hongrie, absorbaient l'attention et les forces de l'empereur, et l'obligeaient même à ménager les princes luthériens, dont il sollicitait le concours et dont l'opposition eût paralysé ses mouvements et aggravé la situation. Il en résulta que l'édit de Worms ne fut exécuté que dans les propres états de l'empereur, ceux de son frère, de l'électeur de Brandebourg, du duc de Bavière, du duc Georges de Saxe et de quelques princes ecclésiastiques. Partout ailleurs il resta sans effet. Bien plus, dans les diètes qui suivirent, à Nuremberg, 1522 et 1524, et à Spire en 1526, on vit le duc de Saxe, le prince de Hesse et les autres protecteurs de Luther se présenter avec la consistance, les exigences et les menaces d'un parti religieux organisé; et dans la dernière de ces réunions on fut réduit à leur accorder la concession suivante : « Jusqu'à la tenue du concile œcuménique, chacun fera, quant à l'édit de Worms, comme il pourra, et devra en répondre devant Dieu et l'empereur. »

Trois ans plus tard, une nouvelle diète était convoquée à Spire [1529]; mais alors la révolte avait levé le drapeau : elle ne demandait plus seulement la liberté, mais tendait visiblement à la domination et au despotisme. — Les princes catholiques en effet étaient d'autant plus modérés et équitables dans leurs propositions, qu'ils se trouvaient en grande majorité : « Les Etats qui, jusqu'à ce moment, avaient gardé l'édit de Worms le garderaient à l'avenir; que les autres s'en tiendraient aux doctrines, qu'on ne pouvait abroger sans danger jusqu'au concile général; que cependant on s'abstiendrait de prêcher publiquement contre le sacrement de l'autel; qu'on n'abolirait point la Messe; et que, dans le cas où elle le serait publi-

Digitized by Google

quement, on n'empêcherait personne de la dire ou de l'entendre en son particulier. » Les princes luthériens firent, contre cette proposition plus que modérée, une protestation formelle qui leur valut, dès lors, le nom de protestants [19 avril 1529]; et, s'érigeant comme les seuls membres de la vraie religion, de l'unique Eglise sanctifiante, ils prétendirent qu'on ne pouvait ni ne devait concéder la Messe, dont les saintes Ecritures avaient fait justice. Ils eurent même l'audace d'envoyer une députation, avec cette *protestation*, à l'empereur, qui était alors à Bologne. Vainqueur désormais de la France et de l'Italie, Charles-Quint avait conclu la paix avec Clément VII à Barcelonne, à Cambrai avec François Ier. Il rejeta la protestation et déclara à la députation « que les princes catholiques et les Etats étaient aussi peu disposés à agir contre leur conscience et le salut de leurs âmes, que les protestants; que, comme ceux-ci, ils demandaient un concile d'où sortiraient la gloire de Dieu, la paix entre les princes chrétiens et toute espèce de bien pour la chrétienté; que, jusque-là, les Etats protestants eussent à obéir aux clauses rigoureuses de la diète. » Les députés, ayant résisté et protesté de nouveau, furent emprisonnés pendant quelque temps par ordre de l'empereur, qui annonça (21 janvier 1530) qu'une nouvelle diète se réunirait à Augsbourg. — *Voy.* ce mot, et les art. SPIRE, ALLEMAGNE.

C'est de cette double protestation, qui fut faite contre la proposition des princes catholiques à Spire et contre l'intérim exigé par Charles-Quint dans l'entrevue de Bologne, que les luthériens reçurent des Catholiques et choisirent eux-mêmes avec empressement le nom de *protestants*. Les calvinistes, les anglicans et toutes les autres sectes, qui embrassèrent depuis les principes de la prétendue réforme, en reconnurent spontanément la convenance unique, et depuis lors ce nom de protestantisme est resté comme le terme de l'union des infinités de croyances enfantées par la libre croyance.

2° On peut voir à la table des sectes la liste des noms principaux que la réformation du XVIe siècle et leurs descendants ont successivement choisis, en l'empruntant à celui d'un novateur, à une spécialité de doctrine ou de pratique, ou à une circonstance particulière. Mais ce qui est remarquable, c'est que de ces dénominations différentes, dont le nombre total ne s'élève pas à moins de 10,000 (nous ne parlons que de celles qui sont connues), une seule, celle de *Protestants*, soit acceptée communément par tous. Aucun des noms même les plus célèbres, luthériens et calvinistes, confessionnistes et réformés, anabaptistes et anglicans, évangélistes et illuminés, etc., etc., n'a pu réussir à sortir des limites d'une société, plus ou moins étendue mais toujours particulière, pour prétendre à l'honneur d'être invoquée comme un cri de ralliement parmi les générations sorties du sein de l'Eglise au XVIe siècle et depuis.

Voici que nous lisons dans le livre *Du Pape* (liv. IV, chap. 5.) du comte de Maistre : « ... Si vous dites : montrez-moi l'Eglise catholique? Tous répondront : la voilà! Et tous montreront la même. Grand et profond sujet de méditation! *Elle seule a un nom* dont tout le monde convient, parce que ce nom devant exprimer l'unité qui ne se trouve que dans l'Eglise catholique, cette unité ne peut être, ni méconnue où elle est, ni supposée où elle n'est pas. Amis et ennemis, tout le monde est d'accord sur ce point. Personne ne dispute sur le nom qui est aussi évident que la chose. Depuis l'origine du christianisme, l'*Eglise* a porté le nom qu'elle porte aujourd'hui et jamais son nom n'a varié; aucune essence ne pouvant disparaître ou seulement s'arrêter sans laisser échapper son nom. Si le *Protestantisme* porte toujours le même, quoique sa foi ait immensément varié, c'est que son nom étant purement négatif et ne signifiant qu'une renonciation au catholicisme, moins il croira, plus il *protestera*, plus il sera lui-même. Son nom devenant tous les jours plus vrai, il doit subsister jusqu'au moment où il périra, comme l'ulcère périt avec le dernier atome de chair vivante qu'il a dévoré! »

PRUSSE. *Voy.* SLAVES.

PUCCI (FRANÇOIS DE FLORENCE). *Voy.* l'art. suivant.

PUCCIANISTES. — Partisans de la doctrine de François Pucci de Florence qui apostasia le catholicisme au milieu du XVIe siècle. Il prétendait que Jésus-Christ par sa mort avait satisfait pour tous les hommes; et qu'ainsi, tous ceux qui auraient une connaissance naturelle de Dieu seraient sauvés, quoiqu'il n'eussent aucune connaissance de Jésus-Christ; erreur formellement opposée à l'enseignement du Sauveur lui-même qui disait dans sa dernière Cène que « personne ne va au Père que par lui et que celui qui ne croit pas sera condamné. » Chassé d'Oxford pour avoir combattu les calvinistes, emprisonné à Londres pour sa doctrine sur la grâce, il finit par abjurer le protestantisme entre les mains du nonce du Pape, et devint un excellent prêtre catholique.

PURGATOIRE ET PRIÈRE POUR LES MORTS. — Ces deux dogmes étant essentiellement liés entre eux, nous en parlerons dans un même article que nous diviserons en deux paragraphes.

§ Ier. — *Purgatoire.*

I.—Doctrine de l'Eglise catholique.

La doctrine d'une Eglise au delà de ce monde présuppose la croyance à l'immortalité de l'âme, laquelle du reste est un des fondements du christianisme. L'Eglise catholique s'appuyant sur la parole de l'Ecriture qui dit que « *rien d'impur ne peut entrer dans le ciel* (*Apoc.* XXI, 27), » enseigne que ceux qui ont commencé leur pénitence,

Digitized by Google

mais n'ont pas eu le temps de l'achever au moment où la mort les a surpris, ne peuvent entrer dans le ciel. Il serait d'ailleurs évidemment contraire à la justice de Dieu qu'ils partageassent le sort de ceux qui sont morts dans l'endurcissement du péché, sans écouter les appels de la pénitence, et qu'ils fussent en conséquence condamnés aux peines éternelles de l'enfer. L'Eglise Catholique déclare donc qu'il existe un état intermédiaire, où la pénitence commencée peut s'accomplir. Cet état intermédiaire s'appelle l'état de purification, et le lieu où il s'accomplit est le *purgatoire*. Quant à la nature des peines que souffrent les âmes qui se trouvent dans cette position, c'est ce que l'Eglise n'a point décidé. En attendant, le mot de *feu* dont on se sert pour désigner les peines du purgatoire, peut au moins nous donner une idée de leur nature. Les souffrances qu'elles occasionnent sont semblables à celles que le feu fait sur le corps. Les âmes qui se trouvent dans cet état composent ce que l'on appelle l'*Eglise souffrante*.

II. — Doctrines des sectes protestantes.

Luther pour sauver l'existence de son Eglise, et s'épargner à lui-même le chagrin de la voir périr avant lui, s'était vu plus d'une fois forcé de réformer la Réforme. Dans les premiers temps de son œuvre réformatrice, il comptait le dogme de *l'immortalité de l'âme* au nombre des monstres nés sur le fumier de Rome; telles sont les propres expressions de Luther. (*Assert.* art. 27, Witt. lat., t. VI, p. 107, B.) Plus tard, passant à un autre excès, il reconnut le dogme du ciel, mais en ajoutant qu'avec les hommes on y verrait entrer les troupeaux de toute espèce, les animaux les plus immondes. (Ed. Eisl., 503, B et 504, A.)

Quant à l'époque où Luther s'exprima d'une manière si étrange sur l'immortalité de l'âme, elle est facile à préciser. L'ouvrage dans lequel il compte ce dogme au nombre des monstres romains a été composé en 1520. Mais il existe de lui un autre ouvrage écrit en 1519, et intitulé : *Instruction sur quelques articles*, où il développe encore sur l'Eglise de l'autre monde des idées tout à fait catholiques. Il y reconnaît une Eglise souffrante, et parle du purgatoire en ces termes : Il faut que l'*on croie fermement au purgatoire*, et je sais qu'il est très-vrai que les pauvres âmes y souffrent des douleurs inexprimables et *que l'on doit venir à leurs secours par des prières, des jeûnes, des aumônes et tout ce qui dépend de soi*. En attendant, plus Luther s'enfonçait dans sa doctrine de la justification, plus il voyait clairement que dans son système il ne pouvait y avoir de place pour le purgatoire. En conséquence, dans les articles de Smalcalde, ce réformateur déclare qu'il ne faut pas croire au purgatoire, dont le dogme est une invention du diable. Calvin combattit ce dogme avec beaucoup de passion, et le désigna aussi comme une invention de Satan.

Toute sa secte tomba d'accord avec lui, et les autres sectes protestantes se rangèrent du même avis. Les swédenborgiens seuls ont à cet égard une croyance qui leur est particulière. Ils disent qu'aussitôt que l'âme a quitté le corps elle entre dans un lieu placé entre le ciel et l'enfer, d'où elle est entraînée vers l'un ou vers l'autre, selon qu'elle se sent plus ou moins d'affinité pour les âmes qui s'y trouvent. Mais il y en a aussi qui sans être mûres pour le ciel n'ont pourtant point d'affinité avec l'enfer. Celles-là reçoivent de l'instruction de docteurs de la secte à laquelle elles ont appartenu pendant leur vie. Si elles en profitent, elles sont admises dans le ciel; si au contraire elles demeurent endurcies, l'enfer les dévore. Swédenborg rapporte en outre que dans une promenade qu'il a faite dans l'autre empire, il a vu des maisons, des palais, des salons meublés, et qu'il y a remarqué que tous les peuples conservaient leurs usages particuliers, au point que les Hollandais, après leur mort, s'occupaient encore de commerce.

III. — Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.

Le premier point sur lequel les sectes protestantes s'écartèrent des doctrines de l'Eglise catholique, consista à nier l'existence d'un lieu situé entre le ciel et l'enfer où les âmes, non encore parfaitement purifiées, subissent le reste des peines temporelles qui leur sont infligées. Les swédenborgiens seuls ont conservé un fragment de la doctrine catholique mais transplanté sur un sol étranger à l'Eglise, il en est résulté une monstruosité où l'absurde le dispute au ridicule. Nous ne nous étendrons pas sur cette opinion étrange, née de l'imagination du visionnaire Swédenborg. Elle ne saurait plaire qu'à des visionnaires comme lui; aussi le nombre en est-il fort petit. Si la doctrine luthérienne, qui du reste n'est qu'un renouvellement d'anciennes hérésies, a trouvé plus de partisans, c'est qu'elle flattait singulièrement les intérêts temporels. Elle concourait d'ailleurs à tous égards à l'ensemble du système de Luther. « Quiconque, n'est pas justifié, » disait-il, « appartient à l'enfer; mais quant à celui qui l'est, non-seulement les peines éternelles, mais les peines temporelles lui sont remises. » Dans ce système, l'admission d'un purgatoire eut été une inconséquence. Une longue purification était d'ailleurs d'autant plus inutile, que selon Luther elle se ferait au jour du jugement en un clin d'œil. Toutefois les protestants eux-mêmes avouent que la primitive Eglise ne partageait pas la sagesse du réformateur qui regardait la doctrine du purgatoire comme un fantôme créé par le diable. Guericke reconnaît que les premiers germes de la doctrine catholique remontent au IIe et au IIIe siècle, et Calvin dit la même chose dans ses *Institutes* (l. III, c. 5, § 10), mais en ajoutant : *Sed omnes, fateor, in errorem abrepti fuerunt*. Or la vérité est, que ces germes se trouvent déjà visiblement marqués dans l'Ecriture sainte. Sans comp-

Digitized by Google

ter le passage des Machabées que les protestants récusent, ne lit-on pas dans Josèphe (*De la guerre des Juifs*, c. 19), qu'il était d'usage chez les Juifs de prier pour les morts, mais non pour les suicidés? Quand Jésus-Christ a-t-il condamné cette croyance? S'il avait partagé à ce sujet les idées de Luther, aurait-il dit que le péché contre le Saint-Esprit est un péché qui ne peut être remis ni dans cette vie ni *dans l'autre*. En parlant ainsi il confirmait la croyance des Juifs. Et en effet aucun protestant n'a pu jusqu'a présent citer une décision de Jésus-Christ qui la condamne. Bodemann allègue à la vérité contre la doctrine catholique quelques passages de l'Ecriture sainte. Le premier est : *Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé* (*Marc.* XVI, 16.) Après quoi vient : *Comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés.* (*Hebr.* IX, 27.) Comment trouver en cela la doctrine qu'il n'y a pas de lieu de purification dans l'autre monde? Bodemann s'appuie encore sur ce qu'il est dit que le pauvre est porté sur-le-champ dans le sein d'Adraham, et sur ce que Jésus-Christ dit au bon larron : *Tu seras aujourd'hui même avec moi dans le paradis.* (*Luc.* XXIII, 43.) A cela il faut d'abord remarquer que ces passages ne prouveraient quelque chose contre l'Eglise catholique, que si cette Eglise enseignait que personne ne peut entrer dans le paradis sans passer dans le purgatoire. Mais jamais l'Eglise catholique n'a rien dit de semblable. Il n'y a que ceux qui ont encore besoin d'être purifiés et qui ont des peines temporelles à souffrir, qui demeurent dans cet état. Ceux pour qui cette nécessité n'existe pas entrent immédiatement dans le ciel. Donc, si les deux personnes en question sont arrivées directement à l'état de bienheureux, c'est qu'elles étaient au nombre de celles qui n'ont pas besoin d'être purifiées et à qui il ne reste plus de peines à souffrir. D'ailleurs, il s'agit encore de savoir si les expressions de *sein d'Abraham* et de paradis sont synonymes au ciel. Le larron devait être dans le même endroit que Jésus-Christ. Or un homme qui, comme Bodemann, écrivait pour des docteurs et pour des Chrétiens réfléchissants, aurait dû savoir que Jésus-Christ, après sa mort, n'alla point au ciel, et l'on sait par d'autres raisons, qu'il serait trop long de détailler ici, que le sein d'Abraham ne signifie pas le ciel. D'ailleurs, si cela était, et si ces exemples devaient servir de règle, comment les protestants pourraient-ils soutenir que les âmes des justes doivent attendre le jour du jugement pour entrer dans le ciel?

§ II. *Prière pour les morts.*

I.—Doctrine de l'Eglise catholique.

La mort rompt plus d'un lien ; mais elle ne brise point l'union qui rapproche tous les membres de l'Eglise, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent, pour n'en faire qu'un corps en Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est que cette union ne rentre point dans le cercle des choses de la terre ; elle est hors de l'atteinte de la puissance de la mort. Ce ne sera que par le jugement qui attend chaque homme après son trépas, quand sera prononcé le terrible arrêt : « Eloignez-vous de moi, je ne vous connais point, » que se déchirera le lien qui unissait l'impie aux fidèles. Ceux qui échappent à cet arrêt, soit qu'ils aillent au ciel ou dans le purgatoire, restent unis entre eux, ainsi qu'avec leurs frères dans ce monde, comme avec les membres d'un même corps ; et le lien qui rattache ces membres entre eux est la charité. Examinons les rapports qui existent entre l'Eglise militante et l'Eglise souffrante. L'Eglise nous apprend que la communauté de la charité se manifeste par la prière; que les morts implorent la grâce de Dieu pour les vivants, et les vivants pour les morts, et que ces prières sont salutaires et utiles. Le saint sacrifice de la Messe l'est plus que toute autre chose. « Nous présentons à Dieu, » dit Mœhler, « le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, et nous le prions, pour l'amour de son Fils, d'étendre sa miséricorde sur nos frères souffrants, et de hâter le moment de leur entrée dans le repos éternel. » Voici les termes dans lesquels le concile de Trente s'est exprimé à ce sujet : « L'Eglise catholique inspirée par le Saint-Esprit, et en suivant les décisions de l'Ecriture, ainsi que l'antique tradition contenue dans les écrits des Pères, a prononcé dans les conciles et notamment dans celui-ci, qu'il y a un purgatoire, et que les âmes des fidèles qui s'y trouvent, peuvent être soulagées par des secours (*suffragii*) et plus particulièrement par le saint sacrifice de l'autel. Le saint concile ordonne en conséquence aux évêques de veiller à ce que la saine doctrine du purgatoire, telle qu'elle a été enseignée par les Pères et les conciles, soit maintenue, enseignée et prêchée. » Ce dogme d'après lequel les âmes qui se trouvent dans le purgatoire peuvent être secourues par celles qui sont sur la terre, a attiré à l'Eglise catholique de nombreuses calomnies de la part des évangéliques. Laissons ici parler le symboliste Bodemann. « Il est sans doute inutile de remarquer, » dit-il (p. 299), « combien ce dogme est cruel et désespérant, du moins pour les pauvres à qui il enlève leur dernière consolation dans le moment où ils en ont le plus besoin, puisqu'il leur apprend qu'en fermant les yeux, ils vont échanger les tribulations de ce monde contre les peines bien plus terribles du purgatoire, et cela seulement parce qu'ils sont pauvres, peut-être orphelins, n'ayant pas un ami qui fasse dire une Messe ou acheter une indulgence pour les en délivrer un peu plus vite. Il n'en est pas de même à la vérité pour les gens riches ; car la bonne et soigneuse mère la sainte Eglise leur offre pour de l'argent le moyen de soulager et d'abréger les tortures qu'elle-même a créées, et leur permet, même dans cette vie, par des legs, des indulgences bien

Digitized by Google

payées, et des Messes, de solder d'avance leur compte avec le purgatoire, ou bien de se fier au zèle du prêtre officieux qui saura bien, au moment de la mort, les arracher aux flammes, soit par le sacrement de l'extrême-onction, soit à l'aide d'une hostie consacrée. Cette bonne mère a donc fait tout ce qui était en son pouvoir pour les faire vivre gaiement et mourir tranquilles, en leur donnant l'assurance qu'une douzaine de petits péchés plus ou moins, sont sans conséquence, et qu'il est à peu près inutile de s'occuper sérieusement de se corriger de ses défauts. »

C'est ainsi que la doctrine catholique est expliquée dans les écoles et dans les chaires. Si l'Eglise enseignait réellement ce qu'on lui attribue, qui pourrait encore l'aimer? Si le pauvre ne peut pas faire dire de Messe comme le riche, il n'en est pas plus malheureux pour cela, puisque chaque fois que la Messe se dit, on y prie pour *tous* les morts. Bodemann prétend au contraire que l'on ne prie que pour les riches. Il suffit pourtant de lire le canon de la Messe pour se convaincre de la fausseté de cette assertion; *Souvenez-vous aussi, Seigneur, de vos serviteurs et de vos servantes qui nous ont précédés avec le signe de la foi et qui dorment du sommeil de la paix*. Le jour des trépassés on prie de même pour tous les morts. Que l'on juge après cela si l'amour de la vérité a dicté l'assertion que l'Eglise se montre plus favorable aux riches qu'aux pauvres.

Le pauvre qui a vécu dans la crainte de Dieu sera plus heureux un jour que le riche mondain qui laissera de grands biens à l'Eglise. La même loi régit le riche et le pauvre. Quand Bodemann dit ensuite que l'Eglise facilite au riche le moyen de solder son compte avec le purgatoire, à l'aide de l'extrême-onction, ou d'une hostie consacrée, il soutient des idées aussi absurdes qu'erronées. Les derniers sacrements sont administrés aux pauvres comme aux riches, et toujours gratuitement. Si, pour inspirer à ses lecteurs des préventions contre les doctrines catholiques, Bodemann a été forcé d'avoir recours à des falsifications, cela prouve seulement qu'il n'y a rien de juste à dire contre elle.

II.—Doctrines des sectes protestantes.

D'après la doctrine protestante, il n'y a ni Eglise souffrante ni Eglise triomphante, mais seulement, pour nous servir de l'expression papiste, une Eglise militante. Il ne saurait donc être question d'une union quelconque entre ces trois Eglises. En attendant, il n'est pas sans intérêt de savoir quelles sont les négations que le protestantisme oppose à la doctrine catholique.

Nous l'avons vu plus haut (§ Ier), Luther dans le commencement de la Réforme, enseignait l'existence du purgatoire, et soutenait que l'on était tenu de secourir les âmes par des prières, des jeûnes, et des aumônes. Plus tard il abandonna cette doctrine. En même temps les prières pour les morts furent déclarées inutiles; elles ne pouvaient en effet être d'aucun avantage aux réprouvés; et, quant à ceux qui étaient destinés à la félicité, prier pour eux, c'eût été demander que la fin du monde arrivât promptement. En conséquence, quand Mélanchthon dit dans l'*Apologie*, que les prières pour les morts ne sont pas désapprouvées par les luthériens, c'est là une assurance sans portée, puisque le rejet d'un état intermédiaire entraîne naturellement la désapprobation de ces prières. Dans les temps modernes, ce sujet a été considéré sous plusieurs points de vue différents, et quelques protestants ont trouvé que les prières pour les morts n'étaient pourtant pas une si mauvaise chose. En attendant, du moment où on les admet, il faut aussi admettre les dogmes catholiques du purgatoire, de la justification, des bonnes œuvres et des sacrements. L'Eglise catholique enseigne encore que le sacrifice de la sainte Messe est utile aux morts, *per modum suffragii*, et c'est ce que les protestants nient absolument. Ceux d'entre les protestants qui rejettent tout à fait la prière pour les morts se montrent sans contredit les plus conséquents.

III.—Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.

Lorsque nous nous représentons le contenu de la doctrine protestante, nous ne pouvons nous empêcher, indépendamment de tous les motifs puissants qui militent contre elle, de douter au moins qu'elle provienne de Jésus-Christ. Quelles doivent être les pensées du mourant qui y croit? Aussitôt que son cœur a cessé de battre, l'amour de ceux dont il se sépare n'existe plus pour lui; cet amour ne peut plus rien en sa faveur. Puis, quelle consolation cette doctrine laisse-t-elle aux survivants? Elle leur enlève jusqu'au soulagement que la douleur trouve dans la prière. Comment! vous priez pour les morts? L'espoir que votre prière pourra avoir quelque influence sur leur sort dans l'éternité, qu'elle leur sera utile, adoucit vos chagrins. C'est fort bien; mais vous vous abandonnez à une illusion. Leur sort est déjà décidé, ils sont ou dans le parvis du ciel ou dans l'enfer. Dans le premier cas, ils n'ont pas besoin de vos prières; dans le second elles ne leur serviraient à rien. C'est là ce que sa religion crie au protestant. Qui pourrait croire qu'elle vient de celui qui était l'indulgence même? A la vérité, la religion protestante cherche à corriger ce défaut de consolation, en enseignant qu'il importe peu comment l'homme a vécu, et qu'il peut être sûr de son salut, du moment qu'il a la foi; mais cette doctrine est-elle vraie? Et si elle était fausse? A la rigueur cela n'est-il pas possible? Cela n'est-il pas probable, puisqu'elle n'a pour elle que l'autorité d'un homme sujet à l'erreur, qui se disait, il est vrai, prophète mais qui n'était rien moins qu'infaillible, ainsi qu'on le voit par les nombreuses contradictions où il est tombé, d'un homme d'ailleurs qui avait de

Digitized by Google

graves motifs pour propager cette doctrine? Il est même certain, nous l'avons vu, qu'elle est fausse. Voyez au contraire l'effet de la doctrine catholique. Le mourant qui la croit, sait que le lien qui l'unissait à ses frères n'est pas rompu par la mort; que l'amour qu'ils lui portaient n'est point éteint, qu'ils continuent d'agir en sa faveur, et que leurs prières le suivront dans l'autre monde. Ceux que nous avons aimés ne sont plus au milieu de nous, nous ne pouvons plus leur parler; mais nous pouvons prier pour eux et soulager par là notre douleur. Quelle doctrine est plus digne du Rédempteur, celle des Catholiques ou celle des protestants?

Il est de fait que dans les premiers siècles de l'Eglise, on priait pour les morts, et cela non-seulement chez les Chrétiens orthodoxes, mais encore chez les sectes hérétiques. Dans la liturgie des nestoriens du Malabar, on lit: *Rappelons-nous nos pères, nos frères et tous les fidèles qui sont sortis de ce monde; Prions le Seigneur qu'il les absolve, qu'il leur remette leurs péchés et qu'il les rende dignes de partager la félicité éternelle avec les justes qui ont accompli sa divine volonté.* Ces nestoriens ont en outre une Messe particulière pour les morts. Dans la liturgie de Jérusalem, que l'on appelle aussi la liturgie de l'apôtre saint Jacques, on trouve: *Seigneur, notre Dieu, souvenez-vous de toutes les âmes dont nous venons de faire mention, de tous ceux qui depuis Abel le juste sont morts dans la vraie foi; accordez-leur le repos dans le pays des vivants, dans les félicités du paradis, où il n'existe ni douleurs ni deuil.*

Il n'y a pas de doute que des prières, le sacrifice salutaire et des aumônes, ne soient utiles aux morts. C'est une doctrine qui nous a été transmise par les Pères, reconnue par toute l'Eglise, que, pendant le saint sacrifice il faut prier pour ceux qui sont sortis de ce monde, munis du corps et du sang de notre Seigneur, car ce sacrifice se fait aussi pour eux. Dès le temps de saint Augustin on priait déjà pour les morts dans toute l'Eglise, comment cette coutume aurait-elle pu devenir si générale, si un apôtre avait enseigné que c'est une superstition de prier pour les morts. Arius rejeta les prières pour les morts, et il fut rangé parmi les hérétiques. Chrysostome et Tertullien attestent que ces prières étaient regardées comme tirant leur origine des apôtres. Le prédécesseur de saint Cyprien rendit une loi et ordonna qu'on ne prierait point pendant le sacrifice pour ceux qui y contreviendraient. Si la coutume de prier pour les morts est un acte superstitieux, l'Eglise était donc tombée dans la superstition, peu de temps après la mort du dernier apôtre. Les protestants s'appuient sur ce qu'il n'est nulle part ordonné de prier pour les morts. Mais où trouvons-nous dans l'Evangile qu'il faille baptiser les enfants et faire payer la publication des bans et l'administration de la Cène? Quoiqu'il n'y ait rien de tout cela dans l'Ecriture, nous ne connaissons pas de prédicateur protestant qui ait attaqué ces coutumes comme entachées de superstition. D'ailleurs est-il vrai de dire qu'on ne voit rien dans l'Ecriture de la prière pour les morts? Le Seigneur n'a-t-il pas dit: « priez les uns pour les autres? » Et où a-t-il dit, qu'il ne faut prier que pour les vivants? Nulle part; or, les Juifs priaient pour les morts. Donc, si Jésus-Christ avait envisagé la prière pour les morts, sous le même point de vue que les protestants; et qu'il l'eût regardée comme un acte superstitieux, ne l'aurait-il pas spécialement exceptée en enseignant aux hommes de prier les uns pour les autres? Du moment où l'on admet plusieurs coutumes qui ne sont point ordonnées par l'Ecriture, il y a, ce semble, peu de charité chrétienne à repousser précisément celle-là. Dès que le Chrétien apprend qu'il y a des malheureux quelque part, il vient à leur secours, s'il le peut, sans se livrer d'abord à de longues études exégétiques. A la vérité, ceux qui n'admettent pas l'existence d'un purgatoire, doivent par une suite naturelle rejeter la prière pour les morts, mais nous avons fait voir que c'est à tort qu'ils n'admettent pas le purgatoire.

L'Eglise ordonne aux fidèles de venir au secours des morts par leurs prières et le concile de Trente a renouvelé ces prescriptions. Il ne reste plus qu'à s'y soumettre. — *Voy.* SYMBOLIQUE, JUSTIFICATION, INDULGENCES.

PURITAINS D'ANGLETERRE. — Les puritains qu'on appelle aussi presbytériens, ou non conformistes, se montrèrent surtout en Angleterre sous le règne d'Elisabeth. Pendant le gouvernement de Marie, un grand nombre d'Anglais qui avaient embrassé le protestantisme furent obligés de se retirer sur le continent. Ils se réfugièrent les uns chez les calvinistes de France, les autres dans les Provinces-Unies, d'autres à Genève. Dans ces différents pays ils suivirent la Réforme de Zwingle et de Calvin, et se conformèrent à leur culte. Quand ils revinrent en Angleterre, où la *reine vierge* venait de constituer l'anglicanisme, ils prétendirent que la réformation de l'Eglise anglicane était incomplète et infectée d'un reste de paganisme. Quant au dogme, ils ne s'éloignaient pas beaucoup de l'église établie. Ils admettaient comme elle la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption; mais ils soutenaient contre elle que la prédestination est absolue, que la foi seule justifie, et par conséquent que les bonnes œuvres sont inutiles; que le baptême est inutile aux enfants des fidèles qui sont justifiés par la foi de leurs parents; que dans l'Eucharistie il n'y a point de présence réelle; enfin que les évêques et les prêtres ne sont pas institués de droit divin. Ils prétendaient que les ministres, devaient être tous égaux en autorité et que l'Eglise devait être gouvernée par des consistoires ou presbytères composés de ministres et de quelques laïques. C'est de là que leur vient le nom de presbytériens. Mais c'était surtout contre la litur-

Digitized by Google

gie anglicane qu'ils s'élevaient avec le plus de fureur. Ils regardaient comme un crime abominable l'usage du rochet et des autres ornements dans le service divin, condamnaient la confirmation, le signe de croix dans le baptême, l'anneau donné dans le mariage, l'emploi de la musique dans les Offices, l'usage de recevoir la communion à genoux et de s'incliner au nom de Jésus-Christ. Ils réprouvaient toutes ces pratiques comme des superstitions papistiques et voulaient que l'Office se fît par un ministre revêtu de la robe noire à longues manches appelée robe de Genève et du rabat blanc, et qu'on reçût la communion assis.

Les puritains blâmaient aussi les mœurs des épiscopaux; ils fuyaient les danses, les spectacles, les divertissements du siècle, portaient des habits forts simples et uniformes et leurs cheveux coupés ras, ce qui leur fit donner le nom de *têtes rondes* (*round-heads*).

Dès le commencement, les puritains furent en butte à de violentes persécutions : les épiscopaux les regardaient comme des hérétiques et des rebelles à l'autorité de l'Eglise et les dénonçaient au pouvoir comme ennemis de l'Etat. Elisabeth porta contre eux plusieurs édits sévères, Jacques Ier et Charles Ier l'imitèrent et la surpassèrent même en rigueur. Le dernier surtout poussé par l'archevêque Laud qui prétendait éteindre cette secte dans le sang, en condamna un grand nombre à la mort, à la mutilation ou à l'exil.

Cependant les puritains se multipliaient de jour en jour, surtout parmi le peuple. Leur extérieur austère, leur sombre enthousiasme, leur affectation de ne parler que par l'Ecriture sainte leur gagnaient un nombre considérable d'adeptes : bientôt une partie du clergé fut conquise au puritanisme et les puritains devinrent dominants dans le parlement. Alors ils firent retentir leurs cris de Réforme, ils demandèrent l'abolition de l'épiscopat et de la liturgie anglicane; ils déclamèrent avec emportement contre l'idolâtrie de l'Eglise établie, et contre la tyrannie du roi qui les persécutait. Enfin l'irritation en vint à son comble, et au moment donné la révolte éclata. Charles Ier en guerre avec le parlement qui tenait pour les puritains fut vaincu après plusieurs alternatives de revers et de succès, fait prisonnier et mis à mort, et sa mort entraîna la ruine complète de l'épiscopat. Déjà, depuis quelques années, le parlement avait aboli la hiérarchie et la liturgie anglicane, dans toutes les provinces qui lui étaient soumises, pour y substituer la liturgie calviniste et la division du royaume en presbytères, en classes et assemblées. Les presbytériens furent débordés par les indépendants dont Cromwell s'était déclaré le chef, et qui se maintinrent au pouvoir jusqu'à la mort du protecteur. Toutefois les puritains avaient toute liberté d'exercer leur culte et de réunir leurs synodes : mais quand vint la restauration il en fut autrement. Le premier acte de Charles II fut de rétablir l'épiscopat et la liturgie de l'Eglise anglicane : tous les ministres presbytériens qui ne voulaient pas s'y conformer perdirent leurs appointements et les édits contre ces hérétiques furent remis en vigueur. Alors les puritains s'exilèrent en masse de la mère-patrie pour aller fonder des colonies dans les forêts de la nouvelle Angleterre. Ils y portèrent leur humeur sombre et féroce, leur culte froid et stérile, et s'y subdivisèrent en des milliers de sectes dont le nom même échappe à l'observateur le plus attentif.

Cependant ils forment encore en Angleterre un parti puissant toujours en guerre avec l'Eglise, mais surtout pleins de fureur contre l'Eglise romaine. Ils voient avec rage les progrès que le catholicisme fait chaque jour même au milieu de leurs rangs, ils voudraient arrêter l'impulsion irrésistible qui entraîne les masses vers Rome, et pour cela ils dénoncent à chaque instant les envahissements du romanisme, ils font retentir jusqu'au milieu des chambres le fameux cri de *No popery* (*pas de papisme, à bas le papisme*); ils veulent imprimer au mouvement une direction rétrograde : mais tous ces efforts sont vains et le puritanisme lui-même finira inévitablement par être débordé de même que l'Eglise épiscopale, s'il ne se laisse pas entraîner. — *Voy.* PRESBYTÉRIENS D'ECOSSE, ANGLETERRE, ANGLICANISME, RÉCORDISTES.

PUSEYISME. — Depuis l'établissement de la Réforme en Angleterre, il s'était formé un parti qui tout en adhérant aux symboles et formulaires de l'Eglise établie, avait conservé une secrète tendance pour la plupart des dogmes et des institutions catholiques. C'est ce parti que les uns ont appelé Haute-Eglise (*Voy.* ce mot), les autres, parti anglo-catholique. Mais ses défenseurs furent bientôt débordés par l'influence du protestantisme continental : la lettre morte de la Bible devint une véritable idolâtrie; les pratiques religieuses furent abandonnées; les liens de la discipline se relâchèrent, et on vit s'étendre partout une effroyable dissolution de mœurs. Ce fut dans ces circonstances que Wesley, White-Field, la comtesse de Hintingdon opérèrent cette réaction qui fit perdre à l'Eglise établie la moitié de ses membres. Mais une semblable catastrophe ne réveilla pas les ministres de leur indolence : en face du danger, ils restèrent sans vigueur et sans énergie, se contentant de quelques pratiques extérieures pour rivaliser de zèle avec les ministres méthodistes qui avaient élevé un autel contre le leur. L'état de l'Eglise d'Angleterre ne faisait que s'aggraver; elle semblait se précipiter vers une ruine certaine, lorsque parmi les membres de cette Eglise, quelques esprits élevés, quelques nobles cœurs conçurent la pensée de sauver l'anglicanisme dont ils étaient les ministres et les docteurs, et se mirent à l'œuvre dans l'espoir de réformer l'Eglise nationale, de restaurer ses ancien-

Digitized by Google

nas doctrines et de la ramener à ses premiers principes.

Ce fut à Oxford que se forma cette école célèbre connue sous le nom de Puseyisme. De 1820 à 1836 parurent dans l'illustre Université de cette ville une suite d'écrits qui énonçaient les projets de Réforme et les principes de leurs promoteurs. Le docteur Pusey, professeur d'hébreu, et M. Newman, bachelier en théologie et agrégé du collége d'Oriel, se mirent promptement à la tête du mouvement. Tous deux étaient hommes de génie et animés d'intentions droites et pures : leur but était de catholiciser, pour ainsi dire, l'Eglise anglicane; de lui rendre tous les avantages qu'ils voyaient dans l'Eglise de Rome sans entrer dans le sein de celle-ci. Ce mouvement puseyiste était dirigé dans un but hostile à Rome, il devait arrêter les défections déjà nombreuses des anglicans qui se faisaient catholiques, et cela en ne leur laissant plus rien à envier à l'Eglise romaine. Newman et Pusey commencèrent par fonder deux journaux, le *British magazine*, et le *British critic*, dans lesquels devaient se discuter toutes les questions en litige et publièrent les *Traits for the times*, ou *Traités pour le temps présent*.

L'attention du public commençait à être attirée par ces travaux des membres de l'université d'Oxford, quand un événement inattendu donna à ces docteurs l'occasion de développer plus hardiment leurs principes et par suite de prendre une extension toute nouvelle au sein du clergé de l'Eglise établie. Le gouvernement anglais nomma en 1836 à la chaire de théologie d'Oxford le docteur Hampden justement accusé de socianisme. Cette nomination fut censurée par le conseil universitaire d'Oxford, et à la tête de l'opposition se montrèrent les principaux représentants de l'Ecole nouvelle, MM. Newmann, Pusey, Vaughan et Thomas, qui revendiquèrent avec vigueur les droits de l'Eglise et contre les empiétements de l'Etat. Leurs efforts ne purent empêcher l'installation du professeur unitarien dans l'université : mais ils servirent à donner une nouvelle impulsion aux intelligences et à accélérer le développement de l'Ecole qui avait entrepris la défense et la réformation complète de l'Eglise d'Angleterre.

Cependant les *traits* continuaient à paraître et étaient accueillis avec le plus vif intérêt par toute la partie savante de l'Eglise anglicane. Ils développèrent par degré et défendirent les doctrines du nouveau parti anglo-catholique. Les premiers de ces traités attaquèrent Rome avec une extrême virulence; parce que, les docteurs d'Oxford ne se proposaient pas beaucoup moins d'inculper les vérités catholiques considérées en elles-mêmes que de soutenir le système anglican, et de le raviver au moyen de ces vérités.

Ces publications éveillèrent parmi la jeunesse studieuse le goût de l'antiquité. Les puseyistes voulaient réformer leur Eglise en lui restaurant les croyances et le culte des premiers siècles, on se mit donc à fouiller dans tous les ouvrages anciens, on étudia attentivement les Pères, le Missel et le *Bréviaire romain*, et on fut étonné des richesses que l'on retira de cette mine féconde. On commença à regretter la précipitation des réformateurs qui pour rompre sans retour avec Rome avaient abandonné tant de précieux trésors. Enfin voyant les contradictions évidentes qui existaient entre les doctrines professées par la tradition tout entière et celles de l'Eglise d'Angleterre, l'école anglo-catholique se forma un corps de doctrine dont voici un résumé :

Essentiel à l'existence de toute l'Eglise, l'épiscopat est d'institution divine, et n'est pas seulement, comme l'entendent quelques théologiens anglicans, une institution utile, un moyen. Les luthériens, les réformés de France et autres pareils sont hors de l'Eglise, donc avec eux point de communion. On insiste avec force sur les prérogatives de l'Eglise : l'obéissance lui est due en vertu du baptême et de la présence mystique et perpétuelle de Notre-Seigneur dans l'Eglise. On reconnaît que l'Eglise est infaillible en ce sens quelle ne peut faillir dans les vérités fondamentales, ni cesser de conserver ce qui fait la substance. Quant aux vérités secondaires non fondamentales, non fondées sur l'Ecriture, elle n'est point infaillible et ne peut exiger l'obéissance à ses décisions. L'Ecriture doit être interprétée non pas par le jugement particulier de chaque homme, mais par la tradition des premiers siècles, et surtout par les symboles. Le principe du salut par la foi seule, principe qui semble avoir été ratifié par l'Eglise anglicane, est réprouvé comme une erreur pestilentielle. Sur la justification; à quelque différence près dans le langage, on ne s'écarte guère du concile de Trente.

On est d'assez bonne composition sur les sacrements, et l'on serait disposé à en admettre plus de deux, ne fût-ce qu'en faveur de l'ordination; mais sur ce point les idées de l'école ne se sont pas bien arrêtées. Il faut en dire autant, ce semble, de sa doctrine sur la sainte Eucharistie. Elle en parle à la vérité avec beaucoup de chaleur et catholiquement, le dogme de la transsubstantiation excepté, lequel néanmoins paraît avoir des partisans. S'attachant à démontrer le pouvoir régénérateur du baptême, elle demande que ce sacrement soit administré avec soin; car beaucoup de membres de l'Eglise anglicane n'y ont vu, et n'y voient encore qu'une cérémonie, qu'un symbole. Souvent, par suite de ce dédain, on a baptisé avec une extrême négligence, ou bien on n'a point baptisé du tout.

L'exacte observance des Rituels est tenue en grande estime par les puseyistes; ils déplorent les rudes mutilations qu'ils ont subies au XVIe siècle, et ils voudraient réclamer ce que le temps a enlevé aux débris conservés par la réformation. A cause de cela, ils sont raillés par leurs adversaires et quelquefois molestés par les évêques. Con-

Digitized by Google

trairement aux idées d'un grand nombre d'anglicans, ils exaltent la dévotion liturgique et la placent au-dessus des réunions religieuses pour la prière sociale et de famille. Ils désireraient réunir les fidèles deux fois par jour aux Offices de l'Eglise. Ils préfèrent sans doute de beaucoup la liturgie anglicane aux trente-neuf articles et infiniment au *Livre des homélies;* mais il gémissent de voir la marque de la rude main des réformateurs surtout dans la liturgie eucharistique. (*Communion, service.*)

Ils aiment tellement l'ascétisme de l'Eglise catholique, qu'ils semblent disposés à admettre que nos mitigations ont énervé la discipline. Ils aiment et les principes fondamentaux de l'ordre religieux et nos spiritualistes. En effet l'anglicanisme est si pauvre en auteurs spirituels, que quand on en veut, il faut bien venir les chercher parmi nous. L'école de Pusey porte un grand respect aux personnages illustres du moyen âge, et elle ne manque ordinairement pas de donner le titre de saints à ceux qui ont été canonisés. La réaction qui s'est opérée sous ce rapport est digne de remarque. Jusqu'à ces derniers temps, aucun protestant anglais n'aurait dit saint Anselme, ou saint Thomas de Cantorbéry ou saint Bonaventure, sans l'accompagnement obligé d'une moquerie ou d'un ricanement. Aujourd'hui comme pour faire pièce aux partisans de l'ancienne mode, des hommes respectables rendent hommage au mérite insulté et s'attachent à le louer.

Avant de clore cette imparfaite esquisse, il faut cependant ajouter que l'école se formalise beaucoup des hommages dont les saints sont l'objet chez nous, ainsi que du style des prières que nous leur adressons. C'est là son cheval de bataille. Elle cite pour les disséquer avec une rigueur impitoyable, quelques-uns de nos livres de piété, et quelques traits ardents de nos prédicateurs. Sans examiner si les passages critiqués sont en tout conformes aux règles de la prudence et d'une piété éclairée, nous devons dire que sous ce rapport les puseyistes ont souvent montré très-peu de candeur et de bonne foi. Mais il leur fallait un épouvantail, afin d'empêcher la désertion vers Rome de ceux qui avaient conçu quelques doutes sur la validité de l'anglicanisme. Pour échapper à cette conséquence qu'ils veulent empêcher à tout prix, voici le raisonnement singulier qu'ils font : « De fortes présomptions semblent s'élever contre l'anglicanisme, à cause de son isolement. Où donc est alors la catholicité ? De fortes présomptions semblent également s'élever contre l'Eglise romaine à raison de ce qui en elle porte l'apparence de l'idolâtrie. Où donc est alors la sainteté ? Dans ce dilemme, le mieux pour l'anglican c'est de rester ce que la Providence l'a fait. »

Cependant le rapprochement des doctrines puseyistes avec celles de Rome devint bientôt plus frappant. En 1841 un anglican d'Oxford avouait dans une lettre que, comme l'avait démontré Newmann dans le traité 90e, l'Eglise de Rome n'était tombée en aucune erreur formelle au concile de Trente; que les invocations des saints (par exemple l'*Ora pro nobis*), le purgatoire et la primauté du Saint-Siége de Rome ne sont nullement contraires aux traditions catholiques, ni même, ajoutait-il, à nos formulaires autorisés; enfin, que le dogme de la transsubstantiation, ne doit pas être un obstacle à la réunion des Eglises, parce que, sur cet article, il n'y a qu'une différence verbale. M. Ward, dans son *Idéal de l'Eglise chrétienne*, après avoir omis l'opinion, que tous les préjugés des protestants contre le catholicisme pourraient bien être mal fondés, ajoutait : « S'il en était ainsi, nous ne manquerions pas d'apprécier et de distinguer les marques de la sagesse divine et de l'autorité dans l'Eglise romaine; nous nous repentirions dans l'amertume et la douleur de notre cœur du grand crime d'avoir abandonné sa communion, et nous nous prosternerions humblement à ses pieds pour solliciter notre pardon et notre retour à elle. »

Pour rester anglican tout en professant de pareilles doctrines, il fallait user largement de l'élasticité des trente-neuf articles, c'est ce que firent nos docteurs. M. Ward écrivait dans le même ouvrage que nous venons de citer : « Trois années se sont écoulées depuis que j'ai formellement déclaré qu'en souscrivant et en adoptant les trente-neuf articles, je n'ai repoussé aucune des doctrines de l'Eglise romaine. » M. Cokeley, le plus ancien des fellows ou agrégés du collége Balliol, dans sa lettre de protestation contre la condamnation de M. Ward, disait : « Je revendique le droit de croire toute la doctrine romaine, et cela nonobstant mon acceptation des trente-neuf articles. »

Le parti anglo-catholique ne tarda pas à trouver d'ardents adversaires. La basse Eglise qui a toujours à la bouche le cri de *No Popery* (*A bas le papisme*), déchaîna toute sa fureur contre une école où elle voyait de si fortes tendances vers le catholicisme. Les défenseurs ont accusé les puseyistes de vouloir livrer à Rome l'Eglise nationale et de chercher à rétablir la domination cléricale du moyen âge. Au moindre de leurs mouvements, tous attentivement épiés, s'élevèrent de violents murmures sur la nouveauté des doctrines et l'étrangeté des pratiques : des pétitions affluèrent tous les jours auprès des évêques pour les avertir du danger que courait l'Eglise nationale et demander à cris et à force le châtiment des novateurs. Les évêques eux-mêmes étaient divisés d'opinions, quelques-uns fort peu nombreux penchaient vers le puseyisme; d'autres, sans avoir de sympathie pour ce parti, se montraient peu hostiles; enfin d'autres, appartenant de cœur à la basse Eglise, ont montré contre l'école d'Oxford un acharnement qui leur a fait peu d'honneur. Ces prélats qui ne s'inquiètent en rien des erreurs que chacun peut répandre, ou suivre, ou professer; qui se donnent à eux-mêmes le droit de fouler aux pieds l'orthodoxie et la foi aux principaux articles de la religion chrétienne en professant ou-

Digitized by Google

vertement l'unitarisme, le socinianisme, le nestorianisme et d'autres semblables erreurs, se montrèrent pleins de zèle et d'activité jusqu'à intenter des procès, et à prononcer des sentences d'excommunication contre quiconque paraissait se rapprocher des doctrines de l'Eglise catholique, c'est-à-dire de ces doctrines qui, malgré le schisme de Henri VIII, étaient encore professées dans l'Eglise anglicane. Le docteur Pusey s'est vu condamné et suspendu pendant deux ans de ses fonctions de professeur d'hébreu pour avoir prêché un sermon sur la présence réelle. M. Ward a été condamné et déposé pour l'ouvrage déjà cité et qu'il avait publié sous ce titre : *Idéal de l'Eglise chrétienne.*

Ces actes tyranniques et déloyaux n'ont point amené le résultat que l'épiscopat anglican voulait en attendre. Eclairés par leurs recherches consciencieuses et par leurs études opiniâtres, les puseystes se sont, bon gré mal gré, rapprochés de plus en plus de l'Eglise romaine. Peu à peu les conversions à l'Eglise catholique ont commencé, et elles se sont multipliées à un tel point que, dès 1844, on en remplissait déjà des ouvrages entiers. Parmi ces convertis figuraient les noms des Ward, des Cakeley, des Faber, des Morris, des Brown et de beaucoup d'autres, illustrés par leurs savants ouvrages et par des vertus qui faisaient l'ornement de l'Eglise anglicane.

Le système anglo-catholique ne tarda pas à crouler tout entier. Toutefois son principal soutien, Newman lutta encore quelques années avec lui-même, flottant entre la vérité et l'erreur: mais sa belle âme si bien faite pour la vérité, si pleine d'enthousiasme pour elle, fut enfin vaincue par la grâce, et embrassa avec ardeur la vérité catholique qui seule était capable de la satisfaire. On compta bientôt plus de cent cinquante ministres anglicans, les uns précédés d'une brillante renommée, les autres entourés des plus hautes espérances qui entrèrent dans le légitime bercail de l'unique pasteur suprême, et qui maintenant rivalisent d'efforts pour faire connaître aux autres cette même vérité dont ils ne sont entrés en possession, qu'après tant de luttes et d'incertitudes.

C'est à peine si le puseyisme conserve aujourd'hui quelques restes de lui-même. Vers la fin de l'année 1850, il parut vouloir donner signe de vie en formant une nouvelle secte isolée de l'Etat, sous le titre de *Nouvelle Eglise*, composée de quelques débris de l'école d'Oxford avec les fonds préparés d'avance pour cette fin, et qui s'intitula bientôt, l'*Eglise primitive d'Angleterre*. Mais il paraît que cet effort désespéré est resté sans résultat. D'autres qui avaient donné leurs noms à cette école, cédant à de plus sages conseils, sont entrés dans la voie tracée par Newman, et parmi eux, nous sommes heureux de pouvoir citer l'archidiacre Manning, prédicateur à la cour, le docteur Wilberforce, et William Palmer qui après avoir travaillé avec une patience incroyable à réunir l'Eglise d'Angleterre avec l'Eglise schismatique de Russie, puis avec celle de Constantinople, revint à Rome désabusé de ses espérances, et y ouvrit les yeux à la véritable lumière. Cette année encore [1857], le livre d'un puseyiste de l'archidiacre Denison sur la présence réelle, a été le signal de grandes luttes au sein de l'anglicanisme; l'avenir nous en fera connaître l'issue; elle ne peut être qu'un nouveau triomphe pour le catholicisme.

Q

QUADRISACRAMENTELS. — Secte qui, faisant un mélange des doctrines de Luther et de Mélanchthon, reconnaissait quatre sacrements : le baptême, l'Eucharistie, la pénitence et l'ordre.

QUAKERS ou AMIS DE LA LUMIÈRE. — Les *quakers*, qu'on appelle aussi *amis de la lumière*, *philadelphiens*, *frères*, tirent leur origine d'un nommé Georges Fox, né à Dragton en 1624, mort en 1690. Son père était tisserand, et, comme sa position était peu aisée, il ne put faire donner à son fils qu'une instruction bien bornée; mais, en revanche, il lui inspira l'amour de la méditation et de la retraite. Fox était tout jeune encore quand on le plaça chez un marchand de bétail, en qualité de berger. Pendant qu'il gardait les troupeaux, il se livrait à sa nature mélancolique, fuyait le commerce des hommes, et passait son temps dans la solitude et dans les larmes. Placé ensuite en apprentissage chez un cordonnier, il continua plus que jamais à faire de l'Ecriture le sujet de ses méditations, la nourriture de son âme, vu surtout que le culte public de l'Eglise établie ne lui procurait aucune rémunération. Il avait dix-neuf ans quand le Saint-Esprit lui fit connaître que la mission de ramener le christianisme à l'esprit de son institution lui était confiée. Docile à la grâce d'en haut, le jeune homme parcourt les cités et les chemins, tout habillé de cuir et monté sur un méchant cheval, et, comme jadis les anabaptistes à Munster, il criait : *Faites pénitence, parce que le royaume de Dieu est proche.* (*Matth.* III, 2.) Un grand nombre de disciples se joignit au nouveau prophète; ils étaient presque tous des dernières classes du peuple. Il les nomma *enfants* ou *amis de la lumière;* mais le public les nomma quakers. Quelle est l'origine de ce mot? Les uns disent qu'il vient simplement des contorsions et des tremblements (*to quake, trembler*) auxquels les disciples de Fox sont sujets, en attendant la descente du Saint-Esprit. D'autres racontent que Fox, étant un jour interrogé devant un tribunal, à Derby, sur la doctrine qu'il prêchait, parla avec véhé-

Digitized by Google

mence, et à plusieurs reprises, de la nécessité de trembler (*to quake*) devant le Seigneur : en sorte que le juge s'écria en riant : « Nous avons affaire à un fameux trembleur (quaker). » D'où le nom de trembleurs fut donné à tous les sectateurs de Geoges Fox.

Quelques années après, Fox passa en Amérique avec une dame Fell, épouse d'un magistrat du Lancastershire. Ses succès furent nombreux, comme dans sa patrie. Du reste, quelle secte nouvelle a manqué de succès au milieu de ces pauvres âmes déviées du vrai chemin, égarées dans de profondes ténèbres, et qui, à l'apparition des rêveries du premier visionnaire venu, croient avoir trouvé la lumière qui les ramènera à leur foi?

Sous Charles II, William Penn, fils d'un vice-amiral, se rendit à la cour de ce monarque, et, le chapeau sur la tête et tutoyant Sa Majesté, suivant la coutume des quakers, lui demanda et obtint la propriété d'une province au sud du Maryland, à laquelle il donna son nom (Pensylvanie). Il y amenait une colonie de ses coreligionnaires, qui, peu à peu grossis d'un bon nombre de leurs frères d'Angleterre, peuplèrent une grande partie de la province. Il fonda Philadelphie, la ville des Frères, du nom que les quakers se donnaient alors.

A partir de ce moment, le nombre des trembleurs s'est peu accru. Ils existent en petites congrégations dans les principales villes de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis de l'Amérique. Ils sont surtout nombreux dans ce dernier pays, et principalement dans leur chère Pensylvanie. On en compte aussi quelques sociétés éparses en Allemagne et en France.

Mais quelle était la doctrine de Fox? Quelle est celle des quakers d'aujourd'hui? Leur doctrine est surtout morale; le dogme n'est presque rien pour eux : aussi, ses variations ont-elles été innombrables. Le principe, la base de tout leur système, est tiré de ces paroles de saint Jean : *Il* (le Verbe) *est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* (*Joan.* I, 9.) Ils voient dans ces paroles une lumière émanée du Christ, une vertu supérieure qui n'appartient pas à la nature humaine. (Mœhler, *Symbolique*, t. II, ch. 2e, § LXV.)

Ils appellent ce principe de vie révélation de l'Esprit, lumière intérieure : d'où leur vient leur nom d'amis de la lumière. Cette vertu céleste vient éclairer l'intelligence, lui ouvre le vrai sens des Ecritures, qu'elle aurait sans elle toujours ignoré, et l'assure de leur divinité. Cette lumière intérieure est encore la source de la vie de l'âme et le principe de toute vertu. Rejetant la prédestination et l'irrésistibilité de la grâce, ils disent que la justification nous est simplement proposée : nous l'obtiendrons par la foi et les bonnes œuvres, qui sont toutes deux également nécessaires. Des sacrements, ils n'admettent que le baptême et la Cène; et encore, fidèles à leur principe, ils n'y voient que des actes purement spirituels, des effets de la lumière céleste. Car le fidèle, trouvant dans son cœur le gage de son adoption, n'a pas besoin d'un signe extérieur pour lui en donner l'assurance. La prédication, de même que tout culte extérieur, est rejetée par les quakers; car l'homme, disent-ils, ne doit agir que sur l'inspiration de la lumière intérieure. Lorsque Dieu mettra dans son cœur le désir de la prière, alors seulement il pourra abandonner son âme à la louange et à l'amour. Ainsi, point de prêtres ni de ministres, point de liturgie. Ils se réunissent dans une salle nue, où rien ne peut les distraire ni éveiller en eux des sentiments de piété; ils y demeurent longtemps en silence, se recueillant en eux-mêmes, chassant toute pensée des choses de la terre, et disposant leur âme à recevoir l'inspiration d'en haut. Souvent ils restent des heures entières dans cet état : le silence n'est troublé que par des gémissements et des soupirs, et il arrive quelquefois que l'assemblée est obligée de se séparer sans qu'aucun de ses membres ait pris la parole. D'autres fois, les vanités du monde luttent dans une âme contre l'Esprit de Dieu, qui veut la pénétrer. Celui en qui se passe ce terrible combat, tiré par deux forces contraires, est tout ému, tout hors de lui; il gémit, il soupire, il tremble de tout son corps; mais enfin les ténèbres sont vaincues par la lumière. L'ami se sent débordé par la joie et l'allégresse; il communique son enthousiasme à toute l'assemblée, et tous ensemble, transportés, détachés des choses de ce monde, s'abandonnent à l'effusion de leur âme et chantent au Seigneur, pour célébrer ses louanges, pour raconter ses grandeurs. (*Ibid.*)

Les quakers ont aussi une foule d'usages différents des autres sectes : ainsi, ils ne veulent jamais porter les armes ni prêter le serment en aucun cas; ils s'interdisent les jeux de hasard, les théâtres, les danses, les contes et les poésies légères. Considérant tous les hommes égaux, ils se tutoient et tutoient tout le monde; de même, ils rejettent tous les titres de distinction, comme : Votre Majesté, Votre Grandeur, parce que, disent-ils, on n'en trouve pas d'exemples dans l'Ecriture sainte. Ils portent un chapeau aux bords larges et rabattus, qu'ils n'ôtent devant personne, et des habits sans boutons et sans plis sur les côtés.

Toutes ces extravagances ont eu de bien funestes résultats : le peu de cas qu'ils ont toujours fait du dogme les a fait tomber d'erreur en erreur. Les idées les plus essentielles du christianisme se sont tellement obscurcies parmi eux, qu'un grand nombre de membres de cette secte ne regardent plus l'histoire du Médiateur que comme une allégorie philosophique, un mythe religieux. Et quant à leur fameuse illumination intérieure, écoutons sur ce point les judicieuses remarques du célèbre Mœhler : « Quel est le vide de leurs pensées, la sécheresse de leur âme, dans les assemblées religieuses? Quel est l'ennui mortel qui les dévore et les fantômes qui leur remplissent la tête? Dieu seul le

Digitized by Google

sait. Puissants Chrétiens, qui trouvez en vous-mêmes la foi, l'espérance et l'amour! Mais non, vous ne pensez à rien, vous n'aimez rien; inertes et passifs, vous attendez en silence des révélations... Qu'est-ce donc que l'inspiration des quakers? Ce sont des impressions reçues du dehors, des affections longtemps réprimées, et rien de plus. Vainement se débattent-ils contre l'humain : il faut qu'ils en subissent la loi. »

QUAKERS MOUILLÉS. — Nom donné à ceux d'entre les quakers qui, contrairement à la défense, recherchent les emplois publics ou les distractions du monde. — *Voy.* QUAKERS.

R

RAFFINÉS ou FLAMANDS. — Nous avons parlé de la division qui s'éleva entre les disciples de Menno (*Voy.* ce mot) au sujet de l'excommunication. A sa mort le schisme ne fit qu'augmenter entre les raffinés et les mitigés. Pour le faire cesser, les deux partis prirent des arbitres et promirent de s'en tenir à leur jugement. Les mennonites rigides furent condamnés, mais comme on devait s'y attendre ils accusèrent les arbitres de partialité, rompirent tout commerce avec les adversaires et firent un crime à ceux de leur secte d'avoir aucun rapport avec eux, même à l'article de la mort. Ces hérétiques défendaient encore d'acheter des maisons en propre, en sorte qu'ils restent presque toujours simples fermiers; ils regardaient encore comme un grand crime de s'habiller de toile fine. En 1632 un nouveau synode se tint à Dordrecht pour travailler à réunir les différentes branches des disciples de Menno; il s'y fit une espèce de traité de paix qui fut signé par 151 mennonites: mais quelque temps après les schismes recommencèrent et s'accrurent encore. Cependant les frisons que l'on peut regarder comme un milieu entre les Flamands ou rigides et les waterlandiers ou modérés, se réunirent aux premiers. Enfin en 1649 les Allemands qui forment la secte anabaptiste proprement dite conclurent un traité d'alliance avec les Flamands à Harlem, en sorte que la secte des rigides est encore à présent la plus nombreuse. Elle s'étend dans la Frise, la Flandre, l'Alsace, et la Westphalie. Lorsque Catherine II fit un appel aux agriculteurs d'Allemagne, trois cents familles mennonites quittèrent la Prusse pour aller se fixer dans la Russie méridionale où on leur donna des terres, de l'argent et des instruments aratoires, et ils s'y sont perpétués jusqu'à nos jours. — *Voy.* MENNONITES.

RANTERS. — De l'anglais *Ranter*, enragé. — Fanatiques qui voulaient détruire toute puissance temporelle et établir une république à leur fantaisie. Ils rejetaient toute révélation et professaient ouvertement le déisme.

RATHMAN et RATHMANNIENS. — Hermann Rathman était un ministre de Dantzick qui, dans ses doctrines, montrait de fortes tendances à l'illuminisme. Il enseignait que l'Ecriture sainte par elle-même ne fait qu'indiquer la voie du salut, et qu'il faut une illumination spéciale du Saint-Esprit qui agit sur l'âme par la parole pour régénérer l'homme et le justifier. Plus tard il défendit avec chaleur le *Traité du vrai christianisme* où le mystique Arandt prouvait que le déréglement des mœurs, en général, dans les Eglises protestantes, ne vient que de la doctrine luthérienne sur les bonnes œuvres.

Jean Borvinus l'attaqua vivement et se fit condamner par les universités d'Yéna et Wittemberg; mais celle de Kattack prit sa défense et déclara qu'il n'y avait rien à reprendre dans ses ouvrages.

RATIONALISTES ou NATURALISTES. — Nous comprenons sous ce nom ces hérétiques qui, tout en restant extérieurement luthériens, tout en admettant l'authenticité, la véracité des Livres saints, nient leur inspiration divine et veulent les interpréter par la seule raison. Ils nient en principe tout ce qui est opposé aux lois de la nature : aussi, quand ils rencontrent des miracles, ils les représentent comme des allégories, des allusions revêtues de l'imagination orientale. Celui qui semble avoir répandu le premier ces doctrines antichrétiennes est Semler. De Wette, qui vient après, ne trouve point de différence entre les prophètes de la Bible et les voyants des païens, si ce n'est que les derniers manquaient de cet esprit de vérité et de morale qui caractérise le monothéisme. Paulus nie toute intervention surnaturelle des forces supérieures : Jésus n'est, selon lui, qu'un homme sage et vertueux, et ne mérite le titre de fils de Dieu qu'en tant que le plus pieux des hommes. Ses miracles ne sont que des actes, tantôt d'un hasard heureux, tantôt d'une habileté naturelle. C'est cette doctrine qu'il renferma dans ses *Commentaires des quatre Evangiles* et sa *Vie de Jésus*. Ainsi que Dam, il nie la résurrection du Christ, et s'efforce de prouver par des raisons médicales, qu'il n'était pas mort sur la croix, mais seulement évanoui, système victorieusement combattu par le cardinal Wiseman dans son ouvrage : *Rapport entre la science et la religion révélée*. Barhro et Venturini, Eichorn et de Heyne ont développé ces doctrines subversives de tout le christianisme. Ils prétendent que la chute originelle de l'homme n'est qu'une altération de la constitution de l'homme par un fruit vénéneux; la flamme du Sinaï, qu'un grand feu allumé par Moïse, avec lequel feu coïncida un orage; les rayons qui sortaient de la face du législateur des Hébreux n'étaient qu'un échauffement dont lui-même

Digitized by Google

ignorait la cause; l'étoile qui précéda les mages, qu'une lanterne qu'on portait devant eux avec honneur. Emmanuel Kant voulait que, de même que le Coran des Arabes et le Védas des Indiens, l'Ancien et le Nouveau Testament des Chrétiens reçussent dans toutes leurs parties un sens qui concordât avec les lois universelles et pratiques d'une pure religion rationnelle : d'après cela, tout ce que dit l'Evangile de l'origine céleste de Jésus, de ses rapports avec Dieu, n'est qu'une des représentations symboliques de l'idéal d'une humanité avec laquelle Dieu s'est réconcilié. Fichte et Schelling, disciples de Kant, ont développé la doctrine de leur maître, et, de nos jours encore, dans quelques églises de Kœnisberg, on la prêche sous le titre de *Christianisme national*. Puis vint David Straus, le Mythologue, qui combattit lourdement les rationalistes et naturalistes qui le précédaient, pour fonder ou plutôt développer un nouveau système, dont l'idée mère avait été conçue longtemps avant lui. Le répétiteur au seminaire évangélique de Tubingue laissa bien loin derrière lui tous les autres. Au milieu de leurs négations incessantes, ils avaient respecté quelques vérités, qu'ils laissaient debout ou passaient sous silence. Strauss arrive d'un seul bond à la négation suprême. Tous les personnages, tous les événements de l'Ancien et du Nouveau Testament sont des mythes, des personnages ou des faits allégoriques, une écorce sous laquelle est cachée une idée. c'est à peine, si Jésus-Christ lui-même a pour lui quelques probabilités d'existence. C'est une *idée*, un *symbole*, un *génie*.

Et qu'on n'aille pas croire que de telles doctrines se bornent à quelques individus isolés : non, elles ont envahi, elles ont pénétré la société protestante d'Allemagne tout entière; elles règnent surtout parmi le monde savant. Ces doctrines antichrétiennes sont enseignées publiquement dans les universités, dans les séminaires où se forment les ministres du saint Evangile. C'est sous de pareils maîtres qu'ils apprennent à faire connaître et aimer des peuples le Christ Sauveur. A l'université de Hall, où près de huit cents étudiants se destinent à exercer le saint ministère, le professeur Wegscheider, faisant un composé des systèmes de Strauss et des autres rationalistes qui l'ont précédé, bat en brèche, l'un après l'autre, tous les dogmes de la religion révélée, et réduit à néant l'œuvre de Notre-Seigeur. Et tous ces ministres, devenus en sortant des écoles, rationalistes, athées, impies, ou au moins indifférents, répandent ces funestes erreurs parmi les brebis confiées à leurs soins, en sorte que, dans quelques années, si le cours des choses continue, tout sentiment de foi, de religion, de morale sera effacé du cœur des protestants d'Allemagne.

Ce n'est pas que ces funestes systèmes n'aient été combattus. Des protestants éclairés ont vu clairement dans l'œuvre de Strauss et des autres rationalistes et mythologues de nos jours la ruine de toute doctrine révélée. Néander, consulté sur ce point par le gouvernement prussien, s'écrie qu'il s'agit de la vie ou de la mort du christianisme. Un grand nombre de docteurs allemands ont essayé de parer le coup; ils ont combattu pied à pied avec l'auteur de la Vie de Jésus; mais leurs efforts ne peuvent manquer d'être frappés de stérilité. Les rationalistes comme les mythologues n'ont fait qu'être plus logiques que les autres protestants; ils n'ont fait que pousser à ses dernières conséquences la liberté d'examen, puisque pour le protestant il n'y a plus d'autorité, que chaque individu est pour soi-même son docteur et son Pape, puisque chaque particulier explique l'Ecriture sainte à sa fantaisie. S'il plaît à quelqu'un de révoquer en doute la réalité de tel ou tel fait contenu dans la Bible, d'expliquer tout par des allégories, des mythes, de nier la divinité, l'existence même de Jésus-Christ, qui osera lui dire qu'il se trompe? Il ne fait qu'user de son droit, et il en use plus largement que les autres.

Le rationalisme ne s'est pas arrêté en Allemagne; il s'est répandu en France, en Suisse. A Genève, tous les ministres du pur Evangile ne sont-ils pas des rationalistes? On se rappelle leur convention de ne parler jamais de la divinité de Jésus-Christ, en vertu de laquelle le pasteur Pierre de Joux, qui confessait la divinité du Sauveur fut expulsé de la Rome calviniste pour ouvrir bientôt les yeux à la vraie lumière qui ne trouve de refuge assuré que dans l'Eglise catholique. C'est là encore que M. de Chenevrière a dit officiellement qu'on n'était pas tenu de croire à la divinité de Jésus-Christ, en sorte que, de même que le luthéranisme, la secte de Calvin tend à se transformer en un pur naturalisme.

La France aussi a eu et a encore ses rationalistes, à la tête desquels marche M. Cousin. Ils veulent bien reconnaître, au moins en partie, les Ecritures, reconnaître que Jésus-Christ est un juste, un saint, le Fils de Dieu même, dans un certain sens; mais au fond, ils n'admettent que la raison, ils ne voient dans la religion, comme ils l'entendent, que son œuvre, et rejettent tout ce qu'elle ne comprend pas. Mais au moins le catholicisme rejette de son sein tous ces hommes : tout ce qui ne s'accorde pas avec lui sur le plus petit point de foi est contre lui. Il est pur de tous ces impies qui sont sortis de son sein. Mais, dans le protestantisme, et voilà la grande différence, ils lui appartiennent, ils sont enfantés par ses principes; ils sont siens : c'est en vain qu'il les renierait pour ses fils.

RATISBONNE (Diète de). — De jour en jour la réforme de Luther gagnait du terrain; de jour en jour aussi elle devenait plus exigeante, et repoussait plus ouvertement les tentatives d'accommodement. Le Pape Paul III tout récemment en avait eu la preuve la plus manifeste; car les légats qu'il avait envoyés aux chefs du parti pour proposer le

Digitized by Google

concile, avaient été accueillis avec ridicule et éconduits de la manière la plus indigne. Charles-Quint tenta pourtant encore les voies d'accommodement et de conciliation, car il ne voulait pas rompre avec sa foi et il avait besoin du concours actif des réformés. Diverses diètes avaient déjà été ouvertes, mais sans succès. Une nouvelle se réunit encore à Ratisbonne en 1541. Des théologiens modérés furent choisis dans les deux religions pour s'entendre sur les points controversés. Les premières conférences firent espérer une conciliation parfaite; les catholiques s'en réjouissaient déjà, la plupart des réformés s'en indignaient, comme d'une trahison de leurs docteurs. Mais quand on en vint au dogme de l'adorable Eucharistie, il fut impossible de s'entendre.

La majorité de la diète proposa alors de la clore, en reconnaissant comme décidés les articles sur lesquels il y avait accord; pour les autres points, on attendait un concile œcuménique ou national. Le légat du Pape, docile à ses instructions, rejeta la pensée d'un concile national, bon pour réprimer des abus, non pour décider des points de foi, à moins qu'on accorde l'infaillibilité à l'approbation des Souverains Pontifes.

L'empereur termina toutes ces discussions par son décret. Voici ce qu'il portait en substance : Les articles sur lesquels on est d'accord sont et demeurent décidés; les points sur lesquels on est encore en litige seront décidés plus tard; jusque-là il faut garder le silence. — Par ailleurs le décret d'Augsbourg conserve toute sa force; l'exercice du culte réformé est permis dans les lieux où il règne; tout prosélytisme est sévèrement défendu. Il est également défendu de s'emparer des biens des églises et des monastères, quoiqu'on laisse libres les usurpations opérées.

La diète de Ratisbonne ne produisit qu'un simulacre de paix et de bon accord. Loin d'en observer les clauses, à peine était-elle dissoute, que les protestants s'emparèrent de l'évêché de Naumbourg. Pour couronner dignement cette usurpation, Amsdorff qui s'en était emparé fut ordonné et sacré évêque de la cité par Luther même, le pape de la réforme. Ils chassèrent ensuite le duc de Brunswick de ses Etats et y semèrent le germe de l'hérésie.

Dans cet état de choses, l'empereur était obligé de faire des concessions au moins tacites. En guerre de tous côtés, avec Soliman, avec la France, avec Alger, il craignait que les chefs protestants ne vinssent à grossir le nombre de ses ennemis. Il leur faisait donc force promesses.

C'est ainsi que ces nombreuses diètes convoquées à des époques si rapprochées, ne produisirent aucun effet, ou plutôt ne servirent qu'à montrer, d'un côté, la faiblesse de l'empire et de son chef, et d'un autre côté à révéler dans tout son jour la force et l'action puissante de la Réforme, enfant née la veille et qui menaçait déjà d'écraser le sein de celle qui l'avait enfantée. — *Voy.* ALLEMAGNE, CHARLES-QUINT.

RÉCALCITRANTS. — *Voy.* CONFESSIONISTES OPINIATRES.

RÉCORDISTES. — On appelle ainsi certains membres de la basse Eglise du nom du journal *Record* qui est leur organe : ils forment pour ainsi dire l'arrière-garde du puritanisme. Ils enseignent la prédestination absolue, la justification par la foi seule. D'après eux la foi n'est pas une adhésion ferme de l'esprit aux vérités révélées, mais un simple assentiment à cette seule proposition : *Je crois que je suis sauvé.* La seule différence entre l'Ancien et le Nouveau Testament est l'inégalité du nombre des pages, en sorte que les rites mosaïques doivent être conservés comme les rites chrétiens. ils sont surtout très-sévères sur l'article de l'observation du dimanche, qu'ils assimilent au sabbat des Juifs. Les distractions les plus permises, les affaires les plus pressantes ne peuvent jamais, disent-ils, être une raison de détourner une partie du dimanche du service du Seigneur auquel il doit être tout entier consacré. — *Voy.* PURITAINS et PRESBYTÉRIENS.

RÉFORMATION CATHOLIQUE. *Voy.* l'Introduction.

RÉFORME (HISTOIRE DE LA) dans l'ALLEMAGNE, les PAYS-BAS, la SUISSE, la SCANDINAVIE, les PAYS SLAVES, la FRANCE, l'ANGLETERRE, etc. — *Voy.* chacun de ces mots.

RÉFORMÉS. *Voy.* CALVINISTES.

RÉGIMBANTS. *Voy.* CONFESSIONISTES OPINIATRES.

RÈGLE DE FOI. — L'Eglise, dans sa lutte éternelle contre les puissances du monde et de l'enfer, n'a point rencontré d'ennemis plus formidables que la prétendue Réforme du XVIe siècle et les sectaires qui ont combattu sous ses étendards. Chargée de veiller à la garde des vérités révélées, elle a dû les défendre toutes tour à tour contre ce Protée aux mille formes; elle a dû se défendre elle-même, son existence et ses prérogatives divines étant devenues l'objet des plus vives attaques. En effet, nier la visibilité de l'Eglise, n'est-ce pas nier l'existence même de cette société; le triomphe de cette prétention eût été l'anéantissement de l'Eglise. Les novateurs en ont été effrayés pour eux-mêmes. Aussi ont-ils tenu à conserver le nom d'Eglise, tout en la dépouillant successivement, suivant le besoin des circonstances, de tous ses glorieux et divins priviléges.

Il n'est qu'un point sur lequel ils n'ont jamais varié, sur lequel ils n'ont eu constamment qu'une voix : à Wittemberg, à Genève, à Londres, en tout temps, au XIXe siècle, comme au XVIIe et au XVIe, le protestant proteste contre l'autorité de l'Eglise, repousse avec horreur l'enseignement de l'Eglise, ne reconnaît d'autre règle de foi, d'autre source des vérités révélées, d'autre docteur de l'humanité que l'Ecriture sainte, interprétée par la raison individuelle.

Nous nous proposons donc ici de venger la vérité catholique en prouvant la divinité de l'autorité enseignante dont jouit l'Eglise.

Digitized by Google

Nul doute que l'Ecriture ne renferme la vérité révélée, mais son langage est un langage muet; la vérité y demeure cachée sous le voile des mots; qui peut lever ce voile et puis contempler à découvert le soleil de la révélation? Tout homme peut-il sans orgueil et sans présomption revendiquer cet incomparable privilége? ou bien n'appartient-il qu'à la réunion de toutes les intelligences? Tout homme est-il infaillible dès qu'il scrute les divines Ecritures? L'Eglise seule est-elle infaillible dans les vérités qu'elle propose à la croyance de ses enfants? Ces deux dernières propositions résument la croyance des protestants et des Catholiques. Venger la vérité catholique, convaincre de fausseté les doctrines des novateurs, tel est le but que nous espérons atteindre, après avoir établi d'une manière précise l'état de la question, recherché les causes intimes qui ont fait agir les ennemis de l'Eglise, et enfin fait ressortir l'importance et l'opportunité d'une pareille discussion. Nous aurons trois paragraphes : 1° Doctrine des protestants et des Catholiques sur la règle de foi; 2° Raison de la règle de foi protestante; 3° Appréciation.

§ Ier. — *Doctrine des protestants et des Catholiques sur la règle de foi.*

I. L'Ecriture sainte, dit le protestantisme, est le christianisme tout entier. Jésus-Christ l'a laissée au monde comme unique règle des croyances et des mœurs, pour le salut et la ruine éternelle de plusieurs, car ce volume sacré contient tout ce que l'homme doit croire et pratiquer, et tout fidèle est obligé indispensablement de le lire, de le méditer et d'y former sa foi et ses mœurs. « Qu'il n'y ait point d'inquiétude pour obtenir l'intelligence de ses secrets; le Saint-Esprit parle intérieurement, illumine tout homme de bonne volonté. » Ainsi parla Luther au jour qu'il fut condamné par l'Eglise, ainsi depuis ont parlé toutes les sectes protestantes qui ont reculé devant le rationalisme positif.

Mais pour plus de clarté, entrons dans le détail de cette prétention formulée d'abord par Luther et conservée fidèlement, du moins en principe, par toutes les sectes qui le vénèrent comme leur père. Ecoutons le savant Buchmann dans sa *Symbolique populaire* (p. 141), Paris, Waille 1845, in-8°).

Luther commença par dire à Worms, qu'il ne céderait que quand on le convaincrait par les témoignages de l'Ecriture sainte. Plus tard, il alla plus loin encore, en disant que tout ce qui n'était pas dans la Bible provenait du diable. « Je veux, » dit-il dans son ouvrage: *Sur l'abus de la Messe*, « renouveler ici mon principe qui doit être maintenu irrévocablement pour tout Chrétien, savoir que tout ce qui est en dehors de l'Ecriture, surtout en ce qui regarde les choses de Dieu, vient du diable. » Il oubliait sans doute, en écrivant cela que ses propres livres ne font pas partie du canon. Mélanchthon ne s'exprime pas d'une manière moins positive. « Attendu, » dit-il, « que les traditions imposent des commandements que l'on ne peut accomplir que par un péché, il est évident que ce sont des doctrines catholiques, et qu'il faut que l'on en revienne aux commandements de Dieu. De ce nombre sont plusieurs traditions papistiques, telles que l'abus de la Cène, l'invocation des morts (lisez *des saints*), la loi du célibat. Quand même les traditions ne se rapporteraient qu'à des choses indifférentes, ce ne sont pas moins des doctrines impies et diaboliques à cause des erreurs auxquelles elles sont mêlées. » Les premières confessions de foi luthériennes s'expriment à cet égard d'une manière très-indécise. La confession d'Augsbourg rejette « toutes les lois faites par les hommes, dans le but de se réconcilier avec Dieu, et de mériter la grâce, telles que les vœux de religion, et la tradition au sujet de la différence des aliments pendant certains jours; elle ne les rejette pourtant point, parce qu'elles s'appuient sur la tradition, mais parce qu'elles sont contraires à la foi en Jésus-Christ et à l'Evangile. » Certaines traditions sont rejetées, *quia non poterunt bona conscientia probari*, mais non pas parce que ce sont des traditions. Cela n'était pourtant pas raisonnable; car les ministres de la nouvelle doctrine rejetaient toute tradition, tandis que dans la préface de la confession d'Augsbourg, adressée à l'empereur, il y est dit qu'elle contient la doctrine des ministres de la nouvelle secte. Il s'agissait alors de persuader à l'empereur et à la diète que les protestants n'avaient rien adopté, soit dans les dogmes, soit dans les *cérémonies*, qui fût en opposition avec l'Ecriture ou avec l'Eglise, et cette assertion est placée en propres termes à la fin de la confession. L'*Apologie* contient un long article sur les traditions humaines, mais elle ne dit pas un mot de la doctrine protestante d'après laquelle tout ce qui n'est point contenu dans l'Ecriture vient du diable. On y lit au contraire : « Nous conservons volontiers pour leur utilité et pour l'amour du repos, les anciennes lois adoptées dans l'Eglise. » Cependant les affaires de l'Eglise de Wittemberg avaient pris dans l'intervalle une tournure plus favorable : les princes protestants avaient conclu à Smalkalde une ligue pour la protection de l'Evangile contre l'empereur; car ils craignaient, non sans raison, que ce prince ne voulût les forcer à restituer les biens de l'Eglise dont ils s'étaient emparés pour se dédommager de leur apostasie et des frais que leur coûterait la défense de l'Evangile. Aussi dès lors les protestants ne cachèrent plus leur doctrine. Dans les articles de Smalkalde, il est dit fort distinctement que l'Ecriture est la seule source de la foi. On y lit que, la parole de Dieu, quoi qu'en dise les Catholiques, doit être la seule règle de la foi; or, d'après Luther, la parole de Dieu et l'Ecriture sainte sont des termes synonymes. Ce principe se montre plus clairement encore dans la formule de concorde, où l'on trouve : « Nous croyons au Seigneur, et confessons que la seule règle et le seul principe d'après lesquels toutes les doctrines et tous les docteurs doivent être jugés et se conduire, sont

Digitized by Google

uniquement les livres prophétiques et apostoliques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Tous autres écrits des anciens et des nouveaux docteurs, quels qu'ils soient, doivent être et sans exception subordonnés à l'Ecriture. » Du reste, la pratique des luthériens fait voir qu'ils rejettent la tradition. Bodemann dit à la vérité (pag. 62) que les luthériens sont loin de rejeter toute tradition; qu'ils recevraient avec reconnaissance celle des disciples immédiats des apôtres, expliquant le vrai sens des passages obscurs, pourvu qu'elle nous fût parvenue d'une manière authentique; mais malheureusement cela n'est pas. Ainsi, selon les luthériens, il existerait réellement des passages obscurs; les apôtres en auraient transmis le vrai sens à leurs disciples immédiats, et Dieu aurait permis que ce vrai sens, connu seulement des apôtres et de leurs disciples immédiats, fût irrévocablement perdu pour tout le reste des Chrétiens, faute d'un mode authentique de transmission! Nous disons irrévocablement; car si ces passages sont assez obscurs pour que les disciples immédiats des apôtres n'aient pu les comprendre sans le secours de leurs maîtres, comment croire qu'à dix-huit siècles de distance, tous ces millions de Chrétiens et d'idolâtres, à qui les sociétés distribuent leurs Bibles, les puissent comprendre sans le secours d'un interprète doué de l'inspiration divine?

Zwingle et Calvin ne reconnaissaient non plus que la parole de Dieu, ce qui, dans le langage protestant, signifie l'Ecriture. Cette doctrine passa dans le symbole. La première confession helvétique dit: « L'Ecriture canonique, la parole de Dieu transmise par le Saint-Esprit et présentée aux hommes par les prophètes et les apôtres, la plus parfaite et la plus ancienne philosophie, renferme seule *complétement* toute piété. » Et la seconde confession helvétique s'exprime ainsi: « Nous croyons et confessons que les écrits canoniques des saints prophètes et des apôtres des deux Testaments, sont la véritable parole de Dieu... Dans cette Ecriture sainte, l'Eglise de Jésus-Christ reçoit de la manière *la plus complète* ce qui est nécessaire, tant à la foi qui sauve, qu'à une vie agréable à Dieu et conforme à la loi... Nous dédaignons les traditions des hommes, parce qu'en dépit du beau titre qu'elles s'arrogent, en se disant divines et apostoliques, reçues de la bouche des apôtres, et transmises aux évêques suivants et à l'Eglise par des hommes apostoliques; néanmoins, quand on les compare à l'Ecriture sainte, on voit qu'elles s'en écartent, ce qui prouve qu'elles ne sont nullement apostoliques. » L'allusion au décret du concile de Trente est claire dans ces paroles, et elle est plus évidente encore dans le texte latin. Du reste, le vrai sens de ce passage est celui-ci: nous rejetons les traditions conservées par l'Eglise catholique, parce qu'elles ne s'accordent pas avec le résultat de nos études exégétiques, et qu'elles ne peuvent, par conséquent, être apostoliques. La confession belge dit la même chose. Les magistrats des quatre villes, confessent dans la tétrapolitaine, que, par crainte de Dieu et par patriotisme, « Ils ordonnent aux prédicateurs de ne rien débiter dans la chaire, qui ne soit contenu dans l'Ecriture, ou qui n'en découle immédiatement. »

A cette occasion nous croyons devoir citer un extrait de l'édit sur la religion, rendu en 1528, par les magistrats de Berne; il donnera une idée de la liberté si vantée dont on jouit sous la Réforme.

« Nous reconnaissons donc que les dix conclusions (de Zwingle) nous offrent une instruction suffisante, qu'elles sont chrétiennes et fondées sur l'Ecriture divine..., et en conséquence nous croyons avoir des motifs suffisants pour régler notre vie d'après elle; c'est pourquoi nous vous exhortons, dans une intention chrétienne et nous vous ordonnons de vous y conformer *tous et un chacun*, et de ne pas vous en écarter. Nous enjoignons à tous ministres et prédicateurs, tant de la ville que des campagnes, de ne rien prêcher ou enseigner qui soit contraire à ces dix conclusions ou à leur contenu, sous peine de la perte de leurs bénéfices... Ces justes causes et d'autres encore nous ont engagés... à rejeter de dessus vos épaules et les nôtres, le joug pénible des évêques, et nous ne voulons pas que vos *descendants* obéissent à eux ou à leurs successeurs. Tous les doyens et camériers qui ont juré fidélité aux évêques, sont par les présentes déliés de leur serment, et n'en prêteront plus à personne qu'à *nous*. Les doyens surveilleront les prédicateurs; s'ils tombent dans quelque erreur, ils les puniront dans un chapitre secret, et s'ils refusent de se corriger, on *nous* en fera un rapport, afin que *nous* puissions vous fournir d'autres ministres vertueux. »

Les confessions brandebourgeoise, anglicane et bohémienne, suivirent les mêmes errements.

Les sociniens pensent aussi, que tout ce qui est nécessaire au salut de l'âme est renfermé dans l'Ecriture, et qu'il ne faut par conséquent rien admettre que ce que l'Ecriture enseigne. Le catéchisme de Raban s'exprime dans les termes suivants:

« *Dem.* 32. Puisqu'il en est ainsi que faut-il penser des traditions non écrites, qui, selon l'Eglise romaine, sont nécessaires au salut?

« *Rép.* Qu'elles ne sont pas nécessaires, et de plus qu'elles sont nuisibles.

« *Dem.* 34. En quoi sont-elles nuisibles?

« *Rép.* En ce qu'elles entraînent les hommes de la vérité dans le mensonge. »

Les arminiens et les quakers s'accordent avec cette doctrine. Ces derniers ne placent théoriquement l'Ecriture qu'en sous-ordre, après les inspirations de l'Esprit.

Voilà dans toute leur crudité les doctrines du maître et des disciples. Point d'Eglise visible; le salut du monde est attaché à la lecture des saintes Ecritures: Prenez et lisez, vous à qui parvient le volume sacré;

Digitized by Google

c'est pour vous une question de vie ou de mort. En même temps les termes leur manquent pour vomir l'anathème contre l'Eglise romaine, parce qu'elle professe des principes et suit une conduite toute différente ; c'est la prostituée de l'*Apocalypse*, l'antique Babylone, le siége de l'Antechrist.

Ne terminons pas cet exposé sans rappeler en quelques mots la règle de foi si simple, si raisonnable et seule apostolique que nous enseigne la sainte Eglise romaine.

II. Le concile de Trente dit que « cette source est à l'Evangile qui, après avoir été promis dans les Livres saints par les prophètes, fut d'abord annoncé par le Christ, Fils de Dieu lui-même, et ensuite par les apôtres à qui Jésus-Christ ordonna de l'annoncer comme étant la source de *toute* la foi et de toute la morale du monde entier. » Telle est la doctrine de l'Eglise, et c'est donc une calomnie quand les protestants soutiennent que, d'après la doctrine catholique, c'est la cassette (*scrinium*) de la conscience papale, qui est la source de la vraie foi. Le concile dit positivement que l'Evangile annoncé par Jésus-Christ est la source de *toute* la foi et de toute la morale, d'où il s'ensuit que la doctrine de Jésus-Christ est déclarée complète et suffisante; c'est donc encore une calomnie des protestants, quand ils disent que l'Eglise catholique enseigne que la doctrine de Jésus-Christ est insuffisante et qu'elle a besoin d'être complétée par les hommes.

Mais où se trouve cette doctrine de Jésus-Christ, cet Evangile? Le concile de Trente répond : « Dans des Livres saints et dans la tradition non écrite, que les apôtres ont reçue, soit de la bouche de Jésus-Christ, soit par le secours du Saint-Esprit, et qu'ils ont transmis, de sorte que, passant de main en main, elle est arrivée jusqu'à nous, » et par conséquent : « les Livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, ainsi que les traditions dogmatiques et morales, soit qu'elles viennent de Jésus-Christ lui-même, ou du Saint-Esprit, doivent être reçus et honorés avec le même respect et la même vénération. » Enfin comment le Chrétien arrive-t-il à la connaissance certaine des vérités révélées par le divin Maître? Jésus-Christ a établi une autorité souveraine, visible et permanente qui est à la fois interprète infaillible de l'Ecriture, dépositaire fidèle de la tradition et juge en dernier ressort de toutes les controverses en matière de foi. C'est à elle que Jésus-Christ a confié le soin de conserver et d'enseigner la saine doctrine, et pour qu'elle ne pût défaillir à sa mission, il a déposé en elle sa vérité, sa sagesse et son esprit qui forment le sens intime de cette épouse sans tache.

Le Catholique vénère infiniment l'Ecriture sainte qui est la parole que Dieu daigne adresser à l'homme, la base des mœurs et de la foi; mais aussi il professe que tout fidèle n'est point obligé d'aller y puiser la connaissance des vérités révélées. Une société visible a été fondée par Dieu pour remplir ce ministère sacré auprès des enfants des hommes : cette société c'est l'Eglise. L'Ecriture n'existait pas encore que déjà l'Eglise enseignait; il y a plus, l'Ecriture sainte n'est que l'enseignement de l'Eglise primitivement oral. Depuis que la révélation a été confiée au papier, l'Eglise n'a pas cessé sa mission, elle prêche toujours et enseigne toute vérité révélée : pour apprendre les vérités du salut, il suffit de prêter la voix à cet enseignement oral, et même ceux qui recourent aux textes sacrés ne peuvent y lire que ce qu'y lit l'Eglise, car seule elle a mission d'en fixer le sens d'une manière infaillible.

§ II. — *Pourquoi les protestants n'ont d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte.*

La règle de foi est la même dans toutes les sectes protestantes. Tous les dogmes primitifs du protestantisme ont disparu ; seul, ce point fondamental a survécu aux ravages de trois siècles. Pourquoi tant d'unanimité chez des hommes habituellement divisés par un nombre infini de schismes? Pourquoi tant de constance au milieu de variations si multipliées? Les raisons en sont nombreuses. Si les œuvres de Dieu et de son Eglise ne sont que folie et infirmité à les considérer humainement, l'hérésie ne s'élève et ne se maintient jamais que par les voies de la prudence et de la sagesse humaine, ce principe est incontestable pour le protestant. Quelques courtes réflexions vont en convaincre une fois de plus.

I. Le protestantisme, qui repose tout entier sur l'Ecriture sainte, n'a point commencé par là : l'Ecriture sainte ne devint l'unique règle de foi que par la loi de nécessité. Depuis longtemps déjà dogmatisait le patriarche du protestantisme; vivement attaqué, impuissant à se défendre, pour fermer la bouche à ses ennemis, deux fois il en avait appelé, non pas à l'Ecriture sainte, mais bien au pontife de Rome. Condamné par cette même autorité, il changea de langage : l'orgueil ne sait point avouer ses torts ni se soumettre. Ce fut, nous l'avons vu, à la diète de Worms, que Luther déclara ne point se soumettre avant que ses torts lui fussent prouvés par des textes évidents de l'Ecriture. Ces paroles étaient l'aurore de tout son système ; quant aux développements qu'il reçut plus tard, ils y étaient contenus en germe aussi bien que le rationalisme. Car il fallait bien mettre quelque chose à côté de l'autorité de l'Eglise; ce furent les Livres saints qui remplacèrent cette autorité. Luther, confiné dans la solitude à la Wartbourg, seul avec son imagination exaltée, eut le temps nécessaire pour former un corps complet de doctrine. Depuis lors aussi, l'Ecriture sainte devint son unique règle de foi. Il en fit une traduction en langue vulgaire pour la répandre jusque dans les classes infimes de la société.

Condamnés, repoussés par l'Eglise, les protestants de tous les temps et de tous les lieux se moquent de l'Eglise, se rient de ses

Digitized by Google

anathèmes qui n'ont pour eux aucune valeur, méprisent ses enseignements, parce que la lecture des Livres saints est le moyen unique et facile d'arriver à la vérité. Du reste, ce recours à l'Ecriture sainte comme à l'unique règle de foi, n'était pas nouveau.

II. Mettre la Bible entre les mains de tout homme n'était pas seulement renverser l'autorité de l'Eglise, c'était aussi détruire celle de la tradition, bonne affaire pour le protestant. Concilier les principes des nouveaux docteurs de l'humanité avec ceux des saints Pères et la pratique de tous les siècles n'était pas chose facile. Il y avait là un vaste champ ouvert à de formidables objections; aussi les docteurs catholiques l'exploitaient avec une habileté désespérante pour les réformés. On ne saurait s'imaginer avec quels frénétiques transports fut reçu ce dogme qui servait de réponse à tous les arguments: *Dieu a parlé.* Après cela que m'importe la parole d'un Augustin ou d'un Jérôme. Après tout ces deux Pères n'étaient que des hommes, et je ne veux d'autre juge que Dieu lui-même. Il faut entendre les cris de joie de Luther et de ses séides quand il inventa ce dogme béni, si formidable, si décisif contre les papistes, si flexible entre des mains réformées. (*Voy.* leur correspondance et l'art. TRADITION.) C'est alors aussi qu'il crut pouvoir se permettre contre les saints Pères ces injures scandaleuses que l'on rencontre si souvent dans ses *Lettres* et ses *Propos de table.* Qu'on nous permette d'en citer quelques-uns seulement et l'on pourra facilement ensuite juger du reste.

Saint Jérôme. — « Je regarde saint Jérôme comme un hérétique qui ne parle jamais que du jeûne, de la virginité, du célibat, etc. Je n'en voudrais pas pour chapelain. » (*Propos de table,* Eisl., p. 553.)

Saint Augustin. — « Saint Augustin a beaucoup erré : il ne faut pas s'y fier. Beaucoup de ses livres ne valent rien. C'est à tort qu'on l'a mis au rang des saints, car il n'avait pas la vraie foi. »

« Saint Augustin était très-versé et très-habile dans l'Ecriture sainte : il avait un jugement remarquable, une belle intelligence. C'est le plus pur de tous les docteurs. »

Les Pères. — « Les Pères n'ont rien compris au texte de saint Paul sur les œuvres qui ont rompu *primam fidem.* Augustin estime que, par *primam fidem,* l'Apôtre entend le vœu de chasteté; mais je comprends mieux le texte que mille Augustins. On devrait envoyer ce Père à l'école : les Pères sont des imbéciles qui n'ont écrit que des fadaises sur le célibat; et d'ailleurs l'Apôtre ne parle que des veuves : or, elle n'est pas veuve, elle (*Bora*); je ne suis pas veuf non plus. » (AUDIN, *Hist. compl. de Luther,* t. III, p. 172, Paris, 1850.)

III. Arrêtons-nous maintenant quelques instants à l'une des faces les plus saillantes de la règle de foi protestante, à sa flexibilité. Pour le protestant, l'interprétation de l'Ecriture sainte est dévolue à la raison individuelle. Quelle règle de foi commode! Peut-on rien imaginer qui se prête mieux aux exigences de l'esprit et du cœur? Une lettre morte est susceptible de tant de sens divers! Chacun y voit ce qui lui plaît, et personne ne peut le contredire, puisqu'il est seul juge. Mgr Rendu, évêque d'Annecy, peint d'une manière aussi juste que piquante cette élasticité de la règle de foi protestante, dans son livre récent : *Des efforts du protestantisme en Europe* (in-12, Paris, Vivès, 1855). C'est un dialogue entre un ministre ou mômier et un simple fidèle catholique qui détruit sa prétendue religion de la Bible en lui prouvant qu'elle est capable d'enfanter les sectes les plus opposées et les plus ridicules.

« Tenez, Monsieur le pasteur, je suppose que, tel que vous me voyez, je me mette à méditer la Bible, je vais vous dire ce qui m'arrivera.....

« J'ouvre l'Evangile : j'y vois que Notre-Seigneur a dit : *Heureux ceux qui sont pauvres de bon cœur.* (*Matth.* v, 3.) Et ailleurs : *Si vous voulez être parfaits, vendez votre bien, donnez-en le prix aux pauvres et suivez-moi.* (*Matth.* XIX, 21.) Dès lors, ma religion consiste à maudire les riches, à précipiter dans les enfers tous ceux qui ont une maison, un cheval, un champ ou un habit de soie; je deviens le chef d'une secte qui s'appellera les Vaudois.

« Je continue à lire et je trouve que Jésus-Christ dit à l'aveugle de Jéricho : *Ta foi t'a sauvé.* (*Luc.* XVIII, 42.) Dès lors, heureux d'avoir découvert que c'est la foi qui sauve, je condamne les œuvres, je démontre qu'elles sont inutiles au salut; que les crimes les plus grands ne sont point un obstacle à la justification; qu'il est bon, au contraire, de se couvrir des plus noirs forfaits, *afin que la grâce surabonde là où avait surabondé l'iniquité.* (*Rom.* v, 20.) Je deviens le chef d'une secte protestante qui sera la plus nombreuse de toutes.

« Je continue et je lis : *Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais le glaive. Je suis venu séparer le frère d'avec la sœur.* (*Matth.* x, 34-35.) *Le royaume de Dieu souffre violence.* (*Matth.* XI, 12.) Dès lors je m'écrie avec Zwingle, avec Farel et une foule d'autres réformateurs, que l'Evangile veut du sang et encore du sang. Il faut gagner le ciel et se sanctifier en égorgeant ses frères.

« J'avance dans l'étude de la Bible, et je découvre dans les *Actes des apôtres* (IV, 32) que les premiers Chrétiens mettaient en commun leurs propriétés, vivaient en frères et avaient proscrit ces mots de l'égoïsme le *mien* et le *tien.* Dès lors, je proclame la communauté des biens; je déclare que les riches, que les propriétaires sont des coquins qu'il faut détruire. Je vais me mettre à la tête des paysans, des ouvriers et des pauvres pour m'aider à faire justice de ces voleurs. Münzer ne fit-il pas de même?

« Plus j'avance dans la Bible, plus je progresse dans l'épuration de mes idées. Je lis

Digitized by Google

dans l'Evangile de saint Jean que Jésus-Christ est *la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde.* (*Joan.* I, 9.) Dès lors, persuadé que Dieu seul instruit les hommes intérieurement par l'inspiration, je me dis à moi-même : A quoi bon ces livres? à quoi bon ces prédicateurs qui veulent remplacer le Saint-Esprit à la porte de mon âme? Plus de cette science vaine qui ne sert qu'à obstruer le passage à la science de Dieu. Je convoquerai de nombreux disciples qui porteront le nom d'amis de la lumière, d'illuminés, d'inspirés, de danseurs, de convulsionnaires, de spiritualistes, etc. N'est-ce pas ce que fit Swedenborg?

« Je vais m'épurer encore. J'ai vu, qu'en parlant de lui-même, Jésus-Christ s'est appelé le fils de l'homme. Déjà ma raison, ne comprenant pas bien l'Incarnation, commençait à douter; ce trait de lumière m'a entièrement converti. Dès lors, j'ai conclu, et avec évidence, que Jésus-Christ n'était pas, comme on nous le dit, le Fils de Dieu, ni Dieu par conséquent. Ainsi plus d'adoration, plus de foi surnaturelle à sa parole, plus d'espérance dans ses promesses, plus de confiance à son suprême pouvoir! Je présenterai Jésus comme un grand philosophe, et ma doctrine entraînera les ministres de Genève, ceux de Suisse, ceux d'Allemagne, et bientôt tout le monde. N'est-ce pas ainsi qu'a fait Socin?

« Je ne m'arrêterai pas dans une si belle voie. Ma raison, qui a réformé le Dieu, parviendra bien à réformer le philosophe. Je découvre dans l'Ecriture que ce philosophe, à qui l'on a donné le nom de Jésus, n'est qu'un personnage fantastique, sur lequel on a réuni les prodiges qui ont accompagné l'émancipation du genre humain. Jésus-Christ n'est ni un dieu, ni un homme, il n'est qu'une figure, qu'un mythe qui représente l'homme. Je prêcherai cette découverte et l'on me croira : n'a-t-on pas cru Strauss?

« En avançant, j'avais un certain désir de trouver dans la Bible quelque doctrine pratique, et surtout un peu agréable pour moi et pour l'humanité. Tout à coup, je découvre que les bons patriarches, qui nous ont devancés dans le monde et dans la Bible, avaient à leur service un assez grand nombre de femmes; plus loin (*Eccle.* III, 1 seqq.), je vois qu'il y a le temps de rire et le temps de pleurer, le temps pour tout. Dès lors, je prends la résolution de m'arrêter à ces deux articles et d'en faire le symbole de ma religion. Elle aura dans le monde un succès gigantesque : ce sera la religion de la sensualité. Luther, Jean de Leyde, les mormons, ne l'ont-ils pas prêchée et pratiquée? » (*Des efforts du protestantisme en Europe*, p. 34 et suiv.)

IV. Rendre l'Ecriture sainte l'unique règle de foi était le moyen infaillible de rencontrer un grand nombre d'adeptes : c'était flatter l'orgueil humain, c'était jeter l'illusion dans beaucoup de têtes. Cette doctrine cachait un leurre misérable sous le dehors de la candeur et de la sincérité : sous ombre de respect pour Dieu et sa sainte parole, elle détruisait l'ordre voulu de Dieu et n'enfantait que le rationalisme; mais n'anticipons pas sur l'appréciation qui doit suivre. Ces raisons, et beaucoup d'autres que nous laissons dans le silence, nous expliquent fort bien la présence de cette doctrine dans le catalogue des erreurs protestantes : elle était impérieusement exigée par la prudence et la sagesse humaines : voilà pourquoi le protestantisme se hâta de l'adopter et ne pouvait manquer de le faire puisqu'il était l'œuvre des hommes.

§ III. — *Appréciation et réfutation de la règle de foi du protestantisme.*

L'importance de cette question ressort au premier coup d'œil. C'est le point fondamental de toute religion : les rapports de l'homme avec son Créateur sont en cause; l'homme n'existe que pour connaître, aimer et servir Dieu. Il n'arrive à cette fin qu'en adhérant aux vérités révélées et pratiquant les commandements. Comment connaître la vérité et la loi divine? Quelle est la règle de foi et de mœurs? Est-ce le jugement individuel ou la voix de l'Eglise, l'autorité du *moi* ou celle de l'Eglise? car la règle de foi protestante se résume dans le *moi* qui lit et qui juge.

Cette discussion est une question de vie ou de mort pour la Réforme. Le protestantisme n'est qu'une protestation continue contre l'Eglise romaine. Révolté contre elle, il a dit : « Je puis me passer d'elle, j'ai l'Ecriture sainte, cela me suffit. »

La Bible a été le fort armé du protestantisme, l'arsenal de toutes ses erreurs. Fondé sur la Bible, par elle il s'est maintenu; là il a puisé toutes ses armes de défense; sous l'apparence du respect pour la parole divine, il a méprisé toute autre autorité. Cette doctrine a causé des maux incalculables. Et d'abord les potestants n'ont pas craint d'altérer le texte sacré, de diminuer le nombre des Livres saints, de répandre à flots les versions mensongères, pour couvrir leurs erreurs. Elle a été un moyen trop efficace d'exciter la méfiance et la haine contre l'Eglise romaine. Que de déclamations et d'anathèmes ils ont vomis sur elle, sous prétexte qu'elle outrage Dieu et retient la vérité captive. Malheureusement leur parole a trouvé de nombreux échos : les jansénistes, protestants déguisés, et leurs frères, les schismatiques fauteurs du synode de Pistoie, ont contribué davantage à populariser ces idées, l'engouement pour les Livres saints est devenu à la mode.

Enfin les impies et les incrédules en ont pris occasion de crier à l'intolérance, à la tyrannie des Pontifes de Rome. Tels sont les maux qu'a enfantés cette doctrine.

Une dernière cause qui rend cette doctrine importante, c'est qu'elle conduit directement au rationalisme, c'est-à-dire à la négation de toute doctrine révélée. Le rationalisme est la grande plaie de notre époque : il pénètre

Digitized by Google

toute la classe savante, fait chaque jour de nouveaux progrès. Sa source n'est autre que le protestantisme; il en sort comme un arbre de sa tige; il est son fils légitime et direct, puisque le protestantisme repose sur l'Ecriture sainte, interprétée individuellement comme unique règle de foi : nous le prouverons bientôt. Il importe donc extrêmement de faire ressortir l'absurdité de la doctrine protestante.

Où se trouve la vérité? Du côté de l'Eglise catholique, ou du côté des docteurs du XVIe siècle ? Comment connaître la révélation divine ? Est-ce uniquement par l'étude approfondie des saintes Ecritures, ou bien en prêtant l'oreille aux enseignements de l'Eglise ? Question capitale que nous allons résoudre. La voie droite est celle que suit l'Eglise romaine; aussi se trompe-t-il grossièrement celui qui prétend arriver au terme désiré par l'étude unique des saintes Ecritures : le roseau brisé sur lequel il s'appuie, loin de lui venir en aide, ne fera que lui percer la main. Ce roseau, c'est lui-même; ce sont ses propres forces, nullement le bras de Dieu. Que l'on consulte l'autorité des saints Livres; que l'on consulte l'autorité des temps, la pratique de tous les siècles chrétiens, l'expérience des hérétiques eux-mêmes; que l'on consulte même la simple raison, la réponse est une et invariable. Loin d'être l'unique et indispensable, l'Ecriture sainte n'est pas même un moyen ordinaire d'arriver à la vérité.

I. L'autorité de l'Ecriture sainte est incontestablement le témoignage que les protestants pourront le moins récuser, puisqu'ils nous renvoient sans cesse à elle dans leurs réponses et objections. Or, que nous disent les Livres saints sur la question présente ? Dans le cours de sa vie mortelle, Notre-Seigneur renvoyait-il à l'Ecriture les peuples affamés de la parole de la vie ? Non, il instruisait de vive voix, il laissait découler de ses lèvres les oracles de la vérité éternelle. S'il recommandait de scruter les Ecritures, ce n'était point aux simples et aux ignorants qu'il s'adressait, mais bien aux docteurs de la loi, qui refusaient de reconnaître en lui le désiré des nations, le Docteur promis au monde pour l'éclairer d'un flambeau céleste, et l'arracher aux muettes et sombres ténèbres de l'erreur. L'enseignement cessa-t-il d'être oral quand la vérité éternelle eut quitté cette terre? Ecoutez : Notre-Seigneur, avant de quitter ses disciples, leur donna mission de répandre en tous lieux ses divines leçons : *Euntes, docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti.* (*Matth.* XXVIII, 19.) Tel est l'ordre des choses que nous voyons établi par le Fils de Dieu lui-même. Pourquoi les protestants l'ont-ils changé ? Les mêmes Livres saints nous les montrent à l'œuvre. Pierre, Paul, Jacques, Luc, et les autres convertirent les nations, et c'est par l'enseignement oral qu'ils opèrent ces merveilles qui nous étonnent encore aujourd'hui. Enfin, les mêmes Livres nous disent l'usage qu'ils doivent avoir. Nous lisons dans la *IIe Epître de saint Paul à Thimothée* (III, 16) : *L'homme de Dieu doit l'étudier, en faire la base de ses enseignements et prédications.* — Mais il n'est point question du simple fidèle.

Il reste donc bien prouvé que les protestants trouvent leur condamnation dans ces mêmes Livres qu'ils croient être leur inébranlable appui. Ecoutons Mgr Charvaz, l'éloquent archevêque de Gênes, dans ses avertissements aux Catholiques de son diocèse :

« Ces parleurs d'Ecriture en appellent sans cesse à la parole de Dieu; mais ils n'y ont donc pas lu ce qui les concerne ? Ils n'y ont pas lu que celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, c'est-à-dire que celui qui exerce comme eux les fonctions de pasteur, d'interprète et de docteur sans mission, est, non un pasteur, mais un larron. (*Joan.* X, 2, 3.) Ils n'y ont pas lu qu'après que les apôtres avaient été trois ans à l'école de Jésus-Christ, qu'après avoir entendu ses paroles et les explications qu'il leur en donnait en particulier, il a encore fallu qu'avant de monter au ciel, il leur ouvrît l'intelligence pour comprendre les Ecritures : *Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas* (*Luc.* XXIV, 45); il a fallu qu'il leur envoyât l'Esprit-Saint pour leur enseigner toute vérité. (*Joan.* XVI, 13.) Ils n'y ont pas vu la réponse que fit l'eunuque de Candace, qui lisait aussi les Ecritures, à l'apôtre saint Philippe, qui lui demandait s'il les comprenait : *Comment puis-je les entendre*, lui répondit-il, *si quelqu'un ne me les explique : « Et quomodo possum, si non aliquis ostenderit mihi? »* (*Act.* VIII, 3.) Ils n'y ont pas lu que les apôtres eux-mêmes se plaignaient déjà, de leur temps, de ceux qui faussaient la parole de Dieu par les interprétations qu'ils lui donnaient. Ceux qui vous jettent ainsi les Ecritures à la tête, ceux qui en appellent sans cesse aux Ecritures, ne seraient-ils pas précisément ces hommes ignorants et légers dont parle saint Pierre, qui détournaient à de mauvais sens les Epîtres de saint Paul, ainsi que les autres Ecritures, faisant ainsi servir à leur perdition ce qui leur a été donné à salut? (*II Petr.* III, 16.) — *Collection des orateurs sacrés*, tom. LXXXI, pag. 1059-1060, édit. Migne.

II. Comment le christianisme s'est-il établi ? comment s'est-il conservé ? Comment le protestantisme lui-même s'est-il établi et conservé ? Est-ce par la lecture de la Bible ou par l'enseignement oral ? Ces questions résolues, nous dirons la pensée et la pratique des hommes de tous les siècles sur les moyens d'arriver à la connaissance de la vérité.

La foi chrétienne a été prêchée, non lue; le christianisme s'est répandu par l'enseignement oral, non par la lecture de la Bible : vérités qu'on ne peut mettre en doute. L'Eglise existait avant le Nouveau Testament. Saint Pierre avait converti une première fois

Digitized by Google

5,000 personnes, une seconde fois 3,000; la foi avait gagné la Judée et les pays d'alentour, et nul livre du Nouveau Testament n'avait encore été publié (135). Les apôtres se séparent et se partagent l'univers, et bientôt la foi est annoncée au monde entier. Ce sont les propres paroles de saint Paul dans son *Epître aux Romains*. Toutes les nations ont donc reçu la parole de vie; elles ne l'ont pas lue, puisque grand nombre de Livres saints n'ont pas encore paru, et que les autres ne sont pas encore reconnus universellement comme inspirés. Où ces nations ont-elles puisé la vérité, sinon dans l'enseignement des apôtres, dans la tradition de l'Eglise. L'enseignement traditionnel de l'Eglise a donc été dans les desseins de Dieu l'unique dépôt des vérités révélées, le canal unique par lequel elles nous ont été transmises. Depuis lors cet état de choses a-t-il été modifié? Nullement; l'Esprit-Saint, en mettant les vérités révélées sous la forme scripturale, ne s'est point proposé d'anéantir l'enseignement oral de l'Eglise, mais uniquement de le faciliter, en fixant les vérités et fournissant aux fidèles des sources d'instructions et de consolations, en même temps qu'un arsenal fécond contre l'esprit d'erreur.

Cette vérité demande à être mise dans tout son jour; elle est prouvée par la raison et l'histoire. Les écrivains sacrés ne se sont nullement proposés de promulguer une loi perpétuelle et universelle, d'établir une règle de foi complète. Une cause occasionnelle leur met la plume à la main; ils ne touchent qu'un point, ils ne s'adressent qu'à une Eglise particulière ou même à de simples fidèles. Dans la suite, si ces écrits sont devenus obligatoires pour tous les Chrétiens, c'est que l'Eglise les a reconnus conformes à son enseignement et à sa tradition. Les auteurs sacrés ont puisé dans ces sources pures sans les corrompre; mais il ne faut pas croire non plus qu'ils les aient épuisées et taries. Ce serait une erreur démentie par toute l'histoire. Le christianisme, il faut le reconnaître, ne s'est jamais répandu au moyen de la lecture des Livres saints. Quel peuple, quel pays a reçu la bonne nouvelle par cette voie? Il n'en est aucun : *Fides ex auditu. Euntes, docete.* Les apôtres et les disciples de Notre-Seigneur ne pouvaient convertir au moyen d'écrits qui n'existaient pas, et, depuis que le canon des Livres saints est au complet, pareille a été la conduite de tous les missionnaires; semblable est celle de de ceux qui, présentement, portent la révélation dans les îles de l'Océanie et les forêts du Nouveau-Monde; ils prêchent la bonne nouvelle et ne la font pas lire; et, par ces prédications, quels fruits immenses de salut et de régénération n'opèrent-ils pas pendant que les protestants, en répandant les exemplaires de la Bible, ne font que retarder les progrès de la foi chrétienne. (*Voy.* l'art. MISSIONS.) Donc l'Eglise, qui existait et enseignait avant les Ecritures, ne cesse pas d'instruire et de convertir le monde, d'enseigner toutes les générations par son enseignement oral, depuis que les vérités révélées ont été mises sous la forme scripturale.

III. La vraie foi ne s'est pas plus conservée par la lecture des Livres saints que, par ce moyen elle ne s'était établie, mais bien par la continuité de l'enseignement oral et perpétuel de l'Eglise.

« Les ministres accusent l'Eglise catholique d'avoir supprimé, en dépit de la loi divine, pendant quinze siècles, la lecture de la Bible, et d'avoir amené dans un pur intérêt de caste l'état de choses que nous venons de signaler. Ils ne songent pas d'abord qu'en lançant contre elle cette grave accusation, ils inculpent directement la divine Providence et le Sauveur lui-même.

« S'il faut les en croire, la lecture de la Bible est la base de la religion, le principe du salut, l'unique moyen que Dieu ait choisi pour répandre sa loi et conduire tous les hommes au bonheur; et cependant ils osent dire que l'épiscopat catholique est parvenu à supprimer cette lecture, et à se jouer ainsi pendant plusieurs siècles des conseils de la miséricorde divine sur le genre humain. N'est-ce pas dire en d'autres termes que le Sauveur n'a pas efficacement pourvu à notre salut, que les hommes ont triomphé de lui, et que les passions ont prévalu contre sa Toute-Puissance?

« L'accusation lancée contre l'Eglise retombe donc évidemment sur le Sauveur; elle atteint aussi les sectes dont les ministres réclament l'héritage et invoquent l'autorité.

« Ces antiques réformateurs n'ont jamais songé à proclamer au sein du peuple de Dieu le droit imprescriptible de lire la Bible en n'écoutant que son jugement individuel. Les uns se sont perdus dans les profondeurs des mystères divins; les autres ont attaqué les lois les plus pures de la morale chrétienne; tous ont oublié d'élever le principe protestant au-dessus des autres croyances et d'en faire le fondement de leur symbole. Cet oubli est vraiment étrange, il est coupable, si, comme les ministres l'assurent, tous les hommes sont obligés, sous peine de damnation, à lire la Bible. On ne conçoit pas qu'une doctrine aussi essentielle, un droit aussi pré-

(135) Plusieurs protestants reconnaissent cette vérité qui renverse tout leur système. « Toute la religion de Jésus-Christ, » dit un célèbre écrivain du parti, « était déjà crue et pratiquée, et cependant aucun des évangélistes n'avait encore écrit. L'Oraison dominicale était récitée avant que saint Matthieu ne l'eût couchée sur le papier, car Jésus-Christ lui-même avait enseigné cette prière à ses disciples. Il en est de même de la formule du baptême : aucun des auteurs sacrés n'en avait encore fait mention, qu'elle était déjà usitée parmi les fidèles. Si donc les premiers Chrétiens ne durent pas attendre, sur ces points, les écrits des apôtres; pourquoi auraient-ils été dans cette obligation sur d'autres articles? Les évangélistes n'ont jamais prétendu avoir consigné par écrit toutes les actions et toutes les paroles de Jésus-Christ; ils disent précisément le contraire, sans doute pour laisser place aux traditions. » (Œuvres posthumes de LEISING.)

Digitized by Google

cieux ait été perdu de vue, jusqu'à ce que les sectes manichéennes se fissent de la lecture de la Bible une arme contre l'Eglise et un moyen de séduction parmi les ignorants. Ce fut au IXe siècle que l'on découvrit les premières tendances vers un *abus systématique* des Ecritures (136); au XIIe, cette tendance devenait une latitude; mais on ne voit pas que, même à cette époque, l'obligation de lire la Bible fut absolue parmi ces sectes, ou que la Bible tint lieu parmi elles d'Eglise, de sacrements, et de toutes les institutions chrétiennes. » (J. B. MALOU, t. II, p. 327-328.)

Quelle fut, du reste, si nous consultons l'histoire, la pratique de la primitive Eglise sur l'usage des Livres saints? Dans les premiers siècles, les saints Livres étaient en langue vulgaire : aucune loi n'en défendait l'usage; le peuple ne s'en pénétrait pas davantage, il en négligeait la lecture, comme on le peut voir dans les écrits de saint Chrysostome, saint Jérôme, saint Augustin et de quelques autres Pères qui en font le sujet de reproches continuels. — Ce n'est pas que les fidèles eussent perdu la foi, mais ils négligeaient de puissants moyens de croître dans la vertu et les sentiments chrétiens.

Saint Irénée, au IIe siècle, nous parle de peuples qui n'avaient jamais eu connaissance des Livres saints; cependant ils étaient des modèles par leur foi vive et leurs mœurs pures.

Après l'invasion des Barbares, la langue latine cesse d'être langue vulgaire; mais néanmoins les versions de la Bible ne se font que lentement, la première version française date du XVe siècle; la même chose se présente à peu près pour les autres nations. Faut-il en conclure que pendant tant de siècles ces peuples ont été assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort? Voici la réponse que nous fait elle-même l'histoire : Jamais la foi ne fut si vive, les mœurs aussi pures, le zèle de la gloire de Dieu aussi ardent, la pratique des vertus, des préceptes et conseils évangéliques aussi générale que dans ces siècles du moyen âge, véritable âge d'or du christianisme.

Donc tout cela peut subsister sans la lecture de l'Ecriture sainte; donc l'enseignement de l'Eglise est la vraie règle des croyances et des mœurs. Nous renvoyons à l'article BIBLE, pour faire connaître par de plus amples détails la doctrine des saints Pères sur l'usage et la lecture des saintes Ecritures.

IV. Voyons maintenant quelle est la pratique des novateurs eux-mêmes; rien n'est plus propre à renverser leurs raisonnements que leur propre conduite. L'Ecriture sainte interprétée par la raison individuelle sous l'inspiration de l'Esprit-Saint! Quelle règle de foi large! quelle liberté de croyances! Plus de prêches, plus de confessions de foi, plus de synodes. Tout doit être individuel. Chacun a le droit de penser et de croire ce qui lui est révélé à la lecture des Livres saints! Folle espérance que les faits démentent de la manière la plus évidente. Personne n'est plus intolérant que le protestant; personne ne dogmatise avec plus de véhémence. Le premier père de la Réforme s'irritait quand on pensait autrement que lui. Prêcher une autre doctrine que la sienne, c'était se déclarer ennemi juré de Dieu et de la société : le mécréant était digne de tous les anathèmes. Que l'on se rappelle ces cris de fureur et de vengeance contre les iconoclastes de Wittemberg, les anabaptistes de Saxe, et les sacramentaires de Genève.

L'exemple donné par le chef même de la Réforme a eu des imitateurs; et l'Eglise romaine n'a point eu d'ennemis plus acharnés que les adeptes du protestantisme : jamais elle n'a essuyé de persécution plus longue et plus ardente; le sang des Catholiques a coulé à flots en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, etc. Dans le sein même du protestantisme, que de divisions, de schismes, qu'on a voulu éteindre dans le sang. Est-il rien de plus intolérant, de plus inique et de plus barbare, que la conduite de Calvin à l'égard de l'infortuné Michel Servet. C'est ainsi que le protestantisme est fidèle à ses principes : sous prétexte de soustraire les hommes au joug tyrannique de l'Eglise, il a substitué sa propre tyrannie, mille fois plus intolérable. Le règne de l'Ecriture sainte et de la liberté individuelle cède la place à celui de Martin Luther, de Calvin, d'Henri VIII et de tous les gouvernements protestants. Qui ne connaît le fameux adage de Luther : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.* C'est ainsi que les prétendus réformateurs ont donné la liberté au monde, l'ont soustrait au plus humiliant esclavage. Pourquoi une telle opposition entre les principes et la conduite? c'est qu'ils ont reconnu bien vite que leurs principes ne pourraient jamais être mis en pratique, qu'au lieu d'édifier, ils ne feraient que renverser et démolir.

V. A l'autorité des Livres saints, à celle des temps et de l'expérience, nous pouvons encore joindre celle de la raison.

La révélation chrétienne et la rédemption sont les bienfaits divins par excellence : Si Dieu désire le salut de tous, il doit donner à tous les moyens de connaître cette révélation et de s'appliquer cette rédemption. Le moyen c'est l'enseignement de l'Eglise; car la voie de l'Ecriture sainte est de tout point impossible, irréalisable; loin de nous conduire à la religion révélée, elle nous conduit droit au rationalisme, deux choses qu'il sera

(136) « Decernunt (Manichæi) nullum alium librum quam Evangelium et Apostolum legendum, quod quidem has ob causas factitant, uti Manichæorum libris Veterique Testamento sublatis, frequenti Evangelii et Apostoli lectione facilem habeant accusandæ veritatis rationem, rudioresque et illiteratos circumveniendi. » (PETRUS SICULUS, *De vana et stolida Manichæorum hæresi*, p. 35, ed. Raderi, Ingolst. 1604.)

Digitized by Google

facile de prouver, et par où nous conclurons notre thèse.

1° *Impossibilité de la règle protestante.*— Vouloir faire de l'Ecriture sainte l'unique et nécessaire règle de foi, est une pure utopie, un rêve ridicule et complétement irréalisable.

Et d'abord pour avoir la matière ou le texte sacré, il faut qu'il nous soit fourni par une autorité extérieure. Comment former le canon des Livres saints? qui ne dira que tel livre est inspiré? Je ne puis faire un pas avant que cette première vérité ne soit décidée. Si je la connais par l'enseignement des autres hommes, pourquoi ce même enseignement ne nous communiquerait-il pas également une foule d'autres vérités. Les protestants le disent, mais nient la conséquence. Les hommes, disent-ils, nous mettent en possession des Livres saints; leur mission et leur pouvoir finit là. La question n'est pas encore résolue; que de difficultés restent.— Nulle entente sur le nombre des Livres saints. Les novateurs retranchent l'un ou l'autre, selon qu'ils y voient leur avantage. Ecoutons Luther: « *Job* est un fablier; l'*Ecclésiastique* n'a ni bottes ni éperons, il chevauche sur des chaussons. L'*Epître aux Hébreux* contient des erreurs contraires à toutes les Epîtres de saint Paul; il est impossible d'y trouver un esprit apostolique ou divin. L'*Epître de saint Jacques* est une épître de paille, » etc. (Moelher, t. II, p. 62.) — Quel respect pour les Livres saints? Avec de pareilles doctrines, quelle doit être l'assurance des protestants; ne doivent-ils pas craindre sans cesse de mépriser quelques Livres saints, quelques vérités révélées, et d'accorder faux respect, fausse créance aux ouvrages de l'homme? Si l'Ecriture sainte est la seule règle de foi, il doit y avoir, sous peine de damnation, précepte divin et indispensable, d'apprendre les vérités du salut par la lecture de la Bible; mais le grand nombre des hommes est dans l'impossibilité absolue de la lire et de la comprendre pour une foule de raisons.

D'abord le texte primitif n'est pas à la portée de tout le monde: une version correcte et claire est fort difficile.—Combien de versions pleines d'erreurs! Bien plus, combien de langues se parlent sous le ciel qui ne possèdent et ne posséderont peut-être jamais une version des Livres saints.—Voilà donc déjà une nombreuse classe d'hommes pour qui le salut est impossible.

Le défaut de versions se fait sentir surtout parmi les infidèles; mais dans les pays chrétiens, combien d'autres causes rendent impossible la lecture des Livres saints. La nature fait défaut à la masse: les enfants, les insensés, ceux qui ont perdu la vue, ceux qui ne savent pas lire, ceux qui n'ont pas le temps de lire, ceux dont l'esprit est trop borné pour comprendre... Mon Dieu! où sont vos élus, si tant d'hommes sont condamnés pendant la vie aux ténèbres, à l'ignorance, et sont réservés pour jouir plus tard des plus cruels tourments dans les flammes éternelles, pour n'avoir pas profité des fruits de la révélation et de la rédemption.

Enfin examinés en eux-mêmes, les Livres saints ne peuvent nullement être notre unique règle de foi : leur obscurité les rend inaccessibles à la plupart des intelligences, sinon à toutes; les plus grands génies ne doivent les étudier qu'en tremblant. L'écriture sainte elle-même nous recommande la prudence et le discernement, avouant que son interprétation est semée de mille difficultés : *Sunt quædam difficilia intellectu quæ indocti et instabiles depravant sicut et cæteras scripturas ad suam ipsorum perditionem.* (*II Petr.* III, 16.)

Ce que le prince des apôtres reprochait aux hommes de son temps s'est reproduit à toutes les époques. Rien d'aussi vénérable que les Livres saints; rien aussi dont on ait autant abusé. Toutes les hérésies sont nées de l'Ecriture sainte; c'est sur elle seule qu'elles se sont toutes appuyées. Toute l'histoire de l'Eglise en fait foi. Comment donc prendre pour règle de foi une lettre morte que l'on fait tour à tour l'interprète du oui et du non, que la vérité et l'erreur révendiquent également.

D'ailleurs il est des vérités révélées qui ne sont point contenues dans la révélation écrite; ainsi la sanctification du dimanche, la célébration de la pâque, le baptême donné aux enfants, *vérités que les protestants professent* comme nous. Donc leur règle de foi est insuffisante et défectueuse puisqu'elle n'enseigne qu'une partie de la vérité.

Après des preuves aussi multipliées concluons : le projet des protestants est convaincu de folie. En spéculation, faire de la parole de Dieu la règle de foi unique et nécessaire paraît assez conforme aux vrais principes; mais dans la pratique c'est une chimère, une utopie condamnée par la raison comme absolument impossible. Nous n'ajouterons plus qu'un mot : le principe du protestantisme détruit la religion de Jésus-Christ par la base : il est subversif de toute religion révélée, car le rationalisme est sa légitime et rigoureuse conséquence.

2° *Le rationalisme fruit légitime et direct de la règle protestante.* — Le rationalisme est la conséquence directe et immédiate de la règle de foi protestante : par suite le protestantisme est subversif de toute religion et révélation divine. En effet, la règle de foi protestante divinise la raison, le jugement individuel, élève à la dignité d'oracles de l'Esprit-Saint, tous les rêves d'une imagination en délire. L'Esprit-Saint souffle où il veut, quand il veut, comme il veut; il assiste et inspire quiconque lit la Bible; ce que chacun y lit et voit devient la pure parole de Dieu. Avec un peu de bonne volonté, on peut tout y voir et personne n'a rien à dire, car chacun est maître absolu de ses croyances. Il n'y a pas là encore mépris de la révélation; au contraire, la révélation se multiplie prodigieusement, vu qu'à chaque instant elle est la base ou l'appui de systèmes

Digitized by Google

tous plus étranges les uns que les autres. Mais de cet abus à la négation de toute révélation, il n'y a qu'un pas; car tout le monde le sait, les extrêmes se touchent. Quel esprit sensé et réfléchi en effet, pourrait prendre pour vérités révélées les mille et une folies qui sont sorties du cerveau des premiers novateurs. Que de belles découvertes ne fit pas Carlostadt dans le champ des divines Ecritures? Y eut-il un système plus extravagant que celui des anabaptistes? La Réforme ne comptait pas encore un demi-siècle que déjà Socin avait trouvé dans les Ecritures que Jésus-Christ était un homme, simplement homme comme les autres hommes. Les quakers, les méthodistes, les illuminés, etc., etc., sont tombés dans une foule d'absurdités par suite de la lecture assidue des Livres saints. On peut s'en faire une idée en consultant la symbolique et les variations du protestantisme et de ses mille sectes. Ecoutons sur ce sujet Mgr Rendu, déjà cité ailleurs:

« Le libre examen était une conquête faite par les réformateurs en faveur des rationalistes, qui en usèrent pour démolir les religions. Les progrès de ce travail furent si rapides que Luther put être témoin de la destruction de son ouvrage. En voyant ses propres disciples porter le marteau de la destruction sur le peu qu'il avait épargné, il entre dans une espèce de fureur et s'écrie : « En voici un qui rejette le baptême, « un autre l'Eucharistie, un troisième qui « édifie un monde nouveau entre ce monde « et celui qui surgira après le jugement « dernier; un autre qui nie la révélation; « l'un dit ceci, l'autre dit cela. Autant de « sectes que de têtes; tout le monde veut « être prophète. » Pourquoi le principe de révolte que Luther avait proclamé contre le Pape et contre l'Eglise universelle ne se serait-il pas tourné contre lui? Quelle ridicule prétention ne serait-ce pas de réclamer pour soi et pour ses œuvres une autorité que l'on dénie à la première de toutes les autorités? Le protestant Capitan, l'un des collègues de Bucer, disait: « L'autorité des « ministres est entièrement abolie; tout se « perd, tout va en ruines : il n'y a plus par- « mi nous aucune Eglise, pas même une qui « ait de la discipline. Le peuple nous dit « hardiment : « Vous voulez vous faire les ty- « rans d'une Eglise qui est libre; vous vou- « lez établir une nouvelle papauté. — Nous « savons assez l'Evangile : qu'avons-nous « besoin de votre secours pour trouver Jé- « sus-Christ? Allez parler à ceux qui veu- « lent vous entendre. »

« Si nous ajoutons à ce premier travail de l'esprit particulier le travail de deux siècles, il nous sera bien permis de demander si, à l'heure qu'il est, une seule vérité chrétienne a pu échapper à la destruction. » (*Des efforts du protestantisme en Europe*, p. 60-61.

En présence de pareils faits qui pourrait admettre une révélation dans le sens protestant? Dieu, l'Esprit trois fois saint, parler par la bouche de tels hommes! Dieu, la vérité éternelle et immuable, dire tour à tour le *oui* par l'organe de Luther, le *non* par la bouche de Zwingle, prêcher la vérité et l'erreur! Cela répugne au bon sens. Plutôt que d'admettre une pareille conclusion, le protestant sensé en désespoir de cause, niera la révélation de Dieu à l'homme, ne voudra d'autres docteurs que ses propres lumières et sa propre raison. Voilà le rationalisme, conséquence directe, immédiate et inévitable de la règle de foi protestante.

Ce ne sont pas là de vains raisonnements. Bossuet ne refusait pas d'en user et prédisait hautement aux protestants que d'erreur en erreur ils tomberaient infailliblement dans le rationalisme. Aujourd'hui cette prédiction est accomplie. Le rationalisme nous envahit de toutes parts. Contenu en germe dans le dogme premier du protestantisme, par le protestantisme il a pénétré toute l'Europe. Dans les pays protestants il règne avec un empire souverain. Donc, encore une fois, le rationalisme doit être accepté comme le fils légitime du protestantisme.

Le rationalisme a pénétré l'Europe par le protestantisme. Au XVIIIe siècle, Spinosa et les philosophes anglais protestants, Humes, Hobbes, Bolingbroke commencèrent l'œuvre du philosophisme et la destruction de toute religion révélée, qui depuis fit de si terribles ravages en France. Au XIXe siècle, Cousin, Jouffroy, Damiron, et beaucoup d'autres ont puisé leur rationalisme dans la protestante Allemagne.

Le rationalisme règne avec un empire souverain dans les pays protestants. Le protestantisme n'a conservé quelque forme d'Eglise, quelque simulacre de symbole et de profession de foi que dans les pays où il est passé sous le joug temporel des rois et princes temporels. Partout ailleurs il est à l'état de croyance individuelle, c'est-à-dire qu'il a cédé la place au rationalisme complet. En Angleterre, de brûlantes discussions se sont élevées à propos de la régénération baptismale, à savoir si elle est nécessaire et quels sont ses effets. Ailleurs, le mépris de toute croyance révélée est à l'ordre du jour : l'Allemagne nous a donné le spectacle de Strauss et de quelques autres qui ne voient dans toute la Bible que des mythes et allégories, sans en excepter même la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Aux Etats-Unis, la secte dominante est celle des Riennistes qui ont abjuré toute croyance religieuse pour devenir sceptiques et athées.

Tels sont les faits qui se passent sous nos yeux; ils proclament assez haut que les rapports du protestantisme et du rationalisme sont ceux d'un père et d'un fils. La logique des faits est irrécusable. Le rationalisme est donc le fils légitime du protestantisme, la conséquence inévitable de la règle de foi protestante.

Conclusion.

Il est temps de conclure cette controverse.

Digitized by Google

Nous espérons avoir prouvé, autant qu'on peut le faire dans un cadre aussi restreint, la fausseté de la règle de foi protestante, et son impuissance à rien édifier si ce n'est des ruines sur un fondement ruineux. Non: Dieu ne veut point faire arriver l'homme à la connaissance des vérités révélées nécessaires au salut par la lecture des saints Livres, mais bien par l'enseignement de l'Eglise. Nous en avons pour garants:

1° la parole de Dieu expresse;

2° Sa volonté qui nous est manifestée par l'établissement et la conservation de la vraie foi dans le monde indépendamment de cette lecture;

3° La conduite des protestants, les plus intolérants des hommes tant à l'égard des Catholiques qu'à l'égard des dissidents;

4° L'impossibilité pratique d'un pareil moyen.

5° Sa conséquence inévitable, le rationalisme.

Ce point prouvé, tout le protestantisme croule ; c'est un édifice qui périt par la base. En acceptant la discussion sur chaque point particulier du dogme et de la morale, la lutte devient infinissable; en la ramenant à la règle même de la foi et des mœurs, le triomphe est immédiat et absolu. L'autorité infaillible de l'Eglise édifie, la liberté illimitée de l'examen privé aboutit au néant de toute religion.

Telle est notre conclusion : Puissions-nous la faire partager à nos frères égarés, car elle est la vérité.—*Voy.* Bible (Lecture de la), Symbolique, Tradition.

REIMBURGES, *Voy.* Collégiants.

REJOUIS. — Sectaires issus de l'anabaptisme qui riaient toujours. Ils établissaient pour principe que la joie, les plaisirs, et la bonne chère sont le culte le plus parfait qu'on puisse rendre à l'auteur de la nature.

RELIQUES. *Voy.* Culte et symbolique, § V.

REMONTRANTS. *Voy.* Arminiens.

RENAISSANCE. *Voy.* Causes de la Réforme et France.

REVOCATION DE L'EDIT DE NANTES. *Voy.* Edit.

RICHELIEU. *Voy.* France et Edit de Nantes.

RIDLEY (Nicolas), évêque apostat de Rochester, puis de Londres, sous Henri VIII, fut arrêté au commencement du règne de Marie, et enfermé à la Tour, avec Cranmer et Latimer. Un jugement rendu contre lui, à Oxford, le condamna au feu : il fut exécuté le 16 octobre 1555. Il est l'auteur de quelques écrits théologiques. — *Voy.* Latimer, et Angleterre, § 1er.

ROBINSON (Jean), et Bobinsoniens. — Jean Robinson, auteur de cette secte adoucit les dogmes qu'avait enseignés Robert Brown, et se rapprocha de l'Eglise anglicane dont il ne différait guère que pour la discipline et l'administration des sacrements. — Il enseignait que toute assemblée particulière dûment instituée et bien réglée forme une église entière et parfaite, qui a toutes ses parties dans une liaison immédiate, et qui, sans dépendre d'aucune autre église, ne reconnaît que l'autorité de Jésus-Christ. Les robinsoniens sont encore appelés *semi-séparatistes.*

RODOLPHE II. [1578-1612.] — Le long règne de ce prince, fils et successeur de Maximilien II, permit à la Réforme de continuer sa conduite despotique et arbitraire, et de multiplier ses envahissements. Ce n'est pas que Rodolphe penchât vers les nouvelles doctrines; car fidèle aux leçons de sa première éducation qu'il avait reçue d'un Jésuite, il n'avait que de l'horreur pour les innovations religieuses; mais il était malheureusement homme de lettres et non empereur. S'il est vrai comme le dit la Biographie universelle, que dans les commencements sa conduite fut sage et habile, ce temps fortuné fut court. Bientôt il se livra à son goût pour les sciences, et s'enferma au fond de son palais pour converser avec Képler et Tycho-Brahé de matières astronomiques et astrologiques. Pendant ce temps les rênes de l'empire étaient remises aux mains des courtisans, gens pour l'ordinaire aussi indignes qu'incapables d'une telle charge, alors qu'il eût fallu une main de fer pour réprimer les abus. Les empiétements des réformés au mépris de tous les traités devinrent si criants que l'empereur dut quitter son repos, et sévir contre les infracteurs des lois; mais il ne put se faire obéir que par la force ouverte. Il lui fallut envoyer des corps d'armée successivement à Cologne [1584], à Strasbourg [1604], à Donawerth [1606], pour que justice fût rendue aux Catholiques, selon les clauses mêmes des traités.

Les troubles de Bohême lui causèrent de bien plus terribles embarras. Ce pays était infecté de restes d'anciens hussites qui se déclarèrent hautement pour les nouvelles doctrines quand la faiblesse des empereurs eut donné une certaine liberté de conscience; ils devinrent plus exigeants sous l'empereur Rodolphe, demandèrent liberté de religion et de culte pleine et entière, et obtinrent la sanction par les fameuses lettres dites de majesté. [1608.] La fin du règne de Rodolphe lui causa d'amers regrets; la succession du duc de Juliers s'étant trouvée vacante par défaut d'héritiers, pensa donner naissance à la guerre de 30 ans. L'empereur se trouva aux prises avec l'union évangélique. Bientôt les troupes qu'il faisait agir dans cette entreprise ayant commis quelques désordres à Prague, il n'en fallut pas davantage pour soulever toute la Bohême; le frère de l'empereur, l'intrigant Mathias, appuya les révoltés, fatigué de vivre dans l'inaction, et finit, par obtenir, à l'abdication de l'empereur, la couronne de Bohême. [1611.]— Cette révolte jeta Rodolphe dans la tristesse; trahi par son frère, il devint soupçonneux et dé-

Digitized by Google

fiant à l'excès, s'entoura de gardes, et ne parut plus en public. Bientôt de toutes parts s'élevèrent des plaintes contre son gouvernement; de là des révoltes, soutenues par l'intrigant Mathias. Enfin il allait être forcé d'abdiquer aussi la couronne impériale quand la mort vint le soustraire à cette nouvelle ignominie [1612].

ROELL (HERMANN-ALEXANDRE). *Voy.* l'art. suivant.

ROELLIENS. — Disciples de Hermann Alexandre Rœll né en Westphalie en 1655, mort à Amsterdam en 1718. Le cartésianisme venait d'être introduit dans la théologie, et la difficulté de le concilier avec l'enseignement reçu jusqu'alors avait soulevé plusieurs questions nouvelles; Rœll y prit une part active. Il prétendit que la génération du Fils ne devait s'entendre que de sa mission sur la terre, de sa charge de médiateur, que le péché originel ne pouvait être imputé à l'homme, et plus tard avec Becker que la mort temporelle des fidèles est la seule peine du péché, par laquelle le pécheur satisfait à la justice divine. Ces erreurs occasionnèrent entre Rœll et Vitringa des luttes qui troublèrent toute la Hollande et que ne termina point la mort de celui qui en était l'auteur.

ROGER (JEAN). *Voy.* l'art. suivant.

ROGERIENS. — Disciples d'un sectaire nommé Jean Roger qui dogmatisa dans la Nouvelle Angleterre vers la fin du XVIIe siècle. Il enseignait entre autres choses que l'observation du dimanche est une idolâtrie.

ROHAN (DUC DE). *Voy.* EDIT DE NANTES ET SA RÉVOCATION.

ROMORANTIN (EDIT DE). *Voy.* FRANCE.

ROTHMANN (BERNARD) et ROTHMANNIENS. — Bernard Rothmann était issu de parents pauvres: l'Eglise catholique le prit tout petit enfant, lui donna part au ministère de chanoine de Munster, les vêtements, la nourriture, l'instruction et surtout, ce qu'il y avait de plus précieux, la connaissance de la vraie religion. Plus tard il fut admis à devenir prêtre de cette Eglise. Luther prêcha et sa voix trouva plus d'écho dans le cœur de Rothmann, que la reconnaissance envers sa seconde mère. Il abandonne lâchement l'Eglise catholique, il la calomnie, il la persécute, il arrache violemment ses décorations, et se montre un des plus furieux à briser les images saintes et à renverser les autels. Mais ce n'était pas assez: par la plus indigne parodie du plus saint des mystères, il réunit un jour ses adeptes dans l'église et leur distribue pour communion du pain et du vin mêlés dans un même plat, et saisissant une hostie consacrée, il foule sous les pieds le corps adorable de Jésus-Christ, en s'écriant : *Où sont la chair et le sang?* Dès lors aucun excès ne l'arrête: il séduit la femme d'un syndic et pour l'épouser, il empoisonne son mari. En dépit de l'énormité de ses crimes, et de la fougue de son éloquence, son influence sur un peuple brutal et corrompu le rendait également précieux aux sacramentaires et aux luthériens, et quand la réforme s'introduisit dans Munster, ils l'élevèrent simultanément au grade de prédicateur en chef. Rothmann trahit les uns et les autres; sans conviction religieuse, il renonça coup sur coup aux doctrines luthériennes et sacramentaires pour devenir anabaptiste et encore pour se faire chef de secte. Il prêcha le second baptême, l'illégitimité du pouvoir temporel, la communauté des biens. Il excita les plus ignobles passions de ses auditeurs contre les Catholiques et les citoyens paisibles. A sa voix une bande de forcenés remplissent les rues de Munster et répandent partout le tumulte et la mort; les magistrats, les prêtres catholiques sont massacrés ou maltraités. Il exerça sur Munster la plus odieuse tyrannie, jusqu'à ce que son évêque François Waldeck vint enfin la délivrer. Rothmann fut tué en combattant les soldats de l'évêque ; Jean de Leyde, moins heureux, fut pris vivant, comme on sait, et paya par un horrible supplice tous les forfaits dont il s'était rendu coupable. — *Voy.* ANABAPTISTES.

ROTTERDAM (CONFÉRENCE DE). *Voy.* ARMINIENS.

RUREMONDE (JEAN DE), RUREMONDIENS. — Jean Wilhelm de Ruremonde, né à Munster en 1540, forma le projet de rétablir l'anabaptisme vaincu à Munster. Il réunit tout ce qu'il put trouver des restes des anciens anabaptistes, leur déclara qu'ils étaient le peuple de Dieu et les assura au nom du Seigneur qu'ils s'empareraient des pays de tous ceux qui ne croyaient pas à leur mission divine. Sa doctrine était fort commode. Il permettait de prendre des femmes autant qu'on en voulait et de voler pour les nourrir, sur les biens des infidèles voués à l'anathème ; ces biens leur appartenaient à eux, vrais disciples de Jésus-Christ. Pour mettre ces belles maximes en pratique, il arma ses gens, et pendant cinq années entières ils ne vécurent que de rapines et de brigandages. Un jour que Ruremonde s'était écarté de sa troupe, on mit la main sur lui, et on l'emprisonna dans la forteresse de Duren ; mais à force de ruses il parvint à corrompre ses gardes et continua encore son métier de chef de brigands. Enfin le duc de Clèves parvint à le saisir de nouveau avec quatre de ses femmes. Il fut condamné à être brûlé vif avec deux de ses femmes qui ne voulurent pas renoncer à leur secte; les deux autres ayant abjuré les doctrines de leur mari, obtinrent leur grâce. Le parti de Ruremonde remua encore longtemps après sa mort.

RUSTAUDS. — C'est le nom que l'on donnait à ces paysans anabaptistes dont nous avons parlé en traitant de l'origine et des progrès de l'anabaptisme, et qui remplirent trois provinces de sang et de ruines. — *Voy.* ANABAPTISTES.

Digitized by Google

S

SABBATAIRES (Premiers). — Ces sectaires avaient renouvelé l'erreur des hérétiques des premiers siècles, qui voulaient observer le sabbat comme les Juifs, au lieu du dimanche.

SABBATAIRES (Seconds). — Comme les premiers, ils observaient le sabbat; mais ils y ajoutaient d'autres observances judaïques. Ainsi ils enseignaient qu'il y avait péché à manger de la chair du porc et des animaux étouffés, et jamais ils n'en mangeaient. Ils ne priaient jamais que Dieu le Père: quant au Fils et au Saint-Esprit, ils prétendaient qu'on ne devait pas leur adresser de prières. Ils attendaient aussi le règne de mille ans, et attaquaient toutes les lois civiles, comme destructives de la liberté que Jésus-Christ a acquise à ses fidèles.

SACRAMENTAIRES. *Voy.* Eucharistie.

SACREMENTS. — L'opération du salut dépend de l'application de certains moyens que l'on appelle pour cette raison *moyens de salut*. Indépendamment de la parole de Dieu et de la prière, on compte encore parmi ces moyens les sacrements. Nous diviserons cet article en trois paragraphes : 1° Doctrine de l'Eglise catholique; 2° Doctrine des sectes protestantes; 3° Appréciation.

§ Ier. — *Doctrine de l'Eglise catholique sur les sacrements en général.*

« Un sacrement, » dit le Catéchisme du concile de Trente, « est un signe visible auquel, en vertu de l'institution divine, a été attaché le pouvoir non-seulement de manifester la sainteté et la justice, mais encore de les opérer. » Ainsi le concile de Trente (sess. 7, cap. 6) anathématise la doctrine d'après laquelle les sacrements ne seraient que les signes extérieurs de la grâce reçue. « Il s'ensuit, » continue le Catéchisme, « que les images des saints et les crucifix ne sont point des sacrements, parce qu'ils ne font que représenter des choses saintes, mais ne *communiquent point la grâce.* » On voit, par cette définition, qu'il existe une liaison entre les sacrements et la justification. (*Voy.* ce mot.) Le concile de Trente explique plus exactement cette liaison en disant « que, par les sacrements, toute véritable justice commence; qu'ils servent à l'augmenter et à la rétablir lorsqu'elle a été perdue (sess. 7, Préf.). » Ce but ne saurait être atteint sans la communication de la grâce, et, en conséquence, on déclare que les sacrements sont des signes visibles par lesquels Dieu donne sa grâce aux hommes. Le Catéchisme romain dit « que les sacrements sont des canaux par lesquels la grâce, méritée sur la croix, découle individuellement sur chaque homme (*quasi per alveum*). » Et, à ce sujet, nous remarquerons qu'un certain *Hesshus*, ayant écrit un livre contre l'Eglise catholique, et voulant la rendre ridicule, prétend avoir lu dans le Catéchisme romain, que les sacrements entrent dans les hommes *per alvum*.

Dieu pouvait, à la vérité, communiquer cette grâce aux hommes sans employer des moyens tombant sous les sens; mais il ne l'a pas voulu, parce qu'il a compris, dans sa sagesse, qu'il serait plus convenable pour les hommes que la grâce se rattachât pour eux à quelques signes visibles.

Par ce qui précède, on voit que les sacrements diffèrent quant à leurs effets : les uns donnent la grâce, les autres l'augmentent, et d'autres encore la rétablissent. Il faut, en outre, remarquer que certains sacrements impriment à l'âme un caractère indélébile, et ne peuvent, par conséquent, se réitérer. De ce nombre sont le baptême, la confirmation et l'ordination. Quant au nombre des sacrements, l'Eglise catholique enseigne que Jésus-Christ en a institué sept. L'Eglise rejette le système d'après lequel tout Chrétien aurait le pouvoir d'administrer les sacrements.

Reste encore la question de savoir quelles conditions sont exigées, de la part tant de celui qui administre les sacrements que de celui qui les reçoit, pour qu'avec le signe extérieur l'homme reçoive aussi la grâce qui y est attachée. Quant au prêtre, le concile de Trente s'est prononcé dans deux décrets. Par le premier, il prononce l'anathème contre ceux qui enseignent que le sacrement n'est point administré quand le prêtre qui le donne est en péché mortel : c'était l'opinion de Wiclef, de Huss et des anabaptistes: par le second, il exige que le prêtre ait réellement l'intention de faire ce que fait l'Eglise. — Voyons maintenant les conditions à remplir de la part de celui qui reçoit les sacrements, afin qu'il obtienne en même temps la grâce qu'ils procurent. Il est important de nous étendre à ce sujet pour mieux repousser les fausses interprétations des protestants. Les sacrements, sous la nouvelle alliance, ne sont pas seulement les *signes*, mais encore la *cause* de la grâce. Ceci s'exprime, dans le langage de l'Eglise, en disant que les sacrements, sous la nouvelle alliance, reçoivent leur force d'une œuvre étrangère, c'est-à-dire de l'œuvre accomplie par Jésus-Christ. Ils agissent, a-t-on dit: *ex opere operato, scilicet, ex opere quod Christus operatus est.* En attendant, quelle que soit la force qui se rattache au signe extérieur, l'homme n'y participerait point si sa vue spirituelle y demeurait fermée, de même que l'œil fermé n'aperçoit point le soleil, quel que soit l'éclat de la lumière que cet astre répand autour de lui. Quant à ceux de qui l'œil spirituel n'est point ouvert, l'Eglise dit qu'ils mettent *un verrou* à l'introduction de la grâce. Si l'on soutenait que ceux qui n'opposent point le verrou ne reçoivent point de grâce, ce serait abaisser les sacrements au rang de simples cérémonies; aussi le concile de Trente a-t-il déclaré

Digitized by Google

que cette opinion était hérétique. Or, quelles sont les personnes de qui l'on peut dire qu'elles ne mettent point de verrou? Nous avons fait remarquer plus haut qu'il y a trois espèces de sacrements. D'abord celui par lequel la vraie justice commence. C'est le sacrement du baptême. Le sacrement de la pénitence est destiné à replacer les hommes dans l'état de justice lorsqu'ils en sont sortis. Les autres augmentent la justice déjà existante. Nous avons dit, à l'article JUSTIFICATION (*Voy.* ce mot), ce qui doit arriver avant que l'homme soit reçu parmi les enfants de Dieu, et qu'il puisse être placé dans l'état de justifié. Le baptême et la pénitence sont les sacrements par lesquels la justification est complétée et l'homme regardé comme l'enfant de Dieu. Il faut que celui qui les reçoit corresponde à une grâce prévenante de Dieu et sente en lui la foi, pour que l'on puisse dire qu'il ne met point de verrou devant les sacrements du baptême et de la pénitence. La réception du sacrement de la pénitence précède celle des autres sacrements; il faut donc l'avoir reçu, ou du moins s'y être convenablement préparé, si l'on veut dignement recevoir les autres.

Telle est la doctrine de l'Eglise catholique sur ce qui est nécessaire en général pour recevoir les sacrements d'une manière efficace et salutaire. Elle est exprimée d'une manière si simple et si claire dans les écrits symboliques, qu'il n'est pas possible de s'y tromper. Qu'est-elle pourtant devenue sous la plume des écrivains protestants? Nos lecteurs vont lire à ce sujet des choses qui les saisiront d'étonnement, et, ces choses, nous les puiserons exclusivement dans les ouvrages symboliques et théologiques, sans même nous occuper des sermons anniversaires, où les doctrines catholiques sont défigurées d'office.

Clausen dit (*Constit. de l'Eglise*, t. II, p. 504) : « L'Eglise catholique lance l'anathème sur ceux qui soutiennent que la foi est la condition nécessaire à l'opération de la grâce chez ceux qui reçoivent les sacrements. » Otto dit (*le Cath. et le Prot.*, p. 129) : « Le dogme catholique pose en principe que les sacrements assurent le salut par leur seule réception, sans que la foi soit préalablement nécessaire de la part de celui qui les reçoit. » Ammon dit (*Lettres de Rod. et d'Ida*, p. 90) : « L'acte extérieur opère la grâce divine; l'homme qui la reçoit peut indifféremment croire ou ne pas croire, être moral ou non. » Comment est-il possible de dire d'une Eglise qu'elle déclare la foi inutile pour la réception des sacrements, lorsqu'elle enseigne (*Conc. Trid.*, sess. 6, cap. 8) que la foi est le *commencement*, le *fondement* et la racine du salut de l'homme; de sorte que, d'après sa doctrine, la situation de l'âme, hors de laquelle il est d'une impossibilité absolue de recevoir dignement les sacrements du baptême et de la pénitence, *commence* par *la foi*, repose sur elle comme un édifice sur ses *fondements*, et ne peut pas plus s'en passer qu'une plante de sa racine? Le concile de Trente déclare, à la vérité (sess. 7, cap. 8), que la doctrine d'après laquelle la foi *seule* suffit pour recevoir la grâce sacramentelle est fausse; mais, ajoute-t-il, sans pour cela qu'elle soit inutile. C'est Bodemann qui a le plus fidèlement reproduit l'esprit de Luther. Il dit (*Exp. comp.*, p. 185) : « Tout ce que le saint concile exige de celui qui reçoit le sacrement, comme condition de l'opération du salut, se borne uniquement à ne point lui opposer une résistance *opiniâtre*, et l'effet suit inévitablement chez tous ceux qui ne posent point de verrou. Il suffit de renoncer à l'opposition malveillante pour assurer la pleine opération du sacrement. Tout ce qui va au-delà, sans être absolument fautif, est du moins tout à fait superflu; aussi Bellarmin dit-il nettement que la volonté, la foi et le repentir ont été *à tort* déclarés nécessaires chez ceux qui reçoivent les sacrements... La croyance populaire ne s'attache que trop en tout temps à ces principes, et elle en a fait le plus funeste emploi..., et l'Eglise et l'esprit du clergé s'entendirent sur presque tout ce qui avait rapport au culte, de sorte qu'ils regardèrent les pèlerinages, les jeûnes, le chant des litanies, la participation extérieure aux cérémonies de la religion, et notamment à la Messe, comme utiles, pourvu seulement qu'ils fussent maintenus et exécutés. »

Avant d'aller plus loin, nous avons quelques petites observations à faire sur ce passage. Nous y trouvons d'abord le mot *opiniâtre*, attribué au concile, et qui ne s'y trouve pas. Un peu plus bas, ce mot d'opiniâtre se change en celui de *malveillant*, dont nous ne voyons pas non plus de traces dans le décret. Enfin, Bodemann fait dire à Bellarmin tout le contraire de ce qu'il a dit, par l'addition des deux mots *à tort*. Voici le texte du savant cardinal : *Voluntas, fides et pœnitentia in suscipiente adulto necessario requiruntur, ut dispositiones ex parte subjecti*, etc. (*Controv. de sacr.*, lib. II, cap. 1, § 14.) Nous remarquons seulement, en passant, que Bodemann a traduit *pœnitentia* par *repentir*, au lieu de *pénitence*. Quant au contenu même de ce passage, le premier catéchisme venu peut suffire pour convaincre Bodemann de mensonge. Nous venons de voir que, pour pouvoir attribuer à l'Eglise catholique une doctrine qu'elle repousse, il a été obligé de falsifier un passage de Bellarmin. Et chaque Catholique ne sait-il pas combien l'Eglise exige de lui une sérieuse attention quand il va recevoir les sacrements? Du reste, le disciple n'a pas surpassé le maître. Luther a fait comme lui. Il y a plus : cette fausseté a passé jusque dans les livres symboliques. On lit dans l'*Apologie* (art. 7) : « Nous rejetons ici toute la cohue des docteurs de l'école qui enseignent que les sacrements donnent la grâce à tous ceux qui ne leur opposent point de verrou, et cela *par le simple usage, sans que celui qui les reçoit ait besoin de ressentir aucun bon sentiment.* » A quoi on ajoute que cette doctrine est reçue dans tout l'empire du Pape.

Digitized by Google

Et cependant nous lisons dans saint Bonaventure, au sujet du baptême : « Chez les adultes, la foi et l'esprit de pénitence sont nécessaires, afin que le but du sacrement ne manque pas par la négligence de l'homme. » En parlant du sacrement de l'autel, ce même saint dit : « Celui qui s'approche de l'autel avec tiédeur, sans piété et sans réflexion, mange sa condamnation. » — « Nous devons, » dit-il plus loin, « nous préparer à ce sacrement, où le Seigneur vient habiter en nous; mais *toute* préparation ne suffit pas. *Elle n'est suffisante que quand l'ennemi du Seigneur est chassé de son auberge par le tribunal de la pénitence.* L'homme doit s'approcher avec crainte, respect et amour. Ceux qui ne se préparent pas assez ne reçoivent pas la grâce. » Dom Scot s'exprime dans le même sens.

N'est-ce pas un sujet de profonde douleur de voir tant d'hommes exposer d'une manière si fautive les doctrines catholiques, et surtout de penser que, parmi ces hommes, il y en a eu plusieurs qui, sans mauvaise intention, n'ont fait, dans leur ignorance, que répéter ce que leurs maîtres avaient dit avant eux? Il y a encore une autre particularité sur laquelle il faut que nous attirions l'attention de nos lecteurs. En parlant de la doctrine de la justification (*Voy.* ce mot), nous avons remarqué que l'on reprochait à l'Eglise d'être *trop* exigeante, tant pour la justification que pour la réception des sacrements. Nous avons eu besoin de prouver que cette accusation n'était pas fondée, et que l'Eglise n'exigeait, dans l'un et dans l'autre cas, que ce qui était absolument nécessaire; et voilà qu'à présent elle demande trop peu, et pour la défendre il aurait fallu ajouter quelques conditions à celles qu'elle exige, si cela avait pu se faire sans porter atteinte à la vérité. En attendant, afin que les adversaires de l'Eglise catholique puissent avoir quelqu'un sur qui faire tomber avec justice leur courroux, nous allons leur dénoncer un coupable. Ils trouveront réellement écrit dans un livre la phrase suivante : « Le Seigneur a institué les sacrements afin que les fidèles puissent en approcher sans aucun bien, dans toute leur pauvreté, n'apportant avec eux que leur misère. » Quel est donc, nous demandera-t-on, le blasphémateur qui a tracé ces lignes impies, qui renferment toute la doctrine fanatique de l'*opus operatum*, telle du moins que les écrivains protestants la représentent? Ce n'est ni un Pape, ni un cardinal; c'est un apôtre de la glorieuse Réforme : c'est Calvin. (*Inst.*, lib. IV, cap. 14, § 26.)

§ II. — *Doctrines des sectes protestantes.*

Ce n'est pas sans difficulté que l'on parvient à reconnaître quelle est la doctrine des luthériens au sujet des sacrements. Il va sans dire que ce ne peut être la doctrine catholique. Après avoir changé et dénaturé la doctrine de la justification, celle des sacrements devait nécessairement être rejetée. Or, quelle est celle qui a remplacé la doctrine catholique, et que l'on présente comme pure évangélique? C'est là la question, et l'on est arrêté dès le premier point, c'est-à-dire, quand on cherche à reconnaître symboliquement ce que les luthériens entendent par un sacrement. Dans le premier moment de zèle pour la Réforme, on proscrivit tout à fait le mot de sacrement, que l'on remplaça par celui de *signa* ou par un mot grec qui signifie *apposition du sceau* (σφραγίς). Bientôt, cependant, Luther rétablit le mot de sacrement dans tous ses droits, uniquement par haine contre Carlostadt, un de ses propres disciples. On jugeait donc qu'il était contraire à l'Evangile de regarder les sacrements comme des moyens de grâce. C'est ce que Luther et Mélanchthon déclarèrent positivement. Luther dit (*Capt. Babyl.*, Witt., Lat., t. II, f. 75, A) que la doctrine d'après laquelle les sacrements sont des signes efficaces de la grâce, tandis que ceux de l'ancienne alliance n'étaient que des *signes* de grâce, et non des *moyens* de grâce, est une doctrine fausse et impie. « C'est une erreur, » dit-il, « de penser que les sacrements de la nouvelle alliance diffèrent de ceux de l'ancienne; car le même Dieu qui nous sauve par le baptême et le pain a sauvé Abel par son offrande, Noé par l'arche et Abraham par la circoncision. » — « Le baptême, » ajoute-t-il plus loin, « ne justifie personne et n'est d'aucune utilité à personne : c'est la foi à la promesse qui justifie et qui accomplit ce que le baptême indique. Il n'est pas vrai qu'une puissance justifiante réside dans les sacrements, que ce soient des signes auxquels une grâce s'attache. » — « Il n'y a, » dit encore Luther dans un ouvrage (*Fondement et cause*), « aucune différence entre les anciens et les nouveaux sacrements : ni les uns ni les autres ne *donnent* la grâce de Dieu...; mais la foi seule à sa parole et à son signe l'a donnée et la donne encore. »

L'ouvrage dont nous avons tiré ce passage a pour but de défendre les articles condamnés par le Pape. Luther en a composé encore un autre dans le même but, intitulé: *Contre la maudite bulle de l'Antechrist*. Qui ne croirait après cela que le réformateur a persévéré jusqu'à la fin de sa vie dans les mêmes idées? Eh bien non! Voici ce qu'il dit dans un sermon sur le baptême prêché en 1535 : « Dieu a ordonné de donner le baptême, afin que l'homme devînt bienheureux et fût délivré de ses péchés; c'est un bain des âmes, un bain de régénération, *par lequel* nous quittons la vie de péché, pour renaître à une nouvelle vie spirituelle; *aussi ne doit-on pas le regarder comme un simple signe* ou un bain inutile, comme du temps de l'Ancien Testament, alors que les prêtres... présentaient leurs offrandes.... lesquelles étaient toutes de simples signes qui ne leur étaient d'aucune utilité; la chose est bien différente aujourd'hui. » Il s'exprime plus clairement encore dans un second sermon sur le même sujet.

Mélanchthon regarde les sacrements *d'abord* comme des signes qui servent à con-

Digitized by Google

naître comment Dieu est disposé envers les hommes. La circoncision, dit-il, ne justifie point, comme le dit l'Apôtre; *par la même raison, le baptême n'est rien, la participation à la table du Seigneur n'est rien*; l'un et l'autre sont des témoignages de la volonté divine envers les hommes. (*Loc. com. de sacr.*, édit. 1522.) En conséquence de cette doctrine, l'homme ne reçoit aucune grâce avec les sacrements; l'homme reçoit par la foi ce dont il a besoin; les sacrements lui apprennent qu'il l'a déjà reçu. Cependant Mélanchthon avait découvert que les sacrements ont une autre signification. Pour lui ce ne sont pas seulement des signes de grâce, mais encore des signes de ralliement, à l'aide desquels les Chrétiens se reconnaissent entre eux comme les francs-massons par le serrement des mains, ou les soldats par le drapeau. Ce sont là des idées mesquines, monuments palpables du peu d'étendue de l'esprit de ces hommes qui prétendaient que l'Eglise tout entière modifiât ses croyances d'après l'inconstance de leurs propres opinions, lesquelles n'étaient d'ailleurs que le renouvellement des anciennes hérésies des messaliens et des cathares.

Telle était la doctrine primitive du luthéranisme au sujet des sacrements. Elle n'est point devenue symbolique, deux circonstances ayant surtout contribué à la modifier. La première fut la négligence que les luthériens mirent de plus en plus à recevoir les sacrements, ce qui déplaisait fort à leurs ministres. Luther n'eut pas de peine à s'en expliquer la cause. Il résolut d'après cela de changer la doctrine des sacrements, qui du moins était conséquente, puisqu'elle était la suite naturelle de celle de la justification. Il faut du reste se féliciter de ce que, pour une fois, Luther consentit à devenir sage par le mal que sa première doctrine avait fait. La seconde circonstance fut la diète tenue à Augsbourg en 1530. Les réformateurs ne pouvaient se dissimuler que s'ils y présentaient comme pur évangile leur misérable doctrine des sacrements, qui semblait faite uniquement pour le peuple, elle causerait l'impression la plus fâcheuse sur les hommes raisonnables et instruits. Cédant aux événements et pour ne pas exposer à une destruction inévitable tout leur plan de révolution ecclésiastique, ils consentirent à une modification, qu'ils avaient opiniâtrément refusée au chef de l'Eglise. En conséquence la confession d'Augsbourg s'exprima d'une manière fort timide et fort ambiguë; mais le peu qu'elle dit était déjà une apostasie et une violation de la promesse qu'elle avait faite dans la préface d'exposer la doctrine telle qu'elle avait été enseignée jusqu'alors. Ce système, d'après lequel les sacrements ne sont que des signes auxquels les Chrétiens se reconnaissent entre eux, fut rejeté, et l'on ajouta que ce sont des preuves et des témoignages de la volonté divine envers les hommes, institués pour exciter la foi. On savait fort bien que ce n'était pas là la vraie doctrine luthérienne. Toutefois les auteurs de la réfutation ne relevèrent pas cette supercherie, et cela parut donner du courage à Mélanchthon, car dans l'*Apologie* il se rapprocha de la doctrine catholique. Il définit les sacrements « des coutumes qui ont le commandement de Dieu et la promesse de la grâce. » Or, si les sacrements sont des coutumes qui ont la promesse de la grâce, ce ne sont plus des *signes* de grâce, mais des *moyens* de grâce, par lesquels une grâce est véritablement communiquée à l'homme, et en effet Mélanchthon dit plus bas qu'il faut que l'homme croie, dans l'usage des sacrements, que ce qui lui a été promis lui est *communiqué*. Dans un autre endroit Mélanchthon s'explique et dit: « Un sacrement est une cérémonie ou un acte, dans lequel (*in quo*) Dieu nous donne ce que la promesse qui se rattache à la cérémonie nous offre. » C'est là la définition catholique exprimée en style luthérien. Plus tard Mélanchthon revint au système primitif du luthéranisme, en disant (*Apol.* art. 12): « Les sacrements sont des signes de la volonté de Dieu à notre égard... On les définit très-justement, lorsqu'on dit que ce sont des signes de la grâce. » Comment découvrir, au milieu de ces contradictions, la véritable doctrine luthérienne? On voit par ce que nous venons de dire, que Mélanchthon lui-même ne le savait pas, et il y aurait de notre part trop d'ambition à prétendre savoir ce que les fondateurs du luthéranisme eux-mêmes ignoraient. Ce qui est certain, c'est qu'en 1530 elle s'éloignait moins de la doctrine catholique qu'en 1517. A quoi servent ces sacrements? La confession d'Augsbourg dit à l'endroit cité qu'ils sont institués afin que la foi par eux soit *excitée* et raffermie. Qu'a-t-on voulu dire par là? C'est ce qui se voit par plusieurs passages des symboles. Quand on les compare ensemble, on reconnaît que cela signifie la foi à la rémission des péchés.

Pour ce qui regarde le nombre des sacrements, on montra dans les commencements beaucoup d'indécision. Luther disait (*De cap. Babyl.*): « D'abord je dois nier qu'il y ait sept sacrements; *provisoirement* (*pro tempore*) j'en admets trois : le baptême, la pénitence et le pain. » D'ailleurs on ne paraissait pas attacher une grande importance à ce point, et l'on regardait comme une chose sans conséquence de rejeter plusieurs des sacrements institués par Jésus-Christ. « Nous regardons, » dit l'*Apologie* dans l'article des sacrements, « comme à peu près indifférent, quand même ce serait pour l'instruction, que d'autres comptent différemment, pourvu qu'ils se tiennent exactement à la doctrine de l'Ecriture; » comme s'il était possible que les personnes qui comptent sept sacrements se tiennent aussi exactement à l'Ecriture que celles qui n'en admettent que trois. Mais une fois que l'on eut restreint l'effet des sacrements à l'affermissement de la foi et à la rémission des péchés, il était facile de prévoir que le nombre allait en être considérablement diminué. En effet Mélanchthon et Luther s'accordaient pour dire que les Catholiques

Digitized by Google

avaient *trop* de sacrements. Mais quand il fut question de fixer le nombre de ceux que Jésus avait institués, ils ne s'accordèrent plus ni entre eux ni avec eux-mêmes. En commençant son ouvrage sur la *Captivité de Babylone*, Luther avait *trois* sacrements; mais ce livre n'était pas encore terminé, que déjà il n'en reconnaissait plus que *deux*. Dans son grand Catéchisme il en met aussi *deux* et dans l'*Apologie* il y en a *trois*. Nous voyons par là que les livres symboliques de la même secte protestante se contredisent entre eux. Il est certain que tous ne peuvent pas avoir raison en même temps; mais ce n'est pas de cela qu'il est question. Il s'agit de savoir combien, d'après la doctrine des luthériens, Jésus-Christ a institué de sacrements. Le lecteur peut choisir entre *deux* et *trois*. Ce que les théologiens n'avaient pu découvrir fut décidé par les princes, qui, en qualité d'évêques suprêmes, réglèrent le nombre des moyens de grâce que les sujets protestants devaient avoir. Il paraît du reste que l'on adopta comme principe que, moins il y en avait, mieux cela valait, car la majorité se déclara pour deux; il y a pourtant encore aujourd'hui des pays où les luthériens admettent trois sacrements. Selon Luther, toute personne baptisée a le pouvoir d'administrer les sacrements, mais toutes n'ont pas le *droit;* il faut y être appelé. Les livres symboliques adoptèrent cette doctrine.

Il nous reste à examiner quelles sont les conditions qui, d'après la doctrine luthérienne, doivent être remplies pour que l'homme participe aux effets des sacrements. Pour les conditions exigées de la part de celui qui les administre, les luthériens s'accordent avec les Catholiques à dire, d'après Luther, que l'effet des sacrements est indépendant de la condition morale de celui qui les administre; mais ils s'éloignent de l'Eglise catholique en ce qu'ils nient la nécessité de l'intention et soutiennent qu'un sacrement est vraiment administré, alors même que les paroles sacramentelles auraient été prononcées par manière de *plaisanterie*. Quant à celui qui reçoit les sacrements, ceux d'entre les luthériens qui les regardent comme des *moyens* de grâce disent, comme les Catholiques, que les sacrements exercent leur pouvoir sans la coopération de celui qui les reçoit. « Ce n'est point, » dit la Formule de la concorde, « la foi qui fait le sacrement, mais seulement la parole toute-puissante et l'institution de notre tout-puissant Dieu et Sauveur qui a et conserve toujours sa force qu'elle ne saurait perdre par l'indignité de celui qui le reçoit, de même que l'Évangile n'en reste pas moins le véritable Evangile, quoique des auditeurs impies n'y croient point... Il en est ainsi de ceux qui reçoivent le sacrement; qu'ils croient ou ne croient pas, le Christ n'en demeure pas moins vrai dans ses œuvres lorsqu'il dit : *Prenez et mangez* (*Matth.* XXVI, 26); et il fait cela, non par notre foi, mais par sa toute-puissance. » Cette doctrine est celle des Catholiques qui disent que les sacrements agissent *ex opere operato*. A la vérité les luthériens n'emploient pas cette expression; mais cela importe peu, quand l'unité existe pour le fond de la chose. En attendant, quoique la vertu que les sacrements *transmettent* ne dépende point de l'action de l'homme, ils ne peuvent cependant la manifester si l'homme ne remplit pas certaines conditions. Quelles sont ces conditions? Dans leur réponse à cette question, les symboles luthériens s'écartent visiblement de la doctrine de l'Eglise. Nous avons fait connaître, dans les paragraphes précédents, les préparations sérieuses que l'Eglise exige de ceux qui veulent recevoir les sacrements; les luthériens ont rendu ces préparations beaucoup plus faciles, puisqu'ils enseignent que ce qu'ils appellent la foi, suffit. Luther insiste avec force sur cet article, que les symboles ont adopté avec une humble crédulité. On en voit la preuve dans le chapitre qui traite du dogme de la justification. D'après cette doctrine, qui exige le moins possible pour la réception des sacrements, on comprend comment le reproche si injustement fait à l'Eglise catholique, et que nous avons réfuté plus haut, put acquérir une foi si implicite chez les protestants, qu'il passât pour dogme évangélique et parut devoir survivre à tous les autres, y compris même celui de la Trinité. En effet, pour prouver que l'Evangile luthérien valait encore mieux que la doctrine catholique, il ne restait d'autre moyen que de persuader aux gens que cette dernière n'exigeait *absolument rien* pour recevoir dignement les sacrements.

Les fondateurs du protestantisme *réformé* diffèrent entre eux dans la réponse à la question de ce que c'est qu'un sacrement. Zwingle le regardait comme une cérémonie par laquelle l'homme se reconnaît membre de l'Eglise. D'après Calvin, c'est un signe par lequel Dieu imprime le sceau à la grâce qu'il accorde à l'homme. Les écrits symboliques tantôt essayent de combiner ensemble ces deux définitions, tantôt en choisissent une des deux. C'est celle de Calvin qui a réuni le plus de suffrages. On la trouve surtout dans la première et la seconde confession helvétique, ainsi que dans les catéchismes de Genève et de Heidelberg. Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer un accord parfait chez les réformés; ils s'entendent seulement pour rejeter la doctrine catholique, d'après laquelle les sacrements sont des actes sacrés qui communiquent réellement une grâce aux hommes. La seconde confession helvétique remarque particulièrement, que « pour ce qui regarde la partie essentielle des sacrements, il n'y a aucune différence entre ceux de l'ancienne et de la nouvelle alliance. » Il y a cependant quelques symboles réformés qui se rapprochent de la doctrine catholique. Ainsi la confession gallicane et la confession anglicane disent toutes deux que les signes extérieurs sont de telle nature, que Dieu *agit* par eux. Le but des sacrements est de raffermir la foi à la rémission des péchés.

Quant au *nombre* des sacrements, il faut remarquer que les réformés n'en ont que

Digitized by Google

deux, savoir : le baptême et la Cène. Tous les symboles sont unanimes à ce sujet. La seconde confession helvétique dit, en parlant des cinq autres : « Il y a quelques personnes qui comptent sept sacrements du nouveau peuple. Parmi ceux-là nous regardons la pénitence, l'ordination des ministres et le mariage comme d'utiles institutions de Dieu, mais non comme des sacrements ; la confirmation et l'extrême-onction sont des inventions humaines que nous ne pouvons en aucune manière approuver. » La confession anglicane dit : « Les cinq sacrements communément appelés de ce nom, savoir : la confirmation, la pénitence, l'ordination, le mariage et l'extrême-onction ne doivent point être considérés comme des sacrements évangéliques, parce que les uns doivent leur origine à une imitation corrompue des apôtres, et que les autres sont des états de la vie, qui sont à la vérité confirmés dans l'Ecriture, mais qui n'ont pas le même fondement que le baptême et la Cène. »

La doctrine luthérienne, d'après laquelle tout baptisé est prêtre, avait donné lieu à beaucoup de désordres et occasionné de grands embarras aux prophètes de Wittembeg. Cela servit de leçon aux réformés. Aussi ne l'adoptèrent-ils pas ; ils déclarèrent au contraire que les sacrements ne peuvent être administrés que par ceux à qui les fidèles ou le souverain en donnent la permission. La crainte du renouvellement des scènes auxquelles la doctrine de Wittemberg avait donné lieu paraît avoir été très-forte parmi les ministres réformés ; car ils se lancèrent dans le système opposé, et, tandis qu'à Wittemberg on blâmait les Catholiques de ce qu'ils n'accordaient pas le droit d'administrer les sacrements *au diable et à sa mère* (expression de Luther) ; à Genève on les accablait de reproches, parce qu'ils enseignaient qu'en cas de nécessité, une femme peut valablement baptiser. Les réformés enseignent aussi que l'indignité du ministre ne nuit point au sacrement ; mais ils nient, avec les luthériens, la nécessité de l'intention. Les sacrements n'étant, d'après la doctrine réformée, que de simples signes, et n'agissant qu'autant que l'homme agit, il s'ensuit que toute leur efficacité dépend de l'action de l'homme. C'est donc le comble de l'inconséquence, quand la seconde confession helvétique dit : « De même que nous n'apprécions point l'efficacité des sacrements d'après la dignité ou l'indignité du ministre, de même aussi nous ne l'apprécions pas d'après la disposition de celui qui les reçoit. » Du reste c'est une doctrine des réformés, que les élus seuls reçoivent la vertu dont les sacrements sont le signe. Quand des personnes, qui ne sont pas du nombre des élus, s'approchent des sacrements, elles s'en retournent à vide ; elles ne reçoivent que des signes, sans la vertu qu'ils représentent.

Les mennonites se figurent les sacrements comme des actes extérieurs et visibles par lesquels on représente l'action de Dieu sur la justification, la sanctification et la nourriture spirituelle de l'homme. Par les actes que les mennonites appellent des sacrements, aucune grâce n'est donc communiquée à l'homme. Du reste il n'y a que deux de ces actes, le baptême et la Cène, qu'ils désignent sous le nom de sacrements. Ils ne reconnaissent qu'à leurs prédicateurs seuls le droit de les administrer.

Les arminiens ont conservé l'idée mesquine que les réformés s'étaient formée des sacrements. Leur confession dit à la vérité que, pour les sacrements, Dieu communique (*exhibet*) ses gracieux bienfaits ; mais, par les discussions, qui ont eu lieu au sujet de cet article, on voit que les arminiens ont été obligés d'avouer qu'ils ne savent pas ce que c'est qu'un sacrement. Comme il fallait pourtant en parler, ils dirent qu'ils voulaient les regarder comme des signes d'alliance. Ils en admettent deux, le baptême et la Cène.

Les sociniens ont poussé leur rôle de protestants plus loin qu'aucune des sectes que nous venons d'énumérer. Ils ne reconnaissent pas même que les sacrements sont des signes de la grâce. Ils disent que ce ne sont que des cérémonies. Si l'on continue encore à baptiser, c'est, selon eux, parce que l'on a mal compris les paroles de Jésus-Christ. Quand il a commendé le baptême, il n'a eu d'autre intention que de prescrire des mesures salutaires pour le siècle où il vivait.

Les quakers n'admettent point de sacrement du tout. Le seul terme de *signe* de la grâce leur paraît une tendance au paganisme.

Les swédenborgiens reconnaissent deux sacrements.

§ III. — *Appréciation de la doctrine des sectes protestantes.*

1° La doctrine des sectes protestantes sur les sacrements diffère sous beaucoup de rapports de la doctrine catholique. Les différences concernent l'idée, le nombre, le ministre et les conditions d'où dépendent leur efficacité. Quant au *nombre*, la question est de savoir à combien de signes extérieurs les protestants *donnent le nom de* sacrements. Nous nous exprimons ainsi, parce qu'il n'est pas exact de dire que les protestants *ont* tant de sacrements ; ils ne peuvent en avoir tout au plus qu'un seul, savoir le baptême. Les protestants répondent à cette question de différentes manières. Chez les luthériens, il y a tantôt trois, tantôt deux actes religieux qu'ils regardent comme des sacrements. Les mennonites, les arminiens, les swédenborgiens croient que Jésus-Christ n'a institué que deux sacrements. Puis il se trouve parmi les protestants des personnes qui, voulant pousser la religion à son dernier point de perfection, jugent qu'en n'admettant même que deux sacrements, c'est laisser encore trop de levain papiste dans l'Eglise, et qui se croient en conséquence obligés d'abolir aussi ceux-là. Tels sont les sociniens et les quakers, qui regardent *tous* les sacrements comme superflus. Pour ce qui concerne les différences d'opinions sur les personnes qui peuvent légitimement administrer les sacrements,

Digitized by Google

c'est un point à traiter dans le chapitre de chaque sacrement en particulier. (*Voy.* ces articles.) Il en est de même des conditions que doit remplir celui qui veut les recevoir. Il ne reste donc que deux points à examiner ici, d'abord, *ce que c'est qu'un sacrement*, et puis *quelles sont les conditions à remplir par celui qui les administre.*

2° Quant au premier point, nous avons remarqué, dans le paragraphe précédent, que les diverses sectes protestantes avaient adopté le système luthérien primitif sur l'essence des sacrements, et les regardaient comme des signes de la grâce. Mais les luthériens plus modernes ne s'en contentèrent pas; ils imaginèrent un système qui se rapprochait davantage de la doctrine catholique, sans pourtant abandonner tout à fait le premier. Ils eurent par là l'avantage de pouvoir offrir à leurs partisans le choix entre deux systèmes différents sur l'effet des sacrements, et ceux-ci usèrent de la liberté avec la plus grande latitude. Ce second système, celui qui était le plus en rapport avec la doctrine catholique, fut adopté de préférence par les savants. On s'expliquerait difficilement cette circonstance toute phénoménale, si l'on ne savait que les luthériens ont encore plus de répugnance pour les réformés que pour les papistes. A cette époque donc, la doctrine si vide des réformés, d'après laquelle les sacrements ne sont que de simples signes, fut combattue sans ménagement par les théologiens luthériens, qui ne songèrent pas qu'en agissant ainsi ils portaient de rudes coups au véritable père du protestantisme, au prophète de Wittemberg. Bientôt cependant l'éloignement pour le pur évangile suisse se dissipa peu à peu, et les luthériens se rapprochèrent de nouveau par degrés de la doctrine réformée sur les sacrements; aujourd'hui ceux qui ne l'adoptent pas sont traités de *séparatistes*. Par malheur elle est précisément celle contre laquelle il y a le plus d'objections à élever. Quand Jésus (*Joan.* III, 5) parle d'un homme qui naît de l'eau et de l'esprit, qui pourrait croire qu'il n'ait regardé le baptême que comme la preuve d'une régénération déjà opérée? C'est encore ainsi que saint Paul (*Tit.* III, 5) appelle le baptême le *bain* et non le signe de la régénération. S'il avait cru à la doctrine protestante, il lui aurait été facile de choisir un mot qui eût offert le sens de *signe*. Ces signes, dit-on, ont pour but d'exciter la foi; mais, s'il en est ainsi, il doit suffire de les voir, et il ne doit pas être nécessaire de se les appliquer. Et à quoi sert, en ce cas, le baptême des enfants? Quelle pensée pieuse cette aspersion d'eau excitera-t-elle dans l'esprit d'un enfant de trois jours? Et les protestants veulent que l'on baptise aussi les enfants, tout en avouant qu'ils ne peuvent avoir aucune conscience de ce qui leur arrive. Le système d'après lequel les sacrements doivent être regardés comme des marques pour reconnaître les Chrétiens de ceux qui ne le sont pas, de même que le citoyen romain se distinguait par sa toge de celui qui ne jouissait pas du droit de cité, n'est fondé sur rien. Quand le Seigneur dit : Celui qui croit et qui est baptisé sera sauvé, il ne parle point en protestant, car alors il aurait dû dire : Celui qui croit et qui est baptisé sera distingué parmi les autres hommes. Jésus-Christ a du reste donné, à la vérité, une marque de ce genre, à laquelle les Chrétiens peuvent se reconnaître; mais ce n'est pas un sacrement; c'est cette vertu que les protestants ont exclue de la justification; c'est la charité. (*Joan.* XIII, 35). Il est évident d'ailleurs que, si le seul but des sacrements était de servir de signe de ralliement, le moyen était mal choisi. La doctrine protestante était absolument inconnue dans l'ancienne Eglise, qui ne considérait les sacrements que comme des *moyens* de grâce (*Voy.* BELLARMIN, *De sacram.*, lib. II, cap. 5, 6, 7) Les anciennes sectes hérétiques elles-mêmes ne s'étaient pas encore autant égarées que les restaurateurs du pur évangile dans le XVIe siècle.

3° D'après la doctrine des protestants, le ministre n'a aucune condition à remplir: l'Eglise catholique au contraire, enseigne que, chez lui, l'intention est une condition nécessaire à l'administration des sacrements. Si les protestants pouvaient se décider à renoncer aux fausses idées qu'ils se sont faites de la doctrine catholique, on cesserait bientôt de discuter avec eux. Le ministre, dit l'Eglise, doit avoir l'intention de faire ce que l'Eglise *fait*, mais non pas de vouloir ce que l'Eglise veut. Ce dernier point n'est pas nécessaire. Le but du baptême est d'effacer le péché originel. Les zwingliens ne peuvent pas avouer ce but, parce qu'ils ne croient pas au péché originel, ce qui n'empêche pas que l'Eglise catholique ne regarde comme valable le baptême administré par les ministres zwingliens. Ceux d'entre les protestants qui ne regardent les sacrements que comme des représentations typiques et visibles de l'action surnaturelle et invisible de Dieu doivent naturellement trouver superflu la condition imposée par l'Eglise catholique. Les sacrements ne sont pour eux, comme toute espèce d'image, que ce que celui qui les contemple et qui les reçoit y trouve. Il n'en est pas ainsi pour ceux d'entre les luthériens qui voient dans les sacrements autre chose que de simples signes. Aussi les voyons-nous suivre dans la pratique la règle qu'ils rejettent dans la théorie. Lorsqu'un prédicateur luthérien lit, dans sa maison, les paroles de la consécration contenues dans sa liturgie, il faudrait, d'après la stricte théorie protestante, que tout le pain qui se trouve pour le moment dans la chambre fût regardé comme des éléments consacrés de la Cène luthérienne, Cela n'a pourtant pas lieu, le pain reste toujours du pain ordinaire. D'ailleurs si la nécessité de l'intention n'est attaquée qu'en théorie, c'est là la meilleure preuve de l'abaissement qui avait eu lieu dans le sentiment religieux, sous l'influence des principes de la Réforme et de la notion mesquine que

Digitized by Google

l'on s'était faite des actes que la chrétienté regardait comme les plus saints, avant que Luther eût tiré son pur évangile de l'endroit où il le tenait caché. (*Symbolique populaire* de BUCHMANN, trad. par M. Cohen. Consult. la *Symbolique* de MOEHLER.) — *Voy.* chaque sacrement en particulier.

SAINTETÉ. *Voy.* EGLISE.

SAINTS (CULTE DES). *Voy.* CULTE.

SAINTS DE LA DERNIÈRE ÉPOQUE.—Secte issue du mormonisme et répandue en Amérique et en Angleterre. Elle a pour organe dans les Etats-Unis un journal intitulé l'*Etoile millénaire*. — *Voy.* MORMONS.

SALUT (HORS DE L'ÉGLISE POINT DE). *Voy.* SYMBOLIQUE, § VII.

SAMOSATÉENS ou PAULICIENS. — Ils renouvelèrent les erreurs de Paul de Samosate qui prétendait que les trois personnes de la Trinité sont des attributs par lesquels la Divinité s'est manifestée aux hommes, qu'il n'y a qu'une personne en Dieu, que Jésus-Christ n'est qu'un homme auquel la sagesse s'est communiquée extraordinairement.

Cette doctrine les fait rentrer parmi les Sociniens ou unitaires.

SANDÉMÉNIENS. *Voy.* GLASSITES.

SANGUINAIRES.— Ces sectaires, les plus furieux de tous les anabaptistes, ne trouvaient pas de meilleur moyen d'imposer leur doctrine, que le meurtre, et comme Mahomet, ils massacraient sans pitié tous ceux qui refusaient de s'y soumettre. On rapporte que plusieurs d'entre eux, comme quelques terroristes de notre révolution française, buvaient du sang humain en prêtant serment.

SATISFACTION. *Voy.* PÉNITENCE et INDULGENCES.

SAUTEURS. *Voy.* SHAKERS.

SCANDINAVIE (RÉFORME DANS LA). — Sous le nom de Scandinavie on comprend les quatre pays plus communément appelés Suède, Norwége, Danemark et Islande. La Suède compose avec la Norwége la plus septentrionale des grandes presqu'îles de l'Europe. Elle est bornée au nord par l'Océan glacial arctique : à l'ouest par la mer du Nord : au sud par les détroits du Skager-Rack, du Cattégat, et du Sund qui la séparent du Danemark, et par la mer Baltique : à l'est par la mer Baltique et la Russie d'Europe. Le Danemark situé au sud de la Suède, constitue la plus septentrionale des petites presqu'îles européennes; elle est comprise entre la mer du Nord et la mer Baltique unies par les détroits dont nous venons de parler. Enfin l'Islande est une île perdue dans les mers glaciales dans le voisinage du cercle polaire arctique. Un grand nombre d'îles de moindre importance bordent les côtes de la Norwége, de la Suède et du Danemark, dans la mer du Nord et la mer Baltique. La population du pays appartient à la famille indo-germanique : une taille élevée, un tempérament robuste, de la bravoure, de la fidélité et de l'aménité, tels sont les caractères qui distinguent la race scandinave. Bien qu'unis par la situation géographique et une commune origine, les peuples qui constituent cette famille vivent cependant avec des idées et des goûts à part : une antipathie profonde que maintient la difficulté des communications les sépare. Cette hostilité son origine aux luttes sanglantes qui ont signalé les premiers âges de cette nation; l'union de Calmar [1393] ne la fit cesser qu'en apparence; nous en retrouverons plus d'une preuve, en étudiant le développement du protestantisme dans ces contrées.

Le sol change d'aspect suivant les lieux : plat en Danemark et dans la Gothie (Suède méridionale), il devient montueux dans les provinces du nord. Une chaîne de montagnes coupées presqu'à pic du côté de la Suède, la sépare, du nord au midi, de la Norwége vers laquelle ces monts s'abaissent par une pente plus douce. Le sommet de cette chaîne est un vaste plateau couvert d'épaisses forêts. La Suède et la Norwége sont arrosées par un grand nombre de cours d'eau et renferment plusieurs grands lacs, le Mælar, le Wetter et le Wiener. La configuration de l'Islande présente un sol montueux, volcanique. L'aspect de la nature est en général sévère dans toute la Scandinavie : elle y offre des spectacles à part, souvent terribles, presque toujours grandioses. Le climat y est froid, mais le ciel n'y est pas obscurci par les brouillards épais qui pèsent sur l'Allemagne septentrionale. Les productions sont les bois de sapin et de pin, le cuivre, le fer, le plomb, l'argent : le Danemark possède de beaux pâturages. L'Islande n'a point de forêts, et l'on y cultive peu de grains à cause du froid. La population de ces diverses contrées s'élève à 6,000,000 seulement d'habitants répartis comme il suit : 2,000,000 en Danemark, 960,000 Norwége et 3,000,000 en Suède (137).

La Scandinavie ne nous apparaît jusqu'au IXe siècle que comme le point de départ des grandes excursions barbares qui ruinèrent l'empire romain et donnèrent plus tard naissance à la province de Normandie, dans notre France. Wisigoths, Ostrogoths et Normands, ils furent à différentes époques la terreur et le fléau des deux empires d'Occident, sous les descendants d'Auguste, et dès les derniers jours de Charlemagne. Protégés peut-être par la crainte qu'ils inspiraient et châtiés sans doute, à cause de leurs excès, par un secret dessein de Dieu, les peuples scandinaves ne furent atteints par les progrès de la civilisation chrétienne que vers la 826e année de notre ère. Elle leur apparut sous les traits de saint Anschaire, moine de Corbie, leur premier apôtre. Le christianisme y fit des progrès assez rapides, et ce repaire de pirates put bientôt offrir à Dieu son tribut de saints. Le trône eut ses héros chrétiens aussi bien que le cloître : Canut II de Danemark, Eric IX de Suède, et Olaüs II de Norwége montèrent sur les autels. Noms doublement illustres au ciel et sur la terre, auxquels se joignent les noms inconnus autrefois dans

(137) L'abbé Gaultier, dans sa Géographie (édit. de 1855), porte ce chiffre à 7,000,000.

Digitized by Google

la Scandinavie même, mais aujourd'hui grands dans toute l'Eglise, de Brigitte, de sa fille Catherine, et de beaucoup d'autres, prélats, moines, simples fidèles. Jusqu'au XVIe siècle, l'Eglise n'eut qu'à louer la fidélité de ces peuples au Saint-Siége, et les vertus de son clergé. Bien que riche et puissant, comme dans le reste de l'Europe, le corps clérical se distinguait en Scandinavie par un grand attachement aux devoirs ecclésiastiques et surtout à la pratique du célibat : aussi vit-on, au temps de la Réforme, la chasteté sacerdotale opposer aux novateurs une barrière sur laquelle il n'avait pas compté. Quant à l'influence civilisatrice que l'Eglise a partout exercée, elle ne fut pas moindre en Scandinavie qu'ailleurs. Grâce à l'influence des moines et des prêtres, les pillards de mer qui avaient fait trembler l'Europe apprirent à se fixer au sol, à cultiver la terre, à exploiter les mines. C'est au clergé que la Suède dut la rédaction des lois écrites, l'abolition du duel judiciaire et des épreuves par le fer chaud, et la suspension des hostilités pendant les fêtes et le temps des semailles et des récoltes. C'est à l'Eglise que les femmes et les serfs durent l'amélioration de leur condition. Ce furent les ecclésiastiques qui apportèrent en Suède les premiers arbres fruitiers et qui encouragèrent la construction des ponts et des routes. (LE BAS, *la Suède*, p. 44.) C'est à un évêque, Jean Brask, que la Suède doit aussi la connaissance de la fabrication du verre et du papier, une science plus ample de l'exploitation métallurgique, de la manipulation pharmaceutique, et l'introduction de la littérature étrangère profane dans les études. (*Ibid.*, p. 54.) Mais le plus grand service que le clergé ait rendu aux populations scandinaves, c'est de les attacher du fond des entrailles à la Chaire de saint Pierre. Nous en aurons la preuve dans les combats que livra l'hérésie à ces peuples fidèles, et dans les sacrifices sans nombre qu'ils s'imposèrent pour rester unis au centre du catholicisme. A ce titre l'histoire des Etats du Nord est une des études les plus attrayantes et les plus instructives que le Chrétien puisse se proposer : il y peut voir comment meurt un peuple qui défend sa foi : je dis, *comment meurt un peuple*, parce qu'on dut en réalité briser les nationalités scandinaves, pour reconstruire sur leurs débris des nationalités bâtardes, sans grandeur et sans avenir.

Le gouvernement reposait aux mains du peuple représenté par la noblesse, le clergé et le tiers état : la royauté était, si l'on veut, un quatrième ordre, à raison de la part qu'elle prenait à l'administration de l'Etat. De ces quatre éléments, le moins puissant était en Suède la royauté; dans la Norwége et le Danemark, le tiers état ou les paysans. La part faite au pouvoir royal était en tout cas, extrêmement restreinte : l'amour de la liberté et la crainte de l'oppression avaient mis à son action des bornes fort étroites. On arrivait au trône par voie d'élection : dans l'origine cependant, la couronne était héréditaire, et quand le nouveau mode se fut définitivement établi, les rois pourvurent à maintenir leur dignité dans leur famille, en faisant proclamer de leur vivant leurs fils, de telle sorte que des personnes l'hérédité était passée aux familles. C'était à une diète qu'était confié le pouvoir d'élire : celui de gouverner reposait dans le sénat, dont le roi n'était que le président. En guerre, il devenait général des armées, et son pouvoir se trouvait temporairement plus étendu. Le christianisme devait être favorable aux idées des rois, en matière d'autorité, et de fait nous voyons affermir par lui le sceptre dans la main des monarques, sans préjudice toutefois des droits du peuple. Les grands et les évêques alors entrèrent en partage de l'autorité, et bientôt composèrent à peu près exclusivement le sénat qui s'arrogea le droit de disposer de la couronne. Du reste, leur pouvoir n'était point détesté, parce qu'il ne paraît pas avoir été oppresseur : et ce qui est peut-être étonnant, c'est que le clergé et la noblesse vécurent toujours en bonne intelligence (138). Enfin pour résumer ce tableau de la nation scandinave, nonobstant les imperfections inhérentes à toute constitution sociale émanée des hommes, les trois peuples, Danois, Norwégien et Suédois, pouvaient espérer de prendre place avec honneur parmi les nations européennes, lorsque la marche essentiellement progressive de l'Evangile aurait complété l'œuvre de leur civilisation. Au XVIe siècle, la Scandinavie ne brillait peut-être pas du même éclat que l'Allemagne; elle était bien inférieure à la France, on oserait même à peine la nommer après l'Italie, mais en somme, elle les égalait ou les surpassait en esprit chrétien et par conséquent en force vitale. L'imprimerie introduite chez elle dès 1483 opérait la diffusion des lumières sans altérer ses dispositions de fidélité au Saint-Siége, et l'hérésie rugissait déjà dans toute l'Allemagne, en renversant les institutions antiques, que le calme le plus profond régnait encore en Suède. L'ambition d'un homme allait tout bouleverser. Après avoir repris sommairement les faits depuis l'union de Calmar, nous séparerons en deux paragraphes ce que nous avons à dire de la Réforme dans les Etats du Nord. Le premier traitera de la Suède : le deuxième aura pour objet la Norwége, l'Islande et le Danemark.

A la mort de Waldemar IV, roi de Danemark, et de Haquin VII, roi de Norwége, Marguerite, fille du premier et épouse du second, devint régente pendant la minorité de son fils Olaüs V qui succédait au trône Danois du chef de son père, et au trône Norwégien du chef de sa mère. Le peuple suédois, ou, pour parler plus exactement, les nobles mécontents de leur roi Albert, le dé-

(138) *Voy.* pour tout ce qui précède : LE BAS *Suède et Norwége*; GEYER, *Hist. de la Suède*; THEINER, *La Suède et le Saint-Siége*, t. Ier; ALZOG, *Hist. de l'Eglise*, t, III; etc., passim. — Theiner est de beaucoup le plus civile et le plus orthodoxe.

Digitized by Google

posèrent et offrir sa couronne à Marguerite qui l'accepta. [1387.] Albert entreprit vainement de défendre sa dignité : il fut battu en 1389, et l'union dite de Calmar fit des trois pays un seul royaume, dont chaque partie se régissait par ses lois propres et possédait à son tour le roi commun. [1393.] Cette union anormale ne pouvait durer. Sous le fils de Marguerite (Eric IX de Danemark, XIII de Suède, III de Norwége), les dalécarliens soulevés par Engelbrecht délivrèrent la Suède du joug danois, et se choisirent pour administrateur l'auteur de la révolte. Celui-ci fut à son tour renversé par Charles Canutson, d'accord avec Eric : Engelbrecht périt dans une bataille, et Charles prit sa place. Il ne tarda pas à se faire haïr, et le Danemark ayant aussi chassé Eric, en 1438, pour se donner à son neveu Christophe, les Suédois reconnurent ce prince pour maître [1442]. A sa mort, Charles Canutson s'empara de nouveau de l'administration et se fit même élire roi sous le nom de Charles VIII. En ce moment, le Danemark possédait le Jutland, l'archipel danois, le sud et l'ouest de la presqu'île scandinave (Gothie et Norwége) avec les îles Orcades, Shetland, Féroë et l'Islande. La Suède possédait l'est de la péninsule avec Bothnie, la Finlande, la Poméranie, et les îles d'Aland, de Gothland et Abo dans la mer Baltique.

Neuf ans après son élection Charles VIII descendit une seconde fois du trône dont le chassaient les Suédois unis à Christian Ier de Danemark. Rappelé en 1464 il fut encore une fois chassé en 1465 ; il revint trois ans après et mourut sur le trône en 1470.

Il n'eut point de successeur sur le trône de saint Eric : mais son neveu Stenon Sture Ier lui succéda comme administrateur. L'autorité de ce prince ne fut pas d'abord bien affermie : Jean II, successeur de Christian Ier à Copenhague, continua contre lui la guerre qui avait assez mal réussi à son père, et, grâce aux manœuvres des grands conduits par Wasa, il déposa Sture, puis renouvela l'union de Calmar à son profit (1483).

Toutefois les projets de Jean n'eurent leur plein accomplissement que quatorze ans après.

Encore sa domination fut-elle de courte durée : le 29 juillet 1501 la Suède soulevée proclama de nouveau Sténon Sture Ier administrateur, et chassa bientôt la femme de Jean qui résidait à Stokcholm. A partir de ce moment la famille des Sture occupa le trône sans contestation ; en vain Jean II tenta de faire rentrer la Suède sous son obéissance, la noblesse et le peuple firent cause commune : il fut constamment repoussé et mourut en 1512, laissant à son fils Christian II le soin de sa vengeance. Celui-ci songea en effet à renouveler l'union : il avait pour l'aider les manœuvres du nouvel archevêque d'Upsal, Gustave Trolle dont la famille était rivale de celle de Sture. Il débarqua donc près de Stockholm et présenta la bataille à Sténon Sture II, fils et successeur de Swante Sture : il se fit battre, demanda une entrevue avec Sténon, reçut des otages et, au mépris des droits des gens, il mit à la voile emmenant prisonnier, entre autres nobles Suédois, le jeune Gustave Wasa. Ceci se passait en 1518.

L'archevêque Trolle avait été vaincu et déposé : Christian II écrivit à Rome, présenta la conduite de Sténon sous les plus noires couleurs, tout en se donnant lui-même comme le vengeur de l'autorité du Saint-Siége en Suède. Léon X lança contre Sténon un monitoire, et Christian rentra en Suède [1520]. Battu sur les glaces du lac Asunden, près Bogesund, Sture s'enfuit vers Stockholm dans un traîneau : mais une blessure qu'il avait reçue au commencement de la bataille causa sa mort pendant le voyage même. Il expira comme il avait vécu, en songeant à l'indépendance suédoise, et en courant la défendre dans la capitale que les Danois menaçaient [3 fév. 1520]. La mort de ce grand homme plongea la Suède dans le deuil : l'anarchie était à son comble. Dans ces circonstances difficiles, la noblesse, entraînée par Trolle, faillit à son devoir : la diète crut trouver son salut dans le rétablissement de l'union, et moitié par séduction, moitié par appréhension de l'avenir, le Danois rallia à lui la plupart des grands et plusieurs évêques. Il entra donc dans Stockholm qu'avait longtemps défendu la veuve de Sture, se fit couronner avec pompe par l'indigne archevêque d'Upsal, et convoqua la noblesse à un banquet solennel, pour célébrer son avénement au trône. Les fêtes durèrent trois jours : les prélats et les chevaliers se pressaient dans les salles du château, quand Gustave Trolle se présenta, demandant justice des injures reçues par lui de la part de Sténon et de ses adhérents. Christian fit aussitôt arrêter quatre-vingt quatorze membres de la brillante assemblée, parmi lesquels deux évêques. Le lendemain toutes ces nobles têtes tombèrent sur l'échafaud : on joignit la dérision à la cruauté, en faisant déclarer hérétiques les victimes de cette affreuse trahison. On leur refusa des confesseurs, leurs corps restèrent trois jours exposés aux insultes des bourreaux ; les familles des suppliciés furent impitoyablement massacrées, leurs femmes déshonorées ; leurs serviteurs mêmes n'échappèrent pas à la boucherie. La multitude frémissait d'horreur, mais n'osait faire entendre une plainte : c'eût été crime de lèse-majesté. Après ce hideux exploit Christian parcourut la Suède établissant partout des tribunaux de sang, et frappant les têtes les plus illustres : cinq cents victimes égorgées servirent de trophées à cette prise de possession (139). [8-9-10 nov. 1520 et les mois suivants.]

Repu de sang et chargé de richesses, Christian retourna dans le Danemark : il ne devait plus revoir la Suède. Pendant qu'il continuait dans son royaume danois le cours de ses massacres, Gustave Wasa, échappé de

(139) *Voy.* Theiner, *La Suède et le Saint-Siége*, t. Ier ; Geyer, *Hist. de la Suède*, p. 106 et suiv. — Theiner raconte que Christian fit déterrer le corps de Stenon II et le mordit avec fureur.

Digitized by Google

prison et débarqué le 31 mai 1520, près de Calmar, préparait dans la Dalécarlie le soulèvement qui devait affranchir la Suède. L'année 1521 n'était pas encore écoulée que Gustave, vainqueur à Drunback et à Westeraës, était proclamé par les Suédois administrateur du royaume. [24 août.] Deux ans après, les Danois étaient complétement chassés de la Suède, et Wasa recevait la couronne à la diète de Strengnaes. [6 juin 1523.] Une paix fut conclue à Malmoé, grâce à l'intervention des Lubeckois, et le Danemark reconnut l'indépendance des Suédois. (THEINER, *La Suède et le Saint-Siége*, t. I, p. 164 et suiv.; GEYER, *Hist. de la Suède*, p. 106 et suiv.)

Ici commence la division que nous avons annoncée : la Suède et le Danemark ont leur vie à part dès ce moment, et nous étudierons séparément l'histoire de chacune de ces monarchies.

§ Ier. — *La Réforme en Suède.*

« Si nous nous en fions au biographe de Gustave, Jean Tegel, il avait déjà dès l'époque de son séjour à Lubeck, en 1519, formé le projet d'introduire la nouvelle doctrine (le luthéranisme) en Suède. Son esprit conciliateur ne pouvait pas manquer en effet de lui faire comprendre tout l'avantage qu'il pourrait tirer d'une pareille entreprise. Lui aussi devait trouver son salut dans la doctrine de Luther, de même que tous les chevaliers errants, aspirant à une haute fortune, tels qu'il s'en trouvait tant à cette époque en Europe. Gustave, qui joignait à de l'ambition les talents d'un guerrier consommé et la ruse d'un diplomate, se trouvait dans la position la plus favorable au succès de ses desseins. Longtemps avant qu'il fût parvenu au comble de la prospérité, et alors qu'il soutenait encore avec les Danois une lutte sanglante pour la couronne de Suède, il avait déjà fixé son attention sur les affaires de l'Eglise dans sa patrie. C'était par là qu'il voulait se frayer la route du trône. » (THEINER, *La Suède et le Saint-Siége*, p. 214.)

« La haine et l'esprit de persécution dont Christian avait été animé contre le vénérable clergé de la Suède avaient passé tout entiers dans le cœur de Gustave. Il en donna des preuves avant même qu'il ne fût monté sur le trône. La haine qu'il portait au clergé était sans bornes. » (*Ibid.*, p. 215.) Mais ne voulant pas rompre tout à coup avec un corps trop puissant pour être combattu de front, il travailla dans l'ombre à sa ruine, avec une persévérance et une perfidie dont l'histoire n'offre point d'autre exemple. Appuyé sur la noblesse, il commença par des escarmouches sans grande importance la guerre qu'il déclarait à l'épiscopat : reculant habilement quand sa manœuvre ne semblait pas devoir réussir, promettant avec d'autant plus de facilité qu'il comptait moins tenir, mentant avec l'effronterie qui signala plus tard Voltaire, arrivant à ses fins comme le serpent quand il ne pouvait y arriver comme le lion.

Le protestantisme s'était introduit en Suède à la suite des marchands étrangers et y avait été pieusement accueilli et choyé par Olaüs Peterson le Néride (140), fils d'un forgeron d'Oerebro. Elève de Luther, il avait à Wittemberg même, recueilli les leçons du réformateur. La tête pleine de projets novateurs il travailla à se faire des adeptes, dès qu'il le put sans compromettre sa fortune. Le premier qu'il gagna fut Laurent Anderson, archidiacre de Strengnaës : l'un aidant l'autre, ils arrivèrent à faire du bruit. On les combattit ; c'était ce qu'ils demandaient. Laurent fut appelé près de Gustave, nommé chancelier du royaume et admis dans l'intimité du monarque. On pense bien qu'il tendit de là-haut une main secourable à son ami Olaüs. Encouragé, récompensé, sûr de pouvoir tout dire sans contradiction, celui-ci ne garda plus de mesure. Il prêcha publiquement le nouvel Evangile, se décerna le titre d'apôtre de la Suède, confondit ses adversaires, non par des raisons théologiques, mais par des dérisions émanées de Gustave, et termina cette comédie par le mariage obligé. [1525.] Pendant ce temps, Gustave faisait la sourde oreille aux réclamations des évêques, laissait Olaüs soulever la populace, supprimait des monastères, s'appropriait leurs biens et jusqu'à la châsse de sainte Catherine, permettait le pillage de l'archevêché d'Upsal par ses propres créanciers qu'il payait ainsi, citait devant lui pour l'accabler d'outrages le saint archevêque Magnus, nonce du Pape, et finalement envoyait à l'échafaud Knut, autrefois nommé au siége d'Upsal, et Jacobson, évêque de Westeraës, coupables d'avoir défendu la foi de leurs pères. Encore ne fut-ce qu'après mille dérisions sacriléges et des insultes sans nom qu'il permit aux deux prélats de mourir. En vain le Saint-Siége protestait : Gustave adressait à Rome protestation sur protestation de fidélité à la chaire de saint Pierre. Ou bien il se plaignait du Pape et de ses cardinaux, en rappelant avec hauteur ses prétendus droits à leur reconnaissance. En vain aussi les peuples irrités de tant d'attaques contre leur foi se soulevaient dans l'Upland, la Norlande et la Dalécarlie : on les soumettait par la force ou par l'artifice, et les pillages des monastères et des églises continuaient. Les religieuses arrachées de force de leurs cloîtres, violées par les soldats, les couvents changés en casernes et en écuries, l'apostasie et le mariage des prêtres et des moines encouragés, tels furent les débuts de Gustave dans la carrière du schisme. La noblesse laissa faire, elle y avait intérêt : quelques misérables membres du clergé encouragèrent de leur exemple l'abandon de la foi catholique : les évêques seuls encore fidèles défendaient avec un saint enthousiasme la cause du Saint-Siége. Ralliés autour d'eux, les habitants des provinces, ceux qui avaient assuré l'indépendance de la patrie, repoussaient avec horreur les nouveautés religieuses. Gustave allait bientôt briser l'une et l'autre résistance.

(140) Autrement Olaüs (Olod) Petri.

Digitized by Google

Les deux évêques condamnés à mort n'avaient pas encore été exécutés : Gustave après les avoir fait insulter par la populace, comme on l'a dit, les avait réservés pour une circonstance solennelle. Exaspéré par la résistance des évêques et des paysans, « Gustave couvait dans son cœur une vengeance atroce..... Accompagné de ses fidèles disciples, Laurent Anderson et Olaf Peterson, qui dans ces temps orageux de troubles politiques, lui tenaient lieu de vrais valets de bourreau, il se rendit sans retard à Upsal, à l'époque de la grande foire, alors qu'une grande multitude de personnes de toutes les provinces du royaume s'y réunissent. Il y amenait avec lui l'infortuné Pierre Jacobson Sunnanwaeder, évêque de Westeraës, chargé de chaînes, et sur qui il voulait faire exécuter l'arrêt de mort en grande cérémonie et en présence de tout le peuple réuni. Sunnanwaeder fut décapité le 18 février : son corps fut coupé par quartiers, placé sur une roue et exposé pendant huit jours sur un lieu élevé hors des murs de la ville pour y être dévoré par les oiseaux de proie. Trois jours après, l'archevêque déposé, Knut, subit le même supplice à Stockholm. » (*La Suède et le Saint-Siége*, t. 1er, p. 289.) [1527.] Cette nouvelle produisit dans la Suède l'effet de l'étincelle tombée dans un baril de poudre. Les paysans se soulevèrent, et sous les ordres d'un jeune homme nommé Jean, mais qui prenait le nom de Nils Sture, ils se mirent en campagne pour détrôner le tyran. Plusieurs fois les troupes royales éprouvèrent des échecs : enhardis par ces succès et irrités de l'audace des stockholmois qui avaient proscrit l'exercice du catholicisme dans leurs murs, les paysans s'avancèrent avec rapidité. Gustave craignit pour sa couronne : après avoir vainement négocié, il proposa une diète nationale. C'était sa dernière ressource : elle le sauva. La diète s'assembla à Westeraës. « Son sort en dépendait. Elle devait décider s'il conserverait ou s'il perdrait le trône de Suède. Le roi comprenait la gravité de la crise, et il épuisa pour la combattre tous les moyens qui pouvaient le conduire à son but. Il développa dans cette occasion toute la fertilité de ses expédients, toute la force de son esprit, toute son adresse et sa science gouvernementale : aucun moyen ne lui coûta, même les plus déshonorants. Toutes les armes lui furent bonnes, pourvu qu'elles le conduisissent à la victoire. Il y parvint et l'on peut dire avec vérité qu'il se surpassa dans la manière dont il sut au milieu des dangers qui le menaçaient, diriger la diète et la faire servir à la réussite de ses plans. Plus les difficultés contre lesquelles il avait à lutter étaient grandes, plus les résultats de la lutte furent brillants. » (*Ibid.*, p. 295) Il commença par protester dans sa lettre de convocation de son zèle pour la religion catholique, se justifia tant bien que mal, invectiva contre le clergé, et accabla d'éloges et de promesses les habitants des vallées.

Après quoi il appela toute la noblesse à l'assemblée, lui recommandant d'y venir en armes. Enfin, le 20 juin, l'assemblée s'ouvrit par un banquet, selon la coutume. Le clergé y fut humilié comme d'ordinaire et put dès lors prévoir l'issue des délibérations. L'événement ne fit pas mentir ces funestes prévisions. Gustave déclama contre les évêques, menaçant d'abdiquer si on ne satisfaisait pas ses désirs. Le peuple frémissait de colère; la noblesse hésitait, les évêques protestaient avec énergie. Enfin, Anderson et l'évêque de Strengnaës décidèrent l'assemblée aux concessions demandées. Jusque-là, il ne s'agissait point encore de la religion. Une conférence entre Olaüs Petri et le docteur catholique Galle devait décider la partie : elle eut lieu peu a près. Le luthérien déversa le ridicule à flots sur le clergé des deux ordres, procédé qui lui rallia nombre d'esprits légers, comme il s'en trouve tant dans les foules, qu'elles s'appellent cour ou peuple. Cependant Gustave, retiré dans son palais, refusait toujours de reparaître à la tête des députés. Olaüs et Peterson allèrent le prier de reprendre les rênes de l'Etat. Le roi les repoussa durement : une seconde ambassade ne fut pas plus heureuse. Tout ce qu'elle put obtenir fut que Gustave se rendrait une dernière fois au sein de la diète. Accueilli par des acclamations et supplié de reprendre le sceptre, il profita de cet enthousiasme pour obtenir tout ce qu'il demandait. L'Eglise fut absolument dépouillée; les évêques avilis durent signer un document qui condamnait la conduite de leurs prédécesseurs; les clercs rendirent leurs immunités. On décréta que la Bible traduite par Olaüs Petri serait lue dans toutes les écoles; enfin, que dans toute la Suède il fallait prêcher le simple et pur Evangile. Tout était consommé. Gustave partagea, séance tenante, avec la noblesse qui s'était si bien prêtée à ses désirs. Le peuple, trompé par les artifices du roi, et croyant avoir tout regagné en ne payant plus la dîme, courba la tête. Ainsi se termina la diète de Westeraës.

Mais bientôt les nobles brigands se brouillèrent; le roi et la noblesse ne s'entendant point sur le partage des dépouilles, on en vint aux mains. Gustave resta le plus fort. Le peuple, témoin de ces querelles, maudissait les grands et le monarque, et s'apercevant des indignes manœuvres employées pour le tromper, menaçait de se faire justice. Un soulèvement éclata, et une bataille sanglante fut livrée. Amusés un instant par les intrigues du roi, les paysans recommencèrent bientôt la guerre, ce qui n'empêcha nullement Gustave de continuer ses actes de spoliation.

Quand il se crut maître de la position, il se fit couronner le 12 janvier 1528. Après quoi il marcha contre les paysans, les attira dans les forêts de Tuna; puis, contre la foi jurée, il s'empara des chefs et leur fit trancher la tête. Il répéta ces scènes sanglantes partout où il se rendit; le peuple effrayé se soumit. Libre ainsi de tout faire à l'avenir, Gustave donna cours à sa haine. L'illustre

Digitized by Google

évêque Naske quitta sa patrie ; le nonce refusa d'y rentrer et se condamna lui-même à l'exil pour éviter la mort. La plupart des évêques fidèles prirent le même parti ; ne pouvant plus être utiles à leurs troupeaux, ils quittèrent cette terre souillée de tant de crimes, ou se réfugièrent au sein des populations des vallées.

Le 20 mai 1530, la diète d'Upsal décréta la fonte d'une cloche par église, pour l'extinction de la dette de Lubeck. Des murmures accueillirent cette décision qui ne frappait cependant encore que les villes. Ce fut bien pis quand, le 6 janvier 1531, les Etats d'OErebro étendirent la mesure à tous les bourgs et villages.

La Suède presque tout entière protesta ; les commissaires royaux furent insultés, même à Westeraës, on enleva les cloches réunies par les agents du gouvernement, jusque sous les yeux du roi qu'on accabla d'injures. Une révolte eût été la conséquence de ces tentatives insensées, si la province de Helsingland ne se fut interposé. Le 18 mai, Gustave osa convoquer les députés des provinces mécontentes à Upsal ; ils y vinrent avec confiance et sans armes. La colère du roi les intimida, les cloches furent livrées ; mais l'effervescence n'en fut pas diminuée. Comme pour la braver, Wasa nomma Laurent Peterson archevêque d'Upsal, le 24 juin 1531. Ce Laurent était le frère d'Olaüs que l'on récompensait ainsi de ses services. Le 23 septembre de la même année, le prétendu archevêque maria et sacra Gustave et la princesse de Saxe-Lauenbourg.

D'autres évêques, dignes en tout du primat, remplacèrent sur leurs siéges souillés les pasteurs exilés. « La Réforme, après cela, s'acheva plus rapidement même que le roi ne le voulait et le désirait. » (THEINER, *la Suède et le Saint-Siége*, t. Ier, p. 357.)

Les paysans exaspérés reprirent les armes. [1533.] Attirés à Tuna, sous promesse de sauf-conduit, ils furent de nouveau trahis ; on arrêta leurs chefs qui furent décapités sur la place. Quelques-uns d'entre eux sont emmenés à Stockholm et roués, entre autre un de ceux qui avaient logé Gustave proscrit, durant son séjour en Dalécarlie pendant l'invasion danoise. (*Solution de grands problèmes*, t. IV, p. 159, citant Hœninghaus.) « Mais toute la barbarie du roi ne fut pas capable d'étouffer dans les braves habitants des vallées et de Smaland l'attachement à leurs anciennes croyances. Ils recoururent aux armes à diverses reprises. Gustave ne parvint à les soumettre après des succès balancés, qu'au moyen d'exactions terribles, d'indignes trahisons et d'affreuses cruautés. Les Smalandais se montrèrent presque invincibles. Battus en 1537, ils formèrent dès l'année suivante une nouvelle ligue avec les hommes des vallées. Conduits par deux paysans intrépides, Jean Anderson et Nicolas Dacke, les deux hommes les plus riches et les plus influents de la contrée, ils s'insurgent contre leur roi en 1538. En 1539, ils sont sur le point de le renverser du trône ; ils repoussent toutes les lois qu'il rend, lui refusent le tribut, mettent à mort ses sanguinaires préfets et chassent les apôtres de la nouvelle doctrine. En 1540, Jean Anderson tombe dans les mains de ses ennemis, il est roué vif par l'ordre spécial du roi, et ses restes sont abandonnés aux oiseaux de proie. Gustave se flattait d'effrayer les mécontents par ces cruels supplices. Mais ses espérances furent déçues. En 1542, dix mille Smalandais reparurent en armes contre lui dans la plaine de Wexiœ. Ils combattirent avec toute la force du désespoir. Ils accusaient hautement le roi d'avoir fait des innovations dans l'ancienne religion, renversé et pillé les églises et les couvents, chassé les évêques, maltraité les prêtres, imposé des taxes exagérées, tandis que ses préfets et ses commissaires se livraient aux plus grandes cruautés contre eux, seulement à cause de leur attachement à l'ancienne religion. Gustave les amuse pendant quelque temps afin d'avoir le loisir de se préparer ; puis, au commencement de l'an 1543, il les attaque avec une armée formidable et leur fait une véritable guerre d'extermination. Il n'épargne ni l'âge, ni le sexe, ni le rang. Vieillards, enfants, jeunes gens, vierges, femmes grosses, tous ceux qui se sont jamais plaints du changement de religion, ou qui ont offert de la résistance aux apôtres évangéliques de paix, périssent sans distinction. Tout tombe sous son glaive impitoyable. Mais de nouveaux combattants semblent sortir de terre. Gustave ne voit d'autre moyen de se sauver que d'avoir recours, selon sa coutume, à la perfidie, à la trahison et au parjure. Il fait le serment de rendre à ce peuple ses anciens priviléges et de rétablir l'ancienne religion. Il commence ainsi par gagner du temps, puis il l'attaque de nouveau à l'improviste. Nicolas Dacke est blessé dans le combat, mais ses amis parviennent à le mettre en sûreté. Gustave s'empare cependant de son parent Olaf Dacke, que, dans sa colère infernale, il fait attacher tout vivant à la croix. Le fils unique d'Olaf, à peine âgé de 10 ans, est conduit à Stockholm ; jeté en prison, il y meurt bientôt, probablement de poison. Les hommes les plus généreux, tous ceux qui ont de l'influence sur l'esprit du peuple montent sur l'échafaud où ils périssent dans des tourments inouïs. Et pourtant cette guerre sanglante ne se termina pas : le feu continuait à couver sous la cendre. » (THEINER : *la Suède et le Saint-Siége*, t. Ier, p. 364.)

« Enfin, pour mettre définitivement un terme aux soulèvements populaires qui se répétaient sans cesse, Gustave érigea, le 11 avril 1540, à la diète de Lœdœse, un tribunal criminel pour juger les affaires ecclésiastiques.... Les annales de l'Eglise ne présentent aucun exemple d'un tribunal aussi sanguinaire.... Le principal but de son établissement fut la destruction totale de la religion catholique et son remplacement dans tout le royaume par la doctrine luthérienne. Voici qu'elle fut son organisation : dans chaque province, on choisit un préfet royal,

Digitized by Google

sous le titre édifiant de conservateur de la religion (*conservator religionis*) et qui était un des hommes les plus distingués de la noblesse. On lui adjoignit, pour agir sous ses ordres, plusieurs assesseurs, conseillers de religion, ordinaires, anciens et inquisiteurs, tous ecclésiastiques, et tous aussi, comme on le pense bien, attachés aux nouvelles doctrines. Le préfet devait veiller, avec les conseillers, à l'état de la religion dans la province, et était muni de pouvoirs les plus étendus; il devait exercer la surveillance la plus active sur les évêques et pasteurs luthériens; décider sur toutes les discussions religieuses, même personnelles, et en faire son rapport au roi; punir et déposer les prêtres; accuser, convoquer des conciles, y écouter les griefs des ecclésiastiques, et y publier les ordonnances du roi concernant l'Eglise. » (*Ibid.*, p. 366.)

« Le roi devint par là l'arbitre souverain et le maître absolu de l'Eglise. » (*Ibid.*, p. 367.)

Mais ce ne fut pas seulement les prêtres restés fidèles qui eurent à subir les rigueurs de Gustave, les ministres luthériens eux-mêmes s'en ressentirent, et se virent forcés d'acheter la paix à force de bassesses. Nulle part, suivant Theiner, leur rôle ne fut aussi vil qu'en Suède; ils n'avaient d'autre pouvoir que d'aider à la ruine du catholicisme en servant d'instruments aux volontés du roi. Olaüs Petri et Anderson eux-mêmes encoururent la disgrâce du roi; coupables de conspiration, ils furent condamnés à mort en 1540, et ne sauvèrent leur tête qu'en payant de grosses sommes.

Ainsi, Gustave se jouait des consciences et de ceux qu'il avait employés à son œuvre infernale de perversion. Mais Dieu le frappait lui-même avant de l'appeler à son formidable tribunal; méprisé et haï, il était descendu du piédestal où l'avait fait monter sa gloire première; il n'y devait plus remonter.

La diète de Nikœping confirma, en 1542, les décisions de Westeraës; l'œuvre réformatrice de Gustave était terminée. Il avait adhéré à la ligue protestante de Smalkade, avait refusé d'envoyer des représentants au Concile de Trente; il voulut couronner ses travaux en rendant héréditaire, dans sa famille, une couronne si péniblement acquise. Le 13 janvier 1544, la diète de Westeraës combla ses désirs; son fils Eric, né le 13 décembre 1553, fut aussitôt proclamé roi et successeur de son père. Cela fait, Gustave porta le dernier coup au catholicisme en proscrivant tout ce qui pouvait exister encore de traces de l'ancien culte, images, pratiques, pèlerinages.

Cependant Dieu appesantissait sa main sur la Suède, et des fléaux sans nombre punissaient l'apostasie de ses rois et de sa noblesse. Le peuple écrasé avait fini par se résigner à subir l'humiliation qu'on lui imposait. Au milieu de ces misères, l'infâme Gustave osait inviter ses sujets à implorer la miséricorde du Seigneur, dont, disait-il, la pure parole avait illuminé sous son règne les États soumis à son sceptre. Dérision amère, dont il alla rendre compte devant le souverain Juge, le 30 septembre 1560, après avoir pris ses mesures pour que son œuvre fût continuée par ses enfants.

Hâtons-nous de fermer cette tombe où pourrit le cadavre d'un des plus profonds scélérats dont l'histoire ait gardé le souvenir, et jetons un coup d'œil sur cette terre régénérée par l'évangile de Luther.

Le catholicisme n'était plus qu'un souvenir: le luthéranisme régnait sans partage, proscrivant également les disciples de Jésus-Christ et ceux de Calvin auxquels il était défendu d'accorder asile ne fût-ce qu'une nuit. Il n'était donc plus permis de trouver en ce royaume privilégié les vices tant de fois reprochés à la religion de saint Anschaire et de sainte Brigitte. Mais hélas! la vertu n'a jamais été le manteau des disciples du moine saxon, ou du moins elle a toujours été pour eux un manteau si déchiré que leur nudité apparaît tout entière aux regards indiscrets.

L'immoralité alla croissant en raison directe des progrès de la nouvelle doctrine: le progrès fut même si effrayant qu'il fallut bien ouvrir les yeux, et chercher des remèdes. D'abord ce furent de paternelles exhortations, des lettres pastorales émanées du nouveau Pape Gustave, des prières ferventes adressées au Dieu fabriqué par Luther, et d'abondantes aumônes répandues dans le sein des pauvres: au moins c'était ce que disait la royale encyclique. Mais bientôt ce ne fut plus suffisant: le roi tira alors du fourreau ce terrible glaive, dont il faisait si bon usage. Un certain curé de Stockholm, illuminé aussi lui par la pure lumière de la Réforme, et marié, alla expier sous les verrous un adultère public. [1539.] Le peuple se montra digne des pasteurs qui ne se gênaient guère. Ordonnance fut donc rendue, en 1544, à Westeraës, pour faire fouetter publiquement les libertins et adultères. Ceci ne suffit pas encore, et probablement on n'y tint guère la main, de peur de frapper trop et de trop grands personnages. Toujours est-il que plein de commisération pour les misères humaines, Gustave permit aux filles de joie de faire en paix leur métier, moyennant une rétribution hebdomadaire, dont il grossit son trésor. En 1546, à Arboga, nouvelle réclamation du roi devant la diète contre les mœurs du clergé épuré: défense fut faite aux ministres de commercer, on les invita aussi à montrer moins d'amour pour le faste. Il est peu probable qu'ils en aient tenu compte. L'ivrognerie, les blasphèmes, l'amour de la vengeance, la calomnie, la fourberie étaient à l'unisson de l'immoralité. C'est Gustave lui-même qui prend soin de nous en avertir par sa lettre circulaire datée de Lincœping, le 8 juin 1554. Du reste, il donnait dignement l'exemple: comme ambitieux, vindicatif, parjure, colère et immoral, il ne le cédait à personne. A ce que nous savons de lui, il suffira d'ajouter un fait. Epris, à 62

Digitized by Google

ans, de la belle Catherine Stenbock, nièce de sa seconde femme et âgée à peine de 16 ans, il l'arracha au jeune comte Gustave de Haya auquel elle était fiancée, et l'épousa nonobstant les réclamations des évêques scandalisés. On ferma la bouche aux prélats, en les emprisonnant : et pour dédommager le comte de Haya fort désappointé de cette façon d'agir, on lui donna en mariage en la place de Catherine, qu'il adorait, sa sœur Cécile qui n'était rien moins que belle, jugeant, dit Theiner, qu'il serait trop heureux d'être le beau-frère du monarque. (THEINER, *La Suède et le Saint-Siége*, t. Ier, p. 378-391. — GEYER, *Hist. de Suède*, p. 182.)

La famille de Gustave était digne de lui : Sa fille Cécile entretenait des relations criminelles avec le comte Jean de Frise, et le prince Erik, frère de cette princesse publiait son déshonneur. C'était ce même Erik dont la cour, à Calmar, avait de si singuliers amusements, qu'on en sortait souvent les yeux pochés, et qu'il n'était pas rare d'y voir des bras et des jambes cassés. (GEYER, *Hist. de Suède*, p. 183.)

Mais c'est assez nous appesantir sur ces tristes détails, d'autant plus que nous ne sommes pas au bout. L'histoire d'un peuple hérétique est un cloaque où il y aura toujours trop d'immondices : il faut parfois les remuer, quand l'intérêt de la vérité le demande, mais ce n'est pas sans que le cœur se soulève. Si l'on veut de plus amples détails, on peut remonter aux sources : elles ne manquent pas, et sont tout aussi fécondes que celles de l'histoire des autres pays protestants ou philosophes.

Le successeur de Gustave fut cet Erik, XIVe du nom, dont nous venons de parler. Plus modéré ou plus indifférent que son père, il ne persécuta point les Catholiques, et ouvrit les portes de son royaume aux réfugiés de toutes les nations, pourvu qu'ils ne fussent pas les fauteurs de doctrines subversives de son trône. Imbu des idées calvinistes, il tenta de les substituer à celles des luthériens qu'il méprisait. Ce fut là en partie la cause de sa ruine : les ministres le dénoncèrent au peuple comme cherchant à détruire la religion établie. Peu estimable par lui-même, voué ainsi à la haine publique, il acheva de se perdre par ses actes de cruauté et de folie. Après avoir versé le sang de ses plus nobles sujets, il s'enfuyait dans les forêts où il vivait presque seul, plongé dans une sombre rêverie, et n'en sortait que pour ordonner de nouvelles exécutions. Il vivait en concubinage avec une vivandière nommée Catherine Maens, qui lui donna deux enfants : le 14 juin 1568 il l'épousa, la fit sacrer reine, et déclara ses enfants capables de succéder au trône.

Ses frères avaient été invités à ce mariage, mais ils refusèrent d'y venir, moitié par mépris, moitié par défiance. Cette invitation cachait un piége affreux : le czar de Russie, Yvan, épris de l'épouse du duc Jean, l'avait avant lui demandée en mariage et avait été repoussé. Ne désespérant pas cependant de la posséder, il avait négocié avec Erik un traité, d'après lequel celui-ci devait se saisir de sa belle-sœur au milieu des fêtes de ce mariage, et la livrer au prince russe. (*Ibid.*, p. 206.) Le complot échoua : mais Jean et Charles prirent les armes. Le 29 septembre [1568] ils entrèrent dans Stockholm, s'emparèrent du roi, le firent déposer par les Etats l'année suivante, et le reléguèrent dans une prison. Dès 1571, Jean songeait à s'en défaire : toutefois il attendit. Le 10 mars 1575, il le fit condamner à mort par le sénat : le 19 janvier 1577, il envoya l'ordre d'exécuter la sentence, et, le 26 février suivant, Erik fut empoisonné. Il avait alors 44 ans, et depuis 9 il était prisonnier.

Charles n'avait point consenti à cet assassinat qu'il ignorait : mais il connaissait la sentence du 10 mars 1575 et ne l'avait point fait révoquer. Il est donc aussi coupable de la mort d'Erik. Ainsi le fils de Gustave périssait frappé par l'ordre d'un de ses frères, avec le consentement tacite de l'autre, et d'après la sentence portée contre lui par un sénat composé de ces nobles enrichis par son père, et des évêques élevés par lui sur les trônes épiscopaux de sa nouvelle Eglise. Effrayante leçon qu'on ne saurait trop méditer! (*Ibid.*, p. 206-209.)

Devenus maîtres du trône par la déposition d'Erik [1569], Charles et Jean avaient résolu de s'y asseoir ensemble. Il n'en fut point ainsi. A son entrée dans Stockholm, Jean fut salué roi par le sénat ; malgré son dépit, Charles dut le reconnaître et accepter comme héritier de la couronne, Sigismond, fils du roi. Nous retrouverons bientôt cet ambitieux déçu, qui ne cessa de conspirer qu'au jour où ses intrigues lui donnèrent un trône. On a dit de lui qu'il était le seul fils de Gustave qui fut digne de son père : on aurait dû porter de lui un jugement moins juste. Charles avait en effet l'hypocrisie savante et l'ambition insatiable du premier des Wasa.

Avant son arrivée au trône, Jean avait déjà renoncé aux absurdes croyances du luthéranisme, et après avoir quelque temps penché vers la doctrine de Calvin, il avait fini par se sentir attiré vers celle de l'Eglise catholique. Sa femme, Catherine Jagellon, du sang royal de Pologne, entretenait en lui ces dispositions favorables à l'ancienne religion ; il aimait cette princesse avec tendresse, et nous verrons que sa mort fut le signal d'un bouleversement complet dans les idées du roi. Dès qu'il eut ceint la couronne et affermi son pouvoir, il songea sérieusement à rendre à la religion de ses pères le rang dont on l'avait fait descendre. Prince doué d'un coup d'œil juste, d'une énergie remarquable et d'une prudence rare, il pouvait sans témérité prétendre à consommer cette grande restauration religieuse. Il entra donc en relations avec la cour de Rome, qui ne manqua pas, on le peuse bien, de recevoir ces ouvertures. Le cardinal Hosius depuis longtemps en relation avec la reine, s'occupa activement de

Digitized by Google

faire réussir les espérances qu'avait fait concevoir l'initiative du roi Jean. Celui-ci ne les fit pas d'abord mentir. L'archevêque Laurent Peterson, frère du fameux Olaüs, étant mort en 1573, on lui donna deux ans plus tard pour successeur son beau-fils Laurentius Petri Gothus, qui s'était nourri de l'étude des Pères. C'était un grand pas dans la voie : l'archevêque reprit la chappe, la crosse et la mitre, au grand scandale des puristes. On n'en tint pas compte, et l'année suivante deux Jésuites furent reçus à Stockholm comme professeurs d'un nouveau collége établi par le roi. Cependant ce prince dont les idées n'étaient pas encore assez nettement arrêtées sur la marche qu'il avait à suivre, ou qui craignait de brusquer les choses, fit composer et publia, en 1576, sous le nom de l'archevêque Laurent, une nouvelle liturgie qu'il rendit obligatoire pour toute l'Eglise de Suède. Ce n'était pas encore la liturgie catholique pure, mais elle marquait une tendance vers l'ancienne religion qui n'échappa point aux zélateurs luthériens. Malgré les réclamations qui l'accueillirent, elle fut adoptée par la diète de 1577, et fut imposée à tous les clercs qui aspiraient aux dignités ecclésiastiques. Une fois engagé dans cette route, le roi n'était pas homme à reculer, et quoi qu'on pût dire, il tint bon. Toutefois une cause légère en apparence empêcha la conclusion de la paix qu'il méditait avec l'Eglise romaine. Ses ambassadeurs avaient porté à Grégoire XIII un certain nombre de propositions auxquelles il priait le Saint-Père d'accéder : les laïques devaient continuer à recevoir la communion sous les deux espèces, le célibat des prêtres ne devait pas être obligatoire, la Messe ne devait être célébrée en latin qu'en partie, etc. Ces propositions étaient évidemment inacceptables et ne pouvaient avoir de raison que dans l'extrême prudence avec laquelle le roi voulait procéder. Il semblait que les temps étant devenus plus favorables Jean les retirerait. Ce fut sans doute dans cet espoir que la cour de Rome, tout en refusant d'accéder aux désirs du monarque, continua d'entretenir avec lui des relations amicales. Le célèbre Jésuite Possevin fut envoyé comme nonce à Stockholm : son voyage ne fut pas inutile, car le roi abjura les erreurs de Luther en 1578, entre les mains de l'envoyé pontifical. (Theiner, *La Suède et le Saint-Siége*, t. II, p. 183-5.) Dès lors des réformes plus importantes encore furent opérées dans la constitution de l'Eglise de Suède. L'archevêché d'Upsal, devenu vacant par la mort de son titulaire, fut destiné à un Catholique, et pour que la foi rentrât plus sûrement au sein des populations, un grand nombre de jeunes Suédois furent envoyés dans les séminaires étrangers pour s'y former à l'apostolat.

Tout semblait donc devoir prospérer aux desseins du monarque : en vain son frère Charles irrité refusait de prendre part à l'œuvre royale, et suscitait toute sorte d'embarras pour en empêcher le succès, Jean ne se décourageait pas. Un événement imprévu renversa tout ce bel édifice si laborieusement élevé. La reine Catherine mourut en 1583, et avec elle s'éteignit l'espoir de voir rétablir dans la Suède la religion catholique. Le zèle de Jean n'étant plus stimulé se refroidit. Les refus constants de la cour romaine de se prêter à ses désirs le rebutèrent. Un an après, il épousa une des dames de la feue reine, Gunella Bjelke, âgée de 16 ans, et protestante. Cette jeune fille sut prendre sur l'esprit du monarque une telle influence qu'elle le fit renoncer au projet de rétablir la religion catholique. Les missionnaires admis dans le royaume de Suède durent en sortir. Le collége élevé par les Jésuites à Stockholm fut dissous et l'église que les Catholiques avaient en cette ville fut fermée. (Geyer. *Hist. de Suède*, p. 221.) Chute inconcevable et qui peut fournir matière à de profondes réflexions! Un prince dont l'énergie ne faiblit pas devant les menaces furibondes d'Erik XIV, ni devant les menées de Charles; dont le bon vouloir mérite les éloges du Saint-Siége, et dont la conversion si édifiante avait réjoui l'Eglise tout entière; ce prince, dis-je, céda aux suggestions d'une femme, d'une enfant. L'orgueil que n'avaient pu fléchir les représentations du Pontife suprême plia sous la main débile de Gunella! Jean eût pu prendre place auprès de saint Erik : il préféra se mettre lui-même au niveau de Gustave Wasa. Car, qu'on ne se fasse pas illusion, faire le mal ou le laisser subsister quand on peut en arrêter les progrès, c'est la même chose : Si Jean n'a pas rendu devant Dieu le compte sévère que rendit Gustave, c'est qu'il n'avait pas comme lui joint à sa fatale connivence avec l'erreur, la perfidie, la cruauté, la soif de l'or et des plaisirs qui distinguèrent l'auteur de la réforme suédoise.

Le 17 novembre 1592, Jean III mourut à Stockholm, sans être sorti de la funeste ligne de conduite qu'il avait adoptée (141). Son frère Charles, qui avait gouverné sous son nom durant les deux dernières années de son règne, prit en main les rênes du gouvernement comme régent en l'absence de Sigismond III, roi de Pologne, son neveu. Bien qu'il n'eût pas encore ceint sa couronne qu'il convoitait depuis si longtems, il agit cependant en roi. Il convoqua à Upsal un congrès national [fév. 1593] qui abolit tout ce qui restait encore debout de la restauration religieuse entreprise par Jean III. La confession d'Augsbourg fut adoptée à l'exclusion de tout autre symbole. Alors comme s'écrièrent les députés, les Suédois n'eurent plus qu'un cœur et qu'un Dieu! Plus vrai serait-il de dire qu'ils n'avaient plus de Dieu, et qu'ils venaient d'abdiquer leur dignité d'hommes et de chrétiens entre les mains de

(141) Il avait cependant maintenu sa liturgie : six mois après sa mort, elle était partout abandonnée.

Digitized by Google

Charles, auquel ils donnaient ainsi l'arme destinée à renverser Sigismond. En effet, celui-ci n'était pas plutôt revenu en Suède, que les conditions des Etats lui furent notifiées : le nonce Malasprina qui l'accompagnait fut grossièrement injurié, le roi lui-même ne put obtenir des députés le libre exercice de la religion catholique. Il lui fallut se laisser couronner par un des évêques Suédois hétérodoxes, et accorder la liberté de conscience. Encore ne lui sut-on aucun gré de ces concessions : « Les perfides intrigues et les trames continuelles de Charles ne lui permirent point de conquérir la considération et l'autorité que devaient lui valoir son équité, sa sincérité, sa condescendance politique et religieuse. » (Alzog, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 122.) — Il remit donc la régence à son oncle et aux juges royaux, puis il quitta la Suède pour retourner en Pologne.

« A peine parti, Sigismond fut l'objet des attaques du clergé luthérien, dirigé par Luc Schepper. On lui reprocha comme un acte idolâtrique et papiste d'avoir lavé, le Jeudi saint, les pieds à des pauvres, et ceux-ci furent excommuniés et déclarés incapables désormais d'obtenir aucune aumône. De son côté, Charles représenta le roi Sigismond comme traître à son pays et à sa religion. A la diète de Suderkœping [1595] on lui fit un crime d'avoir accordé des fonctions publiques et le libre exercice de leur culte aux Catholiques ; et l'on résolut de chasser de Suède, dans ce délai de six semaines, quiconque n'appartiendrait point à la confession luthérienne. Défense fut faite d'en appeler au roi, tant qu'il serait hors du royaume : les fonctionnaires devaient être institués, non par le roi, mais par le duc son oncle. On ordonna la destruction du respectable couvent de Wadstena. Le duc s'empara des biens de l'Eglise, le clergé luthérien fit main basse sur les vases sacrés et les ornements de prix. Et plus le peuple résistait, plus les mesures du duc pour assurer le triomphe du luthéranisme devenaient violentes et cruelles. »

« Sigismond espéra par son retour [1598] rétablir l'ordre. Il ne tenait qu'à lui d'anéantir son oncle, et de raffermir par là son autorité ébranlée ; mais il ne put consentir à répandre le sang suédois. Charles, loin d'apprécier cette magnanimité, encouragé par l'irrésolution et le brusque départ de Sigismond, réunit les Etats Jondkœping [janv. 1599], et y accusa Sigismond de vouloir ramener la Suède aux erreurs de l'Antechrist. L'assemblée suivante tenue à Stockholm [mai 1599] déclara les Etats déliés de leur serment de fidélité, si le roi ne consentait à toutes leurs réclamations, et spécialement à confier au duc Charles l'éducation de son fils Ladislas, qui perdait tout droit à la couronne de Suède en restant Catholique. Charles érigea partout des échafauds pour l'exécution de ces décrets, et quiconque se déclarait pour le roi légitime était immédiatement decapité. A la diète de Lirikœping de 1600, il força les Etats à déclarer Sigismond privé de la couronne de Suède, pour s'être prononcé, malgré le testament de son père, contre la vraie doctrine de l'Evangile. Beaucoup de sujets de Sigismond, que leur fidélité avait déjà fait emprisonner furent exécutés et subirent la mort avec un véritable héroïsme. Enfin les Etats de Norkœping [22 mars 1604] déclarèrent encore une fois Sigismond déchu du trône et appelèrent le duc Charles. » (Alzog, *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 123-124.)

Toutefois il ne voulut poser sur sa tête la couronne sanglante qui lui était offerte que le 18 février 1608, après avoir obtenu une renonciation du prince Jean, né du second mariage de Jean III. Cette couronne ne lui appartint pas longtemps : après avoir lutté avec une fortune variée contre la Russie et la Pologne, il se trouvait engagé dans une guerre contre le Danemark (guerre qui ne prenait pas pour lui bonne tournure), lorsque la mort le frappa le 13 octobre 1611, à l'âge de 60 ans. Ce trône qu'il avait si vivement désiré ne fut pas pour lui un lit de roses : les nobles lui firent trop souvent payer leur connivence, et le clergé luthérien éleva plus d'une fois la voix contre lui. Contre le clergé il publiait des pamphlets, à l'instar de son contemporain Jacques Ier d'Angleterre, (le maître Jacques dont plaisantait fréquemment Henri IV) : contre les nobles il s'emportait avec une telle colère, qu'on le croyait menacé d'apoplexie comme à la diète de 1609. (Geyer, *Hist. de Suède*, p. 273.) — Mais toutes ces résistances ne faisaient que l'irriter sans le décourager : il marchait à son but comme son père Gustave Ier, et il comptait sur son fils Gustave-Adolphe pour terminer ce qu'il laisserait inachevé. Ce fut à ce fils que la couronne fut dévolue après lui.

Après un interrègne de deux mois pendant lequel le prince Jean, régent du royaume, renonça à ses prétentions sur le trône, Gustave II Adolphe fut reconnu comme roi. Son premier soin fut de terminer les guerres qu'avait commencées son père contre les Polonais, les Russes et les Danois. En 1613, il conclut à Sioroed la paix avec le Danemark : en 1617, il conclut avec Michel Romanof, tzar de Russie, un traité qui terminait leurs différends. Mais la guerre avec la Pologne où régnait encore Sigismond ne finit pas si promptement : toutefois des armistices plusieurs fois répétés permirent à Gustave de respirer. La paix ne fut définitivement conclue avec la Pologne qu'en 1629. Mais la guerre n'était que suspendue : Gustave ne pouvait rester inactif en présence des événements qui s'accomplissaient en Allemagne où la maison d'Autriche luttait contre les princes protestants. Richelieu, qui avait négocié le traité de 1629 entre la Suède et la Pologne, était l'âme de cette lutte de laquelle devait sortir la prépondérance de la France fondée sur l'abaissement de la maison d'Autriche. Déjà Christian IV de Danemark, entraîné par l'espoir de poser en

Digitized by Google

chef de la ligue protestante, était dans l'arène. Mais battu à Lutter par Tilly [1626] et menacé dans ses propres Etats par Wallenstein, il conclut la paix à Lubeck en Saxe, et s'interdit toute intervention dans les affaires d'Allemagne. [1629.] Ce fut à ce moment que Richelieu jeta les yeux sur Gustave dont le caractère chevaleresque devait se prêter facilement au rôle que méditait pour lui le rusé cardinal. Gustave-Adolphe se crut appelé par le ciel à sauver le protestantisme en Allemagne : il fit donc alliance avec la France, l'Angleterre, la Hollande, la ligue hanséatique et se précipita sur l'empire : Ferdinand II s'en inquiéta peu d'abord. Il ne pouvait se croire sérieusement menacé par le souverain d'un pays pauvre, épuisé par ses divisions intestines et ses guerres avec les Etats voisins, à peine peuplé de deux millions d'habitants. Il disait en riant que ce roi de neige fondrait en approchant du midi, et Wallenstein l'appelait un écolier qu'il chasserait avec des verges. Ils furent bientôt détrompés. Maître de la Poméranie, Gustave marche sur le Brandebourg : Tilly alors assiégeait Magdebourg en Saxe et la ruinait de fond en comble. [1631.] Ce succès obtenu, le général autrichien envahit tout l'électorat de Saxe et s'empare de Leipzig. Gustave y accourt aussi, engage la bataille et reste vainqueur. [Sept. 1631.] Tilly alors recule, se réfugie en Souabe, puis en Bavière, toujours suivi du terrible Suédois, qu'il tente enfin d'arrêter au passage du Lech. Il est battu de nouveau et meurt peu après de ses blessures.

Sans s'arrêter, Gustave vole à Munich et l'enlève. Alors Ferdinand commençant à croire au danger qui le menace, rappelle Wallenstein disgracié par les intrigues de Richelieu, et l'oppose au roi de Suède. Celui-ci est à son tour forcé de reculer : Wallenstein reprend la Bavière, poursuit son adversaire dans la Saxe, l'atteint en novembre 1632, dans les plaines de Lutzen, et lui livre bataille. Dès le commencement de l'action Gustave tomba frappé à mort.

Mais il avait préparé la victoire et le duc de Saxe-Weimar qui le remplaça consomma son triomphe. Wallenstein battu pour la première fois se replia sur la Bohême. Gustave avait alors trente-huit ans. Cette mort prématurée l'empêcha de poursuivre le cours des grands desseins qu'il avait formés. On lui a prêté le projet de poser sur sa tête la couronne du Saint-Empire; projet qui n'a rien d'étonnant, si l'on songe au caractère du prince qui le forma, et qui se confirme par ces paroles, qu'il prononça, dit-on, en recevant le coup mortel : *A d'autres le monde !*

Oui, à d'autres le monde ! le protestantisme pouvait bien ne pas mourir tout de suite, il importait sans doute, aux desseins de Dieu qu'il en fût ainsi : mais il n'avait plus de conquêtes à faire en Europe : le doigt de Dieu avait tracé sur le sol du vieux monde chrétien, la ligne que cette mer furieuse ne devait pas franchir. A d'autres le monde ! le traité de Westphalie, en consommant le triomphe apparent de l'hérésie mettait en réalité fin à sa marche, et lorsque ses fauteurs s'applaudissaient et que la papauté protestait dans la douleur, le Seigneur qui ne laisse retarder ni hâter sa marche au gré des désirs humains, faisait luire l'aurore du jour dans lequel s'opérerait la dissolution du protestantisme. Cette heure approche pour lui : ses convulsions attestent son agonie. Agonie terrible, qui pourra bien encore agiter le monde, comme celle d'un géant bouleverse le sol sur lequel il expire, mais qui aboutira au repos de la mort. Le catholicisme regagne pied à pied, en silence, avec une lente persévérance, une patience longanime le terrain perdu. A d'autres le monde ?

Gustave Adolphe fut un de ces brillants météores qui traverse les nuits en répandant autour d'eux la terreur, ou bien un éclair au milieu d'un orage. Il occupa l'Europe un instant : devant lui l'Allemagne trembla quelques jours, comme le voulait Dieu qui flagellait ainsi ces princes si peu fervents pour son service. Puis, quand il eut rempli sa mission, il fut brisé comme un jouet, [nov. 1632]. Il avait de grandes qualités : de la bravoure, un esprit fin, une grande science militaire, de l'affabilité et de l'équité. Quelques faits semblent prouver que ses mœurs n'étaient pas très-pures, ce qui doit peu surprendre de la part d'un prince jeune, protestant et vivant en soldat plus qu'en roi. Il s'occupa aussi des affaires de son Eglise, qu'il voulait organiser à l'instar d'une armée. Le fait est que la discipline manquait un peu dans cette Eglise : Gustave eût voulu avoir la haute direction des affaires, sinon directement, au moins par ses créatures. Il n'y réussit pas, grâce à l'opposition du clergé. Gustave ne se souvenait plus des moyens employés par son aïeul et par son père, pour arriver à leurs fins.

Sa fille Christine, âgée de sept ans, lui succéda sous la tutelle d'Oxenstiern. La guerre continua avec l'Allemagne, mais on ne tarda pas à s'apercevoir que l'épée de Gustave ne pesait plus dans la balance. Bien que conduits encore par des généraux habiles, tels que Weimar, Baner, Horn, etc., les Suédois perdirent contre Wallenstein la bataille de Steinau, dans la Hesse [1633], et celle de Nordlingue, contre l'archiduc Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême. Ces deux victoires amenèrent la ruine du parti suédois, et la paix de Prague [1635] qui valut aux partisans de la Suède une amnistie générale et la liberté de culte. Cette paix ne fut pas de longue durée. La Suède n'y avait point accédé, à cause des conditions humiliantes qu'on voulait lui faire subir; elle était donc rentrée en lice, non plus comme centre de ralliement du parti protestant, mais à la suite de la France qui prenait enfin une part plus active au débat. Nous ne nous arrêterons pas à faire l'histoire des événements multipliés de cette guerre, vrai dédale historique, où le fil d'Ariane même serait à peine suffisant. Dans le même

Digitized by Google

temps que la Suède soutenait en Allemagne la cause des princes protestants, elle avait à soutenir une cause nationale, celle de son indépendance, dans les limites de son propre territoire. Le Danemark, toujours hostile, veillait à ses portes, n'attendant que le moment favorable pour rentrer dans un pays qu'il avait abandonné à regret. Toutefois à l'époque où nous sommes arrivés, Christian IV, vaincu par Wallenstein et Tilly, n'était guère en état de rien entreprendre contre ses voisins. La guerre ne fut pas moins déclarée à ce prince par le régent Oxenstiern, en raison de quoi le général Torstenson envahit les Etats danois. [1643-1644.] Ces succès se changèrent bientôt en revers : le général Gallas, à la tête d'une armée impériale, vint au secours de Christian qui se défendait énergiquement. Torstenson recula à son tour, ce qu'il fit, en rentrant dans la Bavière pour y venger sur les Impériaux ses échecs du Jutland. Cet incident changea la face des choses, mais non en faveur des Danois : Christian assiégeait Gothebourg en Suède, il quitta cette place pour aller à la rencontre de la flotte suédoise à l'île de Femern. La victoire contestée fut suivie, après la retraite de Torstenson, d'une nouvelle bataille navale entre Laland et Femern, dans laquelle les Danois furent battus. La campagne suivante n'eut rien de remarquable et se termina par la paix de Bromsetro qui valut à la Suède des avantages signalés. [1645.] Trois ans après, la paix de Westphalie lui assurait la Poméranie citérieure, les villes de Stettin, Gartz, Dam, Golnau, les îles de Wolin et de Rugen, la ville de Wismar, l'archevêché de Nemen, l'évêché de Verden, etc. [1648.] La Suède prenait ainsi rang parmi les grandes puissances et pouvait, sans présomption, prétendre à mettre sa main dans la balance des destinées de l'Europe.

Malheureusement l'éclat qui rejaillissait de ces victoires sur la couronne de Christine ne pouvait faire oublier les fautes dont se rendait coupable la fille de Gustave-Adolphe. Il ne nous appartient pas de discuter ici les documents qui prétendent établir (et non sans raison peut-être) la preuve des débordements de cette princesse. Historien catholique non-seulement de théorie, mais encore et surtout de cœur, nous tenons à honneur de ne pas descendre dans des détails qui ne peuvent convenir qu'à certains écrivains. Si parfois on a dû, dans les études que contient ce livre, donner sur la vie de certains princes des développements qui ont pu paraître rebutants, c'est qu'il y avait des raisons graves de le faire. Ces raisons n'existent pas pour Christine, comme pour Henri VIII d'Angleterre, Philippe de Hesse, etc. N'est-ce pas assez d'ajouter à cette indication sommaire, les reproches trop fondés d'indifférence religieuse, d'un penchant effrayant à la moquerie à l'égard des choses les plus saintes, d'un laisser-aller indigne d'une reine, et d'une jactance aussi ridicule qu'inconvenante ? C'est à partir de son règne qu'un historien contemporain fait dater la décadence des bonnes mœurs : assertion fausse à coup sûr, puisqu'il s'agit d'une nation protestante, mais qui prouve au moins ce que fut pour la Suède l'exemple de la reine. Son indifférence religieuse fut bientôt partagée par les courtisans, surtout par la jeunesse qui s'habitua à traiter les matières les plus graves avec une légèreté jusqu'alors inouïe. La cour était remplie de comédiens et de danseurs, au milieu desquels Christine oubliait les affaires. Ses folles dépenses épuisaient ses finances si bien que parfois on fermait ses cuisines faute d'argent. Qu'importent après cela tout l'esprit, toute la science que l'on voudra prêter à cette femme ? La royauté est un sacerdoce : faire du manteau royal un ornement de théâtre, c'est un crime de lèse-société, que les nations expient quand leurs rois s'en sont rendus coupables. Qui sait si le poignard d'Ankastroëm aurait frappé Gustave III, si la royauté n'avait été préalablement dépouillée du prestige qui la sauvegarde ? Et Christine a plus de droit qu'aucun autre à revendiquer le triste honneur de cet avilissement. Enfin, après vingt-deux ans d'un tel règne, Christine résolut de déposer le sceptre : depuis longtemps il pesait à ses mains, et la gloire de passer aux yeux du monde ébloui pour avoir méprisé l'éclat du trône tentait sa vanité. Le 6 juin 1654, elle déposa donc les rênes du gouvernement dans les mains de son cousin Charles-Gustave, comte palatin des Deux-Ponts, avantageusement connu des Suédois pour les services rendus à leur cause. Elle avait obtenu une forte pension avec la liberté de se retirer où bon lui semblerait. Elle quitta donc la Suède qu'elle espérait ne plus revoir, promena ses superbes ennuis dans toute l'étendue de l'Europe, vint faire assassiner Monaldeschi dans les galeries de Fontainebleau ; puis après avoir abjuré le luthéranisme pour se faire Catholique, revint deux fois dans sa patrie où elle regrettait de ne plus régner, tenta de s'asseoir sur le trône de Pologne et finit par mourir dans l'obscurité, en 1689, laissant dans l'histoire un triste souvenir. On a dit d'elle qu'elle valait moins que sa renommée ; ce n'est pas dire beaucoup en faveur de sa réputation, et c'est dire encore moins en faveur d'elle-même. Quand une reine ne laisse pas dans l'histoire la renommée de Blanche de Castille ou de Marie Leckisinska, on n'en peut dire que ceci : Elle est digne d'oubli ou de blâme. Or Christine ne mérite pas l'oubli. En sa personne descendait du trône la race des Wasa.

Arrêtons-nous donc un instant à considérer le sort des différents princes de cette maison qui semble n'arriver au pouvoir que pour en descendre de la manière la plus extraordinaire. Un homme remarquable ouvre la liste de ces rois : il trouve aux mains des monarques suédois un pouvoir restreint, sans action. Pour l'étendre il attaque l'Eglise catholique d'abord dans le clergé tout-puissant qui la représente dans ses Etats, puis

Digitized by Google

dans sa doctrine même. Tous les moyens lui sont bons pourvu qu'il règne. Il parvient enfin: triste victoire qui ne lui vaut que des tribulations, la haine de son peuple et le mépris de la postérité. Le fils qui lui succède, Eric XIV, devient fou, se voit dépouillé de sa puissance par ses frères et va mourir empoisonné dans une prison. Jean III son meurtrier s'assied à sa place, semble un instant vouloir rendre à la foi catholique sa splendeur, et finit nouveau Samson par abdiquer aux pieds d'une autre Dalila sa grandeur et celle de ses enfants. Son fils expie ses fautes : il est chassé de ses Etats par son oncle, digne fils de Gustave, digne frère de Jean III. A Charles IX succède Gustave II qui va follement jouer en Allemagne ses Etats et sa vie : lion déchaîné qu'une balle arrête dans les champs de Lutzen. Sa fille Christine refuse de donner un héritier à cette lignée royale : elle achève l'avilissement d'un trône où l'on mon ait par le crime, et dont elle descend par une folie. Ainsi s'éteint la famille des Wasa : à sa place s'élève celle des Deux-Ponts représentée par Charles-Gustave.

A peine arrivé au trône, Charles X porta la guerre en Pologne dont le roi Jean-Casimir, héritier des Jagellons et des Wasa, avait protesté contre l'avénement au trône du prince palatin. Les succès des Suédois furent d'autant plus rapides qu'un grand nombre de nobles mécontents se joignirent à eux : nonobstant les cris d'alarme du clergé Catholique, et les efforts héroïques du roi, la Pologne semblait prête à succomber. Charles X songeait à s'en faire reconnaître roi, ou à la partager de concert avec l'électeur de Brandebourg, le prince de Russie et le prince de Transylvanie. Mais Dieu veillait : ce brigandage de haute école fut retardé d'un siècle. Charles avait vaincu Casimir à la fameuse bataille de Varsovie. [1656.] Mais une ligue puissante s'était formée contre lui. Alexis Ier de Russie, Léopold d'Autriche, Frédéric III de Danemark, Frédéric-Guillaume de Brandebourg s'unirent à Jean-Casimir de Pologne. Charles X dut alors abandonner ses conquêtes. Il tourna alors ses armes contre la Russie ; la guerre n'eut pas de résultats remarquables, et le 1er décembre 1658 les deux puissances signèrent à Wallisaari un armistice de 3 ans. La jalousie toujours existante entre la Suède et le Danemark amena une prise d'armes ; la première campagne de Charles contre Frédéric fut heureuse, et la paix signée le 26 février 1658 assura de beaux avantages à la Suède. L'année suivante sous un prétexte assez futile, Charles reprit les armes et assiégea pour la seconde fois Copenhague. Le secours des Hollandais et des Anglais sauva le Danemark, malgré les intrigues du Suédois qui proposait de partager ce pays, comme il avait voulu jadis partager la Pologne. Toutefois le traité de Copenhague ne fut pas favorable à Frédéric III. Sur ces entrefaites, Charles X mourut. [1660] Il avait 38 ans, et avait rêvé la fondation d'un grand empire dans le Nord. La mort brisa ces grands projets dont la réalisation eût amené la ruine de la Pologne Catholique, encore nécessaire aux desseins de la Providence. Entre les mains de Charles, le sceptre de l'empire qu'il rêvait eût été une verge de fer dont l'Europe Catholique eût porté les coups. Or, nous l'avons dit, le protestantisme avait terminé le cours de ses conquêtes dans l'ancien monde chrétien (142). C'est ce qui nous explique la fin prématurée de Gustave-Adolphe et de Charles-Gustave. Leur mission fut de courte durée : instruments aveugles, et d'autant plus providentiels qu'ils ne comprenaient rien à leur destinée, ils étaient rejetés aussitôt qu'ils outrepassaient les limites de leur action en quelque sorte fatale (143). Observation que semble confirmer dans les deux princes dont nous parlons la similitude frappante remarquée dans leurs vies et dans l'âge même auquel ils succombèrent. Seulement Gustave-Adolphe, plus grand et plus estimable que Charles X, mourut d'une mort admirable selon les hommes, tandis que l'auteur du projet de partage de la Pologne, mourut d'une mort vulgaire. Puisque le monde estime heureuse la fin de ceux qui meurent *l'épée à la main, le commandement à la bouche et la victoire dans la pensée* (144), il semblait juste que Gustave reçût cette vaine récompense pour les vaines vertus qu'il avait montrées. Jugement sévère peut-être, mais qui ne saurait être contesté : car il faut bien le dire, ce n'était pas au lendemain des frauduleux triomphes du protestantisme, en présence des excès dont il continuait à souiller la face de l'Europe, au moment où la voix de l'Eglise s'élevait plus pressante que jamais pour protester contre ces errements, ce n'était pas alors que la bonne foi était possible, dans ceux qui tenaient les rênes des Etats réformés. Aveuglés par des considérations humaines, ils purent souvent ne voir que la moitié des leçons données aux nations par le Tout-Puissant, mais ils ne purent jamais avoir pour excuse l'absence des lumières nécessaires, à qui la cherche, pour découvrir la vérité.

A Charles X succéda son fils Charles XI. La régence avait été confiée à sa mère Hedwige de Lolstein-Gottorp et aux cinq grands officiers de la couronne. Le jeune roi n'était encore âgé que de cinq ans au plus. Son éducation fut tout à fait négligée. « Il paraît que ce fut à dessein que les tuteurs le laissèrent user ses premières années dans une complète ignorance ; de cette manière on pensait qu'il resterait toujours sous leur dépendance et ne leur ferait rendre jamais un compte sévère de leur administration. Il est présumable du moins que telle était la pensée des

(142) *Voy.*, Pour tout ce qui précède, GEYER, *Hist. de Suède*, passim, etc.

(143) Il va sans dire que le mot *fatale* n'est pas pris dans le sens qu'on y attache vulgairement.

(144) Paroles empruntées, *si memoria non fallit*, au récit de la bataille de Lutzen sous Napoléon Ier. (*Récréations de l'Ecole militaire.*)

Digitized by Google

plus puissants tuteurs, comme de La Gardie. » (Geyer, *Hist. de Suède*, p. 465. — *Voy.* aussi Muller, *Hist. univ.*, t. IV, p. 79.) « D'autres circonstances vinrent encore contribuer à le laisser grandir dans l'ignorance : sa mère l'aimait avec une tendresse extravagante et ne s'inquiétait que de son développement physique.... Du reste les inclinations du jeune prince ne favorisaient pas médiocrement ces vues coupables, car il n'avait de penchant que pour les exercices du corps, et se laissait diriger par des jeunes gens avec lesquels il se livrait à une vie désordonnée. » (Le Bas, *Suède et Norwége*, p. 165.) « A l'âge de vingt ans, lorsqu'il se rendit à l'armée de Scanie, il ne savait encore ni lire ni écrire. Les suppliques qu'on lui adressait le mettaient dans un embarras terrible, il pâlissait et rougissait tour à tour : J'ai appris à la guerre, disait-il souvent, ce que les autres y oublient généralement, à lire et à écrire. » (Geyer, *Hist. de Suède*, p. 468.)

Cependant, dès la première année de leur administration, les régents avaient terminé la guerre générale du nord, par les traités de Copenhague avec le Danemark, d'Oliva avec la Pologne, et de Kardis avec l'empire. [1660-1661.]

La Suède avait besoin de ce repos : ses finances surtout étaient épuisées, à tel point qu'elle semblait ne se soutenir qu'à l'aide des subsides étrangers. Les choses en étaient là quand le roi prit en main les rênes du gouvernement. [Déc. 1672.] Il avait alors dix-sept ans. Les régents lui rendirent un compte superficiel dont il voulut bien se contenter, nonobstant les réclamations des jeunes conseillers dont il était entouré. Après ces premières dispositions, Charles se mit en relations avec la France, alors à l'apogée de sa gloire sous Louis XIV. Un traité d'alliance fut conclu au mois d'avril 1672 entre les deux nations, traité plus funeste qu'utile à la Suède, puisqu'il entraîna la guerre avec l'empire [1674] et avec le Danemark. [1675.] Il est vrai que, sentant sa faiblesse, Charles XI fit tout ce qu'il put pour retarder le moment où il se mettrait en campagne : mais la France le pressant, il dut se résigner à ouvrir les hostilités. Quelques succès au milieu de beaucoup de revers, tel est le résumé des quatre années de guerre qui suivirent. Toutefois la paix de Nimègue signée avec l'empire [1679] et celle de Lund signée la même année avec le Danemark rendirent à la Suède ses anciennes propriétés perdues. La guerre terminée, Charles se maria avec Ulrique-Eléonore de Danemark : après quoi il songea à se rendre indépendant du sénat et des états qui gênaient l'exercice de son autorité royale. Il voulait mettre la dernière main à l'œuvre de Gustave Ier. Il y réussit.

Le 9 décembre 1680, les états constituèrent la royauté en dictature absolue. La volonté du roi devint l'unique raison du gouvernement. Le 15 mai 1682 la commission nommée pour l'examen des actes de la régence rendait responsables les tuteurs du roi et les condamnait à une indemnité envers la couronne. La même année la diète sanctionnait cet acte : c'était une vengeance que les ordres inférieurs tiraient de la noblesse qui composait le sénat. Les femmes furent déclarées capables de succéder à la couronne. Enfin en 1693, la diète déclara que le roi n'était responsable de ses actes qu'à Dieu : cette doctrine absolutiste dut être professée par les professeurs des universités, le sénat ne fut plus qu'une institution illusoire, les cinq grandes charges de l'Etat restèrent vacantes. Le roi fit restituer à la couronne les sommes dérobées et les domaines constitués en dotations par ses prédécesseurs : l'argent qui revint ainsi au trésor combla le déficit, et permit d'organiser l'armée. On créa aussi une marine. La Suède était alors puissante : détachée de l'alliance de la France pour s'unir avec la Hollande, l'empire et l'Espagne, elle bravait la France et se portait comme médiatrice au traité de Ryswick

Mais cette prospérité apparente cachait de tristes plaies. En haut, la puissance royale, formidable, semblait-il, était en réalité devenue précaire, puisqu'elle ne tirait sa force que du caractère et des talents d'un homme. En bas, la noblesse s'appauvrissait, et le peuple soi-disant éclairé par la Réforme croupissait dans les plus honteuses superstitions. Laissons parler un auteur protestant (Geyer, *Hist. de la Suède*, p. 475) : « Des préjugés sans nombre et une superstition insensée aveuglaient tous les esprits. Il y a dans la nature des contrées septentrionales quelque chose de sombre, de silencieux, de mélancolique qui ne se concilie que trop avec les idées d'apparitions surnaturelles et d'intervention des esprits. Cette croyance se répandit comme une épidémie dans le siècle de Charles XI; les hommes les plus considérés et les plus instruits en furent imbus. Jamais, durant les temps d'ignorance et de barbarie, il n'avait été porté plus d'accusations de sorcelleries et d'enchantements. En 1668, vingt-trois personnes furent condamnées pour ce fait dans la Dalécarlie seulement, et plusieurs eurent la tête tranchée : dans l'Angermanie, soixante et onze personnes subirent aussi la peine capitale. Un professeur du gymnase d'Hernösund s'imagina même avoir été dans l'enfer (blakulla). Cette manie régnait à Stockholm en 1675. Souvent les personnes les plus estimables étaient accusées de pratiques de sorcellerie, et le moindre résultat de ces imputations était de perdre dans l'opinion ceux qui en devenaient l'objet; les prisons étaient pleines des victimes de cette folie. Une commission spéciale fut établie en 1676, et beaucoup de personnes jusque-là respectables succombèrent à une sorte d'aliénation déterminée par les poursuites judiciaires. A la fin il s'introduisit tant de confusion dans les témoignages, que les juges les moins exercés finirent par ouvrir les yeux. Il était trop tard malheureusement pour réparer tout le mal qui

Digitized by Google

s'était fait : du moins les enquêtes cessèrent (145). »

C'est ainsi que la Réforme légitimait la magnifique devise dont elle se targuait à Genève : *Post tenebras lucem !* La belle lumière que ce falot nocturne apporté par elle au peuple suédois, et qu'elle avait bien le droit d'aboyer, comme les chiens de la fable, contre le soleil du moyen âge ! Encore si c'était là le seul côté repoussant du tableau que présente à nos yeux le protestantisme scandinave ; malheureusement il n'en est rien. De nos jours à la classe inférieure du peuple suédois on prête une jalousie effrayante de lui-même et de la classe élevée, l'oubli de ses propres avantages, la brutalité et la violence qui naissent de l'abus des liqueurs fortes. Ces vices sont-ils nés d'hier? Evidemment non. Ont-ils été puisés au contact des peuples étrangers, ou sont-ils le résultat de quelque invasion? Non. Nous saurons d'où ils viennent en remontant jusqu'à l'époque qui nous occupe et que signalent déjà la prodigalité, l'ivrognerie, les mœurs plus que légères, et l'orgueil des grands. Le peuple achevait, en présence de ces maîtres corrompus, de se décatholiciser : le but avait été lentement atteint; mais aussi, à partir de ce moment, le progrès fut rapide, et la réforme suédoise n'eut rien à envier à ses sœurs d'Allemagne, de Suisse et d'Angleterre.

Charles XI mourut le 5 avril 1697... « Tous ses travaux n'eurent d'autre résultat que de fournir à son fils le moyen de ruiner le royaume pour toujours; on reconnut, mais trop tard, quelle faute on avait commise en détruisant toutes les barrières que la sagesse des temps avait opposées au pouvoir royal. Après vingt ans d'une paix heureuse et honorable, la Suède va commencer une nouvelle guerre, qui finira par la rayer du rang des grandes puissances de l'Europe. » (Le Bas, *Suède et Norwége*, p. 176.) Suivant Geyer, Charles XII, qui succéda à son père à l'âge de quinze ans, avait reçu une éducation assez soignée. Mais il avait montré dès son enfance une témérité qui promettait pour l'avenir. En effet, à peine sur le trône, il chercha des occasions de déployer la prodigieuse activité dont il était doué. Allié de la France, de la Hollande et de l'Angleterre, en paix avec l'empire et le Brandebourg, il tourna ses armes contre Frédéric IV, roi de Danemark, qui avait sommé le duc de Holstein-Gottorp, beau-frère de Charles, de démolir les forteresses élevées dans le Sleswig. Prompt comme l'éclair, Charles XII descend dans l'île de Seeland, court à Copenhague, et force les Danois à signer la paix de Travendhal [1700].

Mais pendant qu'il combattait en Danemark, de nouveaux ennemis étaient entrés en lice. Frédéric-Auguste de Saxe, roi de Pologne, croyant le moment favorable pour reprendre la Livonie, enlevée jadis par Charles-Gustave, s'unit au czar de Russie Pierre Ier, et entra dans la province dont nous parlons. Toutefois, ne se trouvant pas seul assez fort contre le roi de Suède, il recula jusqu'au moment où le czar put paraître sur le champ de bataille. Ce prince ne tarda pas à se présenter devant Narva. Charles XII courut à sa rencontre : mais Pierre avait laissé le commandement au prince de Croy et s'était retiré. La bataille fut sanglante : les Russes complétement battus demandèrent à se rendre. Le nombre des prisonniers fut si grand, que le roi de Suède, pour s'en débarrasser, les renvoya. Ne pouvant, à cause du petit nombre de ses soldats, poursuivre l'ennemi sur son propre territoire, Charles établit ses quartiers d'hiver en Livonie, se proposant de continuer la campagne au retour de la belle saison. Résolution imprudente que lui inspira sa victoire ! Il ne savait pas à quel ennemi il avait affaire : Pierre Ier toujours vaincu apprenait par ses défaites mêmes à éviter les fautes qui les avaient causées. Les champs de bataille étaient le livre où il étudiait l'art de la guerre : infatigable, persévérant, incapable de fléchir devant un coup même imprévu, il avait sur le roi de Suède l'avantage du génie uni à celui de la puissance. La bataille de Pultawa montra ce que valaient l'un et l'autre adversaire.

Aussitôt que la campagne put s'ouvrir, les Suédois occupèrent la Courlande, et se dirigèrent vers la Duna, qu'ils passèrent le 20 juin 1701. Le roi de Pologne eut alors la peur de voir crouler son trône : Charles XII en effet le poursuivit avec tant de rapidité et de succès, qu'après l'avoir vaincu dans plusieurs circonstances décisives, il le força d'abdiquer sa couronne en faveur de Stanislas Leksinski, que les Suédois et leurs partisans avaient porté au trône. Non content d'avoir ainsi bouleversé la Pologne, envahi la Saxe et fait accorder aux protestants de Silésie le libre exercice de leur culte, il s'obstina à poursuivre l'armée du czar, au lieu d'accepter le rôle brillant de pacificateur de l'Europe, mise en feu par la guerre

(145) Il paraîtrait, d'après M. Le Bas, que la Suède actuelle ne serait pas encore délivrée de toutes ces misères, nonobstant son émancipation du joug imposé au moyen âge par l'Eglise ennemie du progrès des intelligences. Je cite : « Autant la partie distinguée de la nation suédoise est éclairée, autant le peuple, surtout à la campagne, est, s'il faut en croire certains voyageurs, superstitieux et attaché à mille petites coutumes bizarres qui sont sans doute un reste du paganisme. On y croit encore à la sorcellerie : on guérit les fièvres et autres maladies par des conjurations ou des paroles magiques... Les mariages sont accompagnés de mille pratiques mystérieuses : il en est de même des couches, des baptêmes et des enterrements. Dans les montagnes, ils croient à un génie souterrain, bon ou malfaisant, suivant les circonstances, et qu'ils craignent d'irriter par l'oubli de certaines pratiques. » (*Suède et Norwége*, p. 488.)—Le prosélytisme protestant a cependant à Stockholm une société bibliothèque pour la diffusion des lumières de la foi, et je crois que l'on peut regarder le peuple protestantisé de Suède comme délivré *des angoisses dont la Sagesse éternelle ne manque jamais d'obséder les âmes superstitieuses.* (*Ibid.*, p. 147.) Il s'agit ici du catholique Maximilien de Bavière.

Digitized by Google

de Succession. Sans plan arrêté, sans munitions, il s'aventura jusque dans les plaines de l'Ukraine. « Là, dit Muller, privé de toute communication avec ses Etats, séparé des généraux qui devaient lui amener des secours, et réduit au dénûment le plus affreux, il n'eut à opposer aux avantages du nombre et de la position que l'enthousiasme de ses soldats pour le héros qui les commandait. » (MULLER, *Histoire universelle*, t. IV, p. 148.) Le 10 juillet 1709, il perdait la bataille de Pultawa, et réduit à fuir, il allait chercher sur les terres du Grand Seigneur un asile qu'il ne trouvait plus nulle part en ces lieux naguère témoins de ses triomphes. Le 2 août, il entrait à Bender, où commençait sa captivité chez les Turcs. Elle dura 5 ans, pendant lesquels il ne cessa d'intriguer à la cour de Constantinople pour obtenir des troupes, ou du moins une déclaration de guerre au czar. Il repoussa les offres qui lui furent faites par la Hollande et l'Autriche de lui procurer les moyens de rentrer en Suède. Il lui répugnait de reparaître vaincu, fugitif, presque proscrit dans un pays qu'il avait quitté plein d'espoir, à la tête d'une brillante armée. Pendant ce temps, la Russie envahissait ses Etats, le peuple murmurait, et la noblesse parlait de se choisir un autre maître. Enfin la Turquie elle-même se lassa de cet hôte incommode, et lui intima l'ordre de partir. Il fallut l'y contraindre par le siége régulier de sa maison : à travers mille aventures, il traversa l'Allemagne et rentra en Suède pour y continuer la guerre contre le Danemark, la Prusse, l'Angleterre et la Russie. « Il alla jusqu'à enrôler des enfants de quinze ans ; il avait tellement épuisé la Suède d'hommes, que dans plusieurs provinces, la culture des terres était abandonnée aux femmes. Les paysans reçurent l'ordre d'envoyer la moitié de leurs provisions dans les magasins publics ; le roi achetait avec du papier-monnaie le fer que fournissaient les mines du royaume, et le revendait au dehors pour de l'argent comptant, et la banque royale, par des opérations qui firent baisser tout à coup son papier de plus de cent pour cent, s'enrichit aux dépens des particuliers. » (*Ibid.*, p. 149,) Ainsi, après quatorze ans de l'absence la plus funeste à la Suède [1700-1714], Charles XII n'y revenait que pour achever sa ruine. Redescendu sur les champs de bataille, il n'y retrouva ni son ancienne activité, ni son premier bonheur. Entré en Norwége, il échoua devant Christiania, Fredericstadt et Fredericshall. Deux ans après il revenait mettre le siége devant cette dernière ville : la mort l'attendait là. Le 11 décembre 1718, à dix heures du soir, Charles XII tomba dans les tranchées devant Fredericshall, frappé d'une balle de pistolet que l'on dit avoir été dirigée contre lui par un des siens. On le trouva étendu à terre, le visage tourné vers la ville assiégée, la main sur son épée à demi tirée du fourreau. Ainsi mourut cet homme qui avait promené dans le Danemark, la Prusse, la Pologne, la Saxe, la Russie et la Turquie, sa folle ardeur de détruire, afin de s'élever sur des débris. A lui sont dus et l'abaissement de la Suède et l'élévation de la Russie. La Suède n'en était pas sans doute à expier son apostasie : mais Dieu semblait avoir voulu l'humilier en présence de l'Europe qu'elle avait fait trembler autrefois. Charles XII payait pour Gustave-Adolphe : la leçon était digne d'être méditée, elle ne fut pas comprise.

Avec Charles XII s'éteignit la maison des Deux-Ponts. La couronne fut dévolue à Ulrique-Eléonore, sœur cadette du roi défunt. « Cette princesse, qui ne pouvait alléguer en sa faveur aucun droit héréditaire, fut obligée de se soumettre aux conditions que la nation voulut lui imposer, et renonça au pouvoir absolu dont les vices de l'administration de Charles XI et les entreprises gigantesques et ruineuses de Charles XII avaient démontré aux Suédois les inconvénients. [1719.] Ulrique-Eléonore épousa le prince Frédéric de Hesse, habile capitaine, d'un caractère sage et modéré, et, de concert avec les états du royaume, elle lui remit les rênes du gouvernement. La diète arrêta en même temps que la couronne passerait à leurs descendants, mais que dans le cas où les deux époux mourraient sans enfants, la nation rentrerait dans le droit de leur donner un successeur. Frédéric promit solennellement de ne jamais faire de tentative pour rétablir le pouvoir absolu : la Suède fut déclarée un royaume libre et indivisible, et il fut réglé que le roi ne pourrait aliéner aucune province, ni en conférer aucune comme apanage à des princes de sa famille ; qu'il professerait la religion luthérienne ; qu'il ne pourrait ni faire la guerre, ni publier des lois, ni établir des impôts, ni altérer les monnaies, ni changer la destination des sommes affectées à l'entretien de l'armée, ni contrevenir aux règlements concernant les manufactures, le commerce et la marine, sans le consentement exprès du sénat et de la diète. » (*Ibid.*, p. 152.) La revanche était complète, et la royauté était aussi rabaissée qu'elle pouvait l'être. Continuons : « La diète devait être convoquée régulièrement de 3 en 3 ans par le roi ; en cas de refus de sa part, elle pouvait l'être par le sénat ; et à défaut de ces convocations, elle pouvait s'assembler de sa propre autorité aux époques déterminées par la loi ; hors de ces époques, le roi et le sénat pouvaient la convoquer extraordinairement lorsqu'ils le trouvaient nécessaire... Le sénat, composé de seize sénateurs, dirigeait les affaires de concert avec le roi ; quelquefois cependant il se dispensait de prendre l'avis du souverain, ou même il contrariait ses volontés (*Ibid.* p. 152, 153). » L'œuvre de Gustave Ier et de Charles XI était ruinée.

On se hâta de conclure la paix avec les puissances étrangères. Le traité de Fredericsbourg fut signé avec le Danemark, celui de Stockholm avec la Prusse, et celui de Nystadt avec la Russie : à tous, la Suède fit des concessions importantes. La guerre avec la Po-

Digitized by Google

logne cessa sans traité. Toutefois la paix ne dura pas longtemps : la division se mit au sein du peuple suédois. Le parti dit des Chapeaux tint pour la France, celui des Bonnets pour la Russie : ce dernier désirait la paix. Les Chapeaux au contraire voulaient la guerre contre la Russie : leurs intrigues l'amenèrent à la fin. Elle ne fut pas heureuse : un traité de paix conclu à Abo la termina et assura la couronne de Suède au prince Adolphe-Frédéric de Holstein, successeur désigné de Frédéric Ier, qui n'avait pas d'enfants [1743]. Huit ans plus tard, Frédéric mourut âgé de soixante-seize ans [25 mars 1751]. Son successeur Adolphe-Frédéric II, régna vingt ans. [1751-1771.] Mais ce règne mérite à peine une place dans l'histoire. Au milieu des querelles incessantes des Chapeaux et des Bonnets, le roi laissa le pouvoir royal s'affaiblir de plus en plus, au point que la diète nomma d'office un gouverneur à son fils, et qu'on osa lui demander (ce qu'il accorda) que sa signature fût apposée par estampille au bas des actes qu'il aurait refusé de signer après deux sommations. Durant la guerre de sept ans, il prit parti contre la Prusse, greva la Suède de dettes, fit triste figure sur les champs de bataille, et finalement conclut la paix sans avantage en 1762.

Gustave III, son fils, était en France lorsqu'il apprit la mort du roi et son avénement au trône. Il se hâta de revenir dans ses Etats, et songea dès lors à rétablir ce pouvoir royal que son prédécesseur avait laissé amoindrir au point de l'annihiler. Un coup d'Etat réduisit le sénat à n'être plus que le conseil du roi [1772]; une nouvelle constitution fut donnée à la Suède, et le roi commença véritablement à régner. Son gouvernement fut non-seulement vigoureux, mais encore arbitraire. Le peuple souffrait, la noblesse humiliée murmurait, et les états, inquiets de l'ambition du monarque, convoitaient le pouvoir absolu. Cependant Gustave, allié de la France et de la Turquie, avait déclaré la guerre à la Russie, et l'avait conduite avec assez de succès. Vaincus à la bataille navale de Suenksund, les Moscovites signèrent en 1790 la paix de Varéla. La même année, Gustave imposa à la diète l'acte d'union et de sûreté par lequel il était investi du droit de paix et de guerre. Ainsi, chaque jour il faisait un pas vers le but qu'il poursuivait. Mais déjà son heure était venue. Prince prodigue, de mœurs aussi corrompues que l'avait été Louis XV, il avait excité autour de lui la haine et le mépris. Il serait trop long d'exposer ici le tableau des misères qui souillèrent ce trône, des scandales et des vexations qui en descendirent sur les populations. Dieu s'apprêtait à frapper un grand coup : les maximes du philosophisme français s'étaient infiltrées dans les cœurs suédois : aussi les idées révolutionnaires commencèrent-elles à fermenter dans les masses et jusqu'au sein des classes élevées. La noblesse conspirait contre le roi, le peuple haïssait la noblesse : le roi le savait, et cherchait à neutraliser l'effet de ces agitations, tant en faisant arrêter les nobles les plus influents qu'en présentant au peuple les Français sous les plus noires couleurs. Malheureusement pour lui il y avait trop de sympathies entre les idées révolutionnaires et les idées protestantes pour qu'il pût arriver à la fin qu'il se proposait. Ce n'est jamais en vain qu'on avilit un trône par la débauche, qu'on le rend odieux par l'arbitraire : Gustave, élevé dans les idées du XVIIIe siècle, imbu des préjugés philosophiques, avait apporté en Suède les vices qu'il avait puisés dans son éducation et son séjour en France. Moins heureux que Louis XV, qui ne vit pas s'accomplir la ruine de sa dynastie, Gustave III expia ses erreurs. Des embarras d'argent ayant amené la convocation d'une diète, sa tenue acheva d'irriter la noblesse. Le 16 mars 1792, le roi assistait à un bal masqué : il fut entouré tout à coup par des nobles conjurés séparé des siens et frappé d'un coup de pistolet par le capitaine Ankarstroëns. Treize jours après, il expira. Ce prince, que tant de fautes avaient conduit à cette funeste fin, était doué de qualités aimables : ses relations privées étaient charmantes, il avait quelque facilité pour la poésie, et s'exprimait avec une rare dignité dans les discours de la couronne. Ajoutons, pour le réconcilier un peu avec l'histoire, qu'il accorda, en 1781, la liberté de culte aux catholiques, sans toutefois leur permettre l'accès des dignités et des honneurs, position qui n'améliorait guère le sort des Suédois restés fidèles, puisqu'elle les laissait dans une condition inférieure et leur interdisait toute influence. Sans doute, les Catholiques ne demandaient pas davantage : il leur suffisait, après tant d'années de proscription, d'avoir la liberté de pratiquer en paix la religion de leurs ancêtres. Mais pour que le catholicisme fasse sentir son influence, il lui faut une carrière moins restreinte. Julien l'Apostat le sentait bien lorsque, renonçant au système de violence employé par les Césars de Rome païenne, il fermait aux Chrétiens les voies de la science, et les forçait à se renfermer dans une vie sans action. C'est ce qui explique aussi les progrès si lents du catholicisme dans l'Angleterre. Lorsque les passions et les intérêts de l'homme, surtout d'un grand nombre d'hommes, se trouvent en opposition avec les lois de l'Evangile, il ne faut pas s'attendre à voir la lumière conquérir beaucoup de cœurs sur ce terrain. Au contraire, lorsque la foi catholique, atteignant les régions élevées de la société, s'assure ainsi une place distinguée dans les idées des nations, alors sa marche est rapide. Ainsi la faveur concédée par Gustave se réduisait à peu de chose : mais au moins l'ancienne religion venait de poser ses avant-postes au sein même du pays attaqué. Or, pour le christianisme (j'entends par là le catholicisme, seul conservateur des dogmes et de la morale de Jésus-Christ), paraître, c'est vaincre. La terre où il pose le pied est conquise : le sang qu'il y répand la féconde,

Digitized by Google

et dans le lent travail d'une germination cachée, il enfonce profondément en terre les racines du grand arbre à l'ombre duquel viendront s'asseoir les peuples régénérés.

Le successeur de Gustave III fut son fils, Gustave IV Adolphe. La légitimité de la naissance de ce prince avait été malignement contestée (146), à grand renfort de contes ignobles, dont nous n'avons pas à nous occuper. Quoi qu'il en soit, le jeune prince, alors âgé de treize ans, fut reconnu comme roi, sous la tutelle de son oncle, le duc Charles de Sudermanie. Dès son avénement, le malheureux roi fut entouré d'intrigues. Ses ministres, son oncle étaient infatués des aberrations du mysticisme, qui faisait alors tant de prosélytes en Allemagne. Des conspirations vraies ou supposées furent découvertes, et l'on prétendit y retrouver la main des partisans de la Russie. Ce qui n'empêcha pas le roi de solliciter la main de la grande-duchesse Alexandra Paulowna, après que les intrigues de Catherine II eurent amené la rupture des négociations entre la cour de Suède et celle de Mecklembourg pour le mariage de Gustave avec la princesse Louise-Charlotte. L'union projetée avec Alexandra échoua également, parce que le roi refusait d'assurer à sa future épouse le libre exercice de la religion gréco-russe.

Gustave fut déclaré majeur le 1er novembre 1796, et prit en main les rênes du gouvernement. Il fit d'abord preuve de justice, d'ordre, d'affection pour son peuple et d'éloignement pour les favoris. Beaux présages cruellement démentis! Marié en 1797 à Frédérique-Dorothée-Wilhelmine de Bade, il ne tarda pas à la rendre malheureuse par ses transports et ses emportements. Sa conduite extérieure ne fut pas plus digne. Foncièrement hostile à la révolution française, qu'il regardait comme l'instigatrice du meurtre de son père, et poursuivi de l'idée de remettre les Bourbons sur leur trône, il fit alliance avec la Russie contre la France. Cependant on ne le vit en scène d'une manière active qu'après la rupture du traité d'Amiens. Il parcourut alors l'Allemagne pour former une coalition contre la France. Après quoi, il se déclara l'ennemi personnel de Napoléon Ier : infatué des rêveries des mystiques allemands, il voyait dans l'empereur la bête de l'*Apocalypse*, que lui était appelé à terrasser. Malheureusement, son rôle sur les champs de bataille ne répondit pas aux espérances que devait faire concevoir son zèle. En 1806, il joua le rôle le plus ridicule vis-à-vis de la Prusse. En 1807, il envoyait, quelques instants après le commencement de la guerre, demander un armistice au maréchal Brune : « Hé quoi! » s'écria celui-ci, « est-ce bien un descendant de Charles XII qui demande une trêve, trente-six heures après le commencement de la guerre? » (Le Bas, *Suède et Norwége*, p. 281.) — Ce persiflage sanglant ne rendit pas le roi plus brave : il s'enfuit à Stralsund, et l'évacua, peu après, devant les Français qui s'en emparèrent; Rugen tomba également au pouvoir des ennemis. Il refusa néanmoins d'accéder au système continental, et perdit la Finlande, que la Russie, irritée, lui enleva les armes à la main. Une expédition qu'il tenta contre la Norwége ne fut pas plus heureuse. Ainsi humiliée au dehors, appauvrie au dedans, la Suède semblait s'éteindre aux yeux de l'Europe indifférente, qui ne songeait qu'à partager ses dépouilles. D'après Geyer (*Hist. de la Suède*, p. 523), la convention régulatrice du partage était déjà assurée à Erfurth. Une conspiration éclata : le 13 mars 1809 les conjurés, sous les ordres du général baron d'Adlercreutz, se saisirent du roi dans son propre palais, et le constituèrent prisonnier. Personne ne songeait à le défendre. Le 29 mars, comprenant que sa mission était terminée, Gustave abdiqua. Formalité inutile : les états ne s'en inquiétèrent nullement, se délièrent eux-mêmes de leurs serments, et appelèrent au trône le duc Charles de Sudermanie, qui n'accepta qu'avec répugnance. Sur la fin de la même année, Gustave, que ne retenait aucune sympathie, quitta la Suède. Il ne tenta jamais de reprendre le gouvernement, et mourut dans l'obscurité.

Ainsi la Suède payait à la justice de Dieu la dette qu'elle avait contractée envers elle. Je dis la Suède, en assimilant le peuple à ses rois; car c'est tout un : écrire l'histoire de ce royaume, c'est écrire l'histoire de ses rois, a-t-on dit, et c'est vrai. D'ailleurs, en séparant la nation du prince, on leur trouve des châtiments à part : la royauté avilie, le peuple appauvri, en proie aux factions, l'honneur national abaissé, l'avenir sombre et gros d'orages, voilà le spectacle que présentait ce malheureux pays à l'avénement de Charles XIII. Que fallait-il de plus pour que les peuples étrangers, en passant devant la Suède humiliée, branlassent la tête et sifflassent dédaigneusement, comme jadis les ennemis de Sion? Ah! si du moins, comme la cité infidèle de David, elle avait compris le grand enseignement qui résultait pour elle de ces châtiments! Mais l'heure n'était pas encore venue. Et quand viendra-t-elle? Dieu le sait. Pour nous, qui ne pouvons soulever le voile de l'avenir, il nous reste à prier

(146) Bien qu'il soit inutile d'en essayer une réfutation, il ne l'est pas autant de signaler ici les bruits qui coururent au sujet de la naissance de ce prince. Il nous semble néanmoins indigne de l'histoire de les détailler avec l'ignoble complaisance dont ont fait preuve certains auteurs philosophiquement émancipés du joug qu'impose le respect dû au lecteur. Il est parfois nécessaire, sans doute, de descendre dans des explications qui répugnent : la vérité a ses exigences. Mais ces choses s'indiquent sommairement, et ne s'étalent pas dans toute leur honteuse nudité. L'histoire n'est pas une courtisane, qu'on nous pardonne le mot. Ceux qui tiendront à s'édifier au sujet de la naissance de Gustave IV, pourront consulter M. Le Bas (*Suède et Norwége*).—Il va sans dire qu'en renvoyant à lui, nous n'acceptons pas la responsabilité de ses assertions, empruntées du reste à un mémoire doublement suspect comme secret et comme anonyme.

Digitized by Google

pour que la lumière divine illumine encore une fois ce peuple-martyr, dont les enfants traînent aujourd'hui, dans une funeste ignorance de leur ancienne dignité, les chaînes dont les ont chargés des tyrans perfides! *Oriens ex alto... illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent!* (*Luc.* I, 78, 79.)

Le prince que la chute de Gustave IV appelait au trône était son oncle, le frère de l'infortuné Gustave III. Charles XIII refusa d'abord la couronne; mais, comprenant que son refus entraînerait la ruine complète de sa maison, il accepta. Le 6 juin, les états lui présentèrent à jurer une constitution nouvelle, qu'il accepta, et le proclamèrent roi de Suède. La situation du royaume était alors fort difficile : Charles se hâta de faire la paix, le 17 septembre 1809, à Fredericsham, avec la Russie, et le 6 janvier 1810 avec la France. La paix était chèrement achetée; mais elle était absolument nécessaire : on se la procura à tout prix.

Cependant Charles, que son âge avancé privait de l'espoir d'avoir dorénavant un héritier de sa couronne, songeait à se choisir un successeur qui fût pour lui un appui dans sa vieillesse, et pour la Suède un prince capable de porter dignement le sceptre. Son choix, éclairé par le vœu de la nation (Le Bas, *Suède et Norwége*, p. 297), se porta d'abord sur le prince Christian-Auguste de Holstein-Augustembourg; mais il était à peine arrivé en Suède, que la mort le frappa. [28 mai 1810.] Cette mort, attribuée par la populace au poison, causa un soulèvement, dans lequel le comte de Fersen fut assassiné. Une nouvelle diète fut réunie le 23 juillet, pour procéder à l'élection d'un autre prince royal, et son choix s'arrêta sur le prince de Ponte-Corvo, maréchal de France, né le 26 janvier 1764, à Pau en Béarn, soldat de fortune qui avait conquis ses titres sur les champs de bataille de la république et de l'empire. Le 21 août, il fut proclamé par les états. Napoléon Ier lui permit d'accepter la couronne qu'on lui offrait, et le 19 octobre suivant il débarquait à Elseneur. Les évêques protestants d'Upsal et de Lund l'y attendaient : entre leurs mains il abjura la foi de ses pères, la foi de la France; et enfin, le 2 novembre, entré triomphalement à Stockholm, il prenait, avec le nom de Charles-Jean, le titre de prince royal de Suède.

Arrêtons-nous ici : notre étude est terminée. Mais avant de passer au court exposé des événements accomplis dans le Danemark, nous ne pouvons omettre quelques réflexions qui naissent naturellement des derniers faits racontés.

Lorsque les sénateurs vinrent demander à Sigismond III de jurer qu'il favoriserait le culte luthérien, pour condition de son élévation au trône, il répondit avec cette noble fierté qui n'appartient qu'aux grands cœurs : « Je ne prise pas assez une couronne périssable pour la préférer à la couronne immortelle! » Admirable parole que tous les héros de l'antiquité réunis n'auraient pu trouver, et qui suffit à la gloire de Sigismond. — Ah! l'on eût dû la faire retentir aux oreilles de Charles-Jean quand il allait acheter cette couronne, la même qu'avait refusée Sigismond, au prix de sa conscience. La France n'aurait pas vu l'un de ses fils, abdiquant la gloire dont elle l'avait environné, se traîner, mendiant un sceptre, aux pieds des ministres de Luther! On avait proposé à Napoléon Ier d'élever à ce trône son fils adoptif, le vice-roi d'Italie, Eugène de Beauharnais : « mais il eût fallu changer de religion, » dit le grand homme, « ce que je trouvais au-dessous de ma dignité et de celle de tous les miens. » (*Mémorial de Sainte-Hélène.*) — Il avait raison, et la Suède dut se croire parvenue au dernier degré de l'abaissement, puisque son futur maître arrivait au pouvoir, en reniant ce que les hommes respectent le plus, sa foi! Dans leurs tombeaux, Eric IX et Sigismond III durent frémir en entendant le peuple, qu'ils avaient conduit dans la voie du catholicisme, acclamer l'héritier apostat de leur puissance! Que des hommes soi-disant amis de la sagesse exaltent Charles-Jean, qu'ils proclament heureux le peuple qui l'a salué roi, nous penserons toujours, malgré leurs éloges, que ce roi et ce peuple avaient grandement irrité le Seigneur, puisqu'il leur donnait à boire ce calice d'opprobre!

Mais c'est assez : résumons en deux mots cet aperçu. Jeté violemment, hors du sein de l'Eglise catholique, par l'ambition d'un homme, lentement martyrisé, puis perverti à loisir, avec une persévérance infernale, le peuple suédois a fini par s'accoutumer au joug dont on a chargé son front. Il n'en est pas devenu pour cela plus heureux. Quand on l'a eu dépouillé des langes où Rome le tenait, disait-on, emmailloté, il s'est trouvé nu sur la terre, et personne n'a songé à le vêtir : ce n'était pas pour lui que s'était faite la révolution. Les rois ont marché au pouvoir absolu, la noblesse à l'indépendance, le prétendu clergé s'est contenté d'une honorable part du butin, puis s'est tu (car *servir* est sa devise) : mais du peuple, personne ne s'est occupé pour l'éclairer, améliorer même sa position matérielle. On lui a demandé des impôts, puis de l'obéissance, n'était-ce pas tout ce qu'il devait attendre? — La Norwége a été réunie à la Suède en 1814 par le traité de Kiel, exécuté d'une manière assez arbitraire. Le peuple norwégien, sans trop savoir comment ni pourquoi, devint membre de la confédération suédoise par le droit du plus fort. L'union ainsi consommée est-elle bien intime? Le fait serait presque unique dans l'histoire. Quoi qu'il en soit, éclairée comme la Suède (c'est-à-dire réformée comme elle) la Norwége jouit du même bonheur. Nous allons y revenir dans le second paragraphe.

§ II. — *La Réforme en Danemark, Norwége et Islande.*

Les mêmes causes qui avaient amené la Réforme de Suède jetèrent le Danemark dans les voies de l'erreur. Christian II, ce monstre que nous avons vu à l'œuvre en

Digitized by Google

Suède, aspirait au pouvoir absolu : pour cela, il lui fallait abaisser le clergé et la noblesse qui se partageaient la puissance politique en Danemark comme en Norwége. C'était à ces deux corps qu'appartenait le droit d'élire le roi, et ce n'était jamais guère sans lui imposer des conditions onéreuses qu'ils élevaient un prince sur le pavois. Christian se crut appelé à changer cet ordre de choses, et, pour arriver à ses fins, il songea tout d'abord au protestantisme. Nul moyen, en effet, ne devait paraître plus efficace. Luthérien, Christian pouvait mettre la main sur les biens du clergé sans qu'il y eût rien à dire : au besoin, des thèses théologiques appuyées de saintes citations établiraient la légitimité de ses desseins; et enfin (ce que ce prince ne dédaignait pas) il pourrait, sans entendre gronder à ses oreilles l'importune voix de l'Église, donner aux plaisirs le temps qu'il n'emploierait pas à décréter la spoliation des cathédrales et monastères, ou le supplice des opposants. Toutefois, il importait de ne pas faire d'éclat : Christian aimait à n'agir qu'après s'être bien assuré que le temps était venu et la circonstance favorable. Il avait besoin du Saint-Siége pour s'établir en Suède, et ne voulait pas se l'aliéner. Quand l'échafaud eut basé à Stockholm le trône qu'il prétendait s'y ériger, il revint en Danemark, jeta le masque, livra l'Eglise de Copenhagne à Carlstadt (147), disciple de Luther, et couronna le tout par l'élévation au siége archiépiscopal de Lund du prêtre westphalien Dietrich Schlagoeck, digne de son maître à plus d'un point de vue. Pendant ce temps, il travaillait à introduire dans les lois, dans l'instruction de la jeunesse, les principes désorganisateurs dont il avait besoin. (Geyer, *Hist. de Suède*, p. 141.) Uniquement conseillé par l'infâme Siegbrit, dont la fille avait été longtemps sa maîtresse, il bravait les protestations de la noblesse, du clergé et du peuple, se jetant, au gré de son caprice, dans les excès les plus opposés. La cour de Rome réclamait, et il protestait de son dévouement à la chaire de saint Pierre : le favori Dietrich, disgracié, était sacrifié en preuve de bon vouloir, et périssait dans les flammes [24 janvier 1522]. Ce qui n'empêchait pas le roi de vouer à la mort les évêques fidèles de Nidrosie, de Lund et d'Odensée. Les deux premiers durent leur salut à leur fuite, le troisième à l'intervention du Pape, que Christian redoutait. Néanmoins le nonce Potentia crut devoir se retirer prudemment pour éviter un sort pareil, peu rassuré qu'il était par les justifications du monarque au sujet des faits racontés. D'ailleurs, on le connaissait : pendant qu'il traitait ainsi avec le nonce, il déclarait à l'empereur Charles-Quint, son beau-frère, n'avoir aucun souci du jugement qu'on porterait sur cette affaire. (Theiner, *La Suède et le Saint-Siége*, t. Ier, p. 160.) Les choses en étaient là, quand on vint un jour signifier à Christian une lettre du sénat qui le déclarait déchu du trône. [20 janvier 1523.] La couronne était offerte au duc Frédéric de Holstein. Quelques partisans restaient encore au roi tombé; mais, ne se fiant pas plus à eux qu'aux autres, il réunit vingt navires, s'y embarqua avec sa femme, ses enfants, Siegbrit, ses bijoux, les archives du royaume et les comptes de l'administration financière; puis mit à la voile, à la vue de tout le peuple de la capitale, le 20 avril 1523.

« Ainsi finit le règne de Christian II. On ne saurait dire ce qui frappe le plus dans ce roi, ou de la multiplicité de ses entreprises ou de sa facilité à les abandonner; de sa cruauté et de sa témérité ou de sa faiblesse, et de la longue misère et de la dure servitude qui signalèrent le temps, heureusement fort court, pendant lequel il exerça le pouvoir. De même qu'on voit quelquefois des signes précurseurs des tempêtes, de même l'existence de certains hommes qui apparaissent de loin en loin semble annoncer de grandes catastrophes. Christian fut un de ces hommes : jeté au milieu des passions opposées de son temps, objet d'abord de terreur, devenu plus tard objet de pitié. » Ainsi s'exprime l'écrivain Geyer, *Hist. de Suède*, p. 142), et la vérité de ses paroles est grandement démontrée par les événements qui suivent.

Frédéric Ier de Slewig-Holstein était le digne héritier de Christian. Imbu des idées luthériennes et résolu de les propager, il débuta néanmoins par jurer solennellement à son sacre de maintenir l'Église catholique dans ses Etats. Mais il jeta bientôt le masque, favorisa le prédicant Hans Tausen, et le laissa même armer le peuple contre l'évêque de Wilbourg [1524]. Deux ans après, Frédéric fit plus et se déclara ouvertement pour les nouvelles doctrines; craignant néanmoins le ressentiment des peuples, il convoqua la diète d'Odensée, et se justifia en disant que son serment de maintenir l'Eglise catholique ne l'obligeait pas à en tolérer les abus : abus qu'il réforma en permettant aux prêtres et moines de se marier, en défendant aux évêques de recourir à Rome pour le pallium et les pouvoirs dont il se réservait la concession. Il alla encore plus loin : les luthériens, par faveur royale, reçurent la jouissance des droits de citoyens jusqu'à la tenue du prochain concile œcuménique. En attendant, Frédéric se sépara complétement de Rome, et se réserva la nomination des évêques. Une conférence fut, par ses ordres, tenue à Copenhague entre les protestants et les Catholiques, représentés par le théologien allemand Stagefyr, « qui ne put entrer en discussion avec les luthériens, parce que ceux-ci ne voulurent ni disputer en latin, ni reconnaître, à côté de la Bible, l'autorité des Pères et des conciles. » On fut donc réduit à remettre, de part et

(147) Geyer, *Hist. de Suède*, p. 141; Alzog nomme Martin au lieu de Carlstadt : *Hist. de l'Eglise*, t. IV, p. 125.

Digitized by Google

d'autre, ses griefs par écrit au roi et aux conseillers d'État, qui, on devait s'y attendre, déclarèrent le luthéranisme la pure et divine doctrine du Christ. (ALZOG, *Hist. de l'Eglise*, t. IV, p. 126.) La noblesse avait été gagnée par des concessions faites aux dépens du clergé et du peuple : nombre d'évêques même étaient des créatures du roi. Appuyé sur ces fidèles, Frédéric accorda aux luthériens le libre exercice de leur culte, c'est-à-dire la faculté de dévaster les couvents, les églises ; de chasser, de massacrer les moines. Ils en usèrent largement. « Les moines, » nous dit une plume protestante, « ne souffrirent, dans aucun des pays où la Réforme s'établit, autant de vexations que dans le Danemark. » (MARTINET, *Solutions de grands problèmes*, t. IV, p. 145.) Nous avons cependant vu que Gustave Wasa ne s'en acquittait pas trop mal en Suède : on peut juger de là ce que vit l'Eglise danoise.

Cependant tous ces événements ne s'accomplirent pas sans troubles. Pas plus que les Suédois, le peuple de Danemark ne voulut subir en silence le joug qu'on lui présentait. Christian II profita de ces mécontentements pour essayer de remonter sur le trône. Sa tentative ne fut pas heureuse : il fut pris à Christiania, en Norwége [1532] ; jeté dans une prison, dans laquelle il mourut dix-sept ans après. Frédéric Ier ne jouit pas longtemps de la couronne que ce triomphe lui assurait : il mourut en 1533, laissant ses Etats dans la plus grande confusion.

Son fils Christian III devait lui succéder ; mais il était personnellement lié avec Luther, et les évêques, lassés de la tyrannie hérétique du père, ne voulurent pas s'exposer à celle du fils. Ils protestèrent donc contre son élévation au trône. Trois années d'un interrègne sanglant s'écoulèrent, après lesquelles Christian, se conciliant la faveur des états, parvint à s'asseoir sur le trône. Il ne retarda pas longtemps sa vengeance. Une diète convoquée à Odensée [1537] (148), et dont le clergé fut exclu, décréta l'abolition du culte catholique et l'incarcération des évêques. Ils furent aussitôt arrêtés : Bilde, évêque d'Arrhus, parvint seul à s'échapper. On mit pour prix à leur liberté la résignation de leur charge épiscopale : l'un d'eux, Rennov, évêque de Roeskild, eut le courage de refuser, et passa sept ans dans une prison dont la mort seule le fit sortir. Les biens des évêques furent alors confisqués au profit de la couronne, les dîmes et les couvents passèrent à la noblesse. Les prévôts et curés durent choisir entre l'apostasie ou l'expulsion : quelques communautés de femmes restèrent debout, mais à la condition que les religieuses recevraient pour aumônier un luthérien marié.

L'auteur de toutes ces mesures était un certain Bugenhagen, jadis dominicain, puis ami intime de Luther. Le 12 août 1537, cet homme avait couronné à Copenhague Christian et son épouse ; puis, sans être évêque, il sacra les sept surintendants évangéliques destinés à remplacer les prélats de l'ancienne Eglise. Ce fut lui aussi qui dressa la constitution de la nouvelle. On peut croire qu'en conseillant le pillage des biens ecclésiastiques, il ne s'oublia pas lui-même. Chargé d'or par le roi reconnaissant, Bugenhagen reprit la route de Wittemberg : en mettant le pied sur le sol allemand, il se retourna vers cette bonne terre de Danemark où il s'était si bien trouvé d'être allé. « Adieu ! » s'écria-t-il, « garde mon Evangile ; moi je garderai tes écus ! »

Cependant le peuple se refusait à faire profession du nouveau symbole ; le clergé, réduit au silence par la prison ou l'échafaud, ne pouvait plus protester ; la noblesse, engraissée de ses dépouilles, n'avait garde de le faire ; mais les classes inférieures, spoliées dans la personne de leurs pasteurs, réclamaient hautement contre ces innovations. Pour étouffer ces plaintes, les Catholiques furent déclarés par le roi incapables de toute charge et privés du droit de succession. Les ecclésiastiques furent condamnés à mort ; même peine fut décrétée contre ceux qui leur donneraient asile. Il n'y avait donc plus, pour les Danois fidèles, qu'à choisir entre l'exil et le glaive du bourreau. Mais bien peu se résignèrent à quitter leur patrie ; la lâche fit justice des autres. Les violences du roi contre le clergé catholique furent telles que Luther lui-même lui en écrivit pour lui représenter qu'il nuisait à sa couronne par une abolition aussi brutale du seul corps qui pût faire contre-poids à la noblesse.

La Norwége avait reçu dès 1528 la lumière du protestantisme par l'intermédiaire d'un prédicant qui entreprit à cette époque d'évangéliser Bergen. Malheureusement la moisson n'était pas mûre. Le peuple et les évêques se soulevèrent contre lui : jusqu'en 1536, ils soutinrent la lutte avec avantage. Mais alors arrivèrent de Danemark d'autres missionnaires, armés de fusils et de piques, qui propagèrent leur doctrine à la façon de Mahomet : Crois ou meurs ! C'était leur devise. Les évêques quittèrent leurs diocèses, ne pouvant plus les défendre, et le peuple, réduit à subir cette humiliation, courba la tête. La Norwége était convertie.

Les mêmes procédés gagnèrent l'Islande à l'Evangile de Wittemberg. L'édit royal portant invitation à se convertir au luthéranisme, fut publié en 1539. Mais là, comme en Suède, comme en Norwége, comme en Danemark, les populations s'obstinaient à refuser leur adhésion. Un soulèvement général eut lieu, dans lequel un bailli, probablement trop zélé pour les nouvelles doctrines, fut tué. Il fallut donc recourir à l'*ultima ratio* qui avait converti les Norwégiens. Un corps de troupes, servant d'escorte à un évêque luthérien, débarqua en Islande : une rencontre eut lieu entre les royaux et les

(148) Alzog dit le 20 août 1536.

Digitized by Google

insurgés. L'évêque protestant fut battu et fait prisonnier par Arnesen, évêque catholique de Holum. Une telle obstination dans l'erreur demandait un châtiment exemplaire : en 1551, douze bâtiments de guerre renforcèrent le parti évangélique. Arnesen fut arrêté à son tour et porta sa tête sur l'échafaud. Ainsi privée de chef et accablée par la violence, l'Islande dut, bon gré malgré, porter sa prière au pied des autels du Dieu inventé par le moine saxon.

Telles furent l'agonie et la mort des peuples soumis au sceptre danois. La vie d'un peuple est dans sa foi : quand cette foi est, comme le catholicisme, progressive de sa nature, la nation marche à grands pas dans les voies de la civilisation : le bien-être même matériel existe avec l'ordre, le respect du pouvoir, la modération, qui le produisent. Au contraire, quand à la foi se substitue le système (et, en dehors du catholicisme, tout est système), la vie publique, viciée dans ses sources, ne tarde pas à se retirer du corps social. Bientôt ce n'est plus qu'un cadavre auquel communique encore quelque mouvement je ne sais quel prestige : en regardant de près ces membres ainsi agités, on aperçoit bien vite la désorganisation qui annonce la pourriture. C'est ce que nous voyons tous les jours en étudiant les nations protestantisées : et il n'y aurait plus à la place de ces corps inanimés que des cendres, si Dieu, qui a les peuples pour instruments, ne leur conservait l'apparence sous laquelle se cachait autrefois l'âme qu'il se propose de leur rendre ; car son règne ne peut être anéanti nulle part sur la terre : il peut bien cesser un instant, mais c'est pour recommencer quelque jour. Dieu sait attendre : n'est-il pas le maître des temps?

Christian mourut le 1er janvier 1559, âgé de cinquante-six ans. Ce prince avait de grandes qualités, et peut-être eût-il été un grand roi, s'il n'eût pas voulu fonder sa puissance sur la violence et la dissimulation.

A sa mort, son fils, Frédéric II, qu'il avait fait couronner en 1542, lui succéda sans contradiction. Son règne n'a rien de bien saillant par rapport à l'objet de cet article. Après avoir soumis la tribu indépendante des Dithmarses, avec l'aide de son oncle, le duc Adolphe de Holstein, il fit la guerre à la Suède, pendant sept ans, et la termina en novembre 1570 par un traité avantageux. Il régna dès lors en paix, favorisant les lettres et les sciences, jusqu'à sa mort, arrivée le 4 avril 1588.

Christian IV, son fils, lui succéda, sous la conduite de quatre régents, parce qu'il atteignait alors sa onzième année seulement. Devenu majeur, il prit la couronne le 19 août 1596. Après avoir suivi pendant quelques années un système de neutralité absolue vis-à-vis des puissances qui se faisaient alors la guerre en Europe, il finit par descendre sur les champs de bataille, en 1625, comme chef de la ligue protestante formée en Allemagne contre la maison d'Autriche. Cette période de la guerre de Trente ans fut loin d'être heureuse pour les princes ligués. Wallenstein, général de l'Empire, refoula les Danois dans les pays d'Osnabruck et de Munster, battit le comte de Mansfeld au pont de Denau et le poursuivit jusqu'en Hongrie. Tilly, autre lieutenant impérial, livra, le 27 août 1626, à Christian lui-même une sanglante bataille, près de Lutter dans le Brunswick. Le roi fut complétement battu, et obligé, la même année, de reculer devant Waldstein jusque dans le Holstein. L'année suivante [25 septembre 1627], ses troupes, commandées par le marquis de Bade-Dourlach, furent taillées en pièces par le même général, qui ne tarda pas à s'emparer de tout le Holstein, à l'exception des deux villes de Gluckstadt et de Kaempen. Se voyant ainsi à la veille de perdre ses États, Christian signa la paix, le 27 mai 1629, à Lubeck.

La paix lui permit de réparer ses forces épuisées, et en 1643 il reprit les armes contre la Suède : il était l'agresseur, et comptait pour réussir sur le secours de l'empereur Ferdinand et du roi de Pologne. Malheureusement ces princes avaient assez à faire chez eux, et refusèrent leur appui. Les Suédois envahirent alors le Jutland et le Holstein [1643], battirent deux fois Christian sur mer [1644], et le contraignirent à signer un traité qui leur abandonnait la ville de Wisbi, le Halland et plusieurs îles qui devaient servir de garantie. [23 août 1645.] Trois ans après, Christian mourut, laissant à ses peuples le souvenir d'un roi brave, mais sans politique, dur et de mauvaises mœurs. Pauvre réputation pour un prince qui avait voulu placer son nom si haut dans l'histoire ! Il avait eu d'Anne-Catherine de Brandebourg un fils qui lui succéda sous le nom de Frédéric III. Les brigues de son beau-frère, le comte de Waldémar, faillirent écarter ce prince du trône : néanmoins les états le proclamèrent successeur de son père, mais avec des conditions telles, que l'autorité royale n'était plus qu'un mot. Frédéric se promit bien de se débarrasser de ces entraves ; mais il fallait attendre le moment favorable, lequel ne vint pas tout de suite. Cependant, le 3 juin 1657, la guerre fut déclarée à la Suède : excellents voisins, frères par l'origine et la croyance, qui ne pouvaient malgré tout se supporter, tant la doctrine luthérienne est favorable à la tolérance entre les peuples et les individus ! Dès l'année suivante, Frédéric fut contraint de demander la paix, laquelle fut conclue à Roschild le 28 février. Presque aussitôt la guerre recommença, mais avec une fortune différente. Les Suédois furent obligés de lever le siége de Copenhague : ce qui n'améliora guère la situation du Danemark. Le traité de Copenhague [6 juin 1660] concédait à la Suède la Scanie, l'île de Rugen, le Halland et le Blecking. Malheureux sur les champs de bataille, Frédéric III se vengea sur le terrain politique. Il se fit conférer par les états un pouvoir absolu, et assura l'hérédité du trône dans sa famille. [25 octobre 1660.] « Cette

Digitized by Google

étonnante révolution, » dit l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, « l'une des plus singulières qu'offrent les annales des peuples, et peut-être la plus imprudente, fut le résultat de la délibération d'un instant. Le clergé et le peuple, également blessés de la supériorité que la noblesse s'attribuait, la forcent tout à coup de remettre entre les mains d'un seul le pouvoir législatif dont elle abusait. » (*Art de vérifier les dates*, IIe partie, t. VIII, p. 201.)

Cinq ans après, la loi royale confirmait cette révolution, en mettant le roi au-dessus de toutes les lois humaines, hors la loi royale elle-même. [1665.] Il n'est besoin d'aucun commentaire pour faire apprécier les paroles citées.

La paix la plus profonde régna pendant les dernières années de Frédéric III. Il mourut le 19 février 1679, laissant ses Etats dans une situation prospère. Son fils Christiern V le remplaça. On a déjà parlé de ses démêlés avec la Suède [1675-1679], guerre qui fut suivie d'un traité entre les deux nations belligérantes et la France. Cette alliance fut rompue en 1697 par le duc de Holstein, qui comptait, avec l'appui de la Suède, secouer le joug du Danemark. Christiern mourut après quelques années [1699], laissant sa couronne à son fils Frédéric IV, qui commença son règne par une alliance avec la Pologne et la Russie contre Charles XII de Suède. Forcé de signer le traité de Travendhal, à la suite de revers aussi rapides que désastreux, le roi danois se résigna pour longtemps à la paix. Les neuf années qu'il passa dans ce repos furent signalées par l'affranchissement des hommes attachés à la glèbe, par la création d'une milice nationale, et par un voyage en Italie. Revenu dans sa capitale, après quatorze mois d'absence, Frédéric n'eut rien de plus pressé que d'enlever la Scanie à Charles XII, vaincu à Pultawa par Pierre Ier de Russie. La prise d'Helsimbourg fut pour lui le seul événement heureux de la campagne : deux années de défaites répétées lui firent payer cher ses velléités de conquêtes. [1710-1712.] Néanmoins il prit sa revanche l'année suivante : après quoi la guerre continua jusqu'en 1720 sans trop de désavantage pour le Danemark. La paix de Stokholm mit fin à ces querelles sanglantes. Frédéric alors déposa l'épée pour ne plus la reprendre. Le Danemark lui dut l'ordre dans la perception des revenus et l'économie : bienfaits d'autant plus appréciés, que les malheurs des temps passés avaient dû causer dans les finances des vides durement ressentis par les populations. Frédéric mourut le 12 octobre 1730, à Odensée. Il avait obtenu du régent Philippe d'Orléans le titre de Majesté que la France n'avait encore accordé à aucun roi de Danemark.

Christiern VI avait 32 ans quand il remplaça son père sur le trône. Prince pacifique et plus occupé d'augmenter la prospérité intérieure de son empire que d'en rendre le nom redoutable chez l'étranger, il régna seize ans dans le calme le plus profond. Il enrichit Copenhague d'un palais magnifique destiné à la famille royale. Une œuvre plus nationale fut la fondation de la Compagnie danoise des Indes, dont les succès balancèrent bientôt la fortune commerciale des Anglais et des Hollandais en Asie. Mais ce qui mérite surtout de fixer l'attention, c'est l'établissement par la reine Sophie-Madeleine d'une abbaye (*sui generis*) pour seize demoiselles dont l'abbesse devait toujours être une princesse, et la prieure une comtesse : idée pour le moins singulière, et qui serait plaisante, si elle ne portait ce cachet de mesquinerie protestante dont la rencontre est toujours pénible. Il nous a été impossible de retrouver dans l'histoire les traces de cette institution : il eût été cependant curieux de suivre les progrès de cette prétendue restauration monastique. Peut-être serait-il possible, en se rappelant ce que sont devenus les essais de ce genre, au sein du protestantisme, de deviner le sort de celui-ci : *Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus* (122)?

Christiern mourut à quarante-sept ans, laissant de Sophie-Madeleine de Brandebourg un fils qui lui succéda sous le nom de Frédéric V. [1746.]

Fédéric ne tiendrait ici que la place de son nom, si nous n'avions à enregistrer de lui une parole remarquable. Près de mourir, il dit à son fils : « C'est une grande consolation pour moi, à mon dernier moment, de n'avoir jamais offensé personne et de n'avoir pas une goutte de sang sur les mains. » (*Art de vérif. les dates*, IIe part., t. VIII, p. 205.) — Sans doute on peut dire, avec l'auteur de l'*Art de vérifier les dates*, qu'il serait à souhaiter que tous les souverains pussent en dire autant, en déposant le sceptre Mais n'ont-ils à dire que cela, au sens que l'entendait Frédéric V? S'il ne s'inquiéta point des affaires religieuses de son empire pour y porter le trouble, nous ne voyons pas non plus qu'il ait cherché à procurer à ses peuples la lumière sans laquelle ils devaient marcher à l'ombre de la mort. Nous trouvons bien dans l'histoire qu'il accueillit avec faveur les artistes, les savants, qu'il prépara l'affranchissement des paysans dans l'ordre politique; mais où nous est-il donné de voir qu'il ouvrit les portes de ses Etats aux apôtres de la foi, et qu'il travailla, de près ou de loin, à la régénération de ses sujets dans l'ordre moral? Les arts et les sciences civilisent, la liberté est le bien le plus précieux de l'homme ici-bas : mais, au sein de l'erreur, les arts et les siences perdent leur caractère, la liberté n'est qu'un mot. Il ne sort de ces prétendues améliorations que la décadence : l'expérience de trois siècles est là pour le prouver. Frédéric V pouvait donc se croire à l'abri de toute cen-

(149) *Matth.* VI, 16. — Malte-Brun constate l'existence de ce couvent, mais sans nous en rien apprendre.

Digitized by Google

sure humaine : mais avait-il le droit de se croire quitte envers la justice de Dieu?

Christiern VII, monté sur le trône en 1766, épousa, la même année, Caroline-Mathilde d'Angleterre, âgée de quinze ans seulement. Ce mariage ne devait pas être heureux. Le nouveau roi commença par rendre, contre les mariages illicites et clandestins, une ordonnance qui les déclarait nuls. Après cet acte important, il se décida, pour étendre la sphère de ses connaissances, à parcourir l'Europe, sous le nom de comte de Travendhal. Il visita successivement la Prusse, la Hollande, l'Angleterre, la France, et retourna par l'Allemagne dans ses Etats, dont il revit la capitale le 13 janvier 1769, après neuf mois d'absence. Alors il exécuta quelques réformes, dont il avait puisé l'idée dans ses voyages. La peine de mort décrétée contre le vol fut abolie : les voleurs furent condamnés aux travaux publics. Les cimetières furent transportés hors des villes, et les convois funèbres durent avoir lieu, désormais, la nuit seulement. Nous ne prétendons nullement discuter le mérite de la première réforme, mais la seconde nous paraît caractéristique et digne d'étude. Au moyen âge le spectacle de la mort n'avait rien d'effrayant pour les hommes : on prenait au contraire un soin particulier de mettre sous leurs yeux et à tout propos le grand enseignement qu'offre la tombe. Les cimetières entouraient l'église : du fond de leurs tombeaux, les défunts semblaient unir leurs voix à celles qui s'élevaient tout près, à l'abri de ces voûtes où leur place était encore marquée. Le pavé même des cathédrales était composé de pierres funéraires : le chrétien s'agenouillait pour prier sur le lit de pierre, où dormait son aïeul, et dans lequel il devait bientôt lui-même s'étendre. Touchante pensée, qui rapprochait le fils de la mère, la mère du fils, dans la maison du Père commun des hommes, de l'ami le plus tendre, de l'ineffable consolateur des peines d'ici-bas! Aurait-on pu dans ces temps oublier les morts, et serait-il possible de croire que la société chrétienne d'alors eût accepté la stupide, l'ignoble doctrine de Luther, au sujet des âmes du purgatoire? Il a fallu que la Renaissance vînt arracher aux pavés des temples, aux chapelles sépulcrales, les pierres historiées, les mausolées naïfs, où le chrétien se montrait priant encore, dans son sommeil funèbre, les mains jointes, le visage tourné vers le ciel, souvent la tête soutenue par les anges gardiens, sous la protection desquels il avait vécu. Quand les pavés de marbre et les sarcophages païens eurent remplacé les monuments de la foi catholique, le regard des fidèles s'en détourna, et avec leur regard leur âme se détourna aussi. Quel enseignement ressortait de ces dalles splendides, mais muettes, de ces statues empruntées à la mythologie, de ces urnes, de tout ce luxe enfin, servant à dissimuler la pourriture à laquelle était livré le cadavre de haut et puissant seigneur le baron de céans, connu encore par ses coups d'épée comme ses ancêtres, mais non plus par sa foi, sa charité et sa munificence envers les lieux saints? Cette poussière étrangère au peuple pour le bienfait ne l'était peut-être pas autant pour l'injure, et ne devait pas être pour lui bien éloquente, à moins qu'il ne s'agisse d'une exhortation à la haine et à la vengeance. On pouvait dès lors éloigner les cimetières : leur action morale allait chaque jour diminuant, ils devenaient inutiles, on les trouva même nuisibles. Des lois ont envoyé les pères (ah! qu'ils nous pardonnent ces expressions!) pourrir loin de leurs enfants : leur dépouille mortelle a été réputée pestilente et vile comme celle des bêtes de somme, et l'on a presque lieu de s'étonner qu'on n'ait pas fermé à triple clef, pour en défendre l'entrée, l'enceinte où ils dorment oubliés.

Mais lorsque les morts furent ainsi relégués le plus loin possible, il devint superflu d'attirer sur eux l'attention publique : tel fut au moins l'avis des directeurs de la société éclairée par la renaissance religieuse et sociale. L'usage gothique d'inviter la nuit ceux qui veillaient à prier pour les défunts, fut donc aboli. Peut-être vit-on dans les crieurs de nuit des perturbateurs du repos public : peut-être aussi (et je le croirais volontiers) la pensée qu'évoquait leur austère invitation n'était-elle pas du goût des réformateurs.

Je ne sais quelle fut l'idée de Christian VII en ordonnant que les convois funèbres se feraient la nuit; mais, quelle qu'elle soit, elle ne saurait faire approuver la décision. On peut enfouir dans les ténèbres, avec mystère, les restes d'un malfaiteur, d'un débauché, d'un impie : mais le chrétien, mais l'homme de cœur doit aller chercher sa dernière demeure, au grand jour. C'est bien le moins que le soleil qui a éclairé la vie de l'homme de bien prête sa lumière aux derniers honneurs qui lui sont rendus ici-bas.

Quoi qu'il en soit, le Danemark paraissait jouir d'une grande paix, quand tout à coup s'accomplit une révolution dont le bruit remplit l'Europe. Il ne s'agissait cependant pas d'un bouleversement dans l'ordre social, ni dans l'ordre religieux. Le 18 janvier 1772 on arrêta les comtes de Struensée et de Brandt, avec seize autres personnes de rang distingué. La reine et sa fille furent conduites au château de Cronembourg, et le prince royal fut remis aux mains d'une gouvernante. Peu après, les deux comtes montaient à l'échafaud, et la reine quittait le royaume pour se retirer à Zell dans le Hanovre. Struensée, le favori du roi, ministre tout-puissant, avait été accusé de relations criminelles avec Caroline-Mathilde : le fait n'a pas paru à beaucoup suffisamment prouvé. La reine mourut à Zell, le 10 mai 1775, regrettée, dit-on, pour les vertus dont elle avait fait preuve dans son infortune.

Cette révolution donna l'influence à la reine douairière Julie de Brunswick. En 1784, une aliénation mentale força Christian à confier la régence au prince royal : l'adminis-

Digitized by Google

tration de ce prince ne fut pas heureuse, nonobstant les talents qu'il déploya. Jeté dans la guerre contre la Suède par suite de l'alliance avec la Russie [1788], le régent se hâta de se renfermer dans la neutralité, dès qu'un armistice le lui permit. De 1794 à 1799, il s'opposa de concert avec la Suède à la prépondérance maritime de l'Angleterre : cette puissance s'en vengea en 1801. Le Danemark était entré dans la ligue formée par Paul Ier de Russie, et Napoléon Ier : les Anglais, profitant de l'occasion, forcèrent le passage du Sund, bombardèrent Copenhague, puis conclurent avec le régent un traité qui lui rendait les îles Saint-Thomas et Sainte-Croix dans les Indes, mais le contraignait à évacuer Hambourg. Les hostilités recommencèrent en 1807, par suite des injustes prétentions de l'Angleterre : Copenhague fut une seconde fois bombardé. Un second traité intervint : le Danemark céda ses colonies avec les îles d'Heligoland et d'Anholt. Sur ces entrefaites, Christian VII mourut. [13 mars 1808.]

Le règne de Frédéric VI s'ouvrit par une guerre contre la Suède : mais, dès 1809, elle était terminée. Il n'en fut pas de même de la guerre avec l'Angleterre : elle dura jusqu'en 1812, époque à laquelle les désastres de la campagne de Russie amenèrent la paix avec les Anglais. Frédéric, rentré dans son système de neutralité, refusa longtemps d'en sortir, surtout au détriment de son ancien allié l'empereur des Français. La marche des troupes suédoises contre la France amena en 1813 l'envahissement des duchés de Holstein et de Sleswig : un armistice fut conclu la même année avec la Suède, et le Danemark entra enfin dans la ligue européenne contre le redoutable conquérant. Les aigles impériales, réduites à fuir, vinrent fermer leurs ailes sur les champs de bataille de Montmirail et de Champ-Aubert. Le 14 janvier 1814, la Norwége fut ravie à Frédéric et donnée à la Suède : il reçut en échange l'île de Rugen et la Poméranie suédoise ; ce même traité obligeait le Danemark à fournir 10,000 hommes à l'armée coalisée. Le 11 avril suivant, Napoléon abdiquait : les souverains alliés, réunis à Paris, ratifièrent le compromis du 14 janvier. La Norwége ne put se résoudre à passer ainsi par le droit de la force sous une domination étrangère : elle s'insurgea. Le cousin du roi, Christian-Frédéric, se fit déclarer roi dans le mois de juillet : mais, réduit à lui-même, abandonné des siens, il abdiqua. Depuis ce temps, la Norwége appartint à la Suède, et le Danemark se resserra dans les bornes étroites que nous lui connaissons (150).

Ainsi, la Réforme avec ses fureurs et ses misères, n'était arrivée qu'à jeter le Danemark dans des guerres multipliées et désastreuses qui l'avaient épuisée d'hommes et d'argent; il avait perdu son influence politique, et finalement la plus belle perle de sa couronne. C'est une remarque que l'on peut appliquer à la plupart des Etats protestants d'Europe : leur rôle, un instant brillant de tout l'éclat possible, s'est amoindri au point de n'être plus que secondaire. La Suède, le Danemark, les différents Etats d'Allemagne, la Hollande n'exercent dans le monde qu'une influence restreinte, presque inaperçue. La Prusse et l'Angleterre semblent faire exception : mais il importe de ne pas s'y tromper. La Prusse achevait à peine de se poser au rang des grandes nations que l'épée de Napoléon Ier menaçait presque son existence. Aujourd'hui son drapeau flotte assez fièrement, son langage est assez hautain, il faut en convenir; mais la part qu'on lui fait n'est pas à beaucoup près celle qu'elle ambitionnerait. Les aigles de France et d'Autriche laissent les siennes bien loin derrière elles, quoi qu'elle fasse pour élever leur vol au niveau du leur. L'Angleterre prétend au sceptre du monde, du moins elle y prétendait récemment encore : cependant, entre les défaites de la Révolution et de l'Empire, et l'expédition d'Orient, il lui est resté un assez court laps de temps pour régner. Que ce court passé soit à elle, c'est possible; mais l'avenir..... L'avenir est à Dieu, ce qui ne veut pas dire qu'il soit au cabinet de Saint-James, quoique l'Eglise anglicane prophétise d'année en année la ruine à son profit de la papauté, à qui Dieu a livré les temps futurs. Mais ce n'est là que de la gloire extérieure : peut-être la prospérité intérieure rachète-t-elle ce qui manque à l'illustration guerrière d'Albion. Discuter cette question serait une plaisanterie dont cet article ne doit pas s'égayer, si tant est qu'il soit possible de s'égayer au spectacle de la misère dégoûtante dans laquelle croupit le peuple anglais. Que Dieu préserve la France de cette prospérité !

Il n'y a pas de grandeur durable, pour les nations aussi bien que pour les individus, en dehors du catholicisme; si parfois même, un homme séparé du centre de l'unité paraît se soustraire à cette loi, ce triomphe éphémère ne sert qu'à la confirmer: plus il monte, et plus sa chute sera profonde. Ainsi, naguère, un de ces génies que le monde n'admire qu'à de longs intervalles, conquérant, fondateur d'empires, législateur, arbitre souverain de l'Europe, s'égarait dans son orgueil, et portait une main sacrilége sur la chaire de saint Pierre. Lui cependant prétendait rester catholique ; il se proclamait bien haut l'héritier de Charlemagne, le fils aîné de l'Eglise. Le monde retentissait de ses protestations de fidélité à la foi qu'il avait restaurée dans la France impériale: mais en punition de son erreur, Dieu le rejeta. Les cris de l'homme le plus redoutable ne sont devant lui que les vagissements d'un enfant. Il brisa comme un verre ce colosse devant lequel la terre se taisait; il le jeta par delà les mers, dans une île déserte où

(150) Pour tout ce qui précède, voir : *Art de vérifier les dates*, loc. cit.; *Hist. de l'Eglise*, par Alzog, Henrion, etc.; et *Hist. univ.* de Muller, etc.; Le Bas, *Suède et Norwége*, etc.

Digitized by Google

une tombe ignorée garda longtemps ses débris.

Les nations, toutefois, ne peuvent espérer une prolongation de leur prépondérance qui soit à leur durée ce qu'est à la vie d'un homme sa gloire personnelle, lorsqu'elles ont quitté le chemin tracé par la papauté. C'est pourquoi les Etats protestants ont vécu si vite, et semblent maintenant tendre à se décomposer. Est-ce à dire que l'Europe renouvelée se reconstituera bientôt sur des bases exclusivement catholiques? Dieu le sait, et peut faire que cela soit. L'avenir est un livre scellé où nul œil humain ne peut lire : les présomptions qui ressortent de l'étude du passé n'ont pas ici d'application précise; car le triomphe de l'Eglise, la consommation du règne de Dieu sur la terre est un de ces faits mystérieux dont l'accomplissement peut paraître prochain, mais dépend essentiellement de la volonté suprême, dont nos conjectures sont plutôt la constatation que la révélation.

Pour terminer cet article, il faut jeter un coup d'œil rapide sur l'état actuel des Etats scandinaves réformés. A part les différences qui ressortent du génie propre à chacun des peuples étudiés, le spectacle offert par chacun d'eux est le même. Peuples frères, longtemps soumis au même sceptre, régénérés par la même réforme, subissant les mêmes influences, ils pourraient difficilement présenter à l'observateur des traits différents. D'ailleurs, partout où la réforme met le pied, elle façonne sur un même modèle les peuples et les individus. De même que la vérité, l'erreur a un archétype dont la reproduction est l'œuvre caressée avec amour par ceux qu'elle emploie comme agents. La papauté fit le monde catholique à son image, et nous admirons le moyen âge : la réforme a aussi produit son époque, nos neveux l'admireront peut-être (le XVIIIe siècle l'a bien fait!). La Suède, la Norwége et le Danemark, fidèles disciples de Luther, ont gardé pures sa foi et sa morale ; nul terrain n'est donc plus favorable pour l'étude, grâce à l'uniformité intolérante qui s'y remarque depuis le XVIe siècle.

D'après les documents les plus récents, la Scandinavie nourrit de 6 à 7 millions d'habitants sur lesquels le Danemark comptait, en 1838, 2,000 catholiques, la Suède et la Norwége, environ 4,000. Ces détails nous sont fournis par la *Revue catholique* de cette année, dont le compte-rendu nous paraît préférable à celui de M. Le Bas, à la même époque. En Suède, il faut être luthérien pour arriver aux emplois. Selon Malte-Brun (t. IV, p. 422, 4e édition), le gouvernement danois se montrerait fort tolérant sous le rapport religieux, et admettrait aux dignités publiques les Catholiques aussi bien que les Juifs ou les anabaptistes. Il paraît que cela est changé depuis que le célèbre géographe a terminé son livre; car voici ce que nous lisons dans un ouvrage tout récent, et dont rien ne paraît infirmer les conclusions : « Le Danemark, la Suède, la Norwége et la Prusse sont encore aussi ferventes contre le catholicisme qu'elles l'étaient du temps de Gustave-Adolphe. Quand, poursuivi par les besoins de sa conscience, un malheureux habitant de ces pays, de la Suède surtout, vient à embrasser la foi catholique ou à entrer dans une autre communion protestante, il est poursuivi, persécuté, traqué comme un loup dans une forêt, et réduit à un excès de misère qui ne lui laisse que le choix de la misère ou de l'exil (151). » Cette tolérance-là semble se rapprocher très-fort de la persécution.

Le reste de la population est luthérien; il se mêle aux adeptes de la confession d'Ausbourg quelques calvinistes, memnonites, swedenborgiens, juifs, etc. — Toutes ces ouailles sont confiées à un clergé nombreux, bien doté, vivant d'une existence paisible, honorée (assure M. Le Bas, *Suède et Norwége*, L'univers, p. 143), entre des épouses ordinairement choisies au sein des bonnes familles, et des enfants pour lesquels on économise paternellement. Les ministres sont de toutes les noces : au festin ils s'asseyent auprès de la mariée, et prononcent au dessert un discours de circonstance. Le bal du soir est aussi ouvert par eux avec la jeune épouse. « Leur danse, » dit M. Le Bas citant M. Forsell, « est une espèce de valse lente et grave. » — Il s'agit ici de la Suède: je ne sais si le clergé de Danemark jouit des mêmes prérogatives.

Quoi qu'il en soit, l'un et l'autre clergé sont loués à toute outrance par Malte-Brun, pour leur charité et leurs vertus; mais surtout celui de Norwége est exalté pour sa science. Il est vrai de dire qu'il ne parle que de la science profane, minéralogie, économie, botanique, agriculture, astronomie et horlogerie. Qu'on nous pardonne cet amalgame d'indications disparates: nous énumérons d'après le texte cité les titres à la gloire scientifique du clergé norwégien. Quant à la science sacrée, il paraît que c'est autre chose. En 1831, le roi de Suède recevait un rapport où l'on disait que l'*érudition des apprentis ministres manquait de profondeur* : sept ans après, l'auteur de *Suède et Norwége* écrivait (loc. cit.): « Aucune littérature n'est plus riche peut-être en homélies et en sermons; les écrits ascétiques y sont aussi fort nombreux; mais les diverses branches de la théologie, la dogmatique, la morale, l'exégèse sacrée furent toujours négligées. L'histoire ecclésiastique de Suède fut seule traitée avec quelque succès. La cause de cette infériorité scientifique du clergé suédois vient peut-être de son orthodoxie rigide dans le dogme luthérien, et de son intolérance pour tout ce qui s'écarterait

(151) Mgr Rendu, *Des effets du protestantisme en Europe*, p. 288.

Digitized by Google

de la pure croyance consacrée à Wittemberg (152). » — Sans nous arrêter à discuter la valeur des homélies, sermons et écrits ascétiques dont la théologie ne garantit pas la doctrine, et à relever le plaisant doute émis par le *savant* écrivain sur la cause de cette ignorance en dogmatique et morale, nous passerons tout de suite à l'étude des populations régies par ce clergé qui fait des horloges, ne sait pas la théologie, valse aux noces, et tend la main à ses ouailles pour économiser de quoi établir ses fils et ses filles.

Nous avons déjà parlé du goût des Suédois et des Norwégiens pour les liqueurs fortes: à ce trait caractéristique commun aux nations illuminées par le soleil de Wittemberg, il faut joindre le trait de mœurs suivant emprunté à M. Ampère: « Par moments, » dit-il, « les paysans norwégiens sortent violemment du calme qui leur est habituel par de courtes explosions d'une gaieté sauvage, par la colère ou par l'ivresse; souvent il en résulte des combats sérieux. Leur arme est un couteau à gaine qui pend toujours à leur ceinture; mais, si ce que l'on dit est vrai, ils portent jusque dans la fureur du duel le sang-froid qui leur est propre. On assure qu'avant de combattre, chacun lance son couteau contre une table, et que le point d'honneur, la loi du combat, leur défend d'enfoncer cette arme dans le corps de leur adversaire plus avant qu'elle n'est entrée dans le bois. On ne peut trop admirer tant de bonne foi dans la convention, et une précision d'adresse et de loyauté si grande dans son accomplissement. » (Ampère, *Esquisses du Nord*, p. 108.) On ne sait vraiment ce qui doit le plus étonner ou de la sauvagerie de telles mœurs, ou du sérieux comique avec lequel M. Ampère nous en parle.

Si nous en croyions Malte-Brun, dont l'enthousiasme pour les protestants se décèle à chaque ligne, les peuples scandinaves se distingueraient entre toutes les nations européennes par l'amour du travail, la simplicité, la bonne foi, l'économie non moins que par les lumières, surtout en Suède et Norwége qu'il affirme être plus éclairées que la France. Il y a bien, comme dit M. Le Bas, quelques ombres à ce brillant tableau : mais le géographe philosophe ne s'y arrête pas. Les Catholiques, moins faciles à satisfaire, y regardent de plus près: si, dès Gustave Wasa, il y avait tant à dire sur les mœurs, la bonne foi, la probité des Suédois, si partout et toujours la réforme s'est montrée si féconde en fruits de mort, quelle raison aurions-nous de croire que les peuples scandinaves ont été ou préservés de son action pernicieuse (ce qui n'était pas vrai au XVIe siècle, ce qui ne l'était pas deux siècles plus tard) ou régénérés par quelque cause occulte ? Je dis occulte, car elle échappe aux recherches des historiens aussi bien que du philosophe ; mais ce qui est surtout digne de notre attention, c'est l'éloge que l'on fait des mœurs de la Scandinavie. Il faut qu'on nous pardonne une citation empruntée au même Malte-Brun : il parle des habitants des îles Féroë, possession danoise (*Précis de Géographie universelle*, p. 45, t. IV) : « Il y a dans les relations des deux sexes une liberté si chaste, une confiance si pleine d'abandon et de réserve, qu'elle rappelle les premiers âges du monde. Toutes les femmes assistent au déshabiller et à la toilette de leurs commensaux, et les aident à se lever et à se coucher. On s'embrasse le soir en se quittant, le matin en se revoyant, avant et après chaque repas. Ces femmes en apparence si faciles, sont cependant d'une vertu exemplaire. » Notre plume se refuse à transcrire le reste: ce n'est plus seulement une envie de rire qu'on éprouve en lisant ce passage, c'est du dégoût, de l'indignation. C'est trop se jouer de la bonne foi des lecteurs. Faire croire qu'avec des coutumes dignes des mauvais lieux, on garde, aux îles Féroë, une chasteté digne des cloîtres! Allons donc! Les sauvages de la Mingrélie hausseraient les épaules, si on leur proposait ce genre de vie: et c'est à des Français, à des Catholiques qu'on raconte sérieusement ces rêveries!... Il faut que notre époque ait donné de bien fortes preuves de crédulité et de sottise pour qu'on ose lui débiter de tels mensonges.

Loin de nous la pensée de dénigrer, de parti pris, tout ce qui se fait chez les peuples protestants. Nous savons qu'il y a dans les sociétés hétérodoxes un grand nombre d'âmes qui se croient sincèrement dans la voie droite, gardent soigneusement le dépôt des quelques vérités chrétiennes laissées debout par le vandalisme hérétique, et pratiquent, autant qu'il est en elles, les vertus morales. Pour ces âmes, tout catholique éprouve un sentiment de profonde pitié. Mais il en est encore un plus grand nombre que la lèpre de l'erreur dévore, et qui y trouvent leur compte. Les premières appartiennent à l'Eglise catholique par leur désir de voir et de goûter la vérité : celles-ci constituent les églises protestantes, quels que soient leur nom, leur symbole, leur mode d'action. Privées de la foi qui éclaire l'intelligence, de l'espérance qui reconforte le cœur, de la charité qui en fait un foyer dont la flamme se répand et embrase tout ce qu'elle touche, ces pauvres âmes ballottées à tout vent de doctrine, livrées à tous les penchants corrompus de notre nature, sans que rien les sauvegarde, peuvent-elles traver-

(152) Nulle part autant qu'en Suède l'esprit d'intolérance de Luther et de Calvin ne s'est perpétué avec autant de ténacité et de rigueur. Chaque année, on compte un assez grand nombre de procès pour *délit religieux*, et les peines sont toujours très-sévères. L'année dernière [1857] le roi Oscar, scandalisé lui-même de ces excès, a fait proposer des adoucissements à la législation ; mais sur les quatre ordres de l'Etat, un seul, l'ordre de la bourgeoisie y a acquiescé ; les trois autres, le clergé, la noblesse et les paysans s'y sont opposés et le projet du roi a dû être remis à un autre temps. Voilà quelle est la tolérance dans les pays où s'est établi la liberté religieuse.

Digitized by Google

ser sans naufrage la mer du monde? Que peuvent-elles pour se garder chastes en présence d'une doctrine qui flétrit la virginité, permet le divorce, fait du mariage un jeu, de la polygamie un état parfois nécessaire? « Vous qui nous accusez de mettre en oubli la parole de Dieu pour écouter celle des hommes, » s'écrie un auteur moderne, « qu'avez-vous fait de cette parole du Christ : « Il y a des hommes qui ont renoncé au ma- « riage pour mieux s'assurer le royaume des « cieux ! » (*Matth.* XIX, 12) Où sont parmi vous les imitateurs du Christ-vierge, de sa Mère vierge, de ses apôtres, les uns vierges, les autres réduisant leurs femmes à la condition de sœurs, depuis qu'ils furent les Pères spirituels du monde, selon le témoignage de toute l'antiquité chrétienne? Où sont ceux qui, pour n'être pas partagés entre Dieu et le monde, pour se porter sans empêchement à ce qui est honorable et à la prière, ont suivi le conseil de saint Paul (*I Cor.* VII, 33, 35, 38), *ont fait mieux* que ceux qui se marient? » (*Solution de grands problèmes*, t. IV, p. 4.) « Vous qui, au mépris de votre conscience, » continue le même auteur, « aimez à semer des doutes sur la vertu des prétendues victimes du cloître, que faites-vous? Pensez-vous que l'épouse respectera mieux les serments faits à un homme quand vous lui aurez fait croire que la religieuse se joue de la foi vouée au Christ? L'union des corps n'a de sauvegarde que dans l'union des esprits et des cœurs à Dieu. Or, ce mariage spirituel, enfants de la réforme, vous l'avez doublement détruit, en ôtant à l'union conjugale le divin sceau du sacrement, en niant que le Christ puisse tenir lieu d'époux à l'âme qui s'unit à lui. En faisant redescendre le mariage dans la région des sens, vous l'avez soumis aux deux lois qui régissent les corps : l'attraction le forme, la répulsion le dissout. Vous avez voulu jouer avec la plus redoutable des passions, et cette passion s'est jouée de vous et de l'institution sur laquelle repose la société. De l'aveu de vos écrivains, le mariage est devenu une comédie dans les contrées où domine le goût du théâtre. » — « On ne saurait nier, » dit Mme de Staël (*De l'Allemagne*, t. Ier, p. 37), « que la facilité du divorce dans les provinces protestantes porte atteinte à la sainteté du mariage. On y change aussi paisiblement d'époux que s'il s'agissait d'arranger les incidents d'un drame. » — « La polygamie y est encore, comme au temps de Philippe de Hesse, une prérogative princière, » etc. (*Ibid.*, p. 9, 10.) — Nous pourrions continuer ces citations, mais il nous répugne de rester plus longtemps sur ce terrain : cependant encore quelques mots du même auteur, qui résument bien ce que nous aurions à dire : « Qu'on vienne après cela nous vanter encore l'heureuse diversion que fit la Réforme à la corruption des mœurs papistiques, la supériorité morale des populations réformées ! Nous ne nous attacherons pas à combattre ces phrases officielles que l'écrivain protestant le plus consciencieux peut se permettre sans scrupule, tant l'absurdité qu'elles énoncent leur ôte le caractère trompeur du mensonge. » (*Ibid.*, p. 11.)

Pourquoi, demanderons-nous maintenant, les peuples scandinaves seraient-ils une exception? En doit-on voir la preuve dans ces tables statistiques qui nous donnent pour la proportion des naissances illégitimes aux naissances totales, en Suède et Norwége, de 1 à 13, et en Danemark, le même résultat? Encore devons-nous remarquer que la proportion allait toujours diminuant : entre les années 1821 et 1825, il y avait une différence de 818 en Suède, entre les années 1826 et 1828 une différence de 154 en Danemark, au profit des naissances illégitimes. Et que l'on remarque bien que c'est à Malte-Brun que nous empruntons ces chiffres, dans le même ouvrage, le même volume qui contient les intranscriptibles détails dont nous avons signalé l'existence.

Libre à qui le voudra de rire de ces livres où pour avoir exalté les teints de lis et de rose (*sic*) des femmes scandinaves (p. 287 et 415), leur grâce que le voyageur prendrait pour de la coquetterie, si la pudeur et la fierté *scandinaves* (nous citons) ne se décelaient jusque dans leur regard et leur maintien (p. 287), pour avoir, après des contes malsonnants, donné son avis sur l'éducation du beau sexe (textuel), on se croit en droit de mentir à la face du public, afin d'abaisser la religion de ses pères, et propager, autant qu'on le peut, le culte plus commode des sens. Ces livres font peine aux cœurs droits et aux intelligences éclairées : quelque grossier que soit le mensonge, quelque patente que soit l'ignorance, ce mensonge et cette ignorance trouvent encore des victimes, et c'est pourquoi l'âme s'indigne en les voyant se produire au grand jour avec une effronterie qui singe l'aisance et en impose aux faibles.

La digression est un peu longue, mais elle n'est pas tout à fait hors de propos. L'auteur qui nous l'a suggérée nous fournira le dernier trait de ce tableau : « L'irréligion, dit-il, en parlant de la Suède, est assez répandue dans les villes et même parmi les ministres du culte ; mais une sorte de pudeur, le respect des convenances et même la politique nationale, empêchent l'incrédulité de lever le front en public. » (Malte-Brun, *Précis de Géographie universelle*, t. IV, Description de la Suède.) — Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire : elles disent, plus que tout ce que l'on pourrait dire, sur l'état d'une nation qui confie la garde de sa foi aux convenances mondaines et à la police du roi.

Voilà donc ce qu'est devenue la patrie de saint Canut, de saint Eric et de saint Olaüs ! Voilà ce peuple dont leurs vertus avaient embelli l'histoire, et pour lequel ils priaient tant au ciel ! Voilà ce que la Réforme a fait d'une des plus belles œuvres de la papauté ! Espérons qu'un jour il sera dit à ces cadavres, comme jadis à Lazare : Je vous l'ordonne, sortez du tombeau ! Que cette parole

Digitized by Google

puissante se fasse entendre, et que les cœurs catholiques en soient réjouis! Leurs frères perdus rentrant au foyer paternel leur apporteront plus de joie que le triomphe des saints dont ils assiégent les autels!

SCHEFFMACHER (JEAN-JACQUES), Jésuite, naquit à Kientzheim, dans la Haute-Alsace, le 27 avril 1668. — Il fut nommé, en 1715, à la chaire de controverse fondée dans la cathédrale de Strasbourg par Louis XIV. Par les talents et le zèle qu'il y déploya, il parvint à réunir au sein de l'Église grand nombre de luthériens. Il en convertit encore beaucoup d'autres par les écrits qu'il publia successivement, soit en allemand, soit en français. Ce sont d'abord six lettres à un gentilhomme protestant, sur les six obstacles qui empêchent un luthérien de faire son salut : 1° parce qu'il est séparé de la véritable Eglise de Jésus-Christ; 2° parce qu'il n'a qu'une foi humaine; 3° parce qu'il persiste dans la révolte contre les supérieurs légitimes que Dieu a établis dans son Eglise; 4° il meurt dans ses péchés, faute de se confesser; 5° il ne reçoit jamais le corps de Jésus-Christ, faute de ministres qui aient le pouvoir de consacrer; 6° il est engagé dans plusieurs hérésies anciennes et nouvelles. Ensuite six autres lettres à un des principaux magistrats de Strasbourg. La première, sur le sacrifice de la Messe; la deuxième sur la présence permanente de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et sur l'obligation de l'y adorer; la troisième sur la communion sous une seule espèce; la quatrième sur l'invocation des saints; la cinquième sur la prière pour les morts et sur le purgatoire; et la sixième sur la justification du pécheur. L'auteur y prouve aux luthériens qu'aucun de ces articles n'ayant pu leur être un sujet légitime de se séparer de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Ces douze lettres, écrites sans aucune amertume et dans un esprit de charité et de politesse, sont ordinairement jointes ensemble, avec une treizième que l'auteur fit en réponse à quelques attaques anonymes, et forment un corps assez complet des principales matières de controverses. Enfin le P Scheffmacher réduisit la substance de ces douze lettres en forme de catéchisme, par demandes et par réponses, mais avec une clarté et une simplicité si admirables, que la controverse y est mise à la portée de tout le monde, et que les Catholiques comme les protestants le liront, non-seulement avec fruit, mais avec un vrai plaisir.

SCHELLING. *Voy.* RATIONALISTES et ALLEMAGNE.

SCHOLTENIENS. — Les Scholténiens ne formaient d'abord qu'une école composée de plusieurs calvinistes de Hollande, qui se réunirent sous l'inspiration du poëte Bilderdyk, proclamèrent l'Evangile la base de toute société, et essayèrent d'établir une espèce de théocratie religieuse. Un des principaux propagateurs de ces doctrines fut le juif converti Dacosta, professeur à Amsterdam, et au bout de quelque temps l'école devint une secte. Le synode des calvinistes de Hollande, de 1816, tout en conservant la profession de foi du synode de Dordrecht comme la base de l'église nationale, permettait aux ministres d'en retrancher ou d'y ajouter ce qu'ils voudraient, et une pareille décision devait faire prévaloir le système d'indifférence suivi par la plupart des ministres, qui sont sociniens au fond. Les partisans de la nouvelle école parmi lesquels figurait le ministre Scholten, s'insurgèrent contre ce synode, se conformèrent intégralement à la doctrine formulée à Dordrecht et prirent le nom de *vrais réformés*. Le premier acte de leur séparation date du 13 octobre 1834, et le 1er novembre ils adressaient une proclamation à tous les Hollandais pour les engager à suivre leur exemple et à quitter l'église officielle qu'on avait défigurée et corrompue. Un grand nombre de disciples se rangèrent autour de Scholten et des autres chefs des vrais réformés; des communes entières embrassèrent leurs doctrines. Les ministres calvinistes jetèrent un cri d'alarme à la vue du péril qui les menaçait, et dans le synode général de la Haye ils exclurent les nouveaux puritains de la communion du culte établi. Le gouvernement leur retira leurs églises par force: et comme ils se réunissaient dans les maisons particulières, on fit valoir les dispositions de l'art. 291 du Code pénal français, encore en vigueur en Hollande, et on poursuivit sans relâche les nouveaux sectaires comme coupables de réunion illégale de plus de vingt personnes... Persécutés dans leur pays, les Scholténiens reçurent des témoignages de sympathie des protestants étrangers. Des pasteurs du canton de Vaud, et des ministres dissidents de Londres réclamèrent pour eux : aujourd'hui ils ne sont plus persécutés; mais nous ignorons quel est l'état actuel de la secte (153).

SCHWENKFELDIENS ou ENTHOUSIASTES. — Gaspard Schwenkfeld issu d'une famille noble d'Ossieg près de Lignitz en Silésie, s'était déclaré de bonne heure pour la Réforme; mais les inconséquences du luthéranisme refroidirent bientôt son ardeur. Il voyait clairement que des doctrines comme la justification par la foi seule, l'inutilité des œuvres, la négation du libre arbitre n'étaient propres qu'à détruire toute morale et toute vertu. Du reste les faits le lui démontraient clairement. Il voyait partout le désordre et la corruption des mœurs accompagner la propagation du nouvel évangile. Les cœurs demeuraient froids en présence de ce culte maigre et sec, composé seulement de quelques airs vulgaires et de sermons souvent fort médiocres, qu'on avait substitués aux ma-

(153) Parmi les membres de l'ancienne école de Bilderdyk, Dacosta et un certain nombre d'autres restèrent dans l'Eglise établie qu'ils voulaient, disaient-ils, réformer et non renverser. Ils admettent la divinité de Jésus-Christ et montrent beaucoup de régularité dans les pratiques de religion.

Digitized by Google

gnifiques cérémonies du catholicisme. En outre, les docteurs de la nouvelle Eglise, après avoir déclaré la Bible fondement de tout leur christianisme, ne cessaient de disputer sur son sens, et s'enfonçaient dans un labyrinthe de querelles interminables, dont aucune autorité vivante ne pouvait les tirer; en sorte que pour préserver l'édifice religieux d'une ruine inévitable, il ne restait plus qu'à revenir à l'autorité du Pape, ou à admettre l'action immédiate et intérieure de l'Esprit-Saint dans chaque individu.

Schwenkfeld, tout plein de ses premiers préjugés contre l'Eglise romaine, ne s'arrêta même pas à la pensée d'y revenir; il ne sortit donc d'une erreur que pour en enseigner une plus grossière encore. Il crut trouver dans l'illumination individuelle par le Saint-Esprit une solution à toutes les difficultés, et s'érigea lui-même en chef de secte; il formula sa doctrine en six points principaux :

1° Le baptême de l'eau n'est qu'un signe extérieur; le véritable baptême, intérieur et spirituel, est donné par le sang de Jésus-Christ, et sans lui le baptême de l'eau ne signifie rien. Il est inutile de se faire baptiser extérieurement : le baptême des enfants est un non-sens, puisqu'ils n'ont pas la foi qui doit essentiellement précéder ce sacrement.

2° L'Eglise chrétienne se compose de prédestinés en qui a eu lieu la régénération spirituelle, à quelque secte qu'ils appartiennent; ce sont eux qui forment la communion des saints.

3° La parole intérieure de l'Esprit-Saint est la vie et le vrai Evangile; c'est en elle que se trouvent tous les biens spirituels. La parole extérieure de l'Ecriture n'est qu'un simple témoignage. Celui qui bâtit sur la première, fonde sur le roc; mais celui qui bâtit sur la seconde, fonde sur le sable.

4° Les paroles extérieures donnent la foi vivante qui produit la pénitence, la mortification, le renouvellement de la vie; la parole extérieure ne donne qu'une foi extérieure comme elle, et purement historique.

5° Le corps ecclésiastique se compose de la communion des premiers-nés. — Rien d'extérieur ne le distingue; il ne doit son existence ni à des lois, ni à des décrets, mais à l'esprit de Dieu; il ne vient que du Christ seul et point de Moïse ni des Papes.— Les prêtres et les moines ne sont point des ecclésiastiques; ils ne sont chargés que du soin d'un cérémonial extérieur qui ne mérite aucune confiance.

6° Les cérémonies ne sont pas par elles-mêmes contraires à l'Evangile, mais elles seraient nuisibles à celui qui y mettrait sa confiance. La confession doit d'abord se faire à Jésus-Christ, mais si on trouve un bon confesseur, on peut lui ouvrir sa conscience et profiter de ses avis.

Schwenkfeld invente encore une nouvelle explication des paroles : *Hoc est corpus meum* (*Matth.* xxvi, 26), différente de l'impanation de Luther, dont il s'amusait fort.

Schwenkfeld disait, dans sa profession de foi, qu'il n'était ni papiste, ni luthérien, ni zwinglien, ni anabaptiste, et qu'il restait étranger à toutes les œuvres des ténèbres. Mais, en se prononçant ainsi contre tout le monde, il se fit beaucoup d'ennemis. Les luthériens surtout le poursuivirent avec acharnement et parvinrent à le faire s'expatrier en 1528. Après avoir erré quelque temps de province en province, il vint à Strasbourg où il se lia d'amitié avec Zell et Capito prédicants de cette ville. Il y resta pendant cinq ans, et, malgré les luttes qu'il eut à soutenir contre Bucer, son adversaire déclaré, il gagna un grand nombre d'adhérents, surtout parmi la petite bourgeoisie. Il mourut à Ulm en 1561.

Sur la fin du xviii° siècle on trouvait encore des schwenkfeldiens dans quelques villages de Silésie. A sa mort ses disciples se divisèrent en trois sectes dont nous donnons les noms : uratislaviens, luitnicéens, glogoviens.

Les anti-schwenkfeldiens adversaires de Schwenkfeld sont restés fidèles à quelques-unes des doctrines de Luther, et entre autres à son impanation.

SCHWIEGERS. — Les schwiegers ou silencieux se séparèrent de la communauté mennonite d'Emden, à la fin du xvii° siècle, et cela uniquement parce qu'ils prétendaient que la prière du prédicateur avant le sermon devait se faire mentalement et non à haute voix.

SCIENCES. *Voy.* Influence.

SECTES. *Voy.* les tables.

SEIGNEUR (Congrégation du). *Voy.* Presbytériens d'Ecosse.

SÉMI-SÉPARATISTES. *Voy.* Robinsoniens.

SEMLER. *Voy.* Rationistes et Allemagne.

SEMPER ORANTES. — Secte d'anabaptistes. Selon ces hérétiques, la prière suppléait à toutes les œuvres : aussi leur unique occupation était de prier, d'où est venu leur nom.

SEPARATISTES. — Secte protestante dont le nom seul est parvenu jusqu'à nous.

SERVET (Michel). *Voy.* Genève, II° part., § IV; Calvin, et l'article suivant.

SERVÉTIENS. — On a donné ce nom de servétiens à ceux qui ont soutenu les mêmes erreurs que l'Espagnol Michel Servet; mais il ne paraît pas qu'il ait précisément eu des disciples de son vivant.

Servet, né à Villanova dans l'Aragon, en 1509, montra d'abord beaucoup d'esprit et d'aptitude pour les sciences. Il étudia avec succès la médecine et la géographie, et vint à Paris pour se perfectionner dans ces sciences. Ce fut en 1531 qu'il fit paraître son premier ouvrage contre la Trinité, et après avoir voyagé dans une partie de l'Europe et essuyé diverses aventures, il se fixa à Vienne en Dauphiné, où il exerça la médecine avec beaucoup de succès. Il y forgea une espèce de système théologique intitulé le *Rétablis-*

Digitized by Google

sement du christianisme, dans lequel il essayait de faire concorder ses erreurs avec les différentes parties de la théologie, et le fit imprimer furtivement en 1553. Il publiait dans cet ouvrage sa correspondance avec Calvin, dans laquelle l'un et l'autre faisaient assaut d'injures; Calvin trouva moyen d'avoir des feuilles du *Rétablissement du christianisme* et les envoya à Lyon avec les lettres qu'il avait reçues de Servet; celui-ci fut arrêté et jeté en prison. Il trouva bientôt moyen de s'échapper, et pour s'en retourner en Italie, il prit le chemin de Genève. Mais Calvin avait dit : « Si jamais Servet vient à Genève, il n'en sortira pas vivant, c'est pour moi un parti pris, » et il tint parole. Il fit arrêter Servet, le déféra au consistoire comme blasphémateur, et le fit brûler vif, avec des raffinements de cruauté qui font frémir. [1553.]

La doctrine de Michel Servet est très-obscure et la plupart de ses expressions sont inintelligibles. « Il enseignait que Dieu avant la création du monde avait produit en lui-même deux représentations personnelles ou manières d'être qu'il nommait économies, dispensations, dispositions, etc., pour servir de médiateur entre lui et les hommes, pour leur révéler sa volonté, pour leur faire part de sa miséricorde et de ses bienfaits; que ces deux représentations étaient le Verbe et le Saint-Esprit; que le premier s'était uni à l'homme Jésus, qui était né de la Vierge Marie par un acte de la volonté toute-puissante de Dieu; qu'à cet égard on pouvait donner à Jésus-Christ le nom de Dieu; que le Saint-Esprit dirige et aime toute la nature, produit dans l'esprit des hommes les sages conseils, les penchants vertueux et les bons sentiments : mais que ces deux représentations n'auraient plus lieu, après la destruction du globe que nous habitons, qu'elles seront absorbées dans la Divinité d'où elles ont été tirées (Mosheim, *Histoire du socinianisme*). Son système de morale se rapprochait de celui des anabaptistes; il blâmait comme eux l'usage de baptiser les enfants. — (*Voy.* Genève et Calvin.)

SESQUI-SEPARATISTES. — Sectaires qui prenaient un milieu entre les brownistes et l'Eglise anglicane et n'admettaient à jouir des priviléges de leur Eglise que ceux qui pouvaient prouver à l'assemblée leur régénération.

SEYMOUR (Jeanne), reine d'Angleterre et épouse de Henri VIII après la mort d'Anne de Boleyn, fut d'abord fille d'honneur de cette dernière. Sa funeste beauté causa la mort de sa maîtresse, comme les charmes de celle-ci avaient causé la mort de Catherine d'Aragon. Pour l'épouser, Henri envoya sa seconde femme à l'échafaud : le 20 mai 1536, le lendemain de l'exécution d'Anne, le roi d'Angleterre conduisit Jeanne à l'autel, et neuf jours après il rentra triomphalement à Londres avec elle.

« Seize mois après son mariage, » dit Audin, « Jeanne Seymour ressentit les premières douleurs de la maternité; les médecins furent appelés, et ils remarquèrent sur la figure de la jeune femme des signes d'une mort prochaine. Ils ne s'étaient pas trompés; Jeanne accoucha, le 12 octobre 1537, d'un enfant qui fut baptisé sous le nom d'Edouard. La mère mourut peu de jours après. Douze cents Messes furent célébrées à Londres pour le repos de l'âme de la princesse. Jeanne, avant d'expirer, s'était confessée et avait reçu l'extrême-onction.

« On dit que Henri pleura Jeanne Seymour : jusqu'à ce jour, il avait fait verser des larmes, mais n'en avait pas répandu. L'historien n'a que des regrets à donner à cette jeune femme, emportée comme une fleur au premier souffle de l'orage. Des fenêtres de son appartement, dans la cité, elle pouvait apercevoir les vieilles murailles de la Tour; si elle eût vécu quelques années de plus, qui sait si le bourreau de Calais n'aurait pas été obligé de faire une seconde fois le voyage de Londres (155)? »

SHAKERS ou SAUTEURS. — Cette secte, issue du quakérisme et répandue dans les Etats-Unis, doit son origine à une femme nommée Anne Lée, née en Angleterre. Sa fondation date de 1750. Les shakers forment une colonie dans le comté de Mérar, sous le gouvernement d'un homme et d'une femme qu'ils appellent leur mère, et pour laquelle ils sont pleins de vénération. Voici le résumé de leurs doctrines : Il n'y a point en Dieu de Trinité. Le Père et le Saint-Esprit sont deux êtres incompréhensibles, mais dans la même essence, comme mâle et femelle, quoiqu'ils ne forment pas deux personnes. Le Père se communiqua intimement au Verbe divin, et le Saint-Esprit le mit au monde sous le nom de Jésus. Comme il n'y avait que la moitié de l'espèce divinement formée, le Saint-Esprit se communiqua à Anne Lée. De ce moment, la rédemption fut complète. On voit, par ce court exposé, que le symbole des shakers n'est que le rêve d'une imagination malade. Ils nient encore la maternité de la Vierge et la résurrection des corps, condamnent le mariage comme illicite, et vivent cependant en communauté avec les femmes de leur secte.

Leur culte consiste principalement dans des danses religieuses assez singulières. Les hommes et les femmes sont rangés sur deux lignes, les uns devant les autres; le mouvement est d'abord très-modéré, puis il devient de plus en plus vif, et il s'anime jusqu'à la convulsion. Les danseurs sautent aussi haut qu'il leur est possible, et ne cessent que lorsqu'ils sont épuisés de fatigue et tout baignés de sueur. Alors les hommes se dépouillent de leurs habits, les femmes de leurs robes; viennent ensuite les saisissements de l'Esprit-Saint, les discours insensés, etc. On comprend assez les consé-

(155) Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 240. — Le bourreau dont il parle ici est celui qui avait tranché la tête d'Anne de Boleyn. (T. II, p. 220.)

Digitized by Google

quences de ce culte sans que nous ayons besoin de les faire connaître.

SICKINGEN (François de), noble immédiat du Rhin, qui fut l'un des derniers à renoncer au droit de la force, s'élançait de son château de Lansthul pour réprimer par le glaive les torts laissés impunis par les tribunaux. — Ayant fait la guerre à Worms pour la défense d'un simple particulier, il fut mis au ban de l'empire, et se soutint trois années, sans autres ressources financières que de détrousser les marchands qui se rendaient à la foire de Francfort; tellement que Maximilien fut forcé de révoquer le ban et de le prendre à son service : il se trouva même une voix pour proposer de l'élever à l'empire. Il avait été un des premiers à épouser le parti de Luther, et lui avait offert son château, dans l'espoir d'écarter ainsi les entraves apportées aux guerres privées. S'étant mis à la tête de douze cents hommes de tous pays, il assaillit l'électeur de Trêves, et guerroya avec fureur contre tous les princes qui vinrent pour réprimer ses brigandages; enfin, assiégé dans sa forteresse avec des armes dont sa cavalerie ignorait l'usage, il fut blessé et fait prisonnier sur la brèche; il mourut peu de temps après. — *Voy.* Allemagne.

SIGISMOND III. *Voy.* Scandinavie.

SKANÉATALES. — Le nom de ces sectaires vient de celui d'un lac de l'Etat de New-York, sur les bords duquel est fixée leur communauté. Ils prennent un moyen terme entre les mormons et les perfectionnistes, et ne gardent qu'une femme tant qu'il ne leur plaît pas d'en changer.

SLAVES (Histoire de l'établissement du protestantisme parmi les peuples). — Les peuples d'origine slave sont établis à l'est de l'Europe; ils comprennent en partie la Pologne, la Bohême, la Prusse et la Russie. Nous réunissons ici, à cause de l'union historique qui existe entre ces peuples de même origine, à l'époque du XVIe siècle, les efforts du protestantisme pour s'en faire accepter. Les prédications luthériennes causèrent de grands ravages dans la Bohême et surtout dans la Pologne, mais sans pouvoir triompher. La Russie, abîmée déjà dans le schisme, et plus éloignée que les autres à l'Orient, ne subit que de légères atteintes; mais la Prusse, alors simple duché commandé par le grand maître de l'ordre Teutonique, sous la suzeraineté de la Pologne, fut complétement pervertie par l'apostasie d'Albert de Brandebourg. Venons aux détails.

Pendant que l'Allemagne était dans l'agitation causée par Luther, le margrave de Brandebourg, qui avait été élu grand maître de l'ordre Teutonique, nourrissait dans son esprit des projets ambitieux. La Prusse appartenait alors à la Pologne, et Albert refusa de reconnaître la suzeraineté du roi Sigismond; mais il fut obligé de céder, et profita, pour obtenir un armistice de quatre ans, de l'influence du Pape et de l'intervention de l'empereur. Cet échec ne lui fit pas abandonner ses projets d'indépendance. Il s'adressa à la diète de Nuremberg; mais il n'en put obtenir aucun secours. Le voyage en Allemagne qu'il fit à cette occasion devint funeste à sa foi. Il écouta d'abord Osiander, qui prêchait les nouvelles doctrines, et reçut, peu de temps après, de Luther et de Mélanchthon, le conseil d'abolir son ordre et de se marier, en érigeant la Prusse en duché séculier.

Ce conseil n'était que trop du goût du prince Albert. Aussi fit-il appeler deux prédicateurs luthériens, Jean Prismann et Pierre Amandus, à Kœnigsberg, où il fonda plus tard un gymnase qui devint une pépinière luthérienne. Bientôt on le vit fouler aux pieds ses vœux de religion, congédier les chevaliers de son ordre, malgré leurs protestations, et se déclarer premier duc de Prusse, sous la suzeraineté de la Pologne [1525]. Il embrassa dès lors publiquement le protestantisme, et épousa peu de temps après la fille du roi de Danemarck. Les évêques de Samband et de Poméranie s'étant séparés du Saint-Siége, et la prétendue Réforme comptant déjà un certain nombre de partisans, le duc obligea tous ses sujets, sous des peines sévères, à se déclarer protestants, alléguant le vain prétexte qu'il faut professer la religion de son pays. Il y eut d'abord des résistances; mais les Catholiques, pourchassés de toutes parts, furent obligés d'aller chercher ailleurs la liberté de conscience, que les premiers réformateurs avaient proclamée si haut. C'est ainsi que l'apostasie d'un ambitieux chassa de la Prusse le catholicisme, qui l'avait civilisée. Il deviendra de plus en plus évident, par la suite de cette histoire, que le protestantisme fut sinon engendré, du moins propagé en Europe par les trois premiers péchés capitaux : l'orgueil, l'avarice et la luxure.

La Bohême ainsi que les Etats voisins étaient préparés aux dissensions religieuses par les erreurs que Jean Huss y avait semées : aussi le luthéranisme y pénétra facilement et y fit de rapides progrès. S'il y avait dans ces contrées des évêques savants, zélés et pieux, il y en avait aussi, en trop grand nombre, qui oubliaient leurs devoirs. « Ce sont nos propres péchés qu'il faut accuser, » écrivait le cardinal Hasius à l'archevêque de Gnesen, « si nous voyons des gens qui nous sont alliés s'entendre pour nous enlever nos droits, nos priviléges, nos libertés et nos biens; car ils remarquent combien nous nous éloignons des devoirs de notre charge. » Le relâchement de la discipline ecclésiastique fut donc, dans les pays du Nord comme partout, un puissant auxiliaire pour le luthéranisme. Remarquons cependant que ce fait ne doit pas l'enorgueillir et le légitimer; car ceux qui se plaçaient sous le drapeau de la Réforme n'abandonnaient le catholicisme qu'afin de n'être pas obligés de se réformer.

Un conflit qui s'éleva à Breslau, capitale de la Silésie, entre le conseil municipal et le chapitre, devint l'occasion de l'apostasie de cette contrée. Le conseil, dont la plupart des membres étaient peu Catholiques, chassa les

Digitized by Google

vicaires de la paroisse Sainte-Madeleine, et installa à leur place des prédicateurs luthériens. La populace sans mœurs, comme il en existe dans toutes les grandes villes, parodia sacrilégement les cérémonies du culte catholique. On la vit parcourir la ville, revêtue du costume des moines, des prêtres et des religieuses, et se livrer ainsi impunément à toutes sortes d'excès. Les Bernardins furent chassés de leur couvent; les biens qu'ils possédaient devinrent la proie du conseil, ainsi que les richesses des églises, que la populace avait épargnées. Le décret que le roi Louis publia pour en ordonner la restitution demeura sans effet, comme aussi les efforts que le Pape Adrien VI et le roi de Pologne Sigismond firent pour maintenir l'Eglise catholique.

L'évêque avait nommé à la cure de Sainte-Madeleine le digne Ziéris; mais le conseil y appela le docteur luthérien Hœss, et ordonna aux chapelains de le reconnaître pour leur supérieur, et de ne prêcher désormais que le pur Evangile, c'est-à-dire les hérésies du moine Martin Luther. Le docteur Sporn, prieur de Saint-Albert, déclara courageusement qu'à l'évêque seul et non au magistrat appartenait le droit de diriger la prédication. L'évêque lui-même intervint, mais ne put arrêter les violences du conseil, qui fit démolir le superbe couvent des Prémontrés, sous le vain prétexte que les Turcs pourraient s'en servir pour se cacher derrière ses murs. On démolissait les immeubles, afin d'avoir l'occasion de s'emparer de tout ce qu'ils renfermaient. L'exemple était trop séduisant pour n'avoir pas d'imitateurs : aussi les ducs de Silésie, Frédéric II, de Leignitz, et d'autres petits princes, s'empressèrent d'appeler des prédicateurs *réformés*, dont les discours servaient à les enrichir, en amenant la spoliation des églises et le sac des couvents.

Comme on le pense bien, tous ces faits ne s'accomplissaient pas sans des actes violents contre les personnes. Les évêques, les prêtres, les religieux étaient non-seulement dépouillés, mais encore maltraités indignement. Il serait trop long de raconter en détail toutes les tristes scènes dont les pays du Nord furent le théâtre. Le luthéranisme triomphant exerçait, assure Menzel, une extrême rigueur contre les Catholiques; car, dit-il, là où régnait le protestantisme, régnait aussi l'intolérance, tandis que dans les Etats où régnaient des souverains restés catholiques, comme en Autriche et en Bavière; les protestants continuaient à jouir de leurs droits civils et ecclésiastiques.

La Pologne, quoique devenue le rendez-vous de plusieurs sectes telles que les hussites, les frères moraves, les sociniens ou unitaires, fut préservée en grande partie des nouvelles doctrines par les mesures rigoureuses que prit le roi Sigismond fidèle à la foi de ses pères. Voyant ce qui se passait dans les Etats voisins et combien la Réforme s'y montrait intolérante après s'y être établie, il crut devoir prendre les mêmes mesures pour en empêcher l'envahissement.

Il ne fit d'abord la guerre qu'aux livres hétérodoxes que des étudiants avaient apportés de Wittemberg; mais bientôt, l'hérésie faisant des progrès et se montrant sous un aspect menaçant, il fit bannir impitoyablement tous ceux qui étaient reconnus partisans du protestantisme; quelques-uns même des plus ardents furent mis à mort à Dantzig, en punition des violences dont ils s'étaient rendus coupables. Mais la population s'étant prononcée fortement contre ces rigueurs, Sigismond se montra plus tolérant, ainsi qu'Auguste II son successeur [1548].

Néanmoins l'esprit d'innovation avait tellement pénétré dans certains esprits, qu'un prétendu conseil national formé des délégués des provinces se réunit à Pétrikan sous la présidence de ce dernier roi [1555], et résolut de convoquer les évêques catholiques et les théologiens protestants pour formuler ensemble un symbole mixte. Auguste II proposa même quelques changements dans la discipline au Pape Paul IV, qui refusa de les sanctionner. La noblesse surtout qui allait faire ses études en Allemagne, se montrait disposée à entrer dans la voie des innovations; mais les luttes intestines de la prétendue Réforme firent naître la crainte que la nouvelle religion ne vînt briser l'unité de la nation polonaise. Pour affaiblir cette crainte, les partisans des diverses sectes se réunirent à Sandomir [1570], et signèrent un symbole vague et embrouillé qui laissait à chacun sa libre pensée.

Trois ans après, Catholiques et dissidents conclurent la paix de Varsovie; elle assura à ces derniers les mêmes droits civils qu'à ceux qui étaient restés fidèles au catholicisme; c'était pendant un interrègne, et l'on fit jurer le maintien de cette paix à Henri de Valois qui fut élu.

Cependant le catholicisme était toujours menacé par l'hérésie. Déjà les villes de Dantzig, Posen, Thornn étaient presqu'entièrement protestantes, lorsque le roi Sigismond III commença une nouvelle croisade contre la prétendue Réforme. Il fut secondé dans cette entreprise toute pacifique par des hommes pieux et d'un grand savoir: il suffit de nommer Stanislas Hossius qui eut l'honneur, étant cardinal, de présider pendant quelque temps le concile de Trente; ses écrits de controverse contribuèrent beaucoup à maintenir les Polonais dans la foi de leurs pères. Les Jésuites furent également de puissants athlètes de la vérité. Parmi eux, l'on distingua comme écrivain et prédicateur, le P. Wujeck qui traduisit la Bible en langue polonaise. L'enseignement, la controverse et la prédication furent les seules digues que l'on opposa au torrent des hérésies qui avaient envahi l'Allemagne, et ces moyens employés par des hommes éminents suffirent pour conserver la foi à la grande majorité du peuple polonais.

Digitized by Google

Ce furent encore les étudiants de Wittemberg qui introduisirent la Réforme dans le royaume de Hongrie. Pour en prévenir la propagation, le clergé catholique s'adressa à la diète de Pesth [1525]; mais les lois sévères qu'elle publia restèrent sans exécution par suite de la mort du roi, de l'approche des Turcs et des discordes civiles. Mathias de Deway, d'abord luthérien, ensuite disciple de Zwingli, était un apôtre actif du protestantisme. Les nobles qui s'enrôlèrent sous sa bannière, gardèrent les biens des évêchés vacants dont ils s'étaient emparés à la faveur des démêlés de Ferdinand d'Autriche avec Jean de Zaploga. Dans un synode tenu à Eperies, dans la haute Hongrie, cinq villes royales libres se déclarèrent pour la confession d'Augsbourg, qui plus tard fut abandonnée par un grand nombre pour les doctrines de Zwingli et de Calvin. Cette division des sectaires fut plus nuisible à la cause du protestantisme que les décrets de la diète de Presbourg [1548.] Le synode de Cnezger anathématisait les luthériens, tandis que ceux-ci déclaraient dans celui de Bartfa que toute question théologique était résolue dans les écrits de Luther. Nicolas Olahi fut le zélé défenseur du catholicisme; il était secondé par les Jésuites établis depuis 1561 dans le collége de Tirnau. Malheureusement il fut brûlé, et la Hongrie ne revit que vingt ans après les pieux et savants enfants de Loyola.

Revenons à la Prusse qui devenait le boulevard du protestantisme en Allemagne, et dont les souverains ont montré bien souvent le désir d'être les Papes de la prétendue Réforme, c'est-à-dire le centre de l'unité protestante, si cette unité pouvait jamais se réaliser. Leurs efforts pour atteindre ce but ont été constants, et se sont renouvelés de nos jours, mais ils n'ont pu encore et même ne pourront jamais obtenir une union réelle et persévérante qui serait une abjuration plutôt qu'un progrès du protestantisme, puisqu'il repose non sur l'obéissance et l'autorité, mais sur le libre examen individuel.

A la fin du XVIe siècle, les protestants, voyant que dans les Etats dont la majorité était catholique, on prenait des mesures pour empêcher que le protestantisme ne devînt dominant, jugèrent qu'il était de leur intérêt de s'unir étroitement pour se fortifier. Ils tinrent d'abord une assemblée à Francfort, en 1598, une autre à Friedberg, l'année suivante, où ils posèrent les bases de l'*Union évangélique*, une troisième à Achausen, en 1608, et une quatrième à Hall, en Souabe. L'électeur palatin Frédéric IV fut déclaré chef de l'union. Les Catholiques, alarmés de cette confédération, formèrent de leur côté la *Ligue catholique* dont l'acte fut signé à Wurtzbourg, en 1610. Maximilien, duc de Bavière, en fut déclaré chef, et le Pape, ainsi que le roi d'Espagne la ratifièrent. L'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse-Darmstadt, quoique protestants, la signèrent pour des motifs politiques. Le membre le plus influent de la ligue, après Maximilien, était l'archiduc Ferdinand de Styrie, qui déclarait aimer mieux mendier son pain et se faire hacher en morceaux que de tolérer la nouvelle hérésie dans ses Etats. Il en avait chassé les pasteurs protestants, fait démolir leurs prêches, brûler leurs Bibles, et avait posé, sur le lieu de l'exécution, la première pierre d'un couvent de Capucins, destinés à combattre par la parole les nouvelles doctrines. Catholique par conviction, comme d'autres princes étaient protestants par intérêt, il voulait préserver ses peuples de l'erreur et en même temps de l'anarchie qu'elle faisait naître partout.

En effet, l'erreur enfantait des divisions non-seulement entre ses partisans et les Catholiques, mais les protestants étaient divisés entre eux autant par les intérêts que par les discussions théologiques auxquelles les princes prenaient peu de part. Cependant Jean Sigismond abandonna le luthéranisme pour les doctrines de Calvin, et ce fut à cette occasion que les habitants de Berlin, presque tous luthériens ardents, se révoltèrent contre lui [1613].

Pendant la guerre de Trente ans, les protestants, loin d'être unis et de se soutenir, se traitaient souvent en ennemis, et s'alliaient même quelquefois aux Catholiques contre leurs coréligionnaires, ce qui prouva évidemment qu'ils mettaient leurs intérêts temporels au-dessus de leurs convictions religieuses, et que, pour la plupart, l'avarice et l'ambition étaient l'unique motif qui leur avait fait embrasser avec tant d'ardeur la prétendue Réforme. Si les princes catholiques couvrirent aussi quelquefois leur ambition du manteau de la religion, du moins ne donnèrent-ils point à leurs peuples l'exemple toujours si funeste de l'apostasie.

Lors de la révocation de l'édit de Nantes, beaucoup de calvinistes français vinrent s'établir en Prusse, où ils formèrent des villages sous le nom de *Colonies françaises*. Ils occupèrent les terrains que les guerres d'Allemagne avaient dépeuplés, et ce fut une habileté politique de la part du roi de Prusse de les accueillir, car ils importèrent notre industrie dans leur pays d'adoption, et augmentèrent ses forces militaires. Ce contact des calvinistes français avec les luthériens de Prusse ne fit qu'accélérer la marche du protestantisme vers le rationalisme du XVIIIe siècle, personnifié en France par Voltaire, et en Prusse, par Frédéric II. Mais l'incrédulité est souvent voisine de la superstition, aussi la Prusse fut remplie de visionnaires sous le règne de Frédéric-Guillaume II, et ce prince les accueillit avec faveur. « La Réforme, » dit un auteur peu suspect, « avait accru la superstition sous plus d'un rapport... » Le clergé protestant poursuivait les sorcières avec autant d'acharnement et de cruauté, que l'Eglise catholique en avait mis autrefois à persécuter les hérétiques. Rien n'était plus propre à favoriser la superstition que la Ba-

Digitized by Google

bel des doctrines protestantes. Le peuple, qui ne comprenait rien à toutes les discussions théologiques de la prétendue Réforme, et dont l'esprit avait cependant besoin de croyances, dut s'attacher naturellement à ces légendes qu'on trouve toujours dans l'enfance des peuples.

L'intelligence ne peut rester dans le vide, et si la vérité, pour laquelle Dieu l'a créée, lui manque, elle saisit avidement les fantômes que la superstition lui offre. Les cérémonies du culte, qui ne sont autre chose que la doctrine mise en action, avaient été abolies, comme de juste, par la religion nouvelle. C'était encore au détriment de l'intelligence populaire que cette abolition s'était faite. Aussi, de l'aveu de ses plus célèbres partisans, le protestantisme n'avait plus aucun moyen d'action sur les masses, et la démoralisation, qui mène à la barbarie, devait être le dernier mot de l'œuvre du réformateur. »

Ce fut dans la prévision de ce triste résultat que le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume III, voulant profiter de la prétendue *Union évangélique*, élabora lui-même une constitution ecclésiastique sur le modèle de l'anglicanisme, et prépara une nouvelle liturgie sous le nom d'*Agenda*, qui se rapprochait des cérémonies catholiques abolies par la Réforme. [1821.] Comme ce rituel devait servir soit aux luthériens qui croient à la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, soit aux calvinistes qui n'y croient pas, il fallut adopter pour la *Cène* une formule qui pût convenir aux deux sectes. Or, voici le moyen terme inventé à cette occasion : les ministres luthériens, donnant la communion, disaient à ceux qui venaient pour la recevoir : « Croyez-vous recevoir le corps de Jésus-Christ ? — Oui, devait-on répondre. — Recevez, ajoutait le ministre, le corps de Jésus-Christ. — Mais si le ministre était calviniste, il disait aux communiants : — Croyez-vous recevoir la figure du corps de Jésus-Christ ? — Oui, répondaient encore ceux-ci. — Recevez-en la figure, répliquait le ministre. » De sorte que la profession de foi du protestant qui recevait la communion dépendait de l'opinion du ministre qui la lui donnait, car il devait toujours répondre oui à la question tantôt luthérienne, tantôt calviniste qu'on lui adressait. N'est-ce pas là se jouer de ce qu'il y a de plus sacré, la vérité, la religion ?

Il est vrai que le clergé protestant prussien repoussa d'abord ce rituel à double face ; mais, comme le roi ordonnait de le recevoir, en menaçant de punir et de destituer les réfractaires, la plupart des curés protestants le reçurent, après quelques années de résistance. C'est ainsi que les ministres ont presque toujours sacrifié leurs convictions aux exigences du pouvoir civil. L'histoire de l'anglicanisme (*Voy.* ce mot) offre quelque chose d'analogue au sujet du baptême. Ainsi, au lieu de la *liberté évangélique*, la prétendue Réforme n'a produit qu'un servilisme humiliant dans l'ordre religieux.

Le clergé catholique de Prusse donna au contraire, quelques années après, un exemple de fermeté digne des premiers siècles de l'Eglise. Le roi voulut exiger que dans les mariages mixtes, les enfants fussent élevés dans la religion protestante [décret de 1825] ; cette exigence, formellement contraire aux droits de l'Eglise catholique, amena de la part de l'autorité épiscopale des protestations fermes et respectueuses en même temps. On tenta d'abord des accommodements avec l'autorité civile qui faisait des promesses et ne les tenait pas. Lorsque le mauvais vouloir de celle-ci eut été clairement démontré, il y eut une opposition formelle de la part des deux archevêques de Cologne et de Posen qui ordonnèrent à leur clergé respectif de n'agir, en cette matière, que d'après les bulles de Benoît XIV et de Pie VIII. Ces ordonnances, contraires au décret royal, amenèrent l'emprisonnement des deux archevêques, vénérables vieillards, dont les protestants eux-mêmes reconnaissaient les vertus.

Cet acte d'intolérance du gouvernement prussien causa une vive impression. On rapprocha la fermeté courageuse des prélats catholiques avec la soumission servile du clergé protestant, ce qui amena grand nombre de conversions. D'autre part, le zèle des Catholiques pour la liberté religieuse se réveilla en présence de ces vexations, et des écrits nombreux furent publiés de part et d'autre. Plus d'un protestant impartial se prononça en faveur des Catholiques. Hase dit dans son livre (*Les deux archevêques*) : « Le gouvernement ne doit pas oublier que les sentiments de l'Eglise sont toujours les mêmes à travers tous les siècles. Tels ils furent au temps de saint Chrysostome, tels ils sont au temps de MM. de Dunin et de Droste. Les peuples recevront ces prélats, au retour de leur exil, comme le peuple de Constantinople reçut autrefois les dépouilles mortelles de son pasteur exilé. »

Ces paroles reçurent leur accomplissement lorsque Frédéric-Guillaume IV, respectant plus que son père la liberté de conscience, permit aux deux archevêques de rentrer dans leur diocèse. Ce roi actuel de la Prusse, profitant des leçons du passé, s'est montré plus juste envers les Catholiques. Il permit d'abord aux évêques de correspondre librement avec Rome, et déclara publiquement n'avoir jamais ajouté foi aux accusations portées contre l'archevêque de Cologne d'avoir pris part à des intrigues révolutionnaires. Les travaux d'achèvement de la magnifique cathédrale de Cologne, dont le roi posa la première pierre en personne, et, tout récemment, la promotion d'un archevêque prussien au cardinalat, sont d'un heureux augure pour la paix religieuse en Prusse. Les deux pouvoirs ecclésiastique et civil, respectant mutuellement leurs droits, ont amené la concorde entre tous les citoyens, et ce dernier y a gagné plus de force contre l'association révolutionnaire et

Digitized by Google

antichrétienne des prétendus *amis des lumières* qui lui ont déclaré la guerre.

La société protestante de Gustave-Adolphe avait d'abord pour but de combattre le rationalisme qui envahit l'Allemagne, mais voyant son impuissance contre cet ennemi, elle a tourné ses efforts contre les Catholiques, devenus chaque jour plus nombreux. Elle n'aura pas plus de succès sur ce nouveau champ de bataille, malgré l'appui de l'*Alliance protestante* fondée naguère [1851], à Alberfeld pour « réveiller et vivifier l'esprit protestant, qui a sommeillé et langui, dans plusieurs pays, depuis le temps de la Réforme ; mais surtout pour porter l'Evangile aux âmes qui se trouvent sous la domination du papisme » (manifeste de ladite société).

Or, pour obtenir ce résultat, les docteurs protestants, qui repoussent le rationalisme, redemandent depuis longtemps plusieurs des institutions catholiques abolies par la Réforme (156). L'un a proposé de constituer par voie d'élection un chef unique du protestantisme, en le rendant indépendant du pouvoir civil. C'est le rétablissement de la papauté. Un autre a demandé la confession auriculaire, le célibat et le costume ecclésiastique. Un troisième a réclamé la pénitence publique, la censure et même l'excommunication accompagnée de la privation des emplois civils. Le gouvernement sembla entrer lui-même dans cette voie par la promulgation du rituel dont nous avons parlé. Déjà [1816] il avait ordonné qu'on célébrât le 1er novembre une solennité funèbre en mémoire de ceux qui étaient morts dans les dernières guerres. En un mot, on a proposé et même tenté en Prusse ce que le docteur Pusey a exécuté en Angleterre, c'est-à-dire de reconstituer le culte catholique sans le catholicisme. C'est une preuve évidente de faiblesse et un avant-coureur de retour à l'ancienne foi.

SMALKALDE (Ligue protestante de). — De bonne heure les partisans des nouvelles doctrines songèrent à s'unir pour résister à l'empereur. Ils craignaient devoir revivre ces temps de foi du moyen âge, où le pouvoir civil, d'accord avec l'autorité spirituelle, eût proscrit Luther et ses adhérents, les eût livrés au glaive et aux flammes et eût ainsi étouffé le luthéranisme à son berceau. Les réformés prirent donc prudemment la précaution de se fortifier par les liens d'une union solide et durable.

Charles-Quint, qui s'était posé d'abord en vrai Catholique, parut à la diète de Worms vouloir suivre la même ligne de conduite ; puis, entraîné par les circonstances, obligé de concentrer son action et ses efforts sur d'autres points, il se contenta de réunir de temps à autre, pour presser l'exécution de ses décrets, des diètes qui se terminèrent souvent, au contraire, par de honteuses concessions. Les seigneurs, qui avaient un grand penchant pour les nouvelles doctrines, n'osèrent d'abord s'en déclarer ouvertement les partisans, puis le firent hardiment et ne tardèrent pas à se liguer ouvertement entre eux contre ceux qui voulurent leur dénier cette liberté de conscience.

La première ligue eut lieu à Torgaw en 1526. Ils la renouvelèrent à Smalkalde en 1532, et enfin en 1536 et 1537, non contents d'une ligue défensive, ils la rendirent offensive, posèrent des bases fixes, entretinrent une armée fixe pour la défense de la Réforme. Cette ligue compta dans ses rangs le grand nombre des seigneurs allemands de la haute Allemagne, et quelques villes du midi. Elle demanda aussi du secours à la France. C'était une alliance toute politique ; elle n'avait d'autre lien religieux que la haine contre Rome et l'Eglise catholique ; en vain les réformés avaient voulu s'entendre sur la dogmatique ; toutes les tentatives qui furent faites à cet effet n'aboutirent à aucun résultat. Cette ligue se maintint jusqu'à la paix d'Augsbourg. C'est elle qui fit et soutint la guerre de Smalkalde, et qui plus tard, commandée par Maurice de Saxe, obtint de l'empereur la paix d'Augsbourg. — *Voy.* Allemagne.

SOCIÉTÉ. *Voy.* Influence du protestantisme sur la civilisation, § V.

SOCIÉTÉS BIBLIQUES. — L'an 1795 est la date des premières sociétés bibliques ; car celles qui remontent au delà ne furent que des corporations sans résultat et pour ainsi dire l'ébauche de celles qui se formèrent plus tard.

La *Société biblique, britannique et étrangère*, qui est la mère de toutes les autres, naquit en quelque sorte par hasard au commencement de ce siècle. (*Voy.* Owen, *Histoire de la société biblique*, p. 30.) Les protestants du pays de Galles se plaignaient depuis longtemps de ne pouvoir obtenir la sainte Bible dans leur langue, à quelque prix que ce fût, parce que les exemplaires manquaient partout. Des ministres zélés firent, dès 1787, des démarches actives auprès de la société fondée pour distribuer des Bibles aux soldats et aux marins, et auprès du comité de la société pour la propagation du christianisme, afin d'obtenir un nombre assez considérable de Bibles galloises, pour fournir à une principauté tout entière la parole de Dieu dont elle était privée depuis longues années. La première société accorda vingt-cinq exemplaires ; la seconde, après avoir hésité pendant près de dix ans, fit tirer dix mille exemplaires de la Bible, des prières et des psaumes, outre deux mille exemplaires du Nouveau Testament. Cette publication eut lieu en 1797 : deux ans après, la première disette se faisait sentir de nouveau et la société pour la propagation du christianisme se déclarait impuissante à satisfaire aux besoins spirituels de la principauté de Galles. Des personnes aisées formèrent alors le dessein de faire imprimer

(156) *Voy.* les écrits de MM. Spiess, Siebel, Reinhard, Kiesler, Schuderoff, Kirchof. Ce dernier a publié *Encore quelques idées sur la restauration de l'Eglise protestante*, Leipsick, 1817.

Digitized by Google

une édition de la Bible galloise par souscription, et de la distribuer avec un rabais considérable, mais on comprit bientôt que cette mesure était insuffisante. Pendant qu'on délibérait sur ce projet « survint une circonstance qui donna une autre direction à cette affaire, et prépara la base d'*un établissement qui devait fournir de Bibles, non-seulement les Gallois, mais la race humaine tout entière.* » Des membres de la société des traités religieux, réunis à des ministres méthodistes et anabaptistes firent observer que le pays de Galles n'était pas la seule partie du royaume où la rareté des Bibles se fît sentir. La convenance qu'il y avait à porter l'attention du public sur la propagation des Livres sacrés, frappa ceux à qui cette idée venait d'être présentée comme par hasard, » et bientôt des personnes distinguées par leur savoir et leur piété s'associèrent à cette idée et s'efforcèrent de la propager par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. M. Hugher parvint en mai 1803 à lui gagner de nouveaux partisans par un essai intitulé l'*Excellence des saintes Ecritures considérée comme motif de les répandre.* Les esprits étant mûrs pour cette œuvre, trois cents personnes de toutes les communions se réunirent à Londres, le 7 mars 1804, et fondèrent la *Société biblique, britannique et étrangère*, sur les bases proposées par M. Owen, qui devint depuis lors secrétaire et historien de la société. Lord Teignmouth en accepta la présidence, et un comité formé de trente-six membres, dont six étrangers, quinze anglicans et quinze appartenant à d'autres communions chrétiennes en prit la direction. Les secrétaires de la société firent aussitôt des démarches actives pour en étendre l'influence et pour lui procurer d'abondantes ressources. On eut l'idée de créer des *sociétés auxiliaires* qui versèrent leurs fonds dans la caisse de la société principale à condition d'en obtenir un certain nombre de volumes. C'est ainsi que furent créées les *sociétés bibliques des Dames* (*Lady's Bible Societys*), les sociétés bibliques des gentilshommes, les sociétés bibliques maritimes, les sociétés bibliques des jeunes gens et des écoles, les sociétés bibliques des ouvriers mécaniciens, etc., qui toutes contribuèrent à la prospérité de la société-mère. A peine ce plan fut-il exécuté, que l'on forma des sociétés semblables dans les autres pays protestants, et que l'on étendit les institutions bibliques à toutes les communions.

Londres avait donné l'exemple; des institutions semblables au nombre de plus de trois mille furent créées tant en Angleterre que dans les colonies britanniques. New-York, Saint-Pétersbourg, les royaumes protestants de Hollande, de Prusse, de Suède, eurent leurs sociétés bibliques.

Les revenus dont jouit la société de Londres sont presque fabuleux. Dans l'espace de 39 ans, elle a pu dépenser 74,538,722 fr.: dans le courant d'une seule année elle a reçu 2,335,022 fr., non compris les revenus des sociétés indépendantes. Depuis son établissement elle a fait composer à ses frais, ou par les secours qu'elle a donnés aux sociétés étrangères, cent sept versions nouvelles de la sainte Bible ou de quelques-unes de ses parties tant pour les peuples chrétiens que pour les peuples infidèles ; elle a publié la sainte Bible en tout ou en partie, en cent cinquante-neuf langues ou dialectes différents; elle a répandu 25,000,000 d'exemplaires des Livres saints, complets ou incomplets.

La Belgique seule a obtenu pour sa part dans cette grande dissémination des Ecritures, 110,078 volumes.

C'est par ces énormes ressources et par une grande activité que la société biblique de Londres, a pu s'arroger une espèce de suprématie spirituelle sur les sectes, suprématie dont elle a souvent abusé pour imposer ses lois tyranniques.

Sa puissance lui a suscité néanmoins des adversaires redoutables. La société pour la Propagation du christianisme, lui fit, dès le principe, une guerre assez vive, parce qu'elle voyait dans l'établissement de cette société un blâme indirect de ses travaux, et un commencement de concurrence. Elle lui reprocha surtout son ostentation et son charlatanisme; mais des théologiens distingués, tels que le docteur Marsh et le révérend O'Calloghan, l'attaquèrent d'un point de vue plus élevé; ils lui objectèrent le danger de ses principes et l'inutilité de ses travaux. Une partie notable du clergé anglican s'opposa aussi avec énergie aux tendances de la société biblique, parce qu'elle ne voyait pas sans frayeur s'élever un corps qui se proposait de publier les versions de la sainte Bible, de toutes les sectes, et d'admettre dans son sein des hommes de toutes les croyances. On ne pouva t implanter plus solennellement l'indifférence de religions et la confusion de toutes les doctrines, qu'en associant des sectaires de toutes les couleurs dans le but de propager l'Evangile et de répandre les Ecritures. Aussi l'orage qui se déchaîna contre la société biblique fut-il violent et terrible; les fondateurs en tremblèrent, et pour en détourner les effets, ils se hâtèrent de transiger sur l'article des versions anglaises dont la variété eût troublé les habitudes de l'Eglise anglicane; sur les instances de leurs amis, ils prirent l'engagement formel de n'imprimer en anglais que la *version approuvée.* Cette concession apaisa une grande partie des adversaires de la société biblique, mais elle ne modifia pas les principes sur lesquels la société était basée.

Le but de la société biblique fut dès le principe comme il est encore de nos jours, « de favoriser, tant en Angleterre qu'au dehors, la dissémination des saintes Ecritures sans notes ni commentaires, et d'étendre son influence d'abord dans toute l'étendue de la domination anglaise et même à d'autres pays, qu'ils fussent chrétiens, mahométans ou païens. »

La première difficulté qui rend l'apostolat de la société biblique impraticable parmi les païens est celle de composer assez de ver-

Digitized by Google

sions pour offrir la parole de Dieu à tous les peuples infidèles, et de rendre nos dogmes dans un langage qui leur est étranger. Pour convertir ces peuples par la lecture de la Bible, il faut commencer par traduire la doctrine chrétienne dans une langue païenne, y faire passer tout à coup le langage chrétien et sacré dans un langage qui n'a été formé que pour exprimer des idées et des choses profanes. La difficulté est énorme.

La société biblique fait composer à la hâte des traductions barbares, par des païens ou des néophytes étrangers à l'enseignement chrétien, ou par des Chrétiens à peine initiés aux éléments des langues païennes. Ces traducteurs qui altèrent toujours ou les lois du langage ou la pureté de l'enseignement chrétien, se trouvent placés dans la cruelle alternative de créer arbitrairement des termes nouveaux et inintelligibles pour les païens, ou de donner aux idolâtres de fausses idées de nos dogmes, en les leur présentant sous des couleurs païennes, et par conséquent leur travail ne peut jamais être utile. Il provoque même des scandales pitoyables. Les vices de ces versions hâtives frappent bientôt les ministres eux-mêmes. Pour ne pas compromettre leur œuvre, les missionnaires substituent des versions nouvelles à ces versions barbares, et font naître ainsi chez leurs néophytes et chez les païens les soupçons les plus injurieux sur la sincérité de leur enseignement. Le fait a eu lieu en Océanie, où, dès l'année 1817, M. Nott traduisit *saint Luc* de concert avec Pomaré II, roi d'O-Taïti, gagné à la secte. Les ministres honteux de ces essais prématurés, les supprimèrent à la grande surprise de leurs disciples, qui croyaient avoir toujours possédé la pure parole de Dieu.

A cette difficulté qui naît du caractère païen des langues étrangères, se joint quelquefois celle des idiotismes et des tournures grammaticales qui n'est pas moindre. Ainsi ils sont convaincus qu'il est impossible de faire passer une seule idée de nos langues d'Europe dans le langage chinois par une traduction littérale.

Les protecteurs les plus éclairés de la société biblique de Londres étaient si convaincus de cette vérité, qu'ils refusèrent, en 1804, de prêter la main à l'édition d'une version chinoise que M. de Moseley désirait faire publier par souscription. Ils répondirent à ce zélé ministre qu'ils croyaient son œuvre d'une exécution impossible. Malgré cette persuasion générale, un jeune ministre, M. Morrisson, sur les instances de M. Moseley, se livra à l'étude du chinois, et composa en peu d'années une version complète de la Bible. Il eut même un imitateur parmi les missionnaires baptistes de Syngapour, qui publièrent une seconde version chinoise des Livres saints, qu'ils répandirent avec profusion dans le Céleste-Empire.

M. Abel Rémusat, qui déclarait un pareil travail *impossible a priori*, voulut bien examiner la traduction de l'*Evangile de saint Marc* publiée aux Indes, et nous donner ainsi une idée du mérite de la version tout entière ; il regrette que les traducteurs aient opéré avec légèreté de grands changements dans l'Evangile.

M. Malcolm, qui déclarait la version chinoise de la Bible impossible, porta un jugement à peu près semblable sur la composition d'une version malaise. Ce qui rend fort difficile, écrivait-il, en 1839, pour ne pas dire impossible, une traduction de nos livres de religion intelligible pour les Malais, c'est la structure de cette langue ; le malais, il est vrai, s'apprend sans peine, il n'a pas de sons difficiles à prononcer pour un Européen, la construction est extrêmement simple, et ses mots sont en petit nombre ; la même expression désigne le nombre, le genre, le mode et le temps ; on se sert du même mot pour le substantif, l'adjectif, le verbe et l'adverbe ; le temps même des verbes varie rarement, en sorte qu'on a bientôt appris ce qui est indispensable pour la conversation ordinaire. Mais elle est si pauvre en termes abstraits, qu'en parlant ou en écrivant sur des questions religieuses, on ne peut éviter des expressions nouvelles qu'une longue habitude peut seule faire comprendre à l'interlocuteur. Dans la traduction des livres de religion, il a fallu emprunter de nouveaux mots à l'anglais, au grec, au portugais, et surtout à l'arabe. Walter Hamilton rapporte dans son journal *East-India-Gazeteer*, que, sur cent mots d'un livre de prière traduit en malais, on avait trouvé trente termes polynésiens, seize sanscrits et sept arabes, ce qui ne laissait qu'environ une moitié des mots proprement malais. (*Annales de la Propagation de la Foi*, n. LXVII, p. 664.)

Les missionnaires n'ont pas toujours eu assez de patience pour vaincre les difficultés par l'étude et la méditation. Comme les dialectes des Indes, où les missions protestantes ont pris un certain développement sous la protection du gouvernement anglais sont très-nombreux, ils ont eu recours à un moyen expéditif qui nous permet de juger d'avance de l'exactitude et de la fidélité de leurs versions indiennes.

« Dans la salle de l'établissement des missionnaires baptistes de Syngapour, où se font les traductions indiennes, les différents *pandits*, ou hommes habiles dans les langues de l'Asie, sont placés de manière à former un cercle au centre duquel est placé un pandit versé dans l'hindoustani, langue avec laquelle on suppose que les autres sont bien familiarisés, et dans l'anglais, dont le pandit lui-même doit avoir une connaissance approfondie. Aussitôt que les *pandits*, mahrattes, seikh, guzaratte, orissa, bannah, etc., ont préparé ce qui leur est nécessaire pour écrire, un missionnaire, ou tout autre Européen ou Anglais-Asiatique, lit un verset dans le texte anglais, et ce verset lu mot à mot par l'Anglais, est répété mot à mot en hindoustani par le *pandit* du centre, et, en l'entendant, les différents *pandits* qui l'entourent le mettent mot à mot dans leur langue ou

Digitized by Google

dialecte particulier; et c'est ainsi que l'ouvrage se complète. » (*Journal asiatique*, t. II, p. 180, Paris, 1823.)

Les versions composées de cette manière sont aussi bonnes, écrivait en 1823 M. White, que les circonstances le permettent (*Ibid.* loc. cit.) C'était donner la juste mesure de leur valeur littéraire et théologique.

Le zèle des ministres protestants consiste surtout à répandre force Bibles. Si l'on jugeait les travaux des sociétés protestantes fondées pour la conversion des païens, d'après la quantité de Bibles qu'elles impriment et qu'elles placent, d'après le nombre de stations qu'elles possèdent et de missionnaires qu'elles soudoient, et surtout d'après les sommes énormes qu'elles dépensent, il faudrait avouer que leurs succès sont immenses, et que leurs conquêtes dépassent toute prévision.

Personne ne peut nier que l'œuvre des missions oubliée, méprisée pendant près de trois siècles dans la Réforme, n'ait pris depuis cinquante ans des développements extraordinaires dans quelques communions et n'ait acquis en Angleterre et en Amérique une sympathie telle que ses revenus équivalent aujourd'hui à ceux d'un petit royaume.

Les panégyristes des sociétés protestantes s'arrêtent exclusivement à ce point de vue. Ils exaltent les efforts immenses qui ont été faits, les innombrables entreprises qui ont été tentées, mais ils gardent un profond silence sur les résultats de ces travaux, comme si le nombre des païens convertis et gagnés à l'Evangile n'était pas l'apologie la plus éclatante qu'on puisse opposer aux adversaires des missions.

Cependant, c'est ici un point capital : qu'importent au fond à la gloire du christianisme et des sociétés protestantes ces tentatives nombreuses et ces généreux efforts, s'ils se perdent dans le vide, et n'aboutissent qu'à une amère déception ? De quoi se glorifient les sociétés protestantes si les ministres qu'elles emploient ne parviennent jamais à former des troupeaux, et si les sommes énormes dont elles disposent sont toujours dépensées en pure perte ? Dans cette hypothèse, l'œuvre des missions n'est plus un apostolat chrétien, mais un jeu, et, si j'ose le dire, une vaine comédie.

Quel est donc le résultat réel de ces travaux et de ces dépenses ?

Un illustre et savant évêque a prouvé, par les plaintes et les aveux des personnes les plus intéressées à présenter les missions protestantes sous leur jour le plus avantageux, que ces entreprises, loin de répondre aux vœux de leurs protecteurs, ont trompé toutes les espérances, et déjoué tous les calculs. Tout le monde en France, en Belgique, en Italie, en Angleterre, a lu l'opuscule remarquable qui a rendu ce fait évident; il serait même inutile d'y insister davantage, s'il n'importait de constater par des témoignages récents que ce phénomène est invariable: et que rien ne présage aux missions protestantes des succès nouveaux ou un avenir meilleur. On peut voir dans l'ouvrage cité de M. Malou les nombreux témoignages de missionnaires catholiques et protestants surtout par rapport aux missions protestantes des Indes et de l'Océanie où les sociétés bibliques ou leurs agents ont déployé le plus de zèle et rencontré le plus d'éléments de succès (157).

Après avoir énuméré les difficultés immenses que présente la traduction des Livres saints en langue chinoise et malaise, M. Malcolm poursuit en ces termes :

Malgré ces difficultés, il y a quelque chose d'inexpliquable dans la stérilité des missions protestantes, car les missionnaires catholiques, avec de très-faibles ressources, ont obtenu beaucoup plus de succès, ils ont fait un grand nombre de prosélytes; leur culte est devenu populaire, et partout il excite l'attention publique. Les missionnaires protestants ne se sont pas placés au niveau des peuples auxquels ils s'adressent; il ne peut jamais exister assez de familiarité entre eux et la foule pour attirer la confiance, la sympathie nécessaire pour faire une impression forte sur les esprits.

L'histoire des missions protestantes ne présente qu'une série d'entreprises malheureuses, d'essais infructueux. Des établissements fondés, abandonnés et repris; des missionnaires délaissés, poursuivis, dépouillés par leurs disciples, des espérances toujours nourries et toujours déçues, voilà à peu près le résultat que les missionnaires hollandais, les agents de la société de Londres ont obtenu dans toutes les contrées qu'ils ont tenté d'évangéliser.

Tandis que les missionnaires catholiques prospèrent de jour en jour, les ministres protestants voient leur influence s'évanouir et leurs troupeaux se disperser. Ces faits sont désespérants! Des missions laborieusement fondées et consolidées, au moins en apparence par une longue possession, tombent d'elles-mêmes, dès qu'elles se trouvent en contact avec les missions catholiques. Les ministres en sont convaincus et c'est pour échapper aux effets désastreux de la concurrence qu'ils ont employé contre nos missionnaires une rigueur qui ne se concilie guère avec le principe de tolérance qu'ils professent.

Les adversaires protestants des missions, assurent tous, par une espèce d'instinct, que les missions ne se concilient guère avec l'esprit de la Réforme, et qu'elles sont toutes frappées d'une incurable stérilité. Quant aux partisans zélés des missions ils ne contestent plus guère un fait que l'expérience de quarante années confirme; mais ils prétendent ou bien que la chose dépend de causes inconnues et inexpliquables, ou bien que la difficulté des circonstances, la disette des secours, ou l'obstination des peuples en sont la cause manifeste, comme si ces difficultés

(157) Nous nous en tiendrons ici au témoignage de M. Malcolm.

Digitized by Google

temporaires et locales suffisaient pour expliquer une malédiction qui pèse sur les missions protestantes dans tous les temps et dans tous les lieux... ! Personne n'avoue que cette stérilité est l'effet naturel des principes protestants touchant l'enseignement de la foi; et cependant ces principes sont la véritable racine du mal ; d'une autre part la *simplicité* évangélique manque complétement aux ministres ; c'est-à-dire qu'ils ne manifestent ni dans leur conduite, ni dans leurs discours, cette confiance sans bornes dans l'empire de la vérité, cette conviction douce et naturelle, qui est, sous l'influence de la grâce, l'œuvre la plus puissante du missionnaire catholique.

La force, la ruse, l'intérêt sont chez eux des moyens ordinaires de conversion; il est donc inutile de chercher en dehors de la conduite des ministres une cause quelconque de la stérilité de leurs travaux : l'attribuer au défaut de ressources c'est oublier le chiffre énorme des revenus dont les sociétés protestantes jouissent (158). Non, les moyens temporels ne font pas défaut aux ministres, l'abondance des ressources est telle qu'on se demande si elle n'est pas un embarras !

La honte de ces travaux inutiles retombe donc tout entière sur la Réforme qui a abrogé l'enseignement apostolique pour y substituer un enseignement humain. Les principes protestants expliquent le mystère que les admirateurs des missions bibliques ne comprennent pas, et fournissent encore ici aux hommes sérieux un sujet de profondes réflexions. Si la Réforme est frappée de stérilité dans l'œuvre des missions, elle est donc étrangère aux promesses que le Sauveur a faites à son Eglise; elle ne possède pas le dépôt de la vérité; elle ne connaît pas les voies du salut. — *Voy.* Bible (Lecture de la), Règle de Foi, Missions et Anglicanisme.

SOCIN, SOCINIANISME et SOCINIENS.— Doctrine des sociniens ou disciples de Lélio et de Faust Socin, dont le point principal est de n'admettre en Dieu qu'une personne. Les chefs du socinianisme furent des théologiens ou plutôt des philosophes qui, en raisonnant sur les dogmes du christianisme, s'attachèrent à les détruire l'un après l'autre, et aboutirent ainsi à une espèce de déisme. Il est évident que cette secte est née de la prétendue Réforme de Luther et des principes sur lesquels le novateur s'était fondé, et en particulier celui de l'examen privé ; car dès que chaque Chrétien, abandonné à lui-même dans l'interprétation de l'Ecriture, n'eut pour guide que ses propres connaissances, il s'en trouva qui, ne voyant pas le dogme de la Trinité, la divinité de Jésus-Christ ou d'autres vérités, encore assez clairement exprimés dans l'Ecriture sainte, se mirent à les attaquer comme une corruption de la doctrine chrétienne; mais les premières sectes d'unitaires, nées du fanatisme et de l'ignorance, étaient divisées entre elles, et remplirent bientôt l'Allemagne de divisions et de troubles.

Quant à la secte des sociniens proprement dite, voici ce que ses historiens racontent sur son origine. Ils prétendent qu'en 1546 plusieurs gentilshommes italiens, qui avaient goûté la doctrine de Luther et de Calvin, tinrent ensemble des conférences à Vicence, dans les Etats de Venise, et formèrent le projet de bannir du christianisme tous les mystères; que Bernardin, Okin, Lelio Sozzini ou Socin, Valentin, Gentilis et autres furent formés à cette école. Mais il a été démontré non-seulement que ces conférences n'eurent point lieu, et même que la plupart de ceux qu'on cite comme en ayant fait partie n'ont pu y assister.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Gentilis, Alciat, Blandrada et Lélio Socin, poursuivis en Italie comme hérétiques, s'enfuirent de ce pays, et vinrent chercher un refuge en Pologne, où ils obtinrent une tolérance complète, grâce à la protection de plusieurs seigneurs polonais. Les antitrinitaires des différentes contrées, persécutés par leurs magistrats, vinrent se joindre à leurs frères de Pologne. Socin leur apprit les principes de la critique et de la dialectique; il leur enseigna à expliquer dans un sens allégorique les passages que les réformés leur opposaient pour les obliger à reconnaître la Trinité et la divinité de Jésus-Christ. Toutefois il ne put réunir par un commun symbole cette multitude de turbulents sectaires. Outre les petites querelles qui les divisaient déjà, ils se scinderent un an après la mort de Lélio Socin en deux partis opposés, et, dix ans après, on comptait en Pologne trente-deux sociétés différentes qui n'avaient presque de commun que de ne pas regarder Jésus-Christ comme le vrai Dieu. Cependant le nombre de tous ces hérétiques réunis était très-considérable : ils avaient fondé un grand nombre d'Eglises, ils avaient des colléges et des imprimeries à leur usage; ils tenaient des synodes, mais leur désunion laissait entrevoir leur ruine comme prochaine.

Cependant Lélio Socin, mort en 1562, avait laissé son bien et ses écrits à son neveu Faust Socin. Ce dernier, qui n'avait alors que 23 ans, avait déjà commencé à dogmatiser et avait même fait un nouveau système de religion : la lecture des ouvrages de son oncle fortifia ses dispositions naturelles, corrigea son jugement sur plusieurs points, et le gagna tout entier à la cause de l'unitarisme. Cependant il resta encore douze ans en Italie, à la cour du grand-duc de Florence, laissant de côté toutes les questions de controverse : mais enfin son penchant naturel reprit le dessus; il renonça à ses emplois, et forma le projet de parcourir l'Europe pour y propager la doctrine de son oncle et la sienne.

Après quelques courses, Faust Socin se fixa pendant trois ans à Bâle. Haï et persécuté par les calvinistes de Suisse, il se rendit en Pologne en 1579, dans l'intention

(158) Ces revenus montent à plus de *vingt-cinq millions* de francs.

Digitized by Google

de travailler à réunir en une seule Eglise tous les antitrinitaires de ce pays. Dans ce but, il essaya d'abord de s'attacher à une des sectes les plus nombreuses de ces hérétiques ; mais les ministres qui la gouvernaient le refusèrent parce que ses sentiments différaient en plusieurs points de ceux qu'ils professaient. Alors Faust Socin essaya un autre moyen : il affecta d'être l'ami de toutes les Eglises de Pologne sans s'associer à aucune, et se mit en devoir de les amener à ses idées. Il leur proposa un plan de doctrine qui devait leur servir de ralliement; il y disait qu'il fallait établir comme la base de la vraie religion qu'il n'y a qu'un seul Dieu; que Jésus-Christ n'est Fils de Dieu que par adoption et par les prérogatives que Dieu lui a accordées; qu'il n'était qu'un homme qui, par les dons dont le ciel l'avait prévenu, était devenu notre médiateur, notre pontife, notre prêtre; qu'il ne fallait adorer qu'un Dieu sans distinction de personnes, et regarder les autres mystères comme des fables forgées par l'imagination des hommes.

Ce plan de doctrine atteignit tout le but que son auteur se proposait. La secte dite des unitaires, qui formait le parti dominant, l'embrassa avec ardeur et reçut Faust dans sa communion; les autres Eglises antitrinitaires se rangèrent les unes après les autres à ses opinions ; il devint le chef de toutes ces Eglises, et tous se glorifièrent de porter son nom. Il ne faut cependant pas croire que tous ces sectaires aient jamais pu convenir d'une profession de foi : il n'y eut guère entre eux d'autre union que celle de l'intérêt et de la politique. Socin fit jeter un grand éclat à l'unitarisme : il composa des ouvrages pour sa défense, et soutint contre les ministres réformés un grand nombre de discussions dans lesquelles il fut souvent vainqueur, et d'autant mieux qu'il les combattait avec leurs propres armes. Les réformés, voyant que la controverse était impuissante pour arrêter les progrès de Socin, l'accusèrent d'avoir inséré dans ses ouvrages des maximes séditieuses, et lui suscitèrent une multitude de persécutions sous le poids desquelles il mourut de chagrin et de fatigue en 1604. On mit sur son tombeau cette épigraphe :

Tota licet Babylon destruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, sed fundamenta Socinus.

Luther a détruit les toits de Babylone, Calvin en a renversé les murs, mais Socin en a arraché les fondements.

En 1574, les unitaires avaient publié à Cracovie une espèce de formulaire de croyances sous le nom de Catéchisme des unitaires. Socin en composa un nouveau plus étendu et arrangé avec plus d'art, et le publia sous le titre de Catéchisme de Rakaw. Du reste, cette confession de foi n'était faite que pour le peuple : aucun des savants ne prétendait s'y assujettir. Par le principe même de leur secte, ils étaient forcés de tolérer entre eux la diversité de croyance, et pourvu qu'un docteur n'affectât pas de censurer le sentiment des autres, on consentait à fraterniser avec lui.

La secte des sociniens, bien loin de s'affaiblir par la mort de son chef, prit encore un plus grand développement, et se rendit célèbre par le grand nombre des personnes de qualité et des savants qui embrassèrent ses principes. On cite parmi ces derniers, Crell, Schlechting, Wollzoger, Wissowats, Labienetzki, etc. Indépendamment du recueil de leurs ouvrages intitulé : *Bibliotheca fratrum Polonorum*, on pourrait faire une immense bibliothèque des autres écrits qu'ils ont publiés.

En 1638, les sociniens se virent troublés dans leur sécurité. On leur enleva leurs écoles, leurs églises, leur imprimerie de Rakaw, et, peu après, ils furent bannis du royaume. Les Suédois avaient pénétré en Pologne, et ce furent surtout les liaisons de nos sectaires avec ce peuple qui leur attirèrent la haine de leurs compatriotes. Depuis cette époque, on les retrouve en Silésie, en Prusse, dans le Brandebourg, dans le Palatinat, et surtout dans la Transylvanie. Ils ont fini par entrer dans les confessions au milieu desquelles ils étaient placés. Enfin ils n'existent plus comme secte que dans la Transylvanie.

Doctrine des sociniens.

1° L'Ecriture sainte est la seule et unique règle de notre croyance, et comme il n'y a point de juge infaillible du sens de l'Ecriture, il faut tâcher de le découvrir par les règles de la critique et par les lumières de la droite raison.

2° Comme l'Ecriture sainte ne doit être interprétée que d'une manière conforme à la raison, il faut prendre dans un sens métaphorique tout ce que la raison ne comprend pas, et rejeter de sa croyance tous les mystères.

3° Il n'y a qu'un seul Dieu, le Père de Jésus-Christ, créateur du monde; le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont point des personnes divines, mais des attributs de Dieu.

4° Le Messie est un homme pur et simple; mais il a été conçu du Saint-Esprit, d'où lui est venu le nom de Dieu. Et quelles ne sont point d'ailleurs les prérogatives du Sage des sages, du céleste Libérateur ? Avant de devenir le docteur des hommes, il fut ravi jusqu'au pied du trône de l'Eternel; c'est là, dans le ciel, qu'il reçut ses divins enseignements, et, à cause de son obéissance jusqu'à la mort, le Sauveur a été élevé à la dignité divine; tout pouvoir lui a été donné dans le ciel et sur la terre, il a été chargé du gouvernement du monde. Nous pouvons donc, nous devons même lui rendre le culte suprême. Cette doctrine fut défendue avec le plus grand zèle par Faust Socin; mais un grand nombre d'unitaires refusèrent d'adopter son sentiment tant sur la nature de Jésus-Christ que sur le culte à lui rendre, et adoptèrent sur ces deux points les opinions les plus opposées.

Digitized by Google

5° Adam sortit des mains de Dieu avec la liberté : cette faculté, appartenant à la nature humaine, n'a pu être détruite dans la chute originelle. Adam, par son péché, s'est rendu sujet à la mort; mais il n'y a point de dégradation primitive, de mal héréditaire : l'humanité n'est point flétrie dans le sang qui nous donne la vie; seulement nous sommes entachés d'une certaine souillure qui nous met sous l'empire de la mort. Le but de la mission de Jésus-Christ a été de donner une loi plus parfaite, de révéler aux justes la vie bienheureuse, de promettre le pardon au repentir, de fortifier l'espérance par la résurrection. Son plus grand ouvrage a été d'avoir suspendu les lois judiciaires et cérémonielles; abrogation qui a ramené le culte de Dieu en esprit et en vérité; mais il n'y a point de satisfaction pour les péchés du monde, point d'application des mérites du Sauveur.

6° L'homme peut, sans l'assistance de la grâce, parvenir à la foi et à l'espérance de la vie bienheureuse; « mais pour garder la foi, » dit Faust Socin, « il a besoin des forces que Dieu lui donne en lui promettant l'éternelle félicité. » Mais ces forces ne sont point un véritable secours de la grâce, tel qu'on l'entend dans l'enseignement catholique; mais plutôt une simple exhortation, une indication de la route à suivre.

La justification, dans le système socinien, est un jugement par lequel Dieu, selon sa miséricorde, absout du péché l'homme qui croit en Jésus-Christ et accomplit ses commandements; mais comme Dieu se contente de montrer la voie à tout fidèle qui marche à sa suite sans aucune assistance supérieure, et que la foi justifiante est formée par l'amour qui produit les bonnes œuvres, on voit que cette justification manque de la consécration divine, et que le Sauveur n'en est pas la source.

Les unitaires refusent à Dieu la prescience des futurs contingents, prétendant qu'elle ne peut se concilier avec la liberté de l'homme.

7° Quant aux sacrements, ils les regardent comme de pures cérémonies, des symboles destitués de toute force et de toute vertu. Ils disent que le baptême fut institué par Notre-Seigneur pour faire comprendre aux Juifs et aux païens, hommes charnels et grossiers, la régénération opérée par la loi nouvelle : mais c'était méconnaître l'intention du divin Maître, que de faire de cette institution temporaire un établissement permanent. D'ailleurs, il ne peut être administré qu'aux adultes; car l'enfant ne peut en saisir la signification. Le sacrement de la Cène a été établi pour tous les temps, mais seulement pour annoncer la mort du Seigneur.

Enfin, les disciples de Socin rejettent l'éternité des peines, et soutiennent qu'un jour les damnés seront mis au néant.

SOLIDIFIENS. *Voy.* Amsdorfiens.

SOMERSET (Edouard Seymour, duc de), s'était déjà fait remarquer par sa bravoure, quand le mariage de Henri VIII avec Jeanne Seymour, sa sœur, lui donna l'un des premiers rangs à la cour. — Alors commença pour lui une carrière pleine d'éclat, dont chaque pas est marqué par une faveur nouvelle de la part de son royal beau-frère. Vicomté de Beauchamp en 1536, comte de Hereford en 1537, grand chambellan en 1542, il fut nommé exécuteur testamentaire du roi en 1547. Sous son neveu Edouard VI, sa fortune ne fit que grandir : le 10 février 1548, il fut créé lord-trésorier; le 11, duc de Somerset; le 17, comte-maréchal d'Angleterre; le 12 mars, protecteur et gouverneur du roi et de ses royaumes, avec droit de veto dans le conseil.

Une si grande faveur ne manqua pas d'exciter la jalousie, et malheureusement le duc fournit des prétextes de l'attaquer. Le supplice de son frère, auquel il avait donné les mains, avait soulevé l'indignation générale contre lui : ce fait et la persécution exercée contre les Howard avaient indisposé la noblesse; enfin, le clergé ne lui était pas favorable. Le 14 octobre 1548, il fut arrêté et mené à la Tour, d'où il fut retiré en janvier 1549, après un jugement qui le condamnait à une grosse amende. Il fut complétement absous le 16 février 1550; mais, en octobre 1551, il fut de nouveau arrêté, mis en jugement le 1er décembre et condamné à mort. La sentence fut exécutée à Tower-Hill, le 22 janvier 1552.

Cet homme avait favorisé la Réforme de Calvin, sous Edouard VI, obéissant à l'impulsion des hommes de ce parti, qui l'avaient aidé, sous Henri VIII, à baser sa future grandeur sur la ruine des Howard. Joignant la résolution à l'esprit d'ambition et d'avarice, il n'avait pas hésité quand il s'était agi de perdre ses ennemis : on lui rendit la pareille. Quelque profonde que soit sa chute, elle n'inspire pas de pitié : les grands criminels tombés n'inspirent d'autre intérêt que celui qu'on éprouve à la vue d'une bête féroce prisonnière ou morte. Il ne manquait pas cependant de qualités aimables; mais il n'avait pas les talents qui eussent pu faire excuser son ambition et son amour de l'argent. Aussi, bien que sa mort ait produit, quand elle arriva, une certaine impression sur le peuple, n'excite-t-il maintenant aucune sympathie. L'histoire ne s'occupe de lui qu'à regret, pour ainsi dire, et comme elle s'occupe des événements malheureux dont les annales de toutes les nations gardent le souvenir.

SONER, SONERIENS. — Ernest Soner, professeur de physique et de médecine à Altorf, fonda une secte nouvelle dont les dogmes étaient en grande partie empruntés au socinianisme. Il eut un certain nombre de disciples, parmi lesquels un certain Jean Crellius, qui, dans ses *Ecrits de morale*, reconnaît aux maris le droit de battre leurs femmes.

SPALATIN, avait assez le caractère pacifique de Mélanchthon, sans avoir rien de son talent. — Il resta toute sa vie disciple de Luther. Son rôle se résumait à supplier ;e

Digitized by Google

dissidents de ne point se séparer du maître.

SPARGEMBERG. *Voy.* HERNHUTTERS.

SPENER (PHILIPPE-JACQUES). *Voy.* PIÉTISTES.

SPINOLA. *Voy.* ALLEMAGNE, § VI.

SPIRE.—1re *Diète.*[1526.]—A cette époque, la Réforme avait pris un développement immense. Le grand nombre des seigneurs de la haute Allemagne se déclarèrent hardiment partisans des nouvelles doctrines, et venaient de conclure entre eux une alliance défensive à Torgaw.[1526.]D'un autre côté, l'empereur était dans le plus triste état : en guerre avec la France, avec les Turcs, il avait besoin de subsides. En de telles circonstances, les princes luthériens membres de la diète y exercèrent publiquement leur culte, refusèrent d'exécuter les décrets de Worms, et demandèrent un concile ou synode national qui pacifiât les différends religieux : jusque-là, ils voulaient une liberté entière de conscience. L'empereur fit droit à leurs remontrances et accéda au récez de la diète. — *Voy.* ALLEMAGNE.

2e *Diète.* [1527.]L'empereur, ayant conclu la paix avec tous ses ennemis, se promit d'en employer les loisirs à pacifier l'Allemagne, si bouleversée et si agitée. Ce fut donc à cette occasion que fut convoquée la seconde diète de Spire, présidée par Ferdinand, frère de l'empereur. Voici quel en fut le récez :

La liberté de conscience était refusée, conformément au décret de Worms; ce décret devait être exécuté dans les Etats catholiques. Dans les Etats où cette exécution aurait excité des soulèvements, la Réforme devait être tolérée; mais la religion catholique devait être professée librement partout. — Les abus devaient être réformés dans un concile général; et jusque-là chacun devait garder le silence sur ces abus.

Les réformés n'eurent qu'une voix pour protester contre ces mesures : depuis lors ils ont porté le nom de protestants. — *Voy.* PROTESTANTS et ALLEMAGNE.

3e *Diète.* [1544.] La diète de Ratisbonne (*Voy.* ce nom, loin de produire la paix et la bonne intelligence entre les deux camps, n'ayant fait que rendre les luthériens plus audacieux et plus entreprenants, et l'empereur continuant toujours d'avoir besoin de leur concours, une nouvelle diète se réunit à Spire, et l'empereur, aveuglé à Spire comme à Ratisbonne et à Augsbourg, par les prétendues nécessités de sa politique machiavélique et impie, y satisfit à toutes les exigences des réformés. L'édit de Worms fut supprimé; la paix de Ratisbonne fut maintenue, et les débats pour les biens ecclésiastiques sécularisés furent suspendus. La liberté de religion était proclamée, ainsi que l'égalité des droits pour tous.

Peindre la stupeur des Catholiques, lorsqu'ils connurent le récez de cette malheureuse diète, serait chose difficile à faire. Les réformés, au contraire, levaient hautement la tête, et leurs espérances mêmes étaient telles, qu'ils ne désespéraient pas de voir l'empereur entrer dans leurs rangs. Avouons aussi que ces espérances que purent avoir les novateurs, sur un des plus grands princes de son époque, n'étaient que trop motivées par les honteuses concessions que sa politique fausse et faible ne cessait de faire aux exigences luthériennes. L'empereur avait osé promettre de convoquer, de sa pleine autorité, un concile national ou œcuménique qui résoudrait tous les débats doctrinaux.

Il n'y eut qu'une voix, dans le parti catholique, pour flétrir et repousser ces concessions arrachées à la peur. Paul III, qui occupait alors le trône de Pierre, lui envoya un bref plein d'onction et de charité, en même temps que de chaleur et d'énergie. Nouvel Héli, coupable d'un amour peut-être trop longtemps indulgent, comme lui, il se rendrait plus coupable encore s'il ne corrigeait un fils tendrement aimé. Il réprouvait donc de tout son pouvoir ces concessions presque hérétiques, tout intérêt politique cessant dès que Dieu et sa sainte religion parlent. Un concile œcuménique était le seul moyen de rendre à l'Allemagne la paix et la vraie foi : ce concile devait être convoqué par le Pape, et non par l'empereur; le rôle de celui-ci devait se borner à prêter main-forte à la cause catholique, en rendant la paix au monde et en préparant immédiatement les voies pour une réconciliation générale. Ce bref eut du retentissement en Allemagne. Les réformés crurent un instant que l'empereur allait jouer le rôle de Henri VIII : ils espéraient que l'empereur, se croyant méprisé dans sa dignité par un vieillard impotent, se vengerait de ce mépris en accablant le catholicisme. Heureusement que Charles eut encore assez de foi pour ne voir dans ce bref que les reproches d'un père bien intentionné et bien éclairé. Après quelques mois d'une guerre qui paraissait devoir durer plus longtemps, Charles-Quint et François Ier conclurent une paix à Crespi, par laquelle les deux princes s'engageaient à unir leurs forces contre les Turcs et contre la Réforme. — *Voy.* ALLEMAGNE.

SPIRITUALISTES D'AMERIQUE. — Cette secte a la prétention d'être en communication mystérieuse avec les esprits. Elle entend par là un magnétisme sans somnambulisme, et l'évocation des âmes des morts qui viennent guider les vivants par leurs conseils. Deux jeunes filles de Rocloster, deux sœurs de treize à quinze ans, les demoiselles Jox, ont été en 1848 les auteurs de cette doctrine en prétendant qu'elles entraient à volonté en communication avec les esprits. Ceux-ci se communiquent par des coups et des détonations dans l'air, dont les inspirés seuls ont la clef, et qu'ils peuvent traduire à leur guise pour l'instruction du vulgaire. Les esprits se distinguent encore par des chocs imprimés à des tables ou des chaises: les pianos jouent d'eux-mêmes, les rouets tournent, etc. Il y a sans doute là-dessous beaucoup de supercheries; mais le diable

Digitized by Google

est assurément au fond de toutes ces impostures. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer que les révélations des esprits ont toutes pour but de renverser la religion, et que les socialistes d'Amérique en font grand bruit pour étayer leurs doctrines.

Cette secte a pris un très-grand développement parmi les masses. On a voulu l'organiser en système d'attaque contre tous les cultes Les journaux américains de janvier 1852 indiquaient une réunion de tous les croyants spiritualistes à Cleveland où les invisibles avaient promis de manifester leur présence d'une manière si éclatante que les doutes et les objections des sceptiques seraient anéantis. Là, un M. Finney étant, dit-on, sous la puissance des esprits, attaqua dans son discours toutes les croyances théologiques généralement admises, et s'éleva contre l'inspiration de la Bible et la divinité de Jésus-Christ. Il parlait en anglais; mais il y mêlait par moments des cris inarticulés ressemblant à ceux des Indiens : plusieurs femmes répondaient dans la même langue. Voilà donc le protestantisme, que nous avons vu dans le mormonisme revenir à l'islamisme, aux sérails et aux ablutions, le voilà qui se jette tête perdue dans le paganisme avec ses augures, ses pythonisses et ses oracles ; mais le mystique, l'éthéré de cette doctrine ne s'accommode guère avec les goûts matériels des mormons, aussi ceux-ci sont-ils ses plus ardents adversaires.

En 1852, la secte comptait plus de 10,000 adeptes; l'école de médecine de l'université de Missouri voulut examiner tous les prodiges allégués ; on fit comparaître devant elle les demoiselles Jox, et tous les phénomènes se sont produits devant ses membres sans qu'ils pussent, par tous les moyens d'épreuve, faire rentrer ces effets dans le magnétisme ou l'électricité.

Les spiritualistes ont publié un nouveau pentateuque dicté par les esprits et qui est destiné à remplacer la sainte Bible, qu'ils regardent comme un tissu de faussetés. Une espèce de congrégation établie sur une montagne de la Virginie ayant pour organe le *Mountain cove journal and spiritual Harbinger*, a livré aux yeux de l'univers ces communications de l'autre monde. En voici les trois premiers versets.

« I. Au commencement Dieu, la vie sans Dieu, le Seigneur sans Dieu, la sainte procédure habitait le dôme, lequel, brûlant d'une magnificence primordiale et tournant en une spirale prismatique et ondulatoire, apparut et fut le pavillon de l'Esprit : inépuisable et incompréhensible dans sa gloire, sphérique dans son mouvement et développé dans une procédure harmonieuse et révélée.

« II. Et Dieu dit : « Qu'il y ait un centre. » Et de la divine procédure descendit le bras de la force à la droite et le bras de la force à la gauche. Et du bras de la force à la droite procéda la secousse électro-vitale, et du bras de la force à la gauche procéda la force électro-magnétique réattractive qui créa l'horizontal. Et l'horizontal devint l'axe et les extrémités des pôles.

« III. Et Dieu fit deux grandes lumières pour gouverner le zodiaque et pour être une révélation créatrice, une manifestation révélée, une gloire manifestée, une radiation glorieuse, une agrégation impénétrable. — Et de là les tourbillons, les soleils tourbillonnants, les soleils de tourbillons, les solariums, les planétaires tourbillonnants, les planètes, les univers de fleurs, les paradis universels, les cieux de paradis, les cieux célestes, les habitations séraphiques, les univers séraphimes, les cités des cieux séraphimes, et enfin l'universelle intelligence, unité d'individualité innombrable en triunité d'univers infinis, adorants et ascendants en béatification dans la vie éternelle.»

Il y a longtemps qu'on a dit que le protestantisme dispose à la folie. De fait, le nombre des aliénés est dans une proportion bien plus considérable dans les Etats protestants que dans les Etats catholiques, et c'est surtout dans les Etats-Unis d'Amérique que ce nombre augmente de jour en jour d'une manière effrayante, comme en font foi les registres des hospices d'aliénés. Un grand nombre de ces malheureux viennent de la secte des spiritualistes : et véritablement les pauvres illuminés qui méditent consciencieusement des livres comme le Nouveau Pentateuque, dont nous avons donné un spécimen, ne peuvent conserver leur raison bien longtemps.

Un fait assez curieux relaté dans le journal l'*Univers* [août 1856] s'est passé il y a quelque temps dans la secte des spiritualistes. Une jeune fille était fiancée à un jeune homme de sa ville, et il arriva qu'avant le jour fixé pour le mariage, la future épouse mourut. Le fiancé n'en persista pas moins dans son dessein de l'épouser : le jour des funérailles, tout se passa comme pour une noce; on évoqua l'esprit de la jeune fille par les procédés connus de la secte, et le jeune homme contracta avec elle une indissoluble union.

Le nombre des spiritualistes américains s'accroît prodigieusement de jour en jour. On porte actuellement leur nombre à 300,000. Ils ont plusieurs journaux pour organes.

SPURGEON. *Voy.* l'art. suiv.

SPURGEONISME.—Secte née d'hier et destinée à mourir demain, comme tant d'autres que nous n'avons pu nommer dans ce Dictionnaire. Celle-ci doit son nom à un jeune prédicateur anglican, appelé Spurgeon. Ce révérend ministre a de particulier qu'il ne s'adresse qu'aux dernières classes du peuple et aux ignorants, ce qui « de la part d'un Clereyman est regardé, comme une grande nouveauté. » En outre sa prédication loin d'être grave et méthodique, comme celle de tous les ministres anglicans est accidentée de brusques mouvements oratoires, d'apostrophes inattendues, semée d'images vulgaires, d'erreurs ridicules, et remplie d'expressions

Digitized by Google

d'une grossièreté inouïe dans une chaire chrétienne. Enfin la doctrine de M. Spurgeon s'éloigne beaucoup des dogmes sévères de l'Evangile et devient, sous ce rapport, un véritable danger public. Voici, entre mille, un trait pris dans ses sermons et qui donnera à la fois une idée de ses opinions religieuses et de sa manière de prêcher : « Combien de fois, j'entends dire : Ah! la porte du ciel est trop petite, le chemin trop étroit et il y en a bien peu qui s'y engageront; c'est le petit nombre qui sera admis dans le paradis, et c'est le grand nombre qui sera damné. — Mon ami, je ne suis pas de votre avis. Croyez-vous que le Christ se laissera vaincre par le démon? Croyez-vous qu'il permettra au diable d'emmener dans l'enfer plus qu'il n'en aura lui-même dans le ciel? Non; cela n'est pas possible; car autrement, Satan aurait beau jeu à se moquer du Christ. »

Les revues anglicanes s'étonnent de la popularité des prédications de Spurgeon. Cet étonnement nous paraît naïf. Est-il erreur, quelque singulière, ou monstrueuse qu'elle soit, que le protestantisme n'ait chance et droit d'enfanter?

STANCARI, STANCARIENS ou STAULARIENS. — Nous avons vu qu'Osiander enseignait que l'homme est justifié par son union avec la justice substantielle de Dieu. Stancari prétendit au contraire que Jésus-Christ n'était notre médiateur qu'en tant qu'homme. — A cette erreur il en ajouta d'autres qu'embrassèrent ses partisans. Il soutenait que ces paroles : *Hoc est corpus meum* (*Matth.* XXVI, 26), signifient : Cette cène est le gage de mon corps.

Né à Mantoue en 1501, François Stancari était prêtre et renia sa foi pour se marier. Il fut professeur dans l'Académie royale de Kœnigsberg et fonda sa secte principalement en Pologne. Chassé de ville en ville à cause de sa doctrine, emprisonné à Cracovie où l'avait fait venir l'évêque, qui ignorait son apostasie, épuisé par les luttes qu'il soutenait avec les adversaires de ses opinions, il mourut misérablement à Stobnitz en 1574.

STAUPITZ (JEAN DE). — Jean de Staupitz, provincial d'un couvent d'Augustins de Meissen en Thuringe, et, conséquemment, supérieur ecclésiastique de Luther, exerça sur lui une très-grande influence, et contribua réellement, jusqu'en 1519, à la direction de son développement intellectuel et moral. Il l'avait appelé d'Erfurt, en 1508, pour lui confier une chaire de théologie. Luther rapporte qu'il se permit un jour, en sa présence, un propos fort téméraire et frisant quelque peu le blaspbème : si le fait est vrai, Staupitz a, peut-être, par cette parole imprudente, déposé dans l'âme de son subordonné le germe de toutes les impiétés qui devaient plus tard troubler le monde. « Tandis que j'étais moine, » dit Luther, « j'entretenais une correspondance active avec le docteur Staupitz. Un jour que, dans une de mes lettres, je m'étais pris à gémir sur le grand nombre de mes fautes, et que je m'étais écrié : *O mes péchés, mes péchés, mes péchés!* il me répondit en ces termes : « Vous souhaitez d'être sans péché, quoiqu'au fond « vous n'en ayez point de véritables. Sachez « que Jésus-Christ n'est rédempteur que pour « nos vrais péchés, comme le sont, le parricide, le blasphème, l'adultère. Il n'en est « même pas d'autres. Si vous désirez que Jésus-Christ vous vienne en aide, ayez une « bonne liste de péchés véritables; laissez-« moi-là toutes ces fautes microscopiques et « ne vous amusez point à vous faire un crime « de chaque enfantillage. » (*Schriften*, édit. de Walch. part. XXII, p. 553.) Staupitz paraît, en général, je le répète, avoir eu pendant quelques temps un fort grand ascendant sur Luther; ainsi plusieurs de ses assertions firent sur son esprit une singulière impression et se gravèrent profondément dans sa mémoire.

De son côté, Staupitz augura d'abord très-bien de l'entreprise de son confrère : il la jugeait juste, sage, et réellement dans une bonne direction de réforme ecclésiastique. Luther avait donc alors en lui un puissant protecteur et, en quelque sorte, un patron. (GRIMM, *De Johanne Staupitio ejusque in sacr. instaur. meritis*, dans *Illgen, Zeitschrift für historische Theologie*, t. VII, p. 74-79.) Quoiqu'il fût mal disposé pour la cour de Rome, et qu'il critiquât fort les abus, Staupitz n'en était pas moins resté franchement catholique dans ce qui touchait à la foi. Soutenu par son amitié pour Luther et par l'espoir que cet homme finirait par être l'instrument d'une réforme au sein même de l'Eglise, il s'attacha, quelque temps encore, à donner à sa doctrine une interprétation favorable, de manière à ce qu'on pût toujours, à la rigueur, la faire concorder avec celle de l'Eglise. Luther fait, sans doute, allusion à ces efforts de son ami, quand il dit : « Je me rappelle parfaitement ce que me disait le docteur Staupitz, dans les premiers temps de la publication de mon Evangile. —« Ce qui me console, » disait-il, « et me fait un grand plaisir, « c'est que la doctrine de l'Evangile qu'on « vient de remettre en lumière, n'accorde « honneur et valeur qu'à Dieu seul et ne « donne rien à l'homme; or il est évident « qu'on ne saurait trop honorer Dieu ni lui « attribuer trop de bonté. » — C'est ainsi qu'il m'encourageait alors! » (Loc. cit., part. VIII, p. 167, 168.)

Mais après qu'eurent paru l'écrit adressé à la noblesse chrétienne d'Allemagne et celui sur la captivité de Babylone, qui dissipèrent tant d'illusions pareilles à la sienne, Staupitz commença à tenir une ligne de conduite différente. Il quitta, pendant ces entrefaites, Meissen pour Salzbourg, où, sur la demande du cardinal archevêque Mathieu Lank, il obtint l'autorisation du Pape d'abandonner les Augustins pour entrer en qualité d'abbé chez les Bénédictins de Saint-Pierre. On voit par une lettre de Luther, que Staupitz écrivit en 1522 à ce réformateur, que sa doctrine comptait parmi ses approbateurs tout ce qu'il y avait d'hommes débauchés, et que ses derniers écrits avaient été, pour les hon-

Digitized by Google

nêtes gens, un grand sujet de scandale (159). Quelques mois après, Luther écrit à Lenk, qu'il ne comprenait plus les lettres de Staupitz; qu'on n'y retrouvait plus son esprit; que Staupitz ne savait plus écrire comme autrefois; et tout ce que lui, Luther, pouvait faire, c'était de lui souhaiter de revenir à des sentiments meilleurs (160). Luther paraît, dès ce moment, avoir changé sa première affection pour Staupitz contre une antipathie profonde, ainsi qu'il lui arrivait pour tous ceux qui n'adhéraient point aveuglément à ses principes. Staupitz mourut peu de temps après; et Luther considéra sa fin comme une punition du Ciel; sans doute à cause du blâme que son ancien supérieur avait, en dernier lieu, prononcé sur sa doctrine.

Lenk, en 1525, l'ayant chargé d'examiner un écrit de Staupitz qu'il était question de publier, Luther le lui renvoya, quelque temps après, en l'accompagnant d'un jugement qui n'était favorable ni à l'écrit ni à son auteur. Il ajouta, toutefois, que comme il paraissait journellement un grand nombre de livres abominables, il n'y avait sans doute, pas de raison pour que celui de Staupitz ne vît pas également le jour. (Grimm., loc. cit., p. 85.)

Staupitz, éclairé trop tard sur les tendances de Luther et leurs terribles effets, se retira à Salzbourg, où il fut abbé de Saint-Pierre, et où il termina sa vie en 1527. On a de lui, en allemand, 1° un traité de l'amour de Dieu; 2° un autre de la foi chrétienne, traduit en allemand, Cologne, 1624, in-8°; 3° un traité de l'imitation de la mort de Jésus-Christ. — *Voy.* Luther et Allemagne.

STELBÉRIENS. *Voy.* Baculaires.

STONE et STONISTES. — Appelés encore les nouvelles lumières (new lights). Ils tirent leur nom de Stone leur chef qui enseignait l'arianisme aux Etats-Unis. Ils se sont perpétués jusqu'à nos jours.

STORCH (Nicolas) qui avait embrassé la Réforme avec l'ardeur d'un néophyte, était né à Zwickau; il changea son nom, dont l'euphonie lui était désagréable et qui signifiait en Allemagne cigogne, en celui de Pélargus, que lui fournit le lexique d'Aléandro. — Il fonda une secte anabaptiste du nom d'abécédaires selon les uns, ou de pacifiques suivant quelques autres. Il mourut à Munich 1530. *Voy.* Abécédaires.

STRAFFORD (Thomas Wentworth comte de) naquit à Londres, le 13 avril 1593, d'une famille alliée à la maison royale d'Angleterre. — Après des études brillantes, il fut présenté à la cour et créé chevalier par Jacques Ier. Son mariage avec la fille du duc de Cumberland, dès sa vingt et unième année, le rendit père de onze enfants. Créé cinq ans après juge de paix et garde des archives à York, il fut député par le même comté au parlement de 1621, et réélu à celui de 1625. Peu sympathique au duc de Buckingham, il s'attira une disgrâce, dissimulée sous l'apparence d'une faveur: il fut renvoyé dans le comté d'York avec le titre de grand shériff, ce qui lui interdisait l'entrée du parlement, attendu que les magistrats de ce titre doivent résider. Desservi près de Charles Ier, il fut encore obligé de renoncer à cette position et de rentrer dans la vie privée. Il en sortit de nouveau en 1628, comme membre du parlement. Devenu pair d'Angleterre, puis conseiller privé à la mort de Buckingham, il fut décoré du titre de gouverneur d'Irlande en 1632. Il ne résigna pas pour cela ses fonctions de lord président du Nord, qu'il exerça conjointement avec celles de vice-roi. Tout dévoué à son maître, et grand ami du lord archevêque de Cantorbéry (*Voy.* Laud.), Wentworth n'eut rien plus à cœur en Irlande que d'assurer le triomphe de l'Eglise établie, par la ruine de la religion catholique et des cultes dissidents. A cette cause de mécontentement, son énergie qui dégénérait parfois en dureté en joignit d'autres qui amenèrent sa ruine. Ses ennemis lui reprochèrent d'avoir abandonné la cause du peuple autrefois défendue par lui aux parlements de 1621 et 1625, pour servir la cause du roi. Charles Ier était déjà placé dans cette position fausse dont le glaive du bourreau devait seule le faire sortir: autour de lui grondait déjà l'orage qui devait emporter son trône. Wentworth devenu comte de Strafford, en récompense de ses services, avait conseillé la guerre d'Ecosse, et voulait qu'on la poursuivît avec vigueur et persévérance. Mais le roi hésitait, son irrésolution le perdit et perdit en même temps ses amis. Le 11 novembre 1640, les communes furent saisies d'un projet d'accusation contre le comte; loin de croire ceux qui lui conseillaient de se retirer à York ou en Irlande, Strafford était venu à Londres. Quand il apprit que Pyrn venait de l'accuser de haute trahison, il se rendit à la chambre pour se justifier: mais on lui défendit de parler et il fut remis à la garde de l'huissier Maxwell. Quatre jours après, l'archevêque Laud était aussi accusé devant les communes. Il ne pouvait y avoir de doutes, sur l'issue du procès intenté au vice-roi

« Amené devant la chambre des pairs, Strafford, » dit Châteaubriand, « sans assistance, sans préparation, sans connaître même les accusations dont il était chargé, luttant seul contre la faiblesse du roi, la fougue des communes, le torrent de l'inimitié populaire, Strafford se défendait avec tant de présence d'esprit que ses juges n'osèrent d'abord prononcer la sentence. »

« Toutes les paroles de l'illustre infortuné

(159) Lutheri, op., ed. Aurifaber, t. II. f. 76, B. — « Quod tu scribis, mea jactari ab iis qui lupanaria colunt, et multa scandala ex recentioribus scriptis meis orta, neque miror, neque metuo. »

(160) Loc. cit., f. 98, A. — « Litteras Staupitii non intelligo, nisi quod spiritu inanissimas video, ac non, ut solebat, scribit: Dominus revocet eum. »

Digitized by Google

furent calmes, dignes, pathétiques et modestes. Son discours, qui nous est resté, n'est point souillé du jargon de l'époque..... La conclusion de sa défense, citée partout, arracha des pleurs à ses ennemis. « Milords, j'ai retenu ici vos seigneuries beaucoup plus « longtemps que je ne l'aurais dû : je serais « inexcusable si je n'avais parlé pour l'intérêt de ces gages qu'une sainte, maintenant dans le ciel, m'a laissés (il montrait « ses enfants, et ses pleurs l'interrompirent); ce que je perds moi-même n'est « rien; mais, je l'avoue, ce que mes indiscrétions vont faire perdre à mes enfants, « m'affecte profondément : je vous prie de « me pardonner cette faiblesse. J'aurais « voulu dire quelque chose de plus, mais « j'en suis incapable à présent : ainsi je me « tairai..... Et maintenant, milords, je re- « mercie Dieu de m'avoir instruit, par sa « grâce, de l'extrême vanité des biens de la « terre comparés à l'importance de notre sa- « lut éternel. En toute humilité et en toute « paix d'esprit, milords, je me soumets à « votre sentence. Que cet équitable juge- « ment soit pour la vie ou pour la mort, je « me reposerai plein de gratitude et d'amour « dans les bras du grand auteur de mon « existence. » « Ce ne fut qu'à force de menaces que l'on parvint à faire condamner Strafford dans la chambre des pairs : malgré ces violences, dix-neuf voix sur quarante-six l'osèrent encore absoudre. » (CHATEAUBRIAND. LES QUATRE STUARTS.)

Charles Ier refusa longtemps de sanctionner l'arrêt qui frappait son dévoué serviteur : il alla jusqu'à supplier les deux chambres de commuer la peine. Il ne put même obtenir un sursis. Il signa donc en pleurant l'ordre de mort, à la prière même de Strafford : « Ma vie, » disait le noble lord, « ne vaut pas les soins que votre Majesté prend pour me la conserver..... Jetez seulement un regard de compassion sur mon pauvre fils et sur ses trois sœurs. »

Le 23 mai 1641, au matin, Strafford alla au supplice, assisté de l'évêque de Londres, Juxon, le seul qui eut osé conseiller au roi de ne pas souscrire à l'arrêt, le même aussi qui devait accompagner plus tard Charles Ier à l'échafaud. Avant de mourir, le condamné sollicita la bénédiction de son ami l'archevêque Laud, qui la lui donna à travers les barreaux de son cachot. Le bourreau abattit sa tête d'un seul coup. La foule silencieuse et recueillie en présence de la victime, célébra sa mort, le soir même, par des feux de joie!...

Serviteur fidèle, conseiller intègre, « cet homme n'eut qu'un défaut, et ce défaut le perdit : il méprisait trop les conseils et les obstacles. Fait par la nature pour commander, la moindre contradiction lui était insupportable. L'empire appartient sans doute aux talents, la souveraineté réside dans le génie; mais c'est un malheur, quand le sentiment d'une supériorité incontestable est révélé à celui qui la possède dans une seconde place, alors qu'il lui est impossible d'atteindre à la première. Ce qui serait grandeur et puissance légitime, au plus haut degré de l'ordre social, devient, un degré plus bas, orgueil et tyrannie. » (*Ibid.* — *Voy.* aussi LINGARD, *Hist. d'Angleterre*, et la *Biographie universelle* à l'article *Strafford.*) Les talents et les services de Strafford sont incontestables, mais ses fautes le sont aussi. La sentence qui le frappa fut pour lui un bonheur : elle lui donna devant la postérité une grandeur qu'il n'eût pas eue, si la mort du vulgaire eût à cette époque terminé sa vie. — *V.* Charles Ier.

STRAUSS (DAVID). *Voy.* RATIONALISTES et ALLEMAGNE, § VIII.

STRAUSS (JACQUES). — Jacques Strauss fut, à la fois, un des premiers qui adoptèrent la doctrine nouvelle et qui divorcèrent avec elle et son chef. De Hall, dans la vallée de l'Inn où, dès 1521, il prêcha la croyance luthérienne, il se rendit en Saxe, séjourna à Hermberg, puis à Eisenach, introduisit, avec l'agrément du prince, le luthéranisme dans plusieurs églises du voisinage qu'il pourvut lui-même de prédicateurs, procédant partout avec une autorité qui tenait tellement de l'absolutisme, que Justus Jonas dit, en parlant de lui, « que non-seulement il avait régné dans son Église, mais qu'il avait encore été bailli, maire, conseiller, tout ce qu'on pouvait être. » Wisel répondit à cela : « Ce que vous reprochez ici à ce docteur pourrait se rétorquer, avec plus de justice, contre votre Luther, qui ne fut pas seulement *bailli*, receveur et conseiller, mais encore prince et prince autocrate, sans la volonté expresse duquel rien ne se faisait dans tout le pays, ni ne pouvait se faire. » (STROBEL'S, *Miscell.*, t. III, p. 8, 9.) Strauss ne paraît pas, du reste, avoir été jamais un partisan servile du réformateur. Autant qu'on en peut juger par quelques rares données qui nous restent et par quelques accusations qu'on trouve çà et là, dirigées contre lui, il aurait dans le principe voulu pousser certaines réformes plus loin et plus vivement qu'elles ne l'étaient par Luther, et se serait alors déjà prononcé contre les abus introduits dans les relations civiles, contre la violence du bas peuple et contre cette incroyable cupidité qu'on voyait se manifester partout, et qui plus tard attira l'attention de Luther lui-même. Mais le principal reproche qu'on lui adresse, c'est de s'être, à partir de 1524, éloigné chaque jour du parti luthérien, et de n'avoir caché à personne le déplaisir que lui causait l'esprit novateur du chef de la Réforme. Jonas, pour s'en venger, fit tout ce qu'il put pour le faire suspecter, avec Wisel, d'avoir pris part au soulèvement des paysans. Wisel le défendit contre cette accusation, en publiant qu'il pouvait attester, comme témoin oculaire, que non-seulement Strauss n'avait point poussé les paysans à la révolte, mais qu'il s'y était opposé, tant qu'il avait pu, en s'associant à l'autorité civile et en adjurant le peuple, les larmes aux yeux, de demeurer en repos, si bien que les paysans étaient plus disposés

Digitized by Google

à le jeter dans la Werra qu'à se conduire d'après ses conseils. Les renseignements que nous fournit Wisel montrent que Strauss jouit d'abord, en Saxe, d'une assez grande considération, pour que le prince l'y chargeât de l'inspection des Eglises. Wisel, dans l'écrit qu'il publia en langue latine contre Jonas, indique ainsi l'origine des persécutions auxquelles Strauss fut en butte de la part des Wittembergeois : « Vous avez, » leur dit-il, « persécuté cet homme, tant qu'il a eu un souffle de vie : pourquoi? Parce qu'il refusait de s'humilier en votre présence et de se faire le marchepied de votre orgueil. Avant qu'il n'eût pris la plume contre votre cupidité, contre vos mœurs et celles de votre troupeau, vous le teniez pour un des plus éminents évangélistes; et maintenant, au contraire, il n'en est pas de si chétif, que Strauss ne soit plus médiocre encore. »—« Il était un zélé luthérien, c'est-à-dire un ennemi déclaré de l'Eglise romaine, dans le sein de laquelle il voulut cependant, comme on sait, rentrer avant de mourir. Je ne sache pas qu'on puisse lui reprocher autre chose. » Luther surtout était singulièrement irrité contre Strauss. Dans une lettre, de 1526, à Spalatin, il souhaite que les princes séculiers interdisent l'enseignement à cet homme, qui ne songe qu'à sa propre élévation, et auquel il ne manque que l'occasion d'exercer sa fureur. « Il y a longtemps, » dit-il, « qu'il est mécontent de nous et qu'il nous place bien au-dessous de Bauer, de ce séditieux entaché de l'erreur de Carlstadt. »

Après que Strauss eut quitté Eisenach, Luther écrivit à son successeur, Thomas Neuenhagen :

« Je désire que vous employiez tout votre zèle à prêcher la liberté évangélique, et que vous fassiez comme vous l'entendrez quant aux cérémonies. Ne manquez pas de déverser tout votre mépris sur cet esprit de ténèbres (Strauss); car vous n'ignorez pas que c'est Satan en personne. J'aime mieux, qu'en haine de Strauss et de ses adhérents, vous tombiez dans quelques excès en ce sens, que si vous paraissiez leur céder en la moindre des choses. »

On voit ici que Strauss comptait alors encore, à Eisenach, des partisans dévoués; il y en eut même encore longtemps après, au rapport de Mykonius qui, en parlant de Justus Menius, dit « qu'il eut beaucoup de peine à se délivrer de la puanteur et des ordures qu'avait laissées le docteur Strauss. »

Strauss devint, en 1526, prédicateur à Bade. Il prit une part active aux débats de la sainte Cène, se prononça contre l'opinion de Zwingle, et mourut, selon toute apparence, vers l'an 1534.

STRINGÉLIUS. *Voy.* SYNERGISTES.

STUART (MARIE), reine de France et d'Ecosse, naquit le 7 décembre 1542, au château de Linligthgow près d'Edimbourg. Elle était fille de Marie de Lorraine et de Jacques VI, roi d'Ecosse, mort quelques jours seulement après la naissance de son enfant. En mourant il prononça ces paroles : « La couronne est entrée dans ma famille par une femme, elle en sortira par une femme. » Ce sombre pressentiment lui était inspiré par le spectacle des dissensions dont l'Ecosse était la proie : le protestantisme s'était abattu sur le royaume des Stuarts comme un vautour, et y avait déjà fait d'affreux ravages. Le roi pouvait craindre pour l'avenir, puisqu'il laissait le pouvoir aux mains d'une femme et d'une enfant. A l'âge de neuf mois la petite reine fut couronnée par le cardinal-archevêque de Saint-André : couronne d'épines dont personne alors ne connaissait encore le poids douloureux, mais qui devait bientôt faire ployer la tête qui la portait.

La reine d'Ecosse vagissait encore dans son berceau que déjà Henri VIII demandait sa main pour son fils Edouard; heureusement la reine mère était française surtout par le cœur, elle dédaigna d'unir sa fille à l'héritier du monarque apostat : la princesse catholique, la sœur des Guises pouvait-elle donner la main de sa chère Marie, à l'enfant de Jeanne Seymour? Sans doute aussi sa tendresse maternelle s'effrayait de cet échafaud qui avait servi de lit funéraire aux reines d'Angleterre. Elle voulait que Marie épousât le dauphin de France : son vœu fut accompli. La jeune reine alors âgée de six ans, fut remise entre les mains du comte de Brézé, et débarqua sur la terre de France, à Brest, le 15 août 1548.

La cour du Louvre fut bientôt à ses pieds : chaque jour ajoutait à ses grâces et à son esprit un charme de plus, et comme le disait Catherine de Médicis, Marie n'avait qu'à sourire pour tourner toutes les têtes. Aussi l'histoire ne rappelle-t-elle aucune reine dont le souvenir soit entouré d'une plus douce auréole, si ce n'est la pieuse épouse de saint Louis, Marguerite de Provence. Quand sa tête tomba sur l'échafaud, le peuple catholique de Paris demanda pour elle un service funèbre, dont la pompe témoigna de l'affection qu'avait vouée ce peuple à la *petite reinette d'Ecosse*.

Le 24 avril 1558, François de Valois fut salué au pied des autels, dans la vieille cathédrale de Notre-Dame, du titre d'époux et de roi d'Ecosse par la fille des Stuarts. Henri II voulut que les nobles époux ajoutassent sur leur écusson aux armes de d'Ecosse celles d'Angleterre, en mémoire des droits de Marie au trône des Tudor. Imprudente pensée dont Elisabeth garda si triste souvenir! François II monta sur le trône, et l'influence de la reine valut à ses oncles, le duc et le cardinal de Guise, la suprême direction des affaires. Mais la mort inopinée du prince [1560] fit prévaloir l'influence de Catherine de Médicis : Marie se retira près de son oncle, le cardinal archevêque de Reims qui la traitait comme sa fille. Le séjour de France était bien doux à l'auguste veuve; mais son royaume d'Ecosse lui semblait réclamer sa présence, et les intrigues de Ca-

Digitized by Google

therine pressaient son départ. Elle se disposa donc à quitter *ce tant beau pays* où devait rester la moitié de son cœur, *pour que de l'autre se souvint* le peuple qui l'avait jadis saluée avec tant d'amour du titre de reine. Elle ne pouvait songer sans frémir au sort que lui réservait sa patrie : elle la savait agitée par les factions, livrée à l'hérésie, dépouillée de sa gloire passée et de son ancienne affection pour ses rois. Pouvait-elle oublier que la haine protestante l'avait poursuivie jusqu'au sein de la cour de son époux? N'avait-elle pas failli être empoisonnée par un de ses fanatiques sujets, et n'était-ce pas à un autre Ecossais hérétique qu'était dû l'assassinat du président Minard, curateur de la jeune reine? C'est dans ces tristes pensées qu'elle adressa du tillac de son navire ses poétiques adieux au *plaisant pays de France*, et qu'à travers mille dangers procurés par *sa bonne sœur* Elisabeth, et le comte de Murray, fils naturel de Jacques V, elle aborda à Leith, en Ecosse, le 20 août 1561, cinq jours après son départ de Calais.

Quand bien même Marie Stuart ne serait pas Française à plus d'un titre, qui pourrait la voir s'engager, à 19 ans, veuve et orpheline, sans appui sur la terre, dans la route épineuse où l'attendent non-seulement les ennemis ordinaires de la royauté, mais encore les menées de l'ambition, les complots de l'hérésie, les trahisons, les parjures, les insultes publiques et les dégoûts de la famille, la captivité et la mort sur un échafaud? Mais si l'on ajoute que Marie ne fut abreuvée de tant d'outrages que parce qu'elle était Catholique, la plainte expire sur les lèvres de l'historien, et l'admiration succède à l'amour. Que des hommes comme Voltaire aient pu dénigrer l'épouse de François II, la reine catholique de France et d'Ecosse, la nièce des Guises, la martyre de Fortheringay, cela se comprend : ils n'étaient ni Français ni Catholiques, et avaient effacé de leur front ce double signe de noblesse. Mais pourrait-il se faire que les vrais fils de l'Eglise et de la France jetassent de la boue sur le cercueil où dort la victime d'Elisabeth? Non, car ils abdiqueraient par là même le titre glorieux dont ils s'honorent. Mais, il est temps de reprendre le récit de cette longue agonie. A peine eut-elle fait son entrée dans sa capitale, que Marie entendit gronder autour d'elle les colères protestantes, et que le prédicant Knox osa la braver en face. Impuissante à punir, il lui fallut souffrir ces affronts en silence ; les réformés s'offensèrent de la présence des courtisans venus de France, il fallut les éloigner. En les voyant partir, la reine dit adieu à son dernier espoir : les seuls sujets dévoués qu'elle comptât à sa cour l'abandonnaient. Pour se donner un appui, elle songea à prendre un second époux. Informé de ce désir, Elisabeth osa proposer à la reine d'Ecosse son favori Leicester, le plus vil de ses adorateurs. Marie le rejeta, comme il convenait, avec mépris; Elisabeth irritée fit manquer par ses intrigues le mariage projeté avec l'archiduc Charles d'Autriche, et celui que Philippe II d'Espagne sollicitait en faveur de son fils don Carlos. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, se mit aussi sur les rangs et ne fut pas agréé : il était marié, et le divorce qu'il voulait obtenir contre Jeanne d'Albret répugnait à Marie. D'ailleurs son choix s'était porté sur Henri Stuart, comte de Darnley, son cousin, descendant, comme elle, des rois d'Ecosse et d'Angleterre. Elisabeth fit tout pour empêcher cette union : Murray, son agent, entreprit d'enlever la reine et le comte, pour complaire à l'ennemie de sa sœur. Le complot échoua, et les conjurés durent se réfugier en Angleterre. Marie alors épousa Henri, [29 juillet 1565] et le déclara roi, sans toutefois confier à ses mains, trop débiles pour un tel poids, le sceptre et l'épée des rois.

Loin de se montrer reconnaissant de la faveur qui l'élévait au trône, Darnley se livra à la débauche, et cédant à des insinuations perfides, alla jusqu'à soupçonner la vertu de sa femme. On accusait de relations coupables avec elle, l'Italien Rizzio, vieux, infirme et disgrâcié de la nature. Quelque absurde que fût l'imputation, Darnley permit qu'on en tirât vengeance. Un soir que Marie soupait dans sa chambre, en compagnie de ses femmes, et servie par l'Italien, Darnley entra, suivi de conjurés que conduisait Ruthven, protestant fanatique. Sans respect pour la présence de sa souveraine, Ruthven poignarda sous ses yeux le malheureux Rizzio, et osa dire qu'il avait été frappé en haine de la foi catholique et que la tyrannie de la reine devenait insupportable. Le lendemain même Murray et les siens revinrent à Edimbourg et parlaient déjà de se saisir de la reine, quand Darnley retrouvant un peu de cœur, enleva son épouse et la conduisit en lieu sûr. Les conjurés s'enfuirent de nouveau en Angleterre. Marie revint alors à Edimbourg où elle accoucha d'un fils, qui devait être le lâche Jacques VI. Le baptême de ce prince fut signalé par des démonstrations hostiles de la part des réformés dont l'audace allait toujours croissant. Marie souffrait tout sans rien dire, ne pouvant trouver nulle part un appui que son mari même lui refusait. Cependant Darnley tomba malade à Glasgow : il était atteint de la petite vérole. Dès que Marie put l'approcher, sans danger pour son enfant et pour elle, elle alla le visiter et le ramena dans une voiture couverte à Edimbourg. Toutefois, craignant pour lui l'air insalubre et le tumulte du château, elle fit disposer convenablement la maison du prévôt de la collégiale, située hors la ville, et y fit déposer le malade déjà en convalescence. Elle l'y visitait souvent le soir, et passait la nuit dans une chambre au-dessous de la sienne. Un soir, elle fut retenue à Edimbourg par les fêtes du mariage d'une de ses filles. [9-10 février 1567.] Tout à coup la maison du roi sauta, et le lendemain on retrouva le corps de Henri et d'un valet de chambre dans un champ voisin : des traces de stran-

Digitized by Google

gulation, urent, dit-on (161), remarquées sur le cadavre. Les véritables auteurs de cet assassinat étaient Morton, Maitland, Bothwell, auxquels on joignait, non sans quelque raison, Murray lui-même. Quoi qu'il en soit de sa culpabilité, il jugea prudent de mettre la mer entre lui et la justice de sa sœur, et se retira en France pour quelque temps. Bothwell, traduit devant la haute cour d'Edimbourg, comme principal auteur de l'attentat, parvint à se faire absoudre. Il y eut plus, le parti protestant sut tourner contre la reine l'accusation qui planait sur la tête des chefs du parti. On rappela ses différends avec son mari, on lui supposa des relations avec les assassins, et on finit par lui imputer formellement l'ordre de l'assassinat.

Cependant elle avait quitté Edimbourg, pour aller voir à Stirling son fils Jacques qu'elle y avait laissé. Elle fut enlevée durant son voyage par 800 cavaliers qui la conduisirent à Dumbar. Là se présenta devant elle l'ignoble Bothwell muni de papiers portant la signature de la plupart des grands prêts à le soutenir; il osa demander la main de la reine, et la trouvant irrévocablement opposée à cette union, il employa contre elle des violences dont le récit ne pourrait trouver place ici. C'est au moins le récit de quelques historiens. Ce qui est certain, c'est que ces violences furent telles que la pauvre reine ne voyant plus de salut pour elle de quelque côté qu'elle se tournât, se résigna, bien à contre-cœur, à donner le nom d'époux à ce scélérat. Il était déjà marié : des prélats courtisans prononcèrent son divorce que confirma le consistoire protestant, devant lequel il avait dû plaider comme calviniste. Le mariage fut célébré devant un ministre de la religion nouvelle; humiliation bien profonde pour la fille de Marie de Lorraine, la veuve du fils aîné de l'Eglise, la nièce des Guises, la catholique Marie-Stuart, car son nom seul dit tout ce qu'il y avait de dévouement à la foi catholique en ce cœur abreuvé d'amertume. Ah ! si Marie se montra faible en cette circonstance, jamais faute ne fut plus durement expiée ; et quel est celui qui oserait la reprocher à la femme abandonnée, trahie, insultée, dont Bothwell demandait l'alliance, en lui laissant le choix de l'échafaud ou de l'autel? L'Europe apprit avec autant d'indignation que de surprise la violence dont Marie avait été l'objet, mais Londres s'en réjouit. Il fallait que la reine catholique d'Ecosse fût avilie, avant que sa tête payât sa fidélité à sa foi: or le mariage de Bothwell ne semblait-il pas faire de Marie sa complice? La représenter adultère et parricide fut un jeu pour les fanatiques sectateurs de la Réforme : jeu infernal que termina une insurrection contre la reine et son époux. Les révoltés vinrent mettre le siége devant Borthwick où Bothwell résidait avec Marie. Les scélérats sont toujours des lâches : Bothwell s'enfuit, abandonnant sa victime aux mains de ses ennemis. Il alla se cacher dans les Orcades, d'où il gagna la Norwége : après y avoir exercé quelque temps le métier de pirate, il fut pris et mourut en prison. Digne fin d'un des plus vils criminels dont l'histoire fasse mention !

Cependant Marie était parvenue à quitter Borthwick déguisée, et à gagner Dumbar : elle ne tarda pas à retomber aux mains des révoltés et fut conduite à Edimbourg, au milieu des cris de joie de ces furieux, et des plus sanglants outrages. On portait devant elle un étendard où était peint le cadavre de Darnley près duquel Jacques VI, levant les mains au ciel, implorait sa vengeance contre sa mère. Il fallut soutenir sur son cheval la reine défaillante, pour lui faire endurer jusqu'à la fin cet horrible martyre. Elle fut alors enfermée au château de Lochleven sous la garde de lady Douglas, ancienne maîtresse de Jacques V et la mère de Murray. Quelle leçon pour les rois infidèles à leurs devoirs de Chrétien ! La pauvre Marie expia par de longues souffrances les faiblesses de son père : lady Douglas lui rendit sa prison insupportable par ses mauvais traitements et ses mépris. Ce ne fut pas le seul chagrin que la reine eut à essuyer dans le château de Lochleven : Murray vint un jour lui proposer à signer deux actes qui la dépouillaient de son pouvoir royal au profit de son fils et confiaient la régence à Murray. Sa puissance n'était plus qu'un mot vide de sens : elle l'abdiqua donc pour sauver sa vie menacée.

Peut-être n'eut-elle pas longtemps échappé à la haine des sectaires, si le fils même de lady Douglas n'eut entrepris de l'arracher de Lochleven. Il échoua, mais en fuyant, il confia le soin de poursuivre son dessein à un orphelin de 16 ans, dont la présence d'esprit et le courage amenèrent l'heureuse évasion de la captive. Elle se hâta de gagner Hamilton, où la rejoignirent six mille hommes de dévouement et de courage, mais sans discipline. Comptant cependant sur Dieu et son droit, elle révoqua l'abdication de Lochleven. A cette nouvelle, Murray marcha contre la petite armée de Marie : vaincue à Langside, elle crut n'avoir plus de salut qu'entre les bras de la reine d'Angleterre. Le 16 mai 1568, malgré les instances de ses amis, elle mit le pied sur les terres d'Elisabeth. Elle n'ignorait pas la haine que lui portait *sa bonne sœur :* mais elle croyait à l'action qu'exerce la majesté du malheur sur toute âme généreuse. Incapable de faillir aux devoirs de l'hospitalité, la noble fille de l'Ecosse n'eut jamais supposé dans une reine moins de loyauté. On lui avait offert un asile : elle était venue librement, comme une amie qui vient s'asseoir au foyer de son amie! Pouvait-elle avoir rien à craindre ! Ainsi devait, deux cent cinquante ans plus tard, venir s'abriter sous les plis du drapeau britannique le conquérant tombé devant le-

(161) Cette assertion qui se trouve dans l'article *Marie Stuart*, de la *Biographie universelle*, est formellement démentie par l'article *Darnley* du même ouvrage. on n'en voit point la confirmation dans l'*Art de vérifier les dates* (t. VII, de la 1re p.) ni dans l'*Hist. d'Angleterre* de LINGARD, t. VII.

Digitized by Google

quel la terre s'était tue, et qui n'avait gardé de sa grandeur passée que son épée de soldat ! Fortheringay et sainte-Hélène ! Triste rapprochement ! mais quelle différence ! La tête qui devait tomber sous la hache du bourreau de la Tour n'avait jamais porté d'autre parure que les roses de la jeunesse et les lis de la couronne de saint-Louis : les mains enchaînées par ordre d'Elisabeth n'avaient tenu qu'un sceptre léger ; et le char royal de Marie n'avait jamais roulé que sur des chemins bordés souvent d'admirateurs, souvent aussi d'ennemis, mais non de victimes. Le conquérant, au contraire, avait ceint son front de lauriers sanglants, armé sa main d'un glaive d'acier, broyé des cadavres sous les pieds de son cheval de guerre. Marie n'avait à expier que les fautes de ses pères, Napoléon expiait les siennes. L'une fut aimée, l'autre fut admiré. Marie vivra d'un souvenir tout d'amour : l'empereur, d'une gloire fondée sur l'éclat des armes et la grandeur des actes accomplis, mais trop souvent aussi sur la crainte et les larmes.

A peine Marie avait-elle touché le sol anglais et franchi le seuil du château de Carlisle qu'elle fut declarée prisonnière. Vainement elle réclama : on lui répondit en la transférant à Bolton, et en prêtant l'oreille aux accusations que dirigeait contre elle son frère Murray. Ces accusations ne portaient pas seulement sur des fautes politiques : la vie intime de la reine y était indignement attaquée. On la représentait comme coupable d'adultère avec ce même Bothwell qui avait assassiné Darnley, et l'on produisait à l'appui de cette imputation des lettres et des poésies, dont les originaux ne furent jamais communiqués à l'accusée, et sur la nature desquelles les juges mêmes ne furent jamais fixés, tant était absurde et fausse l'accusation de ce frère contre une sœur qui était encore sa souveraine !

Elisabeth ne craignit pas d'accepter la responsabilité d'un jugement contre une reine étrangère que sa loyauté et sa confiance avaient seules mise entre ses mains. Le procès fut d'abord instruit à York, en secret, puis à Westminster : car la fille de Henri VIII voulait diriger par elle-même les péripéties de ce drame de mort. Elle ne croyait pas à la culpabilité de Marie : trop de preuves proclamaient son innocence, surtout aux yeux de celle dont la main se retrouvait dans les manœuvres qui avaient perdu la reine d'Ecosse. Mais la mort de Marie Stuart était nécessaire au triomphe du protestantisme : on ne craignait pas de le répéter devant l'auguste captive, et elle avait accepté avec joie la couronne du martyre qu'on lui offrait. Pour Elisabeth, il y avait quelque chose de plus : sa cousine avait régné non-seulement sur la France, mais encore sur l'Europe entière, par sa beauté et son esprit. Dans le cœur vaniteux de la fille d'Anne de Boleyn, tout triomphe de Marie avait enfoncé une épine : pour lui faire sa cour, il fallait déprécier Marie et au besoin la flétrir. C'est là ce qui explique la savante obstination des lords anglais à trouver Marie coupable, envers et contre tous, et cette atroce plaisanterie d'Elisabeth refusant de blesser sa modestie de *reine-vierge* par la vue d'une femme accusée d'adultère.

Un tel jugement devait avoir pour résultat inévitable une sentence de mort : mais il n'entrait pas dans les plans d'Elisabeth et de son ministre Cécill de la prononcer de sitôt. On voulait d'abord dépouiller la victime de son caractère royal, puis la rendre méprisable aux yeux de tous, afin que son malheur n'excitât aucune sympathie.

Elisabeth fit donc proposer à Marie une abdication en faveur de son fils : un refus formel accueillit cette proposition. Alors on la transféra à Tutbury, puis à Winkfield. Elle avait, en ce dernier lieu, le comte de Shrewsbury pour gardien. Ce gentilhomme fut sollicité de séduire sa prisonnière, après quoi il divulguerait sa honte. Le complot ne réussit pas et l'on essaya d'autres moyens pour user, si l'on ne pouvait la flétrir, la vie de l'illustre accusée. Il faut lire tout au long, pour y croire, dans les Mémoires, le récit des pratiques à l'aide desquelles Elisabeth s'efforça de perdre sa rivale. Jamais peut-être plus de talent ne fut déployé pour arracher à un ennemi son honneur et sa vie, tout en paraissant obéir à la force des circonstances : j'amais l'art de mentir ne fut porté plus loin : jamais aussi on ne vit courtisans plus empressés à payer la faveur du maître au prix du sang innocent. Henri VIII était surpassé par sa fille : mais aussi les ministres d'Elisabeth laissaient loin derrière eux Cranmer et Cromwell. Sous Henri, tout accusé savait qu'il ne sortirait du tribunal que pour marcher à l'échafaud : les juges ne s'asseyaient que pour condamner. Sous Elisabeth, on environna la vengeance de toutes les formes légales : les juges procédèrent selon les règles de la justice : on fit même intervenir la miséricorde ; il fallait faire violence à la reine pour lui arracher l'acte de mort ! Il s'est trouvé des historiens qui ont surnommé la catholique Marie Tudor, Marie la Sanglante : quel nom peut donc être donné à Elisabeth protestante ?

Dans cette cour empressée à procurer la ruine de Marie Stuart, il se trouva pourtant un homme qui forma le projet de la sauver. Le duc de Norfolk consentit à épouser la reine, à condition qu'on la replacerait sur son trône : c'était au moins l'espérance dont le flattait Murray. Il fit donc offrir sa main à Marie qui le refusa, mais sans lui ôter tout espoir. Elisabeth informée de ce qui se passait se chargea de rompre les négociations : le duc fut arrêté et enfermé à la Tour. On suivit à son égard le système dont la reine d'Ecosse était la victime : dix-huit mois après son arrestation, il fut condamné à mort, sans avoir pu prendre pour sa défense les mesures convenables. En entendant la lecture de son arrêt, il s'écria d'une voix ferme : « Voilà donc, mylords, le jugement d'un traître ! et cependant je mourrai aussi

Digitized by Google

fidèle à la reine (Elisabeth) qu'aucun homme. Je ne désire point faire de pétition pour obtenir la vie; vous me rejetez de votre compagnie, et j'espère en trouver bientôt une meilleure dans le ciel. Je ne demande qu'une chose, c'est que la reine soit bonne pour mes enfants orphelins, et donne l'ordre de payer mes dettes. Dieu sait combien était loyal l'attachement que je lui portais, ainsi qu'à mon pays, quel que soit ce que l'on a dit contre moi. Adieu mylords. »

Il vécut encore cinq mois, attendant chaque jour son exécution, plusieurs fois ordonnée et révoquée : on avait peur d'exciter quelque mouvement dans le peuple, en abattant, sans préparation, cette noble tête. Enfin, le 2 juin 1572, il monta sur l'échafaud, sans terreur, et protestant jusqu'à la fin de son innocence. Quel que fût le motif qui portait Norfolk à solliciter la main de Marie, il faut lui tenir compte de la générosité de cet acte : on ne témoigna jamais impunément quelque intérêt aux proscrits qu'Elisabeth désignait au bourreau. Le duc le savait. Sans doute il n'était pas digne de recevoir cette main qu'il demandait : il avait suivi les voies de l'hérésie, et l'eût fait monter avec lui sur ce trône où il aspirait à s'asseoir. Il mourut sans ouvrir les yeux. Dieu ne voulait pas que Marie ceignît désormais une autre couronne que celle du martyre : à cette époque où tout ce qui était grand, en Angleterre et en Ecosse, mettait sa gloire à s'avilir par l'apostasie, il fallait qu'un sang généreux expiât les fautes du passé et garantît l'avenir. En frappant Marie Stuart le protestantisme scellait sa condamnation : de l'échafaud de Fortheringay devait désormais monter vers le ciel une prière pour le réveil de ces peuples assis à l'ombre de la mort. Le martyre est l'apostolat le plus fécond et la supplication la plus efficace : le résultat peut être lent, mais il est sûr. Le sang de Marie Stuart est pour l'Angleterre un baptême de renouvellement dont la génération future verra les fruits mûrir, comme nous en saluons maintenant l'apparition. Pendant que Norfolk expiait à la Tour le crime d'avoir eu pitié de Marie, celle-ci continuait de souffrir au château de Winckfield. Une occasion favorable sembla s'offrir de la mettre à mort, sans que l'odieux en retombât sur Elisabeth. Les protestants de Paris venaient d'être frappés d'un coup terrible, dans la nuit de la Saint-Barthélemy, et leurs frères d'Angleterre demandaient qu'il leur fût permis de les venger sur les Catholiques de ce pays. Envelopper Marie dans ce massacre, parut une excellente idée : mais on l'abandonna bientôt. Les lords ne goûtaient pas l'avis de leur souveraine, en ce point : ils voulaient une condamnation judiciaire, qui, disaient-ils, mît à couvert l'honneur d'Elisabeth, en constatant la culpabilité de la reine d'Ecosse. Ils furent approuvés.

Un nouvel ordre fut donné de transférer la captive à Shiffield ; puis Elisabeth excita en secret ses complices à demander la mise en accusation de Marie. On obéit : comme il était facile de le supposer, elle affecta de repousser la demande. Peut-être aussi voulait-elle ménager le roi de France dont les ambassadeurs protestaient contre les violences exercées à l'égard de la veuve de François II. Elle permit même que Marie allât prendre les eaux à Buxton. Cet adoucissement fut de courte durée : le régent d'Ecosse, Morton, l'un des assassins de Darnley, tomba au pouvoir des royalistes qui en firent prompte justice. La reine d'Angleterre fit donc redoubler les rigueurs dont Marie avait été, un instant, délivrée. En vain Henri III intervint; en vain Marie elle-même offrit de céder ses droits éventuels à la couronne d'Angleterre : Elisabeth n'écoutait plus rien. Il lui fallait à tout prix le sang de sa cousine : le sort était jeté. Leicester offrit d'empoisonner Marie : l'opposition de Walsingham la sauva. Elle fut néanmoins transférée à Tutbury, sous la garde d'Amyas Pawlet, auquel le même Walsingham transmit, de la part d'Elisabeth, l'ordre d'égorger secrètement sa prisonnière. Pawlet était un ennemi fanatique de Marie, mais il n'était pas un assassin : il refusa d'obéir. Il fallait cependant en finir : une conjuration contre la vie d'Elisabeth en fournit l'occasion. On y impliqua la reine d'Ecosse, par une de ces machinations dans lesquelles Elisabeth et les siens étaient passés maîtres. Aussitôt un conseil est tenu dans lequel Leicester répète sa proposition d'empoisonner Marie : mais on préfère encore recourir aux formes légales. Châteauneuf ambassadeur de France intervient, sollicite à Londres près d'Elisabeth, implore à Edimbourg l'intervention de Jacques VI : vains efforts ! partout il trouve haine ou indifférence. Marie devait périr !

Le 25 septembre 1586, elle fut transférée à Fortheringay, et peu après elle vit arriver les lords chargés de l'interroger. Leurs noms méritent de passer à la postérité : complices de leur maîtresse dans l'assassinat de Marie Stuart, ils ont droit à leur part de flétrissure. Honte sur eux, car ils ont livré le sang innocent ! Ils se nommaient : Dromley, lord chancelier; Cecill Burleigh, lord trésorier; les comtes d'Oxford, de Kent, de Derby, de Worcester, de Rutland, de Cumberland, de Warwick, de Pembroke, de Lincoln, le vicomte de Montague, les lords Abergavenny, Zouch, Morley, Stafford, Grey, Lumley, Stourton, Sands, Wentwort, Mordant, Saint-John de Bletso, Compton, Chenay, sir James Croft; sir Chrystopher Hatton, l'un des ignobles favoris d'Elisabeth ; sir Francis Walsingham, sir Raph Sadler, sir Walter Mildmay; sir Amyas Pawlet; Wrey, président de la cour des plaids communs; Anderson, président de la cour du banc du roi ; Manwood, premier baron de l'échiquier ; Gaudy, juge des plaids communs. Davison avait été aussi désigné pour faire partie de la commission et refusa d'y paraître.

Parmi ces commissaires, il y avait quelques amis de l'accusée : s'ils firent quelque chose pour la sauver, que Dieu leur en tienne compte, mais l'histoire ne s'en souvient pas.

Digitized by Google

Marie avait d'abord refusé de se défendre: toutefois, craignant de donner à ses ennemis occasion d'accuser son silence, elle repoussa les accusations portées contre elle, avec sang-froid et sagesse. A quoi bon cette défense? Elle était d'avance condamnée; rien ne pouvait la sauver. Elle eût dû le comprendre au refus de lui donner un conseil, des défenseurs, ou simplement communication des pièces du procès. Un arrêt de mort intervint: il ne s'agissait plus que de le faire ratifier par la reine. — Elisabeth feignit de refuser son adhésion. Que craignait-elle? Le peuple de Londres saluait avec une joie féroce la nouvelle de cette condamnation: les grands se pressaient au palais demandant la mort de Marie, au nom du salut de leur reine et des intérêts de la Réforme. Redoutait-elle l'intervention de la France ou de l'Ecosse? Mais Henri III avait trop à faire chez lui, pour que ses agents pussent faire entendre d'efficaces protestations: Jacques VI était représenté à Londres par des agents qui avaient intérêt à la mort de sa mère.

D'ailleurs, si elle avait craint, serait-elle allée si loin? Elisabeth ne craignait rien que le jugement de l'histoire: au moment de commettre le plus grand des crimes qu'elle eût encore médités, la main lui tremblait: en vain, elle avait tenté de fermer son cœur à toute émotion, à tout remords, le cri suprême de la conscience se faisait entendre. Alors elle entreprit de tromper la postérité: elle pouvait bien se débarrasser de la crainte de Dieu, mais il lui fallait dans l'histoire une place que lui eût ravie la trop prompte signature de cet arrêt. Deux mois s'écoulèrent dans l'attente: enfin dépouillant cette hésitation dernière, elle prit la plume et signa. « Notifiez cet acte à Walsingham, » dit-elle à Davison en le chargeant d'y faire apposer le sceau de l'Etat; « mais je crains qu'il n'en meure de chagrin. » (Car il était malade, au moins en apparence.) — Affreuse plaisanterie que ne désavoueraient pas les cannibales de l'Océanie!

Elle voulut cependant encore essayer de se débarrasser en secret de Marie, pour éviter l'éclat d'une exécution publique: Amyas Pawlet se montrant toujours inflexible, il fallut bien renoncer à ce projet et faire dresser un échafaud. C'est ici que se montre sous un jour effrayant la haine d'Elisabeth et son habileté dans l'art du mensonge. A la nouvelle du refus de Pawlet, elle avait exhalé en plaintes amères la peine qu'il lui causait, et dit fort haut qu'elle trouverait des agents plus dévoués. Alarmé par ces dernières paroles, Davison ne sachant que faire de l'arrêt auquel le grand sceau avait été apposé, au su de la reine, sans qu'elle donnât aucun nouvel ordre à sujet, le remit, pour s'en délivrer, à Burleigh duquel il l'avait originairement reçu. Celui-ci, sans consulter de nouveau la reine, dont il ne connaissait que trop bien le sentiment, réunit un simulacre de conseil dont la décision fut de notifier l'arrêt au gouverneur de Fortheringay. Le 7 février 1587, le comte de Shrewsbury se présenta au château: sa qualité de comte-maréchal fit connaître de suite l'objet de sa visite. Le soir était venu, et la reine était couchée: elle fut avertie de l'arrivée du comte et se leva aussitôt pour le recevoir.

Recueillons-nous un instant, avant de raconter les derniers instants de cette vie pure et sainte, comme s'exprime M. Drioux, et comme nous le répétons après lui, avec bonheur. Dans cette scène d'agonie va se révéler à nous le secret du long martyre dont on vient de lire le récit abrégé. Quel Français et quel Catholique pourrait ne pas prendre le plus vif intérêt aux dernières actions de cette reine qui mourait *fidèle à la France et à l'Eglise* selon ses paroles, et regrettait de ne pas recevoir le coup mortel d'une épée à la française? Marie serait-elle coupable, sa mort suffirait pour effacer ses fautes aux yeux de la postérité: mais on vient de voir se dérouler le tableau de sa vie, tableau fidèle, aussi complet que l'histoire le présente. Dès lors chacun peut juger par lui-même: il n'y a plus en cette question de mystère historique que pour les vengeurs intéressés de la libre pensée si bien représentée par Elisabeth. Protestants et philosophes peuvent, s'il leur plaît, faire revivre le réquisitoire prononcé devant les lords justiciers de Londres: les Catholiques moins intéressés à répéter les imputations de la *reine-vierge* préfèrent laisser sans atteinte au front de leur ancienne souveraine la couronne de roses et de lis dont la parent sa royauté, ses grâces, ses vertus et ses malheurs.

Le comte de Shrewsbury entra dans l'appartement de Marie, la tête découverte et suivi du comte de Kent, du shériff et de quelques gentilshommes. Beal, l'un des assistants, lut à haute voix l'ordre d'exécution. Marie l'écouta sans marquer d'émotion, et, quand le lecteur eut terminé, elle fit le signe de la croix. Alors elle salua les lords, en les assurant qu'elle avait longtemps désiré ce jour, et qu'elle ne pouvait mourir d'une manière plus honorable et plus heureuse qu'en versant son sang pour sa religion. Ensuite, rappelant tous les maux qu'elle avait soufferts, elle posa sa main sur sa bible et dit: « Quant à la mort de votre souveraine, je prends Dieu à témoin que jamais je n'en ai formé le dessein, que je ne l'ai jamais demandée et que je n'y ai jamais consenti. »

« Cette Bible, interrompit le comte de Kent, est une Bible papiste, et dès lors le serment est nul. » — « Oui, » reprit la reine, « c'est une Bible catholique, et c'est celle que j'estime le plus; ainsi, d'après votre propre jugement, vous devez regarder mon serment comme le plus obligatoire. » — Le comte répondit en l'exhortant à renoncer à la foi catholique, et à recevoir les secours spirituels du doyen anglican de Péterboroug. Marie repoussa ces offres avec une douce ironie: elle était, disait-elle, plus versée dans les études théologiques, que le comte ne le pensait, et n'avait jamais trouvé d'arguments capables de la convertir à la Réforme. Elle conclut en demandant l'assis-

Digitized by Google

tance de son propre aumônier, ce qui lui fut refusé. A ce moment les comtes se retirèrent, après avoir annoncé que l'exécution aurait lieu le lendemain, à huit heures.

Quand ils furent partis, ses serviteurs l'entourèrent en pleurant : « Ce n'est pas le moment de pleurer, » leur dit-elle, « mais de se réjouir. Mes ennemis peuvent maintenant dire ce qui leur plaît : mais le comte de Kent a trahi le secret ; c'est ma religion qui est la cause de ma mort. Résignez-vous donc et laissez-moi à mes dévotions. »

Elle pria longtemps en attendant le souper, après lequel elle but à la santé de ses domestiques, leur demanda pardon des peines qu'elle avait pu leur causer, et leur donna quelques conseils pour leur avenir. Puis elle se retira dans sa chambre pour écrire trois lettres à son confesseur, au duc de Guise et au roi de France. Elle pria le reste de la nuit : elle se coucha vers quatre heures, mais ne cessa pas de s'entretenir avec Dieu. Saint Pie V lui avait envoyé une hostie consacrée qu'elle conservait avec le plus grand soin pour cette heure suprême ; elle prit donc ce divin fortifiant, avant de monter à l'échafaud, imitant en cela les martyrs de la primitive Eglise qui allaient, avant de confesser leur foi, demander le courage à l'autel du Dieu fort.

Dès la pointe du jour, sa maison s'assembla autour d'elle : elle leur lut son testament, distribua le peu qui lui restait, et leur dit adieu. Les femmes l'embrassèrent et les hommes lui baisèrent la main. Tous ensemble rentrèrent une dernière fois dans l'oratoire, et c'est probablement alors qu'eut lieu la solennelle communion dont on vient de parler. — Pendant ce temps on dressait un échafaud drapé de noir dans la grande salle du château : la salle fut ouverte aux gentilshommes du comté, à leur suite, et à la garde de Fortheringay. A huit heures, le shériff entra dans l'oratoire pour avertir Marie qui prit de la main droite le crucifix de l'autel, et de la gauche son livre de prières. Ses serviteurs reçurent alors sa bénédiction et on les sépara d'elle, malgré leurs cris de désespoir. La séparation de Melville, intendant de sa maison, fut surtout attendrissante : le vieux serviteur se tordait les mains en versant d'abondantes larmes. Marie s'efforçait de le consoler : « Cesse de te désoler, bon Melville, tu dois plus te réjouir que pleurer, car tu vas voir la fin des peines de Marie Stuart. Ce monde n'est que vanité.... mais je te prie de rapporter que je meurs fidèle à ma religion, à l'Ecosse et à la France ! Puisse Dieu pardonner à ceux qui ont été longtemps altérés de mon sang, comme le cerf de l'eau des ruisseaux.... Rappelle-moi à mon fils, et dis-lui que je n'ai rien fait de préjudiciable à la dignité et à l'indépendance de sa couronne, ou de favorable à la suzeraineté prétendue de nos ennemis. » Les larmes la suffoquaient : « Adieu, bon Melville, adieu, » répéta-t-elle en s'éloignant, « prie pour ta maîtresse et ta reine. »

Elle demanda que ses domestiques fussent présents à sa mort : Kent refusa sous prétexte qu'ils se livreraient à quelque indigne pratique de superstition, comme tremper des mouchoirs dans le sang de la reine. Marie insista, assurant qu'on n'aurait rien à leur reprocher, et comme le comte gardait le silence : « Vous m'accorderiez, je pense, quelque faveur bien plus grande, si j'étais d'un rang inférieur à celui de reine d'Ecosse. Ne suis-je plus la cousine de votre reine, issue du sang royal de Henri VII, reine de France par mariage, et sacrée reine d'Ecosse ? » La véhémence avec laquelle elle prononça ces paroles émurent le comte, et il permit d'admettre quatre serviteurs et deux filles d'honneur. Entourée de cette petite cour, Marie marcha vers l'échafaud, avec cet air majestueux qu'avaient admiré les cours d'Ecosse et de France. Elle accepta le bras de Pawlet pour monter les degrés : « Merci, » lui dit-elle, « c'est la dernière peine que je vous donnerai, et le plus agréable service que vous m'ayez jamais rendu. »

Un tabouret de velours avait été préparé : elle s'y assit pendant la lecture de la sentence, puis d'une voix sonore elle rappela qu'elle était reine indépendante, non soumise à la juridiction d'Elisabeth. Elle remercia Dieu de lui donner cette occasion de professer publiquement sa foi, protesta de son innocence et répéta qu'elle pardonnait de cœur comme de bouche à tous ses ennemis. Ici elle fut interrompue par le doyen de Péterborough : ce fanatique prédicant, sans égard pour une si grande infortune, ne craignit pas de lui proposer l'apostasie comme l'unique moyen de sauver son âme. Fatiguée de cette inconvenante exhortation, Marie pria le doyen de se taire : il n'en fit rien. Marie se détourna : il fit le tour de l'échafaud afin de se trouver en face d'elle et continua son discours. A la fin Shrewsbury choqué lui imposa le silence et l'invita à prier : mais sa prière ne fut qu'une suite de son sermon. Marie ne l'écoutait pas : après avoir prié quelques instants en latin, elle fit entendre en anglais des vœux pour l'Eglise, pour son fils et pour Elisabeth. « Mon Dieu, » dit-elle en finissant et baisant le crucifix, « que vos bras étendus sur la croix me reçoivent miséricordieusement, et pardonnez-moi mes péchés ! » — « Madame, » osa dire le comte de Kent, « vous feriez mieux de cesser ces farces papistes et de porter en effet le crucifix en votre cœur ! » — « Je ne puis le tenir toujours dans ma main, » répondit-elle, « mais je le porte toujours en mon cœur. »

Alors ses femmes la déshabillèrent, et, comme les bourreaux s'approchaient, elle les repoussa d'abord vivement, puis se soumit, en observant avec un sourire, qu'elle n'avait pas coutume de se servir de tels valets. A cette vue ses domestiques fondirent en larmes : Marie leur imposa doucement silence, les bénit et se recommanda une dernière fois à leurs prières. Ses filles d'honneur lui bandèrent les yeux, les bourreaux la conduisirent vers le billot sur lequel elle

Digitized by Google

posa sa tête. « Seigneur, » dit-elle d'une voix ferme, « je remets mon esprit entre vos mains ! » — La hache tomba.

Mais l'émotion avait gagné l'exécuteur lui-même : sa main trembla, et le coup porta à faux. Cependant la reine resta sans mouvement : au troisième coup la tête fut tranchée ; l'exécuteur la releva : elle était méconnaissable, tant les traits étaient contractés. « Vive la reine Elisabeth ! » cria-t-il selon l'usage. « Ainsi périssent tous ses ennemis ! » répondit la voix du doyen, et le comte de Kent ajouta : « Ainsi périssent tous les ennemis de l'Evangile ! »

Pas un cri ne se fit entendre : les larmes seules troublaient le silence qui régnait dans la salle. Les assistants se retirèrent émus d'admiration ou de pitié. Le même jour le corps fut embaumé et déposé dans un cercueil de plomb : mais ce ne fut que six mois après qu'il fut permis de le déposer à Péterborough.

Le matin du 9 février, le lendemain de l'exécution, Elisabeth apprit la mort de Marie : elle dissimula quatre jours, pendant lesquels la populace de Londres se livra aux transports d'une joie frénétique. Enfin elle laissa voir qu'elle savait la fatale nouvelle et s'abandonna devant les siens à une douleur d'autant plus violente qu'elle était simulée. Elle s'emporta contre ses ministres et surtout contre Davison : tous furent disgraciés. Vaines démonstrations qui ne trompèrent personne ! Peu à peu ce courroux s'apaisa : les ministres revinrent à la cour, et Davison seul resta éloigné. Cette rigueur avait un double motif : Elisabeth entendait par là prouver la sincérité de sa douleur, et surtout punir l'imprudent secrétaire, assez oublieux de ses intérêts, pour refuser de prendre part à l'interrogatoire de Marie et pour soutenir, en face des juges qu'on lui donna, qu'il n'avait été que l'instrument passif des volontés de la reine. Que Dieu lui tienne compte de ce courage !

L'attentat d'Elisabeth demandait une vengeance. Lorsque la cour d'Ecosse apprit la consommation du crime, lord Sainclair se présenta devant le roi, armé de pied en cap : « Voilà », dit-il, « le seul deuil qu'il faille porter ! » — Jacques VI ne comprit pas la leçon et se contenta de regrets stériles. Les Français catholiques montrèrent plus de noblesse : ne pouvant, à cause des circonstances désastreuses où ils étaient engagés, offrir à la royale victime, une vengeance, digne d'elle et d'eux, ils protestaient au moins énergiquement ; un service solennel fut célébré en son honneur, et chacun d'eux rendit aux soldats d'Elisabeth à la solde du Béarnais, le coup de hache de Fortheringay.

Philippe II d'Espagne voulait faire plus : il se souvint qu'il avait jadis sollicité l'honneur d'avoir Marie pour fille. Une flotte formidable se mit en mer, et toute l'Angleterre eut peur. Mais Dieu dont les voies sont impénétrables ne voulut pas que l'armada déployât ses bannières victorieuses sur les rives de la Tamise. L'ouragan brisa les vaisseaux de Philippe II sur les écueils, et le monarque espagnol, adorant la main qui le frappait, attendit qu'il plût au Seigneur de venger lui-même sa servante.

Soixante-deux ans après, un échafaud se dressa sur la place de White-Hall : un condamné y monta. Quand la hache du bourreau eut abattu sa tête, elle fut montrée à la foule frémissante, avec ce cri : « Voici la tête d'un traître ! » — Cette tête avait porté une couronne, et le condamné s'appelait Charles Stuart, roi d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande !.....

Ce jour-là, Dieu accomplit sa vengeance. La royauté, dans la personne de son représentant, expia le crime de Fortheringay : la famille des Stuarts, dans la personne de l'héritier de Jacques VI, paya la dette contractée envers la justice éternelle par le fils ingrat et le Chrétien apostat, qui avait abandonné sa mère et sa foi, pour conserver le droit de s'asseoir sur le trône des Tudor !

Que reste-t-il à dire ? — Rien : les faits parlent d'eux-mêmes. Pour ceux qui n'entendent pas cette voix, les commentaires seraient sans portée ; pour ceux qui l'entendent, ils ne diraient rien de plus. Sur une tombe entrouverte, les longs discours sont superflus : une prière suffit. Si cette tombe contient une victime, il faut joindre à la prière pour elle, le pardon pour ses bourreaux. Mais si elle a été frappée en haine de la foi, ce n'est pas assez : il faut, sur le bord de sa tombe, entonner un chant de victoire qui sera aussi un cri de vengeance, car la mort des martyrs, c'est le triomphe de la vérité et la ruine de l'erreur. Il faut sur ce corps enseveli dans les lauriers sanglants du martyre, prêter le serment solennel de poursuivre, sans relâche, l'esprit du mensonge, avec les armes de Dieu. C'est un devoir. — De la tombe de Marie Stuart sort un appel continuel aux Catholiques français. Qu'ils s'arment donc contre l'Angleterre protestante, non pas du glaive, mais de la prière, afin que le Père de famille sème de nouveau le bon grain dans ce champ qu'on lui a ravi, mais qu'il reprendra à son heure ! Hâter cette heure, c'est avancer la vengeance de la mort de Marie Stuart, et c'est aux Catholiques français que cet honneur doit appartenir (162).

SUBSTANTIAIRES. — Sectes de luthériens qui prétendaient que par son péché Adam avait perdu tous les avantages de sa nature, avait corrompu en lui la substance même de l'humanité, en sorte que pour sa postérité le péché originel était devenu la substance de l'homme.

(162) Consulter pour cette biographie : *Histoire d'Angleterre de* LINGARD, Paris, 1826, t. VII, VIII ; *Biographie universelle*, aux articles *Marie Stuart, Darnley*, etc. ; *Dictionnaire de* FELLER, article *Marie Stuart* ; *Dictionnaire historique de* LADVOCAT, loc cit. ; *Résumé d'Histoire moderne*, DRIOUX, p. 194-202, etc., etc. — *Voy.* les articles DARNLEY, BOTHWELL, LIGUE, etc.

Digitized by Google

SUCCESSION DE JULIERS. — Les deux ligues venaient de se former; les deux camps étaient en présence; il ne fallait donc qu'une occasion pour qu'ils en vinssent aux mains. Ce fut sur ces entrefaites que le duc de Juliers, prince dévoué à la cause catholique, mourut sans laisser de postérité; et peu s'en fallut que sa succession ne commençât la guerre de 30 ans. — Guillaume, prince de Juliers et de Clèves, duc de Brabant était l'un de ces trois princes qui loin d'arborer le drapeau de l'hérésie, s'étaient promis au contraire de défendre à outrance l'Eglise et la religion de leurs pères. Les deux autres étaient Maximilien de Bavière, et le représentant de la maison d'Autriche. Les Catholiques craignaient que ces vastes et magnifiques domaines ne passassent aux mains des princes réformés. Les deux compétiteurs dont les droits étaient le plus apparents étaient l'électeur de Brandebourg et le comte palatin de Neubourg. Comme leurs droits étaient égaux, et que la succession devait passer indivise snr une seule tête, l'empereur voulait se charger de lever cette difficulté et convoqua les prétendants à son tribunal. Cette démonstration de l'empereur occasionna une grande rumeur dans le camp protestant, qui criait hautement que c'était une ruse de l'empereur qui voulait s'emparer de ces domaines. Les deux compétiteurs déclinèrent la compétence de l'intervention impériale en pareille affaire et implorèrent le secours de l'union évangélique. C'est alors que l'empereur irrité et peut-être content aussi d'avoir un prétexte, mit le séquestre de ces biens entre les mains de l'archiduc Rodolphe déjà duc de Passaw et de Strasbourg. Mais les cris des protestants redoublèrent, et ils publièrent hautement que l'empereur agissait de ruse et n'avait d'autre dessein que de s'emparer de ces biens. L'alarme était jetée dans le camp réformé; aussi l'union évangélique prit-elle les armes pour soutenir les deux compétiteurs. La guerre menaçait de devenir sérieuse. Bien loin de céder à des sujets rebelles, l'empereur tenait ferme dans sa conduite; et de plus la sainte ligue annonçait l'intention de prendre enfin un parti, parce que l'Eglise catholique y était intéressée. — Sur ces entrefaites, Henri IV trouva l'occasion belle de réaliser un projet qu'il caressait depuis longtemps, l'abaissement de la maison d'Autriche, et le règne de la paix en divisant l'Europe en divers Etats égaux en forces. Il fit à cet effet alliance avec les protestants et d'immenses préparatifs pour entrer en campagne. La guerre était imminente lorsque le poignard de l'infâme Ravaillac arrêta dans sa course celui qui avait conçu et se flattait d'exécuter ce projet. La lutte néanmoins se poursuivit à peu près sans interruption jusqu'à la guerre de 30 ans; elle fut insignifiante; les deux camps étaient toujours en présence, mais ils manquaient de troupes et de subsides; aussi les opérations languissaient-elles. Fréquemment des diètes étaient convoquées; mais elles n'amenaient aucun résultat. De leur côté l'empereur et la sainte ligue agissaient sans ensemble ni accord. Ainsi en fut-il jusqu'à la révolte de Bohême, signal de la fameuse guerre de 30 ans. — *Voy.* ALLEMAGNE, § VI.

SUÈDE. *Voy.* SCANDINAVIE

SUISSE.

ETABLISSEMENT DE LA RÉFORME A ZURICH, A BERNE, etc.

§ I. — *Histoire de Zwingle et de ses doctrines jusques au 1er colloque de Zurich.* [1516-1523.]

Ulrich Zwingle fut en Suisse le premier auteur de la réformation. Il était né dans le comté de Toggembourg, en 1484, à peu près dans le même temps que Luther prenait naissance à Eisleben. Son père, qui jouissait d'une fortune aisée, et était le premier magistrat de son pays natal, remarquant dans son jeune fils une intelligence fort développée et un grand amour de l'étude, prit grand soin de son éducation et l'envoya tour à tour aux universités de Berne et de Bâle, et même jusques à Vienne. Le jeune Zwingle se fit surtout remarquer par son goût pour l'étude des auteurs païens et son caractère singulier. Son éducation faite, il embrassa la carrière ecclésiastique, comme un moyen de faire prompte fortune; il reçut les ordres, la prêtrise, après quoi il fut promu à la cure de Glaris. Dans ce nouveau poste, il donna de nouvelles preuves de son caractère bizarre; il voulait tout réformer, blâmait divers usages de ses compatriotes, principalement celui de vendre ses services et son sang pour une couronne étrangère. Cet esprit d'innovation lui attirant beaucoup d'ennemis, il crut prudent de changer sa cure pour celle de Notre-Dame de Ensiedeln ou des Ermites. [1516.] C'était un pèlerinage fort fréquenté par la dévotion des fidèles; peut-être que parmi le peuple simple et peu instruit s'était glissée quelque erreur et superstition. De quoi n'abuse-t-on pas? Zwingle y trouva occasion d'y renouveler ses innovations en attaquant le culte des saints et des images. Dans un discours qu'il tint au peuple rassemblé pour cette fête, il blâme les honneurs qu'on rend aux saints et aux images. « Imitez la sainteté de leur vie, » dit-il; « marchez sur leur trace : voilà le culte que vous devez leur rendre. Mais au jour de la détresse, ne mettez votre confiance qu'en Dieu qui, d'un mot, a créé les cieux et la terre. A l'heure de la mort, n'invoquez que Jésus-Christ qui vous a rachetés du prix de son sang. Lui seul est médiateur entre Dieu et les hommes. » (*Biograp. univers.*, art. *Zwingle.*)

Ce discours était prononcé en 1516, avant que Luther eût prêché contre les indulgences et publié ses fameuses thèses; aussi Zwingle se vanta-t-il plus tard d'avoir montré la voie au réformateur allemand.

L'erreur cependant n'était pas encore très-apparente; ces paroles pouvaient avoir un sens fort orthodoxe, et, dans le fait, Zwingle n'était pas encore suspecté d'hérésie, puisque dans ce temps, Léon X lui conféra le titre de chapelain de Saint-Pierre. Il avait été promu sans la moindre difficulté à la cure

Digitized by Google

, de Zurich. Cette promotion avait été vivement sollicitée par ses paroissiens, car ses actes extérieurs n'étant que la mise en pratique de ses principes, le novateur excitait des scandales et s'attirait des tracasseries. A Zurich, il se livra bientôt sans gêne à son esprit novateur et dogmatiseur : la population zurichoise était une terre mieux préparée; le bruit des prédications de Luther retentissait dans les montagnes de la Suisse; il en fallait moins pour mettre Zwingle en scène. Quand Bernard Samson vint prêcher les indulgences de Léon X, il s'éleva avec force contre les prédications et contre les indulgences elles-mêmes, et contrairement à la pratique traditionnelle, il commença à son peuple l'explication de tous les Livres saints. Enfin enhardi par la révolte ouverte de Luther, il osa justifier ceux qui méprisaient l'abstinence, et le jeune ecclésiastique; dans un traité *Sur l'observation du Carême*, il supplie ses ennemis de le réfuter *s'il avait fait la moindre violence au saint Evangile*. C'était avouer ouvertement qu'il ne reconnaissait d'autre autorité que celle de l'Ecriture.

L'alarme se répandit aussitôt parmi les Catholiques; l'évêque de Constance qui, jusqu'alors, avait gardé le silence, peut-être par une certaine antipathie contre les prédicateurs des indulgences, se hâta de publier un mandement pour prémunir ses diocésains contre le danger de la séduction. Il ordonna au conseil et au chapitre de Zurich de forcer Zwingle à venir rendre compte. Le conseil, gagné par le novateur, se garda bien de lui intimer cet ordre: le chapitre lui permit de faire tout ce que bon lui semblerait pour sa justification. Zwingle se mit aussitôt à l'œuvre : Le 22 août 1522, il publia un traité apologétique dans lequel il déclarait ne reconnaître que l'Evangile pour autorité irrécusable en matière de dispute théologique. Son but n'était que de réformer les abus sans nombre, de démolir avec prudence et précaution ce qui avait été bâti avec témérité. « D'ailleurs, » ajoutait-il, « laissez le temps agir; si cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même; mais, si elle vient de Dieu, en vain toutes les puissances de la terre se ligueraient contre elle. »

§ II.—*Premier et second colloque de Zurich. Développement du Zwinglianisme.* [1523-1525.]

A l'instigation de Zwingle, le grand conseil de Zurich convoqua les Catholiques et les partisans du nouvel Evangile, à discuter en sa présence, afin qu'il pût juger qui avait raison de l'un ou de l'autre parti. L'évêque et le clergé eurent le tort évident d'envoyer des députés à une pareille réunion : accepter le débat, c'était accepter la compétence des juges. (Marchand, Biographie univers., art. *Zwingle*.)

Zwingle présenta sa doctrine réduite à 67 articles, ou conclusions, à peu près comme les 95 thèse de Luther. La Messe, l'intercession des saints, la pénitence, les bonnes œuvres, les vœux de chasteté, la puissance ecclésiastique étaient les principaux points rejetés. Il y avait là matière à de longues discussions. Faber surnommé, le *fléau des hérétiques*, et député de l'évêque de Constance, accepta le débat sur deux points de controverse, l'intercession des saints et la Messe. Accablé par des textes de SS. PP. que Faber apportait en foule, Zwingle qui connaissait à peine le grec, fit remarquer que ces longues discussions n'aboutissaient à rien et qu'il ne reconnaissait d'autorité qu'à l'Ecriture sainte. Le champ devenait en effet beaucoup plus libre pour les opinions privées, Zwingle était évidemment battu.

Le conseil n'en décida pas moins de sa *science certaine*, que Zwingle n'ayant pas été convaincu d'après l'Ecriture sainte, on enseignerait uniquement dans le canton de Zurich l'Ancien et le Nouveau Testament sans aucune tradition des hommes, et que Zwingle continuerait à prêcher l'Evangile, comme il l'avait fait. (*Ibid.*)

Ces magistrats prenant goût aux disputes théologiques, deux nouveaux colloques se réunirent le 28 octobre 1523, et au commencement de 1524, et avec la même suffisance que la première fois, ils se décidèrent en faveur de l'abolition des sacrements et des cérémonies religieuses, sans oublier le célibat ecclésiastique.

Le réformateur attendait impatiemment cette décision des magistrats théologiens. Depuis longtemps le démon de la chair le mettait à la torture, et deux mois s'étaient à peine écoulés qu'il avait une compagne, Anne Reinhard, belle et riche veuve du comté de Baden : OEcolampade lui avait donné l'exemple; Luther et consorts ne devaient pas tarder à l'imiter.

Il n'y avait qu'un point à embarrasser Zwingle, c'était la Messe et l'Eucharistie. Docile aux leçons de Carlostadt qui, chassé par Luther pour sa doctrine sacramentaire, était venu chercher un refuge en Suisse, Zwingle et OEcolampade ne voyaient dans la Messe et la sainte Eucharistie qu'un symbole, une figure du sacrifice de Jésus-Christ; le pain rompu nous représente le corps immolé de de Notre-Seigneur; le vin, son sang répandu; mais il n'y a ni véritable corps ni véritable sang; ce sont seulement des signes commémoratifs, non la chose même. Zwingle, tout plein de ces idées, voulait absolument abolir la Messe et l'Eucharistie, ces vieilles traditions papaliques. Les magistrats de Zurich se montraient cette fois hésitants à la voix du maître; ils ne pouvaient trouver dans l'Ecriture des paroles plus claires que celles-ci : *Hoc est corpus meum, hic est sanguis meus*. Cet argument tourmentait Zwingle; nuit et jour il cherchait une solution. C'est alors qu'il vit en songe un fantôme blanc ou noir, qui lui dit ces mots : Lâche prêtre, pourquoi ne réponds-tu par ce qui est écrit dans l'*Exode* (163). Ravi de cette explication, il s'éveilla et fut prêcher ce qu'il avait eu en songe; on était trop bien préparé pour ne pas l'en croire; les nuages qui restaient en-

(163) *Exod.* — L'agneau est la pâque, pour dire qu'il est le signe.

Digitized by Google

core dans les esprits furent dissipés. (Bossuet, *Hist. des Variat.*, liv. II, p. 27.)

Aussitôt la Messe fut abolie et remplacée par la Cène, insignifiante mémoire de la Pâque réelle qui précéda la Passion du Sauveur.

Jusque-là Luther et Zwingle, animés d'une haine commune contre Rome, semblaient destinés à se prêter appui. Luther avait appelé Zwingle le fort athlète du Christ; mais, quand ce dernier eut pris la défense de Carlostadt (*Hist. des Var.*, liv. II, passim), Luther changea de langage; Zwingle ne fut plus à ses yeux qu'un sacramentaire, un ministre de Satan, un impie du salut duquel il desespérait beaucoup. Il pensait de même d'Œcolampade, qui « mourut, » dit le moine allemand, « étranglé par le démon. »

Malgré ces excommunications de Luther, les doctrines de Zwingle n'en faisaient pas moins leur chemin. Au premier colloque de Zurich, le novateur avait trouvé assez peu de faveur auprès des autres cantons, puisqu'ils portèrent un édit contre lui à la diète de Lucerne [1524]; mais bientôt les idées nouvelles trouvèrent des partisans parmi les amis des nouveautés et des révolutions. Œcolampade, ami intime et disciple zélé de Zwingle, celui que l'on pourrait appeler son Mélanchthon, importa sa doctrine à Bâle, et réussit si bien que cette ville devint l'une des principales du parti protestant, et servit de refuge à beaucoup de ses adeptes. Saint-Gall et Schaffhouse embrassèrent aussi les doctrines nouvelles; Berne suivit la même voie. Ce canton ayant une grande importance, et son influence pouvant ainsi devenir désastreuse pour une partie de la Suisse, Zwingle ne négligea rien pour y introduire le poison de ses doctrines; il recommanda à son prédicateur Berthold Huller d'*aller doucement* (Haller, p. 17), d'user *de détours*, et même d'une *modération hypocrite*, parce que les esprits des Bernois n'étaient pas encore *mûrs pour le nouvel Evangile;* et quand il le vit découragé par les premières difficultés : « *N'abandonnez pas* votre petit *troupeau*, bien que faible dans la foi, » lui écrit-il (*Ibid.*, p. 18); « l'œuvre de Dieu s'opérera lentement. » En effet, les difficultés commencèrent par être sérieuses : le clergé et beaucoup de magistrats déclarèrent le prédicateur banni du territoire (*Ibid.*, p. 19); plus tard, les douze cantons suisses, parmi lesquels était celui de Berne, publièrent, dans une réunion à Lucerne, un édit sévère contre les réformateurs, s'engageant unanimement à maintenir la religion catholique dans leurs terres, et envoyèrent une députation aux Zurichois pour les supplier de fuir toute innovation (*Ibid.*, p. 22), sous peine d'être exclus de la ligue suisse. Ceci se passait le 26 janvier 1524; bien longtemps auparavant, des édits contradictoires avaient été portés par Leurs Excellences les magistrats de Berne, tous fiers de se voir établis juges des controverses théologiques. Le 15 juin 1523, l'ordre avait été donné aux curés de prêcher l'Evangile librement, publiquement et manifestement (*Ibid.*, p. 19); un autre décret permettait aux religieuses de quitter leurs cloîtres et de prendre mari. (*Ibid.*, p. 21, 22.) L'évêque de Lausanne avait reçu défense de mettre le pied à Berne, qui dépendait de son diocèse. Ces magistrats se transformaient en arbitres suprêmes de toutes les questions théologiques. Ainsi l'abstinence et le jeûne, l'invocation des saints, le culte des images (Haller, p. 24) devinrent tour à tour l'objet de règlements spéciaux : une pareille usurpation de droits, une telle désobéissance aux supérieurs ecclésiastiques ne pouvait manquer de dégénérer en révolte ouverte. La guerre des paysans et anabaptistes vint un peu comprimer ce mouvement d'innovation.

§ III. — *Les anabaptistes en Suisse.* [1525.] — *Berne favorise la Réforme.* — *Colloque de Berne* [1528] *et ses conséquences.*

Les anabaptistes, après avoir couvert l'Allemagne de sang et de ruine, traqués comme des bêtes fauves, tués et égorgés, vinrent se réfugier en Suisse (*Ibid.*, chap. 4), et y renouveler les mêmes scènes de désordre et de carnage. (*Hist. des Variat.*, lib. II, n. 12.) Ces nouveaux docteurs de l'humanité, prêchant la révolte ouverte contre toute autorité temporelle et spirituelle, trouvèrent de nombreux partisans dans les montagnes de la Suisse, parmi ces gens pour la plupart pauvres, et réduits souvent à l'excès de la misère et du dénûment. Comment ces malheureux n'eussent-ils pas entendu avec ravissement des doctrines telles que celles-ci : plus d'autorité ecclésiastique ni séculière; plus de dîmes ni redevances féodales, liberté générale de la pêche et de la chasse; tous les hommes sont égaux et frères. Ainsi parle l'Ecriture sainte et la saine raison. Aussi tout le pays fut bientôt en feu; les montagnards de la Suisse se constituèrent en révolte ouverte contre leurs seigneurs; ils pillaient et massacraient tout sur leur passage. L'instinct de la conservation revint bientôt : zwingliens et Catholiques se réunirent pour leur faire une rude guerre, comme cela s'était pratiqué en Allemagne. C'était inconséquence, défaut de logique chez les luthériens et les zwingliens, parce que les doctrines des anabaptistes n'étaient que la conséquence directe et immédiate des principes émis par eux : ils avaient renversé l'autorité de l'Eglise; celle des princes temporels serait-elle plus respectable, par hasard? Ils avaient vu dans l'Ecriture sainte que le Pape est l'Antechrist? Est-il nécessaire de faire une plus grande violence au texte pour y découvrir les dogmes des anabaptistes? C'était donc une inconséquence; mais la force des choses exigeait cette résistance; plutôt que de périr avec tous les principes d'ordre et de salut, l'Eglise protestante traita en marâtre ses enfants et les égorgea impitoyablement. La chose ne fut pas très-difficile : la révolte n'était point or-

Digitized by Google

ganisée, il n'y avait ni chef ni discipline; plus de 20,000 furent égorgés dans les plaines de l'Alsace. Les autres, continuant toujours leurs prédications, furent cruellement punis dès qu'on put les saisir, noyés, fustigés, mis au carcan. (HALLER, p. 39.) C'étaient les supplices que leur infligeaient leurs frères protestants. Ainsi s'appliquait, dès l'origine, la liberté d'examen. Ils finirent par s'éteindre dans des flots de sang.

En 1526, les cantons catholiques obtinrent qu'une conférence générale se tiendrait à Baden (HALLER, *Diète de Baden*, 1526), entre les docteurs des deux partis, devant les députés des 12 cantons (164), sur les points de controverse. OEcolampade et Berthold Huller représentaient le protestantisme, à défaut de Zwingle, qui se fit défendre d'y aller sous prétexte que sa vie n'y serait pas en sûreté; Eckius était le principal défenseur du parti catholique. Après de longues et chaleureuses disputes, la victoire resta tout entière au parti catholique, et la diète se termina par un édit qui défendait de rien changer et innover dans la religion, et prohibait les livres de Zwingle et de Luther. Comme les cantons de Berne, Bâle et Schaffhouse faisaient quelques difficultés pour exécuter cet édit, les cantons catholiques envoyèrent une députation à Berne (HALLER, p. 37), pour la conjurer de rester fidèle à l'ancienne religion, et le grand conseil, docile à ces remontrances, publia un édit qu'il promettait avec serment d'observer, édit qui interdisait les livres hérétiques, le mariage des prêtres, et toute innovation dans la foi (165); ce qui ne l'empêcha pas, quelques mois après, de reconnaître Berthold Huller en qualité de prédicateur, avec la faculté de prêcher la parole de Dieu selon son propre sens, et avec dispense de dire la Messe; en même temps qu'il maintenait par sa pleine autorité Guillaume Farel, comme prédicateur et maître d'école à Aigle, au grand regret et déplaisir des habitants. (HALLER, p. 33.) C'est ainsi que les conseillers de Berne foulaient aux pieds les supplications des Catholiques et leurs propres serments. Evidemment la Réforme leur souriait, ils n'avaient d'autre désir que d'en consommer l'établissement à Berne. Dans ce but, ils envoyèrent des commissaires pour sonder l'opinion du peuple : ceux-ci persuadèrent aux paysans que leurs gracieux seigneurs ne voulaient que rétablir la pure parole de Dieu, obtinrent leur adhésion au bon plaisir des magistrats, puis revinrent tout triomphants, annonçant que le peuple souhaitait ardemment une réforme. Aussitôt le grand conseil retira l'édit de 1526, et annonça des peines sévères contre tout prédicateur publiant une doctrine qu'il ne pourrait prouver clairement par l'Ecriture. En même temps, les Bernois levèrent des troupes contre les Catholiques (*Ibid.*, p. 42, 43), et imposèrent leurs doctrines de gré ou de force. C'était donc vider définitivement la question; cependant le grand conseil de Berne, pour sauver les apparences, annonça une conférence générale à Berne sur les matières de religion, *afin de savoir à quoi s'en tenir*, et convoqua à cette intention plusieurs évêques et tous les cantons de la Suisse. En vain les évêques et cantons catholiques refusèrent de s'y rendre, alléguant que cette assemblée était incompétente comme celle de Zurich, et qu'elle aurait la même issue. En vain supplièrent-ils les Bernois de demeurer fidèles à l'ancienne religion (HALLER, chap. 6; 1er *Colloque de Berne*, 1528); en vain une voix plus imposante, celle de Charles-Quint, leur souverain immédiat, demanda qu'ils s'abstinssent jusques au prochain concile général. Tout fut inutile, et le colloque s'ouvrit le 1er janvier 1528, à la grande joie de Zwingle et de ses amis. La victoire ne pouvait manquer d'appartenir aux protestants; eux seuls presque le formaient: Zwingle, OEcolampade, Bucer s'y étaient rendus en grande pompe, tandis que les Catholiques ne comptaient que quelques curés ayant à leur tête le provincial des Dominicains, Trayer, qui s'y était rendu sans mission. Les quatre présidents du conseil étaient protestants. D'avance il avait été réglé qu'on n'admettrait d'autre preuve que l'Ecriture sainte, ni d'autre explication ou d'autre juge du sens de cette Ecriture que l'Ecriture elle-même : admettre de tels principes, c'était renier le point fondamental de la foi catholique, l'autorité de l'Eglise; c'était aussi rendre la dispute interminable. Les zwingliens, malgré leur respect simulé pour la Bible, ne craignirent pas de rejeter les Livres saints qui ne leur plaisaient pas : ainsi l'*Apocalypse*, l'*Epître de saint Jacques*, l'*Epître aux Hébreux* (166); et, malgré cela, ils ne laissèrent pas d'être fort embarrassés par les Catholiques, tant les textes de l'Ecriture sont nombreux et formels, à propos de la présence réelle, de la sainte Messe, l'autorité du Pape et de l'Eglise. Bucer et ses compagnons ne répondaient que par des faux-fuyants et des subtilités; le remède fut de chasser Trayer comme ayant manqué aux règlements, et la cause catholique, n'étant plus qu'aux mains d'un simple curé d'Appenzel, d'un chantre et d'un maître d'école, n'en fut pas moins noblement défendue, comme l'avoue Puchot, bien que protestant.

§ IV. — *Intolérance de Berne.— Elle veut imposer la Réforme dans les bailliages communs. — Première et deuxième guerre de religion. — Revers des réformés. — Paix.* [1531.]

Le concile zwinglien se termina au bout de dix-neuf jours par la publication de dix thèses doctrinales (167). Le grand conseil

(164) Celui de Zurich excepté.

(165) Berne favorise ouvertement la Réforme.

(166) Avec de tels principes, quels dogmes ne devait-on pas établir?

(167) Berne emploie toutes espèces de moyens pour établir la Réforme.

Digitized by Google

de Berne, de sa propre autorité, leur donna approbation et confirmation, et se hâta d'en presser l'admission par la persuasion ou la force ouverte. Des commissaires furent envoyés dans les paroisses, avec charge de haranguer le peuple, de réunir jeunes et vieux en assemblées. Si la majorité était protestante, la religion catholique était déclarée illégale (HALLER, *ibid.*, chap. 7); si c'était le petit nombre, ils pouvaient toujours librement exercer leur culte. Enfin, si tous, curés et paroissiens se prononçaient pour la Messe, Leurs Excellences permettraient la tolérance jusqu'à nouvel ordre. Afin de hâter le moment du complet triomphe de l'orthodoxie, des ministres mariés furent députés partout pour prêcher la pure parole de Dieu. Grâce à des persécutions violentes, le protestantisme se trouva bientôt implanté dans toutes les terres de Berne; et dans les autres cantons, les quelques partisans des nouvelles doctrines, sûrs de l'appui des Bernois (HALLER, *ibid.*, chap. 8), suscitèrent mille entraves, mille tracasseries aux Catholiques. La Suisse était dans le plus affreux désordre; ce n'était partout que pillages, profanations, crimes de toutes sortes. Les églises étaient brûlées, les autels renversés, les images réduites en cendre, les vases sacrés emportés. C'est alors que les cinq cantons catholiques : Lucerne, Uri, Schwitz, Zug, Unterwalden s'engagèrent à se prêter un concours mutuel, et firent alliance, d'une part avec Ferdinand, roi des Romains, et de l'autre avec Fribourg. De leur côté les cantons de Zurich, Berne, Bâle, St-Gall, Schaffhouse formèrent une alliance défensive en faveur des nouvelles doctrines et prétendirent imposer la Réforme aux bailliages communs (168). Cette dernière violation des traités donna naissance à la première guerre de religion, dite guerre de Cappel. Les Bernois et les Zurichois se mirent en campagne, mais à peine eurent-ils aperçu l'armée des Catholiques, qu'ils s'empressèrent de demander la paix. Les Catholiques toujours conciliants, eurent le tort d'accorder une paix toute à leur préjudice : ils donnèrent la liberté de croyance pour tous, consentant à payer les frais de la guerre, et renonçant à leur alliance avec Ferdinand d'Autriche. Tant de condescendance ne fit que multiplier les prétentions des zwingliens. Ils mirent à profit cette paix pour continuer à répandre leur hérésie. Les villes de Berne et de Zurich, se sentaient éprises d'un prosélytisme dévorant pour doter la Suisse de leur salutaire doctrine. « L'énergumène Farel, muni de la potence bernoise qui était à la fois sa mission et sa sauvegarde, allait d'un endroit à un autre, propageant son nouvel Evangile, se démenant comme un furieux, et brisant de son propre chef les autels et les images. » (HALLER, *ibid.*, p. 70.) Repoussé et chassé, il n'en prêchait pas moins avec son impétuosité ordinaire sur les terres de Fribourg et de l'évêque de Bâle, etc. Une nouvelle persécution commença bientôt contre le catholicisme. Dans une convention des réformés à Aarau, en 1531 (*Encyclopédie du XIXe siècle*, art. *Zwingle*), on interdit tout commerce avec les cantons catholiques et principalement le commerce du sel, dont Schwitz ne pouvait se passer. En même temps les Zurichois, de concert avec les protestants de Glaris, s'emparèrent des terres du prince abbé de Saint-Gall (HALLER, *ibid.*, 73), vendirent le couvent et ses propriétés et affranchirent les Toggemburgeois de toute redevance pour une somme de 14,000 florins. Les Catholiques ayant vainement demandé justice, levèrent une armée et se mirent en campagne. Zwingle avait jusque-là soufflé le feu de la guerre avec violence. « Levez-vous, avait-il dit à ses fidèles Zurichois, attaquez; les cinq cantons sont en votre pouvoir; je marcherai à la tête de vos rangs et le premier à l'ennemi. » (HALLER, *ibid.*, p. 78.) A l'approche du danger, prétextant de l'apparition d'une comète de mauvais augure et refusait d'aller au combat, mais les Zurichois le mirent de force à leur tête, et livrèrent bataille près de Cappel. [1531.] Les Catholiques, quoique bien inférieurs en nombre, remportèrent une complète victoire, et laissèrent sur le champ de bataille, beaucoup d'ennemis, du nombre desquels était Zwingle, bien qu'il eut pris la fuite des premiers. Les Zurichois ayant reçu de nombreux renforts, se hasardèrent à livrer une seconde bataille près le mont Lug. Ils furent battus dès le premier choc et prirent la fuite comme à Cappel. Les Catholiques vainqueurs étaient déjà sous les murs de Zurich, et pouvaient peut-être par un coup vigoureux anéantir la Réforme (*Ibid.*, p. 83), mais ils eurent la faiblesse de se laisser vaincre de nouveau, aux prières des magistrats de Zurich (*Ibid.*, chap. 9), et accordèrent la paix suivante : 1° Zurich abandonnait ses alliés; 2° ne devait plus inquiéter les cantons catholiques, ainsi que leurs alliés et adhérents, dans leur *ancienne*, *vraie* et *indubitable* foi chrétienne; les bailliages communs seraient libres de professer l'ancienne ou la nouvelle foi chrétienne. De plus les Zurichois payèrent les frais de la guerre, et devaient rendre les ornements et vases sacrés enlevés. Cette paix était d'un côté tout à fait déshonorante pour les réformés, puisqu'ils y déclaraient leur foi *nouvelle fausse*, et celle des Catholiques *vraie* et *indubitable;* mais, d'autre part elle était utile aux protestants qui ne voulaient que gagner du temps. Les Bernois ayant refusé de signer cette paix, se virent bientôt réduits au même état que les Zurichois et furent trop heureux d'obtenir grâce aux mêmes conditions.

§ V. — *Le protestantisme se propage par l'influence de Berne. — Synode de Berne et constitution bernoise.* [1532.]

A peine cette paix était-elle conclue,

(168) C'est-à-dire possédés à moitié par deux cantons.

Digitized by Google

(Haller, *ibid.*, p. 10-14.) que la religion catholique se rétablit d'elle même dans les bailliages communs et dans beaucoup de villes. Ce retour au catholicisme se fit même sentir à Zurich et à Berne; mais cet heureux mouvement vers la doctrine de vérité et de paix ne fut pas de longue durée. Les magistrats bernois avaient à cœur de continuer l'œuvre de Zwingle. Il leur avait paru si agréable pour leur vanité et leurs intérêts, de juger au spirituel comme au temporel! Ils provoquèrent une réunion de deux cent trente prédicants chargés de rediger une constitution qui mît quelque apparence d'ordre dans l'Eglise helvétique. Le concile ne dura que cinq jours, et n'en porta pas moins des règlements qui comprennent au moins quarante-six chapitres. Cette constitution rédigée par Capiton, ministre de Strasbourg, est une symbolique de la doctrine zwinglienne. Malgré la disproportion de ses articles et quelques inconséquences, elle obtint longtemps force de loi dans la Suisse réformée. Trois chapitres seulement sont consacrés aux commandements de Dieu, à l'Oraison dominicale et au Symbole des apôtres, qui, chose étrange de la part des novateurs, est recommandé avant l'Ecriture sainte. Les sacrements sont à peu près passés sous silence, mais en revanche, il est longuement prouvé que les magistrats sont les dépositaires et maîtres de la doctrine religieuse comme de la loi civile; à ce titre de plénitude absolue de puissance spirituelle et temporelle, on leur doit les dîmes, cens et autres revenus ecclésiastiques. Tout est coloré d'invectives contre le papisme. Enfin des peines sévères sont portées contre les fidèles et ministres qui oseront enfreindre la constitution des Messieurs de Berne.

§ VI. — *Prosélytisme de Berne après le synode de* 1532.—*Retour de Soleure au catholicisme.* [1532 — 1534.] — *Réforme dans le pays de Vaud et de Lausanne.* [1535 — 1536.]

Zurich depuis la mort de Zwingle, ne faisait pas grand bruit; son pasteur Bullinger, se contentait de faire l'éloge de son maître et prédécesseur. Le canton n'était pas assez puissant pour en imposer aux autres et suffire à la propagation du protestantisme qui fut avant tout l'œuvre de la violence et de la force ouverte. A Berne était réservé ce rôle; elle avait la force en main et elle en usa largement. Sans cela la Réforme eût disparu d'elle-même. — C'est ainsi que le canton de Soleure ayant pu échapper à son influence, c'est-à-dire à sa violence, revint avec empressement au catholicisme; il en fut autrement de Vaud et de Lausanne que des circonstances malheureuses rendirent victimes de sa tyrannie. Avant la Réforme, ce pays jouissait d'une certaine indépendance politique; Berne n'y possédait que le canton d'Aigle, et, conjointement avec Fribourg, les seigneuries de Morat, Grandson, et Echolent. Le reste du pays était sous le gouvernement paternel du duc de Savoie, ou de l'évêque de Lausanne. Les habitants se faisaient remarquer par la pureté, la simplicité, et l'aménité de leurs mœurs. En 1525, les Etats s'étaient énergiquement prononcés contre le *maudit* et *déléal hérétique Luther.* (Haller, p. 72.) Aucun mouvement vers la Réforme ne s'y manifestait quand le grand conseil de Berne donna patente à maître Guillaume Farel (*Voy.* ce nom) pour y prêcher la pure parole de Dieu [1530-1531] et celui-ci se hâta d'exécuter sa mission avec un zèle dévorant, prêchant partout, quoique partout il fût accueilli par des mépris et chassé honteusement. (*Ibid.*, p. 55 et 173.) En vain Fribourg s'éleva contre une pareille violation des droits et des libertés publics; Berne ne donna que des réponses équivoques, et l'énergumène Farel porta l'audace jusqu'à ordonner de sa propre autorité, pour être ministres de l'Evangile, des jeunes gens à peine âgés de vingt ans et qui n'avaient fait aucune étude théologique. Les baillis de Berne appuyaient Farel de toute leur autorité; les villes qui refusaient d'écouter le ministre patenté étaient déclarées en état d'hostilité; les prêtres catholiques avaient défense d'exercer leur ministère, les protestants pouvaient impunément renverser les croix, envahir les temples et y faire leurs prêches. Ainsi se passèrent les choses dans le pays de Vaud; à Orbe, Grandson Mraot, Lausanne, Avenches, Payerne (Haller, p. 180), les mêmes scènes de violence se renouvelèrent et cependant malgré cela le protestantisme ne prenait pas racine dans les populations. A peine si dans quelques villes une très petite minorité se déclarait protestante. Il fallait des moyens encore plus violents pour dompter ces cœurs rebelles; malheureusement une occasion ne tarda pas à les faire naître. Genève, par la volonté de quelques citoyens hardis et l'influence désastreuse de Berne, venait de proscrire le catéchisme. (*Voy.* les détails à l'article *Genève.*) A cette fin elle avait chassé de ses murs son évêque et le duc de Savoie; de là, guerre entre Genève révoltée et les Catholiques, qui avaient à leur tête le duc de Savoie. (*Ibid.*, chap. 18.) Berne s'empressa de venir au secours de sa fidèle alliée, sous prétexte de la défendre contre une injuste persécution, et envoya, sous les ordres du trésorier Nœgele, une armée de 6,000 hommes qui commencèrent par envahir les terres du duc de Savoie. De ce nombre était une grande partie du pays de Vaud. La conquête en fut aussitôt commencée et ne fut pas difficile. Le duc ne s'attendait pas à cette agression de la part des Bernois, et d'ailleurs il avait sur les bras François Ier qui venait de lui déclarer la guerre. Le pays était donc sans défense: Mondon et Payerne ouvrirent leurs portes à condition qu'ils auraient liberté de religion; Yverdun, Morges et quelques autres se défendirent courageusement, mais le pays fut bientôt tout entier au pouvoir des Bernois, à part ces quelques places. C'était là une augmentation

Digitized by Google

de territoire qui devait donner des craintes sérieuses aux Catholiques ; il s'éleva en effet des réclamations, mais les Bernois, en hommes prudents et habiles, surent les calmer : d'une part ils permirent aux habitants du Valais de s'emparer de quelques cantons dans le Chablais, vers Thonon ; de l'autre, ils accordèrent aux Fribourgeois quelques petites seigneuries à leur convenance, et ceux-ci eurent la simplicité de les aider à conquérir le reste du pays. Les villes qui résistaient encore durent se rendre : Yverdun tomba aux mains des Bernois ; Chillon, château fort appartenant au duc de Savoie, fut aussi réduit à se rendre. Les terres de l'évêque de Lausanne ne furent point épargnées, bien qu'il n'eût pris aucune part dans l'alliance contre Genève ; Lausanne même fut bientôt en leur pouvoir. Tout le pays conquis ne comprenait pas moins de huit bailliages, savoir : Yverdun, Moudon, Lausanne, Avenche, Chillon ou Vevay, Thonon, Ternier et Gex (*Ibid.*, p. 237), à la tête desquels les Bernois placèrent le chef de l'expédition. Les Bernois, une fois maîtres du pays, purent bien plus facilement y faire pénétrer de gré ou de force le poison des nouvelles doctrines. Partout des ministres du nouveau culte furent installés, et le culte catholique fut bientôt mis hors la loi dès que les circonstances le permirent, malgré la promesse formelle de respecter toutes les franchises et libertés et particulièrement la liberté religieuse. (Haller, chap. 15.) A Yverdun les Bernois commencèrent par introniser un ministre protestant, brûler et briser les images, et interdire tout culte catholique. (*Ibid.*, p. 271.) A Thessin, les habitants pour s'être ameutés contre les prédicants Fabri et Farel, virent le culte catholique proscrit pour toujours (*Ibid.*, p. 273) ; et Fabri, dont personne ne voulait, fut confirmé pour dix ans comme ministre. A Avenche les bourgeois ayant déposé leur maire, parce qu'il était protestant, le virent rétabli solennellement, et apprirent qu'ils étaient les sujets non plus de l'évêque, mais de LL. EE. de Berne. (*Ibid.*, p. 274.) Lausanne dut recevoir comme ministre Viret, jeune homme de vingt-cinq ans, et lui donner une église pour faire ses prédications. (*Ibid.*, p. 271-272.)

Enfin une conférence fut convoquée dans cette dernière ville en 1536, afin de hâter les progrès et la consommation de l'œuvre. On ne fit guère quant au fond qu'y répéter, avec quelques variantes plus favorables au pouvoir civil, la confession helvétique (*Voy.* ce nom) préparée à Bâle au commencement de cette même année.

1er colloque de Lausanne. — « De par le grand conseil de Berne, ordre fut donné, le 16 juillet, à tous les prêtres, moines et gens, qu'on appelle de l'Église, et aux prêcheurs aussi, de comparaître le 1er octobre, pour rendre raison de leur foi selon la sainte Écriture. » (Haller, chap. 21, p. 283.) Une pareille dispute sur de telles bases était incompatible avec la vraie doctrine ; aussi le clergé, les magistrats et le peuple n'eurent qu'une voix pour récuser de pareils juges. Charles V, encore suzerain du pays, leur fit, par lettre, défense de prendre part à la dispute, et surtout au moment où se convoquait un concile général. Mais, dit naïvement M. Ruchat, les Lausannois n'étaient pas les maîtres de cette affaire : les vaincus avaient sauvegardé leurs intérêts religieux. Le colloque ne s'en tint pas moins malgré tant d'opposition, messieurs de Berne ayant la force en main. Farel, Viret, Calvin et Caroly étaient les défenseurs du parti protestant ; il n'y eut du côté des Catholiques qu'un médecin nommé Blancherose, esprit faible et assez mal instruit, et deux ou trois autres à demi protestants. De plus Farel accablait d'invectives et d'injures tous ceux qui voulaient répondre à ses arguments ; Viret et les autres faisaient de même. « Viret eut l'audace un jour de qualifier de blasphémateur celui qui prouvait que l'Église a devancé l'Écriture (*Ibid.*, p. 293 et suiv.), » sans craindre par là d'insulter au sens commun. La victoire ne pouvait donc manquer d'appartenir au parti protestant. La matière de ce colloque se trouve dans les dix thèses doctrinales suivantes, rédigées par Farel : 1° La justification sans les œuvres, dogme incontestable, d'après l'Écriture. — 2° Jésus-Christ est seul pontife, seul médiateur et chef de l'Église ; il y a donc lieu à renverser l'autorité du Pape. — 3° Rejet de la Messe et de la présence réelle. — 4° L'Église est invisible et ne se reconnaît que par le baptême et la Cène ; il n'y a pas d'autres sacrements. — 5° Les vrais ministres sont ceux qui administrent la parole de Dieu et les sacrements. — 6° La confession auriculaire est rejetée comme une invention humaine, méchante et dangereuse, que les saints n'ont jamais ni enseignée ni pratiquée. — 7° Le culte sera désormais tout intérieur et spirituel. — 8° L'Église ne reconnaît d'autre magistrat que le magistrat civil, qui est nécessaire pour maintenir la tranquillité publique, et auquel on doit obéir tant qu'il ne commande rien contre Dieu. — Ceci était en opposition avec la constitution bernoise et la confession de foi de Bâle. De plus en plus les novateurs flattaient le pouvoir temporel ; LL. EE. de Berne avaient usé assez largement de ce pouvoir suprême ; Calvin en usera bientôt aussi. — 9° C'était la répétition des déclamations ordinaires sur le mariage des prêtres et contre le célibat et la chasteté. — Le magistrat civil peut dissoudre les vœux de chasteté. — 10° L'abstinence et le jeûne sont déclarées choses indifférentes. Le chant des psaumes est recommandé, mais les habits sacerdotaux foulés aux pieds. Le purgatoire est une invention papistique. — Dans le cours de cette dispute, toutes les fois que les prédicants s'étaient vus dans l'embarras, ils en avaient appelé aux magistrats comme les interprètes infaillibles de l'Écriture sainte. A la fin de la dispute, l'avoyer de Berne renvoya l'assemblée avec ordre d'attendre tranquillement les ordres de LL. EE. de Berne. Ainsi sous prétexte de prendre pour rè-

Digitized by Google

gle unique de foi l'Ecriture sainte, on prenait les ordres des magistrats de Berne. Cette fameuse dispute ne fut qu'une véritable singerie; les actes ne furent pas même signés par ceux qui étaient présents; jamais ils n'ont été revêtus de sanction; ils restèrent douze ans dans les papiers de Viret avant que Berne en possédât un exemplaire. Ce colloque était donc un véritable leurre, fait pour tromper les Catholiques, par la pompe et l'appareil, et les gagner à la Réforme. Continuons le récit des manœuvres inventées par l'esprit d'erreur pour enlever aux malheureux Suisses la véritable et ancienne religion.

§ VII. — *Le protestantisme introduit définitivement par la force ouverte dans le pays de Vaud et le Chablais.* [1536 à 1550.]

Les seigneurs de Berne, depuis le synode de Lausanne, n'usèrent plus que de violences ouvertes, sous prétextes que les controverses religieuses avaient été suffisamment éclaircies.

Des ministres furent imposés à toutes les églises, dès qu'on put trouver des réfugiés français ou autres qui voulurent accepter ce ministère. (HALLER, p. 322.) Bientôt on procéda à la spoliation des églises et au pillage des biens ecclésiastiques. Un premier édit ordonnait de briser les images et de démolir les autels aux frais des communes, puis un second [novembre 1536] mit aux mains des magistrats de Berne tous les biens meubles et immeubles des églises, couvents et confréries, afin qu'ils en disposassent de la manière qui leur paraîtrait la plus convenable. Enfin, le 24 décembre même année, édit complet de réformation à l'adresse de tout le pays de Vaud : le symbole et la discipline de Berne devenaient obligatoires pour tout ce pays. Des sept sacrements il ne fallait conserver que le baptême et la Cène; l'année ecclésiastique comptait quatre fêtes en outre des dimanches, savoir : Noël, le nouvel An, l'Annonciation et l'Ascension. Manger de la viande en tout temps était chose très-bien permise; les prêtres pouvaient se marier et conserver leurs bénéfices, etc. Les mœurs étaient aussi l'objet de règlements fort sévères : des peines civiles étaient portées contre les crimes et principalement contre les adultères; la danse était défendue sous des peines rigoureuses; celui qui vendait ses services à un prince étranger devait être puni de mort, s'il était officier, et du carcan, s'il était simple soldat. (HALLER, p. 325, 326.) Comment nier, après cela, que la Réforme ne soit pas l'œuvre des magistrats civils? Ce sont eux qui ont formé le symbole de ses croyances et les canons de discipline qui doivent tout à la fois régler le culte et réformer les mœurs. Les magistrats civils sont, pour la Suisse, les pères du protestantisme; ce sont eux qui ont fait sa fortune et l'ont établi de gré ou de force.

Pendant l'année 1537, Berne envoya des commissaires dans tout le pays de Vaud pour faire exécuter ses édits, et fit pénétrer la Réforme par la violence ou la corruption, malgré le vœu contraire des populations. Les biens ecclésiastiques furent d'un puissant secours aux magistrats de Berne; après s'en être attribué une grande partie, comme récompense de leurs services, en avoir réservé une autre pour l'entretien des ministres, ils en vendirent quelques-uns à vil prix, donnèrent quelques autres aux baillis, et permirent aux villes et communes de s'emparer des couvents, biens ecclésiastiques, vases et ornements sacrés. Tous ceux qui s'enrichirent ainsi aux dépens de l'Eglise, devenus complices des spoliations bernoises, ne pouvaient manquer de prendre énergiquement en main la cause de la Réforme. (*Ibid.*, 330 et suiv.) Parmi les richesses dont Berne s'empara, il faut remarquer le riche trésor de la cathédrale de Lausanne, que le chapitre et le conseil de la ville voulurent vainement soustraire à la rapacité des avares députés bernois.

Malgré tous ces édits, malgré toutes ces députations et ces violences, la Réforme ne prenait pas faveur auprès du peuple; ainsi les chanoines de Lausanne que Farel traitait (*Synode* de 1536) de *gens luxurieux, fainéants, avares, livrés à tous les vices, et ne connaissant pas même les dix commandements*, à l'exception de deux, préférèrent l'exil et la misère à la trahison de leur devoir et à l'apostasie de leur foi. (HALLER, p. 332.) De même les conseils de Lutry, Tully et Saint-Saphorin firent des réclamations contre les décrets de réformation, les déclarant contraires aux libertés et franchises qu'on venait de leur garantir.

En présence de pareilles oppositions, les magistrats de Berne inventèrent de nouvelles mesures pour protestantiser ces cantons. Au mois de mai 1537 fut établi un conseil de surveillants, chargés de dénoncer aux magistrats ceux qui ne vivraient pas selon les décrets de réformation. N'était-ce pas là une véritable inquisition protestante?

Au mois de mai, les ministres, convoqués en synode à Lausanne (*second synode de Lausanne*) [1537], donnèrent au pays une constitution ecclésiastique fort propre à propager les nouvelles doctrines. Les cantons étaient divisés en sept départements ecclésiastiques ou classes; il y avait une sorte d'hiérarchie composée des doyens, des jurés et des ministres. Ceux-ci devaient s'engager par serment à dénoncer la doctrine de leurs frères ou la mauvaise conduite des baillis; ils devaient en outre faire le prêche chaque semaine et expliquer quelque passage de l'Ecriture sainte. *Défense de prêcher une doctrine nouvelle avant d'en avoir conféré avec nos Messieurs de Berne;* défense de suivre d'autres rites que ceux de Berne. Une nouvelle institution, qui date de la même époque et avait le même but, ce fut la création d'une académie à Lausanne, afin de former de dignes ministres de l'Evangile. La Réforme avait cent fois déclaré que la seule règle de foi était l'Ecriture : que chacun devait y trouver, par ses propres lumières, sa loi, sa foi, son symbole et son culte : elle

Digitized by Google

se contredisait donc en formant des ministres; ce fut pour éviter en apparence cette flagrante inconséquence, que les Bernois n'établirent d'abord que deux chaires, l'une de grec, l'autre d'hébreu, deux langues nécessaires pour s'initier aux études bibliques; mais au bout de neuf ans, en 1542, on y adjoignit les deux cours de philosophie et de théologie et bientôt celui des belles-lettres.

Avant cette institution, Caroly, ministre de Lausanne, fâché de voir les funestes tendances de la Réforme vers l'arianisme et le socianisme, avait fui Lausanne, regagné la France et abjuré solennellement ses erreurs, quoiqu'il eût femme et enfants. (HALLER, p. 339.)

Berne continuait toujours son œuvre de propagation violente. Les habitants de Lutry, Tully et Saint-Saphorin, qui avaient fait entendre de si justes réclamations, virent leurs chapelles murées et eux-mêmes dans la dure obligation d'assister au prêche tous les dimanches, sous peine d'une amende de 60 sols. (HALLER, p. 351.) Les bailliages communs n'étaient même pas épargnés. Au mépris des traités qui défendaient de mettre de nouveau en question la cause de religion, les députés bernois rassemblèrent les habitants du bailliage de Grandson, leur ordonnèrent de se prononcer pour la *Messe* ou le *prêche*, et n'eurent pas grand'peine à obtenir la majorité des suffrages, parce que toute l'influence était en leur pouvoir. Les magistrats de Fribourg, ayant refusé de prendre part à un acte aussi illégal; malgré leur réclamation, la Réforme fut aussitôt imposée. La plupart des autres communes de ces mêmes bailliages finirent par céder à la même violence, et, si les deux villes de Landeron et de Cressier firent preuve d'une grande fermeté et d'un courage héroïque, cet exemple n'eut guère d'imitateurs. Tout le pays finit à peu près par embrasser la Réforme. Les villes seules refusèrent d'apostasier : en vain Farel vint y faire entendre sa prédication enthousiaste; son éloquence ne lui attira que du mépris. En vain, plus tard, Berne convoqua une nouvelle conférence, afin de convertir les habitants; quand il s'agit de donner son vote pour le *prêche* ou la *Messe*, les ministres furent tout confus de rencontrer si peu de suffrages. Ces deux paroisses sont demeurées jusqu'à nos jours fidèles à la religion de leurs pères. (*Ibid.*, p. 357, 358.)

IIIe synode de Lausanne. [1538.] — Malgré le zèle des magistrats de Berne, la Réforme avançait peu au gré des ministres. Un nouveau synode se réunit à Lausanne. [1538.] Les ministres vinrent y exposer leurs griefs et leurs plaintes, en même temps que proposer un moyen de préparer un meilleur avenir. Nous en donnons le sommaire pour donner une nouvelle preuve que le succès de la Réforme est l'œuvre de la violence et le triomphe de l'étranger.

Plaintes des ministres : 1° Les baillis, non contents de se montrer durs envers les Catholiques et les prêtres de ce culte, donnent mauvais exemple par leurs vices et sont assez négligents pour manquer le prêche eux et leurs femmes. 2° Ceux qui se sont engraissés des dépouilles de l'Eglise n'ont même pas soin d'entretenir les ministres. 3° Le catholicisme règne toujours dans le peuple; beaucoup de gens ne sont jamais allés au prêche, il faut les y contraindre. 4° Le pays est rempli de mendiants, c'est une honte pour l'Evangile, etc., etc. (HALLER, p. 361 et suiv.)

Remèdes proposés : 1° N'admettre aux emplois civils que des gens pleins de zèle pour l'Eglise et l'Etat, c'est-à-dire, exclure les Catholiques comme des parias. 2° Soulager les pauvres. 3° Forcer les parents d'envoyer leurs enfants au catéchisme des ministres. 4° Infliger des peines sévères aux adultères et aux crimes, etc., etc.

Les ministres avaient soin en finissant, pour flatter les seigneurs de Berne, d'adopter purement et simplement les rites bernois; aussi leurs demandes furent-elles satisfaites sur beaucoup de points : ordre fut donné aux parents d'envoyer leurs enfants aux écoles et catéchisme protestants; défense de les faire instruire par des maîtres catholiques. Les prêtres du pays furent obligés d'assister aux colloques des ministres. Enfin, publication fut faite des lois consistoriales de Berne, afin d'arrêter les crimes qui se multipliaient sans cesse. (*Ibid.*, p. 365.)

Malgré ces décrets, les ministres d'Yverdun ne tardèrent pas à porter, aux pieds de leurs seigneurs, les mêmes plaintes contre l'insouciance des populations vis-à-vis la Réforme, et le mépris que les baillis manifestaient pour la personne des ministres et pour les édits de réformation. Au mois de février, un quatrième synode se réunit donc à Lausanne, sous la présidence des magistrats de Berne : les délibérations demeurèrent secrètes, mais les Bernois envoyèrent de nouveaux ordres à leurs baillis du pays de Vaud pour surveiller les Eglises, faire envoyer les enfants aux écoles protestantes, chasser les prêtres catholiques, etc. En 1540 on établit un grand collége à Lausanne; mais afin de le peupler et d'y attirer des écoliers, dit Ruchat, il fallut y créer quarante-huit bourses, tant les parents avaient de zèle pour instruire leurs enfants dans la science protestante!...

En 1542, une dispute s'étant élevée parmi les ministres au sujet de la Cène, les conseillers de Berne prescrivirent un formulaire d'union plein de contradictions, mais assez bon pourvu qu'il pût rétablir la paix. Bientôt les édits de réformation furent renforcés par un édit nouveau. Ordre fut donné à tous les baillis du pays de Vaud : 1° de priver de leurs pensions tous les prêtres et les moines qui ne se prononceraient pas pour la Réforme, et même de les bannir s'ils exerçaient quelques fonctions ecclésiastiques; 2° d'incarcérer tous les gentilshommes qui n'assisteraient pas au prêche protestant; de bannir ceux qui ne voudraient pas absolument aller au dit prêche (HALLER, p. 377);

Digitized by Google

3° enfin les surveillants du consistoire auront droit à une part des amendes légales *pour toute personne* qu'ils auront aperçue *aller idoldtrer*, c'est-à-dire entendre la Messe hors du pays. (HALLER., p. 378.) — Quelle liberté! N'est-ce pas là le despotisme sauvage?

C'était le temps où Paul III proposait la réunion d'un concile œcuménique, et invitait les réformés à s'y rendre afin de présenter leurs doutes et d'apaiser le malheureux schisme qui divisait la chrétienté. Les premiers réformateurs avaient demandé autrefois à grands cris ce concile œcuménique, parce qu'il était impossible alors de le réunir : ils n'en voulurent plus dès qu'ils se sentirent forts de leur nombre; le Pape n'essuya partout que des refus et des injures. (*Ibid.*, p. 381-382.) Aucun canton réformé ne voulut envoyer des députés à Trente; Zurich surtout motiva son refus par une foule de raisons : Qu'avons-nous à faire avec le Pape comme chef visible de la société chrétienne, nous qui ne connaissons qu'un Seigneur, un seul pasteur, Notre-Seigneur Jésus - Christ; une seule règle de foi, la parole de Dieu, non la tradition des hommes? (*Ibid.*, p. 382 et suiv.) Un ministre zurichois publia un ouvrage pour prouver que le Pape était l'Antechrist. (*Ibid.*, p. 385.) Invitées de nouveau, au moment de l'ouverture du concile, à y envoyer au moins quelques députés, les villes de Zurich, Berne et Schaffhouse répondirent qu'elles n'y consentiraient qu'à la condition *que le Pape n'y serait point reconnu, et que l'on n'argumenterait que d'après l'Ecriture sainte* (*Ibid.*, p. 387, 388); c'était simplement demander que le concile commençât par abjurer le catholicisme.

Cependant les édits devenaient de jour en jour plus rigoureux, afin d'empêcher la Réforme de se désorganiser : ainsi on publia un nouveau décret qui condamnait tout homme à cinquante florins d'amende et toute femme à cinq florins, pour n'être pas assidu au prêche, ou y manquer d'attention. Le catéchisme et la liturgie de Berne furent déclarés obligatoires dans tout le pays de Vaud. (*Ibid.*, p. 397.)

En 1549, les réunions ou conférences hebdomadaires des ministres, ne produisant que troubles et division, furent réduites à quatre par an. La même année, la famille Watteville, celle qui avait le plus contribué à l'établissement de la Réforme à Genève, quitta sa ville natale, se réfugia dans la Franche-Comté et y abjura solennellement ses erreurs protestantes. (*Ibid.*, 399.)

En 1550, de nouveaux règlements furent promulgués pour maintenir la Réforme. A Zurich même où la Réforme comptait trente ans d'existence légale, il fut nécessaire d'obliger *tous les membres du conseil à déclarer par serment qu'ils adhéraient du fond du cœur à la religion réformée telle qu'on l'avait pratiquée depuis plusieurs années.* Combien devait-elle rencontrer plus d'opposition dans le pays de Vaud; nous pouvons nous en faire une idée par les plaintes que firent parvenir au conseil de Berne, Viret et Valier, ministres de Lausanne, le 4 décembre 1550. 1° Les ministres et leurs sermons sont fort méprisés; beaucoup même, parmi les conseillers, ne vont jamais au prêche. Il y a encore beaucoup de Catholiques; beaucoup d'usages papistes se sont conservés. 2° Les mœurs se sont corrompues surtout par rapport aux sales plaisirs de la chair. 3° Le conseil prétend imposer ses règlements partout au mépris du conseil de Berne (HALLER, p. 403.)

Tel était l'état des choses au milieu du XVI° siècle. Grâce à tant de mesures vexatoires, le catholicisme proscrit extérieurement, ne trouvant plus d'asile que dans le sanctuaire des consciences, n'avait pu survivre que dans quelques âmes d'élites fort rares. La Réforme n'avait pas pris la place du catholicisme, comme le prétendaient les seigneurs de Berne, mais bien l'absence de toute religion et de toute morale. Genève eût eu le même sort, si la main de fer de Calvin n'avait fait peser un joug tyrannique sur les libertés et les consciences, et, par là même, n'y avait imposé, au moyen de ses lois de sang, des bûchers et des échafauds, une apparence de moralité qui ne dura pas après sa mort, parce que c'était une situation forcée. — *Voy.* GENÈVE et CALVIN.

§ VIII. *Protectorat de saint Charles Borromée. — Mission de saint François de Sales dans le Chablais.*

Vers cette époque, l'Eglise romaine put opposer aux prétendus réformateurs de la Suisse et de l'Allemagne, le type d'un sincère restaurateur de la foi et de la morale, ce fut l'illustre saint Charles Borromée, dont la vie tout entière fut consacrée à dissiper l'ignorance et à corriger les abus. Tandis que Calvin poursuivait devant les magistrats les femmes mêmes qui avaient parlé mal de sa personne, le saint cardinal ne négligeait rien pour obtenir le pardon de ceux qui attentèrent à ses jours en tirant sur lui, dans l'Eglise, un coup d'arquebuse. L'un avait fui les pestiférés, l'autre ne cessa de les visiter, l'un parlait beaucoup de l'Evangile, l'autre le pratiquait; cela seul suffirait pour faire connaître au besoin la valeur de leur doctrine respective, et indiquer lequel des deux était le vrai ministre de Jésus-Christ.

Nomme protecteur de la Suisse catholique, le saint cardinal sut mériter par ses vertus la confiance de tous les cantons. Rarement, dit un auteur peu suspect, l'on vit un homme plus capable par ses talents et ses vertus d'exécuter de grandes entreprises. Il fut assurément le rempart de la foi dans la haute Italie, et contribua puissamment à préserver de l'hérésie les cantons qui jusque-là étaient restés fidèles. Il les unit entre eux par un traité d'alliance qui fut appelé la *ligue d'or, ou la ligue Borromée.* Les délégués de sept cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Soleure et Fribourg, le signèrent à Lucerne le 15 oc-

Digitized by Google

tobre 1586. Un nonce du Pape fut même envoyé dans cette ville, pour y veiller aux intérêts de la religion.

Quelques années après la mort de saint Charles, un autre vertueux pontife devint zélé défenseur de la vérité catholique ; ce fut saint François de Sales qui ramena tout le Chablais dans le sein de l'Eglise romaine. [1595.] Ses conférences à Thonon dissipèrent d'abord les préjugés que l'ignorance et la mauvaise foi des ministres avaient répandus contre la doctrine catholique. Ceux-ci ne négligèrent rien pour empêcher le succès de sa mission. La calomnie, l'émeute et même l'assassinat furent plus d'une fois tentés pour se débarrasser d'un adversaire que la science et la vertu rendaient formidable. Une doctrine est perdue lorsque pour la soutenir on emploie de telles armes. Aussi les conversions des réformés furent innombrables.

François faisait sans cesse appel à la discussion, et les ministres, comptant peu sur la victoire, n'osaient accepter le défi. Viret lui-même, alors ministre à Thonon, n'osait se présenter. Une fois cependant il promit de se rendre avec ses confrères au lieu indiqué pour une conférence, mais le jour venu le saint apôtre s'y trouva seul. Cette poltronnerie, dit un auteur contemporain, ne fit pas peu de dommage à l'hérésie, ni peu d'avancement aux affaires de la religion catholique, car les héritiques jugèrent aussitôt que les ministres se défiaient de la vérité de leur doctrine, et les Catholiques prirent un grand courage de voir que leur cause était entre les mains d'un puissant et constant avocat qui savait bien la défendre. » L'un deux appelé Galletier, ministre du pays de Vaud, eut avec François plusieurs entretiens et se convertit; il fut d'abord jeté en prison et ensuite condamné à mort. L'avocat Poucet et le baron d'Avully, se convertirent également ; ce dernier voulut avant de faire abjuration publique, envoyer aux ministres de Genève et de Lucerne le résumé des entretiens qu'il avait eus avec François et les raisons qui l'avaient convaincu. Il en demandait la réfutation; mais les ministres du pur Evangile gardèrent un silence significatif et peu honorable pour leur cause.

Trois ans après l'arrivée de François de Sales dans le Chablais, les Catholiques étaient devenus si nombreux qu'ils purent réclamer l'église de Saint-Hippolyte à Thouars, pour y exercer publiquement leur culte suspendu depuis près d'un siècle. Théodore de Bèze vivait encore, et sur l'invitation du Pape, le saint apôtre essaya de le ramener à la religion qu'il avait pratiquée dès son enfance. Il se rendit à cet effet à Genève et s'entretint longtemps avec le vieux collègue de Calvin, qui lui avoua d'abord qu'on pouvait faire son salut dans l'Eglise catholique; il ajouta cependant qu'il ne désespérait pas de le faire dans celle qu'il avait embrassée; cet aveu et la bienveillance avec laquelle il fut reçu donnèrent l'espoir au saint évêque de le ramener; il retourna plusieurs fois à Genève pour continuer la discussion, mais les autres ministres s'en étant aperçus empêchèrent François de l'aborder. On assure même que Bèze avant de mourir demanda à voir le saint, ce qui lui fut refusé : alors il abjura l'hérésie en présence des personnes qui l'entouraient; elles attribuèrent au délire la rétractation qu'il avait faite en leur présence. On suppose également qu'étant un jour interrogé sur le motif qui l'attachait si fortement à la doctrine de Calvin, il montra pour toute réponse une jeune fille qu'il avait dans sa maison. Il paraît qu'à la mort de sa femme il l'épousa, quoique parvenu déjà à un âge avancé.

Si le saint apôtre du Chablais n'eut pas la consolation de recevoir l'abjuration de Bèze, il en fut amplement dédommagé par la multitude des brebis qu'il ramena dans le bercail du bon pasteur.

Ces succès éclatants engagèrent Claude Gronier, évêque de Genève, à le demander pour coadjuteur; il n'y consentit qu'après de nombreuses et vives instances. La qualité de pasteur ne peut rien ajouter à son zèle d'apôtre; mais elle lui fournit de nouveaux moyens de l'exercer. Il établit partout des catéchismes pour détruire l'ignorance et les préjugés anticatholiques répandus à profusion par les réformés. « Il convertit, » dit encore l'historien cité plus haut, « deux gentilshommes de qualité, et fit bon nombre d'autres néophytes; non sans que les ministres en enrageassent, qui, pour témoigner leur bonne volonté trouvèrent moyen de lui faire avaler du poison, ce qui manqua le conduire à la porte de la mort, mais les médecins lui baillèrent du contre-poison et lui rendirent par ce moyen ses premières forces. » Un jour, devant se rendre à Gex et ne trouvant pas de bateau pour descendre le Rhône, il traversa Genève sans être reconnu. Les personnes qui l'accompagnaient voulaient l'en dissuader à cause du danger; mais, plein de confiance en Dieu, après avoir dit la Messe, il se mit hardiment en route, en disant : « Nos citoyens de Genève ne veulent point ouïr de Messe. Je veux leur en porter une toute dite. » Les Génevois ne connurent son passage que lorsqu'il fut à l'abri de leur atteinte. « Ils se mirent à grincer des dents et enrager d'avoir commis une si lourde faute. »

Vers cette époque, il fit renouveler aux ministres la proposition d'entrer en conférence, leur laissant le choix du lieu et consentant à se servir de Bibles imprimées à Anvers. Comme précédemment, ils répondirent par un refus, prétextant la crainte des armées de la Flandre. Durant toute la vie du saint, ils ne voulurent pas accepter de lui une seule des conférences qu'il leur proposa, et les prétextes qu'ils donnèrent pour colorer leur refus étaient de vraies défaites. S'il avait été permis au saint prélat, de venir prêcher à Genève, dont cependant il était évêque, il n'est pas douteux qu'il y eût opéré comme dans le Chablais des prodiges

Digitized by Google

de conversion, mais la Réforme aimait trop peu la liberté pour laisser au catholicisme celle de faire entendre sa voix. Elle n'avait d'ailleurs nulle envie de se mesurer avec son adversaire. Cependant les Catholiques avaient été plus généreux envers les réformés, car ils leur avaient accordé d'avoir une église à la Rochelle; et le saint évêque n'aurait pas demandé davantage dans sa chère ville de Genève.

§ IX. — *Du protestantisme en Suisse pendant les deux derniers siècles.—Le Sunderbund.*

En détruisant l'unité de la religion dans la confédération suisse, le protestantisme y avait semé les plus funestes divisions. Aussi l'histoire de ce malheureux pays, au commencement du XVIIe siècle, n'est-elle qu'un drame sanglant dont les Catholiques furent souvent les victimes. On les accusait d'entretenir des relations avec la France, l'Espagne ou l'Italie, et sous ce prétexte on se ruait sur eux les armes à la main et l'on dressait des échafauds. C'est ainsi qu'en 1618, les ministres réformés des Grisons s'étant réunis à Bergan pour les affaires de leur Eglise, quelques-uns d'entre eux répandirent le bruit que le gouverneur de Milan avait envoyé de grandes sommes aux Catholiques pour faire accepter l'alliance avec l'Espagne, et que, s'il échouait, son projet était d'exciter des troubles dans la Valteline pour avoir l'occasion de se baigner dans le sang de tous les réformés. Cette calomnie fit prendre les armes aux deux partis. L'Engodine commença la guerre. Le pasteur réformé Georges Jenatsch se mit à la tête des troupes pour marcher contre Rodolphe Planta, qui se sauva dans le Tyrol. D'autres ministres formèrent à Tusis un tribunal criminel qui exerça les plus grandes cruautés. Il mit à prix la tête de Rodolphe et celle de son frère Pompée, ordonna la confiscation de tous les biens de Jean Flugy, évêque de Coire, et le condamna à mort par contumace. Il fit mourir dans les fers, après la torture, un saint prêtre nommé Busca, vénéré de tous ceux qui le connaissaient. Cette mort souleva la Valteline d'autant plus facilement que les parents des nombreuses familles des tribunaux sanguinaires de Thusis et de Davos étaient excités à la vengeance. Les représailles furent terribles, et un grand nombre de réformés y perdirent la vie. La guerre s'alluma de nouveau entre les divers cantons, ce qui amena l'intervention de l'Autriche et de l'Italie. [1621.] Durant tout ce siècle et le suivant, il ne se passa presque pas d'année sans qu'il y eut quelque discussion entre les Catholiques et les réformés, et presque toujours les réformés furent les agresseurs. Après la révolution française de 1830, la population de Lucerne, dans les élections générales, avait éloigné du pouvoir des magistrats dont la conduite politique avait nui aux intérêts du catholicisme, surtout vis-à-vis des communautés religieuses; aussitôt Berne et d'autres cantons réformés envoient leurs bataillons contre la population catholique du bailliage argovien de Mury. Les habitants du village, réunis aussitôt par cette attaque imprévue et qu'aucune provocation ne justifiait, furent impitoyablement mitraillés par les Bernois. L'abbaye fut occupée et pillée par des commissaires argoviens.

Les religieux furent dispersés et bannis, et le grand conseil déclara tous leurs biens acquis au fisc. Cette spoliation était contraire à l'art. 12 du pacte fédéral. C'est ce qui fut reconnu dans une diète extraordinaire convoquée peu après cet événement. La diète ordinaire confirma même cette déclaration, mais l'Argovie n'en consomma pas moins son œuvre spoliatrice.

L'on vit ses tribunaux sévir avec une rigueur sauvage contre ceux qui, par leurs discours ou leurs écrits, réclamaient en faveur de la justice. Ils furent condamnés à la prison, aux fers et à la mort, du moins par contumace. Une faction radicale, dite la Jeune Suisse, composée de réformés auxquels s'étaient joints quelques mauvais Catholiques, parcourut la Suisse, pillant les couvents, maltraitant les prêtres, les religieux et même les citoyens connus par leur attachement à l'Eglise romaine. « A Prattelen, » dit la *Gazette de Lucerne* (7 janvier), « le docteur Stringelin avait promis à l'un des héros de l'expédition contre Lucerne, six mesures de vin s'il mangeait la tête de M. Siegwars-Müller, que les routiers de ce demi-canton avaient promis de rapporter sur leurs baïonnettes. » Pour l'honneur de l'humanité je veux bien ne pas prendre ces paroles à la lettre, mais elles n'en sont pas moins l'expression, exagérée si l'on veut, d'une idée peu digne d'un homme civilisé. Depuis 1818, Fribourg possédait un collége florissant dirigé par les Jésuites. Les Lucernois voulurent à leur tour confier à ces religieux l'éducation de leurs enfants [1843]; personne assurément ne pouvait leur disputer ce droit exercé par le grand conseil, d'autant plus qu'une diète extraordinaire reconnaissait que ce droit retombe dans le droit d'une souveraineté cantonale; » elle avouait de plus : « qu'il n'existe actuellement, quant aux Jésuites, aucune cause qui puisse motiver contre eux des mesures coercitives. » Le gouvernement de Zurich lui-même annexa ce décret à un manifeste qu'il publia. Les réformés, espérant que la majorité des communes repousserait ces religieux, demandèrent leur réunion en assemblée de *Veto;* mais malgré les efforts qu'ils firent en employant les menaces et la calomnie, il n'y eut que sept mille opposants, et dix-huit mille suffrages ratifièrent l'arrêté du grand conseil. C'était donc le peuple souverain lui-même, qui voulait confier l'éducation des enfants aux membres de la Compagnie de Jésus, et personne n'avait le droit de s'y opposer, puisque le pacte fédéral autorisait chaque canton à confier l'éducation à qui bon leur semblerait.

Mais les Bernois pensèrent autrement, ou plutôt les Jésuites n'étaient qu'un prétexte,

Digitized by Google

comme il fut facile de s'en convaincre lorsqu'ils furent vainqueurs. N'ayant pu réussir par des moyens légaux, ils recoururent à la force. Une conspiration fut d'abord ourdie, et le 8 décembre on devait renverser le gouvernement de Lucerne et poignarder ses membres. Après s'être emparés de l'arsenal, les conjurés devaient se réunir sur une place au nombre de six cents, dont la moitié étaient des ouvriers allemands infectés de communisme, qu'un garçon tailleur nommé Weitling avait répandu dans la Suisse, et surtout à Zurich. Une patrouille venant à passer fut accueillie par la fusillade. Dès que le jour parut, la police put découvrir les dépôts d'armes qu'ils avaient préparés, et saisir un grand nombre de conjurés; mais bientôt la fusillade se fit entendre de nouveau à une demi-lieue de la ville. Cependant, au lieu de prendre des mesures vigoureuses, l'autorité demeurait dans une inactive irrésolution; elle aurait été funeste sans les secours qui arrivèrent des cantons voisins et la fermeté du paysan catholique Leu, qui fut assassiné quelque temps après.

Les corps-francs, composés presque entièrement de réformés, n'osèrent pénétrer dans Lucerne; mais ils se livrèrent aux actions les plus coupables contre les habitants de la campagne. Ceux-ci se liguèrent entre eux, afin de pourvoir à leur légitime défense, et c'est ce qui donna naissance au Sunderbund ou ligue défensive des cantons catholiques. Berne et les autres Etats protestants prétendirent qu'elle était contraire au pacte fédéral, et en demandèrent la dissolution. Sur le refus des sept cantons, la guerre leur fut déclarée, et l'on sait quel en a été le résultat. Les protestants, devenus maîtres de Fribourg non par la force des armes, mais par la trahison du camp opposé, ont imité leurs pères lorsqu'ils marchaient au secours de Genève : on les a vus promener dans la ville et les environs le pillage, l'assassinat, le sacrilége et autres crimes non moins révoltants. Un prêtre inoffensif a eu ses membres dispersés; une statue de la sainte Vierge est devenue le but d'un exercice à la cible; les ornements sacerdotaux ont été indignement traînés dans la boue : et combien d'autres attentats ne pourrait-on pas reprocher à ces Vandales du XIXe siècle! N'ont-ils pas outragé l'humanité autant que la religion, en chassant les saintes filles de saint Vincent de Paul et les héroïques religieux du mont Saint-Bernard, qui avaient été pour l'armée française l'objet d'une reconnaissante admiration? N'ont-ils pas frappé tous les couvents et même les prêtres séculiers d'amendes tellement exorbitantes qu'elles équivalaient à une confiscation? Tous ces faits prouvent que ce n'étaient pas seulement les Jésuites qu'ils poursuivaient de leur haine, mais encore le catholicisme tout entier; ils démontrent, de plus, que depuis le temps de Calvin le protestantisme suisse n'a pas fait un pas vers la tolérance, la civilisation et le respect de la liberté d'autrui. Il a abandonné, il est vrai, les doctrines de Calvin comme trop catholiques; mais il n'a pas encore repoussé son esprit comme trop intolérant. Après avoir persécuté pendant plusieurs années le catholicisme à la manière de Néron, il essaye en ce moment de la persécution à la méthode dont Julien l'Apostat fut l'inventeur. Puissions-nous enfin voir la Suisse catholique en paix, retrouver des frères dans ceux qui, jusqu'à ce jour, semblent n'avoir voulu être que ses bourreaux!

L'Helvétie est, dit-on, la terre classique de la liberté. Que cette assertion est éloignée de la vérité, depuis que le protestantisme y a planté ses drapeaux! A part la France de 93, il n'y a pas de pays où il y ait eu plus d'emprisonnements, de vexations de toutes sortes, de confiscations de biens, d'arrestations arbitraires, d'expulsions du sol de la patrie, de privations de droits civils, de despotisme sur la conscience. Si la liberté consiste en tout cela, il faut avouer que la Suisse en a été largement pourvue, grâce aux prétendus réformateurs; mais si la liberté consiste dans la protection des droits de tous les citoyens, dans le respect des convictions religieuses et de la conscience de tous, les Catholiques suisses ne la possèdent guère. Voici ce qu'un Fribourgeois écrivait en 1851, à l'*Observateur* de Genève :

« Sommes-nous libres dans l'exercice de notre culte, lorsque nous ne pouvons entendre la voix de notre premier pasteur, exilé sur la terre étrangère; lorsque chaque parole du prêtre est soumise à la rigueur des lois ombrageuses; lorsque nos écoles ne peuvent inspirer que méfiance aux parents chrétiens; que les livres d'enseignement, hostiles à l'Eglise catholique, sont rejetés par le corps enseignant lui-même, témoin la protestation des membres du cercle de la Singine; lorsqu'enfin l'autorité des ecclésiastiques, des évêques, du Souverain Pontife lui-même, est chaque jour contestée, attaquée, conspuée par les feuilles que l'on tolère seules parmi nos populations?

« Sommes-nous libres dans l'exercice de nos droits politiques, alors que nous n'avons point élu nos représentants, alors que nos démarches les plus légales sont taxées de rébellion? C'est ce qu'on a vu à l'époque de la signature de la pétition adressée à l'autorité fédérale, pour demander que la constitution soit soumise au peuple; c'est ce qu'on a vu à Chatel, par exemple, où un individu, pour ce seul fait, accompagné du vœu que par là un terme soit mis à la persécution dirigée contre son évêque, a été condamné comme coupable d'avoir entrepris par des *moyens violents* de changer la constitution de l'Etat, *d'avoir provoqué à la violation* des lois et arrêtés de l'autorité.

« Sommes-nous libres, alors qu'il nous faut prêter un serment qui répugne à notre conscience, pour prendre part aux actes de la vie publique? Combien compterons-nous d'électeurs pour l'élection du jury? Nos destinées sont entre les mains de quelques rares partisans du gouvernement, et cela se

Digitized by Google

passe sous les yeux de la Confédération! Elle sentira enfin la nécessité de faire respecter les garanties accordées au peuple par la constitution fédérale, cette constitution que nous ne cesserons d'invoquer de tout notre pouvoir, en nous renfermant toujours dans les bornes constitutionnelles et légales. Ce ne sera qu'en présence des commissaires fédéraux que nous tiendrons, au besoin, une assemblée populaire : on ne pourra du moins pas alors calomnier le peuple fribourgeois auprès de ses confédérés. Si, par contre, Dieu exigeait de notre part de plus grands sacrifices, nous les supporterions encore, afin qu'à force de modération et de patience nous parvenions à dompter les prétentions les plus passionnées et à imposer le respect à nos adversaires. »

Cependant, malgré tous les efforts du radicalisme protestant, le nombre des Catholiques romains augmente sans cesse. De 1837 à 1850, le nombre des protestants, dans le seul canton de Genève, a diminué de 2,454. « Encore quelques années, » a dit *le Genévois*, « et les protestants seront en minorité dans leur propre pays; ils seront appelés à en subir les conséquences. La Rome protestante deviendra la seconde Rome catholique. » Que ce journal se rassure, les Catholiques en majorité ne feront jamais souffrir aux protestants ce que ceux-ci leur ont fait endurer. — *Voy.* Calvin, Bèze, Genève.

SUITNICÉENS. *Voy.* Schwenkeldiens.

SUPERFINS. *Voy.* Dantzicois.

SUPRALAPSAIRES. — Les partisans rigides des doctrines calvinistes sur la prédestination, appelés gomaristes, se divisèrent en deux partis distincts, les supralapsaires et les infralapsaires. Tous enseignent que Dieu, sans avoir égard aux œuvres bonnes ou mauvaises des hommes, a résolu de toute éternité de sauver les uns et de damner les autres, en accordant aux premiers les grâces nécessaires pour le salut, et en les refusant aux seconds. Mais les supralapsaires disent qu'antécédemment à toute prévision de la chute du premier homme, *ante lapsum* ou *supra lapsum*, Dieu a résolu de faire éclater sa miséricorde et sa justice : sa miséricorde, en créant un certain nombre d'hommes pour les rendre heureux pendant toute l'éternité; sa justice, en créant un certain nombre d'autres hommes pour les punir éternellement; qu'en conséquence il donne à ceux-là des grâces pour se sauver, et les refuse à ceux-ci. Mais ce que ces théologiens appellent la justice de Dieu semble bien au contraire être l'injustice la plus criante, puisqu'ils supposent que Dieu a de l'aversion pour des créatures, et qu'il les destine à des supplices éternels avant de les faire. Les infralapsaires au contraire soutiennent que Dieu n'a formé le dessein de sauver les uns et de perdre les autres qu'en conséquence de la prévision de la chute d'Adam. L'homme privé par suite du péché originel, de la justice et de la grâce que Dieu lui destinait, ne mérite plus que les supplices: mais Dieu, dans sa miséricorde, a résolu de faire un choix dans cette masse de condamnés à l'enfer, pour les sanctifier et les rendre éternellement heureux. Mais ce second sentiment est évidemment opposé aux textes les plus formels de l'Ecriture où il est dit que Dieu veut le salut de tous les hommes, que Jésus-Christ est mort pour sauver tous les hommes. (Bergier, *Diction. de théol. dogm.*, art. *Infralapsaires.* — *Voy.* Arminiens.)

SURREY (Charles Howard, comte de) était né en 1520. — Il était fils de ce Thomas Howard, duc de Norfolk, que ses services militaires avait rendu populaire en Angleterre, mais que ses fautes avaient rendu si coupable devant Dieu. (*Voy.* l'article Norfolk,) « Surrey, » dit Audin, « était un des gentilshommes les plus remarquables de la cour d'Angleterre : admirable quand il rompait une lance en champ clos; adoré des lettrés qu'il traitait en grands seigneurs; sans peur et sans reproche quand il se battait pour défendre son pays; à table, avec de joyeux convives, buvant comme un lansquenet; toujours prêt à se ruiner pour ses compagnons de plaisir et ses amis; haïssant comme il aimait, et prodigue de sa vie autant que de sa bourse; poëte brillant, musicien habile, et selon le docteur Nott, mari fidèle, et ce n'est pas une exagération d'éditeur. » (Audin, *Hist. de Henri VIII*, t. II, p. 425.) Ajoutons qu'il appartenait au parti catholique frappé déjà dans la personne de Catherine Howard (*Voy.* ce nom), et que poursuivaient encore de leur haine les partisans de la Réforme à la suite des Seymour. On avait d'abord fait aux Howard une guerre d'épigrammes, et le comte y avait riposté par des menaces de vengeance : il s'était encore compromis en refusant d'épouser une Seymour, et on lui prêtait le projet d'épouser Marie, la fille de Henri VIII et de l'infortunée Catherine d'Aragon. En fallait-il davantage pour le perdre?

On l'accusa de haute trahison, parce qu'il avait osé porter dans son écusson les armes d'Edouard le Confesseur, qu'une décision des hérauts du roi lui avait permis d'ajouter à son blason, car dans les veines du comte il y avait du sang royal. Son père le duc de Norfolk fut arrêté le 12 décembre 1546, et quelques heures après Charles entrait aussi à la Tour. Le procès s'instruisit vite : il fallait se hâter, Henri VIII allait mourir, et la sentence devait être ratifiée par lui. Tout fut bon pour perdre l'accusé : sa sœur, ses amis vinrent déposer contre lui. En vain le comte protesta avec l'énergie de l'innocence, sa voix fut étouffée : on ne le traita même pas en pair du royaume; il fut jugé comme un roturier et condamné à perdre la tête. [19 janvier 1547.] « Six jours après sa tête tomba sur l'échafaud, mais en silence et sans témoins, sans l'appareil ordinaire du supplice; en sorte qu'on douta, dans le public, si l'ordre de l'exécution avait été signé par le roi. » (Audin, loc. cit., p. 429.) Cette mort produisit une profonde sensation : car

Digitized by Google

Surrey était le type de cette noblesse brillante dont les traditions commençaient à se perdre et dont l'action avait été jusque-là si considérable. Né en France, quelques années plus tard, Surrey eût figuré près des princes de Lorraine : mais à Londres dans cette atmosphère imprégnée de bassesse et de duplicité, il ne pouvait compter que sur l'illustration de la mort. Les grandes âmes ne se déploient que dans certains milieux : nés à certaine heure et dans certain lieu l'homme se traîne, végète et meurt, au lieu de s'élever et de planer dans les hautes régions, où la gloire assure l'immortalité. Heureux ceux qui naissent au sein des sociétés catholiques : là, il est toujours l'heure favorable pour se produire au milieu même des plus affreuses tourmentes. Tout ce que le catholicisme touche s'agrandit : mais en dehors de lui, tout est abaissement et mort.

SYMBOLIQUE GENERALE DES PROTESTANTS. — On donne ordinairement le nom de symbolique à une exposition méthodique et succincte des principaux dogmes de foi admis parmi ceux qui se soumettent à une même croyance et professent une même religion. Ainsi entendue, la notion de symbolique s'explique d'elle-même quand il est question du catholicisme et même, jusqu'à un certain point, de l'arianisme, du pélagianisme et de la plupart des autres hérésies; mais elle paraît n'être plus qu'un non-sens quand on essaye d'en faire l'application aux doctrines du protestantisme. Comment en effet composer un *Credo* avec les éléments les plus insaisissables et les plus contradictoires? Le principe du libre examen ne devait-il point (et l'expérience l'a surabondamment confirmé), aboutir inévitablement à l'enfantement des systèmes les plus insoutenables et les plus monstrueux? — Toutefois, au milieu de toutes ces variations sans fin, il est possible de distinguer quelques croyances plus généralement et plus solennellement acceptées parmi les protestants de toutes les sectes. Quelque inconséquents et éphémères qu'aient été ces efforts d'unification doctrinale, nous pouvons du moins rassembler ce qu'il y a de moins discordant dans leurs symboles officiels, tels que la confession d'Augsbourg, la confession tétrapolitaine, le synode de Dordrecht, etc., etc., pour en composer, autant qu'il est possible, un ensemble de doctrine que nous pourrons appeler, en théorie sinon en réalité, la symbolique générale du protestantisme.

Au moment où Luther commença d'élever la voix contre le catholicisme, il n'attaquait qu'un de ses dogmes, celui de la justification. Mais il ne devait pas longtemps s'arrêter là. La foi catholique, la vérité, est essentiellement une et quiconque la contredit sur un point doit bientôt la contredire sur tous; l'homme trouve en lui-même une logique naturelle qui le conduit fatalement à cette conséquence. Le dogme contre lequel prêchait le moine allemand était d'ailleurs dans la religion de Jésus-Christ une doctrine fondamentale, un point central, un principe; et ce principe une fois changé, les vérités qui en découlent comme autant de conséquences devaient être par là même profondément ébranlées. Les murs d'un édifice ne sauraient subsister quand on en sape la base. Aussi vit-on bientôt le drame du XVIe siècle s'étendre avec une rapidité effrayante : selon les besoins de la discussion, et l'exigence des circonstances, on vit les réformateurs changer sans cesse de champ de bataille, quittant une vérité pour en attaquer une autre; déroulant anneau par anneau la chaîne des principes éternels, jusqu'à ce qu'ayant ainsi formé pièce à pièce, au milieu des continuelles variations que nous avons fait remarquer ailleurs, ce qu'ils ont appelé leurs symboles, ils fussent parvenus à un *protestantisme universel*, à la négation de toute vérité religieuse. Mais la négation suppose nécessairement l'affirmation; elle ne pourrait être conçue sans elle. Pour juger qu'il y a privation d'un bien, il faut avoir l'idée de ce bien lui-même : le *non* isolé est un mot vide de sens. De même la Réforme qui, comme nous venons de le dire, n'est qu'une *négation universelle*, ne peut être suffisamment exposée et approfondie, si elle n'est pas montrée dans son opposition avec le catholicisme : car c'est là qu'elle prend et conserve son existence. Nous commencerons donc par montrer le *positif*, en d'autres termes, la doctrine catholique; l'exposition de l'erreur, du *négatif*, ou du protestantisme en deviendra plus facile et plus lumineuse.

Pour mettre, avec plus d'ordre et de précision, les deux symboles en face l'un de l'autre, nous suivrons naturellement le chemin qui nous est tracé par la lutte des réformateurs. Nous commencerons par nous placer avec eux au point central de la religion catholique. Nous prendrons le dogme de la *justification*, et, après avoir confronté les deux dogmatiques sur ce point si important, nous en partirons comme d'un principe fixé pour en étudier les différents rayonnements. Et par suite de la connexion intime, de l'enchaînement admirable de nos dogmes entre eux, nous verrons les protestants, entraînés par d'inévitables conséquences, agrandir sans fin le terrain de leur combat, attaquer successivement la justice du premier homme, les suites du péché originel, les sacrements, l'Eglise, les indulgences, le purgatoire... autant de dogmes dont la négation ou l'affirmation dépend de la solution de cette question fondamentale : *Comment l'homme, après la dégradation originelle, recouvre-t-il la justice et la sainteté?*

§ I. — *Justification*

I. — Doctrine catholique.

Jésus-Christ en mourant sur la croix a offert pour nous tous un sacrifice d'une valeur infinie. Mais pour que chaque homme soit réhabilité aux yeux de son Dieu, pour qu'il soit restauré au fond de son être, pour que de pécheur devenu juste, il puisse acquérir des droits au royaume céleste, il lui faut de ces mérites infinis de la croix une application

Digitized by Google

individuelle; il faut que l'immolation de son Sauveur lui devienne subjective : et c'est là le dogme de la justification. Mais on peut distinguer trois parties dans cette doctrine fondamentale de la religion : 1° son essence, ce en quoi elle consiste; — 2° les conditions auxquelles nous pouvons y prendre part; — 3° ses propriétés.

1° *Nature ou essence de la justification.* — Elle consiste en deux choses d'après l'enseignement catholique. Considérée négativement elle efface entièrement le péché dans notre âme, elle le détruit non-seulement quant à la coulpe, mais encore quant au péché lui-même; elle donne la mort au vieil homme, selon ces paroles du concile de Trente : *Si quis dixerit per Dei gratiam non tolli id totum quod veram et propriam peccati rationem habet, sed tantum radi aut non imputari, anathema sit.* Considérée d'une manière positive, la justification opère la sanctification de nos âmes : c'est un renouvellement intérieur qui fait que le pécheur devenu juste revêt la pureté de sa céleste origine; qui, en lui donnant la foi, l'espérance et la charité, l'unit intimement à Jésus-Christ, le fait avoir part à sa vie, à ses pensées, à ses tendances, enfin le fait devenir un de ses membres, un de ses enfants : *Justificatio est sanctificatio et renovatio interioris hominis*, a dit le concile de Trente.

Toutefois la justification, comme le dit Bossuet, ne peut-être parfaite du côté de l'homme : si elle délivre du péché, elle ne délivre pas de toutes ses suites. En transformant l'homme tout entier, elle le rend à la vérité innocent et pur, mais elle laisse néanmoins subsister en lui la concupiscence ou le penchant au mal; elle laisse les restes du vieil homme combattre l'homme nouveau. Mais, hâtons-nous de le remarquer, ces suites du péché sont moins de la malice que de la faiblesse provenant de l'imperfection humaine. L'homme justifié n'en a pas moins la justice au fond de son cœur; il n'en est pas moins agréable à Dieu, héritier du ciel : *In renatis nihil odit Deus.*

2° *Conditions ou dispositions nécessaires pour participer à la justification.* — La doctrine catholique enseigne que la justification est un ouvrage divin et humain tout à la fois. L'homme pécheur ne peut par lui-même mériter le don surnaturel de la justification, et Dieu dans sa miséricorde infinie va au-devant de lui, et le rappelle au bercail en lui donnant sa grâce *prévenante.* Mais cet appel charitable, cette impulsion bienfaisante n'agit pas infailliblement; elle respecte les lois de notre liberté. Pour être justifié il faut donc que l'homme consente à la grâce; il faut que, par la foi, l'espérance et l'amour de son Dieu, il y corresponde librement, selon ces paroles du concile de Trente : *Gratiæ libere assentiendo et cooperando.* Ainsi deux choses nécessaires pour la justification : la grâce prévenante et notre libre coopération : deux activités, celle de Dieu et celle de l'homme.

3° *Propriétés de la justification.* — L'homme cependant ne peut pas avoir la certitude entière de son salut. S'il est plein de confiance dans la grâce prévenante de son Dieu, il sait aussi qu'il faut qu'il y coopère dignement. La justification l'a purifié de ses souillures, mais il n'ignore pas le terrible combat que doivent lui livrer les passions qui ont encore leurs racines dans son cœur. Se rappelant qu'il est écrit que *Personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine* (*Eccle.* IX, 1), que *Celui qui est debout doit prendre garde de tomber* (*I Cor.* X, 12); il tourne les yeux sur lui-même, considère sa propre faiblesse, et il n'opère son salut que dans une crainte salutaire et un saint tremblement.

II.— Doctrine protestante.

1° *La foi, unique condition ou disposition pour être justifié.* — On sait comment Luther fut conduit à ses erreurs touchant le dogme que nous venons d'exposer. Depuis son entrée dans le monastère d'Erfurth, il avait sans cesse à lutter contre le désespoir. Dans les visions que lui donnait le délire de son imagination brûlante il se représentait souvent l'enfer ouvert sous ses pas, et les foudres des vengeances divines prêtes à éclater sur sa tête. Un jour que ses agitations étaient encore plus violentes, il rencontra un frère qui, pour le consoler, lui adressa ces paroles trop connues : « Croyez et ayez confiance, car c'est la foi qui sauve; » paroles qui dans d'autres circonstances n'eussent été qu'un conseil salutaire, mais qui furent exagérées et défigurées en tombant dans l'esprit paradoxal et extravagant du moine. Elles le calmèrent instantanément : « Ce fut, » dit-il lui-même, « comme un éclair qui m'illumina soudain; je ne rencontrai plus aucun nuage, ni dans les Pères, ni dans les saintes Ecritures. » Et concluant de là que la foi seule suffit pour la justification, il s'écriait : « La foi, voilà le nœud, voilà le mot de l'énigme. Assassins, parricides, adultères, ayez confiance, et vous serez sauvés. Pêchez encore, commettez tous les crimes : si vous avez la foi, vous serez du nombre des élus. Les œuvres de satisfaction, les douleurs de la pénitence sont des superstitions inventées par les moines. » Il dit plus tard que l'homme ne peut concourir à sa régénération : que la grâce agit nécessairement, sans que nous puissions y mettre aucune entrave, détruisant ainsi dans la justification l'élément humain pour n'y laisser que l'élément divin.

2° *Nature de la justification.* — De cette erreur sur les conditions de la justification, Luther passa bientôt à une autre touchant son essence. Puisque la justification ne s'opère que par la foi ou plutôt par la confiance (car Luther défigure ici la foi catholique pour lui donner ce dernier sens), elle ne peut évidemment détruire le péché dans notre âme, la purifier de toutes ses souillures, régénérer toutes ses facultés. Le moine d'ailleurs, après sa prétendue réhabilitation, se sentait encore coupable; il ne pouvait étouffer à son gré les remords de sa conscience.

Digitized by Google

Il dit donc que c'est une erreur de croire que le pécheur justifié soit à l'intérieur purifié et renouvelé; que le péché soit détruit en lui; qu'il faut plutôt professer que l'homme, après la justification est absolument le même qu'auparavant : mais que Dieu en lui imputant d'une manière purement extérieure la justice de son Fils, veut bien le regarder comme juste et le délivrer des peines que méritent ses fautes; qu'ainsi Dieu veut bien regarder comme innocente et la récompenser comme telle l'âme que souillent les passions les plus honteuses : qu'entre Paul qui persécute les Chrétiens et Paul qui veut se faire anathème pour ses frères (*Rom.* IX, 3); entre David commettant l'adultère (*II Reg.* XI) et David arrosant sa couche de larmes (*Psal.* VI, 7) pour en faire pénitence, il n'y a aucun changement réel, mais seulement dans la bonté et la volonté de Dieu : Ces exemples sont de Mélanchthon.

3° *Propriétés de la justification.* — Sur le troisième point les protestants enseignent que l'homme peut avoir la certitude qu'il est justifié, et qu'il ne peut la perdre que par l'incrédulité. (*Voy.* le développement des variations protestantes sur ce point fondamental du dogme à l'article spécial de la JUSTIFICATION.)

§ II. — *Prédestination.*

Liberté de l'homme. — Valeur de ses œuvres. — L'erreur fondamental du protestantisme sur le dogme de la justification, devait bientôt, nous l'avons déjà dit, s'étendre, pour les dénaturer on les anéantir, à tous les autres points du symbole catholique; une erreur appelle une autre erreur. Nous suivrons, autant que possible l'ordre historique et presque toujours logique dans lequel ont apparu chacune de ces conséquences fatales du principe erroné, posé par Luther comme le point de départ de son hérésie.

I.—Doctrine catholique.

1° *Dogme catholique sur la prédestination.* — Qu'est-ce d'abord que la prédestination dans le sens catholique? Voici comment la définit le docteur de la grâce : « Cette prédestination n'est rien autre chose qu'une prescience, une préparation des bienfaits de Dieu, qui assure infailliblement le salut de tous ceux qui parviennent au salut. » (*De prædest.*, lib. I, cap. 10.) « Il est indubitable », dit Liebermann, « qu'il y a des hommes au salut desquels Dieu veille avec un soin tout particulier; qu'il se plaît à conserver purs de tout contact des vices..... que d'autres sont en quelque sorte exclus de l'héritage commun des enfants de Dieu, puisqu'ils ne parviennent jamais à la connaissance de la vérité, ou qu'ils perdent la grâce avant de mourir.... C'est là qu'est la profondeur inaccessible du mystère. »

Qu'il y ait donc de la part de Dieu une véritable prédestination, c'est ce qu'un Catholique ne pourrait nier; mais ce qu'il professe en même temps, c'est que cette prédestination a lieu en conséquence des mérites de chacun de nous, toujours présents à son éternel regard, et que par suite elle nous laisse notre liberté et le prix de nos bonnes œuvres. *Venez, les bénis de mon Père, dira Jésus-Christ, aux prédestinés, possédez le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde.* (*Matth.* XXV, 34.) Et quelle en est la cause? demande saint Chrysostome : *C'est que j'ai eu faim et que vous m'avez donné à manger.* (*Ibid.*, 35.)... Car avant que vous fussiez nés, je savais que vous seriez ce que vous êtes, et tout cela dès lors vous a été préparé. » (Hom. 8, *in Matth.* XXV.) — De même le Catholique professe que la réprobation est une conséquence des péchés de quelques hommes, et non pas un décret absolu de la part de Dieu qui veut le salut de toutes ses créatures. « Dieu ne peut condamner personne qu'il n'ait démérité, parce qu'il est juste, » dit saint Augustin.

2° *De la liberté de l'homme.* — Une semblable doctrine est bien loin d'anéantir la liberté de l'homme. Aussi l'Eglise catholique enseigne-t-elle expressément que si notre liberté a été considérablement affaiblie par le péché originel, elle n'a pas été complétement *perdue ni entièrement éteinte.* Et s'il est vrai de dire que l'homme coupable dans son père ne peut plus par lui-même se réconcilier avec Dieu, ce serait aussi tomber sous le poids de l'anathème que de croire qu'il pèche nécessairement, qu'il encourt la haine de son Dieu dans tous ces actes qui précèdent sa justification, et qu'après l'avoir reçue il n'est pas plus libre sous l'action de Dieu, qu'une brute ou une machine sous la main qui la dirige.

L'enseignement catholique nous donne aussitôt cette conclusion importante sur la cause du mal, c'est que si l'homme pèche, c'est à l'abus de son libre arbitre qu'il faut s'en prendre, et non pas à la volonté de Dieu selon ces paroles du Prophète royal : *Non Deus volens iniquitatem tu es* (*Psal.* V, 5); — et celles de saint Jacques : *Deus intentator malorum est, ipse autem neminem tentat* (*Jac.* I, 13); — selon aussi ce décret de la sixième session du concile de Trente : « Si quelqu'un dit qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de rendre ses voies mauvaises, mais que Dieu fait le mal comme le bien, non-seulement en le permettant, mais en l'opérant par lui-même, tellement que la trahison de Judas doive aussi bien être regardée comme son œuvre immédiate que la conversion de saint Paul; qu'il soit anathème. »

3° *Valeur et nécessité des bonnes œuvres.*— Il résulte de là que l'homme est capable avec l'aide de la grâce de Dieu qui ne la lui refuse jamais de faire des œuvres méritoires pour la vie éternelle. Et, du moment, où ces œuvres sont possibles, elles sont même nécessaires, indispensables, pour qu'on puisse espérer entendre un jour le Juge des vivants et des morts prononcer la sentence du salut : *Parce que vous avez été fidèle, entrez dans la joie.* (*Matth.* XXV, 21.) Ainsi que le dit un

Digitized by Google

saint docteur, Dieu qui nous a créés sans nous, ne nous sauvera pas sans nous.

II. — Docrine protestante.

1° *Prédestination.* — Luther, nous venons de le dire, avait enseigné que la justification de l'homme s'opérait sans sa coopération : et, partant de ce principe, Calvin se demanda pourquoi tous les hommes n'étaient pas justifiés. A cette question une seule réponse était possible : parce que Dieu ne donne pas sa grâce à tous. Et pourquoi ne donne-t-il pas sa grâce à tous? Parce qu'il a prédestiné les uns au bonheur du ciel, et les autres aux peines de l'enfer. C'est là la prédestination que Calvin formula lui-même en ces termes : « Le décret éternel par lequel Dieu a fixé dans ses desseins le sort de chaque homme : car il ne les a pas tous créés pour partager la même condition; mais il a réservé les uns à la gloire et les autres à la damnation éternelle : et selon qu'il leur a donné l'existence pour la première ou pour la dernière fin, ils sont prédestinés à la vie ou à la mort. » (Calv., *Instit.*, lib. III, cap. 22.) — C'est-à-dire que Dieu a créé le vol, l'assassinat, le viol, le brigandage et tous les crimes, et qu'il a ensuite créé certains hommes pour en porter la peine, pour les torturer pendant toute une éternité, selon son bon plaisir, selon de barbares caprices.

2° *Liberté de l'homme.* — Mais quelle doit être la morale protestante d'après la doctrine que nous venons d'exposer? Détruisant la liberté de l'homme, Luther et Calvin osèrent proclamer que Dieu est la cause du mal. Sous prétexte qu'il est écrit dans les *Proverbes* (XVI, 4) : *Omnia propter semeptipsum operatus est Dominus, impium quoque ad diem malum;* et dans le chap. XLV, ℣ 6, 7, d'Isaïe : *Ego Dominus formans lucem et creans tenebras, faciens pacem et creans malum; ego Dominus faciens omnia hæc.*—Ils détruisirent la différence essentielle entre le bien et le mal, en niant le principe du mérite, blasphémèrent les plus beaux attributs de Dieu, en rejetant sur lui tous les forfaits de ce monde, et rabaissèrent au-dessous de la brute la plus noble créature de Dieu, en ne lui laissant que d'immondes et sauvages instincts. Les protestants de nos jours moins hardis, mais aussi moins conséquents que leurs devanciers, ont abandonné cette hideuse dogmatique, à moins qu'on ne doive peut-être excepter, s'il en existe encore, quelques disciples de Zwingle, qui sur cet article plus encore que sur les autres, fit de si prodigieux efforts pour se créer une opinion qui lui fût particulière, et qui disait un matin après avoir travaillé la nuit entière à tourner sur ce sujet quelques phrases neuves. « J'entends depuis longtemps parler sur cette question de lumière et de ténèbres, de nuit et de jour, de bien et de mal : ... Pour moi, je ne suis encore qu'à ténèbres. »

3° *Doctrine protestante sur les bonnes œuvres.* — On voit déjà facilement à quelles funestes conséquences devaient conduire de pareils principes. Que devenait la morale, du moment que les protestants retranchaient à l'homme, le libre arbitre, sa liberté d'action. Si c'est la foi seule qui sauve, les œuvres sont donc inutiles pour le salut. Pour répondre aux objections sans nombre que suscitait de toutes parts la perspective des résultats épouvantables d'une semblable assertion, Luther prit le parti de nier la possibilité de ces bonnes œuvres, disant que dans l'homme, la meilleure des actions est pour le moins un péché véniel : *Opus bonum optime factum est peccatum veniale.* Calvin disait aussi que les bonnes œuvres des fidèles ne sauraient avoir cette pureté qui seule peut supporter les regards du Très-Haut; que même elles sont toujours entachées de quelques souillures. D'ailleurs si nous sommes tous prédestinés au malheur éternel, qu'importe que nous combattions notre penchant au mal ou que nous écoutions la voix de la nature? Ne vaut-il pas mieux goûter les délices de la terre où Dieu nous a placés pour un temps, puisque la récompense ou le châtiment est irrévocablement fixé? Ne serait-ce pas même aller contre la volonté de Dieu que de nous opposer à ces inclinations, qui, d'après les décrets suprêmes, doivent infailliblement nous conduire à notre fin? Ceux qui inventèrent les principes de ces conséquences immorales, montrèrent bientôt qu'ils ne se bornaient pas seulement à la théorie; et c'est peut-être sur ce point que les protestants de nos jours ressemblent le mieux à leurs pères.

§ III. — *De l'état primitif de l'homme et des suites du péché originel.*

Le dogme fondamental de la justification une fois changé, les protestants devaient aussi changer les autres. L'idée de *régénération*, de *réhabilitation* suppose celle de la déchéance d'un état plus parfait. Aussi vit-on bientôt Luther et ses adeptes, pour prouver l'impossibilité des bonnes œuvres, et l'absence complète de la coopération humaine dans l'œuvre de la justification, soutenir que le péché originel avait détruit, anéanti toutes les facultés religieuses et morales de l'homme sans qu'il en restât une seule étincelle; que l'homme primordial n'avait reçu de son Créateur ni libre arbitre, ni dons surnaturels, ce qui nous conduit à parler de l'état dans lequel l'homme a été créé, et de sa chute.

I.—Doctrine catholique.

1° *Etat primitif de l'homme.* — Les théologiens distinguent deux sortes de félicité : la félicité naturelle, qui, répondant aux exigences de notre nature, consiste dans la possession plus ou moins imparfaite de notre fin dernière, c'est-à-dire de Dieu; et la félicité surnaturelle qui n'est nullement due à l'homme et qui est l'immédiate et parfaite possession du bien suprême. De là la distinction de deux états dans lesquels l'homme

Digitized by Google

a pu être créé : l'état de *nature* pure où il aurait joui d'un bonheur naturel demeurant sujet à la concupiscence, à la misère et aux douleurs ; et l'état de justice originelle où il eût été appelé à un bonheur surnaturel, avec l'exemption des misères du corps et de l'âme. Or, selon le dogme catholique, notre premier père a été créé dans ce dernier état. « Dieu fit l'homme à son image, dit le Catéchisme du concile de Trente (p. 33), le doua d'intelligence et de liberté ; le rendit capable de connaître et d'aimer son Père céleste. » — La raison et le libre arbitre, telles furent donc les prérogatives naturelles que l'homme reçut de son auteur. Il en reçut aussi des prérogatives surnaturelles, la justice et la sainteté. Dieu a fait l'homme droit, est-il écrit dans l'Ecclésiaste (VII, 40) : *Deus fecit hominem rectum ;* c'est-à-dire, comme l'explique saint Paul (*Ephes.* IV, 24), qu'il a été créé dans la justice et la véritable sainteté. Le droit à la vision intuitive, dans le cas où il eût persévéré, une connaissance surnaturelle des perfections de Dieu, l'exemption des souffrances de cette vie, et des mouvements déréglés de la concupiscence, étaient autant de dons célestes qui accompagnaient cet heureux état. C'est la doctrine explicitement supposée dans la cinquième session du concile de Trente : « Le premier père du genre humain, en transgressant le commandement de son Dieu, perdit aussitôt l'état de justice et de sainteté dans lequel il avait été créé, et tomba dans un état de dégradation..... »

De cette doctrine qui appartient à la foi catholique se rapproche beaucoup la suivante, qui, sans être expressément définie par l'Eglise, est cependant professée par tous les théologiens, et qui, d'après les bulles de plusieurs Souverains Pontifes, ne peut être abandonnée sans qu'on s'éloigne de l'esprit catholique. Dieu ne devait à l'homme que ce qui répondait à l'exigence de sa nature : sa justice et sa bonté ne lui devaient en le créant, que de le placer dans un état qui ne lui permît pas de regretter le néant. Or, la vision intuitive, la justice, la sainteté, les autres glorieuses prérogatives que nous citions plus haut, n'étaient nullement réclamées par notre nature, puisqu'elle en a été dépouillée ; elles étaient donc un don surnaturel, une grâce proprement dite.

2° *Peché originel. — Doctrine catholique.* — L'homme ne resta pas dans l'heureux état que nous venons d'exposer : il le perdit par le péché originel. Le premier homme, en violant le commandement de son Dieu dans le paradis terrestre, perdit aussitôt la justice et la sainteté dans laquelle il avait été établi. Il encourut la colère et l'indignation du Tout-Puissant, et, comme suite de cette prévarication, l'obscurcissement de son intelligence, l'affaiblissement de son libre arbitre qui ne peut plus rien dans l'ordre du salut, sans le secours de la grâce; la concupiscence, les douleurs, les misères et la mort du corps; l'exclusion du royaume des cieux, la privation de la vision intuitive; en un mot la détérioration de son corps et de son âme.— L'offense de notre premier père a été nuisible à toute sa postérité. Elle se transmet avec ses suites, pour le corps et pour l'âme, de génération en génération, selon ces paroles du grand Apôtre : *Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché.* (*Rom.* V, 12.)— La prévarication d'Adam, devenue ainsi par sa transmission propre à chacun de ses enfants, ne peut être effacée que par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui par sa mort devient notre justice et notre sanctification.

Que si maintenant l'on demande en quoi précisément consiste la nature de ce péché, de quelle manière s'opère sa transmission, l'Eglise prudemment n'a rien défini sur ces matières. Pour la première question on distingue jusqu'à quatre opinions différentes, dont l'une, plus généralement suivie et qui a le mérite d'aller plus directement contre le système des réformés, place l'essence du péché originel dans la privation de la justice primitive, c'est-à-dire de la grâce surnaturelle, de sorte qu'Adam atteint dans un attribut qui lui était purement accidentel, n'aurait été dépouillé par sa désobéissance, d'aucune de ses facultés naturelles, d'aucune de ses prérogatives essentielles. Mais puisque notre but est d'exposer brièvement la foi catholique, et non pas d'entrer dans les discussions de l'école, nous conclurons avec saint Augustin en disant que rien n'est plus certain que ce péché, mais que rien n'est plus mystérieux que sa nature : *Hoc peccato nihil est notius, nihil secretius...* De même de sa transmission.

II.—Dogmatique protestante.

Péché originel. — Les réformés qui tout à l'heure nous disaient que Dieu était la cause du mal, que l'homme n'était qu'un *instrument raisonnable* dans les mains de son maître, n'auraient pas dû, semble-t-il, pour être conséquents, étendre bien loin les funestes effets du péché originel pour un malheureux qui en le commettant n'avait fait qu'obéir aux décrets de son suprême ordonnateur. Ils les portèrent cependant bien au delà des bornes que nous venons de voir déterminées par le concile de Trente. Ainsi Luther, accusant la doctrine catholique de pélagianisme, commença par dire que la désobéissance d'Adam avait détruit et anéanti toutes les facultés religieuses et morales, qu'elles lui avaient enlevé la raison et la part du libre arbitre qu'il avait au fond de son être. Pour l'intelligence, il accordait encore à l'homme déchu une certaine faculté de concevoir et d'exécuter pour ce qui regarde ce monde fini et les choses qui l'entourent. Mais pour les choses spirituelles, pour les communications divines, il n'a plus aucune aptitude, aucune force ; il est dépouillé de toute ressource : *Non habet modum agendi*

Digitized by Google

seu operandi in rebus divinis. Quant à la liberté, nous l'avons vu un peu plus haut, elle est selon lui, entièrement morte. Il la compare à une statue de sel, à une souche, à une motte de terre. L'homme, disait-il souvent, est, entre Dieu et le démon, comme le cheval entre ses brides, allant à droite ou à gauche, selon que tourne ces brides, celui qui le conduit. Mais non-seulement la prévarication originelle a détruit les facultés de l'homme; elle a encore mis le mal au fond de son être : et ce mal c'est la concupiscence qui, dans sa bouche, n'est plus le simple penchant qui nous porte au péché : mais bien toutes les pensées, toutes les paroles de l'homme, formant en lui une essence mauvaise : bien plus, formant, selon d'autres, la substance de l'homme tombé.

Calvin, marchant avec plus de réserve que Luther, n'étendit pas jusqu'à la nature humaine les ravages de la désobéissance d'Adam. Il flotta longtemps, avant de se former son système, et pas encore assez pour le formuler d'une manière claire et précise. Il affirme d'abord que l'image de Dieu n'a pas été effacée dans l'âme de l'homme, et quelques jours après, qu'elle a été détruite radicalement. Après avoir dit que les facultés de l'homme n'avaient pas été anéanties, il fait lui aussi la distinction des matières terrestres et spirituelles, disant que pour les premières, l'homme a pu, depuis son péché, acquérir de grandes connaissances, que pour les autres il peut lui apparaître par intervalle quelque éclat de la lumière céleste, mais pour lui montrer son péché et non pas pour le mettre dans une bonne direction. Plus tard, pour mieux expliquer sa doctrine, il disait que les facultés de l'homme n'ont point été détruites considérées comme puissances, mais qu'elles ne l'ont été que dans leurs effets. Une semblable doctrine, on le voit, était loin d'être clairement définie. Aussi, si nous parcourons les différentes confessions de foi de ses partisans, les deux confessions helvétiques, la confession tétrapolitaine, la confession anglicane, etc., trouvons-nous dans chacune d'elles un nouveau système : nous pourrions même en trouver un, du moins en apparence, chez le curé de Zurich.

C'est ainsi que les protestants contredisaient leur dogme de la nécessité divine en attribuant au péché originel tous ces résultats désastreux. Mais ce n'était que pour éviter une autre contradiction avec leur doctrine sur l'état de l'homme primitif. Ne voulant voir dans la justice d'Adam aucun don surnaturel, ne voulant y reconnaître aucun principe supérieur à la nature humaine, ils ne pouvaient faire porter les effets de sa prévarication que sur cette propre nature, que sur les facultés qui la constituaient. Tel est le sort de ceux qui ont fermé les yeux à la lumière qui luit dans les ténèbres pour éclairer tout homme venant en ce monde. (*Joan.* I, 5. 9.) Ils ne fuient une contradiction que pour tomber dans une autre, puisque tout est *contradiction* en dehors de la vérité. Une autre raison les y amenait encore. Ils prétendaient, nous l'avons vu, que l'homme ne peut en aucune manière coopérer à sa restauration, et ils trouvaient plus facile de le prouver en disant que le péché primordial avait ainsi détruit tout ce qu'il y avait de *bien* dans l'homme pour n'y laisser que *mal* et péché.

§ IV. — *Des sacrements en général.*

L'erreur des réformés sur le dogme central de la justification devait avoir d'autres rayonnements. Ils ont dit que la réhabilitation n'opère dans l'homme aucun changement, aucun renouvellement intérieur, soit dans son intelligence, soit dans sa volonté, et qu'elle ne sanctifie nullement son âme : de là, pour l'œuvre de la rédemption, Jésus-Christ devait offrir sa justice à son Père pour qu'il pût l'*imputer aux hommes;* mais il ne devait pas apporter sur la terre la grâce qui, selon nous, sanctifie le fidèle et change son cœur. Encore moins devait-il la rendre permanente, en l'attachant à des symboles matériels. Tout au plus devait-il entrer dans ses desseins de laisser aux hommes quelques signes qui pussent les assurer que *leurs péchés étaient pardonnés :* nous sommes ainsi conduits aux *sacrements*.

I.—Dogmatique catholique.

1° *Des sacrements en général.* — Jésus-Christ, qui a aimé les hommes jusqu'à la fin (*Joan.* XIII, 1), voulut perpétuer parmi eux les fruits de la rédemption qu'il avait opérée sur la croix. Pour éclairer leurs intelligences, redresser leurs volontés et guider leurs pas chancelants dans la voie du salut, il voulut leur donner sa grâce, sa grâce sans laquelle nous ne pouvons rien faire. (*Joan.* XV, 5.) Et ce don précieux, il nous l'a communiqué par les sacrements, signes sensibles qu'il a institués pour signifier la justice et la sainteté ; canaux divins par lesquels il fait découler vers nous les eaux salutaires qui doivent régénérer et sanctifier nos âmes. Dieu, dans son infinie puissance avait bien d'autres moyens de nous conférer sa grâce. Il le pouvait en agissant immédiatement ou médiatement sur nos âmes, en y faisant pénétrer d'une manière invisible un rayon du divin soleil qui réchauffe le monde, etc. Mais il a voulu attacher ce don surnaturel à des symboles extérieurs, à des marques visibles, à des signes sensibles capables de fixer notre attention, d'exciter et de soutenir notre piété en frappant, en touchant nos sens; et on ne saurait jamais trop admirer la sagesse de cette institution, on y découvre la manifestation la plus éclatante des attributs de la Divinité. Sa puissance, par des signes si simples en apparence, opère les effets les plus merveilleux. Sa bonté y fournit à l'homme un moyen de pardon qui jamais ne peut lui faire défaut, qui, chaque jour, à chaque heure, peut guérir ses plaies, et lui donner de nouveaux secours. Sa justice y dompte l'orgueil de l'esprit humain, en exigeant de lui des actes d'humilité. Notre âme avait répu-

Digitized by Google

dié Dieu pour se prostituer aux créatures, à la matière, aux choses sensibles, et c'est maintenant de ces choses sensibles qu'il est forcé de dépendre. La sagesse y a concilié les besoins de la nature humaine et de la religion. « L'homme ne peut par lui-même s'élever aux choses d'en haut, » dit saint Thomas; il faut qu'il y soit conduit par des voies, pour ainsi dire, toutes matérielles: son esprit abandonne de bonne heure le domaine spirituel quand ses sens n'y ont aucune prise. Ainsi a-t-on vu les peuples, manquant de cérémonies et de symboles visibles, tomber dans les erreurs les plus grossières touchant la religion: pousser jusqu'à leurs dernières conséquences le spiritualisme ou le panthéisme. Voilà pourquoi Dieu a voulu se servir de rites extérieurs pour nous communiquer la sainteté et la justice. La religion a pour fin sur la terre d'unir les hommes entre eux par les liens de la charité la plus étroite. Or, les sacrements sont pour les Chrétiens un point de ralliement. Par leur commune participation, quand ils s'approchent du même tribunal, ou qu'ils viennent s'asseoir au même banquet, ils confondent leurs rangs, confondent aussi leurs cœurs. Ils unissent leurs vœux, et se reconnaissent les membres d'un même corps, les enfants d'un même père. Telles sont quelques-unes des raisons hautes et sages qui ont présidé à cette institution dont les protestants ont tant de fois proclamé l'inutilité et l'inconvenance.

C'est un point de dogme catholique que tous les sacrements ont été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. Quoiqu'on puisse bien ne pas trouver dans l'Evangile des textes qui le prouvent explicitement pour tous, « leur institution divine, » dit Bossuet, « paraît dans l'Ecriture sainte, ou par les paroles expresses de Jésus-Christ qui les établit, ou par la grâce, qui, selon la même Ecriture, y est attachée, et qui marque nécessairement un ordre de Dieu. »

Comment produisent-ils cette grâce? Ils la produisent selon les termes des théologiens catholiques, *ex opere operato*, c'est-à-dire en vertu même de leur institution, par l'effet de leur application, par une efficacité qui leur est propre. Cependant pour que ces instruments du Saint-Esprit nous appliquent ses précieux dons, il faut que nous n'y apportions aucun obstacle; il faut que nous ayons les dispositions requises: *Obicem non ponentibus*, dit le concile de Trente. Mais remarquons que ces dispositions de la part du sujet des sacrements ne sont pas la cause de la grâce, mais seulement sa condition *sine qua non*. Tenez suspendue une pierre au-dessus du sol; la loi de la pesanteur, si vous cessez de la retenir, sera la *cause* de sa chute; mais, pour qu'elle tombe, il faut que vous enleviez ce qui s'oppose à la loi qui l'attire vers la terre. Ainsi, dans l'opération des sacrements, comme à l'article de la justification, nous distinguons deux actions: l'une qui précède, c'est l'action divine, et l'autre qui doit coopérer, c'est celle de l'homme. L'Eglise reconnaît sept sacrements: Dieu les a disposés sur le chemin de l'homme de manière à ce qu'ils l'accompagnent dans toutes les phases de sa vie, de manière à ce qu'il puisse trouver de nouvelles ressources selon qu'il éprouve de nouveaux besoins, comme nous le ferons voir en disant quelques mots de chacun d'eux.

2° *Sacrements en particulier.* — 1. *Baptême.* — L'enfant vient au monde avec la tache que lui a transmise son premier père; et cette tache, nous l'avons vu, l'exclut du royaume des cieux. Mais la bonté et la sagesse de Dieu lui ont ménagé le moyen de laver aussitôt cette souillure. A peine sorti du sein de sa mère, il est régénéré dans les eaux saintes du baptême, qui est comme la porte par laquelle il peut entrer dans la société chrétienne: il devient pur aux yeux de Dieu, qui veut bien le compter au nombre de ses enfants. On voit par là quelle est la nécessité de ce premier sacrement. Toutefois on distingue deux manières de suppléer à sa réception: si les adultes, formant des actes de foi, d'espérance et d'amour, les accompagnent du vœu de recevoir le baptême, ils peuvent avoir part au céleste séjour, et c'est ce qu'on appelle le baptême de désir; s'ils subissent la mort pour confesser le nom de Jésus-Christ, ou pour une véritable vertu chrétienne, ils reçoivent ce qu'on appelle le *baptême de sang*, qui leur ouvre également les portes du ciel. Quant aux enfants qui ne peuvent concevoir le désir de ce sacrement, ils ne peuvent avoir que la dernière manière d'y suppléer, et ce n'est pas encore un article de foi catholique. Puisque les enfants qui conservent la tache originelle restent toujours éloignés de Dieu, privés de tout droit au céleste héritage, il est pour eux du plus grand intérêt qu'on le leur confère le *plus tôt possible*. C'est aussi la pratique de l'Eglise. Et puisque par le baptême ils deviennent membres de la société chrétienne, ils seront tenus plus tard, en vertu même du droit naturel, d'en observer les pratiques et les lois, comme ils seront tenus d'observer celles de la famille, comme ils seront tenus d'observer les coutumes et les lois de la société civile au milieu de laquelle ils sont appelés à vivre. De là le concile de Trente a frappé d'anathème ceux qui voudraient interroger les enfants parvenus à l'âge de raison, et les laisser libres d'embrasser ou de rejeter les devoirs du christianisme.

2. *Confirmation.* — Parvenu à l'âge de l'adolescence, le jeune Chrétien doit s'engager dans une terrible lutte. Le démon, le monde et la chair sont autant d'ennemis qu'il doit combattre pour être le digne disciple de celui qui a dit: *Ego vici mundum.* (*Joan.* XVI, 33.) Mais le même Dieu qui veut qu'il combatte lui a aussi donné de puissants secours pour la victoire. Il a ordonné à ses apôtres, et, en leurs personnes, à leurs successeurs les évêques, d'imposer les mains aux jeunes athlètes de sa religion, *de les marquer du*

Digitized by Google

signe de la croix, de les confirmer du chrême du salut; attachant à ce symbole, à cette onction sensible, les grâces les plus abondantes, les riches dons du Saint-Esprit, qui vient donner à son intelligence la sagesse et l'esprit de conseil, à sa volonté la force, et à son cœur la piété et la crainte de Dieu. C'est ce que nous appelons le *sacrement de confirmation.*

3. *Pénitence.* — La faiblesse de l'homme ainsi secourue est encore loin d'être à l'abri de toute chute. Il est encore exposé à bien des naufrages sur la mer orageuse de ce monde, et, contre ces naufrages, la religion lui présente une planche de salut; c'est le sacrement de pénitence. La doctrine catholique enseigne que par ces paroles : *Accipite Spiritum sanctum quorum remiseritis peccata, remittentur eis, quorum retinueritis, retenta sunt* (*Joan.* XX, 23), Jésus-Christ a donné aux évêques et aux prêtres, et *à eux seulement*, le pouvoir de remettre ou de retenir, *par une sentence judiciaire*, tous les péchés commis après le baptême, sans en excepter un seul. Mais pour que l'homme puisse ainsi obtenir le pardon de ses fautes, il faut apporter au saint tribunal un cœur brisé et humilié : *Cor contritum et humiliatum...* (*Psal.* L, 12.) *Convertimini et agite pœnitentiam...* (*Ezech.* XVIII, 30.) Il faut qu'il ait la *contrition.* En second lieu, les prêtres ne doivent pas indistinctement absoudre tous ceux qui se présentent à eux. Ce serait un blasphème de dire que ce divin tribunal est inférieur en justice aux tribunaux de la terre, où l'on sépare l'innocent du coupable. Il faut donc qu'ils connaissent l'état de la conscience de ceux qui viennent se soumettre à leur jugement. Et ils ne peuvent le connaître que par la confession. Il faut de là conclure que Jésus-Christ, qui a établi le sacrement de pénitence, a aussi institué la confession, puisqu'elle est une condition nécessaire (nous parlons de la confession auriculaire, « qui a aussi été en usage, » dit le concile de Trente, « dans tous les siècles de l'Eglise »). Ce n'est pas assez de confesser nos fautes; nous devons encore, pour elles, satisfaction à la justice divine. De même que celui qui a dérobé le bien d'autrui ne peut en obtenir le pardon s'il n'en fait la restitution ou compensation, de même point de miséricorde pour le pécheur sans œuvres satisfactoires. De plus, quand nous commettons une faute, nous procurons à notre nature un plaisir illicite; et comment recouvrer notre innocence? En subissant une *peine* qui mortifie cette nature en révolte. Tels sont les fondements de la troisième condition de la pénitence que nous devons encore mentionner en parlant des indulgences et du purgatoire, avec lesquels elle est intimement liée.

4. *Eucharistie.* — L'absolution du prêtre, en lavant nos souillures, nous prépare à recevoir le plus auguste des sacrements, celui de l'adorable Eucharistie. Et ici nous sommes arrivés à un des points les plus importants des deux symboliques dont nous faisons l'exposé. L'Eucharistie, a dit un grand génie moderne, c'est la religion chrétienne elle-même. C'est en effet à proprement parler, selon les expressions du concile de Trente, le signe d'*unité*, le symbole de charité, le lien de concorde qui doit unir tous les Chrétiens entre eux. Toutefois nous ne lui donnerons pas ici une grande étendue, puisque nous en avons déjà fait l'objet d'un examen particulier. — On peut distinguer trois parties dans l'Eucharistie : une partie dogmatique, c'est le sacrement : *Accipite et manducate* (*Matth.* XXVI, 26); la partie liturgique, c'est le sacrifice : *Hoc facite in meam commemorationem* (*Luc.* XXII, 19); et enfin une troisième qui regarde la discipline, la communion sous les deux espèces.

L'Eucharistie est d'abord un sacrement. Il est de foi catholique que les paroles de l'institution : *Ceci est mon corps.....* doivent être prises dans leur sens propre et littéral, et que par suite Jésus-Christ est *véritablement, réellement* et *substantiellement* présent dans l'auguste sacrement de nos autels. Après les paroles de la consécration nos sens aperçoivent encore les mêmes espèces sur l'autel : ils en ressentent les mêmes impressions, mais notre foi nous enseigne que cette substance sensible du pain et du vin a été entièrement changée pour devenir le vrai corps et le vrai sang de notre Sauveur; et c'est ce changement que nous appelons *transsubstantiation.* Puisque Jésus-Christ veut bien venir habiter dans nos temples il est juste que nous lui présentions nos hommages et nos adorations : et de là le concile de Trente a frappé d'anathème ceux qui condamneraient ces actes du Chrétien comme entachés d'idolâtrie.

En second lieu, l'Eucharistie est un sacrifice. Ce dogme de la présence réelle est le fondement sur lequel repose le sacrifice eucharistique. Si, en effet, Jésus-Christ ne descendait pas sur nos autels, notre sacrifice ne serait qu'une action vide de sens, une cérémonie dérisoire; mais comme la divine victime vient s'immoler entre les mains du prêtre, nous devons croire que nous offrons à Dieu dans la sainte Messe un véritable sacrifice : *Si quis dixerit in missa non offerri Deo verum et proprium sacrificium, anathema sit.* Ce sacrifice n'est pas un sacrifice absolu. Il est relatif à celui de la croix; il s'y rattache et s'y rapporte tout entier, et c'est de lui qu'il tire toute sa vertu. On conçoit que cette immolation de son divin Fils, que cet acte de la Messe qui renouvelle et perpétue la mémoire de son obéissance jusqu'à la mort de la croix, doive porter avec lui la reconnaissance de son souverain domaine sur nous, de ses droits à nos adorations. C'est dans ce sens que nous l'appelons sacrifice *latreutique.* De notre côté, à la vue de la bonté infinie de notre Sauveur qui veut chaque jour s'offrir en holocauste pour nos péchés, nous éclatons en transports d'amour et de reconnaissance : c'est ainsi que la Messe est un sacrifice eucharistique. Nous l'appelons aussi *propitiatoire*, parce qu'en remet-

Digitized by Google

tant devant ses yeux le sacrifice de la croix qui a déjà apaisé sa justice, il nous applique encore les fruits de la rédemption. Enfin comme la seule présence de Jésus-Christ est une manière d'intercession très-puissante auprès de son Père, nous professons que la Messe est un sacrifice impétratoire et nous l'offrons pour les vivants et pour les morts. (Ce serait ici le lieu de parler du culte catholique, de l'honneur rendu aux saints, du culte des images, etc., à cause de la connexion étroite de ces points avec la doctrine que nous venons d'exposer sur l'adoration et le sacrifice de la Messe : mais, pour ne pas interrompre la suite des sacrements, nous en ferons un article à part.)

Nous voilà enfin arrivé à la communion sous les deux espèces. Ce troisième point appartient à la discipline de l'Eglise; et conséquemment la prudence, la sagesse de l'Eglise ont pu lui faire subir quelques modifications. Dans les premiers siècles, les fidèles recevaient la sainte Communion sous les deux espèces. Mais l'Eglise craignant que le sang adorable de Jésus-Christ ne fût répandu, et pour plusieurs autres raisons, décréta au XIIe siècle qu'on ne donnerait plus l'Eucharistie aux laïques que sous une seule espèce; usant ainsi du pouvoir que lui a donné son divin fondateur de changer, selon que l'exigeraient les circonstances, ou que lui conseillerait sa sagesse, tout ce qui ne touche pas à la substance des sacrements.

5° *Ordre.* — Parvenu à l'âge mûr, l'homme a deux carrières devant lui : il peut, en faisant le vœu de chasteté, consacrer sa vie à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes; ou bien, en unissant son existence à une autre, se dévouer à la propagation du genre humain : et pour chacun de ces états, la religion a institué un sacrement. Le prêtre reçoit dans le sacrement de l'Ordre, par l'imposition des mains de son pontife, les grâces qui lui sont nécessaires pour remplir dignement ses hautes et difficiles fonctions. La doctrine catholique enseigne qu'il existe un sacerdoce *visible et extérieur*, particulier à ceux qui sont choisis de Dieu, qui doit être perpétuel dans l'Eglise catholique, et *qui est un vrai et véritable sacrement*. (*Concil. Trid.*) — L'Eglise enseigne aussi, par la voix de ses théologiens, qu'il faut regarder comme de droit divin la supériorité des évêques sur les prêtres. — *Voy.* HIÉRARCHIE et MISSIONS.

6° *Mariage.* — L'homme et la femme qui unissent leurs vies pour n'en faire qu'une seule trouvent aussi dans le sacrement de mariage les secours dont ils ont besoin pour élever saintement leurs enfants. Leur alliance devient ainsi une sainte union, une société sacrée, la figure d'une union éternelle de Jésus-Christ avec son Eglise. Mais quoique l'état conjugal soit *saint* et *honnête*, le concile de Trente frappe d'anathème ceux qui le mettraient au-dessus de la virginité. Le nœud du mariage est de droit divin indissoluble : *Quod Deus conjunxit, homo non separet.* (*Matth.* XIX, 6.)

7. *Extrême-Onction.* — Enfin quand l'homme est arrivé au terme de sa carrière, l'Extrême-Onction l'attend sur le seuil de l'Eternité pour lui en ouvrir les portes. *Infirmatur quis in vobis, inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes oleo in nomine Domini; et oratio salvabit infirmum : alleviabit eum Dominus, et si in peccatis sit, remittentur ei...* (*Jac.* v, 14, 15.) D'après ces paroles si claires et si précises de l'apôtre, saint Jacques, l'onction du prêtre a la vertu de préparer le Chrétien malade à paraître devant son juge, de détruire en lui les restes du péché, de lui rendre la santé de l'âme, et même celle du corps, si elle peut être utile à la gloire de Dieu et à son propre salut.

II. — Doctrine protestante.

1° *Sacrements en général.* — Nous avons déjà fait voir les conséquences que la doctrine protestante touchant la justification devait avoir sur celle des sacrements. Si la foi seule justifie, à quoi bon les sacrements? Luther se fit de bonne heure cette question, et il sut y répondre en digne novateur. Il ne vit dans ces divines institutions qu'un moyen d'assurer le fidèle que ses péchés sont pardonnés. Il ne leur reconnut d'autre fin que celle d'exciter notre foi, d'augmenter notre confiance en la bonté de Dieu : *Quod essent notæ tantum quibus cognosceretur ad quos pertinerent promissiones divinæ... Apparet quam sacramenta nihil sint nisi fidei exercendæ.* Et puisqu'ils n'ont d'autre but que de faire naître la confiance en nous, ils ne peuvent avoir la moindre valeur, pas même l'existence par eux-mêmes. Toute leur vertu doit être attribuée à celui qui les reçoit. De là les luthériens enseignèrent que les sacrements ne produisent leur effet que *ex opere operantis*, ne mettant aucune différence entre les sacrements de la nouvelle loi et les signes qui les figuraient dans l'ancienne alliance : « La circoncision n'est rien, le baptême n'est rien, » disait Mélanchthon.

Calvin, qui avait une doctrine particulière sur la justification, devait conséquemment en avoir une à part sur les sacrements. Dans son système de la prédestination, la grâce n'est donnée qu'aux élus : elle ne peut donc être attachée à des symboles extérieurs qui sont aussi bien à la disposition des réprouvés, lesquels deviendraient *nécessairement* (169-70) agréables aux yeux de Dieu, s'ils pouvaient participer à l'aliment céleste. Ainsi le *prédestiné* peut recevoir les dons et les grâces de l'Esprit divin sous ces signes sensibles qui, pour le *réprouvé*, ne peuvent être que des rites vides de sens, n'agissant que matériellement sur son corps maudit.

Ces principes des deux réformateurs, quoiqu'ils diffèrent entre eux, devaient, on le conçoit, les conduire à la même conclusion, la négation de tous les sacrements. Tous les

(169-70) Dieu agit nécessairement dans ce système, comme il a été remarqué.

Digitized by Google

deux cependant, en se mettant en contradiction avec leur doctrine, ont retenu deux sacrements, le Baptême et la Cène : *Sacramenta duo instituta, baptismus et cœna Domini.* Nous ne parlons pas de la Pénitence : car quoique Luther eût encore admis ce sacrement au commencement de sa révolte, comme étant une digue puissante à opposer à l'immoralité des peuples, il la rejeta bientôt à grands cris, en appelant la confession : *un tourment inventé par Innocent III, tormentum Innocentianum.* — Mais tout en retenant les deux sacrements que nous venons de nommer, les réformés ne pouvaient admettre la doctrine catholique sur chacun d'eux : ils s'en éloignaient sur plusieurs points qu'il importe de signaler.

2° *Sacrements en particulier.* — *Baptême.* — Appliquant au baptême leur doctrine sur les sacrements en général, les réformés n'y virent qu'une simple cérémonie, qui, confirmant en nous la foi, nous rend imputable la justice du Sauveur, et met nos péchés à couvert de la justice divine. Et comme cette foi est l'unique remède à toutes nos fautes (qui ne sont que des formes particulières du péché de l'homme primitif), quand nous voudrons en obtenir le pardon, il suffira de l'appliquer par une nouvelle cérémonie analogue, ce qui rend complétement inutile le sacrement de Pénitence. — Dans la doctrine de l'Eglise, nous l'avons dit, l'homme qui par le baptême est admis dans la famille des enfants de Dieu, contracte par là même l'obligation d'en observer les lois. S'il agit contre ses préceptes, quand il aura atteint l'âge de raison, il sera sous le poids de ces paroles du concile de Trente : *Si quis dixerit Christianos liberos esse ab omnibus Ecclesiæ præceptis quæ vel scripta, vel tradita sunt... Anathema sit.* — Les luthériens disaient au contraire : « Celui qui est Chrétien comme on doit l'être, est entièrement et pour toujours libre de toute loi : il n'est soumis à aucune loi, soit extérieure soit intérieure. » Puisque d'un autre côté, c'est en excitant la foi que le baptême obtient le pardon des péchés, il est clair qu'il n'aura aucune vertu, qu'il ne pourra même pas exister pour les enfants : c'est la conclusion que proclamaient Nicolas Storck et Munster quand ils criaient par les villages : Soyez rebaptisés ou damnés. — Enfin nous ne pouvons passer sous silence les injures grossières dont les calvinistes ont couvert les cérémonies que l'Eglise a instituées dès les premiers siècles pour l'honneur des sacrements et pour exciter la piété des fidèles en leur faisant comme toucher du doigt les grâces merveilleuses que leur y ménage la miséricorde divine. Dans leur doctrine si nue et si indigente ils ne pouvaient s'élever à la hauteur de ces symboles sacrés; ils ne pouvaient comprendre comment ils pouvaient être la figure de la destruction du vieil homme et du commencement de la vie nouvelle qui s'opère dans le nouveau baptisé. — Nous en reparlerons quand nous exposerons la doctrine sur le culte et les sacrifices.

Eucharistie. — Ici nous trouvons deux doctrines qui se combattent au sein de la Réforme, et qui donnent lieu à la grande division des protestants en deux classes : celle des luthériens qui admet la présence réelle, et la secte des sacramentaires qui la rejette. Luther aurait bien voulu nier la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, car il sentait qu'il ne pouvait pas l'admettre sans se mettre en contradiction formelle avec ses principes sur les sacrements. Mais, comme il le dit lui-même, il était toujours subjugué par la clarté et la précision de ces paroles : *Hoc est corpus meum* (*Matth.* xxvi, 26), et il criait qu'il fallait être endiablé, perendiablé, superendiablé, transsubstandiablé, pour oser les prendre dans un sens figuré. Ne pouvant toutefois être longtemps d'accord avec l'enseignement de l'Eglise, il rejette bientôt le dogme de la transsubstantiation pour y substituer cette grotesque explication : « Le corps du Sauveur, » disait-il, « est dans le pain, sous le pain, avec le pain, comme le vin est dans le tonneau et avec le tonneau qui le contient, *in, cum, sub pane.* » Il accusait aussi d'idolâtrie ceux qui rendaient à Jésus-Christ dans l'Eucharistie leurs hommages et leurs adorations. Quant au sacrifice de la Messe, il l'avait d'abord en grande vénération; et il mouillait souvent de ses larmes l'hostie qu'il venait de consacrer. Toute la Messe d'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, est renfermée dans la seule présence réelle. Car, du moment que le novateur retenait le sens littéral, les Catholiques le forçaient de conclure que l'Eucharistie est le vrai corps du Sauveur (puisque le Sauveur lui-même l'avait dit), par conséquent, avant la manducation et dès la consécration, car il n'y était pas dit : *Ceci sera* mais *Ceci est* : de sorte qu'avec cette foi, il était impossible de nier le sacrifice de l'autel. Une nuit néanmoins, Satan, livrant à Luther un de ces terribles combats que tout le monde connaît, *sut si bien serrer et presser ses arguments*, selon les expressions du moine; sa parole fut si puissante qu'il put lui faire croire qu'en offrant le sacrifice de la Messe, il n'avait fait jusque-là qu'adorer du pain et du vin, il n'avait fait qu'un acte d'idolâtrie. Pour soutenir cette satanique et gratuite assertion, il fut obligé de rejeter un autre dogme catholique, la permanence de l'Eucharistie sur l'autel. Sur le point *disciplinaire*, le novateur saxon voulait d'abord tenir pour indifférente la communion sous une ou sous deux espèces. Mais les *temps* et les *circonstances*, comme disait Mélanchthon, le firent changer d'opinion : et n'osant toutefois condamner toute l'Eglise il voulut bien accorder qu'elle doit être excusée si elle a été privée par violence d'une des espèces, comme on excuse la Synagogue de n'avoir pas observé toutes les cérémonies de la loi dans les temps où elle n'en avait pas le pouvoir : paroles d'un fils plein de bienveillance pour sa mère.

Carlostadt gageait un jour trois verres de bierre qu'il renouvellerait les erreurs de Béranger sur l'Eucharistie, et pour ga-

Digitized by Google

gner sa gageure il disait le lendemain que Jésus-Christ, prononçant ces paroles : *Ceci est mon corps*, voulait seulement se montrer lui-même assis à table comme il était avec ses disciples. Telle est l'origine de la secte des sacramentaires. Cette absurde et ignorante explication fut bientôt abandonnée, n'ayant eu pour défenseur que l'étroit cerveau de celui qui l'avait mise au jour. Mais la secte n'en fit pas moins de rapides progrès. Zwingle, voulant donner une explication plus soutenable, dit que « dans l'Eucharistie le pain rompu nous représentait le corps immolé, et le vin, le sang répandu; qu'à la vue de ces signes, la mémoire du corps et du sang de Jésus-Christ soutenait notre âme, et qu'alors le Saint-Esprit descendait dans nos cœurs. » Impatienté de voir tous ses autres systèmes abandonnés, il imagina de publier qu'un ange blanc ou noir lui avait apporté celui-ci du plus haut des cieux.—Vint ensuite Calvin, le patron des sacramentaires, qui, après avoir longtemps flotté entre les deux opinions de Zwingle et de Luther, donna enfin sa doctrine de la Communication céleste : *Communicatio corporis Christi, communicatio sanguinis Christi.* Et voici en quoi consistait cette communication : « Les paroles de la consécration, » disait-il, « ne font subir aucun changement aux substances eucharistiques, de sorte qu'elles ne sont que les signes du corps et du sang du Sauveur. Mais, au moment de la manducation de ces espèces toutes terrestres et toutes matérielles, l'Esprit divin se répand sur les fidèles et leur communique ses dons. » Ce ne sont pas là les seules explications que reçurent les paroles de l'Institution dans le parti des réformés, puisque du temps de Bellarmin on en comptait déjà cent quatre-vingt-dix-huit. Mais ici notre but est de symboliser le plus brièvement possible les doctrines protestantes; et toutes ces transformations qu'elles ont subies ne peuvent avoir leur place que dans les articles séparément développés. Sur les deux autres points, ils attaquèrent, comme les luthériens, le dogme catholique, et ils n'eurent point pour cela à livrer les combats du moine allemand : leur doctrine du sens figuré les y conduisait directement.

§ V. — *Du culte rendu à Dieu, — aux saints, — aux images — et aux reliques.*

Toutes les contrariétés doctrinales que nous venons d'esquisser ne sont, comme on l'a fait voir, qu'autant de conséquences du point fondamental de la justification. Les reproches que les protestants nous adressent sur le culte que nous rendons à Dieu, aux saints, à leurs images et à leurs reliques, et les erreurs qui en sont la conséquence et que nous allons bientôt exposer, ont leur source la plus immédiate dans la doctrine des réformateurs sur l'Eucharistie.

La présence réelle, en effet, et le sacrifice eucharistique dont elle est la base sont comme le nerf et l'âme du culte catholique. En voyant leur Dieu descendre sur leurs autels, les Catholiques sont transportés de reconnaissance : ils accourent en foule pour lui rendre leurs hommages et leurs adorations; ils éclatent en chants d'allégresse, donnant à leur culte toute la pompe, toute la magnificence que peuvent leur suggérer leur joie et leur amour, et voulant aussi l'honorer dans les saints qui déjà jouissent de sa sainte présence. Les protestants, au contraire, rejetant la présence réelle, rejettent par là même tout sacrifice, rejettent le sacrificateur, les autels, en un mot, tout le culte, dans ce qu'il a de plus touchant, de plus beau et de plus animé; et, après avoir amoindri le culte principal, ils eurent bientôt anéanti le culte inférieur, le culte des saints

I.—Doctrine catholique.

1° *Culte dû à Dieu.* — L'Eglise catholique enseigne que « l'adoration que nous devons à Dieu consiste principalement à croire qu'il est le créateur et le seigneur de toutes choses, et à nous attacher à lui de toutes les puissances de notre âme, par la foi, par l'espérance et par la charité, comme à celui qui seul peut faire notre félicité par la communication du bien infini qui est lui-même. » (Bossuet, *Exposit. de la doctr. cathol.*) La principale marque sensible de cette adoration intérieure est le sacrifice par lequel nous reconnaissons le souverain domaine de Dieu sur nous et sur toutes les créatures. — D'après la foi catholique, nous devons adorer Jésus-Christ comme Dieu et comme homme : comme Dieu, puisque Jésus-Christ est Dieu et que l'adoration est le culte qu'on rend à la Divinité; comme homme, puisque, en vertu de l'union hypostatique, il ne peut être adoré comme Dieu, sans l'être comme homme. Ainsi on ne doit point distinguer, pour le culte de Jésus-Christ, la nature divine et la nature humaine, puisque ces deux natures ne font qu'une seule et même personne.

2° *Culte de la sainte Vierge et des saints.* — Après avoir adoré le Roi des rois, l'Eglise honore aussi la sainte Vierge, Mère de son Fils, les anges ses ministres, et les saints qui le contemplent dans les splendeurs des cieux. Mais le culte qu'elle rend à Dieu, elle ne le rend pas à ses serviteurs : elle ne les honore que d'un culte inférieur, subordonné, qui, sans être purement relatif, se rapporte cependant finalement à Dieu, comme à celui qui est la source de tout don, de toute grâce et de toute sainteté. Car, comme dit Bossuet, « l'Eglise enseigne que tout culte religieux doit se terminer à Dieu, comme à sa fin nécessaire : et, si l'honneur qu'elle rend à la sainte Vierge et aux saints peut être appelé religieux, ce n'est qu'à cause qu'il se rapporte nécessairement à Dieu. » (*Ibid.*)

Invocation des saints.—« L'Eglise nous enseigne aussi qu'il est utile d'*invoquer* les saints : mais en nous faisant remarquer que les invoquer c'est recourir simplement à leurs prières pour obtenir les bienfaits de Dieu *par son Fils Notre-Seigneur Jésus-Christ qui seul est notre sauveur et notre rédempteur.*

Digitized by Google

Et ainsi, quand elle offre le saint sacrifice pour honorer la mémoire des saints, ce n'est point à eux que la Messe est offerte, mais à Dieu qui les a couronnés. Aussi le prêtre ne dit pas : Pierre ou Paul, je vous offre ce sacrifice; mais, rendant grâces à Dieu de leurs victoires, il implore leur protection, afin que ceux dont nous faisons mémoire sur la terre daignent intercéder pour nous dans le ciel. » (*Concile de Trente*, sess. 22.)

La sainte Vierge étant Mère de Dieu, et étant devenue, comme dit saint Irénée, la cause du salut pour tout le genre humain, mérite de notre part une vénération toute particulière. Aussi le culte que nous lui rendons, tout en différant essentiellement de celui que nous rendons à Dieu, est cependant supérieur à celui dont nous honorons les saints : on l'appelle culte d'hyperdulie. Observons enfin que, quand nous demandons les grâces de Dieu par l'entremise des saints, nous ne leur attribuons point la connaissance du secret de nos cœurs. La toute-puissance de Dieu peut trouver bien des moyens de leur révéler nos besoins et nos prières; et l'Église n'a rien décidé sur cette matière.

3° *Culte des images et des reliques.* — Pour les images, le concile de Trente recommande de conserver celles de Jésus-Christ, de la sainte Vierge et des autres saints, et de leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus. Mais il défend de croire qu'il y ait en elles quelque divinité ou quelque vertu pour laquelle on doive les honorer, et il veut que l'honneur qu'on leur rend se rapporte aux originaux qu'elles représentent : de sorte qu'en baisant les images, en nous découvrant et nous prosternant devant elles, nous adorons Jésus-Christ et nous honorons les saints dont elles portent la ressemblance. De même en est-il du culte des reliques. Ce n'est donc qu'un culte relatif : en honorant les tombeaux des saints, nous honorons les saints eux-mêmes. Pour ce qui est de l'obligation de respecter ces reliques, voici les paroles du concile de Trente : « Les fidèles doivent vénérer les corps des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ; ces corps, ayant été autrefois les membres vivants de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit, et devant être un jour ressuscités pour la vie éternelle et revêtus de la gloire, Dieu accordant par eux un grand nombre de bienfaits aux hommes..... »

II. — Doctrine protestante.

Pour plus facilement répandre leurs scandaleuses innovations, les protestants défiguraient par leurs mensonges et leurs calomnies tous les points de la doctrine catholique, afin de les présenter sous un aspect odieux et entachés d'erreurs. Sans parler des preuves qu'a pu nous donner de cette mauvaise foi l'exposition de leur doctrine, les grossières accusations qu'ils vont maintenant porter contre le culte des saints et des images suffiraient seules et amplement pour nous en convaincre. Comme ici ils n'ont fait que déclamer, que chercher à détruire et à renverser le culte que nous rendons aux saints; sans vouloir reconstruire, sans vouloir établir aucun système, nous devons nous borner à rapporter leurs calomnieuses injures en citant leurs propres paroles : et, en nous reportant à la doctrine catholique, nous pourrons, sans autres réflexions, en apprécier la valeur. « Il y en a, » dit l'*Apologie de la confession d'Augsbourg* (*Histoire des variations*, liv. III, n. 57), « il y en a qui attribuent la divinité aux saints, en disant qu'ils voient en nous les secrètes pensées de nos cœurs. Ils font des saints, non-seulement des intercesseurs, mais encore des médiateurs de rédemption. Ils ont inventé que Jésus-Christ était plus dur, et les saints plus faciles à apaiser; ils se fient plus à la miséricorde des saints qu'à celle de Jésus-Christ; et, fuyant ce bon Sauveur, ils cherchent les saints. Nous ne parlons point ici des abus du peuple, mais bien de l'opinion de leurs docteurs. Ils exhortent à se fier davantage à la miséricorde des saints qu'à celle de Jésus-Christ lui-même. Ils ordonnent de se fier aux mérites des saints, comme si nous étions réputés justes à cause de leurs mérites, comme nous sommes réputés justes à cause des mérites de Jésus-Christ. » — Ailleurs Luther accuse carrément les Catholiques, non-seulement de superstition, mais encore de certaines croyances et pratiques irréligieuses ou erronées qui n'ont ici aucune place. — *Voy.* CULTE.

§ VI. — *Satisfaction; — indulgences; — purgatoire.*

I. — Doctrine catholique.

Nous réunissons ces trois dogmes, parce que leur liaison est si étroite qu'ils n'en forment pour ainsi dire qu'un seul.

1° *Satisfaction.* — Nous avons déjà vu le fondement de cette IIIe partie du sacrement de pénitence. La contrition, avons-nous observé, renferme la ferme volonté de satisfaire à Dieu pour l'injure que nos fautes lui ont faite, et au prochain, pour le dommage qu'elles ont pu lui causer. Et de là, l'Église enseigne, par l'organe du concile de Trente, que quand Dieu remet au pécheur repentant la peine éternelle qu'ont méritée ses fautes, il ne lui remet pas toujours la peine temporelle due à ces mêmes péchés; doctrine fondée d'ailleurs sur plusieurs exemples de l'Écriture sainte et sur le témoignage unanime des saints Pères : *Ignoscis pœnitenti*, dit saint Augustin, *sed seipsum punienti.* — *Omnis iniquitas*, dit encore le même docteur, *puniatur necesse est, aut ab homine pœnitente, aut a Deo vindicante.* Or, cette peine temporelle nous pouvons la racheter par nos œuvres satisfactoires, *pœnitentiis a confessore injunctis.* Non pas, et il faut le bien remarquer, que ces œuvres satisfactoires aient quelque valeur par elles-mêmes, ou qu'elles ajoutent quoi que ce soit à l'expiation du Sauveur *qui a surabondamment satisfait pour nos fautes;* mais parce que, dans sa miséricorde, Dieu a bien voulu

Digitized by Google

attacher la rémission de ces peines à ces œuvres médicinales qui tirent toute leur vertu de la satisfaction de Jésus-Christ, *in quo vivimus et sumus, facientes fructus dignos pœnitentiæ.*

2° *Indulgences.* — En vertu de la puissance de lier et de délier que lui a donnée son divin fondateur, l'Eglise, ayant égard ou à la ferveur des pénitents ou à d'autres bonnes œuvres qu'elle leur prescrit, peut relâcher en leur faveur quelque chose de la peine temporelle qu'ils ont à subir en cette vie ou en l'autre : c'est ce qu'on appelle *Indulgence partielle.* Elle peut même la remettre tout entière, et c'est ce que nous appelons une *indulgence plénière.* De tout temps l'Eglise a usé de ce pouvoir. Ainsi, nous voyons saint Paul (*II Cor.* II, 7) remettre la peine du Corinthien incestueux : *Ne majori absorberetur tristitia, totum indulsit in Domino.* Ainsi nous voyons les martyrs, marchant au supplice, obtenir pour ceux qui la leur demandaient la rémission de quelques peines canoniques. Et le concile de Trente a défini que *la puissance de les accorder a été donnée à l'Eglise par Jésus-Christ, et que l'usage en est salutaire...* La doctrine catholique enseigne aussi par la voix des théologiens que l'Eglise en accordant ces indulgences, puise dans le trésor des satisfactions infinies du Sauveur, de celles de la sainte Vierge et de tous les saints, applique ces mérites surabondants au pauvre pécheur, les fait tourner à son avantage, et venge ainsi la gloire de Dieu que ses fautes avaient outragée. Mais si le juste par ses bonnes œuvres, par ses mérites surérogatoires, acquitte envers le ciel les dettes de son frère pécheur, il ne faut pas de là conclure, comme disent les protestants, que l'Eglise enseigne que l'innocent peut être juste et vertueux pour un autre, peut le dispenser de pratiquer les vertus chrétiennes pour gagner le ciel. — Qu'il y ait eu des abus sur ce point de la discipline ecclésiastique, nous ne pouvons en disconvenir ; et c'est ce que le concile de Trente voulait prévenir en disant, *qu'il fallait en user avec modération.* Mais de quoi n'a-t-on pas abusé ? Plus une chose est sainte et sublime, plus déplorables sont les abus qu'en font l'ignorance et les mauvaises passions des hommes. Si on rejette les indulgences à cause de ces abus, que ne rejettera-t-on pas ?

3° *Purgatoire.* — Ceux qui en mourant sont encore redevables à la justice divine de ces peines temporelles dont nous venons de parler, ou dont la conscience est souillée de fautes légères, ne peuvent entrer immédiatement dans le royaume des cieux, puisque rien de souillé ne saurait *paraître* dans ce céleste séjour. Mais, d'un autre côté, le Dieu de toute miséricorde ne saurait précipiter dans les flammes éternelles ses enfants qui retournent à lui revêtus de sa grâce et de sa charité. Il faut donc qu'il y ait un lieu intermédiaire, un lieu de purification où l'homme puisse se laver dans les eaux de la souffrance et de la douleur : c'est le *Purgatoire*, dont nous retrouvons la croyance dans les traditions de tous les peuples. Sans entrer dans le détail des opinions sur la nature des peines qu'on y endure, sur la durée de ces peines, etc., nous exposerons seulement les deux points définis par l'Eglise : il existe un purgatoire ; et les prières des vivants peuvent soulager les âmes qui y sont retenues (c'est le dogme si consolant de la communion des saints).

II. — Dogmatique protestante.

1° *Satisfaction.* — La doctrine des protestants sur la justification va encore pénétrer tout leur enseignement sur les articles que nous venons d'exposer. Et d'abord si la foi suffit pour la justification, que peuvent signifier les œuvres satisfactoires ? seront-elles des restitutions faites à la gloire de Dieu ou au bien de nos frères ? Mais nous avons entendu les réformateurs nous soutenir l'inutilité et l'impossibilité des bonnes œuvres. Seront-elles des œuvres médicinales, des peines qui, en mortifiant la volonté de l'homme dans ce qu'elle a de plus cher, deviendront pour lui un moyen de conversion ? Mais alors l'homme concourrait à sa réhabilitation, et Luther nous l'a montré purement passif sous la main de Dieu. Elles ne peuvent donc être que de vaines pratiques, que de ridicules superstitions inventées par les moines. — « Péchez, » disait aussi Luther, « péchez tout de bon, et ayez la foi. Votre Dieu est un père de miséricorde qui vous remettra *généreusement* vos fautes, sans exiger pour *compensation* quelques coups sur la poitrine, quelques génuflexions, la récitation de quelques formules ou de quelques psaumes. » — « Et de plus, » ajoutait-il, « ces actions que les papistes prescrivent au pénitent, ne sont-elles pas injurieuses à la satisfaction du Sauveur ? Hé quoi ! après que la victime sans tache a racheté nos fautes sur la croix, nous voudrions prétendre ajouter quelques actes dont nous ignorons la valeur au prix infini des souffrances d'un Dieu ? » Comme si c'était blasphémer l'obéissance de Jésus-Christ que de se montrer soumis à la volonté de son Père ; comme si c'était injurier la vie du Sauveur que de vouloir selon nos forces marcher sur ses traces.

2° *Indulgences.* — Si l'on enlève les pénitences imposées par l'Eglise, que deviennent les indulgences qui n'en sont que la rémission ? On sait comment Luther, choisi par Staupitz pour maintenir l'honneur de l'ordre des Augustins, fut amené à attaquer les abus que plusieurs faisaient des indulgences et dont nous avons déjà parlé, et comment des abus, il passa bientôt au dogme lui-même. Dans ce sermon qu'il avait préparé avec tant de soin et auquel il avait convoqué la plupart de ses amis, on trouva deux propositions contradictoires : 1° Les indulgences n'ont aucun fondement (et conséquemment doivent être rejetées) ; 2° Si quelqu'un nie la vérité des indulgences du Pape, qu'il soit anathème. Ses disputes personnelles avec le Dominicain Tetzel le conduisirent bientôt à

Digitized by Google

nier formellement le dogme catholique : et pour mieux soutenir son erreur, il eut recours à la moquerie, aux injures et à la calomnie : et les protestants de nos jours se plaisent encore à répéter ses paroles. « Indulgente morale, » disent-ils, « que celle qui pour le pardon des plus graves offenses ordonne d'embrasser une médaille, de donner une pièce de monnaie, de fléchir le genou à un moment fixé, etc. Précieux trésor que celui qui permet à l'Eglise de puiser dans son sein jusqu'à la fin des siècles : précieux trésor que celui où chacun peut aller prendre les vertus qu'un autre a pratiquées pour lui et les présenter au Très-Haut pour apaiser son courroux.... » — et mille autres d'une semblable valeur.

3° *Purgatoire.* — La négation des deux dogmes que nous venons de voir, entraînait, on le conçoit bien, celle du purgatoire. Le système réformé sur la réhabilitation de l'homme conduisait aussi au même résultat. Ou en effet la justice de Jésus-Christ nous est imputée, ou elle ne l'est pas. Dans le premier cas, c'est la justification complète, c'est l'innocence, c'est le paradis; dans l'autre, c'est le crime, c'est l'enfer : point de milieu entre ces deux états. Le purgatoire est une invention humaine; et par là même se trouve effacé le dogme de la communion des saints, ce dogme qui relie les vivants aux morts; qui relie le fils à son père, l'ami survivant à son ami; ce dogme, gage d'espérance pour les fidèles trépassés, de consolation pour ceux qui sont restés sur la terre. Telle n'était pas d'abord la doctrine de Luther. Comprenant que les fidèles étaient trop attachés à de semblables pratiques pour les attaquer ouvertement, ses sarcasmes ne les attaquaient que d'une façon cachée et indirecte. Ainsi lisons-nous dans l'*Apologie* : « Quant à ce qu'on nous objecte de l'oblation pour les morts, pratiquée par les saints Pères, nous avouons qu'ils ont prié pour eux et nous n'empêchons pas qu'on le fasse. » — Mais la Réforme avait fait de rapides progrès, et Calvin trouvant les esprits mieux disposés, pouvait dire de son temps : *Purgatorium exitiale esse Satanæ commentum, toto vocis gutture clamandum est.*

§ VII. — *De l'Eglise.*

Il ne nous reste plus qu'une dernière conséquence à faire ressortir de la doctrine protestante sur la réhabilitation de l'homme. Selon ce système, nous l'avons vu, Dieu agit immédiatement sur l'homme pour le ramener à lui. Or, si l'homme est purement passif sous la main de Dieu dans l'œuvre de sa régénération, il doit l'être aussi dans la perception de la vérité. Dieu doit par lui-même porter la lumière dans son intelligence, comme il fait naître les bons désirs dans son cœur. Pourquoi donc aurait-il confié cette lumière, le dépôt de cette vérité à une société visible ? — De là leurs erreurs sur l'infaillibilité et la visibilité de l'Eglise.

I. — Dogme catholique.

Pour nous borner aux points de la controverse, nous parlerons de l'unité de l'Eglise, de sa visibilité, de son infaillibilité, de sa hiérarchie et de ce dogme pris à part : *Hors de l'Eglise, point de salut.*

1° *Unité.* — Quand *la lumière vint luire dans les ténèbres* (*Joan.* I, 5), quand Jésus-Christ eut fait briller la *vérité* aux yeux des hommes en dissipant l'obscurité et les incertitudes que le péché avait jetées dans leurs intelligences, il ne voulut pas abandonner ce précieux trésor aux raisonnements de l'esprit humain, à ses vaines et capricieuses disputes. Il institua une société visible pour continuer son ouvrage, pour perpétuer son incarnation, pour enseigner la saine doctrine, en un mot, pour conserver pur et intact le dépôt de la révélation. Cette simple notion de l'Eglise contient toute la doctrine catholique sur les points que nous devons examiner. Et d'abord, puisqu'elle est l'expression continuée de Jésus-Christ, sa manifestation vivante, elle doit être *une* comme lui. La vérité est essentiellement *une*, l'Eglise qui doit l'enseigner doit donc aussi l'être de la même manière. C'est cette *unité* que Jésus-Christ demandait à son Père par cette prière qui ne pouvait manquer d'obtenir son effet : *Non pro eis rogo tantum, sed et pro eis qui creditur sunt per Verbum eorum in me; ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, et ego in te, et ipsi in nobis unum sint, ut credat mundus quia tu me misisti* (*Joan.* XVII, 20, 21); — donnant ainsi cette unité comme le principal signe auquel les hommes pourront reconnaître sa divine mission, *ut credat mundus...*

2° *Visibilité.* — Pour nous enseigner la vérité, Jésus-Christ a voulu habiter parmi nous sous une forme humaine : *Il a fait ses délices de converser avec les hommes* (*Prov.* VIII, 31); car il savait que nous n'aurions pu percevoir la révélation s'il ne nous la manifestait d'une manière extérieure et sensible. L'Eglise n'accomplirait donc pas sa fin, elle ne pourrait être son expression vivante, si elle n'était pas aussi essentiellement *visible.* La religion d'ailleurs n'est point une pure abstraction : c'est avant tout une croyance qui se révèle au dehors par des actes et par des actes *visibles.* Aussi l'Eglise nous apparaît-elle dans l'Evangile comme une cité placée sur la montagne : *Civitas supra montem posita* (*Matth.* V, 14); — comme un tribunal suprême qui doit irrévocablement fixer toutes les controverses. Et comme d'un autre côté l'Eglise doit subsister jusqu'à la fin des siècles, elle a toujours été et sera toujours *visible.*

3° *Infaillibilité.* — Si l'Eglise pouvait nous induire en erreur, elle cesserait par là même de mériter la confiance filiale que son fondateur nous a ordonné de mettre en elle : elle cesserait de représenter sur la terre le Dieu de toute vérité qui ne saurait tolérer le mensonge; elle cesserait de former nos cœurs et d'éclairer nos intelligences pour les diriger vers Dieu, c'est-à-dire qu'elle ne serait plus l'Eglise de Jésus-Christ. De plus l'éternelle Vérité lui a fait cette solennelle promesse : *Voilà que je suis avec vous jusqu'à*

Digitized by Google

la consommation des siècles. (*Matth.* XXVIII, 20.) — Dire que l'Eglise se trompe, c'est donc dire que la Vérité peut se tromper elle-même, puisque d'après ces paroles c'est elle qui la guide et l'inspire. Jésus-Christ a encore dit à ses apôtres : *Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.* (*Luc.* X, 16.) — Il a dit que celui qui n'obéirait pas à son Eglise devait être regardé comme un païen et un publicain. (*Matth.* XVIII, 17.) — Or il est clair que si cette Eglise était sujette à l'erreur, celui qui mépriserait cette erreur ne mépriserait pas Jésus-Christ, ne mériterait plus d'être foudroyé de l'anathème. En un mot les portes de l'enfer prévaudraient contre elle, ce qui est contraire à d'autres paroles de celui qui a dit : *Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles subsisteront pour l'éternité.* (*Matth.* XXIV, 35.) — Mais remarquons ici qu'il y a deux côtés dans l'Eglise, le côté divin et le côté humain, comme il y a dans son fondateur la nature divine et la nature humaine ; or quand nous disons que l'Eglise est juge infaillible des controverses de la foi, nous ne voulons pas parler de l'élément humain : nous ne voulons pas dire que les hommes qui la composent sont infaillibles par eux-mêmes, mais seulement comme organes, comme expression de Jésus-Christ qui est la vérité même.

4° *Hiérarchie.* — L'Eglise, avons-nous dit, doit enseigner la vérité, et nous devons conséquemment ajouter foi à ses enseignements. Mais pour y croire, il faut les connaître : pour les connaître il faut qu'on les entende ; et pour que quelqu'un les annonce il faut qu'il en ait la mission, selon ce raisonnement de saint Paul : *Quomodo credent ad quem non audierunt? quomodo autem audient sine prædicante? quomodo prædicabunt nisi mittantur.* (*Rom.* X, 14, 15.) — C'est ainsi que la notion de l'Eglise implique encore une vocation permanente, une ordination remontant à travers les âges jusqu'au fondateur lui-même. Aussi lisons-nous dans l'Evangile : *Jésus étant sur une montagne appela à lui ceux qu'il voulut, et ils allèrent à lui... Il en appela ainsi de manière à ce qu'ils formassent le nombre de douze, pour être avec lui et les envoyer prêcher.* (*Marc.* III, 13, 14.) — Et ces apôtres se sont établis des successeurs qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Ce sont là les colonnes de l'édifice que voulait bâtir Jésus-Christ ; mais il lui fallait une pierre fondamentale. L'Eglise est *une*, avons-nous déjà dit : or point d'unité sans autorité, sans un centre de ralliement qui rappelle à lui les divergences. Et ce fondement, ce centre d'unité, nous l'avons dans le pontife romain, dans le successeur de celui à qui il a été dit : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.....* (*Matth.* XVI, 18.) *Pasce agnos meos..... Pasce oves meas.....* (*Joan.* XXI, 15, 18.) — *Rogavi pro te ut fides tua non deficiat..... Confirma fratres tuos*, etc. (*Luc.* XXII, 32). — Enfin, pour porter la lumière jusqu'aux extrémités du corps immense de l'Eglise, le sauveur institua les prêtres qui, unis à leur évêque, sont par là même en communion avec le chef suprême et font rayonner dans le cercle qui leur est assigné les vérités qui émanent de sa chaire. Telle est l'union, tel est l'enchaînement de cette sainte hiérarchie ainsi établie par le concile de Trente : *Si quis dixerit non esse in Ecclesia Romana sacram hierarchiam, anathema sit.*

Hors de l'Eglise point de salut. — Etant supposées faites les distinctions préalables entre l'ignorance vincible et l'ignorance invincible, etc., la question revient à savoir si Dieu peut défendre l'erreur comme la vérité, s'il peut récompenser le crime comme la vertu ; s'il a pu révéler des choses inutiles pour sa gloire et notre salut ; s'il a pu révéler des vérités qui doivent être admises par les uns, être rejetées par les autres, etc. Et à cette question c'est Jésus-Christ lui-même qui répond par ces paroles déjà citées : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (*Matth.* XVIII, 17.) — « Celui qui n'a pas l'Eglise pour mère, » a dit saint Cyprien, « n'a pas Dieu pour père. » De même qu'en dehors de l'arche de Noé personne ne pouvait espérer la vie, ainsi point de salut en dehors de la véritable Eglise.

II. — Doctrine protestante.

1° *Unité.* — Tout le monde connaît la doctrine des réformés touchant l'unité de l'Eglise. C'est le système des points fondamentaux : système qui ne fut mis au jour que longtemps après la révolte des premiers novateurs. Forcés de reconnaître que l'unité est l'essence de l'ordre, ces novateurs avouaient que l'Eglise devait être une. Mais leur principe fondamental de l'interprétation individuelle était évidemment incompatible avec un semblable aveu. On les vit bientôt, emportés par le courant de l'erreur, errer sans fin de dogme en dogme, de système en système, de symbole en symbole, flottant au hasard comme des enfants abandonnés à leurs caprices, et se laissant emporter à tout vent de doctrine :... *Ut jam non simus parvuli fluctuantes et circumferamur omni vento doctrinæ.* (*Ephes.* IV, 14.) — Et, comme au milieu de ces continuels changements, les Catholiques les sommaient de montrer dans leurs professions de foi contradictoires le caractère d'unité essentiel à la vraie Eglise, une seule défense leur était possible, c'était de soutenir que les dogmes sur lesquels ils avaient tant varié n'étaient pas essentiels à la vraie foi, qu'on pouvait les attaquer sans attaquer le christianisme lui-même. Et c'est alors que Jurieu prétendit que la vraie Eglise n'était point une société séparée de toutes les autres, mais qu'elle se composait de la réunion de toutes les sectes chrétiennes professant les mêmes vérités qu'il appela fondamentales. Le reste serait matière d'opinion et non matière de foi. Ainsi naquit le système des articles fondamentaux qui, comme l'a prouvé l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, est absurde en soi, et incompatible avec les maximes protestantes ; qui ne peut être vrai qu'à moins que le christianisme ne soit faux, et qui aboutit inévitable-

Digitized by Google

ment à l'indifférence absolue des religions.

2° *Visibilité.* — En se mettant en contradiction avec leur dogme de l'inspiration intérieure dont nous allons bientôt parler, les premiers patrons de la Réforme admettaient que l'Eglise devait être visible : « On la reconnaît, » disait Luther, « par le baptême, la Cène, et surtout par l'Evangile. »—« L'Eglise, » disait la confession d'Augsbourg, « est la société dans laquelle se trouvent la vraie prédication de l'Evangile et la légitime administration des sacrements. » Mais, pressés par les Catholiques de leur montrer où était l'assemblée qui, avant Luther, professait leur doctrine, et après avoir en vain parcouru les annales de l'hérésie, en vain arraché quelques lambeaux des symboles aux anciens sectaires, à Béranger, aux vaudois, aux albigeois, etc., ils en furent réduits à revenir à la conséquence de leur principe, et à soutenir que l'Eglise de Jésus-Christ pouvait bien n'être pas toujours visible, qu'elle était en effet, pendant seize siècles, restée cachée aux yeux des hommes, se composant alors d'un certain nombre de justes ignorés qui professaient secrètement la doctrine qu'ils enseignaient : « L'Eglise, » disaient-ils, « ne consiste pas dans une assemblée corporelle, mais dans l'union des cœurs en une même foi. »

3° *Infaillibilité.* — Luther était déjà loin dans sa révolte sacrilége qu'il admettait encore, du moins en apparence, l'autorité de l'Eglise, subjugué, comme les autres hérétiques, par ces foudroyantes paroles : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus* (*Matth.* XVIII, 17) ; il protestait encore de sa soumission et de son obéissance. Mais quand cette Eglise, par la voix de son Pontife suprême, eut anthématisé ses œuvres, il ne mit plus de bornes à sa fureur, et arbora ouvertement l'étendard de la rébellion. En jetant dans le bûcher la bulle de Léon X, il montra une Bible aux assistants, et dit : « Voilà notre religion. » Mais quelle méthode à suivre pour que chacun puisse découvrir la saine doctrine dans cette Bible qui peut emprunter mille couleurs et se revêtir de mille formes, selon l'individualité dans laquelle elle se réfléchit? Il faut se conformer à son interprétation individuelle. Il faut écouter sa raison : seule, elle est juge, seule elle est arbitre de la foi. Ainsi disent les luthériens. D'autres bientôt prétendirent que nous distinguons dans l'Ecriture les vérités que nous devons croire, au moyen du goût, au moyen des sensations, comme nous distinguons le froid et le chaud, le doux et l'amer. D'autres encore, plus hardiment absurdes, rejetèrent toute Ecriture, tout symbole humain, et prirent pour règle de foi l'inspiration particulière, l'illumination intérieure, c'est-à-dire cet acte de l'esprit divin qui se répand sur chaque fidèle et lui révèle les dogmes qu'il doit croire pour plaire à Dieu; et il est à noter que cet esprit a de nouveaux dogmes pour chaque tête qu'il illumine.

4° *Hiérarchie.* — Si Jésus-Christ n'a fondé qu'une Eglise invisible, pourquoi lui aurait-il donné un représentant, un chef visible? On voit évidemment que la suprématie du Pape est anéantie dans la doctrine des réformés sur l'Eglise. Luther d'ailleurs, en attaquant l'autorité de l'Eglise, devait par là même attaquer celui en qui elle réside. Aussi la haine acharnée du moine contre la Chaire de Rome est-elle devenue proverbiale. Guerre au Pape! s'était-il écrié sur la place de Wittemberg, en brûlant la bulle de Léon X : et ce cri est le résumé de toute sa vie. « C'était, » disait-il, « l'ennemi commun contre lequel il se fallait réunir. Si l'on ne met le Pape à la raison, c'en est fait de la chrétienté. Le Pape est un loup possédé du malin esprit ; il faut s'assembler de tous les villages et de tous les bourgs contre lui. » Qui ne connaît ces grossières caricatures où il représentait le successeur de saint Pierre sous des images que la décence ne permet pas de nommer? Dans les articles du Smalkalde, il disait que tous les évêques, quoique inégaux dans leurs dons, demeurent pareils dans leur ministère, sous un seul chef qui est Jésus-Christ : semblant ainsi reconnaître le pouvoir des successeurs des apôtres. Mais, en rejetant la supériorité du Pontife romain, il rejetait par là même l'épiscopat. Car, pour ceux qui se révoltaient contre l'autorité du chef suprême, il eût été contradictoire de reconnaître le pouvoir de ses lieutenants. C'est la conséquence que développèrent les presbytériens, les principaux ennemis de la hiérarchie ecclésiastique.

5° *Hors de l'Eglise, point de salut.* — C'est sur ce point du dogme catholique que s'appuient les protestants, en compagnie des déistes et des athées, pour reprocher à l'Eglise sa cruauté, sa barbarie, son *intolérance.* Remarquons toutefois que les réformateurs ont toujours admis qu'il n'y avait point de salut en dehors de la véritable Eglise : *Extra Ecclesiæ gremium*, disait Calvin, *nulla speranda est remissio peccatorum, nec ulla salus.* — « Il est vraiment monstrueux, » a dit Cobbet, « de supposer qu'il puisse y avoir deux croyances véritables. Cela ne saurait être. Il faut nécessairement que l'une des deux soit fausse. » Mais, comment concilier ces paroles avec celles-ci qui appartiennent à la même plume : « A Dieu ne plaise que je prêche jamais aux hommes le dogme cruel de l'intolérance. » Comment concilier ces paroles avec toutes leurs accusations de rigueur excessive, avec les objections tant de fois répétées contre cette maxime catholique : Hors de l'Eglise, point de salut? La réponse se trouve dans la doctrine de Jurieu sur l'unité de l'Eglise. Cette Eglise, en dehors de laquelle tout salut est impossible n'est point une société distincte des autres : *Ecclesia cui necessario inhærendum ;* mais bien un certain christianisme général admettant dans son sein toutes les Eglises particulières qui professent un certain nombre de dogmes communs qu'on a voulu décorer du nom de fondamentaux. Ce n'est

Digitized by Google

pas en effet de l'intolérance.— *Voy.* JUSTIFICATION, RÈGLE DE FOI, EGLISE, SACREMENTS, CULTE. etc., etc.

SWÉDENBORGIENS ou NOUVEAUX JÉRUSALÉMITES. — Cette secte tire son origine du suédois Emmanuel Swédenborg, né à Stockohlm en 1689, mort à Londres en 1772. Il était fils d'un évêque luthérien et commença par cultiver les lettres et les sciences, dans lesquelles il acquit quelque renommée. Il reste de lui plusieurs ouvrages qui montrent que son intelligence était au-dessus de l'ordinaire et développée par un travail assidu. On cite entre autres le *Ludus*, ses *Opera philosophica et mineralogica* et l'*Harmonia regni animalis*. Bientôt sa réputation se répandit par toute la Suède. La reine Ulrique-Eléonore lui accorda des lettres de noblesse. Les honneurs, les richesses semblaient combler ses désirs, quand tout à coup il quitte ses fonctions de professeur au collége métallique de Stockohlm, renonce au monde, se sépare de ses parents et de ses amis. Que s'était-il passé? Quelle était l'intention de Swédenborg? Lui-même va nous l'apprendre : « J'étais à Londres et je dînais fort tard à mon auberge ordinaire, où je m'étais réservé une chambre pour avoir la liberté d'y méditer à mon aise sur les choses spirituelles. Je m'étais senti pressé par la faim et je mangeais de grand appétit. Sur la fin du repas, je m'aperçus qu'un brouillard se répandait sur mes yeux, et je vis le plancher de ma chambre couvert de reptiles hideux, tels que serpents, crapauds, chenilles et autres. J'en fus d'autant plus saisi que les ténèbres augmentèrent, mais se dissipèrent bientôt. Alors je vis clairement un homme au milieu d'une lumière vive et rayonnante, assis dans un coin de la chambre : les reptiles avaient disparu avec les ténèbres. J'étais seul; jugez de la terreur qui s'empara de moi quand je lui entendis prononcer distinctement, mais avec un ton de voix bien capable d'imprimer la terreur : « Ne mange « pas tant. » Cet être surnaturel qui apparaissait pour la première fois à Swédenborg et d'une manière si singulière, était le Christ lui-même. Dans un grand nombre d'autres visions, il lui apprit que sa vraie doctrine était méconnue depuis des siècles et que c'était à lui de la restaurer. Pour l'aider dans cette tâche, il lui fait connaître tous les mystères cachés aux yeux des hommes. Il le fait voyager dans le ciel, dans l'enfer. Dans ces voyages, qui se répètent par centaines, il apprend à connaître les attributs de Dieu, l'origine et le gouvernement du monde, la véritable doctrine révélée, l'organisation du ciel et des mœurs angéliques ainsi que l'état des bienheureux et des damnés. Il converse familièrement avec Dieu et les anges et en apprend tout ce qu'il désire savoir.

Ce sont toutes ces visions et révélations extraordinaires, jointes à ses illuminations intérieures sur le sens de l'Ecriture sainte qui constituent la croyance swédenborgienne. L'auteur la renferma dans un ouvrage latin ayant pour titre : *Vera Christiana religio, continens universam theologiam novæ Ecclesiæ, ab Emmanuele Swedenborg, Domini Jesu Christi servo.*

Swédenborg était-il de bonne foi? N'était-ce qu'un fourbe et un imposteur? Voilà quelle est la question qu'on se pose tout naturellement au récit de ses extravagances. Il est bien plus probable que sa conviction était sincère; la droiture de son caractère, sa probité, son désintéressement ne permettent guère d'en douter. Mais comment un esprit droit, cultivé, a-t-il pu se laisser aller à de pareilles rêveries? On ne sait trop comment l'expliquer. Plusieurs attribuent ses visions au magnétisme animal : mais il est bien plus à croire que ce n'est qu'une des formes qu'a revêtues l'illuminisme, qu'une des conséquences fatales du libre examen.

Et quel était ce nouvel Evangile que le prophète venait annoncer au monde? Il commence par se proclamer, non-seulement restaurateur de l'Evangile, mais encore envoyé de Dieu pour fonder dans l'Eglise une époque nouvelle et permanente. En lui devait s'accomplir le second avénement du Christ, non pas qu'il se crût la divinité incarnée : mais l'amour et la foi allaient régner sur le monde; l'empire de Jésus-Christ allait s'affermir. C'est là les nouveaux cieux et la nouvelle terre, la céleste Jérusalem, dont parle l'*Apocalypse*. C'est à partir du 19 juin 1770 que commence ce royaume, sans doute parce que le voyant finissait ce jour-là même son grand ouvrage *Vera Christiana religio*.

Swédenborg avait toujours eu une répulsion profonde pour ce principe des réformateurs que la foi justifie sans les œuvres. Il y voyait la cause de l'immoralité des individus, de la dégradation des sociétés, enfin de tous les maux qui désolaient la terre. Prendre le contre-pied de cet enseignement et de tout ce qui s'y rattache, telle est l'idée fixe de Swédenborg, c'est de là que découle tout son système.

Il revient à chaque instant dans ses ouvrages sur cette justification protestante, pour montrer ses funestes conséquences, et les peines que Dieu infligeait en enfer à Luther, à Mélanchthon, à Calvin et aux autres réformateurs.

Le voyant suédois crut que cette erreur sortait du dogme de la sainte Trinité. On admet trois personnes en Dieu, se disait-il; on leur prête nécessairement des attributs divers : au Père la justice, au Fils, la miséricorde. Or si le Fils s'incarne et s'immole pour la rédemption des hommes, Dieu devra leur appliquer à tous ses mérites. De là inutilité des bonnes œuvres. Par suite de ce raisonnement plus ou moins rigoureux, il rejette et la médiation du Fils de Dieu et la Trinité de Personnes qui, dit-il, conduit à l'athéisme en consacrant l'existence de trois dieux. Il n'y a qu'une seule personne en Dieu : Jéhovah Elohim. Cette personne s'est faite homme en Jésus-Christ, et la vertu qui en est émanée est le Saint-Esprit qui vivifie et régénère le fidèle. « Ainsi le Père, le Fils

Digitized by Google

et le Saint-Esprit ne sont plus, suivant Swédenborg, que *trois objets d'un seul sujet*, c'est-à-dire trois attributs d'une seule personne divine. Le prophète aperçut, et cette fois bien à raison, que la doctrine protestante du péché originel était un point d'appui sur la justification. Au lieu de prendre l'explication catholique, il coupe tout court en rejetant la chute originelle. L'histoire d'Adam et d'Eve n'est pour lui qu'une figure, qu'une personnification de la première Eglise. Il reconnaît qu'il y a en nous, dès notre naissance, un mauvais penchant, mais qui ne monte pas plus haut que ceux qui nous ont donné la naissance. Le péché originel nié, l'incarnation de la divinité n'a plus sa raison dans l'homme; il faut la chercher ailleurs. « Elle a été nécessaire, » dit Swédenborg, « pour vaincre l'enfer, pour ramener l'harmonie dans le ciel, et rétablir l'Eglise sur la terre; pour donner à la foi un objet fixe et déterminé. Dans le Sauveur, la vérité et l'amour se sont manifestés; pour réaliser en lui-même l'œuvre de la rédemption, l'homme doit entrer dans la vérité et marcher dans l'amour. » Comme les autres hérétiques, le voyant suédois admet deux sacrements, le baptême et la Cène; mais il semble s'en écarter par rapport à l'efficacité de ces sacrements et se rapprocher de la croyance catholique. En outre du ciel et de l'enfer, il admet un lieu intermédiaire qui se rapproche beaucoup de notre purgatoire. Il fait un canon de l'Ecriture sainte à sa guise; de tout le Nouveau Testament il ne garde que les Evangiles et l'*Apocalypse*, qu'il interprète d'après le *sens mystique* dont Dieu lui a donné la clef et que personne n'a connu avant lui. Quant à sa position dans l'histoire de l'humanité, il divise les siècles en quatre périodes qu'il appelle quatre Eglises : la première commence avec le monde, la deuxième avec l'idolâtrie, la troisième avec Moïse, la quatrième avec Jésus-Christ. Il subdivise la phase chrétienne en quatre Eglises : l'Eglise avant le concile de Nicée, l'Eglise romaine, l'Eglise grecque, et enfin l'Eglise protestante : or toutes ces Eglises sont parvenues à leur terme. La nouvelle Jérusalem va descendre du ciel; les peuples vont pour toujours retourner au christianisme primitif, et tout cela par l'intermédiaire de Swédenborg, ce qui ne lui donne pas un rang médiocre dans l'histoire de l'humanité.

Telle est en substance la doctrine de Swédenborg enveloppée de bien des obscurités, de bien des extravagances. Quant à ses preuves, elles ne reposent que sur son propre témoignage. Il veut quelquefois s'appuyer sur l'Ecriture sainte, mais il ne montre qu'une chose, c'est qu'il n'a pas la moindre idée de ce que c'est qu'une preuve biblique. Il entasse citations sur citations, sans se soucier le moins du monde ni du contexte, ni des parallélismes, ni d'aucune des règles de l'herméneutique. Ses preuves historiques dénotent une ignorance étonnante de l'histoire du dogme chrétien : par exemple il soutient que jusqu'au concile de Nicée, ses doctrines sur la Trinité étaient professées par toute l'Eglise, tandis que nous voyons l'Eglise, dès le second et le troisième siècle, frapper d'anathème ceux qui soutenaient ces erreurs. Praxéas les abjura solennellement; Bérille, pour les avoir enseignées, fut condamné à Bostra par tous les évêques d'Arabie; enfin, pour la même cause Sabellius devint un objet d'exécration pour l'Eglise d'Afrique tout entière. Il soutient que l'imputation protestante a été introduite par le concile de Nicée, puis constamment enseignée depuis cette époque dans tout le monde chrétien : deux choses de la fausseté la plus évidente. Sa dialectique ressemble à celle des écrivains antitrinitaires des premiers siècles, mais leur est bien inférieure.

Et cependant un tel amas de grossières absurdités, d'extravagances sans nombre, a eu des partisans; mais que ne doit-on pas attendre du protestantisme qui, de nos jours, a produit encore trois si charmants échantillons de son savoir faire : les mormons, les spiritualistes d'Amérique, et les know-nothing. La plupart des swédenborgiens sont des intelligences malades, des imaginations dépravées par le goût du merveilleux, en un mot des fous. Ils ont un certain nombre de congrégations en Suède, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique. La France même en compte quelques centaines. En tout ils peuvent former quelques milliers. Mais ils se consolent de leur petit nombre en pensant, comme nous le tenons de la bouche d'un swédenborgien, que les progrès sont lents, mais sûrs.

SYNCRÉTISTES. *Voy.* CALIXTINS.

SYNERGISTES. — Ces sectaires disaient que l'homme pouvait contribuer en quelque chose à sa conversion. Mélanchthon, qui changea quatorze fois de sentiment sur la justification, peut être considéré comme l'auteur de cette doctrine. Victor Stingélius la défendit avec ardeur contre Flaccus Illyricus.

T

TACITURNES. — Sectaires qui, persuadés qu'ils étaient arrivés à ces temps fâcheux dont parle saint Paul, dans lesquels la porte de l'Evangile doit être fermée, se taisaient obstinément lorsqu'on les interrogeait sur la religion et sur le parti qu'il fallait prendre.

TEMPLES. *Voy.* CULTE.

TERMINISTES. — Secte issue du calvinisme et de luthéranisme. Selon les Terministes, il y a un certain nombre d'hommes à qui Dieu a marqué, par un décret irrévocable, un terme avant leur mort après

Digitized by Google

lequel il ne veut plus les sauver, quelle que puisse être encore la durée de leur vie : ce terme une fois passé Dieu leur refuse les moyens de se convertir. Pharaon, Saül, Judas, la plupart des Juifs, et beaucoup de gentils ont été de ce nombre, et il y a encore aujourd'hui plusieurs reprouvés de cette espèce : Dieu leur accorde encore des grâces après le terme marqué, mais ce n'est pas dans l'intention de les convertir. Cette doctrine monstrueuse, qui excuse Judas d'avoir désespéré, qui porte atteinte à la bonté infinie de Dieu, et détruit l'espérance chrétienne, n'est cependant que la conséquence rigoureuse des *décrets absolus de prédestination* qu'ont soutenus Calvin et les gomaristes.

TEST (Serment du). *Voy.* Anglicanisme § V.

TETZEL (Jean), religieux dominicain, et inquisiteur de la foi, né à Pirna sur l'Elbe, fut choisi par les chevaliers Teutoniques pour prêcher les indulgences qu'ils avaient obtenues pour la guerre contre les Moscovites. — Il s'acquitta fort bien de cette commission. Quelque temps après l'archevêque de Mayence, nommé par le Pape Léon X pour faire publier les indulgences, l'an 1517, donna cette commission au P. Tetzel, qui s'associa à cet emploi les religieux de son ordre. Ils exagéraient, dit-on, la vertu des indulgences, en persuadant au peuple ignorant « qu'on était assuré d'aller au ciel, aussitôt qu'on aurait payé l'argent nécessaire pour les gagner. » Nul doute qu'on exagère aussi dans les reproches qu'on leur fait ; mais on ne peut guère douter qu'il y ait eu quelques abus comme il s'en glisse dans les meilleures choses. Jean Staupitz, vicaire général des Augustins, fâché de ce que la publication des indulgences n'avait pas été confiée à son ordre, chargea ses religieux de prêcher contre le Dominicain. Luther choisit cette occasion pour mettre au grand jour les erreurs de Jean Hus, dont il était infecté. Il soutint des thèses, auxquels Tetzel répondit par d'autres thèses. Il fit ensuite des réponses aux reproches et aux objections de Luther. Charles Miltitz, nonce du Pape, auprès du duc de Saxe, ayant reproché à Tetzel qu'il était en partie la cause des désastres de l'Allemagne, ce religieux en mourut de chagrin, l'an 1519. C'était, à quelques inconsidérations près, un homme sage, savant et estimable. S'il est vrai, comme on n'en peut douter, que Luther n'attendait que le moment d'éclater et de former sa secte, le reproche du nonce n'était pas tout à fait exact ; Tetzel avait été plutôt l'occasion que la cause des malheurs de l'Allemagne. Le nonce avait espéré de gagner Luther en maltraitant son premier adversaire ; mais il connaissait peu le génie des sectaires, et ses espérances ne tardèrent pas à s'évanouir. *Voy.* Allemagne et Luther.

THEORIQUES. — On donne ce nom au parti qui forme la grande majorité de la large église et qui en suit les maximes. — *Voy.* Large Eglise.

TILLOTSON. *Voy.* Latitudinaires.

TRACTARIENS. — Nom donné au puseystes à cause des *tracts*, ou traités pour les temps présents rédigés par les membres de l'école d'Oxford. — *Voy.* Puseystes.

TRADITION. — I. Le mot *tradition* vient du mot latin *tradere*, qui signifie transmettre. Il peut se prendre en deux sens, ou pour l'acte de la personne qui transmet, ou pour la chose transmise. C'est de cette signification qu'il s'agit ici.

On distingue deux espèces de traditions, selon la manière de transmettre : la tradition écrite et la tradition non écrite. Nous appelons tradition écrite, celle qui a été écrite par le premier auteur ; et tradition non écrite celle qui ayant été donnée de vive voix par le premier auteur, a été postérieurement à lui, transmise, soit de vive voix, soit par écrit. Ainsi ce qui constitue la tradition non écrite, est, non pas qu'elle n'ait jamais été écrite, mais qu'elle ne l'ait pas été dans le temps où pour la première fois elle a été apportée.

Il est évident qu'il n'est pas question ici de la tradition écrite, laquelle n'est autre chose que la sainte Ecriture, que les protestants reconnaissent, ainsi que nous, être la règle de foi. Il s'agit uniquement de la tradition non écrite, c'est-à-dire de celle qui n'a été écrite que postérieurement à ses premiers auteurs.

On distingue relativement à son principe, la tradition non écrite, en tradition divine ou apostolique, et tradition ecclésiastique. Je réunis en une seule la tradition divine et la tradition apostolique, parce que effectivement elles n'en forment qu'une. Les apôtres n'ont transmis que celle qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ, et, réciproquement, tout ce que Jésus-Christ a révélé a été publié par ses apôtres. Cette tradition contient donc les maximes sorties de la bouche du Sauveur, qui n'ont pas été mises en écrit par les écrivains sacrés, mais que les apôtres ont transmises seulement de vive voix, et qui n'ont été recueillies et écrites qu'après eux. La tradition ecclésiastique est celle qui tire son origine de l'institution de l'Eglise ; celle-là n'a pour objet que la discipline. L'Eglise ne fait pas de nouveaux articles de doctrine ; elle ne fait que déclarer ceux qu'elle a reçus de Jésus-Christ par le canal des apôtres. Mais de même qu'elle fait des lois de discipline, de même elle conserve des usages, dont la première institution n'est pas toujours connue, et qui n'en sont pas moins respectables et nécessaires à observer.

II. Nous tenons, dans l'Eglise catholique, que la tradition non écrite est une règle de foi irréfragable, de deux manières : d'abord par elle-même, parce qu'il y a des vérités qui n'ont été données à l'Eglise que par ce moyen ; ensuite, parce qu'elle est l'interprète le plus certain des saintes Ecritures, et le moyen infaillible d'en connaître le sens : le juge des controverses décidant de quelle manière le texte sacré doit être entendu, par le sens qui lui a été constamment donné dans l'Eglise depuis l'origine.

Digitized by Google

III. Les protestants n'admettant d'autre règle de la foi que l'Ecriture sainte, devraient, par la force de ce principe, être conduits à rejeter toute autorité de la tradition non écrite. C'était, à ce qu'il paraît, le sentiment de Calvin. Plusieurs de ses sectateurs ont poussé et poussent encore jusque-là la conséquence de leur principe. Mais, par une de ces inconséquences auxquelles l'erreur est forcée de se livrer, le plus grand nombre des protestants conviennent que tous les dogmes de la religion enseignés par Jésus-Christ à ses apôtres, n'ont pas été consignés dans les Evangiles et dans les autres écrits apostoliques, mais se sont conservés dans l'Eglise par tradition. Ils seraient, en effet, embarrassés de le nier, d'après les preuves de tout genre que je vais en produire, suivant en cela les docteurs catholiques.

IV. Cet aveu d'un grand nombre de protestants, qu'il y a plusieurs dogmes sacrés qui ont été transmis par tradition, nous donne contre ceux-là une preuve nouvelle et très-forte de la nécessité d'un juge des controverses. Ils prétendent que ce juge n'est pas nécessaire pour déterminer le sens des Livres saints, parce que, sur les articles nécessaires au salut, ils sont d'une clarté telle que l'homme de bonne foi ne peut pas s'y méprendre. Diront-ils la même chose de la tradition? Il y a sur l'Ecriture sainte au moins une chose certaine : c'est que tel est son texte, tels sont les termes dans lesquels elle est donnée. Il ne peut y avoir sur ce point que peu de controverses. Mais la fixation elle-même de la tradition est, par sa nature, une chose sujette à des contestations. Comment prouver à l'homme qui le nie, que tel article est véritablement une tradition divine? Quel moyen les fidèles peuvent-ils avoir pour distinguer une tradition originaire de ces opinions particulières qui se forment par le laps du temps? Si cette détermination est livrée au sens particulier, il y aura, sur la réalité des traditions, et sur leur étendue, et sur leur vrai sens, autant de manières de penser que d'individus. Dieu voulant que les vérités qu'il a transmises par tradition soient crues (et les protestants dont il s'agit ici ne peuvent pas douter que ce ne soit son intention), il est non-seulement de sa bonté, mais de sa sagesse, mais de sa justice, de donner aux hommes un moyen certain de distinguer ce qui est tradition divine de ce qui ne l'est pas; de discerner ce qui appartient à la tradition primitive, et ce que l'imagination humaine a pu y ajouter; de déterminer enfin positivement dans quel sens doit être entendue cette tradition. Tout cela exige certainement qu'il y ait un juge suprême qui décide avec autorité tout ce qui concerne les traditions.

Passons maintenant aux preuves qui établissent l'autorité de la tradition contre ceux des protestants qui la contestent.

V. Ils reconnaissent avec nous que les erreurs condamnées dans les premiers conciles généraux, sont des hérésies. Ils disent avec nous anathème à Nestorius, qui trouvait dans Jésus-Christ deux personnes; à Eutychès, qui ne lui laissait qu'une seule nature; aux Monothélites, qui ne lui connaissaient qu'une volonté. Or qu'ils cherchent dans les Livres saints les dogmes contraires à ces erreurs clairement exprimés. Ce n'était que par tradition que l'Eglise les connaissait, lorsqu'elle les proclamait dans ses conciles. Ce que je dis est pareillement vrai de plusieurs autres articles de foi; tels sont, la procession du Saint-Esprit, du Père et du Fils; l'unité de baptême, etc. Ce sont, selon les protestants, des articles fondamentaux, dont la croyance est nécessaire pour le salut; mais cette croyance est fondée uniquement sur la tradition non écrite : on n'en trouve aucun vestige dans la tradition écrite. La règle de foi sur ces articles est donc uniquement la tradition non écrite. Les protestants sont donc obligés d'admettre cette tradition comme une règle de foi, conjointement avec la sainte Ecriture.

VI. Le principe protestant que les Livres saints sont la seule règle de foi, et que la tradition ne peut pas servir à la fixer, ne peut avoir qu'un fondement : c'est que tout ce que Jésus-Christ a enseigné est renfermé dans les saintes Ecritures, car s'il y a des parties de son enseignement qui ne sont pas consignées dans l'Ecriture, il est évident que l'on doit croire d'autres choses outre celles que l'Ecriture présente; autrement il faudra dire qu'il est inutile de croire ce que le divin Maître a enseigné. Or, où trouvera-t-on que tout son enseignement est contenu dans les Livres sacrés? Non-seulement cette proposition n'y est pas énoncée, mais nous l'y voyons au contraire positivement contredite.

VII. Saint Jean termine son Evangile en disant que Jésus a fait encore beaucoup de choses, et qu'il ne croit pas que, si on les rapportait en détail, le monde pût contenir les livres qu'il faudrait écrire (171). Certainement, dans les choses que Notre-Seigneur a faites, son évangéliste comprend celles qu'il a dites, tout le cours de sa prédication, l'universalité de son enseignement.

VIII. Nous lisons aux Actes des apôtres qu'après sa Passion et sa résurrection, Jésus-Christ se montra vivant à ses apôtres dans beaucoup d'occasions, leur apparaissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu (172). Que par ce mot, le royaume de Dieu, on entende, ou l'Eglise de la terre et le régime de son administration, ou l'Eglise du ciel et les moyens d'y être reçu, ou, ce qui est plus probable, l'une et l'autre Eglise, qui dans le fait n'en forment

(171) *Sunt autem et alia multa quæ fecit Jesus; quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos qui scribendi sunt libros.* (*Joan.* xxi, 25.)

(172) *Quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei.* (*Act.* i, 3.)

Digitized by Google

qu'une seule, militante ici-bas, triomphante là-haut, deux choses sont certaines, la première, que des discours fréquents, tenus par Jésus-Christ à ses apôtres dans ce précieux intervalle, il ne reste dans les Livres sacrés que très-peu de vestiges; la seconde, que le divin Sauveur n'a donné de longues instructions à ses apôtres sur le royaume de Dieu, que pour qu'elles fussent crues et observées, non-seulement par eux, mais par tous les Chrétiens dans toute la suite des siècles. Or, en rapprochant ces deux vérités, on en voit évidemment résulter l'autorité de la tradition divine non écrite. Jésus-Christ a voulu que plusieurs choses fussent crues et pratiquées dans son Eglise, lesquelles seraient, non pas connues par l'Ecriture sainte, mais seulement transmises par la tradition non écrite. Il a donc voulu que cette tradition fût pour les fidèles une règle de croyance et de pratique.

IX. Nous avons dans les Epîtres de saint Paul des preuves plus formelles encore de l'autorité de la tradition dans l'Eglise.

Il loue les Corinthiens de ce qu'ils se souviennent de lui en toutes choses, et de ce qu'ils observent ses préceptes comme il les leur a dictés (173). Ce n'est pas de préceptes contenus dans les Ecritures que parle ici l'Apôtre, c'est de préceptes donnés par lui-même : il le dit expressément. Ce n'est pas non plus de préceptes adressés par écrit, puisque c'est dans la première Epître qu'il s'exprime ainsi. C'est donc certainement de préceptes que les Corinthiens avaient reçus de lui par tradition orale. Le même apôtre écrit ainsi à son disciple Timothée : *Fortifiez-vous donc, mon fils, par la grâce qui est en Jésus-Christ; et ce que vous avez entendu de moi devant plusieurs témoins, confiez-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres* (174). Il ne s'agit pas ici de tradition écrite. C'est ce que Timothée a entendu qu'il doit transmettre. Ce n'est pas par écrit qu'il doit le faire passer à la postérité, c'est par le ministère d'hommes fidèles, qui instruiront de vive voix, comme ils l'auront été par lui, comme lui-même l'a été par saint Paul. Il est impossible de recommander plus disertement la tradition orale.

Demeurez fermes, dit saint Paul aux Thessaloniciens, *et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par mon Epître* (175). C'est un précepte que donne ici le grand Apôtre. Il joint deux choses qu'il recommande de la même manière : l'une, de demeurer ferme; l'autre, de conserver les traditions. Comme ce n'est pas, dans le christianisme, un simple conseil de rester ferme, l'observation des traditions n'en est pas un non plus. Or, que porte ce précepte? Quelles sont ces traditions que saint Paul ordonne impérativement de conserver? Il en distingue deux espèces : les unes écrites, qu'il a envoyées par son Epître; les autres non écrites, qu'il a données par ses discours. Il les distingue, mais il ne les sépare pas : au contraire, il les réunit, et ordonne aussi absolument l'observation de celles-ci que de celles-là. On est, d'après ce précepte, obligé de garder avec une égale fidélité ce que saint Paul a transmis de vive voix et ce qu'il a écrit.

X. De l'Ecriture sainte, si nous passons aux témoignages des saints Pères, nous trouvons encore l'autorité de la tradition non écrite complétement démontrée; mais, dès le commencement de cette discussion, il s'élève une difficulté. Est-il raisonnable de démontrer l'autorité de la tradition par la tradition? N'est-ce pas là ce qu'on appelle en logique un cercle vicieux?

Oui, sans doute, il est parfaitement raisonnable de prouver l'autorité de la tradition par les écrits des saints Pères, et spécialement de ceux des premiers siècles : ce n'est nullement un cercle vicieux.

D'abord, vis-à-vis des protestants, à qui nous avons affaire, c'est ce qu'en logique on appelle un argument *ad hominem*. Ils reconnaissent que dans les cinq premiers siècles la doctrine de l'Eglise s'était conservée pure : ils ne peuvent donc pas, sans une inconséquence formelle, nier qu'elle le fût alors sur l'autorité de la tradition. Qu'ils reviennent donc, s'ils le peuvent, sur l'aveu qu'ils sont forcés de faire que l'Eglise des premiers siècles suivait avec fidélité l'enseignement de Jésus-Christ, ou qu'ils reconnaissent, comme l'enseignement de Jésus-Christ, la doctrine que l'Eglise des premiers siècles professait sur la tradition.

Mais, indépendamment de cet aveu des protestants, il est facile de voir que la doctrine des premiers siècles, si certaine sur tous les points, l'est spécialement sur celui d'une autorité irréfragable. Dans ces temps, si voisins de l'origine de la foi, on ne pouvait pas ignorer par quel moyen on l'avait reçue. Les premiers fidèles ne croyaient pas les dogmes qu'on leur enseignait, n'observaient pas les règles qu'on leur prescrivait, ne pratiquaient pas les observances qu'on leur imposait, sans savoir positivement pourquoi on leur faisait ces injonctions, de quelle autorité elles émanaient, par quels canaux elles leur étaient parvenues. Les uns étaient contemporains des apôtres; les autres vivaient dans la génération subséquente; les autres faisaient partie des générations qui suivaient immédiatement celle-là : il leur était facile de savoir, il était même impossible qu'ils ne sussent pas, et qu'on ne leur apprît pas de quelle manière les apôtres avaient transmis les vérités qu'ils devaient croire, les préceptes qu'ils étaient tenus

(173) *Laudo autem vos, fratres, quod per omnia mei memores estis; et sicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis.* (*I Cor.* xi, 2.)

(174) *Tu ergo, fili mi, confortare in gratia quæ est in Christo Jesu; et quæ audisti a me per multos testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt alios docere.* (*II Tim.* ii, 1, 2.)

(175) *Itaque, fratres, state : et tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per Epistolam nostram.* (*II Thess.* ii, 15.)

Digitized by Google

d'observer; si c'était de vive voix ou par écrit que les apôtres avaient donné à l'Eglise ces divers enseignements. Si ces premières générations se croyaient astreintes à croire et à observer ce que les apôtres avaient enseigné de vive voix, elles regardaient donc cette tradition orale comme une règle de foi et de conduite; si elles la regardaient comme telle, elle l'est indubitablement, car elles n'ont pas pu se tromper sur ce point. Nous ne dirons donc point : Il faut croire à la tradition, parce que la tradition l'enseigne, ce qui serait effectivement un cercle vicieux. Nous disons, et ce n'est pas un cercle vicieux : Il faut croire à la tradition non écrite, parce qu'une multitude de témoignages des temps voisins des apôtres démontrent que cette tradition est un moyen que ces premiers maîtres de la foi ont employé concurremment et conjointement avec la tradition écrite, pour répandre la doctrine de leur divin Maître.

XI. Je commence par le livre de saint Denis, *Sur la hiérarchie ecclésiastique*, parce qui, s'il n'est pas de saint Denis l'Aréopagite, est au moins de la plus haute antiquité. Il y est recommandé de lever les yeux autant qu'on peut vers les explications des Livres saints que les Pères ont transmises (176). Voilà la tradition des Pères présentée comme le plus fidèle interprète des saintes Ecritures.

XII. Saint Justin rapporte le précepte de célébrer le dimanche, en s'assemblant dans l'église, à une tradition donnée par Jésus-Christ à ses apôtres et à ses disciples dans une de ses apparitions (177). Dira-t-on que ce saint martyr ignorait ce dont il parlait? Dira-t-on que Jésus-Christ n'avait pas en effet donné ce précepte? Dira-t-on que ce précepte fait partie de la tradition écrite? Que nos adversaires choisissent, entre ces assertions absurdes, celle qui leur plaira le plus.

XIII. Saint Irénée établit en beaucoup d'endroits l'autorité de la tradition. Je me borne à citer un petit nombre de textes, suffisants pour faire connaître sa doctrine : « Quand nous appelons les hérétiques à la tradition qui vient des apôtres, et qui se conserve dans l'Eglise par les successions des évêques, ils combattent la tradition. Ceux qui, dans toute l'Eglise, veulent voir la vérité n'ont qu'à considérer la tradition des apôtres, manifestée dans le monde entier. En montrant la tradition que l'Eglise a reçue des apôtres et la foi annoncée aux hommes, laquelle parvient jusqu'à nous par les successions des évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, moissonnent où ils ne doivent pas... Par l'ordination divine et par la succession, la tradition et la prédication de la vérité, qui, dans l'Eglise, vient des apôtres, arrive jusqu'à nous : et c'est la marque ordinaire que la même et unique foi vivificatrice se conserve dans l'Eglise depuis les apôtres jusqu'à présent, transmise avec vérité (178). » Deux choses sont ici certaines : la première, que saint Irénée combat les hérétiques par la tradition, et qu'il la donne comme une règle de foi; la seconde, que la tradition dont il parle est la tradition non écrite, et non pas l'Ecriture sainte. C'est la tradition qui découle des apôtres par les successions des évêques; c'est-à-dire celle qui s'est transmise de bouche en bouche, et qui s'est ainsi conservée dans les différents siéges. Si ce Père avait en vue l'Ecriture sainte, il s'exprimerait autrement, il l'indiquerait clairement.

XIV. Tertullien n'est pas moins formel. « J'établis, » dit-il, « cette prescription, qu'on ne doit pas prouver ce que les apôtres ont prêché, c'est-à-dire ce que Jésus-Christ leur a révélé, autrement que par les Eglises que les apôtres ont fondées, en leur prêchant, soit de vive voix, soit par leurs Epîtres. Cela étant, il est certain que toute doctrine qui s'accorde avec ces Eglises, mères et originaires de la foi, doit être regardée comme la vérité... Ce qui est trouvé le même partout n'est pas une erreur : c'est une tradition (179). » Que Tertullien entende ici la tradition non écrite, on ne peut pas le contester. D'abord il en fait une mention expresse, en parlant de la prédication faite de vive voix par les apôtres; ensuite, s'il voulait parler de l'Ecriture sainte, pourquoi ne la nommerait-il pas expressément?

XV. Saint Clément d'Alexandrie, après avoir parlé de différents saints personnages qu'il avait vus, qui étaient dans une haute estime et considération, spécialement d'un, qu'il avait recherché en Egypte, qu'il dit être une véritable abeille de Sicile, recueillant le suc des fleurs de la prairie prophétique et apostolique, ajoute : « Ces hommes

(176) « Ad illustrationes sacrarum Scripturarum quas Patres tradiderunt, quoad ejus fieri poterit suscipiamus. » (S. Dionysius, *De cœlesti Hierarchia*, cap. 67.)

(177) « Postridie Saturni, qui solis dies est, cum apostolis discipulisque suis apparuisset hæc illis tradidit. » (S. Justinus, apol. I, cap. 67.)

(178) « Cum autem ad eam iterum traditionem quæ ab apostolis, quæ per successionem presbyterorum in ecclesiis custoditur, provocamus eos, adversantur traditioni. » (S. Irenæus, *Contra hæres.*, lib. III, cap. 2.)

« Traditionem itaque apostolorum in toto mundo manifestatam in omni Ecclesia adest respicere omnibus qui velint videre... eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos, confundimus eos qui quoquo modo præterquam quod oportet colligunt. » (*Ibid.*)

« Hac ordinatione et successione ea quæ est ab apostolis in Ecclesia traditio et veritatis præconisatio pervenit usque ad nos. Et est plenissima hæc ostensio unam et eamdem vivificatricem fidem esse quæ in ecclesiis ab apostolis usque nunc sit conservata et tradita in veritate. » (*Ibid.*, cap. 3.)

(179) « Quid autem prædicaverint (apostoli), id est quid illis Christus revelaverit, et hic præscribam non aliter probari debere, nisi per easdem ecclesias quas ipsi apostoli condiderunt; ipsi eis prædicando, tam viva, quod aiunt, voce, quam per epistolas postea. » (Tertull., *De præscr.*, c. 21, ed. Migne.)

Digitized by Google

conservaient la vraie tradition de cette bienheureuse doctrine donnée par Jean, Paul et les saints apôtres, de même qu'un fils la recevrait de son père. Elles sont parvenues jusqu'à nous par la volonté de Dieu, les semences apostoliques données par leurs ancêtres, et dont ils ont été les dépositaires (180). » Il ne peut pas y avoir de doute que le saint docteur ne parle de la tradition non écrite, outre que tout le contexte l'annonce, outre que c'est une tradition reçue comme du père au fils; saint Clément dit qu'elle vient des apôtres, dont plusieurs n'ont point laissé d'écrits parmi les livres canoniques.

XVI. C'est aussi évidemment de la tradition non écrite que parle Origène, lorsqu'il dit : « Nous ne devons pas ajouter foi aux hérétiques, et croire autre chose que ce que les Eglises de Dieu nous ont transmis par leurs successions. » Et ailleurs, « Que la prédication ecclésiastique, transmise depuis les apôtres par ordre de succession, et permanente jusqu'à ce jour dans les églises, soit conservée. La seule vérité que l'on doive croire est celle qui ne s'écarte en rien de la tradition ecclésiastique et apostolique (181). »

XVII. « Sachons, » dit saint Cyprien, « que dans l'oblation du calice nous sommes avertis d'observer la tradition du Seigneur; de ne faire que ce que le Seigneur a fait le premier pour nous; et que le calice que nous offrons en mémoire de lui, soit offert mêlé de vin et d'eau (182). » Le saint docteur fait remonter, par tradition, à Jésus-Christ le précepte et l'usage de mettre de l'eau dans le vin eucharistique. Or cette tradition n'est pas l'Ecriture sainte; car on n'y lit point que, dans sa dernière cène, le Sauveur ait mêlé de l'eau avec le vin qu'il donnait à ses apôtres, ni qu'il leur ait prescrit ce mélange dans la consécration de la sainte Eucharistie.

XVIII. Saint Pacien oppose comme des vérités très-graves aux Novatiens, ainsi que nous opposons aux hérétiques de nos jours les hommes apostoliques, les premiers évêques, et spécialement le martyr et docteur saint Cyprien (183). Il reconnaissait, ainsi que nous, outre l'autorité de la sainte Ecriture, celle de la vénérable tradition.

XIX. « Nous démontrons, » dit saint Athanase aux Ariens, « que notre doctrine a été transmise de père en père comme par la main. Mais vous, nouveaux Juifs disciples de Caïphe, quels pères, quels ancêtres montrez-vous de votre enseignement? Vous ne pouvez en citer aucun auteur parmi les hommes doctes et prudents (184). » C'est la doctrine transmise de père en père, comme de main en main, qui est la véritable selon Athanase. Si cette transmission est une démonstration de la vraie foi, elle en est évidemment une règle.

XX. Ecoutons saint Basile, établissant l'autorité de la tradition aussi positivement qu'il soit possible. « Ce qui a été dit par nos ancêtres est ce que nous disons... Entre les dogmes et les institutions que l'on prêche dans l'Eglise, nous en avons quelques-uns de ceux qui sont de la doctrine produite par écrit: nous en recevons quelques autres de la tradition des apôtres, transmises avec plus de secret. Les uns et les autres ont une égale force pour établir la piété; et ils ne sont contredits par aucun de ceux qui savent le moins du monde quelles sont les lois de l'Eglise. Car si nous entreprenons de rejeter, comme étant de peu de poids, les coutumes qui ne sont pas écrites, nous portons un grand préjudice à l'Evangile même, ou plutôt nous réduisons à un pur nom la prédication de la foi... Un jour ne suffirait pas pour rapporter tous les dogmes transmis autrement que par écrit. Que ceux qui veulent rejeter notre manière de glorifier le Seigneur, comme n'étant pas prescrite par écrit, nous montrent et la profession de foi, et les autres choses que nous admettons, prouvée par les Ecritures... Contre ce qu'on allègue que la glorification avec le Saint-Esprit manque de témoignage, et n'existe pas dans les Ecritures, nous répondons : s'il n'est rien reçu que ce qui est dans les Ecritures, nous consentons que cela même ne le soit

(180) « Tuas (evidentes et animatas orationes) dignus habitus sum qui audirem, et virorum beatorum qui revera erant maximi pretii et æstimationis. Eorum quidem unus in Græcia Ionicus, alius vero in magna Græcia, quorum alter erat ex Cœlesyria, alter ex Ægypto oriundus: alii autem ex Oriente, et ejus alter quidem Assyrius, alter vero in Palestina Hebræus ex alta ductus origine. Cum autem in ultimum incidissem, erat autem hic primus potestate, conquievi, cum ipsum in Ægypto latentem indagassem. Sicula revera apis, prophetici et apostolici prati flores decerpens, sinceram quamdam et incorruptam cognitionem ingeneravit eorum qui audiebant animis. Sed hi veram beatæ doctrinæ servabant traditionem, statim a Petro et Jacobo, et Joanne, et Paulo sanctis apostolis, ita ut filius acciperet a patre (pauci autem sunt Patribus similes). Ad nos quoque, Deo volente pervenerunt illa a majoribus data et apostolica semina. » (S. Clement. Alex., *Stromat.*, lib. I, cap. 1.)

(181) « Sed nos illis credere non debemus, nec exire a prima et ecclesiastica traditione : nec aliter credere nisi quemadmodum per successiones Ecclesiæ Dei tradiderunt nobis. » (Origen., *in Matth.*, tract. 29, vers. fine.)

« Servetur vero ecclesiastica traditio per successionis ordinem ab apostolis tradita, et usque ad præsens in Ecclesiis permanens. Illa sola credenda est veritas quæ in nulla et ecclesiastica et apostolica discordat traditione. » (Origen., *De princip.* lib. I, n. 2.)

(182) « Admonitos autem nos scias ut in calice offerendo Dominica traditio servetur, neque aliud fiat a nobis quam quod pro nobis Dominus prior fecerit; et calix qui in commemoratione ejus offertur vino mistus offeratur. » (S. Cyprian., epist. 63, *Ad Cecilium.*)

(183) « Quid parva nobis de apostolis viris, parva de primis sacerdotibus præstant? Parvo de beatissimo Cypriano martyre atque doctore currit auctoritas. » (S. Pacianus, epist. 1.)

(184) « Ecce nos demontramus hujusmodi sententiam a Patribus ad Patres quasi per manus traditam esse. Vos autem, novi Judæi, et discipuli Caiphæ, quas verborum vestrorum Patres et majores demonstrabitis, cum ne unum quidem ex prudentibus aut doctis in auctorem citare possitis. » (S. Athanas., *De decret. Nic. synodi*, n. 27.)

Digitized by Google

pas. Si au contraire un grand nombre de choses sont reçues sans être comprises dans les Ecritures, nous recevrons celles-là avec beaucoup d'autres. Mais je suis persuadé qu'il est dans la doctrine apostolique de nous attacher même aux traditions non écrites. Saint Paul dit : *Je vous loue de vous être souvenus des traditions que je vous ai apportées* (*I Cor.* XI, 2) ; et ailleurs : *Conservez les traditions que vous avez reçues, soit par mes discours, soit par mon Epître.* (*II Thess.* II, 14.) De ce nombre est celle que nous traitons ici; que ceux qui ont prêché dans le commencement ont transmise à leurs successeurs, et que, par le laps de temps, un long usage a enracinée dans les églises (184*). » Il peut paraître étonnant d'entendre saint Basile dire qu'en rejetant la tradition non écrite, on porte préjudice à l'Evangile même. Mais il faut faire attention que la tradition est d'abord l'interprète le plus fidèle de l'Evangile, et ensuite le seul garant de son authenticité; qu'ainsi la rejeter, c'est se priver du moyen le plus sûr d'en connaître le vrai sens, et du seul moyen d'être assuré qu'il est véritablement des auteurs sacrés dont il porte le nom.

XXI. Saint Epiphane dit : « La tradition est aussi nécessaire, car on ne peut pas tout chercher dans les Ecritures. C'est pour cela que les saints apôtres nous ont laissé des choses par écrit, et d'autres par tradition. Saint Paul l'affirme en ces termes : *Comme je vous l'ai transmis* (*I Cor.* XI, 2), et ailleurs : *Ainsi je l'enseigne, ainsi je l'ai transmis dans l'Eglise...* (*II Thess.* II, 14.) Je dis que l'Eglise doit nécessairement observer le rite qu'elle a reçu, transmis par ses ancêtres. Quelqu'un peut-il enfreindre la sanction maternelle, ou la loi paternelle, selon ce que dit Salomon : *Ecoutez, mon fils, les discours de votre père, et ne rejetez pas la loi de votre mère* (185)? » Ce serait obscurcir des textes aussi clairs que ceux de saint Basile et de saint Epiphane, que d'entreprendre de les commenter.

XXII. Saint Jérôme n'est pas moins formel et moins clair, et cela dans plusieurs endroits. Répondant à des questions qui lui avaient été faites, il donne cet avis général que les traditions ecclésiastiques, et surtout celles qui ne portent aucun préjudice à la foi, doivent être observées de la manière qu'elles ont été transmises par les ancêtres, et que la coutume d'un pays n'est pas infirmée par l'usage contraire des autres pays. Dans une autre Epître, il dit que c'est d'après la tradition des apôtres, que nous jeûnons pendant le Carême et dans le cours de l'année aux jours convenables. Il répond aux Luciférіens que, quand même il n'aurait pas l'autorité de la sainte Ecriture, le consentement de l'univers entier aurait la force du précepte ; car beaucoup d'autres choses qui sont observées par la tradition dans les Eglises ont acquis l'autorité de la loi écrite.

XXIII. Saint Jean Chrysostome s'exprime sur notre objet aussi fortement que les précédents. « Ce n'est pas seulement par ses lettres, c'est aussi par ses paroles que saint Paul déclare à son disciple (Timothée) ce qu'il doit faire. Il le montre en plusieurs endroits, disant : *soit par notre parole, soit par l'Epître que nous vous avons envoyée.* (*II Thess.* II, 14.) Pour que nous n'imaginions pas que nous avons une doctrine moins étendue, il a transmis à ses disciples beaucoup de choses sans les écrire ; et il les rappelle à son souvenir en lui disant : *Conservez la forme des saines paroles que vous avez entendues de moi.* (*II Tim.* I, 13.) Expliquant dans une autre homélie, le texte de *l'Epître aux Thessaloniciens* (loc. cit.), que j'ai cité, il s'exprime ainsi : *C'est pourquoi, mes frères, soyez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises, soit par mes discours, soit par mon Epître.* Il est clair par là que les apôtres n'ont pas tout enseigné dans leurs Epîtres, mais qu'ils ont transmis beaucoup de choses sans écritures ; et celles-là doivent aussi avoir notre croyance. En conséquence, nous devons regarder aussi la

(184*) « Quod a majoribus nostris dictum est, et nos dicimus. » (S. Basilius, *De Spirit. sancto*, cap. 7.)

« Dogmata et instituta quæ in Ecclesia prædicantur quædam habemus e doctrina scripta prodita, quædam rursus ex traditione apostolorum in mysterio, id est in occulto tradita accepimus. Quorum utraque parem vim habent ad pietatem : nec his quisquam contradicit quisquis sane vel tenuiter expertus est quæ sunt jura ecclesiastica. Nam si consuetudines quæ scripto proditæ non sunt, tanquam haud multum habentes momenti, conamur rejicere, imprudentes gravissimum Evangelio detrimentum inferimus. Imo potius ipsam fidei prædicationem ad nudum nomen contrahimus. » (*Ibid.*, cap. 27.)

« Deficiet me dies si Ecclesiæ mysteria citra scriptum tradita pergam recensere... Quod si glorificandi modum, veluti scriptis non traditum rejiciunt, proferant nobis, et fidei professionem, et cæterorum quæ commemoravimus prælationem e Scripturis. » (*Ibid.*, cap. 67.)

« Sane contra id quod dicunt glorificationem cum Spiritu carere testimonio, nec in Scripturis exstare, illud dicimus : si nihil aliud acceptum est absque Scripturis, nec hæc quidem recipiatur. Sin plurima arcana citra Scripturam accepta sunt nobis, cum aliis pluribus et hoc accipiemus. Arbitror autem apostolicum esse etiam non scriptis traditionibus inhærere. *Laudo enim*, inquit, *vos quod omnia mea meministis ; et quemadmodum tradidi vobis, traditiones tenetis.* (*I Cor.* XI, 2.) Et illud : *Tenete traditiones quas accepistis, sive per sermonem, sive per Epistolam* (*II Thess.* II, 14) ; quarum una est hæc de qua agimus, quam qui ab initio præscripserunt tradiderintque posteris, usu semper cum tempore progrediente ; ipsam longa consuetudine in ecclesias irradicarunt. » (*Ibid.*, cap. 29.)

(185) *Prov.* I, 8. — « Sed et traditione quoque opus est ; neque enim e Scripturis peti possunt omnia. Ideo alia scripto, alia traditione sanctissimi apostoli reliquerunt. Quod ipsum ita Paulus affirmat : *Quemadmodum tradidi vobis, nunc ita doceo et ita tradidi, in Ecclesia.* — (*Ibid.*) (S. Epiphanius, hæres. 61, cap. 6.) Necessario illud facere Ecclesiam dico, quæ traditum sibi ritum a majoribus acceperit. Potest vero quisquam maternam sanctionem, aut legem patris evertere ? quemadmodum a Salomone scriptum est : *Audi, fili, sermones patris tui, et ne repellas legem matris tuæ.* » (S Epiphan., hæres. 65.)

Digitized by Google

tradition de l'Eglise, comme digne de foi. C'est la tradition; ne cherchez rien de plus (186). »

XXIV. Ce serait un très-long travail de rapporter tout ce qu'on lit dans les ouvrages de saint Augustin, sur l'autorité de la tradition non écrite. Bornons-nous à quelques passages, où sa doctrine est bien nettement exprimée. Il oppose au pélagien Julien, l'autorité des Pères qui l'ont précédé, et il la fonde sur le même motif que nous. « Ce qu'ils ont trouvé dans l'Eglise, ils l'ont conservé; ce qu'ils ont appris, ils l'ont enseigné; ce qu'ils ont reçu des pères, ils l'ont transmis aux enfants. » Parlant dans le même ouvrage du péché originel : « Quoiqu'on ne puisse, » dit-il, « découvrir ce dogme par aucune raison, quoiqu'on ne puisse l'expliquer par aucun discours, ce qui est prêché de toute antiquité comme étant la foi catholique, et cru par toute l'Eglise, est une vérité. » Traitant de l'unité du baptême : « Nous faisons ainsi, » dit-il, « nous l'avons reçu de nos pères, nous le conservons dans l'Eglise catholique répandue par toute la terre, contre les nuages de la subtilité... Ne nous objectez pas l'autorité de Cyprien, sur la réitération du baptême, mais suivez avec nous l'exemple de Cyprien, pour la conservation de l'unité. Cette question sur le baptême n'était pas encore suffisamment approfondie; mais cependant l'Eglise observait la salutaire coutume de corriger dans les hérétiques et les schismatiques ce qui est mauvais; de ne point réitérer ce qui a été donné, de guérir ce qui a besoin de l'être; de ne pas traiter ce qui est sain. Je regarde cette coutume comme venant de la tradition des apôtres, ainsi que beaucoup d'autres choses qu'on ne trouve, ni dans leurs épîtres, ni dans les conciles postérieurs; et cependant comme elles sont observées dans toute l'Eglise, on tient qu'elles ont été transmises et recommandées par les apôtres. » Sur le baptême des enfants, il s'exprime ainsi : « La coutume de l'Eglise, notre mère, relativement au baptême des petits enfants, ne doit être ni méprisée, ni aucunement regardée comme superflue, car on ne serait pas obligé d'y croire, si ce n'était pas une tradition apostolique. — Si nous pouvions, dit-il dans un autre ouvrage, consulter facilement le docte Jérôme, combien il nous citerait d'écrivains de l'une et de l'autre langue, qui ont ou interprété les Ecritures, ou discuté les vérités du christianisme; qui, depuis l'origine de l'Eglise, n'ont eu d'autres doctrines que celles qu'ils avaient reçues de leurs pères, et qu'ils ont enseignées à leurs descendants. — Nous autres, établit-il ailleurs, professons la foi catholique qui vient de l'enseignement des apôtres, plantée parmi nous, reçue par une suite de successions, et que nous devons transmettre pure à la postérité. Il développe dans plusieurs endroits les principes sur l'origine des traditions non écrites; sur l'obligation d'observer, comme venant des apôtres celles qui sont universelles; sur la convenance de pratiquer les usages qui se pratiquent dans les pays où on se trouve. Je n'en citerai qu'un seul passage relatif à notre objet : « Ces choses que nous observons, qui sont, non pas écrites mais transmises, et qui sont pratiquées dans toute la terre, nous devons comprendre qu'elles ont été instituées, ou par les apôtres eux-mêmes, ou par les conciles, dont l'autorité salutaire s'étend sur toute l'Eglise (187) »

XXV. Saint Cyrille d'Alexandrie veut que, pour réformer ses erreurs et pour revenir

(186) « Sed ego illud breviter admonendum puto : traditiones ecclesiasticas, præsertim quæ fidei non officiunt, ita observandas ut a majoribus traditæ sunt, nec aliorum consuetudinem aliorum contrario more subverti. » (S. Hieron., epist. 78 *Ad Lucinium.*)

« Nos unam quadragesimam, secundum traditionem apostolorum, toto anno nobis tempore congruo jejunamus. » (*Id.*, epist. 54, *Ad Marcellum.*)

« Etiam si Scripturæ auctoritas non subesset, totius in hanc partem consensus instar præcepti obtineret. Nam et multa alia quæ per traditionem eis ecclesiis observantur, auctoritatem sibi scriptæ legis usurpaverunt. » (*Id.*, *Ad Luciferianos.*)

« Non modo per litteras, sed etiam verbis discipulo quæ essent agenda declaravit, quod plurimis et aliis in locis, ostendit dicens : *Sive per verbum, sive per epistolam quasi per nos missam.* (*II Thess.* II, 14.) Hoc et hæc multo magis fecit. Ne igitur minus aliquid doctrinam habere putemus, plurima illi absque scripto tradidit; quæ illi modo ad memoriam revocans dicit : *Formam habe sanorum verborum quæ a me audisti.* » (*II Tim.* I, 13.) — (S. Chrysost. 3 *in Epist. II Ad Tim.*, n. 1.)—*Itaque, fratres, state et tenete traditiones quæ dedicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.* (*II Thess.* II, 14.) « Hinc et perspicuum quod non omnia tradiderunt per epistolam, sed multa etiam sine scriptis : et ea sunt quoque fide digna. Quamobrem Ecclesiæ quoque traditionem censeamus esse fide dignam. Est traditio : nihil quæras amplius. » (*Id.*, hom. 4 *in II epist. ad Thess.*, n. 2.)

(187) « Quod invenerunt in Ecclesia, tenuerunt, quod didicerunt docuerunt, quod a Patribus acceperunt, hoc filiis tradiderunt. » (S. Aug., *Contra Julian.*, lib. II, cap. 34.)—« Sed etsi nulla ratione indagetur, nullo sermone explicetur, verum tamen est quod antiquitus veraci fide catholica prædicatur, et credunt per totam Ecclesiam. » (*Ibid.*, lib. V, cap. 5.) — « Hoc facimus; hoc a majoribus traditum accepimus; hoc in catholica Ecclesia quæ toto orbe diffunditur contra omnes falsitatis nebulas custodimus. » (Id., *De unit. bapt. contra Petil.*, cap. 9.)

« Nolite mihi auctoritatem objicere Cypriani ad baptismi repetitionem; sed tenete nobiscum exemplum Cypriani ad unitatis conservationem. Nondum enim erat diligenter illa baptismi quæstio pertractata; sed tamen saluberrimam consuetudinem tenebat Ecclesia, ut in ipsis quoque schismaticis et hæreticis corrigeret quod pravum est, non iterare quod datum est, sanare quod vulneratum est; non curare quod sanum est. Quam consuetudinem credo ex apostolis traditione venientem, sicut multa quæ non inveniuntur in litteris eorum, neque in conciliis posteriorum; et tamen, quia per universam custodiuntur Ecclesiam, non nisi ab ipsis tradita et commendata creduntur. » (Id., *De bapt. cont. Donat.*, lib. II, cap. 1.) — « Consuetudo matris Ecclesiæ in baptizandis parvulis nequaquam spernenda est neque nullo modo superflua deputanda; nec omnino credenda, nisi apostolica esset traditio. » (Id., *De Genesi ad litt.*, lib. X, cap. 23, n. 39.) — « Hunc doctissimum virum (Hieronymum) si facile interrogare possemus, quam multos utriusque linguæ divinarum Scripturarum

Digitized by Google

à la vraie foi, on étudie avec soin les écrits des saints Pères, qui sont universellement loués pour l'exactitude et la certitude du dogme. Tous ceux qui ont le cœur pur s'efforcent de se conformer à leurs opinions. La raison qu'en donne ce Père est que ces grands docteurs s'étant pénétrés de l'esprit de la tradition apostolique et évangélique, et ayant traité d'après les saintes Ecritures les paroles de la foi avec vérité et sans reproche, sont devenus les lumières du monde, renfermant dans eux, ainsi qu'il est écrit, la parole de vie (188). Nous voyons ici d'abord l'autorité des saints Pères établie, ensuite la distinction faite entre la tradition évangélique et apostolique, enfin l'usage de la tradition pour l'intelligence de l'Ecriture.

XXVI. Vincent de Lérins établit de la manière la plus formelle la nécessité de joindre l'autorité de la tradition à celle de l'Ecriture, pour connaître la vraie foi. « Souvent avec un grand soin, et une grande attention, je me suis informé auprès de beaucoup de personnages distingués par leur sainteté et leur science, comment et par quelle règle générale je puis discerner la vérité de la foi catholique de la fausseté de la criminelle hérésie. J'ai reçu constamment de presque tous cette réponse : Quiconque, soit moi, soit tout autre, veut découvrir les fraudes des hérésies, éviter leurs piéges et demeurer pur et entier dans la foi, doit, avec l'aide de Dieu, munir sa foi de deux manières : d'abord par l'autorité de la loi divine, ensuite par la tradition de l'Eglise catholique. Quelqu'un demandera peut-être : Si le canon des Ecritures est parfait, il se suffit surabondamment, qu'est-il besoin d'y joindre l'autorité de l'intelligence ecclésiastique? C'est que, à raison même de sa hauteur, l'Ecriture n'est pas entendue par tous dans le même sens; mais ses expressions sont interprétées diversement par les uns et par les autres; en sorte qu'autant qu'il y a d'hommes, autant on peut en inférer d'opinions différentes. Novatien, Photin, Sabellius, etc., l'entendent tous de diverses manières. Et par cette raison, à cause des détours si variés et si multipliés de l'erreur, il est nécessaire que l'interprétation de la doctrine prophétique et apostolique soit dirigée selon le sens ecclésiastique et catholique. Dans l'Eglise catholique, il faut avec le plus grand soin tenir ce qui partout, ce qui toujours, ce qui par tous a été cru.... C'est ce qui arrivera si nous suivons l'universalité, l'antiquité, le consentement.... Nous suivrons l'antiquité si nous ne nous écartons nullement des sentiments qu'il est manifeste que les Pères ont publiés. Nous suivrons le consentement si dans l'antiquité nous nous attachons aux sentiments et aux définitions de tous, ou de presque tous les évêques et les maîtres (189). »

XXVII. Au conciliabule appelé vulgairement le brigandage d'Ephèse, Dioscore, chef de l'hérésie eutichienne, invoqua, en faveur de sa cause, l'autorité des saints Pères. Tout le concile et les évêques catholiques, comme les autres, reconnurent cette autorité, dirent anathème à qui voudrait innover, et déclarèrent qu'ils conservaient la foi des saints Pères (190); ainsi, c'était un principe reconnu

tractatores, et Christianorum disputationum scriptores commemoraret, qui non aliud, ex quo Christi Ecclesia est constituta, senserunt; non aliud a majoribus acceperunt, non aliud posteris reliquerunt. » (Id. *De peccat. meritis et remissione*, lib. III, cap. 6.) — « Non id est catholica fides, veniens de doctrina apostolorum, plantata in nobis, per seriem successionis accepta, sana ad posteros transmittenda. » (Id., tract. 37 *in Joan.*)— « Illa autem quæ non scripta, sed tradita custodimus, quæ quidem toto terrarum orbe servantur, dantur intelligi, vel ab ipsis apostolis, vel plenariis conciliis quorum est in Ecclesia saluberrima auctoritas, commendata atque statuta retineri. (Id., epist. 54, *Adinquisit. Januarii*, lib. I, cap. 1, n° 1.)

(188) « Seipsum facile corriget, si labores scrutata fuerit sanctorum Patrum qui ab omnibus de rectitudine et certitudine dogmatum celebrantur: tum suam recte fidem explicabit. Omnes enim quibus integrum cor est illorum sententias sequi contendunt. Quia et ipsa apostolica et evangelica traditione suam mentem cum implevissent, et ex sacris Scripturis sermonem fidei recte et citra reprehensionem tractassent, mundi fuere luminaria, sermonem vitæ continentes, sicut scriptum est. » (S. Cyrillus Alex., *Advers.*, sive *Liber apologeticus*, anathema 8.)

(189) « Sæpe igitur magno studio et summa attentione perquirens a quamplurimis sanctitate et doctrina præstantibus viris, quonammodo possim certa quadam et quasi generali et regulari via catholicæ fidei veritatem ab hæreticæ pravitatis falsitate discernere; hujusmodi semper responsum ab omnibus fere retuli: quod, sive ego, sive quis alius vellet exsurgentium hæreticorum fraudes deprehendere, laqueosque vitare, et in fide sana sanus atque integer permanere, duplici modo munire fidem suam, Deo adjuvante deberet: Primo scilicet divinæ legis auctoritate; tum deinde Ecclesiæ catholicæ traditione. Hic forsitan requiret aliquis : cum sit perfectus Scripturarum canon sibique ad omnia satis superque sufficiat, quid opus est ut ei ecclesiasticæ intelligentiæ jungatur auctoritas? Quia videlicet Scripturam sacram, pro sua ipsa altitudine, non uno eodemque sensu universi accipiunt: sed ejusdem eloquia aliter atque aliter, alius atque alius interpretatur; ut pene quot homines sunt, tot illinc sententiæ erui posse videantur. Aliter namque illam Novatianus, aliter Photinus... aliter postremo Nestorius. Atqui idcirco multum necesse est, propter tantos tam varii erroris anfractus, ut propheticæ et apostolicæ interpretationis linea secundum ecclesiastici et catholici sensus normam dirigatur. In ipsa autem catholica Ecclesia magnopere curandum est ubi id teneamus quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est... Hoc ita demum fiet, si sequamur universitatem, antiquitatem, consensionem... Antiquitatem vero (sequemur) ita, ubi ab his sensibus nullatenus recedamus, quos sanctos majores et patres nostros celebrasse manifestum est, et consensionem quoque itidem si in ipsa vetustate omnium, vel certe pene omnium sacerdotum pariter et magistrorum definitiones sententiasque sectemur. » (Vincentius, Lirin., *Commonit.*, cap, 1, 2, 3.)

(190) « Dioscorus dixit : *An vultis sanctorum Patrum fidem innovare?* sancta synodus dixit : *Si quis innovat, anathema sit :* sanctorum Patrum fidem servamus. » (*Conciliab., Ephes.* inter *Act. concilii Chalcedonensis*, act. 15, Collect. Harduini, tom. II, p. 94.)

Digitized by Google

universellement, et par les hérétiques et par les Catholiques, que la tradition est une règle de foi.

XXVIII. Saint Léon reconnaît et établit directement l'autorité des saints Pères, que les hérétiques seuls contredisent. « Pour que votre piété sache que nous sommes d'accord avec les instructions des vénérables Pères, j'ai cru devoir ajouter à ce discours quelques-unes de leurs maximes. Si vous daignez y faire attention, vous verrez que nous ne professons que ce que nos pères ont enseigné à tout l'univers et que personne ne diffère d'eux, sinon les impies hérétiques. Votre sollicitude doit exhorter au progrès de la foi le peuple, le clergé et toute la fraternité, de manière à montrer que vous n'enseignez rien de nouveau ; mais à faire pénétrer dans tous les cœurs ce que les Pères, de vénérable mémoire, ont enseigné par une prédication unanime, et auxquels notre épître est conforme en tout point. Vous devez, et par vos propres discours, et par la récitation et l'exposition des écrits antérieurs, faire connaître au peuple que dans la doctrine actuelle on lui prêche ce que les saints Pères avaient reçu de leurs prédécesseurs et ont transmis à leurs successeurs; après avoir lu d'abord les enseignements de ces anciens évêques, lisez-leur ensuite mes écrits, afin de leur prouver que nous n'enseignons pas autre chose que ce que nous avons reçu de nos auteurs ; qu'en toutes choses donc, et dans la règle de la foi, et dans l'observation de la discipline, le langage de l'antiquité soit conservé (191). »

XXIX. « Les successeurs des divins apôtres, » dit Théodoret, « furent des hommes dont quelques-uns ont entendu leurs voix sacrées, et ont eu le bonheur de vivre dans leur admirable société : beaucoup d'entre eux aussi ont été décorés de la couronne du martyre. Vous est-il donc permis d'agiter contre eux une langue blasphématoire (192) ? Quel mal y aurait-il donc ? Quel blasphème de combattre la doctrine des successeurs des apôtres, si ce n'était pas celle des apôtres qu'ils avaient reçue et transmise ? »

Voilà une longue suite de saints docteurs des premiers et des plus beaux siècles du christianisme et des temps où nos adversaires reconnaissent que la foi de l'Eglise était pure, qui établissent d'une manière claire et tranchante l'autorité sacrée de la tradition. S'ils avaient prévu l'erreur des protestants sur ce sujet, qu'auraient-ils pu dire de plus énergique pour la combattre ? Que les protestants étudient leurs raisonnements et leurs décisions, et qu'ils en fassent eux-mêmes l'application.

XXX. Il me reste à répondre à quelques difficultés que nos adversaires tirent de l'Ecriture sainte, pour combattre l'autorité de la tradition non écrite. Ils citent des passages où l'autorité de l'Ecriture, l'utilité de l'étudier, la nécessité de la croire sont établies. Un seul mot suffit pour répondre à toutes ces objections. Nous convenons de la vérité du principe, mais il est étranger à notre question. Il s'agit, entre les protestants et nous, non de savoir si l'Ecriture est une règle de foi, ce dont tout le monde convient, mais si elle est la seule règle de foi et si la tradition n'en est pas aussi une. Je me borne à examiner ceux des textes sacrés où les protestants prétendent qu'on doit voir la règle de foi réduite à la seule Ecriture sainte.

On nous objecte, en premier lieu, que Moïse, donnant sa loi aux Israélites, leur dit, de la part de Dieu : *Vous n'ajouterez rien aux paroles que je vous adresse, et vous n'en retrancherez rien.* (193.)

En supposant à cette difficulté toute la force que l'on peut imaginer, elle prouverait seulement que dans l'Ancien Testament, il était défendu de suivre d'autre règle que la loi donnée par Moïse. On ne pourrait rien en conclure relativement au Nouveau Testament. On sait que plusieurs choses étaient défendues à ce peuple charnel à cause de l'abus qu'il en aurait fait, lesquelles ne sont pas interdites au peuple chrétien.

Mais de plus il n'est pas vrai que toute tradition fut interdite aux Juifs. Nous voyons, au contraire, dans plusieurs endroits, qu'il leur est commandé de considérer qu'elles sont les voies anciennes (194), de ne pas passer les bornes antiques posées par leurs

(191) « Ut autem pietas tua cum venerabilium Patrum prædicationibus nos concordare cognoscet aliquantas eorum sententias huic credidi subjiciendas sermoni, quibus, si digneris attendere, recensitis, non aliud nos prædicare reperies, quam quod sancti Patres nostri toto orbe docuerunt ; nec quemquam ab illis, nisi solos impios hæreticos, discrepare. Plebem autem et clerum, omnemque fraternitatem ita debet diligentia tua ad profectum fidei exhortare, ut nihil te novum docere demonstres ; sed ea omnium insinuere pectoribus quæ venerandæ memoriæ Patres consona prædicatione docuerunt : cum quibus eis omnibus nostra consonat epistola. His autem non solum tuis verbis, sed et ipsa præcedentium expositione, et recitatione monstrandum est, ut plebs Dei noverit ea sibi præsenti doctrina insinuari quæ Patres et acceperunt præcedentibus, et posteris tradiderunt. Unde lectis primitus præditorum sacerdotum assertionibus, tum demum mea scripta recitentur, ut aures fidelium probent non aliud nos quam quod a majoribus accepimus prædicare... Per omnia igitur, et in fidei regula, et in disciplinæ observantia, vetustatis norma servetur. » (S. Leo epist. 103, *Ad Proterium Alexand. epist.* cap. 2 et 3.)

(192) « Successores divinorum apostolorum viri hi fuerunt quorum aliqui sacram illorum vocem audierunt et admirabili eorum consuetudine usi sunt. Plurimi etiam martyrii coronis ornati sunt. Fas ne ergo tibi videtur blasphemam contra eos linguam movere. » (Theodoret., *dial.* 1, *Immutabilis.*)

(193) *Non additis ad verbum quod vobis loquor, nec auferetis ab eo.* (*Deut.* I, 2.)

(194) *Videte et interrogate de semitis antiquis.* (*Jerem.* VI, 16.)

(195) *Ne transgrediaris terminos antiquos quos posuerunt patres tui.* (*Prov.* XXII, 28.)

(196) *Conserva, fili mi, præcepta patris tui, et legem matris tuæ non derelinquas.* (*Prov.* VI, 20.)

Digitized by Google

pères (195), de conserver les préceptes de leurs pères, et de ne pas abandonner la loi de leur mère (196), et plusieurs autres choses semblables. Le sens du texte objecté n'est donc pas que les Israélites n'aient aucun égard aux traditions. Il prescrit seulement l'exacte connaissance et observation de la loi. Il défend de l'altérer de quelque manière que ce soit, en ajoutant de nouveaux dogmes, en retranchant quelque chose de ce qui y est contenu. Il n'y est nullement question de proscrire la tradition. Et dans le fait, où trouvera-t-on dans le *Deutéronome*, le dogme des peines et des récompenses de la vie future? Dira-t-on qu'il était défendu aux Hébreux, de croire cette essentielle vérité?

Ezéchiel, poursuivent nos adversaires, défend, de la part de Dieu, aux Juifs de la captivité, de marcher selon les préceptes de leurs pères et d'observer leurs jugements (197). Les traditions non écrites sont comprises évidemment dans cette prohibition.

Prétend-on opposer le Saint-Esprit à lui-même, et la prophétie d'Ezéchiel aux textes de l'Ecriture dont je viens de citer quelques-uns, et qui ordonnent de marcher dans les voies, et d'observer les préceptes des anciens? La lecture entière du passage cité suffit pour garantir de ce blasphème. Le prophète parle évidemment des traditions contraires à la loi de Dieu, puisqu'il ajoute immédiatement: *Et ne vous souillez pas par leurs idoles.*

Jésus-Christ, dit-on encore, condamna directement toute tradition. *Pourquoi*, dit-il, *par votre tradition passez-vous au delà du précepte divin* (198)? Il ne dit pas: « Pourquoi enfreignez-vous le précepte? Le mot *transgredimini*, qu'il emploie, signifie, dans son sens naturel, *outre-passer*, et non pas *contrarier*.

Le mot *transgredimini* a ici le même sens que le mot français *transgresser*, qui en est dérivé; ce qui signifie, non pas uniquement aller au delà, mais souvent aller contre le précepte. La preuve que c'est dans ce sens qu'il doit être entendu, c'est ce qu'ajoute peu après le divin Sauveur: *Vous avez rendu nul, par votre tradition, le commandement de Dieu* (199).

Enfin on nous oppose ces paroles du livre de l'*Apocalypse*: J'atteste à tout homme qui entend les paroles de cette prophétie, que si quelqu'un ajoute à ceci, Dieu lui infligera les peines écrites dans le livre (200).

Prétend-on qu'il n'y a de nécessaire au salut que ce qu'il y a de clairement contenu dans le livre de l'*Apocalypse*, et si on ne le prétend pas, comment peut-on dire que le texte cité condamne l'autorité de la tradition, plus que celle des autres livres de l'Ecriture? Le sens unique de ce passage est évidemment, que l'*Apocalypse* étant inspiré de Dieu, il est défendu de rien ajouter à ce livre.

197) *Dixi autem ad filios eorum in solitudine: in præceptis Patrum vestrorum nolite incedere: nec judicia eorum custodiatis, nec in idolis eorum polluamini.* (*Ezech.* xx, 18.)

(198) *Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram?* (*Matth.* xv, 3.)

XXXI. Après avoir démontré la nécessité de la tradition dans l'Eglise et refuté les objections que les protestants ont élevées contre elle, nous citerons, comme conclusion, les paroles du savant auteur de la *Bibliothèque des Pères*. « Telle est le point de la question, » dit l'abbé Guillon, « il ne s'agit pas d'examiner si telle institution est plus ou moins recevable, mais si elle est reçue dès le commencement. Je n'ai point à vous produire en sa faveur de titre écrit; soit c'en est assez qu'elle soit contemporaine de ce premier âge, pour remonter jusqu'à la source sacrée de la tradition. Je ne demande plus pourquoi elle se pratique; il me suffit qu'elle soit. Je réponds à tout: c'est la tradition qui l'a développée; c'est l'uniforme de la coutume qui l'a cimentée; c'est la foi humble et soumise des siècles subséquents qui l'a consacrée. Les ruisseaux n'ont fait que couler de la source; les disciples n'ont pas eu d'autres doctrines que celle de leur Maître. Non; ce qui se trouve le même parmi un très-grand nombre, ne saurait être l'erreur. Nous communiquons avec les Eglises apostoliques, parce que notre doctrine ne diffère en rien de la leur: voilà notre démonstration. Je suis avec les apôtres: donc avec la vraie foi, la vraie doctrine du christianisme; j'ai donc pour moi les vraies Ecritures, les vraies interprétations, les vraies traditions chrétiennes. » —(*Voy.* LA LUZERNE, *Eglises protestantes*, et, ci-dessus, les mots EGLISE, RÈGLE DE FOI, SYMBOLIQUE, BIBLE (Lecture de la sainte).

TRENTE (CONCILE DE). — Les différents assauts livrés par l'enfer à l'Eglise dans le cours du XVIe siècle furent terribles. La défense qu'elle opposa prouve de plus en plus sa divine sagesse et sa puissance surnaturelle. L'année même où mourait Luther, prophétisant une dernière fois la ruine de l'édifice catholique, l'Eglise réunissait en concile général tous ses évêques, tous ses docteurs, tous ses théologiens, pour asseoir, avec leur concours, ses fondements ébranlés par les sectaires, pour reconstituer son unité puissante, menacée par le schisme, pour faire resplendir de leur glorieux éclat ses dogmes attaqués par l'erreur. Mantoue, Bologne, avaient été successivement proposées par Paul III comme le lieu de l'assemblée. L'influence des princes protestants les avait fait rejeter. Enfin le Pape et l'empereur avaient définitivement fixé leur choix sur la ville de Trente capitale du Tyrol, dont la situation aux frontières de l'Allemagne et de l'Italie offrait l'avantage d'une neutralité politique favorable à tous les partis. Les négociations à ce sujet avaient entraîné des délais qui durèrent plusieurs années. Ce fut le 13 décembre 1545 que s'ouvrit le dix-huitième et dernier concile général. La tâche était immense. La Réforme luthérienne avait outragé toutes les institutions,

(199) *Irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.* (*Ibid.*, 6.)

(200) *Contestor enim omni audienti verba prophetiæ ejus: si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.* (*Apoc.* xxii, 18.)

Digitized by Google

sapé toutes les doctrines. Le concile de Trente, au nom de l'Eglise universelle dont il était le représentant, sous la présidence des légats apostoliques, pendant une durée de treize ans, la plus longue de tous les conciles œcuméniques, consacra la forme définitive des institutions, fit triompher la vérité de tous les dogmes, et éleva, à la gloire de la religion catholique, le monument le plus complet, le plus victorieux, le plus inattaquable qui fut jamais (1545-1563). Quatre Souverains Pontifes se succédèrent sur le siége de saint Pierre, dans cet intervalle. Mais l'esprit de Dieu qu'ils se transmettaient par un glorieux héritage, inspira tous leurs actes, et présida à toutes les phases de cette immortelle assemblée. Jean-Marie del Monte, cardinal-évêque de Palestrine ; Marcel Cervini, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Croix ; Reginald Polus, cardinal-prêtre, du titre de Sainte-Marie-in-Cosmedin, connu par son héroïque résistance aux fureurs tyranniques de Henri VIII, roi d'Angleterre, ouvrirent le concile au nom du Pape Paul III.

Destiné à essuyer les larmes que l'Eglise versait depuis si longtemps, il s'ouvrit avec beaucoup d'à propos, le troisième dimanche de l'Avent, 13 décembre 1545, jour auquel la Messe commence par ces mots : *Gaudete*, réjouissez-vous. Toute la chrétienté était en prières. Excités par un Jubilé, qui leur ouvrait les trésors de la grâce, les fidèles imploraient partout les lumières du Saint-Esprit pour les Pères réunis à Trente. Outre le redoublement général des prières et l'augmentation des aumônes, on recommanda spécialement à chaque prêtre de jeûner tous les vendredis, tant que durerait l'assemblée. Il ne se trouvait encore à cette première séance, sans compter les cardinaux, que quatre archevêques, vingt-deux évêques, cinq ou six généraux d'ordres, avec un grand nombre de docteurs tant séculiers que réguliers. Mais à eux seuls, les quatre archevêques représentaient les principales contrées de l'Europe chrétienne. Olaüs Magnus, archevêque d'Upsal, exilé de son siège par l'hérésie triomphante, apportait au sein du concile les derniers soupirs de la Scandinavie catholique. Robert Wanschop, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, venait rendre témoignage, à la foi ancienne que son infortunée patrie, plus fidèle et plus généreuse que la Scandinavie, conserva intacte, à travers les persécutions de la puissante Angleterre, pendant trois siècles. L'archevêque d'Aix s'y était rendu pour confesser la foi de saint Louis, que la France catholique maintiendra comme son plus noble héritage, au milieu de tant d'orages. Enfin Pierre de Tagliava, archevêque de Palerme, représentait l'Italie toujours fidèle et condamnant par son exemple l'infidélité de la Grèce, de l'Asie Mineure, de la Syrie. L'Espagne et le Portugal, qui, après avoir expulsé le mahométisme de la Péninsule, travaillaient à porter la foi chrétienne dans le Nouveau-Monde, le Mexique, le Pérou, le Brésil, l'Inde et le Japon, étaient représentés à Trente par plusieurs évêques. L'Allemagne catholique y comptait le cardinal-évêque de Trente et le procureur de l'archevêque de Mayence. L'Allemagne protestante y enverra plus tard des députés qui n'y apporteront que leur obstination et leur mauvaise foi.

Dix sessions de cette immortelle assemblée se tinrent sous le pontificat de Paul III. Dans l'intervalle des trois premières, Charles-Quint, ne se bornant pas au rôle de protecteur armé de l'Eglise, voulut imposer des croyances, comme il imposait ses ordres, à main armée. C'était l'idée de Zénon et des empereurs grecs, qui avaient aussi, dans leur temps, espéré terminer les discordes religieuses par leur autorité. Il publia un formulaire de foi, sous forme de décret dans lequel il concédait aux protestants la communion sous les deux espèces, et le mariage des prêtres jusqu'à ce que le concile général eût définitivement statué sur tous les points de controverse qui troublaient la paix de l'Eglise. Cette dernière clause fit donner à l'édit impérial le nom d'*Interim*. Comme il était facile de le prévoir, le moyen terme ne satisfit personne. Les Catholiques soutenaient, avec raison, que l'empereur n'avait aucun pouvoir pour faire de telles concessions. Les protestants ne voulaient pas admettre que Charles-Quint pût leur poser des bornes, qu'ils ne devaient pas dépasser. L'*Interim* eut donc le sort de l'*Hénotique* ; il fut rejeté par tous les partis. Mais Charles-Quint était plus puissant que Zénon. Il ne tint aucun compte ni des réclamations des Catholiques, ni de la condamnation de l'*Interim* par la cour romaine, ni des plaintes du concile de Trente, ni des récriminations luthériennes. Il tint à l'exécution de son édit, et employa la force contre les protestants qui se refusaient à le recevoir. Constance et Magdebourg, qui s'étaient fait remarquer par une opposition plus vive, furent traitées avec une sévérité qui servit d'exemple aux autres villes.

Le concile de Trente avait eu à fixer d'abord la marche qu'il voulait suivre, en présence de la grande tâche qui était offerte à son zèle. Il fut convenu que l'on ferait marcher de front la double question de la Réforme et de la doctrine. Avant la quatrième session, deux ambassadeurs de Charles-Quint, Diégo de Mendoza et François de Tolède, se rendirent à Trente. Ils demandèrent, au nom de leur maître, qu'on s'occupât exclusivement des questions qui concernaient la réforme ecclésiastique, pour ne pas réveiller, par des discussions dogmatiques, les animosités protestantes de l'Allemagne. Mais on passa outre, malgré leurs réclamations, et l'assemblée promulgua son décret sur l'Ecriture sainte. Il fixait le canon des Livres saints, tel que nous l'avons encore ; approuvait comme authentique l'édition ancienne, connue sous le nom de Vulgate et « consacrée, » disent les Pères, « par l'usage de tant de siècles.—

Digitized by Google

Afin » ajoutent-ils « de contenir dans de justes limites les esprits inquiets et entreprenants, le saint concile œcuménique ordonne, que dans les choses de la foi ou de la morale, personne ne soit assez téméraire pour se confier à son jugement particulier, dans l'interprétation des saintes Ecritures, en leur donnant un sens contraire à celui de l'Eglise, à qui seule il appartient de juger du véritable sens des Ecritures, ou opposé au sentiment unanime des Pères et de la tradition catholique.» C'était condamner le protestantisme dans le principe même. Car la Réforme luthérienne s'était faite, au nom de la liberté individuelle d'interprétation, et chacun des nouveaux sectaires se croyait le droit et la mission de juger à sa fantaisie du sens des Ecritures. — Comme corollaire à cette décision dogmatique, un décret de réforme rendit obligatoire l'érection de chaires de théologie, dans toutes les églises principales, et enjoignit « aux archiprêtres, curés et à tous ceux qui ont charge d'âmes, de pourvoir, au moins tous les dimanches et toutes les fêtes solennelles, ou par d'autres personnes capables, s'ils en sont légitimement empêchés, à la nourriture spirituelle des peuples qui leur sont confiés, leur enseignant ce qu'il est nécessaire à tout Chrétien pour être sauvé; et leur faisant connaître en peu de paroles et en termes faciles à comprendre, les vices qu'ils doivent éviter et les vertus qu'ils ont à suivre.» Les évêques sont chargés, chacun dans leur diocèse, de veiller à l'exécution de cette mesure, afin qu'il ne puisse être dit du peuple chrétien : «Les petits enfants ont demandé du pain et il ne se trouvait personne pour le leur rompre. »

L'intervalle de la quatrième à la cinquième session fut marqué par une lamentable apostasie. Vergerio, envoyé par le Pape en Allemagne en qualité de légat pour avoir une entrevue avec Luther, avait subi au lieu de la combattre, l'influence de la Réforme. Il ne dissimulait plus son penchant pour l'hérésie. Charles-Quint et les princes catholiques voyaient avec une profonde douleur un homme investi de la confiance pontificale donner ce malheureux exemple. L'empereur écrivit à Paul III pour le supplier de rappeler son légat. De son côté Vergerio vint chercher un asile au sein du concile, espérant que la protection du cardinal de Trente le sauverait des rigueurs du jugement qui l'attendait à Rome. Déchu de cette espérance, il obtint néanmoins des légats des lettres de recommandation si pressantes, qu'elles lui valurent la dispense de comparaître en cour romaine. On remit, sur ses instances, la connaissance de sa cause au tribunal du nonce et du patriarche de Venise. Mais enfin Vergerio, qui sentait la gravité de sa position, rompit ouvertement avec l'Eglise, et se retira parmi les hérétiques, chez les Grisons, d'où il écrivit, dans le style de Luther, des pamphlets contre la religion, contre le concile et contre le Pape, dont il avait eu l'honneur d'être le représentant.

Le concile de Trente après la désastreuse solution de l'affaire de Vergerio put continuer ses opérations. Le nombre des Pères s'était augmenté. On comptait alors neuf archevêques, parmi lesquels deux grecs de Paros et de Naxos, et une cinquantaine d'évêques parmi lesquels le célèbre Jérôme Vida, évêque d'Albe en Toscane. La question du péché originel était une de celles que la controverse luthérienne avait le plus embrouillée. La déchéance de notre premier père a-t-elle atteint toute sa postérité ? Zwingle se prononçait pour la négative. Il soutenait que l'homme est maintenant aussi fort qu'à l'origine. « Dès qu'il a conservé son libre arbitre » disait-il, « cela lui suffit, sans autres ressources, pour mériter le ciel. » Luther, embrassant le système opposé, disait au contraire, que non-seulement l'homme était déchu, mais que sa déchéance était incurable. « Son libre arbitre ne lui laisse plus de force que pour faire le mal; ses meilleures actions sont des péchés; il n'est justifié que parce que Jésus-Christ lui impute sa propre justice. » En présence de ces contradictions de l'erreur, les Pères établirent, dans leur décret sur le péché originel, la vérité catholique dans toute sa précision : « 1° Anathème, » disent-ils, « à qui niera que le premier homme, par sa transgression, n'a pas encouru la colère et l'indignation de Dieu, et, en conséquence, la mort, dont Dieu l'avait auparavant menacé, et, avec la mort, la captivité sous la puissance de celui qui a eu, depuis, l'empire de la mort, c'est-à-dire le démon ; 2° Anathème à qui soutient que la faute d'Adam n'a été préjudiciable qu'à lui seul et non à sa postérité; qu'étant souillé par le péché de désobéissance, il n'a transmis à tout le genre humain que la mort et les peines corporelles, et non le péché qui est la mort de l'âme; 3° Anathème à qui prétend que le péché d'Adam, unique dans sa source, et transmis à tous les hommes par la génération, peut être effacé par les seules forces de la nature humaine, ou par un autre remède que par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Anathème à quiconque nie que le sang de Jésus-Christ soit appliqué tant aux adultes qu'aux enfants de l'Eglise; 4° Anathème à quiconque nie la nécessité et l'efficacité du baptême conféré aux enfants. — Toutefois, ajoutent les Pères à la fin de leur décret, l'intention du saint concile n'est pas dans ce qui a rapport à l'universalité du péché originel s'étendant à tous les hommes, *de comprendre la bienheureuse et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu.* »

La sixième session eut lieu le 13 janvier 1547.

Les ambassadeurs de Charles-Quint avaient reçu l'ordre de quitter Trente, parce que l'empereur se montrait irrité de ce que le concile persistait, malgré ses réclamations, à traiter des questions dogmatiques. Les députés des autres princes chrétiens refusèrent eux-mêmes d'assister à la session,

Digitized by Google

dans la crainte d'augmenter l'irritation de l'empereur. Les difficultés se multipliaient ainsi, et les Pères avaient à la fois à ménager les susceptibilités politiques, toujours si ombrageuses, et à poursuivre l'œuvre de Dieu qu'ils avaient si noblement commencée. Il restait à déterminer la croyance catholique sur la justification : doctrine ardue qui avait exercé les plus grands génies, et que le protestantisme avait défigurée. C'était là le vif des questions à débattre. La discussion fut très-orageuse; il se trouva quelques théologiens qui parlèrent de modifier le décret dans le sens de l'erreur luthérienne. Mais la majorité des Pères se prononça avec force pour le dogme catholique de la justification par les œuvres, jointes aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le concile adopta cette conclusion : « Le pécheur est justifié, » dit-il, « lorsque l'amour de Dieu, descendu dans son cœur, y prend racine, en vertu des mérites de la Passion du Sauveur, et par l'illumination du Saint-Esprit. L'homme, devenu alors l'ami de Dieu, s'avance chaque jour de vertus en vertus; il se transforme par l'observation constante des commandements de Dieu et de l'Eglise, il grandit par les bonnes œuvres, avec l'aide de la foi, dans la justice qui lui a été apportée par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Cette doctrine supposait l'existence du libre arbitre nié par Luther. Aussi le concile prononçait l'anathème contre « quiconque soutiendrait que, depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu ou éteint. » Sa condamnation s'étendait à tout le système protestant, dont les erreurs fondamentales avaient trait, comme nous l'avons dit, au dogme de la justification. « Anathème, » disent les Pères, « à quiconque prétend que, sans l'inspiration prévenante du Saint-Esprit et sans son secours, l'homme peut produire des actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition. Anathème à qui soutient que le libre arbitre est un instrument purement passif, qui ne peut en rien coopérer au salut; à qui enseigne que les œuvres qui précèdent la justification, quelle que soit leur nature, sont toutes des péchés; — à qui prétend que l'impie est justifié par la foi seule, » etc. — Le concile fit suivre son décret dogmatique d'un décret de réformation par lequel la résidence était imposée à tous les prélats, pasteurs, abbés, ayant charge d'âmes. On ordonnait également la visite des Eglises par les évêques, et on prenait des mesures pour que les fonctions épiscopales ne pussent à l'avenir être exercées que par les ordinaires des lieux, ou avec leur permission spéciale. En même temps Paul III publiait une bulle qui obligeait les cardinaux à la résidence, comme les autres prélats, et leur défendait de gouverner à la fois plus d'une Eglise. Ce rescrit pontifical fut reçu avec de grands applaudissements par le concile.

La question des sacrements était une suite nécessaire de celle de la justification; elle fut traitée dans la session. [3 mars 1547.] « La justification, en se développant peu à peu dans l'homme, disent les Pères, ne peut se passer des sacrements. Par eux elle commence, et par eux elle continue, quand elle a commencé. Par eux encore elle est reconquise quand on l'a perdue. Tous les sept sacrements doivent être conservés tels qu'ils existent; leur institution doit être rapportée à l'auteur de notre foi, puisque toutes les institutions de l'Eglise du Christ sont communiquées, non-seulement par les Ecritures, mais encore par la tradition. Les sept sacrements embrassent, comme on sait, toute la vie et tous les degrés dans lesquels la vie se développe. Ils sont la pierre fondamentale de toute hiérarchie; ils annoncent la grâce et la communiquent; enfin ils complètent le rapport mystique qui rapproche l'homme de Dieu. — Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas tous été institués par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou qu'il y en a moins de sept, savoir : le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; ou que quelqu'un de ces sept n'est pas véritablement un sacrement : qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle ne sont pas nécessaires au salut, mais superflus, et que, sans eux ou sans le désir de les recevoir, les hommes, par la seule foi, peuvent obtenir de Dieu la grâce de la justification, encore qu'il soit vrai de dire que tous les sacrements ne sont pas également nécessaires à chacun des hommes en particulier; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que les sacrements de la loi nouvelle ne confèrent pas la grâce par leur propre vertu, mais que la seule foi aux promesses de Dieu suffit pour obtenir la grâce; qu'il soit anathème! » Le concile ne put, dans cette session, promulguer que les décrets relatifs aux deux premiers sacrements de baptême et de confirmation. Il les accompagna, suivant sa coutume, d'un décret de réformation qui fixait des règles pour la collation des évêchés et des bénéfices ecclésiastiques. « Nul ne sera élevé au gouvernement des cathédrales, qu'il ne soit né en légitime mariage, qu'il ne soit d'un âge mur, grave, de bonnes mœurs et habile dans les lettres, suivant la constitution d'Alexandre III : *Cum in sanctis*, publiée au concile de Latran. » [Onzième conc. général, 1181.] — Ordre à ceux qui possèdent plusieurs églises cathédrales de n'en conserver qu'une seule. Un an de délai est accordé aux titulaires pour faire leur choix et donner leur démission; passé ce terme, ces églises seront censées vacantes, à l'exception de celle qui aura été obtenue la dernière. — Même prescription pour les bénéfices inférieurs, qui ne pourront, sous peine de nullité, être conférés qu'à des sujets dignes et capables. Le concile réserve toutefois au Saint-Siége la faculté de permettre, quand il le jugera nécessaire, la pluralité des bénéfices.

De graves événements vinrent alors interrompre les travaux du concile. La peste sévit à Trente d'une manière à inspirer les craintes les plus légitimes. La majorité des

Digitized by Google

Pères décréta donc [11 mars 1547] la translation de l'assemblée à Bologne. Mais Charles-Quint, profitant de cet incident, qui servait son animosité contre un concile dont les opérations ne suivaient pas le système qu'il eût voulu faire prévaloir, ordonna aux évêques espagnols de demeurer à Trente, sans tenir compte de l'injonction contraire des légats pontificaux. Cette conduite eût été digne d'un empereur de Byzance. Elle exposait l'Eglise catholique à un schisme. « L'entêtement de Paul III, » disait-il au nonce de Véralli, « perdra la chrétienté. Mais on ne manquera pas de concile qui satisfasse à tous les besoins, et remédie à tous les désordres. Le Pape violente les évêques, en les contraignant ainsi à une translation inutile. — « Les évêques qui sont allés à Bologne, » répondit le légat, « y sont allés de leur propre mouvement; ceux, au contraire, qui sont restés à Trente, y demeurent par ordre de votre Majesté. Ce sont eux qui manquent de liberté. » Sous cette mauvaise humeur impériale, se cachait un calcul politique et financier. Pour empêcher la ligue protestante de Smalkalde de bouleverser l'empire et l'Eglise, le Pape avait conclu avec Charles-Quint une ligue catholique, mais qui ne devait durer que six mois. Le succès avait couronné cette alliance dont la victoire de Mühlberg fut le fruit. L'empereur, dont elle servait merveilleusement les intérêts, aurait voulu quelle se prolongeât davantage. Mais Paul III n'était pas homme à livrer ainsi des subsides à un prince qui était beaucoup plus disposé à les employer contre le roi de France, son rival, que contre les protestants. D'ailleurs la publication de l'*Interim* avait jeté, entre la cour de Rome et l'empereur, un germe de mécontentement.

Sur ces entrefaites, François Ier mourut au château de Rambouillet [31 mars 1547], et son trône passa à Henri II, son fils. Jusque-là, le concile de Trente avait été reçu sans contradiction en France; mais les derniers décrets de réformation sur la résidence et la pluralité des bénéfices y avaient excité un profond mécontentement. La pluralité des évêques français étaient extrêmement coupables sur ces deux points. Les décrets leur parurent d'une sévérité insupportable, et ils se refusèrent à les admettre. Ainsi la première opposition que rencontra la réforme du concile de Trente vint de ceux-là mêmes qui avaient le plus besoin de réformation. Il en fut de même dans les autres Etats. Les évêques voulaient bien qu'on réformât la cour romaine, les cardinaux, les abbés, les prêtres et les moines; mais prétendre que des évêques de cour, au lieu d'avoir en même temps deux ou trois évêchés sans résider dans aucun, n'aient plus qu'un évêché et qu'ils y résident, c'est aller trop loin et blesser une des libertés de l'Eglise gallicane. De même les laïques, les princes, les rois voulaient bien qu'on réformât le clergé; mais quand le concile parlera de les réformer eux-mêmes, pour rendre la réforme du clergé plus complète et plus durable, en le dérobant à l'influence pernicieuse du siècle, tous les princes s'y refuseront; telle est, au fond, l'unique cause de l'opposition contre laquelle le concile de Trente eut alors, et a même encore de nos jours à lutter.

Ces circonstances remplirent d'amertume les derniers instants de Paul III. La puissance de Charles-Quint lui paraissait trop menaçante pour qu'il ne cherchât pas à la restreindre. Des faits qui atteignaient encore plus intimement la personne du Pontife vinrent s'ajouter aux événements généraux, et contribuèrent à augmenter les chagrins du Pape. Paul III avait été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Il lui restait un fils, nommé Louis Farnèse, et un petit-fils appelé Octave. Il avait donné à Louis, en apanage, les villes de Parme et de Plaisance, et attaché au Saint-Siége, à titre d'échange, les principautés de Camerino et de Népi, qu'il avait précédemment concédées à Octave. Cet arrangement déplut à Charles-Quint, qui refusa aux Farnèse l'investiture de Parme et de Plaisance, lesquelles dépendaient du duché de Milan, comme fief de l'empire. Louis, du reste, ne jouit pas longtemps de son pouvoir; il fut assassiné dans les murs de Plaisance. Après ce meurtre, les Impériaux s'emparèrent de la ville. Paul III, dont le cœur était encore saignant de cet horrible malheur, eut bientôt après la douleur d'apprendre que son petit-fils Octave Farnèse venait d'entrer dans une ligue formée contre le Saint-Siége. L'auguste vieillard ne put survivre à tant de désastres. Au moment d'expirer, il répétait avec amertume ces paroles du Psalmiste : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo.* (*Psal.* XVIII, 14.) Paul III était un homme d'un rare esprit et d'une grande hauteur de vues; il fallait, à l'époque de son pontificat, une supériorité bien réelle pour ne pas se laisser absorber par le mouvement général qui agitait le monde. Pour trouver une place éclatante à côté de Charles-Quint et de François Ier, il fallait l'énergie d'un Jules II et la prudence d'un Léon X. Paul III eut le bonheur de réunir ces qualités diverses. Le concile de Trente, qu'il réussit à convoquer, au milieu des difficultés sans nombre qu'il eut à vaincre, sera à jamais son plus beau titre de gloire aux yeux de la postérité.

Après plus de deux mois d'interrègne, les suffrages se réunirent sur le cardinal del Monte, qui avait été l'un des légats apostoliques au concile de Trente. Aucun des partis ne songeait à lui d'une manière sérieuse, et la plupart des électeurs avaient inscrit son nom sur leurs bulletins peut-être dans la pensée de perdre leur voix. [8 février 1550.] Ainsi proclamé à l'unanimité, il prit le nom de Jules III. Quand les cardinaux vinrent lui offrir leurs hommages, il embrassa tendrement ceux dont il avait eu auparavant à se plaindre, et qui l'avaient offensé personnellement au concile de Trente. Par l'em-

Digitized by Google

empressement qu'il sut mettre à les combler de faveurs, il leur prouva que le Pape avait oublié les injures faites au légat. Son élection concourait avec l'année du Jubilé séculaire. Deux jours après son couronnement, Jules III en fit l'ouverture avec les cérémonies accoutumées.

Un des premiers soins de Jules III fut de reprendre, avec Charles-Quint et le roi de France Henri II, les négociations pour la réouverture du concile de Trente. Depuis leur translation à Bologne, les Pères n'avaient tenu qu'une seule session, dans la quelle ils déclarèrent proroger leurs opérations, jusqu'à ce que les dispositions hostiles de Charles-Quint eussent fait place à des sentiments plus favorables. La mort de Paul III avait facilité une transaction avec l'empereur. Le roi de France, quoique engagé dans une alliance avec Octave Farnèse, révolté contre le Saint-Siége, ne crut pas devoir s'opposer à la reprise du concile. Jules III publia donc, le 14 novembre 1550, une bulle qui convoquait de nouveau, à Trente, le concile pour l'année suivante. Charles-Quint fit recevoir la bulle pontificale à la diète d'Augsbourg, et les protestants promirent d'envoyer leurs ambassadeurs à Trente. Une tentative des Turcs, commandés par Soliman II, sur l'île de Malte, faillit, dans l'intervalle, troubler de nouveau la paix de l'Europe. Mais un heureux stratagème d'un grand officier de l'ordre de Saint-Jean détourna le danger. Il écrivit de Messine, à l'adresse du grand-maître, alors à Rhodes, une lettre par laquelle il lui mandait que l'amiral André Doria, la terreur des infidèles, avait rassemblé une flotte considérable, et qu'il se disposait à mettre à la voile pour aller au secours de Malte. La lettre fut interceptée par les Ottomans : son auteur l'avait prévu. A cette fausse nouvelle, et au seul nom de Doria, les Turcs lèvent le siége, et, pour se dédommager, vont prendre Tripoli, que Charles-Quint avait donné aux chevaliers, en les établissant à Malte.

Le concile de Trente put donc se réunir à l'époque fixée par le Souverain Pontife. Dans la onzième session, présidée par le cardinal Marcel Crescentio, Sébastien Pighino, archevêque de Manfrédonia (Siponte), et Louis Lippoman, évêque de Vérone, nommés par Jules III, les Pères déclarèrent le concile réouvert et légitimement assemblé. François de Tolède, député de l'empereur, les évêques d'Allemagne, et notamment les électeurs de Mayence et de Trèves, étaient arrivés à Trente, où ils avaient été accueillis avec une joie extraordinaire. Le 1er septembre, la douzième session eut lieu pour informer les Pères qu'on procéderait immédiatement à la discussion du décret sur le sacrement de l'Eucharistie. Mais, comme si des difficultés nouvelles eussent dû, à chaque pas, entraver la marche d'un concile aussi glorieux, des incidents inattendus faillirent rompre encore toutes les délibérations. Henri II, pour soutenir Octave Farnèse, son allié, avait envoyé des troupes en Italie. Les étendards français flottèrent sur les murs de Parme et de la Mirandole. L'empereur déclara qu'il fallait chasser de l'Italie les Français et leurs partisans. En conséquence, les troupes alliées de l'empire et du Saint-Siége entrèrent immédiatement en campagne ; elles ravagèrent le territoire de Parme et mirent le siége devant Mirandole. Ces hostilités eurent en Europe un long retentissement : c'était toujours la grande querelle entre le roi de France et l'empereur, qui se reproduisait dans les mêmes termes; mais cette fois, la coalition qui menaçait Charles-Quint offrait des périls redoutables. En Italie, les Français appuyèrent les Farnèse ; en même temps ils paraissaient sur le Rhin, où les protestants d'Allemagne faisaient avec eux un traité d'alliance. — D'un autre côté, Henri II venait d'envoyer à Trente le célèbre Jacques Amyot, alors précepteur des enfants de France, et depuis grand-aumônier du roi et évêque d'Auxerre. La mission du traducteur des œuvres de Plutarque n'était point une mission de paix. Il était chargé de déclarer, au nom de son maître, que l'alliance du Pape et de l'empereur contre la France ne permettrait pas aux évêques de ce royaume de paraître au concile, qui dès lors cessait d'être œcuménique et ne pouvait plus être regardé que comme un concile particulier. Le roi menaçait en outre de rétablir dans ses Etats la pragmatique sanction, abolie depuis le concordat de Léon X et de François Ier. Il avait déjà, par un édit, défendu d'envoyer à Rome aucune espèce de subsides, « parce que, » disait-il, « le Pape en embrassant un système d'hostilités injustes contre le roi de France, empêche l'Église gallicane, faisant une des plus notables parties de l'Église universelle, d'assister au concile. » Les Pères répondirent à ces griefs que la mission du concile était entièrement étrangère aux querelles qui divisaient les princes chrétiens; que la neutralité, observée à Trente, suffisait pour garantir la sécurité des évêques français. Le rétablissement de la pragmatique sanction serait une mesure indigne du roi très-chrétien. Ses ancêtres l'ont avec juste raison abolie. En agissant dans le sens contraire, Henri II donnerait une preuve d'hostilité gratuite, qui ferait peu d'honneur à la loyauté de son caractère. Cette réponse n'eut pas le succès qu'on pouvait en attendre. Le roi persista dans ses premières intentions, et aucun évêque français ne parut à cette seconde époque du concile. Les Pères ne se laissèrent point arrêter par cette résistance, et rejetèrent la doctrine gallicane qui prétendait par l'abstention de la France, ôter à l'assemblée son caractère d'œcuménicité.

La treizième session s'ouvrit le 11 octobre 1551. On y promulgua d'abord le décret dogmatique sur le sacrement d'Eucharistie, élaboré dans les congrégations particulières, où les théologiens du Pape, Jacques Laynez, Alphonse Salméron, de la société de Jésus, et ceux de l'empereur, Melchior Canus, de l'ordre des Frères prêcheurs, et Jean Orthéga,

Digitized by Google

de l'ordre des Frères mineurs, firent briller leur érudition et la profondeur de leur savoir. Les divers systèmes de l'hérésie luthérienne sur la présence de Jésus-Christ figurative et par impanation, au sacrement de nos autels, furent discutés et condamnés. « Si quelqu'un » disent les Pères dans leurs canons, « nie que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, avec son âme et sa divinité, et par conséquent Jésus-Christ tout entier, soient contenus véritablement, réellement, substantiellement dans le sacrement de la très-sainte Eucharistie, et s'il dit, au contraire, qu'il y est seulement comme un signe, ou bien en figure ou en puissance, qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que la substance du pain et du vin reste au très-saint sacrement de l'Eucharistie, avec le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il nie ce changement admirable et singulier de toute la substance du pain au corps et de toute la substance du vin au sang du Seigneur, en sorte qu'il ne reste du pain et du vin que les espèces ou apparences; changement que l'Eglise appelle du mot propre de *transsubstantiation*; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit, que Jésus présent dans l'Eucharistie, n'est mangé que spirituellement, et qu'il ne l'est pas aussi sacramentellement et réellement; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un nie que tous et chacun des fidèles chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, lorsqu'ils ont atteint l'âge de discrétion, soient obligés de communier tous les ans, au moins à Pâques, suivant le précepte de notre mère la sainte Eglise; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que la foi seule est une préparation suffisante pour recevoir le sacrement de la très-sainte Eucharistie; qu'il soit anathème! Et de peur qu'un si grand sacrement ne soit reçu d'une manière indigne, et devienne ainsi un jugement de condamnation et de mort, le saint concile ordonne et déclare que ceux qui se sentent la conscience chargée de quelque péché mortel, quelque contrition qu'ils pensent avoir, sont absolument obligés, s'ils peuvent avoir un confesseur, de faire précéder la confession sacramentelle. Que si quelqu'un a la témérité d'enseigner, de prêcher, ou de soutenir opiniâtrément le contraire; qu'il soit dès lors excommunié! » Ces canons étaient suivis de huit chapitres de réforme, relatifs à l'autorité des évêques, et à leur juridiction sur le clergé de leurs diocèses. — On ne pourra appeler d'aucun jugement épiscopal avant la sentence définitive. L'appellation se fait de l'évêque au métropolitain. En matière criminelle, l'évêque a le droit de procéder, quand il y a lieu, à la déposition verbale et à la déclaration solennelle d'un clerc coupable. — Pour prévenir les absolutions, ou grâces subreptices, que les délinquants pourraient surprendre à Rome sur de faux exposés de motifs, l'évêque, comme délégué du siége apostolique, connaîtra sommairement des grâces accordées pour l'absolution des péchés publics, ou pour la remise des peines par lui imposées. — Les causes des évêques seront portées devant le Souverain Pontife, et ne pourront être terminées que par lui.

Le 25 novembre 1551, la quatorzième session publia les décrets et les canons relatifs aux sacrements de pénitence et d'extrême-onction. On réduisit les erreurs de Luther sur ces deux sacrements, à treize articles, et on les distribua pour les examiner, à divers théologiens, dont les discussions furent présidées par l'évêque de Vérone. Neuf chapitres furent promulgués sur le sacrement de pénitence. Ils établissaient la nécessité, l'origine divine de son institution, son caractère, ses effets, l'obligation de la confession auriculaire, les qualités de la contrition et de la satisfaction. « Si quelqu'un dit que, dans l'Eglise catholique, la pénitence n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour réconcilier les fidèles, toutes les fois qu'ils tombent dans le péché, après le baptême; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que les paroles du Sauveur : ***Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*** (*Joan.* xx, 22, 23), ne doivent pas s'entendre de la puissance de remettre et de retenir les péchés dans le sacrement de pénitence, comme l'Eglise catholique les a toujours entendues dès le commencement; et que, contre l'institution de ce sacrement, il détourne le sens de ces paroles pour l'appliquer au pouvoir de prêcher l'Evangile; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un nie que la confession sacramentelle soit, ou instituée de droit divin, ou nécessaire pour le salut, ou s'il dit que la manière de se confesser secrètement au prêtre seul, que l'Eglise catholique observe et a toujours observée, dès le commencement, n'est pas conforme à l'institution et au précepte de Jésus-Christ, mais que c'est une invention humaine; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que, dans le sacrement de pénitence, il n'est pas nécessaire, de droit divin, de confesser tous et chacun des péchés mortels dont on peut se souvenir, après y avoir dûment et soigneusement pensé, même les péchés secrets et ceux qui sont contre les deux derniers articles du Décalogue; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que les prêtres qui sont en péché mortel n'ont pas la puissance de lier et de délier; ou que les prêtres ne sont pas les seuls ministres de l'absolution, mais que c'est à tous les fidèles et à chacun d'eux que Jésus-Christ a adressé les paroles d'institution; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que les évêques n'ont pas le droit de se réserver l'absolution de certains cas particuliers, si ce n'est quant à la police extérieure, et qu'ainsi cette restriction n'empêche pas que le prêtre ne puisse absoudre véritablement des cas réservés; qu'il soit anathème! — Si quelqu'un dit que Jésus-Christ remet toujours la peine du péché avec la coulpe, et que la satisfaction des pénitents n'est autre chose que la foi, par laquelle ils croient que Jésus-Christ a satis-

Digitized by Google

fait pour eux ; qu'il soit anathème ! Si quelqu'un dit que les satisfactions par lesquelles les pénitents rachètent leurs péchés, par Jésus-Christ, n'entrent pas dans le véritable culte de Dieu, mais sont les traditions humaines qui obscurcissent la pure doctrine de la grâce, le vrai culte de Dieu, et le bienfait de la mort de Jésus-Christ ; qu'il soit anathème ! » Par rapport au sacrement de l'extrême-onction. « Si quelqu'un dit que ce sacrement n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, promulgué par l'apôtre saint Jacques, mais que ce n'est qu'une cérémonie reçue des Pères, ou une invention humaine ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que l'onction sacrée que l'on donne aux malades ne confère pas la grâce, ne remet pas les péchés, et n'est d'aucun secours aux malades ; et que maintenant elle doit cesser d'être en usage, parce qu'autrefois elle n'avait été que le don de guérir des maladies ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que le rite et l'usage de l'extrême-onction, tels que les observe la sainte Eglise romaine, répugnent au sentiment de l'apôtre saint Jacques : que, pour cela, il faut les changer, et que les chrétiens peuvent sans péché les dédaigner ; qu'il soit anathème ! Si quelqu'un dit que les *presbyteri* de l'Eglise, dont parle saint Jacques, et qui doivent venir faire des onctions sur le malade, ne sont pas les prêtres ordonnés par l'évêque, mais que ce sont les hommes avancés en âge dans chaque communauté, et que, pour cela, le ministre propre de l'extrême-onction n'est pas le seul prêtre ; qu'il soit anathème ! » Les décrets de réformation qui suivirent la promulgation de ces canons dogmatiques concernent la discipline cléricale. — On punira ceux qui s'élèvent aux ordres, malgré la défense, l'interdit ou la suspense de l'ordinaire. — Défense aux évêques *in partibus* de conférer les ordres à aucun clerc, sans la permission de son évêque. — Un évêque peut suspendre ses clercs, promus sans droit par un autre, s'il les trouve incapables. — On décrète des peines contre les clercs qui, étant dans les ordres sacrés, ou possédant des bénéfices, ne portent point un habit conforme à leur état. — Défense d'élever jamais aux ordres sacrés les homicides volontaires. Cependant les protestants se plaignaient que le concile n'attendît point leur arrivée pour procéder à la promulgation de ces décrets. Leurs griefs furent examinés dans la quinzième session, tenue le 19 mars 1551. On convint de faire droit à leurs réclamations ; et la seizième session fut prorogée au 1er mai suivant pour leur donner le temps de se rendre au sein de l'assemblée ; des saufconduits aussi explicites qu'ils pouvaient le désirer, leur furent expédiés ; mais les événements devaient prouver bientôt leur mauvaise foi.

Une armée luthérienne dirigea, dans l'intervalle, sa marche sur Inspruck, ville peu éloignée de Trente. A cette nouvelle, quelques prélats prirent la fuite. Le Pape, promptement averti que le dessein des hérétiques était d'essayer une irruption sur la ville de Trente, se hâta, dans un consistoire tenu le 15 avril 1551, de suspendre le concile. Les Impériaux se refusèrent à reconnaître la décision pontificale. Mais ceux des Pères restés à Trente, réunis en congrégation générale [24 avril 1551], arrêtèrent la suspension, prononcée par le Pape, pour deux années. Un décret, rédigé dans ce sens, fut lu et approuvé dans la dix-septième session. Douze Espagnols s'opposèrent à cette mesure ; mais ils agirent bientôt contre leur propre protestation, en pourvoyant à leur salut par la fuite.

On espérait en se séparant que la reprise des travaux du concile aurait lieu deux ans plus tard ; malheureusement l'interruption se prolongea pendant près de dix ans. Jules III mourut en 1555 ; Marcel II qui lui succéda ne vécut que vingt et un jours sur le trône pontifical. Paul IV, qui fut Pape de 1555 à 1559, travailla courageusement à l'amélioration des mœurs et à la réforme de quelques abus, surtout dans les états de l'Eglise ; mais les circonstances ne lui permirent point de reprendre la grande œuvre interrompue sous Jules III. Ce fut sous son règne que Charles-Quint donna son abdication d'empereur d'Allemagne, en faveur de son frère Ferdinand.

Enfin nous arrivons à l'avénement (1555) du Souverain Pontife Pie IV, qui eut la gloire et le bonheur de pouvoir continuer et clore le concile de Trente, interrompu depuis Jules III. La bulle d'indiction fut publiée le 29 novembre 1560. « Aussitôt que nous avons été appelé au gouvernement de l'Eglise, » disait le Pape, « nous avons compris que le moyen de combattre efficacement la contagion du schisme, les progrès de l'hérésie et la corruption des mœurs, serait de réunir le concile œcuménique, déjà assemblé par Paul III et Jules III, son successeur, d'heureuse mémoire. Le Seigneur, dans sa miséricorde, ayant daigné rétablir la concorde et l'union entre les rois et les princes chrétiens, nous avons jugé que rien ne s'opposait plus à sa célébration. » Des nonces apostoliques furent chargés de porter cette bulle à toutes les cours de l'Europe. Les patriarches d'Orient, d'Ethiopie et de Russie furent convoqués. Les cardinaux de Mantoue, Hercule de Gonzague et Jacques du Puy, auxquels le Pape adjoignit bientôt Léripand, général des Augustins et archevêque de Salerne, Hosius, évêque de Culm, Simonetta, évêque de Pesara, et Marc d'Altempe, évêque de Constance, furent nommés légats du Saint-Siége, pour présider les opérations du concile. En les choisissant ainsi parmi toutes les nations de l'Europe, Pie IV avait voulu s'assurer leur concours plus unanime, et donner aux délibérations un caractère d'universalité plus imposant pour tous les peuples.

Le 18 janvier 1562, les évêques déjà réunis au nombre de cent douze, tinrent la dix-septième session de réouverture. La dix-

Digitized by Google

huitième session, qui eut lieu le 26 février suivant, régla l'ordre des matières à examiner. Cependant les difficultés politiques, qui avaient si longtemps entravé la marche de cette grande assemblée, renaissaient avec d'autant plus d'intensité qu'elle paraissait plus approcher de son terme. Les prétentions des princes, les questions de préséance entre les ambassadeurs des différentes cours, les récriminations des protestants, les diverses tendances des princes catholiques, qui voulaient suivre leurs vues, leurs intérêts, leur ambition personnelle, furent autant d'obstacles que le concile eut à surmonter. La dix-neuvième et la vingtième session furent employées à les aplanir. Enfin, le 16 juillet, s'ouvrit la vingt et unième session, qui renoua la série des canons dogmatiques et des décrets de réformation promulgués par le concile de Trente. La grave question de la communion sous les deux espèces, si hautement réclamée par la Réforme luthérienne et calviniste, y fut résolue. « Si quelqu'un, » disent les Pères, « prétend que tous et chacun des fidèles chrétiens sont obligés, de précepte divin ou de nécessité de salut, à recevoir le très-saint Sacrement, sous l'une et l'autre espèce ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que la sainte Eglise n'a pas eu de motifs justes et raisonnables pour donner la communion sous la seule espèce du pain aux laïques et même aux ecclésiastiques, lorsqu'ils ne consacrent pas ; s'il prétend que cette conduite a été de sa part une erreur ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que la communion de l'Eucharistie est nécessaire aux petits enfants, avant qu'ils aient atteint l'âge de discrétion ; qu'il soit anathème ! — Quant aux deux questions qui ont été autrefois proposées, savoir : si les raisons qui ont porté la sainte Eglise catholique à donner la communion aux laïques et même aux ecclésiastiques qui ne célèbrent pas, sous la seule espèce du pain, sont telles qu'en aucun cas on ne doive permettre à personne l'usage du calice ; et supposé qu'on jugeât à propos, pour des causes raisonnables et fondées sur la charité chrétienne, d'accorder l'usage du calice à quelque nation ou à quelque royaume, savoir s'il faudrait l'accorder à quelques conditions et quelles elles devraient être ; le saint concile réserve à un autre temps d'en faire l'examen et de prononcer d'une manière définitive. » Plus tard, le concile renvoya la décision de cette affaire au Souverain Pontife, qui devrait s'inspirer des circonstances, et les régler selon les besoins et les conjonctures. Le décret de réformation promulgué en même temps contient neuf chapitres. Injonction aux évêques de conférer les saints ordres et de délivrer les démissoires et les lettres d'attestations gratuitement. — Défense d'admettre aux ordres sacrés un clerc qui n'aurait pas de titre ecclésiastique, ou un patrimoine qui assure sa subsistance. — Ordre de faire des distributions journalières aux chanoines qui assisteront au service divin. — Faculté laissée aux évêques de créer des paroisses nouvelles ou de réunir ensemble un ou plusieurs bénéfices, selon les biens spirituels de leurs diocèses. — Autorisation donnée aux prélats de visiter toutes les églises de leur diocèse, même celles qui ont joui jusque-là du privilége de l'exemption. — Dans tous les cas de réformation où on leur opposerait des exemptions ou d'autres privilèges, ils pourront agir comme délégués du Siége apostolique.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la vingt et unième et la vingt-deuxième session, les Pères de Trente reçurent un serment d'adhésion à leurs décrets, adressé par Abdisus, patriarche catholique de la Syrie orientale. Il était venu à Rome demander la confirmation de son titre au vicaire de Jésus-Christ. Ainsi, pendant que les provinces d'Europe envahies par le protestantisme, faisaient de sacriléges efforts pour rompre l'unité chrétienne et se jeter dans les voies sanglantes d'une interminable anarchie, les restes épars des antiques Eglises de Mésopotamie et de Chaldée, tristement assis sur les rivages de l'Euphrate et du Tigre, au milieu des ruines inconnues de Babylone et de Ninive, envoyaient leur patriarche au sein de la ville éternelle, pour se rattacher plus intimement au centre de l'unité catholique, et y puiser la vie et la force spirituelles. Dans le même temps, Pie IV venait d'ériger de nouveaux évêchés en Amérique et dans les Indes, pour recevoir les nouveaux peuples qui se pressaient aux portes de l'Eglise. Le Japon ouvrait les yeux à la lumière de la foi, et la Chine attendait les compagnons de saint François Xavier.

Le 17 septembre 1562, la vingt-deuxième session s'ouvrit en présence de six cardinaux, trois patriarches, cent quarante-deux évêques et sept généraux d'ordre. On y promulgua neuf canons sur le saint sacrifice de la Messe. « Si quelqu'un, » disent les Pères, « prétend qu'en célébrant la sainte Messe on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable et proprement dit ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que, par ces paroles : Faites ceci en mémoire de moi, Jésus-Christ n'a point institué les apôtres prêtres, et qu'il ne leur a pas ordonné à eux et aux autres prêtres, d'offrir son corps ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que c'est une imposture de célébrer des Messes en l'honneur des saints, pour obtenir leur intercession auprès de Dieu, comme c'est la pratique de l'Eglise ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les cérémonies, les ornements et les signes extérieurs employés par l'Eglise catholique dans la célébration de la Messe sont plus propres à faire naître l'impiété qu'à nourrir la dévotion ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les Messes, où le prêtre seul communie sacramentellement, sont illicites, et que, pour cela, il faut les abolir ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que le rite de l'Eglise romaine, selon lequel on prononce à voix basse une partie du canon et les paroles de la consécration doit être condamné ; qu'on ne doit célébrer qu'en

Digitized by Google

langue vulgaire; qu'il ne faut point mêler d'eau avec le vin qui doit être offert dans le calice, sous prétexte que cela est contraire à l'institution de Jésus-Christ; qu'il soit anathème! » Chacun de ces canons répondait, comme on le voit, aux erreurs que le protestantisme s'efforçait de populariser en Allemagne. Le décret de réformation relatif aux mœurs cléricales renfermait onze chapitres.—Les évêques sont chargés de veiller à la conduite, à la régularité et à la science des clercs.—On détermine les qualités que doivent avoir les prêtres chargés d'administrer les églises cathédrales.—Les dispenses expédiées par la cour de Rome seront commises à l'évêque à qui appartiendra la juridiction pour les fulminer.—Les évêques sont constitués exécuteurs de tous les legs pies, et visiteurs des hôpitaux qui ne sont pas sous la protection immédiate des rois. Les administrateurs des biens ecclésiastiques devront rendre compte de leur gestion entre les mains des prélats, à moins qu'il ne soit autrement spécifié dans l'acte de fondation. — Enfin on décernait des peines sévères contre les spoliateurs des Eglises et les détenteurs injustes des revenus ecclésiastiques.

La nouvelle de la prochaine arrivée du cardinal de Lorraine, que Charles IX annonçait comme son ambassadeur, engagea les Pères à proroger jusque-là leur vingt-troisième session. On était à une époque de crise. A l'occasion du sacrement de l'ordre, on traitait de l'institution des évêques; il s'agissait de déterminer si cette institution est divine, ou si les évêques tiennent médiatement leur mission du Pape. Jamais article ne fut plus fortement débattu; jamais les avis ne furent proposés et soutenus avec plus de vivacité. « L'orage fut si violent, » dit le cardinal Pallavicini, « que l'espérance qu'on avait conçue du rétablissement de la paix dans l'Eglise se changea en désespoir. » Il fallut toute l'habileté et toute la vertu de saint Charles Borromée, sa longanimité, sa douceur et sa fermeté réunies, son ascendant sur l'esprit du Pape, son oncle, son talent d'insinuation auprès des légats et des Pères du concile, pour ramener enfin les partis contraires à un accord raisonnable. L'arrivée du cardinal de Lorraine à Trente interrompit un instant la discussion. Ce grand homme fut accueilli avec des honneurs extraordinaires. Tous les Pères allèrent au-devant de lui, et tinrent une congrégation générale où il prononça un discours aussi éloquent que vif et profond sur les devoirs du concile, et les espérances que sa convocation avait fait naître au sein de l'Europe catholique. La délibération sur l'institution des évêques reprit ensuite son cours. Tout le monde convenait que le pouvoir de l'ordre leur vient immédiatement de Jésus-Christ; mais on se divisait sur l'origine de leur juridiction. Les uns l'attribuaient immédiatement à Jésus-Christ; les autres prétendaient qu'elle ne leur est communiquée que médiatement par l'organe du Souverain Pontife. Le cardinal de Lorraine réussit à assoupir ces querelles purement spéculatives, qui n'intéressaient que médiocrement la pratique. « Les hérétiques, » disait-il, « profitent de vos discussions intestines pour continuer leurs ravages. Ils soutiennent que les prélats institués par le Pape ne sont pas de vrais et légitimes évêques: voilà précisément ce qu'il faut condamner, sans soulever des questions oiseuses et peut-être insolubles. » C'était le parti le plus sage, et il finit par l'emporter. La mort des cardinaux de Mantoue et de Séripant, légats du Pape et présidents du concile, vint encore apporter un nouveau retard aux délibérations. Pie IV les remplaça par les cardinaux Morone et Navagero. Aussi distingués par leur prudence et leur profonde connaissance des hommes que dévoués aux intérêts du Saint-Siége, les nouveaux légats répondirent à la confiance du Souverain Pontife. Ils terminèrent avec bonheur un différend survenu entre les ambassadeurs d'Espagne et de France sur la préséance de leurs deux souverains, et purent enfin tenir la vingt-troisième session.

Elle eut lieu le 15 juillet 1563. On y promulgua la doctrine relative au sacrement de l'ordre, qui avait donné lieu à tant de discussions. « Comme la fonction du sacerdoce, » disent les Pères, « est une chose toute divine, afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et de respect, il a fallu qu'il y eût plusieurs ordres de ministres attachés au service de l'autel; en sorte que les clercs, séparés par la tonsure du reste des fidèles, fussent ensuite élevés aux ordres majeurs, en passant par les moindres; car les saintes Ecritures parlent, en termes formels, non-seulement des prêtres, mais encore des diacres, et elles indiquent clairement ce qu'il faut observer dans leur ordination. Quant aux ordres suivants, savoir: sous-diacres, acolytes, exorcistes, lecteurs et portiers, on voit que, dès l'établissement de l'Eglise, les noms et les fonctions propres à chacun d'eux étaient en usage, mais dans des degrés différents; car les Pères et les saints conciles mettent au rang des ordres majeurs le sous-diaconat, et ils parlent souvent des ordres inférieurs. Si quelqu'un dit que dans le Nouveau Testament il n'y a point de sacerdoce visible ou extérieur, ou qu'il n'y a pas une certaine puissance de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang de Notre-Seigneur, de remettre et de retenir les péchés, mais que tout se réduit à une commission et au simple ministère de prêcher l'Evangile; ou que ceux qui ne prêchent pas ne sont aucunement prêtres; qu'il soit anathème!—Si quelqu'un dit que, outre le sacerdoce, il n'y a point dans l'Eglise catholique d'autres ordres majeurs et mineurs, par lesquels, comme par certains degrés, on monte au sacerdoce; qu'il soit anathème!—Si quelqu'un dit que l'ordre ou l'ordination sacrée n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ; ou que c'est une invention

Digitized by Google

humaine, ou bien que ce n'est qu'une pure cérémonie employée dans le choix des ministres de la parole de Dieu et des sacrements ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que dans l'Eglise catholique il n'y a pas une hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, et composée d'évêques, de prêtres et de ministres : qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres, ou n'ont pas la puissance de conférer les sacrements de confirmation et d'ordre ; ou que celle qu'ils ont leur est commune avec les prêtres ; ou que les ordres qu'ils confèrent sans le consentement et l'intervention du peuple ou de la puissance séculière sont nuls ; ou que ceux qui ne sont ni ordonnés, ni envoyés légitimement par la puissance ecclésiastique et canonique, mais qui viennent d'ailleurs, sont néanmoins des ministres légitimes de la parole et des sacrements ; qu'il soit anathème ! — Si quelqu'un dit que les évêques établis par l'autorité du Pontife romain ne sont pas de vrais et légitimes évêques, et que leur institution est une invention humaine ; qu'il soit anathème ! » Ainsi la sainte Eglise de Dieu, toujours vivante, depuis saint Pierre jusqu'à Pie IV, résumant en elle tous les siècles, toutes les générations, toutes les promesses, toutes les grâces, exposait à Trente la divinité de son sacerdoce et de sa hiérarchie. Le décret de réformation publié en même temps que les canons sur le sacrement de l'ordre avait pour but, en réglant les conditions d'admission aux saints ordres, de maintenir la hiérarchie ecclésiastiques dans toute sa splendeur et sa pureté primitive. Le chapitre le plus important de ce décret, celui qui a rendu le plus de services à l'Eglise, et qui suffirait seul à la gloire du concile de Trente, est celui où l'on ordonne l'établissement des séminaires dans chaque diocèse : institution jugée dès lors si salutaire, que les prélats s'écrièrent de toutes parts « qu'ils se croiraient amplement dédommagés de tous leurs travaux quand ils ne tireraient point d'autres fruits du concile. » Le Pape fut le premier à donner l'exemple en fondant le séminaire romain, qu'il plaça sous la direction des Jésuites. Voici les dispositions principales de ce chapitre mémorable, qu'on peut regarder comme le résumé vivant et pratique du saint concile de Trente, comme la réformation perpétuelle de l'Eglise par elle-même. « Les jeunes gens, » disent les Pères, « s'ils ne sont élevés dans les principes de la religion, sont portés à suivre les mauvais exemples du siècle. Sans une protection particulière de Dieu, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique, si, dès leurs tendres années, ils n'ont été formés à la piété et à la religion, avant que les habitudes vicieuses ne les aient pervertis. C'est pourquoi le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales ou métropolitaines, chacune selon la mesure de ses facultés et suivant l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse, ou de leur province, si, dans le lieu même, il ne s'en trouve pas suffisamment, en un collége que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable. On ne recevra, dans ce collége, aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclinations donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Eglise. — Le saint concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres ; il n'exclut pourtant pas ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs frais, et qu'ils témoignent le désir de se rendre un jour utiles à l'Eglise. L'évêque, après avoir départi ces enfants en autant de classes qu'il le jugera bon, suivant leur nombre, leur âge et leurs progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises, lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être instruits dans le collége, en en remettant toujours d'autres à la place de ceux qu'il en aura tirés : de manière que le collége soit un perpétuel séminaire pour le service de Dieu. — Afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours, dès leur entrée, la tonsure et l'habit clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique, et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Ecriture sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, de la forme des sacrements et de la manière de les administrer, principalement le sacrement de pénitence ; enfin de tous les rites et de toutes les cérémonies de l'Eglise. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au sacrifice de la Messe ; qu'ils se confessent au moins tous les mois ; qu'ils reçoivent de l'avis de leur confesseur le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'ils servent, les jours de fête, dans l'église cathédrale, ou dans les autres églises du lieu, » etc.

« Dans tout ce chapitre, on voit, » dit M. Rorhbacher (*Hist. de l'Eglise*, liv. LXXXV), « avec quel soin, quelle tendresse, quelles précautions, l'Eglise de Dieu travaille à l'œuvre des séminaires. On dirait une mère qui prépare le berceau du fils qu'elle va mettre au monde ; à travers les douleurs et les larmes, son cœur tressaille de joie. C'était là, en effet, une création nouvelle de l'Esprit de Dieu dans l'Eglise et par l'Eglise ; création spirituelle qui renouvellera la face de la terre ; création merveilleuse, où l'Eglise même renouvellera sa jeunesse, comme l'aigle, et renaîtra sans cesse, toujours ancienne et toujours nouvelle. Œuvre de régénération qui réjouit le ciel et la terre, et qui envoie des apôtres et des martyrs au Tonkin, en Chine, dans les forêts de l'Amérique et dans les îles de l'Océan. »

Après l'heureux succès de la vingt-troisième session, rien ne retarda plus la marche

Digitized by Google

du concile. Le 11 novembre 1563, la vingt-quatrième session s'ouvrit; on y publia des canons sur le sacrement de mariage, au nombre de douze. « Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas véritablement et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été introduit dans l'Eglise par une invention humaine, et qu'il ne confère pas la grâce ; qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit qu'il est permis aux Chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que cela n'est défendu par aucune loi divine ; qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit qu'il n'y a plus que les seuls degrés de consanguinité et d'affinité marqués dans le *Lévitique* qui puissent empêcher de contracter mariage, ou qui puissent le rompre quand il est contracté, et que l'Eglise ne peut pas donner dispense en quelques-uns de ces degrés, ou en établir un plus grand nombre qui empêchent et rompent le mariage ; qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pas pu établir des empêchements dirimants du mariage, ou qu'elle a erré en les établissant : qu'il soit anathème! Si quelqu'un dit que les clercs engagés dans les ordres sacrés, ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage, etc. ; qu'il soit anathème! » Dans les décrets de réformation, qui furent promulgués ensuite, le concile défend les mariages clandestins, prononce des peines contre les ravisseurs, les concubinaires, et enfin renouvelle l'injonction d'observer les anciennes défenses de célébrer des noces solennelles depuis l'Avent jusqu'à l'Epiphanie, et depuis le jour des Cendres jusqu'à l'octave de Pâques inclusivement. Les décrets de réforme, lus dans la vingt-troisième session, sont relatifs aux règles à observer dans le choix des évêques et des cardinaux; à la tenue des synodes provinciaux tous les trois ans, et des synodes diocésains tous les ans; au pouvoir des évêques pour la dispense des irrégularités et des suspenses; à l'établissement d'un grand pénitencier dans chaque cathédrale; aux qualités requises dans les sujets promus aux dignités et aux canonicats des cathédrales, et à leurs obligations; aux devoirs des chapitres pendant la vacance du siége; à l'abrogation des grâces expectatives, et autres faveurs de ce genre, etc.

Les travaux du concile touchaient à leur fin. Toutes les tentatives pour y amener les protestants avaient échoué devant leur mauvaise foi. L'autorité de l'empereur Ferdinand Ier n'avait pu réussir à les y décider. C'est la marche ordinaire des hérésies et des sectes : elles appellent toujours du Pape au concile général, et finissent par récuser ces deux importantes juridictions. Le 3 décembre 1563, la vingt-cinquième et dernière session du concile de Trente s'ouvrit, en présence de six cardinaux, trois patriarches, vingt et un archevêques, cent soixante-huit évêques et sept généraux d'ordre. Jérôme Ragazzoni, évêque de Nazianze, alors coadjuteur de Vamagouste en Chypre, fut chargé de porter la parole sur cette illustre assemblée. « Il a brillé enfin, » s'écria l'orateur, « ce jour d'allégresse pour le monde catholique, où le vaisseau de l'Eglise, qui porte les espérances de l'univers, échappé à la violence de si longues et de si funestes tempêtes, repose à l'abri du port! Et plût à Dieu que ceux pour qui nous avons entrepris cette périlleuse navigation eussent voulu s'embarquer avec nous! Plût à Dieu qu'ils nous eussent aidés de leur concours, et qu'ils fussent venus travailler de concert à la reconstruction du temple du Seigneur! Nous aurions maintenant un bien plus grand sujet de joie; mais leur absence ne saurait nous être imputée. Nous avons choisi cette ville, à l'entrée de l'Allemagne, c'est-à-dire aux frontières mêmes de leur pays; nous n'avons appelé aucune garde autour de nous, afin de leur éviter toute appréhension pour leur liberté personnelle; nous leur avons accordé un sauf-conduit dans les termes qu'ils avaient eux-mêmes dictés, mais ils ont été sourds à nos exhortations et à nos prières. Maintenant, après avoir mis la dernière main aux travaux qui nous étaient imposés, nous devons offrir d'immortelles actions de grâces au Dieu tout-puissant, dont la miséricorde infinie nous a permis de célébrer ce jour de bonheur, au milieu de l'assentiment et de l'approbation universels du monde chrétien. Grâces éternelles soient aussi rendues à Pie IV, notre souverain et pieux Pontife, qui a consacré tous ses moments et toutes ses pensées à l'achèvement de ce grand ouvrage. O piété et prudence admirable de notre Pasteur et de notre Père! O félicité suprême du Pontife, qui voit se terminer en paix, sous son autorité et sous ses auspices, ce concile interrompu si longtemps! Je vous prends à témoins, vous, Paul III et Jules III, dont nous pleurons la mort : avec quelle ardeur n'avez-vous pas désiré voir ce spectacle, que nous admirons aujourd'hui avec des larmes de joie! — Et vous, très-saints Pères, qui venez de rendre à l'Eglise de si éminents services par tant d'illustres travaux, quelle gloire s'attachera à votre nom, que d'honneurs vous rendra le peuple chrétien! Tous vous appelleront leurs pasteurs et leurs pères; tous s'empresseront de vous rapporter leur vie et leur salut. O jour de joie et de bonheur, où nos peuples nous reverront enfin, où ils embrasseront leurs pasteurs et leurs pères! »

On lut ensuite les décrets sur le purgatoire; le culte des saints, la vénération des reliques et des saintes images; les ordres religieux; l'observation des jours de jeûne; le catalogue des livres : le catéchisme, le Bréviaire et le missel que le concile voulait rendre uniformes dans toutes les Eglises de l'univers, et dont il remettait la composition et l'examen aux soins du Souverain Pontife. Après cette lecture, le secrétaire, s'adressant aux prélats assemblés, leur dit : « Seigneurs et Pères, vous plaît-il que, à la louange du Dieu tout-puissant, on mette fin à ce saint

Digitized by Google

concile œcuménique, et que la confirmation de toutes les choses ordonnées et définies tant sous les Souverains Pontifes Paul III et Jules III d'heureuses mémoires, que sous notre très-saint Père Pie IV, soit demandée au nom de ce saint concile, par les présidents et légats du Siége apostolique, au bienheureux Pontife romain? » Tous répondirent : *Placet*. Ensuite le cardinal Marone, donnant la bénédiction aux prélats assemblés, prononça la formule de clôture accoutumée : *Très-révérends Pères, allez en paix*. Ils répondirent tous : *Amen*. Les larmes coulaient de tous les yeux, les Pères s'embrassaient en se félicitant d'être heureusement arrivés au terme de leurs travaux.

Le dix-huitième concile œcuménique, la dernière assemblée générale que l'Eglise catholique ait tenue jusqu'à nos jours, était fini. Jamais l'ensemble des dogmes et de la discipline n'avait été traité avec tant de suite. Les novateurs avaient tout attaqué : doctrine, culte, droit canonique; le concile de Trente raffermit tout sur les bases inébranlables de l'Ecriture sainte et de la tradition. La vraie foi apparut dans toute sa splendeur, dégagée des erreurs protestantes. L'unité catholique, la hiérarchie divine de l'Eglise, furent de nouveau exposées aux regards et à la vénération du monde. La réformation, au nom de laquelle les luthériens avaient armé des milliers de bras, était pacifiquement accomplie. « Les réformes du concile de Trente, » dit l'auteur protestant Ranke, « sont d'une immense valeur; les fidèles furent soumis, comme par le passé, à une discipline rigoureuse : on fonda des séminaires, et on eut soin d'y élever les jeunes prêtres sous la direction d'une règle salutaire, et sous l'influence de la crainte de Dieu. Les paroisses furent réorganisées; l'administration des sacrements, la prédication, soumises à de sages règlements; la coopération des ordres religieux fut aussi l'objet de mesures salutaires et prévoyantes. Mais l'immense succès fut de voir les évêques s'engager unanimement à l'observation des décrets du concile de Trente et à la soumission envers le Pape, par une profession de foi solennelle qu'ils firent tous. »

Cependant les princes catholiques ne secondèrent pas, comme on avait droit de l'espérer, le mouvement de réforme qui s'opérait dans l'Eglise. Ils firent recevoir dans leurs Etats tous les décrets dogmatiques, sans restriction; mais ceux de discipline souffrirent, sur quelques points, des difficultés en Allemagne et encore plus en France. Les parlements se refusèrent à les enregistrer. Pour combattre le mauvais vouloir des gouvernements, les évêques firent recevoir ces décrets dans des conciles particuliers qui s'assemblèrent de toutes parts. Mais le refus de l'enregistrement par les cours judiciaires resta comme une arme entre les mains du gallicanisme. Cependant Pie IV s'était empressé d'approuver, par son autorité apostolique, tous les actes du concile de Trente. Il nomma une commission permanente de huit cardinaux, chargés d'en interpréter et d'en faire appliquer les décrets. Et, le 25 mars 1564, il confirma, par une bulle spéciale, l'Index ou Catalogue des livres condamnés par le concile. — *Voy. l'art. suivant.*

TRENTE (Histoires du concile de). — Les deux plus importantes histoires du concile de Trente sont celles de Fra-Paolo et du cardinal Pallavicin.

Pierre Sarpi naquit à Venise en 1552, il embrassa l'ordre des Servites en 1565, et échangea son nom de baptême en celui de Paul : dès lors on ne l'appela plus que Fra-Paolo, c'est-à-dire frère Paul. Il fut théologien consulteur de la république de Venise, dans ses démêlés avec le Pape Paul V. On le consulta même sur des matières d'état. « Et l'opinion qu'il donna pour garantir la stabilité du gouvernement, » dit Lanjuinais, « est un monument du plus odieux machiavélisme; » et Daru, dans son histoire de Venise, l'appelle un chef-d'œuvre d'insolence et de conceptions non moins scélérates que tyranniques (*Biographie univ.*, t. 40, art. *Sarpi*). Cet esprit paraît surtout dans les *Conseils politiques* adressés à la noblesse de Venise. Voici quelques-unes des maximes de Fra-Paolo : « Dans les querelles entre les nobles, châtier le moins puissant; entre un noble et un sujet, donner toujours raison au noble; dans la justice civile on peut garder une impartialité parfaite. — Traiter les Grecs comme des animaux féroces; du pain et le bâton, voilà ce qu'il leur faut; gardons l'humanité pour une meilleure occasion. — S'il se trouve dans les provinces quelques chefs de partis, il faut les exterminer sous un prétexte quelconque, mais en évitant de recourir à la justice ordinaire. Que le poison fasse l'office de bourreau; cela est moins odieux et beaucoup plus profitable. » (Daru, *Hist. de Venise*, liv. xxix, à la fin.) — Tel était Fra-Paolo, qui fit une histoire du concile de Trente, publiée pour la première fois à Londres, en 1619. Il en avait donné le manuscrit à Marc-Antoine de Dominis, lorsque ce dernier allait apostasier dans la capitale de l'Angleterre. Cette édition, publiée sous le nom de Piétro Soave-Polano, anagramme de Paolo Sarpi-Veneto, fut reçue avec applaudissements dans tous les Etats protestants, et le livre fut bientôt traduit en diverses langues.

Quant au jugement des Catholiques, voici ce que dit Bossuet, en réfutant les histoires ou historiettes de l'évêque anglican, Burnet : « On se doit donc bien garder de croire notre historien en ce qu'il prononce touchant ce concile (de Trente) sur la foi de Fra-Paolo, qui n'en est pas tant l'historien que l'ennemi déclaré. M. Burnet fait semblant de croire que cet auteur doit être pour les Catholiques au-dessus de tout reproche, parce qu'il est de leur parti : et c'est le commun artifice de tous les protestants. Mais ils savent bien en leur conscience que ce Fra-Paolo, qui faisait semblant d'être des nôtres,

Digitized by Google

n'était en effet qu'un protestant habillé en moine. Personne ne le connaît mieux que M. Burnet, qui nous le vante. Lui, qui le donne dans son Histoire de la réformation pour un auteur de notre parti, nous le fait voir dans un autre livre qu'on vient de traduire en notre langue, comme un protestant caché qui regardait la liturgie anglicane comme son modèle; qui, à l'occasion des troubles arrivés entre Paul V et la république de Venise, ne travaillait qu'à porter cette république à une entière séparation, non-seulement de la cour, mais encore de l'Eglise de Rome; qui se croyait dans une Eglise corrompue et dans une communion idolâtre, où il ne laissait pas de demeurer; qui écoutait les confessions, qui disait la Messe, et adoucissait les reproches de sa conscience en omettant une grande partie du canon, et en gardant le silence dans les parties de l'office qui étaient contre sa conscience. Voilà ce qu'écrit M. Burnet dans sa Vie de Guillaume Bedel, évêque protestant de Hilmore en Irlande, qui s'était trouvé à Venise dans le temps du démêlé, et à qui Fra-Paolo avait ouvert son cœur. Je n'ai pas besoin de parler des lettres de cet auteur, toutes protestantes, qu'on avait dans toutes les bibliothèques, et que Genève a enfin rendues publiques. Je ne parle à M. Burnet que de ce qu'il écrivait lui-même, pendant qu'il comptait parmi nos auteurs Fra-Paolo, protestant sous un froc qui disait la Messe sans y croire, et qui demeurait dans une Eglise dont le culte lui paraissait une idolâtrie. » (*Variat.* liv. VII, n. 109.) Voilà ce que dit Bossuet de ce protestant travesti en moine.

Les apologistes du calviniste encapuchonné ont crié à la calomnie, se sont inscrits en faux contre les assertions de Burnet, de Bedell, de Bayle, de Le Courayer, etc. Ils ont nié l'authenticité des lettres imprimées, et de quelques-uns des ouvrages publiés sous son nom. Malheureusement pour sa mémoire, l'examen des archives secrètes de Venise, dont M. Daru a eu communication, et d'autres découvertes récentes n'ont que trop confirmé les assertions de Bossuet. Un écrivain protestant, Lebret, nous apprend qu'en 1609, Jean-Baptiste Linck, agent de l'électeur palatin, eut une entrevue avec Fra-Paolo, qui, avec Fra-Fulgenzio, son confrère, dirigeait une association secrète de plus de mille personnes, dont trois cents patriciens des premières familles, dans le but d'établir le protestantisme à Venise. Ils attendaient, pour éclater, que la Réforme se fût introduite dans les provinces allemandes limitrophes du territoire de la république. Un fait analogue, publié depuis longtemps, mais dont les apologistes de Sarpi se sont bien gardés de parler, confirme la même chose. Un ministre de Genève écrivait à un calviniste de Paris que « l'on ne tarderait pas à recueillir les fruits des peines que Fra-Paolo et Fra-Fulgenzio prenaient pour introduire la Réforme à Venise, où le doge et plusieurs sénateurs avaient déjà ouvert les yeux à la vérité, » etc. La lettre interceptée par Henri IV, fut envoyée à Champigny, ambassadeur de France à Venise, qui en communiqua la copie d'abord à quelques-uns des principaux sénateurs, et ensuite au sénat assemblé, après en avoir retranché, par ménagement, le nom du doge. Le cardinal Ubaldin raconte que cette lecture fit pâlir un des sénateurs; un autre avança que la lettre avait été fabriquée par les Jésuites; mais le sénat, méprisant cette imputation, remercia le roi de son avis, défendit à Fra-Fulgenzio de prêcher davantage et prescrivit à Fra-Paolo de mieux s'observer à l'avenir. On voit, par ces lettres qu'il priait Casaubon de lui ménager un asile en Angleterre, au cas qu'il se vît forcé de quitter l'Italie. (*Biograph. univers.*, art. *Sarpi.*)

Les Catholiques ne pouvaient laisser sans réponse un ouvrage où la vérité était indignement outragée. L'an 1655, une histoire authentique du concile de Trente fut publiée, sur les pièces originales, conservées aux archives du château Saint-Ange. Elle valut le chapeau de cardinal à son auteur, le Jésuite Pallavicini, né à Rome en 1607, d'une des premières familles de cette ville (203). Esprit droit, intelligence limpide, caractère ferme et assuré, Pallavicini possède toutes les qualités d'un bon historien. La pensée est toujours servie par une expression aussi juste qu'heureuse. Les documents si complets, qu'il avait entre les mains, sont tous analysés, avec la plus consciencieuse exactitude, dans son ouvrage. Les discussions si complexes d'une assemblée délibérante, aussi nombreuse que le concile de Trente, sont reproduites avec leur physionomie distincte. Les erreurs de Fra-Paolo sont toutes relevées avec une lucidité victorieuse, une précision, une vigueur, une abondance de preuves qui ne laissent lieu à aucune réplique. Le savant Jésuite a donné, à la fin de son livre, une liste de trois cent soixante et un points de faits, sur lesquels Fra-Paolo est convaincu d'avoir altéré ou dénaturé la vérité, indépendamment d'une multitude d'autres erreurs qui ne sont pas susceptibles d'être indiquées dans une simple énumération, mais qui résultent de l'ensemble du récit. L'histoire de Pallavicini est un des plus beaux monuments du génie humain. (DARRAS, *Hist. de l'Eglise*, t. IV.)

TRENTE ANS (GUERRE DE). *Voy.* ALLEMAGNE.

TRINITE. *Voy.* ARIENS, UNITAIRES, ANTITRITHÉISTES.

TRISACRAMENTELS. — Secte de luthériens qui ajoutaient la pénitence au baptême et à la Cène admis par les bisacramentels.

TRITHEISTES. — Ce sont les hérétiques qui nient l'unité de substance dans la sainte

(203) M. l'abbé Migne a donné dans sa *Bibliothèque universelle du clergé*, une traduction française du grand ouvrage de Pallavicini, à laquelle l'auteur de l'*Histoire générale de l'Eglise* a travaillé. (3 Vol. in-4, Paris.)

Digitized by Google

Trinité et qui prétendent que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois dieux distincts et coéternels. Guillaume Sherlock, doyen de l'Eglise de Saint-Paul à Londres, poussa si loin son ardeur pour le dogme de la Trinité, qu'on lui fit le reproche de Trithéisme. Il parlait de trois esprits éternels; et l'université d'Oxford déclare ses paroles entachées d'hérésie.

TRIUMVIRAT. [1561.]—Depuis plusieurs années déjà les calvinistes de France avaient commencé à démolir les églises, à renverser les autels; et en cette année 1561, ils venaient de donner une nouvelle preuve de leur audace, en adressant, au jeune roi Charles IX et à la régente Catherine de Médicis, une sommation qui exigeait un décret d'abolition des images, et autres superstitions papistes. Les états-généraux qui, la même année, se réunirent à Orléans sous les plus sinistres auspices, ne donnèrent lieu qu'à des débats orageux, et ne ressemblèrent à rien moins qu'à des menaces de guerre civile.

Le danger était imminent, et cependant la reine mère continuait à trahir la France par sa politique égoïste, et à double sens, et le chancelier de l'Hôpital sous le prétexte d'une modération au moins inopportune la laissait s'abîmer dans l'hérésie et la révolution. C'est alors que le plus ardent défenseur du catholicisme en France, François de Guise, s'entendit avec le connétable Anne de Montmorency qui avait abandonné le parti mixte pour défendre la foi de ses pères, et avec le maréchal de saint André, Jacques d'Albon, pour former une association qui avait pour but la défense et le maintien de la foi catholique dans le royaume.

Ce fut cette association si légitime, et en même temps si nationale et si chrétienne que les huguenots essayèrent de stigmatiser du nom fastueux de *Triumvirat*, en feignant de croire qu'elle avait pour but de renouveler au sein de la France les proscriptions d'Octave.

Le parlement et la bourgeoisie de Paris accueillirent le triumvirat avec acclamation. Philippe II d'Espagne, qui en avait été informé, demanda à en être le chef, et au mois de septembre de la même année, l'association se fortifia par la réunion du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, qui avait renoncé au calvinisme, à la suite du colloque de Poissy.

TROPISTES ÉVARGIQUES.—Sectaires qui enseignaient que les paroles de saint Jean : *Verbum caro factum est*, signifient que le Verbe s'est changé en chair ou en homme et qu'il a cessé d'être Dieu par l'incarnation.

TURBULENTS. — C'est une des sectes si nombreuses qui surgirent du puritanisme pendant la grande révolution d'Angleterre. Leurs principes et leurs actions tenaient de celles des niveleurs, des fouilleurs et des guerriers.

U

UBIQUITAIRES. *Voy.* Brentiens.

UKÉVALLISTES. — Secte Mennonite qui, entre autres erreurs, prétendait que les grands prêtres en condamnant Jésus-Christ, que Judas même en se livrant au déicide avaient exécuté les décrets suprêmes, et qu'ainsi il ne fallait point douter qu'ils ne fussent au nombre des élus.

ULRICH (Éléonore). *Voy.* Scandinavie.

UNION ÉVANGÉLIQUE. [1608.]—Après la paix d'Augsbourg, les princes protestants n'eurent rien plus à cœur que de répandre leurs croyances au mépris des traités et de séculariser les biens ecclésiastiques. La faiblesse des empereurs les seconda dans cette œuvre d'envahissement. Mais bientôt ces abus furent si criants que l'empereur Rodolphe II dut les réprimer et pour cela fut obligé d'employer la force armée. Déjà avaient eu lieu les affaires de Cologne, de Strasbourg, de Donawerth. Les Catholiques s'alarmaient déjà, lorsqu'à la diète de Ratisbonne [1608], le duc Maximilien de Bavière consentit à renouveler la paix d'Augsbourg, mais à condition que tous les actes contraires commis depuis contre elle fussent déclarés nuls et non avenus.—C'eût été un triomphe pour le parti catholique.— Les princes luthériens eussent été obligés de se dessaisir d'une infinité de biens ecclésiastiques. Les princes calvinistes eussent dû renoncer tout à la fois à leurs domaines et à leurs croyances. — Comme ils n'étaient pas hommes de dévouement et de renoncement, ils préférèrent soutenir leurs droits usurpateurs, les armes à la main, et pour cela ils unirent leurs forces, en formant la ligue connue sous le nom *d'Union évangélique*.— Ce fut la restauration de l'ancienne ligue de Smalkalde. A l'exemple de celle-ci, la nouvelle ligue laissa de côté l'élément religieux, sous peine de n'enfanter que des disputes sans fin, pour se réunir uniquement sur le terrain politique : paix et union avec tous, quelles que soient leurs croyances religieuses, dès lors qu'elles diffèrent de celles de Rome; guerre aux partisans des doctrines romaines, s'ils ne veulent pas supporter patiemment notre conduite arbitraire, nos envahissements illégaux sur les biens ecclésiastiques et le droit de réforme.

Telles étaient incontestablement les intentions des princes sectateurs et fauteurs des doctrines du nouvel Evangile, quoiqu'ils ne voulussent pas les afficher publiquement. Pendant ce temps néanmoins la ligue proclamait pompeusement n'avoir en vue que la défense de la liberté de conscience et de croyances, la défense du pur Evangile après lequel toute l'Allemagne soupirait. Elle se déclara tout à la fois offensive et défensive, et choisit pour son chef l'électeur, comte palatin, prince riche et puissant par ses alliances avec les couronnes d'Angleterre et de Danemark. Beaucoup de princes entrèrent

Digitized by Google

d'abord dans cette ligue, et tous les seigneurs puissants de la haute Allemagne en firent bientôt partie. Les principaux membres actifs, après le comte palatin, étaient l'électeur de Brandebourg, le landgrave de Hesse, les princes d'Anhalt, etc., etc. L'empereur et l'empire avaient été mis de côté dans les stipulations de cette ligue. Les princes de la maison d'Autriche ne purent donc en faire partie; leur attachement à la foi catholique était trop connu; les ducs de Juliers et de Bavière demeurèrent seuls parmi les grands princes fidèles à la religion de leurs pères. L'électeur de Saxe, après avoir hésité quelque temps, refusa nettement d'accéder à l'union évangélique, sous prétexte de zèle pour le luthéranisme et pour les lois de l'empire, mais en réalité beaucoup par jalousie, ne devant occuper que le second rang dans cette ligue. Plus tard même nous le verrons faire la guerre à la ligue évangélique. Le camp des réformés compensa cette perte par ses alliances étrangères, et, il faut l'avouer, ce sont elles qui firent sa véritable force et assurèrent son triomphe dans la guerre de 30 ans. — Dès 1609, elle rechercha et obtint l'amitié du roi de France Henri IV. Sous la régence de Louis XIII, privée de cette alliance, elle n'essuya que revers. Plus tard, Richelieu ne rêvant que l'abaissement de la maison d'Autriche, lui rendit son amitié, s'intéressa à son succès, lui créa des alliés, mit à sa disposition les troupes et les trésors de la France, et finit par la rendre victorieuse sur tous les points. Avant cette époque, l'union évangélique avait vainement cherché du secours en Angleterre auprès du roi Jacques, beau-père de l'électeur palatin. Le Danemark lui envoya des troupes et un général : mais la victoire ne put s'attacher à ses pas. La France intervint par la Suède d'abord et puis par elle-même. Cette intervention fut prépondérante. Mais à cette époque, il n'était plus question des deux camps, ni des deux ligues, de parti catholique, ni de parti évangélique. Le terrain était devenu tout politique. Il s'agissait d'abaisser à tout prix la maison d'Autriche. Tout était sacrifié à la réussite de ce projet.

UNITAIRES. — Les antitrinitaires du XVIe siècle prirent ce nom d'unitaires, parce qu'ils faisaient profession de conserver la gloire de la divinité, au grand, seul, unique et souverain Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On regarde Servet comme le père de l'unitarisme. Gentilis-Pazuta, Lélie et Faust Socin, continuèrent l'œuvre de Servet. Le dernier surtout, Faust Socin donna à la secte des unitaires son organisation définitive et son nom, car ce fut depuis lui qu'on les appela sociniens. On appelle encore unitaires (unitariens) les sectaires si nombreux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, qui nient la divinité de Jésus-Christ. — *Voy.* SERVÉTIENS, SOCINIENS, ARIENS MODERNES.

UNITÉ DE L'ÉGLISE. *Voy.* SYMBOLIQUE, § VII, et EGLISE.

UNIVERSALISTES. — Le synode de Dordrecht, tenu en 1618 et 1619, avait enseigné que Dieu par un décret irrévocable prédestine certains hommes au salut et les autres à la damnation sans avoir aucun égard à leur mérite ou démérite; qu'aux uns il accorde des grâces irrésistibles qui doivent nécessairement les faire parvenir au bonheur éternel, tandis qu'il refuse ces grâces aux autres qui en conséquence sont infailliblement damnés. Une doctrine aussi révoltante ne pouvait être admise par ceux des calvinistes qui avaient encore quelque raison et quelque science théologique; aussi pendant qu'une partie des disciples de Calvin s'empressaient de souscrire aux décisions du synode, les autres contrairement à son enseignement soutinrent que Dieu donne des grâces à tous les hommes pour arriver au salut : on leur donna le nom d'universalistes, Jean Cameron professeur de théologie à l'académie de Saumur, puis Moïse Amyraut son successeur embrassèrent le sentiment des universalistes. Ce dernier enseignait 1° que Dieu veut le salut de tous les hommes sans exception, qu'aucun mortel n'est exclu des bienfaits de Jésus-Christ; 2° que personne ne peut participer au salut et aux bienfaits de Jésus-Christ à moins qu'il ne croie en lui; 3° que Dieu par sa bonté n'ôte à aucun homme le pouvoir et la faculté de croire, mais qu'il n'accorde pas à tous les secours nécessaires pour user largement de ce pouvoir; de là vient qu'un si grand nombre périssent par leur faute et non par celle de Dieu. Mais hors de l'Eglise, l'esprit le mieux intentionné ne peut tenir le juste milieu entre deux erreurs; ainsi Amiraut tout en combattant le prédestinatianisme tombe en plein dans le pélagianisme, comme le lui reproche Mosheim et comme il est aisé de le voir. Cependant une grande partie des calvinistes, surtout en France, en Angleterre et même en Suisse, embrassèrent ses opinions sur la grâce.

URATISLAVIENS. *Voy.* SCHWENKFELDIENS.

UTILITAIRES. — Secte issue de l'anglicanisme et dont Jérémie Bentham a été le prophète. Les utilitaires prétendent que Dieu n'ayant aucun besoin de nos hommages ni de nos prières, la seule règle de nos pensées, paroles et actions, doit être l'utilité pratique et positive.

V

VASSY (MASSACRE DE). [1er Mars 1562.] — Forts de toutes les concessions que la politique cauteleuse de Catherine de Médicis mettait en avant pour les apaiser, les réformés de France n'attendaient qu'une occasion. Or le 1er mars 1562, le duc François de Guise passant un dimanche à Vassy, petite ville de Champagne, s'y arrêta pour entendre la Messe. Les Hu-

Digitized by Google

guenots tenaient en ce moment leur prêche dans une grange voisine de l'église, et ils entonnèrent des psaumes au moment même où le prêtre montait à l'autel. Le duc les envoya prier de suspendre leurs chants qui nuisaient à la célébration de l'office divin, mais ils n'en voulurent rien faire.

Quelques gentilshommes de sa suite s'étant alors approchés du prêche par curiosité, ceux qui gardaient la porte s'imaginèrent qu'on venait les braver. On s'injurie de part et d'autre, le tumulte augmente et prend des proportions d'émeute. Le duc, au bruit qu'il entend, quitte l'église pour rétablir l'ordre, mais il est blessé lui-même à la joue. A la vue du sang qui coule, ses gens devenus furieux ne ménagent plus rien, en vain le duc essaye de les arrêter: sourds à sa voix, ils fondent sur les Huguenots, en tuent une cinquantaine et dissipent le reste. C'est là ce que les écrivains protestants ont appelé *le massacre de Vassy*. Ils veulent faire passer pour un odieux guet-apens un événement où tout au contraire fut fortuit. Quoi qu'il en soit, ce fut l'étincelle électrique qui répandit dans tout le royaume le feu de la guerre civile « César, » disait le prince de Condé, « a franchi le Rubicon. »

VERBE. *Voy.* Ariens et Antitrithéistes.

VERGERIO. — Légat du Pape Paul III en Allemagne, devint apostat à la suite de ses rapports avec Luther — *Voy.* Trente (Concile de), fin de la 1re session.

VERSCHORIENS. — Disciples du théologien Hollandais Isaac Verschooren, né en Kessingue. Ami de Van Hattem, et comme lui imbu des doctrines de Spinosa, il en fit un monstrueux mélange avec les dogmes calvinistes, et en forma une nouvelle religion aussi remarquable par son extravagance que par son impiété. [1650.] Il s'accordait sur la plupart des points avec Van Hattem; il reconnaissait avec lui la nécessité fatale et insurmontable, la différence entre le bien et le mal, la transmission du péché d'Adam, l'obligation pour les hommes de travailler à corriger leurs mauvaises inclinations. Il n'en différait que sur quelques articles, et cependant il ne put jamais être amené par ses pressantes sollicitations à faire avec lui cause commune. Les Verschoriens furent encore appelés hébraisants, parce que leur fondateur insistait pour que chaque Chrétien lût la Bible dans la langue de l'original.

En 1783, Maria Vos, jeune fille de quinze ans, à qui Verschooren, avait donné des leçons d'hébreu et de grec, enseignait la doctrine de son maître dans la commune de Leyde. La communauté se composait d'environ 20 personnes, rangées autour d'une longue table et auxquelles Maria faisait plutôt un cours qu'un sermon. Elle parlait de la doctrine de la justification et du pardon des péchés, et développait les raisons pour lesquelles elle avait quitté l'Eglise réformée: et quand on lui disait que les femmes devaient garder le silence, elle répondait que le manque de professeurs habiles l'avait seul engagée à prendre la parole.

VERSIONS DE LA BIBLE. *Voy.* Bible (Leeture de la) et Règle de foi.

VIERGE (Sainte). *Voy.* Antimoiens et Culte.

VIRET (Pierre), né à Orbe vers 1510, embrassa de bonne heure les doctrines réformées. — Dès 1530 ou 1532 il fut proposé aux magistrats de Berne, afin d'être revêtu par eux du caractère de ministre; et aussitôt après muni de cette mission et de la patente bernoise, il s'en alla prêcher le nouvel Evangile. Depuis il joua un grand rôle dans l'histoire de la réformation suisse, principalement à Genève où il aida puissamment Farel. — C'est en 1533 qu'il fit sa première apparition dans cette ville, et à partir de cette époque, on le voit prendre une part très-active dans tous les événements importants. Il assista à la dispute de Jacques Bernard, en 1535, et y combattit de toutes ses forces les Catholiques; mais on ne le vit point paraître dans les scènes de carnage et de dévastation qui suivirent cet acte, et préludèrent à la proscription du catholicisme. — Viret doué d'une nature douce, d'un caractère facile, était fait pour la retraite et le ministère paisible.—Farel au contraire, âme active et fortement trempée pour le mal, fut le boute-feu de tous ces troubles

Après l'appel de Calvin, Viret forma avec lui et Farel un triumvirat célèbre. Le ministère qu'ils exercèrent ensemble ne parut pas avoir à souffrir, grâce à l'esprit d'union de Viret; mais il est probable que la bonne harmonie qui régnait entre eux, n'eut pas été de bien longue durée si des circonstances étrangères n'étaient venues rendre leur séparation nécessaire. C'est dans ce sens que leur exil de 1538 fut probablement, pour chacun d'eux, un heureux événement.

Viret réclama des magistrats de Berne le ministère de Lausanne, comme récompense de ses services; mais il ne put obtenir que la seconde place, jusqu'à ce que Pierre Caroli lui eût cédé la première, en rentrant dans le sein de l'Eglise catholique. [1541.] La vie de Viret ne présente rien d'important depuis cette époque. Il gouverna paisiblement son Eglise, s'y maria, entretint des rapports de bonne amitié avec Calvin quand il fut rétabli à Genève, et vint plusieurs fois à son secours dans sa lutte contre les libertins. — *Voy.* Genève.

VISIBILITE DE L'EGLISE. *Voy.* Symbolique, § VIII.

VITRINGA et VITRINGIENS. — Disciples de Vitringa Campége, né à Lewarden en Frise en 1569. Il combattit avec vigueur les doctrines de Roell (*Voy.* Roelliens) sur la divinité de Jésus-Christ; il soutenait que le terme de Fils de Dieu devait être pris dans le sens le plus rigoureux, c'est-à-dire celui de la génération éternelle; tandis que Rœll prétendait qu'il ne fallait l'entendre que de la charge de médiateur par laquelle Dieu a manifesté son Fils dans le temps.

Digitized by Google

W

WALKER et WALKERISTES.—Un certain nombre de reformés désespérant de trouver la vérité au milieu de toutes les sectes déjà existantes ont voulu ramener le christianisme à sa pureté primitive. Walker, disciple de Brown, se proposa ce but et donna son nom à une secte formée d'après ses principes. Ennemi des sectes dissidentes, des arminiens, des calvinistes, des baptistes, mais surtout des anglicans, les Walkéristes prétendent être les seuls à se conformer aux traditions apostoliques; ils n'admettent pas de sacerdoce, et confient l'administration de leur Eglise à des anciens. Ils ne baptisent pas les enfants des fidèles, sous prétexte que le baptême n'était que pour les convertis du judaïsme et du paganisme, et que saint Paul lui-même dit qu'il suffit de bien élever ses enfants. Ils s'assemblent le premier jour de la semaine en mémoire de la résurrection du Sauveur et prennent ensemble du pain et du vin, symbole de son corps et de son sang. Ils rejettent le serment, comme les Quakers; les sexes sont séparés dans leurs assemblées; et avant de les rompre ils se donnent le baiser de paix. En 1806 les Walkéristes formaient déjà plusieurs associations, à Dublin, à Londres, et dans plusieurs autres villes d'Angleterre.

WARWICK (Le comte de). *Voy.* Anglicanisme, § II.

WATERLANDERS ou MENNONITES MITIGÉS. — Nous avons vu dans la Vie de Menno qu'ils se séparèrent des autres à propos de l'excommunication qu'ils trouvaient trop sévèrement observée par leurs confrères les rigides. Condamnés par eux au synode de Wesmar, ils les condamnèrent à leur tour dans leur assemblée de Mecklembourg. Puis ils se réunirent à Dordrecht en 1632, mais l'accord ne fut pas de longue durée. Au bout de quelque temps ils formèrent de nouveau une secte particulière, et se sont perpétués jusqu'à nos jours. Leur nom de Waterlanders leur vint d'une province septentrionnale de la Hollande qu'ils habitaient.

WATTEVILLE. *Voy.* Hernhutters.

Wegscheider. *Voy.* Rationalisme.

WEISLENGER (Jean-Nicolas), célèbre controversiste allemand, était né à Putelange, dans la Lorraine Allemande, diocèse de Metz, le 17 septembre 1691. — Sa mère avait été calviniste opiniâtre, et ne s'était convertie qu'à la révocation de l'édit de Nantes. Dans les premiers temps, comme elle retenait encore quelque chose de ses anciens préjugés, elle tenait quelquefois à son fils des propos avantageux à la prétendue Réforme. Le jeune Weislenger eut une extrême curiosité de savoir au juste ce qu'il en était des Catholiques, des luthériens, et des calvinistes. Il en eut l'occasion pendant ses études à Strasbourg, y fit connaissance avec des étudiants luthériens, prit même sa pension chez un luthérien une année entière, et lut plusieurs livres calvinistes; en même temps il fréquentait les classes du collége des Jésuites, où l'on expliquait le catéchisme de Canisius, il assistait aux sermons de controverse dans la cathédrale; tout cela, joint aux explications de son confesseur, l'affermit tellement dans la vérité, qu'il entreprit lui-même de composer quelque chose pour sa défense. Parmi les calvinistes et les luthériens, il n'avait généralement ouï et lu que des injures et des moqueries contre les Catholiques, leur croyance et leur culte. Il résolut de fermer la bouche aux luthériens et aux calvinistes, en les réfutant par eux-mêmes et les uns par les autres, dans un style populaire, mordant, comique, qui mit les rieurs de son côté. Il publia son écrit à Strasbourg en 1722; il eut un succès prodigieux; on en fit coup sur coup quatre ou cinq réimpressions en Allemagne. L'auteur en donna une nouvelle édition en 1726. Le titre de l'ouvrage est un dicton populaire : Mange, oiseau, ou meurs. Dans la préface, il fait voir la dissension irréconciliable des luthériens et des calvinistes dans la doctrine, et leur union haineuse contre les Catholiques. Dans la première partie du livre même, il prouve que la vraie Eglise de Jésus-Christ doit être perpétuellement visible et infaillible; il le prouve par l'Ecriture sainte, par saint Augustin, par Luther, par la confession d'Augsbourg et par les principaux théologiens du luthéranisme. Il prouve dans la seconde partie : 1° que la doctrine contraire est injurieuse à Dieu, à saint Augustin, à Luther et à la confession d'Augsbourg; 2° que l'Eglise luthérienne, ou calviniste, etc., n'est pas la vraie, toujours visible et infaillible de Jésus-Christ; 3° que l'Eglise catholique romaine est la seule vraie Eglise de Jésus-Christ, constamment visible et infaillible; 4° que parmi les religions non catholiques, nulle, quand au fond, ne vaut mieux que l'autre. Dans la seconde édition, il y eut une gravure explicative du titre. Sur une table est une Bible ouverte, avec les ouvrages de saint Augustin, de Luther et la confession d'Augsbourg, d'où l'auteur tire ses principaux arguments pour prouver que la vraie Eglise de Jésus-Christ doit être visible et infaillible; on voit cette Eglise élevée sur une montagne, bâtie sur le roc et éclairée par les rayons de la vérité divine. Devant la Bible ouverte, il y a de la graine, de la semence répandue, symbole de la parole de Dieu; un corbeau est auprès, symbole de tous les mécréants, qui se sont échappés de l'Eglise; un petit garçon lui dit : Mange, oiseau, ou crève, c'est-à-dire choisis la vie ou la mort. Jean-Nicolas Weislinger était encore laïque, quand il acheva cet ouvrage en 1719. Quelques années après, il reçut la prêtrise, exerça le ministère pastoral, et publia plusieurs autres écrits de controverse.

WESLEY, (Jean). *Voy.* Méthodisme.

Digitized by Google

WESTERÉOS (Diète de) *Voy.* Scandinavie.

WESTPHALIE (Traité de). *Voy.* Allemagne.

WESTPHALIENS. — Joachim Wespnal, né à Hambourg en 1510, mort en 1574, soutint de vigoureuses luttes contre les sacramentaires et les luthériens mitigés. Les uns disent qu'il fut l'inventeur de l'ubiquité; d'autres au contraire qu'il combattit de toutes ses forces cette nouvelle doctrine de l'invention de Brentius. Toujours est-il qu'il forma une petite secte à part, celle qui porte son nom.

WETTE. *Voy.* Rationalisme.

WHISTON, WHISTONIENS. — Guillaume Whiston, né dans le comté de Leicester en 1667 et mort en 1755, fut un des principaux chefs de l'arianisme en Angleterre. Recommandable par sa science il composa un ouvrage intitulé le *Christianisme primitif rétabli*, dans lequel il prétend démontrer que l'Eglise primitive ne croyait pas à la consubstantiation du Verbe. Whiston fut condamné par le clergé d'Angleterre et séparé de l'Eglise nationale. Devenu plus tard millénaire il fixa pour l'année du retour des Juifs et du rétablissement du temple, l'an 1714, puis cette époque passée, 1736; puis infailliblement, 1766. Whiston en vint jusqu'à nier l'éternité des peines, et finit cinq ans avant sa mort par se faire anabaptiste. — *Voy.* Ariens modernes.

WHITEFIELD, WHITEFIELDIENS. — Whitefield, d'abord l'un des plus fervents disciples de Wesley, se sépara de lui à propos de la doctrine sur la prédestination. Whitefield soutenait la prédestination absolue, tandis que Wesley condamnait cette doctrine comme la plus funeste qui pût entrer dans l'esprit humain. Chacun croyait avoir pour soi l'inspiration divine : « Cesse, » disait Whitefield à son ancien maître, « je t'en avertis très-humblement, cesse de t'opposer à la doctrine de la prédestination. Ne reconnaîtras-tu pas toi-même que tu n'as pas le témoignage de l'Esprit? Tu n'es donc pas juge compétent. Mais pour moi, j'ai reçu le vivant témoignage et je crois à la prédestination... Non, non, jamais je n'ai lu une ligne des écrits de Calvin, je tiens ma doctrine de Jésus-Christ et de ses apôtres : le Seigneur lui-même l'a mise dans ma bouche et dans mon cœur. » Wesley ne se rendit point à cette exhortation touchante, et les deux amis devinrent ennemis irréconciliables. — Whitefield enseignait encore que nous sommes justifiés uniquement par un acte de foi, sans égard aux œuvres passées, actuelles ou à venir. De ce dogme et de celui de la prédestination absolue sont sorties les conséquences les plus funestes : les disciples de l'hérésiarque ont proclamé l'inutilité des bonnes œuvres, et la liberté entière où sont les Chrétiens, de toute loi, de tout commandement; d'où leur est venu le nom d'antinomiens modernes : ils sont extrêmement répandus en Amérique et y font des progrès de jour en jour. En vain les évêques de l'Eglise épiscopale réunissent des synodes et publient des encycliques pour arrêter les envahissements de ces doctrines. Ils ne tarderont pas eux-mêmes à être débordés. Les méthodistes d'Amérique ou Whitefieldiens sont remarquables, par leur enthousiasme fanatique, leurs extravagances et leur immoralité.

WICLEF. *Voy.* Causes de la Réforme, Anglicanisme, § I, Bible (Lecture de la).

WILLEFORCE (William). *Voy.* Basse-Eglise d'Angleterre.

WILLIAM (David). *Voy.* Christianisme rationnel.

WOÉTIENS. — Gilbert Woet ou Woétius le plus ardent adversaire de Cox voulut aussi se créer sa secte à lui. Les woétiens entre autres erreurs enseignaient qu'il fallait se contenter d'observer religieusement le dimanche, sans célébrer aucune autre fête.

WOLSEY (Thomas), archevêque d'York, cardinal de Sainte-Cécile, ministre d'Etat sous Henri VIII, naquit à Spswich, en Angleterre, d'un pauvre boucher, l'an 1471. « Etudiant d'Oxford, où à 14 ans il avait été reçu bachelier ès-lettres, puis membre du collége de la Madeleine, puis maître es-arts, Wolsey avait été chargé de l'éducation des trois fils du marquis de Dorset qui lui procura la cure de Lymnigton, dans le Sommerset. » (Audin, *Histoire de Henri VIII*, t. Ier, p. 78.) Il fut alors appelé à la cour. « Nommé aumônier de Henri VII à la recommandation d'Amias Pawlet, il gagna les bonnes grâces de Fox et du chevalier Thomas Lovel. Plus tard, chargé de négocier le mariage du roi avec Marguerite, duchesse de Savoie, il fut envoyé en ambassade à l'empereur, père de cette princesse, et remplit sa mission avec tant de bonheur que le prince le fit doyen de Lincoln et lui donna bientôt la prébende de Walton Brihnold. Wolsey pleura la mort de son protecteur. Quand on conduisait le corps du monarque à cette somptueuse demeure qu'il s'était fait bâtir de son vivant et qui porte encore son nom, le bachelier suivait à pied le cortége funèbre, un livre d'Heures à la main, et priant dévotement pour le repos de l'âme de son bienfaiteur. Prières et larmes devaient cesser bien vite; Wolsey était sur le chemin de la fortune. Henri donna bientôt à son aumônier une somptueuse habitation qu'Empson possédait près du palais de Bridewell, demeure toute royale, plantée de beaux arbres et assise sur les bords de la Tamise. Wolsey dans son enivrement se bâtissait en songe un palais plus merveilleux encore : c'était au Vatican qu'il aspirait à loger. » (*Ibid.*, p. 78, 79.)

Fox, évêque de Winchester et ministre sous Henri VII, comptait se survivre dans la personne de son favori. Il ne se trompa pas : devenu bientôt le confident et l'agent indispensable de son maître, le fils du boucher d'Ipswich monta rapidement les degrés de la hiérarchie ecclésiastique et sociale. Chanoine de Windsor, doyen du chapitre, évêque, archevêque d'York, cardinal de Sainte-Cécile, chancelier d'Angleterre, en six ans, Wolsey n'eut jamais le temps de former un désir. Mais, il faut le dire, il n'était pas indigne d'une telle faveur. Doué de talents peu

Digitized by Google

ordinaires, Wolsey les mettait au service de sa patrie, autant qu'à celui de son ambition. Il voulait que l'Angleterre fût l'arbitre des destinées européennes, et pour cela, tenant la balance entre la France et l'Autriche, il se laissait volontiers taxer de versatilité. Sa politique, en conciliant de puissants alliés à sa patrie, ne manquait pas d'accroître sa fortune personnelle. Il serait trop long d'énumérer ici les mille distinctions dont il fut l'objet ; un seul fait montrera ce que pouvait cet homme extraordinaire : il écrivait en tête de ses dépêches : « Le roi et moi, » comme s'il eût prétendu marcher l'égal de son souverain. Aussi bien portait-il ses regards vers une couronne bien plus éclatante que celle des Tudors. La tiare allait être vacante, par la mort de Léon X, et le cardinal comptait la ceindre lorsque le Pontife, atteint d'un mal irrémédiable, aurait payé son tribut à la tombe. Les plans étaient tracés, les voix dont il disposerait dans le conclave comptées. Mais Dieu se joua de ce politique prêt à sacrifier à son élévation personnelle la grandeur de son royal élève, et la dignité de la chaire pontificale. Léon X mourut, mais le Sacré Collége n'élut pas le cardinal d'York. Même déception à la mort d'Adrien VI. Wolsey feignait la joie à chaque nouvelle élection qui froissait ses projets : une douleur profonde cependant ulcérait son âme. Un coup plus sensible se préparait. Henri avait vu Anne de Boleyn et ne songeait plus qu'à se séparer de Catherine pour épouser sa maîtresse. Il fit confidence de son dessein au ministre qui, ne comprenant pas d'abord, chercha à détourner le roi de son divorce avec son épouse légitime. Ce fut bien pis quand il apprit le nom de la future reine d'Angleterre : il supplia son maître de renoncer à son fatal projet. Puis comprenant l'inutilité de ses efforts, et voulant au moins tirer de ces circonstances le profit possible, il se montra favorable au divorce, non en faveur d'Anne mais bien de quelque princesse de la maison de France. Son habileté l'abandonnait : à partir de ce moment son crédit baissa. Sous prétexte d'ambassade, il fut envoyé à Paris pour suivre une négociation illusoire dont Henri couvrait ses menées. Il échoua : le roi le voulait ainsi. Il revint donc à Londres, défendre contre la favorite son influence qui lui échappait. Nommé par Clément VII, comme collègue du légat Campeggio, pour examiner l'affaire du divorce, il eut le malheur de se montrer trop peu favorable à la reine pour garder la faveur populaire, et trop peu dévoué à la maîtresse pour garder la faveur du roi. L'affaire évoquée à Rome, Compeggio se retira sain et sauf : moins heureux, Wolsey resta exposé aux ressentiments de la favorite et du prince qu'elle gouvernait. Un jour, une disgrâce éclatante le frappa : on l'accusa devant le banc du roi comme coupable de haute trahison, les sceaux lui furent retirés, son palais d'York lui fut enlevé. Le cardinal supporta tout sans se plaindre : mais ce n'était pas de la résignation, il avait peur de s'ôter tout moyen de recouvrer un jour la faveur royale, en défendant son honneur et ses droits. Malheureusement cette faveur ne devait jamais revenir. Tombé malade, le ministre exilé demanda la permission d'habiter Richemond : il l'obtint et s'y rétablit. Alors arriva l'ordre de se retirer dans son évêché d'York.

A ce moment Wolsey avait retrouvé la grandeur d'âme qui l'avait abandonné dans les premiers temps de sa disgrâce. Uniquement occupé de ses devoirs d'évêque, il oublia la cour, visitait les pauvres, fréquentait les églises des plus humbles villages, y officiait pontificalement, prêchait et bénissait le peuple accouru pour entendre le légat du Saint-Siége. Il n'éblouissait pas la foule, mais il avait conquis son respect et son amour. Le bill qui le reléguait à York réveilla, dit-on, dans son âme quelques pensées de vanité. Il n'eut pas le temps de faire dans sa ville archiépiscopale l'entrée solennelle qu'il méditait. Le comte de Northumberland l'atteignit en route, et lui signifia l'ordre de se rendre à la Tour de Londres. Ce fut un coup de foudre pour Wolsey : quelques jours après, il avait cessé de vivre. On l'entendit sur son lit de mort prononcer ces paroles : « Que n'ai-je servi mon Dieu avec autant d'ardeur que j'ai servi mon roi ! Dieu ne m'aurait pas abandonné dans ma vieillesse : ce qui m'arrive est le juste châtiment de mes fautes. » — Formidable enseignement dont le cardinal sut profiter : il expira dans les sentiments d'une grande piété. Le 30 novembre 1530, son corps fut déposé dans un caveau de la chapelle de la très-sainte Vierge à Leicester.

« Malgré les fautes et les crimes peut-être dont il se rendit coupable pendant sa longue administration, Wolsey fut un des plus grands ministres que l'Angleterre ait jamais possédés. A l'exception de la probité, il eut toutes les qualités qui constituent l'homme d'Etat : le génie instinctif des affaires, un coup d'œil prompt et sûr, la connaissance des hommes et des choses, l'art de maîtriser les événements, une habileté unique à faire tourner les faits accomplis au profit de la fortune de son pays. Il éleva la politique jusqu'aux proportions de la science et son école lui a survécu ; il appliqua d'intuition à la diplomatie toutes les théories gouvernementales que Machiavel a rassemblés dans son livre *Du prince :* la ruse, l'hypocrisie, le mensonge, la corruption. S'il ne se fût servi que de moyens avoués par la morale, il eût été moins heureux : c'est l'homme du fait matériel. Un des premiers il comprit que l'Angleterre, reine des mers, pouvait être la maîtresse du monde... Presque tous les humanistes de l'époque furent ses créatures ou ses protégés. Il appela Vivès en Angleterre ; il aurait voulu donner une chaire à Erasme ; il révéla les talents de Stephen Gardiner ; il fit la fortune de Pace. Aussi les lettrés pleurèrent-ils sa disgrâce et son trépas : un seul d'entre eux eut le triste courage de jeter sur la tombe du mort de méprisantes paroles au lieu d'encens qu'il devait y brûler : l'ingrat

Digitized by Google

se nommait Erasme. Lamarche et Lapierre racontent encore à Oxford et à Ipswich les services que le cardinal rendit aux sciences. Comme quelques-uns de ses prédécesseurs, Wolsey avait étudié l'architecture: c'est lui qui, dit-on, fournit le dessin du palais de Hampton-Court, une des merveilles de l'Angleterre.»

«On s'est demandé comment serait mort Wolsey, s'il avait pu continuer son voyage à Londres; nous pensons qu'il ne serait pas sorti vivant de la Tour. Son arrêt fut prononcé le jour où le prince put croire que le ministre déchu conspirait contre le chef de l'Etat: Wolsey eût eu le sort de Buckingham (204); son sang seul pouvait apaiser Anne Boleyn.» (Audin, *Henri VIII*, t. Ier, p. 449-450).

WORMS (Diète de) [1521.] Luther avait été mis au ban de l'Eglise, chassé de son sein comme hérétique en vertu de la bulle *Exsurge*. Pour que le schisme dont il était le père fût étouffé à son berceau, il eût fallu que la société civile acceptât ce ban, le mît à exécution, fermât l'oreille aux prédications du novateur et le rejetât de son sein.— C'était le but que se proposait Charles-Quint, et qu'il voulût exécuter par le recez impérial de la diète de Worms.

A cette diète réunie par ses soins, Luther dut comparaître devant le légat pontifical Campeggio. Celui-ci lui demanda, 1° s'il reconnaissait pour siens les écrits qu'on répandait sous son nom; 2° s'il voulait les condamner dans le sens où le Pape les condamnait.

Ayant répondu affirmativement à la première question, il hésita à la seconde, demanda un délai de trois jours et finit par dire qu'il ne se rétracterait point avant qu'on lui eût montré ses torts d'une manière évidente. — L'autorité du Pape n'était pas suffisante. Poussé de question en question il en vint à récuser l'autorité du concile œcuménique, ne voulant plus d'autre règle de foi que l'Ecriture sainte, interprétée par sa propre raison.

La diète entière se récria contre des propositions aussi fausses; on voulait arrêter le téméraire novateur. — L'empereur se contenta de le mettre lui et ses adhérents au ban de l'empire, les déclarant proscrits s'ils ne se rétractaient dans l'espace de vingt et un jours. Les livres de Luther étaient défendus et devaient être brûlés. — *Voy.* Allemagne.

Z

ZINZENDORF. *Voy.* Herrnhuters.

ZWINGLE (Ulrich), né en 1484 dans le comté de Toggenbourg et mort en 1531 sur le champ de bataille du mont Zug, fut le premier auteur de la réformation en Suisse. Son père qui jouissait d'une honnête fortune, voyant que le jeune Zwingle montrait beaucoup d'intelligence et un grand amour de l'étude, lui fit donner une brillante éducation dans les universités de Berne, Bâle et Vienne, après quoi Zwingle embrassa la carrière ecclésiastique, reçut le sacerdoce et fut promu à la cure de Glaris. [1508.] — Jusque-là, il ne s'était révélé au monde que par son caractère bizarre et son amour des nouveautés; parvenu à ce poste, il ne se démentit point: tout lui déplaisait; tout l'irritait. Une chose surtout l'affectait péniblement, et il ne trouvait pas de paroles assez énergiques pour blâmer la conduite des Suisses qui vendaient leur sang et leurs services aux princes étrangers. Il est bon de remarquer que sa charge de pasteur l'obligea par deux fois à accompagner en Italie les habitants des cantons Helvétiques. Les dangers qu'il y courut et les fatigues qu'il essuya ne contribuèrent pas peu à l'indisposer contre cet usage invétéré. Mais cette manière d'agir ne lui attirant que des ennemis et des difficultés, il fut heureux de pouvoir, en 1513, échanger sa cure de Glaris contre celle moins importante, mais plus tranquille, d'Einsiedeln ou Notre-Dame des Ermites. Cette église était à cette époque, comme maintenant encore, un lieu de pèlerinage cher à la dévotion des fidèles et très-fréquenté. Ces manifestations pieuses et pleines de foi, si communes au moyen âge, émurent le caractère irritable de Zwingle, qui commença bientôt par murmurer contre la superstition des peuples. Il sourit alors à l'idée de renverser le culte des saints et des images, qui lui paraissait un peu idolâtrique. «Imitez la sainteté de leur vie,» dit-il un jour en parlant des saints, dans un sermon qu'il fit à l'occasion de la fête de Notre-Dame des Ermites, «marchez sur leurs traces, voilà le culte que vous devez leur rendre; mais au jour de la détresse ne mettez votre confiance qu'en Dieu qui d'un mot a créé le ciel et la terre; à l'approche de la mort, n'invoquez que Jésus-Christ qui vous a racheté au prix de son sang; lui seul est médiateur entre Dieu et les hommes.» *Voy. Biographie universelle*, art. *Zwingle*.

Ce sermon était prononcé en 1516, avant que Luther eût encore dogmatisé. Zwingle aurait donc devancé le réformateur saxon dans la prédication des nouvelles doctrines, si les paroles étaient prises dans leur sens extrême. Dans le sens ordinaire, elles ont quelque chose d'outré, mais rien d'hétérodoxe. Après un pareil langage, Zwingle ne fut point mis au rang des hérétiques, puisque Léon X le nomma vers ce temps chapelain de saint Pierre, et qu'en 1518 il échangea paisiblement sa cure pour celle de Zurich, *sans aucune contestation*. Dans cette ville, il crut que ses idées et ses innovations trouveraient plus de faveur. D'ailleurs la réputation de Luther piquait son émulation. Quand Bernard Samson vint prêcher

(204) Edouard Strafford, duc de Buckingham, décapité à la Tour en 1521. (Audin, *Henri VIII*, t. I, p. 212-221.)

Digitized by Google

les indulgences au nom de Léon X, comme Tetzel en Saxe; Zwingle s'éleva avec force contre les *marchands d'indulgences et de pardons* (Bossuet, l. II, n. 19), et sa parole trouva beaucoup d'échos dans le cœur des Suisses pauvres et misérables; puis Zwingle ne craignit pas d'attaquer avec aigreur les diverses institutions de l'Eglise. Contrairement à la pratique de l'Eglise, il se proposa d'expliquer à son peuple tous les livres tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Enfin Zwingle osa attaquer l'observation du Carême dans un traité spécial sur ce sujet, où il finissait par prier toute personne de le réfuter, s'il avait fait quelque violence au sens de l'Evangile. Que fallait-il davantage? Zwingle déclarait ouvertement la guerre à l'Eglise pour ne reconnaître d'autre règle de foi que l'Ecriture.

L'évêque de Constance se hâta de prémunir son troupeau contre le danger de la séduction et ordonna au conseil et au chapitre de Zurich de forcer le novateur à rendre compte de sa doctrine. C'était un prompt moyen d'arrêter les progrès du mal, de le couper à la racine; mais comme le conseil gagné par lui n'en fit rien, comme le chapitre au contraire lui permit de se justifier par tous les moyens qu'il pourrait, Zwingle continuant son œuvre, publia, le 22 août 1522, un traité où il ne reconnaît d'autre autorité que celle de l'Evangile, et adressa une exhortation à tous les cantons suisses pour qu'il fût loisible à tous de prêcher l'Evangile et de réformer *les abus* et autres institutions témérairement fondées.

Ces manœuvres adroites et spécieuses jetèrent les populations dans l'erreur. Le clergé ne se laissa pas prendre à ces piéges et l'évêque de Constance vint aussitôt imposer silence à la voix de l'erreur qui commençait déjà à tonner dans les cathédrales. Mais Zwingle, qui comptait déjà sur un certain nombre de partisans et en particulier sur les magistrats de Zurich, ne craignit pas d'en appeler de la sentence de l'évêque à la sentence du grand conseil de Zurich. C'était un nouveau moyen de s'attirer la bienveillance de ces magistrats: les constituer docteurs suprêmes, arbitres des disputes théoliques. En conséquence, un colloque fut convoqué par les magistrats à Zurich, en janvier 1523, l'évêque et les catholiques d'un côté, Zwingle et les siens de l'autre, devaient y comparaître, y présenter et défendre leurs doctrines : le jugement définitif devait être porté par le grand conseil. On le voit tout d'abord: une pareille assemblée était essentiellement incompétente pour juger de pareilles matières. On conçoit à peine comment l'évêque permit aux catholiques d'y assister; à moins qu'on ne dise qu'il y avait espoir de détromper des gens abusés par l'esprit d'erreur, fascinés par l'éclat étrange qu'apporte nécessairement avec elle toute nouvelle doctrine. En effet, Faber, théologien de Constance, nourri de l'Ecriture sainte et des saints Pères, accabla son adversaire sous le poids de ses arguments et réduisit à néant les soixante-cinq thèses doctrinaires que Zwingle avait rédigées. Mais le succès n'en resta pas moins à Zwingle. Il eut qu'à déclarer que tant de discussions n'aboutissaient à rien, qu'il ne voulait d'autre autorité que l'Evangile. Aussitôt le conseil mu par un mouvement spontané éclata en applaudissements frénétiques, et décida *de sa science certaine* que Zwingle n'avait point été convaincu d'après les Ecritures; que l'on enseignerait désormais dans le canton de Zurich que l'Ancien et le Nouveau Testament, sans aucune tradition des hommes, et que Zwingle continuerait à prêcher l'Evangile comme il l'avait fait. Tout fier de ce succès, Zwingle publia un nouveau traité intitulé: *Jugement de Dieu sur les images*, où il déclara idolâtrique le culte des images, même celles de Notre-Seigneur; puis il convoqua un nouveau colloque à Zurich afin d'abolir le culte des images et le saint sacrifice de la Messe. Au commencement de 1524, un troisième colloque institué par les soins de Zwingle abolit les sacrements, les cérémonies et surtout le célibat ecclésiastique. Ceci tenait au cœur de Zwingle, qui depuis ne songea qu'à apaiser la fureur où le démon de la chair le jetait; deux mois après il épousait Anne Reinard, noble et riche veuve du comté de Baden.

Zwingle voyait toutes ses entreprises couronnées du succès, tous ses désirs satisfaits. Il n'y avait plus qu'un point à l'arrêter, c'était l'abolition du sacrifice de la Messe et l'établissement de la Cène. Carlostadt fuyant la fureur de Luther avait trouvé asile en Suisse, et avait fait comprendre à Zwingle que l'Eucharistie n'est qu'un symbole et une figure du sacrifice de Notre-Seigneur; le pain rompu est le symbole du corps attaché à la croix; le vin, la figure du sang répandu; mais les magistrats de Zurich se montrèrent cette fois indociles aux enseignements du maître. Un colloque se réunit à cette occasion en 1525; pendant trois jours la dispute resta vive et animée. Les magistrats ne voulaient point céder, car ils ne trouvaient dans l'Ecriture nul passage où le signe et la chose signifiée fussent exprimés par les mêmes termes, sans que rien indiquât qu'il y eût comparaison. Cet argument tourmentait Zwingle; nuit et jour il y cherchait une solution. On ne laissa pas, en attendant, d'abolir la Messe, malgré les oppositions du secrétaire de la ville qui disputait puissamment pour la doctrine catholique et pour la présence réelle. Douze jours après Zwingle eut ce fameux songe tant reproché à lui et à ses disciples : s'imaginant disputer avec le secrétaire de la ville qui le pressait vivement, il vit tout à coup paraître un fantôme blanc ou noir qui lui dit ces mots : Lâche, « que ne réponds-tu ce qui est écrit dans l'*Exode* (XII, 11) : *L'agneau est la Pâque* pour dire qu'il en est le signe? » A cette nouvelle explication de son inconnu, Zwingle s'éveilla, lut le passage de l'*Exode*, et alla prêcher ce qu'il avait vu en songe. On était trop bien préparé pour ne pas le croire; et les nuages qui obscurcissaient en-

Digitized by Google

core les esprits furent dissipés. (Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. II, n. 27.) — Ce fut un véritable triomphe pour Zwingle. Son orgueil devait être alors satisfait; ses doctrines avaient gagné du terrain; elles régnaient à Zurich, à Berne, à Bâle et ailleurs. De jour en jour elles envahissaient les cantons de sa patrie. Cependant s'il eût eu quelque amour pour le sol qui l'avait vu naître, il se serait désolé à la vue des désordres immenses dont la Suisse était le théâtre. Ce n'étaient partout que crimes, pillages, dévastations, sacriléges; mais tout cela importait peu à Zwingle, pourvu qu'il vît réussir ce qu'il lui plaisait d'appeler l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire l'œuvre de Satan par l'entremise de Zwingle. Le nouveau docteur soufflait partout le feu de la discorde et de la guerre civile au nom du ciel, afin d'avancer l'œuvre de Dieu. Quand la guerre éclatera, il s'en repentira amèrement et en sera victime. Mais n'anticipons pas.

Avant cette époque, les rapports du réformateur Suisse avec le chef de la réforme Allemande durent bien lui causer quelque dépit. Luther avait d'abord appelé Zwingle le fort athlète du Christ, et avait cru trouver en lui un puissant auxiliaire; mais quand Zwingle se fut prononcé pour l'impie doctrine sacramentaire, Luther rompit toute amitié avec lui, et ne sut plus de quels outrages et de quelles injures l'accabler. L'esprit blanc ou noir qui avait découvert de si belles choses au docteur de Zurich, n'était autre que l'esprit de ténèbres et d'iniquités; et comme Œcolampade, l'ami nécessaire de Zwingle, mourut à la fleur de son âge, Luther ne manqua pas de publier qu'il avait été étranglé par le diable. C'est ainsi que Luther traitait ses anciens amis. (Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. II.)

Du camp des idées religieuses, les discussions et les controverses s'engagèrent sur le terrain politique, et donnèrent lieu à une guerre qui causa au réformateur helvétique de plus terribles embarras que les pamphlets sarcastiques et haineux dont l'accablait l'oracle saxon. Zwingle devait y trouver la mort. Depuis trois ans il ne cessait d'exciter à la guerre; ses partisans ne respectaient aucun droit, aucune liberté, ne gardaient aucuns ménagements. Les Catholiques ne pouvaient supporter plus longtemps un pareil état de choses, car déjà les séides de l'erreur voulaient introduire de vive force les nouvelles doctrines dans les *bailliages communs*. La guerre éclata donc en 1530. Une première fois interrompue, après quelques hostilités insignifiantes, elle prit en 1531, l'année d'après, un caractère d'activité et d'animation qui faisait pressentir une lutte acharnée. Les cantons catholiques avaient levé une assez forte armée et s'avançaient vers les murs de Zurich. Quoique le canton de Berne lui eût envoyé un puissant renfort, la ville était dans le plus grand effroi. Zwingle surtout, en même temps qu'il sentait l'orage approcher, sentait aussi son ardeur s'éteindre. L'apparition d'une comète le plongea dans une noire mélancolie et lui fit prédire que tout cela finirait mal. — Malgré ses cris et ses plaintes, les Zurichois le forcèrent de se mettre à leur tête, et allèrent présenter la bataille près de Cappel. Le succès ne fut pas un moment douteux. Dès le premier choc, les Zurichois prirent la fuite. Zwingle fut des premiers à demander son salut à ses jambes; mais il avait à peine fait quelques pas qu'il fut grièvement blessé. Tombé par terre et nageant dans son sang, il se trouva en face d'un soldat catholique qui l'engagea, sans le reconnaître, à demander pardon à Dieu de ses erreurs et à invoquer la Vierge miséricordieuse. Des signes non équivoques d'obstination dans l'erreur et un refus positif de se reconnaître, exaspéra le soldat qui lui plongea son épée dans la gorge, en s'écriant: « Meurs donc, misérable hérétique, puisque tu rejettes la miséricorde divine. » Après la bataille, son cadavre fut reconnu, mis en lambeaux et brûlé publiquement. (De Haller, ch. 9, et surtout p. 79, 80, etc.)

Telle fut la fin de ce malheureux Zwingle qui inaugura pour sa patrie une ère sanglante d'anarchie religieuse, politique et sociale qui persévère encore après plus de trois siècles.

Avant de terminer cet article, il ne sera peut-être pas inutile de donner un court aperçu des diverses erreurs que Zwingle a professées dans ses écrits, car il ne faut pas croire que ses disciples aient adoptés tous ses enseignements. Ils n'ont guère pris de lui que sa révolte contre l'autorité de l'Eglise.

Le premier dogme mis en avant par Zwingle, ce fut l'autorité unique et absolue de l'Ecriture sainte, point de départ de presque toutes les hérésies. Le second fut d'établir les magistrats civils juges de la foi, arbitres des controverses religieuses, admirable tactique qui servit merveilleusement le nouveau docteur. Puis vint l'abolition des images, du culte des saints, de la messe. L'Eucharistie ne fut plus qu'un symbole, une figure, une commémoration de la passion et de la mort de Notre-Seigneur. Dans les divers ouvrages du novateur se trouvent diverses autres erreurs. Sur le péché originel, Zwingle professe la plus étrange doctrine; selon lui, le péché originel n'est pas un véritable péché, un crime qui souille l'homme, mais un vice, une maladie; nous ne naissons pas pécheurs, mais portés au péché; or cette inclination de ce qu'il lui plaît d'appeler *péché originel* est telle que sans la grâce du médiateur Jésus-Christ nous pécherions infailliblement. N'est-ce pas là nier formellement le péché originel et renouveler les vieilles erreurs de Pélage? — Zwingle prétend encore que le baptême n'efface point le péché et ne donne point la grâce; c'est le sang de Jésus-Christ qui remet les péchés. (Bossuet, *Hist. des Variat.*, liv. II, n. 21.)

Enfin rien n'est plus étrange que ce que Zwingle avance à propos du bonheur céleste. Que la porte du ciel s'ouvre facilement à la voix du nouveau docteur!

Digitized by Google

« Là, dans le ciel, vous verrez les deux Adams, le racheté et le rédempteur; vous y verrez un Abel, un Enoch, un Noé, un Abraham, un Isaac, un Jacob, un Juda, un Moïse, un Josué, un Gédéon, un Phinées, un Elie, un Elisée, un Isaïe, avec la Vierge mère de Dieu qu'il a annoncée, un David, un Ezéchias, un Josias, un Jean-Baptiste, un saint Pierre, un saint Paul. Vous y verrez Hercule, Thésée, Socrate, le divin Platon, Aristide, Antigonus, Numa, Camille, les Catons, les Scipions! Que peut-on penser de plus beau et de plus agréable que ce tacspecle!.. » etc.

Quel pêle-mêle, quel monstrueux assemblage de saints et de profanes, de vertus et de vices! Comment concevoir qu'une alliance si bizarre soit entrée dans la tête d'un homme sensé! Et cependant cette doctrine est indubitablement l'exposé fidèle de la véritable foi du premier Père de la réforme en Suisse; il parle ainsi quelques mois avant sa mort dans son dernier et plus important ouvrage, l'*Exposition claire de la doctrine chrétienne*, qu'il dédiait au roi de France, François Ier. C'est à ce monarque que ces hérésiarques osaient tenir un pareil langage. — Après cela qu'on vienne encore vanter le génie et les éminentes qualités d'Ulrich Zwingle! Cependant combien de protestants se sont laissés, sur ce point, comme sur tant d'autres, aveugler par l'esprit d'erreur et d'opposition systématique à l'Eglise. (BOSSUET, *Hist. des Variat.* liv. II, n. 19.)

ZWINGLIANISME. — *Voy.* l'article précédent.

TABLES METHODIQUES.

HISTOIRE.

ALLEMAGNE.

Aléandro (Jerôme).
Allemagne (Hist. du protest. en).
Amsdorf (Nicolas).
Anabaptisme.
Augsbourg (Confession d').
Augsbourg (Diète d').
Augsbourg (Intérim).
Bohême (Révolte de).
Bossuet. V. Allemagne, § VI.
Bucer.
Bugenhagen.
Cajétan (Thomas de Vio).
Cellarius.
Charles-Quint.
Cochlée.
Diètes impériales d'Augsbourg, de Nuremberg.
Diètes impériales de Ratisbonne, Spire, Worms. (V. ces mots).
Eckius (Jean).
Elisabeth-Christine de Wolfenbuttel. V. Helmstadt.
Emser (Jérôme).
Erasme (Didier).
Ferdinand Ier.
Fichte. V. Allemagne, § VII et Rationalisme.
Firn.
Frédéric V, électeur palatin.
Hegel. V. Rationalisme et Allemagne, § VII.
Helmstadt.
Hermésianisme. V. Allemagne, § VII.
Hesse (Philippe de). V. ce mot.
Hutten (Ulrich de).
Jonas.
Kant. V. Rationalisme et Allemagne, § VII.
Ligue sainte des Catholiques d'Allemagne.
Ligue de Smalkade. V. ce mot.
Luther.
Mathias.
Maximilien de Bavière.
Maximilien II.
Mélanchthon.
Molanus.
Mozzolino.
Osiander (André).
Osiander (Luc).
Philippe de Hesse.
Ratisbonne (Diète de).
Rodolphe II.
Scheffmacher.
Sikingen (François de).
Smalkade (Ligue de).
Spaladin.
Spinola. V. Allemagne, § VI.
Spire (Diètes de).
Succession de Julien.
Staupitz.
Strauss (David).
Strauss (Jacques).
Trente (Concile de).
Trente ans (Guerre de). V. Allemagne, § V.
Vergerio.
Weislenger.
Westphalie (Traité de). V. Allemagne, § V.
Worms (Diètes de). V. les sectes.

SCANDINAVES (Peuples).

Charles IX Wasa, roi de Suède.
Charles X, roi de Suède. V. Scandinavie.
Charles XI, roi de Suède. V. Scandinavie.
Charles XII, roi de Suède. V. Scandinavie.
Charles XIII, roi de Suède. V. Scandinavie.
Charles-Gustave, roi de Suède. V. Scandinavie.
Christian II ou Christiern II le Cruel, roi de Danemark, de Norwége et d'Islande.
Christian III ou Christiern III, roi de Danemark, de Norwége et d'Islande.
Christian ou Christiern IV, roi de Danemark, de Norwège et d'Islande. V. Scandinavie.
Christian ou Christiern IV. V. Scandinavie.
Christian ou Christiern V. V. Scandinavie.
Christian ou Christiern VII. V. Scandinavie.
Christine, reine de Suède. V. Scandinavie.
Danemark (Hist. du protest. en) V. Scandinavie.
Erich XIV, roi de Suède. V. Scandinavie
Frédéric Ier de Sleswig-Holstein (le Pacifique), roi de Norwège, de Danemark et d'Islande.
Gustave Ier Wasa, roi de Suède.
Gustave II, Adolphe, roi de Suède.
Gustave III, roi de Suède. V. Scandinavie.
Gustave IV, roi de Suède. V. Scandinavie.
Gustave V, roi de Suède. V. Scandinavie.
Islande (Histoire du protestantisme en). V. Scandinavie.
Jean III, roi de Suède.
Norwége (Histoire du protestantisme en). V. Scandinavie.
Olaüs Petri ou Olof Peterson.
Scandinavie (Histoire du protestantisme en).
Suède (Histoire du protestantisme en). V. Scandinavie.
Ulrich (Eléonore). V. Scandinavie.

SLAVES (Peuples).

Ferdinand de Styrie. V. Slaves.
Frédéric-Guillaume II. V. Slaves.
Frédéric-Guillaume III. V. Slaves.
Frédéric-Guillaume IV. V. Slaves.
Frédéric-Guillaume V. V. Slaves.
Pologne (Histoire du protestantisme en). V. Slaves.
Prusse (Histoire du protestantisme en). V. Slaves.
Slaves (Histoire du protestantisme chez les).
Union évangélique. V. Allemagne et sectes anabaptistes.

FRANCE.

Amboise (Conjuration d'). V. France.
Aumale (Charles de Lorraine duc d').
Aumale (Claude de Lorraine chevalier d').
Barthélemy (Saint-).
Bossuet. V. Allemagne, § VI.
Bourbon (Antoine de). V. Saint-Barthélemy.
Bourbon (Charles de).
Bourbon-Condé (Charles de).
Camisards.
Charles IX de Valois.
Condé. V. Saint-Barthélemy.
Edit de Blois. V. France.
Edit de Nantes et sa révocation.
Edit de Romorantin. V. France.
France (Histoire du protestantisme en).
Guise (Charles de).
Guise (Charles de Lorraine duc de).

Digitized by Google

Guise (Charles duc de Lorraine). V. Lorraine.
Jurieu. V. Camisards.
La Force (Duc de). V. Edit de Nantes.
La Renaudie. V. France, 3e période.
Lesdiguière. V. France, 2e période.
Ligue.
Louis XIII. V. France.
Louis XIV. V. France et édit de Nantes.
Lorraine (François de Lorraine duc de).
Lorraine (Henri duc de Guise).
Louvois. V. Edit de Nantes.
Mayenne (Charles de Lorraine duc de).
Médicis (Catherine de).
Montmorency (Anne de). V. Triumvirat.
Nantes (Edit de et révocation). V. Edit.
Poissy (Colloque de). V. France.
Richelieu. V. France et édit de Nantes.
Triumvirat.
Vassy (Massacre de). V. France. V. Sectes calvinistes.

SUISSE ET GENÈVE.

Baume (Pierre de la).
Berne (Synode et constitution de). V. Suisse, § V.
Berthelier. V. Genève, § I.
Bèze (Théodore de).
Calvin.
Chablais (mission du). V. Suisse, 2e partie.
Combourgeoisie (traité de). V. Genève, § II et VII.
Confession de foi Helvétique.
Eidgnots. V. Genève, § Ier.
Einsidein (Pèlerinage de) V. Zwingle, Suisse et Luther.
Farel (Guillaume)
Genève.
Lausanne (Ier et IIe synodes de). V. Genève, IIe part.
Ligue Borromée. V. Genève, IIe part.
Mameluks. V. Genève, § Ier.
Servet. V. Servetiens, Calvin et Genève.
Sonderbund. V. Suisse, IIe part.
Viret.
Zwingle. V. Sectes calvinistes.

PAYS-BAS.

Arminiens.
Barnevelt.
Delft (Conférences de).
Dordrecht (Synode de).
Gomaristes.
Grotius V. Arminiens et Pays-Bas.
Gueux (Les).
Hollande. V. Pays-Bas.
Orange (Guillaume Ier de Nassau prince d').
Orange (Maurice Ier de Nassau, prince d').
Orange (Henri-Frédéric de Nassau, prince d').
Orange (Guillaume II, prince d').
Orange (Guillaume III, prince d').
Orange (Guillaume IV, prince d').
Orange (Guillaume V, prince d').
Orange (Guillaume VI, prince d').
Pays-Bas (Histoire de la Réforme dans les). V. Sectes calvinistes.

ANGLETERRE. — ÉCOSSE.

Allégeance (Serment d'). V. Anglicanisme.
Alliance évangélique. V. Anglicanisme.
Angleterre (Histoire du protestantisme en).
Anglicanisme
Aragon (Catherine d').
Arundel (Philippe Howard Ier d').
Assertio septem Sacramentorum.
Boleyn (Anne de).
Bothwell (Jacques-Hesburn, comte de).
Buckingham (Villiers duc de).
Cecil (Guillaume) baron de Burleigh.
Charles Ier. V. Angleterre.
Charles II. V. Angleterre.
Conspiration des poudres.
Cranmer, archevêque de Cantorbéry.
Cromwel (Michel).
Cromwel (Olivier).
Cromwel (Richard).
Darnley (Henri Stuart comte de).
Ecosse. V. Angleterre et presbytériens d'Ecosse.
Edouard VI. V. Angleterre.
Elisabeth. V. Angleterre.
Emancipation. V. Angleterre.
Fisher.
Gardiner.
Garnet.
Guillaume III. V. Angleterre et Anglicanisme.
Guillaume IV. V. Angleterre et Anglicanisme.
Henri VIII. V. Angleterre.
Hiérarchie anglicane. V. Anglicanisme.
Howard (Catherine).
Jacques Ier. V. Angleterre.
Jacques II. V. Angleterre.
Latimer.
Laud.
Marie, reine d'Angleterre. V. Angleterre.
Marie de Lorraine. V. Presbyt. d'Ecosse et Marie Stuart.
Marie Stuart. V. Stuart.
Monk (Georges).
Morus (Thomas).
Murray (Jacques).
Norfolk (comte de).
Parr (Catherine).
Pole (Réginald de).
Presbytériens d'Ecosse.
Puritains.
Puseyistes.
Ridley
Seymour (Jeanne).
Sommerset (Duc de).
Strafford (Comte de).
Stuart (Marie).
Surrey (comte de),
Wiclef. V. Causes de la Réforme anglicane et Bible.
Wolsey (Thomas). V. Sectes anglicanes.

ÉTATS-UNIS.

États-Unis.

QUESTIONS.

QUESTIONS THÉOLOGIQUES.

Apostolicité. V. Eglise.
Baptême.
Bible (Lecture de la).
Bonnes œuvres. V. Symbolique.
Catholicité. V. Eglise.
Célibat. V. Mariage.
Cérémonies. V. Culte, liturgie.
Chant. V. Culte, liturgie.
Communion sous les deux espèces. V Eucharistie.
Confession. V. Pénitence.
Confirmation.
Contrition. V. Pénitence.
Culte.
Dieu.
Eglise.
Eglise (Hors l'Eglise point de salut.) V. Symbolique, § VIII.
Etat primitif de l'homme. V. Symbolique, § III.
Eucharistie.
Examen Libre. V. Règle de foi et Bible.
Extrême-Onction.
Foi. V. Règle de foi et Bible, justification, symbolique, pénitence, § I, n. 17.
Grâce. V. Pénitence, symbolique, sacrements et justification.
Hiérarchie.
Images. V. Cultes.
Indulgences.
Infaillibilité. V. Symbolique, § VII.
Justification.
Liberté de l'homme. V. Symbolique, § II.
Libre examen. V. Règle de foi, Bible et rationalisme.
Liturgie.
Mariage.
Ministère. V. Plymouthisme.
Morale. V. Influences.
Morts (Prière pour les). V. Purgatoire.
Œuvres. V. Pénitence, Justification.
Papauté.
Péché originel. V Symbolique, § III.
Pèlerinage. V. Culte.
Pénitence.
Prédestination. V. Symbolique, § II.
Prière pour les morts. V. Purgatoire, § II.
Purgatoire.
Règle de foi.
Reliques. V. Culte.
Sacrements en général.
Sainteté. V. Eglise.
Saints (Culte des). V. Culte.
Salut (Hors l'Eglise point de). V. Symbolique, § VII.
Satisfaction. V. Pénitence, Indulgence.
Symbolique.
Temple. V. Culte.
Tradition.
Trinité. V. Dieu, Ariens, Antitrinitéistes.
Unité de l'Eglise. V. Symbolique, Eglise.
Version de la Bible. V. Bible, Règle de foi.
Vierge (Sainte). V. Culte, Antimariens.
Visibilité de l'Eglise. V. Symbolique, § VII.

QUESTIONS DIVERSES.

Autorité. V. Causes de la Réforme.
Causes de la Réforme.
Conversions.
Enseignement. V. Bible.
Femmes.
Imprimerie. V. Causes de la Réforme.
Influence de la Réforme sur l'agriculture. V. Influence.
Influence de la Réforme sur les arts. V. Influence.
Influence de la Réforme sur le commerce. V. Influence.
Influence de la Réforme sur les lettres. V. Influence.
Influence de la Réforme sur l'industrie. V. Influence.
Influence de la Réforme sur la politique. V. Influence.
Influence de la Réforme sur les sciences. V. Influence.
Influence de la Réforme sur la société. V. Influence.
Missions.
Renaissance. V. Causes de la Réforme en France.

Digitized by Google

SECTES.

ANABAPTISTES.

Abécédaires.
Adamites.
Antimoiens.
Adrianistes.
Larmoyants.
Réjouis.
Taciturnes.
Impeccables.
Apostoliques Ier.
Apotactiques.
Parfaits.
Semperorantes.
Séparatistes.
Clanculaires.
Manifestaires.
Communicants.
Libertins.
Indifférents.
Nudipédales.
Pneumatiques.
Horticulaires.
Pacificateurs.
Baculaires.
Démoniaques.
Millénaires.
Archontiques.
Augustiniens.
Rothmaniens.
Hoffmanniens.
Hermanniens.
Rustauds.
Sanguinaires.
Pastoricides.
Ruremondiens.
Franckiens.
Huttistes.
Battemburgistes.
Condormants.
Huttéristes.
Gabriélistes.
Mennonites.
Flamands.
Frisons.
Allemands.
Waterlanders.
Ukevallistes.
Mammillaires.
Galénistes.
Apostoliques seconds.
Borrélistes.
Domplers Immergents.
Schwiegers.
Dantzicois.

LUTHÉRIENS.

Confessionistes rigides.
Confessionistes opiniâtres.
Luthériens mitigés.
Luthériens rigides.
Impanateurs.
Accidentaires.
Ubiquitaires.
Bucériens.
Pâteliers.
Westphaliens.
Carlstadiens.
Antinomiens.
Amsdorfiens.
Majoristes.
Synergistes
Panariens.
Osiandriens.
Demi-Osiandriens.
Chemnitziens
Schwenkfeldiens.
Antischwenkfeldiens.
Paciusiens.
Métamorphistes.
Crypto-Calvinistes.
Haussmanniens.
Origénistes.
Stancariens.
Heshusiens.
Musculuriens.
Tropistes Evargiques
Pisacramentels.
Trisacramentels.
Quadrisacramentels.
Bugenhagéniens.
Hubériens.
Imposeurs de mains.
Invisibles.
Infernaux.
Adiaphoristes.
Antidiaphoristes.
Antistancariens.
Samosatéens.
Calixtins.
Kuhlmanistes.
Bœhmistes.
Gichtéliens.
Rathmanniens.
Mentzériens.
Modérés rigides.
Dunkers.
Abrahamistes.
Substantiaires.
Lecteurs.
Indifférentistes.
Antiscripturaires.
Mayéristes.
Piétistes.
Herrnutistes.
Rationalistes.
Schwedenborgiens.
Philalèthes.
Eglise-évangélique-chrétienne.
Haute-Eglise luthérienne.
Basse-Eglise luthérienne.
Rongistes.
Antosandrins.
Arrhabonaires.
Inférieurs.
Inférains.
Maïonistes.
Moricains.
Mons philosophes.
Onandrins.
Standariens.
Sucéfeldiens simples.
Sucéfeldiens spirituels.
Sufeldiens.
Cécédériens.
Relief cécédériens.
Générationistes.
Glapiniens.
Huttchonisiens.
Maréchaliens.
Pandémoniens.

SACRAMENTAIRES.

Zwingliens.
Zwingliens simples.
Zwingliens significatifs.
Semi-Zwingliens.
OEcolampadiens.
Calvinistes.
Okiniens.
Buccianistes.
Maison d'Amour
Davidiques.
Rœlliens.
Beckériens.
Collégiants.
Boeckélistes.
Peyreriens.
Nicodémites.
Vitringiens.
Infralapsaires.
Supralapsaires.
Particularistes.
Universalistes.
Coccéiens.
Voétiens.
Cornhéristes.
Pajonistes.
Labadistes.
Terministes.
Presbytériens d'Ecosse.
Haldamites.
Indépendants d'Ecosse.
Eglise libre d'Ecosse.
Glassistes.
Erskiniens.
Omgts.
Camérouiens.
Camisards.
Bourignonistes.
Hallénistes.
Verschoriens.
Sonériens.
Multipliants.
Momiers.
Scholténiens.
Christo-Sacrum.
Dominés.

ANGLICANS.

Puritains.
Indépendants.
Millénaires.
Niveleurs.
Guerriers.
Déracineurs.
Fouilleurs.
Antinomiens.
Ranters.
Erastiens.
Brownistes.
Robinsoniens.
Séquiséparatistes.
Baxtériens.
Congrégationalistes orthodoxes.
Baptistes.
Baptistes de Dieu.
Baptistes de la libre communion.
Baptistes du libre arbitre.
Baptistes des six principes.
Baptistes réguliers.
Baptistes du septième jour.
Christians.
Quakers.
Nayloriens.
Hicksistes.
Quakers mouillés.
Schakers.
Fighting-Quakers.
Hicker-Quakers.
Méthodistes.
Whitéfieldiens.
Hillistes.
Irwingiens.
Hientingdoniens.
Calvinistes méthodistes.
Méthodistes Gallois Weslegens.
Méthodistes de la Connexion nouvelle.
Méthodistes chrétiens de la Bible.
Méthodistes de la Connexion primitive.
Méthodistes de l'association méthodiste (Wesleyenne).
Méthodistes réformateurs.
Latitudinaires.
Haute-Eglise.
Basse-Eglise.
Large-Eglise.
Kilamites.
Hopkinsiens.
Utilitaires.
Groaners.
Free-thinkers.
Christianisme rationnel.
Stonistes.
Juif-Chrétiens.
Jumpers.
Joannistes.
Agapémone.
Mormons.
Saints de la dernière époque.
Perfectionistes.
Ikanéatales.
Know-nothing.
Somèthing.
Spiritualistes.
Chrétiens-Charlites.
Rébeccaites.
Nécessariens.
Plymouthistes.
Puseyistes.
Tractariens.
Spurgeonisme.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Abécédaires ou abécédariens 41
Abrahamistes. 41
Accidentaires. 42
Adamites. 42
Adessénaires. 42
Adiaphoristes. 43
Adrianistes. 43
OEcolampade. — OEcolampadiens. 43
Agapémone. 43
Agricola. — Agricolaites. 44
Agriculture. 44
Albemarle. 44
Aléandro (Jérôme). 44
Allégeance (Serment d'). 45
Allemagne (Histoire du protestantisme en). 45
Allemands. 131
Alliance évangélique. 131
Amboise (Conjuration d'). 131
Amionistes. 131
Amis de la lumière. 131
Amischmænners. 131
Amour (Maison d'). 131
Amsdorf (Nicolas). 131
Amsdorfiens. 132
Amsworth. 132
Anabaptisme. — Anabaptistes. 132
Anabaptistes de Moravie. 147
Anderson (Laurent). 148
Angleterre (Histoire du protestantisme en). 148
Anglicanisme. 232
Antimoiens. 273
Antinomiens. 274
Antinomiens d'Angleterre 275
Antinomiens (Nouveaux). 275
Anti-Schwenkfeldiens. 275
Antiscripturaires. 275
Antistancariens. 275
Antidiaphoristes. 275
Antithéoriques. 275
Antitrinitaires. 276
Antitrithéistes. 276
Apostactiques. 276
Apostolicité. 276
Apostoliques. 276
Apostoliques (Premiers). 276
Apostool. 277
Aragon (Catherine d'). 277
Archontiques. 279
Ariens modernes. 279
Arminiens. 280
Arts. 283
Arundel (Philippe Howard, comte d'). 285
Assertio septem sacramentorum. 288
Augsbourg (Diète et Confession d'). 290
Augsbourg (Intérim). 291
Augustiniens. 292
Aumale (Charles de Lorraine, duc d'). 292
Aumale (Claude de Lorraine, chevalier d'). 294
Autorité V. Causes de la Réforme. 294
Baculaires. 294
Baptême. 294
Baptiste (Eglise). 310
Baptistes. 310
Baptistes de Dieu. 311
Baptistes de la libre communion. 311
Baptistes du libre arbitre. 311
Baptistes des six principes. 311
Baptistes du 7e jour. 311
Baptistes réguliers. 311
Barrd. 311
Barneveldt (Jean d'Olden). 311
Barthélemy (La Saint-). 311
Basse-Eglise d'Angleterre. 335
Basse-Eglise luthérienne. 336
Battemburg, battemburgistes. 336
Baume (Pierre de la). 337
Baxter, baxtériens. 338
Beaux-Arts. 338
Becker, beckériens. 338
Bèze (Théodore de). 338
Bible (Lecture de la). 340
Bidle, bidlelliens. 397
Bisacramentels. 397
Blandrada, blandratiens. 397
Bœchel, bœchelistes. 397
Bœhm, bœhmistes. 397
Bohême (Révolte de). 397
Boleyn (Anne de). 398
Bonnes-OEuvres. 401
Borrel, borrélistes ou borélistes. 401
Bossuet. 402
Bothwell (Comte de). 402
Bourbon (Antoine de). 403
Bourbon (Charles de). 403
Bourbon-Condé (Charles de). 404
Bourignanistes. 405
Brentiens. 405
Brown, brownistes. 405
Bucer, bucériens. 406
Buckingham (duc de). 407
Bugenhagen, bugenhagéniens. 408
Burleigh. 410
Burnet. 410
Bury. 410
Bylderdyk. 410
Cajetan (Thomas de Vio). 410
Calixte, calixtins. 410
Calvin. 410
Calvinisme, calvinistes. 418
Calvinistes, Méthodistes. 422
Camériciens. 422
Camisards. 422
Canonunters. 425
Carlstadt, Carlstadtiens. 425
Catherine de Médicis. 426
Catholicité. 428
Causes de la Réforme. 428
Cavalier (Jean). 438
Cécil (Guillaume, baron de Burleigh). 438
Célibat. 439
Cellarius. 439
Cérémonies. 439
Chablais. 439
Chant. 439
Charles-Quint. 457
Charles Ier, d'Angleterre. 441
Charles II, d'Angleterre. 441
Charles IX, de France. 441
Charles IX, Wasa, roi de Suède. 443
Charles X, Wasa, roi de Suède. 447
Charles XI, Wasa, roi de Suède. 447
Charles XII, Wasa, roi de Suède. 447
Charles XIII, Wasa, roi de Suède. 447
Charles-Gustave. 447
Chemnitz, Chemnitziens. 447
Chenevière (De). 447
Chercheurs. 447
Chrétiens-Chartistes. 447
Christianisme rationnel 447
Christians. 448
Christiern ou Christian II. 448
Christiern ou Christian III. 448
Christiern ou Christian IV. 451
Christiern ou Christian V. 451
Christiern ou Christian VI. 451
Christiern ou Christian VII. 451
Christine, reine de Suède. 452
Christo-Sacrum. 452
Clanculaires. 452
Clarke 452
Clèves (Anne de). 452
Coccéius, Coccéiens. 453
Cochlée. 453
Collégiants. 454
Combourgeoisie (Traité de). 454
Commerce. 454
Communicants. 454
Communion sous les deux espèces. 454
Communistes. 454
Concile de Trente. 454
Condé. 454
Condormants. 454
Confession. 454
Confession d'Augsbourg. 454
Confession de foi helvétique. 454
Confessionistes opiniâtres. 455
Confessionistes rigides. 455
Confirmation. 455
Congrégala casualistes. 459
Congrégation du Seigneur. 459
Congrégationalistes. 459
Congrégationalistes orthodoxes. 459
Conspiration des poudres 460
Contre-Remontrants. 462
Contrition. 462
Conversions. 462
Cornhéristes ou Cornaristes. 467
Covenants d'Edimbourg. 468
Cranmer (Thomas). 468
Cromwell (Michel). 471
Cromwell (Olivier). 473
Cromwell (Richard). 477
Culte. 478
Crypto-Calvinistes. 505
Dacosta. 506
Dantzicois. 506
Darbysme. 506
Darnley (Henri Stuart, comte de) 506
Davidiques. 507
Défense des sept sacrements. 507
Delft (Conférences de). 507
Demiosiandriens. 507
Démoniaques. 508
Déracineurs. 508
Diètes impériales d'Augsbourg, Spire, Worms 508
Dieu. 508
Dominés 516
Domplers. 517
Dordrecht (Synode de). 517
Dragonnades. 518
Dunkers. 518
Duserre. 518
Eckius (Jean). 519
Ecosse. 519
Ecosse (Eglise libre d') 519
Edimbourg (Covenant d'). 519
Edit de Blois. 519
Edit de Romorantin. 519
Edit de Nantes et sa révocation. 519
Edouard VI. 542
Eglise (Notes de l') 542
Eglise-basse, évangélique-chrétienne, haute, large. 563
Eglise congrégationaliste indépendante. 563
Eglise épiscopale d'Amérique. 563
Eglise (hors de l'Eglise, point de salut). 563
Eichhorn. 563
Eidgnots. 563
Einsiedeln (Pèlerinage de N.-Dame d'). 563
Elisabeth. 563
Elisabeth-Christine de Wolfenbuttel. 563
Emancipation. 563
Emigration des Calvinistes de France. 563
Emyniens. 563
Emser (Jérôme). 563
Enjédim, — Enjédémistes. 564
Enseignement 564
Enthousiastes. 564
Epernon (Duc d'). 564
Episcopaux. 564
Episcopius (Simon). 564
Erasme (Didier). 564
Erastiens. 566
Eric XIV. 566

Digitized by Google

Erskine, — Erskiniens. 566
Etat primitif de l'homme. 566
Etats-Unis. 566
Eucharistie. 577
Evangélique-chrétienne (Eglise). 602
Examen (libre). 603
Extrême-onction. 603
Famille, ou maison, d'amour. 605
Farel (Guillaume). 606
Felmis (Joggili de). 609
Femmes. 609
Ferdinand Ier. 615
Ferdinand de Styrie. 615
Fichte. 616
Fighting-Quakers. 616
Firn. 616
Fisher (Jean). 616
Flamands. 617
Foi. 617
Fouilleurs. 617
Foi (Georges). 617
Foi (Sœurs). 617
France (Histoire générale du protestantisme en). 644
Franck-Franckiens. 644
Fra-paolo. 644
Frédéric Ier, de Sleswig-Holstein. 644
Frédéric IV. 645
Frédéric V. 645
Frédéric de Hesse. 645
Frédéric-Guillaume II. 645
Frédéric-Guillaume III. 645
Frédéric-Guillaume V. 645
Free thinkers. 645
Frères. 645
Frères moraves. 645
Frisons. 645
Gabriel Scherding. 646
Gabriélistes. 646
Galen, Galénistes. 646
Gardiner (Etienne). 647
Garnet (Henri). 648
Genève. 648
Géorgiens. 668
Gichtel, Gichtéliens. 668
Glass, Glassistes. 668
Glasgoviens. 668
Gomaristes 668
Grotius. 668
Grâce. 668
Guerre de trente ans. 668
Guerriers. 668
Gueux (Les). 668
Guillaume III, roi d'Angleterre. 669
Guillaume IV, roi d'Angleterre. 669
Guise (François de Lorraine, duc de) 669
Guise (Henri de Lorraine, duc de) 669
Guise (Charles de) 669
Guise (Charles de Lorraine, duc de) 671
Gustave Ier, Wasa. 673
Gustave II (Adolphe). 675
Gustave III. 675
Gustave IV. 675
Haldane, Haldanites. 675
Hamstedt. 675
Hattem (Pontien van), Hattémistes. 675
Haussmann, Haussmanniens. 677
Haute-Eglise d'Amérique. 677
Haute-Eglise d'Angleterre. 677
Hegel. 679
Heimstadt. 679
Henri III. 682
Henri IV. 682
Henri VIII, d'Angleterre. 682
Hermann, Hermanniens. 682
Hermésianisme. 682
Herrnhuters ou Frères moraves. 682
Heshusius, Heshusiens. 683
Heyne (De). 683
Hickes, Hicksistes. 683
Hiérarchie anglicane. 683
Hierarchie de l'Eglise. 684
Hill, Hillistes. 684
Histoire générale du protestantisme en Allemagne, en Angleterre, en France, à Genève et en Suisse, etc. 697
Hoffmann (Melchior), — et Hoffmanniens premiers. 697
Hoffmann (Daniel) et Hoffmanniens seconds. 697
Hopkins, Hopkinsiens. 697
Horticulaires. 698
Howard. 698
Howard (Catherine). 698
Huber, Hubériens. 699
Huguenots, ou Eidgnots. 700
Huntingdon (Comtesse de), Huntingdoniens. 700
Hutten (Ulrich de). 700
Huttéristes. 700
Huttistes. 703
Images. 703
Immergents. 703
Impanateurs. 703
Impeccables. 703
Impériaux. 703
Imposeurs de mains. 703
Imprimerie. 703
Indépendants d'Angleterre. 703
Indépendants d'Ecosse et de Hollande. 703
Indifférentisme. 704
Indifférents. 704
Indulgences. 705
Industrie. 709
Inertes. 709
Infaillibilité. 709
Infernaux. 709
Influences du protestantisme sur la civilisation. 709
Infralapsaires. 772
Institutions chrétiennes. 772
Invisibles. 772
Irwingiens. 772
Jacques Ier d'Angleterre (VI d'Ecosse). 773
Jacques II d'Angleterre. 773
Jardinaires. 773
Jansénisme. 773
Jansénistes. 775
Jean III, Wasa. 775
Jérusalémites (Nouveaux). 775
Joannistes. 775
Joggili de Felmis. 776
Johnson. 776
Jonas (Just) 776
Juifs-Chrétiens. 776
Juliers. 776
Jumpers. 776
Jurieu. 776
Justification. 776
Kant (Emmanuel). 801
Kilamites. 801
Knox. (John). 801
Know-Nothings. 801
Know-Somethings. 802
Kœnheim. (Secte de). 803
Kuhlmann. — Kuhlmanistes. 803
Labadie. — Labadistes. 803
Laforce (Duc de la). 805
La Renaudie. 805
Large-Eglise. 805
Larmoyants. 805
Latimer (Hugh) 805
Latitudinaires. 806
Lawd (Guillaume). 806
Lecteurs. 807
Lée (Anne). 807
Leibnitz. 807
Lesdiguières. 807
Leyde (Jean de). 807
Liberté de l'homme. 807
Libertins. 807
Libre examen. 808
Libres penseurs. 808
Ligue (La). 808
Ligue de Smalkade. 828
Ligue sainte des Catholiques d'Allemagne. 829
Littérature. 830
Liturgie. 830
Locke. 838
Lorraine (François de), duc de Guise. 838
Lorraine (Henri de), duc de Guise. 842
Lorraine (Charles de), duc de Guise. 847
Lorraine (Marie de). 847
Louis XIII. 847
Louis XIV. 847
Louvois. 847
Lumière (Amis de la). 847
Luther. 847
Luthéranisme. 860
Luthériens. 868
Luthériens mitigés. 870
Luthériens rigides. 870
Luthéro zwingliens. 871
Maggleton, — Magglétonistes. 871
Maison d'Amour. 871
Major, Majoristes. 871
Mamelucks. 871
Mammillaires. 871
Manifestaires 871
Mariage. 872
Marie, reine d'Angleterre. 883
Marie Stuart. 883
Marie de Lorraine. 883
Marion, Marionistes. 883
Mathias. 883
Maximilien de Bavière. 884
Maximilien II. 885
Mayenne (Charles de Lorraine, duc de). 886
Mayer, Mayéristes 888
Mélanchthon (Philippe). 889
Menno, — Mennonites. 891
Mennonites mitigés. 894
Mentzériens. 894
Messe. 894
Métamorphistes. 894
Méthodisme. 894
Méthodistes-Gallois-Wesleyens. 901
Méthodistes-Wesleyens. 901
Middelbourg (Eglise de). 901
Millénaires. 901
Millénaires d'Angleterre. 901
Ministère. 901
Missions. 901
Modérés rigides de Wittemberg. 916
Mœurs. 916
Molanus (Gérard Watter). 916
Momiers. 916
Monck (Georges) duc d'Albermale. 918
Montmorency (Anne de). 918
Morale. 918
Mormons. 918
Morton. 922
Morts (Prières pour les). 922
Morus, ou More, (Thomas). 922
Mozzolino (Sylvestre). 925
Mulhberg (Bataille de). 925
Multipliants. 926
Münzer. 926
Murray (Jacques). 926
Musculusiens. 926
Nantes (Edit et révocation de l'Edit de). 926
Nassau. 926
Naturalistes. 926
Naylor, — Nayloriens. 926
Nécessariens. 927
Névin. 927
Nicodémites. 927
Nicolaï. 927
Niveleurs. 927
Norfolk (Thomas Howard, duc de). 928
Nudipedales. 928
Nuremberg (1re et 2e diète de). 929
Nuremberg (Diète et armistice). 930
Ochin, — Ochiniens ou Okiniens. 930
Œuvres. 931
Oingts. 931
Olaüs Petri. 931
Orange (Guillaume Ier de Nassau prince d'). 935
Orange (Maurice Ier de Nassau prince d'). 935
Orange (Henri-Frédéric de Nassau, prince d'). 935
Orange (Guillaume II de Nassau, prince d'). 938

Digitized by Google

Orange (Guillaume III de Nassau, prince d'). 936
Orange (Guillaume IV, prince d'). 936
Orange (Guillaume V, prince d'). 937
Orange (Guillaume VI, prince d'). 937
Origénistes. 937
Osiander (André). 937
Osiander (André). 938
Osiander (Luc) 938
Osiandriens. 939
Pacificateurs. 939
Pacius, — Paciusiens. 939
Pajon (Claude), — Pajonites. 939
Palaviccini. 940
Panariens. 940
Panthéisme. 940
Papauté. 940
Papin (Isaac). 970
Parfaits. 970
Parker, primat d'Angleterre. 971
Parr (Catherine). 971
Particularistes. 972
Pastilliers. 972
Pastoricides. 972
Pâteliers. 972
Paul III. 972
Pauliciens. 972
Paulus. 972
Pays-Bas (La réforme dans les). 972
Paysel (Conrad). 1002
Péché originel. 1002
Pèlerinages. 1002
Pénitence (Sacrement de). 1002
Penn (Guillaume). 1030
Perfectionnistes. 1030
Péterson (Laurent). 1030
Peyrériens. 1030
Philadelphiens. 1030
Philalèthes. 1030
Philippe de Hesse. 1031
Pierre (Saint). 1032
Piétistes. 1054
Pleureurs. 1057
Plymouthisme. 1057
Pneumatiques. 1060
Poissy (Colloque de). 1060
Pole (Réginald de). 1060
Politique. 1062
Postlapsaires. 1062
Poudres (Conspiration des). 1062
Prédestination. 1062
Presbytériens d'Écosse. 1062
Prêtre V. Symbolique. 1069
Prières pour les morts. 1069
Princes. 1069
Protestantisme, Protestants. 1069
Prusse. 1072
Pucci, — Puccianistes. 1072
Purgatoire. 1072
Puritains d'Angleterre. 1081
Puséyisme. 1082
Quadrisacramentels. 1087
Quakers. 1087
Quakers mouillés. 1091
Raffinés. 1091
Ranters. 1091
Rathmann et Rathmanniens. 1091
Rationalistes. 1092
Ratisbonne (Diète de), 1094
Récalcitrants. 1096
Récordistes. 1096
Réformation. 1096
Réforme (Histoire de la). 1096
Réformés. V. Calvinistes. 1096
Regimbants. 1096
Règle de foi. 1096
Reimburges. 1117
Réjouis. 1117
Reliques (Culte des). 1117
Remontrants. 1117
Renaissance. 1117
Révocation de l'Edit de Nantes. 1116
Richelieu. 1117
Ridley (Nicolas). 1117
Robinson et Robinsoniens. 1117
Rodolphe II. 1118
Roëll, — Roëlliens. 1118
Roger, Rogériens. 1119
Rohan (Duc de). 1119
Romorantin (Edit de). 1119
Rothmann, — Rothmanniens. 1119
Rotterdam (Conférence de) 1120
Ruremonde, Ruremondiens. 1120
Rustauds. 1120
Sabbataires (Premiers). 1121
Sabbataires (Seconds). 1121
Sacramentaires. 1121
Sacrements. 1121
Sainteté. 1135
Saints (Culte des saints). 1135
Saints de la dernière époque. 1135
Salut (Hors de l'Eglise point de). 1135
Samosatéens. 1135
Sandémoniens. 1135
Sanguinaires. 1135
Satisfaction. 1135
Sauteurs. 1135
Scandinavie (Réforme dans la). 1191
Scheffmacher (Jean-Jacques). 1191
Schelling. 1191
Scholténiens. 1191
Schwenckfeldiens. 1192
Schwiegers. 1194
Sciences. 1194
Sectes. 1194
Seigneur (Congrégation du). 1194
Semi-séparatistes. 1194
Semler. 1194
Semperorantes. 1194
Séparatistes 1194
Servet (Michel). 1194
Servétiens. 1194
Sesquiséparatistes. 1194
Seymour (Jeanne). 1195
Shakers. 1196
Sickingen (François de). 1197
Sigismond III. 1197
Skanéatales. 1197
Slaves (Etablissement du protestantisme parmi les peuples). 1197
Smalkalde (Ligue protestante de). 1203
Société. 1206
Sociétés bibliques. 1206
Socin, — Socinianisme, — Sociniens. 1213
Solidifiens. 1217
Somerset (Edouard Seymour, duc de). 1217
Soner, — Soneriens. 1218
Spaladin. 1218
Spangenberg. 1219
Spener (Philippe-Jacques). 1219
Spinola. 1219
Spire (1re, 2e et 3e diète). 1219
Spiritualistes d'Amérique 1220
Spurgeon, — Spurgeonisme. 1222
Stancari, Stancariens, ou Staulariens. 1223
Staupitz (Jean de). 1223
Stebbériens. 1223
Stone, — Stonistes. 1223
Storch (Nicolas) 1223
Strafford (Thomas Wentworth comte de). 1225
Strauss (David). 1228
Strauss (Jacques). 1228
Stringélius. 1229
Stuart (Marie). 1229
Substantiaires. 1244
Succession de Juliers. 1244
Suède. 1246
Suisse. 1246
Suitnicéens. 1271
Supertins. 1271
Supralapsaires. 1271
Surrey (Charles Howard, comte de). 1272
Symbolique. 1273
Syncrétistes. 1305
Synergistes. 1305
Swedenborgiens. 1305
Taciturnes. 1307
Temple. 1308
Terministes 1308
Test (Serment du). 1309
Tetzel (Jean). 1309
Théoriques. 1309
Tillotson. 1309
Tractariens. 1310
Tradition. 1310
Trente (Concile de). 1328
Trente (Histoires du concile de). 1352
Trente ans (Guerre de). 1354
Trinité. 1354
Trisacramentels. 1354
Trithéistes. 1354
Triumvirat. 1355
Tropistes évargiques. 1356
Turbulents. 1356
Ubiquitaires. 1355
Ukévallistes. 1355
Ulrich (Eléonore) 1355
Union évangélique. 1355
Unitaires. 1357
Unité de l'Eglise. 1358
Universalistes. 1358
Uratislaviens. 1358
Utilitaires. 1358
Vassy (Massacre de) 1357
Verbe. 1359
Vergerio. 1359
Verschoriens 1359
Versions de la Bible. 1360
Vierge (Sainte). 1360
Viret (Pierre). 1360
Visibilité de l'Eglise. 1360
Vitringa, — Vitringiens. 1360
Walker, — Walkéristes. 1361
Warwick. 1361
Waterlanders 1361
Watteville. 1361
Wegscheider. 1361
Wiesslenger. 1361
Wesley (Jean). 1363
Westéréos (Diète de). 1363
Westphalie (Traité de). 1363
Westphaliens. 1363
Wette. 1363
Whiston, — Whistoniens. 1363
Whitefield, — Whitefieldiens. 1363
Wicleff. 1363
Willeforce (William). 1363
William (David). 1363
Wœtiens. 1363
Wolsey (Thomas). 1364
Worms (Diète de). 1367
Zinzendorf. 1367
Zwingle 1367
Zwinglianisme. 1371

FIN.

Imprimerie MIGNE, au Petit-Montrouge.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google


Digitized by Google

Digitized by Google